CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

25 Élisabeth II

VOLUME I, 1976

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DOUZIÈME JOUR D'OCTOBRE 1976
AU SEIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1976, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Imprimerie et Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

80002—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 octobre 1976

OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA TRENTIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

Le Parlement, prorogé le douzième jour d'octobre 1976, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de l'Orateur.

L'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat à 1 h 40 cet après-midi pour ouvrir officiellement la deuxième session de la trentième législature du Canada.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, accompagné des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

* * *

LES SERMENTS D'OFFICE

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

● (1500)

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la trentième Législature du Canada.

Je suis fier aujourd'hui de reprendre le dialogue avec vous après une absence due à une attaque que j'ai subie, attaque qui m'a rayé des cadres de la vie communautaire pour quelque temps.

Maintenant, je comprends mieux la fragilité humaine, mais aussi les grandes ressources de dévouement des personnes qui nous aiment et aussi les grandes ressources de la volonté humaine axée sur le désir de vivre.

Je profite de l'occasion pour remercier tous mes concitoyens pour les vœux de bonne santé qu'ils m'ont témoignés, et ceux qui ont prié pour moi.

Dans mes parcours, soit en voyage à travers le Canada ou en faisant le tour de ma chambre, j'ai assisté, entre autres cette année, à Vancouver, à la Conférence des Nations unies sur Habitat, et j'ai vu, à Montréal, le spectacle des Jeux olympiques.

Le monde entier est venu chez nous pour ces manifestations, et le contraste m'a frappé entre, d'une part, les Canadiens qui parfois se livrent à une morbidité contagieuse et, d'autre part, les étrangers venus ici, qui parlent du Canada comme d'un pays comblé.

[*Traduction*]

A l'occasion des Jeux olympiques, la reine et sa famille sont venues au Québec et en Ontario, après une visite de Sa Majesté et du prince Philip en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. On leur a réservé partout un accueil chaleureux.

Sa Majesté célébrera l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de son accession au trône. Elle viendra passer quelques jours à Ottawa pour fêter l'événement avec nous et pour commémorer aussi le vingt-cinquième anniversaire de la nomination du premier Gouverneur général canadien au Canada, ainsi que le dixième anniversaire de fondation de l'Ordre du Canada. Ce sera la septième fois en dix ans que la reine visitera notre pays.

Comme nous nous réunissons en ce lieu historique au lendemain du jour d'actions de grâces, il convient de nous arrêter un instant et de témoigner de notre reconnaissance pour la remarquable liberté dont nous autres, Canadiens, jouissons et pour les ressources humaines et naturelles qui permettent à notre pays d'occuper une position tellement privilégiée parmi les nations.

Grâce aux solides assises de son économie et à l'esprit de solidarité de la majorité des Canadiens, sources de l'efficacité du programme anti-inflationniste, le Canada a de meilleures raisons dêtre confiant et optimiste que presque tous les autres États. En effet, nos réserves de ressources naturelles, notre potentiel de production alimentaire et la compétence de notre main-d'œuvre, à tous les niveaux, ouvrent au Canada des perspectives de croissance comme bien peu d'autres pays industrialisés en ont. La réalité fondamentale qui guidera vos délibérations, c'est donc que le Canada est au seuil d'une décennie pleine de promesses.

Mais ce qui, par-dessus tout, soutient notre progression vers ces objectifs que nous visons tous et qui s'appellent: unité nationale, égalité des chances, garantie accrue des droits individuels, c'est notre force, c'est notre confiance en nous-mêmes.

I—L'unité nationale

Afin d'entretenir parmi les Canadiens le degré d'unité sans lequel nous ne saurions véritablement être libres, sans lequel nous ne pouvons former une nation véritable, ni espérer atteindre nos objectifs communs, le Gouvernement accordera une très haute priorité à l'instauration d'un meilleur climat de compréhension entre Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise, ainsi qu'à la réalisation de l'indépendance constitutionnelle formelle du pays.

Depuis 1968, notre politique des langues officielles, qu'appuient tous les partis représentés au Parlement, se fonde sur le principe de l'égalité et sur le droit des Canadiens de parler à leur gré l'anglais ou le français. De cette politique, il s'ensuit nécessairement, comme l'a reconnu le Parlement, que l'administration fédérale offre ses services dans nos deux langues officielles, dans la capitale nationale et partout où la demande le justifie.

Il s'agit là d'une politique de justice et de bon sens envers tous ceux de nos concitoyens qui parlent l'une des deux langues officielles du Canada; et le Gouvernement estime qu'elle doit être poursuivie dans l'intérêt de l'équité et de l'unité nationale.

Le Canada présente une grande diversité d'aspects. Son unité ne peut reposer que sur la reconnaissance de cette diversité; on ne saurait absolument pas l'établir en cherchant à imposer une stricte uniformité. En matière de langue et de culture, il importe de reconnaître leur personnalité aux différentes régions sans s'écarter des principes de justice et de générosité qui doivent s'appliquer partout.

Le Gouvernement a créé des programmes pour donner corps à la politique des langues officielles. Certaines mesures se sont avérées efficaces et seront maintenues. D'autres, qui n'ont pas eu autant de succès, seront modifiées.

Les griefs des fonctionnaires transmis par le Commissaire aux langues officielles continueront d'être examinés, conformément à l'engagement que le Gouvernement a pris d'appliquer avec toute l'équité et l'efficacité possibles la politique des langues officielles.

Le Gouvernement est toujours décidé à accentuer le bilinguisme de la fonction publique. Cependant, il croit qu'il conviendrait de mieux équilibrer les crédits affectés à la diffusion du bilinguisme dans la fonction publique et les sommes dépensées pour que plus de Canadiens, des jeunes surtout, puissent s'exprimer dans les deux langues officielles. Le Gouvernement est persuadé qu'en grande majorité les Canadiens sont bien résolus à raffermir les liens qui les unissent à leurs concitoyens qui parlent l'autre langue officielle, ou qui appartiennent à l'une des nombreuses cultures du pays.

[*Français*]

Il semble que les Canadiens tiennent particulièrement à ce que leurs enfants aient les meilleures chances possibles de comprendre leurs compatriotes de l'autre groupe linguistique. Et c'est pourquoi le Gouvernement a l'intention de voir avec les provinces comment on pourrait améliorer l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada.

Le Gouvernement entend de plus augmenter le nombre des programmes qui aident les jeunes des diverses régions à mieux se connaître les uns les autres.

II—Égalité des chances

Certes, l'unité nationale suppose chez tous les Canadiens la conviction qu'ils ont tous la même possibilité de se réaliser pleinement sur le plan culturel; il est néanmoins tout aussi vital pour l'unité que nous jouissions tous de chances égales d'épanouissement, individuel et régional, sur le plan économique.

Pour que le potentiel économique du Canada se traduise en croissance réelle et en véritable égalité des chances, il faut que nous sachions reconnaître les obstacles qui nous gênent et que nous voulions ensemble les surmonter.

Parmi ces obstacles, le principal est l'inflation, force destructrice qui, nous le savons tous, peut, une fois libérée, enlever aux travailleurs leur emploi et leur revenu, aux personnes âgées, la valeur de leurs économies, briser les rêves de familles entières, ralentir le flux de capital indispensable à la croissance industrielle et compromettre la lutte à la pauvreté et aux inégalités.

Le freinage de l'inflation et la création d'emplois beaucoup plus nombreux pour les Canadiens continueront de compter parmi les grands objectifs prioritaires du Gouvernement.

Le Gouvernement poursuivra la politique d'austérité fiscale indispensable à la réalisation de ce double objectif. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Le Gouvernement demeure résolu à réduire l'expansion de la fonction publique. Avant 1975-76, durant dix ans, les années/hommes autorisées au sein de la fonction publique augmentaient annuellement à un taux moyen de 4 pour cent. Cette année l'augmentation a été abaissée à 1.5 pour cent, ce qui a entraîné des compressions dans vingt-sept ministères et organismes. Le Gouvernement réduira encore le taux d'expansion à moins de un pour cent au cours de la prochaine année financière.

Dans un effort renouvelé pour diminuer la taille de l'administration gouvernementale et étendre le champ de l'entreprise privée, tous les programmes fédéraux seront réexaminés afin de voir lesquels d'entre eux pourraient passer au secteur privé sans nuire à la qualité des services au public.

Quant au rendement économique du pays, il dépendra beaucoup de l'état du marché international; aussi, le Canada cherchera-t-il à améliorer sensiblement sa situation par des négociations commerciales multilatérales et d'autres initiatives visant à stimuler le commerce. Pour accroître la capacité concurrentielle de l'industrie privée sur le marché international, le Gouvernement remaniera en profondeur ses programmes d'aide industrielle.

[M. l'Orateur.]

[*Traduction*]

Pour le Gouvernement, l'apport des petites entreprises au bien-être socio-économique des Canadiens est très précieux. Les petites entreprises gérées par leurs propriétaires sont la principale source d'emploi dans nos villes et nos villages. Elles produisent les biens et services essentiels aux consommateurs et aux autres firmes, elles manifestent l'imagination et l'initiative nécessaires à la réussite de toute entreprise. Bien plus, les petites entreprises et ceux qui les possèdent, les dirigent et y travaillent sont, du point de vue économique, la force vive d'innombrables collectivités canadiennes.

Le Gouvernement présentera des mesures pour faciliter à la petite entreprise l'accès à l'aide financière et aux autres services qu'assurent les ministères, la Banque fédérale de développement et les institutions financières du secteur privé.

Pour répondre aux préoccupations de nombreux hommes d'affaires canadiens, le Gouvernement équilibrera mieux son besoin de données économiques et le fardeau que cela représente pour les petites entreprises. On réduira considérablement le nombre des sociétés tenues de remettre des rapports statistiques à l'administration. Les firmes plus importantes, qui seront encore obligées de communiquer ces renseignements à intervalles réguliers, pourront le faire sur des formules plus simples et moins nombreuses.

Parallèlement, pour améliorer la situation de l'emploi, il faudra accroître l'efficacité du marché du travail et tout mettre en œuvre pour hâter le retour des chômeurs à l'effort productif. La dignité humaine suppose un revenu convenable. Le Gouvernement est sûr que la plupart des Canadiens sans emploi préféreraient de loin vivre d'un travail utile que de l'assistance publique. C'est un but qui, dans certains cas et en certains lieux, ne peut être atteint que par une intervention directe des pouvoirs publics.

Il vous sera donc demandé d'approuver un programme global et permanent de création directe d'emplois au bénéfice spécial des régions qu'éprouve un chômage chronique élevé. D'autres programmes garantiront de meilleures perspectives d'emploi à la jeunesse et mettront à sa disposition des services améliorés d'orientation professionnelle.

Ce faisant, le Gouvernement n'entend pas concurrencer le secteur privé sur le marché du travail, mais bien créer des emplois là où il peut apporter un supplément nécessaire à l'activité des entreprises.

Vous serez invités à modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à pouvoir affecter une partie de ses fonds au maintien du revenu des travailleurs en recyclage et aider les employeurs qui gardent à leur emploi des salariés menacés de licenciement temporaire.

Pour faciliter ces améliorations, le Gouvernement propose de regrouper les services de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de sorte que les Canadiens puissent obtenir en un même bureau les services d'aide à l'emploi.

Il vous sera demandé d'étudier certains amendements à la Loi sur l'immigration qui ont pour but d'aider à la réalisation de nos objectifs d'expansion régionale et d'aménagement rural, de favoriser l'unité familiale, d'harmoniser le flux d'immigration et les possibilités d'emploi et de conserver au Canada sa réputation de société ouverte, tolérante et qui accueille volontiers les origines culturelles les plus diverses.

[*Français*]

L'amélioration des relations entre le patronat et les salariés constitue un préalable crucial à un retour à la stabilité économique. Mais tout en continuant de voir dans la négociation collective l'un des meilleurs moyens dont on dispose en démocratie pour assurer des salaires équitables, le Gouvernement et les Canadiens en général ne laissent pas d'être profondément troublés par la baisse de productivité et l'aggravation des tensions sociales, si souvent attribuables aux carences du système.

On ne résoudra rien en limitant excessivement le droit de négociation collective, il faudrait plutôt élaborer de meilleurs mécanismes de règlement, en les fondant sur la collaboration bien plus que sur l'antagonisme.

Le Gouvernement se propose donc, de concert avec les provinces ainsi qu'avec les milieux syndicaux et patronaux, de travailler à l'amélioration des relations patronales-ouvrières.

On compte établir un centre d'information sur les négociations collectives où les parties pourront se procurer des données objectives sur l'économie et la rémunération. On se propose aussi d'encourager les ouvriers de chaque usine à s'intéresser de plus près aux décisions touchant leurs conditions de travail, d'élargir les programmes d'éducation de la main-d'œuvre, de mettre au point un code volontaire de pratiques équitables et de créer un organisme national destiné à améliorer la qualité de la vie au travail.

On fondera en outre un centre d'hygiène et de sécurité industrielles, dont la mission sera d'aider les entreprises et les travailleurs à déceler les risques professionnels et à les éliminer.

Le Gouvernement collaborera étroitement avec ses propres employés des divers ministères et sociétés de la Couronne à améliorer, par de nouvelles méthodes de coopération, l'hygiène et la sécurité. Il compte utiliser ses propres services pour mettre à l'épreuve de nouvelles façons d'améliorer les conditions de travail et les relations patronales-ouvrières.

[*Traduction*]

Des mesures seront avancées pour améliorer la négociation collective dans la fonction publique, en réduire le caractère antagoniste et assurer un rapport équitable entre la rémunération de la fonction publique et celle du secteur privé.

Le Gouvernement entend favoriser la liberté et l'efficacité du marché, confirmant ainsi le rôle vital de ce système dans la répartition des ressources nationales selon les besoins.

D'importantes révisions de la législation en faveur de la concurrence vous seront présentées. Car aussi bien, le Gouvernement est résolu à poursuivre, en l'accentuant, la politique traditionnelle du Canada, qui est de faire de l'initiative privée le ressort de l'activité économique.

Le second volet de la réforme de la politique de concurrence s'articulera autour du renforcement des lois qui régissent les fusions et les monopoles, renforcement qui nous permettra d'assurer à notre économie une efficacité et un dynamisme accrus; il faut que notre économie récompense l'imagination et l'esprit d'initiative; qu'elle laisse les prix se fixer au gré des forces du marché tout en protégeant ce dernier des concentrations abusives. Plus la concurrence joue librement sur le marché, moins les gouvernements ont besoin d'intervenir.

D'autre part, là où la concurrence ne joue pas assez, l'État doit intervenir dans l'intérêt général. Aussi amendera-t-on la loi nationale sur les transports pour mettre le public à l'abri des tarifs abusifs.

Les Canadiens sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'une meilleure gestion des grandes ressources énergétiques du pays, notamment le pétrole et le gaz naturel. Le Gouvernement mettra donc davantage l'accent sur la recherche et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et sur les moyens de mieux les utiliser, en particulier les combustibles domestiques et commerciaux.

Pour favoriser la mise en valeur consciencieuse de nos ressources naturelles, le Gouvernement entend présenter des mesures de réglementation de la prospection et de l'exploitation des terres fédérales.

Dans le dessein de conserver les ressources alimentaires de la mer et d'améliorer la situation des pêcheurs, le Gouvernement portera avant le 1er janvier la limite des eaux canadiennes à deux cents milles des côtes.

Autre aspect de sa politique alimentaire, le Gouvernement prévoit des mesures pour allonger la liste des produits agricoles engrangés et ayant droit à paiement par anticipation. De concert avec les provinces et les associations agricoles, le Gouvernement tâchera de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité.

[*Français*]

Dans le domaine des services sociaux, trois ans de discussions approfondies entre les autorités fédérales et provinciales ont abouti à une nouvelle formule de partage des frais qui a aussi contribué à assouplir les programmes de services sociaux. Le Parlement sera par conséquent appelé à examiner une nouvelle loi qui améliorera sensiblement l'efficacité des programmes à frais partagés, et surtout ceux qui intéressent les personnes âgées, les enfants et les handicapés.

Face au besoin général de pouponnières et de garderies, le Gouvernement entend faciliter la mise en place des infrastructures indispensables en encourageant les gouvernements provinciaux à fixer une nouvelle tarification, variable en fonction du revenu des parents. Beaucoup plus de mères canadiennes seront, par exemple, en mesure de travailler à l'extérieur de leur foyer puisqu'il y aura un plus grand nombre de garderies subventionnées.

Il vous sera demandé d'étudier des amendements au Régime de pensions du Canada afin de mieux reconnaître la valeur de la contribution apportée à la famille et à la société par les conjoints, lorsque l'un deux reste à la maison pour s'occuper des enfants pendant que l'autre travaille à l'extérieur, ou lorsqu'il y a divorce ou séparation de corps.

Le 1er janvier, les allocations familiales seront indexées de nouveau en regard de l'augmentation du coût de la vie en 1976.

En ce qui concerne l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement postsecondaire, les négociations se poursuivront avec les provinces au sujet de l'adoption graduelle de nouveaux arrangements financiers et administratifs. Cela permettrait aux provinces de mieux dispenser ces services tout en rencontrant le désir du Gouvernement fédéral de collaborer avec elles pour modérer l'augmentation des frais des programmes de santé et de sécurité sociale.

Un bon choix de logements à prix raisonnable, dans un environnement agréable, importe également au bien-être des Canadiens. Aussi la construction d'un million d'unités en quatre ans demeure-t-elle un élément clé de la politique d'habitation du Gouvernement. De concert avec les autres paliers de gouvernement et le secteur privé, le Gouvernement travaillera à accroître l'efficacité de l'effort global du Canada en ce sens.

Le Gouvernement entend toujours faire droit aux aspirations des autochtones du Canada. Il attache une importance particulière à un juste règlement de leurs revendications territoriales. Durant la présente session, vous serez invités à approuver le règlement négocié des réclamations concernant la région de la baie James.

A la suite du remarquable succès des Jeux olympiques de Montréal et des performances extrêmement encourageantes des athlètes canadiens, l'aide fédérale aux programmes de santé, à certains sports amateurs et au conditionnement physique sera encore augmentée.

[*Traduction*]

Cette année, la Commission canadienne de réforme du droit a présenté un rapport sur le droit familial qui mérite l'attention de tous les Canadiens. Le Gouvernement a l'intention de mener des discussions avec les provinces dans le dessein d'encourager la création de cours familiales intégrées, ayant complète juridiction en matière de droit de la famille, de sorte que les causes pourront être entendues de manière plus positive. Le Gouvernement discutera en outre avec les provinces et le public d'autres aspects du droit de la famille portant sur la stabilité des mariages, la protection des enfants et le partage équitable des conséquences financières des divorces et des séparations de corps.

Nos concitoyens sont de plus en plus sensibles au fait que la nation canadienne ne saurait vivre dans la dignité pendant que d'autres peuples, habitant des pays moins fortunés, vivent dans le dénuement et le désespoir.

Il n'est pas dans l'intérêt économique, politique ou moral du Canada de laisser s'élargir le fossé entre la richesse de quelques-uns et la pauvreté du grand nombre. C'est pourquoi, le Gouvernement continuera de participer à l'édification d'un nouvel ordre économique mondial de nature à ranimer l'espoir de nations qui ne demandent qu'à s'aider elles-mêmes.

Le monde est aujourd'hui aux prises avec de nombreux problèmes d'une complexité et d'une ampleur telles que nulle nation, ou nul groupe de nations, ne peut espérer y apporter des solutions particulières. Seules les solutions globales sont possibles.

C'est pour cette raison précise que le Canada oriente de plus en plus son action internationale dans le sens d'une coopération élargie. L'habitat, le droit de la mer, la protection de l'environnement, la production alimentaire, l'exploitation des ressources, le terrorisme, la démographie, le contrôle des armements nucléaires, l'expansion économique, voilà autant de domaines qui exigent le partage des responsabilités et l'engagement universel.

[*Français*]

III—Les droits de l'individu

Dans la ligne d'action du Gouvernement en vue d'accroître la solidarité et l'égalité des chances à l'échelle mondiale comme à l'échelle nationale, il est évident que ce double objectif appelle un profond respect des droits de l'individu, en particulier du droit de tout homme ou toute femme libre d'exercer une influence réelle sur les décisions concernant son propre avenir.

A une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

C'est pourquoi le Gouvernement attache tant d'importance aux travaux du comité parlementaire mixte sur la liberté d'accès à l'information. Il se propose de soumettre à ce comité un énoncé de principes dans l'espoir qu'on s'accordera bientôt sur la meilleure façon d'améliorer l'accès du public aux documents officiels. Dans l'intervalle, le Gouvernement augmentera le nombre et élargira l'éventail des documents internes mis à la disposition du public.

A cette même fin, il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.

En outre, afin de supprimer les obstacles à l'information et à l'égalité des chances, le Gouvernement déposera un projet de loi sur les droits de l'homme. Ce projet de loi aura pour principal effet d'interdire toute distinction injuste fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, les infirmités ou les dossiers judiciaires effacés. Il instituera notamment le principe du droit au traitement égal pour travail égal sans distinction de sexe. Il écrira dans la loi le droit du citoyen à accéder plus facilement à ses dossiers personnels stockés dans les banques fédérales de données, ainsi qu'à faire corriger toute erreur. Il limitera en outre la compilation par l'État de renseignements d'ordre personnel.

[*Traduction*]

Le degré d'information des citoyens sur les affaires du Parlement est un sujet de préoccupation pour le Gouvernement et pour tous les parlementaires. Le Gouvernement désire que le plus grand nombre de Canadiens possible soient au fait des travaux du Parlement. Il vous demandera donc d'autoriser la télédiffusion des débats de la Chambre des communes.

IV—Le rôle de l'État

Il est essentiel au raffermissement de l'unité nationale, à la cause de l'égalité des chances et des droits de l'individu, que les Canadiens œuvrent tous ensemble dans un esprit de coopération et de respect mutuel. C'est pourquoi il importe que tous aient une idée très précise de ce qu'on attend d'eux dans la poursuite des objectifs nationaux.

Il convient donc de définir le rôle de l'État dans la planification économique et sociale et l'action qui en découle. D'aucuns ne reconnaissent à l'État qu'un rôle très limité. A leur sens, l'économie de marché garantit au mieux la répartition efficace des ressources nécessaires à la production et à la croissance, réduit au minimum le gaspillage et favorise au maximum la liberté et l'initiative individuelles.

A ces vues s'opposent vigoureusement ceux qui préconisent une intervention de plus en plus prononcée de l'État dans l'orientation de la croissance économique, dans la compensation des insuffisances de la libre entreprise et dans la répartition des revenus en fonction de critères socialement acceptables. Selon cette école de pensée, les dépenses publiques et l'intervention de l'État doivent augmenter de façon à combler à cet égard les lacunes de l'économie de marché.

Entre ces deux extrêmes, le Gouvernement opte pour le juste milieu.

Cette option intermédiaire envisage une société au sein de laquelle tous les Canadiens puissent s'épanouir pleinement, une société où la justice, la bonté, la tolérance et l'ouverture d'esprit fonderont un Canada fort et uni, une société qui repose sur l'initiative individuelle et la liberté personnelle. Choisir le juste milieu suppose qu'on se fie au système de marché pour stimuler la croissance dont le Canada a besoin et qu'en même temps, on continue de se préoccuper de la justice sociale et de l'égalité des chances. D'autre part, un tel choix suppose aussi qu'il faille améliorer le fonctionnement du marché et trouver une façon moins coûteuse et moins interventionniste de poursuivre les objectifs sociaux.

Ces vues ont inspiré le programme législatif du Gouvernement pour les prochains mois, et ce sont elles qui détermineront les lignes de conduite à suivre après le programme anti-inflationniste.

De toute évidence, la mise au point d'une action propre à notre époque exige la plus étroite collaboration entre les pouvoirs publics, les travailleurs, les hommes d'affaires, les associations bénévoles et coopératives et tous les autres groupes sociaux. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement lancera une série d'importantes consultations à travers le Canada, dans le dessein d'assurer un partage plus équitable des responsabilités économiques et sociales.

Dans ce contexte, la consultation ne se borne pas à la communication au public des décisions gouvernementales, ni à une quête d'opinions pour la forme. Elle servira au Gouvernement à exposer aux intéressés son évaluation des principaux problèmes que nous devons régler ensemble et sa conception des solutions possibles.

Le Parlement et, bien entendu, les gouvernements provinciaux et municipaux, auront un rôle vital à jouer. Aussi, les provinces seront-elles priées de consulter au plus tôt le Gouvernement fédéral sur le renouvellement des accords relatifs au programme anti-inflationniste et, le moment venu, sur la façon de mettre fin à la réglementation des prix et des salaires.

Le Gouvernement est sûr que le Canada saura réaliser les splendides promesses de la prochaine décennie, parce que les Canadiens de toutes les couches sociales regardent vers l'avenir et veulent manifestement profiter de tous leurs atouts. Le Canada continuera de progresser dans la voie de l'unité nationale et dans la fidélité aux idéaux de l'égalité des chances et de la garantie des libertés individuelles, parce que son peuple a le courage d'affronter les obstacles, la volonté de prendre en main son destin et la sagesse de reconnaître que l'unité est la clé de l'efficacité.

Vous serez invités à étudier d'autres mesures législatives.

[M. l'Orateur.]

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement se propose de présenter un budget au cours de cette session.

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

DÉCÈS DE Mme ALBANIE MORIN

HOMMAGES À LA MÉMOIRE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je sais que tous les députés, et vous bien spécialement, désirerez vous joindre à moi afin de rendre hommage à notre collègue Albanie Morin qui est décédée il y a deux semaines.

[*Traduction*]

Elle occupait une place toute particulière à la Chambre, puisqu'elle vous assistait en qualité de vice-président adjoint des comités. Elle a été la première femme à exercer des fonctions de présidence à la Chambre des communes du Canada, fonctions où elle s'est particulièrement distinguée. Car elle s'est signalée non seulement par ses connaissances juridiques et académiques, mais encore par des qualités d'équité, d'intelligence et de tact qui lui ont valu notre respect et notre affection à tous.

[*Français*]

C'est avec beaucoup de chagrin que, l'an dernier, nous avons appris sa maladie. Son courage n'a pas flanché durant ces longs mois, et un de ses désirs les plus chers était de revenir parmi nous, à la Chambre des communes.

Au nom de notre parti, j'aimerais exprimer nos sincères condoléances aux électeurs de la circonscription de Louis-Hébert, à sa famille et à ses enfants, à qui elle a laissé un exemple dont ils ont vraiment raison d'être fiers.

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je m'associe à l'hommage rendu par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) . . .

[*Français*]

. . . et au nom de tous les députés progressistes conservateurs, je voudrais rendre un hommage ému à la mémoire de Mme Albanie Morin.

Sa disparition marque une perte pour la Chambre des communes, pour le Québec et pour le Canada tout entier. Son passage à la Chambre des communes, si bref fût-il, a témoigné d'un sens inné du devoir, ainsi que du respect profond de la personne humaine. Lorsque Mme Morin a présidé la Chambre, elle l'a fait avec une grande dignité, parce qu'elle avait une compréhension peu commune du rôle du député. Elle possédait cette rare qualité de savoir écouter. C'est ainsi que tous ont pu trouver chez elle une oreille attentive, des conseils judicieux et un encouragement sans réserve.

Avec tous les Canadiens, nous pleurons aujourd'hui une grande dame, qui aura servi son pays jusqu'au bout.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues, je m'associe au premier ministre (M. Trudeau) et au chef de l'opposition (M. Clark) pour exprimer les condoléances de notre groupe au père et aux enfants de M^me^ Morin.

M^me^ Morin s'est longtemps distinguée au service de sa municipalité, de sa province et du pays tout entier car, nous le savons tous, elle a été élue conseiller municipal avant de se voir confier deux mandats à la Chambre. C'est avec conviction qu'elle s'est consacrée à la vie politique, dans le meilleur sens du terme, et elle a exercé avec grand sérieux les diverses fonctions qui lui ont été confiées à la Chambre.

[*Français*]

. . . elle a toujours éprouvé du plaisir et de la satisfaction à servir comme député à la Chambre des communes. En fait, elle a dit que ses jours les plus heureux étaient ceux qu'elle avait vécus au Parlement.

[*Traduction*]

Nous perdons en elle une femme de valeur en même temps qu'un député exceptionnellement dévoué à sa tâche. Encore une fois, monsieur l'Orateur, tous mes collègues à la Chambre offrent à son père et à ses enfants leurs plus sincères condoléances.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, au nom de mon parti, je voudrais me joindre au très honorable premier ministre (M. Trudeau), au chef de l'opposition officielle (M. Clark) et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) pour exprimer aux enfants de M^me^ Morin toute notre sincère sympathie pour cette épreuve très cruelle dont ils ont été l'objet lors du décès de leur mère.

Comme on l'a si bien signalé, M^me^ Morin avait vite conquis à la Chambre l'estime et le respect de chacun des membres de la Chambre; et lorsqu'elle occupait le fauteuil, elle observait avec beaucoup d'attention les débats, et c'était toujours avec une très grande délicatesse qu'elle intervenait pour interrompre un député lorsqu'elle le jugeait à propos.

L'an dernier, je voudrais rappeler une mission très importante qu'elle a remplie à l'étranger, plus précisément à l'Île Maurice en sa qualité de membre d'une délégation canadienne lors du Congrès de l'Association internationale des parlementaires de langue française. Elle a été invitée à occuper le fauteuil pendant toute une journée pour présider ce qu'on appelait l'année de la femme.

C'est avec beaucoup de dignité qu'elle a présidé les délibérations de cette importante journée, et j'étais fier en tant que Canadien de compter parmi nos concitoyens une personne capable, sur le plan international, de faire honneur au Canada.

Ce départ représente une très grande perte pour la Chambre des communes, pour le Canada et pour le Québec, et c'est avec beaucoup d'émotion qu'on rappelle le souvenir d'une personne aussi dévouée. On a la preuve à la Chambre que, peu importe le parti auquel on appartient, lorsqu'une épreuve arrive, lorsqu'il y a un membre de la Chambre qui disparaît prématurément, comme c'est le cas pour M^me^ Morin, nous nous sentons davantage liés d'amitié et de respect. Peu importent nos opinions politiques. Sur le plan humain nous demeurons des êtres humains, et c'est de cette façon que l'on doit se comporter et se souvenir chaque jour, que même si nous avons parfois des débats qui sont très animés, nous demeurons tout de même des êtres humains.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec la permission de la Chambre, je voudrais ajouter quelques mots personnels pour exprimer mes sentiments à cette occasion si triste. Il est juste que les enfants de M^me^ Morin soient dans le moment à la tribune. Je veux donc signaler aux députés la présence dans les tribunes du fils et de la fille de M^me^ Morin.

• (1510)

[*Traduction*]

Permettez-moi d'ajouter quelque chose. N'ayant eu qu'à me féliciter de l'aide et de l'appui que m'a apportés M^me^ Morin dans mes fonctions de président des délibérations de la Chambre, je puis dire sans exagérer, qu'elle a manifesté toutes les qualités nécessaires à cette fin. Elle a fait preuve d'un tel dévouement, d'une telle discipline et d'un tel courage que nous sommes tous convaincus qu'elle aurait été la première femme à remplir les fonctions d'Orateur de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Allan Joseph MacEachen, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Jean Chrétien, ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Stanley Ronald Basford, ministre de la Justice et procureur général du Canada et l'honorable Robert Knight Andras, président du Conseil du Trésor, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada de 1970, intitulé: loi concernant la Chambre des communes.

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. MacEachen):

Que M. Charles Turner, député de la circonscription électorale de London-Est, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je propose, appuyé par M. MacEachen (Cape Breton Highlands-Canso):

Que M. Denis Ethier, député de la circonscription électorale de Glengarry-Prescott-Russell, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

L'APPLICATION AU COURS DE LA 2e SESSION DU RÈGLEMENT PROVISOIRE EN VIGUEUR AU COURS DE LA 1re SESSION DE LA PRÉSENTE LÉGISLATURE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. MacEachen):

Que le Règlement provisoire, en vigueur au moment de la prorogation de la première session de la présente législature, continue de s'appliquer au cours de la session qui vient de commencer à moins que la Chambre n'en décide autrement.

(La motion est adoptée.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

[*Traduction*]

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. MAURICE HARQUAIL ET APPUYÉE PAR M. CLAUDE-ANDRÉ LACHANCE

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'ai le privilège de transmettre les sincères remerciements de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général et à Son Excellence Mme Léger qui, avec courage et habileté, a su prêter sa voix à son mari, cet après-midi, dans l'autre endroit, tâche qu'elle a si bien remplie qu'elle devient ainsi un exemple pour toutes les femmes canadiennes.

Je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre retour parmi nous à titre d'Orateur pour cette nouvelle session. Je suis persuadé que les députés de tous les partis à la Chambre s'associeront à moi pour vous exprimer leurs meilleurs vœux de succès pour la nouvelle session.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet m'aient demandé de proposer la motion d'acceptation du discours du trône. Je voudrais donc parler non seulement de l'importance de ce discours, mais surtout de l'effet bénéfique que ce document représentera pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Je veux prendre quelques instants pour exprimer la gratitude des citoyens de ma belle circonscription de Restigouche et remercier en leur nom le premier ministre (M. Trudeau) qui a bien voulu m'inviter à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu l'honneur d'avoir la visite non seulement du premier ministre mais de plusieurs membres du cabinet dans ma circonscription, l'une des plus belles du Canada.

Une voix: Êtes-vous en difficulté?

M. Harquail: Je remercie le premier ministre qui a bien voulu m'inviter à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est un honneur insigne et un privilège que je suis fier d'accepter au nom de mes commettants.

M. Paproski: Bonne chance aux prochaines élections fédérales.

M. Harquail: Je suis sûr que tous les députés de la Chambre se joindront à moi pour souhaiter au nouveau leader à la Chambre, le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), une session fructueuse. Il a déjà à son actif une carrière distinguée, en particulier dans le poste de leader du gouvernement à la Chambre qu'il a déjà occupé, et nous sommes persuadés qu'il saura faire preuve de la même efficacité pour diriger l'étude des nouvelles lois que le gouvernement estimera essentielles à la prospérité future de notre grand pays.

● (1520)

Permettez-moi maintenant, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots à propos du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) qui représente le Nouveau-Brunswick au sein du cabinet. Non seulement est-il un travailleur infatigable mais il s'est également gagné le respect de tous ceux avec qui il a travaillé.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: J'ai été en mesure d'apprécier et d'admirer la façon sincère et efficace avec laquelle il s'acquitte de ses responsabilités.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter ceux de mes collègues qui sont passés de l'arrière-ban au cabinet. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes ont déjà démontré leurs multiples talents, même s'ils n'occupent que depuis peu ces postes de responsabilité, et je sais que tous les députés se joignent à moi pour leur souhaiter bonne chance dans les jours qui viennent.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Permettez-moi également de présenter mes meilleurs vœux à ceux de mes collègues qui viennent tout juste d'être nommés secrétaires parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: J'aimerais prendre un instant pour exprimer notre tristesse à l'occasion du décès de notre collègue, le député de Louis-Hébert, Madame Albanie Morin. Au nom de tous les députés, je présente nos plus vives condoléances aux membres de sa famille.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer toute la confiance que nous entretenons à l'égard de notre chef dynamique, le premier ministre (M. Trudeau), qui nous a assurés de la victoire à plusieurs élections, qui nous a permis de traverser avec succès les crises graves qu'a connues le pays et qui a fait adopter un grand nombre de mesures législatives de première importance.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: J'ai la conviction que cet homme brillant, l'un des chefs d'État les plus éminents du monde entier, va nous mener à une autre victoire lorsque viendront les prochaines élections. Il a fait preuve de sagesse, de perspicacité et de courage dans le discours du trône, qui traduit la pensée fondamentale de notre parti, qui est un parti à vocation réformiste, et c'est cette pensée qui permet à notre gouvernement de répondre aux besoins de notre population dans les sphères qui en ont le plus besoin. Je peux en parler en connaissance de cause puisque mes électeurs ont connu un taux de chômage saisonnier extrêmement élevé.

Non seulement nous, libéraux, nous pouvons nous enorgueillir de nos réalisations passées comme le Régime de pensions du Canada, le régime d'assurance-chômage, les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie ainsi que les programmes d'aide aux personnes agées et aux assistés sociaux de toutes les couches de notre société mais, une fois encore, nous réussissons à démontrer concrètement dans le discours du trône qui vient d'être prononcé que nous sommes capables d'accepter notre responsabilité de gouverner et de présenter des politiques et des programmes qui donneront des résultats valables et bénéfiques pour ceux de nos concitoyens qui ont désespérément besoin de notre aide.

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Je suis heureux de voir que le gouvernement ne se préoccupe pas seulement du chômage chez nous mais qu'il propose des mesures concrètes propres à diminuer le taux de chômage dans les régions où il est très élevé, comme dans Restigouche. La création de programmes de ce genre est vitale pour cette région et je suis certain que mes électeurs approuveront ce geste.

Je me réjouis de l'intention du gouvernement de discuter avec les provinces de dispositions à prendre afin d'accroître l'efficacité de l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada. Il est à espérer que cela encouragera une meilleure utilisation des fonds fédéraux affectés à cette fin que cela n'a été le cas beaucoup trop souvent par le passé.

Une autre question traitée dans le discours du trône a trait à l'égalité des chances au niveau du développement économique régional. Je me réjouis de l'initiative visant à réunir les services de la Commission d'assurance-chômage et de la Main-d'œuvre, des programmes permanents de création directe d'emplois, de l'aide plus généreuse offerte aux petites entreprises, de la stabilisation du système de marchés, de l'affermissement de la dépendance sur l'entreprise privée comme pilier de l'activité économique pour protéger l'intérêt public, et des changements proposés à la loi nationale sur les transports visant à protéger les utilisateurs contre des tarifs marchandises injustes. Le gouvernement montre qu'il comprend que les provinces Maritimes ne peuvent se développer et s'émanciper que si elles bénéficient de programmes spéciaux qui les aident à payer les coûts du transport.

Nous nous réjouissons de noter une autre exemple de dynamisme de la part du gouvernement qui, pour favoriser nos pêcheurs, a décidé de porter à 200 milles la limite de notre zone côtière à compter du 1er janvier 1977. Une autre excellente mesure dont devraient bénéficier les citoyens de ma région, c'est le programme qui permettra au gouvernement fédéral de collaborer plus étroitement avec les cultivateurs et les provinces pour raffermir la structure de l'agriculture et en accroître la productivité.

Les moins fortunés trouveront aussi du réconfort dans la nouvelle loi sur les services sociaux portant sur les programmes à frais partagés qui visent notamment les personnes âgées, les enfants et les handicapés. Ils noteront en outre les mesures prévoyant des pensions pour les conjoints ainsi que la reprise du programme de garderies dans l'ensemble de notre pays. Une autre mesure améliorant l'égalité des chances consistera à indexer de nouveau les allocations familiales à compter du début de l'an prochain en fonction de l'augmentation du coût de la vie en 1976.

J'aimerais parler de la justice. Je sais que compte tenu de la mesure sur l'ordre et la sécurité publics qui sera présentée prochainement, mes électeurs m'en voudraient si je ne saisissais cette occasion pour inviter le gouvernement à adopter une attitude plus énergique dans l'administration de la justice au Canada, en accordant par exemple moins de sursis qu'à l'heure actuelle. Les Canadiens veulent que règnent la justice et la raison, mais ils souhaitent en même temps que l'ordre public et l'autorité soient respectés comme il se doit.

Monsieur l'Orateur, la tradition me permet de profiter de l'occasion pour dire un mot de ma circonscription, qui est réputée, non seulement pour la combativité du saumon de Restigouche et la beauté naturelle de la région, mais aussi pour la bataille historique qui a eu lieu à Restigouche en 1760. Les citoyens de Restigouche que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre sont des gens honnêtes, laborieux et sincères qui se dévouent au jour le jour à faire de ce pays ce qu'il est.

Même si, comme je l'ai déjà dit, nous comptons parmi les moins favorisés, en partie parce que nous ne jouissons pas des mêmes possibilités que les autres, nous avons surmonté ces désavantages grâce à notre courage, notre détermination et notre confiance en l'avenir, autant de qualités qui caractérisent les Canadiens que je suis fier de représenter.

Monsieur l'Orateur, étant donné l'esprit de coopération manifesté par tous les représentants de la région ces dernières années, on doit s'attendre à des progrès, à une certaine expansion et à de meilleurs modes de transports régionaux; nous ne pouvons faire autrement que de progresser et de réussir, grâce surtout aux mesures prévues dans le discours du trône qui donneront certainement plus de possibilités d'expansion à des régions comme celles de Restigouche.

Quant aux recommandations du comité permanent de la procédure et de l'organisation, je sais que les membres de ce comité ont fait du bon travail. Nous pouvons nous attendre à de bons résultats si la Chambre adopte certaines de ces recommandations fort valables que j'appuie entièrement, comme la réduction de la durée des discours, que j'ai l'intention de mettre en pratique aujourd'hui même.

● (1530)

Appuyé par le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), je propose maintenant que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a fait aux deux Chambres du Parlement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, c'est pour moi un honneur d'appuyer la motion de l'honorable député de Restigouche (M. Harquail). La fierté que j'en ressens, je la partage avec les citoyens de la circonscription Lafontaine-Rosement, qui ont eu le courage, en 1974, d'élire le plus jeune député à la Chambre.

Je voudrais profiter de cette occasion pour m'associer à l'apologie, qui a été faite par plusieurs députés éminents de la Chambre, de la regrettée M^me^ Albanie Morin, et manifester à ses proches mes sincères condoléances.

[*Traduction*]

Je voudrais également au début de la présente session rendre hommage à monsieur l'Orateur dont l'impartialité et la perspicacité ont si souvent contribué à éclairer nos délibérations au cours des deux dernières sessions.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lachance: Je voudrais enfin formuler le vœu que l'idéal qui anime tous les députés se retrouve durant nos prochaines délibérations, et que la saine polémique ne dégénère pas en confrontations virulentes engendrées par des passions politiques trop farouchement partisanes. Mon collègue de Restigouche a brossé un éloquent tableau des configurations physiques et sociales de sa circonscription et des mesures gouvernementales proposées qui pourront favoriser son développement.

Ma propre circonscription se situe à un autre point de la mosaïque canadienne et diffère par plusieurs aspects des caractéristiques locales définies par mon préopinant. En effet, Lafontaine-Rosemont avec ses 60,000 habitants est une région à population dense, composée à 90 p. 100 de francophones. Le citoyen qui y habite est un ouvrier spécialisé, ou semi-spécialisé, et dispose de revenus dits «moyens». On y observe une population beaucoup plus âgée que celle de la moyenne métropolitaine, cette situation étant en partie attribuable à la présence proportionnellement plus élevée d'adultes célibataires, et aussi à l'exode des jeunes ménages vers les développements immobiliers de la banlieue montréalaise, où l'espace vital est moins restreint.

Lafontaine-Rosemont est vraiment un secteur considéré par plusieurs comme zone semi-grise, et côtoie des secteurs d'habitation définis eux-mêmes comme prioritaires, dont la proximité le soumet à de fortes pressions qui compromettent dangereusement l'équilibre de ses bâtiments et de son environnement. Au fait, au cours des dernières années, les transformations de l'utilisation des sols survenues au centre-ville de Montréal et dans sa périphérie ont entraîné une réduction importante du nombre déjà restreint de logements à loyer modique à Montréal. Ces transformations et les démolitions qu'elles ont entraînées ont aussi provoqué des déplacements de population qui se font déjà sentir dans les districts limitrophes de ces zones, en particulier dans Rosemont.

Par ailleurs, comparativement aux zones prioritaires, Lafontaine-Rosemont est le quartier qui présente la plus grande homogénéité résidentielle, la fonction industrielle n'occupant que 4.4 p. 100 de la superficie totale du quartier. Enfin, Lafontaine-Rosemont constitue ce qu'il est convenu d'appeler un «quartier de locataires», un logement seulement sur dix étant habité par son propriétaire.

[*Traduction*]

On comprendra facilement pourquoi j'ai noté avec intérêt l'importance particulière accordée par le gouvernement au problème de l'habitation. Le gouvernement a réitéré sa promesse de faire tout en son pouvoir pour offrir aux Canadiens des logements convenables à des prix raisonnables.

Enfin, il est indéniable que les commettants de Lafontaine-Rosemont profiteront de l'importance accrue de l'assistance aux petites entreprises (qu'on trouve partout dans ma circonscription) annoncée dans le discours du trône ainsi que de toute la série de stimulants divers que le gouvernement se propose de présenter pour favoriser l'expansion et la prospérité de ces petites entreprises.

[*Français*]

Monsieur le président, il faut souligner ici que, quel que soit le tissu physique et social qui constitue le Canada, avec ses différences, ses disparités, et même trop souvent ses divergences d'intérêt, le discours du trône annonce des mesures positives dont tous et chacun pourront tirer parti, et qui, sans l'ombre d'un doute, auront un impact certain tant au niveau local que national. Que ce soit dans les secteurs des restrictions gouvernementales, du rythme de croissance de la Fonction publique, du contrôle de l'inflation, du commerce international, de l'aide à la petite entreprise, de la création d'emplois permanents, de la mise à jour de la loi sur l'assurance-chômage, de la nouvelle loi sur l'immigration, des négociations collectives ou sectorielles, et des relations patronales-syndicales, de la loi sur la concurrence, de la conservation de l'énergie, des ressources renouvelables, de la sécurité sociale pour les gens âgés, les jeunes et les handicapés, les ajustements au Régime de pensions du Canada pour les conjoints qui demeurent au foyer, les arrangements fiscaux avec les provinces, l'habitation, le sport, le droit de la famille, la recherche d'un nouvel ordre économique international, le droit à l'information, le contrôle exercé par l'Auditeur général à l'égard de l'administration fédérale, la promulgation d'une charte des droits et la diffusion des débats, le discours du trône répond aux exigences d'une société en évolution, qui cherche constamment à améliorer ses conditions de vie et aspire à une plus grande justice sociale tout en conservant intactes, autant que faire se peut, l'identité de l'homme, son individualité et sa liberté de choix.

[*Traduction*]

Il ne m'appartient pas de faire des observations précises sur les aspects fort variés du programme législatif de la prochaine session que le gouvernement a présenté dans le discours du trône. Des orateurs des deux côtés de la Chambre s'en chargeront durant les quelques prochains jours. Toutefois, j'espère pour ma part que dans le contexte général des questions soulevées dans le discours du trône, notamment l'unité nationale, l'égalité des chances, les droits de l'individu et le rôle de l'État, nous pourrons tenir des délibérations franches, positives et bien préparées pour le plus grand bien de notre société.

Qu'on me permette cependant d'ajouter quelques mots sur une question qui me tient à cœur. A titre de Québécois francophone pour lequel cette question dépasse les limites étroites du bilinguisme, je voudrais parler de notre identité nationale, de nos objectifs et de nos aspirations en tant que Canadiens.

[*Français*]

Cette question est particulièrement délicate à aborder quand on est Québécois, francophone de surcroît, et qu'on s'est engagé à œuvrer sur la scène fédérale en tant que parlementaire, surtout à la lumière des événements récents dans le domaine des communications aériennes bilingues, lesquels cristallisent les difficultés auxquelles la minorité francophone doit faire face pour faire valoir ses droits et réaliser pleinement ses aspirations au sein de la fédération canadienne, d'autant plus qu'il nous faut prendre en sérieuse considération l'ultranationalisme québécois, toujours vivace, et par certains aspects très attrayant.

Un pays est à la fois une entité physique, géographique, mais aussi et surtout, les gens qui l'habitent apportent leurs cultures, leurs habitudes et leur mode de vie. Ce qui fait l'âme d'un peuple, de même que son nationalisme, c'est quelque chose de plus profond que la simple existence physique d'une entité politique qui s'appelle Canada, et s'apparente plus à la culture propre, ou aux cultures propres de ses citoyens, lesquels développent une pensée et des aspirations communes en tant qu'habitants et partie intégrante de leur pays.

Le Canada a eu dans le passé beaucoup de difficulté à se forger une identité nationale. Et même maintenant, c'est souvent le réflexe négatif qui joue de se comparer aux Américains et de se réjouir, ou de s'émouvoir, selon le cas, de ce qu'ils sont et de ce que nous ne sommes pas.

En fait, il faudrait plutôt essayer de définir ce que nous sommes vraiment, et pour ce faire, les points de repère sont rares. Bien sûr, il y a eu la colonisation française, la conquête anglaise, l'exploration de l'Ouest, la Confédération, le chemin de fer, la Grande guerre, la Seconde guerre, l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, les Olympiques. Bien sûr, il y a eu les Amérindiens, les Français, les Anglais, les Italiens, les Ukrainiens, les Chinois et toutes les autres ethnies, mais qu'y a-t-il dans tout cela qui puisse nous identifier comme Canadiens? Qu'y a-t-il d'original dans notre histoire, dans notre peuple? C'est cela que chaque Canadien doit ressentir. C'est là un apprentissage difficile auquel il faut nous astreindre.

En 1967, lors des Fêtes du Centenaire, nous avons pu sentir un souffle de canadianisme, trop vite dissipé, et depuis nous continuons à être aux prises avec des problèmes d'identité, de séparatisme québécois ou colombien, de bilinguisme, de transport, de constitution, de relations fédérales-provinciales, et j'en passe!

Malgré tout cela, il ne fait pour moi aucun doute que pour la majorité de la population canadienne, le mot Canada a un sens, et c'est peut-être lorsqu'on est à l'étranger que ce sens nous apparaît soudainement par la bienveillance qui nous est manifestée et l'intérêt que l'on suscite.

Pourquoi au juste? C'est à nous de le découvrir, et vite, car le temps passe!

• (1540)

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, dans cet esprit, j'aimerais remercier le premier ministre (M. Trudeau) de la confiance qu'il m'a témoignée et remercier également tous les députés ici présents de leur compréhension. J'ai donc le plaisir d'appuyer la motion de l'honorable député de Restigouche et d'en proposer l'adoption par la Chambre.

(Sur la motion de M. Clark, le débat est ajourné.)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi. Je vous signale qu'une petite réception aura lieu plus tard dans l'après-midi, vers 4 heures et demie, dans la pièce 253B et, bien entendu, tous les députés et leurs amis y sont cordialement invités.

(Sur la motion de M. Trudeau, la séance est levée à 3 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 octobre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

L'OPPORTUNITÉ DU RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je présente une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Je le fais par suite de la déclaration du ministre des Transports (M. Lang) le 7 avril 1976 dans laquelle il avouait que «l'organisation de la recherche et du sauvetage n'est plus vraiment satisfaisante». Étant donné qu'un groupe d'étude ministériel constitué par le ministre le printemps dernier, a déjà remis son rapport renfermant des recommandations précises et que le gouvernement a négligé d'annoncer une nouvelle politique de recherche et de sauvetage air-mer pour le Canada, je propose, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait songer à renvoyer immédiatement la question de la recherche et du sauvetage air-mer au Canada au comité permanent des transports et des communications.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE STABILISATION CONCERNANT LE NAISSAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion urgente concernant la situation financière des naisseurs. L'inaction du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a forcé les provinces de l'Ouest à prendre des mesures unilatérales pour assurer aux producteurs des secours d'urgence. Parce qu'il appartient au gouvernement fédéral de sauver l'industrie bovine, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre demande instamment au ministre de l'Agriculture d'instituer sur-le-champ un programme national de stabilisation concernant le naissage fondé sur le coût véritable de production.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE LE STATUT D'IMMIGRANTS REÇUS DE LA FAMILLE VALDES SOIT RECONNU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question non seulement urgente et importante mais également d'ordre humanitaire. J'espère que mes collègues à la Chambre pourront y penser deux fois avant de répondre dans la négative.

Étant donné que M. Valdes a quitté le pays dimanche dernier et que des procédures judiciaires sont prises visant à reconnaître les prétentions de M^me^ Valdes et de ses quatre enfants, qui depuis un an et demi sont harcelés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à la suite de leur demande volontaire de légaliser leur situation au Canada, et étant donné que M^me^ Valdes est rendue à bout de force et qu'il est inhumain de laisser cette femme et ses enfants dans un état dépressif qui a trop duré, je propose, appuyé par l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal):

Que le Cabinet prenne immédiatement en considération la situation critique et inhumaine dans laquelle se trouvent M^me^ Valdes et ses 4 enfants et que le ministre prenne toutes les mesures nécessaires afin de régulariser le statut d'immigrants reçus de cette famille.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

Sécurité sociale

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA RÉPARTITION DES QUOTAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné qu'environ 1,200 producteurs de la région de la Côte sud subiront au cours de l'année laitière 1976-1977 une baisse de revenus de plus de $5,350,000, soit de 23 p. 100, étant donné que cette diminution de revenus représente pour eux une perte monétaire moyenne de $4,458 par ferme laitière et conduira certains d'entre eux à la faillite, et étant donné que ce phénomène regrettable se retrouve également dans tout le Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre recommande la formation d'un comité spécial qui serait chargé d'étudier à fond la répartition des quotas de production pour chaque province ainsi que des besoins réels pour la consommation domestique et également de considérer les conséquences économiques et sociales des pertes subies par les producteurs laitiers.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE MAJORATION DE LA PENSION DE VIEILLESSE ET D'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion que je présente conformément à l'article 43 du Règlement est d'une extrême urgence pour un grand nombre de Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre presse le gouvernement d'inclure, au nombre de ses propositions législatives de cette session, une mesure visant à augmenter considérablement le montant de la pension de base versée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et de faire bénéficier de cette pension toute personne âgée de 60 ans et ne travaillant pas.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RENVOI DE M. WALTER RUDNICKI—DEMANDE D'EXPLICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, la motion que j'aimerais formuler conformément à l'article 43 Règlement porte également sur une question urgente et pressante. Je veux parler du jugement que l'honorable juge O'Driscoll, de la Cour suprême de l'Ontario, a rendu le 23 juillet 1976 contre le gouvernement par suite du renvoi injuste d'un haut fonctionnaire, M. Walter Rudnicki. Étant donné que les motifs sur lesquels se fonde ce jugement soulèvent un certain nombre de questions inquiétantes quant aux incartades et à l'inconduite d'au moins un ministre de la Couronne, du président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, du sous-ministre des affaires urbaines et d'autres hauts fonctionnaires, et puisque la décision et la déclaration du juge font état du secret dont le gouvernement s'entoure, je propose, avec l'appui du député de Capilano (M. Huntington), la motion suivante:

Que la Chambre exhorte le premier ministre (M. Trudeau) à profiter de la première occasion pour faire à la Chambre une déclaration sur les mesures qu'il entend prendre pour régler cette affaire d'une extrême gravité.

M. l'Orateur: A l'ordre. La mise en délibération d'une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MENACES À L'ENDROIT DES OUVRIERS PROJETANT DE SE RENDRE AU TRAVAIL LE 14 OCTOBRE—LES MESURES ENVISAGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion à propos d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité, motion qui, je l'espère, recevra l'appui des députés de tous les partis. Des centaines et des centaines de syndiqués, et même leurs femmes et leurs enfants, sont venus, ont téléphoné ou ont écrit à mon bureau dans ma circonscription pour me dire qu'on les avait avertis qu'ils mettraient leur vie et celle des membres de leurs familles en péril s'ils travaillaient le 14 octobre. Ils parlent de perdre leurs libertés démocratiques au sein même de notre démocratie.

● (1410)

Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que les ministères et organismes gouvernementaux intéressés entreprennent une enquête immédiate en vue de déterminer dans quelle mesure et à quel point on a recours à l'intimidation pour empêcher la masse des syndiqués de travailler le 14 octobre 1976, d'identifier les personnes qui devraient être poursuivies pour avoir eu recours à des menaces de violences et autres représailles pour empêcher qui que ce soit de travailler, et de préparer une mesure législative tendant à assurer à tous les syndiqués le droit de déterminer leur propre destinée économique par le truchement d'un scrutin libre et secret en tout temps.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pareille motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE MESURES RELATIVES À L'IMPORTATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et importante. Étant donné que le président Ford des États-Unis a imposé récemment un embargo sur le bœuf et que l'industrie canadienne du bœuf est dans le marasme depuis pas mal longtemps, surtout depuis quelques mois, compte tenu également de la braderie que représente l'accord sur la viande conclu entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et vu, en outre, qu'à la suite de l'embargo américain, l'industrie canadienne du bœuf risque fort de voir arriver d'Australie et de Nouvelle-Zélande encore plus de viande, qui est sans doute déjà en route vers le marché américain, je propose, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le ministre de l'Agriculture prenne des mesures immédiates pour veiller à ce que ce produit ne soit pas écoulé sur le marché canadien et impose sur-le-champ, au besoin, un embargo temporaire sur le bœuf provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande et, deuxièmement, que le ministre applique une loi canadienne sur l'importation de la viande, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et, enfin, qu'il négocie avec ses homologues américains un accord à plus long terme tenant compte des aspects traditionnels du commerce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME VISANT À LA BAISSE DU CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné que depuis un an, le taux de chômage atteint 7 p. 100 ou plus, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion sur cette question urgente. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre somme le gouvernement d'établir un plan détaillé pour réaliser le plein emploi et qu'afin d'atteindre cet objectif, l'on fasse en sorte de réduire le taux de chômage actuel d'un nombre déterminé de points de pourcentage les trois prochaines années, tout comme le gouvernement s'était fixé des objectifs pour juguler l'inflation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime pour la présentation d'une telle motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DU TRANSFERT DES HÔPITAUX À D'AUTRES PALIERS DE JURIDICTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement étant donné que le tollé de protestations suscité par le transfert des hôpitaux pour anciens combattants à d'autres paliers de juridiction semble indiquer que cette politique n'est pas à l'avantage de tous les anciens combattants canadiens. Avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro), je propose donc:

Que l'on saisisse immédiatement le comité permanent des affaires des anciens combattants de tout ce qui touche au transfert des hôpitaux pour anciens combattants et que le comité soit autorisé à visiter les hôpitaux ayant déjà fait l'objet d'un transfert de juridiction ainsi que ceux qui font actuellement l'objet de négociations afin de déterminer si les accords de transfert en vigueur ont donné lieu à des injustices.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE CABINET

DEMANDE DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord saluer le retour du premier ministre à la Chambre; il nous montre comment il sait rester maître de la situation. Ma question découle du fait que la première réaction au discours du trône, du côté ministériel, a été la démission du ministre de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme cette démission ne laisse plus au sein du cabinet qu'un seul représentant, et quel représentant! des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, je me demande si le premier ministre peut assurer à la Chambre qu'il va s'empresser de nommer au moins un ministre de plus qui viendrait de ces trois provinces.

Une voix: Joe Guay?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très sensible aux bons vœux du chef de l'opposition à l'occasion de mon retour à la Chambre. Sa façon de saisir l'accoudoir de son fauteuil avant de se lever pour poser sa question m'a fort intrigué.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Il a une plus forte poigne sur son fauteuil que vous n'en avez sur votre cabinet.

Une voix: Ces propos sont consignés au compte rendu, Pierre.

M. Trudeau: Il m'a semblé, monsieur l'Orateur, qu'il craignait que le caucus ne lui enlève le seul siège qui lui reste.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je remercie aussi le chef de l'opposition des propositions concrètes qu'il a faites à l'égard de mon cabinet et j'en tiendrai sérieusement compte. S'il voulait quelques conseils en ce qui concerne son propre cabinet fantôme, j'aurai grand plaisir à lui en donner privément, monsieur l'Orateur. Ils n'en seront que plus précieux.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, deux choses sont bien évidentes. D'abord, l'été n'a rien changé à la méthode qu'emploie le premier ministre pour refuser de répondre aux questions. Ensuite, j'ai une bien meilleure poigne sur mon fauteuil et mon caucus qu'il n'en a sur le sien.

Des voix: Bravo!

● (1420)

LA FORMULE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION EXPOSÉE PAR L'EX-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puisque le premier ministre n'a pas cru devoir nous dire si oui ou non il avait pu persuader un autre Canadien de l'Ouest d'entrer dans son cabinet et qu'il a apparemment amplement discuté avec l'ex-ministre des raisons invoquées à l'appui de la démission de ce dernier, peut-on interpréter les déclarations contenues dans la lettre de démission du député de Winnipeg-Sud, surtout celles qui prétendent exposer la position fermement prise par le gouvernement au sujet d'une formule d'amendement de la Constitution, comme représentant la décision finale du gouvernement sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait remarquer à l'ex-ministre de la Défense nationale le fait suivant que je voudrais rappeler au chef de l'opposition: En mars dernier, j'ai écrit aux premiers ministres provinciaux pour leur présenter trois formules possibles de rapatriement de la Constitution. Une seule des trois parlait de droits linguistiques dans la formule d'amendement; et au moins l'une des deux autres, si j'ai bonne mémoire, ne faisait aucune mention de droits linguistiques. Donc si le chef de l'opposition et l'ex-ministre de la Défense nationale n'ont pas oublié les faits, il me semble que la décision du ministre ainsi que la question du chef de l'opposition sont quelque peu prématurées.

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA LETTRE DE DÉMISSION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): La lettre du plus récent des ex-ministres . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . donne clairement à entendre une réduction des choix possibles, et ma question visait précisément à savoir ce qui en est et si l'ancien ministre de la Défense nationale ne se trompe pas dans sa lettre sur la position qui est celle de ce cabinet dont il faisait partie encore tout récemment. Peut-être que, dans sa réponse, le premier ministre pourrait-il également faire savoir s'il accepte de déposer sa réponse à la lettre de démission de son ancien collègue et si ladite réponse renferme une riposte complète aux arguments énoncés dans la lettre de démission assez longue de l'ancien ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La réponse est très simple. Le Cabinet n'a pas changé d'attitude relativement à ces trois options. Sauf erreur, la question n'a pas été examinée à fond pour la simple raison que les premiers ministres se sont réunis deux fois depuis que la lettre a été envoyée, tout d'abord en Alberta puis en Ontario, à la suite de deux réunions préalables des procureurs généraux, au printemps, je crois. Je crois que durant ces réunions, les premiers ministres et les procureurs généraux ont tenté de définir la position entre eux. Je n'ai pas encore reçu le rapport du président de cette conférence des premiers ministres, et je ne sais donc pas quelle est leur position. Je ne connais pas leur réaction à mes trois options et j'ignore s'ils ont réussi à s'entendre. Le cabinet n'a pas changé d'avis. Nous attendons le rapport du président de la conférence pour débattre la question et prendre une décision. Voilà pourquoi j'estime que la démission du ministre est prématurée. Il a agi en se fondant sur l'hypothèse que les premiers ministres pourraient être d'accord, mais cette hypothèse pourrait se révéler malavisée.

M. Clark: Je répète ma question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre acceptera-t-il de déposer devant la Chambre sa réponse à la lettre de démission de son ministre?

M. Trudeau: Une fois que le ministre de la Défense nationale démissionnaire aura reçu cette réponse et qu'il aura consenti à la divulgation de sa propre lettre, certes je déposerai la correspondance que nous avons échangée.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MAJORATION DU BUDGET DU MINISTÈRE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Ma question s'adresse au premier ministre. Le député de Winnipeg-Sud, ancien ministre de la Défense nationale, a réussi à arracher à un cabinet réticent la promesse d'augmenter le budget total du ministère de la Défense nationale d'un montant correspondant au taux d'inflation, plus 12 p. 100 par an, et cela pour les cinq prochaines années. Le premier ministre peut-il promettre à la Chambre que cet engagement sera tenu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je puis affirmer au député que c'est le cabinet, et non pas le ministre seul, qui a pris cet engagement. Il s'agit d'une décision réfléchie de tous les ministres du gouvernement et il n'est pas question que le départ du ministre l'efface.

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE RÉÉQUIPEMENT—LE SUCCESSEUR DU MINISTRE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Le très honorable représentant pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucune modification ne sera apportée aux programmes de rééquipement de la défense annoncés par l'ancien ministre? Pourrait-il, par la même occasion, assurer la Chambre qu'il nommera quelqu'un—ou peut-être une nullité—ministre de la Défense nationale avant de s'absenter du pays encore une fois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'avais à trouver une nullité, je devrais chercher de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES ENVISAGÉES POUR RÉDUIRE LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, pour prouver les efforts que j'ai faits cet été pour améliorer mon français, je dirai «touché» au premier ministre pour sa répartie.

Sur un ton plus sérieux j'aimerais demander au premier ministre, puisque le Canada connaît un taux de chômage de plus de 7 p. 100 depuis déjà 17 mois environ, et que les Canadiens veulent manifestement travailler et ne pas recevoir de dons gratuits, si le gouvernement compte au cours de la présente session présenter une mesure législative qui fixerait les objectifs précis dans la réduction du chômage vers lesquels il tend, et sinon, pourquoi pas?

Mme Holt: Vous vous moquez bien du populo.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le discours du trône indique l'orientation que le gouvernement entend adopter à cet égard, et la Chambre aura l'occasion d'entendre le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration traiter cette question au cours du débat.

LES PERSPECTIVES DE MESURES BUDGÉTAIRES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Puisque, sur une base saisonnière, 750,000 Canadiens sont actuellement en chômage, et puisque seulement 63,000 nouveaux emplois ont été créés cette année au lieu des quelque 250,000 prévus dans l'exposé budgétaire de mai, le ministre déposera-t-il à l'automne un budget supplémentaire pour corriger ces erreurs de prévision de son propre ministère, et annoncera-t-il des programmes d'envergure pour combattre le chômage?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE DE DÉPÔT DU DOCUMENT PORTANT SUR UNE STRATÉGIE DE L'EMPLOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une réponse brève bien que stupide. La modestie nouvelle dont fait preuve le premier ministre n'a manifestement pas gagné tous les membres du cabinet.

Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que dans le discours du Trône, le gouvernement a manifesté l'intention de donner davantage d'information aux Canadiens, le ministre déposera-t-il le document de 85 pages portant sur une stratégie de l'emploi que le cabinet a approuvé? Le ministre peut-il dire par la même occasion si son programme de l'emploi comportera simplement un plus grand recours aux artifices que constituent les programmes comme le programme «PIL», qui serait en vigueur toute l'année, et l'introduction de nouveaux programmes au nom aussi savoureux que le «JEEP», quelle que soit la signification de ce sigle?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous voulons Cullen comme chef.

M. Cullen: Pas encore, Walter. Du calme.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Peut-être le mois prochain.

M. Cullen: Le chef du Nouveau parti démocratique parle d'artifices, mais l'expérience montre qu'on peut transformer, grâce à eux, une fille très ordinaire en beauté. Je pense que c'est ce que nous ferons dans notre programme.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

● (1430)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SUPPOSÉE EXCLUSION DE CERTAINS PRESTATAIRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'honorable ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il a ordonné une enquête ou est sur le point d'en ordonner une relativement aux déclarations faites à la télévision française il y a environ deux semaines, par cinq fonctionnaires portant cagoules, à l'effet que son ministère aurait donné des directives en vue d'exclure certaines catégories de prestataires, lesquels, en théorie, auraient droit aux prestations d'assurance-chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà répondu à la critique formulée dans un communiqué de presse qui a été émis, je crois, dans les deux jours qui ont suivi le reportage des media.

* * *

L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE BŒUF DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je la poserai au premier ministre ou au ministre suppléant de l'Agriculture. Ella a trait à la décision qu'a prise le président Ford le 9 octobre d'imposer un quota américain total de 1.233 million de livres de bœuf en vertu de la loi régissant les importations de viande aux États-Unis. Comme il est fort possible dans l'immédiat que des chargements en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande puissent maintenant venir s'ajouter à nos excédents actuels d'importations et comme le fait de permettre l'importation illimitée de viandes à des prix d'escompte dépassant beaucoup l'entente des «six cents de moins» rend le Canada très vulnérable, le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture agiront-ils immédiatement pour empêcher un nouvel affaissement à tous les niveaux de nos marchés de bétail canadiens en prenant les mesures qui s'imposent concernant les importations de bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a agi aujourd'hui. Le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement fédéral va contrôler les importations de bœuf et de veau au Canada à l'aide de permis individuels à partir de minuit dimanche.

L'ALLÉGATION DE L'AUSTRALIE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU CANADA DANS L'AFFAIRE DE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE BŒUF PAR LES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE RÉTRACTATION

M. Bert Hargrave (Medecine Hat): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'annonce que vient de faire le secrétaire parlementaire est très intéressante, mais je veux lui poser une question supplémentaire. Le premier ministre suppléant de l'Australie a porté une très grave accusation contre le Canada qu'il blâme comme seul responsable de cette mesure du président Ford à laquelle il fallait s'attendre surtout durant la campagne électorale. Cependant, comme l'Australie a pu sans entraves écouler ses produits sur le marché canadien, y vendant, toutes proportions gardées, beaucoup plus de viande que les États-Unis, Le premier ministre ou encore le gouvernement du Canada va-t-il agir sans tarder pour rétablir les faits et demander une rétractation au gouvernement de l'Australie?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà commenté les allégations des gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je dois préciser que des fonctionnaires canadiens en poste à Washington s'entretiennent cet après-midi même avec des fonctionnaires des États-Unis pour déterminer avec précision comment le nouveau contingentement sera appliqué. Le gouvernement américain a établi un contingentement général et les 21 pays concernés ignorent dans quelle mesure chacun d'eux sera touché. Nos représentants s'entretiennent donc cet après-midi avec des fonctionnaires des États-Unis pour savoir ce que cela signifie pour le Canada.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'UNE SÉPARATION DES RÔLES PARA-JUDICIAIRE ET CONSULTATIF

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les contradictions flagrantes que laisse subsister la loi sur l'Office national de l'énergie, et dont on a pu s'apercevoir cet été, entre les rôles para-judiciaire et consultatif de cet organisme, et comme le discours du trône n'annonce aucune mesure à ce sujet, je demande au ministre s'il songe à présenter des mesures au cours de la nouvelle session pour séparer ces deux fonctions?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pose-t-il en principe que le fait qu'une même personne exerce à la fois une fonction semi-judiciaire et une fonction consultative ne pose aucun problème? Le ministre ne pense-t-il pas que cela crée une situation impossible pour quelqu'un qui dirige un organisme de réglementation?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pense que le député fait valoir un point valable. Je conviens qu'il peut se présenter des situations où il y aurait conflit entre les fonctions consultatives et les fonctions judiciaires. C'est une question que moi-même j'étudie depuis quelque temps. J'aurai sans doute l'occasion d'en discuter avec mes collègues au cours des prochaines semaines. Pour revenir à la première question, je n'ai pas l'intention au cours de la présente session de présenter des amendements à la loi de l'Office national de l'énergie à cette fin.

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il donné des directives au président de l'Office national de l'énergie pour garantir qu'un conflit aussi manifeste ne se reproduira pas?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'en y réfléchissant le député comprendra qu'un ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait mauvaise grâce à aller conseiller l'Office national de l'énergie qui a été constitué à titre d'organisme autonome par le Parlement. Si le ministre commençait à donner des directives au directeur de l'Office national de l'énergie, à mon avis, on pourrait lui reprocher et reprocher au gouvernement de faire obstacle à l'autonomie que la loi accorde à l'Office national de l'énergie par le Parlement.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS JUSTIFIANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le discours du trône laisse entendre que l'on consultera les provinces à l'égard du renouvellement des ententes conclues dans le cadre du programme actuel de réglementation des prix et des salaires du gouvernement, le ministre peut-il, pour se montrer ouvert comme on nous le promet dans le discours du trône, communiquer à la Chambre et aux provinces tous les documents préconisant la prolongation du programme au-delà du 21 mars 1977 vu que les ententes avec la plupart des provinces doivent prendre fin à cette date?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la date à laquelle nous songeons est bien sûr le 1er avril 1977. Je me ferai un plaisir de communiquer aux provinces et à la Chambre l'analyse qui tend à préconiser la poursuite du programme.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre veut-il nous dire quand il fera tenir ces documents à la Chambre et aux provinces? Pourrait-il également nous dire quelle sera la durée de la prolongation qu'il propose aux provinces? Sera-t-elle de 18 autres mois ou même d'une période plus longue?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous pensons que ces pourparlers pourraient commencer dès le début de la nouvelle année car, bien sûr, nous aurons alors plus de détails. Comme le député le sait sans doute, la loi prévoit une durée d'encore deux ans.

DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA DISPOSITION PERMETTANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME AU-DELÀ DE 1978

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire au premier ministre. Comme le premier ministre a laissé entendre, jeudi dernier, que sous aucun prétexte le programme de contrôles ne s'étendra au-delà de 1978, pourrait-il dire s'il est prêt à faire modifier le bill C-73 afin de s'assurer que le programme de contrôles ne pourra, en aucun cas, être prolongé au-delà de 1978, notamment en supprimant la disposition qui permet de prolonger le programme par simple décret du conseil?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la proposition du député. Nous n'avons certes pas l'intention de prolonger ce programme au-delà de décembre 1978. Si cela pouvait rassurer la Chambre et amener les partis d'opposition à collaborer avec nous à l'application du programme actuel, je suis bien prêt à prendre cet engagement.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES MÉNAGÈRES

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Devons-nous comprendre, d'après l'allusion au Régime de pensions du Canada dans le discours du trône d'hier, que l'apport des ménagères au bien-être social et économique de notre pays sera enfin reconnu de façon réelle et tangible?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, cette disposition permettra sûrement de reconnaître bien mieux l'apport des ménagères à notre économie. J'espère qu'à l'avenir, le gouvernement pourra présenter d'autres mesures de ce genre, afin de reconnaître cet apport.

* * *

● (1440)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES EMPÊCHEMENTS AU RÉEMBAUCHAGE DE M. RUDNICKI— L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UNE LISTE NOIRE DE FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Selon la Cour suprême de l'Ontario, c'est à tort que M. Walter Rudnicki a été démis de ses fonctions de conseiller supérieur en matière de politique à la Société centrale d'hypothèques et de logements. M. Rudnicki sera-t-il réembauché et, sinon, pourquoi ne serait-il pas réadmis dans la Fonction publique fédérale?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, M. Rudnicki a reçu une indemnisation. Il a un autre emploi, je pense, auprès du gouvernement du Manitoba, et je ne crois pas qu'il ait manifesté le désir de revenir travailler dans l'administration publique fédérale. Je lui offre mes meilleurs voeux de succès dans sa nouvelle carrière.

M. Leggatt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Sans doute le ministre voudra-t-il discuter de sa réponse avec M. Rudnicki qui tente d'obtenir un emploi dans la Fonction publique fédérale. Étant donné la très grave accusation que formule M. M. Rudnicki selon laquelle il existerait une liste noire de fonctionnaires, liste que les ministres libéraux ont eue sous les yeux et qui serait officiellement désignée comme la liste des membres de l'opposition extra-parlementaire, le ministre nous dirait-il s'il est au courant de l'existence de cette liste dans les domaines relevant de sa compétence? S'il n'en sait rien, donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'il effectuera une enquête relativement à ces accusations très graves de M. Rudnicki?

Une voix: Et pas de chansons!

M. Danson: Monsieur l'Orateur, c'est une bien grave accusation que celle que formule le député. Elle est heureusement sans fondement.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE DÉCLARATION TOUCHANT LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR M. RUDNICKI

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Étant donné ce que vient de demander mon collègue de New Westminster, le premier ministre peut-il nous dire s'il fera à la première occasion une déclaration à la Chambre en réponse aux sérieuses accusations portées par M. Rudnicki ainsi que par un juge de la Cour suprême de l'Ontario. De cette manière il calmerait l'inquiétude ressentie à travers le pays du fait de certaines indélicatesses de certains ministres et hauts fonctionnaires, comme le laisse entendre le jugement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais m'informer car je ne suis pas au courant de ces accusations. Je viens tout juste d'entendre des députés d'en face y faire des allusions voilées.

M. Baker (Grenville-Carleton): La Cour suprême a rendu un jugement.

M. Fairweather: Ce n'est qu'une rumeur émanant de la Cour suprême.

Une voix: Ce juge-là vous a échappé.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre sait très bien que je ne m'adresse pas aux juges. Il se peut qu'ils aient une opinion sur la conduite des gouvernements mais, à moins qu'elle ne porte sur une question de légalité ou d'illégalité, je n'en tiens pas compte.

* * *

L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES ET D'UNE SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines vu le communiqué publié par le Conseil canadien de développement social dans lequel il cite six villes canadiennes où le pourcentage des gens capables d'acheter une maison à un prix abordable est en baisse malgré le succès qu'a remporté le programme d'aide pour l'acquisition d'une maison; de plus, dans le discours du trône le gouvernement n'annonce pas de nouveaux programmes dans ce domaine. Le ministre nous dirait-il s'il compte présenter au cours de la présente session une nouvelle mesure tendant à établir une société canadienne d'hypothèques?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, les programmes actuellement en vigueur fonctionnent efficacement, bien que dans certains secteurs nous voudrions les voir fonctionner encore mieux. Comme les députés le savent, les mises en chantier atteignent presque un record cette année, mais cela ne nous empêche pas de nous préoccuper de l'avenir et du fait que les gens à faibles revenus éprouvent encore des difficultés. Nous adaptons nos programmes, non pas au moyen de nouvelles mesures législatives, mais en appliquant les programmes déjà en place de façon à nous assurer de notre mieux que des logements sont à leur disposition.

La Federal Mortgage Exchange Corporation existe dans la province de mon collègue le ministre des Finances. A mon avis et du point de vue de mon ministère, cet organisme n'est pas nécessaire. A l'heure actuelle, nous obtenons tout le financement hypothécaire voulu. Nous obtenons plus que nous avons demandé, plus que ce que certains sceptiques pensaient que nous aurions. Il semble que la somme de 1 milliard de dollars que nous espérions recevoir pour nos programmes du secteur privé dépassera, cette année, 1 milliard et demi de dollars.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LE PARTAGE DES REVENUS FISCAUX AVEC LES MUNICIPALITÉS FACE À L'ÉCHEC D'UNE CONFÉRENCE TRIPARTITE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le gouvernement n'a pas réussi à obtenir l'accord des provinces pour tenir une conférence tripartite portant sur les questions graves que sont les accords fiscaux et le partage des revenus fiscaux avec les municipalités, je demande au ministre, comme il n'est pas parvenu à organiser cette conférence, quelle ligne de conduite il entend suivre puisque les problèmes de nos villes ne sont toujours pas réglés?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, cela ne signifie pas que nous ne nous préoccupons pas des problèmes de nos villes mais que les provinces n'ont pas jugé bon de rencontrer les administrations municipales et fédérales pour discuter du rapport du groupe de travail sur les finances publiques. Cette équipe a recueilli beaucoup de renseignements et fait de nombreuses recherches. Je suis actuellement en train de l'étudier pour voir comment nous, au niveau fédéral, pouvons travailler, malgré le vide que laisse le manque d'initiative de certains gouvernements provinciaux qui ne prêtent aucune valeur à la consultation et préféreraient l'affrontement et l'abandon de leurs responsabilités.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FONDS DE TRANSITION RHODÉSIENNE—LA CONTRIBUTION DU CANADA

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que je félicite de sa récente nomination. Compte tenu de la déclaration qu'il a faite à la suite de son discours aux Nations Unies, selon laquelle il est possible qu'on demande au Canada de contribuer à un fonds dit de transition rhodésienne, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si la question a été étudiée et si une décision a été prise? Si oui, quel montant le Canada est-il disposé à y verser?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bons vœux. Aucune décision n'a encore été prise pour la bonne raison, comme je l'ai dit alors, que les États-Unis n'ont fait aucune proposition ferme au Canada ou, autant que je sache, à d'autres pays, à part peut-être celle faite au Royaume-Uni. Lors de ma rencontre avec le secrétaire d'État Kissinger à New York celui-ci m'a affirmé que la création d'un fonds faisait partie du projet de règlement d'ensemble et qu'il était en train d'étudier personnellement la répartition, en pourcentage, des contributions ainsi que le montant global que pourrait atteindre ce fonds. Mais on n'a pas demandé directement au Canada de participer. D'après certains commentaires publics, on pourrait très bien nous demander de le faire, mais la situation est telle que je l'ai décrite. On ne nous a pas adressé de demande jusqu'à présent.

Je dois également dire au député que je retournerai à Washington vendredi pour rencontrer M. Kissinger, et c'est peut-être une des questions sur lesquelles j'obtiendrai plus de précisions.

L'ADMISSION AU CANADA DE RÉFUGIÉS RHODÉSIENS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il eu ou compte-t-il avoir des entretiens avec les autorités américaines et britanniques à propos de l'entrée au Canada d'environ 20,000 Rhodésiens blancs et réfugiés? Dans l'affirmative, quelle est la base de ces entretiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens sur cette question avec les autorités américaines et d'après ce qu'elles m'ont dit, et je pense que c'est la source la mieux renseignée pour le moment, la question des réfugiés n'est pas la plus importante à ce stade des négociations et, partant, il n'est probablement pas sage d'insister sur cet aspect de la question maintenant.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PENSION DE VIEILLESSE—LES PROJETS DE MODIFICATIONS CONCERNANT LA RÉSIDENCE ET LES TITULAIRES D'UNE PENSION OUTRE-MER

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 14 avril, le ministre a annoncé à la Chambre que le gouvernement allait apporter des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse, notamment en ce qui concerne la résidence et les accords réciproques touchant les titulaires d'une pension outre-mer et qui vivent maintenant au Canada. Cette mesure vise quelque 500,000 personnes et pourtant rien n'indique dans le discours du trône que le gouvernement l'envisage comme une question urgente ou prioritaire. Le ministre peut-il nous dire pourquoi cette importante question ne figure pas dans le Discours du trône?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, plusieurs sujets d'importance seront sûrement discutés durant la session, au cours de laquelle des projets de loi seront présentés à la Chambre, lesquels ne sont pas nécessairement mentionnés dans le discours du trône.

Les amendements à la loi sur la sécurité de la vieillesse constituent un tel projet. Le projet de loi est en train d'être rédigé, et j'espère être en mesure au cours des mois qui viennent de le déposer à la Chambre en vue de la première lecture.

[*Traduction*]

LES PENSIONS DE VIEILLESSE—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES TOUCHANT LES AMENDEMENTS PROPOSÉS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre a annoncé cet amendement à la Chambre, il a indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'avoir l'accord des provinces, mais qu'il fallait les consulter. Le ministre peut-il nous dire s'il les a consultées et si les provinces et les territoires approuveront maintenant le genre d'amendement qu'il se propose d'inclure dans le bill dont il vient de parler?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne pense pas avoir jamais dit, monsieur le président, que les amendements considérés requéraient le consentement ou même une consultation des provinces. J'ai indiqué cependant que je procéderais de mon propre chef à des consultations avec les provinces, afin de m'assurer que nous continuerions à avoir l'esprit de coopération que nous avons acquis en matière de sécurité sociale durant les trois dernières années.

J'ai étudié le projet en cause avec mes collègues, si je me souviens bien, à la dernière conférence fédérale-provinciale du mois de juin, et aucune objection n'a été exprimée au sujet du projet que nous avons considéré soit à la conférence du mois de juin soit après. En conséquence, je pense que nous pouvons procéder sans inquiétude à la considération de ce projet.

Questions orales

● (1450)

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE QUEL RÔLE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A CONTRIBUÉ AUX SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les producteurs de lait industriel du Québec et de l'Ontario passent pour ainsi dire eux aussi l'année la plus difficile de leur existence, et étant donné que du fait de cette situation la province de Québec a décidé de verser aux producteurs de lait industriel 21 millions de dollars et que le discours du trône ne mentionne pas d'entente ou de changement de politique du gouvernement relativement à cette question, le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre si ce versement de 21 millions de dollars de la province de Québec aux producteurs de lait industriel du Québec a été fait de façon unilatérale, sans consultation avec le gouvernement fédéral, ou si ceci est simplement du ressort provincial, et que le gouvernement entend se laver les mains de cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à mon avis le député fait bon marché de l'argent des contribuables quand il dit qu'on se lave les mains à ce sujet, alors qu'on verse près d'un demi milliard de dollars aux producteurs de lait sous forme de prêts ou d'octrois. Je crois que les octrois, à eux seuls, sont de l'ordre de 150 millions de dollars. Le député peut bien être impressionné par les millions donnés par le Québec, mais il devrait songer à ce qui vient du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est du sujet lui-même, nous savons que la situation chez les producteurs laitiers du Québec et du reste du pays est difficile, et cette question est à l'étude au conseil des ministres, afin de voir si nous pouvons apporter quelqu'autre remède.

M. Beaudoin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Je veux tout d'abord remercier le premier ministre de cette clarification que l'on connaissait déjà au sujet des prêts à long et à court termes consentis aux cultivateurs. Étant donné ces prêts consentis par le gouvernement fédéral et l'obligation des cultivateurs d'honorer leurs engagements, sauf ceux relatifs aux prêts agricoles dont le remboursement a été reporté à un an ou à peu près, mais qui demeurent toujours une dette, le très honorable premier ministre peut-il dire, compte tenu des consultations avec la province de Québec relativement à cette question cruciale du fait que les producteurs de lait industriel sont incapables de satisfaire à leurs obligations, si le gouvernement voit de façon positive cette manière d'agir d'une province, savoir, aider un secteur de production qui ne la regarde pas du tout, qui relève simplement du gouvernement fédéral, je parle du lait industriel? Est-ce que le premier ministre peut nous dire si le gouvernement voit cela d'une façon positive ou négative?

M. Trudeau: Monsieur le président, le député répète dans sa question qu'il s'agit uniquement de prêts. Visiblement, il ne connaît pas le sujet dont il traite, parce qu'il y a environ un quart de milliards de dollars qui ont été versés sous forme d'octrois aux producteurs de lait. Encore une fois, cela représente une somme importante pour les cultivateurs.

[M. Lalonde.]

Lorsque le député dit que le gouvernement du Québec verse des fonds dans un domaine où il n'est pas du tout en cause, une fois de plus il fait montre de son ignorance, car il n'est pas sans savoir que les quotas sont déterminés conjointement par la province et par le gouvernement fédéral, et que pour une bonne part l'administration reste aux mains des provinces. Alors, à mon avis, ce n'est pas un sujet dont on a intérêt à dire que le gouvernement provincial du Québec ou d'ailleurs est le seul à faire quelque chose pour les producteurs de lait, car cela n'est pas vrai.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DE LA PROPRIÉTÉ DU BANC DE GEORGE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, par la même occasion, le féliciter pour sa nouvelle nomination. A l'heure actuelle, la majeure partie des réserves canadiennes de poissons de fond et presque la totalité de nos prises de pétoncle, représentant une valeur de 30 millions de dollars, se font dans une région connue sous le nom de banc de George, zone dont le gouvernement des États-Unis revendique actuellement la propriété. Vu l'enjeu économique que représente ce banc pour le Canada, j'aimerais que le ministre nous dise si lui-même ou ses collaborateurs ou bien le ministre des Pêches ou ses collaborateurs ont eu des discussions récemment avec les américains sur cette question. Si c'est le cas, pourrait-il faire savoir à la Chambre quel a été le résultat de ces entretiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (seorétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je remercie le député qui, je pense, représente la circonscription canadienne où l'industrie de la pêche est la plus importante. Sans consulter les dossiers, je ne pourrais dire si les chiffres cités sont exacts. Quant à la seconde partie de sa question, je dois dire qu'au cours de ces dernières semaines, deux séries d'entretiens distinctes se sont déroulées entre le Canada et les États-Unis sur l'extension de ce que nous pouvons appeler je pense les frontières maritimes. C'est là l'une des plus importantes questions que nous aborderons lors des discussions que j'aurai à Washington vendredi. Il y a eu progrès mais, comme le sait le député, il s'agit là d'une question des plus complexes. Peut-être faudra-t-il plusieurs autres séries d'entretiens pour la résoudre de façon satisfaisante.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE PROGRAMME DE STABILISATION EN FAVEUR DES NAISSEURS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'adresse ma question au premier ministre. Si c'est possible, je préférerais qu'il y réponde. Comme les agriculteurs spécialisés dans le naissage se trouvent dans une situation économique difficile qui risque de provoquer plus tard une crise au pays, le premier ministre peut-il assurer à ces producteurs que le gouvernement adoptera très prochainement à leur intention un programme de stabilisation?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement de la Saskatchewan annonce aujourd'hui l'adoption d'un programme pour venir en aide aux naisseurs de bovins. A l'exception des provinces Maritimes, toutes les régions du Canada bénéficient maintenant de tels programmes. Le gouvernement fédéral a annoncé à diverses reprises son intention de créer le sien. Nous sommes en pourparlers avec les provinces à ce sujet, mais nous n'avons encore pu nous mettre d'accord sur un programme national. Certaines provinces ne sont pas d'accord sur l'importance des versements à effectuer à l'échelle nationale, et c'est ce qui fait que nous n'avons pas pu nous entendre avec elles.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'essaierai de nouveau du côté du premier ministre. Comme il existe maintenant plusieurs programmes provinciaux, le premier ministre peut-il promettre que le gouvernement fédéral participera à part égale avec les provinces à la dotation d'une caisse de stabilisation pour les entreprises de naissage?

[*Français*]

M. Pelletier: Monsieur le président, le gouvernement canadien ne peut pas à ce moment-ci faire une telle promesse et de toute façon les discussions se poursuivent avec les provinces. C'est seulement lorsque les provinces, le gouvernement fédéral et les ministères de l'Agriculture en seront venus à une entente pour l'établissement d'un programme ou d'un prix uniforme au Canada qu'on pourra l'annoncer.

LA RAISON POUR LAQUELLE ON REFUSE DE DONNER DES RENSEIGNEMENTS SUR LES VÉHICULES DÉFECTUEUX

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations, je profite de l'occasion pour le féliciter de sa nomination comme ministre.

[*Traduction*]

J'ai appris que la Direction de la sécurité automobile du ministère des Transports possède une foule de renseignements concernant les enquêtes portant sur les plaintes présentées par le public au sujet de véhicules défectueux. J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations pourquoi ces renseignements sont gardés secrets au lieu d'être communiqués au public?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de longue date de ses remarques bienveillantes. J'ai l'impression qu'hier encore nous luttions fermement ensemble pour la grande cause commune du libéralisme.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Bien que nos chemins aient maintenant quelque peu divergé, il est réconfortant de penser que nous pouvons travailler dans l'intérêt du consommateur. Je dois avouer, pour répondre à la question du député, que je n'ai pas entendu parler des renseignements que possèderait, selon lui, le ministère des Transports. Toutefois, je me renseignerai afin de lui répondre.

M. Grafftey: Étant donné la nouvelle politique gouvernementale, qui est de mieux informer les Canadiens, le ministre ne pense-t-il pas, en l'occurrence, que le public a le droit de savoir? Pourquoi ces renseignements ne sont-ils pas rendus public sous forme d'un bulletin aux consommateurs comme cela se fait aux États-Unis?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, sachant que les opinions du député sont toujours pleines de bon sens, j'en tiendrai compte en me documentant.

* * *

● (1500)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE PROJETS DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES SUBVENTIONS

M. David MacDonald (Egmont): J'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale, monsieur l'Orateur. Devant l'absence décevante et surprenante, dans le discours du trône, de toute allusion aux modifications à apporter à la loi sur les subventions au développement régional, et ceci malgré les recommandations de son propre Conseil de développement de la région de l'Atlantique et malgré les rappels constants des gouvernements provinciaux qui n'ont pas cessé de réclamer d'importants changements qui sont essentiels au bon fonctionnement de cette loi, le ministre voudrait-il nous dire si ce silence à l'égard des modifications à apporter à la loi sur les subventions au développement régional tient à l'absence de recommandations à ses collègues du cabinet ou, si tel n'est pas le cas, à certaines objections de leur part?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, à ce stade-ci il n'y a pas eu effectivement de recommandations faites au Cabinet, par moi-même ou par mon ministère, parce que nous sommes à considérer, comme nous l'avons fait au cours des dernières semaines, plusieurs représentations faites par divers organismes canadiens sur les façons d'améliorer la loi. J'espère bien qu'au cours des prochains mois nous pourrons en venir à un consensus à ce sujet. Je serai à ce moment-là en mesure de proposer à mes collègues du Cabinet les modifications qui s'avéreront appropriées pour répondre aux besoins.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA PARTICIPATION À LA JOURNÉE DE PROTESTATION DU 14 OCTOBRE

M. John Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle est suscitée par une déclaration du ministre prononcée le 26 septembre, selon laquelle il espérait que la grève nationale serait réussie. Il a poursuivi en disant qu'il espérait qu'elle était légale. Le ministre peut-il nous dire si lui ainsi que le gouvernement estiment à présent que cette grève est légale?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Naturellement, nous devrons examiner les évènements qui se dérouleront demain.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): En ce qui concerne le gouvernement, et selon l'avis de juristes de la Couronne indépendants, il se pourrait que dans certaines circonstances la grève soit illégale, encore que j'ai été réconforté d'apprendre de la direction de l'Alliance de la Fonction publique qu'elle ne pouvait, en toute moralité, recommander de rupture de la convention collective du moins en ce qui concerne ce groupe important du mouvement syndicaliste. Dans le secteur privé, il appartient à chaque employeur de décider quelle attitude adopter. Quand à mes remarques, j'espérais—et je pense qu'on en voit déjà les signes—qu'une grande partie des syndicats protestera, probablement, mais sans s'éloigner de la légalité et sans rompre avec les conventions collectives. Il est de notre intérêt d'avoir ce genre de mouvement syndicaliste responsable.

M. Fraser: Étant donné que dans un sondage d'avis qui vient d'être fait dans ma circonscription, il apparaît que les citoyens ordinaires de l'endroit supportent de manière écrasante cette protestation . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire, veut-il la poser?

M. Fraser: . . . mais que les mêmes citoyens ne sont pas d'accord avec la méthode de protestation utilisée, le ministre peut-il expliquer en quoi ses remarques vont aider ceux qui estiment qu'on ne doit pas enfreindre la loi pour protester?

M. Munro (Hamilton-Est): Le mieux est de recommander, comme je l'ai fait, que si le travailleur syndiqué sent qu'il est contraint de protester, il devrait le faire dans la légalité et ne pas rompre les conventions collectives; il a toute latitude de le faire—à ses heures de repas, au moment des quarts fractionnés—quand il ne travaille pas.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; c'est une affaire capitale pour notre pays. Certains députés ont déjà exprimé leur inquiétude à ce sujet aujourd'hui dans une motion. Pourtant, nous voyons que le ministre du Travail, qui parle au nom du gouvernement, est incapable de préciser la position de ce dernier à ce sujet, s'il considère que cette contestation nationale, ou cette grève d'un jour est légale ou illégale. Il est évident que le ministre essaye d'esquiver la question surtout depuis la déclaration irréfléchie qu'il a faite il y a quelque temps.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE LA MOTION RELATIVE AU TARIF DES DOUANES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens qui a trait au Tarif des douanes et qui fait suite au budget du 25 mai 1976.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DÉPÔT D'UN CONTRAT INTERVENU AVEC LA LOCKHEED AIRCRAFT CORPORATION RELATIF À L'ACHAT D'APPAREILS CP-140

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, conformément au Règlement je voudrais déposer deux copies en anglais et deux copies en français du contrat conclu avec la Lockheed Aircraft Corporation, pour l'achat d'avions CP-140.

* * *

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 12 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier les députés du chaleureux accueil qui me vient je pense de tous les partis de la Chambre.

Je profite également de l'occasion pour exprimer en mon nom personnel et au nom de mes collègues du parti progressiste-conservateur, la profonde admiration qu'inspire à tous les Canadiens la conduite du Gouverneur général, non seulement ces derniers temps mais depuis qu'il occupe ses fonctions. Avant qu'il soit nommé à son poste, nous le considérions tous comme une personnalité éminente et le courage et la détermination qu'il a montrés dans l'épreuve a été une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Et en mon nom personnel et en celui de mes collègues progressistes conservateurs, je voudrais pendant quelques instants rendre un hommage tout particulier à l'épouse de notre gouverneur général, M^me^ Léger. Je voudrais lui dire combien nous sommes impressionés par la dignité et le courage avec lesquels elle assiste son époux et sert le Canada tout entier.

[*Traduction*]

Évidemment, je voudrais également féliciter le député de Restigouche (M. Harquail) et le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) de la manière dont ils ont ouvert le débat. En toute conscience, je ne peux leur souhaiter une longue carrière parlementaire, mais je leur souhaite tout de même du succès pour le temps qu'il leur reste à exercer leurs présentes fonctions.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Clark: Monsieur le président, au nom de mes collègues progressistes conservateurs, je voudrais signaler que nous allons manquer dans ce débat la présence toujours très active du député de Témiscamingue (M. Caouette). Nous déplorons la maladie qui afflige notre collègue mais nous sommes cependant certains qu'il saura faire face à ce contretemps avec le même esprit de combat qui a toujours marqué son activité à la Chambre, ce même esprit qui lui a permis de défendre sans relâche les principes du fédéralisme à des moments où sa position n'était pas des plus populaires.

● (1510)

[*Traduction*]

J'aimerais avant toute autre chose noter les changements qui ont été apportés au cabinet depuis l'ajournement de juillet.

M. Fairweather: On dirait une bande élastique.

M. Clark: Comme le fait remarquer le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), on dirait une bande élastique. J'allais parler des changements au passé, mais tout comme le premier ministre (M. Trudeau), nous songeons à l'avenir.

Si le progrès peut se mesurer uniquement en fonction du rythme des changements apportés, nous devrions donc dire que ce dernier remaniement ministériel est un changement en mieux. Quant à moi, je serais plutôt de l'avis de mon ami et collègue, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), qui a déclaré qu'à sa naissance, le simple fait de changer les porteurs n'avait jamais ramené un cadavre à la vie!

[*Français*]

L'opposition regrette sincèrement que l'honorable député de Verdun (M. Mackasey) ait quitté le Cabinet. Nous n'avons peut-être pas toujours été d'accord avec ses idées mais nous avons toujours su où était son cœur. Cela, monsieur l'Orateur, n'est malheureusement pas une caractéristique que nous pouvons attribuer à tous les membres de ce Cabinet.

[*Traduction*]

J'aimerais en outre rendre hommage à deux autres ministres de l'ancien cabinet, les députés d'Eglinton (M. Sharp) et de Westmount (M. Drury). Ils ont tous deux travaillé pendant de longues années et, nous devons le reconnaître, avec une grande distinction, au service public de leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais dire au député de Westmount que, bien que nous ayons pu mettre en doute sa franchise plus tôt cette année en égard à ses rapports avec certains membres de la magistrature, je trouve très rafraîchissant qu'il soit maintenant au moins prêt à admettre qu'il ne peut renoncer à son siège de peur que son parti ne perde une élection partielle.

Bien sûr, je désire féliciter les nouveaux ministres de leur nomination, tant ceux à qui on a confié des portefeuilles que ceux dont le statut est moins important, plus incertain. Je suis particulièrement heureux de voir que le gouvernement a suivi notre exemple en reconnaissant l'importance des petites entreprises et celle de la santé physique et du sport amateur au Canada.

Je ne diminuerai pas, je pense, le mérite des nouveaux ministres en signalant à la Chambre que le premier ministre semble avoir fait leurs nominations en tenant compte autant de la carte électorale que d'autres considérations comme le talent et l'expérience. Même avant ce matin, le premier ministre et ses conseillers avaient clairement délaissé l'ouest du Canada en ne retenant pas le nom du député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac), malgré son expérience. Le premier ministre semble plus indécis sur les chances de son parti en Colombie-Britannique et il a accordé à cette province un ministre et trois «demi-ministres». Monsieur l'Orateur, l'un d'entre eux m'a quelque peu surpris. En effet, hier soir je parlais au nouveau ministre d'État chargé des Affaires des petites Entreprises et il m'a appris que la première visite qu'il ferait en dehors du Canada pour promouvoir la politique d'aide aux petites entreprises serait en Union soviétique.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il m'assure maintenant que cette visite a trait à d'autres responsabilités qu'on lui a conférées mais je pense qu'elle suscitera une certaine inquiétude chez les Canadiens qui ont observé les réalisations du gouvernement actuel et qui se demandent où il cherche l'inspiration de sa politique à l'égard des petits entrepreneurs et des petites entreprises.

M. Guay (St-Boniface): Parlez-nous maintenant de votre voyage à Rome.

M. Clark: Le député de St-Boniface (M. Guay) qui en élevant la voix espère monter plus haut, me pose une question à propos de mon voyage à Rome. Je serai contraint de le décevoir en lui faisant remarquer que jamais au cours de mon voyage à Rome son nom n'a été mentionné.

La durée du mandat du gouvernement actuel n'est pas fonction du nombre d'élections ou de législatures mais de nombre de slogans publicitaires. Après la «société juste» nous avons eu «un pays fort» et maintenant nous entrons dans l'ère de l'«Opération justification». Si l'on cherche à ce que les Canadiens aient confiance en leur gouvernement, Monsieur, nous ne parlons pas d'une petite opération, nous parlons d'une opération totale.

J'ai lu avec intérêt les comptes rendus du discours que le premier ministre a fait à Toronto l'autre jour. Un vrai discours pour partisans fidèles, pour le petit nombre du moins qui s'y trouvait au début parait-il. Dans ce discours, le premier ministre a déploré la situation du pays, et même celle du parti libéral. Pour ma part, monsieur l'Orateur, ce n'est pas sur le Canada que je pleurerai. Notre population est assez vigoureuse pour survivre même au gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Bien qu'à grand peine, je retirerai les larmes que m'inspire la situation du parti libéral, pour déplorer surtout l'isolement et l'aveuglement du premier ministre et du gouvernement qui, loin de céder aux cris des Canadiens, ne les entendent même pas. Ce que je déplore, c'est qu'il va falloir supporter cette inaction pendant encore deux ans, jusqu'à ce que le premier ministre permette à l'électorat de se refaire un gouvernement neuf.

Beaucoup de Canadiens j'en suis sûr, trouvent comme moi une résonance particulièrement déplaisante à l'«opération justification». Par son nom même, elle montre bien que le gouvernement n'a pas compris l'ineptie de ses politiques. Il cherche à les justifier, au lieu de se demander ce qu'elles ont de foncièrement mauvais. Pour lui il n'y a qu'un problème, c'est qu'elles sont mal perçues. Autrement dit c'est la population qui a tort, mais pas le gouvernement.

Les dégoulinades de Toronto, et le discours savamment dénué de sens que nous avons entendu hier n'indiquent aucun changement d'orientation dans les politiques du gouvernement. Celui-ci cherche uniquement à faire avaler aux Canadiens des politiques qui sont manifestement inadaptées au Canada actuel. Il n'y a pas de programme. Dans les mois qui lui restent à courir sur son mandat, le gouvernement va se borner à faire des relations publiques. Pour notre malheur, cette campagne a commencé avec le discours du trône qu'on nous a servi hier.

Une voix: Vous êtes stérile.

M. Clark: En voilà un qui s'y connaît en fait de stérilité.

Des voix: Oh, oh!

● (1520)

M. Clark: Quiconque a lu le discours du trône présenté hier n'a pu s'empêcher, je pense, d'être abasourdi par l'audace, la hardiesse et l'imagination qui le caractérisent de toute évidence. Le gouvernement, entre autres initiatives brillantes, est disposé à accorder, dit-il, «une très haute priorité à l'instauration d'un meilleur climat de compréhension entre les Canadiens». Voilà un gouvernement courageux, audacieux et prévoyant!

Puis, toujours fidèle à lui-même, le gouvernement est prêt, et ce, sans la moindre hésitation ni la moindre crainte, à examiner les programmes fédéraux qui pourraient être transférés au secteur privé. Il s'agira là d'une examen audacieux et hardi.

Puis le gouvernement, enfin, se défile sur la question de la liberté de l'information, question soulevée par mon collègue le député de Peace River (M. Baldwin), faisant preuve d'une singulière désinvolture vis-à-vis de celui-ci et de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il s'agit là d'une question dont nous pouvions, du moins le croyais-je, discuter sans crainte au Canada, car même l'ancien ministre des Finances luttait pour cette cause.

Une voix: Un ancien ministre des Finances.

M. Clark: Oui, un ancien ministre des Finances. J'ai supposé que l'ancien ministre, ex-député d'Ottawa-Carleton (M. Turner), ne faisait que répéter devant une assemblée publique une recommandation allant dans le sens d'une plus grande liberté de l'information, recommandation qu'il a vivement défendue devant ses collègues du cabinet pendant la longue période au cours de laquelle il a eu quelque influence sur les affaires du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous avions cru qu'il s'agissait là au moins d'un domaine dans lequel on pourrait prendre les mesures qui s'imposent mais nous avons constaté qu'au lieu de proposer des mesures législatives, le gouvernement allait encore une fois présenter un autre Livre vert, une autre étude pour déterminer s'il est prudent ou non de divulguer aux Canadiens des renseignements concernant leur pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cela étant dit, monsieur l'Orateur, il est clair que le gouvernement n'a jamais été plus entreprenant ni plus courageux que quand il s'est attaqué au problème épineux que soulève le rôle qu'il devait adopter dans l'économie canadienne. Le choix qui s'offrait au gouvernement était très difficile. D'une part, et je m'excuse de paraphraser, il existait des forces puissantes qui exigeaient une plus grande intervention, comme l'indique une affirmation que j'aimerais citer:

> L'objectif consiste dans une société libre constituée d'hommes, de femmes et d'enfants . . . et les négociations collectives libres et le système de libre entreprise sont des outils dont nous avons décidé de nous servir pour atteindre ce but. Cependant, ce ne sont que des outils et s'ils ne donnent pas les résultats espérés, nous restreindrons dans une certaine mesure les négociations collectives ou nous imposerons des contraintes au système de libre marché . . .

Par ailleurs, on appuyait de façon tout aussi énergique le secteur privé, comme dans la déclaration suivante:

> Notre atout le plus fort et le plus prometteur, c'est le moral des Canadiens, notre empressement à relever les défis difficiles, notre tradition d'indépendance et l'initiative individuelle.

Quel choix difficile pour le gouvernement! Songez aux tourments de quelqu'un qui doit choisir entre le Pierre Elliott Trudeau du mois d'avril et le Pierre Elliott Trudeau du mois d'octobre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Imaginez le dilemme d'un gouvernement qui doit choisir entre son premier ministre et son premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il l'a fait avec la candeur qui caractérise le libéralisme moderne. Le gouvernement a fait son choix et a opté carrément pour Keith Davey.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je dois dire que mes collègues et moi-même sommes tous convaincus que le gouvernement pourrait s'accommoder de toutes les démissions ou défections de députés qu'on voudra tant que Keith Davey sera en place.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Mais pour tenir compte de la réalité de la situation, ce discours du trône aurait surtout dû donner une certaine orientation, une idée de ce que le gouvernement compte vraiment faire du programme de réglementation actuel et également des objectifs qu'il a en vue une fois les contrôles levés. Les Canadiens ne savent pas où leur gouvernement les conduit. Le premier ministre et ses collègues n'ont cessé de faire des déclarations contradictoires au point où les Canadiens sont dans l'incertitude la plus complète.

Dans ce discours du trône, le gouvernement avait l'occasion, et même l'obligation, de commencer à dissiper cette incertitude ou du moins de commencer à faire preuve d'honnêteté envers les Canadiens. Au lieu de cela, on nous sert des termes vagues comme «option intermédiaire» et des promesses encore plus vagues d'entreprendre—remarquez bien d'entreprendre—un processus de consultation.

Quelle confession le gouvernement nous fait là! Après 12 mois de réglementation il pense maintenant sérieusement à entreprendre un processus de consultation. Quand ce programme a été proposé ici pour la première fois, il était clair qu'on voulait gagner du temps, respirer un peu afin de mettre sur pied des consultations et de réunir les associés économiques du Canada afin que nous nous mettions d'accord sur ce que nous ferions une fois la période des contrôles terminée.

Comme il était clairement entendu que tel était l'objectif du programme du gouvernement, pourquoi a-t-il fallu 12 mois et même davantage à ce dernier pour entreprendre le simple processus de la consultation? C'est le gouvernement qui s'était vanté d'avoir tous ses plans d'urgence prêts depuis trois ans. Au lieu de plans d'urgence et de consultation, nous avons perdu une année, une année où non seulement nous avons commencé à souffrir des conséquences inévitables d'un régime de contrôles, mais où le climat s'est sérieusement envenimé compremettant les chances d'accord entre les divers associés économiques et cela parce que le premier ministre se complaît dans des discours vagues et des politiques d'affrontement.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Clark: Le discours reconnaît que l'inflation demeure un problème sérieux. Cependant, il oublie de situer le problème dans sa conjoncture économique, laquelle est beaucoup plus vaste et plus troublante pour les Canadiens que pour le gouvernement actuel. Rien n'indique dans ce discours que le gouvernement reconnaisse la lenteur de notre rétablissement et l'évidence que nous sommes loin d'atteindre notre potentiel économique. En le lisant, personne n'a pu déceler que le Canada fait actuellement face à un sérieux problème de balance de paiements et que sa position de concurrent sur les marchés internationaux continue de s'éroder.

[*Traduction*]

Le gouvernement affirme qu'il s'inquiète de l'inflation et pourtant il ne reconnaît nulle part qu'il contrôle les prix dans le secteur le plus essentiel de tous, le prix de l'argent, et que le loyer de l'argent dans notre pays se maintient à un niveau inflationniste extrêmement élevé. En fait, on nous ressert de vieux clichés au nom d'une politique du logement, en nous parlant d'un million de mises en chantier tous les quatre ans, alors que tous ceux qui se sont donné la peine de parler aux jeunes ménages canadiens savent que le principal problème aujourd'hui, ce n'est pas tant de trouver un logement que de trouver le financement de l'hypothèque nécessaire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suppose que le premier ministre est encore parti en tournée pour s'adresser aux Canadiens. S'il est un point sur lequel je compte le féliciter, c'est bien qu'il se décide à sortir et à redécouvrir le pays. Il s'y applique d'habitude une fois tous les quatre ans, mais cette fois-ci, les sondages d'avis ont changé plutôt rapidement. Je crois comprendre qu'en agissant ainsi il avoue suivre le chemin que je lui ai indiqué et je suis sûr qu'il s'habituera à le faire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je remarque, monsieur l'Orateur, que dans un élan de franchise tout à fait inusité chez lui il a annoncé l'autre jour au Nouveau-Brunswick que seul un miracle pourrait faire gagner les prochaines élections aux libéraux. J'ai mené ma campagne dans la région d'Ottawa-Carleton et de Saint-Jean-Ouest, où le premier ministre a bien pris garde de ne pas aller, et je peux lui assurer que dans ces circonscriptions, il leur faudrait beaucoup plus qu'un miracle. Nous du moins ne le croyons pas assez fort pour cela.

• (1530)

Cependant, monsieur l'Orateur, si l'on se fie à l'itinéraire prévu du premier ministre comme à l'Évangile, pour poursuivre l'analogie, on peut dire qu'il projette un miracle la semaine prochaine. Dès que les résultats des deux élections partielles seront annoncés, il disparaîtra. Je crois savoir que tous les membres de son cabinet sont d'accord pour dire qu'il devrait aller au Japon. La seule chose sur laquelle ils ne s'entendent pas, c'est la question de savoir s'il doit revenir ou non.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Qu'un discours du trône soit obscur ou imprécis cela n'a rien d'extraordinaire, mais celui-ci ne s'en tient pas là. Il est trompeur. Il utilise des mots sereins pour essayer de nier l'orientation que le gouvernement a donnée au Canada. Il fait état de consultations alors que le gouvernement a eu pour politique d'agir unilatéralement. Il parle de «se fier au marché pour stimuler la croissance» alors que le gouvernement par des retards, des menaces et des changements constants a plus que tout autre organisme contribué à nuire à une telle croissance.

Il parle de réduire le nombre de fonctionnaires, mais il se tait à propose du nombre croissant de conseillers engagés par le gouvernement, souvent sans la protection et les normes garanties par la Commission de la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il est vraiment déplorable qu'au milieu de son mandat, un gouvernement élu par une solide majorité se serve d'un discours du trône pour tromper et non pour diriger. En outre, cela nuira particulièrement au gouvernement actuel parce que les Canadiens se sont rendu compte qu'ils ne pouvaient lui faire confiance. Son administration a été marquée non seulement de changements, mais aussi de revirements complets.

En 1974, le premier ministre s'opposait à l'idée même de contrôles. On se rappelle l'avoir vu à la télévision pointer le doigt et dire: «Zap, vous êtes gelés». Puis, un an plus tard, il imposait ce à quoi il s'était opposé. Le 10 mai, il a déclaré à la commission trilatérale: «A mon avis, c'est la fin du séparatisme.» Il y a dix jours, à Toronto, il a déclaré: «Mais maintenant, peut-être, de plus en plus de Canadiens-français pensent qu'ils peuvent aller quelque part. Et il existe un parti politique conforme à la loi qui, pour diverses raisons, obtient un pourcentage important des suffrages au Québec.»

Le discours du trône encourage discrètement une plus grande liberté d'information; pourtant le gouvernement refuse toujours de dévoiler les rapports secrets sur la période post-contrôles rédigés par le groupe dit des dix sous-ministres. Le discours affirme de nouveau que les contrôles disparaîtront mais il propose ensuite d'en négocier la prolongation avec les provinces. De tout cela, une seule chose est évidente c'est qu'aucun camouflage ne parviendra à dissimuler le fait que c'est un gouvernement auquel les Canadiens ne peuvent faire confiance.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Et sans confiance, un gouvernement ne peut gouverner, car la confiance est un élément essentiel de l'unité nationale dans un état confédératif et dans un pays aussi diversifié que le nôtre.

Je voudrais parler un moment de l'unité nationale car, à mon avis, on a commis une erreur en s'imaginant que le bilinguisme, quelle que soit son importance, était le seul aspect ou le seul élément de l'unité nationale au Canada.

[*Français*]

Le bilinguisme a force de loi avec l'accord de tous les partis au Parlement, et il restera un principe de base d'un gouvernement progressiste conservateur, lequel est assuré qu'il jouira à ce moment-là comme maintenant de l'appui des partis minoritaires à la Chambre. Cependant, la façon de mettre en application le programme de bilinguisme a causé de l'inquiétude chez un grand nombre de Canadiens, francophones comme anglophones, dans quelque langue que ce soit, et ce n'est pas une raison pour les traiter de bigots ou de racistes. Au contraire, ce dont ils ont besoin c'est d'un engagement à considérer dans le calme les diverses injustices qui existent dans la Fonction publique ou ailleurs, afin de rendre le programme efficace quant à la loi et accepté dans la pratique. Çà c'est l'engagement que prend notre parti.

[*Traduction*]

Les constitutions sont importantes; les lois également. Mais notre pays ne se résume pas à des lois et à des constitutions; c'est avant tout une association et l'essence de cette association est d'établir une base de respect et de confiance mutuels. Cela n'a pas fonctionné, et ce n'est pas par hasard. Cela n'est pas dû à des forces étrangères. La cause de cet échec c'est que, depuis près de dix ans, le gouvernement actuel s'est permis de se désengager unilatéralement de programmes à frais partagés qu'il avait d'ailleurs imposés aux provinces, de modifier unilatéralement les règles de la Commission de lutte contre l'inflation après qu'un grand nombre de gens visés par ces contrôles aient entrepris le coûteux effort de se soumettre à ses règlements, d'imposer unilatéralement le programme de contrôles sans consulter le Congrès du travail du Canada ou tout autre groupement directement intéressé.

On ne saurait gouverner un pays unilatéralement. On ne saurait le gouverner seul, sans aide. L'erreur du gouvernement dans le passé, erreur qu'il semble vouloir perpétuer, c'est de croire qu'il peut seul prendre toutes les décisions au Canada. Bien sûr, le Canada a besoin d'un gouvernement national fort, mais il a aussi besoin de gouvernement provinciaux forts, d'un secteur privé solide, d'un mouvement ouvrier vigoureux, d'une agriculture saine et d'un certain nombre d'autres associés capables de travailler ensemble à la réalisation du potentiel, des possibilités de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au lieu de cela, nous avons une administration qui gouverne par surprise, qui modifie le règlement de la CAI sans avertissement, qui adopte des contrôles à l'improviste, qui prive les Canadiens du climat de certitude dont ils ont besoin pour préparer leur avenir et réaliser leurs propres objectifs sans craindre que les règles du jeu changent du jour au lendemain.

[*Français*]

Le discours du trône faisait brièvement mention de l'indépendance constitutionnelle formelle de notre pays. Je suis certain que tous les députés consentiraient au rapatriement de la Constitution. Cependant, il est important de rappeler que nous faisons face ici à deux questions: l'une est purement symbolique, rapporter le document au Canada; la seconde est plus essentielle, elle implique un accord sur une formule d'amendement qui en fasse une constitution avec laquelle on puisse travailler. A un moment où les provinces ne font pas confiance au gouvernement fédéral, il est tout naturel qu'il n'y ait que désaccord sur la formule d'amendement. Nous devons tous être très conscients du danger que la poursuite obstinée du symbole ne compromette jamais les chances d'un accord pour une formule d'amendement.

● (1540)

[*Traduction*]

Il semble y avoir, dans l'esprit du député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), l'ex-ministre de la Défense nationale, certains doutes quant à l'exactitude ou à la nature de l'interprétation de la position du gouvernement canadien sur les questions d'ordre constitutionnel. J'imagine que ce n'est pas le seul motif de sa démission. Mais je ne veux pas m'étendre sur le motif apparent de sa démission, car l'aspect le plus significatif de la démission de ce matin, c'est que le député de Winnipeg-Sud, qui n'avait pas besoin de faire carrière au Parlement, était l'un des nombreux Canadiens qui, en 1968, ont cru le premier ministre actuel capable d'insuffler un esprit nouveau dans les affaires nationales. Je ne sais pas si l'ex-ministre de la Défense nationale s'estime trompé, mais je sais pertinemment qu'il est déçu. Pour le pays, le drame ne réside pas dans la démission

d'un autre ministre, c'est plutôt que le premier ministre, qui avait fait naître tant d'espoirs, était prêt à les troquer contre l'avis de ses amis imposteurs qui lui concoctent un nouvel avatar au gré des fluctuations de l'opinion publique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce gouvernement a déjà su ce qu'il voulait. Personne ne peut honnêtement nier la sincérité de l'engagement personnel du premier ministre en matière de bilinguisme et peut-être envers certains autres objectifs. Mais cette détermination a disparu. Ce qu'on trouve, dans les rangs du gouvernement, c'est une volonté évidente et désespérée de demeurer au pouvoir, mais aucune volonté de gouverner . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: On n'y trouve aucune volonté d'affronter les vrais problèmes du Canada, comme ceux du déphasage régional qu'a soulevés aujourd'hui mon collègue, le député d'Egmont (M. MacDonald), de la baisse de productivité et de l'incapacité financière de bien des Canadiens de s'acheter une maison. Cet engagement s'est envolé avec l'arrivée des publicitaires.

On parle beaucoup, dans ce discours, de la grandeur potentielle du Canada. Nous connaissons tous ce potentiel et nous l'acceptons, mais la tâche du gouvernement, le défi d'un réel leadership, n'est pas seulement de nous en parler; c'est d'aider le pays à réaliser ce potentiel.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce gouvernement se trouve dans une situation exceptionnelle pour ce faire. Il possède une majorité confortable au Parlement, bien qu'elle commence à éprouver certaines difficultés, mais au moins jusqu'aux nouvelles demain, il doit demeurer encore deux ans au pouvoir. Il jouit de l'appui et du concours des nombreux fonctionnaires de l'État qui dans la plupart des cas sont très compétents, tandis que les Canadiens réagiraient avec empressement à tout signe authentique de leadership national.

La véritable tragédie du discours du trône est qu'il n'est absolument pas à la hauteur du mandat du gouvernement et ne répond en rien aux aspirations légitimes des Canadiens. Dans un pays qui a besoin avant tout de pouvoir faire confiance à son gouvernement et de reprendre de l'assurance, ce discours offre des raisons supplémentaires de se méfier et de nouvelles causes d'incertitude.

Il n'appartient pas à l'opposition de rédiger des discours du trône—elle y viendra—ce n'est pas à elle, deux ans avant les élections, de présenter un programme législatif . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je puis comprendre que mes collègues d'en face souhaitent que nous proposions un programme législatif, car sans nous, ils n'auraient personne pour les guider.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il nous incombe de faire connaître nos propres priorités nationales et je n'hésite pas à signaler qu'elles sont bien différentes de celles du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Quelles sont-elles?

M. Clark: Je vous remercie de poser la question. Dans l'état actuel des choses, ce qui nous préoccupe le plus—j'espère que vous prenez des notes—c'est d'exploiter de façon réaliste le potentiel de croissance économique du pays. Je l'ai déjà déclaré en maintes occasions, une saine croissance économique ne peut nous dispenser de lutter contre l'inflation; c'est une condition essentielle au succès de toute politique à longue échéance tendant à juguler l'inflation. Si l'ancien solliciteur général, qui est devenu ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) . . .

M. Allmand: Ça n'a rien à voir avec les «sauvages».

M. Clark: Je le dis avec regret, car certaines parties de ma circonscription relèveront de lui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Et quelle est-elle?

M. Clark: Je sais que cette question intéresse ceux de l'autre côté car il est facile à comprendre que le parti libéral ne soit pas au courant de la délimitation des circonscriptions de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Bien entendu, au sein du parti conservateur, on se dispute les circonscriptions en Alberta. Les seules choses que les libéraux s'y disputent, dans cette province, ce sont les postes de sénateur.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je reviendrai peut-être sur ce point. Le gouvernement semble incapable de tirer des événements cette leçon élémentaire: il lui incombe non seulement d'assurer une meilleure répartition du revenu national mais aussi de contribuer à accroître les revenus et la richesse nationale. A mon avis, il faut s'engager résolument à favoriser la croissance économique—non pas une croissance anarchique, mais une croissance réaliste, compte tenu des possibilités de notre économie—si nous voulons que notre société réalise ses nobles aspirations. En fait, lorsque je considère les obstacles qui s'opposent à l'unité canadienne sans m'en tenir uniquement aux circonstances immédiates je les vois—pas tellement maintenant que dans une décennie—non pas sous la forme d'une politique linguistique, aussi importante qu'elle soit, mais en fonction surtout de l'aptitude de toutes les régions et de tous les Canadiens à participer aux avantages de la croissance économique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je constate que le tout nouveau titulaire du poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) sourit de la chose; je ne puis m'empêcher de remarquer qu'il n'était plus question pour lui de sourire lors d'une visite récente dans sa circonscription, alors qu'il tentait de justifier son programme auprès de ses électeurs.

L'autre priorité que le gouvernement du Canada doit absolument respecter en tant que principe fondamental, c'est de recréer la notion d'association véritable entre les principaux éléments constitutifs du fédéralisme canadien.

Ma conception du fédéralisme et celle de mon parti accepte l'idée de provinces fortes et d'un gouvernement central fort. Contrairement au premier ministre, je ne trouve pas leur coexistence impossible. Je ne crains ni Maurice Duplessis, ni Peter Lougheed, ni Gerry Reagan, ni Robert Bourassa . . .

Une voix: Et Claude Wagner?

● (1550)

M. Clark: Ce sont les députés d'en face et non de ce côté-ci qui craignent et s'inquiètent pour le député de Sainte-Hyacinthe (M. Wagner).

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je le répète, une association suppose la confiance, et si le gouvernement actuel a fait quoi que ce soit ces dernières années, ce fut de détruire toute confiance parmi ses associés de la société canadienne. Qui peut faire confiance à un premier ministre qui gouverne par surprise, qui change les règles du jour au lendemain, qui ne cesse de prendre des décisions unilatérales, et dont la seule règle de conduite conséquente semble être de faire aujourd'hui ce qu'il prétendait ne pas faire hier?

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au fond, c'est ce qui cloche dans notre pays et le gouvernement actuel. Les dirigeants du gouvernement actuel n'inspirent aucune confiance aux Canadiens, aux provinces, aux entreprises, au monde ouvrier et aux autres secteurs, et le plus tragique est qu'à moins de nouvelles défections et de l'effritement ininterrompu du cabinet, nous devrons endurer le gouvernement actuel pendant encore deux ans. J'espère pour le Canada que le gouvernement actuel changera d'attitude et d'orientation.

J'aimerais, pour l'amour du Canada, pouvoir regarder ce discours du trône et dire que le gouvernement change mais, en toute conscience, et surtout à la lumière du document présenté hier, je ne le puis, et je propose donc, appuyé par le député de Saint-Hyacinthe, que les mots qui suivent soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que le discours du trône est un exemple de plus de l'opportunisme qui a coûté à l'administration actuelle sa crédibilité auprès du peuple canadien, et que vos ministres ne jouissent plus désormais de la confiance de la Chambre.»

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . les applaudissements qui ont accueilli le chef de l'opposition (M. Clark) de l'autre côté de la Chambre et les applaudissements qui ont suivi révèlent, je crois, que tous les députés sont heureux du ton donné par le leader de l'opposition au début de la présente session. Assurément, les députés de ce côté-ci et vous, monsieur l'Orateur, j'en suis certain, se féliciteront de ce que le chef de l'opposition ait choisi d'adopter une attitude positive au début de la session tout en se conformant naturellement à l'usage qui veut qu'il rejette la teneur du discours du trône. Toutefois, il l'a fait en termes si captivants et je dois dire avec un esprit si étincelant qu'il nous a sidérés. Je ne pense pas pouvoir rivaliser avec lui. Mon discours ne sera pas aussi amusant et sera peut-être un peu plus court, mais j'approuve au moins sa remarque préliminaire au sujet des motionnaires qui ont pris la parole hier.

[*Français*]

Je désire féliciter l'honorable député de Restigouche (M. Harquail), l'un des derniers députés à être élu parmi nous, et l'honorable député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), le benjamin de la Chambre, de l'éloquence avec laquelle ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces jeunes hommes au talent si remarquable témoignent de la vitalité sans cesse renouvelée de la Chambre des communes, en même temps que de sa capacité de refléter les multiples aspirations régionales et culturelles des Canadiens.

Il y a un an aujourd'hui, monsieur le président, j'annonçais à la nation canadienne la décision du gouvernement d'établir une réglementation des prix et des revenus.

Ce fut une année à la fois difficile et fructueuse. Fructueuse, parce que les Canadiens ont su relever le défi et partager le fardeau des restrictions. C'est cela qui me permet maintenant, après douze mois, de déclarer que la dangereuse pression inflationniste a diminué.

On ne saurait nier que l'inflation demeure la plus grave de toutes les menaces à la stabilité économique. Il faut donc maintenir la réglementation. Il faut donc que le peuple canadien continue de partager le fardeau des restrictions, car c'est là notre meilleur espoir de raffermir l'économie et de lui donner un nouvel essor.

Des principaux groupes de Canadiens dont l'appui était essentiel au succès du programme de lutte contre l'inflation, il n'y en a que deux qui aient profondément déçu la population. Je fais évidemment allusion, monsieur le président, aux deux principaux partis de l'opposition à la Chambre des communes.

Bien que certains hommes d'affaires se soient opposés au programme dès le début, la grande majorité des propriétaires et des gestionnaires des milliers de petites et de grandes entreprises canadiennes ont fait ce qu'on attendait d'eux et contribué ainsi au succès des mesures. Bien que le bureau du Congrès du travail du Canada ait adopté comme position que tous, sauf les travailleurs syndiqués, devraient restreindre leurs exigences économiques, la plupart de ces travailleurs ont eux-même, par centaines de milliers, appuyé le programme et accepté des règlements conformes aux indicateurs.

Sur quelque 18,600 conventions collectives soumises à la Commission de lutte contre l'inflation au 10 septembre, environ 11,000—soit 60 p. 100—intéressant plus de 1,200,000 travailleurs se conformaient aux indicateurs.

Bien que certains gouvernements provinciaux aient exprimé des réserves, tous ont conclu des accords anti-inflationnistes avec nous, et tous s'efforcent de mener l'entreprise à bonne fin.

La Cour suprême du Canada a confirmé la validité de la loi adoptée par le Parlement, tandis que la majorité des Canadiens continuent d'appuyer le programme.

● (1600)

[*Traduction*]

Le succès de notre entreprise est dû en grande partie au dévouement extraordinaire des membres et du personnel de la Commission de lutte contre l'inflation. Au président, Jean-Luc Pepin, à l'administrateur, Donald Tansley, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, je présente toutes mes félicitations et exprime ma reconnaissance.

Par contre, au Parlement, la situation a été beaucoup moins encourageante. Ainsi, le chef de l'opposition a maintenu la position confuse qu'il avait adoptée lors du débat de ce programme de réglementation à la Chambre. Suivi par les membres de son parti, il a voté pour le programme en deuxième lecture et contre au moment de la troisième lecture.

Dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques instants, il a dit d'abord que nous avions volé à son parti le programme anti-inflation puis, continuant sur sa lancée, il a parlé d'un programme d'urgence que nous avions de prêt pour réduire l'inflation—la réglementation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . au cas où l'inflation serait due à certains événements intérieurs. Je ne puis que supposer, monsieur l'Orateur, qu'entre la deuxième et la troisième lecture, les conservateurs se sont soudain rendu compte que nous n'avions pas volé leur programme mais que c'était bien nous qui l'avions conçu et c'est pourquoi ils ont changé d'avis.

L'honorable chef de l'opposition continue de parler d'un gel et ne semble pas comprendre que le programme adopté par le Parlement il y a un an ne comportait nullement un gel. Le chef de l'opposition n'est peut-être pas d'accord sur ce point mais il conviendrait, je pense, qu'il comprenne les faits avant de s'y opposer.

Jusqu'ici, ni son parti ni lui n'ont jamais rien fait pour faire mieux comprendre au public les conséquences profondes et paralysantes qu'a l'inflation sur la vie des Canadiens, pas plus qu'ils n'ont proposé les moindres instruments économiques nécessaires à l'avenir, ni, enfin, qu'ils n'ont participé à l'effort national vital en vue de juguler l'inflation.

La politique des conservateurs en matière de lutte contre l'inflation consiste à n'avoir aucune politique, à éviter d'en formuler une, tout en cherchant à ménager la chèvre et le chou.

Tout dernièrement, lorsqu'on a demandé au chef de l'opposition ce qu'il pensait de la grève générale organisée pour demain par le Congrès du travail du Canada ou plutôt de ce mouvement général de protestation, comme il convient de l'appeler, il a, à mon avis, esquivé la question. Si ses propos sont rapportés avec exactitude, il a déclaré que bien que ne pouvant pas approuver une initiative illégale, il en comprenait aisément les raisons. De même, en ce qui concerne le bilinguisme, nous venons de l'entendre défendre son point de vue. Il appuie la politique mais ne peut pas en comprendre l'application. Ainsi, la meilleure définition que l'on puisse donner de l'approche des conservateurs aux questions de politique, c'est qu'ils ne peuvent pas appuyer ce qu'ils comprennent et ne peuvent pas comprendre ce qu'ils appuient.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mais je suppose que nous ne devrions pas nous en prendre trop sévèrement à l'absence de politique du chef des conservateurs en ce qui concerne le programme de réglementation, monsieur l'Orateur. On ne peut pas attendre de lui qu'il résolve les problèmes de l'inflation et ceux de Bow River en même temps.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il y a ensuite les efforts tentés par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) pour rivaliser de succès avec son prédécesseur et sa campagne touchant les «quêteux en cadillac». Le député d'Oshawa-Whitby se trouve dans la position embarassante d'avoir déclaré la guerre aux bénéfices, guerre que personne ne semble vouloir faire. Même les exhortations qu'il adresse aux Canadiens respectueux des lois pour qu'ils rompent leur contrat de travail et qu'ils défient la loi du pays demain . . .

M. Broadbent: Je croyais que c'était une journée de protestation et non une grève.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est bien ce que nous souhaitons, une journée de protestation sans bris de contrats ni infraction à la loi. C'est ce que le ministre du Travail (M. Munro) du présent gouvernement a déclaré ces jours derniers et encore aujourd'hui. Je n'ai pas entendu le chef du Nouvau parti démocratique exprimer pareil souhait mais je serais heureux de l'entendre s'il voulait nous dire qu'à l'occasion de la journée de protestation demain il n'y aura aucune infraction à la loi ni aucun bris de contrat, je reconnaîtrais alors avoir fait erreur. Si, au contraire, il encourage une protestation comportant la rupture de contrats ou l'infraction à la loi, je dirais qu'il cherche à obtenir des appuis à un prix très élevé—le prix du manquement à ses devoirs de chef sérieux.

Je le tiens plus responsable encore que les dirigeants du Congrès du travail du Canada de conseiller aux travailleurs de déclencher une grève illégale, parce que, contrairement aux dirigeants du Congrès du travail du Canada, il n'a pas été poussé dans une pareille situation par des factions militantes à l'intérieur de son propre parti. S'il se demande pourquoi il lui est tellement difficile d'obtenir le même respect que le public avait témoigné à M. David Lewis, c'est peut-être parce que ce dernier n'a jamais cherché à obtenir le moindre avantage politique en conseillant la dérogation à la loi ou le mépris des obligations légales.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Quel plaisantin!

M. Trudeau: Que devons-nous penser de l'attitude du chef actuel qui s'applique à saper le programme anti-inflation en s'en prenant indistinctement aux bénéfices des sociétés? Veut-il réellement faire croire aux gens que la seule bonne entreprise est celle qui est en faillite? Si son intention est de critiquer uniquement les profits excessifs, que ne donne-t-il pas des critères permettant de juger de ce qui est excessif? S'il ne

veut pas simplement jouer sur les réactions négatives de certaines personnes face au mot «profits», pourquoi n'établit-il pas de distinctions dans le rendement des diverses sociétés? Admet-il qu'un accroissement des profits, venant d'une augmentation du volume des ventes ou de la productivité, peut se traduire par des investissements plus considérables, une plus grande croissance et l'augmention de l'emploi pour les Canadiens? Croit-il qu'une société pour qui 1975 a été une mauvaise année doit chercher à faire une autre mauvaise année en 1976, simplement pour conserver l'image de pureté que lui donne un maigre profit? Qu'essaie-t-il de dire au Canada, monsieur l'Orateur? Il tente de lui faire croire que le contrôle des salaires est efficace mais que le contrôle des prix ne l'est pas?

M. Broadbent: C'est ça.

M. Trudeau: Ou que les deux fonctionnent, mais au détriment des travailleurs. Examinons les faits.

Le point le plus évident est que le coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation, a augmenté nettement moins vite au cours des douze derniers mois que pendant l'année précédente. Lorsque les mesures de contrôle ont été adoptées, en octobre dernier, l'indice des prix à la consommation augmentait à raison de 10.6 p. 100. Le mois dernier, ce taux est tombé à 6.5 p. 100. Tous les Canadiens en ont bénéficié. Tous les Canadiens ont profité de cette diminution, et surtout ceux qui ont des revenus moyens ou les gagne-petit.

• (1610)

M. Broadbent: Et cela n'a rien à voir avec le programme d'austérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Lisez le *Financial Times,* une de vos bibles, et voyez.

M. Trudeau: Le député dit que cela n'a rien à voir avec le programme d'austérité.

M. Broadbent: Aucun rapport.

M. Trudeau: J'imagine qu'il pense au rôle qu'a joué le prix des produits alimentaires dans la diminution de l'indice des prix à la consommation.

M. Broadbent: Le prix de la viande, peut-être.

M. Trudeau: Le rédacteur qui a fait mon discours avait justement prévu cet argument. Il est tellement banal et stéréotypé que même mes rédacteurs pouvaient prévoir ce que dirait le député.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je poursuis ma lecture. Il y en a qui prétendent que les chiffres plus favorables de l'IPC cet automne sont attribuables à une baisse du prix des aliments et parce que les prix à la production ne tombent pas sous le coût des contrôles, que les directives n'ont nullement contribué à améliorer la situation. Je vais lire ce qui suit lentement parce que je veux que le chef du NPD comprenne bien.

M. Broadbent: Je ferai un gros effort.

M. Trudeau: Il a répété la même paralogisme trop souvent. Je signale que bien que la hausse des prix à la production ait ralenti à peu près de la même façon au Canada et aux États-Unis, celle des prix de détail des aliments a ralenti plus rapidement chez nous qu'aux États-Unis.

L'indice des aliments de l'IPC a augmenté à un taux de 9.1 p. 100 au Canada au cours des dix mois précédant les contrôles—je répète, l'indice des aliments a augmenté de 9.1 p. 100—et de seulement 0.3 p. 100 au cours des dix mois qui ont suivi l'imposition des contrôles. Aux États-Unis, ces mêmes prix augmentaient à un rythme plus faible de 5.5 p. 100 au cours de la période correspondante l'année dernière—les chiffres sont de 5.5 p. 100 aux États-Unis et de 9.1 p. 100 au Canada—mais ont augmenté six fois plus rapidement—1.9 p. 100—cette année.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ces statistiques sont arides.

M. Trudeau: Je lisais lentement. Je veux bien les relire au cas où le député n'aurait pas compris.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition se demande peut-être quelle en est la raison? Comment cela se fait-il? C'est tout simple, monsieur l'Orateur. L'élément le plus important du prix de détail des aliments, ce n'est pas le prix payé aux cultivateurs, mais les coûts de traitement et de distribution, et ce sont ces coûts qui sont soumis aux contrôles. On a calculé que près de 60 p. 100 du prix de détail ne consistent pas dans le prix à la production mais dans celui des opérations subséquentes, soit le traitement, la distribution, et le reste. C'est pourquoi nos prix augmentent beaucoup plus lentement qu'aux États-Unis, alors que nos deux pays font face à une diminution des prix à la production par suite d'un excédent de l'offre.

Étant donné le ralentissement de la hausse du coût de la vie et parce que les indicateurs permettent aux travailleurs canadiens des hausses de revenus supérieures à l'augmentation du coût de la vie, les travailleurs supportent bien l'inflation et réalisent des gains réels de revenu, une hausse réelle de leur pouvoir d'achat. Par conséquent, le CTC se trompe tout à fait en affirmant que ce sont les travailleurs qui souffrent le plus les contrôles alors que les sociétés y échappent en partie.

Le fait est que, quelle que soit la mesure, qu'il s'agisse de l'ensemble des revenus provenant de salaires ou de traitements, des accords salariaux ou du revenu moyen par employé, les travailleurs au Canada ont connu une augmentation réelle de revenu de quelque trois à quatre p. 100 au cours de la dernière année.

M. Broadbent: Personne ne le croit.

M. Trudeau: Toutes ces mesures du revenu . . .

M. Broadbent: Et vous ne le croyez pas vous non plus.

Une voix: Vous ne comprenez pas.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cette remarque est typique de l'optique négative qui a toujours été celle du NPD devant la société. Il se peut qu'il s'agisse d'une maladie professionnelle qui frappe tous les députés de ce côté-là de la Chambre, monsieur l'Orateur, mais lorsque les statistiques de l'indice des prix à la consommation sont défavorables pour le pays, ils daignent les croire; mais lorsqu'elles sont bonnes, c'est une autre histoire.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Avez-vous d'autres mauvaises farces.

M. Trudeau: Je disais donc, monsieur l'Orateur, que d'après toutes ces mesures du revenu il y a eu une augmentation d'environ 10 p. 100, qu'il s'agisse des accords salariaux, du revenu moyen par travailleur employé ou des revenus globaux de salaires et traitements: toutes ces mesures ont montré une augmentation d'environ 10 p. 100 au cours de la dernière année tandis que l'indice des prix à la consommation en septembre révélait une augmentation de 6.5 p. 100 seulement au cours de la dernière année.

L'augmentation annuelle réelle du salaire hebdomadaire moyen des travailleurs de toutes les industries a été plus élevée au cours du second trimestre de cette année qu'elle ne l'avait été depuis le premier trimestre de 1972.

La part totale que les salaires représentent dans le revenu national a de nouveau atteint son sommet de 1971 tandis que la part des profits des sociétés a diminué en conséquence. Cela montre encore que les marges bénéficiaires des sociétés sont contrôlées avec succès.

Bien sûr, il est vrai que les augmentations de salaires sont moins élevées cette année que l'année dernière. Mais ce qui compte pour la femme du travailleur quand elle va faire son marché c'est que, grâce aux contrôles des prix, son pouvoir d'achat est plus élevé cette année qu'il ne l'était en 1975 avant les contrôles. Apparemment, le CTC, le NPD ou même les Conservateurs se gardent bien de le dire au travailleur canadien et à sa femme. Je me demande pourquoi. L'opposition nous le dira peut-être au cours de ce débat; ou va-t-elle rester muette quand on l'accuse d'induire le public en erreur pour de basses raisons politiques?

Les chiffres sont là, monsieur l'Orateur. Ils peuvent s'interpréter de diverses façons. Mais tout ce que nous demandons, c'est qu'on les interprète de la même façon avant et après les contrôles.

Certains disent que les contrôles sont nécessaires mais devront être supprimés bientôt, et je les comprends; d'autres disent que les contrôles étaient nécessaires mais qu'il faudrait les modifier, et je les comprends aussi. Mais prétendre que nous sommes maintenant plus mal, avec les contrôles que s'il n'y avait pas eu de contrôles, cela je ne le comprends pas. Je ne comprends absolument pas qu'on demande, comme le CTC, comme plusieurs hommes d'affaires et comme certains députés d'en face, la suppression immédiate des contrôles. Je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur: le gouvernement pourrait être tenté de les abolir, s'il était garanti que nous n'en reviendrons pas aux fortes exigences en matière de revenus de toutes sortes que nous avons connues il y a un an. Mais personne, et surtout pas le chef du NPD ou le président du CTC, n'a risqué son siège ou son poste à garantir qu'il n'y aura pas de flambée inflationniste si les contrôles sont supprimés.

Dès le début du programme de contrôles, le gouvernement a dit aux Canadiens qu'on ne leur demanderait pas de subir une diminution de leurs revenus en termes réels, mais simplement de se contenter d'un accroissement de leur revenu réel en rapport avec la croissance de l'économie. Cet accroissement réel, leur est assuré actuellement, monsieur l'Orateur. Les chiffres que je viens de citer le prouvent. Le pouvoir d'achat des travailleurs canadiens s'améliore, la part du revenu national net qui revient aux travailleurs est en augmentation.

● (1620)

[*Français*]

Aucun esprit raisonnable ne niera que les mesures anti-inflationnistes ont servi les meilleurs intérêts du travailleur canadien et de l'ensemble de la population. Le jour où les salariés se rendront pleinement compte de cette réalité et de ses répercussions sur eux-mêmes et sur leurs familles, ils auront raison de se sentir mal servis—non seulement par les dirigeants du CTC, mais également par ceux qui ont tout fait pour ébranler la confiance du public dans le programme.

De toute évidence, les Canadiens savent qu'ils ont bénéficié de la réglementation et qu'ils en bénéficieront davantage, puisque son application continuera à limiter les prix et à protéger l'augmentation réelle des revenus l'an prochain et jusqu'en 1978. La preuve qu'ils le savent, c'est que dans 60 p. 100 des ententes collectives conclues depuis octobre dernier, les travailleurs ont volontairement accepté des montants égaux ou inférieurs aux prescriptions des indicateurs.

Ainsi que nous l'avions fait remarquer au début du programme, il y a un an, notre objectif premier était d'abaisser à 8 p. 100 le taux d'inflation avant la fin de la première année, et nous y arrivons. De plus, le succès obtenu jusqu'à présent nous porte à croire que l'objectif plus difficile de l'an prochain, soit de 6 p. 100, sera atteint lui aussi.

Au moment où le programme entre dans sa deuxième année, les Canadiens peuvent espérer un autre ralentissement du taux d'augmentation des prix, des salaires et des dépenses publiques, ainsi que du régime de croissance de la Fonction publique fédérale.

Ainsi, nous aurons fait un pas de plus vers l'un des principaux objectifs à long terme du programme de lutte contre l'inflation, à savoir que soient plus réalistes les appréhensions et les attentes des Canadiens à l'égard de l'accroissement éventuel des prix et des revenus.

Pour accélérer le mouvement déjà amorcé en ce sens et pour éviter que la poussée inflationniste ne reprenne de plus belle après la suppression des mesures, le gouvernement invitera les Canadiens à se prononcer sur les orientations économiques et sociales qui assureront une croissance équilibrée, sans pour autant raviver l'inflation, et sans qu'il soit nécessaire de recourir à la réglementation.

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement fera connaître aux Canadiens son analyse des grands problèmes qui se posent au pays, les principes qui commanderont ses orientations et les moyens qu'il entend prendre pour les mettre en pratique. En certains domaines clés, nos lignes de conduite sont déjà connues, ayant été exposées hier dans le discours du trône. Eu égard à d'autres décisions importantes, on ne saurait voter des lois et les appliquer avec quelque chance de succès, à moins que ces mesures ne correspondent à la volonté, aux conceptions et au choix de ceux qui en seront le plus touchés.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le gouvernement demandera au cours des prochains mois au Parlement, aux provinces, au monde des affaires, aux syndicats et à la population en général de faire porter eux aussi leur attention sur les problèmes les plus urgents, sur les lignes d'action que nous allons proposer et sur les options que nous allons définir.

Ces solutions, de même que leur adoption par l'ensemble du peuple canadien, constituent le deuxième élément essentiel du programme anti-inflationniste. La période de réglementation nous donne tout le temps nécessaire pour apporter les changements qui s'imposent en vue d'assurer la stabilité et la croissance futures de l'économie. C'est ainsi que le gouvernement a pu, au cours de la première année du programme, analyser les principaux problèmes qui pourraient éventuellement compromettre notre stabilité économique et déterminer les solutions possibles. Nous en sommes maintenant à la deuxième étape, au cours de laquelle les Canadiens seront appelés à faire des choix que leur imposent des temps à la fois difficiles et prometteurs. Cela donnera lieu à de nouvelles lois et à de nouveaux mécanismes qui assureront une croissance sans inflation.

Lors des consultations visant à améliorer l'efficacité des mesures anti-inflationnistes et élaborer de nouvelles lignes de conduite, le gouvernement tiendra compte le plus possible des préoccupations et des idées de la population, mais rien ne le détournera de sa résolution d'éliminer l'inflation, la principale menace qui pèse sur notre économie. Les domaines clés sur lesquels les Canadiens, nous l'espérons, feront porter leur attention et leur action, sont la politique d'emploi, les questions sociales, les relations de travail, le partage de la responsabilité sociale, la décentralisation, la croissance et l'investissement.

Tous ceux qui décideront de lutter avec nous contre les obstacles à une croissance soutenue se rendront vite compte que l'inflation est un mal contagieux, et qui constitue un problème aussi grave aux plans culturel et social qu'au plan économique. C'est en raison de l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard des objectifs sociaux du Parti libéral qu'il nous semble spécialement urgent de briser ces forces inflationnistes qui s'opposent au plein emploi, gênent le respect mutuel, entravent l'application des mesures de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail et retardent la décentralisation des chances économiques.

Nous invitons tous les travailleurs, hommes et femmes, à poursuivre ensemble les objectifs de justice sociale et d'égalité des chances, et à se joindre à nous pour choisir, en conformité des lois du pays, des voies qui déboucheront sur un avenir plein de promesses pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Hier, monsieur l'Orateur, lorsque on a sollicité ma réaction immédiate au discours du trône, j'ai dit qu'il avait manifestement été rédigé par M. Gallup et que ce n'était, d'un bout à l'autre, qu'une série d'expédients politiques. Après y avoir réfléchi dans la soirée et préparé pendant plusieurs heures le débat de ce soir, et après avoir écouté le premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi, j'estime que mes remarques d'hier soir étaient en vérité un modèle de modération.

Le discours du trône est un document politique. On y trouve d'un bout à l'autre le cynisme qui témoigne du mépris du gouvernement envers les Canadiens. Je pèse bien mes mots en parlant de mépris car, au cours des deux années et plus qui se sont écoulées depuis les dernières élections, le parti libéral n'a rien fait pour s'attaquer aux problèmes qui, disait-il, étaient urgents en 1974. Aujourd'hui, ayant connu une baisse de popularité sans précédent, il croit pouvoir acheter les Canadiens avec des belles paroles.

Dans le discours du trône, le gouvernement ne nous laisse entrevoir aucun plan prouvant qu'il a l'intention de réagir énergiquement au taux de chômage le plus élevé des temps modernes. Au contraire, le gouvernement répond par des belles paroles susceptibles de faire monter sa cote dans les sondages de popularité.

Le discours ne fait aucune mention d'une politique prévue gouvernementale visant à régler la crise de la hausse des prix du pétrole et du gaz. Au contraire, il dit simplement qu'il est conscient de la nécessité d'économiser les ressources énergétiques.

● (1630)

Le gouvernement n'indique nulle part dans son discours du trône qu'il envisage de résoudre de façon concrète les graves problèmes de logement du peuple canadien. Au contraire, il admet avec suffisance que l'on devra se contenter à l'avenir des politiques inadéquates actuelles en matière d'habitation.

L'ébauche des propositions du gouvernement se lit comme un litanie de dérobades passées et futures. Dans presque tous les cas, le gouvernement n'aborde les problèmes importants de la vie canadienne que pour éviter d'y faire face. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le discours ne fait que de brèves allusions à trois de nos plus grands problèmes, c'est-à-dire l'emploi, l'énergie et l'habitation. Lorsque le gouvernement fédéral, qui est le gouvernement supérieur, peut produire un document aussi cynique que le discours du trône d'hier, on comprend pourquoi un si grand nombre de personnes sont désabusées de la politique et des hommes politiques.

Pourquoi les Canadiens prendraient-ils au sérieux leur gouvernement ou leurs hommes politiques lorsque ceux qui sont au pouvoir ignorent les vrais problèmes auxquels fait face la grande majorité du pays? Pourquoi devraient-ils faire confiance au gouvernement, tout particulièrement au gouvernement du premier ministre actuel, un homme politique qui en 1974 a mené sa campagne électorale en s'engageant à prendre des mesures sur des questions spécifiques et en rejetant toute mesure de contrôle des salaires et des prix—ce que nous avons eu, ce sont des mesures de contrôle, sans solution concrète des problèmes qu'il s'était engagé à régler. Monsieur l'Orateur, nul homme politique au pays n'est plus responsable que le premier ministre actuel du scepticisme avec lequel les Canadiens considèrent de plus en plus les activités politiques.

Les Canadiens en ont assez des promesses politiques d'une «société juste», ou, plus récemment, d'une «nouvelle société» lorsque de telles promesses proviennent d'un parti qui vacille au lieu de diriger. Maintenant, selon le discours du trône, le premier ministre s'est lancé dans un programme qui vise à créer une «société intermédiaire», une société qui repose sur «l'initiative individuelle» et «se fie au marché», une soi-disant «société intermédiaire» où l'on atteint les objectifs sociaux en améliorant le marché parce que tel est le vœu du secteur des affaires.

Le premier ministre croit-il que les Canadiens se laissent leurrer par ce charabia d'un juste milieu? Le gouvernement croit-il que les Canadiens ne peuvent en reconnaître le

cynisme? La réalisation de la justice sociale et de l'égalité des chances dans notre société ne se fera qu'en modifiant les structures actuelles qui sont demeurées injustes et inégales depuis trop longtemps. Et pourtant nous entendons le gouvernement déclarer catégoriquement qu'il n'a nulle intention d'apporter des modifications qui pourraient bouleverser l'ordre établi. Le message émanant de Bay Street au cours de l'été de 1976 est parvenu au cabinet du premier ministre.

Le discours du trône est en réalité un document d'orientation politique libérale révélant l'état de désorganisation et de pauvreté de ses auteurs. Il révèle sans contredit que cette bande d'assiégés est revenue sciemment au cynisme de Mackenzie King. Désormais le message libéral sera celui-ci: il n'est plus question d'essayer de construire une meilleure société; les libéraux vont plutôt essayer le «juste milieu», la voie qui ne suppose aucun engagement. Eh bien, le juste milieu est la voie de la confusion et les Canadiens le savent. C'est une voie qui permet aux politiciens cyniques de ménager la chèvre et le chou. Cependant, la population ne se laisse plus tromper aussi facilement.

Le discours du trône est peut-être le chant du cygne du premier ministre—il faudra attendre encore quelques mois pour voir si son parti pourra lui survivre—mais il met sans contredit un terme à sa crédibilité politique. Cette dernière pirouette, ce brouillage calculé, ne leurrera pas les Canadiens. Elle suit de trop près les promesses faites au sujet des contrôles des salaires et des prix. Elle survient à un moment où les Canadiens veulent de l'initiative et des solutions à leurs problèmes, non pas des réactions astucieuses aux sondages d'opinion. Elle survient également à une époque où les Canadiens peuvent voir l'opposition officielle s'affairer sans succès à trouver une autre solution. Les Canadiens sont témoins non seulement du cynisme des Libéraux mais de l'opportunisme des Conservateurs.

Devant la Chambre de commerce, les Conservateurs s'opposent à la réglementation des bénéfices. Si l'auditoire contient quelques syndicalistes, les Conservateurs affirment qu'ils comprennent pourquoi les travailleurs veulent protester contre les contrôles. Un jour les Conservateurs se vantent d'avoir eu l'idée des contrôles de salaires et le lendemain, ils les condamnent. Le fantôme de Mackenzie King est schizophrène. Non content de fréquenter la résidence du premier ministre, il hante également celle de Stornoway.

Le peuple canadien espère que l'opposition officielle a une solution. Et voilà qu'il découvre les mêmes hésitations calculées qui caractérisent le gouvernement. L'électeur cherche chez les conservateurs la poursuite d'objectifs communs et découvre au contraire la poursuite de la désunion. Les Canadiens rassasiés des pirouettes libérales verront bientôt que l'indécision des conservateurs ne vaut guère mieux. Les conservateurs affirment qu'ils ne dévoileront leur programme que lors des élections; sans doute, car s'ils le dévoilaient maintenant, il paraîtrait aussi vide que le discours du trône d'hier.

Cette deuxième session de la 30e législature pourrait, si le premier ministre et le gouvernement l'avaient décidé, réduire considérablement le scepticisme qu'ont engendré chez le citoyen moyen le gouvernement et ses politiques. Ce qui importe, c'est de s'attaquer sans retard aux véritables problèmes. L'opposition officielle pourrait également atténuer ce scepticisme si les Conservateurs étaient prêts à critiquer intelligemment et à offrir des solutions honnêtes, tangibles, aux questions qui préoccupent le citoyen moyen.

En somme, les Canadiens en ont assez du cynisme. Ils n'espèrent pas de miracle, mais ils veulent de l'action. Ils en ont assez des débats creux sur les crises constitutionnelles qui surviennent chaque fois que les libéraux se trouvent en difficulté. Ils souhaitent le rapatriement de notre constitution laquelle pourrait être améliorée rapidement afin que notre pays puisse s'occuper de questions plus pressantes.

● (1640)

Les Canadiens sont fatigués—et j'insiste là-dessus—du gâchis qu'on fait du bilinguisme. Ils sont prêts à bâtir un Canada bilingue mais les Canadiens d'expression française et anglaise veulent des programmes justes qui leur soient expliqués. Ils sont fatigués des sermons et ils ne veulent plus se faire dire que toutes les critiques du programme actuel s'attaquent au principe même du bilinguisme. Bref, ils sont fatigués de cet argument fallacieux.

Les travailleurs canadiens sont fatigués de l'inaction du gouvernement face aux problèmes de santé et de sécurité dans l'industrie et dans leur environnement. Ils savent quels sont et où sont les risques pour la santé et la sécurité. Ils savent bien quelles sont les sociétés qui sont à l'origine de ces problèmes et quelles mesures pratiques et directes il faudrait prendre immédiatement pour y remédier.

Les mineurs d'Elliot Lake à qui j'ai parlé il y a pas longtemps, savent pertinemment à quels dangers ils s'exposent, que ce soit au cancer du poumon ou à la silicose. Ils savent qu'à moins d'améliorer l'aération dans les mines, les risques seront aussi grands qu'auparavant une fois qu'on aura augmenté la production. Ils savent qu'il est extrêmement dangereux de ne pas porter des masques qui sont inconfortables et peu efficaces—problème en apparence banal mais très grave. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement fédéral de qui relève l'exploitation de l'uranium ne participe pas à la recherche nécessaire pour éliminer les effets à long terme des maladies contractées dans les mines. Ils se demandent pourquoi le gouvernement n'a même pas aidé à mettre au point un masque sûr que le secteur privé refuse de confectionner pour ses mineurs.

Les Canadiens veulent aussi savoir pourquoi les règlements régissant l'émanation des résidus radioactifs menacent la qualité de leur eau potable et ont rendu dangereuse la consommation de l'eau que doivent boire les autochtones des environs. Les Cris de Cross Lake, à qui j'ai rendu visite cet automne au Manitoba, veulent savoir pourquoi il a fallu six ans au gouvernement fédéral pour s'occuper de leur procurer de l'eau potable.

J'ai été indigné et ému, monsieur l'Orateur, lorsque j'ai découvert en septembre qu'en août 1976—je le répète, en août 1976—92 petits Indiens avaient été gravement atteints de diarrhée et de gastro-entérite et que rien n'avait été fait pour eux. Je m'empresse de dire que le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), lui au moins, est intervenu sans tarder lorsque je lui ai signalé le problème, mais, monsieur l'Orateur, son ministère et ses prédécesseurs sont certes responsables de l'inaction qui dure depuis des décennies à l'égard des autochtones.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Une question n'en demeure pas moins, monsieur l'Orateur: dans combien d'autres réserves du Canada ces conditions déplorables ont-elles prévalu? Combien de jeunes Indiens sont morts, pour parler net, ceux chez qui, l'espérance de vie est la plus basse et la mortalité infantile la plus élevée du pays, par suite de l'incurie des représentants du gouvernement et, chose plus grave, de la négligence du gouvernement à s'occuper de questions aussi terre-à-terre et pourtant aussi sérieuses que celle de fournir de l'eau pure à la population des réserves? Dans tout le Canada, mais particulièrement dans le Nord, le gouvernement fédéral doit faire en sorte de garantir en priorité à tout Canadien les nécessités essentielles et pratiques telles que l'eau potable et des conditions d'hygiène convenables. Pourtant, ces questions élémentaires sont encore négligées.

Les Canadiens sont fatigués de se voir dicter par les vieux cartels nos politiques d'exploration et de fixation des prix du pétrole et du gaz. Ils en ont assez d'un gouvernement fédéral incapable d'établir une politique de l'énergie efficace pour l'ensemble du pays. Comme on peut le constater d'après tous les sondages d'opinions, ce que veulent les Canadiens c'est, en plus de politiques rigoureuses et vigoureuses de conservation, une politique de production de pétrole et du gaz qui nous assure la propriété, le contrôle et l'exploitation de ces ressources, au même titre que les services d'utilité publique. Ils veulent des organismes neutres et impartiaux, pour assurer le contrôle et le règlement de la production d'énergie afin que l'emploi futur et la mise en valeur de ces ressources soient maintenus à un prix convenable pour le Canada. Les gens en ont assez de ces politiques qui permettent au prix du baril de pétrole de tripler en 3 ans, pour constater ensuite que le cartel des producteurs se plaint d'être trop pauvre et ne peut consacrer ses ressources aux explorations futures; tandis que le ministre de l'Énergie s'entend avec lui pour faire augmenter les prix, afin d'encourager la prospection.

Les Canadiens de l'Atlantique, et je pense plus particulièrement à ceux des provinces de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard qui, pendant des années, ont été laissés de côté, faute d'un programme d'expansion régionale efficace, veulent savoir pourquoi ils doivent souffrir encore plus que les autres de la crise de l'énergie.

Lorsqu'on parle de prospection minière ou pétrolière, la grossière inéquité du régime fiscal canadien vient immédiatement à l'esprit. Dans ce domaine peut-être plus qu'ailleurs nos gens réclament une réforme sérieuse de la politique fédérale. La famille canadienne du travailleur moyen est surchargée d'impôts ou imposée de manière injuste et désire un allégement fiscal. Elle ne cherche pas à éviter la charge qui lui revient, mais elle demande que celle-ci soit justement établie. Elle sait que les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôt. Elle sait, par exemple, qu'en 1970 les sociétés payaient une part de l'impôt fédéral plus élevée qu'elles ne le font en 1976, après tant d'années d'un gouvernement soi-disant progressiste.

La plupart des contribuables se rappellent avec consternation le jour où l'ancien chef de notre parti, M. David Lewis, a révélé au cours de la campagne électorale de 1972 que les sociétés avaient accumulé des reports d'impôt d'une valeur de 4.8 milliards de dollars qu'elles ne seraient jamais tenues de rembourser. Ils seraient choqués d'apprendre aujourd'hui que le montant des reports consentis à ces mêmes sociétés atteint aujourd'hui près de 10 milliards de dollars.

Des voix: C'est une honte.

M. Broadbent: Ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est qu'il s'agit de prêts sans intérêt consentis à des sociétés et qu'aucun Canadien ne peut obtenir de son gouvernement s'il désire acheter une maison. Mais une société qui a des relations au sein du parti libéral, peut obtenir des milliards de dollars en report d'impôts. Mon parti a décrit cette situation en 1972 en parlant de sociétés parasites. Rien n'a changé; en 1976, nous avons toujours affaire à des sociétés parasites.

Toutefois, monsieur l'Orateur, le gouvernement, vivement encouragé par les conservateurs, a résolu le problème d'au moins un groupe de contribuables. Il a instauré toute une nouvelle série de trucs fiscaux concernant les particuliers pour permettre aux riches de jouir pleinement de leurs biens obtenus de façon malhonnête. Le gouvernement appelle stimulants à l'investissement ces manigances fiscales à l'intention des sociétés. Quant aux concessions fiscales accordées aux particuliers, le gouvernement et l'opposition officielle les appellent des incitations à l'épargne. En théorie, tous les Canadiens sont admissibles à ces nouvelles concessions fiscales. En réalité, seuls les nantis peuvent se permettre de profiter des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des régimes enregistrés d'épargne-logement, des crédits d'impôt pour dividendes, de la déduction de $1,000 sur le revenu provenant d'intérêts ou des taux réduits de moitié sur l'impôt touchant les gains en capital.

L'écart injuste que créent ces prétendus stimulants est ressorti très clairement lorsque Revenu Canada a déclaré, en 1974, que 252 personnes gagnant plus de $50,000 au Canada cette année-là n'avaient payé absolument aucun impôt sur le revenu. Grâce aux mesures fiscales proposées par le gouvernement, dont plusieurs ont été suggérées au départ par l'opposition officielle, 252 personnes gagnant plus de $50,000 par année n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu. En 1973, il y en avait eu 156 et, en 1972, 92. Ce que je veux souligner c'est que la situation empire comme l'indiquent ces chiffres.

● (1650)

Quel était le revenu moyen de ces défavorisés qui n'ont pas payé d'impôt? Leur revenu moyen était de $92,000 par année. Voilà le revenu moyen des gens qui n'ont pas payé d'impôt! S'ils avaient payé l'impôt, au taux de 40 p. 100, le trésor fédéral aurait récupéré dix millions de dollars de plus et on aurait pu faire quelque chose d'utile avec cet argent. Plus précisément, cet argent aurait pu servir, pour une plus grande équité, à diminuer le fardeau des autres. Au lieu de cela, à cause de cette sorte d'échappatoire dont bénéficient les riches, tous les autres Canadiens ont dû subventionner ces 252 personnes.

J'insiste pour dire que le montant en cause ne représenterait pas une bien grosse économie pour les autres contribuables. Je pense que cela reviendrait à environ $1 chacun, mais là n'est pas la question. Il s'agit de l'équité du régime fiscal. Notre régime fiscal n'est certainement pas équitable quand on voit des gens qui gagnent $92,000 par an ne payer aucun impôt tandis que d'autres qui sont au seuil de la pauvreté doivent en payer. C'est pourtant ce qui se passe avec le gouvernement libéral. Les impôts n'ont même pas été mentionnés dans le discours du trône d'hier.

J'aimerais maintenant en venir à la redistribution du revenu et j'ai été sidéré par un des arguments invoqués. On a eu l'absurdité de déclarer que la redistribution du revenu avait été compromise par l'inflation. J'ai été également stupéfait d'entendre que «pour accroître la capacité concurrentielle de l'industrie privée sur le marché international, le gouvernement remaniera en profondeur ses programmes d'aide industrielle.» C'est à n'y rien comprendre. Voilà un gouvernement qui réglemente le salaire des travailleurs, qui n'a même pas commencé à redistribuer le revenu au Canada, un gouvernement qui parle de faire preuve d'austérité et qui va pourtant accroître encore substantiellement ses largesses à l'industrie privée.

Les Canadiens veulent savoir combien d'impôt ils devront payer pour garantir la liberté de l'entreprise et stimuler l'initiative. Ils en ont assez de payer des impôts injustifiés. Il y a quelques années, on nous a dit que toutes ces réductions d'impôt, ces concessions fiscales et programmes d'aide industrielle étaient nécessaires pour créer des emplois. Aujourd'hui, nous comptons plus de chômeurs qu'il n'y en a jamais eu au Canada dans les temps modernes. Même une étude du ministère des Finances—et j'insiste là-dessus—que le gouvernement avait autorisé quand il était minoritaire et qui à été terminée il y a deux ans a conclu que ces cadeaux de plusieurs milliards de dollars qu'on faisait chaque année aux sociétés ne donnaient pas les résultats escomptés ni les emplois qu'ils devaient créer. Et pourtant on poursuit les mêmes programmes et, dans le discours du trône, on nous informe qu'on sera plus généreux pour les entreprises au moment même, je le répète, où ceux qui se situent au seuil de la pauvreté continuent à payer des impôts tandis que ceux qui gagnent $92,000 par an n'en payent pas. C'est à n'y rien comprendre surtout quand on s'engage à faire d'autres largesses aux entreprises.

Pendant ce temps, le gouvernement retire sans pitié aux chômeurs l'aide dont ils ont besoin car les emplois qui devaient être créés au moyen de l'argent de nos impôts de l'année dernière n'ont en fait pas été créés. Les plus de 700,000 Canadiens qui sont chômeurs veulent des emplois, non pas des aumônes. Il y a dans le discours du trône une mention qui ressemble fort à celle-là mais elle n'est suivie d'aucune promesse d'action.

Le gouvernement se contente de retaper des programmes de lutte contre le chômage qui contribuent tout au plus à prolonger les programmes inefficaces et insuffisants qui existent actuellement. Les sommes que le gouvernement va dépenser sont celles-là même qu'il aura économisées en retirant son aide à ceux qui sont déjà sans emploi. Voilà une logique assez remarquable. On prend de l'argent aux pauvres et aux chômeurs, argent qu'on leur rend sous forme de prestations. Au lieu de se tourner vers ceux dont la situation financière est meilleure, au lieu de faire une planification économique sérieuse du secteur privé, le gouvernement prend de l'argent aux pauvres afin d'en donner aux pauvres. Voilà un geste politique des plus cyniques.

Les Canadiens veulent que le gouvernement s'engage à élaborer des politiques du plein emploi, des politiques qui permettront d'accroître la production nationale d'au moins 7 milliards de dollars supplémentaires, somme qui se perd actuellement étant donné le niveau actuel du chômage.

Les Canadiens veulent un engagement en ce qui concerne les politiques du logement, politiques grâce auxquelles le prix du loyer et le prix d'achat d'un logement pourront être raisonnables. Nous ne voulons plus entendre parler de taux d'hypothèque atteignant 11.75 p. 100. Pour parvenir à une solution directe, il faut agir de façon directe et ferme à l'égard de nos institutions financières. Nous voulons que les gens de Toronto et des autres villes puissent envisager l'achat d'une maison qui coûterait moins de $68,776. Nous voulons qu'ils puissent envisager l'achat d'une maison en co-propriété à moins de $50,204, le prix actuel, ou d'un appartement à un coût inférieur à $41,175, le prix actuel d'un appartement en co-propriété à Toronto.

Quelqu'un qui n'est pas le premier venu dans l'administration, je veux parler du directeur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, affirmait il y a quelque temps que la cherté des maisons était surtout causée par une spéculation foncière éhontée. Les Canadiens demandent qu'on mette un terme à cette spéculation foncière éhontée. La spéculation foncière, ils veulent la voir disparaître. Ils veulent qu'on stoppe la spéculation non seulement sur les terrains à bâtir, mais encore sur les terres arables à vocation agricole, car dans presque toutes les provinces on voit disparaître les terres arables.

Les Canadiens veulent une politique foncière nationale, une politique qui permette de disposer de terrains à bâtir, là où il faut, et qui conserve à l'agriculture les terres riches. Les politiques du gouvernement actuel ne donnent ni l'une ni l'autre de ces résultats. Nos compatriotes veulent que les politiques fédérales protègent le sol contre toutes les formes de spéculation, au profit tant du logement que de l'agriculture.

Je viens d'énumérer certains problèmes concrets pour la solution desquels il existe des moyens d'action immédiats, honnêtes et directs. Les solutions que j'ai proposées à ces problèmes ne tiennent pas de l'enchantement. Elles n'exigent pas non plus de la part des hommes politiques la promesse qu'elles règleront tous les problèmes. Je suis convaincu que ces solutions que seront efficaces, qu'elles apporteront un peu de dignité dans la vie des petites gens. Ce sont précisèment des propositions détaillées de ce genre, qui manquent dans les politiques du gouvernement, dans le discours du trône, et d'ailleurs dans l'opportunisme de l'opposition officielle.

Avant de conclure, je tiens à dire que plusieurs des mesures constructives que j'ai proposées aujourd'hui rendraient, je crois, la vie au Canada beaucoup plus équitable et beaucoup plus juste. Et entre parenthèses, mon parti estime que nombre de ces politiques contreraient l'inflation beaucoup plus que le programme de contrôles injuste et inapplicable dont le premier ministre nous affligeait l'an dernier, le jour de l'Action de grâces.

● (1700)

Le programme de contrôles du gouvernement n'a réussi qu'à limiter le salaire des travailleurs canadiens. Une fois de plus le gouvernement n'a pas parlé de la situation des travailleurs canadiens non syndiqués.

Quand le premier ministre était au Nouveau-Brunswick et qu'il a déboutonné sa chemise, desserré sa cravate pour s'adresser directement aux travailleurs—et nous nous souvenons tous de sa déclaration si nous avons regardé la télévision ou si nous étions là—il leur a dit que les gros syndicats n'avaient pas aimé le programme de contrôles et que les sociétés ne l'aimaient pas non plus, mais que le gouvernement

l'avait instauré pour le Canadien moyen. Cela m'a beaucoup amusé. Le premier ministre a omis de dire—ou du moins cela n'a pas été rapporté et il me corrigera s'il l'a dit—que les hausses de salaires accordées aux travailleurs non syndiqués étaient nettement inférieures à celles des travailleurs syndiqués et que la grande majorité des travailleurs non syndiqués étaient dans une piètre situation.

En fait, selon les calculs—et j'invite le gouvernement à fournir d'autres données s'il en a—il semble que les travailleurs non syndiqués du Canada n'aient eu droit cette année qu'à une hausse de salaire de 7 p. 100. Le premier ministre ne le leur a pas dit. J'aimerais qu'il se promène dans le pays pour parler aux employés de Eaton et Simpson ou aux chauffeurs de taxi ou aux travailleurs non syndiqués de la région d'Ottawa-Carleton et qu'il leur dise que leur salaire n'a augmenté que d'environ 7 p. 100.

M. Trudeau: Quel était le chiffre pour l'année dernière?

M. Broadbent: Je n'ai pas ce chiffre, mais je serais heureux d'en discuter si nous l'avions. Ce que je veux dire, pour répondre au premier ministre, c'est que la hausse de 7 p. 100 ne permet pas à la majorité des travailleurs non syndiqués de faire face à la hausse du coût de la vie et qu'on leurre les Canadiens en leur laissant entendre que le programme sert les intérêts des travailleurs non syndiqués quand il fait précisément le contraire. L'augmentation des prix reste incontrôlée.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question à ce sujet?

M. Broadbent: Oui.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que cette donnée statistique serait très à-propos. Je demande simplement au député s'il pourrait obtenir le chiffre pour l'année dernière. La question est fort pertinente car, bien sûr, si leurs revenus ont augmenté de 7 p. 100, il s'agit là, je pense, de la valeur nominale et non pas de la valeur réelle, je lui ferai alors remarquer que, au cours de l'année dernière, le coût de la vie a augmenté de seulement 6.5 p. 100 et que, par conséquent, leur situation financière est meilleure que lorsque le coût de la vie augmentait de 10 ou de 12 p. 100, en supposant que le chiffre de 7 p. 100 est le même cette année que l'année dernière.

M. Broadbent: Le premier ministre a raison. Il est clair que leur situation financière s'est améliorée, elle s'est améliorée de .5 p. 100. Tout ce que je puis dire c'est que ce ne sont là que des miettes pour les pauvres du Canada. Ce que je veux dire, c'est que, de toute évidence, si le gouvernement s'était préoccupé du sort de ce groupe, les travailleurs non syndiqués, il aurait pu faire dans notre pays ce que le parti travailliste a fait en Grande-Bretagne. En effet, ce parti a lancé un programme de contrôles très différent et il a fait en sorte que les pauvres puissent bénéficier de certaines augmentations obligatoires. C'est précisément ce que les libéraux n'ont pas fait dans notre pays.

Peu m'importe les déclarations du premier ministre ou d'autres fonctionnaires; l'augmentation des prix dans notre pays est pratiquement incontrôlée. Bien que l'on ait dépensé un million de dollars des deniers publics en campagnes publicitaires trompeuses, ce n'est pas au programme de contrôles qu'on doit le ralentissement de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le gouvernement voudrait qu'on le félicite pour le beau temps qui nous a donné de meilleures récoltes et grâce auquel le prix des denrées alimentaires a baissé sur les marchés internationaux. Dans notre pays, c'est essentiellement le prix de la viande à la production qui a baissé. Certes, certaines de ces baisses ont été répercutées mais, je le répète, le prix des denrées alimentaires reste virtuellement incontrôlé. Si, en tant que consommateurs, nous bénéficions maintenant de certains avantages, c'est principalement grâce au travail des agriculteurs canadiens et de l'étranger, ce n'est pas grâce au programme de contrôles. Que trouvons-nous quand, dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, nous ne tenons pas compte des denrées alimentaires? Nous constatons que le taux réel d'inflation atteint environ 9.3 p. 100 et que le taux d'inflation en matière de logement atteint 13.5 p. 100.

Le premier ministre a demandé plus tôt aujourd'hui quelle était notre position à l'égard des profits. Je lui réponds que, bien entendu, si nous avons un secteur privé, il lui faut des bénéfices. Mais là n'était pas la question. Ce que j'ai fait ressortir en dehors de la Chambre dans les allocutions auxquelles il a fait allusion, c'est que si l'on contrôle les profits, on doit alors leur imposer les mêmes restrictions que celles qui sont fixées sur les salaires et les rémunérations ordinaires; si l'on impose un plafond de $2,400 ou un maximum de 2 p. 100 sur la productivité des ouvriers, pourquoi au nom du ciel n'impose-t-on pas les mêmes plafonds sur les profits des sociétés? C'est là la question que nous posons.

Dans la série d'allocutions que j'ai faites avant la rentrée parlementaire, j'ai donné le nom de quelque 55 ou 60 sociétés, dont les profits sont cette année de 25, 50, 75 et même 100 p. 100 supérieurs à ceux de l'année dernière. J'ai fait allusion à ces cas, et pas un seul de ces faits n'a été démenti. Je veux donner au groupe de recherche du nouveau parti démocratique qui s'est chargé de ce travail le crédit qu'il mérite. Je tiens à dire au premier ministre que le programme actuel est très injuste puisque Simpsons Sears peut accroître ses profits dans des proportions de cet ordre et que Canadian Tire peut lui aussi enregistrer un accroissement des profits de 25 à 30 p. 100.

On a avancé à titre d'argument que leurs ventes avaient augmenté. Je crois que le premier ministre a demandé cet après-midi si cela ne les autorisait pas à de plus gros bénéfices. Je lui répondrai que notre idée de ce que devrait être un juste programme de mesures de contrôle ne leur donne pas ce droit; si leurs ventes augmentent de manière telle que leurs bénéfices augmentent de 25, 50 ou 80 p. 100, plutôt qu'un système qui leur permet cette ascension, nous devrions avoir un régime qui les oblige à réduire leurs prix et à faire bénéficier les consommateurs de ces bénéfices. Ce devrait être à cela que tend le programme.

Je veux terminer mes remarques en déclarant que les programmes de restriction en vigueur—et c'est ce que nous avons toujours dit, et non pas à la légère, reconnaissant que les sociétés doivent avoir le droit de réaliser des profits—ce programme est une injustice pour les travailleurs canadiens. Les faits sont là pour le prouver puisque leurs salaires et traitements ont plafonné alors qu'on n'a pas contrôlé les profits du secteur privé.

Pour passer à un troisième élément de la population, il y a les salaires des administrateurs qui ont pu augmenter à cause de primes sur les valeurs et parce que le revenu provenant des dividendes n'a pas été contrôlé. Il y a aussi la situation des

médecins et des avocats. Nous avons fourni des chiffres indiquant que l'augmentation moyenne de leur revenu sera plus du double du plafond de $2,400 imposé aux travailleurs syndiqués. C'est à cause d'injustices de ce genre qu'à partir du début de l'année passée, quand il a vu ce que signifierait le programme, jusqu'à aujourd'hui, le Nouveau parti démocratique s'est toujours entièrement opposé au programme. Avant de continuer à gouverner le pays, et j'ai fait à ce sujet certaines propositions au gouvernement, et avant de songer sérieusement à mettre en œuvre certains des programmes positifs qui ont été proposés, nous devons nous débarrasser de l'abomination qu'on appelle programme de contrôles.

J'aimerais donc proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que l'amendement soit modifié en y insérant, immédiatement après les mots «le peuple canadien», les mots suivants:

● (1710)

Nous affirmons également que, de la part du gouvernement, le fait de n'avoir pas immédiatement mis fin au programme de contrôle des prix et des salaires, étant donné les injustices évidentes du programme, notamment la limitation des salaires des travailleurs ordinaires, tandis que les bénéfices et les prix sont pratiquement laissés sans contrôle, est contraire aux désirs exprimés par la plupart des Canadiens.»

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition (M. Clark), appuyé par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), a proposé un amendement à la motion du député de Restigouche (M. Harquail). Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) propose maintenant un sous-amendement à cette motion.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit d'abord permis de présenter mes hommages à Son Excellence le Gouverneur général du Canada et à sa merveilleuse épouse. Je veux les féliciter de la dignité avec laquelle ils accomplissent leurs fonctions de premier couple du Canada.

Je veux aussi remercier le leader de l'opposition officielle pour les bons mots qu'il a eus à l'égard de notre chef présentement à l'hôpital. L'ayant rencontré hier je puis vous dire qu'il va bien pour le moment. Il m'a chargé de me faire son porte-parole dans l'analyse du discours du trône, ce dont je suis très heureux.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu et relu le discours du trône après sa présentation par le Gouverneur général du Canada, afin d'y détecter quelques indications de la politique du gouvernement actuel. Résultat: c'est l'obscurité la plus complète. Mais je me suis rendu compte que les fonctionnaires qui ont monté cette pièce littéraire sont des spécialistes en camouflage.

En résumé, on a réussi à toucher un peu à tout et à rien. Pourtant les parlementaires et le public s'attendent toujours à des données plus précises des intentions gouvernementales au début d'une nouvelle session, mais depuis que j'assiste à une telle lecture, j'ai toujours la même déception. J'en suis venu à me demander s'il ne ferait pas plus sérieux de tout simplement supprimer le discours du trône.

Je tiens à féliciter les motionnaires de leurs discours et de l'effort qu'ils ont fourni pour tenter de donner un semblant de sérieux à un tel ballon.

Je comprends que leur travail fut ardu, mais il fallait quelqu'un pour se sacrifier et ils ont donc servi de boucs émissaires. Il y a certainement, et il faut l'admettre, du sérieux et du positif dans ce discours, bien que le négatif l'emporte très largement. Les seuls points positifs, ce sont ceux où le gouvernement offre son aide aux provinces dans les secteurs qui relèvent de ces dernières.

Je suis toujours étonné, monsieur l'Orateur, lorsque j'entends parler d'ententes fédérale-provinciales dans des secteurs exclusifs aux provinces. Ne serait-il pas plus logique, afin de préserver l'autonomie desdites provinces, de leur remettre des droits de taxation proportionnels à leurs obligations. Je trouve tout simplement ridicule de toujours vouloir dire aux provinces ce qu'elles ont à faire, ce dont elles ont besoin, comme si les administrateurs provinciaux n'étaient pas aussi compétents que ceux du gouvernement fédéral pour administrer leurs propres affaires. Le gouvernement fédéral se met le nez dans tous les domaines provinciaux en feignant de leur venir en aide et l'effet produit est cette sempiternelle querelle fédérale-provinciale qui n'aura de cesse que le jour où le gouvernement central cessera de jouer au père protecteur et s'occupera de ses propres affaires, et pour ce faire, bien entendu, le gouvernement fédéral devra céder aux provinces les pouvoirs de taxation nécessaires à leur administration. Mais le gouvernement ne pourrait manquer une aussi belle occasion de *statu quo*, ce «mixage» des responsabilités, ayant pour unique but de mêler davantage la population, de tout brouiller les cartes, afin que la population, et même les députés, ne puissent plus distinguer ce qui est fédéral et ce qui est provincial, et je pense que c'est le but du gouvernement actuel.

Dans le discours du trône, le gouvernement parle de l'indépendance du pays. C'est merveilleux, mais il oublie qu'à l'intérieur du pays il y a des provinces et qu'il faut que chacune se sente libre et indépendante dans sa propre vie provinciale, si l'on veut qu'un jour le pays puisse être réellement indépendant. On ne pourra jamais avoir une société indépendante et libre avec seulement des citoyens prisonniers. Il en est ainsi des provinces qui sont les prisonnières économiques du gouvernement central. Voilà pourquoi, lorsque j'entends le premier ministre (M. Trudeau) parler de l'indépendance du Canada, cela sonne «faux» dans toutes les provinces.

On lit encore dans le discours du trône que le Parlement sera invité à modifier la loi sur l'assurance-chômage . . . Si c'est encore pour percevoir davantage des travailleurs, en utilisant tous les subterfuges, pour en remettre le moins possible aux prestataires, je m'inscris immédiatement en faux. Et si c'est pour permettre au ministre de passer des règlements afin de neutraliser les effets de la loi, je m'inscris encore en faux. En effet, nous constatons que, depuis que la loi sur l'assurance-chômage existe, les règlements connus sont trois fois plus volumineux que la loi elle-même, et tous ces règlements ont pour unique but de rayer le plus de chômeurs possibles de la liste des prestations.

Je dis que le gouvernement se rend coupable de fraudes légalisées sur la personne de milliers de chômeurs, qui ont pourtant bien payé leur cotisation d'assurance-chômage, parce que l'État a même ordonné qu'on la retienne sur le salaire brut de ces travailleurs.

Après ce coup d'État, le ministre ira dire aux journalistes que le chômage est à la baisse; alors que c'est la liste de paye qui a été coupée par les subterfuges que tous connaissent, soit que le prestataire perde son droit aux prestations, pour toutes sortes de raisons toutes aussi insignifiantes les unes que les autres, ou encore parce qu'il n'a pas répondu à l'heure et à la date fixées à un questionnaire qu'il a souvent reçu en retard à cause du mauvais état du service postal, soit encore parce que cette formule n'est pas arrivée à temps au bureau, à la date et à l'heure fixées par le fonctionnaire, je veux parler ici du fameux règlement des quatre semaines consécutives non payées.

Monsieur l'Orateur, si un prestataire ne reçoit pas par ce règlement le paiement durant quatre semaines, il perd automatiquement son droit à toutes ces prestations, et il lui faut travailler de nouveau huit semaines pour reconquérir ce droit. C'est le règlement le plus insensé qu'on ait pu trouver jusqu'à maintenant.

Dans le discours du trône, on n'ose pas trop parler de la fameuse loi anti-inflation qui n'a toujours existé que pour geler les salaires des ouvriers, puisqu'elle n'a jamais servi à contrôler les prix et revenus des multinationales, pas plus que les sociétés de la Couronne, quoi qu'on en dise. On a permis à ces grosses sociétés des revenus fantastiques de 30, 40 et même 50 p. 100, sans dire un seul mot. On a toléré et même autorisé des augmentations dépassant les limites fixées par la loi anti-inflation, même au niveau des sociétés du gouvernement. Prenons les timbres postaux qu'on vient de hausser à 10 cents, et je pourrais nommer des milliers de compagnies multinationales, de compagnies privées, ou de sociétés de la Couronne.

Le gouvernement dit que l'inflation a perdu de sa vigueur à cause de sa loi anti-inflation, mais le peuple sait par expérience que c'est parce que le travailleur perd de plus en plus de son pouvoir d'achat, à cause de la faible exemption de base. C'est la faible exemption de base au Canada qui fait que 75 p. 100 des augmentations de salaire des travailleurs retournent automatiquement dans les coffres du Trésor. Depuis des années, on supplie le gouvernement de doubler au moins l'augmentation de base, ce qui donnerait une chance à ceux qui gagnent des salaires juste au-dessus de la moyenne de remonter la côte. Mais non, on demeure toujours avec cette fameuse exemption de base. D'ailleurs, le très honorable premier ministre commence à s'en rendre compte parce qu'il songe à réétudier cette loi. Je souhaite qu'elle serve pour une fois à geler réellement les prix et les revenus, et non seulement les salaires, mais principalement à réduire et geler les intérêts des banques, qui sont à 90 p. 100 la cause de l'inflation et des monopoles financiers.

● (1720)

On n'ose pas parler du contrôle sur l'intérêt des banques et des monopoles, contrôle qu'on a complètement supprimé. C'est pourtant là la cause principale de l'inflation, cela on n'y touche pas, c'est dangereux. Toutefois, je suis persuadé que le présent gouvernement n'en fera rien encore malgré l'étude qu'on doit entreprendre sur la loi des banques, parce qu'il n'est que le simple valet de ces institutions qui conditionnent la vie de chacun des citoyens canadiens.

Le gouvernement se propose d'amender la loi nationale sur les transports. Souhaitons qu'il s'attaquera au service-voyageurs, afin que ces payeurs de taxes et de déficits du Canadien National aient un service plus adéquat. Mais je voudrais surtout attirer l'attention de la Chambre sur ce qui n'est pas mentionné dans le discours du trône; soit une meilleure politique agricole. Après tout ce qui est survenu aux producteurs laitiers, le gouvernement ne dit pas un traitre mot au sujet des producteurs laitiers qui sont tous, sans exception, sur le bord de la faillite.

Monsieur l'Orateur, c'est le clou du discours. Alors que tous les producteurs de lait s'attendaient à l'annonce d'une politique laitière qui viendrait corriger les erreurs du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), voilà que le sujet est passé sous silence. Afin de remédier au manque de directives commerciales du ministre de l'Agriculture, on a réduit tous les quotas des producteurs, et cela un an exactement après leur avoir demandé de faire un effort pour produire davantage.

Aujourd'hui, on met ces mêmes producteurs à l'amende parce qu'ils ont tout simplement écouté le ministère, il y a un an. On a fait plus que cela, monsieur l'Orateur. Ce gouvernement a payé et octroyé, de connivence avec les provinces, pour fermer toutes nos fromageries et favoriser la production de lait en poudre. Aujourd'hui, nous sommes en face d'un surplus de lait en poudre alors que nos quelques fromageries privées, qui existent encore malgré tout, manquent de lait. Nos fromageries actuelles manquent de lait! Voit-on le ridicule de la situation, monsieur l'Orateur?

Alors qu'on pénalise les producteurs qui ont produit plus que leur quota réduit par le ministère, alors que l'on saisit le surplus des producteurs industriels à coups de $10,000, $15,000 et $20,000, nos fromageries manquent de lait pour satisfaire à la demande du marché! Peut-être me dira-t-on que cela n'est pas vrai? Mais je le pardonne, car cela est incroyable!

Au cours de mes vacances, je me suis rendu discuter, personnellement, avec les deux propriétaires de fromageries indépendantes de ma circonscription, et on m'a certifié qu'en même temps qu'ils avaient les ordres de soumettre à l'amende les productions de surplus et de retourner cet argent à la Fédération des producteurs de lait industriel, ils manquaient de lait pour satisfaire aux obligations de leurs contrats de vente. C'est incroyable!

Oui, c'est incroyable, mais ce sont les faits que j'ai constatés chez les deux producteurs indépendants, alors que la seule fromagerie coopérative qui a survécu à la tempête du lait en poudre ne peut produire davantage à cause d'un manque de prévision de la part des responsables.

On a sacrifié des millions de dollars pour construire des stocks-monstres de lait en poudre, et délaisser la production de fromage.

● (1730)

A tel point, que durant ces années, une fromagerie qui compte trois générations de propriétaires s'est vu refuser les octrois, qui avaient pourtant été acceptés en principe, à Ottawa, et j'ai plaidé le cas moi-même; mais après le départ du seul fonctionnaire capable de plaider la cause des producteurs

indépendants de fromage, ce producteur n'a jamais pu retirer un seul sou du gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, on voudrait voir la production de fromage doublée, mais, monsieur l'Orateur, c'est regrettable, il est trop tard. Nous avons tout détruit et il faudra tout reconstruire. On a fermé toutes les fromageries et les responsables de cet état de choses sont ceux qui souhaitaient un monopole. Je les ai entendus, ils souhaitaient un monopole dans la région sans aucune concurrence, ce qui nous oblige aujourd'hui à importer de cinq et peut-être 10 millions de livres de fromage par année de l'étranger.

J'ai entendu de ces prétendus coopérateurs s'écrier du haut de leurs tribunes, devant leurs membres: «Il faut qu'elles disparaissent les fromageries, il nous faut tuer la concurrence pour un contrôle absolu.»

Je répliquais que si l'on détruit la concurrence, on tue 50 p. 100 de notre province productrice. J'ai toujours soutenu que même les coopératives doivent accepter de vivre avec la concurrence. Et c'est sain même pour elles! Le discours du trône vient confirmer d'ailleurs ce que je prônais il y a une dizaine d'années. On lit dans le discours du trône:

> D'importantes révisions de la législation en faveur de la concurrence vous seront présentées. Car aussi bien, le Gouvernement est résolu à poursuivre, en l'accentuant, la politique traditionnelle du Canada, qui est de faire de l'initiative privée le ressort de l'activité économique.

Et plus loin, on peut lire encore:

> . . . Plus la concurrence joue librement sur le marché, moins les gouvernements ont besoin d'intervenir.

Et nous avons la preuve que le contraire est aussi vrai: plus la concurrence disparaît, plus les gouvernements sont obligés d'intervenir, afin de mater les monopoles, afin de contrôler les multinationales.

La solution logique? Le gouvernement se doit d'encourager et d'épauler l'entreprise privée s'il veut une économie active. Je demande au gouvernement de cesser de parler et d'agir. Je crois, monsieur l'Orateur, que le temps, plus que jamais, est à l'action, et j'espère que cette session sera celle de l'entreprise privée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a un instant, avant le discours du député de Roberval (M. Gauthier), j'exposais en termes généraux le sous-amendement présenté par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et c'est cet amendement qui reste en discussion. Je ne l'ai pas alors énoncé expressément, car je voulais en répercuter l'effet sur l'amendement, et le lire comme s'il ne formait qu'un paragraphe avec ce dernier.

La motion actuellement en discussion est celle qui a été présentée par le député d'Oshawa-Whitby avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire la suivante:

> Que l'amendement soit modifié en y insérant, immédiatement après les mots «le peuple canadien», les mots suivants:
>
> «nous affirmons également que, de la part du gouvernement, le fait de n'avoir pas immédiatement mis fin au programme de contrôle des prix et des salaires, étant donné les injustices évidentes du programme, notamment la limitation des salaires des travailleurs ordinaires tandis que les bénéfices et les prix sont pratiquement laissés sans contrôle, est contraire aux désirs exprimés par la plupart des Canadiens».

Donc le texte qu'on demande d'ajouter à l'Adresse, par l'amendement du chef de l'opposition (M. Clark) et du député de Saint Hyacinthe (M. Wagner), deviendrait le texte global qui suit:

> Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que le discours du trône est un exemple de plus de l'opportunisme qui a coûté à l'administration actuelle sa crédibilité auprès du peuple canadien et que nos ministres ne jouissent plus désormais de la confiance de la Chambre; nous affirmons également que, de la part du gouvernement, le fait de n'avoir pas immédiatement mis fin au programme de contrôle des prix et des salaires, étant donné le injustices évidentes du programme, notamment la limitation des salaires des travailleurs ordinaires tandis que les bénéfices et les prix sont pratiquement laissés sans contrôle, est contraire aux désirs exprimés par la plupart des Canadiens.

A l'ordre. Il a été question je pense, que, suivant l'usage, la journée soit réservée aux chefs des partis. Comme les chefs ou leurs représentants ont déjà pris la parole, il convient que je voie 6 heures à la pendule. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 5 h 36, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE LES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE DE PROTESTATION DU 14 OCTOBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, j'aimerais présenter une motion sur une question de nature urgente. Aujourd'hui, 14 octobre, est un jour sombre pour la démocratie. Dans la lutte tenace pour le pouvoir que mène une poignée de syndicalistes sous l'influence de quelques chefs ouvriers . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois devoir avertir de nouveau les députés de s'abstenir de remarques préliminaires portant à la controverse. Le préambule à une motion, présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, doit se borner, je crois, à établir la nature urgente de la question et non donner prise à un débat.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, étant donné que ce jour de protestation organisé par le Congrès du travail du Canada est effectivement considérée comme un jour de grève générale déclarée par une minorité et illégale dans de nombreuses régions du pays, grève qui est préjudiciable non seulement à notre économie mais à l'essence même de notre mode de vie démocratique, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que le gouvernement prenne toutes les mesures disciplinaires nécessaires et appropriées contre les instigateurs de cette grève générale, notamment Joe Morris, président du CTC et d'autres chefs ouvriers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA NÉCESSITÉ DE LA MODIFICATION OU DE LA SUPPRESSION DES RÉGLEMENTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque c'est aujourd'hui le jour des manifestations légitimes des travailleurs, je demande le consentement de la Chambre conformément à l'article 43, pour présenter une motion sur une question urgente. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre des mesures immédiates en vue, soit de modifier le programme de réglementation en freinant effectivement la hausse des prix et des bénéfices, soit d'abolir le programme complètement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'OPPORTUNITÉ DU REMPLACEMENT PAR UN PROGRAMME DE RÉGLEMENTATION DES REVENUS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer une motion semblable. Comme la Commission de lutte contre l'inflation prétend limiter les revenus des membres des professions libérales et qu'elle n'y est pas parvenue, comme les revenus des membres de la profession médicale se sont accrus à un rythme deux fois supérieur à celui prévu par la Commission de lutte contre l'inflation, à l'instar des revenus des membres de la profession juridique, et comme 35 p. 100 des entreprises de services professionnels n'ont pas présenté les rapports requis par la Commission de lutte contre l'inflation, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que ce programme de réglementation soit abandonné en raison de son iniquité manifeste et qu'il soit remplacé par un programme efficace de réglementation des revenus qui obligerait le riche comme le pauvre à combattre l'inflation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'entendre toute autre motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement, je dois rappeler aux députés la question actuellement débattue à la Chambre et leur demander de l'examiner. Les motions qui ont été jusqu'ici proposées conformément à l'article 43 du Règlement se rapporteraient manifestement à la motion à l'étude et pourraient fort bien être débattues en même temps que l'amendement et le sous-amendement que la Chambre étudie actuellement dans le cadre du débat sur le discours du trône. Je me demande s'il n'est pas tout simplement superflu de demander à la Chambre de laisser de côté une motion dont le débat pourrait englober ces questions, afin d'en débattre une autre très similaire.

Questions orales

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PIL—ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que le chômage ne semble pas devoir diminuer, que le peuple canadien a eu confiance dans le programme PIL visant à créer des emplois pour combattre le chômage, et le grand nombre de projets sérieux présentés en vertu de ce programme pour 1976-1977, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre recommande au gouvernement de consacrer des crédits additionnels pour ce programme en augmentant sans délai les crédits du ministère de la Main-d'œuvre à ce sujet.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1110)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA LÉGALITÉ DE LA PROTESTATION DU 14 OCTOBRE—LES MOTIFS DE L'EXPOSÉ TARDIF DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail, puis-je poser ma question au premier ministre? Hier le ministre du Travail a refusé de dire si le gouvernement estime que la grève nationale est légale mais il a laissé entendre qu'elle serait illégale à moins de se dérouler à l'heure du déjeuner ou après les heures de travail; de plus, au sujet de ce problème, les diverses provinces ont rendu des décisions contradictoires, pour certaines, dont la Colombie-Britannique, la protestation est légale alors qu'elle est illégale en Ontario. Étant donné toute la publicité accordée à cette question et l'inquiétude des travailleurs quant à savoir si, dans notre régime démocratique, il convient de faire un acte illégal, le premier ministre peut-il nous dire si lui ou l'un de ses ministres ont obtenu une opinion juridique quant à la légalité ou l'illégalité de cette grève dans certaines provinces.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma foi, monsieur l'Orateur, il n'appartient pas au gouvernement du Canada de décider ce qui est légal ou illégal dans telle ou telle province du point de vue de la loi provinciale et des conventions collectives passées en vertu de la législation ouvrière provinciale. Comme le ministre l'a nettement déclaré, le gouvernement fédéral estime que si la protestation ne comporte pas d'actes illégaux, il peut comprendre le droit des particuliers ou des associations de protester légalement contre des politiques qui leur déplaisent; autrement dit, si la protestation se déroule pendant l'heure du déjeuner ou après les heures de travail. Si, au contraire, il y a rupture de contrat, alors, la protestation devient illégale et loin de l'excuser, le gouvernement du Canada ne peut que la condamner.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Les ministériels ont beau jeu d'applaudir, monsieur l'Orateur, mais c'est une question que pose toute la population. Il est fort étrange . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, voudrait-il bien la poser tout de suite?

M. Fraser: Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre, étant donné que le gouvernement sait depuis de nombreux mois que le CTC était investi, depuis son congrès du mois de mai, de l'autorité nécessaire pour déclencher une grève nationale, même si certains ministériels estimaient qu'elle n'aurait pas lieu, pourquoi le ministre du Travail et le gouvernement en général n'ont pas indiqué quelles limites devait respecter cette forme particulière de protestation pour demeurer dans la légalité, compte tenu du fait que cette grève porterait atteinte à un très grand nombre de contrats qui ne sont pas de compétence fédérale—ce que le gouvernement savait pertinemment—et notamment que le ministre du Travail a encore ajouté à la confusion des gens en formulant le vœu que cette grève soit un succès.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce que le ministre du Travail a déclaré hier a dû échapper au député. Le ministre a dit très clairement—je l'ai bien compris et il a déclaré la même chose à l'extérieur de la Chambre—qu'il ne saurait excuser des actes illégaux mais qu'il y avait moyen de protester de façon tout à fait légale. Le député le sait d'ailleurs. Voilà donc la position du gouvernement. Si aux termes de la législation fédérale du travail des actes illégaux se commettent, nous les condamnerons et nous nous réservons le droit d'agir, comme il se doit, pour remédier à la situation. Voilà la responsabilité qui incombe au gouvernement, responsabilité que la Chambre approuve, espérons-nous. Mais nous ne saurions dire quelle position les provinces adopteront dans les domaines qui relèvent d'elles et dans lesquels elles ont légiféré. Je pourrais exprimer mon avis au député. J'imagine que leur attitude sera à peu près la même que celle du gouvernement fédéral. Si les travailleurs enfreignent des lois provinciales, du travail, ils commettent un acte illégal et j'espère qu'ils seront condamnés dans les provinces en cause.

M. Fraser: Ma question se résume tout simplement à ceci, monsieur l'Orateur: le premier ministre peut-il dire pourquoi absolument personne n'a pris l'initiative de se prononcer sur la légalité de cette grève alors que depuis des mois le public canadien étudie la question et se demande si elle enfreindra la loi ou si elle est admissible? Où le gouvernement a-t-il manifesté son leadership?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à la question.

M. Fraser: Si je peux poser la question au ministre, il peut certainement y répondre.

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne sais pas où le député de Vancouver-Sud, si je ne m'abuse . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . je ne sais pas où il était passé.

M. Fraser: J'ai parlé aux gens. Où étiez-vous?

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne sais pas où il est allé pendant les deux ou trois derniers mois. J'ai dit et répété clairement, à l'instar d'autres personnes, que si les actes commis le jour de la manifestation laissaient croire que les conventions collectives du secteur public ne sont pas respectées, des sanctions peuvent être prises; il s'agirait d'une violation des conventions collectives. Mon collègue, l'ancien président du Conseil du Trésor, a dit la même chose à maintes reprises. Voilà. Pour ce qui est de la partie du secteur privé qui relève de la compétence provinciale, les employeurs peuvent, en bien des cas, prendre les mesures qu'ils jugent opportunes s'ils le veulent. Le député propose-t-il que nous préconisions quelque chose d'illégal ou d'irrégulier? J'espère que ce n'est pas cela qu'il propose; c'est le moins que j'attends de lui.

M. Fraser: Premièrement, puis-je dire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Fraser: Combien de ministres vont pouvoir faire comme le premier ministre et faire des interventions si l'opposition ne peut pas revenir à la charge pour leur poser d'autres questions?

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Ils sont dans la même confusion que le public; c'est pour cela que le public n'arrive plus à s'y reconnaître.

M. l'Orateur: Je ne prétendais pas empêcher le député de Vancouver-Sud de poser une question supplémentaire comme c'est souvent le cas pour le député de l'opposition officielle qui ouvre la période des questions. Si c'est pour cette raison qu'il veut prendre la parole, c'est bien. Sinon, je laisserai la parole au député de York-Simcoe.

M. Fraser: Merci, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de signaler que lorsque le ministre du Travail demande ce que je faisais, je puis lui dire que je consultais la population, et il est évident qu'il ne l'a pas fait.

La question que je veux poser au ministre du Travail est la suivante: Quelle sorte de leadership est-ce, quand on sait que la grève constitue une violation d'une loi fédérale, qu'elle est le fait de toutes sortes de gens qui ne relèvent pas de l'autorité fédérale et qu'au cours de ces longs mois, le gouvernement n'a donné aucune indication quant aux conditions faisant que la grève serait légale ou illégale? Pourquoi n'avez-vous pas consulté les juristes à ce sujet et pourquoi n'avez-vous rien dit?

M. Munro (Hamilton-Est): Plus le député parle, plus il se couvre de ridicule.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): S'il veut dire par là que les dirigeants syndicaux canadiens son stupides au point de ne pouvoir discerner ce qui est légal de ce qui ne l'est pas, c'est à lui d'en assumer la responsabilité. J'ai bien précisé que si le secteur public ne se conforme pas aux conventions collectives, des sanctions et des peines peuvent s'ensuivre.

M. Fraser: Qu'en est-il de la Colombie-Britannique?

M. Munro (Hamilton-Est): Le député dit: «Qu'en est-il de la Colombie-Britannique?» C'est pour cela que j'ai dit que je ne savais pas où il était allé. J'étais moi-même à Vancouver il y a environ deux semaines et j'ai mis les choses bien au clair à ce moment-là. Il ne m'a pas semblé que le député se plaignait alors d'un manque de leadership.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Le ministre n'a pas dit à ce moment-là que la grève serait légale en Colombie-Britannique et illégale en Ontario.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS JUSTIFIANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Comme cette journée de manifestation a de toute évidence pour but d'inciter le gouvernement à mettre un terme, le plus vite possible, au contrôle des prix et des salaires, j'aimerais, pour faire suite à ma question d'hier, demander au ministre des Finances s'il compte présenter à la Chambre son analyse de la situation ou tout autre document qu'il compte présenter aux provinces, lorsqu'il demandera une prolongation des accords actuels en matière de contrôle des prix et des salaires. Va-t-il déposer immédiatement tout cela à la Chambre de façon à permettre aux provinces et à nous-mêmes d'examiner à loisir ces documents? Deuxièmement, devons-nous déduire de sa réponse hier qu'il réclamera un délai de deux ans aux provinces?

● (1120)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je signalais à l'honorable représentant hier que les accords conclus avec les provinces doivent prendre fin en avril 1977, c'est-à-dire dans près de six mois et qu'au début de 1977, il importera évidemment, aux fins des délibérations en cette enceinte et des discussions avec les provinces, de s'entretenir des progrès réalisés alors, grâce au programme anti-inflation et des considérations dont il faudra tenir compte en ce qui concerne la prolongation de ces accords. Il me semble beaucoup plus sage de s'entretenir avec les provinces de la répercussion du programme au début de 1977, compte tenu des événements, que de faire l'analyse maintenant et d'en parler dans six mois.

C'est pour cette raison qne j'ai fait remarquer au député que l'on entamerait les discussions au début de l'an prochain, et que l'on devrait les baser sur l'expérience acquise jusqu'à ce moment-là. Bien entendu on ne prolongerait pas le programme au delà de la période autorisée par le Parlement, c'est-à-dire au delà de deux ans à partir d'aujourd'hui.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AUX DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES TOUCHANT LA PROLONGATION DU PROGRAMME

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Je voudrais poser au ministre des Finances une autre question découlant de ce qu'il vient de dire. A supposer que, au cours de ses discussions avec les dirigeants des provinces, il traite des questions de niveau de rémunération, de productivité et de bénéfices, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte faire connaître sa position à la Chambre et aux gouvernements provinciaux, ou va-t-il se borner à faire un discours au hasard en demandant aux autres ce qui, selon eux, devrait être stipulé dans l'accord? Le ministre va-t-il fermement exposer la position du gouvernement sur la question, par exemple de bénéfice des niveaux de rémunération et de productivité?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Bien entendu, monsieur l'Orateur.

Une voix: A quoi vous attendiez-vous?

LA JUSTIFICATION DU PROGRAMME PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire. Alors qu'il traitait hier de différents sujets et notamment du programme de lutte contre l'inflation, il a tenté de justifier l'opportunité de ce programme en alléguant qu'à son avis, l'indice des prix à la consommation avait baissé, et non seulement parce que les prix aux cultivateurs ont baissé considérablement. Cependant, le premier ministre sait-il que si le prix des denrées alimentaires au Canada a baissé, c'est surtout dû au fait que les éleveurs de bovins se sont proprement fait assassiner avec des prix pour leurs produits qui sont de 20 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière, et est-ce là le seul moyen dont le gouvernement pense pouvoir justifier son programme de lutte contre l'inflation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député me semble en train de formuler une instance, non pas de poser une question.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES SALAIRES DES TRAVAILLEURS NON SYNDIQUÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances au sujet de certaines des déclarations que le premier ministre a faites hier. Pourrait-il dire à la Chambre si son ministère ou quelque autre ministère ou organisme du gouvernement a effectué des études pour vérifier si les plus de 60 p. 100 de travailleurs canadiens non encore syndiqués ont obtenu des augmentations de traitement depuis un an, et pour le cas où de telles études auraient été effectuées, si elle indiquent l'importance de ces augmentations et si elles sont supérieures ou inférieures à la hausse du coût de la vie depuis un an?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la Commission de lutte contre l'inflation a analysé les taux d'augmentation dans les entreprises qui relèvent de sa compétence; par ailleurs, dans son rapport qui sera présenté à la Chambre dans quelques semaines, la Commission traitera probablement de cette catégorie.

Pour ce qui est d'une analyse plus approfondie des groupes de travailleurs qui ne sont pas l'objet des contrôles obligatoires, je dirais que la Commission n'a évidemment pas étudié leur cas. Je ne saurais dire si mon collègue le ministre du Travail pourrait répondre à la question de l'honorable représentant, suite à l'étude générale qu'a effectuée son ministère sur les revenus des travailleurs.

LA POSSIBILITÉ DE LA MISE EN VIGUEUR OBLIGATOIRE DE L'AUGMENTATION MINIMUM PERMISSIBLE DES SALAIRES

M. Davis Orlikow (Winnipeg-Nord): Beaucoup de non-syndiqués travaillent pour de petits employeurs qui ne sont pas visés par les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation. Bien des gens trouvent que le programme de lutte contre l'inflation est discriminatoire; aussi, le gouvernement envisage-t-il de rendre obligatoire l'augmentation minimum de $600 par an, autorisée par la loi anti-inflation, pour pouvoir aider les gagne-petit qui, pour la plupart, ne sont pas membres d'un syndicat et n'ont aucun pouvoir de négociation, à faire face à la hausse du coût de la vie depuis un an?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le cas d'une bonne partie des travailleurs dont parle le député ne relève pas du Parlement canadien. Pour ce qui est du ressort du Parlement, le député nous demande si nous avons l'intention de porter le salaire horaire minimum à $3.50. Je puis lui dire que ce n'est pas notre intention pour le moment.

M. Orlikow: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas l'intention de demander au ministre si le gouvernement songeait à porter le salaire minimum à $3.50 l'heure. Je veux savoir si le gouvernement envisage de hausser le salaire minimum des employés qui sont du ressort provincial, après avoir consulté les provinces et de concert avec elles, afin de permettre aux nombreux travailleurs dont beaucoup vivent dans la pauvreté selon les normes d'organismes comme le Conseil économique du Canada, de sortir de cette pauvreté et de toucher un salaire qui leur permette de vivre assez convenablement?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je peux dire au député que le ministre du Travail et moi-même discutons continuellement avec les gouvernements provinciaux du niveau du salaire minimum; bien entendu, les opinions sont passablement variées au Canada quant au niveau approprié. Je ne peux affirmer, je le répète, que le salaire minimum au Canada sera porté à $3.50 l'heure soit par le gouvernement fédéral, soit par les 10 gouvernements provinciaux.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PIL—ON DEMANDE L'OCTROI DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné le nombre considérable de sans-travail dans la région de la Côte sud ainsi que le budget insuffisant mis à la disposition de la région en vertu du PIL, puis-je demander au ministre de quelle manière son ministère procède pour faire l'évaluation réelle des sans-travail et en arriver à faire un calcul équitable des budgets à travers les circonscriptions?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour ses instances. Cette année, nous nous sommes efforcés d'accorder, en vertu du PIL, les subventions les plus fortes aux régions qu'il a mentionnées, en grande partie grâce à ses démarches et à celles d'autres personnes de la région. D'après la formule que nous avons adoptée, ce sont les régions les plus nécessiteuses qui recevront le plus. On accordera à ces régions des subventions plus importantes qu'à celles où le taux de chômage est moins élevé.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'économie de la région de la Côte sud est à la baisse en raison du fait que des industries régionales subissent la concurrence d'industries semblables dans la région de Montréal, ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'emplois et, par voie de conséquence, d'augmenter le nombre de personnes sans travail, puis-je demander au ministre qu'il autorise une réévaluation du nombre de personnes sans emploi afin que soient augmentés, si possible, les crédits destinés au programme PIL dans la circonscription de Bellechasse?

Une voix: Dans toutes les circonscriptions!

[*Traduction*]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je devrais dans ce cas faire probablement 265 réévaluations, une pour chaque circonscription. Nous sommes aussi justes que possible.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE LE STATUT D'IMMIGRANTS REÇUS DE LA FAMILLE VALDES SOIT RECONNU

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

(*Applaudissements*)

M. Lavoie: Si on me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'il y a un an aujourd'hui on me faisait une ovation semblable dans Hochelaga, à la suite d'une victoire bien méritée.

A cause des nombreuses démarches qui ont été entreprises auprès du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration relativement à la famille Valdes, et étant donné que M. Valdes a quitté le pays dimanche dernier et qu'un bref de prohibition et ordre de surseoir a été présenté à la cour fédérale visant à reconnaître les prétentions de M^me^ Valdes et de ses quatre enfants, lesquels depuis plus d'un an sont harcelés par le ministère de l'Immigration, et, étant donné qu'il est inhumain de laisser cette femme et ses enfants dans un état d'incertitude qui a déjà trop duré, est-ce que le ministre veut bien dire à la Chambre s'il a l'intention de saisir le Cabinet de cette question, afin que celui-ci puisse régulariser le statut d'immigrants reçus de M^me^ Valdes et de ses quatre enfants, et ainsi tenir compte qu'il s'agit d'un cas humanitaire?

● (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député nous dit de la situation qu'il vient de décrire qu'il s'agit d'une question humanitaire. Les cas à caractère humanitaire sont nombreux à l'étranger. Ceux qui cherchent à entrer au Canada font face à des situations tout aussi pénibles que celle dans laquelle se trouvent la dame et sa famille qu'il vient d'exposer; mais ils ont jugé bon de respecter nos lois et de faire leur demande en bonne et due forme au lieu de tenter d'entrer au pays illégalement pour ensuite accomplir toutes sortes de formalités. La famille en cause a pu bénéficier des procédures d'appel les plus généreuses au monde; son appel a été étudié soigneusement. A l'heure actuelle, les tribunaux sont saisis d'une ordonnance d'interdiction; nous attendrons le résultat de cette démarche.

Il importe à mon avis que le député sache que nous devons nous occuper des milliers de personnes qui ont demandé leur entrée au pays et qui passent par la filière habituelle. D'autres, par contre, viennent au pays frauduleusement et s'abandonnent ensuite à la merci de la télévision, des députés ou de qui sais-je encore. Je doute que ce soit là la bonne façon d'établir une politique d'immigration.

M. Paproski: Que feriez-vous si vous risquiez d'être fusillé en retournant dans votre pays d'origine?

[*Français*]

M. Lavoie: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Compte tenu de sa réponse alors que nous vivons présentement une période d'austérité, alors qu'on dit qu'il faut couper des dépenses, si cette famille devait quitter le pays prochainement, le gouvernement aurait à payer cinq billets d'avion seulement pour l'aller. Alors pourquoi ne pas la garder ici au pays? Ce sont des gens acceptés ici, et qui se plaisent chez nous. Est-ce que l'honorable ministre peut dire s'il est au moins disposé à tenir compte des déclarations de son prédécesseur sur le rapport l'Heureux-Dubé qui, à la page 2, dit qu'on peut présenter au cabinet un arrêté en conseil visant à garder une famille chez nous au Canada?

[*Traduction*]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député n'a rien perdu de son ardeur au cours de l'année dernière. Ses instances sont sincères et sans détours. Mais là encore, j'estime qu'on peut difficilement établir une politique d'immigration sur une pareille base.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Parlez-nous du général Quang.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale.

Est-ce que le ministre pourrait dire à l'intention de la population de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, si les négociations entreprises il y a plusieurs mois avec son homologue de la province de Québec au sujet de l'entente de développement économique de cette région sont terminées et si nous pouvons nous attendre très prochainement à la signature d'une entente?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, il me fait plaisir d'informer l'honorable député qu'effectivement ces négociations se poursuivent, qu'elles ne sont pas terminées, bien sûr, puisqu'elles se poursuivent, et que dans le cours de l'après-midi, aujourd'hui même, j'aurai une autre séance de négociations avec l'honorable Gérard-D. Lévesque, ainsi qu'avec deux autres de ses collègues du cabinet provincial. Nous espérons bien que nous pourrons profiter de cette circonstance pour progresser et en venir à une décision, ce qui nous permettra de signer cette entente avant la fin de l'année fiscale en cours.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice au sujet d'une fuite: délibérée ou non, concernant des recommandations relatives à la présentation d'un bill visant à abolir les instructions et les jugements par jury, ce qui touche au fondement même de la liberté du prévenu. Je demande au ministre, qui n'a rien dit de cette fuite, s'il a l'intention au cours de la session actuelle, ou plus tard, de présenter un bill pour donner suite à ces recommandations?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on ne peut guère m'accuser de n'avoir rien dit. J'ai tenu une conférence de presse et j'ai rendu public le rapport dont parle le député. J'ai fait un discours à Vancouver dans lequel j'ai dit que nous n'avions pas l'intention de modifier le système de jury, ni d'empiéter sur le droit du prévenu de garder le silence et de se défendre contre toute incrimination. Le député parle en fait de deux rapports: l'un sur le travail effectué par la Commission de réforme du droit à propos de la procédure préliminaire, l'autre étant un document de travail à l'intention des sous-procureurs généraux, établi par un de mes fonctionnaires. Il avait trait à d'autres sujets, notamment la façon de diminuer les arriérés dans les tribunaux.

La question étudiée par la Commission de réforme du droit supporte certes l'examen et l'étude les plus serrés qui soient par tous les Canadiens—y compris, je l'espère, le député—qui comme moi sont d'avis qu'il faut dans la mesure du possible éliminer les retards dans le processus judiciaire sans pour autant porter atteinte aux droits fondamentaux de l'accusé. Ce travail est en cours, mais je ne suis pas en mesure de dire en ce moment si l'on présentera un bill à ce propos. A ce jour, je n'ai fait aucune recommandation.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. La réponse du ministre de la Justice étant pleine d'ambiguïtés, je lui demande s'il va présenter un bill. Dans l'affirmative, saisira-t-il de la question le comité permanent de la justice et des affaires juridiques? C'est une question très importante qui se rapporte à l'essence même de la liberté de l'individu. Le droit au procès avec jury dans le cas des délits remonte aussi loin que la Grande Charte. Le ministre fera-t-il comme je lui propose, avant qu'on ne connaisse à nouveau la confusion qui a entouré le bill C-83?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de dire si nous présenterons un bill, et même mon ministère n'est pas encore en mesure de me faire des recommandations ou des suggestions. Je ne peux donc pas dire si un bill sera ou non présenté. Le cas échéant, il serait bien sûr soumis au comité de la justice et des affaires juridiques.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE PROJET DE TRANSFERT DES VOLS DE DORVAL À MIRABEL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme les hommes d'affaires de Montréal se sont vivement opposés au transfert des vols intérieurs de l'aéroport de Dorval à celui de Mirabel, le gouvernement a-t-il l'intention de retarder cette décision jusqu'à ce qu'un système de transport rapide satisfaisant puisse être construit de façon à réduire de beaucoup le temps et le coût de déplacement entre Mirabel et Montréal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est inexact de dire que nous envisageons un transfert du trafic à Mirabel. Nous avons étudié le genre de trafic qui passe par Montréal et les deux aéroports en vue de l'organiser en temps utile de façon à accommoder la région et la population desservie par les aéroports. L'enquête porte aussi sur l'opportunité de faire de Montréal un point de convergence très utile pour les passagers provenant d'autres parties du pays. Nous étudions donc cette question. Il est maintenant clair que nous ne ferons pas de changement important avant des mois, certes pas avant le printemps prochain. Nous voulons en fait accommoder le mieux possible les passagers, et nous essaierons de tenir compte de tous les facteurs, y compris le transport terrestre. Mais ce n'est là qu'un facteur dont il faut tenir compte.

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les renseignements provenant de Mirabel aujourd'hui qui montrent que le nouvel aéroport n'était même pas nécessaire, n'est-il pas maintenant évident que cet éléphant blanc que le gouvernement a construit était une erreur à la fois stupide et coûteuse?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. L'augmentation du trafic utilisant Dorval aurait créé de grands problèmes à cet aéroport et pour les gens de la région.

M. Hees: Vous n'aviez qu'à agrandir les installations de l'aérogare.

M. Lang: Je suppose que le député est au courant des genres de problèmes que causerait l'agrandissement de l'aéroport de Toronto aux résidents des alentours. Le même genre de situation s'est présentée dans le cas de Dorval.

En outre, l'expropriation des terrains qu'il aurait fallu en plus aurait coûté extrêmement cher. Au lieu de cela, nous avons construit un nouvel aéroport, qui constituera un très bel exemple des services aériens au Canada, dans une région où nous avions acquis des terrains suffisants pour garantir que les problèmes qui se sont présentés ailleurs ne se poseraient pas. Bien entendu, cet aéroport ne peut pas atteindre son efficacité maximum immédiatement après avoir été ouvert. Cependant, je suis convaincu que si le député de l'autre côté fait preuve d'un peu de patience, il me remerciera plus tard de ne pas lui rappeler ses paroles d'aujourd'hui.

• (1140)

M. Hees: Le ministre ne sait-il pas que les projets élaborés pour les aéroports de Dorval et de Malton montrent clairement que tous les problèmes de circulation des 20 prochaines années pourraient être résolus par la construction d'un nouveau terminus aérien à chaque aéroport, ce qui avait d'ailleurs été prévu lors de l'élaboration des premiers projets? Ces projets sont tout aussi réalisables aujourd'hui qu'à l'époque.

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. C'est tout à fait faux.

M. Hees: Vous devriez vous renseigner parce que c'est un fait.

M. Lang: L'honorable représentant s'appuie encore sur les données qui lui ont été fournies à l'époque où il était ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. Hees: C'est ce que vos employés m'ont dit dernièrement.

M. Lang: Dans les deux cas, il était bien clair qu'il fallait faire des travaux d'expansion considérables, y compris construire des pistes de décollage supplémentaires et ainsi de suite, ce qui aurait aggravé le problème du bruit dans les régions en cause.

M. Hees: Otto, vous feriez mieux de vous en tenir au blé.

Des voix: Non, non.

M. Hees: Toutes mes excuses.

M. Lang: Bien entendu, nous nous efforçons d'utiliser au maximum les installations actuelles, y compris celles de Mirabel, pour empêcher que les pressions du service n'augmentent à Malton à cause de l'absence des installations aériennes supplémentaires qu'on pensait construire dans la région de Pickering avec l'assentiment de l'Ontario. Nous nous efforçons de prévoir d'autres possibilités de service pour tous les gens qui autrement devront passer des heures à survoler Toronto avant d'atterrir si rien ne se fait. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Le fait est que la construction d'une installation aérienne supplémentaire dans la région de Toronto est le seul moyen que nous connaissions de résoudre le problème que posera éventuellement une circulation accrue.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'ABSENCE DES DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES DE LA PART DE CERTAINES FIRMES DE PROFESSIONNELS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Puisque, selon le *Globe and Mail*, près de 35 p. 100 des firmes de professionnels ont omis de soumettre les déclarations requises par les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation, le ministre pourrait-il nous dire quelles sont les sanctions prévues dans la loi et s'il envisage d'intenter des poursuites contre les firmes qui n'ont pas respecté les exigences de la Commission? J'espère que la mienne n'en fait pas partie.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il arrive que ce ne sont pas toutes les firmes qui ont terminé la période fiscale pour laquelle elles doivent soumettre des déclarations. C'est la principale raison pour laquelle toutes les firmes n'ont pas soumis leur rapport. Pour ce qui est des sanctions prévues, comme le député est avocat je lui conseillerais de consulter la loi.

M. Leggatt: Étant donné que la Commission de lutte contre l'inflation dispose maintenant de renseignements suffisants sur les revenus professionnels, le ministre voudrait-il nous dire pourquoi cette information n'a pas été rendue publique afin qu'il soit possible de se faire une idée exacte des contrôles qu'exerce la Commission sur le revenu professionnel. Car il existe des preuves certaines que ce genre de revenu a été peu affecté. Le ministre voudrait-il nous dire quand il fera une annonce à la Chambre qui s'adressera à tous, non seulement aux riches et aux professionnels, afin qu'il y ait un contrôle effectif des revenus professionnels . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

L'IMMIGRATION

LA PRÉSENTATION POSSIBLE D'UNE NOUVELLE LOI—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je désire m'adresser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a cessé de nous répéter qu'une nouvelle loi de l'immigration serait présentée au cours de la présente session, le ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement compte présenter une nouvelle loi de l'immigration au cours de la présente et non pas seulement des modifications comme il l'a annoncé dans le discours du trône?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Une nouvelle loi, monsieur l'Orateur.

M. Epp: Lors de la réunion des premiers ministres qui a eu lieu dernièrement, les provinces ont convenu que toute modification de la constitution garantirait leur intérêt dans le domaine de l'immigration. Le ministre peut-il nous dire si les grandes lignes de la nouvelle loi de l'immigration a reçu l'accord de principe des provinces?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je vais devoir vérifier, mais je crois que mon prédécesseur a eu de longs entretiens avec plusieurs premiers ministres. Nous avons également lu en long et en large l'excellent rapport du comité dont faisait partie le député. Les consultations avec les provinces se poursuivront certainement. J'espère que nous pourrons conclure avec les provinces un accord comparable à l'accord Andras-Bienvenue que nous avons maintenant au Québec.

[*Français*]

AIR CANADA

ON DEMANDE LES MÊMES DROITS ET PRIVILÈGES POUR TOUS LES EMPLOYÉS

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Compte tenu du fait que le 1er octobre dernier, M. A. D. Bone, un des responsables aux opérations d'entretien à la base d'Air Canada à Dorval a émis une circulaire d'information interdisant le port du macaron portant l'inscription: «il y a du français dans l'air», et compte tenu du fait qu'en mars dernier le même vice-président a toléré que l'on porte le bouton sur lequel est inscrit *English Only Is the International Language of Aviation*, l'honorable ministre des Transports peut-il dire aux députés s'il est disposé à prendre des mesures immédiates pour qu'on reconnaisse aux employés d'Air Canada qui souscrivent aux objectifs de bilinguisme du gouvernement les mêmes droits et privilèges qu'à ceux qui les combattent?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, certaines des questions abordées par le député sont actuellement devant les tribunaux et je préfère donc ne pas m'y attarder. Bien sûr, j'ai remarqué qu'Air Canada s'était nettement déclarée prête à suivre l'esprit de la loi sur les langues officielles, comme nous l'attendons d'ailleurs de toute société de la Couronne. La société a encore exprimé sa bonne volonté très récemment.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA PRÉSENTATION POSSIBLE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE—DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA TÉLÉVISION PAYANTE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Comme le mot «communications» est totalement absent du discours du trône présenté par un gouvernement qui dit vouloir communiquer, le ministre va-t-il nous dire ce qu'il est advenu de la phase deux de la politique de communications et s'il y aura des mesures législatives à cet égard au cours de la présente session?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de présenter au cours de la session un projet de loi sur les communications.

M. Nowlan: Je remercie le ministre de sa réponse. J'aimerais des renseignements plus précis sur la politique de communications à l'égard de la télévision payante. Compte tenu des instances qui ont été faites au ministre à l'égard de l'étude des mémoires présentés en privé au CRTC, le ministre a-t-elle consulté le président du CRTC pour que ces mémoires soient étudiés lors d'une audience publique afin que toutes les parties puissent les discuter ou, si le CRTC ne le fait pas, pour que cette question soit renvoyée au comité parlementaire avant que le CRTC ne fasse de recommandation au cabinet sur une question aussi fondamentale qu'une politique de communication nationale?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, je rappelle au député que le CRTC a déjà tenu, il y a quelque temps, des audiences sur la télévision payante. Dans cette seconde phase, j'ai demandé aux gens d'envoyer des mémoires pour mettre à jour ceux qu'ils avaient déjà présentés au CRTC. Ceci faisait suite à un discours où j'exposais certaines des règles qui pourraient régir l'introduction de la télévision payante au Canada ainsi que quelques-unes des structures qu'il faudrait mettre en place au cas où cela deviendrait une réalité. Ces mémoires arrivent en ce moment. Si cela est justifié, je n'ai certainement aucune objection à la tenue de nouvelles audiences publiques. J'en parlerai avec le président du CRTC, que je rencontre mardi.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

L'OBJECTIF DE LA VISITE DU MINISTRE À MOSCOU

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre d'État chargé des petites entreprises que je félicite, par la même occasion, de sa nomination.

Des voix: Bravo!

● (1150)

M. Jelinek: Comme le gouvernement continue à bercer le secteur de la petite entreprise de vagues promesses, sans pour autant laisser entrevoir la moindre proposition précise, le ministre pourrait-il confirmer ou peut-être démentir la rumeur voulant que son prochain voyage à Moscou, le premier je crois depuis sa nomination, a pour but de replacer le système capitaliste dans une nouvelle perspective?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de ses félicitations. Le voyage à Moscou s'explique en partie du fait que le gouvernement canadien cherche activement à vendre différents produits et que si nous arrivons à augmenter nos échanges commerciaux dans le monde, cela sera profitable à la fois aux grandes et aux petites entreprises.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE BRUT—LA NÉGATION PAR L'ALBERTA DU MANDAT DE PETROSAR COMME ACHETEUR AUTORISÉ

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et se rapporte à la nouvelle de ce matin selon laquelle la province d'Alberta aurait laissé entendre que Petrosar ne serait pas un acheteur autorisé de pétrole brut pour fabriquer des aliments pour animaux de ferme. Étant donné que le ministre s'est engagé au nom du gouvernement à voir à ce que du pétrole brut soit fourni aux fins de ce projet, quelles mesures compte-t-il prendre à cet effet?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu moi aussi cette nouvelle aux informations de ce matin, mais je n'ai pu jusqu'à maintenant obtenir des précisions sur cette déclaration ni sur sa formulation exacte. J'ai demandé des éclaircissements. Comme les députés peuvent s'en douter, si cette nouvelle est exacte, les conséquences peuvent être très graves. Du fait de l'importance de la question, j'aimerais réserver ma réponse jusqu'à ce que j'aie vu une transcription du texte et fait préciser la déclaration du premier ministre de l'Alberta.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA QUESTION DE LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, à qui je souhaite de s'acquitter de la meilleure façon possible des lourdes responsabilités qui lui ont été conférées du fait de sa nouvelle nomination à ce poste essentiel. Je lui pose la présente question en sa qualité de ministre chargé de Statistique Canada. Il a été prouvé que certains employés de Statistique Canada avaient divulgué des renseignements confidentiels, j'aimerais donc savoir si l'on prendra des mesures rigoureuses à cet égard comme l'a promis le Statisticien en chef du Canada dans une lettre publiée le 4 août de cette année dans le *Citizen* d'Ottawa, lettre dont j'ai immédiatement envoyé une copie au ministre? Je pose cette question car Statistique Canada ne peut fonctionner de façon satisfaisante que si les Canadiens peuvent être pleinement assurés que le secret des renseignements qu'ils lui fournissent ne sera pas violé.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je remercie tout d'abord l'honorable député de ses généreuses remarques. Relativement au problème qu'il a soulevé, il me fait plaisir d'assurer de nouveau le député que Statistique Canada a l'intention de fonctionner en conformité de la loi, c'est-à-dire de garder confidentiels les renseignements reçus des Canadiens.

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre pour sa réponse et j'aimerais lui poser une courte question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire qu'elle est l'ampleur des enquêtes que la Gendarmerie Royale a faites à Statistique Canada au cours des dernières années conformément aux dispositions de la loi sur la statistique ayant trait à la révélation de renseignements secrets? Pourrait-il également nous préciser quels services étaient visés par ces enquêtes et est-il prêt à nous donner des détails à ce sujet maintenant ou plus tard.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas le renseignement demandé à ce moment-ci. Toutefois, je vais m'informer, et si je puis rendre cette information publique, je le ferai avec plaisir.

Questions orales

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE UNE COPIE DU PROJET DE LOI PROPOSÉ RELATIVEMENT AUX SERVICES SOCIAUX

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce matin, au cours d'une allocution relative à la Conférence nationale sur le retardement mental, le ministre s'est référé à un projet de loi visant à remplacer la loi de l'assistance canadienne qui sera maintenant intitulée *The Social Services Act*. Est-ce que le ministre serait en mesure de déposer une copie du projet de loi proposé, ou serait-il possible d'en distribuer une copie aux députés, car le projet de loi est maintenant connu du public puisque le ministre l'a dévoilé à la conférence?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je suis heureux d'informer l'honorable député que le projet de loi en cause, que j'avais dévoilé ce matin, a fait l'objet de discussions à des conférences fédérales-provinciales depuis plus de trois ans, et que j'ai prononcé plusieurs discours à ce sujet, tant à la Chambre qu'à l'extérieur de la Chambre. Je serai heureux d'envoyer copie de mes anciens discours à mon honorable collègue.

Au sujet de la loi en cause, la rédaction n'en est pas complétée, mais divers projets ont été discutés avec mes collègues provinciaux. Dès que la rédaction du projet sera terminée, il me fera plaisir de le déposer à la Chambre en vue de la 1re lecture. J'espère que ce projet de loi recevra l'appui de tous les députés en vue d'une adoption rapide, pour qu'on puisse fournir aux Canadiens dans le besoin des services sociaux meilleurs que ceux qu'ils obtiennent à l'heure actuelle.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire simplement pour corriger un peu le ministre. S'il avait été là après son allocution, il aurait bien entendu les délégués ainsi que tous ceux qui étaient au séminaire manifester plutôt leur surprise et leur perplexité au sujet de ce projet de loi, sauf les fonctionnaires du gouvernement fédéral, qui étaient au courant de ce projet de loi dans la forme où il est maintenant rédigé.

M. Lalonde: Monsieur le président, je peux très bien comprendre que 600 personnes, dont plusieurs assistent pour la première fois à une conférence nationale sur ce sujet, n'aient pas été toutes au courant du contenu d'un tel projet de loi. Mais je dois rappeler à l'honorable député que l'Association canadienne pour la déficience mentale est dirigée par un exécutif avec lequel j'ai eu plusieurs réunions au cours des dernières années. Je note particulièrement la réunion de janvier, alors que nous avons discuté ensemble du contenu possible d'un tel projet de loi. Ceci n'est donc pas une surprise pour les dirigeants de cet organisme, je peux en assurer l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que la part du produit national brut qui revient aux travailleurs syndiqués de notre pays a augmenté et non pas baissé au cours de l'année qui a suivi la mise en application des mesures de contrôle de prix et des salaires, le ministre peut-il faire savoir à la Chambre si la productivité a augmenté de 11 p. 100 au Canada au cours des douze derniers mois, ce qui correspond à l'augmentation moyenne des salaires qu'ont obtenu les travailleurs syndiqués au cours de cette même période . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION AUX SOCIÉTÉS D'UNE CHARGE FISCALE PLUS ÉQUITABLE—LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTATION D'UNE POLITIQUE DES REVENUS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. En 1952, les entreprises payaient quelque 54 p. 100 du total des impôts au Canada et à l'heure actuelle ce chiffre n'est plus que d'environ 30 p. 100. Le ministre des Finances envisage-t-il de suivre les conseils de l'un de ses anciens collègues, Eric Kierans, et d'appliquer une politique des revenus qui imposerait une charge fiscale plus équitable aux sociétés?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, toute modification du régime fiscal devrait bien sûr être annoncée lors de la présentation du budget.

* * *

[*Français*]

LES POSTES

ON DEMANDE QUELLES MESURES SERONT PRISES POUR EMPÊCHER LES ARRÊTS DE TRAVAIL ILLÉGAUX

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre des Postes, que je veux féliciter de sa nomination.

Étant donné que l'an dernier, lors de la grève générale des Postes, le ministre d'alors avait averti la Chambre que des conventions collectives avaient été signées à la satisfaction des deux parties, est-ce que l'honorable ministre peut dire, étant donné que l'on recommence encore à faire des blocages sporadiques à la grandeur du Canada, blocages qui coûtent très cher aux contribuables, s'il prendra des mesures solides afin de remettre les gens au travail, étant donné qu'ils ont déjà signé une convention collective?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur le président, je voudrais d'abord remercier l'honorable député de Richmond de ses chaleureux sentiments. Je voudrais lui indiquer aussi que nous sommes d'accord sur le fait qu'il existe une convention collective, et que le ministère des Postes a bien l'intention de la respecter. Nous avons indiqué, et je le répète, que nous avons l'intention de prendre les sanctions qui sont à notre disposition pour traiter tout acte illégal commis par les postiers ou quelqu'autre employé touché par les dispositions de la convention collective.

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que la politique annoncée en avril dernier au sujet de l'industrie laitière à placer les producteurs de lait dans une situation qui frise la catastrophe, et étant donné l'absence de mesures relatives à cette industrie dans le discours du trône, est-ce que le ministre de l'Agriculture pourrait dire aujourd'hui s'il a l'intention de réévaluer au plus tôt la politique annoncée en avril dernier, pour satisfaire à des besoins et éliminer les difficultés auxquelles doivent faire face les producteurs de lait actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'accord que nous avons annoncé, nous évaluons la situation chaque mois afin de savoir ce qui se passe en ce qui concerne la production, les marchés etc. C'est ce que nous faisons et la Commission canadienne du lait nous fait parvenir des rapports au sujet des approvisionnements. La production revient à la normale, mais pas sur tous les fronts. On parle de ces pénuries mais nous avons encore d'énormes surplus de beurre et de lait écrémé en poudre.

● (1200)

[*Français*]

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. Étant donné la réponse du ministre que je trouve totalement insuffisante, je poserai ma question au très honorable premier ministre. Le premier ministre disait hier au député de Richmond que son gouvernement avait disposé de crédits importants dans le domaine de l'industrie laitière, et je ne conteste pas cela. Mais compte tenu du fait que ces subventions accordées aux producteurs de lait sont nettement insuffisantes et qu'il est possible que plusieurs d'entre ces derniers, non seulement du Québec, mais également de l'Ontario fassent faillite, ce que le ministre sait sûrement, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il a l'intention d'exiger une décision ou une réévaluation de la part de son ministre de l'Agriculture, laquelle viserait à répondre aux besoins ou à procurer un revenu minimum aux producteurs de lait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, lorsqu'une décision sera prise, elle sera annoncée de la façon régulière.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme ce jeudi est le premier de la session, puis-je poser la question habituelle des travaux de la Chambre? Toutefois, je veux d'abord féliciter le leader du gouvernement à la Chambre pour son accession à ce poste, d'autant plus qu'il attaque ce retour à la Chambre avec autant de délices et d'enthousiasme!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme l'occasion se présente pour la première fois de parler des travaux de la Chambre, j'aimerais en profiter pour lui poser une couple de questions. Je lui demanderai d'abord si le gouvernement a actuellement l'intention de poursuivre le débat sur le discours du trône sans discontinuer, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période prévue au Règlement, ou s'il a l'intention de marquer des pauses pour autre chose. Est-ce que le ministre est actuellement en mesure de nous faire connaître la teneur générale du programme législatif arrêté pour cette session, les priorités fixées par le gouvernement pour les travaux législatifs? Peut-il aussi nous dire aujourd'hui s'il s'est déjà arrêté à penser aux jours réservés à l'opposition, et nous faire part de ses intentions en ce qui concerne le Livre blanc relatif à la législation bancaire? A-t-il l'intention d'en saisir immédiatement le comité permanent compétent, pour que le grand public puisse être entendu tout de suite, en même temps que les établissements bancaires? Si je l'interroge sur les travaux législatifs, c'est surtout parce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a parlé ce matin de modifier la loi, et que le ministre des Communications a annoncé la présentation ne serait-ce que de certains textes modifiant certaines lois. Est-il prématuré d'en parler ainsi en gros aujourd'hui?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de ses bons vœux et de ses félicitations à l'occasion de mon retour à ce poste et j'apprécie également les bons vœux qu'ont exprimés les députés de la Chambre en général. J'en suis vraiment très touché.

En ce qui concerne les travaux immédiats de la Chambre, je ne crois pas qu'il faille compter sur une interruption du débat en cours qui nous prendra jusqu'à la fin de la semaine prochaine, mais il se peut que le caractère dynamique de nos nouveaux ministres nous amène à apporter des changements d'ici là.

Les priorités du gouvernement sont généralement énoncées dans le discours du trône, mais j'espère avoir prochainement une réunion avec mes collègues d'en face qui permettra de délimiter aussi clairement que possible le programme législatif des prochaines semaines.

En ce qui concerne le Livre blanc sur la législation bancaire, je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec le ministre des Finances ni avec mes collègues. J'espère pouvoir le faire prochainement et je tiendrai la chambre au courant. Je tiens à assurer mon honorable ami et les autres leaders à la Chambre que j'entrevois avec grand plaisir notre collaboration.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots avant mes remarques supplémentaires sur ce rappel au Règlement. Avec votre permission, j'aimerais rendre hommage à l'ancien leader du gouvernement à la Chambre, le député d'Eglinton. Je pense parler au nom de tous les membres de mon parti en lui disant combien j'ai apprécié son ouverture d'esprit et sa franchise dans les relations que j'ai eues avec lui en tant que représentant du parti progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): D'après la réponse du ministre, puis-je en déduire que l'une des questions que nous discuterons prochainement est celle des jours d'opposition et de leur désignation?

M. MacEachen: En effet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je me joindre au député de Grenville-Carleton pour rendre hommage à l'ancien leader à la Chambre ainsi qu'à son prédécesseur qui nous est revenu. J'accueille chaleureusement le président du Conseil privé qui redevient leader du gouvernemnt à la Chambre. Je ne sais si cette mutation constitue pour lui un plateau, une montée ou une descente mais, quoi qu'il en soit, nous lui souhaitons la bienvenue. S'il peut persuader le gouvernement de faire passer des lois sanctionnant les mêmes principes qu'il avait convaincu le gouvernement d'adopter quand il en était le leader à la Chambre, cette session s'annoncera bien. Je suis sûr qu'il comprend ce à quoi je fais allusion. S'il réussit à faire un certain nombre de choses qu'il n'a pu accomplir en mai 1974, ce sera un gain pour tout le monde.

En ce qui concerne les travaux que doit exécuter la Chambre dans les mois à venir, puisqu'il est de tradition de faire dresser une liste des bills que le gouvernement propose de présenter au cours de la session et de les consigner dans le hansard, pourrait-on le faire dès cette session et sinon quand?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur. J'ai envisagé cette possibilité et n'ai trouvé aucun avantage à présenter à ce moment-ci une liste officielle. Je fournirai au député et à la Chambre le plus de renseignements possible sur le programme législatif en voie de préparation.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 13 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 28) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 37).

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Avant d'aborder mes observations, monsieur l'Orateur, j'aimerai par votre entremise féliciter les ministériels qui accèdent à de nouveaux postes et leur offrir mes meilleurs vœux de succès.

● (1210)

Je pourrais ajouter également qu'ils feront l'objet d'une étroite surveillance parce qu'il est assez évident pour la population canadienne et, je pense, pour les députés qui ont consulté leurs électeurs au cours de l'été, qu'il règne une certaine inquiétude concernant le gouvernement actuel et sa présente façon d'aborder les problèmes. Cette inquiétude, à mon avis, n'est pas que passagère mais profondément enracinée et elle est la conséquence d'un bon nombre d'années non seulement de mauvaise administration, mais d'une carence totale d'administration. Cette carence d'administration et de direction est le problème sous-jacent qui se pose au pays. Je signale aux nouveaux ministres, avec le plus de courtoisie possible, que c'est là la tâche fondamentale à laquelle ils devront s'atteler, faute de quoi le pays pourra difficilement supporter deux ans de plus ce que nous venons de vivre

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Je regrette l'absence du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui a dû, pour des raisons personnelles, quitter la Chambre. Je crois toutefois qu'il serait malvenu de participer à ce débat sans adresser quelques paroles brutales à mes amis et collègues du Nouveau parti démocratique. C'est très bien d'essayer d'affirmer à la télévision ou ailleurs que le parti conservateur n'a ni politiques ni opinions. Effectivement, nous maintenons depuis des années, ici à la Chambre, que la relance au pays dépendra de la productivité, de la concurrence sur nos marchés et d'un degré élevé d'harmonie et de relations étroites entre le gouvernement, les employeurs et les employés. Nous l'avons dit et redit avec grand sérieux. Nous l'avons dit car il nous fallait le dire vu que ni les ministériels, ni le premier ministre (M. Trudeau) ni encore certains de mes amis de Nouveau parti démocratique ne le disaient.

Il est temps que ce parti et le gouvernement commencent à se rendre compte que le public n'est pas impressionné par une économie qui croupit dans le marasme à cause de la mauvaise gestion du gouvernement au pouvoir et aussi, en partie, à cause de la philosophie et parfois même de la bêtise que professe l'autre parti de l'opposition, le Nouveau parti démocratique. Malheureusement, monsieur l'Orateur, parfois, même quand il prend—j'allais dire la bonne direction, mais il n'aimerait pas cela—la direction appropriée, il se comporte avec un tel illogisme qu'on ne saurait le prendre au sérieux. Je regrette de devoir le dire aussi brutalement, mais c'est vrai. L'amendement proposé hier par le Nouveau parti démocratique le prouve. L'amendement se présente comme suit:

«nous affirmons également que, de la part du gouvernement, le fait de n'avoir pas immédiatement mis fin au programme de contrôle des prix et des salaires, étant donné . . .

Et ainsi de suite. Il ne fait aucun doute qu'il y a des aspects du programme de réglementation des salaires et des prix sur lesquels non seulement nous ne nous entendons pas avec nos amis néo-démocrates mais qui, nous l'avons signalé, poseront des difficultés lors du débat sur le bill. Ce serait toutefois faire preuve d'une manque total de maturité que de vouloir annuler le programme immédiatement parce que cela ne peut pas se faire, et cela le Nouveau parti démocratique devrait bien le savoir. Nous devons donc dire, à l'instar du Nouveau parti démocratique, que nous admettons que le programme d'austérité comporte des injustices et qu'il pourrait et devrait être amélioré.

Nous pourrions citer un exemple. Il y a la situation qui existe dans le territoire du Yukon, au moment même où la société Cypress Anvil Mines a conclu une entente il y a bien des mois. La Commission de lutte contre l'inflation a d'abord abaissé l'échelle de salaire convenue puis l'a changée. Ensuite, le directeur est revenu à la charge et l'a abaissée une troisième fois. En conséquence, nous savons très bien ce qui ne tourne pas rond dans le système. Il en est également résulté que 400 personnes ont été et sont en grève. La mine est inactive. La compagnie White Pass and Yukon Railway a réduit ses activités de moitié et a mis à pied 170 conducteurs. En outre, la commission d'énergie qui appartient au gouvernement et est exploitée par lui, a augmenté ses tarifs. Pour rendre la situation encore plus invraisemblable, le conseil canadien des relations du travail a déclaré que la grève était légale.

Je suis d'accord avec les membres du Nouveau parti démocratique lorsqu'ils disent que ce n'est pas logique. Nous avons évidemment nous aussi dit et répété que ce n'était pas logique. Les représentants de notre parti ont été parmi les premiers à signaler ce qui se passe à Thompson, au Manitoba, et tous les députés du Nouveau parti démocratique le savent. Quelqu'un vient de dire que nous aurions bloqué les salaires. Si notre parti avait été élu . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'honorable représentant aurait-il l'obligeance de s'adresser à la présidence?

M. Fraser: Je n'excuse, monsieur l'Orateur, je ferai attention. J'ai été entraîné par l'enthousiasme du moment. Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que si notre programme préconisant le blocage des prix et des salaires avait été mis en œuvre en 1973, il aurait pris fin rapidement et nous en aurions fini de toute l'affaire. Ce n'est pas tout; il aurait été appliqué à une époque où le taux d'inflation n'était que de 5.7 p. 100, ce qui était la situation en janvier 1973. Nous avons continué d'insister sur la nécessité de certains contrôles en juillet 1974 alors que le taux d'inflation atteignait 10.6 p. 100 et en octobre 1975, le gouvernement adoptait la mesure qu'il avait dit qu'il n'adopterait jamais. Toutefois, je répète que si on avait suivi le conseil donné par notre parti à la Chambre, les contrôles auraient été plus équitables et auraient maintenant pris fin et nous aurions pu contenir l'inflation à un taux légèrement inférieur à ce qu'il est ensuite devenu.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, puis-je signaler avoir noté les exclamations de certains de mes amis néo-démocrates. Nous avons maintenant, parce qu'ils nous avaient alors refusé leur appui, une réglementation qu'ils jugent injuste et que nous trouvons également injuste mais que nous estimions nécessaire. Toutefois, s'ils avaient suivi notre conseil et nous avaient alors soutenus, comme ils en avaient l'occasion, nous aurions pu mater le taux d'inflation lorsqu'il était à 5.7 p. 100 et non à 11 ou 10 p. 100 qu'il était en octobre dernier. Nous serions débarrassés maintenant de la réglementation et ils auraient rendu un meilleur service aux travailleurs et travailleuses au Canada.

● (1220)

Des voix: Bravo!

Une voix: Pourquoi n'avez-vous pas voté pour à l'étape de la troisième lecture?

M. Fraser: Je répondrai par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, en disant ce qui était bien connu de tous les députés, y compris le premier ministre qui en a parlé dans son discours hier. La raison, comme nous l'avons dit, c'est que le programme n'avait pas de limites; nous proposions qu'il expire en avril de l'an prochain. Tout le monde à la Chambre sait que c'est vrai et c'est tout simplement insensé de la part du premier ministre ou de quiconque de demander pourquoi nous avons voté contre à l'étape de la troisième lecture. Nous avons voté contre parce qu'il s'agissait d'une piètre mesure législative.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Pourquoi avez-vous voté pour à l'étape de la deuxième lecture?

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, tous les députés savent que la situation des relations ou plutôt du manque de relations entre employeurs et employés est très grave au Canada. Ce n'est pas un honneur pour notre pays de détenir le record des grèves au sein des pays industrialisés de l'Occident. Franchement, les chiffres sont effroyables. Si vous trouvez mes propos par trop violents, vous devriez entendre ce que les patrons et les ouvriers européens pensent de notre record honteux en matière de grèves. Vous devriez aller en Allemagne où les syndiqués vous diront comme ils me l'ont dit à moi, comment se fait-il qu'un pays aussi riche en ressources que le vôtre dont la population est relativement parlant fort instruite, dont les habitants ont, de toute évidence, l'esprit d'initiative et sont compétents, que votre pays gère si mal ses affaires et en vienne à devoir imposer des contrôles qui, s'ils sont exercés trop longtemps, risquent de nuire à la production et, de toute façon, vont causer d'énormes conflits sociaux. C'est ce qu'un syndiqué allemand m'a dit. J'ai eu l'avantage d'en rencontrer un certain nombre au cours de l'été.

Le résultat est épouvantable et tous les députés en sont conscients. Il faut trouver le moyen de résoudre ce problème. J'aimerais citer un passage du discours que le ministre du Travail (M. Munro) a prononcé le 25 mai 1976. Il cite des chiffres qui sont exacts, j'en suis certain.

> Le nombre d'heures de travail perdues à la suite de grèves ne cesse d'augmenter puisqu'il est passé d'une moyenne annuelle de 6 millions pour la période allant de 1970 à 1973 à 9 millions en 1974 et à 11 millions en 1975.

Il a poursuivi:

> D'après les premiers mois de cette année, on est en droit d'espérer que les heures de travail perdues sont en voie de diminution.

Il y a lieu d'en douter in lisant les articles de M. Flynn. Il s'est penché sur la question des grèves et en a conclu qu'elles allaient vraisemblablement devenir plus fréquentes.

Je voudrais faire remarquer quelque chose à tous les députés mais surtout à mes amis du NPD qui semblent parfois croire que le parti conservateur est indifférent au sort des 2.2 millions de membres du CTC, à celui d'un autre million de travailleurs syndiqués mais n'appartenant pas au CTC et à leurs femmes et enfants, de même qu'à celui des 6 autres millions de Canadiens de la population active. Je tiens à dire aux néo-démocrates que nous savons aussi bien, et parfois même mieux qu'eux que ce sont des Canadiens, qu'ils sont nos voisins, nos amis, nos fils et nos filles, nos père et mère. Nous en tenons compte. En dépit des statistiques effarantes sur les grèves, des chiffres indiquent . . .

M. Peters: Qu'est-ce que ces statistiques peuvent bien avoir d'effarant?

M. Fraser: ... qu'un nombre à peu près équivalent de jours-hommes ont été perdus par suite de l'alcoolisme d'une part, et des accidents industriels d'autre part. Si je mentionne cela, c'est pour faire voir les choses sous leur vrai jour. Quoi qu'il en soit, les statistiques sur les grèves sont effarantes car ces arrêts de travail sont inutiles. Et s'ils sont inutiles, c'est en partie dû ...

M. Peters: A une mauvaise administration et à une mauvaise loi.

M. Fraser: ... au fait que les négociations collectives au Canada ont de tout temps mis en présence un syndicat et un employeur, sans tenir compte de la collectivité au sein de laquelle les parties négocient.

M. Orlikow: C'est le régime de la libre entreprise.

M. Fraser: C'est un système pour lequel votre parti s'est montré et se montre toujours enthousiaste.

M. Peters: Nous ne l'approuvons pas.

M. Fraser: Je veux lire aux députés un commentaire de l'ancien ministre des Transports, le député de Langelier (M. Marchand) au sujet du système actuel. Il a dit:

> Comment établit-on le niveau des salaires? Se fonde-t-on sur une certaine règle de justice, comme je l'ai entendu hier? Non. On se fonde sur la force de chaque parti. J'ai travaillé dans ce secteur toute ma vie. J'ai participé à certaines grèves dont la cause était très juste et nous avons perdu. J'ai participé à d'autres dont la justice était moins évidente et nous avons gagné. Pourquoi? Parce que nous étions faibles la première fois et forts la seconde. Voilà comment sont réglés les différends. Ils ne le sont pas selon certains critères ou principes connus ou acceptés de tous. C'est la négociation libre.

C'est donc dire qu'en fin de compte, au Canada, les syndicats forts pourront toujours renforcer leur position alors que les faibles et les non-syndiqués seront laissés de côté. C'est dire aussi que si la philosophie dont s'inspire cette déclaration doit être appliquée, les négociations collectives se poursuivront sans qu'on tienne compte du climat général dans lequel les négociations individuelles se situent. Je pense qu'il y a 100 syndicats affiliés au CTC et qui comprennent 9,000 syndicats régionaux. Bien des députés le savent: on signe un nombre élevé de contrats individuels dans notre pays. En toute justice, je dirais qu'il s'en signe bien davantage sans heurts qu'à la suite de conflits entre le patronat et le salariat.

Mais nous devrons trouver un moyen grâce auquel les employeurs, les employés et le gouvernement pourront s'entendre sur l'orientation à donner à l'économie, sur son fonctionnement efficace, et sur un partage équitable entre ces trois groupes des avantages à tirer de l'économie canadienne sans compromettre l'économie tout entière. Il est difficile de rejeter cette déclaration: elle s'impose par son simple bon sens. Il n'y a pas malentendu de la part des chefs syndicaux canadiens. Certains ont mal compris cette déclaration, mais beaucoup la comprennent parfaitement. Un des événements de cette année, l'événement le plus important de l'histoire syndicale canadienne depuis plusieurs décennies, je pense, c'est le manifeste du CTC exposé au cours de l'assemblée du Congrès du travail du Canada qui s'est tenue à Québec au mois de mai. Tous les députés devraient s'intéresser beaucoup à ce manifeste, non seulement pour ce qu'il dit mais pour ce qu'il passe sous silence, et essayer de comprendre les principes dont il s'inspire.

Pour parler en termes simples, le Congrès du travail du Canada pensait que, après avoir été dupé par le gouvernement fédéral en matière de réglementation des salaires et des prix, il devait entretenir des rapports plus étroits avec le gouvernement canadien, pour la bonne raison que, de toute évidence, on ne tenait jamais compte de son avis. Deuxièmement, le CTC ne pouvait avoir confiance en un gouvernement qui l'apostrophait mais se refusait à dialoguer. Si les députés croient que j'exagère, ils n'ont qu'à demander à ceux qui ont assisté aux prétendus pourparlers sur le consensus, pourparlers qui se sont poursuivis pendant des mois et des mois. Pendant tout ce temps, le gouvernement n'a jamais fait connaître aux travailleurs les possibilités de l'économie du pays, ses propres projets économiques et ses objectifs à long terme en matière d'emploi et de stratégie industrielle.

● (1230)

M. Peters: Il n'en avait pas.

M. Fraser: Il n'en avait pas; voilà pourquoi il ne leur en a pas parlé. C'est pour cette raison que nous avons maintenant un gouvernement qui ne cesse de battre en retraite à la Chambre des communes devant les questions de mon parti, les miennes, celle du NDP et du Crédit social, sur l'état des relations entre le gouvernement et les travailleurs.

Qu'est-ce que le ministre du Travail ne cessait de nous répéter? Que le gouvernement était en pourparlers et que l'ex-ministre des Finances avait des entretiens en vue de dégager un consensus. Que disait l'ex-ministre des Finances? Qu'il serait mal venu de dire ce que pensent les travailleurs. Le fait est que le gouvernement savait parfaitement ce que pensaient les travailleurs. Le gouvernement n'était pas à l'écoute des travailleurs, et pour comble, au cours de ces pourparlers sur le consensus, il n'a jamais laissé entendre qu'il allait tromper les travailleurs et instaurer les contrôles qu'il leur avait promis en 1974 de ne pas adopter. Aujourd'hui, l'un de nos problèmes, c'est l'absence totale de confiance entre le monde ouvrier et le gouvernement. Malheureusement, ce manque de confiance se retrouve également dans d'autres sphères de la société. Si nous voulons toutefois jouir d'un meilleur climat dans les relations du travail, la confiance est nécessaire. Cela ne veut pas dire que le mouvement ouvrier est assez bête ou naïf pour penser qu'en tout et pour tout les gouvernements seront d'accord avec lui.

Le mouvement ouvrier n'est plus un enfant; il est fort et il sait que tout ne peut pas toujours se passer comme il veut, mais il préférerait avoir un gouvernement qui se dit obligé d'adopter des mesures de contrôle, si c'est ce qu'il faut faire, plutôt qu'un gouvernement qui se défend de jamais imposer ce contrôle, de ne jamais faire ça aux travailleurs ou de bloquer les salaires, comme l'a fait le premier ministre pendant toute la campagne de 1974, et qui trompe ensuite les travailleurs, et cela sans avertissement, en dépit des négociations qui se déroulaient à ce moment-là.

Quelle a été la réponse du gouvernement depuis l'adoption de ces mesures de contrôle? Il a d'abord dit qu'il était en train de négocier avec le Congrès du travail du Canada, ce qui s'est vérifié depuis. Mais ces négociations ont tourné court lorsque M. Morris a retiré ces gens, qui ont quitté également le Conseil économique du Canada. C'est vrai qu'à cette époque, j'ai critiqué le monde du travail pour ce retrait parce que je pensais que ça n'arrangerait rien. Le mouvement ouvrier a répliqué que ça n'arrangeait rien non plus de rester là. C'est là une accusation qui s'adresse plus au gouvernement qu'au mouvement ouvrier.

Quelle est donc la réponse? On trouve la réponse dans la proposition qu'il doit y avoir des rapports et des entretiens continus de consultation entre le patronat, les employeurs, les syndicats et le gouvernement. Le manifeste du CTC est un pas dans ce sens. Malheureusement, il parle aussi d'autres choses qui méritent d'être étudiées très minutieusement.

S'adressant au Trade Union Congress de Grande-Bretagne, le 9 septembre, M. Morris parlait du manifeste du CTC à ses collègues britanniques et ses paroles méritent que tous les députés s'y arrêtent:

> Le nouvel organisme, qui pourrait s'appeler le Conseil de planification sociale et économique, serait créé par loi et ferait rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre. Les pouvoirs que le Parlement déléguerait à ce Conseil seraient assumés par un certain nombre de commissions et de conseils spécialisés subalternes.

Il a poursuivi en disant:

> L'organisme tripartite proposé jouirait aussi de pouvoirs délégués pour corriger la répartition actuelle des revenus au Canada. Les activités du Conseil dans ce domaine comprendraient l'étude préalable des propositions de loi, la revue des pratiques actuelles, la proposition d'améliorations aux lois et aux pratiques et la mise sur pied de nouveaux programmes et projets. Les domaines de préoccupation comprendraient les pensions de vieillesse, l'indemnisation des accidentés du travail, les prestations de santé, de maternité, de chômage et autres prestations de bien-être, les allocations familiales . . .

Ce sont des pouvoirs énormes qu'on proposerait au Parlement de déléguer à n'importe quel organisme, et le problème ici est que c'est une délégation qui en fait empêcherait le gouvernement de décider et le Parlement d'approuver. Il sera important de persuader les dirigeants syndicaux que leur proposition va en fait plus loin que ne peut probablement le permettre le système.

Les leaders syndicaux devraient fort bien le savoir car il est certain que leur rhétorique, comme, j'en suis convaincu, la plupart de leurs pratiques, sont essentiellement démocratiques; s'ils ont éprouvé des difficultés pour faire en sorte que la direction du CTC puisse parler au nom de tous ses membres c'est notamment que les syndicats affiliés au CTC ont quelque peu répugné à remettre à cette direction le pouvoir démocratique qu'ils détiennent au sein de leur sections syndicales. Quiconque est au fait des relations industrielles dans notre pays sait que ce que je dis est vrai.

Il nous appartient donc de nous adresser aux syndicats, et cela, je le souligne aux députés, sans aucune agressivité, afin de leur faire comprendre que leurs revendications en ce domaine sont quelque peu excessives. Je pense qu'au sein de la base on se rend compte qu'il est quelque peu délicat de priver le Parlement d'autant de pouvoirs. Si les députés ont quelques doutes quant à l'importance des pouvoirs qui sont revendiqués, je leur rappellerai le discours que M. Morris à prononcé:

> Nous avons également adopté une déclaration de politique qui s'intitule Le manifeste du mouvement ouvrier du Canada et qui détermine l'orientation générale de notre mouvement et propose la création d'un organisme décisionnel tripartite, lequel jouirait de certains pouvoirs pour élaborer des politiques sociales et économiques, contrôler les investissements du secteur public et du secteur privé et pour surveiller la redistribution des revenus au niveau national.

Au sein de notre parti, nous pensons que le système démocratique ne permet pas d'accorder tous les pouvoirs revendiqués dans le manifeste du CTC et on ferait une grave erreur en créant un tel organisme. Toutefois, le manifeste du CTC s'explique par le fait que nombre de personnes au sein du mouvement syndical sont déterminées à jouer un rôle plus important dans les affaires de leur pays. Voilà qui n'est pas nouveau au sein de ce mouvement syndical. Ce désir se rencontre dans presque chacun des pays européens où l'économie est productive et où les syndicats et le patronat sont en bons termes.

Ce que l'on revendique c'est probablement un système consultatif multipartite qui serait d'abord créé de façon officieuse, système dans lequel le gouvernement, le patronat et les syndicats se rencontreraient régulièrement afin d'examiner la conjoncture, d'analyser les orientations de l'économie et d'essayer d'en évaluer les limites. On pourra ensuite profiter du fruit de ces discussions de façon que personne dans notre pays, que ce soit le gouvernement, le patronat ou les syndicats ne détruise l'économie, qui est absolument vitale pour le bien-être futur de tous les Canadiens.

Nous aimerions faire quelques propositions précises au sujet de cet organisme. Nous sommes convaincus qu'il importe de créer un mécanisme consultatif auquel participeront les syndicats, le patronat et le gouvernement. Nous croyons que ce mécanisme devrait exister dans chaque province puisque le gouvernement fédéral et les provinces se partagent cette compétence. A notre avis, un tel organisme ne pourra prendre forme que s'il est d'abord vraiment représentatif et ensuite, que si les travailleurs et les employeurs peuvent y envoyer des représentants pour soutenir leurs points de vue respectifs. Je pourrais ajouter qu'alors que le monde syndical éprouve des difficultés à trouver des représentants qui représentent tous les travailleurs—car le Congrès du Travail du Canada ne représente pas tous les syndiqués et il existe six millions de travailleurs canadiens qui ne sont pas syndiqués . . .

● (1240)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré. Il pourra cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il ce consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La parole est au député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

Mr. Fraser: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je disais donc que les employeurs ne disposent d'aucun groupe en mesure de représenter tous les employeurs de notre pays. L'Association des manufacturiers canadiens représente un certain nombre de fabricants, les Chambres de commerce un certain nombre d'hommes d'affaires, mais règle générale ce sont des organismes locaux dont les intérêts ne dépassent pas leur ville ou leur province. Il s'ensuit que lorsque le gouvernement veut s'adresser aux entreprises il convoque une douzaine des principaux dirigeants, et maintenant un représentant des petits entrepreneurs, et il s'imagine qu'il dialogue avec l'ensemble des entreprises. C'est loin d'être le cas et c'est pour-

quoi, si on veut que cet organisme soit utile, il faudra que travailleurs et employeurs puissent y envoyer des représentants qui les représentent vraiment et parlent en leur nom. En ce qui concerne les employeurs, nous croyons que les grandes entreprises et les commerçants indépendants doivent avoir leurs propres représentants. Leurs vues et leurs intérêts ne concordent pas toujours. Le gouvernement et les employeurs municipaux doivent aussi être représentés.

Du côté syndical, à l'heure actuelle, le Congrès du Travail du Canada est la principale association syndicale, mais il faut aussi que soient représentés l'autre million de syndiqués et les travailleurs non syndiqués et les travailleurs agricoles.

Pour l'instant, selon nous, cet organisme proposé ne devrait pas recevoir de pouvoirs du Parlement. Comme chaque fois qu'on essaie quelque chose de nouveau, on irait trop à l'encontre des traditions canadiennes en conférant à une nouvelle association ce qui équivaut à des pouvoirs de décision appartenant à l'exécutif gouvernemental. A notre avis, il faut reconnaître que le Congrès du Travail du Canada ne représente pas tous les ouvriers et que les chefs de file du monde des affaires ne représentent pas toutes les entreprises. Compte tenu de cela, la partie ouvrière, la partie patronale et le gouvernement devraient avoir une représentation égale au sein de l'organisme.

Nous estimons qu'un tel organisme consultatif ne pourra obtenir le respect et la confiance du public que s'il est bien évident que les trois groupes conviennent de continuer à se réunir et de s'efforcer de s'entendre malgré leurs différends. Un tel organisme sera incapable de fonctionner si le gouvernement, les syndicats ou la partie patronale décident de se retirer simplement parce qu'il y a désaccord. Des désaccords sont à prévoir; il faut accepter de se mettre à la tâche, qui est de s'entendre.

Cet organisme ne doit en aucune façon être présenté comme un substitut au gouvernement ou au Parlement élu; une telle éventualité irait directement à l'encontre de notre régime parlementaire démocratique et, qui plus est, elle serait contraire à toute la théorie et à une bonne partie des principes mis en pratique par les syndicats démocratiques du Canada. Nous croyons également que bien longtemps avant qu'on établisse ce genre d'institution il faudra procéder à une vaste consultation et se mettre d'accord sur une forme d'organisation à laquelle on conviendra d'apporter des modifications de temps à autre. Pour le moment, nous ne voyons pas la nécessité de légiférer pour former ce genre d'organisme car si l'on veut que cela marche il faudra nécessairement faire preuve de souplesse et apporter des ajustements constants lors de la phase initiale.

Monsieur l'Orateur, il y a lieu d'insister sur l'importance de ces liens entre le gouvernement et les travailleurs car, comme je l'ai fait remarquer, nous ne pouvons conserver une économie productive et donner toujours plus à une population croissante s'il n'y a pas d'accord fondamental sur l'orientation de notre société et sur ce que l'économie pourra supporter. Cela demandera beaucoup de franchise de la part du gouvernement et un grand sens des responsabilités de la part du patronat et des syndicats.

Je le dis à tous les députés—si on veut que les gens s'acquittent de leurs responsabilités, il faut leur en confier. C'est un fait parfaitement démontré. Les travailleurs canadiens nous font bien comprendre que malgré toutes les difficultés et le désordre qui règne parfois, les travailleurs syndiqués et les chefs syndicaux sont de plus en plus nombreux à demander des responsabilités. Si on les leur accorde, tous les autres détails de la négociation collective prendront un sens. Mais s'il n'y a pas d'accord fondamental entre les divers secteurs de l'économie sur les possibilités de notre économie et sur le genre de système que nous voulons, toutes les autres mesures ne seront que du rapiéçage.

Si l'on doute que ce genre de consultation soit nécessaire, je rappelle encore aux députés que l'expérience européenne montre clairement, même s'il s'agit d'un milieu différent du nôtre, qu'on ne peut avoir une bonne économie et une entente véritable entre les syndicats et le patronat sans ce genre de consultation.

En conclusion, monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être intérêt à entendre ce que disait à ce sujet M. Heath à la Chambre des communes de Londres, le 7 juillet 1976. Voici les propos de l'ex-premier ministre de Grande-Bretagne:

> Les pays qui réussissent le mieux à gérer leur situation industrielle sont ceux où les consultations sont plus étroites sous une forme un sous une autre entre les deux partenaires de l'industrie. Ceux qui se sont penchés sur cette question savent que c'est au Japon, en Allemagne, en Suède ou même à Singapour—pays où la consultation est étroite—que les résultats sont toujours les meilleurs sur le plan de la production industrielle, comme d'ailleurs sur celui de l'action contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, en ce jour qu'a choisi le monde ouvrier pour cette manifestation inconnue jusqu'ici au Canada, pour cette journée de grève ou de protestation nationale, il importe de dépasser l'événement, de songer aux moyens que nous pourrons prendre dans les mois à venir pour réparer les dégâts de ces dernières années. Avant tout, il va falloir instaurer un climat de confiance permettant aux entreprises et aux travailleurs de dialoguer avec le gouvernement. Ce climat de confiance j'ai ferme espoir que mon parti sera appelé à le créer avant longtemps, pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'exprimerai d'abord mes félicitations au motionnaire (M. Harquail) et au comotionnaire (M. Lachance) de l'Adresse, au député de Restigouche (M. Harquail) qui, arrivé à la Chambre l'an dernier seulement, a déjà fait voir qu'il saura maintenir aux Communes les excellentes traditions du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Traditions dont je me réclame, puisque mon père est né à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Je profite de l'occasion pour exprimer mes félicitations à mon honorable collègue de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance). J'étais avec son père membre de la même classe en 1962, et je suis confiant que tous ses électeurs et ceux du caucus du Québec, ainsi que la Chambre, le félicitent pour son éloquence. Nous le félicitons donc tous pour les services qu'il rendra au Canada comme le laisse prévoir sa conduite à la Chambre.

● (1250)

[*Traduction*]

A titre personnel, j'aimerais me joindre aux autres porte-parole pour déplorer la disparition de notre collègue de Louis-Hébert, M^me^ Morin. C'était une femme chez qui s'alliaient dans un heureux mélange un grand charme et une volonté de fer. C'est une grande perte pour nous tous, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, que la disparition d'un député estimé qui avait su gagner le respect sincère des deux côtés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Il me paraît à propos, à l'occasion de l'anniversaire de la mise en vigueur du programme de contrôle des prix et des revenus de passer en revue les événements de l'année passée, d'évoquer les répercussions des contrôles et de certains événements qui se sont déroulés, particulièrement en ce qui concerne ce qui a été appelé le jour de protestation nationale. C'est ce que j'ai l'intention de faire au cours de mes remarques.

Lorsque le gouvernement a annoncé son programme de contrôle, il y a un an, il a dit qu'il comptait sur quatre outils pour retrouver la stabilité économique. Les trois premiers de ceux-ci sont la politique fiscale et monétaire et les contrôles sur les bénéfices et les revenus, et j'aurai l'occasion d'en parler au cours de mes remarques. Je veux commencer en parlant du quatrième de ces instruments auxquels nous avons fait allusion, à savoir une ligne d'action qui comprendrait un examen des déficiences structurelles de notre économie et de ses institutions.

Cet après-midi, au nom de mes collègues, je vais déposer à la Chambre et communiquer au public un document de travail du gouvernement du Canada sur l'économie canadienne pour la période qui suivra les contrôles. Si nous voulons agir afin de préserver nos intérêts à long terme, en tant qu'individus et en tant que nation, nous devons parvenir à saisir aussi clairement que possible la nature des perspectives qui nous attendent et des défis que nous avons à relever.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre est-il autorisé à déposer le document mentionné?

Des voix: D'accord.

M. Macdonald (Rosedale): Nous proposons qu'on envisage les orientations de politique exposées dans ce document comme un programme de consultations futures. Nous recevrons avec plaisir l'avis de tous les Canadiens quant à la modification ou la reformulation de l'analyse contenue dans ce document et des politiques qu'il prévoit. Je demanderais à tous de lire attentivement ce document. Chacun y trouvera un point sur lequel il n'est pas d'accord ou qui va à l'encontre de ses intérêts propres. Nous espérons que les intéressés nous le signaleront. A dire vrai, nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas là.

Selon ce document, notre économie et ses institutions comportent certaines faiblesses qui, en soi, contribuent grandement à l'inflation. Si ces facteurs continuent de s'exercer, l'inflation pourra connaître à nouveau un taux excessif une fois les contrôles levés.

Si l'inflation persiste, il y aura de plus en plus de demandes d'intervention gouvernementale de la part du public en vue de neutraliser les injustices qu'engendre le processus inflationniste. Si les gouvernements veulent pouvoir atteindre leurs objectifs économiques et sociaux en intervenant le moins possible dans l'économie, il faut restreindre au maximum le taux d'inflation. Chacun sait, je pense, que l'économie canadienne restera peut-être à la merci des forces inflationnistes alors que nous nous acheminerons vers les années 80. C'est pourquoi il faut que tous les Canadiens comprennent la nature des problèmes qui se posent et il faut se mettre d'accord dans la mesure du possible sur les moyens à prendre pour y remédier.

L'économie internationale sera marquée par une forte concurrence au niveau des ressources et des marchés dans les années 80. La croissance continue augmentera encore les pressions s'exerçant sur le prix des aliments, de l'énergie et des ressources minières. Le taux de croissance de la main-d'œuvre au Canada ralentira dans les années 80, ce qui resserrera le marché du travail. Les énormes investissements requis exerceront des pressions sur nos capitaux. En raison d'une plus forte concurrence aux niveaux du financement, du matériel et de la main-d'œuvre spécialisée, le prix de tous ces biens économiques ne fera qu'augmenter.

Des indices revèlent que les démocraties industrielles du monde occidental abordent peut-être une période où l'augmentation des taux de croissance et de productivité amorcent une courbe descendante. Il faudra donc que l'augmentation du niveau de vie que nous anticipons aille de pair avec une activité économique accrue. Tous ces problèmes que nous devrons surmonter mettront à l'épreuve nos compétences et notre aptitude, en tant que Canadiens à rechercher le bien commun de la société et à poursuivre conjointement cet objectif.

Les députés remarqueront que le thème essentiel de ce document est la nécessité à la fois d'accorder un plus grand rôle au système de marché et d'accroître l'efficacité de ce dernier dans l'économie canadienne. Il importe de favoriser l'interaction des forces dynamiques qui résultent d'un système de marché efficace et qui a mené à une croissance économique continue. Par conséquent, la politique gouvernementale ne peut pas diriger et gérer l'économie jusque dans les détails. Une telle mesure constituerait non seulement une menace à la croissance économique mais pourrait donner lieu à une intervention du gouvernement qui empiéterait un peu trop sur la vie de tous les jours des Canadiens.

M. Stevens: Le gouvernement empiète déjà trop.

M. Macdonald (Rosedale): De même, le gouvernement actuel n'a nullement l'intention de participer, activement ou par laissez-faire, à la destruction de la société progressiste que les Canadiens se sont donnée. Il sera donc nécessaire de concevoir diverses mesures permettant au secteur des affaires d'atteindre pleinement les objectifs sociaux et de répondre aux aspirations des Canadiens. Il faudra peut-être élaborer des politiques visant à améliorer l'économie de marché. De telles

politiques devront être élaborées et appliquées d'une façon qui permette aux gouvernements d'assumer leurs responsabilités, avec une intervention directe moindre dans le système économique. De telles politiques doivent fournir des solutions de rechange efficaces à l'augmentation des dépenses publiques et à l'accroissement de la bureaucratie publique.

Ce document donne un rôle d'intermédiaire au gouvernement, ce qui signifie qu'il recherche l'appui d'autres groupes influents dans le secteur économique, qui participeront à la formulation de solutions de rechange en matière de politique et qui assumeront en partie la responsabilité de la réalisation des objectifs de notre société.

Une telle mesure nécessitera une plus grande consultation que par le passé, sans toutefois diminuer les pouvoirs du Parlement et l'obligation que le Parlement fait au gouvernement de prendre les décisions finales. Nous pourrons peut-être de la sorte atteindre nos objectifs économiques et sociaux tout en diminuant le plus possible les ingérences et en favorisant la liberté d'initiative. Je signale qu'il est 1 heure.

L'Orateur adjoint (M. Turner): A l'ordre. Comme il est maintenant 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, quand la séance a été interrompue à une heure, j'avais exposé l'attitude du gouvernement concernant la période qui suivra la levée des contrôles et j'avais proposé aux députés un programme de consultations pour remédier aux problèmes économiques actuels et à ceux auxquels nous ferons face dans les années 80.

Je le répète, c'est également le moment opportun, à l'occasion du premier anniversaire du programme anti-inflation, de parler de cette première année et de se poser la question suivante: Quelle est la situation après cette première année? Je présume que la réponse la plus directe, la mesure qui permet à la Chambre d'évaluer l'inflation est l'indice des prix à la consommation. D'après ce critère, un examen de l'année permet d'être optimiste.

Les données statistiques d'octobre ne sont naturellement pas encore disponibles. En septembre, le taux d'inflation à l'échelon national au Canada s'élevait à 6.5 p. 100. En octobre dernier, lors de la présentation du programme anti-inflation, il atteignait 10.6 p. 100.

Bien que le taux d'inflation de 6.5 p. 100 soit encore plus élevé qu'on ne peut le tolérer au cours d'une longue période de temps, il nous place au quatrième rang des pays de l'OCDE et il est, bien entendu, considérablement inférieur au taux de deux chiffres que nous avons connu pendant près de 18 mois antérieurement au mois d'octobre 1975.

A quoi peut-on attribuer cette baisse générale? Dans quels secteurs s'est-elle produite? La baisse la plus sensible s'est produite dans le secteur de l'alimentation, grâce, en partie, à une diminution sensible du coût de certaines viandes, des grains et, au cours de l'été, à une réduction du prix des légumes frais.

On peut prétendre que ces réductions, même si elles sont bien accueillies par le consommateur, ne sont pas réellement attribuables au programme anti-inflation. Dans la mesure où le coût des aliments du consommateur est représenté par le prix payé à l'agriculteur, c'est exact. Toutefois, comme nous avons souvent entendu dire à la Chambre grâce au travail de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et il semble qu'on l'ait oublié, jusqu'à 60 p. 100 du coût des produits alimentaires que doit payer le consommateur proviennent des frais de transport, de transformation et de distribution. Ce sont les prix du transport, de la transformation et de la distribution des denrées que nous avons bloqués, grâce au programme de lutte contre l'inflation et cette réglementation nous a permis de faire bénéficier le consommateur du prix de revient moins élevé des produits alimentaires.

Dans les domaines autres que l'alimentation, la hausse des prix a aussi été freinée d'une manière encourageante, tandis que les services qui ne subissent pas le contrôle du programme anti-inflationniste continuent à coûter de plus en plus cher. En septembre leurs prix accusaient une augmentation de 12.3 p. 100.

Nous avions prévu que certaines augmentations apparaîtraient dans l'indice des prix au consommateur ce mois-ci. En ce qui concerne notre politique énergétique, il nous faut tenir compte de la montée des prix du pétrole et du gaz naturel. En outre, les pouvoirs publics à l'échelon inférieur, par exemple les municipalités, ont dû accorder des augmentations de traitement à leurs employés et donc augmenter les impôts municipaux. En résumé, donc nous avons lieu d'être satisfaits des résultats de ce programme car dans les secteurs réglementés de l'économie on a constaté que le renchérissement de la vie fléchissait.

Qu'est-il advenu des accords salariaux au cours de cette période? Tâchons de nous rappeler tout d'abord l'atmosphère qui régnait à la fin de septembre et au début d'octobre 1975 autour des tables de négociations? On a tendance à oublier le genre de hausses salariales que les travailleurs cherchaient à obtenir à ce moment-là. Ainsi, les 22,000 membres du Syndicat canadien des postiers réclamaient une hausse immédiate de 71 p. 100 et la semaine de 30 heures. Les médecins de l'Ontario demandaient une hausse de 35 à 40 p. 100. Ceux de l'Alberta en demandaient une de 40 p. 100. Les travailleurs de boulangerie, les bouchers et les employés de commerce de la Colombie-Britannique exigeaient une hausse se situant entre 38.6 et 76 p. 100. Les instituteurs du niveau secondaire de l'Ontario cherchaient à obtenir une hausse de 43.9 p. 100, une allocation de vie chère et une somme forfaitaire de $720. Les métiers de la construction dans différentes régions de l'Ontario exigeaient des hausses salariales et des avantages sociaux allant de 43 à 96 p. 100, ainsi qu'un contrat d'une durée de deux ans.

En d'autres termes, souvenons-nous qu'en raison de l'expérience que nous avions faite de l'inflation au cours des 18 mois précédents, des demandes salariales tout à fait extravagantes étaient présentées au moment même où les indicateurs ont été mis en vigueur.

Qu'est-il advenu des augmentations de rémunération, des règlements salariaux en particulier, depuis l'entrée en vigueur du programme? On peut établir une comparaison entre les hausses moyennes autorisées au cours du deuxième trimestre

de 1976, communiquées par Travail Canada, dont le taux a été de 13.4 pour cent, et les hausses moyennes de 21.8 pour cent consenties au cours des neuf mois de 1975 qui ont précédé la mise en œuvre du programme. Ce taux ne traduit pas encore l'incidence de toutes les réductions imposées dans le cadre du programme anti-inflation. Malgré le ralentissement des hausses salariales comme telles, des gains réels de l'ordre de 3.6 pour cent ont été réalisés au cours des trois derniers mois, par rapport à la même période l'an dernier. Les revenus des travailleurs se sont accrus de 16.4 pour cent entre le premier semestre de 1975 et la période correspondante de 1976. La part des travailleurs du produit national brut a été maintenue au niveau record de 56.6 pour cent. Aussi, les travailleurs ont réalisé des gains réels grâce au programme de lutte contre l'inflation.

Il est vrai que par suite de la réduction des demandes salariales imposée par la Commission de lutte contre l'inflation, des hausses exceptionnelles dépassant les besoins créés par l'inflation n'ont pas été autorisées. Mais ceux qui préalablement n'avaient pas eu l'occasion de rattraper l'ensemble des travailleurs ont pu le faire, alors que ceux qui avaient bénéficié de règlements favorables avant la mise en œuvre du programme ont au moins pu se maintenir au même niveau que le taux d'inflation au cours de l'année écoulée, et réaliser quelques gains réels.

Compte tenu de ces chiffres, il faut maintenant se poser la question suivante: «Pourquoi une journée nationale de protestation?» Eh bien, monsieur l'Orateur, il est clair d'après ce qui précède que cette manifestation n'a rien à voir avec des désavantages réels dont les travailleurs auraient pu souffrir. Cette journée de protestation nationale est l'initiative de certains chefs ouvriers plutôt que de travailleurs syndiqués. Je suis convaincu qu'aujourd'hui bien des travailleurs appuieront la journée dite de protestation par loyauté envers leur syndicat, plutôt que parce qu'ils se sentent vraiment lésés par le programme de lutte contre l'inflation.

● (1410)

Une voix: Allez dire cela au type dont on a réduit le salaire.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dirai ceci à l'hon. représentant. Récemment, on a beaucoup parlé de sondages. Je me suis donc intéressé à celui-ci, que publiait le *Star* de Toronto du 6 octobre. A la question suivante: Le Congrès du travail du Canada agit-il de façon responsable en organisant une journée nationale de protestation? Une forte majorité de 62 pour cent ont répondu non, 13 pour cent ont dit ne pas savoir si le CTC agissait de façon responsable, et seulement 25 pour cent ont répondu oui.

Les députés d'en face disent qu'ils représentent les syndiqués à la Chambre et que la direction du CTC représente les syndiqués. Ce qu'il y avait d'encore plus significatif dans ce sondage, c'est que 58 p. 100 des syndiqués estimaient que la direction du CTC faisait preuve d'irresponsabilité en tenant une journée nationale de protestation, que 10 p. 100 des syndiqués n'en savaient rien et que seulement 32 p. 100 étaient prêts à appuyer la direction du CTC.

En fait, les critiques adressées à la direction du CTC ne proviennent pas seulement de la base. M. Donald Secord, notamment, de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, qui compte 40,000 membres, s'en est pris à la façon dont la direction abordait les négociations, préconisant un sens plus aigu des responsabilités, afin de maintenir la stabilité de notre économie.

Le CTC a des vues légitimes à exprimer concernant l'économie canadienne et il a d'importants intérêts à défendre. Mais une minorité turbulente au sein de cet organisme semble vouloir s'en servir comme d'un tremplin pour dicter ses conditions à l'ensemble des Canadiens. Elle exige que certains pouvoirs décisionnels qui sont confiés au Parlement soient remis à un organisme extra-parlementaire. Même si elle propose que cet organisme soit comptable au Parlement par l'entremise d'un ministre, elle n'en désire pas moins exercer le droit de diriger les investissements dans certains canaux et d'avoir une autorité indéterminée sur les marchés de travail et sur l'établissement des prix, sans en référer au Parlement pour certaines décisions.

Le CTC a choisi aujourd'hui une voie extra-parlementaire pour faire entendre ses protestations et faire sentir son pouvoir. Il semble démontrer sa préférence pour une approche extra-parlementaire. Je crois qu'il trouvera, par ses méthodes, encore moins d'échos auprès des Canadiens. Le gouvernement actuel est celui qui a favorisé le plus le dialogue soutenu et les échanges de vue avec les syndicats. En fait, nous sommes prêts à chercher les modalités qui permettraient d'accroître et de rendre plus efficaces les consultations sur l'économie avec les travailleurs, les hommes d'affaires, et les autres groupes comme je le signalais précédemment. Mais ceux qui cherchent à se servir des problèmes de notre économie pour défier l'autorité de nos institutions politiques, ne trouveront du moins aucun encouragement de ce côté-ci de la Chambre.

Pour être justes, examinons l'envers de la médaille. Que s'est-il passé chez les entreprises durant l'application du programme? Il n'y a aucun doute que pendant ce temps, les bénéfices des sociétés ont été comprimés. Pendant le premier semestre de 1976, ils se sont accrus de 5.5 p. 100 seulement par rapport à la même période l'année précédente, et la part des bénéfices dans le produit national brut est passée pendant cette période de 11.3 à 10.3 p. 100.

Le programme anti-inflationniste a joué un rôle important dans la restriction des bénéfices des sociétés. Une centaine d'entreprises ont été tenues par la Commission de rembourser à la population les recettes excédentaires qu'elles avaient réalisées au début de l'application du programme. La Commission a été saisie d'un millier de cas où des sociétés ont donné préavis d'une hausse de prix, et un rapport circonstancié de ces cas particuliers sera déposé à la Chambre par la Commission au moment de la présentation de son rapport, ainsi que l'exige la loi.

Comme la Chambre le sait, j'ai annoncé dans le discours du budget notre intention d'apporter certains changements à la réglementation des prix et des bénéfices, imposée au termes du programme de lutte contre l'inflation, et j'ai dit que l'on établissait à cette fin un projet de règlement à propos duquel les parties intéressées seraient consultées. Tout l'été, il y a eu de nombreuses consultations à la suite desquelles le gouvernement a confirmé son intention de maintenir les éléments fondamentaux des indicateurs, à savoir, de ramener les profits des sociétés à 85 p. 100 de la marge bénéficiaire nette de l'année de base, mais en autorisant des revenus supplémentaires sous forme de crédits d'investissement lorsqu'une société donnée a fait des investissements productifs.

Les journaux et revues d'affaires ainsi que certains hommes d'affaires influents ont souvent laissé entendre que le programme de lutte contre l'inflations était la cause du niveau relativement bas des investissements du monde des affaires au cours de l'exercice financier actuel. On peut en réalité leur répondre en trois points. Premièrement, pour la plupart des investissements importants, on ne s'attend pas à un rendement complet au cours des deux premières années du programme; un programme temporaire ne pourrait donc pas beaucoup décourager les investissements. Deuxièmement, il n'est point surprenant que l'on ne fasse pas de nouveaux investissements de capitaux à ce stade du cycle économique, à un moment où une bonne partie des possibilités économiques ne sont toujours pas exploitées. Même si l'on fait abstraction de ces deux facteurs de l'économie canadienne, il faudrait savoir que d'une manière générale, les investissements sont peu élevés dans tous les pays industrialisés.

J'aimerais renvoyer la Chambre aux conclusions du *Business Week*. Voici ce que dit cette revue à ce sujet:

> Les économies mondiales les plus importantes offrent peut-être des signes extérieurs de reprise, mais la progression des immobilisations—qui devrait aller de pair avec la reprise—est extraordinairement lente.

Voici la suite:

> Les dépenses en immobilisation sont en retard sur la croissance dans toutes les grandes économies industrielles. Aux Etats-Unis, l'argent afflue à nouveau sur les marchés financiers. Mais les dépenses de capital effectuent la plus lente remontée à la suite d'une crise, qu'on ait vue depuis la guerre.

Je tiens juste à répéter aux entreprises ce que j'ai été amené à leur dire en dehors de la Chambre: qu'elles et leurs actionnaires ont autant à gagner que n'importe lequel d'entre nous à mater l'inflation au Canada. Une opposition purement négative au programme anti-inflationniste, qu'elle vienne du Congrès du travail du Canada ou de la Chambre de commerce, dénote un manque de perspicacité et dessert leurs intérêts supérieurs. A l'approche de 1977, ce dont tout chef d'entreprise intelligent devrait s'occuper, c'est de la nécessité d'accroître sa capacité de production et des possibilités qu'il a de lancer des projets économiquement rentables, au lieu de remettre à plus tard ce genre de décisions. Sinon, nous allons encore nous retrouver avec une montée en flèche des coûts comparable à celle que nous avons connue en 1973 et en 1974.

A titre de post-scriptum à cette revue du programme de réglementation, j'ajouterai que dernièrement j'ai eu l'occasion de rencontrer mes homologues étrangers lors d'une réunion du Fonds monétaire international qui s'est tenue à Manille. Ce qui préoccupe essentiellement les pays industrialisés c'est la nécessité de freiner les taux élevés d'inflation que connaissent la plupart d'entre eux.

Parce que nous avons réussi à abaisser le taux de l'inflation, quoique jusqu'à un certain point seulement, certains s'empressent de déclarer qu'à leur avis le moment est venu de mettre un terme à la réglementation et de laisser les forces du marché donner le coup de grâce à l'inflation. D'après eux, le relâchement actuel des tensions du marché suffirait à prévenir toute hausse excessive des salaires et des prix. En tant que ministre des Finances, je serais le premier à me réjour de la disparition des contrôles à ce moment-ci. Mais je ne suis pas convaincu que les forces du marché pourraient maintenir le ralentissement du rythme de l'inflation. Ceux qui préconisent une fin hâtive à la réglementation n'ont pas encore précisé comment, en l'absence du concensus national dont j'ai parlé, l'inflation devrait diminuer au Canada.

Pour terminer, je pense qu'il convient de noter que si d'une part nous avons eu à notre disposition les moyens traditionnels qu'offre une politique fiscale et monétaire pour juguler l'inflation au Canada, en ayant recours à une réglementation pour ralentir le rythme de l'inflation, nous avons pu éviter l'aggravation du chômage qui aurait suivi si nous avions essayé de ralentir les prix en ayant seulement recours à cette double politique fiscale et monétaire.

● (1420)

Cependant, les mesures de contrôle ne peuvent constituer une partie permanente de notre régime économique. Il nous faut encore persévérer dans notre politique de restrictions en matières fiscale et monétaire, restrictions qui ont déjà été appliquées cette année. Nous avons procédé à des coupures dans les dépenses gouvernementales et nous nous sommes engagés à maintenir leur croissance au même taux que celle du produit national brut. La Banque du Canada, avec notre plein accord, a annoncé de nouveaux objectifs monétaires en vue d'accroître la masse monétaire, qui diminuera avec le taux d'inflation. Nous ne pouvons être sûrs, actuellement, du comportement des forces inflationnistes mondiales dans les mois à venir. Mais nous pouvons certainement, en tant que Canadiens, modérer nos exigences vis-à-vis de l'économie afin d'avoir la garantie que les forces inflationnistes ne se raniment pas dans notre pays.

Ma préférence et celle du gouvernement serait de réaliser cet objectif avec le consentement de tous, et c'est ce concensus que nous cherchons dans les consultations auxquelles j'ai fait allusion et pour lesquelles les documents que j'ai déposés aujourd'hui servent de base. Tant que nous ne serons pas parvenus à un accord efficace de cette nature, tant que nous ne serons pas certains que les répercussions du programme ne créeront pas des déviations économiques pouvant nuire à l'intérêt de l'ensemble de l'économie, nous croyons devoir et pouvoir mener à bien un programme de contrôle comme celui que nous avons présenté. C'est dans ce but que nous espérons recueillir l'appui des Canadiens et de la Chambre des communes.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, depuis plus de 19 ans que je représente la province de Nouvelle-Écosse à la Chambre, j'ai eu le privilège de prendre la parole à l'occasion du débat au sujet de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis donc heureux d'avoir l'occasion de faire ces quelques remarques au sujet des propositions présentées par le gouvernement.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter les motionnaires de l'Adresse, les nouveaux membres du cabinet, ainsi que ceux qui viennent d'être nommés secrétaire parlementaire et je me réjouis à l'avance de travailler avec eux durant le reste de cette législature.

Si nous examinons avec soin les portes des appartements du président de l'autre endroit, nous remarquerons un certain nombre d'inscriptions en latin. Une de celles-ci est une citation de Cicéron qui signifie: «Qu'en moi la raison prévale, plutôt que l'opinion populaire». Je recommanderais que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement réfléchissent sérieusement à la justesse de cette parole. Les déclarations du premier ministre semblent malheureusement indiquer que le bon sens n'a plus sa place chez lui et ses collègues. En outre,

les sondages d'opinion publique indiquent bien que l'administration actuelle n'a plus l'appui d'une forte majorité des Canadiens.

Ce fait a, semble-t-il, enfin percé le mur épais de la bureaucratie établie à grands renforts de fonds publics qui entoure le premier ministre et son cabinet. La réaction du premier ministre n'a pas manqué de frapper les Canadiens. D'abord, ce fut l'incrédulité, puis la désillusion et enfin l'irritation en voyant que le premier ministre taxait de stupidité les nombreux canadiens qui, malgré toute une armée de bureaucrates, de conseillers et d'experts en relations publiques, ne semblaient pas être au courant des avantages que leur procurait le gouvernement actuel. «Nous allons y remédier immédiatement, a dit le premier ministre. En cette année de restrictions, nous prendrons plus d'un million de dollars de l'argent des contribuables pour faire de la publicité dans tous les journaux du pays, de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique.»

Ses partisans ont demandé: «Qu'allons-nous dire?» J'imagine que le premier ministre leur a répondu à peu près ceci: «Passez les annonces et dites que Pierre Trudeau se tient en forme même s'il fait amende honorable. Comme le veut la rimette anglaise, il a mis son doigt dans la tarte, en a sorti une prune et a dit: Comme je suis remarquable!»

Après ses récentes visites politiques dans les provinces de l'Atlantique et ailleurs au Canada, et aussi ce qui s'est passé récemment dans son cabinet tout lézardé, le premier ministre se sent peut-être d'humeur à faire comme Dean Martin qui chante toujours: «Everybody loves somebody sometime . . . why don't you fall in love with me somehow.» Cependant, le festival de bonne entente automnal du premier ministre est non seulement propre à créer la division, mais aussi très coûteux.

De fait, l'une des déclarations les plus trompeuses faites récemment par le premier ministre a été publiée en manchette le 4 octobre par le *Herald* de Halifax. Selon cet article le premier ministre aurait déclaré que «les jours du gouvernement libéral sont comptés» et que le Canada risque de s'effondrer à cause de la question du bilinguisme. Cette déclaration me rappelle une manchette que j'ai déjà lue alors que je me trouvais au Royaume-Uni. Celle-ci disait: «Des vents violents s'abattent sur la côte britannique—le continent est isolé.» Dans ce cas-là, ce n'était pas le continent qui était isolé et ce n'est pas non plus le Canada qui risque de s'effondrer à cause du bilinguisme. C'est le vaisseau de l'État libéral qui risque de se briser, non pas sur les écueils du bilinguisme, mais sur les hauts-fonds de mauvaises politiques économiques.

A mon sens, il a fallu de vrais experts pour désorganiser complètement une des économies les plus riches du monde. Nous insultons nos amis du Sud avec nos politiques en matière de communications, de commerce, de défense nationale, de finances et d'affaires extérieures, pour n'en nommer que quelques-unes. Puis, nous nous demandons pourquoi ils ne viennent pas nous visiter durant la saison touristique. Nous négligeons nos ressources et nous nous demandons ensuite pourquoi nous manquons de nécessités comme l'énergie électrique, le pétrole et le gaz naturel. Nous ignorons nos clients, et nous nous demandons pourquoi ils n'achètent plus nos produits qui ne sont plus compétitifs sur les marchés mondiaux ni sur le nôtre. Nous définissons le Canada comme les régions fortement peuplées du Québec et de l'Ontario, et nous nous demandons ensuite pourquoi nos politiques nationales ne marchent presque jamais.

Le gouvernement actuel est passé maître dans l'art de se dérober et de lanterner. Le gouvernement a remplacé l'action et la prise de décisions par les enquêtes et les études. Le régionalisme et le bilinguisme ne sont rien de plus que des symptômes de l'irritation du Canadien moyen qui en a assez d'un gouvernement central qui ne légifère pas dans les intérêts supérieurs du Canada.

L'administration actuelle s'est efforcée d'entraver tout effort tenté par le particulier ou les gens d'une région en vue de développer à plein leurs possibilités. L'entreprise privée a été systématiquement détruite et nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation absurde où les capitaux fuient le pays à un moment où nous avons désespérément besoin de capitaux d'investissement.

Je dis au premier ministre que son repentir arrive trop tard pour réparer le chaos qu'ont engendré ses espoirs insensés, ses exhortations, ses incantations, ses études en profondeur et ses grandes théories. Ils ont provoqué une baisse soutenue du niveau de vie, une hausse ininterrompue du coût de la vie et un élargissement constant de l'écart entre les régions et entre les intérêts à l'intérieur d'une région.

Je rappellerai au premier ministre et au gouvernement qu'ils ne peuvent pas enrichir tout le monde par un simple décret du conseil. Il ne peuvent pas créer la prospérité au moyen de lois. Si c'était possible, on l'aurait fait depuis belle lurette, bien avant que les députés qui siègent ici actuellement ne soient nés. La seule façon pour les Canadiens de jouir d'une meilleure existence et d'un plus haut niveau de vie est d'accroître la productivité. Cela n'est pas seulement possible mais cela est absolument essentiel pour un pays en pleine croissance comme le nôtre et nous aurions dû nous attaquer à ce problème depuis longtemps.

On a dit que le premier ministre avait déclaré à Toronto que «les libéraux avaient perdu le contact avec un large secteur de la base—surtout à l'ouest de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario.» Sa dernière tournée dans les provinces de l'Atlantique devrait lui apprendre qu'il a perdu le contact avec nos gens. Il n'existe pas de meilleur moyen pour connaître les problèmes d'une région que d'écouter les députés qui représentent collectivement l'ensemble du Canada, ce qui est, à mon avis, l'essence même de la démocratie.

● (1430)

Dans les minutes qui me restent, j'espère sensibiliser le premier ministre et son gouvernement aux problèmes de ma province et de ma circonscription et j'espère que les solutions que je proposerai obtiendront au moins une certaine considération de la part du gouvernement.

Les provinces de l'Atlantique, et la Nouvelle-Écosse en particulier, ont de nombreux problèmes de diverse nature qu'il est difficile de classer par ordre d'importance, mais l'un des plus graves, pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, c'est la cherté de l'énergie électrique, la hausse prochaine de quelque 65 p. 100 et le peu d'espoir d'une intervention fédérale ou provinciale. Il est vrai que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a émis récemment une nouvelle «Stratégie de l'énergie pour le Canada» mais les grandes lignes de ce document traitent à peine des provinces de l'Atlantique et de leur potentiel énergétique. Après avoir pris connais-

sance de sa politique, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que le ministre était obsédé par la question du pétrole, qu'il était prêt à laisser les prix du pétrole s'aligner sur ceux des marchés internationaux et qu'il jugeait opportun de laisser les gens de ma région payer des hausses de 25 c. le gallon au cours des deux prochaines années.

Il a mentionné l'électricité produite au moyen de la réaction nucléaire et de la combustion du charbon, mais il n'a fait aucune mention de ce que je crois être l'une des grandes sources d'énergie au Canada, c'est-à-dire les marées de la baie de Fundy. A la page 103, sous la rubrique «Ressources énergétiques renouvelables», il déclare ceci:

> Il reste encore à évaluer convenablement dans un contexte canadien les possibilités d'application générale de ces ressources: l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie de la biomasse et l'énergie marémotrice.

Voilà pour l'énergie marémotrice, et il en a toujours été ainsi! Personne ne veut des ressources de la baie de Fundy à l'exception du peuple, de sorte que les planificateurs d'Ottawa n'y songent pas. Si le ministre savait que l'on vient d'entreprendre une étude sur ce type d'énergie qui coûtera trois millions de dollars, une autre d'une longue liste d'études, il n'en a pas parlé. Il était trop préoccupé par la production et l'économie du pétrole. J'estime donc nécessaire de lui rappeler cet après-midi qu'en mettant en valeur les ressources de la baie de Fundy, il économiserait des milliards de barils de pétrole. On a estimé le potentiel des marées de la baie de Fundy à 87 milliards de kilowatts-heure par année. Il faudrait 125 millions de barils de pétrole pour égaler ce potentiel. Voilà, 10 milliards de barils de pétrole économisés pour d'autres usages en l'espace de 75 ans; c'est ce que le ministre a omis de mentionner.

Ce sont des chiffres qui stupéfient mais les experts en énergie marémotrice le confirment. Compte tenu des besoins actuels, sans parler des besoins futurs, je ne peux m'expliquer pourquoi le potentiel de la baie de Fundy n'est pas une priorité du gouvernement fédéral et, malheureusement, le discours du trône n'indique pas que des initiatives seront prises dans ce domaine de première importance. Naturellement, on redoute toujours que le développement de la région atlantique puisse en venir à concurrencer le Canada central. Les ministériels semblent s'imaginer qu'une usine marémotrice rapprocherait les frontières naturelles de la coopération économique nord-sud, que ce marché captif qu'a été la région atlantique pour le Canada central depuis des générations, commencerait à s'affranchir de ses liens. A n'en pas douter le gouvernement aime mieux voir les provinces Maritimes et Terre-Neuve exister comme provinces de deuxième zone et leurs habitants être à la merci de ses charités et de ses aumônes que les aider à atteindre la maturité économique et sociale promise par la Confédération.

Les provinces de l'Atlantique et tout le Canada ont besoin de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy pour nombre de raisons. Par exemple, les coûts des combustibles thermiques ont connu une montée vertigineuse. On redoute de plus en plus que les usines thermiques et nucléaires puissent devenir des sources de pollution. La technologie moderne permettrait d'utiliser l'énergie marémotrice en période de pointe. Il existe une demande considérable d'énergie chez nos voisins du sud. Le pétrole est rare et cher, mais un pays qui sait exploiter ses possibilités pourrait en économiser énormément. Nous devrions nous servir des marées de la baie de Fundy pour produire de l'électricité et utiliser le pétrole pour actionner nos moyens de transport. Nous avons l'occasion d'améliorer notre infrastructure tout en rectifiant notre problème chronique de chômage, car l'industrie se dirigera toujours vers les endroits où il existe une source d'énergie importante et constante.

Le projet de la baie de Fundy comporte d'autres aspects favorables. On prévoit que le besoin d'énergie électrique de notre région doublera au cours des huit prochaines années et qu'il faudra se servir de toutes les sources d'énergie. Les marées de la baie de Fundy peuvent contribuer énormément à répondre aux besoins des provinces de l'Atlantique. La mise en œuvre du projet de la baie de Fundy est trop importante pour faire l'objet de querelles interprovinciales et fédérales-provinciales. Il faut prendre à ce sujet une décision politique, comme on l'a fait dans le cas de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent et dans le cas de l'aide à octroyer pour combler le déficit de 2 milliards de dollars des Jeux olympiques. De fait, une commission formée de représentants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du gouvernement fédéral a examiné la possibilité d'utiliser l'énergie marémotrice de la baie de Fundy et en 1969 elle a présenté un rapport à ce sujet qui indique que les frais de premier établissement des trois usines auraient été de 2 milliards de dollars à l'époque, ce qui équivaut au montant du déficit olympique et à la moitié seulement des fonds réservés cette année par le gouvernement fédéral et l'industrie pour le chômage au Canada puisque ce dernier chiffre s'élève à quelque 4 milliards de dollars.

J'affirme cependant à la Chambre que la mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy ne constituera pas une dépense, mais plutôt un placement qui nous sera remboursé au centuple grâce à une énorme production d'énergie, dont on pourra vendre une partie à profit, et, ce qui est encore plus important, grâce aux économies qu'elle nous permettra de réaliser en ce qui concerne les réserves vitales de pétrole du Canada qui, comme chacun le sait, ne dureront pas éternellement.

Mettons donc nos chômeurs au travail, non pas le mois prochain ou l'année prochaine, mais aujourd'hui même, pour construire des centrales d'énergie de la baie de Fundy. Par quoi commencerons-nous? Certaines études de faisabilité indiquent qu'on pourrait obtenir une capacité génératrice installée de 8,828 megawatts, et je rappelle qu'un megawatt équivaut à 1,000 kilowatts, si le potentiel de la baie Shepody, du bassin Cumberland et de la baie Cobequid était utilisé autant que le permet la technologie moderne.

Il est facile de se rendre compte de ce que représente cette énorme production d'énergie si on la compare à la capacité génératrice installée de chacune des provinces que baigne la baie de Fundy, qui est de quelque 3,600 megawatts, ou moins de la moitié de la capacité génératrice des trois usines prévues. Cependant, les études ne s'appliquent qu'à trois emplacements et indiquent un coût prévu de 2 milliards de dollars, ce qui semble avoir rendu le gouvernement incapable d'agir.

Son attitude donne à penser que le fardeau est trop lourd pour lui et qu'il ne fera rien, ou encore qu'il se dit: «Si nous ne pouvons pas faire de grandes choses, ne faisons rien du tout». Je fais valoir à la Chambre qu'il y a un quatrième emplacement où il y a déjà un barrage et des vannes de contrôle qui régularisent l'écoulement des eaux à chaque changement de

marée. Je veux parler de la chaussée entre Annapolis Royal et Granville Ferry où l'eau traverse la chaussée en quantité suffisante et, si on y installe des génératrices, on peut alimenter en électricité une grande partie de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Moyennant très peu de frais supplémentaires, on pourrait installer des génératrices sur l'emplacement actuel sans nuire à la circulation routière car la chaussée pourrait remplir ces deux fonctions. Environ un million de dollars permettraient d'installer des génératrices suffisamment efficaces, au moins pour établir une usine expérimentale à cet emplacement, et comme le gouvernement ne semble avoir aucun mal à trouver un million de dollars pour redorer son image ternie, je demande qu'on mette cette somme à la disposition du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour installer dès maintenant une usine expérimentale sur la chaussée d'Annapolis River.

Comme la Nouvelle-Écosse envisage également de construire sa première usine de production d'électricité à partir de la combustion du bois, ce qui montre l'ampleur de nos besoins, je demanderai que le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources aide ma province à étudier toutes les possibilités hydro-électriques de nos rivières. Par exemple, je crois que la rivière Mersey dans le comté de Queens pourrait fournir plus d'électricité à notre région et que les belles chutes de Milton représentent actuellement de l'énergie gaspillée. Autrefois, la ville de Bridgewater était alimentée en électricité par un barrage hydro-électrique sur la Petite rivière. Un autre barrage hydro-électrique à Mahone Bay fournissait le pouvoir à la ville du même nom ainsi qu'à celle de Lunenburg. Comme l'électricité coûte terriblement cher en Nouvelle-Écosse, je crois que nous devons étudier immédiatement la possibilité d'exploiter nos rivières car c'est là une source d'énergie dont le coût n'augmentera pas une fois les installations établies et qui n'utilisera pas nos ressources non renouvelables de charbon et de pétrole. Attelons-nous immédiatement à cette tâche.

● (1440)

J'ai parlé assez longuement de cette question en raison de son importance pour les régions de l'Atlantique et du fait que la hausse du coût de l'énergie a des conséquences marquées sur un autre problème très important que nous connaissons dans notre région, celui des transports. L'ancien ministre des Transports a fort bien décrit la situation en disant que c'était un vrai gâchis même si ce n'est pas très flatteur pour lui-même. Je partage son opinion. Aujourd'hui ce gâchis atteint des proportions catastrophiques.

Je suis content que le ministre des Transports actuel (M. Lang) soit là car j'ai l'intention de parler assez longuement des problèmes que connaît son ministère. Le problème est dû en partie au fait que les chemins de fer qui devraient desservir toutes les régions du pays au même tarif donnent en fait un service régional à un tarif concurrentiel et cela seulement dans les régions très peuplées du Canada alors que le gouvernement leur demande, par exemple, de fournir des services dans les régions de l'Atlantique à un tarif rentable. Ce concept peut signifier la ruine pour nos agriculteurs, nos pêcheurs, nos conserveries de poisson, notre industrie forestière et les autres industries.

Il ne s'agit pas d'un cliché ou d'une déclaration improvisée. C'était très évident aux audiences du comité des transports à Caledonia Queens, le 14 septembre, lorsqu'on a déclaré aux responsables des transports que l'arrêt du service-marchandises entre Caledonia et New Germany obligerait deux gros marchands de bois à fermer boutique, ce qui priverait directement d'emploi 70 personnes et se répercuterait indirectement sur toute la localité. Comme la région de l'Atlantique est à l'une des extrémités du pays, nous y avons besoin d'un système de transport efficace encore plus qu'ailleurs. Comme le transport par avion ou par automobile coûte de plus en plus cher, nous devrions prendre des mesures pour améliorer notre service ferroviaire. Malheureusement, j'ai l'impression que, depuis 1968, le gouvernement a pour politique d'éliminer graduellement le service ferroviaire voyageurs tout en augmentant le tarif-marchandises au détriment du commerce dans les régions éloignées du Canada.

On reproche toujours aux chemins de fer de faire grimper les coûts alors qu'on compte sur eux pour desservir les régions du pays où il n'y a pas d'autres modes de transport. Les sociétés ferroviaires trouvent ainsi dans une situation fort injuste, et il est bien évident qu'elles ne peuvent s'acquitter de ces deux obligations contradictoires si le gouvernement fédéral ne leur accorde pas les subventions qui leur permettront d'améliorer leurs équipements et partant, leur efficacité.

Sans aucun doute les partisans du gouvernement demanderont: «Mais où obtiendrez-vous ces sommes?» Personne ne semblait s'inquiéter quand le gouvernement envisageait de construire un nouvel aéroport à Toronto sur des terres arables dont le coût total avait été évalué à près de 2 milliards de dollars. Le gouvernement a dépensé 157 millions de dollars pour la construction d'un parc de stationnement à l'aérogare nº 2 de Toronto et 90 millions de dollars pour améliorer les routes d'accès à l'aéroport de Mirabel au Québec, et je ne parle pas ici des 440 millions de dollars qui ont été dépensés pour la construction de l'aéroport de Mirabel que l'on qualifie maintenant de gouffre où l'on a enfoui des sommes énormes pour de bien maigres bénéfices. Le gouvernement envisage la construction d'un service de transport rapide entre Mirabel et Montréal au coût de quelque 250 millions de dollars. Quand on envisage de faire de telles dépenses, comment envisage-t-on de faire payer l'utilisateur, ou bien où pense-t-on trouver les fonds nécessaires? Nos chemins de fer constituent toujours le moyen le plus économique pour transporter un nombre important de voyageurs, des équipements lourds ou d'importantes quantités de fret sur de grandes distances. Leur importance s'accroîtra à mesure que le prix du pétrole augmentera et que cette ressource énergétique sera de moins en moins abondante.

Il importe de les mettre en position de concurrence avec les autres moyens de transport. Cela n'est pas possible à l'heure actuelle, car on ne dispose pas des sommes nécessaires, ce qui revient à faire des économies de bouts de chandelles. C'est quand les services aériens ont été interrompus par une grève que l'on s'est rendu compte de l'importance de nos chemins de fer. Sur la ligne Ottawa-Montréal, les trains étaient bondés de voyageurs et il était impossible de réserver une place sur la ligne Ottawa-Halifax. A mon avis, il est fort regrettable que le gouvernement laisse ce service se détériorer, alors que son importance pour le bien-être des Canadiens est si évidente. Il serait intéressant de connaître la réaction des voyageurs si un nouveau service de turbotrains ou de trains légers, rapides et confortables était établi à partir de Montréal jusqu'à Saint-Jean, Moncton, Amherst et Halifax via le Maine. Il ne faudrait qu'un jour pour faire ce voyage, et ainsi, il ne serait pas

nécessaire de prévoir de wagons-couchettes, en plus le prix du billet pourrait être fort raisonnable.

Il est temps, je pense, de remettre à l'étude nos problèmes de transports et il importe d'établir une nouvelle liste des priorités en matière de dépenses au titre des chemins de fer. Quand on élabore une politique des transports, il est absolument essentiel de tenir compte tant des intérêts régionaux que des intérêts nationaux. Il y aurait également intérêt à envisager l'électrification de nos chemins de fer. Il y a des années que cette formule fait merveille dans l'ensemble de l'Europe, et soit dit en passant, il y aurait là un autre emploi pour l'énergie de la baie de Fundy.

Ayant présidé pendant deux ans le comité des comptes publics, je n'ai pu m'empêcher de conclure que ce qu'il faut au gouvernement, c'est une nouvelle liste de priorités de dépenses. Ce n'est pas l'argent à investir qui manque pour le développement du pays et l'amélioration de nos infrastructures. Mais il faut que cet argent soit canalisé vers les voies appropriées.

En dernier lieu, je parlerai des problèmes de pêche envisagés du point de vue du Canada atlantique. Franchement, ces problèmes nombreux et complexes ne sont pas uniquement liés à la quantité de poisson disponible. J'ai assisté à un colloque tenu en septembre dernier à l'occasion de l'exposition des pêches de Nouvelle-Écosse. J'y ai entendu des pêcheurs, des transformateurs, des représentants de l'industrie et des fonctionnaires du ministère des Pêcheries, ce qui m'a permis de conclure que l'industrie tout entière est mal en point, depuis de l'océan lui-même jusqu'au détaillant en passant par le navire, par l'usine et par le grossiste.

A mon avis, l'extension à 200 milles de la limite de nos eaux territoriales, proposée dans le discours du trône, n'est pas en soi de nature à redonner la santé à l'industrie. Toute souhaitable et même indispensable qu'elle soit, cette mesure ne s'attaque qu'à un des nombreux problèmes, celui de la continuité de nos approvisionnements. En fait, l'adoption de la limite des 200 milles par le Canada et par les États-Unis a fait naître une nouvelle série de problèmes. Je veux parler de la propriété du banc Georges, revendiquée par les deux pays. La zone en question fournit une part importante de notre poisson de fond et le gros de nos pétoncles, lesquels constituent l'une de nos plus précieuses productions.

M. J. H. Warren, ambassadeur du Canada aux États-Unis, exposait de la façon suivante l'essentiel de cette question de souveraineté dans un discours qu'il faisait le 15 septembre au club Rotary de Boston:

> Cette ère nouvelle va faire surgir des possibilités et des défis nouveaux dans les relations entre nos deux pays. Il va falloir prouver que la gestion par les États riverains n'exclut pas une coopération internationale efficace.

On s'attend à ce que les négociations avec les États-Unis, concernant les relations bilatérales relatives aux pêcheries, traînent en longueur et soient de nature très complexe, fait qu'a confirmé hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) en réponse à une question que je lui ai posée au sujet de ce problème épineux. Il s'est posé un problème semblable avec la France étant donné que Saint-Pierre-et-Miquelon ont fait valoir leur droit à un couloir s'étendant à 200 milles au large des côtes, soit en tant que zone de pêche libre ou en tant qu'eaux françaises. A l'heure actuelle, les provinces de l'Atlantique regroupent plus des deux tiers de l'ensemble des travailleurs de l'industrie de la pêche. Dans ces régions, en règle générale, mis à part quelques secteurs restreints, plus une localité dépend de la pêche, plus son revenu moyen par habitant est bas.

L'épuisement des réserves de poisson qu'entraînent des activités de pêche excessive constitue un problème majeur pour les pêcheries du Canada, en particulier dans la région de l'Atlantique. Les flottilles étrangères, notamment celles de l'URSS, sont en général considérées comme en grande partie responsables de cet épuisement. Depuis 1949, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, communément appelée CIPAN, a déterminé l'importance des prises totales autorisées, et établi des quotas pour les différents pays membres. Il est manifeste que l'effort de réglementation poursuivi par la CIPAN n'a pas atteint son but, celui de régir les réserves de poisson dans l'Atlantique du Nord-Ouest, car de nombreuses espèces, notamment nos bancs de poissons de fond, sont en voie de disparition. C'est cette situation, compte tenu de l'échec des diverses réunions de la Conférence sur le droit de la mer, qui a incité le Canada à proclamer unilatéralement, comme promis, la limite des 200 milles.

● (1450)

Bien sûr, le gouvernement actuel doit assumer une partie du blâme pour l'épuisement de nos réserves. Il a tergiversé pendant des années, faisant miroiter la promesse de faire quelque chose pour nos pêcheurs. La situation actuelle résulte du retard apporté par le gouvernement à établir la limite de 200 milles, et il faudra de nombreuses années avant que nos réserves de poisson augmentent suffisamment pour que les prises des pêcheurs canadiens s'améliorent sensiblement.

Une question qui m'inquiète et qui préoccupe aussi les pêcheurs et les conditionneurs concerne la quantité de poisson déclarée excédentaire par les bureaucrates lors de la négociation d'accords sur les pêches avec des pays étrangers, alors que ces chiffres n'étaient pas étayés par des études scientifiques suffisantes. Lorsqu'il parle de réserves excédentaires de poisson, le gouvernement démontre son ignorance de nos possibilités en matière de pêche. De fait, nos flottilles canadiennes côtières et hauturières sont actuellement capables de prendre toutes les quantités permises de poissons de fond ordinaires, à l'exception des stocks de morue du banc Hamilton. A plus forte raison si l'on songe qu'il faudra réduire la prise totale permise pour que les réserves puissent se reconstituer.

A mon avis, ce n'est là qu'un autre secteur où il n'y a pas eu de consultation suffisante entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il devrait y avoir des pourparlers et des consultations entre tous les ministres provinciaux des Pêches et le gouvernement fédéral avant que des accords soient conclus avec des gouvernements étrangers, aux termes desquels nous leur cédons nos réserves de poissons. Nos ministres provinciaux sont mieux placés pour comprendre la situation, ils sont conscients des problèmes et leurs conseils et avis seraient des plus utiles au gouvernement. A mon sens, ces conseils sont plus importants maintenant que par le passé.

Je pense également que pour bien gérer nos pêcheries, il importe de tenir compte de facteurs comme l'époque de l'année où le poisson peut être pêché de la façon la plus efficace et, dans ce domaine, c'est aux connaissances des pêcheurs qu'il faut faire appel. On devrait également tenir compte des variations de la qualité du poisson suivant les saisons et aussi d'autres facteurs biologiques ayant trait à l'époque du frai. Si nous avons sérieusement l'intention de reconstituer nos réser-

ves halieutiques, nous ne saurions continuer à suivre nos anciennes habitudes, et cela s'applique à tous les navires autorisés à pêcher sur nos bancs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

En conclusion, et afin d'éliminer les difficultés qui nous opposent aux États-Unis à propos de la région du banc Georges et d'autres régions d'ailleurs, nous devrions établir, après consultation, une commission mixte de gestion des pêcheries qui serait donc chargée de gérer les réserves de poisson situées tout au long de la frontière maritime canado-américaine. Ces propositions ne résoudront évidemment pas tous nos problèmes des pêcheries; si les pêcheurs canadiens n'obtiennent pas d'importants avantages économiques quand notre zone économique s'étendra à 200 milles, tout cet effort aura été accompli en vain. Le discours du trône parle à peine des pêcheurs canadiens, enfin, vu le manque d'initiative dont le gouvernement de notre pays a fait preuve à l'égard de nombre des problèmes dont j'ai parlé, je suis heureux de la possibilité qui m'est offerte d'appuyer la motion de défiance envers le gouvernement présentée par le chef de mon parti.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DU MINISTRE DES FORÊTS ET DES INDUSTRIES DU BOIS DE POLOGNE

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'Orateur, du ministre des Forêts et des Industries du bois de Pologne, Son Excellence M. Tadeusz Skwirzynski, et je serais heureux que les députés lui assurent bon accueil.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Il va de soi que les députés sont heureux d'accueillir les visiteurs à la tribune à toute étape des travaux, mais je rappellerai au ministre que cette procédure n'est pas régulière et ne doit pas servir de précédent quant au moment où elle doit avoir lieu.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 28) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 37).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsqu'en 1972 et 1973 le parti progressiste conservateur a proposé de bloquer pendant 90 jours les prix et les salaires pour enrayer l'inflation, nous nous sommes prononcés contre.

M. Paproski: Mais pas votre chef.

M. Orlikow: Nous avons dit alors que ce programme serait à la fois inefficace et injuste.

M. Friesen: Schreyer était pour, lui.

M. Orlikow: Le premier ministre (M. Trudeau) s'est opposé à cette suggestion, a mené toute sa campagne électorale sur ce thème, et a remporté les élections en promettant aux Canadiens qu'il ne leur imposerait pas de mesures de contrôle des prix et des salaires, car d'après lui, elles ne fonctionneraient pas. Une fois qu'il a eu gagné les élections, il a adopté en quelques mois un programme qui était essentiellement le programme conservateur.

M. Paproski: Et Schreyer alors?

M. Orlikow: Je reviendrai au premier ministre du Manitoba dans quelques instants.

Mme Holt: Le premier ministre a parlé de plans d'urgence.

M. Orlikow: Nous nous sommes opposés au programme de lutte contre l'inflation du gouvernement en 1975 car à notre avis, et le premier ministre l'a dit lui-même, l'inflation ne pouvait être jugulée au moyen d'une réglementation des salaires, le contrôle des prix ne fonctionnerait pas et le programme ne serait pas équitable. Or, les événements de l'année dernière ont bien démontré que nous avions raison de nous opposer au programme.

Nous ne nous sommes jamais opposés à une véritable politique des revenus. Un parti comme le nôtre qui croit au socialisme démocratique et qui travaille dans le même esprit que le gouvernement social démocratique de l'Allemagne de l'Ouest et que le gouvernement socialiste de la Suède qui a été au pouvoir pendant 40 ans . . .

M. Paproski: Il a ramassé une gamelle.

M. Orlikow: . . . ne s'est jamais opposé et ne s'oppose toujours pas à une véritable politique des revenus qui traiterait tous les Canadiens sur un pied d'égalité, qui ne ferait aucune discrimination entre les pauvres et les riches, comme le programme actuel pour favoriser ces derniers. J'aimerais donner quelques exemples qui illustreront ce que je veux dire par là. Le grand hôpital qui se trouve dans la circonscription de mon ami le député de Saint-Boniface (M. Guay), a conclu récemment avec ses employés un accord qui prévoit une augmentation de 16 p. 100. Dans cet hôpital, la main-d'œuvre non spécialisée est payée au minimum la somme mirifique de $3.06 l'heure, soit un salaire annuel d'un peu plus de $6,000, ce qui n'est guère au-dessus du seuil de pauvreté. Qu'a fait la Commission de lutte contre l'inflation, avec l'aide du Directeur? Elle a ramené cette augmentation à 8 p. 100, de sorte que les intéressés, qui se chiffrent par centaines, devront se contenter d'un revenu que le Conseil économique et le sénateur Croll—que l'on ne peut certes pas qualifier du radical enflammé—ont décrit comme un état de pauvreté.

Les travailleurs de la mine Cypress Anvil, à Faro, au Yukon, dont le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a parlé ce matin, sont en grève depuis des mois, bien qu'ils aient conclu une entente avec leur employeur, à cause de la stupidité de la Commission de lutte contre l'inflation et du directeur qui ont refusé de voir les choses en face, à savoir que si les travailleurs n'obtiennent pas cet augmentation, ils ne resteront pas au Yukon; ils s'en iront à Sudbury, à Thompson ou à Sault-Ste-Marie, et d'ici un an, la mine devra fermer parce que personne ne voudra aller y travailler aux taux de rénumération imposés par la Commission. C'est ce qui est arrivé aux simples travailleurs à cause de ce programme.

Voyons ce qui s'est passé à l'autre extrémité de l'échelle des revenus, et voyons comment le gouvernement et la Commission ont réglé le cas des personnes dans les catégories supérieures de revenu. Je regrette que le ministre des Finances (M. Macdonald) soit absent. Le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) a posé une question au sujet du premier ministre du Manitoba. Je voudrais signaler quelque chose au sujet du premier ministre du Manitoba. Il a vraiment confiance en une politique des revenus. Il a eu la naïveté de croire que le gouvernement libéral était sincère. Quand ce dernier a signalé que la hausse qu'un particulier pourrait obtenir l'an dernier s'échelonnerait entre un minimum de $600 et un maximum de $2,400, le premier ministre a eu la naïveté ou la folie—comme vous voudrez—de croire que le gouvernement était sincère et que la chose s'appliquerait à tous les citoyens du Manitoba, y compris les médecins.

● (1500)

Toutefois, que s'est-il produit quand il a demandé au président de la Commission de lutte contre l'inflation ou au ministre des Finances de faire respecter cette règle, car le premier ministre du Manitoba croyait que les médecins sont sur le même pied que les autres Manitobains et qu'ils devraient suivre les mêmes règles? Le président de la Commission de lutte contre l'inflation et le ministre des Finances ont disparu subitement de la scène et le premier ministre du Manitoba n'a obtenu aucune collaboration. En fait, le gouvernement libéral et ses comparses bureaucrates de la Commission de lutte contre l'inflation lui ont manifesté leur opposition.

Comment le gouvernement peut-il penser que les travailleurs, comme les employés d'hôpitaux de Winnipeg ou de Toronto ou encore bien d'autres travailleurs qui touchent de faibles revenus, vont le prendre au sérieux alors qu'ils peuvent lire le dernier numéro du *Financial Times* qui indique combien gagnent certains cadres de sociétés canadiennes? En passant, monsieur l'Orateur, ces renseignements nous sont parvenus uniquement parce que les lois fiscales américaines obligent les sociétés, dont les produits sont vendus sur le marché américain, à les dévoiler.

Voyons maintenant combien gagnent certains cadres de sociétés au pays. L'an dernier, le revenu du président-directeur général d'Alcan Aluminium Ltd. était de $235,000; celui du président-directeur général de Carling O'Keefe Ltd., de $164,000; celui du président-directeur général d'Imperial Oil Ltd., une des sociétés qui se plaint de ne pouvoir continuer de prospecter dans ce pays à moins de ne bénéficier de meilleurs allégements fiscaux, de $234,000.

M. Friesen: Et les travailleurs unis de l'automobile?

M. Orlikow: Le président-directeur général de Massey-Furgeson Ltd. a reçu $353,000.

M. Friesen: Et les camionneurs?

M. Orlikow: C'est là la situation actuelle, monsieur l'Orateur. Pas étonnant que les Canadiens refusent simplement de croire que ce programme fonctionne ou qu'il est juste.

Examinons les bénéfices réalisés par certaines sociétés l'an dernier. Le ministre des Finances et le premier ministre ont déclaré que le programme de contrôles impose le plafonnement des bénéfices des sociétés et que celles-ci devront comme tous les Canadiens faire des sacrifices. Qu'il me soit permis de citer quelques exemples. Les bénéfices de Cadillac-Fairview Corporation Ltd sont passés de 13 millions à près de 16½ millions de dollars, soit une augmentation de 26.4 p. 100. Ceux du *Star* de Toronto, grand partisan du gouvernement et défenseur du programme anti-inflation pour tous sauf pour lui-même, sont passés d'un peu plus de 7 millions à 9 millions de dollars en 1976, une augmentation de 25 p. 100. Naturellement, le *Star* de Toronto se réjouit d'une augmentation de 25 p. 100 pour lui-même et veut que le gouvernement veille à ce que ses employés n'obtiennent pas une juste part de ses bénéfices accrus.

Bell Canada, qui s'est distinguée en réclamant des hausses de tarifs tous les ans depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes, a vu ses bénéfices de 114 millions en 1975 portés à 148 millions en 1976, une augmentation de 30 p. 100 au cours de l'année d'imposition des contrôles.

Monsieur l'Orateur, la réglementation des prix et salaires ne donne pas les résultats escomptés. Quoiqu'en ait dit le ministre des Finances aujourd'hui, les sondages nous révèlent que les Canadiens sont, dans une très grande majorité, d'avis que ce programme ne mène à rien et qu'il est injuste. Le ministre fait des gorges chaudes du fait que, selon l'indice des prix au consommateur, le coût de la vie ne serait monté que de 6½ p. 100 l'an dernier, mais il n'a pas tenu compte d'un certain nombre de données et a escamoté les autres. Il admet que, dans une large mesure, la cherté de la vie a été enrayée car le prix de la nourriture a baissé. Il a baissé bien que la production alimentaire ne tombe pas dans les domaines réglementés par la Commission de lutte contre l'inflation. Il a baissé parce que tout le continent nord américain a connu cette année des conditions climatiques favorables grâce auxquelles les récoltes ont été très abondantes, ce qui a causé une baisse de prix du bœuf, du porc et des légumes.

Mais dans les domaines autres que l'alimentation, c'est une tout autre histoire. Le coût du logement a augmenté de 11.2 p. 100 depuis un an. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on songe que les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires ont atteint un niveau sans précédent et qu'il existe une extrême pénurie de logements. Nous faisons bien peu pour aider les personnes dont le revenu est faible ou moyen à se loger. Il en coûte 11.2 p. 100 de plus pour se loger. Le coût du chauffage et des services a augmenté de 20.4 p. 100 depuis un an.

Ces différents coûts commencent à peine à croître, puisqu'il est question d'une hausse de 6.5 p. 100 en septembre—selon les chiffres publiés il y a quelques jours—nous savons, et sans doute le ministre le sait-il mieux qu'aucun autre député, que c'est la première fois que le prix du chauffage est calculé . . . Le ministre sait que c'est en novembre que l'effet de la hausse autorisée il y a quelques semaines se fera pleinement sentir, tout comme il sait que le gouvernement a autorisé une autre hausse du prix du fuel domestique pour janvier prochain.

Le prix des services publics a monté. L'Office hydro-électrique de l'Ontario a recommandé, pour l'année qui vient, une hausse de 30 p. 100 des taux de l'hydro. Et ce n'est pas seulement pour cela que le chiffre n'est que de 6.5 p. 100. Le ministre sait, ou il devrait le savoir, que la hausse des impôts fonciers entre dans les chiffres sur le coût de la vie seulement une fois par an, soit au mois de novembre. Dans toutes les villes du Canada, la hausse des impôts fonciers a été très marquée.

Un autre élément important ne figure pas dans l'indice des prix à la consommation: le coût de l'assurance-santé. Pourquoi? Parce que son financement se fait différemmemt d'une province à l'autre. Dans certaines provinces, elle est financée par des primes, dans d'autres, par des capitaux tirés du revenu général provenant des impôts. C'est le cas du Manitoba. Dans les trois grandes provinces, la Colombie, l'Ontario et le Québec, les primes d'assurance-santé ont doublé depuis l'an dernier. Je cite de mémoire mais, sauf erreur, cette hausse a ajouté $100 environ au coût de la vie de chaque famille dans ces trois provinces. Ce chiffre ne paraît nul part dans le calcul du coût de la vie.

Je déclare que la hausse du coût de la vie, d'ici janvier ou février 1977, ne sera pas des 6.5 p. 100 dont le ministre des Finances et le premier ministre ont pu se vanter hier et aujourd'hui, mais que de fait elle sera d'à peu près 8.5 p. 100. En fait, même si le ministre des Finances et le premier ministre se vantent d'une hausse de 6.5 p. 100 pour l'an dernier, il reste que si l'on exclut le prix des aliments, la hausse entre septembre 1975 et septembre 1976 est de 9.3 p. 100, comparativement à 10.5 p. 100 environ pour la période correspondante l'année précédente. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les progrès sont minimes.

● (1510)

Aujourd'hui et au cours des derniers mois, on a fait grand étant de l'hostilité du mouvement ouvrier, des syndicats à l'égard du programme de lutte contre l'inflation. Pendant un certain temps, le mouvement ouvrier était le seul au Canada parmi les divers groupes intéressés à s'opposer au programme de réglementation instauré par le gouvernement libéral. Il est intéressant de noter que la Chambre de commerce du Canada, qui avait d'abord donné son appui au programme, a manifesté son opposition au cours des dernières semaines. Depuis 1963, le Canada a à sa tête un gouvernement libéral qui est dirigé depuis 1968 par de notre actuel premier ministre. Pourquoi le monde des affaires s'oppose-t-il aujourd'hui au programme de lutte contre l'inflation? Cela saute aux yeux: le monde des affaires trouve qu'on lui fait la vie dure. Selon lui, le gouvernement lui permet à peine de survivre.

Permettez-moi de citer deux paragraphes tirés d'un discours d'un ancien ministre libéral maintenant professeur à l'Université McGill, Eric Kerans. Il y a environ un mois, il faisait un discours à la Conference Board of Canada à Montreéal et affirmait à cet organisme que le monde des affaires n'avait jamais eu la vie si facile au Canada. Il donnait deux exemples. Voici le premier:

> La Banque royale du Canada fondée . . . en 1870 avait accumulé cent ans plus tard, en 1970, un actif de 11.4 milliards de dollars. Cinq ans après, c'est-à-dire en 1975, cet actif avait atteint 25.2 milliards, hausse de 13.8 milliards, soit beaucoup plus que ce qui avait été accumulé durant le siècle précédent.

Voici le deuxième exemple:

> Le CP constitué en société en 1881 avait amassé, jusqu'en 1970, un actif de 2.3 milliards. Cinq ans plus tard après une consolidation des comptes, le CP avait un actif de 6.2 milliards de dollars. Si le CP se tourne maintenant vers le Sud, c'est peut-être à cause de son envergure et parce qu'il ne trouve rien d'autre à conquérir au Canada, mais non parce que Trudeau serait un socialiste qui a retardé son expansion.

Pourquoi le monde des affaires s'oppose-t-il maintenant au programme de réglementation? Il n'est pas difficile de le savoir pour peu qu'on lise les journaux et les revues d'affaires. Le gouvernement avait promis que la Commission de lutte contre l'inflation n'occasionnerait pas une nouvelle excroissance bureaucratique. Je n'ai pas devant moi de chiffres précis, mais on nous a dit que la Commission pourrait accomplir son travail avec le concours de moins de 500 fonctionnaires. Je ne connais pas les chiffres les plus récents, mais je suis certain que la Commission emploie actuellement plus de 1000 personnes.

De plus, on nous a dit que la Commission ne gênerait pas les entreprises dans les décisions quotidiennes qu'elles doivent prendre. Les faits sont là. Maintenant, on ne prend pas de décisions. Les sociétés et leurs employés constatent qu'il faut attendre des mois, parfois six mois ou même plus, pour obtenir une décision concernant des accords salariaux. Les sociétés trouvent que les règlements sont compliqués, lourds et qu'on les modifie sans cesse. Au lieu de passer leur temps à faire fructifier leurs affaires, à améliorer leur productivité et à conquérir de nouveaux marchés, les chefs d'entreprise doivent consacrer leurs efforts à remplir des formulaires et à satisfaire les exigences de la Commission de lutte contre l'inflation. Le *Financial Times* a consacré toute une page de son dernier numéro pour exposer les tracas des hommes d'affaires. Apparemment, au début c'étaient les cadres moyens qui étaient chargés des questions concernant la Commission de lutte contre l'inflation; mais maintenant les chefs d'entreprise se voient obligés de s'en occuper eux-mêmes, et c'est ainsi qu'ils passent leur temps.

En Allemagne de l'Ouest, où le gouvernement est social-démocrate, et en Suède, pays qui a eu le même type de gouvernement pendant plus de 40 ans, il est plus facile aux commerçants et industriels de dialoguer avec leur gouvernement respectif que ce ne l'est chez nous pour les hommes d'affaires canadiens. Et cela n'a rien à voir avec l'idéologie de ces gouvernements étrangers, qui est d'ailleurs semblable à celle de notre NPD. L'explication de ce phénomène est très simple. Dans les deux pays dont j'ai parlé où le gouvernement est sociodémocrate ou l'a été pendant 40 ans, comme c'est le cas pour la Suède, l'entreprise privée doit payer sa quote-part légitime de ce qu'il en coûte pour administrer le pays; mais l'entreprise privée connaît aussi la règle du jeu, elle sait ce qu'elle peut faire et ce qu'elle peut investir. Les hommes d'affaires canadiens se sont retournés contre le programme anti-inflation parce qu'ils ne savent pas quoi faire devant cette nouvelle bureaucratie et ces nouveaux règlements que le gouvernement a imposés au pays. Ça ne marche pas.

J'en arrive maintenant à une des principales raisons qui font que les néo-démocrates sont contre toute la conception du programme anti-inflation. Nous n'acceptons pas de rabattre les aspirations des Canadiens. Nous n'acceptons pas de dire à ceux qui veulent s'acheter une maison: «Et bien voilà, il n'y a pas assez d'argent; nous ne pouvons pas vous en construire une cette année, ni l'année prochaine, ni l'année d'après». Nous ne pouvons accepter de dire à ceux qui veulent un poste de télévision que nous ne pouvons fabriquer assez de téléviseurs, ou aux gens qui vivent en pleine ville et qui réclament la démolition des vieilles écoles pour que leurs enfants puissent aller dans de belles écoles modernes, comme celles qu'on a construites en banlieue: «Nous ne pouvons pas construire d'écoles neuves; il n'y a pas assez d'argent.»

Monsieur l'Orateur, depuis quelque temps, plus de 7 p. 100 des habitants de ce pays sont en chômage. Pendant 17 mois, nous avons eu plus de 7 p. 100 de chômeurs. Pendant des mois

et des mois, plus de 700,000 personnes sont restées sans emploi. Avec la politique du gouvernement, qu'il a, semble-t-il, l'intention de poursuivre, on risque fort de retrouver avec plus de 8 p. 100 de la population active sans emploi l'hiver prochain, en janvier et février 1977. Près d'un million de personnes seront en chômage.

En tant que député du Manitoba, où 18,000 à 20,000 personnes ont manqué de travail au cours des derniers mois, ce qui fait environ 4.5 p. 100 de la population active, j'ai du mal à comprendre comment certains députés ne sont pas davantage préoccupés par le chômage. Je pense, par exemple, au nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jamieson, qui représente une circonscription de Terre-Neuve, province où le taux de chômage atteint presque 15 p. 100. La Nouvelle-Écosse affiche elle aussi un taux de chômage supérieur à 10 p. 100, soit environ 11 p. 100; au Nouveau-Brunswick, le chômage est d'environ 12 p. 100 et, au Québec, il dépasse les 9 p. 100. Au Québec, en août dernier, il y avait 234,000 personnes sans emploi. Les chiffres du mois de septembre, publiés il y a plusieurs jours, sont même plus élevés.

● (1520)

Les députés qui représentent ces provinces ne semblent toutefois pas s'inquiéter. Croient-ils, à l'instar de certains journalistes grassement payés et de certains professeurs attitrés de nos universités, que bien des gens ne veulent pas travailler? Croient-ils que les femmes mariées en chômage ne sont pas vraiment des chômeuses parce que leur mari travaille, bien que le seul moyen pour eux de pouvoir acheter une maison et payer l'hypothèque est de travailler tous les deux? Croient-ils cela? Nous ne le pensons pas. Les députés de ce parti pensent que l'on peut atteindre le plein emploi. Nous ne pensons pas que, les États-Unis mis à part, le Canada doive avoir le taux de chômage le plus élevé de tous les pays occidentaux industrialisés. Nous ne sommes pas les seuls à croire que le Canada peut atteindre le plein emploi.

Le sénateur Hubert Humphrey, qui a accumulé une longue expérience depuis 1948 en qualité de sénateur et de vice-président des États-Unis, a présenté au Sénat américain un projet de loi connu sous le nom de bill Humphrey-Hawkins. Jimmy Carter, le candidat démocrate à la présidence, appuie les objectifs de ce bill. Nous croyons, tout comme le sénateur Humphrey le croit pour les États-Unis, que nous pouvons et devons atteindre le plein emploi. Il incombe au gouvernement canadien de veiller qu'il en soit ainsi.

L'expérience démontre de façon concluante que le gouvernement libéral ne croit pas à la possibilité ni à l'importance du plein emploi. Nous, membres de ce parti, sommes disposés à nous engager devant les Canadiens à réaliser le plein emploi. Nous atteindrions cet objectif par des mesures législatives. Un projet de loi établissant de façon précise le calendrier de la marche vers le plein emploi devrait être présenté.

Nous, députés de ce parti, proposons de réduire le taux de chômage national à 5 p. 100 en un an et à 3 p. 100 en deux ans. Nous pouvons atteindre cet objectif au Canada de la même façon que le sénateur Humphrey estime pouvoir y arriver aux États-Unis. Ce n'est pas le parti libéral qui y veillera.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps de parole qui lui était alloué est maintenant écoulé. Il ne pourrait poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Nous sommes d'avis que le plein emploi est réalisable. Nous sommes d'avis que de travailler peut avoir un sens. Nous n'admettons pas ce que les Libéraux proposent depuis quelques années, soit une soupe alphabétique de projets tels PIL, PLACE et PJ qui ont caractérisé l'essentiel des programmes d'emploi des Libéraux. Nous sommes convaincus que les Canadiens veulent travailler, qu'ils travailleront si l'on en leur donne la chance. Voilà ce que nous préconisons. Le programme de lutte contre l'inflation du gouvernement mis en œuvre depuis un an, va dans la direction opposée, ce qui explique pourquoi nous aurons un chômage encore plus élevé qu'il ne l'était avant son entrée en vigueur.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur le discours du trône. Je crois fermement que le premier ministre (M. Trudeau) nous a lancé un grand défi, un défi que les Canadiens attendaient peut-être et qu'ils souhaitaient probablement. Je ferai part de mes réflexions en deux temps. D'abord, je veux signaler certains points précis du discours du trône. Ensuite, je veux indiquer comment il peut inspirer, à mon avis, les Canadiens.

Avant la lecture du discours du trône, j'ai écrit à bon nombre de mes électeurs. J'ai visité beaucoup de mes connaissances dans le monde des affaires, dans les milieux syndical et professionnel. Je leur ai proposé de m'indiquer, par lettre, ce qu'ils aimeraient voir dans le discours du trône. Je suis heureux de dire que ces Canadiens, assumant comme toujours leurs responsabilités, ont pris le temps de me répondre. Certains m'ont envoyé de brefs commentaires. Certaines personnes âgées ont répondu à la plume sur des bouts de papier. D'autres, avec l'aide de secrétaires, ont rempli 4, 5 et 6 pages. Tous m'ont indiqué ce qu'ils aimeraient voir dans le discours du trône. En relisant le discours, je constate qu'il traite précisément des sujets mentionnés par mes commettants, ce qui prouve qu'il tient compte de l'opinion de la population canadienne.

L'unité nationale constitue l'une des préoccupations majeures dans ma circonscription. La plupart de mes correspondants estiment que nous avons besoin d'une plus grande compréhension entre Canadiens anglais et français mais que nous devons d'abord réaliser notre indépendance constitutionnelle et améliorer ensuite l'apprentissage des deux langues officielles dans nos divers systèmes scolaires. Ce sont là les trois principaux points sur l'unité nationale qui préoccupent les gens de ma circonscription. Ils figurent au discours du trône.

Mes commettants me parlent aussi de l'égalité des chances. Ils signalent la nécessité de réduire l'inflation, de créer des emplois, de restreindre les impôts, de réduire la croissance de la fonction publique, de transférer certaines activités du gouvernement au secteur privé et, pour accroître notre commerce, de modifier nos programmes d'aide à l'industrie. Les gens qui m'ont écrit sont des citoyens ordinaires et non des représentants rémunérés du Parlement. Cependant, ils ont abordé des thèmes qui sont exposés dans le discours du trône.

Quant à la petite entreprise, ces citoyens suggèrent que nous accroissions l'aide financière qui y est consacrée. Bien des fois, lorsque les gens parlent de la petite entreprise, ils ne pensent

qu'aux frais d'immobilisation. De nombreux chefs de petites entreprises obtiennent des prêts des banques industrielles, des gouvernements provinciaux ou de leurs propres banques pour les frais d'immobilisation. Il se rendent souvent compte toutefois qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour acheter les éléments qu'il faut dans la composition des nouveaux produits, dont ils ont reçu la commande. Ils ne peuvent faire face aux dépenses d'exploitation. C'est le cas de nombreuses petites entreprises au Canada. Dans l'industrie des surgelés, un grand nombre de petites entreprises ont du mal à exécuter un contrat, étant incapables d'acheter les produits nécessaires. En outre, les petites entreprises ont demandé qu'on réduise le nombre des formules à remplir. Ainsi, il arrive qu'une entreprise comptant six employés a besoin des services d'un ou deux employés uniquement pour remplir les formules du gouvernement.

Pour ce qui est du chômage, mes électeurs, dans leurs lettres, demandent qu'on instaure un programme permanent de création d'emplois. Selon eux, le sens du travail n'est pas mort. Ils refusent de croire que les Canadiens sont paresseux. Bien souvent, ce sont les entreprises, les sociétés et autres qui se servent de l'assurance-chômage pour leurs propres fins, mettant à pied des employés afin d'élaborer de nouvelles méthodes.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le discours vous a plu?

● (1530)

M. MacFarlane: Selon eux, nous devrions créer des emplois pour compléter l'action du secteur privé, nous voulons des programmes de restriction et la fusion de la Commission d'assurance-chômage et de la Main-d'œuvre. Ils l'avaient dit avant, et le député ne doit pas croire que j'ai aimé le discours parce qu'il est l'œuvre de grands libéraux ou d'un grand premier ministre.

Une voix: Cela existe-t-il?

M. MacFarlane: Un discours comme celui-ci sert parfois à exprimer l'opinion de la population canadienne, et nous avons un premier ministre qui est de plus en plus capable de refléter l'opinion de la population.

Pour ce qui est de l'immigration, ils nous demandent d'adopter des amendements qui favoriseront davantage la réunification des familles. Nous connaissons tous des cas tragiques, et pourtant l'une des choses que les Canadiens ne cessent de nous demander, c'est si nous allons aider à réunir les familles. Nous l'avons toujours fait et ils veulent savoir si nous allons continuer à le faire. Les Canadiens ont aussi manifesté le souci de voir s'établir un équilibre entre l'immigration et les possibilités d'emploi.

Je pourrais parler pendant longtemps du discours du trône, monsieur l'Orateur. Dans le domaine des relations ouvrières-patronales, la population réclame des centres de négociations collectives, une plus grande participation des travailleurs d'usine, des programmes élargis d'éducation ouvrière, un code volontaire de pratiques équitables, un institut national chargé d'améliorer la qualité de la vie au travail et la création d'un centre de santé et de sécurité industrielle pour reconnaître et supprimer les dangers. Ce sont là des choses que la population réclame du gouvernement. Je ne prétends aucunement que les partis d'opposition ne joueront pas à leur avis, un rôle très important dans les lois qui découleront du discours du trône. Leurs amendements et suggestions, s'ils sont dans l'intérêt des Canadiens, aideront certes à façonner les politiques préconisées par le gouvernement dans le discours du trône.

Quant à la politique sur la concurrence, nous devrions resserrer les lois contre les fusions et les monopoles et protéger le public contre les tarifs-marchandises injustes. Dans le domaine de l'énergie, nous devrions accroître la recherche et la prospection. Il y a d'autres questions importantes comme la politique sociale, le règlement des réclamations territoriales des autochtones, l'augmentation de l'aide fédérale au sport amateur, le droit familial, les affaires extérieures, la liberté individuelle et le rôle du gouvernement. Voilà autant de questions au sujet desquelles des citoyens ordinaires nous ont écrit.

Un domaine où j'aurais des critiques à faire, c'est celui du sport amateur. Le gouvernement a dit qu'il augmenterait son aide. Je répète que ce n'est pas assez, que cette aide ne va pas assez loin. Je ne serais sans doute pas vraiment satisfait tant que nous n'aurons pas un ministre des Sports. Selon moi, un ministère d'État à la santé et au sport amateur ne suffit pas, mais au moins c'est déjà un bon départ. Nous pouvons aller un peu plus loin et nous finirons par faire les choses comme il faut. Voilà les questions importantes qui figuraient dans le discours du trône.

J'ai souvent pensé que notre grand pays, ce nouveau monde, le Canada, j'ai souvent pensé que nous avions un grand destin, un destin exceptionnel. Ensuite, quand j'ai vu nos jeunes gens combattre pour le Canada lors des derniers grands conflits comme la seconde guerre mondiale et la guerre de Corée, se battre pour ce qu'ils croyaient être la cause de notre société libre, j'ai pensé qu'un jour nous employerions toutes nos ressources humaines pour accomplir notre destin en ouvrant de nouveaux horizons au reste du monde.

Au sud, le pays dominé par la statue de la liberté semble nous dire: «Si vous êtes pauvres, affamés, fatigués, venez à moi». Ce pays a été pendant si longtemps l'espoir d'un monde fatigué et las. Je me souviens que mon père était allé à la guerre pour y mettre fin et qu'il s'y était fait estropier. Il s'en est sorti et a réussi à faire vivre sa famille pendant cette terrible crise. Je me souviens que nous vivions à cinq dans deux pièces, et pourtant, cela n'a pas empêché mon frère d'aller à l'armée et ma soeur dans la marine, et moi-même dans l'aviation, et de traverser une deuxième grande guerre. Je n'ai cessé d'espérer que la jeunesse actuelle, la génération actuelle, n'irait pas à la guerre et qu'elle réussirait à y mettre fin, ce que ni mon père, ni mon frère ni ma soeur ni moi n'ont réussi à faire.

Telle doit être la destinée du Canada, ai-je pensé. Assurément la destinée de ce monde nouveau était d'apporter à tout l'univers, puisque nous avions pu considérer la terre à partir de la lune, un sentiment d'espoir et de grandeur pour l'avenir. A ma grande surprise, c'est comme si une destinée avait été rompue, non pas interrompue, mais rompue. C'était comme si nous avions participé à des guerres que ne nous concernaient pas, selon certains.

C'était comme si nous avions vécu dans un paradis terrestre et que nos semblables ne nous intéressaient plus. Nous étions devenus suffisants et nous passions avant tout le reste dans ce monde blasé. Il n'était plus question d'inviter les pauvres et les affamés à venir nous faire part de leur lassitude et de leurs tribulations. La statue de la Liberté avait fermé les yeux. L'Amérique du Nord s'était tue. Peut-être même étions-nous

devenus sourds. Tout le pays semblait en effervescence. Les Canadiens se méfiaient de leurs compatriotes. Les néo-Canadiens étaient considérés comme des êtres différents. Il était question de séparation dans l'Est et dans l'Ouest. De chacun des deux peuples fondateurs s'élevaient des voix fortes menaçant la coexistence. On invoquait même les tensions raciales qui déchiraient notre voisin du Sud.

Dans certaines parties du Canada, les néo-Canadiens étaient considérés comme des étrangers. Non seulement la recherche d'une destinée ne semblait plus nous intéresser, mais nous voulions marquer le pas et profiter des bonnes choses que nous avions, sans vouloir les partager avec personne.

Et au milieu de tout ceci, il fut question de graves problèmes de corruption au sein du gouvernement. Nos dirigeants semblaient dénués de sens moral. Cette génération avait perdu tout espoir. Chacun paraissait occupé à assouvir ses moindres désirs. La destinée consistait à survivre aujourd'hui et aucun espoir n'illuminait l'avenir.

Comment cette collectivité égoïste, égocentrique, intéressée pouvait-elle accomplir sa destinée qui était de préparer au monde un brillant avenir? Notre destinée avait disparu. Notre destinée, si nous en avions une, était de nous vautrer dans la médiocrité et l'oisiveté. Si nous étions maîtres de notre propre destinée, alors celle-ci ne consistait pas à assainir mais à polluer le sol, l'air, et même les esprits de ceux qui nous entouraient. Non seulement nous étions-nous écartés du droit chemin. Non seulement nous étions-nous fourvoyés ou avions-nous erré à l'aventure. Nous avions perdu notre destinée.

Quelque peu ahuri, je me suis senti comme si j'étais seul au sommet d'une montagne et que j'entendais des voix. Il y avait des voix très lointaines qui parlaient des misères et des difficultés de la dépression et des angoisses de la guerre. C'était l'époque de l'élagage. Ces hommes avaient traversé ces années dures ensemble malgré les grandes tragédies qu'ils avaient connues, et ils avaient vécu ensemble, travaillé ensemble et accompli quelque chose pour l'avenir. Ces voix du passé disaient: «Vous ne pouvez pas écarter votre destinée. L'avenir vous attend. Songez à la nouvelle génération.» Puis, j'ai entendu des voix plus jeunes qui parlaient de se rallier aux jeunes du monde entier. Elles parlaient de se rallier à la jeunesse de tout le pays. Elles parlaient de s'unir dans l'amour et la sécurité. Elles parlaient de façonner un monde nouveau.

J'ai entendu aussi une clameur qui a presque étouffé les autres voix et qui provenait d'un troisième groupe. Celui-ci était formé d'individus qui avaient fréquenté les meilleures écoles et vécu dans la richesse et l'abondance. Ils étaient de ceux qui avaient tout reçu sur un plateau d'argent parce que leurs parents, qui avaient tellement souffert, avaient décidé que leurs enfants auraient la vie plus facile. Ce groupe disait que le passé était mauvais, que l'avenir ne valait rien et qu'il fallait vivre pour aujourd'hui.

C'est à ce moment-là, après avoir entendu ces trois groupes de voix, que j'ai compris le problème que notre continent avait à affronter. Nous étions témoins de la mort d'une génération. Nous faisions face à un groupe affolé et désordonné qui savait que tout était fini pour lui, à un groupe matérialiste qui n'avait plus d'espoir pour l'avenir. Cette génération mitoyenne ne songeait qu'à elle-même et en voulait aux aïeux qui l'avaient précédée et qui pouvaient aussi allégrement parler de leurs malheurs. Elle en voulait aux jeunes naïfs qui parlaient d'un avenir meilleur.

Aux yeux de ce groupe, la vie s'évaluait en cents et en dollars, en automobiles et en téléviseurs et en toutes ces choses matérielles qu'on peut toucher du doigt, voir, goûter et sentir. Ce groupe n'avait plus d'imagination; il n'avait plus l'imagination vive des histoires racontées par les aïeules, l'imagination vive de l'enfant qui rêvait d'être pilote, pompier, infirmière, médecin ou missionnaire.

● (1540)

Cette société sur son déclin était pétrie de cynisme. Mais voilà, on lui a donné sa chance. A l'instar des jeunes et des vieillards, une partie de cette société, vous et moi, nous pourrons nous extirper de cette génération agonisante. Nous ne sommes pas tenus, comme les passagers du Titanic, de glisser dans l'océan à la rencontre de la mort ou de nous laisser couler sans nous débattre.

Nous avons la chance de nous remettre d'aplomb et de chercher à atteindre les étoiles. La chance nous est offerte d'une deuxième destinée, et cette deuxième destinée devra être accomplie par les bénévoles, les simples citoyens du Canada. Elle ne sera pas forgée par des hauts salariés. Elle ne sera pas forgée par des spécialistes. Elle ne sera pas forgée par des universitaires ni par la troupe des chercheurs, ni par la troupe des travailleurs sociaux, ni par la troupe des plus grands experts en gestion de la terre. Cette destinée sera forgée par de simples citoyens de toutes les couches de la société. Hommes d'affaires, athlètes, artistes, danseurs et chefs d'entreprise, tous partageront leurs talents, s'entraideront. Nous croyons que notre exportation portera plutôt sur les attitudes; notre ressource la plus importante dans cette partie du monde en est une de capacités humaines et de jeunesse.

Certes, nous accomplirons notre seconde destinée qui en est une d'un monde nouveau et prometteur. Notre deuxième destinée n'est pas une ville lambrissée d'or. Notre deuxième destinée n'est pas toute de miel et de vastes champs de blé. Notre deuxième destinée exige plutôt que nous serrions la ceinture. Notre deuxième destinée est un engagement à nous intéresser à autrui, sans distinction de race, de couleur ou de croyance. Notre deuxième destinée signifie que nous serons prêts et empressés à nous sacrifier pour aider les autres, et heureux de le faire. Notre deuxième destinée ne consiste pas simplement à traverser le Styx pour atteindre la vallée de la mort. Notre seconde destinée surmonte même la mort. Cette génération, ceux d'entre nous qui se joindront à la jeunesse du futur, prouvera «qu'elle arrive déjà et que l'homme sera le frère de son prochain».

Avec l'avènement de cette nouvelle vague de nationalisme, les cercles philanthropiques, les sociétés d'entraide mutuelle, les églises et les institutions, les villes et les pays afficheront non pas nos différences mais les biens que chacun apporte à la collectivité; nos talents issus d'ici et de nos mères patries, rassemblés non pas dans un creuset mais plutôt dans une grande mosaïque, comme une verrière magnifique qui proclame notre destinée. C'est ce que nous souhaitons aux désafranchis et au monde en général. Notre destinée est certes un chemin qui grimpe et qui disparaît dans la lumière au bout du tunnel.

[M. MacFarlane.]

Notre destinée est présentement à se forger. Ceux qui se tenaient au coude à coude et qui ont vu leurs camarades tomber sur le champ de bataille pour la cause d'un monde nouveau ne manqueront pas de se joindre à nous. Ceux qui ont survécu à la grande dépression comprennent le sort des pauvres du Canada et des pauvres du monde entier. Il est à souhaiter que notre jeunesse ne serve plus à faire de la chair à canon. Toutefois, leur sacrifice sera des plus louables, comme l'a été celui des valeureux hommes qui les ont précédés. Joignons-nous à eux. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle génération et nous pouvons constater le déclin de la précédente. Fuyons les tentacules de notre passé matérialiste. Marchons ensemble vers un monde nouveau, un monde plein de lumière.

Des voix: Bravo!

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma tâche sera fort difficile à accomplir car je vois que le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) a, par son discours, vidé la tribune de la presse. Depuis mon élection ici, c'est bien la première fois que cela arrive.

J'aimerais en tout premier lieu féliciter les deux auteurs de l'Adresse en réponse au discours du trône. En appuyant les programmes gouvernementaux, ces deux députés de l'arrière-ban ont, à mon avis, fait preuve d'un courage démesuré et d'une force morale quelque peu excessive. Je n'ai pas l'intention de faire un discours général sur les difficultés économiques qui se posent à notre pays car d'autres députés s'en chargeront certainement. J'aimerais exposer brièvement mon opinion au sujet d'une politique à long terme de l'alimentation au Canada, et j'aimerais préciser certaines des raisons pour lesquelles une telle politique est importante; enfin, j'aimerais parler de ce qui s'est passé dans le domaine de l'agriculture au cours de la dernière décennie.

Je m'intéresse aux problèmes agricoles tant du point de vue politique que du point de vue pratique; je m'y intéresse du point de vue politique du fait que ma circonscription est une circonscription entièrement agricole et je m'y intéresse du point de vue pratique parce que, et je suis fier de le dire, je suis producteur agricole au Manitoba. A mon avis, le plus beau métier qui soit au monde est certainement celui d'agriculteur. Il n'y a pas de plus noble activité que celle qui consiste à produire de la nourriture pour son prochain. L'agriculture canadienne a toujours été considérée comme une agriculture moderne, tout au moins jusqu'à ces quelques dernières années. Comme je l'ai souligné, ce que je désire faire, c'est justifier l'importance d'une politique à long terme de l'alimentation dans notre pays.

Il est devenu de plus en plus évident, au cours de ces dernières années, que les responsables de l'agriculture canadienne n'ont pas pris les mesures nécessaires. De ce fait, l'agriculture canadienne se trouve en difficulté. Ces dernières années, nos chefs de file dans le secteur agricole au Canada se sont préoccupés de problèmes comme la commercialisation des œufs, le contingentement en matière de production laitière, la désaffectation de certaines lignes de chemin de fer, la politique des grains de provende, le rafistolage dans l'industrie du bœuf, et que sais-je. Toutes ces questions sont essentiellement négatives. A chaque fois, la stratégie semble avoir été de réduire les pertes au lieu d'augmenter les chances, ou de chercher à préserver une chose qui aurait peut-être eu sa raison d'être il y a des décennies au lieu de voir si elle se justifierait toujours dans les décennies à venir.

C'est à l'actuel ministre que l'on doit toute cette approche négative qui a touché l'agriculture canadienne et au cours de son mandat au ministère de l'Agriculture, les meilleures possibilités qui ne leur aient jamais été offertes se sont présentées aux agriculteurs canadiens. De telles possibilités ne se présentent qu'une fois en plusieurs décennies à une industrie et en ce qui concerne l'agriculture canadienne, il lui a fallu attendre plus de 50 ans avant que ne se présentent les possibilités qu'elle a connues depuis trois ou quatre ans.

On pourrait se demander ce que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a fait de ces possibilités. On peut répondre tout simplement qu'il les a littéralement gâchées. La seule chose ou presque que le ministre de l'Agriculture semble avoir pu inciter les agriculteurs canadiens à produire est la poudre de lait, et c'est à peu près la seule chose importante, destiné à l'exportation, que produisent les agriculteurs canadiens et qui ne soit pas vraiment requise en grandes quantités sur les marchés mondiaux.

Par exemple, les marchés mondiaux des céréales se sont accrus d'environ 40 p. 100 depuis cinq ans et, pourtant, les États-Unis ont accaparé 85 p. 100 environ de ces nouveaux marchés. Bien des facteurs prouvent que la politique agricole canadienne des dix dernières années s'est soldée par un échec. Par exemple, la productivité agricole a été plus que médiocre. Si l'on tient compte de toutes les ressources, le taux de productivité de l'agriculture canadienne entre 1972 et 1974 semble être le même qu'il y a dix ans. Rien d'étonnant à ce qu'une bonne partie de l'industrie courre se cacher derrière le genre de politiques négatives que nous avons adoptées au Canada, politiques que nous a exposées en détail notre ministre de l'Agriculture qui n'a que des vertus négatives.

On peut à bon droit se demander si un revirement est possible. Il est à espérer qu'on puisse répondre par l'affirmative. Fatalement, les principaux cerveaux de politique économique de l'administration fédérale doivent maintenant s'être rendu compte des problèmes qu'engendre la façon que nous avons au Canada de concevoir la politique agricole. C'est malheureux à dire, mais il faudrait un nouveau ministre de l'Agriculture. Le meilleur service que le ministre actuel puisse rendre aux producteurs canadiens, c'est de partir. Mais on peut parier qu'il ne le fera pas, dans un avenir prévisible du moins, et que l'agriculture canadienne va s'en aller à la dérive pendant un certain temps.

Et lorsqu'on parle de politique alimentaire nationale à long terme, il faut savoir ce que l'on veut, et très bientôt il faudra se décider à cet égard. Car on aurait tort de croire qu'il n'existe pas de politique alimentaire au Canada. Il y en a des douzaines, fédérales et provinciales, pour la production, pour la distribution et pour la consommation.

En fait de fédéralisme non concerté, on pourrait difficilement faire mieux que l'arsenal de lois et de réglementations régissant l'alimentation au Canada. Il y a non seulement de fréquentes incohérences entre les mesures provinciales et fédérales, mais encore au même échelon il arrive qu'un ministère contredise l'autre. On en trouve un bon exemple avec la situation de l'importation des œufs. Il serait intéressant de savoir comment les fonctionnaires de l'Industrie et du Commerce coordonnent leur politique avec celle des fonctionnaires

de l'agriculture, à l'égard des politiques commerciales entre le Canada et les États-Unis.

● (1550)

Étant donné la tendance qu'a la main droite à ignorer ce que fait la main gauche, sans aucun doute on a cherché à nombreuses reprises à donner une structure d'ensemble à l'action gouvernementale du secteur de l'alimentation. Par exemple, j'ai crû comprendre que le gouvernement fédéral avait constitué un comité interministériel il y a un an, composé de hauts fonctionnaires chargés de régler certaines questions relatives à l'alimentation. Ils devaient coordonner les programmes ministériels touchant tous les domaines de l'alimentation. Bien que ce groupe ait sans aucun doute été très actif au cours des deux dernières années, rien ne permet de constater que ce groupe se soit sérieusement consacré à établir une politique alimentaire à long terme. Il serait également exagéré de dire qu'aucune province n'a adopté de politique alimentaire à long terme. Au Québec, par exemple, je crois que l'objectif du gouvernement est que la province se suffise à elle-même, à long terme, dans le domaine de l'alimentation.

Je ne peux que me poser des questions sur la portée pratique de cette politique, à l'avenir. Du point de vue politique, elle semble bien fondée, mais du point de vue de l'économie, c'est une autre question. Au moins y a-t-il là les éléments d'une politique alimentaire à long terme qui serve de point de référence pour juger des diverses mesures gouvernementales à court terme prises dans la province. Elle offre un objectif qui permet d'évaluer les moyens adoptés, dans des conditions données, pour résoudre ce problème. C'est donc ce genre même d'énoncé clair d'objectif à long terme, basé sur un consensus national, qu'il faut donner, à mon avis, au Canada.

Si le Canada n'a pas encore réussi à mettre au point une politique alimentaire à long terme, il y a de bonnes raisons à cela, outre la politique d'obstruction et l'attitude négative du ministre de l'Agriculture actuel. Tout d'abord, le fait est que depuis plusieurs décennies, l'alimentation n'était pas au rang des préoccupations pressantes de la plupart des Canadiens. Nous considérions comme chose normale nos prix relativement bas. Nous oublions que par rapport aux normes internationales ou historiques, le Canada est un pays extraordinairement privilégié pour ce qui est des ressources alimentaires.

Un autre facteur important qui a joué et continuera de jouer contre l'élaboration d'une politique nationale de l'alimentation, c'est la multiplicité des compétences dont relèvent les divers aspects de la question alimentaire. Sans exagérer, il y a, je crois, plus de 25 ministères ou organismes distincts de l'État qui possèdent un pouvoir de réglementation sur quelque aspect de l'alimentation. La confusion qu'engendre ce morcellement des compétences demeure la pierre d'achoppement dans l'élaboration d'une politique nationale des produits alimentaires. A mon avis, seule une direction ferme au niveau fédéral pourrait résoudre ce problème. Rien n'est plus fondamental pour une société que l'alimentation. La preuve en est que les divers éléments de l'industrie canadienne des produits alimentaires constituent une très large part de l'ensemble de l'économie nationale.

Étant donné l'importance vitale de ce secteur, on peut se demander s'il est possible de le laisser plus longtemps sans une direction générale, sans cadre sur lequel pourraient s'appuyer les activités et les projets tant du gouvernement que du secteur privé. C'est discutable parce que les circonstances ont changé. Il est évident que lorsque les consommateurs ne peuvent plus compter sur des approvisionnements abondants et bon marché de produits alimentaires, lorsque l'instabilité touche à la fois l'estomac et le gousset, de violentes passions et des forces puissantes qui pourraient être fort destructrices émergent dans notre société.

Au risque de trop simplifier le problème, je dirai que la politique adoptée jusqu'ici au Canada avait pour but de résoudre la question de surproduction alimentaire. Avec le temps, nous risquons de nous trouver un jour dans un état de disette à l'échelle mondiale. La situation du monde a changé à tel point qu'un pays comme le Brésil considère de bonne politique étrangère d'accroître sa production agricole à cause de l'influence politique qu'il pourrait acquérir de ce fait dans le concert des nations. Nous sommes donc très loin du temps où les greniers regorgeaient de céréales. Lorsque la nourriture devient une arme politique et même militaire, il est grand temps que le Canada renonce au luxe d'une politique agricole fragmentaire et à court terme.

La deuxième question qu'il convient de poser est: Quelle sorte de politique nationale agricole faut-il adopter? Je suis sûr que le gouvernement se posera cette question, car il n'a pas la moindre idée de ce que pourrait être une politique alimentaire nationale. Au niveau national, il me semble que nous devrions adopter une conception globale qui nous donnerait le moyen d'orienter à bon escient notre politique. Elle nous fournirait des paramètres dans le cadre desquels on pourrait discuter de production alimentaire, de distribution et de consommation. Le cadre d'une politique agricole à long terme devrait être assez rigide en fonction de nos objectifs d'ensemble, mais il serait flexible quand il s'agirait des moyens de réaliser ces objectifs.

Une autre particularité importante d'une politique alimentaire devrait être sa nature pratique. Elle doit fournir une perspective utile des véritables problèmes et offrir une orientation assez directe reflétant un consensus national, de façon à pouvoir être adaptée par des gouvernements successifs à toute région donnée du Canada. Bien entendu, il est plus facile de décrire le caractère d'une politique alimentaire nationale à long terme que de formuler effectivement une politique dotée de ces caractéristiques. Sa formulation exigera l'apport du plus grand nombre possible de personnes intéressées et renseignées. Cette tâche n'est pas dévolue exclusivement aux fonctionnaires de l'État ou aux hommes politiques.

Une vaste politique alimentaire nationale devrait tenir compte des préoccupations suivantes: tout d'abord, le rendement. Les Canadiens doivent être assurés d'un approvisionnement suffisant de produits alimentaires de bonne qualité. Deuxièmement, l'hygiène alimentaire. Il faut maintenir la qualité de l'alimentation pour tous les Canadiens aux niveaux élevés actuels, et une politique alimentaire nationale devrait certes y veiller en particulier. La politique alimentaire nationale devra tenir compte de la très importante question du revenu agricole. Sans entrer dans les détails, je signale qu'il faudra désormais assurer des revenus suffisants aux producteurs qui consentiront à participer à la modernisation de l'agriculture.

Dans une vaste politique alimentaire nationale à long terme, nous devons également déterminer le rôle du Canada dans le

monde. Nous ne pouvons pas envisager notre situation alimentaire isolément. Ainsi cette politique devra veiller à ce que nos relations commerciales soient aussi agressives et tournées vers l'extérieur que possible. Nous avons déjà constaté dans le cas du bœuf ce qui se peut se produire si nous faisons fi des avantages et des inconvénients que comporte le contrôle des importations. De même, une politique alimentaire à long terme devra définir le rôle que le Canada doit jouer en vue d'assouvir la faim dans le monde entier. Avant d'être en mesure de tirer quelque conclusion que ce soit dans ce domaine, il serait indispensable de tenter d'évaluer avec précision la situation alimentaire mondiale à l'heure actuelle et de prévoir ce qu'elle sera dans un avenir immédiat. Étant donné les antécédents du gouvernement, certaines de mes propositions figureront probablement dans une politique alimentaire nationale énoncée par le gouvernement libéral. Si tel est le cas, tant mieux.

Chose certaine, à moins que le ministre actuel de l'Agriculture ne modifie ses tactiques, il aura la réputation d'avoir été un des ministres de l'Agricuulture les plus négatifs que le Canada a jamais eus et, en outre, il aura semé la confusion et la méfiance, ayant nettement négligé d'adopter une politique constructive.

● (1600)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début de mes remarques rendre un hommage bien particulier à Son Excellence le Gouverneur général du Canada et lui offrir mes meilleurs vœux de bonne santé, parce que la santé c'est la plus grande richesse dont une personne puisse bénéficier, et ce n'est que lorsqu'elle est un peu diminuée qu'on l'apprécie davantage. Je voudrais également offrir à son épouse qui le seconde si parfaitement mes vœux de bonne santé et de longue vie.

Je voudrais également féliciter les motionnaires d'une motion en réponse au discours du trône, travail difficile qui ne reflète jamais ou à peu près jamais la réalité, mais qui est dans l'esprit de la tradition parlementaire. C'est une coutume qui existe depuis très longtemps dans notre Parlement et dans celui des provinces du Canada, et c'est toujours avec une certaine fierté que les députés qui sont appelés à présenter et à appuyer cette motion le font. Voilà pourquoi je désire les féliciter de tout cœur.

Monsieur l'Orateur, je suis profondément peiné du fait que le chef du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette) soit absent de la Chambre, étant retenu à l'hôpital par la maladie. Il est certain qu'il aurait aimé être présent à l'ouverture de cette deuxième session du 30e Parlement et de participer comme toujours à nos délibérations. Toute personne sérieuse et honnête le reconnaît comme étant un grand Canadien, qui a travaillé pour l'unité de notre pays tout en demeurant lui-même un Canadien d'expression française qui a prôné les mêmes idées dans le même language d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens donc à lui rendre un hommage bien particulier et former à son intention des vœux de bonne santé, afin qu'il puisse un jour voir l'instauration d'un revenu annuel garanti au moyen du dividende national pour tous et d'un escompte compensé sur les produits canadiens, dont le paiement serait effectué par la création d'un crédit nouveau émanant de la Banque du Canada, seule institution financière démocratique étant véritablement la propriété des Canadiens, contrairement au régime actuel, qui enlève par les impôts et les taxes à ceux qui travaillent pour donner aux démunis, de sorte qu'un jour, si l'on continue dans cette voie, nous serons tous pauvres au même degré.

Monsieur le président, la première session du 30e Parlement, d'une durée de deux années, a permis au gouvernement de ne pas être dans l'obligation de faire connaître sa politique plus tôt. Or, à l'ouverture de la deuxième session du 30e Parlement, je m'attendais que le gouvernement fasse connaître par le discours du trône plusieurs nouvelles mesures qui seraient de nature à solutionner les nombreux problèmes qui inquiètent les Canadiens. C'est donc pour remplir mon devoir de représentant du peuple au Parlement que je prends part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le gouvernement dit qu'il continuera à lutter contre l'inflation, mais il ne dit pas avec quels moyens il le fera efficacement. Ce cancer de l'inflation dont, soit dit en passant, seul le Parti Crédit Social du Canada pourrait en être l'auteur, si jamais il mettait en application son système financier et monétaire de crédit plus social, au lieu du système actuel de crédits-dettes appliqué et défendu par le gouvernement actuel.

En effet, certains députés à la Chambre, et parfois même la presse, ont porté des jugements injustes à l'égard du Parti Crédit Social du Canada sans en connaître le moindre détail. J'ai même entendu récemment sur les ondes d'un poste de radio de la région de Québec un commentateur qui animait un programme de ligne ouverte, et qui se plaisait à ridiculiser cette pensée politique, cette philosophie économique et avouer à la fin de l'émission n'en rien connaître. Il est malheureux que des personnes qui s'adressent à une partie de la population soient aussi peu sérieuses, parce qu'en somme, soit qu'on dise à la population la vérité ou qu'on dise des mensonges. On ne peut pas faire les deux en même temps. Alors, je sollicite la bonne volonté des dirigeants des postes de radio d'assigner comme responsables de ces programmes des personnes plus soucieuses de la vérité. Je n'ai rien contre le fait qu'on critique nos attitudes, nos pensées, mais au moins qu'on le fasse en connaissance de cause. C'est le moins qu'on puisse demander.

Or, monsieur le président, lors de l'annonce par le gouvernement, en octobre 1975, de ses mesures anti-inflationnistes, j'avais déclaré à la Chambre qu'une fois de plus le gouvernement, serviteur inconscient de la haute finance, laisse supporter par les pauvres le fardeau de l'inflation en face du système actuel de crédits-dettes. J'avais donc déclaré à cette époque qu'une augmentation générale des salaires de l'ordre de 10 p. 100 élargirait davantage le fossé qui sépare les petits salariés des gros salariés. Il était donc évident que les injustices de l'époque ne feraient qu'empirer, puisqu'une augmentation de 10 p. 100 à un ouvrier qui reçoit un salaire de $6,000 ne lui rapporterait que $600 de plus par année, alors qu'à celui qui reçoit un salaire de $20,000 elle rapporterait une augmentation de $2,000 par année, élargissant ainsi le fossé de l'ordre de $1,400 par année.

● (1610)

Cela, même si les choses nécessaires à la vie sont les mêmes pour tous. C'est de cela que se plaignent les gagne-petit, ceux qui ne sont pas syndiqués, qui ne peuvent pas bénéficier d'augmentations ordonnées de leurs salaires, sinon le salaire

minimum. Cela est insuffisant, à mon sens, pour permettre à une famille de vivre convenablement.

Il y a des milliers de ces petits salariés qui ont à payer des impôts pour payer des augmentations de salaires de personnes qui gagnent et qui reçoivent beaucoup plus qu'eux. Voilà pourquoi je dis que le fossé s'élargit, le mécontentement devient beaucoup plus grand. Et c'est pour cela que nous assistons présentement à des contestations à travers le pays, même s'il s'agit d'organismes qui ont bénéficié davantage de ces mesures, il n'en reste pas moins que les petits, qui ne peuvent pas faire de représentations, de manifestations, nous le disent dans leur silence. Ils l'écrivent à leur député. Je suis convaincu que tous les députés de la Chambre reçoivent des communications à cet effet. Ils s'attendent bien qu'étant leurs porte-parole nous allons en parler à la Chambre afin d'inviter le gouvernement à modifier ses positions sur cette question, de façon à être plus juste à leur endroit.

Je pense, et on l'a souvent dit à la Chambre, que la véritable solution serait le revenu annuel garanti. Le gouvernement est sensibilisé à cette question, mais il ne progresse pas très rapidement dans cette voie. Et j'ai bien peur, comme en d'autres moments, lorsqu'on présentera la mesure, que les dégâts seront déjà très considérables et qu'on sera en retard, on sera devancé par les événements, et cela ne donnera pas les résultats que l'on pourrait obtenir si on procédait immédiatement.

Dans le discours du trône, le gouvernement nous rassure sur ses intentions relativement à la politique sur le bilinguisme au Canada. Enfin, le parti libéral a compris que faire du Canada un pays bilingue, cela ne peut s'effectuer qu'à long terme, et que le meilleur moyen pour y arriver c'est par l'école aux niveaux élémentaire et secondaire, sans empiéter sur les responsabilités des provinces dans le domaine de l'éducation. Je pense très sincèrement que le gouvernement fédéral est en mesure de trouver une formule pour favoriser davantage les provinces en leur accordant des avantages fiscaux qui permettraient aux provinces d'adopter des programmes pour l'enseignement des langues, d'une langue seconde, dans les écoles, au niveau des premières années de fréquentation scolaire de nos enfants.

Je pense que c'est cette mesure qui a été adoptée dans plusieurs pays d'Europe, pays qui sont bilingues, et dans lesquels, lorsque nous les visitons, plusieurs députés se sont rendu compte de cela, il n'est pas rare de trouver des gens qui parlent deux, trois, et même quatre langues. On n'en fait plus une querelle. Cela est connu, c'est un fait accepté, et on est quand même de bons citoyens de ces pays-là. Je pense qu'on pourrait faire la même chose au Canada.

Nous assistons à l'heure actuelle à des conflits de langue dans le domaine aérien. Tout le monde est au courant de cela. On en entend parler davantage dans la province de Québec, parce que ce sont nos compatriotes francophones qui sont les plus visés et qui en plus en sont les victimes. Mais je ne comprends pas pourquoi cette bataille inutile se poursuit en invoquant le prétexte d'une plus grande sécurité pour les voyageurs si seule la langue anglaise est en usage dans ce domaine.

Eh bien, moi j'y perds le petit peu de latin que je connais. Avoir plus de sécurité parce que l'on parle uniquement la langue anglaise dans les communications air-sol! Je ne peux pas croire qu'on n'est pas assez intelligent pour trouver des moyens pour traduire d'une façon fidèle dans la langue française tous les mots qui doivent être utilisés pour assurer des communications air-sol.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Je pense que ce n'est qu'un prétexte, et on devrait faire preuve de bonne volonté à travers tout le pays, Canadiens d'expression française ou Canadiens d'expression anglaise, pour trouver une solution qui serait juste, non seulement pour la majorité, mais également pour la minorité.

J'ai été étonné de voir des ministres démissionner à propos de cette question. Si mes renseignements sont bons, la démission hier du ministre de la Défense nationale (M. Richardson) avait un certain rapport avec cette idée du bilinguisme au Canada. Mais moi, je ne peux pas comprendre cela. Cela me fait penser à un pompier. On sait ce qu'est un pompier, c'est quelqu'un qui combat les incendies. Or, on est fier d'être pompier tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas d'incendie, mais du moment qu'un incendie éclate, il démissionne, parce qu'il ne veut pas combattre l'incendie. A mon avis, la meilleure façon d'être efficace, c'est de demeurer à son poste, puis de lutter pour tâcher de faire accepter ses idées sans faire dommage à qui que ce soit, mais avec cette conviction que l'on travaille dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'une résolution d'un conseil municipal que j'ai reçue hier soir. Elle vient de la ville de Montmagny. Et dans cette résolution, le conseil municipal de l'endroit déclare appuyer les Gens de l'Air pour qu'enfin la langue française soit reconnue comme langue utile et utilisable dans le domaine des communications. Le conseil termine en disant, et je cite:

> Qu'il donne son appui moral à l'Association des Gens de l'Air du Québec dans la lutte qu'ils ont accepté de soutenir.
>
> Que cette Association soit autorisée à tenir sur le territoire de la municipalité de Montmagny une campagne de souscription et de vente de macarons pour soutenir cette lutte.
>
> Que copie de cette résolution soit adressée aux députés de la circonscription locale à l'Assemblée nationale à Québec et à la Chambre des communes à Ottawa, ainsi qu'à l'Association des Gens de l'Air du Québec, au Hangar #2, Aéroport de Québec.

Et c'est signé par le greffier: Yvon Lemay, et le maire de cette municipalité est nul autre que le Dr Cajetan Gauthier, que plusieurs connaissent pour ses services rendus au Canada, alors qu'il était dans les Forces canadiennes. Alors je félicite le conseil de la cité de Montmagny d'avoir pris position sur cette question, et j'espère bien que le message sera entendu en haut lieu, et qu'au lieu de chicaner, on va s'entendre, et qu'enfin on va agir comme des gens intelligents et régler le problème.

Monsieur l'Orateur, j'ai été étonné que, dans le discours du trône, on ne dise pas un mot de l'agriculture, tout comme si ce secteur économique était d'aucune importance. Pourtant, en ce qui concerne le Québec, l'industrie laitière est à la base de l'agriculture, et c'est ce qui explique le grand mécontentement des producteurs de la province, parce qu'à la suite de l'annonce de la politique laitière que nous connaissons, leurs revenus ont été diminués de 23 p. 100 à ce jour. J'ai en main un document que je ne lirai pas parce qu'il est très long et très élaboré, document que j'ai aussi reçu hier du syndicat des producteurs de lait de la Côte du Sud, et qui est signé par son secrétaire, Adrien Lavoie. Dans un paragraphe, on peut lire ce qui suit, et je cite:

● (1620)

Situation économique

La baisse de revenus telle que définie sera de $5,350,000, représentant 23 p. 100.

Si l'on considère qu'environ 1,200 producteurs de notre région auront à subir cette perte, pour eux, cela représente une diminution moyenne de $4,458 par ferme laitière.

Ce sont des chiffres bien officiels que je cite avec confiance parce qu'habituellement ces gens-là ne nous donnent pas de l'information vague.

J'ai également en main, avec le même document, une lettre qui a été adressée à un producteur de ma région, qui est datée du 24 septembre 1976. Cette lettre dit que pour cinq remises consécutives, ce producteur n'a pas reçu un seul sou. Sur chaque chèque, c'était indiqué «annulé». Je ne sais pas si c'est illégal de procéder de cette façon-là, je n'ai pas la compétence pour en juger, mais à tout événement on appelle cela un chèque et on ne peut faire aucune paye avec cela. Le producteur n'est pas capable de payer ses comptes de moulées, ses comptes d'électricité et d'essence. Alors, c'est triste, mais à cela s'ajoute quelque chose de plus triste. Je vais vous citer la lettre, monsieur l'Orateur:

Nous avons reçu instruction de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec de percevoir sur votre paie du 1er au 15 septembre et les suivantes, s'il y a lieu, un montant de $1,200.54. Ce montant représente la retenue pour les frais d'exportation hors quota (pénalité) qui n'avait pas été perçue sur votre paie du 16 au 30 juin, en vertu de la politique du 50 p. 100 appliquée à vos résultats du 1er avril au 30 juin. Cette politique du 50 p. 100 a été annulée le 1er août.

Alors ceci représente seulement pour la période que je viens de vous mentionner, du 16 au 30 juin, $1,200, 50 p. 100, alors 100 p. 100, c'est $2,400. Alors ce cultivateur que je connais très bien se dirige vers la faillite, et pourtant c'est un de ceux qu'on a encouragés à demeurer sur sa ferme parce qu'il travaillait à l'extérieur, et sa femme s'occupait de la ferme avec ses enfants. Alors, on l'a encouragé à demeurer sur sa ferme, mais pour cela il fallait qu'il augmente son troupeau pour être en mesure d'avoir une organisation rentable. Alors, il a cru à cela, il a acheté des vaches laitières qu'il a payées un bon prix, il a acheté des quotas, et il était convaincu que cette année il allait «faire» une année normale. Or, il arrive qu'il tombe mal, et la politique laitière que nous connaissons lui rend un très mauvais service, et de fait ce n'est pas lui qui a quitté la ferme, c'est la maman qui est partie pour aller travailler à l'extérieur pour essayer de «réchapper» un petit peu ce qui reste. Alors quand je dis que c'est un désastre pour un très grand nombre, je n'exagère pas.

Je voudrais, par la même occasion, dire au gouvernement que, même si on est en train de mettre la responsabilité uniquement sur le dos des producteurs laitiers, je trouve que c'est de la mauvaise foi, parce que, en somme, on sait qu'on a augmenté au cours de l'année dernière les avantages au point de vue d'emprunt à la Société du crédit agricole et qu'on a encouragé les agriculteurs à s'organiser des fermes rentables, et évidemment on ne pouvait pas tout prévoir. Mais je blâme le gouvernement d'avoir laissé des importateurs importer des quantités considérables de produits laitiers à un tel point qu'on en a importé en 1975, d'après un document bien officiel que j'ai en main, un document qui résulte d'une recherche très sérieuse, pour 56 millions, alors qu'on en a exporté pour seulement 35 millions. Normalement on est un pays exportateur.

Alors à mon avis on devrait encourager davantage la recherche pour une plus grande utilisation de notre lait, afin que l'on puisse trouver de nouveaux produits qu'on pourrait écouler sur notre marché et, de cette façon, je pense qu'on pourrait sauvegarder l'industrie de base du Québec, soit l'industrie laitière.

J'ai en main un communiqué publié dans un journal en date du 6 octobre et qui confirme justement ces possibilités. On peut y lire ceci:

Depuis un an déjà un nouveau produit laitier a été mis sur le marché, le lait UHT, lait traité à ultra haute température, dont la durée de conservation est plus longue que celle du lait pasteurisé traditionnel.

Alors, à mon avis, on devrait encourager davantage la production d'un lait de cette nature afin de pouvoir en entreposer et en envoyer aux pays sous-developpés. Monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle de donner du lait par le programme ACDI dans les pays sous-developpés, on entend des gens qui font la réponse suivante: Mais les Africains ne veulent pas en boire de notre lait. Ils ne sont pas habitués à cela et ils n'en boivent pas!

Monsieur l'Orateur, moi je suis convaincu d'une chose, c'est que le Créateur a organisé les êtres humains en Afrique comme au Canada et ailleurs en Amérique, et on peut constater que ces personnes du sexe féminin ressemblent étrangement à nos mamans qui ont allaité nos enfants. Là-bas c'est tout comme ici, le lait est un produit très naturel que tout le monde aime. Et dans ce sens, j'ai un témoignage à vous apporter. Il y a à peine 15 jours, une religieuse qui a vécu pendant 20 ans en Afrique est venue faire une visite dans la paroisse et elle a séjourné dans ma maison pendant deux jours.

J'en ai donc profité au moment des repas pour m'informer de la situation des familles africaines, et de la façon dont elles se nourrissaient. Et j'ai posé la question suivante: Si on leur donnait du lait, jetterait-on ce lait ou le consommerait-on? Sa réponse a été affirmative. Elle m'a dit que sa communauté avait acheté l'an dernier pour $40,000 de lait en poudre, que ce lait avait été distribué aux familles les plus pauvres, les plus affamées et que s'il avait été possible d'en acheter davantage les Africains auraient été bien heureux d'en recevoir davantage.

Or, je pense que c'est un excellent moyen d'aider ces gens affamés tout en écoulant une production qui dépasse les besoins du marché domestique canadien. Un autre moyen, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait utiliser afin de régler ce problème serait de rétablir un escompte sur les produits laitiers, de façon à ce que les familles les plus nombreuses et celles qui ont moins de revenus puissent bénéficier de ces produits à un prix réduit.

Il y a deux ou trois ans, cela a fait beaucoup de bien lorsque cette politique a été mise en application. Je crois qu'on devrait y revenir. Cela serait une autre façon de régler le problème laitier. Le très honorable premier ministre nous disait hier que le gouvernement canadien dépense 250 millions de dollars par année pour aider l'industrie laitière. Cela est vrai, mais ce n'est pas la seule industrie qui est subventionnée au Canada. Regardons toutes les industries que nous subventionnons par le ministère de l'Expansion économique régionale et on se rendra compte qu'il existe de nombreuses industries dans d'autres secteurs, des gens qui bénéficient des lois visant à aider leur entreprise.

A mon avis, tout en remerciant le gouvernement de sa générosité à l'égard des producteurs de lait du Canada, il y aurait lieu d'ajouter quelques millions de dollars pour diversifier notre politique, comme je viens de le suggérer, de façon à

ce que l'ensemble du Canada en bénéficie, et ainsi sauver l'industrie laitière du désastre. Monsieur l'Orateur, je vois que l'heure avance très rapidement mais j'aurais un autre sujet à traiter. Il s'agit de la question du chômage. Dans notre région, c'est-à-dire la région de la Côte sud, un très grand malaise existe. On parle de décentralisation industrielle depuis des années. En théorie, cela semble formidable si l'on a de bonnes intentions. Mais en pratique, ce n'est pas cela qui se passe. Encore dernièrement, dans ma région, celle de la Côte sud, il y a des industries qui ont été obligées de diminuer leur personnel parce qu'elles ont perdu des contrats, des clients qui, ordinairement, faisaient sous-traiter des matériaux dans ces entreprises. Et, à Montréal, le gouvernement, qui dit vouloir décentraliser, aide à l'heure actuelle des industries à prendre de l'expansion. Il aide à s'établir dans le même domaine que ces industries de chez nous.

Alors, je pense bien qu'on ne fait pas cela pour mal faire mais il n'en reste pas moins qu'on se dirige tous vers les grands centres et les centres les moins avantagés en souffrent davantage. On n'a pas besoin de s'étonner lorsqu'on examine les statistiques si le chômage augmente dans ces régions. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je posais la question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), savoir s'il existait des moyens modernes pour faire l'évaluation, la recherche et la compilation des personnes valides sans emploi, et s'il allait consacrer des crédits supplémentaires pour tâcher de réaliser le plus grand nombre de projets PIL. Alors, le ministre a répondu—je comprends que si j'avais été à sa place, j'aurais peut-être répondu la même chose—que s'il faisait cela pour la circonscription de Bellechasse, il serait invité à faire la même chose pour toutes les autres circonscriptions du Canada.

C'est une réponse à laquelle je m'attendais, mais il n'en reste pas moins que je crois que le programme des initiatives locales s'est beaucoup amélioré depuis deux ans et lorsque le programme de cette année a été annoncé, j'ai pris la responsabilité d'adresser à chaque municipalité des formules pour les inviter à participer au programme en leur demandant, encore une fois, de présenter des projets sérieux, en vertu desquels l'argent des Canadiens serait bien utilisé afin qu'il en reste quelque chose par la suite. Je pense que c'est là le meilleur conseil à donner à ceux pour qui il faut se dévouer. Alors, la population a répondu et de nombreux projets ont été présentés. Mais j'ai été découragé lorsqu'il y a près d'une semaine ou deux j'ai reçu du ministre la lettre par laquelle il m'informait qu'il y avait une certaine somme d'argent mise à notre disposition.

Monsieur l'Orateur, il faut imaginer dans quelle situation se trouve un député qui a pour 2 à 3 millions de projets sérieux devant lui et pour lesquels on lui offre environ le dixième d'argent qu'il lui faut. Comment répartir cela même avec la meilleure volonté . . .

● (1630)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le regret d'informer la Chambre que le temps de parole accordé au député est expiré. Il peut poursuivre, avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés consentent-ils unanimement à ce qu'il poursuive?

Des voix: D'accord.

[M. Lambert (Bellechasse).]

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que tous mes collègues. Ce n'est pas dans mes habitudes d'abuser et je vais abréger mes remarques. Vous me permettez cependant de finaliser ma pensée, j'en suis très reconnaissant. Au sujet des programmes PIL, je voudrais bien que tous ensemble ici, à la Chambre, les députés dont les régions sont les plus touchées se donnent la main pour faire savoir au gouvernement qu'on apprécie ce programme-là et qu'on voudrait que plus d'argent y soit consacré, afin de créer des emplois, parce que même si on ne fait pas travailler les gens, il va falloir les faire vivre. Si on ne les fait pas vivre avec des prestations d'assurance-chômage, on les fera vivre avec des allocations de bien-être social et on ne réalisera rien avec cela.

Je pense bien qu'en analysant sérieusement la situation, le gouvernement devrait dans les prochains jours repenser à donner au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des crédits supplémentaires afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets.

Si vous avez remarqué, monsieur l'Orateur, je ne fais pas mes observations sous forme de critique, sous forme de «patroneux». Je les fais d'une façon responsable, conscient de mes responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de la population, fier de l'expérience dans ma circonscription, surtout l'année dernière, alors que des sommes d'argent ont été très bien utilisées. C'est ce qui m'incite cette année à faire de nouvelles instances auprès du gouvernement pour que l'on continue dans cette voie.

Pour terminer, j'aurais aimé parler du domaine de l'habitation, j'avais promis cela hier soir au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), mais je ne veux pas abuser de la bonne volonté de la Chambre. Je me reprendrai à une autre occasion. Entre-temps, je me permettrai de lui faire des suggestions que je considère bonnes, de façon à lui permettre de perfectionner son programme visant à l'amélioration des logements dans les milieux ruraux. Je peux quand même dire aujourd'hui au ministre que ce programme, qui est très récent, est déjà mis en application dans ma circonscription.

Plusieurs projets sont présentés, il y en a qui sont finalisés, et les gens semblent être très satisfaits de la façon dont les choses se déroulent. C'est pour cela qu'hier soir, je demandais dans le privé au ministre de faire en sorte que ce programme soit élargi, afin que plus de municipalités puissent en bénéficier, ce qui sera également de nature à atténuer le chômage, à créer des emplois, tout en favorisant des améliorations pour mieux loger la population rurale.

[*Traduction*]

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État à la Santé et au Sport amateur): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues des deux côtés de la Chambre. Ayant été élue en 1974 et n'ayant pas encore fait le traditionnel discours de début, mon baptême d'orateur, j'ai l'intention d'aborder aujourd'hui différents points touchant aussi bien le secteur de la santé et du sport amateur dont je suis chargée et ma circonscription que le domaine plus général de la santé de notre pays en général.

Je suis sûre que mes collègues députés auront noté avec intérêt le passage suivant du discours du trône prononcé mardi:
[*Français*]

A la suite du remarquable succès des Jeux olympiques de Montréal et des performances extrêmement encourageantes des athlètes canadiens, l'aide fédérale aux programmes de santé, à certains sports amateurs et au conditionnement physique sera encore augmentée.

[*Traduction*]

Le mot clef est «augmentée». Mon message aux représentants des sports et des loisirs partout au pays, c'est de se développer.

Je voudrais signaler aux députés que les deux principaux secteurs qui relèvent de moi, Sports Canada et Récréation Canada, s'efforcent tous deux d'accroître la participation des Canadiens aux sports amateurs et d'en inciter encore un plus grand nombre à améliorer leur conditionnement physique. Sports Canada continuera d'appuyer les organismes directeurs nationaux et favorisera la compréhension du sport amateur au Canada. On améliorera également la recherche médicale qui touche le sport amateur et l'on recueillera assez de données pour prendre des décisions qui avantageront les athlètes amateurs.

Sur l'avis du Conseil consultatif national, je compte d'abord insister particulièrement sur l'entraînement, car j'estime que c'est là un premier pas essentiel à l'évolution constante de l'excellence que recherchent les Canadiens à la fois dans la compétition et leur propre conditionnement.

Monsieur l'Orateur, il arrivera bien souvent au cours de la présente session que je demanderai à parler de l'amélioration de la santé des Canadiens; et je demande aux députés de tous les partis de me faire connaître les besoins en fait de loisirs et de sport amateur et les aspirations des gens de leur région. Si certains d'entre eux font la sourde oreille, ils devront peut-être s'en passer.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je suis venue ici en tant que représentante intéressée d'une région où les préoccupations sont vives et pressantes. D'abord, je voudrais brièvement vous faire part des questions qui m'intéressent au premier chef. Pareille démarche ne me paraît pas déplacée à la Chambre des communes. Quels sont les objectifs que je me suis fixés? Je veux aider à établir des normes pour la nation, au moment où les gouvernements fédéral et provinciaux se proposent de travailler à son expansion, en m'efforçant consciencieusement et sérieusement d'avoir recours à l'expertise que nous avons pour que l'expansion s'adapte à l'environnement et non pas l'inverse; de trouver les incitations qui permettront aux membres des professions de travailler et de vivre dans le Nord; de réduire ce cheminement éternel d'est en ouest qui existe dans tous les domaines, depuis les taux de transport jusqu'aux nouvelles nationales et de remédier au manque de communications nord-sud qui prive un dixième des Canadiens qui vivent au nord du 52e parrallèle et au sud du 60e parallèle de la part qui leur est due des biens de ce monde, afin qu'ils bénéficient des mêmes prix que leurs voisins du Sud.

Notre nation jouit de privilèges incomparables et pourtant, nous risquons de permettre au régionalisme, aux querelles et aux différences de langue et de culture de compromettre ce riche patrimoine. Nous qui sommes ici à la Chambre, savons que nous devons partager ces richesses grâce à une constitution solide et mieux que la plupart des citoyens, nous savons que la constitution n'est pas une sorte de sondage fantaisiste qui reflète les fluctuations journalières du pouls de l'opinion publique, au gré du pouls de la nation. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se préoccupe d'autres questions encore auxquelles s'intéresseront, j'en suis sûr, les députés.

Les porte-parole du gouvernement dans des débats comme celui-ci se lèvent en général dans un double but: défendre les idées et les propositions énoncées dans le discours du trône et commenter les remarques faites par les députés d'en face. Je suis très heureuse de pouvoir me consacrer au premier de ces objectifs, mais je me trouve bien embarrassée en ce qui concerne le second. J'aimerais relever certaines remarques de l'opposition officielle, mais le chef de l'opposition et ses collègues n'ayant prononcé que des mots vides de sens, je me trouve dans l'impossibilité de le faire.

● (1640)

Conformément à une tradition bien établie de l'opposition officielle depuis février dernier—et d'ailleurs depuis beaucoup plus longtemps—tout ce que nous avons entendu jusqu'ici durant le présent débat a été empreint d'un négativisme stérile. Nos propositions, à ce qu'on dit, ne servent les intérêts de personne. Ma foi, s'il en est ainsi, où sont les solutions audacieuses auxquelles les Canadiens ont droit? Les députés et les Canadiens auraient pu croire que l'opposition commencerait à formuler en termes concrets ses généralités faciles, mais comme nous en sommes privés encore une fois, je n'ai plus rien à ajouter au sujet des remarques qu'on nous a faites.

M. Horner: Oh, oh!

Mme Campagnolo: Je signalerai au député de Crowfoot (M. Horner) qu'il n'était pas ici pour entendre son chef hier. Il me rappelle un premier ministre de la Colombie-Britannique qui fut un véritable fumiste à son époque mais qui n'a pas duré tellement longtemps.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Mettons les choses au point. La raison pour laquelle j'étais absent hier, c'est que j'étais à Montréal à écouter d'anciens libéraux qui me parlaient des problèmes de transport dans la province de Québec.

L'Orateur adjoint (M. Turner): A l'ordre. Le député n'invoque pas le règlement, il veut amorcer un débat.

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je reconnais la compétence du député de Crowfoot quand il parle de transports mais non quand il est question des libéraux.

Revenant à la question, je ne puis commenter de la même manière les observations faites par les autres partis d'opposition. Ils ont au moins essayé d'énumérer certaines questions omises dans le discours du trône. C'est assez juste, mais on oublie que les gouvernements ne peuvent tout faire en même temps et le gouvernement actuel se rend bien compte qu'il ne faut pas tenter de faire trop de choses au risque de saper l'initiative du secteur privé. Le député de Crowfoot s'inquiéterait beaucoup, j'en suis certaine, si nous tentions de ce faire.

M. Horner: Vos paroles ne me rassurent pas quant à vos intentions.

Mme Campagnolo: J'espère que vous aurez l'occasion de parler à votre tour.

M. Horner: Je me souviens des paroles du premier ministre (M. Trudeau).

L'Orateur adjoint (M. Turner): A l'ordre. Le ministre a la parole et il y aurait lieu de l'écouter. Nous pourrions apprendre quelque chose.

Mme Campagnolo: Merci de votre observation, monsieur l'Orateur. Je traiterai donc surtout de politique sociale, et particulièrement de nos projets relatifs au Régime de pensions du Canada, aux allocations familiales, aux services sociaux et au statut de la femme. Tous les partis d'opposition se sont gardés d'aborder ces sujets dans leurs propos. C'est sans doute une reconnaissance tacite de la valeur et de la popularité des mesures annoncées par le gouvernement. Je chercherai pour ma part à les mettre en lumière. Le gouvernement estime que l'État est là pour servir la population, et non pour l'embêter, et il agit en conséquence. Nous n'hésitons pas à faire preuve de fermeté quand cela s'impose, mais nous savons aussi être attentifs à tous les besoins réels. Et s'il y a un domaine où il faut être attentif, c'est bien celui des services sociaux.

Dans la profession que j'exerçais avant de venir ici et dans celle que j'exerce maintenant d'ailleurs, j'ai souvent constaté de visu ce qui se passe en l'absence de services sociaux. Il y a d'abord ceux qui sont poussés aux solutions extrêmes, suicide ou crime, et ensuite ceux qui sont écrasés par des difficultés qu'ils n'ont pas su résoudre par les voies dites habituelles, et qui vivent dans le désespoir silencieux dont parle Thoreau. Sans compter les foyers détruits par les difficultés familiales et financières, les personnes que la société considère comme des charges parce qu'elles sont inscrites au bien-être social pour la seule raison qu'elles n'ont pas de moyens de transport pour aller travailler, celles à qui il faudrait absolument des garderies subventionnées et les chefs de famille monoparentales qui se débattent pour conserver l'intégrité et la dignité de leur foyer.

Ayant côtoyé ces problèmes, c'est avec un réel plaisir que je parle du projet de loi relatif aux services sociaux. Je suis vraiment heureuse d'être la première à mentionner en Chambre les résultats très positifs qu'a donnés l'enquête de réévaluation de la sécurité sociale mise en train il y a trois ans environ par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Ce projet de loi est original à plus d'un titre. Le seul fait par exemple que la fourniture de services sociaux soit envisagée de façon tout à fait distincte de la législation relative aux compléments de revenus rompt avec la tradition. Il s'agit là d'une mesure de progrès, qui fait de nous l'envie de beaucoup de pays étrangers.

Il est important d'élaborer un projet de loi distinct car cela signifie que l'on reconnaît que ceux qui ont besoin de services, par exemple de garderies, de services d'aide familiale de services d'aide en cas de crise, de conseils en matière d'emprunt ou de services de réadaptation, ne sont pas nécessairement des indigents. De plus, on affirme ainsi une fois de plus que le fait de donner encore plus d'argent aux gens ne peut résoudre tous les problèmes, comme par magie, pas même ceux des pauvres. Il ne suffit pas de financer les services, encore faut-il les créer.

En fait cela signifie que nous reconnaissons que tout le monde a, tôt ou tard, besoin des services sociaux encore que jusqu'ici il y ait bien des gens qui n'ont pas pu en bénéficier. Les enfants, quelle que soit la situation de leurs parents, peuvent avoir besoin de protection. Leurs parents, même s'ils sont aisés, peuvent avoir besoin des services qui contribuent à l'unité de la cellule familiale ou l'empêchent de se désintégrer. Les parents d'enfants handicapés ont besoin des services qui permettent à ceux-ci de s'épanouir dans une atmosphère familiale chaleureuse sans rendre la vie impossible aux autres membres de la famille, et éliminent les difficultés qui jadis forçaient les familles à abondonner leurs enfants et à les placer dans des établissements spécialisés. Les services de réadaptation étaient autrefois réservés aux gens capables de travailler. Ils seront désormais à la disposition de tous, en particulier des enfants et des vieillards retraités.

Les garderies ne sont plus destinées exclusivement aux pauvres. A l'heure actuelle, toutes sortes de personnes ont recours à ces services, et la mesure proposée permettra à un plus grand nombre d'entre elles d'obtenir le remboursement complet ou partiel de leurs frais à cet égard. Par ailleurs, ces services ne s'adressent pas uniquement aux enfants. De nombreux retraités qui devraient autrement trouver refuge dans des foyers de vieillards pourront demeurer dans leur milieu et jouir encore plus de leur retraite, du fait qu'ils disposeront de centres où rencontrer leurs amis, se détendre tout simplement ou se réunir pour chercher des moyens d'améliorer la vie communautaire non seulement à leur avantage mais à l'avantage de toute la collectivité.

Un autre aspect important de cette mesure est qu'elle n'a pas été conçue dans le néant. Puisque les provinces seront appelées à en assumer en partie les frais, nous les avons consultées. En outre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dès le début demandé et obtenu des particuliers et des sociétés qu'ils présentent des mémoires. La mesure concernant les services sociaux est depuis l'origine la réponse que le gouvernement entend donner aux demandes qu'il a reçues de la population. Il s'est montré attentif à ces préoccupations et a inséré dans la mesure toutes les solutions possibles.

Les gens disaient que personne—ni les infirmes, ni les personnes agées, ni les arriérés mentaux— personne n'est inutile au point d'être automatiquement envoyé par la société, dans un établissement si bon qu'il soit. Chacun a quelque chose à apporter de même que le droit d'être indépendant dans la mesure du possible. Pour les handicapés, cette proposition signifie des services de transport pour leur permettre de se rendre à leur travail ou à d'autres activités de la communauté. Elle signifie également une variété de services de réadaptation qui les prépareront à trouver un travail et leur permettront de le garder. Elle signifie qu'ils pourront vivre dans leur propre appartement grâce aux services d'une aide visiteuse ou ménagère. Elle signifie des services d'aide ménagère pour les personnes agées qui veulent vivre chez elles le plus longtemps possible et pour certaines, cela peut signifier des services grandement nécessaires d'une cantine mobile ou ceux d'une infirmière visiteuse.

Nous croyons que les services sociaux valent ce qu'ils coûtent. Ils permettent d'économiser sur l'argent des impôts. On fait des économies à court terme à supprimer le besoin de prestations et à garder ces personnes sur le marché du travail; bon nombre de services le font y compris les services de garderies et de réadaptation. C'est également plus économique dans bien des cas d'éviter d'envoyer les gens dans des établissements parce que ces derniers sont devenus très coûteux. D'autres économies à long terme peuvent également être réalisées surtout dans les services de type préventif. Par exemple, si nous

pouvons offrir aux enfants des services à des étapes critiques de leur vie et les encourager à se développer positivement, nous pouvons être raisonnablement certains qu'ils ne deviendront pas des adultes dépendants, des alcooliques, des drogués ou des assistés sociaux, qu'ils ne seront pas atteints de troubles mentaux ou qu'ils ne deviendront pas des criminels. Pour toutes ces raisons, je suis sûre que bien des députés attendent avec impatience, comme moi d'ailleurs, le prochain débat sur cette mesure législative importante.

● (1650)

A la suite de la révision récemment terminée par le gouvernement fédéral et les provinces, de notre régime de sécurité sociale, plusieurs modifications importantes ont été apportées au Régime de pensions du Canada ces dernières années. Ces modifications ont accru la protection et les prestations. Ainsi, le plafond fixé au revenu ouvrant droit à la pension a été haussé sensiblement en 1974 alors qu'on prévoyait en outre une hausse de 12.5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'il rattrape le niveau national du salaire industriel moyen. C'est donc dire que les nouvelles prestations du Régime de pensions du Canada ont été de beaucoup accrues. En outre, les niveaux minimums de revenu érigés pour pouvoir bénéficier de la protection du Régime ont été abaissés pour élargir la portée du programme et en étendre la protection à un plus grand nombre de Canadiens.

En outre on a aboli l'examen des revenus applicable aux retraités du Régime de pensions du Canada âges 65 à 70 ans. Par cette mesure, on veut éviter que les bénéficiaires du Régime touchant des pensions peu élevées ne soient pénalisés s'ils continuent à travailler pour essayer d'accroître leurs revenus. D'autre part, on a supprimé la limitation de l'indexation des pensions sur l'indice des prix à la consommation de manière à protéger pleinement les pensionnés contre l'érosion de leur pouvoir d'achat.

Autre modification très importante au Régime de pensions du Canada: l'assurance d'une protection et d'une garantie égales pour les cotisants des deux sexes et leurs familles. Cela signifie qu'on a supprimé les restrictions qui existaient naguère aux prestations versées aux survivants des cotisantes. On reconnaissait par là le principe voulant que les revenus de l'un des conjoints devraient jouir de la même protection en vertu du Régime de pensions du Canada contre les risques d'invalidité, la mort et la retraite.

Le gouvernement propose maintenant une nouvelle amélioration du Régime de pensions du Canada, dans le cadre de son programme permanent destiné à veiller à ce que le Régime continue à relever le défi dans notre monde en évolution. Ces propositions sont le fruit de plusieurs années d'étude, d'entretiens fédéraux-provinciaux et de dialogue avec tous les groupements et particuliers canadiens intéressés.

En 1970, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a recommandé dans son rapport d'appliquer le Régime de pensions du Canada aux conjoints qui travaillent à la maison. Le comité consultatif de la situation de la femme et le comité consultatif du Régime de pensions du Canada ont appuyé cette idée dans leurs rapports et leurs recommandations—ces deux comité ont beaucoup aidé le gouvernement à établir ces propositions. Ces groupements ont exprimé la nécessité de tenir compte du travail ménager et d'offrir une certaine sécurité financière au conjoint qui travaille chez lui, en vertu du Régime de pensions du Canada. On a également reçu beaucoup de lettres de particuliers et de groupements que la question intéressait, disant qu'il fallait prendre certaines mesures concrètes dès que possible. Ces propositions ont également été étudiées et discutées tout au long des entretiens fédéraux-provinciaux sur la sécurité sociale.

A la suite de ces consultations, une proposition en deux parties visant à modifier le Régime de pensions du Canada est maintenant présentée. Selon la première partie de la proposition, les crédits au titre du Régime de pensions du Canada gagnés par les conjointes pendant le mariage seraient divisés également entre eux une fois le mariage dissous—c'est-à-dire après le divorce ou l'annulation.

M. Friesen: Qu'est-ce que cela veut dire?

Mme Campagnolo: Cela veut dire qu'ils en obtiennent chacun la moitié. La deuxième partie de la proposition permettrait aux cotisants qui quittent la population active pour élever de jeunes enfants de soustraire les périodes où les gains sont faibles ou nuls de leurs gains moyens dans le calcul de leurs prestations de pension. Le député de Scarborough-Est en sait quelque chose puisqu'il faisait partie du comité à qui l'on doit bon nombre de ces propositions.

La disposition portant sur le partage des crédits de prestations de pension une fois le mariage dissout vise à assurer au conjoint au foyer une part égale d'un actif accumulé grâce aux efforts des deux conjoints pendant le mariage. Cette disposition accorde donc une certaine sécurité financière et une certaine considération au conjoint au foyer et les personnes à sa charge, à un moment où la protection du Régime de pensions du Canada pourrait être extrêmement importante. En vertu du Régime de pensions du Canada, le conjoint bénéficierait d'une protection immédiate contre toute invalidité et les enfants seraient protégés à la mort de leurs parents. A long terme, le conjoint aurait droit aux prestations du Régime de pensions du Canada. Cette disposition correspond aux vues exprimées par la Commission de réforme du droit sur la nature économique d'une association comme le mariage.

La seconde proposition permettrait à un cotisant qui quitte la population active pour élever ses enfants de ne pas tenir compte de ces mois où ses gains sont peu élevés ou nuls, dans le calcul de la moyenne de ses gains ouvrant droit à pension. Ainsi, le père ou la mère qui serait resté à la maison pour s'occuper des enfants de moins de sept ans ne serait pas pénalisé pour cette période où ses gains ont été bas ou nuls. Cette proposition protégerait par le fait même les droits aux prestations de pension acquis par la mère, que ce soit avant ou après la grossesse.

Les deux remainements proposés sont appuyés par le gouvernement du Québec qui projette de présenter un projet d'amendement pour introduire les mêmes dispositions dans le Régime de pensions du Québec. De cette façon, l'adoption des amendements que nous proposons aujourd'hui favorisera l'uniformité, la mobilité et la transférabilité des garanties d'assurance sociale offertes par les Régimes de pensions du Canada et du Québec. De ce fait, les Canadiens qui changent d'emploi ou de lieu de travail ne connaîtront pratiquement plus de complications à cause du maintien des structures parallèles des deux régimes.

Lorsque le gouvernement a lancé son programme de lutte contre l'inflation l'automne dernier, il a reconnu qu'il lui

appartenait de donner l'exemple en comprimant ses dépenses, dans la mesure du possible. La sécurité du revenu est l'un des domaines où les dépenses sont les plus élevées, et en 1974-75, celles-ci se montraient à 10¼ milliards de dollars. Cependant, nous estimions que toute compression de ces dépenses imposerait de trop fortes privations à ceux que visent ces programmes. Le programme des allocations familiales est la seule mesure sociale qui s'adressait à toutes les couches de la société, apportant un supplément au revenu familial, quelle que soit l'importance de celui-ci.

Nous avons conclu que, l'un dans l'autre, des coupures dans ce programme, bien que pénibles pour certaines familles, auraient moins de répercussion sur l'ensemble du revenu familial que des compressions dans d'autres programmes fédéraux d'aide sociale. Le gouvernement a cherché néanmoins à limiter les répercussions de cette mesure de lutte contre l'inflation sur le revenu familial en se limitant à ne pas appliquer l'augmentation qui aurait dû être faite pour 1976. Autrement dit, il a suspendu l'indexation des allocations familiales pour 1976. Les familles ont donc continué de recevoir une allocation mensuelle de $22 au lieu du versement de $24 qu'aurait permis l'indexation. En 1976, les dépenses fédérales au titre de ce programme ont donc été ainsi réduites de 220 millions de dollars.

Il faut rappeler qu'en 1972 les allocations familiales étaient de $6, $8 et $10 par mois, selon l'âge des enfants. En octobre 1973, elles ont été portées à $12, dans le cadre d'un programme du gouvernement destiné à aider les familles à combattre les effets de l'inflation. En janvier suivant, le nouveau programme d'allocations familiales fixait le montant de celles-ci à $20 par mois, et en 1975 l'indexation relevait ce chiffre à $22.

Cependant, un des principes fondamentaux de notre gouvernement est que les programmes de sécurité du revenu soient indexés de manière que le pouvoir d'achat des prestataires ne soit pas rogné par la montée des prix. Il ne serait donc guère conforme à ce principe de suspendre l'indexation des allocations familiales après 1976 et par conséquent, dès janvier, l'indexation sera appliquée à nouveau. Le montant exact de l'augmentation ne sera pas connu avant novembre, et l'on se fondera, pour la fixer, sur l'indice des prix d'octobre, mais d'après les chiffres actuels, je prévois que les allocations familiales seront relevées en janvier prochain d'environ 8½ p. 100.

Il ressort donc, monsieur l'Orateur, que le programme de restrictions auquel le gouvernement a l'intention de se tenir n'implique pas un terme aux améliorations des mesures sociales destinées à aider ceux qui ont vraiment besoin de notre aide. Dans certains domaines appropriés, nous nous efforcerons de parvenir à obtenir de meilleurs résultats, en nous inspirant de notre expérience antérieure. Dans d'autres domaines, nous nous efforcerons d'améliorer la justice sociale de nos programmes. En tout cas, nous nous efforcerons désormais d'assurer aux Canadiens le meilleur système possible de sécurité sociale, sans surcharger l'économie.

● (1700)

Merci, monsieur l'Orateur. Je serai très heureuse de pouvoir bientôt donner à la Chambre d'autres détails concernant la santé et le sport amateur.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je ne sais pourquoi mais chaque fois que l'honorable ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur (M[me] Campanolo) prend la parole, elle fait revivre en ma mémoire les paroles du grand Shakespeare que nous admirons tous les deux, et aujourd'hui ne faisait pas exception à la règle. Après avoir écouté pendant 30 minutes sa prose fleurie, je trouve que, pardi, le roi Lear avait raison en disant que rien ne peut provenir de rien.

Elle a fait observer que le député de Crowfoot (M. Horner) était absent lorsque notre chef a prononcé son discours hier et je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que tandis que le premier ministre (M. Trudeau) parlait, la moitié des bancs ministériels étaient vides. Alors le whip du gouvernement, le député de St. Boniface (M. Guay) a eu assez le sens de ses responsabilités pour sortir et ramener quelques égarés, pour qu'au moins les deux tiers des sièges des députés du gouvernement soient occupés lorsque le premier ministre aurait fini son discours.

M. Guay (Saint-Boniface): Il n'y a pas grand monde qui vous écoute non plus, n'est-ce pas?

Une voix: Sauf vous, Joe.

M. Friesen: Je me suis réjoui d'entendre le ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur répondre sur les ondes aux questions des auditeurs il y a environ deux semaines à Vancouver. Je m'en suis réjoui et j'espère qu'elle le fera encore bien souvent, car elle donne chaque fois un joli coup de main aux progressistes-conservateurs. À cette occasion, elle a acordé son appui sans réserve au premier ministre, se joignant aussi à l'élite du Canada, car ces gens-là se font de plus en plus rares. J'aimerais faire ressortir le genre de chef qu'elle appuie lorsqu'elle appuie le premier ministre.

Qu'il me soit permis de citer un extrait du discours que le premier ministre a prononcé hier, comme le rapporte le hansard à la page 30. Voilà le genre de raisonnement par lequel il se distingue. Parlant du prix des denrées alimentaires, il a dit ce qui suit:

> On a calculé que près de 60 p. 100 du prix de détail ne consiste pas dans le prix à la production mais dans celui des opérations subséquentes, soit le traitement, la distribution, et le reste.

Maintenant, écoutez-moi ces paroles d'or:

> C'est pourquoi nos prix augmentent beaucoup plus lentement qu'aux États-Unis, alors que nos deux pays font face à une diminution des prix à la production par suite d'un excédent de l'offre.

Même le premier ministre sait que le taux de salaire horaire moyen est aujourd'hui plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, et que le coût de production à l'unité est aujourd'hui plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Au nom de quelle logique peut-on prétendre que les prix grimpent plus lentement au Canada qu'aux États-Unis?

Je sais que le premier ministre ne fait pas souvent le marché, et que le contribuable paie toute son épicerie, mais nombre de maîtresses de maison du sud de la Colombie-Britannique aimeraient bien l'amener magasiner avec elles pendant quelques jours, le tenant non pas par la main mais par l'oreille. Il semble oublier que nous perdons cinq millions de dollars par mois parce que les acheteurs de cette région de la Colombie-Britannique se rendent dans l'État de Washington y acheter leur épicerie à un prix plus avantageux qu'ils ne pourraient le faire au Canada. En dépit de cela, le premier ministre a le culot de prétendre que les prix augmentent moins rapidement au Canada qu'aux États-Unis. J'aimerais qu'il rencontre quelques ménagères qui font leurs emplettes en Colombie-Britanni-

que. Ainsi, il devrait savoir que les biscuits faits en Colombie-Britannique sont moins chers dans l'État de Washington qu'en Colombie-Britannique.

Mme Holt: Et le conditionnement du produit coûte trois fois plus cher ici; allons donc!

M. Friesen: Mais il s'agit plus ici de production.

Une voix: Écoutez ce qu'on dit avant d'ouvrir la bouche.

M. Friesen: C'est la raison pour laquelle les États-Unis nous prennent nos clients et les produits agricoles s'accumulent dans les entrepôts des producteurs canadiens. Il ne faudra pas attendre longtemps pour voir disparaître complètement les agriculteurs en Colombie-Britannique et pour que les acheteurs soient à la merci des sociétés agricoles américaines. C'est une chose dont le premier ministre néglige de tenir compte dans ces déclarations à l'emporte-pièce. Sa crédibilité en prend pour son compte.

J'aimerais dire quelques mots du contenu du discours du trône qui peut au mieux être décrit comme une trousse de survie politique. Le premier ministre distribue parcimonieusement des rations à ses partisans pour qu'ils puissent rester en vie au moins jusqu'aux prochaines élections et, il espère, après. Nous espérons perdre quelques libéraux la prochaine fois.

La purée qui a été servie dans ce discours était plus importante par ce qu'elle ne disait pas que par ce qu'elle disait. Les déclarations concernant la lutte contre le taux élevé d'inflation ont été bien notées, par exemple. C'est la priorité N° 1 au Canada. Bien que les déclarations elles-mêmes aient été très banales, il est important de garder ce fait présent à l'esprit. Nous ne pouvons minimiser l'angoisse dans laquelle le chômage et l'inflation élevés plongent nos commettants, ou la terreur à laquelle ils font face à la fin de chaque mois quand ils essaient de payer leurs épiceries. Cette guerre à l'inflation fait mieux d'être réelle plutôt que simplement apparente.

Même si nous réussissions à résoudre tous nos problèmes économiques au Canada et à vaincre l'inflation d'ici peu, nous ferions toujours face à un autre problème qui est peut-être encore plus grave. Je veux parler du problème des fonctionnaires du gouvernement qui essaient de décider pour les Canadiens quel genre de gens ils devraient être ou devraient devenir. Généralement parlant, le problème provient du déterminisme culturel qui nous est imposé. Par exemple, il y a le CRTC, et je sais qu'il y a d'autres organismes, qui n'a jamais eu à faire face à l'électorat et dont les membres n'ont jamais à risquer directement leurs emplois. Ces fonctionnaires sont bien assis au 14e étage du 100, rue Metcalfe, à Ottawa, et décident ce que les Canadiens peuvent regarder à la télévision et écouter à la radio. Cela se fait toujours au nom ou dans l'intérêt du canadianisme.

Je rappellerais aux députés un point qu'ont en commun tous les gouvernements qui croient aux contrôles stricts, comme c'est le cas du gouvernement actuel. Ils imposent toujours leurs contrôles stricts au nom et sous le prétexte du patriotisme. Ils le font pour le bien de notre pays et de sa culture. Cela signifie que ceux qui s'opposent aux politiques restrictives ne sont pas patriotes et canadiens.

Je me rappelle, il y a quelques années, avoir écouté un bulletin de nouvelles provenant de l'autre côté de la frontière. C'était une chose qu'il m'eût été impossible de faire s'il y avait eu un rideau à feuilles d'érable soigneusement tiré le long du 49ième parallèle. Dans ce reportage, Huntley Brinkley racontait une fable au sujet d'un couple de chiens en Allemagne.

L'un venait de l'Allemagne de l'Ouest et l'autre de l'Allemagne de l'Est. Le premier demande au deuxième pourquoi il veut quitter son pays. Il lui semble bien nourri et bien soigné, sa fourrure est luisante et il ne semble manquer de rien. Le chien de l'Allemagne de l'Est lui répond: «J'aime aboyer».

● (1710)

Le CRTC veut dire aux Canadiens comment et quand il faut aboyer, régir la qualité de l'aboiement et imposer une façon de l'écouter. Mais vous voyez que le député de Hamilton-Mountain (M. MacFarlane) est tellement habitué aux restrictions du gouvernement qu'il n'écoute même plus. Il est médusé. La théorie de Pavlov agit merveilleusement dans son cas.

Le CRTC, fort de ses 700 employés, n'est plus un organisme de réglementation mais plutôt un organisme de contrôle des Canadiens. Il décide de ce que doit être la culture canadienne. Les membres de cet organisme possèdent la sagesse. Il n'y a pas de doute que la surveillance est nécessaire, mais le CRTC semble se donner pour principale fonction d'enlever tout choix aux Canadiens. J'aimerais illustrer cela en lisant une lettre qui m'est parvenue, bien qu'elle ait été adressée par un citoyen de Trail au président du CRTC. En voici un extrait:

> Les nouveaux règlements régissant les stations FM ont entraîné la disparition de notre poste FM local. Les petites stations radiophoniques en milieu rural ne peuvent pas satisfaire aux exigences de ces règlements et la population ne veut pas voir gâcher son plaisir d'écouter sa radio FM. Si vous tenez tant à une station FM canadienne, pourquoi ne pas en installer une à Trail? Vos règlements ont fait disparaître notre station FM locale et Radio-Canada a pris la relève et ne diffuse que les émissions AM sur notre station FM. Depuis des années, j'écris pour tenter d'obtenir un poste de Radio-Canada à Trail. Aujourd'hui, nous en avons un, mais nous avons perdu du coup notre station locale FM canadienne. Est-ce cela le progrès?

Voilà un exemple de la brillante intelligence du CRTC. J'aimerais citer le propos d'un libéral éminent et fort brillant. Il m'a fallu remonter au siècle dernier pour en trouver un, John Stuart Mill, qui a dit:

> The cultivation of the active facilities by exercise, diffused through the whole community, is in itself one of the most valuable of national possessions.

Voilà le secret. La collectivité établit certaines fonctions et crée certaines installations. Point n'est besoin d'organismes nationaux pour nous dire comment vivre ni ce que nous devons être. Nous avons besoin d'un bon service de radiodiffusion mais nous n'avons pas besoin qu'on nous dise ce que nous devons lire, ce qu'il faut écouter et regarder. Je suis convaincu—et je sais que des députés sont d'accord avec moi—qu'il est temps que le CRTC disparaisse pour faire place à un organisme chargé uniquement de la réglementation et non d'un organisme de contrôle étouffant. C'est un domaine qui a été omis dans le discours du trône. Je voudrais en mentionner un autre.

A la page 6 du discours du trône, on peut lire ce qui suit:

> . . . le Gouvernement est sûr que la plupart des Canadiens sans emploi préféreraient de loin vivre d'un travail utile que de l'assistance publique.

Sans doute, mais le discours du trône ne renferme rien qui annonce un allègement fiscal qui permettrait à l'entreprise privée d'accroître son activité et de créer ainsi de nouveaux emplois. Si les Canadiens veulent travailler, les hommes d'affaires le veulent aussi. Tant que le gouvernement maintiendra ses politiques fiscales oppressantes, l'activité des hommes d'affaires s'orientera vers l'étranger. Le monde des affaires, bien

que modeste, est assez florissant dans ma circonscription. Certains hommes d'affaires orientent maintenant une partie de leur activité vers les États-Unis. S'ils le font, c'est en raison des politiques fiscales du gouvernement actuel. Ils songent à transformer leurs entreprises en entrepôts, car ils ont des activités plus rémunératrices aux États-Unis. En réalité, il existe au Canada quatre niveaux d'administration qui tous tentent d'obtenir des impôts de la même personne. Parce qu'il détient la haute main sur la fiscalité, le gouvernement fédéral veille à percevoir son impôt le premier.

Il y a une nouvelle entreprise de production d'émission de télévision à Vancouver qui désirait il y a quelque temps faire venir de ses appareils des États-Unis parce qu'elle n'arrivait pas à en trouver de semblables au Canada. Elle pourrait le faire à la condition de verser d'avance 100,000 dollars environ en taxes fédérales et en droits de douane. Il s'agit d'une nouvelle compagnie canadienne. Dans le même temps, une compagnie américaine aurait pu venir au Canada et faire le même travail pour 1500 dollars.

Tout ce temps, le gouvernement souhaite que le monde canadien des affaires devienne totalement et purement canadien. Il veut que les Canadiens possèdent leurs entreprises, mais lorsqu'ils ont l'occasion de le faire, la préférence est donnée à des exploitants étrangers. Le gouvernement parle maintenant d'un programme de création d'emplois. On ne fait aucune mention d'allégements fiscaux pour les entreprises. Le gouvernement préférerait recueillir tous ces impôts excessifs et les distribuer dans ses propres services à Ottawa pour les acheminer ensuite vers un programme de création d'emploi, accroissant ainsi le nombre de bureaucrates au lieu de les laisser travailler dans l'entreprise privée comme ils auraient dû faire en premier lieu. C'est tout à fait stérile. Voilà le second point que le discours du trône n'a pas abordé.

En troisième lieu, le discours du trône passe sous silence la loi criminelle ou la philosophie correctionnelle. Les Canadiens souhaitent vivement la paix et l'ordre, mais ils veulent davantage. Tous les gouvernements totalitaires du monde peuvent faire régner la paix et l'ordre. Ce que les Canadiens souhaitent désespérément, c'est une perspective équilibrée relativement à la loi criminelle et aux peines. Leur sens de la morale et de la véritable justice, plutôt que la justice d'ordre technique, a été complètement bafoué.

Les députés qui habitent la Colombie-Britannique et qui représentent des habitants de cette province se souviennent très bien des troubles qui se sont produits au pénitencier de la Colombie-Britannique. Deux de mes commettants ont été pris en otages lors de la dernière rébellion. Plusieurs de mes commettants ont été retenus également lors de la prise d'otages survenue il y a quatorze mois. Je pense donc avoir le droit d'aborder ce problème. Je ne voudrais pas être à la place du solliciteur général (M. Fox) qui doit essayer de négocier avec les criminels dans ce genre de situation. Mais il faut que quelque chose cloche pour qu'il y ait au moins huit prises d'otages en 18 mois dans ce pénitencier fédéral. Les prisonniers de ce pénitencier ont certainement constaté que le jeu en valait la chandelle. L'équilibre est complètement rompu.

Un membre du comité consultatif des citoyens va au pénitencier pour dire aux membres de la Gendarmerie royale comment ils doivent traiter les prisonniers. Les prisonniers reçoivent des repas chauds alors que les gardiens de faction ont un repas froid. Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas du tout. Ottawa reproche aux autorités locales de ne pas être suffisamment intelligentes pour prendre des décisions en cas d'urgence; alors, les intéressés s'en remettent à Ottawa pour toutes les décisions, ce qui engendre un délai de trois à quatres heures avant de pouvoir prendre une décision sur place. Le gouvernement fédéral loue les bureaux les plus chers dans le Pacific Centre de Vancouver mais il ne peut pas trouver l'argent nécessaire pour engager de nouveaux gardiens ni pour enrayer les heures supplémentaires ou encore pour former ces gardiens comme il se doit. Le gouvernement dit qu'il doit prendre des mesures d'austérité. C'est le moment qu'il choisit pour appliquer des mesures d'austérité. J'aimerais aborder un autre aspect du sujet.

Un autre de mes commettants s'est trouvé dans une situation fâcheuse il y a quelques mois. Il a essayé d'empêcher quelqu'un de commettre un meurtre. Voici ce qu'il dit:

> Je suis parvenu à abaisser le canon du fusil avant que le coup ne parte, et ma jambe gauche a été fracassée à l'aine. Je me suis ensuite battu avec l'homme qui voulait apparemment m'abattre pour lui prendre son fusil. Au moment où je m'évanouissais, des témoins arrivèrent sur les lieux et ils désarmèrent mon agresseur, Kenneth Earl Marquadte.

● (1720)

> La Gendarmerie royale de l'endroit accusait Marquardte de tentative de meurtre. Il ne nia pas l'accusation, et sa cause fut renvoyée pour permettre un examen psychiatrique à la suite duquel il fut relâché sous caution personnelle et $5,000 de caution. Le premier interrogatoire fut fixé au 5 août mais, ayant fait faire au début d'août plusieurs appels téléphoniques, j'appris que l'affaire avait été reportée.
>
> Plus de nouvelles de la Gendarmerie royale de Nakusp ni de l'étude des avocats de la Couronne à Nelson. Le lundi 13 septembre je recevais une coupure du journal le Nelson *Daily News* dans lequel on rapportait que «Kenneth Earl Marquardte, 47 ans, de Nakusp, avait été condamné à cinq semaines d'emprisonnement à purger en fins de semaine, plus sursis et la libération conditionnelle pendant six mois pour blessure infligée avec préméditation . . .»

M. Paproski: Une décision de psychologue.

M. Friesen: Je poursuis:

> Je fis faire une enquête auprès de l'avocat de la Couronne chargé de l'affaire; celui-ci confirma que M. Marquardte avait plaidé coupable de l'accusation portée contre lui, soit d'avoir infligé une blessure avec préméditation, et que, son avocat ayant convoqué deux témoins de moralité et lu le rapport du psychiatre, Marquardte avait été condamné le 2 septembre 1976 comme on le rapportait dans le journal.
>
> Le procureur a confirmé par la suite que la Couronne n'avait pas proposé d'interjeter appel. Il a poursuivi en expliquant que je pouvais faire appel au civil; c'est-à-dire que je pouvais poursuivre mon agresseur pour dommages ou que la commission d'indemnisation pour blessures d'origine criminelle pouvait m'indemniser et poursuivre M. Marquardte par la suite, si elle le juge à propos, en vertu de ses droits de subrogation.
>
> Mon problème, c'est que j'ai perdu mon emploi, que j'ai souffert et que je souffrirai de douleurs terribles, que je devrai recourir à la chirurgie au moins deux fois; que je pourrais bien perdre l'usage d'une jambe et que mon agresseur n'a presque pas perdu de temps de travail après avoir admis qu'il avait tenté de me tuer.

Où est donc passé notre sens de la justice? Il ne suffit pas d'avoir la loi et l'ordre. Ce que nous avons besoin, c'est d'un équilibre dans notre conception de la justice au sein de l'appareil judiciaire.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Il continue ensuite en disant:

> Je devrai maintenant passer des années en poursuites contre mon agresseur ou choisir de faire appel devant la commission d'indemnisation pour blessures d'origine criminelle qui ne peut m'accorder qu'un maximum de $15,000. Est-ce cela la justice?

Y a-t-il lieu de s'étonner si les citoyens respectueux des lois, les pacifiques, se découragent? Il est triste de voir que dans le

discours du trône, on fait si peu de cas des besoins des citoyens ordinaires, des gens du commun qui ont droit à une justice, à une égalité et à un équilibre dans ce domaine. Tôt ou tard, il faudra que le criminel accepte les conséquences de ses actes. Je le répète, c'est inacceptable que les prisonniers aient des repas chauds et les gardiens, des repas froids.

Le quatrième et dernier point que j'aimerais aborder concerne la nécessité d'accroître la recherche médicale dont le discours du trône ne fait nullement mention. Je sais que d'autres députés de mon parti aborderont le problème, mais encore une fois il s'agit d'un exemple troublant et regrettable de l'échelle de valeurs que s'est fabriquée le gouvernement: on aide les criminels, mais on ne fait rien pour ceux qui sont incapables de s'aider.

Le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur a insisté sur la nécessité des services sociaux; je partage son avis parce que nous en avons grandement besoin. Mais elle n'a pas dit que le gouvernement a comprimé le budget consacré à la recherche médicale. Je voudrais rappeler quelques statistiques, qui, je l'admets, datent déjà de quelques années, mais cela rend le tableau encore plus sombre, car depuis le gouvernement a encore diminué les subventions.

Je me demande si les députés sont au courant du fait que le Canada consacre à la recherche médicale un sixième seulement de la somme que les États-Unis y consacrent par personne. Le Canada dépense $2.08 par personne, quand les États-Unis en dépensent $12.91. Ces chiffres sont antérieurs à l'annonce de ce que le gouvernement a appelé son programme d'austérité et à la réduction du budget de la recherche médicale, il y a de cela plusieurs mois. La situation est encore bien plus scandaleuse aujourd'hui.

J'aimerais rappeler aux députés la déclaration qu'a faite, il y a quelques jours, le président de l'Association pour les déficients mentaux. Nous touchons là ce qui peut apparaître comme une sordide et froide affaire de sous et de statistiques concernant le soin des déficients mentaux. Le président de l'Association a dit:

> Pour donner un exemple, le coût du traitement, pendant toute sa vie, d'une personne handicapée mentalement par une circonstance ou une cause évitable peut être estimée, sans exagérer, à $400,000. C'est le cas, par exemple, pour . . .

Il donnait ici le nom d'une maladie que je suis incapable de citer et, encore moins, de prononcer.

> . . . la phénylcétonurie, maladie qui provoque d'énormes lésions célébrales, mais que nous pouvons, grâce aux travaux de recherche, dépister et prévenir. En un an, les dépistages ont fait découvrir 20 bébés atteints de cette maladie qui, non traités, représentent, leur vie durant, une dépense pour le Canada de huit millions de dollars chaque année.

Si l'on examine la question d'un point de vue bassement économique, en termes de dollars et de cents, on voit à quel point il est stupide d'imposer des programmes d'austérité qui réduisent les subventions à une recherche médicale qui permettrait de prévenir ce genre de dépense. Mais il est encore plus décourageant et plus accablant pour eux de savoir que tous ceux qui cherchent à aider ceux qui ne peuvent le faire d'eux mêmes, en sont rendus à se rendre compte que nous avons un gouvernement qui effectue des compressions dans le domaine de la recherche médicale plutôt que d'essayer d'aider ceux qui ont le plus besoin d'aide. Voilà le genre de gouvernement que nous avons. Il est temps d'opérer une restauration et un équilibre, de retrouver le sens des proportions, dans la manière dont le gouvernement applique ses ressources pour aider ceux qui ne peuvent rien faire pour eux-mêmes afin que nous puissions nous regarder les uns les autres en conservant le sens de l'honneur et de la dignité.

Je ne puis en toute conscience appuyer la motion du député de Restigouche (M. Harquail) et de son collègue, quelle qu'ait pu être la qualité de leurs interventions, et je suis heureux d'appuyer la motion de notre chef et d'affirmer que nous ne donnons pas notre confiance au gouvernement.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes collègues à la Chambre, j'aimerais parler des mesures que le Parlement peut prendre pour limiter les dépenses gouvernementales.

Dans le discours du trône, on a soulevé une question qui mérite, à mon sens, un débat prolongé à la Chambre, c'est-à-dire un débat entre ceux qui proposent une plus grande participation de l'État à la vie économique et ceux qui s'y opposent. Quelle que puisse être l'orientation que prendra le débat, il n'y a aucun doute que les dépenses de l'État ont considérablement augmenté et que la présente législature, par le truchement de ses divers comités, n'est pas en mesure, à mon avis, de contrôler les dépenses gouvernementales comme il lui sied de le faire. Aussi l'objet de mes remarques à l'occasion du présent débat sur le discours du trône est de débattre cette question entre nous, de faire certaines suggestions sur les moyens qui permettraient au gouvernement lui-même de participer au débat et d'examiner comment le Parlement pourrait modifier la structure de ses comités pour effectuer un meilleur contrôle des dépenses gouvernementales. L'enjeu en est très élevé et ne se traduit pas seulement en termes monétaires.

Le domaine d'activité du secteur public est aujourd'hui très vaste. On estime que les gouvernements, aux trois paliers, dépensent quelque 40 ou 39 p. 100 des revenus au pays. Ils ont dépensé cette part de l'effort économique global désigné comme le produit national brut. Certains sont peut-être d'avis, et je ne partage pas cet avis, que le secteur public peut grossir ou a déjà grossi à tel point qu'il risque de détruire le système de la libre entreprise qu'il est censé appuyer et réglementer. Le gouvernement annonce dans le discours du trône qu'il va opter pour un juste milieu entre l'accroissement ou la réduction de son rôle dans l'économie. La capacité du gouvernement de s'en tenir à ce juste milieu dépendra en partie de la mesure dans laquelle le Parlement pourra contrôler les dépenses du gouvernement.

● (1730)

Ce que je voudrais dire c'est que nous ne contrôlons pas les dépenses du gouvernement si ce n'est d'une manière technique, légale ou constitutionnelle car si le Parlement est l'organisme souverain, il n'a pas les moyens—et j'inclus les députés de tous les partis—de maintenir le gouvernement dans un juste milieu ou dans toute autre voie, nos structures ne nous permettant pas de jouer ce rôle.

A mon avis il faut de toute urgence trouver un moyen de limiter les dépenses du gouvernement afin de pouvoir déterminer le degré de participation approprié de l'État dans l'économie de la libre entreprise que nous voulons conserver. Nous devons agir vite, parce que la croissance des dépenses publiques est déjà si bien engagée qu'à moins que nous trouvions de meilleurs mécanismes, l'État ne cessera d'accroître son rôle même si on prétend l'appeler un juste milieu.

A mon avis, le gouvernement devrait publier chaque année un Livre blanc exposant en détail ce qu'il a dépensé depuis cinq ans et précisant les dépenses qu'il prévoit pour les cinq prochaines années. Par exemple, le comité compétent de la Chambre devrait pouvoir examiner en détail les dépenses engagées de 1971 à 1975 ainsi que les prévisions de dépenses du gouvernement pour 1976 à 1980 en ce qui a trait à tous ses programmes.

A mon avis, un tel livre blanc nous permettrait non seulement de nous rendre compte de l'ensemble de l'augmentation des dépenses gouvernementales au cours d'une certaine période et de constater l'extraordinaire augmentation de ces dépenses, mais aussi de comprendre qu'il n'existe aucune stratégie réelle visant à contenir ou à réduire les dépenses prévues pour l'avenir. Si nous pouvions voir ces projets, nous serions au moins plus en mesure de juger de la situation et d'exercer une restriction. Nous ne pouvons le faire si le Parlement n'a pas à sa disposition les mécanismes nécessaires et j'ai l'intention de prouver que nous n'avons pas ces mécanismes. J'aimerais que nous décidions si nous sommes déterminés à les créer parce qu'il importe non seulement que chaque parti tente de faire valoir si selon lui tel programme devrait être élargi, mais aussi que nous décidions si l'économie du marché peut survivre à la croissance constante du secteur public, qui se fait à un rythme considérablement supérieur au taux moyen d'expansion économique. Par conséquent, si nous ne mettons pas au point de meilleurs mécanismes, le secteur public continuera inévitablement de grossir.

Le livre blanc que je propose au gouvernement de présenter, et je parlerai du rôle du Parlement par opposition à celui du gouvernement dans un instant, permettrait aussi aux députés de se pencher de façon plus efficace sur la question du gaspillage dans les dépenses.

Quel est le rôle dévolu au groupe des députés, par opposition aux ministres? A mon avis, nos devons reconnaître que l'étude des prévisions budgétaires par des comités permanents n'a qu'un succès limité et, pour ma part, je doute que l'étude des prévisions par des comités permanents puisse satisfaire nos besoins. J'en doute un peu parce nous compartimentons notre vision des dépenses gouvernementales quand nous étudions séparément les dépenses de chaque ministère. Vingt d'entre nous étudierons par exemple les dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale et 20 autres examineront les dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et ainsi de suite, mais nous n'avons aucun moyen d'examiner l'ensemble des dépenses et des projets du gouvernement et d'essayer de trouver un moyen quelconque de les contrôler. Un tel contrôle comporte davantage que l'enregistrement de ce qui s'est passé et la présentation d'un rapport qui n'a rien d'un contrôle efficace.

Je pense donc qu'il faudrait remplacer les comités permanents par une autre méthode et je suggère que les budgets ne soient plus étudiés par une vingtaine de comités permanents divers, mais par un seul comité de surveillance. Ce pourrait être un comité assez important—d'une quarantaine de membres—qui pourrait se diviser en sous-comités, mais nous devrions peut-être avoir un seul comité de contrôle des dépenses, ou de surveillance de dépenses, qu'on l'appelle comme on voudra, qui examinerait, comme le font actuellement les comités permanents, le budget de certains ministères présentant un intérêt particulier, mais en les groupant dans des catégories un peu plus vastes qu'à l'heure actuelle. Toutefois, en plus d'examiner le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministère de l'Expansion économique régionale, pour me servir du même exemple, son principal rôle serait d'examiner le taux global des dépenses, l'équilibre général entre les ministères et les programmes en fonction du plan quinquennal dont j'ai parlé, et de la part que nous jugeons bon d'accorder au secteur public dans l'ensemble de l'économie, compte tenu de la nécessité, dans une économie de marché de limiter la croissance du secteur public.

Le principal rôle de ce comité serait de comparer, de deviser et de s'attaquer plus résolument à la question du contrôle que le Parlement a totalement perdu.

A mon avis, l'une des questions qui préoccupent le plus nos électeurs aujourd'hui, c'est la limitation des dépenses gouvernementales et je ne pense pas que nous soyons en mesure de leur répondre. Le public va se montrer de plus en plus sceptique à l'égard du Parlement et de ce qu'il représente. Le public a certainement raison et ce n'est pas seulement à cause du programme d'austérité actuel ou de l'augmentation des dépenses. Il s'agit en fait d'établir quel est le rôle de l'État dans une économie de marché. Le Parlement ne peut rien faire d'autre que d'en discuter. Il nous faut un mécanisme qui nous permette de contrôler directement les dépenses.

● (1740)

J'aimerais faire valoir un autre argument quant à l'idée de créer un nouveau comité. Certains députés le savent, cette proposition a été étudiée récemment au comité permanent de la procédure et de l'organisation de la Chambre des communes. Un tel comité serait en quelque sorte la contrepartie du comité permanent des comptes publics, lequel vérifie les comptes une fois que l'argent a été dépensé; ce dont nous avons réellement besoin maintenant, c'est d'un comité du même type qui étudierait l'ensemble des prévisions budgétaires avant que celles-ci ne soient adoptées. Les comités permanents effectuent actuellement un travail fractionné, ce qui ne nous donne pas les moyens nécessaires pour exercer la fonction de contrôle du Parlement sur les dépenses avant que la Chambre ne les accepte.

Une autre question mérite que l'on s'y arrête: le débat sur le budget ne devrait-il pas avoir lieu beaucoup plus tôt? Certes, il ne pourrait pas se dérouler en même temps que l'examen des crédits, mais nous devrions étudier presque ensemble les questions relatives aux impôts, aux subsides et aux dépenses.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu fort peu de temps pour préparer mon intervention. C'est là l'une des questions les plus importantes auxquelles nous puissions nous intéresser, mais je crois également que nous aurons bientôt l'occasion d'étudier les recommandations formulées par le comité permanent de la procédure et de l'organisation. J'espère que ce comité s'intéressera davantage à la question d'un nouveau système des comités, certainement pas pour n'apporter que des modifications gratuites, mais pour faire en sorte de contribuer, dans la mesure de nos possibilités, à maintenir le gouvernement dans la voie qu'il s'est tracée.

Des voix: Bravo!

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, comme mes collègues de la Chambre, je suis très heureux de participer au débat d'ouverture de cette seconde session de la 30e législature. Je suis venu ici pour la première fois en 1974 et j'ai participé à la première session de la présente législature, la plus longue de l'histoire de notre pays. Il m'a été fort agréable d'écouter le discours du trône mardi dernier. Bien que je sois membre de l'opposition, je dois dire que, à bien des égards, j'ai été assez satisfait de ce que j'ai entendu.

Il ne faut pas oublier, cependant, qu'un discours du trône n'est rien de plus qu'un ensemble de belles phrases tant que le gouvernement ne décide pas d'agir ou d'y donner suite. Nous ne devons pas non plus oublier que nombre de promesses faites dans le précédent discours du trône n'ont pas été tenues et, pour cette raison peut-être, devrais-je maintenant passer en revue la liste de ces promesses qui n'ont pas été tenues.

Le précédent discours du trône nous avait promis un nouveau projet de loi sur le crédit à la consommation, avec obligation pour le prêteur de faire connaître le taux réel de l'intérêt sur le prêt consenti; une refonte complète de la loi sur la faillite, pour soulager le consommateur-débiteur; l'amélioration des transports urbains et interurbains; un projet de loi relatif à un réseau portuaire efficace; des dispositons autorisant le gouvernement à intervenir dans les cas où une société canadienne serait empêchée par sa société mère d'exécuter des commandes à l'exportation; la modification de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique; un projet de loi sur les droits de l'homme; la retransmission des séances de la Chambre des communes. Plusieurs de ces articles sont repris par le dernier discours du trône. Le gouvernement n'a pas non plus rempli ses promesses en ce qui concerne les garanties de maîtrise canadienne des mines d'uranium. Je me demande donc dans quelle mesure ce discours du trône va être suivi d'application.

J'en citerai des extraits encourageants mais difficiles à croire. On lit le passage suivant au hansard du mardi 12 octobre, en page 2:

> ... le gouvernement suivra la politique d'austérité fiscale indispensable. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Je suis dérouté, monsieur l'Orateur. Le premier ministre (M. Trudeau) promet de modérer les dépenses publiques, mais à y regarder de près, cela est démenti par la réalité. Voilà qui est étonnant. Il disait exactement le contraire dans ses confidences du jour de l'an dernier. Il disait en effet que l'État devait intervenir plus souvent dans le secteur privé.

Dans son message du premier de l'an, le premier ministre annonçait une plus large intervention dans le secteur privé, et dans le discours du trône, il affirme qu'il aimerait laisser plus de choses au secteur privé. Que de fois nous avons vu l'actuel gouvernement libéral faire pareilles volte-face. En 1972, il a violemment critiqué certaines mesures prônées par mon parti, mais il s'est empressé de les appliquer lorsqu'il s'est trouvé en position minoritaire. Même chose en 1974. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'espère qu'il appliquera certains éléments intéressants annoncés au discours du trône.

Voici une autre promesse figurant en page 2 du hansard:

> Le gouvernement présentera des mesures pour faciliter à la petite entreprise l'accès à l'aide financière et aux autres services qu'assurent les ministères, la Banque fédérale de développement et les institutions financières du secteur privé.

On propose également de fusionner la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Mon bon ami, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a proposé à maintes reprises à la Chambre de prendre une telle mesure. On propose également des mesures dans le domaine des relations patronales-ouvrières. C'est important, à mon avis, et j'espère que des propositions suivront. Il suffit de voir les problèmes qui se posent à l'heure actuelle, dans le domaine des relations patronales-ouvrières, comme en témoigne la journée de protestation organisée aujourd'hui par le Congrès du travail du Canada. Il y est aussi question de la loi nationale des transports. On nous a déjà promis auparavant de modifier cette loi, mais jusqu'ici, aucune mesure concrète n'a été prise en vue de l'améliorer.

Il importe de noter l'absence de programme précis dans un domaine qui concerne les Canadiens peut-être plus que tout autre: je veux parler de la question du droit pénal ou du concept des peines correctionnelles.

Le discours du trône ne parle absolument pas de la constitution. Nous avons pu constater l'importance que revêtait aux yeux du parti au pouvoir le débat sur la constitution lors de la démission du ministre de la Défense nationale (M. Richardson).

Comme je l'ai dit à maintes reprises, monsieur l'Orateur, l'objet de la politique n'est pas de justifier notre propre existence mais plutôt de nous consacrer au bien-être de notre pays et de ses habitants. Comme le chef de mon parti et d'autres députés qui ont participé au débat l'ont dit de façon si éloquente, il semble que notre gouvernement n'a qu'une idée en tête: gagner les élections. Il y a une limite au pouvoir des gouvernements; ils ne peuvent pas résoudre tous nos problèmes. C'est pourquoi nous devons, en tant qu'êtres soucieux du bien-être de leur pays, nous efforcer d'améliorer les conditions de vie de tous nos concitoyens, mais je doute fort que le gouvernement s'en préoccupe.

● (1750)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre consent-elle à dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, dans le discours qu'il a fait aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Macdonald) a fait une déclaration qui, selon moi, est très importante. D'après ce que j'ai noté, il a dit ceci: «Le gouvernement n'a nullement l'intention de participer au démembrement de la société socialement progressiste qu'ont édifié les Canadiens ni de le permettre.» C'est là un noble sentiment. J'espère qu'il ne changera pas d'idée.

Il est vrai qu'au cours des cinquante dernières années, les Canadiens sont parvenus à édifier une société progressiste sur le plan social. Nous avons du moins évolué dans cette direction. La plus grande partie de cette évolution s'est produite depuis la fin de la première guerre mondiale. En fait, la plus grande partie de cette évolution s'est produite depuis la crise que le Canada a traversée dans les années 30.

Je dois ajouter aussi, comme tout le monde le sait, que la chose a été réalisée en majeure partie sous la forme de mesures législatives adoptées grâce aux efforts de ceux qui ont siégé en cette enceinte sous la direction de feu J. S. Woodsworth, feu M. J. Caldwell, le député actuel de Nanaïmo-Cowichan-les Îles, David Lewis et notre chef actuel le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Il est vrai que les gouvernements d'autres allégeances politiques ont inséré des mesures sociales dans nos recueils de lois, mais que d'efforts n'avons-nous pas dû faire pour les obliger à les adopter. Toutefois, maintenant que c'est chose faite, je suis heureux que le gouvernement affirme catégoriquement qu'il n'a pas l'intention de participer à la destruction d'une société progressiste sur le plan social.

Personne ne prétend que le gouvernement songe à faire du tort à cette société en la morcelant ou en abrogeant certaines de ses mesures sociales. Toutefois, je voudrais notamment souligner dans mon discours ce soir que nous pourrions rétrograder si cette législation n'est pas améliorée. Si la législation sociale qui figure dans nos recueils de lois est considérée avec indifférence, si nous croyons avoir dit le dernier mot et n'avoir plus rien à faire, cette législation sera dévalorisée tout autant que si elle était effectivement abrogée.

Je prie instamment le gouvernement de ne pas oublier de modifier deux textes de portée sociale contenus dans nos recueils de lois.

J'ai beaucoup de choses à dire, je ne m'attarderai donc pas longtemps sur chacune. En fait, je me bornerai à indiquer ce qui à mon avis aurait dû être mentionné dans le discours du trône. Le discours n'en aurait été que plus vivant, plus propre à inspirer l'optimisme que celui qu'on nous a lu avant-hier.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Tout d'abord, bien que la pension de sécurité de vieillesse soit beaucoup plus élevée en dollars qu'elle ne l'était au début, vers 1925, la plupart des Canadiens âgés de 65 ans et plus ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Même avec les suppléments qu'ils touchent ici et là, ils ont du mal à vivre dans une société où le coût de la vie s'élève sans cesse mais où le niveau de vie s'élève également, ce qui crée de nouvelles demandes et de nouvelles aspirations dans un milieu nouveau.

A mon avis, on aurait dû s'engager, dans le discours du trône, à relever les pensions versées aux vieillards en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse. La pension de base est actuellement de $100, ce qui est stipulé dans la loi, mais l'indexation a porté ce montant à $139.39 par mois pour le présent trimestre. A mon avis, il faudrait remonter ces pensions considérablement. La vie est chère, nous avons des responsabilités à l'égard des vieilles gens, nous devrions donc leur verser de $250 à 300 par mois. Il est sans doute aussi peu réaliste de ma part de demander cette subite augmentation aujourd'hui que cela l'était à l'époque où je réclamais $50 quand les pensions n'étaient que de $30. Je trouve tout de même que nous devrions tendre vers ce but. Il faudrait saisir le Parlement d'une proposition visant à augmenter sensiblement le montant de cette pension.

● (2010)

Par la même occasion, monsieur l'Orateur, j'insiste pour dire que le temps est venu d'abaisser l'âge d'admissibilité pour tous ceux qui ne sont pas sur le marché du travail. La pension à l'épouse, adoptée en juin l'an dernier, reconnaît qu'en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse certaines personnes âgées entre 60 et 65 ans doivent toucher une pension, mais c'est tout le bien qu'on en puisse dire. L'évaluation des ressources et le fait que la pension ne peut être versée qu'à une personne de 60 à 65 ans, mariée à un époux plus vieux élimine les veuves, les célibataires, les veufs—des milliers de personnes de cette catégorie d'âge qui ont autant besoin d'une pension que ceux qui remplissent les conditions prévues. Ce problème serait résolu si ma proposition était acceptée, c'est-à-dire si toutes les personnes de 60 à 65 ans qui ne sont pas sur le marché du travail, avaient droit de toucher la pension de vieillesse de base ainsi que le supplément de revenu garanti. Donc, je consigne cette proposition au compte rendu, puisqu'elle a été omise dans le discours du trône et qu'elle aurait dû y figurer.

Puisque j'en suis à parler des pensions de vieillesse—et la même observation s'applique aux autres genres de pensions—j'estime le moment venu de reconsidérer la formule pour le calcul de l'indexation. A l'instar du ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur (M^me^ Campagnolo) cet après-midi, les ministériels prennent souvent la parole pour nous dire que le gouvernement a prévu une formule d'indexation qui permettra aux pensionnés de faire face à la hausse du coût de la vie. Elle ne fera rien de la sorte; elle est toujours en retard. L'indice des prix à la consommation mesure les hausses de prix d'une façon générale et ne tient pas nécessairement compte des choses que les Canadiens âgés doivent vraiment se procurer. Que cette indexation soit trimestrielle ou annuelle, elle est toujours de trois, quatre ou huit mois en retard, voire de toute une année et même davantage.

Je soutiens que la formule d'indexation doit être mise à jour continuellement, de façon que le prestataire de la pension de sécurité de la vieillesse ou de toute autre pension puisse compter tous les trimestres sur une indexation qui lui permette de faire face à la hausse du prix des produits enregistrée au cours de ce trimestre particulier. Voilà ce que je situe tout au haut de ma liste dans le discours du trône, monsieur l'Orateur. Ces améliorations sensibles de la loi sur la sécurité de la vieillesse devraient figurer dans le discours du trône.

Je demande également que des améliorations marquées soient apportées au Régime de pensions du Canada. Certains entretenaient des réserves dans certains milieux au sujet de ce régime au moment où il fut présenté, mais il s'est avéré une mesure sociale très utile, si utile en fait que certains d'entre nous estiment qu'elle vaut d'être améliorée. En vertu de la principale amélioration à laquelle je songe, le régime devrait être modifié de façon que le retraité puisse toucher plus que 25 p. 100 de son salaire moyen au cours de la période prescrite, comme c'est le cas actuellement. Certains ont même dit qu'il devrait pouvoir toucher jusqu'à 75 p. 100 de son salaire, mais nous devrions le hausser très bientôt à 40 ou 50 p. 100.

Il y a lieu d'améliorer deux ou trois autres aspects. La clause selon laquelle un cotisant doit avoir contribué au régime pendant trois ans avant que les prestations ne soient payables aux héritiers, ou pendant cinq ans avant qu'il ne puisse toucher les prestations d'invalidité, ne correspond pas aux méthodes normales dans le domaine de l'assurance et je crois qu'il y a lieu de modifier cet article.

Ce soir, je veux insister particulièrement sur le fait que les deux changements que le ministre d'État a mentionnés cet après-midi, même s'ils sont orientés dans le bon sens, ne sont pas le commencement de l'égalité pour les femmes dans le Régime de pensions du Canada. Examinons les deux mesures prises, telles que les a correctement décrites le ministre cet après-midi. Premièrement, on ajoutera une disposition selon laquelle lors d'un conflit entre les époux, qu'il s'agisse d'un divorce ou d'une séparation, l'ensemble des biens, qu'il y ait un seul cotisant ou deux, sera divisé également entre les deux conjoints. Cela n'améliore pas la situation des deux conjoints; il s'agit du partage des biens, et le prétendu avantage n'existe que dans les cas de désunion.

L'autre disposition annoncée cet après-midi—ou plutôt détaillée cet après-midi: on l'avait déjà annoncée—a trait aux femmes qui, ayant travaillé et donc versé des cotisations au Régime de pensions du Canada, laissent leur emploi pendant quelques années pour élever leur famille, pour ensuite le reprendre. On pourra dorénavant faire abstraction des années passées à la maison dans le calcul de leur pension.

Voilà qui est bien, monsieur l'Orateur, mais que dire des femmes qui ont passé toute leur vie d'épouse à élever les enfants, à s'occuper de leur mari et de la famille, participant à la vie et au travail du couple ou de la famille? On ne prévoit rien pour elles. Elles ne versent rien au Régime et ne peuvent donc en toucher les avantages. Les beaux principes énoncés par le ministre d'État deviendront réalité seulement lorsqu'il y aura entière égalité. Je sais qu'elle a mentionné l'égalité à la mort: lorsqu'une cotisante meurt, elle laisse les mêmes avantages au conjoint s'il lui survit que le cotisant peut laisser à la veuve qui lui survit.

M. Guay (Saint-Boniface): Ça, c'est de l'égalité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est le genre d'égalité que vous obtenez à la mort. L'égalité, c'est le partage à parts égales si votre mariage s'effondre, une certaine considération si, après avoir fait partie de la population active, vous avez quitté pour quelque temps afin d'élever vos enfants, pour y retourner par la suite. Mais si vous restez toujours à la maison, vous ne retirerez pas un cent, pas l'ombre d'un avantage.

Je soutiens qu'il n'y a pas là égalité entre l'homme et la femme. Loin de là. J'ai remarqué l'autre jour que lorsque le député de York-Sud (M^me^ Appolloni) a demandé au ministre si les améliorations à apporter à la pension signifiaient que les ménagères étaient maintenant visées par le Régime de pensions du Canada, la réponse très prudente que lui fit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social montrait bien que non.

Je connais assez bien le Régime de pensions du Canada. C'est un régime établi en fonction du salaire et le calcul, par exemple, est complexe. Cependant, nous n'aurons rien fait de juste et nous n'aurons pas établi le genre d'égalité à laquelle nous aspirons tant que nous n'aurons pas obtenu pour les femmes au foyer les mêmes prestations que celles prévues pour les hommes; les femmes et les célibataires qui sont sur le marché du travail. Cela est extrêmement important et j'espère que cela se fera au cours de la session lorsque nous traiterons de lois concernant les droits de l'homme et que nous nous serons étendus davantage sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il aurait fallu l'inclure dans le discours du trône lui-même.

Je regrette également qu'on ne fasse aucune allusion à la situation des aveugles et des invalides. D'habitude, chaque fois que nous apportions des améliorations aux autres catégories, leur situation en était améliorée automatiquement. Mais depuis que nous nous occupons de la sécurité de la vieillesse, du régime d'assistance publique du Canada et d'autres services à vocation sociale, on ne semble pas apporter d'attention spéciale aux aveugles et aux invalides. Je suis ravi d'apprendre qu'au cours de la présente session, on présentera une loi sur les services sociaux en vertu de laquelle, en collaboration avec les provinces, il se pourrait qu'on vienne en aide de façon plus marquée aux personnes qui en ont besoin. Je regrette toutefois qu'actuellement les aveugles et les invalides n'obtiennent pas l'attention spéciale qu'ils méritent, je pense.

Je poursuis en énumérant deux ou trois autres éléments qui auraient dû, selon moi, figurer dans le discours du trône. L'un a trait à la situation des fonctionnaires à la retraite, auxquels j'ajoute les retraités de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces armées canadiennes. En général, les régimes des pensions qui s'appliquent à eux ont été nettement améliorés, mais il existe deux ou trois éléments en suspens qui, de l'avis de certains d'entre nous, auraient dû être réglés au cours de la dernière session, en particulier lorsque nous étudiions ces questions devant le comité spécial mixte sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique. Mais en fin de compte, nous avons perdu la bataille. Il est très injuste que certaines personnes qui travaillaient pour le gouvernement d'une façon ou d'une autre puissent obtenir l'indexation de leurs pensions avant d'avoir atteint 60 ans alors que d'autres ne le peuvent pas. Les plus grandes victimes de cette discrimination sont les membres de la GRC et des Forces armées

canadiennes à la retraite. C'est un point qui, je l'espère, sera étudié plus sérieusement au cours de cette session qu'il ne l'a été durant celle qui a pris fin il y a quelques jours.

● (2020)

Je signale aussi le point qu'encore une fois nous aurions cru pouvoir étudier au cours de la dernière session, la situation des veuves de tous les membres de ces groupes, fonctionnaires, membres de la GRC et des Forces armées à la retraite, quand le mariage a eu lieu après que le cotisant a commencé à toucher sa pension. De nos jours, il se peut que le deuxième mariage dure plus longtemps que le premier, mais la personne qui est dans cette situation n'a pas droit à la pension quand son conjoint est mort. Les délégations qui sont venues ici la dernière fois nous ont très bien exposé le problème et on nous avait donné à croire que le gouvernement était sympathique à leur cause, mais je sais que rien n'a été fait pour corriger la situation.

Ce sont des points qu'il faudrait régler et il y en a d'autres qui touchent les fonctionnaires, les membres de la GRC et des Forces armées canadiennes à la retraite, mais je signale ceux-ci à la Chambre en particulier. Je crois qu'on aurait dû en parler dans le discours du trône et j'espère qu'on prendra des mesures à ce sujet au cours de cette session-ci.

Au sujet de ces groupes de retraités, je mentionne en particulier la question de l'indexation. Je tiens à dire qu'une des réformes les plus importantes que nous ayons gagnées ici ces dernières années a été l'indexation des pensions du moins en fonction de la hausse du coût de la vie. Quand nous l'avons appliquée à la sécurité de vieillesse, nous avons dû faire de même pour les fonctionnaires à la retraite et tous les groupes, y compris ceux qui touchaient des pensions ou des allocations d'anciens combattants. Je déplore les attaques lancées dans certains journaux financiers de notre pays contre ce principe de l'indexation. L'argument est habituellement que si les autres n'en bénéficient pas, ces groupes ne devraient pas y avoir droit non plus. Ce qu'il faut répondre, c'est que tous les groupes devraient y avoir droit. Ce que nous avons commencé en obtenant l'indexation des pensions de vieillesse, des pensions des fonctionnaires à la retraite et d'autres qui travaillent pour le gouvernement devrait être étendu de façon à s'appliquer à toutes les pensions tant dans les secteurs public que privé.

Un autre aspect de la question des pensions qui m'a toujours préoccupé depuis que je suis ici et qui aurait dû figurer à mon avis dans le discours du trône, c'est la pension des cheminots à la retraite. Il y a déjà plus de deux ans que M. Noel Hall a été chargé d'examiner la question des pensions dans les compagnies ferroviaires au Canada. Je ne compte plus les questions que j'ai posées au ministre du Travail (M. Munro) à propos de ce rapport, par exemple sur le moment de la publication. Je sais qu'il a maintenant le rapport, qu'on est en train de le traduire et qu'il sera bientôt déposé. Je sais également qu'il sera tiré à un grand nombre d'exemplaires afin que tous les intéressés puissent se le procurer. Ensuite il faudra songer à mettre en œuvre les recommandations que contiendra sûrement le rapport.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je ne peux imaginer que M. Noel Hall ait passé deux ans à examiner la question des pensions des cheminots sans pouvoir présenter des recommandations pour améliorer la situation. Beaucoup de cheminots pensionnés sont décédés au cours de ces deux années. Il ne faudrait pas attendre encore deux, cinq ou dix ans pour mettre en pratique les améliorations qu'il va sans doute proposer. Il faudra que non pas seulement la société d'État des Chemins de fer nationaux mais aussi la société privée du Canadien Pacifique agissent sans tarder.

Je répète que c'est une autre question qui aurait dû être abordée dans le discours du trône. J'ai déjà dit que si le discours du trône avait mentionné tout ce que j'ai suggéré nous aurions eu un bien meilleur document que celui qu'on nous a présenté à l'autre endroit il y a deux jours.

J'en arrive maintenant à la dernière série de questions que je désire soulever et elles ont trait aux anciens combattants. En premier lieu, je voudrais féliciter la Légion royale canadienne pour son «Opération service», programme ou projet que la Légion a entrepris pour essayer de localiser les anciens combattants, leurs veuves ou les survivants qui ne connaissent peut-être pas les avantages dont ils peuvent bénéficier, en espérant qu'ils pourront demander et obtenir ces avantages. Je me réjouis de la publicité dont la légion elle-même et d'autres également ont entouré ce projet. J'espère qu'il permettra à un grand nombre d'anciens combattants ou à leurs survivants de profiter des avantages qui sont à leur disposition mais dont ils ne sont pas encore au courant.

Je suis heureux de dire qu'il y a eu des améliorations—en effet, le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a fait du bon travail dans ce domaine; il a lutté ferme depuis son arrivée au cabinet et nous sommes d'accord avec ce qu'il a fait—il est remarquable qu'on puisse obtenir quelque chose pour les anciens combattants à une époque de restrictions et maintenant que les guerres sont terminées depuis longtemps. Nous sommes heureux qu'on ait apporté des améliorations. Pourtant, pendant la dernière session, quand nous avons apporté les améliorations contenues dans le bill concernant les pensions pour les prisonniers de guerre, le gouvernement a laissé tomber deux ou trois de nos recommandations et j'aimerais les insérer dans le discours du trône tel que j'aurais voulu l'entendre.

D'abord, quand nous avons prévu des pensions pour les anciens prisonniers de guerre, nous l'avons fait seulement pour ceux qui ont été prisonniers de guerre pendant la Seconde guerre mondiale. Nous avons fourni une pension aux prisonniers de guerre de Hong Kong et d'Europe, mais il y a encore des anciens combattants âgés qui ont servi pendant la Première guerre mondiale, qui ont été prisonniers de guerre et ont connu des expériences horrifiantes, mais qui ne sont pas visés par la loi. Il ne coûterait presque rien de fournir des pensions à ces quelques anciens combattants. A mon avis, il est honteux de les avoir oubliés et j'espère qu'il est encore temps d'y remédier.

Le gouvernement, mais pas le comité, a aussi fait erreur pendant la dernière session en ne prévoyant pas de pension pour les prisonniers qui se sont échappés et les militaires qui ont évité la capture. La pension de prisonnier de guerre n'a été accordée qu'à ceux qui ont vraiment été dans des camps de prisonniers, mais d'autres militaires, dont au moins un est député à la Chambre, ont passé des mois en Europe en craignant pour leur vie après s'être échappés d'un camp de prisonniers ou en évitant la capture et selon moi, nous ne devrions pas les oublier. J'aimerais qu'ils soient visés par la loi.

Le rapport de M. Hermann contenait une recommandation importante au sujet des veuves d'anciens combattants prestataires d'une pension d'invalidité. Le juge Mervyn Woods avait fait la même recommandation dans le rapport Woods publié il y a plusieurs années.

A l'heure actuelle, si un ancien combattant qui reçoit une pension d'invalidité de 48 p. 100 ou davantage meurt, sa veuve reçoit la pleine pension de veuve, mais si la pension d'invalidité de l'ancien combattant est de moins de 48 p. 100, sa veuve ne reçoit rien du tout. Le juge Woods avait recommandé, comme M. Hermann, qu'on prévoit au moins des pensions proportionnelles pour ces veuves. Deux ou trois fois au cours de l'avant-dernière législature, de la dernière et de celle-ci, le comité permanent a recommandé un tel changement, mais le gouvernement l'a refusé. Il aurait dû en être question dans le discours du trône. J'espère que nous l'étudierons durant cette session-ci.

Je voudrais également signaler qu'en ce qui concerne les affaires des anciens combattants, de véritables améliorations devraient être apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants. C'est une bonne mesure législative qui a suppléé dans de nombreux cas à la loi sur les pensions qui prévoit des pensions d'invalidité de guerre mais à mon avis, étant donné le temps écoulé depuis les guerres, alors que nos anciens combattants vieillissent, nous devrions songer à prévoir un revenu annuel garanti pour eux. Je voudrais un revenu annuel garanti pour tous. J'espère que nous nous orientons dans cette voie et que des pourparlers entre les gouvernements fédéral et provinciaux donneront sous peu des résultats en ce sens. S'il faut du temps pour l'étendre à toute la population, nous pourrions au moins commencer par donner aux anciens combattants un revenu annuel garanti équitable, et cela pourrait se faire au moyen de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le ministre des Finances qui a déclaré cet après-midi qu'il ne faudrait pas faire de tort à la société progressiste sur le plan social que les Canadiens ont édifiée. Cela veut dire plus que de se contenter de ne pas prendre des mesures destructrices. Nous devons également tenir toutes ces mesures à jour. J'estime donc que les choses dont j'ai parlé ce soir comme l'amélioration de la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la pension des fonctionnaires retraités, la pension de la Gendarmerie royale, des forces armées canadiennes, des cheminots et des anciens combattants et des personnes à leur charge auraient dû figurer dans le discours du trône de cette année et que, si tel avait été le cas, nous aurions eu un meilleur discours.

● (2030)

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole après le député qui vient de commenter si brillamment le discours du trône. Comme j'ai eu l'honneur d'appuyer la motion en réponse au discours du trône lors de la première session du Parlement j'aimerais féliciter le député de Restigouche (M. Harquail) et le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), des excellents discours qu'ils ont faits l'autre jour. J'aimerais également féliciter tous les nouveaux ministres de leur nomination et surtout le nouveau solliciteur général (M. Fox). Il s'occupe de façon très compétente de la situation difficile qui règne au pénitencier de Colombie-Britannique et je suis très heureux d'être son secrétaire parlementaire.

Je participe à ce débat pour dire aux gens de ma circonscription de Vancouver-Est et de ma province combien le discours du trône améliorera leur sort. Je viens de la Colombie-Britannique, mais je suis surtout un homme de l'Ouest. Qu'est-ce qu'un homme de l'Ouest?

Dans mon discours lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en octobre 1974, voici comment j'ai essayé de définir l'homme de l'Ouest:

> C'est un fait que les régions et les économies du Canada sont très diversifiées. C'est un fait également que la structure de l'Ouest du Canada n'est pas homogène mais qu'elle est en réalité très hétérogène. Quoi qu'il en soit, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba présentent plusieurs traits régionaux communs.
>
> Premièrement, les industries de l'Ouest du Canada sont surtout des industries primaires. Deuxièmement, les gens de l'Ouest sont très individualistes. Chacun de nous a le sentiment de pouvoir diriger sa vie comme il l'entend. Troisièmement, les gens de l'Ouest jugent quelqu'un sur sa véritable personnalité plutôt que sur ses origines. Quatrièmement, les gens de l'Ouest s'enorgueillissent de vouloir un Canada uni fondé sur la diversité des origines ethniques.

Une voix: Vous avez dû prendre cela dans *Chatelaine.*

M. Lee: Non, c'est extrait du discours que j'ai fait lors de la dernière session. Nous croyons que ces particularités régionales rendent l'Ouest unique en son genre. Nous sommes plus confiants, nous sommes plus optimistes, nous sommes davantage tournés vers l'extérieur. La plupart des gens de l'Ouest croient dans la libre entreprise et sont certainement d'accord sur la décentralisation des prises de décisions et surtout des prises de décisions sur la scène fédérale. C'est pourquoi qu'en tant que représentant de l'Ouest je suis ravi de constater que le gouvernement actuel esquisse un programme législatif qui vise à renforcer la confiance dans l'individu de même que les possibilités du système des marchés. Entre autres choses, les gens de l'Ouest voient d'un bon œil l'appui accordé aux petites entreprises ainsi que le projet de loi sur les droits de l'homme.

Que veut donc l'Ouest?

Une voix: Ils ne veulent pas de libéraux.

M. Nystrom: James Richardson.

M. Lee: Nous voulons nous affirmer. Nous voulons façonner notre propre destinée au sein de la Confédération. Ce que nous, gens de l'Ouest, voulons entre autres, c'est une atmosphère qui permette l'épanouissement de l'entreprise individuelle et de l'économie du marché. Je ne répéterai pas aujourd'hui les raisons et les résultats encourageants du programme de contrôles du gouvernement car d'autres l'ont fait avant moi. J'aimerais, toutefois, faire quelques remarques au sujet de la journée de protestation.

Une voix: Lang et Goodale doivent partir.

M. Fraser: Qu'avez-vous en commun avec Goodale?

M. Lee: Un grand nombre de choses. Lui aussi vient de l'Ouest.

Le mouvement ouvrier a tenu une journée de protestation contre le programme anti-inflation. Les méthodes utilisées par certains des dirigeants des syndicats ouvriers afin de s'assurer l'appui de leurs membres ont sans contredit mis en doute leur crédibilité et, ce qui est plus important encore, ont soulevé un doute chez bon nombre de leurs membres quant au souci de leurs dirigeants de protéger l'une des caractéristiques de notre grande démocratie, notamment la liberté d'être en désaccord.

Une protestation paisible est une partie intégrante de la tradition démocratique et je reconnais le droit de tous et chacun des Canadiens de faire en tout temps des recommandations au gouvernement ou de critiquer la politique gouvernementale. Mais, à mon avis, les dirigeants des syndicats ouvriers n'ont pas pris la bonne décision relativement au programme anti-inflation. Le programme visant à limiter l'augmentation des prix et des salaires constituait la réponse du gouvernement à la tendance inflationniste mondiale, tendance qui, dans le cas du Canada, se combinait avec un taux beaucoup trop élevé de chômage. Au cours des quelques semaines qui ont précédé le lancement de ce programme, des sondages d'opinion publique indiquaient que la majorité des Canadiens voulait que le gouvernement prenne des mesures afin d'arrêter l'inflation et de renverser le courant.

A cette date l'année dernière, du fait d'un taux d'inflation de plus de 10 p. 100 par année, les Canadiens moyens trouvaient très difficile sinon impossible de joindre les deux bouts. Craignant une autre augmentation des prix, les syndicats ouvriers demandaient des augmentations de traitement de 20 à 25 p. 100 ou plus dans un contrat d'un an. Les sociétés étaient incapables de prévoir leurs prix de revient ne serait-ce que trois mois à l'avance et elles étaient obligées d'indiquer que leurs prix étaient sujets à des modifications sans préavis.

Personne n'aime les contrôles. Pas plus moi qu'un autre. Le gouvernement, lui non plus, ne les aime pas. Nous aimerions tous nous débarrasser de ces mesures le plus vite possible. Ceux qui sont contre le programme anti-inflation veulent que le gouvernement l'abandonne dès maintenant. Mais ce n'est pas ce que désire la majorité des Canadiens. Les sondages démontrent que les Canadiens ont des réticences envers certains aspects du programme, mais ils veulent que les restrictions continuent, au moins pour un temps.

Depuis que le programme est appliqué, nous avons obtenu un certain nombre de résultats encourageants au niveau des prix. Ils continuent à monter, mais pas aussi rapidement qu'il y a un an, et, ne l'oubliez pas, il s'agit d'un programme de contrôle et non d'un gel des prix. En septembre, le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation était de 6.5 p. 100, par rapport à septembre 1975. Ce taux était de 10.6 p. 100 il y a un an.

En ce qui concerne les traitements et les salaires, la Commission anti-inflation approuve des augmentations d'en moyenne 11 à 12 p. 100, pour 1975-1976. Il est certain que les salaires des travailleurs ne devancent pas l'inflation, mais, il y a un an, ces salaires augmentaient moins vite que les prix. En moyenne, les travailleurs ont vu augmenter leur revenu disponible de 4 p. 100 par rapport à l'an dernier en dollars réels et non en dollars-inflation.

J'espère que la journée de protestation organisée par le monde du travail ne contrevenait pas à la loi. Le droit du citoyen à protester contre la politique de l'État est reconnu par tous, mais une grève générale risque de tomber dans l'illégalité en violant les conventions collectives. Le mouvement syndical a tout intérêt à respecter ses conventions collectives.

● (2040)

Après cette journée de protestation, je presse les syndiqués d'appuyer le programme et de nous aider à réaliser plus rapidement nos objectifs. Je les prie également de faire accepter par leurs dirigeants l'invitation lancée par le premier ministre (M. Trudeau) à reprendre les consultations lancées en juin dernier. La porte est toujours ouverte.

Il y a autre chose que nous désirons dans l'Ouest. C'est un Canada uni dans la diversité des origines ethniques. Les habitants de l'Ouest regrettent la démission de l'ex-ministre de la Défense nationale, qui était un de ses représentants au gouvernement. Je respecte sa décision mais je la crois prématurée. Les consultations et négociations fédérales-provinciales ne sont pas terminées sur le rapatriement de la constitution. J'estime malheureusement que sa démission va faire cristalliser de nouveau la question du bilinguisme.

En ma qualité de Canadien d'origine chinoise, bien que j'aie largement perdu la maîtrise du chinois, je comprends et j'estime ceux qui désirent assurer la survivance du français au Canada. C'est un objectif difficile à réaliser, quoique louable et bien intentionné, que de vouloir préserver et promouvoir la langue française. Le gouvernement l'a reconnu dans le discours du trône, qui réserve une place plus large à l'enseignement scolaire du français.

La tâche du député de l'Ouest n'est certes pas facile. Quand je me déplace dans l'Ouest, je m'entends souvent reprocher mes efforts pour mieux faire connaître le point de vue de l'Ouest dans le Québec. «Qu'ils se séparent donc», me dit-on. Mais je puis assurer à mes compatriotes de l'Ouest que les députés du Québec n'ont pas la tâche plus facile. Ils doivent souvent se faire reprocher les efforts qu'ils font pour exposer le point de vue du Québec au Canada anglophone: «Séparons-nous donc!», doit-on leur dire.

Les débats passionnés de ce genre, ce n'est pas la première fois qu'il s'en présente au Canada, et ce n'est certainement pas la dernière. J'ai bon espoir que nous trouverons une solution valable, car dans l'Ouest nous sommes fiers d'œuvrer pour un Canada uni dans la diversité des origines ethniques.

J'aimerais parler d'une autre chose que les habitants de l'Ouest désirent. Nous, dans l'Ouest, voulons une libéralisation des échanges commerciaux. Tout d'abord, permettez-moi de détruire un mythe. Envisageons le tarif douanier canadien. Le protectionnisme coûte de l'argent aux Canadiens, d'un bout à l'autre du pays. Supprimons le protectionnisme et tout le monde en bénéficiera, que ce soit dans l'Ouest ou l'Est du pays. Nous sommes tous des consommateurs, que nous vivions à l'ouest des Rocheuses ou à l'est de la rivière Ottawa. Supprimons les droits à l'importation et notre situation économique en sera améliorée.

Quel est donc le climat politique actuel en ce qui concerne ce rêve que caressent depuis longtemps les habitants de l'Ouest? La politique des échanges ou, pour employer un terme cher aux économistes, la politique commerciale, est une question de la plus haute importance. En fait, elle porte sur un sujet vieux de plusieurs siècles. Mais le fait est qu'il importe aujourd'hui plus que jamais de déterminer si nous voulons formuler notre politique en fonction du passé ou en nous tournant vers l'avenir. Dans un rapport publié récemment et intitulé «Looking Outward», document qui mérite une attention toute particulière, le Conseil économique du Canada insistait de façon très convaincante sur ce problème.

En gros, dans ce rapport, le Conseil économique du Canada propose que le Canada adopte une nouvelle politique commerciale. Il s'agirait d'une politique que les habitants de l'Ouest préconisent depuis toujours, visant à rendre les échanges plus libres. Dans l'esprit de ceux qui ont rédigé le rapport, une libéralisation des échanges signifierait une plus grande spécialisation des producteurs, une production étalée sur une plus longue période et des coûts moindres. Le consommateur, quant à lui, profiterait de prix plus bas, tant pour les produits importés que pour les produits fabriqués au Canada, et d'un plus grand choix de marchandises.

Ce qui est tout aussi important, sinon plus, c'est que, selon le Conseil, si nous n'adoptions pas une politique commerciale plus libre, notre position relative au plan international continuera à se détériorer. On peut déjà dire que depuis quelques années, le Canada est passé de la deuxième place qu'il occupait traditionnellement à la huitième pour ce qui est du niveau de vie. Bien que de telles comparaisons de niveau de vie entre les pays peuvent être critiquées sur le plan technique, il n'en demeure pas moins que ce déclin relatif donne matière à penser. Le Canada devrait à mon avis adopter une politique de libéralisation progressive des échanges.

Les conclusions du Conseil économique du Canada à ce sujet sont à mon avis exactes et elles auraient donc dû susciter un débat national beaucoup plus important qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. Il faut discuter ouvertement et franchement de nos intentions à l'égard de notre politique commerciale et industrielle future. La question ne devrait pas être traitée dans un esprit de parti ni sur le plan régional et il faudrait l'aborder sous peu. Elle doit intéresser aussi bien le patronat que le salariat. Longtemps après que les contrôles sur les prix et les revenus auront été levés et oubliés, les conséquences des décisions prises au cours des prochaines années toucheront tous les Canadiens jusque dans les années 1990.

Je m'inquiète de ce que le rapport n'ait pas suscité beaucoup de discussions jusqu'à ce jour. Celles qui ont eu lieu m'ont déçu quelque peu par leur caractère superficiel et, disons le mot, fréquemment trop nationaliste.

Je prends la liberté de souligner qu'il ne faut pas confondre nos sentiments du moment avec une analyse rationelle de ce qui serait bénéfique à long terme pour toutes les provinces. Les 23 recommandations que le Conseil économique du Canada a faites démontrent nettement la nature pratique de l'analyse exhaustive qu'il a effectuée sur la politique commerciale et industrielle du Canada. Ces recommandations visent à réduire ou à abolir dans un temps donné les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international; sans négliger diverses questions reliées à l'investissement étranger et à l'activité des sociétés multinationales. En outre le Conseil reconnaît qu'il existe des problèmes reliés à la dislocation économique, à la période d'adaptation et aux besoins administratifs supplémentaires ainsi créés.

Je le répète, en tant que Canadien de l'Ouest, je me propose avant tout de susciter un débat vigoureux et positif sur toute la série de problèmes que pose le rapport du Conseil. Ce rapport doit être examiné avec le plus grand soin et je prie instamment le gouvernement de le faire.

Je crois qu'il convient maintenant de résumer les avantages qu'une plus grande liberté d'échanges internationaux aurait pour le Canada. On prévoit qu'en éliminant les droits de douane on ferait croître le produit national brut de 5 à 10 p. 100. En ce qui concerne les producteurs, les sociétés canadiennes bénéficieraient de la spécialisation rendue possible par un accès plus facile aux sources étrangères de matières premières et aux marchés étrangers.

Cela leur permettrait de faire meilleur usage de leurs capitaux car ils pourraient financer les activités de haute productivité et réduire la sous-utilisation. En outre, les travailleurs auraient de meilleurs salaires puisque leur productivité serait plus élevée. On prévoit une pénurie de main-d'œuvre au Canada au cours de la présente décennie. Donc, d'après le Conseil, la crainte du chômage ne ferait plus obstacle à la réalisation de ses recommandations.

● (2050)

Les avantages que les consommateurs canadiens tireraient d'une libéralisation du commerce sont évidents. Si l'on réduisait ou si l'on supprimait les taxes à l'importation qui frappent les marchandises entrant au Canada, on réduirait, on éliminerait même, certaines des subventions cachées que les consommateurs paient actuellement. Quand bien même il ne s'agit que de quelques cents ici ou là, l'ensemble des barrières douanières fait que le prix du maintien au Canada de capacités de production, souvent des capacités à court terme, est un prix bien cher payé. Il est une conséquence secondaire à cette mesure; en effet, la libéralisation du commerce, par le fait qu'elle créerait une plus grande interdépendance entre les pays, permettrait de réduire les pressions inflationnistes s'exerçant de l'intérieur, ce dont les consommateurs pourraient également tirer avantage, notamment ceux dont les revenus sont fixes.

Par conséquent, les recommandations du Conseil visent essentiellement à la libéralisation la plus générale possible du commerce extérieur canadien. C'est pourquoi le Conseil pense que nous devrions faire l'impossible pour abaisser nos propres barrières douanières, ainsi que celles des autres pays, et que nous devrions chercher à créer des associations de libre-échange avec les pays étrangers, par exemple, avec les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon.

Je le répète, je me fais ici le défenseur du libre-échange, mais je n'oublie pas pour autant que les problèmes sont fort complexes et que les solutions ne sont pas faciles. Toutefois, je pense que le rapport du Conseil constitue un sérieux effort pour résoudre de façon pratique un ensemble de problèmes économiques qui se poseront au Canada dans les années à venir.

En plus des arguments plus ou moins classiques que j'ai cités, arguments en faveur de l'établissement d'un système d'échange international tenant compte des secteurs industriels les plus productifs d'un pays, le Conseil économique rappelle l'apparition d'autres forces internationales qui indiquent que la libéralisation du commerce permet de présager un avenir plus favorable pour le Canada.

L'un des faits les plus importants qui sont intervenus au cours de ces dernières décennies, c'est sans aucun doute la création de systèmes économiques internationaux intégrés. Il y a 20 ans, il y avait plus d'une vingtaine de pays industrialisés dans le monde non communiste, chacun ayant une économie essentiellement fermée. Maintenant, il y a dans le monde trois super-puissances économiques, je veux parler des États-Unis, de la Communauté économique européenne et du Japon. En comparaison, les autres entités économiques semblent très petites. Dans ces économies d'abondance, l'expansion est généralement orientée vers les activités industrielles qui nécessitent une technologie avancée et l'utilisation intensive des capacités intellectuelles. C'est l'organisation moderne de la production qui constitue l'élément essentiel de l'efficacité du secteur industriel; en effet, la production de masse exige une importante infrastructure industrielle et un très haut dégré de spécialisation des produits fabriqués.

M. Oberle: Art, est-ce que vous parlez toujours de l'Ouest?

M. Lee: Oui, votre parti appuie également, je l'espère, une plus grande liberté commerciale.

L'apparition d'un certain nombre de nouveaux «Japons» est un phénomène tout aussi important. Il s'agit de pays en voie de développement, comme, par exemple, Taiwan et Singapour, qui semblent remarquablement bien placés pour produire des marchandises peu compliquées du point de vue technique, comme celles que le Japon fabriquait avant la deuxième guerre mondiale. Comme c'était le cas pour le Japon à cette époque, les salaires pratiqués dans ces pays sont relativement bas, la main-d'oeuvre industrieuse et l'équipement répond à des techniques avancées, ce qui leur permet de fournir des produits assez bon marché.

Ces pays exportent une grande partie de leur production aux pays plus riches et plus industrialisés comme le Canada, marchés qu'ils peuvent aisément concurrencer là où ceux-ci fabriquent aux-mêmes des produits comparables, mais à des coûts plus élevés.

Ces modifications de l'économie internationale sont d'une importance particulière pour un pays comme le Canada car bien que nous soyons un État économiquement avancé, la dimension de notre marché intérieur ne nous permet pas d'accroître, comme il le faudrait, notre efficacité au moyen d'une production de masse et d'une spécialisation de notre secteur manufacturier. Cette situation limite nos possibilités de concurrence vis-à-vis de la production des principaux pays industriels et des nouvelles régions industrialisées du Tiers Monde. Ceci s'applique de plus en plus, non seulement vis-à-vis des marchés étrangers mais même sur le plan du marché intérieur. En outre, ces conditions semblent empêcher les industries canadiennes d'entreprendre les innovations techniques qui pourraient compenser les désavantages découlant de coûts unitaires élevés.

Le Canada est ainsi pris dans un étau entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Avec le temps, la pression ainsi exercée sur l'industrie canadienne ne fera que s'intensifier.

Le caractère pratique des recommandations du Conseil est donc souligné par l'accent qui est mis sur le besoin d'établir un vaste programme d'ensemble de rajustements industriels, avec un haut niveau d'emploi dont le coût serait assumé par la collectivité plutôt que laissé à la responsabilité individuelle. Comme les députés peuvent le constater, c'est le seul cours de choses qui soit équitable, puisque la société canadienne toute entière recueillera les bénéfices de cette libéralisation du commerce.

Le caractère pratique des recommandations du Conseil se reflète également en ce qu'elles reconnaissent qu'il sera extrêmement difficile pour le Canada de gagner du terrain sur les marchés étrangers. Depuis la deuxième guerre mondiale, il y a eu une baisse notoire des droits de douane imposés par les pays industrialisés, surtout si l'on compare la situation actuelle au niveau prohibitif qu'ils avaient atteint au cours des années 30; mais, depuis quelque temps, on a pu observer qu'on multipliait de manière appréciable les barrières non douanières qui ont pour effet de restreindre la concurrence étrangère. Non seulement ces barrières non douanières seront plus difficiles à supprimer, puisqu'il est facile pour les justifier d'invoquer des raisons de tout ordre, sécurité nationale, exigences relatives à la protection contre la fraude, protection de la santé, garanties de sécurité; le simple travail d'identification et de définition de ces barrières pose des problèmes multiples qu'il faudra pourtant résoudre avant de pouvoir parler véritablement de libéralisation du commerce. En un mot, notre pays doit être prêt à faire des concessions dans certains domaines importants de sa politique intérieure, afin de supprimer les obstacles qui nuisent à nos exportations.

Néanmoins, le grand argument avancé par le Conseil économique à l'appui de ses recommandations est précisément celui que j'ai déjà mentionné, soit—selon certaines statistiques—la chute, à l'échelle internationale, du deuxième au huitième rang du revenu canadien par habitant depuis la deuxième guerre mondiale. Si certains des changements préconisés par le Conseil ne sont pas apportés à la politique commerciale et industrielle du canada, les bas niveaux de productivité pourraient demeurer un problème pour notre pays et sa position internationale ou le revenu réel par habitant risquerait de se détériorer au cours des deux prochaines décennies. Il s'agit de savoir si les Canadiens sont prêts à accepter cela pour maintenir le *statu quo*.

Si la réponse est affirmative, ils peuvent alors ne pas tenir compte des recommandations du Conseil économique. Mais si la réponse est négative, ils devront alors étudier attentivement et discuter les questions soulevées par le Conseil.

En conclusion, comme je suis de l'Ouest, je crois fermement qu'il faudrait débattre plus vigoureusement le rapport du Conseil économique sur la politique commerciale et industrielle. Si je réussis a inciter le gouvernement à lire ce rapport, qui ne deviendra pas désuet avec le temps, et à y réfléchir au cours des mois à venir, j'aurai atteint mon but. Je vous remercie de votre attention.

• (2100)

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je suis fier de prendre la parole si tôt au cours du débat sur l'Adresse en cette deuxième session de la 30e législature. Je

suis aussi heureux de suivre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui vient de parler de la nécessité d'augmenter les pensions. On pourrait presque se demander si la position qu'il a adoptée ne représente pas un conflit d'intérêts.

Cependant, cela m'a bien amusé de voir avec quel effort d'imagination le député de Vacouver-Est (M. Lee) a interprété le discours du trône. Par ailleurs, je félicite le député de certaines des idées qu'il a exprimées. Ce qui est malheureux, c'est que ces idées n'aient pas été exprimées dans le discours du trône et qu'il n'ait pas été question qu'elles soient reprises dans des mesures à venir.

Après avoir lu le discours du trône attentivement, je suis convaincu que ses auteurs ont dû éplucher plusieurs dictionnaires pour en arriver finalement à une nouvelle définition du mot «vide»; je suis certain que c'est le seul discours du trône qui résonnerait comme un baril vide si on le laissait tomber!

En 1974, le parti libéral a dit aux Canadiens que les élections portaient sur la question du leadership. A mon avis, rien dans l'histoire du Canada ne le prouve aussi bien que ce qui s'est passé le 12 octobre. C'était probablement la seule déclaration exacte faite pendant la campagne sur le thème du leadership de 1974.

Tous les Canadiens ont certainement constaté une grave omission dans le discours. Si l'on se reporte à la première session de la 30e législature, on se rappellera que deux des objectifs les plus importants à ce moment-là étaient l'abolition de la peine capitale, grâce au bill C-84, et le resserrement de la sécurité au Canada, grâce au bill C-83. Presque tous les Canadiens se sont rendu compte que le bill C-83 était simplement une mesure superficielle destinée à faire adopter le bill sur la peine capitale.

Chose certaine, monsieur l'Orateur, nos prisons sont devenues des endroits très passants dernièrement; on y entre et on en sort comme dans un moulin. Après la dernière session, il aurait été naturel que le discours du trône contienne quelque chose à propos de l'ordre public. Le problème a été mis en évidence par les événements des dernières semaines, surtout dans les prisons fédérales, et plus spécialement la prison de New Westminster, en Colombie-Britannique.

Il existe maintenant au Canada ce qu'il faut appeler une crise de l'ordre public. Si nous voulions vraiment parler de sécurité au Canada sous un gouvernement libéral, ii faudrait conclure que les citoyens seraient plus en sécurité s'ils étaient enfermés et les prisonniers en liberté.

Le bill C-83 présenté au cours de la dernière session était simplement un moyen détourné de faire adopter le bill C-84 à la Chambre. C'est bien évident si l'on songe que le discours du trône ne parle d'aucune mesure destinée à instaurer l'ordre et la sécurité publics dans la société canadienne. Cela va à l'encontre de certains arguments absolument accablants et nous pouvons constater que la mesure sur les armes à feu ne constituait en réalité qu'un ramassis d'éléments disparates mis bout à bout. La Chambre en a été saisie, l'étude en a traîné pendant des mois, pour la bonne raison que le gouvernement ne s'était pas efforcé de façon sincère ou sérieuse de prendre des mesures concernant l'ordre public.

Il est temps, je pense, que nous nous arrêtions sur certains des faits concernant l'ordre et la sécurité publics dans notre pays pour savoir exactement ce qu'il s'y passe. Récemment, en moins de 12 mois, cinq employés de prison ont été tués; depuis 1970, 60 prisonniers se sont suicidés, 14 détenus ont été assassinés et beaucoup plus encore ont été matraqués, battus ou poignardés. Au cours des dix dernières années, le nombre des délits d'agression s'est accru de 90 p. 100. On pourrait même dire que trois prisonniers sur quatre sont des «diplômés» de notre système pénitentiaire! On se contente simplement de les recycler. Il n'y a pas de système pénitentiaire au Canada; nous nous contentons de ramener les détenus là d'où ils viennent.

L'année dernière, nous avons dépensé 256 millions de dollars pour les quelque 9,000 hommes et femmes détenus dans nos pénitenciers fédéraux, soit trois fois autant qu'il y a seulement sept ans. Si les dépenses affectées chaque année au fonctionnement de nos institutions pénitentiaires continuent à s'accroître à ce rythme, d'ici 1984 elles dépasseront un milliard de dollars. Il nous faut nous demander, je pense, jusqu'à quel point nous allons dépenser des fonds fédéraux, des fonds du gouvernement, l'argent des contribuables pour un système pénitentiaire qui ne fonctionne pas.

Il ne fait aucun doute, quand plus des trois quarts des prisonniers libérés se retrouvent dans le système pénitentiaire, quand il y a autant de coups de couteau et d'assassinats qu'à l'heure actuelle et quand les prisonniers deviennent les maîtres des prisons, que le discours du trône aurait dû annoncer des mesures concernant l'ordre public. Le discours n'en fait pas mention, ce qui montre tout simplement que le bill C-83 n'était que de la frime lorsqu'il a été présenté au cours de la dernière session. Le gouvernement actuel parle d'ordre et de sécurité publics, mais il n'avait qu'une chose à l'idée, c'était l'abolition de la peine capitale. Il est parvenu à ses fins sans promettre aux Canadiens des mesures pour assurer l'ordre et la sécurité publics. Je pense qu'un plus grand nombre de Canadiens auraient accepté l'idée de l'abolition de la peine capitale si le gouvernement avait agi de façon inverse, c'est-à-dire s'il avait pris des mesures concernant l'ordre et la sécurité publics en premier lieu, ce qui lui aurait permis ensuite d'être en position de force pour proposer l'abolition de la peine capitale.

Pour garder un détenu pendant un an dans une institution pénitentiaire à sécurité maximum, il en coûte 60 p. 100 de plus que le revenu annuel moyen d'un ouvrier canadien. Cela montre clairement, je pense, que l'on impose à notre société des priorités qui n'en sont pas, puisque nous nous contentons de recycler des individus tout en sachant que les dépenses que l'on devra engager chaque année pour chaque détenu sont beaucoup plus élevées que le revenu moyen annuel des Canadiens.

La cause première des difficultés de notre régime pénitentiaire est l'attitude ambivalente du gouvernement et sa politique mal définie sur l'ordre et la sécurité publics. Ce gouvernement est désorienté et ne sait comment fixer ses priorités. Il ne sait s'il faut rééduquer les prisonniers, les punir ou si l'objet de l'emprisonnement est de protéger le public. Il tâte de l'un ou de l'autre de ces objectifs et même ses expériences en exposant le public en général à de graves risques. Je pense que nous pouvons affirmer, sans crainte de nous tromper, que ce gouvernement devrait offrir aux Canadiens, dans le discours du trône, une assurance qui leur donnerait un sentiment de sécurité et de paix.

Au Canada, nous nous y prenons mal vis-à-vis des délinquants primaires. Sous le régime judiciaire actuel ils s'en tirent

sans aucune punition. En fait, une fois qu'un délinquant primaire est relâché, il arrive souvent qu'il soit même encouragé par le système à récidiver. Quiconque dresse un cheval ou un chien ou qui a travaillé dans le domaine de la psychologie de l'enfant sait bien que certains mauvais comportements ne doivent pas être tolérés indéfiniment. On ne peut de cette manière espérer un redressement.

N'importe quel garçon de ferme sait qu'on ne peut permettre au chien d'entrer dans le poulailler pendant tout l'été et, l'automne venu, chercher à le dresser pour qu'il n'en approche pas. Or, d'après notre régime pénal actuel un délinquant primaire doit être mis en liberté surveillée ou élargie. Ceci ne veut pas dire nécessairement, bien entendu, qu'un premier délit doive être automatiquement puni de prison, mais il devrait tout au moins mériter une punition quelconque.

Si le gouvernement avait la moindre imagination, il établirait un régime selon lequel les délinquants primaires apprendraient que si l'on n'observe pas la loi on doit en subir les conséquences. Ce concept d'après moi est totalement absent de notre régime actuel d'ordre et de sécurité publics. Ceux qui ont désobéi à la loi et qui y ont gagné seront certainement incités à répéter leurs crimes. L'une des plus graves omissions du discours du trône est la suivante: le discours ne dit rien de la loi et de l'ordre public. Cela veut dire qu'on ne donne pas suite aux mesures proposées lors de la première session du 30e Parlement.

● (2110)

J'aimerais maintenant aborder une autre question qui peut avoir des conséquences énormes pour les Canadiens. A mon avis les renseignements trompeurs donnés par le gouvernement fédéral ont causé de graves dommages dans certaines régions du pays et entraîné ce que certains appellent aujourd'hui la crise du bœuf. Quand on parle de crise, on veut en fait parler des bas prix qu'obtiennent les éleveurs pour le bétail de boucherie, c'est-à-dire pour le bœuf.

Nous ne connaissons certainement pas de crise au Canada pour ce qui est de la mise en marché du bœuf; la crise est causée par le ministre de l'Agriculture actuel (M. Whelan). Que s'est-il passé depuis que le ministre détient son poste? Entre 1973 et 1974 nous avons eu droit à 29 mesures spéciales touchant l'industrie du bœuf, la troisième par ordre d'importance au Canada. Ces 29 mesures spéciales, ces mesures à court terme, ont déréglé le marché, mécontenté nos amis américains et fait perdre de l'argent aux éleveurs et aux naisseurs du fait que leur frais de production étaient supérieurs à leurs revenus. Nous manquons malheureusement de politiques à long terme dans ce domaine. C'est une honte. Les abattoirs canadiens constituent l'une des plus grosses industries alimentaires du pays qui se classe au troisième rang par ordre d'importance.

Étudions les chiffres pour voir quelle est l'importance de la viande dans notre économie. Par exemple, vous remarquerez que chaque année on envoie au Canada environ 200,000 wagons de marchandises remplis de viande. L'industrie de la viande est, je le répète, la troisième industrie du pays. C'est une industrie de 2.5 milliards de dollars qui paye à ses employés 265 millions de dollars en salaires. Environ 275,000 éleveurs de toutes les régions du pays fournissent à cette industrie sa matière première. On remarquera qu'environ 80 p. 100 du bétail tué chaque semaine en Alberta aboutit sur le marché de Montréal.

Ce n'est pas par accident que nous avons connu les importations de bœuf des pays d'Océanie, c'est-à-dire de Nouvelle-Zélande et d'Australie, importations qui ont plongé l'industrie du bœuf dans le désarroi. Je suis persuadé que c'est notre gouvernement fédéral qui a voulu ces importations. Il voulait comprimer le prix des viandes, pour faire voir que son programme anti-inflation donnait des résultats. Dans sa tournée des provinces atlantiques, le premier ministre (M. Trudeau) a vanté à qui voulait l'entendre la réussite du programme anti-inflation. A preuve, disait-il les prix alimentaires n'ont augmenté que de 6 p. 100 au cours des derniers mois, alors qu'il y a un an ils augmentaient au rythme de 10 p. 100. Il a répété la même chose dans le sud de l'Ontario. Et encore il y a un ou deux jours, il répétait à la télévision que le programme anti-inflation fonctionne bien parce que les prix alimentaires sont à la baisse.

La vérité, c'est que les prix alimentaires ne sont pas à la baisse. Si l'on se donne la peine de passer un par un les prix alimentaires, on constate qu'ils ont tous augmenté, sauf ceux du porc, de la volaille et du bœuf. Les consommateurs économisent beaucoup sur le bœuf. En d'autres termes, le gouvernement libéral, qui est appuyé et élu presque exclusivement par deux provinces canadiennes, fait comprendre aux agriculteurs et producteurs de l'Alberta et des autres provinces des Prairies qu'il peut se passer d'eux. Les provinces des Prairies, il les passe par profits et pertes. Il n'a pas de sièges en Alberta, et il agit en conséquence. Il ne s'en cache pas, il se fiche du tort qu'il cause aux bons ranchers des Prairies. Quelle importance ont-ils pour lui? Il compte donc importer à bon marché du bœuf des pays d'Océanie, du bœuf vendu à vil prix, pour montrer que le programme anti-inflation donne des résultats. Ce sont là des procédés cruels. Ce n'est pas bien de combattre l'inflation sur le dos des victimes de la crise engendrée par les importations de bœuf bon marché. Ce n'est pas bien de sacrifier ainsi certains électeurs.

Je le répète. Si nous avons eu des surplus de bœuf, c'est à cause des politiques adoptées par le gouvernement. Elles remontent à l'époque où le gouvernement fédéral avait adopté le programme LIFT qui visait à encourager les agriculteurs à cesser de cultiver des céréales et à utiliser leurs terres pour faire des pâturages. Cette politique encourageait l'élevage au Canada. A mon avis, le programme LIFT aurait dû s'appeler programme gaffe. Il a entraîné un accroissement du cheptel canadien au point qu'en février de l'an dernier, le nombre de vaches et de génisses avait augmenté de 45 p. 100 par rapport à l'année précédente. Nous avons connu des taux élevés de surproduction de bœuf et nous subissons aujourd'hui les conséquences désastreuses d'une hausse de 139 p. 100 du bœuf importé de Nouvelle-Zélande ainsi que d'une hausse de 10 p. 100 de celui en provenance de l'Australie. C'est un tort. Le gouvernement cherche à rayer de la carte certaines personnes dans des régions où il n'a aucun appui politique. Faut-il s'étonner de ce que le gouvernement semble vouloir diviser le pays et non l'unifier?

Tout cela est de la faute des politiques gouvernementales et non du Canada proprement dit. Je ne pense pas que le Canada soit un pays divisé de nature. Ce qui cloche, c'est que les politiques du gouvernement ont dressé une partie du pays

contre l'autre. Pour m'exprimer autrement, le gouvernement a cherché à compenser la perte de voix dans les régions productrices et extractives de notre pays en s'en assurant d'autres dans les grands centres de transport et de population qui, par définition, représentent un grand nombre de sièges et de voix.

J'aimerais rappeler l'importance de l'industrie de la viande au Canada. Elle représente des ventes annuelles de l'ordre de 2.5 milliards de dollars; c'est, en importance, la troisième industrie manufacturière de notre pays, elle occupe le deuxième rang du point de vue du matériel utilisé, matériel d'une valeur supérieure à deux milliards de dollars; elle consacre près de 5 millions de dollars chaque jour à l'achat de bestiaux, emploie plus de 31,000 personnes et verse chaque année 265 millions de dollars en salaires et traitements. En outre, elle verse plus de 20 millions par an à l'impôt sur le revenu et dépense plus de 13 millions de dollars en carburant et en électricité. Pourtant, le gouvernement cherche à rayer tout ce secteur de l'économie des provinces des Prairies et dans le sud de la Colombie-Britannique. Il prétend pouvoir se passer de ces gens-là et il agit ainsi pour prouver que son programme de lutte contre l'inflation marche bien.

M. Hnatyshyn: Le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) serait sans doute d'accord avec les propos du député.

M. Malone: C'est vrai. Il est sans doute à Winnipeg, en train de dire aux gens qu'il approuve certains des propos que tiennent les députés de mon parti.

Une voix: C'est absurde!

M. Baker (Grenville-Carleton): Lisez la dernière partie de sa lettre.

M. Malone: J'aimerais parler d'une autre chose qui, triste ironie du sort, prouve bien ce qui se passe dans notre pays. Le premier ministre a créé un nouveau portefeuille et nommé un nouveau ministre responsable des petites entreprises. Personne ne niera l'importance d'un tel portefeuille. De toute évidence, chacun d'entre nous tient à ce que l'on accorde une plus grande attention à la petite entreprise canadienne. Mais le fait est, et l'on peut citer une foule d'exemples à l'appui, que les services et les politiques du gouvernement visent délibérément à chasser les petites entreprises hors du Canada. S'il y a quelque chose qui pourrait mieux illustrer cela, ce serait une étude de ce que le système postal inflige à la petite entreprise.

● (2120)

Le service aux deux principaux bureaux de poste de ma province natale, à savoir Edmonton et Calgary, est absolument pitoyable. Dans l'un des bureaux de poste ruraux de ma circonscription, on a reçu des plaintes de Medicine Hat, Armstrong (C.-B.), Salmon Arm (C.-B.), Kamloops (C.-B.) Oshawa en Ontario et Edmonton.

Un de mes électeurs, qui reçoit régulièrement par la poste un hebdomadaire, a noté les dates auxquelles il reçoit les numéros. Ainsi, le 21 juin il a en reçu un qui avait été posté le 2 juin, un autre le 21 juin posté le 9, un le 30 juin posté le 23 et un le 17 août posté le 28 juillet.

D'après les lettres adressées au propriétaire d'un hebdomadaire de l'endroit par un client mécontent, le journal met dix jours pour se rendre par la poste de Stettler à Medicine Hat, et huit jours du même endroit à Edmonton. Le fait est qu'on peut se rendre à peid à ces deux endroits dans moitié moins de temps. C'est un fait. Presque n'importe qui, sauf la représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) pourrait se rendre à pied de ma circonscription à Medicine Hat, mais le courrier prend dix jours pour parcourir la même distance.

Un hebdomadaire se lamente que, si le service ne s'améliore pas, il finira pas devoir fermer ses portes. Le gouvernement a l'audace de nous donner un ministre chargé des petites entreprises tandis que par ses actes et ses politiques, il mène la petite entreprise à la faillite.

J'aimerais verser au hansard deux ou trois observations au sujet du discours du trône. L'une a trait à une demande d'enquête sur les services de réparation du matériel agricole. Lorsque la saison des récoltes s'amène à l'automne, les céréaliers touchent alors la forte partie de leur revenu annuel. On peut même dire que pendant les récoltes, le céréalier gagne des centaines de dollars l'heure. Par ailleurs, pendant la dernière saison des récoltes, en fait de réparation des machines agricoles la situation a été pour le moins atroce. Ainsi, il existe sur une moissonneuse-batteuse connue fabriquée dans les provinces des Prairies, une courroie en V d'un type particulier. Si une courroie s'était brisée l'été dernier, il n'était pas possible d'en trouver une de rechange dans aucune des trois provinces de l'Ouest.

Il paraît également qu'à bien des endroits, il a fallu attendre plus de deux semaines pour obtenir des pièces de rechange de machines agricoles pendant la récolte. Cela devrait montrer à l'évidence que l'on devrait pouvoir trouver des pièces pour les machines agricoles pendant les deux ou trois semaines que durent la récolte, selon que le beau temps le permet. On devrait faire une enquête sur les systèmes d'approvisionnement et d'entretien pour les machines au Canada.

Il incombe au gouvernement de lancer une enquête et de tenir des audiences dans les localités agricoles afin que les agriculteurs puissent exprimer leurs inquiétudes et leurs doléances. Il conviendrait de remédier à cette situation qui engendre de graves problèmes économiques dans les régions des Prairies productrices de blé et de grains.

Il est injuste que certains agriculteurs puissent faire une récolte abondante alors que leurs voisins doivent subir des pertes considérables parce qu'ils ont des ennuis mécaniques et qu'ils doivent attendre plusieurs semaines avant de pouvoir obtenir les pièces de rechange.

Je remarque également dans le discours du trône que le gouvernement accorde une importance accrue à la place de la femme dans la société. Tout en approuvant et en applaudissant à l'énoncé de ces mots, je ne peux m'empêcher d'avoir des réserves quant à leur portée.

Nous avons été témoins, il n'y a pas longtemps de ce qu'on a appelé l'Année internationale de la femme. En vérité, ce ne fut rien d'autre qu'une campagne de 3 millions de dollars pour distribuer des macarons portant l'inscription «Pourquoi pas?». Ce n'est pas une façon de traiter la femme dans notre société. Si nous menions une étude dans tout le pays sur les améliorations apportées au statut de la femme depuis l'Année internationale de la femme, nous ne pourrions constater aucune amélioration du taux d'embauche des femmes dans la fonction publique. Il n'y a eu aucune amélioration réelle du point de vue juridique dans la condition féminine. Le seul moyen que nous aurions de démontrer, et rapidement, que l'on veut améliorer le statut de la femme canadienne serait d'avoir une représentation féminine accrue à la Chambre des communes.

J'aimerais donner un exemple concret. Le gouvernement devrait adopter des mesures législatives à propos des femmes d'agriculteurs. Tous ceux qui connaissent les exploitations agricoles ou les fermes d'élevage savent pertinemment que souvent la femme travaille aussi fort que son mari. Ils travaillent ensemble. Il arrive souvent qu'elle conduise les machines agricoles, les camions à grain l'automne et qu'elle travaille de 15 à 16 heures par jour pendant les semailles printanières et pendant les moissons à l'automne. Quelle insulte cela doit être pour cette femme de cultivateur quand en avril son mari déduit $1,644 de son impôt pour elle. Il pourrait engager un homme, mais il ne peut payer sa femme. S'il le faisait, cela serait considéré comme faisant partie du revenu familial. Si le gouvernement actuel veut vraiment essayer de faire quelque chose pour les femmes canadiennes, c'est un domaine où il pourrait commencer à faire quelque chose de tangible.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Dans nombre de discours du trône, le gouvernement a parlé de ce qu'il allait faire pour les femmes. Il est grand temps que les femmes canadiennes demandent quand cela va se faire. Il faudrait encore répéter qu'on verra le meilleur signe de ce qui arrivera pour ce qui est d'améliorer le statut des femmes au pays le 18 octobre.

J'aimerais parler d'un autre domaine très négligé dans le discours du trône: l'engagement qu'a pris le gouvernement de faire quelque chose pour les vieux de notre société. On ne traite pas la vieillesse comme une étape de la vie. De bien des façons, on traite les personnes âgées comme si elles étaient une espèce différente. Elles sont mises à l'écart de la société, placées souvent dans des foyers ou elles ont plus souvent, l'impression de ne pas avoir de but, de ne pas participer, de ne pas être des citoyens comme les autres membres de la société adulte.

Je ne puis imaginer une tare sociale plus réelle que la façon de traiter nos citoyens âgés. Une solution pourrait être d'augmenter leurs pensions. Cela pourrait aider dans une certaine mesure. Toutefois, un gouvernement ayant de l'imagination se rendrait compte que les problèmes des citoyens âgés dépassent de beaucoup la simple situation financière. Ils devraient être en mesure de participer activement à quelque chose. Il est vrai que ce sera peut-être plus lentement, pas au même rythme. Tant qu'ils sont encore jeune, ils peuvent encore jouer un rôle actif, mais il n'y a aucune structure établie au Canada actuellement qui permette à ces gens âgés de se sentir utiles et de conserver leur amour-propre. Nous nous privons ainsi de grands talents et de bonheur humain tout en augmentant les frais sociaux et médicaux. Ils doivent ainsi subir un traitement que nous ne voudrions pas imposer aux plus modestes de nos compatriotes. Chose certaine, le Canada a été édifié par nos citoyens âgés.

• (2130)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: Il peut continuer avec le consentement unanime. La Chambre consent-elle à laisser continuer le député?

Des voix: D'accord.

M. Malone: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai entendu le «novice» d'en face dire qu'il pensait que c'était mon premier discours.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous n'avez pas tellement changé.

M. Malone: Tout en parlant des citoyens âgés, j'aimerais aussi féliciter le nouveau ministre chargé de la santé et du sport amateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Malone: Je ne suis pas encore prêt à la louer mais je lui ferai quelques suggestions. Chaque fois qu'il est question de santé et de sport amateur, on met généralement l'accent sur la jeunesse. J'espère que dans ses nouvelles attributions, le ministre s'occupera des foyers pour citoyens âgés de notre pays. En réalité, même si ce groupe ne participe pas aux compétitions olympiques, la santé est, de toute évidence, aussi importante pour les citoyens âgés que pour tout autre groupe de notre société.

S'il est un groupe au sujet duquel il couvient de parler de bonne forme physique et d'équipement nécessaire pour faire des exercices physiques, c'est bien à propos des personnes âgées. Songeons un instant à la piètre architecture des foyers de vieillards, où ceux-ci sont claquemurés dans une seule pièce séparée de la salle à manger par un couloir contenant invariablement un piano à l'autre bout; songeons aussi au fait que l'exercice est nécessaire au bon fonctionnement du système circulatoire et respiratoire, et nous devons conclure qu'il ne faut pas réserver l'exercice et le sport à la jeunesse mais donner aussi aux personnes âgées l'occasion d'en faire. Si nous avons vraiment à cœur la santé de nos vieillards qui peuvent très bien participer à la vie en société et même y contribuer, nous devons leur donner la possibilité de jouir des mêmes agréments de la vie qu'aux autres adultes.

Un autre point que je voudrais soumettre à l'attention de la Chambre, c'est l'opportunité de créer dans chaque province canadienne des coopératives où les personnes âgées pourraient vendre leurs produits comme des sous-verres, des taies d'oreillers, des draps, des appuie-livres—peu importe—et bénéficier d'une réduction importante de taxes. Ma proposition repose sur le fait que, de nos jours, nous voulons toujours donner plus d'argent aux personnes âgées. Malheureusement, nous négligeons de leur fournir l'occasion de participer à leur propre bien-être.

Qu'on se serve ou non de l'exemple que je viens de donner, il est urgent de trouver une méthode permettant aux personnes âgées d'améliorer leur situation économique, de sentir qu'elles participent et d'acquérir plus de confiance en elles-mêmes, parce qu'elles seront capables de participer à la structure sociale et culturelle du Canada. Une personne âgée doit être traitée comme un être humain normal, et non pas comme une espèce différente du reste de la société. En d'autres termes, nous devons réfléchir sur la façon dont nous analysons nos personnes âgées et parlons d'elles.

Dans la même veine, en parlant du silence du discours du trône à propos des personnes âgées, nous devrions aussi jeter un coup d'œil sur ceux qui passeront bientôt dans cette catégorie. A vrai dire, on peut prouver, documents de psychologues et de sociologues à l'appui, que la grande majorité des Canadiens, et cela sans l'ombre d'un doute, ne sont pas préparés à leurs années de retraite. Ce qui se produit c'est qu'ils font une dépression après avoir quitté leur emploi, et cela, souvent parce qu'aucun programme n'a été mis sur pied au pays, soit par l'industrie, soit par la fonction publique, pour les préparer à une retraite créatrice, engagée, pleine de signification.

En outre, les provinces et le gouvernement fédéral ont établi un régime de santé qui paie les frais médicaux. Mais nous avons échoué lamentablement pour ce qui est d'établir un régime médical de prévention. De même, nous n'avons pas de système de prévention dans le domaine de la justice dont nous avons parlé plus tôt en traitant de notre régime pénitentiaire. A mon avis, nous devons nous occuper non seulement de l'inflation mais de nos prisons, de l'agriculture, domaine dans lequel le pays est loin de réaliser son potentiel, des problèmes de nos citoyens âgés, et plus important encore, des possibilités pour toutes les régions de sentir qu'elles font partie du Canada, qu'elles sont toutes reliées par un système de transport quelconque.

Je ne sais pas combien de fois la question des transports a été abordée dans les discours du trône, mais ce que je sais, c'est que c'est au moins la sixième fois que le ministère des Transports promet une refonte complète du réseau ferroviaire dans les Prairies. On en reparle maintenant dans le discours du trône et tout ce que nous pouvons espérer, c'est que cette promesse se concrétise, avec plus d'un siècle de retard. A cause de cela, les Prairies sont demeurées les seuls producteurs de matières premières et le centre du Canada est demeuré la seule région manufacturière du Canada. Les trois provinces des Prairies se trouvent dans une situation terriblement désavantageuse sur le plan économique à cause d'une structure de tarifs-marchandises injuste.

Il est insensé qu'à cause de ces tarifs-marchandises il coûte moins cher d'expédier des produits de Toronto à Vancouver que de Toronto à Calgary. Il est également anormal que le transport de la farine de colza de Toronto à Lethbridge dans le même genre de wagon couvert coûte deux fois plus cher à la tonne que le transport du colza brut de Lethbridge à Toronto. On a le même poids, le même genre de wagon et la même distance, mais un tarif-marchandises qui est de toute évidence discriminatoire envers une région du Canada.

Le premier ministre hausse les épaules et se demande pourquoi les Canadiens ont tort de ne pas comprendre que le Canada va être divisé. Il sera manifestement divisé tant que les politiques gouvernementales le seront. Le Canada ne souhaite absolument pas la division, mais nous avons un gouvernement qui cherche à tout prix à diviser les gens.

J'ai examiné ce qui s'est produit dans le domaine des transports. Nous allons instaurer une nouvelle politique portuaire. Un nouveau port à Churchill permettant d'accroître les expéditions de céréales à partir de ce port pendant l'année de production contribuerait beaucoup à réduire les frais de transports des agriculteurs des Prairies. Cela augmenterait dans une très large mesure le montant des revenus que les Prairies sont en mesure de réaliser. L'ouverture du port de Churchill amènerait une diminution des frais de transport et permettrait d'y acheminer une plus grande quantité des céréales récoltées dans les provinces des Prairies. Mais on sait que le gouvernement n'a cessé de renier ses promesses l'une après l'autre.

● (2140)

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Malone: Pour répondre au député qui vient de prétendre que ce n'est pas vrai, je lui dirai qu'il n'est pas allé dans sa circonscription dernièrement. C'est une circonscription agricole et s'il avait pu s'entretenir avec quelques-uns de ses électeurs, il saurait que l'une des choses souhaitées et essentielles au progrès économique, c'est l'amélioration du port de Churchill et une toute nouvelle politique portuaire. C'est une réalité dont nous devrons tenir compte très bientôt.

Quant au discours du trône, ce que l'on nous a encore présenté, c'est tout simplement un bout de papier sans valeur. Ce n'est rien d'autre qu'une collection d'épithètes tirés d'un dictionnaire de synonymes. Ce n'est rien d'autre que des promesses creuses que nous continuons d'entendre. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que les mesures législatives qui s'ensuivront apporteront quelque espoir au peuple canadien.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Plaît-il à la Chambre de déclarer qu'il est 9 h 45?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte donc sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(Vote n° 1)

POUR

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Brewin
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Firth
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Jones
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lambert
(Bellechasse)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Saltsman
Symes—17.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Beatty
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Caccia
Cadieu
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Comtois
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Elzinga
Epp
Fairweather
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Harquail
Hees
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lawrence
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacDonald (Mlle)
(Kingston et les Îles)
MacEachen
MacFarlane
Mackasey
Macquarrie
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Muir
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
Penner
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Reynolds
Roberts
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Scott
Sharp
Smith
(Churchill)
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Towers
Trudeau
Trudel
Turner
Wagner
Watson
Whelan
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Young—193.

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté. Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 14, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Ce sera sous peu le deuxième anniversaire de l'écrasement de l'avion de la PanArctic Air, qui démontre de façon tragique la nécessité d'une commission d'enquête autonome sur les accidents, commission que le discours du trône passe notoirement sous silence. Je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre prie le gouvernement de présenter immédiatement un projet de loi tendant à établir cette commission.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

STATISTIQUE CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion sur une question urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement s'apprête à altérer et à remanier l'indice des prix à la consommation et que les gouvernements, les entreprises, les travailleurs et les consommateurs attachent beaucoup d'importance à cet indice comme mesure du coût de la vie, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre charge le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de tenir des audiences sur la composition, l'applicabilité et l'exactitude de l'indice des prix à la consommation, que le comité soit autorisé à convoquer des témoins et à faire faire des recherches et qu'il communique ses conclusions à la Chambre avant que le gouvernement remanie l'indice des prix à la consommation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DES MEMBRES DE LA FAMILLE DE FEU LE TRÈS HONORABLE LOUIS ST-LAURENT

M. l'Orateur: Je crois qu'avant de passer à la période des questions orales, tous les députés voudront se joindre à moi pour rendre à nouveau hommage à un très distingué ancien premier ministre du Canada, feu le très honorable Louis St-Laurent, représenté ici aujourd'hui par plusieurs membres de sa famille. Un premier hommage lui a été rendu ce matin, lorsque son buste a été présenté à la Chambre des communes et que sa statue a été inaugurée par le premier ministre devant la Cour suprême du Canada. Je voudrais signaler la présence à la tribune, parmi les membres de la famille du défunt, de son fils aîné M. Renault St-Laurent et de M^me^ St-Laurent.

Des voix: Bravo!

● (1110)

M. l'Orateur: Évidemment, un hommage a été rendu à feu le très honorable Louis St-Laurent, ce matin, par le secrétaire d'État, puis par le très honorable premier ministre au moment de l'inauguration. J'aimerais bien pouvoir m'attribuer le mérite de cette idée, mais je ne le puis, en toute honnêteté. C'est le très honorable représentant de Prince-Albert qui a suggéré que le texte des deux allocutions soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui, de façon à figurer avantageusement dans les annales de l'histoire du Canada. Si tel est le désir de la Chambre, il en sera ainsi ordonné.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Le texte de l'allocution du premier ministre figure à l'appendice A et le texte de l'allocution du secrétaire d'État, à l'appendice B.*]

Question orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MESURE DE LA RÉDUCTION DE L'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Selon les conclusions du document de travail sur la position du gouvernement pendant la période postérieure à la réglementation, le gouvernement devrait restreindre son action directe et s'en remettre davantage à l'économie de marché. Le ministre confirmerait-il cette conclusion en indiquant dans quelle mesure on prévoit limiter la croissance des sociétés de la Couronne? Par exemple, compte-t-on renoncer à l'intervention de Pétro-Canada dans l'économie de marché?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'utilité du rôle de catalyseur que joue et que peut jouer Pétro-Canada n'a aucunement besoin d'être démontrée, il me semble. En fait, dans certains secteurs comme, par exemple, le recyclage de la main-d'œuvre, dont mon collègue aura l'occasion de parler, le rôle du gouvernement sera réduit et celui du secteur privé accru. Lorsqu'il s'agit de décider, notamment, si la quantité de ressources énergétiques, comme le pétrole et le gaz naturel, est suffisante, nous persistons à croire que Pétro-Canada peut jouer et jouera un rôle très efficace.

M. Stevens: Étant donné que le gouvernement s'engageait, il y a déjà un an, dans son Livre blanc intitulé «Offensive contre l'inflation», à «réévaluer les frais qu'entraînent pour le secteur privé un bon nombre de ses règles et règlements» et à étudier la portée inflationniste de ses propres organismes, et qu'il réaffirme cet engagement dans le discours du trône et dans le document de travail déposé hier, le ministre nous donnerait-il des exemples précis de modifications aux règlements qui auront les résultats escomptés dans le Livre blanc et les autres textes dont je viens de parler?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de reparler des mesures que prennent actuellement mes collègues pour réduire le nombre des déclarations et formules jusqu'ici exigées du secteur privé, surtout des petites entreprises, ce qui, à notre avis, devraient alléger de beaucoup la charge administrative qui leur est imposée dans leurs relations avec le gouvernement du Canada. Nous espérons de plus obtenir la collaboration des gouvernements provinciaux afin que l'ensemble de la réglementation imposée au secteur privé soit réduite.

LA POSSIBILITÉ D'INSTAURATION D'UN IMPÔT NÉGATIF SUR LE REVENU

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): J'aimerais poser une autre question supplémentaire au ministre des Finances. Le document de travail sur le rôle du gouvernement pendant la période qui suivra le programme d'austérité qui a été déposé hier dit ceci:

> Il sera nécessaire de continuer à étudier la question de l'intégration des transferts de revenus au régime fiscal.

Le ministre pourrait-il être plus explicite et dire à la Chambre si c'est là une manière verbeuse de dire que l'on compte instaurer un impôt négatif sur le revenu?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Il n'en est rien. Je me permettrai de signaler au député que nous avons en réalité déjà un système analogue dans les dispositions relatives aux prestations supplémentaires de sécurité de la vieillesse. En ce qui concerne les domaines d'activité de mon collègue, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et pour d'autres collègues, il importera de trouver moyen d'intégrer les paiements de transfert actuels au régime fiscal.

LA MÉTHODE DE RÉVISION DE LA PROCÉDURE CONCERNANT LA PRESTATION ET LE TRANSFERT AU SECTEUR PRIVÉ DES SERVICES DU GOUVERNEMENT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné les mesures que le gouvernement a mises de l'avant dans le discours du Trône et dans le document qu'il a déposé hier, en vue d'accroître le rôle du secteur privé, et son intention de faire une révision de tous ses programmes, le ministre peut-il nous préciser comment se fera cette révision, sur quels critères elle se fondera et qui s'en chargera? Pourrait-il également nous expliquer comment le gouvernement entend inciter le secteur privé à prendre en charge la prestation des biens et des services dont parle le document déposé hier et qui sont actuellement fournis par des organismes du gouvernement?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne peux que compléter les remarques faites à cet égard par mon collègue le ministre des Finances. Pour ce qui est des services qui sont indiscutablement du domaine public, et relèvent du gouvernement, nous en étudions soigneusement les finances. En fait, nous avons déjà commencé de le faire depuis quelque temps et j'ai l'intention de continuer.

A propos des services qui sont fournis par les sociétés de la Couronne, je ne crois pas que je puisse ajouter d'autres remarques à celles qu'a déjà faites le ministre des Finances, sauf pour dire que cette question fait l'objet d'un examen sérieux afin de déterminer ceux que le secteur privé pourrait donner plus efficacement en envisageant bien sûr que ces biens et services continuent d'être disponibles au public par l'entremise du secteur privé ou par des organismes publics.

M. Mazankowski: Dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre, que cette révision se fera au sein de l'organisation libérale et qu'il ne s'agira pas d'une révision publique? Est-ce ainsi qu'il faut comprendre la réponse du ministre et, si celui-ci n'a pas l'intention de soumettre les programmes et les services gouvernementaux à une révision publique, peut-il nous dire pourquoi?

M. Andras: Je pense que les événements des jours derniers, en particulier le discours du trône et le document qui a été distribué et auquel le député de York-Simcoe fait allusion, ont clairement démontré que nous avons l'intention de demander l'avis de différents secteurs de l'économie, pour essayer de voir avec eux quels sont les services qui pourraient ou ne pourraient pas être cédés au secteur privé.

STATISTIQUE CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, et comme c'est la première fois que je lui pose une question, j'en profite pour le féliciter de sa récente nomination.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Compte tenu de l'importance de l'indice des prix à la consommation et comme bien des gens doutent de la véracité de l'IPC, le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il fera cesser les recherches sur les modifications proposées à l'indice des prix à la consommation et qu'il saisira de la révision de l'IPC le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui pourrait tenir des audiences et produire un rapport indépendant qui proposerait des recommandations à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier l'honorable député de ses bons souhaits. S'il a des suggestions concrètes à me faire relativement à ce domaine il devrait me les faire parvenir. Je pense qu'on devrait laisser les experts du ministère étudier le problème, et si nous devons faire des changements, nous en discuterons avec le comité. Mais il serait prématuré à ce moment-ci de retirer le problème des mains des experts pour ouvrir un débat qui pourrait être stérile. Je suis d'avis que je devrais d'abord recevoir le rapport des fonctionnaires de mon ministère et le déférer par la suite, s'il y a lieu, à un comité de la Chambre pour étude.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Je remercie le ministre de m'avoir demandé de faire des suggestions. Je lui suggère avant tout de saisir un comité de l'étude de cette question. Je n'ai certainement pas—comme aucun député d'ailleurs—les possibilités de faire des recherches pour mettre en doute les conclusions du ministère de l'Industrie.

Je me permets de signaler au ministre que la Fonction publique n'est pas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Bellechasse.

* * *

● (1120)

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LES PARTICULIERS DOIVENT PAYER DE L'INTÉRÊT SUR LES VERSEMENTS D'IMPÔT EN SOUFFRANCE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Revenu national, mais je voudrais au préalable lui offrir toutes mes félicitations et mes bons vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Au cours de la dernière session dans une réponse à une question que j'avais posée et qui est consignée au *Feuilleton* de la Chambre des communes, le ministre du Revenu national a répondu qu'il y avait des arrérages de l'ordre de 223 millions de dollars en impôts dus par les corporations multinationales ou nationales, et que sur ces arrérages un intérêt de l'ordre de 6 p. 100 était payé. Puis-je demander au ministre de bien vouloir dire à la Chambre si, lorsque des particuliers doivent des arrérages d'impôts au ministère du Revenu national, ils sont traités sur un pied d'égalité avec les grandes sociétés, si on leur accorde un certain délai pour le paiement de leurs impôts, et si le taux d'intérêt est au même niveau que celui payé par les grandes sociétés?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur le président, sans vouloir accepter les prémisses de la question posée par l'honorable député, je voudrais d'abord le remercier de m'avoir transmis des bons vœux dans mon nouveau mandat. Sur la seconde partie de sa question je peux l'assurer que les contribuables qui doivent de l'argent au gouvernement du Canada sont traités avec beaucoup de compréhension dans tous les cas où ils ont des difficultés. Les fonctionnaires des bureaux locaux de l'impôt les rencontrent. Ils discutent alors avec eux de leurs possibilités financières, et ils font des arrangements. Je n'ai jamais constaté de cas où un intérêt leur était chargé, mais je vais m'assurer de ce dernier point.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je remercie bien le ministre de sa réponse. Comme question supplémentaire, je voudrais lui demander si en vertu de la loi les contribuables qui doivent payer des impôts sur le revenu et qui doivent présenter un rapport à tous les trois mois pour l'année en cours et faire une remise, seront ou sont pénalisés de la même façon que les grandes sociétés relativement au retard apporté à faire ces remises?

Mme Bégin: Monsieur le président, si j'étais secrétaire parlementaire, je pourrais déférer la question à mon ministre pour obtenir plus de renseignements. Je pense que les honorables députés vont me donner l'occasion de continuer mon apprentissage de la loi de l'impôt sur le revenu. Je ne suis pas en mesure de donner immédiatement une réponse à l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE REFUS PAR L'ALBERTA DES COMMANDES DE PÉTROLE BRUT PASSÉES PAR PETROSAR POUR FINS DE TRANSFORMATION EN ALIMENTS POUR LE BÉTAIL—LES AUTRES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme on a maintenant confirmé que la Commission de mise en marché du pétrole en Alberta ne permettra pas à Petrosar d'acheter le pétrole brut d'Alberta afin de le transformer en aliments pour animaux de ferme dans l'industrie chimique, le ministre peut-il nous dire comment le ministre se propose d'assurer un approvisionnement de pétrole brut pour cette installation importante?

Question orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est peut-être prématuré, je crois, d'interpréter la nouvelle en provenance de l'Alberta. Pour ma part, je n'ai pas réussi à élucider la position du gouvernement albertain à ce sujet. Divers messages lui ont été transmis réclamant une transcription des remarques du premier ministre et des éclaircissements à ce sujet. Nous ne les avons pas encore reçus et j'attends donc une réponse au telex adressé à M. Getty sur ce point précis.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne puis comprendre la difficulté que le ministre éprouve à obtenir cette communication, parce que le premier ministre de l'Alberta a fait cette déclaration à la Chambre avant-hier et que déjà en avril 1974, il avait adressé une lettre au président de Petrosar le prévenant que l'Alberta ne permettrait pas que son pétrole brut soit utilisé par Petrosar comme stock d'alimentation. D'ailleurs, un copie de cette lettre fut adressée au premier ministre. Je suis inquiet et je voudrais savoir ce que le ministre a fait pendant ces deux dernières années parce que cette déclaration d'intention de l'Alberta a été télégraphiée d'un bout à l'autre du pays. Quelle mesure d'urgence le gouvernement compte-t-il prendre pour résoudre cet important problème?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas cette hypothèse selon laquelle l'Alberta ne délivrera pas de pétrole brut à Petrosar, comme le prétend le député.

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre pourquoi il n'est pas disposé à accepter cette prétention puisque le premier ministre de l'Alberta a fait cette déclaration à l'Assemblée législative de sa province.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LA PROBABILITÉ D'UN AMENDEMENT FACILITANT LA NOMINATION DE FEMMES À LA DIRECTION

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre et au pays s'il a l'intention, au cours de cette session, de présenter un projet de loi visant à amender la loi sur les banques, de manière à faciliter la nomination des femmes comme directrices de nos banques à charte? La raison pour laquelle je pose cette question, c'est qu'environ 75 p. 100 des employés et la moitié des clients de ces banques sont des femmes.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, J'ai noté les observations faites par un certain nombre de directeurs à cet égard et je suis sûr que le député à été aussi heureux que moi d'apprendre ce matin que la banque de la Nouvelle-Écosse avait nommé une femme à la direction. L'une des principales difficultés que l'on m'a signalées à cette banque est que le futur directeur devrait être en mesure de déposer près de $100,000, ce qui est sans nul doute une exigence à laquelle tout le monde ne peut pas se plier. Lorsque nous procéderons à la modification de cette loi, nous pourrons examiner la question de savoir si on pourrait réduire le montant exigé et qui est depuis longtemps déjà stipulé dans la loi sur les banques, de manière à permettre non seulement aux femmes mais à d'autres intéressés de poser leur candidature au poste de directeur.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES OBSTACLES À L'ENTENTE ENTRE LA PRESSE CANADIENNE ET SES EMPLOYÉS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme la Canadian Wire Service Guild a été accréditée dès septembre 1975 comme l'unité chargée de négocier au nom de 275 journalistes et employés de la Presse canadienne, et comme aucune convention n'a encore été signée, ce que je trouve tout à fait honteux . . .

Des voix: Bravo!

M. Muir: . . . même si la Guild s'est dite disposée à se soumettre à un arbitrage obligatoire, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel obstacle empêche les parties de se mettre d'accord, compte tenu du fait que cette grève légale des employés de la Presse canadienne touche 108 quotidiens et quelque 200 stations radiophoniques, sans compter les ennuis qu'elle cause aux employés et à leurs familles.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'intérêt que le député porte à ce différend. L'un des nombreux obstacles tient à la question de la sécurité syndicale. Mes fonctionnaires ont rencontré les représentants du syndicat et l'exécutif des éditeurs pour s'efforcer de régler ce différend et en arriver à un accord, mais sans succès jusqu'à maintenant. Il est possible que je les rencontre la semaine prochaine. Je serais alors en mesure de fournir un complément d'information sur l'état des négociations.

M. Muir: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse et je lui demande s'il compte faire quelque chose à ce sujet, comme il l'a laissé entendre? Dira-t-il aux éditeurs que nous sommes en 1976 et non pas en 1926 ni même en 1936, alors que nous avons dû lutter pour que les syndicats soient acceptés? Rappelez-leur à quelle époque nous vivons.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je communiquerai avec grand plaisir l'opinion du député aux éditeurs et je note tout particulièrement que le premier ministre a refusé de franchir cette ligne de piquetage.

L'AGRICULTURE

LA VIANDE DE BŒUF—L'OPPORTUNITÉ DE RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et elle porte sur la question des importations de viande de bœuf canadienne, et en particulier sur son communiqué de presse du 13 octobre portant sur les mesures fédérales destinées à protéger les éleveurs de bœufs. Étant donné que la viande de bœuf a figuré toute l'année sur la liste de contrôle des importations et que le ministre ne dit nulle part dans son communiqué que ce système d'autorisation servira à limiter, à réduire et, espérons-le, à interdire temporairement les importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande au Canada, peut-il dire clairement s'il compte finalement prendre maintenant des mesures dans l'intérêt de l'industrie canadienne du bœuf, en faisant immédiatement le nécessaire pour limiter sévèrement les importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande et protéger ainsi l'industrie bovine au Canada.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, suite aux mesures prises par le gouvernement, aucun chargement de bœuf ou de veau ne sera accepté sans permis au Canada après dimanche soir. Cette mesure s'applique à tous les pays qui exportent actuellement du bœuf ou du veau dans notre pays.

LA VIANDE DE BŒUF—LE DROIT DES ÉTATS-UNIS DE LIMITER LES IMPORTATIONS—L'OPINION DU GOUVERNEMENT

M. Bert Hargrave (Medecine Hat): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je soulève une autre question au sujet de la rencontre qui s'est tenue hier à Washington sur l'importante question de l'importation de viande de bœuf. Comme les exportations de viande canadienne aux États-Unis excèdent, en 1976, 70 millions de livres, soit environ 5 millions de livres de plus que le chiffre préalablement convenu pour nos exportations vers les États-Unis et, en outre, comme le secrétaire suppléant de l'Agriculture des États-Unis a récemment indiqué qu'aucun accord américain n'autoriserait des exportations canadiennes de 90 millions de livres, le ministre soutient-il toujours, comme il l'a affirmé lundi dernier, que le président Ford n'a pas le droit de limiter les importations canadiennes de bœuf?

● (1130)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'entente conclue avec les États-Unis porte en partie sur le bœuf exporté vers ce pays et sur celui que nous importons de lui. En fait, on peut dire que le secrétaire suppléant à l'Agriculture dit vrai puisqu'il n'a fait état d'aucun chiffre. Selon l'entente, les États-Unis devraient nous aviser lorsque nos exportations devenaient anormales ou excessives, et vice-versa. Cela n'a cependant pas été fait. En ce qui nous concerne, les négociations tenues hier aux États-Unis se sont très bien déroulées. Notre bœuf pénètre librement aux États-Unis à partir d'aujourd'hui. Le député sait sans aucun doute que nous continuons d'exporter du bœuf sur pied aux États-Unis et qu'il est sûrement satisfait de la hausse du prix du bœuf de $3 les cent livres décrétée hier.

Question orales

LA SANTÉ

LA GRIPPE PORCINE—DEMANDE DE RAPPORT CONCERNANT LE PROGRAMME D'IMMUNISATION

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il nous dire où en est actuellement en particulier le programme d'immunisation sélective contre la grippe porcine, et pourquoi celui-ci accuse un retard, et quelles mesures de précaution le ministre a pu prendre suite aux complications signalées aux États-Unis?

M. Paproski: Le premier ministre ne s'est pas encore fait vacciner.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des complications signalées aux États-Unis, le député sait que le centre d'étude sur les maladies à Atlanta est en train d'examiner attentivement la situation. A ce jour, rien n'indique que les complications signalées dans les journaux sont reliées au vaccin contre la grippe porcine. Le centre d'études sur les maladies fera rapport périodiquement. Quant au léger retard dans la distribution du vaccin, il est attribuable à des problèmes de production et de livraison de la part des producteurs européens en particulier. Sauf erreur, la première distribution du vaccin bivalent pour les catégories de personnes grandement exposées devrait débuter à la fin du mois.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES INDIENS DANS L'EMBAUCHE À POND INLET

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement à propos d'un cas évident, semble-t-il, de discrimination raciale pratiquée par des fonctionnaires de son ministère. Le président du conseil de l'établissement de Pond Inlet, localité de l'île de Baffin, a été avisé par un fonctionnaire du ministère de l'Environnement de Toronto que son ministère avait pour politique de ne pas employer directement des Inuits, Métis et Indiens de l'endroit dans cette succursale des services du gouvernement fédéral. Le ministre pourrait-il examiner ce problème et renseigner la Chambre à ce sujet le plus tôt possible?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je vais très certainement me renseigner à ce propos. Si les faits confirment les dires du député, je peux lui assurer que cette directive sera retirée.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES CATÉGORIES DE PERSONNES COMPRISES DANS LES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à qui je présente mes félicitations et mes meilleurs vœux, et qui a toute ma sympathie car il est titulaire d'un portefeuille difficile, même s'il a embauché des employés venant de ma circonscription dans son ministère. Lorsqu'on établit la statistique du chômage, est-ce qu'on tient compte des personnes qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chô-

mage tout en étant inscrites aux Centres de main-d'œuvre du Canada, et celles qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage et que le ministère de la Main-d'œuvre n'inscrit pas ou hésite à inscrire sont-elles comprises?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne connais pas la réponse à cela, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ÉDITION

LE RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION CANADIENNE—LA DATE DE LA PRÉSENTATION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État. En le félicitant, je me demande s'il va décider de porter la barbe, ce qui semble être le symbole de son nouveau poste.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: De plus, j'aimerais demander au secrétaire s'il sera aussi communicatif comme ministre qu'il l'a été comme député de l'arrière-ban. Pourra-t-il bientôt partager avec le commun des députés le rapport sur l'industrie de l'édition canadienne jusqu'ici déclaré secret pour quelque raison étrange?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, pour l'instant je ne songe pas à me laisser pousser la barbe mais, sur la recommandation du député, j'y réfléchirai. Je puis assurer le député que je compte bien être toujours aussi communicatif. Nous avons l'intention de publier le rapport en question. J'aimerais l'étudier plus à fond que je n'en ai eu l'occasion jusqu'ici. Il se peut que j'aie des observations à faire quand je le présenterai.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MESURE LÉGISLATIVE TOUCHANT LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre le Justice. Pourrait-il dire à la Chambre ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de la mesure législative touchant la réglementation des armes à feu, mesure qui a été enterrée à la fin de la dernière session? Peut-on savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire à cet égard?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'ancien président du Conseil privé a eu un certain nombre d'entretiens là-dessus avec les leaders des partis à la Chambre. L'actuel président du Conseil privé s'entretiendra avec ses homologues du programme législatif du gouvernement et recherchera le consentement unanime de la Chambre pour remettre la mesure en discussion.

Des voix: Bravo!

M. Horner: La mesure va rester en plan.

M. Fairweather: Avec l'assentiment du parti libéral.

M. Diefenbaker: Autrement dit, le gouvernement va essayer de la ressuciter. Pour ma part, je m'y oppose.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la réaction de l'opposition semble avoir simplifié les discussions que mon collègue le leader à la Chambre avait l'intention d'avoir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le caucus libéral y a vu.

M. Basford: Cependant, je ne veux en aucune façon sous-estimer les pouvoirs de persuasion de mon collègue le leader à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Basford: J'espère que la jubilation des députés d'en face ne continuera pas quand, comme cela arrivera sans aucun doute, il y aura eu une fusillade tragique au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE RESTRICTIONS À L'IMPORTATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE DE POMMES DE TERRE EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme les États-Unis expédient des pommes de terre à couper en Colombie-Britannique, ce qui y fait baisser le prix des pommes de terre locales en dessous du coût de production, le ministre peut-il nous dire quand il va imposer une surtaxe automatique devant cette concurrence injuste?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous n'allons pas imposer de surtaxe. Nous allons annoncer un programme de stabilisation en vertu duquel les producteurs seront remboursés du coût et des frais courants de production.

M. Reynolds: Vu la gravité de cette situation en Colombie-Britannique, le ministre peut-il nous dire quand il présentera ce programme?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons le présenter avant d'avoir fini d'établir la comptabilité pour tous les chargements de pommes de terre. Cela sera fait aussitôt que possible. Nous avons des chiffres finals pour la première récolte et nous sommes en train de les étudier. Il y aura des rencontres avec les producteurs de pommes de terre de l'Ouest.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'EXCLUSION DES INDIENS NASKAPI DE L'ACCORD SUR LA BAIE JAMES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait-il que lorsque le gouvernement fédéral a signé l'accord sur la baie James et le Nord du Québec le 11 novembre 1975, les Indiens Naskapi, les indigènes de la région, ont été exclus de l'accord malgré tous leurs efforts pour parvenir à un règlement acceptable?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de la situation. Nous essayons de prendre des mesures pour résoudre ce problème le plus vite possible. Les Indiens Naskapi m'ont fait des communications et j'essaie de régler le problème.

M. Holmes: Le ministre sait que le gouvernement fédéral a des responsabilités constitutionnelles à l'égard des autochtones et de leurs territoires. J'aimerais demander au ministre de nous dire si l'on conclura un accord avec les Indiens Naskapi avant que la loi sur la baie James ne soit présentée à la Chambre?

• (1140)

M. Allmand: Je dois étudier la question. Nous nous sommes engagés à présenter le bill le plus tôt possible et nous le ferons sans doute d'ici quelques semaines. Entre-temps, nous essayons de résoudre les problèmes des Indiens Naskapi.

LE MAINTIEN DU POSTE DE COMMISSAIRE AUX REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. F. E. Oberle (Prince George-Peace River): J'aimerais faire suite à cette question en demandant ce que va devenir le poste de commissaire aux revendications établi par le prédécesseur du ministre. Va-t-il poursuivre ses activités? Va-t-il les poursuivre en Colombie-Britannique qui connaît des problèmes particuliers du fait de l'absence de traités?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne sais pas exactement si le député parle du poste occupé par M. Barber ou non.

M. Oberle: Non. Je parlais du poste occupé par M. Digby Hunt, le commissaire qu'on est allé chercher au Yukon.

M. Allmand: Le poste de M. Hunt sera rempli sous peu.

Question orales

RADIO-CANADA

LE RETARD DE LA TÉLÉDIFFUSION DE LA PARTIE DE FOOTBALL INTERCOLLÉGIAL

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé de Radio-Canada. Est-il au courant que, cette année encore, la télédiffusion de la partie de football intercollégial du fonds Canada Save the Children sera retardée d'un jour au lieu d'être retransmise en direct? Est-ce le résultat d'un accord ou d'une décision unilatérale prise par Radio-Canada?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Je suis au courant de la situation. Si j'ai bien compris ce sont les autorités collégiales qui ont fait ce choix.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS DE HALIFAX—DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): J'ai une question à poser au ministre du Travail, monsieur l'Orateur. Est-ce que le ministre a des renseignements à nous communiquer sur son intervention dans le différend qui paralyse le port de Halifax depuis plusieurs semaines?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur. Je cherche toujours à faire accepter les conditions du règlement par l'Association des employeurs maritimes. L'honorable représentant sait que le syndicat les a déjà acceptées. Je pense que l'Association rencontre le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ce matin. D'autre part le président de Dart Containers, société dont l'activité est considérable dans le port en question, m'informe par télégramme qu'il a prié l'AEM d'accepter le projet de règlement, car sa société désire reprendre immédiatement le travail au port de Halifax.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DEMANDE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROVINCES ATLANTIQUES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire ce qu'a décidé le gouvernement au sujet de l'importante subvention que réclament de façon pressante la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, à titre d'aide temporaire, pour couvrir leurs coûts énergétiques excessivement élevés? Le ministre est très certainement au courant de la situation.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Nous continuons d'étudier la question.

Question orales

LES CRUES

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA DEMANDE DE RÉGULARISATION DU COURS DE LA RIVIÈRE RIDEAU

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre a-t-il pris connaissance de la pétition que lui ont adressée quelque 500 riverains de la rivière Rideau au sujet de la régularisation du cours de cette rivière et de la prévention des inondations? S'il a pu le faire et consulter ses services, peut-il nous dire ce qu'il entend faire à cet égard?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je me souviens de lettres à ce sujet, mais je ne me rappelle pas avoir vu de pétition. Cependant je vais contrôler, et je ne manquerai pas de me faire communiquer tout le dossier. Comme suite aux lettres en question, des mesures ont déjà été arrêtées.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE TRANSFERT DES DÉTENUS AU PÉNITENCIER DE WILLIAM HEAD

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au nouveau solliciteur général, que je voudrais féliciter du fait que ses talents ont fini par être reconnus.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Tout en lui souhaitant bonne chance, je me dois de lui offrir toute ma sympathie, je dirais même ma compassion, quand je pense aux désordres que son prédécesseur lui a laissés sur les bras.

M. Macdonald (Rosedale): Oh!

M. Paproski: Vous avez tous les prisonniers de votre bord.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): En posant ma question, je voudrais espérer que le ministre parviendra à éviter . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question à poser, qu'il veuille bien la poser.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je disais que j'espérais qu'il s'en tirerait sans trop de mal. Le ministre peut-il dire à la Chambre si certains des dangereux détenus de l'aile est du pénitencier de Colombie-Britannique, qui ont récemment tenu un gardien en otage, sous la menace du couteau, sont sur le point d'être transférés, ou ont déjà été transférés, à William Head, sur l'île de Vancouver.

M. Paproski: Pourquoi pas Ivan Head?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): . . . et, dans l'affirmative, quand le transfert aura lieu et combien de prisonniers sont en cause?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de ses aimables paroles. En ce qui concerne le déménagement des prisonniers, un tiers peut-être des détenus étaient déjà considérés comme présentant des risques sécuritaires moyens. On m'informe que les seuls détenus qui partiront du pénitencier de Colombie-Britannique et qui seront transférés à des établissements à sécurité moyenne sont ceux qui étaient déjà considérés comme présentant des risques sécuritaires moyens.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je m'excuse, mais les renseignements fournis par le ministre ne semblent pas correspondre aux renseignements qui m'ont été communiqués.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'insiste là-dessus parce qu'il faudrait prendre des précautions supplémentaires avant d'effectuer tout transfert . . .

Des voix: Règlement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre n'a pas encore répondu à ma question. Je veux parler de précautions supplémentaires soit en ce qui concerne la sécurité physique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

* * *

LE LOGEMENT

L'AFFECTATION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES À LA REVALORISATION DES LOGEMENTS ACTUELS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que bon nombre de propriétaires de maisons partout au Canada n'ont pas les moyens de faire de réparations à leur demeure à cause de leur faible revenu et des effets de l'inflation, le ministre peut-il dire si le gouvernement a l'intention d'affecter plus de fonds au programme d'aide à la revalorisation des logements en vertu du programme d'amélioration des quartiers et du programme de logement rural et autochtone?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je signale au député que le gouvernement a affecté plus de fonds à cet égard cette année. Le ministère connaît beaucoup de succès en ce qui concerne tant le programme d'amélioration des quartiers que le programme de logement rural et autochtone. Je suis en train d'examiner de nouveaux projets visant à rendre les programmes accessibles à plus de gens puisque ces programmes servent à remettre en état les logements existants, et à les rendre plus attrayants à un prix raisonnable. Je considère cette question comme prioritaire.

M. Marshall: Le ministre peut-il dire où en est l'étude d'une demande présentée par le commandement de la Légion canadienne à Terre-Neuve en vue d'obtenir 4 millions de dollars pour la remise à neuf des maisons des anciens combattants?

M. Danson: Nous sommes en train d'examiner cette demande à titre de projet pilote.

[*Français*]

AIR CANADA

ON SUGGÈRE QUE LA CAUSE DE L'USAGE DU FRANÇAIS SOIT PORTÉE EN APPEL DEVANT LA COUR SUPRÊME

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

A la lumière de la décision de la cour d'appel du Québec de rejeter l'appel de la société Air Canada dans la cause dont cette société et certains pilotes francophones membres de l'Association des gens de l'air du Québec sont parties, le premier ministre a-t-il examiné la possibilité de se prévaloir du pouvoir d'évocation du gouverneur général en conseil, en Cour suprême, afin de porter cette question devant les plus hautes instances judiciaires du pays, et qu'une interprétation claire de la loi sur les langues officielles puisse être donnée quant à sa portée dans le présent litige.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, voilà en effet une proposition que j'examine avec attention. Toutefois, je ne suis pas en mesure de répondre d'une manière ou d'une autre aujourd'hui, sauf que je peux dire qu'il s'agit d'une suggestion très sérieuse.

* * *

● (1150)

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE REPORTAGE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE CONFIÉ PAR LA PRESSE CANADIENNE À DES NON-SYNDIQUÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question qui fait suite à celle posée plus tôt au sujet de la grève à la Presse canadienne. Le ministre est-il conscient du fait que les délibérations de la Chambre sont rappportées pour la Presse canadienne par des journalistes «jaunes» et étant donné le refus tout à fait correct du premier ministre de franchir la ligne de piquetage dressée dans le cadre de ce conflit, est-ce que le ministre compte corriger cette situation déplorable à la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis au courant des circonstances qui font poser cette question au député. Je crois qu'il sait aussi bien que moi que la question ne pourra être résolue ni par moi-même, ni par le gouvernement. En ce qui concerne la grève malheureuse à la Presse canadienne, nous ferons tout en notre pouvoir pour y trouver une solution.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Expansion économique régionale si lui-même ou ses hauts fonctionnaires ont confié un mandat, une mission ou un droit spécial de consultation relativement à la politique du ministère de l'Expansion économique régionale en Colombie-Britannique au secrétaire parlementaire du solliciteur générale et à l'ancien secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations, ainsi qu'à M. Hornby du Cabinet du ministre de la Justice et au sénateur Jack Austin de Colombie-Britannique?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance de ce qu'un tel mandat ait été accordé à l'une ou l'autre des personnes nommées mais si le député veut bien être un peu plus précis, j'essaierai de répondre à sa question.

Une voix: Quelles précisions peut-il donner?

Des voix: Oh, oh!

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, à la lumière de l'observation du ministre, je me demande s'il ne pourrait pas éduquer ces gens ou les museler pour qu'ils ne viennent plus répandre dans Kootenay-Ouest des rumeurs non fondées, et pourrait-il éduquer ces gens ou les museler . . .

Des voix: Règlement!

M. Lessard: J'étudierai l'affaire, monsieur l'Orateur.

* * *

AIR CANADA

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ENTENTE CANADO-CUBAINE RELATIVE À LA LOCATION D'AVIONS

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Au cours des sept derniers mois, Air Canada a perdu deux DC-8 qu'on avait loués à Cuba. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance de déposer l'entente conclue avec Cuba et de dire à la Chambre où est le malentendu? Que cache-t-il exactement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a gâté sa question avec sa dernière remarque. J'y ai déjà répondu et je la renvoie de nouveau au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Question orales

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES DE RÉFORME ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'honneur que vous me faites en me permettant de poser ma première question de cette nouvelle session à notre nouveau solliciteur général.

[*Traduction*]

C'est un homme compétent et je lui souhaite tout le succès possible. Ayant déjà coudoyé le solliciteur général au sein d'un comité qui a étudié le service pénitentiaire canadien, je sais qu'il a, avec d'autres, préparé d'excellents rapports qui comportaient des propositions d'amélioration. Je demande au ministre s'il est maintenant en mesure de faire quelque chose à ce sujet, et mettra-t-il en œuvre ses propres suggestions au sujet de la réforme du service pénitentiaire canadien?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de ses paroles très aimables. Je lui assure que je prendrai toujours mes propres conseils très au sérieux.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait à une question qu'a posée le très honorable député de Prince-Albert. A cause de l'attitude facétieuse du gouvernement au sujet du bill C-83, qui est maintenant bel et bien mort, le ministre confirmera-t-il que les Canadiens ont été trompés au sujet du programme de paix et de sécurité qui reliait les bills C-83 et C-84, et qu'on a laissé le Parlement décider de l'abolition de la peine capitale sans l'autre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre!

* * *

L'AGRICULTURE

BŒUF ET VEAU—LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE D'AUSTRALIE ET DE NOUVELLE-ZÉLANDE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce mais comme elle fait suite à celle du député de Medicine Hat, peut-être devrais-je l'adresser au ministre de l'Agriculture. Vu que le ministre de l'Agriculture a annoncé le 13 octobre que «le ministère de l'Industrie et du Commerce avait donné ordre que le permis général d'importation de bœuf et de veau au Canada serait modifié à compter de minuit dimanche prochain», et puisque les importations de bœuf et de veau en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande dépassent de 60 p. 100 les volumes ordinaires, est-ce que cela signifie que ces importations seront réduites pour le reste de l'année ou bien que la viande importée de Nouvelle-Zélande et d'Australie sera payée au Canada au même prix que celle qui entre aux États-Unis?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Non, ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Des négociations sont actuellement en cours avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous attendons que l'Australie et la Nouvelle-Zélande confirment leurs engagements. Nous en tiendrons compte mais cela ne veut pas dire que nous allons les considérer comme des ventes normales destinées au Canada. Ils seront assujetis aux mêmes restrictions que tous les autres pays à compter du dimanche 17 octobre.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET VISANT À ÉTABLIR LE REVENU ANNUEL GARANTI

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le ministre a déjà fait allusion à un revenu national garanti, peut-il maintenant dire à la Chambre si au cours de la présente session il présentera un projet de loi visant à la mise en application d'un programme de revenu annuel garanti que lui-même a promis?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, au cours de discussions avec les provinces durant les dernières années, et en particulier celles qui ont eu lieu au mois de juin l'an dernier, il était clairement entendu qu'aucun projet de loi à ce sujet ne serait présenté durant la présente session. Ceci n'a jamais été considéré.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PUBLICATION DU RAPPORT BADGELY

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice dirait-il à la Chambre quand nous pourrons obtenir un exemplaire du rapport Badgely?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, d'après mes derniers renseignements, il devrait pouvoir être publié en novembre. J'ignore cependant si des délais surviendront d'ici là.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ASSENTIMENT DU MINISTRE À LA RÉDUCTION DES TARIFS APPLICABLES À CERTAINES DENRÉES

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question qui a trait à l'avis de motion des voies et moyens modifiant le Tarif des douanes déposé à la Chambe le 13 octobre. Cette nomenclature révèle que beaucoup de denrées alimentaires produites au Canada verront diminuer la protection que leur procure l'imposition de droits à l'importation de ces produits. A-t-on consulté le ministre de l'Agriculture avant d'arrêter ces réductions dans la motion des voies et moyens et convient-il que ces réductions servent les intérêts des agriculteurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que si le député étudie la chose de près il verra que ces modifications douanières sont négligeables et se résument à peu de choses. J'ai été consulté et j'ai consenti à ces réductions.

* * *

LES PÊCHES

L'ASSENTIMENT DU MINISTRE À LA RÉDUCTION DES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS PRODUITS DU POISSON

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question dans le même ordre d'idée au ministre chargé des Pêches. On a également supprimé une partie de la protection douanière à l'égard du poisson et des produits du poisson importés au Canada. Est-il sage, de l'avis du ministre, de prendre une telle mesure étant donné la situation actuelle de la pêche au Canada et étant donné les structures actuelles du marché?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je devrais examiner de plus près la portée de la question du député et je lui répondrai à une date ultérieure.

M. McCain: L'a-t-on consulté?

* * *

LES TRANSPORTS

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. Peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement a toujours l'intention de proposer une mesure législative visant à créer une commission d'enquête indépendante sur les accidents, et que c'est par erreur qu'il n'en a pas été question dans le discours du trône?

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends la question comme préavis, et je répondrai à l'honorable député au cours de la semaine prochaine.

* * *

[*Traduction*]

LA VIE PRIVÉE

LE PROJET DE MESURE LÉGISLATIVE CONCERNANT LA PROTECTION DES PARTICULIERS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le discours du trône annonce la présentation d'une loi protégeant la vie privée des particuliers, le ministre peut-il nous dire à quel moment cette mesure sera proposée? Peut-il nous donner l'assurance que, contrairement à la mesure mitigée qui est restée en plan au *Feuilleton,* mesure qui aurait assuré une plus grande protection au gouvernement qu'aux particuliers, les dispositions du nouveau bill exposeront en détail les conditions dans lesquelles on peut obtenir, conserver et divulguer des renseignements concernant les particuliers, au lieu de laisser le gouvernement libre d'en décider par voie de règlements?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on pourra le présenter prochainement et j'ai bon espoir qu'il sera très différent du bill C-72.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AFFECTATION DE LA CAISSE À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit du document de travail intitulé *The Way Ahead* qui parle d'une expérience sur l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage pour aider à la création d'emplois. Je voudrais que le ministre nous explique si pareilles initiatives consisteraient à créer un programme de complément de revenu pour les travailleurs à faible revenu ou si cet argent serait pris directement à même la Caisse de la CAC pour la création d'emplois?

● (1200)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ces sommes seront intégrées à d'autres qui seront débloquées pour financer toute une série de projets visant à créer des emplois et j'en parlerai plus longuement aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'Adresse.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui un exemplaire dans les deux langues officielles du rapport d'une enquête réalisée par la Commission du textile et du vêtement sur les chandails, les cardigans et les pull-overs.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Chrétien: J'en ai d'autres, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Monsieur le président, conformément au paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, deux copies d'un rapport conformément à l'article 19 de la Loi sur la Commission du textile et du vêtement se rapportant aux chaussettes.

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 14 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement proposé par l'honorable Joe Clark (p. 28).

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, le discours du trône a parlé abondamment de l'unité nationale. Paradoxalement, dans sa réplique à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) n'en a pas soufflé un traître mot.

Je me refuse à croire, monsieur le président, que le premier ministre ait choisi d'ignorer délibérément la préoccupation première des Canadiens. En toute indulgence, j'attribue le comportement du chef du gouvernement au choc qu'a dû provoquer chez lui la démission de son ministre de la Défense nationale pour des motifs étranges et énigmatiques. Il nous revient donc à nous de l'opposition officielle de suppléer à la pusillanimité du premier ministre à la Chambre et d'aborder avec franchise cette délicate question que certains voudraient balayer sous le tapis.

Me taire à ce moment-ci justifierait les foudres de mes concitoyens. Me taire alors que l'édifice fédéral se lézarde à maints endroits équivaudrait à entériner un mouvement de suicide national. On n'ignore pas, monsieur le président, le ressac contre l'application de la loi sur les langues officielles, on n'ignore pas les injustices dont souffrent un grand nombre de citoyens pour des motifs divers, et on n'ignore pas non plus que dans la province de Québec la résignation a fait place à l'impatience au point que je perçois chez la majorité de la population du Québec, depuis 1973, un mépris qui pourrait se traduire bientôt aux élections provinciales par une montée spectaculaire du vote populaire indépendantiste qui permettrait, dit-on, de prévoir avec réalisme l'obtention d'une trentaine de sièges au moins par le Parti québécois.

Dans *Le Devoir* de ce matin, M. Michel Roy, avec sa perspicacité coutumière, pose la question suivante:

Le Canada veut-il se séparer du Québec?

L'honnêteté intellectuelle aurait dû pousser M. Roy à poser la véritable question: le Canada veut-il se séparer du parti libéral? Nous savons déjà ce que serait la réponse du peuple canadien. Qu'on rejette les libéraux au Québec au cours des prochaines élections, cela ne me brisera pas le cœur, et je sais que le sentiment est partagé par plusieurs de mes amis d'en face. Qu'une volonté de changement gagne toutes les classes de la société, cela ne m'étonne pas non plus; et qu'une nouvelle équipe vienne remplacer une équipe incapable de ressort, enlisée dans les ornières de la médiocrité, je ne m'en inquiéterai pas le moins du monde. Ce qui m'effraie, c'est que ce sentiment croissant chez une des deux majorités canadiennes ait pris de l'ampleur au fur et à mesure que le gouvernement fédéral actuel faisait preuve de maladresse, de reculs, de contradictions et d'arrogance. Et sur ce dernier point, ce n'est pas le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal), ni les Gens de l'air qui seront en désaccord avec moi.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne cette question de l'unité nationale, on peut voir dans le discours du trône avec quelle maladresse regrettable le gouvernement actuel compte relever le défi.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Alors qu'il s'agit d'un problème de relations humaines, il met sa confiance dans un bout de papier. Alors que les questions sont complexes, il se réfugie derrière des solutions simplistes et superficielles. Je m'explique.

La question de la constitution est tout à fait distincte de celle de l'unité nationale. Seule l'optique la plus partisane pourrait suggérer de confondre les deux intérêts, confusion qui, par ailleurs, pourrait faire de l'unité nationale la victime d'une ligne de conduite mal préparée. Le peuple canadien veut le rapatriement de sa constitution. Nous voulons être capables de changer les règles du jeu, comme nous l'entendons, en tant que nation adulte et souveraine. Nous pouvons profiter sensiblement de l'instrument final de notre indépendance. Cet instrument, toutefois, n'est pas la panacée que souhaite le gouvernement actuel. Il est plutôt, pour être plus réaliste, une épreuve qui servira à juger de la maturité de notre nation, une épreuve dont le triomphe réside dans le rapatriement de la constitution mais aussi dans les bons résultats que les Canadiens en tireront. C'est un document qui n'a pas mal servi notre nation au cours des années, mais qui peut servir tous les Canadiens de façon plus efficace ici même au pays.

Je demande donc à ce gouvernement de comprendre une chose. Le rapatriement de la constitution est essentiellement un geste symbolique, témoignage de notre maturité, de notre indépendance, de l'unanimité de nos opinions et de notre unité. S'il est effectué de façon à menacer les qualités mêmes que cherche à symboliser la constitution, la responsabilité en sera imputable au gouvernement actuel et à son chef.

• (1210)

Il plairait peut-être au premier ministre (M. Trudeau) que les membres de notre parti s'opposent au rapatriement de la constitution; de la sorte il pourrait se débarasser de cette question de la manière dont seul lui a le secret. Cependant, il n'en sera pas ainsi. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne le rapatriement de la constitution. Nous saisissons parfaitement l'importance de cette question; nous comprenons ce que devait être la charte de Victoria. Nous comprenons ce que les premiers ministres se sont dits et ce qu'ils ont déclaré au gouvernement d'Ottawa et nous sommes fort impressionnés par le fait que toutes les parties sont prêtes à faire preuve de beaucoup de modération et de compréhension. Il est bien évident que nous avons beaucoup plus confiance que certains des députés d'en face. Toutefois, moyennant d'autres entretiens au niveau fédéral-provincial et une attitude de conciliation, on trouvera le moyen de résoudre ce problème convenablement en donnant des garanties aux Canadiens tant

francophones qu'anglophones, sans pour autant priver de ses droits une région ou l'autre de notre pays. Il serait fort approprié que Sa Majesté puisse célébrer son jubilé au Canada et, à cette occasion, on pourrait remettre aux Canadiens leur propre constitution.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Ce serait un jour absolument extraordinaire si elle pouvait entériner le rapprochement des Canadiens et l'unification de notre pays. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que l'avenir apporte à notre grand pays cette récompense qu'il mérite. Toutefois, en s'attachant à trouver une solution à la question de la constitution, il importe que le gouvernement ne se donne pas l'illusion qu'il agit de façon infaillible. Les Canadiens tant anglophones que francophones nourrissent des craintes et des préoccupations auxquelles il faut encore répondre, qu'il faut encore comprendre.

Le principe du bilinguisme n'est valable que s'il constitue pour tous les Canadiens un principe d'équité. Le gouvernement actuel a en quelque sorte crée une distinction entre ces deux principes dans l'esprit de bon nombre de Canadiens. C'est là le résultat le plus regrettable que ce gouvernement ait obtenu. Ces doutes les plus ravageurs qu'il a engendré dans l'esprit des Canadiens s'attaquent aux racines mêmes de notre pays. Son bilan, de ce côté-là, est un échec total.

Toutefois, il ne convient pas de s'attarder sur cette question à la Chambre. Il conviendrait peut-être que le cabinet se concerte et qu'il mette d'abord de l'ordre chez lui. Je me contenterai d'affirmer ceci: Louis Saint-Laurent et le fait français n'ont jamais été impopulaires dans le Canada anglophone.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Mike Pearson a traité ce problème de manière appropriée et juste et ses efforts ont permis d'atteindre des résultats que l'on respecte des deux côtés. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a également réalisé de grands progrès, aidé en cela par tous les Canadiens.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) aimerait poser une question au député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner).

M. Wagner: Je serai heureux de répondre aux questions quand j'aurai terminé mon intervention.

Comme je le disais avant d'être interrompu, l'honorable représentant de Prince-Albert a réalisé de grands progrès et ce, avec l'appui de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: A mon sens, c'est le dogmatisme, le manque d'équilibre et le fanatisme qui ont porté les pires coups au bilinguisme. C'est le principe de la justice que le député de Halifax (M. Stanfield) a appuyé, de concert avec les autres membres de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Il croyait comme je le crois aussi, et les Canadiens anglophones et francophones responsables sont sans doute du même avis, que ces deux principes sont synonymes. Le Parlement approuve un principe et le gouvernement doit s'assurer qu'il soit appliqué avec justice. Or, le gouvernement a manqué à sa tâche. Il n'a pas su appliquer ce principe dans la justice, car les Canadiens ne pensent pas que le gouvernement soit juste ni même qu'il puisse l'être. Les retournements de dernière minute ne changeront rien à la situation. Les dégâts sont faits et les blessures trop profondes.

Le pays mérite d'avoir un gouvernement qui ferait du bilinguisme et de la justice des synonymes, pour qui l'égalité des chances serait synonyme d'encouragement et non pas de discrimination, qui ferait de la langue seconde un atout de plus et non pas une occasion de menace et de contrainte.

[*Français*]

Monsieur le président, si le premier ministre ne s'était pas ingénié à saboter systématiquement notre régime constitutionnel et à assumer subrepticement des responsabilités qui ressortissent de droit aux provinces, s'il n'avait pas, dans tant d'occasions et contre tant de gens, usé d'un langage offensant, s'il n'avait pas soulevé chez tant de Canadiens de si grands espoirs pour les tromper ensuite misérablement, s'il n'avait pas, au sujet des contrôles, si effrontément berné le peuple, il n'aurait pas créé autour de lui cette atmosphère d'hostilité dont souffrent maintenant même ses plus louables initiatives.

Toutefois, le premier ministre paraît mal avisé de soutenir que la «bilinguisation» même générale de la Fonction publique du Canada constitue la condition à peu près exclusive de survie du Canada comme entité politique.

Sans doute le bilinguisme est-il important pour la cohésion future de la Confédération. Mais l'unité du pays exige aussi que le gouvernement fédéral ait une politique générale acceptable à tous. Cette unité du pays, nous la réaliserons mieux quand le gouvernement cessera de traiter les provinces en concurrentes plutôt qu'en collaboratrices, et quand il sollicitera sincèrement leur concours dans l'élaboration des politiques nationales. Cette unité, nous la réaliserons plus rapidement quand le gouvernement favorisera davantage l'épanouissement des collectivités régionales selon leur dynamisme propre.

Le libre développement de ces collectivités dans le cadre d'objectifs nationaux qui ne soient pas trop contraignants doit être la caractéristique du fédéralisme canadien. Or, sur ce point, le gouvernement n'est pas sans reproche. Si sa politique de bilinguisme a été mal accueillie dans plusieurs milieux, ce n'est pas seulement à cause de ses déficiences et de ses erreurs d'aiguillage, c'est aussi parce que le gouvernement heurte de front trop d'aspirations régionales légitimes.

Le jour où Ottawa cessera de jouer au rouleau compresseur, le jour où il ne tentera plus d'accaparer à son seul profit toutes les forces vives du pays, ce jour-là nous n'aurons plus à nous inquiéter sérieusement de l'avenir de la Confédération canadienne.

[*Traduction*]

Si les ministres avaient manifesté un peu plus de générosité à l'endroit des fonctionnaires âgés, ils ne se seraient pas exposés à devoir rogner sur leur programme. Une application équitable aurait instauré l'unité et la continuité dans la fonction publique.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Et cela aurait favorisé l'entente nationale. On nous aurait ainsi évité les vilaines éruptions qui viennent de choquer l'opinion publique et d'ébranler le gouvernement lui-même. Je veux parler de la flambée de colère déclenchée l'été dernier par la question linguistique dans les communications air-sol au Québec. Sous l'effet de la panique comme je l'espère ou du fanatisme, le pays vient de traverser une des pires crises qu'il ait connues depuis quelques dizaines années. J'espère sincèrement que la raison finira par l'emporter.

● (1220)

Je pense que la commission d'enquête apportera une solution satisfaisante à la question de la sécurité de l'air et au désir compréhensible des Québécois de langue française d'utiliser leur langue dans les communications air-sol. Il serait regrettable qu'une majorité de Canadiens refusent à mes compatriotes le droit de parler français entre eux dans l'accomplissement de leurs fonctions, dans le ciel du Québec. Seules les considérations de sécurité les plus rigoureuses devraient leur retirer ce droit.

Pour la première fois, le discours du trône a été étrangement silencieux sur les affaires mondiales; on dirait que le Canada vit dans un isolement complet et que le gouvernement ne se soucie guère de ce qui se passe à l'étranger. Avant de poursuivre sur ce sujet puis-je, en tant que porte-parole de mon parti pour la politique étrangère, faire bon accueil à la nomination du nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson).

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Je suis persuadé que nos relations seront fructueuses et agréables, et quelles que soient les différences qui nous séparent sur les questions de politique, notre amitié personnelle restera inchangée. Je suis certain que le ministre ne se fâchera pas si je déclare à son prédécesseur à quel point son départ de ce poste après un si court séjour sera remarqué. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) laisse le portefeuille des Affaires extérieures au moment où il commençait à briller d'un éclat qui lui était propre, et où il parvenait à se sortir du statut de souffleur officiel auquel l'avaient réduit dès le début, et bien contre son gré, les conseillers personnels du premier ministre, chargés de la politique étrangère.

On m'a déclaré en Europe que l'ancien ministre avait joué un rôle fort apprécié lors de la conférence nord-sud et que l'on déplorera maintenant son absence. Je regrette cependant que le mandat du ministre ait été terni par divers incidents qui ont profondément troublé l'opinion canadienne et qui ont gravement flétri l'image de notre pays à l'étranger. Je fais tout particulièrement allusion au problème de Taïwan qui a mis le Canada dans une position ridicule, qui a terni la réputation de notre pays et qui a menacé la tenue des Jeux Olympiques de Montréal.

Des voix: C'est une honte.

M. Wagner: Une faute plus grave peut-être a été commise en prenant la décision regrettable d'autoriser la Haute Commission à Londres à accorder aux Canadiens désireux de visiter les pays arabes des certificats prouvant qu'ils n'étaient pas d'origine juive. A cause du tollé général qui s'en est suivi, le ministre a dû abolir cette pratique odieuse, mais le gouvernement n'a pas encore expliqué à la Chambre de façon satisfaisante quelles sont les raisons qui l'ont conduit à adopter ce que le *Journal* d'Ottawa décrit fort justement comme un nouveau système de l'étoile jaune à l'envers.

Maintenant que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures se retrouve au poste de leader du gouvernement à la Chambre, j'espère qu'il remplira la promesse dont la presse avait fait état le 29 juin, accroître le nombre des débats sur la politique étrangère. Il pourrait même s'efforcer de convaincre le premier ministre qu'il ne serait jamais superflu de sa part de faire rapport à la Chambre de ses voyages à l'étranger. Ainsi, une fois qu'il sera revenu du Japon, nous espérons qu'il nous donnera des précisions sur son voyage.

Un ministre des Affaires extérieures, ou d'ailleurs n'importe quel ministre de la Couronne, ne peut se contenter de comparaître de temps en temps devant un comité permanent pour y faire des déclarations d'ordre général sur des questions ayant trait aux problèmes internationaux. Il importe que la Chambre puisse débattre, à mesure qu'ils se présentent, les problèmes relatifs à la position du Canada sur le plan international.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Il n'y a aucun doute que même la politique étrangère du Canada n'a jamais été orientée de concert par les deux principaux partis, il existe bien des aspects sur lesquels ces derniers s'entendent et bien d'autres sur lesquels ils s'opposent. Il serait sain pour la démocratie que nous discutions ouvertement de nos divergences de vues et que nous permettions aux Canadiens de faire un choix.

Il y a des problèmes qui suscitent actuellement des inquiétudes au Canada. La situation en Rhodésie et en Afrique en général nous préoccupe tous. Quelles sont les chances d'une solution pacifique et quel rôle, s'il en est, le Canada pourrait-il être amené à jouer sur ce continent? Devons-nous attendre que M. Kissinger nous dise quoi faire et combien nous devrions payer? Quand enfin le gouvernement prendra-t-il des décisions en ce qui concerne le boycottage des pays arabes et les incidences possibles d'une telle mesure sur le monde des affaires au Canada? Quel sera exactement le rôle du Canada dans la formulation d'un nouvel ordre économique? Vu l'écart croissant des revenus entre les pays développés et les pays en voie de développement, le gouvernement a-t-il décidé de reconsidérer certaines de ses méthodes destinées à aider les pays pauvres à atteindre un niveau de prospérité plus acceptable?

Bien des Canadiens venus d'Europe de l'Est éprouvent encore des difficultés à rejoindre les membres de leurs familles restés là-bas ou à obtenir l'autorisation d'amener leurs parents au Canada. Sans commenter le rôle joué par l'URSS, j'aimerais certes voir des discussions plus fréquentes sur le problème que pose la réunion des familles afin d'améliorer ce que l'on peut appeler une amitié encore fragile. Quant à moi, j'espère avoir l'occasion de connaître plus à fond les problèmes que posent les relations est-ouest.

Nous constatons tous avec anxiété l'accélération de la constitution de stocks d'armes en Europe de l'Est, au Moyen Orient et ailleurs, comportant le risque de nouveaux affrontements militaires entre les États voisins. Nous ne sommes pas encore à l'abri d'une castastrophe nucléaire et nous voulons savoir ce que le Canada fait pour accélérer la détente et le désarmement nucléaire. Quant à la vente de notre technologie nucléaire aux pays en voie de développement, nous sommes

encore loin d'avoir obtenu des garanties suffisantes ou un système réellement efficace d'inspection internationale.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à parlé l'autre jour en termes rassurants du fait que nous désirons ardemment, tout en restant en bons termes avec les pays arabes, qu'Israël survive comme État indépendant. Je suis d'accord avec lui sur ce point mais nous voudrions en savoir plus long sur sa menace voilée de retirer le Canada des Forces des Nations-Unies chargées d'assurer la paix à Chypre et peut-être même ailleurs. Le gouvernement a-t-il besoin à ce point-là de faire des économies? Nous faudra-t-il abandonner la politique traditionnelle qui a valu au Canada l'estime du monde entier, surtout dans le domaine du maintien de la paix? Le gouvernement a-t-il examiné les propositions faites par l'Allemagne et par Israël au sujet de la répression du terrorisme?

Quant à nos relations avec les États-Unis, elles ont certes besoin d'être améliorées. Le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper, comme si c'était normal qu'il y ait des frottements entre amis. Il est grand temps que nous fassions le maximum pour résoudre les problèmes en suspens, avant qu'ils ne s'aggravent.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Tout en défendant nos droits d'agir en toute indépendance, en tant que nation souveraine, nous devons faire en sorte que toute perturbation dans nos relations avec les États-Unis, même si elle est à notre avis injustifiée, soit immédiatement tirée au clair. Nous devons chasser les nuages dès qu'ils commencent à s'accumuler, pour éviter les orages dévastateurs qui pourraient survenir. Pour cela, il faut plus que de simples rencontres de hasard entre ministres ou chefs de gouvernement. Nous devons être en liaison constante avec le gouvernement et le Congrès américains et tenir les Américains mieux informés de nos vues.

Le Canada fera bientôt à nouveau partie du Conseil de sécurité et à ce titre, nous serons appelés à donner presque tous les jours notre avis sur des problèmes actuels et à nous prononcer sur des questions importantes et décisives. Il n'est que normal que le gouvernement se départisse du secret dont il s'entoure et qu'il mette franchement le Parlement et l'ensemble des Canadiens au courant de sa politique étrangère.

[*Français*]

Monsieur le président, en raison des problèmes internes causés par l'impuissance du gouvernement, et devant la détérioration de notre image à l'étranger, je n'ai aucune hésitation à appuyer de tout cœur la motion de censure présentée par le chef de l'opposition.

• (1230)

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole après avoir entendu le discours que l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) vient de prononcer et, j'aimerais lui demander si son discours reflète vraiment les idées du parti progressiste conservateur ou les siennes. Je sais qu'au moment où le parti progressiste conservateur a tenu son congrès il a exprimé les mêmes idées, et que le parti progressiste conservateur ne les a pas acceptées.

C'est beau, monsieur l'Orateur, de prononcer de grands discours, c'est également beau aussi d'énoncer de grands principes au nom du parti progressiste conservateur. Je demande au député de Saint-Hyacinthe ce qu'il veut dire lorsqu'il parle des langues officielles. C'est un Québécois, je le sais. Mais comment peut-il parler des langues officielles lorsque 17 députés de son parti votaient contre la loi sur les langues officielles et que des députés créditistes votaient également contre la loi sur les langues officielles, disant cette loi insuffisante? Je me demande vraiment si les principes énoncés par le député de Saint-Hyacinthe ne sont que des principes qu'il voudrait voir mettre en application? Je sais que le député de Moncton (M. Jones) aura à prendre la parole aussi, et je suis convaincu que les principes exprimés par le député de Saint-Hyacinthe tout à l'heure sont les mêmes principes que ceux exprimés par le député de Moncton que l'on n'a pas accepté dans le parti progressiste conservateur, car on l'en a rejeté.

M. La Salle: Pour Richardson, qu'est-ce que vous avez à dire?

M. Guay (Lévis): M. Richardson est à la Chambre. Il est demeuré libéral sur une question de principe. Je pourrais parler des nombreuses démissions au sein du parti progressiste conservateur. Ce sont les députés progressistes conservateurs du Québec qui ont démissionné et qui sont retournés à leur parti. Je me pose la question très sérieusement. Pourquoi le député de Joliette (M. La Salle) est-il retourné au sein de ce parti? Il portait le macaron «Il y a du français dans l'air». C'est très beau cela, mais il est quand même retourné au parti progressiste conservateur après que ses collègues eurent voté contre l'adoption de la loi sur les langues officielles. Après un débat qui a duré des mois et des mois sur le drapeau canadien, on a parlé d'unité canadienne, et on a constaté qui a voté contre le drapeau canadien. On ne veut pas de symbole d'unité canadienne. Eh bien, monsieur l'Orateur, je vais parler des démissions au sein du parti progressiste conservateur. Par exemple l'honorable Balcer. Qu'a-t-il dit du parti conservateur? Et qu'est-ce que le député de Joliette a dit lorsqu'il a démissionné pour la première fois du parti progressiste conservateur? Il a simplement dit qu'il n'y avait pas de place au sein du parti conservateur pour un Québécois.

Et ce fut la même chose pour l'honorable Juge Allard, député de Sherbrooke. Il a dit: Il n'y a pas de place. Le député de Saint-Hyacinthe vient de démissionner comme critique aux Affaires extérieures. A l'honorable député d'Hochelaga (M. Lavoie), on n'a donné aucune responsabilité. Il a dû faire une déclaration au parti progressiste conservateur. Parce que c'est un Québécois on ne lui donne aucune responsabilité. On a donné au député de Joliette la responsabilité de critiquer un ministère qui n'existe pas. Voilà la situation. Si on veut parler de démission, on va en parler, mais je voudrais vraiment passer à des choses plus sérieuses.

J'aimerais que le député de Joliette et celui de Saint-Hyacinthe demandent à leur chef de se prononcer définitivement sur la question des gens de l'air dans la province de Québec, c'est-à-dire sur la question du bilinguisme. Pourquoi, à un certain moment le chef de l'opposition vient-il parler à Québec dire aux gens de l'air: Je suis prêt à vous rencontrer en n'importe quel temps. Mais il faut croire que lorsqu'il est à Ottawa, le *Brain Trust* conservateur, le *Brain Trust Tory* dit: Tu ne rencontreras pas les gens de l'air. Il ne les a pas rencontrés non plus!

Une voix: C'est de la petite histoire, vraiment . . .

M. Guay (Lévis): Justement, c'est de la petite histoire, mais si le député de Joliette veut vraiment prononcer un discours, il le fera lorsque j'aurai terminé le mien. S'il veut y répondre, il y répondra, mais j'espère qu'il répondra également aux questions que je viens de poser.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du bilinguisme. En 1970, lorsqu'il y a eu un débat pour la création du Centre national des Arts à Ottawa, j'ai moi-même proposé un amendement qui se lisait ainsi:

Dans la nomination des membres et des officiers du Conseil, qu'il soit tenu dûment compte de la dualité linguistique du Canada et de sa pluralité culturelle.

M. La Salle: Je n'ai jamais entendu dire cela.

M. Guay (Lévis): Ce qui m'a valu de la part de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) alors chef de l'opposition, d'être pratiquement qualifié de raciste, et voici ce qu'il déclarait, comme en fait foi l'extrait suivant des *Débats* de la Chambre:

. . . qu'un tel amendement, dangereux pour le Canada et les Canadiens, risquait une division sur le plan racial.

Cette citation est à la page 6252 du Hansard du 10 juin 1966, et fait suite à un amendement sur le bilinguisme que moi, un Québécois, je proposais afin que l'on reconnaisse le caractère bilingue et multiculturel du Canada. Mais jamais le parti progressiste conservateur n'a approuvé aucune de ces propositions qui auraient permis de reconnaître cette dualité au Canada.

L'honorable député de Saint-Hyacinthe a beau faire un grand discours de principe sur l'unité nationale, je suis d'accord avec lui. Mais lorsqu'on songe aux faits, lorsqu'on regarde ce qui se passe, lorsqu'on va au fond des choses, il faut constater la différence qui existe entre un discours et l'application des principes qu'il énonce. Je pose donc la question aux trois seuls francophones québécois qui sont des députés progressistes conservateurs, je me demande ce qu'ils font au sein de ce parti.

M. La Salle: Vous nous le demandez?

M. Guay (Lévis): L'honorable député de Saint-Hyacinthe, avant qu'il ne parte, car je vois qu'il s'apprête à partir, propose une motion de confiance afin de savoir si le gouvernement a la confiance du Parlement.

M. La Salle: Non, il ne l'a plus.

M. Guay (Lévis): Moi, je me pose sérieusement la question, à savoir si son chef a confiance en lui.

M. La Salle: Oh, oui!

M. Guay (Lévis): Je la pose très sérieusement cette question. Mais à ce sujet nous ne sommes pas obligés de faire une conférence de presse. Lorsqu'on approuve quelqu'un, on l'appuie ou bien on ne l'appuie pas. On n'est pas obligé de répéter à tous les trois mois: J'ai confiance en mon chef! Moi j'ai cette confiance en mon chef et je ne sens pas le besoin de le dire tous les jours.

[M. Guay (Lévis).]

● (1240)

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant parler de choses vraiment pratiques et qui concernent les intérêts des Québécois. Lorsqu'on a parlé tout à l'heure du problème des gens de l'air, il y en a qui ont douté de la position adoptée par certains députés libéraux de la région de Québec ou d'ailleurs. Je viens justement de donner un exemple en disant que le fait français ne doit pas être uniquement défendu dans l'air mais également à terre, et aussi au sein du parti progressiste conservateur. Je crois que le député de Saint-Hyacinthe a toute une tâche à accomplir pour faire accepter le fait du français au sein du parti progressiste conservateur.

M. La Salle: Le premier ministre aussi!

M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, le 13 décembre dernier un médecin de ma circonscription m'a envoyé un télégramme, faisant état du fait que l'employé qui reçoit les plaintes des clients d'Air Canada à Place Ville-Marie à Montréal, M. Gotbold, est un anglophone unilingue. Je ne crois donc pas que le problème du fait français réside uniquement dans l'air. Toutefois, j'appuie les deux ministériels qui ont livré une bataille et qui la poursuivent, c'est-à-dire les députés de Maisonneuve-Rosemont et de Matane (MM. Joyal et De Bané) qui font une lutte extraordinaire, afin de pouvoir mettre à la raison certaines sociétés de la Couronne qui semblent faire fi des lois, et leur faire respecter ces lois-là.

Je me demande en tant que Québécois, et je demande aussi aux Québécois du parti conservateur, mais pourquoi nous, Québécois, depuis 100 ans, chaque jour, nous demandons le droit de parler français dans notre province. Je ne sais pas ce qui arriverait aux anglophones de l'Ouest, s'ils avaient à se demander s'ils ont le droit de parler anglais chez eux. Le problème est crucial. Je veux que ce pays-là demeure uni, autant que le député de Saint-Hyacinthe.

Ce sont justement là, monsieur l'Orateur, des principes et des choses que l'on peut défendre et d'une façon très sereine, très positive. De quel côté de la Chambre sont venues les protestations? Les tollés sont venus de deux députés libéraux, parce qu'à l'intérieur de notre parti, on ne démissionne pas, on ne sort pas du parti quand on n'est pas d'accord, parce qu'il y a de la place à l'intérieur de notre parti pour la bataille, et c'est ça que les députés de Maisonneuve-Rosemont et de Matane font. J'y reviendrai tout à l'heure. J'ai moi aussi certaines critiques à faire à l'égard du gouvernement, mais j'essaierai d'être positif, contrairement à ce que j'entends depuis déjà quelques jours du côté de l'opposition officielle. Ce sont des discours négatifs. Après m'être peut-être emporté un peu, je vais passer à un programme qui m'intéresse grandement et qui a intéressé énormément les gens de ma circonscription, soit le Programme d'initiatives locales.

J'ai eu moi-même à faire une bataille à l'intérieur du ministère. C'est celui de la Main-d'œuvre qui est responsable du programme PIL, je n'ai jamais vu un programme réussir à mécontenter autant de monde. Et je prends l'exemple de ma circonscription, je pourrais citer plusieurs circonscriptions, que ce soit celle de Beauce ou Lotbinière, je n'ai jamais vu ça avant. Ma circonscription a soumis 53 demandes totalisant $1,400,000, et on accorde un budget de 14 p. 100 du nombre de demandes, c'est-à-dire $195,000.

Je ne pourrai qu'accepter huit à dix projets et j'aurai déçu beaucoup de gens. Je n'ai jamais vu un programme décevoir autant de monde. Et dans la publicité, on incitait les gens a présenter des idées. Il y a peut-être uniquement le chef de l'opposition qui n'a pas d'idées. On disait: Si vous avez des idées, présentez-vous au centre de la Main-d'œuvre, ça tombe PIL, si vous avez de l'esprit de créativité, allez au centre de la Main-d'œuvre, ça tombe PIL. On a incité les gens à maintes reprises, grâce à une publicité que je qualifie non pas de trompeuse, mais tout au moins d'abusive. Si on crée des appétits, il va falloir les satisfaire. Que le gouvernement voie à se procurer les sommes d'argent nécessaires, et s'il ne les a pas, je suis d'accord pour que les programmes d'initiatives locales disparaissent, et qu'on crée un programme non pas pour créer de l'emploi pour 30 semaines, mais pour en créer de façon permanente.

Je sais que, dans le discours du trône, et j'en suis très heureux, il y a des recommandations dans ce sens. Le ministre fera des recommandations en vue de la création d'emplois. pour favoriser la créativité, ce qui exige la création de positions permanentes. Avec le Programme Perspectives-Jeunesse on a eu exactement le même problème. Je vois très bien qu'on ait des projets permanents. Si l'on accorde 10 projets dans la circonscription de Lévis, qu'on prévoie que durant l'été, quatre, cinq, six, sept, huit ou dix étudiants travailleront à chacun de ces projets, et on aura fini de «ressasser». En fait, c'est une course. J'ai reçu tous les responsables des projets, une délégation de 53 personnes; je reçois 53 appels téléphoniques de mécontents. Je n'ai pas peur, mais on a créé des appétits et c'est à nous de les satisfaire.

Je parlerai d'une autre recommandation. Je parlais d'intégrer des étudiants à ces projets communautaires. Je me bats déjà depuis longtemps pour que les étudiants qui veulent travailler dans une entreprise puissent le faire. J'ai moi-même vécu la même expérience. J'ai demandé à plusieurs reprises aux syndicats d'inclure dans leurs conventions collectives une disposition à l'effet que, même si un étudiant n'est pas syndiqué, qu'il n'a pas d'ancienneté à l'intérieur de l'entreprise, la compagnie ait le droit de l'engager. Une entreprise pourrait embaucher 12 étudiants durant la période estivale pour leur permettre de payer leurs études.

Il y aurait beaucoup d'autres sujets à traiter. Un sujet va intéresser plusieurs de mes concitoyens du Québec, en particulier ceux des circonscriptions agricoles, et en tant que député d'une circonscription québécoise, je m'inquiète tout particulièrement des silences du discours du trône sur les réformes à apporter à l'agriculture, à la politique laitière. Au Québec, en particulier, les producteurs de lait seront acculés à la faillite dans un très court délai si la politique actuelle n'est pas modifiée. D'un côté, on pénalise les producteurs pour les surplus de quotas, et d'un autre, et je suis très bien renseigné là-dessus, les producteurs manquent de lait pour faire fonctionner leur industrie à plein rendement. Voilà la contradiction ridicule que provoque le système actuel. Nous avons suffisamment perdu la face devant nos concitoyens. J'espère que le gouvernement l'aura compris. J'ose espérer que le Cabinet mettra de l'avant les propositions formulées par le caucus du Québec et qui avaient été appuyées par les autres caucus des autres provinces, principalement en ce qui a trait à l'augmentation des quotas de lait, solutionnant en partie le problème des pénalités imposées sur les surplus pour ceux qui ont été injustement et inéquitablement traités.

Monsieur l'Orateur, voici un autre sujet auquel le discours du trône a fait allusion: l'assurance-chômage. Comme je l'ai dit au député progressiste conservateur qui était présent tout à l'heure, je ne veux pas faire un discours négatif. En ce qui a trait à la loi sur l'assurance-chômage, c'est vraiment extraordinaire de constater le nombre de cas que nous avons à faire solutionner par nos secrétaires dans nos bureaux de circonscription. Je sais qu'on s'apprête à amender la loi. C'est une loi qui, pour le commun des mortels, n'est vraiment pas claire. Elle est incompréhensible.

● (1250)

Le gouvernement devrait prévoir que l'on ait un résumé des droits et des obligations des prestataires, que l'on oblige l'employeur, lors d'un congédiement, d'un licenciement ou d'un abandon d'emploi, lorsqu'il donne un certificat de cessation d'emploi, à remettre cela. J'ai vu des cas vraiment pitoyables durant l'été, et depuis plus d'un an. Des gens ne sont pas informés, et je pense qu'il va nous falloir agir. Ce serait là vraiment une solution très pratique. Lorsqu'un travailleur est congédié, l'employeur lui remet son carnet d'assurance-chômage et lui remet en même temps le résumé très succinct de cette loi pour lui dire clairement ses droits et ses obligations.

C'est là, monsieur l'Orateur, une recommandation que je tiens à faire au gouvernement, et j'ose espérer qu'elle pourra être mise en pratique dans un avenir très prochain. De toute façon, lorsqu'il y aura un débat sur la loi sur l'assurance-chômage, lorsqu'on verra à modifier cette loi, je me ferai un devoir de participer à ce débat d'une façon très positive et de faire des recommandations au gouvernement.

J'aborderai un dernier sujet, et ce sera très bref, monsieur l'Orateur. Je voudrais que ce soit la dernière fois que j'aie à parler de ce sujet. Depuis tout près de 14 ans que je siège à la Chambre, je me souviens qu'avec le député de Langelier (M. Marchand), avant même qu'il soit député ici, nous avons mené des luttes. J'ai notamment mené une bataille en ce qui regarde les questions du cabotage et de la marine marchande.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que l'on produit des rapports, que l'on fait des études, que l'on pose des questions depuis assez longtemps. Moi-même je viens de déposer hier une motion qui se lit comme il suit: «. . . prie le gouvernement de mettre en application les recommandations du rapport Darling sur la marine marchande.» Et je sais fort bien que très prochainement un front commun, une formule des syndicats, se fera à travers le Canada pour relancer le débat sur la question de la marine marchande.

Je demande au gouvernement de nommer quelqu'un responsable de l'étude de toutes ces choses-là. Je sais que le ministre des Transports (M. Lang) s'est déjà occupé de ces questions-là. Je sais que le ministère de l'Industrie en étudie les conséquences. Je sais que le ministère des Finances est en cause. En fait, il me semble qu'il n'y a pas de responsable. C'est ce que je demande avec beaucoup d'insistance. J'ose espérer que c'est pour la dernière fois. Si l'on n'en veut pas d'une marine marchande, je veux que le gouvernement le dise à la population canadienne, et on se taira, c'est tout. Mais qu'on ne nous dise pas qu'on va faire des études. Non. Et si le gouvernement ne connaît pas les recommandations du rapport Darling, je pourrai les lui répéter.

Dans un pays industrialisé comme le Canada, ayant les plus longs cours d'eau du monde, on n'a pas de marine marchande. Nous n'avons pas de navires. Nous sommes un pays exportateur et nous n'avons pas de marine marchande.

J'ai reçu un grand nombre de télégrammes ces derniers jours de chantiers maritimes. On n'a plus la politique que l'on avait. Le programme STAP constituait une aide pour la construction de navires pour l'étranger. Les subventions sont de l'ordre de 17 p. 100, alors qu'elles ont déjà été de 40 p. 100. Ce programme a été abandonné. Quel est l'avenir de nos chantiers maritimes? Un chantier a déjà été fermé chez nous. Je m'en souviens très bien, parce que c'était durant une campagne électorale: 1,000 personnes avaient été mises à pied du jour au lendemain. Est-ce que le gouvernement a l'intention de faire la même chose avec d'autres chantiers? Et ce n'est pas que chez nous que ce problème peut se poser. Il se posera dans tous les chantiers maritimes du Canada. Et on sait bel et bien que plus de 12,000 personnes, je dis bien 12,000, uniquement au Québec et en Ontario, je pense, trouvent de l'emploi dans les chantiers maritimes.

C'est donc dire, monsieur l'Orateur, qu'il va nous falloir plus d'unification, plus de coordination à l'intérieur du Cabinet, pour que la responsabilité soit confiée à quelqu'un qui, conformément aux recommandations du rapport Darling, nous recommande à nous les Canadiens d'avoir notre propre marine marchande. On a suivi les recommandations du rapport Darling sur le cabotage. Je m'en souviens très bien. Dans un an ou deux, ce sera complet. La lutte s'est toujours faite sur le cabotage et la marine marchande.

On a gagné un point. Et je suis convaincu que le gouvernement va écouter et prendre en considération mes propos d'aujourd'hui. Qu'on lise le rapport encore une fois et qu'on ne vienne pas nous dire qu'on va faire encore un rapport, qu'on va effectuer encore des études. C'est ce que je disais lors d'une rencontre récente avec le syndicat du chantier maritime: Ne venez plus me présenter de rapports pour me convaincre qu'il nous faut une marine marchande au Canada, moi j'en suis convaincu. Et c'est là la question que je pose au gouvernement. Il faut prendre une décision, j'en suis convaincu. S'il examine très attentivement toutes les recommandations du rapport Darling, le gouvernement ne pourra pas faire autrement que de créer un organisme, un ministère d'État, ou nommer un ministre responsable pour mettre en application les recommandations. On ne demande pas qu'on dise oui aujourd'hui et qu'on octroie deux, trois, quatre, cinq, six ou dix milliards de dollars du jour au lendemain, mais qu'il y ait un échéancier pour que l'on sache à quoi s'en tenir. Voilà la question que je pose au gouvernement, car non seulement est-ce essentiel pour la survie des chantiers maritimes et la construction navale au Canada, mais c'est aussi essentiel pour un pays qui est aussi industrialisé que le nôtre, comme je le disais tout à l'heure, un pays exportateur, d'avoir une marine marchande, alors que d'autres pays, de petits pays, ont leur propre marine marchande. On en aurait besoin pour rehausser notre prestige sur le plan international.

Le gouvernement libéral a su dans le passé comprendre, comme il l'a fait au sujet du cabotage, les besoins de notre économie, comme il l'a fait en 1968 lorsqu'il a créé le ministère de l'Expansion économique régionale. Je peux féliciter le gouvernement, parce que la circonscription de Lévis et la région de Québec ont été des régions au Canada qui ont le plus profité de ces subventions qui ont créé un grand nombre d'emplois. Le ministre va parler de création d'emplois, mais je pense à ce programme d'aide, soit à l'agrandissement, à la modernisation ou à l'établissement de nouvelles entreprises, et tout ce que je regrette, c'est que le budget ne soit pas assez élevé.

Je sais bien que les cultivateurs vont protester. J'en ai d'ailleurs déjà parlé, mais uniquement pour ce qui concerne la politique laitière. Les producteurs de lait reçoivent 631 ou 632 millions du gouvernement, une partie en prêts et une partie en subventions, ce qui représente tout près d'un quart de milliard de dollars. Cependant, le ministère de l'Expansion économique régionale a un budget d'à peine 500 millions.

Donc, je suis convaincu que le ministre actuel fait un travail extraordinaire. Il a visité toutes les provinces. Il ne faudra pas que l'on ait à un certain moment à refuser d'aider les industries parce qu'on n'aura plus de fonds. C'est ce qui arrive dans le cas des projets PIL. C'est ce qui est arrivé dans celui des programmes visant à aider les étudiants. Donc que l'on fasse de la publicité, que l'on fasse connaître les programmes, mais si l'on veut créer des appétits qu'on essaie aussi de les satisfaire.

[*Traduction*]

L'Orateur adjoint (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Avant de commencer mon discours cet après-midi, j'aimerais vous féliciter, monsieur l'Orateur adjoint, d'avoir été nommé à ce poste pour une deuxième session et féliciter aussi le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) qui s'est joint à vous et qui a présidé hier pour la première fois aux délibérations de la Chambre. Je suis certain que je peux dire au nom des membres de mon parti et de tous les autres députés, que ces nominations sont pleinement méritées et que nous serons heureux de travailler avec vous au cours de la session.

J'aimerais aussi répéter à la Chambre ce que j'ai dit directement aux motionnaires de l'Adresse en réponse, le député de Restigouche (M. Harquail) et le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), et les féliciter de l'honneur qu'on leur a fait et des discours qu'ils ont prononcés. Bien que ces députés siègent de l'autre côté de la Chambre et que nous ne soyons pas toujours d'accord, je signale avec plaisir que les membres de leurs familles qui, de la tribune, les ont entendus prononcer leur discours de même que leurs électeurs, qui liront sans doute les discours quand il seront distribués, peuvent être fiers de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

J'aimerais également me joindre à mon chef pour rendre hommage au gouverneur général du Canada et à sa femme. Tous ceux qui ont vu un être cher lutter pour recouvrer la santé après une attaque, comme je l'ai fait pour ma propre mère, ont certainement été émus par le courage et l'obstination dont cet homme a fait preuve face à l'adversité. Je pense aussi à l'aide et à l'encouragement que Madame Léger a donnés à

son mari en toute occasion, et particulièrement en une très grande occasion, l'ouverture du Parlement.

Ces derniers mois ont été riches en événements surtout depuis le 12 octobre 1975 où le gouvernement libéral a instauré les contrôles qu'il avait rejetés lors de la campagne électorale. Ces mois ont été une expérience désastreuse pour le gouvernement, mais pour bien des gens, ce n'est peut-être pas une si mauvaise chose. Mais l'expérience a également été très mauvaise pour le public. Je ne dis pas cela en fonction des sondages d'opinion publique, même si on ne peut les négliger totalement.

Je ne me fie non plus aux opinions des journalistes que ces messieurs d'en face accuseront peut-être de parti pris à leur égard. Je me fie plutôt à ce que je vois de mes yeux, un gouvernement qui bondit de crise en crise, où l'on voit d'importants ministres démissionner ou être relégués aux extrémités des banquettes de devant, aux places que l'on considère comme l'Île Sainte-Hélène et l'Île d'Elbe du Conseil privé. Je n'oublierai pas facilement l'expression qui était sur le visage des partisans du gouvernement quand le chef de l'opposition (M. Clark) les a critiqués à juste titre mercredi.

● (1410)

Ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement actuel a choisi le jeu de puissance qu'il a joué pour le plaisir de la chose au lieu de faire servir les règles du jeu aux fins prévues, c'est-à-dire pour gouverner et diriger. Il n'en a pas été toujours ainsi du gouvernement actuel mais il ne saurait faire de doute maintenant qu'il s'est abaissé à ce niveau.

Je ne voudrais pas laisser entendre que le gouvernement n'a pas ses défenseurs. Il en a même beaucoup mais il se trouve, au sein du parti libéral naguère un grand parti, dans des circonscriptions telles que celles d'Ottawa-Carleton ou de Saint-Jean-Ouest, des personnes réfléchies qui prennent du recul et sont outrées par ce qu'est devenu le parti qui a produit des hommes du calibre de Laurier et encore de St-Laurent dont nous avons honoré la mémoire ce matin. Ils se détournent en masse du parti, complètement déroutés. Ces défenseurs se raccrochent au moindre fétu afin de justifier cette perte de faveur. Ils vous diront que l'agonie qu'ils traversent est une forme de martyre, alors qu'il s'agit en réalité l'aboutissement d'un manque de vision et de la perte d'un sentiment de détermination et du sentiment de vitalité que le sentiment de détermination peut apporter à un gouvernement.

En tant que citoyen canadien, je frémis à l'idée que certains de ces défenseurs optent pour une interprétation simpliste et attribuent le manque de popularité du parti à une réaction contre le bilinguisme et la Commission de lutte contre l'inflation. C'est ce qui reviendrait à dire que la majorité des Canadiens sont prêts à nier le sentiment d'équité, d'impartialité et de justice qui est et a été à l'origine de la loi sur les langues officielles. Si c'est celle qu'ont exprimée certains de ses défenseurs, et plus particulièrement récemment le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), une telle position est pour le moins hypocrite.

Ce qui ne veut pas dire que les Canadiens ne soient pas troublés de voir comment le gouvernement a décidé d'en appliquer le principe dans certains domaines. La Fonction publique du Canada a déjà ressenti les effets de toute cette stupidité, avec les déclarations trompeuses, les modifications apportées aux statistiques, le gavage intensif, le zèle surfait mis dans la désignation des postes, tout ceci parce que le gouvernement a perdu tout sens des réalités pendant trop longtemps. Nos dirigeants n'ont pas voulu entendre les avertissements de leurs amis et l'homme que j'ai battu aux élections était de ceux-là. Ils ont passé outre aux avertissements de Keith Spicer, serviteur de la Chambre, et ils ont payé un demi-million de dollars au professeur Bibeau pour s'entendre dire ce que n'importe quel fonctionnaire savait déjà, soit que le programme, quelle qu'en fût la pureté d'intention, était mal dirigé; aussi la crise venue, et c'est un baromètre aussi sûr que les statistiques d'un sondage Gallup, ils retournent leur veste.

Voyons ce que dit le discours du trône. On pourrait avoir l'impression que le gouvernement compte traiter la Fonction publique avec la négligence bienveillante que M. Spicer a suggérée. Le discours du trône laisse entendre que l'application de ces mesures se ralentira et j'utilise à bon escient les mots «laisse entendre». Pourtant quelques jours plus tôt, dans une confession sincère faite dans un hôtel de Toronto, le secrétaire d'État (M. Roberts) a déclaré qu'il était impossible qu'elle se ralentisse. Je cite un passage tiré du *Citizen* d'Ottawa, en date du 4 octobre qui disait:

> M. Roberts déclare également qu'un ralentissement de l'application de la politique du bilinguisme dans la Fonction publique porterait un coup dur à l'unité nationale.

Encore une de ces déclarations trompeuses. J'en ai parlé bien des fois ici et en dehors de la Chambre. Je représente de nombreux fonctionnaires de l'État. J'ai également parlé d'autres problèmes qui se posent dans la Fonction publique.

C'est un fait que le moral y est bas. Il devrait être excellent, mais il ne l'est pas. La plupart des milliers de lettres et d'appels téléphoniques et le gros des discussions que j'ai eues avec des fonctionnaires m'ont révélé que la Fonction publique a accepté le principe dont s'inspire la loi sur les langues officielles qui, en somme, veut qu'un Canadien anglophone à Hamilton et un Canadien francophone à Chicoutimi aient le droit de s'adresser au gouvernement et d'obtenir de lui une réponse dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Le fonctionnaire n'a pas besoin que le professeur Bibeau vienne lui dire que la portée et l'ampleur de la désignation sont disproportionnées aux besoins, que la méthode d'enseignement des langues est inefficace, que l'utilité de la formation sur le terrain a été au mieux surestimée et qu'en raison du coût en termes financiers et humains, des modifications s'imposent.

Combien de fois faut-il dire cela à un gouvernement? Je l'ignore, mais aucune personne sérieuse ne voudrait certes prétendre que de remettre en question des procédés d'application douteux équivaut à un rejet du principe. Nous avons ici un exemple où le discours du trône dit une chose et un ministre de la Couronne dit le contraire. Y a-t-il lieu de s'étonner d'un certain scepticisme? Y a-t-il lieu de s'étonner que quiconque a pu voir le comportement du gouvernement dans le processus délicat de l'application de son programme dans la Fonction publique puisse être autrement que sceptique?

Si, comme il faut s'y attendre, on fait au cours du débat sur l'Adresse, l'amplification de ce qu'on appelle des assurances qu'on trouve dans le discours du trône, la Fonction publique ne les acceptera pas maintenant. C'est la position que nous avons fini par adopter. On les accepte pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des mots, seulement des mots. C'est pourquoi l'engagement que le chef de l'opposition a pris l'autre jour d'examiner les conséquences de l'application du programme, est tellement important pour la capitale fédérale et pour l'ensemble du pays.

Le fait est, tout simplement, que s'il y a quelque rapport entre la question linguistique et le problème de l'unité nationale, et à mon avis il y en a un, les difficultés ont commencé non pas quand la loi a été votée mais quand le gouvernement a adopté certaines méthodes pour mettre les principes en application. Pour aplanir les obstacles qui s'opposent à l'unité nationale—et je maintiens, respectueusement, qu'un gouvernement digne de ce nom ré-examinerait ses méthodes d'application—le gouvernement devra agir au lieu de se payer de mots.

En poursuivant ma lecture du discours du trône je me suis aperçu que le gouvernement avait fait la brillante découverte que le meilleur endroit pour apprendre une langue c'était l'école et que c'était pendant l'enfance et non pas à l'âge adulte ou à un âge avancé qu'il fallait étudier. Le gouvernement n'avait pas besoin du professeur Bideau pour savoir cela. Il n'avait pas besoin non plus que Keith Spicer le lui dise. Les parents d'élèves dans la région de la capitale fédérale et dans le reste du pays auraient pu en dire autant, et même les adversaires du gouvernement étaient d'accord sur ce point.

Quels ont été jusqu'à maintenant les engagements du gouvernement relativement à cet aspect important de la politique du bilinguisme? C'est vrai qu'il se dépense de l'argent pour la formation linguistique dans les écoles, mais c'est infiniment trop peu au regard de l'ampleur de la tâche. Il s'en dépense effectivement, mais pouvons-nous faire confiance au gouvernement en l'occurrence? Je ne sais pas, et je suis sûr que certains membres des quatre conseils scolaires de la capitale fédérale ne manquent pas de scepticisme, compte tenu des antécédents du gouvernement. A peine celui-ci eut-il obtenu l'adhésion des conseils scolaires à ce très important programme expérimental, programme dont les résultats devaient servir à toutes les régions du Canada—c'en était du moins l'intention—ces conseils ayant donné leur adhésion en se fiant aux crédits qu'ils toucheraient du gouvernement fédéral, qu'il a privé les conseils des fonds nécessaires.

● (1420)

Cela a eu une profonde répercussion sur la formation linguistique dans la région de la capitale fédérale, sur les gens œuvrant dans le cadre de ce programme et sur son avenir. Si tant est que l'on puisse s'appuyer sur les résultats obtenus dans le passé, on est en droit de penser que la confiance que nous pouvons entretenir à l'endroit du gouvernement actuel repose sur des bases bien chancelantes, même dans ce domaine. Il nous faudra encore une fois attendre d'en connaître les résultats.

Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État (M. Roberts) a récemment parlé d'unité nationale à Toronto. Le tort réellement fait à l'unité nationale vient de l'attitude affichée par le gouvernement actuel qui estime avoir toujours raison alors que les faits démontrent presque toujours le contraire. Il a postulé que le bilinguisme constituait l'unique facteur de l'unité nationale. Il s'agit certes là d'un facteur important, mais pas à l'exclusion de certains autres. Le chef de notre parti a fait état des inégalités régionales comme obstacles à l'unité nationale. Le problème des transports en général auquel le Canada doit faire face a des incidences sur l'unité nationale, tout comme l'absence de politique en matière d'énergie en aura. La facilité avec laquelle le gouvernement fédéral se retire des programmes à frais partagés sans même s'excuser a des répercussions négatives sur l'unité nationale. Le régime d'assurance-maladie en est un exemple probant.

Les surprises réservées par l'impôt fédéral sur les ressources du pays ont des répercussions sur l'unité nationale. Le fait que le gouvernement ne se soit pas attaqué aux inégalités en décentralisant la capacité productrice de l'industrie affectera l'unité nationale. Le bilinguisme n'est pas le seul facteur en cause dans l'unité nationale, mais par suite du souci que s'en fait le gouvernement, et de son étroitesse d'esprit dans sa façon de concevoir l'unité nationale et nos sentiments envers nous-mêmes, en a beaucoup souffert.

L'autre excuse invoquée par les défenseurs du gouvernement actuel pour expliquer pourquoi il a perdu la grâce c'est que les Canadiens s'opposent à la lutte contre l'inflation. Monsieur l'Orateur, l'explication est aussi simpliste que fausse. Les Canadiens ne sont pas opposés à l'offensive contre l'inflation. Ils sont contre la supercherie; ils ont été trompés par un gouvernement qui a affirmé une chose en réclamant un mandat pour ensuite, une fois le mandat obtenu, agir autrement. Les Canadiens n'ont pas de temps à perdre à pareille comédie trompeuse. Voilà ce qu'ils disent vraiment au gouvernement, par le truchement des sondages et de tous les autres indices auxquels on peut avoir recours. Même les déserteurs du gouvernement, et il s'en est trouvé un certain nombre, lui disent la même chose.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement actuel a jamais eu quelque consistance politique, elle est chose du passé et elle a fait place à l'opportunisme politique et à une série d'échecs. L'échec le plus manifeste, c'est évidemment son incapacité d'enrayer l'épidémie de démissions de ministres; on pourrait également parler de l'attitude du gouvernement face aux scandales, de la manière purement artificielle dont il essaie de résoudre les problèmes qui se posent au Canada. Je ne commente pas les motifs qui ont poussé le ministre de la Défense nationale à remettre sa démission sauf pour dire que l'on peut mettre en doute ses théories constitutionnelles, du moins en matière de nombres. Il reste que son départ et le moment qu'il a choisi pour s'en aller ainsi que les circonstances dans lesquelles il a annoncé sa décision sont significatifs. Certaines personnes peuvent considérer qu'il a agi prématurément ou que ses motifs ne sont pas valables, mais le fait même qu'il soit parti montre à quel point le gouvernement est pourri.

Monsieur l'Orateur, je parlais d'unité nationale il y a quelques instants, et de son importance pour notre pays et pour notre aptitude à régler les problèmes qu'il faut résoudre si l'on veut répondre aux aspirations légitimes des Canadiens. Il faut reconnaître, je pense, et je crois pouvoir le dire sans risque de me tromper, que même s'il l'avait fait exprès, le gouvernement n'aurait pas pu mieux réussir à semer la division. Pour une raison ou une autre, le gouvernement actuel a oublié comment notre pays a été édifié.

Il n'a pas été édifié dans la révolution comme les États-Unis. Il n'a pas eu à briser de chaînes dès le début. Il s'est formé grâce à des accords ou au moins à la faveur d'un consensus et d'une certaine entente, parce que des participants ont hésité au début comme vous le savez, monsieur l'Orateur.

Comme il y avait consensus en 1867 et avant cela, un pays pouvait être créé dans la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord. Le fait d'avoir été formé au moyen d'accord et de consultations, compromis et entente a fait de notre confédération une entité vraiment très délicate. Monsieur l'Orateur, notre confédération ne subsistera qu'aussi longtemps que ces éléments de compromis, de compréhension, d'accord et de consensus existeront dans l'esprit des responsables des divers domaines de compétence de notre pays. Même si nous voulions qu'il en soit autrement, la géographie du pays, l'isolement relatif et la population au Canada, le fait qu'il s'étende sur une bande étroite dans un vaste territoire, ont convaincu les Pères de la Confédération de l'avantage de créer un État fédéral, et cela vaut toujours aujourd'hui.

Le fédéralisme tel que nous le connaissons au Canada, tel qu'il a été conçu au début ne doit pas être soumis à la confrontation, et pourtant c'est l'arme principale dont le gouvernement actuel s'est servi en traitant avec les provinces. Et une grande partie de la méfiance à l'endroit du gouvernement fédéral provient de l'utilisation de cette arme comme instrument dans les relations fédérales-provinciales. Je vois un État fédéral comme un État où un gouvernement central fort peut travailler de concert avec les gouvernements provinciaux forts. Mais, d'une façon ou d'une autre, cet équilibre a été compromis. La menace de rapatriement unilatéral a empoisonné l'atmosphère.

Je ne prévois pas que les provinces vont soudain se décider à accepter les modalités d'amendement de la Constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais ce n'est pas une raison d'interrompre les entretiens. Tous s'accordent à dire qu'il y a eu des progrès de réalisés, mais à la suite des propos du sénateur Forsey, je crains qu'un rapatriement unilatéral, sans formule d'amendement, nous enserre dans une camisole de force constitutionnelle qui nous permettrait difficilement de faire face aux problèmes d'un monde sans cesse en évolution.

Comme le disait ce matin le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), il va sans dire que notre parti ne redoute pas le rapatriement de la Constitution, loin de là. Mais le gouvernement paraît désireux d'agir avec ou sans le consentement des provinces. J'aimerais que le gouvernement ne s'emballe pas. L'atmosphère ne convient pas et je doute que le gouvernement actuel soit capable d'évoluer et les Canadiens sont de plus en plus convaincus qu'aucun changement ne surviendra tant que le gouvernement ne changera pas lui-même.

Il n'y a rien en ce qui concerne le pacte confédératif qui ne saurait l'empêcher d'être l'objet d'un changement d'attitude selon que l'a suggéré le chef de l'opposition (M. Clark). Peut-être est-il temps qu'il y ait un gouvernement au Canada qui n'envisage pas la question des relations fédérales-provinciales en présupposant qu'il doit y avoir nécessairement un conflit pour que l'on négocie. Il y aura sûrement des divergences de vues mais la confrontation et la méfiance peuvent à ce point empoisonner l'atmosphère qu'il devient impossible de négocier véritablement.

Monsieur l'Orateur, il apparaît maintenant aux yeux de tous que celui qui est venu à Ottawa pour nous sauver de nous-mêmes en 1968, comme il le répète de temps à autre, a présidé aux plus graves conflits de notre histoire et son obstination à l'endroit d'une politique, la politique linguistique, au détriment d'autres considérations, qui devait être le ciment de la Confédération est devenue une pomme de discorde qui gâte les sentiments que nous éprouvons les uns pour les autres. Je déplore que notre pays soit dans une telle situation.

• (1430)

Monsieur l'Orateur, il est une dernière chose que je tiens à dire. Le gouvernement actuel, qui s'est montré si indigne de confiance à maints égards, est celui-là même qui va bientôt inviter la Chambre à modifier son Règlement de manière à réduire les parlementaires au rang de serviteurs du gouvernement et à faire de notre assemblée une simple machine à expédier les affaires gouvernementales au mépris de son véritable rôle, qui est de débattre des affaires publiques.

M. MacFarlane: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiens à rappeler au député que nous siégeons tous deux au même comité institué par la Chambre pour étudier ces questions, et non par le gouvernement.

Une voix: Je n'ai jamais entendu pareille absurdité.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je partage le souci du député, mais j'aimerais qu'il me laisse terminer mon intervention; peut-être pourrions-nous ensuite consentir à l'unanimité à ce qu'il fasse lui-même une intervention.

Il était question dans le discours du trône de la diffusion des séances du Parlement et d'autres changements à apporter à nos délibérations. Il est un changement plus fondamentalement nécessaire encore, savoir un changement d'attitude de la part du gouvernement actuel à l'égard du droit à l'information des Canadiens. On ne s'engage nulle part dans le discours du trône à proposer une loi sur la liberté d'information. On préfère rester vague. L'impression qui se dégage du discours, c'est que cette obsession du secret se poursuivra pendant la durée d'une étude. Je pourrais parler de la possibilité de modifier le règlement avec beaucoup plus de sérénité si je savais que le gouvernement s'était engagé à présenter une loi sur la liberté d'information dans les termes que le député de Peace River (M. Baldwin) a élaboré avec tant de diligence et de succès.

Charles Lynch a dit—je ne cite pas souvent Charles Lynch, mais je vais le faire maintenant car il a parfois raison, comme dans son article d'hier—que ce gouvernement est le plus secret du monde; je crois qu'il a raison. L'affaire Rudnicki—il s'agit d'un fonctionnaire lésé par son employeur—indique jusqu'où le gouvernement est prêt à garder le secret.

L'ancien ministre du Travail, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), a parlé de la nécessité de créer un organisme pour étudier, à long terme, les prévisions budgétaires du gouvernement non seulement à propos des programmes à venir, mais en ne négligeant pas non plus les anciens programmes. Je soutiens que sans loi sur la liberté d'information, ce projet serait presque inutile. Je rappelle qu'en 1968 le même gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau) a cherché à impressionner les Canadiens par sa détermination et son esprit de justice et qu'il leur a promis de faire preuve d'équité, de justice, de compassion et de sollicitude. Aujourd'hui, quand je regarde en face, je vois non seulement que le gouvernement n'est plus qu'un pâle reflet du grand

gouvernement qu'il a été, du moins dans l'esprit de certains; il n'a pas été à la hauteur de son mandat. Peu importe les résultats du vote de confiance à la Chambre, le gouvernement ne jouit pas de la confiance des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il est regrettable que les Canadiens ne puissent pas s'exprimer, si ce n'est de la manière limitée dont ils le feront la semaine prochaine.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup entendu parler à la Chambre des difficultés qu'a le gouvernement actuel et de notre manière de faire face aux problèmes auxquels nous nous heurtons, mais je n'ai pas souvent entendu dire clairement dans quelle direction nous devrions nous orienter et ce que nous devrions faire. Je pense que l'on ne comprend pas bien la complexité de notre époque. C'est très beau de dire que le gouvernement devrait accroître ou faire baisser les réserves monétaires ou prendre des dispositions fiscales et qu'il pourrait facilement régler les problèmes de tout genre. Cela ne marche pas aujourd'hui parce que la situation n'est pas la même que dans les années 60 et j'attends que l'opposition me propose des solutions concrètes aux problèmes actuels.

Je pense que l'opposition ne connaît pas vraiment les problèmes que rencontrent les gouvernements du monde entier à l'heure actuelle. Nous ne vivons pas une époque ordinaire; il s'agit d'une époque unique. J'aimerais vous donner deux exemples qui prouvent le caractère unique de notre époque. Nous n'avons jamais connu un taux d'inflation aussi élevé qu'aujourd'hui et ce, dans le monde entier, accompagné d'un taux de chômage élevé. Selon la doctrine économique classique, ces deux phénomènes ne se produisent pas en même temps; pourtant, on les constate actuellement dans le monde entier et au Canada, et nous faisons face à ces problèmes contradictoires avec beaucoup plus de succès que la plupart des pays. Je suis convaincu que la plupart d'entre nous avons grandi dans l'idée que les ressources étaient illimitées et que tout ce qu'il restait à faire, c'était de les exploiter. Et voilà que tout à coup un concept entièrement nouveau a fait son apparition au cours des quatre ou cinq dernières années: nos ressources loin d'être inépuisables et sont extrêmement limitées, dans le domaine de l'énergie notamment.

Nous traversons donc une période unique de notre histoire et nous devons nous attaquer aux problèmes et non pas nous payer de mots. Attardons-nous quelques instants au problème de l'inflation. Comme je le signalais, nous sommes aux prises avec ce genre d'inflation depuis le début de 1970 et c'est un phénomène très particulier. C'est un problème qui touche tout le monde. Il est indiscutable que tous les pays de l'OCDE, les pays occidentaux industrialisés ainsi que le tiers-monde et le quart-monde sont touchés par cette inflation. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer.

Nous avons été accusés d'avoir trompé le public au cours de l'élection de 1974. Nous n'avons pas pris à notre compte le genre de programme que le parti conservateur préconisait, c'est-à-dire un gel total de 90 jours. Je suppose, toutefois, qu'à la fin de ces 90 jours, c'était la fin du monde car il n'y a eu aucune suggestion quant à savoir ce que l'on ferait par la suite.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Nous avons dit qu'il y avait un plan d'urgence. Analysons l'année 1974. Le tort du gouvernement a été de ne pas avoir expliqué en détails à la population pourquoi en 1974 il n'a pas pris les mesures appliquées en 1975. Je crois qu'il y a une bonne raison à cela.

Examinons la situation en 1974. Nous avons traversé une longue période d'inflation provoquée par la demande et causée par une pénurie de biens, tant à l'échelle du pays qu'à l'échelle du globe. La situation était telle qu'établir des contrôles, ne pouvait que l'aggraver et c'est ce qu'a fait le gouvernement américain en 1972. Cela a entraîné des problèmes considérables car le mal ne provenait pas des coûts mais de la demande. Au milieu de l'année 1974, la situation commença à changer. Une dernière observation au sujet de la période d'avant le tournant. Les salaires ne constituaient pas un grand facteur d'inflation à ce moment-là: ils tiraient de l'arrière. Entre l'été de 1974 et la fin de l'été de 1975, les salaires commencèrent à devenir un facteur d'inflation. Les prix subirent les contrecoups de l'inflation bien avant cela, surtout les prix domestiques. Mais dans la première moitié de 1975, les règlements salariaux étaient conclus à une moyenne légèrement inférieure à 22 p. 100, 21.8 p. 100 pour être plus exact. L'inflation devait s'accentuer par une montée en flèche des prix.

L'inflation que nous connaissons aujourd'hui est bien différente de celle que nous avons connue au début de 1974; je pense qu'il est important que la population commence à s'en rendre compte. Qu'auraient fait les conservateurs en 1974? Ils auraient établi le blocage des prix et des salaires pendant trois mois, et, à les croire, le problème aurait été réglé. Ce n'est évidemment pas vrai, car il s'agit d'un problème mondial qui ne peut être traité indépendamment de toute une série d'autres problèmes.

Parlons un peu de ce que nous avons tenté de faire avant d'instaurer les mesures de contrôle, car, sous l'ancien ministre des Finances, le gouvernement a fait de sérieux efforts pour que les forces syndicales de ce pays en arrivent à une entente volontaire avec le patronat, mais il n'y est pas parvenu. En septembre 1975, nous avons dû faire face à toute une série de revendications salariales qui commençaient à friser le ridicule, comme les 71 p. 100 d'augmentation que réclamaient les postiers et l'augmentation de plus de 40 p. 100 que voulaient les enseignants du Québec, pour avoir la parité de salaire avec les enseignants de l'Ontario, qui, de leur côté, demandaient eux aussi 40 p. cent de plus. Il y a eu des demandes d'augmentations de 50, 60 et 70 p. 100. Voilà le genre de problème auxquel nous faisions face.

• (1440)

Qu'est-ce que le gouvernement pouvait faire? Les économistes de tout le Canada disaient qu'il devait y avoir une période de contrôle quelconque, et c'est ce qui s'est produit. Quelle est la nature de cette période de contrôles? D'abord, nous avons pris la décision fondamentale de ne pas imposer de contrôle des prix parce qu'il est extrêmement difficile de le faire pendant une longue période et que nous n'avions certainement pas l'intention d'imposer une courte période de contrôles. A mon avis, cela n'aurait créé que des ennuis. Cela aurait créé de la tension et des distorsions comme celles qui se sont produites aux États-Unis après 1972.

Nous avons donc décidé qu'il devait y avoir moyen de contrôler les prix indirectement et qu'il ne servirait à rien d'engager une armée pour veiller à l'application des contrôles, visiter les grands magasins et voir combien d'articles devaient être surveillés. Nous avons pensé que notre système en étant un de libre entreprise, il existait un marché et que dans les secteurs où la concurrence était suffisante, il n'y aurait pas vraiment de problème. Qu'avons-nous essayé de faire? Nous avons essayé de contrôler les deux éléments qui influent sur le coût, soit les salaires et les bénéfices. Les conservateurs disent que nous ne devrions pas contrôler les bénéfices et les néo-démocrates disent que nous ne devrions pas contrôler les salaires, mais personne ne nous dit ce que nous devrions faire. Personne ne propose quoi que ce soit et tous se contentent de nous dire ce que nous ne devrions pas faire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous pouvez toujours démissionner.

M. McRae: Que s'est-il passé? J'ai signalé que pendant la première moitié de 1975, l'augmentation moyenne des salaires était de 22 ou de 21.8 p. 100. Au cours du deuxième trimestre de 1976, puisque nous n'avons pas de chiffres plus récents, les augmentations salariales ont été d'environ 12 p. 100. Il y a eu baisse; cela ne fait aucun doute. Depuis l'imposition des contrôles, les bénéfices aussi ont baissé en moyenne d'environ 7 à 8 p. 100. Par conséquent, ces deux éléments ont été contrôlés.

Qu'en est-il des prix? Au cours de l'année avant l'instauration des contrôles les prix ont augmenté en moyenne d'environ 11 p. 100 et cette hausse est maintenant réduite à 6.5 p. 100. Aussitôt, les députés diront que c'est à cause des produits alimentaires et que ces produits ne sont pas soumis à la règlementation. Pourtant ils le sont. Ils ne sont pas contrôlés à la production, mais si 60 p. 100 du coût—et j'ai entendu des députés citer ce chiffre—vont aux producteurs, aux distributeurs, à l'emballage, à la publicité et ainsi de suite, et ce sont des coûts qui comptent dans le prix des aliments, nous pouvons dire que la hausse des prix se limite bien à 6.5 p. 100.

Même si les augmentations salariales sont actuellement de l'ordre de 11 et de 12 p. 100, l'inflation—c'est-à-dire la hausse du coût de la vie—est tombée à 6.5 p. 100 et cela représente la hausse totale du coût de la vie. Le programme a donc été un succès. Si l'on tient compte de l'inflation et d'une certaine hausse de productivité, on peut dire que la situation du travailleur est meilleure aujourd'hui que l'année dernière et que celle des personnes à revenu fixe comme les personnes âgées est nettement meilleure à ce qu'elle aurait été sans les contrôles; alors je ne comprends pas ce qui dérange tellement les Canadiens.

Il me semble que le programme de contrôles a bien fonctionné, mais ce n'est pas la seule chose dont nous devons parler car l'inflation n'est pas le seul problème économique que nous ayons. Nous connaissons également un problème de chômage que nous avons du mal à résoudre. Nous réussissons beaucoup mieux contre l'inflation que contre le chômage, mais quand même, notre pays a créé plus d'emplois par habitant que tout autre pays de l'OCDE. Entre 1971 et le troisième trimestre de 1975, nous avons produit plus de 19 p. 100 de nouveaux emplois si bien que, là où nous avions quatre travailleurs en 1971 nous en avons maintenant cinq.

Les États-Unis n'ont produit que 8 p. 100 d'emplois supplémentaires et c'est l'un des meilleurs chiffres. Notre population active a augmenté à un taux formidable, en partie à cause de l'explosion de natalité d'après guerre et du fait que le nombre de femmes actives a beaucoup augmenté. J'ai ici des chiffres sur le pourcentage de femmes âgées de 25 à 44 ans qui font partie de la population active. En 1953, il y en avait 23 p. 100 et en 1974, il y en avait 47 p. 100.

Il y a beaucoup trop de chômage chez nous et au cours de l'année à venir, nous devrons nous efforcer encore plus de créer des emplois tant dans le secteur privé que public parce que je ne crois pas que nous serons en mesure de créer au rythme voulu des emplois dans le secteur privé. Nous devrons nous occuper de notre taux de chômage de 7 p. 100. Nous devrons le faire baisser mais, ici encore de tous les pays de l'OCDE, c'est le Canada qui a le mieux réussi dans ce domaine et possède de loin la meilleure fiche pour ce qui est de la création d'emplois.

S'il ne s'agissait que d'emplois et de l'inflation, nous pourrions peut-être résoudre tous nos problèmes localement et peut-être même les conservateurs pourraient-ils s'en charger. Ils pourraient probablement s'en occuper adéquatement mais il ne s'agit pas simplement de créer des emplois ou de lutter contre l'inflation, et l'interaction entre l'inflation et la création d'emplois constitue un grave problème. Si nous prenons les mesures qui s'imposent pour faire baisser le taux de chômage à deux ou trois p. 100, il y aura de graves incidences sur l'inflation mais si nous ne freinons pas l'inflation, nous aggraverons le chômage encore davantage.

Nous avons de sérieux problèmes dans ces secteurs mais il faudrait aussi traiter d'autres sujets. Par exemple, il serait bon de discuter des ressources mondiales et plus particulièrement des ressources énergétiques. Je ne songe pas au nombre de BTU qui reste de par le monde mais plutôt aux aspects financiers de la situation. Il reste une réserve d'environ sept ans de pétrole brut dans le bassin de l'Ouest. Rien n'est plus incertain que les réserves du Nord et des îles au large de nos côtes. Il n'y a pour ainsi dire rien qui vaille la peine. Il nous manque de plus en plus de gaz.

Une voix: Oh, oh!

M. McRae: Dites-moi où sont ces réserves. Nous ne suffirons pas à nos besoins dans les années à venir ou peut-être davantage. Il y a bien quelques réserves dans les sables bitumineux, mais les coûts d'exploitation sont astronomiques et c'est ce que j'aimerais vous expliquer. Je ne songe pas à la situation globale en termes d'énergie parce qu'il y a toujours eu des sources d'énergie mais je songe plutôt à l'énergie que nous devrons apporter et aux dollars que nous devrons investir afin d'exploiter ces sources d'énergie. C'est là que nous aurons des difficultés.

Au printemps dernier, on avait estimé, et j'ai eu récemment connaissance de chiffres encore plus élevés, que dans les 15 prochaines années il nous faudra dépenser plus de 180 milliards de dollars pour maintenir le taux de croissance de notre production d'énergie à 3.5 p. 100. Bien sûr, si ce taux est inférieur, il ne sera pas nécessaire de dépenser des sommes aussi importantes. Quelle que soit la formule raisonnable que l'on adoptera pour les amortir, ces 180 milliards de dollars représentent environ $3,000 par famille, à peu près la somme qu'un foyer consacre chaque année pour le logement, en tenant compte de la valeur actuelle de l'argent. Voilà quelques-uns des problèmes qui se posent. Où obtiendrons-nous ces 180 milliards de dollars plus les quelques quatre ou cinq cents

milliards de dollars nécessaires dans d'autres domaines? Il ne suffira pas d'accroître la masse monétaire ou d'adopter de nouvelles politiques fiscales pour résoudre le problème. Cette question est beaucoup plus complexe que la population ne le croit et il incombe aux députés tant du parti ministériel que de l'opposition, de l'étudier sérieusement et de ne pas se contenter de critiquer.

Les problèmes de notre balance des paiements sont très importants car, à l'heure actuelle, nous avons un déficit de cinq milliards de dollars. Certains affirment, et j'en conviens, que les capitaux étrangers constituent un élément fort positif pour notre économie. Certes ils ont aidé à la construction de notre pays mais ils nous coûtent quelque trois milliards de dollars par an. Nous avons accumulé un déficit de 43 milliards de dollars; c'est là notre dette à l'égard des pays étrangers.

● (1450)

Il y a encore la scène internationale, où le scénario est extrêmement mauvais. La scène internationale où il n'y a guère de gouvernement qui fasse le poids. Il y a eu une augmentation fantastique dans le nombre et la taille des sociétés d'envergure mondiale, et dans la masse des liquidités qui échappent à la maîtrise des gouvernements nationaux. La Commission sénatoriale américaine des finances a calculé qu'en 1973 le montant de ces liquidités se situait entre 150 et 260 milliards de dollars, et que l'ensemble de ces liquidités représentait de 150 à 200 p. 100 de l'ensemble des liquidités des gouvernements nationaux et de leurs banques nationales. La commission affirmait que ces liquidités privées avaient une mobilité fantastique, bien supérieure en tout cas à celle des fonds des banques nationales ou même des groupes comme le Fonds monétaire international.

La mobilité de ces liquidités privées, disait la Commission, est de nature à modifier l'évolution de l'inflation mondiale. A propos de la dégringolade de la livre britannique, on peut se demander dans quelle mesure elle est due à l'incapacité dans laquelle se trouvent le Fonds monétaire international et les instituts d'émissions à contrôler les mouvements de fonds.

Si je donne ces détails, c'est pour faire voir qu'il y a des problèmes très complexes à régler. Ces problèmes n'admettent pas de solution simple, et les formules qui auraient pu réussir dans les années 60 seraient maintenant sans effet. Je prie les partis d'opposition de s'occuper de ces problèmes, au lieu de garder les yeux rivés sur les enquêtes Gallup ou de se contenter de critiquer sans rien proposer à la place.

Quand on parle de l'effet néfaste des contrôles ou de la nécessité de les supprimer, il faudrait se demander ce qui va arriver le jour où ils seront abolis. Il faudrait réfléchir non seulement au problème de l'inflation, mais encore à tous les autres facteurs dont la maîtrise nous échappe à peu près. Monsieur l'Orateur, notre époque est très difficile. Ce n'est plus le temps d'adopter une attitude négative, mais de chercher tous ensemble des solutions.

J'aimerais consacrer les cinq minutes qui me restent à parler du rôle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et à faire une ou deux observations sur le discours du trône et sur les mesures que prendra le ministère à l'égard des provinces. J'aimerais faire quelques remarques sur les initiatives que prend le gouvernement en vue de formuler et de mettre au point de nouveaux accords d'ordre financier et administratif entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans des domaines comme l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement post-secondaire.

Nous avons adopté ces programmes en fonction d'accords non limitatifs de partage des frais, en vertu desquels le gouvernement fédéral a effectivement effectué des dépenses égales à celles des provinces—j'insiste sur «non limitatifs.» Ce fut un moyen efficace d'encourager l'élaboration de ces programmes et leur application dans tout le pays. Certains problèmes se sont posés, toutefois, étant donné que les provinces ont eu du mal à contenir les coûts de ces programmes où chaque dollar dépensé par elles entraînait automatiquement une dépense correspondante de 50c. par le gouvernement fédéral.

Devant la difficulté de restreindre le coût de ces programmes à frais partagés, le gouvernement fédéral a dû fixer une limite au taux d'accroissement de la participation fédérale aux services médicaux—comme nous l'avons fait avec le bill C-68—et à l'enseignement post-secondaire, et il a prévenu les provinces que les accords concernant l'assurance-hospitalisation viendraient à échéance en 1980. Toutes ces mesures ont créé des difficultés aux provinces qui ne peuvent plus planifier leur avenir car elles ne savent pas dans quelle mesure elles peuvent compter sur le gouvernement fédéral à l'avenir.

Le premier ministre (M. Trudeau) a signalé aux provinces lors de la conférence des premiers ministres qui s'est tenue les 14 et 15 juin 1976 une nouvelle politique d'ensemble concernant la participation du gouvernement fédéral aux principaux programmes à frais partagés. Aux termes de cette proposition, le gouvernement fédéral continuera de payer une importante partie des frais relatifs aux programmes d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation et d'enseignement post-secondaire. Mais la participation du gouvernement fédéral se fera d'une façon qui n'entravera pas les priorités provinciales, qui les encouragera à limiter les frais de ces programmes et qui n'engagera pas le gouvernement fédéral dans des programmes de dépenses illimitées. En gros, selon la formule de financement des programmes existants la contribution du gouvernement fédéral serait fixée indépendamment des dépenses de la province aux titres de ces programmes et de façon à rendre plus égale la contribution par tête que le gouvernement fédéral assure à chaque province.

En supprimant le principe non limitatif du partage des frais des programmes établis, on améliorerait sensiblement les possibilités de planification de dépenses du gouvernement. Cela laissera également aux provinces une plus grande souplesse dans l'utilisation de leurs propres fonds et la planification de leurs programmes. Par exemple, dans le domaine de la santé, elles n'auront plus à se soucier de savoir si un service de santé est à frais partagés ou non. Cette souplesse accrue aidera les provinces à offrir aux canadiens un régime de service de santé plus approprié et plus efficace.

Un exposé beaucoup plus détaillé des principes et de la structure de la formule de financement des programmes établis est contenu dans la déclaration du premier ministre présentée aux provinces à la réunion qui a été mentionnée plus haut. J'aimerais faire certaines remarques qui ont plus particulièrement trait à la participation du gouvernement fédéral, au programmes de santé.

En vertu de la formule de financement des programmes établis, le gouvernement fédéral continuera à participer de manière importante aux coûts des programmes de santé et un

élément important de ces contributions sera fait sous forme de versements en espèces. En outre, et j'aimerais insister sur ce point, les objectifs fondamentaux de programmes d'assurance-maladie, comme ceux du programme actuel, continueront d'inspirer les nouvelles lois fédérales relatives aux programmes de santé. Voici quels sont ces objectifs, et je les cite tel qu'ils figurent dans la déclaration du premier ministre: assurance complète à l'égard des services; universalité; transférabilité des avantages; accessibilité aux services sans la contrainte de frais excessifs à la charge de l'usager; prise en charge de l'administration du programme sur une base non lucrative par des organismes publics. Le gouvernement se propose de conserver ces objectifs fondamentaux du programme dans le cadre d'un arrangement financier fédéral-provincial plus souple et moins détaillé sur le plan administratif que l'arrangement actuel.

Deuxièmement, je voudrais maintenant dire quand le gouvernement fédéral prévoit appliquer la nouvelle formule de financement des programmes établis à tous les régimes de santé. Les accords actuellement en vigueur entre les deux paliers de gouvernement en ce qui concerne l'assurance-hospitalisation ne sont pas censés se terminer avant 1980. Si les provinces veulent conserver ces accords jusque là, les programmes de santé ne seront pas entièrement englobés dans le financement des programmes établis, tant que le gouvernement n'aura pas rempli ses obligations aux termes des accords sur l'assurance-hospitalisation. Il n'y a aucun danger que le gouvernement s'en retire tant que les programmes n'auront pas expiré. Il est évident, à cause de la variété des dates auxquelles les principaux programmes à frais partagés prendront fin, qu'il faudra appliquer progressivement les nouveaux arrangements administratifs et financiers.

Enfin, pour ce qui est du domaine de la santé, il y a lieu de remarquer que le gouvernement s'attachera à poursuivre des politiques propres à éliminer certaines causes sous-jacentes des maladies dont les Canadiens sont affligés. Nous allons continuer à encourager les Canadiens à adopter un mode de vie leur permettant de se maintenir en bonne santé. Mission Vraie-Vie et les communiqués visant à décourager l'usage excessif de l'alcool sont des exemples des mesures que prend le gouvernement pour promouvoir le maintien de la bonne santé chez les Canadiens.

En résumé, le gouvernement se propose au cours de la présente session de dresser des plans et d'amorcer de nouveaux arrangements financiers et administratifs touchant l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation et l'enseignement post-secondaire. La proposition de financement des programmes établis aidera à atténuer la contrainte des coûts tout en fournissant aux provinces des moyens nécessairement plus souples qui leur permettront de se doter des programmes appropriés de santé et d'enseignement post-secondaire à des coûts raisonnables.

Pour terminer, je tiens à rappeler la préoccupation du gouvernement devant les programmes au coût illimité, et la hausse des dépenses de l'État, et l'intérêt qu'il porte à la santé publique, à la médecine préventive, et aux soins de santé préventifs que nous considérons comme extrêmement importants. Je voudrais aussi mentionner les programmes qu'il envisage comme la lutte contre l'alcoolisme.

Je voudrais aussi demander à tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, de bien réfléchir à l'avenir économique du Canada, de bien réfléchir aux problèmes fondamentaux qui nous assaillent, à la question de savoir jusqu'où peut aller le gouvernement et, après s'être bien rendus compte que nous manquerons vraisemblablement de capitaux d'ici 15 ans. J'exhorte les députés de faire l'effort d'expliquer à la population que nous vivons une époque très complexe, que nous ne vivons plus la période relativement facile des années soixante mais que nous avons à résoudre des problèmes d'une grande complexité des années 70 qui ne peuvent trouver de solution à moins que tous les Canadiens ne témoignent d'une grande compréhension et n'offrent leur concours.

● (1500)

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre à mes collègues pour féliciter les parrains de l'Adresse en réponse au discours du Trône, les députés de Restigouche (M. Harquail) et de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance). Ils méritent des félicitations pour le courage dont ils ont fait preuve en appuyant un document aussi vide de sens que le discours du trône.

J'ai écouté d'une oreille attentive l'orateur qui m'a précédé, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McRae). Sur la foi des théories économiques qu'il nous a servies, je pense qu'il aurait fort bien pu être l'auteur de cette partie du discours du trône qui examine les choix et qui a résolument tranché entre deux thèses, manifestation étonnante de lucidité de la part du gouvernement.

Je félicite ceux qui ont été appelés au cabinet pour la première fois. Les nouveaux titulaires de la Colombie-Britannique semblent malheureusement ne pas avoir réussi à gravir le premier échelon; ils n'y sont en effet parvenus qu'à moitié. Les fonctions du nouveau ministre d'État chargé du sport amateur (M^me^ Campagnolo) semblent quelque peu partagées. Elle jouera d'une part le rôle de bras droit du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), mais sa nomination revêt d'autre part un aspect purement électoraliste dans le contexte de la Colombie-Britannique. C'est ce que l'on appelle du sous-emploi, eu égard à la compétence qu'à démontrée le député dans les fonctions de secrétaire parlementaire qu'elle exerçait auparavant.

Avant de passer à mon sujet habituel, la défense, je tiens à aborder un aspect de la santé et du bien-être social que le secrétaire parlementaire et le ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur ont tous deux passé sous silence dans leur intervention. L'omission était flagrante. Je veux parler de la réciprocité des pensions.

Le 14 avril dernier, il y a six mois et un jour, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a jugé bon de prendre la parole et, dans une intervention marquée au coin de son infatuation habituelle, a annoncé que le gouvernement avait l'intention de saisir le Parlement dans les mois à venir d'un projet de loi tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Selon le ministre, le Parlement sera saisi de mesures visant à inclure dans notre programme des droits garantis par des accords internationaux réciproques avec d'autres pays comme l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni, afin que nos résidents qui ont acquis des droits à la sécurité sociale dans d'autres pays puissent en bénéficier au Canada. Tel qu'indiqué à la page 19 du hansard de mercredi dernier, le ministre a dit, en réponse à la question de mon collègue de Hamilton-Ouest

(M. Alexander), qu'on rédigeait le bill visant à négocier la réciprocité des pensions entre le Canada et divers autres pays, dont le Royaume-Uni:

> . . . j'espère être en mesure au cours des mois qui viennent de le déposer à la Chambre en vue de la première lecture.

Il disait, il y a six mois, espérer présenter le bill dans les prochains mois; aujourd'hui, six mois plus tard, il espère que la première lecture pourra avoir lieu au cours des prochains mois. Mais la réponse du ministre à la question supplémentaire du député de Hamilton-Ouest était encore plus inquiétante. Il a dit:

> J'ai étudié le projet en cause avec mes collègues, si je me souviens bien, à la dernière conférence fédérale-provinciale du mois de juin, et aucune objection n'a été exprimée au sujet du projet que nous avons considéré soit à la conférence du mois de juin soit après. En conséquence, je pense que nous pouvons procéder sans inquiétude à la considération de ce projet.

Voilà ce qu'a dit le ministre comme en fait foi le hansard à la page 19. De quoi diable parlait-il donc? Il y a six mois, il déclarait devoir présenter un projet de loi dans quelques mois. Six mois plus tard, il parle toujours de présenter le même bill dans quelques mois, en ajoutant penser «que nous pouvons procéder sans inquiétude à la considération de ce projet».

Dans son fastidieux discours du 14 avril, le ministre déclarait que cette disposition toucherait, je crois, un demi-million de Canadiens. Maintenant il fait fi de ce demi-million de Canadiens et les met de côté au frais, pendant qu'il étudie le projet. Parmi les citoyens concernés, des dizaines de milliers de Canadiens vivent dans la misère noire de pensions britanniques et autres pensions européennes. N'oublions pas que bien de ces citoyens âgés ne peuvent compter que sur leur pension britannique. Depuis deux mois la livre sterling a fléchi de façon draconnienne, réduisant directement d'autant leur chèque mensuel. Ils se trouvent dans une situation impossible. Ils ont patiemment attendu les trois derniers mois que le Parlement siège à nouveau.

Je supposais, comme n'importe quelle personne raisonnable pourrait le faire, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a eu tout l'été pour préparer un bill, aurait commencé par proposer ce bill à la première lecture. Il n'en est rien. J'espère que le ministre y songera et qu'il essaiera de soulager aussi rapidement que possible les malheureux qui sont les innocentes victimes de son inaction.

Comme nous le savons, un autre ministre du cabinet a donné sa démission. Il s'agit de l'ancien ministre de la Défense nationale. Je craignais que son départ ne mette fin aux arrangements financiers qu'il était parvenu à grand peine à faire avec un cabinet peu disposé à accroître le budget du ministère de la Défense nationale. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) affirmer, en réponse à la question que je lui avais posée il y a deux jours, que ce budget serait maintenu. Nous sommes impatients de voir le budget des dépenses du ministère de la Défense nationale en décembre ou en janvier.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons sans ministre de la Défense et si je comprends bien celui qui le remplace provisoirement est absent. Je présume que le secrétaire parlementaire pourrait, dans une certaine mesure, répondre à sa place. Aussi lamentable que soit cette situation, elle reflète bien la manière dont notre politique nationale de la défense est dirigée. Manque de prévoyance, absence de toute préoccupation sur les conséquences à long terme de leurs gestes, véritablement, un refus global d'envisager ou même de penser à l'avenir des forces armées sauf pour débiter des platitudes: tout cela a caractérisé l'absence de politique des libéraux en matière de défense.

Nous avons donc peu d'éléments qui nous permettent de connaître les intentions du gouvernement à propos des forces armées, sauf en nous en remettant à ses réalisations passées. Voyons maintenant les tristes événements qui ont jalonné la dernière décennie; voyons s'ils comportent une quelconque cohérence dans la façon d'envisager la défense. La dernière décennie s'est caractérisée par une évolution marquée de la manière de gouverner. Il y a eu une véritable explosion dans la croissance du gouvernement: que ce soit par l'argent qu'il perçoit, la taille de la Fonction publique, les dépenses gouvernementales par rapport au PNB—l'ensemble de l'appareil gouvernemental a pris de telles proportions qu'il n'est pratiquement plus reconnaissable.

Il y a eu toutefois une exception frappante à cette tendance à l'expansion: au cours de la même décennie, on a comprimé, sapé, voire même détruit une partie importante des possibilités des Forces armées canadiennes. Alors que le gouvernement Trudeau est responsable de l'expansion considérable des dépenses fédérales, la politique qu'il a, semble-t-il, envisagée était de diminuer graduellement l'effectif des forces armées et leur équipement en refusant discrètement de leur accorder les ressources nécessaires pour continuer à maintenir des forces de combat efficaces.

La façon dont cette compression s'est exercée n'est un secret pour personne. Le budget de la défense n'a presque pas varié pendant cette période continue d'inflation, ce qui a eu pour effet, en termes absolus, de comprimer le budget de la défense et de réduire considérablement la main-d'œuvre, qui est passée de 110,000 employés en 1966 à 78,000 en 1976. Ce qu'on connaît moins, c'est dans quelle mesure l'opportunisme à court terme du gouvernement a obligé le ministère de la Défense nationale à mal répartir ses ressources à long terme. N'étant pas au courant des plans à long terme du gouvernement, le ministère de la Défense nationale a essayé de protéger son personnel aux dépens de ses armements même si l'ensemble de son matériel était sur le bord de la désuétude.

● (1510)

Nous pouvons maintenant considérer l'œuvre du cabinet et constater à quel gaspillage de ressources le ministère de la Défense nationale a été amené à cause de cette politique hésitante et désastreuse qui a entraîné une grave diminution du personnel, sans que l'on ait eu le courage politique ou simplement l'honnêteté de dire à nos militaires et à l'ensemble du pays, dès 1966, qu'en 1976 l'ensemble des effectifs aurait été grandement réduit. Si on avait dit la vérité à ce moment-là, on aurait pu affecter à l'achat d'équipement les millions de dollars que l'on a dépensés en pure perte pour maintenir des bases et du personnel; de cette façon, le matériel désuet aurait pu être remplacé à temps.

L'achat de matériel aurait pu être étalé sur les dix dernières années et ce matériel nous mettrait mieux en mesure d'affirmer notre souveraineté nationale et de remplir nos engagements envers nos alliés. A l'heure actuelle, nous sommes devant la nécessité de payer le gros prix pour remplacer presque tous nos grands systèmes d'armement en l'espace de quelques années.

Même si le gouvernement affirme qu'il n'avait pas l'intention d'empêcher délibérément le ministère de la Défense d'acheter des armements, il doit admettre qu'il s'est trompé et qu'il n'a pu assurer l'avenir par une politique d'investissement appropriée. Tout homme d'affaires ou directeur digne de ce nom aurait pu lui dire dès 1972 qu'il se préparait des difficultés en consacrant 63 p. 100 du budget annuel de la défense en salaires et allocations, 26 p. 100 à l'entretien et aux opérations et seulement 11 p. 100 aux dépenses d'immobilisation. La politique d'expédient des libéraux a vraiment coûté cher à nos forces armées.

Pourtant l'année 1972 suivait celle de «l'examen de la défense» produit avec le tintamarre habituel à la Trudeau, publié dans un Livre blanc intitulé «La défense dans les années 70». Nous sommes maintenant en mesure d'en constater les résultats. Ce fut un phénomène que les observateurs de Trudeau devraient connaître très bien maintenant, une politique de façade, lancée à l'aide d'une opération de relations publiques impressionnante, des séances d'information «en profondeur», un prétendu réaménagement des priorités, et un filtrage soigneux d'anecdotes sur l'esprit de décision du premier ministre.

Nous le savons maintenant, c'est tout ce qu'il y a eu. L'examen lui-même a été la seule mesure concrète. Après avoir recueilli le plus de publicité possible, le premier ministre et son équipe, c'est-à-dire ce groupe privilégié qui, comme le taux d'inflation, s'est enflé depuis dix ans, partent à la recherche de nouveaux horizons, laissant leur bouc émissaire ministériel se rendre compte petit à petit que tout est terminé. Les fonctionnaires et le ministre ont le privilège douteux de ramasser les morceaux, d'essayer de remplir ce qu'il reste de leurs engagements et d'évaluer la différence entre leurs promesses et leurs maigres ressources.

Ainsi, «La défense dans les années 70» était simplement un stratagème de relations publiques, un écran derrière lequel le cabinet Trudeau pouvait se cacher pour réduire le budget de la défense nationale et lui enlever son efficacité militaire.

Soudain l'année dernière, il a semblé que la politique avait été modifiée. Le ministre d'alors a commencé tout d'un coup à promettre à travers le pays du nouveau matériel et l'argent nécessaire pour l'acheter. Cependant, il faut aussi constater qu'aucun autre ministre, et encore moins le premier ministre, n'a dit quoi que ce soit en public pour appuyer la promesse de doter les forces armées de nouveau matériel. Pourquoi? Parce que même si le cabinet libéral avait promis de nouvelles armes, c'était sans conviction. A mon avis, c'est parce que les membres du cabinet ne croient pas vraiment que le ministère de la Défense nationale mérite tout cet argent. Ils ne se sont pas subitement convertis à la nécessité d'établir une politique appropriée de défense pour le Canada. Au contraire, il faut chercher à des endroits bien surprenants pour découvrir les raisons véritables de leur intérêt subit pour la défense et ces raisons ne sont pas vraiment susceptibles de faire croire aux Canadiens que le gouvernement libéral remplit vraiment ses obligations en ce qui concerne la sécurité du Canada.

Nous devrions tous nous demander pourquoi le premier ministre s'intéresse soudainement à l'OTAN et ne se contente plus d'exprimer de façon rituelle son appui à l'égard de ses alliés. A ma connaissance, tout ce qu'il a fait jusqu'ici au sujet de l'OTAN a été de réduire la contribution de personnel de moitié et de ne pas remplacer le vieux char d'assaut Centurion.

Pourtant, récemment, le gouvernement a recommandé de s'intéresser aux chars d'assaut et nous nous rappelons tous la tragi-comédie causée par la hâte de l'ancien ministre de la Défense nationale à annoncer un contrat pour des patrouilleurs à grande autonomie. Le cabinet était tellement pressé d'annoncer le premier contrat pour des patrouilleurs à longue autonomie qu'il n'avait même pas étudié le projet avec l'attention que n'importe quel groupe d'adultes raisonnables devrait consacrer à un projet d'un milliard de dollars. Mais qu'est-ce qu'un milliard de plus ou de moins pour un cabinet qui s'est posé si peu de questions au sujet d'une compagnie comme la Lockheed qu'il a signé un accord sans même lire la documentation préparée par ses fonctionnaires?

Pourquoi le premier ministre s'intéresse-t-il soudain à l'OTAN? Ce n'est pas par crainte d'une menace soviétique; le très honorable représentant ne semble même pas au courant de l'amélioration des forces tactiques terrestres, maritimes et aériennes soviétiques. Il a même du mal à cacher son mépris pour ces question militaires. Il croit sans doute indigne de lui d'en parler.

Le dernier commentaire que je l'ai entendu faire, c'était à propos du ministre de la Défense nationale et il disait qu'il lui avait acheté de nouveaux jouets et qu'il devait rester au poste pour s'amuser avec.

Non, le premier ministre s'intéresse à l'OTAN parce qu'on lui a bien fait savoir que s'il voulait établir des liens contractuels avec la communauté économique européenne il devait d'abord cesser de négliger honteusement l'équipement des forces armées canadiennes. Il est vraiment triste de constater que des gouvernements étrangers se soucient davantage des forces armées canadiennes que le cabinet Trudeau.

Le contrat pour le patrouilleur à long rayon d'action a été signé et on a commencé à l'appliquer. Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire à ce sujet. Je souhaite beaucoup de chance à cette compagnie. J'espère qu'elle tiendra le coup jusqu'à la fin du contrat. Les Canadiens vont devoir attendre anxieusement pendant quatre ou cinq ans jusqu'à ce que nous obtenions enfin l'avion que nous allons payer si cher.

On remarquera que lorsque le ministre de la Défense nationale n'a pas pu obtenir l'approbation du cabinet en mai, on a chargé le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) de conclure le marché. Comme d'habitude il a fait beaucoup de battage autour de cette affaire et, grâce à son flair habituel, il s'est aperçu qu'il pourrait acheter à un prix différent un avion qui coûtait 953 millions de dollars en décembre parce que cet avion était nettement moins bien équipé et qu'il n'aurait donc qu'à le payer 60 millions de dollars de plus. Quand on a vu ce même monsieur acheter du pétrole à $1 le gallon et ne pas pouvoir le revendre à 15c. le gallon, on ne doit guère s'étonner.

Le nouveau patrouilleur à long rayon d'action est un appareil inférieur à celui que le ministre de la Défense nationale d'alors cherchait à faire approuver. Ses possibilités d'atterrissage aux instruments sont moindres. L'avion de novembre pouvait atterrir avec un plafond de 100 pieds et une visibilité d'un quart de mille. Le nouvel appareil qui coûte 60 millions de dollars de plus a besoin du double.

Deuxièmement, les dispositifs de surveillance ne feront plus partie du contrat. Il offrent, paraît-il, une capacité unique de souveraineté, de surveillance, de recherche et de détection civile. Cela a été abandonné.

Le système d'annotation des données du nouvel avion est de qualité inférieure à celui de ce que nous pourrions maintenant appeler l'avion Richardson. Le système de détection électronique des émissions du nouvel avion ne vaut pas celui de l'ancien. On peut améliorer le système du nouvel avion pour en faire un système plus avancé.

En dernier lieu, et ce qui est peut-être le plus différent, il y a les centres d'interprétation et d'analyse des données. Il devait y en avoir deux, un à Grennwood et un à Comox. Il y en aura maintenant un à Greenwood. Celui de Comox ne sera pas de même qualité que celui de Greenwood. Il aura une capacité réduite, qui n'a pas encore été déterminée. Cela signifie que nous savons combien nous allons payer, mais que nous ne savons pas ce que nous allons obtenir. Quand nous aurons fini de payer les dispositifs, d'améliorer les installations à Comox et tout ce que nous déciderons de ramener à sa capacité première, la facture dépassera de beaucoup le prix mentionné actuellement.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des chars d'assaut. Il y a une couple d'années, le ministre de la Défense nationale de l'époque et le premier ministre ont découvert que les chars d'assaut n'étaient plus nécessaires et que nous allions arrêter d'en acheter. Après avoir été convertis par le chancelier de l'Allemagne, ils ont décidé qu'il ne serait peut-être pas fou de redoter les forces canadiennes de chars d'assaut. Je voudrais rappeler aux députés que le gouvernement a rejeté avec mépris une initiative faite il y a environ un an au comité quand l'opposition a proposé de louer des chars d'assaut avant de décider d'en commander. Ils ont maintenant changé d'avis et décidé que ce serait une bonne idée et ils prennent des dispositions pour louer des chars d'assaut allemands pendant une durée maximum de deux ans. Cette idée m'enchante. De fait, je l'ai proposée.

● (1520)

Je propose en outre qu'avant de passer un contrat pour acheter des tanks Leopard I, ils ne devraient pas oublier qu'il y a au moins 19 prototypes du Leopard II et que le nouveau modèle est sur le point d'être mis en vente. Il sera supérieur à bien des égards au Leopard I. Ce qui m'inquiète est qu'il est maintenant question d'acheter le Leopard I au moment où il est le modèle le plus ancien, en somme le dernier de la série. Nous utiliserons presque instantanément un nouveau tank désuet.

Un des facteurs les plus importants est que le Leopard II sera muni d'un canon de 120 mm, tandis que le Leopard I est pourvu d'un canon de 105 mm. Les pays du Pacte de Varsovie utilisent actuellement un tank qui peut résister au canon de 105 mm et pour cette seule raison, je voudrais demander au nouveau ministre de voir s'il serait possible d'acheter le Leopard II au lieu du Leopard I ou tout au moins si l'on ne pourrait pas faire installer un canon de 120 mm sur le Leopard I.

On constate un manque de jugement analogue dans un autre domaine où tout cabinet responsable aurait vu venir les choses depuis au moins deux ou trois ans. Il s'agit de l'extension de notre zone économique à 200 milles au large de nos côtes. A compter de l'an prochain, ces responsabilités incomberont à un ou plusieurs ministères. Le gouvernement garde le silence quant à l'attribution du rôle de coordonnateur des opérations qui se dérouleront au large de nos côtes. Cela étant, le contribuable canadien doit présumer comme d'habitude, que le gouvernement ne sait rien ou qu'il s'en remet aux comités, aux groupes de travail, aux études interministérielles et ainsi de suite, qui produisent des montagnes de dossiers, mais où pas un seul homme politique responsable ne peut faire démarrer un projet pour qu'il soit prêt à temps pour la déclaration de souveraineté. Rien n'indique l'affectation de montants supplémentaires pour faire face aux dépenses d'équipement, de la main-d'œuvre ou des frais d'administration, bref, les montants nécessaires pour faire face à ce nouvel engagement.

Étant donné que les divers organismes de l'État n'ont pas les fonds nécessaires pour effectuer une surveillance suffisante des bancs de pêche dans la zone économique actuelle qui est beaucoup plus petite, nous verrons bientôt, encore une fois, un cabinet fatigué, épuisé qui n'arrive pas à prendre de décision, sauf la décision la plus commune chez les libéraux, la non-décision ou la décision par défaut.

Depuis quelque temps, le ministre et les hauts fonctionnaires des Forces armées prétendaient qu'un programme de construction navale existait. On a parlé d'un programme de 20 ans, d'un programme de construction de 20 navires en 20 ans. Un général, en tournée en Allemagne récemment, publiait un article dans *Kanadaire* le journal des Forces là-bas, affirmant que ce programme existe. Ayant eu vent de ces histoires, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* le 6 juillet, soit la question nº 5479. En voici le texte qui apparaît à la page 15076 du hansard:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il créé une section de planification ou tout autre genre d'unité, de section ou de bureau de planification pour l'achat des 20 nouveaux navires annoncés par le Ministre et, dans l'affirmative, combien *a*) de militaires, *b*) de civils y travaillent?

2. Quelle somme a été affectée à cette fin pour l'année financière 1976-1977?

Dans sa réponse, l'ancien ministre de la Défense nationale déclarait ceci:

Non. Bien qu'aucune déclaration précise concernant l'acquisition de 20 nouveaux navires n'ait été faite, le personnel compétent du MDN poursuit dans le cadre de ses fonctions régulières ses études de planification en vue du remplacement des navires.

Il a déclaré ensuite que les parties *a*) et *b*) étaient sans objet et que la réponse à la deuxième partie de la question était «néant». C'est tout en ce qui concerne les promesses libérales à propos de notre flotte.

En bref, maintenant que les dépenses pour la défense ont été délaissées et réduites pendant une dizaine d'années nous devons rattraper le temps perdu et le retard dans les investissements en matériel. En raison du désintéressement des divers ministres de la défense qu'a connus le gouvernement Trudeau, nous devrons tout à coup consacrer une trop forte proportion du budget fédéral à la défense pendant les prochains exercices financiers. S'il faut en juger par la première initiative—le scandale de l'achat de patrouilleurs à long rayon d'action—la Chambre ne peut pas permettre au gouvernement d'appliquer ses grandes décisions d'achats qui grèveront notre politique de défense pendant les 20 prochaines années—car c'est ce que devront durer les nouvelles armes—sans étudier de beaucoup plus près sa politique. Il faut non seulement qu'on nous donne davantage de détails sur les contrats à venir, mais aussi que nous soyons certains d'acheter le matériel qu'il nous faut, à un

juste prix, dans l'ordre approprié. Il est manifeste que les ministres qui se sont occupés de questions jusqu'à présent se sont révélés incapables de le faire.

Depuis plusieurs mois, les officiers et les fonctionnaires du ministère de la Défense ne cessent de chercher des réponses à ces questions. Cependant, seul le cabinet est habilité à recevoir les renseignements provenant de ces sources. Au nom de la sécurité et du secret officiel, les contribuables, et surtout leurs représentants à la Chambre, se voient refuser cette information.

Ce problème est apparu au grand jour lors des séances du comité de la défense qui est chargé d'étudier le budget. On a interdit aux hauts fonctionnaires de donner même la moindre idée des coûts futurs et des priorités, suivant en cela un principe qui veut qu'une fois qu'une politique a été présentée au cabinet pour y être étudiée, ils ne sont plus libres d'en discuter avec les députés. D'autre part, si un projet n'avait pas encore atteint le stade où il prend forme dans une proposition ferme présentée au cabinet pour étude, les fonctionnaires refusent de faire des conjectures, comme ils disent, se contentant de vagues généralités—pratiquement sans aucune valeur informative. On serait fondé de croire qu'une telle pratique a pour but d'empêcher la Chambre d'avoir accès aux renseignements. A toutes fins utiles, le public a été dans l'impossibilité de connaître les possibilités futures dans le domaine de la défense dont le cabinet avait été saisi.

L'une des conséquences de cette situation est, bien sûr, que les militaires et les autres personnes que le cabinet refuse d'entendre ont tendance à dissimuler leurs projets à la presse, en partie, nul doute, à cause de l'usage que le gouvernement fait lui-même de ce moyen de communication. Ce qu'il nous faut, c'est un nouveau groupe ou une nouvelle méthode capable de lancer un débat en bonne et due forme sur la défense, sans compromettre la sécurité.

A titre d'exemple, mentionnons l'étude faite au sujet de la fermeture des bases. On en a parlé pour la première fois l'hiver dernier. Une rumeur circulait selon laquelle le gouvernement envisageait la fermeture de plusieurs bases pour fins de rationalisation. D'innombrables questions furent posées à la Chambre et le ministre de la Défense nationale répondait invariablement que l'enquête était en cours au cabinet et qu'il n'était donc pas en mesure d'en parler. Nous avons continué à le harceler de questions, mais en juillet ou en août, il s'est produit une fuite étrange, portant que l'étude avait été abandonnée et qu'aucune base ne serait fermée. Il fallait oublier le tout. Cela devait être suivi, deux jours plus tard, d'un démenti de la part du ministère. La question était encore à l'étude au cabinet—inutile de courir après la réponse définitive. Tout cela laisse le pays dans une incertitude accablante.

Certaines villes, comme Edmonton, Calgary et London, comptent des bases importantes; comment savoir si c'est la leur qui va disparaître? Cette incertitude est encore pire que la fermeture effective d'une base. Je voudrais que le ministre nous dise quelle politique il entend suivre et quelles sont les bases qu'il doit fermer, ou alors qu'il nous dise franchement qu'il n'est plus question de fermer aucune base.

J'aimerais mentionner un autre point. Le programme de renouvellement du matériel est allé très lentement. Je voudrais qu'on sache bien que le parti conservateur trouve que, jusqu'ici, le ministère de la Défense nationale n'a pas été clair sur le remplacement des chasseurs CF-101 Voodoo. Nous sommes d'accord avec tous les autres aspects du programme de rééquipement.

● (1530)

Mon parti reconnaît et ce, je dois le dire, depuis bien plus longtemps que le gouvernement actuel, qu'il faut acquérir de nouveaux chars d'assault et de nouveaux véhicules blindés de transport de troupes, remplacer le CF104 Star Fighter par un nouvel appareil d'appui des opérations d'infanterie, acquérir des avions patrouilleurs à long rayon d'action et enfin, ce qui n'est pas le moins important, élaborer un nouveau programme de construction navale. Mon parti et moi-même reconnaissons ces nécessités et je veux que ce soit clair.

J'aimerais enfin vous préciser que j'ai eu le plaisir, cet été passé, de rendre visite aux forces de maintien de la paix à Chypre et au Moyen-Orient. Tous les Canadiens peuvent être extrêmement fiers du travail que ces forces accomplissent car les conditions sont extrêmement pénibles. Il s'agit de troupes de très grande valeur dont les cadres se distinguent par leur compétence. Je suis certain que les Cypriotes qui vivent des deux côtés de la ligne de démarcation reconnaissent en la personne du général Clay Beattie celui qui a réellement instauré la paix sur leur île. Quiconque voudrait mettre en doute l'efficacité des forces de maintien de la paix devrait comparer l'état dans lequel se trouve respectivement Chypre et le Liban. Contrairement à Chypre, il n'y a pas de forces de maintien de la paix au Liban.

A Chypre, j'ai eu l'honneur d'être reçu par le PPCLI, régiment de très grande valeur, et je suis certain qu'il n'y en a pas de meilleur au monde. J'aimerais remercier le lieutenant-colonel Gollner et ses hommes pour leur courtoisie et pour l'excellent accueil qu'ils m'ont offert.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent l'occasion d'intervenir à la Chambre le vendredi après-midi. J'aimerais dire aux députés ici présents que cette situation me fait penser à ce ministre qui, par un jour de pluie, déclarait aux rares députés présents à la Chambre que si son auditoire ne se distinguait pas par sa quantité, il se distinguait par sa qualité. Il convient, je pense, de répéter cette remarque devant les députés qui sont encore présents ici.

Une voix: Vous être particulièrement prévoyant.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, dans leur grande sagesse, les députés de la Chambre ont saisi l'occasion du débat sur le discours du trône pour aborder tous les problèmes qui touchent le bien de notre pays. Par conséquent, je ne vous demande pas de m'excuser si mon intervention a trait aux affaires internationales. Aussi importants nos problèmes intérieurs soient-ils, et je sais que c'est le cas, ils ne le sont pas plus, pour l'avenir de la sécurité et du bien-être des Canadiens, que l'interdépendance sans cesse accrue de toutes les nations du globe.

Ce n'est pas par hasard que des questions telles que la survie à l'âge nucléaire, l'alimentation, la santé, la population, les droits de la femme et les problèmes du milieu ont toutes fait l'objet de conférences internationales sous les auspices des Nations Unies, et que de toutes ces conférences, il est ressorti qu'une action concertée internationale s'impose si nous voulons trouver des solutions. L'on peut ajouter à cette liste la question de l'inflation qui, somme toute, n'est pas un phénomène purement national.

Le premier point que j'aimerais aborder dans la situation internationale concerne la mauvaise répartition des ressources mondiales, tant matérielles que personnelles. On estime que les puissances mondiales dépensent plus de 300 milliards de dollars par année pour leur armement. On a demandé à la Banque mondiale d'estimer ce qu'il en coûterait pour faire les investissements fondamentaux requis afin de surmonter certains obstacles fondamentaux; la Banque a fourni les chiffres suivants: alimentation, 42 milliards de dollars; éducation, 25 milliards de dollars; approvisionnement en eau—rural et urbain, 28 milliards de dollars; logement urbain, 16 milliards de dollars; transport urbain, 8 milliards de dollars; programmes sanitaires et axés sur la population, 6 milliards de dollars, ce qui donne environ, sur une période de dix ans, 125 milliards de dollars, soit environ 12,5 milliards de dollars par année. Je vous demanderais de comparer ces chiffres avec ceux qui se rapportent aux dépenses d'armement, dépenses qui doivent se chiffrer à au moins 2500 milliards de dollars au cours des dix prochaines années.

On a proposé différentes façons de remédier à ce gaspillage insensé de nos ressources. Le Pape a proposé, dans le cadre de la Conférence mondiale de l'alimentation, que l'on consacre à l'aide au développement 10 p. 100 de la somme allouée à l'armement. L'Union soviétique, l'un des principaux joueurs dans ce jeu insensé de la surpuissance de destruction et de la force de frappe, a aussi proposé que l'on diminue de 10 p. 100 l'armement et que l'on consacre les sommes ainsi libérées à l'aide au développement. Barbara Ward reprend cette proposition dans son ouvrage intitulé «The Home of Man». Je suggère donc que le Canada considère sérieusement cette proposition et réduise de 10 p. 100 ses dépenses d'armement et qu'il consacre cette somme à l'aide au développement afin de répondre aux besoins de l'humanité, et que le Canada cherche à persuader les autres nations de faire de même.

J'ai parlé de la proposition soviétique, accueillie par un silence retentissant. Il est peut-être permis de rester sceptique sur les intentions d'un pays aussi engagé dans la course aux armements que l'URSS. Mais s'il s'agit d'un bluff, il faudrait suivre pour l'amener à abattre ses cartes.

C'est avec une jubilation évidente que l'ex-ministre de la Défense nationale a, semble-t-il, persuadé le cabinet d'augmenter les dépenses militaires non pas en fonction de la hausse du coût de la vie, mais au rythme annuel de 12 p. 100. Sa démission va permettre de reconsidérer la chose. Il n'y a pas de dépenses plus inflationnistes que les dépenses d'armement. Il n'est pas nécessaire de dépenser autant d'argent pour assurer de notre défense, pour la défense de notre souveraineté et pour l'exécution prioritaire de nos tâches de maintien de la paix, conformément à nos aspirations et à nos objectifs nationaux. Certains diront, à la Chambre et ailleurs, que l'opinion n'incline pas de ce côté. Je l'admettrai volontiers. Nous avons été conditionnés à considérer comme sacro-saints les budgets militaires. Quand on pense à ce qu'il serait possible de faire en réaménageant ainsi les dépenses, c'est-à-dire en réduisant les crédits militaires de 10 p. 100 au profit du développement, on comprend que c'est là la voie du salut pour un monde qui autrement court peut-être au suicide.

Au deuxième rang de nos priorités internationales, il faudrait inscrire un appui concret au nouvel ordre économique. Nous avons pris l'engagement de réaliser dans les faits ce nouvel ordre économique, et le discours du trône a évoqué cette promesse en termes d'ailleurs vagues. Il s'agit là d'une chose éminemment importante. L'instabilité mondiale résulte des inégalités frappantes qui existent entre pays développés et pays en voie de développement. Ces derniers se sont engagés dans la voie de la confrontation, en revendiquant des concessions commerciales et un réaménagement des structures économiques mondiales. Ils essaient maintenant de voir si le monde développé n'est pas disposé à s'engager sur la voie de la collaboration et de la justice sociale.

A ce propos, je rendrai hommage à l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a occupé à Paris la co-présidence de la Conférence Nord-Sud, qui avait pour mission de rechercher des solutions constructives. Je rappellerai à la Chambre qu'au cours de la dernière session, un de nos comités a étudié à fond l'élaboration d'un nouvel ordre économique. Sur le plan concret, il s'est prononcé en faveur de la libéralisation des échanges et d'une plus grande stabilité des prix des produits que nous vendons aux pays en voie de développement. A cet effet, il a proposé l'institution d'un fonds commun qui permettrait de créer des stocks régulateurs et de stabiliser les prix. Lors d'une récente réunion de la CNUCED tenue à Nairobi, le Canada a fini par donner son adhésion réticente à ce projet.

J'espère que le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), que je félicite de sa nomination, nous exposera en détail le plus tôt possible ce que le gouvernement entend faire pour le nouvel ordre économique, pour le fonds commun et pour le prix des denrées, et nous tiendra au courant des travaux de la Conférence Nord-Sud sur la coopération économique. Ce n'est pas à coup de discours seuls qu'on réglera ces questions—elles en ont déjà beaucoup suscités mais par des gestes concrets.

● (1540)

La troisième question que j'aimerais aborder est la prolifération des armes nucléaires fabriquées à partir du plutonium que l'on peut produire dans les réacteurs que le Canada vend à l'étranger. On en a discuté lors de la dernière session et les partis d'opposition conservateur et néo-démocrate ont voté contre la vente de réacteurs dans les conditions actuelles. De plus en plus de raisons s'opposent à ces ventes. Le chef de notre parti, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), a proposé de soumettre toute la question de la production d'énergie nucléaire à une commission d'enquête composée de spécialistes de publier les résultats de l'étude et d'imposer, jusqu'à la fin de celle-ci, un moratoire aux ventes de réacteurs nucléaires ou de tout autre matériel permettant de fabriquer des bombes nucléaires.

Dernièrement, la commission royale d'enquête de Grande-Bretagne a publié un rapport à ce sujet. Elle insistait sur la nécessité d'informer le public et de débattre publiquement de cette question. Elle proposait de retarder le plus possible un engagement d'importance dans le domaine de la fission de l'atome et d'attendre, avant de se lancer dans des programmes nucléaires de grande envergure, que l'ensemble de la population ait bien compris les répercussions d'une économie reposant sur le plutonium.

Cette commission insistait notamment pour créer en Grande-Bretagne un organisme de grande autorité chargé de formuler des conseils en matière d'énergie et d'orienter davantage les recherches vers les solutions de rechange. En ce qui

concerne ce qu'elle appelait l'économie fondée sur la plutonium, elle attirait particulièrement l'attention sur les dangers de l'emploi du plutonium, par des terroristes, comme moyen de pression sur la société, et sur les faibles quantités nécessaires pour fabriquer une bombe nucléaire. A l'instar de mon chef et de bien d'autres Canadiens, je demande instamment que l'on interdise toute vente de réacteurs susceptibles de servir à la fabrication de plutonium jusqu'à la fin d'une enquête approfondie. D'éminentes personnes aux États-Unis ont appuyé ce projet de moratoire, notamment David Lilienthal, ex-président de la Tennessee Valley Authority et expert dans le domaine de l'énergie.

Quant à moi, j'ai fait dernièrement une expérience qui prouve bien qu'il faut se montrer très prudent. L'un des pays auxquels nous envisageons de vendre un ou deux réacteurs est l'Argentine. Accompagné de deux de mes collègues, les députés d'Egmont (M. MacDonald) et de Montmorency (M. Duclos), j'ai effectué dernièrement un voyage en Argentine. L'instabilité de ce pays est flagrante.

Une dictature militaire a privé les Argentins de leurs droits civils; les syndicats sont pratiquement inexistants; l'Église et d'autres institutions font l'objet d'attaques répétées; de nombreux particuliers sont détenus sans procès; environ un millier de personnes ont entièrement disparu et leurs familles ne peuvent absolument rien savoir à leur sujet. Les fusillades et les assassinats sont des événements quotidiens. Les dirigeants argentins ne nient pas l'existence des troubles. Ils les imputent aux guerilleros gauchistes. On semble être d'accord entre autres qu'en plus des guerilleros gauchistes, il y a des escouades de la mort composées d'éléments de la droite qui sont résolues à réprimer non seulement les idées de la gauche, mais toutes les institutions démocratiques qui pourraient être une source d'opposition.

Le gouvernement semble peu enclin à maîtriser ces groupes terroristes ou incapable de le faire. Bien que le gouvernement mène une campagne vigoureuse pour anéantir les éléments de la gauche, aucune tentative semblable s'est faite pour sévir contre ceux de la droite responsables à l'heure actuelle de la plupart des enlèvements et des assassinats. Cette situation crée une société instable dans laquelle si certains terroristes pouvaient obtenir du plutonium et fabriquer des bombes atomiques, ces dernières pourraient être utilisées en Argentine et à l'étranger comme moyen de chantage. Je le répète, les dirigeants du pays ne nient pas les violations des droits de l'homme, mais invoquent pour les justifier l'existence d'un état de guerre. L'Argentine n'a pas encore signé d'accord de non-prolifération nucléaire et bien que le Canada ait exigé certaines garanties comme conditions de vente, ces garanties seront valables selon la bonne volonté des acheteurs.

Nous ne pouvons forcer le respect de ces garanties. Nous ne pouvons imposer de sanction efficace. Si des gouvernements ou des groupes à l'intérieur de l'Argentine décident de n'en tenir aucun compte, le risque du mauvais usage des armes nucléaires pourrait s'étendre aux divers pays du monde et constituer une menace pour la survie de tous. Le Canada devrait repenser à cette question.

La grande question qui se pose actuellement dans le monde est celle du développement des pays d'Afrique. Il faut continuer d'espérer que le Zimbabwe obtiendra un gouvernement de la majorité et nous devons l'y aider autant que possible, mais cela n'est qu'une partie du problème. Il reste l'occupation illégale de la Namibie, antérieurement l'Afrique du Sud allemande, par l'Afrique du Sud. Cette situation a été condamnée par le monde entier comme l'indiquent les résolutions présentées aux Nations Unies. Cette situation devra se régler par négociation et la majorité, composée d'Africains noirs, pour obtenir son indépendance complète.

Un autre problème qui constitue un fléau permanent, c'est l'apartheid en Afrique du Sud. Ce régime odieux ne peut se perpétuer indéfiniment. Je voudrais signaler un développement, il s'agit de l'effort que fait l'Afrique du Sud pour obtenir du Canada et d'autres pays la reconnaissance de ce qu'on appelle la république de Transkei. Cette proposition est une fumisterie manifeste. Elle demande que le Transkei soit reconnu comme république indépendante et patrie de tous les Africains parlant hausa. La population actuelle du Transkei, qui est de 1.7 million de personnes vivant dans un pays surpeuplé, pauvre et aride, atteindrait 3 millions.

Une voix: C'est un beau pays.

M. Brewin: Je ne le nie pas mais c'est un pays où il est difficile de gagner assez pour manger à sa faim et si la population augmente il y aura disette et famine. Le Transkei ne peut absolument pas nourrir toute la population qui est censée s'y établir. Cette prétention est d'ailleurs basée sur une division artificielle des peuples en nations ou tribus et forcerait les nouveaux citoyens du Transkei à renoncer à leur citoyenneté sud-africaine, avec tous les avantages qu'elle comporte. Il y a pis encore. Ceux qui peuvent travailler dans les usines sud-africaines resteront en Afrique du Sud où ils jouiront d'un minimum de droits civiques et leurs familles seront envoyées au nouveau Transkei. Le gouvernement d'Afrique australe a fait savoir qu'il prendrait des dispositions permettant aux Noirs d'aller rendre visite à leurs parents à une distance de 700 milles, une fois par an.

Il s'agit d'une atteinte grossière au droit fondamental des familles à vivre ensemble. Après avoir étudié la question, le Conseil mondial des Églises a condamné la manœuvre du gouvernement d'Afrique du Sud en vue de la création d'un Transkei indépendant, et il a invité toutes les églises membres à s'opposer à la politique du Bantustan, à refuser de reconnaître au Transkei la statut d'État indépendant, et à mettre un terme à toutes relations diplomatiques qui pourraient équivaloir à une reconnaissance de cet État. Je demande maintenant au gouvernement qu'il fasse connaître clairement son intention de ne pas accorder cette reconnaissance. Le gouvernement d'Afrique du Sud s'apprête à accorder son indépendance au Transkei le 26 octobre prochain. J'estime que le gouvernement devrait en arriver à une décision avant cette date et faire connaître sa décision et sa politique à cet égard.

Monsieur l'Orateur, je n'ai que peu de temps à ma disposition pour examiner quelques-unes des questions internationales qui touchent le Canada. Sur la foi des entretiens que j'ai eus avec des représentants de différents pays étrangers, je suis convaincu que le Canada peut montrer la voie. L'Organisation des Nations Unies, en dépit de toutes ses faiblesses, demeure l'espoir du genre humain. Nous devons faire en sorte que les désillusions ne nous fassent pas désespérer, nous et les nôtres, de l'importance du rôle des Nations Unies, en dépit de leurs imperfections.

● (1550)

Ce que veulent avant tout les Canadiens c'est travailler pour la paix. Dans la conclusion de son livre «Habitat humain», Barbara Ward écrit:

> Nous ne pouvons vaincre sans arme. On disait dans le passé, si tu veux la paix, prépare la guerre. Il faut inverser ce dicton et dire, si tu veux éviter la guerre, travaille pour la paix. Nous avons atteint un point où nous devons examiner ensemble les grandes tâches de l'humanité—préserver notre environnement, nourrir les affamés, loger nos semblables, ménager davantage et partager plus équitablement les ressources essentielles, comme l'eau, les minerais et l'énergie, dont notre vie à tous dépend.

Elle demande si c'est là un rêve trop beau ou un espoir trop irréaliste et sa réponse est que notre interdépendance planétaire est aussi grande que celle des premiers États, que nos connaissances sont universelles et que nous partageons au même titre notre existence matérielle. Nous pouvons atteindre la paix et la sécurité si nous comprenons le sens profond de l'unité fondamentale de la loi scientifique que les Grecs ont les premiers perçue, ainsi que de la loi morale fondamentale de la fraternité et de la solidarité que les prophètes hébreux ont proclamée avec passion. Ce qu'il nous faut maintenant c'est une nouvelle mise en commun de nos vues et de nos énergies.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le président, je voudrais d'abord profiter de cette occasion pour féliciter les députés de Restigouche (M. Harquail) et de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) de la façon exemplaire dont ils se sont acquittés de leur tâche comme motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tous deux sont des députés prometteurs des banquettes arrières, et je n'hésite pas à dire qu'ils représentent ici leurs électeurs avec brio. Ils font assurément honneur à leurs commettants qui avaient été très bien servis dans le passé par les prédécesseurs de ces deux députés, c'est-à-dire l'honorable Jean-Eudes Dubé et M. Georges Lachance.

Je voudrais également, très brièvement, m'associer à tous ceux qui avant moi ont regretté la mort prématurée de M^me^ Albanie Morin, qui a eu une courte mais admirable carrière politique. A sa famille, à ses proches, je veux exprimer mes plus vives condoléances.

Je voudrais également, monsieur l'Orateur, faire un très bref commentaire sur des propos parus ce matin dans le journal *Le Devoir*, sous la plume du journaliste, Pierre O'Neil.

Il est question apparemment que je quitterais la scène fédérale pour me présenter, s'il y a des élections, au niveau provincial. Je veux nier catégoriquement une telle rumeur, et je veux dire que je suis très fier de représenter au Parlement canadien les électeurs de Montréal-Papineau, que je suis très fier d'appartenir au parti libéral du Canada et que je souscris entièrement à la politique de notre chef et que je compte terminer, avec la grâce de Dieu, mon mandat.

Ce n'est pas la rumeur de mon passage au niveau provincial qui me fait faire ces commentaires en particulier, mais le fait que le journaliste O'Neil rapporte que, apparemment, et je cite:

> . . . il semble prendre pour acquis que le jugement de la Cour d'appel lui sera défavorable . . .

[M. Brewin.]

Je veux dire ceci: Je n'ai jamais parlé à M. O'Neil de cette question, et je lui nie totalement la raison d'être de faire une telle déclaration. Je trouve vraiment indécent qu'il fasse un tel commentaire quant au sentiment que je pourrais avoir en ce moment au sujet d'une décision me concernant par la Cour d'appel du Québec.

Je veux dire ceci: Je n'ai aucune appréhension, je n'ai aucune crainte. Je ne suis ni optimiste ni pessimiste. Mon sentiment à l'heure actuelle est strictement un sentiment d'attente, et si je peux qualifier cette attente, je dirai qu'elle est impatiente, rien de plus, ni rien de moins!

Il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui parce que je tiens à dire que le discours du trône présenté par le gouvernement est excellent. De façon claire et précise, il détermine la politique du gouvernement canadien. Nous pouvons par ce discours savoir exactement à quelle enseigne loge le parti libéral du Canada et nous pouvons, en le lisant, y trouver une foule de propositions concrètes sur ce que le gouvernement canadien a l'intention de faire au cours des prochains mois dans le meilleur intérêt de la population canadienne.

Or, je trouve vraiment décevant, inacceptable, l'amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône proposé hier par le chef de l'opposition et appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner). Je suis certain que la Chambre rejettera cet amendement, car il est à rejeter, et cela est très symptomatique d'ailleurs de l'attitude de l'opposition qui critique constamment mais qui ne veut et ne peut présenter aucune solution de rechange.

Si je lis l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition (M. Clark), je constate qu'il voudrait que le discours du trône soit amendé, parce qu'il constitue un exemple de plus de l'opportunisme qui a coûté à l'administration actuelle sa crédibilité. Il nous parle d'opportunisme . . . Je pense qu'au lieu de nous parler d'opportunisme de la part du gouvernement il devrait bien davantage parler de l'opportunisme que témoigne, justement, le chef de l'opposition depuis qu'il a été élu chef de son parti, lui qui n'a pas fait une seule proposition concrète pour venir administrer ce pays. Il n'a fait que critiquer le gouvernement. Il a pourtant le front de venir dire à la télévision, et cela encore récemment, qu'il n'a pas l'intention de rien proposer à la population canadienne. Il est là, et il espère que la popularité du gouvernement continuera à baisser et que si nous tenons des élections, il pourra se faire élire par défaut.

Je peux assurer la Chambre d'une chose: malgré les difficultés que ce gouvernement peut rencontrer, je suis sûr qu'il est en voie de reprendre sa popularité. C'est déjà commencé et cela ira encore mieux dans les mois à venir.

● (1600)

Le chef de l'opposition, qui n'a rien à proposer, se verra rejeté par la population canadienne lorsqu'il y aura des élections, parce que justement ni lui ni son pseudo-lieutenant du Québec n'ont rien à offrir à la population canadienne.

J'ai écouté avec consternation le député de Saint-Hyacinthe cet après-midi nous lire des balivernes. Avec son expérience parlementaire, je ne peux pas croire qu'il n'est pas encore assez

vieux pour pouvoir prononcer un discours sans lire des notes préparées par des recherchistes du parti progressiste conservateur.

Une voix: C'est normal!

M. Ouellet: D'autant plus que j'ai l'impression qu'on lui fait dire des choses qu'il ne pense vraiment pas.

Une voix: C'est ça!

M. Ouellet: En écoutant parler cet homme on constate qu'il se sent très mal à l'aise, très à l'étroit à l'intérieur du parti progressiste conservateur et ce n'est pas nouveau, car tous les Québecois canadiens-français bien pensants qui ont œuvré au cours des dernières années sur la scène fédérale à l'intérieur du parti progressiste conservateur ont dû à un moment ou l'autre admettre publiquement qu'ils étaient tellement à l'étroit qu'ils étouffaient à l'intérieur de ce parti. Je pense, en particulier, à l'honorable Léon Balcer. Je pense également au député de Joliette (M. La Salle) qui a dû sortir à un certain moment et qui est revenu on ne sait pas pourquoi. Régulièrement il y a des Québécois qui ont senti l'étouffement au sein du parti progressiste conservateur. Mais, au niveau des principes, ce parti est toujours d'accord sur les questions du bilinguisme et sur celles se rapportant à la capitale nationale et le député de Grenville-Carleton (M. Baker) en faisait état plus tôt aujourd'hui.

Au niveau des principes c'est toujours beau, mais lorsqu'on vient à mettre en application les principes fondamentaux pour garder ce pays uni, le parti progressiste conservateur a toujours tiré de la patte. Il n'a toujours trouvé que l'occasion de critiquer la politique du gouvernement. Il n'a toujours eu l'occasion que de dire: Ah! en principe on est bien d'accord. Mais lorsque vient le moment de mettre en application ces principes, ça ne marche pas. C'est mal fait, ou le gouvernement erre dans la façon qu'il met en application le bilinguisme au Canada.

Je demande donc de nouveau au député de Saint-Hyacinthe qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui quelles sont les solutions que son parti préconiserait pour mettre mieux en application le bilinguisme au Canada. Il n'a pas donné une seule suggestion dans son discours de cet après-midi, pas plus d'ailleurs que le député de Grenville-Carleton qui, bien sûr, n'est pas content de voir la capitale fédérale prendre de l'expansion des deux côtés de l'Outaouais, de voir tous ces magnifiques édifices fédéraux enfin s'élever du côté de Hull et faire vraiment de la capitale nationale, non pas seulement une capitale qui se trouve du côté d'Ottawa, mais qui se trouve correctement des deux côtés de la rivière.

Je pense que c'est là la distinction fondamentale entre ces deux grands partis canadiens; le parti libéral a toujours eu le respect, les qualités, les représentants des deux peuples fondateurs de ce pays. Ce parti, le parti libéral, n'a jamais eu peur de donner la chance à des hommes d'expression française d'assumer les plus hautes responsabilités au pays. Et encore tout récemment, le parti conservateur avait une occasion unique de donner la chance à un homme de qualité de devenir le chef de ce parti et d'aspirer à devenir premier ministre du Canada. Mais on lui a nié cette chance, on lui a refusé cette possibilité, on l'a battu par 33 voix, et je comprends que le député de Saint-Hyacinthe soit amer à cause de cette décision. C'est là un reflet indéniable de l'attitude intransigeante, inacceptable, inqualifiable du parti progressiste conservateur qui n'a jamais voulu dans le passé et qui, jusqu'à preuve du contraire, ne voudra pas non plus dans l'avenir donner la chance à des Québécois, à des Canadiens français d'avoir leur plein épanouissement, d'abord dans leur parti, et ensuite au niveau du Canada.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, au cours des quelques minutes qui sont mises à ma disposition, parler dans le cadre de ce discours du trône et de trois choses principalement que j'aimerais voir réaliser au cours de la session qui débute. Premièrement, je voudrais que soit corrigé le plus rapidement possible cette injustice qui a été faite à plusieurs producteurs de lait industriel du Canada. Deuxièmement, en accord avec les provinces, j'aimerais voir le gouvernement fédéral rapatrier le plus tôt possible la Constitution canadienne. Troisièmement, j'aimerais qu'il soit possible entre parlementaires bien pensants de la Chambre d'apporter des amendements aux règles de procédure parlementaire, qui, à bien des égards, sont désuètes et nous font œuvrer, alors que nous sommes à l'ère moderne, avec des instruments de travail de l'époque ancienne.

Dans le premier cas, celui qui concerne la politique agricole, le programme laitier national tel que nous le connaissons a connu des carences importantes. Dans plusieurs milieux, on porte le gouvernement fédéral responsable d'une situation financière désastreuse chez plusieurs producteurs de lait industriel du Canada. D'abord, en particulier, cette situation existe chez ceux dont les quotas furent coupés de quelque 20 p. 100 sans même avoir surproduit, et aussi chez ceux qui furent encouragés à surproduire avec des promesses de quotas qui malheureusement ne leur furent pas concédées. Il est vrai qu'en 1975, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait demandé aux producteurs de lait d'accroître leur production. Mais, il faut le rappeler, à l'époque le ministre de l'Agriculture du Canada parlait d'une augmentation de production de 5 p. 100. Or, ce qui est arrivé, c'est que la production a augmenté de 17 p. 100. Qui blâmer? Je dirais d'abord et avant tout le comité de gestion des approvisionnements de lait qui est formé de producteurs des gouvernements provinciaux et de la Commission canadienne du lait. C'est un comité qui comprend 23 membres, dont 11 producteurs (membres des diverses fédérations laitières du Canada), neuf représentants provinciaux, et trois commissaires de la Commission canadienne du lait.

Or le comité canadien de gestion des approvisionnements laitiers qui est responsable du contrôle de la production n'a pas réduit les quotas de mise en marché avant le 1er avril 1976, même si ceux-ci dépassaient de beaucoup les besoins canadiens. Or, cette année, ce comité a réduit les quotas au niveau des besoins canadiens et a forcément réduit substantiellement dans certains cas les revenus de plusieurs producteurs de lait. Peut-on blâmer le gouvernement fédéral de ce qui se passe? Avant de le tenir responsable de tout ce qui se passe, je voudrais que l'on examine ce qui s'est passé au cours des dernières années. En vertu de la politique laitière fédérale, le prix d'objectifs du lait de transformation a été relevé chaque année. En avril 1973, il s'établissait à $6.45 les 100 livres, puis il a été porté successivement à $8.50 en avril 1974; à $11.02 en avril 1975 et il s'établit depuis avril 1976 à 11.45. Voilà un progrès net en faveur des producteurs de lait.

De plus, si l'on se reporte à la campagne laitière de 1972-1973, la subvention fédérale était alors de $1.25 les 100 livres. En avril 1975, elle a été portée à $1.45 et plus tard à $2.01. En 1974-1975, elle a été augmentée deux fois: d'abord à $2.30 et puis à $2.56, et pour la campagne actuelle, elle est passée à $2.66 les 100 livres.

Encore une fois, il y a là un effort très nettement marqué de la part du gouvernement fédéral en vue d'aider les producteurs de lait. Il y a plus, et je suis heureux de dire que j'ai été associé à l'époque où j'étais ministre dans le gouvernement Trudeau, à cette décision prise par le gouvernement Trudeau et annoncée en avril 1975 par le ministre de l'Agriculture, qu'une politique laitière à long terme prévoirait notamment une formule d'indexation du prix du lait. Et c'est en vertu justement de cette formule d'indexation que le prix d'objectif du lait de transformation a été établi cette année à $11.45, alors qu'il était de $11.02 l'an dernier.

Alors voilà des exemples qui démontrent que le gouvernement fédéral est très intéressé aux intérêts des producteurs de lait du Canada, et n'est pas du tout insensible à leurs difficultés. Alors qui donc est coupable de cette situation? Je pense que les grandes raisons se situent au niveau des problèmes qui existent sur le marché international, et en particulier à cause d'un climat extrêmement favorable à la production laitière en 1975, ce qui a amené une surproduction effrénée, et également à une réduction de la consommation des produits laitiers au Canada, en raison de l'augmentation des coûts.

Or, voilà globalement quelles sont les principales causes des problèmes encourus par certains producteurs de lait. Je m'inquiète de cette situation que je qualifie de très grave, et de très grave en particulier pour un groupe de jeunes producteurs dont la moyenne d'âge est d'à peine 30 ans, qui ont établi des industries agricoles qui ne datent pas de plus de cinq ans, qui se sont vu couper leur production laitière de plusieurs centaines de milliers de livres de lait, qui pour la majeure partie ont travaillé avec des quotas donnés qui devaient quand même leur offrir de la sécurité. Ce sont des jeunes qui pour la plupart se sont donné une formation technologique au niveau des instituts, ou une formation technique par des options agricoles régionales, ou par des blocs de cours qu'ils ont suivis grâce au concours du ministère de l'Agriculture du Québec. Ce sont des jeunes qui se sont engagés dans l'agriculture industrialisée, ils ont planifié des programmes d'au moins cinq ans, et pris des engagements financiers très importants que les coupures annoncées ces mois derniers étranglent littéralement, et causent des torts quasi irréparables.

Il est à craindre que, si cette situation n'est pas corrigée dans les plus brefs délais par les responsables de la politique laitière, aussi bien au niveau du gouvernement fédéral qu'à celui des gouvernements provinciaux et des fédérations laitières, près de 30 p. 100 des producteurs de lait industriel pourront disparaître d'ici deux ans, et ceci serait extrêmement grave pour la stabilité d'une industrie quand même fort importante non seulement au Québec, mais au Canada tout entier.

Or, il faut donc que nous prenions nos responsabilités au niveau fédéral, même si nous ne sommes pas directement et premièrement responsables de cette situation, et je le répète, il est inutile de faire de la «politicaillerie» sur cette question et d'accuser le gouvernement fédéral d'être le seul responsable de cette situation. Le mea-culpa doit venir des autorités provinciales et des fédérations laitières, et en particulier de ceux qui représentent les producteurs laitiers aux divers organismes agricoles, parce que beaucoup de ces représentants, monsieur l'Orateur, étaient des représentants de l'industrie de lait nature, une industrie beaucoup plus riche, beaucoup plus solide, beaucoup plus organisée, qui, bien sûr, a fait valoir tant au niveau des quotas et des subsides que de la retenue, les avantages et les intérêts des producteurs de lait nature, et malheureusement, il faut le dire, au détriment des producteurs de lait industriel.

Or, je crois qu'il est dans l'intérêt de notre industrie laitière de donner la sécurité à tous nos producteurs, et non seulement la sécurité, mais aussi l'assurance de respecter les droits acquis. Et par ceci je pense qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral prenne les mesures voulues pour redonner à certains producteurs de lait les quotas qu'ils ont perdus au cours des derniers mois et ainsi les rétablir dans la position qu'ils occupaient au niveau de leur production de 1974-1975. Je pense qu'il est de toute urgence de rétablir au niveau de production de 1974-1975 les quotas de production avec subsides pour tous les producteurs traités inéquitablement, et également qu'il faut redistribuer les quotas de production avec subsides aux producteurs de lait qui investirent des sommes considérables sous la promesse de quotas supplémentaires ou à des producteurs de lait qui complètement indépendants de la surproduction, soit pour des raisons de feu ou de maladie du cheptel, ont vu leur production diminuer considérablement en-dessous de leur quota recommandé et approuvé et qui malgré le fait qu'ils avaient sous-produit ont vu quand même une partie de leur quota enlevé.

Or, ce sont les suggestions que je veux faire. Je pense qu'il y va de l'intérêt de l'industrie laitière canadienne d'assurer à nos producteurs laitiers des garanties de survie, de dignité de vie dans le domaine agricole. Je pense qu'il y va de l'avenir des consommateurs canadiens de savoir que des producteurs agricoles sont bien protégés et leurs revenus sont garantis, sinon la production laitière diminuera, et à ce moment-là nous serons à la merci des importations pour alimenter et nourrir les Canadiens. Et je suis convaincu que l'on paiera alors encore plus cher nos produits laitiers qu'on ne les paie présentement.

Je voudrais deuxièmement aborder brièvement la question constitutionnelle et le rapatriement de la constitution. Je le fais aujourd'hui en une occasion tout à fait particulière puisque, aujourd'hui même, le gouvernement canadien a voulu rendre hommage à un grand Canadien, le très honorable Louis St-Laurent, à l'occasion du dévoilement d'un monument en sa mémoire en face de la Cour suprême du Canada. Or, vous savez que justement en 1949, le très honorable Louis St-Laurent alors premier ministre du Canada fit adopter par le parlement canadien une requête en vertu de laquelle celui-ci obtint du parlement britannique le pouvoir de modifier la constitution du Canada sauf dans certains domaines plus litigieux comme les droits et les pouvoirs des provinces, la juridiction en matière d'enseignement, la dualité officielle des langues, la durée des Parlements. C'est ce que l'on a appelé à l'époque et que l'on appelle toujours d'ailleurs le rapatriement partiel de la constitution. J'aimerais citer un passage du livre de l'ancien ministre fédéral l'honorable J. W. Pickersgill.

● (1610)

[*Traduction*]

Le livre s'intitule «My years with Louis St-Laurent» et je cite un extrait de la page 113:

St-Laurent proposa que ... le Parlement canadien demande au Parlement britannique l'autorisation de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour trois raisons: 1. pour garantir les droits ou les privilèges relatifs aux écoles et à l'emploi de l'anglais ou du français accordés par la constitution à toute catégorie de personnes; 2. pour donner au Parlement du Canada compétence exclusive pour modifier la constitution, sauf en ce qui concerne les droits des minorités relatifs aux écoles et aux langues et sauf lorsqu'il s'agit des compétences ou des droits et privilèges des provinces; 3. pour donner au Parlement du Canada compétence pour modifier la constitution dans des domaines qui ne tombent pas sous sa juridiction exclusive, sour réserve qu'aucune de ces modifications n'entre en vigueur avant d'être promulguée sous forme de loi par les assemblées législatives de toutes les provinces.

[*Français*]

Comme on le sait, les deux premières propositions ont été approuvées par le Parlement canadien, et ces deux premiers buts poursuivis par M. St-Laurent ont été approuvés et ont maintenant force de loi.

Mais ce troisième but qu'il avait à l'esprit à l'époque n'a pas été réalisé. C'est un peu regrettable parce qu'il est clair qu'une partie de la constitution n'a pas été rapatriée. La formule mise de l'avant à l'époque par M. St-Laurent, représentait de graves risques et de graves dangers parce qu'il y aurait eu un tollé de protestations. Plus loin dans son livre, M. Pickersgill dit, à la page 121:

[*Traduction*]

Si ces proposition avaient été acceptées le Canada n'aurait pas subi l'humiliation constante, depuis 1949, d'avoir à demander au Parlement d'un autre pays de modifier sa loi fondamentale. La proposition de St-Laurent, voulant qu'aucune modification touchant les droits ou juridictions provinciales ne puisse être faite sans l'approbation de l'Assemblée législative de toutes les provinces, était peut-être trop rigoureuse; mais, de fait, depuis 1907, on n'a pas demandé au Parlement britannique d'autoriser pareille modification sans l'approbation de toutes les autorités provinciales et il est peu probable qu'on le fasse jamais.

M. Pickersgill terminait le chapitre sur ce sujet en disant, et je cite:

Peut-être, la formule proposée par St-Laurent en 1949 était-elle, en fin de compte, la solution.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, voici un commentaire qui nous permet de réfléchir un peu à la situation dans laquelle le Canada se trouve. Nous sommes un pays qui a une constitution qui se trouve dans un autre pays. Si nous amendons, c'est-à-dire si nous rapatrions cette constitution sans avoir une formule d'amendement, nous serons encore le seul pays, non plus à avoir une constitution dans un autre pays mais à avoir une constitution qui ne peut pas être amendée. Or, il est clair et net qu'il faut de part et d'autre au niveau du gouvernement fédéral comme au niveau des représentants provinciaux de la bonne volonté pour réaliser cet objectif qui m'apparaît absolument essentiel, d'avoir une constitution vraiment canadienne, une constitution qui constituera pour nous, à mon avis, un autre grand symbole d'unité canadienne.

On a beaucoup parlé du drapeau canadien. On a dit que c'était un élément de division de notre pays. Pourtant le très honorable Lester B. Pearson a eu le courage de donner aux Canadiens, malgré les protestations de quelques progressistes conservateurs et de quelques fanatiques, un drapeau authentiquement canadien. Je pense que ce drapeau canadien est un signe d'unité pour le Canada, et je crois que le très honorable Pierre Elliot Trudeau, dans un court délai, aura le courage de faire comme M. Pearson et de donner aux Canadiens une constitution authentiquement canadienne, malgré les protestations de certains progressistes conservateurs et de certains fanatiques, afin que nous soyons fiers enfin d'avoir notre propre constitution pour le mieux-être de tous les Canadiens.

Et je peux dire ceci: En tant que Québécois, je n'ai aucunement peur d'avoir une constitution canadienne. Je n'ai absolument aucunement peur que cette constitution d'une façon ou d'une autre diminue les droits et les privilèges déjà acquis aux Québécois. Lorsque l'on parle en certains milieux au Québec de donner plus de pouvoirs à la province de Québec, je ne suis pas opposé à ce que l'on lui accorde certains pouvoirs supplémentaires. Mais je veux, par exemple, que l'on respecte une condition: Si jamais on donne des pouvoirs supplémentaires au Québec, je veux que ce soit certain que les privilèges et les droits des députés fédéraux de la province de Québec ne soient pas diminués, parce qu'alors le député fédéral venant de la province de Québec n'aurait plus sa véritable raison d'être au Parlement canadien, et nous nous lancerions à ce moment-là rapidement dans une situation d'État associé ou d'État particulier et de députés de second ordre et de deuxième classe venant de la province de Québec. Je veux éviter ceci.

Je termine mes remarques, monsieur l'Orateur, sur un troisième sujet, la réforme parlementaire. Nous traitons ici de ce sujet un vendredi après-midi. Je trouve cela inconcevable, alors qu'une très large majorité de parlementaires qui vivent dans les endroits les plus reculés de notre pays soient obligés de voyager régulièrement toutes les fins de semaine pour aller voir leurs électeurs, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve ou même en Alberta ou dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Je pense qu'il serait important de refaire notre procédure parlementaire, afin de siéger des heures plus longues certains jours de la semaine. Mais au lieu d'avoir une semaine de cinq jours où la Chambre siégerait, ce devrait être quatre jours. Je pense qu'il existe une foule de mesures à apporter afin d'améliorer la procédure parlementaire. Un comité qui a étudié la procédure de la Chambre a fait une série de recommandations. Nos collègues de la province de Québec et de l'Ontario ont siégé à un comité ou à un caucus des députés libéraux et font une série de recommandations fort à-propos qui seront, je l'espère, mises en vigueur le plus tôt possible au Parlement.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, rien ne me fait davantage plaisir que de parler à la suite du député de Papineau (M. Ouellet) et de réfuter certaines de ses affirmations. Je pense notamment à ce qu'il a dit au sujet de la question de la langue et du parti progressiste conservateur, lequel formera le gouvernement du Canada après les prochaines élections générales.

Une voix: Ce sera un bien triste jour.

M. Coates: Ce ne sera rien en comparaison de ce qui se passe aujourd'hui. Jour après jour notre pays subit les conséquences du joug du gouvernement actuel. Celui-ci restera au pouvoir jusqu'en 1978 et là il sera obligé de déclencher des élections.

Le député de Papineau a demandé ce qui n'allait pas à propos de la langue. Je vais vous parler d'une chose qui ne va pas. Le député de Papineau et d'autres du même acabit, au moment où il fut question une première fois de la loi sur les

langues officielles, a parcouru sa province. Ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui et ses idées sur le bilinguisme au Canada il les traitait de racistes et de fanatiques, et il qualifiait ainsi certains députés. Voilà ce qui ne va pas à propos du bilinguisme.

M. Dinsdale: C'est ce qui fait que le pays est divisé.

M. Coates: Si vous exprimez les sentiments des gens que vous représentez, on vous traite de fanatique et de raciste. Monsieur l'Orateur, la majorité des députés qui ont été élus ici ne sont ni racistes ni fanatiques. Sinon, ils ne seraient pas ici. La plupart des députés sont de bons citoyens qui veulent faire du Canada un lieu plus agréable pour eux-mêmes, leurs enfants et leurs petits-enfants. Il faut faire taire toute passion dans l'examen du problème de la langue, passion qui entraîne le député de Papineau et ceux qui pensent comme lui à déclarer que ceux qui ne sont pas d'accord avec le concept de bilinguisme du gouvernement, sont des racistes et des fanatiques.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Depuis l'adoption de la loi sur les langues officielles, nous avons appris que la notion de bilinguisme qu'entretient le gouvernement est inapplicable et inacceptable aux yeux des Canadiens. La meilleure preuve c'est la démission récente du député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) qui a résigné ses fonctions de ministre de la Défense nationale. Si le député a dû démissionner de son poste de ministre de la Défense nationale parce qu'il se préoccupait de la situation dans laquelle la loi sur les langues officielles et la politique de bilinguisme vont entraîner le pays, cela signifierait alors qu'il y a quelque chose qui ne va pas du tout dans la loi sur les langues officielles et dans l'interprétation qu'en fait le gouvernement.

Le député de Papineau a en outre déclaré que le parti Progressiste conservateur était étroit d'esprit, et qu'il étouffait les gens.

M. Dinsdale: Maintenant, il est le seul parti national.

M. Coates: Si vous voulez vraiment voir un parti qui étouffe les gens, vous n'avez qu'à regarder le parti Libéral. Nombreux sont ceux qui quittent le parti Libéral parce qu'ils s'y sentent suffoqués. Le candidat qu'a battu le premier ministre (M. Trudeau) à la direction du parti Libéral, feu M. Robert Winters, sentait qu'il n'y avait pas de place pour lui dans le parti Libéral. Après être arrivé en second derrière le premier ministre dans la course pour la direction du parti, il sentait qu'il ne pouvait représenter le parti dans une autre élection. Peu après l'entrée en poste du premier ministre actuel, le ministre des Transports, qui était aussi premier ministre adjoint, a choisi de quitter le parti. Il a démissionné de son poste, quitté le parti et est devenu progressiste conservateur. Pourquoi? Il avait l'impression d'étouffer dans le parti Libéral.

Il y aura une élection partielle lundi prochain dans Ottawa-Carleton. Pourquoi le besoin d'une élection partielle? La raison est la suivante: l'ancien ministre des Finances, le successeur désigné du premier ministre actuel, trouvait qu'il n'y avait pas de place pour lui dans un parti Libéral qui l'étouffait. Il ne pouvait plus le supporter, il a quitté le monde de la politique et a opté pour la carrière d'avocat à Toronto. Le député de Papineau a parlé d'étouffement. Je le répète, monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'étouffement dans le parti progressiste conservateur et j'aimerais vous en donner un exemple.

● (1630)

Le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) a pris la parole au début de l'après-midi au nom du parti progressiste conservateur. C'est un député très compétent et de bonne composition. En ce qui concerne les députés libéraux québécois, il est désespérant. Il a avancé une idée canadienne que les Canadiens peuvent approuver et appliquer. Cette idée sera mise en application dès la tenue des prochaines élections générales, lorsque notre parti sera chargé de former le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Coates: On respire librement au sein du parti conservateur. Je tiens à dire aux nombreux libéraux qui ont perdu leurs illusions de rejoindre nos rangs.

Des voix: Oh, oh!

M. Coates: Vous constaterez qu'on y respire librement. Vous pourrez dire ce que vous avez en tête, faire part de vos pensées. Vous avez les moyens de rendre le Canada meilleur non seulement pour nous mais aussi pour nos enfants et les générations suivantes. Je vous invite à venir vous joindre à nous.

Je crois que certains députés d'en face aimeraient rejoindre les rangs de notre parti. Nous avons besoin de vous. Le Canada a besoin de vous. Nous n'avons nul besoin d'un parti qui parle de fanatiques et de racistes au lieu de s'occuper des problèmes économiques qui intéressent tous les Canadiens. Les Canadiens n'aiment pas la direction que nous avons prise. Ils veulent aller dans la bonne voie et c'est celle que propose Joe Clark.

Des voix: Joe qui?

M. Coates: Vous le saurez lundi soir lorsque, pour la première fois depuis 74 ans, un député conservateur représentera la circonscription d'Ottawa-Carleton. La charmante personne qui représentera cette circonscription siégera de ce côté-ci de la Chambre. Les Canadiens sont mécontents du gouvernement. Par conséquent, Jean Piggott renversera une majorité libérale de 10,000 voix et viendra ici nous prouver à quel point les gens ont perdu toutes leurs illusions à l'égard du parti libéral.

M. Cullen: Même Walter n'y croit pas.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais si, mais si.

M. Coates: Les déclarations qu'ont faites aujourd'hui les députés de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) et de Grenville-Carleton (M. Baker) sur la question des langues m'ont fort impressionné. Ils ont adopté une attitude réfléchie, sensée et réaliste à l'égard de cette politique, politique que les Canadiens obtiendront lorsque le parti progressiste conservateur sera chargé de former le gouvernement du Canada, après les prochaines élections générales.

Je n'ai pas toujours approuvé le commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, mais je dois reconnaître qu'il a fait preuve de réalisme dans ses rapports sur une politique de bilinguisme efficace. Plus tôt on pourra l'appliquer, mieux les Canadiens s'en porteront. Dès que nous aurons réglé cette question, nous pourrons traiter d'autres problèmes importants et difficiles, et ici encore, le plus tôt sera le mieux.

Le chômage augmente au Canada à un rythme effarant. Si nous continuons à ce train-là d'ici la fin de l'année, on comptera un million de chômeurs au pays. Cette situation ne fera qu'empirer avec l'augmentation du coût de l'énergie. Il nous faut donc réfléchir et travailler ensemble à trouver une solu-

tion. Nous devons donc régler une fois pour toutes la question des langues, de manière que, plutôt que de s'échauffer sur des questions émotionnelles, les gens pensent au problème brûlant de leur gagne-pain.

J'évoquerai brièvement la situation de la région que je représente, le Canada atlantique. En 1968, le premier ministre a su inspirer la population de cette région et l'a convaincue qu'il tenait ses intérêts à cœur. Il a parlé de disparité économique régionale et il a créé pour y remédier le ministère de l'Expansion économique régionale. On a alloué des millions de dollars à ce ministère pour répondre aux espoirs et aux aspirations du Canada de l'Atlantique ou au moins tenter de le faire.

Or, si j'examine les statistiques actuelles du chômage et que je compare notre région au reste du Canada, malgré les millions de dollars engagés et toutes les bonnes intentions du gouvernement, le programme n'a pas répondu à nos espérances.

Je ne reproche nullement au gouvernement ses bonnes intentions qui, je crois, étaient sincères. J'ai toujours souhaité travailler avec le gouvernement pour répondre aux aspirations de ceux que je représente. Aussi vais-je suggérer au gouvernement la manière de résoudre certaines des difficultés que nous avons et dénoncer quelles sont les raisons du mauvais fonctionnement du MEER.

Je comprends que le premier ministre nomme des ministres d'État selon une conception réaliste des choses qui demande une stratification du cabinet car il ne manque pas de problèmes difficiles à résoudre à différents niveaux. Il n'est pas aussi rapide de mettre trente personnes d'accord que cinq ou six et par conséquent la stratification du cabinet offre une solution pertinente.

Le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) sont tous deux présents. Ils sont, l'un comme l'autre, concernés. Je pense qu'il serait sage de nommer un ministre d'État qui aurait une seule responsabilité. Ce ministre examinerait chaque programme destiné à aplanir les disparités régionales dans les provinces de l'Atlantique. Après examen approfondi de ces programmes, il étudierait tous les programmes gouvernementaux pour voir s'ils n'entrent pas en concurrence avec les programmes régionaux. Voici un exemple.

L'idée de faire payer le transport par l'utilisateur risque d'anéantir les régions de l'Atlantique. Les transports doivent être un outil de développement pour cette partie du pays, si nous voulons résoudre le problème des disparités régionales. Le principe du paiement du transport par l'utilisateur n'a jamais été appliqué auparavant et ce n'est pas aujourd'hui qu'il faudrait le faire. Le transport a toujours été et continue à être une plaie pour les provinces de l'Atlantique, et cela parce que nous n'avons pas une bonne politique de développement.

Le paiement par l'utilisateur n'est pas appliqué à la Voie maritime du Saint-Laurent, qui ne retire pourtant pas suffisamment d'argent des droits de péage pour rembourser les intérêts de la dette qu'elle a entraînée. Si on devait appliquer cette règle à la Voie maritime, on n'aurait plus qu'à la fermer, ainsi que tout le Saint-Laurent, parce qu'il n'y aurait plus un seul bateau à se rendre jusqu'aux Grands lacs.

Nous devons abandonner cette idée du paiement du transport par l'utilisateur et adopter une politique de développement réaliste. Nous devrions utiliser le chemin de fer comme outil de développement, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest du Canada; cela permettrait une plus grande égalité des droits de commerce, dans l'ensemble du pays. Ce n'est qu'un exemple.

● (1640)

Considérons maintenant le prix de l'énergie. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse paient et continueront à payer des prix plus élevés pour leur énergie que toute autre partie du Canada. C'est parce que ces provinces dépendent presque entièrement du pétrole de l'étranger pour la production de l'énergie dont elles ont besoin. A moins de leur accorder une certaine forme de subvention à court terme, nous découvririons que nous avons étranglé des industries qui ont été établies dans leurs emplacements actuels grâce à des subventions de millions de dollars payées par les contribuables. Monsieur l'Orateur, il est absurde de se servir de l'argent des contribuables pour établir une industrie et de permettre ensuite aux coûts d'énergie de grimper au point d'acculer ces mêmes industries à la faillite, ce qui est forcé d'arriver à moins que le gouvernement fédéral ne reconnaisse que seules des subventions à court terme peuvent assurer la survie d'un grand nombre d'industries dans la région atlantique du Canada.

Je pourrais vous donner d'autres exemples de cas où les programmes fédéraux sont allés à l'encontre de programmes mis en place pour surmonter certaines disparités régionales. Il faut faire quelque chose pour remédier à la situation et le meilleur moyen, c'est de charger un ministre de surveiller tous ces programmes. Une partie de son travail consisterait à attirer l'attention du public sur les cas où un programme d'intérêt national entre un conflit avec un programme d'intérêt régional et de provoquer des débats publics sur la façon de résoudre ces conflits. En fait, il permettrait au programme régional de fonctionner et de continuer à faire son travail. C'est réalisable, monsieur l'Orateur, à condition de faire confiance aux gens des régions et de ne pas leur imposer des programmes «fabriqués à Ottawa» pour s'apercevoir plus tard qu'ils ne peuvent fonctionner dans les Maritimes. Dans bien des cas, on constate qu'ils ne peuvent marcher parce qu'on n'a consulté personne dans les Maritimes pour savoir s'ils fonctionneraient ou non ou parce que personne à Ottawa n'a idée des problèmes des gens de l'Atlantique.

Le chef de mon parti a souligné que si nous étions au pouvoir aujourd'hui nous proposerions un programme de subsides à court terme à l'intention des citoyens des provinces maritimes du Canada afin que ceux-ci ne soient pas contraints des payer le prix exorbitant de l'énergie, comme c'est le cas actuellement, prix qui va probablement augmenter au cours des prochains mois. Permettez-moi de donner aux députés un exemple. Certains citoyens des provinces atlantiques du Canada dont les maisons sont chauffées à l'électricité reçoivent des quittances d'électricité qui sont plus élevées que le montant de leurs hypothèques.

M. Muir: Certains perdent leur maison.

M. Coates: Certes, certains perdent leur logement. De plus, il leur est impossible de les revendre car personne en Nouvelle-Écosse ne désire aujourd'hui acheter une maison chauffée à l'électricité. Ainsi, le propriétaire se retrouve avec un logement qu'il ne peut vendre et qu'il ne peut même pas se permettre d'entretenir. Et pourtant, à une certaines époque, ces propriétaires ont été trompés par des agences publicitaires travaillant

en association avec les compagnies de production d'électricité. Ils ont été ainsi amenés à acquérir des maisons chauffées à l'électricité car ils pensaient que c'était là le système le plus économique. Il leur a bien fallu constater que ces maisons n'ont rien de bon marché. De la façon dont elles sont construites, beaucoup d'entre elles ne peuvent se chauffer qu'à l'électricité et il serait trop compliqué de passer au mazout ou au gaz en y installant une chaudière. Il faudrait intervenir pour soulager les nombreux Néo-Écossais qui ploient sous le fardeau.

L'attitude du gouvernement à l'égard du potentiel marémoteur de la baie de Fundy, n'est pas sans m'inquiéter. J'espère qu'en s'élevant dans la hiérarchie ministérielle, j'espère qu'en se rapprochant du sommet, le ministre de la Main-d'œuvre s'emploiera à donner un peu plus d'élan à ce projet. Le ministre des Finances a toujours été un partisan réaliste et sincère de ce projet, et j'espère qu'avec des ministres comme celui des Finances et celui de la Main-d'œuvre, nous verrons venir beaucoup plus vite le lancement des appels d'offres et la mise en chantier d'une centrale. Quand je contemple le flux et le reflux de la marée, qui atteint parfois une hauteur de 54 pieds, il me semble irréaliste de laisser perdre cette énergie qui serait si utile au pays, d'autant plus que nous avons toutes les connaissances voulues dans le domaine de la construction.

En Nouvelle-Écosse, nous sommes particulièrement défavorisés parce que nous produisons l'énergie à partir du combustible le plus cher qui soit à l'heure actuelle, le pétrole. Pourtant, il y a du charbon à profusion dans notre province. Lorsqu'il est entré en fonction en Nouvelle-Écosse, le gouvernement Regan s'est mis à fermer le maximum de mines de charbon. Aujourd'hui, il pense à les rouvrir. Quel regrettable état de choses! Il se pourrait que le charbon que l'on utilise pour produire de l'énergie en Nouvelle-Écosse ne soit pas meilleur marché que le pétrole utilisé à l'heure actuelle, mais j'aimerais dire ceci: si on produisait de l'énergie à partir du charbon, les milliards consacrés à cette production resteraient au moins en Nouvelle-Écosse et ne partiraient pas vers le Venezuela ou quelque autre pays étranger.

J'espère que le gouvernement fédéral va secouer le gouvernement Regan et l'inciter à relancer l'exploitation des mines de charbon beaucoup plus vite qu'il ne le fait. Je ne pense pas uniquement aux mines de charbon. Nous pourrions fort bien suivre l'exemple de l'Afrique du Sud où grâce au procédé de gazification, on produit non seulement du gaz mais également de l'essence pour les automobiles. Si cela peut se faire en Afrique du Sud, cela peut se faire ici pourvu que nous en ayons la volonté et la détermination. C'est ce qui fait défaut aujourd'hui. On déplore le manque de leadership, de la volonté et de la détermination nécessaires pour surmonter les difficultés qui assaillent certaines parties du Canada. Il faut que le gouvernement se secoue, ou peut-être faut-il du sang neuf dans le gouvernement, des gens qui ont la volonté de mettre sur pied les programmes dont la population a besoin et qu'elle réclame. Une élection générale et un changement de gouvernement feraient grand bien au pays.

J'aimerais, avant de terminer, dire un mot à propos des affaires extérieures. Il s'agit de l'affaire de Taiwan. J'ai été extrêmement déçu de l'attitude du gouvernement à l'endroit de ce petit pays démocratique.

● (1650)

Des voix: Oh, oh!

M. Coates: C'est bien beau d'entendre rire certains mais la démocratie fleurit à Formose tandis que son antithèse se maintient en Chine continentale. La liberté est chose inconnue là-bas. Je suggère aux députés qui ne sont pas allés à Formose et qui n'ont pas étudié son régime démocratique de se renseigner à ce sujet et alors peut-être ils ne seront pas aussi sévères.

Une voix: Combien de partis politiques y a-t-il?

M. Coates: Il y en a beaucoup plus que sur le continent. Ils n'ont pas de milice et de gardes du palais et autres individus du genre qui n'ont aucun respect pour la liberté et la vie des personnes, alors que c'est ce qui existe sur le continent où 800 millions de personnes subissent le joug de la tyrannie et du totalitarisme. Si c'est ce que veut le gouvernement, d'accord, mais quant à moi je veux rester du côté des pays démocratiques et des peuples qui sont restés nos amis dans la guerre et dans la paix.

Plus tôt le gouvernement actuel ou tout autre se rendra compte que nos meilleurs associés sont ces pays démocratiques, mieux cela vaudra pour tous les Canadiens. Si le gouvernement actuel veut savoir pouquoi sa crédibilité est si faible actuellement, je crois que c'est par suite des événements qui ont eu lieu depuis 1974, comme l'affaire de Formose qui a détruit et continue de détruire la crédibilité du gouvernement.

La dernière chose que je voudrais signaler c'est qu'il existe une autre oasis de liberté au Moyen-Orient, soit en Israël. J'espère que le gouvernement continuera d'aider ce petit pays à se développer comme il l'a fait et à s'assurer que ses frontières sont libres et défendables afin que son peuple puisse jouir de la vie, de la paix et de la sécurité. Je ne critique pas la politique du gouvernement à l'endroit d'Israël mais je veux relever les propos du député de Saint-Hyacinthe au sujet des passeports. Des gens se sont rendus dans des pays arabes et leur passeport indiquait qu'ils n'étaient pas Juifs. C'est une chose déplorable dans notre pays. Je ne peux comprendre comment un organisme du gouvernement ait pu s'adonner à une telle pratique avec l'accord des autorités. Les Canadiens sont en droit de demander qu'on leur explique comment une telle chose a pu se produire et qu'on leur garantisse que les personnes en cause n'ont plus rien à voir avec les affaires extérieures. Les Canadiens seraient alors beaucoup plus tranquilles.

Mon temps est presque terminé. Avant de me rasseoir, j'aimerais encore une fois exhorter le ministre des Finances et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à aider à établir un organisme de contrôle quelconque pour veiller à ce que les programmes régionaux appliqués dans les provinces de l'Atlantique soient réalisables et réussissent à combler les disparités qui existent entre cette région et le reste du pays. J'espère qu'ils veilleront à ce que les programmes nationaux n'aillent pas à l'encontre des objectifs des politiques régionales.

M. l'Orateur adjoint: Vu qu'il ne reste que trois ou quatre minutes avant 5 heures, quelqu'un a proposé de dire qu'il est 5 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 4 h 56, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE "A"

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Nous honorons aujourd'hui la mémoire d'un homme qui, s'étant montré à la hauteur de surprenantes contraintes, a servi son pays et l'humanité d'exceptionnelle façon.

Rien ne semblait incliner l'avocat Louis St-Laurent vers la politique et, encore moins, le destiner aux charges les plus éminentes du gouvernement. Or, à l'âge où d'autres songent déjà à la retraite, il accède au pouvoir suprême et poursuit une des plus admirables carrières politiques de notre histoire.

[*Traduction*]

Les aléas, les discours enflammés et les frustrations de la vie politique ne pouvaient attirer cet homme ordonné et raisonnable, menant une vie rangée. Mais, à son entrée dans l'arène politique, la guerre faisait rage et une crise terrible menaçait le pays.

C'est uniquement par devoir que Louis St-Laurent a fait le premier pas qui devait le mener si loin, l'engager si longtemps et exiger tant de lui-même. C'est par devoir qu'il répondait la première fois à l'appel de Mackenzie King pour succéder à Ernest Lapointe comme ministre de la Justice et chef du Canada français. Plus tard, encore par devoir, il acceptait le portefeuille des Affaires extérieures sur les instances de son chef. En enfin, là encore par devoir, il se rendait aux vœux de Mackenzie King qui voyait en lui son successeur, et il devenait premier ministre du Canada.

Ainsi, chaque étape importante de sa carrière politique lui fut imposée par la voix pure et austère du devoir. La même force morale lui dictait tous ses actes, tant dans ses rapports avec ses compatriotes francophones qu'avec le reste du Canada.

[*Français*]

Intensément patriote, son sentiment de l'appartenance canadienne était sans mélange. Voilà qui explique son souci presque religieux de l'unité canadienne. A cet égard, il n'hésite pas à risquer son prestige, sa popularité, son capital électoral. Et le peuple, à qui il faisait confiance, lui donna raison. Son courage et sa fidélité au devoir auront été pour le pays tout entier un enseignement et un salut. Des vues semblablement larges et rigoureuses commandaient son action sur le plan international. Son nom demeure lié à des initiatives qui sont encore la sauvegarde de l'Occident et qui contribuent toujours à la paix mondiale.

Canadien intégral, citoyen exemplaire, homme politique de premier ordre, Louis St-Laurent s'est mérité une reconnaissance et une admiration universelles. Ce monument que j'ai l'honneur de dévoiler, ainsi que ce square et la vaste place qui porteront son nom, puissent-ils maintenir à jamais le souvenir du très honorable Louis St-Laurent et rappeler l'exemple des insignes vertus qui furent les siennes.

APPENDICE "B"

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Excellences, monsieur le premier ministre, membres de la famille St-Laurent, distingués invités.

J'ai aujourd'hui le grand plaisir et l'insigne honneur, en ma qualité de secrétaire d'État, de vous accueillir à cette cérémonie d'inauguration que les dignitaires suivants ont bien voulu rehausser de leur présence:

Leurs Excellences le Gouverneur général et Madame Léger

Le premier ministre et madame Trudeau

L'honorable juge en chef Bora Laskin

Le très honorable Roland Michener et Madame Michener

Le très honorable John Diefenbaker

L'honorable Renaude Lapointe

L'honorable James Jerome et Madame Jerome

Son Excellence M. Philippe Cantave et Madame Cantave

Madame Lester B. Pearson

Le maire d'Ottawa et Madame Greenberg

Le maire de Québec et Madame Lamontagne

Le maire de Compton et Madame Beaudoin

Le député Gérard Duquet et Madame Duquet

Nous nous réjouissons également de la présence parmi nous de certains membres de la famille de Louis St-Laurent. Ont pris place à la tribune:

Monsieur et Madame Renault St-Laurent

Monsieur et Madame Jean-Paul St-Laurent

Monsieur et Madame G. Lafferty

Madame Madeleine St-Laurent et Madame Thérèse Cartier

Cette cérémonie n'aurait pas été possible sans le talent de l'artiste, M. Elik Imredy, de Vancouver, qui s'est joint à nous, accompagné de son épouse.

Nous honorons aujourd'hui la mémoire de Louis S. St-Laurent, ancien premier ministre du Canada. J'ai donc le grand plaisir d'inviter le très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, à prononcer le discours de circonstance et à procéder à l'inauguration de la statue.

Monsieur le premier ministre . . .

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES MOTIFS DU DÉLAI APPORTÉ AUX MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente ayant trait au transport. Le 6 avril dernier, le ministre des Transports comparaissait devant le comité compétent et promettait de présenter une nouvelle loi sur Air Canada, une nouvelle loi sur le transport, une nouvelle politique portuaire et un réexamen de la Voie maritime du Saint-Laurent. Un an auparavant, l'ancien ministre des Transports annonçait une politique aérienne régionale au troisième palier tandis que le 14 mars 1973, son prédécesseur promettait des changements radicaux en matière de transport, notamment des modifications aux lois concernant le CN, Air Canada et les chemins de fer. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Qu'en raison du retard sans précédent à effectuer ces divers changements d'une importance évidente, le ministre des Transports fasse à la première occasion une déclaration à l'appel des motions expliquant à la Chambre la raison de ces tergiversations et communiquant la date précise à laquelle les fonctionnaires d'Air Canada qui n'ont pas comparu devant le comité compétent de la Chambre depuis trois ans—à cette époque le rapport annuel d'Air Canada pour 1972 avait été examiné—s'y présenteront.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ À LA PENSION DE VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme c'est aujourd'hui l'anniversaire de naissance du premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): . . . je voudrais, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, présenter une motion. Dans trois ans, à compter d'aujourd'hui, le premier ministre aura atteint un âge où une de mes propositions pourrait l'intéresser, surtout s'il est en chômage . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowless: . . . Je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour qu'une pension soit versée à tous ceux qui, à 60 ans, ne sont pas sur le marché du travail.

● (1110)

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'EXCUSES À M. GALBRAITH POUR LES PROPOS DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion d'une nécessité urgente.

Au cours d'une émission télévisée de Radio-Canada où il parlait de l'avenir économique du Canada, la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Macdonald) a comparé l'économiste John Kenneth Galbraith à la mouche du coche et l'a accusé de superficialité. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre charge le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de présenter des excuses à M. Galbraith pour les critiques faciles et extravagantes du ministre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. On ne peut discuter de cette motion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE DE RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE BŒUF EN PROVENANCE D'AUSTRALIE—LES EFFETS DES MODIFICATIONS DE LA PROCÉDURE D'OCTROI DES PERMIS

M. John Wise (Elgin): C'est au ministre de l'Industrie et du Commerce que ma question était destinée, monsieur l'Orateur, mais comme il est absent, c'est à l'ancien ministre que je la poserai. Elle a trait à l'élevage du bœuf au Canada.

Étant donné la répugnance manifeste du ministre de l'Agriculture, voire son refus d'imposer un embargo temporaire sur les importations de bœuf et de veau en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, et la décision du gouvernement d'imposer plutôt le contrôle des permis d'importation, le ministre donnerait-il à la Chambre et particulièrement aux éleveurs canadiens l'assurance qu'il va faire cesser ou tout au moins réduire de façon marquée les importations de bœuf en provenance de ces pays? Cette question est très importante, car les arrivages de bovins en provenance de ces pays semblent avoir augmenté en septembre de quelque 61 p. 100 par rapport au mois de septembre de l'année dernière? Le ministre peut-il commenter la situation?

M. l'Orateur: Avant que le ministre ne réponde, j'aimerais préciser qu'il le fera en sa qualité de ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce, et non en sa qualité d'ancien ministre.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député qu'il s'agit là d'une question très importante; pour ce motif, et parce qu'elle met en cause un certain nombre de pays, y compris ceux que le député a nommés, il ne me semble pas opportun d'entrer dans les détails. Qu'il suffise de dire que le ministre de l'Agriculture et d'autres ministres intéressés examinent tous les aspects, et j'espère que des précisions pourront être fournies très bientôt là-dessus.

M. Wise: L'ancien ministre aura peut-être l'obligeance de répondre à ma question supplémentaire. Peut-il confirmer ou infirmer que des modifications récemment apportées à la procédure d'octroi des permis d'importation aient en fait facilité l'importation du bœuf? On ne peut que penser que cette mesure entraînera une croissance des importations.

M. Jamieson: Quant au fond de la question, je répondrai que cette mesure n'avait certes pas pour objet d'autoriser une importation accrue de bœuf, comme le laisse entendre le député, mais plutôt de la limiter. Toutefois, je le répète, la situation dans son ensemble deviendra à mon avis plus claire ces prochains jours à mesure que nous seront connues les données nécesssaires relatives aux expéditions de bœuf en transit et autres données connexes.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VIANDE DE BŒUF—DEMANDE DE MESURES TENDANT À LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE D'AUSTRALIE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, ma question devrait normalement s'adresser au ministre de l'Agriculture. Peut-être pourrais-je l'adresser en son absence au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire.

Une voix: Il n'y a personne ici.

Une voix: Voici le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: J'ai une question à l'intention du retardataire ministre de l'Agriculture.

Des voix: Oh, oh!

M. Hargrave: Ma question porte elle aussi sur les importations de viande en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande et a trait notamment à la réponse que le ministre a donnée vendredi à la Chambre à la question que je lui posais et à laquelle il a répondu en ces termes très clairs: «Suite aux mesures prises par le gouvernement, aucun chargement de bœuf ou de veau ne sera accepté sans permis au Canada après dimanche soir, le 17 octobre.»

Comme il est fort probable que ce système de permis individuel contribue à accroître les importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande, le ministre pourrait-il indiquer clairement s'il a l'intention d'appliquer ce système de permis pour restreindre les importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons certainement pas servir d'exutoire aux pays qui envoyaient du bœuf aux États-Unis et qui en sont maintenant empêchés. Nous devons prendre une telle mesure afin de nous assurer que tous les chargements de bœuf qui entreront chez nous à compter de minuit hier soir soient autorisés par voie de permis. Nous sommes en train de fixer les quotas et nous les annoncerons bientôt en ce qui concerne, par exemple, le bœuf provenant de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Si je comprends bien, les contingents imposés au Canada par les États-Unis, s'ils n'ont pas encore été annoncés aujourd'hui, le seront plus tard par une déclaration plus officielle que celle de la semaine dernière. Nos hauts fonctionnaires se sont réunis la semaine dernière avec ceux des États-Unis pour tenter d'établir un programme convenable entre le Canada et les États-Unis. Il portera sur le bœuf et le veau, c'est-à-dire que notre programme visera ces deux viandes. Le bétail sur pied passera librement d'un pays à l'autre car le contingentement des importations de bœuf aux États-Unis ne le touche pas.

M. Hargrave: J'ai une question supplémentaire. Comme les importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande continuent d'avoir accès aux marchés canadiens à des prix de beaucoup inférieurs aux six cents convenus par entente, et comme ces importations en 1976 atteindront les 10 à 11 livres par habitant, soit à peu près 10 p. 100 de notre consommation globale, le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est à peu près temps pour lui de montrer à l'industrie de l'élevage canadienne qu'il s'en préoccupe et peut agir en son nom tout comme le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis semble pouvoir le faire?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député devrait peut-être se rappeler que l'an dernier j'ai agi au nom des éleveurs et producteurs de bétail canadiens et de fait fixé des contingents aux importations des États-Unis comme aussi d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Vous vous souviendrez aussi quelles instances énergiques on m'a présentées pour les supprimer, ce que j'ai fait en décembre. Nous avions un programme grâce auquel nous essayions de gérer l'approvisionnement au Canada et voilà maintenant que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis juge sage de tenter de faire la même chose pour son propre pays.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE PRÉVISIONS CONCERNANT LE TAUX DE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous dire si le taux de chômage de 7 p. 100 prévu par le Conference Board of Canada ou celui de 7.6 p. 100 de la banque Toronto Dominion sont précis? Sinon, pourrait-il nous faire part des prévisions du gouvernement?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais étudier plus à fonds ces prévisions. Pour reprendre les propos du premier ministre, je crois qu'il faudrait que les économistes se mettent d'accord. Les uns disent une chose, les autres le contraire. Je n'aime guère jongler avec les chiffres. Je m'intéresse davantage à faire en sorte que les Canadiens qui veulent travailler puissent retourner au travail.

LE CHÔMAGE—LE MOTIF DU SILENCE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES PRÉVISIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre montre bien qu'il fait partie du cabinet depuis assez longtemps. J'aimerais néanmoins m'adresser au premier ministre. Étant donné que dans le document intitulé «La voie à suivre», on prévoit un taux de chômage élevé pour la balance des années 70, le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas fait part au public de ses propres estimations, en pourcentage, du chômage pour ces années-là? A ce propos, le premier ministre est-il d'accord pour confirmer que nous perdons entre 6 et 7 milliards de dollars par année à cause du niveau actuel du chômage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le document de travail dont parle le député signale que la situation du chômage est plus tendue à cause du ralentissement de l'économie et de l'accroissement de la main-d'œuvre qui durera au moins jusqu'au début des années 80. Ce sont ces deux raisons qui nous font dire que le taux de chômage serait fort élevé et c'est cela que nous voulons signaler à tous les Canadiens. A mon avis, il nous est impossible de citer des chiffres exacts. Nous établissons des prévisions, mais je ne voudrais pas que le nouveau parti démocratique s'en tienne à ces chiffres: je préférerais qu'il insiste sur les problèmes en général soulevés par le document et qu'il emploie toute son influence sur les divers secteurs de l'économie pour les amener à collaborer avec le gouvernement et tenter de trouver des solutions à ces problèmes.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement, l'an dernier, n'a pas du tout hésité à faire des prévisions sur le taux d'inflation; je ne vois donc pas pourquoi il répugne maintenant à le faire dans le cas du chômage. C'est pourquoi j'aimerais demander au premier ministre s'il pense que les Canadiens vont prendre au sérieux la promesse du gouvernement d'enrayer le chômage, sans se demander pourquoi le gouvernement ne suivrait pas l'exemple des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou d'autres pays de l'hémisphère occidental qui n'ont pas craint de faire connaître leurs prévisions sur le taux de chômage?

● (1120)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que toute la question repose sur des informations sans fondement. Le député dit que nous avons donné des chiffres sur l'inflation; j'aimerais qu'il me dise où il a vu ces chiffres. Nous avons dénoncé les dangers que représente l'inflation et nous avons établi dans le programme de réglementation des indicateurs du niveau auquel nous voulons ramener le taux d'inflation, mais nous n'avons pas fait de pronostics précis en matière d'inflation ou de chômage. Nous pensons qu'il s'agit là de deux problèmes graves.

M. Broadbent: Dites-nous quel est votre objectif en matière de chômage alors.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous disons que le taux de chômage sera dangereusement élevé. Cela devrait suffisamment inquiéter le député pour qu'il ne veuille pas avoir de chiffres exacts. Peu importe le chiffre que je lui donnerais, il dira que c'est un taux trop élevé; sinon, il devrait le dire.

* * *

LES POSTES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VUE DE RÉGLER LE DIFFÉREND OUVRIER

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes.

M. Hnatyshyn: Il n'est pas à la Chambre; il distribue du courrier.

M. Dinsdale: Je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre ce matin, parce que je voulais le féliciter pour avoir assumé ses responsabilités. Je tiens à lui souhaiter bonne chance dans les efforts qu'il déploie pour essayer d'établir une entente cordiale avec les représentants du Syndicat des postiers du Canada. Comme il est absent, le premier ministre ou quelqu'un que cette question vitale intéresse pourra peut-être répondre à ma question. Pour l'unité nationale et la prospérité économique, surtout pour les petites entreprises que le gouvernement appuie rigoureusement dans le dernier discours du trône, un bon service postal est essentiel; aussi, le gouvernement peut-il dire ce que l'on fait pour essayer de mettre fin à l'affrontement actuel avec les représentants syndicaux tout en maintenant un bon service postal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député dit ce qu'il est souhaitable de faire. Je suis certain que c'est dans ce sens que le ministre travaille.

LES MENACES DE GRÈVE—LES MOTIFS DE LA RUPTURE DES POURPARLERS—LA COLLABORATION DU CONSEIL DU TRÉSOR AU RÈGLEMENT DU CONFLIT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance du président du Conseil du Trésor dans ces négociations, un des problèmes du service postal étant le partage des responsabilités dans les négociations, le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire s'il participe aux négociations actuelles et, en particulier, quelles sont les démarches entreprises par lui-même ou par ses hauts fonctionnaires en vue de faire reprendre les pourparlers, interrompus pour le moment, selon un communiqué, à cause de la revendication inacceptable des représentants syndicaux? Que fait-on pour résoudre ce problème? Quelle revendication inacceptable a été faite?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, mes hauts fonctionnaires et moi-même avons participé de près à ces négociations. Il y a eu un sérieux effort de collaboration entre le ministre des Postes, les hauts fonctionnaires des Postes, le Conseil du Trésor et moi-même. En fait, nous avons eu une série de pourparlers encourageants et féconds au cours des derniers jours, y compris pendant le week-end. Nous avons eu l'impression d'accomplir quelque progrès. Je pense que cette impression était partagée par les gens du syndicat des postiers. La revendication qui a amené la rupture des pourparlers concernait la levée de toute sanction et mesure disciplinaire contre les syndiqués ayant participé à l'arrêt de travail illégal, il y a une semaine ou deux. Nous n'étions pas préparés à négocier ce point.

M. Dinsdale: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre, d'après les paroles du premier ministre et du président du Conseil du Trésor, que les pourparlers ont repris et que les négociations se poursuivent en vue d'un règlement à l'amiable, sans reprise des grèves tournantes?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, les pourparlers avaient repris, mais ils ont de nouveau été interrompus hier, à la suite de la demande faite par le président du Syndicat des postiers du Canada et dont je viens de parler. Ils n'ont pas repris depuis, bien que les représentants du ministère des Postes et ceux du Conseil du Trésor soient prêts à retourner à n'importe quel moment à la table de négociations.

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION DU JET LEAR PAR CANADAIR—DEMANDE DE DÉPOSITION DU RAPPORT LEE POOR—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce que je voudrais féliciter pour sa nomination à son nouveau poste. Peut-il assurer à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de demander au gouvernement de verser à Canadair pour le projet de construction du jet Lear des arrhes de l'ordre de 150 à 200 millions de dollars provenant des deniers publics?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous n'avons pas encore pris de décision relativement à ce projet qui semble extrêmement intéressant et n'exige pas une intervention financière directe par le gouvernement. Nous l'étudions donc présentement, et aussitôt que nous pourrons donner quelques renseignements à ce sujet, nous les transmettrons à la Chambre.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Si le cabinet est assez stupide pour approuver cette dépense, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il soumettra d'abord à son examen un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense, et déposera-t-il dès maintenant le rapport d'expert Lee Poor que le gouvernement a commandé et qui, paraît-il, s'oppose énergiquement à toute l'opération?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas dit que nous étions engagés; j'ai dit que nous étudiions le projet actuellement et que je ne croyais pas qu'une intervention financière directe du gouvernement soit absolument nécessaire à ce moment-ci. Au sujet du rapport auquel le député fait allusion, je vais m'enquérir. De toute façon, avant de prendre une décision, nous allons étudier toutes les options d'une façon très sérieuse.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LES NORMES DU TRAITEMENT ANTIROUILLE DES VÉHICULES AUTOMOBILES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, mais tout d'abord, je voudrais le féliciter de suivre les traces de son illustre père, ancien ministre des Finances, en accédant au cabinet fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Voici ma question. Le gouvernement songe-t-il à établir immédiatement des normes de traitement antirouille que devraient respecter tous les fabricants d'automobiles et autres véhicules vendus au Canada, afin qu'à l'avenir les acheteurs de véhicules ne soient pas victimes de fraude comme ce fut le cas ces dernières années, alors que certains ayant acheté des véhicules en toute bonne foi les ont vus se désagréger en très peu de temps?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les paroles de l'honorable représentant me touchent beaucoup. Quant à la question qu'il soulève, je ne puis convenir comme il le laisse entendre que les fabricants canadiens trompent les gens. On a beaucoup fait état dernièrement de la question de la rouille.

M. Paproski: Surtout dans le parti libéral.

M. Abbott: La division de la sécurité du ministère des Transports s'occupe activement de scruter les accidents causés par des voitures défectueuses. De même, le ministère étudie constamment le problème de la publicité trompeuse. Le marché nord-américain des véhicules automobiles est intégré tellement étroitement qu'il importe, je pense, de voir cette question sur un plan plus élevé que celui que propose le député.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, si j'en juge par la réponse du ministre, je regrette de dire que, de toute évidence, il ne va pas traiter les problèmes aussi franchement que son père avait coutume de le faire.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Je dis simplement au ministre que je puis lui prouver par des exemples concrets que si le traitement antirouille était convenablement appliqué, les voitures ne rouilleraient pas et ne se détérioreraient pas comme elles le font. A ce sujet, le ministre voudrait-il se mettre à la tâche, réduire les retards que le gouvernement semble toujours éprouver dans les questions de cette importance, et résoudre le problème en homme d'affaires et non en bureaucrate?

● (1130)

M. Abbott: Je reconnais que les antécédents du député en cette enceinte remontent presque à l'époque des Pères de la Confédération. Il est en mesure de comparer les réponses données à toutes sortes de questions, mais si nous voulons répondre franchement, nous ne pouvons pas dire, compte tenu des témoignages présentés à la Chambre, quel est l'effet sur les voitures du sel utilisé sur les chaussées sans adopter une attitude raisonnable au sujet du coût du traitement qui doit protéger tout à fait les voitures contre la rouille. Je tente de signaler aussi directement que possible que les initiatives prises par nos prédécesseurs ont été fort utiles à ceux dont les voitures de marque Ford étaient attaquées par la rouille. Nous poursuivons des discussions et je peux assurer aux députés que tous les fabricants de voitures tiennent à collaborer avec nous. Il peut être certain que nous suivons la situation de très près.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA PUBLICATION DE LA LISTE DES SOCIÉTÉS AYANT RÉALISÉ DES PROFITS EXCÉDENTAIRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Va-t-il immédiatement faire en sorte que la Commission de lutte contre l'inflation publie sans plus tarder la liste des sociétés qui ont réalisé des profits excédentaires, ainsi que le montant de ces profits, et qu'elle informe les consommateurs canadiens du nom des produits dont ces compagnies ont réduit les prix de façon à se départir de ces excédents de revenu? Parmi ces produits dont les prix sont réduits il faut comprendre évidemment ceux dont le prix l'a déjà été et à propos desquels les consommateurs et la population en général n'ont pas encore été informés.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): J'aimerais rappeler au député que la Commission est régie à cet égard par une loi du Parlement. Sous réserve des dispositions de la loi, le président de la Commission prendra sûrement des mesures qui devraient aboutir, à ce qu'il nous semble, au genre de publicité à laquelle songe le député.

* * *

L'ÉDITION

LES CONSÉQUENCES SUR LES REVENUS CANADIENS DE PUBLICITÉ DE L'ENTENTE CANADO-AMÉRICAINE RELATIVE À LA RETRANSMISSION PAR CÂBLE DES MESSAGES PUBLICITAIRES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Ma question s'adresse au secrétaire d'État; je lui souhaite tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions. Puisque les diffuseurs canadiens et le CRTC sont d'avis que seule l'action conjuguée du bill C-58, qui a maintenant force de loi, et la suppression au hasard des messages publicitaires diffusés des États-Unis en câblodistribution assurera que les revenus canadiens de publicité demeureront au Canada, le ministre peut-il expliquer comment le fait d'accéder à la demande des États-Unis et de mettre fin à la suppression des messages publicitaires en échange de la fin de leur opposition à certaines dispositions du bill C-58, viendra appuyer la politique que s'est donnée le gouvernement canadien pour venir en aide aux diffuseurs canadiens?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je sais gré au député de son accueil chaleureux. Sa question a cependant un caractère hypothétique et, cela étant, je ne pense pas pouvoir y répondre pour le moment.

M. Symes: J'espère que le ministre peut nous donner pour le moment l'assurance qu'on n'accédera pas à la demande dont nous a parlé l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement est-il assuré que la loi ne comporte aucune échappatoire, et notamment à l'article 19 qui autorise une déduction aux fins de l'impôt des dépenses de publicité effectuées à la suite de contrats répétés d'une durée d'un an avec des stations de télévision établies aux États-Unis à proximité de notre frontière?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai la nette impression que le député cherche par sa question à obtenir du ministre une interprétation juridique.

Questions orales

LES PORTS

LA RÉDUCTION DU DÉLAI PRÉALABLE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE PORTUAIRE—LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA MESURE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'aimerais poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. A-t-on réduit de 15 à 6 mois de délai préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle politique portuaire? Quand demandera-t-on au Parlement l'autorité législative nécessaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Nous espérons présenter le projet de loi bientôt. D'ici là, nous profitons du délai pour prendre des mesures concernant la mise en œuvre, dans la mesure où nous le pouvons avant la présentation du projet de loi. J'aimerais signaler qu'il faudra sans doute passablement de temps pour revoir la comptabilité et certaines autres tâches.

M. Fairweather: Pour quelles raisons le projet est-il en cours, avant même l'octroi de l'autorité législative. Le ministre conviendra certainement que c'est là mépriser le Parlement.

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. Je ne suis pas d'accord parce que les travaux en cours le sont conformément à l'autorisation déjà existante. Aucune disposition de la loi ne nous interdit, par exemple, de créer des comités exécutifs locaux pour aider la direction des ports. Bien que ces comités puissent sembler jouer le rôle des autorités portuaires que nous envisageons de créer et commencer d'ores et déjà à appliquer cette politique, je ne crois pas qu'il faille attendre l'adoption du projet de loi pour prendre les initiatives autorisées par la loi actuelle. La loi sera nécessaire parce que plusieurs éléments constituants requièrent des changements législatifs.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES JOURNALISTES DE LA PRESSE CANADIENNE—LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT EN VUE DE LA SOLUTION DU DIFFÉREND

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail et fait suite à une question que lui a posée vendredi le député de Cape Breton-The Sydneys au sujet de la grève des 275 journalistes de la Presse canadienne. Peut-il nous dire si, à la suite de l'étude qu'en a fait son ministère, le gouvernement est d'avis que les revendications des journalistes sont à la fois raisonnables et sérieuses et que son ministère doit agir pour mettre fin à une situation devenue intolérable pour ces employés et les journalistes actifs?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): J'en conclus d'après les observations du très honorable représentant qu'il appuie nos efforts pour régler cette grève regrettable. Nous faisons l'impossible pour la régler. Il ne serait guère utile à la solution du différend que je juge ici du pour et du contre de l'affaire, mais j'aurais peut-être quelque chose à dire là-dessus plus tard.

M. Diefenbaker: Il est plus tard que vous ne pensez!

[M. l'Orateur.]

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Comment se fait-il que le ministre ne puisse pas répondre à cette quesstion très simple—pourquoi son ministère, lorsqu'il s'est occupé de ce problème et qu'il a rencontré la partie patronale et les représentants syndicaux, n'a-t-il pas déclaré une fois pour toute que les revendications des employés étaient raisonnables et sérieuses? Pourquoi le ministre hésite-t-il tant? Pourquoi cherche-t-il à tergiverser alors qu'il sait très bien que c'est maintenant qu'il faut faire quelque chose alors que cela fait presque un an que le contrat est en souffrance?

M. Munro (Hamilton-Est): J'apprécie les efforts héroïques du très honorable représentant . . .

M. Diefenbaker: Venez-en aux faits, n'essayez pas d'esquiver la question!

M. Munro (Hamilton-Est): Il se peut très bien que nous ayons déjà exprimé nos vues à ce propos. Nous aussi nous pouvons très bien avoir le courage de nos convictions mais la plupart des gens ici ne sont pas sans savoir que lorsqu'on essaie de parvenir à un règlement, ce n'est pas le moment, dans l'intérêt des employés et de leurs familles, de monter sur ses grands chevaux.

M. Diefenbaker: L'accusation que vient de porter le ministre mérite réponse.

Des voix: Question!

M. Diefenbaker: Si certains montent sur leurs grands chevaux, d'autres peut-être sont poltrons.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA QUESTION DE LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et fait suite à mes questions du 14 octobre au sujet de Statistique Canada. Le ministre est-il tout à fait convaincu maintenant que ces dernières années il n'y a eu aucune divulgation de renseignements confidentiels sur le développement ou la planification urbaine et que ces renseignements, inaccessibles au grand public, n'ont jamais été transmis ni vendus à des personnes ou à des sociétés dont l'acquisition de ces renseignements permettrait d'améliorer la situation?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je n'ai aucun renseignement à l'effet qu'il aurait pu y avoir des documents qui n'auraient pas dû être rendus publics par la Commission et qui l'ont été. Je dois rencontrer le président, M. Kirkham, cet après-midi, et je vais m'enquérir de la situation et, s'il y a lieu, je ferai rapport à la Chambre dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

LES EMPLOYÉS PUNIS POUR CAUSE DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LES BÉNÉFICES TIRÉS DE CES AGISSEMENTS

M. Elmer M. MacKay (Central-Nova): Je désire remercier le ministre de sa réponse, monsieur l'Orateur. Lorsqu'il verra M. Kirkham, pourrait-il lui demander combien d'employés de Statistique Canada ont fait l'objet de sanctions d'une façon ou d'une autre, parce qu'ils menaient des activités commerciales ou extra-professionnelles non conformes aux directives sur les conflits d'intérêts et si certains fonctionnaires de Statistique Canada ou de la parenté proche font partie de groupements visant directement ou indirectement à fournir aux conseillers ou à d'autres personnes des renseignements confidentiels avantageux pour eux et inaccessibles au public.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, l'honorable député me connaît, et s'il y a des gens qui agissent de cette façon, c'est-à-dire qui se servent de leur emploi et des documents confidentiels qu'ils reçoivent pour leur bénéfice personnel, ils devront se trouver un emploi ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA QUESTION DES CHANGEMENTS D'ORDRE INFRASTRUCTUREL DES FORCES ARMÉES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale; elle fait suite aux longues questions posées à l'ancien ministre de la Défense à propos des changements d'ordre infrastructurel et du déménagement des Forces armées du Canada. Le ministre peut-il nous dire où en sont rendues les choses? Le projet a-t-il été présenté au cabinet ou a-t-il été retourné au ministère? Mettra-t-il fin aux nombreuses spéculations et au grand malaise que ce projet suscite dans les forces armées?

● (1140)

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'étudie présentement le problème. J'espère faire une annonce très bientôt.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il m'expliquer ce qu'il entend par «très bientôt», si ce n'est avant longtemps?

M. Danson: Avant longtemps, monsieur l'Orateur.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. En avril, le ministre a promis que le groupe de son ministère chargé d'étudier les opérations de recherches et de secours lui ferait rapport avant le milieu de l'été. Ma question est la suivante: le groupe d'étude a-t-il fait rapport au ministre et quelles mesures celui-ci a-t-il prises sur sa recommandation? Je puis assurer au ministre qu'il s'agit d'une question très urgente.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le groupe d'étude m'a bien présenté son rapport et le gouvernement finit d'étudier toutes les questions qui y sont soulevées. Nous sommes en train de prendre les dernières décisions ces jours-ci et nous devrions en annoncer bientôt les résultats en ce qui a trait à l'amélioration et à l'emplacement du matériel.

LE SERVICE CHARGÉ DES OPÉRATIONS—LA LIVRAISON DU MATÉRIEL REQUIS POUR LA SURVEILLANCE DE LA ZONE DE 200 MILLES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre avait bel et bien promis de déposer le rapport. Quant le fera-t-il, et pourrait-il nous dire qui coordonnera les efforts de recherches et de secours aériens, si ce sera la garde côtière ou le ministère de la Défense nationale, et quand nous pouvons nous attendre à voir entrer en service le matériel supplémentaire qui sera requis si la limite de 200 milles entre en vigueur le 1er janvier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout cela sera peut-être annoncé en même temps.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ENTRETIENS AVEC M. KISSINGER AU SUJET DE LA SUPPRESSION DE LA PUBLICITÉ DANS LES ÉMISSIONS RETRANSMISES PAR CÂBLE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après les nouvelles qui nous proviennent de Washington au sujet de sa rencontre avec M. Kissinger, il y aurait place pour des compromis. Je voudrais demander au ministre si le compromis a porté sur la suppression de la publicité dans les émissions retransmises par câble et quelle est la nature du compromis? On supprime ou on ne supprime pas. Est-ce le secrétaire d'État Kissinger qui a présenté une ferme proposition ou est-ce le ministre? Qu'en est-il au juste et y a-t-il eu consultation avec le ministre des Communications avant cette déclaration?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En premier lieu, monsieur l'Orateur, il ne s'est agi que de la suppression de la publicité. On a présenté trois ou quatre solutions distinctes non pas directement à moi-même, mais au cours de la rencontre des fonctionnaires qui a eu lieu avant mes entretiens avec le secrétaire d'État et je les ai retenues. Il m'est apparu au cours de nos entretiens qu'il y avait possibilité d'examiner ces solutions ou ces options. On est en train de les étudier à Ottawa aujourd'hui et les fonctionnaires se réuniront à nouveau après cette étude, mais je ne peux dire quand. J'ai dit que ce serait dans les deux semaines.

M. Nowlan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse, mais je voudrais savoir si le président ou des fonctionnaires du CRTC ont participé à ces entretiens et qui annoncera la nouvelle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Communications ou le président du CRTC?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député vient de signaler une des difficultés inhérentes à ce problème. Pour ma part, je pense que le CRTC est un organisme autonome chargé de la réglementation de ce secteur, et c'est pourquoi il a joué un rôle important au cours des négociations et qu'il doit avoir son mot à dire quelles que soient les solutions envisagées. De toute manière, puisqu'il s'agit de négociations internationales, le gouvernement doit faire connaître sa position, peut-être par le truchement du CRTC ou autrement, et c'est là une des difficultés que nous essayons d'aplanir. Pour ce qui est de l'annonce, j'ignore pour l'instant comment on va procéder, mais personnellement, je crois que ce sera le CRTC qui la fera.

M. l'Orateur: Le député de Lisgar a une question supplémentaire.

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—DEMANDE DE PRÉCISIONS AU SUJET DES POURPARLERS AVEC M. KISSINGER

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de son voyage à Washington et des entretiens qu'il a eus sur diverses questions avec M. Henry Kissinger. J'aimerais demander au ministre si lui et le secrétaire d'État ont traité du projet de dérivation Garrison dans le Dakota-Nord et, dans l'affirmative, s'il peut nous communiquer certains des résultats de ces discussions?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas touché aux détails de cette question parce que c'est l'un des sujets qui ont été débattus de façon détaillée par les fonctionnaires et, bien entendu, par la Commission mixte internationale. Il n'était donc pas nécessaire pour nous d'en parler longuement lors de notre réunion de vendredi. Cependant, j'ai mentionné encore une fois les points du projet qui préoccupent le Canada et le secrétaire d'État s'est engagé à en tenir compte au fur et à mesure que les travaux avanceront.

LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE PRISE DE POSITION PLUS FERME DE LA PART DU CANADA

M. Jack Murta (Lisgar): J'aimerais poser une autre question supplémentaire au ministre, monsieur l'Orateur. J'aimerais lui demander ce que son ministère a l'intention de faire à propos du fait que le rapport de la Commission mixte internationale sera en retard de sept ou huit mois. Les travaux de construction du barrage se poursuivent à peu près normalement et n'ont pas ralenti sensiblement. De toute façon, les Manitobains craignent fort et leur crainte devrait être partagée par les collaborateurs du ministre que les démarches diplomatiques du ministre n'aient pas suffi et que le Canada doive faire des instances plus positives au président des États-Unis ainsi qu'à M. Henry Kissinger lui-même.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis que signaler au député pour l'instant que je dois prendre contact avec la Commission mixte internationale cette semaine. Je suis tout à fait au courant des faits qu'il a mentionnés et ceux-ci me préoccupent tout autant que lui, mais j'estime pour l'instant qu'il vaut mieux poursuivre les négociations de la même façon que par le passé sans faire de nouvelles déclarations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre les choses au point, je tiens à signaler à tous les députés que les questions qui viennent d'être posées n'étaient pas vraiment des questions supplémentaires. Cependant, c'était au tour du député d'avoir la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION EN FAVEUR DES NAISSEURS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à son programme de stabilisation pour les éleveurs de veaux du pays et que les provinces de l'Ouest ont dû prendre certaines initiatives, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer l'instauration d'un programme fondé sur le coût total de production ou va-t-il se contenter de faire des discours un peu partout sur la complexité de la question?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la loi nous demande d'annoncer un prix pour la viande de bœuf d'ici la fin de l'année. Nous annoncerons effectivement un programme de stabilisation pour la viande de bœuf d'ici la fin de l'année.

LE PROGRAMME DE STABILISATION EN FAVEUR DES NAISSEURS—LA QUESTION D'UN PLÉBISCITE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre va-t-il écouter les demandes des petits éleveurs de bétail du pays et tenir un référendum au sujet d'un plan national de commercialisation vu qu'il soutient les offices de commercialisation, ou bien va-t-il à cette occasion continuer à obéir aux ordres de l'Association canadienne des éleveurs de bétail?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que l'Association canadienne des éleveurs de bétail émettrait quelques réserves quant aux affirmations du député qui prétend que je suis à ses ordres. Si je faisais tout ce qu'elle demande, d'abord je ne ferais rien pour les éleveurs de bétail si je suivais l'avis qu'elle m'a donné il y a plusieurs mois; et si je le suivais maintenant, je ferais bien des choses différentes pour les producteurs de bœuf.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. J'aimerais que le ministre réponde à ma question sans détour. Va-t-il ou ne va-t-il pas répondre aux demandes des petits producteurs et tenir un référendum au sujet d'un plan national de commercialisation?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député ne l'ignore pas, même si certaines provinces imposent aux producteurs des lois, des offices de commercialisation et ainsi de suite, ni le ministre ni le gouvernement ne vont leur imposer quoi que ce soit. S'ils veulent ce genre de chose ils ont un moyen à leur disposition. Si la Chambre y tient tellement, il existe une loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles à l'intention des producteurs de bœuf s'ils le veulent. Il suffit à la Chambre d'agir en leur nom.

* * *

LE CABINET

LA REPRÉSENTATION DU MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Le très honorable premier ministre peut-il nous dire quelles démarches il a faites pour assurer la représentation du Manitoba dans son cabinet?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION DE SHARON BETHUNE DANS UNE PRISON MEXICAINE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont je lui ai d'ailleurs donné préavis. Il s'agit d'une jeune fille nommée Lynn Bethune qui se trouve dans une prison mexicaine depuis plus de huit mois et qui n'a pas encore été inculpée. Le ministre peut-il nous dire quelles démarches le gouvernement a faites pour que cette jeune fille soit libérée et ramenée au Canada?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je m'en excuse sincèrement auprès du député, mais, s'il m'a donné préavis de sa question, celle-ci n'apparaît pas dans mes notes d'aujourd'hui. S'il n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais remettre ma réponse à demain.

• (1150)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE GESTION DE L'OFFRE À L'INTENTION DES PRODUCTEURS DE BŒUF—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que le ministre a souvent fait allusion à un programme de gestion de l'offre comme solution possible aux problèmes de l'industrie des bovins de boucherie au Canada, faut-il entendre que le ministre souhaite élaborer un tel programme à l'intention de cette industrie et le ministre aurait-il l'amabilité de répondre par oui ou par non.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il ne saurait faire de doute qu'un programme de gestion de l'offre s'impose dans le cas de l'industrie des bovins de boucherie. Il est évident en effet que ce secteur ne peut continuer à exister dans les conditions actuelles sur le marché libre mondial. Le gouvernement des États-Unis a lui-même cherché à imposer des programmes de gestion de l'offre aux quelques 15 autres pays qui fournissent des bovins de boucherie au reste du pays. Si donc vous croyez que les producteurs de bovins de boucherie peuvent subsister sans cette sorte de programme, expliquez-nous comment.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, une autre question au ministre de l'Agriculture. Dois-je comprendre, d'après la réponse qu'il vient de nous donner, que le ministre compte lancer un programme de gestion de l'offre à l'intention de l'industrie des bovins de boucherie?

M. Whelan: Pas sans l'accord des producteurs des bovins de boucherie.

LE BŒUF—LE CONTINGENTEMENT IMPOSÉ AU CANADA PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné le contingentement global imposé par le président Ford sur toutes les importations de bovins de boucherie par les États-Unis et le souhait exprimé la semaine dernière par le ministre, savoir que le contingent imposé au Canada ne réduise pas nos exportations aux États-Unis au-dessous du niveau de 90 millions de livres proposé par le Canada, le ministre pourrait-il nous dire si la délégation canadienne envoyée à Washington la semaine dernière a réussi à obtenir que nos exportations aux États-Unis ne soient pas réduites à moins de 90 millions de livres.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a pas encore annoncé officiellement le contingent qui s'appliquera à nous. Nous n'en savons rien. Nous croyons qu'il sera annoncé plus tard au cours de la journée. Il ne serait toutefois pas réaliste de dire qu'il sera de 90 millions de livres.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES HAUSSES DE TARIF DEMANDÉES PAR LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à propos de précisions que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a données à l'un de nos collègues des provinces Maritimes la semaine dernière sur la situation en matière d'énergie. Le Board of Public Utilities de la Nouvelle-Écosse a commencé aujourd'hui à tenir des audiences à propos d'une demande formulée par la Nova Scotia Power Corporation qui voudrait imposer des hausses de tarifs que l'on ne peut décrire que comme exorbitantes et intolérables. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre si les fonctionnaires de son ministère s'intéressent aux travaux de ces réunions et, dans le cas contraire, envisage-t-il d'y envoyer certains de ses collaborateurs afin qu'ils aient connaissance des témoignages qui y seront déposés cette semaine.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous nous faisons un devoir de nous intéresser aux travaux de ces réunions.

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

LA POSSIBILITÉ D'UN AMENDEMENT RENDANT OBLIGATOIRE LA PUBLICATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION CONTRE LES SOCIÉTÉS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle fait suite à la question dans laquelle le député de Windsor-Ouest attirait l'attention du ministre sur le fait que, d'ordinaire, on ne rend pas publiques les décisions de la Commission de lutte contre l'inflation concernant les prix. Les Canadiens ont de plus en plus l'impression que ces décisions sont tenues confidentielles, c'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous indique s'il envisage de modifier la loi anti-inflation de sorte qu'à l'avenir ces décisions devront nécessairement être rendues publiques. Je parle certes des décisions mais je pense aussi à leur incidence sur les sociétés et les personnes concernées.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serais tout à fait prêt à envisager une telle modification qui, bien sûr, ferait connaître la position de certaines sociétés en situation concurrentielle, mais de certaines sociétés seulement. J'espère que les diverses sociétés qui font l'objet d'enquêtes de la part de la Commission de lutte contre l'inflation seront conscientes de ce point, à savoir que les députés de l'opposition officielle, ainsi d'ailleurs que les députés de ce côté-ci de la Chambre, estiment que ces décisions devraient être publiées mais que peut-être il serait préférable pour ce faire d'obtenir le consentement des sociétés concernées plutôt que de faire voter par le Parlement une mesure contraignante.

LA DATE D'ABROGATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse également au ministre des Finances. Comme il a été suggéré que peut-être en fait le bill C-73 serait modifié, le ministre pourrait-il préciser s'il a l'intention de proposer d'autres modifications à la loi contre l'inflation et pourrait-il confirmer en particulier la promesse que le premier ministre a faite à la Chambre mercredi dernier, et qui fixait l'abrogation de cette loi au 31 décembre 1978? Non pas, en ce qui nous concerne, que nous tenions à ce qu'elle reste en vigueur jusque-là, mais vous voudrions tout au moins que la loi stipule la date où elle sera abrogée.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il se peut fort bien qu'au cours de la présente session parlementaire je propose des modifications concernant la situation des négociations à l'égard de certaines associations et il pourrait se présenter d'autres situations où il serait utile d'apporter des modifications aptes à améliorer le programme de lutte contre l'inflation. En ce qui concerne la date d'abrogation de la loi, je renverrai le député à la loi elle-même et aux dispositions qui s'y trouvent, puisqu'une prorogation nécessiterait, bien entendu, l'approbation préalable du Parlement.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ABANDON DU SERVICE DE WAGONS-TRÉMIES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Devant la décision du Canadien Pacifique de mettre fin à son service de wagons-trémies sur tous ses embranchements en Saskatchewan et je crois même en Alberta, et étant donné que cette décision a causé particulièrement du tort aux producteurs qui livrent leur orge par chargements complets, d'où il résulte que le transport de céréales assuré par le CP est désormais moins important que celui assuré par le CN qui utilise encore des wagons-trémies, le ministre pourrait-il nous dire quelles ont été les mesures prises pour assurer que le CP remettra en service les wagons-trémies sur ses embranchements?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant d'un retrait général de ces wagons. Il se peut que dans certains cas précis ces changements aient été nécessités par des problèmes de poids, mais j'examinerai la situation afin de déterminer quelles sont les raisons de ce retrait.

* * *

LES DOUANES

LE MOTIF DE LA LENTEUR DE LA VÉRIFICATION DOUANIÈRE LORS DE L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT PRINCESS PATRICIA'S CANADIAN LIGHT INFANTRY

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné les contrôles douaniers excessivement sévères auxquels ont été soumis à Winnipeg la semaine dernière les 155 membres du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry, et ceci alors qu'ils avaient déjà passé les contrôles de la douane outre-mer, le ministre a-t-elle eu l'occasion d'examiner la question et si elle ne l'a pas fait, compte-t-elle le faire? J'aimerais également rappeler au ministre que les familles et les amis des membres de ce régiment qui attendaient leur retour depuis six mois ont dû également attendre deux heures au centre d'accueil.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, les députés savent que la vérification de nos avions de la Défense nationale à Lahr est généralement faite par des douaniers du ministère du Revenu, qui sont en poste en Allemagne. C'est ce qui a été fait pour l'avion en question. Cependant, nous avons eu, comme c'est la coutume dans mon ministère, une contre-vérification, et c'est cet avion qui en a fait l'objet. Nous avons dû réexaminer tous les bagages à main des 155 passagers, ce qui a demandé quatre heures. Cela a été fait pour la sécurité des voyageurs et le respect des lois du gouvernement canadien, ce à quoi l'honorable député ne peut s'opposer. De plus, deux vérifications plus intenses de deux passagers ont été exigées à cause de problèmes assez graves.

[*Traduction*]

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il habituel que les douanes soumettent les membres des Forces armées canadiennes à des contrôles aussi rigoureux alors qu'ils ont déjà été soumis à une visite douanière préalable et dans le cas de l'incident de Winnipeg, y a-t-il eu des choses passées en contrebande justifiant de telles recherches?

Mlle Bégin: A ce qu'on me dit, monsieur l'Orateur, deux couteaux, à cran d'arrêt, suffisent pour justifier ces fouilles.

* * *

● (1200)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT HALL SUR LES PENSIONS DES CHEMINOTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme il est entendu que M. Noel Hall lui a remis son rapport sur les pensions des Cheminots, rapport qui est actuellement à la traduction, je crois, le ministre peut-il nous dire quand il espère pouvoir déposer cet important document?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, le député a tout à fait raison. Nous avons reçu ce rapport, qui est assez volumineux; c'est pourquoi la traduction prendra un certain temps. Mais ce ne sera plus très long car le rapport doit être prêt d'ici une quinzaine de jours.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE CABINET

DÉPÔT PAR LE PREMIER MINISTRE DE SA CORRESPONDANCE AVEC LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en vertu du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je demande la permission de déposer copie de la

correspondance entre le ci-devant ministre de la Défense nationale et moi-même. Cette correspondance a été demandée par le chef de l'opposition officielle. J'ai envoyé ma lettre vendredi dernier; elle n'est malheureusement pas encore traduite, mais si la Chambre me le permet, je vais déposer les deux copies en anglais.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT RELATIF AUX PENSIONS

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles un document intitulé «Quelques données de base sur les pensions dans la Fonction publique».

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 15 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 28).

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe à mon tour au débat sur l'Adresse. J'aimerais aborder certaines questions d'importance nationale à mes yeux et d'autres qui intéressent plus particulièrement ma circonscription de Peel-Dufferin-Simcoe.

Tout d'abord, j'aimerais féliciter le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement pour le discours du trône. A mon avis, il traite de nombre des questions et préoccupations que mes électeurs ont soulevées pendant l'ajournement d'été. Je suis très heureux d'apprendre que le gouvernement a l'intention de proposer des mesures législatives pour répondre à ces problèmes.

D'abord et avant tout, il y a évidemment la question de l'unité nationale. J'ai été particulièrement heureux de constater, non seulement qu'elle vient au premier rang des priorités du discours du trône, mais aussi que le programme va être poursuivi dans sa forme actuelle, et même élargi. Comme beaucoup d'autres sans doute, je me demande ce qui nous est arrivé, nous qui paraissions si bien comprendre cette question. Depuis ses origines, le Canada a toujours été connu dans le monde pour sa tolérance, pour la bonne harmonie qui régne ici entre les divers groupes ethniques. Je suis sûr que tous les députés et tous les Canadiens sensés s'inquiètent comme moi des prises de position brutales adoptées par tant de monde en ce moment.

Il y a deux ou trois choses dont j'aimerais vous parler. Comment se fait-il que de l'avis général, semble-t-il, seul le gouvernement fédéral a la charge de maintenir l'unité nationale, et surtout que seul le premier ministre a à se préoccuper de cette question et à prendre les mesures qui s'imposent. J'aimerais bien qu'on me le dise. C'est là une question qui intéresse sûrement tous les députés fédéraux, toutes les législatures provinciales, tous les conseils scolaires municipaux, je dirais, en somme, tous les Canadiens.

Je tiens à exprimer mon entier appui au passage du discours du trône qui dit que le bilinguisme institutionnel sera maintenu avec une certaine latitude dans l'application, que les problèmes y afférents seront étudiés, et que peut-être il y aura lieu d'apporter un changement de méthode. Je pense que dans l'application de la politique initialement énoncée, c'est une évolution naturelle qui nous amène à demander aux gouvernements provinciaux, aux premiers ministres des provinces et à leurs ministres de l'éducation d'incorporer ce programme aux systèmes d'enseignement de leur compétence. Si j'en crois une opinion largement répandue, il est généralement admis que c'est là la façon d'aborder ce problème. J'espère que ce n'est pas là un simple prétexte pour remettre la chose à plus tard, pour ne pas avoir à la régler maintenant. J'espère que tous les parents, tous les conseils scolaires et tous les ministères de l'éducation comprennent parfaitement leur devoir à ce sujet. J'espère qu'ils désirent s'y attaquer sérieusement, et que cette politique sera appliquée le plus rapidement et le plus efficacement possible. Je crois vraiment que cela donnera deux résultats importants. Tout d'abord les diplômés de tous les systèmes d'enseignement connaîtront beaucoup mieux les deux langues officielles qu'à l'heure actuelle et, ce qui importe encore plus, ils comprendront mieux leurs compatriotes canadiens et manifesteront une plus grande tolérance les uns envers les autres.

Le Canada ne peut guère se permettre beaucoup plus de différends comme ceux qui ont éclaté depuis environ un an. En vérité, les anglophones et les francophones devront adopter une attitude tout à fait différente à cet égard et chercher à se comprendre beaucoup mieux mutuellement. Un des véritables problèmes qui se posent est l'acceptation du changement et l'intelligence de la dynamique du changement et de ses causes. La récente querelle des contrôleurs du trafic aérien au cours de laquelle les extrémistes des deux camps n'ont rien fait pour résoudre le problème mais l'ont effectivement aggravé illustre bien cette incompréhension. Cette affaire a été traitée en détail à maintes reprises. Cette fois-ci, j'en parlerai brièvement. Je ne comprends pas la position des anglophones qui s'opposent même à l'étude de faisabilité sur la question, ni les plus bruyants de leurs adversaires qui estiment que c'est là une question de principe qui n'exige aucune étude de faisabilité ni l'assurance préalable que son importance sera expliquée aux Canadiens.

Si je soulève cette question, c'est que je représente un bon nombre d'employés d'Air Canada et qu'à mon avis la meilleure façon de résoudre ce problème est de mener une étude pour examiner toute la question de façon logique, aéroport par aéroport, et d'étudier certaines questions comme la densité et la composition du trafic, la complexité du matériel de la tour de contrôle et, d'après cette étude, d'élaborer une politique.

L'été dernier, j'ai discuté avec un bon nombre de mes commettants de la question du bilinguisme et je m'inquiète de voir comment la loi sur les langues officielles est mal interprétée. Beaucoup de mes commettants croyaient qu'on allait les forcer à apprendre le français, mais dès qu'on leur expliquait la politique, ils convenaient qu'elle était tout à fait raisonnable. Il me semble qu'une des choses fondamentales que le gouvernement et nous, ses partisans, comme tous les députés d'ailleurs, devrions faire—puisque cette politique a reçu l'appui de tous les partis—serait de rassurer les Canadiens et de leur expliquer la loi sur les langues officielles. Dès qu'ils la comprendront, je crois qu'ils l'accepteront en plus grand nombre. A mon avis, le problème actuel résulte d'une conception erronée de cette politique. Il est certes de notre devoir d'expliquer la loi et la politique.

J'aimerais également que le gouvernement se penche sur l'application du programme de bilinguisme dans les sociétés de la Couronne. J'ai entendu dire que les employés des sociétés de la Couronne désireux d'apprendre l'autre langue officielle pour des raisons professionnelles n'avaient pas beaucoup l'occasion de le faire. Une des préoccupations qu'ils éprouvent consiste à choisir les participants au programme. Ceux qui ne connaissent pas une autre langue n'ont pas l'occasion d'obtenir de l'avancement. C'est une situation qui porte à réfléchir et j'espère que le gouvernement s'y emploiera en tenant compte des dispositions de la loi sur les langues officielles.

• (1210)

Toute association, soit-elle commerciale ou autre, se fonde réellement sur trois choses: sur la compréhension du point de vue de l'interlocuteur, compréhension qui doit assurément être fondée sur un ajustement du point de vue de l'autre personne, et, plus important encore, sur un très haut niveau de communication. Si l'on veut que quelque chose change au Canada, il faudrait une compréhension beaucoup plus grande des espoirs, des aspirations et des droits des autres, certains ajustements du point de vue de chacun pour redresser les choses et, bien sûr, une bonne dose de communication entre les divers groupes linguistiques afin de s'assurer que les préoccupations des deux camps sont bien comprises.

Cet été les Jeux olympiques ont eu lieu au Canada et la Reine est venue les ouvrir. Pendant son séjour elle a pris la parole à un banquet et à propos de la question linguistique elle a, à mon avis, exposé la situation mieux que tous les orateurs qui l'ont précédée. Je voudrais rappeler trois de ses observations qui m'ont paru très judicieuses et que j'extrais de son discours du 24 juillet. Les voici:

Il ne peut y avoir d'enrichissement réciproque que si chacun des deux groupes a une vie culturelle bien assurée qui lui est propre et dont il peut faire bénéficier l'autre. Il est donc important pour les Canadiens francophones et anglophones de présenter l'intégrité de leur langue et de leur culture.

C'est au Canada seul qu'il incombe de résoudre ses problèmes politiques et constitutionnels, mais la manière dont il réglera les questions linguistiques et culturelles importe à tous les esprits réfléchis.

Le monde qui ne connaît que trop bien le prix du conflit lorsque des peuples de différentes races, langues et religions s'affrontent, peut s'inspirer du Canada pour y trouver un bel exemple et un renouvellement de l'esprit humain. Il peut tourner son regard vers le Canada pour y voir comment deux fortes collectivités peuvent vivre en paix l'une avec l'autre, forte chacune de la force de l'autre, respectueuses l'une et l'autre de leurs différences.

Voilà pourquoi ce que vous avez dit, monsieur le premier ministre, de la conscience, de la curiosité et du respect que les francophones et les anglophones manifestent les uns à l'égard des autres, constitue un message d'immense espoir pour le Canada et le monde entier.

Tous les Canadiens qui ont entendu ces observations de Sa Majesté les ont très bien accueillies; ceux qui n'ont pas eu le privilège de les entendre auraient profit à les analyser, car elle a bien dit que c'était là l'un des problèmes fondamentaux que nous devrons résoudre si nous voulons que le Canada demeure un pays fort et uni.

J'aimerais parler brièvement d'un aspect précis de notre économie, mais je tiens auparavant à féliciter le ministre des Finances (M. Macdonald). Le Canada est à mon avis bien heureux de compter un ministre de sa compétence. Il est l'un des Canadiens les plus courageux, les plus justes et les plus logiques qui soient. Tout au long de cette période difficile que traverse notre économie, il a fait montre de l'esprit d'initiative qui est important pour le Canada et qui saura résoudre certains des problèmes économiques que nous éprouvons. Ses mesures n'ont pas toujours été les plus populaires, et il n'a pas toujours adopté les positions les plus faciles, mais je pense qu'elles ont été justes.

Je me suis fait l'ardent défenseur des lignes directrices de la lutte contre l'inflation. Une chose cependant me tracasse. J'espère que si l'on devait apporter encore d'autres modifications au programme, il faudrait voir à rétribuer la productivité ou à la faire valoir comme l'une des grands facteurs de la prospérité de l'économie.

Beaucoup ont exprimé leurs vues, citant à l'appui de nombreux faits et chiffres, sur la situation à laquelle nous faisons face sur le plan de nos exportations et de notre capacité de faire concurrence à l'intérieur du Canada à ceux qui exportent chez nous. Nous avons ici des problèmes réels, dont bon nombre pourraient être résolus si nous attachions une plus grande importance à notre productivité. Le mot «productivité» ne semble pas avoir encore captivé l'intérêt ou l'attention des syndicats ou des chefs d'entreprise. J'ai l'impression en écoutant les divers groupes en parler, que le patronat semble s'en tenir à vouloir faire baisser l'échelle des salaires au Canada, et le salariat à vouloir réclamer une plus large part de l'économie nationale. A mon avis, les deux objectifs pourraient être atteints par un plus grand effort en vue d'accroître la productivité. C'est de cela que nous aurons besoin pour demeurer forts dans les années à venir si nous voulons une industrie manufacturière rentable, surtout dans le secteur qui alimente notre marché d'exportation.

Dans le discours du trône, on annonçait l'intention de créer un centre d'information sur les négociations collectives. J'espère que ce centre traitera non seulement des salaires, des relations entre les divers groupes et en général, des conditions économiques dans lesquelles nous vivons, mais qu'il s'intéressera sincèrement à la question de la productivité. Il importe sûrement d'insister sur la productivité au Canada à l'heure actuelle. En outre, les organismes tels que les conseils des travailleurs devraient être pris au sérieux car bien des travailleurs dans nos usines ont d'excellentes idées sur la façon dont notre productivité pourrait être accrue.

Un autre aspect de la situation est également important. Peu importe où l'on va, on entend dire qu'aujourd'hui personne ne veut plus travailler. Souvent ceux qui l'affirment sont en train de déjeuner ou de prendre un verre aux frais de leur employeur. Si cette déclaration est fondée, elle s'applique aussi bien au patronat qu'au salariat. Le Canada se doit de retourner à des habitudes de mise en marché et de conception industrielle agressives. Nous avons connu quelques années d'une extraodinaire prospérité: ouvriers et patrons en ont tous les deux bénéficié considérablement. Il nous faut maintenant comprendre que les temps ne sont pas aussi faciles et que nous devons revenir à certains principes fondamentaux qui font le succès d'une entreprise, à savoir une productivité intense, une conception industrielle efficace et des efforts soutenus de commercialisation. Cela est particulièrement vrai du Canada, qui doit tellement compter sur les marchés d'exportation pour jouir d'une saine économie.

Si on la compare à celle des pays comme le Japon, la France et, aussi étrange que cela puisse paraître, la Grande-Bretagne, notre productivité tire de l'arrière. Sauf erreur, l'accroissement de notre productivité l'an dernier a été de l'ordre de 2 p. 100 contre 6 p. 100 au Japon, 5 p. 100 en France et 3 p. 100 en Grande-Bretagne. Il faut absolument faire quelque chose. Je ne sais pas au juste pourquoi la mesure de la productivité, préconisée et utilisée depuis nombre d'années dans bien des pays d'Europe, n'a pas réellement eu la faveur populaire en Amérique du Nord, notamment au Canada. Je suppose qu'elle est appliquée depuis quelques années dans l'industrie automobile, mais à par cela, nos négociations collectives n'en ont pas fait grand cas. J'espère qu'à l'avenir employeurs et employés verront un peu les dangers qui nous guettent en raison des hauts salaires des travailleurs et du manque d'efforts concernant la commercialisation. J'espère qu'ils verront à quoi cela va nous mener. Nous devrions prendre le temps de réfléchir sur la question de la productivité et d'une négociation collective efficace. On pourrait peut-être partager les bénéfices d'une productivité accrue entre les employés et l'employeur, et non pas en faire profiter ce dernier seulement, comme cela s'est fait par le passé.

● (1220)

J'aimerais dire quelques mots sur l'agriculture, monsieur l'Orateur. J'ai dit et répété à la Chambre que l'un des premiers objectifs du gouvernement devrait être essentiellement l'indépendance alimentaire. Il peut paraître étrange que je soulève ce problème alors que nous avons un excédent de lait en poudre, que les stocks de bovins ou d'autres produits sont

suffisants, mais il y a une ou deux questions que j'aimerais soulever d'une façon générale pour la gouverne du ministre.

Je m'inquiète du nombre de nos agriculteurs, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, l'âge moyen de nos agriculteurs est de 55 ans. Nous avons connu une hausse extraordinaire de la productivité depuis cinq ou six ans, alors que les petites fermes familiales ont fait place aux grandes exploitations familiales dotées d'un matériel plus lourd qu'on ait jamais utilisé dans l'est du Canada. Un moins grand nombre d'agriculteurs font plus de culture, combien de temps pourront-ils tenir, à moins que les jeunes ne prennent la relève? Grâce à l'impôt sur les gains en capital, le gouvernement a été en mesure de fournir une aide appréciable aux agriculteurs, en ce qu'il a permis à une ferme de demeurer en exploitation sans que l'impôt sur les gains en capital soit perçu après la mort du propriétaire.

M. Mazankowski: Qui a eu cette idée d'un impôt sur les gains en capital?

M. Milne: Monsieur l'Orateur, c'est une mesure fiscale équitable, à mon avis. J'aimerais parler de son application aux sociétés agricoles constituées en corporations.

Par le biais des programmes d'éducation permanente, beaucoup de gouvernements provinciaux ont conseillé aux agriculteurs de se constituer en société et maintenant, après coup, ils se retrouvent perdants lorsqu'il s'agit de l'impôt sur les gains en capital, à la mort du propriétaire. La difficulté vient du fait que la plupart des exploitations agricoles qui se sont constituées en société se sont associées à certains types d'entreprises s'occupant, par exemple, de la mise en conserve de produits agricoles ou de transport; absolument parlant, une telle entreprise est plus qu'une simple ferme. Je soutiens que la partie foncière d'une ferme constituée en société devrait être soumise aux mêmes dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu que les exploitations agricoles non constituées en société, en ce qui a trait à l'impôt sur les gains en capital. Je ne veux pas dire que les entreprises associées à la ferme devraient échapper à l'impôt sur les gains en capital; si c'était le cas, il serait normal que les petites entreprises demandent la même faveur.

Je crois que, si notre objectif national est d'avoir une réserve d'agriculteurs et de suffire à notre propre alimentation, nous devrions songer à exempter de l'impôt sur les gains en capital la partie foncière des exploitations agricoles constituées en sociétés. La valeur des terres a toujours été élevée, surtout en Ontario, et j'imagine que c'est également le cas à proximité des grandes régions urbaines des autres provinces. Auparavant, cependant, même si les terres à la périphérie des régions métropolitaines et urbaines étaient très coûteuses, elles étaient sensiblement moins chères 150 ou 200 milles plus loin. Un agriculteur pouvait vendre une terre près d'un grand centre urbain et s'installer lui-même ou installer sa famille sur une ferme un peu plus loin. La situation a changé et les terres à une certaine distance des régions urbaines coûtent plus cher qu'avant.

A mon avis, nous devrions aussi examiner l'impôt sur les gains en capital à cet égard et voir si l'on ne pourrait pas en exempter l'argent provenant de la vente de terrains et réinvesti ailleurs dans une terre agricole, mais par la même famille. Parfois, quand un agriculteur vend une terre grevée d'une hypothèque à long terme près d'une région urbaine, une fois qu'il a acheté une autre ferme et l'a aménagée et modernisée pour qu'elle soit comparable à celle qu'il a vendue, il se retrouve extrêmement endetté. Bon nombre de familles d'agriculteurs décident que le jeu n'en vaut pas la chandelle, de sorte que les enfants abandonnent l'agriculture. Je ne suis pas certain que nous puissions nous permettre cette perte, monsieur l'Orateur.

Il y a deux autres aspects de l'agriculture dont j'aimerais parler. Le premier concerne les offices de commercialisation. Rares sont les députés qui appuient plus que moi un système de commercialisation ordonnée. J'ai travaillé un certain nombre d'années dans un domaine relié aux questions rurales et j'ai vu de nombreux aviculteurs passer constamment de la prospérité à la pauvreté et vice versa. J'ai vu de nombreux agriculteurs perdre leur ferme au profit de compagnies d'aliments du bétail à cause du rapport réel entre le produit et le prix pratiqué sur le marché. A ce moment-là, j'appuyais énergiquement l'idée d'offices de commercialisation parce que j'estimais, comme la plupart des gens sans doute, qu'il était normal que des offices soient administrés par les producteurs. Cependant, dans certains domaines, je pense que nous devrions examiner attentivement le concept des offices de commercialisation et garantir que les offices représentent bien l'ensemble de l'industrie.

Grâce à l'office national projeté de commercialisation du poulet, et notamment du poulet à griller, le producteur serait fort bien protégé, comme d'ailleurs les fournisseurs intégrés en ce qui concerne l'alimentation, l'accouvage et la transformation. Toute perte dans un secteur pourrait être compensée par des bénéfices, dans d'autres secteurs, mais j'aimerais me faire le défenseur du conditionneur indépendant qui ne semble pas être visé par le plan. A l'heure actuelle, il semble le seul qui prenne des risques réels et il ne bénéficie d'absolument aucune protection. Il risque de disparaître du domaine de la production des poulets à griller, et j'aimerais consigner au compte rendu qu'à mon avis ceux qui sont chargés du conditionnement ont, comme les producteurs, un rôle à jouer dans le domaine de la commercialisation.

Les interpellations pendant la période des questions aujourd'hui avaient essentiellement trait à l'industrie de la viande de bœuf et à la viande importée dans notre pays. Un peu partout dans nos villes, on constate deux tendances bien distinctes: le nombre croissant de casse-croûte et la pléthore de restaurants spécialisés dans la préparation de steaks. Je ne comprends pas pourquoi notre industrie de la viande de bœuf ne s'organise pas pour accroître sa production afin d'alimenter ce nouveau débouché. On me dit que les gérants de la plupart de ces restaurants préfèrent acheter de la viande de bœuf importée, car la qualité et le goût n'en varie pas et que les gérants de casse-croûte préfèrent également la viande de bœuf importée, car la variété de viande qu'ils utilisent n'est pas produite en quantité suffisante dans notre pays. Il est certain que l'Association canadienne des éleveurs de bétail pourrait étudier le marché et analyser les tendances afin de fournir les variétés de viande désirées. Au lieu de continuer à produire le même type de viande qu'auparavant, l'industrie de la viande de bœuf devrait mieux tenir compte des tendances actuelles.

● (1230)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler d'un autre sujet de préoccupation. Les gens de ma circonscription s'inquiètent beaucoup de l'aéroport international de Toronto en bordure de

la circonscription. Il ne se passe guère une semaine sans qu'une nouvelle controverse surgisse au sujet de l'aéroport. On se demande si l'aéroport restera tel quel, si une autre piste devrait être construite ou si un second aéroport devrait être aménagé dans la région de Toronto. En 1968, le gouvernement a décidé qu'au lieu de construire une quatrième piste à l'aéroport international de Toronto, il aménagerait un second aéroport. A mon avis, on ne devrait pas envisager de construire une quatrième piste en ce moment; tous les conseillers municipaux de la région, les représentants de l'Assemblée provinciale, y compris le premier ministre de l'Ontario, et les quatre députés fédéraux des circonscriptions voisines de l'aéroport en sont fermement convaincus. Nous voulons tous savoir ce qui va arriver. A quoi devons-nous nous attendre au sujet du second aéroport à Toronto?

Il paraît que le ministère des Transports a minutieusement étudié plusieurs emplacements convenables et, après avoir réduit le choix à une demi-douzaine, a consulté le gouvernement de l'Ontario pour savoir lequel lui conviendrait le plus à la lumière de la croissance que ce gouvernement a prévue pour la province. A la fin, le choix s'est arrêté sur Pickering. Le gouvernement a annoncé qu'il allait construire l'aéroport de Pickering. Il n'avait pas l'intention de construire et d'attirer ensuite la clientèle, mais de construire en fonction de la demande. Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario a par la suite retiré son appui pour la construction de l'aéroport de Pickering. Maintenant, tous les députés de la région de Toronto se demandent si les installations aériennes de Toronto seront suffisantes dans l'avenir. Le seront-elles dans dix ans?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire que son temps est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Milne: Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'espère que le gouvernement provincial se rendra rapidement compte qu'à moins qu'une décision soit prise au sujet du second aéroport, il sera difficile dans les années à venir de fournir un service aérien satisfaisant dans la région de Toronto. J'exhorte le gouvernement à ne pas écarter définitivement la possibilité de construire un aéroport à Pickering. Je ne suis pas certain si l'aménagement de cet aéroport a été envisagé comme solution rentable dans l'avenir. Je dis simplement que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient examiner la question des installations aériennes à Toronto et qu'une décision devrait être prise une fois pour toutes, décision qui sera des plus importantes pour l'économie de la région de Toronto.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il importe au plus haut point de participer au débat sur l'Adresse, étant donné le comportement du gouvernement actuel ces dernières années et surtout le silence étonnant du discours du trône sur les problèmes fondamentaux qui se posent aujourd'hui. De nos jours, nombre de gens dans des régions déterminées, et même dans des régions entières de notre pays, sont aux prises avec des difficultés d'ordre socio-économique. En cette époque d'instabilité économique, ces gens, plus que jamais, ont besoin de protection et d'appui; et alors que le gouvernement devrait se démener et être partout à la fois pour répondre à ces besoins, nous constatons une abdication d'autorité de sa part. Et la preuve la plus flagrante en est le discours du trône.

L'engagement du gouvernement à l'égard du développement régional a toujours été, à mon avis, plus théorique que réel, et cet engagement a été perdu de vue, étant donné l'absence totale de leadership que nous constatons aujourd'hui. La négligence, l'indifférence et l'incohérence à l'égard des disparités régionales caractérisent presque toutes les initiatives d'ordre socio-économique du gouvernement.

En des termes qui apparaissent maintenant amèrement prophétiques, l'ancien chef de mon parti, l'honorable député de Halifax (M. Stanfield) nous mettait en garde contre les embûches de la lutte contre les inégalités. Lors du débat de deuxième lecture du bill visant à créer, en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale, il y a plus de sept ans déjà, il affirmait que cette mesure risquait de permettre aux autres ministres de dire: «Laissons faire Jean», et de refuser toute responsabilité et même de se laver les mains du problème des inégalités régionales. Je pense que l'honorable député se réjouira bien peu de ce que ses propos se soient révélés trop justes. A bien des reprises, nombre de députés, non seulement de notre côté de la Chambre, ont rappelé aux divers ministres responsables et au premier ministre (M. Trudeau) lui-même, qu'une solution efficace au problème des inégalités régionales ne découlerait pas simplement de programmes relevant du ministre de l'Expansion économique régionale. Je pense que les noms des ministres à qui l'on a confié cette responsabilité évoquent le déshonneur, la négligence, les occasions manquées, l'insensibilité révoltante, l'ignorance et même l'indifférence à l'égard des besoins chroniques des régions sous-développées.

Presque tous les ministres ont, je crois, d'importantes responsabilités qui peuvent accentuer la tendance au sous-développement ou la possibilité pour certaines régions de gagner leur indépendance et de redevenir des membres auto-suffisants de la communauté canadienne. Je me propose aujourd'hui de passer en revue, à l'intention de la Chambre, le travail de divers ministères pour voir de quelle façon ils ont sapé et rendu presque inutile le travail réalisé par le ministère de l'Expansion économique régionale sous la direction de divers ministres et d'un bon nombre de fonctionnaires.

Lorsque je parle d'un manque de suite dans les programmes, je devrais peut-être dire qu'aucun ministre ne manque autant de suite dans les idées que le ministre des Transports (M. Lang). Cela ne fait aucun doute pour nos localités de l'Est, de l'Ouest et du Centre, qui sont les plus mal servies. Avec sa politique de rentabilité, le ministre a bien montré qu'il n'était nullement prêt à appuyer ou même comprendre le concept de l'expansion économique régionale. Je ne sais pas si le ministre des Transports a adopté ce principe de rentabilité sous l'influence du rapport de la Commission MacPherson des années 60, des idées de l'honorable J. W. Pickersgill qui a établi le mandat de la nouvelle Commission canadienne des transports et qui est devenu président de cette commission, ou des idées du président actuel de la commission. Quoi qu'il en soit, je crois qu'en fait le ministre n'a pas compris à quel point une politique des transports était essentielle à l'unité du pays. Nous avons été absolument révoltés d'entendre ce que le ministre des Transports a déclaré à la Chambre et ailleurs quant à ses responsabilités. Si le ministre avait été en mesure d'exercer sa politique de rentabilité sous le premier gouvernement de notre

pays, sa circonscription ne serait encore qu'une colonie de chiens de prairie. Heureusement, sir John A. Macdonald n'a pas adopté de politique de rentabilité pour les chemins de fer, lesquels, le ministre le sait, ont été essentiels à l'expansion de sa région.

M. Goodale: Vous déformez ses propos, David.

M. MacDonald (Egmont): Je serais ravi d'entendre le ministre des Transports nous dire comment la politique des transports favorise les initiatives en matière d'expansion économique régionale. Je dis cela car j'ai trouvé incroyable que le ministre juge bon, il n'y a pas si longtemps dans le cadre de ses mesures d'austérité, de réduire 53 p. 100 de ses dépenses aux frais de la région de l'Atlantique. Que le secrétaire parlementaire dise en quoi cette action sert l'expansion régionale. Quand je pense qu'au cours de la dernière année le transport ferroviaire des marchandises entre les provinces de l'Atlantique et l'Ontario a augmenté de 85 p. 100, je me demande comment le ministre visé ou son secrétaire parlementaire peuvent affirmer de quelque façon qu'il contribuent à atténuer les inégalités régionales, qu'ils cherchent à rassembler les différentes régions du pays d'une façon plus juste et unie.

● (1240)

Je compte ne consacrer que quelques instants à la liste de tous les péchés, par action et par omission, du ministre des Transports car il y a de toute évidence nombre d'autres ministères à considérer. Je traiterai du plus grand nombre possible dans le peu de temps que j'ai. J'aimerais toutefois soulever une question qui j'en suis sûr saura intéresser le député d'en face. Il s'agit du mandat et du rendement du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). La politique d'établissement des prix que le ministre avait imposée pour les combustibles a épuisé plus d'épargnes familiales dans un seul hiver dans les provinces de l'Atlantique que la dépression et la prohibition mises ensemble. Pour pallier le problème des habitants des provinces de l'Atlantique qui vendaient leur maison faute de pouvoir les chauffer, il se bornait à attaquer les administrations provinciales. Dans une lettre d'information publiée il y a quelques mois, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique imputait la persistance des inégalités au prix élevé de l'énergie.

C'est un point de vue difficile à réfuter lorsque vous savez, par exemple qu'une société de Charlottetown a payé, l'hiver dernier, deux fois plus pour son chauffage et son électricité qu'une société analogue en Ontario. C'est un point difficile à réfuter lorsque l'on sait qu'un consommateur à Toronto consacre 4.8 p. 100 de son revenu à des frais énergétiques alors que des propriétaires de ma province y consacraient 12 p. 100 de leur revenu l'hiver dernier.

Le ministre persiste à affirmer avec myopie, que les taux élevés sont nécessaires si nous voulons économiser l'énergie, bien que la consommation énergétique dans les provinces de l'Atlantique fût aussi faible que les deux tiers de la moyenne nationale. Il semble déterminé, d'une façon ou d'une autre, à faire payer chèrement par cette région défavorisée les habitudes de gaspillage qui ne sont pas les siennes. Le ministre ne se rend pas compte des problèmes. Il fait preuve d'une effarante insensibilité. Le discours du trône ne parle pas une seule fois du problème énergétique de l'Atlantique. Encore vendredi, mon collègue, le député de Hillsborough (M. Macquarrie), demandait au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ce que le gouvernement fédéral entend faire au sujet de la subvention d'aide temporaire demandée instamment par la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, qui éprouvent actuellement de sérieuses difficultés à faire face aux coûts exorbitants de l'énergie. Le ministre répondait ce qui suit:

> Je n'ai rien à ajouter à ce sujet. Nous continuons d'étudier la question.

C'est ainsi que le ministre prouve son intérêt et son goût de l'action. En cela, il n'est pas en reste avec certains de ses collègues. Il y aurait pourtant des questions et des problèmes à résoudre. Mon collègue le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) en a mentionné quelques-uns lorsqu'il est intervenu dans ce débat vendredi dernier. Il a évoqué en particulier la question du potentiel marémoteur de la baie de Fundy, toujours d'actualité et qui demanderait qu'on agisse. Il n'a pas été question d'assister les provinces qui veulent s'orienter vers d'autres sources d'énergie pour sortir de leur dépendance du pétrole. Le gouvernement de ma province a proposé des solutions au gouvernement il y a des mois, mais nous n'avons pas encore de réponse. Il n'a pas été question d'intervenir pour assurer l'uniformisation dans l'ensemble du Canada des coûts de l'énergie électrique à usage commercial et industriel. Le ministre comprend-il qu'il ne faut pas laisser augmenter les disparités des prix énergétiques? Rien au discours ne permet de le croire. Il y aurait encore beaucoup à dire à son sujet, mais j'en resterai là.

Avec le ministre des Finances (M. Macdonald), ce n'est plus d'incompréhension qu'il s'agit, mais de désinvolutre. En février de cette année, on lui demandait quelles mesures efficaces il allait prendre devant les disparités qui se manifestent d'une province à l'autre sur le plan du chômage. J'ai au moins décidé, a-t-il répondu, de ne pas supprimer le ministère de l'Expansion économique régionale. C'est du propre. Voilà comment on se paye la tête des gens. Au début de l'année, pendant la crise de l'énergie qui a sévi dans bien des régions défavorisées, nous avons demandé au ministre quelles différences de tarifs il était disposé à accorder avant de prendre des mesures correctives. Non seulement il n'avait pas envisagé la question, mais il n'avait pas la moindre intention de le faire. Si l'on examine certains organismes qui relèvent du ministre, comme la Banque fédérale de développement qui a un amortissement pour pertes sur prêts inférieur aux banques à charte, on se demande quelle différence cela peut bien faire en vue de restreindre les disparités régionales.

Le ministre a au moins été honnête dans son attitude à l'égard des régions pauvres, si peu sensible que ce fût. C'est lui qui a admis publiquement, franchement et brutalement, que son gouvernement ne comptait rien faire pour aider les régions où sévit une dépression chronique à une époque de modération gouvernementale. En fait, il a dit qu'il serait presque inopportun de tenir compte des disparités régionales qui existent dans le pays dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement.

Je pourrais en dire bien davantage au sujet du ministre des Finances mais j'aimerais passer maintenant au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Le ministre de l'Agriculture a reçu un message très important de l'autre endroit, ce qui n'est pas négligeable. Dans un rapport sur la situation dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick, le Sénat transmettait un message clair et net au ministre. J'espérais qu'il serait ici pour l'entendre, au cas où il n'en aurait pas pris connaissance jusqu'ici.

Le rapport du Sénat décrit les pratiques d'étouffement du ministère de l'Agriculture, qui cherche à forcer des régions comme le comté de Kent à s'ajuster à des politiques nationales qui ne sont pas conçues pour les habitants de cette région, pas plus qu'elles ne conviennent à leurs besoins ou à leurs désirs. Le rapport décrit la tendance au «tout ou rien» qui caractérise les programmes d'Agriculture Canada, dénonçant la Société du crédit agricole et le programme appelé à tort, et fort peu judicieusement, programme de développement des petites fermes, pour l'injustice dont il font preuve à l'égard de l'exploitant de petite entreprise agricole. Il y est dit, et j'ai du mal à le croire, que l'un des fonctionnaires d'Agriculture Canada aurait brutalement refusé une demande de prêts à cette région en ces termes, et je cite:

Le comté de Kent n'est pas rentable; il n'a aucun avenir.

J'espère que le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (Pêches) (M. LeBlanc) auront l'occasion de discuter ce rapport. J'aimerais bien assister à ce tête-à-tête. Il faut également tenir compte de la répercussion des programmes de gestion de l'offre du ministre dont il a été question aujourd'hui durant la période des questions, car leurs contingents placent en permanence la région atlantique parmi les importateurs nets de produits alimentaires.

L'étude du Sénat susmentionnée est corroborée sur ce point par un rapport du Conseil économique sur le chômage régional qui signale comment la nécessité d'importer des produits alimentaires coûte à la région 11,000 emplois. L'agriculture des provinces Maritimes a besoin, d'après le rapport du Sénat, et nombreux sont ceux pour qui c'est évident, de développement et non de stabilisation. Même s'il n'est pas ici actuellement, j'espère que le ministre de l'Agriculture aura l'occasion de se rappeler ces vérités fondamentales.

● (1250)

Je laisse au ministre le soin de faire ses recherches et porterai mon attention sur le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Nous voici donc avec un nouveau titulaire, mais il n'y a guère de différence entre le nouveau et l'ancien, puisque c'est toujours la même bande qui, en décembre dernier et pendant la période antérieure de restrictions d'il y a cinq ou six ans, était d'avis que le gouvernement ne pouvait revoir la répartition des fonds entre les divers programmes et ministères pour alléger le fardeau qui pesait sur les provinces frappées de chômage chronique élevé, parce que le gouvernement ne savait pas comment s'y prendre et ne voulait pas y penser. Franchement avec des appuis comme ceux-là, on se demande pourquoi le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) se donne même la peine de rester à son poste.

Je ne veux pas que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) se sente négligé, et je suis sûr qu'il connaît parfaitement la question soulevée par M. Raynault, du Conseil économique du Canada, qui a souligné le grand fossé entre la productivité des travailleurs selon les diverses régions du pays. Et pourtant le ministère de l'honorable représentant continue à donner la priorité aux encouragements à la productivité des industries de pointe et non pas à celle de l'industrie à forte main-d'œuvre dont auraient besoin les collectivités plus désavantagées.

J'aurais pensé que son ministère aurait donné une toute première priorité à sa division commerciale afin de trouver des marchés basés sur les possibilités d'exploitation de ces collectivités et j'espérais—bien à tort, j'en ai peur—qu'avant les négociations du GATT, on réviserait la question de notre tarif douanier et de ceux d'autres pays pouvant avoir des conséquences directes sur notre développement régional. Je regrette cependant de dire que je n'ai vu aucune initiative de ce genre ni d'un côté ni de l'autre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, pas plus que son collègue qui a occupé auparavant ce poste et qui a été également ministre de l'Expansion économique régionale, ne semble pas reconnaître le rôle qui lui revient en matière d'expansion économique régionale. Cela montre, je pense, le genre de compartimentage dans lequel le développement régional se trouve finalement.

Penser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), c'est se rappeller tout ce qui a été dit au sujet de la politique démographique destinée à encourager les jeunes gens qui constituent l'élément actif et dynamique de notre société. Rapprochera-t-on cette politique d'un programme à long terme destiné à niveler les disparités régionales? Pas un mot là-dessus. Comment le discours du trône peut-il promettre une politique d'immigration sensibilisée aux besoins régionaux alors que le prédécesseur du ministre actuel a admis dans une lettre qu'il m'a adressée l'été dernier, qu'aucune étude n'avait été faite à ce sujet et apparemment qu'on se préoccupait fort peu des effets de l'immigration sur les économies locale ou régionale.

Il faudrait parler de tant d'autres ministres, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas le temps d'exposer leurs manquements à l'engagement formel pris par le gouvernement de réduire les inégalités régionales. En pensant au ministre des Travaux publics (M. Buchanan), on se demande dans quelle mesure il a tenu compte de développement régional dans l'affectation des crédits des travaux publics. Je demande au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie quelle proportion des fonds qu'il lui incombe de répartir sont allés à la recherche et au développement pour répondre aux becoins technologiques des petites entreprises dans certaines régions. A-t-il même songé de donner priorité à cet aspect de la recherche et du développement? Je demande au ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) si l'adjudication des contrats a été reliée aux besoins précis des diverses régions ou des besoins des diverses régions du pays? On peut dresser pour chaque ministre une longue liste d'exemples démontrant leur ignorance des besoins, leur inconscience et leur négligence de tous les ministères de l'État. Il est bien évident qu'ils n'ont rien fait pour assumer leurs responsabilités exposées, dans les discours du trône successifs et dans les discours que le premier ministre (M. Trudeau) lui-même a prononcés.

Avant de passer au premier ministre . . .

Des voix: Oh!

M. MacDonald (Egmont): Avant d'en finir avec les autres ministres, je tiens à affirmer que je n'ai nullement l'intention d'excuser les différents ministres qui se sont succédé au portefeuille de l'expansion économique régionale pas plus que le ministère lui-même du peu de cas qu'on a fait de la lutte contre les disparités régionales. Quand on a un ministre qui semble renâcler à la tâche et qui a peur d'exprimer ses convictions . . .

Une voix: De qui parlez-vous donc?

M. MacDonald (Egmont): . . . et un ministère qui a l'air surtout de vouloir protéger son empire, je ne suis pas du tout surpris que les autres ministères ne se soient senti ni l'envie ni le besoin de s'attaquer aux inégalités. Le ministère a visiblement négligé de prendre l'initiative de coordonner les activités des autres ministères fédéraux, bien que le premier ministre lui-même ait, à plusieurs reprises, affirmé qu'il fallait absolument le faire pour assurer le succès du MEER.

En outre il y a eu aussi un manque de coordination flagrant de la part du ministère à l'égard des diverses priorités établies par les provinces. D'après une étude faite cette année, il existe à l'heure actuelle plus de 200 programmes divers, fédéraux et provinciaux, pour stimuler l'industrie. Sans doute est-on en droit d'escompter que le MEER mette un semblant d'ordre dans ces politiques, et dissipe la confusion et les contradictions qui y règnent, selon l'étude dont j'ai parlé. Je me demande en outre pourquoi les divers ministres ne se sont pas engagés à favoriser le développement économique aussi bien des régions riches que des régions pauvres. Si je le dis, c'est que le ministre n'obtiendra jamais, sans l'appui de la base, la collaboration étroite de ses collègues sans laquelle la réussite est impossible.

Le temps me manque pour traiter en particulier du ministère de l'Expansion économique régionale; certains de mes collègues s'en chargeront. Cependant, je tiens à dire au ministre—et je me réjouis qu'il soit là pour m'entendre—que nous ne saurions passer sous silence le fait que le discours du trône n'envisage aucune possibilité de modification de la loi sur les subventions au développement régional. Les députés s'en souviendront sans doute, je lui ai demandé la semaine dernière de nous expliquer ce silence de mauvais augure. Qu'il ait répondu que ses fonctionnaires commençaient à envisager cette question particulière témoigne à mon avis d'une scandaleuse indifférence à l'égard d'un des programmes les plus fondamentaux qui relèvent de lui.

Or je ne songe pas ici à des modifications radicales ou fondamentales. On a néanmoins recommandé des modifications qui devraient être mises en œuvre. Ces recommandations proviennent d'une grande variété de sources, et notamment du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, sous l'égide de l'honorable représentant, qui a recommandé une procédure simplifiée, une aide qui fasse suite à l'octroi de subventions, une surveillance et d'autres dispositions qui pourraient permettre au gouvernement de participer comme actionnaire à certaines nouvelles entreprises. Ont également examiné le programme des économistes qui en ont signalé certaines faiblesses, par exemple la préférence accordée aux industries à fort coefficient de capitaux dans l'octroi des subventions. Je sais que le ministre est au courant de ces observations. Il n'a pas assumé ses fonctions la semaine dernière, ou il y a un mois, ou il y a six mois. Il a pris connaissance d'observations et de recommandations constructives pratiquement depuis le tout début de la mise en œuvre du programme IRDIA, et il fallait s'y attendre. Ce à quoi on ne s'attendait pas, c'est que le ministre et ses fonctionnaires affichent une attitude si cavalière à l'endroit des modifications recommandées et de toute évidence nécessaires si l'on veut que le programme donne tous ses fruits. Je crois le Conseil de développement de la région de l'Atlantique quand il dit dans son rapport que «le programme IRDIA ne semble pas avoir de répercussions facilement identifiables sur la croissance relative du secteur de la fabrication dans les provinces de l'Atlantique». Je me serais attendu dans ces conditions à plus de célérité à réagir de la part du ministre.

Des voix: Il est 1 heure.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé assez longuement avant le dîner de l'absence d'efforts de la part d'un grand nombre de ministres du gouvernement actuel en vue d'éliminer les disparités régionales. Les députés des deux côtés de la Chambre se demanderont peut-être pourquoi j'ai consacré presque la totalité de mon exposé à cette question particulière. Pour être franc, c'est parce que j'ai voulu prendre le premier ministre (M. Trudeau) au mot, en rappelant la promesse qu'il avait faite en 1968 d'une sorte de plan Marshall pour les Maritimes. Il avait dit alors que si les inégalités régionales se perpétuaient, elles détruiraient l'unité nationale presque aussi sûrement qu'une confrontation entre anglophones et francophones. Parce qu'il a été incapable de donner suite à ses propos, il a refusé au gouvernement et au pays le leadership et le sens de l'urgence qui auraient permis à chaque ministère et organisme du gouvernement de faire du développement régional le centre de son activité et de ses préoccupations. Il est vrai que les disparités régionales existent depuis un certain temps. Mais depuis que le premier ministre assume la direction du pays, soit depuis 1968, il a fait cette promesse à diverses reprises. J'aimerais citer un extrait d'un article qu'il a écrit en 1969 et qui a paru dans *The Atlantic Advocate,* où il dit:

> Voilà pourquoi j'ai d'abord insisté sur le rôle central qu'occupe l'expansion régionale dans notre conception de l'avenir du Canada . . .

Il n'y a pas promesse plus claire. Vu les engagements pris par le premier ministre et réitérés dans les discours du trône prononcés depuis le début de son mandat, il est inconcevable que tous les ministères ne se soient pas engagés totalement à cet égard, comme nous sommes pourtant forcés de le constater.

L'expérience des sept dernières années devrait nous avoir appris quelque chose. Ainsi le développement régional, pour être réel et efficace, ne saurait être compartimenté. Si le gouvernement a fait la preuve de quelque chose depuis qu'il assume le pouvoir, c'est—comme le remarquait mon collègue le député d'Halifax (M. Stanfield)—que nous ne saurions nous en remettre à l'initiative du ministre. Nous n'obtiendrons pas plus de résultat avec Marcel qu'avec Jean, non plus qu'avec n'importe quel autre ministre qui serait à la tête de ce ministère. Les Canadiens sont à même de se rendre compte, en se fondant sur les antécédents du gouvernement, qu'une approche globale est nécessaire à l'élimination réelle des disparités régionales. Il est clair, je pense, qu'on ne peut aller quelque part

sans savoir où on va. Qu'est-ce que cela veut dire? Permettez-moi de vous citer une étude publiée il y a quelques années, en 1971, par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique dans le cadre de son cinquième rapport annuel sur l'économie de l'Atlantique. Dans ses conclusions et ses recommandations, le Conseil déclare:

● (1410)

Ce que doit fournir le MEER, ce sont des objectifs précis, des points de repère permettant de juger de ses résultats.

Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique n'est pas le seul organisme qui depuis le début demande des objectifs bien précis à court et à long terme. Il n'est pas non plus le seul à avoir dit qu'il ne suffisait pas d'avoir de vagues bonnes intentions sans stratégie pour atteindre les objectifs. Et depuis le début, en 1969, nous n'avons toujours rien de tel.

Troisièmement, il est assez évident, je pense, que les politiques et les programmes régionaux manqueront de suite et d'unité si nous n'avons pas une politique et une structure nationales d'ensemble. Si l'expansion économique régionale n'a pas très bien marché, c'est peut-être surtout à cause du manque général d'objectifs de la politique nationale. Le chef de l'opposition (M. Clark) a clairement résumé la différence entre l'attitude du gouvernement et la nôtre lorsqu'il a parlé à Charlottetown il y a un peu plus de trois semaines. Il a déclaré:

Le problème, c'est que la disparité régionale ne tient qu'une place secondaire dans la politique du gouvernement au lieu d'être au centre de ses préoccupations comme cela devrait être et comme cela sera sous un gouvernement progressiste-conservateur. Le problème de la disparité régionale ne concerne pas uniquement le MEER comme M. Trudeau veut le faire croire. C'est un problème national. On doit tenir compte de ces problèmes régionaux tant dans la politique nationale de l'énergie que la politique nationale des transports ou dans tout le domaine des relations fédérales-provinciales et le gouvernement doit surtout en tenir compte pour formuler sa politique fiscale et économique.

Telles sont nos intentions; telle est notre optique. Voilà vers quoi nous devons aller si nous voulons régler ce que le premier ministre a appellé l'un des deux problèmes qui menacent l'unité canadienne et même la Confédération canadienne.

M. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme d'autres avant moi, j'offrirai d'abord mes félicitations aux jeunes députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, celui de Restigouche (M. Harquail) et celui de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance). Comme d'autres également, j'exprimerai l'émotion profonde que nous cause la disparition de notre collègue, cette femme sincère et dévouée dont le charme indéniable s'accompagnait d'une force et d'une fermeté peu communes. Je veux parler bien sûr de M^me^ Morin, notre estimée collègue de Louis-Hébert, qui nous quittait récemment. Son départ a causé beaucoup de tristesse.

Pour en venir à l'objet de ce débat, qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas dans mes habitudes, ni dans mon style, de rivaliser de grandiloquence avec l'opposition. Elle ne manque jamais d'en remplir le hansard en pareilles occasions. Je laisserai donc pour ce qu'ils valent l'humour creux et les plaisanteries idiotes que se permettent les députés de l'opposition au sujet du discours du trône. Ils n'ont rien trouvé de mieux à dire d'un programme d'action très large destiné à renforcer l'unité nationale, à favoriser l'égalité des chances et à redéfinir le rôle de l'État en consultation et en collaboration avec le secteur privé, de manière à permettre à notre société et au pays tout entier de mieux faire face aux besoins présents et futurs de notre population.

Comme on dit dans l'autre langue officielle, «gouverner c'est prévoir». Le chef de l'opposition (M. Clark) disait, ou plutôt il nous reprochait d'être opportunistes parce que nous écartons sa conception à courte vue des problèmes actuels du pays. C'est que nous avons la détermination de continuer à chercher des solutions durables aux grands problèmes de l'heure, qu'il s'agisse de l'inflation, du malaise ouvrier, des tensions linguistiques ou, ce dont a parlé mon honorable ami d'Egmont (M. MacDonald), du problème des disparités régionales. Ébloui sans doute par son ambition, le chef de l'opposition affirmait en fin de semaine que le gouvernement a perdu la volonté de gouverner. Est-ce parce que nous voulons présenter à la Chambre, dans le courant de la session qui s'ouvre, une longue série de mesures concertées destinées à améliorer le cadre social de l'initiative publique et privée, à rehausser la productivité de tous les agents économiques dont nous nous occupons, et à permettre à tous les Canadiens de mieux se développer sur le plan individuel?

Une voix: N'importe quoi, ce sera toujours un progrès.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami s'est montré sous ses vraies couleurs, et à l'heure des élections, d'ici un ou deux ans, on donnera à ses remarques leur juste valeur; il s'agit à mon avis d'un tableau plutôt terne de ce que j'appellerai un pessimisme invétéré.

Les fonctions du Conseil du Trésor sont si variées et étendues que je pourrais en parler et les exposer en reprennant pratiquement tous les aspects du discours du trône. Mais, je le répète, le débat sur l'Adresse offre aux députés une chance unique de se montrer sous leur vrai jour. Pour ce faire, je m'en tiendrai, après quelques mots préliminaires, à un aspect de la gestion de la fonction publique qui cause depuis peu une certaine appréhension dans le pays; il s'agit des pensions des fonctionnaires fédéraux. Ensuite, je passerai à une question qui préoccupe grandement la nation, celle de la politique des langues officielles du gouvernement.

La préoccupation dominante du Conseil du Trésor, tout au cours de cette session, sera de s'assurer que les dépenses du gouvernement fédéral ne dépasseront pas les tendances de la croissance du produit national brut et que l'on travaillera à améliorer de manière visible et sensible l'efficacité de la Fonction publique et à sensibiliser cette dernière à certaines questions. J'ai l'intention de me montrer sans pitié à l'égard de certaines habitudes de gaspillage et d'imposer des mesures extrêmement sévères sur le contrôle monétaire des frais généraux.

Je sais que cela déplaira. Par exemple, les fonctionnaires devront rendre compte à présent du moindre bordereau de taxi qu'ils utilisent dans le travail. Ils doivent comprendre qu'ils sont comptables à l'égard du public de chaque dollar dépensé et qu'une surveillance efficace est nécessaire pour remettre dans le rang le petit nombre de ceux qui, jusqu'ici, n'hésitaient pas à se promener aux frais des contribuables. Je parle des taxis, non pas que j'attende de grosses économies de ce côté, mais parce que c'est un exemple concret du type de frais généraux administratifs qu'il faut soumettre à des contrôles plus rigoureux.

En ce qui concerne le coût des programmes, le gouvernement entend poursuivre les efforts entamés au cours de la première phase des restrictions et de mettre un frein aux dépenses, d'améliorer le facteur coût-efficacité, tout en maintenant et en améliorant la qualité des biens et services publics offerts aux Canadiens. L'un des grands architectes de notre siècle, Mies van de Rohe, avait coutume de dire «qu'on améliore en supprimant» lorsqu'un de ses clients se plaignait parce qu'il supprimait impitoyablement des embellissements inutiles dans les immeubles de style contemporain. Je pense que ce sera la devise que je ferai adopter au Conseil du Trésor. Je tiens à affirmer que je suis convaincu que les dépenses publiques peuvent être réfrénées sans pour autant freiner le progrès social ni paralyser les innovations et l'expansion des programmes.

● (1420)

Cette conviction aussi sera un des principes qui guideront le Conseil du Trésor dans ses efforts en vue de trouver et de suivre le juste milieu dont fait état le discours du trône et, bien sûr, d'aider les autres ministères et organismes à compter davantage sur le secteur privé pour parvenir à leurs objectifs sociaux et économiques. A ces fins, le Conseil du Trésor continuera d'offrir sa plus entière collaboration à l'Auditeur général. En fait, une mesure législative sera bientôt présentée pour clarifier les fonctions et responsabilités de ce serviteur du Parlement et lui offrir de meilleurs moyens de s'acquitter de ses fonctions très importantes.

Je reparlerai au cours de la session de la détermination du gouvernement à diminuer le taux de croissance de la Fonction publique de 1½ p. 100 à moins de 1 p. 100 au cours de la prochaine année financière et, de même, à contenir l'accroissement du nombre de hauts fonctionnaires.

Comme le mentionne le discours du trône, le gouvernement a aussi l'intention d'améliorer les conditions de travail et le système de négociations collectives dans la Fonction publique, notamment en essayant d'atténuer le caractère de confrontation de ce processus, et d'établir un rapport équitable entre les niveaux de rémunération du secteur public et du secteur privé. Je n'ai pas l'intention de permettre que la Fonction publique devienne le bouc émissaire. Cependant, les fonctionnaires doivent être toujours conscients qu'ils sont au service du gouvernement et que le gouvernement est comptable aux contribuables canadiens du travail qu'ils font, de la rémunération qu'ils touchent et des conditions d'emploi dont ils jouissent.

Le Conseil du Trésor continuera à être un bon employeur, et les fonctionnaires qui fourniront un effort honnête seront justement rémunérés. Ceux qui ne feront pas cet effort découvriront que le gouvernement fédéral n'est plus un employeur aussi facile. Le Conseil du Trésor continuera d'honorer tous les engagements pris dans le cadre des négociations collectives. mais il insistera assurément pour que les agents de négociation de la Fonction publique honorent aussi leurs engagements.

Ces politiques générales sur la gestion de la Fonction publique s'appliqueront à un domaine qui, je l'ai déjà dit, a beaucoup retenu l'attention du public et même suscité des critiques depuis un an, à savoir les dispositions relatives aux pensions des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement a pris ces préoccupations très au sérieux et a demandé il y a environ un an que le secrétariat du Conseil du Trésor entreprenne une revue générale du régime de pensions de la Fonction publique, d'abord pour faire le point et ensuite déterminer s'il y a lieu quels ajustements devraient être envisagés. La première étape de cette étude est maintenant terminée et j'ai déposé ce matin à la Chambre un document qui expose les conclusions préliminaires de l'étude et bon nombre des faits sur lesquels celles-ci se fondent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un très bon document.

M. Andras: Je n'essaierai pas pour l'instant de résumer le document puisqu'il est à la disposition de tous les députés et du grand public. Cependant, je tiens à signaler que lors des récentes discussions au sujet du régime de pensions de la Fonction publique, on a souvent oublié une raison importante, peut-être même la raison-clé, pour laquelle les fonctionnaires touchent des prestations de retraite qui sont certainement plus avantageuses que la moyenne, soit le fait que la cotisation que les fonctionnaires versent à leur régime de pensions est plus élevée que la moyenne. Autrement dit, les fonctionnaires ont eux-mêmes décidé que, de façon générale, ils sont prêts à mettre de côté une plus grande partie de leur revenu que d'autres groupes d'employés du Canada. Ils recevront plus d'argent plus tard, mais ils doivent payer plus maintenant.

Je tiens à bien préciser que le document que j'ai déposé n'exprime pas l'opinion arrêtée du gouvernement sur les pensions de la Fonction publique parce que, comme d'autres programmes, le régime de pensions fait l'objet d'un examen constant. Plusieurs facteurs permettrons de réévaluer ses dispositions dans un avenir rapproché. Je veux parler surtout de l'étude globale de la politique des pensions qui sera menée conjointement par le ministère de la Santé. nationale et du Bien-être social et le ministère des Finances.

J'aimerais maintenant parler d'un autre élément-clé du discours du trône, soit la politique des langues officielles du gouvernement. A ce propos, je tiens à signaler que je regrette énormément que le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), que j'estime beaucoup et que je connais depuis longtemps, ait quitté le cabinet de façon prématurée. Je regrette encore davantage certaines des raisons qu'il a données pour expliquer sa démission.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur le fait que le gouvernement a souvent affirmé son intention d'obtenir l'indépendance constitutionnelle officielle du Canada et que la façon d'y parvenir n'a pas encore été définie et ne pourra l'être qu'après une consultation poussée avec les provinces. Tout ce que je puis dire c'est qu'il n'y a aucun complot, aucun plan secret, aucune conspiration afin de rapatrier la constitution. Le gouvernement n'a pas agi de cette façon et d'ailleurs, s'il le faisait un jour je ne serais plus des siens.

En outre, le gouvernement actuel n'incluera jamais dans la constitution les particularités, les détails d'une politique ou d'un programme fédéral au lieu d'y préciser les principes de droit fondamentaux pour la bonne et simple raison que ces particularités et ces détails des politiques et des programmes peuvent faire l'objet de modifications et d'améliorations permanentes. J'aimerais toutefois affirmer de façon catégorique que, à mon avis, notre pays ne survivra pas si les politiques fédérales sont conçues, ou si elles sont perçues comme ayant été conçues, de manière à apaiser ou à réprimer une région, une province ou un groupe particulier jusqu'à ce que celui-ci occupe ce que certains ont décrété être sa place au sein de la fédération canadienne. Cela s'applique aussi bien au Québec pour la question des droits linguistiques qu'aux provinces de l'Ouest pour la question de la politique des ressources qu'à l'Ontario en ce qui concerne les questions industrielles ou qu'aux provinces maritimes en ce qui concerne le développement régional.

Pour que notre pays continue à exister, il est essentiel que l'on soit convaincu que le Canada représente plus que la somme de ses éléments constitutifs, que l'intérêt national se situe au-delà du plus petit dénominateur commun entre les intérêts des diverses régions de notre pays. Comme le précise le discours du trône, il n'est pas nécessaire pour ce faire d'appliquer un système rigide et uniforme mais il importe que toutes les politiques fédérales soient conçues de façon à tenir compte des intérêts de tous les Canadiens quelque soit la région où ils vivent et aussi de façon à promouvoir ces mêmes intérêts. C'est dans cet esprit que la politique des langues officielles a été mise en œuvre et c'est dans cet esprit qu'elle continuera d'être appliquée.

J'aimerais aussi affirmer de façon catégorique que les engagements en ce qui concerne l'égalité linguistique, l'égalité devant la loi, l'égalité des chances et les autres droits démocratiques ne peuvent être pris envers la population à des degrés variables en fonction de simples caprices. Il est bien évident que les moyens grâce auxquels la population dans son ensemble peut jouir pleinement de ses droits doivent être réétudiés et améliorés en permanence. Les lois peuvent être modifiées, les politiques peuvent être ajustées et les programmes peuvent être remaniés mais, en ce qui concerne l'égalité, ou bien on la reconnaît et on la proclame ou bien elle n'existe pas.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Il y a sept ans le Parlement a reconnu et proclamé l'égalité des deux langues officielles du Canada. Cette loi historique a été promulguée avec l'appui de tous les partis politiques représentés à la Chambre. La Cour Suprême du Canada en a confirmé la validité. Le gouvernement est d'avis que l'on ne peut ni ne doit revenir sur les dispositions fondamentales de cette mesure législative. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré en 1974, que le gouvernement était décidé a promouvoir à tout prix l'égalité sur le plan linguistique au Canada d'ici la fin de cette décennie, et j'approuve cet objectif sans la moindre réserve. A mon avis, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de rester dans l'expectative comme le propose, sans aucun doute avec les meilleures intentions du monde, le député de Winnipeg-Sud.

● (1430)

En écoutant le discours prononcé mercredi dernier par le chef de l'opposition (M. Clark), j'ai poussé un soupir de soulagement en apprenant qu'il partage apparemment les vues du gouvernement à ce sujet, et je ne puis qu'espérer que tous les membres de son caucus sont du même avis. Toutefois, je dois m'opposer à l'accusation qu'il a lancée, selon laquelle le malaise qui règne actuellement au Canada au sujet des politiques et programmes de langues officielles n'est dû qu'aux erreurs commises au cours de leur mise en application, notamment à la Fonction publique fédérale; en effet, le mécontentement et les doutes exprimés récemment par de nombreux Canadiens prouvent également que nous n'avons pas su, en tant que politiciens, expliquer à ces Canadiens l'objet et la nature véritables de nos politiques de langues, ni leur prouver qu'elles sont fondamentalement justes et raisonnables. Je pense en outre qu'à cet égard, les députés anglophones du gouvernement ou de l'opposition sont tout aussi coupables que les autres.

Des voix: Bravo!

M. Andras: Je veux bien me faire comprendre à ce sujet. Je n'essaie pas de me soustraire à mes responsabilités. Il y a eu des erreurs, il faut bien l'admettre. On ne peut les nier, et nous allons y remédier, mais étant donné le caractère expérimental de la plupart des programmes visant à appliquer la loi sur les langues officielles et la résolution parlementaire de 1973, il était sans doute inévitable que certains aspects de ces programmes se révèlent, trois ou cinq ans après leur adoption, moins efficaces que ce que l'on avait espéré, et le contraire aurait été surprenant. Même les programmes gouvernementaux les plus parfaits doivent être révisés périodiquement en fonction de l'expérience acquise, de l'évolution de la situation ou des progrès du savoir humain. En ma qualité d'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les députés doivent admettre que je parle de cette question avec une certaine expérience et autorité en la matière.

Il y a également lieu de signaler que pour tenter de transformer la Fonction publique du Canada en une institution effectivement bilingue sans nuire à son efficacité et sans léser les droits des fonctionnaires déjà en exercice, nous ne pouvions compter sur l'expérience d'autres pays, car il s'agissait en général d'une tâche d'une ampleur extraordinaire qui devait et doit encore être adaptée à la réalité canadienne.

Mon prédécesseur et moi-même avons signalé depuis quelques mois qu'une revue générale de toutes les politiques et de tous les programmes linguistiques est en cours et le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à maintenir les programmes fructueux et à modifier les autres. Je peux dès maintenant assurer à la Chambre, par exemple, que le programme d'enseignement des langues sera amélioré, que les exigences linguistiques des postes seront redéfinies et les normes linguistiques modifiées. A titre personnel, j'ajouterai que je suis fasciné tout autant que mon prédécesseur par la notion de bilinguisme réceptif, par opposition à la maîtrise

active et complète des deux langues officielles, car ce bilinguisme suffirait peut-être souvent à assurer les besoins pratiques du bilinguisme fonctionnel dans la Fonction publique.

La Chambre sera informée, au cours de la présente session, des décisions prises par le gouvernement à propos de questions précises dans ce domaine. Toutefois, étant donné que l'opposition a déclaré à maintes reprises qu'elle s'intéressait à la loi sur les langues officielles, tout en en critiquant les modalités d'application, je dis aux députés de l'opposition que dans bien des secteurs nous n'avons pas fini de revoir nos programmes et je les invite de tout cœur à nous présenter leurs points de vue avant que nous n'en arrivions à des conclusions définitives. En fait nous tenons beaucoup à recevoir leurs suggestions. Mais nous aurons beau remanier notre programme, nous ne réussirons pas à obtenir une entente nationale durable à moins d'arriver à convaincre tous les Canadiens—surtout, à l'heure actuelle, les anglophones—que la politique fédérale dans ce domaine repose sur des principes fondamentaux de justice, d'égalité et de tolérance, qui devraient être adoptés partout, dans l'Ouest autant qu'au Québec, et en Ontario autant que dans la région de l'Atlantique. La seule perspective d'un échec à cet égard serait lourde de conséquences et c'est pourquoi j'estime que tous les députés de tous les partis et de toutes les régions du Canada devraient se consacrer à cette tâche.

J'en suis venu ces derniers mois à la conclusion que tant les parlementaires que le gouvernement avaient grossièrement sous-estimé la nécessité de diffuser des données et de l'information dans le public sur la politique en matière de langues officielles, plus particulièrement dans le Canada anglais. Je ne pense pas que les Canadiens soient plus fanatiques ou intolérants—ils le sont en fait probablement moins—que les citoyens de n'importe quel pays du monde. C'est ce que la mosaïque que forme notre pays me porte à croire. J'estime cependant qu'en raison du fait que notre population francophone—six millions de personnes, soit plus que la population des provinces des Prairies réunies, qui est en grande majorité unilingue—est si fortement concentrée dans la province de Québec, il a été très difficile pour un grand nombre de mes concitoyens, comme cela l'a été pour moi quand je suis venu pour la première fois représenter une circonscription de l'Ouest au Parlement il y a onze ans, de comprendre clairement la nécessité de cette politique, pour la simple raison qu'ils habitent dans des régions du Canada où se rencontrent très peu de Canadiens francophones.

Bien des gens, à l'extérieur du Québec surtout—et c'est là, je pense, où nous avons été mal compris—n'ont pas été mis au courant de la portée réelle et limitée de la politique des langues officielles en ce qui les concerne parce que cette portée est minime. On leur a trop souvent donné l'impression que la politique accorde certains privilèges à la langue française et amoindrit quelque peu le rôle nécessaire et juste de la langue anglaise au sein du gouvernement fédéral. Naturellement, il n'en est rien.

Quoi qu'il en soit, nous avons eu tendance à l'égard de cette question à prendre l'appui de l'opinion publique comme allant de soi. Plus souvent qu'autrement—et au Canada je crois qu'il faut maintenant corriger cette impression—nous avons, je pense, négligé de reconnaître l'angoisse normale des Canadiens d'expression anglaise. Somme toute, ce ne sont pas des surhommes. Nous avons négligé de répéter assez souvent et patiemment les propos que nos collègues d'expression française ont tenus à leurs mandants pendant des années. Ils ont dit, premièrement, que la loi sur les langues officielles confère aux Canadiens d'expression anglaise le droit de traiter avec le gouvernement fédéral en anglais, de travailler dans cette langue dans les ministères et agences du gouvernement fédéral et d'apprendre l'autre langue officielle seulement s'ils le désirent.

Deuxièmement, que la politique des langues officielles reconnaît effectivement la personnalité distincte et les besoins différents de chaque région, si bien que dans les quatre provinces de l'Ouest, par exemple, plus de 98 p. 100 des emplois de la Fonction publique fédérale n'exigent des titulaires que la connaissance de l'anglais, pour la simple raison que la nécessité de connaître l'autre langue officielle dans ces régions est minime.

● (1440)

Troisièmement, que dans l'ensemble de la Fonction publique aujourd'hui, environ 20 p. 100 des postes sont classés bilingues dont 87 p. 100 se trouvent dans des régions du pays où ils sont manifestement utiles. Je veux parler de la région de la Capitale nationale, de la région de Montréal, du Nord et de l'Est de l'Ontario et de l'Est du Nouveau-Brunswick.

Quatrièmement, que la nomination conditionnelle à des postes bilingues, avec des programmes de formation linguistique, pour des postes bilingues, qui constitue l'aspect le plus coûteux et le plus souvent critiqué de nos politiques, a été conçue spécialement pour permettre à tous les Canadiens de poser leur candidature à des postes classés bilingues, même s'ils sont unilingues; et ainsi de suite.

Mais ce n'est pas ce que le public a saisi. Nous espérions que les faits seraient d'eux-mêmes assez éloquents mais ce n'est malheureusement pas le cas. Le fait que bien des Canadiens pensent encore que le gouvernement essaie de leur faire apprendre le français de force indique que nous n'avons pas réussi à bien communiquer avec la population parce que, je le répète, la loi sur les langues officielles a été adoptée dans le but précis de donner à tous les Canadiens la liberté de choisir entre nos langues officielles.

Par exemple, bien que je sois unilingue, que mes racines politiques se trouvent en Ontario, que j'aie grandi dans l'Ouest du Canada et que j'aie vécu dans de nombreuses régions du Canada anglais, je demeure confiant que le mécontentement actuel des Canadiens anglais à l'égard du bilinguisme se dissipera. Une de mes principales responsabilités sera d'informer le public à ce sujet. Je suis unilingue et, bien que je le déplore, cela ne m'ennuie pas outre mesure. En toute honnêteté, je peux affirmer que je n'en ai pas souffert depuis mon arrivée à Ottawa, il y a 11 ans.

Voilà comment cela devrait être, bien que je sache pertinemment que l'unilinguisme a constitué un obstacle pour certains fonctionnaires fédéraux, la plupart des francophones mais aussi, ces derniers temps, quelques anglophones. Je ne puis me vanter d'avoir le don des langues, mais je puis vous assurer que je me suis efforcé et m'efforce toujours d'améliorer ma compréhension du français. Je sais que je n'arriverai jamais, comme le premier ministre ou le député de Langelier (M. Marchand), à prononcer un discours retentissant au Québec.

M. Paproski: Ou comme Joe Clark.

M. Andras: Ou comme Joe Clark! Sans doute devons-nous nous faire à l'idée que certains ministres seront toujours unilingues, du moins au moment de leur nomination et surtout lorsqu'ils sont choisis parmi les députés anglophones. L'important, c'est que l'homme politique reconnaisse l'égalité linguistique, et non pas qu'il arrive à parler couramment l'autre langue. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que mon engagement à cet égard et sa force ne font aucun doute. L'engagement, voilà qui importe, et, à mon avis, cela vaut pour tous les Canadiens. L'important, vraiment, c'est de comprendre et d'appuyer les dispositions de la loi sur les langues officielles, et non pas seulement de pouvoir parler l'anglais et le français, aussi souhaitable que cela puisse être. Pourtant, peut-être parce que je n'ai pu acquérir, tard . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le ministre mais son temps de parole est expiré. Il pourrait continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Continuez.

M. Paproski: Comme on dit en ukrainien, d'accord.

M. Andras: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'exprimer ma gratitude à la Chambre par votre entremise. J'en viens maintenant à «l'option-jeunesse» recommandée par le Commissaire aux langues officielles dont, dans le discours du trône, le gouvernement accepte le principe. A mon avis, les preuves en sont nombreuses: même s'ils expriment certaines réserves à l'égard de quelques-uns de nos programmes linguistiques, les Canadiens souhaitent vivement que leurs enfants aient toutes les chances possibles d'apprendre à comprendre leurs compatriotes dans l'autre langue. Par conséquent, en tant que gouvernement, nous allons discuter avec les provinces de dispositions visant à améliorer l'enseignement des langues officielles au sein même des systèmes scolaires dans notre pays.

Étant donné mon expérience personnelle, je suis particulièrement sensible aux problèmes des fonctionnaires unilingues—et, je pense, aux fonctionnaires unilingues francophones et anglophones. Dans l'exercice de ma nouvelle charge, je compte certainement veiller à ce que l'on étudie soigneusement ces problèmes et à ce que l'on revoie les programmes et les procédures en vue de les atténuer au maximum et même de les éliminer lorsque c'est possible.

En outre, je fais le nécessaire pour veiller à ce que mon unilinguisme au sein du Conseil du Trésor ne contrecarre pas les très grands efforts réalisés sous mes prédécesseurs pour que le français devienne réellement une langue de travail au secrétariat du Conseil du Trésor. De 20 à 30 p. 100 des documents de travail internes du secrétariat sont actuellement rédigés en français et je compte maintenir cette proportion. Je pense que le Conseil du Trésor a le devoir de donner l'exemple dans ce domaine. Je compte essayer de prouver qu'un ministre unilingue peut s'adapter au bilinguisme institutionnel dans la Fonction publique du Canada. Je passe maintenant à la conclusion de mes remarques, monsieur l'Orateur, et malheureusement, les événements auxquels nous avons assisté ces derniers temps me forcent à conclure sur une note plus sombre.

Les passions s'exacerbent et la tension monte; les prises de position vont de l'incongruité à l'extravagance. La semaine dernière encore, j'ai lu à la une du *Devoir* un article du rédacteur en chef qui semble apparemment consterné par ces déchaînements à propos des langues officielles et des relations entre Francophones et Anglophones. Tout en terminant sur une note rassurante ses propos lui permettaient de titrer: le Canada veut-il se séparer du Québec? Selon certains il faudrait reprendre la Bataille des Plaines d'Abraham à propos des langues officielles; c'est une aberration extrêmement dangereuse.

Notre politique des langues n'a rien à voir—Dieu nous en préserve—avec les rivalités impériales des Français et des Anglais il y a quelques siècles. Elle est née d'un profond intérêt pour les droits humains et la justice sociale; c'est donc une politique typiquement canadienne et un élément essentiel de notre démocratie. C'est une condition indispensable et je dirais même pratique si l'on veut maintenir une association politique efficace et harmonieuse entre deux groupes linguistiques qui ne peuvent tout simplement pas se permettre à notre époque de se quereller au sein d'une même nation, pour reprendre le mot du rapport célèbre de Lord Durham. En conséquence, l'égalité linguistique est l'un des fondements de l'unité nationale canadienne.

Permettre l'éclatement d'un conflit entre les deux groupes au sujet de la langue, ce qui nous menace actuellement, serait vouer le Canada à la destruction. Les Canadiens anglais ne pourraient pas remporter la victoire. Les Canadiens français ne pourraient pas être vaincus sur le champ de bataille qu'occupe actuellement le mouvement séparatiste au Québec. Les Canadiens d'autres origines ethniques—qu'on qualifie parfois de tiers groupe—ne pourraient pas sortir indemnes de ce conflit, car celui-ci serait le fruit de l'intolérance. L'intolérance serait le sentiment dominant et les Canadiens d'autres origines ethniques, selon moi, sont particulièrement vulnérables en ce qui a trait à l'intolérance. Personne n'y gagnerait, au contraire, c'est le Canada qui serait perdu, ce pays qu'ont bâti nos ancêtres et qu'ils nous ont légué en toute confiance, ce pays que nous avons le devoir moral et constitutionnel, je pense, de transmettre à nos enfants renforcé et uni.

● (1450)

Je ne veux pas être de la génération qui aura permis à des forces revêches et subversives de saper la vie de notre pays. Je ne veux jamais pouvoir entendre mes enfants ou mes deux petits-enfants me dire ou même se le dire: «Vous saviez que cela allait venir; vous saviez pourquoi et vous ne l'avez pas empêché». «Tous les députés devraient avoir les mêmes sentiments. Depuis de nombreuses années, je crains plus que toute autre chose—et tous les députés devraient aussi le craindre—qu'un jour, à cause de notre inaction ou de notre irréflexion, nous méritions le même reproche de la part de ceux qui ont mis leur confiance en nous; j'allais dire «qui ont mis leur confiance dans le gouvernement», mais, en réalité, je voulais dire dans le Parlement.

C'est pour cela que le discours du trône a annoncé une série de mesures coordonnées destinées à renforcer l'unité nationale, à promouvoir la liberté individuelle et à améliorer la qualité des chances. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris l'engagement de travailler à une meilleure compréhension entre Canadien francophones et anglophones. Par conviction personnelle, autant que par engagement politique et que par mes responsabilités ministérielles, j'ai été amené à travailler en

vue de cette compréhension et de l'édification d'un consensus national sur la question des langues officielles.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'aimerais signaler que le député de Malpèque (M. MacLean) prononcera son dernier discours à la Chambre vers 8 h 30 ce soir. Le député a servi le Canada dignement au cours de sa carrière politique qui l'a conduit à la Chambre des communes où il siège depuis 1951. J'aimerais au nom de tous les députés lui souhaiter le plus grand succès dans sa nouvelle carrière politique au service de sa province et de son pays. Que le Seigneur sache guider ses pas!

Des voix: Bravo!

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du rôle du Canada dans la crise que traversent les Nations Unies. S'il faut en juger par le discours du trône qui ne consacrait que quatre paragraphes aux affaires internationales, peu de Canadiens semblent s'intéresser aux événements qui se déroulent au-delà de nos frontières. Cette optique à courte vue de notre gouvernement lèse le public canadien qui a droit à une bien meilleure direction dans le cadre d'une politique d'internationalisme éclairé.

Nous avons un nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) et je lui souhaite le meilleur des succès. Toutefois, bien que je lui veuille sincèrement le plus grand des succès personnels, je me demande comment nous pouvons escompter que les nations du monde nous prennent au sérieux lorsque nous changeons de ministre responsables des Affaires extérieures chaque fois que le gouvernement a besoin de quelqu'un qui puisse lui montrer la voie à la Chambre des communes. Le rôle du Canada sur le plan international serait-il si peu important, le mandat des affaires extérieures si simple que les ministres peuvent être changés l'un pour l'autre comme dans une polka de chaises politiques?

Après une période de rodage de deux ans, l'ancien ministre des Affaires extérieures commençait à se tailler une place d'importance, spécialement en tant que coprésident de la conférence Nord-Sud sur la coopération économique internationale, et avait mérité notre respect. Mais comment pouvons-nous respecter un premier ministre (M. Trudeau) qui oblige son ministre des Affaires extérieures à quitter son poste afin de devenir—de toutes choses—le leader du gouvernement à la Chambre, bouleversant ainsi la continuité de la politique étrangère. Jamais Lester Pearson n'aurait fait une telle chose.

Il va sans dire que nous devons continuer non seulement à élaborer mais aussi à mettre en application une politique réaliste dans nos relations avec les autres puissances mondiales. Au sujet de notre politique fondamentale de paix dans le monde, je tiens à souligner que, par l'entremise des Nations Unies, le Canada pourra apporter une contribution importante à la paix dans le monde au cours des 25 prochaines années. Les Nations Unies ont un besoin pressant d'une nouvelle direction et le moment est bien choisi. Le Canada a un nouvel ambassadeur aux Nations Unies en la personne du brillant William Barton et nous sommes à la veille de siéger à nouveau au Conseil de sécurité.

Les Nations Unies sont elles-mêmes en période de mutation. La tâche principale des Nations Unies est encore, sans contredit, le maintien de la paix, «pour préserver les générations futures du fléau de la guerre», selon l'expression des fondateurs des Nations Unies. Mais on considère maintenant que l'élaboration des conditions de paix nécessite une vaste gamme d'activités: un ordre économique équitable, le contrôle démographique, la lutte contre la discrimination raciale, un nouveau droit de la mer, un code de conduite pour les sociétés multinationales, la protection du milieu, le développement des établissements humains. Les problèmes mondiaux de commerce et d'expansion, de même que les questions d'alimentation, d'énergie et d'embauche dominent maintenant l'ordre du jour des réunions des Nations Unies. Un nouveau sondage Gallup de l'opinion publique à l'échelle mondiale mené par le *Reader's Digest* indique que le fossé entre les riches et les pauvres est maintenant le facteur politique dominant de par le monde. Comme le déclare le secrétaire général Kurt Waldheim:

> Nous voyons maintenant que la sécurité du monde dépend d'un partage équitable des richesses et ce n'est pas un objectif à long terme mais bien une réalité pressante.

Les Nations Unies s'efforcent de trouver des solutions aux graves problèmes humains que soulève le développement. Mais aujourd'hui un grand nombre de ses membres sont sur le point d'abandonner la partie. C'est pourquoi j'ai dit au début qu'il y avait crise au sein des Nations Unies. L'Organisation est menacée de destruction par les États membres qui sont plus fortement motivés par la haine raciale que par le désir d'un développement harmonieux de l'humanité. Les antisémites ont presque réussi à saboter la conférence Habitat qui s'est tenue à Vancouver en juin dernier. L'existence même de l'UNESCO est menacée par l'attitude intransigeante du bloc des Arabes et des Communistes qui refusent l'adhésion d'Israël. Des scientifiques et des universitaires éminents ont réclamé un terme à la discrimination envers Israël et ont invoqué la disparition possible de l'UNESCO.

Tous les États membres des Nations Unies doivent trouver un moyen de mettre un terme au racisme qui perturbe les conférences de l'Organisation et imprègne ses résolutions. La crédibilité des Nations Unies en tant qu'organisme de paix sera détruite à cause du racisme. Comme jamais auparavant, la crédibilité de l'Organisation est remise en cause. Comment pourra-t-elle user de son prestige pour mettre fin à l'escalade de la violation des droits de l'homme si elle est elle-même minée par la haine?

Parce que je suis un de ceux qui veulent accroître la participation canadienne à l'ONU, je m'inquiète de la désapprobation générale croissante à l'endroit de bon nombre d'initiatives des Nations Unies. On reproche à l'Organisation de ne pouvoir mettre un terme aux guerres qui sévissent présentement; on lui reproche de ne pas s'entendre pour mettre un frein au terrorisme international; elle est impuissante à favoriser le désarmement; elle ne peut empêcher l'augmentation du nombre des sinistres usines de traitement du combustible nucléaire; l'Assemblée générale est devenue une enceinte où les pays du Tiers-Monde nouvellement libérés foulent aux pieds les vieux pays industrialisés; les politiques haineuses empêchent l'Ouest de manifester sa bonne volonté en favorisant le développement économique.

Les organes d'information, qui se repaissent d'affrontements, ont montré le rôle de l'ONU comme une plaisanterie à tolérer plutôt qu'une force à appuyer. La bêtise dont l'ONU est le théâtre et l'insistance des médias sur ses échecs plutôt que sur ses succès font que sa réputation n'a jamais été aussi mauvaise au cours de ses trente-et-une années d'existence. Comment se fait-il que tous les Canadiens connaissent l'in-

fâme résolution anti-sémite adopté aux Nations-Unies et qu'un très petit nombre savent ce que signfie le nouvel ordre économique international?

Je suis déjà satisfait quand j'ai réussi à persuader un électeur de ne pas exiger une réduction de l'aide canadienne à l'Organisation des Nations Unies alors je ne parle même pas de le persuader que nous devons augmenter notre aide. Le Canada acquitte 3 p. 100 du budget des Nations Unies. Il est trop facile de faire passer ses frustrations à l'égard de l'avenir en traitant les Nations Unies d'organisme incompréhensible et inutile . . . comme s'il était facile de parvenir à un accord entre 144 pays.

Même si parfois la moindre personne sensée doit être au désespoir devant l'abus qu'on fait des Nations Unies, ne perdons pas de vue les grandes réalisations de cet organisme. Parfois j'entends dire: «Citez-moi une bonne chose que les Nations Unies aient jamais réalisée.» Je peux en citer beaucoup. Les Nations Unies aident les sans-foyer. Le haut commissaire aux réfugiés des Nations Unies a aidé 200,000 personnes déplacées à se réinstaller en Afrique et 216,000 en Asie. Les Nations Unies luttent contre l'analphabétisme. L'UNESCO a formé plus de 64,000 professeurs et planificateurs en matière d'éducation dans les pays à faible revenu. Les Nations Unies luttent contre la famine. En fournissant une aide technique et en effectuant de la recherche, la FAO met en place des techniques agricoles modernes, de meilleures variétés de plants, une meilleure irrigation et une meilleure gestion des sols, un meilleur traitement, un meilleur entreposage et une meilleure distribution des aliments.

Les Nations Unies distribuent du lait aux enfants du monde. Le fonds d'aide à l'enfance des Nations Unies a aidé à implanter 220 usines de transformation du lait dans 45 pays pour distribuer sous une forme bon marché et saine cette importante source de protéine. Les Nations Unies aident à fournir de l'eau propre. Près de 90 p. 100 des populations rurales des pays en voie de développement boivent de l'eau polluée, l'une des principales causes de maladie et de décès. Le programme écologique des Nations Unies a lancé une campagne de concert avec d'autres organismes internationaux pour approvisionner les populations en eau potable. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement surveille aussi les substances polluantes dans les océans, dans l'atmosphère et sur terre afin de fournir aux scientifiques une idée exacte de la santé de notre planète. Les Nations Unies aident les gens à s'aider eux-mêmes. L'année dernière, le Programme de développement des Nations Unies a chargé plus de 9,800 experts de 7,600 projets dans 144 pays et territoires.

● (1500)

Ce ne sont que les faits saillants d'une longue liste de réalisations des Nations unies que nous oublions trop souvent. Pour la plupart des gens, les Nations unies se limitent à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Pourtant, ce réseau mondial d'organismes et de programmes spécialisés est une partie vitale des Nations unies et représente plus de 90 p. 100 de leur budget. Il est impossible de bien évaluer le rôle de l'Organisation des Nations unies et ses possibilités pour ce qui est d'élaborer des stratégies de paix globales si l'on se contente d'examiner les conflits qui font les manchettes. L'Organisation doit être placés dans le contexte de l'histoire des temps modernes.

L'Adresse—M. Roche

Les trente dernières années ont représenté l'une des périodes les plus dangereuses de l'histoire de l'homme. Elles ont été une période de changement majeur pendant laquelle nous avons échappé de justesse à plusieurs conflits mondiaux. Aux quatre coins du monde, les riches et les pauvres, les noirs et les blancs, les puissants et les faibles se sont affrontés dans des circonstances explosives.

La science et la technologie ont accompli des progrès incroyables tant pour que contre l'humanité. Les armes et l'énergie atomiques ont vu le jour. L'homme a marché sur la lune. Plus d'un millier de satellites ont été mis en orbite autour de la terre. En outre, l'homme a accru son acuité visuelle au moyen de télescopes géants, de spectroscopes, de la télévision, de microscopes électroniques et du radar; il a accru sa force physique au moyen de machines et d'usines extraordinaires; il a accru ses facultés auditives au moyen de sonars, de la radio et des télécommunications spatiales; il a accru ses facultés intellectuelles grâce aux ordinateurs et à l'automation. Il a poussé ses connaissances de plus en plus loin dans l'univers cosmique et dans le monde de l'infiniment petit. Bon nombre de ses inventions ont eu un potentiel de progrès humain en même temps qu'un potentiel de destruction. Néanmoins, nous avons évité une guerre mondiale et je suis convaincu que les Nations unies ont joué un rôle important pour ce qui est de rapprocher ou de réduire les tensions.

L'évolution de ces trente dernières années a révélé nombre de problèmes et de difficultés concernant la vie et le comportement des êtres humains sur notre planète: problèmes démographiques, problèmes écologiques, problèmes de la croissance, problèmes concernant les ressources, problèmes concernant la biosphère. A cause de ces difficultés externes, les gouvernements commencent à constater qu'il existe également des problèmes en matière de pouvoir. Je pense que cette première image correcte de notre planète et de la vie humaine sur cette planète, image que les Nations unies et ses organismes spécialisés ont contribué dans une large mesure à nous donner, incitera enfin les gouvernements à agir de façon plus responsable et dans le cadre d'une plus étroite collaboration.

Ce progrès constitue la valeur réelle de l'œuvre accomplie par les Nations unies. Avec ses seize organismes spécialisés, ses quatorze programmes permanents et sa série de conférences mondiales, les Nations unies contribuent à instaurer la paix dans notre monde. Elles nous aident à comprendre ce qui nous est nécessaire pour vivre une vie heureuse de citoyens accomplis dans un monde en paix; les gouvernements de chaque pays apprennent qu'ils doivent coopérer, compte tenu de l'interdépendance physique et économique de tous les pays de la planète. Les Nations unies n'en sont qu'aux premières années de leur existence mais elles n'en constituent pas moins l'un des instruments des plus extraordinaires qui existent sur la terre. L'heure est à l'éloge et non pas à la condamnation.

Nous envisageons d'élargir le rôle du Canada au sein de la communauté internationale et nous pouvons constater qu'après avoir mis l'accent sur les efforts de maintien de la paix, les Nations Unies s'attachent maintenant au développement économique et social des pays du monde. La paix ne se définit plus par opposition à la guerre; le terme paix est maintenant synonyme de développement humain. Loin d'être des objectifs différents, le maintien de la paix et le développement constituent des éléments étroitement liés, ce dont nous devons tenir

compte dans nos efforts pour promouvoir la paix. Le Canada a toujours appuyé les efforts de maintien de la paix des Nations Unies. 1,500 militaires canadiens font partie des forces des Nations Unies; dans ce domaine, c'est la contribution de notre pays qui est la plus importante. Du point de vue militaire, notre contribution peut cependant être plus importante encore si nous multiplions nos efforts en vue de mettre fin à la course aux armements. Grâce à ses qualités toutes particulières, M. Barton, qui a représenté le Canada au Comité des Nations Unies sur le désarmement, permettra de souligner l'importance de l'effort canadien.

Selon le secrétaire général des Nations Unies, la course aux armements constitue «l'un des problèmes internationaux les plus graves qui se posent à nous aujourd'hui.» Dans un monde qui se préoccupe de plus en plus des problèmes de justice sociale, de la famine, de la pauvreté, de l'analphabétisme, de la maladie, du développement et du partage équitable des ressources, les dépenses d'armement ont atteint le chiffre de 300 milliards de dollars par an. On a quelque peu honte à opposer ce chiffre aux quelques 15 milliards de dollars dépensés chaque année au titre de l'aide au développement. Le commerce international des armes a atteint 20 milliards de dollars (y compris la part du Canada), les armes conventionnelles deviennent de plus en plus sophistiquées et mortelles, et la course aux armes technologiques menace de produire des moyens de destruction de masse encore plus horribles.

Pendant que quelque 400,000 ingénieurs et scientifiques travaillent à des projets militaires qui accaparent quelque 40 p. 100 des fonds affectés à la recherche et au développement dans le monde, des problèmes importants confrontant l'humanité et exigeant le concours de ces scientifiques et ingénieurs sont négligés. L'«amélioration» continue des armes nucléaires qui pourraient anéantir toute l'humanité bien des fois est un spectacle démoniaque.

La prolifération nucléaire gagne le globe et le club des membres n'est plus exclusif. Même des pays qui n'ont pas adhéré au traité de non-prolifération—le Brésil, l'Argentine, l'Egypte, l'Israël, l'Espagne—sont sur le point d'obtenir des réacteurs géants. Plus y aura de puissances nucléaires, moins il y aura de contrôle et plus il y aura de chances qu'on se serve de l'atome à des fins de violence. C'est ce qui a poussé l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm à émettre une sombre prédiction. D'ici neuf ans, 35 pays seront en mesure de fabriquer des armes nucléaires. L'avenir est très sombre en effet.

En dépit du danger croissant, deux années de négociations SALT n'ont pas donné de résultats positifs et la conférence mondiale sur le désarmement depuis longtemps attendue n'est pas plus près de se tenir. Pourtant nous ne pouvons abandonner sur la question du désarmement. Je pense que le moment est juste pour le Canada de réclamer une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Si une conférence mondiale sur le désarmement est toujours impossible, alors une session spéciale des Nations Unies est la meilleure solution de rechange, parce qu'elle ferait la lumière sur le désarmement et sensibiliserait l'opinion publique à sa nécessité. Elle encouragerait les pays à faire du désarmement une possibilité plus réelle, surtout à mettre au point une meilleure sécurité mondiale, y compris un mécanisme permanent de maintien de la paix des Nations Unies, et à mettre au point un programme d'ensemble de désarmement réaffirmant le but du désarmement général et complet. Le succès d'une telle session spéciale pourrait aider à tenir une conférence mondiale sur le désarmement.

Le désarmement ne peut se réaliser que si la confiance augmente entre les pays. Les pays non alignés et plus petits ont un rôle de plus en plus important à jouer dans la création d'un esprit de confiance internationale. Cette tâche se rattache directement au développement, puisqu'il ne peut pas y avoir de confiance dans une situation mondiale où 30 p. 100 de la population mondiale reçoit et contrôle 70 p. 100 de revenu mondial.

Ce qui est en cause—comme les Nations Unies l'ont signalé à maintes reprises durant cette deuxième décennie de développement—est la validité perpétuelle d'un régime économique qui a dominé le monde depuis la forte expansion économique des pays industrialisés il y a un siècle. Le monde ne sera pas stable ni florissant tant que l'énorme disparité entre les pays prospères et les millions de gens en Afrique, en Asie et en Amérique latine qui souffrent de pauvreté, de sous-alimentation et qui sont désespérés ne pourra pas être réduite et éventuellement éliminée.

En fin de semaine, les Nations Unies ont une fois encore démontré leur utilité en publiant un rapport intitulé «The Future of the World Economy» qui recueille une foule de données révélant que les ressources mondiales pourront suffire aux besoins d'une population croissante qui jouit de niveaux de vie plus élevés sans infliger inévitablement des dégâts au milieu. Nous devrons encore modifier les rapports entre pays nantis et dépourvus en vue de partager cette croissance économique. Je ne citerai qu'un seul paragraphe de ce document remarquable qui montre que la mobilisation du pouvoir politique est notre principal problème. Le voici:

● (1510)

Deux conditions sont nécessaires pour accélérer le développement: des transformations internes profondes aux plans social, politique et institutionnel dans les pays en voie de développement, et des transformations importantes dans l'ordre économique mondial.

Le débat relatif au nouvel ordre économique mondial a entamé, dans les relations internationales, un nouveau chapitre qui a été spécialement marqué jusqu'ici par les sixième et septième réunions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que par l'adoption de la charte des droits et devoirs économiques des États.

On me demande souvent en quoi consiste le nouvel ordre économique mondial. Il ne s'agit pas d'un club ou d'une association, ni encore d'une sorte de miracle économique. Il s'agit plutôt d'un cadre permettant d'accélérer le développement économique et social des pays en voie de développement, où se trouve le gros de la population du monde. Il s'agit d'une détermination à assurer à chaque être humain les éléments indispensables à la vie, qui sont l'alimentation, le logement, l'éducation, la médecine et les possibilités de travail. Il s'agit d'un plan destiné à permettre aux pays de se suffire à eux-mêmes, afin que leurs habitants puissent bénéficier d'une véritable libération sur le plan humain dans le cours de leur vie.

Bref, la réforme mondiale proposée par le nouvel ordre économique international comporte: l'éradication de la pauvreté et du chômage de masse; un prix stable et équitable pour

les matières premières; l'autosuffisance alimentaire; la réforme des règles du commerce international, et une participation plus large des pays en voie de développement à l'activité industrielle. Il y est également question d'une accélération de l'aide, sous forme de concessions accordées uniquement en fonction des besoins et de l'équité, et d'une participation équitable au processus décisionnel en matière d'économie mondiale.

Notre pays s'est signalé par son ardeur à promouvoir ce mouvement sur le plan verbal. Les discours du premier ministre et de l'ex-ministre des Affaires extérieures ont été fort convaincants. Il en va de même pour la stratégie de coopération pour le développement international, politique multidimensionnelle en 21 points que le gouvernement lançait il y a un an pour appuyer les grands axes du nouvel ordre économique.

Je suis tout à fait d'accord avec cette stratégie, car elle renonce au concept de l'aide considérée comme simple expression de nos sentiments humanitaires, pour s'orienter vers la réforme des systèmes commercial et monétaire internationaux, qui sont à la racine de la pauvreté de masse. Notre politique globale comporte un accroissement de l'aide aux pays les moins développés, la conclusion d'accords sur les matières premières, la libéralisation des échanges et la coopération industrielle. Cette politique est faible sur certains points, mais sur les principes elle va dans le bon sens.

Le malheur, c'est que bien peu de Canadiens en ont entendu parler, comme j'ai pu m'en rendre compte en parcourant le pays. Préoccupé par l'économie intérieure, le gouvernement a fait peu d'efforts pour la faire connaître. Les media l'ont à peu près passée sous silence. C'est ce qui fait que l'opinion publique est fort peu au courant de l'imbrication des problèmes qui se manifeste à l'échelle mondiale, imbrication qui a été mise en lumière par les conférences spéciales des Nations Unies sur la population, sur l'alimentation et sur les peuplements humains. Le Parlement, comme d'habitude, met ses priorités à l'envers, ce qui fait qu'il accorde très peu d'attention au développement international.

Bref, à peu près personne ne presse le gouvernement d'appliquer sa propre stratégie. La pression s'exerce même en sens opposé—pour supprimer les importations de «main-d'œuvre bon marché» des pays étrangers; refuser de partager les ressources minérales du plateau continental au-delà de la zone économique de 200 milles; ne pas payer plus cher qu'il ne faut les denrées du tiers monde.

La part de notre PNB consacrée à l'aide directe à l'étranger a été diminuée—victime ironique des restrictions intérieures. Notre aide bilatérale est toujours puissamment liée aux entreprises canadiennes. Notre attitude lors des négociations importantes qui ont eu lieu à la quatrième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a été marquée beaucoup plus par la résistance que par la sollicitude à l'égard du tiers monde.

Au cours de la première année d'application de cette nouvelle politique, le gouvernement s'est fait remarquer aux Nations Unies par sa timidité et par ses atermoiements plutôt que par ses actions innovatrices pourtant si désespérément nécessaires. Ce que le gouvernement a fait comprendre au Canada, dans le discours du trône, c'est que les affaires internationales ne sont guère importantes. Je fais donc appel au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour un plus grand engagement du Canada aux travaux des Nations Unies. Comme c'est un homme pratique, il sera heureux d'avoir des suggestions précises; en voici donc quelques-unes. Premièrement, reconstituer le sous-comité du développement international qui, au cours de la dernière session, s'est distingué par ses travaux et a su montrer comment le Canada pouvait aider à faire adopter certaines réformes commerciales et monétaires. Deuxièmement, accroître la part du budget de l'ACDI consacrée aux organisations non gouvernementales qui représentent le seul outil efficace que possède l'État pour éduquer l'opinion publique. Relever la malheureuse somme de $35,000 que le gouvernement alloue à l'Association canadienne des Nations Unies afin qu'elle soit en mesure de remplir son rôle d'organisme d'information. Troisièmement, faire participer un plus grand nombre de Canadiens au développement international en permettant à l'ACDI de répondre aux obligations de son programme de fonds équivalents en vertu duquel l'ACDI ne verse actuellement que 54 cents pour chaque dollar réuni par souscription privée. Quatrièmement, prouver que le Canada est bien décidé à consacrer à l'aide au développement .7 p. 100 de son PNB, en relevant nos engagements, en proportion tout au moins égale à la hausse du budget de la défense, qui augmente de 12 p. 100 par an. En dernier lieu, demander la création d'un ministre d'État chargé du développement international qui serait à même de consacrer tout son temps à l'ACDI et qui serait également chargé d'intéresser plus activement le public au rôle international du Canada.

Les exigences d'un ordre nouveau et ses implications sur notre mode de vie doivent pénétrer le champ de conscience quotidien des Canadiens. L'instauration de cet ordre n'est pas la tâche exclusive du gouvernement, mais s'il ne montre pas la voie et n'aide pas les Canadiens à comprendre ce que les Nations Unies attendent de nous, il n'y a guère de chances que les changements nécessaires reçoivent l'appui de l'électorat.

L'affermissement de la volonté politique nous donne des raisons de croire en un meilleur avenir. Nous pouvons nous réjouir d'avoir la technique qui le rend possible. J'ai visité récemment, par exemple, le Centre d'amélioration des céréales et du maïs de Mexico, l'un des principaux centres mondiaux de recherche agricole où est née la «révolution verte». Financés en partie par le Canada, les travaux du Centre consistent à trouver de nouvelles espèces de maïs, de blé, d'orge, de sorgho et de triticale et on a déjà fait augmenter ainsi de manière spectaculaire le rendement des céréales dans le monde, au cours de la dernière décennie; les perspectives d'avenir, au fur et à mesure qu'on appliquera ces nouvelles techniques sont encore plus prometteuses.

Les spécialistes avec qui je me suis entretenu sont d'accord pour dire que le monde pourrait nourrir des milliards de gens de plus qu'à l'heure actuelle. Il est étrange que dans un monde où les savants nous donnent des raisons d'espérer, les hommes politiques désespèrent. Nous devrions peut-être prendre un peu de recul et examiner la vaste scène comme Barbara Ward l'a fait dans la conclusion de son livre Habitat humain qu'elle a écrit pour la conférence Habitat:

> A une époque de réévaluation et de remise en question d'une intensité oubliée depuis les grands débats qui ont marqué le millénaire procédant la naissance du Christ, on entrevoit la promesse d'une fusion extraordinaire et presque imprévisible, des idées qui, divisées et même hostiles pendant des siècles, semblent maintenant capables de cette interpénétration mutuelle qui, tant dans le monde nucléaire qu'intellectuel, peuvent dégager des flots d'énergie nouvelle, de nouvelles orientations, de nouvelles possibilités, de nouveaux êtres, de nouvelles formes.

L'Adresse—M. Cyr

● (1520)

[*Français*]

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter l'Orateur du beau succès qu'il remporte dans le poste qu'il occupe à la Chambre, et ce surtout depuis un an. Les électeurs de Sudbury sont fiers de leur député, et nous avons été en mesure de juger de ses nombreux talents lors de la première session du Parlement. Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour leurs excellentes allocutions.

En octobre 1974, je n'ai pas eu l'occasion de participer au débat sur le discours du trône, et je m'en voudrais de ne pas signaler à la Chambre que je suis fier de représenter la circonscription de Gaspé au Parlement canadien. La circonscription de Gaspé a voté libéral parce que ses habitants sont conscients du fait que le gouvernement libéral s'est toujours penché sur les régions économiquement faibles, et le développement que nous avons connu ces dernières années le démontre. Mon devoir, depuis que je les représente, est de m'assurer qu'ils seront toujours bien servis.

Lors des élections de 1974, Gaspé fut la seule circonscription électorale avec deux candidats seulement, un libéral et un progressiste conservateur. Je crois que c'est un fait historique qui mérite d'être souligné à la Chambre.

Je me réjouis que le discours du trône prévoie l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Je voudrais relire ce passage très important pour le développement régional, et je cite:

> Certes, l'unité nationale suppose chez tous les Canadiens la conviction qu'ils ont tous la même possibilité de se réaliser pleinement sur le plan culturel; il est néanmoins tout aussi vital pour l'unité que nous jouissions tous de chances égales d'épanouissement, individuel et régional, sur le plan économique.
>
> Pour que le potentiel économique du Canada se traduise en croissance réelle et en véritable égalité des chances, il faut que nous sachions reconnaître les obstacles qui nous gênent et que nous voulions ensemble les surmonter.

Sur le plan économique, dans la région que je représente, la Gaspésie a profité des ententes spéciales pour le développement économique et social de la région de l'Est du Québec. Signée en 1968, cette entente générale de coopération Canada-Québec a apporté des résultats qui dépassent, dans certains cas, les objectifs anticipés.

L'entente a contribué à l'implantation d'infrastructures très importantes pour le développement de la région. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre des programmes pour stimuler la création d'emplois productifs et consolider les emplois des secteurs traditionnels. Des négociations sont présentement en cours entre les deux paliers de gouvernement, et le peuple de l'est du Québec, tout particulièrement les Gaspésiens, demandent la signature d'une autre entente spéciale ou d'ententes auxiliaires afin de mettre en œuvre des programmes sectoriels s'importance pour le développement économique de la région tout en gardant comme objectif la création d'emplois.

Le ministre des Finances (M. Macdonald) et le président du Conseil du Trésor (M. Andras) doivent donc porter une attention toute spéciale à l'attribution des budgets pour les années à venir, afin de favoriser les régions économiquement défavorisées. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) doit avoir à sa disposition les crédits nécessaires pour satisfaire à ses obligations avec les provinces pour le développement des régions à faible croissance au Canada.

[M. Roche.]

Le gouvernement ne doit pas appliquer ses restrictions budgétaires dans les régions à faible revenu et où le chômage est très élevé. Je me permets de suggérer aux ministres, et tout particulièrement au ministre des Transports (M. Lang), que les moyens de communications aériennes et routières laissent toujours à désirer en Gaspésie, et qu'il y a place pour des améliorations. Il est inconcevable qu'en 1976 la Gaspésie ne possède pas encore une piste d'atterrissage de 6,000 pieds, de même que les instruments adéquats pour la navigation aérienne.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques sur l'industrie de la pêche dans l'Est du pays et tout particulièrement dans le golfe Saint-Laurent. Je profite de l'occasion pour féliciter l'honorable député de Westmorland-Kent (M. LeBlanc) de sa récente nomination comme ministre des Pêcheries et de l'Environnement, et lui souhaiter le même succès qu'il a connu comme ministre d'État aux pêches et ministre suppléant de l'Environnement.

Depuis quelques années, il est devenu de plus en plus évident que la pêche intensive, pratiquée par les flotilles étrangères au large des côtes canadiennes, en particulier celle du poisson de fond sur la Côte Est, conduirait à une situation désastreuse. Des populations de poissons, autrefois fort abondantes, ont atteint des niveaux dangereusement faibles. L'existence même des collectivités canadiennes qui tirent leur subsistance de la pêche s'en trouverait donc menacée. Le gouvernement libéral, sous la gouverne du très honorable premier ministre (M. Trudeau), a signé des accords bilatéraux avec plusieurs pays qui avaient accès à nos zones de pêche et cela a permis au Canada d'étendre de 12 à 200 milles au large des côtes sa compétence territoriale en matière de pêche. C'est une décision très importante pour l'avenir de cette industrie au Canada. Tous les députés et tous les Canadiens applaudissent les ministres et leur personnel qui ont participé à la préparation et à la signature de ces accords entre les pays. En effet, monsieur l'Orateur, ces accords servent maintenant de modèles aux pays qui doivent actuellement faire face à la même situation. En étendant la zone de pêche à 200 milles, le gouvernement libéral a fait preuve de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de l'industrie de la pêche au Canada.

Depuis 1974, le gouvernement a consacré plus de 130 millions de dollars au maintien de l'industrie de la pêche et tout particulièrement sur la Côte Est. Le ministère de l'Environnement du Canada a un programme de soutien des prix aux pêcheurs de même qu'aux entreprises de traitement pour le poisson de fond de première qualité. En plus, le gouvernement du Québec a aussi plusieurs programmes d'aide à l'industrie de la pêche et, tout récemment, une entente entre le gouvernement de la province et les propriétaires des usines de transformation garantissait une semaine normale de travail aux employés. Avec la diminution des captures dans le golfe, certaines usines reçoivent des prises qui n'assurent que quelques jours de travail aux employés. Avec le nouveau programme du Québec, les ouvriers sont assurés d'un revenu normal chaque semaine. Toutefois, nous souhaitons que tous ces programmes soient temporaires et que la situation redevienne normale dans un avenir assez rapproché, et je l'espère, avant 1980.

Quoique les gouvernements aient mis en place de très bons programmes pour venir en aide à l'industrie de la pêche, les

perspectives d'avenir ne sont pas très encourageantes, car les populations de sébastes et de morues dans plusieurs parties du golfe ont considérablement diminué, de sorte que les contingents pour ces deux espèces seront considérablement réduits pour l'année 1977. En vue de permettre à ces populations de se rétablir, il est essentiel de limiter les captures dans un avenir immédiat, sans quoi la survie de l'industrie de la pêche dans le golfe Saint-Laurent en serait menacée. Les pêcheurs du Québec auront à traverser une période difficile, jusqu'à ce que les stocks soient rétablis, car les grands chalutiers du golfe seront obligés de pêcher dans d'autres eaux, et tout particulièrement sur les côtes de l'Atlantique. Le gouvernement apporte un appui financier aux pêcheurs dont le port d'attache est du côté du Golfe, afin de les compenser pour les trajets plus longs qu'ils doivent effectuer ainsi que des problèmes que pose pour eux la pêche dans des zones peu connues.

Depuis le 28 septembre, la pêche à la morue dans la zone de la Gaspésie et du Nord du Nouveau-Brunswick est fermée à compter de trois milles des côtes. Le contingent de poisson fixé par la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du Nord (CIPAN) dans la zone T4 fut dépassé. Si nous avons atteint l'objectif à la fin de septembre, c'est en raison des quantités exceptionnelles de morue prises plus tôt dans l'année par les chalutiers de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, tout particulièrement au cours des mois de janvier, février et mars. L'honorable ministre a interdit aux chalutiers de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, pour le reste de l'année 1976, l'accès à la pêche aux sébastes dans le Golfe et à la morue dans la partie sud du Golfe. Cela n'est pas suffisant pour préserver les stocks de poisson dans le Golfe.

● (1530)

Pour répartir équitablement le nombre de poissons qu'il est possible de prendre dans une saison, et pour protéger l'industrie de la pêche au Québec et du Nord du Nouveau-Brunswick, je recommande que tout le golfe Saint-Laurent soit réservé aux pêcheurs dont le port d'attache est le golfe Saint-Laurent, et que la pêche de certaines espèces, comme le sébaste et la morue, soit prohibée durant les mois de janvier, février et mars pour les deux prochaines années. Et je crois que l'honorable député de South Shore (M. Crouse), dans le discours qu'il prononçait le 14 octobre, rencontre un peu mes idées lorsqu'il dit, comme en fait foi la page 64 du hansard de ce mois, et je cite:

> Je pense également que pour bien gérer nos pêcheries, il importe de tenir compte de facteurs comme l'époque de l'année où le poisson peut être pêché de la façon la plus efficace et, dans ce domaine, c'est aux connaissances des pêcheurs qu'il faut faire appel. On devrait également tenir compte des variations de la qualité du poisson suivant les saisons et aussi d'autres facteurs biologiques ayant trait à l'époque du frai. Si nous avons sérieusement l'intention de reconstituer nos réserves halieutiques, nous ne saurions continuer à suivre nos anciennes habitudes, et cela s'applique à tous les navires autorisés à pêcher sur nos bancs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Avec cette déclaration, monsieur le président, je suis pleinement d'accord avec le porte-parole officiel de l'opposition qui dit que le gouvenement doit prendre immédiatement des mesures très sévères.

Récemment, le gouvernement a apporté des modifications au programme d'assurance-chômage des pêcheurs, lesquels changements doivent entrer en vigueur à l'automne 1976. Les pêcheurs pourront commencer à toucher les prestations d'assurance-chômage la semaine du 1er novembre au lieu du 1er décembre, alors que la date limite reste la semaine du 15 mai. Les modifications principales sont à l'effet que les pêcheurs auront droit aux prestations de prolongation fondées sur ce taux régional de chômage. Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que ces modifications aux règlements de la Commission d'assurance-chômage seront particulièrement profitables aux pêcheurs de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et même du Nord du Nouveau-Brunswick; bravo aux ministres qui ont présenté ces amendements!

Depuis quelques années, les crédits disponibles à titre de subventions à la construction de bateaux de 30 à 75 pieds diminuent, et je demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour continuer ce programme de subventions à la construction des bateaux de pêche afin de permettre un renouvellement rationnel de la flotte, non des subsides pour la construction de nouveaux bateaux mais pour le renouvellement des bateaux qui sont désuets.

Monsieur l'Orateur, le bien-être de notre peuple, plus particulèrement des familles ouvrières, des sans-travail, des personnes non organisées, tient à cœur au premier ministre du Canada et à son gouvernement. Il l'a démontré dans le discours du trône, et tout particulièrement dans l'exposé qu'il a fait à la Chambre le 13 courant. Cette allocution mérite d'être lue par tous les Canadiens et démontre que le président du CTC, de même que le chef du NPD, sont dans l'erreur lorsqu'ils critiquent, sans proposer de solutions de rechange, les mesures anti-inflationnistes. L'échec de la journée de protestation contre les mesures anti-inflationnistes du 14 octobre est une preuve évidente que les Canadiens appuient le gouvernement dans sa lutte contre l'inflation.

Le premier ministre a brossé un tableau très réaliste des effets des mesures anti-inflationnistes sur l'économie canadienne. Les Gaspésiens, dont la moyenne de revenus des travailleurs est l'une des plus faibles au Canada, sont d'avis que les objectifs des mesures anti-inflationnistes se révèlent bénéfiques pour la région, la province et tout le reste du Canada.

Mes commettants sont convaincus de la nécessité des mesures anti-inflationnistes et du fait qu'elles ont contribué à ralentir le taux d'inflation. Ceux qui désapprouvent le programme sont les chefs des grands syndicats ouvriers et les directeurs des grandes entreprises. C'est la preuve de l'efficacité du programme qui profite aux petits salariés et fait mal à ceux qui désirent prendre le pouvoir politique.

Plusieurs sociétés financières au Canada et des hommes d'affaires regroupés dans la Chambre de Commerce du Canada recommandent aux gouvernements, fédéral ou provinciaux, de réduire leurs dépenses, mais ne font jamais de suggestions pratiques, pour indiquer où les gouvernements doivent pratiquer les coupures budgétaires. Lorsque nous voyageons d'un bout à l'autre du pays, nous constatons que les grands centres comme Montréal, Toronto, Vancouver sont ceux qui contribuent le plus à l'inflation au Canada. Donc, dans l'élaboration des ses dépenses budgétaires, le gouvernement doit s'assurer que tous les ministères portent un attention toute spéciale aux projets qui sont retardés depuis plusieurs années dans les régions à faibles revenus et dans celles où le taux de chômage est très élevé.

Le très honorable premier ministre a déclaré, lors de son récent passage à Rivière-du-Loup, qu'il s'opposait aux coupures budgétaires dans les régions à faible croissance économique

en annulant les mesures à caractère social. Nous vivons en Gaspésie dans une région où les gens sont déjà dans une position où ils ne peuvent même pas contribuer à l'inflation.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis du fait que dans le discours du trône le gouvernement prévoit aussi des mesures pour faciliter à la petite entreprise l'accès à l'aide financière et aux autres services qu'assurent les ministères, la Banque fédérale de développement et les institutions financières du secteur privé. Les petites entreprises, gérées par leurs propriétaires, sont la principale source d'emploi dans plusieurs de nos villes et villages de la Gaspésie. La structure économique de la région de la Gaspésie est fortement basée sur des activités saisonnières, comme l'agriculture, la forêt, les pêcheries, le tourisme et la construction. Pour se faire un revenu convenable, un grand nombre des Gaspésiens doivent faire un peu de tout.

Je perçois donc ces nouveaux programmes d'aide à la petite entreprise très à point pour le développement de la Gaspésie et tout l'Est du Québec. Nous rejoignons en sorte les recommandations de la Chambre de Commerce de la Gaspésie qui déclare ce qui suit dans un mémoire daté de mai 1976. Je cite:

Que le ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec d'autres ministères, avec les hommes d'affaires gaspésiens et les organismes à caractère économique de la région, crée une commission, dont la fonction spécifique en serait une de recherche, pour faire démarrer le processus de développement industriel et commercial de ce secteur de la province, et d'y parfaire un juste équilibre des secteurs primaire, secondaire et tertiaire de nos activités;

Qu'une somme plus importante d'une future entente Canada-Québec soit vouée au développement de l'industrie, et plus particulièrement de la petite industrie, plus flexible, plus accessible, moins exportatrice de profits et moins sujette à un arrêt global paralysant et entravant l'activité économique de toute une collectivité.

Malgré les nombreux programmes mis de l'avant par le gouvernement fédéral depuis quelques années pour combattre le chômage, la Gaspésie connaît encore un taux de chômage très élevé. Lors d'un récent colloque du parti libéral à Matane, les délégués ont proposé que le gouvernement fédéral établisse un programme de création d'emplois qui devra se prolonger durant plusieurs années, et non seulement durant les mois d'hiver. Je suis fier du nouveau programme de création directe d'emplois annoncé dans le discours du trône. Il sera très bénéfique à la Gaspésie qui éprouve un taux de chômage chronique et élevé.

● (1540)

Ce nouveau programme de création d'emplois devra favoriser les projets profitables à la collectivité. Toutefois, plusieurs organismes et municipalités n'ont pas les moyens financiers pour l'achat des matériaux de construction et de l'équipement nécessaire pour exécuter des projets indispensables à la population. Je suggère donc que d'autres ministères fédéraux collaborent avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin qu'une contribution soit faite pour le financement d'une partie des matériaux de construction nécessaires à la réalisation de certains projets. Nous espérons une contribution supplémentaire de certains ministères pour l'aménagement de ports de plaisance, de marinas, de débarcadères pour la pêche artisanale, pour la construction de murs de protection le long de nos côtes, et pour un bon nombre d'autres projets qui pourront très bien cadrer dans ce nouveau programme de création directe d'emplois.

Monsieur l'Orateur, un sujet auquel je désire faire allusion est celui qui se rapporte à l'assurance-chômage. De fait, l'on en parle dans le discours du trône. Je trouve très décevant le fait que des prestataires aient tellement de difficulté à faire solutionner leurs problèmes. Il y a certainement un manque de communication entre le personnel de la Commission et les prestataires. Je suis convaincu que le personnel est très bien disposé et la lacune semble résider dans les distances que doivent parcourir les prestataires pour obtenir des renseignements. Il est inconcevable que des citoyens de la Gaspésie doivent parcourir 100 milles ou plus pour régler un problème d'assurance-chômage. Il faudra que la Commission prévoie sur la rive nord de la Gaspésie, à Sainte-Anne-des-Monts, un service plus complet de son bureau d'assurance-chômage. Cela est un besoin urgent pour la circonscription de Gaspé.

Un autre sujet que je voudrais traiter aujourd'hui, c'est celui de la réforme parlementaire. Nous sommes conscients du fait que le Parlement constitue le cœur de la démocratie canadienne, et que depuis 1968 des efforts sérieux ont été faits menant à des modifications concrètes et positives afin de rendre plus intéressante cette institution imparfaite et trop collée à la tradition. La majorité des députés désire qu'on fasse les changements importants en vue de rendre le Parlement à la fois plus efficace et plus moderne de façon à revaloriser le rôle des parlementaires. Loin de moi l'idée de m'éloigner du principe qu'il faut sauvegarder la démocratie. Mais nous pouvons le faire tout en acceptant une soigneuse planification du travail de chaque session du Parlement, et que l'étude des projets de loi se fasse selon un horaire fixe, en assurant le bon fonctionnement d'un forum plus rationnel et plus efficace, tout en rendant plus humaine et plus intelligente la participation des parlementaires. On ne diminue pas la valeur d'un débat par la limite du temps imposé aux partis et aux parlementaires. Il faut établir des règles de conduite assez sévères qui doivent tenir compte du fait qu'il y a maintenant quatre partis à la Chambre.

Les débats sont devenus répétitifs, et de plus en plus on s'éloigne du sujet à l'étude. Nous sommes ici au Parlement pour diriger les destinées des Canadiens et nous perdons un temps précieux à des débats qui durent des mois et qui pourraient se tenir en quelques jours. Il faut reconnaître à l'opposition les droits et les moyens de faire valoir son point de vue d'une façon complète mais non dilatoire, supprimant ainsi les occasions de répétition des mêmes éléments de discussion aux diverses étapes du processus législatif. Il faut ramener le contenu des débats dans le sujet en cause et améliorer la qualité des discours.

Dans un discours qu'il a prononcé hier à Québec le chef de l'opposition de Sa Majesté a déclaré ce qui suit. Je cite *Le Devoir* du 18 octobre:

Québec (par Lise Bissonnette)—La chose est claire et M. Joe Clark l'a dit en français à Québec: son parti «continuera de résister à formuler des solutions instantanées ou détaillées» aux problèmes économiques et linguistiques de l'heure, malgré toutes les pressions.

Il y a là d'abord, dit-il, une «raison politique» ce ne sont pas «les solutions de l'automne 1976 qui vont décider des élections de 1978».

Si le chef de l'opposition déclare aux Canadiens en dehors de la Chambre qu'il ne formulera pas de solutions aux gouvernements sur les problèmes économiques et linguistiques de l'heure, donc pourquoi des débats à la Chambre des communes, si l'opposition parle pour critiquer et non pour offrir des solutions. J'en déduis que la définition d'un progressiste conservateur, comme le veut cette déclaration, c'est celle d'un

économiste qui a toutes les solutions à ce qui s'est passé il y a un an.

Monsieur l'Orateur, il est urgent de modifier les procédures de la Chambre, et surtout de trouver un système de vote plus moderne. C'est un non-sens que les parlementaires aient à répondre à une sonnerie qui dure quelquefois deux à trois heures avant de prendre le vote. Quelle perte de temps et d'argent pour les Canadiens! Et tout le personnel de la Chambre qui doit attendre que le vote soit terminé avant d'entreprendre d'autres travaux. Si c'est cela que nous appelons un système productif, c'est triste pour le Canada. Les députés du caucus libéral ont fait des instances au comité qui étudie la procédure à la Chambre. Nous sommes favorables à la négociation sur les changements proposés par l'opposition officielle. Cependant, s'il ne peut y avoir consensus, le gouvernement fédéral doit agir puisque l'intérêt des Canadiens est en jeu.

En terminant, je voudrais présenter mes félicitations ainsi que celles de mes concitoyens à tous les collègues qui ont été choisis pour remplir des fonctions très importantes au Cabinet. Je veux les assurer de mon entière collaboration. A l'honorable député de London-Ouest (M. Buchanan), ministre des Travaux publics, je souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Il a très bien commencé son mandat en visitant plusieurs localités de l'Est du Québec et du Nord du Nouveau-Brunswick. Les efforts que fait l'honorable ministre pour apprendre le français depuis qu'il est à Ottawa, c'est-à-dire depuis 1968, méritent d'être signalés à la Chambre, et c'est un exemple à suivre par les autres collègues. Si tous les Canadiens faisaient preuve de bonne volonté comme l'honorable ministre des Travaux publics, nous n'aurions pas de problèmes linguistiques et culturels au Canada.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Avez-vous passé une bonne fin de semaine au Québec?

M. Kempling: J'ai passé une très bonne fin de semaine à Québec et suis heureux de me retrouver à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter quelques mots à ce qu'ont dit mes collègues au cours du débat. Plusieurs députés estiment que le discours du trône était creux, qu'il démontrait que le gouvernement n'avait aucune perception des problèmes à résoudre. Il y avait des vides dans l'adresse, des omissions évidentes qui n'ont pu passer inaperçues. J'ai entendu quelqu'un dire, le jour où le discours a été prononcé, qu'il était plus fade que jamais. Et on ne saurait être plus généreux.

Au lieu de tant nous parler des problèmes linguistiques et culturels, comme il l'a fait dans son discours du trône, le gouvernement aurait dû nous dire ce qu'il va faire pour faire baisser les taux élevés d'intérêt que doivent payer les citoyens. On n'a rien dit de la façon dont on allait s'attaquer aux graves problèmes de notre balance des paiements ni de la façon dont on allait s'y prendre pour les ramener à des proportions qui en facilitent la solution. On y a parlé de productivité.

On apprend dans le discours du trône que l'on multipliera les commissions, qu'il y aura plus de rapports, plus de discussions, plus de dialogue, davantage de publicité et de slogans. Mais allons droit au fait. Je ne crois pas que les travailleurs canadiens soient moins productifs que ceux de quelque autre pays que ce soit. Cela n'a jamais été prouvé. J'estime que nos travailleurs, à installations et outillages égaux, sont tout aussi productifs que les travailleurs de tout autre pays du monde. Je mets en doute l'échelle dont on se sert pour déterminer la productivité, je mets en doute les méthodes, la formule ou le procédé permettant de comparer une économie à une autre.

Qu'on examine les dispositions fiscales et l'attitude du gouvernement relativement aux dispositions d'amortissement du coût de l'usine et des machines. Qu'on examine les taux d'intérêt que doit payer l'industriel pour acquérir de nouvelles machines. Qu'on examine attentivement et dans le détail les restrictions imposées sur les profits des sociétés et sur les dividendes, outre les taux d'intérêt élevés, et on découvrira les racines du problème.

Ce n'est pas à parler de productivité que l'on résoudra le problème. Le gouvernement, le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) connaissent les causes profondes de la faible productivité révélée par les échelles de mesure dont on se sert au Canada. Les représentants du travail et du patronat exposent leurs problèmes depuis des années. Leurs paroles sont restées sans écho.

Il faudrait s'engager à établir une forte base d'industrie secondaire dans notre pays. L'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce qui est maintenant ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), a dit à notre comité permanent que le Canada, d'après lui, ne pouvait pas développer son industrie secondaire. Par la suite, il a adopté une attitude évidente chez bien des ministres, le dialogue et la discussion, pour déclarer qu'il adopterait une approche sectorielle et mettre au point une stratégie industrielle par secteurs. Sauf erreur, il a déclaré que nous pourrions arriver à avoir 18 ou 20 stratégies différentes. Ce n'est qu'une autre idée pour s'écarter de la question essentielle. Le ministre et son successeur, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), ont laissé . . .

● (1550)

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a rappelé certaines attitudes que j'ai prises dans l'exercice de mes fonctions précédentes. Je pense que pour me rendre justice ainsi qu'à la Chambre, il doit préciser quand, dans l'exercice de mes fonctions, j'aurais dit m'opposer au développement d'une industrie secondaire dans notre pays.

M. Kempling: Je vais repasser les comptes rendus des séances du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour fournir les précisions que réclame le ministre. Nous avons posé des questions précises sur le développement de l'industrie secondaire et il a répondu en tout point qu'il ne croyait pas la chose possible, qu'il examinait la question sous l'angle sectoriel et que nous pourrions bien avoir 18 ou 20 stratégies différentes. J'ai demandé à son successeur s'il adopterait la même attitude. Il n'en était pas certain n'ayant pas encore examiné la question.

M. Gillespie: J'espère que vous aurez la décence de vous excuser quand vous aurez constaté que je n'ai jamais tenu de propos selon lesquels je me serais opposé au développement de l'industrie secondaire dans notre pays.

M. Kempling: Je retrouverai le passage en question et je le ferai voir au ministre.

M. Paproski: Vous lui flanquerez sous le nez.

M. Kempling: C'est agréable de voir qu'en face quelqu'un écoute. C'est bon de voir que le ministre ne dort pas.

M. Lachance: Ne vous découragez pas.

M. Gillespie: Nous n'aimons pas la technique du mensonge monstrueux. Vous espérez qu'à force de le répéter, on finira par vous croire.

M. Kempling: Voyez les élections de 1974. Le gouvernement disait qu'il n'adopterait pas de mesures de contrôle, et pourtant il l'a fait. Nous connaissons tous la technique du mensonge monstrueux du gouvernement. De toute manière, ce ministre et son successeur ont assisté passivement à l'introduction dans la loi anti-inflation, d'une disposition qui, par un règlement, groupait la recherche et le développement avec la publicité, la promotion des ventes et les dons à des associations charitables. Même si cette disposition est actuellement supprimée, elle a quand même provoqué un retard dans la recherche; à cause d'elle, de nombreux projets ont été arrêtés ou ralentis et des centaines de projets industriels ont été mis aux oubliettes.

En fait, lorsque les chercheurs industriels appelèrent le ministère de l'Industrie et du Commerce pour demander des renseignements sur le règlement de la Commission de lutte contre l'inflation, les employés du ministère ignoraient l'existence d'un tel règlement. Un ministère ne connaissait pas du tout un règlement établi par un autre ministère. L'ancien ministre aimerait peut-être faire des observations à ce sujet à un moment ou l'autre car c'était son portefeuille à l'époque, si je ne m'abuse.

On parle beaucoup de progrès technologiques dans l'industrie à l'heure actuelle; pourtant, nous étudions un document de travail et un projet de loi visant à modifier la législation canadienne en matière de brevets. Si ce bill est adopté, il aura des répercussions désastreuses sur le développement de la technologie de pointe au Canada. Il sera alors difficile non seulement d'importer de la technologie mais les inventeurs et les innovateurs canadiens seront pratiquement exclus des marchés étrangers. Si le projet de loi sur les brevets est adopté, nous resterons sans législation à ce sujet pendant une période de 10 ans parce que ce projet de loi préconise une période d'essai de dix ans, après quoi la question sera réexaminée. Cependant, à lire le projet de loi, on se rend compte que ce que le gouvernement veut réellement faire, c'est supprimer tout à fait les brevets. Si cette mesure est adoptée, le seul pays au monde à avoir une législation analogue sur les brevets sera l'Union soviétique.

Tous les secteurs de l'économie ont dit leur mot sur les compressions exercées au niveau de la recherche et du développement, et nous avons déjà été témoins de l'exode de nombreux projets de recherche vers des pays qui jouissent d'un climat économique plus favorable et où les restrictions sont moins nombreuses. Si l'on n'améliore pas la situation de la recherche dans l'industrie canadienne et si l'on adopte la mesure législative sur les brevets, les perspectives d'avenir ne sont pas du tout encourageantes. Les principaux responsables du projet de loi sur les brevets ne sont pas compétents. A ce que je peux voir, aucun d'eux ne possède une connaissance approfondie des aspects pratiques ni historiques des brevets. Ils ont décidé de modifier notre loi sur les brevets, et sans avoir consulté d'avocats, d'agents spécialisés dans les brevets, ni l'institut, ils ont rédigé un nouveau bill. Ils auraient même réclamé la priorité, ce que je trouve déplorable.

[M. Paproski.]

Parallèlement à la compression des crédits accordés à la recherche, le conseil du Trésor a publié une directive dans la circullaire du CT nº 1976-2 qui ne permet pas aux scientifiques employés par le gouvernement de se rendre à des conférences scientifiques organisées par le secteur privé. La circulaire stipule qu'on ne peut y envoyer qu'une seule personne. Au début du mois, du 4 au 8 octobre peur être exact, l'Institut aéronautique et spatial du Canada a tenu son 10e congrès à Ottawa. De 200 à 300 savants éminents étaient présents et une soixantaine d'exposés scientifiques furent présentés. Bien que le congrès ait lieu à Ottawa, il n'y avait qu'un seul scientifique du gouvernement. Je trouve quant à moi que ce règlement restrictif est déplorable. Il est évident qu'on ne peut demander au même homme d'avoir le temps de se rendre à toutes les conférences aéronautiques et spatiales ni d'être un expert dans tous ces domaines. J'espère donc que le nouveau ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner) jugera bon de lever cette restriction.

Je vais maintenant aborder brièvement le programme de lutte contre l'inflation. Notre taux d'inflation affiche une légère baisse cette année, mais on me permettra de replacer ce fait dans de justes perspectives. Les aliments et les prix des aliments ne sont pas visés par la réglementation de la Commission de lutte contre l'inflation. Les chiffres relatifs au coût des aliments qui entrent dans l'indice des prix à la consommation ont accusé une baisse ou sont demeurés relativement stables. Si nous comprenons bien, cela est dû à une baisse du prix des produits importés. Si nous retranchons cependant de l'indice des prix à la consommation les données relatives aux aliments et examinons le phénomème de l'inflation dans ce nouvel éclairage, nous constatons que notre taux d'inflation est encore de 9.4 p. 100, et non de 6.5 p. 100 comme le claironne la CLCI. C'est à mon avis tromper la population canadienne que de s'attribuer comme le fait la CLCI le mérite d'une baisse des prix des aliments alors que les aliments échappent à sa réglementation. Une dimunution du taux de l'inflation de 12 à 9.4 p. 100 n'est pas aussi spectaculaire qu'une chute de 12 à 6.5 p.100

Il est regrettable que les industriels et les scientifiques puissent imaginer bien des solutions à nos problèmes économiques, tant au niveau national qu'international, pour constater que leurs moyens sont paralysés par la réglementation gouvernementale et des politiques lamentablement conçues ou, en fait, par une absence de politiques. Lors de réunions récemment tenues par l'OCDE et le Fonds monétaire international tout comme lors de la réunion au sommet convoquée il y a quelques mois à Puerto Rico par le président Ford, on a entendu un appel à des restrictions fiscales et monétaires plus sévères. En fait, le président du FMI a laissé clairement entendre lors de la conférence tenue récemment à Manille qu'à moins que certains pays ne mettent en œuvre une législation ou une réglementation monétaires visant à contrôler le volume de leur masse monétaire et qu'ils ne soient disposés à s'aider eux-mêmes, le FMI se verrait peut-être dans l'obligation de réduire les prêts qui leur sont consentis et de ne pas voler à leur secours.

● (1600)

Le même avertissement revenait dans les communiqués récents de l'OCDE, et il faisait le thème de la conférence récente de Porto Rico. Pour les années récentes, le gonflement

de la masse monétaire a atteint au Canada le rythme de 12 à 15 p. 100 l'an, et dans la plus récente période il a atteint le taux annuel de 27 p. cent, s'il n'y a pas eu rectification. La cherté du crédit engendre de serieuses distorsions dans notre économie. Le taux bancaire atteint un record absolu, et les entreprises canadiennes sont attirées par les produits des pays étrangers, où les intérêts sont beaucoup moins élevés. Je dirai même qu'en achetant à l'étranger, on peut économiser 50 p. 100 environ sur le financement des stocks.

Si nous n'agissons pas rapidement, cela va avoir des effets désastreux pour les affaires. Pourquoi acheter ici quand on trouve à l'étranger des produits manufacturés à des prix comparables aux prix canadiens, et avec un crédit moitié moins cher? Pensons aux effets à long terme que cela peut avoir sur les affaires. Il ne peut en résulter qu'un déficit permanent de la balance commerciale, des difficultés permanentes dans la balance des paiements, et un bien triste avenir pour les petits et moyens industriels canadiens.

Il est clair qu'il va falloir abaisser le taux des intérêts. Nous ne pouvons pas nous permettre des taux aussi élevés. Je connais des sociétés qui peuvent à l'étranger financer leurs stocks à taux de change fixe, et à taux d'intérêt fixe de 6½ ou 7 p. 100. En recourant aux conteneurs, ils peuvent faire venir les marchandises pendant l'ouverture de la voie maritime au fret le plus avantageux possible. A la longue, cela signe l'arrêt de mort de beaucoup de petits et moyens industriels.

De nombreuses industries ont réagi et cherchent les moyens de faire baisser les frais d'exploitation. Une société s'est adressée à moi récemment et m'a soumise un programme qu'elle aurait voulu lancer, ce qu'elle n'a pu faire par suite des règlements de la Commission de lutte contre l'inflation. Le programme aurait permis d'augmenter la productivité, de stabiliser les prix et au bout de quelque temps même de les faire baisser. Il s'agissait d'un programme d'incitations permettant de réduire les coûts, avec la collaboration de tous les employés. Il n'était pas question de supprimer les emplois mais d'augmenter la productivité, d'améliorer l'efficacité et d'aider l'entreprise à maintenir sa position sur le marché intérieur face à la concurrence étrangère. Il s'agissait d'un programme simple. La société avait pris comme objectif de réduire les coûts d'exploitation quotidiens de quelques dollars, ce qui, multiplié par le nombre de jours de travail, représentait une réduction annuelle substantielle. Elle se proposait de faire bénéficer les employés de cette économie sous forme de prime d'encouragement en réservant, bien entendu, une part à la direction. La prime qui serait revenue aux employés aurait représenté dans certains cas une augmentation d'un millier de dollars.

La Commission de lutte contre l'inflation est intervenue et a refusé son autorisation sous prétexte qu'il existait une convention collective. On ne pouvait autoriser ce genre de programme qui relèverait les rémunérations des employés au-dessus du plafond imposé. Quand bien même cette proposition permettait d'accroître la productivité de la société, d'améliorer son efficacité et de réduire ses frais généraux, l'entreprise n'a pas été autorisée à l'adopter. C'est une situation regrettable, monsieur l'Orateur, et c'est l'une des injustices que comporte le programme de lutte contre l'inflation. La part que la société aurait retenue aurait fait passer ses bénéfices à plus de 85 p. 100 et cela lui a donc posé des problèmes.

Il y a de nombreuses questions que nous aurions souhaité voir aborder dans le discours du trône. Nous nous imaginions ce qu'il pourrait contenir, avant sa présentation. Peut-être ne l'ai-je pas examiné assez attentivement, mais j'avais pensé que, vu les difficultés que connaissait le pays, vu la journée de protestation prévue pour le 14 octobre ainsi que les problèmes dont m'avaient fait part des gens de toutes les classes sociales et surtout du monde des affaires, je m'attendais, donc, à ce que ce soit un document audacieux et novateur. Je m'attendais à ce qu'il donne aux Canadiens l'espoir de voir bientôt le bout du tunnel.

Au contraire, le document qu'on nous a présenté est vide; il n'est absolument pas représentatif de ce que le gouvernement est capable de faire. Je pense que le gouvernement est capable de rédiger un meilleur document que cela car j'ai une grande confiance en certains des fonctionnaires des ministères. Je n'ai guère confiance en un grand nombre de ministres, mais certains de leurs fonctionnaires sont très compétents et, je pense, capables de rédiger un document qui donne aux Canadiens l'espoir que, dans les années à venir, leurs problèmes seront résolus et qu'ils atteindront le niveau de vie qu'ils méritent.

Nous avons été très déçus par le discours du trône. Il ne nous reste plus qu'à attendre l'exposé budgétaire. S'il n'est pas plus consistant que le discours du trône, nous nous préparons des jours bien difficiles.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a la parole.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur . . .

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le député de Drummond (M. Pinard) vient de reprendre sa place, nous serions heureux de lui permettre de prendre la parole.

M. Brisco: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, nous devrions remercier le whip de l'opposition de nous avoir signalé cela et de permettre au député de Drummond (M. Pinard) de prendre la parole.

[*Français*]

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, je remercie l'honorable député de sa courtoisie et de sa compréhension suite à une absence temporaire de quelques secondes. Je l'apprécie énormément.

Je veux d'abord profiter de l'occasion pour féliciter les députés de Restigouche et de Lafontaine-Rosemont (MM. Harquail et Lachance), les motionnaires de la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. Je trouve qu'ils se sont acquittés de leur tâche avec dignité et qu'ils ont à nouveau démontré comment ils savent si bien représenter ici leurs électeurs.

Je voudrais aussi m'unir à tous ceux qui ont rendu hommage à notre regrettée collègue, M^me^ Albanie Morin. On sait qu'elle a vite su gagner l'admiration de tous les députés de la Chambre, et son décès nous attriste profondément. A sa famille et à ses proches je veux offrir toutes mes condoléances.

Relativement au discours du trône, je me réjouis du fait évident que dans ce discours les principes qui ont toujours fait

la force du parti libéral sont non seulement sauvegardés, mais bien réaffirmés, notamment en ce qui a trait au bilinguisme en fonction de l'unité nationale, à la recherche d'une indépendance constitutionnelle formelle, en ce qui a trait au renforcement de la structure de l'agriculture canadienne, en ce qui a trait à la lutte contre les inégalités régionales, en ce qui a trait au respect de la négociation collective, tout en favorisant la collaboration plutôt que l'antagonisme, en ce qui a trait à la protection de la petite entreprise et au respect du secteur privé, en attachant cependant beaucoup d'importance au fait qu'on doive joindre une notion de conscience sociale à celle du profit.

Mais aujourd'hui je voudrais aborder deux sujets particuliers qui se rattachent aux dispositions du discours du trône et qui touchent aux droits des individus. Premièrement, une loi sur les droits de l'homme et, deuxièmement, la télédiffusion des débats de la Chambre. En ce qui concerne une loi sur les droits de l'homme, le discours du trône édicte, et je cite:

En outre, afin de supprimer les obstacles à l'information et à l'égalité des chances, le Gouvernement déposera un projet de loi sur les droits de l'homme. Ce projet de loi aura pour principal effet d'interdire toute distinction injuste fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, les infirmités ou les dossiers judiciaires effacés. Il instituera notamment le principe du droit au traitement égal pour travail égal sans distinction de sexe. Il écrira dans la loi le droit du citoyen à accéder plus facilement à ses dossiers personnels stockés dans les banques fédérales de données, ainsi qu'à faire corriger toute erreur. Il limitera en outre la compilation par l'État de renseignements d'ordre personnel.

Dans la déclaration canadienne des droits, ayant pour objet la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sanctionnée le 10 août 1960, il est édicté, et je cite:

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine, ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres; Il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure où la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit; Et afin d'expliciter ces principes ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui en découlent, dans une Déclaration de droits qui respecte la compétence législative du Parlement du Canada et qui assure à sa population la protection de ces droits et de ces libertés, etc.

Monsieur le président, depuis le 10 décembre 1948, la date d'adoption par les Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a eu dans de nombreux pays une prise de conscience croissante de la nécessité de faire des lois nationales et de créer des mécanismes internes en vue de combattre la discrimination entre les individus. Alexandre Soljenitsyne dans le discours qu'il avait rédigé à l'occasion du prix Nobel déclarait, et je cite un extrait antérieurement cité à la Chambre:

Il y a un quart de siècle la naissance des Nations Unies engendrait des grands espoirs de l'humanité. Hélas, dans un monde immoral, elles le sont également devenues. Ce ne sont pas des Nations Unies, mais des gouvernements unis où ceux qui ont été librement élus, ceux qui se sont imposés par la force et ceux qui ont saisi le pouvoir par les armes sont tous sur le même pied. A cause des préjugés mercenaires de la majorité, les Nations Unies veillent jalousement sur la liberté de certains peuples mais ne se soucient nullement de celle de certains autres. Par un vote officieux, elles ont rejeté l'examen des plaintes individuelles, les plaintes, les cris, les plaidoyers du particulier, des simples gens trop insignifiants pour cet organisme gigantesque. Les Nations Unies n'ont jamais tenté d'imposer aux gouvernements, comme condition d'admissibilité, la Déclaration des droits de l'homme, le document remarquable de ses 25 ans d'existence et ainsi elles abandonnent le peuple à la merci des gouvernements qu'il n'a pas choisis.

[M. Pinard.]

● (1610)

[*Traduction*]

Toutes les provinces canadiennes ont promulgué des lois sur les droits de l'homme touchant aux pratiques discriminatoires. Tous les statuts provinciaux, sauf ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, prévoient des mécanismes pour l'établissement d'une commission des droits de l'homme ou, dans le cas de Terre-Neuve, la nomination d'un commissaire. Ce sont les provinces qui ont donné l'exemple dans ce domaine étant donné que les pratiques discriminatoires se retrouvent le plus souvent dans des domaines de compétence provinciale, comme l'emploi, l'hébergement et les services, qui touchent un nombre beaucoup plus grand de Canadiens.

Les dispositions contre la discrimination qui existent dans les statuts et les règlements fédéraux sont incomplètes. Par exemple, la Partie I du Code du travail du Canada qui traite de pratiques justes dans l'emploi s'applique aux entreprises comme les banques, les chemins de fer, etc. qui relèvent du Parlement mais elle ne vise pas l'emploi par la Couronne du chef du Canada. Il n'existe pas de législation à l'échelle fédérale à laquelle puissent recourir les gens qui s'estiment victimes de pratiques discriminatoires de la part d'organismes ou de personnes dont les activités relèvent de l'autorité législative du Parlement. Il n'existe également aucune loi prévoyant l'établissement de normes qui assurent que les renseignements figurant dans les dossiers sont précis, accessibles aux gens concernés et utilisés à des fins autorisées.

[*Français*]

Le 21 juillet 1975, l'honorable ministre de la Justice du Canada déposait à la Chambre des communes le bill C-72 intitulé Loi sur les droits de l'homme. A cette occasion, le ministre déclarait, et je cite:

J'ai la conviction que le gouvernement a mis au point un dispositif des plus complets pour la protection des droits et libertés de l'homme au Canada et que nous pouvons tous être fiers de cette réalisation.

Ce projet de loi, qui veut compléter la Déclaration canadienne des droits, vise essentiellement les deux objectifs suivants:

1. Interdiction, dans le champ de compétence fédérale, de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille ou l'état de personne graciée;

2. prise de mesures nécessaires pour améliorer la protection du droit à la vie privée, compte tenu de l'ordre public et du bien-être général.

Le bill C-72 prévoit la création d'une Commission canadienne des droits de l'homme qui aurait pour fonctions, dans les domaines de compétence fédérale, de prévenir les actes discriminatoires et d'enquêter à leur sujet.

En outre, elle entreprendrait des activités de recherche et d'information destinées à sensibiliser le public aux droits et aux libertés de l'homme.

● (1620)

Enfin, le bill C-72 autorise le gouvernement à établir une série de normes visant à ce que tout dossier en sa possession contenant des renseignements personnels sur le caractère, la réputation, la situation financière, la santé, les conditions de logement, le mode de vie d'un individu soit exact, placé en lieu sûr, accessible à l'intéressé et utilisé uniquement à des fins autorisées.

Les 11 et 12 décembre 1975, monsieur le président, lors d'une conférence fédérale-provinciale sur les droits de l'homme, le Canada a fait un pas important vers la ratification de trois instruments des Nations Unies sur les droits de l'homme: le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif qui l'accompagne, tous adoptés par les Nations Unies en 1966, afin que les objectifs de la Déclaration Universelle des droits de l'homme soient inscrits dans les documents juridiques et internationaux. Il est heureux que le discours du trône comporte des énoncés qui nous permettent d'espérer une législation en cette matière au cours de la présente session.

En ce qui a trait maintenant à la télédiffusion des Débats de la Chambre, le discours du trône édicte à la page 4:

Le degré d'information des citoyens sur les affaires du Parlement est un sujet de préoccupation pour le gouvernement et pour tous les parlementaires. Le gouvernement désire que le plus grand nombre de Canadiens possible soient au fait des travaux du Parlement. Il vous demandera donc d'autoriser la télédiffusion des débats de la Chambre des communes.

A mon sens, monsieur le président, cette proposition justifie plus que jamais des modifications majeures du Règlement, c'est-à-dire une réforme en profondeur.

Tout comme la majorité de mes collègues, et notamment mon préopinant, l'honorable député de Gaspé (M. Cyr) et l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) qui en a parlé vendredi après-midi, je sais que le Parlement constitue le cœur de la démocratie canadienne et que depuis 1968 des efforts sérieux menant à des modifications concrètes et positives ont contribué à rendre plus intéressante cette institution imparfaite et, comme l'a dit le député de Gaspé, trop collée à la tradition. Il est vraiment souhaitable, monsieur le président, qu'une autre phase importante soit franchie en vue de rendre la Chambre des communes à la fois plus efficace et plus moderne, de façon également à revaloriser le rôle des parlementaires.

Je ne prétends pas faire une étude exhaustive ou académique des activités du Parlement. Les députés, de fait, depuis 1968, peuvent participer de plus en plus à l'élaboration de la législation; à titre d'exemple, entre le 8 octobre 1970 et le 16 février 1972 (parce que les statistiques sont disponibles), 21 comités de la Chambre des communes ont été organisés et ont tenu 900 réunions. Ils ont fait comparaître 2,751 témoins et le dossier de leurs interventions comprend plus de 30,000 pages de texte.

Alors je pars du principe idéal qu'une soigneuse planification du travail de chaque session du Parlement et que la passation des projets de loi selon un honoraire fixe assurent à la fois un forum plus rationnel et plus efficace, tout en rendant plus humaine et plus intelligente la participation des parlementaires. Je n'en oublie pas pour autant qu'il faille, bien sûr, reconnaître à l'opposition le droit et les moyens de faire valoir ses vues d'une manière complète, mais non dilatoire, et je veux bien suggérer des modifications de forme importantes qui sauvegardent toutefois la démocratie.

Mes principaux griefs, monsieur le président, face au Règlement actuel de la Chambre des communes, sont les suivants: Premièrement, il y a ici une répétition injustifiable des mêmes éléments de discussion. Deuxièmement, les débats sont plus souvent empreints de partisanerie politique que de critique valable ou constructive, d'où les trop nombreux écarts du sujet en cause. Troisièmement, nous faisons à la Chambre un usage abusif du temps et des moyens mis à la disposition de l'opposition aux diverses phases d'études des projets de loi, dans une tentative souvent avouée d'empêcher ou de retarder indûment leur adoption par un gouvernement pourtant majoritaire; cela ça veut dire «filibuster». Quatrièmement, je constate qu'il y a contrainte aberrante d'une présence physique continue trop souvent inutile à la Chambre des communes, rendant impossible une saine planification et une bonne exécution du travail diversifié auquel pourrait et doit se livrer le député. Cinquièmement, un calendrier parlementaire désordonné et trop étendu prive le député d'une présence valable essentielle dans sa circonscription et dans sa famille. Je prétends que l'application des principes suivants est souhaitable pour une réforme valable.

Le premier principe que je reconnais c'est qu'il faut, de fait,

a) Reconnaître à l'opposition les droits et les moyens de faire valoir son point de vue d'une façon complète mais non dilatoire, supprimant ainsi les occasions de répétition des mêmes éléments de discussions aux diverses étapes du processus législatif, ramenant le contenu des débats au sujet en cause et améliorant ainsi la qualité des discours;

Le deuxième principe que je respecte dans cette réforme est celui de:

b) Rationaliser la présence du député à la Chambre des communes de façon à lui permettre une meilleure planification dans son travail et un usage du temps plus intelligent;

Enfin, le troisième principe que je reconnais et que je trouve nécessaire dans la recherche d'une réforme sérieuse est celui:

c) D'établir un calendrier parlementaire bien ordonné pouvant donner plus de temps au député pour vaquer à ses occupations politiques en dehors de la colline parlementaire et pour lui permettre aussi de mener une vie familiale un peu plus normale.

Monsieur le président, comme suggestion, en vue de l'application de ces principes, je propose les quelques changements suivants, et ce, bien sûr, de façon non limitative:

D'abord en ce qui a trait aux heures des séances à la Chambre des communes: A mon humble point de vue, la Chambre devrait siéger de 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 10 heures tous les jours, sauf le lundi ou le vendredi. Ceci revient à la suggestion faite par l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) vendredi dernier à la Chambre, en vue de réduire la semaine de la Chambre des communes à quatre jours. Ceci, encore une fois, et je ne voudrais pas me répéter, car je veux mettre en application ce que je prêche, en raison des principes dont je parlais tout à l'heure et en vue de combattre les griefs que j'ai mentionnés.

En ce qui a trait au vote, lorsque la chose est possible, je crois qu'il devrait être différé à un jour fixe et à une heure déterminée, sauf pour les matières urgentes. Les discours devraient être limités à 15 ou 20 minutes par orateur, sauf pour le porte-parole officiel ou le premier orateur de chaque parti, qui se verraient attribuer 30 minutes.

Au sujet des initiatives parlementaires, communément appelées les heures des députés, je suggère qu'elles aient lieu dans le cadre de mes suggestions à tous les deux mercredis soir, soit de 8 heures à 9 heures, et de 9 heures à 10 heures, avec vote s'il y a lieu, différé au jour et à l'heure fixés à cette fin. Quant aux jours réservés à l'opposition, ils devraient être établis en fonction d'un calendrier parlementaire.

Les délibérations relatives au discours du trône et au discours sur le budget devraient être réduites à six jours de séance en ce qui concerne l'Adresse en réponse au discours du trône, et à cinq jours de séance en ce qui concerne le discours sur le budget.

Le plus important, c'est le calendrier parlementaire. Chaque session devrait être ajournée au plus tard le 23 juin à la veille de la fête des Canadiens français, la Saint-Jean-Baptiste, jusqu'au jour suivant la fête du travail, soit au début de septembre.

En ce qui a trait aux délibérations sur les projets de loi du gouvernement, je préconise la formation d'un comité perma-

nent des leaders parlementaires, chargé de déterminer l'horaire de la Chambre et des comités, avec pouvoir pour le gouvernement d'imposer son horaire lorsqu'il n'y a pas d'entente possible. Le recours à ce règlement de clôture ne serait discutable que par un orateur par parti, durant 30 minutes.

De plus, il faudrait limiter les débats sur un amendement présenté une deuxième fois à l'étape du rapport à un seul discours de 10 minutes par le proposeur de l'amendement, et à un seul autre discours de 10 minutes par un orateur du gouvernement.

Monsieur le président, le défaut de quorum ne pourrait provoquer l'ajournement de la Chambre, qu'après la sonnerie de 10 minutes pour convoquer les députés.

Je trouve absolument ridicule, comme l'incident s'est produit une fois à ma connaissance l'an dernier, que, parce qu'il manque un député à la Chambre des communes pour former quorum, la Chambre soit tenue de perdre des heures précieuses et de s'ajourner au lendemain pour continuer ses travaux. J'espère que cette malheureuse expérience ne se représentera pas. Elle n'est pas imputable à un parti en particulier, mais je pense qu'une simple modification du Règlement éviterait cette situation ridicule et désuète, digne d'un musée. On n'aurait qu'à faire entendre la sonnerie de 10 minutes pour convoquer les députés lorsqu'on constate qu'il n'y a pas quorum. Au sujet de la période des questions, je suggère que devraient être accordés dans les faits aux députés ministériels les mêmes privilèges que ceux accordés aux députés de l'opposition.

Enfin, je parlerai du comité plénier. Les votes sur l'étude article par article devraient être différés et tenus en même temps. Sur divers sujets, je suis d'accord pour que l'Orateur se montre sévère et qu'il n'hésite pas à intervenir lorsqu'on s'écarte du sujet débattu. Je suis d'accord pour la formation d'un comité spécial de deuxième lecture pour les projets de loi acceptables à tous les partis et je suis également d'accord pour un *Feuilleton* simplifié et plus compréhensible. Quant aux comités permanents, le nombre de membres devrait être limité à un maximum de 20, et le quorum réduit à sept membres.

Plusieurs de ces changements, monsieur le président, ont été discutés au comité permanent de la procédure et de l'organisation, un comité dont je suis membre et au sein duquel j'ai siégé quelque cinq jours, pendant la période d'ajournement, avant la rentrée parlementaire de mardi dernier. A cause de l'urgence de faire des changements les membres du comité ont convenu de soumettre les changements discutés à leur caucus respectif au cours des prochains jours. Ces changements ne sont pas nécessairement tous ceux dont je viens de parler, mais plusieurs qui ont fait l'objet de discussions et qui ont rencontré un consensus au comité sont de ceux dont je viens de parler. Je crois que les circonstances justifient bien ces changements et que s'ils sont bien expliqués aux Canadiens, ces derniers, en toute logique, pourront comprendre qu'il en va de leur intérêt sans que la véritable démocratie en soit pour autant atteinte.

Cette réforme parlementaire, monsieur le président, encore une fois, est urgente, fondamentale et nécessaire. Nous serons fixés très bientôt sur l'attitude des divers partis politiques quant aux changements négociés. J'espère qu'on mettra de côté la «partisanerie» pour en arriver à une procédure vraiment digne d'un Parlement qui se doit d'être moderne, humain, efficace, et intéressant aussi, parce que je viens d'inclure mon discours sur la réforme parlementaire dans mon argument relatif à la télédiffusion des Débats. Il est important que ce Parlement devienne également intéressant. Soucieux d'offrir au public canadien à la fois une information objective sur les affaires du Parlement et un reportage tout de même intéressant et digne d'hommes publics responsables, je pense que cette réforme parlementaire en profondeur justifierait la télédiffusion des Débats de la Chambre, tel que suggéré dans le discours du trône.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis certain que d'autres ont signalé aujourd'hui le fait que c'est l'une des première fois que vous occupez le fauteuil en tant que vice-président adjoint. Ayant été retenu quelques jours dans ma circonscription, c'est la première fois que j'ai le plaisir de vous voir présider nos débats. J'aimerais donc vous offrir mes meilleurs vœux de succès et ceux des gens de Kootenay-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Cela dit, et compte tenu du fait qu'il nous incombe de discuter et de commenter le discours du trône, il me semble que notre chef a déjà dit tout ce qu'il importait de dire.

Une voix: Ça manquait d'envergure.

M. Brisco: J'ai cru entendre quelqu'un dire que son intervention manquait d'envergure. C'est plutôt la manière de voir de l'honorable député qui a fait cette remarque. Représentant la Colombie-Britannique depuis peu de temps, j'ai étudié le discours du trône attentivement. Je dois avouer qu'il a été pour moi une source d'angoisse et de réflexion dans un domaine qui préoccupe bon nombre de Canadiens. Je me dois de commenter l'un des premiers points soulevés dans ce discours:

> Depuis 1968, notre politique des langues officielles, qu'appuient tous les partis représentés au Parlement, se fonde sur le principe de l'égalité et sur le droit des Canadiens de parler à leur gré l'anglais ou le français. De cette politique, il s'ensuit nécessairement, comme l'a reconnu le Parlement, que l'administration fédérale offre ses services dans nos deux langues officielles, dans la capitale nationale et partout où la demande le justifie.

J'attire votre attention sur l'emploi du mot «politique». Monsieur l'Orateur, je n'appuie pas cette politique. De fait, un grand nombre de députés ne l'appuient pas non plus. Nous appuyons le principe, non pas la politique. Pour ce qui est du principe, ça va. Quant à la politique, du moins telle qu'on nous l'a présentée jusqu'ici, il faut bien admettre qu'elle est source de division et fait l'objet d'amères discussions partout au Canada. Comment pourrais-je m'associer à une telle ineptie fédérale? Lorsque je suis au caucus, ce qui m'embarrasse le plus c'est que je ne comprends pas les remarques de nos députés francophones, nos compatriotes.

Mlle Bégin: Il n'y a donc pas d'interprète à votre caucus?

M. Brisco: L'honorable député essaie de faire de l'humour à un moment où nous parlons sérieusement, et sa remarque m'offense profondément.

Mlle Bégin: Je n'essaie absolument pas de faire de l'humour.

M. Brisco: Grâce à l'interprétation, je peux comprendre ce que disent les députés francophones de notre caucus; malheureusement, je ne suis pas moi-même bilingue, et je le regrette amèrement. Je regrette notamment que l'ancien député de Kootenay-Ouest ait laissé une telle quantité de travail que je

n'ai pas pu me consacrer à l'étude de l'autre langue officielle. Néanmoins, durant mon court séjour à Ottawa, j'ai pu au moins me rendre compte de certains des facteurs qui entrent ici en ligne de compte.

Il m'incombe, je pense, en tant que citoyen de l'Ouest, de passer plus de temps dans la province de Québec. Certains déclarent: «N'allez pas au Québec car vous y serez mal accueilli; on ne vous parlera pas anglais». Cela est tout simplement faux. J'ai passé d'excellents moments dans l'est du Canada, et c'est dans la province de Québec que j'ai connu les moments les plus agréables. Ceux qui y vivent sont d'excellentes gens qui sont courtois et qui ressemblent sous ce rapport aux citoyens de l'Ouest. Ils parlent simplement une autre langue. Là n'est pas le problème. Il s'agit d'une question de priorité. Quand le gouvernement ennuie le citoyen de l'Ouest avec des questions qui n'ont aucune importance immédiate dans cette région canadienne, il s'attire des ennuis.

Ce n'est pas le principe mais la politique qui est fautive. Bien entendu, il n'y a rien de nouveau à cela. C'est une politique d'affrontement. Je dirais que 95 p. 100 des projets de loi présentés durant la dernière session avaient trait à l'affrontement—l'affrontement avec le salariat, l'industrie et les provinces. Telle est l'attitude du gouvernement. Il ne connaît pas le mot «consultation». Il n'en connaît pas le sens. Je veux que les députés d'en face sachent que nous, dans l'Ouest, tenterons de régler le problème du bilinguisme.

Quand le parti conservateur viendra au pouvoir, nous nous attaquerons à cette question. Nous n'imposerons jamais au pays des programmes inutiles. Nous envisagerons la situation telle qu'elle est. S'il y a une phrase du discours où le gouvernement manifeste une certaine compréhension du problème, c'est celle où il dit être disposé à dépenser quelques dollars au niveau universitaire et dans le domaine de l'enseignement universitaire où cela sera plus efficace.

Le Canada, peut-on lire dans le discours du trône, présente une grande diversité d'aspects, et seule la reconnaissance de cette diversité peut engendrer l'unité. Je suis heureux qu'il soit capable de l'admettre. Il ajoute que l'unité ne peut reposer que sur la reconnaissance de cette diversité et qu'on ne saurait absolument pas l'établir en cherchant à imposer une stricte uniformité. Le programme de bilinguisme n'impose-t-il pas cette stricte uniformité? Voilà l'erreur du gouvernement—une stricte uniformité et l'affrontement.

● (1640)

Trève de tout cela, monsieur l'Orateur, je veux passer à autre chose. Je note qu'il est question de baisse progressive de l'inflation et de la création de nombreux emplois: ces deux objectifs resteront les grandes priorités du gouvernement. C'est très intéressant. C'est ainsi que cette année, on a financé divers projets PIL dans toutes les provinces du Canada. L'an dernier, la circonscription de Kootenay-Ouest a reçu $608,000: cette année, elle n'en a reçu que $297,000.

L'autre côté nous racontera que cela est dû au programme d'austérité du gouvernement. Le pire, c'est que l'austérité est appliquée sans discernement. D'une part, le gouvernement annonce qu'il s'efforcera de créer des emplois dans certaines régions et de diminuer le chômage qui s'établit à près de 7 p. 100. Mais que fait-il pour les débutants? Il réduit le programme qui s'adresse justement à ceux que l'on peut parfois qualifier de chômeurs, d'inemployables. On a réduit de 50 p. 100 le programme PIL dans Kootenay-Ouest; il a également été passablement réduit dans d'autres circonscriptions. Est-ce cela la solution immédiate du gouvernement?

Une voix: Parlez-nous des vôtres.

M. Brisco: Le ministre a-t-il lu le discours du trône? Assurément, il savait ce qui se préparait. Je me demande si celui qui ronchonne de l'autre côté pourrait attendre que j'aie fini mon discours. Je répondrai alors à toutes les questions. En attendant, pourrait-il se contenter d'écouter? J'attends avec impatience, mais aussi avec beaucoup de doute, de méfiance et d'incrédulité, ce qui arrivera au programme de création d'emplois du gouvernement.

Certaines personnes très compétentes de la Colombie-Britannique ont participé au programme des services d'extension de Main-d'œuvre Canada. A mon avis, presque personne en face n'a entendu parler de ce programme, bien que ce soit l'administration actuelle qui l'ait créé. Ce programme était d'une certaine utilité dans Kootenay-Ouest et dans le sud de la province, mais le gouvernement a réduit les services qu'il offrait. Il les a réduits dans le sud de la province et les a éliminés dans Kootenay-Ouest. Cela fait-il partie du programme de création d'emplois du gouvernement? Ce n'est là qu'un exemple de l'ineptie du gouvernement. Si les députés de l'autre côté écoutaient ce que disent certains experts pour une fois, ils pourraient peut-être faire quelque chose de concret et d'efficace. Malheureusement, ils projettent, ils élaborent et ils mettent au point un programme, puis ils y mettent fin.

J'aimerais passer à autre chose, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a annoncé son intention d'aider l'industrie privée à soutenir une concurrence internationale plus forte. Ce que le gouvernement dit est très intéressant. Il dit qu'il modifiera sensiblement son programme d'aide aux industries. J'aimerais mentionner un secteur où le gouvernement devrait modifier ce programme. D'abord, il y a le ministère de l'Expansion économique régionale; une subvention particulière de $5,970,000 a été accordée par le ministère à une industrie de la province de Québec en vue de créer 220 emplois. C'est fort louable. Pourtant, cette somme de $5,970,000 accordée à une industrie du Québec est un peu plus élevée que toute la somme accordée par le gouvernement actuel à la Colombie-Britannique aux fins de l'expansion industrielle. Le MEER a dépensé 5.7 millions de dollars en Colombie-Britannique et le gouvernement a l'effronterie d'accorder encore 5.9 millions de dollars à une seule industrie de la province de Québec. De quelle industrie s'agit-il, monsieur l'Orateur? De la SKW Electro-Metallurgy Canada Limited. Cette compagnie est une filiale d'une société allemande, dont j'aimerais bien pouvoir prononcer le nom correctement si je ne parlais pas aussi mal l'allemand que le français, la Suddeutsche Kalkstickstoffe-Werke A.G. de l'Allemagne de l'Ouest.

Cela montre vraiment que le gouvernement a l'intention d'aider l'industrie privée à faire face à une plus grande concurrence internationale, monsieur l'Orateur. Il donne 6 millions de dollars à une entreprise allemande pour s'établir au Québec alors que l'Allemagne est sans doute la nation économique la plus forte au monde aussitôt derrière les États-Unis. Et pourtant, avec la générosité et la confusion qui le caractérisent, le gouvernement accorde une pareille subvention!

Comment explique-t-il ses actes à la Colombie-Britannique? Que va dire le ministre responsable du MEER à la Colombie-

Britannique et aux députés de cette province? La semaine dernière c'était: «Et bien, nous allons instaurer un programme minier». La semaine prochaine il sera question d'agriculture et la semaine suivante d'industrie forestière. Mais il reste que la totalité du budget du MEER de l'année prochaine en Colombie-Britannique est de 10 millions de dollars. La planification qu'il faut faire dans la province dans le cadre du programme du MEER exige plus de 50 millions de dollars; je tiens ces renseignements des experts du MEER, des gens qui connaissent leur affaire. Le gouvernement n'y connaît rien. Je serais curieux d'entendre le ministre nous expliquer comment il peut justifier l'octroi d'une subvention de 6 millions de dollars à une entreprise allemande pour établir une industrie au Québec alors qu'il a dépensé moins que cela dans toute la province de Colombie-Britannique depuis l'instauration du programme du MEER.

Voilà, monsieur l'Orateur, le genre d'action purement symbolique dont le MEER nous a gratifiés et voilà ce que je veux dire quand je parle d'aliénation de l'Ouest. Ce n'est qu'un exemple parmi cent autres. Et pourtant le gouvernement n'entend rien. Il n'a pas compris parce qu'il s'est mis du coton dans les oreilles. J'espère que d'ici la fin de la journée, le gouvernement aura clairement reçu le message des circonscriptions d'Ottawa-Carleton et Saint-Jean-Ouest.

Je remarque également que dans sa grande sagesse, le gouvernement a dit qu'il instaurerait des mesures pour aider les petites entreprises en leur facilitant l'accès à l'aide financière et aux autres services fournis par les ministères fédéraux. On a fait mention de la Banque fédérale de développement. J'aimerais demander des précisions quant à la petitesse de ces entreprises? Le gouvernement parle-t-il d'une entreprise de 100 millions de dollars, de 1 million de dollars, de $50,000 ou de $25,000? Parle-t-il du pharmacien du coin qui veut s'établir dans une petite ville où il n'y a pas de pharmacie ou parle-t-il de grosses industries?

Je vais dire au gouvernement une chose qu'il ne sait pas au sujet des petites entreprises—ou peut-être bien qu'il le sait. Je dis que le gouvernement n'est qu'une bande de cyniques. Si je dis cela, c'est que lorsque le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a été chargé par le chef de mon parti de s'occuper des problèmes des petites entreprises au Canada, comment les députés d'en face l'ont-ils accueilli? Par des huées, des railleries, de grands éclats de rire. Ils ont cru que c'était la chose la plus risible depuis Mutt et Jeff. Ils ont traité le député de High Park-Humber Valley avec cynisme et étant typiquement cynique, le gouvernement présente maintenant en souriant son programme visant les petites entreprises et crée une nouvelle industrie de second ordre. Les Canadiens vont connaître les réalisations du gouvernement dans tout leur déroulement—les promesses, les faussetés, les paroles creuses du gouvernement. Qu'il s'agisse des petites entreprises, du sport amateur, des grandes entreprises, du MEER, des transports, de la santé, peu importe; les réalisations sont là et les Canadiens ne peuvent être dupes.

Tandis que je parle de la Banque fédérale de développement, les hommes d'affaires de ma circonscription disent à ceux qui cherchent des capitaux: «Vous voulez un emprunt et vous dites que vous avez été à la Banque fédérale de développement? Ma fois, nous ne pouvons vraiment pas faire affaire avec vous si c'est là que vous vous êtes adressé.» La raison en est qu'en Colombie-Britannique et en diverses autres régions, on considère la Banque fédérale de développement comme le recours ultime. Cela se constate dans les taux d'intérêt. Si le gouvernement avait vraiment l'intention de s'attaquer aux difficiles problèmes de financement des petites entreprises, il songerait, je pense, à des taux d'intérêt beaucoup moins élevés.

● (1650)

Ce qui m'inquiète ensuite, c'est la sécurité. Avec le bill C-83 le gouvernement avait l'intention de créer toute une nouvelle bureaucratie qui aurait coûté des millions de dollars aux contribuables, et tout cela pour appliquer un texte farfelu sur le contrôle des armes à feu, un texte si idiot qu'il a eu peur de le présenter en troisième lecture. S'il y avait tellement tenu, il aurait pu prolonger la session de quelques semaines pour le faire adopter. Enfin, le bill C-83 est disparu à tout jamais. Le gouvernement en présentera un autre de la même farine.

Et voilà que le gouvernement va intervenir dans un autre domaine. Je me demande de qui il cherche à gagner la faveur. On va créer un centre de sécurité et de santé pour aider les entreprises et les travailleurs à dépister et à supprimer les risques industriels. A vue de nez, c'est magnifique. Vraiment. Mais si l'on y regarde de plus près, on constate que les provinces sont bien en avance du fédéral en ce domaine, et que c'est chez elles que se trouvent les compétences. Si le gouvernement fédéral veut effectuer des recherches et des études complémentaires à celles des provinces, d'accord, cela ne me chiffonne pas. Mais s'il s'agit de singer, de créer une nouvelle bureaucratie parallèle pour refaire les mêmes choses, de dépenser pour rien l'argent des contribuables, je ne marche plus. J'espère que le gouvernement a mis de l'ordre dans ses priorités.

Je remarque également que dans le cadre de ses politiques alimentaires, le gouvernement va proposer d'étendre le bénéfice des paiements anticipés à de nouveaux produits agricoles, et que par ailleurs il va travailler de concert avec les provinces et les organismes agricoles à renforcer les structures de l'agriculture canadienne et à relever sa productivité. Tout cela n'est que du baratin. Nous devons renforcer la structure de l'agriculture canadienne et en augmenter la productivité. Pendant ce temps-là, on applique dans les fermes, ce que le gouvernement semble méconnaître, un programme dit de quotas pour les subventions au lait. On s'occupe activement de pénaliser les producteurs de lait de diverses provinces.

Il y a quelques semaines, en Colombie-Britannique, les laiteries ne produisaient plus parce que l'on pénalise les agriculteurs pour leur surproduction. Que se passe-t-il? On diminue les troupeaux de bêtes laitières. Les agriculteurs n'aiment pas cette sanction. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) leur reprend maintenant ce qu'il leur avait donné. Il déshabille saint Pierre pour habiller saint Paul. Qui en pâtit? Les producteurs laitiers ainsi que le consommateur. Les laiteries locales ont une excellente fromagerie en Colombie-Britannique. Cette année, elle a travaillé l'équivalent de trois jours, je crois. Pourquoi pas plus? Parce que le gouvernement veut importer une grande partie de son fromage. Parce qu'il a établi des quotas pour les subventions au lait, ce qui a réduit la production de lait, de sorte que cette fromagerie ne peut plus se procurer les sous-produits du lait dont elle a besoin.

Bien entendu, le gouvernement s'en moque totalement parce que cette fabrique n'emploie que 20 ou 30 personnes. Pourquoi

s'en faire! Si la Colombie-Britannique manque de lait pendant quelques jours, je suppose que l'on s'imagine quelle pourra en obtenir en Alberta. Cette province n'en a pas de trop. Le programme de contingents est une sinistre blague et aucun agriculteur en Colombie-Britannique ne serait prêt à appuyer l'actuel ministre de l'Agriculture.

Nous avons vu celui-ci recevoir des œufs sur la figure; maintenant, il a du lait qui coule dans les veines et enfin, nous le voyons avec des pommes de terre qui lui obstruent le cerveau. Il reconnaît que des pommes de terre sont importées des États-Unis en Colombie-Britannique, mais il n'est pas disposé à imposer les moindres droits de douane parce que les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique sont au bord de la ruine. Il examinera le programme d'ici quelques mois pour voir quelle a été l'importance des importations et calculer la quantité de pommes de terre que les agriculteurs de la Colombie-Britannique ont de reste. Il ne nous a pas dit que faire des pommes de terre qui sont déjà là. Il ne nous a pas dit comment nous en débarrasser ni comment les vendre. Il n'est pas disposé à protéger le producteur canadien.

S'il était prêt à protéger le producteur canadien, il saurait ce que pensent les agriculteurs de la Colombie-Britannique qui cultivent des tomates, des fruits et des baies et qui voient à l'étalage des tomates, des fruits et des baies en provenance d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Taïwan, Formose ou d'ailleurs. Le produit d'importation se vend beaucoup moins cher, mais les fermiers de Colombie-Britannique ne peuvent concurrencer ces prix. Nous verrons donc des vergers plus petits exploités par un plus petit nombre de producteurs, notre agriculture s'affablir et quand elle sera réduite à quia, on pourra observer que les prix des conserves importées de l'étranger ont grimpé. Qui faudra-t-il blâmer? Eh bien, nous savons à qui nous en prendre. Il s'agit du ministre de l'Agriculture qui siège à la Chambre aujourd'hui et qui, mal informé, a montré dans sa déclaration brillante d'aujourd'hui, à mon avis et de l'avis de notre critique agricole, à quel point il se moque des éleveurs et de l'élevage au Canada.

De toute façon, le gouvernement continue de parler des restrictions qu'il va mener de front avec les provinces dans le domaine de l'éducation, de l'assurance maladie et de l'assurance hospitalière. La restriction dans la coopération, comme ça sonne bien! Ceci résume en quelques mots la confrontation avec les provinces du Canada et la question du bill C-68 que le gouvernement au cours de la dernière session n'a pu faire adopter à la Chambre que par voie de clôture. Il fait beau parler de restrictions dans la coopération. Quelle blague!

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que la direction de l'hôpital de ma localité n'a pas une très haute opinion des restrictions dans la coopération du gouvernement car elle sent déjà les effets des compressions imposées, et celles qu'il reste à appliquer se font déjà sentir dans l'organisation médicale de la Colombie-Britannique. Cependant le gouvernement écarte la problématique par ces mots merveilleux, «restrictions dans la coopération».

Le gouvernement poursuit ensuite en parlant de logements à la portée de tous. Voilà qui est également très intéressant. Dans la circonscription de Colombie-Britannique que je représente on a mis au point un programme très réussi dans les régions rurales et éloignées. Quantité de maisons construites dans le cadre du PAAP ne dépassent pas les prix limites fixés par le programme, mais dans ma circonscription celui-ci est de $33,000. Or, pour un prix pareil, on a de la chance si l'on trouve une propriété à construire. Ceux qui construisent en ne disposant que de cette somme, se retrouvent avec une surface habitable de 980 ou 1,000 pieds carrés, ce qui n'est nullement suffisant pour une famille de quatre, cinq ou six personnes. Pourtant, dans une autre région de Colombie-Britannique où les prix de la construction et du terrain sont beaucoup moins élevés, le gouvernement, dans sa sagesse, a fixé la limite du PAAP à $38,000, si bien que les maisons sont dotées des petites fioritures dont chacun rêve et sont plus spacieuses. Elles ont une salle de bain et demie, une cheminée, un abri de voiture et un sous-sol pleine grandeur. C'est excellent, mais encore il y a confusion des priorités et manque de coordination avec la province. Dans une autre région de la province, des terres domaniales sont disponibles si les autorités fédérales peuvent les obtenir du gouvernement provincial. Il faut des logements là-bas. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est propriétaire de ces terres, mais le gouvernement fédéral ne peut tenter de se les procurer pour y construire des habitations.

● (1700)

Les logements construits en vertu du PAAP suscitent une autre préoccupation et c'est l'absence d'un examen consciencieux de la qualité de l'occupation. La plupart des gens sont de bons locataires, mais il y certains indésirables qui n'ont aucune idée de la valeur de la propriété qu'ils occupent. Dans l'espace de deux ans, leur nouvelle maison peut avoir l'air d'une cabane de 60 ans. J'estime qu'il faudrait étudier ce problème. Le gouvernement devrait peut-être songer à établir un programme de location et d'achat, afin de pouvoir vérifier l'état de la maison occupée depuis un certain temps et voir si le locataire est un acheteur sérieux ou si nous subventionnons une famille négligente. Nous ne pouvons certes pas nous permettre de jeter l'argent par les fenêtres. Quand on songe aux problèmes que posent ces maisons PAAP, on s'étonne que le ministre n'y regarde pas à deux fois.

Autre chose me surprend dans ce discours du trône, et c'est le fait qu'il ne consacre que cinq lignes, c'est-à-dire aux yeux du gouvernement un paragraphe, au plus grand problème culturel, social et économique du Canada, je veux parler des autochtones. A la fin de ces cinq lignes, le gouvernement déclare qu'il fera approuver un bill concernant la baie James. C'est là un de ces gestes symboliques dont nos dirigeants nous ont donné l'habitude. On n'y parle même pas de programme de logements pour les autochtones ni de règlement des revendications territoriales.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole a expiré. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Brisco: J'essaierai d'être bref, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement attache une importance soutenue aux aspirations des autochtones, comme il le prétend, il aurait dû consacrer plus de cinq lignes à ces problèmes.

D'autre part, on ne se lasse pas de s'inquiéter du peu de cas que fait le gouvernement du sport amateur. Le seul geste sensé que le gouvernement ait posé en ce domaine a été de nommer

un ministre compétent en la personne de la charmante et aimable représentante de Skeena (Mme Campagnolo).

M. Goodale: Bravo!

M. Brisco: Elle est à peu près la seule personne compétente dans ce cabinet d'incompétents.

M. Benjamin: Ralph, vous n'êtes ni charmant ni aimable.

M. Brisco: Notre parti comptait un critique du sport amateur bien avant que le gouvernement ne crée le ministère, soit le député de High Park-Humber Valley. Qu'a fait le gouvernement? Il se moquait du député, le traitant comme un plaisantin. Puisque nous traitons des domaines qui intéressent le gouvernement, qu'il me soit permis de mentionner l'équipe de Trail, en Colombie-Britannique, qui a remporté cette année le championnat canadien de la Petite ligue de baseball. Dans la finale qui a eu lieu à Sherbrooke, au Québec, elle a éliminé l'équipe de Toronto. Plus que toute autre équipe, elle méritait de gagner. Néanmoins, les parents de certains membres de ces équipes de minimes ont fait connaître leur mécontement, ce qui est malheureux et témoigne de problèmes auxquels l'Ouest et l'Est du Canada doivent également faire face. Ils sont venus me dire que lors d'un banquet offert en l'honneur de l'équipe de la Little League samedi soir tout comme pendant tout le temps qu'ils avaient passé au Québec, tous les programmes, toute la documentation écrite et tout ce qui concernait les quatres équipes anglophones étaient unilingues français. Ils n'ont pas compris un traître mot de tout ce qu'on y disait. On aurait certainement dû faire quelque chose pour les aider.

Mlle Bégin: Les programmes de ce genre sont-ils rédigés en français dans votre ville?

M. Brisco: Les principales langues en usage dans ma ville sont l'italien, le russe et l'anglais.

Mlle Bégin: Au Québec, c'est le français.

M. Brisco: Je suis persuadé que si l'équipe de Sherbrooke était venue à Trail, nous aurions fait un effort pour créer des rapports bilingues au lieu de rapports unilingues. Je ne mentionne cet incident que pour montrer qu'il s'agit d'un symptôme d'un problème plus profond. Le député d'en face ne l'accepte pas. Elle déploie toute son éloquence à ce sujet.

Mlle Bégin: Sherbrooke est une ville francophone.

M. Brisco: Je propose au député d'attendre que j'aie terminé avant de faire ses commentaires.

J'ai également remarqué dans le discours du trône que le gouvernement s'engagera à protéger les enfants. J'ai eu la chance de siéger au sein du comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales au moment où il a reçu des brochures et des renseignements concernant les mauvais traitements infligés aux enfants dans tout le Canada. A mon avis, il faudrait signaler, aux fins du hansard, que le comité a été saisi de cette question grâce à l'instance du député de York-Sunbury (M. Howie). Les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent, j'en suis persuadé, le bien qu'il a fait en saisissant les députés de la Chambre de cette question. J'espère qu'on s'efforcera de mettre au point, à l'échelle nationale, un système d'examen afin que les cas de mauvais traitements infligés à des enfants soient versés aux dossiers. Si une personne ou une famille qui a l'habitude de maltraiter des enfants déménage d'une province à l'autre, il est possible de garder contact afin que si jamais elle commet d'autres infractions, ces dernières soient rapportées et versées aux dossiers pour empêcher cette personne d'échapper à la loi en déménageant d'une province à l'autre. Ce n'est là, bien entendu, qu'un aspect des mauvais traitements infligés aux enfants; les autres se rapportent davantage au point de vue social.

Je constate également que le gouvernement a parlé d'une manière très cynique des armes nucléaires dans le discours du trône. Les députés de notre parti en ont déjà dit assez à ce sujet; je ne dois donc pas faire de commentaires sauf pour dire que j'appuie leurs auguments.

Je note également que le gouvernement compte prendre des initiatives en matière de liberté d'information. Cela me fait rire parce qu'on a beaucoup parlé dans les journaux dernièrement du secret que cultive le gouvernement. L'ancien espoir du parti libéral, John Turner entre tous, a dit à quel point cet entêtement à tout cacher était néfaste. Bon Dieu, il devrait le savoir, lui. Ce chevalier blanc était l'expert du secret lorsqu'il était à la Chambre. Il était expert dans un tas de domaines. C'est lui qui a entraîné le pays dans les périodes d'inflation les plus graves que nous ayions jamais connues. Il était l'orchestrateur de tout cela, maintenant, du haut de sa tour d'ivoire, de Toronto, que c'est très mal, que la réglementation des revenus et des prix du gouvernement est mauvaise, que si le gouvernement avait suivi ses conseils, la situation aurait été différente. Ramenez cet expert. Cela nous ferait plaisir.

M. Guay (Saint-Boniface): Voulez-vous qu'il continue dans la même veine?

M. Brisco: Peu importe ce qu'il fait; sa crédibilité en a pris un coup gros comme la Chambre.

M. Douglas (Bruce-Grey): Regardez qui parle.

M. Brisco: Je pensais que le député Saint-Boniface (M. Guay) aimerait avoir l'opinion d'une personne compétente et avisée, vu la qualité de mes observations.

• (1710)

M. Guay (Saint-Boniface): N'avez-vous rien à dire?

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je me demande si vous ne pourriez pas faire quelque chose à propos du député de Saint-Boniface. Il est en train de divaguer et j'aimerais terminer aussi vite que possible.

M. Guay (Saint-Boniface): Je dis quelque chose au moins; vous, vous ne dites rien.

M. Brisco: Le gouvernement devrait s'attaquer à un domaine qui nous paraît important, à moi et aux gens de la Colombie-Britannique. Le gouvernement parle de chances égales pour les personnes et d'épanouissement économique des régions. Voilà qui est intéressant, mais j'aimerais savoir ce qu'il entend par épanouissement économique. J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il entend aussi par le chômage régional. Le gouvernement parle-t-il d'une province, d'un comté, d'une ville ou d'un distric régional?

Dans Kootenay-Ouest, on a un urgent besoin de l'aide du MEER, notamment pour une étude sur les mines et pour l'alimentation en eau à partir du fleuve Columbia. Nous déplorons que les villes de Trail et de Castlegar doivent dépenser $500,000 cette année pour installer des puits. Nous déplorons encore davantage le fait que la ville de Unity en Saskatchewan obtiendra du MEER une usine de traitements des eaux. Bien sûr, il fallait s'y attendre, l'annonce a été faite

par l'ancien secrétaire parlementaire du ministre l'Expansion économique régionale.

M. Goodale: Un bon député, celui-là.

M. Brisco: Il s'occupait de ses affaires et Unity, Saskatchewan, va avoir une usine de traitement des eaux de $500,000.

M. Benjamin: Ils n'ont pas voulu que j'annonce la nouvelle.

M. Guay (Saint-Boniface): On comprend ça.

M. Brisco: Nous nous intéressons également à la route transprovinciale du sud. Nous voudrions un programme spécial ARDA pour la Colombie-Britannique. La bande du bas Kootenay occupe les terres agricoles les plus riches de la Colombie-Britannique. C'est une partie de la réserve de cette bande d'Indiens. Par deux fois, ils ont fait part de leur désir d'un programme spécial ARDA. Ils voulaient de l'argent pour développer les cultures fourragères. Ils voulaient de l'argent pour faire de l'élevage. Qu'ont répondu les responsables de ce programme? Ils leur ont dit qu'ils ne savaient pas de quoi ils parlaient; qu'ils ne connaissaient rien à l'élevage ou à l'agriculture et que leurs terres ne convenaient même pas à ce type de projet. Ce jugement est tombé du haut d'une tour d'ivoire, à Vancouver, et aucun de ceux qui étaient là ne s'est donné la peine de sortir pour aller voir sur place.

Encore récemment, grâce à mes efforts personnels, quelqu'un est allé sur les lieux. Cet homme avait de la sensibilité et du jugement et s'est demandé pourquoi rien n'avait été fait. Ces terres agricoles comptent parmi les meilleures de la province, et il s'est demandé pourquoi nous ne les exploitions pas. La raison en était que les responsables du service spécial de l'ARDA ne croyaient pas qu'elles valaient la peine d'être exploitées.

Enfin, le gouvernement a dit qu'il allait résoudre les problèmes régionaux. Les membres du gouvernement actuel ne feront rien de bon s'ils ne sortent pas de leurs tours d'ivoire pour visiter les régions et identifier les problèmes qui y existent. Ils parlent des problèmes régionaux dans les Kootenays, dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, dans le nord-est de la Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, mais jusqu'ici le gouvernement n'a pu aller reconnaître les problèmes que dans les Maritimes. Le gouvernement s'attend que les gens des régions touchées lui signalent les problèmes et attendent ensuite que le gouvernement agisse. Les choses se sont passées ainsi si souvent que nous en avons plein le dos.

La circonscription de Kootenay-Ouest a été désignée comme région ayant droit à une aide industrielle spéciale. Cette désignation lui a été retirée l'année dernière, et rien n'a été fait pour la remplacer. Le gouvernement n'a pas dépensé un cent en Colombie-Britannique aux termes du programme d'aide au développement régional depuis un an, sauf les frais d'exploitation de son bureau à Victoria. Cela montre bien la préoccupation du gouvernement. On y voit la compétence du gouvernement actuel en matière de développement régional. Il a le pouvoir aujourd'hui d'accorder unilatéralement des encouragements industriels à la Colombie-Britannique sans consulter la province s'il ne peut obtenir son approbation. J'ai l'impression que la Colombie-Britannique n'en serait pas offensée, mais le gouvernement actuel le fera-t-il? Mieux vaut agir que parler. J'aurai encore l'occasion de reparler à la Chambre de mes préoccupations au sujet du programme d'aide au développement régional.

La politique d'aide au développement régional me cause encore beaucoup d'autres soucis. J'ai des inquiétudes au sujet de la division qu'elle crée, des injustices qu'elle engendre, du traitement accordé à certaines régions, du favoritisme qu'on retrouve dans d'autres, de l'ignorance totale de certaines régions et de l'absence de planification. J'aurai l'occasion de reparler de ces inquiétudes, mais je préviens le gouvernement actuel qu'il a l'occasion maintenant, s'il le veut, de faire quelque chose pour la Colombie-Britannique et d'offrir unilatéralement des encouragements pour créer de nouvelles entreprises et industries. Je ne dis pas que c'est la meilleure voie à suivre, et je ne la recommande pas comme telle, mais c'en est une, et elle profiterait à l'économie de cette province.

Si le gouvernement écoute, nous devrions voir des résultats dans quelques mois. Sinon, les députés n'ont pas fini de m'entendre.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, non!

M. Benjamin: Je suis fort heureux de remarquer que mes collègues de tous les partis sont très impatients d'entendre mes remarques. J'aimerais aborder essentiellement la question de l'agriculture, les problèmes de transport dans notre pays et j'aimerais faire quelques commentaires sur la position politique du parti libéral et du parti conservateur sur ces sujets mais, avant tout, j'aimerais répéter ce que je disais il y a environ un an.

Des voix: Non.

M. Nystrom: C'est toujours la même rengaine.

M. Benjamin: Puisque seuls les députés de mon propre caucus ont décidé de me prêter attention, il me faudra répéter mes remarques jusqu'à ce que certains députés des banquettes ministérielles se décident enfin à écouter.

Je vais devoir répéter ce que les parlementaires de tous les niveaux du gouvernement ont déclaré à maintes occasions. Souvent, profitant de la possibilité qui leur était offerte notamment dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés se sont plaints non pas tant de ce qui figurait dans le discours du trône mais plutôt de ce qui n'y figurait pas. Le débat sur le discours du trône me déçoit, et je souligne que je m'exprime avec modération. J'aurais dû dire que le discours du trône me déçoit. Certes, certaines parties du débat m'ont également déçu. Je déplore notamment le fait que le discours du trône omet d'aborder nombre de problèmes. Il passe sous silence certains problèmes que les députés des deux côtés de la Chambre auraient volontiers étudiés.

On ne fait pas mention dans le discours du trône des pensionnés et des anciens combattants. En fait, si le gouvernement avait décidé de mettre en vigueur son programme de lutte contre l'inflation de façon plus juste et plus équitable, il aurait, même un an plus tard, adopté des mesures grâce auxquelles non seulement ce programme aurait semblé équitable mais grâce auxquelles il aurait été effectivement équitable.

Le gouvernement aurait dû annoncer dans le discours du trône qu'il présenterait une mesure visant à accroître les pensions de vieillesse ainsi que les pensions des anciens com-

battants, des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale d'au moins $50 par mois afin que ces personnes touchent le minimum prévu par les indicateurs, à savoir $600 par an. Toutefois, le gouvernement actuel, parfois avec l'aide et l'appui des conservateurs, estime que les personnes responsables de l'inflation sont celles-là même qui touchent des pensions, qui touchent le salaire minimum ou encore de bas salaires.

Pour que le programme de lutte contre l'inflation soit juste et équitable, il me semble, à moi, comme d'ailleurs à tous les députés du Nouveau parti démocratique, qu'il devrait s'appliquer d'abord aux personnes situées en haut de l'échelle des salaires et être ensuite dégressif. Toutefois, grâce au génie habituel du gouvernement libéral en matière d'organisation, le programme s'attaque d'abord à ceux qui sont situés en bas de l'échelle des salaires et touche ensuite les autres. A mon avis, le discours du trône aurait dû annoncer une augmentation mensuelle d'au moins $50 des pensions de vieillesse. Je croyais que le gouvernement annoncerait son intention d'augmenter le salaire minimum à $3 l'heure. Cela aurait donné à ces gens une augmentation de $600 par année, ce qui n'aurait pas dépassé le maximum prévu dans les lignes directrices. Cependant, sans que les conservateurs ne s'en plaignent le moindrement, le gouvernement a prétendu que c'étaient les travailleurs, touchant le salaire minimum qui causaient l'inflation et que leur salaire ne devait donc pas être relevé.

● (1720)

Je suis heureux de signaler, et je sais que le député d'Assiniboia (M. Goodale) est heureux de la chose lui aussi, que le gouvernement de la Saskatchewan a haussé le salaire minimum de $500 à $600 par année. J'aimerais savoir si le gouvernement fédéral a l'intention d'augmenter le salaire minimum dans un avenir rapproché. Les libéraux et les conservateurs semblent croire que les gens qui touchent le salaire minimum ont aidé à causer l'inflation et que leur salaire doit donc être maintenu au même niveau.

J'avais espéré que le discours du trône mentionnerait une réduction des taux hypothécaires pour les Canadiens à revenu moyen ou faible. Si le gouvernement avait voulu lutter contre l'inflation et la hausse des frais du logement tout en faisant quelque chose pour résoudre le problème du chômage, il aurait réduit sensiblement les taux d'intérêt pour les gagne-petit. Cela aurait favorisé la construction domiciliaire et, par voie de conséquence, résolu certains de nos problèmes de chômage. Un taux d'intérêt de 6, 7 ou 8 p. 100 pour les logements destinés aux familles à faible revenu aurait réduit le coût du logement tout en créant davantage d'emplois.

Quelque chose qui m'est agréable, monsieur l'Orateur, et qui est agréable à des centaines de milliers de personnes dans l'Ouest du Canada, c'est l'affermissement et l'expansion de la Commission canadienne du blé, mais cette question non plus n'a pas été mentionnée dans le discours du trône. Le discours ne parle pas de confier de nouveau la gestion des grains de provende à la Commission canadienne du blé ni de lui confier le lin, le seigle et la graine de colza.

M. Goodale: Cette proposition a été rejetée par un vote des fermiers.

M. Benjamin: Le député signale que la question a été réglée. Croyez-le ou non, elle l'a été grâce à un tour de passe-passe du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, comme l'ont montré les trois questions posées sur le bulletin de vote qui a servi au plébiscite. Il y avait une case pour la réponse «pas d'opinion» et le ministre a considéré ces réponses comme un vote «contre».

M. Goodale: Il n'y avait pas assez de réponses dans cette catégorie pour changer le résultat du vote: seulement 2 p. 100.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a la parole.

M. Benjamin: Merci, monsieur l'Orateur. J'ai bien hâte que le député d'Assiniboia participe au débat.

M. Goodale: J'y participe déjà.

M. Benjamin: Il y participe . . . mais sous de faux prétextes. Par la porte de service. Monsieur l'Orateur, ce genre de plébiscite truqué ne saurait me convaincre ni convaincre la plupart des céréaliculteurs de l'Ouest que c'était la bonne façon de connaître leur opinion.

Comme la majorité des céréaliculteurs de l'Ouest canadien, j'aurais aimé trouver dans le discours du trône quelque chose nous annonçant que le gouvernement allait supprimer le tarif variable pour la manutention et l'entreposage du grain. J'espérais qu'on nous annoncerait que le réseau d'élévateurs locaux, propriété des céréaliculteurs des trois provinces des Prairies, et les trois syndicats du blé et les United Grain Growers qui constituent de 80 à 95 p. 100 du réseau d'élévateurs locaux, seraient protégés de l'envahissement des terminaux intérieurs et de l'action sans scrupule d'entreprises comme la Cargill Inc.

J'espérais aussi qu'on parlerait du prolongement et de la réfection du réseau de transport-voyageurs: mais en vain.

Quand je parcours l'Ouest, les gens ne cessent de me dire que les libéraux ont peu ou pas d'appui chez eux. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Si j'étais un politicien, ce que je ne suis pas, je me réjouirais quand des gens de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta me demandent ce que font les Conservateurs. Ils veulent savoir pourquoi le gouvernement conservateur d'Alberta a appuyé si énergiquement les terminaux intérieurs. Un bon nombre de céréaliculteurs des provinces des Prairies qui font partie des trois syndicats de l'association des United Grain Growers, désapprouvent cette attitude. Dans un mémoire soumis à la commission Hall, le gouvernement de l'Alberta appuie le principe des terminaux intérieurs pourvu qu'ils servent à accroître la concurrence, facilitent la manutention et améliorent le réseau d'élévateurs devenus désuets. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que le syndicat du blé de l'Alberta serait heureux d'entendre dire que leur réseau est désuet.

Le gouvernement albertin désire des tarifs d'appoint pour les terminaux de l'intérieur. Mais à qui ces tarifs d'appoint sont-ils destinés en fait, monsieur l'Orateur? Je sais que Votre Honneur voudra l'apprendre, même si mes amis à ma droite et en face ne le veulent pas. L'une des compagnies pour lesquelles les conservateurs voulaient des tarifs d'appoint était la Cargill Inc. Cette compagnie est en activité depuis 1881 environ . . . depuis aussi longtemps que le CP et elle marche tout aussi mal.

Dans les années 1870, 1880 et 1890, la compagnie Cargill a eu la mainmise bien des fois sur les seuls élévateurs situés aux principaux arrêts ferroviaires si bien que les agriculteurs locaux étaient souvent obligés de vendre leur grain au prix qu'on leur offrait. Les propriétaires de chemin de fer et les

exploitants d'élévateurs à grain comme la Cargill ont parfois conspiré pour fixer le prix du grain et dans les années 1880 la Cargill était établie le long des principales artères ferroviaires de cinq États—le Dakota-Nord et le Dakota-Sud, l'Iowa, le Minnesota et le Wisconsin. Même l'historien officiel de la Cargill avouait que . . .

Une voix: Stanley.

M. Benjamin: Même Stanley n'est pas si vieux. L'historien de la compagnie admet que celle-ci a exercé un monopole dans le sud du Minnesota et le Dakota-Sud.

Parlons maintenant de la compagnie à laquelle les conservateurs et le gouvernement albertain veulent accorder des tarifs d'appoint. Ces dernières années, la Cargill Inc. s'est spécialisée dans ce qu'on appelle aux États-Unis des «terminaux auxiliaires». Dans l'Ouest du Canada on les appelle des «terminaux intérieurs». Ces dernières années aussi, ces terminaux auxiliaires ont joué un rôle particulier dans l'expansion de la compagnie. Ceux-ci peuvent manipuler d'importants volumes de grain dans des délais relativement courts. La Cargill utilise ces terminaux et je tiens à bien le faire comprendre au député d'Assiniboia et à mes amis conservateurs—pour contourner les élévateurs qui souvent appartiennent à des coopératives locales. Et comme d'autres grandes compagnies qui exercent un monopole capitaliste, la Cargill cherche à limiter les possibilités commerciales du petit producteur.

J'espère qu'elle fera faillite et je l'ai déjà dit à Weyburn et à Estevan. Contrairement à mes amis d'en face et à ma droite, monsieur l'Orateur, je dis clairement qu'elle est ma position sur ce genre de question. Quant à eux, ils adoptent une position tantôt horizontale tant verticale et parfois ils sont des deux côtés de la rue en même temps.

● (1730)

Une voix: Ça c'est Joe Clark.

M. Benjamin: Joe Clark essaie de rester au centre. Il cherche à s'imposer. Soyons justes, monsieur l'Orateur, les libéraux comme les conservateurs aiment aussi Cargill pour d'autres raisons. Je veux parler de chiffres relatifs au transport qui prouvent clairement que Cargill manipule le marché intérieur. Depuis la deuxième guerre mondiale, afin de devancer ses concurrents et de tirer le plus grand profit de chaque boisseau de céréales qu'elle manutentionne, la compagnie a ouvert une nouvelle voie d'accès le long du Mississippi en élargissant le canal et en contournant la ville de Minneapolis. Par la suite, la compagnie acheta des cargos, se mit à utiliser les voies navigables intérieures et commença à faire pression au moyen de ses démarcheurs parlementaires, fort influents d'ailleurs. Soit dit en passant, c'est la neuvième société privée en importance aux États-Unis, avec un chiffre d'affaires de 9 milliards de dollars. Ce n'est nullement un cas d'assistance sociale—sauf au dire des conservateurs et des libéraux. Ils voudraient donner des stimulants à cette compagnie.

Cette société a pris les devants et a fait pression auprès de la U.S. Interstate Commerce Commission afin de restructurer les tarifs et les règlements ferroviaires afin que le transport par chemin de fer soit plus économique pour la société céréalière Cargill, mais non pas pour les fermiers. Cargill se préoccupait des sociétés céréalières.

La compagnie a loué des locomotives, des fourgons et des voies ferrées et a transporté ses céréales. Le CP est peut-être prêt à louer des locomotives, des fourgons et des voies ferrées à Cargill et à lui permettre de transporter ainsi ses céréales. Je suppose que ce serait une façon d'éviter les taux du Pas-du-Nid-de-Corbeau au Canada. Quoi qu'il en soit, cela vous donne une idée de ce que pouvait faire cette société. Et pourtant, le gouvernement conservateur de l'Alberta dit que cette compagnie devrait obtenir des encouragements financiers. Évidemment, de nombreux libéraux considèrent d'un œil indulgent des compagnies telles que la société céréalière Cargill, qui construit actuellement des élévateurs intérieurs de céréales à Melfort, en Saskatchewan, et à Elm Creek, au Manitoba. Donnez-lui le temps, elle sera en Alberta sous peu.

J'aimerais signaler d'autres aspects de l'activité de cette compagnie. Je parle de celle à laquelle les conservateurs veulent offrir des encouragements financiers. Par exemple, Cargill Incorporated a été trouvée coupable d'avoir pratiqué un resserrement illégal qui a fait monter à un niveau artificiel très élevé les cours à terme du blé sur le marché de Chicago, en 1963. La compagnie a été trouvée coupable. Elle s'en est tirée avec un sursis de deux ans, ce qui n'a pas servi à grand-chose.

En 1973, une sous-commission d'enquête sénatoriale présidée par le sénateur Henry Jackson s'intéresse à l'activité de cette maison. Elle constate par exemple que des sociétés céréalières trafiquent sur le programme de subventions aux exportations. Au moment de la grosse vente de blé à l'URSS, la subvention en était venue à représenter 47c. le boisseau. Cargill a acheté aux producteurs américains du blé qu'elle a revendu à Tradex-Panama, société sud-américaine dont elle possède tout le capital, et a touché la subvention sur production des factures adressées à sa filiale. Celle-ci vend le blé à une autre société du groupe, implantée à Genève, qui derechef effectue une dernière vente à $2.20 le boisseau, soit 10c. au-dessus du prix américain. A ce qu'ont pu constater les enquêteurs du sénateur Jackson, le blé n'a jamais quitté le premier navire sur lequel il a été embarqué. Toutes les opérations se sont exécutées sur le papier. Et cette maison, à laquelle le gouvernement conservateur d'Alberta veut donner des primes, a filouté les États-Unis de 57c. le boisseau.

Cargill comparaissait récemment devant une sous-commission sénatoriale américaine des relations étrangères qui s'intéresse aux sociétés multinationales. Cette commission instruisait des accusations voulant que des exportateurs de céréales cherchent à manipuler le commerce mondial des grains et s'entendent avec d'autres grosses sociétés pour truster le prix payé aux producteurs américains. Une des accusations était formulée dans une note rédigée par un attaché agricole américain en Europe; selon lui, Cargill et trois gros exportateurs céréaliers américains auraient fourni de faux renseignements au conseil économique européen pour orienter les décisions de prix. La deuxième accusation était portée par un exploitant de silo-élévateur du North Dakota, à qui Cargill et les autres sociétés exportatrices proposeraient plus de neuf fois sur dix des prix identiques pour son blé, ce qui, dit-il, constitue une entente.

Les conservateurs et les libéraux, qui ont applaudi à la création des terminaux intérieurs et à l'arrivée au Canada de sociétés céréalières multinationales comme Cargill, pourront savourer le prochain exemple que je vais donner. Il y a de quoi réjouir le cœur d'un bon défenseur de la libre entreprise. Le

service des enquêtes du département américain de l'Agriculture a constaté qu'il pouvait y avoir fraude dans neuf États sur le poids des grains aux silos d'exportation, et versements de pots-de-vin à des inspecteurs licenciés dans sept États. C'est ainsi que 49 enquêtes distinctes ont été effectuées sur des irrégularités commerciales dans 15 États. Ces enquêtes ont signalé des excédents inexpliqués d'environ huit millions de boisseaux de grain aux silos des États suivants: Californie, Illinois, Minnesota, New York, Oregon, Texas, Virginie, Washington et Wisconsin. Le terme excédent s'applique au surplus de céréales dans le silo-élévateur après qu'on a fait coïncider le poids des céréales achetées et vendues. De gros excédents peuvent résulter de pesées frauduleuses du grain prélevé dans les silos-élévateurs pour être vendu.

Interpol a examiné des entreprises comme Cargill que les Tories et les libéraux verraient d'un bon œil au Canada. Interpol signale que la plupart des céréales ainsi volées l'ont été au dépens de pays pauvres. Chaque fois que quelqu'un a triché sur le poids du grain expédié dans ces pays, des enfants ont eu faim.

Ceci démontre le genre d'entreprises que les libéraux et les Tories voudraient voir au Canada, celles-là mêmes qui, selon les conservateurs, devraient bénéficier d'encouragements.

L'adjoint au procureur général des États-Unis, Richard Thornburgh, directeur de la division criminelle du ministère de la Justice, a déclaré qu'on allait intenter des poursuites au civil contre les principales entreprises exportatrices de céréales afin de recouvrer les pertes subies par le gouvernement américain à la suite des fraudes de pesage et des erreurs commises dans le tri par catégorie des céréales financées par le gouvernement américain pour l'exportation, dans le cadre de programmes alimentaires pour la paix et autres programmes d'aide.

La société Cargill a été récemment accusée—et n'a pas nié—d'avoir fait expédier du blé noir américain du Manitoba. Elle a admis l'accusation mais a nié jusqu'ici son intention d'utiliser les tarifs du Pas-du-Nid-de-Corbeau pour assurer l'expédition jusqu'à Vancouver. Pourquoi une société jouissant d'une honorable réputation expédierait du blé noir au Manitoba, la seule province du Canada où l'on cultive cette céréale, c'est ce qui me dépasse totalement.

Quoi qu'il en soit, je viens de donner à la Chambre un résumé de certaines tractations de cette société. J'en ai beaucoup plus à vous apprendre, mais je me réserve pour d'autres allocutions, au cours de cette session. J'aurai encore beaucoup à dire sur cette entreprise qui s'est introduite dans l'Ouest du Canada avec l'aide et avec la bénédiction des libéraux et des conservateurs.

J'aimerais aborder à présent certains points qui ont été omis dans le discours du trône. Une telle omission est compréhensible car les libéraux et les conservateurs cultivent la même opinion sur ces questions. Le député de Moose Jaw (M. Neil) verrait d'un bon œil la création de grands centres céréaliers d'expédition. Étant en cela d'accord avec le gouvernement de l'Alberta, il déclare qu'il serait plus efficace d'avoir un centre dont les capitaux initiaux seraient partagés entre les diverses entreprises céréalières intéressées. Il permettrait aux producteurs de choisir le centre avec lequel traiter. Il estime qu'un grand dépôt permettrait de faire les installations nécessaires pour le séchage, le nettoyage, le triage par catégorie, etc.

J'aimerais que le député de Moose Jaw visite chaque point d'expédition dans les trois provinces des Prairies—cela lui prendrait quelques années—chaque endroit où il y a un syndicat du blé ou un élévateur de la United Grain Growers, et qu'il explique aux fermiers ce qu'ils doivent faire de l'élévateur à grain qu'ils ont acheté et payé de leurs deniers. Le député de Moose Jaw semble être en faveur de chambres de compensation plus importantes. Voilà un joli mot pour désigner les élévateurs intérieurs—élévateurs qui sont la propriété d'entreprises comme Cargill.

J'en viens maintenant à la question des tarifs-marchandises sur lesquels le discours du trône nous en promet de bonnes.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Je note la phrase suivante dans le discours du trône:

Aussi amendera-t-on la loi nationale sur les transports pour mettre le public à l'abri des tarifs abusifs.

Voilà une intention des plus louables; je regrette seulement que le ministre des Transports (M. Lang) ou le député d'Assiniboia ne se soit pas levé pour expliquer de quoi il retourne.

Victor Mackie, courriériste parlementaire, dit que:

Cette mesure a pour but d'imposer un tarif croissant en fonction de la distance parcourue.

Voilà qui nous débarrasserait d'une anomalie qui fait que les expéditions d'acier de Toronto à Regina coûtent plus cher que celles de Toronto à Vancouver. C'est là un objectif louable. Il recevrait l'appui de tous les députés, en particulier de ceux qui viennent de comtés situés à l'ouest de Thunder Bay.

● (1740)

Cette mesure a pour but d'imposer un tarif croissant en fonction de la distance parcourue. On empêchera ainsi les chemins de fer d'imposer un tarif plus élevé pour transporter sur une distance plus courte la même marchandise dans la même direction sur la même voie, . . .

Voilà qui est bien, voilà qui est parfait. Voici maintenant l'astuce, l'astuce d'Otto Lang.

. . . à moins que la Commission canadienne des transports n'autorise une exemption pour des raisons de concurrence.

Ce sont ces «raisons de concurrence» qui, en premier lieu, nous ont apporté des ennuis. Ces raisons, c'était entre autres la Great Northern, l'Union Pacific, le canal de Panama et les producteurs d'acier du Japon. C'est pour ces raisons de concurrence que les tarifs-marchandises sont inférieurs entre Toronto et Vancouver à ceux entre Regina et Toronto. Notre ministre des Transports a l'intention de maintenir cette situation dans sa politique.

M. Hnatyshyn: C'est votre ministre des Transports?

M. Benjamin: J'en ai encore à lui apprendre. Il y avait deux autres objectifs. C'est le troisième qui me préoccupe.

Le troisième objectif, selon un haut fonctionnaire, c'est de supprimer les tarifs spéciaux qui sont inférieurs au montant requis pour couvrir les dépenses de base. Les chemins de fer seront tenus d'imposer un tarif qui leur permette de faire leurs frais pour un service donné.

Voilà une fois de plus le ministre qui veut faire payer l'usager. J'aimerais pouvoir disposer de quarante autres minutes pour approfondir cette question. Quoi qu'il en soit, j'en parlerai lors d'un autre débat, peut-être celui du budget ou lorsque le ministre présentera une mesure législative.

M. Goodale: Vous allez être impressionné lorsque vous verrez le bill.

M. Benjamin: Si M. Mackie dit vrai, la mesure législative ne m'impressionnera pas. J'espère que M. Mackie est mal renseigné.

Depuis deux ou trois ans, nous avons eu plus que notre part de tarifs-marchandises. En fait, nous n'en avions pas besoin. On nous a menacés de supprimer les tarifs de l'Est; de majorer ou de supprimer les taux du Pas-du-Nid-de-Corbeau. Certains tories pensent que ce serait très bien; par exemple, le gouvernement de l'Alberta. Avec de tels amis, les tories n'ont pas besoin d'ennemis. Ils sont du même avis que le ministre des Transports: que les producteurs devraient obtenir autrement les avantages que leur procurent les taux du Pas-du-Nid-de-Corbeau. Ils reconnaissent que les tarifs fixés par la loi pour le grain ont rendu les céréaliculteurs compétitifs, mais ils veulent que soient autrement appliqués les bénéfices provenant des taux du Pas-du-Nid-de-Corbeau. Voilà ce qu'a dit le ministre des Transports et qui a eu l'heur de soulever l'ire de tous les producteurs des provinces de l'Ouest.

Le député de Moose Jaw a dit qu'il ne doutait pas qu'afin que l'industrie céréalière demeure viable, elle devait de quelque manière profiter de ces tarifs réduits. Si ce n'est pas là une échappatoire, je ne sais pas ce que c'est. J'aimerais bien que le député de Moose Jaw, M. Hugh Horner de l'Alberta, le gouvernement albertain et tous les autres conservateurs de l'Ouest écoutent un peu les résultats d'un sondage effectué par le Syndicat du blé de l'Alberta. Soixante-seize p. 100 des membres du Syndicat du blé de l'Alberta qui ont été interrogés—ce qui constitue la grande majorité des producteurs céréaliers de cette province—ont déclaré qu'ils étaient en faveur du maintien du tarif réglementaire (Pas-du-Nid-de-Corbeau) dans le cas des céréales, ajoutant que le gouvernement fédéral pourrait accorder au besoin aux chemins de fer une aide financière. On pourrait croire que cela vient tout droit d'un feuillet néo-démocrate, mais il n'en est rien.

Seulement 19 p. 100 étaient en faveur d'une augmentation des tarifs-marchandises dans le cas des céréales d'exportation, mais en procédant autrement, comme l'ont dit le député de Moose Jaw et le gouvernement de l'Alberta. Seulement 5 p. 100 étaient en faveur d'une hausse des tarifs-marchandises dans le cas des céréales d'exportation, à un niveau de compensation pour les chemins de fer, selon la formule du ministre des Transports. Celui-ci estime que les tarifs-marchandises devraient être compensatoires.

A mon avis, il n'y a pas grande différence entre le point de vue conservateur et le point de vue libéral sur les questions dont j'ai parlé. En fait, ils nous l'ont démontré avec éclat l'autre soir en rejetant notre sous-amendement visant à mettre fin au programme de lutte contre l'inflation parce qu'il est injuste et inéquitable, et les conservateurs l'avaient d'ailleurs critiqué en disant qu'il faudrait l'abandonner bientôt. Nous avons fait de notre mieux pour aider les conservateurs. Nous pensions que «bientôt» signifiait demain ou quelque chose d'approchant. Et pourtant, lorsque notre sous-amendement a été mis aux voix, les tories s'étaient acoquinés avec les libéraux et ont voté en faveur du programme libéral qu'ils critiquent si âprement depuis un an.

Le discours du trône ne renfermait pas le genre de propositions que les Canadiens auraient aimé entendre et dont ils ont besoin. Bien d'autres questions que celles dont je viens de parler ont été laissées de côté. J'espère que pour le bien-être et le bon ordre de notre pays, le gouvernement va présenter des mesures législatives, encore qu'il n'en ait pas fait mention dans le discours du trône, pour atteindre certains des objectifs et pour faire appliquer certains des programmes que j'ai esquissés. Avec toutes les connaissances que j'ai sur le transport et la manutention des grains, je peux vous dire que toute la question des tarifs ferroviaires . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Je remercie mes collègues de leur générosité. Je leur sais gré de me donner une minute ou deux pour résumer ce que j'ai dit.

Le gouvernement devrait présenter une mesure législative visant à confier à nouveau à la Commission canadienne du blé la juridiction sur les grains de provende, à statuer que le lin, l'orge et le colza relèveront de la juridiction de la Commission, à supprimer les droits variables pour la manutention des céréales, et à créer et mettre en œuvre un organisme national de commercialisation du bœuf et des produits de transformation du bœuf. Il faudrait mettre un terme aux activités dans notre pays des sociétés multinationales faisant le commerce des céréales. En fait, j'aimerais proposer une modification au bill sur l'immigration qui en permette l'expulsion. Ce serait un grand bien pour le pays.

Il est nécessaire d'introduire des lois visant à établir un réseau national de transport. Depuis trop longtemps, les gouvernements libéraux et conservateurs qualifient de transcontinentaux des trains de voyageurs qui relient Montréal à Vancouver, laissant de côté les provinces de l'Atlantique. Même si Terre-Neuve fait partie du Canada depuis 1959, la province n'est pas encore desservie par un réseau de transport national. En fait, l'écartement de la voie ferrée n'y est même pas le même qu'ailleurs. Les mesures que le ministre propose pour ranimer les transports les réduisent.

Outre l'introduction de mesures visant à juguler l'inflation de manière juste et équitable, il faudrait des mesures octroyant des hausses raisonnables, instaurant un salaire minimum, prévoyant des pensions et accordant des augmentations aux gagne-petit afin de leur permettre de survivre et de ne pas être les victimes de l'inflation. Si le gouvernement faisait cela, il aurait l'appui de toute la Chambre. Il obtiendrait l'appui, et même, dans certaines sphères, l'approbation de la population canadienne.

● (1750)

Les conservateurs et les libéraux ont le temps de s'amender et je les mets dans le même sac, car il n'existe pas de différence fondamentale entre les deux partis. Oui, il y a une différence: l'un est au pouvoir et l'autre ne l'est pas, et ils passent leur temps à essayer de changer de place. Mais il n'y a pas de différence fondamentale du point de vue politique.

J'en ai assez des déclarations de ceux qui disent qu'il y a une différence fondamentale entre les conservateurs et les libéraux, car, à mon avis, les deux soutiennent les mêmes principes, les mêmes institutions, celles, précisément qui nous ont conduits aux difficultés que nous connaissons aujourd'hui. Lorsque je

prends la parole, dans l'Ouest ou ailleurs au Canada, je ne perds jamais l'occasion d'illustrer, en me servant de leurs propres mots, l'attitude des libéraux et des conservateurs vis-à-vis des divers idéaux, institutions et philosophies, et de démontrer ainsi que rien d'essentiel ne les sépare.

Je regrette que l'opposition officielle n'ait pas jugé bon d'appuyer notre sous-amendement, l'autre soir. Mais cela ne me surprend point. Je m'y attendais et ils n'ont pas déçu mon attente. On a pu observer ce genre de comportement au cours des 110 dernières années et je vous prédis que la population canadienne aura encore l'occasion de l'observer dans les 110 prochaines années, si ces deux partis existent encore. Le comportement des libéraux ne sera pas bien différent de celui des conservateurs.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur, tant pour moi que pour le comté de Comox-Alberni, d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Il va sans dire que l'importance du document à l'étude dépend des conséquences de la politique gouvernementale sur le Canada et, en particulier, sur ma circonscription, qui est le centre touristique et récréatif de la Colombie-Britannique.

Je remarque que le gouvernement a l'intention d'établir un meilleur équilibre entre les sommes affectées aux services publics et aux programmes de bilinguisme et celles qui permettent aux jeunes d'apprendre à communiquer dans les deux langues. J'espère que les Canadiens considéreront cela comme un choix, et non pas comme une obligation visant à raffermir l'unité canadienne.

Je félicite le gouvernement d'avoir mis à la disposition des jeunes les fonds nécessaires pour voyager d'un bout à l'autre du Canada afin de mieux comprendre les diverses régions qui forment notre pays, aucun autre pays du monde n'étant plus diversifié que le nôtre, du Pacifique à l'Atlantique, de l'île de Baffin au 49e parallèle. Le Canada est composé d'une grande variété de régions. La merveille c'est peut-être que 110 ans après la Confédération, ces régions soient toujours unies. Je suis persuadé que ce Parlement ne voudrait pas être le témoin de l'effondrement de cette unité.

Il est certes dans l'intérêt du Canada de tendre vers l'harmonie raciale et linguistique sachant fort bien à quoi nous mèneraient l'intolérance et l'échec. Je crains fort que si le peuple canadien accepte l'intolérance comme principe, d'autres groupes minoritaires tels les Chinois, les Juifs, les Indiens de l'Est, pourront devenir les cibles de demain. Je fais appel à mes collègues de l'Ouest du Canada et de tous les partis à la Chambre: qu'ils montrent l'exemple afin de préserver l'existence d'un Canada de l'Atlantique au Pacifique. Il faut créer des liens de compréhension. Voilà l'objectif que nous devons nous fixer.

Une grande frayeur m'envahit quand je reçois des lettres de ma circonscription, comme celle-ci:

> Le temps de la libération de l'Ouest du Canada viendra. Les partis politiques fédéraux ne feront que hâter son achèvement en nous refusant une juste représentation. Le drapeau du Canada est devenu le symbole de la malédiction qui plane sur l'Ouest. Personnellement, je regrette ce drapeau et en espère maintenant un autre comme aussi un autre gouvernement qui nous guideront vers une juste représentation et la dignité.
>
> Pour la liberté et la dignité de l'Ouest du Canada.

M. Benjamin: Cette lettre est-elle signée?

M. Anderson: Oui, elle l'est.

[M. Benjamin.]

M. Benjamin: Qui en est l'auteur? Son nom mérite d'être divulgué.

M. Anderson: Le député qui m'a précédé a parlé de la situation du MEER en Colombie-Britannique. Je voudrais lui signaler que la Colombie-Britannique a désigné certaines régions de la province assujetties au programme du MEER. En tant que député de Comox-Alberni, j'accueille avec satisfaction les fonds du MEER dans ma circonscription même si en toute franchise, je dois avouer à la Chambre que Port Alberni, par exemple, jouit du troisième ou quatrième revenu le plus élevé par habitant au Canada. Toutefois, certaines parties de ma circonscription peuvent utiliser ces fonds, des régions où les ressources naturelles comme le bois et les minéraux et autres se trouvent en quantité restreinte.

Ce ne sont pas des personnes comme moi qui affectent les crédits du MEER. C'est la Colombie-Britannique qui est tombé d'accord avec le gouvernement fédéral et ce dernier à décidé de s'intéresser au nord de l'Île Vancouver par suite d'un arrangement avec la province. La chose se faisait attendre sous l'ancien gouvernement provincial, mais nous espérons que le gouvernement actuel élu en décembre 1975 tiendra compte des difficultés éprouvées dans la partie septentrionale de l'île de Vancouver.

Des voix: Il est 6 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance à 6 heures, j'allais signaler un troisième point que le député de Kootenay-Ouest n'avait pas mentionné à propos du financement accordé par le MEER dans la province de la Colombie-Britannique. L'un des éléments du problème réside dans le fait qu'en voulant implanter de nouvelles industries en Colombie-Britannique on constate que les échelles de salaires sont si élevées qu'elles tendent à rendre ces industries non concurrentielles non seulement sur les marchés canadiens, mais également sur les marchés mondiaux. Si l'on veut que l'argent du MEER soit bien utilisé dans la province, on devrait à mon avis l'employer de façon plus progressiste en subventionnant de petites localités où, en raison de leur faible population, on ne peut installer une usine de traitement de l'eau ou des eaux usées. L'argent du MEER pourrait ainsi servir dans la province, peut-être pas à l'industrie, mais à la collectivité.

Je peux nommer deux endroits où on pourrait utiliser cet argent: Tofino et Ucluelet dans l'île Vancouver. Ces deux localités sont adjacentes au parc national de Pacific Rim. Par suite de la création du parc national de Pacific Rim, les deux localités de Tofino et de Ucluelet se voient chargées de la tâche très coûteuse, qu'elles ne se sont pas donnée spontanément, de fournir les installations d'eau et d'égouts nécessaires aux plus de 300,000 touristes qui visitent chaque année la région de Tofino-Ucluelet et le parc National voisin de Pacific Rim.

Quant au discours du trône, j'applaudis à l'initiative du gouvernement qui cherche à améliorer les relations travail-patronat qui constituent une condition essentielle de la stabilité économique. En ma qualité de député d'une circonscription de la Colombie-Britannique, je constate de plus en plus la néces-

sité de meilleurs instruments pour régler les conflits de travail. Il en va de l'intérêt tant du monde du travail que du patronat de régler les conflits non pas dans un climat d'hostilité, mais de collaboration.

En 1975, le Canada a été, de tous les pays industrialisés du monde occidental, celui dont la productivité a le plus souffert des grèves—je suis sûr que l'opposition officielle le sait—; c'est très triste. En 1974, la situation a été pire en Italie qu'au Canada; nous avons toutefois maintenant le terrible honneur de battre l'Italie.

Accentuer la participation des travailleurs à la prise de décisions, créer un centre d'information sur les négociations collectives et un organisme national visant à améliorer la qualité de la vie au travail; ces mesures ne constituent qu'un faible début. Pour ma part, je pense qu'un excellent moyen de prouver que les employés ont intérêt à ce qu'une société réalise des bénéfices, c'est de leur accorder une part de ces bénéfices.

J'aimerais parler une minute du mot «bénéfices» parce que je sais que ce mot est méprisé et qu'il est mal compris par certains à la Chambre. Une entreprise qui n'enregistre pas de bénéfices ne peut créer de nouvelles usines ni moderniser son équipement. J'espère que les députés sérieux ne s'attaqueront pas aux sociétés qui enregistrent des bénéfices car, sans bénéfices, elles ne pourront créer d'emplois pour nos enfants et nos petits-enfants.

● (2010)

Le gouvernement est conscient de la nécessité de conserver soigneusement les ressources énergétiques vitales pour protéger l'intérêt public. Il faut chercher de nouvelles sources d'énergie renouvelables et non renouvelables et mettre l'accent sur la recherche et le développement. Le Canada possède de riches sources de charbon. Nous savons que pendant la deuxième guerre mondiale, le Troisième Reich a perfectionné l'extraction de produits pétroliers à partir du charbon. A ma connaissance, nous n'avons pas consacré de fortes sommes à la recherche sur l'utilisation de nos ressources houillères. Il incombe au gouvernement du Canada, aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à l'industrie de demander aux spécialistes de faire des recherches dans ce domaine.

Nous avons assez de charbon pour pourvoir à nos besoins et nous savons que cette ressource est utilisable à des fins multiples; il est donc grand temps de veiller à ce qu'on en fasse le meilleur usage possible pour tous les Canadiens. Éventuellement, on devrait songer non seulement à construire un pipeline partant du delta du McKenzie mais aussi un pipe-line permettant de transporter la houille d'un bout à l'autre du pays. Je considère que nous n'avons pas suffisamment fait de recherches ni investi dans celles-ci suffisamment de capitaux, pour exploiter ces richesses. Le Canada est l'un des pays du monde le plus riche en houille, et j'espère que le ministre tiendra compte de ce fait. Espérons que lorsque nous réexaminerons les prévisions du ministère de l'Industrie et du Commerce on octroiera davantage de crédits à l'étude de nos ressources houillères et à leur utilisation éventuelle au Canada.

Je trouve aussi que le gouvernement a bien fait de prendre la résolution de conserver pour l'usage des Canadiens les ressources alimentaires de l'océan, et de proclamer le 1er janvier que le Canada aurait juridiction sur les eaux de la mer jusqu'à 200 milles au large des côtes. Cette première mesure nous mènera un jour à l'aquaculture, c'est à dire à l'exploitation des ressources de la mer. Nous savons que l'océan est le dernier réservoir de protéines et que la terre arable est maintenant pratiquement cultivée au maximum. Pourtant la population du globe va vraisemblablement doubler d'ici cinquante ans. C'est pourquoi nous devons apprendre à bien gérer les ressources maritimes pour nous maintenir en vie.

En étendant la limite de ses eaux territoriales à 200 milles, le Canada fait le premier pas vers la gestion des ressources maritimes. Le contrôle qu'il exerce sur toute cette zone comporte également des obligations. Le gouvernement du Canada doit indiquer tout de suite qu'il accordera une attention marquée à la recherche et aux opérations de sauvetage. Nous avons réparti cette tâche pendant trop longtemps entre divers ministères du gouvernement, de sorte que chacun d'eux ignore quelles sont les limites précises de ses responsabilités. Il faut construire immédiatement des navires capables de patrouiller de vastes régions de l'océan et de tenir la mer pendant de longues périodes de temps. Ces navires devraient être équipés d'hélicoptères. Il faudrait établir sur la côte Ouest une académie de garde côtière pour la formation des marins aux conditions particulières à cette région. La guarde côtière du Canada, indépendamment ou par le biais du ministère de la Défense nationale, devrait être chargée de veiller à l'application de la loi, à la lutte contre les contrebandiers, à la perception de la taxe d'accise, aux opérations de recherche et de sauvetage, ainsi qu'à la surveillance de notre zone côtière de 200 milles. Autrement, tout l'avantage que nous pourrions tirer de l'établissement de cette zone de 200 milles serait perdu.

En plus de mettre le saumon en valeur, le ministère des Pêcheries doit faire en sorte d'accroître considérablement son programme de recherche en biologie océanique. La souveraineté doit s'accompagner de l'utilisation des ressources biologiques du littoral canadien. Nous ne sommes pas en mesure de le faire le 1er janvier. Nous devrons utiliser à l'avenir des stocks encore inutilisés. Il faut trouver de nouveaux marchés et traiter les matières premières au Canada. Voilà certaines des responsabilités que doit assumer le gouvernement du Canada.

Au cours de la première session de cette législature, deux bills sont parvenus à l'étape du comité et étaient prêts pour la troisième lecture, le bill C-61, loi sur le Code maritime et le bill C-83, loi sur l'ordre et la sécurité publique. J'espère que les deux ministres concernés présenteront de nouveau leur bill le plus tôt possible. Le bill C-61 constitue une première tentative de revendication de la souveraineté canadienne relativement à l'activité maritime le long des côtes. Il y a lieu d'encourager le cabotage canadien si nous voulons créer une marine marchande canadienne.

Le bill C-83, la mesure sur l'ordre et la sécurité publics, présente de nombreux articles importants visant à accroître la protection du citoyen canadien respectueux des lois. Les modifications se rapportant aux repris de justice et aux criminels dangereux, aux réductions de peine méritées, aux tables d'écoute, au crime organisé et à la réglementation des armes à feu visent toutes à assurer la sécurité aux citoyens canadiens. Je crois que ces derniers redoutent les prises d'otages, les viols, les détournements d'avion, les vols à main armée et tous les crimes violents. Les individus qui violent les lois, surtout de

façon violente, doivent le faire en sachant que la loi sera appliquée dûrement.

Une voix: Et la peine de mort?

M. Anderson: Il faut un moyen de dissuasion, et lorsque celui-ci ne réussit pas, alors les délinquants dangereux doivent rester incarcérés jusqu'à ce qu'on ait la quasi-certitude qu'ils ne risquent pas d'infliger d'autre violence à la société.

Un député de l'autre côté de la Chambre m'interroge au sujet de la peine capitale. Il sait que j'ai voté pour son maintien. J'ai en outre appuyé le bill C-83 pour le même motif: il contient des moyens de dissuasion. On y prévoit de plus longs emprisonnements pour ceux qui se servent d'une arme à feu pour perpétrer leur crime. Il est logique, je crois, pour quiconque voit un moyen de dissuasion dans la peine capitale d'en voir aussi dans le bill C-83.

Un sujet qui me préoccupe beaucoup c'est non pas que nous n'ayons pas assez de moyens de protéger les citoyens honnêtes mais le fait qu'on n'applique pas nos lois. Les députés savent que le 14 octobre nombre de syndiqués ont fait fi de contrats légaux, sont passés outre à des lois provinciales. Certains députés, même s'ils n'ont peut-être pas encouragé la grève activement, ont exprimé une approbation totale de ces actes illégaux. La plupart des Canadiens respectent la loi mais je me sens frustré quand certains groupes de notre société se moquent impunément des lois de notre pays.

N'encourageons-nous pas le mépris de nos lois en n'agissant pas contre l'illégalité? Si un groupe de pression a un grief, fondé ou non, la violation de lois dûment adoptées suffit-elle à transformer la loi? Encourageons-nous les particuliers à disposer des lois comme bon leur semble? Si oui, nous desservons notre pays. Qu'il s'agisse d'une loi fédérale ou provinciale, à mon sens les gouvernements doivent s'assurer que ceux qui se placent au-dessus de la loi doivent accepter les conséquences de leurs actes. Non, on ne peut barricader les routes publiques, ni tolérer les grèves illégales. Pas plus qu'on ne peut permettre aux prisonniers de dire à leurs gardiens comment les prisons seront administrées. On est en train d'établir des précédents dangereux si les Canadiens commencent à croire qu'on peut enfreindre la loi impunément.

● (2020)

En conclusion, monsieur l'Orateur; je dirai que le discours du trône comporte bien des éléments positifs. J'ai appuyé notamment la modification du Régime de pensions du Canada qui tient davantage compte de la contribution apportée à la famille et à la vie nationale en général par les deux conjoints lorsque l'un des deux demeure à la maison pour élever les enfants pendant que l'autre travaille. Des jugements ont été rendus récemment qui insistent sur la contribution que l'épouse apporte au succès financier du mariage et j'espère que le gouvernement se donnera comme priorité de modifier le Régime de pensions du Canada. Pourquoi pas?

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

M. MacLean: . . . il est évident que l'heure n'est pas à l'esprit partisan, et je tâcherai de n'y rien changer par mes observations.

Je tiens d'abord à remercier les collègues de mon parti de m'avoir laissé prendre maintenant la parole. Je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que ce n'est sûrement un secret pour personne que lorsque notre whip demande à quelqu'un de laisser la place, celui-ci n'a d'autre choix que d'obtempérer. Depuis qu'on m'a accordé ce privilège, je me suis rendu compte par hasard qu'il y a 25 ans jour pour jour je prononçais mon premier discours à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Cela fait chaud au cœur de penser que j'ai prononcé ce premier discours le 18 octobre 1951, ayant été élu en cette auguste enceinte le 25 juin de cette année-là, à l'instar de mon voisin de pupitre, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale).

Des voix: Bravo!

M. MacLean: J'ai vu beaucoup de changements depuis lors. Le plus récent, bien sûr, est le changement de composition de la Chambre des communes. Le seul député qui ait été réélu lors d'élections successives depuis que mon voisin de bureau et moi-même avons été élus pour la première fois en 1951 est mon ancien voisin de bureau, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Il y en a d'autres, bien sûr, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles (M. Douglas) et, je crois, le chef du parti créditiste également, qui ont peut-être été députés à la Chambre plus longtemps que moi, mais pas de façon continue.

J'aimerais parler maintenant d'autres changements que ceux qui concernent mon cercle d'amis intimes, et je vous considère tous comme mes amis, car dans cette institution, nous faisons des amitiés qui durent toute la vie, avec des gens d'autres partis et au sein de son parti.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: J'aimerais parler quelques instants d'autres changements dont j'ai été témoin et qui, dans certains cas, me réjouissent et dans d'autres, me désolent.

L'un des changements que j'ai connus depuis 25 ans est l'urbanisation rapide de notre pays. Je me rends compte que cette urbanisation n'est pas nécessairement due à la croissance vitale des centres urbains mais qu'elle représente également, et c'est le revers de la médaille, un exode des petites villes des régions rurales du Canada.

Je regrette que le développement de notre pays ait été aussi inégal. Depuis 25 ans, nos centres urbains ont connu une croissance vigoureuse mais parfois dangereuse, en particulier les régions qui vivent de l'exploitation rapide des ressources non renouvelables. Il est évident, cela va sans dire, qu'une civilisation, une culture ou une économie fondée sur des ressources non renouvelables est par définition non renouvelable elle-même. Je regrette le gaspillage de nos richesses naturelles qui devraient être considérées comme le capital le plus précieux pendant toute la durée d'une civilisation, car une civilisation ou une culture qui dure doit s'appuyer sur des ressources renouvelables pour se perpétuer elle-même.

Bien entendu, mon jugement est peut-être déformé à cet égard parce que je suis, d'origine et par expérience, un homme de la campagne pleinement conscient du fait qu'en tant qu'être humain, nous sommes partie intégrante de la trame de la vie et que si nous l'oublions, c'est à nos risques et périls.

Ce développement inégal des différentes régions du pays n'est pas totalement inévitable. Il est dû en grande partie à un faux précepte, souvent inconscient, inhérent au système gouvernemental à tous les niveaux, précepte que l'on a inculqué aux gouvernements il y a peut-être 40 ou 50 ans mais qui n'a plus lieu d'être, à savoir qu'une vie agréable, n'est possible qu'en milieu urbain. L'expérience a prouvé que le contraire était vrai.

● (2030)

Il y a plusieurs décennies, le confort et les moyens de communication modernes constituaient l'apanage des zones urbaines, mais ce n'est plus le cas maintenant. La technologie a fait de tels progrès que ceux qui vivent dans les régions rurales du Canada peuvent bénéficier dans la mesure où ils peuvent se le permettre financièrement, du même confort moderne que le citadin; ils peuvent profiter d'installations de loisirs, et j'utilise le mot «loisirs» dans le sens le plus positif, en plus d'avoir la chance de vivre à la campagne. A mon avis, c'est dans les régions rurales du Canada et dans nos petites villes que l'on peut, mieux que dans les centres urbains, vivre la vie la plus riche qui soit.

Je ne pense pas que la technologie moderne nous contraigne à vivre dans de grandes agglomérations urbaines. Si l'on en est arrivé à ce point c'est, je pense, parce que l'on s'est voué au culte du gigantisme, que l'on a sur-valorisé, les avantages de ce qui est produit en masse. L'élément humain s'est ainsi trouvé perdu et je ne pense pas que ce soit là une bonne chose. Depuis 25 ans, j'ai eu souvent l'occasion de tenir des propos du même genre et, pour autant que je puisse me souvenir, personne ne m'a jamais écouté mais, comme je l'ai souligné, j'ai constaté par accident que c'est il y a 25 ans aujourd'hui que j'ai fait mon premier discours à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Peut-être me pardonnera-t-on d'en citer quelques extraits. Il est consigné au hansard du 18 octobre 1951; c'était à l'occasion du débat sur le discours du trône de cette année-là. J'avais déclaré:

> Je soutiens que si on établissait des industries dans les environs, notre région y gagnerait tant sur le plan social que sur le plan économique. A mon avis, les enfants élevés dans les villages et les petites villes, ou à la campagne, sont plus favorisés que ceux qui grandissent au milieu des lumières éblouissantes et des bruits assourdissants de la grande ville. Dans nos villes modernes, l'enfant doit se sentir complètement perdu. L'enfant de la campagne, d'autre part, en vient nécessairement à reconnaître, consciemment, qu'il fait vraiment partie de l'univers qui l'entoure et ce sentiment doit lui être plus tard une aide précieuse.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: J'ai récemment fait un discours similaire mais dans un autre cadre et l'un de mes amis m'avait précisé à cette occasion que le livre intitulé «*Small is Beautiful*» avait profondémment influencé ma pensée. Il s'agit d'un livre de E. F. Schumacher, et j'ai dû avouer à cet ami que non seulement je n'avais pas lu le livre et que je n'en avais jamais encore entendu parler mais que je tenais des propos de ce genre depuis 25 ans. Je pense que ce serait trop demander à M. Schumacher, l'auteur du livre, que d'avoir lu certains de mes discours.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Toutefois, je ne suis pas d'accord avec la théorie que la sururbanisation est inévitable ou que l'usage immodéré des ressources non renouvelables pour alimenter ce genre d'industrie en combustibles est justifié. Je ferai à M. Schumacher l'honneur de citer un extrait de son livre:

> Tout d'abord, de toute évidence, il y a les combustibles fossiles. Personne, j'en suis certain, ne niera que nous les traitons comme des éléments de revenu bien qu'ils soient indéniablement des éléments de capital. Si nous les traitions comme des éléments de capital, nous nous préoccuperions de les économiser; nous ferions tout en notre pouvoir pour essayer de réduire leur taux d'utilisation actuel; nous pourrions dire, par exemple, que l'argent tiré de la réalisation des ces actifs—ces actifs irremplaçables—doit être placé dans un fonds spécial consacré exclusivement à mettre au point des méthodes de production et des habitudes de vie qui ne dépendent pas du tout des combustibles fossiles ou n'en dépendent que dans une très faible mesure.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: A mon avis, nous devons organiser notre vie de façon à être toujours conscients du fait que nous faisons nous-mêmes partie de la chaine de la vie et que nous ne pouvons y échapper. J'aimerais citer un autre extrait du livre de M. Schumacher, «*Small is Beautiful*»:

> Bien que nombre de théoriciens—qui ne sont peut-être pas très près des réalités de la vie—s'adonnent encore à l'idolâtrie de ce qui est grand, il y a parmi les gens pratiques vivant dans le monde réel, un immense désir et une envie ardente de profiter, dans la mesure du possible, de la commodité, du caractère humain et de la maniabilité de ce qui est petit. C'est aussi une tendance que chacun peut facilement observer autour de soi.

Nous souffrons aujourd'hui de l'idolâtrie presque universelle du gigantisme. Il est donc nécessaire d'insister sur la vertu de ce qui est petit. A mon avis, le petit est beau.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Je voudrais m'arrêter un instant pour parler des spécialistes du gouvernement. Je n'ai rien contre les fonctionnaires en tant que tels; mais je pense qu'il est peu réaliste de prendre en charge une personne dès l'âge de quatre ans, de l'envoyer à une maternelle subventionnée, de la suivre aux cours élémentaire et secondaire en partie financés par État, de l'amener ensuite à l'université où elle obtiendra peut-être un doctorat, grâce en partie à l'argent des contribuables, enfin d'en faire sur-le-champ un fonctionnaire pour nous diriger et nous dire ce qui vaut mieux pour nous.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Quand donc viendra le jour où l'une des conditions pour devenir fonctionnaire sera d'avoir vécu au moins cinq ans dans la société réelle. Dans l'état actuel des choses, en tant que membres d'une organe législatif, nous nous sommes laissés intimider à tort par les experts du gouvernement qui sont censés savoir ce qui convient le mieux au peuple canadien.

Ayant été élu par mes pairs, qui mieux que moi, quelle que soit son éducation ou sa compétence, est mieux qualifié pour dire ce qui convient le mieux au peuple canadien.

Des voix: Bravo!

● (2040)

M. MacLean: A titre de simples citoyens, nous devrions être plus disposés à affirmer que notre opinion prime sur les conseils techniques de ceux qui sont censés être plus compétents et donc mieux placés pour dire quelle orientation le pays devrait suivre. Après tout, nous ne devrions pas renier ceux que nous représentons.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Presque tous les êtres humains semblent être en idolâtrie devant le gigantisme. Il est donc nécessaire d'insister sur la valeur de ce qui est petit. A cet égard, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un autre extrait du livre *Small is Beautiful*, tiré de la page 63:

Prenons par exemple la question de la grandeur d'une ville. Bien qu'il soit impossible d'en juger avec précision, je pense qu'on peut dire sans trop craindre de se tromper que la limite maximum souhaitable pour une ville est probablement d'environ un demi million d'habitants. Il est bien évident qu'un nombre d'habitants supérieur à ce chiffre n'ajoute rien à la valeur de la ville. Dans des villes comme Londres, Tokyo ou New York, les millions supplémentaires d'abitants n'ajoutent pas à la valeur réelle de la ville, mais ne font que créer d'énormes problèmes et entraîner la dégradation humaine.

L'auteur dit plus loin, à la page 66:

A titre d'exemple, prenons le cas du Pérou. La capitale, Lima, qui est située sur le Pacifique, avait 175,000 habitants au début des années 20, il y a à peine 50 ans. Maintenant, elle compte près de trois millions d'habitants. Cette ville de type espagnol, jadis si belle, est maintenant infestée de taudis et entourée de bidonvilles qui s'étendent vers les Andes. Et ce n'est pas tout. Il y arrive un millier de personnes des régions rurales par jour, et personne ne sait quoi en faire. La structure sociale ou psychologique de la vie de l'arrière-pays s'est effondrée;

C'est ce que je reproche aux gouvernements, non seulement au gouvernement actuel, puisque mes remarques sont tout à fait impartiales, mais à tous les gouvernements des dernières années. A cause des conseils qu'ils ont reçus, ils n'ont pas manifesté suffisamment d'intérêt aux régions rurales et aux petites villes du Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Tout gouvernement qui voudrait le faire se voit répondre que l'urbanisation est inévitable et automatique; que dans quelques années, la plupart des hommes habiteront de grands centres urbains. Selon les experts, c'est à cause de la technologie. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas être esclaves de la technologie . . .

Des voix: Bravo!

M. MacLean: D'un autre côté, nous devrions mettre la technologie à notre service, nous devrions l'humaniser.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Nous aurions tort, je crois, de penser que toutes les valeurs de la vie peuvent être chiffrées ou traduites en graphiques économiques. Il y a d'autres choses plus importantes dans la vie, des choses toutes aussi importantes. La sécurité matérielle aide seulement à profiter de la vie. Je citerai de nouveau l'ouvrage de M. Schumacher à la page 70:

Les principes traditionnels de l'économie telle qu'on la conçoit maintenant ne tiennent aucun compte du pauvre, celui-là même pour qui le développement est vraiment nécessaire. L'économie du gigantisme et de l'automatisation est le résidu des conditions économiques et de la mentalité du 19ième siècle et elle est parfaitement incapable de résoudre un seul des véritables problèmes d'aujourd'hui. Nous avons besoin d'un système de pensée entièrement nouveau, qui s'intéresse avant tout aux gens plutôt qu'aux biens matériels . . . car ils peuvent s'arranger tout seuls! On pourrait résumer ainsi ce système: «Production par les masses plutôt que production en masse.» Toutefois, ce qui était impossible au dix-neuvième siècle est maintenant possible. Et ce que l'on a négligé, peut-être pas nécessairement mais du moins par la force des choses—au dix-neuvième siècle est terriblement urgent maintenant. Autrement dit, nous devons utiliser consciemment notre énorme potentiel technologique et scientifique pour combattre la misère et la dégradation humaine, et livrer ce combat en contact intime avec les gens, les particuliers, les familles, les petits groupes plutôt que les États et autres abstractions anonymes. Et pour cela il faut une structure politique et organisationnelle capable de produire cette intimité.

Monsieur l'Orateur, à mon avis l'une des plus grandes erreurs que les économistes aient jamais faites, c'est d'avoir traité l'agriculture et notre sol comme de simples valeurs économiques. C'est bien plus que cela. L'agriculture c'est plus qu'une industrie. Tout pays qui s'urbanise trop et néglige sa terre, et où un grand pourcentage de la population ne se rend pas compte de son rôle vital, s'expose à de graves problèmes.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: C'est peut-être une coïncidence, mais l'histoire démontre que les civilisations se sont effondrées quand elles sont devenues trop urbanisées. C'est peut-être une coïncidence, mais c'est un fait prouvé que lorsque les civilisations négligent leur sol et oublient leur rôle vital et que l'humanité fait partie de la biosphère de notre petite planète, c'est l'effondrement certain.

L'histoire prouve que lorsqu'une civilisation néglige son sol et traite l'agriculture comme une industrie pareille aux autres elle s'effondre et disparaît inexorablement. Voici ce que dit M. Schumacher à la page 95:

Civilisé ou sauvage, l'homme est l'enfant et non le maître de la nature. Pour continuer à maîtriser son environnement, il faut qu'il agisse en conformité avec certaines lois naturelles. Mais s'il cherche à court-circuiter les lois de la nature, il arrive habituellement à détruire l'environnement naturel qui le fait vivre. Et lorsque cette détérioration est rapide, sa civilisation périclite.

Le sol produit, directement ou indirectement, presque toutes nos ressources renouvelables. L'humanité en est tributaire parce que nous faisons partie intégrante du tissu de la vie. Il faut donc se faire une vue plus large de l'agriculture, ne pas la considérer comme une industrie semblable aux autres.

M. Schumacher écrit à la page 105 de son livre:

Mais dans une optique plus large la terre est un bien inestimable; l'entretenir est à la fois un devoir et un plaisir pour l'homme. Son exploitation doit d'abord et avant tout être orientée vers trois objectifs: la santé, la beauté et la permanence. Le quatrième objectif, le seul que reconnaissent les experts, celui de la productivité, sera alors obtenu presque automatiquement. Une perspective grossièrement matérialiste considère l'agriculture comme étant nettement orientée vers la production alimentaire.

● (2050)

D'un point de vue plus général, l'agriculture semble répondre au moins à trois besoins:

—garder l'homme en contact avec les forces vives de la nature dont il est et demeure un élément très vulnérable;

—humaniser et ennoblir l'habitat plus étendu de l'homme; et

—produire les denrées et autres substances nécessaires pour mener une vie convenable.

J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. Je ne peux le faire cependant sans mentionner ma province natale, l'Île du Prince-Édouard qui a accepté avec fierté qu'on l'appelle la ferme d'un million d'acres. Toutefois, depuis quelques décennies, elle a souffert autant sinon plus que les autres provinces des politiques gouvernementales qui favorisent le gigantisme, l'industrialisation et l'exploitation des ressources non renouvelables. Les politiques du genre sont à la mode. La Saskatchewan a probablement souffert autant que l'Île du Prince-Édouard de ces politiques jusqu'au jour où les ressources non renouvelables comme la potasse et le pétrole ont été exploitées dans la province. A titre de citoyen de l'Île du Prince-Édouard, je n'ai nullement à justifier les temps difficiles que nous avons connus dans ma province. Je regrette seulement que les ressources qui lui ont été fournies par des organismes bien intentionnés mais inefficaces comme le ministère de l'Expansion économique régionale aient été administrés de façon à ne laisser aucun bienfait durable.

La principale ressource de l'Île du Prince-Édouard est son sol, la seconde est la mer. L'île occupe une situation hautement privilégiée, étant donné que ses ressources sont renouvelables. Si celles-ci sont gérées sagement, si nous prévoyons pour l'avenir au lieu d'agir par opportunisme, l'Île du Prince-Édouard, en tant que collectivité bien vivante, sera prospère et les régions qui dépendent de ressources non renouvelables demanderont son aide au lieu que l'inverse se produise.

En terminant, puis-je dire que, pour ma part, j'ai acquis au cours des 25 dernières années une expérience que je n'échangerais pour rien au monde. D'autre part, il est évident que le public ne reconnaît pas, en règle générale, les sacrifices que font les députés. Je ne sais pas pourquoi; c'est peut-être à cause de l'image déformée que les media présentent au public de notre institution. Quoi qu'il en soit, le public doit savoir que, généralement parlant, les députés de n'importe quel parti font de grands sacrifices lorsqu'ils consentent à servir à la Chambre. Habituellement, ils font le sacrifice de leurs années les plus productives pour servir les intérêts bien compris des Canadiens, comme ils les voient. Mais le public n'est pas reconnaissant, de façon générale.

Je voudrais voir le jour où le public reconnaîtra les sacrifices que consentent ceux qui acceptent de les servir au Parlement. Dans chaque circonscription il y a plusieurs candidats qui se présentent aux élections fédérales. Les partis politiques les choisissent d'après leurs qualités morales et leur valeur et essaient de sélectionner les meilleurs aspirants. Un seul candidat sur les trois ou quatre qui se présentent est élu. Un cynique dirait que c'est le plus malchanceux. En général, il ou elle, selon le cas, se trouve à l'âge le plus productif de la vie, ce qui signifie qu'il ou elle peut renoncer à la sécurité pour pouvoir servir quelques années dans la vie politique. Les membres de sa famille font aussi des sacrifices et je rends grâce aux épouses et aux enfants des députés qui acceptent sans réserve de se sacrifier ainsi.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: En fait, dans certaines familles, il n'y a plus qu'un seul parent parce que le père doit aller remplir son mandat de député à la Chambre pendant quelque 10 mois par an.

Une voix: A moins que ce ne soit la mère.

M. MacLean: Ce peut être la mère, en effet.

Cela dit, je compte partir demain, non sans regrets, bien entendu. Je n'oublie pas les amis que je me suis faits au cours de ces années à la Chambre et j'espère avoir l'occasion de revenir les saluer.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement l'intervention du député de Malpèque (M. MacLean), et je me joins à tous les députés pour le féliciter de son discours élégant, fruit d'une réflexion profonde, qui est bien à l'image de l'homme lui-même au regard de tous ses amis et admirateurs à la Chambre et dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): Je siège à la Chambre depuis 1962. Durant toutes ces années, j'ai toujours trouvé le député aimable et réfléchi, et très obligeant à l'endroit de tous les députés nouvellement arrivés à la Chambre. Je ne puis rien me rappeler qu'il ait fait de peu honorable, mesquin ou décevant. Aussi est-ce avec grand plaisir que je me joins à mes collègues pour lui souhaiter tout le succès possible dans toutes les entreprises dans lesquelles il pourra se lancer . . .

Des voix: Bravo!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . sauf une.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Dans les quelques minutes qui restent, j'aimerais exposer la conception que se fait le gouvernement de l'une de ses principales priorités qui ont été énoncées dans le discours du trône. J'entends traiter de la très importante question du régime des relations industrielles et de la façon dont nous espérons l'améliorer.

• (2100)

J'aimerais dire que nous disposons d'un programme en 16 points visant à améliorer notre régime. Ce programme se fonde en grande partie sur une condition préalable, en ce qu'il suppose le dialogue et la collaboration entre le gouvernement, le salariat et le patronat. Il suppose implicitement la reconnaissance du mouvement syndical comme agent légitime de consultation et comme participant aux prises de décisions. Cela signifie non seulement que le salariat devrait être considéré chez nous sur un pied d'égalité avec le patronat, mais que cela s'impose si nous voulons en arriver à un compromis utile quant à nombre des aspects que je vais examiner.

Je le répète, toutes les propositions nécessitent la collaboration du salariat et du patronat. Nous entendons consulter l'un et l'autre, ainsi que les provinces dans certains cas, afin d'en arriver au consensus dont nous aurons besoin. Une fois que ces propositions auront été traduites sous forme de mesures législatives et de programmes, j'espère qu'avec l'entière collaboration du salariat et du patronat, nous aurons accompli des progrès considérables vers l'amélioration du climat des relations patronales-ouvrières au Canada et vers la recherche de leurs objectifs.

Les propositions du gouvernement s'attaquent aux problèmes sur trois fronts. Premièrement, nous voulons modifier et améliorer les relations patronales-ouvrières. Deuxièment, nous voulons régler les questions importantes pour améliorer le milieu de travail. Troisièmement, nous voulons éliminer, autant que possible, les questions litigieuses de la table des négociations. J'aimerais m'attarder sur chacun de ces points.

En ce qui a trait aux relations patronales-ouvrières, le premier des 16 points du programme prévoit la création d'un organisme multipartite de consultation.

La création d'un organisme multipartite de consultation et l'échange de renseignements sur les vastes questions de nature sociale et économique constituent un pas essentiel vers un régime de relations de travail plus souple et responsable. Cet organisme regrouperait des représentants du gouvernement, des syndicats, du monde des affaires, des agriculteurs, des consommateurs et probablement d'autres groupes. Nous ne sommes pas en faveur d'un organisme doté de vastes pouvoirs tel que celui qu'a essayé de prôner le Congrès du travail du Canada. L'organisme proposé par ce dernier serait sensé gérer tous les secteurs de l'économie, ou les plus importants, et requerrait de vastes pouvoirs délégués par le Parlement, ce que nous ne sommes pas prêts à faire.

L'organisme multipartite que nous proposons fournirait aux responsables des décisions dans le domaine des relations de travail les renseignements nécessaires leur permettant de prendre des décisions qui correspondent à leurs intérêts et à ceux de la population. Sous l'égide de cet organisme national, nous proposons qu'il y ait un organisme tripartite de consultation qui s'occuperait des seules relations ouvrière-patronales.

Si le gouvernement recommande une pareille mesure au Parlement, monsieur l'Orateur, c'est que nous désirons, bien entendu, la participation et l'appui sincère des travailleurs et du patronat.

Deuxièmement, nous proposons la création d'un centre d'information sur les négociations collectives. Employeurs et employés ont reconnu la nécessité d'un tel centre à la première réunion du Conseil canadien des relations du travail tenue en juillet 1975. Les deux parties souhaiteraient un centre qui leur procurerait des renseignements sur l'économie et sur les diverses questions négociées et acceptées par les deux parties. Les députés de toute allégeance conviendront avec moi, j'en suis sûr, qu'un centre de données sur les négociations collectives contribuerait dans une large mesure à supprimer certains des aspects les plus controversés du processus de la négociation collective.

On dispose maintenant d'une quantité de données économiques provenant de différentes sources gouvernementales et privées. Ce n'est pas là qu'est le problème. Le problème vient du fait que beaucoup de ces renseignement ne peuvent pas servir aux négociations collectives. Au cours de nos discussions au Conseil canadien des relations du travail, on a convenu qu'il devrait y avoir un seul organisme qui regrouperait ces données, qui les adapterait aux deux parties et les mettrait à leur disposition. Le gouvernement pense que l'accès à ces renseignements complets et à jour améliorerait l'attitude des deux parties et leur montrerait ce que l'économie est en mesure de supporter.

Le genre de centre auquel nous pensons ne ferait pas double emploi avec les services de collecte des données qui existent déjà. Il servirait de bureau central. Il ne ferait qu'encourager les organismes actuels à améliorer leurs données et à les rendre plus facilement utilisables pour les négociations collectives. Il disposerait de renseignements sur les taux de rémunération, les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux. Il donnerait des renseignements sur l'état de l'économie et la situation des différentes industries, en établissant des comparaisons avec d'autres pays, en particulier avec les principaux partenaires du Canada. Il fonctionnerait sous la direction d'un conseil consultatif tripartite, constitué de représentants du monde du travail, du patronat et du gouvernement. Ses données seraient mises à la portée du public.

Troisièmement, le gouvernement aimerait également favoriser une plus grande participation des travailleurs au sein de l'entreprise. Pour être tout à fait franc, on pourrait très bien considérer que l'organisme protecteur, le conseil consultatif national, ne touche pas le travailleur ordinaire de très près. Les organismes consultatifs intéressent davantage les dirigeants syndicaux et les administrateurs. Il existe cependant des changements d'ordre structurel qui pourraient avoir une signification immédiate pour les travailleurs, hommes et femmes, au niveau de la production.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les sociétés de la Couronne pour promouvoir la participation des travailleurs à différents niveaux de l'entreprise. Le gouvernement veut s'attaquer à trois domaines. Il veut premièrement créer un centre d'hygiène et de sécurité industrielles. Deuxièmement, il compte adopter des mesures visant à accroître les possibilités de formation de la main-d'œuvre. Troisièmement, il veut assurer l'éducation des travailleurs sur les questions ouvrières.

Le quatrième élément est la création d'un centre d'hygiène et de sécurité industrielles. Les relations de travail ne pourront pas s'améliorer d'une manière significative et durable tant que les travailleurs, peu importe l'endroit où ils travaillent et le secteur d'activité, ne sentiront pas que l'on s'occupe suffisamment de leur santé et de leur sécurité ou tant que leur santé et leur sécurité ne cesseront pas d'être compromises par des dangers connus. Cette question préoccupe les syndicats. Plusieurs provinces ont promulgué des lois et se sont engagées dans divers programmes. Nous devons maintenant leur emboîter le pas.

Il va falloir adopter un code national; il faudra vérifier les dangers possibles que présentent certaines substances, conditions de traitement et procédés dangereux utilisés dans l'industrie. Il faudra également instaurer des services techniques consultatifs pour les travailleurs, les syndicats, les employeurs, le gouvernement et ses organismes et pour le public. Je compte sur la participation de toutes les parties intéressées et des provinces dans la mise sur pied et la direction d'un centre d'hygiène et de sécurité industrielles.

Le cinquième volet traite des congés de formation payés. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement veut explorer les diverses possibilités qui s'offrent aux travailleurs et aux syndicats.

La possibilité d'un congé de formation payé concerne les travailleurs qui désirent se perfectionner, exploiter leurs talents ou se préparer à une nouvelle carrière. Il s'agit de congés sabbatiques accordés aux travailleurs pour leur permettre de se recycler et de se préparer à une nouvelle orientation dans leur vie professionnelle. Les congés payés sont actuellement une sorte de luxe que seuls certains professionnels comme les enseignants et les médecins peuvent se permettre. Le gouvernement estime que les travailleurs canadiens, de toutes les catégories, veulent découvrir un plus grand choix de carrières, et le Canada ne s'en porterait que mieux si nous pouvions les aider à le faire. Le gouvernement songe donc à entreprendre une étude sur la pratique actuelle au Canada et à l'étranger en vue

d'évaluer la portée éventuelle de congés d'études sur la lutte contre le chômage et l'influence que pourraient avoir les congés d'étude sur la souplesse du monde du travail.

Le sixième point a trait à la formation sur les questions ouvrières. Le gouvernement reconnaît la nécessité de programmes, dans ce domaine, visant à aider les chefs ouvriers, actuels et futurs, à acquérir une meilleure compréhension de la structure, des objectifs, des politiques et des responsabilités du mouvement ouvrier dans le contexte social et économique du Canada. Le Canada est bien doté d'universités et d'institutions privées, qui le servent bien dans la formation de directeurs d'entreprises et d'administrateurs. Mais nous avons accordé bien peu d'attention à la formation de nos chefs ouvriers. Il y a toute une nouvelle génération de travailleurs qui ne sont pas au courant des contributions du mouvement syndical au progrès de la démocratie canadienne et qui n'ont pas accès à des établissements qui pourraient les aider à développer des talents pour la négociation collective. Le gouvernement demandera à la Chambre d'approuver des programmes qui aideront les travailleurs eux-mêmes, ainsi que les organismes syndicaux et éducatifs.

● (2110)

J'aimerais maintenant parler du deuxième élément des propositions gouvernementales, soit l'amélioration du milieu de travail. Nous proposons de nombreuses innovations dans ce domaine. Je ne pense pas avoir le temps aujourd'hui de donner tous les détails que voudraient obtenir les députés, mais j'aurai d'autres occasions de le faire pendant le débat et plus tard.

J'ai déjà parlé du besoin d'un code national de santé et de sécurité professionnelles. Le gouvernement veut aussi proposer un programme en vue d'augmenter la participation des travailleurs à la détermination des conditions qui influent sur le milieu de travail. Nous aimerions que cela se fasse en partie grâce à l'établissement et à l'encouragement de comités mixtes de sécurité et de santé dans les ateliers, sous la tutelle du gouvernement fédéral. L'établissement de comités pour chaque lieu de travail permettrait de partager la responsabilité pour la santé et la sécurité entre le mouvement ouvrier et la partie patronale. Cela fournirait un rôle reconnu aux employés dans la prise de décisions au sujet des questions de sécurité et de santé.

Les députés se rendront compte, je pense, des possibilités de ces comités. En plus de s'intéresser à la santé et à la sécurité, ils amélioreraient les communications dans le milieu de travail et, avec la collaboration et la bonne volonté dont on fera certainement preuve, ils pourraient œuvrer également dans d'autres milieux de travail.

Un autre domaine où l'on peut améliorer le milieu de travail, c'est celui des normes minimum de base. L'un des principaux obstacles aux bonnes relations de travail, c'est le renvoi injustifié. Les travailleurs syndiqués ont mis au point dans le cadre de la négociation collective un code qui prévoit la protection des droits du travailleur au moyen de la procédure de grief. Le gouvernement propose d'accorder à tous les fonctionnaires fédéraux le droit de grief contre un renvoi estimé injuste. Cela n'enlèverait pas le droit de renvoyer un employé pour mauvaise conduite, incompétence ou incapacité et n'empêcherait pas non plus les mises à pied de nature non discriminatoire quand il n'y a plus de travail. Selon la procédure proposée, on pourrait déposer une plainte qui pourrait être réglée par un agent du ministère du Travail ou par arbitrage lorsque l'agent ministériel ne pourra pas parvenir à un règlement satisfaisant.

En plus des cas de licenciements injustifiés, nous aimerions protéger les travailleurs non syndiqués des autres secteurs, notamment en ce qui concerne le nombre d'heures de travail, les congés annuels payés et les salaires. Nous sommes prêts à étudier les propositions au sujet des horaires variables et nous aimerions avancer de nouvelles propositions concernant la protection salariale, les congés de maladie, les congés en cas de décès d'un proche et les procédures d'établissement de la paie, de licenciement et de rappel au travail. Afin de tenir compte des besoins et des conditions actuelles, nous demanderons à la Chambre de permettre l'amélioration des normes en établissant une nouvelle réglementation plutôt qu'en modifiant les mesures en vigueur par la voie législative.

Notre proposition d'établissement d'un code volontaire et normatif des pratiques dans le domaine des relations de travail est étroitement lié avec l'intention du gouvernement d'améliorer les conditions de travail en élevant les normes minimales. Un tel code fournirait aux employeurs comme aux employés un manuel des pratiques concernant tous les problèmes ayant trait aux relations de travail. En agissant dans ce sens on contribuerait à résoudre certaines des difficultés dues aux conflits classiques du travail. Mon ministère estime que l'adoption d'un tel code au Royaume-Uni a largement contribué à faire accepter le contrat social conclu par le gouvernement, les syndicats et le patronat de ce pays. Un tel code pourrait résulter des consultations tripartites que nous désirons reprendre dans un avenir très proche.

J'ai parlé du congé d'étude payé et de l'assistance aux études des travailleurs pour restructurer les relations de travail. Le congé d'étude payé pourrait également contribuer de façon certaine à l'amélioration du climat de travail. Cette formule a été proposée à l'occasion d'un congrès de l'Organisation internationale du travail et elle a reçu l'entier appui du Congrès du travail du Canada.

Le gouvernement a proposé l'institution d'un organisme national ayant pour objet d'améliorer la qualité de la vie au travail. En toute franchise, je dirai que la notion de qualité de la vie au travail n'est ni limpide, ni facile à définir. Nous savons toutefois, que les expériences de démocratie industrielle tentées en Europe et celles d'humanisation du travail effectuées en Amérique du Nord tendent à démontrer l'existence d'un facteur commun à toutes les démarches qui ont réussi à améliorer les conditions de travail tout en maintenant et en améliorant la productivité. Cet élément commun, c'est la participation des travailleurs. Nous proposons donc d'étudier toute la gamme des mécanismes de participation et d'en promouvoir l'application dans le secteur privé et le secteur public, chez les travailleurs syndiqués ou non, dans les domaines de compétence fédéraux et provinciaux.

Nous reconnaissons qu'il y a de graves problèmes dans certains secteurs. Les syndicats ouvriers se sont montrés réticents à participer à des expériences visant la réorganisation du travail, tout particulièrement si celles-ci menacent les négociations collectives. Les employeurs ont hésité à adopter toute modification qui pourrait menacer leurs droits à organiser et assigner le travail au sein de leur entreprise. Ces motifs de désapprobation ne se sont pas révélées insurmontables dans

d'autres circonstances et je prévois que le patronat et les travailleurs accepteront de prendre part à une étude tripartite de toute cette question. L'application fructueuse de propositions dans ce secteur nécessitera la participation des gouvernements fédéral et provinciaux et les provinces devront accepter de collaborer entre elles. Il faudra que ce soit un effort d'envergure nationale.

Bien que je ne veuille par anticiper la décision des ouvriers, des employeurs et des provinces en la matière, je crois qu'il serait tout à fait plausible de commencer à rassembler et à distribuer les données d'expériences menées au Canada et à l'étranger et portant sur l'amélioration de la qualité de la vie au travail; nous pourrions englober la surveillance d'expériences menées sur place, des conférences, colloques et groupes de travail sur les méthodes et les problèmes, et nous pourrions établir des services techniques et consultatifs compétents dans le domaine général de la qualité de la vie au travail. Il est probable que ce programme serait sous la coupe du ministère du Travail, et ce dernier rechercherait les conseils d'un comité mixte, comprenant des représentants des provinces, dans la détermination des priorités et la coordination des programmes.

Une des autres questions importantes du domaine du travail est celle de la retraite et des pensions. Ce point est devenu une cause de friction dans les relations patronales-ouvrières. Un groupe de travail interministériel étudie actuellement les rapports entre régimes privés et régimes publics, et doit examiner si les assurances et les prestations sont suffisantes. Le ministère du Travail évaluera les renseignements recueillis au cours des trois ou quatre prochains mois.

J'aimerais passer à présent au troisième élément important des propositions, qui concerne l'amélioration des procédures en matière de négociations collectives. A cet égard, le treizième point du programme préconise la constitution d'unités de négociation plus vastes. L'un des premiers changements que nous souhaitons apporter serait d'améliorer dans cette voie notamment certains grands services fédéraux. Je pense par exemple aux lignes aériennes de transport. La négociation par grands groupes permettrait d'éviter le genre de débrayages successifs qui ont eu lieu récemment dans cette branche importante des services publics. Le ministère du Travail a examiné les procédures de négociations collectives dans ce secteur et il est disposé à entamer des discussions avec le Conseil du Trésor et avec la Commission des relations de travail dans la Fonction publique dans ce sens. Nous comptons proposer que les parties en cause songent à se coaliser volontairement aux fins des négociations collectives, mais si cette approche échoue, le gouvernement songera peut-être à apporter des modifications à la législation.

Un grand nombre de nos propositions visent à diminuer l'élément d'affrontement dans le processus de la négociation collective; mais il est irréaliste de croire qu'il puisse disparaître. Cet élément constitue une partie essentielle de la négociation. Ce que nous voulons maintenir et améliorer c'est l'intervention d'une tierce partie dans la résolution des conflits entre employeurs et employés.

En terminant, je voudrais mentionner notre mesure tendant à améliorer la formation des conciliateurs et des médiateurs. Nous consacrons plus de ressources à ce domaine parce qu'il s'agit d'une question urgente. Nous estimons également que la formation destinée aux conciliateurs et aux médiateurs doit être améliorée et des plans ont été préparés dans ce sens. Ceci comporte, naturellement, le concours des provinces et l'affectation de sommes plus importantes. Enfin, les modifications que nous envisageons d'apporter à la Partie V du Code du travail permettraient de supprimer un grand nombre des facteurs qui entraînent des retards dans le traitement des griefs. Voici quelques-uns des principaux éléments de ce programme, et si mes collègues de la Chambre désirent en parler davantage ou aimeraient plus d'information à ce sujet, je suis à leur disposition.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

• (2120)

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, avant de m'adresser ce soir à la Chambre, j'aimerais lui rendre service en mettant les députés au courant de certains événements très importants qui se sont déroulés aujourd'hui. Tout d'abord, voici quels sont les derniers résultats de l'élection partielle dans Ottawa-Carleton. Sur un total de 422 bureaux de scrutin, nous avons déjà les résultats de 300 d'entre eux et la candidate conservatrice a jusqu'ici remporté 21,685 voix, le candidat libéral 12,003 et le candidat néo-démocrate 8,059 voix.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Les communications qui nous parviennent de Terre-Neuve ne sont pas tout à fait aussi bonnes mais, d'après les résultats officiels, le candidat conservateur a été élu.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Le candidat néo-démocrate vient en second. J'ajoute que c'est la première fois qu'un candidat néo-démocrate obtient de tels résultats dans cette circonscription. Le candidat libéral vient très loin derrière lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Monsieur l'Orateur, on vient de me communiquer les tout derniers résultats, et je sais que les députés d'en face veulent les entendre. Dans Ottawa-Carleton, sur les 322 bureaux de scrutin pour lesquels nous avons les résultats, la candidate conservatrice a remporté 23,612 voix, le candidat libéral 12,979 et le candidat NPD 8,748. Nous pouvons donc dire:

Joyeux anniversaire,
Joyeux anniversaire,
Joyeux anniversaire, cher Pierre,
Joyeux anniversaire.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis sûr que l'honorable représentant ne veut pas rendre la tâche des interprètes plus difficile qu'elle n'est, et j'espère qu'il voudra bien s'en tenir à son texte.

M. Hees: Merci, monsieur l'Orateur, je puis assurer aux députés . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre d'État invoque le Règlement.

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai été ravie d'entendre le «joyeux anniversaire» de l'honorable représentant de Prince Edward-Hastings, et comme c'est aussi mon anniversaire, j'ai considéré que c'est un grand honneur de sa part, car il y aura bientôt une autre femme à la Chambre. Les députés de mon parti l'accueilleront

chaleureusement car ils savent qu'elle va raviver beaucoup de bois éteint.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que le député a répété les chiffres concernant la circonscription d'Ottawa-Carleton, pour la gouverne de ceux qui sont arrivés en retard, pourrait-il également répéter les chiffres relatifs à la circonscription de Saint-Jean-Ouest?

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette question, car voici les résultats pour Terre-Neuve.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas gâcher les réjouissances des députés d'en face, mais j'espère que le député se rappellera de ce qu'un certain M. St-Laurent, qui fut un grand premier ministre, avait coutume de dire qu'il préférait gagner des élections générales que des élections partielles.

M. Hees: Eh bien, nous procédons par étapes. Tout d'abord, nous gagnons les élections partielles, puis nous gagnerons les élections générales. Comme mes collègues me le font remarquer, c'est manifestement un grand soir pour les nullités. Les derniers résultats de Terre-Neuve sont les suivants: Crosbie, candidat conservateur, 9,939; Mayo, candidat néo-démocrate, 7,152; Innes, candidat libéral, 3,755.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en ayant terminé avec la grande question du jour, j'aimerais dire quelques mots sur les motifs qui ont mené à ces catastrophes électorales pour le gouvernement. A la fin de la réunion de deux jours des députés libéraux, les 8 et 9 septembre dernier, les représentants de la presse ont démandé au premier ministre (M. Trudeau) ce qui, à son avis, avait fait baisser à ce point la cote du gouvernement. Il a donné une seule et unique raison. Il a dit que c'était simplement parce que les Canadiens étaient déçus du programme de lutte contre l'inflation qui, pour reprendre ses propres termes, «foulait au pied les espérances des gens».

En répondant ainsi, le premier ministre ou bien n'avait pas écouté ses collègues ou bien, s'il les avait écoutés, n'avait pas retenu ce qu'ils ont dit. Parce que le premier ministre a écouté ses commettants, les députés libéraux ont entendu les leurs, et nous avons entendu des nôtres exactement la même histoire, soit que les gens sont de plus en plus déçus du gouvernement actuel pour deux grandes raisons. La plus importante étant le fait que le premier ministre tient de moins en moins compte des désirs du peuple.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Il est certes bien au courant de ces désirs puisque ses propres députés, les députés de l'opposition et des sondages publics les lui ont révélés. Au lieu d'écouter la voix du peuple il a élaboré des politiques qui reflètent largement ses propres vues. L'affection grandissante du premier ministre pour l'élitisme et le paternalisme exaspère un nombre de plus en plus grandissant de Canadiens et les résultats des deux élections partielles d'aujourd'hui l'ont clairement manifesté.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. On m'apprend que la Chambre serait peut-être disposée à ne pas tenir compte du temps, étant donné qu'il n'y a qu'un vote ce soir. Il faut cependant le consentement unanime. La Chambre consent-elle à ne pas tenir compte de l'heure et à se prononcer à 9 h 45?

[*Français*]

Est-ce que la Chambre est d'accord pour que le vote ait lieu à 9 h 45 au lieu de 9 h 30?

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon habitude de m'opposer, mais dans les circonstances je crois devoir le faire, étant donné le peu d'intérêt que semble porter mon honorable collègue au discours du trône. Plutôt que de s'en tenir à la motion, il s'amuse à donner le résultat de l'élection.

• (2130)

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans le cadre du même rappel au Règlement, puis-je dire que le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) ne faisait que s'éclaircir la voix en approchant de l'essentiel de son discours. J'espère que vous reposerez la question parce qu'il y a eu consultation avec le whip du gouvernement, le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique et le leader à la Chambre du parti Crédit social afin de permettre la poursuite de ce débat pour les raisons indiquées par M. l'Orateur. Je pense que malgré les résultats des élections, qui n'ont pas été décidés dans cette Chambre, sauf indirectement, ce serait de la plus élémentaire courtoisie dans le cadre du rappel au Règlement soulevé par mon ami d'acquiescer à cette demande.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement confirmer que ces consultations ont eu lieu. Je pense que ce serait simple courtoisie que de permettre au député de continuer son discours.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, il est vrai qu'il y a eu des consultations à l'effet que l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) poursuive son discours très intéressant. Nous désirons donc qu'il le continue jusqu'à 9 h 45.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois m'en tenir au Règlement de la Chambre. L'article 38(4) dit que, le quatrième jour, le vote doit avoir lieu à 9 h 30. Je m'en remets à la Chambre. Je suis disposé à collaborer. J'ai demandé le consentement unanime.

M. Baker (Grenville-Carleton): Redemandez-le, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Je reposerai la question pour demander aux députés s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour que je ne voie pas l'heure et que nous passions au vote à 9 h 45? Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

A l'ordre. Comme il est 9 h 30, il est de mon devoir conformément au paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie. Le vote porte sur l'amendement de M. Clark. Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Clark, mise aux voix, est rejetée.)

● (2140)

(Vote nº 2)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brisco
Broadbent
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crouse
Darling
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Halliday
Hamilton
(Swift Current-
Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacKay
MacLean
Macquarrie
Malone
Marshall
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Roche
Saltsman
Schellenberger
Scott
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—89.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Daudlin
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Lachance
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Marchand
(Kamloops-Cariboo)
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Roberts
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—114.

● (2200)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement de M. Clark est rejeté.)

M. l'Orateur: Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 8, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'OLYMPIADE POUR LES HANDICAPÉS

DEMANDE D'APPUI AU PROGRAMME DE SOLLICITATION DE FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné l'important déficit subi par le comité d'organisation de l'Olympiade pour les handicapés, qui a eu lieu à Toronto cette année, l'Olympiade a entrepris, à l'échelle mondiale, une vente de médailles commémoratives en métal précieux frappées en l'honneur de sir Ludwig Guttman, initiateur du sport organisé pour les handicapés. Comme les fonds recueillis serviront à combler le déficit actuel et à soutenir la cause dans le monde entier du sport organisé pour les handicapés, je propose, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane):

Que la Chambre appuie et encourage l'Olympiade pour les handicapés dans son programme actuel en vue de recueillir des fonds.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES JOURNALISTES DE LA PRESSE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion au sujet d'une affaire urgente. Compte tenu de l'unanimité des points de vue exprimés ces jours derniers des deux côtés de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre invite la direction de la Presse canadienne et celle des journaux de notre pays à accepter la proposition de la Guilde des services de presse afin de mettre fin à ce conflit dans des conditions justes et équitables.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE QUE LE COMITÉ PERMANENT ÉTUDIE LES HAUTS TAUX D'INTÉRÊT ET LES PROFITS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les hauts taux d'intérêt sont la cause principale de l'inflation des prix dans tous les domaines, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, et que le Parlement doit être en fait l'autorité suprême dans notre pays, ce à quoi j'ai toujours cru, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre confie immédiatement au comité des finances, du commerce et des questions économiques un mandat spécial ayant pour objet de scruter en profondeur les conséquences désastreuses pour l'économie des hauts taux d'intérêt ainsi que des profits considérables réalisés par les banques et autres institutions financières.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

Presse canadienne—Grève

● (1110)

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS

COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PARTIELLES DANS OTTAWA-CARLETON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion, concernant une question urgente, conformément à l'article 43 du Règlement. Je propose, avec l'appui du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis):

Que la Chambre exprime à M. Jim Coutts et à d'autres collaborateurs du premier ministre, sa reconnaissance pour leur dévouement à la cause de la démocratie qui s'est manifesté dans les résultats des élections partielles d'Ottawa-Carleton, hier.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSITION D'ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR L'ACCORD LOCATION-ACHAT DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une question urgente. Le 13 juillet, comme en fait foi le hansard à la page 15286, l'ancien ministre des Travaux publics a déclaré qu'aucun accord n'avait été signé avec la société Campeau à propos du projet Les Terrasses de la Chaudière à Hull, au Québec.

Or, la société Campeau, en date du 28 juin 1976, a adressé une circulaire à certaines compagnies de finances du Canada afin d'emprunter $148,500,000 et huit jours seulement après la déclaration du ministre à la Chambre, le ministère des Travaux publics a signé d'importants documents de location à la société Campeau. Étant donné que le financement dépasse, d'après les documents, de près de 50 millions de dollars le prix qui avait été raisonnablement estimé pour la partie louée par le gouvernement, je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que l'on interrompe immédiatement les travaux de construction et que l'on bloque les arrangements financiers tant qu'une commission judiciaire n'aura pas examiné tout ce qui concerne des risques de conflits d'intérêts et des excès qui semblent marquer les arrangements financiers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE D'INTERDICTION DE L'USAGE DES LOCAUX À LA TRIBUNE DE LA PRESSE AUX EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA PRESSE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire d'une nécessité urgente et pressante, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement. Je propose, avec l'appui du député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir) et, je crois, l'accord du ministre du Travail (M. Munro):

[M. l'Orateur.]

Que la Chambre se mette d'accord pour qu'aucun jaune de la Presse canadienne ne soit autorisé à travailler à la Chambre en prenant place à la tribune de la presse, à la tribune du corps diplomatique ou à quelque autre tribune.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée conformément à l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Qui a dit non?

* * *

L'AGRICULTURE

LA FAUSSE DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE AU SUJET DU CONTINGENT IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS SUR L'EXPORTATION DE BŒUF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'une extrême importance pour les députés à la Chambre de même que pour les éleveurs de bovins du Canada qui a surgie à la suite d'une déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Selon lui, les États-Unis ont convenu d'autoriser l'exportation d'un contingent de 90 millions de livres de bœuf au Canada, déclaration qui a semé la confusion chez les citoyens des deux côtés de la frontière quand il se fût avéré que cette déclaration n'était pas conforme aux faits. Je propose donc, appuyé par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que le ministre de l'Agriculture fasse une déclaration à la Chambre pour expliquer pourquoi il a fait état de ce chiffre de 90 millions de livres, et pour faire savoir en même temps à la Chambre et aux éleveurs de bœuf de quelles dispositions on se prévaudra pour octroyer des permis d'importation de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être proposée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Nous passons à la période des questions.

M. Muir: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je vous prie de m'excuser, vous et mon chef qui sera le prochain premier ministre du pays. En ce qui concerne la motion présentée conformément à l'article 43 du Règlement par le député de Yorkton-Melville, j'ai cru comprendre que le ministre du Travail avait donné son accord. Je pensais qu'il y avait consentement unanime mais on me dit qu'un député du parti libéral s'est opposé.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Muir: Nous l'avons identifié. Nous savons qui s'est opposé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant que le député ne poursuive, qu'il sache que j'ai entendu des «non» des deux côtés de la Chambre relativement à cette motion.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS DEVANT SERVIR DE FONDEMENT À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE FUTURE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question devrait normalement s'adresser au premier ministre. Mais il est absent, ayant jugé plus prudent de quitter le Canada. En son absence, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Maintenant que nous avons reçu le document intitulé «La voie à suivre» qui est, de l'avis de tous, plein de généralités . . .

M. Fairweather: Et c'est un retour en arrière.

M. Clark: . . . le ministre des Finances serait-il prêt à déposer à la Chambre tous les documents élaborés, croyons-nous, ces six derniers mois par le groupe connu comme le groupe DM-10, afin que nous puissions débattre à la Chambre toutes les solutions économiques qui s'offrent à notre pays en se fondant sur autre chose que les banalités exposées dans le document intitulé «La voie à suivre».

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il s'est fait comme toujours un long travail préparatoire sur bien des aspects de la politique publique après la présentation de documents au cabinet. J'ignore pourquoi, dans ce cas-ci, nous devrions laisser tomber une longue tradition qui veut que les documents et discussions du cabinet soient confidentiels. A mon avis, particulièrement au cours de ces entretiens, il importe pour le cabinet de discuter d'autres options possibles; c'est pourquoi le cabinet se doit de passer en revue toute la gamme des questions qui se posent au pays et dont il est saisi. L'essentiel, comme toujours dans notre régime parlementaire, c'est ce que le gouvernement s'est engagé à faire. Dans la brochure «La voie à suivre» nous avons fait l'analyse des circonstances dont, à notre avis, est née la situation actuelle au Canada, et donné une idée de l'orientation que prendra le gouvernement à l'avenir. Nous devrions nous servir de ce texte comme base de nos discussions avec le public canadien en général et certains groupes en particulier, dont bon nombre nous ont demandé d'expliquer au Parlement et au pays où nous allons.

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU DOCUMENT INTITULÉ «LA VOIE À SUIVRE»

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Bien des députés avaient été amenés à espérer que le gouvernement s'écarterait peut-être de sa politique de discrétion parce que l'on trouve les mots suivants dans le discours du trône:

> . . . le gouvernement augmentera le nombre et élargira l'éventail des documents internes mis à la disposition du public.

Nous pouvons supposer que ce n'est là qu'une autre promesse vide de sens du discours du trône.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce document général ne constitue pour notre part qu'une base inappropriée. Je demande au ministre de revenir sur sa décision de refuser de dévoiler des informations que tous les Canadiens devraient pouvoir obtenir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec le respect que je lui dois, le chef de l'opposition pourrait peut-être poser sa question supplémentaire.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre s'il ne veut pas revenir sur sa décision de ne révéler à personne en dehors du gouvernement le contenu de documents qui ont été préparés pour toute la Chambre et tout le pays. D'autre part, pour que nous puissions amorcer les discussions à la Chambre qui est le lieu par excellence pour débattre les options économiques de notre pays, j'aimerais qu'il envoie au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, non seulement le document de généralités intitulé «La voie à suivre», mais les autres documents préparés en secret par le groupe DM-10 et qui sont demeurés jusqu'ici inaccessibles aux Canadiens?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucun document à l'intention des Canadiens qui n'ait été rendu public.

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): A la vérité, le document «La voie à suivre» a été expressément conçu à cet effet. Si le député veut dire que la documentation et les délibérations du cabinet devraient être publiées je trouve cela fort intéressant. Je suppose qu'il s'engagerait à le faire si jamais il devenait premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

• (1120)

M. Macdonald (Rosedale): Toutefois, le régime parlementaire et le système de gouvernement par le cabinet au Canada, comme au Royaume-Uni, entraîne des discussions confidentielles au sein du cabinet. Je pense qu'il y a de bonnes raisons pour cela que le député ferait bien d'étudier.

Mr. Fairweather: Votre prédécesseur, John Turner.

M. Macdonald (Rosedale): Je signale au député de Fundy-Royal que mon prédécesseur proposait en particulier de ne pas publier de documents comme celui-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Même si l'homme est au Japon, l'esprit d'évasion continue de se manifester.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je demande au ministre de répondre à ma question. Va-t-il autoriser le renvoi immédiat au comité permanent approprié au moins du document «La voie à suivre»? Voilà ma première question. Ma seconde est la suivante: Le ministre envisagera-t-il sérieusement de présenter au comité permanent du Parlement, aux représentants du peuple ici rassemblés, les documents qui ont été établis par le groupe DM-10, de sorte que les décisions portant sur l'avenir économique du Canada soient prises par l'ensemble du Parlement canadien, la population canadienne, et non seulement par quelque petit groupe secret qui conseille le ministre?

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de faire envoyer le document «La voie à suivre» au comité permanent. Je suis certain que mon collègue, le président du Conseil privé, rendra volontiers ce service. Quant à la question des documents préparés pour l'étude par le cabinet, je pense avoir clairement exposé au député la situation sur ce point. En vertu de notre régime le gouvernement présente de temps à autre au Parlement et au pays, des changements de politique, y compris des changements à la loi. C'est ce que nous avons l'intention de faire à l'égard de diverses modifications au droit positif et à la politique économique. Le député devrait savoir, mais il a l'air de l'ignorer, qu'aucun groupe de fonctionnaires ne peut, de sa propre autorité, modifier en quoi que ce soit ni le droit positif ni la politique du gouvernement.

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

LA DATE D'ABROGATION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Puisque nous parlons du document intitulé «La voie à suivre» et pour revenir à la réponse que le ministre a donnée hier, dans laquelle il a laissé entendre que le programme de lutte contre l'inflation pourrait se prolonger au-delà de décembre 1978, bien qu'il ait été convenu qu'un tel prolongement exigerait l'approbation du Parlement et serait contraire à l'engagement pris la semaine dernière par le premier ministre à la Chambre, comme quoi le programme ne se prolongerait en aucun cas au-delà de 1978, le ministre est-il prêt à mettre fin, une fois pour toutes, à cette incertitude en nous confirmant qu'il compte proposer une modification à la loi anti-inflation, qui aurait pour effet de supprimer de la loi toute référence à la prolongation de ses dispositions au-delà de 1978?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est absolument faux de prétendre que j'ai insinué une pareille prolongation, comme l'a déclaré le député. La loi est en vigueur. Elle doit prendre fin selon les circonstances qui y sont prévues. Il est inutile d'apporter un changement. La loi prendra fin conformément à ses propres dispositions.

M. Stevens: Le premier ministre a déclaré nettement à la conférence donnée au *Financial Post* à Toronto et je cite:

> Les contrôles expireront avant la fin de 1978, et plus tôt si les conditions économiques sont propices. Ils ne seront pas prolongés, ils prendront fin.

Étant donné cette déclaration, le ministre dira-t-il pourquoi il refuse de proposer une modification à la présente loi pour qu'il soit impossible au point de vue législatif, en ce qui concerne le bill C-73, de prolonger les contrôles au-delà de 1978.

M. Macdonald (Rosedale): Parce que c'est l'effet qu'aura la loi, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ADMISSIBILITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre pourquoi le cabinet a décidé récemment de modifier les règlements concernant l'assurance-chômage de façon à obliger les chômeurs à accepter des emplois en vertu du PIL ou d'autres emplois connexes de peu de durée, comme condition préalable à l'admissibilité future aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le programme ne fonctionne pas exactement de cette façon. Le député fait une légère erreur.

M. Broadbent: Dans ce cas, j'accepterais volontiers une rectification, de même que les autres, j'en suis certain. Je dois dire que mes renseignements proviennent d'une source assez sûre, le ministre lui-même. Je voudrais maintenant poser une question supplémentaire. L'honorable représentant voudrait-il expliquer pourquoi, si les hommes et les femmes sont obligés d'accepter des emplois temporaires, comme le gouvernement semble vouloir les y forcer, le gouvernement a décidé que les revenus tirés de ces emplois ne compteraient pas dans le calcul des prestations auxquelles l'intéressé aurait droit aux termes du régime? Je voudrais que le ministre nous donne une réponse claire et nette parce qu'il semble s'agir ici de changements fondamentaux et sérieux à la loi sur l'assurance-chômage.

M. Cullen: Le chef du Nouveau parti démocratique est, encore une fois, mal renseigné quent à l'aspect d'obligation et parce que la prémisse est fausse, je ne vois pas la nécessité de répondre à la dernière partie de sa question.

M. Broadbent: Le ministre peut-il nous assurer, alors, que le gouvernement n'a l'intention de modifier ni la loi ni les règlements sur l'assurance-chômage de manière à obliger les Canadiens à prendre un emploi dans le cadre du programme PIL ou un travail analogue, pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, sans que l'on tienne compte des salaires qu'ils toucheraient du fait de ces emplois pour déterminer à l'avenir le montant des prestations?

M. Cullen: Plutôt que d'entrer dans un débat à propos d'un bill qui n'a même pas encore été déposé à la Chambre, je crois que nous ferions mieux d'attendre, et lorsque le bill aura été déposé je répondrai à la question du député.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LE PRIX DU PORC SOIT AUGMENTÉ EN VUE DE FAVORISER LES PRODUCTEURS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture. Sait-il que le porc se vend actuellement 53c. la livre à Toronto, et que le coût de production se situe entre 57c. et 59c. la livre? Le ministre peut-il alors dire à la Chambre s'il fera quelque chose en vue d'améliorer la situation et permettre ainsi aux producteurs de demeurer en affaires?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Certes le prix a baissé depuis quelques jours, et nous le savons. Nous savons aussi, comme tous les producteurs de porc intéressés, que les accords de stabilisation de prix s'appliquent à ce produit et qu'au besoin, on y aura recours. Nous serions d'ailleurs tenus par la loi de le faire.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre sait-il que cinq ou six mois peuvent être nécessaires pour mettre en application la politique du maintien des prix? Comme c'est la première fois que le prix du porc baisse depuis les trois dernières années, l'honorable ministre croit-il que cette politique du maintien des prix se concrétisera en des faits dès le début de la baisse de ces prix?

[*Traduction*]

M. Whelan: Non, monsieur l'Orateur, étant donné qu'en vertu de la loi, l'annonce devrait en être faite à la fin de l'année. Au besoin, elle pourrait être faite plus tôt—tous les trimestres ou tous les semestres par exemple—mais nous n'avons reçu des éleveurs ni message ni instance nous demandant d'intervenir immédiatement. De toute façon, j'estime très peu probable que nous puissions faire quoi que ce soit avant la fin de l'année.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF À L'ACCORD LOCATION-ACHAT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux Publics. Le ministre a-t-il reçu le rapport qu'il a demandé à ses fonctionnaires au sujet des conditions et des circonstances qui ont entouré la convention de location-achat conclue avec Campeau Corporation relativement aux Terrasses de la Chaudière et, si tel est le cas, entend-il déposer ce rapport?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Je n'ai pas encore reçu ce rapport. Je dois rencontrer mes fonctionnaires à ce sujet cet après-midi et ils me feront rapport à ce moment-là.

● (1130)

M. Huntington: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir du ministre s'il a proposé au constructeur et bailleur de l'ensemble immobilier «Les Terrasses de la Chaudière» de bloquer le financement et les plans de construction jusqu'à ce que le ministre ait eu l'occasion de se faire une idée claire de l'«arrangement inhabituel» qui a scellé cette transaction et de se convaincre qu'elle sert effectivement au mieux les intérêts du gouvernement et des contribuables du pays?

M. Buchanan: Non, monsieur l'Orateur, je ne l'ai pas fait. J'ai demandé, ainsi que je l'ai dit au député avant le début de la séance de la Chambre, certains renseignements importants à ce sujet, mais je crois savoir que nous sommes liés par un contrat en bonne et due forme. Ce sont là cependant des questions que j'ai l'intention d'approfondir avec mes fonctionnaires.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LA DATE DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre est-il en mesure d'annoncer la nomination d'un nouveau président à la Commission de la capitale nationale pour combler le poste vacant depuis le 1er juillet de cette année?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État (Affaires urbaines)): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure de le faire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION DE SHARON BETHUNE DANS UNE PRISON MEXICAINE—DEMANDE DE RAPPORT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est la question que j'ai posée hier au sujet de Mlle Bethune actuellement emprisonnée au Mexique. Je crois que le ministre doit avoir une réponse à me donner.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. La jeune femme en question, Mlle Bethune, sera libérée aujourd'hui ou demain. Elle sera remise entre les mains des autorités mexicaines de l'immigration et rentrera au Canada d'ici quelques jours.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATION AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice au sujet d'une réponse qu'il nous a donnée le 14 octobre et qui semblait quelque peu ambiguë. Le ministre a alors dit:

. . . je ne suis pas en mesure de dire en ce moment si l'on présentera un bill . . .

A la suite de cette réponse, je l'ai interrogé sur l'abolition du jury et de l'enquête préliminaire et il m'a assuré que ni l'un ni l'autre ne serait aboli. Quel bill le ministre envisage-t-il de présenter s'il ne compte pas modifier le système de jury et la procédure d'enquête préliminaire ainsi que le droit d'un accusé de refuser de parler?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Un bill portant sur des questions dont a fait rapport la Commission de réforme du droit, monsieur l'Orateur.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce qui fait rire le ministre de la Justice car, à mon avis, la question est très grave. Si je comprends bien sa réponse il dit devoir présenter une mesure qui permettra d'accélérer les procès au pays. De quelle sorte de mesure parle-t-il? Essaie-t-il de tromper le peuple canadien alors qu'il compte modifier le système de jury et la procédure d'enquête préliminaire? Qu'il joue cartes sur table!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, à ma demande, le président de la Commission de réforme du droit a mis sur pied, l'hiver dernier, un groupe de travail qui a été chargé d'étudier l'ensemble de nos lois en ce qui a trait aux retards et aux procédures antérieures aux procès proprement dit. Ses constatations ont fait l'objet de premières discussions avec mes homologues provinciaux, les procureurs généraux et nos hauts fonctionnaires respectifs. Ils n'en sont arrivés jusqu'ici à aucune conclusion quant à l'utilité d'une éventuelle loi fédérale pour régler les problèmes de retards et de procédures préalables aux procès. Je n'ai donc, bien sûr, fait aucune recommandation à mes collègues. Je ne suis pas en mesure de dire quand je pourrai en faire; je ne puis donc pas dire au député s'il y aura un projet de loi ni quand il serait présenté.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATIONS DANS LES MÉTHODES DE CONTRÔLE ET LA PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—DEMANDE DE RAPPORT COURANT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Les systèmes de gestion et de contrôle du gouvernement ne répondant pas aux normes minimales de qualité et d'efficacité et, l'Auditeur général ayant révélé dans le témoignage qu'il a fait devant le comité des comptes publics, que, si on n'y remédiait pas, il se pourrait très bien qu'un jour on ne puisse plus certifier que les comptes du Canada sont en règle, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor quand il pourra présenter au Parlement un compte rendu à jour sur la mise en application des recommandations de l'Auditeur général, tel que convenu au comité, afin de nous permettre à nouveau de croire que le gouvernement est apte à gérer et à surveiller les finances du Canada?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de ce problème avec l'Auditeur général et cette discussion a été très utile et constructive. Je ne peux pas dire exactement quand je pourrai faire ce que le député demande; tout ce que je puis dire, c'est que je le ferai à la première occasion. Je tiens à disposer d'un peu plus de temps pour me familiariser avec certains détails, mais je me rends bien compte de l'urgence de cette question. A vrai dire, on a déjà pris une initiative en créant au secrétariat du Conseil du Trésor un poste de sous-secrétaire, dont le titulaire est chargé tout spécialement de surveiller et d'améliorer les services de contrôle et de gestion des finances; il s'agit là d'un pas dans la voie recommandée par l'Auditeur général. Je partage l'inquiétude du député et je tiens à agir aussi rapidement que possible.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A propos de la présentation et du contenu des prévisions budgétaires, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire si la révision en est terminée, si des modifications sont prévues et, dans l'affirmative, si elles seront inscrites au budget du prochain exercice financier? Puis-je lui demander également s'il va chercher à obtenir les suggestions et la participation des députés puisque ce sont ces derniers qui sont chargés d'examiner en détail le budget?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que nous puissions modifier à temps la présentation des prévisions budgétaires pour la déposition du budget principal de 1977-1978. Je voudrais avoir plus de temps pour examiner davantage cette question. A toutes fins utiles, j'accueillerai avec plaisir les suggestions des députés qui ont fouillé la question, qui s'y intéressent ou qui sont bien au courant. C'est avec plaisir que j'attends ce genre de suggestions, même si je ne suis pas en mesure de dire maintenant sous quelle forme exactement il conviendrait de les présenter.

* * *

L'ÉNERGIE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA DEMANDE D'AIDE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE TOUCHANT LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la mystérieuse demande d'aide de la province de la Nouvelle-Écosse concernant l'énergie électrique, qui n'a pas été divulguée mais que le gouvernement étudie, au dire du ministre, depuis six mois. Je lui demande: qui essaie de jouer qui? Quand pouvons-nous attendre à une décision du gouvernement à l'égard de cette mystérieuse demande qui n'a pas été rendue publique, étant donné surtout que selon le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre aurait dit que la position du gouvernement n'était pas du tout favorable et étant donné que des audiences importantes sur des augmentations de tarifs se tiennent actuellement en Nouvelle-Écosse, audiences sur lesquelles la décision que prendra le gouvernement aura une influence certaine. Quand le ministre va-t-il faire la lumière sur cette question?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question très semblable du député de Hillsborough la semaine dernière. J'ai indiqué que le gouvernement n'avait pas changé de position. Il étudie encore la question.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comment le ministre veut-il que nous le prenions au sérieux quand je sais qu'il ne veut pas être pris au sérieux sur cette question? Quand va-t-il rendre une décision sur cette mystérieuse demande inconnue? Dirait-il aussi à la Chambre comment il se débrouille avec sa proposition de rechange, que je considère comme sa vraie position, selon laquelle il faudrait faire une étude de toutes les formules possibles d'intégration et de mise en commun. Quelle est la position du ministre sur ce point? Va-t-il continuer de jouer au chat et à la souris, comme il le fait avec cette autre demande mystérieuse, ou pouvons-nous nous attendre à un déblocage?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis très impatient de procéder aussi rapidement que possible à une étude de l'utilisation en commun du réseau électrique national. J'ai reçu des trois premiers ministres provinciaux des lettres qui, je pense, témoignent clairement de leur accord de principe. Toutefois, l'honorable député se rend compte qu'il y a des divergences de vue entre certaines des provinces et ce sont ces divergences de vue que j'essaie en ce moment de concilier de façon à pouvoir établir une base précise pour l'étude. Je dois dire que la réaction que j'ai obtenue a été positive et j'ai bon espoir qu'on puisse établir les modalités de l'étude très bientôt.

* * *

● (1140)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PUBLICATION DU NOM DES SOCIÉTES PARTICIPANT AU BOYCOTTAGE D'ISRAËL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné qu'au cours de la récente visite du ministre des Affaires étrangères d'Israël le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré son appui pour l'État d'Israël, le gouvernement a-t-il songé à suivre l'exemple du Congrès des États-Unis, qui a publié les noms des sociétés américaines qui boycottent les sociétés israéliennes, en publiant les noms des sociétés canadiennes qui ont accédé aux demandes ou aux exigences des pays arabes voulant que toute société qui traite avec des pays arabes s'abstienne de faire des affaires avec l'État d'Israël ou sur son territoire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suivrai pas nécessairement l'exemple du Congrès des États-Unis, et je doute que le député veuille absolument que nous suivions leur exemple, mais je ferai une déclaration demain ou jeudi au sujet du boycottage.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné l'importance que le gouvernement et le ministre en particulier accordent et à bon droit à la sécurité dans le domaine du transport aérien, le ministre pourrait-il informer la Chambre et la population impatiente des Îles-de-la-Madeleine si son ministère entend donner suite à mes demandes, démarches, requêtes et supplications, de même qu'à celles de la population madeleinienne, et autoriser sans délai la réalisation des améliorations aéroportuaires requises depuis longtemps à l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine afin d'assurer un service aérien adéquat et sécuritaire à cette population? Puis-je rappeler au ministre que l'avion est l'unique moyen de transport aux Îles-de-la-Madeleine durant la saison d'hiver!

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que j'ai pris note de ses instances actuelles et antérieures, au sujet des besoins des Îles-de-la-Madeleine en fait de service aérien. Nous examinons la question de près et j'espère pouvoir lui donner bientôt, à lui et aux habitants des îles, une bonne idée des projets que nous envisageons en vue d'améliorer les installations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RHODÉSIE—LE BUT DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE DE TRANSITION—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCISION DU PARLEMENT AVANT L'ENGAGEMENT DU CANADA

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et découle de la déclaration qu'il a faite à la presse, à Washington, vendredi dernier. Peut-il dire à la Chambre si la caisse de transition sur laquelle lui-même et M. Kissinger se sont entendus, vise à aider la Rhodésie et le gouvernement rhodésien à améliorer leur situation économique, ou si elle servira surtout à aider les Rhosésiens blancs à quitter leur pays pour s'établir dans d'autres pays, y compris au Canada?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre à cette question. Mais auparavant, je tiens à souligner que le Canada et les États-Unis ne se sont pas entendus à ce sujet parce que le secrétaire d'État, M. Kissinger, a indiqué que son pays n'était pas encore prêt à exposer sa proposition en détail. Il a bel et bien exprimé l'espoir que le Canada contribue à la caisse.

En ce qui concerne la question du député, d'après ce que m'a dit M. Kissinger, la caisse viserait à stabiliser ou à aider à stabiliser l'économie de la Rhodésie, de même qu'à décourager un exode massif, et je pense que c'est bien l'expression que j'ai utilisée lors de la conférence de presse à cet égard, à décourager, dis-je, un exode massif des Rhodésiens blancs après l'établissement d'un gouvernement majoritaire en Rhodésie. Autrement dit, selon les explications que j'ai reçues, la caisse viserait surtout à aider ceux qui resteront en Rhodésie ou qui sont prêts à y rester et à poursuivre leurs activités normalement.

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il n'y a pas eu d'accord, le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'avant que le Canada s'engage de façon précise à ce sujet, le Parlement aura l'occasion de discuter de toute cette question, de préférence par voie d'une résolution présentée par le gouvernement à la Chambre?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ignore si c'est ce qu'il conviendrait de faire, mais je puis garantir au député que pour ma part, je serais très heureux de présenter à la Chambre ou d'annoncer publiquement toute proposition que nous ferons et d'en permettre la discussion. Je répète qu'il est encore trop tôt pour y songer parce que rien ne s'est passé entre nous, si ce n'est que le secrétaire d'État m'a fournie l'explication pendant ma visite.

* * *

LE LOGEMENT

LE TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS DES ACTIVITÉS DES LOTISSEURS CANADIENS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre d'État chargé des Affaires urbaines une question dont je lui ai donné préavis la semaine dernière et qui concerne les activités de lotisseurs canadiens aux États-Unis. Le ministre est-il au courant de cet exode de capitaux et de savoir-faire canadiens en matière de logement vers les États-Unis et a-t-il pu établir l'importance de cet exode?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur, et je remercie le député de son préavis. En fait, je suis au courant depuis plus d'un an, presque deux ans, que des lotisseurs canadiens ont étendu leurs activités aux États-Unis. Je ne vois rien de mal à ce que des compagnies canadiennes deviennent des compagnies multinationales tant que ce n'est pas au détriment de notre industrie canadienne. D'après le nombre de logements mis en chantier et le volume des activités de ces compagnies au Canada, il semble que ce ne soit pas au détriment de l'industrie du logement chez nous. Au contraire, nous sommes près d'atteindre des niveaux records.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur selon le ministre, l'exportation de capitaux et de savoir-faire canadiens qui normalement serviraient à construire des maisons pour les Canadiens reflète-t-elle un manque de confiance dans le marché canadien ou serait-ce plutôt le résultat des programmes de réglementation des prix et des salaires? Le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi depuis plusieurs mois nous voyons nos lotisseurs délaisser à ce point le Canada au profit des États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est là une question d'intérêt vital, j'en suis sûr, mais qui nécessite certainement une réponse beaucoup plus longue et plus approfondie qu'il n'est possible d'en donner au cours de la période des questions.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'INTERDICTION PROBABLE DE L'USAGE DES AÉROSOLS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries et de l'Environnement à qui j'adresse mes sincères félicitations pour les nouvelles responsibilités ministérielles qui lui sont confiées.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Le ministre ne s'étonnera pas si ma question fait suite au rapport de l'Académie nationale des sciences des États-Unis concernant la menace imminente que représente pour notre environnement l'utilisation d'aérosols contenant des hydrocarbures fluorés, et si elle découle directement de l'annonce faite la semaine dernière que les États-Unis interdiraient graduellement l'usage de ces aérosols qui menacent notre couche d'ozone. Le ministre peut-il nous dire s'il envisage, de concert avec les provinces, bien sûr, d'interdire les aérosols contenant des hydrocarbures fluorés et, dans l'affirmative, dans quel délai cela se fera?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses paroles très réconfortantes et je me ferai un plaisir de répondre à ses questions dans les jours à venir. Le sujet qu'il a soulevé ne peut être attaqué qu'à l'échelle planétaire, car il s'agit d'un problème planétaire. Il a raison de le relier à la coopération non seulement entre les provinces et le gouvernement fédéral mais entre les nations. Nous avons évidemment pris note des recommandations de l'Académie des sciences des États-Unis. En vertu de la loi sur les contaminants de l'environnement, nous avons la possibilité d'agir très rapidement. J'attends un rapport d'un comité qui a été constitué il y a quelque temps pour examiner précisément cette question et en faire rapport dans quelques semaines. J'espère être alors plus en mesure de répondre et de donner des dates. J'ai aussi demandé que l'industrie qui est concernée sur ce point sache que nous envisageons la possibilité de remplacer l'utilisation de fluorochlorométhanes en temps utile.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, le ministre se rend-il compte qu'il y a presque deux ans les fonctionnaires du service de l'environnement atmosphérique insistaient déjà pour que l'on prenne des mesures à l'époque. Pour cette raison, pourrait-il dire à la Chambre quelles discussions sont prévues avec ses homologues, soit de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis soit de l'Administration des aliments et drogues? A cet égard, le ministère compte-t-il s'engager à présent et nous dire si, au cas où nous agissions de concert avec les États-Unis, nous comptons le faire sans attendre l'accord des pays d'Europe de l'Ouest? Est-il disposé à agir dans le contexte nord-américain avant de se sentir obligé d'obtenir l'accord européen sur l'interdiction des pulvérisations par aérosol?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, il me faudrait me reporter aux dossiers d'il y a deux ans pour voir quelles étaient les recommandations des fonctionnaires du ministère. Nous restons certainement en communication permanente avec le gouvernement américain dans ce domaine et nous savons que nous devons agir de concert avec lui. Je peux dès maintenant assurer au député que je n'hésiterais pas à prendre les mesures nécessaires si les scientifiques me recommandent une action directe sur le continent nord-américain. Nous disposons actuellement de l'autorité législative voulue.

* * *

● (1150)

LES BREVETS

LA RÉFORME DE LA LOI—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les instances adressées au ministre par des avocats, des hommes d'affaires et des inventeurs de toutes les régions du pays relativement aux effets préjudiciables que pourrait avoir le document de travail du gouvernement sur la réforme de la loi sur les brevets et le projet de loi lui-même, le ministre compte-t-il toujours présenter cette mesure?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le document de travail visait essentiellement à obtenir l'avis du secteur des affaires en particulier, et je tiens à assurer au député que nous ne présenterons pas de mesure qui serait préjudiciable au pays dans ce secteur. Je peux lui assurer qu'en aucun cas nous ne comptons présenter un tel projet de loi sans tenir des discussions exhaustives au préalable.

M. Grafftey: J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Je sais parfaitement que les démarches qui ont été faites auprès du ministre comme d'ailleurs auprès de mon comité et de moi-même, sont le fait de pratiquement les mêmes personnes. Ma question supplémentaire est la suivante: le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il envisageait d'aider les entreprises et d'encourager les initiatives individuelles, et je suis certain que l'on a fait comprendre au ministre que la loi proposée pourrait décourager les esprits inventifs et signifierait la fin de notre loi sur les brevets, aussi j'aimerais savoir s'il a l'intention de remettre dans ses cartons la loi préparée par son prédécesseur et tout simplement d'en élaborer une nouvelle?

M. Abbott: Non, monsieur l'Orateur. Je dois avouer que je n'ai pas encore étudié cette question aussi attentivement que mon honorable ami l'a fait, j'en suis certain. Je sais que l'on a fait de très nombreuses démarches mais tant que je ne les aurai pas étudiées et que je n'aurai pas consulté mes collaborateurs à cet égard, je n'ai certainement pas l'intention de passer outre aux propositions du ministère.

M. Broadbent: Ne soyez pas trop naïf là-bas!

* * *

LA CONSOMMATION

LES NORMES POUR LE TRAITEMENT ANTI-ROUILLE DES VÉHICULES MOTEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, j'aimerais mentionner que j'ai relu ma réponse d'hier au député de Prince Edward-Hastings, et je dois admettre qu'il avait raison de dire qu'elle était plutôt vague et superficielle.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Il m'est venu une réponse beaucoup plus habile au cours de la nuit, mais je me bornerai à dire qu'après réflexion, je reconnais que les voitures canadiennes sont très exposées à la rouille et à la corrosion et, d'après moi, les normes des fabricants laissent beaucoup à désirer dans ce domaine. Je compte en discuter avec eux sous peux.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LES HAUSSES DU LOYER EXIGÉ DES FONCTIONNAIRES OCCUPANT DES LOGEMENTS LOUÉS PAR LE MINISTÈRE—LA SANCTION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre des Transports, nous dit-on, a annoncé qu'il augmenterait de 300 p. 100 les loyers des fonctionnaires de son ministère qui vivent dans des logements loués par ce même ministère; le ministre peut-il nous dire s'il s'est mis en relation avec la Commission de lutte contre l'inflation afin de déterminer si une telle augmentation était acceptable compte tenu des indicateurs et si, dans le cas contraire, il envisage de le faire avant de prendre une décision finale sur cette augmentation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serais fort heureux de prendre connaissance des cas précis auxquels songe le député. En général, quand les charges demandées ne correspondent pas totalement au coût réel d'un service, il est possible de les augmenter sans pour autant transgresser les lignes directrices. Il s'agit en fait de savoir si le contribuable paie la différence. Nous avons étudié certaines de ces charges mais je serais fort heureux de me pencher sur celle à laquelle le député faisait tout particulièrement allusion.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS AUX ÉTATS-UNIS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Selon un rapport du Conference Board, ce sont les sociétés canadiennes qui venaient au premier rang des investisseurs étrangers aux États-Unis dans le troisième trimestre de cette année. Étant donné qu'il ne s'agissait pas seulement d'une journée de protestation de la part de ces sociétés, mais d'un ralentissement d'un an des investissements chez nous, j'aimerais demander au ministre quelles mesures il songe à prendre pour mettre fin à cette stagnation des investissements canadiens au Canada de la part des sociétés canadiennes.
[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il s'agit là d'un problème très sérieux. A l'heure actuelle, nous étudions la situation. Le fait qu'au Canada la productivité ait diminué, et que les salaires dans certains secteurs aient augmenté plus rapidement qu'aux États-Unis a évidemment changé notre position concurrentielle dans ce domaine. J'espère donc que les Canadiens se rendent compte qu'en exigeant trop de l'économie canadienne, ce genre de problème peut se perpétuer.
[*Traduction*]

M. Nystrom: J'aimerais savoir du ministre s'il va communiquer directement avec les entreprises responsables de ce ralentissement, et, dans l'affirmative, j'aimerais lui demander ce qu'il leur dira à chacune, et ce qu'il entend faire à leur égard?
[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas de réponse précise à donner à l'honorable député à ce moment-ci.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PIL—ON DEMANDE L'ALLOCATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, lui qui, à cause de son expérience, va certainement comprendre son bien-fondé.

Étant donné le nombre considérable de personnes valides sans emploi, et considérant que le programme PIL a pour objet de créer des emplois pour amoindrir le chômage, et considérant que plusieurs députés de ma région ont trouvé que le budget consacré au programme PIL est insuffisant, notamment le député libéral de la circonscription de Lévis, lors de son discours du vendredi 15 octobre, puis-je demander au président du Conseil du Trésor s'il est disposé à recommander à ses collègues du Cabinet que des crédits supplémentaires soient attribués au ministère de la Main-d'œuvre afin qu'un plus grand nombre de projets PIL soient mis en œuvre sans délai?

[*Traduction*]

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense que plus tard au cours du débat sur le discours du trône, mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, va donner des précisions au sujet de certaines mesures et je crois que le député aura lieu d'être tout à fait satisfait des renseignements qu'on lui fournira.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LE REFUS MINISTÉRIEL OPPOSÉ AUX DEMANDES DE RAPPORTS D'ÉTUDES PRÉSENTÉES PAR UN DÉPUTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Mais je tiens tout d'abord à le féliciter de sa nomination, et à lui offir mes meilleurs vœux de succès dans ses diverses fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: L'ex-ministre avait prié le sous-ministre du ministère des Sciences et de la Technologie de me faire tenir, à ma demande, le résultat d'études effectuées sur divers sujets. C'est le sous-ministre qui m'en avait fait part, et l'ex-ministre avait confirmé. Lorsque j'ai demandé à consulter une série de rapports d'études, on m'a dit qu'il était impossible de les communiquer sans l'accord de leur auteur et que cet accord n'allait pas être donné. Le ministre voudrait-il réexaminer la question et me dire si son ministère est assujetti au secret, et si les divers membres de son personnel ont un droit de véto sur une directive claire et nette du ministre?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bons souhaits. Je ne manquerai pas d'examiner la question dont il vient de me faire part. Je ne ferai pas de difficultés à tenir une promesse de mon prédécesseur, mais je tiens d'abord à me renseigner.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DATE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE RÉGISSANT LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE SUR LES TERRES DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention, au cours de la présente session, de déposer une loi qui donnerait suite aux règlements régissant la prospection et l'extraction du pétrole sur les terres du gouvernement fédéral?

L'hon. Alastair Gillespie (Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, ma réponse est oui et cela a d'ailleurs été dit dans le discours du trône.

M. Gillies: Je pose cette question, monsieur l'Orateur, parce que le discours du trône ne disait pas clairement si le gouvernement avait l'intention ou non de le faire, au cours de la session. Est-il vrai qu'on envisage d'apporter des modifications importantes à ces règlements avant qu'ils ne reviennent sur le tapis à la prochaine session?

M. Gillespie: Je ne sais pas où le député prend ses renseignements. J'ai déjà exposé la position du gouvernement. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et moi-même, avons fait connaître les principes dont s'inspire la nouvelle loi qu'on est en train de rédiger. Celle-ci sera présentée à la Chambre en temps utile. Naturellement, tous les partis pourront émettre les propositions qu'ils voudront.

* * *

● (1200)

AIR CANADA

LA DATE DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ—LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATIONS À LA LOI

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question et mes deux questions supplémentaires s'adressent au ministre des Transports et concernent Air Canada. Le ministre pourrait-il nous dire quand il espère pouvoir nommer un président permanent à la direction d'Air Canada?

Étant donné les promesses qu'il nous a faites, pourrait-il nous dire s'il pense apporter des modifications à la loi concernant Air Canada au cours de la présente session?

Enfin, étant donné que le rapport annuel d'Air Canada n'a pas été soumis au comité permanent des transports et des communications depuis 1973, le ministre peut-il s'engager à le faire dans un proche avenir?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il se pourrait que l'on prenne une décision très bientôt en ce qui concerne le président d'Air Canada bien que, je dois le dire, le président suppléant, M. Pierre Taschereau, ait rempli de façon exemplaire ses fonctions à la direction de la Société.

J'espère que la mesure législative qui a déjà été rédigée pourra être proposée sous peu, mais il faudra, pour cela, que les leaders de la Chambre décident du moment opportun de le faire. Cela nous donnera peut-être l'occasion et le moyen de tenir un débat plus vaste sur la question, notamment sur le rapport annuel, mais s'il n'est pas possible de choisir une date qui convienne à tous, je suis prêt à en discuter avec les députés de tous les partis pour voir de quelle façon il conviendrait de saisir un comité de la Chambre des questions concernant Air Canada.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE MALPÈQUE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire une brève déclaration. J'ai le grand honneur de vous annoncer qu'à compter d'aujourd'hui à minuit, je renonce à mon siège à la Chambre des communes afin de me porter candidat à l'Assemblée législative de ma province natale, l'Île-du-Prince-Édouard, où j'ai été désigné chef provincial du parti progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Bien que mes nouvelles responsabilités me passionnent, c'est bien sûr avec beaucoup de regrets que je quitte la Chambre après 25 ans de service. Je songerai avec nostalgie à l'honneur que j'ai eu de représenter les électeurs de ma circonscription de Malpèque, dont certains faisaient partie de mon ancienne circonscription de Queen's. Ils m'ont fait l'honneur de m'élire dix fois de suite à la Chambre, ce qui m'a permis de les représenter dans un tiers des législatures qui se sont déroulées depuis la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. MacLean: Je voudrais vous exprimer ma profonde gratitude, monsieur l'Orateur, et non seulement à vous, mais aussi à tous les députés et employés de la Chambre, qui m'ont tant de fois rendu service. Les nombreux amis que j'ai eu le bonheur de me faire ici me manqueront aussi.

Et, naturellement, je regretterai de ne plus travailler dans les associations parlementaires auxquelles j'appartenais et je regretterai mon poste de président du comité permanent de la gestion et des services aux députés ainsi que les bons rapports que, du fait de cette position, j'avais avec les membres de la Commission de l'économie interne.

Quoi que l'avenir me réserve, j'espère pouvoir conserver la plupart des amis que je me suis faits ici. Acceptez mes meilleurs vœux de bonne santé et de succès dans vos charges respectives au service de notre pays.

Des voix: Bravo!

L'hon Allan J. MacEachen (premier ministre adjoint): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi que de commenter la question de privilège du député de Malpèque (M. MacLean).

Tous et chacun des députés partagent certes mes regrets de le voir quitter la Chambre après de si longs et si distingués services. Il siégeait déjà à la Chambre des communes à mon arrivée en 1953. Il avait été élu à l'occasion d'une élection complémentaire—sauf erreur—en 1951 et, à mon arrivée, il passait déjà à mes yeux pour un député chevronné.

Depuis cette époque, il n'a cessé de donner un certain vernis à nos délibérations par son travail, par son intégrité et par les relations personnelles qu'il a su entretenir avec les représentants de tous les partis à la Chambre. Il s'est fort bien acquitté de ses fonctions à l'époque où il était ministre et, par la suite, il a fait preuve d'une extrême efficacité en tant que membre de l'opposition siégeant à différents comités et à la Chambre des communes. Quoi qu'il en soit, nous nous souviendrons tous d'Angus MacLean en raison surtout de ses qualités humaines; nous nous rappellerons un homme très liant et d'une grande intégrité.

Il quitte la Chambre de façon à pouvoir assumer de nouvelles responsabilités, et à en juger à certains événements récents, il n'a pas besoin de mes meilleurs vœux pour les assumer avec succès.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues à la Chambre, je voudrais me joindre au leader du gouvernement pour offrir nos vœux les plus chaleureux au député de Malpèque (M. MacLean). Comme le leader du gouvernement l'a signalé, durant ses 25 ans à la Chambre l'honorable représentant s'est révélé un gentleman vraiment exceptionnel et je le dis au sens le plus positif. C'est un homme honnête, intègre et dévoué personnellement à assurer le bien-être de ses commettants.

En lui offrant mes vœux sincères de bonne santé et de bonheur personnel au nom de mes collègues, je veux cependant lui bien faire comprendre que ces bons souhaits ne s'étendent pas au domaine politique. Je suis certain que le député le comprend. Nous lui offrons nos meilleurs souhaits à l'occasion de son retour dans son île natale. Nous espérons que son succès politique ne sera nullement comparable au plein succès personnel que nous lui souhaitons.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, il me fait plaisir de me joindre à mes deux préopinants, au nom du Parti Crédit Social du Canada, pour féliciter l'honorable député de Malpèque (M. MacLean) du discours qu'il a prononcé d'une façon si admirable hier soir. La Chambre des communes, en la personne de l'honorable député de Malpèque, M. J. Angus MacLean, perd un homme extraordinaire, un homme de devoir de tous les jours et aussi un homme respecté de tous. Je sais qu'il remplira certainement d'autres fonctions aussi honorables et sera aussi dévoué qu'il l'a été à la Chambre des communes. Nos vœux de réussite et de bonne santé ainsi que nos vœux de succès l'accompagnent.

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, les députés de mon parti ont certes une occasion particulière d'estimer la fermeté, le jugement, l'intégrité, la très bonne humeur et l'esprit de camaraderie d'Angus MacLean, l'honorable représentant de Malpèque. Il a été élu à la Chambre des communes après une carrière remarquable comme pilote d'un bombardier, carrière qui lui a valu la D.F.C. Après s'être signalé par une remarquable évasion pendant la guerre, il a servi le pays à la Chambre en qualité de membre distingué du gouvernement de mon collègue et prédécesseur le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il a impressionné tous ceux d'entre nous qui avons eu l'honneur de le connaître tant par ses qualités personnelles très chaleureuses que par son talent à prodiguer jugements et conseils pleins de bon sens et fruits d'une profonde réflexion.

• (1210)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je sais que je parle au nom de tous ceux d'entre nous qui avons eu l'honneur d'œuvrer à la direction de notre parti en disant qu'il est peu de députés dont les conseils aient été plus précieux durant le quart de siècle de carrière parlementaire d'Angus MacLean, que ceux du député de Malpèque.

Bien que la chaleur avec laquelle nous lui souhaitons tout le succès possible dans ses futures entreprises puisse varier dans l'enceinte de la Chambre des communes, c'est sans réserve que nous lui formulons nos vœux au sein de notre parti, et cette perte que l'on peut déplorer pour la Chambre des communes du Canada ne peut qu'être une formidable acquisition pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. l'Orateur: J'espère que les députés me permettront d'ajouter tout juste un mot. On ne peut pas ajouter grand-chose aux éloges retentissants, tout à fait mérités d'ailleurs, qui ont été faites au sujet de M. Angus MacLean. Tout ce que j'aimerais dire, c'est que le comité de la gestion et des services aux députés vient de s'ajouter à la liste des comités permanents de la Chambre; l'Orateur de la Chambre en bénéficie directement dans les décisions difficiles qu'il doit prendre en essayant de respecter un juste équilibre entre les services dont les députés ont besoin pour remplir leurs obligations et ceux que permettent le budget de la Chambre.

Pour que ce comité se développe au maximum, il lui fallait vraiment comme président un député de l'opposition ou du moins par un député capable de donner un point de vue très objectif, ayant beaucoup d'années d'expérience au sein du cabinet et en dehors, par un député connu pour ses jugements objectifs et jouissant du respect de tous ses collègues tout en ayant la réputation de savoir dépenser avec mesure.

Nous avons tous eu, je crois, une chance inouïe de trouver un président comme l'honorable Angus MacLean. Je veux lui exprimer ma reconnaissance et celle, j'en suis certain, de tous les députés pour les éminents services qu'il a rendus à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Tous les députés seront heureux de savoir que, même si la pièce nº 16 ne peut recevoir tout le monde pour le lunch, j'ai invité à se joindre à nous certains de ses proches collègues, les membres du comité de la gestion et des services aux députés ainsi que certains députés qui ont travaillé à ses côtés du temps qu'il était au Conseil privé. Je ne peux malheureusement inviter tout le monde, mais les députés seront satisfaits de voir que nous ne passons pas cette occasion sous silence.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DES QUESTIONS SOUMISES AU DIRECTEUR

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer copie des questions soumises au Directeur par la Commission de lutte contre l'inflation en vertu de l'article 17(2) de la loi anti-inflation.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi octobre 18, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, depuis tout le temps que je siège ici, jamais je n'ai entendu un flot d'éloges, bien mérités d'ailleurs, comparable à celui que nous venons d'entendre. Angus MacLean s'est distingué comme membre de mon cabinet. Mais, en faisant un retour sur le passé, je me rappelle surtout les heures sombres de la guerre qui furent marquées par ses états de service, une odyssée personnelle de vaillance et de courage, que liront notre génération et celles de l'avenir avec un sentiment de fierté pour notre pays et de gratitude pour ses services. C'est dans des occasions comme celles-ci que la Chambre se signale le plus, alors que dans un témoignage d'attachement et d'appréciation, nous faisons savoir à ceux qui se sont distinguées qu'il ont mérité ce «quelque chose» qui s'obtient à la Chambre des communes, c'est-à-dire le respect de ses pairs.

Cela dit, monsieur l'Orateur, il serait naturel que je parle des événements d'hier et je le fais sans devoir en rajouter le moindrement. Des élections complémentaires comme celles d'hier sont révélatrices, comme l'a signalé le chef de l'opposition (M. Clark) dans son allocution très bien tournée; elles prouvent que les membres du parti libéral n'ont pas à faire un retour sur eux-mêmes pour comprendre ce qui s'est passé. Ils n'ont pas à se demander: «Qui est le coupable»? Ils n'ont qu'à regarder le siège vide.

Je me sens particulièrement bienveillant aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Je vais rappeler l'histoire de Humpty Dumpty en la modifiant légèrement. Je m'abstiendrai de dire «Tous les chevaux du roi et tous les hommes du roi n'ont pu retaper Humpty Dumpty», car cela pourrait contrarier le premier ministre (M. Trudeau)—cette allusion à la monarchie—donc, je m'en abstiendrai. Je dirai plutôt: «La multitude de publicitaires, de rédacteurs, de collaborateurs et pour 3 millions de

dollars de serviteurs au pied du trône n'arriveront pas à retaper le premier ministre».

Des voix: Bravo!

● (1220)

M. Diefenbaker: Je me souviens d'une occasion mémorable où le cabinet s'était réuni au lac Meach pour que rien ne transpire. Je puis dire au gouvernement que rien n'est moins secret qu'une réunion comme celle-là. J'ai appris cela au fil des ans. Divers ministres, dont ceux de la Justice (M. Basford) et des Finances (M. Macdonald) ont dit qu'on n'avait pas à les blâmer, que ce n'était pas eux qui l'avaient fait et qu'ils n'étaient pas responsables. Ils s'étaient donné le mot et n'ont pas désigné le responsable. Selon moi, c'est probablement le premier ministre qui a donné la réponse à l'occasion de l'un de ses pélerinages destinés à rétablir son image et celle du gouvernement, où il a dit au Nouveau-Brunswick que la situation était telle que de nombreux libéraux ne sont plus aussi fiers d'être libéraux qu'ils l'étaient auparavant. Je trouve cela fort éloquent. Finalement, il a fait remarquer qu'à son avis, un grand nombre veulent se cacher au plus vite; d'autres sont épuisés, exténués, vannés. On ne peut mieux le dire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je dois maintenant dire un mot au sujet du nouveau cabinet, de ce qu'on y a ajouté, du rapiéçage qu'on y a fait. Je veux parler d'un ministre en particulier—je regrette qu'il soit parti—le député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen), qui est maintenant devenu président du Conseil privé. Votre Honneur, c'est un parlementaire de distinction. Au moment même où il commençait à s'habituer à son travail et à comprendre les complexités des affaires extérieures, il a été muté à un rang inférieur. Je puis l'entendre dire avec le cardinal Woolsey: Si j'avais seulement servi Dieu avec autant d'empressement que j'ai servi le roi, il ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse. J'aimerais dire au sujet du ministre que ce n'est pas à cause de lui que beaucoup de pays considèrent le Canada comme un simple sympathisant. Il a défendu les principes que notre pays a soutenus par le passé et je regrette qu'il ait abandonné son poste. Je sais que son brillant successeur fera de son mieux. Il a une très grande capacité d'absorption de renseignements et, en plus, d'informer le Parlement.

J'ai trouvé intéressantes les questions qu'on a posées ce matin au sujet du secret. Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel détient le record de tous les temps pour ce qui est de la dissimulation et de la tergiversation. Bien qu'on retrouve dans le discours du trône une de ces généralités au sujet d'un espoir possible de changement, je ne vois pas ce repentir dont devrait faire preuve le gouvernement suite à l'affaire Rudnicki. A une époque, les hauts fonctionnaires étaient au service du peuple. Ils terminaient leurs lettres en disant: «J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre fidèle serviteur.» Mais plus maintenant. Ils ne disent pas aux gens qu'ils veulent être leurs maîtres éternels. On s'en est rendu compte dans l'affaire Rudnicki. Quelqu'un a timbré un document «confidentiel». Ma foi, si tous les documents marqués confidentiels par le gouvernement actuel ne devaient pas être vus par ceux de l'extérieur du cabinet qui ont des yeux pour voir, il y aurait une grande économie de paperasse au pays.

Je me souviens d'avoir un jour été vivement critiqué par ceux qui formaient alors l'opposition pour avoir produit un document que le ministère du Commerce sous l'administration St-Laurent avait caché. Il renfermait des renseignements montrant jusqu'à quel point les conditions économiques au Canada étaient sérieusement menacées. Je n'avais pas obtenu le document du ministère: quelqu'un de la presse me l'avait remis. On avait critiqué en 1968 la décision horrible que j'avais prise de révéler son contenu. En 1976, nous nous intéressons à l'affaire Rudnicki. Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention d'en appeler de la décision; il a peur de le faire.

Une voix: Il sait qu'il perdrait sa cause.

M. Diefenbaker: J'espère que c'est la dernière fois que nous serons témoins d'une tentative du gouvernement de dissimuler ses erreurs au moyen d'un tampon de caoutchouc.

Monsieur l'Orateur, que peut-on dire à propos des nouveaux membres du cabinet? J'aime bien certains d'entre eux; je ne parlerai pas de chacun d'eux. A-t-on jamais vu un aussi beau jeu de chaises musicales? Ils tournent en rond et seul le premier ministre sait où ils s'arrêteront. Je sais quelles difficultés le premier ministre éprouve à choisir; mais il n'aura pas cette difficulté à Winnipeg. J'avais espéré que le député de Saint-Boniface (M. Guay) resterait à la Chambre. Il était ici il y a un instant. Monsieur l'Orateur, il sera très facile de trouver un successeur à l'ancien ministre de la Défense nationale. Ce sera l'aimable député de Saint-Boniface qui appartient à une espèce en voie d'extinction dans les Prairies.

Une voix: N'y comptez pas trop, John.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de répondre à des questions, surtout de la part de ceux qui sont encore novices à la Chambre.

Je suis très heureux que le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) ait été nommé ministre. Je le considère comme un ami depuis son arrivée à la Chambre. On lui a confié le portefeuille des petites entreprises. J'aurais mieux compris s'il avait reçu le portefeuille des Affaires indiennes, mais il a reçu au lieu le portefeuille des petites entreprises, même s'il ne connaît rien à la question. On m'informe que son premier voyage sera en Union soviétique. S'il suit l'exemple des Soviétiques en matière de petites entreprises, il sera sans portefeuille avant son retour.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il est merveilleux de voir comme les députés des premières banquettes libérales disparaissent quand je prends la parole. J'ai toujours considéré cela comme un compliment.

● (1230)

En ce qui concerne l'honorable représentante de Skeena (M^me^ Campagnolo), je pense avoir gagné le premier ministre de vitesse. Il y a cinq semaines, elle a pris la parole à Duck Lake alors qu'elle était encore secrétaire parlementaire, à l'occasion du centième anniversaire du traité avec les Indiens. J'avais prédit qu'elle serait bientôt nommée ministre au cabinet. Je me réjouis que le premier ministre ait profité de ma recommandation, s'il l'a fait. Elle travaille sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Je me serais adressé à lui s'il avait été ici, mais il est absent.

A propos de la santé et du sport amateur, c'est un gouvernement que j'avais l'honneur de présider qui a adopté la première mesure, prévoyant 5 millions de dollars par année, pour favoriser le sport amateur. Quand le gouvernement Pearson a pris le pouvoir, les choses ont mal tourné peu après.

Des voix: C'est honteux.

M. Diefenbaker: Je ne veux pas passer tout le cabinet en revue, mais je voudrais dire une chose au sujet du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott). Son père et moi-même avons été élus en même temps à la Chambre des communes. J'ai toujours espéré que le fils suivrait l'exemple du père. S'il le fait, il ne se passera rien de secret dans son ministère, car son père n'a jamais fait de mystère quand il a occupé plusieurs portefeuilles dans le gouvernement de Mackenzie King.

Il y a ensuite le secrétaire d'État (M. Roberts). J'ai d'excellentes dispositions envers lui. Sa tenue en Chambre a été remarquable. Quant au ministre des Postes (M. Blais), tout ce que je peux dire c'est qu'au train où vont les choses, Mackasey sera bientôt de retour.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le jeune solliciteur général (M. Fox), qui va sûrement s'efforcer de trouver des solutions aux problèmes qui relèvent de son ministère, hérite assurément d'une position qu'il ne sera pas facile d'occuper de façon éclairée.

Après ces généralités, je voudrais parler du Parlement puisqu'il n'a jamais cessé de m'étonner. Nous avons vu aujourd'hui quelle réception on a réservée au député de Malpèque (M. MacLean). Je me réjouis d'apprendre que nos séances finiront par être télévisées—on ne dit pas quand mais cela viendra—car j'ai eu l'honneur d'y avoir recours en 1957 lors de l'ouverture du Parlement. On m'a critiqué à ce moment-là mais l'exemple a été suivi depuis. La présence de la télévision à la Chambre des communes va accroître la qualité des débats ainsi que l'assiduité des députés.

Il est une chose dont j'aimerais parler particulièrement. J'aperçois le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et je vais parler de lui. Le 25^e^ anniversaire de la reine approche. Nous nous préparons pour cet événement. Je songe à des députés qui ont rendu d'énormes services, mais qui n'ont jamais siégé sur les banquettes ministérielles. Au Royaume-Uni, on honore ceux qui sont devenus parlementaires par leurs propres mérites en les faisant membres du Conseil privé impérial de Sa Majesté comme on l'appelait naguère. Je crois que nous devrions suivre cette tradition pour l'anniversaire de Sa Majesté.

J'aimerais que le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) soit fait membre du Conseil privé de Sa Majesté au Canada. Il l'aurait été s'il était resté premier ministre de la province. Tous les premiers ministres ont reçu cet hommage et il l'a été pendant des années. C'est un parlementaire distingué qui a toujours donné le meilleur de lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le chef des créditistes, le député de Témiscamingue (M. Caouette) siège à la Chambre depuis des années. Aujourd'hui une grave maladie le tient alité à l'hôpital. J'aimerais qu'on lui rende cet hommage car, pour le moment, il n'y a pas grand espoir qu'un membre du NPD ou du Crédit social siège sur les banquettes ministérielles. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre écoute même s'il prétend le contraire . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je songe à tout le dévouement dont il a fait preuve pendant toutes ses années au Parlement. Il n'est pas toujours facile. Il nous entraîne parfois dans des voies assez inhabituelles. C'est un parlementaire qui siège à la Chambre depuis longtemps. Il est arrivé ici en 1942. Après une courte interruption en 1958, il est revenu. C'était son congé sabatique de quatre ans. J'aimerais qu'on lui rende hommage.

Bien sûr il y a d'autres députés à la Chambre qui méritent également d'être honorés. En outre, au Royaume-Uni quand une personne devient chef de l'opposition loyale de Sa Majesté, elle ne tarde pas à recevoir cet hommage. Cela ne devrait pas tarder dans le cas du député aujourd'hui chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Pour ce qui est du débat, je ne féliciterai pas les motionnaires. C'est la ligne de conduite que j'ai suivie au fil des ans. Mon chef l'a fait et ce qu'il a dit sous ce rapport est acceptable.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Rien n'est plus agréable que de recevoir des félicitations. J'ai lu les divers discours, n'ayant pu être présent. Je n'ai pas à donner la raison de mon absence. Quoi qu'il en soit, je m'efforce toujours d'être présent à la Chambre, surtout pour un baptême d'orateur. J'aime voir de jeunes députés à la Chambre. J'étais déjà avancé en âge lorsque j'ai finalement réussi à me faire élire. Tant que le Parlement parviendra à mobiliser les talents de jeunes hommes et femmes, pour qu'ils se consacrent aux causes qui annobliront encore le Canada, je rendrai toujours hommage aux circonscriptions qui les élisent. Et voilà pour mes remarques préliminaires. Je ne crois pas qu'elles susciteront de vive opposition. Le ministre lui-même est en Chambre aujourd'hui et je dois avouer qu'il est un homme politique que j'admire beaucoup.

● (1240)

Que dire du discours du trône? C'était, en fait, un discours présidentiel. C'est ce qu'on appelle aux États-Unis le discours sur l'état de la nation. Monsieur l'Orateur, d'un bout à l'autre du pays, on se pose aujourd'hui la question suivante: pourquoi le Parlement ne fait-il pas quelque chose? N'est-il qu'un endroit où le premier ministre formule des expressions grandiloquentes qui tombent dans l'oubli aussitôt qu'elles ont obtenu le résultat escompté? Prenez l'expression «société juste». Est-ce qu'on l'entend encore? Ou «le pays est fort». Il a dû l'être à une époque!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: «Démocratie de participation». Participation avec qui? «Fédéralisme coopératif». Voilà une belle expression.

M. Baker (Grenville-Carleton): Fini. On ne les entend plus.

M. Diefenbaker: Qu'en est-il de celle-ci: «Si vous ne me donnez pas votre accord pour que je ramène la Constitution au Canada, je le ferai unilatéralement.» C'est ce qu'a affirmé le premier ministre à un moment donné. Quelques jours plus tard, il a nié l'avoir dit. Mais je l'ai bel et bien entendu. Voici un autre exemple. «La décennie privilégiée». Voilà qui est bien beau. Eh bien, il devra le faire en deux ans et ce sera certainement la décennie la plus courte de toute l'histoire.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Le premier ministre a décrit son administration comme un gouvernement «du juste milieu». Il s'est trompé. Il aurait dû dire «gouvernement de la confusion». J'occupe aujourd'hui une position objective. Je n'ai aucun rôle officiel dans mon parti et je suis libre de comparer les gouvernements actuels avec ceux qui ont précédé le mien. Je n'ai jamais vu de gouvernement si prédisposé aux accidents. S'il n'y en a pas, il en crée. Nul ne saurait nier que ce gouvernement est distrait. Plus je le considère à l'œuvre et plus je suis d'avis que le premier ministre pensait vraiment ce qu'il a dit un jour—lorsqu'on lui a demandé quel homme politique ou théoricien politique l'avait le plus inspiré, il a prononcé ces quelques mots qui sont passés à l'histoire: J'admire tout particulièrement Machiavel. Je me bornerai à vous répéter ce qu'a dit Machiavel: Dupe les gens, berne-les et, de temps à autre, fais-leur de petits présents; mais continue ta route et n'aie pas peur du mensonge. C'est ce que Machiavel disait il y a presque 500 ans. Toutefois, ce n'est certes pas une proposition que l'on saurait accepter de nos jours. Je ne vais pas aborder les questions financières.

Je veux parler de la constitution et du bilinguisme. C'est une chose curieuse. Notre pays est dans une situation à mon avis sans précédent, il est divisé, les gens on pris peur, les adeptes de toujours du parti libéral sont profondément préoccupés et, quand ils écrivent pour protester, ils ne craignent pas de se faire connaître nommément; à un moment où, avant tout, c'est ici à la Chambre des Communes qu'il faudrait être pour prendre des initiatives, on ne cesse de prendre des vacances. Je sais que c'est très agréable. Cela ne m'est arrivé qu'à deux brèves reprises. Toutefois, quand le capitaine quitte le pont, qu'advient-il du navire? Il est toujours agréable de quitter Ottawa pour voyager sur des yachts de luxe. J'ajouterai cependant que cette critique ne s'applique pas au premier ministre qui est actuellement au Japon ou en route. Je pense qu'il convient tout à fait qu'il fasse un tel voyage. Mais il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le très honorable député mais son temps de parole est expiré. Il pourra cependant poursuivre s'il obtient le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Diefenbaker: Je m'y suis rendu également. J'ai été extrêmement bien reçu par le premier ministre du Japon, qui est devenu un de mes bons amis, et il m'a offert le portrait auquel il tenait le plus dans la salle où il m'avait convié à assister à une réunion de son cabinet. L'Empereur et l'Impératrice nous ont reçu, Olive et moi, à déjeuner. Je ne voudrais pas faire de digression mais j'évoque toujours une anecdote qui montre combien l'Impératrice a le sens de l'humour. L'Empereur avait appris que j'aimais la chasse et il m'a dit par l'intermédiaire d'un interprète: «Nous allons vous emmener à la chasse.» Je demandais alors: «Quel genre du fusils utilisez-vous, des fusils de quel calibre?» Il me répondit: «Nous n'utilisons pas de fusils, nous utilisons un filet et quand les canards arrivent nous les attrapons le long du canal». J'ai dit alors: «Voilà qui me plaît fort bien. De quelle sorte de canards s'agit-il?» «De toutes sortes de canards», répondit l'Impératrice. «Des malards?» «Oh, oui.» «Des cols-verts» «Non, dit l'Impératrice, il s'agit de cols-rouges, ils viennent de Sibérie». Monsieur l'Orateur, quiconque a un tel sens de l'humour mérite d'être cité.

Je ne me propose pas de parler d'inflation si ce n'est pour dire que lorsque j'étais premier ministre, nous avions le taux d'inflation le plus bas du monde: 1.1 p. 100. Je m'en remets, en disant cela, à l'opinion de l'ancien président des États-Unis, Kennedy, qui n'a pourtant jamais été un de mes amis. La raison pour laquelle les prix étaient si stables est la suivante: Lorsque nous apprenions qu'une société allait augmenter ses prix, disons, le pain, par exemple, nous nous mettions en rapport avec le président de cette société et lui demandions des explications. Il avait toujours des prétextes à invoquer, comme des frais généraux plus élevés, par exemple, ce à quoi nous retorquions «Très bien; allez-y, augmentez vos prix mais dès que vous le ferez la direction des enquêtes sur les coalitions va examiner votre dossier: si vos arguments sont justifiés, vous aurez gain de cause, mais s'ils ne le sont pas, nous intenterons des poursuites contre vous. Croyez-m'en, les sociétés y regardaient à deux fois avant de vendre plus cher, mais je dois dire que cette politique ne m'a pas rendu très populaire dans certains milieux pas très loin d'Ottawa.

● (1250)

Quel est le bilan du gouvernement au sujet de l'inflation? Il peut prétendre le contraire jusqu'à la fin des temps, mais je ne fait que citer les faits. Après un an environ de réglementation des prix et des salaires, imposée pour réduire le taux d'inflation, l'économie canadienne est-elle plus compétitive aujourd'hui que ses principaux rivaux dans le monde? Ce n'est pas l'avis du Fonds monétaire international. Des économistes de la Citibank, à New York, ont mené une enquête sur l'inflation dans le monde. Selon eux, le Canada n'a pas profité autant que la plupart des autres pays de la diminution du taux d'inflation qui s'est produite l'an passé, et son régime de prix est pire que pendant les années 1970-1975, alors que plusieurs autres pays ont fait des progrès sensibles. On ne peut nier un tel rapport, monsieur l'Orateur.

En ce qui concerne l'agriculture, je me contenterai de dire que les agriculteurs canadiens sont plus mécontents que jamais. Demandez aux éleveurs et aux producteurs laitiers ce qu'ils en pensent. Je ne suis pas de ceux qui croient en la tyrannie des foules; je serais le dernier à approuver le genre de traitement qu'a subi le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), lorsqu'il a pris un bain de lait. Toutefois, les événements lui ont donné une place dans l'histoire étant donné qu'il est le seul à avoir pris un bain de lait, depuis Cléopâtre. Celle-ci en prenait régulièrement, mais dans du lait de chèvre. Et c'est là que s'arrête la comparaison, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: J'aimerais dire quelques mots sur la constitution. Chaque fois que le premier ministre se trouve dans une situation difficile—et Dieu sait si c'est souvent le cas à l'heure actuelle—il manigance soudain quelque plan ou système—nous en voyons un exemple à l'heure actuelle—de menaces ou d'abstraction pseudo-philosophiques. La constitution n'est pas son bien propre. Elle ne devrait pas être non plus le joujou politique du parti libéral. Elle appartient à tous les Canadiens. Elle a été faite par des Canadiens pour des Canadiens, et a été envoyée au Royaume Uni, qui l'a approuvée.

Le parti libéral s'acharne aujourd'hui à propager le mythe voulant que de façon ou d'autre la Grande-Bretagne s'accroche à la voie arrêtée par les grands hommes qui nous ont donné la Confédération. Je ne vais pas me lancer dans l'exposition de la formule de révision qui me paraît la meilleure. Je dirai néanmoins qu'en tout état de cause, il faudra mettre toutes les provinces sur le même pied, sans égard au chiffre de leur population.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est pour une raison bien précise en particulier que je me suis opposé à la charte de Victoria. C'est que les premiers ministres de Saskatchewan et de Manitoba s'étaient résignés à ce que leurs provinces n'aient jamais la possibilité d'exprimer leur opinion ou les décisions de leurs gouvernements, lorsqu'ils ont consenti que, sur les quatre provinces de l'Ouest, seules les deux plus populeuses auraient voix au chapitre. C'est là une chose que nous n'admettrons jamais en Saskatchewan, et les manitobains non plus d'ailleurs. Car cette formule relègue deux provinces dans un rôle secondaire, avec la bénédiction du NPD.

Monsieur l'Orateur, je suis inquiet de ce qui se passe dans mon pays. Je n'ai pas à m'en excuser, et je remercie le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui a bien voulu parler de moi à cet égard. Pendant toutes les années que j'ai consacrées aux plaidoiries et à la lutte politique, je n'ai jamais cessé de rappeler comme le disait Sir Wilfrid Laurier que notre pays comporte deux cultures, et que chercher à en intimider une c'est courir au désastre.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Pareils propos étaient mal reçus au barreau. En 1921 ou 1922, tout jeune avocat, j'ai reçu d'incessantes mises en garde. J'ai occupé en appel pour les deux commissaires de langue française, Boutin et Ethier, déclarés coupables d'avoir fait la part trop large à l'enseignement du français dans une école publique. L'affaire est connue, nous avons obtenu gain de cause.

En 1957 et 1958, j'ai dit aux habitants de la province de Québec qu'ils n'avaient pas reçu une juste part de nominations aux postes supérieurs et que la Chambre des communes, qui est bilingue en vertu de la constitution, ne fonctionne pas ainsi. C'est à ma suggestion que l'on a introduit à la Chambre la traduction simultanée des débats. C'est sur ma recommandation et non pas sur celle de qui que ce soit d'autre que l'on a nommé le premier gouverneur général canadien-français depuis Vaudreuil. On m'en a même critiqué. Sous mon administration également, les chèques et documents de ce genre étaient imprimés dans les deux langues. Qu'on ne vienne donc pas me parler des droits des habitants de ce pays, quels qu'ils soient.

Quand je suis allé au Québec, j'ai dit que les libéraux avaient répété à satiété que la reine n'avait aucune importance.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au très honorable représentant s'il a l'intention de poursuivre à 2 heures? Voilà presque une heure qu'il a la parole.

M. Diefenbaker: C'est à la Chambre de décider, monsieur l'Orateur. J'aimerais lui faire part de ce que je pense de la constitution, car je suis bien placé pour le savoir.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, la Chambre s'ajourne à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, avant le déjeûner, j'en étais au point où je voulais dire seulement quelques mots de la constitution. J'y reviendrai plus longuement une autre fois puisque j'ai déjà parlé plus longtemps que d'habitude.

Le Parlement canadien se compose de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Je ne cesse de me demander pourquoi on affiche une telle hâte à vouloir rapatrier la constitution. M. King a essayé de le faire. M. St-Laurent aussi et, lorsque j'étais premier ministre, nous avons presque réussi, sauf pour deux points très peu importants. Nous avons attendu pendant une couple de semaines et ensuite les premiers ministres du Québec et de la Saskatchewan ont soulevé des objections sur certaines questions. M. Pearson devait essayer par la suite, sans plus de succès.

Pourquoi nous dépêcher ainsi? Pourquoi ne pas prendre un peu notre temps? La Grande-Bretagne ne tient pas à ce que cette question revienne devant le Parlement chaque fois que nous voulons des amendements, mais nous n'avons jamais pu nous mettre d'accord sur les conditions du rapatriement. Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord, que rapporterons-nous? Que peut nous apporter un acte unilatéral? Le Parlement britannique peut annoncer l'abrogation de ce statut, et qu'est-ce qui nous servira alors de constitution? Que ramènerons-nous au Canada? L'ensemble du statut sera abrogé et tout sera à recommencer. Je ne pense pas que quiconque veuille cela. Qu'y a-t-il derrière tout ça?

Ce ne sont pas des questions que je me pose habituellement, mais j'avoue que mon attention a été retenue par un discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) au cinquième congrès provincial du parti libéral du Canada, le 5 mars 1976. Je voudrais vous lire ce passage du discours, qui n'a pas été largement diffusé et sur lequel on n'est jamais revenu. Laissez-moi le lire sans commenter pour que je puisse conclure le plus vite possible. Le premier ministre a déclaré, et je cite un passage de la page 1:

> . . . il y a la répartition des pouvoirs que nous n'avons pas pu régler, il y a la formule modificatrice, mais chose encore plus importante, il y a ce qu'on appelle communément le rapatriement; en somme, cela signifie que nous enlèverons à l'Angleterre, le Royaume-Uni, ce pays étranger bien qu'ami, le droit de légiférer pour les Canadiens. Il ne sera pas très difficile de s'entendre sur ce point.

Puis il ajoute, après avoir parlé de la Grande-Bretagne en termes plutôt inusités—«ce pays étranger»:

> Pensez-vous que la reine d'Angleterre dira à Bourassa: «Avouez que Trudeau a raison. «Ou me dira-t-elle: «Avouez que Bourassa a raison?»

Je ne sais pas comment la question s'est posée. Puis il récrit l'histoire à sa façon à la page 2 en déclarant:

> Chaque pays du Commonwealth a agi ainsi. Quand le statut de Westminster a été adopté en Angleterre en 1931, il était exactement conçu ainsi: désormais, l'empire britannique n'existe plus dans ces cinq pays, les cinq dominions du Commonwealth. Nous ne légiférerons plus pour eux.
>
> ● (1410)
>
> Vous étiez alors des colonies, mais en 1931, l'Angleterre a dit: l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande et le Canada sont maintenant des pays suffisamment développés pour faire leurs propres lois. Les Canadiens ont dit non, nous en sommes incapables.

Chose fort curieuse, il prétend qu'après le Statut de Westminster de 1931, il n'existait plus de colonies, mais il dit que ces pays sont des dominions, ce qui répond une fois pour toutes à l'argument selon lequel le mot «dominion» porte en soi la connotation de colonialisme. Il poursuit dans ces termes:

> Ce que nous disons, c'est que si nous ne pouvons en arriver à un accord, convenons qu'à partir de maintenant l'Angleterre n'aura pas le droit de faire des lois pour le Canada. Mais il ne faut pas tarder.

Et il poursuit:

> Ce que nous essayons de dire est ceci: entendons-nous pour rapatrier la constitution sans parler de partage des pouvoirs; nous pourrons toujours revenir plus tard sur ce point; nous n'avons besoin ni de la Reine, ni de M. Harold Wilson comme arbitre, ni même du pape, nous sommes bien capables de nous débrouiller tous seuls. C'est ce que nous vous proposons et j'ajoute que si cette solution n'était par la bonne, vous auriez à prendre une décision. Je crois même qu'une résolution a été prévue dans ce cas-là. Donc, à ce stade, il me semble que nous devrions agir tout seuls, que le Parlement canadien devrait dire à l'Angleterre de cesser de légiférer en notre nom; nous les Canadiens, nous allons discuter d'une formule d'amendement entre nous.

Le premier ministre ajoute:

> Et je vois s'approcher le dénouement, pas trop vite parce qu'il ne faut pas brusquer les gens mais, étant donné que nous en parlons depuis 49 ans, il me semble que l'on ne doit pas attendre encore 49 ans car je ne suis pas éternel, et moi du moins je ne serai plus là . . .

Il traite ensuite du séparatisme et prétend que les conservateurs ne sont pas d'accord avec le gouvernement et je cite:

. . . ou même si les conservateurs ne sont pas d'accord avec nous et veulent orchestrer leur campagne en disant: les libéraux auraient dû laisser la constitution en Angleterre, de façon que les Britanniques puissent continuer à nous dicter nos lois . . .

Cette déclaration fait injure à la vérité. J'espère que ceux qui tiennent à ce que la constitution demeure en Angleterre pendant un certain temps ne battront pas la majorité. Il n'y a personne au Canada qui ne souhaite le rapatriement de la constitution, mais nous ne sommes pas encore d'accord sur la façon de procéder. Puis il ajoute:

Puisque nous sommes en train de parler de l'Angleterre, j'aimerais dire un mot de la reine, en manière de transition, car j'aborderai ensuite la question de Jeux olympiques . . .

Il dit qu'il n'a pas invité la reine d'Angleterre. Je lui dirai quant à moi qu'elle n'est pas seulement la reine d'Angleterre, mais la reine du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il dit qu'il n'a pas invité la reine d'Angleterre à présider l'ouverture des Jeux olympiques, que c'était le COJO qui l'avait fait. En fait, ce n'est pas le COJO qui a invité la reine. Les ententes entre les divers pays membres de l'organisation olympique comportent une disposition voulant que ce soit le chef de l'État qui préside la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, et c'est Sa Majesté la reine qui était le chef d'État au Canada durant le tenue des Jeux. Il poursuit en disant:

Ce n'est pas Pierre Trudeau qui l'a invitée. Mais je n'aurais pas hésité à inviter la reine, car c'est Elle qui est le chef de notre pays.

Nous en arrivons maintenant à cette phrase-clé:

Si nous abolissons un jour la monarchie, la reine ne sera plus le chef de notre pays, ce sera quelqu'un d'autre, en l'occurrence, Jules Léger, ce sera quelqu'un que j'aurai nommé.

Voilà un très intéressant discours dont je me suis permis de faire la lecture pour la gouverne des députés du parti libéral qui peuvent l'expliquer de façon claire et précise.

En fait, il a dit: «L'État, c'est moi». Louis XIV n'a jamais été aussi impressionnant que le premier ministre du Canada qui a dit: «Ce sera une personne que je nommerai». Puis, il poursuivit encore:

Cela ne signifie pas, conformément à la constitution actuelle, que cette personne sera meilleure que la reine, mais nous aurons alors une autre constitution; nous ne serons plus une monarchie, nous serons une démocratie parlementaire républicaine . . .

Vous voyez maintenant ce que signifie cet empressement. De 1940 à 1976, il a toujours cru que quelque chose n'allait pas avec la reine du Canada. En effet, deux ans avant de devenir premier ministre, il a dit qu'on n'avait pas à s'occuper de la reine, qu'elle n'avait pas plus d'importance pour lui que d'aller patiner ou de faire de la raquette. Il n'a jamais nié ces paroles et je les ai répétées devant lui.

Je poursuis la lecture de ses propos:

. . . et au lieu d'avoir la reine comme chef de l'État, nous aurons Jules Léger à Ottawa ou Hughes Lapointe ici . . .

Il voulait dire à Québec. Puis il continue:

Je doute fort que cela change grand-chose à nos méthodes législatives, mais je ne veux pas entrer ici dans ce sujet. Je veux tout simplement déclarer clairement que ce n'est pas moi qui ai invité la reine . . . C'est le COJO qui l'a invitée.

[M. Diefenbaker.]

Je pourrais vous en lire encore bien davantage. Ces paroles ne peuvent être interprétées autrement: c'est dire que lorsque la constitution, ou ce qui restera de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, viendra au Canada, il sera en mesure, lui, et personne d'autre, de nommer un président.

Une voix: Pierre, le faiseur de rois.

M. Diefenbaker: Tout ce que je demande c'est une explication. Ces propos n'ont pas été aussi répandus que le reste de son discours. Je dois reconnaître ceci: le premier ministre distribue régulièrement une transcription de tout ce qu'il dit. J'en prends connaissance avec intérêt, pour ensuite classer ces transcriptions comme tout ancien premier ministre le ferait quand il s'agit de documents historiques de ce genre. Mais je tiens à ce qu'on m'explique ceci: il a déclaré être le premier ministre qui nommera un président. Il a affirmé que nous serons une démocratie parlementaire républicaine et qu'au lieu d'avoir la reine comme chef d'État nous aurons Jules Léger ou Hughes Lapointe.

J'aimerais savoir si c'est là une des raisons pour lesquelles l'ancien ministre de la Défense nationale a apparemment jugé nécessaire de démissionner—il n'a pas tout dit. Ce serait une très bonne chose que le gouvernement dépose ce discours à la Chambre car il est clair et précis. Le premier ministre a dit que cette transition aurait bientôt lieu et qu'il nommera quelqu'un. Est-ce pour cela qu'il veut ramener avec une hâte impie un document qui, aux yeux de certains, peut être rapporté chez nous? On ne peut pas ramener quelque chose de ce genre. Il s'agit ou d'une loi britannique ou d'une loi canadienne. Nous avons tous accepté cela lors de la création de la Confédération et ce sont les Canadiens français qui ont insisté pour avoir un régime monarchique en 1867.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je suis heureux d'entendre des applaudissements parce qu'ils le méritent. Je tiens à savoir comment le gouvernement interprète ce discours. Devons-nous avoir une révision de la révision comme cela a souvent été le cas lorsque le premier ministre a fait des déclarations qui ont soulevé l'opinion publique, pour prétendre ensuite qu'il ne les avait jamais faites? S'il disait la vérité toutes les fois qu'il nie avoir fait une déclaration, aucun membre de la tribune de la presse n'aurait le droit de lever la tête parce que tous ces journalistes ont noté d'une façon ou d'une autre des déclarations du premier ministre qui niait les avoir faites.

● (1420)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un grand honneur de prendre la parole après le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Nous avons prolongé son temps de parole pour lui permettre d'exprimer ses vues sur la constitution, mais il est revenu, a cité un discours et a posé toutes sortes de questions mystérieuses. Il n'a donné aucune réponse. J'aimerais signaler au très honorable député que j'ai été vraiment stupéfié il y a quelques mois lorsqu'un représentant de son parti a critiqué Sa Majesté la Reine.

Des voix: Quelle honte!

M. Chrétien: Je ne sais pas pourquoi mais, après que la Reine eut fait un grand discours à Montréal à propos de l'unité nationale, le député de Leeds (M. Cossitt), un membre du même parti que celui du très honorable député, a osé critiquer la Reine après sa magnifique visite au Canada pendant les Jeux olympiques.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'espère qu'un jour le très honorable représentant n'épargnera pas le député de Leeds pour avoir ainsi manqué de respect envers la Reine. Je suis étonné de voir que dans un effort pour réparer les dégâts, le très honorable représentant se soit employé aujourd'hui à appaiser les mornarchistes du Canada parce que certains conservateurs s'en prennent à Sa Majesté la Reine.

Des voix: C'est honteux!

M. Chrétien: Le très honorable représentant a parlé des voyages du premier ministre (M. Trudeau). Je suis heureux qu'il ait signalé la nécessité de ces voyages, car c'est un peu déplacé de la part du chef de l'opposition (M. Clark) de faire des remarques désobligeantes alors que le premier ministre fait son travail en allant représenter à l'étranger les intérêts de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Reste à savoir s'il fait son travail!

M. Chrétien: Je suis très heureux de revenir un peu en arrière, comme le très honorable député aime à le faire. Je vois de nombreux visages réjouis en face de moi et des députés qui arborent un oeillet bleu. Ils fêtent les deux élections partielles qu'ils viennent de gagner. Mais, comme disait Louis St-Laurent, c'est plus important de gagner les élections générales que de gagner les élections partielles.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est un dicton libéral.

M. Chrétien: Il y a quelques années, un grand homme, ancien ministre des Finances et de la Justice, et dont on disait qu'il pourrait devenir premier ministre, jugeant qu'après treize ans au gouvernement libéral il était temps pour lui de retourner à la pratique du droit, abandonna un siège solidement libéral, déclenchant ainsi des élections partielles. Le parti conservateur emporta une victoire retentissante. Ce fut un vrai coup de chance pour le nouveau chef du parti conservateur et une grande déception pour le parti libéral. L'honorable député se souviendra très bien qu'il s'agissait de feu l'honorable James L. Ilsley, qui fut un grand ministre. Peu de temps après le gouvernement libéral subit une cuisante défaite lors d'une élection partielle, cette fois dans son fief de la province de Québec; mais, aux élections générales qui suivirent, la population canadienne eut à se prononcer sur les deux grands partis politiques et sur ce qu'ils avaient à offrir à la nation. Les libéraux se retrouvèrent avec 192 sièges et le nouveau chef conservateur, George Drew, et son parti furent écrasés.

Des voix: Bravo!

Une voix: Tout cela est de la vieille histoire.

M. Chrétien: Je suis sûr qu'il n'en aurait pas été de même si, lors du congrès précédent, les conservateurs avaient élu le très honorable représentant de Prince-Albert au lieu de M. Drew.

Une voix: Ils rougissent tous.

M. Chrétien: Nous aimons beaucoup le très honorable représentant. Bien entendu, nous aurions préféré que son discours soit un peu plus bref, mais c'est toujours un grand plaisir de l'entendre donner son opinion. Je suis simplement sidéré que malgré sa vaste expérience il n'ait pas su mieux nous exposer ses idées sur la constitution, car nous, au cabinet, aurions aimé savoir ce qu'il pense du rapatriement de la constitution. Lorsqu'il était premier ministre du Canada, il a essayé de rapatrier la constitution.

Une voix: Avec la collaboration des provinces.

M. Chrétien: Je ne vois pas pourquoi cette question serait moins urgente en 1976 qu'elle ne l'était en 1961, lorsque les conservateurs avaient cherché, et presque réussi, à rapatrier la constitution. Cependant, c'est l'un des problèmes du très honorable représentant de Prince-Albert: la plupart du temps il réussit presque. Il n'a pas réussi à le faire mais j'espère que, tout comme moi, il souhaite que nous rapatrions la constitution aujourd'hui et que, si nous réussissons dans notre entreprise, cela ne changera rien au fait que Sa Majesté est toujours la Reine du Canada. Si, un jour, les Canadiens veulent changer cet état de choses, ils le pourront et je ne m'y opposerai pas. Je pense que Sa Majesté donne souvent d'excellents exemples aux Canadiens. J'ai été très honoré de l'accompagner lorsqu'elle est venue à Montréal pour l'ouverture des Jeux olympiques, où elle a assumé ses responsabilités de façon extraordinaire.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'invite tous les députés à lire le discours qu'elle a prononcé à Montréal où elle a fait l'éloge . . .

M. Hnatyshyn: Est-ce vous qui l'avez rédigé?

M. Chrétien: Je ne veux pas m'arrêter à cette question ou prétendre que l'on pourrait forcer la Reine à dire quoi que ce soit. C'est une insulte très grave envers Sa Majesté.

Des voix: C'est honteux.

M. Chrétien: Il ne conviendrait pas que je manque d'égard envers Sa Majesté la Reine, et j'espère que le très honorable député de Prince-Albert saura réprimander le nouveau député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn).

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: C'est une très grave insulte.

M. Hnatyshyn: Le gouverneur général n'a pas aimé non plus le discours du trône. Qui l'a rédigé?

M. Paproski: La pauvre Gaby a dû dire certaines choses qu'elle n'aimait pas.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a la parole.

M. Chrétien: Je sais que les députés d'en face n'aiment pas à être confrontés avec les faits. Je suis heureux qu'ils se réjouissent tant des résultats d'une élection partielle. Nous faisons mieux à une élection générale et je ne serais pas étonné si le nouveau chef, qui était tellement exubérant ce matin, reprenne la vieille tradition des Manion, Bracken et Drew. Je n'ai pas mentionné celui qui a réussi à briser cette tradition, l'orateur qui m'a précédé. C'est un cas très spécial.

M. Lefebvre: C'est encore le meilleur qu'ils aient.

M. Chrétien: Je pense qu'ils feraient bien de la reprendre.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être revenir en arrière pour parler de mes nouvelles responsabilités. Je suis flatté de voir qu'un de mes prédécesseurs m'écoute et je suis heureux qu'il ait pris le temps de venir. Je ne serai peut-être pas aussi brillant que lui, mais j'espère avoir plus de succès. Ce nouveau travail n'est guère facile car nous connaissons de nombreux problèmes. Certains de ces problèmes sont dus au fait . . .

Une voix: Que nous avons un gouvernement libéral.

M. Chrétien: Oui, car nous avons réussi.

Une voix: A quoi?

M. Chrétien: L'un des problèmes, c'est le niveau des salaires au Canada et l'autre, c'est la productivité. Nous avons des problèmes parce que, depuis trois ans, nous n'avons pas subi la même récession qu'aux États-Unis. Nous n'avons pas eu de récession parce que nous avons bien géré les affaires de la nation, mais malheureusement notre succès a porté certaines gens à croire qu'au Canada nous pouvions tout nous permettre. C'est là un des problèmes, monsieur l'Orateur. Ces deux dernières années nous n'avons pas connu de récession si bien que dans bon nombre d'industries les gens croient que nous pouvons offrir n'importe quel salaire. C'est là un des problèmes les plus graves que je connaisse dans mes nouvelles fonctions. Certaines industries canadiennes paient des salaires plus élevés qu'aux États-Unis.

M. Grafftey: A cause de l'inflation. Nous devons faire face à l'inflation que vous avez causée.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter avec le député. Personne ne niera que ces trois dernières années, nous avons eu au Canada moins de chômage en hiver qu'aux États-Unis. C'est la première fois depuis des années que nous parvenons à ce résultat, mais maintenant nous en payons le prix. Les Canadiens devraient se rendre compte que s'ils ne se disciplinent pas nous devrons payer très cher sur le plan de nos exportations. La situation s'est améliorée le mois dernier, bien sûr, et je crois que notre position sera bonne sur le marché des exportations. Si nous laissons de côté les transactions financières, nous serons dans une position favorable, mais nous aurons toujours un gros déficit de notre balance des paiements car au Canada nous avons besoin de beaucoup de capitaux pour le développement. Nous en avons besoin car nous voulons construire des projets hydro-électriques, des pipelines, nous voulons trouver plus de pétrole et plus de gaz. Nous avons toutes sortes de grands programmes pour lesquels nous aurons besoin de plus d'argent.

Pour compenser, monsieur l'Orateur, mon ministère prendra des mesures et des décisions. Je crois très important d'abolir les tracasseries administratives et la paperasserie pour les petites entreprises. Le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) aura quelque chose à dire à ce sujet. Je crois que depuis dix ans la bureaucratie impose trop de tracasseries administratives aux petites entreprises. Mon collègue le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) travaille avec moi et je l'ai chargé d'étudier la question. J'espère qu'il pourra le faire rapidement.

Il faut dire, monsieur l'Orateur, que j'ai trouvé malséants les propos tenus par un député au sujet du ministre d'État aux petites entreprises, qui va se rendre en URSS dans le courant de ce mois. Comme je ne puis moi-même effectuer ce voyage, il est tout à fait dans l'ordre qu'il me remplace. J'ai des questions très urgentes à régler au pays en ce moment.

M. Dick: Les petites entreprises ont aussi des problèmes urgents.

M. Chrétien: Il m'assiste fort bien.

M. Dick: Le ministre des petites entreprises?

M. Chrétien: Oui, mais il collabore avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Si le député n'était pas si ignorant, il saurait que les ventes à l'étranger décrochent des affaires pour les petites entreprises canadiennes.

Les petites entreprises vont trouver dans le député de Kamloops-Cariboo, qui est le premier Indien au cabinet, un représentant possédant d'excellentes qualités. Elles sont nombreuses dans la ville qui l'a élu, et il a le grand mérite de prendre leurs intérêts à cœur. Lorsque j'ai eu le plaisir de visiter Kamloops au début du mois, j'ai pu voir à quel point on y est enchanté d'avoir un homme du cru au ministère chargé des petites entreprises. A mon ministère, il a la charge de m'assister dans mes travaux, sur le plan des exportations spécialement, mais dans le dialogue intérieur au ministère il exposera tout spécialement les difficultés des petites entreprises. Quand nous traitons les choses en gros, il nous arrive d'oublier les effets qui en découlent pour les petites gens.

M. Diefenbaker: Pourquoi avez-vous supprimé le ministère des petites entreprises que nous avions créé?

M. Chrétien: Je pense avoir le droit de terminer mon discours, monsieur l'Orateur, et je ne vois pas quel rapport l'interpellation du député peut avoir avec mon sujet. Je parlais du rôle du ministre d'État aux petites entreprises, et j'espère qu'il pourra participer au débat dans le courant de la semaine.

Une des raisons qui m'ont décidé à ne pas me rendre en URSS actuellement est que la création d'emplois au Canada m'occupe beaucoup. Lorsque le premier ministre m'a demandé de me charger de ce portefeuille, j'ai demandé un ministre d'État pour m'assister, car je pense que la tâche est suffisamment lourde pour pouvoir être partagée avec quelqu'un d'autre. J'avais déjà eu d'excellents rapports avec le député de Kamloops-Cariboo et je savais que nous pourrions facilement faire équipe. Il aura à effectuer certains déplacements.

Je me préoccuperai principalement de la création d'emplois au Canada, ce qui va nécessiter l'élaboration d'une stratégie.

[*Français*]

Je voudrais, monsieur le président, tout d'abord dire que j'aimerais dès le printemps prochain lancer une grande campagne pour la promotion des exportations dans tout le Canada. Il s'agira, je l'espère, d'un programme d'éducation et d'information des hommes d'affaires canadiens par les fonctionnaires de mon ministère qui sont des spécialistes dans le domaine du commerce extérieur. Nous espérons que les meilleurs d'entre eux pourront tenir certaines conférences à travers le pays, de façon que les fonctionnaires qui sont très compétents et qui travaillent à l'étranger puissent éduquer les hommes d'affaires canadiens et les initier au commerce extérieur.

Je pense que l'honorable député, qui a déjà été ministre de l'Industrie et du Commerce, a fait un travail un peu similaire, alors que son parti était au pouvoir, et je voudrais insister là-dessus, parce que je crois que le Canada à ce moment-ci a un potentiel extrêmement favorable dans ce domaine. Notre pays n'est qu'un petit pays, qui n'a pas d'ambition extra-territoriale, mais par contre, nous avons une technologie moderne, acceptable dans bien des pays. Je dois aussi dire que, après mes premiers contacts avec les ministres qui ont visité Ottawa depuis que je suis ici, et après ma tournée en Amérique du Sud, je suis convaincu qu'un tel programme d'initiation des hommes d'affaires aux exportations sera certainement très utile et obtiendra de grands résultats.

Je voudrais aussi, monsieur le président, m'intéresser particulièrement aux grands projets qui ont cours à travers le monde à ce moment-ci. Quand j'ai visité le Venezuela, il y a quelques semaines, j'ai constaté que nous, les Canadiens, sommes trop souvent très timides dans les projets que nous appelons «turn key», c'est-à-dire les projets de grands ensembles.

Trop souvent, dans ces projets-là, il manque une coordination et aussi parfois une intervention de l'État. Qu'est-ce qui arrive dans le monde moderne aujourd'hui? Très souvent, les grandes décisions, comme le grand chemin de fer du Venezuela ou d'autres projets de même nature en Iran ou en Arabie Saoudite, sont prises au niveau des gouvernements, et nous ne sommes pas organisés de façon adéquate ici même au Canada. Et si le ministère, et même le ministre, de l'Industrie et du Commerce n'intervient pas, nous pouvons souvent rater notre chance. C'est pourquoi je voudrais étudier la possibilité d'établir—et je n'ai pas encore soumis le projet au cabinet—une espèce de société qui pourrait s'attaquer à ce problème-là et aussi former à l'intérieur du pays de nombreux consortiums qui pourraient vraiment offrir des projets d'ensemble tout à fait acceptables aux pays qui veulent les accepter.

Voici un autre problème dont je voudrais traiter, monsieur le président. Souvent, dans notre commerce extérieur, les hommes d'affaires ne pensent pas toujours aux meilleurs intérêts du pays, et ils vont se «couper la gorge», si je peux employer cette expression, dans certains pays, essayant d'éliminer l'un ou l'autre d'un contrat quelconque. A mon avis, il serait peut-être nécessaire, à l'avenir, que le gouvernement décide de sa propre initiative quel entrepreneur canadien est le mieux équipé pour faire un certain travail.

Souvent dans les dossiers que j'ai examinés depuis les quatre semaines que je suis titulaire de ce ministère, je me suis rendu compte que nous avons trois, quatre, cinq ou six entreprises canadiennes qui essaient d'obtenir un contrat à l'étranger alors que nos concurrents, soit les Anglais, les Français, les Allemands, les Espagnols ou les Américains n'en ont qu'un seul dans la course. Et le fait que nous ayons plusieurs concurrents canadiens discrédite un peu la représentativité de nos hommes d'affaires. Il serait peut-être opportun, en certaines circonstances, de prendre nos responsabilités unilatéralement et de dire à nos hommes d'affaires: N'allez pas vous couper le cou à l'étranger, pensez au bien du pays, et allez-y un par un dans des projets différents.

Je voudrais aussi, monsieur le président, en parlant de ces grands projets,

● (1440)

[*Traduction*]

Je voudrais parler de certains projets clés en mains et j'aimerais connaître l'opinion de l'opposition à ce sujet. Pour stimuler l'économie canadienne, le gouvernement devra encourager l'afflux de capitaux spéculatifs. Notre balance des paiements est largement déficitaire et il nous faut accroître sensiblement nos exportations. Nous avons besoin de capitaux énormes pour exploiter les réserves de pétrole et de gaz, y compris les sables bitumineux, et pour réaliser les projets d'aménagement hydro-électrique comme ceux de la baie James et du Labrador. Il nous faudra pour cela une forte affluence de capitaux, mais si nous voulons que l'économie de notre pays reste stable, il nous faudra accroître nos exportations de produits fabriqués.

Lors de mon voyage au Venezuela, j'ai appris que la technologie canadienne pouvait être utilisée dans ce pays de façon plus profitable que celle de certains pays d'Europe. Je citerai pour exemple le cas des chemins de fer vénézuéliens. Nous sommes des spécialistes de la construction de chemins de fer en terrain impraticable, nous en avons construit dans les Rocheuses, dans les régions marécageuses et dans le Nord de notre pays. Nous savons mieux que quiconque comment construire des chemins de fer dans ces conditions, et les responsables vénézuéliens que nous avons rencontrés le savent. Ils veulent au Venezuela le type de chemins de fer construits au Canada. Ils ne veulent pas de trains de luxe rapides; ils veulent un réseau des plus robustes, un réseau fiable permettant de transporter de très lourdes charges.

Une voix: Et un réseau lent.

M. Chrétien: Mieux vaut aller lentement et atteindre sa destination que d'aller vite et de dérailler sur un pont. Les Vénézuéliens en sont conscients. Si je vous fais part de ces quelques idées, c'est qu'à mon avis, mises en pratiques, elles serviraient les intérêts supérieurs du Canada. Il nous faut accroître nos exportations. Le montant de nos ventes devrait équilibrer les capitaux investis dans notre pays, capitaux dont nous avons besoin, car, monsieur l'Orateur, au Canada, nous

aurons toujours besoin de capitaux. Notre pays est immense, il s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et sur presque 4,000 milles de Windsor au pôle nord. On ne peut mettre ce pays en valeur à partir de la seule épargne des Canadiens. Nous avons besoin de capitaux et il nous faut créer dans notre pays une situation propre à attirer ces capitaux.

Une voix: Ce serait un changement.

M. Chrétien: Oui, nous pouvons toujours nous améliorer. Le député de Calgary-Sud (M. Bawden) sait que beaucoup de capitaux entrent au Canada.

Une voix: Et que beaucoup en sortent aussi.

M. Chrétien: Certes, des capitaux sortent de notre pays mais l'afflux est plus important. Cette année, il nous faudra combler un déficit de 5 milliards de dollars dans notre balance de paiements. L'argent entre dans notre pays, mais malheureusement il prend surtout la forme d'obligations et non pas de capitaux spéculatifs. Il y a quelques années, j'ai entendu des députés dire que nous ne devrions pas encourager l'apport de trop de capitaux spéculatifs et d'administrateurs étrangers; et que nous devrions plutôt encourager les capitaux sous forme d'obligations. Maintenant, certains députés sont de l'avis contraire. J'affirme que nous avons besoin de capitaux spéculatifs au Canada. Parfois, nous pouvons profiter des talents d'administrateurs en même temps que de capitaux spéculatifs.

M. Dick: N'importe quels capitaux qui entrent au Canada, même sous forme d'obligations, sont des capitaux spéculatifs sous l'administration actuelle.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député aura l'occasion de prononcer un discours plus tard.

M. Chrétien: J'ai mal compris le député. Je suis resté à la Chambre une heure, même si je n'étais pas obligé de le faire, pour entendre le très honorable représentant de l'autre côté finir son discours. Je devais assister à une réunion du cabinet, mais j'ai eu la politesse de rester pour entendre le très honorable représentant. J'espère que le député d'en face aura la courtoisie de me laisser finir mon discours. Je veux faire mon travail comme il faut, mais le député ne m'a rien appris.

Je considère mon nouveau poste comme un grand défi. J'étais heureux d'être président du Conseil du Trésor. Je n'avais pas besoin de voyager beaucoup, j'avais des contacts surtout avec les ministres et les députés, et je recevais beaucoup moins de délégations qu'à l'heure actuelle. Il est très agréable de recevoir des délégations cinq ou six fois par jour, mais cela nuit parfois au travail. Malgré tout, je suis en train d'appliquer une partie de la politique de communication du gouvernement et, je le répète, je considère mon nouveau poste comme un grand défi.

Nous pouvons améliorer notre situation. Le Canada a eu de la chance par le passé. Nous sommes un pays exportateur. Pourtant, ce mois dernier, j'ai dû prendre des décisions énergiques dans certains domaines. Par exemple, j'ai dû imposer des contingents afin de protéger l'industrie textile du Canada, et on me l'a reproché.

M. Jarvis: Trop tard, deux ou trois ans trop tard.

M. Chrétien: C'est peut-être un peu tard, mais j'occupe ce poste depuis seulement quatre semaines. J'ai dû prendre certaines décisions dans les cinq jours qui ont suivi ma nouvelle affectation. Le gouvernement a imposé des contingents d'importation pour le bœuf. Les Canadiens doivent se rendre compte que nous ne pouvons pas pratiquer le libre-échange tout en imposant des contingents. Je vais souvent dans l'Ouest . . . je suis bien reçu dans l'Ouest, même en Alberta.

Une voix: Je n'en doute pas.

M. Chrétien: Je suis toujours le bienvenu en Alberta. Ma mère vient de l'Alberta, les gens de l'Alberta le savent. Certains députés parlent toujours de libre-échange, mais ils nous demandent par ailleurs d'imposer des contingents pour le bœuf et le veau. Eh bien, nous l'avons fait. Certains commerçants à l'étranger abusaient de notre bonne volonté. Le marché était encombré d'importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et, quand les Américains ont imposé des restrictions la semaine dernière, j'ai dû intervenir. Dès que nous avons compris la situation, nous avons agi très rapidement. Nous savions qu'il fallait y mettre le prix. Nous savions que nous ne pouvions gagner sur les deux tableaux à la fois, et il nous fallait être très prudents. Notre pays est un pays de libre-échange. Nous exportons beaucoup et voudrions même faire plus. Mais d'autre part, nous devons protéger les Canadiens qui s'adonnent à la production, comme les travailleurs du textile et les producteurs de viande de bœuf. Il est préférable que les Canadiens continuent à travailler dans l'industrie textile dans certaines régions que d'être condamnés à l'oisiveté. Cependant, les Canadiens doivent se rendre compte que pour y parvenir, nous devons imposer un quota et, partant, courir le risque de voir augmenter quelque peu le prix de certaines marchandises. Je suis disposé, personnellement, à courir ce risque.

● (1450)

Si les députés ont des propositions et des idées pratiques à me suggérer, j'espère qu'ils le feront. Je serai très heureux d'en tenir compte et je demande aux députés de tous les partis à la Chambre de m'aider dans mes nouvelles fonctions, sans perdre de vue que notre objectif commun est d'assurer le bien-être de la nation.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat, puisque nous rendons hommage aujourd'hui à un de nos collègues qui siège à la Chambre depuis 25 ans et qui, depuis un quart de siècle, se dévoue au service du Parlement, du pays et de sa circonscription. Bien entendu, c'est toujours un plaisir, tout au moins de ce côté-ci de la Chambre, lorsque le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) prend la parole à la Chambre.

Tout d'abord et sans aucun esprit de parti, je tiens à féliciter très sincèrement les députés d'en face qui ont réussi à obtenir de nouveaux postes, et je leur offre mes meilleurs vœux. Je suis persuadé, néanmoins, qu'eux-mêmes, comme leurs collègues, feraient bien de profiter au maximum de leurs activités actuelles, car j'ai bien l'impression, comme la majorité des Canadiens apparemment, surtout après les résultats du scrutin d'hier soir, qu'ils n'occuperont pas ces postes indéfiniment.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Je signale que je compte proposer un amendement à l'Adresse à la fin de mes remarques.

Le discours du trône, qui a été prononcé d'excellente et gracieuse façon par l'épouse du Gouverneur général du Canada, ne peut être considéré, si l'on veut être poli, que comme une faible et vague tentative pour faire remonter la

cote de plus en plus en baisse du gouvernement. Il cherche en vain à réparer l'irréparable. Il envoie des messages dans toutes les directions et dans toutes les régions, mais il n'offre aucune solution pratique aux problèmes qu'il évoque et dont il est responsable, pour la plupart, et qui n'ont fait que s'aggraver, durant son mandat.

Étant donné les réalisations du gouvernement et l'esprit actuel des Canadiens, largement suscité d'ailleurs par l'attitude du gouvernement, j'en suis arrivé malheureusement à la conclusion que le contenu du discours du trône n'a aucun sens. Autrement dit, peu importe à présent ce que le gouvernement a à nous dire. Les gens ne se payent plus de mots, ne croient plus ce qu'il dit ni ce qu'il imprime puisqu'il nous a déjà trompés et nous a amplement prouvé sa valeur, à tel point que l'humeur de nos concitoyens est à présent bien ancrée dans la déception et le mécontentement. Comment peut-on espérer conserver la confiance du peuple sans du tout tenir compte de ses problèmes et de ses vœux ni démordre de l'avis que le gouvernement a toujours raison et le peuple toujours tort.

Ce discours du trône aggrave par l'affront le préjudice causé au secteur agricole. Comme c'était le cas dans le dernier budget du ministre des Finances (M. Macdonald), il ne traite que d'une seule question agricole secondaire; c'est inimaginable et inacceptable mais compréhensible vu les réalisations du gouvernement actuel. Un seul paragraphe annonce un engagement dans le domaine de l'agriculture, à savoir: «le gouvernement prévoit des mesures pour allonger la liste des produits agricoles engrangés et ayant droit à paiement par anticipation». Une telle mesure n'est pas originale. Le ministre en avait fait la promesse il y a plus d'un an. On nous le promet simplement à nouveau. Espérons que ce projet de loi n'aura pas le même sort que les autres bills agricoles par le passé; déposés à la Chambre, ils n'ont aucune priorité et sont finalement adoptés plusieurs mois, voire un an plus tard. Les autres allusions à l'agriculture contenues dans le discours sont de simples effets de rhétorique. En voici une:

> De concert avec les provinces et les associations agricoles, le gouvernement tâchera de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité.

En réalité, ce gouvernement donnera plus que probablement l'impression de travailler de concert avec les provinces et les associations agricoles mais, de fait, n'accomplira rien de vraiment tangible car il continuera à gérer la structure de façon inadéquate, à décourager la productivité, à perpétuer l'instabilité et, de façon générale, à réduire l'importance du secteur agricole. Les coûts de production agricole ont augmenté à un rythme tel au cours des dernières années que l'on a besoin de fonds non seulement pour des objectifs agricoles à long terme mais pour assurer le flux de liquidités d'année en année. Voici quelques exemples de l'augmentation de ces coûts de production: une augmentation de 47 p. 100 du prix des engrais de 1975 à 1976, selon Statistique Canada, une augmentation de 17.6 p. 100 du coût de remplacement des bâtiments, une augmentation de 24.6 p. 100 du coût des produits pétroliers à des fins agricoles, une augmentation de 13 p. 100 du coût de la main-d'œuvre agricole, et une augmentation de 16.2 p. 100 du coût de l'électricité.

Et pourtant, c'est en ces circonstances que le crédit agricole a été réduit. Le ministre des Finances a fait passer les fonds alloués à la Société du crédit agricole de 300 millions à 280 millions de dollars pour l'année financière 1976-1977. On pense que la SCA ne s'engagera à prêter que 370 millions cette année, alors qu'elle avait avancé 641 millions l'année précédente, ce qui représente une chute de près de 50 p. 100. Cette situation a un effet désastreux sur les jeunes agriculteurs qui ne peuvent obtenir les crédits dont ils ont besoin. Est-ce là la politique que l'on est en droit d'attendre d'un gouvernement qui prétend se soucier de notre agriculture?

L'une des raisons pour lesquelles l'agriculture est traitée par dessus la jambe, c'est que le ministre (M. Whelan) a vu son influence et son prestige décliner. Jusqu'à tout récemment, les cultivateurs étaient, dans l'ensemble, assez contents de leur ministre. Étant donné que les revenus des agriculteurs ont toujours été inférieurs aux autres et étant donné que leurs frais généraux ont augmenté d'une manière inimaginable, ils se sont bien amusés à entendre le ministre actuel donner sa version de la situation. Dans des centaines de salles municipales de villages et dans les salles de fêtes des écoles, dans tout le pays, on a bien ri du ministre. Et où en est-on aujourd'hui? Les sourires se sont évanouis, les rires se sont tus et les agriculteurs commencent à se rendre compte de ce qu'on savait depuis des mois à la Chambre des communes—c'est-à-dire que le ministre est impuissant à traduire ses intentions sous forme législative et qu'il ne peut prendre les mesures qu'il souhaite. Il me semble qu'il a encore moins d'influence à l'heure actuelle au gouvernement qu'il n'en avait il y a un an. La politique laitière fédérale qui a causé plus d'agitation, plus d'instabilité et plus d'opposition que jamais auparavant est un bon exemple à l'appui de mes dires, car, malgré tous les avertissements de l'opposition, le ministre ou plutôt le Cabinet, a pris des mesures excessives pour réduire la surproduction de lait de l'an dernier. Le ministre sait assurément qu'on ne peut commander une vache laitière par un interrupteur.

● (1500)

Des productions excédentaires et déficitaires ont déjà existé et existeront encore. Nous avons encore désespérément besoin d'un programme à long terme. Nulle part il n'est question d'un tel programme dans le discours du trône. Mon honorable ami de Joliette (M. La Salle) traitera plus en détail aujourd'hui de la situation de l'industrie laitière. Le ministre n'a avancé aucun programme visant l'activité des naisseurs. Il a refusé de mettre en œuvre une loi touchant les importations de viande au Canada. Il n'a rien fait au sujet de l'accord injuste sur la viande conclu entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Que dire du rapport de la Commission d'enquête sur le bœuf? Quand le ministre passera-t-il à l'action ou, pour être plus réaliste peut-être, quand lui permettra-t-on d'agir? A ce sujet, mon honorable ami de Medicine Hat (M. Hargrave) prodiguera au gouvernement de bons conseils un peu plus tard.

Les paiements de stabilisation pour la récolte de pommes de 1975 indiquent clairement que le Cabinet s'est ingéré dans l'application de la législation agricole, car ils constituaient une dérogation aux objectifs et à l'esprit de la loi actuelle. Parce que les politiques fédérales sont absolument inopérantes, nous voyons maintenant les provinces intervenir avec de copieux programmes destinés à renflouer leurs propres producteurs. Voici quelques exemples: le récent programme de 30 millions de dollars mis en œuvre en Saskatchewan, celui qu'a annoncé la province de l'Alberta intéressant les naisseurs et auquel le gouvernement provincial a contribué environ 40 millions de dollars.

Il en est de même de la subvention de 33 millions de dollars que le Québec a accordée à l'industrie laitière. La question des compétences fédérales-provinciales a été soulevée et il se pourrait que nous ayons à faire face à un autre conflit de juridiction. Quoi qu'il en soit, les provinces agissent uniquement pour protéger leurs propres industries d'une faillite presque certaine. Le seul fait que la mise en œuvre de tels programmes ait été nécessaire revient à une condamnation des politiques fédérales manquées.

J'ai déjà fait des déclarations à la Chambre au sujet de l'impôt fédéral sur les revenus et les gains de capital en ce qui concerne la propriété agricole et le transfert de cette propriété, mais je n'ai pas encore reçu de réponse satisfaisante ni du ministre des Finances, ni du ministre de l'Agriculture. Les règlements fédéraux actuels traitent injustement le transfert des exploitations agricoles familiales, incorporées ou organisées en sociétés ou quelque autre mode d'association familiale. Puisque ce traitement injuste fait obstacle au transfert de ces exploitations aux générations qui suivent, je propose que les règles régissant les transferts de ce genre demeurent les mêmes, quel que soit le type d'organisation, tant que l'exploitation agricole demeure propriété familiale.

Comme la Fédération canadienne de l'agriculture et moi-même l'avons déjà déclaré, le gouvernement devrait également exempter de l'impôt sur les gains de capital tout montant reçu par un agriculteur ou une association de type familial, lorsque ledit montant est investi dans les deux ans dans une autre exploitation agricole. Cela permettrait à un agriculteur d'acheter au besoin une ferme et d'en vendre une autre afin de rendre son exploitation plus efficace. Il faudrait de même prévoir une exemption de deux ans dans le cas des revenus provenant de ventes forcées à condition que ces revenus soient réinvestis dans l'industrie. La parfaite indifférence affichée par le gouvernement à l'égard de propositions de modifications de ce genre a clairement démontré aux agriculteurs canadiens que l'administration fédérale se soucie bien peu d'eux et de leurs problèmes. Il n'est donc pas étonnant que la popularité des députés d'en face ait baissé à ce point.

Nous avons entendu ces derniers mois des rumeurs au sujet d'une nouvelle politique d'ensemble dans le domaine des denrées alimentaires pour le Canada. On lisait dans le *Journal* d'Ottawa du 8 mai—et la chose a été contrôlée après enquêtes subséquentes—que le ministère qui allait jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration de cette nouvelle politique serait non pas le ministère de l'Agriculture, mais celui de la Consommation et des Corporations. C'est là une chose totalement inacceptable, monsieur l'Orateur. C'est là un affront à la compétence du ministère de l'Agriculture et à l'industrie agricole dans son ensemble. S'il faut au Canada une nouvelle politique en matière de denrées alimentaires, c'est au ministère de l'Agriculture qu'il convient de la concevoir et de l'élaborer, tout en tenant compte, certes, des apports de toutes provenances, et notamment des porte-parole des consommateurs.

La survie présente et future des producteurs dépend totalement d'une politique équitable, et il est dans ces conditions impératif de tenir compte de leurs vœux et de leurs recommandations au sujet d'une telle politique, surtout quand ils s'expriment par la voix de leurs organismes respectifs de producteurs. En apprenant que des énoncés de politique sont prêts à être soumis au Cabinet, je crains pour l'avenir de l'agriculture, surtout à cause de l'habitude du gouvernement de garder le secret et de provoquer des affrontements. Nous, les députés de l'opposition officielle, nous efforçons ardemment à dissiper la méfiance qui existe, en grande partie à cause des actions du gouvernement, entre les producteurs et les consommateurs. Nous n'appuierons aucune proposition visant à monter les producteurs et les consommateurs les uns contre les autres. Cela a assez duré. Le gouvernement actuel a donné le mauvais exemple. Lorsque nous serons au pouvoir, nous avons l'intention de donner le bon exemple.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots au nom de l'industrie de production du sirop et du sucre d'érable dont les activités se déroulent surtout au Québec.

M. Darling: N'oubliez pas la région de Parry Sound.

M. Wise: Je n'oublierai pas Parry Sound-Muskoka. On peut oublier la circonscription, mais jamais le député qui la représente. En dépit du fait que de nombreux pays ont manifesté un vif intérêt à importer ce produit sucré, sa production a diminué d'environ la moitié au Québec depuis 20 ans. Des prix accrus n'ont pas réussi à fournir un revenu intéressant aux producteurs existants ou pour en inciter d'autres à perpétuer cette tradition séculaire. La production de sirop d'érable en 1975 s'est élevée à environ 1.3 millions de gallons, 21.7 p. 100 de moins qu'en 1974 et 950,000 gallons de moins qu'entre 1956 et 1960. J'espère pouvoir convaincre le gouvernement de surveiller cette baisse et de rescaper cette précieuse industrie traditionnelle. J'aimerais vivement savoir ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette question très importante.

Les éleveurs de porcs, représentés par le Conseil canadien du porc, constituent un autre groupe du secteur agricole que le rendement du gouvernement n'impressionne guère. Ils sont encore fort mécontents par suite des réductions tarifaires pour le porc annoncées dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances en mai dernier. Je dois signaler que les importations de porc et de produits du porc ont augmenté de 110 p. 100 en 1975 par rapport à 1973. M. Elder, président du Conseil canadien du porc, aurait déclaré:

> Les prix du porc sont maintenant établis en fonction du marché nord-américain. La réduction tarifaire proposée abaissera simplement encore davantage les prix du porc au Canada et ébranlera la confiance des éleveurs canadiens dont un grand nombre hésitent actuellement à augmenter et même à poursuivre cette production. Les éleveurs, avec l'appui de certains gouvernements provinciaux cherchent actuellement, de nombreuses façons, grâce à des programmes de stabilisation et de mise en marché, à accroître la production à la suite de la récente diminution.

● (1510)

Il a poursuivi en disant que l'abaissement des tarifs sera interprété par nombre d'éleveurs comme un autre signe que le gouvernement fédéral ne s'intéresse pas à l'épanouissement ni à la stabilité de cette industrie.

Au cours de ces deux dernières années, j'ai souvent parlé de la politique laitière, surtout en ce qui concerne les importations de fromage au Canada. Les milieux agricoles se sont engagés dans une bataille perdue d'avance avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et rien ne semble devoir modifier la situation. Chose curieuse, malgré le chaos et les tiraillements qui existent aujourd'hui dans l'industrie laitière, surtout parmi les producteurs québécois de lait de transformation, les statistiques indiquent une hausse de 83 p. 100 des importations de produits laitiers en 1975 par rapport à 1973. Ce n'est là,

cependant, qu'un exemple des difficultés de plus en plus graves que cause à l'agriculture la quantité sans cesse croissante de produits agricoles sur le marché.

Permettez-moi de jeter un coup d'œil aux chiffres de Statistique Canada sur les importations; j'ai ces statistiques devant moi ainsi que les hausses en pourcentages par rapport à 1973; baies, 370 p. 100; pommes, 58 p. 100; miel, 211 p. 100; confitures, 74 p. 100; poulet, 289 p. 100; jambon en conserve, 33 p. 100. Je crois que la hausse la plus importante s'est produite dans le cas des importations de tabac. C'est un produit auquel j'attache beaucoup d'importance, non seulement parce que je possède une importante plantation dans la circonscription d'Elgin, mais parce que je sais que mon collègue qui représente la circonscription de Norfolk-Halidmand (M. Knowles) s'intéresse beaucoup lui aussi à ce produit. La hausse des importations de tabac en 1975 comparativement à celles de 1973 atteint le chiffre incroyable de 1086 p. 100.

Manifestement, certaines restrictions s'imposent, ou il faut au moins un tarif plus élevé. Au lieu de cela, le gouvernement supprime le tarif, comme dans le cas du sucre. Effectivement, il fait disparaître ainsi toute possibilité de ranimer l'industrie de la betterave à sucre dans le sud-ouest de l'Ontario. Je regrette que le ministre de l'Agriculture ne soit pas ici; j'aimerais beaucoup entendre ses observations sur la suppression du tarif sur les importations de sucre. Je me demande s'il appuie cette mesure, d'autant plus que, élection après élection, il a promis de raviver l'industrie de la betterave à sucre dans le sud-ouest de l'Ontario.

Une voix: Il ne le fait qu'en période d'élections.

M. Wise: C'est bien vrai. Deux secteurs de production souffrent des importations: ceux de l'aviculture et de la culture du soya. En 1974, les importations globales de poulet des États-Unis au Canada ont atteint les cinq millions de livres, soit moins d'un dixième de 1 p. 100 de la production canadienne à l'époque. Dans la même année, le Canada exportait à Cuba tout près de 12 millions de livres de poulet d'élevage canadien. En 1975, le volume des importations de poulet des États-Unis était passé à plus de 12 millions de livres et comme les exportations de poulet canadien avaient été pratiquement nulles, cela représentait une hausse de 250 p. 100. Le volume des importations américaines a continué à augmenter rapidement jusqu'en juin 1976 et il atteint maintenant un total de 22 millions de livres de poulet vivant et de poulet éviscéré. Et cela en un peu moins de six mois. A ce rythme, monsieur l'Orateur, on importera peut-être 50 millions de livres cette année, ce qui fera une augmentation de plus de 400 p. 100 par rapport à 1975, soit 7 p. 100 de notre production nationale totale. Puisque la plus grande partie des poulets sont produits en Ontario, ce chiffre représente 25 p. 100 de la production totale de l'Ontario et cela continue d'augmenter. Les aviculteurs n'apprécient pas cette situation mais jusqu'à présent le gouvernement a fait la sourde oreille à leurs protestations et à leurs démarches.

Les producteurs de poulets à rôtir s'inquiètent également de la progression des importations américaines de poulets à rôtir. Elles ont fait baisser les contingents de production des éleveurs de poulets à rôtir ontariens qui espéraient que la situation allait redevenir normale après avoir vu leurs contingents ramenés à 85 p. 100 de leur capacité de production l'année dernière, afin d'éviter la surproduction. Il est évidemment à craindre également que le producteur de poulet à rôtir soit forcé d'accepter de gagner moins en raison de la nécessité de faire diminuer les prix pour faire concurrence aux importations américaines; le prix de revient des poulets américains est inférieur d'environ 25 p. 100 en général en raison des conditions climatiques et autres. Cette concurrence injuste constitue une grave menace pour les producteurs canadiens de poulet à rôtir.

Les producteurs de soya craignent eux aussi qu'une concurrence étrangère incontrôlée ne rogne leurs recettes. Le président de l'Office de commercialisation du soya de l'Ontario, M. Otis McGregor, a déclaré récemment que les producteurs peuvent s'attendre à des revenus sensiblement inférieurs pour la récolte de cette année. Cette diminution est attribuable en grande partie à la concurrence croissante des États-Unis, qui ont exporté au Canada 2.2 millions de boisseaux de soya entier au cours de l'année passée, sans compter la farine et l'huile de soya, pour une valeur marchande totale de 145.8 millions de dollars. Pour la période correspondante, les exportations canadiennes se sont chiffrées à seulement 15.1 millions de dollars.

Une tendance inquiétante se confirme actuellement: celle de l'accroissement des importations de produits agricoles et de la diminution de nos exportations. Nos concurrents établissent des barrières douanières pour gêner l'exportation de nos produits, mais les importations continuent d'inonder le marché canadien à un rythme inquiétant et incontrôlé. Nos producteurs ne sont pas suffisamment protégés. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) rend un mauvais service aux producteurs agricoles et à l'agriculture en permettant à cette situation de se maintenir. Le ministre est en train de perdre toute crédibilité en négligeant de faire changer de position au gouvernement.

Nous savons que les cultivateurs veulent produire, monsieur l'Orateur, et on devrait leur en fournir toutes les possibilités avec le moins possible d'intervention gouvernementale. A tout prendre, les producteurs s'adaptent aux fluctuations du marché. Les producteurs canadiens voient la concurrence d'un bon œil et peuvent être compétitifs sur n'importe quel marché dans des circonstances similaires. Mais on ne peut et on ne devrait pas s'attendre à ce que les producteurs canadiens soutiennent la concurrence de produits étrangers fortement subventionnés. Le gouvernement devrait aider les agriculteurs à trouver et à conquérir des marchés étrangers. D'autre part, on devrait demander aux agriculteurs de mettre au point des programmes de vente plus dynamiques, tant ici qu'à l'étranger. La qualité des produts alimentaires canadienne est la meilleure au monde et est sans contredit à la hauteur de tout programme de publicité ou de promotion.

Si le discours du trône mentionnait même vaguement les questions dont je viens de parler, monsieur l'Orateur, j'aurais pu y voir une lueur d'espoir ou d'encouragement. Mais comme d'habitude, ce gouvernement insensible et irréfléchi a complètement négligé l'industrie agricole. Pour l'industrie agricole et ceux qui s'efforcent de servir ses intérêts, ce discours du trône ne vaut absolument rien.

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, j'ai bel et bien l'intention, même l'obligation, de présenter la motion suivante, qui est appuyée par mon collègue de Joliette:

Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse:

La Chambre déplore que les conseillers de votre Excellence n'aient pas soutenu les secteurs productifs de l'économie et, en particulier, qu'ils n'aient pas réagi comme ils auraient dû le faire face aux difficultés de l'agriculture, par exemple la situation critique des producteurs de lait de transformation, l'importation excessive de viande de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande et l'absence de coordination efficace entre les autorités fédérales et provinciales chargées de l'agriculture.

● (1520)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, pour commencer, j'aimerais d'abord féliciter le nouveau ministre de l'Insdustrie et du Commerce (M. Chrétien) et lui souhaiter beaucoup de succès. Il aura besoin de tous nos vœux de succès s'il veut faire quoi que ce soit de son nouveau ministère. Je ne dis pas cela par manque d'estime pour le personnel du ministère de l'Industrie et du Commerce. Depuis que je suis député, j'ai eu bien des occasions de consulter les fonctionnaires de ce ministère et de travailler avec eux au sujet de divers problèmes de ma circonscription et ils étaient toujours prêts à coopérer et, en fait, j'ai trouvé que c'étaient des gens très compétents.

Le problème n'est pas causé par le personnel du ministère, mais plutôt parce que ce ministère doit servir un gouvernement qui n'a aucune stratégie ni politique industrielle. Par conséquent, le ministère est devenu une sorte d'écurie d'Augias que même Hercule, pas plus que le ministre actuel, ne pourrait nettoyer. Vous vous souviendrez sans doute de l'histoire des écuries d'Augias et d'Hercule qui travaillait jour et nuit pour les nettoyer et qui les retrouvait tout aussi sales le lendemain.

Une voix: C'était Ulysse.

M. Saltsman: Le ministre ne ressemble pas tellement à Ulysse.

Une voix: Cela ne fait rien, vous brassez la même chose de toute façon.

M. Saltsman: Vous êtes les experts en la matière et vous savez certainement quoi faire avec. Malgré tout l'enthousiasme qu'il semble manifester pour certaines idées qu'il compte mettre de l'avant et les changements qu'il envisage d'apporter au ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce n'ira sans doute pas plus loin que les autres ministres libéraux qui se sont précédé à ce ministère depuis que je suis là, c'est-à-dire qu'il se contentera de belles paroles. Il croit pouvoir, à force de belles paroles, persuader le ministère d'atteindre ses objectifs. Il est évident que le ministre a choisi pour héros le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), qui a su faire preuve d'une grande persuasion quand il détenait ce portefeuille sous le gouvernement conservateur. La difficulté, c'est bien sûr que le ministre actuel n'a pas le même pouvoir de persuasion que le député de Prince Edward-Hastings et qu'il ne devrait pas s'aventurer dans cette voie.

Si nous nous arrêtons à certaines des remarques qu'a faites le ministre aujourd'hui, nous sommes contraints de nous demander s'il comprend vraiment en quoi consistent sa fonction et les problèmes qui lui sont posés. Il débute en déclarant qu'il va s'attaquer à certains problèmes. Cela constitue sans aucun doute l'euphémisme du siècle si on pense aux difficultés dans lesquelles notre pays se débat aujourd'hui.

Permettez-moi de consigner au compte rendu quelques remarques au sujet de notre situation actuelle. De 1968 à 1974, parmi les principaux pays industrialisés non communistes, c'est le Canada qui a connu le taux de croissance le plus faible en matière d'exportation. Les chiffres concernant l'année 1975 ne sont pas inclus dans cette comparaison car ils reflètent profondément l'influence de la contraction cyclique internationale. Au cours de cette même période, les exportations réelles ont augmenté à un taux moyen annuel de 5.7 p. 100 au Canada, 8.8 p. 100 aux États-Unis, 12.1 p. 100 en France, 13.5 p. 100 au Japon et 7.1 p. 100 en Grande-Bretagne. Même en Grande-Bretagne, où la situation était particulièrement préoccupante, les exportations ont augmenté de 2 p. 100 de plus qu'au Canada. En outre, en dehors du Canada, deux pays industrialisés seulement ont vu le volume de leurs importations s'accroître plus rapidement que celui de leurs exportations. Toujours au cours de cette même période, les tendances réelles du commerce ont été plus préoccupantes au Canada qu'en Grande-Bretagne.

Calculée en fonction des étapes de fabrication, la balance commerciale du Canada a continué d'évoluer au cours de la dernière décennie dans un sens qui a suscité le mécontentement à l'égard des politiques gouvernementales. Certes, notre excédent dans le commerce des marchandises s'est accru de façon continue, notamment en ce qui concerne les matières premières et les produits semi-finis. Toutefois, en ce qui concerne les produits finis, le secteur qui crée le plus grand nombre d'emplois, le secteur manufacturier par excellence, c'est la tendance inverse qui s'est fait sentir. Le déficit de la balance commerciale du Canada dans le domaine des produits finis s'est accrû constamment depuis 1968. Cela est dû en partie à une évolution défavorable dans le secteur de l'automobile, bien que l'on ait également constaté des déficits de plus en plus importants pour d'autres produits finis. Même si l'on ne tient pas compte des huit produits d'exportation les plus importants, la balance commerciale du Canada s'est détériorée de la même façon depuis 1968.

J'ai mentionné rapidement ces chiffres pour faire voir que nous avons sans doute connu parmi les nations productrices ou développées, la plus faible expansion de notre commerce. Il faut se demander comment, avec nos ressources et notre population, nous avons pu nous tirer si mal d'affaire sur le plan commercial. Le ministre résume la situation en disant que nous éprouvons «certaines difficultés.» Mais en fait de solutions, il a dit qu'il recevrait avec plaisir les idées qu'on pourrait lui présenter. Je pense que ces idées ne viendront pas du côté gouvernemental. Il faudra donc qu'il cherche ailleurs.

Le ministre semble particulièrement fier de ce que le gouvernement a désigné un ministre d'État chargé des petites entreprises. Je ne suis pas contre. C'est très bien de chercher à aider les petites entreprises, dans la mesure du moins où c'est possible. Mais cela ne règle pas le problème central, qui est celui de notre déficit commercial. Ce n'est donc au mieux qu'une mesure de façade, un geste de relations publiques. Les petites entreprises, cela attendrit tout le monde, comme la maternité.

Ce n'est pas en aidant les petites entreprises que le gouvernement va créer des emplois, dans l'état actuel de notre société. Souvent les petites entreprises peuvent s'acquitter de fonctions utiles qui ne peuvent être accomplies par les grandes entreprises. Ceux d'entre nous qui les connaissent un peu savent à quel point elles sont souvent tributaires de la macro-industrie. Ce ne sont pas elles qui sont des initiatrices ou des innovatrices, ce ne sont pas elles qui créent les nombreux emplois dont nous avons besoin. Ce sont de très importantes

auxiliaires, et il faut les encourager. Mais nous aurions tort de penser qu'en les stimulant nous créerons les nombreux emplois qui nous manquent. Dans tous les pays, on sait qu'à l'heure actuelle c'est la grande industrie qu'il faut. Seule la grande industrie peut effectuer l'effort de recherche, de commercialisation et de tout ce qu'il faut pour faire face à la concurrence internationale.

Nous avons certaines industries de taille respectable au Canada, mais nous n'avons jamais vraiment créé une structure industrielle canadienne cohérente ou globale susceptible de s'imposer dans la concurrence internationale. Cela est dû en partie à la présence de la propriété étrangère.

Il est intéressant de noter que malgré tous les efforts des responsables de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous n'avons pas pu renverser cette tendance à la propriété étrangère en ouvrant de nouvelles entreprises canadiennes quand d'autres sont mises en vente. Cet organisme a cherché à faire passer certaines entreprises des mains de sociétés étrangères à celles de sociétés canadiennes. Malgré toutes les bonnes intentions de l'Agence, il n'en demeure pas moins, lorsqu'on y regarde de près, que, pour une raison quelconque, les Canadiens n'ont pas réussi à acquérir ces entreprises au moment où elles étaient sur le marché.

S'il est arrivé parfois que les Canadiens participent à l'acquisition de sociétés étrangères, ce fut souvent grâce à l'intervention du gouvernement qui finançait en partie l'achat et le transfert de propriété. Il est difficile de comprendre pourquoi les hommes d'affaires canadiens sont dans une position aussi faible et pourquoi ils ne prennent par les mêmes risques que dans d'autres pays. Si nous survolons notre histoire, nous constaterons peut-être qu'il n'y a jamais eu de société capitaliste semblable au Canada et qu'en fait, les hommes d'affaires canadiens, à de très rares exceptions, se sont toujours montrés peu hardis et fortement tributaires du gouvernement.

De nombreux projets n'auraient peut-être jamais été réalisés, au Canada, sans l'intervention du secteur public ou la participation du gouvernement qui, en fait, prenait la grosse part du risque. Quelles conclusions faut-il en tirer? A mon avis, cela signifie que tant que nous ne changerons pas l'homme d'affaires canadien et les institutions financières de notre pays, le gouvernement canadien devra jouer un rôle beaucoup plus important dans l'expansion industrielle. C'est ce qui est arrivé par le passé et c'est ce qui se produira à l'avenir, à moins que le ministre de l'Industrie et du Commerce n'adopte une attitude différente de celle de ses prédécesseurs, qui se sont contentés de se tourner les pouces.

● (1530)

Nous pouvons écarter ces problèmes par des exhortations, en prenant d'assaut les marchés mondiaux comme si nous étions les seuls à vouloir les accaparer. Nous devons être en mesure d'offrir quelque chose à ces marchés et le fait que nous ne sommes pas en mesure de le faire. Toutes les techniques de vente les plus raffinées du monde n'y changeront rien.

Chaque fois qu'on soulève la question de notre manque de compétitivité, la seule raison qu'y trouvent immédiatement certains est le niveau trop élevé des salaires que l'on verse au Canada. Or, bien des raisons expliquent notre absence de compétitivité et notre faible productivité. L'une d'elle est la façon dont nos industries sont organisées et ensuite la façon dont elles se concurrencent entre elles. La productivité ne dépend pas tellement de l'ouvrier qui travaille à la chaîne, mais plutôt de l'organisation de l'industrie. Notre productivité n'est pas aussi élevée qu'elle le devrait. Comment allons-nous l'accroître? Mes collègues à ma droite m'écoutent avec intérêt et cela me fait bien plaisir. L'un d'eux paraît sur le point de se lever pour faire une suggestion. Peut-être voudrait-il dire que la façon d'accroître la productivité est d'inviter le gouvernement à cesser de puiser dans les goussets des contribuables et à la laisser faire aux commerçants canadiens qui vous diront comment accroître la productivité.

A en juger par la lueur qui éclaire son regard c'est le raisonnement qu'il allait défendre. J'ai voulu épargner au député de Provencher (M. Epp) la peine de poser une question, car je l'ai posée moi-même sous forme d'affirmation. Je lui demande ceci: est-ce vraiment exact? Car en réalité le gouvernement actuel s'est montré plus généreux que presque tout autre gouvernement en matière d'avantages fiscaux. Que veulent-ils de plus les hommes d'affaires canadiens? Leurs taux d'imposition sont peu élevés. Les taux réels d'imposition ne sont ni élevés ni onéreux au Canada. Ce n'est pas ce qui nuit à la concurrence.

Comme mes collègues à la Chambre, j'ai essayé de découvrir un groupe d'entrepreneurs canadiens qui sont prêts à tenter de persuader les banques de prendre des risques. A moins qu'il n'y ait de garanties suffisantes il n'existe pas d'investisseurs canadiens prêts à s'atteler à la tâche. Peut-être y en aura-t-il un jour, je l'ignore, mais ils continuent de manquer, à quelques exceptions près comme E. P. Taylor ou Lord Beaverbrook. Pour vous donner une idée de notre éthique, nous les avons chassés du pays. Nous ne pouvions tolérer les Lord Thompson et consorts.

M. McCain: Vous avez fait votre part pour cela.

M. Saltsman: C'est faux. De fait, j'ai prononcé un discours à la Chambre félicitant Lord Thompson sinon de sa tendance à accumuler de l'argent, du moins de son intégrité à admettre que c'était le seul but de ses entreprises. Maintenant, Lord Thompson n'est plus, mais je ne lui en ai jamais voulu. D'ailleurs, je l'ai trouvé assez sympathique les fois où je l'ai rencontré à Londres et j'aimerais consigner ce fait au compte-rendu.

A mon avis, les exhortations persuasives et les assauts contre les marchés étrangers ne serviront à rien. Le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de se leurrer. Le fait est que, même si le ministre avait de bonnes intentions en proposant ce programme et en parlant des choses qu'il avait l'intention de faire, il n'a pas les pouvoirs nécessaires pour les faire. Il ne les a pas parce que le gouvernement n'a pas de politique, qu'il n'a pas de stratégie, que rien n'est coordonné et qu'il ne prend que des mesures ad hoc. Pour rendre votre économie compétitive, il faut examiner systématiquement tous les facteurs qui font qu'une économie est compétitive, toutes les raisons pour lesquelles on n'arrive pas à faire de commerce tandis que d'autres le peuvent.

Je me suis bien demandé ce que le ministre voulait dire quand en parlant du commerce d'exportation il a indiqué que très souvent des hommes d'affaires canadiens se livrent concurrence pour un contrat d'exportation et que c'est une très mauvaise chose. J'ai toujours cru que le parti libéral pensait que la concurrence était une bonne chose. Maintenant, le gouvernement affirme que c'est mauvais dans le cas des contrats d'exportation. Par conséquent, le ministre, de même que son gouvernement, j'imagine, devront décider quelle entreprise est le mieux en mesure d'accomplir le travail, comme il l'a dit lui-même. S'il y a un travail à faire outre-mer, au lieu de permettre qu'un certain nombre de compagnies canadiennes rivalisent pour obtenir le contrat, le ministre prendra une décision et dira: «Nous pensons que A ferait mieux l'affaire que B.»

Tout en écoutant le ministre, j'essayais d'imaginer exactement comment il allait s'y prendre. Va-t-il inviter les sociétés à son bureau et examiner les offres de chacune et leur dire qu'elles devraient se mettre d'accord et que l'une d'elles devrait sousmissioner et les autres pas? Si c'est le cas, je suis certain que le personnel qui enquête sur les coalitions s'intéressera énormément à une telle conversation, même si les consortiums aux fins d'exportation sont exempts des dispositions de la loi sur les coalitions.

Si nous devons favoriser des associations de la sorte et si le ministre croit vraiment que ces associations, pour les besoins de l'exportation, sont possibles sans que le marché canadien en souffre, si la société tire un profit raisonnable des marchés d'exportation—et je ne pense pas que ce soit le cas—mais si au moins elle obtient un prix plus élevé grâce à ce genre d'association, n'y aura-t-il pas effet d'entraînement, ne finira-t-on pas par se dire que ce qui marche d'un côté doit forcément marcher sur le marché intérieur? Je pense qu'ils en vinrent à cette conclusion il y a longtemps. Le ministre sous-estime l'importance de la collaboration qui existe aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché de l'exportation.

Qu'est-ce qui rend le ministère de l'Industrie et du Commerce aussi peu efficace? J'ai déjà dit qu'à mon avis ce ministère comptait des fonctionnaires très compétents. Les rapports que j'ai eus avec le ministère ont été bons. Lorsque j'ai eu un problème à lui soumettre, j'ai trouvé non seulement de la compréhension mais une volonté de régler le problème. Ce n'est pas souvent qu'on peut appeler un sous-ministre le dimanche et obtenir des mesures concrètes, ou qu'on voit des fonctionnaires travailler la moitié de la nuit à un contrat, parce qu'ils savent que c'est urgent et important. Mais ce n'est pas là que semble être le problème. Le problème, c'est que les politiques du gouvernement réduisent le ministère de l'Industrie et du Commerce à n'être que les nouvelles écuries d'Augias; il fait tout juste office de dépotoir et on s'y débarrasse de tout ce qui gêne en lui demandant d'essayer de compenser les politiques désastreuses des autres secteurs; trouver quelques fonds ici pour remonter un secteur d'activités, accorder une subvention par là et bricoler de droite et de gauche pour rattraper les insuffisances des politiques gouvernementales.

[M. Saltsman.]

● (1540)

Examinons certains des faits. Tout d'abord le gouvernement—le gouvernement actuel comme d'ailleurs ceux qui l'ont précédé—ne peut jamais se décider s'il doit ou non se concentrer sur l'industrie manufacturière, l'agriculture ou l'industrie d'extraction. Si les gouvernements n'ont pas voulu se décider, c'est que cela impliquait un jugement de valeur ou une ligne à suivre. Or, les gouvernements ne l'ont jamais fait. Ils affirment qu'ils comptent se concentrer sur tout à la fois, l'industrie manufacturière, les industries extractives, l'agriculture et la pêche. Ils veulent faire plaisir à tout le monde, et laissent les investissements aller au gré de chacun.

Il n'y a donc jamais eu véritablement de politiques de l'investissement bien pensée. Qu'en est-il résulté? Il en résulte que, comme le Canada est un pays riche en ressources, les investissements, à moins qu'on n'intervienne, se feront naturellement surtout dans l'exploitation des ressources. C'est bien naturel puisque nombre d'investisseurs sont des étrangers, avec des usines dans d'autres pays qui ont besoin de minerai de fer, d'amiante et d'autres matières premières brutes pour satisfaire ailleurs les besoins de leurs installations manufacturières. C'est ce qui s'est produit.

Ce grand afflux d'investissements a contribué à la hausse de la valeur du dollar canadien. Mais la hausse de cette valeur et le maintien d'un taux d'intérêt élevé qui l'accompagne—et quelquefois ces intérêts élevés servent à stimuler l'investissement étranger—ont finalement tué l'industrie manufacturière canadienne. Les importations sont meilleur marché mais les exportations plus chères. Et même si notre productivité était aussi bonne que celle d'autres pays, il suffirait pour tout gâcher de garder au maximum la valeur du dollar canadien comme on le fait. Toutefois, lorsque notre productivité n'est pas aussi élevée c'est vouloir détruire ou du moins nuire à notre industrie secondaire que de chercher à maintenir le dollar canadien à un niveau supérieur à celui de notre concurrent principal, les États-Unis.

Notre dollar se fonde sur la productivité et, somme toute, c'est une conséquence logique d'un taux de change flottant. Un taux de change flottant doit refléter les différences de productivité d'un pays à l'autre et, du fait de telles considérations, notre dollar devrait correspondre à quelque 90 ou 94 p. 100 du dollar américain, non pas valoir plus que lui.

Le député qui avait la parole avant moi a souligné certaines des difficultés qu'il connaît bien dans le secteur agricole et a exposé le sort de certains agriculteurs. Le problème dont il a parlé s'explique sûrement en partie du fait de la valeur élevée du dollar. Que nous parlions de poulets ou d'outillage, le résultat est le même. Si notre dollar vaut plus que le dollar américain, il est plus rentable d'aller acheter des poulets aux États-Unis. Toutes choses égales, les Américains n'achèteront certainement pas nos poulets si notre dollar vaut plus, s'ils doivent payer plus cher ou si leur argent n'a pas la même valeur d'achat au Canada. Et pourtant on s'attend à ce que le ministère de l'Industrie et du Commerce vende les produits canadiens d'une façon ou d'une autre, sans que l'on modifie la valeur du dollar canadien. C'est une tâche impossible. Comment s'étonner alors que nos fermiers retournent à leurs étables le lendemain et les trouvent aussi pleines que la veille. Voilà la politique que nous avons.

Le ministre a dit qu'il se préoccupait des chômeurs, et je suis certain qu'il est sincère. Mais comment parviendra-t-il à réaliser le plein emploi au Canada avec les politiques du gouvernement actuel? Il a dit quelques paroles qui méritaient, je crois, une explication ou une allusion au NPD. Il a parlé à peu près en ces termes: «Nous n'avons pas souffert d'une récession; nous avons mieux réussi qu'ailleurs». A mon avis, la seule chose qui a épargné à notre pays la récession la plus grave que nous ayons jamais eue—qui aurait été certes plus grave qu'aux États-Unis—est le fait que depuis des années, le NPD exerce son influence pour imposer des politiques sociales au gouvernement. Sans ces programmes de soutien au Canada, sans l'assurance-chômage, les diverses subventions disponibles et les pensions de vieillesse, nous aurions été dans un marasme si profond que les années 30 nous auraient semblé florissantes. C'est cela seulement qui a sauvé le gouvernement et non son habileté ou ses politiques.

Le gouvernement a sauvé la face grâce aux programmes de soutien qui ont maintenu le pouvoir d'achat en dépit de ses insuffisances manifestes et de son impossibilité de mettre au point une stratégie industrielle et de créer des emplois. Même si ces mesures ont empêché les pires tribulations de fondre sur les Canadiens, ce n'est pas ce qu'ils veulent: ils veulent des emplois. Grâce à ces politiques, on a peut-être évité la pire des récessions, mais à quel prix? Nous avons dépensé des sommes énormes pour l'assurance-chômage et les politiques de bien-être et, dans bien des cas, nous avons perdu notre dignité. La création d'emplois et l'établissement de politiques appropriées auraient permis d'éviter tout cela.

Devant presque un million de chômeurs au pays, il faut se demander pourquoi le gouvernement maintient deux mesures qui, de l'avis de tous, contribuent à diminuer nos exportations et nos emplois: je parle du taux d'intérêt élevé et du taux excessif du dollar canadien, qui découlent de politiques gouvernementales. Ces choses ne se produisent pas par hasard. C'est le gouvernement qui le veut ainsi. Pourquoi agit-il ainsi? Je suppose que c'est parce qu'il est arrivé à la conclusion que le taux d'inflation hausserait s'il choisissait l'autre solution; autrement dit, le plein emploi ferait peut-être hausser le taux d'inflation. Toutefois, maintenant que tout ce problème de l'inflation est devenu une question politique plutôt qu'autre chose, le gouvernement a présenté cette mesure dans le cadre de la loi anti-inflation, et il est assez évident que la Commission de lutte contre l'inflation a joué un rôle très mineur, si rôle elle a joué, sur les prix imposés par le secteur industriel.

Les chiffres indiquant une diminution de notre taux d'inflation découlent de la situation internationale mais plus particulièrement, d'une certaine stabilisation du prix de l'énergie et d'une baisse très marquée du prix des produits alimentaires. Ce sont là les principaux facteurs responsables des fluctuations du coût de la vie. Si nous diminuions les taux d'intérêt et le taux du dollar canadien, une des premières conséquences—parce que nous importons beaucoup des États-Unis—serait probablement une hausse de certains prix au pays. Je dis de certains prix, mais à mon avis, si on procède logiquement et par étape, cette hausse n'aurait pas de conséquences inflationnistes notables. Cependant, notre gouvernement a peur et son avenir, si avenir il y a, semble dépendre de son succès à prouver qu'il a jugulé l'inflation ou qu'il en a grandement diminué le taux.

● (1550)

Le gouvernement est pris de terreur à l'idée de sacrifier quoi que ce soit en vue de créer des emplois, de stimuler l'embauche, et d'améliorer nos possibilités en matière d'exportation, parce que le progrès en ces domaines risquerait de faire monter d'un point le pourcentage de l'inflation. Nos dirigeants sont tellement obnubilés par la lutte contre l'inflation qu'ils sont prêts à sacrifier tous les autres domaines pour assurer sa réussite. Je trouve que c'est désastreux pour le pays . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole a expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre donne-t-elle son consentement à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Saltsman: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie aussi mes amis et collègues de la Chambre. Je ne serai pas long.

Je crois le ministre sur parole. Je le connais depuis des années et n'ai aucune raison de douter de sa sincérité. Il nous a dit qu'il fallait vraiment prendre des mesures, qu'il serait heureux qu'on lui présente des suggestions et qu'on lui propose des solutions. Je ne prétends pas être expert et je suis sûr qu'aucun autre député n'a les connaissances du ministre quand il s'agit des questions relevant de son ministère; par contre, nous avons peut-être, nous, la capacité de voir ce qui se passe, d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Notre travail consiste à critiquer, à essayer de comprendre les événements car tout le monde s'inquiète de ce que je considère comme des résultats désastreux dans le domaine de l'emploi au Canada.

Le jour viendra peut-être où nous n'aurons plus à nous soucier de créer des emplois. On dit que la période pléthorique devrait prendre fin dans les années 80, de sorte que nous pourrons alors nous tourner vers les industries de capital. En attendant, cependant, la génération présente a besoin d'emplois—maintenant. En même temps, le gouvernement doit exercer un choix délibéré pour ce qui est de créer des emplois. Nous devrons en payer le prix dans d'autres domaines—peut-être devrons-nous, par exemple, différer l'exploitation de quelques ressources importantes. Qu'il en soit ainsi, s'il ne peut en être autrement.

Le plus grand service que le ministre puisse rendre dans ses nouvelles fonctions est de frapper du poing sur la table aux réunions du cabinet et de dire que son ministère ne peut agir à moins de disposer d'un plan quelconque, d'une sorte de stratégie industrielle, d'une sorte de perspective industrielle qui ordonne toutes les politiques de façon à améliorer notre position concurrentielle.

L'Adresse—M. Collenette

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, vous êtes à même de constater à l'appui que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et moi-même avons reçu ici qu'en dépit de nos échecs mineurs d'hier, nous constituons toujours un parti uni, inébranlable et prêt à se lancer à la suite du premier ministre (M. Trudeau) et à faire la lutte à nos vis-à-vis lors de la prochaine campagne électorale. Avant d'entrer dans le vif du sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter de votre nomination. Vous connaissant depuis bien des années, je sais que vous ferez preuve dans votre tâche du plus grand souci de diligence et d'impartialité.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: Je suis vraiment très heureux de prendre part au présent débat cet après-midi. Le discours du trône et les projets de loi qu'on nous invitera à adopter au cours de la présente session de la 30e législature, pour être tout à fait franc, feront ou déferont le parti libéral, le parti que je représente, le gouvernement que j'appuie depuis deux ans et que je continuerai à appuyer.

On a déployé beaucoup d'éloquence ces jours-ci à dénoncer les maux de l'inflation, le programme de lutte contre l'inflation, les problèmes que pose l'application de la loi sur les langues officielles, la permanence de la crise énergétique et les innombrables autres problèmes qui assaillent le Canada. Dans le cours de mon intervention, j'aimerais, monsieur l'Orateur, exposer les faits qui touchent notre économie pour ensuite les relier au climat politique qui a, à mon avis, suscité beaucoup d'incertitude dans tout le pays.

A mon sens, monsieur l'Orateur, les problèmes essentiels auxquels le Canada fait face ne sont pas fondamentalement économiques, ni nécessairement sociaux, ni même nécessairement linguistiques ou culturels mais bien politiques. Je vais lancer un ballon d'essai portant sur la restructuration du régime parlementaire tel que nous le connaissons et je terminerai en faisant quelques observations sur l'unité nationale et le bilinguisme.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, examinons rapidement la situation économique. Par suite de l'adoption du programme anti-inflationniste, le traumatisme de l'inflation qui faisait rage à la fin de 1974 et en 1975 a pu finalement être surmonté, ce qui nous fait dire que le programme a été un succès. Il se trouve des députés en face, notamment chez les néo-démocrates, qui prétendent que le programme anti-inflationniste n'a pas réussi à juguler l'inflation: au contraire, la baisse considérable du prix des aliments est le principal facteur qui a contribué à faire chuter l'indice annuel des prix à la consommation, de 10 p. 100 qu'il était à 6½ p. 100, selon les chiffres du mois d'août.

Ces détracteurs soutiennent que le prix des aliments n'est pas assujetti au programme anti-inflationniste et que par conséquent, ce dernier a eu peu d'effets réels sur le taux d'inflation. Cela est faux puisque les frais de transport et de distribution qui tombent bel et bien sous le coup du programme s'insèrent dans le coût des produits alimentaires au niveau du détail.

Selon moi, le succès du programme jusqu'à présent tient principalement, je le répète, à ce qu'il a réussi à vaincre le traumatisme de l'inflation. Les revendications salariales exorbitantes qui se sont manifestées pendant l'été de 1975 ont bien sûr été considérablement touchées par le programme. Ces coûts de la main-d'œuvre auraient déteint sur le système d'établissement des prix et entraîné des hausses de prix énormes en 1976. En conséquence, le taux d'accroissement des prix de détail a été sensiblement réduit, mais pas suffisamment, monsieur l'Orateur, pour que nous songions à abandonner le programme à ce stade-ci.

Le premier ministre parle de maintenir le programme de lutte contre l'inflation en vigueur jusqu'en 1978. Je ne suis pas si sûr que nous puissions attendre aussi longtemps car le principal avantage de tout programme statutaire de réglementation des salaires et des prix tient à l'effet de choc qu'il provoque au départ; par la suite, au fur et à mesure qu'il s'attaque à un nombre sans cesse croissant de secteurs économique, au revenu des particuliers, sa popularité décroît. En outre, toute période prolongée de réglementation entrave de façon draconienne l'expansion des affaires. On devrait abandonner progressivement le programme au cours de l'été de 1977.

Il faut dire, monsieur l'Orateur, en toute justice, que depuis deux ou trois ans alors que tous les pays du monde industrialisé ont été assaillis par les problèmes de la montée rapide de l'inflation et d'un chômage élevé, le Canada a bien tenu tête à la tempête, aussi bien que n'importe quel autre pays exception faite peut-être de l'Allemagne de l'Ouest, de la Suède et de la Norvège. Il est vrai que l'économie n'a pas progressé; il est vrai que pour la première fois depuis la grande dépression, les Canadiens ont vu stagner leur niveau de vie, mais ils n'ont pas connu une diminution du niveau de vie comparable à celle qui a frappé les Britanniques, les Français, les Italiens et les Japonais.

Nous sommes sur la voie de la reprise économique et je ne doute absolument pas que d'ici deux ou trois ans, comme on le dit dans le discours du trône le Canada sera de nouveau en pleine prospérité, même si le rythme de progression de cette prospérité n'atteint pas celui des 20 dernières années, où les revenus disponibles ont doublé. Je pense que cette époque est à jamais révolue, monsieur l'Orateur. Il faudrait toutefois dire aux Canadiens que l'on peut espérer une amélioration plus progressive de leur vie tant sur les plans matériel que spirituel. C'est ce que disent les prévisions économiques établies non seulement par des organismes internes comme le Conseil économique du Canada, mais aussi par des organismes extérieurs comme l'Organisation de coopération et de développement économique.

Alors que l'inflation et le chômage ont affecté de façon marginale le niveau de vie au pays, nous avons vu l'irruption sauvage de bien des problèmes sociaux et une tendance générale à mépriser les valeurs et institutions traditionnelles de la société canadienne. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire qu'il existe un grand sentiment d'hostilité au pays. Une bonne partie de cette hostilité est dirigée vers les gouvernements à tous les niveaux mais, bien sûr, de façon plus remarquable vers le gouvernement fédéral et le chef de ce gouvernement qui est notre premier ministre.

C'est un fait dont nous sommes pleinement conscients de ce côté-ci de la Chambre. Les libéraux s'interrogent actuellement pour savoir quelle est exactement leur responsabilité à l'égard des critiques qu'on formule à l'endroit du premier ministre et du gouvernement. Nous essayons d'analyser rationnellement les raisons de l'impopularité du gouvernement et de présenter des politiques concrètes qui répondent aux préoccupations et aux frustrations des Canadiens.

Il semble, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition (M. Clark) n'ait ni le goût ni peut-être, si la vérité était connue, la capacité d'analyser rationnellement les questions qui préoccupent les Canadiens. Comme nous l'avons vu dans un des discours les plus bourrés de clichés et lieux communs que cette Chambre ait entendus d'un chef de parti, certainement depuis les deux années que je suis ici et peut-être depuis beaucoup plus longtemps encore, le chef de l'opposition a montré qu'il ne pouvait absolument pas discerner les forces qui sous-tendent notre pays. Il a parlé du Canada comme étant, et je cite:

. . . avant tout une association et l'essence de cette association est d'établir une base de respect et de confiance mutuels. Cela n'a pas fonctionné, et ce n'est pas par hasard. Cela n'est pas dû à des forces étrangères. La cause de cet échec c'est que depuis près de dix ans, le gouvernement actuel s'est permis de se désengager unilatéralement . . . de modifier unilatéralement . . .

● (1600)

C'est un peu facile! Quelle foutaise!

M. Hnatyshyn: Vraiment!

M. Collenette: Toutefois, je conviendrai avec le chef de l'opposition que le respect et la confiance mutuels pour le gouvernement du Canada se sont détériorés. Cela n'est pas dû aux mesures unilatérales du gouvernement libéral mais plutôt, je crois, au fait que le régime parlementaire actuel de notre pays n'a pas fonctionné convenablement.

M. Hnatyshyn: Pourquoi ne pas en tenir le climat responsable, ou dire que c'est à cause de la bombe atomique?

M. Collenette: Non seulement le respect et la confiance mutuels se détériorent, mais en fait, à mon avis, le pays entier risque de se démembrer. Il se démembre parce que la Chambre n'est pas vraiment représentative. La notion de Parlement représentatif calquée sur le modèle britannique s'applique dans les pays depuis 100 ans. Mais la rapidité de l'évolution économique et sociale et les disparités régionales de notre pays ont mené à une situation où le Parlement, l'organisme dont nous faisons tous partie, ne reflète plus les désirs de la population.

Nous, les libéraux, avons prétendu avec une certaine fierté que nous étions le seul et unique parti national du Canada. Il est manifeste depuis longtemps, et je crois que le premier ministre l'a reconnu officiellement dans le discours qu'il a prononcé à Toronto il y a quelques semaines, que notre parti ne peut plus prétendre à ce titre. Notre position dans l'Ouest est faible, c'est le moins qu'on puisse dire.

Du même coup, le parti progressiste conservateur continue d'être en grande partie anglophone et il a une maigre représentation dans la province de Québec. A mon avis, monsieur l'Orateur, il a de faibles chances de gagner de nouveaux sièges dans cette province lors des prochaines élections. Pourtant, 25 p. 100 des électeurs de la province d'Alberta ont voté pour le parti libéral, lors des dernières élections fédérales, et au Québec, 19 p. 100 ont voté pour le parti progressiste conservateur. Le nombre de sièges obtenus par ces votes fausse la signification véritable de la démocratie. C'est pourquoi il y a à la Chambre deux partis principaux qui ne sont pas vraiment des partis nationaux, et deux partis de moindre importance: les créditistes, qui ont presque tous leurs sièges au Québec, et les néo-démocrates qui comptent quelques sièges industriels en Ontario et en Colombie-Britannique ainsi que d'une petite poignée de paysans radicaux des Prairies.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Hnatyshyn: C'est plutôt drôle d'appeler Stanley Knowles un paysan radical.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Par «paysan», il entend «qui a les pieds sur terre».

M. Collenette: Beaucoup, à la Chambre et en dehors, ont affirmé qu'il faudrait ressusciter le Sénat—à supposer qu'il ait jamais été en vie—de manière qu'il reflète davantage les points de vue des régions. On a suggéré que la liste des nominations au Sénat soit préparée par les gouvernements des provinces. Ceci, à mon avis, monsieur l'Orateur, entraverait la gestion des affaires nationales au Canada, comme c'est le cas en France, aux États-Unis et en Australie, où existe le bicameralisme. Je pense qu'il est essentiel, pour qu'un gouvernement fonctionne efficacement, qu'il n'y ait qu'un seul organisme chargé de la prise de décisions à l'échelle nationale—comme ici, le Parlement. Cependant je crois qu'on pourrait changer radicalement les modalités d'élection des députés, pour mieux refléter l'opinion de l'électorat.

Jusqu'ici, on a beaucoup prôné le régime de la représentation proportionnelle. Je pense que c'est la seule solution aux problèmes actuels du Canada. Nous devons en effet mettre un terme au dilemme qui consiste à avoir un État à un seul parti, par suite du système électoral qui crée une déformation terrible dans la représentation, en répondant au principe que pour chaque circonscription, le gagnant remporte le siège. On pourrait sans doute prendre exemple sur l'Allemagne de l'Ouest en adoptant un système de représentation proportionnelle ou panachée.

Par conséquent, je vous suggérerais la solution suivante. Lorsqu'on procédera au rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il faudrait inclure des modifications sur la structure parlementaire. Tout en continuant de répartir les sièges pour chaque province proportionnellement à la population, comme c'est le cas actuellement, avec les mêmes garanties constitutionnelles que celles qui ont été données au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, il faudrait stipuler que seule la moitié des sièges d'une province pourraient être comblés au moyen de l'élection par suffrage direct. L'autre moitié des sièges de chaque province seraient, comme en Allemagne de l'Ouest, comblés au moyen d'un mode de vote proportionnel préférentiel. Pour ceux qui désirent approfondir la question, je les renvoie à l'excellent résumé de Geoffrey K. Roberts dans son ouvrage «West German Politics».

C'est précisément parce que le Parlement ne représente pas avec exactitude l'opinion de toutes les régions du pays qu'est née ce malaise régional qu'expriment à présent les provinces. Avec ce sentiment de mécontentement à l'échelle des régions, le pouvoir des provinces s'est accru de manière anarchique au point qu'une grande partie des tâches des gouvernements fait à présent double emploi, ce à quoi s'ajoute la tendance à une distorsion de la politique fiscale nationale, du fait que les provinces cherchent à emprunter à la fois au Canada et à l'étranger. Le principe exprimé par le chef de l'opposition et le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) voulant que les provinces et le gouvernement central soient d'égale force est plutôt contradictoire. Si l'on continue à accorder des pouvoirs fédéraux, que ce soit au Québec ou à l'Alberta, on brisera irrémédiablement l'unité du pays, et en quelques années seulement. J'exhorte le chef de l'opposition et je le mets au défi de s'attaquer au rapatriement de la constitution, de laisser de côté son esprit de clocher et, s'il le peut, d'essayer de voir les choses

dans leur perspective nationale. C'est peut-être difficile pour lui, car le chef de l'opposition semble être la marionnette d'intérêts provinciaux enragés qui tirent les ficelles d'Edmonton.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots de l'unité nationale, du bilinguisme et des cours de français intensifs dans les provinces anglophones.

[*Français*]

Monsieur le président, plusieurs Canadiens de langue anglaise qui sont nés au Canada oublient trop facilement le sort que doit subir un groupe minoritaire. Demandez seulement à un immigrant fraîchement arrivé à Toronto s'il est facile de s'y faire accepter de la majorité! Posez la même question à certains de nos amis Juifs. La réponse sera bruyamment négative. Les nouveaux Canadiens doivent subir des difficultés en raison de leurs différences linguistiques et culturelles; ils sont en butte à la discrimination à cause de la couleur de leur peau ou de leur religion.

Les immigrants acceptent généralement ces difficultés. Ils les considèrent comme un prix à payer pour être acceptés dans ce pays. Mais il n'en va pas de même des Canadiens de langue française. Ils sont plus qu'une minorité, ils font partie d'une minorité qui a le rang de partenaire égal dans l'État-nation canadien. C'est là un fait irrévocable de la vie canadienne, que reconnaissent tous les partis au Parlement sauf le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et ses amis. Néanmoins, les francophones modérés qui sont majoritaires au Québec doivent constamment se battre sur deux fronts à la fois. Ils doivent se battre contre les éléments séparatistes, dont les arguments touchent une corde sensible au cœur de leurs compatriotes. Ils doivent aussi se battre contre les anglophones imbus d'un complexe de supériorité raciale, qui font peu d'efforts pour faire place au fait français dans leur vie quotidienne.

Les derniers événements ont fait le jeu du parti québécois et des séparatistes.

La Loi des Langues officielles est le ciment qui tient ce pays ensemble. Elle exprime le droit légal des Canadiens des deux langues d'être servis dans leur langue respective par leur gouvernement national à travers le pays. Là où c'est possible, je pense que la population désire que le gouvernement établisse ce service. C'était là le nœud du conflit de l'air. Si la sécurité et le bilinguisme sont compatibles, pourquoi refuserait-on l'implantation du bilinguisme dans ce secteur?

La majorité des citoyens de ma circonscription et du pays, j'en suis convaincu, réagissent avec sympathie devant le dilemme linguistique et culturel que vivent nos partenaires de langue française. Seuls ceux qui sont mal informés sont incapables d'accepter l'inévitable, à savoir que nous sommes un pays composé de deux peuples fondateurs et possédant deux langues officielles.

[*Traduction*]

Le programme de cours de français intensifs lancé à Ottawa avec une aide financière appréciable du gouvernement fédéral a obtenu un succès presque embarrassant pour le gouvernement ontarien qui exerce une importante juridiction sur l'éducation. Le succès de ce programme et d'autres programmes du même genre d'un bout à l'autre du pays a sans doute incité M. Spicer à préconiser l'intensification des programmes bilingues pour les écoliers canadiens.

[M. Collenette.]

A la suite des recommandations intelligentes de M. Spicer j'aimerais, conformément aux sentiments exprimés dans le discours du trône, faire une suggestion au secrétaire d'État récemment nommé, M. Roberts, qui siège à la Chambre et qui va, je crois, faire beaucoup pour l'unité nationale dans ses nouvelles fonctions. Lorsque les autorités fédérales-provinciales discuteront cet hiver du renouvellement des accords par lesquels le gouvernement fédéral paie une partie de l'éducation post-secondaire, je crois que le gouvernement ne devrait accorder son appui financier qu'à la condition que ceux qui désirent entrer à l'université connaissent une deuxième langue. Cette deuxième langue ne devra pas nécessairement être le français ou l'anglais; il pourrait s'agir de l'italien, du grec, de l'ukrainien ou de n'importe quelle autre langue.

Cela encouragerait les enfants des néo-Canadiens qui ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais à conserver leur patrimoine culturel; en même temps on tiendrait compte de leur connaissance de cette autre langue pour leur entrée à l'université. Les enfants des parents anglophones choisiraient, je pense, presque toujours le français comme deuxième langue et les enfants de parents francophones choisiraient presque exclusivement l'anglais.

Ces dernières années, j'ai remarqué à Toronto que la radio et les journaux exprimaient une certaine hostilité à l'égard de la loi sur les langues officielles et du fait indéniable que notre pays a été fondé par deux groupes linguistiques et culturels; pourtant les parents francophones et surtout ceux qui appartiennent à ce qu'on définit en gros comme la classe moyenne sont parmi les premiers à demander que leurs enfants suivent des cours de français intensifs dans les écoles. Dans le grand Toronto, il existe des listes d'attente d'étudiants anglophones qui veulent s'inscrire aux programmes d'immersion totale en français. Fait à signaler, le ministre de l'Éducation de l'Ontario, M. Wells, a déclaré que lui-même, ainsi que le gouvernement de l'Ontario, entendaient offrir des cours de français par immersion dans tous les conseils scolaires de l'Ontario qui en feraient la demande. C'est certainement un bon départ.

● (1610)

[*Français*]

Le temps est venu pour les esprits modérés qui forment la majorité au Canada de s'avancer et de parler le langage de la raison. Ce n'est pas le temps, à l'heure actuelle, de garder le silence.

Spécialement pour les anglophones.

Ce qui est en jeu, c'est le Canada comme nation. Ce sont aussi les principes de justice et de démocratie qui nous ont si bien servis depuis plus d'un siècle. Je n'entends pas, pour ma part, demeurer silencieux.

[*Traduction*]

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, le député de Restigouche (M. Harquail) et celui de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) pour avoir parlé carrément et brièvement. C'est certes un exemple pour nous tous. J'aimerais également exprimer mon admiration sincère et profonde pour le courage et la détermination que Leurs Excellences le Gouverneur général et M^me^ Léger ont manifestés au cours de leur présentation remarquable du discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Je me propose cet après-midi de faire quelques observations très précises à propos de notre industrie de l'élevage. Si cela n'est pas hors de propos, j'aimerais auparavant faire quelques brèves remarques au sujet de ma propre circonscription de Medicine Hat. Près de la moitié de la population de la circonscription fédérale de Medicine Hat réside dans la ville qui porte ce nom et dans la ville industrielle avoisinante, Redcliffe. Le maire de Medicine Hat, M. Ted Grimm, a annoncé dernièrement que la population de la ville avait atteint 33,220 habitants, soit une hausse de 17 p. 100 en deux ans. Selon lui, ce taux de croissance rapide va maintenant se stabiliser et la ville a entrepris une étape de consolidation où la croissance sera plus modeste.

De même, le maire de Redcliff, M. Alf Dutton, peut à bon droit se réjouir que le taux annuel de croissance de la population ait été de 10 p. 100 au cours des six dernières années et que le recensement de juin ait dénombré 2,991 habitants. Ce sont des rythmes de croissance normaux. Je le sais bien car, après bien des années de croissance nulle ou même de décroissance, ces données démographiques rejouissent les gens de ma circonscription. Elles résultent essentiellement de la construction d'une usine pétro-chimique de fertilisants qui vient tout juste d'entrer en production.

Pour les deux villes de Medicine Hat et de Redcliff, l'industrie pétro-chimique est très importante. Le lendemain du discours du trône, le premier ministre de l'Alberta (M. Lougheed) l'a rappelé à tous les Canadiens. Dans son discours sur l'état de la province, le premier ministre l'a brièvement expliqué ainsi:

> Petrosar est une réalité, mais il ne sera pas l'acheteur autorisé de la Commission de commercialisation des pétroles de l'Alberta.

Il nous a aussi rappelé que la position de l'Alberta avait été exposée sans équivoque le 16 mai 1974. En fin de semaine dernière, à notre réunion de Québec, j'ai eu une conversation très intéressante avec un avocat québécois sur l'exploitation des richesses naturelles provinciales. Globalement, nous étions d'accord que le Québec et l'Alberta avaient des vues semblables sur le développement des richesses non renouvelables situées dans leur territoire. Nous étions d'accord là-dessus. Cependant, au moment où nous allions nous séparer, mon collègue de Québec a déclaré, comme s'il y avait longuement songé: la seule difficulté, c'est qu'en Alberta, vous en avez trop.

Je n'ai pas l'intention de présenter aujourd'hui des excuses au nom du premier ministre provincial ou de ma province. Cependant, je pense que la justice expéditive qu'ont connue les Prairies au cours des années 30 s'est quelque peu adoucie au bout de deux générations. Je crois également qu'il nous appartient de développer nos richesses non renouvelables pour compenser l'injustice des taux de transport. Nos ressources doivent être exploitées avec prudence. En Alberta, nous en sommes très conscients et nous nous rappellerons toujours les paroles sages et impartiales que nous avons eu le privilège d'entendre hier soir quand mon collègue, le député de Malpèque (M. MacLean), a prononcé son discours. Après tout, la terre et ses ressources ne sont pas des choses qu'on hérite de ses parents; ce sont des choses qu'on emprunte à ses enfants. Nous ne devrions jamais l'oublier.

Pendant le congé d'été, les sujets de conversation de mes électeurs lors de diverses réunions, visites et voyages dans ma circonscription concernaient toujours au moins un des sujets suivants: la controverse évidente du bilinguisme, les manœuvres politiques sur la scène du gouvernement internationales pendant les Jeux olympiques, la peine capitale, l'ensemble de mesures concernant l'ordre et la sécurité publics et la politique de contrôles du gouvernement. Mes électeurs m'ont parlé très peu de questions purement locales et ont seulement discuté de ces très graves questions nationales et internationales. Aucun député ne sera surpris d'entendre qu'il y a eu les savoureux commentaires d'usage au sujet de la baisse de popularité du gouvernement Trudeau et du peu de confiance que lui fait la population. Pendant tous ces entretiens dans ma circonscription, j'ai senti distinctement les soupçons et la méfinance de mes électeurs envers l'orientation donnée au Canada.

Après quatre ans, on commence enfin à mettre sérieusement en doute l'orientation gauchiste des mesures législatives qui date de la législature minoritaire de deux ans, ne serait-ce qu'à cause des frais énormes qui sont maintenant tellement évidents pour tous les Canadiens. Les résultats des élections partielles d'hier constituent certainement la meilleure preuve possible que j'ai raison.

J'aimerais passer maintenant aux questions agricoles et surtout à l'industrie canadienne des bovins à viande. Aucun discours du trône de récente mémoire ne parlait moins de l'agriculture que celui dont nous discutons maintenant. Un passage long de 42 mots a suffi au gouvernement pour discuter des questions agricoles proprement dit. Le gouvernement semble enfin décidé à consulter les provinces et les associations agricoles pour tâcher «de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité». L'aspect le plus décevant du discours du trône est certes le fait qu'il n'y est pas du tout question de la crise de l'industrie des bovins de boucherie du Canada, malgré le fait qu'on importe constamment d'énormes quantités de bœuf et la possibilité que l'annonce faite le 9 octobre par le président Ford au sujet de contingents pour le bœuf déclenche une autre guerre de la viande de bœuf avec les États-Unis.

Examinons donc la situation actuelle de notre industrie bovine. Les deux éléments principaux de notre industrie de l'élevage, c'est-à-dire les secteurs du naissage et de l'engraissement, continuent à être gravement déprimés et les prix de vente continuent à être très inférieurs aux coûts réels de production. Des bouvillons gras se vendent $50 à $125 de moins par tête depuis le début du printemps. La même situation existe en général aux États-Unis. Une hausse inattendue du prix des bovins d'embouche dans les deux pays n'est pas attribuable aux trois facteurs suivants: le nombre anormalement élevé de bovins à l'engraissement, le volume excessif d'importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande et les prix intérieurs constamment élevés des grains de provende qui contribuent sensiblement à maintenir à un taux élevé les prix des grains.

● (1620)

L'élevage en Amérique du Nord fait face à de graves difficultés, de fait à cause d'un surcroît de bovins, notamment de vaches et de bouvillons. Il n'y a qu'un seul débouché pour cette production anormale: les consommateurs américains et canadiens. Le coût pour transporter nos surplus de bœuf à l'étranger est exorbitant et souligne le fait qu'aucun autre pays

au monde ne peut se permettre d'acheter des bovins ou du bœuf en provenance d'Amérique du Nord même aux prix réduits actuels à la production. Nous devons continuer pour ainsi dire à consommer nos propres surplus sur le continent. Je dois ajouter que nous y parvenons assez facilement. La consommation de bœuf par habitant au Canada s'est accrue de cinq livres par rapport à la même période l'an dernier.

Nos troupeaux de vaches ont augmenté pendant 7 ans,—celles de boucherie accusent une augmentation de 43 p. 100—mais depuis l'automne et l'hiver dernier ils ont commencé à diminuer. Toutefois les veaux nés l'an dernier en nombre record donneront bientôt de la viande de boucherie. Le nombre des vaches continuera à décliner cet automne et cet hiver mais on ne prévoit pas de pénurie de bovins de reproduction ni bien entendu de bovins à l'engrais. En août dernier, le conseil américain des éleveurs a résumé brièvement la situation en disant que:

> Bref, nous avons produit de 10 à 11 p. 100 de viande de bœuf de plus que l'an dernier . . . et nous aurons fort à faire pour vendre cette énorme quantité.

Les éleveurs canadiens doivent essayer de régler deux questions qui sont l'une et l'autre d'ordre politique et qui doivent être résolues pour mettre fin à la crise qui sévit à l'heure actuelle dans ce secteur. Tout d'abord, il y a la question de la viande importée d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui est, à mon avis, la plus cruciale à court terme. Deuxièmement, il y a celle du commerce des bovins de boucherie entre le Canada et les États-Unis, qui me paraît plus importante lorsqu'il s'agit d'adopter une politique à long terme.

Bien que ces deux questions aient un dénominateur commun évident—les bovins—elles sont différentes et distinctes et doivent être examinées séparément. Pour ce qui est des importations de l'étranger, je dirai ceci: étant donné les approvisionnements de bœuf qui sont actuellement d'une ampleur inégalée en Amérique du Nord, la dernière chose dont nous ayons besoin est une augmentation massive des importations de bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Les stocks accumulés à cet égard au cours des neuf premiers mois de 1976 dépassent d'environ 55 p. 100 ceux accumulés au cours de la période correspondante en 1975. Quelque 145,118,000 livres de bœuf congelé—animaux abattus et viande désossée—étaient entrées au Canada à la fin de la semaine terminée le 2 octobre 1976, soit une augmentation de 50.9 millions de livres par rapport à 1975.

Compte tenu de l'accès illimité à nos marchés dont jouissent l'Australie et la Nouvelle-Zélande, le total des importations devrait atteindre environ 10 ou 11 p. 100 de toute la consommation canadienne de bœuf. Pour compliquer encore davantage cette situation, voilà que le prix des viandes importées est de 15c. à 25c. la livre inférieur à celui payé pour les viandes importées sur les marchés des États-Unis, et ces importations nous arrivent à un prix inférieur de 15c. à ces prix, en dépit de la règle injuste à laquelle le Canada a souscrit le 11 juin dernier, en vertu de laquelle l'écart ne doit pas être inférieur de plus de 6c.

Pourquoi faut-il qu'une livre de bœuf d'Australie ou de Nouvelle-Zélande coûte moins cher qu'une livre de bœuf du Canada? Cette règle du «rabais de 6c.» équivaut à une démission de la part de notre ministère de l'Industrie et du Commerce et de son titulaire de l'époque. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'a apparemment pas été étranger à cette affaire.

J'avais exposé la situation des éleveurs en termes non équivoques dans les questions que j'avais posées en Chambre les 7 et 8 juillet, et l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce avait répondu qu'il prendrait avis de mes questions pour pouvoir découvrir sur quoi se fondait la conclusion que l'on tirait. Le ministre n'a bien sûr jamais répondu en Chambre aux questions que j'ai soulevées. Prévoyant cette absence de réaction, j'ai adressé le 16 juillet une lettre personnelle au ministre le priant de me donner une explication satisfaisante. Il répondit enfin deux mois plus tard par une lettre assez longue dans laquelle il s'employait à justifier la règle du «rabais de 6c.». Il écrivait notamment:

> On a calculé ces dernières années la valeur du bœuf désossé d'après son équivalent sur le marché d'exportation, terme qui ne vous est pas inconnu en tant qu'éleveur. On a établi en effet le prix de la viande désossée de vache au Canada d'après celui auquel la viande désossée de bœuf, ou de vache, ou des deux, pouvait se vendre aux États-Unis.

En effet, je connais bien l'expression «équivalent sur le marché d'exportation», mais je suis étonné que les adjoints du ministre soient naïfs au point de l'informer que les niveaux du marché canadien correspondent toujours à ce prix. Notre marché du bœuf désossé dépend du marché américain qui est prédominant mais, dans la pratique, il oscille entre les exportations canadiennes, à un bout de l'échelle, et les importations américaines, à l'autre bout. Notre prix minimal pour le bœuf désossé correspondra au prix américain moins les droits de douane, le transport et d'autres frais, plus ou moins le taux de change. Notre prix maximal correspondrait au prix des États-Unis plus les droits de douane, le transport et d'autres frais, plus ou moins le taux de change. Cela signifie, bien entendu, que dépendamment de la situation des approvisionnements intérieurs dans chaque pays, nos prix peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux des États-Unis.

Il n'est pas question que le Canada applique le prix-plancher en matière d'exportation. La règle du «rabais de 6c» veut tout simplement dire que les producteurs canadiens paient les droits de douane et les frais de transport pour un volume équivalent de bœuf importé d'Australie et de Nouvelle-Zélande, ce qui représente une somme considérable. Les députés se rappellent peut-être toutes les questions qui ont été posées à la Chambre à ce sujet.

Bien que le ministre de l'Agriculture ait dit, comme en témoigne la page 103 du hansard du 15 octobre, qu'aucun chargement de viande de bœuf ou de veau ne sera accepté sans permis au Canada après dimanche soir, un fait demeure: le ministre n'a dit nulle part qu'il compte limiter, réduire et, espérons-le, interdire temporairement l'importation de viande de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande au Canada. Le permis individuel instauré par le ministre n'est qu'une diversion; elle prouve que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de prendre des mesures pour protéger les marchés de viande de bœuf, pour reprendre le titre de son communiqué à la presse du 13 octobre.

Le marché canadien du bétail et de viande bovine demeure le seul grand marché mondial non protégé contre les importations de l'étranger. Les éleveurs de bovins des États-Unis ont leur propre loi régissant les importations de viande et nous avons pu nous rendre compte, le 9 octobre, combien elle était

efficace. Le ministre refuse d'en envisager la contrepartie, c'est-à-dire une loi canadienne sur les importations de viande. Il prétend qu'on obtiendra les même résultats grâce à la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Mais jamais on ne l'a vu recourir à la loi qui figure actuellement dans nos statuts. J'affirme qu'il est tout à fait irréfléchi de la part du ministre de l'Agriculture de prétendre que ces importations ne font pas concurrence à nos bovins de boucherie. C'est ce qu'il a dit et répété sans cesse cet été.

● (1630)

Nous importons de la viande surgelée pour compléter en général nos stocks de vaches de boucherie, mais ces pièces de viande désossées font directement concurrence à nos stocks de bœuf frais de première qualité. A preuve, la reprise soudaine du marché américain la semaine dernière était surtout attribuable à la réaction favorable des éleveurs américains et de toute l'industrie à l'imposition hâtive de quotas sur les importations. On pourrait obtenir les mêmes résultats ici si on en faisait autant pour les importations de viande de bœuf.

Avant de passer à autre chose, monsieur l'Orateur, je me dois de souligner qu'en 1975 le Canada avait une balance commerciale déficitaire avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande de $113,034,000 environ. De tout temps jusqu'à ces dernières années, le Canada exportait vers ces deux pays plus qu'il n'en importait. Nous y exportons surtout des produits de fabrication. Il semble maintenant fort probable que le ministère de l'Industrie et du Commerce se serve délibérément de ce déficit commercial comme levier pour encourager l'exportation de produits de fabrication dans ces deux pays au détriment, bien sûr, de l'industrie de l'élevage canadienne.

J'aimerais maintenant traiter du deuxième grand problème dans le secteur de l'élevage, soit le commerce des bovins et de la viande de bœuf entre le Canada et les États-Unis. Comme je l'ai donné à entendre tout à l'heure, ce secteur est d'importance primordiale dans la formulation d'une politique à long terme de l'industrie canadienne de l'élevage. Des faits nouveaux dans ce secteur ont récemment fait la manchette, à commencer par le limogeage du secrétaire américain Earl Butz et l'imposition subséquente de contingents à l'importation de viande aux États-Unis. Bien entendu, on attache à la question un caractère très politique là-bas, les deux partis en lice se disputant le vote agricole dans les dernières étapes de la campagne électorale en cours.

Permettez-moi de jeter un coup d'œil sur notre commerce de bovins et de viande de bœuf avec notre associé commercial, les États-Unis. Les chiffres suivants, tirés du livre bleu du ministère de l'Agriculture sur la statistique du marché du bétail, représentent le dernier relevé hebdomadaire et s'appliquent à la semaine prenant fin le 2 octobre 1976. Ils représentent le total cumulatif pour la période de neuf mois environ du 1er janvier au 2 octobre 1976. Les importations de viande de bœuf du Canada s'élèvent maintenant à 17.8 millions de livres; il y a un an, elles se chiffraient à 9.4 millions. Quant aux importations de bovins d'abattage, qui comprennent les bovins et les veaux d'abattage, elles se sont élevées à 147,804 têtes; l'an dernier, elles se chiffraient à 65,653 têtes.

Regardons maintenant l'envers de la médaille, soit nos exportations vers les États-Unis. Nous avons exporté 71.8 millions de livres de bœuf, contre seulement 14.5 millions l'an dernier. Quant aux bovins, qui se divisent en quatre catégories (bovins d'abattage, bovins d'engrais, bovins de reproduction et veaux d'abattage), nous en avons exporté 231,936 têtes cette année, contre 34,065 têtes en 1975. Il importe de faire remarquer que pendant la dernière semaine se terminant le 2 octobre pour laquelle nous avons des données, nous avons importé quelque 5,837 têtes de bovins et de veaux d'abattage, et je le répète, monsieur l'Orateur, en une seule semaine. La plupart de ces bovins étaient destinés à l'Ontario ou au Manitoba. Le fait est qu'actuellement, en dépit des fortes importations de bovins des États-Unis, notre balance commerciale totale avec ce pays est très favorable en termes de dollars, de nombre de têtes et de livres de bœuf. Il ne faudrait pas oublier cela à la table des négociations.

Il y a plusieurs semaines, notre ministre de l'Agriculture a fait, à la radio de Radio-Canada, un certain nombre de déclarations concernant les importations de l'étranger. Il a profité de l'occasion pour se vanter de cette balance commerciale favorable que nous avons dans nos échanges avec les États-Unis. Mais, après ce qui s'est passé récemment, ce n'était certes pas très prudent d'agir ainsi—d'étaler ça, si vous voulez, ou de lancer ça à la tête des éleveurs et des hommes politiques américains, et cela dans la fièvre de la campagne électorale. Le Canada ne peut envisager, même de loin, une nouvelle guerre de la viande avec les États-Unis. Nous n'avons pas les moyens d'avoir la mémoire si courte.

Bien que j'aie toujours été convaincu que notre pays devait continuer à jouer un rôle essentiel sur le marché des bovins et de la viande de bœuf en Amérique du Nord, je dois ajouter qu'il faut que le marché soit juste pour les deux parties. Pour le moment, la loi américaine sur l'importation des viandes et les droits *ad valorem* de 10 p. 100 imposés sur nos exportations de viandes traitées favorisent nettement les États-Unis à la table de négociations. Je soutiens pourtant que notre industrie bovine a davantage à gagner sur le marché nord-américain, même si nous devons négocier ces points qui nous défavorisent, qu'en risquant de perdre totalement le marché des États-Unis ce qui, n'en doutons pas, se produirait inévitalement si notre industrie bovine s'orientait vers la gestion de l'offre. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, les 100,000 vaches canadiennes que le marché américain a absorbées en 1975 ni ce qu'elles auraient valu au Canada sans ce marché.

Hier après-midi, des sources officieuses des États-Unis laissaient entendre que le contingent canadien pour l'année civile 1976 serait de 80.4 millions de livres de bœuf. Je souligne que ce chiffre provient d'une source officieuse des États-Unis. Naturellement, ce chiffre est bien inférieur à celui que le ministre a cité, soit 90 millions de livres. Étant donné qu'à l'heure actuelle notre contingent a atteint près de 74 millions de livres, il importe plus que jamais que le Canada agisse immédiatement en vue de restreindre les importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande avant que nos propres excédents ne s'accumulent une fois que le contingent des États-Unis aura été rempli, peut-être au début de novembre.

J'ai critiqué quelque peu, monsieur l'Orateur, la direction du gouvernement, ou plutôt son manque de direction, à l'égard de notre industrie bovine, surtout sous le régime des ministres de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce. J'espère que les députés reconnaîtront que mes commentaires sont réellement faits de façon objective, même si c'est ma propre manière de voir les choses.

En terminant ces remarques, je voudrais consigner au compte rendu et de la manière que je les perçois, trois recommandations de politique à court terme et quatre à long terme se rapportant à notre industrie bovine. D'abord, les recommandations à court terme. Premièrement, le Canada devrait décréter une loi visant l'importation de viande ou faire en sorte que la loi sur les permis d'importation fonctionne réellement de façon à prendre des mesures immédiates, voire même à caractère rétroactif, sur la question d'importation de viande d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Deuxièmement, s'il est nécessaire au gouvernement fédéral de prendre des mesures au niveau de la production, qu'il se contente de stabiliser les prix agricoles afin d'éviter des pertes plus importantes, comme le prévoit le bill C-50 du ministre, au lieu d'appliquer un plan de surenchère des prix.

● (1640)

Troisièmement, il faudrait permettre aux provinces qui appliquent leurs propres programmes, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, de continuer dans cette voie jusqu'à ce que le gouvernement fédéral mette en œuvre une politique de stabilisation. N'oubliez pas qu'un certain nombre de ces programmes provinciaux sont fondés sur des contrats quinquennaux individuels sur lesquels il serait particulièrement difficile d'appliquer un programme fédéral. Dans le même temps, en plus du dernier point, le gouvernement fédéral devrait annoncer maintenant quel sera le prix de soutien des bœufs d'embouche pour 1976. Il est certain que nous attendons cette précision depuis longtemps, d'ailleurs, le ministre l'a promise pendant pratiquement toute l'année.

Je vais aborder maintenant la question des politiques à long terme en ce qui concerne le bétail. En premier lieu, nous ne devrions pas recommander l'instauration d'un système de gestion de l'offre dans le domaine de l'industrie canadienne du bétail. Si l'on doit en arriver à une telle éventualité, ce sera nécessairement pour répondre aux revendications des producteurs de bœuf du Canada car une telle mesure ne devrait pas être le fait du gouvernement fédéral. Deuxièmement, nous devrions nous efforcer de respecter le système nord-américain des échanges commerciaux dans le cadre duquel le bétail sur pied et la viande de bœuf circulent facilement entre le Canada et les États-Unis étant donné que les barrières douanières n'ont été élevées que pour la forme entre nos deux pays. Troisièmement, nous devrions tenir compte des disparités actuelles entre l'est et l'ouest de notre pays et nous efforcer de les éliminer. Je pense ici aux tarifs des transports qui favorisent progressivement les céréaliculteurs de l'Ontario et du Québec au détriment de ceux de l'Ouest, notamment pour ce qui est des aliments destinés aux bovins et aux porcs.

Quatrièmement, le Canada peut et devrait s'engager pleinement dans l'élevage de bétail et dans la production de viande de bœuf de façon à concurrencer sérieusement les États-Unis, quand bien même nous devrions nous retrouver en position d'exportateur. Je suis certain qu'une telle évolution est possible maintenant dans notre pays. Finalement, monsieur l'Orateur, l'élevage au Canada a certes souffert de trop d'expédients, de trop de politiques mal conçues et à court terme des gouvernements fédéral et provinciaux sans absolument aucun objectif à long terme nettement défini. La seule exception en l'occurrence est l'obsession du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) concernant le contrôle de l'offre pour l'élevage. Je ne peux accepter cette attitude. Il est grand temps que les hommes politiques songent à la prochaine génération d'éleveurs au lieu des prochaines élections. Les promesses de subventions fédérales peuvent procurer quelques votes, mais perdre notre élevage.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Grenville-Carleton (M. Baker)—Les crues—Les intentions du gouvernement au sujet de la demande de régularisation du cours de la rivière Rideau; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—L'énergie—La demande de subventions en faveur des provinces atlantiques—Les mesures envisagées par le gouvernement; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Le logement—L'affectation de fonds supplémentaires à la revalorisation des logements actuels.

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement proposé par M. John Wise.

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, le discours du trône et celui du très honorable premier ministre (M. Trudeau) ont fait une large part aux difficultés et aux choix qui s'imposent au pays, au moment où le Canada ne semble plus pouvoir maintenir l'équilibre difficile entre la croissance économique et le partage de la richesse collective en recourant au schéma traditionnel. L'intérêt manifeste que je porte à la discussion des orientations économiques du gouvernement fédéral, en siégeant depuis mon élection aux comités permanents des Finances, du commerce et des questions économiques, de l'Expansion économique régionale et des Comptes publics, me porterait spontanément à faire valoir dans ce débat les éléments de ce qui pourrait être pour le Canada aujourd'hui les fondements d'une démocratie économique.

Cependant, la démission du ministre de l'Environnement (M. Marchand) le 30 juin dernier, les décisions de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec dans la cause contre Air Canada, et tout à côté, la démission du ministre de la Défense nationale (M. Richardson) sont des motifs qui, à tout le moins, doivent être combattus, et me commandent de m'attarder exclusivement à la première partie du discours du trône, celle intitulée: L'unité nationale. Il faut dire qu'à ce chapitre, étant donné la crise que traverse le pays, ce passage

de la prose officielle ne pèche ni par excès d'audace, encore moins par la hardiesse de réforme majeure que justifieraient, me semble-t-il, les graves difficultés dans lesquelles se trouve plongé le pays.

Ceux qui un instant ont cru, après l'adoption de la loi sur les langues officielles, le 6 septembre 1969, que le bilinguisme était un fait acquis, bien ancré dans l'édifice canadien ont fini de perdre leurs illusions lorsque l'ex-ministre de la Défense nationale a rendu publique sa lettre de démission. Ainsi, écrivait-il, et je cite:

Il serait plus prudent de poursuivre l'expérience du bilinguisme un peu plus longtemps avant de consacrer pour toujours des droits linguistiques accrus dans la Constitution.

Ces propos, monsieur le président, ne sont pas nouveaux; ils ne font que prolonger une conception du pays qui remonte aussi loin que le Traité de Paris en 1763, à l'époque où James Murray administrait subtilement le Serment du test, dosait l'immigration britannique et l'économie impériale. La conception dont l'ex-ministre se fait l'écho a déjà été exprimée plus brutalement dans un rapport demeuré célèbre, tant sous certains aspects il était outrancier et raciste. Lord Durham écrivait en février 1839, et je cite:

Cette nationalité canadienne-française en était-elle une? . . . Je ne connais pas de distinction nationale marquant et continuant une infériorité plus désespérée . . . C'est pour les tirer de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens de notre caractère anglais . . . Je le désire dans l'intérêt des classes instruites que les distinctions de langue et de manières tiennent à l'écart du grand empire auquel elles appartiennent . . . Je désire la fusion encore plus dans l'intérêt des classes inférieures . . . Si ces gens essaient d'améliorer leurs conditions en s'étendant sur le pays environnant, ils se trouvent nécessairement de plus en plus mêlés à une population anglaise; s'ils préfèrent rester sur place, la plus grande partie parmi eux deviendront des manœuvres à l'emploi des capitalistes anglais. Les maux de la pauvreté et de la dépendance seraient tout bonnement aggravés ou décuplés par les sentiments d'une nationalité jalouse et rancunière qui séparerait la classe ouvrière de la société des possesseurs de la richesse et des employeurs de main-d'œuvre. Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature . . . Leur nationalité a pour effet de le priver des plaisirs et de l'influence civilisatrice des arts.

Pour l'enquêteur royal, les francophones sont réduits à un état d'infériorité, de pauvreté et de dépendance. Pour en sortir, le lord britannique nous suggère de devenir de bons ouvriers anglais qui travaillent en anglais pour des capitalistes anglais dans une paix anglaise et une civilisation anglaise.

● (1650)

Ces conseils, monsieur l'Orateur, n'allaient pas tomber dans l'oreille de sourds. C'est l'entrée du Manitoba dans la Confédération qui allait permettre qu'on y donne suite. Peut-être le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) a-t-il besoin qu'on lui rappelle comment au Manitoba le français fut aboli comme langue officielle. Tout fut bâclé, complété en un peu plus d'un an. Ces mesures qui s'échelonnèrent du 4 février 1889 au 28 mars 1890 coïncidèrent d'ailleurs avec une série d'autres destinées à supprimer les écoles catholiques françaises.

Le 4 février 1889, un rapport du comité des impressions de la législature fut adopté recommandant que les votes et délibérations ne soient plus imprimés en français. Le 11 février de la même année, une résolution amendait les règlements de la Chambre pour que les motions ne soient plus proposées dans les deux langues, et que les projets de loi ne soient plus imprimés en français. Le 7 mars, on décidait que les avis concernant les projets de loi privés ne seraient publiés que dans les journaux de langue anglaise. Le 20 mars, le projet de loi 43 était adopté pour abolir l'existence de jurés français. Le 22 mars, le projet de loi 70 était adopté. Cette loi intitulée «An Act to provide that the English language shall be the official language of the Province of Manitoba» pourvoyait à ce que la langue anglaise soit la langue officielle de la province. Enfin, le 28 mars 1889, on adopta un deuxième rapport du comité des impressions recommandant que les procès-verbaux et les statuts soient imprimés en anglais seulement.

Fort du succès et de la célérité avec laquelle on avait procédé pour les tribunaux et l'Assemblée législative, le gouvernement du premier ministre Greenway décida de passer ensuite au système scolaire. D'ailleurs, dans la philosophie libérale de l'époque, les libertés culturelles et linguistiques ne doivent exister que dans la mesure où elles s'appuient sur une majorité. Les francophones qui formaient la moitié de la population du Manitoba en 1870, n'en constituaient plus que le tiers en 1890. Étant par conséquent devenus minoritaires, on pouvait facilement abolir la section française de leur réseau scolaire, puisque, selon cette même philosophie supposément libérale, c'est la majorité qui a tous les droits.

Bien sûr, à l'époque, on porta la cause devant les tribunaux. On fit appel au Gouverneur général qui évoqua l'affaire devant le comité judiciaire du Conseil privé en 1894. Le comité judiciaire accueillit d'ailleurs les prétentions des francophones et renvoya l'affaire au Gouverneur général. Mais un ultimatum du gouvernement fédéral au gouvernement du Manitoba en 1896 resta lettre morte. Le gouvernement conservateur fut défait, et Laurier porté au pouvoir le 19 novembre 1896. On en arriva à un compromis qui ne laissa plus qu'un simulacre de droits. En certains cas, un instituteur peut enseigner en français et en anglais dans les écoles où il y a un nombre élevé de francophones. Et faisant preuve de patience, on verra diminuer progressivement les effectifs francophones au Manitoba. En 1951, 7 p. 100 de la population du Manitoba était de langue maternelle française. En 1961, 6.6 p. 100, en 1971, 6.1 p. 100. Irrémédiablement laissés à eux-mêmes, ces francophones sont en voie d'assimilation. Les chiffres reportés sur une plus longue période ne laissent pas de doute quant à la tendance de la courbe. En 1931, au Manitoba, le pourcentage des francophones d'origine qui adoptaient l'anglais comme langue maternelle était de 12.1 p. 100. En 1971, il est de 35.5 p. 100.

Sans sourciller, l'ex-ministre de la Défense nationale continue, et je cite:

A mesure que le temps passe . . . le bilinguisme prouve sa valeur ou son manque de valeur comme idéal pour le Canada.

Nous en sommes là, 140 ans après le Rapport Durham. Le député de Winnipeg-Sud ne veut pas consacrer de façon intangible la dualité linguistique et culturelle du Canada. Il confond, sans sourciller, les droits des individus et les programmes destinés à les faire respecter. Pour lui, la reconnaissance d'un droit est inséparable des aménagements administratifs mis en place pour en assurer le respect. J'ignore à quelle philosophie des libertés civiles se rattache le raisonnement de l'ex-ministre de la Défense nationale, mais comment ne pas reconnaître aujourd'hui que s'il y a autant de difficultés sur la voie du bilinguisme, c'est en partie parce que certaines provinces du Canada se sont ingéniées dès 1870 à abolir tous les droits du français, sans se rendre compte qu'un jour le pays risquerait d'éclater à moins qu'on en vienne à reconnaître dans la loi les droits inaliénables de ses citoyens?

L'histoire, à tout le moins celle du Manitoba, prouve qu'une fois qu'on a aboli la langue française dans les institutions publiques, le taux d'assimilation des francophones est plus

rapide et, par conséquent, leur importance numérique tend à diminuer.

Voilà avec un peu plus de franchise brutale comment certains définissent leur responsabilité vis-à-vis de la liberté et des droits de l'une des communautés qui, depuis le XVII[e] siècle, au pays, cherche avec difficulté, hésitation, demi-succès, à construire une société un peu plus tolérante, un peu plus pluraliste, dans un milieu où le choix des valeurs doit continuer à relever de l'individu, et où l'État ne doit en combattre la diversité ou la dissidence, ni par la contrainte, ni par l'intimidation, et encore moins par l'omission.

Mais si le Canada a un avenir dans sa forme actuelle, c'est qu'il aura fait du respect absolu de la liberté culturelle de ses citoyens un objectif de tous les instants. Chacun de nous appartient à la collectivité naturelle ou historique au sein de laquelle il a grandi. Chaque individu est un système vivant de conduites, de valeurs, de savoir, d'idéal et de rêve. Le droit à sa culture, c'est le pouvoir donné à chacun de rester ce qu'il est, sans contrefaçon ni simulacres. Vouloir liquider partout l'originaire, c'est tuer en chacun de nous l'original. Contre les assauts d'un État, d'une économie, d'une culture dominante qui nivelle les comportements et rabote les spécificités, le droit d'être soi-même, le droit à la différence, le respect de la diversité ne constituent pas, quoi qu'en pense l'ex-ministre de la Défense nationale, une menace pour l'unité nationale et à la grandeur du pays. Un État qui refuse d'inscrire dans ses fondements politiques la reconnaissance du droit à la liberté culturelle ne mérite pas de continuer à survivre, et c'est le devoir de ses habitants de chercher à se donner les structures politiques qui assureront la protection de ce qu'ils sont, avec toutes leur limites et toutes leurs aspirations. Ce n'est pas pour un État le respect absolu des différences culturelles qui peut provoquer son éclatement ou gêner sa croissance; c'est au contraire bien plus le centralisme abusif qui suscite des résistances et des tragédies.

Si la cohésion nationale doit exister au Canada, ce sera paradoxalement une cohésion de différences, et non de similitudes, ce sera un pays où l'économie, la paix et la civilisation ne seront pas exclusivement anglaises. Penser que les francophones peuvent se livrer encore longtemps à des expériences du bilinguisme avant que de s'assurer que leurs droits soient garantis de façon intangible dans la structure politique canadienne, c'est faire bien peu de cas des enseignements que la crise dans les communications aériennes et à Air Canada fournit aux francophones. Un État fédéral canadien qui se réclame de la démocratie «libérale» se doit d'inscrire dans ses dispositions constitutionnelles le respect des libertés linguistiques et culturelles de ses citoyens.

L'adoption de la loi sur les langues officielles en 1969 était un premier pas vers la reconnaissance explicite et formelle des droits de l'anglais et du français dans les institutions fédérales. Quand on cherche aujourd'hui à mesurer le chemin parcouru, on ne peut que s'étonner que les résultats soient encore si maigres et la volonté si hésitante. On a crié au *French Power,* à l'envahissement des francophones dans la Fonction publique, à la violation du principe du mérite. Qu'en est-il au juste après toutes ces dénonciations et ces épouvantes de sorcières mal aimées?

Au ministère des Affaires extérieures, il n'y a aucun francophone dans les postes de haute direction. Au ministère des Communications de 1974 à 1976, les effectifs francophones dans ces mêmes postes ont varié de 8/10 de 1 p. 100. Le pourcentage des francophones dans la catégorie scientifique et professionnelle n'a pas varié depuis trois ans. Au Conseil privé, de 1974 à 1976, les effectifs francophones ont baissé dans les deux catégories de 2.4 p. 100 dans les postes de haute direction et de 16.4 p. 100 dans la catégorie scientifique et professionnelle. Au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les francophones occupent 7.1 p. 100 des postes de haute direction et 6 p. 100 des postes scientifiques et professionnels. Au ministère de l'Environnement, ils constituent à ce niveau 7.1 p. 100 des effectifs.

Au ministère des Finances, de 1974 à 1976, les effectifs francophones dans les postes de haute direction ont baissé de 9.1 p. 100 à 7.1 p. 100. Au ministère de l'Industrie et du Commerce, ils oscillent entre 11 et 13 p. 100. Même au Secrétariat d'État, dans la catégorie scientifique et professionnelle, au cours des trois années, il y a eu une baisse de 12.9 p. 100.

Quant au ministère des Transports, ses effectifs francophones ont aussi baissé aux deux niveaux. De 8.5 p. 100 qu'ils étaient en 1974 dans la catégorie haute direction, ils sont passés en septembre 1976 à 6.2 p. 100. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, ils sont passés de 13.1 à 12.2 p. 100.

Ces chiffres, monsieur l'Orateur, démontrent que les fonctionnaires francophones n'accèdent encore que dans une très faible proportion aux plus hauts postes de la Fonction publique. Les progrès enregistrés sont loin de constituer un traitement de faveur; en fait, ils sont si lents qu'on peut se demander si dans le contexte actuel on en arrivera à former ce «bassin critique», cette «densité culturelle» sans lesquels il sera impossible d'orienter les tendances présentes vers l'objectif de la participation des francophones à la Fonction publique dans une proportion qui représente leur juste part de la population canadienne.

La solution à ces difficultés passe par une revision de la première partie de la Résolution du Parlement de juin 1973. Comparaissant devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général, le 29 avril 1976, le Commissaire aux langues officielles faisait les commentaires suivants, et je cite:

● (1700)

En gros, je crois que les trois quarts des fonds destinés au bilinguisme servent, en fait, à protéger les carrières d'anglophones unilingues. Par exemple, la formation linguistique et même la traduction servent en grande partie à protéger les anglophones. J'aimerais dire une chose aux gens qui ne sont pas enthousiasmés par l'idée de l'égalité linguistique. On peut critiquer le programme parce qu'on croit qu'il est injuste, ou qu'il est inutile, mais pas les deux en même temps . . .

Les cours de langues coûtent très cher, et si vous voulez vous plaindre de la discrimination faite envers les fonctionnaires anglophones, soyez prêts à payer. Je crois que le Parlement a fait un pas en arrière, en juin 1973, lorsqu'il a garanti que les unilingues auraient les mêmes chances que les bilingues d'obtenir un emploi bilingue. Cette résolution était nécessaire du point de vue politique; cependant, comme je viens de le signaler, étant donné que nous voulons évaluer la rentabilité et la valeur du programme maintenant qu'il est en vigueur depuis cinq ou dix ans, il nous faudra tôt ou tard envisager ses résultats à long terme . . . il ne faudra pas considérer la résolution de juin 1973 comme une panacée permanente.

Il faudrait donc, monsieur l'Orateur, procéder au plus tôt à la modification des dispositions de cette résolution de manière à limiter aux candidats reconnus bilingues les postes classés bilingues, qui font l'objet d'un concours. Ce n'est qu'avec cette

réforme qu'on pourra procéder à la création des districts bilingues sans anéantir du même coup les effets recherchés.

Monsieur l'Orateur, trois grands facteurs majeurs ont influencé au Canada l'évolution des divers groupes linguistiques. Le facteur le plus fondamental est évidemment la langue des immigrants. Or, tout a contribué et tout contribue présentement à faire en sorte que la langue anglaise prenne de plus en plus d'importance au Canada: la croissance des divers groupes ethniques qui adoptent presque exclusivement l'anglais comme langue d'usage; la mobilité linguistique et les différences de fécondité qui jouent contre le maintien de l'équilibre linguistique actuel.

Entre 1871 et 1951, pendant près de 80 ans, les francophones ont réussi à constituer près de 30 p. 100 de la population canadienne. Ils sont aujourd'hui 28 p. 100, et si les écarts observés en 1971 entre la langue maternelle et la langue d'usage se maintiennent jusqu'en l'an 2000, les démographes prévoient qu'ils constitueront alors 23 p. 100 de la population canadienne, et c'est surtout hors du Québec que la baisse sera la plus sensible. Sans des initiatives vigoureuses, il se trouvera, bien sûr, des «foyers de résistance» au nord du Nouveau-Brunswick et à la bordure nord de l'Ontario adjacente au Québec, mais les autres ne seront que des «groupuscules» marginaux.

Même au Québec, la force d'attraction de l'anglais est dix fois plus forte que celle du français. A Montréal, en 1971, les francophones constituent 66 p. 100. Si les mêmes conditions continuent de prévaloir en l'an 2000, les francophones ne représenteront plus que 59 p. 100 de ses habitants. Le taux d'assimilation des anglophones du Québec est cinq fois plus faible que celui des francophones du reste du Québec. Même le bilinguisme a un effet assimilateur prononcé chez les francophones vivant à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick. Il faudra donc que le gouvernement fédéral, à l'occasion du débat sur les amendements à la loi sur l'immigration annoncés dans le discours du trône, définisse les éléments d'une politique démographique au Canada. On ne peut pas accepter qu'un gouvernement qui se dit soucieux d'assurer la stabilité des rapports entre les principales collectivités au Canada, ignore plus avant les effets de l'immigration sur le déséquilibre linguistique.

Par ailleurs, cette politique démographique n'aura de succès que dans la mesure où elle sera complétée par une politique d'aide aux minorités francophones qui soit beaucoup plus dynamique, beaucoup mieux pourvue financièrement et qui reconnaisse que les francophones établis hors Québec sont en voie d'assimilation rapide à la langue anglaise. En 40 ans, les pourcentages d'assimilation ont en général plus que doublé. A ce rythme, 25 p. 100 des francophones du Nouveau-Brunswick seront assimilés en l'an 2000 et le pourcentage sera de plus de 60 p. 100 dans toutes les autres provinces. Cette politique d'aide accrue aux minorités francophones doit principalement s'appuyer sur une politique culturelle qui fait tragiquement défaut.

Il y plus de 25 ans que la Commission Massey sur le développement des Arts, des Lettres et des Sciences remettait son rapport. A cette époque, en 1951, aucun des grands phénomènes modernes de communication n'avait encore fait son apparition: le CRTC, Radio-Canada, le câble, tous ces media qui contribuent directement à influencer les valeurs personnelles, à modeler les comportements collectifs et la perception qu'une société a d'elle-même, n'existaient pas. La culture dans notre conception d'aujourd'hui n'est plus limitée à la seule expression des arts dit classiques. Elle englobe encore plus tous les aspects de la vie de l'individu en société et des schèmes qui l'habitent.

Aux arts traditionnels s'ajoutent aujourd'hui l'environnement culturel, les communications, le développement régional et la culture populaire, les aspects économiques de la culture, l'industrie de la culture, sa main-d'œuvre et tout un réseau d'influences et d'échanges que ne pouvait saisir la Commission Massey en 1951. Vingt-cinq ans plus tard, on doit procéder à la définition d'une politique culturelle qui fasse une plus large part à l'équilibre linguistique que cherche à atteindre le Canada et privilégie le rôle des communications dans la définition et la perception que la société canadienne peut avoir d'elle-même.

Les objectifs poursuivis par le gouvernement fédéral ne s'opposent pas à ceux des provinces, et en particulier à ceux du Québec, dans la mesure où on cherchera à sortir de la «tuyauterie» constitutionnelle. Il conviendrait donc que le gouvernement nomme au plus tôt une Commission qui ait pour mandat de définir les objectifs et les conditions d'une politique culturelle adaptée à la dualité linguistique canadienne. Le gouvernement devrait en outre réviser tout le concept de la protection judiciaire accordée aux droits linguistiques. La Charte de Victoria se proposait de rétablir dans les institutions publiques les libertés linguistiques et culturelles abolies progressivement dans les provinces anglophones. Toutefois, comme son sort demeure encore incertain, le gouvernement fédéral doit réaffirmer sa détermination de faire de l'anglais et du français des langues qui aient un statut, des droits et des privilèges égaux dans toutes les institutions et pour tout ce qui relève du gouvernement et du Parlement fédéral.

A cette fin, il doit se prévaloir du pouvoir qui lui est conféré à l'article 91 (1) de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, et inclure dans les dispositions de la constitution du Parlement fédéral l'article 2 de la Loi sur les langues officielles. Le Parlement fédéral dispose de tous les pouvoirs pour modifier sa Constitution sous réserve du partage des pouvoirs tel que définis aux articles 91 et 92 de la fonction du Gouverneur général et des droits linguistiques définis à l'article 133. Rien dans le texte ni la doctrine ne limite le pouvoir du Parlement fédéral de donner une garantie constitutionnelle et une protection judiciaire à l'égalité des langues dans les institutions fédérales. Ce qui ne devrait qu'inciter davantage les gouvernements provinciaux à convenir d'adjoindre à une constitution rapatriée les dispositions de la Charte de Victoria sur les droits et les libertés des personnes.

Monsieur l'Orateur, je me propose donc d'inciter mes collègues de la Chambre à intervenir dans le débat qui entourera le rapatriement de la Constitution canadienne afin que soit garantie dans le texte constitutionnel et assortie de sanction judiciaire la protection des droits linguistiques et culturels des deux grandes communautés canadiennes.

Le gouvernement a annoncé qu'il déposera un projet de loi sur les droits de l'homme. Selon le texte de l'annonce, ce projet de loi aura pour principal effet d'interdire toute distinction injuste fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, les infirmités ou les dossiers judiciaires effacés.

Or, on l'aura constaté parmi les droits protégés, la langue ne figure pas dans l'énumération proposée. Nous soutenons fortement que la discrimination linguistique doit être sanctionnée et réprimée au même titre que la discrimination raciale; pourquoi protégera-t-on le droit à la religion et non le droit à la langue, fût-elle l'espagnol, l'ukrainien ou le français? Il faudra donc s'assurer que les amendements adéquats soient proposés en temps opportun. De même convient-il que soit réprimée la discrimination linguistique dans les unités nationales de négociations.

Le gouvernement ne peut affirmer d'un côté vouloir protéger les libertés civiles et publiques et tolérer d'un autre que ses partenaires à la négociation collective se livrent ouvertement à la discrimination linguistique; la décision du Conseil canadien des relations de travail dans la Fonction publique, le 12 mars 1976, faisant suite au grief de Jean-Luc Patenaude contre le Canadian Air Traffic Control Association constitue un précédent qui ne doit pas pouvoir être répété. Il est inacceptable que des représentants syndicaux dûment élus doivent encore comme dans le cas de M. Réal Vaillancourt, membre de l'exécutif du Local 1751 de l'International Association of Machinists and Aerospace Workers, recourir à des procédures judiciaires pour faire reconnaître par leur syndicat le droit de travailler en français au Québec, non pas à Winnipeg, mais à Montréal même, où la majorité est encore, à ce que nous sachions, francophone.

Aussi longtemps que des employés de la Fonction publique fédérale ou d'agence ou de sociétés de la Couronne feront l'objet de discrimination sans que les auteurs en encourt quelque conséquence que ce soit, il sera utopique d'espérer la cohabitation pacifique des deux groupes linguistiques à l'intérieur de la même structure de travail. Il faudra donc que soient amendés les articles 39 et 42 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de manière à donner aux droits linguistiques, dans les relations de travail, la même protection que la loi reconnaît à la race, à l'origine nationale, à la couleur, au sexe ou à la religion.

D'autre part, compte tenu des progrès et des difficultés rencontrés depuis l'adoption de la loi sur les langues officielles, il est impérieux que l'on procède dès maintenant à la revision de la loi, à son extension et à son adaptation à la réalité d'aujourd'hui.

Il faut d'abord que les études faites par le Commissaire aux langues officielles sur les progrès et difficultés rencontrés par chaque ministère ou agence dans la poursuite des objectifs de la loi, études qui sont transmises au Conseil privé, fassent l'objet d'un véritable droit de suite de la part du Parlement. Trop de recommandations annuelles du Commissaire sont demeurées lettre morte et trop de ministères ont donné à cette obligation le même contenu qu'à celle d'assurer une certaine efficacité administrative. Nous proposons donc que tout rapport fait au Parlement en vertu de cette loi soit renvoyé à un comité de la Chambre qui l'étudiera et présentera ses recommandations dans un délai de douze mois.

● (1710)

Il est essentiel de garantir une procédure d'examen et de mise en œuvre des recommandations faites au Parlement par le Commissaire aux langues officielles. La situation d'Air Canada est un exemple des lacunes de la loi à cet égard. Chaque année depuis cinq ans, le commissaire réexprimait des recommandations qui n'ont malheureusement pu aligner les activités de cette société au niveau de l'équité que cherche à assurer la loi. Renforcer le contrôle parlementaire est l'étape qu'il faut maintenant franchir.

D'autre part, l'économie relative aux services publics au Canada exige qu'une partie de leur exploitation soit laissée à l'entreprise privée. C'est le cas par exemple des télécommunications et du transport aérien. Cette situation comporte certains avantages mais commande au gouvernement fédéral l'exercice d'un contrôle et d'une surveillance particulière. Ainsi existe-t-il dans notre système des organismes dont la tâche est de s'assurer que ces entreprises qui occupent une partie du domaine public ou qui gèrent un service public et sont, à toutes fins pratiques, dans une situation de monopole de fait ou de droit, dans une région ou même par tout le pays, se conforment aux mêmes standards d'équité linguistique qui s'imposent aux corporations ou aux sociétés de la Couronne.

Pourquoi Air Canada serait-elle astreinte à respecter la loi sur les langues officielles sur le parcours Montréal-Paris et que CP Air ne le serait pas sur le trajet Toronto-Milan? CP Air et Bell Canada exploitent des monopoles qui leur sont garantis par des organismes qui relèvent du Parlement. Ces sociétés exploitent des licences d'exploitation dans l'intérêt du public et en échange de profits. Or, il est étonnant de constater que la loi sur les langues officielles ne s'applique pas à ces sociétés. Les droits linguistiques des citoyens doivent être protégés quelle que soit la personne qui administre ces services.

Il n'est que juste de rétablir l'équilibre et d'étendre l'application de la loi sur les langues officielles aux monopoles de fait ou de droit qui exploitent ou offrent des services publics. Nous proposerons donc un amendement à la loi qui aura pour effet de donner la même qualité de service et le même accès aux deux groupes linguistiques.

Ces réformes, ces amendements, ces initiatives n'ont qu'un but: raffermir un équilibre trop fragile, rétablir la confiance d'une majorité de francophones et particulièrement ceux du Québec en cette veille d'élections, dans la détermination de ce Parlement de véritablement enraciner dans les institutions politiques du pays les conditions sans lesquelles ce débat risque de se conclure dans l'éclatement.

Des procédures judiciaires ont dû être engagées pour faire respecter dans une société fédérale une loi qui se veut le fondement de l'édifice politique canadien, et la garantie expresse des droits linguistiques des francophones.

C'est dans le jugement de l'honorable Juge en Chef de la Cour Supérieure du Québec dans la cause *The Protestant School Board of Greater Montreal*—vs—le Ministre de l'Éducation de la Province de Québec, le 6 avril 1976, que l'on peut trouver la meilleure description de l'approche qu'ont voulu prendre les parties aux procédures intentées contre Air Canada et le ministre fédéral des Transports (M. Lang) au cours des derniers mois.

L'honorable Juge Jules Deschênes écrivait:

> Cet événement (le changement d'allégeance du Canada de la Couronne de France à la Couronne d'Angleterre) les historiens francophones l'ont pudiquement qualifié de cession tandis que les historiens anglophones, plus réalistes sans doute et forts de la vérité des armes, l'appelaient la conquête.
>
> C'est la lutte entre ces deux conceptions de l'histoire que les deux peuples se sont livrée sur leur territoire commun depuis deux siècles. La loi sur la langue officielle n'en constitue qu'un autre épisode. La bataille s'est transportée des Plaines d'Abraham à l'Assemblée Nationale et, de là, au Palais de Justice: l'enjeu n'a pas changé . . .

Nous vivons en effet un tournant majeur de l'histoire du Canada et du Québec. Il n'y a plus de vainqueurs ni de vaincus, plus de conquis ni de conquérants, mais deux peuples appelés par un accident de l'histoire à partager en permanence un même coin de l'Amérique. Ils possèdent tous deux leurs traditions et leur culture qu'ils sont tous deux décidés à préserver. Tour à tour majoritaire et minoritaire, ils connaissent tous deux la volupté de l'autorité et la crainte de l'intolérance. La seule différence c'est que chez ce peuple francophone, cette crainte date d'une plus longue expérience tandis que cette volupté possède encore l'attrait du neuf, presque de l'inconnu.

La démission de l'honorable Jean Marchand, la responsabilité que mon collègue le député de Matane (M. De Bané) et moi-même avons assumée dans le conflit actuel et à l'opposé la thèse que défend le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) et ses supporteurs se situent dans cette perspective où il n'y a d'avenir pour ce pays que dans la garantie intangible des libertés culturelles et linguistiques.

Le choix que feront les députés au cours du débat constitutionnel nous permettra de mesurer la volonté et la croyance de la majorité dans des droits et des libertés sans lesquelles aucun équilibre politique ne pourra jamais être garanti dans ce pays. C'est la leçon que nous devons tirer de l'histoire du Québec et du Canada.

La dissolution de l'Assemblée nationale à Québec et le déclenchement d'élections générales m'ont fourni l'occasion de réévaluer le rôle, la responsabilité, et la manière à cette étape-ci du débat où je peux le mieux contribuer à définir et garantir dans les institutions politiques du pays la dualité culturelle qui caractérise notre société.

Au moment même où, à l'intérieur du parti et du caucus dont je suis membre, des opinions contraires à ma conception de la structure de ce pays ont été exprimées par un ministre démissionnaire, et au moment où j'ai cru à la loi sur les langues officielles, au point d'avoir à offrir ma démission du caucus, à la suite des procédures judiciaires intentées pour en faire respecter la lettre et l'esprit, je ne peux abandonner mon siège à la Chambre en pensant que je combattrai plus efficacement à l'extérieur de ces murs afin de garantir à mes compatriotes les droits et les libertés que le système fédéral doit leur assurer si ce système doit survivre.

Je ne chercherai donc pas à obtenir à ce moment-ci un mandat à l'Assemblée nationale du Québec au cours du présent scrutin provincial. Je voudrais remercier les personnes qui ont exprimé leur confiance à mon égard en m'invitant à joindre leurs rangs au cours de cette campagne. J'espérerais cependant que dans le contexte actuel je puisse continuer à coopérer avec les représentants de tous les partis pour mettre à profit les ressources de tolérance et l'esprit démocratique sans lesquels le contenu de toutes nos libertés sera remis en cause.

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, je tiens d'abord à signaler que les comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône se sont très bien acquittés de leurs devoirs. Leur responsabilité était simplifiée du fait que le discours du trône de cette deuxième session est plutôt un résumé de bonnes intentions. Le gouvernement fédéral, faute de pouvoir se montrer prodigue, paraît surtout vouloir appaiser les esprits et éliminer le plus possible les mécontentements. On dirait que le gouvernement a tenté de résumer toutes les critiques qui lui ont été adressées pendant un an surtout, et chercher à appaiser tout le monde. A notre époque d'inflation et de chômage, ce qui prend souvent des proportions inquiétantes, il était normal d'orienter la législation vers un partage plus équitable des responsabilités.

Les principaux objectifs visés peuvent se résumer comme il suit: égalité de chances (c'est sans aucun doute la seule forme d'égalitarisme possible), l'unité nationale, les droits de l'individu et le rôle de l'État, lesquels sont les thèmes principaux qui se dégagent du discours prononcé par le Gouverneur général du Canada et son épouse, à l'ouverture de la deuxième session. Je suis heureux de m'associer à tous ceux qui m'ont précédé au cours de ce débat pour leur offrir mes souhaits sincères de bonne santé. Ces objectifs «d'unité nationale» et «d'égalité de chances» sont très louables, et tous les Canadiens partagent sans aucun doute les mêmes aspirations. L'important sera d'orienter la législation en tenant compte de tous les éléments qui ont contribué dans le passé à retarder la réalisation de cette «unité nationale» et de cette «égalité de chances».

Je crois dans l'ordre de signaler ici que la préoccupation des Canadiens français, c'est d'assurer au Canada français les conditions nécessaires à sa survie à une époque toujours plus urbanisée, métamorphosée de plus en plus pour devenir la collectivité industrielle et manufacturière d'aujourd'hui. Cette préoccupation est de savoir s'il y aura entre Canadiens des deux langues un véritable partage du pouvoir dans toutes les sphères de la vie de notre pays, dans le monde des affaires, dans le gouvernement et dans la Fonction publique ou si ce partage ne sera que symbolique.

Je suis heureux de constater que le gouvernement met de l'avant des programmes d'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada et cela en accord avec les provinces. L'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette) que la maladie retient présentement à son lit d'hôpital a souvent suggéré à la Chambre ce moyen de compréhension entre les Canadiens de bonne volonté. Il serait avantageux qu'il y ait dans toutes les provinces tant pour les Canadiens anglais que pour les Canadiens français qui voudraient en profiter, des moyens d'enseignement à la jeunesse, en français et en anglais, à tous les niveaux et à chaque endroit où le nombre le justifie.

● (1720)

Il serait avantageux aussi, pour l'unité nationale, d'aider à vaincre les obstacles géographiques qui tendent à séparer les deux cultures, par des subventions de voyages aux artistes sérieux et des crédits plus généreux à l'Office national du film. Il faudrait que d'un littoral à l'autre il y ait un service complet de télévision et de radiodiffusion française, de sorte que le million de Canadiens français vivant en dehors du Québec, comme d'ailleurs tous les Canadiens, aient accès à la culture française.

Quand les gens se comprendront mieux, nous pourrons éviter que les tours de contrôle deviennent des tours de Babel, au point où certains fanatiques considèrent l'utilisation de la langue française dans l'aviation comme un élément de danger. C'est tout simplement ridicule. La province de Québec n'est pas le seul territoire où l'on parle le français dans le monde. Il se fait depuis toujours des atterrissages et des départs d'avions dans plusieurs pays où l'on parle français, comme la France, la Belgique, la Suisse, pour ne mentionner que ceux-là. «La terminologie aéronautique française est au moins aussi riche, sinon plus riche encore que la terminologie américaine du même secteur.» Ce ne sont pas les gens de l'air qui le disent, mais bien l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Gérard Pelletier.

Je constate avec beaucoup de satisfaction que le Canada français ose enfin exprimer toute son âme, et le reste du pays prête à ce son nouveau une oreille encore étonnée, mais de plus en plus attentive. Je souhaite que la voix française évite le ton strident, que l'oreille anglaise devienne tout à fait fraternelle, et le Canada connaîtra alors une brillante destinée.

N'oublions pas que très peu de pays ont comme langues officielles celles qui sont parmi les plus grands véhicules de pensée du monde. Le Canada peut se considérer comme très privilégié de pouvoir utiliser officiellement deux des langues les plus internationales de notre temps. Il est évident qu'il est vital pour l'unité que les Canadiens puissent bénéficier des chances égales d'épanouissement individuel et régional sur le plan économique. Cet objectif d'égalité des chances constitue tout un programme, et si l'on veut vraiment égaliser les chances de vivre, il va falloir que le gouvernement s'habitue à examiner les problèmes de pauvreté, de chômage, de dettes et de grèves de façon un peu plus réaliste, autrement cette allusion à l'égalité de chances ne sera qu'une illusion. Au mois de mars 1975, le Conseil national du bien-être social a rendu public un rapport sur «les enfants pauvres au Canada». Plusieurs constatations, même si elles ne sont pas nouvelles, méritent d'être signalées.

Les Canadiens aiment croire que dans leur société tous les enfants ont une chance égale de monter aussi haut que leurs aptitudes le permettent. Bien qu'ils commencent leur vie dans des circonstances très différentes, nous nous berçons de la croyance que tous les enfants, riches ou pauvres, peuvent atteindre le succès. Les faits toutefois sont tout autres. Être né pauvre au Canada ne veut pas dire qu'on le restera nécessairement jusqu'à la fin de ses jours, mais cela rend la chose très probable.

Naître pauvre veut dire que vos chances de terminer votre éducation secondaire sont réduites, et que la probabilité que vous fassiez des études universitaires est infirme. Naître pauvre augmente les chances qu'étant adolescent on vous jugera «délinquant», et qu'on vous mettra en «maison de correction». Quand on est pauvre les jeux sont faits: on devra lutter pour monter, toute sa vie. Naître pauvre est injuste pour un enfant. Des 6.76 millions d'enfants de moins de 16 ans au Canada, lors du recensement de 1971, 1.66 million étaient pauvres. Ce rapport décrit ces enfants. Comment vivent-ils aujourd'hui? Que peuvent-ils espérer de l'avenir? Comment grandit-on privé de nourriture, de jouets, de vêtements et de sorties? Comment grandit-on stigmatisé par la pauvreté?

Il est important que nous Canadiens comprenions les effets sur les infortunés qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, de la répartition inéquitable du revenu national. Il est non moins important de comprendre que l'on peut mettre un terme aux mille vicissitudes infligées aux enfants pauvres. Il n'y a pas de raison que les enfants croissent dans la pauvreté au Canada, car il n'y a pas de raison que la pauvreté existe au Canada.

Les données du recensement démontrent qu'il y a un nombre considérable d'enfants vivant dans la pauvreté dans toutes les provinces du Canada. La plus grande proportion se retrouve à Terre-Neuve où près de la moitié des enfants (45.3 p. 100) se trouvent dans des familles dont le revenu est au-dessous du seuil de la pauvreté. Plus du tiers des enfants de la Saskatchewan (38.4 p. 100), de l'Île du Prince-Édouard (37.3 p. 100) et du Nouveau-Brunswick (34.9 p. 100) vivent aussi dans la pauvreté. Même dans les provinces riches de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, où l'on trouve les proportions les plus basses, plus d'un enfant sur six vit dans une famille dont le revenu se situe au-dessous du seuil de la pauvreté.

Les chaînes de la pauvreté qui entravent les enfants des pauvres sont forgées maillon par maillon au cours d'un long processus qui commence souvent même avant la naissance de l'enfant. Un document de travail du gouvernement canadien sur la santé, préparé en 1974, commence par l'énoncé suivant: La santé est l'assise du progrès. C'est peut-être vrai, mais santé et pauvreté vont rarement de pair. Pour les enfants des pauvres, il aurait été plus pertinent de noter comment leurs perspectives d'avenir sont assombries par leur mauvaise santé.

On sait très bien que je pourrais citer des extraits de plusieurs rapports sur la pauvreté au Canada. J'ai signalé celui sur les enfants pauvres afin de démontrer qu'il y a beaucoup de travail à faire si l'on veut vraiment que tous les Canadiens puissent bénéficier de cette égalité de chances mentionnée dans le discours du trône. Il y a cependant un passage du discours qui a retenu mon attention, c'est le soutien des petites entreprises. La région du pays que je représente est parsemée d'entreprises familiales qui ne peuvent accéder à l'expansion normale à cause du manque de capitaux nécessaires à l'agrandissement et à la modernisation de l'équipement. Pourtant, il s'y trouve un réservoir de main-d'œuvre composé de jeunes hommes forts et vigoureux dont près de 30 p. 100 sont immobilisés, paralysés par un chômage endémique et qui ne demanderaient pas mieux que de relever leur propre niveau de vie et enrichir en même temps en produits ouvrés et par tout autre apport économique le Québec et le pays tout entier.

J'ai bien noté aussi dans ce même discours que l'on prévoit l'établissement d'un programme de création d'emplois visant les régions affectées par un chômage chronique. Je crois opportun de signaler que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a laissé passer une belle occasion d'aider les personnes en chômage en fournissant dans le cadre du Programme d'initiatives locales de 1976-1977 des montants suffisants pour permettre d'accepter un plus grand nombre de projets. L'an dernier, dans la circonscription de Kamouraska-L'Islet, un montant de $1,090,000 avait été alloué par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ce qui avait permis aux membres du comité de sélection des projets de fournir à un bon nombre de travailleurs des possibilités de réaliser des gains leur permettant d'assurer la subsistance de leur famille, en étant occupé à la réalisation de projets utiles pour la collectivité. Cette année, le montant alloué est réduit à $427,000. Il est facile de comprendre que le nombre de personnes en chômage désireuses de participer à des travaux de ce genre sera grandement réduit. Les circonstances s'y prêtent bien pour ajouter qu'il n'y aura certainement pas égalité de chances parmi le nombre élevé de personnes en chômage dans notre région.

J'ai aussi constaté que l'on prévoit créer un centre d'information sur les négociations collectives. Je souhaite que la loi soit modifiée de façon à éviter la multiplication de grèves désastreuses qui caractérisent le temps présent. Dans le dernier rapport de statistiques sur les grèves, on mentionne qu'il y a eu 238 arrêts de travail qui ont touché 190,197 travailleurs. Il est temps que le gouvernement se décide à modifier la loi de façon à encourager les travailleurs et éviter les contretemps d'ordre économique qui découlent des grèves. Généralement, les grèves

sont plutôt orientées contre ceux qui payent un salaire aux travailleurs au lieu d'être dirigées contre le système qui les prive de conditions de vie normale.

● (1730)

Sur le plan économique, les syndicats ouvriers cherchent à faire augmenter les salaires et diminuer les heures de travail, mais le coût de la vie augmente, personne n'est guère plus avancé qu'avant, et les véritables perdants sont les pensionnés, les économiquement faibles et les autres personnes à revenus fixes. Les salaires trop élevés peuvent même devenir une cause de chômage, car les entreprises devront réduire le nombre de personnes à leur emploi pour maintenir le coût de la main-d'œuvre à un niveau raisonnable. Entre l'inflation et le chômage, les gouvernements des pays occidentaux n'ont jamais vraiment fait d'option ni trouvé quelque moyen de sortir de ce dilemme.

J'ai été étonné de constater que le discours du trône ne mentionnait pas d'améliorations aux conditions de vie pénibles d'un très grand nombre de cultivateurs, particulièrement les producteurs de lait. Mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) a signalé à la Chambre jeudi dernier, le 14 octobre, la situation démoralisante où sont placés un grand nombre de producteurs laitiers dont plusieurs se dirigent malheureusement vers la faillite. Les quotas de production ont été réduits et les revenus des cultivateurs ont diminué dans une proportion de plus de 20 p. 100, tandis que les coûts ne cessent de monter. Le député de Papineau (M. Ouellet) portait à l'attention de la Chambre vendredi dernier les causes des difficultés éprouvées par les producteurs de lait en ajoutant que le gouvernement fédéral n'était pas le seul responsable (et je crois qu'il a raison), mais beaucoup de représentants des fédérations laitières, et qu'on me permette de citer un passage de ce discours intéressant. Voici:

> Le mea-culpa doit venir des autorités provinciales et des fédérations laitières et en particulier de ceux qui représentent les producteurs laitiers aux divers organismes agricoles, parce que beaucoup de ces représentants, monsieur l'Orateur, étaient des représentants de l'industrie de lait nature, une industrie beaucoup plus riche, beaucoup plus solide, beaucoup plus organisée qui, bien sûr, a fait valoir tant au niveau des quotas et des subsides que de la retenue les avantages et les intérêts des producteurs de lait nature, et, malheureusement, il faut le dire, au détriment des producteurs de lait industriel.

Et il ajoutait:

> Je crois qu'il est dans l'intérêt de notre industrie laitière de donner la sécurité à tous nos producteurs et non seulement la sécurité, mais aussi l'assurance de respecter les droits acquis. Il est dans l'intérêt du gouvernement d'assurer, de donner la sécurité à l'industrie laitière, mais aussi l'assurance de respecter les droits acquis. Et par ceci je pense qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral prenne les mesures voulues pour redonner à certains producteurs de lait les quotas qu'ils ont perdus au cours des derniers mois et ainsi les rétablir dans la position qu'ils occupaient au niveau de leur production de 1974-1975.

Je partage l'opinion émise par le député de Papineau et j'aime à croire que le gouvernement s'efforcera de trouver une solution satisfaisante à ce problème passablement compliqué.

J'ai eu l'occasion de lire, dans une revue intitulée «La crise alimentaire», sur la rareté provoquée de certains produits qui peut être causée par des mesures gouvernementales dites de planification et d'organisation de la production. Au profit de qui? Et je cite l'article de la revue:

> Sous prétexte que certains stocks de blé n'avaient pas été vendus en 1970-1971, le gouvernement a versé aux producteurs de l'Ouest canadien un subside de $6.00 l'acre pour qu'ils cessent la production de blé. Les stocks se sont vite épuisés et les spéculateurs s'en sont donnés à cœur joie. C'est d'ailleurs à partir de ce moment-là que les prix à la consommation ont commencé à monter. Rappelons-nous le prix du pain, à ce moment-là: $0.24.

> Le contrôle du prix des viandes décrété par l'administrateur Nixon est un autre cas flagrant de rareté causée par des mesures gouvernementales dites d'organisation de la production.
>
> Comme ce contrôle ne s'appliquait pas aux prix des produits entrant dans la production des viandes, le prix des matières premières augmentait alors que le prix de leur produit était gelé—plusieurs cultivateurs ont jugé moins dommageable de tuer tous les jeunes poussins; de vendre leurs truies alors qu'elles attendaient une portée; de se débarrasser de leurs jeunes veaux. Le même phénomène s'est produit au Québec à l'automne 1974!
>
> Ce gel des prix a provoqué une rareté de ces viandes dans les mois qui ont suivi, en particulier du bœuf.

Si l'on jette un coup d'œil sur la répartition du prix d'un gallon d'essence ordinaire, nous constatons qu'une des choses principales qui en ont augmenté le coût, c'est la taxe fédérale et provinciale, 31c. le gallon vont au gouvernement fédéral et 19c. au gouvernement provincial, 27c. aux compagnies pétrolières et 07c. au détaillant d'essence. Il est facile de conclure que les vrais arabes du pétrole sont plutôt au Canada qu'en Arabie.

Il est facile de réaliser que la multiplication des taxes de toutes sortes dans un régime financier corrompu est une des causes principales de la montée des prix. J'espère qu'au cours de cette session le gouvernement orientera la législation de façon à mettre de l'ordre dans le domaine financier et dans celui de la taxation.

[*Traduction*]

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir passer plus de temps cet après-midi à étudier les quatre grandes rubriques qui ont servi au Gouverneur général pour exposer les grandes lignes du programme du gouvernement au cours de la deuxième session de la Trentième législature. Il s'agit de l'unité nationale, de l'égalité des chances, de la liberté individuelle et du rôle du gouvernement.

Commençons par l'unité nationale. C'est un mot qui n'a pas la même résonance partout au Canada. J'ai l'intention pour ma part de me limiter à ma conception de ce mot et à l'importance qu'on devrait, selon moi, lui attacher.

Les peuples qui ont habité la partie du continent nord-américain qui s'étend au nord du quarante-huitième parallèle ont pris, chacun de leur côté, des décisions importantes au cours des cent dernières années, décisions qui ont été à l'origine d'un pays qui s'appelle maintenant le Canada. La première de ces décisions a été prise en 1867, année où l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont jeté les premières bases de ce nouveau pays. La décision la plus récente a été prise en 1949, année où la province de Terre-Neuve s'est jointe au reste du pays.

Ces décisions individuelles n'étaient pas le résultat d'une victoire ou d'une capitulation à la suite des désastres d'une guerre, mais elles ont été prises librement par les représentants élus du peuple qui habitaient les diverses régions semi-indépendantes du nord du continent.

Leur désir de s'unir a sans doute été accru par l'espoir de tirer des grands bénéfices du nouveau potentiel offert par une certaine forme d'identité nationale. En même temps, l'unification semblait un moyen de trouver une certaine protection dans l'association de voisins amicaux à la mentalité assez semblable pour mener le genre de vie que les habitants de chacune des régions chérissaient le plus.

Autrement dit, ce pays doit, selon moi, ses origines à un désir sincère de bâtir quelque chose de fort et de significatif,

mais pourtant essentiellement différent et distinct de l'autre grand pays établi cent ans plus tôt sur le même continent.

A mon avis, lorsque nous parlons d'unité nationale au Canada nous devons tenir compte de ce qui nous a réunis au départ. Pour les Canadiens, l'unité nationale peut vouloir dire autre chose que pour les citoyens des États-Unis d'Amérique ou du Royaume-Uni ou encore de pays plus vastes et plus lointains comme l'URSS et l'Inde.

Pour moi, l'unité nationale c'est d'abord une identité nationale dont nous sommes tous fiers et que nous sommes également prêts à défendre au besoin. Ensuite, l'identité nationale encourage la population à se différencier dans tous les aspects de sa vie quotidienne. Après tout, le Canada doit être synonyme de diversité ne serait-ce qu'à cause de l'immensité de notre pays qui s'étend sur un continent qui est au deuxième rang par sa superficie. Troisièmement, une identité nationale sous-entend que l'on respecte tous les citoyens et qu'on leur accorde des privilèges conformément aux ententes qui sont à l'origine même de la nation. Je veux parler ici de la question des deux langues officielles au Canada, un des principes fondamentaux de notre héritage et de notre culture depuis la naissance de notre pays en 1867 et longtemps auparavant, principe confirmé il n'y a pas si longtemps par l'accord de tous les partis politiques de la Chambre des communes sur l'adoption de la loi sur les langues officielles, loi qui permet aux Canadiens de l'une ou l'autre langue officielle de pouvoir traiter avec leur gouvernement national dans l'une ou l'autre de ces langues, loi je le répète, votée et acceptée par tous les membres de la Chambre des communes sans égard à leur conviction politique . . .

● (1740)

Une voix: Pas par tous les députés.

M. Martin: . . . une loi qu'a présentée un gouvernement libéral pour proclamer à nouveau, 100 ans après la naissance de notre pays, une disposition fondamentale de la Confédération canadienne.

La valeur de toute grande nation est mise à l'épreuve de temps à autre. J'ai été fort impressionné par un séjour que j'ai fait ce mois-ci dans la ville de Winchester en Angleterre, la première capitale de ce grand pays pendant des siècles avant qu'elle ne soit fixée à Londres au cours du XIII[e] siècle, je crois. Alors que je déambulais dans la ville, j'ai aperçu une très grande statue du roi Alfred érigée par les habitants de Winchester en 1901 pour commémorer le millième anniversaire de la naissance de leur pays. Je ne pus m'empêcher de songer un instant aux bouleversements et aux difficultés énormes, notamment de longues guerres civiles et autres, auxquels a dû faire face le peuple du Royaume-Uni. Pourtant, le lien fondamental, d'une façon ou d'une autre, s'est maintenu non pas pendant 100 ans mais pendant 1,000 ans, soit 10 fois plus longtemps. Il est intéressant de constater comment la longue histoire de ce grand pays nous dépeint l'unité nationale comme un lien fort mais parfois fragile.

Par ailleurs, prenons le cas de l'Inde, pays que j'ai eu le privilège de visiter il y a un an en qualité de membre de notre délégation parlementaire du Commonwealth. Il y a à peine 25 ans que l'Inde constitue un pays. Les difficultés que soulèvent la diversité, par exemple dans le domaine de la langue—il existe 17 langues officielles—la géographie, la culture et la religion dans ce jeune pays, sont tellement grandes et se posent avec tellement d'acuité qu'elles empêchent presque ce pays de se donner une sorte d'unité nationale. Pourtant, il existe un sens d'unité en Inde même durant la difficile période que traverse actuellement ce pays.

Oui, monsieur l'Orateur, les institutions qui forment les grandes nations ont toujours été mises à l'épreuve et, à mon avis, elles continueront de l'être à maintes reprises à l'avenir. Regardez ce qui se passe en Chine à l'heure actuelle. Voyez ce qui s'est passé chez notre grand et respecté voisin du sud, les États-Unis d'Amérique, qui, il y a exactement deux ans, étaient en plein milieu du scandale du Watergate. D'aucuns disent que les structures canadiennes sont mises à l'épreuve à l'heure actuelle et c'est peut-être vrai. Je doute cependant quelque peu que les dirigeants de l'Inde, du Royaume-Uni ou de la Chine compatissent beaucoup à notre problème si toutefois il est assez grave pour s'appeler problème dans le contexte international des problèmes internes que connaissent différents pays.

S'il se pose un problème d'unité nationale chez nous, quel est-il? La réponse à cette question susciterait, à mon avis, des réactions diverses de la part de particuliers, allant depuis le refus total d'admettre qu'il existe vraiment un problème à l'affirmation exagérée et fanatique que la nation est sur le point de se démembrer totalement.

Certains Canadiens de l'Ouest prétendent que ceux qui vivent dans le Canada central, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec, ne les comprennent pas et se moquent de ce qui peut leur arriver; certains Canadiens du Centre estiment que les Canadiens de l'Ouest qui ont d'énormes réserves de ressources énergétiques si nécessaires manquent de sentiment nationaliste dans la façon dont ils utilisent ces ressources; certains Ontariens se demandent pourquoi les autres Canadiens ne s'alignent pas sur leur façon de penser et leur mode de vie. Certains Québécois ne comprennent pas pourquoi d'autres Canadiens ne peuvent pas comprendre mieux leurs problèmes et leurs aspirations à l'égard des questions linguistiques et culturelles, par exemple. Enfin, certains Canadiens des Maritimes cherchent une façon d'obtenir une plus grande part du gâteau sans du même coup bouleverser leur mode de vie plus calme et plus tranquille.

La question des langues est inhérente au problème qui assaille les Québécois. Que ce soit ou non le plus grave problème de l'heure qui remet en question les fondations mêmes de notre nation, je ne pourrais le dire. Il est certain que la question des droits linguistiques revêt une grande importance à l'heure actuelle aux yeux de nombreux Canadiens appartenant aux deux groupes linguistiques. En fait, je suppose que l'on pourrait prétendre que c'est la raison qui a entraîné ce bouleversement, lors des élections partielles qui ont eu lieu dans la capitale hier. D'aucuns semblent craindre que l'on n'empiète sur leurs droits; d'autres semblent mécontents que l'on n'ait jamais réellement reconnu les leurs et qu'on les ait empêché de les exercer réellement.

Si les droits linguistiques de notre pays constituent vraiment un problème, nous devrions nous estimer heureux tout d'abord

de n'avoir que deux langues officielles et ensuite, que la structure de notre pays nous offre la possibilité d'ouverture sur nos deux cultures, nous empêche de nous replier sur nous-mêmes, et de nous retrancher derrière une seule langue et une seule culture. Notre tâche, en tant que Canadiens, a toujours été et, ceci reste vrai aujourd'hui, de relever les défis et de tirer le meilleur parti possible des situations. Depuis 100 ans, nous avons négligé l'éducation des enfants canadiens pour ce qui est de chercher à nous rapprocher même de loin d'un niveau convenable d'enseignement pour arriver à une compréhension adéquate des deux langues officielles. Le pays s'est retranché derrière les prérogatives des provinces à qui il a laissé le soin de déterminer ce qu'il fallait enseigner ou ne pas enseigner aux enfants dans tous les domaines, y compris celui des deux langues nationales.

Il y a dix ans, nous avons connu le ridicule de devoir nous embarquer dans un programme nécessaire mais coûteux simplement pour nous assurer que les Canadiens détenant des postes clés dans la Fonction publique canadienne pourraient communiquer de manière convenable avec les autres Canadiens qu'ils étaient chargés de servir. Voilà donc la situation telle qu'elle se présentait, presque 100 ans après la formation de la nation.

Je suis ravi de voir que, dans le discours du trône, on a fait allusion à une question dont nombre d'entre nous ressentent le besoin urgent depuis longtemps—elle constituait une partie fondamentale de mon premier discours à la Chambre, il y a deux ans. J'entends par là, le recours à la persuasion à l'échelle nationale, pour encourager les provinces à porter une attention plus soutenue et plus étudiée aux futurs programmes d'éducation relatifs à l'enseignement des deux langues officielles canadiennes et au fond historique et culturel de ces langues. C'est le seul moyen de parvenir au cœur du problème et d'éviter que d'ici 100 ans, on en soit encore au même point.

Si les droits et l'usage de la langue ne constituent que des obstacles pouvant nuire à la structure de la nation et à l'unité nationale de notre pays, le gouvernement actuel et notre premier ministre (M. Trudeau) sont à mon avis mieux placés que quiconque pour introduire des modifications aux programmes existants, mettre en œuvre des programmes nouveaux et plus efficaces. Ils sont mieux placés en tout cas qu'un gouvernement conservateur qui a peu d'expérience dans ce domaine et qui a remporté encore moins de succès au cours de ce siècle sur la question délicate dont nous débattons actuellement, du fait qu'il est faiblement représenté dans les 28 p. 100 de la population canadienne que cette question concerne le plus.

● (1750)

Un dernier point au sujet de l'unité nationale. Quelles que soient les diverses interprétations du terme et sa signification exacte pour chacun d'entre nous, je crois que la plupart des Canadiens conviennent que c'est encore un objectif que nous devons tenter d'atteindre sans relâche, nous heurtant parfois à des difficultés comme tous les grands pays, mais en conservant toujours une résolution et une persévérance qui feront de nous la fierté non seulement de nos propres concitoyens mais aussi de ceux qui aujourd'hui même nous observent de tous les coins du monde. A mon avis, nous devons manifester une meilleure compréhension de nos concitoyens que nous vivions ou non dans la même rue, que nous soyons ou non de la même race ou de la même religion ou que nous parlions l'une ou l'autre de nos deux langues officielles.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement d'une deuxième question abordée dans le discours du trône, celle de l'égalité des chances. Le gouvernement a signalé un certain nombre d'impulsions importantes qui seront données pour favoriser les perspectives économiques des particuliers et des régions. Le premier consiste à poursuivre le programme anti-inflationniste. Il est parfaitement inutile en octobre 1976 de chercher à démontrer que les contrôles ont été imposés à tort ou à raison, que les libéraux ou les conservateurs auraient mieux choisi le moment pour les appliquer. L'essentiel est que le taux d'inflation au Canada a radicalement baissé au cours des douze derniers mois et dépassé les objectifs du gouvernement pour la première année. Je partage l'opinion de ceux qui prétendent que cette baisse radicale ne se serait pas produite sans l'intervention précise du gouvernement à cette époque l'an dernier.

La grande majorité des électeurs canadiens appuie l'initiative prise par le gouvernement il y a un an de combattre l'effet désastreux de l'inflation qui s'étendait d'un bout à l'autre du pays. Certains Canadiens, il est vrai, ont été frappés plus durement que d'autres; il y a eu des inégalités dans la manière dont le fardeau a été réparti. Toutefois, dans l'ensemble, les Canadiens—par opposition à certains organismes nationaux dont les intérêts sont bien connus—considèrent cet exemple de leadership du gouvernement avec un certain soulagement et l'approuvent. Nul doute qu'il fallait faire quelque chose, sinon l'égalité des chances pour les Canadiens n'aurait pu exister mettant sérieusement en danger tout l'avenir de l'économie de notre pays.

En s'opposant au programme de réglementation à cette période cruciale de notre histoire économique, alors qu'il l'avait recommandé quelque 14 mois auparavant, au moment où la situation était beaucoup moins grave, les députés du parti conservateur ont adopté un étrange comportement pour des gens qui d'ici deux ans veulent se présenter devant les électeurs comme une équipe capable de remplacer le gouvernement actuel. Le chef de l'opposition (M. Clark) et son parti auront beau dire et beau faire, ils ne leur sera pas si facile de se tirer d'embarras.

Parmi les recommandations précises faites dans le discours du trône, citons la décision, qui sera bien accueillie, de fixer le taux de croissance de la Fonction publique à moins de 1 p. 100 par an, alors que son taux d'expansion annuel était de 4 p. 100 depuis 10 ans. On s'engage aussi à aider l'entreprise privée à faire face à la concurrence internationale qui se fait chaque jour plus âpre. On aidera aussi les petites entreprises à se développer. Les programmes de création d'emplois seront réexaminés pour stimuler l'embauche dans les régions en proie à un chômage chronique très élevé. On s'efforcera d'améliorer les relations patronales-ouvrières. On modifiera le Régime de pensions du Canada pour en faire bénéficier les conjoints au foyer. En matière de politique du logement, on s'est assigné comme but de faire construire un million de nouvelles habitations en quatre ans.

Quant au domaine de la liberté individuelle, l'aspect auquel j'aurais aimé qu'on accorde plus d'attention est celui du système judiciaire. Je trouve qu'à l'heure actuelle, il s'écoule beaucoup trop de temps entre l'arrestation et l'instruction de l'affaire. Cela joue au détriment de la couronne et de la société lorsqu'une personne coupable par ailleurs est remise en liberté, et au détriment de l'innocent qui doit vivre trop longtemps avec une accusation injustifiée suspendue au-dessus de sa tête. En outre, j'exhorterais le gouvernement à envisager des politiques qui tiennent mieux compte des victimes d'actes criminels et de leur famille immédiate et permettent de les aider.

J'accueille favorablement la présentation probable d'un bill visant à rendre les attributions et les charges de l'Auditeur général plus conformes aux besoins d'une organisation qui dépense maintenant environ 40 millions de dollars par année. Quant à la suffisance des contrôles financiers exercés sur les dépenses gouvernementales, je recommanderais la mise en application de la recommandation de l'Auditeur général en vue de la création du poste d'agent financier en chef au sein de la Fonction publique.

J'appuie la tendance croissante à mettre davantage de documents gouvernementaux à la disposition du public, et j'attends avec impatience la présentation d'un bill des droits de l'homme au Parlement fédéral. Si l'on décidait de diffuser les délibérations de la Chambre des communes, ce serait là à mon avis une mesure qui servirait vraiment l'intérêt public, peu importe qu'un grand nombre ou un petit nombre seulement de Canadiens se prévalent de cette occasion de participer à nos délibérations comme spectateurs dans l'intimité de leur foyer.

J'aimerais en terminant, monsieur l'Orateur, aborder brièvement le rôle du gouvernement dans la société canadienne. Je suis porté à donner mon entier accord à la proposition du gouvernement d'observer en ce domaine un juste milieu. L'examen de la situation actuelle du Royaume-Uni, où les média évaluaient récemment à 60 p. 100 la part du produit national brut qui revenait directement au gouvernement, démontre clairement jusqu'où il ne faut pas aller. Dans notre cas, la part du produit national brut que se partagent les divers paliers de gouvernement au Canada s'élève à quelque 43 p. 100, dont le gouvernement fédéral prend environ 20 p. 100. Je suis d'avis que la part du PNB que s'attribuent tous les paliers de gouvernement réunis devrait demeurer inférieure à 50 p. 100 afin de ne pas décourager davantage les entreprises nouvelles et innovatrices. Dans ses consultations avec les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral devrait chercher à s'assurer que la participation gouvernementale globale à l'économie canadienne ne dépasse pas, à long terme, une certaine proportion, fixée d'avance, du produit national brut.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la question de «leadership». Certains Canadiens expriment l'avis qu'au niveau fédéral on fait preuve de bien peu d'initiative à l'heure actuelle. En guise de réponse, je demanderai à ces mêmes Canadiens de passer en revue les réalisations du gouvernement actuel depuis deux ans, d'examiner les propositions précises qu'il a faites dans le discours du trône, et de se demander sérieusement si notre économie aurait été aussi stable qu'elle l'est actuellement sans l'esprit de décision dont le gouvernement et le premier ministre actuels ont nettement fait preuve.

De l'autre côté, monsieur l'Orateur, nous avons un groupe de représentants élus jouant le rôle d'opposition officielle qui sont dépourvus de politiques et d'objectifs à un point tel qu'ils envoient leur nouveau candidat à la tribune avec le message suivant: «Elisez-moi et voyez des politiques se définir au cours des prochaines années». Cela a peut-être marché hier aux élections partielles dans Ottawa-Carleton. Toutefois, cela ne marchera jamais aux prochaines élections fédérales quand les Canadiens voudront juger d'un œil critique les politiques que leur propose un parti qui cherche à obtenir l'appui de la majorité des électeurs, les comparant aux réalisations du parti au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, au cours des deux prochaines années, la force et la maturité du gouvernement dirigé avec compétence par le premier ministre actuel assurera la réélection de ce dernier et la nôtre, et nous aurons peut-être un mandat encore plus large pour la trente et unième législature. A en juger d'après l'attitude actuelle des députés d'en face, il n'existe tout bonnement pas d'autre solution viable. Les Canadiens ne sont pas près d'oublier la dernière fois que la nation a pris des risques; je parle de la période allant de 1957 à 1963. Ils ne prendront probablement plus un tel risque à moins que nous ne nous montrions vraiment pas à la hauteur sur le plan national—ce qui est très improbable à mon avis. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voudrais au tout début de mes remarques profiter de l'occasion pour saluer une personnalité qui est pour moi un ami très intime. Nous avons le plaisir d'avoir dans les tribunes le jeune maire dynamique de ma paroisse de Crabtree que j'aimerais saluer au début de mes observations. C'est un bon gars Joe!

M. Guay (Saint-Boniface): Je n'en doute aucunement!

M. La Salle: C'est sûrement un des meilleurs, monsieur l'Orateur, sûrement un des meilleurs.

Une voix: Le meilleur!

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je vais faire quelques observations à l'occasion du discours du trône qui nous a été présenté. Je sais que, comme d'habitude, il s'agit d'un exposé rempli de bonnes intentions. Depuis 1968 j'ai entendu plusieurs discours du trône et avec ce qui s'est passé hier soir, j'ai un peu l'impression que c'est un des derniers discours du trône qui sera présenté par ce gouvernement, c'est d'ailleurs ce que j'entendais dire un peu aujourd'hui.

J'ai cru remarquer que dans le discours du trône on parle de la consultation en ce qui a trait aux mesures de contrôle relatives à l'inflation. On mentionne également que certains crédits seraient disponibles pour l'établissement de garderies.

On dit que des efforts supplémentaires seraient faits à l'égard de la petite, de la moyenne et de la grande entreprise, dans le domaine de l'agriculture. Il y a cependant une lacune qui nous inquiète énormément. J'y reviendrai tantôt. Des crédits nouveaux seraient affectés au sport amateur. J'ai beaucoup à dire à ce sujet. On parle également un peu des bonnes intentions relativement à certaines améliorations dans le domaine de l'assurance-chômage, de l'immigration, des relations extérieures et finalement d'une indépendance constitutionnelle.

Je disais tantôt, monsieur l'Orateur, que depuis 1968, j'ai lu et écouté avec attention ces discours qui nous ont été prononcés. Je ne me permettrai pas d'être trop mauvais critique à l'égard du discours du trône, puisque c'est un cahier d'intentions, et je préfère attendre les propositions concrètes qui seront faites par les ministres.

● (2010)

Dans ma circonscription comme ailleurs, monsieur l'Orateur, on s'inquiète énormément de la lamentable performance du gouvernement dans le domaine économique. On parle de chômage, d'inflation, de confrontation, d'arrogance. L'industrie laitière en prend pour son rhume de ce temps-ci. Donc chez nous comme ailleurs et à travers tout le pays on est vraiment inquiet et vraiment déçu de cette performance, où on ne retrouve aucune solution valable.

Lors du dernier remaniement ministériel on a enfin pensé au sport amateur et au conditionnement physique. On a, a l'occasion de ce remaniement, fait la nomination d'un ministre d'État que j'aurais bien aimé féliciter et profiter de l'occasion pour lui souhaiter le plus de succès dans ses nouvelles fonctions, étant donné sa personnalité très agréable en tant que critique officiel dans le sport amateur. Je ne vous cacherai donc pas que j'espère avoir d'excellentes relations avec ce ministre à l'avenir.

M. Guay (Saint-Boniface): Attention!

M. La Salle: Je fais bien attention et je pèse mes paroles!

Je voudrais ajouter que j'étais fort heureux d'entendre cette déclaration: la nomination d'un ministre d'État chargé du sport amateur et du conditionnement physique. Il y a trois ans d'ailleurs, je recommandais cela et par la suite, j'ai posé un certain nombre de questions au très honorable premier ministre (M. Trudeau) sur l'importance de créer un tel ministère. Je suis donc fort heureux que le très honorable premier ministre ait entendu ces recommandations. Il s'est fait attendre un peu pour prendre sa décision, mais ce qui est fait est fait et je suis fort heureux qu'un ministre d'État ait été nommé. J'aurais bien sûr préféré la création d'un ministère avec un budget et toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre. Il n'en demeure pas moins que c'est un premier pas vers un domaine qui prend de plus en plus d'importance dans la société.

Alors dans ce discours du trône, on dit qu'à la suite du remarquable succès des Jeux olympiques de Montréal et des performances extrêmement encourageantes des athlètes canadiens, l'aide du gouvernement fédéral au programme de la santé, à certains sports amateurs et au conditionnement physique sera augmentée. Mais qu'est-ce que cela veut dire exactement? Nous aurons bien l'occasion d'avoir des explications beaucoup plus précises de la part du ministre. Je n'ai pour ainsi dire jamais caché mon intérêt pour le sport amateur et le conditionnement physique, étant donné le mode de vie que nous connaissons aujourd'hui: les semaines de travail un peu plus courtes, des vacances toujours plus prolongées ou des jours de congé plus nombreux, il est clair que la population canadienne a besoin de loisirs sains. Si on fait une étude un peu plus approfondie sur certains pays qui se sont manifestés beaucoup plus que nous encore, il est aussi clair que nous avions raison, il y a déjà deux ans, dans notre programme électoral, d'intégrer la création d'un ministère du sport amateur et du conditionnement physique. Déjà, il y a deux ans, nous nous engagions à cela, et je puis assurer le Canada qu'avec l'avènement du gouvernement progressiste conservateur, nous établirions une politique nationale du sport amateur et du conditionnement physique.

Une voix: C'est déjà fait.

M. La Salle: Et si c'est déjà fait, il n'y a pas eu grand-chose jusqu'à ce jour. Je veux bien donner le bénéfice du doute au ministre d'État responsable, et j'ose croire que, durant cette fin de semaine, elle aura l'occasion de nous dire ce qu'elle poursuit comme objectifs. Je crois de toute façon qu'il est pressant aujourd'hui d'établir une véritable politique nationale du sport amateur et du conditionnement physique. La responsabilité d'un gouvernement responsable est d'établir une politique qui permettrait à chaque Canadien de s'épanouir dans une discipline, compte tenu de ses goûts et de ses talents. Il ne revient pas au gouvernement de diriger les Canadiens dans une discipline quelconque, mais bien d'offrir aux Canadiens la possibilité de pratiquer celle de son choix.

Mais pour y parvenir, il faut tout d'abord faire une analyse de nos institutions, de nos installations et également il ne faut pas oublier l'aspect juridique de ce qui appartient au gouvernement provincial. Je me souviens qu'à quelques questions que j'avais posées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) on m'avait toujours rappelé que cela était de la juridiction provinciale. Afin de pouvoir réaliser une telle politique, je crois que non seulement l'étude de nos installations actuelles, mais la motivation de la population en ce qui a trait à la possibilité de se diriger facilement dans une discipline nous amènent à penser qu'il y a des juridictions provinciales et qu'il ne faut pas s'y ingérer.

Donc, si l'on se dit sérieux au sujet d'une politique nationale, il faut imaginer tout de suite—j'espère que le gouvernement n'hésitera pas à le faire—à organiser et à inviter les provinces à une conférence fédérale-provinciale à ce niveau. J'imagine que nous pourrions en arriver à un consensus acceptable pour réunir les provinces et leur faire connaître le désir d'une coopération et d'une aide très concrète et très substantielle.

● (2020)

Nous savons qu'une vraie politique nationale de sport amateur doit être établie d'abord au niveau primaire de nos écoles, et nous savons que ces écoles tombent sous la juridiction des ministères de l'Éducation des provinces. Et pour faciliter, fasciner et intéresser les provinces, faudrait-il inventer des crédits pour mettre sur pied une telle politique. Or, le besoin existe. Les Canadiens sont en retard dans le domaine du conditionnement physique valable.

Si l'on dit qu'un peuple en santé est un peuple heureux, nous avons beaucoup à faire, et j'ose croire que le gouvernement ne se contentera pas de nous rappeler qu'il a dépensé quelques millions supplémentaires à l'occasion des Jeux olympiques. Et compte tenu également de cet enthousiasme que nous avons

connu l'été dernier, cette motivation que nous avons connue depuis quelques années à cause des Jeux olympiques de Montréal, il ne faut pas que cela reste sans suite. Et si l'on tient compte de l'intérêt marqué que nous avons connu l'été dernier, nous envisageons déjà la participation du Canada aux Jeux de 1980 à Moscou.

Donc, une préparation s'impose. Il y a lieu d'exploiter les installations actuelles au maximum. Et il y a lieu, je pense, d'imaginer une sorte d'entraînement tout à fait spécial en 1979, en vue de bien préparer les athlètes canadiens pour une représentation tout à fait exceptionnelle du Canada à Moscou. Tout cela fait partie d'une stratégie, bien sûr, mais nous avons besoin de bien instaurer cette politique nationale d'abord ici par ce gouvernement et au Parlement. Je reviens maintenant à l'importance de coopérer, négocier, de consulter les provinces et de définir ensemble quel genre de politique qu'on pourrait réaliser pour en arriver à exploiter toutes nos installations au maximum et bien s'entendre avec nos provinces de l'intérêt marqué que voudrait nous faire croire le gouvernement actuel.

Donc, là-dessus, je dis encore une fois, monsieur l'Orateur, toute ma satisfaction de voir qu'on a enfin compris l'importance de nommer une personne responsable. Ne connaissant pas les crédits, il est difficile de féliciter le gouvernement plus longtemps, mais à la lumière des déclarations que le ministre responsable voudra bien nous faire, je veux dire à la Chambre que notre coopération est assurée vis-à-vis l'établissement d'une véritable politique de sport amateur et de conditionnement physique.

Nous savons parfaitement bien qu'un meilleur conditionnement physique pour les Canadiens veut dire moins de pilules pour dormir, et je pense que nous comprenons de plus en plus l'importance d'un conditionnement physique. Cela n'a pas une limite au niveau des âges, et je pense que la population canadienne, tant chez les jeunes que chez les personnes âgées, serait fort désireuse de bénéficier d'une politique bien conçue en respectant, je le répète, la juridiction en planification de loisirs des provinces. Mais pour une fois en faveur des provinces qui ont déjà manifesté le désir de faire quelque chose en ce sens, nous serons appelés à voter des crédits, et j'ose croire que le gouvernement fédéral, s'il est sérieux lorsqu'il parle d'une véritable politique, sera également généreux lorsqu'il s'agira de disposer de crédits nécessaires pour répondre à un besoin d'une société comme celle d'aujourd'hui.

Donc, sur cette question, monsieur l'Orateur, je me limiterai à ces quelques observations pour bien assurer le gouvernement que nous sommes disposés, nous membres de l'opposition officielle, à agir de façon objective et à être fort positifs sur une question d'intérêt aussi vital que celle d'un conditionnement physique pour l'ensemble de nos Canadiens.

Je ne pourrais m'empêcher, monsieur l'Orateur, de faire quelques remarques sur la situation agricole. Dans ma circonscription j'ai un important nombre d'agriculteurs, et particulièrement, compte tenu des effets néfastes de la politique laitière annoncée en avril dernier, je suis encore obligé de revenir à la charge. Je ne me souviens pas combien de fois j'ai soulevé des questions à cet effet, à combien d'occasions mon collègue, le critique officiel, l'a fait également, et nous attendons toujours la réponse du gouvernement, et nous sommes depuis le printemps dernier dans une situation intolérable. J'ai posé des questions la semaine passée au ministre et au premier ministre. Leurs réponses négatives me permettent de croire que le gouvernement n'a nullement l'intention d'agir actuellement en faveur d'une catégorie bien particulière, soit les producteurs de lait.

M. Roy (Laval): Cela a été fait cet après-midi.

M. La Salle: Le député de Laval (M. Roy) dit que cela a été fait cet après-midi. J'ose croire que demain nous verrons dans les journaux de bonnes nouvelles pour les producteurs de lait. Et je regarde mes amis d'en face, qui viennent de Québec, tout souriants comme ils le sont ce soir. J'imagine que le ministre a dû annoncer quelque chose de fort important.

J'étais absent de la Chambre cet après-midi, retenu à d'autres réunions, il n'en demeure pas moins que je dois dire que ce gouvernement a fait souffrir trop longtemps nos producteurs de lait. Il les a placés dans une situation qui frise la catastrophe. A moins que cette nouvelle, que veut bien me donner le député de la circonscription de Laval, soit un correctif à court terme, je ne connais pas les propos du ministre cet après-midi, mais compte tenu du fait que je ne connais pas ces propos, je dois déplorer énormément le refus du gouvernement d'agir dans ce sens et reconnaître que la situation, pour les producteurs de lait à travers le Canada, est devenue intenable, et j'accuse ce gouvernement de les avoir placés dans cette situation, ayant comme objectif de réduire une production que l'on encourageait il y a trois ans.

Enfin, je comprends que le député de Frontenac (M. Corriveau) ne veut plus en entendre parler. Il a fait lui-même suffisamment d'instances, pour avoir des réponses totalement négatives, que lui-même ne doit plus avoir envie d'en parler. Mais je me dois quand même au nom des producteurs de lait de ma circonscription, et au nom de tous les producteurs de lait canadiens, de supplier le gouvernement d'être plus humain qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour. J'ose croire que nous aurons des réponses à ce sujet, et si le gouvernement continue à pratiquer la politique qu'il a mise sur pied, ce sera effectivement la catastrophe pour toute une catégorie de Canadiens, et ce sera la disparition d'une industrie fort importante de notre agriculture.

Monsieur l'Orateur, . . .

Une voix: Quelle est votre politique?

M. La Salle: Pardon?

La politique, c'est suspendre immédiatement la pénalisation qu'on impose aux producteurs de lait, et c'est suspendre immédiatement la retenue sur l'exportation de la poudre de lait. Ces deux mesures ont grevé le budget de nos producteurs de lait, et je pense que le député qui me pose la question le sait. Je sais que les libéraux ont fait des instances auprès du gouvernement et celui-ci n'a rien voulu entendre.

Je me dois de répéter, je me dois de solliciter une solution à court terme, et je pense que le député de Laval est d'accord avec moi. Mais comme tant d'autres, il n'a pu obtenir de réponse affirmative de son propre gouvernement, et j'ai toutes les raisons de dire que ce gouvernement est responsable de la situation, du désastre actuel et de la position aussi intolérable dans laquelle se trouvent nos producteurs de lait. Je me limiterai, monsieur l'Orateur, à ne dire que la vérité à la Chambre. Je sais que le temps passe.

M. Roy (Laval): Est-ce que l'honorable député de Joliette me permet de lui poser une question?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Joliette (M. La Salle) accepte-t-il de répondre à une question maintenant?

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas qu'on m'enlève mon temps de parole, et si le député de Laval veut me poser une question lorsque j'aurai fini de parler, il me fera plaisir de lui répondre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Joliette a la parole.

[*Français*]

M. La Salle: Je dis tout de suite qu'il me fera plaisir de répondre à toutes les questions qu'on voudra bien me poser.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Joliette a la parole, et il conviendrait que nous l'écoutions.

[*Français*]

M. La Salle: A mon avis, monsieur l'Orateur, par les temps qui courent, il ne sera pas difficile de répondre à mes amis d'en face parce qu'il y a longtemps que nous demandons des réponses et nous ne les avons jamais obtenues.

Je passerai sous silence une question fort importante, monsieur l'Orateur, celle du bilinguisme. Mon collègue de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) a fait un brillant exposé vendredi dernier. Faudrait-il que je rappelle à certains de mes collègues de la Chambre de relire l'important discours qu'il a fait et sa réponse? Cela répond parfaitement bien à la question du bilinguisme. Donc, je ne veux pas prendre le temps qui m'est alloué pour répéter les propos très à point qui ont été tenus à la Chambre par un homme fort compétent.

Mais je ne voudrais terminer mes remarques également sans rappeler à mes amis d'en face qui semblent intéressés à me poser certaines questions et se posent la question aujourd'hui, monsieur l'Orateur: Comment se fait-il que deux élections complémentaires nous aient favorisés hier soir?

Je ne peux m'empêcher de répéter les reproches que l'on fait dans ma circonscription au gouvernement actuel. Lorsque le gouvernement, en 1974, s'est présenté devant le peuple du Canada et a tenté de nous faire passer pour des hommes ridicules parce que nous préconisions une politique de contrôle des prix pour tenter de mater l'inflation en 1974, le chef du gouvernement qui est en face de nous aujourd'hui a promis que jamais il ne se plierait à une politique semblable.

Je dis, monsieur l'Orateur, aujourd'hui que ce gouvernement, en 1974, s'est fait élire sous de fausses représentations. Je dis, monsieur l'Orateur, que si aujourd'hui le peuple du Canada a perdu confiance dans le gouvernement c'est qu'il a raison de le blâmer de l'avoir trompé. On ne peut pas tromper un peuple et on ne peut pas tromper les hommes d'affaires comme on l'a fait, comme on ne peut pas tromper les syndicalistes comme on l'a fait en 1974, et aujourd'hui on se pose des questions. Je sais que mes amis d'en face se posent des questions aujourd'hui. Ils sont malheureux, je les comprends. Lorsqu'un gouvernement, pour se faire élire, fait une promesse semblable, et six ou sept mois plus tard fait une volte-face inacceptable, la population canadienne sait ce qui se passe. Ce que nous avons vu hier soir, monsieur l'Orateur, se répercutera à la grandeur du pays, et la population canadienne n'a pas accepté d'avoir été trompée de cette façon. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, voilà que le gouvernement a perdu la confiance du peuple, voilà qu'il perd un ministre tous les trois mois, et voilà qu'il perd à chaque élection partielle. Je dis à ce gouvernement: Qu'on déclenche des élections partielles, on va les prendre un par mois et on va les ramasser un à un, monsieur l'Orateur. Qu'on cesse de se poser la question: Qu'est-ce qui nous arrive? Qu'on cesse de tenter de remettre en cause une politique en particulier et de faire croire que l'impopularité du gouvernement est causée par une certaine division du pays sur le bilinguisme. La lamentable performance en économie de ce gouvernement, la tricherie qu'on nous a faite en 1974 sont les deux facteurs responsables de cette impopularité, et je pense que le public a eu raison, hier soir dans la circonscription de Ottawa-Carleton ainsi que dans celle de Saint-Jean, à Terre-Neuve, et il y a un an, dans celle de Hochelaga, forteresse libérale imprenable et incontestable chez les libéraux à l'époque; cette défaillance a commencé il y a un an, et nous nous attendons que ce gouvernement ait suffisamment d'honneur pour résigner. Nous sommes prêts à relever le défi d'administrer comme il se doit les affaires du Canada.

M. Roy (Laval): Puis-je poser une question, monsieur le président?

● (2030)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Joliette (M. La Salle) accepterait-il maintenant une question du député de Laval (M. Roy)?

[*Français*]

M. La Salle: D'accord, monsieur l'Orateur.

M. Roy (Laval): Monsieur le président, si l'honorable député de Joliette me permettait de lui poser une question concernant l'élimination de la retenue, je lui demanderais de quelle façon il disposerait des surplus de poudre de lait qui actuellement s'accumulent dans les entrepôts?

M. La Salle: Ça me fait plaisir de répondre à une telle question, monsieur l'Orateur. On me demande comment on entreposera les surplus de poudre de lait. Si le député de Laval voulait bien regarder ce qui s'est passé, il reconnaîtrait que son gouvernement, par faiblesse, n'a pas voulu concurrencer la Communauté européenne, et pour ouvrir des marchés avec toutes sortes de produits, on a laissé la Communauté européenne subventionner ses propres producteurs du côté européen pour obliger nos producteurs de lait à payer l'entreposage et la poudre de lait. C'est ce que nous n'avons jamais accepté, et ce gouvernement, pour sauver l'industrie laitière, doit emmagasiner ces stocks et établir une politique à long terme de trois ou cinq ans parce que dans cette catégorie il est impensable d'établir des politiques à court terme. Donc, si le gouvernement avait pris ses responsabilités, il n'aurait jamais chargé aux producteurs de lait la retenue sur l'exportation de la poudre de lait. Il aurait fait comme les Américains il y a cinq ans. Il aurait aidé les producteurs de lait, et nous aurions aujourd'hui une industrie laitière en bonne santé. Encore une fois je blâme le gouvernement à ce sujet.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Trinity (M^lle^ Nicholson) a la parole.

M. Saltsman: Une question de privilège, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a la parole.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, conformément au Règlement de la Chambre qui stipule qu'une question de privilège devrait être soulevée à la première occasion, j'aimerais soulever une question de privilège surtout en la présence à la Chambre du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott). Ma question concerne le débat qui s'est tenu cet après-midi. Le ministre m'a contredit lorsque j'ai dit que c'est Hercule qui a nettoyé les écuries d'Augias. Il soutenait que c'était Ulysse. J'ai eu l'occasion depuis de vérifier la mythologie grecque, et j'avais bien raison. Les connaissances du ministre en mythologie grecque sont pauvres.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. L'article 17 du Règlement stipule que:

(1) En cas de question de privilège, elle devra être prise en considération immédiatement ou à une heure déterminée par l'Orateur.

La représentante de Trinity (M^lle^ Nicholson) a la parole.

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Kitchener (M. Flynn) soulève la question de privilège.

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, c'est bien le moment de soulever la question de privilège. Le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a soulevé la question de privilège et vous avez eu raison de lui donner la parole. J'aimerais entendre maintenant la réplique du ministre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Il n'y a pas là de question de privilège. Le député de Trinity a la parole.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, s'il y a d'autres interruptions, il faudra les imputer au temps réservé aux libéraux.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Il n'y a pas là de question de privilège. La représentante de Trinity a la parole.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Trinity a la parole.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, en me joignant au débat sur le discours du trône, je voudrais m'en tenir aux questions qui touchent directement les travailleurs.

Pour la plupart des familles, la dépense la plus élevée reliée à l'emploi vient des frais de garde d'enfant. Cela a été reconnu dans le dernier budget, lorsque les déductions d'impôt pour les frais de garde d'enfant ont été doublées. L'intention annoncée par le gouvernement dans le discours du trône de favoriser l'augmentation du nombre de garderies de jour en encourageant les gouvernements provinciaux à adopter un nouveau tarif basé sur le revenu va encore plus loin dans ce sens et constitue une étape importante dans le processus d'adaptation à l'évolution du monde du travail.

De 1971 à 1974, le nombre de garderies a doublé au Canada et le nombre de places pour les enfants dans ces garderies a plus que triplé. Et pourtant, en 1974, moins de 3 p. 100 des enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillaient et moins de 9 p. 100 des enfants âgés de 3 à 5 ans étaient inscrits à ces garderies. On estime que les 4/5 des enfants dont les mères travaillent sont gardés selon l'une des méthodes suivantes: on fait coïncider les heures de classe des enfants avec les heures de travail du père ou de la mère; on les confie à un autre adulte de la maison, à un frère ou à une sœur, à une voisine ou à une amie, ou on les laisse à eux-mêmes à la sortie des classes. Certains des moyens ci-dessus énumérés se sont révélés satisfaisants et même préférables au principe des garderies mais il y a des parents qui, incontestablement, préféreraient faire garder leurs enfants par des gardiens professionnels s'ils pouvaient se procurer et se payer leurs services.

Les mesures proposées par le gouvernement pour augmenter le nombre de garderies subventionnées offriront aux parents plus de choix pour la garde de leurs enfants.

Les mesures annoncées dans le discours du trône que le ministre du Travail (M. Munro) a décrites hier, mesures tendant à améliorer les relations entre employeurs et employés et la sécurité industrielle s'imposent de toute urgence. Les Canadiens sont très inquiets, et avec raison, de la baisse de productivité attribuable aux grèves. En règle générale, on ne se rend pas compte que plus de jours de travail sont perdus par suite d'accidents du travail qu'à cause de grèves. Les Canadiens qui se préoccupent de la productivité et surtout de notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux pensent généralement au temps perdu par suite d'arrêts de travail attribuables aux grèves et lock-out. Ces chiffres sont certes inquiétants: 1,183,080 journées de perdues en juin, selon le rapport récent de Travail Canada, soit 62 journées-hommes pour 10,000 journées de travail. Il importe de mettre au point différentes façons d'assurer la paix industrielle pendant la durée d'un contrat de travail, de même que des façons plus efficaces de négocier les contrats, mais il ne faudrait pas oublier que la perte de temps attribuable aux accidents de travail est toujours supérieure à celle imputable aux grèves et aux lock-out.

● (2040)

Devant avant tout fournir des renseignements clairs et utiles sur l'état de l'économie, et notamment des comparaisons avec la situation dans d'autres pays et plus particulièrement chez nos principaux associés commerciaux, le centre d'information sur les négociations collectives dont la création est proposée devrait permettre d'éliminer l'une des causes fondamentales de griefs entre patrons et travailleurs. Il est tout à fait naturel que ces derniers ne s'entendent pas sur la façon de se diviser le gâteau mais l'on constate bien souvent maintenant qu'ils ne s'entendent même pas sur les dimensions du gâteau, chacun apportant des chiffres différents et refusant de croire ou d'accepter ceux de la partie adverse. Si du moins l'on pouvait s'entendre sur ce qui est réalisable, il y aurait un point de départ plus solide pour les négociations.

Les causes des conflits industriels, des grèves et des lock-out sont généralement complexes: les exigences salariales sont rarement le seul point en litige. Bien souvent des questions de conditions générales d'emploi et de griefs non résolus ont une importance considérable et peuvent, de fait, être la cause profonde la plus sérieuse d'un conflit portant apparemment sur des questions salariales. J'ai été très déçue de constater que, depuis l'introduction des mesures de contrôle, les syndicats

ouvriers n'ont pas saisi l'occasion de négocier des questions non monétaires. Selon une enquête menée en 1968 au Canada et portant sur la satisfaction dans l'emploi, près de 20 p. 100 des employés ayant répondu à l'enquête ont révélé ne tirer que peu de satisfaction de leur emploi pour des raisons liées au salaire ou aux possibilités d'avancement mais près de 30 p. 100 ont imputé leur manque de satisfaction à des questions telles que la reconnaissance, l'emploi de leurs aptitudes, et le reste.

Il va sans dire que l'inflation a amené de nouvelles sources de tension dans les relations employeurs-employés. On semble rechercher des contrats d'une durée plus courte; en outre, les syndiqués refusent de plus en plus de ratifier des contrats préparés à la table des négociations. Ces problèmes devraient s'atténuer au fur et à mesure que nous viendrons à bout de l'inflation et que les gens commenceront à avoir une plus grande confiance dans l'économie nationale.

Par rapport aux autres pays industrialisés, le nombre des grèves au Canada et le pourcentage de travailleurs grévistes n'est pas tellement élevé, mais la durée nécessaire pour résoudre les conflits de travail est excessivement longue. Quand on la mesure en fonction du nombre moyen de journées de travail perdues par travailleur, ce nombre s'élève à 17 jours pour la période 1968 à 1972, soit plus que trois fois le temps perdu dans certains pays occidentaux.

L'un des facteurs principaux de mécontentement des travailleurs semble être la durée extraordinaire des négociations. 15 p. 100 seulement des principales négociations qui se sont déroulées au cours des quelques dernières années ont abouti en moins de trois mois et, dans 20 p. 100 des cas, les parties ont dû se réunir pendant près d'un an avant de parvenir à un accord. La longueur des négociations serait moins irritante pour les travailleurs si les accords étaient conclus à une date proche de la date d'expiration de la convention antérieure. En fait, on simplifie souvent la situation en engageant des négociations assez tôt de sorte que les problèmes peuvent être résolus de façon calme et ordonnée. Malheureusement, et c'est de plus en plus fréquent, les négociations traînent en longueur longtemps après la date d'expiration de la convention, ce qui provoque bien évidemment des frustrations et contribue souvent à aggraver les conflits. Les mesures annoncées par le ministre du Travail (M. Munro) hier soir en vue d'améliorer les services d'arbitrage ainsi que la formation des conciliateurs et des médiateurs contribueront peut-être à rétablir la paix dans le domaine des relations de travail.

Au cours des dernières années, certains conflits sont intervenus dans des entreprises où le principe des négociations collectives était relativement nouveau et où les parties n'avaient pas l'expérience nécessaire. Les propositions concernant la formation en matière de relations de travail aideront peut-être à réduire les problèmes inhérents à ce genre de situation.

Toutefois, si important qu'il soit d'améliorer le processus des négociations collectives, il nous faut encore tenir compte du fait que le nombre de jours perdus à cause des accidents de travail est plus important que le nombre de jours perdus à cause des conflits du travail. D'après un tableau publié par la Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail du ministère du Travail, depuis 1969 le nombre de jours-hommes perdus à cause de grèves et de mises à pied a été considérablement moins important que le nombre de jours perdus du fait d'accidents du travail. Selon une enquête publiée en 1969 par le ministère du Travail des États-Unis, 71 p. 100 des travailleurs estimaient que les questions de sécurité et d'hygiène venaient avant les questions salariales. Étant donné que depuis 1969 les conditions économiques ont évolué, l'importance relative que les travailleurs donnent à ces diverses questions a peut-être également varié; toutefois, j'ai parlé avec des travailleurs de divers secteurs et j'ai l'impression qu'ils sont actuellement fort préoccupés par les questions d'hygiène du travail.

Les représentants du gouvernement, des patrons et des travailleurs de concert avec les professionnels de la santé et de la sécurité, ont réalisé des grands progrès dans l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité industrielles. Depuis un siècle, un grand nombre de dangers ont été éliminés. Cependant, de plus en plus les travailleurs sont exposés à des dangers potentiels comme le bruit, les radiations, les vibrations, les ultra-sons, et autres. On fait de plus en plus usage de produits chimiques. L'industrie utilise aujourd'hui plus de 500,000 produits chimiques et chaque année, dans les pays industrialisés, on invente 250,000 nouveaux produits chimiques dont 3,000 entrent en production. Les États-Unis ont mis au point des normes d'hygiène industrielle pour à peine 400 de ces produits chimiques. Règle générale, la recherche et les informations sur les produits toxiques viennent après l'introduction et l'utilisation des nouveaux produits dans l'industrie. Des rapports récents révèlent que l'environnement peut receler plus de produits cancérigènes et que ceux-ci sont plus répandus qu'on ne l'avait prévu.

En juin 1975, les sous-ministres fédéraux et provinciaux de la santé ont reconnu que l'hygiène industrielle était une priorité. Ce qui importe maintenant, c'est que toutes les parties intéressées, les autorités sanitaires fédérales, provinciales et municipales, les travailleurs et les patrons, réussissent à unifier leurs efforts.

Le Canada manque de systèmes universels de déclaration et d'enregistrement, et donc d'une banque de données sur divers aspects de l'hygiène industrielle en ce qui touche les accidents, les blessures, les maladies et les décès. La mise au point d'un code national sera un instrument important pour la planification des progrès futurs.

Enfin, je veux féliciter le gouvernement qui a eu le courage d'inclure dans une mesure touchant les droits de l'homme, le principe de la rémunération égale pour un travail égal accompli par des personnes de l'un ou l'autre sexe. De 1951 à 1972, la population active s'est accrue de 70 p. 100. Une bonne part de cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de femmes actives ou qui cherchent du travail. En juillet 1974, Statistique Canada a calculé que de 1951 à 1972, le nombre de femmes actives s'est accru de 157 p. 100 comparativement à 46 p. 100 pour les hommes. Malgré cette affluence de main-d'œuvre féminine, la répartition traditionnelle des professions dites féminines a peu changé. Même si les femmes ne composent que le tiers environ de la population active, elles comptent pour 72.2 p. 100 des employés de bureau et 60.1 p. 100 des employés de services.

● (2050)

Les emplois réservés exclusivement ou presque aux femmes et qui ont placé celles-ci dans une sorte de ghetto professionnel, ont toujours été mal payés. Il existe toutes sortes de raisons à cela mais peut-être est-il plus profitable d'examiner à présent les solutions et les corrections à apporter à cette situation que de se lamenter sur le passé. Lorsque le principe de paye égale à travail égal sera établi de par la loi, aux

services de la Fonction publique fédérale, dans les sociétés de la Couronne, etc, les administrations devront procéder différemment dans leur mode d'évaluation de l'emploi. Bien des hauts fonctionnaires se sont battus ardemment contre l'inclusion de ce principe mais en réalité les difficultés techniques que représentent la mise à jour des évaluations d'emploi ne sont pas insurmontables; les avantages qu'en retireraient les hommes et les femmes, tant par la plus grande mobilité que par la satisfaction d'emploi qu'ils obtiendraient ainsi, dépasse largement les difficultés à surmonter.

La classification canadienne descriptive des professions préparée par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en consultation avec Statistique Canada vise à assurer:

> . . . une terminologie normalisée des professions et un code à l'usage des bureaux d'emploi qui serviront dans les entrevues, les consultations et le placement des candidats; elle aidera les employeurs dans le recrutement, la promotion, le transfert des employés ainsi que dans la classification des emplois.

On encourage aussi les universités, les organisations de recherche et autres institutions à utiliser le CCDP pour consulter les statistiques qui leur seraient utiles. Par conséquent, il s'agit là d'un ouvrage de référence d'une importance majeure.

Cet ouvrage est très utile en ce qui concerne les aptitudes professionnelles nécessaires à certaines activités, lesquelles peuvent se mesurer facilement. Il est moins utile en ce qui concerne les professions liées aux services et c'est précisément dans ces professions que l'on trouve un nombre disproportionné de femmes. Par exemple, la mère adoptive se retrouve dans le même groupe (6149) que le maître d'hôtel, le tatoueur, le surveillant de garderie d'enfants, le préposé aux vestiaires, et le surveillant de plage. Le code DPT (données, personnes, choses) est destiné à classifier les professions selon les aptitudes demandées dans ces trois domaines, et se sert d'un numérotage de zéro à huit pour chacune de ces trois catégories (données, personnes, choses) selon l'aptitude demandée pour chacune; les professions portant le nombre huit «n'ont aucun rapport significatif» avec la catégorie désignée alors que le zéro représente l'aptitude nécessaire la plus haute pour cette même catégorie. D'après cette échelle, un dresseur de chiens porte le code 227. On présume donc que le dresseur de chiens a besoin de plus d'aptitudes à l'égard des données et des rapports avec les gens et d'un plus bas niveau à l'égard des choses, qu'une mère adoptive dont le numéro de code est 637, ce qui suppose qu'il lui faut très peu d'aptitude à s'occuper des données, moins à s'occuper des personnes qu'au dresseur de chiens, mais autant d'aptitude à s'occuper des choses. On peut s'interroger sur le dernier point, vu la complexité des appareils électroménagers actuels. Mais enfin, dans cette classification on ne tient pas compte des qualités de cœur et d'esprit qu'il faut à une bonne mère adoptive pour s'occuper des besoins physiques, affectifs et intellectuels d'un jeune enfant.

Bien plus qu'une sous-estimation des fonctions de garde et d'éducation, cette lacune indique probablement surtout la difficulté de les évaluer. Dans le cas du chien envoyé à l'école de dressage il est aisé de juger des résultats obtenus par le dresseur. L'évaluation est beaucoup plus difficile en ce qui concerne le développement d'un enfant.

Dans ce dictionnaire, SVP désigne la formation technique spécialisée. Le code de la mère adoptive est 3. Cela signifie que sa formation professionnelle exige plus de 30 jours et moins de trois mois. En d'autres termes, l'expérience de la vie et les qualités personnelles ne figurent pas au SVP. Cela serait sans importance si elles figuraient au code de la formation professionnelle générale. Mais à ce chapitre on ne demande pas grand chose non plus à la mère adoptive.

J'ai parlé assez longuement de son cas. Ce n'est qu'un exemple du peu de considération accordé aux professions de soins à la personne.

Les hommes qui pourraient être tentés de se consacrer à ces professions parce qu'ils aiment les contacts humains en sont bien évidemment écartés par l'insuffisance de la rémunération et le peu de prestige qui les accompagne. En appréciant de façon plus rationnelle les professions de soins à la personne et je pense en particulier aux professions para-libérales de la santé et du bien-être, et en adoptant une conception plus moderne des choses, on revaloriserait les tâches des femmes qui s'y adonnent et on en ouvrirait l'accès aux hommes doués pour ces professions.

En conclusion, je citerai la déclaration que faisait l'an dernier le directeur général de la Conférence internationale du travail:

> Il est permis d'affirmer que les sociétés modernes réaliseront l'harmonie dans la mesure où elles sauront résoudre le problème essentiel, qui est celui de l'équilibre à réaliser entre l'emploi, la rémunération, les conditions de travail et l'environnement, l'éducation, la santé et les loisirs.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, depuis mon élection à la Chambre des communes il y a environ quatre ans, j'ai eu l'occasion de participer aux trois débats sur le discours du trône. Je me réjouis donc de ne pas manquer non plus de participer à ce dernier épisode qui ouvre la deuxième session de la trentième législature du Parlement canadien.

Je veux en profiter pour féliciter deux ministériels compétents de l'arrière-ban, les députés de Restigouche (M. Harquail) et de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), pour avoir proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Il est très facile de comprendre leur enthousiasme pour un discours que le gouvernement a truffé de promesses, de belles phrases et de vagues généralités qui ne visent peut-être pas tous les secteurs de notre société mais certainement un grand nombre de Canadiens de tous les coins du pays.

Le malheur, cependant, c'est que si ces messieurs suivent le progrès des politiques législatives que leur gouvernement a exposées dans le discours du trône, leur enthousiasme initial fera sûrement place au désenchantement et à la crainte quand ils verront avec quelle audace leurs pairs renient sans vergogne les promesses faites à l'occasion du discours du trône quand vient le temps d'adopter et de mettre en œuvre des politiques cohérentes.

Moi aussi j'étais enthousiaste lorsque j'ai entendu pour la première fois un discours du trône prononcé avec autant de solennité et dans le respect de la tradition, à mon arrivée à la Chambre en janvier 1973. Il n'a pas fallu beaucoup de temps toutefois pour que mon enthousiasme transformé d'abord en surprise ne devienne de l'effarement et enfin de la colère, lorsque je me suis rendu compte que les promesses qu'on y faisait n'étaient que de vaines paroles politiques auxquelles on donnait très peu suite. En effet, près de la moitié des promesses faites dans le dernier discours du trône de 1974 n'ont pas été tenues.

Où en est par exemple la nouvelle mesure législative concernant le crédit à la consommation prévoyant entre autres que

les prêteurs révèlent les taux d'intérêt réels qu'ils imposent sur les prêts?

Une voix: Elle s'en vient.

M. Jelinek: C'est ce qu'on nous dit dans chaque discours du trône. Espérons qu'au prochain, nous aurons un nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Qu'est-il arrivé à la révision intégrale des lois sur la faillite pour venir en aide au consommateur endetté, à l'amélioration des services de transport urbains et interurbains, à la loi visant à établir un rézeau portuaire efficace, aux mesures facilitant l'intervention du gouvernement quand une société canadienne est incapable, à cause de la mainmise étrangère, de remplir des commandes pour l'exportation, aux modifications à la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, à la loi sur les droits de l'homme ou aux dispositions concernant la radiodiffusion des délibérations de la Chambre. Je sais qu'il en est à nouveau question dans le discours du trône. Que dire des garanties pour la propriété canadienne dans l'exploitation de l'uranium et ainsi de suite? Ce ne sont que des promesses. Ce sont toutes des solutions brillantes et précises annoncées par le gouvernement Trudeau dans le dernier discours du trône il y a plus de deux ans, dont aucune n'a été présentée à la Chambre, encore moins appliquées. Vraiment le gouvernement ne peut pas prétendre ne pas avoir eu le temps de présenter des mesures législatives pour honorer les belles promesses qu'il nous avait faites en ce paisible jour de septembre 1974.

• (2100)

Nous savons que la dernière session du Parlement a été la plus longue de notre histoire et l'une des raisons pour lesquelles la popularité du gouvernement est en baisse à l'heure actuelle est peut-être que l'administration libérale n'a pas cru devoir nous jeter encore de la poudre aux yeux avant le discours du trône. A mon avis, si j'en juge par ce qui se passe, quiconque aurait confiance dans les paroles de nos dirigeants serait bien naïf et pas trop crédule. Je maintiens en outre, toujours en jugeant d'après ce que j'observe, que nos dirigeants font miroiter bien des choses aux yeux des citoyens avec l'intention bien arrêtée de les berner.

J'entends des hennissements de l'autre côté. Quel meilleur exemple de duperie pourrait-on donner que le volte-face maintenant célèbre des libéraux à propos de la réglementation des prix et des salaires? Était-ce une tromperie, oui ou non? Dans l'espoir de dissimuler l'incurie de son gouvernement dans ce domaine, comme dans les autres d'ailleurs, le premier ministre (M. Trudeau) soulève maintenant, pour nous donner le change, ce qui est à mon avis la question la plus propre à diviser les Canadiens, celle du bilinguisme.

Je suis en faveur du bilinguisme et des principes sur lesquels il repose. Mais à quoi sert de ramener régulièrement cette question sur le tapis sous de faux prétextes? Cela me dépasse. Le principe du bilinguisme a été accepté par tous les partis de la Chambre et si on laissait faire la population, le pays ne s'en porterait que mieux.

J'aimerais citer l'exemple d'un pays qui a plus de deux langues officielles. Je pense à la Suisse. Avons-nous jamais entendu parler de problèmes linguistiques en Suisse? C'est la population du pays qui s'occupe de cette question. Monsieur l'Orateur, je vois que les députés ministériels commencent à s'agiter, aussi vais-je changer de sujet et parler brièvement d'une question qui a déjà été débattue par d'autres députés avant moi, soit le remaniement ministériel et les démissions incessantes de membres du cabinet. J'aimerais parler des deux nouveaux départements d'État qui, j'en suis certain, ont été créés dans l'espoir de camoufler l'incapacité du gouvernement de régler des vastes problèmes relatifs aux petites entreprises d'une part et à la santé et au sport amateur, de l'autre. Chose ironique, je me suis occupé de très près de ces deux secteurs à divers moments, en qualité de porte-parole de notre parti.

Il y a près de trois ans et demi, à un moment où les dépenses gouvernementales étaient bien moins importantes et où le cycle inflationniste n'avait pas encore entamé sa montée en flèche, j'ai recommandé la création d'un sous-ministère de la santé physique et des sports pour promouvoir la santé des Canadiens et pour avoir dans le monde du sport amateur un semblant d'ordre aboutissant aux Jeux olympiques de Montréal. La réponse que m'a donnée celui qui était alors le parrain de la Ligue canadienne de football (M. Lalonde) est tout bonnement incroyable, si l'on songe aux initiatives prises par le gouvernement en cette période de restrictions. Je pense qu'il venait de cesser de fourrer son nez où il ne fallait pas, c'est-à-dire de s'occuper du football professionnel, quand il a entendu parler de ma proposition et de ma recommandation.

Votre Honneur me permettrait peut-être de citer un extrait du discours que le ministre a fait devant la Fédération des sports du Canada le 16 mars 1974, dont une partie constitue sa réaction à mes recommandations. Parlant de l'absence de programme de sport amateur fondamental, il a dit ceci:

> Je suis au courant de l'inquiétude du député de High Park, M. Otto Jelinek à propos des problèmes en question. Je crois que, sans y réfléchir mûrement, on appuie fortement l'idée d'un ministère canadien des Sports. C'est pour moi une surprise complète de voir qu'un homme de la trempe de M. Jelinek qui a la réputation d'un athlète accompli puisse appuyer la création—et je prononce ces mots avec effroi à cause de ma propre expérience—de ce qui m'apparaît comme une bureaucratie étouffante.
>
> Qu'on s'arrête un instant à penser à un pareil ministère avec tout ce qu'il comporterait d'impondérables. Il est exact que j'ai deux sous-ministres dans mon propre ministère—l'un à la santé et l'autre au bien-être—mais peut-on s'imaginer un seul instant les problèmes d'un ministres des sports? Il lui faudrait louer toute une salle rien que pour rencontrer ses sous-ministres. Il y aurait le sous-ministre du ballon, le sous-ministre des quilles, le sous-ministre de la course à pieds et ainsi de suite . . .

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il soit plus explicite dans ses propos et qu'il nous dise de quel ministre il parle et pourquoi . . .

Une voix: Qui?

M. Flynn: . . . de quel sport et de quoi il parle car il fait allusion à toutes les sortes de sports.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Cela ressemble plus à un débat qu'à un rappel au règlement.

M. Jelinek: J'ai l'impression que le député n'a pas écouté ce que j'ai dit auparavant. Quant à ce qu'il vient tout juste de dire, je suis sûr que les traducteurs doivent avoir eu du mal à traduire le charabia qui lui est sorti de la bouche.

Des voix: Oh, oh!

M. Flynn: Je pense que le député n'a pas compris du tout ce que j'ai dit. J'ai parfaitement compris ce qu'il n'a pas dit et j'aimerais qu'il explique maintenant ce qu'il a l'intention de dire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je ne crois pas qu'une discussion sur les faits puisse constituer un rappel au règlement. Je demande encore aux députés de faire preuve de mesure. Je pense qu'on devrait permettre au député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) de poursuivre.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je vois que même les propres collègues du député ne comprennent pas ce dont il parle. Je citais un extrait d'un discours prononcé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Voilà ce qu'il avait à répondre aux recommandations que je lui faisais il y a quelques années: il trouvait à redire contre la possibilité d'établir un département chargé de la santé et des sports.

● (2110)

Après ces grossières interruptions, monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer à citer le ministre. Voici:

Il devrait y avoir le sous-ministre du ballon, celui des quilles, le sous-ministre de la course au trot, et ainsi de suite, et vu la tournure des choses actuellement, il faudrait absolument avoir deux sous-ministres du football, un pour l'offensive et l'autre pour la défense.

Il terminait sur ces mots, et je cite:

Je crains fort que l'auteur du mémoire conservateur, Jelinek, ne s'aventure, avec son idée de ministère des sports du moins, en terrain très peu solide.

Voilà, monsieur l'Orateur, un autre exemple de saut périlleux du gouvernement, une illustration type de l'arrogance dont fait preuve le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Une simple conclusion m'amène à penser soit que le ministre essayait de tromper le public, soit qu'il a perdu de son importance et qu'il n'est plus tenu en aussi haute estime qu'on le dit par le premier ministre. En tout cas, je plains le nouveau ministre d'État à la Santé et au sport amateur (M^me^ Campagnolo), qui va devoir travailler avec un ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est absolument opposé à la création d'un tel ministère d'État. Un ministre qui dépense plus de $2000 pour faire écrire ses discours sur le football à l'intention de la Chambre, cela en pleine période d'inflation, ne sait pas de quoi il parle.

Notre discussion des inconséquences du gouvernement actuel et plus particulièrement de ce ministre peut se poursuivre. Nous savons en effet qu'en sa qualité de ministre responsable des sports, domaine qui lui était à peu près inconnu, il a refusé de faire honneur à une subvention de $500,000, accordée par son ministère au comité organisateur des Olympiques de 1976 pour les handicapés physiques, simplement parce que la République d'Afrique du Sud devait participer à ces jeux qui se sont déroulés à Toronto plus tôt cette année. Il s'est retranché derrière la politique de son gouvernement en ce qui a trait à l'apartheid dans ce pays. Réaction tout à fait illogique si l'on considère que ce même gouvernement a délégué des fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce en République d'Afrique du Sud afin d'y favoriser des échanges commerciaux.

Peu importe la situation elle-même, ce qui m'indispose au plus haut point c'est qu'on fasse deux poids deux mesures: d'une part le gouvernement reconnaît officiellement la République d'Afrique du Sud pour ce qui est des échanges commerciaux mais, d'autre part, il refuse de la reconnaître en ce qui concerne les jeunes handicapés. Et pourtant, il y a eu aujourd'hui une double contradiction, si je puis m'exprimer ainsi, lorsque la Chambre a voté à l'unanimité en faveur de ma motion à l'appui des programmes actuels de souscription de fonds pour les handicapés, tant au Canada qu'à l'étranger, y compris naturellement ceux de la République d'Afrique du Sud. Il va sans dire que j'étais ravi des résultats. Disons toutefois que le gouvernement devait être dans un demi-sommeil, qu'il n'est dans son ensemble, aucunement au fait de la situation, ou encore, qu'il a changé sa politique relativement à la ségrégation raciale en Afrique du Sud. Je m'attends donc à ce que le gouvernement adopte une politique spécifique en la matière étant donné qu'il a appuyé à l'unanimité ma motion d'assistance à l'intention des athlètes handicapés de tous les pays du monde, y compris l'Afrique du Sud. Il reste à espérer qu'il y ait un semblant de suite logique de ce côté, de même que dans de nombreuses autres questions importantes que le gouvernement s'obstine à embrouiller au lieu de les éclaircir.

Il serait impardonnable de ma part, monsieur l'Orateur, de ne pas traiter, même brièvement, du domaine dont j'ai la charge au nom de mon parti, touchant une partie de notre processus économique qui doit sûrement former le pivot de notre mode de vie économique. Il s'agit évidemment de la petite entreprise.

Nous savons tous que les divers paliers de gouvernement ont toujours laissé de côté et négligé le secteur de la petite entreprise au Canada. A ce sujet, j'approuve la décision du premier ministre visant à ôter au ministère de l'Industrie et du Commerce déjà trop imposant la responsabilité de ce secteur en créant un nouveau sous-ministère responsable des petites entreprises. Là encore, je crois que la création de ce sous-ministère n'est qu'un écran de fumée dont se sert le premier ministre pour calmer le secteur des petites entreprises qui ne se doute de rien et qui, de par son caractère très individualiste, n'a pas une représentation suffisante auprès du gouvernement.

Nous savons que le gouvernement s'entretient de temps à autre avec des groupes de représentants comme la Fédération canadienne des entreprise indépendantes, la Chambre de commerce ainsi que l'Association des fabricants canadiens. Ces trois organismes sont des ambassadeurs exceptionnels auprès de leurs groupes respectifs en ce qui concerne la petite entreprise. Mais leurs instances à elles seules ne suffisent absolument pas. Je proposerais au secteur de la petite entreprise, dans le but de s'assurer une plus forte représentation à Ottawa, de se rallier à l'idée de s'adresser au gouvernement, avec les autres groupes intéressés, afin de ne pas se faire écraser dans la course au pouvoir que mènent les gros syndicats et les grosses entreprises qui, en fait, ne représentent qu'une minorité de travailleurs au Canada.

Lorsque le gouvernement consulte les syndicats, par exemple, il s'adresse essentiellement au Congrès du Travail du Canada, qui ne regroupe qu'environ 20 p. 100 de la totalité des travailleurs. Et lorsque le gouvernement consulte les entreprises, il s'adresse naturellement aux grosses sociétés et aux multinationales qui, là encore, représentent moins de 50 p. 100 du monde des affaires.

Sans aucun doute le secteur de la petite entreprise est de loin le plus gros et peut-être même le plus important de notre économie, étant donné qu'il emploie plus de 50 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. C'est ce secteur que tous les paliers du gouvernement n'ont cessé de négliger tout en prenant pour

acquis qu'il observerait les horribles règlements bureaucratiques établis à l'intention des grosses entreprises.

Il est grand temps à mon avis que tous les gouvernements apportent les modifications législatives nécessaires, tout en laissant à la petite entreprise la liberté qui lui revient. A voir les statistiques et la situation générale de notre économie, il est indéniable que le gouvernement, loin d'appliquer des politiques propres à favoriser l'équilibre et l'expansion des petites entreprises, a au contraire perpétué des politiques et des habitudes qui leur sont nuisibles. Je viens donc de déposer un avis de motion d'initiative parlementaire dont voici le texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité d'appliquer des programmes propres à favoriser le développement de la petite entreprise au Canada et comportant entre autres mesures constructives:

a) des dégrèvements d'impôt pour les sommes investies dans les petites entreprises;

b) une aide aux petites entreprises pour la création de consortiums d'exportation;

c) une révision des méthodes d'adjudication de l'État, pour qu'il confie aux petites entreprises un certain pourcentage de ses commandes de biens et de services;

d) une réduction de la paperasserie administrative imposée aux petites entreprises.

En d'autres termes, ce que je demande c'est une sorte de politique globale des petites entreprises. Le gouvernement vient de créer un sous-ministère de la petite entreprise, mais il n'a jamais élaboré de politique de la petite entreprise. Il est temps de combler cette lacune. Certaines des mesures proposées par ma motion sont déjà appliquées dans d'autres pays. Elles n'ont donc rien de nouveau. Elles donnent de bons résultats au Japon, aux États-Unis, en Belgique, en Allemagne de l'Ouest et ailleurs. Mais je constate que notre ministre des petites entreprises ne va pas visiter ces pays au cours de son premier voyage à l'étranger. Il se rend en Union soviétique. Peut-être va-t-il y étudier le système de marché libre, mais en ce qui concerne les petites entreprises je me demande bien ce qu'il va pouvoir trouver à y apprendre.

● (2120)

Il est en vérité étrange de voir que le gouvernement n'a pas su mettre sur pied de telles politiques par le passé. En fait, il n'existe pas de politique libérale concernant les petites entreprises. Il en résulte que ces dernières sont assujetties aux règles et règlements bureaucratiques établis pour le compte et au profit des grandes sociétés qui sont habituellement multinationales, les sociétés qui peuvent s'y conformer, alors que le petit homme d'affaires ne le peut pas.

En terminant, monsieur l'Orateur, je répéterai ce que j'ai déjà dit si souvent à la Chambre, quelque chose que je considère essentiel à la survie de notre régime démocratique. Si nous voulons que le secteur des petites entreprises survive dans notre société, comme nous le voulons tous en vérité, peut-être à l'exception du NPD, le gouvernement doit alors agir sans tarder. Les petites entreprises sont le fondement même du système de libre entreprise. C'est sur elles qu'a été édifié notre pays et par elles qu'il peut prospérer. D'autres pays qui s'en tirent mieux que le Canada sur le plan du chômage, de l'inflation, de la productivité et d'autres domaines qui servent à mesurer le niveau de succès, ont tous concentré leurs efforts économiques sur leurs petites entreprises.

Nous ne pouvons et nous devons pas permettre au premier ministre du Canada de changer le système de libre marché au pays. Si le premier ministre croit que le système de libre marché ne donne pas de résultats, comme il l'a si clairement déclaré il y a environ un an, alors j'aimerais lui rappeler que les problèmes que la libre entreprise peut avoir ne sont certainement pas dus au système lui-même, mais plutôt à l'étranglement auquel lui et son gouvernement le soumettent depuis une dizaine d'années. Envoyer son nouveau ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) en Union soviétique à son premier voyage officiel à l'étranger n'est pas une décision de nature à préserver la libre entreprise.

Peut-être le gouvernement fédéral agira-t-il pour renverser sa tendance à centraliser et apportera-t-il les changements législatifs qui sont si essentiels à la survie du système et de la société de libre marché tels que nous les connaissons. Si, toutefois, le gouvernement laisse la libre entreprise souffrir du peu d'empressement qu'il met à régler ses problèmes, ce que je crois être le cas parce que le gouvernement a eu amplement le temps de changer ses théories et ses principes, alors je sais que l'ensemble de l'électorat suivra la tendance qui s'est manifestée hier aux élections partielles et, à la prochaine occasion, élira les représentants qui seront voués à préserver les traditions qui ont fait de notre pays le merveilleux endroit qu'il est.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne participe pas au débat actuel uniquement pour faire de la politique.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce sera la première fois.

M. Whelan: Ce serait de la négligence de ne pas en faire un petit peu. Certaines des assertions entendues depuis deux jours ne sont pas aussi fondées qu'elles pourraient l'être. Je ne sais pas d'où sont venus les chiffres, mais . . .

Une voix: Vos collègues n'aimeront pas cela, Gene.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je possède un avantage sur la plupart des députés, monsieur l'Orateur, car ils font du bruit mais je ne comprends pas ce qu'ils disent.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Le discours du trône a parlé expressément de l'agriculture.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Certains députés ont poussé les hauts cris à ce sujet. Et je pense que c'est tout ce qu'on peut en dire. Leur critique n'a pas été très constructive si je m'en tiens à ce que j'ai lu et entendu. L'agriculture continue d'occuper un rang élevé dans les priorités du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Même vous, vous ne pouvez le croire, Gene.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, quiconque peut lire l'une ou l'autre des langues officielles, et les communiqués du ministère de l'Agriculture paraissent dans les deux langues, soit que la liste de nos réalisations de l'an dernier est assez longue. Les documents que voici ne sont pas longs, ce sont de simples feuillets qui rappellent ce que nous avons fait pour les différents groupes des cultivateurs au Canada.

Une voix: C'est une bonne chose qu'on n'ait pas l'eau courante partout en Saskatchewan.

M. Whelan: Je défie n'importe qui de me signaler une période de l'histoire du Canada où on a mieux répondu aux besoins de l'agriculture que notre gouvernement l'a fait.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: On trouve bon usage pour vos communiqués en Saskatchewan?

M. Whelan: Certes, comme je l'ai dit, nous n'avons peut-être pas monté en épingle les questions agricoles dans le discours du trône. Ce n'était toutefois pas par négligence ni par omission, car les faits parlent d'eux-mêmes. Il importe de ne pas oublier que ces quatre dernières années, les agriculteurs canadiens ont connu des conditions bien meilleures que jamais auparavant.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Venez donc dire cela aux agriculteurs de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous commencez à parler comme le premier ministre (M. Trudeau).

M. Whelan: Demandez donc à tous les avocats députés au Parlement et qui sont propriétaires terriens dans le centre, dans l'Est et dans l'Ouest du Canada. Ils vous diront combien la valeur de leurs terres a augmenté et à quel point leur situation s'est améliorée. Ils pourront vous dire combien le métayage leur a rapporté, pour ce qui est du blé. Si vous le désirez, ils pourront vous donner tous les détails nécessaires.

Au cours de la session précédente, nous avons adopté un monbre important de mesures concernant l'agriculture. Ces mesures ont maintenant force de loi et nous faisons tous les efforts nécessaires afin de les appliquer.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Il ne fait aucun doute qu'il y a énormément d'énergie dans la nourriture. Il suffit pour s'en rendre compte d'écouter la rumeur qui gronde de l'autre côté.

Une voix: Ils sont bien nourris.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: La Chambre a fait beaucoup d'effort dans le domaine agricole au cours de la dernière session. C'est pourquoi le nombre de mesures non adoptées qui ont dû être reportées à cette session-ci n'est pas très important.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Gene, pourquoi riez-vous?

M. Whelan: Après les élections de 1972, nous n'avons pas retardé l'adoption des mesures agricoles comme ils l'ont fait, néanmoins ils tentent de faire croire aujourd'hui qu'ils sont les amis des agriculteurs. Les comptes rendus de cette Chambre révèlent dans quelle mesure ils le sont. Certaines déclarations consignées au hansard depuis quelques jours montrent comment ils sont favorables à l'agriculture. Les gens qui s'intéressent à l'agriculture au Canada savent quelle est la vérité.

Il n'y a pas eu beaucoup de projets reportés à cette session-ci, mais cela ne signifie pas qu'aucune mesure agricole ne sera présentée, car il y en aura. Le discours du trône mentionne une question importante, c'est-à-dire les mesures visant à rendre les récoltes entreposées à la ferme admissibles aux paiements anticipés. On pourra ainsi rendre le programme d'avances en espèces, qui a été d'une si grande utilité aux céréaliculteurs des Prairies au cours des années, accessibles aux agriculteurs dans d'autres régions du Canada et pour des récoltes autres que les céréales.

Quand les honorables vis-à-vis étaient au pouvoir, ils prétendaient être des amis de l'agriculteur, mais qu'ont-ils fait? Qu'ont-ils fait des paiements anticipés devant donner aux agriculteurs des chances égales d'un bout à l'autre du Canada? Rien du tout.

● (2130

Une voix: Parlez-nous du fromage.

M. Whelan: Un régime de paiements anticipés vraiment national contribuera largement au plan de stabilisation des revenus agricoles. Les agriculteurs pourront obtenir des paiements en espèces en contrepartie des produits agricoles engrangés au lieu de vendre leur récolte à des prix ridiculement bas au moment de la moisson et cela comprend une foule de produits récoltés dans la région de Perth-Wilmot. Le député qui représente cette région devrait s'y intéresser et non s'en moquer, car ce régime aidera un très grand nombre d'agriculteurs de sa région. Si nous plaçons le programme dans la perspective qui convient et si nous l'utilisons convenablement, nous allons l'aider.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Le problème en sera atténué . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) tenter d'expliquer avec beaucoup de soin les nombreux accommodements que nous avons consentis partout au Canada, mais les députés de l'opposition ne sont pas disposés à lui laisser raconter ses réalisations. Il a beaucoup à dire et, à mon avis, nous devrions le laisser poursuivre sans l'interrompre.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je dois malheureusement informer le député que le ministre a le droit de prononcer son discours sans être interrompu.

M. Jarvis: Fais preuve de plus de franchise cette fois, Gene, et sans rire.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Règlement.

M. Whelan: . . . j'ai hésité avant de me présenter à la Chambre ce soir, après avoir assisté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . mais je le répète, ce programme réglera en partie les difficultés des agriculteurs qui ont besoin d'argent mais qui n'arrivent pas à négocier leurs récoltes parce que le régime de commercialisation est temporairement bloqué par tous ceux qui tentent d'écouler leurs denrées en même temps. Le programme, je le répète, vient compléter notre législation en matière de stabilisation des revenus qui comprend maintenant la loi sur la stabilisation des prix agricoles complètement remise à jour, l'assurance-récoltes, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Jointes à d'autres lois existantes, comme la loi sur le crédit agricole, ces mesures offrent aux agriculteurs canadiens le meilleur ensemble législatif qu'il se puisse trouver partout dans le monde, et je mets quiconque au défi de le nier.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Cet ensemble donne également aux consommateurs l'assurance d'un approvisionnement constant en denrées alimentaires de haute qualité à des prix abordables.

M. Hargrave: Le bœuf particulièrement.

M. Whelan: Je parlerai du bœuf un peu plus loin, mais personne peut nier que jamais dans l'histoire les Canadiens n'ont joui d'un pareil pouvoir d'achat qui leur permet d'acheter davantage de bœuf et davantage de produits alimentaires—pratiquement n'importe quel produit alimentaire offert en vente; il n'y a pas que le bœuf—produits au Canada pour la valeur d'une heure de salaire.

J'ai mentionné les autres lois qui protègent déjà l'agriculteur, celles que le Parlement actuel a adoptées l'an dernier et les années précédentes. L'agriculteur a besoin de ce genre de protection même si certains députés d'en face semblent en douter. Des lettres sont parvenues à mes collègues du cabinet d'une association à laquelle certaines personnes appartenaient autrefois—j'ignore si elles en font encore partie—me demandant, par exemple, de biffer le bœuf de la loi de stabilisation des prix, parce que les agriculteurs n'ont pas besoin de cette aide. Du moins c'est ce qu'elles prétendaient. Mais plus maintenant. Quand j'ai proposé une mesure l'an dernier pour contingenter les importations des États-Unis, à 100 p. 100 de la moyenne de l'année précédente, comme aussi de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui diable m'a demandé de l'en biffer?

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Ces mêmes personnes me disent maintenant d'imposer des contrôles aux Australiens et aux Néo-Zélandais. Qu'ils demandent à leur chef si, à son avis, nous ne devrions pas faire partie du Commonwealth? S'ils veulent condamner le Commonwealth, l'envoyer promener, et dire qu'ils ne sont pas membres du GATT, qu'ils ne sont pas nos associés commerciaux et que nous ne devrions pas traiter les pays-membres du Commonwealth autrement que les États-Unis, alors que leur chef le dise. Ils disent que les États-Unis sont plus près de nous que l'Australie et la Nouvelle-Zélande; ils disent: «Abolissez le Commonwealth». Que votre chef le dise lui aussi. Nous sommes des associés commerciaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je ne dis pas que tout a fonctionné parfaitement, mais quand nous avons supprimé les contingents à l'égard des États-Unis l'an dernier, certains ont proposé que nous maintenions ceux qui étaient imposés à l'égard de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, que nous devrions les traiter de façon différente des États-Unis, parce que nous faisons partie du marché nord-américain du bœuf. Mais le marché nord-américain des échanges appartient à 37 autres pays, non seulement à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Canada et aux États-Unis, comme certains ont voulu le faire croire aux producteurs, ce que je trouve malhonnête, car le marché n'a jamais appartenu uniquement aux producteurs de l'Amérique du Nord. Ils savent fort bien que depuis des années nous ne pouvons pas traiter des quantités suffisantes de bœuf et que nous devons toujours compter sur l'importation. Ils prétendent que nous devrions nous débarrasser de nos associés commerciaux. Je suis étonné d'entendre ces propos du bon vieux parti conservateur. Je suis étonné de l'entendre proposer que nous quittions le Commonwealth. C'est bien ce qu'il dit.

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: Je crois que le ministre saisira la première occasion pour retirer la malheureuse déclaration qu'il vient de faire au sujet de l'affirmation selon laquelle nous voulons quitter le Commonwealth. Je vois qu'il essaie de dire que le bœuf est meilleur marché. Ce soir, nous constatons qu'on exagère impunément.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Cette intervention tient plutôt du débat. Je propose que le ministre poursuive.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le député n'avait pas matière à invoquer le Règlement. Il n'a fait qu'accroître le surplus du bœuf en exagérant encore un peu.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous êtes une bande de fomenteurs de troubles.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est le ministre qui s'excite.

M. Whelan: Je regrette de ne pas avoir été aux Affaires extérieures. Je saurais comment faire de l'esprit plus finement.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Pas comme certains anciens fonctionnaires ou bureaucrates, gens qui viennent au Parlement nous dire à nous, anciens parlementaires, comment gouverner le pays.

● (2140)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Deux observations ont été faites et je pense que le ministre a peut-être réagi un peu trop vigoureusement à certains commentaires.

M. Guay (Saint-Boniface): Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je pense que nous avons le droit d'entendre le rappel du Règlement du député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): D'abord, le ministre n'a pas rétracté une déclaration tout à fait fausse qui a été faite.

Une voix: Prouvez-le.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je pense qu'il devrait le faire, simplement pour mettre les choses au point. Je pense que nous sommes tous prêts à reconnaître que le ministre a peut-être exagéré, dans le vif de l'action.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette de signaler au député qu'il s'agit pas d'un rappel au Règlement. C'est un point de discussion et je propose au ministre de poursuivre ses observations.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: J'espère que toutes ces interruptions ne seront pas comptées dans le temps qui m'est accordé.

M. Nowlan: Votre temps est écoulé depuis hier soir.

M. Whelan: Je n'aurai peut-être pas assez de temps parce qu'il est bien évident que les députés de l'autre côté ne veulent pas entendre les faits et ne veulent pas écouter ce que j'ai à dire. A mon avis, j'ai le droit de consigner ce que je veux dire au compte rendu, mais les députés de l'autre côté semblent vouloir faire obstacle à la démocratie.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Le vieux ministre de l'Agriculture et homme politique que je suis ne se laisse pas décourager; il veut simplement le temps qui lui revient, même s'il doit parler encore une heure demain à cause de tous les rappels au Règlement de ce soir.

Au Canada, nous avons un climat rigoureux et un sol très différent d'une région à l'autre. Nous avons d'énormes problèmes de transport causés par les grandes distances à parcourir pour amener les récoltes au marché. Nous devons faire concurrence aux agriculteurs des autres pays sur les marchés d'exportation et nous devons également faire concurrence à ces mêmes agriculteurs étrangers sur les marchés canadiens. Nos agriculteurs ont besoin d'aide et d'encouragement et le gouvernement les leur donne. Cela ne veut pas dire que nous soutenons les agriculteurs incompétents. Aucune de nos lois ne poursuit un tel objectif. Nous avons les agriculteurs les plus productifs au monde et nous ne voulons pas que cela change. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devons laisser nos agriculteurs être ruinés par une catastrophe naturelle, un excédent de production temporaire ou la concurrence de pays étrangers. L'objectif du gouvernement, c'est d'assurer aux agriculteurs industrieux et efficaces un niveau de vie décent en retour de leur travail et de leurs investissements, ni plus ni moins, et la plupart d'entre eux ne demandent ni plus ni moins.

Le jeune agriculteur devrait également recevoir l'assurance que s'il emprunte les milliers de dollars dont il a besoin aujourd'hui pour se lancer en agriculture il pourra vivre de l'agriculture pendant des années.

Dans certaines régions, il y a des problèmes. Certains de nos experts agricoles bien établis répondent: «Et alors, qu'ils disparaissent». Le ministre de l'Agriculture ne croit pas que les choses doivent se passer ainsi et c'est pourquoi nous avons besoin de la loi sur la stabilisation des prix agricoles encore plus cette année que jamais encore dans l'histoire du Parlement.

Je ne veux par dire que nous n'ayons pas de problèmes agricoles. Il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Ce soir, j'ai assisté à une réunion et l'un des délégués m'a demandé comment cela allait dans l'agriculture. J'ai dit qu'aujourd'hui nous avions résolu deux problèmes, mais que demain nous en verrions sans doute surgir trois autres. Ce n'est pas inhabituel dans un pays qui doit par exemple faire affaire sur les marchés mondiaux. Mais nous avons un pays qui ne ressemble pas à beaucoup d'autres. Je ne connais pas un pays au monde qui n'aimerait pas troquer ses problèmes contre les nôtres.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: En qualité de ministre de l'Agriculture, j'ai représenté le gouvernement et les agriculteurs canadiens dans beaucoup de pays. Nous avons des problèmes agricoles, mais il sont très minimes en comparaison de ceux qui se posent en d'autres coins du globe. Si minimes qu'on a du mal à les mesurer. Où trouver une règle pour les mesures? Je pense aux problèmes des agriculteurs des Balkans, d'autres coins de l'Europe et d'ailleurs.

Nous n'avons qu'un seul défi sérieux, c'est de bien travailler, et c'est ce qui fait que nous nous trouvons avec des surplus sur les bras. Nous devrions nous en féliciter. Je disais ici l'an dernier, et je le répéterai ce soir, que si j'étais en URSS ou dans certains autres pays, on ne parlerait pas de me ficher dehors, on me donnerait une médaille. Je serais le chef et le responsable de la classe agricole la plus efficace du monde, de la classe agricole productrice de surplus, de la classe qui fait l'envie de la Chine et de l'URSS par exemple.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Certains députés ont beaucoup d'admiration pour cette grande machine à fabriquer des aliments qui se trouve au Sud. Et cette société publique qui s'appelle Radio-Canada, à laquelle notre gouvernement allonge des 400 millions de subventions, vient nous vanter les mérites du système américain. Roosevelt et tous ses successeurs ont versé des milliards et des milliards à l'agriculture, beaucoup plus par habitant que nous avons jamais songé à faire ici au Canada. On nous vante les mérites de cette magnifique machine édifiée par ce magnifique système libre à l'époque du grand Roosevelt. Les députés se rappelleront peut-être qu'il payait les paysans pour tuer les cochons, mais pas pour produire. Votre ministre de l'Agriculture et votre gouvernement agissent autrement. Je répète qu'il faut nous féliciter de ces surplus.

Nous figurons parmi les quatre ou cinq pays seulement qui sont exportateurs nets d'aliments. Nous sommes parmi les quatre ou cinq pays du monde qui ne sont pas obligés de compter sur l'étranger pour s'alimenter.

Les délégués qui étaient ce soir ici présents m'ont informé qu'ils nous achèteraient encore cette année de quoi nourrir les habitants de leurs pays. 5 p. 100 seulement de nos producteurs se consacrent à l'agriculture. Un tiers de la population des pays représentés par ces délégués vivent de l'agriculture mais ils ne produisent pas assez pour subvenir aux besoins du pays. L'excédent de notre production alimentaire nous apporte des milliards de dollars et nourrit des milliers de gens dans les pays en voie de développement. L'aide alimentaire que nous assurons ainsi est la plus importante du monde. Même nos puissants voisins du sud ne nous dépassent pas dans ce domaine bien que certains d'entre nous préfèrent vanter leur système que le nôtre. Notre pays apporte plus d'aide alimentaire par habitant aux populations mondiales qui en ont besoin, que n'importe quel autre pays du monde. Qu'ils aillent donc vanter la grande machine agricole du sud.

Le consommateur canadien a des réserves alimentaires assurées comme nul autre pays au monde. Les Canadiens ont un pouvoir d'achat et des services sociaux qui n'ont rien à envier à personne.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je puis montrer aux députés des lettres que j'ai reçues sur la question du bœuf. J'ai déjà dit plus tôt que j'avais été accusé de restreindre le libre échange lorsque j'ai imposé des quotas à l'importation. Or, personne n'a jamais rien dit de tel du président des États-Unis ou du secrétaire suppléant de l'Agriculture de ce pays, lorsqu'ils ont mis en vigueur une loi sur les importations de viande pour protéger la production de bœuf de leur pays, mais grand Dieu, lorsque j'en ai fait autant l'année dernière, on ne s'est pas privé de m'accuser de protectionnisme. Tout allait mal dans le secteur de la production du bœuf et tout le monde me demandait . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. J'aimerais qu'on laisse la parole au ministre de l'Agriculture.

M. Hargrave: Je ne suis pas de cet avis.

● (2150)

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, l'auteur du discours que nous venons d'entendre semble quelque peu étouffé par son propre orgueil et, vu ses propos incendiaires, je pense qu'il vaudrait mieux qu'il se taise.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. L'honorable ministre de l'Agriculture.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, si mes propos sont incendiaires, c'est qu'il n'y a que la vérité qui blesse.

Dans le domaine de la production des denrées alimentaires, quand les surplus de production ne peuvent être exportés il s'ensuit généralement une baisse des prix. D'autre part, c'est faire preuve d'un esprit prodigue que de produire des denrées alimentaires pour lesquelles la demande n'existe pas; c'est pourquoi il importe de mieux planifier la production. L'énergie est suffisamment rare pour qu'il ne soit pas nécessaire de la gaspiller en produisant des marchandises non désirées. Les produits agricoles peuvent pourrir au soleil ou s'abîmer au froid. Sans planification, on ne peut que produire et attendre l'acheteur éventuel!

Monsieur l'Orateur, je vais parler du système de gestion de l'offre; à ce propos j'aimerais vous rappeler que c'est précisément ce que le président des États-Unis propose actuellement à ses producteurs de viande bovine. Il a établi un système de contingentement à leur intention et il a élaboré une loi relative à l'importation de la viande. Si l'occasion se présente au cours de la présente session ou peut-être en comité, j'aimerai demander à certains députés ce que le président des États-Unis veut dire d'après eux quand il déclare: «Le marché peut absorber des millions de livres et des millions de livres mais il y a quand même une limite.» S'il ne s'agit pas là d'un système de gestion de la demande, j'aimerais bien savoir de quoi il s'agit. Il a déclaré: «La quantité que notre marché peut absorber est limitée». Le président des États-Unis d'Amérique nous a déclaré que si nous expédiions aux États-Unis des quantités excessives de viande bovine, il nous confronterait immédiatement avec l'entente conclue en décembre dernier par le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis et moi-même. Monsieur l'Orateur, rien ne s'était passé avant que le président Ford ne fasse cette déclaration cette année.

A l'heure actuelle, il y a des difficultés dans le domaine de la production de la viande bovine et de la production laitière. Dans ces deux domaines, les surplus mondiaux sont beaucoup plus importants que beaucoup ne se l'imaginent. Quand on assiste à des réunions, comme je l'ai fait, en tant que représentant de notre gouvernement, avec les ministres de l'Amérique latine, quand ceux-ci déclarent que la Latin American Bank et les organisations mondiales les ont aidé financièrement à se lancer dans la production de viande bovine et que maintenant ils ne peuvent pas vendre une seule livre de leur viande, on peut effectivement constater qu'il s'agit d'un problème mondial.

A qui appartient le marché nord-américain? Pas aux gros agriculteurs canadiens et américains, comme un grand nombre de nos soi-disant experts et éleveurs nous le diraient; il appartient aux agriculteurs de l'Amérique du Nord en plus de 37 autres pays du monde.

Soyons réalistes, monsieur l'Orateur. Cette année, au Canada, nous avons exporté plus de bœuf que nous n'en avons importé. Notre balance commerciale avec les États-Unis est d'environ 50 millions de livres de bœuf frais en plus de 67,000 têtes de bétail de plus que jamais auparavant. La balance est en notre faveur. Quand ils voulaient des prix de marché nord-américain . . . nous avons encore des prix de marché nord-américain. Nous avons des prix de marché à partir d'Omaha qui sont encore plus élevés au Canada qu'ils ne le sont à Omaha. Qu'ils soient honnêtes. Qu'ils disent les faits comme ils sont. Qu'ils disent aux producteurs de bœuf que c'est ce qu'ils ont demandé et ce qu'ils ont reçu. Dites-leur que même avec les importations de bœuf, ils ont reçu de 10 p. 100 à 25 p. 100 de plus pour leurs vaches cette année que l'année dernière alors que nous n'avions pas les importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si le ministre pouvait finir pour 10 heures, nous serions très heureux de lui permettre de poursuivre.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, s'ils veulent étouffer l'agriculture au Canada, je suis prêt à les laisser faire.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je regrette que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'ait pas relevé le défi de finir ses remarques, mais je suis bien prêt à traiter de certains des points qu'il a soulevés. Il est clair aux yeux de tous que le ministre a lamentablement failli à sa tâche de ministre de l'Agriculture et il en paiera le prix aux prochaines élections.

Je veux commencer, comme c'est l'habitude, par féliciter les députés du gouvernement qui ont présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est le député de Restigouche (M. Harquail) qui l'a proposé et je pense que nous serions tous d'accord pour dire qu'il aura un rôle à jouer ici. Il est unique dans ce sens qu'il est le seul libéral à avoir été élu à l'occasion d'élections partielles au cours de la présente législature. Nous savons que son parti ne réussira pas à faire élire d'autres candidats d'ici la fin de la présente législature et je veux donc le féliciter et dire qu'indépendamment . . .

M. Flynn: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Kitchener (M. Flynn) invoque le Règlement.

M. Flynn: Monsieur l'Orateur, sans vouloir manquer de respect envers le député, je ne pense pas que notre représentant ait été le seul à être élu lors d'élections partielles, et il nous donne donc des renseignements inexacts. Il a dénaturé les faits et il devrait donner des renseignements exacts. S'il a simplement pris la parole pour moucher le ministre, il a tort.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La présidence veut bien accorder la parole aux députés pour un rappel au Règlement, mais pas pour entamer un débat. La parole est au député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn).

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Kitchener (M. Flynn) soit, semble-t-il, un peu dur d'oreille. J'ai dit que le député de Restigouche (M. Harquail) serait le seul libéral élu lors d'élections partielles au cours de l'actuelle législature.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais déclarer qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES CRUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA DEMANDE DE RÉGULARISATION DU COURS DE LA RIVIÈRE RIDEAU

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, l'objet de ce débat est de passer à une autre question, que j'ai d'ailleurs soulevée le quatrième jour de la présente session. Elle concerne les crues de la rivière Rideau et les mesures envisagées par le gouvernement pour remédier aux problèmes que connaissent les résidents de ma circonscription et d'ailleurs à cause de ces crues.

Le 15 octobre, j'ai demandé au ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) s'il avait eu l'occasion d'examiner la pétition que lui ont envoyée quelque 550 riverains de la rivière Rideau au sujet de la prévention des inondations et de la régularisation du cours de cette rivière. Je lui ai également demandé s'il avait eu l'occasion de consulter ses services et ce qu'il envisageait de faire à cet égard. Le ministre a répondu qu'il n'avait pas vu de pétition, bien que je sache qu'elle lui avait été adressée. Il l'a peut-être vue maintenant et il a reçu des lettres à ce sujet.

● (2200)

Je parle de conditions des plus sérieuses, monsieur l'Orateur. Ce printemps, les gens qui vivent le long de la rivière ont subi des dommages qui s'élèvent à des milliers de dollars. On ne peut dire, et je suis certain que le ministre ne le dira pas, que les gens ont bâti leur maison à cet endroit, qu'ils doivent en subir les conséquences. Je ne pense pas que le ministre dise une chose pareille dans les circonstances.

La difficulté existe, peut-être parce que le ministre ne s'en occupe pas. La région qui nous intéresse et qui a subi les plus grands dommages par suite des inondations est la partie qui s'étend entre Burritt's Rapids et les écluses de Long Island. Les députés savent peut-être qu'au printemps 1976, les inondations ont fait des ravages terribles, comme cela s'est produit plusieurs fois au cours de la dernière décennie. Les pétitionnaires estiment que ces inondations auraient pu être évitées si les autorités avaient convenablement régularisé le cours de la rivière.

Les habitants de la région prétendent que le niveau de l'eau en période d'étiage est plus haut depuis quelques années qu'il ne l'était auparavant. Ils prétendent aussi que non seulement ou a laissé l'eau atteindre un niveau plus élevé mais qu'il existe des moyens de régulariser le cours de la rivière à Long Island. Ils ont tout autant conscience que quiconque de l'importance qu'il y a à préserver la faune terrestre et marine de la région, car ce sont des riverains. Mais ils considèrent que puiqu'on a fait baisser le niveau de l'eau dans la région située au nord de Black Rapids, sans nuire à la faune, sur terre et dans l'eau, on pourrait en faire autant dans la région qui les intéresse.

Ils demandent qu'on maintienne l'eau au même niveau et que l'on régularise le cours de la rivière. Ils sont opposés à ce qu'on laisse le niveau de l'eau monter dans les deux endroits en question, car il en est résulté des inondations. Ils prétendent qu'on pourrait, en abaissant fortement le niveau de l'eau sur une partie du réseau, élargir le bassin de caption et ainsi permettre l'écoulement des eaux provenant du dégel au printemps.

Un organisme fédéral-provincial-municipal récemment constitué et connu sous le sigle COORTS a été mis sur pied en vue d'œuvrer à l'aménagement du réseau formé par les rivières Rideau, Trent et Severn. Les riverains qui se préoccupent du niveau de l'eau soutiennent que si on veut le régulariser, il faut mettre en œuvre les dispositions de l'entente à laquelle on en est arrivé, et les appliquer dans la région où l'on éprouve particulièrement des difficultés.

J'ai demandé une réponse à ma question, que je soulève ce soir au moment de l'ajournement parce qu'il s'agit d'une question importante pour nombre de mes commettants qui ont subi des dommages à la suite d'inondations. Je soutiens, à la lumière de l'histoire de la région, qu'à moins que l'on ne fasse quelque chose, de pareils problèmes surgiront de nouveau. J'espère que le représentant du ministère sera en mesure d'annoncer les mesures qu'on entend prendre. Je prie également le secrétaire parlementaire, qui s'est penché sur la question, de signaler au ministre les questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* à propos de ce problème qui revêt une grande importance pour nombre de riverains dont beaucoup ont investi les épargnes de toute une vie dans l'achat d'une maison dans cette région.

La Rideau est une belle rivière, monsieur l'Orateur. On peut l'embellir davantage, la creuser et l'élargir, non pas seulement pour les plaisanciers, mais, également, pour tous les amateurs de loisirs nautiques tout au long de son cours. Mais quand on le fera, j'espère que les riverains qui ont investi les épargnes de toute leur vie dans l'achat d'une maison ne seront pas oubliés.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Grenville-Carleton (M. Baker) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Tout comme nombre de gens qui vivent à Ottawa ou dans ses environs, j'ai toujours apprécié la valeur et la beauté de la rivière Rideau. Beaucoup de mes meilleurs amis habitent le long de la rivière; je connais donc bien les problèmes auxquels le député a fait allusion.

Le 14 octobre 1976, une pétition adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) a été présentée directement au ministère. Cette pétition renfermait plus de 500 signatures.

Les signataires de cette pétition s'opposent à l'inondation du secteur de la rivière Rideau situé entre Burrits Rapids et Long Island, situation qu'ils imputent aux niveaux élevés des eaux qui sont maintenus en hiver dans cette section de la rivière.

En 1976, la pire inondation enregistrée sur le cours de la rivière Rideau s'est produite entre Smiths Falls et Ottawa. La débâcle fut très rapide en raison de températures anormalement élevées suivies de pluies. Des dommages considérables furent causés et les représentants du ministère commencèrent immédiatement à examiner les mesures à prendre pour limiter les dégâts à l'avenir.

Le pétition demande que le niveau des eaux soit abaissé de façon à créer un «bassin de retenue», ce qui ne devrait pas nuire à la faune aquatique et autre. La pétition fait remarquer également que le niveau élevé des eaux augmente les dommages dus aux glaces.

Nous n'avons pas eu assez de temps pour examiner la requête et voir quel effet aurait l'abaissement du niveau des eaux de trois pieds, comme on l'a demandé, sur la faune et sur la nappe phréatique. On sait que dans des cas similaires, le long de la rivière Trent, lorsque le niveau des eaux a été abaissé pour les besoins de travaux de construction, des poissons et des mammifères aquatiques sont morts et que des puits voisins ont été mis à sec. Le soulèvement des glaces au début de l'avalaison du printemps est souvent plus fort lorsque le niveau de la rivière est plus bas et, en général, cela cause davantage de dommages aux quais et aux ouvrages de protection riveraines. Des experts ont calculé que la retenue permise par un tel abaissement du niveau aurait retardé les crues d'environ une demi-journée en 1976, mais qu'elle n'aurait pas diminué le niveau maximal atteint par l'eau.

Le ministre a demandé que la demande soit étudiée de près. On a déjà demandé leur avis à des experts de la faune. On a aussi demandé l'opinion d'un bureau privé d'ingénieur sur l'effet qu'un abaissement du niveau pendant tout l'hiver aurait sur l'accumulation des glaces. Le dégagement des glaces dans la région d'Ottawa relève des municipalités, qui se servent du canal pour évacuer les morceaux de glace. Les municipalités en amont de la rivière bénéficieront de la même collaboration s'ils veulent assurer, en commun, le même type de service.

Le contrôle des eaux dans un bassin hydrographique ne concerne pas seulement le maintien du niveau nécessaire à la navigation. Il a un effet sur le niveau des puits, sur la vie de la faune et de la flore aquatiques et sur la qualité de l'eau elle-même. Des experts du ministère ne cessent de chercher le moyen de satisfaire le maximum d'usagers avec le minimum d'inconvénients. Une action précipitée pourrait avoir des conséquences inattendues et désagréables. C'est pourquoi ce problème complexe exige que des experts, de disciplines diverses, l'étudient à fond.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable secrétaire parlementaire est écoulé, et on devrait passer à la question suivante.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LA DEMANDE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES PROVINCES ATLANTIQUES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis honoré et très heureux que le ministre soit ici ce soir pour répondre à ma modeste question. Je ne parlerai pas des remarques préliminaires que je lui ai faites ni de la réponse qu'il m'a donnée.

J'ai été frappé et en réalité choqué, de voir avec quelle suffisance et quelle désinvolture le ministre pouvait répondre à propos d'une question aussi vitale pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Pendant des mois et des mois, les premiers ministres de ces deux provinces ont insisté sur l'urgence de la question pour que le gouvernement prenne des mesures spéciales afin de soulager la population de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Je sais que le pays tout entier, et en réalité bien des pays du monde traversent une grave crise énergétique. La situation est cependant particulièrement grave et désastreuse dans ces deux provinces. Nous n'avons pas de ressources hydro-électriques. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'électricité est produite au moyen de turbines actionnées au mazout et point n'est besoin d'être un expert pour connaître les effets de la hausse du prix du pétrole.

Je n'oserais pas essayer d'engager une discussion approfondie sur les problèmes énergétiques du pays en sept minutes. Il est toutefois incontestable que le gouvernement canadien est profondément concerné par notre crise énergétique actuelle et qu'il en est responsable dans une large mesure. Je puis et dois attirer l'attention de la Chambre et du ministre, sur la gravité extrême de la situation dans laquelle se trouvent les provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mes commettants me parlent avec beaucoup d'inquiétude de la difficulté de payer leurs factures mensuelles d'électricité. Une dame me dit qu'elle paye davantage pour son électricité que pour son loyer. Des hausses phénoménales semblent être monnaie courante. La hausse des tarifs d'électricité pour mon modeste bureau de Charlottetown est révélatrice. En juillet 1975, la facture d'électricité se montait à $2.86. En août 1975, à $3.23. Un an après, en juillet 1976, elle atteignait $11.88. En septembre 1976, la facture indiquait $27.05. C'est une hausse appréciable pour un petit bureau doté d'un luminaire. Mais songez à l'effet de telles hausses sur nos usines de traitement où nos meilleurs produits agricoles sont congelés ou autrement conditionnés. Compte tenu de nos frais de transport et des autres difficultés qu'ajoute le ministre des Transports (M. Lang), nous avons déjà assez de difficultés à faire face à la concurrence. Si le coût de l'énergie doit être si inégal, que va-t-il arriver?

● (2210)

Quelle usine de transformation ira s'implanter dans l'Île-du-Prince-Édouard étant donné les frais d'énergie aussi énormes? Comment pouvons-nous développer notre économie et supprimer nos inégalités? C'est pour cette raison que je suis ébahi de l'indifférence du ministre devant cette question. Mon collègue d'Egmont a justement souligné que le MEER ne peut rien réaliser, sûrement pas des miracles économiques, si les autres ministères du gouvernement combattent ses buts et objectifs.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Rappelle-t-on habituellement aux députés que leur temps de parole est écoulé?

Est-on d'accord pour que le député poursuive son discours?

M. Macquarrie: Je ne pense pas avoir terminé mes sept minutes. Je crois que Votre Honneur s'est trompé dans ses calculs.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je m'excuse auprès du député. J'ai mal calculé le temps qu'il lui restait. Il lui reste encore quelques minutes.

M. Macquarrie: Je m'en rends compte. Je suis ici depuis 20 ans et j'ai commis bien des erreurs mais je n'ai jamais dépassé mon temps de parole. Je dis au ministre, que j'aime bien et que je respecte et de qui je ne désespère toujours pas: quelle usine peut s'implanter dans l'Île-du-Prince-Édouard, traiter notre bon poisson et nos bons produits agricoles, si l'électricité coûte tellement cher qu'elle isolera complètement la région atlantique? Comment justifier ces frais quand notre ministre le plus influent, le ministre de l'Expansion économique régionale, cherche à établir et à consolider ces mêmes industries. Mon honorable ami d'Egmont a récemment touché un mot de ces points-là, comme je le fais depuis des années. Où est la logique si un ministre se consacre à encourager et à appuyer les régions défavorisées du pays et tous les autres ministres votent contre lui?

L'un des principaux facteurs des disparités économiques est le coût excessif de l'énergie dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Là-bas le salaire moyen est de $8,100 et le compte moyen d'électricité est de $980, soit 12 p. 100 du revenu familial. A Toronto, le salaire moyen est de $11,000 et le coût moyen de l'électricité par famille est de $525, soit 4.8 p. 100. A Edmonton, cette merveilleuse ville de l'Ouest, le salaire moyen est de $11,000 et le coût annuel moyen de l'énergie est de $305, soit 2.7 p. 100. Une autre statistique atterrante révèle que le coût de l'électricité par kilowatt-heure est de $4.35 à Charlottetown, de $1.76 à Toronto et de $1.58 à Winnipeg. Nous aimons bien les gens de l'Ouest et ceux de l'Ontario, mais c'est là une situation honteuse. Avec des chiffres pareils nous n'avons guère besoin de nous étendre sur la question des disparités régionales. Les statistiques sont trop éloquentes et terriblement révélatrices.

Je demande instamment au ministre—et je suis heureux de le voir ici ce soir—de faire preuve d'énergie et d'écouter les deux premiers ministres même si je crois dans ce cas que M. Regan est plus agressif que M. Campbell. Comme mon propre chef l'a reconnu il y a quelques semaines, il est absolument indispensable d'accorder une aide temporaire. Nous en avons besoin et il est grand temps de prendre des mesures importantes à plus longue portée.

Le gouvernement fédéral peut aider la région de l'Atlantique dans un certain nombre de domaines. Le première chose à faire, selon moi, c'est d'arrêter d'étudier les marées de Fundy et de commencer à faire quelque chose. En tant que presbytérien, je dirais que cela dépasse ma compréhension, à une époque où nous parlons de ressources renouvelables et non renouvelables quand je vois que le gouvernement canadien considère le projet de Fundy avec autant de désinvolture. C'est une source d'énergie inépuisable. Tant que la terre, le soleil et la lune seront là, cette énergie durera.

Mais pourquoi attendons-nous si longtemps? Le grand philosophe français Montesquieu a dit que gouverner c'est prévoir. J'invite le gouvernement à faire preuve de prévoyance et à faire quelque chose de durable et d'efficace pour lutter contre les disparités économiques régionales qui font partie des réalités de la Confédération depuis plus d'un siècle.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je réponds à l'éloquent député de Hillsborough (M. Macquarrie) dont les discours nous ont souvent intéressés et fascinés. J'aimerais avoir un budget suffisant pour résoudre le problème qu'il nous a exposé ce soir. J'aimerais pouvoir aider tout le monde dans toutes les régions du pays. Même si l'on a tendance à voir uniquement ce problème dans l'Île-du-Prince-Édouard—je ne me fais pas d'illusion, je sais qu'il est sans doute plus grave à l'Île-du-Prince-Édouard qu'ailleurs—le problème de l'augmentation du coût de l'énergie électrique existe aussi dans d'autres régions du pays. En fait, pas si loin d'ici

vous constaterez que les tarifs de l'électricité se comparent à ceux de la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement fédéral avait le choix quand les pays arabes de l'OPEP ont fait monter le prix mondial du pétrole. Il pouvait hausser immédiatement le prix canadien au niveau du prix mondial, comme certains pays européens et le Japon l'ont fait, ou il pouvait faire ce qu'il a fait, c'est-à-dire augmenter le prix graduellement de façon à se rapprocher du prix international.

A cause de cela, les contribuables canadiens ont subventionné énormément les consommateurs d'énergie du Canada. Dans les Maritimes, l'aide fournie depuis l'augmentation du prix du pétrole atteindra presque un milliard de dollars d'ici la fin de l'année. En outre, il est important de noter que la dernière augmentation des prix au Canada a transféré automatiquement de l'argent du Trésor fédéral au Trésor des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je veux parler des paiements de péréquation fédéraux-provinciaux. Ce transfert automatique causé uniquement par l'augmentation du prix du pétrole se compare à la hausse du coût de la production d'énergie électrique à partir du pétrole en Nouvelle-Écosse, de fait, il lui est un peu inférieur, et il est à peine inférieur aux coûts de production dans l'Île-du-Prince-Édouard.

J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, que bien des gens prétendent qu'une telle subvention n'est pas la solution au problème et que nous devons trouver plutôt des solutions à long terme. C'est là-dessus surtout que j'insiste. J'attire l'attention du député sur le compte rendu d'un discours publié dans le numéro du vendredi 8 octobre du *Chronicle-Herald* et intitulé «Une subvention à l'énergie ne ferait que retarder l'inévitable». Le discours est de M. Peter Wilson, directeur de l'Institut de recherche industrielle de l'Atlantique, au Collège technique de la Nouvelle-Écosse. Le jeudi précédent, il avait déclaré:

> Une subvention directe remettrait aussi à plus tard les décisions visant à économiser de l'énergie qu'entraînerait inévitablement une hausse des prix.

● (2220)

Je crois qu'il importe de considérer des questions telles que les marées de Fundy. Ce que nous faisons en effet, et nous travaillons de concert avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. J'ai vu la première étape de la phase initiale et les trois projets distincts ont été identifiés. Nous ne devrions pas nous en faire accroire mutuellement. Le député dit-il que nous voulons l'énergie marémotrice de Fundy à tout prix, même si elle coûte deux à trois fois plus que d'autres sources telles que l'énergie hydroélectrique du Labrador ou l'énergie nucléaire? Que le député y réfléchisse très sérieusement.

Je signale que je suis très impressionné par les projets du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard relativement à l'énergie renouvelable. J'ai les plans sur mon bureau, je les ai étudiés et je suis allé voir sur place. A mon avis, il aborde la question d'une façon très positive et très constructive.

L'ajournement

LE LOGEMENT—L'AFFECTATION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES À LA REVALORISATION DES LOGEMENTS ACTUELS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question porte aussi sur la région de l'Atlantique, et tout particulièrement Terre-Neuve. Vendredi dernier, j'adressais au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) une question portant sur le programme de revalorisation des logements dans deux secteurs, l'un en vertu du programme d'amélioration des quartiers et du programme d'aide à la revalorisation des habitations et l'autre, en vertu d'une demande spéciale présentée au ministre par le commandement de la Légion canadienne au nom des anciens combattants de Terre-Neuve.

A mon avis, le programme d'aide à la revalorisation des habitations me semble l'un des projets les mieux conçus présentés par le gouvernement mais pour une raison ou une autre, il n'y a pas assez de fonds pour venir en aide aux plusieurs milliers de personnes qui en ont besoin. Par exemple, dans les régions rurales de Terre-Neuve, nous avons 43,265 propriétaires de maisons qui se retrouvent au bas de l'échelle de revenus, c'est-à-dire qui gagnent entre $5,000 et $10,000 par année. Il va de soi que leurs maisons vont continuer à se détériorer à cause de leur faible salaire qui ne correspond pas au coût de la vie. Ils ne peuvent se permettre de les entretenir, d'y installer un bon système de chauffage, le système électrique voulu ou encore d'y ajouter une isolation suffisante qui permettrait, au dire même du gouvernement fédéral, d'épargner des millions de dollars en énergie.

La plupart des gens qui vivent dans les petites localités de Terre-Neuve possèdent leurs propres maisons. Dans la majorité des cas, il s'agit de vieilles maisons construites selon les normes du temps. Beaucoup d'entre elles sont agées de 30 à 50 ans et ne comportent aucune des installations que l'on considère comme normales de nos jours. Une proportion élevée de ces maisons n'ont ni l'eau courante, ni les toilettes, le bain ou la douche, ni le chauffage central et sont peu ou pas isolées.

L'équipe de planification du gouvernement provincial chargée d'étudier l'habitation à Terre-Neuve sait que le nombre de logements disponibles dans cette province est bien inférieur à celui du reste de la région atlantique. Un grand nombre de ces logements sont habités par des familles à faible revenu ou touchant des prestations de bien-être qui n'ont pas les moyens de faire les améliorations nécessaires ou de donner à leur logement un minimum de sécurité et de confort.

J'ai soulevé ce problème à plusieurs reprises, depuis que le programme est entré en vigueur. Par exemple, l'an dernier, en dépit du grand nombre de logements à Terre-Neuve qui avaient besoin de réparations, nous n'avons reçu que $600,000 en vertu du programme d'aide à la remise en état des quartiers eu égard à l'habitation rurale et autochtone. Nous ne recevrons que $700,000 cette année. Le nombre de prêts a augmenté et les subventions se sont élevées à $3,750. Elles pourraient être portées à $10,000, mais à quoi cela servirait puisque personne n'obtient quoi que ce soit en raison du manque de fonds. J'espère que le brillant secrétaire parlementaire saura répondre à cette question.

Si le temps me le permet, j'aimerais parler encore une fois d'une enquête menée par le conseil provincial de la Légion canadienne pour le compte des anciens combattants, et financée par le gouvernement il y a deux ou trois ans. L'enquête a été fort bien exécutée. Nous avons constaté que 2,075 anciens combattants ou veuves d'anciens combattants sont incapables d'exécuter les réparations qui s'imposent à leurs maisons.

Hier, je lisais dans les journaux que le gouvernement prétend économiser un milliard sur l'énergie. Vu le prix élevé des combustibles, dont il a été parlé à la question précédente, vu le prix élevé de l'électricité, vu le coût élevé du chauffage des maisons et les milliers de maisons appartenant à des Canadiens à revenus modiques, pensez à ce qu'on pourrait économiser en énergie, en combustible et sur le prix du chauffage si ces maisons pouvaient être isolées et réparées. Pensez à l'argent que ces propriétaires pourraient économiser, s'ils pouvaient réparer, isoler et entretenir leur maison.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra mieux nous éclairer et nous renseigner plus abondamment que le ministre ne l'a fait vendredi dernier.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a posé une question au sujet du programme de remise en état des résidences. Sa question vient à point nommé et j'en suis heureux, car c'est l'un des programmes des plus réussis réalisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation. J'affirmerais également au député que cette question présente un intérêt particulier pour ma circonscription, dans laquelle trois zones ont été inscrites dans le cadre de ce programme. Cette année nous avons eu des difficultés d'ordre budgétaire mais nous avons finalement réussi à trouver le financement nécessaire et à résoudre la plupart des problèmes les plus aigus.

Le budget alloué pour 1976 par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans les zones désignées, au titre des constructions à but non lucratif a été fixé au début de cette année à 37 millions de dollars. Les résultats de ce merveilleux programme ont été tels qu'au 30 septembre, on avait déjà engagé 29 millions de dollars, soit 80 p. 100 de la somme totale allouée. Le succès du programme a même justifié une nouvelle allocation de fonds qui a été accordée au début de ce mois.

Les crédits affectés à la revalorisation des logements dans le cadre du programme d'habitation pour les populations rurales et autochtones est de $12.1 millions. Sur ce montant, $6.6 millions avaient été utilisés à la fin de la semaine dernière.

Il y a trois ans, en vertu de la partie V de la loi nationale sur l'habitation, la Légion royale canadienne de Terre-Neuve-Labrador a reçu une subvention pour financer une enquête sur les conditions dans lesquelles vivaient les anciens combattants de Terre-Neuve. L'enquête a pris fin en mai 1975 et un rapport a été adressé au gouvernement provincial et au ministre. En janvier des représntants de la SCHL, de la société d'habitation de Terre-Neuve et de la Légion canadienne se sont réunis. On a fait remarquer à ce moment-là que puisque les anciens combattants ne bénéficiaient pas de programme spécial dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation, environ la moitié des logements examinés pouvaient être du ressort du programme de revalorisation des habitations rurales. En septembre, le gouvernement provincial a désigné par décret du conseil toutes les régions rurales, mais non les régions urbaines, susceptibles de bénéficier du programme. On négocie actuellement avec l'organisme provincial chargé du logement et à une réunion qui aura lieu demain matin à Saint-Jean. On choisira les régions de haute priorité où le programme pourrait s'appliquer tout de suite.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 octobre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE REPORT DE LA MISE EN CHANTIER DU TERMINUS RAIL-ROUTE À WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Transports a promis vendredi dernier, à Winnipeg, de repenser à l'emplacement proposé pour la construction d'un nouveau terminus rail-route du CN à cause des désavantages économiques qu'il représenterait pour la Société nationale des Chemins de fer et du tort qui serait causé au quartier résidentiel voisin. Je propose donc, appuyé par le député de Marquette (M. Stewart):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports d'exiger que le CN arrête tous les travaux de construction du nouveau terminus jusqu'à ce qu'une enquête indépendante ait permis d'étudier toute la question en vue de choisir un autre emplacement.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON SUGGÈRE QU'UNE ÉTUDE SOIT FAITE SUR LA NÉCESSITÉ DE RÉNOVER CERTAINS QUAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné le manque d'entretien, de nombreux quais qui ont été construits par le gouvernement fédéral le long du fleuve Saint-Laurent sont dans un très mauvais état. Je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande au gouvernement fédéral qu'un relevé de tous les quais soit fait afin de déterminer de façon bien précise quels sont ceux qui devraient être rénovés sans délai, en vue de leur utilisation le jour où nous aurons une marine marchande.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

DEMANDE D'ABANDON DU PROJET DE STATION ÉMETTRICE EN LANGUE FRANÇAISE À BROCKVILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente qui intéresse particulièrement les habitants de ma circonscription et de l'ensemble du territoire des comtés de Leeds et de Grenville. La Société Radio-Canada vient d'annoncer son intention d'utiliser la dernière bande disponible pour la diffusion radiophonique en modulation de fréquence pour la construction imminente à Brockville, en Ontario, d'une station émettrice de 3,000 watts pour desservir la population francophone dans un rayon maximal de moins de 30 milles. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre demande au gouvernement, étant donné que la population du territoire desservi n'est pas francophone dans une proportion bien supérieure à 98 p. 100, et que cette construction par la Société Radio-Canada rendrait impossible l'établissement d'une station FM privée dans le district de Brockville, de prendre immédiatement des mesures pour annuler les projets de ce genre dans l'intérêt du sens commun et pour une meilleure utilisation des deniers publics et, enfin, que le gouvernement adopte une politique précise de façon à n'installer des stations de radio et de télévision dans la langue de la minorité que dans les régions où cette minorité représente une proportion suffisamment élevée de la population.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION SOVIÉTIQUE

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant la période des questions, puis-je signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation distinguée en visite au Canada. Elle est ici depuis maintenant un peu plus d'une semaine et partira demain. Je veux parler de la délégation de l'Union soviétique dirigée par

l'éminent président du Soviet des nationalités, M. Vitali Petrovitch Ruben.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LES PROPOSITIONS FAITES AUX PROVINCES—LA PROTECTION DES DROITS LINGUISTIQUES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné la nouvelle publiée dans la *Gazette* de Montréal ce matin concernant les modifications constitutionnelles, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si de nouvelles propositions, des renseignements ou des documents qui seraient la source de cette nouvelle ont été communiqués par le gouvernement fédéral aux provinces depuis le dépôt des documents à la Chambre le 9 avril dernier?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de l'importance de la question posée par l'honorable représentante de Kingston et les Îles. J'ai lu cette nouvelle dans la *Gazette* de Montréal ce matin; évidemment, comme l'honorable représentante le sait, elle est inexacte. Pour répondre directement à sa question, aucune autre documentation ni proposition n'ont été transmises depuis que le premier ministre déposait des exemplaires de ses lettres aux premiers ministres concernant le repatriement le 10 avril 1976 et auxquelles était annexé l'avant-projet d'une proclamation. On a prétendu perfidement que cet avant-projet supprime les garanties existantes concernant les droits linguistiques.

Il me semble que l'article 30 de la première version de la proclamation est suffisamment explicite lorsqu'il stipule que l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada, et que nulle disposition incluse dans cette partie ne peut porter atteinte à aucun droit, à aucun privilège ou aucune obligation existant en vertu de n'importe quelle autre disposition de la constitution.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Les termes utilisés dans la proclamation font toute la lumière voulue sur la situation et indiquent que l'article de la *Gazette* est erroné. Il faut espérer, étant donné l'inquiétude que cet article ne va pas manquer d'inspirer, que l'on mettra autant de zèle à le rectifier.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre suppléant de son explication, étant donné les nombreuses graves inexactitudes que comporte cet article. Cela dit, néanmoins, étant donné la confusion et les dangereux malentendus que cet article pourrait susciter dans l'esprit de bien des Canadiens au sujet des droits linguistiques, ainsi que l'a souligné le ministre, le gouvernement peut-il affirmer que, dans l'éventualité du rapatriement de la constitution, quelle que soit la façon dont il se fera, les garanties actuellement inscrites dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en matière de droits linguistiques ne seront en rien supprimées ni réduites?

[M. l'Orateur.]

M. MacEachen: Telle est nettement, monsieur l'Orateur, la politique du gouvernement. Telle est la proposition contenue dans le projet de proclamation déposé à la Chambre par le premier ministre. C'est donc sans aucune équivoque que je réponds par l'affirmative à la question de l'honorable représentante.

Des voix: Bravo!

LA DATE DES PROCHAINS ENTRETIENS ENTRE PREMIERS MINISTRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Le premier ministre suppléant peut-il dire si l'on a fixé une date à laquelle le premier ministre aura un prochain entretien sur la constitution avec les premiers ministres des provinces, comme ces derniers l'ont proposé à l'issue de la réunion qui s'est tenue à Toronto le 2 octobre?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, aucune date précise n'a été fixée pour un nouvel entretien entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces. Je déposerai plus tard dans la journée des copies des lettres qui ont été échangées entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, qui a présidé la réunion des premiers ministres provinciaux consacrée à cette question. D'après ces lettres, on peut voir que l'idée de tenir une nouvelle réunion avec les premiers ministres des provinces a été acceptée, mais on n'a pas encore fixé de date précise.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RELATION ENTRE LA LISTE DES BILLS DÉPOSÉS ET LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant. Compte tenu du message que les Canadiens ont fait tenir au gouvernement par le truchement des deux élections partielles tenues lundi, le premier ministre suppléant est-il en mesure d'expliquer les priorités du gouvernement énoncées dans les onze bills déposés hier, dont la plupart sont d'ordre administratif ou encore des perles comme, par exemple, la modification à apporter à la loi sur les lieux et monuments historiques et une loi traitant des privilèges diplomatiques et consulaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: S'agit-il là des véritables priorités du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les priorités du gouvernement ont été énoncées dans le discours du trône.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: La liste de bills, dont avis a été donné hier comprend, bien entendu, les bills que nous allons présenter, nous l'espérons, au cours de la session. Il est évident que ces bills n'ont pas tous la même importance. Le député reconnaît, je l'espère, que la liste déposée hier comprend un certain nombre de bills extrêmement importants.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant sait bien qu'un discours du trône a autant d'incidence sur les initiatives du gouvernement qu'une citation de l'Ancien Testament.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le premier ministre suppléant a dit que la liste renfermait des bills prioritaires. Je l'ai étudiée de près et j'en ai trouvé seulement deux. Je le répète, neuf sont des bills de régie interne. Le premier ministre suppléant peut-il expliquer à la Chambre et, en même temps à la population canadienne, pourquoi il n'y a aucun bill sur le chômage, sur le logement, pas un sur l'énergie et, pour tout dire, sur la moindre question vraiment importante?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je puis assurer au député que nous présenterons des bills touchant les questions qu'il a mentionnées. J'espère que, lorsqu'on les présentera sous peu, le député prendra la parole et signalera à la Chambre le fait que nous répondons aux priorités établies dans le discours du trône.

● (1420)

M. Broadbent: Le premier ministre suppléant donnerait-il à la Chambre l'assurance que les bills importants auxquels il fait allusion seront présentés à temps pour assurer quelques emplois de plus avant Noël à au moins quelques-uns des 700,000 chômeurs actuels?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT

ON SUGGÈRE QUE DE NOUVEAUX CRÉDITS SOIENT MIS À LA DISPOSITION DU PAREL—ON DEMANDE QUE LES RÈGLEMENTS RELATIFS À CE PROGRAMME SOIENT DÉPOSÉS

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que les fonds destinés au programme d'habitation PAREL sont pratiquement épuisés, le ministre peut-il dire à la Chambre si d'autres fonds seront mis à la disposition de ce projet cette année ou au moins au début de l'an prochain, afin que les nombreuses rénovations de logements qui sont demandées puissent être accomplies le plus tôt possible.

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien le député, sa question a trait au programme de réaménagement et de rénovation dit PAREL. Des crédits ont été réaffectés d'autres programmes prévus au budget à celui-là pour en prolonger l'application jusqu'à la fin de l'année en cours et, bien sûr, il sera renouvelé l'an prochain, vu son immense succès.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. A la suite de cette décision du ministère des Affaires urbaines, la Société centrale d'hypothèques et de logement a édicté des règlements qui s'appliquent à ce programme. Le ministre accepterait-il de déposer ces règlements à la Chambre, afin que les députés puissent en prendre connaissance?

[*Traduction*]

M. Danson: Je n'y vois aucune objection, monsieur l'Orateur.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA PRESSE CANADIENNE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE RECOMMANDATION MINISTÉRIELLE DE RECOURS À L'ARBITRAGE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. On apprend, aux dernières nouvelles, que le ministre a l'intention de rencontrer les employeurs de la Presse canadienne vendredi prochain; pourrait-il nous dire si cette rencontre aura bien lieu et s'il a l'intention de rencontrer l'association et les éditeurs? Voudrait-il nous dire également s'il entend soumettre immédiatement à l'arbitrage ce long et coûteux conflit?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je suis heureux de dire au député que je rencontrerai le comité représentant les éditeurs vendredi. Je n'aurai probablement pas de rencontre avec l'association d'ici ce temps-là car je les ai déjà pressentis et ils sont au courant de mes démarches; il se peut que j'aie une rencontre avec eux une fois que j'aurai communiqué avec les éditeurs. Le député conviendra avec moi que si je sers de médiateur avec mon ministère pour tenter de résoudre ce confit, il serait inopportun de ma part d'abattre mes cartes à cette étape-ci.

M. Hees: Après ce que vient de dire le ministre, je l'incite très fortement, s'il veut jouer franc jeu et régler ce conflit rapidement, à envisager sérieusement le recours à l'arbitrage.

M. Munro (Hamilton-Est): Je suis ravi de voir que le député adopte une attitude progressiste.

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

KINGSTON—LA MENACE DE BOMBE DANS LE CAS D'UNE RÉPONSE NÉGATIVE AUX EXIGENCES DES DÉTENUS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Après avoir discuté le problème avec la représentante de Kingston et les Îles, qui se préoccupe beaucoup de la situation à Kingston, j'aimerais demander au solliciteur général s'il a communiqué avec les représentants du pénitencier de Kingston à propos de la menace proférée par une femme lors d'un appel téléphonique à une station de radio. Elle aurait dit qu'une institution publique sauterait si l'on ne répondait pas aux exigences des détenus. Si oui, quelles mesures, s'il en est, les responsables prennent-ils pour veiller à la sécurité des citoyens de Kingston?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette affaire a été soumise aux autorités provinciales. En ce qui concerne les activités des détenus au pénitencier à Millhaven, je me suis entretenu hier après-midi avec le directeur régional et les autres directeurs régionaux. Nous comptons faire en sorte que la situation revienne à la normale aussitôt que possible à Kingston.

M. Nielsen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa réponse, le ministre a omis de signaler quelles dispositions sont prises pour assurer la sécurité des citoyens de Kingston, ce qui préoccupe non seulement la représentante de Kingston et les Îles, mais aussi nous tous. Le ministre peut-il dire si la police municipale a demandé l'aide de la GRC pour enquêter sur l'incident ou pour les aider autrement? Le ministre peut-il nous dire aussi dans sa réponse quelles sont les exigences des détenus et comment les autorités y ont répondu?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, je le répète, la Sûreté provinciale de l'Ontario et la police municipale sont au courant de la situation. Si, dans leur enquête, elles ont besoin de l'aide de la GRC, nous la leur accorderons volontiers.

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

L'OPPORTUNITÉ DE L'EMPLOI DES PRODUCTEURS DE FILMS INDÉPENDANTS POUR EXÉCUTER CERTAINS TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. J'ai appris qu'il est censé avoir dit, il y a quelque temps, que le Nouveau parti démocratique et le parti progressiste conservateur étaient tous les deux en difficulté et que l'un ou l'autre était voué à la disparition. J'espère qu'il se montre plus perspicace dans son ministère mais je tiens tout de même à le féliciter de sa nomination.

Les producteurs de films indépendants demandent depuis un certain temps au gouvernement de supprimer les articles 9 et 11 de la loi nationale sur le film. Puisque le gouvernement a exprimé dans le discours du trône son intention de confier certains de ses travaux au secteur privé, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette question sera considérée comme prioritaire en ce sens, et si les producteurs de films auront à faire face à la concurrence?

[M. Munro (Hamilton-Est).]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la deuxième partie de la question du député, nous nous occupons très sérieusement de cette affaire en ce moment.

M. Friesen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, Puis-je demander au ministre si les producteurs pourront obtenir des contrats dans tous les domaines et non pas seulement les miettes comme ce fut le cas jusqu'ici?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de leur laisser uniquement les miettes.

* * *

L'INDUSTRIE

LE NOMBRE RÉDUIT DE CONTRATS ACCORDÉS À L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AURORA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre de l'Industrie et du Commerce a trait au programme Aurora et notamment à ses retombées économiques. Le ministre peut-il expliquer comment il se fait que l'industrie aérospatiale des provinces atlantiques, en particulier la Nouvelle-Écosse, à laquelle 6 millions de dollars avaient été offerts dans le cadre de ce programme sur une période de six années, constate maintenant qu'elle ne touchera plus que $600,000 répartis sur la même période dans le cadre de ce même programme?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne suis pas au courant qu'il y ait eu des promesses aussi précises. Évidemment l'allocation des contrats dans ce domaine ne relève pas de moi. Je vais faire enquête et faire rapport immédiatement à l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA RÉCIPROCITÉ DES PENSIONS ENTRE LE CANADA ET CERTAINS PAYS—L'ÉTAT DES POURPARLERS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le 13 octobre, ainsi qu'il est consigné à la page 19 du hansard, le ministre a déclaré, en réponse à mon collègue de Hamilton-Ouest, que le projet de loi devant permettre de négocier la réciprocité des pensions entre le Canada et plusieurs pays, y compris le Royaume-Uni était «en train d'être rédigé, et j'espère être en mesure au cours des mois qui viennent de le déposer à la Chambre en vue de la première lecture». Ce sont les termes mêmes qu'il a utilisés il y a plus de six mois lorsqu'il a annoncé le projet. Voici ma question: Le ministre a-t-il progressé tant soit peu depuis six mois dans la rédaction de ce projet?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, beaucoup de progrès a été fait durant les derniers six mois dans ce domaine. Le seul problème réside dans le fait qu'on n'est incapable d'avoir du temps à la Chambre pour considérer les projets de loi en question.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PERSPECTIVES QUANT À LA COLLABORATION CANADO-AMÉRICAINE À LA GESTION DES PÊCHES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lors de l'entretien du ministre avec les dirigeants américains à Washington vendredi dernier, a-t-il discuté ou avant sa visite, ses fonctionnaires ou ceux des Pêcheries ont-ils discuté la possibilité d'établir une commission canado-américaine de gestion des pêches pour toutes nos régions limitrophes? Si tel est le cas, serait-il disposé à déposer les propositions américaines et canadiennes; et comme le gouvernement a annoncé qu'il déclarerait une limite de 200 milles le 1er janvier 1977, soit dans environ 73 jours, un accord a-t-il été conclu sur la gestion conjointe de cette ressource?

● (1430)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je tenterai de répondre aussi brièvement que possible à ce que j'estime être une question fort complexe. Le secrétaire d'État américain et moi-même avons eu des entretiens très approfondis sur cette question. Ma visite à Washington avait été précédée d'entretiens à l'échelon des hauts fonctionnaires, auxquels d'autres entretiens ont fait suite hier. Ces conversations ont porté sur la plupart des points que le député a soulevées dans une question qui tenait de la discussion générale. Étant donné l'état actuel des choses, le secrétaire d'État et moi sommes convenus qu'il ne serait pas possible d'en arriver à un règlement final et définitif des diverses questions en litige d'ici la publication de notre décret du conseil, fin octobre ou peu après. Nos hauts fonctionnaires respectifs cherchent maintenant à en arriver à une sorte d'accord provisoire qui permettra au Canada de proclamer le ou vers le 1er janvier l'extension à 200 milles de ses eaux territoriales, tandis que les États-Unis feraient de même en mars 1977, je crois.

Il ne fait aucun doute que des questions demeureront entretemps en suspens. Nous essayons de trouver un arrangement provisoire pendant que les discussions progressent vers une solution qui sera, nous l'espérons, mutuellement acceptable. Toutefois, le député a une grande expérience dans ce domaine et il conviendra avec moi, je pense, que ce problème ne peut être réglé en deux ou trois mois.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR DANS LE CAS DE LA DÉTENTION DE MLLE MARIE ANDRÉE LECLERC EN INDE

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau une question au ministre des Affaires extérieures.

Faisant suite à un télégramme que j'ai reçu récemment de la famille de Marie Andrée Leclerc, qui réside dans ma circonscription et qui est détenue en prison à New Delhi en Inde depuis le 9 juillet, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elle, je voudrais savoir si le gouvernement canadien est intervenu auprès des autorités indiennes? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui arrive? Dans la négative, je voudrais qu'il intervienne le plus tôt possible, et ce au nom des libertés et des droits fondamentaux de l'homme afin que cette jeune canadienne obtienne justice.

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il est évidemment regrettable que nous n'ayons agi plus rapidement en ce qui concerne cette jeune femme. Je sais toutefois que notre haut commissaire à New Delhi a été officiellement informé que Mlle Leclerc est emprisonnée en vertu de la loi indienne sur le maintien de la sécurité interne, étant donné que les crimes dont elle est accusée ont été commis à la fois en Inde et à l'extérieur du pays. Les accusations de délits criminels font l'objet d'une enquête. On nous a informé que les autorités indiennes ont décidé de garder Mlle Leclerc en détention préventive jusqu'à la fin de l'enquête, après quoi on portera les accusations justifiées. C'est là tous les renseignements que j'ai réussi à obtenir jusqu'à maintenant.

* * *

LES COALITIONS

L'APPARENTE COLLUSION ENTRE LE «JOURNAL» ET LE «CITIZEN» D'OTTAWA—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au nouveau ministre de la Consommation et des Corporations. La population d'Ottawa a été privée de quotidiens de langue anglaise au moins deux fois depuis une semaine, soit vendredi dernier et encore mardi, par suite d'un pacte conclu entre les propriétaire du *Citizen* et du *Journal* voulant que l'un ne publie pas si l'autre ne peut le faire. Le ministre se renseignerait-il pour voir si ce n'est pas là une violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions puisqu'il semble y avoir là un exemple flagrant de collusion non concurrentielle entre ces deux compagnies géantes?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, ma responsabilité constitutionnelle se limite à signaler la question du député au directeur des enquêtes sur les coalitions. C'est tout ce que je puis faire.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, si le ministre estime que ce genre de politique n'est pas visée par le texte de la loi actuelle, donnerait-il à la Chambre l'assurance que lorsqu'il présentera sous peu une nouvelle mesure législative, celle-ci comprendra une disposition sur ce genre de politiques qui vont à l'encontre des intérêts de la collectivité et dont souffrent les habitants et le secteur des affaires de la ville d'Ottawa?

M. Abbott: On tiendra sûrement compte du point soulevé par le député.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA DATE DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail qui a été chargé de liquider la direction des affaires multiculturelles. Peut-il dire à la Chambre quand il compte nommer le président du Conseil consultatif sur le multiculturalisme? Devons nous attendre jusqu'en 1978, et pourquoi attend-il aussi longtemps?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le député emploie manifestement un language beaucoup plus acerbe que je ne m'y serais attendu, car je lui ai déjà dit que je dois rencontrer demain un candidat à la présidence et que nous parlerons de cette question.

M. Paproski: Vous voulez dire qu'une seule personne a posé sa candidature?

Une voix: Vous voulez un emploi, Steve?

M. Paproski: Vous devez être cinglé.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, sachant que l'homme en question vient d'Edmonton, je suis sûr que le député ne tiendrait pas à ce qu'il y ait d'autres candidats.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je veux seulement faire remarquer au ministre que ce sont des Polonais, des Italiens, des Portugais, des Allemands et d'autres à part les Ukrainiens qui postulent cet emploi.

M. Munro (Hamilton-Est): Le député entre-t-il en lice lui aussi?

M. Paproski: Si les conditions sont intéressantes.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA RÉPONSE TARDIVE AU MESSAGE DE DÉTRESSE D'UN CARGO HOLLANDAIS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre suppléant de la Défense nationale une question dont je l'ai prévenu. Hier, vers 10 heures du matin, un message de détresse provenant d'un cargo hollandais à 60 milles de la côte sud-est de Terre-Neuve a été reçu au Centre de sauvetage maritime et aérien de Halifax. Environ cinq heures plus tard, un hélicoptère arrivait sur les lieux. Dans l'intervalle, 13 matelots étaient morts de froid. Pourquoi a-t-il fallu cinq heures pour qu'un hélicoptère de sauvetage se rende sur les lieux alors que le délai semble avoir été la principale cause de ces treize morts?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient de faire une mise au point concernant ce drame. Un appareil de la base des Maritimes a décollé dix-huit minutes après l'alerte et arrivait sur les lieux moins de deux heures après. De plus, un hélicoptère venu du Labrador est arrivé sur la scène du drame peu après et a pu sauver un homme. Malheureusement, quelqu'un avait ordonné l'abandon du navire, alors que le vent soufflait à 80 milles à l'heure et qu'il y avait des vagues de 40 pieds—situation tragique s'il en est. Nous avons pu repêcher un homme, mais malheureusement en raison du manque de temps et de la grosse mer, les autres sont probablement perdus. Les forces armées ont conduit les recherches avec beaucoup d'efficacité, selon leur habitude. Elles sont parvenues sur les lieux aussi vite que possible pour accomplir un pareil exploit.

DEMANDE D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DU SERVICE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné le caractère tragique et urgent de cette affaire, je poserai ma question supplémentaire au ministre des Transports qui a une part de responsabilité dans cette affaire. Le 29 septembre, un chalutier terre-neuvien s'est échoué dans le même secteur et n'eussent été la bravoure et l'esprit d'initiative des riverains, 14 pêcheurs terre-neuviens auraient trouvé la mort, puisqu'il n'y avait pas d'hélicoptère aux alentours. Je demanderais au ministre combien d'autres victimes il faudra avant qu'il fasse quelque chose?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHERIES

ON DEMANDE DE PRENDRE DES MESURES POUR QUE LE *HOWAY* REPRENNE SON ACTIVITÉ SUR LA CÔTE DU PACIFIQUE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement, que je veux féliciter alors qu'il est sur le point d'exercer des fonctions élargies.

Étant donné l'importance d'une patrouille efficace sur les eaux limitrophes de nos côtes, le ministre sait-il que le *Howay*, vaisseau de patrouille des pêcheries sur la côte du Pacifique, est toujours immobilisé dans le port de Victoria, à cause du manque total de fonds de fonctionnement et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire pour le réactiver et pour assurer notre présence dans ces eaux côtières?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'équipage du *Howay* au cours du mois d'août. Je les ai trouvés désireux d'entreprendre toutes les patrouilles nécessaires pour remplir nos obligations. Ce navire est affecté par un manque de fonds, ce qui est général, étant donné les frais extraordinaires encourus depuis deux ou trois ans dans le secteur du fonctionnement des navires. Nous essayons d'utiliser les fonds le mieux possible pour satisfaire aux besoins. Il n'y a pas de doute que la saison de pêche dans certains secteurs de la côte du Pacifique étant relentie, le besoin de patrouillage est moins aigu. Néanmoins, j'ai autorisé il y a cinq jours le transfert de fonds à l'intérieur du ministère, afin de permettre l'utilisation de ces navires; peut-être pas immédiatement en ce qui concerne le *Howay*, mais au moins dans les semaines à venir, et je fais tout mon possible pour donner à cette priorité l'importance qu'elle mérite.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Vu la réponse du ministre, j'aimerais bien savoir pourquoi ce vaisseau est toujours au port, et qu'il n'est pas en patrouille?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur le président, il n'est pas inusité que certains de nos navires soient amarrés au port.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—DEMANDE D'AMÉLIORATION DU SERVICE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que le député de Saint-Jean-Est a posée au ministre des Transports. Nombre de vies humaines ont été perdues, et ce pourrait encore être le cas, du fait que la garde côtière du Canada et le ministère de la Défense nationale ne disposent pas de personnel et des équipements nécessaires, aussi je voudrais savoir si le ministre pourrait maintenant déposer le rapport du groupe de travail de la garde côtière et tenir compte du fait que d'autres vies humaines risquent d'être perdues à cause de cette situation. Quelles mesures pense-t-il prendre dans l'avenir immédiat afin que de telles tragédies ne se reproduisent pas, alors que la saison de la pêche s'ouvre et que le temps devient moins clément.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'apprécie fort le ton de cette question, au contraire de l'attitude regrettable du député de Saint-Jean-Est, qui a semblé essayé de profiter de la gravité de la situation.

Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question en précisant que l'on annoncerait très prochainement l'achat de nouvel équipement par la garde côtière. Toutefois, tous les députés qui aborderont cette question de façon raisonnable comprendront qu'en cas de tragédie en mer nous comptons toujours sur l'aide de tous les navires et de toutes les personnes se trouvant à proximité, et je préciserai que ce sont les navires privés qui sont souvent le plus aptes à se rendre immédiatement sur les lieux d'un naufrage. Il est absurde de prétendre que la garde côtière devrait se trouver immédiatement sur les lieux d'un naufrage au moment où celui-ci se produit. Néanmoins, nous avons déclaré qu'il était nécessaire d'accroître les moyens dont dispose la garde côtière. Nous ferons une déclaration à ce sujet très prochainement.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, après cette réponse raisonnable, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre et à la population de Terre-Neuve que les forces chargées des opérations de sauvetage par air et par mer seront en nombre suffisant dans leur province, au large de laquelle la plupart des accidents malheureux se produisent, et voudrait-il prendre des mesures immédiates afin qu'une partie de ces forces de sauvetage par air et par mer soit stationnée à Terre-Neuve.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député que nous veillerons à poster le personnel nécessaire là où il sera le plus utile et qu'une fois l'annonce faite nous entreprendrons des études pour déterminer quels sont les endroits où les accidents sont les plus probables et quels sont les endroits ou il importe de poster des équipes de sauvetage.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE MOTIF DU RETARD APPORTÉ AU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DES OFFICES DE COMMERCIALISATION

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Où en sont les efforts déployés par la Commission de lutte contre l'inflation pour convaincre les offices provinciaux et fédéraux de commercialisation de collaborer avec elle et de la laisser superviser leurs activités conformément aux indications données en ce sens par le gouvernement, il y a un mois. En outre, peut-il nous dire pourquoi on semble avoir tellement tardé à entreprendre ce travail utile?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de transmettre cette demande au président de la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TRAINS-VOYAGEURS TRANSCONTINENTAUX—L'OPPORTUNITÉ D'ÉVITER TOUTE INFLUENCE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des syndicats de cheminots canadiens et Transports 2000 ont déclaré aujourd'hui publiquement que l'étude consultative effectuée parallèlement par le ministère des Transports pourrait empêcher la Commission canadienne des transports de formuler un programme prioritaire pour les trains-voyageurs transcontinentaux qui serait selon l'esprit du résumé des conclusions tirées de 15 audiences tenues dans 14 villes entre Montréal et Vancouver, le ministre peut-il nous assurer que ni lui ni son ministère n'iront compromettre les projets de la CCT en produisant le rapport résultant de l'étude parallèle et en ne tenant aucun compte des 195 mémoires présentés à la CCT et qu'ils ne chercheront pas à influencer le rapport de la CCT? Le ministre peut-il nous assurer que la CCT est parfaitement libre de ne tenir aucun compte des conclusions de l'étude parallèle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il n'y a certainement pas lieu de craindre que nous empêchions le moindrement la CCT d'élaborer des projets en vue d'établir un meilleur réseau et de nous présenter une recommandation définitive au sujet de tous les services de transport par fer. Bien entendu, en entreprenant cette étude, notre objectif était d'en arriver à avoir un excellent service ferroviaire au Canada. C'est ce qu'indiquait la déclaration du 29 janvier. A mon avis, on a tort de parler d'études parallèles comme s'il s'agissait d'études rivales. Nous n'avons certainement pas l'intention de faire obstacle à la CCT ou de la devancer dans son travail.

Notre travail vise à préparer le terrain de façon à permettre qu'une fois que les décisions voulues auront été prises, nous comprenions aussi clairement que possible la position des provinces en ce qui concerne leur intérêt dans les services et le genre de services qui compléteront les services ferroviaires. En outre, nous serons aussi au courant que possible des problèmes qui peuvent se poser pour les employés en cause. Une fois que nous aurons reçu la recommandation de la CCT, nous avons l'intention d'agir aussi rapidement que possible afin d'améliorer la qualité du service de transport ferroviaire là où il sera maintenu au Canada.

LES CONSULTATIONS AVEC LES CHEMINOTS AU SUJET DE LA POLITIQUE DES TRAINS-VOYAGEURS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans sa déclaration plus tôt cette année, le ministre a dit que dans le cadre de l'étude parallèle, on consulterait les transporteurs, le mouvement syndical, les provinces et d'autres. Les syndicats de cheminots m'ont dit qu'ils n'ont pas été consultés. Si le ministre fait pleinement confiance à la CCT et veut convaincre tous les intéressés que l'étude parallèle ne vise pas à obtenir le genre de rapport que lui et son ministère désirent, le ministre demandera-t-il à la CCT de tenir de nouvelles audiences, au moins à Ottawa, une fois qu'elle aura reçu l'étude du ministère des Transports, pour permettre aux parties intéressées d'examiner, de commenter et, au besoin, de réfuter les conclusions de l'étude parallèle menée par Transports Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis un peu étonné de constater que le député pose maintenant une deuxième question dans laquelle il me propose de m'immiscer dans les activités de la CCT. La CCT est tout à fait capable de faire son propre travail. Je signale au député que la CTC félicite la Commission canadienne des transports de sa façon de résumer les délibérations. Je signale aussi au député qu'il devrait se renseigner de nouveau auprès de ses informateurs qui pourront confirmer qu'il y a eu des rencontres entre mes fonctionnaires et les représentants syndicaux. J'ignore si l'organisme syndical qu'il a mentionné y a participé, mais des représentants syndicaux l'ont certainement fait.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LES CULTIVATEURS DEVRONT PAYER POUR LES NOUVEAUX QUOTAS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Je voudrais d'abord le remercier au nom des producteurs de ma région pour les améliorations qui ont été apportées en vertu du communiqué que nous avons reçu hier.

Maintenant, puis-je demander au ministre si l'attribution de ces nouveaux contingentements se fera gratuitement, ou si les producteurs devront payer une certaine somme pour les obtenir?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à mon avis, toute la question du contingentement devra être réglée par les offices provinciaux de commercialisation concernés. Je n'ai pas l'intention, si cette question finit par se régler, de leur demander de débourser quoi que ce soit pour ça. Nous ne voulons pas que cela leur coûte cher. Si les offices qui administrent ces contingents jugent bon de réclamer des producteurs un montant symbolique ce sera à eux de prendre la décision.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné l'importance de cette question et le fait que cela a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques mois, puis-je demander au ministre s'il prendra les dispositions nécessaires afin que l'attribution de ces nouveaux quotas soit faite d'une façon qui respectera les critères qui sont énoncés justement dans le communiqué, des critères que j'approuve de tout cœur?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, c'est essentiellement l'objet du programme.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA MODIFICATION POSSIBLE DE LA POLITIQUE DE SUPPRESSION DES ANNONCES PUBLICITAIRES AMÉRICAINES DES PROGRAMMES RETRANSMIS PAR CÂBLE

M. Perrin Beatty (Welllington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Elle découle des propos échangés lundi entre mon collègue d'Annapolis Valley et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a laissé entendre vendredi dernier, après son entretien avec le secrétaire d'État Kissinger, qu'il se pourrait qu'on mette fin à la politique de pirate du CRTC qui veut que les sociétés canadiennes de cablovision suppriment les annonces publicitaires des émissions américaines, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est effectivement ce que le gouvernement compte faire et, dans cette éventualité, quelle ligne de conduite, s'il en a une, a-t-il l'intention d'adopter à la place de la politique de suppression de la publicité?

● (1450)

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je ne partage pas du tout l'avis du député pour qui ces pratiques enfreignent le droit des gens car elles ont été mises en application avec l'accord et la pleine connaissance de tous les intéressés. Le bill C-58 visait à résoudre en partie ce problème mais les députés d'en face répugnaient à l'appuyer. Nous nous efforçons toutefois de trouver une solution parce qu'il importe de protéger l'industrie canadienne de la radiodiffusion, qui est des plus fragiles. Les Américains nous ont demandé de retarder l'application de l'exigence relative à la suppression des messages publicitaires. Nous étudions actuellement cette demande, qui fait aussi l'objet de nombreuses discussions entre le CRTC, la FCC et les intéressés.

DEMANDE D'ABROGATION DU POUVOIR DÉCISIONNEL DU CRTC EN MATIÈRE DE POLITIQUE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Étant donné que dans une démocratie, les grandes décisions en matière de politique, décisions qui doivent avoir d'importantes répercussions sur nos relations avec nos voisins, sur notre milieu culturel et sur la possibilité pour nos citoyens de voir et entendre ce qu'ils veulent, doivent être prises par des représentants élus et non par un organisme désigné qui n'a de compte à rendre à personne, le gouvernement compte-t-il modifier la loi sur la radiodiffusion afin de diminuer la capacité du CRTC de prendre de telles décisions en matière de politique sans la sanction du Parlement?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Le ministre des Communications assume l'entière responsabilité du CRTC; il est donc injuste et injustifié de dire que le CRTC n'a de compte à rendre à personne. Le CRTC doit être libre de toute intervention au niveau politique dans l'exercice de ses fonctions de réglementation et nous ne comptons pas modifier cet aspect. Toutefois, il convient que le ministre des Communications discute de façon générale de questions de politique et c'est ce qui se fait de temps à autre.

Le projet de loi que je compte déposer à la Chambre au cours de la présente session confirmera de façon officielle la possibilité pour le ministre des Communications de donner des directives en matière de politique au CRTC et je crois que le député constatera que cette mesure permettra d'améliorer la situation à cet égard.

* * *

LE LOGEMENT

UNE POLITIQUE APPROPRIÉE AUX BESOINS DES AUTOCHTONES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je lui ai donné préavis de la question de peur qu'il n'ait oublié qu'il avait des obligations à l'égard du logement des autochtones et de la construction dans les régions rurales.

Le ministre pourrait-il dire aujourd'hui à la Chambre s'il a reçu du cabinet un mandat pour élaborer une politique qui répondrait aux besoins réels des autochtones de nos centres urbains qui cherchent à se loger d'une façon ou d'une autre, et si ce mandat lui a été confié, quand compte-t-il annoncer sa politique?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il existe en effet un mandat concernant le programme d'habitation dans les régions rurales et de logement pour les autochtones. Il s'applique à tous les Canadiens économiquement faibles des régions rurales. Nous avons également un mandat intéressant les habitants des régions urbaines, mais non pas particulièrement les autochtones. Il s'adresse à tous les Canadiens économiquement faibles. Nous ne distinguons pas entre autochtones et non-autochtones.

Ceci posé, nous faisons tous les efforts possibles et mettons toute la diligence possible pour travailler avec les groupes autochtones à améliorer leurs possibilités d'acquérir un logement. Un travail spécial a lieu actuellement avec des groupes de Winnipeg et d'autres régions du pays et la SCHL a reçu instruction de faire passer cette question en toute première priorité. Il s'agit de venir en aide aux autochtones afin qu'ils puissent arriver à subvenir eux-mêmes à leurs besoins, puisque c'est la chose qu'ils souhaitent faire. Je crois avoir leur confiance à cet égard, et suis aussi impatient qu'ils le sont.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet du montant des allocations consenties cette année dans le cadre du PIL, à l'Île du Cap-Breton. J'ai écrit au ministre il y a quelques temps, mais vu l'urgence de la question, j'aimerais poser la question à nouveau maintenant.

Étant donné que toutes les circonscriptions, y compris celles du leader du gouvernement à la Chambre, ont vu cette année leurs allocations coupées de moitié ou même davantage, par rapport à l'année dernière, et devant le taux de chômage qui s'élève à 25 ou 30 p. 100—et malheureusement ce chiffre ne fera qu'augmenter au cours de l'hiver—le ministre pourrait-il mettre tout en jeu pour relever le financement du programme de cette année, afin qu'il soit au moins égal à celui de l'année dernière?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député appuie un programme aussi extraordinaire. Il pourra peut-être convaincre ses collègues qu'ils ne devraient pas toujours reprocher au gouvernement de trop dépenser lorsqu'il s'agit d'un bon programme. Lorsqu'il faut procéder à des coupures, nous n'en obtenons aucune reconnaissance, mais seulement des reproches. Il s'agit, à mon avis, d'un excellent programme. Il a obtenu des résultats extraordinaires et je suis heureux que le député l'appuie.

Une voix: Répondez donc à la question.

M. Muir: Je ne puis remercier le ministre de ses belles paroles parce qu'il n'a pas répondu à ma question. Toutefois, pourrait-il nous dire qui sont les imbéciles qui ont conçu la formule que l'on a utilisée pour la répartition des fonds? Je me doute que ni son prédécesseur ni lui ne veulent s'en attribuer le mérite. Quand obtiendrons-nous plus de fonds?

Questions orales

M. Cullen: Je puis dire que ce n'est pas à des politiciens que nous devons cette initiative.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

LA POLITIQUE D'EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que des 1,600 pilotes à l'emploi d'Air Canada, il n'y en a que 128 qui soient francophones, et étant donné également que la semaine dernière Air Canada a diminué de 46 le nombre de pilotes affectés à la base de Montréal, alors qu'au même moment le nombre des postes a été augmenté de 42 à Toronto et est passé à 717, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à mener une enquête à ce sujet, de manière à déterminer les raisons qui ont amené Air Canada à procéder à un tel transfert de Montréal à Toronto et, par la même occasion, de faire connaître les conditions et les objectifs que vise à assurer le programme d'expansion de la société Air Canada et sa politique de recrutement et d'embauche?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers à ce sujet. Je n'étais pas au courant qu'une nouvelle et importante politique de mutations avait été adoptée, mais je vérifierai et je rendrai compte au député.

* * *

[*Français*]

LE SPORT

ON DEMANDE SI UNE POLITIQUE SERA BIENTÔT ANNONCÉE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre responsable du sport amateur, et vous me permettrez de le féliciter de ses nouvelles fonctions. Je voudrais profiter de l'occasion afin de lui assurer ma collaboration la plus sincère.

La question que je désire poser est la suivante: Étant donné ses nouvelles responsabilités et l'intention du gouvernement, si on lit le discours du trône au sujet de l'aide supplémentaire au conditionnement physique des athlètes canadiens, le ministre annoncera-t-il à la Chambre prochainement si le gouvernement a véritablement l'intention d'annoncer une politique nationale du sport amateur et du conditionnement physique, et dans l'affirmative, pour la réussite et le succès d'une telle politique, le ministre a-t-il l'intention également de convoquer une conférence fédérale-provinciale pour réaliser le succès anticipé par tous les Canadiens?

[M. Muir.]

[*Traduction*]

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses paroles bienveillantes. Il a tout d'abord posé une question sur une politique nationale des sports. La direction de la santé et du sport amateur travaille actuellement à l'élaboration de cette politique mais—et je suis sûr que le député le comprendra—il s'agit d'une opération plutôt complexe et je compte m'en occuper sous peu.

Quant à une conférence fédérale-provinciale, j'ai l'intention tout d'abord de me rendre dans chacune des capitales des provinces pour rendre visite aux ministres de l'éducation et des loisirs ainsi qu'à d'autres personnes s'occupant du sport amateur, afin de connaître l'idée que s'en fait chacune des provinces avant d'organiser une conférence fédérale-provinciale.

* * *

LES DOUANES

L'ATTENTE AU POSTE DE FRONTIÈRE DE DOUGLAS (C.-B.)—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Vu les plaintes nombreuses concernant les retards de jusqu'à trois heures, fréquemment imposés aux automobilistes à la frontière, à Douglas, en Colombie-Britannique, lorsqu'ils reviennent de Blaine dans l'État de Washington, le ministre enquêterait-il sur le manque flagrant de personnel qui oblige à fermer plus de la moitié des barrières aux heures de pointe, entraînant ainsi ces retards coûteux?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à de très nombreuses lettres de plaintes provenant de citoyens canadiens au sujet du surplus de circulation à la frontière de Douglas, comme l'honorable député le dit. J'ai expliqué dans ces lettres que certaines grèves de la Colombie-Britannique ont obligé des citoyens de cette province à acheter les denrées nécessaires à la vie quotidienne aux État-Unis sans nous prévenir. Évidemment cela a créé un étranglement de nos services que nous sommes en train de pourvoir de personnel supplémentaire pour les prochaines crises sociales qui obligeront à des déplacements semblables aux États-Unis.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE BŒUF—L'ABSENCE APPARENTE DE CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS OCÉANIQUES

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'aimerais savoir s'il admet avec moi que le fait de ne pas avoir contingenté les importations de bœuf des pays d'outre-mer était un subterfuge pour faire croire que le programme anti-inflation fonctionnait?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le sens de la question m'échappe, car ces importations sont déjà contingentées.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES INDEMNITÉS DES PRISONNIERS DE GUERRE—LES PROGRÈS DANS L'ÉTUDE DES DEMANDES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de rompre la glace au début d'une nouvelle session, surtout après 80 essais. Je m'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants et, vu les circonstances, je lui ai donné deux préavis de ma question. Vers quelle date donnera-t-on suite aux demandes faites par les combattants de la Seconde Guerre mondiale et le personnel de la marine marchande relativement aux indemnités des prisonniers de guerre qui ont été approuvées il y a quelques mois. Le ministre pourrait-il nous dire également à peu près combien de réclamations il reste à étudier?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu à ce jour quelque 7,000 demandes. En septembre dernier, nous en avions étudié 4,500. Nous pensons pouvoir terminer l'étude de toutes les demandes pour la fin de novembre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à la présentation des rapports des comités spéciaux.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Cossitt: Une question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Leeds soulève la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LES REMARQUES DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE AU COURS DU DÉBAT LE 19 OCTOBRE 1976

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à la suite des remarques faites hier à la Chambre par le ministre de l'Industrie et du Commerce à mon sujet. Non seulement ses remarques étaient tout à fait inexactes, mais elles déformaient grossièrement les faits et la vérité. Le ministre critiquait ma conduite en tant que député et sûrement je ne suis ni ne dois être prêt à tolérer ses critiques. Il a en outre répandu des calomnies non fondées et injustifiées sur tous les membres de l'opposition offficielle.

J'aimerais me reporter à la page 212 du hansard d'hier et citer aussi brièvement que possible les propos contestables qu'a

prononcés le ministre lorsqu'il a commenté les remarques de celui qui le précédait, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Le ministre s'est dit scandalisé que j'aie osé critiquer Sa Majesté la Reine; il a dit ne pas savoir pourquoi, mais que le député de Leeds avait osé critiquer la Reine après sa magnifique visite au Canada pendant Les Jeux olympiques.

M. Chrétien: Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Il a ajouté qu'il espérait qu'un jour le très honorable représentant de Prince-Albert n'épargnerait pas le député de Leeds pour avoir ainsi manqué de respect envers la Reine.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Le ministre a dit en outre que les députés libéraux ne feraient jamais une chose pareille et qu'il s'étonnait de voir que, dans un effort pour réparer les dégâts, le très honorable représentant s'était employé à apaiser les monarchistes du Canada parce que certains conservateurs s'en prenaient à Sa Majesté la Reine.

Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais critiqué Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Je n'ai jamais manqué de respect envers la Reine et je ne me souviens pas non plus qu'un député de l'opposition officielle s'en soit jamais pris à la Reine, pour reprendre les paroles du ministre. Par contre, je ne pourrais pas dire la même chose avec autant de certitude des gens d'en face.

Le 29 juillet . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Leeds (M. Cossitt) soulève un point de désaccord avec le ministre qui promet d'être intéressant, mais il s'agit d'un point de désaccord. J'attendais de voir si le député allait soulever une question de privilège à l'égard d'un langage peu parlementaire ou d'une allégation allant à l'encontre des précédents et des pratiques parlementaires. S'il s'agit uniquement d'un désaccord sur l'interprétation des propos du ministre, le député soulève un point de débat et non pas une question de privilège. Si le député a une question de privilège, j'aimerais qu'il la formule.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, vu la déclaration du ministre, je pense que je devrais préciser un point. Pour faire ces remarques, le ministre se fonde sur une déclaration que j'ai faite le 29 juillet de cette année. Par conséquent, il convient je pense que l'on me permette de lire les extraits sur lesquels le ministre s'est fondé, ce qui montrera clairement quelle est la situation.

Une voix: Non.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je pense . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Rasseyez-vous.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Rasseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le débat que nous reprendrons bientôt, débat dans lequel le ministre est intervenu hier soir, porte sur le discours du trône et sur l'Adresse en réponse à ce discours. Les règles de ce débat sont d'ordinaire assez souples, ce qui permet aux députés d'aborder une multitude de sujets. Si le député de Leeds est en désaccord avec le ministre, ce qui, de toute évidence, est le cas et s'il souhaite expliquer sa position ou sa version des faits exposés par le ministre, il peut fort bien prendre part au débat.

Toutefois, il ne semble absolument pas que le député puisse poser la question de privilège à propos des remarques qu'a faites le ministre hier soir. J'ai écouté l'intervention du député et j'ai constaté qu'il ne cherche pas à exposer la question de privilège telle qu'elle est définie dans le Règlement. Il est en désaccord avec le ministre, toutefois, et je l'invite, comme le font tous les autres députés j'en suis certain, à prendre part au débat pour faire connaître son opinion.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Rasseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance dans la représentation parlementaire du fait que l'honorable J. A. MacLean, C.P. député de la circonscription électorale de Malpèque, a remis sa démission. Par conséquent, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

* * *

● (1510)

STATISTIQUE CANADA

LA QUESTION DE LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Lundi dernier, monsieur l'Orateur, le député de Central Nova m'a posé une question. Hier, j'étais en mesure de lui répondre, mais il était absent. Pourrais-je, avec la permission de la Chambre, lui répondre maintenant? Ma réponse ne sera pas longue, mais elle a trait à un sujet important.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une telle réponse ne saurait être donnée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Elle ne saurait non plus donner lieu à une question supplémentaire. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: Le statisticien en chef m'a informé que la Gendarmerie royale a enquêté, ces dernières années, sur un cas de violation possible des dispositions de la loi sur la statistique relative à la confidentialité. L'enquête a été menée en 1974 et selon ses conclusions, aucun renseignement confidentiel n'a été divulgué. De même, l'enquête a indiqué qu'il n'y avait aucune preuve permettant d'entamer des poursuites judiciaires en vertu du Code criminel.

Le rapport de la Gendarmerie royale mentionne cependant l'existence d'un conflit d'intérêt et un manquement à l'éthique professionnelle. Il s'agissait, dans ce dernier cas, de quatre employés qui cumulaient des emplois et offraient des services d'experts-conseils en élaborant et vendant des tableaux de données statistiques non confidentielles pouvant être mises à la disposition du public. Ce cumul d'emplois a été découvert au tout début. La direction de Statistique Canada a imposé les mesures disciplinaires appropriées à trois des employés. La participation du quatrième employé était si minime qu'elle ne justifiait aucune mesure disciplinaire. Si le député possède plus de renseignements, il devrait les transmettre à la Gendarmerie royale.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Permettez-moi de dire que nous sommes reconnaissants au ministre d'avoir répondu à la question du député aujourd'hui. Le ministre a agi avec célérité. Je ne voudrais toutefois pas que les ministres aillent s'imaginer que nous accorderons chaque fois le consentement unanime pour permettre une déclaration qu'ils devraient faire à l'appel des motions à cause de la nature du sujet. J'aimerais signaler aux ministres par votre entremise, monsieur l'Orateur, que la procédure des motions est importante, tout comme l'est le droit de poser des questions supplémentaires. Je ne voudrais pas que cette pratique prive la Chambre du recours à cette procédure.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je suis entièrement d'accord. J'ai vu le député de Central Nova se lever pour demander la parole. J'avais accepté de répondre à sa question et de lui transmettre les renseignements demandés tout de suite, pour éviter tout retard.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de la réponse qu'il a donnée à ma première question et je me demande si je ne pourrais pas lui en poser une autre. M'y autoriserait-on?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi pas?

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes aux prises en l'occurrence avec une difficulté sérieuse. Il arrive fréquemment que des ministres, de bonne fois le plus souvent . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: . . . répondent que, ne disposant pas immédiatement des renseignements qui sont l'objet de la question, ils s'engagent à revenir à la Chambre le plus tôt possible et à fournir les renseignements demandés; s'ils le font le lendemain, la présidence fait face à une difficulté. Ayant donné la veille la parole au député qui a posé la question, la présidence est harcelée par les autres députés qui cherchent également à prendre la parole. La solution de ce problème n'est pas facile. Bien que nous nous efforcions de nous adapter à la situation, je ne pense pas que nous devrions inaugurer une période de questions toutes les fois qu'un tel cas se présente.

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Voici ce que stipule l'article 35 du Règlement:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement de Sa Majesté ou d'un autre membre de la famille royale, ni de Son Excellence ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Puisque quelqu'un m'a accusé à la Chambre d'avoir fait cela, je devrais pouvoir dire à la Chambre ce que j'ai vraiment dit. J'ai demandé conseil à la présidence avant la séance et sauf erreur, il serait conforme au Règlement de dire ce que j'ai vraiment dit, de citer mes paroles mot pour mot. Je pense qu'il serait injuste de procéder autrement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait certainement que personne n'a prétendu que le député a parlé irrévérencieusement de Sa Majesté ici à la Chambre, au cours du débat. C'est ce que dit le Règlement. Je pense que le député devrait comprendre clairement que s'il veut demander la parole pour soulever la question de privilège, il doit exposer un cas qui fait l'objet d'une question de privilège au sens traditionnel du terme. Par contre, s'il expose une divergence ou cherche à discuter, comme il l'a fait, il n'a qu'à prendre part au débat et à faire valoir son point de vue. On ne peut en appeler des décisions de la présidence. J'ai rendu une décision nette et définitive sur ce point. Je ne crois pas que le député devrait insister.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, il serait fort injuste de donner l'impression . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je peux certes dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, en toute justice, c'est mon droit démocratique de me faire entendre. Je me demande pourquoi je ne peux être entendu aux termes de cette disposition du Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre la parole en vertu de cette disposition du Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Asseyez-vous.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA CONSTITUTION

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE TRUDEAU-LOUGHEED

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé, je voudrais déposer la correspondance échangée entre le premier ministre et M. Lougheed sur la question du rapatriement de la constitution.

* * *

LES FINANCES

DÉPÔT DU LIVRE BLANC SUR LA LÉGISLATION BANCAIRE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires du Livre blanc sur la législation bancaire canadienne, dans les deux langues officielles.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 19 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. John Wise (page 220).

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, intervenant dans le débat hier j'avais l'honneur douteux de parler après le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui s'est livré à un numéro incroyable. Rappeler ce numéro c'est évoquer la visite de la délégation parlementaire soviétique, qui se trouvait dans la galerie cet après-midi. Du flot de paroles dont le ministre de l'Agriculture nous a inondés hier une seule déclaration mérite d'être retenue: s'il était en Russie, a-t-il dit, on lui décernerait une médaille. Eh bien, s'il a envie d'aller en Russie, tant mieux, je suis tout disposé à faire frapper une médaille pour qu'il y reste.

Je complimentais hier les motionnaires. Je commence à connaître assez bien le co-motionnaire. Il est peut-être le plus jeune député jamais élu à la Chambre, mais à défendre le texte creux à l'étude, il a beaucoup vieilli. Je lui exprime mes félicitations.

Pour beaucoup de députés, la journée d'hier a revêtu une importance considérable. C'est à minuit hier que prenait effet la démission de notre collègue l'ex-député de Malpèque, l'honorable J. Angus MacLean, auquel je tiens à rendre hommage. A nos yeux il a fait preuve d'une distinction tout à fait spéciale en épousant une saskatoonienne, laquelle est restée à ses côtés pendant toutes les années qu'il a passées à Ottawa et l'a magnifiquement aidé.

M. Goodale: D'accord là-dessus.

M. Hnatyshyn: Je félicite les députés de London-Est (M. Turner) et celui de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) qui ont été appelés à de nouvelles fonctions. Puissent-ils faire preuve d'autant d'impartialité et de compétence que notre regrettée collègue Albanie Morin, dont nous déplorons tous la disparition.

Lorsqu'on a annoncé ici les résultats des deux élections complémentaires fédérales qui viennent d'avoir lieu, j'ai entendu non sans étonnement les défenseurs du gouvernement chercher à en donner des explications. Au parti conservateur, nous sommes magnanimes dans le triomphe. Nous n'allons pas nous asseoir sur nos lauriers, les victoires de lundi dernier nous ont mis en appétit. Nous savons que les victoires successives nous mènent à la victoire ultime en 1978.

● (1520)

Je vois mon bon ami le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) à la Chambre. J'ai trouvé son discours très intéressant. Ce n'était pas ce que j'appelle le discours libéral traditionnel, car il n'a pas essayé de nous faire prendre le noir pour le blanc. Le député de Scarborough-Ouest et le député de York-Est (M. Collenette) ont tous deux fait des discours assez intéressants mais où ils excusaient en fait le gouvernement actuel.

Les libéraux et le gouvernement ont répandu un certain nombre de mythes au sujet non seulement de ces élections partielles mais du rôle du parti libéral aujourd'hui. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est vidé le cœur à Toronto où il a en fait parlé longuement et avec une certaine franchise des difficultés auxquelles le Canada fait face aujourd'hui. Malheureusement, je suis porté à être d'accord avec le nombre grandissant de Canadiens qui interprètent les remarques du premier ministre au sujet des difficultés auxquelles se heurte le Canada comme se confondant avec les difficultés du parti libéral. Cela est vrai depuis que j'observe la scène politique au Canada. Les gouvernements libéraux depuis Mackenzie King ont eu tendance à considérer l'avenir et le bien-être du Canada comme étant ceux du parti libéral.

Il est plutôt malheureux qu'on essaie de trouver dans les résultats des élections partielles une sorte d'excuse du gouvernement, en disant que le succès du parti conservateur n'est attribuable qu'à une sorte de ressac du côté anglophone. Il n'y a rien de plus enfantin, de plus imprudent pour le gouvernement que de poursuivre sur cette lancée. En examinant les résultats des élections partielles, surtout dans Ottawa-Carleton, on voit qu'il ne s'agissait pas d'un ressac. Dans le township de Cumberland, par exemple, où se trouvaient les bureaux de scrutin les plus près du candidat libéral, le candidat conservateur en a remporté pas moins de 10 bureaux sur 18 et le libéral, 8. Il faut le dire pour montrer qu'à l'occasion des élections partielles de lundi dernier, ce n'est pas un ressac qui réuni les électeurs, mais leur mécontentement à l'endroit du gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le spectacle que donnent les porte-parole du gouvernement est encore plus incroyable. On laisse entendre que l'unité de notre pays pose quelque difficulté. Dans mon parti, et plus particulièrement parmi ses membres de langue française, il règne une unité que le parti libéral ferait bien d'imiter. Ce parti est bien plus uni et compétent que le parti au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Les libéraux cherchent à perpétuer le mythe selon lequel ils sont le seul parti apte à gouverner.

M. Martin: Ça, c'est vrai.

M. Hnatyshyn: Sans doute le député de Scarborough-Ouest se range-t-il à mon avis parce que son avenir en dépend. Toutefois, pour juger de la compétence, il n'y a qu'à songer à la durée de la dernière session, la plus longue de toute l'histoire de la Confédération. Nous avons eu une preuve tangible de l'incompétence du gouvernement qui, même majoritaire, n'a pas réussi à faire adopter des mesures judicieuses. Il ne pouvait pas les faire passer. La session s'est éternisée du fait de l'incompétence du gouvernement. C'est une question très importante parce que le parti libéral est maintenant rejeté par l'ensemble des Canadiens.

Quant au discours du trône, on a raison de dire que ce document continue en quelque sorte la confession publique du premier ministre.

M. Oberle: C'est un mea culpa.

M. Hnatyshyn: Mon bon ami, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) dit que c'est un mea culpa, s'il est possible de décrire un document ainsi. Si les aveux sont bons pour l'âme, ce document est des plus opportuns. On nous a présenté une approche philosophique des problèmes très graves tels que le gouvernement les envisage. Le gouvernement a reconnu qu'il ne s'était pas occupé de ces problèmes comme il le devrait, et a convenu de tâcher de s'amender et de répondre aux exigences et aux besoins des Canadiens.

Après avoir déposé ce document, à la première occasion qu'il avait de présenter une série de bills témoignant de la sorte de leadership qu'il prétend montrer, le gouvernement produit aujourd'hui une liste de projets de loi que l'on a qualifiée de force au cours de la période des questions. Si le pays se trouve dans la situation difficile dont parle le discours du trône, pourquoi inscrire en tête des bills à étudier immédiatement par la Chambre un texte modifiant la loi sur les lieux et monuments historiques? Le gouvernement est donc bien à court d'idées et de mesures. Pour moi, monument est synonyme d'immobilité, et immobilité est synonyme du gouvernement actuel. Au fond, il était normal qu'il nous donne le bill C-2

Hier le ministre de l'Agriculture s'est longuement étendu sur ses réalisations. On peut dire qu'il a la modestie éloquente. Chaque fois qu'il visite ma circonscription il fait de nouveaux convertis. Malheureusement pour lui, ce sont des libéraux qu'il fait changer de camp. Le ministre n'a pas réussi à cacher que le discours du trône ne contient aucune allusion d'importance à l'agriculture. Normalement c'est au discours du trône que le gouvernement indique ses priorités législatives pour la session qui vient. L'amendement de mon collègue d'Elgin (M. Wise), appuyé par le député de Joliette (M. La Salle), vise donc juste lorsqu'il dit que le gouvernement, à en juger d'après le programme législatif annoncé au discours du trône, se désintéresse totalement de notre agriculture.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Le seul projet de loi dont ait parlé le ministre de l'Agriculture dans son discours, c'est un bill relatif aux avances sur récoltes, qui va, paraît-il, voir le jour d'ici une semaine à peu près. Soit dit en passant, lorsque cette idée des avances a été proposée par un gouvernement conservateur, elle a été inondée de sarcasmes par ceux qui se trouvent aujourd'hui du côté du Trésor. A ce moment-là, un tel programme paraissait impossible à réaliser aux députés de l'opposition et les critiques ne manquaient pas. Maintenant, en 1976, nous voyons le gouvernement s'empresser de proposer cette mesure comme son unique contribution à l'agriculture et d'en étendre le principe à un ou deux autres groupes.

● (1530)

Les habitants de l'ouest du Canada considèrent que le discours du trône ne fait à peu près rien pour l'homme moyen des Prairies.

Une voix: Absurdités!

M. Hnatyshyn: Aujourd'hui. l'ouest s'interroge avec anxiété sur l'avenir de l'agriculture en Saskatchewan. Le ministre de l'Agriculture est un grand farceur. D'après lui, la situation n'a jamais été si favorable à l'agriculteur qui n'a jamais eu la vie si facile, et il en conclut qu'il n'a pas besoin de faire quoi que ce soit pour lui. Pourtant, les agriculteurs, surtout ceux de l'Ouest, sont aux prises avec de graves problèmes. Nous nous réjouissons tous de la magnifique récolte de cette année et de sa qualité exceptionnelle. Mais un succès de ce genre dissimule souvent de graves difficultés à long terme. Les récoltes peuvent être bonnes, mais tous ceux qui connaissent l'ouest du Canada, surtout la Saskatchewan, savent que les coûts n'ont cessé d'augmenter alors que les prix ont diminué.

Depuis 3 ou 4 ans, les frais d'exploitation agricoles ont monté en flèche. C'est très bien quand la récolte est excellente, quand les prix sont élevés. Mais le prix des machines et des pesticides continue de s'accroître. Je le répète, les coûts ont monté en flèche. Il y a cinq ans, il en coûtait entre $50,000 et $60,000 pour mettre en culture une ferme de taille moyenne. Aujourd'hui, il faut près de $150,000 pour lancer la même entreprise. Combien de gens se rendent compte qu'un tel investissement est nécessaire? Combien s'imaginent les revenus nécessaires au maintien d'une telle exploitation? Aujourd'hui, les gens sont prêts à verser jusqu'à $500 l'acre pour un sol de meilleure qualité. Le ministre de l'Agriculture ferait bien de tenir compte de ces réalités en évaluant la situation dans l'Ouest.

Je suis heureux de voir que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) est à la Chambre cet après-midi. Il est spécialiste du rabâchage. Je suis heureux qu'il soit ici parce que nous voulons mettre une sourdine à l'humour américain au Canada et que l'humour canadien est à son meilleur quand le député prend la parole.

J'aimerais donner quelques exemples des augmentations de frais que j'ai mentionnées. En 1976, le coût des machines a augmenté de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière et l'on prévoit une nouvelle augmentation de 10 p. 100 l'année prochaine. Ce chiffre dépasse les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation et j'aimerais savoir ce que le gouvernement a fait pour enrayer pareilles augmentations de ce genre qui diminuent le revenu net des agriculteurs canadiens. Il est vrai que le prix de l'engrais est à la baisse, mais j'imagine qu'il montera encore le printemps prochain. Le coût du combustible, des pesticides et des autres produits nécessaires à l'exploitation d'une ferme peuvent s'élever à $50 l'acre. Mais le ministre ne semble pas se rendre compte de la situation. Il ne semble pas au courant des graves problèmes que nous réserve l'avenir. Si tout ce qu'il veut faire pour la collectivité agricole se résume à une mesure, à une phrase ou, au plus, à un bref paragraphe dans le discours du trône, je suis plus que jamais convaincu qu'il devrait accepter un autre portefeuille, peut-être celui des Finances ou de la Consommation. Il vaudrait mieux pour lui d'employer ses talents dans ces domaines au lieu de présider à la désintégration d'une grande industrie en tant que ministre de l'Agriculture.

Bien des gens de l'Ouest ont été déçus de voir que les transports n'étaient mentionnés qu'une fois dans le discours du trône. C'est là une nouvelle preuve à l'appui de l'allégation, et je dis «allégation», mais je pense que c'est un fait, que les membres de mon parti font depuis longtemps. Cela confirme aussi l'allégation faite par le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) quand il a présenté sa démission, soit que le parti de l'autre côté ne se préoccupe guère de l'Ouest. Le député d'Assiniboia (M. Goodale) le comprendra lors des prochaines élections.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur la question des transports pour l'instant, mais j'aimerais vous rappeler, monsieur l'Orateur, que pendant la dernière campagne électorale, certaines têtes d'affiche du parti d'en face ont fait des promesses plus élaborées au sujet des transports et nous ont garanti un avenir brillant sous ce rapport. De fait, ils m'ont presque convaincu qu'un gouvernement libéral avait enfin l'intention de faire quelque chose dans ce domaine. Je me rappelle les déclarations faites par le premier ministre à Edmonton, de même que son discours à Corwnall dans lequel il avait promis d'affecter des fonds importants au transport urbain. A Edmonton, il avait parlé d'un merveilleux concept de trains transcontinentaux. Il allait établir une nouvelle société. Il allait agrandir le réseau transcontinental actuel. On allait prendre des mesures pour permettre aux voyageurs de faire transporter leurs automobiles par chemin de fer partout au Canada. Le service transcontinental allait devenir extrêmement intéressant.

Qu'est-il arrivé? Le ministre des Transports actuel (M. Lang) est malheureusement, et je dis malheureusement, parce que le ministre vient de l'Ouest, le ministre, dis-je, est maintenant en train de présider à la destruction du service-voyageurs au Canada. Ce sont autant d'exemples, monsieur l'Orateur, de la mauvaise foi dont fait actuellement preuve le gouvernement.

● (1540)

Le ministre devrait nous donner quelques explications détaillées à cet égard. Nous avons essayé de le faire parler lors de la période des questions et de lui donner toute possibilité de le faire. Il devrait se lever et nous dire quelles mesures législatives il compte proposer. Que sont devenues les promesses qui ont été faites au comité permanent des transports et des communications en avril dernier, par exemple, où le ministre avait dit de façon catégorique qu'il allait présenter des mesures législatives touchant à un certain nombre de domaines, sinon dans l'immédiat, du moins au début de la nouvelle session? Quand le ministre nous dira-t-il ce qu'il a en tête?

En ce qui concerne Air Canada, j'aimerais savoir quel genre de modifications seront apportées à la loi et à quel moment. Que compte faire le gouvernement dans le domaine de la politique des transports aériens? J'aimerais également savoir ce qu'il en est d'une politique portuaire et de la promesse concernant la modification des cadres institutionnels. J'aimerais savoir ce qu'on va faire au sujet du financement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement a fait tant de promesses qu'il est difficile de se les rappeler toutes. Il faudrait presque un tiroir entier pour les y classer toutes.

M. Nystrom: Ou un ordinateur.

[M. Hnatyshyn.]

M. Hnatyshyn: Seuls les néo-démocrates pourraient se permettre un ordinateur. La cote du gouvernement a beaucoup baissé dans les sondages et je pense que cela est dû à une très bonne raison. La crédibilité du gouvernement est décidément en jeu, comme le chef de mon parti l'a souligné dans un discours très énergique. C'est ce qui explique un certain nombre de problèmes qui se sont posés au cours du mandat actuel du gouvernement. Tout est parti du fiasco du revirement total du gouvernement sur la question de la réglementation des prix et des salaires. Les gens ont été absolument sidérés lorsque le premier ministre a traversé le pays en disant; «Et toc, vos salaires vont être gelés.» Je suis sûr que le député d'Assiniboia (M. Goodale) se souviendra d'avoir vu à la télévision, en Saskatchewan, des gens assis sur des blocs de glace. Nous nous souvenons tous du revirement du gouvernement.

Je pense aussi que le premier ministre a fait une grave erreur en ce qui concerne les difficultés des contrôleurs aériens, et que la confiance qu'on avait en lui en a souffert. Le premier ministre a fait le tour du pays en essayant de promouvoir son image et celle de son parti, en en faisant le parti de l'unité. Il a pris une décision froidement calculée et a fait de cette question une question nationale, en la portant devant les Canadiens, et en se réservant du temps au petit écran, sur le réseau national.

J'ai suivi toute la question dans l'angoisse comme l'a fait le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal). Je suis Canadien, tout comme lui. Je trouve déplaisant que le premier ministre cherche à monter en épingle une question de cette nature pour redorer son blason politique. Je trouve déplaisant que le premier ministre cherche à sous-entendre qu'il est le seul à même de rapatrier la constitution. A mon avis, cette attitude ne fait que démontrer une chose que les Canadiens commencent à comprendre de mieux en mieux, à savoir que le premier ministre s'inquiète beaucoup moins des problèmes réels du pays et de leur trouver une solution que de se réserver une niche dans l'histoire et de conserver le pouvoir à tout prix.

Monsieur l'Orateur je constate que vous vous levez aussi, j'arrêterai mes remarques en ajoutant que le Canada survivra et s'affermira après 1978, une fois que le parti dont je suis membre sera au pouvoir et apportera un sens de la mesure au gouvernement de notre pays.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Tout d'abord j'aimerais féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Puis-je également remercier les députés des deux côtés de la Chambre des bons vœux qu'ils ont bien voulu m'offrir à l'occasion de mon entrée dans mes nouvelles fonctions.

Si j'étais encore député, je pourrais à ce titre passer beaucoup de temps aujourd'hui en brillantes remarques sur le discours du trône et prendre quelques minutes pour attaquer l'orateur qui m'a précédé, le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). Je ne puis que lui dire que si son intervention était publiée sous forme de publicité, mon ministère devrait l'examiner sérieusement en vertu des dispositions régissant la publicité trompeuse.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler pendant quelques minutes du travail que doit exécuter le ministère de la Consommation et des Corporations. J'occupe la fonction de ministre depuis un mois seulement; il convient donc que mes observations soient brèves étant donné que je connais encore peu mon ministère. Toutefois, je voudrais parler d'un aspect qui a été fort discuté récemment dans les journaux, savoir le conflit apparent, selon certains, mettant aux prises l'homme d'affaires et le consommateur. D'aucuns se demandent comment mon ministère peut être appelé le ministère de la Consommation et des Corporations. J'ai essayé de faire comprendre que quiconque a acquis une certaine expérience des affaires et du droit n'est pas nécessairement totalement incompétent pour servir les intérêts du consommateur et, partant, qu'on ne devrait pas obligatoirement lui refuser un tel poste. Quoi qu'il en soit, ce que je veux dire, c'est que dans le cadre de ses attributions, le ministère doit veiller à faire appliquer 29 lois relatives à la concurrence, la faillite, l'étiquetage et l'emballage, l'étiquetage des textiles—toute une gamme de domaines qui intéressent aussi bien le consommateur que l'homme d'affaires.

Ces lois ont ceci en commun qu'elles concernent toutes le marché et le ministère doit savoir tenir compte des besoins de tous. La tâche du ministère est en fait de veiller à ce que le marché soit aussi juste et aussi vigoureux que possible. Son rôle n'est pas de réglementer ni de régimenter mais plutôt de permettre à l'entreprise privée de prospérer et de fructifier. D'autre part le ministère doit veiller à ce que les forts n'écrasent pas les faibles qui ne sont pas nécessairement de mauvais commerçants.

Jusqu'ici le ministère s'est surtout fait le défenseur du consommateur, ce qui était nécessaire étant donné que c'était lui qui était dans la position la plus vulnérable et qu'il avait davantage besoin d'être protégé que l'homme d'affaires. Mais nous en sommes peut-être arrivés au point où il faudrait changer la formule de «acheteur, prenez garde» à «marchand, prenez garde». Quoiqu'il en soit, le ministère doit, à mon avis, essayer de donner à chacun son dû. A mon avis, même le plus chaud partisan de la libre entreprise ne désire pas revenir à l'époque où P. T. Barnum se réjouissait qu'une bonne poire à exploiter venait au monde toutes les minutes.

La question du rôle du gouvernement dans les affaires des Canadiens n'est pas nouvelle mais ancienne. C'est un fait que le gouvernement joue un rôle de plus en plus considérable dans nos activités, qu'il s'agisse de réglementer l'agriculture, les transports ou les communications. Le gouvernement occupe beaucoup de place sur la place du marché, mais il a pour principe implicite qu'il ne doit ni détruire ni affaiblir la place du marché, mais favoriser autant que possible ses efforts. C'est pour ce motif que nous nous inquiétons, au ministère, de la présentation de la deuxième étape du bill sur la concurrence.

● (1550)

[*Français*]

En faisant cela, je ne ferai que poursuivre le travail déjà accompli par mes prédécesseurs. Chacun à sa façon a contribué au cours des années à cette tâche difficile. Je tiens à signaler tout particulièrement le travail du député de Papineau (M. Ouellet) qui a réussi à faire adopter la première partie de la politique de concurrence. Grâce à sa patience, à son habileté, à sa bienveillance et à sa capacité de travail, il a réussi là où d'autres ont échoué.

[*Traduction*]

Il a démontré, à l'étape de l'étude en comité, et dans des conditions particulièrement difficiles, ce que des attitudes fermes mais conciliantes permettent d'accomplir. J'espère que je réussirai dans les mois à venir, quand nous passerons à la deuxième phase d'implantation de notre politique en matière de concurrence, à faire presque aussi bien. Les perspectives qu'ouvre le bill ont suscité beaucoup d'inquiétude dans tous les secteurs de l'économie. J'ai déjà eu des entretiens avec des représentants des hommes d'affaires et des consommateurs. Il faudra prendre des décisions très difficiles en matière d'orientation car, comme nous le savons, l'industrie doit vivre dans un monde de concurrence, bien que de nombreux secteurs de l'industrie soient aujourd'hui protégés par des barrières tarifaires; il nous appartient donc en mettant au point notre politique en matière de concurrence de faire en sorte que l'industrie puisse se développer sans pour cela écraser les éléments moins vigoureux du monde de l'industrie.

Les plaintes que m'ont adressées des exploitants de petites entreprises, particulièrement les petits vendeurs au détail, concernent l'impossibilité pour eux d'acheter de façon aussi avantageuse que les géants de l'industrie. Cet exemple prouve que j'ai raison de parler des choix difficiles qu'il faut faire avant de rédiger le bill. Nous ne voulons pas supprimer les véritables avantages que représente, à l'achat, l'importance de l'entreprise, mais nous devons étudier comment un petit détaillant ou un groupe de petits détaillants pourraient acheter avantageusement leurs produits en gros.

Aussi, je crois que cet important bill fera peut-être l'objet au cours des prochains mois d'un débat au Parlement et j'espère réussir à convaincre mes collègues de tous les partis de la Chambre des avantages de ce projet de loi afin qu'il soit adopté sans délai. Il était attendu depuis longtemps.

M. Woolliams: Quelle est la réaction des gens?

M. Abbott: Les gens réagissent de manière très positive jusqu'à présent et je suis sûr qu'ils réagiront encore mieux lorsqu'ils verront le bill.

Outre le bill sur la concurrence, j'espère pouvoir présenter très bientôt un projet de loi sur le crédit à la consommation. Comme tous les députés le savent, cette forme d'emprunt s'est terriblement répandue. Il importe actuellement d'avoir une réglementation uniforme au Canada et de bien protéger l'emprunteur afin qu'il reçoive tous les renseignements nécessaires pour prendre une décision mûre. Aussi, j'espère que l'on ne considérera pas ce projet de loi comme une mesure restrictive à l'égard des hommes d'affaires, car ce n'est pas là son intention, et qu'on ne trouvera pas qu'il est seulement destiné à aider le consommateur, mais qu'on le jugera plutôt comme un excellent projet de loi qui aidera tout le marché et, évidemment, le consommateur.

En outre, j'ai bon espoir que nous pourrons donner suite à certains projets de lois depuis longtemps attendus sur les faillites et l'insolvabilité qui sont demeurés lettres mortes au dernier *Feuilleton*. Les députés savent que nous étudions actuellement la question des marques de commerce et peut-être que nous légiférerons également dans ce domaine avant la fin de la présente session.

Comme je le faisais remarquer, monsieur l'Orateur, je ne suis pas depuis assez longtemps en fonction pour m'étendre très longuement; je suis sûr que vous vous sentez soulagé de l'apprendre. J'aimerais cependant aborder un sujet qui nous tient tous à cœur, celui de l'unité nationale.

Tous les députés à la Chambre doivent se demander quelquefois par quel hasard nous nous retrouvons tous ici ensemble et quelle en est la raison. C'est une question qui est loin d'être futile étant donné les nombreuses frustrations, les absences de la maison, les exigences en temps et en énergie et les critiques nombreuses que comporte notre travail. Pour la plupart d'entre nous, c'est le plus grand privilège qui puisse être accordé à un Canadien. Néanmoins, en tant que Canadiens provenant de tous les coins du pays, nous sommes très certainement tenus de faire en sorte que non seulement le régime parlementaire fonctionne mais de convaincre également les Canadiens de toutes les provinces que le Canada est un pays qui vaut la peine qu'on le protège. Il semble presque incroyable que les citoyens d'un pays aussi favorisé puissent remettre son avenir en question. Il y a sûrement peu de députés, s'il en est, qui ne croient pas à la nécessité de faire un effort suprême pour préserver l'unité nationale. C'est l'aspect fondamental qui est à la base de l'existence de notre nation.

En tant que partisan libéral, dans le meilleur sens du terme, je n'appuie pas mon parti et le gouvernement actuel parce qu'ils ont toujours raison. Je n'appuie pas le gouvernement libéral du fait que j'ai toujours été d'accord avec toutes ses politiques. J'estime même que certains députés d'en face pourraient faire de très bons ministres dans n'importe quel gouvernement. La véritable raison pour laquelle j'appuie le gouvernement fédéral, c'est sa détermination à maintenir l'unité du Canada, qui est la principale justification de son existence.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Dans cette perspective, il se peut que nous ayons commis des erreurs. Les programmes mis sur pied ont peut-être besoin d'être modifiés. Mais si notre parti abandonne les principes de base qui ont fait sa véritable force, alors non seulement l'avenir du parti libéral mais celui du Canada est voué à l'échec. Ce n'est pas seulement parce que nous sommes le parti de Mackenzie King et de Mike Pearson, mais parce que nous sommes également le parti de Laurier, de Saint-Laurent et de Trudeau.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de prendre la parole après le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott). Comme l'a dit le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), il le connaît mieux que moi, et il a connu son père. Je sais que cela va faire sourire le ministre, mais, il y a de cela quelques années, alors que j'étais vice-président de la Jeune Chambre de commerce du Canada, j'ai voyagé avec M. Abbott père et j'ai fini par assez bien le connaître. J'aimerais relater un incident car je pense que cela peut très bien me servir d'introduction à mon discours.

Nous nous rendions de Saskatoon à un endroit appelé Tisdale. C'était dans les années 40. Le gouvernement fédéral, qui était alors un gouvernement libéral, venait d'annoncer des élections, à la suite de l'adoption d'un budget par lequel il supprimait la taxe sur les boissons gazeuses. Il faisait chaud et nous nous étions arrêtés dans un petit village pour acheter des sodas. Gordon Blair, qui était alors député, était avec nous. Nous avons demandé des sodas et le jeune garçon qui servait nous a dit que cela allait être moins cher ce jour-là parce que M. Abbott avait supprimé la taxe. Gordon Blair lui dit alors que M. Abbott était avec nous dans la voiture. En regardant M. Abbott, le jeune garçon s'exclama: «Si c'est lui Abbott, moi je suis Mackenzie King». Il ne savait pas qu'il parlait vraiment à M. Abbott.

Dans son allocution, le ministre a parlé d'unité. Je suis sûr que le parti libéral a contribué à l'unité et je crois que chaque député à la Chambre des communes, depuis la Confédération, a su en principe se faire le défenseur de l'unité. En fait, le parti conservateur a été le parti de la confédération, le parti qui a amené l'unification de notre pays.

● (1600)

Quand je les entends dire qu'ils détiennent une sorte de monopole sur l'unité, je me demande si quelque chose ne va pas de travers actuellement dans leur propre caucus et s'ils ne sont pas ennuyés non seulement par le fait que leur caucus est désuni mais aussi par le sentiment qu'ils sont peut-être en train de désunir le pays. J'aimerais maintenant parler de certaines des questions fondamentales qui préoccupent les Canadiens face à la tendance que suit le gouvernement actuel, le ministre de la Justice (M. Basford) et ceux qui l'influencent dans le domaine de l'administration de la justice.

J'aimerais auparavant me joindre à tous ceux qui ont offert leurs félicitations aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône. Les deux députés, de Restigouche et de Lafontaine-Rosemont, ont fait honneur à eux-mêmes et à la Chambre et ont essayé de faire honneur au gouvernement dans leurs discours compétents et réfléchis. Je les félicite tous deux.

Je m'arrêterai sur trois points. Le premier concerne un bill qui a été présenté et ensuite rayé du *Feuilleton*. Le ministre de la Justice et le solliciteur général ont présenté ensemble au cours de la dernière session un bill, le bill C-83, qui est mort au *Feuilleton* parce que les libéraux l'y ont laissé mourir. Il s'intitule «Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes». Il renfermait des modifications et, par conséquent, des changements au Code criminel dans cinq domaines.

J'insiste là-dessus. Il n'y était pas seulement question de la réglementation des armes à feu. Le bill renfermait aussi des dispositions concernant les délinquants dangereux que le Code criminel appelle encore des repris de justice. Il renfermait des dispositions sur l'écoute électronique visant à abolir l'avis de 90 jours à donner à la personne qui fera l'objet de l'écoute après qu'un juge ait autorisé celle-ci. Puis, il visait à accorder aux provinces le droit de mener des enquêtes spéciales sur les crimes perpétrés à l'intérieur de leur territoire, sur lesquels la Cour suprême du Canada a statué et sur lesquels le bill leur reconnaissait juridiction. Enfin il y avait les changements aux procédures de libérations conditionnelles.

Ainsi, même si on l'appelait le bill sur la réglementation des armes à feu, le bill portait sur cinq groupes de modifications au Code criminel. Le gouvernement avait appelé cet ensemble de modifications «L'ensemble de mesures portant sur l'ordre et la sécurité publics». Plus tard, on l'a surnommé à tort le bill sur les armes à feu. Mais ce n'est pas tout. Le bill contenait 73 pages, dont 39 portaient sur l'utilisation, l'entreposage et l'autorisation des armes à feu et sur les munitions. Le reste du bill parlait des quatre autres questions que j'ai mentionnées.

Ainsi, la partie du bill concernant les tables d'écoute anéantissait le droit à l'intimité et aux droits civils que tous les Canadiens connaissent depuis toujours dans leur pays. Le comité permanent de la justice et des questions juridiques a siégé pendant 75 heures, a tenu 38 réunions et a entendu les exposés de bon nombre d'organismes nationaux. Je puis dire immédiatement que le bill était mauvais. Même les ministériels qui faisaient partie du comité ont reconnu les faiblesses du bill. Le gouvernement a finalement présenté 54 amendements. Un ou deux d'entre eux auraient peut-être pu être de nous. Ces amendements ont été approuvés, mais malheureusement, les faiblesses du bill sont restées.

J'aimerais parler de la partie du bill qui ne peut être acceptée, tolérée ni approuvée. A l'étape de la deuxième lecture, nous avons présenté une motion demandant que le bill soit divisé afin que nous puissions étudier les amendements sur le contrôle des armes à feu et les quatre autres amendements au Code criminel séparément. Le gouvernement a refusé cette motion. Le ministre s'est prononcé contre l'amendement et le ministre de la Justice, de même que tous les ministériels, ont voté contre.

Le ministre essayait de faire adopter cet ensemble de mesures par le Parlement dans l'espoir que les Canadiens songeraient surtout aux quelques bonnes choses qu'il contenait et oublieraient tout le mal qu'il ferait. Outre les nombreuses faiblesses contenues dans les définitions et les autres parties techniques de la mesure sur la réglementation des armes à feu, le gouvernement a mis au point un nouveau procédé pour que les lois concernant le droit criminel soient adoptées non pas par le Parlement, mais par décret du conseil. C'est inacceptable. L'élaboration du droit criminel doit se faire d'une façon précise. Elle doit se faire de façon concise, sans ambiguïté et, surtout, le public doit savoir qu'elle a été faite par le Parlement plutôt qu'en lieu secret, par un organisme connu ou non, comme le cabinet fédéral.

J'écoutais le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) citer MacKenzie King. Quand on a tenté d'établir une mesure de ce genre par voie d'un décret du conseil, voilà ce qu'a déclaré ici même un des pères de ce parti:

> Passons maintenant à un autre point sur lequel je veux insister, c'est-à-dire le droit inscrit dans la Grande Charte selon lequel personne ne peut être dépossédé de ses droits sans le jugement de ses pairs rendu selon la loi du pays; non pas la loi décrétée par le gouverneur en conseil, non pas la loi décrétée par un organisme inconnu et encore inexistant, mais la loi que chacun connaît. C'est un principe fondamental de la liberté que la loi du pays soit connue, qu'elle soit si bien connue que personne ne puisse l'enfreindre inconsciemment. La loi ne doit pas être un texte qu'on publie dans la Gazette du Canada après qu'un organisme quelconque ou que le gouverneur en conseil, non pas le Parlement, a adopté un règlement; le texte doit figurer dans les statuts du pays.

A l'époque des séances du comité, les députés du parti progressiste conservateur savaient que les ministériels allaient tenter d'expédier le bill et le seul amendement que j'ai pu présenter et qui paraissait acceptable au comité et au ministre, concernait le renvoi devant le Parlement de ces nombreux décrets du conseil afin qu'ils soient étudiés et débattus. Mais cela n'empêche pas le cabinet de revenir à la charge, le cabinet actuel ou tout autre à l'avenir, pour modifier le droit pénal sans l'approbation du Parlement. Ceci n'empêche pas le cabinet de rendre des décrets selon qu'il approuve ou s'oppose. Le ministre, le gouvernement et certains journalistes ne semblent pas s'être rendu compte des dangers inhérents à une telle pratique qui menace les droits et les libertés civiles chez nous.

Parlons maintenant d'un autre aspect du bill C-83. L'écoute électronique. Je suis heureux de voir que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) est présent, car je sais qu'il sera d'accord avec moi. Je connais son point de vue. Il est en faveur du maintien des droits civils. Il nous paraît absolument inacceptable que le gouvernement propose l'abolition du préavis de 90 jours qu'on doit donner à toute personne dont le téléphone a été branché par la police à une table d'écoute avec l'autorisation d'un juge, afin que cette personne puisse savoir que l'on empiète sur son intimité. Je ne citerai pas les dispositions pertinentes du Code criminel. Il s'agit de l'article 178.23 (1) qui stipule que le procureur général d'une province ou le solliciteur général du Canada doit fournir un avis dans les 90 jours, lequel délai peut être prolongé par un juge si l'enquête porte sur le crime organisé.

Les députés de l'opposition membres du comité ont trouvé moyen de présenter un amendement proposant l'abolition du préavis de manière à ce que la prolongation ou la diminution de la période ne puisse pas durer indéfiniment. Le député de New Westminster (M. Leggatt) et moi-même avons examiné de près la question que je soulève présentement. Le gouvernement n'accepterait rien d'inférieur à un maximum de cinq ans. Je désapprouve totalement cette procédure. Il est intéressant de noter qu'on a octroyé en 1976 556 autorisations d'écoute électronique, qu'une seule a été refusée et qu'il y a eu deux refus de prolongation. Dans deux cas seulement, on a refusé de prolonger la durée de l'écoute.

● (1610)

Ce qui m'inquiète, c'est que des conversations téléphoniques entre un avocat et son client peuvent être surveillées électroniquement car ces conversations sont confidentielles et il doit en être ainsi si l'on veut que la liberté du client soit sauvegardée. Un avocat de la ville que je représente a porté à mon attention une affaire bien précise dont les tribunaux sont actuellement saisis. Une conversation téléphonique entre lui-même et son client à propos de cette affaire avait été surveillée. La Couronne a ainsi pu savoir quelle serait la tactique de la défense, le privilège de la communication entre l'avocat et son client a été usurpé. C'est pourquoi je me préoccupe fort du fait que les conversations téléphoniques de certains membres des professions libérales peuvent être surveillées par des espions électroniques.

Je me préoccupe aussi du fait que les communications téléphoniques privées dans l'industrie puissent faire l'objet d'écoute clandestine. Par exemple, le secret est nécessaire, dans l'industrie pétrolière, en ce qui concerne la prospection et l'exploitation. Cela est vrai aussi dans le cas des industries manufacturières et dans le domaine des brevets d'invention. Je m'inquiète du fait qu'il en aille de même pour les communications téléphoniques privées des fonctionnaires et qu'en fait toutes les conversations téléphoniques privées puissent être surveillées à moins qu'une autorisation n'ait été accordée, conformément aux dispositions du Code criminel.

En prolongeant la période de 90 jours on ne ferait qu'accroître les pouvoirs dont dispose la police en matière d'écoute clandestine et on supprimerait les garanties essentielles dont jouissent les citoyens. Ce préavis de 90 jours permet d'éviter une surveillance électronique excessive. Il n'est pas besoin au gouvernement de le prolonger car, à l'heure actuelle, les tribunaux jouissent de toute façon des pleins pouvoirs pour le faire. Si cette disposition concernant les préavis est supprimée, comment donc l'article 178.21 pourrait-il être appliqué de façon efficace? Il permet aux tribunaux de condamner aux dommages et intérêts ceux qui interceptent illégalement des conversations téléphoniques. Même à cela certaines autorités pourraient malgré tout intercepter illégalement des communications téléphoniques privées car la victime supposée ne saurait pas qu'elle a été surveillée puisqu'on ne l'en aurait pas avertie. Si l'avocat auquel j'ai fait allusion savait que son téléphone était surveillé lorsqu'il parlait avec son client c'est que ce même client avait reçu un avis à ce sujet; autrement il ne l'aurait pas su. Une victime ne peut juger de la légalité d'une surveillance à moins d'en être avisée et elle en a sûrement droit. Ce n'est qu'alors que la procédure criminelle peut être engagée.

Selon mon interprétation du Code criminel, une preuve dérivée—c'est-à-dire dérivée de cette source—et obtenue par une écoute électronique illicite constituerait un crime en soi et ne serait pas admise en vertu du code. Par ce projet de loi, le gouvernement cherche à faire en sorte que l'écoute électronique illicite, bien qu'une infraction aux termes du code, puisse être utilisée contre des personnes, ce qui, bien sûr, irait à l'encontre de ce que je crois être le droit coutumier de notre pays et des droits civiques des Canadiens. Nous trouvons inacceptable sous cette forme la mesure législative proposée. Lorsque les députés et les média appellent cette mesure le bill sur les armes à feu, c'est qu'ils ne l'ont pas lue. Toutefois, la désignation est juste en partie parce que du fait de la mesure, les droits civiques des Canadiens feraient long feu. Cela irait à l'encontre du droit coutumier et de la Déclaration des droits.

J'aimerais passer à une autre question. De même que tous les avocats au criminel et ceux qui comprennent la question des libertés civiques, je m'intéresse tout particulièrement à l'heure actuelle à la recommandation de certains visant à abolir les instructions dans les causes criminelles de même que le système de jury pour certaines sortes de délits. J'ai posé une question au ministre cette semaine et voici la réponse qu'il m'a donnée:

> J'ai fait un discours à Vancouver dans lequel j'ai dit que nous n'avions pas l'intention de modifier le système de jury, ni d'empiéter sur le droit du prévenu de garder le silence et de se défendre contre toute incrimination . . . mais je ne suis pas en mesure de dire en ce moment si l'on présentera un bill à ce propos.
>
> [M. Woolliams.]

Quelle sorte de bill compte-t-il présenter, une page blanche? S'il n'envisage pas de faire ce qu'il a dit, à quoi servirait un bill? Je lui ai demandé une réponse nette l'autre jour; c'est pourquoi nous l'avons surnommé M. Net. Je lui ai demandé de donner des réponses et de ne plus tergiverser. Je lui ai dit qu'il nous fallait une réponse franche parce que notre comité est aux prises avec cette monstruosité qu'est le bill C-83 et que nous pourrions fort bien avoir affaire à une autre monstruosité. Il me semble que le gouvernement actuel et le premier ministre (M. Trudeau), qui, avant de devenir chef du parti libéral et premier ministre du pays, donnait l'impression de défendre les droits civiques, cherchent par tous les moyens à détruire les libertés civiques, comme nous les entendons, dans le droit coutumier de notre pays.

Une voix: Sornettes.

M. Woolliams: Quelqu'un a dit «sornettes». C'était le député libéral d'Assiniboia (M. Goodale).

M. Goodale: Je n'ai pas soufflé mot. Rétablissez la vérité, Eldon. Vous êtes carrément dans l'erreur.

M. Woolliams: Si ce n'était pas le député, je le regrette. C'était son ami, si cela fait une différence, mais je ne nommerai pas sa circonscription.

M. Goodale: Vous ne la connaissez pas.

M. Woolliams: Le ministre prétend ne pas être en mesure de dire si le bill sera présenté ou non. La suggestion de réduire le nombre de procès avec jury et d'abolir les audiences préliminaires afin d'accélérer la marche des procès n'est pas la bonne solution et elle a été rejetée par les dirigeants de la section criminelle de l'Association du barreau canadien.

Conformément aux recommandations de la Commission de réforme du droit, nous devrions créer des tribunaux familiaux afin que les questions comme le divorce et les règlements concernant la propriété ne soient plus du ressort des cours supérieures des provinces. Cela accélérerait les procès car cela supprimerait les registres des jugements dans de nombreux centres car les cours supérieures perdent beaucoup de temps avec les questions de divorce, les règlements concernant la propriété et les affaires matrimoniales. Dans les grands centres urbains comme Toronto et Vancouver nous devrions augmenter le nombre de juges pour venir à bout de l'accumulation des causes. Ces deux suggestions permettraient de résoudre le problème sans compromettre les droits privés et civils des Canadiens.

La suggestion d'éliminer les procès avec jury et les audiences préliminaires se fonde sur un document de travail qui, si j'ai bien compris, a été préparé par les fonctionnaires du ministère de la Justice. Je trouve cela assez révoltant. Cette suggestion se fonde également sur une étude des procédures préliminaires aux procès de la Commission de réforme du droit. Le ministre de la Justice déclare que le document se fonde sur la divulgation complète du dossier de la Couronne avant le procès, système selon lequel l'accusation devrait dévoiler lors d'une audience préliminaire toutes les charges retenues contre l'accusé et en faisant cette recommandation, on espère supprimer les délais avant les procès. Toutefois, c'est là l'objectif même des audiences préliminaires. Une audience préliminaire permet à l'avocat de la défense de connaître l'accusation portée contre son client. Ainsi lorsqu'il se présente devant un juge et un jury il est mieux en mesure de plaider sa cause. Si

l'on doit apporter des modifications en vue de réduire le nombre d'instructions préliminaires, cela doit s'appliquer à des chefs d'accusation mineurs. Je m'oppose à toute modification dans le cas d'accusations qui pourraient entraîner des emprisonnements prolongés.

Je doute sérieusement que l'on puisse supprimer les délais et l'accumulation de dossiers en mettant ces nouvelles recommandations en application sans empiéter sur les droits fondamentaux des accusés. La défense utilise l'instruction comme moyen de déterminer les chefs d'accusation retenus par la Couronne contre le prévenu, pour pouvoir préparer sa défense. Supprimer l'instruction préliminaire signifierait revenir à un système où la personne est jugée coupable jusqu'à ce que l'on prouve son innocence. Si l'on veut apporter des modifications importantes à la procédure de l'instruction préliminaire ou du jugement par jury, je tiens à ce que le ministre de la Justice réitère les promesses qu'il a faites aux juges de Vancouver. Je crois devoir faire consigner ses propos au compte rendu car nous ne pouvons rien tirer de lui à la Chambre. Voici ce qu'il a déclaré:

Mais j'aimerais être bien clair sur trois points. Premièrement, les modifications apportées ne devront pas entraver le système de jugement par jury.

Merci, monsieur le ministre de la Justice.

On n'a rien à m'apprendre sur l'importance des jugements par jury . . . Deuxièmement, je suis fermement convaincu que nous ne devrions pas changer les principes fondamentaux de la présomption d'innocence et du fardeau de la preuve qui revient à la Couronne. Troisièmement, je conviens que nous ne devrions pas supprimer le droit au silence de l'accusé.

Le choix de 12 personnes ordinaires pour former un jury constitue une garantie et a un effet modérateur; c'est l'un des aspects les plus fondamentaux de notre liberté. J'aimerais rapporter les paroles d'un de mes amis, Arthur Maloney, avocat à Toronto et ombudsman de l'Ontario, qui a déclaré:

De toutes les institutions conçues par l'homme, dans son imperfection, pour se protéger lui-même, le jury se dresse comme un pilier qui, loin de s'effondrer, n'a pas cessé de se renforcer depuis des siècles qu'il existe.

Je pourrais ajouter à cela, depuis les siècles d'existence de notre système judiciaire. Du seul fait d'envisager des propositions visant à diminuer le nombre d'instructions et de procès par jury, le ministre de la Justice s'aventure trop loin, et trop vite dans une direction dangereuse. Le droit d'être jugé par un jury composé de ses pairs remonte à la Grande Charte. C'était l'une des conditions de cette Charte et l'on ne doit pas y renoncer à la légère. Le droit qu'a un accusé de garder le silence est un droit fondamental et on s'étonne de devoir le rappeler en 1976. Le *Globe and Mail* m'a appuyé à cet égard, mais je n'ai pas toujours Geoff Stevens du *Globe and Mail* pour m'aider.

● (1620)

Nous devons être sur nos gardes constamment, monsieur l'Orateur. Certains ont laissé entendre que la Couronne pourrait interroger l'accusé sur la foi de preuves que celle-ci estimerait pouvoir établir. Une des causes célèbres qui rétablit cette règle et qu'appuie la Cour suprême du Canada est l'affaire Ibraham c. le Roi, (1914) appel 599, jugement de lord Lumner appuyé par les cours canadiennes. A la page 609, il déclarait ceci;

D'après une règle absolue du droit pénal anglais, établie de longue date, nulle déclaration de l'accusé ne peut être excipée comme preuve contre lui, à moins que la poursuite ne puisse montrer qu'il s'agit d'une déclaration volontaire, c'est-à-dire n'ayant pas été obtenue de lui par la crainte ou par l'espoir de certains avantages, ni extorquée par une personne en position d'autorité.

Ces règles ne s'appliquent, bien entendu, que lorsque des déclarations sont faites par l'accusé et sont remises aux autorités. Mais on constate à présent de plus en plus souvent que les autorités—ce qui est plus dangereux que jamais—la police ou la Couronne—font admettre l'accusé arbitrairement dans un hôpital psychiatrique, aux fins d'observation et de traitement, et le remettent aux mains d'un psychiatre ou d'un psychologue pour obtenir une déclaration que la police ne serait pas autorisée à accepter comme preuve. Il s'agit ici de médecins et non pas de personnes en position d'autorité et souvent l'accusé leur fera confiance.

J'ai à l'esprit certaines causes où la stabilité ou les fonctions mentales de l'accusé sont mises en question. Il s'agissait d'une personne qui, après avoir été admise dans un hôpital, a été interrogée par les psychiatres en qui elle avait toute confiance; selon les dires du psychiatre de la Couronne, elle a eu tout à coup un vide mental. Le psychiatre m'a déclaré que lorsque ce genre de vide se produit et que le psychiatre et le psychologue vous posent des questions, la première réaction est de combler le vide. Supposons que la personne interrogée par le psychiatre ou le psychologue comble ce vide en déclarant que c'est elle le coupable, que ça pourrait être elle, qu'elle ne sait pas. Quel effet sa déclaration aurait-elle ensuite sur le jury? Monsieur l'Orateur, si la police ne peut obtenir de témoignages pareils, pourquoi cette pratique serait-elle introduite subrepticement par des médecins engagés par la Couronne au détriment de l'accusé à qui les juges ont donné l'ordre de se soumettre à ces interrogatoires? A mon avis, il s'agit d'une pratique très dangereuse, monsieur l'Orateur, et non seulement dangereuse mais la loi n'est pas très claire sur ce point.

Je peux citer d'autres causes dont une qui me préoccupe et qui a été rappelée cette année, je crois, à propos de l'affaire Vaillancourt devant la Cour suprême du Canada. Il s'agit de la Reine contre Roadhouse, 1934, Causes criminelles du Canada, 61, 191. Elle est rappelée dans l'affaire Vaillancourt, Cour suprême, vol. 1, 1976, rapport 13. Voici ce qu'en disait dans son ouvrage "Admissibility of Confessions", le Pr Kaufman, Montréalais distingué:

Ces déclarations sont évocatrices de culpabilité, et c'est là que surgit le point de droit voulant que ce témoignage soit irrecevable parce que l'accusé, en détention et confié temporairement à quelqu'un pour qu'il reçoive des soins tout en demeurant sous la surveillance étroite de policiers (n'ayant cependant pu entendre les déclarations, dans la mesure où le témoignage permette d'en juger), le médecin doit être considéré en droit comme une personne qui exerce l'autorité.

Mais le tribunal exprima ainsi son désaccord:

La personne exerçant l'autorité est d'ordinaire celle qui est chargée de «l'arrestation, de la détention, de l'interrogatoire ou du procès» de l'accusé . . . Le Dr Shaw s'est vu dans la même position que la femme d'un policier qui, ayant effectué l'arrestation, conduit d'abord l'accusé chez lui pour qu'il y reçoive les premiers soins des mains de sa femme dans les circonstances exposées dans le cas qui nous intéresse. La police n'avait pas demandé au médecin d'agir en son nom et ce dernier ne remplissait aucune fonction . . .

La déclaration faite aux médecins a donc été acceptée comme preuve. Je dis que c'est là un procédé dangereux, monsieur l'Orateur. Si mon discours a fait la moindre impression, j'espère qu'on retiendra que la liberté d'action et l'indépendance du sujet comptent plus que tout. La Chambre connaît, je pense, mes vues au sujet du crime, monsieur l'Orateur. Certes, ceux qui commettent . . .

M. Benjamin: Vous êtes contre.

M. Woolliams: Je suis, certes, contre la mauvaise sorte de preuve. Il vaut mieux laisser en liberté une personne coupable

que de pendre dix innocents ou de les envoyer en prison. Je dis que le ministre de la Justice devrait s'occuper de cette affaire.

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant que, pour ma part, je crois que la seule preuve qui devrait être acceptée est celle qui a subi le test de la vérité. Lorsqu'une personne est poussée ou incitée faussement ou frauduleusement par des psychiatres ou des psychologues à essayer de combler des lacunes de choses dont elle n'est pas certaine qu'elles sont vraies, ce genre de témoignage devrait être récusé.

Dans les affaires que j'ai mentionnées aujourd'hui, si les mesures que le gouvernement semble vouloir prendre doivent signifier la fin de la liberté, de l'indépendance et du droit fondamental d'être jugé par un jury formé de ses pairs, alors, je n'aurais pas pensé que l'actuel ministre de la Justice voudrait même tenir les cordons du poêle même à titre honorifique.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, je veux émouvoir la Chambre en parlant brièvement de l'alimentation et de l'agriculture. Je vois que le député d'Assiniboia (M. Goodale) attend impatiemment d'apprendre des renseignements précieux pour les répéter à ses électeurs.

Je voudrais aborder un sujet quelque peu différent cet après-midi. Je veux parler d'un problème qui, à mon avis, se pose non seulement aujourd'hui, mais qui se posera demain dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Quant à moi, je crois que d'ici la fin du siècle, nous traverserons une crise due à la pénurie de vivres et de protéines dans le monde. Nous n'avons qu'à examiner les statistiques démographiques. La population du globe s'élève maintenant à environ quatre milliards et nous ne réussissons pas à nourrir tout ce monde. D'après certains, environ 16,000 personnes meurent de faim tous les jours alors que des milliers d'autres meurent des suites de maladies causées par la malnutrition.

Si la tendance actuelle se poursuit, la population mondiale risque de doubler d'ici l'an 2000. Si nous ne réussissons pas à nourrir cette population maintenant, comment le ferons-nous dans quelques années si les programmes de notre gouvernement et d'autres gouvernements ne sont pas radicalement modifiés? Nous devons nous rendre compte que notre pays ne peut évidemment pas nourrir tous les affamés du monde. Ce serait une erreur de penser que nous pourrions être une corne d'abondance pour le reste du monde. Je crois que nous avons un rôle à jouer dans l'alimentation d'autres populations en optimisant notre production alimentaire. Notre premier objectif national doit être d'aider d'autres pays à devenir autonomes et à se suffire en matière d'alimentation. Nous devons leur founir une technologie et des moyens leur permettant de produire des volumes suffisants de produits alimentaires pour nourrir tous leurs habitants.

Nous devons non seulement nous préoccuper du problème de la nutrition dans le monde mais aussi chez nous. Bien des gens pensent que le Canada ne connaît aucun problème alimentaire parce que nous avons une production efficace et que personne ne souffre de la faim. La question n'est pas aussi simple que cela, monsieur l'Orateur. D'après une étude de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, environ 70 p. 100 des Canadiens qui vivent grâce à une pension de vieillesse manquent de calcium. Pourtant, nous avons eu dernièrement un excédent de divers produits laitiers. Avant de disparaître, cette commission a dit qu'environ 40 p. 100 des journées d'hospitalisation au Canada avaient probablement quelque chose à voir avec la malnutrition.

Une voix: Et l'alcool.

M. Nystrom: L'alcool aussi. Pensez un peu aux saletés que l'on consomme—les étudiants boivent du coca et du pepsi, mangent des hot dogs et des hamburgers, des frites, des bonbons, des tablettes de chocolat, et toutes sortes d'aliments qui ne sont vraiment que de la saleté. Je suis heureux que le ministre d'État de la Santé et du Sport amateur (M^me^ Campagnolo) soit ici parce que je sais que ce problème l'intéresse. Avec des politiques raisonnables et des programmes adéquats, nous pourrions nous débarrasser des distributeurs de coca et autres choses que l'on trouve dans les écoles et les remplacer par du lait et des fruits et des légumes frais.

S'il est vrai que, comme l'a dit la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, 40 p. 100 des journées d'hospitalisation ont quelque chose à voir avec la malnutrituion, pensez un peu à ce qu'un bon programme de nutrition permettrait d'économiser sur les frais de soins de santé et d'hospitalisation. On pourrait prévenir bien des maladies et des problèmes de santé. Nous n'aurons toutefois pas de bonnes politiques au Canada si nous ne mettons pas sur pied un programme alimentaire et agricole complet qui tienne compte des intérêts du producteur et du consommateur. Nous avons besoin d'un programme agricole qui garantisse un revenu raïsonnable aux agriculteurs et qui leur permette de rester sur leur terre. D'autre part, nous avons besoin d'un programme qui encouragera la production alimentaire destinée aux consommateurs au coût le plus bas possible, pour que tous les Canadiens puissent acheter des aliments sains à des prix raisonnables.

● (1630)

Je vois bien des difficultés sérieuses devant nous. Je vois une crise qui menace notre pays. Je vois, comme le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), le danger que les sociétés agricoles puissantes constituent pour le mode de vie des agriculteurs, une vente dirigée, des organisations agricoles et des fermes individuelles. Je redoute une crise concernant l'utilisation de nos terres agricoles.

Considérons les possibilités de notre pays. Nous sommes un des rares pays du monde capables de produire de forts excédents alimentaires, si nous le voulons vraiment. Si nous cultivons tous les aliments que nous pouvons, nous contribuerons au bien-être des peuples du monde, nous fortifierons notre économie rurale, nous permettrons aux agriculteurs de prospérer et nous renforcerons l'économie de notre pays, car le résultat ultime de cet effort sera le plein emploi. Monsieur l'Orateur, nous comptons ½ p. 100 de la population mondiale et 3 p. 100 des terres agricoles arables du monde. Qu'arrive-t-il à ces terres? Peu de contrôle est exercé sur ces terres un peu partout au Canada. Tous les jours, une grande partie de nos bonnes terres ne servent plus à la production. On n'a qu'à regarder les statistiques pour comprendre ce qui arrive. C'est terrible.

Nos centres urbains couvrent 0.4 p. 100 de la superficie de notre pays. Et, souvenez-vous, une grande partie de nos terres ne peuvent servir à l'agriculture. Seulement environ 4 p. 100 conviennent à l'agriculture. La plupart de nos centres urbains, de nos villes, de nos banlieues et de nos usines, de nos routes et de nos lignes hydro-électriques, etc., accaparent des terres

agricoles de première qualité. La majeure partie de l'expansion urbaine au Canada se fait au détriment de bonnes terres agricoles arables. Si la population urbaine du pays double, la quantité de bonnes terres agricoles disponibles diminuera d'un tiers. Si la population urbaine du Canada double, et elle doublera avant bien des années, et si nous ne faisons rien pour préserver nos terres agricoles, nous en perdrons le tiers. Nous éprouverons alors de graves difficultés.

Il y a quelque temps, la revue *The Agrologist* affirmait qu'étant donné nos habitudes alimentaires et les techniques actuelles, notre pays pourrait nourrir 50 millions de personnes. D'autre part, si nous commençons à réduire la superficie des terres arables, bientôt nous ne pourrons produire assez pour nous nourrir nous-mêmes et nous devrons importer des aliments.

Je le répète, seulement 4 p. 100 de notre superficie peuvent servir à des fins agricoles. C'est-à-dire 164.15 millions d'acres de terres arables; actuellement nous exploitons 107.8 millions d'acres. Dans la plupart des régions, seules les meilleures terres agricoles sont cultivées. Règle générale, on délaisse les terrains moins productifs, car les frais d'exploitation sont élevés. Chaque fois que la population de notre pays s'accroît de 1,000 habitants, ces 1,000 personnes accaparent entre 360 et 1,700 acres pour construire des maisons, des écoles, des routes, etc. La croissance des régions urbaines gruge les bonnes terres agricoles. Ces terres ne serviront plus à produire des aliments à l'avenir. Pourquoi laissons-nous faire? La terre ne pousse pas dans les arbres. Monsieur l'Orateur, quand on la recouvre d'asphalte, la terre ne produit plus d'aliments.

Quelle est la raison de cet état de choses? Ces questions sont fonction du libre jeu du marché, du marché présumé libre. Presque partout dans notre pays, autour des grands centres, les promoteurs exercent un contrôle absolu sur l'aménagement des terrains. On a très peu fait pour protéger les terres arables, pour s'assurer qu'elles servent à des fins agricoles non pas à l'expansion des villes, des routes et des usines. Dans la mesure du possible, ces installations devraient être érigées ailleurs que sur les bonnes terres. Monsieur l'Orateur, 96 p. 100 de la superficie de notre pays sont impropres à l'agriculture.

La situation actuelle s'explique par le manque d'initiative du gouvernement fédéral. Il n'a rien fait pour préserver les terres agricoles et n'a pas su élaborer une politique agricole adéquate pour assurer l'avenir de notre pays. Pour autant que je sache, deux provinces seulement ont entrepris de préserver les terres agricoles. L'une est la province de la Saskatchewan qui a établi avec succès une réserve foncière; l'autre est la Colombie-Britannique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: . . . qui a légiféré sur la préservation des terres agricoles pour une utilisation strictement agricole. Les autres provinces, les gouvernements libéraux et conservateurs et les hommes politiques ont eu pour politique que les gouvernements, les provinces et les municipalités ne devraient pas faire obstacle à la libre entreprise. Selon eux, l'avenir du Canada doit être laissé entre les mains de promoteurs et de spéculateurs. C'est impossible, monsieur l'Orateur, si nous voulons produire assez de nourriture pour les Canadiens et aider les autres peuples du monde. Il faut faire face au problème. Je ne vois pas comment un libéral peut prétendre que le gouvernement fédéral a montré de l'initiative dans ce domaine. Le problème est très grave et il s'aggravera davantage d'ici 20 ou 25 ans si nous n'intervenons pas.

Si nous voulons produire assez de nourriture à l'avenir, nous devons garantir que les agriculteurs restent sur leurs terres et ont un revenu stable. J'ai entendu dire il n'y a pas longtemps que nos agriculteurs étaient prospères à l'heure actuelle et que les prix du grain étaient élevés. Monsieur l'Orateur, les prix agricoles ne sont pas stables. Les prix sont élevés pour le céréaliculteur; mais le prix a récemment baissé de $1.04 le boisseau. Les prix sont plus bas qu'il y a trois mois. Le prix d'autres produits agricoles est aussi en train de baisser. Par exemple, nous sommes tous au courant des difficultés des naisseurs de l'Ouest du Canada. Bon nombre d'entre eux ont fait faillite. Bon nombre de ceux qui ont une exploitation agricole diversifiée éprouvent de graves difficultés.

Dans ma circonscription et celles du député de Regina-Lake Centre, il y a beaucoup de pauvreté rurale. Bon nombre d'agriculteurs de ma circonscription n'ont pas l'eau courante et n'ont pas les autres avantages de la vie moderne que tous les députés considèrent comme normaux. C'est le cas aussi d'agriculteurs partout au Canada, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans d'autres régions. Leur situation est la même.

Je mentionne ces problèmes pour indiquer que nos mesures de stabilisation ne sont pas le seul remède; si elles l'étaient, les agriculteurs ne seraient pas obligés de quitter leur terre. Trop de décisions qui touchent la terre sont prises par de grandes sociétés. Le petit producteur est souvent oublié. Des compagnies comme Cargill, que le député de Regina-Lake Centre a mentionnée, viennent s'établir au Canada et exercent un contrôle de plus en plus grand sur l'industrie de l'alimentation et le prix des aliments. La domination de ces compagnies menace le mode de vie des Canadiens. Voulons-nous que ce secteur important qui est l'agriculture soit aux mains d'un groupe de plus en plus restreint ou voulons-nous maintenir notre mode de vie actuel? Voulons-nous maintenir ce que préfèrent la plupart des fermiers, c'est-à-dire un système de vente dirigée, des syndicats de blé, des coopératives et des offices de commercialisation qui donnent aux fermiers une certaine autorité sur le marché?

Examinons maintenant quelques-unes de nos autres difficultés. Il y a quelques temps déjà, le ministre des Transports (M. Lang), responsable en outre de la Commission canadienne du blé, a placé les grains de provende sur le marché libre. Ce faisant, il a ébranlé les bases d'un revenu agricole stable. Il a autorisé la vente des provendes à la Bourse des grains de Winnipeg, et a ainsi permis à la Bourse, à laquelle est lié le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), d'influer directement sur le prix qu'obtenait le fermier pour ce produit. Le député de Regina-Lake Centre a montré, chiffres à l'appui, comment les grandes corporations multinationales qui s'intéressent au commerce des grains envahissent les Prairies. Il nous a dit ce qui arriverait si elles devaient construire d'immenses élévateurs intérieurs. Quelle est la position du parti conservateur quant à ces immenses élévateurs intérieurs que l'on construit ou dont on envisage la construction dans les provinces des Prairies? Résultat: partout dans les Prairies, les petits élévateurs disparaîtront et les sociétés géantes deviendront de plus en plus riches et puissantes.

● (1640)

Qu'est-ce qui va se passer dans le monde rural avec l'abandon de toutes ces lignes de chemin de fer? Qu'est-ce qui va arriver au consommateur si on ne fait rien face à l'immense pouvoir des conditionneurs, des détaillants et des grossistes de notre pays? Qu'arrivera-t-il lorsque les sociétés auront encore grossi et décideront encore plus du prix que les gens doivent payer pour les aliments? Il suffit de se reporter au dernier rapport de la Commission de surveillance du prix des denrées alimentaires, selon lequel il y a quatre grands détaillants dans notre pays, Weston-Loblaws, Safeway, Dominion Stores et Steinberg. Ils contrôlent la plus grande partie des marchés de détail de l'alimentation au Canada. Dans des régions comme les Prairies, trois ou quatre de ces grosses sociétés contrôlent 80 à 90 p. 100 du marché. Peut-on parler de concurrence lorsque ces géants se mettent d'accord? A mon avis, il n'y en a plus.

Si les grosses sociétés comme Cargill Grain, Continental Grain, ou d'autres au sud de la frontière, se mettent à produire à leur tour, que va-t-il advenir du prix des denrées alimentaires au Canada? L'alimentation est un domaine trop important pour qu'on l'abandonne aux soins du secteur privé. Tous les Canadiens ont droit à la nourriture et son prix devrait être réglementé par ceux qui produisent des denrées ainsi que par ceux qui les consomment.

Il faudrait accorder davantage d'aide aux agriculteurs, surtout aux petits exploitants et à ceux qui veulent le devenir. Il faudrait établir des offices de commercialisation des produits agricoles pour que les producteurs aient leur mot à dire sur la rénumération qu'ils touchent. Il suffit d'examiner un secteur particulier pour comprendre ma pensée. C'est celui du naisseur. Des éleveurs de ma circonscription m'ont dit dernièrement qu'ils avaient vendu des veaux de lait pour $30, $20 et même $15. Et pourtant, regardez ce qui se passe quand l'acheteur va se procurer cette même marchandise chez Weston-Loblaws, Safeway ou dans un des magasins Steinberg ici à Ottawa. La baisse de prix infligée au producteur ne signifie nullement que la ménagère ou tout autre consommateur paiera sa viande moins cher.

C'est un vrai crime que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) commet toutes les fois qu'il prend la parole à la Chambre pour nous resservir toutes ces balivernes à propos de l'agriculture et nous dire combien il est difficile de faire quoi que ce soit pour les naisseurs, même s'il n'a élaboré aucun programme à leur intention. Les provinces ont dû prendre l'initiative de venir en aide aux naisseurs. L'Alberta a investi 40 millions de dollars dans un programme. La Saskatchewan a versé 32 millions de dollars pour empêcher les naisseurs de mettre fin à leur activité. Pourtant, le ministre de l'Agriculture refuse toujours de financer un programme visant à venir en aide aux naisseurs. Le naisseur ne sera pas le seul à souffrir. Ce n'est pas seulement le fait que le petit exploitant agricole devra cesser son activité. A la longue, c'est le consommateur qui en souffrira.

Les agriculteurs s'empresseront de vendre leurs vaches lorsque le prix du bœuf au producteur baissera. Dans quelques années, le Canada connaîtra une pénurie de bœuf. Les prix grimperont en flèche, en raison du monopole qu'exercent les grossistes et les détaillants. Le consommateur se fera voler, obligé qu'il sera de payer des prix exorbitants. Le gouvernement aura alors un véritable problème sur les bras. Si les bovins et la viande de bœuf sont laissés sur le marché ouvert et si les prix de ces produits sont à la merci des spéculateurs, des sociétés géantes, des entreprises de salaison et des commerces de détail, le problème sera considérable. Ce dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est d'un bureau ou d'un office national de commercialisation de la viande de bœuf qui en stabilisera le prix au Canada. Le ministre de l'Agriculture dit être en faveur de cela. J'aimerais le voir prendre l'initiative d'en promouvoir l'idée.

Le ministre devrait organiser un référendum pour déterminer si oui ou non les éleveurs de bovins canadiens veulent un office de commercialisation. Si pareil référendum avait lieu, on voterait sûrement oui de façon retentissante. Il se trouve peut-être de vastes fermes d'élevage dans la circonscription du député d'Assiniboia. Par ailleurs, s'il visite ma circonscription, il constatera que la vaste majorité des agriculteurs veulent un office de commercialisation du bœuf. Je n'ai qu'à mentionner la réunion tenue il y a quelques jours dans le nord-ouest de la Saskatchewan. En colère, le groupe d'agriculteurs qui y étaient rassemblés ont réclamé à grands cris un office national de commercialisation du bœuf. Partout dans ma circonscription de simples agriculteurs, et non pas les gros éleveurs de bétail se forment en associations. Ils ne croient pas que l'Association canadienne des éleveurs de bovins soit leur porte-parole. Ils souhaitent qu'on établisse un office national de commercialisation. Ils veulent jouir d'une certaine protection sur les marchés. Pourquoi faut-il que ce soit la Canada Packers, la Burns, nos grandes chaines de détail ou les spéculateurs des États-Unis qui déterminent le prix de leur labeur? Pourquoi pas un office de commercialisation du bœuf pour que les éleveurs aient un certain droit de regard sur les prix qu'ils obtiennent pour leurs produits? Les éleveurs devraient pouvoir retirer un certain bénéfice de leur travail.

Je suis parfois plutôt las de l'Association canadienne des éleveurs de bovins et de leurs porte-parole politiques comme les députés d'Assiniboia, de Saskatoon-Humboldt et certains autres conservateurs qui disaient il y a quelques années qu'ils ne voulaient ni de la participation ni de l'intervention du gouvernement, qu'ils étaient des entrepreneurs libres dans un marché libre. Maintenant, le prix du bœuf est à la baisse et ces membres de l'Association des éleveurs voudraient de l'aide. Ils prétendent qu'ils sont mal servis dans cette prétendue économie de libre entreprise pour laquelle ils ont combattu. Il faudrait maintenant aider les petits producteurs de bœuf. Il faudrait en même temps voir à leur procurer un office ou un organisme de commercialisation en période d'abondance comme en période de disette. Soyons un peu logiques dans notre politique du bétail.

J'aimerais parler d'autre chose avant que mon temps de parole ne soit écoulé. Une très importante question fera bientôt l'objet de débats dans les Prairies. Il y a quelques années, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a soustrait les grains de provendes au mandat de la Commission. Il avait promis aux céréaliculteurs de l'Ouest un référendum sur la question du retrait des provendes de l'autorité de la Commission. Récemment, il annonçait la tenue d'un référendum. Ce sera peut-être un peu tard, mais il dit qu'il y en aura un. Nous ne savons pas quelle question sera posée ni qui aura le droit de voter. Nous voulons que le ministre fasse en sorte que

toutes les céréales produites par les agriculteurs des Prairies tombent sous le coup de la Commission canadienne du blé.

La lutte sera sérieuse dans les Prairies. Les grosses sociétés, la Bourse des grains de Winnipeg, le parti libéral et un bon nombre de députés conservateurs voudront laisser les grains de provendes sur le marché libre. Il va y avoir de la bagarre. Ce sera l'une des plus farouches que nous ayons jamais connue dans les Prairies. Permettez-moi de citer le *Globe and Mail*. Dans son numéro du 15 octobre ce journal publiait un article intitulé «Plébiscite sur la commercialisation des grains: une épreuve cruciale pour les producteurs». J'en extrais le passage suivant:

● (1650)

Le plébiscite qui va avoir lieu sur le système de commercialisation des grains au Canada s'annonce pour le secteur privé des céréales comme l'une des épreuves les plus cruciales de son histoire, dit M. R. S. Ennis, président de la bourse des denrées de Winnipeg.

Le président n'a pas caché qu'il cherchait à influencer le vote des agriculteurs en faveur du maintien du secteur privé dans le commerce des céréales. «Au cours de l'année qui vient, il va falloir que chacun de nous fasse connaître au public les avantages du circuit libre».

La bourse des grains de Winnipeg participera à cette campagne. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que mon parti lui aussi va y prendre part, mais dans l'opposition nous soutenons que le gouvernement devrait savoir pourquoi il doit faire relever tous les grains des Prairies de la Commission du blé. Si le député d'Assiniboïa n'est pas d'accord, il pourra quand il le voudra venir débattre cette question avec moi, dans ma circonscription. Mais je suis absolument certain que les syndicats du blé de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, de même que l'Union des producteurs de grain, le syndicat national des agriculteurs, la Fédération de l'agriculture et les gouvernements du Manitoba et de Saskatchewan pensent comme moi que tous les grains des Prairies doivent être placés dans le circuit de la Commission du blé.

M. Woolliams: Attendez que les producteurs aient la possibilité de voter!

Une voix: Et l'Alberta?

M. Nystrom: Je ne sais pas ce qu'en pense «Pierre le Rouge» et ses copains de l'Alberta, mais je connais l'opinion du premier ministre de la Saskatchewan. Je sais ce qu'en pense le premier ministre du Manitoba. Je sais ce que pensent les organismes agricoles. Je sais aussi ce qu'en pensent certaines associations agricoles libérales comme par exemple les producteurs de blé de Palliser. Ils sont de l'autre côté de la barricade, ils se battent pour qu'on mette les grains dans le circuit libre. Mais pourquoi faut-il permettre qu'on spécule sur les aliments comme des dés au casino?

M. Woolliams: Pourquoi faut-il que les agriculteurs touchent moins que le cours du marché?

M. Nystrom: Pourquoi faut-il que la production de l'agriculteur soit à la merci des spéculateurs?

M. Benjamin: Parasites!

M. Nystrom: Pourquoi, après avoir produit ces aliments, l'agriculteur n'en partagerait-il pas tous les bénéfices avec le consommateur, ce qui permettrait à ce dernier de payer moins cher? Voilà la question importante que nous nous posons dans l'Ouest. Cette question se pose depuis un certain nombre d'années, et nous croyions l'avoir réglée jusqu'à ce que le ministre des Transports commence à jouer avec les pouvoirs de la Commission du blé.

Je me souviens que mon grand-père me racontait des histoires il y a quelques années au sujet de l'époque avant la Commission du blé. Il me disait qu'à l'automne, les agriculteurs vendaient leur grain, car ils devaient payer des impôts, vêtir leurs enfants pour l'hiver et faire face à un certain nombre d'autres dépenses saisonnières. Alors, ils allaient tous aux élévateurs pour vendre leur grain. Ils n'avaient aucune influence; il n'y avait pas d'office de commercialisation. Le prix baissait donc de quelques cents le boisseau. Mais pendant l'hiver, les spéculateurs qui avaient acheté ce grain pouvaient le revendre beaucoup plus cher qu'ils l'avaient payé. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons une commission du blé qui veille à ce que le blé soit payé un prix uniforme, et notre parti désire placer tout le grain sous la surveillance de la commission.

Donc, je propose, appuyé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Qu'on modifie l'amendement en y insérant, après les mots «d'Australie et de Nouvelle-Zélande» les mots suivants:

«la nécessité de charger la Commission canadienne du blé de la commercialisation de tous les grains des Prairies».

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter les motionnaires de la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. Il faut reconnaître que nos collègues de Restigouche et de Lafontaine-Rosemont (MM. Harquail et Lachance) sont des députés sérieux et dévoués au service de leur circonscription. De plus ils se sont avérés des parlementaires accomplis tant à la Chambre des communes qu'aux comités.

Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour développer deux thèmes. Le premier m'intéresse personnellement, soit celui des minorités francophones hors du Québec, et le deuxième est peut-être un thème qui intéresse plus particulièrement ceux qui ont à cœur la «bilinguisation» ou l'apprentissage d'une langue seconde, c'est-à-dire les problèmes auxquels on fait face actuellement au Canada relativement à l'apprentissage des langues et au rôle fort important du gouvernement fédéral dans ce domaine. Jusqu'où pouvons-nous aller, nous, du gouvernement fédéral, dans les matières d'éducation, sans enfreindre l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Monsieur le président, j'ai eu l'occasion cette année de voyager à titre de secrétaire parlementaire à travers tout le pays. J'ai donc pu rencontrer des Canadiens, soit de l'Est ou de l'Ouest. En plus d'accomplir mes fonctions officielles, j'ai essayé de susciter chez ces gens des réactions ou des commentaires relativement au genre de Canada que nous devons bâtir.

J'ai eu l'occasion de lire, comme tous les députés de la Chambre d'ailleurs, des citations erronées, tant à Vancouver qu'à Edmonton, à Ottawa, à Halifax, à Québec ou ailleurs. J'aimerais vous en lire quelques-unes qui ne seront pas des surprises. Voilà la première citation erronée:

The Federal government is shoving French down English throats.

La deuxième citation erronée:

Bilingualism is a goal of the Liberal party alone.

La troisième citation erronée:

Les Canadiens français en dehors du Québec ne sont que folkloriques, ils s'assimilent à la majorité anglophone à un rythme effarant.

Les quelques énoncés, monsieur le président, que je vous lisais ne sont pas le fruit de préjugés de certains journalistes mais bien des mots lus et entendus de la bouche de Canadiens. Nous faisons face, en vérité, à un véritable problème national. L'intolérance, le sectarisme, voire même les banalités superficielles, frisent souvent le racisme mitigé. Le dictionnaire Larousse définit le mot «racisme»: Système qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres, en préconisant en particulier la séparation de ceux-ci à l'intérieur d'un pays ou même en visant à l'extermination d'une minorité.

Évidemment, beaucoup de Canadiens ignorent l'histoire du Canada. Et ce qui est le plus inquiétant, c'est que la majorité des Canadiens, tant dans les provinces anglophones qu'au Québec, ignorent qu'il existe près d'un million de Canadiens qui ont pour langue maternelle le français mais qui ne demeurent pas au Québec.

● (1700)

Je suis heureux, monsieur le président, de parler de ce groupe de Canadiens d'expression française qui demeurent à l'extérieur du Québec, et qui souvent doit s'accommoder de situations difficiles. Il s'agit d'un million de Canadiens sur qui repose l'avenir d'un Canada uni et respectueux des droits des minorités. Ce peuple, hélas trop souvent oublié, existe, et j'en suis. Selon notre compétence, nous pouvons et nous voulons rendre de grands services à notre pays, si on veut bien nous le permettre. Nous avons prouvé notre ténacité et notre persévérance tout en respectant les droits des autres. Nous avons combattu pour nos droits; nous avons surmonté une loi qui défendait l'éducation en notre langue maternelle; nous avons survécu au fait qu'on nous refusait l'éducation dans notre langue subventionnée par les deniers publics; nous avons combattu avec fermeté, et aujourd'hui, désirant une meilleure compréhension, nous continuons à lutter afin d'obtenir la mise en vigueur de lois qui sont censées donner justice.

Les Canadiens français ne sont pas uniquement un autre groupe ethnique. Co-fondateurs de notre pays, ils sont sur un pied d'égalité avec la majorité anglophone. Le Canada a une identité bien distincte de celle de tout autre pays. Le Canada c'est une nation qui regroupe deux cultures dont chacune, par son patrimoine et ses caractéristiques ancestrales, peut travailler de concert avec l'autre afin de produire les résultats de la plus haute qualité. Le Canada compte un troisième groupe qui joue un rôle de plus en plus important et actif dans tous les aspects de la vie canadienne, et ce groupe n'est d'origine ni française, ni anglaise. Je parle évidemment des Canadiens qui proviennent de divers groupes ethniques qui ont délibérément choisi de quitter leur pays d'origine à la recherche d'une vie meilleure et d'un avenir plus prometteur. De leur propre chef, ces personnes ont décidé d'adopter notre pays. Le dictionnaire *Le Robert* définit le vocable *adopter* de la façon suivante: Faire sien en choisissant . . . accepter . . . C'est précisément ce que ces personnes ont fait: elles ont examiné les possibilités d'un avenir meilleur au Canada; elles ont été informées de ce que notre pays avait à leur offrir et en y venant, elles l'ont accepté pour ce qu'il est et en ont fait leur patrie, celle de leurs enfants et des générations futures.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Il est vrai que la plupart de ces néo-Canadiens, après avoir jeté les fondements de leurs nouveaux foyers, ont eu tendance à choisir l'anglais comme nouvelle langue; c'est également vrai qu'ils n'ont pas toujours été sensibilisés à la présence de francophones au Canada ni exposés à la langue et à la culture française. Pour des raisons qui sont éminemment compréhensibles, nombre de Canadiens en sont venus à placer avec les Danois, les Ukrainiens, les Allemands, les Italiens, les Japonais, et j'en passe, les Canadiens français. J'ai remarqué, et dans l'Ouest plus particulièrement, que les groupes ethniques majoritaires emploient souvent l'argument suivant: Ne serait-il pas plus logique et ne serait-il pas plus profitable pour la majorité canadienne-anglaise d'apprendre l'ukrainien, par exemple, plutôt que le français? De tels arguments ne tiennent pas compte du fait que le gouvernement fédéral est celui de tous les Canadiens, qu'il doit se préoccuper du pays tout entier et qu'il doit légiférer en considérant l'intérêt national. A ce titre, le gouvernement central ne répond pas aux besoins d'une ville ou d'une région particulière, il répond aux besoins de l'ensemble du pays. Rien n'empêche les Canadiens de devenir polyglottes. Cela par contre ne saurait être la responsabilité entière du gouvernement fédéral. C'est d'ailleurs une chose que nous encourageons par la politique du multiculturalisme.

Toutefois, le gouvernement fédéral en tant que gouvernement de tous les Canadiens fait face avec sa politique sur les langues officielles à une situation et à des besoins nationaux. C'est là que notre responsabilité demeure et c'est là que nous reconnaissons la politique relative aux langues officielles. Je veux revenir aux citations erronées: *The Federal Government is shoving French down English throats*. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur cette conception fautive qui suscite tant de conflits. Le gouvernement fédéral n'impose le français à personne. A moins que vous ne soyez un fonctionnaire fédéral dont le poste nécessite l'usage du français et de l'anglais, vous n'avez pas à apprendre ni le français ni l'anglais. Certains fonctionnaires sont devenus bilingues mais non pas les citoyens à qui ils s'adressent.

C'est précisément à cause de la décision de ne plus imposer l'anglais aux Canadiens français que le gouvernement a lancé il y a quelque dix ans sa politique sur les langues officielles. Il n'est donc pas question d'imposer ou de forcer qui que ce soit à l'apprentissage d'une langue seconde. Disons simplement que l'objectif immédiat de la loi sur les langues officielles est de rendre bilingue le gouvernement, et non les citoyens qu'il dessert.

Lorsque le gouvernement libéral a proposé la loi sur les langues officielles en 1968, nous avons obtenu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre des communes. Nous pouvons débattre la façon d'appliquer la politique, mais le principe du bilinguisme demeurera inchangé. Évidemment, le gouvernement doit continuer à chercher de nouvelles et de meilleures formules. Personnellement, je suis convaincu qu'il nous faut à tout prix orienter nos priorités vers la survie et l'expansion des groupes minoritaires francophones au Canada.

Si d'un côté il a fallu dépenser des sommes d'argent considérables pour «bilinguiser» une fonction publique fédérale, permettant dans bien des cas à des compétences unilingues de devenir bilingues, je suis convaincu, monsieur le président, de l'importance pour le Canada d'orienter nos priorités nationales vers la survie et de l'expansion des groupes minoritaires fran-

cophones au Canada. Les sommes d'argent dépensées à ce jour dans des programmes fédéraux et provinciaux, quoique considérables, étaient justifiées. Il fallait d'une part modifier une fonction publique à majorité anglophone afin qu'elle soit réceptive et accueillante pour les francophones et les bilingues du pays. D'autre part, il nous faut appuyer l'apprentissage de la langue seconde dans les écoles. Il nous faut maintenant, et le temps presse, apporter une aide sérieuse aux minorités francophones hors du Québec.

Voilà une citation erronée: «Les Canadiens français en dehors du Québec ne sont que folkloriques, et s'assimilent à la majorité anglophone à un rythme effarant.» Les péquistes du Québec le répètent tous les jours. Si une minorité francophone dans les provinces à majorité anglaise n'existe plus d'ici quelque temps, quel est le but de dépenser des millions de dollars pour mettre en place un service bilingue s'il n'existe pas de Canadiens qui parlent le français?

Il est donc pour moi primordial d'accentuer les services aux groupes minoritaires francophones hors du Québec, afin d'assurer justement leur survie et leur croissance. Les minorités francophones hors du Québec sont en grande majorité bilingues. La motivation qui les porte à se «bilinguiser» en bas âge est essentiellement une motivation économique et une réalité sociale. Par contre, dans l'apprentissage de la langue seconde, pour les unilingues anglophones, je ne crois pas me tromper en disant que la motivation pour eux est essentiellement culturelle, et par conséquent beaucoup moins forte.

On a dépensé des millions de dollars pour «bilinguiser» les compétences unilingues. On a parlé de 300 millions de dollars par année. A peine 1 p. 100 de cela est réservé à la promotion, à la survie et au soutien des francophones hors du Québec. On a dépensé également des sommes considérables avec l'aide des provinces pour encourager dans nos écoles l'enseignement des deux langues officielles. Depuis maintenant six ans, le gouvernement fédéral contribue substantiellement à l'éducation des groupes minoritaires de langues officielles et encourage aussi avec ses deniers l'enseignement de la langue seconde. Six ans, monsieur l'Orateur, ce n'est pas long.

Il ne faut pas oublier que dans les provinces où vivent des groupes importants de Canadiens dont la langue maternelle est le français, que ces groupes, dis-je, n'avaient pas une chance égale dans le domaine de l'éducation et que, par conséquent, jusqu'en 1968 la majorité d'entre eux, soit 85 p. 100, abandonnaient les études avant de finir leur dixième année. Ce n'était pas qu'ils étaient plus stupides ou moins motivés, c'était tout simplement qu'ils n'avaient pas à leur portée les fonds qui leur auraient permis de continuer leur éducation dans les institutions privées francophones, ou même dans le système public anglais du temps qui n'était pas conçu à la mesure de leurs besoins.

Monsieur le président, il y a à peine six ans que nous avons en Ontario des écoles secondaires françaises. Nous avons depuis triplé, à Ottawa même et dans la province, nos effectifs scolaires. Tantôt je donnerai des chiffres relativement au nombre d'élèves qui s'y trouvent. L'éducation étant si importante pour toute société, et étant donné la situation historique pénible réservée aux minorités francophones hors Québec, j'aimerais tracer un tableau plus récent et plus encourageant, du moins dans ma province, l'Ontario.

● (1710)

J'ai relevé, monsieur le président, des statistiques récentes sur la fréquentation scolaire de la minorité franco-ontarienne et aussi sur le nombre d'étudiants dans les écoles anglaises qui reçoivent des cours de français, comme langue seconde. Au niveau élémentaire, le nombre d'élèves fréquentant les écoles de langue française en Ontario va en diminuant. Ceci est sans doute dû à un taux de natalité décroissant et aussi, admettons-le, à un taux d'assimilation à la majorité anglophone, ce qui est un peu inquiétant. Depuis l'année scolaire 1969-1970, alors que nous avions 90,397 élèves en Ontario à l'école élémentaire, le nombre d'élèves a baissé progressivement à 77,568 en 1975-1976.

Au secondaire, les chiffres sont plus encourageants et indiquent clairement le bien-fondé de la politique de la province d'Ontario établissant les écoles secondaires françaises en 1969. Depuis l'année 1969, alors qu'il y avait 21,590 élèves aux écoles secondaires françaises, on retrouve en 1975-1976 une inscription s'élevant à 31,442 élèves. Ces diplômés du secondaire s'acheminent naturellement vers une éducation post-secondaire ou universitaire.

Au niveau collégial, nous constatons une augmentation encourageante de la fréquentation des institutions post-secondaires par la minorité francophone. Le Collège communautaire Algonquin, qui compte 6,000 élèves, a sensiblement augmenté son inscription de francophones depuis l'année scolaire 1974-1975. En effet, les élèves inscrits à temps complet aux cours donnés en français constituent maintenant près de 22 p. 100 de la population du collège.

Au niveau universitaire, quatre institutions dispensent des cours de français en Ontario. Il s'agit du Collège de Hearst, de l'Université Laurentienne, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Saint-Paul. Le nombre d'étudiants francophones inscrits dans ces institutions durant l'année scolaire 1974-1975 était de 5,132 étudiants ou 37 p. 100 de la totalité des incriptions dans les institutions susmentionnés. Les projections pour 1977-1978 sont de l'ordre de 5,836 étudiants, ou de 41.1 p. 100.

Il est donc encourageant, monsieur le président, de constater que de plus en plus la minorité francophone en Ontario s'oriente vers une scolarité plus complète et par conséquent une compétence plus grande.

En ce qui regarde le nombre d'élèves d'expression anglaise inscrits aux écoles élémentaires, les statistiques démontrent que de plus en plus on s'intéresse à l'enseignement de la langue seconde en Ontario. Il est intéressant de noter que 569,756 élèves ou 39.1 p. 100 de la population scolaire recevaient des cours de français, langue seconde, en 1971 et que, progressivement, ce nombre s'est accru à 651,609 en 1975, représentant 46.9 p. 100 des élèves anglophones inscrits aux écoles anglaises recevant des cours de français, langue seconde.

Au secondaire, la situation n'est pas si encourageante. Alors qu'en septembre 1971, on comptait 243,135 élèves inscrits aux cours de français, ce qui représentait 42.3 p. 100 de la population ontarienne, en 1975 on n'y retrouvait que 195,234 élèves, ou 32.3 p. 100 de la population totale des écoles secondaires. C'est donc dire qu'il y a une baisse assez forte au secondaire de l'apprentissage de la langue seconde.

Je pense, monsieur le président, que les chiffres que je viens de donner indiquent le sérieux de la politique scolaire vis-à-vis

des francophones de l'Ontario au niveau secondaire, et indiquent aussi le sérieux des parents qui orientent leurs enfants vers l'élémentaire, où on dispense des cours de langue seconde. Tout de même il est inquiétant de remarquer qu'au secondaire il y a une baisse de l'apprentissage de la langue seconde et que les élèves, à cause d'un système très permissif, laissent de côté l'apprentissage des langues, que ce soit l'anglais ou le français.

Un facteur important dans la motivation à l'apprentissage d'une langue seconde est certes le manque de leadership de nos universités canadiennes. En effet, depuis maintenant quelques années, les universités canadiennes ont laissé tomber soit le français ou l'anglais comme pré-requis à l'admission à leurs institutions. Espérons que d'ici quelque temps les universités canadiennes verront le bien-fondé de l'apprentissage linguistique et exigeront à titre de pré-requis que le postulant ait acquis au secondaire une compétence linguistique appropriée.

Si l'on considère le rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation des groupes minoritaires, on aborde le problème du point de vue des politiques linguistiques, politiques qui font partie de la vie quotidienne canadienne. En outre, ces politiques linguistiques doivent être envisagées non seulement du point de vue de leur effet sur l'égalité des chances d'enseignement, mais aussi dans la perspective de la mobilité sociale et professionnelle, ainsi que des rapports entre les populations.

Au Canada, l'anglais est la langue maternelle parlée par 60 p. 100 des Canadiens, le français par 27 p. 100, et une diversité d'autres langues par 13 p. 100. De plus, la population francophone ne se limite pas à la province de Québec. En effet, une population francophone se retrouve également au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et en Alberta. Enfin, dans certaines provinces comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard, certaines régions ont une population qui est en majorité francophone.

A cette division linguistique principale, anglais-français, il faut ajouter les différences linguistiques des populations d'origine indienne ou esquimaude, ainsi que les différends émanant des groupes très diversifiés qui souhaitent maintenir le contact avec leur culture d'origine. Cette dernière catégorie est composée de près de trois millions de personnes. Ainsi donc, au bilinguisme officiel vient s'ajouter le multiculturalisme. Nul besoin de rappeler à la Chambre que la Confédération s'est fondée en vertu d'un accord établi entre deux communautés linguistiques distinctes, fait qui est souligné par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Depuis 1969, la Loi fédérale relative à l'institution de deux langues officielles vient renforcer le caractère bilingue du Canada. En effet, cette loi stipule que les langues française et anglaise sont les langues officielles du Canada et qu'elles possèdent et jouissent du statut d'égalité ainsi que de l'égalité des droits et des privilèges quant à leur utilisation dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement canadien. L'option ainsi choisie consiste à admettre que le Canada est à même de permettre aux deux langues et, par voie de conséquence, aux deux cultures anglaise et française de participer à la vie économique, sociale et politique à travers tout le pays. A ces fins, le gouvernement fédéral a élaboré un programme d'aide considérable aux provinces, en vue de leur permettre la mise en place de l'enseignement dans la langue minoritaire et de l'anglais ou du français, selon le cas, de la langue seconde. L'aide fédérale est de l'ordre de près de 100 millions de dollars par année.

[M. Gauthier (Ottawa-Vanier).]

Conformément aux pratiques canadiennes, ce sont les provinces qui assurent l'exécution des programmes fédéraux de soutien au bilinguisme. Par voie de conséquence, la mise en œuvre des politiques relatives au bilinguisme suit des voies diverses et fait appel à des structures différentes. Cette question de l'aide à l'enseignement bilingue illustre bien toutes les difficultés et les ambiguïtés que l'on constate lorsque le gouvernement fédéral se montre disposé à octroyer des crédits et que les provinces, pour des raisons d'ordre constitutionnel, veulent éviter jusqu'à l'apparence d'une collaboration avec lui.

Étant donné la difficulté de ces relations, il est difficile de dire si l'objectif de l'aide au bilinguisme pourra être réalisé par l'intermédiaire de l'enseignement. Je reconnais comme bien d'autres le bien-fondé de cet espoir et la bonne volonté à rejoindre l'objectif. Il reste que la mise en œuvre du bilinguisme dans les écoles connaît des succès divers. On reconnaît assez facilement le succès des programmes d'immersion dans les écoles maternelles, primaires et secondaires. Toutefois, il faut reconnaître l'insuffisance du nombre des cours organisés et la pénurie de professeurs qualifiés dans ce domaine. A ce chapitre, des efforts vaillants sont déployés afin de permettre par le truchement de bourses à près de 5,000 professeurs de suivre des cours de perfectionnement et de recyclage. Depuis 1973, un effort a été fait dans le domaine de la formation des professeurs, effort qui devrait permettre d'améliorer considérablement la qualité de la préparation de ces derniers à l'exercice de leur profession.

Je suis de ceux, monsieur le président, qui ont souvent critiqué l'utilisation par les provinces des fonds en provenance du fédéral et qui auraient dû être affectés au programme des langues officielles. Je partage les doutes de plusieurs en ce qui a trait à l'utilisation de ces fonds, et je reconnais des limitations constitutionnelles restreignant le fédéral dans son rôle de chien de garde en ce qui a trait à l'élaboration des programmes et à la disposition des fonds.

Les francophones vivant à l'extérieur du Québec déplorent souvent le manque de structures administratives et pédagogiques; ils nous rappellent souvent les pouvoirs locaux des conseils scolaires, peu disposés à favoriser l'établissement d'écoles de langue française ou encore de cours d'apprentissage de langue seconde; et finalement, on rencontre souvent une position qui veut «bilinguiser» les institutions de ces francophones du Canada, ce qui n'est pas de nature à les aider à conserver leur langue et ce qui n'encourage pas d'après moi la connaissance de l'anglais.

Il est certain que le bilinguisme constitue un des problèmes politiques les plus importants de la fédération ou de la confédération canadienne et celui-ci, malgré les progrès réalisés, peut avoir des répercussions capitales sur la politique de l'enseignement. La difficulté essentielle provient du fait que bien que le français soit considéré au même titre que l'anglais comme l'une des deux langues constitutives, cette position n'en demeure pas moins inégale.

C'est ainsi qu'implicitement ou explicitement, la minorité francophone au Canada exige, face aux risques d'anglicisation, une protection particulière plus grande que celle de l'égalité officielle. Les francophones, et particulièrement ceux hors-Québec, affirment, non sans raison, que l'élément francophone

constitutif de la fédération canadienne est essentiel à la création et au maintien des identités nationales distinctes. En effet, sans l'attachement des francophones à leur langue et à leur culture, cette identité nationale se serait dissoute dans le contexte plus vaste de l'Amérique du Nord anglophone. Cette raison suffit pour justifier la nécessité avec l'appui du gouvernement fédéral de prendre des mesures en faveur d'une culture française au Canada, puisque c'est la seule façon de créer une conscience nationale canadienne qui incorporerait les deux cultures linguistiques.

Les dépenses affectées à l'amélioration de l'apprentissage de la deuxième langue devrait viser surtout à maintenir la langue française comme langue vivante dans toutes les régions des provinces où la collectivité francophone est fortement implantée. A cet effet, j'endosse sans hésitation une recommandation du rapport des examinateurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur la nécessité de créer au Canada un Conseil national d'éducation. Dans son rapport, publié en août 1976, les examinateurs de l'OCDE propose la création d'un conseil national d'éducation, financé par le gouvernement fédéral et dont le but serait de promouvoir le développement de la culture française au Canada.

J'invite ici les députés à se procurer une copie de l'étude préparée à ma demande par M. Henri-Georges Belleau du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement et daté du 15 octobre 1976. Je désire remercier et féliciter M. Belleau pour un travail sérieux et fort intéressant. J'avais demandé à M. Belleau de faire des recherches sur deux questions. Premièrement, je lui avais demandé de me résumer le rapport de l'OCDE sur les politiques d'éducation au Canada et, deuxièmement, de se pencher sur la question suivante: Jusqu'où le fédéral peut-il aller en matière d'éducation sans enfreindre l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? J'aimerais lire la conclusion de l'étude de M. Belleau, et je cite:

> Nous avons vu que le gouvernement fédéral n'intervient pas officiellement ou d'une manière directe en matière d'éducation. C'est au moyen de subventions, de transferts fiscaux destinés à l'enseignement post-secondaire, de l'achat de cours par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que le gouvernement fédéral intervient en matière d'éducation . . .
>
> Enfin, en ce qui concerne l'apprentissage de la seconde langue, les dépenses devraient surtout viser le maintien de la langue française comme langue vivante dans toutes les régions des provinces où la communauté francophone est fortement implantée. De plus, les examinateurs de l'OCDE seraient favorables à la création d'un conseil national financé par le gouvernement fédéral, conseil qui aurait pour mission de promouvoir le développement de la culture française.

En conclusion, monsieur le président, si on désire conserver, développer et promouvoir un Canada où le français ne sera pas balkanisé au Québec et folklorique ailleurs, il nous faudra s'attarder à soutenir et maintenir des francophones hors-Québec afin qu'ils soient témoins d'une volonté collective à respecter, à encourager et à maintenir leur survie et leur croissance. Si le français est la chasse gardée du Québec et l'anglais, la chasse gardée du reste du Canada, nous nous acheminons dangereusement vers une séparation. Que sert au fédéral d'avoir un bilinguisme institutionnel pan-canadien, si en fait aucune demande n'existe pour ces services?

Je suis de ceux, monsieur le président, qui ont confiance dans l'avenir, et qui croient sincèrement qu'il est possible de relever le défi d'un Canada respectueux et fier de son histoire, de sa composition et de ses différences. Nous ne parlons pas d'un Canada uniforme, nous parlons d'un Canada uni.

● (1720)

[*Traduction*]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Je ne comptais pas prendre part au débat mais le sous-amendement proposé par le député de Yorkton-Melville (M Nystrom) la circonscription voisine de la mienne, et appuyé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) m'a amené à dire quelques mots. A mon avis, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne saurions appuyer ce sous-amendement. J'estime qu'il n'est pas du tout dans l'esprit des amendements présentés par mon parti et qu'en fait il détruirait la portée de nos amendements, lesquels soulignent l'absence de coordination entre les autorités fédérales et provinciales dans la gestion des affaires agricoles du pays en général. Le sous-amendement nous éloigne en particulier du problème très grave qui se pose aujourd'hui aux producteurs de bœuf, par suite des importations excessives de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande. La question du bœuf est un des problèmes les plus importants qui se posent aujourd'hui à nos producteurs, tant dans l'Ouest que dans le reste du pays. En fait, elle touche aussi les éleveurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis.

Dans son sous-amendement, le député de Yorkton-Melville déclare qu'il faudrait placer la mise en marché de toutes les céréales des Prairies sous une autorité unique, celle de la Commission canadienne du blé. Il va sans dire que cette décision n'appartient qu'aux producteurs. Je rappellerai à mes amis que l'avis des sociétés de mise en commun du blé, de l'UGG et de la NFU ne représente pas nécessairement celui de leurs membres. Il y a des producteurs, en tout cas, qui se sont nettement opposés à ce que les grains de provende soient placés sous l'autorité unique de la Commission canadienne du blé.

Il y a quelque temps, on a procédé à un référendum au sujet du colza. Les producteurs ne souhaitaient pas alors que sa vente relève de la compétence de la Commission canadienne du blé. On peut sans doute penser qu'ils ont tort d'en juger ainsi mais, à mon avis, les députés devraient se rendre compte qu'il appartient avant tout aux producteurs de se prononcer sur le sujet. La Commission canadienne du blé a certainement de gros problèmes car s'il lui est aisé de vendre sur les marchés internationaux et de satisfaire les producteurs et tous les secteurs de notre pays, il n'en va pas de même lorsque la Commission est chargée d'acheter et de vendre sur le marché intérieur.

Que dire des difficultés que nous avons connues en 1969 et en 1970 relativement aux grains de provende? Comment auraient-elles pu être résolues? A mon avis, la question des grains de provende, de la graine de colza et de la graine de lin ne devrait pas être tranchée sans un référendum préalable auprès des producteurs.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 h 30, il est de mon devoir, en vertu des dispositions de l'article 38, paragraphe 4 du Règlement, d'interrompre les délibérations pour mettre aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

● (1730)

La mise aux voix porte donc sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Nystrom, mis aux voix, est rejeté.)

● (1740)

(Vote nº 3)

POUR

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Broadbent
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Firth
Gilbert
Hogan
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Saltsman
Symes—14

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alkenbrack
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Basford
Bawden
Beatty
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caouette
(Villeneuve)
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Cossitt
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Demers
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Grafftey
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hargrave
Harquail
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Holt (Mme)
Hopkins
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Laprise
La Salle
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald
(Egmont)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
MacKay
Maine
Malone
Marceau
Marchand
(Langelier)
Martin
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Muir
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Nowlan
Oberle
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Reynolds
Ritchie
Roberts
Roche
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Sharp
Skoreyko
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Towers
Trudel
Turner
Wagner
Watson
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—188

● (1750)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté. Le vote porte sur l'amendement du député d'Elgin (M. Wise).

(L'amendement de M. Wise, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 4)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Baker
(Grenville-Carleton)
Bawden
Beatty
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Caouette
(Villeneuve)
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Cossitt
Crouse
Darling
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Epp
Firth
Forrestall
Friesen
Gilbert
Grafftey
Halliday
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Laprise
La Salle
MacDonald
(Egmont)
MacKay
Malone
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon
Mitges
Muir
Murta
Neil
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Stanfield
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—85

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

CONTRE

Messieurs

Abbott
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
(Langelier)
Martin
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Railton
Raines
Roberts
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Yanakis
Young—117

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 6 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LES RAPPORTS DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS—DEMANDE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'il est important que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) puisse obtenir une information complète au sujet de la situation qui existe à Statistique Canada, vu surtout que l'article paru dans la *Gazette* de ce matin va plus loin que la déclaration faite par le ministre à la Chambre hier et qu'il importe que soit sauvegardée l'intégrité de Statistique Canada et des fonctionnaires qui y sont employés, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce ordonne une enquête ministérielle complète sur tous les faits et les circonstances entourant les prétendues indiscrétions à Statistique Canada et qu'à la première occasion qui lui sera offerte il fasse une déclaration à l'appel des motions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COALITIONS

LA COLLUSION ENTRE LE «JOURNAL» ET LE «CITIZEN» D'OTTAWA—DEMANDE DE MESURES GOUVERNEMENTALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre recommande instamment au ministre de la Consommation et des Corporations de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à ce qui semble être une connivence entre la direction du *Citizen* et celle du *Journal* d'Ottawa.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'ABANDON DU «GABRIELLA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que 13 marins, à bord du navire *Gabriella* sont morts de froid à 60 milles au large de la côte sud-est de Terre-Neuve et que le centre de sauvetage aéronaval de Halifax n'a pas été en mesure de répondre à l'appel de détresse du *Gabriella,* je propose, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que le ministère des Transports ordonne qu'on ouvre une enquête judiciaire sur l'abandon en mer du MV *Gabriella* et sur la mort de 13 hommes d'équipage.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DEMANDE DE PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE L'ORGANISME CONCERNANT LES FUITES DE SUBSTANCES RADIOACTIVES À ELLIOTT LAKE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion sur une question pressante et urgente. Étant donné la très grave situation qui existe par suite des fuites de substances radioactives à Elliot Lake, la Commission de contrôle de l'énergie atomique étant résolue à maintenir le secret le plus absolu sur les risques que ces fuites font peut-être courir à la population d'Elliot Lake, et puisque les citoyens de cette localité ont le droit de savoir quelles mesures ont été ou seront prises pour évaluer la situation, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ordonne à la Commission de contrôle de l'énergie atomique de publier ses conclusions concernant la situation actuelle, et qu'il établisse une commission d'enquête publique et la charge d'examiner l'ampleur des risques de radiations non seulement pour la ville d'Elliot Lake mais pour tout le territoire avoisinant.

Le logement

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DEMANDE DE DÉSIGNATION PAR LE GOUVERNEMENT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ORGANISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. A cause de la confusion extrême qui règne au sein de l'ACDI du fait qu'on ingore de quel ministre relève cet organisme qui nous coûte un milliard de dollars, je propose, appuyé par le député d'Egmont (M. MacDonald):

Que le gouvernement clarifie la situation immédiatement en donnant au public canadien l'assurance que les activités de l'ACDI font l'objet d'une surveillance quotidienne et en indiquant quel ministre en a la charge et en est comptable au Parlement.

M. l'Orateur: Pareille motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN PLACE DE STIMULANTS À L'INTENTION DES CONSTRUCTEURS DE MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la migration d'investissements et de technologie du secteur de l'habitation du Canada vers les État-Unis, et étant donné que le taux de vacance des logements locatifs, est pratiquement nul dans la plupart des grands centres urbains, ce qui a des conséquences néfastes pour les familles d'autochtones et celles à faible revenu, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de présenter immédiatement un projet de loi qui permettrait aux Canadiens de récupérer ces capitaux et cette technologie qui permettraient d'accélérer la construction domiciliaire au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[M. Rodriguez.]

● (1110)

RADIO-CANADA

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DES MOTIFS DE L'AFFRONT FAIT AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, urgente à cause de ses effets sur les résultats de la campagne électorale dans la province de Québec. Je propose donc, appuyé par le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal):

Que le gouvernement fasse comparaître immédiatement devant le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts les dirigeants responsables de la Société Radio-Canada afin qu'ils expliquent les circonstances entourant l'affront fait récemment au premier ministre de la province de Québec, la réaction de ces dirigeants à l'incident et les mesures qu'entend prendre Radio-Canada pour prévenir à l'avenir semblable atteinte à la liberté de communication au sein d'un organisme de radiodiffusion subventionné par l'État.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LA DATE DE LA VENUE À LA CONNAISSANCE DE L'ANCIEN MINISTRE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DE CERTAINS EMPLOYÉS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pour faire suite aux propos que le ministre a tenus à la Chambre hier, j'aimerais lui demander pour l'instant, surtout à cause des nouvelles qui sont parues dans la presse, s'il en a appris davantage sur les activités commerciales et extra-professionnelles des employés de Statistique Canada concernant les données de cet organisme et s'il peut nous dire maintenant quand son prédécesseur en fonction à ce moment-là s'est rendu compte de ce qui se passait?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je n'ai pas vraiment précisé aux journalistes ce que j'avais dit à la chambre; j'ai répété substantiellement aux journalistes ce que j'avais dit. Je n'ai pas voulu citer de noms, parce que je tiens énormément à protéger la réputation des gens qui ont été pénalisés et qui, selon la Gendarmerie royale du Canada elle-même, n'avaient pas commis d'infractions criminelles. A l'époque, le directeur de Statistique Canada avait informé le ministre de l'enquête menée par la Gendarmerie royale. Quant à moi, je crois que tout a été fait selon les normes en vigueur à l'intérieur de l'administration. S'il y a des gens qui possèdent des renseignements supplémentaires, je les prierais de les transmettre à la Gendarmerie royale du Canada qui, dans de telles circonstances, accomplit toujours un travail à la hauteur de sa réputation.

[*Traduction*]

LA PROTECTION DU SECRET DES RENSEIGNEMENTS ET DE L'INTÉGRITÉ DES EMPLOYÉS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je remercie encore une fois le ministre pour sa réponse. Le ministre a-t-il eu l'occasion depuis qu'il assume son nouveau portefeuille de se renseigner de façon générale sur les activités de Statistique Canada et estime-t-il que la Chambre possède tous les renseignements qu'elle est en droit d'avoir? Selon lui, toutes les mesures adéquates nécessaires ont-elles été prises afin de protéger la confidentialité des données et l'intégrité de cet important organisme ainsi que celle de l'immense majorité des employés qui travaillent là-bas?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, depuis que je suis ministre, j'ai eu l'occasion d'avoir plusieurs rencontres avec le directeur de Statistique Canada, M. Kirkham. Je sais que Statistique Canada prend tous les moyens nécessaires pour protéger la confidentialité des renseignements qu'elle reçoit. M. Kirkham m'a assuré qu'il était lui-même satisfait, mais qu'il prendrait tous les moyens nécessaires pour s'assurer que l'intégrité de cette organisation, qui a une réputation internationale, soit protégée.

[*Traduction*]

M. MacKay: Le ministre convient-il que la vente de données en vue d'un projet personnel, lorsqu'elles proviennent de sources confidentielles, est un grave problème et s'efforcera-t-il de répondre le plus vite possible aux quelques questions que je ferai inscrire au *Feuilleton* aujourd'hui?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je suis convaincu, selon le rapport de la Gendarmerie royale, que les renseignements que les employés pénalisés ont utilisés n'étaient pas confidentiels. Ces renseignements étaient déjà publics. Je vais m'empresser de répondre à toutes les questions de l'honorable député, comme je l'ai fait cette semaine. Je répondrai aux questions qu'il a inscrites au *Feuilleton* aujourd'hui.

[*Traduction*]

LA DATE DE LA VENUE À LA CONNAISSANCE DU STATISTICIEN EN CHEF DES INDISCRÉTIONS DE CERTAINS EMPLOYÉS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Industrie et du Commerce—je me rends compte qu'il n'a pas eu grand temps pour étudier la question. Pourrait-il dire à la Chambre quand le Statisticien en chef de Statistique Canada a été mis au courant des activités qui font l'objet de questions depuis deux jours?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne connais pas exactement les dates ni les autres circonstances. Je suis certain qu'à l'époque le fonctionnaire mentionné par l'honorable député a agi avec diligence et a averti la Gendarmerie royale dans les plus brefs délais, et que celle-ci a fait un rapport à l'effet qu'il n'y avait pas eu d'acte criminel, étant donné les circonstances. Le directeur a imposé les pénalités qui s'imposaient pour une légère indiscrétion de la part des fonctionnaires en cause.

[*Traduction*]

LE CARACTÈRE DE L'ENQUÊTE SUR LES INDISCRÉTIONS—DEMANDE D'EXPOSÉ MINISTÉRIEL

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question; je comprends toutefois ce qui peut l'ennuyer à ce sujet. Puis-je déduire des réponses qu'il a faites aujourd'hui que l'enquête se poursuit, qu'il pense être mieux renseigné avec le temps, et que nous pouvons compter sur une déclaration complète à la fin de cette enquête?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai fait une déclaration à la Chambre hier et cela suffit. On m'a fait un exposé de la situation. Le premier jour où l'on a soulevé ces questions, j'ai demandé au directeur de venir me voir. J'ai attendu que le député de Central-Nova arrive à la Chambre pour donner ma réponse. Cela suffit. Je ne tiens pas à continuer à répondre à des insinuations. Si quelqu'un est soupçonné de conduite délictueuse, la Gendarmerie royale fera une enquête, mais je n'aime pas que l'on fasse sans cesse des insinuations. Si vous avez des accusations à porter, ayez le cran de le faire ouvertement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ma question est très simple: L'enquête est-elle terminée ou se poursuit-elle toujours au ministère? Le ministre est-il convaincu, si elle est terminée, qu'il possède toutes les données?

M. Chrétien: Ces incidents se sont produits il y a deux ans et je pense qu'on a fait le nécessaire à ce moment-là. Je n'ai pas l'intention de poursuivre l'affaire sur la foi des renseignements que je possède. Pour ma part, je suis satisfait. Cela s'est passé il y a deux ans. On a imposé des sanctions. Si le député a des faits nouveaux à me présenter, qu'il le fasse. Je suis là. Je vais défendre l'intégrité de Statistique Canada, comme c'est mon devoir de le faire, et je suis très étonné que le député de Grenville-Carleton essaie de la mettre en doute.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LES PROJETS DE VÉRIFICATION DES FUITES DE SUBSTANCES RADIOACTIVES À ELLIOTT LAKE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En son absence, je la poserai au ministre suppléant. Il paraît qu'un grand nombre de maisons à Elliott Lake sont exposées à des substances radioactives et qu'on y a découvert des niveaux inacceptables de gaz radon. Le ministre peut-il nous dire si la Commission de contrôle de l'énergie atomique a l'intention de faire des prélèvements, afin de nous donner une meilleure idée de ses intentions que n'en a donné le député d'Algoma au *Globe and Mail*?

Questions orales

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La Commission de contrôle de l'énergie atomique fera une déclaration à ce sujet probablement aujourd'hui.

M. Symes: Je suis ravi de l'apprendre. J'espère que la déclaration répondra aux questions que se posent les gens d'Elliot Lake. Le député peut-il assurer à ces gens que pendant l'enquête de la CCEA, le public pourra formuler des critiques et des propositions constructives et que les conclusions de la Commission seront rendues publiques?

M. Dupras: Oui, monsieur l'Orateur.

● (1120)

* * *

L'ÉNERGIE

L'OPPORTUNITÉ DE LA RÉVISION DES NORMES RELATIVES AUX CONCENTRATIONS RADIOACTIVES POUR CERTAINES COLLECTIVITÉS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les normes actuelles fixant les doses limites de radiations sont établies d'après les effets des concentrations radioactives sur l'ensemble de la population, le gouvernement envisage-t-il de modifier ces normes dans le cas de collectivités comme celle d'Elliot Lake, où les travailleurs sont déjà soumis à des doses de radiations plus élevées dans les mines, où certaines eaux sont contaminées et où les fondations de certaines habitations peuvent contenir des concentrations radioactives trop fortes?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiendrai cette dernière question comme un avis.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE L'EXERCICE D'UN CONTRÔLE PLUS SÉVÈRE DES TAUX D'INTÉRÊT—ON DEMANDE S'IL Y AURA DES RENCONTRES AVEC LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné la hausse du taux d'intérêt que nous avons connue depuis ces cinq dernières années, et étant donné qu'il semble que le taux d'intérêt montera encore de ¾ de 1 p. 100 d'ici un mois et que ceci est une des grandes causes du fait que l'inflation est galopante depuis ces dernières années, est-ce que l'honorable ministre peut dire s'il fera quelque chose pour veiller à ce qu'un taux d'intérêt moins élevé existe au Canada prochainement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de suggestions à faire à ce moment-ci au sujet des taux d'intérêt. Comme l'honorable député le sait, le taux d'intérêt est fixé par le marché et par la politique monétaire du gouvernement. La politique monétaire a été déterminée par le gouverneur de la Banque du Canada, après consultation, et a pour but une réduction du niveau de l'inflation au Canada. Et pour cette raison, je ne peux pas proposer à la Chambre, par exemple, une augmentation de la masse monétaire pour réduire le taux d'intérêt.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre.

Avant d'engager la discussion avec la Banque du Canada sur la nouvelle formule que le ministre va présenter, est-ce que le ministre peut dire s'il aura des rencontres avec le gouverneur de la Banque du Canada en vue de réduire le taux d'intérêt, afin que la situation soit plus normale avec nos voisins les États-Unis?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré le gouverneur cette semaine pour discuter de cette question et d'autres questions, mais la réalité continue, nous avons un niveau d'inflation plus élevé que les États-Unis. Avec un tel niveau d'inflation, il est inévitable qu'il y ait une différence entre les niveaux d'intérêt au Canada et aux États-Unis.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LE RÔLE DE L'ORGANISME DANS L'EXÉCUTION DU PROJET DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—LA POSSIBILITÉ DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, comme il semble que le ministre des Travaux publics a quitté la Chambre, j'adresserais ma question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. En tant que ministre responsable de la Commission de la capitale nationale, qui a négocié le contrat de l'ensemble immobilier «Les Terrasses de la Chaudière» pour le compte du ministère des Travaux publics, s'est-il assuré qu'il n'y avait pas eu de conflit d'intérêts lors des délibérations et des négociations qui ont abouti à ce contrat «en bonne et due forme»?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le rôle de la Commission de la capitale nationale s'est limité à l'acquisition du terrain, qui appartenait je crois à l'Hydro-Québec. C'est le ministère des Travaux publics qui a mené les négociations et je suis sûr que mon collègue, qui n'a pas hésité à divulguer tous les renseignements désirés à ce sujet, répondra volontiers à toute question portant sur les négociations proprement dites.

M. Huntington: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines voudra peut-être prendre le temps d'examiner les procès-verbaux des délibérations des divers comités à la suite desquelles ce contrat a été conclu. J'aimerais lui demander s'il sait ou s'il a pris le temps de s'informer qu'au moins deux membres des divers comités de la CCN qui ont étudié ce projet et fait des recommandations représentaient, à un moment ou l'autre lors des délibérations, la société Campeau?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu avoir eu le temps de lire tous ces procès-verbaux. Je ne suis pas au courant de ce fait, mais je me renseignerai.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ DE DIVULGATION PAR LES FONCTIONNAIRES DE RENSEIGNEMENTS AU BÉNÉFICE DE SOCIÉTÉS PRIVÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être qui découle du défi lancé par le ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de renseignements divulgués par des fonctionnaires. Le ministre de l'Industrie et du Commerce voudra peut-être écouter. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait-il s'il est déjà arrivé que ses fonctionnaires aient communiqué des renseignements? Si je le demande, c'est parce qu'après avoir touché mon premier chèque de pension, j'ai reçu une lettre d'un entrepreneur de pompes funèbres m'offrant ses services?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ne vous sentez pas coincé!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon voisin de pupitre espère que mon collègue ne se sent pas coincé.

[*Français*]

Monsieur le président, diverses allégations à ce sujet ont été faites dans le passé, et toutes les enquêtes que nous avons menées indiquent que les renseignements recueillis par des agences extérieures ne semblent pas provenir d'aucune source gouvernementale. L'an dernier, une allégation avait été faite au sujet d'une certaine entreprise américaine; nous avons poussé l'enquête, et il a été démontré que les renseignements recueillis par ces agences privées ne proviennent ni du ministère ni du gouvernement. En fait, dans le dernier cas que nous avons analysé à ce sujet, l'entreprise en cause a convenu de mettre une note précise indiquant qu'aucun renseignement n'était obtenu des gouvernements relativement aux listes de personnes auxquelles elle adressait des renseignements.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA LENTEUR DANS L'OCTROI D'ASSISTANCE AUX RAMASSEURS DE MOUSSE IRLANDAISE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le 16 juillet dernier, l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard réclamait de l'aide pour les ramasseurs de mousse irlandaise, dont la perte de revenu, prétend-elle, menace la région d'un grave marasme. Il semble maintenant que l'Association recevra sa réponse au plus tôt à la mi-novembre, quatre mois après sa requête initiale. Le ministre des Pêches expliquera-t-il pourquoi son ministère a été si lent à répondre, pourquoi un mois et demi s'est écoulé avant que le bureau de Halifax ne soit chargé de faire rapport, et pourquoi il n'a pas décidé en vertu de quel programme une assistance pourrait être offerte?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas toutes les assertions que renferme la question du député. S'il y a eu quelque lenteur, c'est parce que tout le marché de la mousse d'Irlande, dont il s'agit ici, est extrêmement complexe. Les représentants du ministère ont rencontré les membres de l'Association des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, j'attends justement un rapport qu'il faudra examiner avant de faire quelque recommandation, comme l'exige la loi, à l'Office des prix des produits de la pêche, qui rend les décisions. Les conditions du marché pour ce produit sont extrêmement difficiles.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, comme le ministre le sait fort bien, non seulement le marché, mais aussi la récolte depuis un an ou deux, ont baissé considérablement. Compte tenu des enquêtes menées par son ministère et surtout de l'inquiétude que manifeste le ministre à l'égard de la situation du marché, peut-il dire si des mesures sont prises par son ministère pour accélérer les recherches visant à améliorer la récolte de cette matière première et les efforts d'information commerciale fournis par son propre ministère et les autres ministères intéressés?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une activité nouvelle, bien des renseigmements de base n'ont pas encore été recueillis, notamment les conditions possibles d'obtention des permis, les meilleures conditions pour la récolte, etc. Nous avons beaucoup à faire. C'est un domaine nouveau et nous ne possédons toujours pas la réponse à une partie des questions posées par le député.

* * *

LES COALITIONS

L'APPARENTE COLLUSION ENTRE LE «JOURNAL» ET LE «CITIZEN» D'OTTAWA—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le rédacteur en chef du *Citizen* d'Ottawa a dit hier que les éditeurs de son journal et que ceux du *Journal* avaient été forcés de coordonner leurs stratégies et il a ajouté ceci:

> C'est comme au football. Quand les Rough Riders d'Ottawa jouent contre les Alouettes de Montréal, les joueurs ne se font pas de cadeau sur le terrain, mais les propriétaires des deux équipes sont des directeurs de la Ligue canadienne de football. Ils travaillent dans les mêmes bureaux pour s'assurer que la ligue est rentable et qu'elle est bien dirigée.

A la lumière de cette déclaration, j'aimerais que le ministre dise si le directeur de la Direction des enquêtes sur les coalitions lui a communiqué son avis sur cette situation et, dans l'affirmative, qu'il nous dise ce qu'il faut faire.

Questions orales

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas très bien si le député recommande de poursuivre la ligue de football ou les journaux, mais il reste qu'il peut présenter la question qu'il a déjà posée hier de quatre ou cinq manières différentes chaque jour mais je suis obligé de lui fournir la même réponse. J'ai dit que j'étais obligé par la loi de transmettre sa question au directeur et que le directeur fera une enquête sur demande. Je respecte la coutume bien établie qui consiste à ne pas faire d'autres commentaires sur cette question à la Chambre.

● (1130)

M. Nystrom: Étant donné qu'il y a, apparemment, connivence, comme l'a admis hier le directeur du journal dans l'article que j'ai cité, je voudrais demander au ministre s'il a demandé à la direction des enquêtes sur les coalitions d'étendre son enquête à tous les journaux FP et Southam?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je transmettrai simplement la question du député au directeur qui, je n'en doute pas, sera vivement intéressé par les renseignements fournis aujourd'hui par le député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INTERDICTION DES TRANSACTIONS DES FILIALES DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES AVEC LES PAYS SE LIVRANT AU BOYCOTTAGE—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle du projet de loi dont le congrès des États-Unis est actuellement saisi, projet visant à interdire aux filiales des sociétés américaines de faire des affaires avec les pays qui se livrent à un boycottage pour des raisons politiques. La loi en question pourrait arrêter toutes les importations de pétrole arabe aux États-Unis. Bien entendu c'est l'affaire des États-Unis et non point la nôtre, sauf que cette mesure pourrait aussi empêcher 35 p. 100 des importations de pétrole au Canada. Lorsque le ministre s'est rendu à Washington dernièrement pour s'y entretenir avec le secrétaire d'État, cette question a-t-elle été abordée et le gouvernement canadien a-t-il protesté avec véhémence contre la politique, qui n'est que trop fréquente de la part des États-Unis, qui consiste à faire passer des lois dont l'effet s'exerce au-delà des frontières américaines et cause des difficultés économiques aux filiales canadiennes des sociétés américaines.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la mesure à laquelle le très honorable député fait allusion est un projet de loi qui n'a pas été adopté définitivement parce que le Congrès a ajourné ses travaux et mis fin à la session. La mesure dont parle cet article n'est donc pas encore une loi américaine. Le député a tout à fait raison. Pour des raisons évidentes, beaucoup se sont inquiétés de l'effet extraterritorial possible de ce projet de loi, et lorsque j'ai rencontré tout d'abord M. Kissinger aux Nations Unies, à New York, je lui ai bien fait comprendre que si le bill avait été adopté, nous l'aurions sûrement assez mal accueilli—si c'est l'expression qui convient—et nous aurions dû agir. Comme je l'ai dit, à cause de l'ajournement du Congrès, nous n'avons pas eu à en venir là, mais nous avons cette mesure à l'œil en raison des implications extraterritoriales qu'elle peut avoir pour le Canada.

M. Diefenbaker: Je sais tout cela, monsieur l'Orateur, mais le Congrès est toujours saisi de cette mesure, bien qu'elle soit en suspens en raison de l'ajournement. Cependant, tout porte à croire qu'elle sera adoptée. Dans cette perspective, j'aimerais l'interroger sur l'opinion énergique qu'il a exprimée à l'occasion de la récente visite de M. Arat, ministre israélien des affaires étrangères, portant que le Canada était réfractaire à toute idée de boycottage et que le Cabinet allait sous peu énoncer la nouvelle politique canadienne à cet égard. Le cabinet a-t-il pris sa décision et quelle sorte de mesure le gouvernement entend-il prendre à ce sujet afin de venir à bout d'une situation qui déplaît aux Canadiens en général?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, pour les mêmes raisons que le très honorable représentant a invoquées tout à l'heure à propos de la situation aux États-Unis, une mesure législative est une solution qui pourrait être extrêmement difficile à appliquer. En ce qui a trait à la politique de boycottage, je suis heureux d'apprendre au député que d'ici une heure, je ferai là-dessus une déclaration, à l'appui des motions.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE MINISTRE COMPTABLE DE L'ORGANISME

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme on a annoncé que l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures conserve son poste de président de la conférence Nord-Sud sur la coopération économique internationale, j'aimerais demander au ministre s'il est maintenant en mesure de confirmer qu'il est question qu'il demeure aussi comptable envers le Parlement de l'ACDI, organisme au budget d'un milliard de dollars, et qu'une telle démarche aurait pour effet de conférer une certaine uniformité à la politique du gouvernement, afin que le travail de l'ACDI s'accorde avec celui de la conférence Nord-Sud.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il est vrai, du moins pour le moment, que je conserve mon poste de co-président de la Conférence sur la coopération économique internationale. Le secrétaire d'État aux affaires extérieures est comptable envers le Parlement de l'Agence canadienne de développement international.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RECONSTITUTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il s'occupe chaque jour de l'ACDI qui dépense 2.7 millions de dollars par jour, et qu'il songe à reconstituer au cours de la session actuelle du Parlement le sous-comité de développement international, afin que les parlementaires puissent continuer à suivre les activités du bureau de stratégie du gouvernement?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Quant à la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je répondrai que j'ai effectivement passé beaucoup de temps ces dernières semaines à examiner les activités de l'ACDI. Il est possible que je songe à y apporter certaines modifications, mais il serait prématuré d'en parler pour le moment.

Quant à la question de la constitution du comité, on m'a fait certaines instances à cet effet. Je ne vois pas à première vue de raison pour n'en pas établir un, mais si le député veut bien patienter un peu, je serai heureux d'en discuter avec lui et d'autres pour voir comment cela pourrait se faire.

* * *

LA CONSOMMATION

LES MOTIFS DE L'OPPOSITION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE À LA PUBLICATION DES RAPPORTS SUR LES CONSERVERIES DE VIANDE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait au secret que le gouvernement tient à garder et au droit qu'ont les consommateurs canadiens d'être convenablement renseignés. Le ministère a-t-il communiqué avec le ministre de l'Agriculture pour lui demander s'il publiera les rapports sur l'insalubrité des conserveries de viande au Canada alors que ces mêmes rapports ont été mis à la disposition des Américains aux termes de leur loi sur la liberté d'information?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la question, mais je me renseignerai auprès du ministre de l'Agriculture.

Étant donné que je suis debout, je pourrais peut-être en profiter pour revenir sur une question analogue soulevée par le député et concernant la sécurité routière, domaine qui relève de la Direction de la sécurité automobile et routière du ministère des Transports. Je voudrais simplement dire que, si j'ai bien compris, les statistiques réunies par ce ministère seront peut-être plus largement diffusées. Je conseillerais au député de s'adresser au ministre des Transports. Je ne puis pas hélas le renseigner sur le point concernant le ministre de l'agriculture.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, que le ministre possède ou non les renseignements en question ne change rien au fait qu'aux États-Unis on a communiqué au public l'information concernant les conditions insalubles des conserveries de viandes, dans l'intérêt des consommateurs, et qu'on ne l'a pas fait au Canada. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il communiquera à ce sujet avec le ministre de l'Agriculture et lui garantir, ainsi qu'aux consommateurs canadiens, qu'à l'avenir, ces rapports seront rendus publics au Canada, cela dans l'intérêt des consommateurs, comme c'est le cas aux États-Unis.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je puis affirmer au député que j'en parlerai au ministre de l'Agriculture et, si l'argument du député est aussi valable que le laisse supposer son ton convaincant, nous suivrons l'exemple des États-Unis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MAINTIEN DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE RELATIVEMENT À L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à ajouter à celle de mon collègue d'Edmonton-Strathcona. Elle s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous dire si la politique du gouvernement veut que l'ACDI continue à rendre compte de ses activités au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et non à un autre ministre.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est en effet la politique actuelle du gouvernement. Je ne puis prédire à long terme ce qu'il en sera à l'avenir. Comme vous le savez, certains ont proposé—notamment des membres de l'opposition, sauf erreur—qu'un ministre soit chargé de responsabilités spéciales dans ce domaine, mais rien n'a encore été fait en ce sens.

* * *

● (1140)

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LE TRANSFERT POSSIBLE DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE RELATIVEMENT À L'ORGANISME

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire pour le premier ministre suppléant. Le gouvernement envisage-t-il sérieusement un transfert de responsabilités en ce qui concerne l'ACDI et peut-on s'attendre à une déclaration à ce sujet dans un avenir prochain?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député sait que tout ce qui concerne l'organisation du gouvernement relève uniquement du premier ministre. Je peux certes affirmer au député que le gouvernement comme tel n'a pas étudié la question. Il faudra attendre que le premier ministre revienne du Japon pour connaître ses intentions.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Personne ne le sait. Même vous ne savez pas ce qui se passe.

* * *

RADIO-CANADA

LES ALLÉGATIONS DE PARTI-PRIS DANS LA PROGRAMMATION—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre est-il au courant des nombreuses critiques formulées au sujet d'un parti-pris dans la programmation de la société Radio-Canada financée à même les deniers publics: a-t-il ordonné une enquête pour vérifier la véracité d'une des raisons données par Lloyd Robertson lors de sa récente démission et comment concilie-t-il cela avec le geste posé cette semaine par Radio-Canada au Québec et qui a fait l'objet d'une vaste publicité?

M. John Roberts (secrétaire d'État): Je ne vois pas bien sur lesquels de ces faits le député veut que je fasse enquête.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUR LA RÉPARTITION DES REVENUS—LES MESURES D'AIDE ENVISAGÉES EN FAVEUR DES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier le rapport de l'OCDE sur la répartition des revenus qui indique que le cinquième de la population canadienne le moins bien partagé touche une des parts les plus faibles du revenu global du Canada par rapport aux autres pays de l'OCDE et s'il l'a fait, peut-il dire si le gouvernement envisage de prendre des mesures pour redresser cette situation déplorable?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je partage l'inquiétude du député au sujet de ce rapport. J'ai demandé à mes fonctionnaires de l'étudier et de l'analyser attentivement afin d'indiquer dans quelle mesure ils en acceptent les conclusions.

M. Orlikow: Comme, à en croire le premier ministre et le ministre des Finances, le programme anti-inflation avait surtout comme grand objectif de protéger les plus pauvres de nos concitoyens, le ministre voudrait-il se donner la peine de nous dire ce qu'il entend faire, vu les statistiques officielles montrant que dans les 20 p. 100 les moins favorisés de la population canadienne, le revenu est tombé à moins de 4 p. 100 du produit national brut en 1975?

M. Macdonald (Rosedale): Comme il s'agit de 1975, où il y a eu pendant trois trimestres sur quatre une accélération marquée des augmentations de salaire accordées aux travailleurs syndiqués mais non à ceux qui ne le sont pas, je dirai que le programme des prix et des revenus a démontré son efficacité à empêcher une détérioration plus marquée de la situation de ce groupe. Pour en revenir à la question essentielle, le gouvernement n'a pas abandonné l'objectif fondamental des gouvernements libéraux antérieurs, qui consiste à protéger cette fraction de notre population, et nous continuerons de travailler en ce sens.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE LA BAIE JAMES—ON DEMANDE SI LES INUIT EN CAUSE ONT DEMANDÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu de l'Association des Inuit du Québec une demande d'aide financière pour leur aider à compléter l'accord en cours avec le gouvernement du Québec, à la suite du développement hydro-électrique de la baie James. Dans l'affirmative, le ministre peut-il dire si une réponse favorable a été donnée à cette demande?

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir reçu de demande de crédits supplémentaires, hormis la requête de l'Association des Inuit du Nord du Québec qui demandaient une aide pour ses négociations avec le Québec. J'ai rencontré ce groupe il y a quelques semaines, et je le reverrai de nouveau lundi prochain.

* * *

LES FINANCES

LA VENTE D'OR DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—LES EFFETS SUR L'EMPLOI ET LES RÉSERVES D'OR AU CANADA

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Est-il d'accord avec la politique des ventes d'or du Fonds monétaire international, politique qui pèse sur le cours de l'or et qui a provoqué beaucoup de chômage dans nos centres aurifères, en même temps qu'elle dévalorisait nos propres réserves?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Nous avons adhéré de façon générale à la politique des ventes d'or du Fonds monétaire international, ventes destinées à grossir les fonds d'assistance aux pays en voie de développement et surtout à ceux qui ont un revenu par habitant inférieur à $200 par année. Mais à la réunion de Manille, j'ai exprimé au nom du gouvernement certaines critiques à l'égard des modalités de vente qui, à notre avis, rapportent peut-être beaucoup moins que si l'on procédait avec plus de souplesse. J'ai pressé les directeurs exécutifs du Fonds monétaire international d'adopter une politique plus souple capable de soutenir le prix de l'or, aussi bien dans l'intérêt des pays en voie de développement que dans celui des régions où on produit de l'or.

DEMANDE DE DÉMANTÈLEMENT DU FMI—LE POINT DE VUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Le ministre peut-il dire à la Chambre quel rôle, à son avis, le FMI devrait jouer à l'avenir ou si, comme nombre de personnes le pensent, cet organisme devrait être démantelé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, cet organisme ne doit pas être démantelé. Au cours de cette session-ci, j'aurai l'occasion de proposer des modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods qui précise le rôle que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale continueront à jouer. Bien sûr, dans certains pays l'or a été remplacé par des droits de tirage spéciaux comme actif international, en plus des réserves de liquidité, toutefois nous pensons que le Fonds contribuera largement à aider les pays qui connaissent des difficultés de balance des paiements.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE TRANSFERT DES DÉTENUS DANS DES INSTITUTIONS À SÉCURITÉ MOYENNE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES PRÉCAUTIONS PRISES

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au solliciteur général. Un nombre très important de détenus du pénitencier de la Colombie-Britannique ont déjà été transférés au centre de Matsqui, à Abbotsford, à la suite de quoi s'est déroulé l'un des plus récents cas de prise d'otages. Le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que des détenus de cette même institution sont actuellement transférés ou seront transférés à la prison à sécurité moyenne de Mission, en Colombie-Britannique?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): La réponse à la question du député est oui. Certains des détenus du pénitencier de la Colombie-Britannique ont déjà été classés comme détenus présentant des risques moyens. Toutefois, ils ont dû être maintenus dans ce pénitencier parce qu'il n'y avait pas de place pour eux ailleurs. D'autre part, certains des détenus qui ont déjà été classés comme détenus présentant des risques moyens seront transférés à la prison de Mission à mesure que des cellules y seront libres.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, étant donné que les prisons d'Abbotsford et de Mission n'ont pas été conçues pour recevoir le genre de détenus qui ont pris part aux émeutes du pénitencier de la Colombie-Britannique, j'aimerais que le ministre fasse savoir à la Chambre et aux habitants de Fraser Valley quelles mesures seront adoptées pour éviter que les incidents qui se sont déroulés à New Westminster ne se reproduisent dans ces institutions et pour assurer la protection des citoyens de ces localités.

M. Fox: Comme je l'ai souligné dans la réponse que j'ai donnée précédemment, seuls sont transférés à la prison de

Mission les détenus qui avant les émeutes du pénitencier de la Colombie-Britannique avaient été classés comme détenus présentant des risques moyens.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MENACE DE DÉMÉNAGEMENT AUX ÉTATS-UNIS PROFÉRÉE PAR LA SOCIÉTÉ SMI—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale, et je tiens à le faire avant qu'il ne démissionne pour se porter candidat lors des prochaines élections au Québec.

Des voix: Oh, oh!

M. Fairweather: C'est un fait courant; il faut faire vite.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et l'ancien député de Malpèque?

M. Fairweather: Il y a une différence entre M. MacLean et M. Marchand—l'un quitte un navire qui a le vent en poupe, l'autre un navire qui sombre.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Revenons-en à l'expansion économique régionale.

Des voix: Oh, oh!

M. Fairweather: Une grève légale sévit actuellement à la SMI Industries, au Nouveau-Brunswick, qui est subventionnée par le MEER et la société a menacé d'aller s'installer aux États-Unis et de vendre sa production au Canada. Le ministre voudrait-il consulter son collègue le ministre du Travail, et signaler à la direction de cette entreprise qu'il s'agit là d'une pratique syndicale tout à fait injuste que le gouvernement, qui a participé aux activités de cette société, trouve intolérable.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire à mon honorable ami le député de Fundy Royal que je n'ai pas la moindre intention de quitter mon poste pour me porter candidat au provincial. J'estime avoir encore beaucoup à faire ici à Ottawa dans ce ministère qui a la responsabilité d'aider l'économie de chaque province, surtout ma province de Québec.

● (1150)

Dans le cas particulier dont a parlé le député, je puis dire que notre ministère suit tous ces événements de très près. Quand une société que nous avons aidée en vertu d'un programme d'aide au développement laisse ainsi entrevoir qu'elle veut quitter la région dans les conditions qu'a décrites le député, alors je pense que par le passé nous avons vu à nous assurer qu'elle était encore sous contrôle dans une certaine mesure du fait de notre offre de subvention; nous avons aussi vu à ce que cette société soit bien mise au courant de notre intention d'intervenir si elle agissait ainsi.

Questions orales

LES PÊCHES

LA DESTRUCTION DE SÉBASTES PAR LES PÊCHEURS ESPAGNOLS ET PORTUGAIS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Pêches et de l'Environnement. On ne permet pas à l'heure actuelle aux navires canadiens de pêcher la morue ou le sébaste au Cap Flemish qui se trouve à quelque 800 milles de Halifax, alors que les chalutiers portugais et espagnols y pêchent encore la morue et rejettent à la mer des centaines de milliers de livres de sébaste. Le ministre peut-il expliquer cette anomalie et dire à la Chambre si les Portugais, les Espagnols ou les Canadiens sont en train de prendre des mesures pour mettre un terme à cette déplorable destruction de poisson ou garder cette prise fortuite dont les Espagnols ou les Portugais ne veulent pas à l'heure actuelle?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle certains bateaux canadiens ou étrangers pêchent dans tel ou tel endroit est que nous pouvons avoir atteint notre quota prévu par l'accord de la CIPAN. Dans le cas des bateaux portugais et espagnols, certains de leurs quotas prévus par l'accord international n'ont pas été atteints, et il ne faut pas l'oublier. La question des rejets est sérieuse, cependant—peut-être pas aussi sérieuse que ne le laisse croire le député—et nous avons dit aux deux gouvernements, espagnol et portugais, qu'après l'extension de notre limite territoriale, le 1er janvier, nous ne tolérerons plus cet état de choses.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS AVEC LES AUTORITÉS ESPAGNOLES ET PORTUGAISES AU SUJET DE LA DESTRUCTION DE SÉBASTES

M. Llyod R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un capitaine de Lunenburg a calculé que le gaspillage de sébastes représentait quelque 75,000 livres en cinq heures de chalutage. Étant donné que le Cap Flemish est à environ 800 milles de Halifax et qu'il se trouvera dans un secteur sis au-delà de notre zone territoriale une fois que le gouvernement aura établi la limite territoriale de 200 milles, le ministre s'engagera-t-il à signaler la question à l'attention des gouvernements espagnol et portugais afin que soient préservées nos importantes ressources halieutiques pour l'utilisation future de toute l'humanité?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà entrepris la démarche proposée par le député. Mon collègue, le ministre des Pêcheries et de l'Environnement, a indiqué qu'une fois que la zone territoriale de 200 milles sera établie, le gaspillage sera aussi en un sens illégal.

Une voix: Comment comptez-vous faire respecter la zone territoriale?

[M. Lessard.]

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE SI LA FAMILLE VALDES SERA ACCUEILLIE AU CANADA SANS RETARD

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Compte tenu de l'hypothèse que le bref de prohibition soit retiré et que Mme Valdes se soumette à l'ordonnance de déportation en se rendant à Londres, et compte tenu du fait que M. Valdes est assuré d'un emploi régulier, le ministre peut-il assurer la Chambre que le Canada accueillera sans retard la famille Valdes au Canada afin d'éviter que les enfants ne subissent un retard scolaire trop prononcé?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain d'avoir saisi toute la portée de la traduction de la question du député. En examinant les diverses possibilités qui se sont offertes à cette famille et le fait que le père abandonnait sa famille de temps à autre, nous avons essayé d'être aussi compatissants que possible. J'ai su qu'on avait présenté une demande d'ordonnance d'interdiction au tribunal. On ne m'a pas dit si la demande avait été retirée ou rejetée, mais je me renseignerai.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

DEMANDE DE STATIONNEMENT D'HÉLICOPTÈRES À TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. Hier, à la télévision, l'amiral Boyle a déclaré, et je cite: «Je suis un contribuable canadien et je ne crois pas qu'on puisse affecter des sommes illimitées à la recherche et au sauvetage». Le prédécesseur du ministre a exprimé le même sentiment lorsqu'il a dit que l'expansion des services actuels de recherche et de sauvetage ne serait pas rentable. Je demande au ministre, dont je connais le grand cœur, si telle est bien la politique du gouvernement; et dans la négative, le ministre va-t-il prendre des mesures intérimaires en attendant que le gouvernement puisse faire connaître sa nouvelle politique en matière de recherche et de sauvetage et ordonner qu'au moins un des hélicoptères des Forces armées soit envoyé dans le secteur est de Terre-Neuve?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'aimerais corriger une réponse que j'ai donnée hier à la Chambre concernant l'arrivée de l'hélicoptère Electra sur la scène de la tragédie deux heures après que le centre de coordination du sauvetage eut reçu le message; en fait, il est arrivé quatre heures et 41 minutes plus tard, soit à 13 h 45. On a envoyé en tout trois avions et deux hélicoptères. Je voulais donc corriger les renseignements incomplets qui m'avaient été donnés hier.

Quant à l'autre question soulevée par le député, je n'ai pas vu la déclaration de l'amiral Boyle. Comme l'a dit mon collègue, le ministre des Transports, le gouvernement a certainement étudié la situation à fond. On doit bien se rendre compte qu'il n'est pas possible d'avoir des avions ou des bateaux partout en même temps. Je crois que dans ce contexte nous devons trouver la façon la plus rentable et la plus humaine de faire face à ce genre de situation. Nous étudions toutes les possibilités et le gouvernement les examine activement comme l'a dit mon collègue.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre suppléant. Si les hélicoptères spécialement équipés des Forces armées peuvent servir aux tournées politiques du premier ministre dans les provinces maritimes, je peux bien demander au ministre s'il serait prêt à permettre l'utilisation de l'un de ces hélicoptères pour assurer une certaine protection aux pêcheurs à l'est de Terre-Neuve. C'est tout ce que je demande.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous envisageons déjà cette possibilité et le gouvernement annoncera sa décision sous peu.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉCONOMIE DU YUKON DE LA GRÈVE DE PROTESTATION DÉCLENCHÉE CONTRE LA DÉCISION DU DIRECTEUR DANS LE CAS DE FARO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je m'adresse au ministre des Finances qui est chargé de la Commission de lutte contre l'inflation, au ministre du Revenu national qui sert d'intermédiaire entre le directeur de la CLI et le Parlement et, enfin, au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à qui je pourrais demander une réponse puisqu'il est responsable du bien-être économique des habitants du Yukon. Je suis certain que ces ministres sont au courant de la grève des métallurgistes qui dure depuis le 30 juin à Faro, à l'usine de la Cyprus-Anvil Mining Corporation. La grève a été déclenchée en guise de protestation contre la Commission qui a refusé d'entériner un accord salarial de 12 p. 100, qui a été ensuite porté à 14 p. 100 mais qui a de nouveau été réduit à 8 p. 100 par le directeur. Le ministre peut-il dire à la population du Yukon par quel moyen le gouvernement entend régler ce problème qui est contraire aux trois objectifs de la Commission, va engendrer du chômage, interrompre la production et accroître le taux de l'inflation dans l'ensemble du Yukon.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient de rappeler que le Parlement a voté une mesure qui s'applique à ces travailleurs comme à tous les autres travailleurs canadiens et que les travailleurs peuvent naturellement décider de faire la grève en guise de protestation contre une mesure du Parlement. Dans la réalisation de son programme de réglementation des prix et des revenus je doute que le gouvernement puisse être forcé de renoncer à cette loi à cause des objections de tel ou tel syndicat. Par conséquent, je ne pense pas que le gouvernement puisse faire quoi que ce soit. Ce qui serait beaucoup plus sensé serait que ces travailleurs retournent au travail.

Travaux de la Chambre

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

DEMANDE DE MODIFICATION PERMETTANT L'OCTROI D'ASSISTANCE AUX CONSOMMATEURS D'ÉLECTRICITÉ ÉCRASÉS PAR LA HAUSSE DES TARIFS

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Assurera-t-il à la population du Yukon qu'il présentera au Parlement un projet de loi tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien en vue d'en modifier l'article 10 de sorte que les consommateurs du Yukon n'aient pas à supporter les tarifs accrus de l'électricité par suite de la perte de recettes qu'a subie cette société en raison de la grève qui dure depuis près de trois mois et qui est imputable à l'initiative de la Commission de lutte contre l'inflation?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur avait chargé un groupe d'étude d'examiner les moyens de réduire les tarifs d'électricité au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je crois comprendre qu'il me fera rapport d'ici une semaine ou deux.

● (1200)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION D'UNE MOTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais vous demander qu'en conformité de l'article 60 du Règlement, l'étude de la motion de voies et moyens déposée par le ministre des Finances le semaine dernière soit inscrite à l'ordre du jour de demain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. MacEachen: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot des travaux de la Chambre. Je dois partir dans quelques instants et je ne serai peut-être pas ici pour répondre à la question de mon honorable ami. Demain, je compte interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour passer à l'étude d'un projet de loi sur le port de Halifax que doit présenter le ministre du Travail (M. Munro). En supposant que la Chambre y consente, nous pourrions procéder à l'étude de ce bill demain, pour terminer, lundi, le débat sur l'Adresse. Mardi, j'espère mettre en délibération le bill sur l'accord de la baie James et, ensuite, le Tarif des douanes. Permettez-moi d'ajouter ici que si, demain, nous terminons l'étude de la mesure ouvrière avant la fin de la journée normale de travail, je songerais, d'accord avec tous les députés d'en face, à mettre en délibération les projets de loi décrits hier par le chef du Nouveau parti démocratique comme des bills d'ordre administratif. Nous pourrons ainsi très utilement régler certaines questions administratives vers la fin de l'après-midi demain.

Travaux de la Chambre

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement en ce qui a trait au bill qu'il compte mettre en discussion demain. J'imagine qu'il y a déjà eu ou qu'il y aura des entretiens à ce sujet. Dois-je comprendre des propos du ministre qu'il laisse maintenant de côté les mesures législatives variées telles que la loi sur les lieux et monuments historiques, le bill concernant les privilèges diplomatiques et consulaires, et le reste dont il a parlé hier et qu'il compte maintenant s'attaquer sérieusement aux affaires gouvernementales dans la première partie de la session.

M. MacEachen: Sans nul doute, monsieur l'Orateur, j'attire l'attention du député sur toute une gamme d'autres bills inscrits au *Feuilleton* et concernant les ports de pêche et de plaisance au Canada, la loi sur les pensions . . .

M. Clark: L'hymne national.

M. MacEachen: . . . et le paiement par anticipation des récoltes. Le député devrait essayer de voir au-delà de l'hymne national.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il regarde plutôt du côté ministériel. Il aimerait bien y être.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est des mesures législatives substantielles que le gouvernement compte présenter, j'aimerais poser au ministre la question qui a été adressée hier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) mais dont la formulation n'a pas permis d'obtenir la réponse voulue. Le ministre peut-il nous dire si la Chambre sera saisie sous peu, disons au cours de cette année, du bill modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, comme nous l'avait annoncé son collègue en avril dernier?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous prévoyons effectivement le présenter plus tard cette année.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au cours de l'année civile 1976?

M. Baker (Grenville-Carleton): Ou au cours de l'année financière?

M. MacEachen: Je pensais plutôt à une période de douze mois à partir de maintenant.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire s'il compte présenter des mesures législatives relativement à la loi sur les pensions et aux pensions d'invalides de guerre, à l'intention des veuves et des anciens combattants? Prévoit-il apporter des modifications à ces lois?

[M. MacEachen.]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, un bill tendant à modifier la loi sur les pensions est actuellement inscrit au *Feuilleton*. J'espère que nous pourrons l'étudier sans délai.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EXPOSÉ DE POLITIQUE RELATIVE AUX ACTES DE BOYCOTTAGE INTERNATIONAL

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, avant de faire ma déclaration puis-je tout d'abord m'excuser auprès des porte-parole d'en face, de leur avoir fait remettre ma déclaration si tardivement. Je pensais ce matin qu'elle avait été distribuée et il semble qu'il y ait eu confusion. J'en assume l'entière responsabilité et j'espère que les députés voudront bien comprendre la situation et m'excuser.

M. Fairweather: Faites en sorte que cela ne se renouvelle pas.

M. Jamieson: L'honorable député d'en face me demande de ne pas recommencer mais je pense qu'il remarquera, en toute justice, que c'est la première fois que cela se produit.

M. Fairweather: Voilà pourquoi je pense que cela ne se renouvellera pas, et c'est exactement ce que je voulais dire.

M. Jamieson: Merci. Le gouvernement a précisé sa position quant aux actes de boycottage international et a fermement énoncé son opposition à toute discrimination fondée sur des motifs de race, d'origine nationale ou ethnique ou de religion. En conséquence, il entend prendre les mesures voulues pour refuser son soutien ou l'usage de ses installations dans le cas de divers genres de transactions, afin de combattre les effets discriminatoires que cela entraînerait pour les Canadiens et leurs entreprises. Bien entendu, ces mesures ne touchent pas les boycotts acceptés par le Canada, mais elles s'appliquent sans aucun doute à toute mesure de discrimination qui pourrait résulter d'un boycottage international.

Les transactions visées par les mesures gouvernementales sont celles qui, dans le cadre d'un boycottage, obligent une société canadienne à faire de la discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique ou de religion à l'égard d'un Canadien ou de toute autre personne; à s'abstenir de faire affaire (achat ou vente) avec quelque entreprise canadienne que se soit; à refuser de vendre des produits canadiens à un autre pays; où à renoncer à se porter acquéreur de marchandises d'un autre pays.

Tout en étant intéressé à maintenir des relations d'amitié à la fois avec les pays arabes et Israël, le Canada se réserve le droit de réagir aux politiques commerciales des autres nations selon ses propres valeurs et habitudes. Le gouvernement du Canada refusera donc l'accès à ses installations, y compris le soutien de ses missions commerciales à l'étranger, dans le cas de toute transaction reliée à une activité de boycottage du genre de celle décrite ci-dessus.

Comme dans de nombreuses régions du monde, le Moyen-Orient compris, le retrait du soutien du gouvernement du Canada dans le cas d'une transaction particulière constitue un sérieux handicap au niveau, par exemple, des contacts avec nos agents à l'étranger et de l'accès à des informations de marché et à l'aide financière du gouvernement canadien, nous croyons que cela constituera un bon moyen de dissuader les entreprises de coopérer avec les dispositions discriminatoires d'un boycottage international.

Les sociétés canadiennes sont libres d'accepter certaines clauses de boycottage et de se passer de l'appui du gouvernement pour les projets concernés. Toutes les sociétés Canadiennes, toutefois qu'elles acceptent les dispositions du boycott ou non, seront tenues de faire rapport au gouvernement chaque fois qu'elles se soumettront aux dispositions d'un boycott. Les renseignements contenus dans ces rapports seront rendus publics.

Le gouvernement sait que les pays arabes considèrent le boycottage envers Israël comme une arme économique légitime dans la guerre incessante qui les oppose à ce pays. Pour sa part, le Canada souhaite améliorer ses relations et intensifier son commerce de marchandises dites «pacifiques» avec toutes les nations de la terre. Toute discrimination contre des ressortissants ou des sociétés du Canada vient à l'encontre de notre conception de l'équité et le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses programmes n'avalisent en aucune façon des mesures discriminatoires.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, la déclaration du gouvernement au sujet du boycott arabe est bien tardive. Notre politique étrangère devrait par principe s'opposer a tout boycott entrepris pour des motifs de race ou de préjugés. On ne devrait pas prendre position à la dernière minute, en rédigeant une déclaration ambivalente. Et la déclaration suivante est bel et bien ambivalente, comme on le voit dans le premier paragraphe par exemple qui suit:

Bien entendu ces mesures ne touchent pas les boycotts acceptés par le Canada . . .

Je suis sûr que le ministre voudra éclaircir cette phrase et dire si le Canada compte soumettre au boycottage certaines nations et dans ce cas, quelles sont-elles. Il y a une nette ambivalence à la fin de la déclaration qui stipule:

. . . le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses programmes n'avalisent en aucune façon des mesures discriminatoires.

● (1210)

Je me demande seulement si ceci ne jette pas une nouvelle lumière sur les programmes et activités de l'ACDI. Le ministre voudra bien, j'en suis certain, expliquer ce point un peu plus tard et nous dire si l'ACDI et nos missions commerciales appuieront un tel boycottage ou s'il s'agit d'une menace voilée.

Le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) n'est pas à blâmer pour le retard apporté par le gouvernement à faire une déclaration au sujet du boycottage arabe. En fait, il a été plus que tout autre ministre ouvert et franc avec l'opposition à laquelle il a apporté sa collaboration. Cela augure bien pour l'avenir. Je le reconnais et j'en félicite le ministre.

Toutefois, je lui dis par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que la politique étrangère est plus qu'une suite de déclarations pragmatiques rédigées par des pragmatistes. Une telle politique doit être l'élaboration de principes formulés au nom de la nation. Les Canadiens s'intéressent plus aux questions pratiques, à l'inflation et au chômage, qu'à la politique étrangère. Néanmoins, la politique étrangère détermine l'image qu'un pays veut projeter et les principes qu'il veut défendre.

[*Français*]

Je comprends la nécessité pour le gouvernement fédéral de protéger les intérêts commerciaux du Canada et de maintenir avec les pays arabes des relations d'amitié et d'affaires, à un moment où ils accèdent à un rôle nouveau et déterminant dans l'économie mondiale. Je comprends également la nécessité pour le gouvernement de s'enquérir des faits et de peser les conséquences politiques et économiques d'une décision dont on ne saurait minimiser l'importance. Mais le mercantilisme ne saurait être la seule loi d'un pays soucieux de moralité. Or, le *boycott* arabe est un de ces cas où le Canada ne saurait que se montrer ferme quant aux principes. Il est de l'intérêt de la communauté internationale elle-même que nous nous employions à décourager des mesures susceptibles d'affecter indûment et injustement les intérêts du Canada, d'Israël et des pays arabes eux-mêmes.

[*Traduction*]

La déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite le 8 mai 1975 et selon laquelle cette façon d'agir ne coïnciderait pas avec la ligne de conduite du gouvernement ni avec les principes moraux des Canadiens n'a pas empêché, par exemple, la Société canadienne pour l'expansion des exportations, société de la Couronne, a-t-on prétendu, de participer au boycottage lorsqu'on lui a demandé de rendre compte de son activité et sans qu'on lui demande de cesser de contourner la politique officielle du gouvernement.

On a cité des exemples de circonstances où cette société de la Couronne aurait assuré des prêts à des compagnies canadiennes faisant des affaires avec des pays arabes et s'accommodant bon gré mal gré des mesures de boycottage contre Israël. Je pose cette question et je suis sûr que le ministre y répondra plus tard: ces incidents ont-ils fait l'objet d'une enquête? De toute façon, ces allégations n'ont jamais encore été contestées?

La seule attitude que le gouvernement canadien puisse adopter, c'est l'opposition inconditionnelle au boycottage arabe. Je tiendrais toute autre attitude pour un abandon de principe et de fait. La population a droit à rien de moins. La question de principe en politique étrangère exige de notre part un engagement, de la logique sur le plan international et de l'habileté. Puisque le jour approche où le Canada doit devenir membre du Conseil de sécurité, il faut que le ministre et le gouvernement s'assurent que le cabinet et le ministère des Affaires extérieures ont suffisamment de logique en matière internationale pour faire respecter le principe. Les Canadiens peuvent, à juste titre, se demander avec inquiétude pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour faire la déclaration d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je me joins au porte-parole de l'opposition officielle pour dire au ministre qu'il est déplorable que le gouvernement ait attendu si longtemps avant d'énoncer sa position à l'égard d'un principe aussi fondamental, savoir celui qui est mis en échec par le boycottage auquel se livrent des pays arabes ou tout

autre pays à l'endroit de sociétés canadiennes en invoquant des motifs de race, de religion ou d'origine nationale ou ethnique. Bien des gens chez nous ont la nette impression que le retard mis à réagir à cet état de choses est dû en partie au fait que des hauts fonctionnaires du ministère nourissent de l'hostilité à l'égard de l'État d'Israël. Je renvoie le ministre aux articles de journaux qui ont fait état de la situation.

Le ministre a déclaré que «le gouvernement entend prendre les mesures voulues pour refuser son soutien ou l'usage de ses installations dans le cas de divers genres de transactions afin de combattre les effets discriminatoires que le boycottage entraînerait pour les Canadiens et leurs entreprises». Le ministre déclare tout au plus que le gouvernement appliquera aux sociétés canadiennes faisant des affaires hors du Canada ce qui est actuellement la loi au Canada. Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, se sont donné une loi assurant l'équité dans les pratiques d'embauche et interdisant toute discrimination à l'égard des citoyens canadiens fondée sur des motifs de race, de religion ou d'origine nationale ou ethnique. Le gouvernement se dit maintenant disposé à appliquer les mêmes principes à l'endroit des sociétés canadiennes faisant des affaires à l'étranger.

Le ministre a ajouté qu'il le ferait en refusant aux sociétés le soutien du gouvernement dans le cas des contacts avec nos agents à l'étranger, de l'accès à des informations de marché et de l'aide financière du gouvernement canadien. Il a indiqué que le refus d'accorder cette aide «constituera un bon moyen de dissuader les entreprises de coopérer avec les dispositions discriminatoires d'un boycottage international».

La plupart, sinon toutes les activités commerciales entre des sociétés canadiennes et les pays arabes se font par l'entremise de sociétés multinationales dont les sièges sociaux se trouvent aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Hollande et en Afrique du Sud. Ces sociétés n'ont pas besoin de l'aide du gouvernement canadien pour faire des contacts, obtenir des informations de marché ou de l'aide financière, bien qu'à l'occasion elles aient ajouté des extra en utilisant des fonds canadiens. Aussi, nous ne croyons pas que la démarche du gouvernement canadien contribuera pour beaucoup à empêcher, voire à dissuader les sociétés canadiennes de traiter avec les pays arabes.

Le ministre dit, au dernier paragraphe de sa déclaration que «toute discrimination contre des ressortissants ou des sociétés du Canada vient à l'encontre de notre conception de l'équité». Il a toutefois omis de dire que le gouvernement canadien adoptera une loi pour interdire ce genre de transaction. Aucune sanction d'ordre juridique ne sera prise contre les sociétés qui font des affaires avec les pays et les gouvernements arabes. A notre avis, les sociétés ne tiendront tout bonnement pas compte de l'opinion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson).

Nous ne comprenons pas pourquoi le gouvernement canadien n'adopte pas une loi semblable à celle dont est saisi actuellement le Congrès américain, interdisant aux sociétés canadiennes de faire des transactions qui obligent des sociétés canadiennes à boycotter des pays dont le gouvernement est reconnu par les Nations Unies et par le Canada ou de faire des distinctions injustes contre des citoyens canadiens à cause de leur race, leur couleur ou leur religion; un tel projet de loi serait appuyé par tous les partis de l'opposition, selon moi. J'exhorte le ministre à considérer d'un œil très favorable la présentation d'un tel projet de loi.

[M. Orlikow.]

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je remercie premièrement l'honorable ministre de nous avoir présenté des excuses pour avoir fait parvenir sa déclaration en retard. J'aurais cependant un petit reproche à lui adresser. Nous espérons que cela ne se reproduira plus, et que si le ministre a peu de difficulté à s'imposer au sein de son ministère, ce que je ne crois pas, il nous fera également parvenir les déclarations en français à l'avenir. Si l'on veut pratiquer le bilinguisme au Canada, je crois qu'il faut essayer tout au moins de le mettre en pratique à la Chambre des communes.

Monsieur le président, ce qui me frappe en premier lieu c'est le premier paragraphe de cette déclaration qui se lit comme suit, et je cite:

● (1220)

[*Traduction*]

Le gouvernement a précisé sa position quant aux actions de boycottage internationales et a fermement énoncé son opposition à toute discrimination fondée sur des motifs de race, d'origine nationale ou ethnique ou de religion.

[*Français*]

Je m'aperçois malheureusement que le gouvernement, en bien des circonstances, en matière d'affaires extérieures, a une politique souvent contradictoire. Aujourd'hui, il vient de nous affirmer qu'il est contre le boycottage de pays sur des questions racistes, et pourtant en maintes circonstances, à la Chambre, et le gouvernement canadien, par son ex-ministre des Affaires extérieures (M. MacEachen), aux Nations Unies, a appuyé des résolutions des Nations Unies visant au boycottage international sur des questions raciales.

Je pense à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie. Le Canada a appuyé les mesures de boycottage.

Monsieur le président, nous du Parti Crédit Social du Canada, nous ne croyons pas au chantage économique que les pays peuvent exercer les uns contre les autres sous forme de boycottage, car aucun pays du monde, jusqu'à aujourd'hui, a pu appliquer des sanctions de boycottage avec efficacité. On se souvient fort bien que des pays ont déjà voulu pratiquer le boycottage économique contre l'Allemagne, et cela n'a pas fonctionné. On a voulu pratiquer le boycottage économique contre Cuba, et cela n'a pas fonctionné. On a voulu également pratiquer le boycottage économique contre l'Afrique du Sud, à un certain moment, et cela n'a pas encore fonctionné. En Rhodésie, au moment où les États-Unis et le Canada pratiquaient le boycottage économique, où les sociétés américaines ne devaient pas faire de commerce avec la Rhodésie, j'ai pu constater de mes yeux des millions en machinerie lourde, de sociétés américaines agricoles très bien connues, utilisée dans le commerce au moment même où les États-Unis voulaient pratiquer officiellement le boycottage contre ce pays.

Monsieur le président, le boycottage économique n'est qu'une forme de chantage et lorsqu'un pays par sa politique extérieure exerce le boycottage, on se rend alors compte que ce même pays fait du commerce par la porte extérieure de l'entrepôt ou par la porte extérieure du pays ou par voie d'un autre pays.

Tout cela pour dire, monsieur le président, que nous appuyons entièrement la déclaration que le ministre a faite ce matin et par laquelle il ne veut pas que le Canada fasse partie

de cette forme de chantage international au point de vue économique, en voulant pratiquer le boycottage contre les pays arabes ou contre Israël. Nous appuyons donc cette déclaration et nous demandons au ministre d'être logique à l'avenir lorsqu'il parlera de boycottage économique sur des questions raciales.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, avant de poser ma question au ministre, je voudrais quand même en toute justice pour lui, à la suite de la déclaration du député de Shefford (M. Rondeau), dire qu'en effet nous avons reçu un texte en français et d'ailleurs en excellent français. Ce texte nous est parvenu, je l'ai en main, et il doit être actuellement au bureau du député de Shefford. Quand il arrivera à son bureau, il va s'en rendre compte. Je ne voudrais pas causer d'injustice au ministre en lui disant qu'il ne favorise pas le bilinguisme, parce que s'il en est un à la Chambre qui favorise le bilinguisme, c'est bien le ministre des Affaires extérieures (M. Jamieson).

[*Traduction*]

Les questions que j'aimerais poser au ministre découlent de mon entrée en matière. Tout d'abord, la phrase que j'ai relevée et qui laisse supposer que le ministre envisage des boycottages me préoccupe beaucoup. Il a dit que ces mesures ne s'appliqueraient pas aux boycottages acceptés par le Canada. J'aimerais savoir de quels critères s'inspiraient le gouvernement quand viendra le moment de décider de l'opportunité d'un boycottage contre tel ou tel pays.

M. Jamieson: Je peux peut-être rassurer le député en parlant au passé. Par cette phrase, nous voulions bien faire comprendre que nous ne rejetions pas le boycottage de la Rhodésie qui a été approuvé par les Nations Unies et auquel le Canada a souscrit. Je suppose qu'il pourrait se poser des cas semblables dans l'avenir—je n'en prévois pas pour le moment—et nous voulons précisément par là prévoir une situation où les Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, ont imposé un boycottage auquel ont souscrit ses membres, notamment le Canada. L'expression à laquelle le député a fait allusion n'a d'autre but que de tirer la situation au clair.

M. Wagner: Le gouvernement envisage-t-il de priver un pays de l'aide qu'il reçoit de l'ACDI advenant sa participation au boycottage?

M. Jamieson: Je n'arrive pas à imaginer une situation où l'aide fournie par l'ACDI serait mise en cause. Peut-être s'il s'agissait d'une société canadienne fournissant des biens et des services sous une forme quelconque. Mais dès qu'il s'agirait de fonds de l'ACDI, une société ne pourrait certes pas participer au boycottage. Nous n'avons certainement pas l'intention de toucher de quelque façon à l'aide à l'étranger. Cette mesure vise essentiellement les opérations commerciales dans le cadre normal des échanges internationaux.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à poser au ministre. Il vient de nous dire que l'ACDI n'est pas visée. En ce qui concerne la dernière phrase qu'il a prononcée ce matin en parlant du retrait des programmes du gouvernement canadien des pays qui appuient le boycottage arabe, puis-je lui demander à quels programmes il songe et lui dire qu'en faisant une menace voilée, il ne fait que jeter de l'huile sur un feu qui couve déjà?

M. Jamieson: Je ne vois pas dans le document la moindre allusion à la suppression de l'aide à des pays. On y relève les mots «Toute discrimination contre des ressortissants ou des sociétés». C'est peut-être l'interprétation que lui donne le député mais, je le répète, il n'est pas question d'intervenir dans les activités de l'ACDI. Le genre de programmes dont parle la déclaration porte sur les diverses formes de financement consenti par le gouvernement qui, contrairement à l'opinion exprimée tout à l'heure par un membre de l'opposition, représentent une part importante des diverses opérations commerciales effectuées dans le monde, dont le Moyen-Orient. Il s'agit de l'aide que nos représentants sur les lieux fournissent à l'étranger dans ce domaine; donc, tout ce qui constitue une aide commerciale serait refusé dans les circonstances que j'ai exposées.

M. Roche: J'aimerais demander au ministre s'il pourrait parler des raisons qui ont donné lieu au boycottage. Je pense à la flambée de racisme qui sévit aux Nations Unies à l'heure actuelle. J'aimerais savoir ce que le gouvernement canadien fait; je pense non seulement au boycottage mais aussi à une offre constructive et positive de ses bons offices pour aider les Nations Unies à enrayer la vague de racisme qui compromet dangereusement les relations internationales.

M. Jamieson: Je ne puis répondre à cette question que d'une manière générale aujourd'hui, mais je me ferai un plaisir de citer au député des cas précis où nous avons exprimé notre opposition au racisme sous toutes ses formes. Si le député me faisait l'honneur de lire le discours que j'ai fait aux Nations Unies cette année, il verra que j'ai abondé dans ce sens-là. Au cours de discussions que nous avons eues aux Nations Unies ou ailleurs, nous avons exprimé notre opposition au racisme. Nous avons exposé très clairement notre position à ce sujet. Par la même occasion, nous avons évidemment dénoncé toute tentative de rapprochement entre le racisme et le sionisme.

• (1230)

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, quand un groupe de pays décide d'un boycottage, il est peu probable qu'il revienne sur sa décision et seul un avertissement ferme quant à la position qu'adoptera le gouvernement canadien pourrait avoir un véritable effet dissuasif. D'ailleurs, en toute déférence à l'égard du ministre, je doute fort que la déclaration insipide que le gouvernement a faite aujourd'hui puisse avoir un véritable effet dissuasif. Par conséquent, j'aimerais poser deux questions au ministre et je les poserai maintenant afin d'épargner le temps dont dispose la Chambre.

En premier lieu, le gouvernement est-il prêt à faire savoir clairement aux sociétés qui ont des succursales au Canada et aux sociétés canadiennes que, en cas de boycottage, il présenterait un train de mesures en vertu duquel il serait illégal de participer à un boycottage fondé sur des distinctions de race, de couleur ou de religion?

En deuxième lieu, le gouvernement canadien est-il prêt à faire savoir clairement à tout pays, et, à l'heure actuelle, aux pays arabes en particulier, que notre pays n'acceptera pas que ce type de chantage international se reproduise et qu'il prendra des mesures de rétorsion, des mesures relativement draconiennes? A mon avis, si le gouvernement ne se prépare pas à prendre des mesures de cet ordre, nous risquons de nous retrouver dans une situation particulièrement délicate et il sera alors trop tard pour lancer des avertissements. Je pense que les

pays arabes et les sociétés implantées au Canada devraient savoir à l'avance que s'ils participent conjointement à un tel boycottage le gouvernement agira très fermement. Telles sont les deux questions que je pose au ministre.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il m'est facile, je pense, de répondre par l'affirmative aux deux questions du député. Je pense que par cette déclaration, et je regrette que le député ne l'estime pas aussi ferme qu'il l'aurait souhaitée, les sociétés implantées au Canada comprendront que nous avons l'intention de prendre les mesures auxquelles le député a fait allusion. En d'autres termes, nous ferons quelque chose.

La question des mesures de rétorsion à l'égard des pays étrangers—je pense que c'est le terme que le député a employé—est une chose plus complexe. Sans entrer dans le détail, permettez-moi de répondre qu'à mon avis nos possibilités d'user de représailles peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Il me semble également que la question du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) en particulier, et aussi celle du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche) soulèvent des points intéressants. Par exemple, nous pourrions prendre des mesures de rétorsion dans le cadre de l'aide aux pays étrangers. Toutefois, est-il juste que les citoyens de pays qui participent à des boycottages soient victimes des actes de leur gouvernement? Pour ce qui est de la seconde question, je ne suis absolument pas certain de pouvoir répondre aussi fermement à propos des mesures que nous prendrions à la suite des actes de certains gouvernements étrangers qu'à propos de celles que nous prendrions à l'égard des sociétés canadiennes.

Dans le cas des compagnies canadiennes, la situation est claire: si une compagnie s'attend à obtenir quelque forme d'aide du gouvernement canadien—et je répète qu'il a été démontré que cette aide est très précieuse et, dans bien des cas, essentielle—elle doit alors être disposée à s'abstenir de participer à tout genre de conditions de boycottage contenues dans un contrat.

M. l'Orateur: A l'ordre. Deux députés des deux côtés de la Chambre attendent d'obtenir la parole depuis longtemps: les députés de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et de Shefford (M. Rondeau) à ma gauche, et les députés de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) et Windsor-Ouest (M. Gray) à ma droite. Je pense que tous les partis auront eu une chance raisonnable et que ce seront les dernières questions.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à poser. Premièrement, sur quelle autorité législative le ministre se fonde-t-il pour exiger de toutes les entreprises canadiennes qu'elles signalent les transactions violant l'intention de la déclaration qu'a faite le ministre? Si le ministre n'y est pas autorisé par la loi, a-t-il l'intention de présenter une mesure législative à cette fin?

Deuxièmement, je demande au ministre si le gouvernement a envisagé de faire adopter une mesure législative interdisant toute transaction du genre de celle qu'envisage actuellement le Congrès américain et, s'il l'a envisagé et décidé de ne pas le faire, quelles en ont été les raisons?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, au sujet de la première partie de la question, mes fonctionnaires m'ont informé que nous disposions de l'autorité nécessaire pour exiger qu'on nous

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

fasse rapport. Je demanderais au député de me donner une journée ou deux pour lui donner des renseignements plus précis. Je ne suis pas certain de quelle autorité législative il s'agit.

Quant à savoir si nous avons envisagé une mesure législative, c'est une possibilité qui a été considérée. Le gouvernement et moi-même avons tous les deux conclu que cela n'était pas nécessaire à ce moment-ci et que cela poserait d'énormes difficultés et problèmes. Le moyen que j'ai annoncé ce matin est donc le plus efficace pour y arriver. Je devrais dire, comme le sait sans aucun doute le député, que le bill américain a essuyé beaucoup de critique et d'opposition. Je ne veux pas anticiper le processus législatif américain, mais je crois savoir de sources habituellement fiables qu'il sera également étudié beaucoup plus à fond quand il sera représenté, présumément au cours de la nouvelle session en 1977.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui a voulu corriger une chose qui à mes yeux était peut-être une erreur. Je suis parti de mon bureau à 11 h. 45, et je n'avais pas encore de copie française. Cependant, je crois que l'honorable député de Saint-Hyacinthe a raison. Je voudrais dire au ministre que nous sommes, de notre côté, assurés de sa parfaite collaboration en matière de bilinguisme, et nous espérons qu'à l'avenir, la copie française arrivera à temps.

[*Traduction*]

M. Gray: Monsieur l'Orateur, nous nous félicitons de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson). J'ai une question à lui poser et je l'ai divisée en trois parties pour économiser du temps. D'abord si une société peut se passer des services du gouvernement comme le ministre l'a mentionné, je suppose que le gouvernement ne propose pas d'autre sanction si cette firme continue de respecter le boycottage arabe? En second lieu, si les banques canadiennes demandent des preuves, avant d'octroyer des lettres de crédit, que telle société canadienne, qui transige avec les arabes, respecte le boycottage, je suppose que le gouvernement n'a pas l'intention d'empêcher les banques d'agir ainsi, même si ce sont des institutions fédérales qui sont en cause? Troisièmement, quand les banques devront-elles signaler au gouvernement les cas de boycottage et quand va-t-on interdire les services commerciaux mentionnés par le ministre de manière à mettre en vigueur les mesures énoncées dans cette déclaration dont, je le répète, nous nous félicitons?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je veux d'abord répondre à la troisième question. Je crois qu'il s'agit d'un problème purement technique auquel je peux répondre immédiatement, en précisant qu'il nous faudra bien peu de temps pour faire connaître aux organismes et parties intéressés les points essentiels de la déclaration. Pour ce qui est des banques, leurs transactions directes sont touchées bien entendu. Il faudra examiner ce qui en résultera. Je crois que le député veut savoir ce qui arrivera aux banques qui demanderont elles-mêmes aux clients s'ils se sont conformés au boycottage. Est-ce cela qu'il veut savoir?

M. Gray: Si elles vont demander des preuves avant de délivrer des lettres de crédit aux sociétés qui transigent avec des pays arabes.

M. Jamieson: Il faudra que j'examine cette question en détail pour savoir précisément ce qu'il en est. Le député a dit qu'il voulait économiser du temps en posant trois questions. Voudrait-il me rappeler la première?

● (1240)

M. Gray: Avec l'autorisation de monsieur l'Orateur, j'ai demandé si le ministre pouvait confirmer l'impression que m'a laissée sa déclaration, à savoir que le gouvernement ne propose au Parlement aucune sanction si les entreprises continuent à participer au boycottage même après le retrait des services de soutien et du financement, dont elles n'ont de toutes façons, pour la plupart, nul besoin?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, le député a bien compris. Si une société canadienne décide de prendre des dispositions de son propre chef et s'il s'agit d'une transaction privée, aucune sanction, pour reprendre le terme qu'il a employé, ne sera imposée. J'aimerais cependant signaler que ces entreprises, qu'elles demandent ou non l'aide du gouvernement, devront toutefois mentionner qu'elles se sont bien conformé au boycottage et ce renseignement sera publié.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, à la lumière de la déclaration du ministre sur la position qu'entend prendre le gouvernement canadien à l'égard de l'embargo décrété contre Israël par la communauté arabe internationale et, dans une conjoncture similaire, du vote négatif du Canada en commission seul avec Israël contre la résolution des Nation Unies sur la décennie de lutte contre le racisme, pour être logique avec lui-même le ministre a-t-il l'intention de reprendre l'étude des conséquences de cette résolution qui, soit dit en passant, et contrairement aux précédentes, ne fait pas mention du sionisme, et éventuellement de modifier le vote du Canada à l'Assemblée générale, lorsque cette question y sera discutée, surtout si l'on considère le désir manifesté dans le discours du trône d'engager le Canada plus avant dans la voie de la collaboration et les instances internationales, entre autres, pour la recherche d'un nouvel ordre économique international?

[*Traduction*]

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suppose que le député veut parler du vote qui a eu lieu dans un comité des Nations Unies il y a quelques semaines. Si le Canada a voté contre cette résolution, c'est parce que celle-ci établissait implicitement un rapport entre le racisme et le sionisme. J'ai déjà dit que nous n'appuierions pas ce genre de résolution, pas plus que nous ne participerions à des activités tendant, même de très loin, à approuver cette proposition. D'autre part, je ne puis dire pour l'instant au député si nous changerons de position, car je n'y ai pas particulièrement réfléchi, pas plus qu'à ce que nous ferons lors de l'Assemblée générale. Cependant, si la situation demeure la même, et si aucune bonne raison logique ne nous incite à appuyer une telle résolution, je ne vois pas pourquoi nous changerions d'idée. J'aimerais toutefois bien insister sur le fait qu'en adoptant cette position, que je défends avec véhémence, le Canada cherche à accroître le nombre d'activités touchant à la défense des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme aux Nations Unies. A notre avis, nous n'y réussirons jamais, si toutefois c'est possible, tant que l'on établira ce lien, que nous rejetons, entre le racisme et le sionisme.

* * *

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE TENDANT À FACILITER LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE TENDANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-3, tendant à modifier la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

MESURE TENDANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-4, tendant à modifier la loi sur l'arpentage des terres du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA MONNAIE ET LES CHANGES

MESURE TENDANT Â MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI ET CONSÉQUEMMENT CERTAINES AUTRES LOIS

L'hon. John Roberts (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-5, tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'IMMUNITÉS ET DE PRIVILÈGES

L'hon. John Roberts (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le bill C-6, concernant les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PORTS DE PÊCHE ET DE PLAISANCE

MESURE PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS PORTS

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre des Pêches et de l'Environnement) demande à présenter le bill C-7, concernant la gestion et l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN VIGUEUR DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES AUTOCHTONES DU NORD QUÉBÉCOIS

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-9, tendant à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. Roberts.]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET LA LOI SUR LA LIBÉRATION DES GARANTIES

MESURE PRÉVOYANT L'ABROGATION DE LA LOI SUR LES GARANTIES ET LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-8, tendant à modifier la loi sur l'administration financière et à abroger la loi sur la libération des garanties.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE TENDANT À FIXER LE CHOIX DE L'HYMNE NATIONAL

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État) demande à présenter le bill C-10, concernant l'hymne national du Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE RÉVISION

L'hon. John Roberts (au nom du ministre des Affaires des anciens combattants) demande à présenter le bill C-11, tendant à modifier la loi sur les pensions.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1250)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN VIGUEUR DES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE CANADA ET CERTAINS PAYS EN VUE D'ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-12, tendant à mettre en œuvre un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne et des conventions conclues entre le Canada et le Maroc, le Canada et le Pakistan, le Canada et Singapour, le Canada et les Philippines, le Canada et la République Dominicaine et le Canada et la Suisse, et tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-13, tendant à modifier la loi sur les lieux et monuments historiques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous en avez sûrement assez de l'obligation, pénible pour vous comme pour nous, de lire les élucubrations législatives des nullités d'en face. Avant de passer à l'ordre du jour, il y aurait peut-être lieu, pour vous permettre de souffler un peu et, pour permettre au gouvernement de réfléchir s'il en est capable, de dire qu'il est 1 heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. Un député demande à présenter une pétition pendant les affaires courantes. Avant de considérer la proposition du député de Grenville-Carleton, peut-être vaut-il mieux lui donner la parole.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

PÉTITION DE CERTAINS ENSEIGNANTS DE SUDBURY DEMANDANT L'ABROGATION DE LA LOI

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, au nom des 164 membres de la division Sudbury de la Confédération des enseignants du secondaire de l'Ontario, une pétition par laquelle ils demandent au Parlement du Canada d'abolir la loi anti-inflation, qui entraîne des injustices pour un très grand nombre de Canadiens.

* * *

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

LE MANDAT DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT DES PÉNITENCIERS

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, appuyé par le secrétaire d'État (M. Roberts):

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques enquête sur le système d'établissements à sécurité maximale qui relève du Service pénitentiaire canadien et sur tous autres établissements que le comité jugera à propos d'examiner, y compris:

a) l'efficacité des méthodes et dispositions sécuritaires, des installations de détention et des programmes correctionnels de ces établissements,

b) les problèmes particuliers que l'administration de ces institutions pose au personnel et à la direction,

c) l'utilité, le rôle et la composition de comités consultatifs de citoyens reliés à ces établissements,

d) l'utilité, le rôle et la composition de comités de détenus dans ces établissements.

et sur toute autre question qui, selon le comité, se rapporte à la bonne administration de ces établissements, compte tenu des troubles récents aux pénitenciers de la Colombie-Britannique, de Laval et de Millhaven; et qu'il invite les parties intéressées et le public à exprimer leurs vues sur ces questions;

Que le comité soit habilité à se déplacer d'un lieu à un autre au Canada;

Que le comité soit habilité à engager des conseillers pour l'aider dans son travail, et également à recourir à l'aide professionnelle, administrative et sténographique dont il pourra avoir besoin;

Que le comité présente son rapport d'ici au 28 février 1977.

J'aimerais ajouter que j'ai consulté les partis de l'opposition à cet égard et qu'il est entendu que le comité permanent examinera, favorablement nous l'espérons, la possibilité de former un sous-comité pour mener cette enquête.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je constate que le ministre présente sa motion sans préavis et qu'il a donc besoin du consentement de la Chambre. La Chambre consent-elle unanimement à ce que cette motion soit présentée ainsi maintenant?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose à dire à ce sujet.

M. l'Orateur: Ou la Chambre y consent unanimement ou elle n'y consent pas.

M. Nielsen: J'étais debout, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je dois établir s'il y a consentement unanime ou non. Bien sûr, c'est une motion discutable. S'il y a consentement unanime, je présenterai la motion, sinon nous ne pourrons en discuter.

M. Nielsen: Nous sommes d'accord à l'unanimité pour que la motion soit présentée.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement pour que le ministre présente à présent la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le texte de la motion présentée par le ministre.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à adopter la motion sans débat après nous être entendus sur certains points, avec l'accord du solliciteur général: le comité ne s'occupera pas de ce mandat, mais il constituera un sous-comité composé de 11 membres, dont cinq libéraux, quatre membres de mon parti, un membre néo-démocrate et un membre créditiste. Aux termes de cette même entente, le comité permanent se réunira dès le début de la semaine prochaine et sera à même, nous l'espérons, de constituer ce sous-comité et, dans le cours de nos enquêtes, nous ne nous en tiendrons pas seulement aux institutions pénales à sécurité maximum. Il est également entendu que certains préposés à la recherche seront autorisés à voyager avec le sous-comité, pour l'aider dans ses travaux et que, si nous constatons que nous ne pouvons terminer l'étude de la question de manière aussi approfondie qu'il est prévu aux termes de la motion d'ici le 28 février, il ne serait pas difficile de prolonger ce délai de manière à terminer l'enquête.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, d'après l'entente que j'ai avec l'opposition, le comité renverrait la question à un sous-comité. Je ne puis donner de directives de cette nature au comité. J'ai compris également que la constitution du sous-comité serait conforme à celle utilisée pour les comités de la Chambre.

M. Nielsen: A titre d'éclaircissement, dans mes discussions avec le solliciteur général nous avons parlé du nombre de représentants. Nous avons débattu de la composition du sous-comité, que nous espérions voir établi par le comité permanent et nous avons proposé qu'il se compose de 11 membres, dont cinq du parti libéral, quatre de mon parti, un membre néo-démocrate et un membre créditiste. C'est ce que j'ai compris à la suite de notre discussion.

M. Fox: Il y a dû y avoir malentendu car, d'après ce que j'ai compris, le sous-comité devait refléter la composition normale de la représentation de la Chambre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 20 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, la Chambre s'ajourne à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je pense que le député de Dauphin (M. Ritchie) a parlé du sous-amendement qui a fait l'objet du vote d'hier. Le débat est clos sur ce sujet. Le député aura droit à 30 minutes sur la motion principale, et je lui donnerai la parole après l'intervention du secrétaire d'État (M. Roberts).

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole en ma qualité de secrétaire d'État, et je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans exprimer ma gratitude aux nombreux députés qui ont bien voulu m'écrire pour me féliciter. Je pense en particulier au député de York-Est (M. Collenette) qui, dans son discours de mercredi dernier, m'a complimenté avec beaucoup de générosité en soulignant la diversité et l'importance des difficiles fonctions que j'assume. Je mentionnerai également le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) qui m'a souhaité la bienvenue, et je remercie tout spécialement le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de ses remarques généreuses. J'ai reçu un afflux de lettres de félicitations et de bons vœux venant de députés de tous les côtés de la Chambre. Je les remercie de leur appui pendant ces premiers jours de fonctions, toujours délicats.

Depuis ma nomination j'ai beaucoup voyagé au Canada en l'espace de cinq semaines. Combien de fois n'ai-je pas ressenti la frustration, la colère, et parfois l'amertume qui ont dû assaillir beaucoup de députés l'été dernier en entendant un cri de leurs commettants. Je pense à cette terrible objurgation: «Ne cherchez pas à nous faire avaler le français de force». Je tiens à dire que votre secrétaire d'État partage ce sentiment sans aucune difficulté. Je n'ai rien à redire tant que ceux qui le demandent sont tous d'accord pour dire «. . . et nous ne cherchons pas à faire avaler de force l'anglais aux Canadiens français».

● (1410)

Si l'on peut un instant, en imagination, s'arracher à ses propres bottes linguistiques pour se mettre à la place des Canadiens qui parlent l'autre langue officielle et dire que l'on ne cherche pas à imposer aux autres des limites et des restrictions à l'emploi de leur langue pas plus qu'on est disposé à s'en voir imposer, je crois que l'on pourra commencer à saisir l'essentiel de la politique des langues officielles du gouvernement, politique que tous les partis ont appuyée. La politique des langues officielles n'impose aucune obligation aux citoyens; elle ne fait que conférer, protéger et garantir les droits linguistiques.

La politique des langues officielles ne retire rien aux Canadiens anglais ni aux Canadiens français. Elle confère aux francophones les mêmes droits que ceux dont jouissent les anglophones et qu'ils considèrent comme la plus naturelle des choses: elle assure aux francophones l'emploi du français. En fait, la loi sur les langues officielles est une déclaration des droits linguistiques et non une mesure coercitive; elle cherche à garantir des possibilités et non à les restreindre.

La politique sur les langues officielles s'inspire de trois principes fondamentaux. Le premier est qu'un citoyen canadien devrait avoir le droit de recevoir, au gouvernement fédéral, un service dans la langue officielle de son choix; la loi confère ce droit aux citoyens. Deuxièmement, elle affirme que, francophones ou anglophones, tous les Canadiens devraient avoir la possibilité de voyager d'un bout à l'autre du pays et d'avoir accès à son propre groupe culturel. C'est pourquoi le gouvernement a créé des stations françaises de radio et de télévision dans tout le pays et des stations anglaises dans les régions francophones du pays. Le troisième principe s'appuie sur l'espoir que les provinces, chaque fois que la chose sera possible, donneront aux citoyens qui le désirent la possibilité et les moyens de recevoir un enseignement dans la langue minoritaire.

Voilà les trois fils principaux de la politique des langues officielles et aucune d'eux ne limite les possibilités, les moyens ou les droits dont jouissent actuellement les Canadiens. Au contraire, elle donne aux Canadiens plus de moyens de vivre une vie accomplie dans la langue officielle qui est la leur. Autrement dit, la politique des langues officielles a pour objet fondamental de rétablir l'égalité.

La plupart des gens qui sont venus au Canada cherchaient à échapper aux structures fermées d'Europe et sont venus ici pour profiter des débouchés de notre pays et parce qu'ils voulaient vivre dans une société plus égalitaire, sans distinctions de rang ou de privilège. Notre politique des langues officielles vise à assurer l'égalité linguistique. Nous cherchons à ce que les Canadiens francophones et anglophones puissent se servir de leur langue dans la Fonction publique, qu'ils soient de langue française ou anglaise, et qu'ils puissent espérer faire carrière dans la Fonction publique. Nous essayons d'assurer la qualité de nos services aux citoyens qui ont affaire à la Fonction publique et aux organismes d'État du Canada, afin que, quelle que soit leur langue, ils puissent être servis rapidement et avec efficacité dans cette langue.

Nous essayons d'encourager les provinces à offrir la même égalité de débouchés à tous les groupes, à l'intérieur de leur système d'éducation, afin que nul ne soit désavantagé et que ceux qui souhaitent conserver l'une des deux langues officielles qui est la leur puissent en même temps progresser dans le système d'éducation. Nous essayons d'assurer l'égalité d'accès de l'expression culturelle, afin que l'échange culturel se fasse pareillement dans les deux langues officielles. Il s'agit donc de droits linguistiques fondés sur l'égalité, non pas d'imposition ou de contrôle. Nous cherchons à nous assurer que si un Canadien, quelle que soit sa langue, ne veut pas utiliser l'une des langues officielles, il ne soit pas tenu de l'apprendre ou de l'utiliser. C'est donc là le principe sous-jacent des tentatives actuelles.

C'est parce que je crois fermement à ce principe que je regrette la prise de position qu'a adoptée l'ancien ministre de la Défense, le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson). Il prétend que le temps n'est pas encore venu de considérer les principes de l'égalité linguistique comme faisant partie essentielle de la structure de notre pays. Il s'inquiète de ce que, si ces principes se trouvent inclus dans la constitution, les Canadiens puissent le regretter et souhaiter avoir plus de souplesse de manière à les en éliminer ou à les modifier par la suite. Je lui répondrai, monsieur l'Orateur, que non seulement l'heure est venue de prendre cet engagement mais qu'il était déjà temps de le faire dans les années soixante. Par l'entremise de la volonté du Parlement, nous avons alors pris notre engagement fondamental de réaliser l'égalité des droits linguistiques.

Il n'est donc pas vrai, comme l'affirme l'honorable représentant, que la politique du bilinguisme ait créé des tensions. C'est en fait l'inverse qui s'est produit, car la politique de bilinguisme a tenté d'éliminer certaines tensions de notre société—tensions qui étaient liées depuis longtemps à l'histoire du Canada et qui, si le gouvernement n'avait réagi, auraient pu conduire au démembrement de notre société.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: On ne peut déclarer aux Canadiens francophones, comme le ferait le député de Winnipeg-Sud, que, 370 ans après l'arrivée des premiers Canadiens francophones, 200 ans après la promulgation de l'Acte de Québec qui protégeait les droits linguistiques, 100 ans après la Confédération qui protégeait les droits linguistiques, et sept ans après la promulgation de la loi sur les langues officielles qui protège les droits linguistiques, notre société n'a pas déterminé si le principe des langues officielles constitue le principe fondamental qui la régit. On ne peut affirmer que nous pouvons encore envisager l'adoption ou le rejet de ce principe, qu'il n'est pas solidement établi. Si nous ne profitons pas de l'occasion qui nous est offerte pour consacrer ce principe, pour en faire un principe fondamental, il me semble évident que nous courrons à notre perte.

Rappelons-nous un moment les droits fondamentaux de l'homme. Je comprends difficilement que l'ancien ministre de la Défense puisse dire que, certes, les principes de la liberté d'expression et d'association ont été mise à l'épreuve, qu'ils ont été lancés il y a 200 ans, qu'ils ont été confirmés par diverses lois du Parlement et que depuis de très nombreuses années les Canadiens les considèrent extrêmement importants, mais que toutefois nous ne voulons pas qu'ils soient protégés d'une façon ou d'une autre dans notre constitution; nous ne voulons pas qu'ils constituent les principes fondamentaux régissant notre pays car un jour nous pouvons vouloir les modifier; nous ne voulons pas les consacrer dans notre constitution. Non, il ne ferait pas une telle déclaration, pas plus d'ailleurs qu'aucun député du Parlement.

Monsieur l'Orateur, l'heure est venue d'accepter les droits linguistiques dans notre pays, de leur reconnaître le même statut et la même importance que nous accordons aux autres libertés fondamentales de l'homme. Dire aux Canadiens francophones que nous devrions attendre pour voir si nous accepterons ce principe me rappelle les paroles de la Sainte Jeanne de Shaw: «Seigneur, combien de temps, combien de temps faudra-t-il attendre avant que ton royaume soit prêt à recevoir ses saints?» Je dirais: «Seigneur, combien de temps, combien de temps faudra-t-il attendre pour que les Canadiens acceptent et protègent les droits linguistiques des Canadiens francophones et anglophones et les reconnaissent comme le principe fondamental régissant notre pays?»

Je parle de droits linguistiques et d'égalité linguistique, je n'aime pas le terme «bilinguisme» car, à mon avis, il est intrinsèquement ambigu. Par société bilingue on peut vouloir dire une société dans laquelle certains citoyens parlent une langue et d'autres une autre; on peut vouloir parler d'une société dans laquelle tous les citoyens devraient être bilingues. Cette expression trouble l'esprit de certains. Nombre de personnes pensent qu'elle signifie que certains Canadiens seront contraints d'apprendre l'autre langue officielle, qu'ils le veuillent ou non.

● (1420)

On m'a raconté, ce qui, je l'espère, est faux, qu'il y a des fermiers en Saskatchewan qui croient sincèrement qu'un de ces jours la Gendarmerie royale du Canada viendra frapper à leur porte pour leur dire: «Votre numéro vient de sortir de l'ordinateur; à votre tour d'aller apprendre le français». C'est le genre d'attitude que le mot «bilinguisme» peut faire naître. J'insiste sur les expressions «égalité linguistique» et «droits linguistiques». Nous n'essayons pas d'imposer à quiconque quoi que ce soit. Nous essayons de garantir à ceux qui parlent une des

langues officielles la possibilité de conserver leur langue, de garder leur culture et de continuer à vivre dans cette langue.

Je pense que la plupart des députés à la Chambre des communes et la plupart des Canadiens sont d'accord avec les principes de la politique linguistique que j'ai décrite. Cela ne signifie pas que son application ne pose pas de problèmes. Je suis sûr qu'il y en a. Moi-même, je me pose des questions sur l'application de certains des programmes destinés à appliquer les principes que je viens d'énoncer. Nous avons tenté différentes méthodes, dont beaucoup à titre d'expérience. Certaines de ces expériences ont mieux marché qu'on ne s'y attendait. D'autres ont plutôt mal marché, ou ont eu de moins bons résultats. Mais il est incontestable que le nombre de postes bilingues dans la Fonction publique a augmenté sensiblement depuis cinq ans; que notre programme d'échange, sous de nombreux rapports, a été couronné de succès et que nos programmes à l'intention des jeunes, j'y reviendrai plus tard, ont été extrêmement fructueux.

Les députés sont certes au courant des programmes expérimentaux entrepris dans Ottawa-Carleton. Ces programmes ont été si bien acceptés qu'on s'est vivement opposé à leur retrait. Mais certains de nos programmes n'ont pas connu autant de succès que nous l'aurions voulu. Nous les examinerons. Il y a certaines méthodes que nous pouvons reconsidérer. Nous pouvons évaluer leur efficacité et les améliorer ou les supprimer si elles laissent à désirer.

De nombreux députés m'ont parlé de certaines questions, soit par exemple des règlements s'appliquant à l'étiquetage. Lors de mon voyage dans l'Ouest j'ai entendu des critiques au sujet de l'étiquetage; j'ai appris que l'application des règlements sur l'étiquetage parfois rigide ou faite avec trop de zèle est un grief dominant. J'ai dit là-bas et je le répète à la Chambre qu'à mon avis dans ce domaine, nous ne devrions pas chercher la petite bête, qu'il y a des changements qui pourraient et devraient être faits. Mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott), s'occupera, j'en suis certain, des règlements régissant l'étiquetage, pour voir si on peut les améliorer et mieux les appliquer afin qu'ils soient non seulement efficaces mais qu'ils cessent d'ennuyer et d'irriter.

Il y a aussi la question de la désignation des postes bilingues dans la Fonction publique. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) en a parlé dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre. Je pourrais peut-être tout simplement répéter deux choses qu'il a dites. D'abord, ce qu'il a affirmé le 18 octobre 1976, comme en fait foi le hansard à la page 159:

> ... Je peux dès maintenant assurer à la Chambre, par exemple, que le programme d'enseignement des langues sera amélioré, que les exigences linguistiques des postes seront redéfinies et les normes linguistiques réétudiées.

Il ne sert à rien, comme moyen de favoriser l'usage des deux langues officielles dans la Fonction publique, de fixer des objectifs impossibles à atteindre. Je tiens également à signaler aux députés ce paragraphe du discours du président du Conseil du Trésor où il est question des fonctionnaires unilingues. Nous devons être attentifs à leurs difficultés et conscients de leurs besoins, de leurs désirs et de leurs ambitions. Le président du Conseil du Trésor a cité sa propre expérience. Il a dit, comme le hansard le rapporte à la page 161:

> Étant donné mon expérience personnelle, je suis particulièrement sensible aux problèmes des fonctionnaires unilingues—et, je pense, aux fonctionnaires unilingues francophones et anglophones. Dans l'exercice de ma nouvelle charge, je compte certainement veiller à ce que l'on étudie soigneusement ces problèmes et à ce que l'on revoie les programmes et les procédures en vue de les atténuer au maximum et même de les éliminer lorsque c'est possible.

Je partage sans réserve le point de vue de mon collègue. Il ne faut pas que notre désir d'être juste envers ceux qui parlent à la fois l'anglais et le français, c'est-à-dire les bilingues, s'exerce au détriment de ceux qui, dans la fonction publique, sont unilingues.

A mon avis, nous devrions soigneusement lire et faire connaître les dispositions d'appel qui permettent au commissaire des langues officielles d'examiner les problèmes que pose la désignation de postes bilingues dans la Fonction publique pour l'avancement. Nous sommes disposés, en tant que gouvernement, non seulement à reconsidérer la question de l'application des programmes, mais encore à faire des efforts particuliers du côté de ce qu'on appelle communément l'option jeunesse. Je n'aime pas beaucoup le terme option parce qu'il peut sous-entendre exclusion. Il signifie simplement que nous allons mettre l'accent sur la formation linguistique des jeunes pour remplacer certains de nos programmes actuels et compenser certains allégements apportés dans d'autres domaines. Je ne vois pas dans ce que nous nous proposons des programmes qui excluent d'autres possibilités.

Il y a déjà eu des initiatives gouvernementales dans ce domaine. J'ai parlé brièvement de l'expérience qui a été faite dans Ottawa-Carleton, où l'on a expérimenté des programmes d'immersion qui ont donné des résultats extraordinaires. D'aucuns pensent peut-être que la chose est plus facile à réaliser dans la région d'Ottawa que dans d'autres régions du pays. Les programmes expérimentaux d'immersion instaurés à Calgary ont également donné des résultats extraordinaires. Dans les premières années, on voit des enfants se parler joyeusement, aisément et gaiement fraiçais, comme s'il s'agissait de la chose la plus naturelle au monde; cette expérience dans l'autre langue est avantageuse pour eux. Il s'agit de programmes expérimentaux; ce ne sont certainement pas des cas uniques. Nous nous sommes lancés dans divers programmes qui s'adressent surtout aux jeunes. Nous essayons pour le moment d'établir des programmes qui aident les gens de la génération précédente à acquérir une connaissance pratique de la deuxième langue et qui rendent l'acquisition de cette langue plus facile peut-être qu'elle ne l'a été pour la plupart d'entre nous.

Les programmes d'octroi de bourses d'études et de bourses universitaires institués par mon ministère sont sursaturés de candidatures venant de toutes les provinces. Le nombre des élèves inscrits à des cours de langue seconde au niveau élémentaire a connu une hausse considérable partout au Canada. De plus en plus d'élèves suivent des cours de français, et plus longtemps. Le nombre des élèves inscrits à des cours de français langue seconde au niveau élémentaire s'est accru de 25 p. 100 dans l'ensemble du pays par rapport aux cinq années précédentes. L'augmentation la plus spectaculaire a été enregistrée en Colombie-Britannique, où les inscriptions se sont accrues de près de 200 p. 100. D'autres provinces ont également enregistré une croissance spectaculaire des inscriptions aux cours de français langue seconde entre 1970 et 1975. Ainsi, ces inscriptions ont connu une hausse de 52 p. 100 à Terre-Neuve, de plus de 120 p. 100 en Nouvelle-Écosse et dans l'Île du Prince-Édouard, de près de 25 p. 100 en Ontario, de

plus de 20 p. 100 en Saskatchewan et, comme je l'ai déjà souligné, de près de 200 p. 100 en Colombie-Britannique. Il est clair que l'on a déjà fait beaucoup, mais qu'il reste beaucoup plus à faire.

Les honorables députés sont sans doute au courant des engagements que le gouvernement a pris dans le discours du trône. Je rappelle de nouveau à leur attention cette conviction du gouvernement énoncée dans les termes suivants:

... Il croit qu'il conviendrait de mieux équilibrer les crédit affectés à la diffusion du bilinguisme dans la fonction publique et les sommes dépensées pour que plus de Canadiens, des jeunes surtout, puissent s'exprimer dans les deux langues officielles.

Cela ne veut pas dire que nous devions réduire nos efforts pour améliorer le bilinguisme au sein de la Fonction publique. Cela veut dire que nous devons faire davantage pour aider les jeunes Canadiens à devenir bilingues.

... Le Gouvernement a l'intention de voir avec les provinces comment on pourrait améliorer l'enseignement des deux langues officielles dans toutes les écoles du Canada.

Je suis convaincu que les provinces se réjouiront de ce que nous voulions les aider dans ce domaine et nous aurons sûrement leur entière collaboration. Je ne voudrais pas que les députés comptent trop sur des résultats immédiats. Les limitations ne sont pas forcément financières; mais il y a des limites aux ressources humaines. Nous ne pouvons, d'un coup de baguette magique, accroître les services et les offrir du jour au lendemain partout où il le faudrait. Mais c'est dans ce sens que nous comptons bien orienter nos efforts sous peu.

[*Français*]

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que bien qu'il soit important de mettre l'accent sur l'extension des programmes pour la jeunesse, cela ne veut pas dire que nous diminuons notre appui au bilinguisme institutionnel, lequel, à notre avis, est très important, pas simplement dans la substance, mais pour des raisons symboliques.

L'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) qui a adressé la parole mercredi, a indiqué qu'il y a toujours un manque d'effectifs francophones au niveau exécutif dans plusieurs ministères. Il n'y a pas encore autant de francophones que d'anglophones dans la fonction publique. Et il est difficile de dire aux francophones, 110 ans après la Confédération, que c'est toujours demain, et jamais aujourd'hui qu'on doit leur donner l'égalité de chances dans la fonction publique. Toutefois, il est important de toujours viser dans nos efforts à rendre bilingue la fonction publique du Canada.

[*Traduction*]

Nous ne saurions hésiter, bien que nous trouverons peut-être des moyens d'action plus efficaces. Nous pourrons peut-être faire des économies d'argent, mettre fin au gaspillage. Mais, pour ce qui est de notre engagement à donner aux Canadiens francophones des chances égales dans la fonction publique, à accroître notre habileté à servir le public dans les deux langues officielles, nous ne saurions revenir là-dessus ni faire marche arrière.

[*Français*]

Je dois dire aussi quelques mots au sujet de la situation des francophones vivant à l'extérieur du Québec. Le bilinguisme, ce n'est pas simplement une politique destinée aux francophones du Québec, mais aussi aux francophones vivant à l'extérieur du Québec.

Hier j'ai bien noté, et j'espère que la Chambre les a également notés, les propos du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je crois qu'il serait important pour nous, comme gouvernement, de donner notre appui à la collectivité francophone vivant à l'extérieur du Québec, et de les protéger contre l'assimilation. Il ne suffit pas simplement de donner des garanties dans le domaine de l'éducation, ni d'assurer l'accès à la culture par le moyen de la télévision. Il est important d'essayer de maintenir un contexte francophone dans ces collectivités, pour qu'on puisse s'exprimer dans une langue officielle, même s'il s'agit d'une langue minoritaire. Et il faut non simplement nous assurer de cela pour les francophones vivant à l'extérieur du Québec, mais assurer également le respect de ces principes pour les anglophones vivant à l'intérieur de la province de Québec.

● (1430)

[*Traduction*]

Si l'on me demandait de situer la politique que je viens de décrire, je dirais que c'est l'une de nos nombreuses politiques visant à surmonter les divisions qui existent au pays et à l'unir. Les droits linguistiques ne constituent pas le seul problème au Canada. C'en est un d'importance, mais ce n'est pas le seul. De nombreux habitants des provinces de l'Atlantique se préoccupent peut-être davantage de la lenteur de l'expansion économique. L'Ouest canadien, pour sa part, s'inquiète de se sentir séparé et isolé des centres de prise de décision de l'Est du Canada.

Le Canada fait face à divers problèmes. Nous tentons parfois avec succès, grâce à divers programmes, de supprimer les inégalités régionales au Canada. Selon nous, il importe de fournir aux provinces de l'Atlantique des chances égales sur le plan économique à celles des autres régions du Canada. Nous avons essayé, même si nous n'y avons pas toujours réussi, d'élaborer des politiques qui tiennent compte des préoccupations des citoyens de l'Ouest canadien. Nous avons essayé de mettre au point une politique de transport qui assure à tous les Canadiens un accès égal aux moyens de communications et de transport du pays. Dans tous ces efforts, nous avons visé à détruire les barrières qui séparent les Canadiens et à les unir. De même, notre politique linguistique doit permettre aux Canadiens d'être plus unis. Tous les citoyens du pays devraient pouvoir vivre dans leur langue sans être considérés comme des citoyens de second ordre.

Notre politique des langues officielles aide à protéger les droits fondamentaux de chaque être humain. Elle vise à dissiper les divisions qui, si elles dégénéraient en injustices réelles, pourraient susciter des mécontentements explosifs. C'est à ce sujet que j'aimerais reprendre les commentaires que j'ai faits plus tôt au sujet des observations de l'ancien ministre de la Défense nationale, un homme que je respecte beaucoup, dont la sincérité ne peut être mise en doute et dont les déclarations reflètent peut-être les sentiments d'autres Canadiens. Cependant, je l'assure que la politique des langues officielles n'est pas un facteur de division au Canada. Au contraire, elle contribue à vaincre celle-ci. C'est pour cela qu'elle est importante. Notre politique de langues officielles nous permet de prévenir la formation des griefs réels et des frustrations amères que pourrait susciter la situation des langues au Canada. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer notre politique des langues officielles.

Jusqu'ici, j'ai parlé de la politique des langues officielles en fonction de la protection des droits. J'aimerais parler brièvement d'un ou deux autres aspects de la question. A mon avis, la politique de protection des langues officielles crée le genre de structure dont une société multiculturelle a besoin pour s'épanouir. On dit tout le temps que les Américains se font une idée différente de leur pays, qu'ils le conçoivent comme un lieu d'assimilation ou un creuset. C'est ça un creuset, un lieu d'assimilation. La protection de nos deux langues officielles établit une structure de base où l'on accepte et mousse l'importance de la diversité culturelle. A mon avis, un pays bilingue, qui reconnaît les droits linguistiques, est plus ouvert et plus tolérant à l'égard de l'expression culturelle et c'est ce qui fait du Canada un endroit différent où il fait bon vivre. La société multiculturelle qui en est la nôtre ne s'en trouve que raffermie.

Selon nous, l'adoption de deux grandes langues internationales comme langues officielles du pays ne constitue pas un problème ou une limitation, mais nous ouvre plutôt de merveilleux horizons.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: En ce qui a trait aux droits linguistiques, on peut comparer les Canadiens à un homme qui court, bute sur une belle occasion, se relève, secoue ses vêtements et poursuit son chemin à toute allure. Dans un pays industrialisé comme le nôtre, l'existence de ces deux grandes langues constitue un atout économique supplémentaire. Songeons aux avantages que cela nous donnera en tant que pays commercial dans la prochaine décennie et au potentiel que nous offrent le marché anglophone au sud et le Marché Commun dont les langues principales sont l'anglais et le français. Notre dualité linguistique représente un gros avantage, une possibilité à exploiter et non une réalité à rejeter.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: L'existence de ces deux langues donne des débouchés culturels aux Canadiens qui veulent en profiter. En plus de l'identité particulière qu'elle donne à notre pays, elle nous aide à résister à l'absorption culturelle des États-Unis. Cette facilité peut également constituer un atout économique pour l'avenir. Voilà quelques bonnes raisons d'appuyer la politique des langues officielles. Il est clair que ceux qui s'y opposent n'ont vraiment pas compris ce que nous cherchons à accomplir.

La principale tâche qui m'incombera au cours des prochains mois, en qualité de secrétaire d'État, sera d'essayer de dissiper les malentendus. Je me propose de parcourir le pays pour tenter de mieux expliquer notre politique que nous ne l'avons fait par le passé. J'espère pouvoir compter sur l'aide des députés de tous les partis pour expliquer le sens de cette politique, pour montrer qu'elle vise à assurer la protection des droits linguistiques, qu'elle ne tente pas d'imposer quoi que ce soit aux Canadiens et qu'elle nous offre une occasion formidable.

[M. Roberts.]

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander si le ministre accepterait une question.

M. Roberts: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le temps de parole du ministre est terminé. Il faudra le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député peut poser sa question.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu interrompre le fil du discours du ministre. Le ministre nous a fait part de trois priorités ou objectifs du gouvernement. L'un de ces objectifs consiste à accroître le rôle de son ministère en matière d'éducation. Comme le ministre le sait, l'éducation est une prérogative et une responsabilité des provinces. Le ministre peut-il nous dire comment le gouvernement entend protéger l'intégrité des responsabilités provinciales et accroître le rôle de son ministère en matière d'éducation?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre non seulement de ne pas m'avoir interrompu mais aussi de poser cette question. Il est exact que l'éducation est un domaine de compétence provinciale. En septembre dernier, j'ai rencontré les ministres provinciaux de l'Éducation à Halifax et nous avons discuté entre nous de ces questions. Nous ne cherchons pas à imposer nos vues aux provinces mais j'ai constaté qu'elles étaient disposées à agir de concert avec nous pour la mise en place de ces services, de ces écoles. Quant à nous, nous désirons en favoriser le développement et nous sommes heureux de pouvoir offrir nos encouragements et notre appui. Il n'y a pas de conflit.

● (1440)

M. Stanbury: Le ministre permettrait-il une autre question? Le député qui j'en suis certain fera un secrétaire d'État hors pair, a mentionné dans son discours un programme dont on n'avait pas entendu parler depuis un an ou presque, le programme d'échange de jeunes au Canada. Sans compter que le discours du trône exprime le désir de permettre aux jeunes des différentes régions du pays de mieux se connaître, pouvons-nous espérer que le programme d'échange de jeunes qui a été abandonné d'une façon si inexplicable et même inexcusable il y a à peu près un an, sera rétabli.

M. Roberts: Je partage les préoccupations du député à ce sujet. C'est une question que j'ai commencé à examiner aussitôt que j'ai été nommé secrétaire d'État et si je ne suis pas prêt à prendre un engagement précis à ce moment-ci je peux lui assurer que j'accorderai ma plus bienveillante attention à cet excellent programme.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, l'intervention du secrétaire d'État tombe à propos car je veux m'arrêter pendant quelques minutes à la question du bilinguisme. Elle est en train d'ébranler les fondations de notre pays. Ce que je dirai aujourd'hui a déjà paru dans les colonnes du *Star* de Toronto ces jours-ci.

Quand un ministre de l'Ouest, un des rares de l'Ouest du Canada, démissionne parce que le bilinguisme est trop emprisonnant et quand d'autre part, un autre ministre se lance dans l'arène politique provinciale au Québec parce que le bilinguisme n'est pas suffisamment bien appliqué, il convient de se demander si une telle politique n'a pas été essentiellement une erreur dès le début. Les bases du bilinguisme n'ont jamais été examinées ni débattues à l'échelon politique national malgré la forte opposition populaire et l'indifférence des Canadiens-français du Québec. Une politique qui ne soulève qu'un enthousiasme mitigé chez la minorité qu'elle se propose d'aider tout en provoquant une hostilité intense chez la majorité, mérite d'être examinée avec soin. Pourtant, les partis politiques ont été incapables d'examiner le principe du bilinguisme.

Le gouvernement prétend que les Canadiens anglophones réagissent avec étroitesse d'esprit, qu'ils manifestent un racisme mal dégrossi. A mon avis, c'est injustifié. Selon moi, le Canada anglophone peut être considéré comme l'une des sociétés les plus tolérantes du monde. Après tout, toutes les sociétés manifestent de l'intolérance d'une façon quelconque. Il existe beaucoup d'éléments provocateurs. Mais si l'on examine les causes de la réaction attentivement, on constate que le principe du bilinguisme insulte bien des gens.

Ce principe repose sur l'hypothèse qu'il y a deux races fondatrices au Canada et que ces deux races occupent en quelque sorte une position de choix par rapport aux autres races. Personne ne tient compte du fait que les Indiens étaient ici bien longtemps avant l'arrivée de l'une ou l'autre des «races fondatrices.» En outre, dans ma circonscription, bon nombre de gens originaires d'Europe de l'Est se considèrent comme une race fondatrice parce que ce sont eux qui ont défriché les forêts et en ont fait une région productrice du Canada.

Tous ces groupes qu'on dit ethniques ont traversé une période pendant laquelle ils n'étaient pas acceptés sur un pied d'égalité au Canada anglophone. Aujourd'hui, nous semblons avoir adopté un concept de «races fondatrices» qui rabaisse ceux dont la langue d'origine n'était ni l'anglais ni le français et qui les distingue des autres. L'idée qu'il y a une seule race fondatrice, ou même deux, crée une certaine difficulté si l'on veut appliquer le principe d'égalité dans un pays démocratique et raisonnablement égalitaire. A mon avis, il importe que l'idée de chance égale semble vraie, même s'il n'est pas toujours possible de l'appliquer.

Pendant le premier débat sur le bilinguisme en 1969, j'ai déclaré que la Fonction publique devrait représenter le régionalisme qui est une réalité canadienne. Un fonctionnaire qui parle les deux langues officielles, mais qui n'est pas du tout au courant de la partie du pays qu'il administre ne sert pas à grand-chose. A titre de Canadien de l'ouest j'ai constaté chez bon nombre de fonctionnaires que j'ai rencontrés qu'ils n'ont aucune idée de la nature des problèmes de l'Ouest.

Au départ, le bilinguisme visait à aider les Canadiens dont la langue maternelle était le français, mais qui n'avaient pas leur juste part de l'ensemble des postes disponibles à la Fonction publique. Aujourd'hui les Canadiens anglophones craignent que le bilinguisme obligatoire les empêche d'accéder aux postes supérieurs de la politique nationale et de la Fonction publique. On ne peut pas dire non plus que leurs craintes soient injustifiées. Vous connaissez la blague à propos du maître nageur de Victoria qui a réussi à obtenir du travail au 24, Promenade Sussex même s'il ne savait pas nager, parce qu'il était bilingue.

Je sais gré à un journaliste, M. Robert Nielsen, d'avoir publié des chiffres intéressants dans le *Star* d'hier. Il a signalé des statistiques intéressantes tirées du recensement de 1971. Le recensement a constaté que 14,470,000 Canadiens parlaient uniquement l'anglais, 3,879,000 ne parlaient que le français et 2,900,000 parlaient les deux langues. Il a également constaté que la langue la plus parlée à la maison était l'anglais pour 14,446,000 personnes, le français pour 5,546,000 personnes et une autre langue pour environ 1,600,000 personnes.

D'après ces chiffres on peut conclure que les francophones représentent environ 1.7 million des trois millions de Canadiens environ qui parlent le français et l'anglais, soit 60 p. 100. Ils ont donc une avance de 60 p. 100 lorsqu'il s'agit d'occuper les emplois bilingues de la Fonction publique fédérale et des sociétés de la Couronne comme Air Canada ou Radio-Canada même s'ils ne forment que 26 p. 100 de la population. Autrement dit, un Canadien français a quatre fois plus de chance d'obtenir un poste de commande à la Fonction publique que le Canadien élevé dans un foyer anglophone.

Si l'on considère que tous les postes de commande du gouvernment fédéral doivent devenir bilingues d'ici 1978, il est évident que les Canadiens français ont un avantage au départ d'autant plus qu'il n'est pas facile d'apprendre une deuxième langue à des adultes comme nous l'avons tous constaté à en juger par les problèmes qu'a connus le programme de formation linguistique du gouvernement fédéral. Le désavantage des Canadiens anglophones est peut-être encore plus grave que ne l'indiquent ces chiffres car bon nombre des anglophones unilingues vivent en Colombie-Britannique ou dans les Maritimes et que, plus on vit loin du siège du gouvernement, moins on a de chances d'entrer dans la Fonction publique. C'est une réalité géographique et je n'en attribuerai la responsabilité à personne.

Les Canadiens de l'Ouest en particulier font valoir que, même s'ils ont la possibilité d'entrer dans la Fonction publique, à la GRC et dans les forces armées, l'application du principe du bilinguisme empêche beaucoup d'entre eux d'accéder aux postes supérieurs. Mais lorsque la majorité des habitants s'estiment mal servis et désavantagés dans la concurrence qui se livre pour les postes ouverts dans la Fonction publique, forces armées et la GRC, voilà assurément pour nous tous un fort mauvais présage.

Passons à la minorité à laquelle le programme de bilinguisme est destiné à venir en aide. Il est fort possible que ce programme ait grandement facilité l'entrée des Canadiens-français dans la Fonction publique—je pense même que ce résultat a été effectivement obtenu—mais est-ce que par le fait même ils ont donné leur attachement au Canada tout entier et non plus à la seule la province de Québec? Je ne condamne personne et si j'étais francophone du Québec je penserais à peu près comme eux. Mais il semble bien que les Canadiens-français se retranchent dans le Québec avec le bill 22, qui fait du

français la langue officielle de cette province. Je peux comprendre le but de la loi 22, mais il est extrêmement difficile de le croire conforme aux principes de la loi sur les langues officielles qui impose le bilinguisme de gré ou de force au reste du pays.

● (1450)

Les chroniqueurs politiques et les Canadiens qui pensent, surtout dans l'Ouest, se demandent où cela va nous mener. Au demantèlement du pays? Dans un article du *Star* de Toronto du 12 octobre 1976, Richard Gwyn prétend que l'idée des deux nations est encore valable. Le bilinguisme, qui devait être la solution du gouvernement au problème, est un remède aussi puissant que la maladie initiale. C'est peut-être du fanatisme ou une crainte injustifiée, mais l'idée de favoriser le bilinguisme ne prend plus au Canada anglais. Même les premiers ministres des provinces ont semblé favoriser le principe des deux nations lorsqu'ils ont convenu, à Toronto, qu'il leur faudrait plus d'autorité en matière de culture, de communications et d'immigration. Si une province peut avoir la haute main sur l'immigration, si elle peut décider qui entrera sur son territoire ou en sortira, il s'agit là en effet d'un état pas mal indépendant.

Les premiers ministres anglophones, il me semble, se sont aperçus que seule la province de Québec accaparerait la juridiction en matière de culture, de communications et d'immigration. C'est certes là le principe des deux nations appliqué en douce, qu'on le veuille ou non. Malheureusement, un grand nombre de Canadiens anglais se sont déjà dissociés de la province de Québec, et c'est certainement tout à fait vrai des Canadiens de l'Ouest. D'autre part, M. Bourassa semble avoir rallié l'appui du public en ce qui concerne la loi 22.

La Confédération reviendra-t-elle au principe des deux nations? Je ne sais pas. Je crois que le bilinguisme cessera d'être pratique, tant qu'on n'aura pas modifié la politique actuelle. L'idée d'un enseignement plus intense des deux langues contenue dans le discours du trône pourrait se révéler utile, mais c'est dans un avenir éloigné. Bon nombre d'entre nous ont eu l'occasion à l'école d'apprendre une deuxième langue. Peut-être la qualité de l'enseignement était-elle inférieure à celle d'aujourd'hui, mais dans bien des cas, il s'est créé une sorte de ressentiment à cet égard.

J'aimerais également parler d'un programme signalé par le secrétaire d'État dont le but est de réaliser des échanges entre diverses régions du pays à des fins éducatives. Je connais un cas où c'est le contraire qui s'est produit. Une fanfare scolaire de ma circonscription a eu l'idée de se rendre en Écosse pour participer à un festival de musique. C'est en vain qu'ils ont multiplié les efforts auprès du secrétariat d'État pour obtenir une subvention. Les enfants et les parents ont donc dû faire les frais de ce voyage, qui s'élevaient à $640 par personne. En Écosse, ils ont rencontré un groupe du Québec composé d'élèves du même âge environ et fréquentant une école similaire, mais dont le voyage avait été défrayé. Ainsi, dans ce cas, c'est l'inverse qui s'est produit.

Je connais un autre cas où une fanfare scolaire s'est rendue en Hollande pour jouer dans l'une des villes libérées par les Canadiens au cours de la guerre. Ils ont été reçus royalement par le bourgmestre et on a organisé un banquet en leur honneur. Plus tard, les gens du ministère des Affaires extérieures se sont empressés de les féliciter en leur disant comme c'était une bonne chose pour le Canada qu'ils aient pu faire le voyage. Pour eux, c'était tourner le fer dans la plaie.

La démission de l'ancien ministre de la Défense nationale et la réaction que cela a suscitée montrent sans l'ombre d'un doute qu'un grand nombre de Canadiens de l'Ouest estiment, quant à eux, que le programme actuel de bilinguisme est inapplicable. Rien n'indique dans le discours du trône que le gouvernement a l'intention de modifier de quelque façon l'application de ce programme. Cela, comme beaucoup d'autres choses, indispose les Canadiens, et le gouvernement ne cherche malheureusement pas vraiment à résoudre ce problème contrariant.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, alors que je me levais pour faire quelques remarques, j'ai entendu le député d'en face dire «Ah non!». Évidemment, je m'attends à ce qu'il dise cela parce que, cet après-midi, je vais montrer à quoi rime vraiment ce discours du trône.

M. Hopkins: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me regardait, alors il n'aurait pas dû se donner cette peine. Ce n'est pas moi qui ai dit «Ah non!». En fait, je n'ai rien dit. Je pourrais, toutefois, me boucher les oreilles.

M. Rodriguez: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Hopkins) vient de confirmer ce que nous avons toujours soupçonné, monsieur l'Orateur, il est muet.

Il est triste de constater que le dernier discours du trône ne fait que prouver encore une fois que le gouvernement est tout à fait incapable de régler les vrais problèmes qui se posent aux Canadiens. En fait, le discours du trône montre à quel point le gouvernement libéral actuel est incapable de même comprendre ce que sont les problèmes. J'aimerais citer un extrait du discours du trône qui m'intrigue vraiment, celui qui parle des prétendus politiques de main-d'œuvre. Le voici:

> Parallèlement, pour améliorer la situation de l'emploi, il faudra accroître l'efficacité du marché du travail et tout mettre en œuvre pour hâter le retour des chômeurs à l'effort productif. La dignité humaine suppose un revenu convenable. Le Gouvernement est sûr que la plupart des Canadiens sans emploi préféreraient de loin vivre d'un travail utile que de l'assistance publique. C'est un but qui, dans certains cas et en certains lieux, ne peut être atteint que par une intervention directe des pouvoirs publics.

Comment le gouvernement actuel peut-il être aussi insensible, monsieur l'Orateur? Comment peut-il tout simplement supposer que les Canadiens sont assez naïfs pour croire de pareilles absurdités? Avons-nous oublié qu'il y a à peine six mois, le gouvernement a annoncé la réduction d'un programme de création directe d'emplois, le programme PIL? C'était un programme qui, au moins, créait des emplois au niveau local et répondait à un besoin précis des localités. Pourtant, le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a dû aller voir le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le supplier de faire quelque chose pour changer la façon dont les subventions PIL étaient calculées dans sa circonscription qui, à cause des politiques du gouvernement, souffre d'un chômage très élevé. Le chômage est aussi grave cette année que l'hiver dernier. C'est une région qui comptera encore 2,500 chômeurs de plus parce que la Sydney Steel Corporation licenciera 2,500 autres travailleurs avant la fin de l'année. Pourtant ce gouvernement insensible a le front de présenter à la Chambre un discours du trône qui annonce la mise sur pied d'un programme de création directe d'emplois!

Ma propre circonscription de Nickel Belt a connu l'année dernière, d'après les propres chiffres du gouvernement, un chômage de 8 p. 100 et nous avons reçu du PIL $350,000. Cette année, on nous annonce un taux de chômage de 7.61 p. 100 et une allocation au titre de ce même programme de $121,000 seulement. Le gouvernement, parait-il, crée 15 emplois; il y a de quoi s'extasier! Le député d'en face vient du nord de l'Ontario. Comment peut-il se moquer de nous à ce point-là et prétendre que le gouvernement crée des emplois?

● (1500)

Une voix: Si vous ne voulez pas de ces 15 emplois, passez-les moi.

M. Rodriguez: Ce que nous voulons, c'est cinq fois 15 emplois. Vous parlez d'emplois dans le discours du trône, mais vous ne faites rien pour en fournir. Passez donc de la parole aux actes! Ce discours du trône n'est que paroles en l'air. N'oublions pas que, l'été dernier, le gouvernement a annulé le programme Perspectives-Jeunesse et a ainsi supprimé 30,000 emplois. Tout au moins ce programme avait-il le mérite de maintenir le chômage chez les jeunes aux environ de 14 p. 100, alors que l'été dernier il a atteint 20 p. 100, soit 30,000 emplois ainsi perdus. Il s'agissait d'emplois directs, à l'échelle locale, ainsi disparus. Jusqu'où pensez-vous tromper le monde?

Une voix: C'étaient des parasites.

M. Rodriquez: Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) du parti conservateur, parle de parasites. J'espère que le hansard consignera ses paroles. Il déclare qu'il y avait 30,000 parasites dotés d'emplois.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Nickel Belt a la parole et je suggérerais que nous l'écoutions.

M. Rodriguez: Le gouvernement actuel nous a montré sa puissance. Il est très fort pour ce qui est de l'assurance-chômage et des allocations familiales, mais comme il est dur lorsqu'il s'agit des faibles et des invalides! Faisant étalage de sa force, le gouvernement actuel, dans un revirement, a annulé le programme d'emplois d'été à l'intention des étudiants. De toute évidence, comme le gouvernement n'était pas capable de s'occuper du problème du chômage étudiant, il devrait au moins rectifier les faits au lieu de les cacher du public. Voici un autre passage du discours du trône:

> Il vous sera donc demandé d'approuver un programme global et permanent de création directe d'emplois au bénéfice spécial des régions qu'éprouve un chômage chronique élevé. D'autres programmes garantiront de meilleures respectives d'emploi à la jeunesse et mettront à sa disposition des services améliorés d'orientation professionnelle.

Pour écrire de telles âneries après avoir fait l'opposé au cours des 6 ou 12 derniers mois, il faut que le gouvernement actuel ait tout un culot ou que les libéraux considèrent les Canadiens bien naïfs. Il va sans dire qu'une analyse du chômage chez les jeunes s'imposait pour planifier l'emploi dans des secteurs de chômage élevé mais, grâce au gouvernement actuel, nous n'avons plus de chiffres exacts sur lesquels fonder nos futurs programmes et plans d'action. Voici une autre citation du discours du trône portant cette fois sur les politiques en matière de main-d'œuvre.

> Vous serez invités à modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à pouvoir affecter une partie de ses fonds au maintien de revenu des travailleurs en recyclage et aider les employeurs qui gardent à leur emploi des salariés menacés de licenciement temporaire.

C'est un usage abusif flagrant de la caisse de l'assurance-chômage. Dans une étude récente intitulée «New Directions for Manpower Policy», Barbare Goldman de l'Institut de recherche C.D. Howe déclare:

> Le Canada ne bénéficie vraiment des programmes de formation que lorsque les stagiaires peuvent trouver un emploi permanent. Sinon, la formation n'est qu'une autre forme de soutien du revenu et il se trouve, dans bien des cas, d'autres façons plus efficaces de soutenir le revenu.

Quel intérêt y a-t-il à verser aux employeurs des fonds provenant de la caisse d'assurance-chômage pour garder des travailleurs sur les listes de paie alors qu'il n'y a aucun travail pour eux?

Une voix: Préféreriez-vous les voir mis à pied?

M. Rodriguez: Non, mais quel intérêt y a-t-il à verser cette somme aux employeurs pour garder des personnes sur les listes de paie alors qu'il n'y a pas de travail pour elles? C'est tout à fait stupide.

Une voix: Ce n'est pas ce que cela veut dire.

M. Rodriguez: Si, je viens juste de le lire. Le député lit, comme à l'habitude, avec ses préjugés de libéral.

Une voix: C'est du vent, du baratin typiquement socialiste.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, on sait toujours quand on touche une corde sensible chez ces gens-là.

Une voix: Comme les conservateurs et la Commission du blé.

M. Rodriguez: Dans le même article, M. Goldman cite Seymour Brandwein, qui se trouve être le directeur du bureau de l'évaluation des programmes, de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre au ministère du Travail des États-Unis. Voici ce qu'il a déclaré en 1976:

> Dans la mesure où la croissance économique crée de nouveaux emplois, les programmes de formation devraient être l'instrument qui permet de perfectionner les compétences et le rendement nécessaires pour maintenir ce taux de croissance et de donner aux travailleurs non spécialisés ou à d'autres les compétences nécessaires pour profiter des chances qu'offrent ces nouveaux emplois.

Cette proposition ou plutôt cette déclaration bornée du discours du trône signifie tout simplement, à mon avis, que l'on utilise la caisse d'assurance-chômage à des fins politiques on ne peut plus odieuses, c'est-à-dire pour empêcher le taux de chômage d'augmenter, en anticipation des élections qui doivent avoir lieu d'ici deux ans. Le gouvernement actuel est constitué des êtres les plus cyniques que j'aie jamais rencontrés. Avec les conservateurs, au moins, nous savons où nous en sommes, ou du moins où ils en sont. Les libéraux sont prêts à dire n'importe quoi, n'importe quand et à n'importe qui afin de réunir les voix qui leur permettront de se maintenir au pouvoir.

M. Hnatyshyn: Nous sommes enfin d'accord.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, quand l'opposition officielle se met à être d'accord avec moi, je commence à douter de ma position.

La proposition qui consiste à utiliser les fonds de l'assurance-chômage afin de subventionner les sociétés qui envisagent de licencier certains de leurs travailleurs ne constitue rien de plus qu'un plan d'utilisation des fonds de la Commission de l'assurance-chômage afin de subventionner les sociétés. Un tel plan ne profitera pas aux travailleurs, ce que montre clairement l'étude de la situation économique publiée en avril par le ministère des Finances. Il était précisé dans cette étude qu'au cours de la session la limitation de la production n'avait pas entraîné une baisse correspondante du nombre des emplois. Cette étude précisait qu'au lieu de procéder à des licenciements on avait réduit le nombre moyen d'heures de travail et qu'au lieu de licencier des travailleurs qualifiés on leur avait confié des tâches d'ordre général dans le domaine de l'entretien. Ce que le gouvernement a décrit, c'est la technique d'accaparement des travailleurs, technique que les entreprises ont utilisée afin de ne pas perdre leurs travailleurs compétents.

Avec beaucoup d'ingéniosité, le gouvernement a préparé un plan qui permettra d'utiliser des fonds de la Commission de l'assurance-chômage pour payer les sociétés afin qu'elles prennent les mesures que de toutes façons elles auraient prises.

Une voix: Une autre subvention.

M. Rodriguez: Oui, une autre subvention. Dans le discours du trône, le gouvernement précise: «Quant au rendement économique du pays, il dépendra beaucoup de l'état du marché international». Certes, monsieur l'Orateur, ce sera le cas. L'économie de notre pays est fondée sur l'exploitation de nos richesses naturelles, qui constituent environ 71 p. 100 de nos exportations, soit la plus grosse partie. Nos principaux partenaires commerciaux sont particulièrement satisfaits de cette situation. A ce sujet, je vous citerai un exemple probant, celui de nos relations économiques avec le Japon. Notre balance commerciale avec ce pays est excédentaire, ce qui n'empêche pas les Japonnais d'être très satisfaits. Ils sont satisfaits, car 3 ou 4 p. 100 seulement des marchandises que nous exportons vers le Japon sont des produits finis alors que ce pays n'exporte vers le Canada que des produits finis comme du matériel électronique, des automobiles et des appareils photographiques. Notre balance commerciale avec le Japon est excédentaire certes, mais les matières premières canadiennes exportées vers le Japon permettent de générer beaucoup d'emplois. Il n'est pas étonnant par conséquent que les Japonnais soient satisfaits de cette situation et qu'ils ne veulent pas qu'elle soit modifiée.

A cela il faut ajouter que l'exploitation des matières premières est de plus en plus mécanisée, ce qui permet d'accroître la productivité tout en réduisant le nombre de travailleurs nécessaires. Il y a dans le nord de l'Ontario un excellent exemple de cette situation. En effet, l'économie de la région est fondée essentiellement sur l'exploitation des richesses naturelles et le nombre des habitants y diminue. Comme la Chambre le sait, à cause de cette réduction du nombre des habitants, un des sièges au Parlement fédéral devra être supprimé.

● (1510)

Il est de la plus haute importance que nous nous rendions compte du véritable problème. La situation en ce qui concerne la vente de ressources et l'achat des produits finis n'est pas fortuite. Dans le passé, ces ressources étaient accessibles et semblaient inépuisables. Les spécialistes improvisés dans le monde des affaires et les gouvernements fédéral et provinciaux les ont exploitées à fond nous coinçant constamment dans un mode de développement à long terme concrétisé de façon si frappante dans nos relations commerciales avec le Japon.

Ce mode de développement est un cercle vicieux. En cherchant à équilibrer la valeur des importations et des exportations, nous devons vendre une quantité croissante de nos ressources. Comme ces ressources sont devenues inaccessibles, il faut se procurer de gros capitaux pour les explorer et les exploiter. C'est sous ce rapport que les sociétés minières au Canada ont supplanté les banques et sont devenues les pires rouspéteurs au Canada. Elles protestent constamment pour obtenir des dégrèvements fiscaux accrus du gouvernement et faire respecter la tradition qui veut que nous soyons des bûcherons et des porteurs d'eau.

Le gouvernement libéral ne veut pas s'occuper de ce problème parce que cela l'obligerait à s'attaquer à l'élite des sociétés de notre pays: les Steven Roman, les Zimmerman, les Grub et tous les autres qui siègent aux conseils d'administration où se décide le sort des gouvernements. J'ai mentionné Roman. Ce dernier est conservateur, il a changé son fusil d'épaule car il était autrefois libéral. Maintenant il essaie de ménager la chèvre et le chou. C'est pourquoi le discours du trône évite comme la peste de parler de ce problème. Au lieu de cela, le gouvernement propose de former des Canadiens pour leur permettre d'accéder à des postes inexistants. Au lieu de trouver des solutions aux problèmes, le gouvernement, par l'intermédiaire du discours du trône, ne préconise que des solutions momentanées. Également risible en dépit de la gravité de la situation économique, on trouve dans le discours du trône le bijou suivant:

> Parallèlement, pour améliorer la situation de l'emploi, il faudra accroître l'efficacité du marché du travail et tout mettre en œuvre pour hâter le retour des chômeurs à l'effort productif.

Depuis un an et demi, le gouvernement et les administrateurs qui siègent aux conseils d'administration d'un bout à l'autre du pays ont ourdi un complot. Ils cherchent à trouver un bouc émissaire qu'ils pourront blâmer de la mauvaise gestion des affaires de notre pays. Ils ont de concert fabriqué des mythes à propos de l'ouvrier canadien et se sont acoquinés avec les media pour mystifier le public. Voici le scénario qu'ils ont imaginé ensemble: les travailleurs canadiens sont moins productifs que leurs frères et sœurs américains, et pourtant ils revendiquent de plus hauts salaires. De plus, les syndicats canadiens sont trop puissants et sont les principaux responsables du taux élevé d'inflation qui sévit au Canada.

Il est grand temps de démasquer ces complices dans la duperie. Il est grand temps de regarder de plus près toute cette mythologie, d'examiner ces arguments mensonges fabriqués de toute pièce pour innocenter le gouvernement. Considérons les dernières statistiques, récemment mises au point, concernant la productivité respective du Canada et des États-Unis. Elles nous révèlent qu'entre 1969 et 1974, le taux de productivité annuel aux États-Unis était de 1.9 p. 100, tandis qu'au Canada il était de 2.8 p. 100. Un économiste à l'emploi d'une banque est même allé jusqu'à déclarer que les salaires canadiens avaient augmenté davantage en vingt ans, mais qu'il en était de même de la productivité. Nous avons égalé les États-Unis et

dépassé l'Europe. Il a ajouté que les griefs des industriels depuis quelques années n'étaient pas justifiés.

En outre, je voudrais, en guise de témoignage, vous citer les paroles de M. Larry Thibault, premier économiste de l'Association des manufacturiers canadiens. Cette Association est loin d'être radicale et M. Thibault n'est pas ce qu'on pourrait appeler un socialiste enragé. Voici ce qu'il a dit:

La main-d'œuvre est de première classe. Il s'agirait simplement de l'utiliser plus efficacement.

Pourtant, c'est cette main-d'œuvre de première classe que le premier ministre (M. Trudeau) et son gouvernement se sont mis en frais de détruire en 1970. Avons-nous oublié le premier ministre faisant face à l'opposition et déclarant que, tant pis si le taux de chômage devait atteindre 6 p. 100, il allait tenir coûte que coûte et enrayer l'inflation? Avons-nous oublié la belle époque où le chômage atteignait 3.8 p. 100 et l'inflation 4 p. 100? Qui a lutté contre l'inflation sur le dos des travailleurs? Qui a démontré que les théories keynésienne étaient inapplicables?

Je m'amuse avec ces vieilles formules, monsieur l'Orateur, toutes les fois qu'ils parlent du pouvoir des syndicats ouvriers. Je vous le demande, les syndicats ouvriers exercent-ils un contrôle quelconque sur les politiques d'investissements des sociétés multinationales au Canada? Exercent-ils un contrôle quelconque sur les politiques fiscales et monétaires du gouvernement? Qui décide de l'utilisation de la force ouvrière et des pièces d'équipement? Serait-ce les travailleurs?

M. Nystrom: Non.

M. Rodriguez: Qui fixe les taux de productivité dans notre pays? Le mouvement syndical participe-t-il à la détermination des taux de productivité? A quelles décisions sommes-nous redevables du fait que les usines canadiennes ont fonctionné à seulement 84 p. 100 de leur capacité? Qui a pris ces décisions? Qui est à l'origine de la fuite du capital canadien? Est-ce la faute du mouvement syndical si l'on assiste à une fuite hors du pays des capitaux canadiens investis dans des régions du monde où les profits sont rapides? Est-ce aux travailleurs qu'il faut imputer l'adoption d'une loi fiscale qui institutionnalise une distribution inéquitable des revenus?

M. Nystrom: Non.

M. Rodriguez: Qui, dans notre pays, est responsable de la redistribution de la richesse? Je vous le demande, monsieur l'Orateur: est-ce le mouvement syndical? Bien sûr que non. Ces questions m'amènent à relever un autre élément risible du discours du trône portant sur les relations entre employeur et employés, en d'autres termes, sur la démocratie industrielle. Voici en quels termes le discours du trône abordait la question:

On se propose aussi d'encourager les ouvriers de chaque usine à s'intéresser de plus près aux décisions touchant leurs conditions de travail . . .

Monsieur l'Orateur, avons-nous oublié le seul ministère de ce gouvernement qui a directement affaire à une masse importante de travailleurs, c'est-à-dire les Postes? Avons-nous oublié le combat que les postiers canadiens ont mené pour que l'automatisation fasse l'objet d'un article de leur convention collective et les six semaines où ils ont fait grève pour forcer le gouvernement à reconnaître les droits des travailleurs, causant un important désagrément à la population canadienne? Nous avions alors avec nous ce grand ami des travailleurs, le député de Verdun (M. Mackasey), qui s'en va maintenant sauver les libéraux du Québec. Cela leur a pris six semaines de grève pour que l'article sur l'automatisation soit accepté. Puis, une fois que cela a été chose faite, le gouvernement l'a trahi. Le ministère des Postes, sous l'influence directe du ministre, a viré de bord et a violé autant comme autant l'article 29 de la convention collective; il a introduit l'automatisation à Vancouver, à Saint-Jean et dans le nord de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas moi qui le dit. Tout cela est très bien expliqué par M. E. B. Jolliffe, vice-président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, dans une sentence écrite qu'il a rendue le 28 juillet 1976. Il y critiquait sévèrement le gouvernement pour avoir violé l'article 29 de la convention collective. Il y déclarait que le gouvernement n'avait pas tenu ses engagements quant à cet article de la convention. Et c'est ce gouvernement qui nous parle de démocratie industrielle. Ils ne manquent pas d'aplomb. Quelle honte! Quand de ce côté de la Chambre, nous parlons de démocratie industrielle, nous voulons parler de la participation des travailleurs, au niveau de leur usine, à toutes les décisions qui sont prises concernant le bien-être des employés. Les travailleurs doivent avoir leur mot à dire; les travailleurs doivent exercer un pouvoir égal sur les décisions concernant l'investissement, l'utilisation des ressources et le comportement des sociétés sur le plan international.

● (1520)

Une voix: Égal par rapport à qui?

M. Rodriguez: Égal par rapport à celui des conseils d'administration des sociétés, que vous connaissez. Nous avons toujours supposé que ces libéraux appuyaient le régime de libre entreprise. Nous l'avons appris aujourd'hui de la bouche du puissant rédacteur en chef du *Citizen* d'Ottawa qui affirme que c'est comme un match de football: ils se font la lutte sur le terrain mais lorsqu'ils sont au club tous ensemble les amis, ils peuvent prendre des décisions efficaces. Nous pouvions le supposer, mais voilà qu'on nous le dit maintenant.

Les travailleurs doivent participer activement de toutes les façons. Ils doivent former une partie intégrante de l'entreprise et, à ce titre, ils devraient jouer un rôle relativement à l'avenir de la société. Je ne veux pas parler du genre de démocratie industrielle que le député de Verdun a décrite dans un discours qu'il prononçait devant les postiers de Toronto, où il invitait les travailleurs à participer et leur promettait qu'à l'heure du lunch on leur fournirait de la musique en boîte, des tables de billard et des saunas pour qu'ils soient heureux. C'est là une façon de traiter des vaches et non pas des êtres humains qui ont une intelligence, de la sensibilité et du potentiel.

Le gouvernement ne sait rien de cela. L'idée que l'entreprise se fait actuellement du travailleur consciencieux c'est celle d'un homme qui pointe en entrant à 9 heures et en sortant à 5 heures, qui découpe tant de pièces, fait ce qu'on lui dit sans poser de questions, n'est jamais malade et s'en tient à sa petite affaire. En passant, il ne va pas à la toilette non plus. Moi, je dis que nous avons affaire à une population active qui a une tout autre opinion d'elle-même, qui demande de plus en plus à participer activement aux décisions du travail. Les travailleurs sont mieux instruits aujourd'hui et ils s'y connaissent beaucoup mieux en relations du travail.

Si nous voulons la paix industrielle au Canada, alors, il nous faudra céder aux syndiqués une place plus importante dans le secteur industriel. Le gouvernement actuel se doit de prendre l'initiative de la réalisation de cet objectif. Il ne doit pas laisser le ministre du Travail lanterner, tergiverser, sans vouloir se prononcer sur la question. Il ne saurait dire que c'est la responsabilité du patronat, alors que le patronat en rejette la responsabilité sur le gouvernement. Ils jouent ce petit jeu depuis déjà trop longtemps; mais le moment est venu de démasquer le gouvernement. Il ne peut plus longtemps invoquer cette excuse.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de toucher un mot de la récente manifestation des travailleurs contre le prétendu programme gouvernemental de contrôle des prix et des salaires. Il ne faut pas oublier que les conservateurs avaient proposé un tel programme en 1974 et que le parti libéral du Canada a basé sa campagne électorale sur son opposition à ce programme. En fait, j'ai ici un des dépliants électoraux du député de Peterborough (M. Faulkner) qui vient d'être nommé ministre des Sciences et de la Technologie après avoir été secrétaire d'État. Je tiens à en citer un extrait. A l'intérieur du dépliant, on peut voir la photographie du député, sans barbe; à côté figure l'inscription suivante: «La réglementation des salaires et des prix . . . Pourquoi elle n'a pas de sens». Voici le texte:

La réglementation des salaires et des prix n'est ni plus ni moins qu'un monstre administratif—une fois en place, elle évolue comme un cancer et il est impossible d'y mettre fin.

La réglementation des salaires et des prix provoque des pénuries.

La réglementation des salaires et des prix induit le public en erreur. Elle détourne l'attention des facteurs qui influencent bel et bien l'inflation—la productivité, l'offre et la demande, la hausse des importations, les taux fiscaux, le prix de l'énergie, etc.

Et enfin, au bas de la page, imprimée en gros caractères:

Pensez-y. Évitez la réglementation des salaires et des prix. Votez libéral. Votez pour Faulkner.

D'un bout à l'autre du pays, de Sudbury à Vancouver et jusque dans l'Est, les libéraux ont diffusé cette publicité fallacieuse. Autrement dit, le gouvernement actuel a trompé les travailleurs et a menti à l'électorat. Dans une société libre comme la nôtre, le gouvernement devrait être tenu responsable d'un pareil abus de confiance. Et c'est pour que cette société demeure libre que, jeudi dernier, les Canadiens se devaient de protester sans équivoque par tous les moyens pacifiques dont ils disposaient. J'ai appuyé ces protestations et à ceux qui parlent de ruptures de contrats et d'illégalités, je fais remarquer que c'est le civisme aveugle qui permet au despotisme de naître et de se développer et que lorsqu'un gouvernement ment à ses citoyens, il manque à sa parole et il ne doit espérer rien d'autre qu'une réaction énergique de leur part.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, en intervenant dans le débat sur le discours du trône qui donne les grandes lignes du programme législatif du gouvernement fédéral pour la deuxième session de la 30e législature, j'aimerais féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône de leur apport extrêmement sérieux et constructif au débat.

Je tiens également à vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre nomination et présenter mes félicitations aux ministres, secrétaires parlementaires et autres dignitaires récemment nommés. Je leur offre ma collaboration et leur souhaite un franc succès dans l'exercice de leurs fonctions pour le bien de tous les Canadiens.

Je crois vraiment que la présente session du Parlement sera la session la plus importante et assurément la plus décisive de notre carrière parlementaire, de la mienne du moins, puisque j'ai été élu pour la première fois en 1957. Dans l'état actuel des choses, nous devrions tous éviter de prononcer des mots regrettables et de faire des observations creuses au lieu d'offrir sincèrement au gouvernement nos bons conseils, puisqu'il doit relever de sérieux défis socio-économiques qui menacent la survie de notre pays. Nous devrions toujours réagir positivement au programme global que le gouvernement a conçu dans le dessein de renforcer l'unité nationale et d'améliorer la qualité de la vie pour tous les Canadiens, de bâtir une société où règne l'harmonie et un pays uni qui soit mieux en mesure de répondre aux besoins et aux aspirations de son peuple.

A l'instar des autres députés, je me réjouis des initiatives qui sont annoncées dans le discours du trône et qui nous prouvent que le gouvernement fédéral est déterminé à donner aux Canadiens qui attendent impatiemment que nous rivalisions d'efforts dans cette période difficile, une direction éclairée, un gouvernement fort et une confiance inébranlable. Les Canadiens veulent être informés clairement et complètement de ce qui touche à leur avenir. Ce n'est donc pas le moment de prendre des demi-mesures, des politiques mesquines ou de manifester quelque hésitation. Déjà, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, on a traité nombre de questions d'intérêt national de façon grandiloquente et passionnée. Il est temps de s'attaquer aux problèmes que posent l'inflation et le taux élevé de chômage.

Pour combattre l'inflation, le gouvernement a jugé bon en octobre 1975 de présenter un programme temporaire de réglementation directe des prix et des revenus. Depuis un an, la plupart des Canadiens ont collaboré avec le gouvernement en restreignant leurs exigences financières et il s'ensuit que la psychose inflationniste dont souffraient de nombreux Canadiens s'est atténuée.

● (1530)

Je constate également avec grand plaisir que les gouvernements provinciaux ont signé un accord avec le gouvernement fédéral et se sont lancés avec nous dans cette lutte nationale contre le terrible fléau de l'inflation. Voilà pourquoi aujourd'hui, nous sommes soulagés d'apprendre que le coût de la vie ou l'indice des prix à la consommation s'est élevé à un rythme beaucoup plus lent l'an dernier que l'année précédente. Chose certaine, l'indice des prix à la consommation atteignait 10.6 p. 100 en octobre 1975 tandis que le mois dernier, le taux était abaissé à 6.5 p. 100. Cela a été salutaire à tous les Canadiens, notamment aux petits salariés. Il est donc certain que la hausse du coût de la vie diminue et que les travailleurs canadiens assujettis aux indicateurs de lutte contre l'inflation ont été autorisés à toucher des majorations de revenu plus élevées que la hausse du coût de la vie.

Nos gains réels se sont accrus de 4 p. 100 par rapport à l'an dernier et il en a été de même de notre pouvoir d'achat. Le programme de lutte contre l'inflation donne les résultats escomptés et c'est pourquoi on peut, alors que le programme entre dans sa deuxième année d'application, espérer que le taux d'inflation va encore baisser. Et pourtant, je suis d'accord avec ceux qui prétendent qu'il faudrait abolir les contrôles en 1977 car nous avons déjà recueilli pratiquement tous les fruits de ce programme de réglementation et c'est une potion bien saumâtre qu'on ne saurait avaler trop longtemps. Nous sommes donc prêts à écouter les arguments et à recevoir les résultats d'études entreprises pour poser les jalons en vue d'abolir ces contrôles sans risquer de faire remonter l'inflation. Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs sera de limiter le taux de croissance des dépenses du gouvernement, comme ce dernier l'a annoncé. En décidant de réduire la masse monétaire, la Banque du Canada contribuera aussi à combattre l'inflation.

Je trouve qu'à l'heure actuelle de bonnes relations ouvrières patronales dans le secteur public seraient un nouvel élément essentiel de lutte contre l'inflation. En plus d'améliorer les relations salariat-patronat dans le secteur privé et de mettre en œuvre des mesures propres à accroître la productivité, la stratégie qui sera appliquée une fois que les indicateurs auront été éliminés devrait examiner l'incidence des taux d'intérêts élevés sur le consommateur et l'expansion des entreprises. A mon avis, les taux d'intérêts élevés actuels sur les prêts en vue de l'expansion des entreprises et surtout les taux d'intérêts élevés qui frappent les premières et les secondes hypothèques contribuent à freiner l'économie et favorisent l'inflation.

J'ai reçu maintes instances de gens de Parkdale, monsieur l'Orateur, tout comme sans doute bien d'autres députés en reçoivent des gens de leurs circonscriptions, demandant la révision de la politique canadienne en ce qui concerne la masse monétaire. Les taux d'intérêts, supérieurs de 3 à 4 p. 100 à ceux des États-Unis, sont onéreux; ils font obstable à l'expansion du commerce et sapent bien souvent l'aptitude des Canadiens à devenir propriétaires. Les taux d'intérêts élevés qui frappent la première et la seconde hypothèques ajoutent à la difficulté d'acquérir une maison, surtout lorsqu'un travailleur tient à habiter avec sa famille dans un logement tranquille et à ne pas être confiné dans une tour d'habitation.

En même temps, des organismes gouvernementaux comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger devraient étendre leurs activités de manière non seulement à préserver les emplois des Canadiens, mais à en créer davantage. En dernière analyse, la responsabilité des décisions à prendre quant à la stratégie de développement qui s'imposera après la période d'application des mesures de contrôle repose sur les épaules du gouvernement et du Parlement, lequel sera invité à approuver de nouveaux programmes. Dans cet exercice, cependant, tous les secteurs de l'économie canadienne devraient être consultés.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'on n'oubliera pas le monde du travail au cours de cette phase de consultation. Le discours du trône a annoncé des mesures visant à améliorer les relations patronales-ouvrières au Canada. Je pense que tout le monde s'entend à dire que des améliorations dans le système de négociation collective s'imposent avec urgence afin de prévenir tant de grèves coûteuses, une baisse de la productivité et une agitation sociale accrue. Nous encourageons donc notre gouvernement à créer un centre de négociations collectives et à inciter davantage les employés d'usine à participer aux décisions concernant leurs conditions de travail, la classification des aptitudes et la sécurité d'emploi au moyen d'une aide sociale et de pensions appropriées.

Plus particulièrement, j'approuve avec enthousiasme la décision du gouvernement de créer un centre d'hygiène et de sécurité industrielle afin d'aider tant la direction que les travailleurs de la société à déceler les risques professionnels et à les éliminer. J'espère que tous les gouvernements provinciaux suivront l'exemple du gouvernement fédéral et assumeront leurs responsabilités respectives.

L'industrialisation et la technologie en évolution rapide, de même que les nouveaux produits qui en découlent, modifient radicalement l'environnement et exposent l'homme à de vastes quantités de polluants et produits dangereux. Nous sommes aux prises aujourd'hui avec le grand problème des maladies causées par l'environnement, problème inconnu il y a 30 ans. Parmi ces maladies causées par l'environnement, nous ajoutons le cancer causé par des produits chimiques et des substances comme l'amiante, le chlorure de vinyle et même l'eau chlorée lorsqu'elle est combinée avec certains polluants. Parmi d'autres maladies causées par l'environnement, notons certaines affections congénitales, l'empoisonnement par le mercure, certains troubles respiratoires et la surdité. Le centre d'hygiène et de sécurité industrielles prévu devrait être en mesure de déceler rapidement les dangers qui menacent la santé et de recommander des changements et l'application sévère des règlements ou d'aider à élaborer de nouveaux règlements et d'empêcher l'échappement dans l'environnement de nouvelles substances toxiques en vérifiant et en examinant attentivement les matières chimiques dangereuses avant leur utilisation dans la fabrication de certains produits.

A mon avis, le gouvernement fédéral devrait songer sérieusement à adopter un règlement spécial sur les substances toxiques imposant aux fabricants la responsabilité de prouver que tous leurs produits sont sûrs avant qu'ils ne parviennent au marché. Ce centre national d'hygiène et de sécurité industrielle devrait aussi s'occuper sans tarder du bruit industriel qui entraîne la perte de l'ouïe au travail, devenue aujourd'hui en Ontario troisième maladie industrielle la plus fréquente. Monsieur l'Orateur, la surdité est l'épidémie silencieuse, invisible, sans douleurs qui afflige plus de Canadiens de nos jours que ne le font ensemble le cancer, les maladies vénériennes, la cécité et la sclérose en plaques.

En tant que médecin, j'accueille avec joie l'initiative du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) visant à s'attaquer au problème de l'abus de l'alcool qui coûte à notre économie environ un million de dollars par jour et, par-dessus tout, fait un tort indescriptible aux personnes et aux familles, qui contribue aux 3,000 morts à la suite d'accidents de la route, et coûte au pays 360 millions chaque année en frais médicaux et hospitaliers. La cirrhose du foie, complication de l'alcoolisme et une des causes premières de mort chez les gros buveurs, se répand comme cause de mort chez les Canadiens âgés de plus de 25 ans plus rapidement que tout autre maladie, dépassant même le cancer du poumon et le suicide.

Je suis déçu, toutefois, du fait qu'on ne fasse aucun effort majeur pour lutter contre les ravages des maladies du cœur et

des complications de l'artériosclérose, principale cause de morbidité et de mort au Canada, et qui atteint des proportions épidémiques. J'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à organiser une campagne concertée pour lutter contre cette maladie, source d'infirmité.

● (1540)

La plupart des requêtes présentées à mon bureau de circonscription visent à obtenir des logements convenables à des prix abordables. Si l'on veut une société stable, il faut fournir des logements convenables à des prix abordables. Les travailleurs, du moins la plupart d'entre eux, veulent avant tout acheter une maison pour leur femme et leurs enfants. Ils préfèrent habiter une maison qui leur appartient au lieu de s'entasser dans un immeuble locatif où l'on manque d'espace. Par conséquent, il est extrêmement important de fournir ces logements à des prix raisonnables. Malheureusement, les hypothèques relativement avantageuses fournies dans le cadre du programme d'aide pour l'acquisition d'une maison du gouvernement fédéral ne sont offertes qu'à ceux dont les mensualités ne dépassent pas 25 p. 100 de leur revenu total. Cela veut dire qu'à cause de l'énorme augmentation du prix des maisons, moins de 30 p. 100 des familles ontariennes étaient admissibles au programme en 1974. Par conséquent, il faudrait élaborer d'autres programmes pour satisfaire aux besoins de la majorité des Canadiens.

A mon avis, les taux hypothécaires actuels de 12 p. 100 sont trop élevés et la mise de fonds exigée représente une trop grosse somme pour bien des gens. On pourrait et, de fait, on devrait faire beaucoup plus dans un pays aussi riche que le Canada afin d'atteindre l'objectif social souhaitable que représente l'acquisition d'une maison. Les divers échelons de gouvernement pourraient certainement chercher à éliminer certains des obstacles à l'acquisition d'une maison, comme le prix élevé des terrains. Il nous faudrait moins de tracasseries administratives pour faire approuver des projets d'habitation et fournir des terrains viabilisés, un code de la construction simplifié et unifié, des frais d'inscription moins élevés, des frais moins élevés pour les promoteurs, les constructeurs et les acheteurs et, surtout, des taux hypothécaires raisonnables. Dans une société juste, nous devrions nous efforcer de fournir aux travailleurs des maisons convenables à un prix raisonnable.

Nous sommes heureux aussi de la nouvelle campagne du gouvernement fédéral en vue d'aider les petites entreprises et de la nomination d'un ministre d'État chargé de mettre au point de meilleurs programmes à l'intention de cet important secteur de notre économie. L'aide que le gouvernement compte fournir en réduisant le nombre de rapports à présenter, en consentant plus facilement des prêts plus élevés et en offrant plus de services de consultation, renforcera la position des petites entreprises, créera plus d'emplois et favorisera la croissance économique. En outre, étant donné que les filiales canadiennes de grandes sociétés étrangères ont des avantages importants par rapport à leurs concurrentes canadiennes, on prévoira probablement des avantages ou des encouragements fiscaux pour les compagnies contrôlées par des Canadiens.

Bon nombre de Canadiens attendent impatiemment la présentation d'une loi sur l'immigration nouvelle ou totalement remaniée. A notre époque, le Canada est un pays que se partagent des immigrants ou des descendants d'immigrants, des Indiens canadiens et des Inuit. Par conséquent, une politique d'immigration juste, solide et bien conçue, appliquée en vertu d'une nouvelle loi sur l'immigration favorisera énormément une plus grande expansion nationale, l'unité des familles et l'enrichissement culturel de notre pays.

Aucun discours du trône n'englobe toutes les mesures législatives que le gouvernement songe à présenter au Parlement. J'exhorte donc le ministre de la Justice (M. Basford) à représenter la loi connue comme le bill C-83 lors de la session précédente, une loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de délits d'agression et autres crimes. De nombreux députés ont considéré cette mesure comme une condition préalable à l'étude de la loi modifiant le Code criminel relativement aux meurtres.

Étant donné la composition et la nature de la population de ma circonscription, Parkdale, je m'intéresse de très près aux mesures proposées à l'égard des droits de l'homme. Le but de cette loi est d'interdire la discrimination pour des motifs de race, de couleur, d'origine nationale ou ethnique, de religion, d'âge, de sexe, de situation de famille ou d'handicap physique.

M. Friesen: Ou d'affiliation politique.

M. Haidasz: En particulier, le bill sur les droits de l'homme établira le principe du salaire égal pour le même travail accompli par des personnes de l'un ou l'autre sexe. Il donnera également au citoyen le droit d'avoir plus facilement accès à ses dossiers personnels au gouvernement fédéral et de rectifier ces renseignements en cas d'erreur.

J'exhorte le ministre de la Justice à revoir le bill qu'il a présenté lors de la dernière session législative. Je l'exhorte surtout à revoir les articles injustes et les conséquences de la loi du Québec sur les langues officielles, autrement dit la loi 22. Comme bien d'autres Canadiens, je ne suis pas d'accord avec certains des principes formulés dans cette loi, surtout celui qui empêche les parents de choisir librement la langue dans laquelle ils veulent faire instruire leurs enfants. C'est contraire à la lettre de la charte canadienne des droits de l'homme que notre premier ministre (M. Trudeau) a présentée à une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, en janvier 1968, lorsqu'il était ministre de la Justice. J'aimerais attirer l'attention des députés sur cette charte, surtout à la page 27. Au chapitre de l'éducation, elle parle de:

> . . . garantir le droit de l'individu à s'instruire dans des établissements dispensant leur enseignement dans la langue officielle de son choix.

Le bill 22 semble être à l'encontre de l'esprit des déclarations et des conventions internationales sur les droits de l'homme qu'a ratifiées le Canada.

J'applaudis à l'engagement du premier ministre dans le discours du trône portant que les griefs des fonctionnaires, transmis par le commissaire aux langues officielles, continueront d'être examinés et que le gouvernement appliquera avec toute l'équité et l'efficacité possible la politique des langues officielles et s'efforcera particulièrement de trouver un meilleur moyen de dépenser les deniers publics en introduisant le bilinguisme dans nos écoles. Vous conviendrez tous, j'en suis certain, que la grande majorité des Canadiens sont résolus à raffermir les liens qui les unissent à leurs concitoyens qui parlent l'autre langue officielle ou qui appartiennent à l'une des nombreuses cultures du pays. Je crois fermement que le multiculturalisme ne pourra s'épanouir pleinement que dans le cadre et l'atmosphère harmonieuse d'un bilinguisme officiel.

Nous ne devons pas permettre à la peur, aux préjugés, aux renseignements erronés, ou à la discrimination de l'emporter

sur la raison et les sentiments. Nous devons au contraire faire preuve de tolérance et de compréhension; sinon tous les Canadiens y perdront et ce grand pays, le Canada, l'envie du monde entier, que nos prédécesseurs ont bâti et dont ils nous ont laissé la garde, serait perdu. Nous avons l'obligation morale de transmettre aux générations futures ce pays fort et uni.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en écoutant le député de Parkdale (M. Haidasz), je n'ai pu m'empêcher d'observer ce qui se passait ici même, alors que nous sommes témoins de la désignation du gouvernement. Nous constatons qu'une quarantaine de députés sont ou ont été membres du cabinet. Dix des députés de l'autre côté sont d'anciens ministres. Nous avons donc 29 ministres dans ce que j'appelle le grand cabinet et un, le premier ministre (M. Trudeau), dans le petit cabinet.

Une voix: C'est 25 p. 100 du caucus libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: Quel coup bas!

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Puis-je continuer, monsieur l'Orateur? De concert avec mes collègues, j'aimerais remercier sincèrement les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais également féliciter le chef de mon parti pour la déclaration fort pertinente qu'il a faite la semaine dernière dans le cadre de ce débat. Peut-être devrais-je passer sous silence l'intervention du premier ministre. Je ne voudrais pas embarrasser ses partisans davantage.

● (1550)

Je prends la parole aujourd'hui pour aborder certaines questions qui me préoccupent profondément. Je veux parler de la situation précaire de notre économie et du fait que, par ses actions ou ses omissions à propos de questions d'une importance vitale pour notre pays, le gouvernement ne cesse de tromper et de faire preuve de mauvaise foi. Lors de son intervention à la Chambre, le premier ministre a passé énormément de temps à défendre le programme de réglementation des prix et des salaires de son gouvernement. Toutefois, il lui était difficile de crier victoire sans altérer quelque peu les chiffres concernant le coût de la vie. Je pense que c'est précisément ce qu'il a fait. Par contre, il n'a pas, ou presque pas parlé de la détérioration de la balance commerciale de notre pays, de l'augmentation du chômage et de notre croissance réelle nette.

Laissez-moi tout d'abord vous montrer comment, dans ses remarques, le premier ministre a déformé la vérité en ce qui concerne le programme de réglementation et de signaler brièvement ce que le gouvernement nous a tu de la situation du Canada sur les marchés internationaux. A moins de voyager ou de vouloir investir à l'étranger, quand on reste au Canada, il est parfois difficile de se rendre compte que, par rapport à de nombreux autres pays du monde, notre pays est littéralement en train de sombrer, notamment en ce qui concerne la valeur relative de notre dollar. Certes, nous nous préoccupons à juste titre des disparités régionales au Canada, et je pense que de plus en plus de gens conviennent qu'il importe, dans toute la mesure du possible, de réduire ces disparités régionales. Toutefois, quels objectifs valables pourrons-nous atteindre si nous laissons la situation de notre pays se dégrader petit à petit, notamment en ce qui concerne la valeur réelle de notre monnaie par rapport à celle des pays étrangers?

Au début du mandat du gouvernement actuel, nous pouvions nous enorgueillir du fait que nous acceptions la deuxième place dans le monde dans le domaine du revenu par habitant; et nous n'étions pas loin du premier, les États-Unis. Quelle position occupons-nous aujourd'hui? Nous venons en septième position. Les États-Unis sont restés à la première place mais, avec le gouvernement actuel, nous sommes tombés à la septième place dans le monde. A ce sujet, je rappellerai aux députés qu'il y a deux ans, le gouvernement a relié l'inflation intérieure à la situation internationale. Le discours du trône de septembre 1974 nous disait que nous étions le jeu de conditions mondiales, que l'inflation était un phénomène international et qu'il faudrait attendre le retour à une situation internationale normale pour pouvoir entreprendre une action valable.

Dans ce précédent discours du trône, le gouvernement avait très nettement prédit le retour à ce qu'il appelait un niveau normal des prix internationaux des aliments et des matières premières. Voilà ce qu'on nous disait il y a deux ans. Et au lieu d'écrêter l'inflation qu'il prévoyait déjà, au moyen d'un programme de contrôles qui aurait pu être instauré dès juillet 1974, comme le préconisait mon parti, il a préféré attendre. Le gouvernement a attendu une année complète avant d'établir ce programme des contrôles. Il l'a fait au mauvais moment, et il nous a présenté un programme qui est une monstruosité sur le plan de l'application.

Mais cela n'a pas empêché le premier ministre de ici même s'attribuer le mérite d'une retombée des prix qu'il avait jugée inéluctable dans son discours du trône d'il y a deux ans seulement. Et s'il cherche à s'attribuer ce mérite, c'est qu'il est à court d'arguments pour justifier devant son propre caucus, devant la Chambre et devant les Canadiens, le programme de contrôles qui a été adopté.

On a fait beaucoup de tapage, à la Chambre et ailleurs, au sujet du ralentissement de l'augmentation des prix à la consommation, dont le taux annuel est tombé de 10.6 à 6.5 p. 100 entre octobre 1975 et septembre 1976. Mais ce ralentissement est dû presque entièrement à la baisse des prix alimentaires. C'est l'agriculteur qui a fait les frais du programme anti-inflation du gouvernement, mais c'est le gouvernement qui se glorifie du répit que les prix nous accordent actuellement. Regardons-y de plus près.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Expliquez-vous.

M. Stevens: Merci bien. On me demande de m'expliquer, et c'est ce que je vais faire à l'instant. Je prie simplement le député de se calmer, pour écouter quelques chiffres. Les prix des produits alimentaires, dont la hausse annuelle était de 12 p. 100 au début du programme de réglementation, avaient baissé de 15 p. 100 en septembre 1976. C'est ainsi que l'administration Trudeau frappe l'agriculteur. Il ne faut pas oublier que le prix des produits alimentaires n'est influencé qu'indirectement par le programme de lutte contre l'inflation. Seul un léger progrès a été réalisé dans le domaine des dépenses à la consommation qui est le plus directement touché par le programme de réglementation, c'est-à-dire les articles autres que les produits alimentaires; la progression du prix de ces articles est tombée de 10.2 p. 100 en octobre à seulement 9.3 p. 100 en septembre 1976. Il est non seulement prématuré de dire que l'inflation est jugulée, en se basant sur l'indice des

prix à la consommation, mais c'est une déclaration absolument insensée. De toute évidence, le gouvernement essaie de montrer qu'il a gagné la lutte contre l'inflation en se basant sur des statistiques imparfaites.

Le gouvernement prétend que les consommateurs ont bénéficié de la diminution des prix agricoles parce qu'il a restreint les bénéfices des distributeurs, des conditionneurs et des détaillants, même si le prix des denrées alimentaires à la production n'est pas réglementé. Les députés se rappelleront que lorsqu'ils se sont adressés à la Chambre, le premier ministre et le ministre des Finances (M. Macdonald) ont été parfaitement clairs sur ce point. J'aimerais vous citer ce que le premier ministre a dit, tel que consigné dans le hansard du 13 octobre, à la page 31.

... Mais ce qui compte pour la femme du travailleur quand elle va faire son marché c'est que, grâce aux contrôles des prix, son pouvoir d'achat est plus élevé cette année qu'il ne l'était en 1975 avant les contrôles. Apparemment, le CTC, le NPD ou même les Conservateurs se gardent bien de le dire au travailleur canadien et à sa femme. Je me demande pourquoi. L'opposition nous le dira peut-être au cours de ce débat;

J'en profite pour répondre à cette invitation du premier ministre. A la vérité, c'est que ses chiffres sont absolument faux. Ils sont en flagrante contradiction avec les chiffres du 12 octobre du ministère des Finances. Avant de commenter ces chiffres, j'aimerais vous citer ce que le ministre des Finances a dit et vous signaler que le premier ministre a poursuivi en disant que 60 p. 100 du coût des aliments étaient attribuables aux frais de distribution, aux bénéfices et à d'autres postes afférents. Au cours du même débat, le 14 octobre, le ministre des Finances a dit ceci:

... grâce au travail de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, et il semble qu'on l'ait oublié, jusqu'à 60 p. 100 du coût des produits alimentaires que doit payer le consommateur proviennent des frais de transport, de transformation et de distribution.

Voilà le chiffre. Qu'on s'en souvienne. Le premier ministre a dit que c'était environ 60 p. 100. Le ministre des Finances a été un peu plus honnête. Il a dit: «jusqu'à 60 p. 100». Quels sont les faits réels que le ministre a dévoilés dans le document qu'il a déposé et qui s'intitule «Le programme anti-inflation et l'économie—Rapport sur la situation». Je me reporte à la page 2 où il est déclaré:

● (1600)

Toutefois, selon l'article, les activités reliées au transport, à la transformation et à la distribution, lesquelles sont assujetties au programme anti-inflation, représentent de 30 à 55 p. 100 du prix que le consommateur paie pour se procurer les aliments.

Je n'ai jamais vu de telles contradictions en l'espace d'une semaine entre une déclaration faite à la Chambre par le ministre des Finances et une autre faite plus tôt par le premier ministre et un document par lequel le ministre des Finances réfute la première. L'indice des prix à la consommation comporte de nombreux articles de diverses catégories, dont environ 30 p. 100 ont trait aux produits alimentaires. Chacun sait que les prix des aliments achetés chez l'agriculteur ne sont pas assujettis à la réglementation anti-inflationniste. Et pourtant c'est dans ce secteur que s'est produite la baisse la plus spectaculaire. Le gouvernement n'a pas remercié l'agriculteur qui a permis la baisse des prix par le jeu de l'offre et de la demande—jusqu'à 20 p. 100 dans le cas du bœuf. Le gouvernement n'a jamais désigné ceux qui luttent le plus contre l'inflation au Canada, c'est-à-dire, nos agriculteurs. Le gouvernement n'a jamais reconnu que la baisse des prix s'expliquait surtout par le jeu de l'offre et de la demande. Ce fait n'est pas mentionné.

On ne mentionne pas non plus un autre commentaire fait dans le document dont j'ai parlé. A l'heure actuelle, les chaînes d'épiceries se livrent une terrible guerre des prix et quand on prétend qu'elles se soumettent au programme anti-inflation, c'est faux. Dans certains cas, elles vendent à perte, autrement dit le prix des aliments est inférieur à ce qu'il devrait être. Mais cette situation ne durera pas et les prix, du moins pour les aliments, vont commencer à augmenter. Ne laissons pas au gouvernement dire prématurément que la réglementation a un effet sur les prix, car ce n'est pas démontré.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que j'ai commencé mes remarques en parlant de la duplicité du gouvernement à l'égard des questions dont dépend le bien-être de notre pays. Un autre exemple de cette duplicité, c'est son revirement lors de la campagne électorale. Vous vous souviendrez que le parti libéral a mené une campagne énergique contre le blocage des prix et des salaires. Il s'est promené dans les circonscriptions pour déclarer que ce programme nuirait à l'économie. Et pourtant plus d'un an après, sans mandat, il a instauré les contrôles contre lesquels il avait fait campagne.

Le premier ministre a déclaré dans son discours que le taux d'inflation était descenu à 6.5 p. 100. Mais examinons les faits. Même si le gouvernement a réussi à atteindre l'objectif de 4 p. 100, qu'a-t-il fait? Il a ramené le taux d'inflation à ce qu'il était en 1971. N'est-il pas grotesque de créer un problème en instaurant des politiques monétaires et fiscales insensées et de demander ensuite à la Chambre et à la population canadienne de féliciter le gouvernement pour avoir ramené le taux d'inflation à ce qu'il était en 1971, avant que la plupart des problèmes ne surgissent? J'ai déjà parlé du premier ministre et du ministre des Finances, mais en toute justice je ne devrais peut-être pas m'en tenir à ces deux ...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Personnages.

M. Stevens: Toutefois, je devrais, en toute justice, faire remarquer au premier ministre que la situation semble s'être détériorée depuis que John Turner est devenu ministre des Finances en janvier 1972. Lorsqu'il a succédé à Edgar Benson, l'inflation était de 4.9 p. 100. Lorsqu'il a quitté son portefeuille, elle était à 10.6 p. 100. Pendant ses 44 mois d'exercice, le coût de la vie a augmenté de 38.5 p. 100 et, quant au dollar, si l'on suppose qu'il valait 100 c. en janvier 1972, il n'en valait plus que 72 lorsqu'il est parti.

Au moment de la nomination de John Turner en janvier 1972, il y avait 544,000 chômeurs. Au moment de son départ, il y en avait 732,000. Malgré tout ses efforts, malgré toutes les mesures qu'il a prises pour faciliter l'emploi, seulement 69,000 emplois ont été créés dans le secteur de la fabrication entre décembre 1971 et décembre 1975. En 1972, il y avait un excédent de 700 millions de dollars à notre compte courant. En 1975, notre compte courant accusait un déficit de près de 5 milliards de dollars. Dans l'ensemble, depuis la nomination de John Turner, le Canada a eu un compte courant déficitaire chaque année. Si l'on tient compte des prévisions pour 1976, qui indiquent un déficit de 4.5 milliards de dollars, l'ensemble des soldes à notre compte courant représente un déficit d'environ 11 milliards de dollars.

Cela veut dire que l'année dernière et cette année, le Canada aura le déficit de compte courant le plus important de tous les pays du monde. Par conséquent, nous ne devrions pas nous moquer de la Grande-Bretagne, de l'Italie ou de tout autre pays déficitaire avant d'avoir examiné notre propre situation. Prenons par exemple le cas de la Grande-Bretagne, pays qui n'a presque aucune des ressources naturelles que le Canada exploite depuis si longtemps. N'est-ce pas remarquable que le Canada ait un déficit de compte courant plus important que celui de la Grande-Bretagne malgré toutes les difficultés que celle-ci éprouve?

C'est une situation que le gouvernement doit prendre à cœur. C'est une situation à laquelle il faut remédier. Mais permettez-moi de revenir à notre surhomme, John Turner. Ce que je trouve le plus étonnant à propos de John Turner, c'est qu'on lui a permis de rester à son poste aussi longtemps. Quand il a été nommé ministre des Finances, le taux de croissance réel du Canada était de 6.6 p. 100. A son départ, il était de .3 p. 100 et le taux de croissance par habitant était négatif. En ce qui concerne la croissance réelle, le terrain perdu pendant que John Turner était ministre des Finances coûte maintenant 5 milliards de dollars au Canada par année, soit près de $200 par personne. En outre, il y a environ 200,000 chômeurs de plus qu'auparavant.

Examinons ce qui s'est passé à cause des restrictions du gouvernement fédéral. Pendant que Turner était ministre des Finances, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 99.8 p. 100. Les dépenses fédérales avaient mis 105 ans à atteindre $17,004,400,000. John Turner a fait doubler ce chiffre en 44 mois. Monsieur l'Orateur, si nous additionnons les budgets qu'il a présentés à la Chambre, le gouvernement a dépensé, ou du moins emprunté, au total, 113 milliards de dollars de l'argent des contribuables. N'est-ce pas pure hypocrisie de la part de ce même John Turner de parler justement des dépenses excessives du gouvernement devant divers clubs sociaux?

● (1610)

Qu'a-t-il fait au sujet des dépenses excessives du gouvernement lorsqu'il était en poste et qu'il y pouvait quelque chose? Rien; il a préféré partir. Et depuis qu'il est parti, il n'a même pas eu l'amabilité de dire à la Chambre ou aux Canadiens pourquoi il a claqué la porte. Au moins, le dernier démissionnaire en date, l'ex-ministre de la Défense nationale, a tenté d'expliquer à la population canadienne les motifs de sa démission du cabinet, mais pas l'ex-ministre des Finances. Nous pensions qu'Edgar Benson était un vilain oiseau, monsieur l'Orateur. On a pu en effet accumuler à l'époque un bon nombre de preuves contre Benson dans sa façon d'administrer les finances de l'État. Mais je vous assure, monsieur l'Orateur, que, comparativement à M. Turner, M. Benson était un harpagon.

Mais il y a de l'espoir, monsieur l'Orateur. Nous avons maintenant un nouveau ministre des Finances, un homme qui, nous le savons tous, espère devenir un jour premier ministre. En fait, je crois comprendre que c'est la principale raison qui l'a fait accepter le poste de ministre des Finances. C'est, en quelque sorte, un premier ministre en attente. Entre-temps, le pays attend toujours une politique économique. Il est peut-être trop tôt pour juger des réalisations du ministre des Finances, bien que jusqu'ici il semble surtout être allé d'indécision en indécision. Comme on le sait, le ministre des Finances a déposé un document de travail intitulé «La voie à suivre», cherchant de toute évidence un programme pour la période qui suivra la période de réglementation.

En tant qu'ancien camarade de classe du ministre, à Osgoode Hall, puis-je lui suggérer que ce n'est pas forcément d'innovation que nous avons besoin pour résoudre nos problèmes, mais avant tout d'une politique qui s'inspire de principes solides et qui repose sur les bases mêmes de la politique financière et monétaire. Si le ministre ne veut pas revenir aux politiques des conservateurs, qu'il s'inspire du gouvernement de Louis St-Laurent et de celui qui était alors ministre des Finances, Walter Harris. Je dis cela parce qu'il est intéressant de remarquer qu'en 1955, année où le ministre des Finances et moi sommes sortis d'Osgoode Hall, l'inflation chez nous était de .1 p.100, la croissance réelle de 10 p. 100 et le taux de chômage de 4.4 p. 100.

Dans l'intervalle, les pourcentages de la croissance réelle et de l'inflation ont été simplement inversés. Nous avons abouti à une inflation de 10 p. 100 au lieu d'une croissance réelle de 10 p. 100; l'économie a connu une croissance réelle pratiquement nulle l'an dernier. Je signalerai simplement au ministre des Finances qu'il constatera peut-être que le gouvernement de Louis St-Laurent agissait de la bonne façon en adoptant des politiques fiscales et monétaires sûres.

Je remarque dans le discours du trône que le gouvernement semble avoir découvert les marchés. Le gouvernement s'est rendu compte de l'existence d'une chose qui s'appelle l'initiative personnelle. Le gouvernemnt a même en peur récemment de l'ampleur de ses dépenses. Mieux vaut tard que jamais, mais je remarque que le problème le plus important au Canada, celui du commerce extérieur est pour ainsi dire passé sous silence dans le discours du trône, comme il l'a été dans le discours du premier ministre et celui du ministre des Finances.

En toute franchise, monsieur l'Orateur, nous vivons au-dessus de nos moyens depuis un certain temps, et pourtant le gouvernement s'est montré peu empressé à remédier au problème. La cote canadienne de solvabilité est menacée, car les banquiers internationaux s'inquiètent de nos déficits accrus, de notre dette étrangère croissante, de notre inflation galopante et de notre faible productivité industrielle. Nous avons besoin de crédit sur le marché international pour demeurer solvables. Le gouvernement actuel règle ses comptes internationaux en ajustant notre régime monétaire, de sorte que les provinces, les municipalités et les entreprises canadiennes sont devenues de gros emprunteurs sur les marchés internationaux.

Par exemple, l'an dernier, on estime que les emprunteurs canadiens ont accaparé un quart du montant global emprunté sur le marché international par tous les pays du monde pris en bloc. Songez, monsieur l'Orateur, à un pays doté de ressources comme le Canada qui doit quêter et emprunter dans le monde entier pour combler son énorme déficit commercial! A ce sujet, je crois que la Chambre aimerait connaître le contenu d'un discours prononcé la semaine dernière par M. Peter Campbell, vice-président et directeur de la Wood Gundy Limitée. Dans ce discours, fait à Monréal, il a souligné l'étendue de nos emprunts étrangers sur les marchés internationaux. Il a également souligné que ces emprunts à l'étranger avaient été intensifiés par certaines mesures prises par l'ex-ministre des Finances, M. John Turner, qui, nous ne l'avons pas oublié, a

supprimé la retenue de l'impôt sur les emprunts des provinces et sur les emprunts des sociétés à l'étranger.

Le fait est qu'en examinant les chiffres donnés par M. Campbell, on s'aperçoit que depuis neuf mois, le montant total des emprunts faits à l'étranger par le Canada s'élève à près de 7 milliards de dollars. C'est le montant que les administrations municipales et provinciales ont ensemble emprunté outre-mer ou aux États-Unis, ce qui signifie que près de la moitié de la somme totale due par ces divers secteurs a été empruntée hors du Canada. Ce qui me fait dire cela, c'est le fait qu'en 1972, le financement total aux niveaux fédéral, provincial, municipal et au niveau des sociétés n'était que de 6.6 milliards. Bref, durant les neuf premiers mois de 1976 nous avons emprunté plus de capitaux à l'étranger que tous les niveaux de gouvernement réunis ne l'ont fait au Canada en 1972. D'ailleurs, en 1972, 21 p. 100 seulement de ce montant . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir informer le député que son temps de parole a expiré. Il peut poursuivre son dicours si la Chambre y consent unanimement mais il n'y a pas unanimité.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour leur excellent apport. Je me réjouis du ton d'optimisme et de confiance qui marque le discours du trône qui inaugure la deuxième session de la 30e législature. Il traduit mieux selon moi la réalité profonde du Canada et ses perspectives d'avenir—en dépit des difficultés manifestes qui l'assaillent actuellement—que le ton de pessimisme à propos de notre avenir qui a marqué le discours que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé à la fin de décembre dernier ou celui qu'il a prononcé encore tout récemment lors du congrès du caucus libéral à Toronto.

A la fin de 1975, le premier ministre a parlé des faiblesses du système de marché. Voilà maintenant que le discours du trône et le document de travail du gouvernement placent l'avenir du Canada avant tout entre les mains de ce même système de marché. Ils s'engagent, au nom du gouvernement, à ne pas l'abolir, mais à l'améliorer, tout en apportant malgré tout l'attention qu'ils méritent aux questions et aux dépenses sociales. Le discours que le premier ministre a prononcé à Toronto il y a quelques semaines renfermait une note de pessimisme et de doute quant à l'avenir du parti libéral et, ce qui importe beaucoup plus, quand à celui du Canada.

Quoi qu'il en soit, cette inquiétude et ce pessimisme ne sont nullement manifestes dans le discours du trône, discours dont le premier ministre et le gouvernement sont aussi responsables que s'ils l'avaient prononcé en leur propre nom. Ainsi, le discours du trône dit que «le Canada a de meilleures raisons d'être confiant et optimiste que presque tous les autres États, et que la réalité fondamentale qui guidera vos délibérations, c'est que le Canada est au seuil d'une décennie pleine de promesses».

● (1620)

Ainsi que l'écrivait Dickens dans «Le Conte de deux cités» à propos d'une autre période tumultueuse de l'histoire vieille de plus de 200 ans, «C'étaient les plus beaux jours, et les plus mauvais jours». Beaucoup diraient la même chose de ceux que nous vivons. Toutefois, ils ne sont probablement ni l'un ni l'autre. La réalité se situe probablement quelque part entre ces deux extrêmes. Peut-être est-ce pourquoi le gouvernement opte dans le discours du trône pour un juste milieu dans l'orientation de ses politiques. Si un tel terme semble rassurant à beaucoup, il peut en même temps susciter des questions quant à ce qu'il signifie exactement en matière de leadership et d'orientation du gouvernement.

Si le ton relevé dans le discours du trône est relativement optimiste, confiant et serein, j'aurais aimé entendre dans le discours davantage de passages où le gouvernement témoignât de son attachement clair et véhément aux idéaux et aux objectifs qu'il souhaite atteindre ou qu'il souhaite voir les Canadiens s'efforcer d'atteindre. Si l'unité canadienne était gravement compromise, autant qu'au moment de la crise de la conscription, comme l'a dit tantôt le premier ministre (M. Trudeau), on aurait pu s'attendre à déceler dans le discours une certaine volonté d'engagement absolu à protéger l'unité du Canada d'un océan à l'autre.

A propos d'engagement, j'aimerais trouver dans le discours du trône une volonté d'engagement à réduire le chômage aussi forte que celle de poursuivre la lutte contre l'inflation. La lutte contre l'inflation a donné des résultats appréciables au cours des 12 derniers mois, mais la lutte contre le chômage n'a pas donné grand chose; le taux de chômage reste bloqué à 7 p. 100 depuis beaucoup trop longtemps.

Le discours du trône mentionne le désir du gouvernement de créer de nouveaux programmes d'emploi direct durant toute l'année. C'est une très bonne idée, mais il me semble que le gouvernement avait annoncé quelque chose d'analogue au début de l'année, en réponse à ceux qui prétendaient que le resserrement des conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et les autres restrictions proposées dans le dernier budget allaient durement frapper des centaines de milliers de Canadiens, surtout dans les régions défavorisées du pays.

J'ai bon espoir que les programmes d'emploi direct seront lancés prochainement et qu'ils obtiendront de bons résultats. Cependant, à moins que le gouvernement ne renonce aux objectifs qu'il s'est fixés dans le discours, d'atténuer le role de l'État et de réduire les dépenses publiques, il est peu probable que ces programmes d'emploi direct amènent une réduction sensible du taux actuel de chômage. Ces programmes seront utiles mais ils ne peuvent remplacer de façon satisfaisante les emplois du secteur privé, emplois qui produisent des biens et des services, qui augmentent nos exportations et qui augmentent généralement notre richesse économique et notre produit national brut.

Le gouvernement devrait s'intéresser davantage à relancer notre économie qu'il ne semble vouloir le faire d'après le discours du trône. Le temps est venu de s'attaquer au taux élevé des intérêts, au cours élevé du dollar canadien qui rend nos exportations moins concurrentielles sur les marchés internationaux et de procéder à certaines réductions dans le domaine fiscal afin d'améliorer la productivité.

Le discours du trône et le document de travail du gouvernement signalent l'apport du système de marché dans le développement actuel et futur de notre pays. Les deux documents expliquent pourquoi le gouvernement a décidé d'adopter ce qu'il décrit comme un moyen terme entre une plus grande participation gouvernementale et plus grande autonomie du secteur privé. Toutefois, ces documents signalent que le gouvernement s'en remettra plus que jamais au système de marché et à l'entreprise privée pour répartir les ressources et pour

permettre aux Canadiens d'atteindre leurs objectifs personnels de croissance et de bien-être.

Le discours du trône parle d'un examen des programmes gouvernementaux pour découvrir ceux dont le secteur privé pourrait se charger. Il faut d'après moi passer sans cesse en revue les activités et les programmes du gouvernement afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et qu'ils ne coûtent pas trop cher pour ce qu'ils donnent. Il ne faudrait pas oublier cependant que le gouvernement s'est engagé à offrir de nombreux services parce que le secteur privé ne veut ou ne peut pas les offrir du tout ou encore qu'il ne peut les offrir à un prix et avec une qualité que les Canadiens en général puissent accepter.

Le gouvernement devra veiller, avant de prendre la décision de céder au secteur privé une ou l'autre de ses programmes ou activités actuels, à s'assurer que la qualité du service en cause et sa facilité d'accès aux Canadiens n'en souffre pas. D'aucuns prétendent qu'en confiant au secteur privé certaines activités dont se charge actuellement le gouvernement on permettra une meilleure identification et répartition des frais. Mais, monsieur l'Orateur, des frais sociaux aussi bien qu'économiques entrent ici en jeu.

Ainsi, les forces du marché ne donnent aucune garantie, elles ne peuvent faire que les produits soient sûrs, pas plus qu'elles ne peuvent empêcher la vente de produits dangereux, qui peuvent entraîner des blessures ou même la mort. Une législation tendant à protéger le consommateur dans le domaine des aliments et de la sécurité des produits a son prix, mais le tort qu'ils font coûte souvent plus cher encore au particulier et à sa famille de même qu'à la collectivité. Il y a en outre la question de définir ce qui constitue la qualité d'un produit.

Il ne faut pas s'en tenir au coût économique pour évaluer les résultats et l'opportunité des règlements et programmes mis en vigueur par le gouvernement. Il faut également penser à des facteurs comme la santé, la sécurité et la justice sociale. Il se pourrait fort bien que les avantages des règlements et programmes l'emportent sur leur coût, lorsqu'on tient compte de tous ces aspects.

Il y a en peu plus d'un an, le gouvernement a fait des promesses semblables à celles que contient le discours du trône, en disant qu'il y aurait moins d'intervention gouvernementale et que les activités gouvernementales feraient l'objet d'un examen pour voir lesquelles on pouvait limiter ou transférer au secteur privé, voire supprimer complètement. Ces promesses constituaient une importante partie de ce que le gouvernement a appelé une «offensive contre l'inflation» globale, selon le Livre blanc publié au moment du lancement du programme de réglementation. Mais depuis lors, à plusieurs reprises, j'ai demandé comment se déroulerait cet examen promis dans le Livre blanc, quel ministère et également quel ministre en seraient responsables. Je n'ai obtenu aucune réponse et rien ne laisse supposer que le travail soit déjà commencé.

Avant de s'enthousiasmer sur les éventuels résultats positifs des dernières propositions, qui sont semblables à celles que contenait le Livre blanc de lutte contre l'inflation présenté il y a un an, nous devrions, je pense, obtenir des réponses quant à la façon dont elles seront appliquées, par qui et pendant combien de temps.

Le discours du trône mentionne bien à propos un certain nombre de sujets précis: le bilinguisme, la luttre contre l'inflation, la législation sur les droits de l'homme et ainsi de suite. Toutefois, il faut bien avouer que le discours du trône brille aussi par ses lacunes. Il ne contient pour ainsi dire aucune proposition directe concernant le consommateur canadien. En fait, je ne pense même pas que le terme «consommateur» figure dans le discours du trône. On peut prétendre que le consommateur canadien en profitera si nous gagnons notre lutte contre l'inflation, et que la deuxième étape de la politique de concurrence mentionnée dans le discours apportera, même indirectement, d'importants avantages aux consommateurs, du moins pendant un certain temps.

Je le répète, alors que l'on trouve des mentions précises et directes de programmes visant à aider les entreprises et les travailleurs, on ne mentionne nulle part les intérêts des consommateurs. Le discours du trône ne dit rien de la révision complète des lois relatives au crédit à la consommation, comme c'était le cas dans les discours d'octobre 1974; pourtant à la fin de l'année dernière, selon les journaux, le ministre de la Consommation et des Corporations était disposé à introduire un bill de cet ordre. Ce bill n'a pas encore reçu la première lecture bien que les libéraux en aient parlé publiquement avant l'élection de 1974 et qu'il ait même fait partie de leur programme électoral. Le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) y a fait allusion dans un discours récent prononcé à l'extérieur de la Chambre.

Ce qui surprend donc, c'est que le gouvernement en général, le cabinet, n'ait pas jugé bon de faire allusion à ce projet de loi dans le discours du trône. On peut également s'étonner que le discours ne dise rien de la révision complète de la loi sur la faillite ni de l'amélioration des mesures de sécurité pour le matériel électrique destiné au consommateur, lesquelles étaient mentionnées dans le discours d'octobre 1974. Ces deux point faisaient également partie du programme électoral de cette année-là.

Le bill sur la faillite, dont d'importantes dispositions accordaient la priorité aux salaires dus aux employés en cas de faillite de l'employeur, a au moins été présenté au cours de la dernière session et étudié en partie par le Sénat. Le discours du trône cependant ne dit pas mot des intentions du gouvernement au sujet de ce bill pour la présente session. Quant aux mesures destinées à améliorer la sécurité du matériel électrique destiné au consommateur on n'en a plus entendu parler publiquement, du moins pendant la dernière session.

Le nouveau discours du trône promet par contre de passer à la deuxième phase de la nouvelle politique sur la concurrence; on en terminerait ainsi avec la réforme de la loi sur la concurrence dont j'ai lancé la première phase, lorsque j'étais ministre, avait les élections de 1974. Le bill a pris force de loi, rappelons-le, en janvier dernier. Les consommateurs ont lieu de s'inquiéter, je pense, qu'il ne soit nullement question, dans cette deuxième étape, que le bill accorde finalement aux consommateurs ainsi qu'aux propriétaires de petite entreprise le droit de recourir à l'action collective.

● (1630)

Ce droit revêt une grande importance pour les consommateurs lésés par des pratiques commerciales déloyales ou sans scrupules qui sont contraires à la loi sur les coalitions. Le droit de poursuite par le biais de l'action collective ou de portée

générale aurait dû être inséré dans le premier bill. C'est le vœu que j'avais formulé. Le gouvernement devrait s'engager maintenant à l'inclure dans le second bill, et asseoir sa juridiction générale en matière de pratiques commerciales. Cette dernière mesure est nécessaire si l'on veut mettre un frein à l'adoption de lois provinciales qui empiètent sur la loi fédérale et entrent en conflit avec elle, offrant ainsi une protection inégale contre les mêmes pratiques déloyales aux consommateurs de différentes provinces. Les lois provinciales contradictoires placent également les entreprises dans une incertitude nuisible et inutile quant aux règles à suivre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement devrait s'engager à présenter au plus tôt ce second bill.

Le discours du trône ne fait presque pas mention de la politiques alimentaire, question qui intéresse de près les consommateurs et producteurs canadiens. On y touche brièvement dans quelques phrases brèves et ambiguës:

> Autre aspect de sa politique alimentaire, le Gouvernement prévoit des mesures pour allonger la liste des produits agricoles engrangés et ayant droit à paiement par anticipation. De concert avec les provinces et les associations agricoles, le gouvernement tâchera de renforcer la structure de l'agriculture canadienne et d'accroître sa productivité.

Le discours ne fait aucune allusion à l'élaboration d'une politique alimentaire globable qui toucherait tous les maillons de la chaîne alimentaire, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Et pourtant, on constate une inquiétude croissante chez les Canadiens au sujet de la confusion et des contradictions apparentes dans les démarches actuelles du gouvernement face à la politique alimentaire. Nous sommes conscients des besoins alimentaires mondiaux et du fait que le Canada est l'un des seuls pays capables d'exporter des produits alimentaires. Des porte-paroles du gouvernement avaient laissé entendre avant le discours du trône, et de fait c'était plus que de vagues allusions, que le gouvernement mettrait fortement l'accent sur la politique alimentaire au cours de la nouvelle session. Il est donc surprenant et décevant que le discours du trône sur lequel nous délibérons aujourd'hui fasse si peu état de cette question.

Le discours donne plutôt l'impression qu'il y a déjà une politique alimentaire gouvernementale qui soit compréhensible, complète et efficace. Il suffit de considérer la situation de la commercialisation des œufs et, plus récemment, celle de l'industrie du lait de transformation pour voir qu'il n'y a pas encore de politique de ce genre. Il est plus que temps que le gouvernement s'engage à remettre au Parlement d'examiner la politique alimentaire actuelle. Plus important encore, il est temps que le gouvernement prépare et présente des propositions en vue d'une politique alimentaire globale et nationale, qui porte sur tous les éléments de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur. Cette question méritait d'être signalée comme engagement du gouvernement au même titre que les autres sujets mentionnés dans le discours du trône.

Cette trop brève allusion à l'alimentation et à l'agriculture soulève autant de questions qu'elle n'en résout. Il est louable de vouloir augmenter la productivité mais si l'on considère les excédents que nous avons connus premièrement dans la production des œufs et, du moins jusqu'à récemment, dans la production laitière, notre agriculture n'a certes pas de problème de sous-production. Au contraire, il s'agirait plutôt de trouver des façons de fournir aux Canadiens et aux autres pays du monde une provision adéquate d'aliments nutritifs à des prix raisonnables.

[M. Gray.]

La place accordée dans le discours du trône aux efforts pour améliorer la productivité de l'industrie secondaire aurait due être aussi importante que celle donnée au soutien de la productivité dans le domaine agricole. Le discours du trône aurait dû annoncer en termes précis que l'on allait faire des efforts dans cette direction étant donné que le gouvernement et les Canadiens en général ont été à juste titre préoccupés au cours de l'année passée par la baisse de la productivité et, par conséquent, celle de notre aptitude à soutenir la concurrence sur les marché internationaux.

Cependant, pour en revenir au domaine agricole, il est certain que l'heure est venue d'examiner l'un des éléments clés de nos politiques en matière de denrées alimentaires, à savoir, l'extension du système de gestion de l'offre à un nombre toujours plus important de produits de base. Au début, beaucoup, dont moi-même, ont été favorablement impressionnés par cette idée et ils l'ont appuyée; je continue d'ailleurs à appuyer ce que ses défenseurs estiment être les objectifs fondamentaux, à savoir un revenu juste pour les producteurs et des approvisionnements réguliers pour les consommateurs à des prix équitables. Mais, jusqu'à présent, les efforts du gouvernement dans le domaine de la gestion de l'offre, et notamment en ce qui concerne les produits laitiers, n'ont satisfait ni les producteurs ni les consommateurs. Vu ce qui s'est passé dans cette industrie au cours des deux dernières années, on peut se demander s'il est possible de gérer l'offre de certains de ces produits, du moins de la manière dont le gouvernement l'a fait jusqu'à présent.

Si l'on souhaite que le système de gestion de l'offre soit efficace, il faut être en mesure de prévoir, de planifier et de gérer, ce qui n'a pas encore été démontré suffisamment pour justifier le fait que le gouvernement continue à fonder ses efforts sur les programmes actuels. D'autre part, le consommateur devrait pouvoir participer au système de gestion de l'offre et ce non pas de façon isolée et marginale mais avec un pouvoir réel dans la prise de décisions qui influent sur le prix qu'il devra payer pour un produit particulier. Ce genre de participation de la part du consommateur n'a pas encore été convenablement précisé.

Au cours des derniers mois, nous avons pu constater que le programme du gouvernement dans le secteur du lait de transformation a provoqué des augmentations de prix pour les consommateurs et une réduction des revenus pour les producteurs. En outre, au lieu de stabiliser la production, ce programme a créé, premièrement, des excédents qu'il nous est presque impossible de gérer et, deuxièmement, d'ici moins d'un an, nous risquons de connaître une pénurie si bien qu'il sera impossible de satisfaire la demande des consommateurs. Au lieu de faire régner la stabilité que leurs défenseurs avaient promis, les efforts du gouvernement dans le domaine de la gestion de l'offre n'ont engendré que l'instabilité de l'approvisionnement. Si le gouvernement veut continuer à appliquer ce système, et même l'étendre, il devra montrer à tous les Canadiens qu'il peut fonctionner de façon juste et équitable dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs.

En tant que consommateurs et travailleurs, les Canadiens veulent aussi avoir l'assurance que le programme anti-inflation est aussi équitable sur le plan des prix que sur celui des salaires. On aura beau parler de la baisse de l'indice des prix à la consommation, ce n'est pas cela qui va persuader le consom-

mateur canadien et le travailleur canadien de l'efficacité et de la justice du programme anti-inflation. Pour cela, il va falloir que la Commission anti-inflation accorde autant de publicité à ses décisions de prix qu'à ses décisions salariales.

Lorsqu'elle rend des décisions de prix, la Commission les présente sous la forme de conseils et d'indications plutôt que d'arrêts en bonne et du forme. Elle s'est abritée derrière la sauvegarde du secret inscrite dans la loi pour ne pas faire connaître aux consommateurs les réductions de prix qu'elle impose. Mais en quoi lui est-il interdit de présenter sous forme de jugement, que la loi l'autorise à publier, le visa qu'elle accorde aux projets d'observation soumis par les sociétés dont elle avait déclaré les profits excessifs? Il s'agit en effet d'une décision définissant un rabaissement de prix et le produit qu'il concerne. Il semble que maintenant la Commission se déclare autorisée par la loi à publier le nom des sociétés dont elle juge les profits excessifs, mais elle n'a encore rien fait à cet égard.

A mon avis, la Commission a un pouvoir égal pour faire connaître les produits concernés. Les consommateurs sont en droit de connaître ces produits puisqu'ils profitent des réductions de prix. Surtout s'il leur est déjà arrivé de payer trop cher ces produits-là ou d'autres de la même société, à qui ils ont ainsi permis de réaliser les profits excessifs dont il s'agit. Il serait faux de dire que la publication de ces renseignements peut nuire aux sociétés sur le plan de la concurrence. Si la publication des rabaissements de prix coïncide avec l'annonce du changement de prix faite par le producteur à ses clients, cela ne lui nuit en rien sur le plan de la concurrence. Et même si un concurrent apprenait avant l'heure la réduction de prix et qu'il diminue lui-même son prix en conséquence, qu'est-ce que cela peut bien faire? Quel est le but du programme anti-inflation, sinon de favoriser la réduction continuelle des prix?

● (1640)

De toute façon, la préoccupation première doit être l'intérêt de la population et la démonstration de l'équité et de la crédibilité du programme anti-inflation. Aussi, comme les programmes d'observation que la Commission établit avec les fabricants et les grossistes ne touchent pas le détaillant qui, au bout de la chaîne, revend le produit sur lequel la baisse de prix a été décidée, ce détaillant n'est pas obligé de répercuter cette baisse. D'autre part, le programme ne lie pas non plus de façon impérative les sociétés de moins de 500 employés. Aussi, pour l'instant, le seul moyen, pour le consommateur de bénéficier à coup sûr de ces réductions de prix est de se tenir au courant et d'être ainsi en mesure d'exiger lui-même de son détaillant qu'il baisse ses prix, en d'autres termes, de se livrer à des pressions au niveau de la concurrence pour parer aux lacunes du programme d'observation de la Commission, que je viens de mentionner.

Le gouvernement prétend dans le discours du trône inciter le marché à mieux fonctionner. Pour assurer son fonctionnement satisfaisant, des renseignements sur les produits et leurs prix doivent être facilement accessibles aux consommateurs. Le gouvernement peut prouver sa sincérité quand il prétend faire confiance au marché en obligeant, par des modifications à la loi, si nécessaire, la Commission de lutte contre l'inflation à divulguer aux consommateurs les noms des produits pour lesquels la Commission ordonne des réductions.

Des voix: Bravo!

M. Gray: On s'inquiète à juste titre, je crois, de l'attitude adoptée par le Directeur chargé d'appliquer la loi anti-inflation à l'égard de son autorité. On pourra alléguer qu'il serait souhaitable de modifier la loi pour que le Directeur ne puisse casser les décisions et réduire les salaires qui ont fait l'objet d'un appel en deçà du niveau fixé par la Commission. Toutefois, quelles que soient les failles dans l'autorité actuelle du Directeur, elle fournit au moins un mécanisme grâce auquel on peut revoir les décisions sur les salaires rendues par la Commission et les réduire lorsqu'ils sont jugés trop élevées. Où trouve-t-on un mécanisme analogue pour les prix? Il n'existe aucune disposition dans ce sens qui permette de revoir les décisions de la Commission ou les avis privés en matière de prix.

On devrait, je pense, prendre des moyens pratiques sous forme d'appel des décisions de la Commission en matière de prix, surtout si tous les conseils qu'elle prodigue aux sociétés doivent prendre la forme de décisions qui peuvent être publiées. On pourrait, par exemple, autoriser certains groupes, tels les associations de consommateurs ou le Congrès du travail du Canada, à présenter des appels ou encore établir un poste de protecteur du consommateur.

Le sondage d'opinions Gallup tenu récemment est assez paradoxal; il révèle en même temps qu'une diminution sensible du coût de la vie un désintéressement croissant à l'égard du programme anti-inflation. Il est vrai que la proportion des travailleurs qui ont participé à ce qu'on a appelé le jour de protestation a été minime—mais un million de Canadiens étaient en cause et c'est encore beaucoup de monde. La plupart des travailleurs ont peut-être décidé, avec raison, de respecter leurs contrats de travail et il se sont dits que leur participation n'était pas le meilleur moyen pour obtenir que le gouvernement et le Parlement modifient la loi anti-inflation. Tout de même, cela ne signifie pas qu'ils soient satisfaits de la manière dont le programme anti-inflationniste est appliqué. Nombreux sont ceux qui, bien que s'étant présentés à leur lieu de travail, exprimeront leur désapprobation quand on leur demandera de voter, à moins que, entre temps, on n'ait pu les convaincre que le programme était juste et réglementait les prix autant que les salaires.

Les membres du gouvernement n'ont pas encore dit, dans le discours ni même au cours du débat, comment ils comptaient procéder à ces consultations sur les nouvelles stratégies à adopter une fois la période des contrôles révolue. Toutefois, il me paraît, en lisant le discours que, malheureusement, le gouvernement veut bien laisser un rôle au Parlement, mais non pas un rôle essentiel. Et pourtant le Parlement, surtout la Chambre, devrait être le premier à être consulté en matière de politique et de stratégies à adopter quand les mesures anti-inflationnistes prendront fin. Et je trouve que la meilleure façon dont le Parlement peut jouer ce rôle de premier plan, est par le truchement d'un comité parlementaire spécialement créé pour fixer nos objectifs nationaux. Vous vous rappelez sans doute que j'ai proposé qu'on établisse ce comité au cours de discours que j'ai prononcés à North Bay tout d'abord, puis à la Chambre en mars dernier. J'ai tout lieu de me sentir flatté de ce que le chef de l'opposition (M. Clark) ait retenu ma proposition.

J'espère cependant que l'appui qu'il lui a accordé ne réduira pas la capacité du gouvernement à évaluer ses mérites et à

donner son accord à son application. Ce comité pourrait constituer un forum public pour la présentation et la discussion des points de vue des groupes régionaux et des groupes d'intérêts. Il pourrait constituer un forum d'un genre qui n'existerait pas autrement. J'espère que le gouvernement confirmera la confiance qu'il a mise dans le processus parlementaire en donnant son accord à la création prochaine d'un tel comité.

A l'instar de tous les gouvernements fédéraux qui l'ont précédé, le gouvernement actuel a le devoir impérieux de renforcer et de préserver l'unité nationale. Cela implique des efforts dans le domaine socio-économique. Cela signifie aussi confirmer la capacité des Canadiens à traiter dans l'une ou l'autre de nos langues officielles. Je crois à l'importance et à la valeur de cette politique. Cette attitude date de bien avant mon élection à la Chambre et de bien avant que ce principe soit reconnu et adopté par le Parlement en tant que politique officielle du Canada. Selon moi, la majorité tranquille et modérée des Canadiens croit déjà—ou est disposée à croire—que le Canada qu'il vaut la peine de préserver est celui qui reconnaît comme l'une de ses plus grandes ressources le fait de posséder le français et l'anglais comme langues officielles. C'est là une ressource qui contribue à donner à notre pays son caractère distinctif. Elle permet au pays de mieux se faire connaître dans le monde et d'y mieux faire connaître ses produits. Elle est également importante, au plan de l'élémentaire justice, en ce qu'elle permet aux Canadiens, de quelque origine qu'ils soient, d'utiliser l'une ou l'autre de ces deux langues pour communiquer avec leur gouvernement national et avec leurs concitoyens.

Mais je pense que cette majorité tranquille et modérée de Canadiens s'attend en même temps à ce que le gouvernement élabore et applique, pour la mise en œuvre de cette politique, des mesures qui soient tout à la fois équitables, raisonnables et efficaces compte tenu de leur coût. Ce n'est donc pas mettre en doute la valeur même de la politique des langues officielles que de souhaiter pour sa mise en œuvre l'application de moyens équitables, raisonnables et efficaces compte tenu de leur coût. Je me réjouis de constater que le gouvernement l'ait enfin reconnu ainsi que démontre clairement ce qu'en dit le discours du trône. Les mesures en ce sens dont fait état le discours du trône ne pourront à mon avis que renforcer légitimement l'appui que trouvera la politique fédérale des langues officielles dans tout le pays.

Je crois que le discours du trône comporte beaucoup d'éléments encourageants. Bien que j'aie dû faire certaines observations sévères à certains égards, j'ai voulu leur donner un caractère constructif. Je crois que, d'une façon générale, le discours mérite notre appui.

En terminant, permettez-moi de dire que ceux qui, comme moi-même, souhaitent que le gouvernement reste au pouvoir sont inquiets. A cet égard, il serait peut-être intéressant de répéter une partie du discours que j'ai prononcé au cours du débat sur l'Adresse au début de la session il y a deux ans. Je ne vais pas tout répéter ici mais pour ceux qui, comme moi, veulent que le gouvernement obtienne l'appui de la majorité des Canadiens aux prochaines élections, les propos que je tenais alors pourront sembler s'appliquer beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a deux ans!

Le gouvernement a accompli la moitié de son mandat. Malheureusement, à en juger par les sondages Gallup et par les résultats des élections partielles, la population commence à lui refuser son appui. Pour le regagner, le gouvernement a choisi ce qu'il appelle un moyen terme. Ce moyen terme ne doit pas se résumer, pour le gouvernement libéral, à adopter des politiques conservatrices au sens strict ou une politique immobiliste. Si un équilibre s'établit entre l'initiative privée et le marché—si la collectivité cherche à satisfaire les besoins individuels par l'intermédiaire du gouvernement—cet équilibre doit pousser le gouvernement à prendre des mesures du genre de celles qui lui ont déjà valu le succès électoral.

Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement doit mettre à profit le temps qui lui reste pour montrer qu'il s'intéresse véritablement au sort des Canadiens—qu'il s'intéresse aux gens tout en étant un gouvernement efficace. Il doit s'avérer un véritable gouvernement, c'est-à-dire un gouvernement qui s'intéresse vraiment, non pas seulement en apparence, aux Canadiens et à leurs besoins, à leurs espoirs et à leur désir d'améliorer la qualité de leur vie. Le gouvernement dispose encore de suffisamment de temps, bien que le temps passe de plus en plus vite, pour convaincre les Canadiens qu'il mérite l'appui qu'ils lui ont accordé en 1974, par des actes.

Pour ma part, je continue d'essayer d'inciter le gouvernement à se comporter de façon telle que cet appui se justifie, et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent faire de même. A tout prendre, le gouvernement demeure plus intéressant que les autres solutions qui s'offrent à nous. Le discours du Trône n'est cependant qu'une série de mots exprimant une possibilité, une intention. Aussi, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent confirmer qu'ils s'engagent à concrétiser les programmes positifs mentionnés dans le discours du Trône proprement dit et ceux qui ne le sont pas mais qui n'en sont pas moins nécessaires, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[M. Gray.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—La loi sur les banques—La probabilité d'un amendement facilitant la nomination de femmes à la direction; le député de Victoria (M. McKinnon)—La sécurité sociale—La réciprocité des pensions entre le Canada et certains pays—L'état des pourparlers; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La recherche et le sauvetage—La date de la présentation du rapport du groupe d'étude—Demande d'amélioration du service.

● (1650)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette d'abord d'offrir mes félicitations au parrain de la motion (M. Harquail) et à son collègue (M. Lachance) qui l'a appuyé, portant la présentation d'une Adresse en réponse au discours du trône et, en outre, de féliciter le député de York-Simcoe (M. Stevens) de son excellent discours. A mon avis, il a exploité, citant faits et chiffres, le manque de crédibilité du gouvernement et son illogisme dans sa façon de s'occuper des problèmes vraiment graves auxquels le pays fait face. J'ai aussi écouté avec intérêt les remarques du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui, selon son habitude, est intervenu vigoureusement dans ce débat.

Je crois que les commentaires des trois orateurs précédents reflètent l'inquiétude de la plupart des députés à la Chambre qui s'interrogent sur la sincérité du discours du trône et du document de travail sur la marche à suivre après les contrôles. Si nous avions quelque raison de croire que le gouvernement va donner suite à tout ce qu'il a proposé dans le discours du trône, nous pourrions espérer qu'il sortira le pays de son dilemme social et économique. A mon avis, cette volte-face soudaine n'est qu'un autre exemple typique du manque de leadership du gouvernement depuis son élection de 1968.

Les 12 bills inoffensifs dont le gouvernement a saisi la Chambre aujourd'hui prouvent son incapacité ou son refus de traduire dans la réalité les platitudes contenues dans le discours du trône. Le gouvernement a fait preuve d'indécision et de mollesse; il s'est montré illogique et il a utilisé des faux-fuyants; il a improvisé et n'a pas été franc avec les Canadiens. Une année, il dit telle chose et une autre année, telle autre. Le premier ministre (M. Trudeau) a abusé de la bonne volonté et des bonnes dispositions d'un grand nombre de Canadiens. Il a suscité les appréhensions, les inquiétudes et les incertitudes lors de sa déclaration de décembre dernier et maintenant il nous dit que le seul espoir de notre pays, c'est le système de la libre entreprise. Mais pas plus tard qu'en décembre dernier, il nous disait qu'il n'était pas bon, qu'il était mort ce système.

Cet illogisme ressemble à un conte de fées et c'est regrettable car c'est une chose sérieuse que l'administration de notre pays. Faut-il vraiment croire le gouvernement lorsqu'il parle de revaloriser le rôle du système de marché dans une économie de libre entreprise, ou est-ce seulement un ballon politique pour tenter de recouvrer sa popularité? J'espère que les Canadiens ne tomberont pas encore une fois dans le panneau. L'issue des élections complémentaires de lundi dernier montre peut-être que les Canadiens ne sont pas dupes de pareils vœux pieux.

A mon sens, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne mérite pas de regagner l'appui que nous promet le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Je pense qu'il a perdu la volonté, la capacité et la compétence nécessaires pour gouverner. Ce qu'il nous a servi dans le discours du trône et dans le document sur la période postérieure aux contrôles n'était qu'un stratagème ingénieux de relations publiques, d'une habileté sans précédent.

Cet effort en vue d'améliorer l'image du gouvernement a pris bien des formes. Le premier ministre et son Cabinet cherchent maintenant à donner une impression de modestie et d'humilité. Nous devrions nous arrêter au jargon du document et à la façon dont il a été réparti. Les ministres se sont tous levés pour essayer d'expliquer ce revirement soudain.

Même le mot «libéral» perd de son sens dans ce débat. Nous avons tellement entendu parler du «juste milieu» que nous sommes surpris qu'ils n'aient pas changé le nom du parti libéral pour celui de parti du juste milieu. Le gouvernement actuel est passé d'un côté à l'autre pendant si longtemps qu'il ne sait plus où il va. Le problème est que nous ne savons pas qui le mène—John Kenneth Galbraith, les dix sous-ministres, Keith Davey ou l'esprit de Mackenzie King.

Le gouvernement a abandonné ses idées de grandeur et a adopté l'attitude que ce qui est petit est beau. Il se sert de clichés comme «croissance équilibrée», «qualité de croissance», «initiative individuelle», «campagne de contrôles» et s'est engagé à fournir plus de renseignements. Monsieur l'Orateur, c'est le gouvernement le plus secret de l'histoire de notre pays et il ne pouvait donc guère faire autrement. Même l'ancien ministre des Finances l'a dit.

Nous avons un semblant d'engagement à améliorer le sort des petites entreprises au pays, mais la plupart de ceux d'entre nous qui ont quelque expérience dans ce domaine savent que depuis huit ans le gouvernement actuel a fait plus pour perdre la confiance des petites entreprises que n'importe quoi. Il a créé un climat d'incertitude qui a constamment miné la santé et la stabilité des petites entreprises, en commençant avec la réforme fiscale de 1971-72, la réglementation à outrance, la façon dont la Commission d'assurance-chômage a fonctionné, le service postal, les répercussions des grèves et la concurrence provenant des programmes gouvernementaux. Toutes ces choses ont contribué à créer un climat malsain dans le monde des petites entreprises et nous ne voyons rien dans le discours du Trône pour renverser cette tendance.

La Fonction Publique a aussi été mobilisée dans cette opération d'apparat et c'est à se demander si les motifs du gouvernement sont réels et authentiques ou illusoires et trompeurs. A ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un extrait d'un article de Stephen Duncan paru dans le *Financial Post* du 11 septembre, dont un chapitre intitulé «Pulling out the Stops» contient le passage suivant:

Les vieux piliers du parti en dehors d'Ottawa sont à accoucher de nouvelles notions de politique. D'autre part, comme deux faits récents qui sont survenus à Ottawa l'indiquent, on recrute et on mobilise les fonctionnaires afin de les mettre au service des hommes politiques.

Dans le premier cas, il s'agit d'une directive envoyée par le secrétaire du Conseil du Trésor, Gordon Osbaldeston, aux sous-ministres de tous les ministères, directives dans laquelle il leur demande de promouvoir l'«image d'une Fonction publique consciente des coûts». Cela fait partie d'une stratégie du gouvernement (selon les termes de la lettre d'Osbaldeston) qui vise à ce que le public soit aussi conscient que possible du fait que «le gouvernement s'impose des mesures d'austérité.» Dans cette lettre, le secrétaire demandait d'établir la liste des programmes gouvernementaux qui avaient fait l'objet de réductions et de ceux que l'on avait pensé appliquer mais qui n'avaient même pas été soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.

Dans le deuxième cas, il s'agit de la réunion d'une cinquantaine de fonctionnaires convoquée par le bureau du Conseil privé et par le bureau du premier ministre. On a demandé à ces fonctionnaires de préciser les points des programmes mis en œuvre afin d'améliorer les services au public, de préparer des listes de programmes qui avaient été élaborées et qui pouvaient être annoncés immédiatement et enfin d'élaborer sans tarder des programmes innovateurs qui pourraient être annoncés dans un proche avenir.

De bonnes idées et de bonnes politiques pourront peut-être ainsi voir le jour. Au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu d'apport régulier d'idées vraiment nouvelles au sein du parti libéral et c'est là un des problèmes les plus préoccupants pour les libéraux.

Tout cela semble indiquer, ce qui est d'ailleurs fort inquiétant, que la planification des politiques consiste maintenant à se jeter sur les nouvelles idées presque au dernier moment. Un fonctionnaire haut placé parle à ce sujet de «gouvernement qui jette de la poudre aux yeux.»

Son opinion, qui était largement partagée à Ottawa peu avant l'ouverture de la nouvelle session du Parlement, est que le gouvernement, agacé par son impopularité, préfèrera, au cours des mois à venir, jeter de la poudre aux yeux plutôt que d'agir en profondeur. Ce qui compte, c'est l'image de marque.

● (1700)

Voilà dans quel esprit ces documents ont été déposés à la Chambre cette semaine. Si le contenu de cet article est exact, il faut se demander s'il convient que des hauts fonctionnaires s'engagent dans de telles activités partisanes. Évidemment, si nous sommes gouvernés à coup de gestes symboliques, par une administration qui ne vise que l'intérêt politique immédiat, par un groupe qui se soucie plus des apparences que de gouverner, plus de son image que des préoccupations des Canadiens, personne n'aura raison de se réjouir.

Je voudrais parler brièvement d'un autre problème qui préoccupe le grand public. Je pense que les Canadiens n'ont plus confiance dans le contrôle financier et la gestion qu'exerce le gouvernement du Canada sur ses ministères et organismes. Je note avec consternation que ni le discours du trône ni le président du Conseil du trésor (M. Andras) ne laissent espérer des changements appréciables à cet égard. Puisque le gouvernement désire se montrer bienveillant avec tous, il devrait attacher beaucoup d'importance à cet aspect fondamental de notre démocratie parlementaire.

Redonner confiance dans notre régime, dans la façon dont les deniers publics sont administrés, avec sagesse et prudence voilà ce qui doit inspirer tout gouvernement responsable. Il est vrai qu'on nous a promis de présenter une nouvelle loi concernant l'auditeur général. Mais avant de trop nous en féliciter, nous devons voir avec précision quels en sont les objectifs et si les recommandations du rapport Wilson sont suivies. Par exemple, la loi prévoira-t-elle le droit de commenter les dépenses quand l'acheteur n'en a pas eu pour son argent? Y aura-t-il des dispositions prévoyant la nomination d'un comptable chargé de vérifier chaque affectation de crédit? Qui aura la tâche de faire les comptes et de gérer d'une façon appropriée les crédits affectés à tel poste? A l'heure actuelle, non seulement les hauts fonctionnaires appliquent-ils les politiques, ils ont de plus en plus leur mot à dire dans leur formulation. En somme, nous voulons savoir combien des 47 recommandations seront retenues dans le projet de loi? Combien d'autres recommandations avancées déjà auparavant y figureront également?

L'inquiétude des Canadiens au sujet de la mauvaise gestion des finances du pays n'est pas venue du jour au lendemain. Elle s'est accrue à une vitesse vertigineuse depuis 1968, au fur et à mesure que l'on voyait le gouvernement chercher à réduire délibérément le rôle des députés, jeter le voile du secret sur certaines affaires, déformer les règles et chercher à rabaisser le rôle et l'efficacité de l'auditeur général. Il ne faut donc pas s'étonner que les Canadiens réfléchis s'en soient gravement inquiétés. On s'inquiète notamment de l'augmentation inquiétante des dépenses, gouvernementales, particulièrement au niveau fédéral et provincial, dépenses qui engouffrent à présent plus de 42 p. 100 du produit national brut. Au Royaume-Uni, ce chiffre approche les 60 p. cent.

Dans le numéro de juillet de la revue le *Parliamentarian*, le très honorable Edward du Cann, président du comité spécial des comptes publics au Royame-Uni, a écrit, page 153, et je cite:

Point n'est besoin, j'espère, de faire valoir la nécessité d'un contrôle. Les dépenses gouvernementales sont, je crois, la première cause d'inflation au Royaume-Uni . . .

Je ne doute pas que l'on puisse établir un contrôle étroit qu'assureraient les députés en général . . .

Beaucoup de Canadiens s'inquiètent de ce que le Parlement ait perdu ce contrôle sur les finances d'État, qu'il ne soit plus à même d'examiner, comme il le devrait, les dépenses gouvernementales et qu'enfin nous soyons gouvernés à coup de décrets du conseil. Les gens s'inquiètent surtout de ce que le système de gestion financière, et les systèmes de contrôle du gouvernement, des ministères et des organismes n'aient pas la qualité et l'efficacité voulues. Aussi avons-nous des raisons légitimes de nous inquiéter, Monsieur l'Orateur.

Dans quelques instants, je citerai un extrait du compte rendu du comité des comptes publics, numéro 52, en date du 30 mars 1976. Mais auparavant, je veux rendre hommage au président sortant et aux membres du comité des comptes publics qui ont examiné avec efficacité les modalités de contrôle et de gestion du pays. Malheureusement le public et la presse ne leur ont pas réservé l'attention qu'ils méritent. Je pense que la Chambre se doit de remédier à cela et de les féliciter du travail accompli.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je citerai maintenant les paroles de l'Auditeur général, M. J. J. Macdonell, telles qu'on peut les lire à la page 52:22 des délibérations du comité. Il a dit notamment:

Qu'on m'excuse d'employer ces termes très techniques, mais nous sommes persuadés que si ces systèmes ne sont pas corrigés, le jour viendra où nous ne pourrons plus répondre des Comptes du Canada. J'espère cependant que cette crainte ne se concrétisera pas.

M. P. Lafferty, du bureau de l'Auditeur général, a parlé au comité du manque de contrôle. Il a déclaré notamment, comme en fait foi la page 52:18:

J'aimerais souligner deux concepts de contrôle, concepts que n'utilisent pas les ministères. Le premier, c'est celui de la séparation des tâches; il est un principe fondamental que tout étudiant en vérification des comptes apprend dès sa première semaine de cours: il faut séparer les tâches jusqu'au niveau des commis aux écritures. Le concept, dans son ensemble, veut qu'il y ait séparation détaillée des tâches de sorte que, sans qu'il y ait double emploi, un membre du personnel, c'est-à-dire un élément du système, effectue un contrôle indépendant et efficace de l'intégrité de l'exactitude d'un autre membre. Il s'agit d'un concept fondamental suivant lequel un commis, c'est-à-dire un élément du système, est en équilibre avec un autre élément qui n'existe pas dans la plupart des cycles.

Je relis: il n'existe pas dans le cycle des dépenses à deux niveaux.

Il n'existe pas au niveau des employés de bureau, où il y a beaucoup de contrôle répétitifs . . .

Ce concept n'existe pas non plus lors de la signature des documents. Dans plusieurs ministères, les demandes de chèques sont signées par un fonctionnaire qui a le pouvoir virtuellement illimité de dépenser tout l'argent qu'il désire et d'approuver ses propres demandes, ce qui entre directement en contradiction avec la politique du Conseil du Trésor.

A la page 52:20, M. Lafferty dit avoir lu les commentaires suivants dans le rapport de l'Auditeur général:

Ces faiblesses donnent lieu à une information incomplète ou inexacte, et à un manque de protection contre les fraudes et les erreurs.

A la page 52:11, M. Macdonell, l'Auditeur général, a déclaré:

Ce qui m'inquiète beaucoup c'est que même s'il y a fraude, il existe très peu de preuves ou de façons de la découvrir. Voilà une faiblesse importante.

Comme en fait foi la page 52:6, M. D. L. Meyers a parlé des contrôles financiers et des mécanismes de vérification. Il a dit notamment:

● (1710)

Les chapitres sur les contrôles financiers et la vérification interne traitent des problèmes de contrôle à l'intérieur du système comptable. Il ne s'agit pas ici de chercher à savoir ce qu'il convient de faire ou de s'entendre sur les principes qui s'imposent, De fait, ceux-ci sont en vigueur depuis longtemps dans les grands organismes publics et privés, et le Guide d'administration financière du Conseil du Trésor les énonce clairement. Nous voulons plutôt souligner le fait que l'on ne reconnaît pas assez dans les ministères l'importance et le besoin d'un contrôle interne adéquat et que l'on n'y accorde pas la priorité voulue.

Pour illustrer cette situation, j'ai joint à mes notes la photocopie d'un chèque. Vous remarquerez que sur ce chèque, ni le montant, ni le nom du bénéficiaire n'ont été inscrits, mais que l'émetteur l'a déjà signé dans le but d'améliorer l'efficacité du processus. La règle à suivre ici est simple et, à ma connaissance, incontestée: il ne faut jamais signer de chèques en blanc. Néanmoins, j'ai pu recueillir moi-même cet exemple une journée après avoir commencé à examiner les contrôles d'une direction chargée d'émettre deux millions de chèques par mois.

Et il poursuit:

De toute évidence, les ministères ne respectent pas les exigences fondamentales du contrôle interne, à savoir la séparation des fonctions, le contrôle comptable, la supervision efficace et la vérification interne. L'absence d'un mode efficace de contrôle budgétaire et d'établissement de rapports destinés à la direction donne lieu non seulement à un grand risque de fraudes, qu'il ne serait guère possible de découvrir.

Quels exemples plus flagrants de gaspillage, d'incompétence et de piètre gestion financière aurions-nous pu citer? Il y a de nombreux exemples de non-conformité à la loi sur l'administration financière. Il suffit de lire le rapport du comité des comptes publics pour trouver des exemples de gaspillage, de piètre gestion financière et de non-conformité à l'article 26 de la loi sur l'administration financière. Par exemple, et je cite:

Au cours de l'année financière 1974-1975, le gouvernement du Canada a dépensé près d'un million de dollars pour des locaux non occupés appartenant à la couronne ou en location. A la fin de la même année, on a versé presque 3.8 millions de dollars pour un nouveau système de paye qui a dû être abandonné parce qu'impraticable.

Et plus loin:

Le comité, cependant, s'inquiète vivement des mesures prises par l'Office national de l'énergie au cours de l'année financière 1974-1975. Les fonds alloués à ses activités par le crédit 50 étaient épuisés avant la fin de l'année financière, et au lieu de chercher à obtenir plus de fonds dans le budget supplémentaire, l'Office national de l'énergie s'est arrangé pour imputer $90,000 de ses frais d'exploitation aux activités de l'Office de répartition de l'approvisionnement en énergie. En outre, les fonctionnaires des deux offices n'ont rien fait par la suite pour essayer de corriger cette situation.

Ayant entendu les témoignages de toutes les parties en cause, le comité a conclu que les mesures prises par l'Office national de l'énergie enfreignent nettement l'article 19 et les paragraphes (1) et (3)*a*) de l'article 26 de la loi sur l'administration financière et qu'elles sont illégales. Le comité désapprouve vivement la façon dont l'Office a arrangé ses comptes et recommande que des mesures disciplinaires soient prises immédiatement par le ministre.

Je le répète, cela ne s'est pas produit du jour au lendemain. Le gouvernement a peu à peu rogné et saboté le régime parlementaire. Il a saboté l'efficacité de l'Auditeur général. Il a entravé l'aptitude des parlementaires à examiner, analyser et remettre en question de manière efficace les dépenses gouvernementales en adoptant une attitude de laisser-aller et en faisant payer les erreurs aux contribuables. Cependant, de nombreux contribuables et moi-même en avons assez de l'incompétence du gouvernement et de sa mauvaise gestion.

J'aimerais parler brièvement d'un passage du discours du trône que je trouve plutôt flou. Il s'agit de l'examen des dépenses gouvernementales et d'un éventuel transfert du secteur public au secteur privé. Cette procédure d'examen n'est pas claire. Aucun critère n'est établi. Les membres de mon parti estiment que cela donnera au gouvernement une autre occasion de louer les services de consultants de l'extérieur, à la suite de cet examen, et sans doute d'en engager encore d'autres à la suite des recommandations de cette étude.

Nous aimerions que l'on crée une agence d'examen indépendante qui évaluerait de façon continue l'efficacité des programmes gouvernementaux. L'agence devrait être indépendante. Elle devrait avoir le pouvoir d'entreprendre de son propre chef une évaluation. Les résultats de cette étude et, bien sûr, les recommandations seraient rendus publics. Cette agence aurait le pouvoir et les moyens d'examiner de façon approfondie l'efficacité de programmes gouvernementaux en vigueur et de recommander des modifications à apporter dans la structure de tout grand projet gouvernemental. Ce genre d'intervention se justifie tout à fait, étant donné que nos dépenses s'élèvent actuellement à plus de 40 milliards de dollars par année. Ce pourrait être un moyen de vérification efficace.

Mon parti voudrait aussi qu'on se penche sur les activités des quelque 60 sociétés de la Couronne qui existent actuellement. Nous y tenons fortement. Je suis étonné que le gouvernement ne l'ait pas proposé dans le cadre de sa nouvelle philosophie du juste milieu. Des personnalités de marque ont mené des études à ce sujet. M. Alan Blair, professeur agrégé de l'Université Carleton, a fait une étude et une évaluation de 11 sociétés de la Couronne. Au cours de son évaluation, il a constaté que plus de la moitié pouvaient être supprimées sans nuire à l'intérêt public.

A notre avis, il y aurait lieu d'évaluer une soixantaine de sociétés de la Couronne. Certaines ont été établies avec un but précis. Ce but n'existe plus. Entre-temps, il faudrait prendre des mesures plus efficaces afin d'examiner les activités et l'administration des sociétés de la Couronne.

Les sociétés de la Couronne ne sont pas comptables au Parlement comme elles devraient l'être. Par exemple, Air Canada n'a pas comparu devant un comité de la Chambre depuis 1973. Une société de la Couronne aussi importante devrait certainement être obligée de comparaître devant un comité permanent approprié une fois par année pour rendre compte de ses activités et en faire rapport chaque année. Le gouvernement actuel est responsable de la situation parce qu'il ne croit pas dans la fonction et le rôle véritable du Parlement.

Pour terminer, je dis qu'il faut rétablir l'autorité et le contrôle parlementaires si nous voulons que le Parlement et les hommes politiques regagnent la confiance des Canadiens. Le moment est venu pour le Parlement d'être fort. Les Canadiens sont en train de perdre espoir. Ils se préoccupent énormément de l'avenir et, en général, ils n'ont pas confiance en ceux dont dépend l'avenir du Canada.

Nous sommes en lutte à de nombreux problèmes sociaux et économiques, à des problèmes d'unité nationale. Il y a du cynisme, de la méfiance, de l'appréhension et de l'irritation au Canada. Une façon bien fondamentale de relever cet important défi consiste à rétablir la suprématie du Parlement.

Je regrette sincèrement que les initiatives mentionnées dans le discours du trône soient insuffisantes. Ce n'est que de la frime, et rien de substantiel.

Des voix: Bravo!

M. Peter Stollery (Spadina): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse. Comme j'ai déjà été à leur place, je sais à quel point leur tâche a pu être difficile. Je tiens aussi à féliciter les nouveaux ministres et à leur souhaiter du succès dans leurs nouvelles fonctions.

Le discours du trône fournit une excellente occasion aux députés de parler des questions qui les préoccupent et qui préoccupent leurs commettants. Voilà une des plus belles traditions de la Chambre des communes. N'importe lequel d'entre nous a la possibilité, pendant ces quelques jours, d'exprimer ce qui lui tient à cœur.

● (1720)

Je prendrai donc les quelques minutes mises à ma disposition pour attirer l'attention sur le passage du discours du trône qui annonce pour la présente session des modifications à la loi sur l'immigration. Le nouveau ministre, auquel je souhaite bon succès dans son rôle difficile, nous annonçait l'autre jour une loi nouvelle pour le courant de la session qui débute.

En matière d'immigration, la générosité nous a bien servis. Mais par réaction contre ce qu'on pourrait appeler—à tort ou à raison—l'excès de générosité des années 1969 à 1972, nous sommes tombés dans un excès contraire qui a rendu l'immigration trop difficile. Et je pense que c'est à notre désavantage. Je profite de l'occation pour le dire carrément.

[M. Mazankowski.]

J'ai siégé avec beaucoup d'assiduité au comité mixte spécial sur la politique de l'immigration, dont le rapport a été publié sous couverture orange. Nous avons procédé à une étude très complète, entendant des centaines de témoins je pense, et nous avons présenté 178 paragraphes de recommandations touchant la nouvelle politique de l'immigration que le gouvernement exposera probablement au Parlement au cours de la présente session. Nous pouvons nous féliciter de ce rapport. Qui pourrait s'en prendre à notre recommandation visant à réformer les dispositions relatives aux catégories interdites? Qui pourrait s'opposer à beaucoup des réformes de toute nature proposées par le comité sur toutes sortes de plans? En parcourant les titres je vois: Retardés, Malades mentaux, Épileptiques, Maladies contagieuses et Turpitude morale.

Il est évident qu'il faut réviser les parties de notre politique d'immigration qui sont carrément démodées et sans rapport avec la réalité de 1976. Mais dans notre démarche, il y a eu des erreurs de commises. Nous sommes tombés dans le piège des solutions statistiques. J'ai remarqué pendant toute la durée de ce débat, nous n'avons cessé de parler de population et de croissance démographique. Pour ma part, je ne crois pas aux méthodes scientifiques de gouvernement. Je n'y ai jamais cru. On n'a pas édifié notre pays avec des méthodes scientifiques—des méthodes scientifiques anonymes appliqueés par des technocrates.

Des voix: Bravo!

M. Stollery: Avec cette façon d'aborder les questions humaines, nous tournons le dos aux traditions sur lesquelles notre pays s'est édifié. Ce n'est pas souvent qu'un député a l'occasion de citer ses propres discours, aussi j'en profite. Je relisais récemment le compte rendu des débats consacrés au bill C-58, pendant lesquels je disais, à propos du Canada que je connais:

> Ce n'est sûrement pas à la Chambre des communes du Canada que je dois rappeler la grande aventure canadienne—deux peuples fondateurs créant un pays aux confins du monde habitable, bravant la neige, la glace et tout ce qui pouvait se dresser contre une telle entreprise. Le Canada est un pays remarquable car il n'aurait jamais dû exister.

Nous existons en dépit des épreuves qui ont accablé nos ancêtres qui sont venus s'établir au Canada sans s'embarrasser des méthodes scientifiques. Néanmoins on nous dit: ce groupe ira là-bas, un autre ailleurs et c'est ainsi que sera constituée la population, et tout le reste. Je trouve notre façon d'agir, notamment dans le domaine de l'immigration, déconcertante.

Mon Dieu, y a-t-il un membre de ce comité qui oubliera les diagrammes qui nous ont été présentés pour illustrer la situation terrible qui nous attend en l'an 2000, ou les prédictions au sujet des taux de natalité? Je me souviens de prévisions analogues il y a 20 ans concernant la province de Québec. On disait à Toronto que Québec était une province francophone de même que le Nouveau-Brunswick et que si l'on gardait à l'esprit le taux de natalité au Québec, nous en compterions avant longtemps une troisième. Aujourd'hui, nous savons tous que le Québec a le taux de natalité le plus bas au Canada, ce qui pose un gros problème aussi bien au Québec qu'au reste du pays.

Tout cela a été commodément oublié lorsque les fonctionnaires du ministère nous ont soumis toutes ces données statistiques favorisant l'élaboration d'une nouvelle loi et restreignant l'immigration. Ils nous ont fait entendre que sans cette nouvelle loi, nous ne pourrions plus exercer de contrôle sur la politique. Entre-temps, ceux d'entre nous qui s'occupent des questions d'immigration ont découvert que les fonctionnaires du ministère ont réussi à réduire d'environ 25 p. 100 le nombre d'immigrants en vertu de la loi actuelle par le truchement de règlements dont la Chambre des communes n'est jamais saisie—je ne sais pas si le cabinet même est mis au courant.

Il y a quelque temps, j'analysais la statistique trimestrielle. J'ai été frappé par les chiffres se rapportant à l'immigration de Portugais: 4,370 immigrants ont été admis au cours du premier trimestre de 1974. On se rappellera sans doute que c'est l'année où l'on nous a dit que nous serions submergés par les immigrants si nous n'y prenions garde. Nous n'avons pas fait grand-chose à la Chambre des communes mais le ministère de l'Immigration a certainement agi, car le nombre d'immigrants pour le même trimestre de 1976 a été de 1,272. Dans l'ensemble, le nombre d'immigrants venant d'Europe a été réduit de 20,205 à 12,616, soit de près de la moitié, au moyen de règlements qu'aucun d'entre nous n'a réussi à voir, ou encore que nous avons pu voir seulement après leur approbation.

C'est une question importante parce que notre pays traverse actuellement une crise. Nous savons tous que nous traversons une crise du bilinguisme. En toute honnêteté, nous savons tous, et je sais que les députés d'en face sont également au courant, qu'il y a bien des personnes au pays qui se demandent s'il vaut la peine de faire marcher le pays et si jamais ces personnes ont raison, il ne faut pas s'en faire au sujet de la Chambre des communes parce que nous n'y siégerons plus; or, nous avons été élus pour diriger le pays.

● (1730)

Des domaines comme l'immigration reflètent selon moi parfaitement la mentalité d'état de siège qui s'est emparée des Canadiens. Certains disent qu'il faudrait lever les barrières, et si nous le faisons, il faut se rappeler que dans des domaines comme l'immigration, il est question après tout d'un échange de personnes et d'idées. Les mêmes barrières doivent également disparaître dans le domaine du bilinguisme. Il faut se rappeler que les deux choses font partie intégrante du même problème.

Un Canada bilingue ne peut exister dans le vide; une politique d'immigration doit en former une partie essentielle. Si nous nous mettons à restreindre l'immigration, à dire que pour diverses raisons scientifiques il nous faut restreindre l'accès au pays, nous aurons à en subir les conséquences. Je me permettrai de dire à la Chambre que jamais dans ma vie je n'ai vu autant d'erreurs se retourner contre nous comme on l'a vu ces derniers mois. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu auparavant des Canadiens responsables se demander si le Canada allait survivre. Il s'agit là d'une question plutôt fondamentale à laquelle la Chambre des communes devrait réfléchir, et si nous n'y réfléchissons pas, nous commettons une très grave erreur.

A seule fin de souligner à quel point nous en sommes arrivés dans notre pays, je ferai remarquer que ces gens qui venaient dans notre pays avec un esprit d'initiative et d'aventure, qui venaient en quête de réussite au Canada, n'y peuvent plus venir. Le temps n'est plus où un jeune homme ou une jeune femme de 21 ans pouvaient s'embarquer pour le Canada tout en ne sachant pas exactement ce qu'ils désiraient y faire ou quel avenir les attendait. Ils ne peuvent plus trouver de travail au Canada ou parcourir le pays en travaillant. C'est là une chose du passé.

Je suis né au Canada, monsieur l'Orateur, et je suis persuadé que nombre d'entre nous avons passé une bonne partie de notre jeunesse à parcourir le pays. Cela ne peut plus se faire parce qu'il n'y a plus de travail. Les immigrants n'ont pas de statut, ils ne peuvent obtenir de permis de travail. Nous avons en effet mis un terme à l'esprit d'entreprise des gens; nous leur avons dit qu'ils ne pouvaient plus venir au Canada, et je pense que c'est là une très grave erreur.

Si le gouvernement se propose de présenter un nouveau projet de loi relatif à l'immigration, je dirai que ce n'est pas, à mon avis, nécessaire, étant donné que la loi actuelle nous permet de réduire l'immigration de 25 pour cent si nous le désirons. Il ne me reste plus que quelques minutes, monsieur l'Orateur. En tant que député qui a une grande estime pour ses collègues de tous les partis, je tiens à souligner qu'aux termes de la politique actuelle je n'aurais pu, moi-même, venir au Canada. Je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; le député de Spadina me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Seulement si le député y consent. Le député permet-il qu'on lui pose une question?

M. Stollery: Assurément.

M. Friesen: J'ai siégé au même comité spécial que le député de Spadina et nous avons ensemble fait un rapport qui a été déposé à la Chambre. Il nous a donné aujourd'hui un tout autre son de cloche qu'à ce comité, et je voudrais savoir s'il a changé d'avis au sujet de l'immigration au Canada ou s'il s'en tient à ce qu'il a dit au comité au sujet du nombre des immigrants.

M. Stollery: Si le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) voulait bien faire un effort, il se souviendrait tout d'abord que c'est à huis clos que cette affaire est censée avoir été examinée—je ne croyais pas qu'elle serait mentionnée à la Chambre des communes—et qu'enfin, j'ai été l'un de ceux qui ont signé le rapport minoritaire du comité, ce qui à mon avis, se passe de commentaire.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler qu'on vient de faire allusion à un rapport minoritaire du comité parlementaire spécial. Sans doute y a-t-il lieu de signaler que les avis étaient partagés, mais je ne pense pas qu'il soit possible de présenter un rapport minoritaire à la Chambre et il n'y en a pas eu. Je tenais seulement à faire cette mise au point aux fins du compte rendu.

M. Stollery: J'invoque le Règlement pour signaler que le député de Surrey-White Rock avait déclaré que j'étais d'accord avec quelque chose. Comme l'a signalé le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), je n'étais pas entièrement d'accord et j'ai signé ce qui équivalait à une déclaration, tout comme certains autres membres du comité de l'immigration du Sénat et de la Chambre des communes.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je tiens à commencer mes observations, qui seront plutôt brèves, en félicitant les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de la façon dont ils se sont acquittés de leur fonction.

J'ai lu plusieurs discours du trône depuis mon arrivée à la Chambre et je dois dire que le dernier rend un autre son de cloche. J'ai remarqué, ou cru remarquer, à la réflexion, un manque étrange d'enthousiasme dans l'accueil réservé au dernier discours du trône. La chose était remarquable dans les tribunes comme aussi parmi le public. Je dirais même que les Canadiens, dans l'ensemble, ont accueilli ce discours du trône avec le même enthousiasme que la dinde l'Action de grâces. Cela s'explique, à mon avis, monsieur l'Orateur.

En tant que député relativement nouveau, j'ai été frappé par le fait qu'une chose distingue le dernier discours du trône de la plupart des autres, et c'est qu'on y donne peu de précisions sur les intentions du gouvernement. J'ai lu avec intérêt la liste des projets de loi présentée par le leader du gouvernement à la Chambre. Déjà d'autres orateurs l'ont mentionné, mais je ne puis m'abstenir de dire que le premier projet de loi parmi ceux qu'on nous proposera a trait à la question d'importance vitale que sont les lieux et monuments historiques.

A mon avis, le gouvernement doit songer à ériger deux monuments à un endroit particulièrement mémorable, peut-être à l'endroit où le premier ministre (M. Trudeau) se trouvait lorsqu'il nous a annoncé qu'il avait terrassé l'inflation. Cette année-là, le premier ministre a peut-être eu à peu près autant de succès dans sa lutte contre l'inflation que le général Custer à la bataille de Little Big Horn—pas autant, en fait. Ou bien le gouvernement va peut-être ériger un monument à l'endroit où, à l'issue de sa rencontre avec le président Nixon, le premier ministre a déclaré que ses relations avec les États-Unis s'étaient remarquablement améliorées. A en juger d'après l'état actuel des relations canado-américaines, il était plutôt optimiste en parlant d'une amélioration remarquable.

J'aimerais me borner à parler du sujet de la liberté d'information et à insister pour que le gouvernement envisage sérieusement de prendre des initiatives dans ce domaine. Avant de passer aux principales questions que je tiens à aborder, j'aimerais dire que, en ma qualité de député de la région de l'Atlantique, je trouve étrange que l'on n'accorde pas une plus grande priorité au MEER, au ministère de l'Expansion économique régionale; c'est très inquiétant, surtout quand on pense à la profonde détérioration de la situation des provinces de l'Atlantique qui est attribuable au refus du gouvernement d'adopter les mesures économiques qui s'imposaient ainsi qu'une politique nationale de l'énergie. Cette situation a aggravé les difficultés économiques que le MEER devait à l'origine combattre.

Bien sûr, je dois dire, en toute honnêteté, que sous ce gouvernement, tout le pays a connu un marasme économique ces dernières années, et nous, dans la région de l'Atlantique, n'avons peut-être pas raison d'en demander trop. Le fait demeure cependant, comme le savent ceux d'entre nous qui viennent des provinces de l'Atlantique, que nous sommes dans une situation terriblement délicate. Nous avons besoin temporairement de l'aide du gouvernement fédéral, ainsi que, nous l'espérons, d'orientations à long terme, pour pouvoir commencer à mettre sur pied un réseau énergétique national, une sorte de mise en commun de l'énergie, regroupant quelques-unes des provinces avoisinantes, qui ont plus de ressources énergétiques que nous. Il y a longtemps cela aurait pu se faire.

● (1740)

Nous avions espéré que le gouvernement se rendrait compte, dans le discours du trône, de la nécessité d'accorder un statut spécial au ministère des Pêcheries, comme c'était le cas autrefois. Alors qu'auparavant, nous avions des ministères distincts pour les Pêches et les Forêts, il n'existe plus maintenant de ministère des Forêts même si celles-ci constituent l'une de nos plus importantes ressources et nous avons toujours le ministère des Pêches qui en fait se confond avec le très vaste ministère de l'Environnement, ou plutôt y est submergé.

Nous remarquons également, nous des provinces de l'Atlantique, où le chômage sévit durement, que le gouvernement envisage la réunification du ministère de la Main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage; je présume que c'est un arrangement analogue à celui qui existait par le passé quand nous avions le Service national de l'emploi. C'est probablement une mesure constructive mais était-il nécessaire de mener cette expérience mal conçue au départ, qu'a été la séparation de la CAC du ministère de la Main-d'œuvre, expérience qui s'est soldée par des millions de dollars perdus en frais administratifs et en efforts gaspillés. Cela n'a pas marché et ne marchera sans doute pas tant que d'autres modifications n'auront pas été apportées, car la plupart des employeurs n'utilisent pas les services de main-d'œuvre pour diverses raisons, notamment parce qu'ils n'ont pas su coordonner les ressources et les besoins du secteur privé aux services qu'ils étaient censés fournir.

J'aimerais signaler une autre chose qui me préoccupe beaucoup avant d'aborder la partie de mon discours se rapportant à la liberté de l'information, c'est-à-dire l'état lamentable des transports. J'ai déjà cité les paroles qui vont suivre mais je pense qu'elles méritent d'être répétées. Remontons au 14 mars, 1972, à la page 808 du hansard, où le ministre d'alors, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), reconnaissait avec les députés de mon parti:

> . . . q'une réorganisation est nécessaire pour que les députés et le pays en général obtiennent plus de renseignements sur tous les aspects des transports, et plus facilement. C'est pourquoi je me propose de présenter à la Chambre au cours de la prochaine session trois importantes mesures auxquelles on travaille actuellement. La première est un bill visant à donner à Air Canada le statut de société de la Couronne indépendante et, si j'ose dire, la divorcer d'avec le CN. Je présenterai également une loi sur la revision des chemins de fer nationaux du Canada, et, parallèlement, une mesure modifiant la loi sur les chemins de fer. Les députés connaissent la grande portée et la complexité de ces modifications car voilà deux ou trois ans qu'ils les demandent.

Cela nous ramène au moins à 1970. Le ministre a poursuivi:

> Elles ont entraîné une forte somme de travail qui se poursuit encore. Je suis persuadé que ces bills sont indispensables et je les présenterai dès qu'ils seront prêts.

Cela s'est passé il y a quelques années et nous ne pouvons que supposer qu'entre-temps en dépit de l'excellent rapport Estey qui a été présenté l'année dernière et concerne justement la séparation d'Air Canada du CN, entre autres, notre dynamique gouvernement a fait peu de progrès depuis 1972 pour réaliser ce qui apparaît maintenant comme une mesure législative sans complications et objective.

Mais ce n'est pas tout. L'actuel ministre des Transports (M. Lang), témoignant devant le comité des transports et communications le 6 avril dernier, nous a promis une nouvelle loi nationale sur les transports, une nouvelle politique portuaire et une réévaluation de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Il faut se rappeler qu'un an plus tôt son prédécesseur avait annoncé qu'une troisième politique aérienne régionale serait bientôt annoncée. Dans le discours du trône, on mentionne seulement, à propos des transports, que l'on va modifier la loi nationale sur les transports afin de faire justice dans les tarifs marchandises.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. MacKay: Mais rien, je tiens à le dire à mon honorable vis-à-vis. On aimerait cependant un peu plus d'action et un peu moins de palabres. En fait ce sont de grands viseurs mais petits faiseurs.

J'aimerais maintenant passer à la liberté d'information. Dans notre société très avancée et technique, l'information, ou plutôt sa possession, est devenue une immense source de pouvoir, sinon la plus importante. Au tournant du siècle, Max Weber a dit que la source du pouvoir bureaucratique était la «connaissance des dossiers». C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'à son époque. Les gouvernements modernes sont en fait d'énormes machines de traitement d'information. Le besoin d'informer le public croît avec l'importance de l'information.

Si les députés de l'opposition, à la vérité tous les députés, doivent formuler des critiques constructives et se rendre compte de ce qui se passe dans la plus importante de toutes les institutions, si les journalistes doivent rapporter correctement les faits et si les citoyens ordinaires doivent effectivement jouir du droit de s'exprimer librement, alors il est absolument essentiel qu'ils aient libre accès à toute l'information du gouvernement, à l'exception des questions touchant la sécurité nationale et les dossiers personnels des particuliers.

Le Parlement canadien devrait immédiatement étudier et adopter une mesure législative qui consacre les principes suivants: l'information dont dispose le gouvernement étant réunie et compilée à l'aide des fonds publics, elle appartient au public; le gouvernement doit prouver qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer certain genre d'information au public au lieu que ce soit le public qui ait à prouver qu'il a droit à l'information; des index à jour de tous les divers rapports et études du gouvernement devraient être disponibles dans les bibliothèques publiques et les édifices fédéraux dans une beaucoup plus grande mesure que ce n'est le cas actuellement; le gouvernement devrait être tenu de fournir les renseignements demandés en dedans d'une période stipulée; et une personne ou un groupe à qui on refuse de l'information devrait avoir le droit de faire appel à un tribunal impartial.

A ce propos, je devrais, je pense, mentionner deux ou trois incidents. L'été dernier, un étudiant en droit de la Nouvelle-Écosse, Kenzie MacKinnon, a travaillé au centre de la consommation de Ralph Nader pour étudier le fonctionnement de la loi sur la liberté d'accès à l'information aux États-Unis. Apparemment, l'équipe d'une émission de la Société Radio-Canada a demandé l'accès à des rapports concernant l'inspection de la viande dans les abattoirs canadiens. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a estimé que ce rapport était de nature trop technique, qu'il prêterait, a-t-il dit, à une mauvaise interprétation de la part de gens qui ne connaissent pas grand-chose aux divers abattoirs, ni aux procédés qu'on y emploie. Il a affirmé qu'une firme pourrait de ce fait être l'objet de pressions commerciales injustifiées.

Étant donné que tous les abattoirs canadiens qui exportent aux États-Unis doivent être approuvés par les inspecteurs des États-Unis, M. MacKinnon a demandé ces renseignements au ministère de l'Agriculture des États-Unis. Grâce à la loi sur la liberté d'accès à l'information des États-Unis, il les a obtenus gratuitement au bout de dix jours. M. McKinnon a cité les passages suivants du rapport:

> Les chariots et les porte-chaînes servant à suspendre les carcasses de boeuf n'étaient pas propres et étaient tachés de rouille et de graisse.

Puis il a ajouté que le passage souterrain à travers lequel on transportait les carcasses de boeuf et de porc «n'était pas maintenu en état de propreté». Ensuite il a dit:

> Des pièces de bois qui n'avaient pas été bien nettoyées étaient en contact avec la viande. Les poulies, chaînes et crochets portaient des traces de rouille, de corrosion et de graisse.

Si nous avions au Canada une loi nous permettant d'avoir vraiment accès à l'information, le ministre de l'Agriculture serait plus enclin à améliorer les conditions sanitaires de nos abattoirs au lieu de se faire l'agent de publicité des conserveries de viande.

Je tiens maintenant à dire un mot de l'affaire Walter Rudnicki. En septembre 1973, la Chambre s'en souvient sans doute, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines de l'époque, M. Teron, président de la SCHL de l'époque et certains hauts fonctionnaires de la SCHL rencontrèrent des chefs autochtones pour discuter d'un mémoire sur la nécessité d'une politique de logement pour les métis. M. Rudnicki constitua un groupe spécial pour élaborer des projets de politique. M. Rudnicki distribua des documents de travail lors de ses rencontres avec les dirigeants du groupe autochtone afin de connaître leurs réactions et parce que le ministre et M. Teron avaient convenu de poursuivre avec eux des entretiens étroits et suivis. Apparemment, lorsque le ministre a découvert que les projets de politique avaient été montrés aux autochtones avant qu'il en ait pris lui-même connaissance, il a fait une violente colère. Il a dit à M. Teron que c'était lui ou M. Rudnicki qui devrait partir. M. Rudnicki a donc été renvoyé pour avoir violé le serment qu'il avait prêté de ne rien révéler des documents du cabinet. La secrétaire de M. Rudnicki a également été chassée de la Fonction Publique.

M. Rudnicki intenta un procès pour renvoi injustifié. Il eut gain de cause et obtint $18,000 en dommages-intérêts. Le juge n'avait pas accepté la version que M. Teron avait donnée des événements, ce qui constitue une manière très polie de douter de son honnêteté. Le juge O'Driscoll, qui instruisait l'affaire, qualifia d'«absolument stupéfiante» la définition que M. Teron avait donné de ce qui constituait un document du cabinet. Tout portait à croire que l'on avait pris prétexte de la divulgation d'un document pour se débarrasser de M. Rudnicki qui représentait un activiste trop innovateur pour la SCHL.

Il y a un troisième cas qui m'intéresse, auquel j'ai déjà fait allusion à la Chambre. Il s'agit du cas de ces deux sergents d'état-major de la GRC que l'on a traités de façon très, très injuste à mon avis.

Une voix: Dégueulasse.

M. MacKay: Oui, «dégueulasse» est le mot. Le gouvernement a eu amplement l'occasion soit de justifier leur démission soit de réparer les torts qui leur ont été causés. Il ne s'agissait pas d'agents ordinaires. MM. Don McCleiry et Giles Brunet étaient deux gendarmes exemplaires. J'ai eu l'occasion d'examiner de nombreux documents concernant cette affaire. J'ai trouvé très révoltante la note de service de l'agent responsable de la division juridique, l'inspecteur D. K. Wilson. Elle concerne le sergent Giles Brunet.

● (1750)

Laissez-moi commencer mon récit en disant que lorsque ces hommes ont tenté de se protéger contre ce qu'ils considéraient comme un manquement à la justice naturelle et lorsqu'ils ont essayé en vain d'obtenir une audience, ils ont demandé à un avocat, M. Arthur Campeau de la société Ogilvy Cope de Montréal, un excellent avocat je pense, de communiquer avec le solliciteur général. Quelques lettres furent échangées.

Il y a quelque chose d'incroyable ici. Je veux parler de la note de service de l'inspecteur D. K. Wilson, dont j'ai déjà parlé. Je suis très étonné du ton employé et du style digne d'Alice aux pays des merveilles.

A la page 7 de cette note de service datée du 3 décembre 1973, on déclare, et je cite:

> Il n'est pas étonnant non plus qu'il y ait au moins allégation, sinon la preuve, d'un jeu d'influence entre l'avocat et le solliciteur général.

A mon avis, il est inconcevable que chose pareille soit venue sous la plume d'un des hauts gradés de la Gendarmerie royale du Canada. Si un député veut voir cette note de service dans son texte intégral, je serai heureux de le lui transmettre. On a peine à croire qu'un homme aussi haut placé dans la GRC puisse accuser son ministre d'user de son influence parce que ce ministre s'est montré assez poli et compréhensif pour écouter les instances de l'éminent avocat qui est intervenu au nom de ces deux excellents agents de la GRC. C'est un indice d'une attitude à faire vomir. Je tiens à le signaler de nouveau ici à la Chambre des communes.

Il nous faut une loi sur la liberté d'information; cela saute aux yeux de presque tout le monde. Cela va sans dire pratiquement. C'est aussi valable aujourd'hui que lorsque le député de Peace River (M. Baldwin) a soulevé la question pour la première fois. Soit dit en passant, le député de Peace River m'a dit que d'après les membres de la délégation russe actuellement en tournée au Canada avec qui il en a discuté, la situation est analogue en Russie.

Le gouvernement ne progresse que très faiblement dans cette voie. Les ministériels font traîner les choses autant qu'ils peuvent. Le discours du trône nous dit que le gouvernement compte présenter un document au comité permanent. La question a été débattue et redébattue maintes fois. Il est maintenant temps de présenter un bon projet de loi. Je suis très surpris que le gouvernement actuel n'ait pas saisi cette idée. Le parti libéral a la réputation de ne pas mûrir des idées, de ne pas lutter pour elles. Il laisse aux partis de l'opposition le soin de le faire. Par contre, le parti libéral a une forte tendance à s'emparer d'une idée le moment venu pour la reprendre à son compte. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. D'ailleurs, après avoir écouté les relationnistes grassement payés du gouvernement, il semble que les représentants du gouvernement soient capables de se convaincre que ce sont eux qui ont pondu cette idée, qu'ils ont bataillé et mené eux-mêmes les troupes à la victoire.

A l'exception de l'ancien ministre des Finances, John Turner qui, à l'insu de nous tous, s'est tourmenté pendant des années à ce propos, les libéraux n'ont pas réagi selon leur habitude. Ils n'ont pas sauté sur l'occasion. Peut-être qu'ils ont perdu le tour, une preuve de plus qu'ils sont sur la mauvaise pente. C'est peut-être vrai en partie mais je crois qu'il y a d'autres raisons.

Il est de notoriété publique que ce gouvernement a la manie du secret, que c'est un trait fondamental de son administration, que c'est peut-être une seconde nature chez lui. Il ne faut pas croire qu'il refuse de donner des renseignements. En fait, depuis 1972, le nombre d'agents d'information est passé de 570 à plus de 1,000. Le gouvernement entretien un essaim de relationnistes qui font des rapports deux ou trois fois plus longs que nécessaire ou dont les textes sont un déluge de mots dans un désert d'idées.

Il y a un lien entre la propension d'un gouvernement à taire et à dissimuler les faits et sa tendance à diffuser des nouvelles fausses, inexactes ou sans intérêt. L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement devrait, selon moi, repenser sa politique, c'est qu'on peut tout expliquer à la population à la condition expresse qu'on veuille bien qu'elle comprenne. Le gouvernement n'a pas semblé le vouloir vraiment ces derniers temps. En outre, le gouvernement ne se montrera pas plus ouvert, car il estime que la population n'est pas en mesure de juger son comportement. On en a la preuve tangible avec le programme de contrôle des prix et des salaires.

Le gouvernement a réussi à s'aliéner le monde ouvrier et celui des affaires. Lorsque ces deux parties ont à juste titre critiqué l'incompétence du gouvernement et l'injustice des règlements, est-ce que le gouvernement a envisagé la possibilité qu'il pourrait y avoir de graves imperfections dans son programme? Bien sûr que non. Le premier ministre nous a dit que les Canadiens ne comprenaient pas le programme, et c'est pourquoi il a décidé de consacrer environ 1 million de dollars pour inonder les Canadiens de petites annonces-chocs leur montrant leurs erreurs. Voilà sa philosophie. Si ce gouvernement avait le moindre respect pour la population canadienne, il arrêterait de gaspiller son argent et apporterait des changements réels au programme.

L'autre raison qui fait que le gouvernement ne fera rien pour favoriser le vote d'une loi sur la liberté de l'information, est bien sûr, comme cela a été prouvé, qu'il y a des choses que le gouvernement ne tient pas à révéler. Je voudrais maintenant en venir à cette manie de langage obscur qui n'est qu'un masque derrière lequel se cachent des pratiques malhonnêtes bien plus graves. A mesure que le temps passe, nous devons veiller de près à ce que les groupes d'intérêts particuliers, proches du gouvernement, ne profitent pas trop de cette situation. C'est là une autre raison pour laquelle nous devrions avoir une plus grande liberté d'information.

Je dis que si ce Parlement connaissait tous les faits, certains de ces projets gigantesques qui font la une des journaux, et pour lesquels on dépense des centaines de millions de dollars dans une période de restrictions, n'auraient probablement jamais vu le jour, et cela dans l'intérêt de tous.

Dans un de ses essais, Montaigne rapporte la réponse qu'un noble romain donnait aux constructeurs qui lui offraient pour 3,000 couronnes de couper la vue que ses voisins avaient sur sa maison. «Je vous en donnerai 6,000, répondit-il, si vous rendez l'intérieur visible de tous les côtés.» C'est une caractéristique du gouvernement de construire une demeure dont personne ne peut voir l'intérieur, contrairement au notable en question qui cherchait à ne rien dissimuler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au moment d'entreprendre mon premier discours à la Chambre en qualité de nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je tiens à rendre un hommage sincère à mon prédécesseur, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Bien que je ne connaisse pas encore très bien ce nouveau ministère, j'ai pu me rendre compte de la lourde charge qui accable celui qui le dirige.

Quand on songe que mon prédécesseur a détenu ce portefeuille pendant quatre ans et qu'il a assumé ses responsabilités avec compétence et brio, on se rend compte de l'importante contribution qu'il a apportée au service des Canadiens. J'ignore combien d'entre nous peuvent se faire une idée du temps incalculable et des efforts considérables qu'il a fallu consacrer à l'élaboration d'une nouvelle politique et d'une nouvelle loi en matière d'immigration; je me demande aussi s'il en est parmi nous qui savent combien d'heures de travail représentent l'étude de l'orientation à donner au ministère et des modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage ainsi que l'élaboration des nouvelles stratégies de création d'emplois visant à venir en aide aux chômeurs canadiens. Qu'on ajoute à cela les devoirs du ministre en sa qualité de député d'une circonscription fort animée, ses fonctions normales de membre du cabinet et les problèmes quotidiens qui ne peuvent manquer de surgir quand on a à s'occuper d'assurance-chômage et d'immigration, et on se rendra compte de l'énorme volume de travail que doit abattre le ministre. Toutes considérations partisanes mises à part, je suis persuadé que tous les députés à la Chambre réalisent l'importante contribution apportée par mon prédécesseur. Il m'a donné un exemple très difficile à suivre.

Il convient également de souligner à ce point-ci du débat les très grandes qualités des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ayant eu cet honneur il y a quelques années, je sais quel sentiment de responsabilité nous éprouvons lorsque le premier ministre (M. Trudeau) nous demande de proposer et d'appuyer l'Adresse. Je puis dire que la qualité des discours est décidément à la hausse.

Le gouvernement a fait l'exposé de ses principales priorités dans le discours du trône. L'une d'entre elles a trait à une nouvelle mesure législative sur l'immigration. C'est le produit de plus de trois ans de travail intense dans mon ministère, d'un grand processus de consultation, et de l'étude sans prix d'un comité mixte spécial du Parlement composé de membres de la Chambre des communes et du Sénat. Le projet de loi que je présenterai sous peu au Parlement explicitera les objectifs fondamentaux dont naîtra une politique d'immigration tournée vers l'avenir pour notre pays. Il supprimera les dispositions désuettes, vieilles de près de vingt-cinq ans, et assoiera sur des fondements solides une politique adaptée aux besoins de toutes les régions du Canada et apte à se montrer à la hauteur des défis contemporains, nationaux et internationaux.

Les modifications prévues pour notre loi sur l'assurance-chômage est une autre grande priorité. Elles fondront la Commission et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans la nouvelle commission et un ministère de l'emploi et de l'immigration.

Des modifications nous permettront en outre d'aborder de manière plus positive les problèmes du chômage par la répartition des ressources. La Chambre le sait: ces modifications feront passer de cinq à seulement trois phases le processus des prestations, établira les exigences de référence à 12 semaines, et permettra de tenter l'expérience de l'usage des fonds de la caisse d'assurance-chômage pour établir des programmes de formation, de partage du travail et de création d'emplois.

● (2010)

Les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage auront pour résultat de faire économiser 110 millions de dollars au gouvernement durant la prochaine année financière. Et il ne s'agit là que des économies réalisées par le gouvernement, sans compter celles de l'employé et de l'employeur. Les modifications n'ont pas uniquement pour objet de faire réaliser des économies; elles ont surtout pour objet de nous permettre, à nous et aux chômeurs, d'utiliser une partie des fonds présentement consacrés au maintien des revenus pour contribuer à fournir des emplois, des revenus et de la formation. Nous sommes convaincus que les revenus gagnés dignement par le travail sont préférables à ceux qui sont acquis grâce à un chèque d'assurance-chômage.

[*Français*]

Monsieur le président, nulle autre priorité n'est toutefois plus importante que celle qui consiste à aider les Canadiens à trouver du travail. Nos observations aujourd'hui cerneront une nouvelle stratégie d'emplois agencée de façon à créer ce que les sans-travail canadiens souhaitent et requièrent: la dignité et la satisfaction personnelle qu'apportent un véritable emploi, en

même temps qu'un revenu supérieur aux prestations d'assurance-chômage. Aujourd'hui, la principale difficulté réside dans l'accroissement des emplois continuels dans le secteur privé. Mais au cours des quatre prochaines années, le nombre d'emplois ne pourrait en réalité augmenter trop rapidement par rapport au nombre de Canadiens en quête d'un emploi. En outre, nous savons qu'au début des années 1980, lorsque l'affluence des jeunes à la recherche d'un emploi aura diminué, nous pourrions nous trouver devant une situation différente, c'est-à-dire que nous pourrions connaître une pénurie de travailleurs plutôt qu'une pénurie d'emplois.

[*Traduction*]

Il nous faut donc tendre vers une stratégie qui contribuera à combler le fossé en matière d'emplois au cours des quelques prochaines années. Cette stratégie doit être compatible avec les objectifs de limitation des dépenses, de modération de la croissance de la masse monétaire et de suppression des énormes déficits qui alimentent l'inflation. Elle doit éviter les écueils d'une importante stimulation monétaire ou fiscale, des vastes programmes de construction publique, d'expansion de la Fonction Publique ou d'importants allégements fiscaux; toutes ces mesures seraient incompatibles avec la nécessité que nous avons définie de réduire les facteurs d'inflation et de supprimer les mesures de contrôle des prix et des salaires. Nous avons pour objectif primordial de réduire progressivement le chômage au cours des cinq prochaines années, sans pour autant faire surgir encore d'autres problèmes.

Monsieur l'Orateur, j'entends aujourd'hui examiner les éléments essentiels d'une stratégie qui correspond aux critères fondamentaux. Cette stratégie se fonde sur deux grandes prémisses: d'abord, que la vaste majorité des Canadiens ont besoin de travailler, qu'ils le désirent, et qu'il y a du travail à faire; ensuite, que même si le maintien du revenu est essentiel pour les Canadiens qui veulent travailler mais n'arrivent pas à trouver du travail, on peut rendre plus productives les dépenses substantielles qu'on fait aujourd'hui pour maintenir le revenu.

Le taux élevé de chômage que nous connaissons actuellement est imputable à plusieurs éléments, notamment les disparités régionales, les difficultés particulières aux jeunes travailleurs, le manque de compétence, la faiblesse des marchés, les carences de l'embauche et les fluctuations saisonnières. Certains chômeurs n'arrivent pas à trouver d'emploi en raison de leur comportement, mais la difficulté pour la majorité des chômeurs tient à la pénurie de l'embauche ou à l'absence des compétences nécessaires pour faire le travail.

De même qu'il n'existe pas de cause inhérente unique au chômage, il n'existe pas non plus de remède unique. Cependant, les différentes solutions doivent être associées en une stratégie unique. Notre stratégie de l'embauche ne saurait à elle seule éliminer le chômage. Cependant, elle contribuera à bloquer le chômage à son niveau actuel, de façon que nous puissions le réduire progressivement au cours des prochaines années d'une façon qui sera conforme avec l'élimination des indicateurs en matière de salaires et de prix.

Cette stratégie comporte une offensive en trois temps. Tout d'abord, un programme complet de création d'emplois élaboré essentiellement à partir des priorités des collectivités; ensuite, des mesures visant à favoriser l'emploi des jeunes et a les rendre aptes à occuper un emploi, ainsi qu'à faciliter la transition entre l'école et le marché du travail aux jeunes qui constituent la moitié des chômeurs; et enfin, un ensemble de mesures préventives visant à prévenir la perte de l'emploi et à hâter le retour au travail.

Le succès de notre stratégie dépendra forcément de l'efficacité d'une variété de programmes. D'année en année, nous devrons pouvoir les changer: ils devront être souples. L'ensemble des programmes prévus pour 1977 ne sera pas forcément celui qui répondra le mieux aux circonstances en 1979 ou en 1980.

Essentiellement, cette stratégie vise à faire exécuter des travaux publics et à faire réaliser des avantages publics par ceux dont les énergies et les talents sont provisoirement excédentaires dans le secteur privé.

Nous reconnaissons tous que le Canadien veut, par-dessus tout, un emploi permanent dans le secteur privé: nous devons l'aider à le trouver. Mais il faut reconnaître aussi que lorsque les emplois dans ce secteur n'existent pas en nombres suffisants, nous avons le devoir, à la fois envers le chômeur et la collectivité canadienne, de veiller à ce que les travailleurs puissent avoir un emploi et le revenu qui l'accompagne. Du point de vue de la société et du particulier, il vaut beaucoup mieux assurer du travail que de donner tout simplement un chèque. Le chômage ne représente pas seulement une perte de revenu mais aussi une perte de production. Il représente surtout des espoirs de carrière déçus, des occasions envolées, l'effritement des compétences, le stress familial et la dépendance croissante pas rapport à ceux qui travaillent.

En 1977-1978, soit la première année complète de notre stratégie quinquennale de l'emploi, nous comptons investir environ 350 millions de dollars au-delà de nos dépenses ordinaires pour les programmes de main-d'œuvre. Pendant ce quinquennat, l'augmentation des crédits affectés à la stratégie de l'emploi résultera en majeure partie des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage. Au cours de la première année complète, le gouvernement économisera environ 110 millions de dollars grâce aux modifications apportées à la loi, mais cette économie sera même plus élevée dans l'avenir. Comme l'économie de prestations d'assurance-chômage augmentera à mesure que le chômage diminuera, nous parlons de moyenne des coûts et des ressources sur les cinq années. Nous espérons, si le Parlement accepte les modifications que je proposerai à la loi sur l'assurance-chômage, que la contribution réduite du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage compensera les coûts supplémentaires de cette stratégie de l'emploi.

Je parlerai d'abord du programme global de création d'emplois. Du fait que le chômage est à un niveau inacceptable, nous consacrons, je le répète, une somme d'environ 350 millions de dollars au titre des mesures spéciales d'emploi pour l'année 1977-1978. De cette somme, le programme «Le Canada à l'œuvre» accaparera à lui seul 200 millions, lequel programme fournira de l'emploi à 61,000 personnes.

Il s'agira d'un programme à longueur d'année d'une durée pouvant au besoin aller jusqu'à 12 mois et dont les initiatives seront conçues en fonction des conditions d'emploi locales. Les crédits iront en priorité aux régions du Canada les plus fortement touchées par le chômage. Les initiatives seront étudiées et recommandées par des commissions consultatives ministérielles dans les circonscriptions, dont la composition changera d'une année à l'autre. Les gouvernements fédéral et

provinciaux décideront des régions prioritaires où il conviendra d'approuver des initiatives. Dans les régions où l'assiette fiscale de la province est insuffisante, on verra à apporter l'aide financière nécessaire pour payer les matériaux.

Chaque année, il faudra revoir les investissements dans le programme «Le Canada travaille» selon les circonstances, mais le programme aura toujours pour objectif de fournir des emplois seulement lorsque le secteur privé ne peut pas le faire. Les salaires seront basés sur le salaire provincial minimal afin de ne pas contrarier le marché du travail privé. Ils ne seront pas supérieurs aux salaires locaux en cours pour les aptitudes requises. On aidera et on encouragera les travailleurs participant aux programmes à essayer de retrouver un emploi permanent dans le secteur privé. Des modalités seront établies pour les projets et la sélection des travailleurs afin de s'assurer que l'on ne libère pas certaines personnes sur le marché du travail tout simplement pour participer au programme. D'une manière générale, il faudra que les projets soient parrainés par une association ou un groupement communautaire existant afin de veiller à répondre à des besoins réels et à ce que les projets soient gérés avec compétence. Le secteur privé—tant les entreprises que des organismes comme les Chambres de commerce—sera invité à participer activement en parrainant des projets à but non lucratif profitables à la collectivité.

Une petite partie des 200 millions de dollars prévus pour le programme «Le Canada au travail» sera réservée aux urgences locales temporaires en matière d'emploi—une catastrophe naturelle ou la disparition de la principale ressource économique d'une localité. Au cours des deux dernières années, nous avons mis sur pied des techniques d'urgence et nous avons appris à réagir rapidement à des catastrophes locales comme les incendies de Springhill et de Main à Dieu en Nouvelle-Écosse.

Le programme qui dure toute l'année sera accompagné d'un nouveau programme destiné à offrir, en outre un emploi à environ 21,000 étudiants l'été prochain. Ce programme, «La jeunesse canadienne travaille», présentera une bonne partie des caractéristiques fondamentales du programme qui dure toute l'année. Une subvention de 30 millions de dollars sera accordée en grande partie aux régions les plus frappées par le chômage. Les demandes de participation seront étudiées par les conseils consultatifs ministériels. La durée des projets sera d'un maximum de 14 semaines et ils seront parrainés par des organisations communautaires, et notamment par l'industrie privée. Les échelles salariales seront maintenues au taux du salaire minimum en vigueur dans les provinces. Les programmes éventuels seront aussi variés que les programmes réalisés l'année durant, mais ils tiendront compte des intérêts et des aspirations des jeunes Canadiens. On ne mettra pas l'accent sur les programmes individuels, mais surtout sur les programmes sérieusement orientés vers la collectivité—comme les programmes de lutte contre les incendies ou d'assainissement de l'environnement.

● (2020)

Le troisième élément de création d'emplois sera la création d'un organisme d'emplois d'été, pour lequel nous consacrerons jusqu'à 10 millions de dollars. Cet organisme offrira des emplois aux étudiants dans des domaines d'activité se rattachant aux priorités du gouvernement fédéral. Les programmes seront commandités par les ministères et organismes de l'État. Les étudiants pourront participer à des programmes tels que le nettoyage de rivières. Dans la plupart des cas le travail s'effectuera en plein air, et non pas dans les ministères fédéraux même. Les étudiants travailleront dans un environnement structuré sous la direction de spécialistes dans n'importe quel de douze secteurs prioritaires.

Dans le cadre de la partie de la stratégie de l'emploi portant sur la création d'emploi nous maintiendrons également les programmes d'emplois et d'activités d'été pour les étudiants et nous y consacrerons à peu près 25 millions de dollars. Ce montant aidera les ministères fédéraux à créer diverses possibilités d'emploi pour les jeunes; le corps des cadets et les centres de main-d'œuvre d'été gérés par des étudiants, par exemple.

Le programme «La jeunesse canadienne au travail», les programmes d'emplois d'été pour les étudiants, le corps des cadets et le programme principal «Le Canada au travail» offriront tous des possibilités d'emplois supplémentaires intéressantes aux jeunes, en leur permettant d'acquérir une expérience précieuse tout en les aidant à gagner de l'argent. En soi, ces programmes ne peuvent répondre que partiellement aux problèmes que pose l'emploi des jeunes Canadiens parce que bien des jeunes ne trouvent pas d'emploi faute de compétences et d'expérience, plutôt qu'à cause d'un manque d'ouvertures.

J'en arrive mainteant aux emplois pour les jeunes et à leur capacité d'occuper un emploi. Le deuxième objectif principal de notre stratégie de l'emploi porte autant sur la possibilité d'employer les jeunes dans l'industrie privée que le premier porte sur la création d'emplois. Les problèmes qui se posent aux jeunes à l'heure actuelle en matière d'emploi étaient inconnus il y a 20 ans. Le problème ne réside que partiellement dans une pénurie d'emplois: il s'explique dans une large mesure par le grand fossé qui sépare le monde scolaire du monde du travail.

De plus en plus malheureusement, nous voyons des jeunes qui sortent de l'école, diplômes en main mais qui n'arrivent pas à décrocher un emploi parce qu'il leur manque ce quelque chose qui s'appelle «l'expérience professionnelle». Les jeunes gens acquièrent de nos jours une instruction très valable dans nos écoles et dans nos institutions supérieures. Mais trop souvent, les employeurs nous disent que les étudiants ne sont pas habitués aux réalités quotidiennes du travail et qu'ils n'arrivent pas à mettre en pratique ce qu'ils ont appris dans les livres. On ne peut les engager avant qu'ils y parviennent; donc, ils ne peuvent acquérir cette expérience professionnelle avant d'avoir occupé un emploi.

La solution serait de mettre l'accent sur l'orientation professionnelle et sur les stages pratiques pour les étudiants du secondaire et des écoles supérieures. Nous avons vigoureusement amorcé la publication de tout un éventail de documents sur l'orientation professionnelle, documents qui traitent des carrières offertes au Canada et dans les provinces. Ces documents sont destinés à nos centres de main-d'œuvre et ont été établis avec la collaboration de nos écoles. Nous sommes présentement à mettre sur pied, peut-être pour l'année prochaine, un programme d'orientation par ordinateur sur les choix de carrière. Et nous allons agrandir et étendre les centres d'orientation de la main-d'œuvre et de recherche d'emplois que nous comptons présentement dans les établissements secondaires du pays. D'ici trois ans, nous avons l'intention d'ajouter 18 nouveaux centres aux 70 qui existent déjà.

De meilleures techniques d'orientation, des informations plus rigoureuses et une plus grande accessibilité aux services d'orientation seront utiles mais ne fourniront pas l'expérience: ces services ne peuvent apporter qu'une partie de la solution à nos jeunes. L'orientation suggère une voie; l'«enseignement coopératif» procure l'expérience.

Avec la collaboration des provinces, j'ai l'intention d'insister davantage sur l'idée d'«enseignement coopératif», qui réussirait peut-être à combler l'écart entre l'école et le marché du travail, mais cette idée ne s'est pas répandue aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité. L'expression «bonne entente» signifie simplement que la maison d'enseignement s'entend avec les employeurs de l'endroit pour faire alterner le travail et l'étude d'une manière sensée. Nous savons qu'il existe actuellement plus de 80 ententes de ce genre au Canada. Les jeunes Canadiens qui y ont participé ont connu bien moins de problèmes dans la vie active et sont bien plus sûrs de ce que sont leurs intérêts professionnels que ceux qui n'y ont pas participé; ils sont souvent engagés par l'entreprise pour laquelle ils avaient travaillé en cours de stage.

J'ai communiqué avec les ministres des provinces et je leur ai proposé de me joindre à eux pour encourager et favoriser davantage l'enseignement coopératif. Ce n'est pas un projet qui coûtera cher. Il n'est pas question de salaires à payer. Le plus gros de l'argent servira à établir ces programmes au lieu de les financer. Nous allons proposer aux provinces de partager avec elles les frais de mise en place de programmes d'enseignement coopératif, au lieu de les subventionner indéfiniment pendant toute la durée des programmes. Je suis convaincu qu'une fois que ces programmes seront en train, les avantages qu'ils offriront aux employeurs, aux étudiants et aux établissements post-secondaires seront si grands qu'ils pourront se passer de financement.

Nous voulons également aller plus loin dans cette voie, dans le cas des jeunes qui ont beaucoup de peine à se trouver un emploi. J'ai l'intention, dès que possible, de lancer un programme destiné à aider les jeunes canadiens à prendre pied sur le marché du travail. Ce programme, qui s'appellera «Programme de formation et d'initiation à l'emploi» battra son plein en hiver, pour se poursuivre, à un rythme moins accéléré pendant l'été. Il s'inspirera pour l'essentiel de la très bonne expérience que nous avons eue les deux dernières années avec le projet pilote mené en collaboration avec les chambres de commerce et les boards of trade.

Le printemps prochain, les chambres de commerce et les boards of trade d'un bout à l'autre du Canada seront priés de s'occuper de placer certains étudiants identifiés par les autorités scolaires comme étant des impersévérants ou de futurs démissionnaires qui poseront de graves problèmes d'emploi. Ils seront exposés à un milieu de travail et à une orientation professionnelle, ce qui facilitera leur retour à l'école ou leur entrée dans la vie active. Les chambres recevront une modeste subvention et les employeurs participants toucheront une faible subvention salariale. Durant l'hiver les jeunes gens qui éprouvent constamment des difficultés à trouver et à garder un emploi et qui ont besoin d'une expérience professionnelle pourront profiter de neuf semaines d'emploi en partie subventionnées dans le secteur privé, précédées au besoin d'une brève période de formation. Grâce à une somme très modique versée pour chaque jeune difficile à placer, ce dernier acquerra de l'expérience sans être à la charge de l'entreprise, car le gouvernement aidera, au besoin, à compenser le faible rendement initial du jeune travailleur.

[M. Cullen.]

Nous comptons investir l'an prochain 11 millions de dollars afin d'aider les jeunes à trouver dans le secteur privé un emploi productif et rémunérateur. Je suis convaincu que les mesures destinées à améliorer les services d'orientation et le choix d'une carrière et à aider les jeunes à poursuivre leurs études tout en acquérant de l'expérience sont les plus profitables que nous puissions prendre. Si les programmes remportent le succès escompté; j'espère les voir prendre une place de plus en plus importante dans l'ensemble de notre stratégie de l'Emploi.

Je voudrais maintenant parler de mesures préventives. Le troisième élément important de notre stratégie de l'emploi consiste dans la mise au point de nouvelles mesures préventives destinées à renforcer celles qui existent déjà. Le gouvernement fédéral investit en ce moment plus d'un demi-milliard de dollars dans la formation et le recyclage des Canadiens en vue d'accroître leurs chances de trouver un emploi et, partant, leur revenus. La plus grande partie de cette formation très utile est dispensée dans les institutions provinciales. Nous devrons donc, d'abord, augmenter notre budget de formation de ma main-d'œuvre pour l'an prochain et mettent l'accent sur l'expansion de la formation industrielle. Depuis quelques années, nous avons majoré la part consacrée à la formation industrielle en raison de son degré élevé de productivité et du coût relativement bas. Depuis cinq ans, les crédits à la formation industrielle ont augmenté de 500 p. 100, passant de 10 millions à plus de 51 millions pour l'an prochain. Nous rajouterons 19 millions à ce montant, ce qui fera en tout 70 millions de dollars pour l'année 1977-1978.

Ces possibilités de formation profiteront surtout aux jeunes travailleurs, aux mères de famille qui reprennent du travail, aux autochtones et aux nombreux Canadiens qui s'aperçoivent chaque année qu'il leur faut apprendre un nouveau métier pour assurer leur subsistance.

Le gouvernement a répondu aux suggestions qui lui étaient faites de toutes parts en développant les services de formation industrielle et en organisant un programme d'expérience pratique et de formation à l'emploi. On verra dans le document intitulé «La Voie à suivre» que c'est là un domaine où l'industrie peut jouer un rôle qui serait, sans cela, abandonné à un organisme du gouvernement. J'espère que le secteur privé acceptera cette responsabilité de bon cœur et que, en collaborant de plus en plus étroitement pour exploiter nos ressources humaines, le gouvernement et l'entreprise privée obtiendront des résultats qui justifieront leur association.

Notre stratégie de l'emploi serait incomplète si l'on n'avait pas prévu le cas des nombreux travailleurs qui, pour une raison ou pour une autre, ont de la difficulté à se faire embaucher et à conserver leur place quand ils en trouvent une. Le ministère a déjà un grand nombre de programmes conçus pour aider les gens qui ont de la peine à se faire employer. Citons: le programme d'extension des services de la main-d'œuvre, les programmes d'orientation intensive, l'aide à la création locale d'emplois, et notre stratégie de l'emploi communautaire qui est en voie d'élaboration, mais nous pouvons et devons faire encore mieux pour venir en aide aux Canadiens qui souffrent le plus du chômage, quel que soit l'état de l'économie.

● (2030)

Aussi, nous examinons sérieusement les programmes actuels destinés aux handicapés en vue de prendre diverses mesures pour les aider à s'intégrer dans le marché du travail. Je ne crois pas que cela nous obligera à imposer des quotas à l'embauche ou d'autres mesures artificielles dans le secteur privé. Je pense que, en collaboration avec la Commission de la Fonction publique, nous pourrons élaborer des mesures pour les handicapés en vue d'accroître leurs chances d'emploi dans la Fonction publique, de les aider à accéder à tous les services et d'imprimer une direction en montrant ce qu'on peut faire. J'espère annoncer, plus tard au cours de la session, les nouvelles mesures que nous allons prendre et indiquer comment le secteur privé peut participer à ces réalisations.

Aujourd'hui je suis en mesure d'annoncer que nous élargirons de plus de 40 p. 100 les programmes locaux d'aide à la création d'emploi en ajoutant environ 6 millions de dollars au budget de l'an prochain. Au cours des trois dernières années, ce programme s'est révélé extrêmement efficace en offrant des emplois à des travailleurs gravement défavorisés et en leur permettant d'accéder à d'autres emplois dans le secteur privé.

Il y a certaines innovations comme le partage du travail et la formation professionnelle. Jusqu'ici, j'ai parlé de programmes dans le cadre d'une stratégie quinquennale. J'aimerais maintenant m'entretenir de plusieurs innovations que nous voulons apporter aux récentes modifications à l'assurance-chômage. Nous espérons qu'elles raffermiront sensiblement notre programme d'assurance-chômage pour en faire non seulement une protection essentielle pour les travailleurs sans emploi, ce qu'elle est maintenant, mais encore un instrument propre à créer un marché du travail plus sain et plus productif.

Nous avons baptisé la première de ces mesures «le partage du travail». L'automne prochain, nous avons l'intention de présenter expérimentalement le concept du partage du travail pendant les ralentissements de l'économie, concept qui a obtenu tant de succès dans un certain nombre de pays européens. L'idée est très simple.

A l'heure actuelle, lorsque les marchés fléchissent temporairement, les entreprises réduisent à la fois leur production et leur personnel. Les gens ainsi mis à pied font appel à l'assurance-chômage, cherchent un autre emploi ou se perfectionnent dans d'autres domaines. Cet état de choses comporte des désavantages indiscutables—perte de compétence due à l'oisiveté, dépressions, changements dans les habitudes de travail et de vie qui sont si importants pour la stabilité personnelle et familiale.

Le partage du travail résoud ce problème. Par exemple, au lieu de mettre 25 p. 100 des travailleurs à pied, une société s'entend avec ses employés pour que le travail à faire soit partagé et pour que tous les employés travaillent tous 30 heures au lieu de 40 heures par semaine. Le gouvernement paie des prestations d'assurance-chômage à tous les employés, pendant un quart de semaine, au lieu d'en payer pour la semaine entière à un quart des employés.

Malgré l'usage très répandu de ces programmes de partage du travail en Europe et les avantages que semblent en retirer les travailleurs et les sociétés, nous n'avons pas encore expérimenté ce système au Canada et nous voulons nous assurer d'abord qu'il fonctionnera ici. Une fois que nous en auront fait l'essai et que nous l'aurons évalué au cours de l'année prochaine, nous découvrirons peut-être que ce système de partage du travail volontaire et temporaire vaut la peine d'être appliqué à plus grande échelle lors des ralentissements passagers, autres que saisonniers.

Ces expériences de partage du travail seront menées par un service très petit mais très efficace—le Service consultatif de la main-d'œuvre—qui fait partie de mon ministère depuis maintenant dix ans et que l'on va élargir pour s'acquitter de cette tâche.

Le Service consultatif de la main-d'œuvre invite les sociétés, les travailleurs et les syndicats à mettre au point un plan d'action pour surmonter divers problèmes de chômage couvre par exemple une fermeture imminente, par suite de difficultés dues à des transformations techniques; ou encore un fort roulement de personnel et un absentéisme chronique; ou tout simplement la pénurie probable de travailleurs qualifiés. Bien qu'il soit trop peu connu, le Service consultatif de la main-d'œuvre est l'un des moyens les plus efficaces de prévention à notre disposition. Avant même qu'ils ne surgissent, il supprime de nombreux problèmes d'emploi qui affecteraient travailleurs et entreprises.

L'assurance-chômage est également utilisée avec profit dans la formation professionnelle. Nous essayons d'encourager les chômeurs non qualifiés à profiter de leur période d'inactivité pour parfaire leur formation, et se préparer à occuper les nouveaux emplois qui se présenteront. Évidemment, nous ne formons pas des personnes déjà en mesure d'occuper un emploi; nous n'enseignons que les métiers qui nous paraissent en demande. L'assurance-chômage remplacera en partie les allocations ordinaires de formation et les fonds ainsi libérés serviront à enseigner d'autres métiers qu'on réclame dans les industries et les institutions.

Nous songeons également à faire l'essai, de concert avec les employeurs, de projets de création d'emplois où les chômeurs bénéficiant de prestations d'assurance-chômage auront la possibilité de participer à des projets communautaires. Nous maintiendrons naturellement nos services d'orientation et de recherches pour que ces chômeurs puissent accepter les emplois réguliers du secteur privé qui deviennent disponibles. Mais en attendant, ils pourraient conserver leur compétence et avoir le sentiment de participer à des activités communautaires.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, venant d'entendre le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), je dois l'accuser tout de suite de plagiat. De toute évidence, il a emprunté certaines politiques et initiatives conservatrices des années 1950. Toutes ces idées ont déjà été mises en pratique. Six de ces écoles avaient été ouvertes pour dispenser un enseignement technique et professionnel. C'est regrettable que les libéraux n'aient pas maintenu le programme. Pourtant, je félicite le ministre ce soir de nous avoir rappelé le succès de ce programme conservateur. Je suis certain qu'il continuera d'être fructueux.

Je connais bien l'école technique créée au Manitoba par le gouvernement Diefenbaker. J'ai compilé des données. Elle a enseigné des métiers à bien des Canadiens, jeunes et vieux. Elle a eu beaucoup de succès à cet égard. Il faut féliciter le ministre de continuer ce programme des conservateurs, même s'il est déjà vieux de 10 ans.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte ce soir pour offrir mes hommages et mes meilleurs vœux de santé à son Excellence le gouverneur général et à M^me^ Léger. Leur présence à l'ouverture de la session a rappelé notre appui constant à la monarchie qui fait du Canada un pays unique.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: D'abord, même si je suis un peu en retard, j'aimerais souhaiter bon anniversaire au premier ministre (M. Trudeau) et lui signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont efforcés de garantir qu'il recevrait un message retentissant à cette occasion de la part des électeurs d'Ottawa-Carleton et de Saint-Jean-Ouest. Si le premier ministre décide de tenir des élections générales lors de son prochain anniversaire, je suis certain que les électeurs du Canada seront encore plus généreux et lui offriront une retraite anticipée.

Je ne cesserai jamais de m'étonner de voir jusqu'où le premier ministre peut aller pour détourner l'attention du public des problèmes véritables qui se posent au Canada. Il y a un an, le jour de l'Action de grâces, le premier ministre a annoncé que son gouvernement possédait un programme d'urgence bien conçu pour combattre l'inflation. Maintenant, un an plus tard, alors que la vitalité économique du Canada continue de se détériorer, le gouvernement libéral a mis au point un autre tour de passe-passe gouvernemental pour brouiller les cartes.

Je veux parler plus précisément de la décision du premier ministre de faire voyager son cabinet partout au Canada pour promouvoir le bilinguisme. Le gouvernement libéral utilise ce moyen désespéré pour que le plus grand nombre possible de Canadiens ne se rendent pas compte de l'état pitoyable de l'économie.

A l'heure actuelle, il y a environ 750,000 chômeurs au Canada. Cela nous ramène à la déclaration faite ce soir par le ministre. Le gouvernement n'agit jamais quand l'orage menace. Au lieu de prendre des mesures quand il y a 200,000 ou 300,000 chômeurs, il attend qu'il y en ait 750,000. La catastrophe doit être absolue et totale pour qu'il envisage de se décider à faire quelque chose. A ce moment-là, il se met à dénicher un vieux programme conservateur parce qu'il n'a pas d'idée à lui. Il n'a absolument aucune idée originale. Maintenant qu'il y a environ 750,000 chômeurs au Canada, il faut se demander si les priorités du gouvernement sont inversées ou embrouillées. Sous prétexte de promouvoir l'unité nationale, les libéraux ont irrité et frustré bien des Canadiens. Cet égarement doit cesser et il faut que le gouvernement commence à se préoccuper du problème national primordial: notre économie.

● (2040)

En tant que député arrivé ici en 1972, je dois reconnaître que, même après bientôt quatre ans, j'ai encore de la difficulté à dire quand le premier ministre et son gouvernement disent la vérité et quand ils ne la disent pas. Quand le premier ministre a publiquement admis à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, que les libéraux avaient menti sur la question des contrôles au cours des élections de 1974, je n'ai pas du tout été surpris. Je me suis demandé de plus belle quand les libéraux disaient la vérité et quand ils disaient des faussetés. On trouve, par exemple, le passage suivant dans le discours du trône:

[M. McKenzie.]

Le gouvernement poursuivra la politique d'austérité fiscale indispensable à la réalisation de ce double objectif. La maîtrise de l'inflation restera la clé de notre stabilité économique, même au terme du programme anti-inflationniste. A cet effet, une rigoureuse austérité fiscale et monétaire s'impose.

Ce sont de nobles objectifs, monsieur l'Orateur, mais en regardant le passé, je me demande quand le gouvernement libéral a commencé à pratiquer la restriction fiscale et à contrôler l'inflation. Ce n'est qu'un exemple du doute qu'il crée. Dire qu'il manque de crédibilité serait un euphémisme.

Il est trompeur de la part du gouvernement de prétendre que le bilinguisme est maintenant la question brûlante du jour alors qu'aucun effort sérieux n'a été fait pour remettre l'économie sur pied. Il suffit de regarder de près ce que le gouvernement a fait dans le domaine de l'économie pour être obligé de reconnaître que les priorités du cabinet sont déroutantes, pour ne pas en dire davantage. La dernière mesure législative d'importance à avoir été présentée par l'administration Trudeau a été le programme de contrôles l'automne dernier. Pendant près de 12 mois, le pays n'a pas su où il allait économiquement et le budget qui a été présenté en mai n'annonçait aucune initiative dans le domaine de l'économie. Au lieu de cela, le gouvernement a laissé la responsabilité des restrictions aux provinces et celle de stimuler la croissance aux États-Unis. Pourtant, il se comporte encore comme si notre économie se portait bien. Qui la population canadienne doit-elle croire?

Avant le budget de mai dernier, quatre événements avaient eu des répercussions importantes sur l'économie. C'est d'abord la démission du ministre des Finances John Turner, qui aura droit au titre de ministre des Finances le plus irresponsable de l'histoire du Canada pour n'avoir mis aucun frein aux dépenses effrénées du gouvernement. C'est ensuite le revirement des libéraux sur la question des contrôles et, bien sûr, le discours du premier ministre sur sa nouvelle société. Enfin, je dois parler de la façon dont a été et est toujours appliqué le programme de règlementation. Tous ces événements ont détérioré la confiance des gens dans l'économie à une époque où l'inflation, les conflits industriels et le déficit croissant de notre balance des paiements mettent le système encore plus à l'épreuve. Lorsque des groupes aussi dignes de foi que le Conseil économique du Canada, l'Institut C. D. Howe et la Chambre de Commerce du Canada sont tous d'avis que notre économie est dans une véritable pagaille, nous pouvons être certains qu'ils n'exagèrent pas. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le gouvernement emploie des tactiques de diversion pour détourner l'attention des gens de l'économie.

Les dépenses gouvernementales constituent une plus grande menace pour l'avenir du Canada que tout autre problème qui nous assaille. Selon les prévisions, le déficit des dépenses fédérales s'élèvera à 6 milliards de dollars; dans ces circonstances le premier ministre et son cabinet devraient expliquer aux Canadiens, je pense, comment ils comptent résoudre les problèmes économiques de l'heure au lieu de se ballader dans le pays en déversant de belles paroles sur la question de l'unité nationale—question que les libéraux ont créée de toute pièce. Le gaspillage et l'incompétence administrative nous poussent de plus en plus vers la faillite.

Le rapport annuel de l'Auditeur général présenté en décembre dernier confirmait ce dont de nombreux Canadiens étaient fermement convaincus, à savoir que le gouvernement libéral est le principal responsable de l'augmentation du taux d'infla-

tion. Dans son dernier rapport, l'Auditeur général donnait une foule de nouvelles effarantes, des récits horribles de mauvaise gestion, de suffisance mesquine, de dépenses excessives—sinistre comédie aux dépens du contribuable. Il ressort clairement de tous les rapports de mauvaise gestion financière que les dépenses gouvernementales ont échappé au contrôle des libéraux. Les objectifs des politiques ne sont pas atteints. On gaspille des millions à cause de la négligence des fonctionnaires, des communications médiocres et d'un refus des responsabilités. Tous ces aspects sont devenus l'image de marque du parti libéral du Canada.

Les gens ne peuvent s'empêcher de s'inquiéter devant les déclarations qu'a faites l'Auditeur général sur les habitudes financières du gouvernement. Compte tenu de la conjugaison de facteurs—taux d'inflation et de chômage élevés—qui a mené au marasme économique que nous connaissons, le gouvernement ne peut plus faire la sourde oreille devant ceux qui réclament à grands cris un meilleur contrôle financier à Ottawa. Dans son rapport, l'Auditeur général déclarait, et je cite:

L'état actuel de la gestion financière et du système de contrôle des ministères et des organismes gouvernementaux du Canada est bien au-dessous des normes acceptables pour ce qui est tant de la qualité que de l'efficacité.

Peu après cette déclaration parue dans le rapport de l'auditeur général, le député de South Shore (M. Crouse), en sa qualité de président du comité des comptes publics, a posé la question suivante à l'Auditeur général:

Devant votre critique sévère des contrôles financiers des ministères du gouvernement, comment pouvez-vous assurer à la Chambre que les états financiers et les comptes publics du gouvernement sont précis et que l'on peut s'y fier?

Voici qu'elle a été la réponse de l'auditeur général:

A moins que l'on ne corrige ces systèmes, nous pensons sérieusement qu'un jour pourrait venir où je ne pourrais donner le certificat de vérification aux comptes du Canada.

Ceci nous donne, monsieur l'Orateur, une idée bien précise du fiasco financier dans lequel le gouvernement libéral nous a entraînés. Les répercussions financières sont telles que l'on peut se demander pourquoi le gouvernement a recours à des procédures comptables qu'il serait le premier à réprouver si elles étaient utilisées par une entreprise ou par un particulier. Nos fonctionnaires du Revenu national n'ont guère de patience à l'égard des gens qui ne lui soumettent pas des comptes clairs et précis et pourtant le gouvernement est le premier à utiliser des méthodes sur lesquelles l'auditeur général a de graves réserves à faire.

Le gouvernement libéral est devenu une machine à dépenser, dépourvue de centre de contrôle. Je voudrais que l'on inscrive au hansard les quelques exemples que je vais citer à l'appui de ce que je dis. Le ministère de la Défense nationale, en pleine crise nationale du logement, a perdu $240,000 en payant pour des logements inoccupés à Halifax où sévissait une grave pénurie de logements. Le ministère des Approvisionnements et Services a gaspillé 3.8 millions de dollars pour un système comptable de paye informatisé qui, à l'expérience, s'est révélé inutilisable et qui a dû être abandonné. Le gouvernement fédéral a versé 4.5 millions de dollars pour des bureaux qu'il n'a pas utilisés. Il a pris l'habitude bizarre de se consentir des prêts, puis de passer ces prêts à son actif.

C'est, monsieur l'Orateur, un petit échantillon des erreurs financières grossières du gouvernement libéral. Voilà pourquoi j'ai de sérieuses réserves à faire au sujet du passage suivant dans le discours du trône:

A cette même fin, il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.

Mes réserves découlent de la conduite du gouvernment libéral qui a négligé de donner suite aux recommandations de l'auditeur général le priant de mettre de l'ordre dans son administration financière. Encore une fois, je répète qu'on ne peut guère savoir si le gouvernement est sincère ou s'il a recours à des subterfuges. A en juger par le passé, toutefois, je ne peux que présumer que les libéraux ne sont pas des plus sincères.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre sommes depuis déjà quelque temps d'avis qu'il faudrait donner plus d'autorité à l'auditeur général. A maintes reprises, nous avons pressé le gouvernement d'appliquer ses recommandations mais il a fait la sourde oreille. Jusqu'ici, on n'a tenu aucun compte ou presque du rapport du comité d'examen indépendant chargé d'étudier le mandat de l'auditeur général. Et pourtant on nous demande maintenant de prendre au sérieux le gouvernement lorsqu'il s'engage à lui donner son appui. J'espère que les députés d'en face sont sincères dans leurs intentions, monsieur l'Orateur, car je les crois motivés par la façon dont le gouvernement jette l'argent par les fenêtres, et qu'ils ne se livrent pas à une autre supercherie politique pour essayer encore de faire croire aux contribuables que le gouvernement est bien décidé cette fois à faire des économies.

Un gouvernement progressiste conservateur s'engagerait à rendre compte au Parlement de toutes les dépenses de l'État. Pour l'instant le gouvernement libéral ne tient aucun compte du contrôle que les représentants élus du peuple exercent sur les subsides. A l'heure actuelle, le gouvernement libéral ne respecte pas le contrôle financier par les représentants élus. Nous en sommes au point où les prévisions des dépenses sont présentées sous une forme difficile à comprendre. Les comptes publics laissent déjà assez à désirer pour que le gouvernement puisse faire des dépenses illimitées.

● (2050)

Je voudrais signaler que c'est le gouvernement fédéral qui, en 1969, a modifié les règles par la clôture et mis fin au véritable examen des dépenses gouvernementales. Mais le gouvernement libéral s'est pris au piège. Il ne sait même plus ce qui se passe aujourd'hui. Il est entièrement sous le contrôle des bureaucrates. Non seulement le Parlement et la population ne peuvent évaluer une bonne partie des dépenses du gouvernement, mais même le cabinet, le Conseil du Trésor, les hauts fonctionnaires des ministères et les directeurs de programmes sont incapables de juger de la valeur de ce qu'ils font. Il ne faut pas s'étonner que l'Auditeur général ait déclaré publiquement que le Parlement aurait perdu le contrôle des dépenses gouvernementales.

J'ai trouvé assez rafraîchissant d'entendre la semaine dernière un ancien ministre, le député de Scarborough-Est (M. O'Connell), dire, comme en fait foi le hansard à la page 83:

La capacité du gouvernement de s'en tenir à ce juste milieu dépendra en partie de la mesure dans laquelle le Parlement pourra contrôler les dépenses du gouvernement.

Ce que je voudrais dire c'est que nous ne contrôlons pas les dépenses du gouvernement . . .

Et plus loin, le député de Scarborough-Est dit ceci:

A mon avis, il faut de toute urgence trouver un moyen de limiter les dépenses du gouvernement . . .

C'est tellement ridicule, monsieur l'Orateur, en vertu du régime actuel selon lequel le comité examine les dépenses une fois l'argent dépensé. C'est, à mon avis, une des pires façons d'agir du gouvernement. Examiner les dépenses une fois l'argent dépensé est une véritable farce. Je le répète, j'ai trouvé assez rafraîchissant d'entendre un ancien ministre dans un cabinet libéral s'attaquer aux dépenses accrues du gouvernement et prendre une attitude positive en offrant ce qui sous bien des rapports résonnait comme des propositions émanant des progressistes-conservateurs.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a proposé certaines mesures que nous prendrons si nous accédons au gouvernement. Ainsi, il a proposé de renforcer le régime des comités au Parlement en donnant à ceux-ci le pouvoir de procéder à des enquêtes, de façon à mieux contrôler les dépenses publiques. L'examen des antécédents de ce gouvernement libéral nous oblige à conclure que nous ne saurions lui faire confiance, monsieur l'Orateur. Seul un changement de gouvernement pourrait mettre un terme à cette mauvaise administration.

Il existe évidemment d'autres domaines où le gouvernement a perdu la confiance de la population, parce qu'il n'a pas fait ce qu'il avait dit. La liberté de l'information est l'exemple parfait pour montrer que le parti libéral a deux poids deux mesures. Mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin), a accompli de la bonne besogne en portant cette question sur la place publique, et il a ouvert la voie par ses efforts pour rendre le gouvernement plus ouvert. Voilà un geste salutaire à une époque où le cynisme à l'endroit du gouvernement ne cesse de croître. Même l'ancien député d'Ottawa-Carleton a fait campagne pour la libre diffusion de l'information

Il me semble qu'en soulignant la liberté d'information dans le discours du trône, le gouvernement libéral cherche une fois de plus à exploiter un problème à des fins politiques. Chose curieuse, le gouvernement actuel a battu tous les records par le recours aux termes «très secret», «confidentiel», «diffusion restreinte» et ainsi de suite, pour dissimuler même les documents les plus insignifiants. Et voilà maintenant qu'il voudrait nous faire croire que, tout à coup, tous ces documents vont nous être accessibles.

Le 7 septembre, Gordon Robertson, secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, déclarait ceci au cours d'une allocution:

Ceux qui réclament avec le plus de vigueur qu'on facilite l'accès aux documents du gouvernement ont des intérêts spéciaux—les media, les députés . . .

Il prétend que les députés constituent un groupe d'intérêts spéciaux. Nous sommes ici pour représenter le peuple.

. . . les groupes influents et les universitaires.

Ce que je trouve amusant dans cette déclaration, monsieur l'Orateur, c'est qu'un employé du cabinet fédéral insinue que les députés forment un groupe d'intérêt particulier. En tant que représentants du peuple, je suis sûr que mes collègues conviennent avec moi qu'un employé du gouvernement libéral devrait avoir plus de respect pour le Parlement et s'abstenir d'insinuer que nous sommes seulement un autre groupe de personnes qui s'intéressent aux documents publics. Je me demande quelle est l'attitude véritable du gouvernement libéral sur la liberté d'information.

J'aimerais prendre quelques minutes, monsieur l'Orateur, pour aborder la question du bilinguisme. Il y a trop longtemps que le parti libéral brandit le bilinguisme comme le seul et unique fondement de l'unité nationale. On a trop souvent par le passé cherché à faire croire au public que seul le parti libéral pouvait faire l'unité de ce pays. Je partage l'opinion de mon chef qui a dit le 13 octobre que la façon dont le bilinguisme avait été appliqué avait semé l'inquiétude chez les Canadiens.

Je comprends que les Canadiens manifestent de l'inquiétude. Les deux ministres qui ont pris la parole aujourd'hui, le secrétaire d'État (M. Roberts) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) sont venus à Winnipeg dire aux Canadiens de l'Ouest qu'ils essayaient d'imposer l'anglais aux citoyens du Québec. Ils l'ont dit carrément. Je dis que c'est une absurdité. Je trouve que le bill 22 ne jouit pas d'un appui très populaire au Québec, car des Canadiens s'y voient refuser le droit d'apprendre l'anglais. Un tel état de choses n'était possible que sous une administration libérale. Comme je le disais tout à l'heure, le chef de l'opposition a déclaré que beaucoup de Canadiens étaient inquiets, à la fois du côté des francophones et des anglophones, mais qu'il n'y avait vraiment pas lieu de les traiter de bigots ni de racistes.

Un grand nombre de Canadiens modérés et raisonnables s'inquiètent de plus en plus du bilinguisme parce qu'ils mettent en doute les motifs du gouvernement libéral. Comme l'a dit le chef de l'opposition, un gouvernement qui a perdu la confiance de la population ne peut gouverner, car la confiance dans un pays diversifié et à structure fédérale comme le Canada constitue un élément essentiel de l'unité nationale. Le gouvernement actuel ne bénéficie plus de cette confiance, monsieur l'Orateur. Le bilinguisme a fait naître des craintes chez bon nombre de Canadiens à cause notamment de l'attitude affichée par les libéraux à l'égard du bill 22 au Québec, de la pratique d'obliger des fonctionnaires d'un certain âge à suivre des cours coûteux et inutiles de formation linguistique plutôt que de mettre au point des programmes à long terme, de l'application d'un régime de contingentement au détriment de l'avancement au mérite, d'une loi imposant l'étiquetage et l'emballage bilingues qui nuit à bien des entreprises, et enfin de l'application en général de la politique de bilinguisme.

Je ne puis qu'être d'accord avec mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) qui s'exprimait en ces termes:

Le principe du bilinguisme n'est valable que s'il constitue pour tous les Canadiens un principe d'unité. Le gouvernement actuel a en quelque sorte créé une distinction entre ces deux principes dans l'esprit de bon nombre de Canadiens. C'est là le résultat le plus regrettable que ce gouvernement ait obtenu. Ces doutes les plus ravageurs qu'il a engendrés dans l'esprit des Canadiens s'attaquent aux racines mêmes de notre pays. Son bilan, de ce côté-là, est un échec total.

Le secrétaire d'État et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont aussi déclaré à Winnipeg qu'ils n'allaient pas imposer le français de force aux Canadiens. J'ai assisté à une réunion au cours de laquelle le secrétaire d'État a fait cette déclaration et je lui ai fait remarquer que c'était pourtant ce qui était en train de se passer. Le gouvernement impose des chaînes de télévision françaises dans des régions qui n'en ont pas le besoin et n'ont pas l'envie d'en avoir, comme c'est le cas dans le nord du Manitoba, en Colombie-Britannique et à St-Thomas, en Ontario.

Hier, le député de Leeds (M. Cossitt) a raconté que Radio-Canada était en train de supprimer un poste de radio FM dans sa région, pour pouvoir faire place à une chaîne française, alors que cette région est anglophone à 98 p. 100. Si j'étais membre du gouvernement, je n'essaierai pas d'imposer de force une chaîne anglaise aux habitants de Rimouski, s'ils ne le demandent pas. Je suis sûr que Rimouski est francophone à 98

p. 100 et que les gens qui y vivent veulent des chaînes de télévision et des postes de radio français. Je dis qu'en appliquant son programme de bilinguisme, le gouvernement libéral est en train d'imposer le français aux gens.

Certains des membres de ce parti ont assisté aux audiences du CRTC, pour s'opposer à l'entrée de ces chaînes dans des régions qui n'en avaient pas besoin. J'entends des protestations en face, monsieur l'Orateur. Qu'ils se lèvent donc pour nous en parler. Je me plains de l'application du programme par le gouvernement. Si ce programme, qui a été adopté en 1969, est si extraordinaire, pourquoi l'avoir ramené devant la Chambre des communes en 1973 pour le faire approuver une nouvelle fois? Les députés en discutent encore. Ce programme est un échec absolu et total; dans vingt ans d'ici, nous en parlerons encore et il créera toujours des dissensions.

● (2100)

Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Un gouvernement conservateur n'utiliserait pas la question du bilinguisme pour émouvoir; nous voulons qu'il soit encore plus agréable de vivre dans notre pays. Quand la politique linguistique du gouvernement libéral contraint le ministre de la Défense nationale à démissionner, vous pouvez être certain que ce gouvernement n'agit pas dans les meilleurs intérêts du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) voudrait-il avoir l'amabilité de se lever. Vous êtes toujours en train de grommeler et de marmonner là-bas.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Allez-y, Joe, on vous écoute.

M. Guay (Saint-Boniface): Il me faut attendre que le député se rassoie. Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement faire remarquer que j'ai dit que le député ne savait pas faire autre chose que lire car, en ce moment, il est effectivement en train de lire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, je sais exactement ce que je fais, je parle au nom des Manitobains.

M. Guay (Saint-Boniface): Continuez à lire car c'est bien là ce que vous faites.

M. McKenzie: Vous ne parlez pas au nom des Manitobains. Vous n'êtes qu'un vermisseau. Vous n'avez jamais rien à dire, rien. On vous a mis au défi de discuter des politiques du gouvernement libéral avec moi sur les ondes d'une station radiophonique.

M. Guay (Saint-Boniface): Quand?

M. McKenzie: On n'a jamais pu vous faire venir. Au Manitoba, on ne peut jamais faire venir un libéral dans les studios d'une station radiophonique pour y discuter des politiques du gouvernement libéral.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est à vous que je parle et non pas au député d'en face. Si je n'étais pas avec lui dans les studios de cette station radiophonique, c'est tout simplement que je m'étais rendu compte que j'avais le devoir d'être ici même à la Chambre et non pas dans les studios d'une station radiophonique à m'égosiller à propos de choses dont je ne sais rien. Je préfère venir à la chambre représenter mes commettants car c'est ici ma place et non pas ailleurs. J'ai un score imbattable, je suis en Chambre chaque jour de l'année alors que le député est absent la moitié du temps.

Une voix: Ce n'est pas là une question de privilège.

M. Guay (Saint-Boniface): Je peux le prouver n'importe quand.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Boniface parle ici au nom du parti libéral, et pas au nom de la population de Saint-Boniface. Quant à moi je représente ma population, et il est inexact de dire, comme il le fait, que je ne suis ici qu'une partie du temps. Je suis ici cinq jours par semaine.

M. Guay (Saint-Boniface): Je vais prouver que vous n'êtes jamais ici cinq jours par semaine, et j'ai le registre sous la main. Il est à la disposition de qui voudra le consulter.

M. McKenzie: Ce registre est aussi faux que tout ce qui vient de l'autre côté.

M. Guay (Saint-Boniface): Je l'ai sous les yeux, monsieur l'Orateur, et je le lui montrerai quand il le voudra.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, nous prenons le même avion chaque dimanche soir pour revenir ici. Je suis un député au poste cinq jours par semaine.

M. Guay (Saint-Boniface): Voyons le registre, vous n'y êtes jamais.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, c'est là un conte à dormir debout et il est évident que ce député n'est qu'une marionnette libérale. J'ai perdu le fil. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a fait faux bond aux Canadiens, mais plutôt que de m'étendre sur des querelles de parti, je dirai que de ce côté-ci de la Chambre nous n'allons pas rester assis tout bonnement, à regarder le gouvernement se saborder, sans proposer aux Canadiens d'utiles solutions de rechange. En restant passifs nous causerions un tort sérieux au pays. Le parti progressiste conservateur sera prêt à constituer un gouvernement qui fera preuve d'initiative dans tous les domaines et saura effectivement remplacer le présent gouvernement.

En conclusion, monsieur l'Orateur, il serait bon que le gouvernement revienne sur ses erreurs. Mais comme nous le savons tous, il ne faut pas y compter. Il se gardera bien de le faire. Mais d'ici peu les Canadiens pourront rétablir la confiance et la bonne foi, en faisant comme les électeurs d'Ottawa-Carleton et de Saint-Jean-Ouest, en donnant au Canada un gouvernement progressiste conservateur.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, j'ai été fortement inquiété par une certaine constante qui s'est maintenue durant ce débat, tant par une bonne majorité des députés que par certains ministres. La première assertion qui m'a inquiété, c'est celle par laquelle on a voulu donner une inter-

prétation restrictive de la loi sur les langues officielles. Un grand nombre de députés, particulièrement de langue anglaise, de même que certains ministres, ont dit que cette loi-là avait pour unique but de permettre aux citoyens de ce pays, et singulièrement pour les francophones, de s'adresser au gouvernement fédéral en français.

Si c'est là ma raison d'être ici, on peut être sûr que ce genre de bataille ne m'intéresse nullement. D'ailleurs il faut considérer qu'une population minoritaire, en grand partie bilingue, particulièrement la collectivité francophone qui vit hors du Québec, sera toujours portée à utiliser la langue de la collectivité la plus forte, surtout lorsque c'est cette langue qui correspond au dynamisme réel de la collectivité, et ce ne sont pas les offres de services linguistiques qui arriveraient à contrecarrer ce qu'il est encore permis d'appeler la loi fondamentale de l'économie des moyens. Il s'en trouve pour vouloir édulcorer cette loi jusqu'à un point caricatural, pour nous permettre de nous adresser au gouvernement en français et recevoir une version française. Ça ne vaut certainement pas la peine de se battre pour des objectifs aussi ténus et aussi infimes.

La deuxième constante qui est souvent revenue se rapporte à la mise en œuvre inhumaine de la loi sur les langues officielles. A ce sujet je voudrais rappeler que la mise en œuvre de la loi sur les langues officielles a été négociée avec l'Alliance de la Fonction publique, c'est-à-dire le syndicat qui représente les fonctionnaires et, sauf erreur, je n'ai pas entendu souvent le syndicat se plaindre de la mise en œuvre de la loi, étant donné qu'elle se fait de son plein accord. D'autres part, le Commissaire aux langues officielles lui-même, après de multiples enquêtes, en est arrivé à la conclusion que si en effet on retrouve quelquefois certaines applications aberrantes, le pourcentage à l'intérieur de cette politique est réellement infinitésimal.

L'autre constante qui est revenue souvent se rapporte au fait que la mise en œuvre de cette loi se fait d'une façon beaucoup trop rapide. Alors qu'il me soit permis de donner quelques statistiques pour démontrer que bien loin de se faire rapidement depuis la déclaration du très honorable L. B. Pearson, il y a environ une quinzaine d'années, bien au contraire les progrès sur l'égalité linguistique se font à pas de tortue. Alors, inutile de mettre des ceintures de sécurité, on verra que ça se fait à une allure réellement bien lente.

● (2110)

A peine 12 p. 100 des fonctionnaires fédéraux travaillent, en 1976, dans la langue maternelle qui est le français. Si on regarde les francophones, il y en a six fois plus, c'est-à-dire près de 75 p. 100, qui peuvent travailler dans leur langue maternelle. Si nous regardons la région de la Capitale nationale, à peine 7 p. 100 des postes exigent la langue française, tandis que dans cette ville qui est supposée refléter la dualité linguistique du pays, plus de 66 p. 100 des postes exigent l'anglais seulement.

A bien dire, la majorité des francophones qui travaillent dans la région de la Capitale nationale doivent travailler en anglais suivant une étude du Conseil du Trésor en 1975. Dans la province de Québec, au-delà de 40 p. 100 des postes exigent l'anglais. Je ne parle même pas des francophones qui doivent travailler exclusivement dans la province de Québec en anglais, ce qui est le lot de 12 p. 100 de ceux qui sont dans la catégorie appelée catégorie technique. Il y a évidemment pire encore: comme l'atelier de réparations d'Air Canada, où l'usage du français a de tout temps été rigoureusement proscrit.

Je voudrais citer seulement quelques chiffres sur l'évolution de la situation en 1974, et deux ans plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui. Au ministère de l'Agriculture, en 1974, à peine 5.6 p. 100 de la direction était francophone; aujourd'hui, en 1976, c'est 5.3 p. 100. A la Commission canadienne des grains, les francophones étaient de 3.4 p. 100 en 1974, et aujourd'hui, nous sommes de 3.5 p. 100. Au ministère du Revenu national, dans la Division des douanes et accises, nous avions 26 p. 100 des postes de direction, il y a deux ans, et aujourd'hui, 20 p. 100. A la section de l'impôt, 9.5 p. 100 de la direction étaient français, il y a deux ans, et aujourd'hui, 6 p. 100. Au ministère de la Consommation et des corporations, les francophones représentaient 14.8 p. 100 de la direction en 1974, et aujourd'hui, ils sont de 9 p. 100. Au ministère des Communications, les scientistes francophones représentaient 10.9 p. 100, il y a deux ans, et aujourd'hui, ils sont encore moins que cela. A la Commission canadienne des Transports, les francophones, il y a deux ans, étaient de 16 p. 100, et aujourd'hui, ils sont de 14 p. 100. A la Défense nationale, les francophones étaient de 4.3 p. 100 à la direction, et aujourd'hui, ils sont de 4.2 p. 100, en d'autres termes sur les 24 personnes de la direction, il y avait un seul Canadien français. Au ministère de l'Environnement, sur les 53 postes de direction, il y a deux ans, il y avait 10 francophones. Aujourd'hui, il y a un francophone de plus et 11 anglophones, ce qui baisse évidemment d'une façon très substantielle le pourcentage des francophones. Au ministère de l'Énergie, des ressources et des mines, ministère fort important, nous avions, il y a deux ans, dans la direction, 24 anglophones et deux francophones. Aujourd'hui, la direction de ce ministère est composée de 31 anglophones et les francophones sont toujours deux personnes. Au ministère des Affaires extérieures, sur 11 postes, il y avait, il y a deux ans, un francophone; aujourd'hui, la situation est inchangée. Au ministère des Finances, sur les 27 postes de direction, il y avait seulement deux francophones. Aujourd'hui, la situation est exactement la même. Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les francophones représentent toujours 13 p. 100 des effectifs. Au ministère des Affaires urbaines, ils étaient 18 p. 100 de la direction, il y a deux ans, et aujourd'hui, ils sont 6 p. 100.

La Commission BB avait noté la participation limitée des francophones au niveau intermédiaire et supérieur de la Fonction publique, l'usage presque exclusif de l'anglais comme langue de travail et l'acculturation progressive des fonctionnaires francophones. Et on ose aujourd'hui devant les chiffres qui sont rendus publics déclarer que l'on va encore trop vite. Voilà la situation à Ottawa dans le domaine de l'égalité linguistique; celle qui existe au Québec où d'après certains députés, nous baignons dans l'unilinguisme français, ne laisse pas de m'inquiéter tout autant.

Le francophone qui compte faire carrière dans la grande industrie au Québec se trouve devant un dilemme. Il sent qu'il devra souvent choisir entre son avancement personnel et la perte partielle de son identité linguistique et culturelle. Plus encore, cet homme éprouve un profond sentiment d'aliénation.

Plus de la moitié des cadres francophones des grandes entreprises estiment qu'un Canadien français qui réussit dans une grande compagnie devrait être plus anglais que français. Et les entreprises prêtes à engager des francophones compétents dans des postes clés exigent toujours au moins trois conditions: les candidats doivent posséder parfaitement l'anglais, accepter d'être mutés hors du Québec, et exercer leur activité exactement comme leurs confrères de langue anglaise, c'est-à-dire penser et agir en anglais.

Si on regarde le revenu du travail moyen des salariés au Québec suivant l'origine ethnique, on s'aperçoit que les Canadiens français viennent tout juste avant les citoyens autochtones. Même plus, à instruction égale, les Canadiens français gagnent moins que les autres groupes. Ce sont les Canadiens français pour qui l'instruction rapporte le moins, et les gains qu'ils récoltent en passant de l'élémentaire au secondaire à l'université sont même inférieurs à ceux des autres groupes.

A l'intérieur des grandes entreprises manufacturières canadiennes, les Canadiens français sont de moins en moins nombreux à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des postes. A Montréal, les Canadiens français forment 60 p. 100 du personnel, mais seulement 17 p. 100 de la haute administration, qui est constituée de 83 p. 100 d'anglophones. Dans la proportion de 90 p. 100, les Néo-Canadiens de la région montréalaise adoptent l'anglais comme leur nouvelle langue canadienne et l'école anglaise pour leurs enfants, bien qu'ils vivent dans une province et une ville à majorité francophone.

Lorsque la population canadienne-française sera réduite au rang de minorité dans ce qui est la seule métropole francophone de l'Amérique, ce qui risque de se produire au tournant du siècle, au rythme où vont les choses, les chances d'avenir de la francophonie nord-américaine seront compromises d'une manière irréversible. On ne peut donc envisager l'avenir du Canada français sans trouver une solution à ce problème. La solution actuelle est intenable à long terme, car elle tient du génocide pour le peuple canadien-français.

Au Québec, la main-d'œuvre locale fournit les cols bleus, mais les trois quarts des postes qui commandent un traitement supérieur à $25,000 sont confiés à des administrateurs qui proviennent des milieux anglophones. Au Québec, Montréal excepté, 30 p. 100 des administrateurs sont des anglophones, et 80 p. 100 des plus hauts postes leur sont dévolus alors qu'ils ne constituent qu'environ 7 p. 100 de la main-d'œuvre. Plus de 96 p. 100 des administrateurs francophones sont obligés d'être bilingues en vertu de leur contrat, par contre, la moitié des employés anglophones ne sont pas obligés de savoir le français.

A Montréal, ce phénomène s'accentue, 86 p. 100 des anglophones qui gagnent au-dessus de $25,000 par année sont unilingues. La Commission BB a noté que la minorité anglophone du Québec était celle qui gagnait les revenus les plus élevés au Canada. Il n'y a aucune province où les anglophones sont plus riches que ceux du Québec. Comme on l'a noté dans le rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française, sur les droits linguistiques au Québec, une commission royale instituée par le gouvernement du Québec et dont le président était M. Jean-Denis Gendron, et je cite:

Bien que relativement peu nombreux, les anglophones parviennent à donner à leur langue un statut d'usage proportionnellement égal en importance à celui du français au Québec. L'équilibre est rompu en faveur de l'anglais dès qu'on situe les choses dans la perspective de l'importance numérique des groupes linguistiques, ou encore dès qu'on constate l'attirance que cette langue exerce sur le tiers-groupe.

Et pour citer le rapport de la même commission, à la page 25 du 1er volume:

Il n'est pas moins clair d'après nos données que la masse des anglophones du Québec (660,000 sur 788,000) échappent à la nécessité d'utiliser le français. Nous en aurons bien d'autres confirmations, mais cette première confirmation est importante, car elle fait voir dans toute son ampleur, sur le plan numérique, jusqu'à quel point, étant donné les institutions publiques et privées dont nous avons fait état, les anglophones peuvent cohabiter avec les francophones sans avoir à communiquer avec eux. Il démontre alors comment ce sont les francophones qui font les frais de leur langue lorsqu'il s'agit d'établir les ponts nécessaires entre les deux communautés, en particulier dans les relations de travail.

Monsieur le président, individuellement, à chaque génération depuis 1760, des milliers de Canadiens français s'assimilent ou cherchent à s'assimiler à la population anglaise de l'Amérique du Nord. Dans les autres provinces du Canada et aux États-Unis, plus de deux millions sont aujourd'hui totalement intégrés à la masse anglo-américaine. A l'intérieur même des frontières de la province de Québec, ce processus d'assimilation individuelle sévit depuis deux siècles, mais il se réalise très difficilement, puisque les Canadiens français ont toujours formé et forment encore la majorité de la population québécoise. Ils n'ont jamais perdu conscience du fait qu'ils constituent une collectivité, une société, que dis-je, une nation distincte.

● (2120)

Or celle-ci comme telle poursuit une existence autonome depuis trois siècles et demi dans la vallée du Saint-Laurent. Nous commençons au Canada français comme au Canada anglais à nous rendre compte qu'il est urgent de renoncer aux illusions d'hier. Le Canada ne sera pas peuplé par une majorité de Canadiens français comme on l'a longuement rêvé au Québec. D'autre part, la survivance des Canadiens français comme collectivité distincte au Québec est un fait accompli. Toute politique réaliste doit se concevoir en partant de la constation que deux majorités ou deux nations co-existent au Canada. Ainsi l'a voulu l'histoire.

La pensée politique des citoyens francophones du Québec n'est plus celle d'une collectivité en état de survivance linguistique prête à se contenter d'un statut de minorité. Deux conclusions se dégagent: la nécessité de mettre fin aux malentendus sur lesquels a reposé jusqu'ici l'association des Canadiens français et des Canadiens anglais au sein de la Confédération canadienne et la nécessité de reconnaître officiellement les droits nationaux des Canadiens français.

Soumis à la volonté de la nation qui s'était rendue maîtresse de la vallée du Saint-Laurent, les descendants des vaincus de 1760 ont dû accepter leur sort de groupe minoritaire. Les quelques concessions qu'obtinrent leurs dirigeants relativement à l'usage de la langue française, au maintien des droits civils du Québec et à la protection des écoles catholiques facilitèrent cette acceptation. Néanmoins le fait demeure que les Canadiens français furent réduits comme collectivité à vivre dans un état permanent d'infériorité dans le pays qu'avaient bâti les vainqueurs de 1760 et leurs héritiers.

Chaque fois, ils se laissèrent convaincre par leurs dirigeants que la situation dont ils souffraient dépendait uniquement de la mauvaise volonté de quelques extrémistes anglo-canadiens. Ils ne demandaient qu'à croire que tôt ou tard tous les citoyens du Canada pratiqueraient le même patriotisme, et auraient les mêmes idéaux. Les Canadiens français imaginèrent qu'un jour le Canada anglais ne serait plus le Canada anglais. Il semble que la majorité pensait que les Canadiens anglais finiraient bientôt par adopter le point de vue des Canadiens français.

Plusieurs Canadiens français ont même longtemps cru que la collectivité à laquelle ils appartenaient était elle-même principalement, sinon uniquement, responsable de ses malheurs. Suprême humiliation, les peuples subjugués sont en général portés à se dire les propres artisans de leur pénible sort et à s'accuser publiquement d'avoir failli par manque d'audace.

Le moment est venu pour les Canadiens anglais de se rendre compte que l'assimilation des Canadiens français du Québec ne se réalisera jamais. Au contraire, depuis qu'ils sont plus instruits et mieux préparés aux tâches contemporaines, les Canadiens français, loin d'abandonner le vouloir vivre collectif que les générations précédentes ont maintenu avec les faibles moyens dont ils disposaient, entendent lui donner une autre dimension. Une nouvelle pensée politique, économique et sociale anime la nation canadienne-française. Il n'est plus question d'assurer sa survivance, de lui créer un milieu humain où elle pourra pleinement s'épanouir et offrir à tous ses membres les canaux de promotion qui lui ont été fermés jusqu'ici.

Aux inquiétudes et aux angoisses qu'éprouvent la plupart des peuples de la terre en periode de violence tant physique que symbolique, s'ajoutent celles d'un peuple qui lutte pour sa survie et son épanouissement. Parvenu à la pleine conscience de soi, il sent profondément qu'il a un destin singulier à accomplir, mais que les conditions de sa réalisation ne sont pas toujours manifestes.

Depuis plus de dix ans que je me trouve mêlé à toutes les grandes batailles qui ont marqué la vie québécoise à Ottawa. J'ai vécu avec passion toute l'évolution de cette dualité ethnique et linguistique qui se veut l'essence même de ce grand pays. Un jour, la crise éclate. Le coup est terrible. Le lendemain on se réveille seul, désarmé et anéanti devant une faillite nationale dans laquelle ont sombré tous nos espoirs d'unité et de fraternité. L'unité nationale du Canada est désormais fortement compromise. Cela fait mal, très mal, de se voir prisonnier, impuissant d'un destin, d'un scénario prévu à l'avance.

De plus en plus, je me rends compte que notre comportement exprime une fausse confiance, qu'il contribue à une situation de fait qui est factice, car nous tentons par tous les moyens inimaginables d'éluder une réalité par trop gênante. Le Canada est composé de deux nations, de deux cultures et de deux langues différentes. Partant, au risque d'assister à un éclatement de l'État, il devient impérieux de reconnaître cette réalité socio-politique et de s'y adapter rapidement pendant qu'il en est encore temps.

Certains veulent, au point de vue culturel, réduire les francophones en voulant réduire la majorité d'expression française du Québec, à la condition des minorités de même langue des autres provinces, par suite de la négation que les divergences de langues, de lois, d'origines, de traditions, d'établissements, soient une base suffisante pour justifier et préserver une autonomie réelle qui soit en même temps juridiquement et pratiquement reconnue par une constitution respectueuse de la réalité sociologique.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Je me demande pourquoi mon collègue qui possède une certaine expérience et qui connaît les coutumes de la Chambre, insiste pour lire son discours.

M. Duclos: Ce n'est pas chose rare à la Chambre!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Non, il faut écouter et être objectif. Certains députés des banquettes arrière qui sont nouvellement élus ici persistent à dire qu'ils ont le droit de lire leurs discours.

M. Duclos: C'est faux!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président . . .

M. Duclos: C'est faux! Pourquoi le député ne s'est-il pas levé tantôt?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le Règlement existe. Il est périmé. Il est désuet. Il ne faut pas lire des textes à la Chambre, mais je crois que cela se fait quotidiennement, et je permettrai à l'honorable député de Matane de continuer son discours.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député d'Edmonton-Ouest invoque le Règlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'insiste pour que l'honorable député nous présente son point de vue sans lire un texte. Je le connais depuis longtemps, et j'insiste pour dire que nous allons avoir . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Duclos: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Montmorency invoque le Règlement.

M. Duclos: Monsieur le président, j'ai seulement fait remarquer au député d'Edmonton-Ouest, que ce soit de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté, nous sommes tous sur un pied d'égalité. Que nous soyons des gens élus en 1974, en 1972 ou en 1968, il n'a pas à faire de discrimination. Je parle tout autant au nom de mes collègues de l'opposition qui ont été élus en 1974 ou en 1972.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Ceci est devenu un débat, et je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement, pas plus d'un côté que de l'autre. Je permets donc à l'honorable député de Matane (M. De Bané) de continuer son discours.

M. De Bané: Cette perpétuelle attitude d'interrogation sur son propre destin peut être interprétée comme un signe de santé. Elle témoigne en tout cas d'un désir de vivre, ce qui est évidemment une condition élémentaire de la permanence de toute collectivité. Elle risque cependant de stériliser les énergies.

Une collectivité ne peut pas s'interroger indéfiniment sur son identité et son destin. Il lui faut tenir en main un noyau de certitude, s'accrocher à certaines réponses. On a le vif sentiment en ce moment que le Canada français doit prendre d'importantes options. Il est appelé à relever de difficiles défis, ce qui réclame de lui beaucoup de lucidité et de courage. Alors, il est devenu évident que le Canada français ne peut compter sur la population anglophone ni du Québec ni du Canada pour l'appuyer. Cette dernière est totalement insensible aux problèmes, n'en voit pas les dimensions ou refuse de le faire. On n'arrive pas à comprendre ou on feint de ne pas comprendre ce que le problème a de vital pour toute la collectivité francophone canadienne qui constitue à peine 2 p. 100 de la population de l'Amérique du Nord.

C'est là une des raisons qui font à mes yeux que la notion d'un Canada bilingue soit une mauvaise solution politique des problèmes culturels qui se posent dans d'autres termes. L'analyse de la destinée du Canada français et du Canada anglais en Amérique du Nord et de leur quête d'identité se ramène finalement toujours à retrouver la démarche de deux collectivités nationales, historiquement soudées l'une à l'autre, et engagées dans la poursuite de leur avenir d'une manière indépendante.

Par ailleurs, le Canadien français n'arrive jamais à se retrouver dans le nationalisme «Canadian,» tandis que le Canadien anglais, surtout s'il est un Canadien de deuxième génération, issu d'une famille d'origine non britannique, demeure irrémédiablement imperméable au nationalisme canadien-français. Je continue à croire que la seule formule politique susceptible d'assurer l'autonomie relative nécessaire à chacune des deux collectivités nationales et apte à leur garantir les conditions de l'autodétermination culturelle est celle qui arriverait à concrétiser dans une nouvelle constitution l'idée des deux nations et de leur association dans une confédération renouvelée.

Il faut savoir gré à la Commission Laurendeau-Dunton, dans son rapport préliminaire et dans les volumes qu'elle a publiés par la suite, de n'avoir pas cherché à nous cacher combien la réalité canadienne est encore loin de l'idéal dont elle s'inspire. Dans son rapport préliminaire, la Commission exposait sans ménagement «la crise» et la «montée des périls» qui menacent le Canada. Il en ressortait une constatation dominante: l'ambiguité de l'idéal canadien a permis qu'on définisse jusqu'ici le Canada en termes divergents, voire contradictoires. Les francophones ont traditionnellement insisté sur la dualité canadienne, les anglophones, sur l'unité canadienne, les minorités ethniques, sur l'intégration ou sur la diversité. Les Canadiens français ont cru en l'égalité; les anglophones ont tenu aux notions de majorité et de minorité; les autres groupes ethniques ont hésité entre le multiculturalisme et l'assimilation complète. La population québécoise forme une collectivité majoritairement composée de . . .

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député d'Edmonton-Ouest invoque le Règlement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'insiste sur le fait que l'honorable député de Matane n'a pas le droit de lire son discours à la Chambre. C'est une règle qui existe depuis longtemps, même avant que les honorables députés d'en face, qui protestent, siègent à la Chambre. Et puis, j'insiste pour que l'honorable député, dont je respecte à la Chambre les instances . . .

[*Traduction*]

Le député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt) n'a pas de leçon à me donner.

[*Français*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, si l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt) veut m'interrompre, je vais lui dire tout simplement que si elle peut nous citer en exemple, ce n'est pas une raison pour que nous abusions du Règlement. Si elle prétend que le député de Matane ou la présidence insistent pour que nous ayons ici, à la Chambre, des discours confectionnés, en toute occasion, alors nous avons changé le Règlement! Le whip adjoint du parti libéral peut insister comme il le veut dans son manque de connaissance à la Chambre, à l'effet que nous avons le droit d'utiliser et que nous devons abuser de discours préparés par des recherchistes. Si le député de Matane . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si le député de Matane . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député a exposé son opinion. Dans le *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, le commentaire 144 stipule qu'un honorable député n'a pas le droit de lire un discours à la Chambre. Il peut parfois citer des notes, et la présidence avait l'impression que l'honorable député ne faisait que cela. S'il lit un discours, j'espère qu'il s'en tiendra aux notes et poursuivre son discours, mais non pas le lire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je faire une observation, monsieur le président? Le député n'a fait aucune correction . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, l'honorable député n'a fait aucune correction.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) invoque le Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je constate que les arguments du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne valent rien.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il ne sert absolument à rien à ce député de se lever pour signaler qu'un député d'en face lit son discours alors que cet après-midi nous avons vu plusieurs conservateurs faire de même.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je suggère au député d'enlever la poutre que son parti a dans l'œil et de laisser faire la paille qu'il voit dans celui du voisin.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): De la part du plus grand lecteur de la Chambre . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) soulève la question de privilège.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'estime que comme j'ai été attaquée ici et que d'autres députés de l'arrière-ban qui sont encore à leur premier mandat ont été attaqués . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Deux mandats.

Mme Holt: Un mandat, deux sessions. Monsieur l'Orateur, nous ne devrions pas être insultés en cette enceinte. Il serait peut-être temps de rajeunir cette Chambre; les anciens semblent être fatigués.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je demanderais aux députés d'être moins loquaces et de laisser le député de Matane (M. De Bané) continuer son discours.

[*Français*]

M. De Bané: La population québécoise forme une collectivité majoritairement composée de Canadiens de langue française. Cette collectivité a son histoire, ses institutions, sa culture, sa façon de vivre, ses valeurs, et ses membres ont développé envers elle des liens indéfectibles d'appartenance. Pour ces raisons, on peut parler de la société ou de la nation québécoise. Chaque province du Canada contient certes une population qu'on peut distinguer de celle des autres provinces, mais c'est au Québec qu'on trouve une nation, ce mot étant pris ici dans son sens sociologique. Qu'on le veuille ou non, cette population se considère d'abord québécoise avant d'être canadienne. Il y a évidemment d'autres nations au Canada, dont l'esquimaude, dont l'indienne. Ce n'est pas l'existence de la nation québécoise qui doit être mise en doute, mais le principe que toute nation doit nécessairement être indépendante, sans considération de toute autre donnée.

Les Québécois ont toujours été nationalistes. Le nationalisme québécois d'avant les années 1960 était un nationalisme conservateur, issu en bonne partie d'un réflexe de défense et d'un sentiment d'insécurité qu'il n'y a aucune honte à reconnaître. N'importe quel peuple du monde se trouvant dans la même situation que le peuple québécois se serait comporté de la même manière. Quant au nouveau nationalisme, il est encore trop récent pour qu'on puisse lui accoler une étiquette définitive. Il paraît tout de même beaucoup plus dynamique que l'ancien, plus ouvert, en un mot plus positif. Chose certaine en tout cas, il est là pour demeurer. Tous ceux qui s'imaginent que le «brassement» d'idées et d'initiatives dont le Québec a été et continue d'être la scène est un phénomène passager se trompent grossièrement.

Nous ne prétendons pas que chaque Québécois pris individuellement est clairement pénétré de toutes les nuances que nous tentons de faire ressortir. Nous ne disons pas non plus que tous les Québécois sont unanimes quant aux gestes d'ordre politique qu'il faudrait poser. Au contraire, d'importantes divergences de vues se font jour. Tout cela est bien normal. Il n'en reste pas moins que la société québécoise forme une entité distincte, et que, graduellement, elle comprend que son plein épanouissement exige une latitude et la présence de conditions psychologiques qui lui font actuellement défaut.

On peut toujours prétendre, par ignorance ou pour se donner bonne conscience, que le Québec peut, dans le cadre constitutionnel actuel, agir à peu près comme il l'entend dans les domaines de sa compétence, et qu'il ne tient qu'à lui d'occuper tout le champ qui lui revient. Ce raisonnement, rassurant pour ceux qu'inquiètent des changements éventuels, est trompeur. Il ne vaut que pour les compétences législatives qui sont, sans l'ombre d'un doute et depuis toujours, reconnues par tous comme étant de juridiction provinciale exclusive.

Nous sommes devant la situation suivante. D'un côté, la société québécoise veut s'affirmer, devenir elle-même, disposer de toute la liberté de manœuvre qu'elle peut obtenir dans le cadre canadien; ce mouvement est non seulement puissant, il est là pour demeurer. De l'autre côté, la loi fondamentale du pays, c'est-à-dire la constitution qui devrait normalement déterminer les règles du jeu et à laquelle on devrait pouvoir se référer en cas de conflit, est inadaptée, vétuste, tant sur le plan de sa forme que sur celui de son contenu, et surtout, elle est entièrement ignorante de l'existence d'une société québécoise distincte.

Monsieur l'Orateur, comme le temps qui m'est alloué s'écoule, je voudrais clore mon discours en citant cet extrait de Arnold Toynbee qui écrivait, et je cite:

> Si c'est un avenir heureux dans l'ensemble qui attend l'humanité, alors je prédirai volontiers il y a de l'avenir dans le vieux monde pour les Chinois . . .

Monsieur l'Orateur, je pense que . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je crois que nous devrions permettre au député de Matane (M. De Bané) de terminer ses remarques.

• (2130)

[*Français*]

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas de choses antiparlementaires. Non, continuons à ne pas prendre note de la présente.

Je reprends la citation d'Arnold Toynbee qui disait, et je cite:

> Si c'est un avenir heureux dans l'ensemble qui attend l'humanité, alors je prédirai volontiers il y a de l'avenir, dans le vieux monde pour les Chinois, dans l'île d'Amérique du Nord pour les Canadiens français. Quelle que soit l'avenir de l'humanité en Amérique du Nord, je suis pour ainsi dire sûr que ces Canadiens de langue française, en tout état de cause, seront encore présents au dénouement de l'aventure.

De quelque façon qu'on envisage la question du Québec, on se rend compte qu'il n'est d'autre solution pour ce peuple que de continuer à durer et à lutter pour son existence.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je peux vous assurer que ces notes ne seront qu'un soutien psychologique à un discours improvisé.

● (2140)

D'abord, j'aimerais, comme mes collègues, féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Hnatyshyn: Cela, il ne l'a pas lu.

M. Jarvis: Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je tiens à vous offrir mes sincères félicitations. J'espère que les députés, c'est-à-dire vos collègues à la Chambre, pourront profiter de votre sagesse, de votre amabilité et de votre compréhension pendant la deuxième session de la législature actuelle.

M. Rodriguez: Il n'a pas lu cela non plus.

M. Jarvis: Tout va très bien jusqu'ici, John. Troisièmement, je souhaite bien du succès au nouveau ministre de l'Environnement (M. LeBlanc), qui est en même temps ministre des Pêches. J'ai appris à le connaître quand il était ministre d'État chargé des pêches. J'ai aimé mes contacts avec lui à ce moment-là et je le respecte et l'admire. Je tenais beaucoup à le dire parce que je pense avoir traduit la pensée de la plupart des députés. En outre, une bonne partie de ce que je dirai ce soir, et je parlerai surtout de l'environnement, pourrait être interprété par certains comme une attaque personnelle contre le ministre. Ce n'est certainement pas ce que j'ai l'intention de faire et je tiens à bien le préciser.

Je déplore le fait qu'un ministre soit chargé à la fois des pêches et de l'environnement. A mon avis, et à celui des députés de tous les partis, je pense, le fait de confier ces deux fonctions au même ministre est régressif et rétrograde; c'est un pas vers l'arrière et non vers l'avant. A mon avis, ce caractère régressif s'accentue lorsqu'un gouvernement nomme un ancien ministre d'État chargé des pêches ministre des Pêches et de l'Environnement parce qu'il se pose immédiatement le problème de perception suivant. On considérera que ce ministre se préoccupe de ses fonctions relatives à la pêche au détriment des graves problèmes relatifs à son porte-feuille de l'environnement. C'est ce que penseront, à juste titre à mon avis, bon nombre de Canadiens. A cause de leur nature même, ces deux fonctions sont contradictoires. Le député de l'autre côté qui vient de la côte ouest devrait le savoir parce que, parmi toutes les provinces du Canada, c'est la Colombie-Britannique qui devrait se préoccuper le plus de la préservation de son délicat équilibre écologique.

Ce que je suis tenté de dire, du moins du point de vue moral, c'est qu'il y a conflit d'intérêts. Cependant, je me contenterai de dire que les domaines des pêches et de l'environnement entrent souvent en contradiction à cause de leur nature même. Comment alors le même ministre peut-il s'occuper convenablement des deux à la fois?

Le premier ministre a lui-même déclaré en ce qui concerne par exemple les ministères de l'Agriculture et de la Consommation et des Corporations, qu'une approche contradictoire était à la fois souhaitable et saine. Je ne trouve là rien à redire; mais j'aimerais savoir comment le premier ministre pourrait qualifier de souhaitable, acceptable ou saine la combinaison des responsabilités des pêches et de l'environnement dans un seul ministère.

M. Hnatyshyn: Il juge mal les Canadiens.

M. Jarvis: Personnellement, je n'étais pas satisfait que le ministre d'État aux Pêches et le ministre de l'Environnement se trouvent dans un seul ministère. Même si cette situation, ne me satisfaisait pas, elle était du moins supérieure à la situation actuelle où un seul ministre cumule cette double responsabilité. C'est pourquoi j'aimerais par votre entremise, monsieur l'Orateur, dire au ministre des Pêches et de l'Environnement que je rejette catégoriquement la sagesse de cette nomination, sans toutefois jeter de blâme à l'égard de l'honorable député qui assume présentement ce mandat.

Je crois que ce cumul empêche sérieusement le ministre de veiller également aux deux intérêts. A mon avis, et il importe de le rappeler, le ministre actuel du fait de ses responsabilités antérieures, sera perçu comme s'intéressant plus activement aux pêches qu'à l'environnement.

C'est beaucoup plus grave qu'une simple question de perception. Il est bien connu que le parti dont je me fais ce soir le porte-parole a depuis longtemps adopté la position . . .

Des voix: Le député porte ses lunettes.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de prendre connaissance de l'opinion du député de Colombie-Britannique sur la question de l'environnement.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, je regrette de devoir invoquer le Règlement parce que le député fait un discours qui semble lui tenir à cœur. Il y a quelques minutes, un ancien orateur de la Chambre a fait une grande scène. Le député d'en face a dû mettre ses lunettes pour lire son discours. Le député de ce côté-ci de la Chambre les portait déjà.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je me dépêche d'assurer au député que, je porterais des lentilles cornéennes si je le pouvais, et que je ferais l'impossible pour le faire si la vue de mes lunettes l'indispose trop.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, nous n'avons rien dit au député d'en face, mais il nous a empêchés d'entendre le discours du député de mon côté . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je pense que la présidence a donné suffisamment de temps au député de Matane (M. De Bané) pour achever son discours. Peut-être les députés feront-ils preuve d'autant de courtoisie à l'endroit du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis).

M. Jarvis: Je remercie le député de son intervention. J'allais citer le premier ministre. J'espère qu'elle ne s'y opposera pas, car je m'en voudrais de faire une citation inexacte.

M. Hnatyshyn: Le bonhomme est impossible à paraphraser!

M. Jarvis: Depuis des années mon parti soutient qu'il faut non seulement deux ministres distincts pour s'acquitter de ces fonctions, mais encore deux ministères distincts et autonomes; un pour les pêches, et un pour l'environnement. Nous l'affirmons de nouveau. Nous ne voyons d'ailleurs pas de raison de modifier la position adoptée il y a des années, les événements survenus depuis ne font que nous donner raison.

Ou bien le gouvernement ne se rend pas compte des différences fondamentales qui existent entre ces deux ministères, ou bien il s'en fiche tellement qu'il préfère risquer les conséquences nationales et internationales de leur activité.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que les pêches intéressent la vie économique, sociale et même culturelle. Il ne faut pas non plus être un génie pour comprendre que dans le cas de l'environnement, il s'agit essentiellement de recherche scientifique. De par leur nature donc, les services chargés des pêches doivent être distincts de ceux de l'environnement. En se fermant les yeux à cette réalité le gouvernement a nui à ces deux domaines, alors que malheureusement il aurait fallu leur donner de l'impulsion.

On pourra prétendre qu'en confiant ces deux secteurs à un seul ministre, on réalise des économies. Si le gouvernement avait ordonné ses priorités économiques de manière à justifier cette unification, passe encore. Mais comme il ne l'a pas fait, nous sommes contraints de conclure devant la taille du cabinet actuel que de parler de compression budgétaire à propos de cet arrangement est un faux prétexte. C'est uniquement parce que le gouvernement a refusé de prendre des mesures progressistes et d'assumer ses responsabilités dans le domaine des pêches et de l'environnement que nous nous trouvons dans cette situation.

Si j'ai le temps, je reviendrai sur cette question et traiterai des structures mêmes du ministère. Pour le moment, j'aimerais parler des propositions que contient le discours du trône sur l'environnement. Je suppose que les députés d'en face seraient trop contents que je ne dise absolument rien à ce sujet, car c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement: il n'en dit rien. Il ne parle absolument pas de l'environnement. On nous a parlé de la nécessité de mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement de ressources énergétiques renouvelables, mais on ne nous dit rien sur des mesures visant à réglementer l'exploration et l'exploitation sur les terres fédérales. Là encore, il n'est nullement question de préoccupations écologiques. En effet, il parle bien des revendications territoriales des autochtones dans la région de la baie James, mais absolument pas des problèmes écologiques qui peuvent se poser dans cette région importante. On nous parle même de nos responsabilités internationales dans le domaine de la protection de l'environnement, mais absolument pas de nos responsabilités nationales—et tout ceci émane d'un gouvernement qui, depuis des années, prétend se préoccuper de l'environnement.

Dans le discours du trône de septembre 1968, le gouvernement parlait de l'importance que revêt le problème de la pollution. En octobre 1969, au cours du débat sur l'Adresse, le premier ministre a parlé de la préoccupation croissante du gouvernement à l'égard de l'environnement, de la destruction inplacable du paysage et de la pollution inutile de l'air et de l'eau. Il a dit que le gouvernement était bien décidé à supprimer le bruit, les vapeurs nocives et la pollution due aux déchets industriels et a déclaré:

Premièrement, nous ne sacrifierons pas, au nom du progrès, un milieu propre et sain à l'essor industriel ou commercial.

L'année 1970 fut une année favorable pour l'environnement. Voici ce que disait le discours du trône:

La pollution, comme une nouvelle hydre, exige de multiples interventions. Vous aurez à délibérer sur des projets de loi qui traitent de la pollution sous deux angles: la pollution des mers et celle de l'atmosphère. La nécessité de coordonner et d'unifier nos initiatives de façon efficace passe toutefois avant toute autre considération. On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des ressources renouvelables, qui font partie de l'environnement et qui en dépendent.

C'est une nouvelle qui avait réjoui le député de Halifax (M. Stanfield), alors chef de l'opposition.

● (2150)

Le ministre des Pêches d'alors était absolument radieux lorsqu'il a annoncé le 15 octobre 1970:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots cet après-midi sur l'établissement d'un nouveau ministère de l'environnement, mais je tiens, tout d'abord, à préciser que la surveillance de l'environnement au Canada constitue le plus grand défi que nous ayons à relever au cours des années 70. C'est un défi plus sérieux encore que le chômage, plus sérieux aussi que l'inflation. C'est un problème encore plus grave que les pensions, la piraterie aérienne ou le FLQ. Pour bien des Canadiens, c'est un défi plus grand que tous nos problèmes financiers et sociaux réunis.

Telle était la déclaration du premier de nos ministres de l'Environnement, il y a eu exactement six ans de cela la semaine dernière. Depuis lors, c'est la dégringolade. En 1972, on a à peine mentionné cette question en passant. En 1973, on y a fait allusion brièvement dans le discours du trône. En 1974, tout ce qu'on en a dit, c'est qu'on chercherait à relever l'environnement dans nos villes. En septembre 1974, on passait par une sorte de crise obsessionnelle de l'environnement. Le discours du trône consacrait à ce sujet deux longues phrases.

Enfin, s'il fallait encore prouver que le gouvernement se désintéresse entièrement du ministère de l'Environnement, il suffirait de rappeler que quatre ministres ont occupé ce poste en 24 mois. Outre les ministres de l'Environnement, ce qui change dans le gouvernement, c'est la politique économique. Par conséquent, on ne sera guère surpris de l'absence d'une orientation, après une telle succession de ministres.

C'est d'autant plus tragique que le ministère de l'Environnement semblait avoir été créé, en 1970, dans un climat de responsabilité, de prise de conscience et même d'optimisme. Pour la première fois, nous semblions reconnaître l'interaction des effets de la pollution de l'eau, de l'air et du sol. Pour la première fois, nous semblions comprendre l'importance à donner à l'environnement dans la planification des programmes gouvernementaux.

Le premier ministre a déclaré le 9 octobre 1970 que le nouveau ministère avait été créé afin de, et je cite:

. . . confier à un seul ministre les principales activités du gouvernement quant à la qualité de l'environnement en général, et à la pollution en particulier.

Il y a six ans, les Canadiens pensaient que nous étions sur la bonne voie et le gouvernement se préoccupait d'ailleurs de ce problème. Ce n'est pas pour moi un motif de contentement que de dire que la création du ministère de l'environnement n'était rien de plus que le fruit d'un autre rêve du premier ministre ou, pour être peut-être plus exact, le fruit de sa réaction devant la situation des années 1960 quand les questions écologiques étaient à la mode, quand elles touchaient les sensibilités. Parfois même, au cours des années soixante, ces réactions étaient exagérées, principalement dans le cas des jeunes personnes et de certains «extrémistes» de groupes communautaires qui trouvaient là l'occasion de lutter pour une cause pratique et parfois temporaire, qui en profitaient pour se lancer dans des activités qui plaisaient aux media et aux hommes politiques. Je ne dis pas cela méchamment car c'est grâce à leur idéalisme, à leur enthousiasme et à leur énergie que le mouvement écologique actuel a pu voir le jour. Toutefois, la situation n'est plus la même dix ans plus tard et le gouvernement, avec de grands soupirs de soulagement, se dit: «Dieu merci, il n'est plus besoin de se préoccuper de l'environnement».

Le gouvernement actuel ne s'est pas rendu compte que les problèmes concernant l'environnement n'ont pas disparu. En fait, en dix courtes années, ils sont arrivés à un point de maturité remarquable. Les groupes communautaires, au lieu de pêcher de vieilles godasses dans les rivières, collaborent avec les chercheurs de nos universités. De nouveaux instituts des sciences de l'environnement ont été créés. Les contestataires des années 1960 préparent maintenant des bandes vidéo à caractère éducatif et ils travaillent en silence mais efficacement avec les enfants de nos écoles, avec les clubs sociaux, etc.

Les manifestations contre la pollution ont été remplacées par des séminaires nationaux et internationaux sur les questions écologiques. Ceux qui manifestaient contre la pollution se chargent maintenant des questions de planification, et je les en félicite. Permettez-moi de donner deux exemples.

Dans ma circonscription de Perth-Wilmot, un groupe de protection de l'environnement composé d'étudiants de la Northwestern Secondary School s'intéresse aux problèmes que poserait la construction de nouvelles lignes de transmission d'électricité et de nouvelles autoroutes.

Au niveau national, je vous donnerai l'exemple de la Fédération canadienne de la faune qui, il y a dix ans, alors qu'elle ne comptait que deux personnes, s'attachait à envoyer des lettres de protestation et des mémoires aux représentants élus. Aujourd'hui, le personnel de recherche de cette fédération, au niveau national seulement, se compose de huit personnes dont un biologiste, un spécialiste des questions écologiques et un économiste, tous détenteurs de diplômes universitaires élevés. En outre, elle compte un nombre impressionnant de chercheurs et s'occupe maintenant du processus de planification de l'environnement. Elle peut contester des rapports scientifiques professionnels sur des sujets aussi difficiles que le pipe-line de la vallée du MacKenzie et le barrage de la Garrison.

Il est tragique que le gouvernement actuel n'ait pas mûri au même rythme que ceux qu'il prétend représenter.

Je pourrais mentionner que ce ministère doit s'occuper des problèmes de l'environnement. Ils comprennent entres autres, mais non par ordre de priorité, les forages pétroliers au large des côtes, la navigation et le transport de cargaisons dangereuses, la protection de l'environnement du Nord, la protection de la couche d'ozone et d'autres problèmes reliés à l'atmosphère, les problèmes de la qualité et de la quantité de l'eau et la destruction des déchets nucléaires. Les rapports du ministère avec les autres organismes de l'État, comme d'autres ministères et d'autres gouvernements, posent aussi des défis.

Dans le cas des forages au large des côtes, par exemple, l'Énergie, les Mines et les Ressources sont responsables des régions au sud du 60e parallèle, les Affaires indiennes et du Nord canadien sont responsables au nord du 60e, les gouvernements provinciaux sont probablement responsables à moins de trois ou douze milles de nos côtes, et le gouvernement fédéral est responsable au-delà de ces limites.

Les conflits et les problèmes dans ses rapports avec les gouvernements provinciaux sont illimités. Au niveau fédéral, nous avons peut-être assumé trop de responsabilités pour des raisons historiques qui n'existent plus. Il faudrait certes que ce ministère ait le temps et les ressources pour décider si d'autres gouvernements, surtout les gouvernements provinciaux, devraient intervenir davantage ou voudraient peut-être en fait jouer un rôle plus vital dans les questions touchant l'environnement.

Il y a une autre question. Aucun ministère ne pourrait se réjouir davantage de la politique de la liberté d'information que le ministère de l'Environnement. Je le félicite du rapport sur la mer de Beaufort qu'il a communiqué aux municipalités concernées. Il serait tout à l'honneur de ce ministère de poursuivre cette politique sans y être obligé par la mesure envisagée.

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, il y a un défi à relever au niveau des difficultés d'accorder ce qui a été essentiellement des approches individuelles aux problèmes de ressources aux principaux objectifs de l'environnement et d'adapter ces objectifs aux priorités nationales.

Je dis au nouveau ministre que son ministère ne doit pas nécessairement être un ministère totalement intégré et homogène. Certains changements de structure que je constate ne sont pas sains, selon moi, et ne donnent rien de bon. Au lieu de chercher à faire de son ministère un tout parfaitement homogène et intégré, il pourrait peut-être se renseigner . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Jarvis: Il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA LOI SUR LES BANQUES—LA PROBABILITÉ D'UN AMENDEMENT FACILITANT LA NOMINATION DE FEMMES À LA DIRECTION

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps dont je dispose, je veux démontrer au député de Vancouver Kingsway (Mme Holt) que je vais improviser mon discours et que je ne me servirai ni de miroirs ni de lunettes. Je vais essayer de faire ressortir un point qui l'intéressera assurément beaucoup. C'est-à-dire la question que

j'ai posée le 15 octobre au ministre des Finances (M. Macdonald) concernant la possibilité de faciliter la nomination des femmes à la direction des banques à charte au Canada. Je vois que mon amie est restée à sa place et qu'elle me donnera un appui moral effectif, à la suite de la question que j'ai posée et de la démarche que j'ai faite auprès du ministre des Finances.

Dans sa réponse, le ministre a dit d'une manière positive mais plutôt générale qu'il envisagerait de modifier la loi sur les banques afin de faciliter l'élection de femmes comme administrateurs de nos banques à charte. Il a également mentionné le fait que les amendements pourraient également faciliter la nomination comme administrateur de banque de personnes appartenant à d'autres couches de la population.

Je vois que le secrétaire parlementaire remplace le ministre. Je tiens à attirer son attention sur certains renseignements qu'il possède peut-être déjà et auxquels j'ai fait allusion dans ma question.

Le Conseil consultatif sur la situation de la femme et l'Association des banquiers canadiens ont commandité une étude qui a été préparée par Marianne Bossen et qui est intitulée «Employment in Chartered Banks:1969-1975». En 1975, 122,572 hommes et femmes étaient employés dans des succursales des banques à charte du Canada. Sur ce nombre 72 p. 100 des employés étaient des femmes. D'après le rapport de Marianne Bossen, la situation des femmes dans le domaine bancaire s'est améliorée depuis 1969, à la fois du point de vue de la quantité et de la qualité à cause surtout de l'expansion rapide, ces dernières années, de ce secteur d'activité.

● (2200)

D'après cette étude, certaines banques ont adopté des politiques plus éclairées, et le nombre de postes à tous les niveaux de responsabilité confiés à des femmes a augmenté. Quoiqu'il en soit, cette étude fait remarquer qu'en 1975 pas une femme ne gagnait plus de $30,000 par an, contre 442 hommes; on ne comptait que trois femmes gagnant plus de $20,000, pour 1,279 hommes; 32 p. 100 des femmes employées gagnaient de $6,000 à $6,900 alors que 73 p. 100 d'entre elles gagnaient moins de $8,000.

Je soulignerai aussi à l'intention de la Chambre les chiffres suivants: en octobre 1976, on compte six femmes détenant un poste de direction dans des banques à charte, sur un total de 220 hommes remplissant les fonctions de directeurs dans les cinq grandes banques à charte du Canada.

Mon collègue, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather), qui est le porte-parole de notre parti en ce qui concerne la situation de la femme, a proposé cette session un bill d'initiative parlementaire visant à abroger le paragraphe 2 de l'article 18 de la loi sur les banques, ce qui supprimerait ainsi l'obligation où sont tenus les futurs directeurs de banque de détenir un nombre de titres extrêmement élevé et coûteux, pour être considéré comme candidat. Car c'est là le cœur du problème. L'annulation de ce paragraphe démocratiserait la direction des banques à charte et je crois que ce n'est pas trop demander au gouvernement que de le prier instamment d'apporter la modification nécessaire à la loi. Le gouvernement constaterait que tous les partis d'opposition sont prêts à disposer rapidement de cette mesure.

J'espère que le ministre et le gouvernement n'attendront pas l'étude du Livre blanc sur les banques et l'examen long et fastidieux des réformes à apporter à la loi sur la banque, à présent que la période de dix ans est échue. Je vois que le secrétaire parlementaire est prêt à se lever et à nous annoncer que cet amendement sera présenté au cours de la session présente. Enfin, j'espère que ce sera le cas.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Merci, monsieur l'Orateur. Les instances favorables au bill dont parle le député ne proviennent pas uniquement de l'autre côté de la Chambre. Je suis heureux de pouvoir lui dire que des démarches semblables ont été faites de ce côté-ci ainsi que par des personnalités chargées de nous conseiller sur la condition féminine.

La promotion de la femme est l'un des premiers objectifs du gouvernement, comme il a déjà été amplement démontré. Les lois injustes envers la femme ont été modifiées. On a proposé un code des droits de l'homme donnant aux femmes un droit de recours lorsqu'elles sont victimes d'injustice dans des domaines où le gouvernement fédéral peut exercer son autorité. Quant aux chiffres déplorables que nous a communiqués le député, au sujet des banques, je suis heureux de lui rappeler que, les banques étant du ressort fédéral, le code des droits de l'homme s'appliquera aux banques. J'espère qu'il sera adopté rapidement.

Par contre je ne suis pas fier de dire à la Chambre qu'en 1970, l'année où la commission royale sur la situation de la femme a publié ses recommandations, il n'y avait qu'une seule femme appartenant à la catégorie SX dans la Fonction publique. Mais elles sont au nombre de 30 aujourd'hui. C'est là le résultat de mesures positives visant à donner aux femmes leur juste chance. En ce qui concerne les nominations faites par arrêté en conseil, les femmes ont également commencé à obtenir la considération qu'exige la plus élémentaire justice.

Le gouvernement a également mené une active campagne afin de transformer chez la population les attitudes qui contribuaient pour beaucoup à paralyser l'ascension sociale des femmes. On peut juger du progrès réalisé dans l'évolution des attitudes de la population par le tollé authentique et vigoureux qu'ont provoqué les attitudes antédiluviennes de certains banquiers conservateurs. Il faut cependant reconnaître aux banquiers le mérite d'avoir eu tôt fait de comprendre les désavantages qu'il y aurait à écarter les candidatures éventuelles de la moitié de notre population à la direction des banques. Le peuple canadien n'acceptera tout simplement aucune justification à l'absence des femmes des conseils d'administration des banques.

Le Livre blanc sur la législation en matière bancaire propose des titres précis d'éligibilité à la direction des banques en conformité avec la loi générale sur les sociétés, qui permettraient d'obvier à la nécessité pour les directeurs d'une banque d'y avoir des intérêts financiers considérables et directs. Cela devrait contribuer à ouvrir la porte des conseils d'administration à bon nombre de femmes compétentes qui ne peuvent actuellement pas y être éligibles. Ainsi que l'a dit le ministre à la Chambre, nous sommes disposés à étudier la question dès que nous serons saisis du projet de loi.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA RÉCIPROCITÉ DES PENSIONS ENTRE LE CANADA ET CERTAINS PAYS—L'ÉTAT DES POURPARLERS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'interviens ce soir parce que je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante à une question que j'ai posée aujourd'hui au sujet

des modifications apportées au bill sur la sécurité de la vieillesse proposé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous voulez dire hier.

M. McKinnon: Je voulais dire hier. J'aimerais rappeler brièvement les antécédents de ce bill. Le 14 avril, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a annoncé son intention de présenter une mesure qui permettrait la réciprocité des pensions entre le Canada et certains pays de l'Europe de l'Ouest y compris le Royaume-Uni. Le 13 octobre, dès l'ouverture de la session, mon ami le député de Hamilton-Ouest a demandé au ministre quant il entendait présenter le bill traitant entre autres choses, de la résidence et des accords de réciprocité concernant les titulaires d'une pension outremer. La réponse qu'il a donnée, croyez-le ou non, se lit comme suit à la page 19 du hansard:

Le projet de loi est en train d'être rédigé et j'espère être en mesure au cours des mois qui viennent de le déposer à la Chambre en vue de la première lecture.

Voilà les paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 13 octobre, presque exactement les mêmes qu'il a prononcées le 14 avril quand il s'est vanté qu'il allait présenter le bill dans les prochains mois.

C'est pour cela que j'ai posé plus tard ma question à propos du bill et que j'ai abordé ce sujet dans mon discours du 15 octobre; j'ai alors signalé qu'au dire du ministre, il avait discuté du projet avec ses collègues, sauf erreur, à la dernière conférence fédérale-provinciale tenue en juin et qu'aucune objection au projet n'avait été soulevée ni à la conférence de juin, ni ultérieurement. Il a poursuivi en disant qu'en conséquence nous pourrions, selon lui, entreprendre l'étude de ce projet en toute confiance.

A mesure que le temps passe et que la situation se détériore, non seulement le ministre n'est pas prêt à présenter le bill, mais il parle d'ordonner une étude du projet. C'est là un très grave problème, monsieur l'Orateur. Si on examine les deux maux que sont l'inflation et la dévaluation, surtout en ce qui concerne les personnes de Grande-Bretagne qui sont venues s'établir ici il y a quelques années, on peut constater à quelle situation désespérée elles font face aujourd'hui.

J'ai fait faire des recherches là-dessus aujourd'hui et j'aimerais signaler le fait suivant. Un couple qui serait arrivé au Canada en 1965 avec une pension mensuelle de 100 livres sterling aurait touché un chèque de $301. Le coût de la vie d'élevait à 80 selon l'indice des prix à la consommation. Aujourd'hui, le même chèque de pension vaudrait $161, soit à peine la moitié de sa valeur en 1965, et le coût de la vie à la même échelle est passé de 80 à 150. Cela signifie que le couple en question ne pourrait acheter que le tiers de ce qu'il aurait pu acheter il y a 11 ans.

Pourquoi ces personnes méritent-elles un sort pareil? Elles sont, selon nous, le pivot de notre société, elles ont économisé pour souscrire à un régime de pension qui leur permettrait de vivre confortablement leur vieillesse. Que leur avons-nous fait? Nous leur avons pris le deux-tiers de la valeur de leur pension.

● (2210)

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) et moi-même adressons des lettres au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce propos depuis que nous siégeons à la Chambre mais nous n'avons reçu en réponse qu'atermoiements et faux-fuyants. D'abord, il a reproché aux Britanniques de ne pas rendre leurs pensions payables en argent canadien. Le député d'Esquimalt-Saanich et moi-même avons tous les deux écrit au gouvernement britannique et demandé ce qui accrochait. On nous a répondu que le gouvernement canadien se faisait tirer l'oreille.

Je reviens en arrière pour signaler ce qui s'est passé en quatre ans depuis que nous sommes devenus députés. Il y a quatre ans, ce couple imaginaire avait un revenu de $263 par mois alors que sa nourriture lui coûtait $106. En quatre ans seulement, leurs rentes ont été réduites de $263 à $161 par mois alors que le coût de la nourriture est monté de $106 à $150. La hausse du coût des denrées alimentaires a été de 50 p. 100 environ tandis que leur pension a été diminuée d'un tiers à peu près. Il leur est absolument impossible de joindre les deux bouts.

Le ministre m'a répondu le 14 avril. J'ai cru qu'il allait présenter cette mesure, comme il disait, dans quelques mois. Nous avons eu quelques mois de vacances d'été, et c'eut été la chose la plus simple du monde de préparer le bill. Voici maintenant que le ministre nous dit qu'on est en train de le rédiger. Je croyais qu'on était déjà en train de le rédiger le 14 avril dernier. Lorsque mes commettants m'ont interrogé, je leur ai répondu que j'avais confiance dans le ministre et que le bill serait probablement présenté le jour même de notre retour à la Chambre. Au lieu de cela, le gouvernement a passé l'été à rédiger la loi sur les lieux et monuments historiques. Voilà apparemment ce dont se préoccupe le gouvernement, et non pas des Canadiens âgés ou de ceux qui tentent de subsister au moyen de pensions réduites de moitié, à un moment où le prix de la nourriture a augmenté de 50 p. 100.

Apparemment, le gouvernement s'intéresse beaucoup au projet de loi sur les lieux et monuments historiques qui a été lu aujourd'hui pour la première fois, alors que le projet de loi sur les pensions est encore sur le métier, au dire du ministre, et il espère pouvoir le présenter à la Chambre en vue de la première lecture dans quelques mois.

Le secrétaire parlementaire peut-il donner à ces personnes l'espoir que cette année, peut-être même avant Noël, elles pourront toucher une pension d'un montant équivalent à celui dont elles bénéficiaient quand elles sont venues dans notre pays il y a dix ans?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Victoria (M. McKinnon) d'avoir soulevé cette question. Je pense que nous partageons tous le désir de mettre fin à cette anomalie. Je ne pense pas pouvoir lui donner l'assurance que cela aura été fait avant Noël, mais je puis certes l'assurer que cela se fera d'ici quelques mois, peut-être peu après Noël.

En annonçant le 14 juillet dernier l'intention du gouvernement de modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, le ministre a laissé entendre que ces modifications auraient notamment pour effet d'accroître pour le Canada la possibilité de contracter des accords internationaux en matière de sécurité sociale. Dans son état actuel, la loi ne prévoit pas la conclusion d'accords internationaux; or, les nombreux pays qui se sont dits intéressés à contracter des accords de réciprocité en matière de sécurité sociale avec le Canada ont tous insisté pour que ces accords englobent le programme de sécurité de la

vieillesse tout comme le Régime de pensions du Canada. C'est ce qui a compliqué toute l'affaire.

C'est donc dire que la négociation de ces accords ne peut-être entreprise avant que le Parlement ait adopté le projet de loi tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'ajouterais que, dans leur ensemble, les propositions des autres pays, du moins jusqu'ici, couvrent toute la gamme des avantages sociaux tels qu'on les entend en Europe. Vu le contexte canadien, les accords internationaux pourraient donc viser des programmes qui relèvent des provinces tels les régimes d'accidents du travail, d'hospitalisation et de frais médicaux. Les députés se réjouiront donc d'apprendre que la rédaction des modifications à apporter à la loi en cause et les consultations fédérales-provinciales et interministérielles nécessaires ont déjà beaucoup progressé.

Plusieurs députés, oralement et par écrit, ont demandé de leur donner une idée des pays qui voudront vraisemblablement participer à ces négociations. Nous serions portés à négocier d'abord avec les pays qui pressent le Canada de la faire: le Royaume-Uni, l'Italie et les États-Unis, car le plus grand nombre d'éventuels bénéficiaires, aujourd'hui au Canada, serait visé par des ententes avec ces pays.

La France pourrait aussi être du nombre, car elle a exprimé un certain intérêt dans ce sens. J'aimerais souligner, cependant, comme le ministre l'a fait à la Chambre le 14 avril, que le gouvernement est disposé à conclure, avec le temps, des ententes avec tous les pays intéressés lorsqu'il ira de l'intérêt du Canada et de ses habitants. Pour terminer, j'espère que ce bill sera présenté et adopté par la Chambre dans les prochains mois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi pas la semaine prochaine?

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES POURPARLERS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, c'est beau de voir deux ministériels à la chambre ce soir. J'aimerais parler de la mort malheureuse et tragique de 13 marins à environ 60 milles au large de la côte sud-est de Terre-Neuve et de la lenteur de la réaction au signal de détresse lancé par le navire à moteur Gabriella; c'est ce qui a suscité la question que j'ai posée hier avec mon collègue le député de Saint-Jean-Est. Après les nombreuses instances que nous avons faites au cours de la session précédente, nous insistons de nouveau pour que l'on renforce nos moyens de recherche et de sauvetage aériens et surtout pour que l'on affecte une partie des effectifs à la province de Terre-Neuve.

Le ministre nous donne les mêmes réponses depuis trop longtemps. Le 5 décembre 1975, le ministre me disait dans une lettre que l'on avait fini de revoir le programme national de recherche et de sauvetage, que l'on était en train de préparer les documents de mise en application nécessaires, avec la collaboration du ministère de la Défense nationale et que le nouveau programme pourrait être présenté au cabinet en avril 1976, après avoir été approuvé par lui-même et par son collègue le ministre de la Défense nationale.

Puis, en avril dernier, le communiqué du ministre mentionnait qu'un groupe d'étude sur la garde côtière canadienne avait étudié la politique nationale de recherche et de sauvetage et que la politique révisée devrait pouvoir être présentée au cabinet vers le milieu de l'année 1976. Mais nous sommes déjà à la fin octobre, l'hiver est bientôt là, et aucun progrès n'a été fait alors que les incidents de l'année dernière risquent de se répéter.

Je sais que l'application d'un ordre d'opération coordonné requiert une étude sérieuse. Je sais aussi qu'il faudra dépenser énormément d'argent tant pour le matériel que pour la main-d'œuvre si nous voulons accroître nos forces. Mais j'affirme que rien n'empêche de déployer une partie des forces dont nous disposons plus près des lieux. Malgré la réponse du ministre, à savoir que les services de la garde côtière ne pouvaient pas être partout à la fois dans l'attente d'un accident, ce qui serait impossible, quand on voit qu'il a fallu presque cinq heures pour que le continent intervienne lors du dernier incident et de tragédies semblables l'année dernière, il semble qu'on devrait songer à stationner des hélicoptères à Terre-Neuve.

Si l'on songe que des vies humaines sont en jeu, même si l'on peut dire qu'il ne serait pas avantageux d'avoir un service de recherche et de sauvetage aérien à Terre-Neuve, il vaudrait la peine d'essayer pendant au moins un an pour voir quels en seraient les résultats. Il vaudrait certainement la peine de stationner un équipage dans le centre-ouest et à l'est de Terre-Neuve si cela permet de sauver des vies humaines. Dans son communiqué je remarque que le ministre a déclaré:

> Il est devenu évident que malgré les ressources, les installations et les services de coordination supplémentaires instaurés au cours des années, l'organisation de recherche et de sauvetage maritime n'est plus suffisante.

J'espère que le ministre en discutera avec son collègue, le ministre chargé de la Défense nationale.

● (2220)

Le temps à ma disposition ne me permet pas d'approfondir la question de la capacité de sauvetage en mer de la garde côtière, mais je m'intéresse à un article du communiqué selon lequel le projet de création d'une garde côtière auxiliaire volontaire recevrait une attention immédiate et que les lignes directrices concernant la réalisation de cette initiative seraient dévoilées cet été. Nous sommes maintenant en octobre et nous n'avons jamais entendu parler des lignes directrices concernant cette initiative.

J'aimerais faire une suggestion au secrétaire parlementaire pour qu'il la transmette à son ministre. Je crois qu'elle mérite d'être examinée et qu'elle aura sa place dans la planification.

Terre-Neuve comme telle se prête aux métiers de la mer et je propose au ministre de songer à établir une annexe au collège de la garde côtière pour former nos jeunes à des carrières dans la garde côtière afin de compléter l'école permanente qui sera créée et, encore plus important, de fournir des emplois conformément au programme de création d'emplois qui doit être annoncé. Des installations plus que satisfaisantes sont disponibles—elles ont été laissées à la province par l'aviation américaine—ainsi que des classes plus que convenables de même que toute l'infrastructure nécessaire. J'ai compris, après avoir vérifié auprès de l'agent de dotation en personnel du collège de la garde côtière, qu'ils avaient reçu beaucoup plus de demandes qu'il n'y avait de postes vacants.

J'espère que le ministre tiendra compte de cette suggestion visant à accroître l'effectif de la garde côtière et que j'obtiendrai une réponse favorable à ma proposition pour qu'on dépose immédiatement le rapport du groupe de travail établi par la garde côtière canadienne. J'espère également qu'on étudiera dans les plus brefs délais la possibilité de déployer les effectifs de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve afin d'assurer que toutes les précautions seront prises pour corriger la situation et que des mesures seront adoptées en vue d'empêcher les accidents à l'avenir.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour commencer, j'aimerais dire combien j'apprécie de pouvoir répondre ce soir aux observations du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Ce premier têtete-à-tête de fin de soirée de la session sera suivi, j'en suis sûr, de bien d'autres au cours des mois à venir.

En réponse à la question soulevée par le député d'en face, j'aimerais, monsieur l'Orateur, répéter bien clairement la réponse donnée deux fois déjà depuis le début de la présente session par le ministre des Transports (M. Lang), la première fois en réponse à une question qui lui a été posée le lundi 18 octobre à la Chambre par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et la seconde, hier, en réponse au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Le ministre a dit très explicitement qu'une annonce serait faite sous peu concernent la garde côtière canadienne et les services de recherche et de sauvetage.

Il faut bien se rendre compte qu'en raison des décisions d'ordre fiscal qui sont prises et de la nécessité d'améliorer le matériel et son emplacement, le député doit, tout comme nous, attendre la déclaration qui nous a été promise.

En ce qui concerne le détachement des équipes de recherche et de sauvetage, je veux encore une fois donner la même assurance que le ministre des Transports, à savoir que nous comptons détacher nos équipes de recherche et de sauvetage là où elles sont susceptibles d'être le plus utiles.

En terminant, j'aimerais remercier le député d'avoir soulevé la question et je veux lui assurer que le gouvernement donnera toute l'attention voulue à sa suggestion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'Eldorado nucléaire Limitée a acheté des options à Warman près de Saskatoon en Saskatchewan pour y construire une raffinerie d'uranium et vu la discrétion dont entourent ce projet le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan et le gouvernement libéral du Canada, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de déposer immédiatement tous les documents concernant l'établissement d'une raffinerie d'uranium en Saskatchewan, notamment les accords conclus avec la province, les études relatives aux effets sur le milieu et la documentation sur l'exploitation et le fonctionement de la raffinerie projetée.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'ADJUDICATION DE CONTRATS AUX CHANTIERS MARITIMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'un affaire urgente. Étant donné que de nombreux chantiers de construction navale en Colombie-Britannique ont mis à pied 90 p. 100 de leurs effectifs faute de contrats, cette industrie étant dans la situation financière la plus précaire qu'elle ait connue depuis la grande dépression; étant donné également que la zone économique de 200 milles entrera en vigueur le 1er janvier 1977, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au ministre des Approvisionnements et Services et au ministre suppléant de la Défense nationale de présenter à la Chambre d'ici une quinzaine des propositions de construction de navires pour le compte de la défense et pour le programme de recherche et de sauvetage dans la nouvelle zone économique et d'accorder des contrats fermes de construction navale au moins avant le 1er janvier 1977.

M. l'Orateur: Les dispositions de l'article 43 du Règlement requièrent le consentement unanime de la Chambre pour qu'une telle motion soit présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'INSTANCES DE LA PART DU GOUVERNEMENT POUR LA LIBÉRATION DE SHARON BETHUNE INCARCÉRÉE AU BRÉSIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary Nord): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser a déjà été soulevée par le député de Burnaby-Richmond-Delta. Conformément à l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion urgente. Étant donné que Mlle Bethune, fille de M. Ray Bethune, débardeur, est incarcérée au Mexique depuis le mois de février et que son père a versé $18,000 environ pour que sa cause soit entendue ou qu'on la libère, je propose:

Que le ministère des Affaires extérieures, après discussion avec le ministère de la Justice et par le truchement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, proteste vigoureusement auprès du gouvernement mexicain et exige que l'on ouvre immédiatement le procès de Mlle Bethune, et que, si elle est déclarée innocente, on la libère immédiatement de la prison où elle est incarcérée dans des conditions déplorables et soumise à des indignités semblables à celles qu'ont subies et que subissent encore d'autres Canadiens aux mains de la justice mexicaine.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement cette motion ne peut être présentée que si la Chambre y consent à l'unanimité. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Aux termes de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion sur une question urgente. Étant donné que la Commission de contrôle de l'énergie atomique ne procède pas à une étude complète et constante des risques possibles de contamination radioactive pour les résidents d'Elliot Lake et d'autres localités au Canada, que la Commission n'a pas diffusé les résultats des tests qu'elle a effectués récemment, et qu'elle met ainsi, par sa négligence, la vie d'êtres humains en péril, je propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de constituer une commission judiciaire spéciale pour enquêter sur l'activité et la compétence de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.

M. l'Orateur: Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES CRITIQUES DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL CONTRE LES PRATIQUES COMPTABLES DU GOUVERNEMENT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du président du Conseil du Trésor: c'est au sujet d'encore une autre série de critiques très précises que l'Auditeur général paraît sans cesse devoir formuler à l'égard des pratiques de gestion et de contrôle financiers du gouvernement. A propos donc des dernières révélations contenues dans les Comptes publics du Canada, volume I, relatives aux pratiques comptables du gouvernement, je voudrais savoir de l'honorable représentant s'il donnera à la Chambre une explication détaillée de la façon d'agir du gouvernement que l'Auditeur général vient de condamner, notamment la pratique contestable d'inclure dans sa comptabilité les prêts non recouvrables aux sociétés de la Couronne et aux États étrangers de manière à exagérer la santé de la situation financière du gouvernement, ce qui équivaut dans l'ensemble à truquer les comptes de 7 milliards de dollars, induisant ainsi en erreur le Parlement et le peuple canadien?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Dans son emportement, le député a exagéré l'affaire; je crois que dans le fond, il s'en rend compte. Les prêts accordés aux Chemins de fer nationaux du Canada, au Conseil des ports nationaux et à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent constituent des investissements en installations de moyens de production fixes qui sont d'une grande importance. Ils contribuent certes à améliorer de façon tangible les installations de transport au Canada. Pour chacun de ces cas, on espérait que l'amélioration de ces installations ferait accroître le rendement économique, ce qui aiderait à rembourser la dette. De toute façon, ces prêts ont atteint leur principal but. Personne ne peut le nier. Il fallait que nous offrions des ports où il en manquait. La nouvelle voie maritime était nécessaire et elle a été profitable au pays. Je crois que personne ne niera l'importance de maintenir et d'accroître les services du CN.

Les questions soulevées par l'Auditeur général l'ont déjà été dans d'autres rapports élaborés par son bureau et, en conséquence, elles avaient fait l'objet des études des comptes du Canada effectuées par le Conseil du Trésor. A la suite de ces études, notamment de celle qu'a faite le comité des comptes publics, on a élaboré des programmes visant à concilier ces comptes et ces prêts.

L'Auditeur général parle aussi des prêts consentis à la Commission d'assurance-chômage qui est une question tout à fait différente. Ce n'est pas la même catégorie de prêts que les autres parce que le remboursement est effectué au cours de l'année suivante. Ces problèmes de comptabilité existent donc depuis fort longtemps, monsieur l'Orateur, et ce sont des problèmes qui ne se prêtent pas à des solutions faciles et simplistes.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne vais certainement pas mettre en doute les avis professionnels et l'opinion de l'Auditeur général. Je trouve qu'il y a déjà matière à réflexion du fait que l'Auditeur général a jugé bon de parler de ces pratiques douteuses dans son rapport. Il ressort clairement des remarques du ministre que . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je saurais gré au député de bien vouloir en venir au fait.

M. Mazankowski: Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur l'Orateur. Étant donné les assertions de l'Auditeur général et la réponse du président du Conseil du Trésor confirment que les pratiques comptables de ce pays sont hors de contrôle et qu'elles sapent indubitablement l'autorité du Parlement et faussent le profil financier de ce gouvernement . . .

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: . . . puis-je demander au président du Conseil du Trésor si maintenant il entend intervenir personnellement pour suivre la mise en œuvre des recommandations que l'Auditeur général a exposées dans son dernier rapport et pourrait-il également nous préciser ce qu'il advient de ces recommandations? En effet, il ressort clairement des renseignements que nous avons et de ceux qui figurent dans le rapport que ces recommandations ne sont pas suivies conformément à la promesse faite par le président du Conseil et, également, par l'ancien président du Conseil du Trésor. Le ministre s'engage-t-il à mettre un peu d'ordre dans le fouillis laissé par son prédécesseur et le prédécesseur de son prédécesseur.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu l'autre jour à l'essentiel de la question du député en déclarant que, bien sûr, nous prenons vraiment au sérieux les recommandations et même les critiques de l'auditeur général. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer et les méthodes et les services de contrôle et de gestion des finances. Je me charge de cette tâche et lui accorde la plus haute priorité. En temps opportun, nous informerons la Chambre des mesures qui seront prises pour remédier à la situation sur tous les fronts.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celles de mon collègue de Vegreville et elle s'adresse au même ministre. Comme celui-ci vient de le reconnaître, ces assertions ne sont pas nouvelles. Le comité des comptes publics signalait ces problèmes dans son rapport. Le ministre admettrait-il alors qu'il n'est guère utile de discuter à la Chambre de choses comme de téléviser les séances du Parlement, de réformer le système des comités et de renforcer le Parlement si les comptes laissent à désirer au point où le Parlement n'exerce aucun contrôle sur les dépenses?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, même si j'admets sans peine que bien des améliorations s'imposent, je doute qu'il soit utile d'exagérer grossièrement comme le député tente de le faire en ce moment.

LES MESURES DE REDRESSEMENT DES MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUÉES PAR L'AUDITEUR GÉNÉRAL

M. J. R. Ellis (Hastings): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dans le discours du trône, on a promis que le gouvernement fournirait à l'Auditeur général du Canada «les moyens de mieux accomplir sa mission»; à moins que je n'exagère, le président du Conseil du Trésor fera-t-il connaître à la Chambre toutes les mesures, y compris les mesures législatives nécessaires, qu'il prend pour mettre un terme à ces pratiques désordonnées? Assurément, il faut donner à la Chambre une réponse immédiate et exacte à cette accusation de gaspillage de 7 milliards de dollars.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le bill qui accroîtra les moyens d'action de l'auditeur général et lui donnera plus d'indépendance sera certainement présenté à la Chambre très bientôt. Le gaspillage de 7 milliards de dollars auquel le député fait allusion mérite vraiment une analyse plus approfondie que celle qu'on en a faite jusqu'ici; il faut proposer des mesures concrètes.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE MOTIF DE L'ABSENCE DE DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉDUCTION DU CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme le chômage au Canada est loin d'être une nouveauté puisqu'il se situe au-delà de 7 p. 100 depuis 18 mois, et que, selon des observateurs indépendants, il atteindra en moyenne 7.6 pour 100 en 1977 et plus de 9 p. 100 cet hiver, le premier ministre suppléant expliquerait-il pourquoi le cabinet n'a pu présenter pendant l'été une proposition qui aurait pu être appliquée cet automne afin de réduire le taux de chômage durant les mois difficiles de l'hiver prochain?

● (1120)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je conseille au député de lire l'excellente déclaration que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a faite hier soir à la Chambre; il y a exposé les grandes lignes de la stratégie du gouvernement dans le domaine de l'emploi.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, c'est bien parce que j'ai étudié très soigneusement le discours auquel le ministre fait allusion que j'ai posé la question. J'aimerais maintenant poser une question au ministre qui a fait ce discours hier à la Chambre. Au début de son exposé, il s'engage pieusement, au nom du gouvernement, à atteindre le plein emploi, mais lorsque nous en arrivons aux détails, au milieu du discours, nous constatons qu'aucun programme nouveau ne sera mis en application avant la prochaine année financière; aussi, peut-il nous dire en sa qualité de nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'il assume convenablement ses responsibilités envers les Canadiens en adoptant les mêmes vieilles attitudes indolentes de son prédécesseur?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je recommande vivement au député de lire l'introduction de mon discours, dans laquelle j'ai fait l'éloge de mon prédécesseur en termes chaleureux pour le nombre considérable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: . . . pour le nombre considérable de mesures innovatrices adoptées pendant son mandat à la tête de ce ministère. Il me vient à l'esprit, monsieur l'Orateur, un chiffre concernant le Programme d'initiatives locales; il s'agit de 93,000 emplois qui ont été créés au cours d'un hiver très rude grâce à un programme qui n'avait pas été présenté par le NPD, mais qui s'inscrivait dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Mon prédécesseur a pris quantité d'autres initiatives qui tenaient compte des difficultés du chômage, sans pour cela, il faut l'espérer, aggraver l'inflation, comme le parti du député semble le prôner presque quotidiennement.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre sait bien que si les chômeurs prenaient tous les emplois considérés comme disponibles au Canada, il resterait quand même plus de 600,000 Canadiens en quête d'un emploi; aussi je trouve qu'il n'y a pas de quoi féliciter son prédécesseur. Je voudrais demander au ministre s'il croit vraiment ce qu'il a affirmé dans son discours, comme quoi «au début des années 1980», nous allons être à cours de main-d'œuvre au Canada? Le ministre parle-t-il sérieusement quand il dit cela et peut-il expliquer à la Chambre ce qui le lui faire croire? Peut-il aussi nous expliquer quelle consolation cela peut apporter aux 700,000 Canadiens et plus aujourd'hui en quête d'un emploi.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je le répète, j'ignore si le député était ici hier soir, mais il a évidemment mal interprété mes propos. J'ai dit que nous nous préoccupions davantage des problèmes immédiats du chômage et j'ai signalé qu'au début des années 1980, il y aurait probablement une pénurie de travailleurs plutôt que d'emplois. J'ai signalé également qu'il n'y avait pas suffisamment d'emplois disponibles; de là la double portée de la politique, soit d'aider les chômeurs, surtout les jeunes à acquérir la compétence voulue pour remplir les emplois existants mais, dans l'intervalle, nous devons adopter une autre solution c'est-à-dire créer directement des emplois dans les régions du pays où le chômage est général et où des projets communautaires devraient être exécutés afin de pouvoir leur venir en aide.

Questions orales

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR L'ÉTUDE RELATIVE AU GAZODUC DES ÎLES MELVILLE ET DU ROI CHRISTIAN

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que le gouvernement fédéral est le principal actionnaire de *Panarctic Oil Company*, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'étude du tracé pour la construction d'un gazoduc, originant des puits des Îles Melville et du Roi Christian en Arctique vers l'Est du Canada, est terminée et s'il entend présenter un rapport sur les activités de cette société en rapport avec le gaz naturel?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le travail n'est pas encore terminé. Il est encore en voie d'exécution. Il y a beaucoup de travail à faire à la conduite principale et la conduite d'amenée des puits reliée à la conduite principale.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander à l'honorable ministre, étant donné qu'il y a, à ma connaissance, deux projets de tracés de gazoduc: l'un, à l'ouest de la baie James ou de la baie d'Hudson et l'autre, à l'est de la baie d'Hudson, qui est dans la province de Québec, s'il a reçu des instances de la part du gouvernement de Québec, afin que ce dernier tracé qui doit desservir l'Est du Canada d'abord passe du côté de la province de Québec?

[*Traduction*]

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers et transmettrai le résultat de mes recherches au député.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, j'adresserai ma question à son suppléant. Le mardi 19 octobre, le ministre des Travaux publics m'a répondu qu'il devait recevoir un rapport de ses fonctionnaires au sujet du complexe Les Terrasses de la Chaudière. Peut-il déposer ce rapport maintenant ou faire une déclaration à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je vais informer mon collègue de la question posée par l'honorable député et je suis certain qu'il la prendra en considération. Comme l'honorable député le sait, ce genre de rapport est soumis à certaines restrictions. Cependant, si ces restrictions n'entrent pas en ligne de compte, il sera probablement déposé à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre suppléant de sa réponse. Quand il parlera au ministre, voudra-t-il lui signaler que 16 jours se sont écoulés depuis que celui-ci a exigé un rapport, et lui demander s'il n'admet pas que les contribuables canadiens aient droit à une enquête complète et ouverte sur ce contrat ainsi que sur les négociations et les circonstances qui ont entouré la signature du contrat?

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, je vais porter les remarques de l'honorable député à l'attention de mon collègue.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION DE SHARON BETHUNE DANS UNE PRISON MEXICAINE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES MESURES PRISES POUR L'OBTENTION DE SA LIBÉRATION

M. Eldon M. Wolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai aujourd'hui, conformément à l'article 43 du Règlement, présenté une motion concernant une question que le député de Burnaby-Richmond-Delta a déjà posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que je voudrais maintenant lui réitérer: quelles mesures a-t-il prises en faveur de Sharon Lynn Bethune, incarcérée depuis longtemps au Mexique dans des conditions déplorables et inhumaines et qui y est toujours détenue bien que son père ait versé environ $18,000 de cautionnement dans le vain espoir d'obtenir sa mise en liberté?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur L'Orateur, je donnerai au député tous les renseignements dont je dispose quoiqu'il se rende compte, j'en suis sûr, qu'il serait malavisé de faire trop de bruit autour de cette affaire.

Le fait est que l'avocat de la jeune femme nous avait informés au début de la semaine qu'elle serait mise en liberté dans deux ou trois jours. L'avocat a par la suite prévenu notre ambassade qu'on l'avait en fait mal renseigné et que le juge avait décidé d'attendre jusqu'au début de la semaine prochaine afin de pouvoir examiner la question. Les assurances les plus récentes que l'on nous ait faites veulent que l'affaire soit prise en délibéré dès la semaine prochaine, et l'on peut présumer qu'une fois que les autorités se seront prononcées sur ce cas et que M^lle^ Bethune aura été mise en liberté, elle pourra rentrer immédiatement au Canada. Nous prenons toutes les mesures qu'il nous est possible de prendre en faisant des instances auprès des autorités et en apportant toute l'aide possible à l'intéressée, mais le député comprendra sans doute que cela doive se faire dans le respect des lois et des usages du pays en cause.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il s'agit ici d'un des nombreux cas de Canadiens détenus dans les prisons de ce pays—et j'avais déjà porté à l'attention de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures une affaire à l'égard de laquelle son action avait été très précieuse—je me demande si on ne pourrait pas soulever toute cette question auprès des autorités de sorte que les personnes accusées de délits puissent au moins être traduites devant les tribunaux en attendant que leurs causes soient renvoyées à plus tard. Il me semble que là-bas l'on soit présumé coupable jusqu'à ce que l'on réussisse à prouver son innocence, mais qu'on n'ait jamais la possibilité de comparaître devant les tribunaux pour y prouver son innocence.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dès le début, la question se pose de savoir si le genre d'initiative dont parle le député sera ou non utile pour les parties qui sont présentement engagées dans une très déplorable impasse. Je ne puis que répéter, et j'en appelle à la compréhension du député, que nous prenons toutes les mesures qui au meilleur de notre connaissance devraient pouvoir servir les intérêts de cette citoyenne canadienne.

* * *

● (1130)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EMPLACEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE LA DÉFENSE—LE MOTIF DU RETARD DE LA MISE EN CHANTIER

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale, mais en son absence, je la poserai au secrétaire parlementaire de la Défense nationale. L'ancien ministre de la Défense, le député de Winnipeg-Sud, a annoncé en 1974 que le laboratoire de recherches de la Défense à Suffield, en Alberta, serait déménagé dans la région de Tuxedo, à Winnipeg. A cette époque, le ministre a également annoncé que la construction des locaux débuterait en 1975. Jusqu'ici on s'est contenté d'acheter le terrain pour le laboratoire. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il peut nous mettre au courant et nous dire si le centre de recherche de la Défense sera déménagé de l'Alberta à Winnipeg.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député pour avoir eu la courtoisie de m'avertir d'avance de sa question. Je crois que le député n'a pas cité très exactement les propos de l'ancien ministre de la Défense. Dans sa déclaration, en 1974, le ministre a parlé de l'établissement d'un nouveau centre de recherches au Manitoba et de la fermeture progressive, et non pas du déménagement, du centre du Suffield. Jusqu'ici, les négociations pour l'acquisition d'un terrain à Winnipeg ont pris plus de temps que prévu, mais elles sont en voie d'aboutir et j'ai le plaisir d'informer le député que le nouveau centre de recherches du Manitoba sera construit dans sa circonscription.

Des voix: C'est une honte.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En fait, la lenteur des négociations a quelque peu retardé la fermeture progressive du centre de recherches de la Défense de Suffield, si bien que le calendrier initial ne sera pas respecté.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATION À LA DISPOSITION RELATIVE AUX PENSIONS DES VEUVES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Saint-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. On a présenté hier un bill tendant à modifier la loi sur les pensions, bill qui prévoit seulement certaines nominations au Conseil de révision des pensions. A ce sujet, j'aimerais que le ministre nous dise quand il présentera une mesure modificative de la loi sur les pensions afin d'inclure les veuves d'anciens combattants qui reçoivent 48 p. 100 au maximum, car leur nombre est élevé.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire, à titre de réponse à la première partie de la question, que le bill présenté hier constitue à mon avis une mesure très importante. Un tel bill était devenu nécessaire compte tenu de la tâche qui nous attendra certainement dans un proche avenir.

En ce qui concerne les modifications à la loi sur les pensions qui nous permettraient de traiter de façon différente la question des pensions des veuves, le député se rappellera peut-être que cette année nous avons donné la priorité aux prisonniers de guerre, chose que j'ai été très heureux de faire en une période d'austérité. Cette mesure a nécessité une augmentation de 10 millions de dollars de notre budget. Nous étudions la question des pensions des veuves d'anciens combattants. Toutefois, je ne puis donner au député la date précise de la présentation des mesures modificatives.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, la loi est injuste par le fait qu'elle stipule que la veuve d'un ancien combattant qui recevait 48 p. 100 pourra bénéficier d'une pension complète de veuve alors qu'une autre dont le mari recevait 1 p. 100 de moins, soit 47 p. 100, n'obtiendra rien. Il me semble que cette injustice devrait être corrigée aussitôt que possible par le biais d'une simple modification à la loi. Le ministre voudrait-il examiner cette question, étant donné que l'inflation actuelle provoque de graves difficultés pour les veuves d'anciens combattants?

M. MacDonald (Cardigan): Oui, monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement cette question. Nous ne manquerons pas d'en tenir compte quand nous réexaminerons la loi.

Questions orales

LES QUESTIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA PRESSE CANADIENNE—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Peut-il nous rendre compte de la réunion qu'il a eue avec la direction de la Presse canadienne et nous dire si l'on se rapproche d'un règlement satisfaisant, auquel le personnel a droit, je pense?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai rencontré ce matin les représentants de cette agence. Je pense que cette réunion a été relativement fructueuse. Il a été convenu à ma suggestion de détacher le sous-ministre du Travail, M. Tom Eberlee, pour qu'il agisse comme médiateur dans la recherche d'un règlement. Cela a donné un certain caractère d'urgence à l'affaire. J'ai rencontré officieusement certains chefs de la Guilde à l'extérieur du Parlement et leur ai fait connaître ce résultat de la réunion. Ils m'en ont paru assez satisfaits. Je prévois donc que les parties vont bientôt se rencontrer sous l'égide du médiateur spécial, M. Tom Eberlee, et j'espère qu'elles pourront s'entendre sur des conditions raisonnables.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA DATE DE LA VENUE À LA CONNAISSANCE DE LA COMMISSION DE LA SITUATION CONCERNANT LA RADIOACTIVITÉ À ELLIOT LAKE—L'ABSENCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES HABITANTS

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire depuis combien de temps la Commission de contrôle de l'énergie atomique savait que dans certaines maisons d'Elliot Lake il y avait des concentrations inadmissibles de radon et que huit maisons au moins étaient construites sur des déchets radioactifs, et pourquoi aussi on n'a pas informé les habitants et pris les mesures qui s'imposaient?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'enquête relative à Elliot Lake remonte à plusieurs mois et même au début de l'année. A cette époque, le ministère ontarien de la Santé a fait un grand nombre de lectures, spécialement dans les écoles et les bâtiments publics, et je suis heureux de dire qu'elles se sont révélées négatives. D'autres ont été effectuées depuis lors, et jusqu'à tout récemment, à des maisons d'Elliot Lake. Encore une fois elles se sont généralement révélées négatives. Il y a peu de temps qu'on a été attiré par cette bande particulière de quartzite, et l'on fait actuellement des relevés sur les maisons qui s'y trouvent. Je puis assurer au député et à ses commettants, et plus spécialement aux commettants du député d'Algoma, que la CCEA va ouvrir un bureau au début de novembre. Je pense qu'il y aura trois équipes chargées des reconnaissances et des relevés à chacune des maisons de la bande de quartzite, et à d'autres s'il en est besoin.

[M. MacDonald (Cardigan).]

Je prie tous les citoyens d'Elliot Lake de participer à cette campagne et d'assister la Commission de contrôle de l'énergie atomique dans cette tâche importante.

DEMANDE DE SUSPENSION DE LA CONSTRUCTION À ELLIOT LAKE EN RAISON DE LA RADIOACTIVITÉ

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): J'ai du mal à croire que la question ait surgi du jour au lendemain. Je pense plutôt qu'elle résulte de la négligence de la Commission et d'une surveillance insuffisante de la région d'Elliot Lake ces 20 dernières années.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Il y a à peine deux semaines, la municipalité d'Elliot Lake a donné son accord pour l'installation d'un parc réservé à des maisons mobiles sur un terrain pouvant être contaminé. Dans ces conditions, le ministre peut-il assurer à la Chambre que l'on suspendra tout projet d'habitation tant que la CCEA n'aura pas vérifié si des radiations dangereuses se dégagent du terrain?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je puis assurer au député que la CCEA et la municipalité ont déjà discuté de ces nouvelles installations. On envisage de prendre des mesures et notamment certains changements dans la planification.

* * *

LE BILINGUISME

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉCOLES D'OTTAWA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Elle est inspirée par le discours du trône et par les allusions que le ministre a faites à la Chambre hier au sujet de la formation linguistique des jeunes et de l'enseignement d'une langue seconde, notamment dans les quatre commissions scolaires d'Ottawa. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'expansion des mesures d'aide financières au titre de ces programmes spéciaux qui se sont avérés très profitables pour cette région?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je comprends la préoccupation de l'honorable représentant à ce sujet. Malheureusement, nous n'avons pas encore reçu de demande pour financer ces projets méritoires. Les commissions scolaires devraient, si elles ne l'ont pas déjà fait, se mettre en rapport avec le gouvernement provincial et j'espère qu'il nous fera suivre ces requêtes.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je remercie le ministre de sa réponse. Ces commissions étudient en réalité un programme pilote d'enseignement qui pourrait être appliqué dans d'autres régions du Canada, car dans la région de l'Outaouais la pression est beaucoup plus grande, par suite de la concentration des fonctionnaires. A ce sujet, le ministre pourrait-il s'entretenir avec le ministre provincial de l'éducation afin que les commissions soient informées du montant, de la date et méthodes de financement qui seront adoptés et des intentions précises du gouvernement à cet égard?

● (1140)

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans mon discours à la Chambre hier, ce programme a obtenu des résultats extrêmement positifs et par conséquent, je m'engage avec plaisir à veiller à ce que cette communication ait lieu, si ce n'est déjà fait, pour voir quel genre de réaction nous pouvons attendre du gouvernement provincial.

* * *

LES PORTS

LES SOURCES DU FINANCEMENT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LA NOUVELLE POLITIQUE—L'OPPOSITION DES PROVINCES À LA NOUVELLE POLITIQUE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait désireux de collaborer avec le ministre des Transports à l'application de la nouvelle politique portuaire. Le ministre nous a dit que cette politique résulte des dispositions d'une loi actuelle et je me demande d'où viennent les fonds, étant donné qu'aucun financement n'a été accordé au groupe d'étude.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère étudient actuellement le rapport du groupe de travail et la politique portuaire approuvée. Ils travaillent de la façon habituelle au moyen de la procédure courante afin d'assurer l'application des parties de la nouvelle politique portuaire qui peuvent l'être avant même que la loi ne soit adoptée. Il faudrait que je sache de quelles dépenses le député veut parler afin de lui répondre de façon précise sur les sources du financement.

M. Fairweather: D'après mes renseignements, les premiers ministres provinciaux s'opposent à la nouvelle politique portuaire; or, le discours du trône dit en termes ronflants que nous pouvons être certains que la consultation servira au gouvernement à exposer aux intéressés son évaluation des principaux problèmes que nous devons régler ensemble—quelle façon admirable de manier la langue anglaise! Dans ces conditions, je me demande si ces belles promesses se concrétiseront dans la politique du ministre.

M. Lang: C'est déjà fait, dans le cas qui nous intéresse et nous avons tenu de longues consultations avec les municipalités, les autorités portuaires et les usagers des installations portuaires. Quant aux objections formulées par les provinces, il me semble qu'elles portaient sur un seul et même point: les autorités portuaires que nous proposions seraient composées de diverses personnes nommées représentant pleinement les municipalités intéressées mais exemptes d'une représentation provinciale directe. C'est à nous de prendre la décision, ce qui est normal, à mon sens, mais ce n'est apparemmemt pas l'avis des provinces.

Les provinces seront autorisées et invitées à participer aux activités des comités consultatifs régionaux, et il y aura évidemment des entretiens suivis entre les commissions portuaires et les autorités provinciales aussi bien que fédérales. J'estime cependant qu'il vaudrait mieux que des représentants provinciaux ne fassent pas partie des commissions portuaires. Celles-ci, quel que soit leur mode de nomination, doivent représenter ceux qui son directement intéressés dans un port, et non pas représenter comme tels les divers paliers de gouvernement, ce qui serait à mon avis regrettable. J'estime donc qu'on aurait tort en l'occurrence d'accorder trop de poids aux objections des provinces. En fait, le plein consentement des municipalités est très souvent présent.

M. Fairweather: J'aimerais poser une dernière question supplémentaire. Dans le cas d'une province comme le Nouveau-Brunswick, sans doute le ministre conviendra-t-il qu'ayant versé beaucoup d'argent—des millions et des millions de dollars—pour assumer des charges que le gouvernement fédéral aurait dû lui-même assumer, le Nouveau-Brunswick a partant un intérêt manifeste dans la commission portuaire de la ville de Saint-Jean.

M. Lang: Les gouvernements fédéral et provincial ont évidemment des intérêts dans le port de Saint-Jean et continueront à conclure de temps à autre des accords avec ces autorités portuaires, lorsqu'il sera question par exemple d'une construction qui ne saurait être réalisée sans l'aide financière directe des provinces et du gouvernement fédéral, comme ce fut le cas auparavant, mais sans doute le député comprendra-t-il que nous voulons y établir une commission portuaire de façon que les citoyens qui sont les plus expérimentés et qui connaissent le mieux la région puissent en faire partie, en même temps qu'ils comprennent et défendent les intérêts de la province et collaborent avec celle-ci. Je ne comprends pas pourquoi le député tient tant à ce que la province soit directement représentée au sein de cette commission. Je ne vois pas non plus pourquoi le gouvernement fédéral devrait y être représenté. Le gouvernement fédéral choisira tout simplement ces personnes de première valeur pour gérer les affaires du port.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA POSSIBILITÉ DU DÉMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable et éminent président du Conseil du Trésor. On entend dire un peu partout que le Conseil du Trésor songe à déménager une partie importante du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Aussi, peut-il dire quand ce déménagement se fera, et surtout, si nous pouvons compter qu'il aura lieu avant le 8 novembre?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est chargé de la mise en application des projets de décentralisation dans l'avenir immédiat. Je m'engage à lui communiquer la question afin qu'il puisse y répondre lorsqu'il sera à la Chambre.

Questions orales

LES AÉROPORTS

L'INSUFFISANCE DE L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL AUX AÉROPORTS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. F. A. Philbrook (Halton): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 5 septembre, un de mes collègues médecin à Oakville, le Dr Terry Riley, a été appelé à soigner un pilote d'Air Canada qui avait eu une crise cardiaque à l'aéroport international de Toronto et il a constaté que l'équipement médical était insuffisant pour des urgences comme celle-là. J'ai moi aussi vécu cette expérience récemment. En outre, il y aurait eu 18 décès attribuables à des infarctus l'an dernier. Le ministre peut-il nous promettre qu'il analysera la situation avec sérieux et qu'il veillera à l'améliorer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, assûrément. Le ministre des Transports, en collaboration avec celui de la Santé nationale et du Bien-être social, a établi de nouvelles normes plus rigoureuses en ce qui concerne les installations et l'équipement aux aéroports internationaux, et nous sommes en train de prendre des mesures afin d'installer l'équipement aux endroits les plus appropriés.

Bien sûr, nous aurons des entretiens suivis pour déterminer le genre d'installations à fournir et l'ampleur de ces installations dans divers endroits des aéroports; je ferai certainement bon accueil aux opinions des médecins—certains nous en ont déjà fait parvenir—afin de nous aider à mettre la dernière main à notre politique en matière d'équipement médical.

* * *

LES JOURS FÉRIÉS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT LE JOUR DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Ma question porte sur le sujet d'une journée du Patrimoine canadien, qui figurait dans le Bill C-208 de la dernière session. Étant donné qu'on nous a dit que ce projet de loi n'avait pas été adopté durant la dernière session, c'était notamment parce que le secrétaire d'État avait l'intention de présenter un projet de loi global sur les congés, y compris un jour du Patrimoine canadien, ce projet de loi est-il en cours de rédaction et sera-t-il bientôt présenté à cette Chambre?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce bill sera-t-il présenté à la Chambre assez tôt pour pouvoir célébrer cette fête en février 1977, comme on en a fait la promesse aux employés des chemins de fer et à d'autres travailleurs?

M. Roberts: J'aimerais que ce soit le cas, mais je ne puis rien promettre.

[M. Andras.]

LES COMMUNICATIONS

L'AFFRONT APPAREMMENT FAIT AUX ÉTATS-UNIS PAR LA PROCLAMATION DU BILL C-58

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné qu'une rencontre était prévue pour le 6 octobre avec les fonctionnaires américains de la FCC pour étudier les répercussions du bill C-58, pourquoi le ministre a-t-il préféré proclamer les articles pertinents seulement deux semaines avant la tenue des négociations? N'était-ce pas un affront délibéré de la part des fonctionnaires canadiens de forcer M. Boyle, président du CRTC, à se retirer à la dernière minute?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le bill a été proclamé parce que le moment était venu de le faire.

Des voix: Bravo!

Mme Sauvé: J'avais fait les démarches nécessaires pour savoir si les stations canadiennes disposeraient du temps d'antenne nécessaire. Cependant, le député devrait savoir que ces rencontres avec la FCC avaient pour but de discuter d'autres questions que le bill C-58. Les Canadiens ne discutent pas de la proclamation, et encore moins de la présentation d'un bill avec leurs homologues américains. Ils légifèrent pour répondre à leurs propres besoins, et ce n'était pas du tout faire un affront aux Américains.

Des voix: Bravo!

L'INSUFFISANCE DE TEMPS D'ANTENNE À LA DISPOSITION DES ANNONCEURS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Il est intéressant d'entendre le ministre dire que la télévision canadienne met suffisamment de temps d'antenne à la disposition des annonceurs canadiens. Toutefois, le 12 août dernier, le comité mixte de la radiodiffusion de l'Association canadienne des annonceurs inc. et de l'Institut de la publicité canadienne, ceux-là mêmes que le bill C-58 était censer aider en principe, a écrit au ministre pour lui dire notamment que puisqu'il importait d'agir sans tarder, ils étaient prêts à assister à cette réunion dans les prochains jours. Le ministre n'a même pas accusé réception de la lettre, et encore moins rencontré ces personnes. N'est-il pas vrai que cette industrie et les clients qu'elle représente ne disposent pas de suffisamment de temps d'antenne à la télévision canadienne?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): J'ai ordonné une enquête complète sur le temps d'antenne disponible dans les stations canadiennes. J'ai demandé à tous les intéressés de m'écrire. Je n'ai pas tenu de réunion à ce sujet, mais j'ai lu toutes les réponses que m'ont fait parvenir les annonceurs intéressés et les stations canadiennes. J'ai conclu que les réseaux canadiens disposaient de suffisamment de temps d'antenne, et c'est pourquoi j'ai décidé de proclamer le bill.

● (1150)

LES TRANSPORTS

L'EMPLOI D'ARCHITECTES NAVALS ÉTRANGERS POUR LES DEVIS DE NOUVEAUX TRAVERSIERS DESTINÉS À LA CÔTE EST

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Sait-il qu'on étudie la possibilité d'adjuger un contrat à un bureau d'architectes et de concepteurs navals, à l'étranger, si ce n'est déjà fait, pour dresser les devis de navires devant remplacer les traversiers en service sur la côte est comme l'*Abegweit*, ainsi que de navires affrétés d'une entreprise suédoise, qui assureraient le service de traversiers avec Terre-Neuve?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous étudions les questions relatives aux devis. Je vais revoir les déclarations qui ont été faites au sujet de ces installations et je fournirai les renseignements au député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne sait-il pas que le contrat des concepteurs canadiens qui avaient travaillé à ce projet a été annulé après quoi on s'est tourné vers l'étranger? Je me demande pourquoi le cabinet encouragerait des concepteurs étrangers, alors que des Canadiens peuvent faire le travail. Il détruit une industrie canadienne.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je pense que le député saute à la mauvaise conclusion. Le fait d'avoir mis fin à certains stades de l'étude ne veut pas dire que le travail a été confié à quelqu'un d'autre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais le contrat leur a été retiré.

M. Lang: C'est exact, mais il n'a pas nécessairement été accordé à quelqu'un d'autre. Cela montre plutôt qu'il faudra peut-être plus de temps pour étudier les besoins exacts et l'opportunité de dépenser les sommes en cause. Il s'agira de grosses dépenses, et nous étudions donc la question plus à fond.

* * *

L'AGRICULTURE

LES RUMEURS D'ABANDON EN FAVEUR DES INSTITUTIONS PRIVÉES DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES AGRICULTEURS

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Qu'est-ce que son ministère a l'intention de faire au sujet d'un rapport quelque peu douteux, rédigé en partie par le ministère de l'Agriculture et recommandant que le gouverneur fédéral cesse de financer des programmes comme la Société du crédit agricole et que les agriculteurs s'adressent uniquement aux institutions de prêt du secteur privé pour obtenir leur financement à long terme?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de donner suite à un tel rapport, si vraiment il existe.

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que ce rapport existe et je pense qu'il a été rédigé en partie par un consultant américain. Le gouvernement songe-t-il donc à modifier ses programmes de prêts aux exploitants agricoles?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous disposons de l'un des meilleurs programmes de prêts au monde et nous n'avons pas l'intention de le modifier.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

L'ATTITUDE DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES CANDIDATS SÉPARATISTES

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question d'intérêt national à l'honorable sécrétaire d'État.

Pourrait-il dire à la Chambre, de même qu'à tous les vrais Canadiens, s'il a l'intention d'intervenir sans délai auprès de la sacro-sainte Société Radio-Canada, pour connaître l'attitude que cette dernière entend adopter à l'issue de la croisade qu'entreprend aujourd'hui M^me^ Lise Payette, pour détruire le Canada, à titre de candidate séparatiste dans la campagne électorale actuellement en cours au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je comprends la grande préoccupation du député et l'intérêt qu'il porte à cette question, mais je me demande s'il est sérieux quand il me demande de prendre des mesures en vue d'empêcher les journalistes, les commentateurs ou les animateurs au service de Radio-Canada, de se lancer dans la vie politique. Je suppose que ce n'est pas ce qu'il me demande de faire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MESURES ENVISAGÉES À LA SUITE DU JUGEMENT DANS LE CAS RUDNICKI—DEMANDE DE REMBAUCHAGE DE L'EMPLOYÉ

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que j'ai posée au premier ministre il y a une semaine, mais je m'adresse cette fois-ci au ministre de la Justice. Suite au jugement rendu par un juge de la Cour suprême de l'Ontario qui remet en question la conduite et la crédibilité du ministre, de même que celles d'un haut fonctionnaire, amicalement appelé ici le député du «capital commercial», le ministre est-il prêt à nous annoncer aujourd'hui une mesure disciplinaire qu'il aurait envisagée par suite de ce jugement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je me demande à quel jugement songe le député.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que le ministre sait très bien que je veux parler du jugement qui blâme le gouvernement pour le renvoi injustifié d'un certain Walter Rudnicki, une affaire dans laquelle le ministre a été mêlé de près. Le gouvernement songe-t-il à rembaucher M. Rudnicki et à réparer ses torts compte tenu des observations qui figurent dans le jugement?

M. Basford: Le gouvernement du Canada s'est soumis à ce jugement. La question du rembauchage ne me concerne pas; elle concerne le ministre qui est responsable de la Commission de la Fonction publique du Canada.

M. Fairweather: C'est aussi une question d'honneur et de moralité.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN SASKATCHEWAN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la Saskatchewan Economic Development Corporation a maintenant acquis au nom de l'Eldorado des options dans la région de Warman près de Saskatoon en Saskatchewan pour l'établissement d'une raffinerie d'uranium, le ministre acceptera-t-il, dans l'esprit de franchise mentionné dans le discours du trône, de déposer tous les documents concernant l'établissement de cette raffinerie en Saskatchewan au lieu de garder le secret à ce sujet comme si nous étions en temps de guerre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a eu des discussions préliminaires entre l'Eldorado et la province de Saskatchewan. Je ne suis pas certain que les discussions sont assez avancées pour qu'il soit utile de déposer des documents quelconques. Je puis garantir au député que, le moment venu, je serai heureux de le faire, à condition toutefois que nous ayons l'approbation de la Saskatchewan.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES NOUVEAUX MINISTRES—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE DÉCLARATIONS EN CONFORMITÉ DES DIRECTIVES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné que depuis le remaniement ministériel il y a cinq semaines, aucun des sept nouveaux ministres n'a déposé de déclaration de conflit d'intérêts au dossier public du greffier, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement fait preuve d'autant de négligence quand il s'agit d'exiger que les nouveaux ministres se conforment aux directives pourtant assez élastiques qui s'appliquent aux ministres du cabinet?

[M. Oberle.]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce sujet. J'imagine qu'il faut quelque temps avant que les nouveaux et les anciens ministres prennent les mesures nécessaires pour se conformer aux lignes directrices. Je garantis au député que tous les ministres sont obligés de s'y conformer.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PERSPECTIVES D'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DES POULETS À GRILLER—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme le gouvernement a annoncé qu'il envisage de tenir des audiences partout au Canada relativement à la création d'une commission de commercialisation des poulets à griller, et comme le ministre est responsable à la fois de la consommation et des corporations, est-il en faveur du principe ou de la politique visant à créer une telle commission de commercialisation des poulets à griller?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, cette question devrait plutôt être adressée au ministre de l'Agriculture.

Une voix: Il n'en sait rien.

M. Abbott: Le Conseil de commercialisation des produits de ferme doit tenir de telles audiences de par son mandat. Cette politique ne vient pas d'être arrêtée; elle a été mise au point il y a quelque temps déjà. La tenue d'audiences ne signifie pas nécessairement qu'une commission de commercialisation des poulets à griller sera créée. Elles doivent plutôt permettre de déterminer s'il convient ou non de l'établir.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PERSPECTIVES D'ÉTABLISSEMENT D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DES POULETS À GRILLER—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Le ministre est-il maintenant en faveur de créer de telles commissions de commercialisation des poulets à griller et le gouvernement favorise-t-il actuellement la création de telles commissions?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, certains gouvernements provinciaux et des associations provinciales de producteurs ont demandé au Conseil de commercialisation des produits de ferme de tenir des audiences. Celui-ci se conforme ainsi à la loi approuvée par le Parlement actuel et ne peut faire autrement. Il ne peut refuser de tenir ces audiences et c'est ce qu'il fait à l'heure actuelle. Soit dit en passant, le chef d'une association de consommateurs a indiqué que le prix des poulets à griller avait augmenté de 100 p. 100 au cours des quatre dernières années. Selon nos chiffres, cette augmentation serait plutôt de l'ordre de 13½ p. 100 depuis trois ans et demi.

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES CONTRE LES COUPABLES DE PRISES D'OTAGES

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, une question au solliciteur général. Compte-t-on prendre des mesures contre les détenus qui ont participé à la récente prise d'otages au pénitencier de New Westminster, en Colombie-Britannique?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On les enverra à William Head.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question avec le procureur général de Colombie-Britannique de qui relève la justice criminelle dans cette province. On me dit que des accusations ont été portées contre sept des détenus impliqués dans la bagarre qui s'est déroulée au pénitencier de la Colombie-Britannique.

● (1200)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Non satisfait de la réponse du ministre des Transports, je demande la permission de poursuivre cette discussion à 10 heures.

M. l'Orateur: Selon l'usage, je conseille au député de déposer sa demande sur le Bureau de la manière habituelle.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA PÉTITION DE CERTAINS ENSEIGNANTS DE SUDBURY DEMANDANT L'ABROGATION DE LA LOI

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau le premier rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Nickel Belt et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Commission de lutte contre l'inflation

LES RELATIONS OUVRIÈRES

DÉPÔT DU MÉMORANDUM DE RÈGLEMENT ENTRE L'AEM ET L'AID

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le document que je dépose est un mémorandum de règlement entre l'Association des employeurs maritimes et la Section 269 de l'Association internationale des débardeurs dont il sera question dans un bill que je vais présenter.

Comme le savent les députés, monsieur l'Orateur, il n'a pas été possible d'en arriver à un règlement en ce qui concerne la grève qui paralyse depuis déjà longtemps le port de Halifax. Le Parlement doit donc légiférer à cet égard. Étant donné le caractère urgent de l'affaire, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que le bill soit étudié en comité plénier, plutôt que par un comité permanent. La Chambre acceptera peut-être aussi de poursuivre la séance jusqu'à ce que le bill reçoive la sanction royale, en suspendant s'il le faut la séance pendant un moment, si cette sanction n'a pas lieu avant l'heure normale d'ajournement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être devrions-nous passer au dépôt de bills avant d'étudier la proposition du ministre.

[*Plus tard*]

A la présentation des projets de loi, le ministre du Travail (M. Munro) a prié la Chambre de donner son consentement unanime à la présentation sans avis préalable d'un bill intitulé «Loi portant reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax». La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour qu'on présente ce bill mais en ce qui concerne les autres demandes du ministre, il vaudrait peut-être mieux consulter la Chambre durant la séance.

M. l'Orateur: J'ai demandé précisément et uniquement la permission de présenter le bill maintenant. Une fois qu'il sera présenté, mis à l'ordre du jour et discuté, la Chambre sera peut-être disposée à consentir à autre chose.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT ANNUEL

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer le premier rapport annuel de la Commission de lutte contre l'inflation établi dans les deux langues officielles.

Bills publics

LA LOI SUR LES ACTIVITÉS DU PORT D'HALIFAX

MESURE PRÉVOYANT LA REPRISE DU DÉBARDAGE

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) demande à présenter le bill C-14, tendant à pourvoir à la reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

Des voix: Plus tard aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre consent unanimement à le lire plus tard aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour procéder plus tard aujourd'hui à la deuxième lecture du bill. Sans doute nous rendrions-nous également à toutes les autres demandes du ministre du Travail (M. Munro), mais nous préférerions en décider au fur et à mesure. Étant donné l'épaisseur du document que le ministre vient de déposer, peut-être vaudrait-il mieux que la Chambre suspende ses travaux pour le déjeuner à 12 h 30 ou vers cette heure-là, de façon que les députés puissent examiner le document et réfléchir sur le discours que le ministre aura prononcé.

M. Blais: Le gouvernement est d'accord avec cette idée, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE CONCERNANT LE DÉPÔT DES BILLS PUBLICS AU *FEUILLETON*

M. l'Orateur: Sous la rubrique «dépôt de bills», la Chambre doit maintenant s'occuper des 154 bills d'initiative parlementaire qui ont été tirés au sort, selon l'usage. Je propose à la Chambre, si elle y consent et selon l'usage, que tous les bills d'initiative parlementaire soient censés avoir été présentés et lus pour la première fois, de la façon habituelle. Ils ont été tirés au sort, selon la tradition. La liste des bills déposés maintenant figurera au hansard comme s'ils avaient franchi les étapes normales. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, fondamentalement nous ne trouvons rien à redire à vos propos. Cependant, nous serions bien avisés de nous demander si les simples députés sont habilités à proposer tous les bills qui ont été présentés. Je n'interviens certes pas pour infliger à Votre Honneur le supplice d'examiner chacun des 154 bills. J'insiste sur ce point, monsieur l'Orateur. Je suis persuadé que le légiste parlementaire devrait y jeter au moins un coup d'œil, s'il ne l'a pas déjà fait. Je me demande si l'on ne trouverait pas opportun de remettre au moins à lundi prochain cet article de l'ordre du jour de sorte que les fonctionnaires du greffe et autres conseillers parlementaires puissent y jeter un coup d'œil et nous assurer que l'on ne butera pas sur des problèmes en cours de route.

M. l'Orateur: Le député soulève une objection valable. Il est d'usage que le présidence fasse une mise en garde concernant la régularité ou l'admissibilité au point de vue de la procédure. Leur dépôt est donc fait sous réserve de tous arguments qui pourraient être invoqués subséquemment sur la régularité procédurale lors de l'étude de chaque bill au particulier. Est-ce convenu et compris?

Des voix: D'accord.

* * *

BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

1re LECTURE

Bill C-201, tendant à modifier la loi sur le ministère de la Justice (rapport annuel)—M. Fortin.

Bill C-202, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-203, concernant l'exécution à l'échelle interprovinciale des ordonnances de pension alimentaire—M. Huntington.

Bill C-204, tendant à modifier la loi électorale du Canada (liste électorale permanente)—M. Reynolds.

Bill C-205, concernant la ratification par le Parlement de l'exportation des combustibles, du matériel et de la technologie nucléaires—M. Gillies.

Bill C-206, tendant à modifier la loi constituant en corporation la Banque du Canada—M. Lambert (Bellechasse).

Bill C-207, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer—M. Martin.

Bill C-208, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté)—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-209, relatif aux bruits industriels—M. Robinson.

Bill C-210, tendant à modifier le Code criminel (littérature obscène)—M. Whiteway.

Bill C-211, concernant la fête de sir John A. Macdonald—M. Macquarrie.

Bill C-212, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire—M. Rynard.

Bill C-213, tendant à modifier la loi sur la statistique—Mlle MacDonald.

Bill C-214, tendant à prévoir l'enregistrement des démarcheurs parlementaires—M. Baker (Grenville-Carleton).

Bill C-215, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (statut de parti)—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-216, concernant l'application de la convention 96 de l'Organisation internationale du travail, relative aux bureaux de placement qui perçoivent des honoraires—M. Caccia.

Bill C-217, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer—M. Schumacher.

Bill C-218, tendant à modifer le Code criminel (capacité affaiblie de conduire)—M. Ellis.

Bill C-219, tendant à réglementer le commerce—M. Saltsman.

Bill C-220, tendant à prévoir l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport)—M. Forrestall.

Bill C-221, tendant à modifier le Code criminel (enlèvement d'enfants)—M. Friesen.

Bill C-222, tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques—M. Kaplan.

Bill C-223, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (députés indépendants à la Chambre des communes)—M. Jones.

Bill C-224, concernant le divorce—M. Brewin.

Bill C-225, tendant à modifier le Code criminel (jeunes contrevenants)—M. Woolliams.

Bill C-226, tendant à modifier la loi sur les banques (qualités requises des administrateurs)—M. Fairweather.

Bill C-227, tendant à modifier le Code criminel (cruauté envers les animaux)—M. McKinnon.

Bill C-228, tendant à modifier la loi sur les normes des prestations de pension—M. Guay (Saint-Boniface).

Bill C-229, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (directives sur la représentation de la sexualité et de la violence)—M. McGrath.

Bill C-230, tendant à modifier le Code criminel (présomption fondée sur les chèques sans provision)—M. Turner.

Bill C-231, concernant le commerce des animaux exotiques—M. Watson.

Bill C-232, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail (contributions aux partis politiques)—M^me^ Holt.

Bill C-233, tendant à modifier la loi sur les langues officielles—M. Joyal.

Bill C-234, concernant l'importation des animaux exotiques familiers—M. Maine.

Bill C-235, tendant à prévoir le contrôle des formulaires dans la Fonction publique—M. Hnatyshyn.

Bill C-236, visant à protéger l'environnement canadien en instituant des procédures d'évaluation des effets, obligatoirement applicables avant la construction d'installations pouvant nuire à l'environnement—M. Wenman.

Bill C-237, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne—M. Benjamin.

Bills publics

Bill C-238, tendant à modifier le Code criminel (jours-amende)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-239, tendant à modifier le Code canadien du travail—M. Oberle.

Bill C-240, tendant à modifier le Code criminel (destruction volontaire d'anciens drapeaux)—M. Douglas (Bruce-Grey).

Bill C-241, tendant à modifier le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois *ans)*—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-242, tendant à prévoir des mesures d'urgence pour traiter de la hausse des prix—M. Lambert (Bellechasse).

Bill C-243, concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas—M. Robinson.

Bill C-244, concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-245, concernant les denrées périssables emballées—M. Reynolds.

Bill C-246, concernant la semaine nationale d'embauchage des handicapés—M. Reynolds.

Bill C-247, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité)—M. Caccia.

Bill C-248, tendant à modifier la loi électorale du Canada (personnes handicapées-vote postal)—M. Friesen.

Bill C-249, tendant à modifier le Code criminel (contrefaçon de pièces de numismatique)—M. Reynolds.

Bill C-250, tendant à modifier le Code canadien du travail (augmentation du salaire horaire minimum)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-251, tendant à modifier la loi sur l'intérêt—M. Robinson.

Bill C-252, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne (autorisation d'absence sans perte de salaire pour comparution devant le tribunal de la citoyenneté)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-253, visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence—M. Reynolds.

Bill C-254, concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-255, concernant les conditions auxquelles les fonctionnaires publics peuvent accepter un emploi après avoir quitté la fonction publique—M. Baker (Grenville-Carleton).

Bill C-256, tendant à modifier le Code criminel (contrefaçon de pièces rares de numismatique)—M. Kaplan.

Bill C-257, tendant à modifier la loi constituant en corporation la Banque du Canada—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-258, tendant à modifier la loi sur l'immigration (parents des immigrants reçus)—M. Caccia.

Bills publics

Bill C-259, tendant à prévoir la création du poste de conservateur principal d'archéologie pour le Canada—M. Watson.

Bill C-260, tendant à modifier la loi électorale du Canada—M. Forrestall.

Bill C-261, tendant à modifier la loi sur le ministère de l'Environnement (pêches)—M. McGrath.

Bill C-262, portant création du poste de conservateur de la colline du Parlement—M. Watson.

Bill C-263, concernant l'annulation d'achats effectués à l'aide de cartes de crédit—M. Reynolds.

Bill C-264, tendant à modifier le Code canadien du travail (disposition créant dix jours fériés payés)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-265, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse—M. Reynolds.

Bill C-266, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)—M. McKinnon.

Bill C-267, tendant à prévoir la création d'une commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—M. Watson.

Bill C-268, tendant à réglementer l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Robinson.

Bill C-269, tendant à protéger l'indexation des prestations versées en vertu du Régime de pensions du Canada—M. Reid.

Bill C-270, tendant à modifier le Code criminel (avortement)—M. Robinson.

Bill C-271, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail (vote de grève)—M^me^ Holt.

Bill C-272, concernant l'aéroport international d'Ottawa—M. Isabelle.

Bill C-273, tendant à modifier la loi sur les banques (réglementation de l'excédent du taux d'intérêt sur les prêts sur le taux d'intérêt sur les dettes payables par une banque)—M. Saltsman.

Bill C-274, tendant à modifier le Code criminel (droits de l'accusé)—M. Symes.

Bill C-275, tendant à modifier la loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs automatiques de protection en cas de collision)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-276, tendant à modifier la loi d'interprétation—M^me^ Holt.

Bill C-277, tendant à modifier la loi sur l'immigration—M. Fairweather.

Bill C-278, concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes—M. Grafftey.

Bill C-279, tendant à modifier la loi concernant la défense nationale—M. Huntington.

Bill C-280, tendant à modifier la loi sur le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (handicapés)—M. Reynolds.

Bill C-281, concernant le plateau continental—M. McGrath.

Bill C-282, sur le plein emploi—M. Broadbent.

[M. l'Orateur.]

Bill C-283, concernant la loi sur les révisions des limites des circonscriptions électorales (Beauharnois-Salaberry)—M. Laniel.

Bill C-284, tendant à modifier le Code criminel (prêts à taux usuraire)—M. Robinson.

Bill C-285, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (scrutins de grève)—M. Forrestall.

Bill C-286, concernant la vente de pièces pyrotechniques aux mineurs—M. McGrath.

Bill C-287, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion—M. McKenzie.

Bill C-288, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, de 1867 à 1965 (durée de la Chambre des communes)—M. Caouette (Témiscamingue).

Bill C-289, tendant à modifier le Code criminel (pièges à animaux)—M. Whiteway.

Bill C-290, tendant à établir le gouvernement de la province du Yukon et à énoncer les dispositions y relatives—M. Nielsen.

Bill C-291, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (définitions)—M. Brisco.

Bill C-292, concernant la divulgation des dossiers de solvabilité—M. McGrath.

Bill C-293, tendant à prévoir la création d'une commission chargée de conserver à l'usage du public toutes les lignes ferroviaires abandonnées au Canada—M. Watson.

Bill C-294, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada)—M. Isabelle.

Bill C-295, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (cotisations et prestations des ménagères)—M. Saltsman.

Bill C-296, tendant à prévoir l'élimination, par revision parlementaire quinquennale, des programmes et organismes fédéraux inactifs et qui font double emploi—M. Forrestall.

Bill C-297, concernant la création d'une Administration des corridors Canada-Alaska et Canada-Maine—M. Watson.

Bill C-298, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants—M. Reynolds.

Bill C-299, tendant à interdire de tuer des ours polaires au Canada—M. Reynolds.

Bill C-300, tendant à modifier le Code criminel (armes à feu à poudre noire)—M. Reynolds.

Bill C-301, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (nomination des sénateurs)—M. McKinnon.

Bill C-302, tendant à modifier la loi sur l'immigration (arriération mentale)—M. Reynolds.

Bill C-303, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu—M. Woolliams.

Bill C-304, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes (interdiction d'occuper un poste dans une société ou un parti politique)—M. McKenzie.

Bill C-305, tendant à modifier la loi sur la Cour suprême—M. Reynolds.

Bill C-306, visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence—M. Robinson.

Bill C-307, sur l'obligation de placer les drapeaux du Canada dans les deux Chambres du Parlement—M. Schumacher.

Bill C-308, tendant à modifier la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-309, concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire—M. Caccia.

Bill C-310, tendant à codifier le droit de la preuve—M. Fairweather.

Bill C-311, tendant à modifier le Code canadien du travail—M. Jelinek.

Bill C-312, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Joyal.

Bill C-313, tendant à diviser l'année civile en trois trimestres parlementaires—M. Baker (Grenville-Carleton).

Bill C-314, tendant à modifier la loi sur les commissions de port—M. Reynolds.

Bill C-315, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur—M. Jelinek.

Bill C-316, tendant à réglementer l'activité des démarcheurs parlementaires—M. Reynolds.

Bill C-317, tendant à modifier le droit pénal (peines pour certaines infractions)—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-318, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)—M. McGrath.

Bill C-319, tendant à modifier la loi électorale du Canada (congé)—M. Reynolds.

Bill C-320, tendant à rescinder le Protocole d'Accord intervenu le 28 juin 1976 entre le ministre des Transports et The Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) et The Canadian Air Line Pilots' Association (CALPA)—M. Joyal.

Bill C-321, concernant le jour du Patrimoine national—M. MacGuigan.

Bill C-322, concernant l'acquisition de biens fonds par des non-Canadiens—M. Stollery.

Bill C-323, tendant à modifier le Code criminel (pornographie)—M. Robinson.

Bill C-324, tendant à modifier le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge)—M. Reynolds.

Bill C-325, tendant à créer l'Office de conservation des côtes canadiennes—M. Watson.

Bill C-326, tendant à modifier la loi sur les enquêtes (publication des rapports)—M. Alexander.

Bill C-327, tendant à modifier le Code criminel (avortement)—M. Oberle.

Bills publics

Bill C-328, tendant à modifier le Code criminel (cruauté envers les animaux)—M. Robinson.

Bill C-329, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage—M. Oberle.

Bill C-330, tendant à modifier le Code criminel (avortement)—M. Roche.

Bill C-331, concernant l'anniversaire de la Grande Charte—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-332, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1965, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-333, tendant à modifier la loi électorale du Canada (emploi des contributions)—M. MacGuigan.

Bill C-334, tendant à proclamer jour de fête nationale le Jour du drapeau canadien—M. Haidasz.

Bill C-335, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation (justification du besoin)—M. Reynolds.

Bill C-336, ayant trait à la direction et à la gestion des ressources en eau du Canada—M. Reynolds.

Bill C-337, tendant à modifier la loi électorale du Canada (bureaux spéciaux de scrutin accessibles aux automobiles)—M. Whittaker.

Bill C-338, tendant à créer un conseil canadien de la presse—M. Scott.

Bill C-339, tendant à modifier la loi électorale du Canada (sondages d'opinion)—M. Reynolds.

Bill C-340, tendant à modifier la loi électorale du Canada (prisonniers habilités à voter)—M. MacDonald (Egmont).

Bill C-341, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées)—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

Bill C-342, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire—M. Reynolds.

Bill C-343, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire—M. Robinson.

Bill C-344, tendant à créer le poste d'Ombudsman—M. Reid.

Bill C-345, tendant à prévoir la protection des animaux domestiques pendant leur transport—M. O'Sullivan.

Bill C-346, tendant à modifier le Code criminel (intimidation d'employés)—M^me^ Holt.

Bill C-347, tendant à prévoir la tenue d'un plébiscite national sur la suppression des dispositions relatives à l'avortement que comporte le Code criminel du Canada—M. Reynolds.

Bill C-348, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés—M. Reynolds.

Bill C-349, tendant à prévoir l'établissement de l'Administration de la route Alaska-Yukon (Route de l'Alaska)—M. Oberle.

Bill C-350, tendant à modifier la loi électorale du Canada (appartenance politique)—M. Jones.

Bill C-351, tendant à modifier le Code criminel (avertissement sur les contenants de boissons alcooliques)—M. Robinson.

Bill C-352, tendant à modifier la loi sur les postes (inspection des articles suspects autorisée par mandat)—M. Robinson.

Bill C-353, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes (autonomie en matière de régie intérieure)—M. Lambert (Edmonton-Ouest).

Bill C-354, tendant à modifier la loi électorale du Canada—M. O'Sullivan.

Bill C-355, tendant à modifier le Code criminel (détention préventive)—M. Orlikow.

Bill C-356, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition)—M. Orlikow.

Bill C-357, tendant à modifier la loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes)—M. Orlikow.

Bill C-358, concernant les emplois au gouvernement du Canada qui ne sont pas du ressort de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique—M. Orlikow.

Bill C-359, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique—M. Orlikow.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre passe à l'étude d'une motion de voies et moyens tendant à modifier le Tarif des douanes.

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens, tendant à modifier le Tarif des douanes, déposée sur le bureau le mercredi 13 octobre 1976, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ACTIVITÉS DU PORT D'HALIFAX

MESURE PRÉVOYANT LA REPRISE DU DÉBARDAGE

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) propose: Que le bill C-14, tendant à pourvoir à la reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de m'avoir accordé leur consentement unanime. En qualité de ministre du Travail, c'est toujours à contrecœur que je prends le temps de la Chambre pour mettre fin à un conflit de travail. Je ne devrais pas avoir besoin de réitérer ma foi dans le régime libre de négociations collectives. Le régime des relations industrielles du Canada témoigne de notre héritage de certaines valeurs occidentales fondamentales et de notre croyance que le bien-être collectif peut être amélioré grâce à un régime libre de négociations collectives et d'un règlement positif des différends.

L'État s'est engagé à établir un cadre des droits et des responsabilités à l'intérieur duquel le patronat et les ouvriers organisés doivent entretenir leurs relations. Dans ce cadre, ce sont les parties aux négociations collectives qui ont la responsabilité de régler des différends patronaux-ouvriers. Il arrive toutefois que le gouvernement doive assumer ses responsabilités de gardien de l'économie et de défenseur de l'intérêt public. C'est le cas aujourd'hui, dans le différend qui met aux prises l'Association des employeurs maritimes et la section locale 269 de l'Association internationale des débardeurs, au port de Halifax.

● (1210)

Il faut recourir au Parlement si nous voulons mettre fin au lockout qui a provoqué la fermeture du port depuis le 8 août 1976. Le Parlement doit adopter une loi décrétant la cessation du conflit si nous voulons empêcher que le port et la ville de Halifax ne soient davantage paralysés par ces problèmes économiques qui se sont déjà repercutés dans la localité entraînant des mises à pied, des pertes de revenus et de transactions.

J'ai insisté sur le fait que le gouvernement est et qu'il demeure fidèle à notre régime de relations de travail fondé sur le principe de la négociation collective libre. C'est pourquoi il serait utile de faire un bref historique des événements qui ont abouti à l'impasse actuelle et de rappeler aux députés les efforts incroyables déployés depuis 10 mois pour essayer de résoudre le conflit.

Les parties en cause sont, d'une part, l'Association des employeurs maritimes qui agit pour le compte de ses membres qui sont les compagnies de navigation, les agents qui emploient de la main-d'œuvre, les entrepreneurs de débardage et ceux qui font la manœuvre des navires dans le port de Halifax et, d'autre part, l'Association internationale des débardeurs, section 269, représentant quelque 650 travailleurs qui ont cherché a négocier les révisions de leur convention collective dont la date d'expiration était le 31 décembre 1975.

Les parties ont négocié directement en un certain nombre d'occasions avant la date d'expiration de leur convention collective précédente. Comme ces rencontres se sont révélées infructueuses, j'ai nommé, le 2 janvier 1976, MM. C. A. Ogden et R. L. Kervin, du bureau de Halifax du ministère du Travail, agents de conciliation pour aider les parties dans leurs pourparlers. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les parties pendant les deux mois qui suivirent et les agents de conciliation produisaient leur rapport le 4 mars 1976 dans lequel ils recommandaient de passer à la prochaine étape de la procédure conciliatoire, soit de nommer un commissaire à la conciliation pour traiter des points encore en litige.

Le 17 mars dernier, j'ai donc nommé le juge Nathan Green, c.r., de Halifax, commissaire-conciliateur dans le conflit. Pendant les trois mois qui ont suivi, le juge Green a eu de longues conversations avec les parties en cause et il a présenté un rapport contenant ses recommandations sur tous les points en litige le 24 juin 1976. Le 17 juillet, l'Association des employeurs maritimes a fait savoir à mon ministère qu'elle acceptait les recommandations du rapport. Le syndicat pour sa

part a rejeté les recommandations «en partie» et réclamé la médiation à des conditions formulées par lui.

Le 13 juillet, j'ai désigné M. R. L. Kervin de notre bureau de Halifax comme médiateur, conformément à l'article 195 du Code canadien du travail et lui ai demandé d'aider les parties, sans toutefois imposer des restrictions quant aux points en litige qu'il fallait trancher par le biais de la médiation. M. Kervin a pu conclure un règlement entre les comités de négociation le 2 août, sous réserve de ratification par les membres du syndicat. Ce règlement a été rejeté par ces derniers lors d'un vote tenu le 5 août 1976. C'est à la suite de ce refus que l'Association des employeurs maritimes a décidé, le 8 août, de fermer aux débardeurs le port de Halifax entraînant ainsi l'arrêt des activités du port.

Le 17 septembre, j'ai chargé M. W. P. Kelly, sous-ministre adjoint, du service fédéral de médiation et de conciliation, d'aider les deux parties à conclure une entente. Le 20 septembre, M. Kelly, aidé de M. Kervin, a rencontré les parties pour la première fois et, le 25 septembre, les parties se sont mises d'accord et ont rédigé un protocole d'entente sous réserve de ratification. Les membres de la section locale 269 du syndicat ont rejeté l'entente négociée dans une proportion de 56 p. 100.

Étant donné que la réputation du port était en cause, sans compter les graves conséquences économiques qui suivraient sa fermeture, j'ai demandé à M. Kelly de retourner à Halifax le 4 octobre et de réexaminer la situation à la suite du rejet de l'accord négocié intervenu le 25 septembre. M. Kelly a repris ses séances de médiation en vue de trouver une formule d'entente. Le 6 octobre, moi-même et M. Kelly avons rencontré les deux parties et présenté une proposition formelle exposant les termes d'un accord.

Essentiellement, nous proposions aux deux parties d'accepter l'entente intervenue le 25 septembre sous réserve de négociations et d'arbitrage ultérieurement, au besoin, sur quatre des points en litige ayant trait à l'affectation des débardeurs. Les parties eurent jusqu'au 10 décembre pour se mettre d'accord sur ces quatre points qui font partie des modalités d'affectation et, en cas d'échec, je désignerai le juge Nathan Green comme arbitre et sa décision serait intégrée à la convention collective à compter du 1er janvier 1977.

Le 8 octobre, les membres du syndicat ont accepté cette proposition—par une faible majorité cependant—mais l'Association des employeurs maritimes l'a rejetée et a fait connaître ses propres conditions pour mettre un terme au lock-out. Cette attitude m'est apparue fort regrettable car je croyais, et je le crois toujours, que notre proposition répondait aux exigences des deux parties et surtout assurait aux employeurs la souplesse et la stabilité de main-d'œuvre qu'ils souhaitaient. J'ai donc proposé à l'Association des employeurs maritimes qu'elle réexamine avec soin les conditions de l'entente mais elle m'a répondu le 13 octobre qu'elle n'accepterait pas cette proposition comme base d'une entente.

A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, seulement deux possibilités s'offrent au gouvernement: permettre que le lock-out se poursuive dans l'espoir que les pressions économiques exercées sur les parties en cause puissent éventuellement conduire à un règlement du conflit, ou adopter une loi pour mettre fin au lock-out et faire en sorte que les activités du port reprennent tout en trouvant un moyen quelconque pour régler le conflit. Si j'ai opté pour la deuxième solution, c'est parce que depuis dix mois, tous les moyens ont été tentés en vue de régler le conflit grâce à la médiation et qu'il est maintenant évident que les effets économiques défavorables du conflit sont assez graves pour justifier l'adoption d'une mesure législative.

Bon nombre de députés sont personnellement au courant des répercussions économiques défavorables de ce conflit ouvrier. J'ai reçu de nombreuses demandes de représentants patronaux et syndicaux, y compris d'importantes compagnies de navigation, de même que de représentants élus à tous les échelons de gouvernement et de divers partis politiques me priant de hâter le règlement du conflit à cause de ses effets désastreux sur l'économie de la ville de Halifax et de la province de la Nouvelle-Écosse.

En passant, j'aimerais mentionner la bonne volonté qu'ont manifestée les députés de Halifax et l'aide qu'eux et le premier ministre suppléant (M. MacEachen) nous ont apportée en vue de régler le conflit. On a calculé que les pertes économiques s'élèvent maintenant à plus de un million de dollars par semaine et que près de 3,000 travailleurs ont été licenciés à cause du conflit. Quand j'ai remercié les députés de Halifax, j'aurais dû mentionner aussi ceux de Dartmouth.

Tous reconnaîtront que nous ne pouvons plus tolérer cette situation étant donné le tort qu'elle fait à la réputation du port. Par conséquent, la loi sur les activités du port de Halifax ordonne la reprise immédiate du débardage et des activités connexes. Les débardeurs reprendront le travail selon les termes du projet d'accord conclu le 25 septembre, exception faite de certains articles litigieux concernant les règles d'affectation. Immédiatement après l'adoption de la mesure, la section 269 de l'Association internationale des débardeurs rédigera des règles d'affectation relatives aux articles litigieux et les présentera à l'Association des employeurs maritimes pour les faire approuver. Les règles d'affectation doivent être présentées par la section 269 de l'Association internationale des débardeurs à l'Association des employeurs maritimes au plus tard le 10 décembre 1976. Si l'Association des employeurs maritimes accepte les règles d'affectation proposées, elles seront incluses dans la convention collective avec effet à compter du 1er janvier 1977 ou le plus tôt possible après cette date.

• (1220)

Si l'Association des employeurs maritimes n'est pas d'accord ou si la section 269 de l'Association internationale des débardeurs ne fait pas de proposition à l'A.E.M. à l'égard des règles d'affectation d'ici le 10 décembre, l'une des parties ou les deux peuvent m'en avertir et je nommerai un commissaire d'enquête industrielle qui prendra une décision sur les articles litigieux. En pareil cas, dans les 15 jours suivant sa nomination, le commissaire d'enquête prescrira des règles d'affectation, qui seront sans appel, lieront les deux parties et qui seront incluses dans la convention collective avec effet à compter du 1er janvier 1977 ou le plus tôt possible après cette date.

Ici, monsieur l'Orateur, je dois expliquer pourquoi le bill à l'étude diffère à deux égards des recommandations contenues dans les modalités de règlement que j'avais proposées. Il s'agit d'abord de la date à laquelle j'avais proposé que les règles d'affectation soient incluses dans la convention collective à savoir le 1er janvier 1977. Les juristes de la Couronne m'ont signalé que nous devions nous protéger contre des événements imprévisibles. Par exemple si le commissaire d'enquête industrielle tombait gravement malade, ce serait une circonstance imprévisible qui l'empêcherait de remplir ses obligations. Il est donc nécessaire d'inclure dans le bill les mots «1er janvier 1977, soit à telle date ultérieure que le ministre du Travail désigne et qu'il estime plus opportune.»

Le deuxième changement par rapport aux recommandations initiales concerne l'identité du commissaire d'enquête industrielle. Dans ma proposition approuvée par le syndicat, le commissaire chargé de se prononcer sur les quatre articles litigieux devait être le juge Nathan Green, un magistrat provincial de Halifax. Encore une fois, les juristes de la Couronne m'ont recommandé que le commissaire d'enquête ne soit pas nommé dans le bill, au cas où des circonstances imprévues l'empêcheraient d'accepter de cette fonction ou de s'en acquitter.

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire consigner au compte rendu que j'ai l'intention de nommer comme commissaire le juge Green, qui possède une grande expérience des relations de travail et qui connaît les questions en litige—après tout il a été le commissaire à la conciliation—et qui est certainement des plus qualifiés pour cette tâche. Je tiens également à assurer à tous les intéressés qu'à mon avis, la date où les règles d'affectation seront incluses dans la convention collective, qu'elles soient conformes aux propositions de la section 269 de l'approuvées par l'A.E.M. ou aux prescriptions du commissaire d'enquête industrielle sera le 1er janvier 1977 et les deux parties ont ma promesse que je veillerai à ce que ce soit effectivement cette date, sauf bien sûr en cas de circonstances imprévues comme celles dont je viens de parler.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner les efforts gigantesques faits ces dernières années pour transformer le port d'Halifax en un port efficace ouvert à l'année longue et je compte sur la collaboration étroite des employeurs comme des travailleurs, dont les intérêts dans cette affaire sont évidents, pour assurer la productivité de ce port et en garantir la position concurrentielle.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que sachant cela et devant la gravité de la situation, la chambre approuvera rapidement et sans réserve cette mesure législative.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, nul ne peut mettre en doute l'importance du port de Halifax pour les villes, la région et le pays tout entier. Comme le faisait remarquer le ministre, le port est inactif depuis plus de deux mois maintenant à la suite d'un lock-out. Bien que de façon générale il me répugne de voir le Parlement obliger des travailleurs à retourner à leur poste, ou d'autre part mettre fin à un lock-out par mesure législative, il ne fait aucun doute à mon avis que l'immobilisation du port de Halifax, si elle se poursuivait, aurait de sérieuses répercussions aux niveaux régional et national, répercussions qui justifient l'intervention du Parlement pour rouvrir le port à la navigation selon les conditions décrites par le ministre.

Je m'empresse d'ajouter que mes collègues du parti et moi-même sommes prêts à adopter ce projet de loi sans délai. Mes collègues de Halifax-East Hants (M. McCleave) et de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) voudront peut-être faire quelques remarques à l'étape du comité. Il faudra peut-être demander quelques précisions et revoir la formulation de l'article 8 du bill qui semble assez bizarre. Mais je suis tout à fait de l'avis du Ministre en ce qui concerne le motif de la loi et son importance.

Je ne veux pas dire que ce lock-out ou les questions en litige entre les employeurs et les travailleurs sont frivoles ou sans importance. Il est de toute évidence très important pour les villes de Nouvelle-Écosse, la province, voire le pays tout entier, que ce port soit rentable et puisse soutenir la concurrence. Comme l'a fait remarquer le ministre, pendant longtemps patrons et travailleurs n'ont pu se mettre d'accord sur des règles d'affectation que les employeurs semblaient, sincèrement j'en suis sûr, juger nécessaires à l'exploitation efficace du port.

Je ne veux pas du tout laisser entendre que le lock-out, les discussions ou l'impossibilité d'un accord n'avaient pas de raisons sérieuses ou même qu'il aurait dû être facile pour les patrons et les employés d'en venir à un accord. Comme le ministre l'a indiqué, monsieur l'Orateur, les employeurs ont cru pouvoir accepter la proposition contenue dans le bill avec l'exception que le ministre a mentionnée. Les réserves des employeurs ne portaient, paraît-il, que sur un aspect de la proposition du ministre, soit la durée de la période dont disposerait le syndicat pour élaborer et proposer des règles d'affectation. L'employeur a jugé qu'une période de trois mois, jusqu'au 1er janvier prochain, serait longue inutilement et je crois savoir qu'une période plus courte aurait été acceptée. J'aurais beaucoup de peine à essayer de convaincre la Chambre ou les gens de la région de Halifax qu'une proposition serait raisonnable si elle était limitée à 30 jours, ou qu'elle ne serait pas raisonnable et mériterait d'être rejetée si elle s'étendait sur une période d'environ trois mois.

● (1230)

Bien sûr, nous convenons qu'il nous appartient d'adopter une loi afin de rouvrir le port de Halifax, et je reconnais que cela ne veut pas nécessairement dire que le port sera pleinement utilisé. Je reconnais aussi qu'il pourrait fort bien régner une certaine instabilité pendant quelque trois mois ou peut-être plus. Toutefois, la proposition du ministre et le bill dont nous sommes saisis qui contient cette proposition nous font bel et bien espérer que d'ici assez peu de temps, le problème que posent les règles d'affectation sera réglé. Ce résultat ne sera pas atteint aussi rapidement que l'employeur le souhaiterait, mais pour ceux d'entre nous qui se préoccupent des problèmes du port de Halifax, la proposition nous laisse entrevoir une solution au problème des règles d'affectation, au besoin par arbitrage exécutoire, d'ici assez peu de temps.

Bien sûr, il ne nous convient pas d'essayer de négocier un accord ou une solution. J'espère que les parties au conflit et les responsables du fonctionnement du port de Halifax, tant employeur qu'employés, mettront cette période à profit non seulement pour parvenir à un accord en ce qui concerne les règles d'affectation, mais aussi pour que le port de Halifax reprenne sa pleine activité. J'espère également qu'ils mettront cette période à profit pour rétablir la confiance dans le port de Halifax qui a pâti de cette situation.

Monsieur l'Orateur, je le répète, mes collègues de la région de Halifax voudront certainement intervenir à propos de ce bill, à une étape ultérieure, et il sera vraisemblablement nécessaire d'éclaircir certains points de détail mais, pour autant que je sache, je suis le seul député de mon parti qui interviendra à ce stade. Je veux simplement signaler qu'en l'occurrence, nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution que de poursuivre l'étude du bill, et de lui faire franchir aussi rapidement que possible toutes les étapes.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), parlera de ce bill en notre nom et dira que nous sommes disposés à l'admettre. Mais vu la nature des questions dont il s'agit et l'épaisseur du document déposé, ce serait une bonne idée de faire ce qui a été convenu plus tôt, et de demander à la Chambre de dire qu'il est maintenant 1 heure.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je ne veux parler que dix minutes pendant le débat, et mes propos seront d'un caractère tout à fait général. Je pense que la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est très raisonnable, et qu'il faudrait avoir la possibilité d'étudier cette mesure. Toutefois, cela pourra certainement se faire après mon intervention, et après peut-être celle de mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Autrement, je n'ai pas l'intention d'intervenir dans ce débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il vaudrait mieux dire qu'il est 1 heure maintenant et conserver l'ordre habituel. Cela ne va pas prendre beaucoup de temps. Est-ce qu'il ne serait pas logique que nous examinions les documents déposés?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je n'admettrai de diktat de personne dans l'exécution du mandat par ma circonscription. Si on me permet de parler, je vais le faire, mais si on ne m'accorde pas la parole, je m'en abstiendrai. Cette proposition ne me convient pas du tout.

Une voix: Écoutons-le.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne m'obstinerai certainement pas, mais je pensais que la Chambre s'était mise d'accord lors de la discussion de la procédure à suivre à ce sujet. Je ne cherche pas à évincer le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) ni à l'empêcher de parler. Nous tenons à l'entendre. Pour notre part, nous allons parler aussi dix minutes environ en deuxième lecture, mais il me semble raisonnable d'aller déjeuner tout de suite et de considérer toute la question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence avait l'impression qu'il y avait accord à ce sujet, mais il semble maintenant que non. Je donnerai donc la parole au député de Halifax-East-Hants (M. McCleave).

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur je vous remercie, vous avez regagné mon estime. Je vais donc vous envoyer cette vieille paire de pantalons noirs que je portais lorsque j'occupais ce poste. Vous pourriez peut-être le rajuster à vos mesures. Je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil. Je pense que vous apporterez beaucoup aux délibérations du Parlement au cours de la nouvelle session.

Ce n'est en fait que la deuxième fois que j'ai l'occasion de parler en public du lockout qui frappe le port de Halifax. Juste après qu'il eut été imposé, quelqu'un de la station de radio CHNS à Halifax m'a appelé pour me demander quelles étaient mes intentions concernant ce lockout. J'ai dit que je n'en n'avais aucune pour le moment, et cela se passait au début du mois d'août. C'est le seul membre de la presse de Halifax qui m'ait appelé pour me demander mon avis. Cela peut sembler curieux, mais ces grands personnages qui sont toujours si enclins à se précipiter pour faire parler d'eux dans les journaux, dans ma région, ont eu leur mot à dire et leurs propos ont fait l'objet d'articles dithyrambiques dans le *Chronicle Herald* et le *Mail-Star* de Halifax et d'éloges prestigieux aux informations à la radio et à la télévision.

Un peu plus tôt, après avoir rencontré mes collègues le député de Halifax (M. Stanfield), ancien chef de l'opposition, et le député de Darmouth-Halifax (M. Forrestall), nous avons décidé d'éviter toute publicité dans cette affaire et de travailler en coulisse pour voir si l'on pouvait trouver une solution aux problèmes.

Je ne ferai pas à la Chambre un récit détaillé des 30, 40, 50, 60 ou 70 réunions, appels téléphoniques et autres que nous avons eus dans l'intervalle, mais je résumerai notre position à l'égard de cette mesure législative. Si je dis cela, c'est à cause de l'attitude qu'a eue la presse d'Halifax au sujet d'une question comme le bill sur la peine de mort. Savez-vous qui les journalistes sont allés interviewer? Ils ont interrogés Pierre, Jean, Jacques d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse pour savoir ce qu'ils pensaient de la pendaison. Ils se sont bien gardés de s'adresser aux députés fédéraux, car ce sont eux qui devaient prendre la décision, et ç'aurait été une approche trop directe. Voilà en réalité ce que je voulais dire sur la presse de Halifax en ce qui concerne cette lamentable affaire qui nous occupe depuis déjà un certain temps et sur laquelle porte notre débat d'aujourd'hui.

Mes collègues et moi avons communiqué avec les membres de la Commission portuaire de Halifax-Dartmouth, les membres de l'Association des employeurs des provinces maritimes et les membres de l'Association internationale des débardeurs, les principales parties en litige dans cette affaire, ainsi qu'avec d'autres. Il est arrivé parfois, je crois que le ministre du Travail (M. Munro) en conviendra, où nous semblions être sur le point de l'aider lui et M. Kelly à régler une question très difficile. Notre seul objectif était de veiller à ce que cette question soit résolue en dehors du Parlement. Nous avons travaillé avec acharnement pour y arriver monsieur l'Orateur. Nous y sommes presque parvenus parfois, mais pas tout à fait.

J'ai fait une promesse à tous ceux avec lesquels je suis entré en contact et c'est que je ne nommerais personne aujourd'hui. J'ai dit qu'ils pouvaient s'entretenir avec moi, le député de Halifax et le député de Dartmouth-Halifax East sans voir leur nom paraître dans les journaux. Nous leur avons dit que nous honorerions leur confiance et tenterions de faire accepter leurs vues. Nous avons constamment agi ainsi et je le répète, nous avons failli régler le différend. Nous avons collaboré chaque jour avec les parties et si l'on ne nous reconnaît pas d'avoir fait preuve de doigté politique, j'ignore quel mérite on pourra nous reconnaître. Nous avons essayé, mais nous avons échoué.

• (1240)

Je veux tout simplement dire à la Chambre qu'après avoir consulté les parties en cause—et je crois pouvoir mentionner deux noms, M. Masters, de l'Association des employeurs maritimes, et M. Quinn, des débardeurs, et vous devez vous souvenir que nous parlons à ces gens tous les jours et parfois deux fois par jour—il n'y a aucune chance que ce lock-out puisse prendre fin à moins que nous n'intervenions ici au Parlement. Quand un différend ouvrier doit être réglé par la Chambre des communes et l'autre endroit, c'est une piètre solution, mais je dis seulement que c'est la seule solution possible.

Je ne veux nommer aucun de ceux à qui j'ai parlé avant d'en venir à cette conclusion, mais je suis convaincu qu'ils sont si épuisés par toute cette affaire, le lock-out, avec les pressions exercées de toutes parts, qu'il leur serait impossible d'en arriver à une entente. Toute tentative en ce sens ne ferait qu'exacerber les sensibilités déjà à vif à cause de la lutte qu'ils mènent depuis un sacré bout de temps. Il est temps d'en finir, et je dis adoptons la mesure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une heure.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour déclarer qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le ministre du Travail (M. Munro) qui a présenté ce bill et l'honorable représentant de Halifax (M. Stanfield) qui représente la circonscription directement touchée par ce lock-out.

[M. McCleave.]

Notre position sur la question ne date pas d'hier et n'a pas varié. Nous croyons en la valeur de libre négociation collective entre l'employeur et l'employé ou son syndicat. Il est mauvais, d'après nous, que le gouvernement intervienne directement très souvent. Nous souhaitons que le gouvernement n'ait jamais à intervenir dans un différend entre employeur et employés. Nous avons été par le passé, nous sommes et nous continuerons d'être opposés aux vues de certains députés et certainement d'un grand nombre de gens à l'extérieur de la Chambre qui réclament une loi imposant l'arbitrage obligatoire. Nous sommes contre ce genre de politique, qui est utilisée dans certains pays, mais qui ne ferait que durcir les positions de part et d'autre au lieu d'atténuer les différends entre employeurs et employés.

Cela dit, nous reconnaissons que dans le cas d'un différend entre employés et employeurs ou de grève, ou, en l'occurrence, de lock-out, si la situation se prolonge et risque d'avoir des conséquences graves sur la localité touchée et sur l'ensemble de la région, sinon du pays tout entier, il vient alors un moment où le gouvernement doit intervenir. Nous en avons des exemples. Je n'ai pas pris le temps de chercher dans le compte rendu depuis que je siège à la Chambre, mais à plusieurs reprises pendant ces quatorze années, le gouvernement a dû légiférer pour ordonner la reprise du travail.

• (1410)

A certaines occasions, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont jugé nécessaire, même sous un gouvernement néo-démocrate, de légiférer pour ordonner la reprise du travail. Nous reconnaissons que cela peut se produire, comme c'est le cas actuellement. Les points en litige, dans le cas présent, remontent à beaucoup plus longtemps que le ministre ne l'a dit aujourd'hui à la Chambre. Le différend remonte à trois ou quatre ans. Les discussions autour de la question du port de Halifax durent depuis tout ce temps, ce qui n'est pas surprenant.

En effet, nous avons assisté ces 25 dernières années à une véritable révolution dans la manutention des marchandises expédiées par mer. Nombre de marchandises qui étaient chargées et déchargées séparément sont maintenant chargées dans des conteneurs, transportés avec des machines modernes, comme de larges grues, et le port d'Halifax, comme tous les autres ports, a moins d'employés qu'autrefois par suite de cette modernisation. Le sort des employés, face à la conteneurisation et à la modernisation, a été matière à différend entre employés et employeurs et le restera longtemps encore. Je me borne ici à constater des faits qu'il faut accepter comme ils sont.

Le conflit s'est prolongé pendant toute l'année, et le lock-out dure depuis plusieurs mois. Les activités dans toute la région s'en trouvent durement touchées et pour cette raison, nous jugeons, tout comme le ministre, qu'il est temps que le gouvernement intervienne. Nous estimons que la proposition qu'il a faite, à savoir qu'on ordonne aux employés et aux employeurs la reprise du travail aussitôt que le bill sera adopté, permettra aux deux côtés d'avoir jusqu'en décembre pour se mettre d'accord sur les points qu'il reste à régler. Faute d'un accord, un arbitre serait nommé pour examiner la question, faire les constations et les recommandations, lesquelles engageront alors l'une et l'autre partie.

Comme je l'ai dit au début, nous n'aimons pas beaucoup ce genre d'intervention, mais nous acceptons le fait que, à un moment donné, les gouvernements doivent intervenir lorsque les répercussions d'un arrêt de travail sont trop graves; ils le doivent à la collectivité tout entière. Nous pensons qu'il est temps que le gouvernement agisse et que le Parlement appuie le gouvernement.

J'aimerais conclure en disant que nous acceptons ce principe dans ce cas-ci. J'espère que nous n'aurons plus de cas analogues à celui-ci, mais s'il y en a d'autres à l'avenir, nous adopterons la même attitude. Nous étudierons la situation telle qu'elle se présente au moment où le problème est soulevé. Nous sommes disposés à appuyer ce bill et à contribuer à accélérer son adoption s'il s'agit de régler ce cas-ci en particulier et si l'on n'établit pas un précédent ou si cela ne devient pas pour le gouvernement un moyen permanent de régler les différends.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications que nous a fournies le ministre dans l'exposé des faits. J'ai également surveillé la réaction des députés de l'opposition, et je constate que tous les gens admettent que ce n'est pas la meilleure façon de procéder, mais étant donné les circonstances, il est temps que le gouvernement prenne une attitude quelconque, surtout que, selon le projet de loi à l'étude, les principaux intéressés ont tout de même un certain temps encore pour penser à leur affaire et pour essayer de trouver ce qui pourrait être considéré comme la meilleure solution.

Je suis toujours étonné de constater, et cela est malheureux, qu'il y a encore des gens assez imaginatifs pour croire que la solution au différend, dans le domaine des relations ouvrières-patronales, c'est d'arrêter de travailler. Je trouve cela plutôt curieux. Nous devons logiquement admettre pourtant que tout ce qui a été accompli dans le monde l'a été par le travail. Comment se fait-il qu'on va régler des problèmes par des grèves? Je n'y comprends plus rien! C'est pour cela qu'à l'occasion, je recommande au gouvernement d'essayer de présenter une loi ouvrière à la portée des travailleurs intéressés, une loi compréhensive visant à éviter cette multiplication de grèves qui cause un désarroi économique et dont tout le monde a à souffrir, même ceux qui assument la responsabilité de prendre des décisions et qui légifèrent dans le domaine de la loi ouvrière-patronale. Mais il semble hésitant. On dirait que les gouvernements ont peur des syndicats. Ils semblent craindre qu'aux prochaines élections, les ouvriers ne votent pas en sa faveur. Ce n'est pas une loi visant l'intérêt de la population qui est à l'étude que vous légiférez, mais une loi dans l'intérêt des prochaines élections. Il faut donc essayer de trouver une solution plus juste aux problèmes nombreux auxquels on se heurte. La seule concession qu'il soit possible de faire justifiant une grève, c'est que nous pouvons y voir une tentative de rattrapage dans la course vers la montée croissante des prix. Mais le droit de grève c'est un phénomène. Ce n'est pas fondamental. C'est un phénomène relié à divers malaises généralisés et qui devient un moyen de pression hypothétique. On ne sait pas si on va réussir ou si on ne réussira pas! Et puis généralement les grèves sont orientées contre ceux qui paient, au lieu d'être orientées contre ceux qui privent. Je parlerai des causes principales des grèves, de la multiplication des grèves. Les ouvriers tout d'abord disent: Nos salaires ne sont pas assez élevés. La direction de l'entreprise dit: Si on augmente les salaires, on n'arrivera plus à joindre les deux bouts. Tâchons donc de nous arrêter et d'étudier la cause principale comme il le faut. Elle se trouve dans le système financier qui nous prive, sous toutes sortes de formes. Il arrive souvent que l'abus des moyens utilisés contribue à empêcher d'atteindre l'objectif visé, à cause des disputes dans les relations ouvrières-patronales. Nous avons constaté que certains accords tournent en désaccord. Il est vrai que l'on constate cela. On peut le constater dans les Postes; il y a eu un accord et maintenant on est encore en désaccord.

Un certain nombre de négociateurs s'obstinent à rétablir leurs droits, ce qui a pour résultat beaucoup de contestation souvent basée sur l'incompréhension qui dégénère la plupart du temps en confusion. J'ai saisi l'occasion pour signaler à la Chambre qu'il est temps que le gouvernement fasse quelque chose. Il n'est pas question de se disputer entre partis politiques, mais d'essayer de trouver une formule véritable qui convienne d'abord aux travailleurs, parce qu'ils ont besoin d'un salaire normal pour vivre, et l'entreprise doit également pouvoir compter sur le rouage normal des activités dans le domaine du travail.

Alors dans cette atmosphère de contraintes et de conflits industriels ou autres et avec une législation imprégnée d'inspiration craintive en face de la finance qui domine, il est difficile de trouver une solution équitable aux problèmes ouvriers et patronaux de l'heure. Il va falloir que les gouvernements redeviennent conscients de leurs responsabilités et qu'ils appliquent une véritable législation qui n'est pas inspirée par la domination des profiteurs, ni par la peur devant le comportement de certains syndicats, mais une législation compréhensive, honnête, humaine, juste et vraiment sociale, qui établisse une répartition équitable des profits et la garantie d'un gain raisonnable aux travailleurs.

Avec le groupe d'experts dont les gouvernements disposent, il devrait être possible de rédiger des lois dans un style clair et lucide afin qu'elles soient comprises par les intéressés. Il vaut la peine d'essayer. La paix dans les relations patronales-ouvrières est à ce prix.

Il est évident que nous approuvons l'attitude du gouvernement au sujet de ce bill. Il ne semble pas possible qu'il en adopte une autre. Alors nous appuyons ce bill-là et nous souhaitons qu'il soit adopté au plus tôt afin que dans le port de Halifax les activités reprennent normalement.

● (1420)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion de deuxième lecture. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Laniel.)

Le président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du bill C-14, tendant à pourvoir à la reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Définitions—Convention collective visée par la présente loi*

M. Forrestall: Monsieur le président, je constate que le bill est incomplet en ce sens qu'il ne décrit pas adéquatement l'endroit où se déroule le conflit que nous étudions. En fait, il s'agit du port d'Halifax-Dartmouth. Je regrette que le bill ne donne pas le nom complet du port. Est-ce une chose confidentielle?

Je veux poser une ou deux questions sur des points de détail du bill. Tout comme le député de Halifax et le député de Halifax-East Hants, je regrette que nous ayons à considérer cette question. Nous comprenons cependant l'importance d'une mesure gouvernementale. Nous espérons que les deux parties feront leur possible pour ramener la foi et la confiance dans le port de Halifax-Dartmouth.

Si les usagés recouvrent cette confiance, le port retrouvera immédiatement 60 p. 100 de son activité normale. Et dans deux ou trois mois, les activités seront revenues à la normale. Il importe beaucoup au port de recouvrer la confiance. Nous espérons tous que la confiance renaîtra au bout d'une semaine ou d'une dizaine de jours après l'entrée en vigueur de cette loi et que le port reprendra la place qu'il occupe dans le transport maritime. Cette affaire nous préoccupe. J'espère que tout sera tenté pour faciliter la reprise des activités.

Je voudrais maintenant poser une première question au ministre. Essentiellement, quels sont les services que le ministère mettra à la disposition des deux parties? Je m'inquiète de la question de l'affectation. En somme, les représentants des ministères seront-ils à la disposition des deux parties si elles requièrent leurs services?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, monsieur le président. Naturellement, si les parties demandent l'aide du ministère pour régler à l'amiable leurs différends avant la date limite du 10 décembre, le ministère se rendra à leur demande.

M. Forrestall: J'ai une autre question d'ordre général. Je poserai deux ou trois questions plus précises le moment venu. Dans sa conférence de presse d'hier, le ministre, passant en revue les difficultés qui existent dans d'autres ports du Canada entre les employeurs maritimes et les syndicats des débardeurs, a dit qu'il devra reconsidérer sous un nouvel angle les relations ouvrières et les difficultés qui ont marqué l'histoire des négociations entre l'Association internationale des débardeurs et l'Association des employeurs maritimes. Qu'a voulu dire le ministre? Peut-il préciser sa pensée?

Pour certains, il a laissé les choses traîner et a donné l'impression que cette question serait résolue devant les tribunaux. Certains ont pensé que le ministre voulait dire qu'il ne tiendrait pas compte de l'histoire de ces relations mais qu'il envisagerait d'imposer des lignes directrices, des restrictions à propos de la conduite future des parties au conflit. Le ministre pourrait-il nous donner des précisions sur ce qu'il a dit?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, monsieur le président, je vais le faire. Je suis heureux de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour répondre à la question du député. Mes collaborateurs et moi sommes heureux d'avoir été capables, au cours de l'année, de résoudre tous les problèmes qui, s'ils n'avaient pas été résolus, auraient pû avoir une incidence grave au niveau national car ils auraient paralysé le pays. Syndicats et employeurs ont engagé des négociations collectives, ce qui constitue en soi un signe encourageant. Je parle des problèmes concernant les cheminots, les équipages des remorqueurs, les travailleurs de la Voie maritime du Saint-Laurent et ceux qui font la manutention du grain. Tous ces problèmes ont été réglés. Les travailleurs chargés de la manutention du grain ont même volontairement accepté de se soumettre à l'arbitrage, ce qui constitue un grand pas en avant, un nouveau point de départ, un signe d'encouragement.

D'autre part, il n'y a pas lieu d'être optimiste lorsqu'on rappelle l'histoire des négociations collectives dans le domaine portuaire. Il y a 18 mois, j'ai présenté à la Chambre des mesures ordonnant le retour au travail des débardeurs du port de Montréal; et nous revoici, saisis cette fois d'un bill visant à mettre un terme aux arrêts de travail dans le port de Halifax. J'ai lu l'histoire des interventions de médiateurs fort compétents, spécialistes des problèmes locaux ou nationaux, qui ont loué leurs services pour résoudre le problème, en vain malheureusement. J'ai examiné l'ensemble des démarches entreprises à Halifax; il y a lieu, je pense, d'être fort impressionné par leur ampleur. Nous ne sommes cependant pas en mesure de résoudre la difficulté. De ce fait, le port est fermé depuis deux mois, ce qui a gravement perturbé l'économie d'une région entière, une région aussi importante que la Nouvelle-Écosse. A cause des arrêts de travail dans le port de Montréal, des contrats ont été perdus. Tout ceci indique que le système des négociations collectives entre employeurs et syndicats est loin de fonctionner comme il le devrait.

Peut-être y a-t-il à la base un manque de confiance, un manque de confiance qui ne permet pas aux parties au conflit de conclure un contrat sans l'intervention du gouvernement. Ce manque de confiance est particulièrement grave. Je n'en connais pas la cause précise, tout ce que je sais c'est que cette suite ininterrompue de ruptures de négociations collectives perturbe considérablement l'économie, et notamment l'économie des régions.

Si cette histoire permet d'établir un profil de relations industrielles peu enviables entre l'employeur et l'employé, ou vice-versa, c'est peut-être un motif raisonnable d'examiner l'état des relations de travail dans cette industrie et d'ordonner une enquête. C'est une solution qu'il y aurait lieu d'étudier. Je n'ai pas pris de décision. Mais si des personnes compétentes qu'on nommerait commissaires et qui auraient une profonde connaissance de l'industrie et pourraient profiter de l'expérience des personnes en cause, du côté tant de l'employeur que de l'employé, pouvaient étudier cette situation et faire des recommandations, elles réussiraient peut-être à faire renaître cette confiance qui manque aux parties pour pouvoir conclure une convention collective satisfaisante qui, je le répète, n'est pas très populaire dans cette industrie.

● (1430)

Je rappelle que nous avons examiné la situation des manutentionnaires de céréales. Cela semble avoir eu jusqu'à un certain point l'effet d'un catalyseur. Les parties cherchent, semble-t-il, à résoudre leurs conflits sans avoir constamment recours à une intervention du gouvernement. Nous avons commencé à modifier le processus en nommant un commissaire chargé d'enquêter sur les questions industrielles, que j'étais autorisé à nommer en vertu du Code du travail.

J'examinais la situation avec la même frustration qu'éprouvent de nombreux députés devant l'impuissance du système à résoudre ce conflit en particulier. Comme l'ont déjà dit tous les députés qui ont pris part au débat, il est malheureux que le Parlement ait encore dû intervenir. Il doit y avoir une meilleure solution pour cette industrie.

Le président: L'article 2 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Reprise des activités*

M. Forrestall: En ce qui concerne l'article 3, monsieur le président, le ministre pourrait-il préciser le paragraphe (3) qui dit:

(3) Les dirigeants et les représentants d'un syndicat doivent se conformer à tout ordre ou à toute demande d'affectation de personnes au débardage ou à des activités connexes au port d'Halifax établis en conformité de la convention collective mise en vigueur par l'article 4.

Le document que le ministre a déposé aujourd'hui ne comporte pas les articles se rapportant à l'affectation de personnes. J'aimerais quelques précisions. Le document déposé aujourd'hui est-il complet? Comment prévoit-il l'affectation de personnes dans une pareille situation? Voilà peut-être une meilleure façon de poser la question.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, cet article se rapporte à la convention collective qui a été signée le 25 septembre et déposée à la Chambre. Elle comporte effectivement les articles sur les règlements d'affectation. Toutefois, le bill ne comporte pas les quatre articles sur lesquels les parties n'ont pu se mettre d'accord et leur demande de régler la question entre eux d'ici au 10 décembre.

M. Forrestall: Ces quatre articles ont été supprimés?

M. Munro (Hamilton-Est): Le bill les supprime. Cela répond-il à la question du député?

M. Forrestall: Oui, monsieur le président.

Le président: L'article 3 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—*Nouvelle convention collective*

Le président: Au sujet de l'article 4, je devrais demander aux députés de remplir les blancs relatifs à la date du dépôt des documents mentionnés dans cet article. A la ligne 40, il faut inscrire le 22 octobre 1976. A la ligne suivante, il faut inscrire le numéro 302—7-3. L'article est-il adopté?

(L'article est adopté.)

(Les articles 5 à 7 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 8—*Injonction*

M. Forrestall: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions au ministre et à ses fonctionnaires au sujet de l'exécution. Cet article prévoit une demande d'injonction à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Pourquoi le ministre juge-t-il nécessaire d'étendre la portée de cette injonction au 1er juillet 1977?

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, je répondrai à la question de l'honorable député en disant tout simplement que, selon l'esprit du projet de loi, nous voulons que cela se termine un jour. Cette fois-ci, cela se terminera le 1er juillet 1977. Par la suite, nous revenons à ce qui doit exister, soit une négociation entre deux parties. Ce sont les lois naturelles du travail qui prévalent par la suite. Cela devient un accord de 18 mois entre les deux parties.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Je n'en suis pas tout à fait certain, monsieur le président, mais je trouve parfaitement incongru que la Chambre fixe la durée d'une entente entre deux parties.

M. Munro (Hamilton-Est): Je veux seulement ajouter une explication à ce qu'a dit mon secrétaire parlementaire, monsieur le président. La convention collective datée du 25 septembre que nous cherchons actuellement à faire mettre en vigueur vaut du 1er janvier 1976 au 1er juillet 1977. Il s'agit donc d'une convention de 18 mois. Nous tenons à donner aux tribunaux le pouvoir de faire respecter cette convention pour toute sa durée. La date d'expiration de la convention qui a été déposé est le 1er juillet 1977.

M. Stanfield: Monsieur le président, j'aimerais soulever une question au sujet de l'emploi du mot «prononce» à la troisième ligne de l'article 8. Il nous semble, à mes collègues et moi-même, qu'on donne là quasiment des instructions au tribunal. Cela enlève donc toute latitude aux tribunaux. Je me demande si les mots «peut prononcer» ne conviendraient pas mieux.

Le dernier paragraphe de cet article semble plutôt inutile de prime abord. Le tribunal serait de toute façon habilité à poursuivre pour outrage au tribunal quiconque ne se soumettrait pas à une injonction de ce dernier. Pourquoi alors préciser le droit de poursuivre pour outrage au tribunal quand cela va de soi? Pourquoi le bill donne-t-il l'ordre au tribunal d'émettre une injonction au lieu de l'y autoriser tout simplement?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, je remercie le député de Halifax de m'avoir donné préavis à l'égard de cette question. Cela m'a permis de consulter les juristes du ministère de la Justice avant de lui répondre. J'ai appris que la loi ne s'interprétait pas ainsi. Il ne s'agit pas de donner simplement des instructions au tribunal, mais plutôt des instructions dans certaines circonstances, à savoir les conditions exposées aux paragraphes *a*) et *b*).

J'ai appris également que nous avions une disposition semblable dans la loi qui ordonnait le retour au travail au port de Montréal il y a 18 mois. Dans ce cas-là, les tribunaux ont eu à émettre des injonctions contre le syndicat après l'adoption de cette loi. L'article n'a pas été contesté par les tribunaux. En fait, les tribunaux s'y sont conformés. Selon les experts du ministère de la Justice, cet article est formulé comme il convient et il est conforme aux précédents.

J'en viens maintenant à la question du député au sujet des précisions inutiles des trois dernières lignes de l'article 8. Peut-être, dans un sens, cela semble-t-il plutôt inutile, mais même si ce l'est, ce n'est pas offensant. Je le répète, c'est précisément le même libellé qui figure dans l'article correspondant de la loi précédente appliquée par les tribunaux sans faire de commentaires.

● (1440)

M. Stanfield: Ces cinq dernières lignes restreignent-elles le droit d'appel? Cet article désigne en effet la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse lorsqu'il s'agit de prononcer une injonction. Faut-il comprendre aussi que la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse est celle qui doit citer ou punir un syndicat pour outrage au tribunal? Ces lignes apportent-elles une restriction en ce qui concerne le droit d'appel? Est-ce là la raison qui motive l'insertion de ces lignes? Ou ma méfiance est-elle injustifiée?

M. Munro (Hamilton-Est): Je crois que le paragraphe 6 prévoit la procédure d'appel—où le déposer. L'honorable représentant voudrait peut-être vérifier pour voir si l'on traite de cette question. Je pense que cela devrait y être.

(L'article est adopté.)

(L'article 9 est adopté.)

Sur l'article 10—*Entrée en vigueur*

M. McCleave: Au sujet de l'article 10, puis-je demander au ministre si l'autre endroit attend le bill et, si oui, s'il y a lieu de croire que la présente mesure entrera en vigueur lundi matin?

M. Munro (Hamilton-Est): La réponse à la première partie de la question est oui: l'autre endroit attend pour agir rapidement lorsque le bill aura été adopté ici. Je crois que la mesure législative entre en vigueur 24 heures après avoir reçu la sanction royale, ce qui signifie que ce sera avant lundi prochain.

M. McCleave: Elle pourrait donc alors entrer en vigueur dimanche matin. Est-ce exact?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui.

(L'article est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. Munro (Hamilton-Est) propose: Que le bill C-14, tendant à pourvoir à la reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Munro (Hamilton-Est) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[M. Munro (Hamilton-Est).]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET LA LOI SUR LA LIBÉRATION DES GARANTIES

MESURE PRÉVOYANT L'ABROGATION DE LA LOI SUR LES GARANTIES ET LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-8, tendant à modifier la loi sur l'administration financière et à abroger la loi sur la libération des garanties, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est mon collègue le secrétaire parlementaire et député de York-Centre (M. Kaplan) qui traitera de cette mesure.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les dispositions de ce bill permettraient de hâter la libération des garanties prises par Sa Majesté sous forme de mortgages, hypothèques, privilèges ou autres charges, une fois remboursées les dettes auxquelles s'appliquaient ces garanties.

La loi sur la libération des garanties, c'est-à-dire la loi en vertu de laquelle ces libérations sont actuellement accordées, autorise le Gouverneur en conseil à libérer par un décret une garantie à laquelle on a satisfait. Il s'agit là cependant d'une lourde procédure qui exige beaucoup de temps. Reconnaissant que, si on supprime l'obligation de s'adresser au Gouverneur en conseil pour faire libérer une garantie, il faudra moins de temps pour obtenir cette libération, le bill propose que le pouvoir de libérer ainsi les garanties soit conféré au ministre de qui relève leur administration. Les députés trouveront sans doute intéressant d'apprendre que le volume de ces garanties à libérer a considérablement augmenté en raison du grand nombre de programmes appliqués dans le cadre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On propose en outre que ce pouvoir soit inscrit dans la loi sur l'administration financière, et que la loi sur la libération des garanties soit abrogée. Cela présenterait l'avantage d'inscrire le pouvoir de libérer ces garanties dans la loi la plus importante traitant directement de l'administration financière du gouvernement tout en supprimant une petite loi qui ne rime pas à grand-chose.

Les garanties en cause sont celles qu'acquiert Sa Majesté, et non pas les agents de la Couronne tels la Société centrale d'hypothèques et de logement ou la Société du crédit agricole. Ces sociétés ont le pouvoir d'exécuter de simples acquittements de dette d'hypotécaires. La forte partie des garanties qui seraient libérées par le projet de loi ont été acquises par Sa Majesté pour garantir des emprunts contractés auprès du compte de progrès économique des Indiens et du programme de logement des Indiens hors des réserves et des Esquimaux, qui tous deux sont administrés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Ce n'est peut-être pas le bill le plus mémorable que le Parlement sera invité à étudier pendant la session, mais la question est importante sur le plan administratif et j'en attends avec impatience l'étude au comité des finances.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il y a certains aspects du bill que le secrétaire parlementaire n'a pas abordés. C'est un de ces bills d'apparence anodine. Immédiatement après l'avoir lu pour la première fois, j'étais porté à penser qu'on pourrait l'étudier comme on étudie des mesures comme celle-là le vendredi après-midi, c'est-à-dire, au comité plénier où elles franchissent toutes les étapes. Mais mon sens inné du conservatisme et mon flair d'avocat m'ont incité à réfléchir davantage. J'ai examiné le bill une deuxième fois et je suis convaincu que ma seconde réflexion était supérieure à la première.

Comme Votre Honneur le sait, les députés de mon parti ont réussi à obtenir, après maints efforts, qu'on mette sur pied un comité chargé d'étudier les textes réglementaires. Le comité est automatiquement saisi—et, lorsque c'est nécessaire, il peut procéder à deux ou trois examens de suite—de tout acte passé en vertu d'une délégation de pouvoirs et prévu par décret du conseil ou dans un autre texte réglementaire.

● (1450)

Malheureusement, il y a eu divergence d'opinions entre les membres du comité mixte, d'une part, et des agents d'administration, d'autre part, sur ce que l'on entend par texte règlementaire, les agents d'administration le prenant, bien entendu, dans son sens le plus étroit.

Comme le prévoit la loi sur la libération des garanties, il faudrait adopter un décret du conseil pour libérer n'importe quelle garantie en faveur de Sa Majesté en ce qui concerne non seulement les affaires relatives aux territoires indiens mais aussi, à mon avis, au service des parcs. Ce point n'est pas non plus à négliger, je pense.

Je ne suis pas d'accord avec le secrétaire parlementaire, selon lequel on doit faire passer avant tout les nécessités du service administratif. Je sais qu'il est difficile et encombrant d'avoir autant de décrets du conseil et je me rends compte également que bien d'autres décrets doivent aussi être émis. Je signale, à propos de la loi sur l'immigration, qu'il est arrivé fréquemment que l'admission d'un immigrant, après avoir été autorisée au préalable en vertu d'un permis de ministre, doive être validée au moyen d'un décret du conseil, qui était émis parfois de cinq à six mois après l'admission.

Dans le cas qui nous intéresse, il ne faut pas simplement se préoccuper des nécessités administratives aux termes de la loi sur la libération des garanties; il faut également reconnaître les droits et les obligations des sujets du pays. Tant que la loi sur la libération des garanties sera en vigueur, tout décret tendant à libérer les droits de la Couronne sur toute terre appartenant à un sujet sera soumis à l'examen minutieux du comité des texte réglementaires.

Je l'ai dit en privé au ministre, lorsque nous arriverons au stade de l'étude en comité, il faudra qu'on nous dise si on peut nous assurer que les documents à signer par un ministre, sous toute forme autorisée par le sous-procureur général—et je ne suis pas sûr que les termes utilisés dans le nouvel article de la loi sur l'administration financière soient plus heureux, d'un point de vue juridique que la disposition de la loi sur la libération des garanties—nous assurer dirais-je que ce ne sont pas de simples documents ministériels mais qu'ils feront aussi l'objet d'un examen. Il y va de l'intérêt non seulement des parties en cause mais aussi de la population.

La proposition dont la Chambre est saisie par ce bill signifie tout simplement qu'un ministre peut procéder à la libération des garanties, sous quelque forme que ce soit, en l'envoyant par exemple au cadastre où la libération des garanties est enregistrée. A part cela, il n'existe aucun autre moyen d'examiner le document, tandis que lorsqu'il s'agit d'un décret, bien sûr, le document doit être examiné par le comité des textes réglementaires.

C'est là l'essentiel de mon propos de cet après-midi, monsieur l'Orateur, et c'est sur ce point que mes collègues et moi-même devrons obtenir des éclaircissements en comité. Je le répète, cette motion tendant à une deuxième lecture du bill ne correspond pas à une acceptation du bill. La motion en question tend à une deuxième lecture du bill et à son renvoi au comité, pour examen. Ensuite le bill est lu une deuxième fois, après l'étape du rapport, comme le veut la procédure. Je conseillerais donc aux députés de procéder à la deuxième lecture du bill et de le renvoyer au comité pour que celui-ci puisse juger si, du point de vue juridique, il est préférable de maintenir la loi sur la libération des garanties ou de modifier la loi sur l'administration financière.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé que la première réaction du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) était la bonne. En fait, je dirais qu'il m'a volé les mots de la bouche, soit que ce bill est si simple qu'on ferait aussi bien de l'étudier en comité plénier et de régler la question cet après-midi même. Je vois maintenant qu'il a changé d'idée; il estime que le bill devrait être renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. J'ai écouté ses arguments; ils ne m'ont pas convaincu.

Il arrive quelquefois qu'on exige de voir tout ce qui est débattu ici alors qu'en d'autres occasions, on se plaint d'être littéralement débordé de détails. Ce qui me frappe, c'est que c'est une procédure administrative fort simple qui ne devrait pas encombrer le travail du comité des règlements ou de tout autre comité et j'estime qu'on aurait mieux fait d'en finir cette après-midi. Évidemment, il faudrait obtenir le consentement unanime de la Chambre; donc, tout ce que je peux dire, c'est que nous sommes prêts à appuyer le bill en deuxième lecture et, si quelqu'un propose de l'étudier en comité plénier, nous l'appuierons également.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

Impôt sur le revenu

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN VIGUEUR DES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE CANADA ET CERTAINS PAYS EN VUE D'ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-12, concernant la mise en oeuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne et des conventions conclues entre le Canada et le Maroc, le Canada et le Pakistan, le Canada et Singapour, le Canada et les Philippines, le Canada et la République Dominicaine et le Canada et la Suisse, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas un bill dont nous recommanderions de franchir les trois étapes tout d'un trait dans un seul après-midi, car il ne porte pas seulement sur un important accord conclu, sous réserve de ratification par le Parlement, entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne, mais également sur d'autres accords signés pour éliminer les doubles impositions entre le Canada et le Maroc, le Pakistan, Singapour, les Philippines, la République Dominicaine et la Suisse. Les accords tendent à suivre le modèle de l'OCDE, mais il existe d'importantes différences entre chacun d'eux. Je compte approfondir ces questions intéressantes et ce bill lorsque celui-ci parviendra au comité des finances.

● (1500)

Je dirai pour votre gouverne que la réforme fiscale de 1971 a accéléré le besoin d'étendre le réseau des accords fiscaux que le Canada a conclus avec des pays du monde entier en raison, d'une part, de la retenue fiscale plus élevée et, d'autre part, de la révision des accords en vigueur entre le Canada et un certain nombre d'autres pays.

Je présente ce bill important pour la deuxième lecture, monsieur l'Orateur, et je compte en parler davantage lorsqu'il parviendra au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il s'agit de la seconde tranche de toute une série de bills de ce genre qui vont être présentés à la Chambre et à l'autre endroit, à la suite des modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu en 1971. Le ministre de cette époque, M. Benson, avait annoncé que le Canada devrait apporter de nombreuses modifications aux accords visant à éviter la double imposition qu'il avait passés avec tous les pays qui participent à ce genre d'entente dans le monde. En l'occurrence, il s'agit de six ou sept accords étendant l'application de ces règles qui, à mon avis, s'imposent entre les pays commerçants du monde, avec qui nous avons effectivement d'importants échanges.

L'an dernier, dans le bill S-32, le Parlement a ratifié des accords entre le Canada et la France, la Belgique et Israël. Je pense qu'au moment de présenter le Bill C-12, le gouvernement a pu s'inspirer des amendements présentés par le comité des finances, du commerce et des questions économiques, sur mon initiative et sur celle de mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens). Cela facilitera beaucoup la révision des règlements qui apparaissent, sans les détails, à la page 7 de ce bill.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Le fait d'avoir inséré l'article 23 dans le bill montre que le Règlement de la Chambre renferme un grand nombre de vides concernant un concept qui a été introduit quand la Chambre étudiait la création du comité des textes réglementaires et la loi sur les textes réglementaires. La Chambre a étudié pour la première fois l'idée et l'application de résolutions affirmatives et négatives. La Chambre n'est jamais allée jusqu'à en établir la pratique pour l'un ou l'autre de ces genres de résolutions.

Malheureusement, chacun de ces bills à l'heure actuelle doit s'accompagner d'une procédure complexe prévue dans une loi qui doit être établie, au moins jusqu'à ce que la Chambre ait décidé quel sera son Règlement. A ce sujet, j'aimerais dire en tant que membre du comité que je me réjouirais de le voir renvoyer au comité, parce que nos procédures sont assez archaïques à l'heure actuelle, en ce sens que nos comités permanents doivent attendre d'avoir reçu les bills avant de les étudier et d'en faire rapport. J'exhorte le président du Conseil privé (M. MacEachen), en tant que leader du gouvernement à la Chambre, à faire inscrire une telle motion au *Feuilleton* de façon que nous puissions épurer la loi sur les textes réglementaires et éviter le problème que nous avons eu au sujet du bill S-32.

Le secrétaire parlementaire pourrait clarifier un autre point pour nous. L'explication est peut-être très simple. Dans le titre du bill, il est question d'un accord entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne; ailleurs dans le titre, il s'agit de conventions. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de nous expliquer la différence et de nous dire pourquoi on appelle les autres des conventions entre le Canada et d'autres pays?

Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit d'autre à dire à ce moment-ci. Les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national expliqueront sans aucun doute aux députés du comité les complexités, pas tellement de la loi elle-même, mais des annexes, parce qu'il y a des détails d'interprétation et de précision très difficiles dans ces annexes qui, en fait, établissent les règles permettant d'éviter la double imposition. Je reconnais avec le secrétaire parlementaire que ce bill devrait être renvoyé au comité pour étude et rapport à la Chambre en temps utile. Peut-être nous expliquerait-il auparavant la distinction entre accord et convention.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le dernier bill n'avait qu'un seul paragraphe alors que celui-ci a 185 pages. Je comprends que l'endroit pour l'étudier en détail sera le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. D'une manière générale, je suis d'accord avec le bill et son objectif qui est d'éviter les doubles impositions entre le Canada et les pays mentionnés dans le bill.

Si je m'intéresse de près à cette mesure c'est que, au moins dans l'accord avec la République fédérale d'Allemagne—et je pense que cela s'applique à un ou deux autres pays également—il est justement question de pensions versées soit au Canada ou dans les autres pays. D'une certaine manière, cela touche à une entente conclue il y a quelques années dans le cadre des dispositions du Régime de pensions du Canada, entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne. Certaines modalités de cette entente n'ont pas donné les résultats escomptés. Cette question sera en partie réglée par les dispositions du présent accord qui ont trait aux pensions versées dans

l'un ou l'autre pays. Je suggère au secrétaire parlementaire, qui est maintenant au ministère des Finances, que c'est la raison pour laquelle il importe de conclure des ententes réciproques en matière de pensions entre le Canada et d'autres pays. Il se rappellera qu'au moment de son incarnation précédente au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il existait un projet de loi qui devait régler cette question.

Je pense que l'accord avec la République fédérale d'Allemagne, l'Annexe 1 du présent bill, doit entrer en vigueur à compter du 1er janvier 1976, ce qui remonte à 9 ou 10 mois, et c'est une raison pour que le bill soit adopté le plus rapidement possible si tous les intéressés l'acceptent. D'une façon générale, nous croyons qu'il mérite d'être approuvé et nous espérons franchir la deuxième lecture afin qu'il soit confié au comité permanent.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques).

* * *

● (1510)

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LES PRIMES, LE CAPITAL SOCIAL, ETC.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le bill propose des amendements surtout de nature administrative à la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Cette loi, qui établissait un système d'assurance-dépôts, est entrée en vigueur il y a neuf ans environ et, sauf pour une modification apportée moins d'un an plus tard, n'a depuis subi aucun changement. A mon avis, cela indique que le régime d'assurance-dépôts était bien conçu. Cependant, après tout ce temps, on a jugé qu'il fallait modifier la loi pour rendre certaines dispositions plus efficaces, pour en rendre d'autres plus claires et, de façon générale, pour permettre à la Société d'assurance-dépôts du Canada de jouer son rôle plus efficacement.

Avant de mentionner certaines des propositions contenues dans le bill, il serait peut-être bon que j'explique brièvement le programme d'assurance-dépôts prévu par la loi et que je parle un peu des activités de la Société d'assurance-dépôts du Canada, que j'appellerai dorénavant la SADC.

Bien sûr, cette loi vise principalement à fournir une assurance aux personnes qui font des dépôts dans les banques, maisons de fiducie et de prêts pour les protéger contre la perte d'une partie ou de la totalité de ces dépôts. L'assurance couvre chaque dépôt jusqu'à concurrence de $20,000. A la fin de 1975, la Société d'assurance-dépôts du Canada assurait les dépôts faits dans 83 établissements financiers. Ce chiffre représente onze banques, trente-deux compagnies de prêts et de fiducie à charte fédérale et quarante compagnies de prêts et de fiducie à charte provinciale. Le total des dépôts assurés conservés par ces établissements à la fin de 1975 était légèrement inférieur à 49 milliards de dollars.

Conformément à la loi, les établissements membres doivent payer des primes et, à la fin de la dernière année civile, le fonds de l'assurance-dépôts et les gains nets accumulés atteignaient la somme de 99 millions de dollars.

Il faut signaler qu'à part son rôle premier qui consiste à assurer les dépôts, la Société d'assurance-dépôts du Canada a également d'autres pouvoirs connexes comme celui d'aider les établissements membres en leur accordant des prêts ou en achetant leur actif. La Société d'assurance-dépôts du Canada peut également être nommée par un tribunal pour être le liquidateur ou l'administrateur d'un établissement membre, auquel cas c'est elle qui acquitte les dépenses connexes.

Le plus important des amendements que propose le bill C-3 concerne la croissance des actifs de la Société et le taux des primes qui devrait être imposé aux établissements membres. La loi demande maintenant à chaque établissement membre de payer une prime annuelle égale à un trentième pour cent de ses dépôts assurés, mais elle autorise la Société à réduire cette prime si elle considère que le fonds d'assurance-dépôts est suffisant compte tenu de toutes les circonstances. Toutefois, la prime annuelle ne peut être réduite en dessous d'un montant qui, lorsqu'on l'ajoute au total de toutes les primes précédentes versées par un établissement, est égal à un sixième pour cent des dépôts assurés. La formule actuelle de réduction des primes n'a pas donné satisfaction dans le passé parce que le taux d'augmentation des dépôts détenus par les établissements a été de beaucoup plus élevé que celui qu'on avait prévu en 1967. Les primes versées sont maintenant suffisantes ou même plus que suffisantes pour que le fonds d'assurance-dépôts puisse maintenir un taux de croissance raisonnable.

Le taux des primes que devront payer les établissements membres sera fondé sur la nécessité de maintenir une caisse de valeurs actives qui soit suffisante par rapport au total des dépôts assurés. On a longuement réfléchi sur la possibilité de déterminer quand cet équilibre a été atteint. Il n'y a pas de façon infaillible d'y arriver mais nous proposons d'autoriser le conseil d'administration à évaluer le taux de croissance du fonds à la fin de chaque année financière et, lorsqu'il le juge suffisant, compte tenu de toutes les circonstances pertinentes, à effectuer des remises, sous réserve des restrictions indiquées, portant sur les primes acquittées au cours de l'année financière précédente.

Je tiens à indiquer que les administrateurs de cette société sont des sous-ministres ou des hauts fonctionnaires et non pas des représentants des établissements qui sont assurées.

Le bill traite d'un autre point se rapportant également au fait que le fonds d'assurance-dépôts, selon toute vraisemblance, sera bientôt considéré comme suffisamment important pour satisfaire les besoins normaux actuels; on s'attend d'ailleurs à ce qu'il s'accroisse à un rythme convenable. La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créé avec un capital social de 10 millions de dollars, sous forme d'actions, capital fourni par le gouvernement. Quand le conseil d'administration estimera que le fonds est suffisant, il ne sera plus alors nécessaire de continuer cette forme d'investissement dans la société. On propose par conséquent d'autoriser la société à racheter ses actions et à abolir la structure de capital par actions. Permettez-moi de souligner que la Société d'assurance-dépôts du Canada paie régulièrement un dividence sur son capital, divi-

dende correspondant au taux d'intérêt demandé aux sociétés de la Couronne sur les fonds qui leur ont été avancés.

Un autre article du bill concerne le terme «dépôt». Quand la loi a été adoptée, le conseil d'administration a reçu l'autorisation de définir ce terme, aux fins de la loi. Lorsqu'on a modifié la loi en 1968, on a limité dans le temps (27 mars 1969) le pouvoir dont jouissait le conseil de modifier la définition du terme «dépôt», laquelle, bien sûr, a une importance fondamentale pour la loi. Bien que le terme «dépôt» ne se trouve pas dans la loi, il en fait partie intégrante et le bill propose de l'ajouter en annexe à la loi car nombre de ses dispositions se rattachent à la définition du terme. Dans le même temps, quelques modifications sont apportées à la définition, afin de la préciser.

Une modification de fond, mais relativement peu importante, autorise la SADC à garantir les dépenses du liquidateur d'un établissement membre qui met fin à ses activités. Dans l'état actuel des choses, la SADC peut payer ces dépenses si elle fait elle-même fonction de liquidateur. Mais on a estimé qu'en certains cas il ne serait pas opportun pour la SADC de se charger elle-même de ce rôle, et un liquidateur professionnel ne voudrait peut-être pas intervenir si la couverture de ses frais n'était pas garantie.

Les autres modifications sont de moindre importance et n'ont pour but, pour la plupart, que de clarifier les dispositions actuelles. Il y a, par exemple, un passage qui autorise la nomination d'un substitut pour un administrateur incapable d'assister à une réunion du conseil d'administration. On a également jugé nécessaire de clarifier et de renforcer les dispositions de la loi qui concernent la subrogation de la SADC dans les droits d'un déposant désintéressé par elle. La modification correspondante autoriserait expressément la SADC, en sa qualité de subrogée créancière, à ester en justice en son nom propre, et à obliger le déposant désintéressé à lui faire tenir une cession écrite de sa créance contre le dépositaire.

Ce sont là des exemples des modifications que propose le bill. Le comité des finances, du commerce et des questions économiques pourrait fort bien examiner ce bill en même temps que le premier des trois bills que nous avons étudiés cet après-midi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce bill est né de l'expérience que nous avons acquise après quelques années d'application de la loi sur la Société d'assurance-dépots du Canada, qui remonte à environ 1967, date où la loi est entrée en vigueur pour la première fois.

● (1520)

Je me rappelle l'époque où il est survenu des incidents plutôt fâcheux dans les établissements de dépôts, non seulement en ce qui concerne les dépôts confiés mais les certificats de dépôt. Ceux-ci s'étaient en effet lancés dans la spéculation et avaient, bien entendu, fait faillite et fait perdre la presque totalité de leurs dépôts à leurs clients. On a donc senti le besoin de donner une certaine forme de garantie, au moins pour un certain pourcentage des dépôts des particuliers, et on a créé les divers établissements de dépôt qui existent aujourd'hui.

J'ai toujours été d'avis que nous devrions avoir une définition plus claire des banques, englobant toutes les établissements de dépôt, dans le cadre d'une loi générale sur les banques. J'espère que je réussirai mieux qu'il y a dix ans à faire admettre mon point de vue aux membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ainsi qu'aux fonctionnaires de l'administration car j'estime que nous avons trop longtemps enterré la question sans avoir jamais réussi à créer au Canada un système de crédit efficace qui en grande partie échappe à la compétence du ministre des Finances (M. Macdonald) qui est tenu responsable de la politique bancaire du gouvernement et de la marche de l'économie en général. Les restrictions actuelles qu'on lui impose comme d'ailleurs à n'importe quel ministre des Finances, sont, à mon avis, tout à fait néfaste, et injustes. Il y a certains établissements dans le monde financier du pays qui exploitent le public dans l'impunité, sans aucun contrôle ni surveillance. Bien entendu les modifications apportées à la loi sur les banques essaieront de pallier au plus pressé afin d'introduire un moyen quelconque de surveillance obligatoire pour la sécurité des institutions et la protection du public, mais sans assurer de contrôle sur la direction de l'exploitation des maisons de crédit, car il existe une différence de principe bien ancrée à ce sujet.

J'avoue qu'il m'est plutôt difficile de faire des remarques sur un bill administratif comme celui-là, car en fait, je n'en ai obtenu un exemplaire confidentiel qu'à 11 heures, bien qu'il ait été présenté hier en première lecture. Il est plutôt difficile, lorsque vous vous proposez de prendre la parole sur un bill dans l'après-midi et que vous ne l'avez reçu que quelques instants auparavant de voir si, à partir de la loi en vigueur, les amendements proposés sont fondés et de présenter un exposé cohérent de la question. Tout ce que je puis dire, par conséquent, c'est que nous examinerons le bill en comité, et que d'ici là, le surintendant des assurances, qui est désigné par le ministère des Finances pour surveiller l'application de la loi, pourra, avec l'aide de ses recherchistes, présenter aux membres du comité les raisons qui ont motivé les changements souhaités, et les leur expliquer. Nous saurons alors si d'autres changements s'imposent.

Je suis toujours soucieux des dépôts des particuliers et des intérêts qu'ils réclament. Je suis heureux de constater que dans l'annexe qui sera insérée dans le bill figure une définition de la date du dépôt. J'ai un fils qui est employé d'une banque à charte. Il raconte l'histoire d'un homme qui était arrivé en tempêtant entre Noël et le Jour de l'an insistant que son dépôt dans un dispositif de nuit le 24 décembre devrait porter intérêt pour tous les jours compris depuis le jour férié et le moment où il avait pu être inscrit. De toute façon, ce bill définit exactement ce qu'est la date du dépôt. Comme à l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont très élevés, la chose revêt une grande importance.

Je suis heureux que ce projet de loi ait été présenté et j'espère que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunira sous peu pour élire un nouveau président. Toutefois, je regrette une autre chose et je saisis cette occasion de le dire publiquement, c'est que le ministre ait jugé bon d'insister pour que le comité des finances n'entreprenne pas le voyage qu'il avait organisé en dépit de nombreuses difficultés. Le comité n'avait pas arrêté lui-même toutes les dates du voyage, celles-ci étant fixées par les pays hôtes dont deux étaient en pleine campagne électorale.

Si les membres du comité des finances avaient pu faire ce voyage, tous les députés en auraient considérablement bénéficié, car certains d'entre nous ont acquis une expérience considérable des questions financières de notre pays et auraient pu examiner de près les opérations des autres pays. Les membres du comité auraient sans doute pu rapporter des idées nouvelles que le ministère aurait bien accueillies, je pense. Ce n'est pas une faculté dont jouissent exclusivement les fonctionnaires du ministère des Finances ou de la Banque du Canada. Le comité aurait dû entreprendre son programme et la décision de l'en empêcher était mauvaise, je pense.

A ma connaissance, depuis de nombreuses années, le comité ne s'est pas aventuré bien loin du Parlement, sauf en deux occasions pour accepter des invitations à déjeuner du Gouverneur de la Banque du Canada en face, rue Wellington. Le comité des finances ne s'est jamais aventuré plus loin.

Mais je puis assurer à la Chambre que tous les députés auraient bénéficié grandement d'un examen de la situation économique, des pratiques commerciales et des régimes bancaires de la Suède, de la Belgique et de l'Allemagne ainsi que des opérations du marché financier en Allemagne et à Paris. Ces pays ont bien des problèmes semblables à ceux qui nous assaillent à l'heure actuelle et ils ont adopté souvent des solutions différentes des nôtres. Certains réussissent; d'autres non, mais j'ai peine à comprendre pourquoi les députés qui cherchent à élargir leurs connaissances pour pouvoir être mieux en mesure de régler nos problèmes ici au Canada, se verraient refuser l'occasion de le faire, pour quelque raison que ce soit. Je tiens à affirmer publiquement que c'est, à mon sens, une décision rétrograde.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ce bill est sur le point d'être renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques où il y sera discuté plus en détail. Tout de même, il y a deux renseignements que je désirerais obtenir. Nous ne sommes pas actuellement en comité plénier, mais le secrétaire parlementaire ou le ministre lui-même pourrait à la clôture du débat ce soir nous donner les éclaircissements qui nous seraient utiles avant l'adoption du bill.

Je crois comprendre, d'après ce qu'a dit le secrétaire parlementaire premièrement que l'un des changements proposés consiste à modifier les primes que paieront les établissements qui font usage des services de la société d'assurance-dépôts du Canada. Je serais pour ma part intéressé à connaître deux choses à ce sujet. D'abord, quelles pertes a dû essuyer la SADC et, deuxièmement, quel rapport ont ces pertes avec les revenus provenant des primes touchées par la SADC? Il n'est pas toujours prudent, compte tenu d'une expérience relativement courte de huit ou neuf ans, d'attribuer une prime qui est trop faible, et je serais intéressé à connaître quelles ont été au juste les pertes essuyées. Deuxièmement, quelles réserves a-t-on constituées pour parer à la très grave situation qui surgirait si un certain nombre d'institutions devaient éprouver des difficultés financières en même temps?

● (1530)

J'aimerais aussi savoir si l'on a songé à hausser le plafond prévu dans le programme. Il me semble qu'avec l'inflation actuelle, le plafond de $20,000 selon ce qu'a dit le secrétaire parlementaire je crois, est probablement trop bas à l'heure actuelle compte tenu du pouvoir d'achat du dollar qui n'a cessé de décliner ces dix dernières années.

Deuxièmement, je voudrais savoir si les institutions comme les banques, les sociétés de fiducie et ainsi de suite, qui ne peuvent faire appel à la Société d'assurance-dépôts du Canada, doivent se conformer aux dispositions de ce projet de loi si elles relèvent de la juridiction fédérale. Je comprends qu'il est difficile d'appliquer les dispositions de ce bill aux institutions constituées en corporation en vertu de lois provinciales, mais il me semble que si nous voulons réellement protéger le public, il faudrait envisager d'obliger toutes les institutions qui relèvent de la juridiction fédérale de s'assurer auprès de la SADC; je me demande si le gouvernement l'a fait. S'il ne l'a pas fait, y a-t-il songé? Je crois que cette mesure rassurerait davantage les Canadiens.

Le citoyen moyen ignore—et je suppose que c'est le cas de bien des députés—quelles institutions financières sont assurées en vertu de cette loi et lesquelles ne le sont pas, et le citoyen moyen se sentirait mieux protégé s'il savait qu'au moins toutes les insitutions constituées en corporations en vertu d'une loi fédérale, qui pourraient relever de la SADC, y sont obligées.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Que personne ne s'inquiète, monsieur l'Orateur, je n'entends pas parler très longtemps. Cependant, j'aimerais bien que le ministre ou son secrétaire parlementaire me dise si des femmes siégeront au conseil d'administration de cette société. Certaines de nos institutions bancaires nationales n'ont pas réussi à découvrir, parmi les quelque 11,547,000 femmes qui vivent au Canada, une seule qui ait les titres et qualités voulus pour faire partie de leur conseil d'administration. J'espère que celui de cette société-ci comptera au moins une femme.

J'ai proposé pour ma part une modification à une autre loi, celle sur les banques. Le ministre s'est montré assez bien disposé à cet égard. Que diable, en 1976, nous ne devrions pas être obligés d'enseigner aux présidents des banques quelles sont leurs responsabilités dans ce domaine. J'espère qu'au moment de la révision de la loi sur les banques, on réexaminera toute la question des titres et qualités des administrateurs. L'une des conditions relative au capital-actions est fort désuète et l'Association des banquiers du Canada voudrait bien la voir modifier. J'espère que le gouvernement, en tant que porteur du flambeau de la réforme—du moins je le croyais—fera en sorte, dans le cadre de ce projet de loi, que les femmes soient représentées.

Je trouve que les directeurs de banques au Canada devraient être représentatifs par la nature même de leurs fonctions et par la nature même de l'article 18 de la loi. J'espère que par le biais de ce projet de loi, le gouvernement veillera à ce que les directeurs de cette société soient représentatifs d'un vaste éventail de la vie au Canada, ce qui n'est malheureusement pas le cas de la plupart des banques à l'heure actuelle.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une banque, un directeur.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, avant de révéler le nom de ceux qui ont été nommés administrateurs de la Société d'assurance-dépôts du Canada, je tiens à . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) ne peut prendre la parole qu'avec le consentement unanime de la Chambre, car il l'a déjà prise. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Je remercie tous les députés de me donner l'occasion de répondre à quelques-uns des points qu'on vient de soulever. Je serai très bref.

Hier soir, j'ai eu l'occasion de discuter du fait que les femmes ne sont pas représentées au sein du conseil d'administration de certaines banques comme aussi des nombreuses mesures prises par le gouvernement actuel pour améliorer la condition féminine par voie législative, par le code des droits de l'homme, au sein de la fonction publique, par des nominations par décret du conseil et par une campagne visant à faire évoluer l'attitude du public.

C'est avec un certain sentiment de satisfaction que j'ai pu faire remarquer hier soir que, lorsqu'on a porté cette question à l'attention du public, les banques pensaient qu'il leur était impossible de trouver des femmes capables d'occuper ce poste, mais que la réaction du public a été tellement vive que les banquiers conservateurs eux-même ont dû admettre que leur position sur la question était inadmissible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tous les banquiers ne sont-ils pas conservateurs?

M. Macdonald (Rosedale): Pas un seul n'est libéral.

M. Kaplan: Le président de la Société d'assurance-dépôts du Canada, nommé par décret du conseil est Gérard Gingras. Les autres membres du conseil d'administration sont choisis de par leurs fonctions. Il s'agit du gouverneur de la Banque du Canada, du surintendant des assurances, de l'inspecteur général des banques et du sous-ministre des Finances. Les députés remarqueront que ce sont tous des hommes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une honte!

M. Kaplan: Nous voulons poursuivre l'action entreprise par le gouvernement pour faciliter l'accès des femmes aux postes élevés dans l'administration publique. Nous espérons que, le moment venu, ce qui, souhaitons-le, ne tardera pas trop, cette société comptera une femme parmi ses administrateurs.

[M. Fairweather.]

Je voudrais répondre à quelques-unes des questions courtes qui ont été posées, en laissant peut-être les autres de côté, jusqu'à ce que le bill soit renvoyé au comité pour examen. Toutes les institutions de ressort fédéral qui acceptent des dépôts doivent obligatoirement faire partie de la société d'assurance-dépôts mais les institutions provinciales peuvent faire partie de la société si la province où elles sont constituées les y autorise et si les pouvoirs qu'elles exercent sont sensiblement les mêmes que ceux exercés par les institutions fédérales couvertes par l'assurance.

Cette idée de porter le plafond à $20,000 m'intéresse et j'aimerais l'étudier plus à fond avec les fonctionnaires et en discuter au comité. Je voudrais rassurer les députés en leur signalant que le fonds de l'assurance-dépôt, comme je le faisais remarquer, s'élève à près de $99 millions actuellement, et sans aucun autre dépôt et sans payer d'autres primes, il augmenterait, semble-t-il, au taux composé de 13 p. 100. Les observateurs sérieux estiment, pour leur part, que c'est là un taux de croissance normal et, selon nous, un taux de croissance plus que suffisant pour maintenir les fonds de l'assurance-dépôt au niveau voulu.

Le rapport annuel de la société indique qu'il y a eu une seule réclamation payée à même le fonds, à part celles évidemment des frais de contrôle et de vérification des comptes de toutes les institutions visées. Cette réclamation a été déposée en 1970. Elle excédait quelque peu 5 millions de dollars, et au moment de la parution de ce rapport, à la fin de 1975, la caisse avait recouvré 4 millions sur les 5 qu'elle avait déboursés. Elle a redressé sa situation. Elle mérite la confiance de la Chambre. J'espère convaincre les membres du comité des finances qu'une diminution des primes s'impose de même qu'un remboursement au Fonds du revenu consolidé des 10 millions de dollars que le gouvernement fédéral avait versés pour créer la société.

● (1540)

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement. Comme nous serons bientôt appelés à nous rendre au Sénat, vers 4 heures, je crois que tout le monde est d'accord pour que la motion qui aurait été étudiée durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit reportée et pour que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce qu'on nous appelle pour aller au Sénat. A notre retour, nous pourrions lever la séance.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député concerné est d'accord. Je l'ai consulté à ce sujet. Nous sommes d'accord à condition que l'avis de motion inscrit à son nom ne perde pas sa place au *Feuilleton.* Voilà, je crois, ce que nous avons convenu.

M. MacFarlane: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord sur la proposition, mais j'estime qu'en siégeant encore quinze minutes, nous pourrions disposer de tous les travaux inscrits au *Feuilleton* que le gouvernement a présentés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour que nous suspendions la séance jusqu'au son du timbre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis prêt à mettre en discussion l'article nº 5 inscrit au nom du gouvernement et concernant la loi sur la monnaie et les changes, et au moins à parler de cette mesure législative, si les autres députés sont d'accord. Je n'ai pas l'intention de parler pendant quinze minutes. Peut-être d'autres députés aimeraient-ils traiter de la réforme monétaire internationale préconisée dans ce bill.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, sauf tout le respect que je vous dois, au sujet du même rappel au Règlement, comme je suis en tête de liste pour prendre la parole à 4 heures, je n'aurais pas d'objection à parler jusqu'à l'arrivée du messager de l'autre endroit et à ce que mon temps soit déduit du temps total dont je disposerai pour parler de la motion un autre jour. J'espère qu'on acceptera cette suggestion. Peut-être les leaders à la Chambre pourraient-ils l'étudier. Au moins, je suis ici; je puis faire un discours, si cela peut en contenter certains.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la suggestion du ministre des Finances (M. Macdonald) concernant l'article nº 5 inscrit au nom du gouvernement. Le moment serait très mal choisi pour étudier ce bill puisque nous venons à peine de le recevoir. Je suppose que c'est un bill de quelque importance qui ne devrait pas être étudié sans un minimum de préparation. Actuellement, ce n'est pas possible. Je ne suis pas disposé à entendre le discours du ministre avant que les autres députés et moi-même ayons le rapport. La Chambre voudra peut-être suivre le conseil du député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane), whip adjoint du gouvernement et suspendre sa séance un moment. Peut-être pourrait-on consulter à nouveau la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre consent-elle à suspendre la séance jusqu'au son du timbre?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 3 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 4 h 3.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 22 octobre 1976

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 22 octobre, à 4 heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif
auprès du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le bill C-14, tendant à pouvoir à la reprise du débardage et des opérations connexes au port d'Halifax.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1610)

Et de retour,

Sanction royale

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-14, loi portant reprise du débardage et des activités connexes au port d'Halifax.—Chapitre nº 1.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'article 2(2) du Règlement.

(A 4 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que j'ai reçu une communication m'informant qu'une vacance est survenue dans la députation, M. J.-Roland Comtois, député de la circonscription électorale de Terrebonne ayant démissionné.

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections, lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription électorale.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE REMBOURSEMENT À M. BETHUNE DES FRAIS ENCOURUS RELATIVEMENT À LA LIBÉRATION DE SA FILLE INCARCÉRÉE AU MEXIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Étant donné que M^lle^ Sharon Bethune, fille du débardeur Roy Bethune, a été relâchée d'une prison mexicaine après huit mois d'incarcération, et qu'un juge mexicain a signé des documents de libération attestant que M^lle^ Bethune est innocente de toute accusation, je propose:

Que le gouvernement canadien prenne des dispositions pour indemniser M. Bethune de tous les frais qu'il a eu à supporter pour faire libérer sa fille au Mexique.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre avant d'être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RETRAIT DE CERTAINS PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE À L'ÉGARD DES IMMIGRANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une affaire urgente. Étant donné les propos incendiaires et désobligeants tenus par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à propos des immigrants, qui ont pourtant fait un apport très utile au développement du Canada, je propose:

Que la Chambre exprime sa désapprobation à l'égard des propos tenus par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le prie de faire une déclaration à l'appel des motions dans laquelle il retirerait les propos provocateurs qu'il a tenus sur les immigrants arrivant au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion, proposée conformément à l'article 43, ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

DEMANDE D'ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR L'ABANDON DU «GABRIELLA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En conformité de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion analogue à celle présentée la semaine dernière. Si j'agis ainsi, c'est en raison des faits nouveaux mis au jour par suite de l'échouement d'une embarcation de sauvetage renfermant les corps de six membres de l'équipage du *Gabriella*, ce qui signifie que les 13 personnes qui ont perdu la vie lors de cette tragédie sont mortes gelées et non pas noyées. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le gouvernement ordonne une enquête judiciaire sur l'abandon du *Gabriella* au large de la côte sud de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Pour être présentée, une motion proposée en conformité de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

● (1110)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA NÉCESSITÉ D'UNE MESURE OUVRANT DROIT À UNE PENSION DANS LE CAS DES CONJOINTS AU FOYER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire urgente aux yeux d'un grand nombre de Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre presse le gouvernement de présenter une mesure législative ouvrant droit à tout conjoint au foyer à une pension équivalente à celle dont jouissent ceux qui travaillent hors du foyer, et que le gouvernement s'engage à prendre cette initiative au cours de la session actuelle du Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE À L'ÉGARD DES IMMIGRANTS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration une question au sujet de la déclaration parfaitement idiote, des plus fâcheuses et tout à fait inacceptable qu'il a faite lors d'une assemblée libérale. Il aurait dit, paraît-il, que les immigrants qui risquaient d'indisposer les Canadiens d'origine ne devraient pas être admis au Canada. Sur quoi le ministre s'est-il fondé pour faire une telle déclaration, et à quels pays faisait-il allusion? Il aurait dû se rendre compte qu'en parlant ainsi il a détruit toute la crédibilité du gouvernement en matière d'immigration et a, en fait, presque détruit tout le travail accompli par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui a parcouru le pays en vue de recueillir les vues des citoyens à l'égard de l'immigration.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa question. Je l'en aurais remercié bien davantage s'il s'était donné la peine, comme l'ont fait la plupart des journalistes, connaissant mon attitude à l'égard des immigrants, de vérifier mes propos avant de répandre avec malveillance dans tout le pays une déclaration fausse. Je n'ai bien sûr pas fait une telle déclaration, et je serai heureux, ainsi que me l'a appris l'expérience de mes entretiens avec quelque groupe que ce soit, de m'assurer que tous mes propos sont bien enregistrés sur magnétophone.

J'ai déclaré que le Canada avait beaucoup bénéficié de l'apport des immigrants. Dans bien des cas, ils sont venus chez nous non seulement profiter des nombreux avantages que leur offrait notre pays, mais pour contribuer également à la prospérité des Canadiens en général. J'ai dit que mon prédécesseur, par exemple, avait laissé entendre que nous exercions maintenant une sélection rigoureuse pour éliminer les candidats qui viendraient prendre les emplois que pourraient normalement occuper les Canadiens. Je tâchais de faire comprendre que ce serait susciter de l'hostilité à l'égard des immigrants que de les laisser venir en grand nombre prendre les emplois des Canadiens, des emplois que des Canadiens pourraient occuper. Cela ne pourrait en effet que nourrir l'hostilité des Canadiens à l'égard des immigrants, et c'est bien là la dernière chose que nous souhaitons voir se produire.

Puis, j'ai répété que dans bien des cas, des immigrants venaient à titre d'entrepreneurs, non pas pour voler les emplois des Canadiens, mais pour en créer. Si le journaliste présent à cette réunion avait jugé bon de rapporter toutes mes paroles, cette malheureuse déclaration n'aurait pas fait l'objet de toute cette publicité. Je tiens à ajouter que je suis très reconnaissant à CJOH, à Ottawa, d'avoir pris le temps et la peine d'envoyer un caméraman et une équipe chez moi, parce cette station ne croyait pas que le ministre de l'Immigration aurait pu tenir de pareils propos. Les reporters de cette station ont au moins jugé bon d'obtenir une explication.

Des voix: Bravo!

DEMANDE D'EXPOSÉ DE POLITIQUE ET DE GARANTIE CONTRE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je la pose pour qu'il y ait une déclaration consignée au compte rendu officiel et que nous n'ayons pas à y revenir pour savoir ce que le gouvernement compte faire. On trouve le paragraphe suivant dans le discours du trône:

Il vous sera demandé d'étudier certains amendements à la Loi sur l'immigration qui ont pour but d'aider à la réalisation de nos objectifs d'expansion régionale et d'aménagement rural, . . . et de conserver au Canada sa réputation de société ouverte, tolérante et qui accueille volontiers les originalités culturelles les plus diverses.

Le ministre nous donnerait-il l'assurance qu'il suivra cette politique, sans favoriser quelque pays que ce soit? Je veux tout simplement qu'il nous l'assure.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, non seulement suivrai-je cette politique mais, de fait, c'est la première fois, je crois, qu'elle sera incorporée à une mesure législative sur l'immigration. Ce sera l'un des objectifs à poursuivre.

M. Alexander: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de la partie de sa réponse dans laquelle il affirme que cette politique sera incorporée au projet de loi. C'est à la suite de nos déclarations et de nos exhortations de ce côté-ci de la Chambre que ce critère, ce principe tendant à réunir les familles, à éviter toute distinction injuste et à accueillir les réfugiés sera incorporé au préambule d'une mesure législative.

J'aimerais poser une toute dernière question, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre a une attitude douteuse et qu'il nie avoir fait ces déclarations, peut-il nous garantir que l'on n'apportera plus de modifications aux règlements qui découlent de la loi sur l'immigration? J'accepte la déclaration du ministre, mais je tiens à ce qu'il joue cartes sur table avec les Canadiens. Nous donnera-t-il cette garantie?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): L'auteur, l'auteur.

M. Alexander: Pourquoi ne vous rendormez-vous pas. Monsieur l'Orateur, le ministre nous garantira-t-il qu'aucune modification ne sera apportée aux règlements d'application de la loi sur l'immigration avant que la nouvelle loi n'ait été présentée, sans en donner préavis à la Chambre. Peut-il nous garantir cela afin que nous puissions savoir à quoi nous en tenir?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question du député, j'aurais cru qu'au nom de l'avenir du Canada nous aurions pu adopter une position non partisane. Dans mon nouveau bill, j'ai accepté environ 95 p. 100 des recommandations du comité mixte spécial qui comptait des représentants des deux côtés de la Chambre.

Une voix: Ce comité était à majorité libérale.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je croyais que les données du comité ne venaient pas des députés ni des partis, mais . . .

M. Alexander: Je vous prie de répondre à ma question.

M. Cullen: . . . mais des Canadiens.

M. Alexander: Répondez à ma question.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, le député pourrait peut-être se détendre un peu et cesser de me casser les pieds.

M. Alexander: Contentez-vous de répondre à la question.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'essaie d'être fidèle à ce que j'ai toujours été et lorsque j'entends des propos comme ceux-là, ça m'exaspère. Franchement, je ne prévois pas de modifications qui puisent consterner le député. Je compte présenter le bill à la Chambre en y insérant le plus possible des recommandations remarquables émanant du comité spécial mixte. J'ai l'intention non seulement d'y inclure ses recommandations mais également celles des autres citoyens canadiens qui n'ont pu assister aux audiences du comité. Je pense que ce sera un bill progressiste. Les objectifs énoncés dans la loi sauront, je crois, satisfaire tous les Canadiens. J'espère que nous pourrons laisser de côté le sectarisme et garder un bon esprit.

DEMANDE DE DÉPÔT DU TEXTE DU DISCOURS DU MINISTRE AU SUJET DES IMMIGRANTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il semble bien que le ministre n'ait pas à se préoccuper que de ses pieds. Compte tenu de l'importance de la question, du contexte de son discours, de l'endroit où il l'a prononcé, du fait qu'on a comparé une réunion libérale au discours du trône, et de l'assurance qu'il vient de nous donner, le ministre est-il prêt—puisqu'il a dit que son discours avait été enregistré d'un bout à l'autre—à en déposer le texte à la Chambre, ce qui serait dans l'esprit de l'assurance qu'il a donnée? Je puis lui assurer qu'il aurait pour le faire le consentement de mon parti.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je pense que c'était un très bon discours, mais je ne suis pas certain que ce soit le genre de document qu'on tient à voir imprimé ou déposé sur le bureau de la Chambre. Pour compléter ma réponse, ce que j'essaie de dire, c'est que toute cette polémique a surgi à la suite de questions soulevées à la réunion. J'avais envisagé d'envoyer une lettre aux journaux pour expliquer précisément ce qu'était la question et dans quel contexte ces déclarations ont été faites. Je distribuerais volontiers des copies de cette lettre. Elle ne contient rien de secret ni de privé, mais je ne pense pas qu'il y ait grande utilité à la déposer à la Chambre. Mais, j'en enverrai certainement le texte au député de Cape Breton-East Richmond, qui a soulevé cette question, en vertu de l'article 43. Je l'en remercie, mais j'aurais souhaité qu'il m'en parle d'abord. Il ne fait également aucun doute que mon éminent critique, qui éprouve quelque difficulté et le chef de l'opposition à cette Chambre en recevront le texte ainsi que tous ceux qui en manifesteront le désir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce qu'il y a d'intéressant à propos de l'échange de ce matin, c'est qu'un membre du parti libéral a dit non à la motion pleine de bon sens présentée plus tôt en vertu de l'article 43. Ma question est la suivante, et le ministre n'y a pas répondu: Est-il prêt à déposer ce discours à la Chambre, de façon à dissiper tous les doutes sur le contexte de tout le discours, le ministre nous ayant assuré qu'il avait pris soin de faire enregistrer tous ses propos? Est-il prêt, dans ces conditions, à déposer ce discours? Je suis prêt à convenir qu'il y a certaines choses qui pourraient offusquer les députés dans ce discours fait à une réunion libérale, mais la chose est très importante, afin de régler définitivement la question. Je crois que le ministre serait désireux de le faire.

• (1120)

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dissimuler dans ce discours. J'en parlerai à mon leader à la Chambre. S'il estime qu'une lettre de ce genre devrait être déposée, je suis disposé à le faire. Il n'y a rien de secret à ce sujet.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que le ministre s'entretienne avec son leader de la Chambre, mais je voudrais connaître l'opinion du ministre là-dessus. Est-il disposé à déposer le discours?

M. l'Orateur: La parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

Questions orales

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA HAUSSE EXCESSIVE DU REVENU DES MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, permettez-moi d'adresser une question au premier ministre suppléant ou au ministre suppléant des Finances. Le rapport annuel de la Commission de lutte contre l'inflation qu'on vient tout juste de publier indique que le revenu net moyen des membres des professions libérales est passé de $35,700 à $40,600, ce qui représente une hausse de $4,900, soit plus de deux fois la hausse de $2,400 prescrite par la Commission. J'aimerais demander au premier ministre suppléant si cela ne révèle pas l'existence d'une échappatoire flagrante dans le programme de lutte contre l'inflation et, en outre, quelles mesures le gouvernement compte prendre pour la faire disparaître.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je prends note de la question et je suis sûr que le ministre des Finances sera heureux de répondre au député.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que le président de la Commission de lutte contre l'inflation a essayé de justifier la différence en expliquant que, sans aucun doute, certains membres des professions libérales avaient travaillé davantage que pendant l'année de base, je voudrais demander au ministre des Finances si le gouvernement croit vraiment que l'an dernier les ingénieurs ont travaillé plus au point de gagner $7,700 de plus, les dentistes au point de gagner $6,700 de plus, les avocats $5,100 et les comptables $4,200. Si c'est la raison pour laquelle le gouvernement permet à ces membres des professions libérales d'augmenter ainsi leurs revenus, le ministre peut-il s'engager à fournir à la Chambre les données sur lesquelles se fonde l'hypothèse du gouvernement, et à les faire connaître non seulement aux députés mais aussi aux citoyens?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre au député. Mesurer le rendement de toutes les personnes qui exercent une profession serait évidemment assez difficile. La règle leur a été appliquée. Certes, la personne qui, depuis un an, a travaillé davantage que l'année précédente devrait normalement avoir été payée davantage, comme quiconque a fait du surtemps. Évidemment, elle aurait pu gagner plus que l'année précédente. Je ne suis pas au courant de la méthode utilisée pour effectuer cette mesure. Le député comprendra sûrement que je ne puis donner à sa question une réponse précise. Ce dont je suis sûr, cependant, c'est que les députés qui ont travaillé plus fort l'année dernière n'ont pas touché de hausse cette année.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et l'année prochaine?

[M. l'Orateur.]

L'ABSENCE DE RAPPORT DE LA PART DE CERTAINES ENTREPRISES PROFESSIONNELLES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Sur les quelque 40,000 entreprises professionnelles invitées à présenter un rapport, monsieur l'Orateur, seules 23,134 eu ont soumis un, ce qui signifie que 16,866 se sont abstenues. Autrement dit, environ 40 p. 100 des entreprises professionnelles qui devaient présenter un rapport ne l'avaient pas encore fait au 17 septembre 1976. Je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre pour veiller à ce que les membres des professions libérales, dont les revenus ont déjà augmenté plus que ne le prescrit la Commission de lutte contre l'inflation, n'aient pas également le loisir de ne tenir aucun compte des indicateurs en ne déclarant tout simplement pas leurs revenus.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que tous les professionnels qui sont organisés doivent faire rapport à la Commission. Je ne sais pas quels moyens prendra la Commission pour les forcer à faire rapport, mais je suis certain que la loi va s'appliquer pour eux comme pour les autres.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE SI DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES SERONT AFFECTÉS AU PIL

M. Gérard Laprise (Abitibi): Ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si des instances ont été faites en vue de faire augmenter les crédits des projets PIL, afin que d'autres bons projets qu'on appelle des projets-tampons soient acceptés? Le ministre pourrait-il également dire s'il a demandé au Conseil du Trésor des crédits supplémentaires pour permettre de créer plus d'emplois parce que le chômage sera plus élevé cet hiver?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Il s'agit encore là, monsieur l'Orateur, d'une initiative du gouvernement fédéral qui s'est avérée particulièrement heureuse.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Quant à la question de savoir si l'on m'a fait des instances recommandant une hausse du montant des subventions, je dirai que le nombre des diverses circonscriptions intéressées s'élève maintenant à 187. Oui, donc, l'on m'a fait des instances.

[*Français*]

M. Laprise: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre si l'étude des projets qui lui ont été recommandés sera terminée bientôt, et s'il les annoncera, afin que la réalisation des projets recommandés puisse débuter tôt en novembre?

[*Traduction*]

M. Cullen: L'étude des divers projets se poursuit encore présentement. Je ne puis dire quand au juste on pourra annoncer les projets qui auront été agréés. Je crois cependant que je serai saisi cette semaine de certains projets qui n'attendent que ma signature. J'ignore cependant quelles régions au juste sont visées par ces accords.

* * *

STATISTIQUE CANADA

L'UTILISATION PAR LES EMPLOYÉS DES DONNÉES OU DES SERVICES À DES FINS PERSONNELLES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, à propos de Statistique Canada. Le ministre peut-il dire maintenant sans équivoque s'il y a déjà eu ou s'il existe une autorisation émanant d'un haut fonctionnaire de Statistique Canada, permettant aux employés de cet organisme de faire un travail ou d'assumer une fonction sans rapport avec le poste qu'ils occupent à Statistique Canada mais nécessitant la permission d'utiliser les données ou les installations informatiques de Statistique Canada à leur propre compte?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, en autant que je sache, aucune autorisation n'a été donnée à un employé de Statistique Canada à l'effet qu'il puisse utiliser des informations qu'il a reçues à l'intérieur de Statistique Canada. Dans le cas qui a été mentionné à la Chambre dernièrement, j'ai indiqué les mesures qui avaient été prises et les pénalités qui avaient été imposées. Je pourrais peut-être donner une information supplémentaire. Le statisticien en chef, au moment où l'incident de 1974 est survenu, a notifié la Gendarmerie royale du Canada la journée même ou elle a reçu l'information, soit un vendredi, et la Gendarmerie a commencé son enquête le lundi suivant.

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre a eu l'occasion d'élucider les déclarations de l'ancien urbaniste d'Ottawa, Morris Jacobsen; celui-ci a dit que des fonctionnaires de Statistique Canada faisaient du travail noir avec la permission écrite du Statisticien en chef, Sylvia Ostry, contrairement à ce qu'a dit M^me^ Ostry dans sa réponse embrouillée, ou elle a joué sur l'interprétation du mot «réformer», et elle a affirmé que ce n'était pas le cas. Le ministre a-t-il eu l'occasion de parler plus en détail de cette affaire avec tous les intéressés ou trouve-t-il qu'il s'agit d'un problème complexe, à l'instar de M^me^ Ostry qui aurait dit qu'elle avait lu trois fois l'article du *Globe and Mail* et qu'elle le trouvait trop difficile à comprendre?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai pas parlé à M^me^ Ostry, parce qu'elle n'occupe plus la même fonction. J'ai eu deux ou trois conversations avec le nouveau statisticien en chef du Canada, et j'ai l'intention de le revoir aujourd'hui ou demain pour essayer d'obtenir d'autres renseignements. Ceux que j'avais reçus jusqu'à ce jour m'ont satisfait, et si l'honorable député a d'autres points à soulever, je serai toujours disposé à clarifier, pour le bénéfice de la Chambre, n'importe quel point controversé.

• (1130)

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LES MÉTHODES DE COMMUNICATIONS DES RENSEIGNEMENTS AU PUBLIC

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Lorsque cette rencontre aura lieu, le ministre envisagera-t-il des mesures en vue d'une restructuration ou d'un changement à Statistique Canada pour que les renseignements qui sont vraiment confidentiels soient traités de façon plus efficace, que ceux qui sont destinés au public paraissent plus rapidement et que ce genre de situation ne se répète plus?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis au courant de ce problème d'ordre technique. Évidemment, comme l'honorable député insiste, je lui dirai que je partage moi aussi son point de vue selon lequel les renseignements confidentiels donnés par des citoyens à cette organisation gouvernementale doivent demeurer confidentiels pour que le système puisse fonctionner avec le maximum d'intégrité et de confiance. Au sujet des documents et des renseignements de nature publique, je suis aussi d'avis qu'il faudrait s'assurer qu'ils soient rendus publics dans le délai le plus court possible, de façon qu'aucun employé ne soit pris dans un dilemme, possédant des renseignements qui sont publics, mais qui semblent très peu connus de la population en général. C'est un problème extrêmement sérieux, mais j'insiste pour que Statistique Canada puisse fonctionner libre de toute immixtion et avec le maximum de crédibilité, parce que cette organisation gouvernementale a toujours joui au cours des années passées, d'une réputation impeccable, et il faut, dans l'intérêt de tous les Canadiens, que cela demeure ainsi.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA FOURNITURE D'EAU LOURDE AU PAKISTAN POUR LA RÉPARATION D'UN RÉACTEUR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui demander s'il estime que l'Énergie atomique du Canada Limitée a eu raison de fournir de l'eau lourde au Pakistan pour la réparation d'un réacteur brisé étant donné que les négociations sont toujours en cours en ce qui concerne la sécurité. Ce qui est encore plus important, cette décision de la part de L'EACL d'offrir de l'eau lourde a-t-elle été débattue avec le ministre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que le Canada était parfaitement justifié de fournir une quantité minime d'eau lourde à titre de prêt temporaire puisque le réacteur en question présentait certains problèmes. La question se résume à peu près à ceci: si cette eau lourde n'avait pas été livrée en temps opportun, ce réacteur n'aurait pas pu fonctionner, ce qui aurait eu pour résultat qu'à Karachi un million de personnes ou davantage auraient été plongées dans l'obscurité. Au même moment, le gouvernement essayait de négocier une nouvelle série de normes avec le gouvernement du Pakistan. Je ne suis

pas encore en mesure de révéler la nature de ces négociations, mais elles sont actuellement en cours. Cette quantité d'eau lourde a été fournie sans préjudice des négociations en cours et il est bien vrai que j'ai moi-même été consulté au sujet de cette décision et que j'ai donné l'autorisation voulue.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE VENTE PAR LA FRANCE AU PAKISTAN D'UNE USINE DE RETRAITEMENT DE L'URANIUM—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais, en son absence, je suppose que je devrais la poser au premier ministre suppléant. Le Canada a-t-il protesté auprès de la France à la suite de sa tentative de vendre au Pakistan un procédé permettant d'employer les résidus ou sous-produits de nos réacteurs à la fabrication d'armes? Quelles protestations le Canada a-t-il adressées à la France suite à sa tentative de vendre cette technologie au Pakistan?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député veut parler de la vente par les autorités françaises au Pakistan d'un procédé de retraitement des déchets nucléaires. Nos négociations avec le Pakistan visaient entre autres choses à lui faire comprendre que nous nous opposions à son achat d'une usine de retraitement et le résultat définitif des négociations dépendra sans doute de sa décision à cet égard bien que rien ne nous indique que cette décision ait été modifiée. Le gouvernement français connaît très bien notre point de vue à ce sujet mais je ne me souviens pas si des instances ont été présentées à cet égard au gouvernement français.

L'ACCORD AVEC LE PAKISTAN RELATIF À LA VENTE DE MATÉRIEL NUCLÉAIRE—L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT AVANT LA RATIFICATION

M. James Gillies (Don Valley): Le ministre est certainement au courant que le gouvernement des États-Unis a pris officiellement position en protestant auprès de la France contre cette vente, mais le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à la Chambre, pour qu'elle en discute avant sa ratification, toute entente qu'il se propose de signer avec le Pakistan concernant la vente par le Canada de matériel ou de réacteurs nucléaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Il est encore un peu tôt pour savoir si les négociations connaîtront un succès. Nous espérons qu'il en sera ainsi, mais ce n'est pas sûr. Jusqu'à présent, le gouvernement a toujours jugé bon de ne pas présenter ces ententes au Parlement pour fins de ratification avant qu'elles ne soient conclues. C'est la position que nous avons prise dans le cas de plusieurs autres ententes et je pense qu'il devrait en être ainsi dans le cas présent.

M. Gillies: Après ce qui s'est passé dans le cas de l'Argentine et de la Corée?

[M. Gillespie.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CRITÈRES RELATIFS À LA SÉLECTION DES EXPORTATEURS ADMISSIBLES AU SOUTIEN DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais je voudrais d'abord le féliciter pour sa nomination à la tête de ce qui est de loin le ministère le plus intéressant.

Des voix: Bravo!

M. Hees: A la suite de la déclaration que le ministre a faite mardi devant l'Association des exportateurs canadiens, portant que le gouvernement avait l'intention à l'avenir de ne soutenir qu'un des exportateurs qui soumissionnerait des commandes importantes, le ministre saisira-t-il la première occasion, à l'appel des motions, pour dire à la Chambre sur quels critères le gouvernement compte se baser pour sélectionner l'exportateur qui aura droit au soutien gouvernemental, laissant ainsi toutes les autres sociétés canadiennes désireuses d'être sur les rangs se débrouiller seules.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que, dans certains cas, il se pourrait que j'aie à le faire, car parfois nous ne gérons pas nos affaires trop bien. Par exemple, je connais un cas où deux Canadiens se relançaient en Russie, et ils avaient baissé leur prix de deux millions à la fin de la journée. Tout le monde sera invité à faire concurrence aux autres, mais il se pourrait que, dans certains cas, si nous estimons que cela est dans les intérêts supérieurs du Canada, nous décidions d'en choisir un plutôt que d'avoir cinq ou six Canadiens sur les rangs, alors qu'il n'y a qu'un consortium britannique, français ou allemand. J'ai pu dire que je le ferais dans certains cas, mais je n'ai pas dit que je le ferais dans tous les cas.

M. Hees: Le ministre sait-il qu'après son discours, les participants à la réunion de l'Association des exportateurs canadiens se sont dits convaincus que le Canada aurait de bien meilleures chances d'obtenir ces commandes si le gouvernement disait à tous les candidats éventuels quelle aide il serait prêt à leur accorder, puis laissait les compagnies intéressées faire leurs offres en fait de prix, de qualité, de service et de conception? Toute autre façon de procéder créérait un cauchemar bureaucratique qui nuirait beaucoup à l'industrie canadienne d'exportation.

M. Chrétien: Je suis très surpris d'entendre le député dire que les gens qui étaient là n'étaient pas satisfaits de ce que j'ai dit, car en toute humilité, je dois dire au député qu'ils m'ont ovationné.

Des voix: Bravo!

M. Hees: L'ovation était une marque de soulagement parce que le ministre avait fini son discours.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Comme le gouvernement semble décidé à suivre cette nouvelle politique malgré les avis des exportateurs, le gouvernement s'assurera-t-il que le critère de sélection de ceux qui recevront cette aide du gouvernement ne sera pas simplement leurs liens avec le parti libéral, comme cela s'est produit si souvent lors de l'octroi de subventions au développement régional et autres faveurs du gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cape Breton-East Richmond.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CAP-BRETON

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'entreprise Sydney Steel Corporation a annoncé son intention de congédier 200 autres employés, ce qui ne manquera pas d'aggraver sérieusement la situation déjà catastrophique qui existe dans la région industrielle du Cap-Breton. Le ministre voudrait-il, dans les circonstances, reconsidérer la possibilité d'accorder au programme PIL des fonds supplémentaires que son prédécesseur a réduits de façon tellement radicale?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, des situations de ce genre peuvent surgir ici et là au pays après que les chiffres ont été établis. De temps à autre, il se produit un décalage dans certains secteurs où les sommes affectées ne sont pas toutes utilisées ou lorsque prennent fin certains programmes. En pareil cas, nous essayons par ce moyen d'aider les régions qui éprouvent des difficultés. Je ne peux rien promettre; je dis simplement que nous sommes conscients de situations de ce genre et que nous faisons de notre mieux pour y remédier.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—PROPOSITION D'UNE FORMULE NOUVELLE PERMETTANT UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU CHÔMAGE DANS UNE CERTAINE RÉGION

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Au sujet du chômage dans trois circonscriptions de l'Île du Cap-Breton, il y a un écart de plus de 65 p. 100 entre les chiffres soumis par les représentants de PIL et ceux fournis par le bureau local de la main-d'œuvre. Le ministre serait-il prêt à s'entretenir avec les députés de la région de même qu'avec le directeur du Bureau de Main-d'œuvre concerné qui lui brosseront un tableau plus exact de la crise du chômage?

● (1140)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la méthode retenue pour répartir l'argent aux circonscriptions est essentiellement la même que l'an dernier à l'exception de quelques changements qui devaient garantir que les sommes seraient affectées aux régions les plus éprouvées. Je crois mais sans l'affirmer que la réponse à une question qui figure au *Feuilleton* explique la formule en détail. Je ne suis pas en mesure de repasser tous ces détails durant la période des questions, mais en fait nous obtenons nos informations de la même source, les projections effectuées par Statistique Canada.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA POSSIBILITÉ D'ERREURS DANS LES RAPPORTS DE STATISTIQUE CANADA SUR LE CHÔMAGE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question supplémentaire pour le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre sait-il que les critères exposés dans le rapport de Statistique Canada sont imprécis, pouvant contenir des erreurs de l'ordre de 25 p. 100 et que le ministère a demandé que le système de collecte des données soit remanié de fond en comble? Il y a deux ans, le ministère a admis qu'il existait des distorsions importantes et qu'il y avait lieu de procéder à des changements. Malheureusement, rien ne s'est passé depuis lors.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits mentionnés par le député de Fundy-Royal, mais je sais que des difficultés surgissent toujours chaque fois qu'il s'agit de décomposer les chiffres du chômage selon les circonscriptions. Tel Bureau de main-d'œuvre peut posséder des chiffres qui proviennent de la région avoisinante. Le taux de chômage peut alors paraître élevé dans une région alors qu'en fait ce sont les régions avoisinantes qui sont frappées par le chômage. Je dirais même que nous devrions revenir à l'ancien système alors que les députés de la région déterminaient certains critères ou certaines données générales. Je pense que les députés sont sans doute aussi bien placés que quiconque pour trouver des solutions et c'est un aspect que nous devrions examiner de nouveau. Mais chaque fois que nous faisons cette suggestion on nous accuse de favoritisme ou de quelque chose du genre. J'ai assez de foi et de confiance . . .

M. Fairweather: Si vous avez recours à tous les députés ce n'est pas du favoritisme.

M. Cullen: Certainement, tous les députés, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA LISTE SECRÈTE DES BUREAUX DE MÉDECINS OÙ LES REQUÉRANTS DOIVENT SE PRÉSENTER—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement possède-t-il des listes secrètes de médecins à qui le personnel de la Commission de l'assurance-chômage doit renvoyer les requérants visés lorsqu'il faut obtenir l'avis d'un médecin quelconque pour donner suite à certaines demandes?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris la question du député.

M. Towers: Je répète ma question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement possède-t-il des listes secrètes de médecins à qui le personnel de la Commission de l'assurance-chômage doit renvoyer les requérants visés lorsqu'il faut l'avis d'un médecin indépendant pour donner suite à certaines demandes?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je suis certain que les médecins canadiens sont tous compétents, quel que soit le parti qu'ils appuient, et je n'hésiterais absolument pas à renvoyer les requérants à tout médecin canadien.

M. Towers: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne semble pas avoir saisi la question. Dresse-t-on de telles listes à Ottawa et sur quels critères se fonde-t-on pour choisir les médecins? Le ministre serait-il prêt à déposer la liste des médecins à qui la Commission d'assurance-chômage renvoie des requérants?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, depuis une semaine et demie je m'occupe de création d'emplois et d'immigration. Je promets cependant d'examiner cette situation et de voir si l'insinuation du député est fondée. Si elle l'est, je m'efforcerai d'y remédier.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ABANDON DU SERVICE DE WAGONS-TRÉMIES—DEMANDE DE RAPPORT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le lundi 18 octobre, j'ai posé une question au ministre au sujet de l'abandon du service de wagon-trémies sur les embranchements du Canadien Pacifique en Saskatchewan. Le ministre a indiqué qu'il n'était pas au courant d'un retrait général de ces wagons, mais qu'il se renseignerait. Peut-il dire s'il a eu l'occasion de faire enquête et, dans l'affirmative, quelles mesures il a l'intention de prendre pour rétablir le service de wagons-trémies sur ces embranchements?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je me suis renseigné et, comme je le soupçonnais, le Canadien Pacifique n'a pas retiré tous ses wagons-trémies des embranchements. Sur certaines lignes, les voies ne sont pas assez solides pour soutenir le poids de wagons-trémies chargés à bloc et le CP a dû retirer les wagons de ces lignes parce que les agents des élévateurs les surchargeaient. Cela s'est produit sur certaines lignes et c'est seulement sur celles-là que les wagons-trémies ont été retirés.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire d'où il tient ce renseignement. Au début de l'été, le CP m'a informé que tous ces wagons avaient été retirés de la circulation sur toutes les voies secondaires en Saskatchewan.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, en tout cas c'est vrai seulement pour les voies qui ne peuvent supporter qu'un chargement de 220,000 livres et non de 263,000 livres. Les voies secondaires plus résistantes ne sont pas touchées. Je transmets toutefois au député les renseignements obtenus par mes fonctionnaires qui ont communiqué, je crois, avec la Commission canadienne du blé.

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—L'UTILISATION POSSIBLE PAR LES ÉTATS-UNIS DES MINES DE FER ABANDONNÉES DE TERRE-NEUVE POUR LE STOCKAGE D'URGENCE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle fait suite à la déclaration faite à Washington, la semaine dernière, selon laquelle le gouvernement américain aurait décidé de plusieurs emplacements pour l'entreposage d'approvisionnements stratégiques en pétrole aux États-Unis. Ce gouvernement songerait à utiliser les mines de fer abandonnées de Belle-Île à Terre-Neuve car cet emplacement répondrait aux besoins de la côte est des États-Unis. On a toutefois signalé qu'aucune décision n'avait été prise à cet égard. Comme le ministre a visité cette ville qui connaît une dépression économique depuis l'abandon des mines, puis-je lui demander s'il a exercé des pressions au nom de son ministère ou du gouvernement canadien pour obtenir une décision favorable du gouvernement américain et s'il l'a encouragée?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a bien des années, avant que je ne sois député, j'ai eu l'occasion de me rendre dans cette mine et je suis donc bien placé pour savoir l'énorme caverne qu'elle constitue pour stocker des approvisionnements d'urgence. Le député ne l'ignore pas, le stockage d'approvisionnements d'urgence est l'un des éléments clés de notre stratégie énergétique. Après avoir établi que le gouvernement de Terre-Neuve approuverait cet emplacement pour le stockage du pétrole, j'ai posé la question il y a quelques mois à M. Elliot Richardson, un membre du cabinet américain chargé de l'énergie, et j'en ai également parlé à M. Frank Zarb, administrateur fédéral de l'énergie. Je leur ai fait savoir que nous avions un emplacement d'une très grande capacité, supérieur aux besoins canadiens, mais que nous pourrions l'employer s'ils décidaient de l'utiliser également. C'est peut-être là, je crois, l'occasion pour le Canada et les États-Unis de partager certaines de ces installations. Je suis heureux d'apprendre par les journaux que les États-Unis n'ont pas fait de réponse défavorable.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il a les moyens d'accélérer la décision des autorités américaines, car il ne faut pas oublier que l'est du Canada est tout aussi vulnérable à un autre boycottage du Moyen-Orient. Si le gouvernement du Canada, pour sa part, prenait la décision d'entreposer des réserves de pétrole dans cette mine à des fins stratégiques, ne serait-ce pas le catalyseur qui déclencherait des décisions favorables ailleurs?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait savoir que le gouvernement canadien serait intéressé à participer à un pareil projet. Le député doit se rendre compte que cette mine permettrait d'entreposer environ 100 millions de barils de pétrole ou de produits du pétrole, ou des deux à la fois. Le Canada n'a nettement pas les moyens économiques d'utiliser tous ces stocks à lui seul, mais si les États-Unis décidaient que cette solution répond à ses besoins stratégiques, j'espère que nous pourrions négocier pour leur céder une partie des aménagements. Le député se rendra compte qu'il ne serait probablement pas rentable de n'utiliser qu'une infime partie des instal-

lations; le seul moyen économique est d'en utiliser la majeure partie.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DU RECOURS AUX SERVICES DE CERTAINS AVOCATS POUR OBTENIR LA LIBÉRATION DE SHARON BETHUNE—LA POSSIBILITÉ DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais, en son absence, je m'adresserai au leader du gouvernement à la Chambre. Elle concerne M^lle^ Sharon Bethune qui a été libérée, vendredi dernier, d'une prison mexicaine, après avoir été reconnue totalement innocente. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le consulat canadien de la région n'a pas voulu avoir recours aux deux avocats mexicains chargés ces derniers mois par le gouvernement canadien de défendre l'accusée, mais s'est adressé à un avocat mexicain qui a demandé d'énormes honoraires pour établir l'innocence de la jeune fille? Le ministre pourrait-il également dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à aider M. Bethune à supporter une partie des frais énormes qu'il a dû engager pour établir l'innocence de sa fille?

● (1150)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas les détails pour répondre à cette question précise. Chose certaine, comme l'a signalé le député, M^lle^ Bethune a été libérée. Elle est rentrée chez elle. C'est déjà encourageant. Toutefois, dans ce cas-ci comme dans d'autres, nous ne pouvons comprendre les longs retards qu'occasionne la détention dans les prisons mexicaines; dans ce cas-ci, la longue période qui a précédé le verdict d'innocence est particulièrement troublante.

LES PERSPECTIVES QUANT À UN TRAITÉ CANADO-MEXICAIN RELATIF À LA PROTECTION DES CITOYENS CANADIENS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Quand le gouvernement actuel va-t-il s'occuper de négocier avec le gouvernement mexicain comme le fait depuis quelque temps le gouvernement américain, qui est maintenant sur le point de signer un traité avec le Mexique pour protéger les citoyens américains dans ce pays? Le gouvernement actuel est-il disposé à négocier avec le Mexique pour prévenir de pareilles injustices?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, en fait, les façons d'agir que nous trouvons si inusitées et si inacceptables sont conformes aux lois et coutumes mexicaines. Quand j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons présenté des instances aux autorités mexicaines par l'entremise de notre ambassadeur. Nous avons demandé et obtenu leur collaboration. En fait, cependant, ces façons d'agir découlent d'une pratique établie au Mexique. Je doute que le gouvernement américain réussisse à faire abroger la loi mexicaine dans un traité. Nous obtiendrons certes le meilleur traitement possible pour les citoyens canadiens. Je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieurs présentera d'autres instances en ce sens.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROJET DE COMPLEXE SIDÉRURGIQUE DANS L'ÎLE DU CAP-BRETON—LES MESURES GOUVERNEMENTALES EN VUE DE LA RÉALISATION

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vue le chômage très élevé qui sévit au Cap-Breton et, comme l'a signalé le député de Cape Breton-East Richmond, la fermeture d'autres industries, les licenciements à l'aciérie de Sydney et le licenciement prévu de 200 autres d'ici à la fin de l'année, le ministre et ses fonctionnaires travaillent-ils étroitement avec le premier ministre Regan pour essayer d'implanter un nouveau complexe sidérurgique dans l'île du Cap-Breton? Le ministre est-il en mesure de nous donner rapidement quelque encouragement quant aux efforts du gouverneur fédéral en ce sens?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le premier ministre Regan est venu à Ottawa il y a quelques semaines, et il a rencontré je crois six ou sept ministres avec leurs hauts fonctionnaires, pour étudier le projet. Par la suite il a rencontré les industriels intéressés. Dans le moment nous étudions la proposition, et je ne crois pas qu'une décision soit prise dans un avenir immédiat. Toutefois, nous sommes très intéressés par le projet du premier ministre Regan.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Voici maintenant plus de trois ans que les éleveurs doivent produire à perte. On a fait 29 déclarations de politiques à court terme sans pour autant élaborer une politique à long terme dans ce domaine. J'aimerais par conséquent savoir si le premier ministre suppléant proposera au cabinet que le ministre de l'Agriculture remette sa démission?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Questions orales

L'AUDITEUR GÉNÉRAL

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ INDÉPENDANT DE RÉVISION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, j'adresserai ma question au président du Conseil du Trésor. Récemment, l'Auditeur général a critiqué la gestion financière du gouvernement ainsi que l'insuffisance de ses mesures de contrôle. Le ministre pourra-t-il donc nous dire si le gouvernement donnera suite à quelques-unes des 47 recommandations formulées dans le rapport du Comité indépendant de révision des fonctions de l'Auditeur général du Canada? Ces recommandations visent à améliorer les services de l'Auditeur général.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense avoir déjà répondu à des questions du même ordre, toutefois, je le ferai encore et donnerai quelques précisions. Quand la Chambre prendra connaissance de la loi qui régira les services de l'Auditeur général, ce dont elle sera saisie très bientôt, elle pourra constater que d'importants progrès ont été effectués en ce sens.

* * *

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE TROISIÈME PISTE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont les délibérations concernant la prétendue troisième piste de l'aéroport international de Vancouver?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avant de prendre une décision finale, on a estimé qu'il était nécessaire d'entreprendre d'autres études écologiques. Pour le moment, il est possible, sans détériorer le milieu, d'obtenir gratuitement et de disposer une certaine quantité de remblais ordinaires dans la zone prévue pour la piste. Cela est fait sans préjudice de la décision qui sera prise à propos de la piste.

M. Fraser: A-t-on pris une décision définitive à propos de la construction de la troisième piste sans toutefois avoir arrêté tous les détails?

M. Lang: Non, monsieur l'Orateur, bien au contraire. J'ai dit qu'aucune décision n'avait été prise quant à la construction de la piste.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—L'OPPORTUNITÉ DE L'IMPLANTATION D'UNE USINE PILOTE SUR LA DIGUE ANNAPOLIS-GRANVILLE FERRY

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'adresserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme il le sait, le rapport de faisabilité consacré à l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy recommandait récemment, au terme d'une étude qui a coûté 3 millions, les trois mêmes emplacements qui avaient déjà été prônés pour la construction des digues et usines nécessaires pour récupérer les volumes incroyables d'énergie qu'on y trouve. Comme une quatrième digue est déjà en place, je veux parler de la chaussée Annapolis-Granville Ferry, et que le gouvernement de Nouvelle-Écosse a annoncé une hausse de 65 p. 100 du prix de l'énergie dans sa province, le ministre songe-t-il à implanter une usine pilote sur la digue existante Annapolis-Granville Ferry? Dans l'affirmative, veut-il nous donner certaines précisions sur les intentions de son ministère? Ne voudrait-il pas nous éclairer un peu à ce sujet?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il serait prématuré de s'engager ainsi. Nous venons d'achever la première tranche qui portait sur une étude commune fédérale-provinciale, effectuée de concert par la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral, de l'énergie marémotrice potentielle de la baie de Fundy, et spécialement de sa rentabilité. La deuxième tranche va démarrer très bientôt, pour se terminer vraisemblablement au tout début de l'an prochain. L'étude achevée a confirmé, je pense, la faisabilité technique. Elle conclut sur un éventail d'indexations, et je dis bien indexations, des bilans économiques d'un certain nombre d'emplacements possibles. Sur les quelque 37 emplacements examinés, huit paraissent présenter des possibilités intéressantes. Comme l'a affirmé le député, trois ou quatre de ces huit emplacements feront l'objet d'un supplément d'étude.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE TRANSFERT DE RÉSERVES FORESTIÈRES À LA SOCIÉTÉ REED PAPER—LA PROTECTION DES DROITS DES AUTOCHTONES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'aimerais poser ma question au ministre suppléant. La société Reed Paper et la province d'Ontario négocient actuellement en secret le transfert de 16 millions d'acres de forêts de la province à la société. Or, cette immense étendue de terrain renferme sept grandes réserves indiennes dont les habitants n'ont pas été consultés au sujet de ce projet de transfert. J'aimerais donc demander au ministre suppléant si le gouvernement fédéral en a discuté avec le gouvernement provincial, afin de veiller, notamment, à ce que ni les droits prévus aux termes des traités ni le moyens d'existence des autochtones de la région n'en souffrent.

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En répondant au nom du ministre, monsieur l'Orateur, je puis dire au député que pour autant que je sache, aucune discussion n'a eu lieu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à ce sujet. Cependant, je puis l'assurer qu'aux yeux du gouvernement fédéral, les droits, revendications et intérêts des autochtones constituent une question prioritaire. Si ces derniers sont le moindrement menacés, je puis assurer au député et à toute la Chambre que le gouvernement fédéral interviendra immédiatement.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Le secrétaire parlementaire peut-il nous assurer au nom du ministre que le gouvernement présentera des instances au nom des autochtones au gouvernement d'Ontario et, le cas échéant, fournira aux Indiens les services de conseil juridique et une aide financière pour les aider à se défendre contre un transfert de terrain aussi important?

● (1200)

M. Penner: Des consultations régulières se poursuivent entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le grand conseil du traité nº 9; si une initiative de ce genre était adoptée, le ministère s'y intéresserait activement sous de nombreux rapports. Ces consultations devront certes être maintenues et si le conseil du traité nº 9 réclame une assistance juridique ou d'autres services, nous étudierons la question et fournirons de l'aide si la chose est possible.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY— L'OPPORTUNITÉ DE L'IMPLANTATION D'UNE USINE PILOTE SUR LA DIGUE ANNAPOLIS-GRANVILLE FERRY

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, monsieur l'Orateur. Étant donné que la chaussée est aménagée et que le mécanisme pour la régularisation des crues dans le bassin d'Annapolis est installé ce qui fait que pour équiper ce courant d'eau, il suffirait de construire une génératrice sur les lieux, le ministre examinera-t-il au moins la possibilité d'utiliser sur-le-champ cette énergie disponible, puis en informerait-il la Chambre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'examinerai cette instance à fond.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE LANGELIER

L'hon. Jean Marchand (Langelier): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: L'honorable député de Langelier invoque le Règlement.

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, c'est avec un profond regret que je quitte la Chambre des communes, où j'ai vécu des heures angoissantes, mais aussi des moments d'enthousiasme et de grandes joies.

J'ai été impressionné, d'une façon générale, par le fonctionnement de cette grande institution et la tenue de ses membres.

[*Traduction*]

Je peux me tromper mais je crois m'être fait ici beaucoup d'amis des deux côtés de la Chambre et certains de ces liens d'amitié survivront longtemps sinon à jamais.

[*Français*]

Je signale en particulier, monsieur l'Orateur, mon admiration pour la façon compétente, digne et impartiale avec laquelle vous remplissez vos hautes fonctions. Un homme d'une telle qualité se rencontre très rarement.

Je m'en vais sous des cieux qui sont probablement plus troublés que ceux qui recouvrent cette honorable Chambre. Je suis convaincu que j'ai toute votre sympathie dans la lutte que je m'en vais livrer.

Au revoir, *good-bye, adios amigos, shalom*, vive le Québec *in a united Canada*!

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas être aussi polyglotte que le député de Langelier (M. Marchand) mais au nom de ses amis de ce côté-ci de la Chambre, je tiens à lui affirmer que bien que nous ayons eu de légers différends parfois sur certains aspects de la politique nationale, nous avons tous été très heureux de le compter parmi nous.

[*Français*]

Nous savons que c'est sa foi dans les principes du fédéralisme qui l'a conduit à la Chambre des communes pour défendre ces mêmes principes. Il croit maintenant nécessaire de faire le saut sur la scène provinciale.

[*Traduction*]

Je ne voudrais certes pas m'ingérer dans la décision que les électeurs du Québec auront à prendre en novembre mais je crois pouvoir dire, au nom de tous mes collègues ici, que nous comprenons les raisons qui ont conduit le député de Langelier à siéger à la Chambre des communes. Nous avons tous apprécié sa présence combative à la Chambre et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses activités futures.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au nom de mes collègues, monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir invoqué le Règlement au lieu de nous quitter sans rien dire, car ainsi nous pouvons lui faire nos adieux.

Comme on l'a déjà indiqué, sa présence à la Chambre n'est pas passée inaperçue. En fait, il me revient à l'esprit ce qu'un député important a déjà dit, en parlant de quelqu'un d'autre, que la Chambre ne serait plus jamais la même sans lui. Nous sommes heureux que le député ait parlé des liens d'amitié qui se sont formés à la Chambre et il a parfaitement raison de dire qu'ils dureront. Nous approuvons l'importance qu'il accorde à la bataille qu'il est sur le point de livrer et, quoi que lui réserve l'avenir, je lui souhaite, au nom de mes collègues, bonne chance!

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, en écoutant le député, tout à l'heure, donner sa démission, je pensais qu'il allait imiter son collègue, M. Comtois, et s'en aller en douceur. Mais il s'agit de diplomatie. C'est un bon départ pour sa campagne électorale que de s'afficher ainsi. Et je lui souhaite tout simplement, à titre de représentant du Québec, la meilleure des chances, parce qu'il entreprend un travail très difficile. Selon les commentaires que j'ai reçus en fin de semaine, il va avoir beaucoup d'explications à donner aux Québécois parce que les ultimatums qui lui ont été présentés à la Chambre vont certainement être soulevés au Québec. Il a accepté une tâche difficile, c'est pourquoi j'ai de la sympathie pour lui et je lui souhaite bonne chance.

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): La déclaration de mon honorable collègue et ami a fait naître en moi des émotions diverses que partagent sans doute tous les députés, à en juger par les propos de ceux qui m'ont précédé. Je regrette certainement son départ de la Chambre des communes. S'il n'a pas été le plus haut en couleur et le plus dynamique de tous les députés, il a sûrement été l'un d'eux. Il suffisait d'annoncer qu'il allait prendre la parole pour que les députés regagnent rapidement leur fauteuil, tant leur désir était grand d'entendre son exposé enflammé et efficace.

D'autre part, il est consolant de constater que le député, poussé par l'enthousiasme et le désir de servir, entre en lice dans la province de Québec et, à une étape de sa vie où d'autres hommes politiques songeraient à prendre leur retraite, il relève un nouveau défi politique dans sa province natale. Depuis plus de dix ans qu'il est député à la Chambre, il a servi utilement non seulement sa propre circonscription, mais le Canada tout entier. Ayant détenu successivement plusieurs portefeuilles, il a exercé une influence majeure sur les Canadiens et les institutions du Canada. Au moment de quitter la Chambre, c'est à juste titre qu'il peut se féliciter d'avoir bien servi. Que pouvons-nous lui offrir, sinon nos meilleurs vœux de santé et de succès dans sa nouvelle entreprise. Peut-être qu'une fois menée à bien la tâche qui l'attend à l'Assemblée nationale, pouvons-nous espérer le voir revenir à la Chambre des communes?

* * *

● (1210)

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'obligation d'accepter officiellement la démission de l'honorable député de Langelier, mais avant de le faire, j'aimerais simplement ajouter quelques mots afin de lui exprimer mes remerciements personnels. L'honorable député de Langelier est un député bien distingué qui malgré son esprit a toujours respecté les décisions d'un nouveau président, et je lui sais gré de cette collaboration de tous les moments.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

[*Traduction*]

L'honorable représentant s'est signalé dans la lutte qu'il a menée avec zèle et ardeur pour la reconnaissance du fait français au Canada, lutte qui lui a valu une place de choix dans le cœur de ses compatriotes tout comme dans celui de tous ses collègues à la Chambre des communes, même si cette lutte a pu être chaude. Sa vive intelligence du fait français et son ardente résolution à le défendre ont profité à tous les Canadiens durant son séjour à la Chambre des communes, et son travail à l'Assemblée nationale du Québec continuera certes, à mon avis, à rendre grand service non seulement à cette province, mais à servir les intérêts de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de la circonscription électorale de Langelier ayant donné avis de son intention de remettre son mandat, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre qu'après que cet avis aura été enregistré par le greffier dans les *Journaux* de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 6(1)a) du chapitre H-9 des *Statuts revisés du Canada,* 1970, Loi sur la Chambre des communes, j'adresserai sans tarder au directeur général des élections mon mandat lui enjoignant d'émettre un bref pour l'élection d'un nouveau député de cette circonscription électorale.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais ici invoquer le Règlement. Je regrette que le député de Saint-Boniface (M. Guay) ne soit pas ici. Je l'ai cherché vendredi et il n'était pas ici non plus. Le fait à signaler s'est produit jeudi soir et a trait à son activité à la Chambre à titre de premier whip du gouvernement.

Je tiens à invoquer le Règlement car, à mon avis, ce que fait le député de Saint-Boniface constitue une atteinte aux responsabilités et fonctions de tous les députés, peu importe de quel côté de le Chambre ils siègent. Je parle ici du fait que le premier whip du gouvernement—je l'ai constaté moi-même—fait un relevé des présences à la Chambre, surtout je crois dans le cas des députés de l'opposition.

J'invoque le Règlement parce que, dans ses observations jeudi soir dernier, comme en fait foi le hansard à la page 347, au cours du discours que prononçait alors mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), il a mentionné qu'il prenait note des présences et qu'il pouvait dire quand les députés de notre parti étaient présents ou non. Il laisse ainsi entendre, monsieur l'Orateur, que si un député de ce côté-ci de la Chambre était absent à un moment donné, il ne s'acquittait pas des fonctions pour lesquelles il a été élu. Pour ma part, j'aimerais beaucoup m'assurer que l'on ne critique pas la manière dont les députés s'acquittent de leur devoirs et de leurs responsabilités, et je suis sûr, Votre Honneur, que vous qui présidez les délibérations de la Chambre à titre d'Orateur, vous êtes de mon avis. Je signale au député de Saint-Boniface, s'il lit ce compte rendu, que nous sommes tous obligés de promettre d'assister aux séances et d'assumer nos responsabilités afin de recevoir notre traitement. Nous avons tous des responsabilités envers nos commettants.

Les propres collègues du député de Saint-Boniface ont dit publiquement que nous devrions nous rendre dans nos circonscriptions parce que cela fait partie de nos fonctions de député. Nous devons également assister à des réunions de comité. Sauf votre respect, le simple fait que nous soyons absents de la Chambre un certain jour ou pendant une certaine période ne doit pas être interprété comme une espèce de refus de nous acquitter de nos responsabilités de député.

Si je soulève cette question, monsieur l'Orateur, c'est qu'il me semble qu'à titre d'Orateur et de chef de la procédure à la Chambre, vous devriez donner certaines directives quant au contrôle des présences que peut effectuer un député dans un but qui est incompatible avec les droits et les responsabilités d'un député. Si je peux me permettre de citer le député de Saint-Boniface:

> Je vais prouver que vous n'êtes jamais ici cinq jours par semaine, et j'ai le registre sous la main. Il est à la disposition de qui voudra le consulter.

J'estime que c'est là porter un jugement grave sur la présence des députés à la Chambre et sur leur façon d'assumer leurs responsabilités. Je demande donc à Votre Honneur de songer à émettre des directives pour que le whip en chef du gouvernement cesse de contrôler les présences comme si nous étions encore à la petite école. S'il veut contrôler les présences, qu'il s'occupe d'abord des députés de son parti. Ils n'ont à jeter la pierre à personne.

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, je pense que le député de Saint-Boniface (M. Guay) préférerait répondre lui-même à cette question. La raison pour laquelle il n'était pas là vendredi, c'est qu'il subissait une grave opération à la mâchoire. J'entends rire certains députés d'en face. Il n'y a pas de quoi rire. Nous ne sommes pas des enfants. Nous devrions pouvoir être sérieux lorsqu'il est question de quelqu'un qui a mal au dos, à la mâchoire ou au bras. Cela peut arriver à n'importe qui.

M. McKenzie: Comment cela était-il consigné dans son carnet? Comment ses faits et gestes y sont-ils consignés?

M. MacFarlane: Je pourrais signaler que si le Whip a répondu de cette façon, c'est précisément à cause du même genre de remarque de la part du député. Il y aurait peut-être lieu d'examiner l'échange de propos entre les deux députés. Je pense que le whip pourrait tirer la situation au clair et devrait nous faire connaître le fond de l'histoire.

M. l'Orateur: Le point est soulevé par le biais d'un rappel au Règlement et on y a répondu. Le député de Saint-Boniface (M. Guay) a peut-être quelque chose à ajouter. Le fait est qu'une telle critique du comportement personnel d'un député peut très difficilement être réglementaire, et je dis «très difficilement» uniquement parce que la présidence pourrait peut-être éventuellement se laisser convaincre qu'elle puisse l'être d'une certaine façon, mais, au départ, elle n'a presque jamais rapport au sujet débattu, et est sans doute contraire au Règlement pour bien d'autres raisons.

Quoique la présidence n'ait jamais pu s'opposer à ce qu'un député prenne des notes—étant donné qu'après tout chacun a le droit de le faire—leur utilisation, au cours d'un débat, est, à mon avis très discutable dans la mesure où il s'agit de critiques au sujet du comportement personnel d'un député. De prime abord, je ne vois pas comment cela pourrait être réglementaire du point de vue de la pertinence; et, en second lieu, cela pourrait ressembler fort au genre de critique personnelle de la conduite d'un député, laquelle a traditionnellement toujours été déclarée contraire au Règlement. Ainsi, même si on ne peut rien contre cet usage, je ne vois pas du tout comment ces notes pourraient servir au cours d'un débat à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Dépôt des bills. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a de nombreux bills à déposer. Il a fait savoir à la présidence qu'à cause de leur nombre, il ne désirait pas donner des explications sur chacun d'eux. Je crois qu'il y en a 16 en tout. Si j'obtenais l'approbation de la Chambre, je pourrais déposer maintenant ces bills, un par un. Je ne commenterai pas la régularité de la procédure suivie, mais je fais la même mise en garde que j'ai faite à propos des bills d'initiative parlementaire présentés, je crois, vendredi dernier. Si cette procédure est acceptable, j'aimerais passer à l'appel des 16 bills inscrits au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert). La Chambre est-elle d'accord?

● (1220)

Des voix: D'accord.

* * *

BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE

1re LECTURE

Bill C-360, tendant à modifier la loi sur l'intérêt—M. Herbert.

Bill C-361, tendant à modifier la loi électorale du Canada (publications de résultats de sondages électoraux)—M. Herbert.

Bill C-362, concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté)—M. Herbert.

Bill C-363, tendant à modifier la loi sur l'immigration—M. Herbert.

Bill C-364, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé)—M. Herbert.

Bill C-365, tendant à modifier la Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines)—M. Herbert.

Bill C-366, tendant à modifier le Code canadien du travail (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé)—M. Herbert.

Bill C-367, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (capitale nationale du Canada)—M. Herbert.

Bill C-368, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)—M. Herbert.

Bill C-369, tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants)—M. Herbert.

Bills C-370, tendant à modifier le Code canadien du travail—M. Herbert.

Bill C-371, tendant à modifier le Code criminel (avortement)—M. Herbert.

Bill C-372, tendant à modifer le Code criminel (radiodiffusion obscène)—M. Herbert.

Bill C-373, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés—M. Herbert.

Bill C-374, tendant à modifier le Code canadien du travail (justes méthodes d'emploi)—M. Herbert.

Bill C-375, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs)—M. Herbert.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 21 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, avant d'aborder les sujets que j'aimerais traiter, je voudrais dire à la Chambre jusqu'à quel point je déplore et je regrette le départ de M. Marchand (Langelier). Je suis convaincu toutefois que tous ont reconnu en cet homme un homme engagé avec un esprit vraiment intègre et une pensée des plus claires. Je suis également convaincu qu'un homme possédant de telles qualités apportera à l'Assemblée nationale ce qui lui manque peut-être un peu, c'est-à-dire un jugement politique qui déborde le cadre strictement du Québec, qui envisage ses problèmes et les analyse dans une conjoncture internationale.

Monsieur le président, je désire féliciter mes deux collègues qui ont répondu à l'Adresse en réponse au discours du trône, soit les députés de Lafontaine-Rosemont et de Restigouche (MM. Lachance et Harquail). La qualité de leurs interventions a démontré jusqu'à quel point l'apport de la jeune députation peut être sérieuse et efficace à la Chambre.

Monsieur le président, il y a un an le très honorable premier ministre (M. Trudeau) annonçait à la nation canadienne la décision du gouvernement d'établir une réglementation des prix et des revenus. Lors de la lecture du discours du trône, le premier ministre réaffirmait sa foi au programme anti-inflation et sa volonté de le maintenir jusqu'à 1978, si la situation économique du pays le nécessitait.

[M. l'Orateur.]

Je ne tiens pas ici à relever les statistiques. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises, et d'ailleurs elles ont démontré qu'en 12 mois la dangereuse pression inflationniste a diminué. Malgré les déclarations des partis de l'opposition, malgré les protestations des milieux syndicaux et de certains hommes d'affaires parfois peu éclairés malgré l'importance de leur poste, je crois que le contrôle des prix et des revenus est accepté par la grande partie de la population canadienne, et que ce programme d'une durée de trois ans réussira à briser la psychose de l'inflation. Je réitère mon appui au programme, d'autant plus que l'inflation demeure encore la plus grave de toutes les menaces à la stabilité économique de ce pays.

J'aimerais maintenant aborder un des problèmes étroitement relié à celui de l'inflation: la question des relations patronales-ouvrières. Les effets démoralisants de l'inflation ne touchent pas seulement l'économie, mais menacent la nature même de nos institutions. Notre système de négociation collective a été sérieusement éprouvé par le courant inflationniste des dernières années. Les négociations collectives se négocient maintenant dans un climat tendu et les relations de travail en souffrent. Avant la réglementation des prix et des revenus, les demandes salariales étaient devenues de plus en plus contraires à la réalité de l'essor économique, de la productivité, du chômage et de la concurrence internationale.

Au Canada, alors que l'augmentation de la production s'élevait à seulement 2 p. 100, et que celle des salaires atteignait 18 p. 100, au même moment, l'augmentation des salaires aux États-Unis était de 9 p. 100, et sa productivité augmentait de 5 p. 100. En Allemagne de l'Ouest, la productivité augmentait de 7 p. 100 et les salaires étaient de 8 p. 100.

Après avoir fait un appel sans succès à la bonne volonté de tous les Canadiens, le gouvernement se décidait en 1975 à imposer le contrôle des prix et des revenus. Bien que l'inflation ait été réduite à un taux encore non acceptable, mais tout de même plus tolérable, et que la reprise économique soit en bonne voie, la bataille est pourtant loin d'être gagnée. Les taux réduits d'augmentation de la productivité coïncidant avec des règlements salariaux plus élevés menacent la capacité concurrentielle de nos industries et réduisent l'attrait de ce pays comme lieu où l'on peut implanter de nouvelles entreprises. Présentement, le besoin de nouveaux investissements se fait fortement sentir, mais le climat de nos relations de travail ne s'y prête guère.

Ainsi le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Guy St-Pierre, déclarait au début d'octobre 1976, et je cite:

> Le Québec a perdu plusieurs projets industriels par suite du nombre record de conflits. Il m'est impossible d'aller solliciter de nouveaux capitaux avec un tel bilan; le malaise actuel détruit les efforts déployés.

Le Canada, au niveau de la politique industrielle, se situe actuellement en tête de peloton pour les jours/hommes perdus par suite des grèves et des lock-out. Ainsi la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail causés par les grèves et les lock-out, s'est établie à 1,183,080 jours/hommes en juin dernier; il y a eu 238 arrêts de travail et ces arrêts ont touché 190,197 travailleurs. Le nombre croissant des jours de travail perdus porte préjudice à tous ceux qui sont concernés et nuit au rendement satisfaisant de l'économie.

● (1230)

L'amélioration du climat des relations de travail est donc indispensable si nous voulons éviter l'aggravation des tensions sociales, augmenter la productivité de l'industrie canadienne,

et que le Canada conserve sa position concurrentielle sur le marché international et ainsi attire de nouveaux investissements.

Il faut dès maintenant se pencher sur le problème crucial des relations patronales-ouvrières et leur donner de nouvelles orientations. Les relations patronales-ouvrières doivent se dérouler dans un contexte plus coopératif et moins antagoniste, surtout lorsque le programme de lutte contre l'inflation ne sera plus en vigueur. Il incombe donc au gouvernement de créer l'atmosphère favorable à une recherche incessante des moyens d'augmenter la productivité et de promouvoir un meilleur climat de travail.

Lors de la lecture du discours du trône, le gouvernement s'est montré conscient du problème et a déclaré que l'amélioration des relations de travail entre le patronat et les salariés est un préalable nécessaire à un retour à la stabilité économique. Le gouvernement continue de voir dans les négociations collectives l'un des meilleurs moyens dont on dispose en démocratie pour assurer des salaires équitables et fixer les conditions de travail; il ne pense pas que le problème puisse se résoudre par une limitation excessive du droit de négociation collective. Toutefois, les règles du jeu dans la société canadienne d'aujourd'hui, étant bien différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques années, le gouvernement croit qu'il faut élaborer de meilleurs mécanismes de règlement.

Le gouvernement se propose donc, de concert avec les provinces ainsi qu'avec les milieux syndicaux et patronaux, de travailler à l'amélioration des relations patronales-ouvrières. Il compte, entre autres, établir un centre d'information sur les négociations collectives où les parties pourront se procurer des données objectives sur l'économie et la rémunération. Les syndiqués, ayant les informations pertinentes relativement au fonctionnement de tel ou tel secteur économique, on pourra ainsi éviter les demandes salariales exorbitantes qui ne tiennent pas compte de la capacité de payer de l'entreprise et nuisent à son évolution, et même, dans certains cas, à sa survie.

Les employés devraient de plus en plus prendre conscience que la possibilité d'emploi permanent dépend de la viabilité et de la rentabilité de l'entreprise et qu'à long terme une augmentation accrue du salaire réel des employés ne peut découler que d'une augmentation de la productivité. De plus, le gouvernement se propose d'encourager les ouvriers de chaque usine à s'intéresser de plus près aux décisions touchant leurs conditions de travail. Il faut tenir compte du fait que la situation des travailleurs n'est plus ce qu'elle était; le travailleur moyen d'aujourd'hui est plus instruit et plus renseigné sur le plan social qu'il ne l'a jamais été et il est de moins en moins prêt à accepter sans condition son rôle de travailleur.

Au cours des dernières années, le concept de la démocratie industrielle s'est étendu au-delà de la négociation collective des conditions de travail. Le travailleur moderne cherche une expérience de travail plus satisfaisante, c'est-à-dire qu'il veut se libérer du travail monotone et répétitif, des pressions de la chaîne de montage, et souhaite jouir d'un genre quelconque de motivation et de réalisation personnelle. Le patronat, de son côté, doit prendre conscience de cette évolution de la société et faire preuve, dans l'avenir, d'une plus grande ouverture d'esprit.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, la technostructure doit prendre conscience du nouveau rapport de force entre les divers facteurs de production. Si jadis le facteur «capital» représentait l'élément prédominant dans toute prise de décision, ce facteur, vu la capacité de plus en plus stable de notre économie de produire l'épargne dont elle a besoin, a cédé la place au facteur main-d'œuvre; cette main-d'œuvre, pour générer les effets les plus positifs, doit de plus en plus être reconnue. Et c'est à cette question que la technostructure doit répondre; c'est ce défi qu'elle doit relever. Ne faudrait-il pas songer à sensibiliser les entreprises à leur responsabilité à l'égard de la formation des employés, de la sécurité d'emploi et de la qualité du moyen de travail? Ne devrait-on pas aussi envisager d'inclure dans de nouveaux mécanismes, en tant que facteur de motivation, la participation accrue des employés à la gestion des entreprises et au partage des profits?

Les conservateurs bondiront probablement, mais pourtant il y eut des expériences intéressantes de codétermination qui ont été menées dans certains pays d'Europe. Dans de nombreux domaines, la participation ouvrière dans le processus de prise de décisions et la plus grande satisfaction que procure la participation, ont donné lieu à des hausses importantes de la production ainsi qu'à des améliorations qualitatives et autres des produits. De nombreux leaders syndicaux d'ailleurs conçoivent la tactique de la participation ouvrière comme un moyen d'accorder quelque chose aux membres syndicaux, en plus des gains économiques ordinaires. Les gouvernements ont encouragé l'adoption des plans de participation afin de diminuer les problèmes ouvriers et de promouvoir la paix industrielle et la stabilité économique. La participation des employés en Europe se fait sous deux formes principales: la participation de représentants ou la participation directe. Le régime de participation des représentants prévoit l'élection ou la nomination d'un certain nombre d'employés à des conseils d'administration ou à d'autres organismes chargés de prendre les décisions au sein de la société afin de représenter les intérêts des travailleurs.

La participation directe accorde à l'employé le contrôle de l'organisation et de l'exécution, dans son milieu de travail immédiat. Presque tous les employés participent à l'activité de la société et les secteurs qui sont touchés les premiers se situent, règle générale, au niveau le plus bas du milieu de travail, soit ceux qui sont habituellement les plus importants pour les employés eux-mêmes.

La Scandinavie a mis au point, au milieu des années 1940, des plans de participation de l'employé sous forme de conseils de travailleurs au niveau de l'usine. Depuis lors, de tels conseils constituent une norme dans la plupart des pays européens. C'est ainsi que depuis 1952 toutes les usines en Allemagne de l'Ouest comptant plus de 20 travailleurs sont tenues, en vertu de la loi, de charger un conseil de travailleurs élus par les employés de surveiller l'application de tous les règlements, lois et conventions collectives qui s'appliquent aux travailleurs. Les conseils participent également à l'établissement des règles de la société sur les heures de travail, les allocations d'emploi, la conduite et le bien-être des employés. Depuis 1971, tous les embauchages, les licenciements et les promotions requièrent le consentement préalable du conseil des travailleurs, et la direction est tenue de fournir au conseil les renseignements sur la finance, la production, les ventes, l'investissement, les méthodes de travail, les changements proposés aux usines et les autres questions qui sont importantes pour les employés.

Bien entendu, les plans de participation n'ont pas tous remporté le même succès et, dans certains cas, les ouvriers n'ont vraiment acquis qu'un pouvoir minime de décision. Mais, un des faits remarquables de la main-d'œuvre en Europe (sauf en France et en Italie) a été le très petit nombre de conflits industriels déclarés depuis presque un quart de siècle.

Bien que l'application des plans de participation ait causé certaines difficultés, de telles expériences laissent entendre qu'il est possible de remplacer les conflits par la collaboration.

Dans notre société, la plus grande partie du différend lors de négociations dérive de la perception qu'ont les parties du processus de négociation lui-même. Trop d'insistance a été donnée à ce qui a été appelé «des négociations distributives» dans lesquelles chaque partie tente de maximiser ses parts. Dans une telle situation, les gains de chaque côté sont nécessairement les pertes de l'autre côté. Une confrontation aussi directe est atténuée lorsque les parties s'engagent dans une négociation intégrante où les parties reconnaissent qu'elles ont des objectifs qui se chevauchent et qu'elles peuvent l'une et l'autre s'aider à atteindre leur avantage mutuel. Un tel procédé suppose le partage de l'information pour permettre aux secteurs d'intérêt commun d'être explorés et aux problèmes d'être résolus conjointement.

Bien que je l'aie déjà mentionné, je crois qu'il est important de répéter que la confrontation doit être remplacée par la coopération. Les parties doivent se rendre compte que le capital et le travail sont deux facteurs qui collaborent à la production. Chacun contribue au processus de production, chacun a droit à une part du produit, et chacun a un intérêt dans le mode d'exploitation de l'entreprise. Une condition nécessaire à la collaboration est la consultation qui doit devenir un processus habituel et «la négociation de crise» doit être évitée.

Des questions fondamentales, telles l'inquiétude croissante au sujet des effets de l'automatisation et des changements technologiques, ne peuvent être résolues par un petit groupe de négociateurs qui travaillent à un rythme frénétique pendant quelques mois tous les deux ou trois ans. Il faut se demander pourquoi les négociations collectives, qui sont essentiellement un procédé utilisé entre adversaires, peuvent s'adapter pour allier collaboration et consultation accrue. L'incidence sur les négociations collectives des deux facteurs connexes—les hauts niveaux soutenus d'emploi dans la période d'après-guerre et les graves pressions inflationnistes—a été d'attiser le conflit entre les intérêts des parties et les intérêts nationaux. Dans ces conditions, la concurrence entre et parmi les syndicats et les employeurs a engendré des pressions dans les négociations, lesquelles ont pu à leur tour entraîner la hausse des salaires et des prix de façon et dans une mesure qui ne peut pas s'expliquer totalement par l'état du travail et des marchés de produits de l'heure. Par conséquent, l'intérêt public dans la négociation collective ne se confine pas à limiter le différend de travail et ses répercussions fâcheuses sur la collectivité, mais il y a eu un éveil croissant du public aux dangers de l'enjeu inhérent aux résultats du processus de négociation collective.

Le défi que doit relever la négociation collective est de conserver les avantages du système qui permet la participation bilatérale dans la détermination des conditions d'emploi, sans imposer des coûts sociaux indûment élevés que la société refusera finalement d'assumer. Le rôle de la négociation collective est voué à devenir de plus en plus complexe à l'avenir. Il n'est pas possible de retourner à un système dans lequel les syndicats et les employeurs sont laissés seuls pour régler leurs affaires sans se soucier des répercussions économiques, sociales et politiques plus vastes.

[M. Loiselle (Chambly).]

● (1240)

La négociation collective se situera inévitablement dans un contexte général de la loi de l'économie et de la politique qui imposeront des contraintes. En effet, l'économie canadienne devra faire face très bientôt à un grave problème démographique: à partir des années 80, il nous faudra pour assurer le maintien de notre croissance économique, choisir entre la venue massive d'immigrants ou l'établissement et la promotion d'une technologie plus avancée. L'augmentation de notre productivité ne sera possible que grâce à la réalisation de l'une ou de l'autre de ces deux conditions. Mais, dans les deux cas, tant le mouvement ouvrier que celui patronal devront déployer des efforts afin que cette transition s'opère en douceur. L'arrivée d'un très grand nombre d'immigrants serait certainement la source de tensions sociales alors que l'établissement d'une nouvelle technologie créera des problèmes d'adaptation à l'employé non spécialisé. Si les deux forces ne se consultent pas afin de faire face à cette éventualité très prochaine, notre économie ainsi que l'évolution future du Canada en souffriront.

Monsieur le président, un autre problème devrait être considéré comme prioritaire par notre gouvernement et la société canadienne dans son ensemble, savoir celui d'une constitution nouvelle et du rapatriement de cette dernière. Les deux paliers de gouvernement, tant fédéral que provincial, devraient en venir le plus rapidement possible à une entente sur une formule d'amendement. Nous ne devons pas oublier que la Constitution du Canada a été adoptée en 1867, il y a déjà plus de 100 ans. Lors de son adoption, certains domaines étaient de la compétence exclusive de l'un ou de l'autre palier de gouvernement. Depuis ce temps, le gouvernement canadien et notre société ont été en perpétuelle évolution, et c'est ainsi que les provinces ont cherché de plus en plus, par divers moyens, à étendre le champ de leur juridiction, sans pour autant remettre en cause les domaines de compétence qui leur avaient été assignés. Pour sa part, le gouvernement fédéral, par voies que l'on peut parfois qualifier de détournées et par celle des tribunaux, n'a cessé d'empiéter sur les compétences des provinces et ce, beaucoup plus en fonction des situations à régler qu'en fonction de la lettre de la loi.

Cette évolution, qui a parfois créé des tensions fédérales et provinciales, découle de la nature même de notre système confédératif. Il faudrait donc faire preuve maintenant d'innovation dans l'élaboration d'une nouvelle constitution et dans les amendements que nous devrons apporter afin que cette nouvelle constitution réponde aux besoins de la situation actuelle et de l'évolution future du Canada. En tenant compte de certaines expériences récentes, dans des domaines tels que l'énergie, les communications, le transport, où l'on a pu constater que les règles du jeu avaient changé, tous devraient donc chercher avec la meilleure volonté possible à trouver un terrain d'entente, une formule simple et acceptable qui permettrait notamment—j'espère que les provincialistes ne bondiront pas trop—au gouvernement fédéral d'intervenir dans certains domaines de compétence provinciale lorsque le bienfait de tout

la société canadienne est en jeu. Le gouvernement fédéral l'a fait récemment en fixant un prix unique pour le pétrole et, dans l'avenir, une intervention similaire sera peut-être nécessaire en ce qui a trait à l'électricité advenant une mésentente au niveau des provinces. De telles interventions devraient être possibles à l'intérieur d'un cadre bien défini, assurant le respect et l'intégrité de la compétence exclusive provinciale.

La formule d'amendement doit aussi prévoir des garanties linguistiques et culturelles pour la société francophone qui, il ne faut pas l'oublier, constituait et continue d'être majoritaire en tant que peuple fondateur de ce pays. Il faut accepter, sans discrimination toutefois, que la minorité anglophone de jadis a vu son importance en nombre accrue principalement à cause de l'arrivée d'immigrants qui ont librement choisi de se joindre, vu le contexte nord-américain, à cette minorité anglophone canadienne. La société canadienne-française qui a accepté ce fait en plus d'accorder et ce, le plus libéralement possible, les droits de Canadiens à part entière à ces nouveaux venus, est à mon avis, en droit d'exiger de ces mêmes personnes un respect absolu de ses droits tant sur le plan de la langue que de la culture. Alors, c'est pourquoi, la formule d'amendement doit compter de telles garanties. Nos gouvernements passés, sans exception, se sont tous faits les défenseurs des droits individuels et collectifs, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leur langue d'origine, leur religion ou leur race.

A la suite d'événements récents et déplorables, certaines théories qui prennent racine semblent ignorer les fondements de la politique passée susmentionnée, et qui a pourtant su conserver l'unité de notre pays. Dans une démocratie telle que la nôtre, il y a place pour toute théorie, et d'ailleurs, récemment, un membre du Cabinet démissionnait de son poste afin de soutenir une thèse qui rassemble sûrement une minorité de Canadiens, mais qui est en contradiction totale avec la politique passée et actuelle de notre gouvernement.

Si je loue le courage d'un homme qui prend une telle décision afin de respecter l'intégrité de sa pensée, je pense au même moment que tous les députés, et j'espère que de l'autre côté on m'écoute bien, quel que soit leur parti, qui ne sont plus d'accord avec une politique sur les langues officielles qui garantit l'égalité de tous les Canadiens, devraient se lever et démissionner. Une telle décision ne doit pas être prise en fonction d'un souci électoral, mais bien plutôt en fonction du respect que chaque député a de lui-même.

En tant que député québécois, je réitère ma foi en la société canadienne et au système fédéraliste; mais il est bien nécessaire également que tous sachent que cette foi n'est pas inconditionnelle et que notre peuple consentira à participer à cette grande nation qu'est le Canada que si, et seulement si, il se sent voulu et accepté avec ses particularités, son caractère propre, comme nous d'ailleurs, Québécois francophones, respectons et aimons nos frères anglophones québécois.

[*Traduction*]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au cours de ce débat, j'aimerais féliciter tout d'abord les comotionnaires de l'Adresse, et dire les regrets que me cause le départ du député de Langelier (M. Marchand) pour sa province natale. Je me suis lié d'amitié avec le député pendant son séjour à la Chambre et j'ai toujours admiré sa participation enflammée aux débats. Je suis fermement convaincu que nous y perdons et que la province de Québec gagne à le ravoir. Je suis conservateur et je lui souhaite une pleine réussite aux prochaines élections, car je crois qu'il s'est engagé dans une tâche pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Avant de dire quelques mots au sujet du régime pénitentiaire canadien, j'aimerais aborder une question très urgente qui concerne le Yukon, et je suis heureux de voir le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) à son siège, car il s'agit d'une région du Yukon qu'il connaît bien et qu'il a visitée. Je veux parler de la ville de Faro et de la situation tragique où se trouvent les mineurs qui y sont en grève depuis le 30 juin. On pourrait penser que la main-d'œuvre de la mine est en grève par suite d'un différend avec la direction, mais ce n'est pas du tout le cas. La direction et le syndicat ont négocié une entente, en avril dernier, et se sont mis d'accord sur le montant de l'augmentation salariale que recevraient les travailleurs de toutes catégories.

Conformément à la loi, la question a été soumise à la Commission de lutte contre l'inflation, qui a limité la hausse salariale convenue à 12 p. 100 pour la première année. La direction et le syndicat ont demandé tous deux à la Commission, par suite de l'importance de la réduction, de revoir sa décision. C'est ce qu'a fait la Commission. Au lieu de rabattre l'augmentation à 12 p. 100, elle a décidé d'autoriser une augmentation de 14 p. 100. Mais c'était encore moins de la moitié que ce que les ouvriers et la direction avaient convenu, et la question, sur la demande de la direction et des ouvriers, a été renvoyée au directeur de la Commission, M. Tansley. Celui-ci a alors décidé de rabattre la hausse de 14 à 8 p. 100.

Le syndicat des travailleurs de l'acier à Anvil a toujours soutenu que la réduction était beaucoup trop sévère et inexplicable. En fait, la direction et les travailleurs ont été sidérés des 8 p. 100 fixés par le directeur. Le syndicat est en grève depuis le 30 juin. On comptait environ 500 mineurs et plus de 100 ont à présent remis leur démission et ont quitté le Yukon avec leurs familles. Le syndicat est en grève contre la Commission de lutte contre l'inflation depuis presque trois mois. J'insiste bien sur ce point, il est en grève contre la Commission de lutte contre l'inflation et non pas contre la direction de la mine. La direction souhaite la reprise du travail. Elle est disposée à s'en tenir à la convention collective négociée. Le syndicat veut également la reprise de travail, mais il ne veut certainement pas accepter un taux de 8 p. 100, qui n'a aucun lien avec les rapports établis depuis longtemps, même dans la région, car les mineurs d'amiante de Cassiar, dans le nord de la Colombie-Britannique, reçoivent une augmentation supérieure aux 8 p. 100 imposés par le directeur.

• (1250)

Si je comprends bien, la Commission de lutte contre l'inflation s'est fixé trois objectifs, et nous en entendons suffisamment parler par le ministre des Finances (M. Macdonald) et par d'autres membres de la Commission. L'un est d'enrayer ou de juguler le taux d'inflation, le second est de maintenir le niveau de la production, et le troisième, de faire baisser le taux de chômage. Or, dans le cas présent, la décision d'une commission du gouvernement va précisément à l'encontre de ces trois objectifs. Depuis le 30 juin, la production a complètement cessé à la mine, et la totalité des ouvriers, soit 500 hommes, sont au chômage. Des répercussions se sont fait sentir dans

tout le Yukon et 170 chauffeurs de White Pass sont maintenant sans travail. La grève a réduit de moitié le nombre d'expéditions, ce qui a touché à son tour la main-d'œuvre de Vancouver, point de départ des camions et destination des expéditions au retour. La grève a eu encore d'autres effets qui ont fait grimper de manière alarmante le chômage au Yukon.

Quant à limiter le taux d'inflation—le principal utilisateur d'énergie au Yukon est précisément cette mine, et aux termes de l'article 10 de la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, le système doit être autonome—il faudra que le consommateur, à moins que le gouvernement n'adopte une loi pour l'aider, paie les frais supplémentaires dus à l'augmentation des coûts pour compenser la perte subie du fait de la grève des mineurs.

Lorsque je l'ai interrogé à la Chambre l'autre jour, le ministre des Finances a répondu que les travailleurs d'Anvil n'avaient rien de mieux à faire que de reprendre le travail. Et pour compliquer encore la situation tragique créée par Commission, avec l'entier appui du gouvernement semble-t-il, le Conseil canadien des relations du travail, qui relève du ministre, a jugé la grève légale au motif que la Commission de lutte contre l'inflation est intervenue dans la processus de négociation collective. Ce n'est sûrement pas ce résultat que le gouvernement attend de l'activité de la Commission et de son directeur. Cela a des conséquences des plus désastreuses pour l'économie du Yukon. Il ne se remettra jamais de ces trois mois de grève qui ont entraîné un manque à gagner irrécupérable pour les entreprises et les salariés. Et le Canada tout entier a perdu sans retour la production de cette mine, qui n'est pas sans valeur, comme le ministre le sait pertinemment. Cela ne se rattrapera jamais.

Tout ce qu'on demande à la Commission, et je suis sûr que le gouvernement est en mesure de la prier de réétudier l'affaire, c'est d'appliquer dans le Nord des normes raisonnables. J'avais soulevé la question lorsque le bill a été étudié à la Chambre l'an dernier. Il est impossible d'appliquer dans le Nord, où la vie est chère, les normes qui s'appliquent dans le Sud. Dans les régions du Nord où les prix sont très élevés, on ne peut pas appliquer les normes de Toronto, d'Edmonton, de Halifax ou de Vancouver. A Faro, le gallon d'essence ordinaire coûte $1.25. Faites la comparaison avec les autres villes du Canada. A Whitehorse, pour chauffer sa maison, on doit payer le mazout 64c. le gallon. Faites la comparaison avec les autres villes du Canada. A Ottawa, l'emballage de deux pintes de lait coûte $1.09. A Whitehorse, on le paye $1.62. Je parle des prix d'il y a trois semaines: ils ont probablement monté depuis. En toute justice, il ne faudrait pas que les indicateurs adoptées par le gouvernement à l'intention de la Commission s'appliquent dans les zones de prix extrêmement élevés, comme le Nord.

Qui irait reprocher aux ouvriers métallurgistes de s'être mis en grève pour protester contre cette décision de la Commission de lutte contre l'inflation alors que nous devons faire face à une telle hausse de prix? Il est de toute évidence impossible aux habitants du Nord d'élever leur famille et de subvenir à leurs besoins comme le font ceux qui occupent un emploi semblable et touchent à peu près le même salaire dans le Sud, et pourtant la décision du Directeur de ramener l'augmentation à 8 p. 100 fixe en fait le salaire de ces mineurs à un taux inférieur à celui que reçoivent les mêmes travailleurs dans le sud du Canada.

Entre autres objectifs prévus par son mandat, la commission est censée contenir les prix. J'ai déjà cité quelques exemples de prix de denrées alimentaires au Yukon. Le président de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a publié il y a des mois un célèbre rapport préliminaire concernant les prix des denrées alimentaires au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Selon l'une des principales recommandations de ce rapport, il fallait entreprendre une nouvelle étude sur le prix des produits alimentaires dans ces régions. Or, nous n'avons pas eu la moindre indication que ce deuxième rapport allait être préparé.

Lorsque nous avons soumis à la Commission la question des tarifs de la Commission d'énergie du Nord canadien, qui ont augmenté, au Yukon, de 78 p. 100 en un an, on nous a répondu que la Commission n'avait aucun pouvoir en la matière. Lorsque nous nous sommes plaints de l'augmentation des tarifs du téléphone du TCN—je ne me souviens pas du montant de la hausse, mais elle est bien supérieure au taux fixé par les directives—on nous a répondu que la Commission ne pouvait pas s'occuper de ces questions. La Commission d'énergie du Nord canadien envisage d'augmenter de 56 p. 100 les tarifs d'électricité à Fort Smith, aux Territoires du Nord-Ouest, et pourtant la Commission ne fait rien pour l'en empêcher.

Il me semble que la Commission de lutte contre l'inflation ne remplit absolument pas son rôle à cet égard en ce qui concerne les deux territoires du Nord. Si ce n'était que cela choque ma conception d'un gouvernement responsable au Yukon, j'exhorterais le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) à ordonner au commissaire du Yukon d'intervenir en adoptant une sorte de mesure législative pour obliger les travailleurs à reprendre le travail, comme celle que la Chambre a adoptée vendredi dernier. Toutefois, je ne le ferai pas car s'il est possible de prendre des mesures en vertu de la constitution, c'est à l'Assemblée législative du Yukon de le faire.

C'est une des solutions possibles et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait y réfléchir. Je ne veux pas dire qu'il devrait donner cet ordre au commissaire du Yukon. Ce que je veux dire, c'est qu'il pourrait lui faire part de cette idée en lui demandant de la soumettre à l'Assemblée législative du Yukon.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Nielsen: Avant la pause, monsieur l'Orateur, je disais que les travailleurs d'Anvil se demandaient ce qu'il en était de l'application des mesures de contrôle. Personne ne peut les blâmer d'avoir fait la grève qu'ils ont livrée contre la Commission de lutte contre l'inflation.

Avant de passer à un autre sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à citer un cas surgi dans la circonscription de mon collègue, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Le prix des denrées alimentaires vendus sur le site de la Giant Yellowknife Mines a augmenté de 100 p. 100. Les travailleurs de la section locale 803 des Métallurgistes ont présenté des instances par l'intermédiaire de leur président, Sandy Hamilton. Il s'est en effet plaint à la Commission de lutte contre l'inflation du fait que la société Dominion Catering avait porté de $3 à $5 le prix de ses repas ordinaires et de $3.75 à $7.50 celui du dîner au steak, soit une hausse de 100 p. 100. Dans une déclaration à Miners Voice en octobre 1976, il affirmait ceci, et je cite:

> Je mets en doute la valeur de la loi anti-inflation si elle permet à ce genre de hausses de se produire alors qu'elle contrôle rigoureusement le salaire des travailleurs.

En réponse à sa lettre, il recevait un exemplaire d'une lettre polycopiée de la Commission de lutte contre l'inflation l'assurant qu'elle ferait enquête. Il demande maintenant ce qui est advenu du contrôle des prix. Qui peut reprocher aux mineurs d'Anvil de faire la grève contre la Commission et non pas contre les patrons? Qui peut reprocher aux consommateurs de ces deux circonscriptions du Nord de demander pourquoi la CLCI ne fait rien contre la hausse du coût de l'électricité de 78 p. 100 au Yukon et de 56 p. 100 à Fort Smith? Où est la réglementation des prix? Tout ce que nous avons vu dans ces deux territoires du Nord, c'est une politique de réglementation des salaires, et des salaires seulement. Cela a des incidences catastrophiques sur l'économie, dans ma circonscription tout au moins.

● (1410)

Pendant que le temps me le permet, j'aimerais aborder brièvement la question du système pénitentiaire au Canada. Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice (M. Basford) est là car je suis sûr que cela l'intéresse. Le 6 octobre, nous avons institué un comité en raison de l'urgence—au dire de notre chef—de la situation qui existait au Canada relativement à l'administration du système pénitentiaire. On a mis sur pied une équipe spéciale de travail, composée de députés de notre caucus, et on l'a chargée de faire enquête sur le système pénal canadien. C'est un peu tardivement que le gouvernement s'est rendu compte de la nécessité d'instituer une telle enquête. Il a décidé de créer un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

J'ai eu des conversations avec le solliciteur général (M. Fox) au sujet de la création de ce comité et de notre participation à ses travaux. Nous voulons participer à une enquête impartiale qui donnera des résultats significatifs. Nous voulons prendre part aux travaux parlementaires qui aboutiront à une enquête approfondie, non seulement sur les établissements à sécurité maximale où les désordres qui s'y produisent font les manchettes, mais sur l'ensemble du système. C'est pour cela que nous avons décidé d'abandonner notre idée de comité spécial et d'appuyer la création d'un sous-comité qui fera enquête sur les problèmes graves que connaît aujourd'hui notre système pénitentiaire.

Lorsque j'en ai parlé pour la première fois avec le solliciteur général, la composition de ce sous-comité devait être la suivante: quatre députés libéraux, quatre députés conservateurs, un député néo-démocrate et un député créditiste. Lors des autres entretiens que j'eus le lendemain avec le solliciteur général, celui-ci me dit qu'il était désolé qu'il y ait pu y avoir malentendu, mais qu'il tenait comme établi, qu'en adoptant cette composition, ce serait le parti libéral qui assumerait la présidence de ce sous-comité. J'en pris mon parti après avoir discuté de cette nouvelle formule avec mes collègues. On présumait alors que ce sous-comité serait composé de cinq députés libéraux, de quatre députés conservateurs, d'un député néo-démocrate et d'un député créditiste.

Quand le solliciteur général a présenté sa motion visant à créer le sous-comité, j'ai soulevé la question des proportions. Il ne voulait plus de la répartition, cinq, quatre, un et un. Il ne voulait pas me donner de réponse positive. D'après lui, l'approbation qu'il avait reçue concernait une représentation correspondant à celle qui existe au Parlement. J'espère qu'il voulait dire qu'il s'agissait d'une majorité simple de cinq députés pour le parti libéral, de quatre pour le parti progressiste-conservateur et de un chacun pour le NPD et le Crédit social.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous verrons.

M. Nielsen: Nous verrons quand le comité sera formé et j'aurai un mot à dire à ce sujet dans un instant. Nous verrons si ces entretiens étaient de bonne foi. Nous verrons si le gouvernement désire véritablement agir de bonne foi et mener une enquête impartiale qui ne sera pas dominée par un parti majoritaire au sein du comité. L'une de nos conditions que nous avons acceptées pour la création d'un comité parlementaire spécial était que les travaux débutent immédiatement. Nous avions prévu, à partir de lundi dernier, une tournée des établissements de la région de Montréal. Nous estimons qu'il est essentiel que le comité se mette au travail le plus tôt possible étant donné le délai fixé dans la motion du 28 février. Nous espérons que le comité permanent de la justice et des questions juridiques va se réunir demain pour procéder à la formation du sous-comité. Nous espérons pouvoir arrêter l'itinéraire demain.

A notre avis, non seulement paraît-il essentiel de visiter tous les établissements à sécurité maximale là où, de toute évidence, surgissent les véritables difficultés, mais aussi d'autres établissements, pour reprendre le libellé de la motion, «selon que le comité le jugera à propos». Il n'y a donc pas uniquement les établissements à sécurité maximale, mais certains autres à sécurité moyenne et même minimale. Nous croyons qu'il faut visiter les cinq bureaux régionaux de même que quelque 17 établissements à sécurité maximale, moyenne et minimale. Nous allons devoir tenir 22 réunions un peu partout au pays, de la Colombie-Britannique aux Maritimes. Nous allons devoir publier notre rapport d'ici la fin de février.

Nous croyons nécessaire de prendre des dispositions pour entendre les syndicats locaux de gardiens de prison et les comités de détenus le cas échéant. A notre avis, s'il y a des comités consultatifs de citoyens, ils devraient rencontrer le sous-comité. Nous croyons également que lorsqu'il y a des comités d'inspection des prisons, il faudrait voir à rencontrer ces groupes. Voilà le genre d'enquête que nous comptons mener et voilà le genre d'enquête que le sous-comité devrait mener à notre avis.

Certaines personnes et certains groupes qui s'occupent de l'administration des pénitenciers de même que les détenus de ces établissements hésiteront probablement à se plier à ces rencontres officielles. Nous avons donc parlé de cet aspect des rencontres au cours de nos entretiens avec le solliciteur général. Nous croyons qu'en plus du travail officiel du sous-comité il faudrait dire clairement, bien avant nos visites dans les diverses régions du pays et les divers établissements, que les détenus, qu'ils soient seuls ou en groupe ou les fonctionnaires, seuls ou en groupe, seront parfaitement libres de discuter avec les membres du sous-comité, seuls ou en groupe, de leurs problèmes et des solutions qu'ils préconisent. Il semble normal que certaines personnes hésitent à discuter de leurs problèmes devant le comité qui prend note de toutes ses délibérations. Elles hésiteront peut-être moins si elles peuvent discuter librement avec des personnes et des groupes.

Notre système pénitentiaire est un vrai gâchis. Il y a eu des révoltes, des prises d'otages, des meurtres et des suicides. Notre système pénal canadien est dans une situation déplorable. Il faut absolument trouver une solution. Le meilleur article que j'ai lu récemment concernant la situation est celui d'Allan Fotheringham publié dans le *Maclean's* du 18 octobre. Il portait le titre «Le Canada n'a plus besoin d'exécuter les condamnés. Il les condamne simplement à l'oubli». Le journaliste parle de l'évolution et de la croissance, ou de la malformation, du système pénal au Canada depuis qu'il fut établi il y a près de 140 ans par la construction du pénitencier de Kingston. Il critique l'attitude hypocrite du gouvernmeent libéral, et il le désigne, dans ce domaine. Il déclare dans son article:

● (1420)

Ce qui est regrettable, c'est que les hypocrites ne se rendent pas compte qu'ils sont hypocrites. Les hypocrites, ce sont les députés libéraux du Parlement qui donnent l'impression d'avoir aboli la mort dans notre pays. Quand ils ont voté pour l'abolition de la peine capitale, ils ont épargné la vie des 11 hommes qui attendaient d'être exécutés. Le gouvernement a pris une position devant le public, devant la morale et il se sentait ainsi purifié. Il préfère ne pas tenir compte de la réalité cruelle. Les libéraux sont responsables du système pénitentiaire canadien; par conséquent, ils sont responsables du fait que plus de 11 détenus meurent chaque année dans nos prisons. Depuis 1970, 62 détenus se sont suicidés dans les pénitenciers fédéraux. Dix-huit autres prisonniers ont été assassinés par leurs compagnons d'incarcération.

Vendredi dernier, à Kingston, un autre prisonnier a été assassiné par un détenu. L'article poursuit:

Tout est en désordre dans le système pénitentiaire canadien . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Bravo!

M. Nielsen: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) applaudit à ma déclaration. Il est d'accord avec moi.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne suis pas d'accord avec ce que vous venez de dire, mais avec ce que vous avez dit avant.

Une voix: S'il en est ainsi, vos réactions sont un peu lentes.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous savez comment j'ai voté.

[M. Nielsen.]

M. Nielsen: J'y suis sensible, et je comprends pourquoi les réactions du député ne sont pas aussi rapides qu'elles l'étaient il y a deux jours.

M. Guay (Saint-Boniface): Quand les orateurs lisent leur discours, il m'arrive de prendre un peu de retard.

M. Nielsen: Mais je ne lis pas mon discours. Je cite l'article d'un journaliste qui connaît bien le problème de la réforme du système pénitentiaire. Certains députés peuvent ne pas avoir lu cet article.

M. Crouse: Ils ne lisent pas *Macleans*.

M. Nielsen: Je suis certain que les libéraux lisent *Macleans*. Je suis même certain que c'est là tout ce qu'ils lisent. L'auteur poursuit:

Voici une troisième comparaison, qui en dit long sur les priorités libérales. D'après le directeur de Laval, cet établissement a 350 détenus de trop. Il y a plus de 10 ans une commission d'enquête fédérale, instituée après le soulèvement de 300 prisonniers survenu au pénitencier de Colombie-Britannique, déclarait dans son rapport au ministre de la Justice de l'époque, M. Lionel Chevrier, que la prison était grossièrement surpeuplée.

Monsieur l'Orateur, j'ai relu le compte rendu des débats. Je suis même remonté jusqu'à 1963. A diverses reprises, les solliciteurs généraux qui se sont succédé ont cité le chiffre indicatif de 450 pour le nombre de détenus à ne dépasser dans aucun établissement pénitentiaire du Canada. Et je constate que ce plafond est crevé dans presque tous les établissements à sécurité maximum du pays. L'auteur de l'article écrit:

Qu'est-il arrivé? La population de 500 détenus est restée inchangée jusqu'à ce jour. En deux ans, il y a eu 18 prises d'ôtages dans cette prison. Tout ce qui s'est passé, en réalité, c'est que Chevrier a été remplacé par Guy Favreau, lequel a été remplacé par Lucien Cardin, remplacé par Pierre Trudeau, remplacé par John Turner, remplacé par Otto Lang, remplacé par Ron Basford . . .

On dirait qu'il est parti.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois informer le député qu'il a épuisé son temps de parole. Il ne pourra poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentemant unanime?

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Je remercie les députés. Je termine.

M. Guay (Saint-Boniface): Le voilà, il est ici.

M. Nielsen: J'ai pris quelqu'un d'autre pour le ministre.

M. Crouse: C'est leur façon de se coiffer!

M. Nielsen: Mon honorable ami dit que c'est à cause de leur façon de se coiffer. Eh bien, les ministres ont eu beau se succéder, comme dit l'article «le surpeuplement demeure, les émeutes se poursuivent et les suicides augmentent.»

M. Faulkner: Citez vos sources!

M. Nielsen: Cela a été écrit par Allan Fotheringham, du magazine *Macleans*. Ne vous énervez pas là-bas. Il n'y a rien à faire contre *Macleans*. L'article est daté du 18 octobre 1976.

Il se pose donc de graves problèmes. J'espère que le travail du comité sera couronné de succès. Nous comptons bien faire tout notre possible. Nous travaillerons aussi sérieusement à ce comité que nous avions l'intention de le faire au comité spécial de notre caucus qu'a annoncé notre chef. Je pense que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) en sera le président, si mes renseignements sont exacts. Mais si nous constatons que ce comité est étouffé, que nos enquêtes sont restreintes, que l'on nous empêche d'entendre des personnes dont le témoignage nous aiderait à formuler de bonnes recommandations au Parlement, nous nous débrouillerons par nos propres moyens et présenterons nos propres recommandations au Parlement. Nous espérons que le députés d'en face collaboreront à ce projet, lorsque le comité sera constitué, de façon positive et impartiale comme nous, de ce côté-ci, avons l'intention de le faire et comme j'en suis certain, le feront sans doute mes collègues qui se trouvent à ma gauche.

Personne ne s'attend que des prisonniers soient heureux mais si nous voulons que nos prisons exercent un effet préventif à l'égard du crime, comme elles sont censées le faire, elles doivent mériter le respect des détenus. Pour le moment, les détenus, tout comme le grand public, considèrent notre système pénitentiaire non pas comme une machine bien huilée destinée à combattre le crime et à réhabiliter les prisonniers, mais comme un monument de confusion, une institution qui n'obtient à l'heure actuelle aucun résultat positif et dont on se demande ce qu'elle réserve à ceux qui en sortent.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Pour commencer, j'aimerais me joindre aux députés qui ont déjà félicité le député de Langelier (M. Marchand) en lui souhaitant de réussir dans ses projets futurs au Québec. J'aimerais également sans plus tarder féliciter notre nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand). Je lui souhaite la meilleure chance au monde. Il a un grand défi à relever et bien des gens au Canada comptent sur lui. Jusqu'ici, relativement peu de demandes lui ont été formulées, mais mon honorable ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), chef de notre parti, lui a demandé d'enquêter sur la situation de Cross Lake, où l'approvisionnement en eau était très mauvais. Voilà six ans que les gens de cette région, s'adressant aux divers ministres qui ont détenu ce portefeuille, demandent que l'on remédie à cette situation et je suis heureux de constater que le nouveau ministre a jugé bon d'agir rapidement pour régler le problème. Les habitants de Cross Lake l'en ont vivement remercié. J'espère que loin de s'en tenir là, l'honorable représentant continuera d'agir de la même façon à l'avenir.

● (1430)

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de sa nomination et je lui souhaite tout le succès possible. Je l'aiderai certainement dans la mesure de mes faibles capacités. Puisqu'il n'est pas à la Chambre aujourd'hui, j'espère que ses collègues lui transmettront mes souhaits.

J'aimerais faire quelques propositions au sujet de ce que le ministre devrait faire selon moi au ministère des Affaires indiennes. D'abord, il y a la question des revendications territoriales, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et, de façon générale, toutes les autres revendications des autochtones canadiens. A mon avis, le ministre devrait essayer de régler ces revendications un peu plus rapidement, surtout dans les circonscritptions où les autochtones voudraient qu'on tienne des réunions pour discuter de leurs revendications. Je condidère que le règlement de ces revendications, surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, contribuerait au développement du Nord canadien. Selon moi, une fois qu'elles auront été réglées, nous pourrons agir plus rapidement et nous occuper des problèmes auxquels les autochtones font face quotidiennement et sur lesquels nous ne nous penchons pas suffisamment à l'heure actuelle.

Le domaine des Affaires indiennes et celui du Nord canadien relèvent d'un même ministère et il y a souvent conflit entre les deux. Je propose donc au ministre de réfléchir sérieusement à la possibilité de diviser le ministère afin que les Affaires indiennes puissent être considérées séparément. C'est un ministère extrêmement important et, comme je l'ai dit déjà, le ministre aura fort à faire s'il veut changer l'attitude des fonctionnaires du ministère et rehausser la réputation du Canada dans le reste du monde relativement à notre traitement des autochtones. Je propose que la question du Nord canadien relève de l'Environnement, des Pêcheries ou d'un autre ministère où il n'y aura pas autant de conflits.

Je propose aussi que le ministre nomme immédiatement des autochtones compétents de toutes les régions du Canada à des postes supérieurs où ils pourront prendre des décisions au sein du ministère. A l'heure actuelle, je ne pense pas qu'il puisse nommer plus de cinq ou six autochtones qui occupent ce genre de poste au ministère des Affaires indiennes. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je serais très étonné qu'il y en ait plus de cinq ou six.

En outre, je pense qu'il serait utile que le ministre offre une retraite anticipée à certains employés qui sont à l'emploi du ministère depuis longtemps et qui ne font peut-être pas un aussi bon travail que des personnes plus jeunes pourraient le faire. Ainsi le ministère serait plus comptable aux autochtones canadiens. A l'heure actuelle, le ministère semble souvent être davantage l'ennemi des autochtones que leur allié.

Je prétends aussi que le ministère ferait bien de se montrer plus disposé à collaborer avec les organismes autochtones dans tout ce magnifique pays qu'est le Canada. Ces organismes sont mieux en mesure de comprendre les problèmes immédiats dans les réserves, dans diverses parties des territoires et ainsi de suite. Le ministère pourrait de cette façon se montrer à la hauteur de sa tâche. Les millions de dollars octroyés au ministère ne parviennent pas aux secteurs où ils pourraient faire le plus de bien et la suggestion que je viens de présenter devrait nous aider à nous assurer que les crédits seront bien utilisés au bénéfice des hommes et des femmes ordinaires, c'est-à-dire où ils sont le plus nécessaires. Le ministre a un grand défi à relever et nous comptons sur lui. Avec l'appui d'un gouvernement majoritaire et celui des organismes autochtones, il devrait être, me semble-t-il, en mesure de faire plus pour nos populations indigènes que ce ne fut le cas jusqu'ici.

A propos du passé, monsieur l'Orateur, et de l'efficacité des ministres qui occupaient auparavant ce portefeuille, je voudrais signaler ce que j'estime être une situation affreuse concernant la stérilisation des femmes indigènes dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette affaire remonte au 9 octobre 1970 alors que l'ancien chef de mon parti, M. David Lewis, alors député de York-Sud, posait une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, comme l'atteste le compte rendu à la page 16. Nous sommes maintenant en octobre 1976, six ans plus tard, et aucune réponse n'a été donnée à cette très importante question. Permettez-moi de la consigner au compte rendu. Le député de York-Sud avait demandé:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question très sérieuse à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sait-il qu'un programme de stérilisation de femmes esquimaudes a été entrepris dans la Communauté de l'Île Holmon, sur l'Île Victoria, que cinq femmes ont été stérilisées et que d'autres cas sont à l'étude? S'il est au courant, dirait-il à la Chambre qui a autorisé ce programme inutile et inhumain, étant donné l'existence de méthodes anticonceptionnelles?

Le ministre d'alors, qui occupe aujourd'hui le poste de ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a répondu dans les termes suivants:

Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ce problème. L'honorable député a eu l'amabilité de me donner avis de sa question. J'ai fait faire enquête à ce sujet et je n'ai pas encore reçu de rapport.

Je ne suis pas au courant du fait qu'une autorisation ait été donnée par mon ministère. Les services de santé dans les Territoires du Nord-Ouest relèvent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai donc demandé ce matin à un fonctionnaire de mon ministère d'entrer immédiatement en communication avec les représentants du ministère en cause, afin de déterminer s'il y avait effectivement eu autorisation ou si les faits allégués par mon honorable ami étaient exacts.

Aussitôt que j'aurai des renseignements supplémentaires, il me fera plaisir d'en informer la Chambre, mais, à ce moment-ci, je ne crois pas qu'il y ait eu une telle autorisation. Si de tels actes ont été posés, ils ont dû l'être en vertu d'une initiative purement locale et individuelle plutôt qu'en vertu d'une politique du gouvernement.

Donc, à cette date, le gouvernement libéral n'avait pas de politique de stérilisation de femmes esquimaudes dans les Territoires du Nord-Ouest. La question posée il y a six ans est restée sans réponse. J'ai de bonnes raisons de croire qu'un programme de stérilisation se poursuit dans les Territoires du Nord-Ouest auquel bien des gens ont été soumis. Les gens du Nord et moi voulons avoir des réponses à un grand nombre de questions.

J'ai quelques chiffres devant moi, monsieur l'Orateur, mais ils se rapportent à une toute petite partie des Territoires du Nord-Ouest. Pour illustrer ce qui semble se produire dans le Grand Nord, à Repulse Bay, par exemple, 10 femmes sur 22 dont les âges varient de 30 à 50 ans, ont été stérilisées, ce qui donne un pourcentage de 45 p. 100. A Chesterfield Inlet, 6 femmes sur 23 ont été stérilisées, soit 26 p. 100. A Pelly Bay, 5 sur 18 ont été stérilisées, donc 27 p. 100. A Gjoa Haven, 13 sur 41 ont été stérilisées, soit 31 p. 100.

● (1440)

Les chiffres cités proviennent du *Sunday Express* et d'autres journaux. C'est l'Inuit Tapirisat, porte-parole des peuplades nordiques de cette région, qui a soulevé le problème de la stérilisation des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Ce problème, dont le *Sunday Express* et le *Globe and Main* ont également fait état, m'a aussi été signalé par le père Lechat, un homme fort connu et respecté dans le Nord. Il s'inquiète et s'interroge là-dessus.

[M. Firth.]

Je pose au gouvernement, qui refuse de répondre aux questions que nous lui avons posées sur ce sujet et sur d'autres, la question suivante: est-ce là la politique du gouvernement? Est-ce même une politique? Si c'est sa politique, combien de personnes en ont jusqu'à maintenant subi les effets? Depuis quand ce programme est-il en vigueur et quelles fins vise-t-il? Les Blancs sont-ils aussi touchés par ce programme? Fournit-on des explications aux personnes appelées à y participer? Les femmes qui ont été stérilisées avaient-elles été prévenues des conséquences? Savent-elles de quoi il s'agit? Les explications leur ont-elles été fournies dans des termes qu'elles comprennent? Certes, ce sont des questions auxquelles il n'est pas facile de répondre.

Je connais le cas d'une Blanche qui a discuté de cette question avec des médecins, des amis et d'autres personnes qui s'y connaissent. Elle a décidé, après consultation, de se soumettre à l'opération pour ensuite déclarer quelque temps après que si elle avait su exactement quelles en seraient les conséquences, c'est-à-dire les changements qui se feraient chez elle, elle n'aurait jamais accepté de s'y soumettre.

Le gouvernement n'a pas été capable de dire s'il s'agissait bien là d'une politique définie. Je me demande si le gouvernement a le courage d'entreprendre une enquête, de découvrir ce qui se passe exactement et d'expliquer ce qu'il en est à la population canadienne. Quand on associe ce qui s'est passé aux idées formulées dans un manuel de formation à l'intention du personnel d'une institution pénitencière de Yellowknife décrivant les autochtones comme dépourvus d'initiative, paresseux et Dieu sait quoi d'autre en termes peu flatteurs, on se demande combien de personnes déséquilibrées, et notamment des fonctionnaires, en poste dans ces régions prennent d'importantes décisions influant sur la vie des habitants. C'est pourquoi je prie le gouvernement d'examiner sérieusement ce programme et de nous informer de ce qui se passe vraiment.

Je vais maintenant aborder une autre question qui soulève des inquiétudes, le logement. En mars 1974—ce fut une année passablement animée à la Chambre, si je me souviens bien—le ministre responsable du logement a annoncé la construction, sur une période de 5 ans, de 50,000 logements, dans le cadre du programme de logements pour les autochtones et les ruraux. Ce programme relevait de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Malheureusement, il n'a pas marché. Il semble chancelant. Il a fonctionné pendant près de deux ans; je ne sais pas combien de maisons ont été construites dans le cadre de ce programme, mais je suis certain qu'il n'y en a aucune dans le Nord, là où elles auraient dû être construites.

Le logement, où que ce soit, est un droit fondamental de l'homme. Étant donné le climat rigoureux de ce pays, le programme de logements devrait recevoir une plus grande priorité. Il faut élaborer de bons programmes de logement dans toutes les régions du pays. Il en faut un excellent dans le Nord, où le climat est extrêmement rigoureux. Dans bien des régions, dont la mienne, il n'y a pas beaucoup de logements. Un programme convenable de logements peut nous aider à résoudre bon nombre de problèmes sociaux qui frappent une bonne partie de la population. De bons logements contribuent à resserrer les liens familiaux. De bons logements maintiendraient l'unité des autochtones et amélioreraient leur état de santé. Un bon logement et une meilleure santé permettent de mieux travailler et de conserver un emploi. Je connais bien des

commettants qui pourraient faire du bon travail mais qui ne le peuvent parce qu'ils sont mal logés. Ces personnes ne peuvent pas conserver de meilleurs emplois que leur emploi actuel parce qu'elles n'ont aucun endroit où se reposer et où manger un bon repas avant de retourner au travail. Elles n'ont pas d'endroit où elles peuvent profiter de la vie.

De bons logements permettraient de limiter les ravages de l'alcoolisme qui frappe non seulement les habitants des territoires du Nord-Ouest, mais les habitants des régions septentrionales en général. Une bonne politique de logement constitue la solution, je le répète. De plus, si on leur offrait un logement adéquat, les gens pourraient travailler à domicile. Ils pourraient subvenir à leurs besoins en faisant des sculptures en saponite, des travaux au crochet et ainsi de suite. Cela peut se faire dans la pièce libre de la maison quand il y en a une et on pourrait par la même occasion maintenir le mode de vie traditionnel. C'est un autre argument en faveur de la création d'un bon programme de construction de logements.

Un bon programme national de logements serait générateur d'emplois. Il favoriserait les petites industries, surtout les petites entreprises de construction. Comme je le signalais, de bons arguments militent en faveur d'un bon programme de logements. Je me demande donc pourquoi ce programme n'a pas aussi bien fonctionné qu'il aurait dû depuis son lancement il y a deux ans. J'estime qu'il est du devoir du ministre d'en découvrir les raisons et d'apporter les remèdes qui s'imposent. Comme je le disait plus tôt, le logement est un droit fondamental. Le gouvernement devrait mettre tout en œuvre pour assurer la construction du plus grand nombre possible de maisons.

Je suis tenté de croire que c'est à cause de la maladresse des fonctionnaires que le programme de logements pour les ruraux et les autochtones ne fonctionne pas. Je ne sais pas si c'est entièrement la faute du gouvernement. Il faut peut-être aussi chercher des coupables chez des responsables locaux étrangers au gouvernement. Mais peu importe qui est responsable, il faut étudier la question. Le ministre devrait tâcher de savoir ce qui ne va pas et prendre les mesures qui s'imposent pour redresser la situation.

J'aimerais maintenant vous entretenir brièvement d'une chose qui s'appelle le développement du Nord, ce qui n'est pas une mince affaire. Ayant lu attentivement le discours du trône, je constate une fois de plus qu'on a négligé le Nord. On n'y mentionne même pas certains sujets de grave préoccupation dans le Nord. Ces questions intéressent non seulement les habitants du Nord mais aussi tous les Canadiens. Les grandes décisions concernant le Nord auront une incidence sur tout le reste du Canada. Je songe ici au pipe-line de la vallée du Mackenzie. Le discours du trône n'en fait pas mention. Pas plus d'ailleurs que du gazoduc des îles de l'Arctique, des réseaux de transport, qu'il s'agisse de bateaux dans l'Arctique, d'avions, ou de l'amélioration des routes, des aéroports, des installations de navigation et des stations de météorologie.

On n'y fait aucune mention des priorités écologiques dans les T.-N.-O., ni de la possibilité d'accorder le statut de province au Yukon et aux T.-N.-O. On n'y dit rien de ce que le gouvernement pense de la possibilité de changer le statut de T.-N.-O.en les divisant en deux parties dont l'une serait province et l'autre territoire. Pas un mot des revendications des autochtones. Le récent discours du trône passe tout cela sous silence. C'est le deuxième ou le troisième que j'entends, et toujours on semble nous laisser de côté. Cela ne nous plaît pas particulièrement. Même si nous ne formons qu'une population de 40,000 âmes là-bas, nous estimons que le Nord est très important pour tout le Canada. Nous croyons que d'ici quelques années, il faudra prendre des décisions très importantes au sujet de cette région. Il y aura sans doute, d'ici deux ou trois ans, ou même d'ici un an et demi, des questions très importantes qui vont y surgir. Il semblerait qu'on s'achemine vers un gouvernement minoritaire où le NPD sera un peu mieux placé pour forcer le gouvernement à agir.

● (1450)

Dans le discours du trône, on ne fait aucune mention du pipe-line de la vallée du Mackenzie. A bien y penser on se demande si les grandes sociétés pétrolières songent sérieusement à construire un oléoduc dans cette région. Je me rappelle qu'au moment où on en a parlé pour la première fois, Atlantic Richfield Company avait annoncé son intention d'aller de l'avant. D'après les chiffres que j'ai pu recueillir aujourd'hui, il ne me semble pas cependant qu'il y ait suffisamment de gaz ou de pétrole dans la vallée du Mackenzie pour justifier la construction d'un pipe-line. Je ne pense pas qu'on n'ait jamais réellement envisagé d'en construire un. Même si cela avait été le cas, il s'agissait probablement plus d'un bluff qu'autre chose de la part des sociétés pour affermir leur position de négociation par rapport à celles de l'Est.

Il n'est pas prouvé qu'il y ait suffisamment de gaz dans le delta au Mackenzie pour justifier la construction d'un pipeline. Et même si on le construisait, ce ne serait pas pour transporter des milliards de pieds cube de gaz, mais plutôt pour capter les bonnes eaux glacées du Grand lac de l'Esclave, du Grand lac de l'Ours et du Mackenzie, parce qu'au sud l'eau est fétide et que les gens ont besoin de bonne eau potable. Ce serait donc cela, la raison principale. C'est pour cela que le gouvernement américain tient à construire un pipe-line dans cette région. Cela vaut la peine d'y penser. Je continue à croire que les sociétés pétrolières ne souhaitent pas vraiment construire ce pipe-line et que, fort probablement, il ne sera jamais construit.

Le discours du trône n'a pas fait mention de l'organisation de ce qu'on appelle l'administration des Territoires du Nord-Ouest, qui n'est pas un gouvernement mais, effectivement, une administration. Il y a, à mon avis, bien trop de fonctionnaires dans le Nord actuellement. C'est un vaste territoire de 1,350,-000 milles carrés. Il compte 40,000 habitants et un sur cinq est fonctionnaire.

Le budget d'administration des Territoires est entre 150 millions et 175 millions de dollars et ce montant ne comprend pas les dépenses du ministère des Transports, de la GRC et d'autres ministères fédéraux de sorte que le chiffre pourrait atteindre 250 millions. A supposer qu'il n'y ait pas d'administration là-haut mais simplement des organismes gouvernementaux comme ce fut le cas par le passé, chaque homme, femme et enfant des Territoires pourrait bénéficier d'un revenu annuel garanti de $5000 à $6000. On pourrait faire de cette région une sorte de parc non seulement pour le Canada mais pour le monde entier. Pour l'avantage de tous, nous devons protéger l'écologie et les beaux sites naturels contre l'exploitation des richesses et de la grosse industrie.

Nous avons fait déjà une tentative ici même qui n'a pas donné de résultat. Je voudrais en faire une autre. Je pense qu'il me reste encore quelques minutes et peut-être que les députés voudraient prendre cinq ou six minutes pour réfléchir aux propositions que je viens de faire sur les affaires indiennes et sur le Nord en général.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, comme le suggère le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), je suis tout disposé à réfléchir quelques instants si telle est votre décision.

Une voix: La méditation transcendentale.

M. Basford: J'aime bien la suggestion du député des Territoires du Nord-Ouest. Je pense que le Règlement ne prévoit pas, pour l'instant tout au moins, de telles périodes de réflexion bien que je me rende compte qu'un bon nombre de députés d'en face en auraient besoin si on en juge par les discours que j'ai entendus jusqu'ici à l'occasion du débat sur l'Adresse.

Je voudrais d'abord m'associer à tous mes collègues de la Chambre des communes pour offrir mes félicitations aux deux députés de mon parti qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône d'une façon qui leur fait honneur à eux-mêmes et aux circonscriptions qu'ils représentent.

Cet après-midi, j'aimerais aborder brièvement trois questions. Tout d'abord, j'avoue avoir lu avec grand intérêt, l'allocution faite l'autre jour par le critique officiel de la justice du parti progressite conservateur, mon ami, l'érudit député de Calgary-Nord (M. Woolliams), et ses remarques à l'égard du bill C-83 de la dernière session m'ont particulièrement intéressé. Une des tactiques irresponsables mais néanmoins favorites de l'opposition est de demander à grands cris l'adoption de bills, et ensuite de chercher à y faire obstruction au Parlement. C'est exactement ce qu'elle a essayé de faire à l'égard des mesures du bill C-83.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) invoque le Règlement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, il me semble que le ministre de la Justice M. Basford, de qui relève l'administration de la justice au Canada, devrait tendre à la véracité dans ses déclarations. Son propre parti a dû proposer 54 amendements au bill pour le faire adopter. Le comité n'en a pas retardé l'étude, comme peuvent le lui confirmer les membres de son parti. Je n'aime pas que l'on donne ici une idée fausse de la situation pas plus qu'en nulle autre circonstance.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député n'invoque pas le Règlement, il aborde un point de discussion.

M. Woolliams: Qu'il s'en tienne à la vérité.

M. Basford: Je m'en tiendrai à la vérité. Ce que je dis est vrai et j'en donnerai les preuves. Il y a presqu'un an, le 28 octobre 1975, à la suite de fusillades tragiques qui ont eu lieu dans cette ville même et ailleurs, le chef de l'opposition d'alors, le député de Halifax (M. Stanfield) a demandé instamment au gouvernement pendant la période des questions d'introduire des mesures pour réglementer la possession d'armes à feu. Je remarque que le leader de l'opposition actuel (M. Clark), dans son allocution sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, a passé ce sujet sous silence. La semaine dernière, à la suite d'une question posée pendant la période des questions. il m'a semblé même que l'opposition officielle indiquait qu'elle refuserait qu'on reprenne le bill C-83 qui contenait pourtant des mesures réclamées par l'ancien chef de l'opposition.

M. Woolliams: C'est absolument ridicule.

M. Basford: Voici d'autres preuves. Je demanderai aux députés de se rappeler qui, à deux reprises à la Chambre, une fois le 27 janvier et à nouveau le 6 juin 1975, a réclamé des mesures imposant des peines minimum pour ceux qui se servaient d'armes à feu à des fins illégitimes. Nul autre que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Pourtant il y a quelques jours seulement, il a affirmé qu'il s'opposerait à ce qu'on reprenne le bill sur l'ordre et la sécurité qui prévoit exactement les peines qu'il réclamait.

● (1500)

M. Woolliams: Il n'a rien dit de tel.

M. Basford: Si! Le député de Calgary-Nord a signalé avec raison dans son discours que le bill soulevait bien d'autres questions importantes, à part le contrôle des armes à feu. Il y a les dispositions visant à garder les délinquants dangereux en prison à l'écart de la société, d'autres visant à augmenter les pouvoirs de la police pour combattre le crime organisé, d'autres encore visant à doter la police de pouvoirs accrus pour confisquer des armes dans des situations potentiellement dangereuses et graves. Le bill renfermait aussi des mesures visant à établir un système de libérations conditionnelles plus efficace et protégeant mieux la société, des mesures concernant les lois ayant trait à la garde des détenus dans nos pénitenciers, quelque chose que le député de Yukon (M. Nielson) a mentionné il y a environ une demi-heure, et pourtant nous ne pouvons pas apporter les changements nécessaires ayant trait aux absences de jour, à la rémission statutaire et à d'autres questions importantes.

M. Peters: Parce que vous voulez y mettre trop de choses.

M. Woolliams: Pourquoi ne le divisez-vous pas?

M. Basford: Le député demande pourquoi je ne divise pas le bill. Il veut avoir l'occasion de le défaire au comité. Toutes ces questions étaient importantes dans le bill présenté au cours de la dernière session et elles le sont toutes encore. Il me semble que le public a encore le droit d'être régi par des lois qui aideraient la société à se protéger contre les crimes de violence et les criminels violents. Le public a le droit d'être régi par des lois qui aident à diminuer le nombre croissant de décès résultant du mauvais usage et de l'usage imprudent des armes à feu. Il y a certes quelque chose qui ne va pas quand on peut acheter du dentifrice aussi facilement que des armes à feu.

Ne conviendrait-il pas de modifier cette loi, non seulement en augmentant les peines infligées après qu'un crime ou une tragédie sont survenus, mais nous avons certes la responsabilité et nous devons tout autant nous soucier de prévenir d'une façon ou d'une autre ou au moins de limiter ces événements malheureux avant qu'ils n'arrivent. Combien de fois avons-nous entendu parler de citoyens qui se plaignaient de ce qu'on n'ait jamais installé de panneau d'arrêt ou de feu rouge à une intersection jusqu'à ce que quelqu'un se fasse tuer. Dans le cas des armes à feu, nous devrions certes essayer de mettre en place des panneaux d'arrêt ou des feux rouges avant que les incidents tragiques n'arrivent.

Je ne demande pas aux députés de l'autre côté de me croire sur parole; ils peuvent s'appuyer sur les déclarations faites par certains de leurs collègues pendant la dernière session ou voir ce que certaines autorités comme la Commission d'enquête sur le crime au Québec ont dit à ce sujet. Cette commission, dirigée par le juge Jean Dutil, termine son rapport sur le crime organisé qui a été publié il y a à peine deux semaines en disant que la situation de la violence comportant l'utilisation d'armes à feu est tellement grave qu'elle menace la paix sociale du Canada. Le rapport demande qu'on prenne des mesures énergiques pour faire baisser le nombre de crimes reliés aux armes à feu et que ces mesures soient mises en vigueur immédiatement.

C'est précisément ce que le bill demandait au Parlement de faire pendant la dernière session. Les députés de l'autre côté devraient demander au public ce qu'il pense des restrictions sur les armes à feu. La grande majorité du public a toujours appuyé des restrictions raisonnables sur la vente des armes à feu. J'ai tout lieu de croire que cet appui du public a augmenté récemment. Je propose à mon ami, le député de Calgary-Nord, de communiquer avec son ami, le député de Calgary-Centre (M. Andre), qui a récemment effectué un sondage dans sa circonscription. J'ai été quelque peu étonné des résultats de ce sondage parce qu'à en juger d'après mon courrier, s'il y a de l'opposition à de telles restrictions quelque part, c'est bien à Calgary.

Le député de Calgary-Centre a demandé notamment à ses électeurs: «Êtes-vous d'accord avec l'intention du gouvernement de contrôler les armes à feu?» Les électeurs de Calgary-Centre, circonscription voisine de celle du député de Calgary-Nord, ont répondu de la façon suivante: 61 p. 100 étaient pour, 37 p. 100 contre et 2 p. 100 indécis.

M. Woolliams: Permettez-moi de vous rappeler que 89 p. 100 de vos électeurs voulaient la peine capitale.

M. Basford: Je propose au député de Calgary-Nord de communiquer avec son collègue de la circonscription voisine.

Une voix: Pourquoi ne parlez-vous pas à votre collègue, Simma?

M. Basford: Je communique régulièrement avec l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt). Elle est un membre très compétent du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Woolliams: Elle est votre pire pierre d'achoppement.

M. Basford: Elle a manifesté son appui pour les principes du bill C-83. La criminalité et l'usage d'armes à feu dans un but criminel sont des problèmes qui ne disparaîtront pas tout seuls, que ça plaise ou non à l'opposition. Nous avons le devoir d'instaurer des mesures bien pensées et réalisables qui protégeront le public contre la violence et la criminalité. Je suis reconnaissant aux nombreux députés y compris mon ami, le député de Calgary-Nord, qui ont travaillé dur et fait des efforts constructifs en comité l'année dernière tant à l'égard des mesures concernant les armes à feu que tous les aspects du bill. Le comité permanent de la justice et des affaires juridiques a tenu 35 séances, entendu des témoins de toutes les régions du pays et étudié un grand nombre d'amendements proposés par le gouvernement et l'opposition. Je regrette vraiment que tout le temps semble avoir été perdu, car cette mesure ne progresse pas beaucoup au Parlement.

Le chef de l'opposition parle de leadership et pourtant, nulle part au cours de ce débat que ce soit dans son discours, ou encore dans le discours du critique officiel de la justice, le député de Calgary-Nord, est-il question de faire adopter au Parlement des mesures en vue de protéger davantage la société contre les armes à feu, les criminels dangereux de même que sur le plan des libérations conditionnelles et des pénitenciers. L'opposition officielle prétend être consciente de ses responsabilités. Le chef de l'opposition a déclaré hier à la télévision nationale que ce n'était pas à lui de fournir des solutions.

M. Nielsen: Vous les volez toutes.

M. Basford: Si, comme ils le prétendent, nous leur volons leurs suggestions, comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau) nous ne comprenons pas pourquoi ils s'y opposent.

M. Hnatyshyn: Parce que vous les déformez.

M. Basford: C'est au chef de l'opposition et à ses collègues de négocier avec le leader de la Chambre de ce côté-ci pour qu'il y ait du progrès. Je demande au député de Grenville-Carleton (M. Baker)—qui n'est malheureusement pas à la chambre et pour qui j'ai beaucoup de respect sur le plan personnel et professionnel—et qui est le leader de la Chambre de l'opposition officielle, s'il attend une autre fusillade tragique à Ottawa pour commencer à aider notre leader de la Chambre afin que le Parlement adopte au cours de la session des changements importants au Code criminel concernant la mauvaise utilisation des armes à feu. Si ce Parlement n'adopte pas une version significative du bill C-83, c'est certainement la faute de l'opposition officielle.

M. Fairweather: Foutaises.

M. Peters: Personne ne va l'adopter. Si vous voulez cette loi, présentez-la.

M. Basford: Je constate avec plaisir que mes commentaires ont touché la susceptibilité de ces messieurs d'en face. J'aimerais en venir maintenant au passage du discours du trône concernant les activités futures de mon ministère. Le chef de l'opposition a dit n'avoir pas trouvé grand-chose d'intéressant dans le discours. Je m'étonne que pour le député d'en face, le bilinguisme, l'unité nationale, l'égalité de chances et la valorisation des droits individuels ne soient pas des sujets d'actualité. Jusqu'ici l'État fédéral n'a disposé que de pouvoirs restreints pour agir en faveur du respect des droits individuels et lutter contre la discrimination dans l'emploi et le logement. Cela n'est peut-être pas important pour le chef de l'opposition, mais tous les Canadiens ne sont pas de son avis. Il y a par exemple notre importante population féminine, les handicapés physiques et les membres des nombreuses minorités ethniques, qui savent de quel poids joue la discrimination dans leur vie quotidienne. Moi aussi j'estime que cette question est sérieuse. Dans une société libre comme la nôtre, il importe de faire figurer dans notre droit et dans notre pratique quotidienne l'égalité de chances, et de bannir la discrimination dans les domaines de compétence fédérale.

L'Adresse—M. Basford

● (1510)

Pendant l'été de 1975 le gouvernement a présenté un projet de déclaration des droits de l'homme et, comme le Conseil consultatif du statut de la femme et d'autres organismes, je regrette . . .

M. Fairweather: Allez-vous nous mettre cela aussi sur le dos?

M. Basford: . . . qu'il n'ait pas été adopté à la dernière session, en raison du peu de temps à la disposition du Parlement pour s'occuper d'un important volume d'affaires. Le nouveau bill va occuper un rang important dans les priorités de cette session, et je compte le voir présenter et adopter bientôt. Le retard malheureux qui a empêché son adoption pendant la dernière session m'aura quand même permis, ainsi qu'aux autres membres du gouvernement, d'en renforcer et d'en améliorer les dispositions, grâce aux consultations suivies que nous avons eues avec des personnes privées, avec les provinces et avec les organismes qui s'intéressent à la question de la discrimination. C'est ainsi que le personnel du ministère et moi-même avons eu des entretiens extrêmement utiles avec les organismes représentatifs des droits et du statut de la femme et avec les associations de handicapés physiques, pour n'évoquer que ceux-là.

Ces consultations m'auront permis de présenter à la Chambre un texte singulièrement renforcé dans ses dispositions, qui, je l'espère, fera figure de code général de lutte contre la discrimination dans le domaine fédéral, en complément de ceux qui ont déjà été adoptés et appliqués par les provinces. Le projet de loi propose d'interdire, par l'action d'une commission des droits de l'homme, tout fait de discrimination pour cause d'origine raciale, nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'âge ou d'état matrimonial, ainsi que de handicap physique. Ainsi, les infirmités ne nuisant pas à l'accomplissement du travail ne pourront plus faire obstacle à l'obtention d'un emploi. Il s'agit là d'une disposition nouvelle, ajoutée après consultation avec les organismes représentatifs des handicapés.

Cette mesure législative contiendra un certain nombre de dispositions interdisant les messages téléphoniques à caractère haineux, question qui a fait l'objet de controverses dans les journaux ces quelques derniers jours. Pour autant que je puisse savoir, ces messages sont le fait essentiellement d'un groupe qui se donne le nom de Western Guard, groupe qui sévit essentiellement dans la région de Toronto et qui préconise la haine raciale et le sectarisme. Ce groupe a fait naître une certaine angoisse au sein des minorités ethniques qui, de ce fait, ont moins confiance en la protection dont elles devraient bénéficier aux termes de la loi. Nos mesures visent à apporter un complément efficace aux dispositions du Code criminel afin de combattre cette pratique particulièrement révoltante, et je pense qu'il n'y a pas de meilleurs termes pour la décrire, pratique qui consiste à envoyer par téléphone des messages pré-enregistrés à caractère raciste.

M. Fairweather: Lâches.

M. Basford: Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) qui, je le sais, s'intéresse profondément à ces questions, demande comment.

M. Fairweather: Pas du tout, j'ai dit qu'ils étaient des lâches; les membres de la Western Guard sont des lâches.

[M. Basford.]

M. Basford: Je prie l'honorable député de m'excuser. Bien sûr, je suis d'accord avec lui, ce sont des lâches, qui, pour diffuser leurs messages de haine et de racisme, préfèrent utiliser des dispositifs électroniques. J'invite le député de Fundy-Royal, qui s'est toujours profondément intéressé à ces questions, à étudier le bill très attentivement car, de toute évidence, c'est là un domaine fort délicat où il nous faut légiférer. Toutefois, je pense que, d'une part, les propositions que nous avançons nous permettront de le résoudre et que, d'autre part, elles protégeront comme il convient la liberté d'expression dans une société libre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) s'est également enquis à maintes reprises de cette mesure.

M. Nielsen: Quand sera-t-elle présentée?

M. Basford: Très prochainement. En outre, les dispositions de la déclaration des droits de l'homme ont été renforcées dans le domaine de la parité de salaire. Depuis toujours, ceux qui se préoccupent de la discrimination qui existe dans les pratiques d'emploi estiment que la notion «à travail égal, salaire égal» résoudrait tous les problèmes et, dans le bill proposé lors de la dernière session, la disposition visant à empêcher une telle discrimination s'appuyait sur cette notion traditionnelle. Après avoir consulté des groupes de femmes, je suis convaincu que cette expression n'est pas suffisante pour assurer une garantie totale contre la discrimination due au sexe au travail. Il est vrai que l'on empêche souvent les femmes de faire un travail semblable à celui des hommes et qu'on les engage pour les parquer dans des ghettos de travail pour les femmes. C'est ainsi qu'elles reçoivent souvent une rémunération inférieure, bien que faisant un travail de valeur égale. Pour assurer une véritable égalité des chances, quel que soit le sexe du travailleur, nous avons décidé d'accepter la recommandation des groupes de femmes et d'adopter la définition proposée par l'Organisation internationale du travail en nous appuyant sur le critère de la parité de salaire pour un travail de même valeur.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Tout employeur qui appliquerait une échelle des salaires différente pour ses employés féminins et masculins qui font un travail de même valeur serait donc coupable de pratique discriminatoire. Cette mesure est unique en son genre dans le droit canadien. Son entrée en vigueur marquera un tournant décisif dans l'engagement du gouvernement envers les femmes canadiennes en ce qui concerne l'égalité des chances. Les organisations de femmes peuvent à juste titre se féliciter de ce résultat et insister pour que l'on adopte cette mesure lorsqu'elle sera proposée, et pour que les gouvernements provinciaux agissent de la même façon dans les domaines qui relèvent d'eux.

M. Nielsen: Et les territoires?

M. Basford: Le discours du trône, dans le passage consacré à la loi sur les droits de l'homme, parlait également d'un deuxième aspect principal de la mesure que nous proposerons: la protection des droits à la vie privée en ce qui concerne les renseignements recueillis par le gouvernement. Il y a deux principaux aspects à cette question. L'un est la protection contre les harcèlements des ministères et des organismes de l'État qui voudraient obtenir des renseignements.

Je partage l'inquiétude de nombreuses gens qui estiment que le Canada devient enclin à accumuler des données au sujet des particuliers et des petites entreprises sans trop s'arrêter à songer à leur nécessité, ou au coût et aux inconvénients que cela peut présenter aux particuliers et aux petites entreprises. C'est une question que le ministre d'État (petites entreprises) (M. Marchand) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) ont abordée. Le rassemblement des données ou des renseignements ne devrait pas accaparer le temps des contribuables ni leur occasionner trop de frais. Le nouveau projet de loi veillera à ce que les exigences du gouvernement en matière d'information soit raisonnables, coordonnées et restreintes au plus strict minimum.

Le deuxième aspect de cette question a trait aux renseignements d'ordre personnel sollicités par le gouvernement et emmagasinés dans les dossiers ou les banques de données. Je le répète, ce projet de loi restreindra l'accès du gouvernement aux renseignements sur le citoyen. Il étendra également l'accès des citoyens aux renseignements d'ordre personnel versés dans les dossiers de l'État. Il donnera aux particuliers le droit de savoir quels renseignements personnels versés dans les dossiers du gouvernement fédéral sont utilisés pour prendre des décisions à leur sujet. Ils auront le droit de les examiner et de les rectifier. Ils auront le droit de savoir à quels usages servent ces renseignements et à interdire leur utilisation à des fins autres que celles auxquelles elles étaient destinées. Ainsi donc le gouvernement devra de façon beaucoup plus rigoureuse rendre compte au citoyen des mesures administratives qui le touchent.

Après avoir suivi le débat, je constate que de l'avis général, certains dossiers personnels devraient demeurer confidentiels. Dans le projet de loi antérieur dont j'ai parlé, c'est par voie de réglementation que le gouvernement aurait défini les exemptions permises. Dans le nouveau projet de loi, en raison du retard qu'a accusé son adoption, nous avons eu le loisir d'élaborer des dispositions législatives déterminant les critères précis qu'il faudra respecter pour interdire l'accès à tout dossier cumulant des informations de ce genre. On devrait réduire ces restrictions à l'accès à de tels dossiers au minimum tolérable en régime parlementaire. Nous tenons à assurer le plus grand succès possible à l'information personnelle qui soit compatible avec l'intérêt public. Nous cherchons à assurer dans la plus grande mesure possible le droit des citoyens à connaître et vérifier les renseignements personnels sur lesquels se fondent les décisions les concernant.

● (1520)

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre permettrait-il une question?

M. Basford: Je préférerais répondre aux questions à la fin de mon exposé si cela est possible, monsieur l'Orateur.

Le temps est venu de reconnaître dans la loi le droit des citoyens d'avoir accès aux renseignements personnels contenus dans les dossiers officiels pour en vérifier l'exactitude, et de savoir quel usage il en est fait. En cette époque de gigantisme des gouvernements, des entreprises et des syndicats, bien des décisions touchant les individus sont prises quotidiennement par ces organismes gigantesques sur la foi des renseignements emmagasinés dans les dossiers et les ordinateurs. Le risque de décisions erronées fondées sur des données inexactes ou incomplètes est trop grand pour qu'on l'ignore dans une société libre et ouverte. Pour le moment, les dispositions relatives au caractère confidentiel des renseignements ne s'appliqueront pas au secteur privé, ni bien sûr au secteur provincial, mais j'ose expérer qu'on verra dans le projet de loi que nous présenterons un modèle qui puisse être adapté au secteur privé et que les gouvernements provinciaux voudront imiter.

J'aimerais maintenant parler brièvement du discours du trône, monsieur l'Orateur. Pour réaliser les buts énoncés dans le discours concernant l'égalité des chances et les droits de la femme, il faudra davantage que la simple adoption d'un bill des droits de l'homme et la création d'une Commission des droits de l'homme. Le gouvernement s'y est engagé à multiplier et à améliorer les services de garderie afin de permettre aux mères de famille qui le désirent, d'aller travailler à l'extérieur du foyer. On modifiera le Régime de pensions du Canada afin que le travail de la femme au foyer soit reconnu comme une contribution économique à la famille et à la société. C'est là, en partie, ce que nous nous sommes toujours engagés à faire pour améliorer les droits de la femme.

Point n'est besoin de rappeler à la Chambre qu'au cours de la dernière session du Parlement, nous avons adopté le bill sur le statut de la femme, qui a modifié bon nombre de nos lois, afin de reconnaître l'égalité des femmes: point n'est besoin non plus de répéter que je me suis engagé à faire accéder plus de femmes à la magistrature, non pas comme alibi, mais, comme pour toutes les autres nominations, en fonction de leur mérite. Je suis heureux que depuis ma nomination au poste de ministre de la Justice, mes collègues ont accepté avec plaisir ma recommandation visant à nommer la première femme à la cour d'appel du pays, le juge Wilson de la cour d'appel de l'Ontario et la première femme au rang de juge en chef, soit le juge en chef adjoint, madame Gabrielle Vallée, de la cour d'appel du Québec.

M. Fairweather: Dites-le à Earl MacLaughlin.

M. Basford: Oui, il semble que j'aie plus de succès à nommer des juges que Earl MacLaughlin en a à nommer des femmes à la direction. Mais il est probable qu'aucun domaine législatif ne vise les droits juridiques et économiques de la femme plus que les lois relatives à la famille. Je suis convaincu que si nous réussissons à réaliser des progrès dans le domaine du droit de la famille, ce sera le pas le plus important pour assurer l'égalité juridique et économique de la femme.

Le discours du trône parle du rapport fait par la Commission de réforme du droit sur le droit familial. Je le recommande à tous les députés. La Commission souligne que la préoccupation majeure à la base de toutes les réformes du droit familial devrait être le soutien et le maintien de cellules familiales viables. Dans ce domaine, il faut procéder avec grande circonspection. C'est sur cette base que je vais examiner les propositions émises par la Commission de réforme du droit et les autres.

Certains gros titres de journaux arborent l'expression «divorce à volonté». J'ai lu le rapport et n'y ai rien trouvé qui propose le divorce à volonté. Par contre, j'y ai vu un certain nombre de suggestions qui donnent à réfléchir, et c'est pourquoi je demande aux intéressés dans tout le pays de lire le rapport de la Commission et de me faire part de leurs réactions. J'ai l'intention de m'enquérir officiellement de leurs opinions au sujet des recommanations présentées par la Commission de réforme du droit.

Je voudrais parler plus particulièrement de deux séries de recommandations figurant dans le discours du trône. D'abord, nous nous sommes engagés à créer des cours familiales intégrées au Canada. Monsieur l'Orateur, il est grand temps que prenne corps l'idée suivante. Avoir un seul juge dans une seule cour de justice pour s'occuper de toutes les questions familiales, fédérales et provinciales. On y gagnerait temps et argent, les deux parties y trouveraient leur compte et les conflits pourraient être résolus sans animosité et sans qu'il y ait des gagnants et des perdants. Ce serait un grand progrès dans la procédure concernant le droit familial.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le ministre a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Basford: Merci, monsieur l'Orateur. Je sais gré à la Chambre de sa bienveillance. Je ne m'étais pas rendu compte que mon temps de parole était expiré et je m'empresse de conclure. La procédure des cours familiales intégrées viserait à la réconciliation et à la réadaptation. En juin dernier, j'ai discuté cette question avec mes homologues provinciaux à l'occasion du congrès que j'avais organisé à Vancouver à l'intention des procureurs généraux. J'aimerais citer un extrait du communiqué publié à l'issue de ce congrès:

> Les ministres ont convenu d'accorder la priorité au développement de cours familiales intégrées, exerçant une compétence plus étendue sur toutes les questions juridiques se rapportant à la cellule familiale.

Des désaccords se sont manifestés quant au niveau de ces cours, mais j'espère que nous arriverons à régler cette difficulté à la satisfaction de tous et que nous pourrons faire avancer la réforme dans ces cours qui touchent un si grand nombre de Canadiens. Je rencontrerai au cours des prochains mois des ministres provinciaux afin de décider, si possible, où devraient se situer les cours familiales intégrées. En effet, les négociations en ce sens sont déjà assez avancées dans plusieurs provinces et je suis persuadé que nous pourrons marquer des progrès comme l'a indiqué l'autre jour le procureur général de l'Ontario lorsqu'il a annoncé que sa province présenterait peut-être une mesure législative en ce sens.

La Commission canadienne de réforme du droit a également souligné les trois fonctions économiques du mariage—le fruit du travail, l'entretien de la maison et l'éducation des enfants—et fait remarquer que la loi actuelle sur les biens de la communauté ne reconnaît réellement que la première, habituellement la contribution du mari ou le fruit du travail, et ne reconnaît pas les deux autres fonctions qui représentent habituellement la contribution de la femme à l'entretien de la maison et à l'éducation des enfants. La Commission recommande que la loi prévoie le partage égal des biens acquis par le travail de l'un ou de l'autre époux pendant la durée du mariage. Il est prévu des exceptions pour les cadeaux, les legs, les dons ou les biens en fiducie. La recommandation visant les biens des époux revêt une importance incalculable pour les femmes mariées au Canada. Elle vise directement l'anachronisme qui existe dans la loi de la plupart des provinces et qui a été mis en lumière par la Cour suprême du Canada dans la décision que celle-ci a rendue dans la cause maintenant célèbre de *Murdoch contre Murdoch*.

Lors des entretiens au niveau ministériel tenus à Vancouver en juin, ce sujet a été abordé. Les procureurs généraux ont alors exprimé l'avis que les régimes matrimoniaux relèvent exclusivement de la compétence des provinces. Ce n'est pas un avis unanime. De toute évidence, la Commission de réforme du droit avait entendu les avis de spécialistes dont les vues étaient diamétralement opposées quant au rôle que le fédéral doit jouer dans les causes touchant aux régimes matrimoniaux. La conférence a bel et bien montré que les ministres acceptaient que l'on incite les gouvernements provinciaux à s'attaquer rapidement à la réforme des lois relatives aux biens des époux, en se basant sur le principe de l'égalité des personnes dans le mariage. Sauf erreur, j'ai lu dans les journaux que le procureur général de l'Ontario compte déposer des propositions à ce sujet dans très peu de temps.

● (1530)

Je suis très heureux de voir les provinces prendre de telles initiatives et je continuerai à les consulter à cette fin. J'aimerais toutefois signaler que si les provinces considèrent que cette question relève exclusivement de leur compétence, il leur incombe d'agir, et vite. Si les provinces ne s'occupent pas d'apporter rapidement aux lois sur les biens des époux des modifications constructives qui tiennent compte des besoins économiques et des droits des deux conjoints, la Chambre aura évidemment de plus en plus tendance à essayer d'appliquer les recommandations du rapport de la Commission de réforme du droit qui portent sur les biens des époux d'une manière ou l'autre. Les Canadiennes ne devraient pas être obligées d'attendre beaucoup plus longtemps que les provinces prennent des mesures à ce propos. J'espère que les procureurs généraux des provinces prendront note de mes remarques, si ce domaine relève de leur compétence comme ils le prétendent, ils devraient agir en conséquence le plus tôt possible.

Nous allons nous occuper de trois aspects du droit familial dans l'immédiat. Le premier concerne les négociations en cours avec les provinces en vue d'y établir des cours familiales intégrées. Le deuxième porte sur les modifications à la loi concernant les biens des époux, afin de mieux tenir compte des besoins et des droits des deux parties. Le troisième se rapporte aux consultations officielles menées dans tout le Canada à propos des recommandations contenues dans le rapport de la Commission de réforme du droit sur le droit familial.

Je remercie la Chambre de m'avoir permis de terminer mon discours. C'est aujourd'hui le dernier jour du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Sous bien des rapports, ce fut un débat utile qui a permis aux députés d'exposer des questions qui préoccupent leur circonscription et de proposer certaines initiatives. Dans le discours du trône, le gouvernement a mis de l'avant un programme d'action complet et coordonné à l'intention du Parlement et du pays. Le débat, dont la durée est prévue par notre Règlement, permet à l'opposition d'exprimer son désaccord sur ces propositions et de montrer qu'elle mérite la confiance de la Chambre. J'ai lu avec beaucoup d'attention les motions de confiance ainsi que les discours des députés de l'opposition. Malgré la tâche essentielle qui incombe à l'opposition officielle de montrer que c'est elle qui devrait diriger le gouvernement, elle n'a réussi à persuader ni la Chambre ni le Canada qu'ils devraient refuser leur confiance dans le gouvernement actuel.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Les députés me permettent-ils une question?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme le ministre a parlé pendant trente-six minutes, il faut le consentement unanime avant que le député puisse poser sa question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'apprécie les intentions du gouvernement au sujet d'un bill des droits de l'homme qui donnerait à un individu le droit d'examiner son propre dossier et de réclamer qu'on y fasse des rectifications. C'est là une bonne chose, mais sans le droit corrélatif, je me demande dans quelle mesure cela est utile. Dans le cas où le gouvernement n'accède pas à la demande de rectification d'un dossier personnel, est-ce que l'intéressé a le droit d'aller en appel, soit devant la cour, soit devant un tribunal indépendant, pour obliger le gouvernement à faire rectifier le dossier?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement à cette question. Il est certain qu'en parlant d'un bill avant même qu'il n'ait été déposé à la Chambre, mes propos ne pouvaient être que très généraux. Le député de Peace River (M. Baldwin), qui s'est beaucoup intéressé à toute cette question, verra d'après le bill que celui-ci prévoit des moyens permettant la révision d'une décision gouvernementale ou ministérielle.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il une question supplémentaire?

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: En tant que procureur général du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, quand le ministre a-t-il l'intention de faire des démarches en ce qui touche à l'établissement de tribunaux familiaux communs dans ces deux territoires qui, comme il le sait, sont des entités politiques bien distinctes?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, mon ministère étudie actuellement cette question. Il m'est impossible pour l'instant de faire la moindre déclaration là-dessus.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai énormément de respect pour le ministre de la Justice (M. Basford), mais il est plus convaincant quand il vante une mesure positive que quand il pleurniche sur le sort du bill C-83. C'est le gouvernement qui a la charge d'établir l'emploi du temps du Parlement. C'est lui qui a demandé de proroger la dernière session. Il ne sert à rien au ministre de venir nous dire que le bill C-83 ne verra par le jour alors qu'il nous affirme en même temps qu'il a amélioré le bill C-72 car la prorogation des chambres lui a laissé du temps pour consulter l'opinion.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Le ministre n'a pas suffisamment consulté l'opinion avant de présenter le bill C-83. Il ne nous sert la vérité que par parcelles. Il sait que son caucus s'oppose à la mesure telle qu'elle existe actuellement. Il a dû apporter quelques 60 amendements à une partie du bill qui ne résistait pas à la critique. Le ministre sait également qu'il aurait pu faire accepter chacune des politiques qu'il a énumérées, s'il avait voulu diviser le bill comme nous le lui proposions. Cette mesure figurerait déjà dans nos statuts.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Écoutons maintenant un peu de vérité totale, non par une vérité parcellaire. J'ai toujours confiance dans l'avenir de notre pays. Pourtant, le manque de volonté d'un gouvernement désemparé provoque une profonde inquiétude. Comme Oliver Wendell Holmes l'a si bien dit:

I find the great thing in this world is not so much where we stand, as in what direction we are moving.

To reach the port of heaven, we must sail sometimes with the wind and sometimes against it, but we must sail, and not drift, nor lie at anchor.

Le gouvernement actuel n'atteindra jamais le port de salut ou même ne verra jamais la voie que lui indiquent les bouées, si le discours du trône est un indice des mesures qui nous attendent. C'est une tragédie de fin d'époque. Le présent gouvernement s'est permis de dériver. Il souffre également d'apathie. Le capitaine ne sait plus exactement quelle voie suivre et le navigateur, le ministre des Finances (M. Macdonald), ne veut même pas laisser les Canadiens consulter ses cartes. Nous avons le droit de savoir dans quelle direction s'engagera le gouvernement et le but qu'il se propose, mais nous n'en savons rien.

Comme le ministre de la Justice l'a déclaré, le présent débat se terminera dans quelques heures. J'ai noté quatre ou cinq questions qui m'intéressent ainsi que mes commettants. J'espère qu'elles retiendront l'attention des députés. Ces question sont la constitution; l'attitude défaillante du gouvernement envers la liberté d'information; les problèmes concernant le chevauchement des compétences; une idée en vue d'améliorer la tenue de consultations entre le gouvernement, le patronat et le salariat et, enfin, une proposition personnelle pour résoudre une question irritante sur le plan international, c'est-à-dire la propriété de l'île Machias Seal à l'embouchure de la baie de Fundy. J'aimerais utiliser ce dernier point à titre d'exemple des efforts que les États-Unis et le Canada pourraient entreprendre conjointement. J'aime les discours brefs, c'est pourquoi je me contenterai de souligner l'importance des domaines dont j'ai parlé.

● (1540)

En ce qui concerne la loi sur les langues officielles, dont beaucoup ont déjà parlé, j'aimerais réitérer clairement l'engagement que j'ai pris. Je me suis résolument engagé, par la façon dont j'ai voté à la Chambre dans le passé, à en servir les objectifs grandioses. Je sais que je fais cette déclaration à mes propres risques mais l'heure est venue je pense pour certaines personnes de notre pays de déclarer qu'il nous importe de partager de façon raisonnable tous les avantages dont nous jouissons. Le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) a donné à cette question une perspective historique et nous devrions lui en être reconnaissants. Point n'est besoin que le Canada se désintègre. Le Canada a été construit avec beaucoup de soins, en reconnaissant des droits fondamentaux dans les domaines linguistique et culturel. L'heure est à la conciliation et non pas à la confrontation. L'heure est venue de célébrer ce qui à nous Canadiens, a été en partage; l'heure n'est plus à entonner des hymnes funèbres, à déplorer notre manque de volonté d'aller de l'avant.

J'en ai assez des Cassandre; ceux qui prophétisent la fin de notre pays ne sont pas chez eux au Canada. Le Canada vivra bien longtemps après que ces apôtres des ténèbres ne seront plus de notre monde. Permettez-moi de demander à ceux qui écoutent cette déclaration, à nos collègues de Québec y compris, de se rappeler que certains courent un risque en exprimant de telles opinions et je leur demande de se rappeler que ceux qui partagent les aspirations de notre pays sont heureux de le faire, heureux de le dire ouvertement. Mais ne pourrions-nous pas parler le même langage, c'est-à-dire le langage de la vérité, d'un bout à l'autre de notre pays, que ce soit l'anglais ou le français?

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: N'est-il pas paradoxal de constater, quand tout, autour de nous, nous indique que les Canadiens apprécient et chérissent leur patrimoine, qu'ils veulent le conserver, que certains, dans diverses régions de notre pays, veulent abattre ce que nous avons construit ensemble, mettre en danger l'avenir de notre pays par leurs clameurs fanatiques? On ne saurait accepter une adhésion de pure façade à l'engagement de notre pays.

Sur le sujet de la constitution, je dirai ceci—j'ai peut-être l'air prêchi-prêcha aujourd'hui, mais je crois que l'insolence et l'effronterie décrivent bien le ton des lettres échangées entre certains premier ministres provinciaux et le premier ministre du Canada. Pour l'amour du Canada, désamorçons cette question explosive. Je reconnais que les simples chiffres donnent un mandat au gouvernement—si c'est tout ce qui nous préoccupe—mais je prétends qu'il n'a pas à l'heure actuelle de mandat d'intention en faveur du débat constitutionnel. Tout le débat me semble mystérieux, caractérisé par des communiqués intempestifs émis de capitale en capitale, et presque toujours mal interprétés par le public que le Parlement est élu pour servir.

Une constitution ne peut pas être la chasse gardée de quelque gouvernement ou de quelque expert en droit constitutionnel du gouvernement. Une constitution que le peuple ne peut pas comprendre n'est rien d'autre qu'un document juridique à classer. A mon avis, une constitution devrait être aussi claire que les béatitudes et, dans sa simplicité,aussi éloquente que l'Adresse de Gettysburg. Le reste de ce débat n'a presque absolument rien à voir avec l'humeur et les aspirations des Canadiens.

J'ai le regret de le dire, mais je pense que le premier ministre actuel (M. Trudeau) qui, pour une raison ou pour une autre, a perdu des éléments essentiels de la bonne volonté et la confiance des Canadiens, devrait mettre le débat constitutionnel de côté jusqu'à ce que la population ait eu l'occasion de dire qui dirigera le pays dans les années à venir.

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, nous vivons à une époque de complexité et de confusion croissantes, à une époque où le citoyen qui désire jouer un rôle responsable dans notre régime démocratique se butte à un fouillis presque incroyable de chinoiseries administratives. On se souviendra longtemps des efforts de mon honorable ami de Peace River (M. Baldwin) en vue d'obtenir une loi sur la liberté d'information. Nous sommes dans la deuxième moitié du XXe siècle et nous sommes encore à lanterner ici. Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement pourrait tenter une autre diversion, que nous nous retrouvions avec un autre livre blanc, gris ou rouge remettant une décision qui s'impose. Le Parlement, le Conseil privé et ceux qui comprennent notre mode de gouvernement ont examiné cette question. Le moment est maintenant venu de présenter un projet de loi sur la liberté de l'information et j'espère bien sincèrement que le gouvernement n'aura pas recours à un livre vert ou à quelque stratagème analogue pour retarder les choses ou faire diversion. Nous savons déjà tout ce que nous avons besoin de savoir là-dessus. La création d'un comité de plus serait une immense déception pour ceux qui s'intéressent à cet aspect de la politique.

J'aimerais traiter également du chevauchement des compétences. Apparemment, c'est un obstacle qui surgit à tout moment pour nuire au sage gouvernement de notre pays et qui nous empêche d'aller de l'avant. Ce chevauchement des compétences intervient constamment dans les prises de décisions, ce qui oblige à trouver son chemin dans un labyrinthe bureaucratique, à aller d'un ministère à l'autre, de sorte que les problèmes de tout le monde ne sont plus les problèmes de personne. Je dispose d'un certain nombre d'exemples pour illustrer mon propos. Bien des députés ignorent tout de la région du Canada dont je vais parler, mais je me risque tout de même.

Le problème causé par ces compétences qui se chevauchent saute aux yeux quand on considère la côte de la baie de Fundy et plus particulièrement la localité de Red Head qui, sous l'effet de l'érosion, glisse littéralement dans la mer. La même chose se rencontre plus ou moins en bordure de la rivière Kennebecasis à Sussex. Les groupes de citoyens qui cherchent désespérément à obtenir, non pas des subventions du gouvernement, mais des programmes qui les aideront à s'aider eux-mêmes, sont constamment en butte à des démarches frustrantes, et je dirai en toute modestie que j'ai moi-même éprouvé bien des frustrations au long des heures que j'ai passées à tenter de découvrir lequel des nombreux organismes gouvernementaux a la compétence voulue pour prévenir ce désastre imminent.

Les groupes de citoyens de ces localités se sont organisés pour prévenir une aggravation du désastre dans leur localité respective, mais ils ont besoin d'aide et, je le répète, j'ai passé des heures à tenter de découvrir quel ministère du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial avait la compétence en ce domaine. Mais on se refile la responsabilité d'un niveau de gouvernement à l'autre et d'un ministère à l'autre, et j'espère que le nouveau ministre de l'Environnement (M. LeBlanc), un représentant du Nouveau-Brunswick pour qui j'ai le plus grand respect, saura démêler cet échevau des compétences partagées et découvrir une façon pour nous de nous en sortir. Je dois avouer, toutefois, que les perspectives d'avenir me découragent si on continue à se renvoyer la balle ainsi. Le gouvernement n'a simplement pas résolu les problèmes qui lui pose la direction d'un système complexe; ainsi, tout se solde trop souvent me semble-t-il par l'inertie.

Je veux maintenant dire quelques mots au sujet du processus de consultation. L'échec du gouvernement à offrir des politiques issues de la collaboration et de la consultation établissant une concordance de vues entre les secteurs privé et public, entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, est tout aussi grave. Au lieu de cela, un régime d'hostilité a pris le pas sur l'intérêt commun. On croyait naguère que les gouvernements parlaient dans l'intérêt de la collectivité. Hélas, ces dernières années, il n'en a pas été ainsi. Le professeur Paul Malles, ancien cadre du Conseil économique du Canada, indique, dans une brochure du Conference Board du Canada, certains moyens qui faciliteraient l'élaboration de politiques d'accord général; je suis certain que mes collègues voudront consulter cette brochure. Si nous pouvions exclure le mot «problème» de notre vocabulaire pendant un an environ, les Canadiens s'en trouveraient beaucoup mieux. De toute façon, l'excellent professeur estime que notre régime confédératif, la diversité de notre géographie, de notre climat et de nos ressources, ainsi que l'impossibilité où se trouvent chacun de leur côté le patronat et le salariat de s'exprimer collectivement, faute d'organisation suffisante, sont des réalités qui, au Canada, rendent pénible et ardu le chemin qui mène à des politiques de consensus; cependant, il propose un itinéraire.

● (1550)

Les défis sont clairs et nets. Je regrette de le dire, mais le gouvernement actuel n'a rien fait pour les relever. L'autre formule aboutirait à une division accrue et à une intervention unilatérale endore plus poussée du gouvernement. Cette formule, la population la rejette de plus en plus. Le professeur Malles a dit ceci, et je cite:

> Les difficultés économiques du Canada se trouveraient grandement simplifiées si les Canadiens pouvaient mettre en place un mécanisme de consultation qui les encouragerait à travailler à l'unisson à la poursuite d'objectifs choisis en commun, en tirant parti des énergies des trois partenaires sociaux dans un effort de collaboration en vue d'objectifs mutuellement avantageux.

Il n'y a pas de consultation possible si les éléments de consultation restent cachés, marqués «secret» ou «confidentiel». L'attitude qui est prise est de ne laisser personne voir ces documents, de se tenir sur ses gardes au cas où le public voudrait savoir quelque chose. L'ennui, c'est que le gouvernement craint de partager avec le public les décisions prises au nom de notre pays. M. Malles parle de certaines dispositions, en Europe, permettant au gouvernement et aux parties intéressées de se consulter, grâce à des institutions de consultation et de négociation qui sont liées d'une manière ou d'une autre à des organismes de planification établis par le gouvernement. Nous devrions songer à prendre des arrangements semblables chez nous. Le Canada n'a aucune raison de s'enorgueillir du fait que presque tous les pays de l'Europe de l'Ouest ont mis en place, et dans certains cas depuis très longtemps, un bien meilleur système de consultation avec employeurs et employés que le nôtre.

Pour finir, cela vous réjouira de voir que j'en arrive à la fin, monsieur l'Orateur, je veux dire que depuis les temps immémoriaux, les océans et les îles reculées ont abrité et protégé les animaux et les oiseaux qui, de nos jours, trouvent de plus en plus difficile de s'accommoder des empiètements de l'homme. L'Île appelée Machias Seal représente un défi pour le reste du monde. C'est une île d'une telle beauté, tellement unique en son genre que les naturalistes, les photographes et les écrivains les plus célèbres du monde viennent étudier ce phénomène. La société Audubon des États-Unis porte un vif intérêt à la sécurité des oiseaux. Je suis ravi de dire à la Chambre que Jack et Rita Russell, gardiens du phare de l'Île, sont résolument voués à la conservation. Mary Majka de Caledonia Mountain, au Nouveau-Brunswick, est une naturaliste qui a embelli la vie de notre province grâce à son dévouement. Ces gens s'inquiètent beaucoup de l'avenir de ces zones de reproduction et de notre héritage naturel. Les experts en droit constitutionnel, les cartographes et autres experts à l'emploi des services des affaires étrangères du Canada et des États-Unis sont en ce moment même emgagés dans une longue et frustrante querelle touchant la propriété de cette île de 15 acres située à 12 milles au sud de Grand Manan et à neuf milles au large de la côte du Maine. Machias Seal constitue la plus méridionale des îles formant l'archipel de Grand Manan.

Mon idée personnelle, que je propose en toute modestie à titre de simple député, une idée glanée chez d'autres personnes qui ont réfléchi à la question, c'est que nous devrions renoncer à exercer une souveraineté nationale sur l'île Machias Seal pour lui accorder le statut merveilleusement exemplaire du Parc international Roosevelt de Campobello, qui consacra pour la première fois un partage international de souveraineté sur un territoire. Les États-Unis sont les propriétaires conjoints du Parc Roosevelt de Campobello, et je soutiens que l'on devrait également donner à cette île le statut de refuge international d'oiseaux. Je suggère donc d'en faire—et les députés devront peut-être consulter leur dictionnaire pour découvrir la signification du mot, comme j'ai eu à le faire—un «co-impérium» pour les oiseaux; en d'autres termes, que la souveraineté sur ces 15 acres de territoire soit partagée entre les États-Unis et le Canada. Les experts en droit constitutionnel vont tous faire une crise. Les cartographes vont devoir replier leurs cartes. Quant aux oiseaux, ils continueront de faire ce qu'ils font depuis des millénaires—procréer et pondre leurs œufs.

Les services américains et canadiens de la faune pourraient confier par contrat la garde, la protection et la gestion des îles au secteur privé, à Nature Canada, à la société Audubon des États-Unis et ainsi de suite. Je pourrais aussi ajouter, pour la gouverne des députés de Colombie-Britannique ici présents, que ce «co-impérium» serait peut-être une excellente solution au problème si irritant de notre côté ouest, je veux parler de Point Roberts, territoire occupé par les Canadiens mais qui fait partie des États-Unis. En tout cas nos deux pays devraient être capables de régler cette question.

Une nation, a dit saint Augustin, est une association de personnes raisonnables unies dans le partage paisible des choses qu'ils chérissent. Je trouve qu'il est grand temps de parler des choses que nous chérissons ici au Canada. De cette manière, nous déterminerons ce qui fait la qualité de notre nation. Nous devons être bien sûrs de savoir quelles sont ces choses que nous avons en commun et de nombreux députés, en prenant part à ce débat, ont apporté une dimension nouvelle à la conscience que nous avons de notre patrimoine.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention dans cette allocution de traiter de trois questions qui sont particulièrement importantes pour la province de Québec. Ce sont: la politique d'immigration, la question linguistique, y compris le bill 22 et la constitution. Tout d'abord, il me paraît cependant à propos de parler des changements démographiques survenus dans la circonscription de Vaudreuil entre le

recensement du centenaire qui a eu lieu en 1971 et celui de cette année, c'est-à-dire cinq ans plus tard. On peut parler d'explosion démographique puisqu'elle est passée de 119,000 en 1971 à près de 136,000 en 1976. On a conscience de ce fait en voyant le grand nombre de nouvelles maisons et en parcourant les listes de nouveaux citoyens qui sont envoyées aux députés. Dans des régions comme Pierrefonds, Kirkland, l'île Perrot, Vaudreuil, St-Lazare et Rigaud, on a construit un monbre impressionnant de logements. En plus de ces nouveaux logements, il y a de grands projets domiciliaires pour la belle île Bizard.

En parlant aux constructeurs de maisons, on a vraiment l'impression que la plupart des familles qui achètent une nouvelle maison sont anglophones. Cette impression est renforcée par les statistiques sur les nouveaux arrivants: au cours des quatre dernières années, 85 p. 100 des nouveaux venus se déclarent de langue anglaise. Dans la portion de la circonscription de Vaudreuil située sur l'île de Montréal, la population a augmenté de plus de 17 p. 100 au cours de la période de cinq ans allant de 1971 à 1976. Hors de l'île, dans la région comprise entre l'Outaouais, le Saint-Laurent et la frontière ontarienne, la croissance démographique a été encore plus forte: presque 19 p. 100 en cinq ans.

Il y a deux conclusions essentielles à tirer de ces statistiques. Premièrement, elles démentent la rumeur selon laquelle les anglophones quittent la province de Québec. Deuxièmement, elles corroborent les affirmations du gouvernement québécois qui prétend que la politique d'immigration du gouvernement fédéral pourrait contrecarrer les programmes culturels et éducatifs dans des domaines relevant exclusivement de la compétence de la province. Il est tout à fait essentiel, ne serait-ce que pour la planification, que le gouvernement provincial participe activement à l'établissement et à l'application d'une politique en matière d'immigration. Permettez-moi d'illustrer plus amplement ce point. Le gouvernement fédéral a, bien entendu, essayé d'éviter une situation si grave. Il serait catastrophique de fixer cette année un quota de, mettons, 200,000 immigrants et de permettre ensuite à ces derniers de s'installer dans une des grandes villes offrant un marché du travail enviable et des salaires élevés.

● (1600)

Quoique l'importance de la participation dans l'élaboration d'une politique d'immigration soit plus évidente au Québec, pour des raisons linguistiques et culturelles, cette participation est aussi importante en vue d'une planification économique valable. La croissance industrielle de la province est un facteur-clé si l'on veut que le niveau de vie et la prospérité en général progressent à un rythme répondant à nos aspirations. Le secteur de la fabrication surtout doit être mis en valeur afin de profiter davantage des richesses naturelles que possède cette province.

Il est tout naturel de passer de l'immigration à la question linguistique. C'est sûrement le problème le plus brûlant au pays aujourd'hui, et cela, pour deux motifs extrêmes: le gouvernement impose le français aux Anglais, et seule la séparation du Québec peut garantir la survivance de la langue et de la culture française. Voyons d'abord ce que le gouvernement fédéral a fait, ou du moins cherche à faire. En 1974, au niveau exécutif de certains ministères, la représentation francophone était encore inférieure à 10 p. 100. A tout prendre, on a accompli bien peu de progrès dans l'usage du français comme langue de travail. Le coût global du bilinguisme dans la fonction publique est de 135 millions de dollars environ. A cela, ajoutons les 30 millions de dollars affectés à la Défense nationale. Il est intéressant, d'autre part, de s'arrêter ici à comparer la mise en application des politiques de bilinguisme dans le ministère de la Défense nationale et dans la fonction publique en général. Le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson), qui démissionnait récemment comme ministre de la Défense nationale, déclarait ceci:

L'aptitude linguistique en seconde langue officielle est un facteur qui intervient dans les promotions au grade de major ou à un grade plus élevé.

Ensuite, il poursuit en décrivant comment fonctionne le système d'évaluation qui sert à déterminer le mérite relatif d'après «la performance et le potentiel». Ainsi, l'aptitude linguistique en seconde langue officielle, que ce soit l'anglais ou le français, améliore les chances de promotion d'un officier au grade de major ou à un grade plus élevé par rapport à un collègue unilingue, toutes choses étant égales par ailleurs. Comme le disait le député de Winnipeg-Sud:

Le ministère s'efforce d'établir dans le personnel un équilibre entre Anglophones et Francophones qui corresponde au rapport national des deux groupes. C'est cette attitude que j'ai personnellement préconisée pour la Fonction publique. Il n'est pas facile pour une personne d'un certain âge d'apprendre une deuxième langue. Cela devient pratiquement impossible lorsque c'est forcé, lorsqu'on impose le français aux Anglophones. L'élément anglophone ne semble pas le vouloir, alors pourquoi le forcer. Qu'on maintienne les cours de langue sur une base facultative seulement et qu'on considère l'aptitude à parler une deuxième langue comme un avantage lorsqu'on envisage une promotion.

Cela me ramène à la loi 22 et, comme un des principaux points litigieux de cette loi concernait l'éducation, j'aimerais parler d'abord du rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine. Le gouvernement fédéral accorde entre 135 et 140 millions de dollars aux provinces pour leurs programmes de langue seconde. On présume qu'il en coûte plus cher pour une province de mettre sur pied et de faire fonctionner deux systèmes d'éducation parallèles, chacun ayant sa propre langue d'enseignement, que s'il y avait un seul système d'éducation pour tout le monde. Nous remboursons au Québec les frais supplémentaires encourus par cette province pour donner à la minorité anglaise un système d'éducation aussi perfectionné que celui dont dispose la majorité. Bien que d'autres provinces, comme l'Ontario et le Manitoba, aient fait beaucoup de progrès dans ce domaine, c'est le Québec, plus que toute autre province, qui a atteint cet objectif. Le Québec est la seule province où l'enseignement de la seconde langue officielle est obligatoire au niveau secondaire, aussi bien pour les Francophones que pour les Anglophones.

Le gouvernement du Québec fait l'impossible pour assurer un enseignement de qualité à sa population étudiante. Un comité de spécialistes en enseignement de l'OCDE a signalé récemment que le Québec était la seule province au Canada qui semble posséder des objectifs nettement définis en matière d'enseignement. Le Québec vient au deuxième rang après l'Ontario pour ses dépenses par habitant à ce chapitre, même si le Québec n'est pas la deuxième plus riche province canadienne.

J'aborderai maintenant la loi 22, en répétant les propos que j'avais tenus il y a deux ans: «Les gens de la province de Québec pourraient fort bien se tirer d'affaire sans le bill 22». Mais on avait promis l'adoption du bill, ce qui fut fait. Même après l'adoption du bill 22, le Québec demeure encore, de

toutes les provinces canadiennes, la province qui traite la langue de la minorité sur son territoire avec le plus d'équité, d'ouverture d'esprit et de générosité. Si les neuf autres provinces décidaient subitement de faire preuve d'autant de respect envers leurs propres minorités françaises, nous assisterions à un épanouissement miraculeux d'un bout à l'autre du pays. Voici ce que dit la *Gazette* de Montréal:

En dépit des faiblesses du bill 22 au Québec, il réserve néanmoins une place importante à l'enseignement anglais dans la province. Le Manitoba et l'Ontario devraient être prêts à en faire autant pour leurs minorités françaises.

Examinons le bill un instant. La seule force de la loi se trouve dans l'article habilitant le gouvernement à supprimer les subventions, contrats et autres avantages aux entreprises n'encourageant pas le français. On peut remarquer que la loi ne prévoit d'appliquer des amendes que dans l'article à l'égard des sociétés qui n'appliquent pas le français sur les étiquettes de leurs produits, leurs bons de garantie et les menus et les listes de vin.

La loi stipule que les textes et documents officiels émanant des organismes publics, du gouvernement provincial, de ses ministères et agents, des municipalités, des localités urbaines et de leurs organismes divers tels que commissions de transport, commissions scolaires, collèges et universités, doivent être obligatoirement rédigés en français, mais elle ajoute qu'ils peuvent être accompagnés de la version anglaise. Dans les autres provinces du pays, la version anglaise l'emporte sur la version française. Chacun a le droit de s'adresser à ces organismes en français ou en anglais. Dans les cas où 10 p. 100 au moins du public d'une municipalité ou d'une commission scolaire est de langue anglaise, et tel est le cas pour les deux-tiers au moins des organismes dans la province, les textes officiels peuvent être rédigés en français et en anglais, si c'est la coutume de le faire.

La loi précise qu'à moins d'avoir une connaissance appropriée du français, nul ne pourra être employé ou promu dans l'administration publique. Il pourrait y avoir au Québec des fonctionnaires anglais unilingues, pourvu qu'ils ne soient pas en contact direct avec le public. Toute remarque adressée à la présidence dans n'importe quel secteur de l'administration publique peut être faite en français ou en anglais, au choix de l'interlocuteur. Cela donne aux Québécois anglophones un droit que ne prévoit aucune loi à l'heure actuelle.

● (1610)

En ce qui concerne l'enseignement, la loi stipule que les élèves doivent avoir une connaissance suffisante de la langue d'instruction, le français ou l'anglais, pour pouvoir suivre les cours dans cette langue. Toujours selon la loi, les enseignants peuvent, conformément aux règlements, faire subir des tests pour vérifier que les élèves ont bien une connaissance suffisante de la langue d'instruction pour suivre les cours dans cette langue. Pour ma part, je pense que la loi ne doit pas prévoir le droit de choisir la langue d'enseignement lorsque l'enfant n'est pas capable de parler cette langue. Toutefois, je suis particulièrement heureux de voir le succès qu'ont les écoles d'immersion dans notre circonscription à l'heure actuelle, mais il ne s'agit pas d'une mesure prévue par la loi. Cependant, il y a eu un point en litige qui semble sur le point d'être résolu, je veux parler de la division que cela peut créer dans une famille d'immigrants. Une famille qui arrive au Canada ne s'attend pas à avoir le droit d'exiger que ses enfants aillent à l'école française dans des provinces anglophones. Néanmoins, certaines familles s'établissant au Québec ont pu choisir d'envoyer leurs enfants dans une école anglaise, bien que cela ne soit pas leur langue. Il est absurde de diviser les enfants du reste de la famille par une mesure législative qui n'était pas en vigueur lorsqu'ils ont décidé de s'établir au Québec. Cela ne concerne que quelques familles. Les futurs immigrants connaîtront les règlements. Une légère modification à l'application de la loi 22 permettra de supprimer ce problème compréhensible et qui a de nombreuses répercussions sur le plan personnel.

La discussion des attributions de compétence et des questions constitutionnelles doit aller de pair avec celle de la politique d'immigration et des droits linguistiques. La constitution a été rédigée et adoptée à une époque où l'on pouvait difficilement imaginer les bouleversements qui allaient suivre. Voyons seulement l'évolution qui s'est produite sur le plan de l'apartenance religieuse: nos prédécesseurs n'ont même pas jugé nécessaire de lui faire place.

Très rares sont les Canadiens qui ne croient pas à la nécessité d'une loi fondamentale modifiée et assortie à une formule de révision. A mon avis, il n'y a absolument pas d'obstacle insurmontable à ce qu'on remanie la constitution en matières de politique d'immigration, de répartition des attributions, en matière de communication et de souveraineté culturelle. Les difficultés qui se posent à ce sujet relèvent plutôt des conflits de susceptibilités, et le bon sens devrait finir par prévaloir. Dans le domaine des communications, par exemple, l'État fédéral ne peut pas manquer de reconnaître l'impact que ce secteur très développé peut avoir sur l'éducation et la culture. Mais il y a un domaine reconnu de compétence provinciale qui constitue une pierre d'achoppement à tout accord. Je veux parler de la maîtrise effective des ressources naturelles. Plus que toute autre sans doute, cette question doit s'étudier dans un contexte absolument national, à cause des importantes conséquences économiques qui en découlent. Qu'il s'agisse du bois de la Colombie-Britannique, du pétrole de l'Alberta, des minéraux de la Saskatchewan ou de l'énergie hydroélectrique du Québec, notre pays ne saurait vivre dans l'harmonie si nous sommes incapables de placer l'intérêt national au-dessus de tout. Il est certain qu'aucune province ne devrait pouvoir faire du chantage auprès des autres. Il est bien évident que nous traversons une période de négociations préliminaires. Les progrès de la technologie, le développement du tiers monde et ses répercussions sur notre économie, de même que le bons sens des Canadiens pousseront certainement le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux à conclure un accord. Une fois conclu l'accord tant attendu, j'espère que nous ferons la déclaration nationale de notre nouvelle constitution entièrement canadienne. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi on gaspillerait le prix d'un billet d'avion pour aller chercher un bout de papier en Angleterre.

Je terminerai en lisant un passage de l'*Observer* du mois dernier:

L'un des principaux atouts du Canada est son héritage de deux peuples, de deux cultures et de deux langues. Notre avenir et l'avenir de nos enfants sera énormément enrichi si nous pouvons maintenir l'unité de notre pays, et il sera profondément appauvri si le Canada se divise. Nous aimons à nous croire un peuple tolérant, mais nous ne devrions jamais tolérer l'intolérance raciale ou culturelle. En outre, nous espérons que les Canadiens agiront de façon à accroître leur propre fierté et leur appréciation de notre langue et de nos traditions.

L'Adresse—M. Baldwin

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord, comme il se doit, féliciter de tout cœur le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, les personnes éminentes qui ont assumé la présidence et les nouveaux ministres du cabinet qui n'auront peut-être pas tellement de temps pour s'accoutumer à leur gloire temporaire.

Je me demande parfois si un discours du trône n'est pas un anachronisme, mais quand j'entends un discours aussi honnête et aussi éloquent que celui que nous a fait le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) cet après-midi, je vois que c'est vraiment une bonne occasion pour faire des discours de ce genre.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Toutefois, ceux qui ont rédigé ce discours semblent avoir pensé à tout. Ils n'ont pas oublié grand-chose sauf un remède pour le rhume de cerveau et les dix commandements. J'ai appris que depuis le 18 octobre, le premier ministre (M. Trudeau) avait étudié les dix commandements et qu'il allait les faire étudier par le Conseil privé et les publier. En mon humble avis, on les publiera sans doute en annexe au règlement d'application du programme anti-inflation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tous les dix?

M. Baldwin: Presque. Si ce que renferme le discours du trône vous semble vaguement familier, c'est parce que cela a été dit dans bien d'autres discours du trône. L'inflation, le chômage, la petite entreprise, la concurrence, le bilinguisme, l'agriculture, l'unité nationale, les relations de travail, l'assistance sociale, le transport, les relations fédérales-provinciales et les problèmes constitutionnels sont autant de sujets qui ont été repris dans les discours du trône depuis un siècle, sous le même nom ou des noms différents.

De fait, certains de ces problèmes existaient à l'époque de la réunion des provinces en vue de se constituer en confédération. Dans la plupart des cas, ce sont des problèmes ardus, des énigmes liées aux caractéristiques permanentes des hommes et de la société. Il ne sera pas facile de les régler de façon définitive et ils ne seront probablement pas résolus d'ici les 100 prochaines années. J'espère que les futurs gouvernements seront plus honnêtes et francs que le gouvernement actuel et avoueront qu'il n'y a pas de panacée, mais simplement des remèdes actuels pour les symptômes existants. La population semble le savoir. Elle est pragmatique et instinctivement plus intelligente que ses dirigeants. Elle reconnaît que les limites, la méfiance et la perte de foi grandissantes dans la façon dont nous sommes gouvernés tiennent à cela.

● (1620)

C'est une aversion profonde, coléreuse et persistante pour la manière dont on nous gouverne, plutôt que les manquements, les erreurs et les omissions qui font que le public se révolte. C'est la rigidité et l'excès de discipline des partis politiques, et surtout du parti au pouvoir, le manque de règles efficaces à la Chambre, qui placent le gouvernement, le cabinet et la fonction publique loin hors de la portée d'un défi public ou parlementaire plein de signification. C'est l'accroissement considérable de la délégation de l'autorité.

J'ai ici le numéro 19 de la *Gazette* du Canada, volume 110, dont 200 pages ne contiennent que des règlements et des décrets du conseil. Voilà ce à quoi les Canadiens doivent faire face. Et par-desus tout, il y a l'impénétrable voile du secret derrière lequel bureaucrates et ministres exercent leurs pouvoirs arbitraires à l'abri de tout défi véritable. La situation est devenue telle que nous n'avons plus de gouvernement responsable.

Je ne suis pas le seul à penser cela. J'ai sous les yeux l'éditorial de l'édition de juillet 1976 de la revue *Round Table* qui parle de la situation au Royaume-Uni. Je cite un extrait de cet éditorial qui figure à la page 216 de la revue. Il s'agit du Royaume-Uni, mais la seule différence entre le Royaume-Uni et le Canada, c'est un décalage d'environ cinq ans. Il dit ceci:

La notion conventionnelle de la responsabilité ministérielle est telle que ce n'est rien d'autre qu'un souvenir empreint du charme que l'on attribue aux vieilles choses.

Il est absurde de dire maintenant que la Chambre des Communes peut surveiller vraiment le gouvernement en se basant sur le principe que les membres du conseil exécutif, du Conseil privé, sont des députés qui peuvent être démis de leurs fonctions à n'importe quel moment par leurs confrères. C'est insensé. C'est arrivé deux fois en 50 ans et les deux fois, c'était parce que nous avions un gouvernement minoritaire et que le parti minoritaire, pour des raisons à lui, avait jugé bon d'agir de la sorte parce que nous avions menacé de le renverser. Il ne l'a pas fait du tout parce qu'il était conscient de ses responsabilités. Tout ce que peuvent faire maintenant la plupart des députés, c'est servir d'intermédiaire pour leurs commettants ou appuyer le parti au pouvoir, en attendant d'accéder à un poste ministériel.

Ce n'est pas un rôle insignifiant et je ne cherche pas à le dégrader. C'est un rôle très important, mais beaucoup moins que celui que la Chambre devrait lui accorder. En bref, étant donné l'absence d'une véritable opposition de la presse ou du parlement, le pouvoir a glissé entre les mains des bureaucrates et de celui qui est choisi premier ministre. Ils ne font pas qu'administrer mais, dans la plupart des cas, ils font les politiques et je doute qu'aucun gouvernement—certainement pas jusqu'ici—ait démontré le pouvoir, la force, l'habileté ou même la volonté d'y remédier.

Il y a un seul endroit où le jeux des forces peut presque en arriver à un équilibre et c'est à la Chambre même. Si c'est possible—et je doute qu'on y parvienne maintenant—ce sera exclusivement en raison d'un effort sublime des députés des deux côtés de la Chambre. L'opposition seule ne peut y arriver. Il faudra la collaboration et l'appui de certains députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre. C'est probablement trop demander pour l'instant que de combattre l'inertie, la voie facile du statu quo et la déplaisante idée de devoir s'en prendre à l'«establishment».

L'élément fondamental d'un effort global pour en arriver là, c'est le droit du public de savoir la vérité sur les gestes du gouvernement et le devoir des fonctionnaires de dévoiler les faits. Si l'on veut se donner le temps et la peine de remonter à il y a de nombreuses années pour examiner la façon dont d'importants programmes ont démarré au Canada, que ce soit l'aménagement d'installations permanentes ou les régimes d'avantages sociaux, on constatera que dans presque tous les cas, ils ont été lancés sans qu'on en donne le véritable coût initial, les frais nouveaux et les effets.

Du radoub du *Bonaventure* aux quasi-propositions sociales intégrées à la Commission d'assurance-chômage il y a plusieurs années, des contributions fédérales à l'Expo au projet avorté d'hydroptère, il y a eu tromperie ou mensonges, ou ignorance flagrante, grossière ou négligence et, parfois, un mélange de tout cela. Je peux dire cela sans mettre en doute la valeur intrinsèque de bon nombre de ces propositions. C'est incroyable que des gens soi-disant intelligents et consciencieux, qui ont accès aux faits et données, soient autorisés à colporter ainsi de la propagande.

A mon avis, si la population avait pu avoir accès aux véritables documents, les divers programmes auraient été conçus en tenant compte de la réalité et les déficits énormes et les responsabilités fiscales qui constituent un élément majeur de l'inflation ne se seraient pas produits. Si les ministres et les responsables des programmes avaient su à ce moment-là qu'ils seraient contraints, en vertu d'une loi adéquate et opérante sur la liberté d'information, de publier les faits véritables et s'étaient rendu compte que les données seraient susceptibles d'être étudiées minutieusement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement, c'eut été une tout autre histoire.

Il est intéressant de constater que, chaque fois que nous avons découvert quelque chose sur les histoires sordides qui se cachaient derrière bon nombre de ces programmes, c'était à la suite des rapports de l'Auditeur général. Mais le temps que le rapport sorte, les chevaux étaient partis, les portes fermées et plusieurs années s'étaient écoulées. Mais n'oubliez pas que c'est seulement parce que l'Auditeur général avait le droit, en vertu de la loi sur l'administration financière, d'aller chercher dans les services publics tous les documents qu'il voulait et d'avoir accès aux livres de compte. Sans ce droit, l'Auditeur général ne serait pas en meilleure posture que le public, la presse ou nous-mêmes ne le sommes. L'Auditeur général a sa propre loi sur la liberté d'information et c'est à cause de cela que, même si c'est souvent trop tard, nous découvrons les faits.

Je note avec intérêt le passage du discours du trône qui parle de la liberté d'information. Cela peut tout dire ou ne rien dire du tout. Si le gouvernement a effectivement accepté les propositions formulées de ce côté-ci de la Chambre, par mes collègues et moi-même et développées en comité, et s'il est prêt à présenter une loi sur la liberté d'information, qui soit une loi intelligente, maniable et valable, avec de réels pouvoirs, alors je lui dis: «A vous de jouer, allez-y». Mais je le mets au défi de le faire. Les députés de tous les partis d'opposition et bien des députés d'en face, je crois, souhaitent ce genre de chose. Je suis en mesure de dire que lorsque le parti conservateur formera le gouvernement à la suite de la prochaine élection, si aucune mesure valable concernant la liberté d'information n'a été adoptée par le gouvernement actuel, une telle mesure le sera dès la première session d'un gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: On entend dire que nous n'avons pas de politique. Ce n'est pas vrai. Voici une politique sur une question capitale laquelle, à mon avis, est aussi importante que les autres questions qui ont été soulevées. Mais quelle est la politique du gouvernement? Je pense que le gouvernement doit saisir l'occasion qui se présente pour nous faire part de sa position. Que les députés d'en face sachent que nous traitons d'une question fondamentale. Les événements de l'an passé ont provoqué l'éveil non seulement de nos concitoyens mais aussi de ceux d'autres pays démocratiques. On en rencontre partout dans notre pays, par exemple ceux qui, dans cette ville même, font partie de l'organisation appelée «Access».

J'ai parcouru tout le Canada et dans une quizaine de villes j'ai traité de cette question du haut de la tribune. Il existe un grand nombre de personnes qui appuient énergiquement et exigent l'adoption de cette mesure. A titre de mise en garde et non pas de menace, je dis aux députés que si elle n'est pas adoptée, la situation du gouvernement actuel n'en sera que plus grave. Si, comme je le soupçonne, les technocrates et le petit nombre de ministres qui dirigent en fait notre pays et prospèrent dans les arcanes de la société secrète, empêchent le Parlement et le gouvernement d'adopter pareille mesure, ces messieurs du gouvernement, ce groupe de politiciens sclérosés sont mûrs pour la retraite.

● (1630)

Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage. Parler comme le fait le discours du trône de trouver un juste milieu, dire qu'il y aura des consultations avec différents groupes dans le pays, chercher une solution pour nous refuser ensuite, ainsi qu'au public et aux media, la vérité et la documentation nécessaire pour nous permettre d'évaluer la position du gouvernement, tout cela ressemble à un prologue de tragédie. Les gens n'ont pas confiance dans le gouvernement. Ils sont sceptiques quant à ses motifs. Ils en ont assez d'être tenus dans l'ignorance. Cela ne passe plus. Le public sera mécontent et cela se comprend. Il s'attend que l'on commette des erreurs. Mais il refuse de rester impassible pendant qu'on lui joue des tours et qu'on le dupe.

Le premier ministre et le gouvernement devraient se rendre compte que c'est l'une des principales raisons pour laquelle leur cote a tant baissé parmi le public et le premier ministre se fait des illusions s'il croit que c'est à cause du bilinguisme et de la réglementation des prix et des salaires. La façon de gouverner le pays et la façon dont le gouvernement a agi vis-à-vis de ces questions ont touché au vif l'indignation du public et les détails que nous connaissons maintenant ne nous permettent plus d'en douter. Le programme anti-inflation d'octobre 1975 a été conçu dans la fourberie, il est né dans la confusion et la supercherie, a grandi dans le subterfuge, le secret et les gaffes. Rien d'étonnant à ce que le public soit mécontent.

Au moment de son adoption, le bill sur les langues officielles a reçu un assez bon accueil au Canada. Si les Canadiens sont mécontents et irrités aujourd'hui, c'est parce qu'il est devenu évident que les termes du bill représentent une façade derrière laquelle le gouvernement avait prévu et ce, depuis, toujours, un règlement comportant des méthodes d'application mal avisées et spoliatrices, mais il avait dissimulé les faits au moment du débat. Je rejette l'argument du premier ministre et de ses amis, selon lesquels si les Canadiens sont tellement opposés au gouvernement actuel, c'est parce qu'ils ne comprennent pas ces programmes. C'est une insulte gratuite envers le public. Celui-ci ne comprend que trop bien. Si le gouvernement avait été droit et honnête sur tous les détails des propositions et qu'il y avait eu un débat public et parlementaire sur des faits, la situation n'aurait pas dégénéré au point actuel. Mais le problème, c'est que le gouvernement est par nature incapable d'être franc et ouvert et que tout le pays souffre de cet état de choses. Alors que son gouvernement s'est caractérisé par son insensibilité et sa tendance à la dissension sur des problèmes excessivement épineux, comment le premier ministre peut-il exiger la

compréhension des gens touchés par la politique sur les langues ou s'attendre à une collaboration empressée de la part des syndicats, des entreprises et d'autres secteurs qui se font bousculer par le programme anti-inflation.

Pour être viable, efficace et dans l'intérêt public, la liberté d'information entraîne un minimum de conditions, et la multitude de secrets gouvernementaux me le confirme. Il nous faut une déclaration sur les droits du public à l'accès à tous les documents gouvernementaux, ce qui, à certaines exceptions près, inclut les bandes d'ordinateurs. Ces exceptions devront être nettement et précisément décrites, et on devra répondre aux demandes de divulgation rapidement et sans complications inutiles.

Enfin, si le gouvernement refuse de communiquer certains renseignements, sa décision devra pouvoir être soumise en appel à un tribunal indépendant dont la décision engagera les deux parties, et le gouvernement devra être tenu de donner les raisons l'empêchant de divulguer ces documents. Dans cet ordre d'idées, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Basford), après son intervention dans ce débat, une question connexe relative au droit qu'on reconnaîtrait aux gens de prendre connaissance de leur dossier personnel et d'exiger qu'il y soit apporté une rectification, au cas où des renseignements erronés s'y trouveraient consignés. C'est évidemment très beau, mais supposons que l'on refuse d'apporter la rectification nécessaire. Nous en avons des exemples avec nos commettants; beaucoup d'entre nous connaissent des cas de personnes qui ont des dossiers contenant des informations fausses, impropres et incorrectes. Le droit dont le ministre de la Justice a parlé dans son allocution d'aujourd'hui est donc sans intérêt. Il reste sans valeur à moins qu'il n'existe en dernier ressort un tribunal indépendant habilité à contraindre le gouvernement—ou un organisme privé, si c'est le cas—à apporter les rectifications voulues.

Le ministre s'est esquivé sur ce point. Il a parlé de révision, mais qui s'en chargera? S'agit-il de MM. Michael Pitfield, Gordon Robertson et Gordon Osbaldeston? Sans aucun doute, ce sont des personnages d'une distinction inestimable, mais ce n'est pas eux que j'irai trouver pour récuser le gouvernement. Ceci me rappelle, alors que j'étais jeune avocat au tribunal, une cause dans laquelle je devais défendre un homme accusé de faire de la contrebande de l'alcool.

Mlle Bégin: Ça ne m'étonne pas.

M. Baldwin: Je laisserai passer ce que je voudrais dire à propos de l'honorable représentante. Après que cet homme ait été déclaré coupable, tout à fait à tort d'ailleurs puisqu'il n'y avait pas de preuve de sa culpabilité, j'ai dit au juge de paix qu'il ne pouvait pas faire cela et que l'homme n'était pas coupable. Le juge a répondu que c'était déjà fait. J'ai dit que j'interjetterais appel. Le juge de paix était en train de se lever de sa chaise, mais il a dit: «D'accord, monsieur Baldwin, j'entendrai votre appel dès maintenant.» C'est exactement le système que le gouvernement voudrait adopter; il veut entendre les appels portés contre lui. C'est inacceptable pour la Chambre et inacceptable pour les Canadiens.

[M. Baldwin.]

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Il existe d'autres éléments essentiels à un bill sur la liberté de l'information, mais ne pouvons accepter moins que ce que je viens de décrire. A cause de l'envergure de la Fonction publique, tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, cela irait à l'encontre de notre sens de la justice et du bon gouvernement que de lui confier le droit de soustraire les documents d'intérêt public à l'examen du Parlement, du public et de la presse selon son bon jugement et sans qu'on puisse en appeler de sa décision.

Jusqu'ici, comment le gouvernement a-t-il réagi par l'entremise de ses porte-parole au comité, à la Chambre et dans diverses régions du Canada? On a soulevé diverses objections, mais la principale objection de la bureaucratie—et les porte-parole du gouvernement, qui agissent au nom de la bureaucratie, se servent de ces excuses—se fonde sur trois choses. D'abord, il y a une certaine hésitation à se soumettre à la volonté d'un tribunal indépendant. J'ai dit tout ce qu'il fallait à ce sujet. Le gouvernement pense qu'il doit avoir le droit de dire le dernier mot et avoir le veto définitif. Selon moi, il est impensable et inacceptable de permettre aux bureaucrates de décider quels documents devraient être rendus publics. On refuse de publier des documents de travail ou ce qu'on appelle des documents internes. Toute exemption de ce genre fournit une échappatoire générale dont on peut se servir pour dissimuler toutes les données que possède le gouvernement. Ce sont de telles objections qui causent les fuites de documents, qui sont une façon dégradante et humiliante d'obtenir des renseignements.

Nous sommes au courant de certaines fuites. Les gouvernements organisent des fuites en vue d'influencer l'opinion publique. Parfois, des gens communiquent des documents confidentiels par vengeance ou pour de l'argent, mais je pense au fonctionnaire partagé entre sa conscience et le serment du secret qui sait que le gouvernement ne tient aucun compte des renseignements ou des statistiques qui lui sont donnés et s'oriente dans la direction qu'il juge le plus souhaitable pour servir ses fins politiques, bien qu'elle soit mauvaise. Quelle est la position de ce fonctionnaire? Trop souvent cela incite à provoquer des fuites et, à mon avis, un bill sur la liberté de l'information éliminerait au moins 75 à 80 p. 100 des fuites de ce genre.

Enfin, la troisième raison invoquée par le gouvernement à l'encontre de cette mesure, c'est que notre système est différent. Cet argument a été invoqué dans tous les pays du monde. Je l'ai entendu en Autriche, en France, en Grande Bretagne et en Australie et il y a quelques années, aux États-Unis il a été invoqué par d'éminents avocats à la Cour suprême des États-Unis. Ils ont dit: «Voyez, nous avons aux États-Unis un régime gouvernemental unique en son genre; nous avons une séparation des pouvoirs; il est absolument impensable que ces documents puissent être communiqués au public.» Tel était l'argument invoqué auprès de la Cour suprême des États-Unis par les avocats de Richard Nixon.

● (1640)

Et chez nous, j'ai entendu les porte-parole du gouvernement répéter presque les mêmes mots: ils soutiennent que nous ne pouvons pas avoir de bill sur la liberté de l'information; nous ne pouvons permettre à un tribunal indépendant de rendre une décision à ce sujet car notre régime est différent. C'est là un argument spécieux invoqué par des gens qui se prennent pour Horatius Cocles à l'entrée du pont défendant les privilèges et l'absolutisme qui ouvrent la voie au favoritisme. Voilà en fait pourquoi les ministériels ont peur d'avoir un bill efficace.

Les droits que nous cherchons à obtenir par le biais d'une mesure de ce genre ne sont ni extravagants ni abusifs. On soutenait il y a des centaines d'années qu'un peuple qui veut exercer son autonomie doit avoir le pouvoir que procure la connaissance. Ce sont ses deniers qui sont prélevés et dépensés par d'autres. Ce sont leurs possessions, leurs privilèges et leur bien-être qui sont touchés. Personne, même pas le premier ministre et probablement pas le député de Verdun (M. Mackasey) n'acquièrent des dons merveilleux en accédant à un poste ministériel; aucun fonctionnaire, quels que soient son rang et son expérience, n'obtient d'office l'esprit et l'usage de la sagesse divine.

Il y a une anecdote qu'on raconte au sujet de Jacques 1er qui haranguait les juges—vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours puisque nos dirigeants aujourd'hui interpellent les juges—et qui a trait aux secrets du pouvoir qu'il n'est pas licite de divulguer, car ce serait s'attribuer un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu. Je sais que peu de bureaucrates ne se prennent pas pour des dieux—il y en a encore quelque 10 p. 100 pour qui le jury ne peut rien faire.

Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires sont susceptibles des mêmes faiblesses et des mêmes défauts que chacun de nous. Comme ils sont chargés de nos affaires, ils doivent être responsables devant le Parlement au nom des personnes que nous représentons. Je reconnais que l'art de gouverner est un art complexe et difficile qui exige que l'on agisse de façon rapide et efficace. Je ne veux pas dire que le Parlement devrait gouverner. Nous ne pouvons pas gouverner. Cette tâche incombe au gouvernement. Toutefois, chaque fois que le gouvernement fait usage de son autorité, il doit ne pas oublier qu'il lui faudra rendre compte de ses actes. Il ne suffit pas de se reposer sur l'outil peu pratique que représentent les élections, aussi essentielles soient-elles. Il faut rendre compte de ses actes, chaque jour, chaque semaine, chaque mois.

Monsieur l'Orateur, c'est là un des aspects du problème. L'autre, c'est le droit dont doivent jouir les individus d'avoir accès facilement et rapidement à tout ce qui les intéresse, tout particulièrement, les dossiers les concernant, comme le suggère le nouveau bill sur les droits de l'homme; les renseignements sur la qualité des aliments, sur les produits qu'ils achètent, quand il s'agit de savoir s'ils sont dangereux ou non; les renseignements concernant l'immigration, l'environnement et la pollution; les renseignements concernant les décisions judiciaires qui les touchent directement; les demandes d'avantages sociaux et les mille et une choses qui touchent à leur vie quotidienne. Ce pas sera difficile à franchir. Ceux qui ont le pouvoir, qui jouissent de l'autorité que les autres ne possèdent pas, renonceront difficilement à leurs attributions. Ils feront de l'obstruction, présenteront des arguments, rationaliseront, enfin, ils offriront des excuses spécieuses et hors de propos. Cette lutte va sûrement être longue, dure et ardue, mais elle permettra aux députés de tous les partis, s'ils le veulent bien, de provoquer une renaissance de la responsabilité ministérielle. C'est peut-être notre dernière chance.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune promesse divine de pérennité pour notre méthode de gouvernement. Un système ne peut ni ne doit survivre, lorsqu'il est fondé sur le sable mouvant de la malhonnêteté politique et du mensonge officialisé. Et cela vaut pour la plupart des pays démocratiques actuels. Voilà où ils en sont rendus. Lorsqu'une population a compris que ses représentants n'ont pas la possibilité ou la volonté de la défendre contre les empiétements de l'État, elle cherche d'autres moyens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je désire m'associer à ceux qui ont félicité le député qui a proposé l'Adresse en réponse du discours du trône et celui qui l'a appuyé. Ils ont fait du bon travail, et tous les députés en sont conscients. Je dirai également que je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le discours du trône.

Mais, tout d'abord, je ne saurais passer sous silence le départ de notre collègue Mme Morin, qui trouvait tant de satisfaction à ses fonctions à la Chambre, et qui s'est acquis une si haute estime pour la façon dont elle a souvent présidé nos travaux. J'adresse à sa famille mes condoléances et celles de ma famille.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): A titre de ministre des Affaires des anciens combattants, mes responsabilités des mois passés envers le peuple canadien ont été des plus variées et un véritable défi. C'est avec fierté que je peux affirmer que les anciens combattants canadiens bénéficient présentement d'un des meilleurs plan d'action au monde. Nous, Canadiens, nous pouvons nous compter favorisés pour tout ce que nous possédons. En premier lieu, la paix et la liberté obtenues comme on sait, à quel prix. En plus, nous jouissons de cette abondance de richesses naturelles dont ce pays est doté. Par surcroît, nous possédons un niveau de vie très élevé, grâce à notre initiative et à nos labeurs. En comparaison avec les autres peuples, nous sommes très fortunés. Toutefois cette bonne fortune, nous l'avons fabriquée en fournissant l'effort requis pour bâtir quelque chose de précieux et de distinctif.

Selon le dernier recensement, il y a environ un million d'anciens combattants résident au Canada. Un très grand nombre sont mariés avec des enfants à charge. Par conséquent, il pourrait y avoir deux millions de Canadiens qui pourraient devenir admissibles à un ou plusieurs bénéfices rattachés aux lois visant les anciens combattants. Cette année, pour son 50e anniversaire, la Légion royale canadienne a organisé une campagne spéciale appelée, Opération service. Son but est d'informer tous les anciens combattants, membres retirés des forces armées et leurs survivants de leurs droits et privilèges.

La charte des anciens combattants, l'une des plus bénéfiques au monde, représente la preuve tangible de la dette due par notre pays à ceux qui ont servi le Canada sans compter, même parfois au prix de leur vie. Il est surprenant d'apprendre qu'un très grand nombre de gens retirés des forces régulières et encore plus de veuves ne se sont enquis de ce à quoi ils avaient droit. Ce, malgré les campagnes de publicité et les efforts constants de la Légion, d'autres organismes d'anciens combattants et du ministère des Anciens combattants pour faire connaître les bénéfices existants.

Je veux reitérer aujourd'hui la chambre que ce sont des programmes d'action tel Opération service qui me poussent à écouter avec respect les demandes du Conseil national des associations d'anciens combattants et surtout la Légion royale canadienne qui me sont à moi et à mes collaborateurs très utiles quand il s'agit de discuter de bénéfices et de traitements pour les anciens combattants. Leurs revendications sont imprégnées de bon sens et leur discours reflète non seulement la raison mais aussi l'humanité. Mon ministère va continuer de proposer des changements aux lois afin de refléter la situation actuelle et de respecter le sens et l'objectif de la charte des anciens combattants. En plus, monsieur l'Orateur, je veux répéter l'annonce faite à la chambre le 29 septembre que l'exemption pour gains casuels touchant plus de 90,000 allocataires, anciens combattants et civils, a été augmentée de 50 p. 100. Les anciens combattants et veuves qui veulent travailler à temps partiel pourront le faire pour une période prolongée et par le fait même devraient bénéficier d'un meilleur niveau de vie. En autres mots, ceux qui veulent travailler, le pourront.

Un autre secteur important de mon ministère, monsieur l'Orateur, c'est le souvenir. C'est une responsabilité partagée par tous les Canadiens envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour défendre notre pays et c'est un devoir de préserver leur mémoire. Soldats, marins et aviateurs qui ont assuré cette liberté dont nous jouissons. Je crois avoir expliqué que mon ministère est très conscient des responsabilités que nous avons envers ceux qui ont tant fait pour notre pays en temps de guerre. Nous continuerons à nous acquitter de cette responsabilité. Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, si j'oubliais de remercier le député de Winnipeg-Centre-Nord, pour ses propos très appréciés de jeudi dernier.

● (1650)

Comme nous entreprenons une nouvelle session parlementaire, je voudrais revoir les mois passés de l'été et discuter certains détails présentés lors du discours du trône. L'été dernier a été pour moi et les autres ministres très mouvementé. En plus de voyager à l'Île-du-Prince-Édouard et dans ma circonscription, j'ai eu le plaisir d'aller pendant l'été à Winnipeg et dans d'autres régions du Manitoba, en Saskatchewan et dans plusieurs régions d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. A chaque occasion j'ai rencontré de nombreux Canadiens et j'ai discuté de la situation actuelle et des problèmes à résoudre et j'ai constaté que les gens savent ce que fait le gouvernement et ils sont tous très intéressés à voir les problèmes résolus.

Les sujets constants de discussion sont le bilinguisme et la situation économique et je crois que tous deux sont en voie de solution. On entend des reproches au sujet du programme de bilinguisme et de la façon de l'implanter. Ces critiques utiles sont sources de réflexion pour le gouvernement en autant qu'elles sont basées sur la raison et non les préjugés. On ne doit pas oublier que le Canada a été fondé par deux groupes qui se sont promis de travailler ensemble à former un pays unique en son genre où tous peuvent jouir de l'égalité linguistique et culturelle. Nous ne devons pas dévier de cette entente car si nous réussissons à avoir un pays où les deux cultures jouissent des mêmes droits, alors le Canada sera unique en son genre et sera un exemple pour les autres peuples et nations. Je crois sincèrement que le principe de ce programme est soutenu par la plupart des Canadiens et que même s'il existe des désaccords au niveau de la mise en exécution, il en résultera une société bilingue.

Un autre domaine de discussion depuis une ou deux années, c'est la situation économique. Il y a un peu plus d'un an depuis la mise en opération des mesures de contrôle et d'après moi c'est une réussite. Le 14 octobre a été une journée de protestation qui, à toutes fins pratiques, s'est révélée un fiasco. Un très grand nombre de syndiqués et de groupes de travailleurs sont restés au travail car ils savent que leur situation relative s'est améliorée de beaucoup depuis l'année dernière.

Les gens sensés du Canada réalisent que l'on ne peut continuer à demander plus de l'économie que l'on est prêt à y apporter en termes de productivité. Pour vaincre l'inflation, il faut que tous les secteurs de la société travaillent de concert. Il est navrant qu'un seul groupe, celui des syndiqués, ressente le besoin de s'opposer au reste du pays et exige outre mesure des secteurs des affaires et des gouvernements et par conséquent de ceux qui sont le plus touchés par les ravages de l'inflation, ceux à revenus faibles ou fixes. Il appert que ces différends gravitent toujours autour des besoins immédiats de l'individu sans qu'aucune considération ne soit apportée au bien-être du pays et des autres secteurs de la société. Il me semble qu'en de telles circonstances, il serait beaucoup plus sensé si tous regardaient la situation réelle et se gouvernaient ainsi que leur organisation de façon conséquente.

La lutte anti-inflation fonctionne et les résultats en sont apparents. La situation économique démontre des signes de progrès avec un taux réel d'essor économique de 5 p. 100. Ce progrès est visible par l'augmentation dans les domaines des dépenses aux consommateurs, les transactions et l'exportation de biens et services. Le domaine des affaires prend un peu plus de temps à se rétablir mais c'était prévisible puisque de nombreuses compagnies n'opèrent pas encore à pleine capacité.

Sachant où nous nous situons par rapport à la situation économique actuelle, il nous faut maintenant regarder vers l'avenir. Gardant ces propos en tête, je voudrais traiter brièvement de la philosophie générale du gouvernement telle qu'elle est exprimée dans le discours du trône et toucher un peu aux lignes directrices déjà énoncées pour les mois et les années à venir. Pour ceux parmi nous qui représentent des régions où le taux de chômage est élevé, les projets d'un programme global et permanent la création directe d'emplois sont d'un intérêt particulier. D'autres programmes garantiront de meilleures perspectives d'emploi à la jeunesse et mettront à sa disposition des services améliorés d'orientation professionnelle. Le gouvernement n'entend pas faire concurrence au secteur privé pour les services des sans-travail, mais verra à fournir l'assistance requise pour suppléer au travail du secteur privé. A l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons déjà profité des bénéfices du projet de stratégie d'emploi communautaire. Le nouveau pro-

gramme devrait enchérir sur ce qui a déjà été fait par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le tranpsort a toujours été un point d'importance majeur pour l'Île-du-Prince-Édouard. Lors du discours du trône, le gouvernement a annoncé des modifications à la loi nationale sur les transports «pour mettre le public à l'abri des tarifs abusifs». C'est une mesure qui recoupe deux domaines de la politique gouvernementale au niveau du développement régional et de la politique. Nous de l'Île-du-Prince-Édouard, sommes très éveillés au problème de l'énergie et ce qu'entraîne le fait de compter sur l'énergie fournie par un autre pays. Lors de sa visite du mois dernier, le premier ministre a présidé à l'ouverture officielle de l'arche, un aide-mémoire à cette recherche continuelle pour d'autres formes d'énergie. Lors du discours du trône, le gouvernement s'est engagé à mettre davantage l'accent:

> . . . sur la recherche et l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et sur les moyens de mieux les utiliser, en particulier les combustibles domestiques et commerciaux.

Le logement occupe une place d'importance dans les plans de ce gouvernement. Le but de fournir un million de nouvelles maisons d'ici quatre ans demeure un point important de notre politique sur le logement. En coopération avec les autres paliers gouvernementaux et le secteur privé, le gouvernement va travailler de façon à augmenter la production de logements.

Il y a un moment j'ai mentionné la question du développement régional, un principe auquel le gouvernement tient beaucoup. Pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard, la politique sur le développement régional a une très grande importance. Le gouvernement a encore une fois réaffirmé son attachement aux petites entreprises reconnaissant qu'elles sont à la base de l'économie canadienne. Elles sont toujours notre épine dorsale au sens économique. Des mesures seront prises afin d'aider les petites entreprises en assurant de l'aide financière et d'autres services que le gouvernement fédéral peut fournir.

Le discours du trône est un document très précieux qui devrait semer de l'optimisme dans tous les coins du Canada et pour l'Île-du-Prince-Édouard en particulier. Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, depuis les nombreuses années que je siège ici, il n'est jamais arrivé que les quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard participent au débat sur l'Adresse. J'ignore si cette institution illustre et sagace pourra survivre à un tel événement. Toutefois, je suis heureux de parler après mon voisin, collègue et ami, le député ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Il est d'usage, et je le fais très sérieusement, de féliciter les motionnaires de l'Adresse. Je connais bien ces deux hommes, les comotionnaire peut-être un peu mieux parce que je connaissais également son père qui était un député éminent.

Je me réjouis avec tous les députés et les Canadiens du magnifique rétablissement de Son Excellence. Le motionnaire a dit que la femme de Son Excellence donnait un exemple à toutes les Canadiennes. Je m'exprimerai autrement. Je crois que cette grande dame, dévouée et vaillante est un exemple pour tous les Canadiens. J'étais très fier tandis qu'elle lisait le discours du trône. Durant de nombreux mois, le soutien qu'elle a accordé à son mari tout en remplissant ses propres fonctions lui a acquis une grande distinction. Elle fait honneur à notre pays; c'est une de nos femmes les plus remarquables.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Il est d'usage d'offrir ses bons vœux aux membres d'un nouveau cabinet ou d'un cabinet remanié. C'est un peu plus difficile ces jours-ci, car il faut consulter le journal chaque matin pour constater qui en fait encore partie. J'offre cependant mes meilleurs vœux aux survivants. Comme ils font figure d'épaves, ils auront besoin d'une grande bienveillance. Je serai fort généreux envers eux.

● (1700)

Je suis content que mon vieil ami le ministre des Affaires des anciens combattants soit encore à son poste. J'espère aussi que le déménagement d'une partie du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown se fera pendant son mandat, pour que nous puissions tous les deux assister à la cérémonie d'ouverture.

Il est difficile de distinguer les gagnants des perdants dans la sorte de remaniement auquel s'est livré le premier ministre (M. Trudeau) il y a quelques semaines. Mais une victime a certes été l'homme qui le méritait le moins, le président du Conseil privé (M. MacEachen). Cet homme distingué des Maritimes, cet habile orateur et ce grand érudit faisait du bon travail comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures et gagnait la confiance et le respect international jour après jour. Il a donc été retiré de la scène internationale, du monde de la diplomatie, pour quoi? Pour être l'adjudant dans la dernière bataille du premier ministre. S'il était Démosthènes et Platon réunis, le président du Conseil ne pourrait pas réussir à donner bonne figure au gouvernement. Bien qu'il ait pu poser un geste noble en montrant sa vraie loyauté libérale, je crains qu'il n'ait commis une grave erreur de jugement. Quelle cruauté de s'attendre qu'il prévienne l'inévitable, qu'il empêche l'inéluctable.

La caravane du gouvernement actuel, avec son chargement de désenchantement, de dissension, de décrépitude et de débilité, fait une dégringolade, et bien que de temps à autre une roue carrée soit enlevée, une autre est ajoutée, et il est toujours difficile de faire des changements salutaires en dévalant la pente. Il y en a qui disent que le gouvernement actuel ne va nulle part. Je ne suis pas d'accord. A mon avis, il se dirige vers ce point bien connu que Mackenzie King a décrit dans un rare moment de simplicité comme la «vallée de l'humiliation».

Le gouvernement actuel traverse une phase bien connue des administrations chancelantes. J'ai déjà été témoin de ce processus et j'en ai vu des exemples dans l'histoire du Canada. La réaction est typique: premièrement, blâmer la presse—et on a certes commencé. Ensuite, se donner une nouvelle apparence en procédant à une sorte de remaniement du cabinet pour donner au neuf une apparence de vieux et au vieux une apparence d'originalité. La troisième étape est de présenter à la population un discours du trône qui ne blesse personne et plaise à tous. En dernier lieu, et je dois reconnaître qu'il s'agit d'une nouvelle technique par suite de l'avènement des media électroniques, dépenser des millions de dollars sur la foi du principe qu'à force de répétitions, la population finira par comprendre et se rendra compte que le gouvernement a raison et qu'elle a tort.

Comme tout cela est futile! Combien de Canadiens se souviennent aujourd'hui, disons, de 50 p. 100 des brillantes généralités que renfermait le discours du trône et dont la plupart étaient sans doute plus générales que brillantes. Monsieur l'Orateur, ces efforts inutiles, ces rafistolages ne donneront aucun résultat et ils ne sauraient en donner aucun. Comme l'a si bien signalé le chef de l'opposition (M. Clark), le gouvernement ne cherche pas à se changer lui-même mais seulement la perception que la population a de lui.

Selon un vieil adage, il n'y a pas de pire fureur que celle de la femme bafouée. Je n'ai pas bafoué de femme, ce n'est qu'un dicton que j'ai lu. Je dirai que le gouvernement n'aura jamais connu pire fureur que celle de l'électorat qu'il a trompé. Ce qui s'est produit dans Saint-Jean-Ouest et dans Ottawa-Carleton n'est qu'un présage de l'avenir. S'il est trop tard pour inviter le gouvernement au repentir, je puis au moins le mettre en garde. Le changement, quand il viendra ne sera pas dû à une grande différence idéologique ou d'un mouvement à gauche ou à droite de la population—je ne crois pas que ces expressions aient vraiment un sens au Canada. C'est seulement que les Canadiens en auront eu assez d'être mal gouvernés.

Des voix: Bravo!

M. Macquarrie: Depuis combien de temps cette nation prospère et admirable n'a-t-elle pas eu de gouvernement efficace à la direction de ses affaires? Voilà ce que la population demande. Elle réclame une bonne gestion. Vous connaissez mon tempérament, monsieur l'Orateur. Vous savez qu'il me déplaît de m'éterniser en reproches, même les plus légers. Homme de grande compassion et de grande sollicitude, je sais que nos vis-à-vis éprouvent de la douleur et de l'anxiété. Je me souviens de l'époque où je prenais place aux banquettes d'en face et que les présages étaient clairs; ce n'était pas gentil de la part de l'opposition de mentionner ce que nous savions tous, au fond du cœur, devoir se produire.

Sur une note beaucoup plus positive, j'aimerais dire à quel point m'ont touché les nombreux hommages rendus par tous les partis à la Chambre et par M. l'Orateur à l'honorable John Angus MacLean, alors député de Malpèque, et avant cela de Queens, l'une des deux dernières circonscriptions jumelées au Canada. Pendant 11 ans, M. MacLean et moi-même avons conjointement représenté les citoyens de Queens où est située la ville de Charlottetown, berceau de la Confédération. Homme d'honneur, de sagesse et de compétence, il fut un excellent collègue et j'attache un grand prix à l'occasion qui m'a été donnée de lui servir de compagnon politique. Je salue en lui un ami et un camarade politique de près de 20 ans.

Le congé relativement long m'a donné l'heureuse occasion de passer plusieurs semaines d'affilée dans la province où j'habite, dont la beauté est insurpassable. L'Île-du-Prince-Édouard, comme toute la région atlantique d'ailleurs, est particulièrement sensible aux actions du gouvernement fédéral et à son inaction.

Pendant la dernière session, j'ai mis en garde le ministre des Affaires indiennes et du Nord à l'époque, contre l'imposition d'un droit d'entrée au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard. L'été dernier, le nombre des visiteurs y a accusé une forte baisse, ce qui a exercé de fortes pressions sur les régions environnantes. Ai-je besoin de dire que cette situation crée un problème grave dans ce milieu, car elle ajoute au fardeau imposé aux ressources de la province et à son gouvernement. J'aimerais savoir tous les détails de ce qui s'est produit l'été dernier. Comment le coût des installations de péage se comparera-t-il avec le revenu provenant d'un nombre réduit de visiteurs?

● (1710)

D'autres députés ont parlé de la gravité du problème des transports, et surtout, mais non exclusivement, de ses conséquences sur les provinces de l'Atlantique. La politique du «paiement par l'usager» est aussi injuste qu'elle est contraire à l'esprit du fédéralisme canadien. Comme mon collègue M. MacLean l'a déjà dit à Charlottetown, les gens de l'Île-du-Prince-Édouard ont ajouté un juron à leur vocabulaire, «Otto Lang».

Tout le processus de création d'une nation, amorcé à Charlottetown en 1864, visait plusieurs objectifs. Premièrement, il visait à aplanir les inégalités et à essayer d'éliminer les disparités régionales du nouveau dominion, grâce à l'adjonction de dispositions spéciales au document original pour répondre aux besoins particuliers de certaines régions. Presque immédiatement après la création du dominion, d'autres dispositions spéciales, des subventions, ont été prévues. Je ne suis pas d'avis qu'on ait une politique uniforme, appliquée partout dans le pays, comme le veulent certains ministres. Il en a toujours été autrement depuis 1867.

Puisque je parle des débuts de notre pays et des pères fondateurs, je voudrais demander un peu plus d'exactitude historique dans nos discussions d'aujourd'hui sur la constitution et dans nos prises de position. Il est maintenant à la mode d'utiliser, en anglais, le terme patriation. Je ne serais pas étonné que ce soient les brillants intellectuels du cabinet du premier ministre qui en aient eu l'idée; je ne vois pas d'où il aurait pu venir, si ce n'est de là.

Les puristes répugneront peut-être à l'un comme à l'autre terme, mais s'il faut se servir de cette expression, disons «repatriation». Malgré son titre, tout à fait approprié à l'époque, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été conçu par des hommes d'État non pas britanniques mais canadiens. Il a été rédigé au Canada par des dirigeants canadiens pour gouverner le nouvel État canadien. Comme l'a dit John A. Macdonald, la plupart des décisions ont été prises à Charlottetown, ville que j'ai l'honneur de représenter.

Je remarque que le ministre des Affaires des anciens combattants est absent, mais je suis tout de même tout à fait d'accord avec lui sur les principes du bilinguisme. Je sais qu'il

serait, comme moi, heureux de rappeler ce fait historique: pour les pères de la Confédération, le français n'était pas la langue majoritaire, ni l'anglais non plus d'ailleurs. La langue maternelle de la majorité de ces hommes illustres était le gaélique, qui était aussi la langue des ancêtres du ministre des Affaires des anciens combattants et des miens.

Ce serait nous montrer indignes de l'héritage des Pères de la Confédération que de ne pas souhaiter le rapatriement de la constitution qui a été élaboré chez nous par des hommes politiques au cours de débats politiques dans le cadre du meilleur exercice de diplomatie politique. Qu'on en fasse donc le «rapatriement», si vous me permettez cette redite.

L'histoire montre que les gouvernements ont compris la nécessité de prendre des dispositions spéciales pour répondre à des besoins spéciaux ou faire face à des situations spéciales. L'attitude rigoureuse, rigide, globaliste que des ministres ont affichée ces dernières années ne répond pas au besoin fondamental d'un pays. Elle ne contribue pas à cimenter l'unité du pays.

Outre le problème des transports, certains de mes collègues ont abordé un autre très grave problème, celui des coûts élevés de l'électricité en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Lors d'un débat tenu au moment de l'ajournement la semaine dernière, j'ai donné, devant un vaste auditoire, des aspects précis de ce problème, et je sais que le ministre intéressé—parce qu'il était présent—se se sera penché sur la question. Il me faut cependant réitérer ma prière de régler de toute urgence un problème aussi urgent.

La solution du problème réside en fin de compte dans la mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, mais il faudrait accorder une aide financière provisoire pour régler une situation temporaire, mais grave. Je suis fier que dans l'Île du Prince-Édouard, des gens entreprenants dans le domaine de la technologie aient pris les dispositions nécessaires pour produire l'énergie éolienne, mais en raison des impôts élevés applicables au matériel, les gens de l'Île ou les autres Canadiens peuvent difficilement convertir leurs installations pour utiliser cette forme d'énergie. Au moment où un ministre recommande aux Canadiens d'utiliser sagement les formes d'énergie à leur disposition, mais qui s'épuisent, et d'en chercher d'autres, vous constaterez que les collègues de ce ministre, le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) rendent difficile par l'interprétation qu'ils donnent aux mesures qu'ils présentent, la conversion à cette nouvelle forme d'énergie qui arrive à son heure, est utile et a l'avantage d'être renouvelable. Sous ce rapport comme dans d'autres, je voudrais voir plus de logique.

Je sais que beaucoup de grands orateurs attendent pour prendre la parole et je n'utilise habituellement pas tout le temps de parole dont je dispose; aussi, je terminerai en insistant, comme mes collègues et moi-même l'avons fait tant de fois, pour que tous les ministériels se concertent sur la question des disparités régionales. Inutile que le ministre de l'Expansion économique régionale essaie—et je pense que la plupart des ministres l'ont fait—de résoudre ce gros problème de la Confédération, de mettre fin à cette grave disparité, à cette injustice et à cette inégalité, si tous ses autres collègues se désintéressent tout à fait de la question.

Mon collègue le député d'Egmont (M. MacDonald), le député de Halifax (M. Stanfield) et le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) ont fait récemment une brillante intervention à ce sujet et je les approuve sans réserve. Comme l'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants, il est ridicule de parler de mettre fin aux disparités régionales si le gouvernement ne s'intéresse pas réellement à la question; c'est une farce. Il est inutile qu'un ministre s'occupe de la question avec les pouvoirs limités dont il dispose si ses collègues ne saisissent pas cette vérité fondamentale: le Canada n'est pas prospère si un de ses segments ou une de ses régions ne profite pas de la prospérité ni du développement de l'ensemble.

C'est scandaleux de voir dans les provinces de l'Atlantique et certaines autres régions que le fossé, loin de se rétrécir, s'élargit. Les conflits qui surgissent au sein de la Confédération s'expliquent par bien des raisons, et non seulement des raisons d'ordre culturel, linguistique et politique. Il y a aussi l'injustice dans la répartition des richesses nationales, le peu d'efforts qu'on fait pour assurer une plus grande équité, ce qui est la mission d'un gouvernement confédéral. C'est sûrement le défi qu'ont à relever ceux qui détiennent le pouvoir dans un gouvernement confédéral. C'est ce que je demande, c'est ce que je recommande ardemment, c'est l'une des grandes priorités que je propose, non seulement pour ma région mais aussi pour l'ensemble du pays. Il y aura alors dans notre pays une certaine justice et une certaine égalité régionale, et nos citoyens ne seront pas lésés s'ils ne vivent pas dans une province riche en gisements miniers ou en d'autres ressources, gage d'une grande prospérité. Si mon message, et celui-là seul, peut passer, on aura réalisé quelque chose pendant toutes ces longues années que nous avons passées à plaider, à discuter et à tenter de montrer la bonne voie à un gouvernement parfois sans ressources.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Je voudrais d'abord, monsieur l'Orateur, me joindre à ceux qui ont félicité les parrains de cette motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais dire à celui qui l'a appuyée que, moi aussi, j'ai siégé à cette Chambre en même temps que son père. Je l'avais en très grande affection et en très haute estime et je suis sûr que son fils fera aussi bien que lui, sinon mieux.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Je tiens également à me joindre à ceux qui ont exprimé leur profonde tristesse devant la disparition de M^me^ Morin. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député de cette Chambre qui n'ait éprouvé la plus grande affection pour elle.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Le 10 octobre 1974, cela fait un peu plus de deux ans, j'ai participé au précédent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai pris la peine de revoir ce que j'avais dit à ce moment-là et il m'a semblé qu'il y avait là des sujets intéressants. Il y avait par exemple la question de la modification de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Nous avions pris connaissance, quelques mois plus tôt, du rapport Finkelman et, subséquemment, un comité de cette Chambre et de l'autre endroit a fait du bon travail et produit un rapport. Le discours du trône signale, je crois, que la Chambre sera bientôt saisie d'un projet de loi en ce domaine. Je m'en réjouis, monsieur l'Orateur, mais nous l'attendions depuis si longtemps.

● (1720)

Et à ce moment-là, tout comme d'autres députés, j'ai signalé des problèmes auxquels devait faire face la Commission de la capitale nationale. Un comité mixte du Sénat et de la Chambre est en train d'examiner ces questions. Je remarque que le poste de président de cette commission est sans titulaire depuis près de quatre mois. J'espère que le gouvernement va bientôt y voir.

J'ai sollicité également à l'époque la création d'un ministère de la Fonction publique. Je n'ai nullement changé d'idée. J'espère que le gouvernement voudra bien reconsidérer et reconnaître le bien-fondé de ma suggestion.

J'ai aussi parlé de bilinguisme. A ce moment-là, je recevais des plaintes de fonctionnaires qui avaient été mutés d'Ottawa à Hull et qui étaient aux prises avec le bill 22. Je n'en entends plus parler; je suppose que c'est bon signe. Pourtant, il faudrait revoir de fond en comble la politique de bilinguisme dans la Fonction publique du Canada. Je note avec satisfaction qu'il en a été question dans le discours du trône et je m'attends à ce qu'on présente des mesures à ce sujet.

Le commissaire aux langues officielles nous a dit à quel point il était préférable d'enseigner les deux langues officielles à nos enfants dans les écoles plutôt que de dépenser des sommes beaucoup plus considérables à instruire des adultes. Je note à nouveau qu'il en a été question dans le discours du trône. Aux risque de paraître fastidieux, je dirai que certains d'entre nous ont déjà présenté des suggestions à cet égard. Elles n'ont pas été bien reçues, du moins si on les compare à la façon dont on accueille des suggestions semblables qui viennent aujourd'hui du commissaire aux langues et d'autres également.

J'espère qu'on accroîtra le nombre de subventions destinées à l'enseignement de la langue seconde au Canada. Naturellement, il faudra le faire de concert avec les provinces puisque l'instruction publique est un domaine provincial. Le gouvernement fédéral voudra s'assurer que son argent est effectivement dépensé à cette fin.

Le professeur Bibeau a déposé au cours de l'été dernier un rapport sur l'enseignement des langues dans la Fonction publique. Ce rapport présente des observations originales, et je félicite son auteur pour l'honnêteté intellectuelle dont il a fait preuve. Il estime par exemple que trop de postes ont été classés bilingues sans égard à la nécessité réelle d'utiliser une seconde langue. Il affirme que beaucoup de postes ainsi désignés ne justifiaient pas cette classification, surtout dans la région de la capitale nationale. Il ajoute, en particulier, qu'il faut supprimer l'obligation de bilinguisme qui est abusivement imposé à tout fonctionnaire de qui relèvent deux personnes ou plus dans la région de la capitale nationale.

Les députés d'en face ne manqueront pas de prétendre que l'application des politiques du bilinguisme dans la Fonction publique n'est pas étrangère au résultat de la récente élection complémentaire qui s'est tenue dans la circonscription d'Ottawa-Carleton.

Une voix: Les électeurs en avaient assez du gouvernement.

M. Francis: En tout cas, il est certain que les électeurs ont exprimé leur mécontentement, il n'y a pas à se le cacher. Un siège gagné avec 11,000 voix de majorité il y a deux ans a été perdu en octobre 1976 par 16,000 voix. Mais de quoi les électeurs étaient-ils mécontents? Voilà la question.

Mettons de côté la campagne pour un instant. Je pense que beaucoup de fidèles du parti ont été mécontentés par le congrès d'investiture lui-même. Je pense que le candidat choisi à ce congrès n'a pas été suffisamment informé des tenants et aboutissants de la politique linguistique dans la Fonction publique. On ne l'a pas mis au courant du profond sentiment de méfiance qui règne dans cette circonscription à l'égard de l'application de la politique, et aussi des intentions du gouvernement à ce sujet.

A beaucoup d'égards la région de la capitale fédérale, avec ses 40 p. 100 de francophones, constitue une sorte de microcosme du Canada. Souvent, les grands conflits d'opinion s'y dessinent plus tôt qu'ailleurs au Canada.

En tout cas, cela met en cause la crédibilité du parti libéral. Qu'est-ce que notre parti désire au juste dans l'application des politiques de bilinguisme? On pourrait d'ailleurs se poser la même question au sujet des partis d'opposition car ni dans ce débat ni en d'autre temps, il ne nous ont dit ce qu'ils feraient s'ils arrivaient au pouvoir. Cela vaut pour le NPD aussi bien que pour l'opposition officielle.

Une voix: Commencez donc à lire, Lloyd.

M. Francis: Prenant la parole récemment devant les membres du parti libéral à Toronto le premier ministre (M. Trudeau) a envisagé froidement la signification, pour mon parti, du sondage Gallup. Nous savons tous ce que cela signifiera pour le pays si jamais mon parti en vient à ne représenter que le Canada français, plus une poignée de circonscriptions de l'extérieur et si jamais le parti conservateur monopolise tous les sièges du Canada anglophone et quelques sièges du Canada français. Nous savons quelles en seront les conséquences pour notre pays et nous devrions en être pleinement conscients. Le premier ministre a lancé un défi à notre troupe. Il a indiqué que si, en reconnaissant que l'unité nationale est gravement menacée, nous ne faisons rien pour empêcher cette menace de se concrétiser, le Canada serait détruit et nous nous sentirions coupables le reste de nos jours.

Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a dit, au cours du présent débat, que les ministres anglophones avaient la lourde responsabilité d'expliquer les politiques gouvernementales. Beaucoup ont dit que la solution était d'embaucher de meilleurs spécialistes de la communication. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas seulement un problème de communications; s'il ne s'agit pas seulement de faire travailler la troupe, le «peuple» pour employer une expression que je n'aime pas. Il ne s'agit pas seulement que les ministres anglophones ou francophones assument leurs responsabilités. Je soutiens qu'il existe un malaise plus grave dans notre parti.

Le président du Conseil du Trésor a également dit ceci au sujet des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône: ils viennent du cœur, sans aucune restriction quant au sujet.

[*Français*]

J'ai l'intention de parler de trois discours qui ont été prononcés par des ministériels des banquettes arrière, je parle des députés de Matane, de Maisonneuve-Rosemont et d'Ottawa-Vanier (MM. De Bané, Joyal et Gauthier). Tout d'abord, je veux dire qu'il y a au sein du parti libéral deux poids et deux mesures. Quand un ministériel d'expression française critique la politique du gouvernement—il est bien libre de le faire—personne ne lui reproche rien à cet égard. Mais si un député d'expression anglaise ose critiquer la politique du bilinguisme,

il y a des gens qui disent: C'est un homme qui s'oppose au bilinguisme, c'est un homme qui s'oppose aux Québécois et aux francophones. On dit même qu'il est bigot. Il va rester longtemps dans les banquettes arrière avec cette attitude. Monsieur l'Orateur, cela est vrai.

[*Traduction*]

J'en viens maintenant aux discours auxquels je faisais allusion précédemment. A bien des égards, ces discours sont différents, mais, par certains côtés, ils se ressemblent de façon frappante. Leurs auteurs parlent d'anciens torts. Certains font allusion à des faits vieux de quelques siècles. Ils exigent que des mesures immédiates soient prises pour réparer ces anciens torts. Aucun d'eux cependant n'a fait allusion au bill 22 ou à des personnes comme l'ancien député de Langelier, M. Marchand, ou le député de Verdun (M. Mackasey) qui ont essayé de faire comprendre à M. Bourassa que les efforts que nous accomplissons pour faire accepter le principe du bilinguisme en dehors de la province de Québec sont gravement menacés par le fait que ce dernier porte atteinte aux droits des minorités linguistiques au Québec. On m'a dit que deux des trois orateurs au moins ont, à d'autres occasions, faits des déclaration contre le bill 22. Après avoir lu avec soin leurs discours, j'ai l'impression que, en fait, tous trois acceptaient ce bill. Ils pensent que, d'une façon ou d'une autre, les Québécois ne sont pas parvenus à communiquer la véritable signification du bill 22 au Canada anglophone. Peut-être devraient-ils engager de meilleurs spécialistes de la communication.

Ce qui m'effraie véritablement c'est l'utilisation que font le député de Matane et le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) des données statistiques. En prenant un ministère par-ci et un autre par-là, ils arrivent à des conclusions hautement provocatrices. Tous deux font allusion au pourcentage de francophones qui occupent des postes de direction dans la Fonction publique et ils concluent qu'aucun progrès n'a été fait pour promouvoir la carrière des francophones. Nulle part ne soulignent-ils que, alors qu'il y a 27 p. 100 de francophones dans tout le Canada, il y en a plus de 27 p. 100 dans toute la Fonction publique. Nulle part ne soulignent-ils que, sur les 1,122 diplômés d'université engagés en 1975, parmi lesquels se trouvent les futurs cadres, il n'y avait pas moins de 333 francophones, soit près de 30 p. 100. On ne fait pas allusion aux progrès évidents accomplis au cours des trois dernières années à tous les niveaux de la gestion administrative; selon les statistiques de la Commission de la Fonction publique, 18.5 p. 100 des postes de cadres sont occupés par des francophones. Ceux-ci en occupent maintenant 20.6 p. 100.

Il y a eu des progrès indéniables. Mais à en croire leurs discours, les francophones se verraient refuser toute chance de faire carrière dans la Fonction publique. Lorsqu'ils ont mentionné tel ou tel ministère, ils ont oublié le secrétariat d'État, par exemple, le personnel de la Chambre des Communes ou la Monnaie qui comptent tous d'importants effectifs francophones à tous les niveaux. En fait, lorsqu'on a déménagé certains secteurs de la Monnaie à Winnipeg, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a insisté pour maintenir une proportion d'au moins un tiers de francophones pour tous les postes.

● (1730)

Par contre, lorsqu'on a déplacé 400 postes de ce même ministère des Approvisionnements et Services à Matane, nous aurions très bien pu nous demander quelles garanties, s'il y en a eu, ont été accordées aux anglophones. Le député de Matane a cité des statistiques, probablement du rapport Bibeau, indiquant que les francophones n'étaient pas autorisés à travailler dans leur langue. La réponse à ce problème réside, en grande partie, dans la création d'unités travaillant en français.

[*Français*]

Le gouvernement a bien clairement l'intention d'établir des unités de langue française pour encourager les francophones dans la Fonction publique à travailler dans leur langue. Mais si le gouvernement a l'intention de donner des primes pour le bilinguisme, il faut penser à ce qui va en résulter. Par exemple, est-ce que ceux qui travaillent dans les unités de langue française pourront recevoir des primes pour le bilinguisme? Évidemment non.

[*Traduction*]

Pensons tout simplement aux résultats que donnerait une politique de prime au bilinguisme. Allons-nous payer ceux qui suivent des cours de langue aux frais du gouvernement pour les résultats très modestes auxquels M. Bibeau fait allusion? Allons-nous dire que tous les fonctionnaires qui occupent un poste désigné recevront une prime de bilinguisme alors que l'on a très bien pu constater que la plupart de ces fonctionnaires n'emploient pas les deux langues dans l'exercice de leurs fonctions? Comment le député de Matane et celui de Maisonneuve-Rosemont peuvent-ils demander au gouvernement de faire immédiatement le nécessaire pour accorder des primes de bilinguisme, alors qu'ils se plaignent que le gouvernement ne fait rien pour encourager l'usage du français? Les unités de langue française servent à encourager directement le travail en français au sein de la Fonction publique et les deux politiques sont imcompatibles.

Je tiens à rendre justice au député de Matane: il laisse entendre qu'il ne croit pas vraiment dans la politique de bilinguisme national. Il parle de la solution des deux nations. Il a dit ceci, comme en témoigne le hansard du 21 octobre à la page 351:

> C'est là une des raisons qui font à mes yeux que la notion d'un Canada bilingue soit une mauvaise solution politique des problèmes culturels qui se posent dans d'autres termes. L'analyse de la destinée du Canada français et du Canada anglais en Amérique du Nord et de leur quête d'identité se ramène finalement toujours à retrouver la démarche de deux collectivités nationales, historiquement soudées l'une à l'autre, et engagées dans la poursuite de leur avenir d'une manière indépendante.

J'aimerais savoir combien de député de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord avec lui à ce sujet. Pour ma part, je ne le suis pas.

A propos de l'intégration des droits lingustiques dans la constitution, le député de Maisonneuve-Rosemont a répondu aux déclarations de l'ancien ministre de la Défense nationale. La réaction très vive du député est compréhensible si l'on pense au terrible contexte historique du Manitoba. Lui et d'autres députés ne sont toutefois pas loin de croire que nous sommes tous coupables de crimes odieux à cause de nos ancêtres. Il est absolument inconcevable que tous les Canadiens, y compris moi-même, soient responsables des erreurs de la Paix de Paris, du général Murray, de Lord Durham ou du gouvernement du Manitoba en 1890.

Ce que je suis prêt à faire, tout comme d'autres, j'en suis certain, c'est examiner la situation actuelle sous un nouveau jour et essayer d'agir avec justice en respectant pleinement les

droits de l'homme et les valeurs culturelles. On peut aller trop loin avec l'argument des cent ans d'injustice et l'invoquer, comme certains l'ont fait, pour dire que les terribles erreurs du passé justifient les erreurs d'aujourd'hui. Ne pourrions-nous pas faire un peu mieux que cela et pour une fois seulement essayer d'oublier le passé?

Je tiens à dire que l'argument de l'ex-ministre de la Défense nationale, dont j'ai lu très attentivement la déclaration, ne m'impressionne guère. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à discuter et à envisager l'intégration des droits linguistiques à la Constitution, mais à condition qu'il y ait égalité absolue entre la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones des autres provinces.

Mon collègue d'Ottawa-Vanier parle de millions de Canadiens français qui vivent en dehors du Québec. Il prétend qu'il y a pour eux un risque continuel d'assimilation, que l'on n'a pas suffisamment reconnu leur statut de préséance par rapport aux autres groupes minoritaires, et il demande que l'on adopte des programmes spéciaux les concernant. En fait, il va beaucoup plus loin. Comme en témoigne la page 286 du hansard du 20 octobre dernier, le député a déclaré:

> C'est ainsi qu'implicitement ou explicitement, la minorité francophone au Canada exige, face aux risques d'anglicisation, une protection particulière plus grande que celle de l'égalité officielle.

Quelles sont les limites de cette «protection particulière plus grande que celle de l'égalité officielle»? Il me semble que les demandes de cet ordre risquent de connaître une escalade interminable. C'est cette escalade d'exigences vagues et infinies qui a irrité de nombreux Canadiens, en particulier ceux qui ne sont d'origine ni française ni anglaise.

Dans la ville d'Ottawa et dans la région, nous avons beaucoup fait pour protéger les droits de la minorité française. Dans ma circonscription, par exemple, on a créé l'école Champlain. Je suis heureux que l'on ouvre une école secondaire française et regrette que cela n'ait pas été fait depuis des années. Nous avons fait des progrès; nous avons des réalisations à notre actif. Prononcer un discours dans lequel on néglige de reconnaître pleinement qu'il y a une certaine bonne volonté et une bonne foi de la part d'une majorité au sein d'une localité, c'est rendre un mauvais service à ceux que le député prétend représenter.

Une dernière remarque, pour conclure. La Commission royale sur le bilinguisme et le multiculturalisme, la Commission dite Laurendeau-Dunton, a approfondi ces questions. A l'époque, je n'avais pas apprécié l'apport que ce travail représentait, mais je tiens ici à en féliciter les auteurs. La solution que ces derniers préconisaient, c'était que le Canada devienne une nation bilingue et multiculturelle. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est une solution très sensée.

Les trois orateurs que j'ai mentionnés ont fait de nombreuses remarques sur le caractère biculturel du Canada. Je me demande vraiment si aucun d'eux a jamais accepté le multiculturalisme, malgré les quelques allusions qui y sont faites. A lire de plus près, on ne sent guère de sympathie de leur part à l'égard du multiculturalisme et c'est bien dommage. Les nouvelles collectivités canadiennes ne risquent guère d'être attirées par la langue française si elles ne se sentent pas bien accueillies, par les francophones, et le bill 22 leur retire le droit humain fondamental de choisir pour leurs enfants une des deux langues officielles du Canada, ce qui est déplorable.

[M. Francis.]

J'aurais aimé que le premier ministre nomme un ministre pour le charger exclusivement du multiculturalisme. Loin de moi l'idée de dénigrer les qualités du ministre du Travail (M. Munro) qui est surchargé sous le poids de ses obligations.

Mais notre parti se sent tenu de définir ce qu'il entend par politique de bilinguisme. L'obligation est la même, des deux côtés de la Chambre.

J'estime donc qu'il faut répondre à certaines questions. Est-ce que les interventions de plusieurs députés libéraux de l'arrière-ban représentent véritablement la politique actuelle du gouvernement? Je ne le crois pas. Mais le secrétaire d'État (M. Roberts) a cité dans son allocution à la Chambre deux des discours qu'il approuvait. Il ne les a nullement critiqués alors qu'il a su en tout cas tancer vertement l'ancien ministre de la Défense nationale.

Dans le climat actuel, le ton des discours a largement contribué à détériorer les relations entre les deux collectivités d'expressions anglaise et française. Il est terriblement dangereux de se faire un complexe de culpabilité à cause de ses ancêtres.

Prétendre que les minorités francophones veulent plus qu'un traitement égal sur le plan officiel est, à mon avis, une chose qui exigera beaucoup d'explications de la part des communicateurs professionnels pour que le pays accepte cette prétention.

Le régime de boni au bilinguisme dans la Fonction publique va causer de grandes difficultés, compte tenu du nombre excessif de postes désignés comme étant bilingues. Il y a lieu d'encourager les unités de langue française à travailler en français et on ne peut qu'encourager les gens qui apprennent la langue seconde aux frais de l'État. Toutefois, il sera difficile de persuader les autres qui n'ont pas appris la langue seconde aux frais de l'État, ceux qui ont fréquenté des écoles de langue dont les frais de scolarité étaient fort coûteux, de leur faire accepter de ne pas toucher de boni même s'ils ont modestement réussi à passer les examens de ces cours bilingues.

Les députés ont le droit de demander au secrétaire d'État, au premier ministre et à ceux qui parlent au nom du gouvernement si le député de Maisonneuve-Rosemont exprimait la politique du gouvernement lorsqu'il a dit le 20 octobre dernier comme en fait foi le hansard à la page 232, qu'il faudrait procéder à la modification des dispositions de la résolution sur le bilinguisme officiel de manière à limiter aux candidats reconnus bilingues les postes classés bilingues qui font l'objet d'un concours. Le secrétaire d'État devrait, je pense, nous donner des éclaircissements là-dessus. Je présume que le secrétaire d'État (M. Roberts) a lu ce discours pour voir si oui ou non il s'agissait de politique gouvernementale. Si les députés veulent savoir pourquoi l'inquiétude, l'incertitude et le mécontentement règnent dans la Fonction publique, qu'ils lisent donc ce discours.

● (1740)

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les électeurs ont exprimé leur colère aux élections partielles du 18 octobre. D'une part, ils se sentaient dans l'ensemble déçus après 13 ans d'exercice du pouvoir par le même parti, d'autre part la décentralisation, et les complications incroyables du système de convention collective les inquiètent. Mais je crois que ce qui sème le plus d'anxiété chez les gens de la région d'Ottawa est notre politique linguistique dont on ne sait trop où elle va nous

mener. Nous avons le droit d'en savoir plus long que les platitudes qu'on nous sert habituellement. J'espère que sous peu les porte-parole du gouvernement clarifieront sa position, ce qui nous permettra à tous de défendre une politique que je considère comme essentielle.

Je suis partisan du bilinguisme dans la Fonction publique d'un bout à l'autre du Canada. Je désire faire respecter les droits des minorités francophones au Canada et des minorités anglophones au Québec. Je suis en faveur des mesures qui doivent être prises, en vertu de la constitution pour réaliser ces objectifs mais je trouve que nous avons entendu au cours de ce débat un certain nombre de députés présenter des points de vue extrémistes qui n'ont pas contribué à clarifier la situation.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Prenant la parole relativement à l'Adresse en réponse au discours du trône, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les comotionnaires, le député de Restigouche (M. Harquail) et le député de Lafontaine Rosemont (M. Lachance) qui ont parrainé cette Adresse. Je tiens également à dire combien je me suis réjoui d'entendre le Gouverneur général donner lecture d'une partie du discours du trône. Je le félicite de son rétablissement et désire rendre un hommage particulier à Son Excellence Madame Léger pour son admirable contribution et pour la façon claire et précise avec laquelle elle a donné lecture de la majeure partie du discours du trône.

J'aimerais signaler en passant, monsieur l'Orateur, que nous, membres de la Chambre des communes, qui sommes simplement autorisés à nous tenir en deçà de la barre à l'autre endroit pour entendre le discours du trône—dont la teneur intéresse raisonnablement un certain nombre d'entre nous—nous avons eu cette fois-là bien du mal à l'entendre, si ce n'est monsieur l'Orateur et certains de ses assistants, en raison du bruit incessant. J'espère que dorénavant, pendant la lecture du discours du trône, les députés qui désirent se promener ici et là s'abstiendront de le faire ou resteront à leur bureau ou à la Chambre de façon à éviter tout ce bruit. C'est là, à mon avis, rendre un mauvais service au Gouverneur général et, en l'occurrence, à Madame Léger.

Il devient plus difficile pour les députés qui forment l'opposition de répondre à chacun des discours du trône que présente le gouvernement. Il est virtuellement impossible de répondre en termes précis à un discours du trône qui ne constitue plus simplement qu'un salmigondis de généralités et de théories. Je suppose que ce n'est pas sans dessein que l'on a adopté ce genre de présentation du programme législatif cependant, car lorsque des bills finiront par en découler directement, personne ne pourra dire s'ils correspondent ou non aux idées générales exposées dans le discours du trône. Je ne pense pas que cela importe vraiment toutefois, car le premier ministre (M. Trudeau) essaie depuis très longtemps de ménager la chèvre et le chou.

Ce serait bien difficile d'y arriver, même aux périodes les plus favorables, mais ce doit être particulièrement difficile à une époque où le premier ministre doit constamment regarder derrière lui pour savoir lequel de ses ministres s'apprête à plier bagage. Il me semble qu'on pourrait monter une affaire lucrative de rédaction de lettres de démission pour les ministres libéraux. Et, comme il ne faudrait pas davantage de compétence, le même auteur pourrait même s'atteler à l'élaboration des nouvelles politiques économiques des libéraux. Comme dans le cas des lettres de démission, la date pourrait être ajoutée par la suite.

Je pourrais apprendre à accepter des discours du trône et des budgets creux—de fait, c'est ce que nous avons dû apprendre à faire car c'est tout ce que nous avons depuis huit ans—mais je deviens très inquiet quand j'entends le premier ministre proposer deux solutions contradictoires à un problème grave, habituellement dans les 24 heures, quand ce n'est pas parfois dans l'espace d'une heure.

Ses réponses aux questions sur l'avenir du programme de lutte contre l'inflation en sont un exemple type. D'une part, le premier ministre amadoue le salariat, le patronat et le reste de la population en disant que les contrôles économiques pourraient fort bien être levés longtemps avant la date prévue soit décembre 1977. Puis, presque dans le même souffle, il déclare que nous devons peut-être nous habituer à l'idée de contrôles bien au-delà de cette date. Le premier ministre déclare que des contrôles pourraient devenir partie intégrante de notre vie dans un avenir lointain, et, de fait, il a même affirmé qu'une certaine forme de contrôles économiques pourrait devenir un aspect permanent de notre société.

Le premier ministre voit peut-être là le moyen le plus facile de se tirer d'un mauvais pas, mais monsieur l'Orateur, c'est le comble du ridicule que d'essayer de nous dérouter en nous montrant les deux côtés de la médaille à la fois. Pour que le premier ministre se contredise, il suffit de lui demander quelle sera la politique économique du Canada après les contrôles. Nous avons alors droit à toute une mise en scène avec le premier ministre dans le rôle du ventriloque, Edgar Bergen, et le ministre des Finances (M. Macdonald) dans celui de sa poupée, Charlie McCarthy. Quand j'achète des billets pour une représentation, je sais fort bien que c'est dans le but de me divertir. Mais quand je pose une question sérieuse à propos d'une très grave question qui touche notre pays, je ne veux pas me divertir, je veux être renseigné. Je veux une réponse sans tergiversations. N'importe qui peut répondre à une question en disant qu'il arrivera soit ceci soit cela.

Quand je pense à l'habileté avec laquelle le premier ministre répond aux questions, cela me rappelle une histoire qu'on raconte à propos du candidat à la présidence aux États-Unis, Jimmy Carter. Apparemment, Carter a, comme le premier ministre, une certaine habileté pour ce qui est de répondre aux questions. Il aime se comparer à certains personnages devenus illustres de l'histoire américaine. Une fois, quand Carter était encore enfant, son père est rentré à la maison et a demandé: «Quelqu'un a coupé la tête des plants d'arachides; est-ce toi?» Carter a répondu: «Je ne peux pas mentir, papa, peut-être que oui et peut-être que non.»

Un autre exemple des talents d'équilibriste du premier ministre concerne le programme controversé du bilinguisme, qui devait supposément unifier le Canada, mais qui est devenu au lieu la politique la plus susceptible de créer la désunion jamais infligée à notre pays par un gouvernement quelconque. Le premier ministre a commencé à dire récemment que le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour modifier ou atténuer la portée du programme de bilinguisme. Pourtant, à peine deux jours après le discours du trône, un des membres les plus respectés du cabinet a présenté sa démission parce que le premier ministre préconise une façon tout à fait différente d'envisager le bilinguisme.

Le premier ministre est partisan de la formule selon laquelle le français doit être consacré par la constitution comme langue égale sinon supérieure à l'anglais et selon laquelle le Québec doit avoir un droit de veto sur toute modification future à la constitution concernant la langue et les droits culturels. En réalité, cela permettrait au Québec de contrôler à tout jamais la constitution et d'empêcher à l'avenir tous les gouvernements élus d'agir. Nous savons maintenant sans l'ombre d'un doute pourquoi le premier ministre tient tellement à rapatrier notre constitution qu'il songerait même à prendre des mesures unilatérales pour en prendre le contrôle. Je suis très inquiet au sujet de ce qu'il ferait à la constitution vu l'appui qu'il recevrait grâce à la majorité passive et consentante qu'il a à la Chambre.

Je crains pour l'avenir de notre pays, monsieur l'Orateur. Le fait que le gouvernement ne nous ait pas donné le véritable objectif du programme de bilinguisme a été souligné par la démission du ministre de la Défense nationale et la déclaration qu'il a faite à la presse quand il a donné les raisons de son départ du cabinet. Le ministre a fait notamment remarqué que le programme du bilinguisme du gouvernement avait été un échec et que ce serait une grave erreur d'inclure les droits à la langue française dans la constitution et de donner au Québec le droit de véto sur les futurs amendements à notre constitution. A mon avis, alors que j'aimerais beaucoup que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit rapatrié ici, au Canada, je préférerais le laisser en Grande-Bretagne un peu plus longtemps plutôt que de risquer de le ramener au Canada pour qu'il serve les visées politiques personnelles du premier ministre actuel et du premier ministre du Québec.

J'aimerais donner un autre exemple de propos ambigus dans le discours du trône, monsieur l'Orateur. Ce ne sont pas les seules paroles creuses que contienne ce discours, car en fait il en est rempli. Je veux parler de la déclaration sur la politique d'immigration à savoir:

● (1750)

Il vous sera demandé d'étudier certains amendements à la Loi sur l'immigration qui ont pour but d'aider à la réalisation de nos objectifs d'expansion régionale et d'aménagement rural, de favoriser l'unité familiale, d'harmoniser le flux d'immigration et les possibilités d'emploi et de conserver au Canada sa réputation de société ouverte, tolérante et qui accueille volontiers les originalités culturelles les plus diverses.

Ce sont là de très belles paroles fort impressionnantes, mais pour moi ce n'est que de la frime. On n'explique pas dans le discours ce que veut dire cette phrase pas plus qu'on y explique le sens des autres phrases du même genre. Nous pouvons seulement en conclure que la politique du gouvernement se résume, en fait, à une sotte déclaration faite il y a quelque temps par l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre nous a laissé entendre que nous aurions peut-être à envisager des moyens de forcer les immigrants à s'établir dans les régions rurales ou même reculées du pays, ce qui serait une condition à leur droit d'entrée au Canada. On nous a dit que cela diminuerait de beaucoup le flot des immigrants dans nos villes, que cela aiderait les régions rurales et même les régions nordiques les moins attrayantes. Comment le gouvernement compte pouvoir concilier cette politique avec la noble expression «société ouverte et tolérante», nous ne le saurons sans doute jamais. Dire aux gens où ils peuvent ou ne peuvent pas vivre ne correspond certainement pas à mon idée de la liberté et de la tolérance. Cela me fait plutôt penser aux pays d'Europe de l'est, et ce serait une grave erreur de donner à ce gouvernement ou à tout autre gouvernement canadien le pouvoir de décider où les gens de ce pays peuvent ou ne peuvent pas vivre.

Si cela doit faire partie de la politique future du Canada en matière d'immigration, il est peut-être temps que nous nous posions de graves questions sur notre avenir. Si nous donnons à notre gouvernement le pouvoir de forcer les immigrants à vivre dans certaines villes ou régions précises, ce même pouvoir peut être exercé contre des Canadiens vivant déjà au pays. Si quelqu'un en doute, qu'il examine un peu la situation ridicule et tragique qui existe à Montréal et dans d'autres régions du Québec dans le domaine de l'enseignement. La nouvelle loi concernant la langue d'enseignement à l'intention des enfants d'immigrants au Québec reflète l'état d'esprit des pays communistes d'Europe, et je doute fort qu'il y ait un immigrant italien sur les milliers qui habitent à Montréal qui vantent à leurs parents et amis l'ouverture d'esprit et la tolérance des Québécois.

Cette allusion à l'unité des familles dans la déclaration sur la politique de l'immigration m'intrigue, mais je suppose qu'on nous l'a servie comme ça seulement pour donner à la déclaration une note intime.

En parlant de notre intime, voyons comment le gouvernement a essayé de se soustraire à l'engagement qu'il avait pris envers les provinces en 1969 de partager le coût des programmes provinciaux de soins médicaux. Je n'ai pas à rappeler aux députés quel choc ce fut quand le premier ministre a fait présenter à la Chambre plutôt cette anné un bill visant à permettre au gouvernement fédéral de ne pas honorer cet engagement. A la conférence des premiers ministres fédéral et provinciaux tenue à Ottawa dans la première semaine de juin cette année, le premier ministre a dit que c'était le début d'une nouvelle ère de collaboration fiscale fédérale-provinciale. Quelle farce! C'était le début d'une nouvelle ère de désistements du gouvernement fédéral.

On nous dit dans le discours du trône que les discussions approfondies entre les autorités fédérales et provinciales ont abouti à une nouvelle formule de partage des frais qui a aussi contribué à assouplir les programmes de services sociaux. En fait, les provinces ont été laissées à elles-mêmes, et le gouvernement fédéral se concentre sur des domaines où il peut étendre son contrôle sur des programmes qui appartiennent de droit aux provinces.

On se sert ainsi du trésor public pour étendre le contrôle du gouvernement fédéral, sans du même coup relever le niveau des services. A mon avis, le gouvernement a l'intention de forcer les provinces à accepter un programme universel de soins médicaux contrôlés et financés par le gouvernement fédéral, et peut-être un programme universel d'hospitalisation, et je ne doute pas que c'est là le vrai sens du petit paragraphe qui figure dans le discours du trône à ce sujet.

On y parle vaguement de l'intention du gouvernement fédéral d'étendre le Régime de pensions du Canada aux ménagères, mais sans engagement clair. J'espère que nous entendrons bientôt parler de mesures concrètes à ce sujet. Je crois fermement au besoin et à la justice d'étendre les prestations de sécurité de la vieillesse aux veuves et célibataires âgées de 60 ans, après évaluation des moyens, et d'inclure les ménagères

dans le Régime de pensions du Canada. Dans trop de cas, ces personnes sont obligées d'avoir recours aux programmes de bien-être pour se débrouiller jusqu'à ce qu'elles aient droit à la pension de vieillesse. C'est humiliant, et c'est un mauvais calcul.

Simplement en rendant universel le régime de pension de la vieillesse, nous pourrions soulager les organismes municipaux dont le rôle essentiel est de répondre aux besoins pressants des nécessiteux. A l'heure actuelle, aucun autre organisme n'est en mesure de jouer ce rôle.

Les députés auront remarqué que j'ai mentionné précisément les célibataires féminins et les veuves, mais non les personnes de sexe masculin. En effet, j'estime que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) voudra aller plus loin, et je suis certain que si l'on adopte une mesure à cet effet, la grande majorité des Canadiens l'accueillerait avec plaisir.

A titre de petit commerçant de quelques années d'expérience, je m'intéresse particulièrement à ce genre d'activité économique. Je ne requiers ni les services ni l'appui d'un organisme gouvernemental pour mener à bien mon entreprise car, aux dernières nouvelles, elle se portait assez bien. Certains m'ont même dit que les choses vont mieux que quand je la dirigeais moi-même. Ce sont mes deux fils qui s'en occupent et c'est une entreprise prospère. Cependant, il existe des milliers de petites entreprises au Canada qu'on pourrait aider avec des prêts à faible intérêt ou à intérêt fixe, que leur assurerait un organisme du gouvernement ou encore un établissement privé appuyé par le gouvernement.

Comme d'autres députés l'ont dit à ce sujet, les petites entreprises au Canada sont notre plus gros employeur et si nous voulons vraiment résoudre le problème du chômage, il nous faudra collaborer de près avec les services de main-d'œuvre. Je suis un de ceux qui ont déjà dénoncé les abus de l'assurance-chômage et je continue de surveiller de près le taux du chômage et le flux des prestations. Pourtant, je crois fermement que le citoyen moyen serait plutôt prêt à travailler qu'à retirer des prestations de chômage et, puisqu'il incombe au gouvernement de trouver des emplois pour ces personnes, nous devrions nous orienter dans la bonne voie et le plus tôt sera le mieux.

Nous pouvons commencer en relâchant la pression que subissent les employeurs. Nous imposons aux petites et aux moyennes entreprises un fardeau excessif avec toute cette paperasserie et tous ces règlements. Dans bien des cas, le travail d'écritures supplémentaire que la Commission de lutte contre l'inflation a infligé aux entreprises a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Non seulement c'est une économie de bouts de chandelle, c'est aussi stupide. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, avant 6 heures, je plaidais le cause des petits entrepreneurs canadiens et je parlais de la nécessité de soutenir par toutes sortes de moyens, financiers ou autres, cet important secteur de notre économie.

Aux États-Unis, l'aide aux petites entreprises est bien supérieures à celle consentie au Canada. Le fondement même de notre système économique de libre entreprise est la libre concurrence. C'est seulement au moyen d'une concurrence véritable et libre que des marchés libres, le libre exercice des affaires et la possibilité de faire preuve d'ambition, d'initiative personnelle et de jugement individuel sont assurés. Le maintien et l'expansion de cette concurrence sont essentiels non seulement au bien-être économique mais à la sécurité de notre nation. Mais cette sécurité et ce bien-être ne sauront être assurés à moins qu'on n'encourage et ne développe la capacité actuelle et le potentiel de la petite entreprise. Selon la politique officielle de notre parti, le gouvernement devrait aider, conseiller et protéger dans toute la mesure du possible les intérêts de la petite entreprise, pour garantir la survie d'une entreprise libre et concurrentielle.

Nous devrions avoir une loi à bien des égards semblable à la loi américaine qui aide à établir, à conserver et à renforcer les petites entreprises. Ainsi, on améliorerait les talents administratifs de ceux qui travaillent dans ces entreprises, on accorderait une attention toute spéciale à celles qui sont situées dans toutes les régions rurales où le chômage est élevé, les gagne-petit nombreux, et où les entreprises appartiennent à des gens à faibles revenus. Les talents et ressources administratifs des secteurs privé et public devraient être mobilisés pour atteindre cet objectif.

Au Canada, il y a en ce moment le ministère de l'Expansion économique régionale, la Banque fédérale de développement et le programme d'aide générale de transition du ministère de l'industrie et du Commerce. Il existe un programme qui fournit des fonds de roulement aux petites entreprises, et c'est le programme générale d'aide qui offre des prêts. Ce programme s'adresse toutefois uniquement aux entreprises de fabrication qui ont été menacées par les importations étrangères.

Nous devrions aider les petites entreprises non seulement à obtenir l'argent nécessaire pour s'équiper et leur permettre de prendre de l'expansion mais aussi à obtenir des capitaux de roulement. Il faudrait leur donner l'occasion de se lancer—c'est-à-dire qu'on ne devrait pas les obliger à rembourser le principal ni à verser les intérêts les deux premières années, afin de leur permettre de se constituer une marge d'autofinancement.

L'homme d'affaires devrait payer un intérêt de 1 p. 100 supérieur au taux préférentiel des banques et de 1 p. 100 supérieur au taux de la société qui garantit le prêt. A l'heure actuelle, le prêt maximum est de $25,000. C'est une plaisanterie, monsieur l'Orateur. Aux États-Unis, le prêt maximum est de $100,000. Étant donné ce qu'il en coûte aujourd'hui, le maximum pourrait bien être plus élevé et atteindre parfois $300,000. Au chapitre 10 des Statuts révisés du Canada de 1970, la loi sur les prêts aux petites entreprises fixe à $50,000 l'avoir global de l'emprunteur, ce qui est ridicule.

La loi américaine correspondante rend à l'emprunteur des services aussi excellents que nécessaire, en lui fournissant notamment une formation à la gestion et des études de rentabilité. Ces études de rentabilité et les études de marchés permettent à l'homme d'affaires de savoir où il peut expédier son produit et s'il s'agit d'une entreprise viable. Il obtient

également des renseignements qui lui permettent probablement d'éviter les ornières et les erreurs qui le guettent peut-être à son insu. Le gouvernement des États-Unis a investi 6 milliards de dollars dans ce projet utile destiné aux petites entreprises.

Il faudrait inciter nos banques à charte à offrir plus de capitaux spéculatifs aux petites entreprises, mettons jusqu'à concurrence de $500,000. Les banques devraient accepter des garanties moins fortes, par exemple équivalant au tiers du prêt plutôt qu'à la moitié, comme c'est parfois le cas maintenant. Le système bancaire canadien ne prendra pas d'expansion tant que les banques seront poussées à consentir le genre de prêts disponibles aux États-Unis.

J'ai reçu beaucoup de lettres, monsieur l'Orateur, tout comme bon nombre de mes collègues, j'en suis certain, d'hommes d'affaires exaspérés qui veulent savoir comment ils peuvent obtenir les prêts qui sont censés être accordés aux petites entreprises à un taux d'intérêt préférentiel. J'ai un dossier rempli de noms d'hommes d'affaires désireux d'étendre leur commerce mais incapables de le faire. J'ai des chiffres fournis par le ministre des Finances indiquant qu'à la fin juin son ministère avait consenti, conformément à la loi sur les prêts aux petites entreprises, des prêts s'élevant à 5 millions de dollars. Cette somme peut sembler importante, monsieur l'Orateur, mais elle ne représente probablement pas plus de 200 ou 250 prêts. Réparti dans tout le Canada, cela ne fait pas beaucoup.

● (2010)

Depuis deux semaines, je reçois des demandes de la part d'hommes d'affaires qui veulent donner de l'expansion à leur entreprise. Ils remplissent les conditions requises pour faire des emprunts, puisqu'ils ont des biens à eux et quoi encore. Et pourtant ils n'ont pas pu obtenir ces prêts au taux préférentiel, car, leur a-t-on dit, ils avaient trop bonne réputation comme emprunteurs. La banque a déclaré que ces prêts étaient destinés à ceux dont le crédit n'étaient pas bon. Je suis sûr que la banque ne recommanderait même pas de prêter de l'argent à un homme d'affaires établi ou en puissance s'il y avait le moindre risque que l'emprunt ne soit pas remboursé.

Finalement, les hommes d'affaires en question ont pu négocier avec les banques de la ville où ils habitaient mais à un taux d'intérêt supérieur. Si je ne m'abuse, le taux d'intérêt pour les prêts aux petits hommes d'affaires est censé être 10½ pour cent. L'un d'eux a pu obtenir un prêt à 11½ et l'autre à 12.

J'ai écrit au ministre des Finances la semaine dernière ainsi qu'au ministre d'État (petites entreprises) (M. Marchand) pour leur demander ce que sera le nouveau plan et si le gouvernement va se contenter de se payer de mots au lieu de prêter de l'argent aux petits chefs d'entreprises au taux d'intérêt préférentiel.

L'autre soir, j'ai vu à la télévision un reportage de Russie sur notre nouveau ministre chargé des petites entreprises. Je suppose qu'il communiquera avec un bon nombre de petits hommes d'affaires indépendants pour voir comment ils procèdent. Toutefois, s'il désire parler aux plus progressistes d'entre eux, il devra aller en Sibérie.

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de poser une question.

[M. Darling.]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) désire poser une question au député qui a la parole. Cela ne peut se faire qu'avec son consentement.

M. Darling: Quand j'aurai fini, monsieur l'Orateur.

Plus de 50 p. 100 des salariés canadiens travaillent dans les petites entreprises. Si toutes les petites entreprises du Canada fermaient leurs portes en même temps, l'économie s'arrêterait. Les grosses compagnies et leurs employés sont protégés des aléas du marché, des tracasseries administratives, du manque d'argent liquide et de bien d'autres problèmes. Les travailleurs syndiqués sont protégés par leur syndicat et par nos lois sur le travail. Les grosses compagnies ont des équipes d'avocats pour régler leurs problèmes, mais pas le petit homme d'affaires ni ses employés.

Les grosses entreprises ont des actifs et une capacité de production qui peuvent leur servir de nantissement pour obtenir des prêts. Très souvent, les petites entreprises doivent compter sur la confiance des banques qui ne sont pas toujours prêtes à leur faire confiance. Aux États-Unis, il existe une administration des petites entreprises qui accorde des prêts aux petites compagnies et qui conseille et forme les gens désirant se lancer en affaires. Il nous faudrait la même chose au Canada. La disparité est trop grande d'un établissement de prêts à l'autre et d'une région à l'autre et les petites entreprises ne jouissent donc pas des mêmes conditions pour obtenir des prêts pour couvrir leurs frais d'exploitation et financer leur expansion.

Sans programme gouvernemental de prêt ou de garantie, les établissements de prêts canadiens auront tendance à prêter d'importants capitaux aux grosses compagnies en échange d'un nantissement solide plutôt que de prêter de moindres sommes aux petites compagnies qui souvent n'ont aucune garantie à offrir. A mon avis, nous devons reconnaître qu'il existe d'autres garanties sûres; l'initiative, l'imagination et la détermination du petit homme d'affaires canadien. Si nous soutenons les gens qui actuellement fournissent le plus grand pourcentage d'emplois au Canada, nous pourrons créer encore plus d'emplois. Cela vaudrait mieux que d'essayer de résoudre le problème en distribuant encore davantage de prestations d'assurance-chômage, de subventions, de prestations de bien-être social et en payant pour toutes ces autres mesures gouvernementales destinées à combler le fossé des revenus.

Une forte proportion des chômeurs chroniques au Canada ne possèdent pas les compétences spéciales ou les aptitudes que recherchent la plupart des grandes entreprises. Les petites entreprises n'exigent pas pour la plupart ces compétences spéciales et ces aptitudes techniques rares. Le seul débouché pour ces travailleurs non spécialisés en chômage réside dans la petite entreprise, et ce débouché ne peut leur être assuré que si le secteur de la petite entreprise est économiquement sain et peut prospérer.

Notre chef a adressé la parole à Winnipeg jeudi dernier à une assemblée d'environ 1,200 personnes, et a énuméré certaines des choses qu'accomplira notre parti dès que notre chef sera élu premier ministre en 1978. Il a déclaré notamment:

> . . . J'attache beaucoup d'importance à la petite et à la moyenne entreprises. Nous connaissons tous le faible des libéraux et des socialistes en faveur des grosses unités et de la bureaucratie. Je ne tombe pas dans ce travers . . .
>
> Il faut observer également que les économies des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne de l'Ouest par exemple, dont le taux d'utilisation des capacités est

égal sinon supérieur au nôtre depuis plusieurs années, font la part plus large aux petites entreprises que nous.

Dans chacun de ces pays, le gouvernement s'intéresse vraiment aux petites entreprises. Il applique à leur profit des politiques utiles et concrètes . . . des politiques fiscales qui stimulent le développement des petites entreprises familiales ou autogérées au lieu de le décourager, qui permettent de les transmettre aux générations futures sans pénalisation fiscale excessive . . .

A en juger par son action, le gouvernement Trudeau ne s'est même pas donné la peine d'étudier sérieusement l'opportunité d'appliquer ces politiques qui ont si bien réussi à l'étranger. Comme en tant d'autres domaines, sa préférence va vers les formules vite faites qui en mettent plein la vue . . . on désigne un ministre d'État, et tant pis si plus tard quelqu'un constate qu'il ne fait rien.

Monsieur l'Orateur, je pense que j'ai épuisé mon temps de parole.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur que de m'associer à mes préopinants pour exprimer mes félicitations au parrain de l'Adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé. Je veux également rendre hommage à la mémoire du député de Louis-Hébert et orateur suppléant, qui a fait preuve de tant de valeur et de courage à la Chambre. Son souvenir restera longtemps parmi nous.

Le débat en arrive presque à son terme. J'ai écouté attentivement les propos du député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling). Je le félicite de l'intérêt qu'il manifeste pour les politiques des petites entreprises et pour l'étude qu'il a faite de la question. Je regrette qu'il ne se soit pas donné autant de peine pour la grande question de l'unité nationale et du bilinguisme. Cela nous aurait évité les propos qu'il nous a tenus avant la suspension de la séance.

Si j'ai bien compris le député cet après-midi, il aurait formulé l'espoir que la constitution ne soit pas rapatriée au Canada tant que les droits linguistiques des Canadiens d'expression anglaise ne seraient pas sauvegardés, comme en font foi certains articles de quotidiens montréalais publiés la semaine dernière. Il a laissé entendre que le premier ministre (M. Trudeau) aurait l'intention de rapatrier une constitution qui nuirait à ces droits linguistiques. C'est une déclaration fort regrettable de la part du député de Parry-Sound-Muskoka. Il n'aurait pas tenu de tels propos s'il avait lu la lettre que le premier ministre suppléant (M. MacEachen) avait envoyée au directeur de la *Gazette* le jour même et où il déclarait essentiellement que c'était faux de prétendre qu'aux termes de l'article cent-trente-sept de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les droits linguistiques des Anglophones pouvaient être abolis par une loi de l'Assemblée nationale du Québec dès qu'elle avait été promulguée, et que l'article 30 du projet de promulgation était très explicite au sujet des droits linguistiques. Et la lettre poursuivait ainsi:

● (2020)

L'article 30 du projet de promulgation est très explicite au sujet des droits linguistiques que garantit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

> "L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada, mais aucune disposition de la présente partie ne devra déroger à un droit, privilège ou obligation prévu dans toute autre disposition de la constitution".

Voici un autre passage de la lettre:

Les dispositions du projet de promulgation concernant les droits linguistiques des Anglophones et des Francophones visent à compléter les droits constitutionnels actuels à l'échelon fédéral et non pas à remplacer, abroger ou amoindrir les droits actuels prévus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Comment une opposition sérieuse peut-elle affirmer un dimanche, comme l'a fait le chef de l'opposition (M. Clark) lors d'une entrevue à CTV, qu'il faut se modérer à propos de la question du bilinguisme, alors que le lendemain un membre de son propre parti fait une déclaration irréfléchie comme celle que j'ai mentionnée? Comment peut-on avoir confiance dans une opposition qui se conduit ainsi? C'est de la pure imposture mais, je le répète, je suis certain que le député de Parry Sound-Muskoka n'aurait pas faite pareille déclaration s'il avait lu ou avait eu l'occasion de lire la lettre du premier ministre suppléant. J'espère que lorsqu'il retournera dans sa circonscription, quand il retournera en Ontario . . .

Une voix: Il est déjà en Ontario.

M. Caccia: . . . quand il s'entretiendra avec les gens de sa région, il invitera le gouvernement de l'Ontario à adopter le bilinguisme comme l'a fait le Nouveau-Brunswick. J'espère qu'il se fera l'apôtre d'une politique destinée à resserrer l'unité nationale, pour prouver que le Québec français a commis une erreur en instaurant l'unilinguisme par le bill 22. Telle sera, je l'espère, l'attitude qu'adoptera le député pour l'amour de son pays.

M. Darling: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour répondre au député . . .

M. Guay (Saint-Boniface): Vous ne pouvez pas répondre. Vous avez dit ce que vous aviez à dire.

Une voix: Foutaise!

M. Darling: Le député me prend à parti. Je lui signalerais que je ne suis pas contre le bilinguisme. Je n'ai jamais dit cela. Pour le bénéfice du député de Davenport (M. Caccia), permettez-moi d'indiquer que j'ai suivi des cours de français . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Il s'agit plus d'un débat que d'un rappel au Règlement; en même temps, cette interruption a permis au député de préciser son point de vue.

M. Caccia: Il me fait plaisir d'entendre le député de Parry Sound-Muskoka dire qu'il est pour le bilinguisme. Il pourrait faire valoir son attitude en s'abstenant d'insinuer que le premier ministre veut rapatrier la constitution dans le but de limiter les droits linguistiques des anglophones au Canada. J'espère que le député réussira dans ses cours d'immersion.

Une voix: C'est mieux que ce que vous avez fait.

M. Guay (Saint-Boniface): Non, il parle le français couramment—l'italien, le français et l'anglais.

M. Caccia: Le discours du trône regorge d'objectifs intéressants. Il parle d'unité nationale, sujet qui a beaucoup retenu notre attention aujourd'hui. Il parle de l'emploi. Il traite des relations de travail. Il parle de centre d'information sur les négociations collectives. Il soulève la question de la sécurité au travail et de la création de centre d'hygiène. Il parle de mettre à l'essai de nouvelles méthodes qui permettraient d'améliorer les conditions de travail. Ils s'intéresse à la promotion de la concurrence sur le marché en insistant sur la recherche et l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, et aux moyens d'améliorer l'utilisation de l'énergie au foyer et au travail. Il mentionne la présentation d'une nouvelle loi sur les services sociaux visant à aider les personnes âgées, ls enfants et les invalides. Il envisage de promouvoir la création de services de garderie subventionnés en partie, en établissant des tarifs proportionnels aux revenus. Il envisage d'améliorer le Régime de pensions du Canada et notamment d'indexer les allocations familiales. Il parle de la construction de un million de nouvelles maisons au cours des quatre prochaines années.

Entres autres sujets, le discours du trône parle de l'élargissement du rôle du Canada sur la scène mondiale dans le cadre d'un nouvel ordre économique international; il parle des modifications au droit de la mer, de la protection du milieu, des établissements humains, de la production alimentaire, de la croissance démographique, du contrôle des armements nucléaires et du développement économique. Ce sont là des problèmes d'actualité, monsieur l'Orateur, et ces problèmes sont traités dans un document de qualité que nous considérons peut-être comme l'un des meilleurs jamais produit par un gouvernement libéral.

M. Epp: Il n'y a rien là d'étonnant.

M. Caccia: J'aimerais voir l'opposition s'attaquer à certains de ces problèmes et proposer des solutions de rechange qui pourraient lui être créditées.

Je vais consacrer le peu de temps qui me reste à un ou deux de ces sujets. Je parlerai en premier lieu des sources renouvelables d'énergie car il me semble que c'est là une question qui intéresse tous les Canadiens actuellement. On insiste trop, à l'heure actuelle, sur la recherche et le développement de l'énergie nucléaire et sur l'exploitation des ressources énergétiques non renouvelables que nous connaissons actuellement.

Pour ce qui est du domaine de l'énergie on consacre, à mon avis, une tranche bien trop mince du budget global—moins de 1.5 p. 100, je crois—aux ressources renouvelables telles le soleil, le vent, les marées. Nous nous devons de trouver une nouvelle formule de partage du gâteau de la recherche et du développement. J'ai trouvé impressionnant d'apprendre, en mai dernier, que le Sénat américain avait voté un montant dépassant de beaucoup les 300 millions de dollars pour les dépenses de recherche et de développement. C'est non pas dix fois—soit la proposition habituelle entre ce qui se fait au sud de la frontière et chez-nous—mais plus de cent fois ce que dépensons, si l'on en croit les journaux.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que notre façon de concevoir la recherche et le développement est trop timide, trop à sens unique. Nous cherchons à trouver le moyen d'entreposer l'énergie économiquement dans un élément seulement: l'eau. De tous les projets que j'ai vus ou dont j'ai entendu parler au pays, neuf sur dix sont des projets-pilotes tendant à établir si l'on peut entreposer l'énergie solaire dans l'eau, et ce qu'il en coûterait pour le faire. Il doit sûrement y avoir d'autres possibilités à éprouver et à démontrer. Voilà donc une de mes suggestions en rapport avec la tendance actuelle dans nos recherches.

Un autre aspect du secteur des ressources renouvelables d'énergie est d'importance première pour notre politique globale de conservation de l'énergie, soit le fait que, toujours, quand il s'agit d'introduire un nouveau système de chauffage alimenté par l'énergie solaire, éolienne ou autre, nous devenons très conscients de la nécessité d'obéir à des principes de conservation, soit des moyens de réduire la perte de chaleur dans les installations qu'on va construire. Les deux processus, le chauffage par l'énergie solaire et la conservation, sont très étroitement liés.

● (2030)

Au sujet de la conservation de l'énergie et de l'économie des ressources énergétiques d'aujourd'hui, il est regrettable que les compagnies hydro-électriques au Canada n'en aient pas pleinement appuyé le principe. Ottawa exhorte les Canadiens et les autres niveaux d'administration à réduire leur consommation d'énergie. Cela s'est fait de nombreuses façons et j'espère que nous avons donné le bon exemple. Néanmoins, il est assez décourageant de voir aujourd'hui les compagnies hydro-électriques de Yellowknife à Halifax et Vancouver demander des taux par kilowatt-heure qui, au lieu de récompenser l'économie d'énergie chez le consommateur, lui permettent de payer moins cher pour une plus grande consommation. Autrement dit, le consommateur n'est nullement encouragé à diminuer sa sonsommation. Il y a un taux fixe jusqu'à un certain plafond, qui varie d'une région à une autre, après quoi le taux diminue à mesure que la consommation augmente. Si les députés veulent obtenir une ventilation détaillée des taux dans les grands centres, j'ai ces renseignements.

Je crois que des taux d'électricité uniformes, ce qui n'existe à l'heure actuelle dans aucune région, récompenseraient le consommateur attentif et l'encourageraient à économiser, ce qui est beaucoup plus important à ses yeux que le genre d'annonces plutôt coûteuses qui sont parfois publiées dans les journaux par les réseaux de distribution comme l'Hydro Ontario. Le 18 octobre, il a fait paraître une annonce dans le *Globe and Mail* qui a attiré mon attention et m'a poussé à faire ces remarques.

Pour revenir à l'énergie solaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire l'observation suivante. Il nous faut mettre au point une technologie dans le domaine de l'énergie solaire qui convienne au climat canadien. Nous créerons ainsi de nouveaux emplois et une nouvelle industrie, non seulement pour le bénéfice du Canada, mais un jour pour les pays en voie de développement qui accusent de sérieux déficits commerciaux parce qu'ils doivent importer du pétrole. Cela aiderait à leur technologie et leur permettrait de tirer leur énergie du soleil, énergie gratuite, propre et renouvelable. Ils pourraient ainsi réduire leurs besoins en pétrole importé et se doter plus rapidement d'une économie plus saine qu'à l'heure actuelle.

On m'informe qu'aux États-Unis, des compagnies importantes, comme Corning, Phillips, Owen-Illinois pour n'en mentionner que quelques-unes, ont l'intention de trouver des marchés de plusieurs millions de dollars, de créer de nouveaux emplois et d'instaurer une nouvelle industrie dans ce domaine dans l'espoir qu'elles pourront un jour s'imposer non seulement sur leur propre marché, mais aussi à l'étranger.

Il est vrai que le climat des État-Unis est plus avantageux que le nôtre, mais cela ne devrait pas nous empêcher de mettre au point notre propre technologie dans ce domaine, surtout dans les Prairies où il y a de nombreuses heures d'ensoleillement toute l'année. A cet égard, j'ai été très impressionné le mois dernier d'observer sur le toit des Édifices parlementaires à Winnipeg une installation rendue possible grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et qui permettra d'évaluer au cours des 12 prochains mois des panneaux solaires fabriqués par des compagnies du monde entier. Les résultats de ces essais, qui visent à déterminer la qualité du matériel, seront rendus publics.

En outre, j'aimerais qu'on accorde des crédits fiscaux quelconques aux Canadiens qui modifient le système de chauffage de leur demeure, non seulement en installant plus d'isolant, sur lequel la taxe de vente a déjà été supprimée, mais aussi en utilisant l'énergie éolienne et l'énergie solaire, pour les récompenser de leurs efforts. Ces crédits seraient accordés à ceux qui remettent une vieille maison à neuf ou qui en construisent une nouvelle. En fin de compte, il est à l'avantage de tous d'utiliser ces sources d'énergie.

Il faudrait que le ministère de l'Industrie et du Commerce mette en branle un programme spécial pour encourager les fabricants canadiens à se lancer dans ce domaine et à créer de nouvelles industries pour que le Canada ne se contente pas d'importer des produits mis au point par d'autres pays, comme la Hollande, qui, si je ne m'abuse, s'intéresse beaucoup à ce domaine, et les États-Unis.

La question de l'énergie solaire relève actuellement de trois services différents, le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources, le ministère des Sciences et de la Technologie et le Conseil national des recherches. Il vaudrait mieux que cette question ne relève que d'un seul ministre. Je suis heureux de voir le ministre des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner) se tourner vers moi comme pour me signaler que cela lui semble logique, du moins en théorie.

J'aimerais terminer en parlant de l'Arche qu'a inaugurée il y a quelques semaines le premier ministre (M. Trudeau) à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'une expérience sur l'utilisation de l'énergie solaire et elle s'accompagne de la légende suivante:

L'Arche—recherche préliminaire visant à fondre au même creuset le soleil, les vents, la biologie et l'architecture pour le bien de l'humanité.

J'ai jugé bon de faire consigner cette citation au compte rendu, car elle contient un exposé de politique et c'est également de la poésie. Il me semble que dans l'énergie solaire, nous pouvons réunir encore une fois espoir, politiques et poésie pour le bien de l'humanité, étant arrivés à un point de notre développement où nous avons la technologie nécessaire pour maîtriser l'énergie solaire que nous pouvons capter tous les jours, comme nous le savons tous.

Durant le temps qui me reste, j'aimerais passer à un autre sujet, la déclaration sur les politiques d'emploi que contient le discours du trône. J'aimerais également mentionner la brillante intervention du ministre l'autre jour. Je veux le féliciter pour le discours qu'il a prononcé, car il s'agit manifestement d'un premier pas dans la bonne voie. Cela prouve l'intention du gouvernement de mieux utiliser nos immenses ressources dans un esprit novateur, c'est-à-dire les fonds provenant de la caisse d'assurance-chômage et des impôts en général. Nous devrions d'abord nous guider sur l'expérience acquise au fil des ans, et j'espère que cette annonce sera considérée comme un premier pas vers une stratégie de l'emploi.

● (2040)

Stratégie il y aura lorsque la politique renfermera certains éléments de souplesse dont elle ne semble encore dépourvue. On peut parler de stratégie lorsqu'il y a souplesse dans notre approche de la formation professionnelle. A l'heure actuelle, nos mains sont liées par rapport aux provinces lorsqu'il s'agit d'affecter des sommes à la formation des chômeurs. Nos mains sont liées par suite d'accords à long terme qui nous empêchent pendant les crises de chômage de modifier le cours de nos dépenses; au lieu de programmes de formation professionnelle, nous pourrions mieux servir les Canadiens en créant directement des emplois. Nous n'avons pas cette possibilité maintenant. C'est pourquoi j'exhorte le ministre à examiner les accords à long terme conclus avec les provinces afin de chercher moyen de retrouver cette souplesse qui nous permettrait d'affecter selon les besoins des sommes à la création directe d'emplois. Je parle de l'époque où le gouvernement conclura que la création directe d'emplois est mieux adaptée à la réduction du chômage. Pour l'instant, il n'y a pas ce degré de souplesse.

Pour avoir une stratégie, il faut vaincre nos appréhensions, abandonner l'idée qu'il faut choisir entre inflation et chômage. Dans les années 1960, nous avions cru qu'il était possible d'avoir un taux de chômage élevé, ou un taux d'inflation élevé, mais pas les deux à la fois. Dans les années 1970 nous avons appris que ces deux maux peuvent coexister, un rythme d'inflation élevé en même temps qu'un fort taux de chômage. Mais nous continuons de penser qu'en réduisant le chômage nous risquons de relancer l'inflation. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas à cette théorie économique. Je pense qu'il est possible de réduire le chômage en adoptant des politiques et des programmes appropriés, surtout par la création directe d'emplois, sans aviver l'inflation.

Pour avoir une stratégie, il nous faut connaître l'effet des programmes actuels comme la Stratégie d'emploi communautaire. Il faut connaître l'effet de certains programmes actuels de formation. Il faut connaître l'effet des autres programmes et la situation dans son ensemble, savoir comment telle ou telle mesure précise et spécialisée s'intègre dans le contexte.

Il faut faire preuve de beaucoup plus de dynamisme dans l'emploi de l'assurance-chômage et la création d'emplois. J'ai constaté avec plaisir que le ministre a parlé de ce sujet l'autre soir. Mais je pense que le temps est venu de réviser dans leur conception les buts de la caisse d'assurance-chômage.

Ce qu'il faut au Canada, c'est avant tout un système d'assurance-emploi et ensuite mais ensuite seulement et comme la position de repli, l'assurance-chômage. Les Canadiens ne refuseraient certainement pas de cotiser pour la création d'emplois au profit des Canadiens sans travail. Cette idée n'est pas tellement éloignée de celle effleurée en 1974, devant la Chambre de Commerce de Vancouver, par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque. Après avoir parlé des politiques gouvernementales en matière de main-d'œuvre et d'emploi, il a dit, si mes souvenirs sont exacts: «Si nous pouvons avoir l'assurance-chômage au Canada, pourquoi pas l'assurance-emploi?» Je pense que ce furent ses propres termes.

En plus d'une stratégie de main-d'œuvre et d'emploi il importe de faire une déclaration claire et précise concernant ceux pour qui il est difficile de rester dans la population active, je veux parler des travailleurs âgés et des victimes d'accidents du travail. Les travailleurs âgés pensent que leurs qualifications sont dépassées ou que leurs forces commencent à leur faire défaut, ce qui leur permet pas de travailler avec autant de vigueur qu'auparavant et les contraint à rechercher des emplois moins pénibles. Il nous faut nous préoccuper de leur sort. Il nous faut également nous préoccuper de ceux qui ont été victimes d'accidents du travail car ils sont de plus en plus nombreux dans les centres industriels de notre pays. A l'époque actuelle, ils constatent qu'il est particulièrement difficile de trouver un nouvel emploi. Il leur est difficile de trouver une activité intéressante et suffisamment rémunérée. Ils ont pourtant besoin d'un emploi, pour le bien de leur famille et pour eux-mêmes.

Puisque le temps nous presse, je conclurai mes remarques en disant quelques mots à propos des résultats de la Commission de lutte contre l'inflation, commission créée par notre gouvernement. Les Canadiens se rendent clairement compte que les mesures appliquées par la Commission de lutte contre l'inflation et par son directeur ont eu une incidence certaine sur les négociations salariales. Presque tout le monde est conscient de ce fait dans notre pays. Nous ne sommes toutefois pas parvenus à montrer que les résultats de la Commission de lutte contre l'inflation était extrêmement satisfaisants en ce qui concerne les bénéfices, les dividendes, les revenus excessifs et, dans certains cas, les prix. Je demande instamment au gouvernement de veiller à ce que, dans les mois à venir, la Commission de lutte contre l'inflation fasse connaître à tous les Canadiens ses excellents résultats en ce qui concerne tous les aspects de la réglementation.

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, au cours de ces derniers instants consacrés au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur quelques-uns des problèmes qui se posent au Canada, problèmes qui sont le résultat direct du manque d'initiative dont a fait preuve le gouvernement actuel et de l'insuffisance de ses politiques.

Le discours du trône me rappelait la campagne électorale de 1974. Au cours de cette campagne, les libéraux avaient fait des promesses à qui les écoutait; après qu'ils eurent été élus avec un gouvernement majoritaire, ils n'ont pas tenu leurs promesses. Nous pouvons maintenant constater que la même chose se répète. Ce soir, je vais critiquer le gouvernement et je vais réciter une litanie de ses erreurs et de son inaction. J'essaierai ensuite, au moyen de critiques constructives, de proposer des politiques de rechange, qui, c'est ce que mon parti et moi-même pensons, permettront à l'économie canadienne de recouvrer la santé, des politiques qui permettront d'assurer le plein emploi et de donner un niveau de vie convenable à tous les travailleurs.

Mon premier point concerne cet abominable programme de lutte contre l'inflation que le gouvernement libéral a imposé aux Canadiens. Nous autres, néo-démocrates, avons critiqué dès le début et continuerons à critiquer ce programme, non pas que nous soyons contre les mesures de réglementation, ni que nous ne souhaitions voir l'inflation jugulée au Canada, mais tout simplement parce que nous estimons le programme injuste et inapplicable. Tout ce que mes collègues libéraux de l'autre côté pourront me dire sur les différences entre la situation en 1974 et en 1975 ne me convaincra pas. D'après eux, c'est pour cette raison que le gouvernement a fait volte-face et a appliqué des contrôles contre lesquels il s'opposait si violemment il y a à peine un an.

● (2050)

D'après ce que disaient alors le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues du cabinet, l'inflation ressortissait à un phénomène mondial et ne pouvait être matée par des politiques adoptées au Canada; quelle que fût la politique adoptée, elle ne pouvait modifier le prix des importations. En outre, ils disaient que l'imposition d'un contrôle des prix et des salaires toucherait plus durement le travailleur, entraînerait des iniquités et créerait une bureaucratie de cauchemar, et non seulement mécontenterait la main-d'œuvre mais créerait un climat de méfiance dans le monde des affaires.

Je ne vois pas en quoi la situation a changé. En fait, tout ce que les libéraux pouvaient dire contre les contrôles en 1974 est tout aussi valide aujourd'hui, en 1976. Je pense que les députés libéraux, dont beaucoup ont été élus à la remorque du premier ministre en 1968 et sont abattus actuellement, devant son impopularité, ne devraient pas se contenter de lui jeter la pierre, mais devraient faire un retour sur eux-mêmes et se souvenir des déclarations et des promesses faites à l'électorat canadien en 1974. Tricherie revient à son maître. Ils doivent bien penser qu'il n'était pas possible de tromper le public en 1974 et de s'en tirer à si bon compte.

Mais si les Canadiens ressentent à présent de la méfiance à l'égard des politiciens, la faute en incombe principalement au parti libéral qui ne s'est pas privé de tromper l'électorat en menant sa campagne de 1974 contre les contrôles pour les imposer ensuite en 1975. Au moins, les conservateurs, eux, ont-ils de la suite dans les idées, alors que les libéraux font volte-face et essaient de s'en tirer à bon compte; mais je crois que l'électorat canadien saura juger en 1978 ce que valent les manœuvres politiques de ce genre.

Il est certain que le programme anti-inflationniste a permis une réglementation efficace des salaires. Les travailleurs non syndiqués ont vu leurs augmentations salariales plafonnées à 7 p. 100. Bien sûr, on nous avait dit que ce programme avait été conçu avant tout pour aider les travailleurs non syndiqués à combattre les ravages de l'inflation. Ce sont pourtant eux qui ont reçu les augmentations salariales les plus faibles. Les travailleurs syndiqués ont réussi à obtenir des augmentations salariales de 11 p. 100 en moyenne. Ce qui est injuste, c'est que ces augmentations n'ont pas été nécessairement fondées sur la productivité ou la rentabilité de l'industrie qui employait ces travailleurs. Maintenant, les salaires sont toutefois déterminés arbitrairement par la Commission de lutte contre l'inflation ou, plus fréquemment, ils sont rabattus de façon arbitraire par le directeur. Je sais que mes collègues libéraux aiment à nous dire qu'ils ont déjà imposé un contrôle des salaires ou que, depuis l'application du programme, l'augmentation des prix a ralenti. Il faut pas l'oublier, bien sûr, de telles affirmations se fondent sur l'hypothèse que les salaires sont la cause première de l'inflation.

A l'heure actuelle, dans la plupart des industries, et notamment dans les industries de transformation, les salaires constituent environ 10 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploi-

tation. Par conséquent, on ne peut pas établir automatiquement une relation directe entre l'augmentation des salaires et celle des prix. L'augmentation de l'indice des prix à la consommation a été relativement marquée, même si l'on ne tient pas compte, dans son calcul, de prix alimentaires que le programme de lutte contre l'inflation ne peut, bien sûr, réglementer.

Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre en alignant des listes de chiffres, mais j'aimerais souligner que le coût du logement, de l'énergie, etc., augmentent au taux de 10 p. 100 ou plus. Je suis prêt à prouver que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation ne s'est pas ralentie essentiellement en raison du programme anti-inflationniste, mais plutôt en raison de modifications intervenues dans l'économie mondiale et sur les marchés internationaux, notamment en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Nous affirmons également que le programme est injuste. Le dernier rapport de la Commission de lutte contre l'inflation donne un autre exemple de cette situation. On nous avait dit que, aux termes du programme, il pourrait y avoir une augmentation de 8 p. 100 la première année, de 6 p. 100 la deuxième année, de 4 p. 100 la troisième année, de 2 p. 100 pour la productivité et un rajustement de 2 p. 100 à concurrence de $2,400 par an.

Les chiffres ont été divulgués à l'égard des revenus professionnels. Nous constatons que la plupart sont deux fois plus élevés que la limite de $2,400. L'opposition prétend, bien entendu, que si un médecin, un avocat ou des ingénieurs voient plus de clients ou font du surtemps, ils doivent être rétribués. Toutefois, leur rétribution est proportionnellement tout à fait incompatible avec la rétribution que touche un ouvrier qui fait du surtemps.

Nous avons également constaté dans le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation qu'environ 40 p. 100 des sociétés professionnelles n'ont pas encore présenté leur rapport à la Commission. On peut donc se méfier des échappatoires qui peuvent exister. Je défie tout partisan du programme anti-inflationniste de venir l'expliquer dans ma circonscription à un groupe de travailleurs très mécontents, la plupart étant des hommes dans la cinquantaine ou la soixantaine, à la retraite ou presque, qui sont désignés sous le nom de commissionnaires; les hommes qui distribuent les contraventions pour le stationnement. Ils ont obtenu une magnifique hausse de salaire de $3.90 à $3.95 l'heure.

M. McKenzie: Je relève le défi, monsieur l'Orateur.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de mes commettants, je signale que le député qui a relevé mon défi et défend le programme est conservateur. Il trouve le programme équitable.

Comme je le signalais avant que mon défi soit accepté, ces commissionnaires ont vu leur salaire passer de $3.90 à $3.95 l'heure. La Commission de lutte contre l'inflation a jugé cette hausse excessive et elle l'a rabattue. En outre, l'employeur a ensuite modifié ses heures de travail et leur a refusé les heures supplémentaires qu'ils pourraient faire pendant un mois.

● (2100)

Ces deux décisions de la Commission et de l'employeur ont pour effet d'accorder à ces travailleurs des salaires inférieurs à ceux qu'ils touchaient au moment de l'annonce des négociations. Ce sont des gens comme ceux-là qui sont les victimes de ce programme injuste au possible.

Le député peut venir dans ma circonscription et tenter d'expliquer aux travailleurs du papier qui ont fait grève pendant six mois les motifs de la décision de la Commission qui a imposé des réductions. Je ne pense pas qu'il réussisse à les convaincre de la justice de ce programme.

Nous soutenons que ce programme anti-inflationniste, tel qu'il est conçu, est injuste et que s'il réussit à ralentir l'inflation, ce n'est qu'en surface et c'est essentiellement le fait de conditions qui échappent au contrôle du gouvernement. Il faudrait mettre fin au programme sans tarder.

L'autre grand problème que connaissent les Canadiens et que le gouvernement a, encore une fois, si mal résolu est le chômage. Je parlais cet après-midi à un groupe de syndicalistes d'Allemagne de l'ouest, qui visitent notre pays. Ils m'ont posé des questions sur la situation de l'emploi au Canada et ils ont été abasourdis d'apprendre que nous avions un taux de chômage de 7 p. 100 soit plus de 700,000 chômeurs, alors que, dans la plupart des pays européens modernes, un taux de chômage de 1 à 4 p. cent est considéré comme alarmant. Nous avons vécu trop longtemps avec un chômage élevé à tel point que les gouvernements et l'ensemble de la population, en sont arrivés à mon avis à considérer que c'est une situation naturelle au Canada. Mon parti n'admet pas un pareil raisonnement. Nous affirmons que non seulement le chômage dégrade l'homme qui ne se trouve pas d'emploi, rend la vie difficile à sa famille qui s'en trouve aussi démoralisée que lui-même, mais aussi du point de vue économique nous n'avons pas les moyens de le supporter d'année en année.

Lorsque nous acceptons des taux de chômage de l'ordre de 7 p. 100, cela signifie que l'économie canadienne perd chaque année plus de 7 milliards de dollars en perte de productivité. Ajoutez à cela le milliard de dollars de revenus fiscaux fédéraux qui sert à financer le programme d'assurance-chômage, et l'on peut voir le prix que le chômage coûte à notre économie. Au lieu de reconnaître le chômage comme le problème fondamental, le gouvernement poursuit sa lutte contre l'inflation. Entretemps, le nombre de chômeurs ne cesse de s'accroître et l'économie en souffre de plus en plus comme je viens de le décrire.

Nous autres, néo-démocrates, sommes fatigués des demi-mesures que prend le gouvernement à l'égard du chômage. A l'instigation des conservateurs et des éditorialistes de droite, le gouvernement a décidé de réduire ses dépenses. Mais, où a-t-il pratiqué des coupures, sauf dans les pauvres programmes destinés à aider les chômeurs. Le programme Perspectives-Jeunesse a été abandonné, le programme d'initiatives locales a été réduit de moitié et les gens qui étaient déjà dans la plus grande détresse n'ont été guère encouragés par le fait qu'ils pouvaient obtenir un emploi temporaire grâce à ces programmes.

Or, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) dévoile maintenant avec ostentation une nouvelle stratégie de l'emploi qui se résume en somme aux mêmes programmes tels que le P.P.-J. et le PIL affublés d'un autre nom et fusionnés pour pouvoir être appliqués à longueur d'année. Mais devant les 7 milliards de dollars que le chômage coûte à notre économie, et la tragédie humaine que représentent 700,000 chômeurs, voyons-nous le programme d'emploi

doté de sommes énormes? Jamais de la vie! Tout ce qu'ils se contentent de faire, c'est de prendre l'argent qui a été économisé par la réduction des programmes originaux, et de l'investir dans ce nouveau programme. Nous ne sommes donc pas plus avancés; c'est une des pitreries dont le gouvernement nous a donné l'habitude. C'est un truc, sans substance et plein de vent, et nous continuerons à avoir beaucoup de chômage au Canada aussi longtemps que nous ferons preuve de tant de mollesse à attaquer ce très grave problème.

Si on veut réellement remettre les chômeurs au travail, il faut avoir le courage d'insuffler dans l'économie les grosses sommes d'argent qui sont nécessaires à court terme pour récupérer nos pertes à long terme, c'est-à-dire, les pertes causées par le manque de la productivité, par le dégrèvement des chômeurs qui non seulement ne paient pas d'impôts mais qui touchent des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social. Si on veut vraiment stimuler l'embauche, le gouvernement doit s'y engager fermement et tenir sa promesse. Il s'est bien engagé à réduire l'inflation à 8, 6 et 4 p. 100 en trois ans; de la même façon on devrait s'engager à réduire le chômage d'un certain pourcentage sur la même période de trois ans.

Nous devons mettre en œuvre en quelque sorte un programme d'emploi massif, de concert avec les provinces pour ce qui est des travaux publics, et de concert avec les municipalités qui voudraient bien réaliser certains projets mais qui manquent d'argent pour le faire. Nous devons intervenir massivement dans l'économie quant à la façon dont les capitaux sont alloués et dont l'industrie planifie son expansion. Le gouvernement doit intervenir par le biais des sociétés de la Couronne dans les domaines où l'industrie privée refuse de s'implanter ou d'investir.

Je dis que si nous continuons de la façon traditionnelle, le problème du chômage va empirer et le Canada ne pourra pas supporter indéfiniment la perte financière qu'il entraîne et le désastre qu'il représente pour la dignité et le bien-être de l'homme. Voilà quelques idées que je propose. Le temps m'empêche d'en formuler d'autres.

J'aimerais traiter maintenant d'un autre domaine à l'égard duquel le gouvernement manque de politique. Il s'agit de questions liées à l'hygiène du milieu et à l'hygiène industrielle. Pour ce qui est de l'hygiène du milieu, je sais qu'il existe un conflit de juridiction entre le gouvernement fédéral et les provinces. Toutefois, le gouvernement actuel ne devrait avoir aucune hésitation à assumer un certain leadership et à donner l'exemple en proposant des projets de loi et en prenant les mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement.

● (2110)

Il est deux problèmes que je tiens à aborder ce soir et qui relèvent directement de la compétence fédérale. L'un a trait aux autochtones, et l'autre à l'uranium et à la pollution par radiation. En ce qui a trait tout d'abord aux autochtones, on relève un problème d'hydrargyrisme qui va s'aggravant chez les Indiens du nord-ouest de l'Ontario et ceux du nord du Québec. Cette pollution par le mercure a déjà anéanti la viabilité économique de deux réserves du nord de l'Ontario, les réserves de Grassy Narrow et de White Dog, que j'ai eu le privilège de visiter en septembre. Les déchets de mercure rejetés par la société Reed Pulp and Paper Company ont pollué les rivières English et Wabigoon au point où l'on a dû y interdire toute pêche commerciale.

Puis, bien sûr, la pêche, qui était le gagne-pain des indigènes de cette région, n'a plus été possible et ces gens ont été réduits à accepter des prestations de bien-être et des dons de poisson congelé du gouvernement provincial. Ce dernier n'a pas pris de mesures contre la compagnie de papier Reed qui polluait. Il n'a pas voulu se rendre à la demande des indigènes d'interdire aussi la pêche sportive dans la région. Bien des indigènes servaient encore de guides à des amateurs de pêche, mangeant du poisson pollué et donnant des signes d'empoisonnement par le mercure. Aucune mesure n'a été prise.

Puis, à l'étonnement de tous les Canadiens, la province de l'Ontario a rencontré le gouvernement fédéral l'été dernier, et les deux gouvernements ont trouvé une façon de résoudre le problème de la pollution par le mercure dans les rivières English et Wabigoon. Ils ont pensé à créer un parc national, sans demander aux Indiens si c'était ce qu'ils désiraient, sans que le gouvernement fédéral tente de se servir de sa législation sur les ressources en eau pour agir, pour commencer à nettoyer la région et pour indemniser les personnes touchées.

Non, ils ont décidé d'aménager un parc national le long de ce cours d'eau où l'eau est polluée. Peut-être l'appelleront-ils le «parc national de la pollution par le mercure». Je ne sais pas comment le projet pourrait être un succès ou qui voudrait s'y rendre, mais le vrai problème est qu'une fois qu'un parc aura été créé, la chasse n'y sera pas permise, non plus que la pêche commerciale, ni la cueillette de riz sauvage pour la vente commerciale, qui était le principal moyen de subsistance des gens qui y vivent. Au lieu de cela, ils seront voués à une vie de misère perpétuelle parce qu'il n'y aura pas plus qu'une poignée d'emplois au service du parc. Entre-temps, leurs problèmes n'auront pas été résolus. C'est le genre d'attitude et de décisions cyniques et irréalistes qui ont cours quand le gouvernement prend en mains l'assainissement de l'environnement et la santé des indigènes.

Il y a aussi la situation à Elliot Lake où se trouve une très importante mine d'uranium. L'uranium relève du gouvernement fédéral et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Le gouvernement actuel et la Commission ont fait preuve de négligence en ne surveillant pas le traitement des déchets radioactifs. Cela s'est produit à Port Hope et il semble maintenant que le problème sera encore plus grave à Elliot Lake, et pourtant le gouvernement n'a pas institué d'enquête permanente sur la situation. On n'a pas tenu d'audiences publiques ni publié les renseignements déjà obtenus et l'on s'est efforcé plutôt de dissimuler les faits et de cacher à la population les dangers de pollution par radiation qui existent dans la région.

En outre, il y a, bien sûr, le problème auquel les mineurs font face. Comme ils travaillent dans les mines, ils risquent le cancer du poumon et la silicose. Encore une fois, le gouvernement a manqué d'initiative en n'appuyant ni directement ni indirectement la recherche provinciale aux fins d'assurer une aération convenable des mines ou mettre au point un masque que les mineurs pourraient porter pour se protéger les poumons. Le gouvernement fédéral n'a pas non plus versé d'indemnités aux mineurs d'uranium blessés qui relèvent de lui. C'est un autre acte de négligence de la part du gouvernement actuel et une lacune dans sa politique.

Je pourrais parler de toutes sortes de problèmes causés par le manque d'une politique dans le domaine de l'énergie. Je l'ai fait souvent déjà. Le temps ne me permet pas de parler maintenant de la façon dont les Canadiens ont été trompés par les sociétés pétrolières multinationales établies au Canada, de la façon dont ces compagnies ont dupé le gouvernement en ce qui concerne nos réserves de pétrole et de la façon dont elles ont pu causer une hausse des prix au détriment des consommateurs canadiens. Je le ferai une autre fois. Cependant, j'aimerais profiter des quelques minutes qui me restent pour parler de la question du bilinguisme.

Bien que le gouvernement appuie fermement le bilinguisme, on peut lui reprocher la façon dont son programme a été appliqué. Pour ma part, j'appuie le principe selon lequel les Canadiens francophones et anglophones ont le droit de communiquer avec leur gouvernement fédéral dans l'une ou l'autre des langues officielles et je n'ai pas changé d'avis à ce sujet. J'appuie entièrement ce principe.

Toutefois, ce que je n'aime pas, c'est la façon dont le gouvernement libéral a appliqué son programme de bilinguisme, surtout en ce qui concerne les fonctionnaires. Je voudrais seulement citer quelques conclusions du professeur Gilles Bibeau de l'université de Montréal qui a étudié la politique de bilinguisme. Son rapport condamne totalement l'insensibilité du gouvernement et la façon dont il applique le programme d'enseignement de la langue seconde. Le rapport montre qu'il n'avait aucune raison de désigner comme postes bilingues la plupart des postes . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré. Il peut toutefois poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter notre nouveau collègue, le député de Restigouche (M. Harquail) d'avoir présenté la motion d'acceptation du discours du trône. J'aimerais également féliciter le comotionnaire, le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), notre plus jeune collègue car nous sommes tous fiers et contents de lui voir autant de profondeur intellectuelle et de diplomatie, qualités exceptionnelles de nos jours et qui seront sans doute d'un grand service pour le Canada.

J'aimerais également mentionner brièvement, car j'ai peu de temps, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) qui s'en est pris au programme anti-inflation. Le gouvernement a réalisé ce que le NPD n'a pas su faire. Malgré les revendications excessives des syndicats, appuyées par le NPD, les contrôles ont accru le pouvoir d'achat réel de 3 p. cent et par le fait même la valeur réelle des salaires. Aussi est-il temps que les députés néo-démocrates se demandent où est la vérité et s'inquiètent des intérêts de la troupe des syndiqués dont ils ne semblent pas se soucier du tout.

Les députés du NPD parlent beaucoup du riche, du pauvre et du travailleur, mais ils ne recueilleraient pas l'un d'eux, un affamé sur la rue ni ne protégeraient un travailleur contre Joe Morris et sa clique.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Toutefois, ce que je voudrais surtout dire dans ma réponse au discours du trône, c'est que les dispositions et les forces qui s'agitent dans notre pays à la fois immense et disparate sont telles qu'elles peuvent ou bien solidifier la confédération ou bien la détruire. J'aimerais essentiellement parler ce soir de deux principaux facteurs qui touchent l'avenir du Canada—que nous commettions un suicide national ou que nous finissions par nous entendre.

• (2120)

Une seule solution nous est offerte, celle de mélanger nos différences pour atteindre grandeur, beauté et épanouissement et pour continuer de construire un Canada fort et uni—ce merveilleux pays que tant d'entre nous ont contribué à édifier, comme l'ont fait nos parents et nos ancêtres de diverses cultures, y compris les deux qui ont créé le pays.

L'une des deux forces qui pourraient bouleverser la confédération est la colère irraisonnée et l'intransigeance née d'une mauvaise compréhension de la part des autogonistes dans le débat sur les langues officielles; l'autre est le recours insensé à la grève que pratique de nos jours le mouvement syndical et le fait qu'une poignée de dirigeants qui ont privé sans réfléchir, et peut-être délibérément, des dizaines de milliers de travailleurs de leur droit démocratique: le choix de travailler. Vous, là-bas, pouvez vous considérer responsables de cette situation. L'autre jour, j'ai essayé de proposer une motion à la Chambre en vue de protéger l'ensemble des syndiqués des menaces et de l'intimidation, afin de leur donner un vote libre en ce qui a trait aux décisions régissant le bien-être économique et la même liberté à laquelle ont droit tous les citoyens canadiens dans notre société démocratique. La seule voix contre a été celle du prétendu «ami du peuple» assis là-bas le NPD. Tous les autres députés étaient d'accord pour dire que la liberté et la sécurité de l'ensemble des syndiqués étaient d'importance vitale.

Aujourd'hui, la grève est un instrument inutile. Lorsque les fondateurs de la grande institution qu'est la négociation collective ont risqué leur emploi et leur carrière, elle était importante, mais aujourd'hui, si les deux parties négocient de bonne foi, elles savent qu'elles peuvent conclure un contrat. Les travailleurs savent qu'ils n'ont pas besoin de se mettre en grève et que même s'ils le font, ils devront retourner à la table de négociation à un moment ou à un autre. C'est là que se règlent les différends.

L'exemple le plus choquant de l'abus de ce moyen de pression qu'est la grève, et également de l'exploitation de la masse des syndiqués, a été la tentative du 14 octobre, où le Congrès du travail du Canada a essayé de déclencher une grève générale dans tout le pays. Les dirigeants syndicaux aimeraient lui donner un air plus important en l'appelant journée de protestation, mais lorsque l'on emploi des menaces, des sanctions d'ordre professionnels, des piquets de grève, lorsqu'on accuse ceux qui ont travaillé ce jour-là de trahir leurs camarades, et que l'on a recours à tous les moyens des grèves les plus haineuses, il s'agit bien d'une grève. Ce fut une tentative délibérée en vue de saboter, sinon de démembrer totalement l'économie du Canada.

On a prétendu que c'était pour lutter contre l'inflation, mais le chef génial du Congrès du travail du Canada qui s'est adressé au congrès syndical en Grande-Bretagne a déclaré que ce n'était pas la vraie raison; il a dit qu'il voulait le pouvoir tripartite, cette nouvelle et énorme bureaucratie où il pourrait jouer un rôle essentiel dans la gestion de l'économie et des structures sociales du Canada. C'est un mensonge éhonté et les travailleurs du Canada ont été obligés de perdre une journée de rémunération à cause de l'intimidation, des menaces et par crainte, pour que cet homme fasse état de son autorité.

Cet acte malhonnête prouve un manque de maturité. Peut-être les Néo-démocrates en connaissent-ils les vraies raisons puisqu'ils ont participé à cette conspiration. On peut vraiment considérer comme une conspiration le fait de manipuler deux millions et demi de citoyens responsables membres de syndicats canadiens, pour les entraîner dans un projet dont le but essentiel et méprisable était de rompre l'équilibre délicat de l'économie canadienne.

Mais le 14 octobre a pu avoir des répercussions positives que ni le CTC, ni les Néo-démocrates, ni les quelques autres qui ont tramé ce plan ne prévoyaient. Les syndiqués de la base sont en colère, parce qu'ils ont perdu leur liberté, et perdu leur salaire alors qu'ils avaient le droit de voter sur la question. Cette grève a été menée selon toutes les techniques d'intimidation classiques.

Il était intéressant d'entendre le vice-président du CTC parler du 14 octobre comme de «l'heure de gloire des travailleurs». Que Dieu vienne en aide à la masse des syndiqués si, quand les choses se gâtent, c'est là tout ce que leurs leaders sont capables de faire. Je pense qu'il serait plus exact de décrire cette journée comme la plus grande dégringolade industrielle de la nation.

En fait, des milliers de syndicalistes, sachant pertinemment le danger que cela représentait à l'égard de leurs débouchés, pour leur avenir et celui de leurs familles, ont considéré cette journée comme une journée de vacance forcée. Des milliers de personnes ont été ainsi privées de leur salaire; non seulement il n'y a pas eu de vote secret pour beaucoup mais dans bien des cas, et, monsieur l'Orateur, je puis le prouver et suis prête à en témoigner devant les tribunaux si nécessaire, les bulletins de votes ont été en fait déchirés par les chefs du Syndicat international des travailleurs de bois d'Amérique. Est-ce cela, l'heure de gloire?

On compte environ 30,000 membres affiliés à ce syndicat en Colombie-Britannique. Il n'y a pas eu un seul vote. On leur a dit de ne pas travailler parce que les chefs syndicaux en avaient pris la décision. Dans ces conditions, et compte tenu que la Colombie-Britannique est la province syndicaliste la plus militante du Canada, et Vancouver son poste d'avant-garde, on comptait à cette démonstration 7,000 membres tout au plus.

Cela pourrait intéresser ceux qui ont participé avec tant d'enthousiasme à cette démonstration. J'ai distribué aux syndicalistes qui voulaient travailler un nombre de boutons deux fois plus élevé. Le bouton disait: «Aujourd'hui, je travaille pour le Canada».

Ce qui est encore plus intéressant, c'est de connaître la composition des manifestants—le CTC en tête, ensuite les communistes, puis les Trotskystes, puis les Maoïstes et ensuite l'Alliance de la libération des homosexuels. Les premiers groupes étaient unis pour une cause, bouleverser l'économie, sous le prétexte de combattre les réglementations anti-inflationnistes. Les députés qui ont siégé au comité permanent de la justice et des questions juridiques ont entendu les témoignages de l'Alliance pour la libération des homosexuels et ont appris quels étaient les contrôles qu'ils voulaient voir supprimer. Il s'agissait de la réglementation de leur vie sexuelle et de l'abaissement de l'âge minimum de leur partenaire sexuel à 16 ans, si je ne m'abuse. Donc, pour gonfler les statistiques, le CTC et le NPD, qui ont participé à l'action dans l'Ouest comme ici d'ailleurs, se sont alliés aux manifestants homosexuels qui réclamaient leur libération, avec l'appui du NPD soi-disant pour protester contre les contrôles. A quelle sorte de contrôle s'opposaient-ils donc, monsieur l'Orateur?

A son heure de gloire, le CTC a dû engager des manifestants dans le Prairies. Alors qu'on lui demandait s'il aurait fait ce travail sans salaire, l'un de ces mercenaires à la solde du CTC qui avait déclaré la guerre au Canada, a répondu avec un sourire grimaçant «Je ne le pense pas».

Sur la colline du Parlement, les journalistes auraient pu compter les manifestants aussi aisément que la police et nous-mêmes l'avons fait. Il y en avait 700. Le *Globe and Mail,* si amateur de records, a rapporté qu'il y avait 1800 protestataires sur la colline et écrivit en gros titres que 1,035,445 personnes avaient participé à la manifestation. Si les journalistes ont fait une erreur de 200 p. 100 à propos de statistiques de la colline du Parlement, on ne peut pas trop compter sur leurs autres statistiques, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: J'aimerais citer un exemple de la volonté bien arrêtée du CTC d'empêcher les travailleurs de Vancouver et peut-être de tout le Canada de travailler. Il a tenté de perturber les transports pour empêcher que les travailleurs ne se rendent à leur travail. Les détails de cette affaire sont venus s'accumuler dans mon bureau de circonscription. Cela a commencé par un chauffeur d'autobus qui est venu chercher quelques macarons que je distribuais pour un groupe de chauffeurs qui se révoltaient contre la décision de leur direction d'arrêter les autobus. Le débrayage avait été décidé par un vote de 69 personnes sur 3,000 membres: les membres n'avaient pas été prévenus à l'avance de ce vote du mois de juin.

Les chauffeurs ont affiché une pétition au babillard vers la fin de septembre exigeant le droit de vote de tous les membres pour renverser la décision de la direction. Un représentant syndical a enlevé la pétition du babillard. Les chauffeurs l'ont alors fait circuler de main à main et ont convoqué une réunion pour le 4 octobre, par suite de la réponse massive reçue. A la réunion, toutes les tentatives propres à les persuader d'appuyer le projet de grève de la direction ont échoué. Ceux qui s'opposaient à la direction ont été appelés à se ranger d'un côté de la salle, et ceux qui appuyaient la grève, de l'autre côté. C'était de l'intimidation délibérée. Mais, monsieur l'Orateur, ceux qui portaient mon macaron se sont tenus ensemble. Tout d'un coup, d'autres ont eux aussi sorti leurs macarons de leurs poches pour protester contre cette méthode et se sont joints à eux.

La direction a alors exigé la tenue d'un référendum quatre jours plus tard, soit le vendredi 8 octobre, parce qu'elle n'était pas satisfaite. Même si elle avait lâché ses troupes, encore une

fois l'issue du vote a révélé qu'une majorité écrasante s'opposait à l'ordre de grève donné par le bureau. Ce dernier n'a pas voulu faire connaître à la population ni à la presse l'issue du vote, mais moi je vais la leur dévoiler, monsieur l'Orateur. C'est dans une proportion de 1,485 voix contre 460 qu'on a voté en faveur du travail ce jour-là. La direction refuse de révéler l'issue du vote parce qu'il s'agissait là d'un vote de non-confiance envers la direction. Les membres ont essayé d'obtenir un appui en faveur d'un rejet, mais ne purent faire appuyer la motion en raison de la peur ou des menaces.

● (2130)

La nuit du 13 octobre, je reçus, à mon bureau d'Ottawa, un appel d'un chauffeur d'autobus qui m'apprenait que la Fédération du travail de Colombie-Britannique avait l'intention d'organiser des piquets de grève pour arrêter les conducteurs et que si ceux-ci tentaient de faire circuler les autobus, le sang coulerait. Mon interlocuteur me dit: «J'ai l'intention d'aller travailler jeudi, c'est mon droit de travailler. Nous avons voté et je serai là». Puis, après un moment de silence, il dit: «M^me Holt, qui prendra soin de ma famille une fois que tout sera fini?»

Une voix: Le gouvernement libéral.

Mme Holt: Si vous aviez fait quelque chose de positif, au lieu de semer la division dans notre société, nous pourrions tous vivre en paix.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: J'ai vécu trois ans dans votre société—une société néo-démocrate. C'était une faillite, c'était à vous rendre malade, à vous dégoûter.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Je laisserai cela de côté pour l'instant, pour vous parler de ce qu'on pourrait faire pour remédier à cette paralysie chronique dans l'industrie. J'aimerais disposer d'un peu plus de temps pour vous parler d'une méthode appelée «Med-Ar» et d'un homme dont le nom est Sam Kagel, homme de loi éminent de l'Ouest des États-Unis qui se spécialise en relations ouvrières. Sam Kagel est une figure légendaire de l'Ouest. Je lui ai téléphoné l'autre jour pour lui demander conseil sur le règlement des conflits ouvriers au Canada. J'aimerais vous dire ce qu'il m'a dit mais je le reporterai à un autre débat puisqu'il y a un autre sujet très important qui mérite à mon avis d'être discuté. Je veux parler de mon inquiétude pour l'unité du Canada.

Je me sens contrainte ce soir de parler de l'unité du Canada et du chemin que nous avons emprunté et qui nous mène tout droit au suicide en tant que Canadiens parce que nous refusons de comprendre. C'est peut-être que nous ne voulons ni écouter ni communiquer. De nombreux Canadiens sont mal à l'aise. Ils sont furieux parce qu'ils portent des jugements sur d'autres Canadiens sans les connaître et sans savoir de quoi il retourne.

Le racisme sévit au Canada et il se porte bien même à la Chambre des communes. Je le déplore. Dans cet endroit où nous nous connaissons, où nous voulons comprendre les différences qui distinguent nos 264 circonscriptions, où nous retrouvons comme un microcosme des disparités et des richesses de nos traditions culturelles et régionales, nous devrions nous efforcer de rassembler et de renforcer notre pays.

Et j'exhorte les gens de la presse là-haut de faire servir leur important moyen de communications à jouer un rôle positif—et non le jeu de provocation auxquels certains d'entre eux se livrent—pour sauvegarder l'unité du Canada.

M. O'Connell: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai été très désolé d'entendre les propos de l'honorable représentante, et ils sont si frais à ma mémoire que je puis les citer: elle a dit que le racisme sévit dans la Chambre même des communes. J'espère que le député jugera bon de retirer cette observation, car elle semble s'appliquer à tout le monde en général.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député demande à la présidence de se prononcer sur l'intervention du député ou la recevabilité de ses propos. Il n'appartient pas à la présidence de le faire. Le député soulève une question à débattre qu'il pourra reprendre à un autre moment dans son propre discours. A moins que le député n'ait un point à soulever touchant le Règlement, des expressions peu parlementaires ou des remarques offensantes à l'endroit des députés ou de l'institution même de la Chambre, son rappel au Règlement est irrecevable.

Mme Holt: Je suis désolée, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas faire injure à la Chambre ni à aucun des députés. J'ai cependant entendu bien des observations ici. J'en ai moi-même souffert bien souvent. Tout le mal ne réside pas uniquement dans la querelle des anglophones et des francophones. Il réside dans d'autres domaines également. Cela est malheureux, car nous représentons le pays.

M. Paproski: Retirez tout simplement votre observation.

Mme Holt: Je vais me rétracter et j'en rediscuterai un autre jour. Je m'inquiète sérieusement ce de qui se passe parmi nous, qui siégeons ici.

Même si nous ne connaissons la question à fond, et beaucoup d'entre nous ne connaissaient pas la culture des fondateurs avant de venir ici, nous voulons comprendre. Les Canadiens veulent que leurs enfants vivent dans un Canada uni, et non pas dans un Canada morcelé pour des raisons superficielles ou à cause d'une mésentente sur la signification du programme de bilinguisme.

A mon bureau de circonscription, je reçois des centaines de visiteurs et je réponds à des centaines d'appels. La phrase suivante revient à tout bout de champ: «On nous force à apprendre le français». Cette phrase qui devrait être bannie à jamais des langues anglaise et française. En fait, je l'ai entendue l'autre jour de la bouche d'un commentateur sportif aux États-Unis. C'est une phrase terrible marquée au coin de l'exagération.

Les députés québécois ne cessent d'entendre des gens se plaindre de ce qu'on les fait de force à ingurgiter l'anglais. Personne ne force quiconque à ingurgiter quoi que ce soit. S'il en était ainsi, tous les Canadiens auraient des troubles digestifs et souffriraient de migraines.

Tout ce ressentiment transforme peut-être notre esprit, notre psychisme, peut-être même notre âme. Cela arrive faute de communication. Nous qui sommes ici pour représenter tous les Canadiens, nous ne disons pas clairement et simplement: Il ne faut pas s'attendre à ce que tout le monde parle français. On ne peut pas exiger que tout le monde parle anglais. On ne peut pas obliger tout le monde à être bilingue. Nous pouvons apprendre deux langues si nous voulons et élargir ainsi notre horizon culturel et nos possibilités de communication. Les

Canadiens qui appartiennent à d'autres ethnies ont peut-être une langue qui leur est propre, outre les langues du pays, et ils ont peut-être une culture plus riche que n'importe lequel d'entre nous.

Quel désastre cependant si le Canada est divisé parce que les gens croient vraiment qu'ils sont forcés d'apprendre le français s'ils sont anglophones ou d'apprendre l'anglais s'ils sont francophones, ou qu'ils doivent être bilingues.

L'holocauste auquel nous assistons actuellement est tellement vain. Les jeunes gens d'aujourd'hui pourront peut-être s'en tirer parce que beaucoup veulent voyager, parce qu'ils veulent apprendre, parce qu'ils veulent ajouter une corde à leur arc en apprenant deux langues ou davantage.

J'aurais aimé que tous les députés aient pu voir ce qui s'est passé dans une école d'Edmonton où l'on étudie le français. Un petit bonhomme s'est levé pour dire que la querelle au sujet du bilinguisme était de la bouillie pour les chats. Un autre a déclaré qu'il aurait de meilleures chances à se trouver un emploi puisqu'il connaissait deux langues.

Les Canadiens anglais ne sont pas tous obligés d'apprendre le français, pas plus que les Canadiens français ne sont tous forcés d'apprendre l'anglais. Je suis donc convaincue qu'un petit groupe de fonctionnaires, proportionnellement parlant, sont déjà bilingues et qu'un nombre plus grand essaient de le devenir. Il ne fait pas de doute que les enfants qui sont actuellement dans nos écoles viendront s'ajouter à ce groupe.

Je dis aux séparatistes de l'Ouest, et c'est un mouvement qui prend de l'ampleur et qui compte des adhérents de marque, que si nous nous «balkanisons», si nous nous séparons en trois États, en quatre ou plus, nous devrons apprendre le français et nous devrons l'utiliser si le monde des affaires et de l'industrie veut traiter avec le Québec. Et les gens du Québec qui parlent de séparation et estiment qu'ils peuvent être unilingues ne réfléchissent pas non plus; ils devront apprendre l'anglais pour communiquer avec les pays unilingues anglais qui étaient des provinces du Canada et avec des Anglais s'ils décident d'étendre leurs relations au nord et au sud plutôt qu'à l'est et à l'ouest.

Et, dans l'Ouest, 2.2 millions de gens n'auront pas les moyens de payer le réseau routier coûteux d'une énorme région montagneuse, le système d'éducation que nous avons, les soins de santé, le bien-être, la police, les tribunaux et tout le reste, que les impôts d'une énorme population centrale nous aident présentement à payer. Afin de survivre, nous pourrions avoir à nous unir à Washington et à adopter ses problèmes raciaux plus difficiles.

La colère qui divise maintenant le Canada ne trouvera pas sa solution dans la séparation. Nous ne serons jamais aussi forts divisés que nous le sommes même maintenant en dépit de notre angoisse, de notre colère et de notre frustration.

La communication, comme nous le savons tous, est une force qui unit, que ce soit les membres d'une famille à la maison, les syndicats à la table de négociation, une nation de deux cultures ou plus, en somme la source de notre richesse intellectuelle et sociologique.

Mais, à l'inverse, le manque de communication peut revenir à un suicide, détruire la famille, les syndicats et le Canada. Je prie et j'espère que vous prierez avec moi pour que nous réussissions à communiquer, que nous cessions de haïr, que nous cessions d'aller au suicide national.

[M^me Holt.]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. On m'informe que les députés semblent disposés à ne pas voir l'heure pour permettre au député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) de prendre la parole. Avec le consentement unanime, la présidence procédera au vote à 10 heures au lieu de 9 h 45.

● (2040)

M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur, il y a consentement unanime et je voudrais remercier le whip du gouvernement pour ses égards.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puisque que personne ne semble vouloir insister pour obtenir un vote par appel nominal, nous croyons qu'il convient de laisser parler le député et que le vote ait lieu à 10 heures.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je veux remercier les députés de bien vouloir m'accorder la parole pendant 15 minutes pour mettre fin au débat. Je voudrais également remercier la représentante de Vancouver-Kingsway (M^me Holt) d'avoir abrégé son discours pour me permettre d'y participer et, je suppose, je devrais aussi remercier mon whip de ses efforts pour que je prenne part au débat.

Je comptais faire porter mon discours sur le régime des pénitenciers, mais la représentante de Vancouver-Kingsway a abordé certaines questions que je voudrais commenter à mon tour. L'une portait sur la Commission de lutte contre l'inflation. Elle a exprimé un tas d'idées et elle n'a pas manqué les néo-démocrates, mais ce que je me suis demandé, alors que je songeais à cette journée de contestation qui allait avoir lieu, c'est si nous n'aurions pas dû en tant qu'opposition—et cela s'applique aussi aux ministériels—si nous n'aurions pas dû aviser les travailleurs qu'ils feraient peut-être mieux de rester à leur poste ce jour-là et de protester en donnant une journée de salaire aux partis d'opposition fédérale afin de contribuer à la défaite du gouvernement libéral, auteur de tous nos maux.

Mme Holt: Ils l'auraient donnée au NPD.

M. Reynolds: Quelqu'un affirme qu'ils l'auraient donnée au NPD.

Mme Holt: Ils ont déjà fait des dons au NPD.

M. Reynolds: J'ai été élu par une forte majorité dans une circonscription où beaucoup d'électeurs sont des salariés qui n'ont pas voulu débrayer ce jour-là. Je sais qu'ils aimaient bien l'idée de donner un jour de salaire à un régime politique, et l'ironie, c'est que s'ils avaient contribué une journée de salaire pour tenter de renverser le gouvernement qui est à l'origine des problèmes qui affligent notre pays, le gouvernement aurait été obligé de leur rembourser 75 p. 100 de leur don sous forme de crédit d'impôt.

Une voix: Les députés de l'opposition devraient montrer l'exemple en versant une journée de leur salaire.

M. Reynolds: Je crois qu'un certain nombre de personnes ont bel et bien donné une journée de salaire. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a affirmé qu'il avait donné une journée de salaire et je pense que ce fut un bon exemple pour les travailleurs de notre province. Je me souviens quand les enseignants de la Colombie-Britannique ont voulu se défaire d'un gouvernement provincial qu'ils n'aimaient pas: ils ont versé un jour de salaire pour contribuer à la défaite du gouvernement et ils ont certes réussi. J'ignore ce que cela a donné éventuellement; je pense que la plupart des électeurs ont

fini par voter pour l'ancien gouvernement aux élections suivantes, mais cet argent a certainement aidé à défaire le gouvernement. C'était une action directe. Cela vaut mieux que la méthode négative préconisée actuellement pas les chefs syndicaux du Canada. Ils induisent les membres de leurs syndicats en erreur et ils feraient mieux de se servir d'autres tactiques à l'avenir s'ils veulent changer de gouvernement.

J'aimerais parler quelques instants de l'enquête que le solliciteur général (M. Fox) s'occupe de mettre sur pied au sujet des établissements à sécurité maximum. Je tiens à le remercier de suivre l'exemple que le chef de mon parti a donné en chargeant un groupe d'étude du parti de faire enquête sur les pénitenciers peu après les troubles au pénitencier de la Colombie-Britannique et au pénitencier de Laval. Notre chef a donné l'exemple en établissant un comité chargé de trouver des solutions au problème et nous félicitons le solliciteur général de suivre cet exemple. Il vient d'être nommé à son poste et il a peut-être mis quelques jours à liquider toutes les démarches administratives requises avant de prendre les mesures nécessaires pour établir le comité.

Les députés qui étaient ici en 1972-1973 se rappelleront peut-être que j'avais proposé une motion à la Chambre demandant qu'un comité soit chargé de faire enquête sur la question de la sécurité dans nos pénitenciers. J'avais soulevé la question en vertu de l'article 26 du Règlement et la Chambre avait accepté qu'une motion soit proposée plus tard le même jour, après quoi un comité avait été établi en vue de faire enquête sur les pénitenciers. Tous les partis étaient représentés au sein du comité. Celui-ci a fait enquête pendant plus d'un an, mais j'ignore quels en ont été les résultats, car notre système pénal ne semble pas très efficace à l'heure actuelle. De toute façon, le comité a passé un an à voyager dans tout le pays, à visiter les pénitenciers, à trouver des solutions et à formuler des recommandations. Malheureusement, je ne pense pas avoir le temps ce soir d'entrer dans le détail des rapports que j'ai réussi à obtenir. Je pourrais ajouter que les rapports n'ont jamais été présentés officiellement à la Chambre des communes; les résultats de l'enquête n'ont jamais été publiés.

De toute façon, il a fallu un an pour faire ce travail et le solliciteur général nous demande maintenant de lui présenter un rapport d'ici le 28 février. A mon avis, il doit attendre un rapport qui fasse le silence sur ce qui se passe vraiment, s'il veut que nous le présentions si rapidement. Néanmoins, j'espère que nous obtiendrons la collaboration des députés ministériels et qu'ils comprendront que, si nous ne terminons pas notre enquête à la date proposée, il faudra nous permettre de poursuivre notre travail jusqu'au bout. Il est temps d'étudier de près la situation et de proposer des solutions pratiques et sans aucun sectarisme. Je dis cela parce qu'il y a des problèmes que nous devons absolument résoudre et nous ne pouvons pas le faire si nous manquons d'objectivité et si nous essayons, par exemple, de couvrir les erreurs du ministère ou de la bureaucratie.

Nous avons le devoir de réunir les faits et de trouver des solutions, et les partis de l'opposition doivent s'assurer que ces solutions sont proposées avant que le gouvernement ne perde le pouvoir aux prochaines élections. Nous devons aussi faire savoir que nous appuyons les mesures qui doivent être prises et que nous approuvons les dépenses nécessaires pour dissiper la pagaille dans notre système pénitentiaire.

J'aimerais montrer que les choses n'ont pas vraiment changé depuis la formation du sous-comité en 1973. Les membres de ce comité ont déclaré que le désordre régnait dans tout le système pénitentiaire. Je cite:

> Les gardiens ne semblaient pas comprendre les objectifs d'Ottawa concernant les conditions de détention et la réadaptation sociale des détenus.

Ils ont alors recommandé qu'on organise des réunions régulières entre l'administration et les gardiens pour les rendre plus conscients des objectifs du système. A-t-on suivi leur recommandation? Les gardiens et l'administration communiquent-ils et l'administration est-elle plus au courant de la position des gardiens qu'elle ne l'était en 1973? Un membre du sous-comité a remarqué que dans les prisons pour femmes, il n'y avait pas de programme de travail ou de réadaptation sociale. On exhortait également le ministère du solliciteur général à mettre en œuvre un programme de formation encourageant les détenus à travailler à leur propre réadaptation. A-t-on suivi cette recommandation?

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas tenu compte des recommandations que le comité avait formulées en 1973. On peut ainsi se demander si le comité dont on a maintenant proposé la création pourra réellement fonctionner. En dépit du nombre de comités et de commissions qui ont été créés afin de faire des enquêtes dans ce domaine—je pense aux émeutes du pénitencier de la Colombie-Britannique et à l'affaire Steinhauser—rien ne semble avoir été fait. J'ai, en tant que député à la Chambre, consacré beaucoup de temps à visiter des institutions pénitentiaires et à parler avec toutes les parties concernées. L'une des difficultés auxquelles les personnes qui visitent ces institutions doivent faire face est la suivante: ceux qui y travaillent disent qu'ils ont lu tous ces rapports et ils constatent que rien n'a été fait pour eux.

Plus loin dans le rapport du comité qui a fait une enquête sur la situation en 1973, on dit qu'il était bien connu à l'époque, comme il est bien connu maintenant, qu'il est facile de se procurer de la drogue dans les prisons. On y faisait notamment la remarque suivante: «Il ne semble y avoir aucune difficulté pour obtenir de la drogue dans les prisons». Apparemment, les directeurs de prison acceptaient cette situation car elle contribuait à calmer les détenus. Eh bien, je puis dire que si cela ne revient pas à aggraver un problème, cela revient certainement à y trouver des excuses. Si l'on encourage le recours à la drogue dans les établissements, on encourage le personnel mal payé à l'y faire entrer en fraude. On encourage les membres de la pègre qui visitent des détenus à leur en apporter.

● (2150)

Toutes sortes de tensions bien connues règnent dans nos établissements fédéraux. Les mêmes problèmes reviennent constamment dans la plupart des études effectuées par les nombreux comités et sous-comités. Ces problèmes, nous ne les avons pas encore réglés. J'espère sincèrement que nous aurons la collaboration entière du gouvernement. Il a insisté pour avoir la majorité à ce comité. Mon parti espère avoir la possibilité de convaincre le solliciteur général d'établir la composition de ce comité de telle sorte que les ministérielles n'y soient pas nécessairement majoritaires. Quant à nous, nous y désignerions des députés attachés à travailler en toute sincérité, pour bien montrer que l'enquête s'effectue en toute indépendance, sans aucun esprit de parti.

Il faut donner au nouveau solliciteur général le temps de s'installer à son nouveau poste. Je l'ai observé pendant toute la durée du débat sur la peine capitale. Il n'a alors pas montré trop d'égards pour la minorité des membres de ce comité. En page 25 du compte rendu du comité de la justice et des questions juridiques, en date du 22 juin écoulé, le solliciteur général déclarait:

> . . . des professeurs comme M. Ehrlich et comme ceux qui sont contre M. Ehrlich, ont eu l'occasion d'être publiés, ont eu l'occasion d'être lus, ont eu l'occasion d'être commentés *ad nauseam;* et ce qu'on propose en ce moment c'est de «ramener la nausée» devant le comité.

Ce qui nous inquiète dans l'opposition, monsieur l'Orateur, c'est qu'il y a seulement quelques mois, le solliciteur général parlait ainsi de clore le débat sur la peine capitale. Vu le peu de temps qu'il a prévu pour ce comité, j'espère que les ministériels n'y siégeront pas dans l'idée qu'étant majoritaires, ils n'ont qu'à faire à leur tête. Le gouvernement actuel n'a pas résolu le problème des pénitenciers. Il y a quatre ans seulement que je siège ici, monsieur l'Orateur, mais les problèmes n'ont fait que s'aggraver. Aucun des programmes adoptés par le gouvernement n'a fait quoi que ce soit.

Le pénitencier de la Colombie-Britannique est actuellement dans le chaos le plus complet. Le solliciteur général déclare qu'on va le fermer en 1979; malgré cela, il est disposé à affecter 1.5 million de dollars à la réparation des dégâts faits par les prisonniers. Que je sache, le solliciteur général n'a pas proposé que les coupables constituent une équipe de travail pour tout réparer, ou encore qu'ils occupent le gymnase d'ici que le gouvernement soit prêt à remplacer le pénitencier. J'ignore pourquoi nous devrions nous apitoyer sur le sort d'individus qui saccagent leur institution pénitenciaire pour ensuite se plaindre que la vie dans le gymnase laisse à désirer.

A mon avis, il est temps que le gouvernement adopte une attitude ferme avec les prisonniers de nos institutions à sécurité maximale. C'est d'ailleurs ce que nous faisons dans les institutions à sécurité moyenne et minimale. Les règles y sont très fermes et les incarcérés qui ne les respectent pas sont renvoyés à une institution à sécurité maximale. Dans la plupart des prisons à sécurité moyenne ou minimale que j'ai visitées au pays, tout marche assez bien et seulement parce que l'ordre y règne. C'est dans ces institutions à grande sécurité que le personnel d'administration et de classification fait preuve de mollesse envers leurs très dangereux prisonniers. Au pénitencier de la Colombie-Britannique, les autorités se sont donné du mal pour que la vie y soit meilleure. Puis, après des améliorations qui nous ont coûté près de deux millions de dollars, les prisonniers cassent tout de fond en comble. Voilà le genre de problème que devra affronter ce comité, monsieur l'Orateur. Il faut espérer qu'il formulera des recommandations que le gouvernement jugera acceptables.

Je tiens à souligner que le parti conservateur a fait constituer son comité pour mener enquête sur les pénitenciers. Si nous ne sommes pas contents à la fin des audiences du comité, si le gouvernement essaie d'interrompre les audiences avant que les rapports soient prêts à être présentés, si, encore, nous avons l'impression de ne pas pouvoir interroger les personnes que nous aimerions voir, ou que nous ne pouvons pas passer le temps que nous jugeons nécessaire avec elles, nous continuerons notre travail grâce à notre propre groupe spécial d'étude. C'est notre droit en tant que députés, de visiter les pénitenciers du pays.

[M. Reynolds.]

Des voix: Bravo!

M. Reynolds: J'ai ici un exemplaire d'un rapport envoyé à l'ancien solliciteur général par feu le député de Louis-Hébert, M^me^ Morin, qui faisait partie du dernier comité. Je dois dire que sa présence à la Chambre nous manque vivement. Elle se préoccupait beaucoup de ce problème et j'ai ici les rapports qu'elle a rédigés à la suite de la dernière enquête.

La plupart des rapports de l'honorable représentante accusent fortement le gouvernement et je me demande parfois si ce n'est pas l'une des raisons pour lesquelles ces rapports n'ont jamais été publiés. Le rapport du sous-comité sur les pénitenciers rédigé à ce moment-là, c'est-à-dire en 1974, comportait une liste des recommandations proposées. Ces recommandations demandaient une étroite sécurité dans la périphérie du pénitencier ainsi que des conditions d'internement optimales, et on a très peu fait dans ce domaine dans les pénitenciers dont j'ai parlé.

Une autre recommandation est la décentralisation de la structure du Service des pénitenciers et cela ne s'est pas encore fait, monsieur l'Orateur. Une autre encore prévoyait une journée de huit heures et un salaire pour les détenus, chose que nous devrons peut-être examiner dans nos établissements à sécurité maximale pour tenir les détenus occupés pendant une partie de la journée au lieu de les enfermer dans leurs cellules 24 heures par jour. Ces recommandations demandaient également une amélioration de la qualité du personnel carcéral, et demandaient également, de toute évidence, une amélioration de leur salaire. Je sais que c'est l'un des problèmes qui se posent en Colombie-Britannique où le personnel de police qui travaille à Oakalla gagne plus que les gardiens des pénitenciers fédéraux. Cela doit changer.

Je vois qu'il me reste quelques minutes, monsieur l'Orateur. J'ai terminé mes observations au sujet des pénitenciers et je continuerai mes commentaires au comité dont les séances commencent demain. Pendant que j'étais en route pour Ottawa, hier, j'ai vu dans le *Sun* de Vancouver une annonce publicitaire qui m'a fait penser au parti libéral dont la cote est tellement basse en ce moment dans l'Ouest. En Colombie-Britannique et en Alberta, le parti libéral se place probablement au troisième rang, et non plus au deuxième, comme avant. Voici ce que dit l'annonce:

> Le International Speakers Forum vous invite cordialement à assister à un dîner-causerie qui aura lieu à l'Hôtel Vancouver.
>
> Le conférencier sera le sénateur américain George McGovern, du South Dakota. Il a intitulé sa causerie: «Le nouveau governement».

L'Internationl Speakers Forum, monsieur l'Orateur, est une branche du parti libéral. Au bas de l'annonce, en tout petits caractères, après avoir signalé que la cotisation est de $85 par personne, on disait:

> Sur la somme de $85 qui constitue le prix du billet, $50 seront considérés à titre de contribution politique et les reçus aux fins de l'impôt seront envoyés par courrier après le dîner, à chaque convive.

Je pense que c'est une journée de deuil pour l'Ouest du Canada, monsieur l'Orateur, quand on voit le parti libéral réduit à aller repêcher aux États-Unis un sénateur qui a été battu à plate couture aux élections présidentielles pour nourrir les gens à raison de $85 par tête et remplir les caisses du parti. A l'heure actuelle, le chef de notre parti peut aller dans n'importe quelle ville de l'Ouest du Canada ou même dans n'importe quelle ville canadienne et très bien se débrouiller. Il

est allé dans la province de Québec et a eu 1,200 convives à déjeuner.

Des voix: Oh, oh!

M. Reynolds: Que les députés examinent les sondages actuels dans la province de Québec. Regardez ce qui s'est passé à Hochelaga, siège que les libéraux détenaient depuis des années. Les ministériels s'esclaffent mais la prochaine fois, c'est notre parti qui se retrouvera de l'autre côté. Je suis heureux de voir combien ils sont susceptibles parce qu'ils ont importé un sénateur américain qui a été battu à plate couture dans la course présidentielle, pour parler au nom du parti. Je pense qu'il est bien triste de constater que le premier ministre (M. Trudeau) a perdu l'appui de la plupart des régions du pays, au point qu'il n'ait plus personne à envoyer de son parti pour prendre la parole à ce dîner.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, il est de mon devoir, conformément au paragraphe (5) de l'article 38 du Règlement et conformément à ce qui a été convenu plus tôt, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix la motion principale dont la Chambre est saisie, afin d'en disposer.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion de M. Harquail est adoptée.)

● (2200)

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) propose:

Les travaux de la Chambre

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général du Canada par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES SUBSIDES

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, monsieur l'Orateur, avec l'appui du ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), je propose:

Que la Chambre étudie les subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le whip du gouvernement peut-il nous faire savoir quelles seront les mesures gouvernementales à l'étude demain et aussi après-demain? Pourrait-il nous dire ce qui est prévu pour la période la plus longue possible?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, nous devrions commencer demain par le Tarif des douanes, le bill C-15; si le temps nous le permet, nous passerons aux paiements par anticipation des récoltes, soit le bill C-2.

M. Alexander: Vous n'avez pas parlé du bill C-83.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 4, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 octobre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LES MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE DE HAUTS FONCTIONNAIRES RELIÉS AUX PROGRAMMES INTERNATIONAUX—DEMANDE D'EXPLICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente pour donner suite à des questions orales et écrites que j'ai posées au sujet des tentatives du ministère des Affaires extérieures et de la direction de Radio-Canada en vue de censurer la diffusion de nouvelles par le service international de Radio-Canada à l'intention de l'Europe de l'Est, et au sujet de documents réservés à l'usage de la Société critiquant cette façon d'agir et signés par de hauts fonctionnaires au service international de Radio-Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le gouvernement explique immédiatement pourquoi trois hauts fonctionnaires de Radio-Canada qui avaient signé ces documents formulant des critiques positives, c'est-à-dire M. Mogilyansky, chef de la section russe, L. C. Chipman, directeur des émissions pour l'Europe de l'Est, et Axel Thogerson, directeur adjoint du service international de Radio-Canada, ont été rétrogradés par Radio-Canada, réprimandés par écrit et invités à dire qu'ils avaient obtenu une mutation latérale; et finalement que le gouvernement explique pourquoi il autorise une vendetta ou une persécution de ce genre contre des employés de très grande compétence.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA COUPURE DANS LA HAUSSE DE TRAITEMENT OBTENUE PAR LES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE FRONTIER AU MANITOBA—DEMANDE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose:

Que le ministre des Finances (M. Macdonald) ordonne une enquête sur la décision de la Commission de lutte contre l'inflation de rabattre à 11 p. 100 la hausse de traitement de 14 p. 100 accordée aux enseignants de l'école Frontier, au Manitoba, par leurs employeurs et à 8 p. 100 les indemnités d'isolement de 27 p. 100 obtenues après trois ans de négociations, indemnités qui auraient concordé avec celles versées aux autres employés provinciaux travaillant dans la même région; et qu'à l'issue de l'enquête, le ministre prenne les mesures voulues pour remettre en vigueur la convention originale, afin d'éviter la démission massive des enseignants et, par voie de conséquence, la détérioration des écoles de cette région.

M. l'Orateur: Une telle motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question importante et urgente.

Étant donné que le 30e Parlement est au début de sa 2e session, et que les membres de ce Parlement ont souvent manifesté le désir qu'un calendrier de périodes fixes soit établi, afin de déterminer les jours de séances de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre recommande fortement au leader du gouvernement à la Chambre de soumettre au plus tôt un calendrier des jours de session, en tenant compte du calendrier scolaire, afin de permettre à tous les députés de vivre eux aussi une vie familiale normale.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

L'EFFICACITÉ DES SANCTIONS IMPOSÉES AUX EMPLOYÉS PARTICIPANT À DES GRÈVES ILLÉGALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 pour présenter une affaire urgente. Étant donné qu'à Ottawa, par exemple, les employés des postes ont perdu $50 de traitement chacun à la suite de ce que le gouvernement a appelé une grève illégale d'une journée, le 5 octobre 1976 et que, toujours à la suite de cette grève du 5 octobre 1976, les grévistes ont reçu $450 chacun, puisqu'ils ont touché une fois et demie leur paie régulière le samedi suivant, double paie le dimanche suivant et triple paie le lundi suivant, jours de congé où ils ont travaillé pour disposer du courrier qui s'était entassé, je propose, avec l'appui du député de Burnaby-Richmond-Delta:

Que la Chambre prie le ministre des Postes de faire une déclaration à l'appel des motions sur l'efficacité des sanctions imposées par le gouvernement aux travailleurs qui se mettent illégalement en grève.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion, conformément à l'article 43 du Règlement, ne peut pas être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ALLUSION AUX MINISTÉRIELS AYANT PRIS PART AU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis), la motion suivante:

Que la Chambre exprime son appréciation au whip en chef du gouvernement et à son adjoint pour la magistrale façon dont ils ont établi la liste des ministériels qui ont pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ce qui a permis à ceux qui désespéraient de jamais accéder au cabinet de se faire si bien valoir, et demande qu'on dépose la liste des ministériels qui partagent des points de vue analogues mais qui, faute de temps, n'ont pu prendre la parole.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE VERSEMENT AU CONJOINT SURVIVANT D'UNE PENSION NON INFÉRIEURE À 70 P. 100 DE LA PENSION DU COTISANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné les nombreux discours prononcés ces jours-ci, notamment par des ministres du Cabinet, réclamant l'égalité des hommes et des femmes, j'estime qu'il est à la fois pressant et urgent de faire quelque chose à propos des inégalités dont les veuves sont victimes relativement à leur pension. Je propose donc, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

● (1410)

Que la Chambre incite fortement le gouvernement à examiner tous les régimes de pensions de ses fonctionnaires et à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que toutes les pensions versées à des veuves (ou à des veufs, le cas échéant) ne soient pas inférieures à 70 p. 100 de la pension du cotisant et que l'objectif éventuel soit de verser à l'un ou l'autre des survivants une pension égale à celle du cotisant.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée à la Chambre qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il y a consentement unanime je mets donc la motion aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Alexander	Forrestall	McCain
Alkenbrack	Fraser	McKenzie
Allard	Gauthier (Roberval)	McKinley
Andre (Calgary-Centre)	Gilbert	McKinnon
Baker (Grenville-Carleton)	Gillies	Muir
Bawden	Grafftey	Neil
Beatty	Halliday	Nielsen
Beaudoin	Hargrave	Nowlan
Benjamin	Hees	Nystrom
Blackburn	Hnatyshyn	Orlikow
Brewin	Hogan	O'Sullivan
Brisco	Holmes	Paproski
Broadbent	Johnston	Peters
Caouette (Villeneuve)	Jones	Reynolds
Clark (Rocky Mountain)	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Ritchie
Clarke (Vancouver Quadra)	Knowles (Norfolk-Haldimand)	Rondeau
Cossitt	Lambert (Bellechasse)	Rynard
Crouse	Lambert (Edmonton-Ouest)	Schumacher
Darling	Laprise	Scott
Diefenbaker	La Salle	Skoreyko
Dionne (Kamouraska)	Lavoie	Smith (Churchill)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Lawrence	Stanfield
Ellis	Leggatt	Stewart (Marquette)
Elzinga	MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)	Towers
Epp	MacKay	Wagner
Fairweather	Macquarrie	Wenman
Firth	Masniuk	Whiteway
		Whittaker
		Wise
		Woolliams
		Yewchuk—85.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Buchanan
Bussières
Caccia
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gillespie
Goodale
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacGuigan
Maine
Marceau
Martin
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook
Pinard
Railton
Raines
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—106.

● (1500)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée. Passons à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

● (1510)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, au sujet de mon rappel au Règlement, j'hésite à le dire, mais je me dois de signaler que c'est là une nouvelle preuve du fait que le gouvernement actuel ne peut même pas s'organiser pour dire non.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis convaincu que même ceux qui se sont catapultés dans la position où ils se sont trouvés il y a quelques instants . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Grenville-Carleton a invoqué le Règlement. J'aimerais l'entendre formuler son objection.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je tiens à assurer à mes amis de l'autre côté qu'au fond je ne faisais que m'éclaircir la voix.

M. Guay (Saint-Boniface): Nous entendons la plaisanterie.

M. Clark: C'est vous le dindon de la farce.

M. Baker (Grenville-Carleton): En tous cas, à la suite de ce qui vient tout juste de se passer à la Chambre et de la décision de Votre Honneur de passer au point suivant de l'ordre du jour, nous sommes bien forcés de constater que vous avez sauté la période habituelle des questions orales. Je suis sûr que le leader du gouvernement à la Chambre n'aura pas l'audace, même devant l'ineptie qui vient tout juste de se commettre, d'enlever aux Canadiens et à leurs représentants élus, l'occasion de poser des questions au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je présume qu'il serait dans l'intérêt des députés des deux côtés de la Chambre de savoir quelles choses peuvent ou ne peuvent pas être mises au jour aujourd'hui pendant la période de questions et que c'est également dans l'intérêt de certains ministres. Étant donné l'interprétation que Votre Honneur a donnée du Règlement, interprétation que je ne peux pas contester, je voudrais savoir si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime de la Chambre . . .

Des voix: Non.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . pour que nous suivions la procédure habituelle et que nous ayons une période des questions.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est pas manquer de respect que de demander cela au gouvernement, car il semble évident à tous les députés et aux Canadiens que le bill dont la Chambre sera saisie n'est pas si important qu'il faille priver la Chambre du privilège d'avoir la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, je tiens seulement à signaler à mon hon. ami que nous, les ministériels, nous réjouissons de l'occasion de prendre position pour la responsabilité fiscale.

Des voix: Bravo!

Questions au Feuilleton

M. MacEachen: Quant à la période des questions, je n'ai pas l'intention de guérir la blessure que s'est lui-même infligée le député.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Quelle bonne façon d'éviter la période des questions.

M. Wagner: Ils vont s'y essayer chaque jour, dorénavant.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton a demandé par le biais d'un rappel au Règlement s'il ne devait pas y avoir une période de questions. Je comprends, d'après ses propos qu'il ne conteste pas l'article 15(2) du Règlement, qui indique clairement qu'on doit passer aux affaires courantes à 3 heures de l'après-midi. Il n'y a rien de plus clair. Les articles provisoires qui nous régissent actuellement stipulent que les affaires courantes doivent commencer à 3 heures de l'après-midi ou, le cas échéant, le plus tôt possible après 3 heures. Il n'y a pas désaccord sur ce point. Mais le député de Grenville-Carleton a laissé entendre que la Chambre serait disposée à avoir une période de questions. Il faut pour cela le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Je n'ai pas entendu de «non».

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT D'UN RENVOI AU DIRECTEUR ET DU RAPPORT DE LA COMMISSION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un renvoi au directeur aux termes de la loi anti-inflation et le rapport de la Commission de lutte contre l'inflation comme le requiert la loi anti-inflation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je parlerai clairement afin que tous les députés puissent m'entendre. On répond aujourd'hui aux questions nos 4, 11 à 21 inclusivement, 26, 27, 28, 32, 35, 36, 47, 48, 49, 76, 109, 161, 170, 171, 175, 282, 368, 372 à 377 inclusivement, 579 et 645.

[*Texte*]

DÉFENSE NATIONALE—L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR VOILIERS

Question no 4—**M. Cossitt:**

1. La base des Forces armées canadiennes de Kingston a-t-elle acheté du matériel le 5 février 1975 de la société Queen City Distributors Limited de Downsview (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) ce matériel était-il composé de différents articles entrant dans la composition de bateaux à voile de plaisance en fibre de verre, *b*) la facture présentée par cette société portait-elle le numéro 08024, *c*) quel a été le coût total du matériel acheté et quelle en est la liste détaillée, *d*) qui a accusé réception de ces articles, *e*) le nom de M.M. Marshall figure-t-il sur la facture et, dans l'affirmative, (i) quel est son affectation ou son rang dans les Forces armées canadiennes (ii) qui l'a autorisé à faire pareils achats?

2. Les Forces armées canadiennes ont-elles été remboursées pour le matériel acheté et, dans l'affirmative, *a*) par qui, *b*) quand, *c*) à qui le remboursement a-t-il été fait?

3. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pour politique d'autoriser l'achat de matériel par les Forces armées canadiennes pour l'usage personnel de ses officiers, telle que la construction de bateaux à voile et, dans l'affirmative, qui a autorisé cette politique et quand?

4. Quel est le règlement général concernant l'achat, par les Forces armées canadiennes, de matériel devant servir à des fins personnelles?

5. Quels sont les *a*) nom, *b*) titre du poste de tous les membres des Forces armées ou des employés civils qui ont participé à la fabrication de bateaux à voile à Kingston?

6. *a*) Combien de bateaux de ce genre ont été construits, *b*) qui les a utilisés, *c*) qui en est maintenant le propriétaire, *d*) où se trouvent-ils maintenant?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. Oui. *a*) Oui; *b*) Non; *c*) Coût du matériel—$775.75; liste détaillée: Voile en fibre de verre de 10 onces, 125 verges, 45 gallons de résine; 8 livres de liquide durcisseur pour la résine; 20 gallons d'enduit gélifié à vaporiser; 9 livres de pigment jaune; 2 livres de pigment noir; 1 gallon de décapeur pour moisissure; 5 gallons d'acétone. *d*) L'officier d'approvisionnement de la BFC Kingston. *e*) Le nom de M. Marshall figurait sur la facture. (i) Surveillant—Achats sur place (CR 5). (ii) L'officier de base chargé des achats.

2. Oui. *a*) L'officier d'approvisionnement de la base, au nom de l'Association nautique des Forces canadiennes. *b*) Le 11 avril 1975. *c*) Au Receveur général du Canada.

3. Non.

4. Le règlement général, défini dans les Ordonnances et réglements royaux des Forces canadiennes, chapitre 36, section 1, article 36.05, stipule qu'un officier ou un homme ne peut recevoir ni utiliser du matériel à des fins personnelles ou à d'autres fins n'ayant aucun rapport avec l'accomplissement du service militaire, les loisirs ou son statut de membre des Forces canadiennes. L'Association nautique des Forces canadiennes, établie conformément à l'article 45(1) de la loi sur la défense nationale, est un organisme de loisirs approuvé et, à ce titre, est autorisée à utiliser certaines installations et certains articles de matériel du ministère de la Défense nationale afin de perfectionner les connaissances et la formation de ses membres.

5. *a*) et *b*) Voici la liste des membres de l'Association nautique des Forces canadiennes qui ont participé à la construction de bateaux: le colonel M. J. Braun, commandant; le commander R. G. Ross, officier des services techniques de la base; le lieutenant-colonel B. F. Simons, officier d'administration de la base; le major M.-G. De Grandpré, officier d'approvisionnement de la base; le capitaine D. McCaw, officier des transmissions; le major H. Dick, retraité.

6. *a*) Six. *b*) Les membres de l'Association nautique des Forces canadiennes dont le nom figure au numéro 5. *c*) Les membres dont le nom figure au numéro 5. *d*) Ils sont en possession des membres dont le nom figure au numéro 5.

La réponse qui suit s'applique aux questions nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28 et 32.

LES WAGONS PRIVÉS DE CHEMIN DE FER

Question nº 11—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Vancouver, du 19 août au 3 septembre 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses des deniers publics, *d*) pourquoi un déplacement qui prend normalement trois jours en a pris seize, *e*) la liste de tous les arrêts en cours de route et la justification de chacun, *f*) le nombre de milles parcourus, au coût indiqué de $1.95 le mille, *g*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Avant 1959 plusieurs voitures privées étaient la propriété du gouvernement ou étaient louées des Chemins de fer nationaux du Canada et assignées à des ministres et à des ministères. Au cours de l'année 1959 le gouvernement a étudié la question de l'utilisation des voitures privées de chemin de fer et il a été alors décidé de réduire leur nombre à deux et de les réserver à l'usage des membres du Cabinet après avoir pris les dispositions nécessaires. Cette recommandation a été acceptée; deux voitures ont été retournées au CN et les deux autres (en plus des deux voitures réservées au Gouverneur général) ont été confiées à la responsabilité de Transports Canada et assignées au premier ministre et au ministre des Transports respectivement. Quatre stewards (deux équipes de *deux)* se partagent les tâches d'entretien sur les quatre voitures et représentent le principal coût fixe avec les fournitures essentielles et l'entretien (chauffage, nettoyage, remplacement du matériel, des pièces, *etc)*. Tous les frais des compagnies de chemin de fer relativement aux manœuvres, aux repas et autres services sont portés au compte des usagers de la voiture. D'après la décision rendue par le gouvernement en 1959, lorsque les voitures ne sont pas utilisées par les ministres qui en ont le privilège, elles sont disponibles pour les dignitaires étrangers, les membres du cabinet et les hauts fonctionnaires de la Commission canadienne des transports (premier arrivé, premier servi). Le Canadien National et le Canadien Pacifique délivrent des laisser-passer aux ministres les autorisant à utiliser une voiture et les deux stewards responsables du service et de l'entretien. Toutes les autres personnes qui utilisent la voiture doivent débourser le prix d'un billet de première classe (à moins qu'elles ne détiennent elles-mêmes un laisser-passer). On n'a jamais demandé le but de leur voyage aux membres du Parlement qui possèdent un laisser-passer du CN et du CP. Les ministres et les députés peuvent utiliser leur laisser-passer pour des raisons personnelles. En plus du tarif première classe pour tout autre voyageur les compagnies de chemin de fer ont depuis toujours tiré les quatres voitures gratuitement lorsqu'elles sont ajoutées à un train régulier. La plupart des coûts étant fixes, ils ne diffèrent que très peu, que les voitures soient en utilisation ou garées prêtes à servir. Les ministres ou autres personnes qui utilisent ces voitures n'ont pas besoin d'être hébergés dans un établissement commercial ni d'y louer une salle de réunion. Il est nécessaire de garer ce nombre restreint de voitures à Ottawa pour des raisons d'État et leur utilisation par des ministres et hauts fonctionnaires autorisés représente une utilisation efficace d'installations pour lesquelles on a déjà payé. A quelques occasions on a étudié la possibilité de louer les services de stewards au besoin seulement plutôt que de verser un traitement annuel, et jusqu'à maintenant cette dernière solution s'est révélée beaucoup plus économique. L'utilisation de ces voitures privées assure l'intimité propice à de bonnes conditions de travail en cours de déplacement et elle permet également de maintenir le niveau de sécurité essentielle à la protection du premier ministre et les dignitaires étrangers (voir à la page 8618 du 11 décembre 1973). En plus des dispositifs de sécurité et du milieu de travail contrôlé on a toujours reconnu dans l'utilisation de ces voitures par les hauts dignitaires du gouvernement, la nécessité de visiter diverses régions du pays comme faisant partie de leurs responsabilités. On n'a jamais limité l'utilisation des voitures sauf durant les campagnes électorales.

Question nº 12—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question 4777 de la Première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que l'ancien président du Conseil du Trésor, aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce, a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Shawinigan (Qué.), du 30 décembre 1975 au 3 janvier 1976, du 23 au 26 janvier 1976 et du 27 février au 1er mars 1976, le ministre pourrait-il faire connaître *a*) le but précis de chaque déplacement, *b*) la liste des différents arrêts, *c*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *d*) le nombre de personnes qui assuraient le service dans le wagon?

2. Le ministre a-t-il annoncé l'intention de réduire les dépenses du gouvernement et, dans l'affirmative, comment justifie-t-il cette dépense?

3. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

4. Dans quelle circonscription électorale se trouve Shawinigan (Qué.)?

Question nº 13—**M. Cossitt:**

Dans le cadre du programme des restrictions budgétaires, le gouvernement interdira-t-il aux ministres du Cabinet d'utiliser les wagons privés pour leurs déplacements personnels aux frais de l'État et, dans l'affirmative, *a*) quand cette interdiction entrera-t-elle en vigueur, *b*) sinon, pourquoi?

Question nº 14—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la Première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et London, du 14 au 16 novembre 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 15—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la Première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre des Approvisionnemens et Services a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Québec, du 13 au 15 juin 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 16—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que l'ancien ministre des Finances, l'honorable John Turner a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Kenora (Ont.), du 31 juillet au 2 août 1975, du 23 au 26 août 1975 et du 24 au 26 août 1974, quels étaient *a*) le but précis de chaque déplacement, *b*) la justification de cette dépense des deniers publics, *c*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon?

Questions au Feuilleton

2. L'honorable John Turner possédait-il des biens personnels dans la région de Kenora, à l'époque de ces déplacements et, dans l'affirmative, le gouvernement en avait-il été avisé officiellement?

Question nº 17—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre des Approvisionnement et Services a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Montréal, le 3 mai 1974 et entre Ottawa et Mont-Joli (Qué.), du 9 au 12 mai 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de chaque déplacement, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 18—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que l'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, aujourd'hui président du Conseil du Trésor, a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Thunder Bay, du 5 au 8 juin 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la liste des différents arrêts *d*) le nombre de personnes qui assuraient le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

3. Dans quelle circonscription électorale se trouve Thunder Bay?

Question nº 19—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre des Finances a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Sydney (N.-É.), du 2 au 12 août 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon, *e*) la liste des arrêts et la justification de chacun d'eux?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 20—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre des Communications a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Montréal, le 31 juillet 1974, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 21—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement selon laquelle les raisons d'utilisation de wagons privés par des ministres du Cabinet depuis le 1er avril 1974, et ce, aux frais de l'État, étaient «inconnues» du ministère des Transports, le gouvernement a-t-il adopté comme principe de permettre le libre usage des wagons privés par les ministres, sans justification?

2. Le ministre des Transports peut-il justifier l'utilisation de fonds publics pour des raisons «inconnues» et, dans l'affirmative, comment?

3. Le président du Conseil du Trésor a-t-il approuvé une telle utilisation de fonds publics pour des raisons dites «inconnues» et, dans l'affirmative, pourquoi?

Question nº 26—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre de la Justice a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Winnipeg, du 11 au 14 novembre 1974, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ce voyage, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

[M. Cossitt.]

Question nº 27—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre du Travail a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Toronto, les 20 et 21 septembre 1974 et les 2 et 3 avril 1975, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de ces voyages, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

Question nº 28—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que l'ancien président du Conseil du Trésor, aujourd'hui ministre de l'Industrie et du Commerce, a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Sherbrooke, du 21 au 24 février 1975 et entre Ottawa et Québec, du 13 au 17 février 1976, le ministre pourrait-il indiquer *a*) le but précis de chaque déplacement, *b*) les nom et adresse des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) la justification de ces dépenses de deniers publics, *d*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

2. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

3. Le ministre n'a-t-il pas annoncé l'intention de réduire les dépenses du gouvernement et, dans l'affirmative, comment justifie-t-il cette dépense?

Question nº 32—M. Cossitt:

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement voulant que des wagons privés aient été utilisés jusqu'au 1er mars 1976 par les ministres du Cabinet, aux frais des contribuables, y a-t-il eu, depuis cette date jusqu'au moment de la réponse, d'autres utilisations de ces wagons par les ministres du Cabinet et, *a*) dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) quel est le nom du ministre (ii) quelles étaient les dates d'utilisation (iii) quels étaient le point de départ, les endroits visités et le lieu de destination (iv) quel est le nom des personnes à bord (v) combien d'employés étaient mobilisés (vi) quel est le coût de chaque déplacement (vii) combien ont coûté tous ces déplacements (viii) mettra-t-on un terme à cet usage, *b*) dans la négative, serait-ce l'indice d'un changement de politique de la part du gouvernement, à la suite de questions posées à ce sujet?

2. Quand la réponse à cette question a-t-elle été préparée?

LES TRAVAUX JURIDIQUES EFFECTUÉS PAR M. N. D. DIXON DE SMITH FALLS (ONT.)

Question nº 35—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question nº 3140 de la Première session du 30e Parlement, dans laquelle il est déclaré, en partie, que les détails du travail juridique effectué pour le compte du gouvernement par M. N. D. Dixon de Smith Falls seraient communiqués au député de Leeds à une date ultérieure, *a*) pourquoi ces renseignements ne lui sont-ils pas parvenus, *b*) quels ministères sont chargés de rassembler ces renseignements et quand ont-ils commencé ce travail, *c*) ont-ils terminé et, dans l'affirmative, quand, *d*) quand le gouvernement fera-t-il parvenir au député de Leeds les renseignements demandés?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): En ce qui concerne le ministère de la Justice: *a*) *b*) et *c*) Par inadvertance, on a omis de donner suite à cette question. *d*) Eu égard à l'alinéa 3*a*) de la question nº 3140: 16 poursuites intentées en vertu de la loi sur les stupéfiants et de la loi sur les aliments et drogues, pour le compte du ministère de la Santé et du Bien-être social; 2 poursuites intentées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu pour le compte du ministère du Revenu national (Impôt); eu égard à l'alinéa 3*b*) de la question nº 3140: Il n'est pas dans la tradition d'une fonction publique apolitique de révéler le nom et l'adresse des fonctionnaires qui se sont acquittés de certaines tâches dans le cadre de leur travail.

NOTA: Dans la réponse à la question nº 2232, on indique que les honoraires versés à M. N. D. Dixon de Smith Falls (Ontario) pour l'année financière 1974-1975 se chiffrent en tout à $15,585.53. En poursuivant les recherches, nous avons découvert une erreur d'écritures, cette somme se chiffrant plutôt à $5,585.53.

LES TRAVAUX JURIDIQUES EFFECTUÉS PAR M. N. D. DIXON DE SMITH FALLS (ONT.)

Question nº 36—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il officiellement que M. N. D. Dixon, avocat de Smiths Falls (Ont.), nommé dans la réponse à la question nº 2232 de la Première session du 30e parlement comme adjudicataire de contrats gouvernementaux, était président de l'Association libérale de Leeds avant de recevoir du gouvernement $15,585.53 en contrats juridiques?

2. Le gouvernement a-t-il pour politique de récompenser les anciens présidents d'associations libérales lorsqu'ils prennent leur retraite, en leur confiant des affaires juridiques du gouvernement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): 1. M. N. D. Dixon de Smith Falls (Ontario) a été nommé une première fois agent du ministre de la Justice et du procurreur général du Canada, en 1963. Depuis lors, il a été redésigné à cette charge à différentes reprises, étant donné la compétence dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions. Sa redésignation ne dépend nullement du fait qu'il aurait pu occuper un certain poste dans une association ou un organisme quelconque.

2. Non.

DÉFENSE NATIONALE—LES AVIONS STATIONNÉS À L'AÉROPORT DE SASKATOON

Question nº 47—**M. Cossitt:**

1. Combien d'avions du ministère de la Défense nationale ont été stationnés cette année à l'aéroport de Saskatoon et, dans chaque cas, *a*) de quels types d'avions s'agissait-il, *b*) depuis quand et pourquoi se trouvaient-ils là, *c*) ces avions sont-ils remisés et, dans l'affirmative, quelle en est la raison et pourquoi sont-ils sur un aéroport non militaire, *d*) a-t-on fait les démarches pour les vendre et, (i) dans l'affirmative, lesquels seront vendus et quand aura lieu la vente de chacun d'eux (ii) sinon, pourquoi les a-t-on retirés du service?

2. Quels sont *a*) la valeur actuelle de chaque avion, *b*) la valeur totale actuelle de tous ces avions, *c*) la valeur globale de ces avions au moment de leur stationnement à Saskatoon, *d*) le coût annuel de (i) l'entretien, (ii) de l'entreposage et de tout autre coût, *e*) le taux annuel d'amortissement?

3. Que se propose de faire le gouvernement pour chacun de ces avions?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. 47. *a*) Types d'avion: avion d'entraînement à réaction *T33* avion de patrouille *Argus CP 107* avion de patrouille *Tracker CP 121* avion de transport *Otter CSR 123* avion de transport *Dakota CC 129*; *b*) Les avions y sont entreposés et s'y trouvent depuis des périodes allant de sept mois à deux ans et demi; *c*) Oui. Les avions sont remisés dans les hangars du MDN à l'aéroport municipal de Saskatoon; *d*) (i) et (ii). Huit avions Dakota et sept autres avions ont été déclarés excédentaires et on en a fait rapport à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, qui verra à les vendre. Les autres avions remisés dans les hangars servent au remplacement et à la remise en état des pièces des aéronefs opérationnels lorsque le besoin s'en fait sentir.

2. *a*), *b*) et *c*). Il est impossible de faire une estimation de la valeur actuelle des avions qui, dans la plupart des cas, comptent plus de 25 ans de service. La valeur de ces avions est celle des pièces de rechange pour les avions opérationnels; *d*) (i) et (ii) $606,659; *e*) Sans objet.

3. Les projets du gouvernement sont expliqués au numéro 1.

L'UTILISATION D'UN AVION APPARTENANT À L'ÉTAT

Question nº 48—**M. Cossitt:**

Aux environs de Noël 1968 ou à tout autre moment, le ministre actuel des Transports a-t-il fait transporter à Ottawa, à bord d'un avion du gouvernement, ses amis personnels, M. et Mme Bone et leur fils Michael, de Saskatoon, et ensuite de Regina, son beau-frère, M. Tony Merchant et, dans l'affirmative, *a*) pour quelle raison, *b*) à quel coût?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Les données ne sont pas disponibles antérieurement à l'année fiscale 1973-1974.

L'UTILISATION PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS D'UN AVION APPARTENANT À L'ÉTAT

Question nº 49—**M. Cossitt:**

1. Durant le mois de mai 1976, combien de fois le ministre des Transports a-t-il utilisé les avions gouvernementaux pour faire le voyage aller-retour Ottawa-Saskatoon?

2. Quels en étaient *a*) la raison et le coût total en fonds publics dans chaque cas, *b*) le coût total des envolées?

3. Un de ces voyages lui a-t-il permis, entre autres, d'assister à une assemblée générale de l'Association du Barreau et, dans l'affirmative, *a*) le ministre a-t-il assisté à cette réunion et pendant combien de temps, *b*) était-il présent à la réception de fin de soirée et, dans le cas contraire, (i) pourquoi (ii) le ministre a-t-il été averti, directement ou indirectement, officiellement ou non, du mécontentement suscité par son absence?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Trois fois.

2. *a*) Affaires ministérielles; *b*) Prix normal de Jetstar.

3. Non. Le ministre n'avait pas l'intention d'assister à l'assemblée générale de l'Association du Barreau mais pendant une heure libre il s'y est rendu. *a*) Environ une heure; *b*) Non, (i) il avait d'autres engagements; (ii) Le ministre n'a pas été informé, directement ou indirectement, officiellement ou non, que son absence avait suscité un mécontentement; (iii) Le ministre a été félicité pour sa présence.

LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT AU COURS DE LA RÉCENTE INTERRUPTION DES SERVICES AÉRIENS AU CANADA

Question nº 76—**M. Cossitt:**

Combien a coûté la campagne de publicité du gouvernement au cours de la récente interruption des services aériens au Canada par suite du conflit entre le gouvernement et les contrôleurs aériens et pilotes sur la question du bilinguisme?

Questions au Feuilleton

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Coût total: $68,385.42.

LE NETTOYAGE DU DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT À L'OUEST DE BROCKVILLE (ONT.)

Question nº 109—**M. Cossitt:**

1. Combien les contribuables ont-ils payé pour le nettoyage du déversement de pétrole dans les eaux américaines du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest de Brockville (Ont.), en juin 1976?

2. Des mesures ont-elles été prises pour récupérer ces fonds auprès des responsables et, *a*) dans l'affirmative, lesquelles, *b*) dans la négative, pourquoi et en prendra-t-on?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La Garde côtière canadienne a déboursé environ $850,000 pour le nettoyage du déversement du Nepco 140, mais le montant exact n'a pas encore été calculé. Ces frais couvrent le nettoyage tout le long de la partie de la frontière canadienne touchée par ce déversement mais ne peuvent être répartis entre l'est et l'ouest de Brockville. Les activités de la Garde côtière canadienne se sont limitées à la rive et aux eaux canadiennes.

2. La Garde côtière américaine défraiera la Garde côtière canadienne en vertu des dispositions relatives au recouvrement de frais du programme canado-américain des mesures d'urgence contre la pollution marine. Les contribuables canadiens ne seront donc pas financièrement responsables du nettoyage.

TRANSPORTS—LES AUTOMOBILES EXPÉDIÉES À DESTINATION ET EN PROVENANCE DE L'EUROPE

Question nº 161—**M. Forrestall:**

1. Depuis 1970, combien d'automobiles appartenant à des militaires ont été expédiées annuellement, par le ministère de la Défense nationale, *a*) vers l'Europe, *b*) d'Europe et du Royaume-Uni?

2. Combien d'automobiles ont été envoyées annuellement de chacun des ports canadiens?

3. De toutes les automobiles envoyées par le Ministère, combien provenaient ou étaient destinées à la région de l'Atlantique?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. L'autorisation d'expédier des automobiles, aux frais de l'État, à destination et en provenance de l'Europe et du Royaume-Uni n'est entrée en vigueur que le 1er avril 1973. Il n'existe donc pas de données pour la période antérieure à cette date. *a*) 1973/1974, 325; 1974/1975, 400; 1975/1976, 371; *b*) 1973/1974, 977; 1974/1975, 1,111; 1975/1976, 991.

2. Montréal 1973/1974, en direction de l'est 325 en direction de l'ouest, 977; 1974/1975, en direction de l'est 400 en direction de l'ouest, 1,110; 1975/1976, en direction de l'est 371 en direction de l'ouest, 964. Halifax 1973/1974, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 0; 1974/1975, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 1; 1975/1976, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 20. Vancouver 1973/1974, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 0; 1974/1975, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 0; 1975/1976, en direction de l'est 0 en direction de l'ouest, 7.

3. Nombre d'automobiles provenant de la région de l'Atlantique: 1973/1974, 47; 1974/1975, 86; 1975/1976, 77. Nombre d'automobiles destinées à la région de l'Atlantique: 1973/1974, 35; 1974/1975, 63; 1975/1976, 58.

[M. Cossitt.]

LES FONDS VERSÉS PAR LE CONSEIL DE RECHERCHES MÉDICALES AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 170—**M. Forrestall:**

1. A combien le gouvernement établit-il annuellement, au meilleur de sa connaissance, les sommes versées aux bénéficiaires de la Nouvelle-Écosse par le Conseil des recherches médicales du Canada depuis sa création en *a*) dollars de 1975, *b*) dollars courants de l'époque où l'argent a été dépensé?

2. La collectivité médicale de la Nouvelle-Écosse, et plus particulièrement celles de Dartmouth et de Halifax, tireront-elles des avantages des récents changements annoncés à l'égard du niveau des fonds accordés par le Conseil et, dans l'affirmative, lesquels?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le Conseil de recherches médicales a versé au bénéfice des recherches en Nouvelle-Écosse:

Année	En dollars 1975 (milliers) en utilisant comme facteur d'inflation l'indice implicite des prix de la dépense nationale brute	En dollars actuels (milliers)
1961-62	333	166
1962-63	344	174
1963-64	448	231
1964-65	590	311
1965-66	749	408
1966-67	1,095	623
1967-68	855	506
1968-69	1,159	708
1969-70	1,447	923
1970-71	1,316	878
1971-72	1,419	977
1972-73	1,275	922
1973-74	1,289	1,018
1974-75	1,243	1,122
1975-76	1,542	1,542

2. En ce qui concerne les scientifiques médicaux à la faculté des sciences sanitaires de l'Université Dalhousie, Halifax, six chercheurs supplémentaires recevront de nouvelles subventions et trois chercheurs qui ont reçu des subventions pour une partie seulement de l'année en cours bénéficieront de subventions sans condition pour la période complète de douze mois. Ceci porte le nombre total des chercheurs qui reçoivent des subventions sans condition au même nombre qu'en 1975-76. De plus, les subventions destinées à la recherche générale octroyées au doyen en médecine, art dentaire et pharmacie ont été augmentées.

LA PARTICIPATION DU CN DANS INTERCAST S.A.

Question nº 171—**M. Forrestall:**

1. Le CN est-il représenté au sein du conseil d'administration de la société *Intercast S.A.*?

2. *a*) A combien s'élève la participation du CN dans cette société en dollars et en pourcentage du capital-social, *b*) quand cette participation a-t-elle été souscrite?

3. *a*) Quel rendement prévoit-on tirer de cet investissement au cours de la première année, *b*) la société a-t-elle, jusqu'à maintenant, versé des dividendes et, dans la négative, quand en versera-t-elle?

4. Si le CN n'a encore reçu ni dividendes, ni autres formes de revenus, espère-t-on, dans un avenir immédiat, c'est-à-dire dans moins d'un an, obtenir un rendement appréciable de cet investissement et, dans l'affirmative, lequel?

5. L'argent investi par le CN dans la société *Intercast S.A.* était-il lié à la mainmise des sociétés *Manchester Liners* ou *Furness Withy* et, dans l'affirmative, ces conditions ont-elles été remplies?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction du Canadien National donne la réponse suivante: 1. Oui.

2. *a*) La participation du CN, en francs suisses, se chiffre à 217,300 fr. s. (environ $100,000 canadiens), ce qui représente 18 p. 100 du total. *b*) La participation a été souscrite le 31 octobre 1975.

3. *a*) On prévoit tirer de cet investissement un rendement minimal de 15 p. 100. *b*) Le CN n'a pas reçu de dividendes jusqu'à présent et ne prévoit pas, dans un avenir immédiat, distribuer des profits sous forme de dividendes.

4. On prévoit que la valeur de la participation du CN dans la société Intercast S.A. continuera d'augmenter.

5. Non.

LES COÛTS DU REMBLAYAGE AUX PORTS DE HALIFAX ET DE QUÉBEC

Question nº 175—**M. Forrestall:**

1. *a*) Qui a fourni les 5.8 millions de verges cubes de remblai destinées aux installations portuaires de la batture de Beauport dans le port de Québec, *b*) à combien le gouvernement estime-t-il la valeur commerciale de ce remblai?

2. A-t-on payé quelque chose à une entité quelconque pour ce remblai et, dans l'affirmative, combien et à qui?

3. Le gouvernement sait-il que la troisième solution de rechange proposée par le rapport Fenco nécessite un apport de 2,321,000 verges cubes de remblai aux installations portuaires de Fairview Cove dans le port de Halifax-Dartmouth?

4. Le gouvernement sait-il que, dans sa troisième solution de rechange, le rapport Fenco évalue le prix de la verge cube à $4.50?

5. Le groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier le rapport Fenco a-t-il proposé un volume ou un prix différent et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

6. D'après les conclusions du rapport du groupe de travail, dans la mesure où elles diffèrent de celles du rapport Fenco, à combien le gouvernement évalue-t-il le coût du remblayage à Fairview Cove?

7. Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi il établit différemment le coût du remblai destiné aux ports nationaux de Halifax-Dartmouth et de Québec et, dans l'affirmative, comment?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: *a*) Le Conseil des ports nationaux a fourni 5.8 millions de verges cubes de remblai destiné aux battures de Beauport et provenant des opérations courantes de dragage du port. *b*) Cette terre de remblayage est évaluée à $1.50 le pied carré aux fins de l'impôt foncier municipal.

2. Une somme de $4,490,130 a été versée à Marine Industries Limited pour le dragage des postes de stationnement des battures de Beauport et la terre ainsi draguée fut utilisée comme remblai plutôt que d'être jetée dans le fleuve ce qui aurait entraîné une augmentation des coûts.

3. Oui.

4. Oui.

5. Oui, une quantité de 2,250,000 verges cubes à $3.25 la verge cube.

6. $7,312,500 plus les dépenses imprévues.

7. Oui. La terre de remblayage du Port de Québec avait été obtenue à la suite d'un dragage nécessaire. Le remblai du port de Halifax-Dartmouth provenait du continent et avait précisément été acquis pour le projet de terminus.

LE RÉPERTOIRE «PROGRAMME ET ACTIVITÉS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX DE 1975»

Question nº 282—**M. Orlikow:**

1. A-t-on approuvé la publication de «Activités et programmes fédéraux-provinciaux de 1975» et, dans l'affirmative *a*) quand, *b*) qui l'a approuvé, *c*) dans quel but?

2. Combien a coûté l'impression des éditions française et anglaise?

3. Quel a été, en années-hommes et en dollars, le coût de la conception, de la recherche, du rassemblement et de l'édition de la publication?

4. Combien a-t-il fallu de temps pour rassembler et publier les données?

5. Quelle fraction des données recueillies est déjà parue dans d'autres publications et documents?

6. Lorsque la décision a été prise de publier cet ouvrage, quelles personnes ou institutions n'auraient pas été au courant par les services d'information existants, des données contenues dans cet ouvrage, et quelles parties n'avaient pas déjà paru dans d'autres publications?

7. Quelle unité du Bureau des relations fédérales-provinciales est chargée de sa publication?

8. Quel pourcentage de la liste de diffusion avait fait l'objet d'une demande de la part *a*) des ministères fédéraux, *b*) des hauts fonctionnaires provinciaux, *c*) des recherchistes, *d*) du public, etc.?

9. Combien d'exemplaires ont été imprimés et qui les a reçus?

10. Quel est le coût total de publication du document, si l'on calcule tous les éléments par volume dans les deux langues officielles?

11. Quels crédits du budget de quelle année serviront à défrayer l'impression?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): 1. L'autorisation de publier «Programmes et activités fédéraux-provinciaux 1975», qui met à jour une publication de 1973, a été donnée: *a*) le 25 juin 1975; *b*) par M. Gordon Robertson, secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales. *c*) Ce répertoire donne un certain nombre de renseignements sur les programmes fédéraux-provinciaux, et notamment sur les transferts de fonds du gouvernement fédéral aux provinces.

2. L'impression de la version anglaise a coûté $6,600.89, celle de l'édition française, $1,672.00.

3. Neuf dixièmes d'année-homme; $19,020.61.

4. Neuf mois, de mai 1975 à janvier 1976.

5. Un très petit nombre des renseignements consignés dans ce répertoire figurent dans d'autres publications ou documents.

6. Les renseignements fournis revêtent un intérêt particulier pour les gouvernements fédéral et provinciaux, dans le cadre des consultations, des négociations et des programmes fédéraux-provinciaux; pour les autorités municipales et les divers organismes qui en relèvent; pour les nombreux organismes qui doivent savoir quels programmes les structures fédérales-provinciales mettent à leur disposition.

7. C'est le Groupe d'études et de recherches du Bureau des relations fédérales-provinciales qui était chargé de la publication du répertoire.

Questions au Feuilleton

8. A ce jour, la diffusion, généralement sur demande, se répartit de la façon suivante: Sénateurs et députés: 35 p. 100; Ministères fédéraux: 29 p. 100; Gouvernements provinciaux: 13 p. 100; Sociétés de la Couronne: 8 p. 100; Autorités municipales: 5 p. 100; Organismes privés: 4 p. 100; Universités: 4 p. 100; Étranger: 1 p. 100; Grand public: 1 p. 100.

9. Il a été tiré de cet ouvrage 4,388 exemplaires en anglais et 1,100 exemplaires en français; à ce jour, on en a distribué respectivement 1,617 et 752 selon la répartition indiquée en 8 ci-dessus.

10. Les frais de publication à comptabiliser se montent à $27,293.50.

11. Dans le crédit nº 1 du Conseil privé, au titre des dépenses du programme 1975-1976.

DÉFENSE NATIONALE—PERSONNEL ET BILINGUISME

Question nº 368—**M. Patterson:**

1. A-t-on formé en France des membres des Forces armées canadiennes au cours des cinq dernières années et, dans l'affirmative, *a*) combien chaque année, *b*) à quel coût, *c*) combien de temps a duré la période de formation?

2. Quel pourcentage des postes d'officiers au ministère de la Défense nationale sont désignés *a*) bilingues, *b*) unilingues anglais, *c*) unilingues français?

3. Où les officiers apprennent-ils le français?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. *a*) et *c*)

Année	Nombre de militaires	Durée de la formation
1971/72	1	2 ans
1972/73	2	2 semaines
	1	9 mois
1973/74	1	2 ans
	3	2 semaines
1974/75	1	2 semaines
1975/76	1	2 ans
	4	2 semaines
1976/77	2	2 semaines

b) $110,000.

2. *a*), *b*) et *c*). Aucun poste d'officier n'a été désigné; toutefois, ces postes ont été identifiés comme suit: bilingues, 33.8 p. 100; connaissance de l'anglais indispensable, 64.1 p. 100; connaissance du français indispensable, 1.3 p. 100; connaissance de l'une ou l'autre langue, 0.7 p. 100.

3. Centres d'instruction des Forces canadiennes aux endroits suivants: Chilliwack (C.-B.); Valcartier (Québec); Borden (Ontario); Kingston (Ontario); Toronto (Ontario) St-Jean (Québec).

CIL—EXPLOSIFS ET REMPLISSAGE D'OBUS

Question nº 372—**M. McKinnon:**

L'usine de la Canadian Industries Limited de Valleyfield (Qué.), qui fabrique des explosifs et des remplissages d'obus pour les Forces armées canadiennes, fermera-t-elle ses portes cet été et, dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il prévues pour faire face à la situation?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): L'usine de la Canadian Industries Limited de Valleyfield, au Québec, est fermée depuis février 1976, à cause d'une grève des ouvriers. Le gouvernement a passé, avec cette société, des marchés prévoyant la fabrication de propergol et d'explosifs. La société a fait savoir qu'elle abandonnera la fabrication de propergol à son usine de Valleyfield, une fois le marché en cours exécuté. A moins qu'on ne puisse conclure des arrangements avec un autre fournisseur canadien, les besoins du Canada en propergol devront être comblés à l'étranger. Par ailleurs, les explosifs proviendront encore de l'usine de la CIL. Toutefois, si le conflit de travail n'est pas réglé dans un délai permettant de respecter le calendrier de livraison, il faudra peut-être s'approvisionner en partie à l'extérieur du Canada.

DÉFENSE NATIONALE—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES INDIENS AUX SUJET DU CAMP IPPERWASH

Question nº 373—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale négocie-t-il avec l'association des Indiens de l'Ontario et la bande de Kettle Point au sujet du versement d'une indemnité pour le camp Ipperwash et, dans l'affirmative, quel est le montant de la dernière offre du MDN et quand a-t-elle été faite?

2. Cette offre a-t-elle été refusée par la bande de Kettle Point et, dans l'affirmative, quand le Ministère a-t-il l'intention de présenter une autre offre?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. Des pourparlers sont en cours afin de déterminer une base de négociation acceptable au sujet de la réclamation présentée par la bande. Au cours des entretiens, le versement de divers montants a été envisagé.

2. Les pourparlers se poursuivent.

DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS AU 1er JUIN 1976

Question nº 374—**M. McKinnon:**

Le 1er juin 1976, quel était l'effectif des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Personnel militaire: 78 359. Personnel civil à titre permanent: 32 375. Personnel civil à titre temporaire, y compris personnel saisonnier et personnel suppléant pendant les périodes de congé: 6 510.

DÉFENSE NATIONALE—L'ÉMISSION DE RADIO-CANADA «THE NATION'S BUSINESS»

Question nº 375—**M. McKinnon:**

1. L'émission intitulée The Nation's Business, présentée au réseau anglais de Radio-Canada le 27 juin dernier vers 23 h. 15, a-t-elle été produite par le ministère de la Défense nationale ou par le Parti libéral?

2. La Société Radio-Canada ou les dirigeants du Parti libéral ont-ils dédommagé le Ministère pour l'emploi des séquences filmées lui appartenant présentées lors de l'émission?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): 1. Parti libéral.

2. Non.

DÉFENSE NATIONALE—LES COMMANDES PASSÉES À DES PEINTRES DE GUERRE

Question nº 376—**M. McKinnon:**

Suite à la réponse à la question nº 5714 de la Première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres choses, que de 1968 à 1975 quatre artistes ont participé au Programme d'artistes civils des Forces armées canadiennes, *a*) quel est le nom de ces artistes, *b*) combien chacun a-t-il reçu?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): *a*) M. Richard Nevitt, M. Peter Spuzak, M. William Houstoun, M. William Johnson. *b*) Ces peintres n'ont reçu aucun cachet. Le programme en question n'a occasionné aucun frais autre que ceux figurant à la partie 1 de la question nº 5714 publiée dans le hansard nº 335 du 6 juillet 1976 à la page 15078.

DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS AU 1er JUILLET 1976

Question nº 377—**M. McKinnon:**

Le 1er juillet 1976, quel était l'effectif *a*) militaire, *b*) de la réserve, *c*) civil du ministère de la Défense nationale?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): *a*) 78,114. *b*) 21,153. *c*) 39,510. (Ce chiffre comprend 7,103 employés occasionnels.)

PRÉSENTS—LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN AMÉRIQUE LATINE

Question nº 579—**M. Reynolds:**

Quels sont les présents, accompagnés de leur prix, apportés *a*) à Cuba à l'intention du président Castro et d'autres dignitaires cubains, *b*) au Mexique à l'intention du président Luis Echeverria Alverez et d'autres dignitaires mexicains, *c*) au Venezuela à l'intention du président Carlos Andres Perez et d'autres dignitaires vénézuéliens et, dans chaque cas, combien de présents le Premier ministre et Mme Trudeau ont-ils reçus lors de ces visites?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): En ce qui concerne le cabinet du premier ministre, le premier ministre a reçu six présents substantiels.

LA FERMETURE DE L'HÔPITAL DURHAM MEMORIAL

Question nº 645—**M. Beatty:**

1. Le gouvernement de l'Ontario a-t-il demandé la permission de modifier le protocole d'entente du 3 mars 1958 entre le gouvernement et celui de l'Ontario concernant l'hôpital *Durham Memorial*?

2. Le gouvernement considère-t-il encore cette entente valable et exécutoire pour les deux parties?

3. La fermeture de cet hôpital est-elle touchée de quelque manière que ce soit par le protocole d'entente?

4. Le gouvernement a-t-il fait des démarches concernant l'avenir des hôpitaux menacés de fermeture en Ontario et, dans l'affirmative, lesquelles?

5. Quelle est la contribution du gouvernement au fonctionnement des hôpitaux en Ontario *a*) en dollars, *b*) en pourcentage par rapport au coût total?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Voir la réponse à la demande de renseignements au gouvernement numéro 5747 de la dernière session, déposée le 5 juillet 1976. (Compte rendu officiel, Volume 119, numéro 334, page 15016)

[*Français*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 578 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LE PONT ART LAING

Question nº 578—**M. Reynolds:**

1. Quels sont les nom et fonctions des personnes invitées à l'inauguration du pont Art Laing?

2. Combien de ces personnes venaient *a*) du ministère des Transports, *b*) d'autres ministères et quels sont leurs nom et fonctions?

3. Durant combien d'heures *a*) la voie nord, *b*) la voie sud ont-elles été fermées à la circulation et pourquoi?

4. Quel a été le coût total de la réception donnée à l'aéroport Hyatt?

5. Quels membres du cabinet du ministre des Transports à Ottawa ont assisté à l'inauguration du pont et quel mode de transport ont-ils utilisé pour se rendre à Vancouver et en revenir?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

● (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-15 a pour objet de mettre en œuvre les modifications proposées au Tarif dont la Chambre était saisie à la fin de la dernière session sous forme du bill C-95. Ce projet de loi découlait des avis de motions des voies et moyens déposés avec le budget du 25 mai 1976. Le bill n'ayant pas été adopté par suite de la prorogation du Parlement le 12 octobre, les modifications proposées au Tarif ont été réintroduites par un nouvel avis de motion des voies et moyens le 13 octobre. Le bill C-15, adopté en première lecture le 22 octobre, découle donc de cette motion.

Il y a seulement deux changements à la motion du 25 mai. Le premier, qui a trait au poste tarifaire 12200-1 rétablit le taux sur le hareng en boîtes à 10 p. 100, de 5 p. 100 qu'il était. Ce changement vise à corriger une erreur d'impression lors de la préparation des documents budgétaires.

Le second changement a trait au poste 69605-1 et prévoit l'entrée en franchise d'une gamme de produits, y compris des préparations scientifiques, importés par les hôpitaux et d'autres établissements. Les préparations scientifiques ne comprenaient jusqu'à présent que celles utilisées directement pour la recherche scientifique. Toutefois, une récente décision de la Commission du tarif a eu pour effet d'élargir l'interprétation de cette disposition au point où presque toutes les préparations utilisées par les hôpitaux et d'autres établissements pourraient être admises en franchise. Les producteurs canadiens vendent un grand nombre de ces préparations. La situation reviendra à ce qu'elle était avant la décision de la Commission du tarif. Ces changements sont entrés en vigueur le 14 octobre, le lendemain du dépôt de la nouvelle motion des voies et moyens.

La disposition principale de ce bill maintiendra en vigueur, jusqu'au 30 juin 1977, un certain nombre de ces réductions temporaires qui avaient d'abord été présentées comme mesure anti-inflationniste dans le budget du 19 février 1973 et devaient prendre fin le 30 juin de cette année. Plusieurs produits alimentaires ont été ajoutés à la liste des produits auxquels des réductions tarifaires temporaires s'appliquaient avant le 30 juin. Ceux-ci comprennent le porc frais, le jambon, le bacon, le macaroni et d'autres pâtes. En outre, des réductions plus fortes que celles qui étaient applicables jusqu'ici s'appliqueront désormais à certaines viandes en boîtes.

Je devrais cependant mentionner que les pneus, les chambres à air et les ciseaux ont été rayés de la liste parce qu'on a jugé que les réductions tarifaires antérieures causaient de graves problèmes aux producteurs canadiens et nuisaient à l'emploi au Canada. On a simplement laissé les réductions tarifaires sur ces produits prendre fin, comme prévu, le 30 juin 1976. Si les réductions tarifaires temporaires sur ces produits, particulièrement les produits de viande importés dans l'emballage, causaient de réelles difficultés aux producteurs ou aux travailleurs canadiens, le retour aux anciens taux de protection pourrait se faire par décret du conseil avant la date d'expiration prévue pour le 30 juin 1977.

Dans le groupe des aliments, les réductions douanières sont maintenues à l'égard du sucre brut et raffiné, certains légumes frais et transformés, un certain nombre de produits de la mer, les céréales préparées et les biscuits. Dans le groupe des produits non alimentaires, les réductions sont maintenues à l'égard des médicaments et produits pharmaceutiques, les ustensiles de cuisine et la vaisselle, les accessoires de plomberie, les outils manuels, le matériel photographique et l'équipement sportif. Les réductions temporaires proposées dans le bill portent sur des biens de consommation d'une valeur de près de 1.6 milliard de dollars, selon les chiffres des importations de 1975. Près de la moitié de ces produits appartiennent au groupe alimentaire et leur valeur atteint quelque 727 millions de dollars.

Comme on le mentionnait dans le discours du budget, le maintien de ces réductions douanières jusqu'au 30 juin 1977 ne devrait pas nuire à nos négociations commerciales multilatérales. Les réductions sont temporaires et elles ne serviront pas de base aux négociations que nous tiendrons à Genève. Le bill prévoit également l'introduction d'un certain nombre de changements au tarif douanier. Je crois qu'il est juste de dire que les changements les plus importants se retrouvent dans le numéro tarifaire 42701-1. Ce nouveau numéro tarifaire prévoit la suppression du tarif de préférence britannique de 2½ p. 100, consenti à la Grande Bretagne et à l'Irlande, pour les groupes de compression et les groupes électrogènes. Depuis le 26 mai, le lendemain du budget, le tarif de 15 p. 100 en vigueur est celui de la nation la plus favorisée. Cependant, aux termes du programme visant les échanges de matériel, il sera encore possible de rembourser les droits pour tout appareil importé qui n'est pas fabriqué au Canada.

On a haussé les droits de douane sur ce matériel car les fabricants canadiens éprouvaient de plus en plus de difficulté à concurrencer les importations frappées d'un droit de 2½ p. 100. Puisque l'on prévoit qu'au cours des prochaines années ce type de matériel fera l'objet d'un certain nombre de contrats importants, le gouvernement a cru, n'étant plus obligé d'accorder le tarif de préférence britannique à la Grande-Bretagne et à l'Irlande puisqu'elles font maintenant partie de la Communauté européenne, que le moment était venu d'assurer aux fabricants canadiens de groupes de compression et de groupes électrogènes la même protection dont ils jouissent à l'endroit des importations en provenance d'autres pays. L'étude des droits de douane applicables aux autres machines, qu'on avait annoncée dans le discours du budget, va maintenant bon train. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont demandé l'avis de certaines des sociétés canadiennes en cause au sujet des avantages et des inconvénients du maintien d'un tarif de préférence pour ces machines.

Les divers autres changements tarifaires prévus dans le bill visent à faciliter l'importation. Ils comprennent une disposition permettant de continuer temporairement à admettre en franchise les aéronefs et moteurs d'aéronefs, certains clichés et un certain matériel d'irrigation. Quelques nouveaux numéros tarifaires ont été ajoutés pour permettre l'admission en franchise de marchandises comme les produits à faible teneur en protéine, les produits sans protéine et d'autres produits diététiques spécialement composés pour les personnes souffrant de troubles métaboliques héréditaires, et d'un article qui intéresse particulièrement le secteur du pétrole, soit les bandes magnétiques pour ordinateur sur lesquelles sont enregistrées des données séismiques. Finalement, nous voulons modifier le texte de plusieurs numéros tarifaires actuels soit pour les rendre plus clairs soit pour qu'ils s'appliquent à plus de choses.

Cela devrait suffire pour présenter le bill. Nous aurons l'occasion d'examiner les numéros tarifaires en comité plénier. J'espère que les députés me poseront des questions à ce moment-là. Je m'efforcerai d'y répondre.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, normalement, nous aurions pu nous attendre à étudier les changements proposés pas trop longtemps après le débat sur le budget quand les questions dont on avait discuté à ce moment-là étaient encore bien fraîches dans l'esprit des députés. Cependant, bien des mois se sont écoulés depuis et nous n'avons pas vu tellement de changements. On pourrait dire qu'il ne sert à rien de trop s'exciter au sujet du bill à l'étude. C'est peut-être un pur hasard et à ce sujet, il faudrait demander aux fonctionnaires du ministre ce qu'ils voulaient accomplir, mais le changement proposé au numéro 1805-1 a peut-être un rapport avec la campagne électorale qui se déroule actuellement chez nos voisins du Sud. Il s'agit d'une réduction du droit de douane à l'égard du beurre d'arachides. Je me demande si cela a un rapport quelconque avec les

aspirations de notre gouvernement. Il pense peut-être qu'une réduction de ce droit pourrait donner lieu à de meilleurs rapports avec les États-Unis.

M. Paproski: Aimez-vous Jimmy Carter, Don? Est-ce la raison de ce changement?

M. Macdonald (Rosedale): Je les aime tous.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bon nombre de mes collègues m'ont signalé qu'ils voulaient intervenir au sujet d'articles en particulier. Par exemple, plusieurs interventions porteront sur la viande et les produits de la viande, les fruits et les légumes, les textiles et certains genres de machines. Mais je dirais surtout au ministre et aux députés que les dirigeants de l'industrie et du commerce manifestent de plus en plus d'inquiétude et c'est même vrai pour les chefs syndicaux les plus sérieux qui ressentent une grande appréhension et un vif malaise devant la situation commerciale actuelle au Canada surtout à l'égard des produits manufacturés et semi-ouvrés du fait que notre commerce des denrées connaît un déficit de plus en plus grand.

● (1530)

Des experts, des gens qui travaillent dans le domaine de l'exportation prédisent sérieusement que notre situation va nettement s'aggraver. Les seules denrées que nous continuons à exporter en grande quantité sont les matières premières, le pétrole et les produits pétroliers et les produits d'extraction. Ce ne sont pas des produits qui fournissent beaucoup d'emplois aux Canadiens. On peut se demander pourquoi nous connaissons un chômage persistant dans certaines régions. La raison principale c'est la baisse du volume réel des denrées—du fait que l'inflation a fait de nombreuses victimes ailleurs—qui sont vendues non seulement à l'étranger, mais ici au Canada et qui sont manufacturées ou transformées au Canada. Il suffit d'examiner les chiffres, et mes collègues pourront vous donner plus de précisions que moi à ce sujet, mais j'aimerais décrire notre situation à l'égard du commerce international.

Le ministre ne nous a pas dit quelles étaient les prévisions du gouvernement à l'égard de notre situation commerciale, non pas hier mais au cours des trois ou quatre années où nous avons vu l'inflation monter en flèche. Le gouvernement a retourné sa veste de façon extraordinaire en imposant les contrôles il y a environ un an. J'aimerais que le ministre écoute mes collègues d'autres régions du pays, des députés représentant par exemple les régions de la côte du Pacifique. J'aimerais qu'il écoute le député de Windsor-Ouest (M. Gray) au sujet du prix des aliments dans le sud de la Colombie-Britannique. Où les gens de la région vont-ils faire leurs achats? Ils vont aux États-Unis où ils peuvent épargner jusqu'à 40 p. 100 sur leurs dépenses d'épicerie.

M. Peters: Il n'y a pas de droit de douane sur les produits d'épicerie?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'y a pas de droit sur certains produits qui rentrent au Canada, mais sur un achat de $70 il y a environ $1.50 de droit, ce qui n'est rien quand on a économisé de $20 à $25. Je voulais insister sur la hausse rapide des salaires au Canada et non seulement des salaires des ouvriers qui fabriquent les produits, mais aussi ceux de la direction et des cadres. Ce sont toutes des dépenses qui s'ajoutent au coût des biens et des services. Ce n'est pas seulement le salaire du tourneur ou celui du camionneur qui a augmenté. Ce sont également les salaires des cadres dans les bureaux.

Nous savons également quel est le montant des charges imposées par les municipalités; ces charges ont augmenté de façon extraordinaire. Même au cours de l'année qui vient de s'écouler, les municipalités ont doublé, triplé, quadruplé leurs charges car elles pensaient ne pas être assujetties aux mesures de contrôle. Certains ont perdu le sens de la mesure, et cela ne s'applique pas simplement aux travailleurs; cela s'applique également aux cadres gouvernementaux dans notre pays, à tous les niveaux. Au niveau fédéral, certains ministères se soustraient d'eux-mêmes aux indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation. Par exemple, certains fonctionnaires du ministère des Transports augmentent tant les charges que celles-ci dépassent de loin tous les indicateurs. On constate ces augmentations par le fait que les coûts augmentent eux aussi. Les augmentations se répercutent sur le prix des marchandises que nous vendons à l'étranger et aux consommateurs canadiens. Faut-il donc s'étonner si nous nous trouvons maintenant devant une concurrence plus ferme de la part des fournisseurs étrangers, qui nous vendent les produits qui ont toujours été importés sur le marché canadien, je veux parler des produits alimentaires, des vêtements, des produits finis qui nous viennent de tous les coins du monde?

Les États-Unis, le Japon et Taïwan, dont l'industrie est de haute qualité, nous concurrencent. Et nous restons-là à nous lamenter sur nos propres malheurs. Chaque jour, des délégations et des groupes d'hommes d'affaires viennent au Parlement afin d'y rencontrer le gouvernement. Ils veulent qu'on les aide à vendre des textiles, des chaussures, du matériel électronique ou demandent des restrictions et des quotas. Les agriculteurs envoient également des délégations. J'aimerais savoir dans quel domaine on n'a pas appliqué le système de gestion de l'offre, dans quel domaine on n'a pas imposé un ensemble de restrictions. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est sans aucun doute le plus fort pour imposer des restrictions sur les importations. Pourquoi? Par exemple, quand à Billingham, dans l'État de Washington, les œufs de calibre moyen se vendent 66 cents la douzaine, l'Office de commercialisation des œufs les vend sur le marché canadien à 89 cents la douzaine. En coûte-t-il tant pour produire une douzaine d'œufs au Canada?

Nous disons que les Canadiens se trouvent devant un dilemme. C'est ici que le dilemme se trouve. D'une part il y a eu la négociation Kennedy il y a plusieurs années, qui a eu pour effet d'abaisser un certain nombre de barrières douanières. Le Canada a accepté ce système de barrières douanières. Avions-nous perdu la tête? Nous nous sommes joints aux autres et nous avons dit: «D'accord, nous allons abaisser un bon nombre de nos barrières douanières». D'autres pays cependant, dont beaucoup sont nos principaux partenaires commerciaux, notamment en Europe, préfèrent imposer des obstacles non tarifaires. Par conséquent, c'est de la folie pure et simple que de penser que nous pourrions tirer profit d'un abaissement de certaines barrières douanières. C'est tout simplement de la naïveté. La Grande-Bretagne, par exemple, n'a absolument pas besoin de prendre ce genre de mesures; ce pays peut réduire les barrières douanières qui frappent l'importation de générateurs, matériel que les industriels canadiens sont tout à fait à même de fabriquer. Mais qu'un industriel canadien aille demander à

l'Electricity Board du Royaume-Uni le cahier des charges d'un appel d'offres. Il se verra répondre qu'une instruction ministérielle restreint l'adjudication aux seuls industriels britanniques, s'ils sont en nombre suffisant. La maison canadienne ne pourra même pas se procurer le cahier des charges. Cela n'empêcherait pas la Grande-Bretagne d'abaisser les tarifs, et il est probable qu'elle l'a fait, mais le Canada n'est pas plus avancé. D'autres pays exigent que la documentation financière soit présentée en une forme et dans une langue particulières et déposée par l'intermédiaire de certains établissements financiers désignés.

Il n'y a pas de limite à l'ingéniosité qu'on peut déployer en matière de protection non-douanière. Lutter contre cette pratique s'est se battre contre une ombre. Ces divers pays ont donc la partie belle pour imposer des quotas ou des barrières tarifaires, et d'ailleurs nous faisons de même ici. Nous négocions des abaissements de quotas en brandissant ce qu'on pourrait appeler la massue. Dans le contingentement des textiles, nous faisons comme tous les autres pays. Il n'y a pas un seul pays au monde qui ne protège pas son industrie textile. Le seul secteur qui bénéficie habituellement de la protection la plus étendue est le secteur agricole, et sur ce plan nous ne faisons certainement pas exception. Mes collègues nous diront jusqu'où nous allons dans la protection de notre industrie agricole. La question n'est pas de savoir si le tarif douanier est élevé ou pas, mais si nous avons effectivement une politique alimentaire nationale.

● (1540)

Qu'on ne s'y trompe pas, je ne m'éloigne pas de la question du tarif des douanes. C'est au stade de la deuxième lecture, surtout lorsqu'il s'agit de modifier le tarif des douanes, qu'il faut étudier la question de savoir s'il y a lieu de réduire continuellement les droits, ou d'imposer une hausse temporaire qui deviendra permanente, s'il faut contingenter la viande comme l'a fait le ministre de l'Agriculture, et s'il faut négocier des contingentements de textiles synthétiques avec divers pays du tiers monde.

Je pose ainsi le problème, sans prétendre avoir une solution à proposer. Il y a une situation qui existe, celle des industriels et des fournisseurs canadiens, et c'est au gouvernement d'agir. Malheureusement, il brille par son silence. Ce n'est pas une réponse que de nous demander ce que nous ferions. Les députés ministériels aiment bien se vanter de la confiance que la population canadienne leur a accordée. Alors, qu'ils prennent leurs responsabilités. Voilà maintenant 13 ans que les libéraux sont au pouvoir, et le problème de balances déficitaires au titre des marchandises persiste toujours. Il y a eu, bien sûr, par-ci par-là une année où notre balance commerciale a été excédentaire, mais c'étaient les années où nous exportions du pétrole, du gaz naturel, du minerai de fer et du nickel plus ou moins traité, en quantités sans cesse croissantes.

Les libéraux étaient au pouvoir les années où le commerce de nos marchandises a enregistré un formidable excédent, mais parlons donc des denrées dont la fabrication emploie beaucoup de travailleurs. Parlons donc des Canadiens qui habitent dans les petites villes. Ce ne sont pas les grandes villes comme Toronto, Montréal, Edmonton, Vancouver, Winnipeg, Calgary ou Hamilton qui sont aux prises avec ces problèmes les plus graves. J'invite les députés, et particulièrement ceux de la province de Québec et ceux qui représentent de petites localités ontariennes, à nous exposer en détail les difficultés qu'entraîne la fermeture de telle usine ou de telle entreprise employant de 60 à 100 travailleurs. Ce sont là des faillites qui portent un dur coup à ces localités.

Nous nous trouvons au cœur de ces problèmes, mais comment les résoudre? En offrant des palliatifs? En promettant des subventions? En continuant à injecter des centaines de millions de dollars dans le cadre d'un programme du MEER, ce qui ne vaut guère mieux que de tenter de remplir de sable un sac plein de trous? Quel avantage y a-t-il à injecter dans l'économie d'une localité quelques centaines de milliers de dollars pour essayer de renflouer ou d'implanter une entreprise qui fermera boutique au bout de trois ans? Il nous faut nous attaquer à la racine même du mal. On aura beau fabriquer les meilleurs produits, les meilleures machines industrielles, les meilleurs vêtements et les meilleures chaussures, si on ne réussit pas à les vendre ni à l'étranger ni dans notre pays, on ne pourra construire assez de rayons pour les entreposer, et l'argent nous manquera pour financer tout cet inventaire.

J'exhorte les députés à écouter non seulement leurs collègues de la Chambre, mais aussi d'autres Canadiens que ce problème préoccupe également. Voyons ce qu'en pensent les éditioralistes, qui sont toujours prêts à proposer des solutions rapides et des conseils. Consultons les universitaires, qui ne manquent jamais non plus de dire au Parlement, et surtout au gouvernement, comment gérer ses affaires. Tous les Canadiens doivent contribuer à résoudre ce problème.

Nous avons été embrigadés dans une lutte contre l'inflation. Déjà en 1970, et même avant, lors des débats sur les exposés budgétaires, mes collègues et moi-même avions parlé des dangers de l'inflation et dit que c'était un véritable parasite qui rongeait l'économie canadienne. Dieu merci, ces discours sont consignés au compte rendu. Il ne s'agit pas de dire simplement: «Je vous l'avais bien dit». Le gouvernement n'a tenu aucun compte de nos avertissements et il s'en est même moqué. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit que nous vivions dans le meilleur des mondes. Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous venons de traverser une crise terrible sur le plan de l'inflation et nous sommes loin d'en être sortis.

Outre l'inflation, nous connaissons un problème de chômage. J'aimerais que les membres du Nouveau parti démocratique et les autres qui prétendent s'intéresser au problème nous fassent des propositions concrètes, autres que des travaux manuels. On peut faire un travail manuel au salaire minimum mais nous n'allons nulle part. On peut prétendre que les investissements peuvent servir à produire n'importe quoi, mais si personne n'achète les biens et services produits et s'ils ne sont pas produits à des prix rentables et compétitifs, tout ceci n'est qu'un exercice futile et hypocrite. Nous voulons que tous proposent des solutions dès maintenant car alors même que nous étudions les modifications au tarif douanier, nous examinons les problèmes du commerce international. N'oublions pas que le commerce international ne se limite pas à la vente de biens à l'étranger.

Il comporte également un autre aspect, celui des importations. J'ai parlé des gens qui habitent dans le sud de la Colombie-Britannique et qui traversent la frontière pour acheter leurs produits d'épicerie. Je suis certain qu'il en va de même dans la région de Windsor-Detroit ou n'importe où, le long de la frontière américaine, chaque fois qu'il y a des

centres commerciaux à proximité. A l'heure actuelle, les Canadiens ont tendance à continuellement traverser la frontière pour faire leurs achats de l'autre côté à des prix intéressants. Ce sont des affaires perdues puisqu'il s'agit là d'importations. Il est peut-être bon de pouvoir acheter des biscuits Dare fabriqués à Surrey, en Colombie-Britannique, 20 cents la livre moins cher à Bellingham, dans l'État de Washington, mais je pense que c'est tout de même un problème et que nous devons y remédier.

● (1550)

Nous devrions examiner aussi la question de l'achat des vêtements d'hommes et de femmes et des survêtements pour enfants. Peut-on trouver aujourd'hui des imperméables d'homme de fabrication canadienne? Et pourquoi non? C'est qu'ils ont été éliminés du marché intérieur par les importations de bonne fabrication. Ces importations ne sont pas ces marchandises de mauvaise qualité que l'on trouvait à l'époque où bon marché et camelotte étaient synonymes. Une autre difficulté est venue renforcer l'inflation et le chômage, c'est le commerce intensif. Trois des quatre cavaliers redoutés foncent maintenant sur nous. Quel sera le quatrième, et où en sera l'économie canadienne quand il arrivera à son tour?

Voilà des remarques d'une portée plutôt générale, je l'admets, monsieur l'Orateur. Nous pourrions passer les annexes en revue mais nous comptons le faire à l'étape des comités. J'espère que ces propositions, bien que mineures en elles-mêmes, seront soigneusement étudiées par le ministre. J'espère aussi qu'il invitera son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), à examiner la situation avec lui. Il pourrait également consulter le ministre de l'Agriculture sur la politique alimentaire nationale: aurons-nous une politique d'aliments bon marché ou de cherté des aliments? Si l'on opte pour la cherté, qu'adviendra-t-il des importations meilleur marché? Tels sont les problèmes qui se posent à nous, et je tiens à souligner leur gravité aux députés de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, il me semble que nous avons donné le ton du débat à l'aide de ces quelques remarques et que la Chambre tiendra à porter toute l'attention voulue à ces problèmes et particulièrement au troisième de ceux que j'ai soulignés. Il ne s'agit pas de problèmes imaginaires mais d'une réalité bien concrète qui existe depuis longtemps et je regrette que, en dehors de quelques gestes symboliques, tel que le voyage du premier ministre au Japon, on ne semble pas s'en être inquiété. Peut-être tirera-t-on quelques résultats de sa visite aux pays du marché commun? Mais ces gestes signifient que nous députés, avec nos homologues de l'autre endroit, devons chercher la solution à ces problèmes. A moins que nous ne les résolvions, l'espoir exprimé dans la motion sur laquelle nous avons voté au début de l'après-midi n'est qu'un coup de tam-tam dans le vide, un rêve imaginaire et un acte de démagogie dangereux, car nous n'avons pas de monnaie d'échange.

Nous ne pouvons maintenir les structures sociales actuelles du pays à moins d'une économie forte pouvant les étayer. Pour l'instant, l'économie n'a pas la force voulue et ne s'améliore pas. A moins que nous ne prenions des mesures radicales, nous connaîtrons dans un proche avenir des temps encore plus difficiles que par le passé.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mon préopinant, je trouve que notre économie n'est pas forte et elle ne se renforce pas beaucoup. Il prétend cependant que nous pouvons résoudre ce problème en apportant de nouvelles modifications aux tarifs douaniers; je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. Je n'ai pas pu voir avec certitude s'il était en faveur d'un marché fermé ou d'un marché ouvert, mais comme lui, je trouve que nous tergiversons depuis des années à propos de cette question des tarifs douaniers. Il se peut que cette question s'avère le facteur déterminant de l'avenir des entreprises canadiennes en expansion.

Tout comme lui, je pense que nous devons mettre sur pied une stratégie industrielle axée davantage sur la création d'emplois, mais nous nous trouverons dans une situation désastreuse si nous ne fondons pas cette stratégie sur des principes constructifs. Nous devons nous rendre compte des dangers que comporte la fermeture de notre frontière et une attitude protectionniste qui compromettrait la rentabilité des entreprises canadiennes. Les inconvénients seraient en fin de compte plus grands que les avantages.

Depuis que je suis au Parlement, je me suis rendu compte qu'il y a deux secteurs de l'économie que les députés ne connaissent pas et à l'égard desquels ils sont impuissants, le premier étant le tarif-marchandises. Il paraîtrait que pour faire quelque chose à ce propos, il faudrait faire venir un expert des États-Unis car personne dans notre pays ne comprend le régime tarifaire et le régime de transport des marchandises au Canada.

Le deuxième secteur est le tarif douanier. Il me semble que toutes modifications à nos milliers de droits de douane sont presque entièrement apportées au gré des fonctionnaires qui les font appliquer. Je citerai un exemple tiré de ma circonscription, monsieur l'Orateur. Une petite entreprise innovatrice détient des brevets pour un certain nombre de procédés dans son domaine et elle a eu droit à une subvention à l'expansion. A propos, j'ai reçu une invitation du bureau des brevets d'invention à l'occasion de la délivrance du millionième brevet au Canada. Certains de ces brevets sont précieux et témoignent de notre capacité d'inventer des procédés et des produits industriels.

Se rendre à la Commission du tarif, c'est un peu comme aller en Chine, monsieur l'Orateur: si je parle de la Chine, c'est que je ne comprends rien à sa mentalité ni à sa langue; et notre régime tarifaire ressemble un peu à cela. Cette entreprise a demandé qu'on supprime le droit de douane sur une sorte de colle importée des États-Unis. La Commission du tarif est allée aux renseignements et a par la suite rejeté la demande, parce que Shell prétendait savoir faire la colle et promettait d'en fabriquer un de ces jours. Comme cette colle pourrait être fabriquée dans l'avenir, le droit de douane ne pouvait être supprimé. La colle est un élément dispendieux qui entre dans la préparation des panneaux à particules au Canada. Il y a lieu de signaler que certaines compagnies achetaient ces panneaux de fabricants de Portland, en Oregon, et expédiaient le produit fini à d'importants fabricants de téléviseurs et de chaînes stéréophoniques de New York. Mais la Commission ne trouva aucun avantage à réduire ou à éliminer le droit, ce qui eut pour effet de faire augmenter le prix du produit. La compagnie à laquelle je songe fit donc moins d'argent et devint moins apte à soutenir la concurrence que d'autres compagnies analogues

qui, dans d'autres pays, fabriquaient le même produit fini. Cette sorte de chose se produit tout le temps.

● (1600)

Qui apportera remède à cette situation? Personne, apparemment. Personne, pas plus le ministre qu'un autre, ne veut parler aux gens de la Commission du tarif. Le ministre est un sage; il a appris une autre langue, mais je ne pense pas qu'il sache encore parler le tarifais, ou cette langue particulière que parlent les gens de la Commission du tarif. Ils ne voient pas la difficulté. Ils se contentent d'examiner la liste des milliers de produits pour lesquels un tarif a été établi et déclarent: «Ces tarifs sont sacrés». C'est comme si la liste des tarifs constituait la Bible ou le Talmud immuable de la Commission du tarif.

Le ministre des Finances (M. Macdonald) ferait mieux de s'occuper un peu moins d'agriculture. On a déjà fait remarquer qu'on se tourne vers le ministre des Finances quand l'agriculture est en difficulté. Il me semble que dans le monde entier l'agriculture se porterait mieux si les pouvoirs publics ne s'en mêlaient pas et je veux dire par là les gouvernements provinciaux, fédéraux et les autres. Partout dans le monde l'État subventionne l'agriculture. Chaque fois qu'il le fait ou qu'un pays révise ses prix, l'effet se répercute sur tous les autres pays.

Je suis d'accord avec le ministre de l'Agriculture: nous avons affaire, bon gré, mal gré, à un marché international et sommes très vulnérables à ses fluctuations. Ce que les Australiens font de leur bœuf se fait sentir sur le marché américain, canadien et même dans la communauté européenne. La vente de bœuf conditionne celle du porc, des œufs et des autres sources de protéines. Donc, lorsqu'un produit subit des changements dans un pays, le marché de cette même denrée s'en ressentira dans les autres pays. Et pourtant il est difficile de changer de politique, ce serait d'ailleurs très long. L'Office de commercialisation des œufs, dont j'ai parlé, estime qu'il a le droit de limiter le nombre d'œufs importés au Canada. Je trouve moi aussi qu'il en a le droit mais avant de pouvoir l'exercer, il doit faire une demande au ministre des Finances. Il faut au ministre du temps avant d'agir car il doit consulter les producteurs, vérifier auprès des intéressés du GATT avant de pouvoir faire les changements proposés. Mais il se peut que ces changements aient un effet nocif, qu'ils ne présentent pas d'avantage. Il me semble que ce n'est pas de cela que nous avons vraiment besoin. Si nous voulons soutenir la concurrence des autres pays, nous devons transformer une plus grande partie de nos matières premières dans des industries de main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, les usines de la région que je représente font probablement affaire avec tous les pays du monde. Elles exportent de l'équipement de forage au diamant et des trépans à pointes de diamant pour pratiquement chaque entreprise minière dans le monde. Elles ont eu des difficultés à demeurer compétitives. Chaque fois qu'une nouvelle invention, une nouvelle méthode ou une nouvelle pièce d'équipement apparaît, elles se heurtent aussitôt à tout notre système de barrières douanières. Elles ont survécu parce qu'elles sont probablement les plus compétentes au monde dans ce domaine. Mon opinion est la suivante: nous devons accroître notre capacité d'emploi, pour la bonne raison que les marchandises que ce pays avait l'habitude d'exporter n'existent plus en abondance.

Ce n'était pas difficile d'avoir une balance commerciale qui nous soit favorable lorsque nous pouvions exporter le pétrole comme s'il s'agissait d'un produit périmé ou expédier telles quelles, sans la moindre transformation, les richesses minières de ce pays. Aujourd'hui beaucoup de ces produits sont devenus rares. Nous savons maintenant que nos ressources en charbon, en pétrole, en minerai de fer, ainsi que d'autres produits essentiels ne sont pas inépuisables. C'est pourquoi nous devons les transformer ici même et le faire d'une façon qui nous permette de soutenir la concurrence.

Si nous vivions dans un monde de libre échange, un monde où les gouvernements n'interviendraient pas dans les marchés, nous pourrions, j'en suis certain, commercer avec avantage avec tous les pays du monde. Malheureusement, nous ne vivons pas dans un monde de ce genre. Nos exportations de matières premières nous ont rapporté beaucoup, mais nous avons dépensé des sommes considérables pour subventionner nos exportations de produits finis.

Qu'il me soit permis de vous citer un exemple, monsieur l'Orateur. Il y a quelques années, dans le nord de l'Ontario, nous exportions à Pittsburgh des boulettes de minerai de fer. Le transport nous coûtait deux fois et demie autant que le transport de l'argile Banalon nécessaire à la fabrication de ces boulettes. Pourquoi? Parce que le gouvernement de l'Ontario possédait le chemin de fer qui desservait la région et subventionnait fortement les marchandises qu'on expédiait de là, mais non les marchandises qui y entraient. Si l'on veut soutenir la concurrence, il faut prendre de meilleurs moyens. Trop souvent, les gouvernements ont suscité des obstacles qu'il faut supprimer si l'on veut soutenir la concurrence. J'ai évoqué le problème de la colle, monsieur l'Orateur; dans ce cas, la société a retenu les services d'un spécialiste qu'on a fait venir d'Allemagne. D'ailleurs, ce dernier avait été appelé comme conseil par presque toutes les entreprises nord-américaines qui fabriquent ce genre de produit. Mais notre Commission du tarif n'était pas d'accord. Elle soutenait que nous serions éventuellement capables de produire ce genre de colle au pays; aussi, le tarif imposé sur ce produit ne serait pas supprimé. Ce tarif ajouté a considérablement haussé le coût du produit fini et les sociétés qui utilisent cette colle ont maintenant plus de difficulté à demeurer concurrentielles.

La même histoire s'est répétée dans d'autres régions. Par exemple, un fabricant de ma région voulait construire une usine pour assembler des cuisinières préfabriquées aux États-Unis. Les cuisinières en question devaient être envoyées dans ma région; elles n'étaient pas fabriquées au Canada, monsieur l'Orateur. Néanmoins, ce droit de douane ne peut être supprimé, disent-ils, parce qu'une autre compagnie qui fabrique des poêles détient un certain nombre de brevets d'invention dans ce domaine et se propose peut-être de fabriquer cet article.

● (1610)

A mon avis, la structure tarifaire au Canada n'est pas avantageuse pour le petit fabricant. En examinant la liste, je me demande si le ministre peut m'expliquer pourquoi le droit est de 35 p. 100 dans certains cas, de 10 ou 5 p. 100 dans d'autres. Prenons par exemple, les préparations de cacao ou de chocolat en poudre. Le tarif de préférence britannique est de 10 p. 100, celui de la nation la plus favorisée est de 10 p. 100 et le tarif général de 35 p. 100. Quelle protection cherchons-nous? Il est peu probable que nous voulions produire du cacao.

M. Macdonald (Rosedale): Le transformer.

M. Peters: Je n'en sais rien. Peut-être que Cadbury le fabrique et l'expédie quelque part. J'aimerais bien examiner la situation de certaines de ces choses, les envisager en fonction de leur effet au Canada sur la prospérité de l'industrie de la fabrication notamment dans les secteurs qui comportent un fort coefficient de main-d'œuvre. Les fabricants canadiens se voient obligés, du moins au début, d'importer une partie de ce dont ils ont besoin. On s'apercevra peut-être que le Tarif des douanes joue en faveur des sociétés étrangères plutôt que des nôtres. Je le dis pour la raison suivante: si Shell, par exemple, ne fabrique pas un certain produit au Canada, elle peut le fabriquer aux États-Unis, en Indochine ou ailleurs. Que Shell déclare qu'elle serait en mesure, si elle le souhaitait, de fabriquer ce produit au Canada—elle ne l'a d'ailleurs jamais fait et à mon avis n'a aucune intention de le faire—ne fera aucun bien à nos hommes d'affaires.

Ces questions sont indiscutablement très compliquées mais, je trouve que nous avons donné aux fonctionnaires de la direction du tarif beaucoup trop de latitude pendant trop longtemps et les députés devraient maintenant bien examiner la situation et décider si oui ou non ces fonctionnaires ne devraient pas ou prendre leur retraite ou justifier leur existence.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir examiner le projet de loi qui se rapporte au Tarif des douanes. Je tiens à rendre hommage à mon honorable ami le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) pour l'éloquent discours qu'il a prononcé. Il a donné le ton à tous ceux qui participeront au débat de cette question.

De nombreuses industries canadiennes font face à l'heure actuelle à de graves difficultés. Tout au long de son exposé, le ministre a soutenu que le Tarif des douanes prévoit des accommodements dans le cas de difficultés réelles. Mais bien que nous sachions que certaines industries sont en très grandes difficultés, nous ne songeons même pas à faire usage de cette latitude ou de ce à quoi le ministre songe. A l'heure actuelle, ceux qui consacrent leur activité à la production de textiles, de chaussures, de maisons mobiles, de bateaux, de produits agricoles, d'appareils électroniques et d'un certain nombre d'autres produits font face à une très grave situation.

L'autre jour, je lisais dans les journaux que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) réclamait une commission fédérale pour enquêter sur le prix des denrées alimentaires en Colombie-Britannique. Le député de Windsor-Ouest a déjà été ministre de la Consommation et des Corporations et je rappellerai à la Chambre que c'est une situation qui dure depuis des années: elle ne s'est pas produite du jour au lendemain. En outre, elle ne se limite pas à la Colombie-Britannique seulement. Je me demande pourquoi il ne demande pas une enquête du gouvernement fédéral sur les prix au Canada, y compris ceux de la quincaillerie, des produits chimiques et du matériel pour lesquels les coûts d'importation semblent exagérément élevés.

Prenons par exemple les aérosols qu'on utilise dans les vergers en Colombie-Britannique. Fabriqués aux États-Unis, ils nous arrivent par les vallées de Washington dans les vallées de la Colombie-Britannique et ils sont exempts de droits douaniers. Il y a un an il était impossible d'en acheter sans payer 30 ou 40 p. 100 de plus que de l'autre côté de la frontière. Autrement dit, le seul fait de traverser la frontière, sans imposition de droits douaniers, fait augmenter le prix de 30 ou 40 p. 100. Ce n'est pas une barrière tarifaire, monsieur l'Orateur; c'est une barrière établie à la frontière, établie de toutes pièces sans qu'on sache pourquoi. Je suis au courant de cet état de choses puisque les cultivateurs fruitiers de ma région traversaient les lignes pour acheter leurs aérosols aux États-Unis; c'était la seule chose à faire s'ils voulaient faire concurrence aux Américains.

Certains diront que c'est une situation dont le gouvernement fédéral n'est pas responsable. Je suis d'avis contraire. Comment pareille chose peut-elle se produire? Des situations comme celles-là exigent que l'on fasse enquête, tout comme pour le prix élevé des aliments, et j'espère que le député de Windsor-Ouest fera pression auprès du gouvernement pour qu'il étende l'enquête qu'il propose afin qu'elle englobe ce problème et d'autres domaines. En fait, il aurait dû s'en occuper lui-même lorsqu'il était ministre de la Consommation et des Corporations.

Au chapitre des importations, les deux industries les plus gravement touchées sont l'agriculture et les textiles. Le Canada est le seul pays au monde qui ne protège pas ses produits agricoles. Nous sommes au courant du cri d'alarme lancé par les Canadiens pour que l'on préserve nos terres agricoles, du sentiment général qu'on ne devrait plus construire de nouvelles routes ou détruire ces terres d'une manière ou d'une autre. Malgré tout, quelle a été la réponse des gouvernements, surtout du gouvernement fédéral? Le Canada est le seul pays du monde à ne pas protéger ses produits agricoles. Comment avoir l'un sans l'autre? Bien d'autres pays du monde ont fixé des objectifs à leur production alimentaire afin d'en maintenir le niveau et d'assurer un approvisionnement raisonnable d'une denrée donnée en cas de pénurie internationale. Nous n'avons rien prévu de tel et nous tentons de préserver nos terres agricoles.

• (1620)

D'autres pays ont imposé des droits de douane et des quotas et ont également dressé des obstacles au commerce international. Le pire, selon moi, ce sont les entraves au commerce. Le député de Timiskaming a dit qu'il ne faudrait pas fermer nos frontières rendant ainsi la vie facile à des sociétés commerciales ou des entreprises qui ne sont pas compétitives ni efficaces. Je suis d'accord. Personne, à mon avis, ne demande de fermer nos frontières afin de rendre la vie facile aux entreprises inefficaces, mais nous tenons cependant à bénéficier de conditions semblables à celles dont bénéficient les entreprises étrangères.

Quant aux obstacles au commerce, j'ai fait allusion à un certain produit en aérosol fabriqué à l'étranger. Voilà le genre de choses qui se passent au Canada, et pourtant le gouvernement reste à ne rien faire et ne prend absolument aucune mesure à ce sujet. Les autres pays fixent des quotas pour protéger leur industrie agricole, et quand leur industrie agricole est menacée, ils dressent des obstacles au commerce, exactement comme les Japonais l'ont fait à l'endroit des pommes de la Colombie-Britannique. Ils soutiennent que nos pommes sont porteuses de la pyrale du pommier et qu'ils ne peuvent donc les laisser entrer. Nous avons prouvé hors de tout doute que leurs pommes en sont également porteuses; mais

rien n'y fait, ils ne veulent toujours pas de nos pommes, et c'est là le genre de mesures restrictives qu'ils ont prises. Nous ne voulons pas de ce genre de mesures. On peut à juste titre peindre le Canada sous les traits d'un saint dans un monde de pécheurs. Je préconise le libre-échange. Je pense que la plupart des Canadiens ne sont pas contre le libre-échange, tant que les échanges sont équitables.

Le député de Timiskaming a également dit que si le monde vivait en régime de libre-échange, les pays pourraient produire, fabriquer et se faire concurrence. Je crois qu'il a raison mais il ne peut en être ainsi compte tenu de la structure actuelle des échanges internationaux. Il n'y a pas d'échanges équitables et nous réclamons le libre-échange. Sous le couvert du libre-échange, la politique du Canada en matière de produits alimentaires en est une de bas prix. Nous échangeons nos matières brutes et nos richesses naturelles avec d'autres pays contre des produits alimentaires et des textiles, soit des produits de base que nous avons au Canada. Voilà le genre de produits que nous recevons presque toujours lorsque nous voulons vendre un réacteur CANDU ou un ADAC. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu au Japon en mission commerciale et lorsqu'on lui a demandé ce qu'il entendait offrir au Japon, il a répondu des réacteurs CANDU et des ADAC. Je ne pense pas que nous devions troquer nos ressources naturelles de la sorte. Je pense aussi que les Canadiens sont d'accord avec moi. Nous ne devons pas nous montrer coulants dans nos relations commerciales avec les pays étrangers qui ont besoin de nos ressources naturelles. C'est justement parce qu'ils en ont absolument besoin que nous pouvons être fermes.

Les politiques douanières et tarifaires canadiennes ne tiennent pas compte des tendances inflationnistes, et les deux réductions tarifaires accordées sur pratiquement toutes les denrées alimentaires depuis quatre ans sont venues aggraver la situation. J'aimerais faire consigner au compte rendu quelques exemples qui illustrent la politique canadienne d'importation de produits alimentaires à bon marché. En 1975, le Canada a importé 83 p. 100 de produits laitiers de plus qu'en 1973. Les importations de baies ont également progressé de 370 p. 100 en 1975 par rapport à 1973. De 1973 à 1975, les importations de pommes ont augmenté de 58 p. 100, celles de miel, de 200 p. 100, celles de confitures, de 74 p. 100, celles de poulet, de 294 p. 100, celles de jambon en conserve, de 33 p. 100 et celles de tabac, de 1,086 p. 100, même si peu de Canadiens mangent du tabac.

En 1974, le Canada a importé cinq millions de livres de poulet des États-Unis, ce qui représente moins de 0.1 p. 100 de la production canadienne. Au cours de la même année, le Canada en a exporté 12 millions de livres à Cuba. En 1975 toutefois le Canada n'a pratiquement pas exporté de poulet; les députés peuvent voir avec quelle rapidité Cuba nous a laissés choir. Nous avons néanmoins importé plus de 12 millions de livres de poulet des États-Unis, soit une hausse des importations de près de 250 p. 100. Cette année, la tendance s'est maintenue, et l'augmentation est encore plus rapide. Les données pour jusqu'en juin 1976 révèlent que le Canada a importé des États-Unis 22 millions de livres de poulet. A la fin de l'année, on s'attend que les importations s'élèvent à 50 millions de livres, soit une hausse de 400 p. 100 par rapport à 1975, équivalent à 7 p. 100 de la production totale du Canada.

[M. Whittaker.]

Voilà un peu la situation des entreprises de transformation des produits alimentaires au Canada. Celles-ci de même que les conserveries sont dans une situation catastrophique et désespérée. Elles sont obligées d'abandonner les affaires parce qu'elles ne peuvent pas faire face à la concurrence des importations de produits en conserve. Cette dernière année, les grosses conserveries et certaines grandes chaînes d'alimentation ont envoyé leurs étiquettes en Australie et aux États-Unis pour qu'elles soient apposées sur les boîtes de conserves dans ces pays avant de revenir au Canada.

● (1630)

En ce qui concerne la fabrication des produits, tout ce dont nous avons eu à nous occuper, c'est de l'étiquetage. Probablement parce qu'ici les étiquettes devaient être bilingues. Comme on ne pouvait pas s'en occuper là-bas, il fallait que ça soit fait ici. Pensez un peu au nombre de gens qui se sont retrouvés sans emploi à cause de cela. Que se passe-t-il dans le domaine de la production agricole? C'est cela la tendance au Canada aujourd'hui. Le gouvernement doit accepter la responsabilité de cette tendance. Il a tout fait pour que ce genre de chose se produise. Nous n'avons pas de réelle politique agricole ni de politique de l'alimentation, seulement une politique de bas prix alimentaires. Lorsque ces entreprises n'auront plus de travail, nous serons à la merci des autres pays. Nous ne possédons pas de politiques qui puissent nous être de quelque secours en cas de crise nationale.

Le malaise généralisé n'épargne pas les producteurs de fruits et de légumes. Les tarifs créent des barrières artificielles dans ces domaines. Les coûts de transport des fruits provenant de la vallée de l'Okanagan à destination de l'est du Canada dépassent jusqu'à 1c. la livre les tarifs payés par nos concurrents américains. Ils jouissent de cet avantage de 1c. la livre même si une partie du transport se fait par les chemins de fer canadiens. Quand le ministre du Transport (M. Lang) a visité cette région il y a environ un mois, les producteurs l'ont interrogé à ce sujet, et il leur a répondu qu'ils devraient expédier leurs produits par les chemins de fer américains si ceux-ci étaient meilleur marché. A mon avis, ce n'est pas le ton à adopter pour parler aux producteurs canadiens.

Les surplus de pommes de terre larguées en Colombie-Britannique ont influé sur les prix. Elles proviennent des récoltes aux États-Unis. Elles ne sont pas écoulées sur le marché américain parce que cela perturberait leur prix. Au lieu de cela elles sont expédiées au Canada, ce qui perturbe notre prix. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a été interrogé à ce sujet. Il a répondu que le gouvernement stabiliserait leurs prix. Nos producteurs veulent travailler dans un marché concurrentiel. Ils ne veulent pas de la stabilisation. Toutefois, ils ont dû l'accepter parce que c'est tout ce qu'ils obtiennent du gouvernement actuel. A cause de la politique d'aliments bon marché, les producteurs doivent accepter des dons importants du gouvernement. Je me demande si les Canadiens n'aimeraient pas mieux payer le prix au lieu de voir consacrer leurs deniers à la stabilisation. Combien de temps pourrons-nous continuer ainsi?

Il est temps d'étudier de près la surtaxe automatique. On s'en est déjà servi, mais nous semblons en avoir peur. Je crois que la surtaxe automatique empêcherait ce genre de situation.

Quand on s'arrête pour bien étudier la situation, on voit que le consommateur n'en profite pas. Le consommateur ne paie pas moins cher pour le produit. Celui qui paie moins cher, c'est celui qui l'importe au Canada. Au détail, il est au même prix que le meilleur produit canadien. A cause de ces importations bon marché, le producteur canadien ne peut vendre sans baisser son prix à égalité avec le prix d'importation. Toutefois, le prix que paie le consommateur ne change pas. Les exemples ne manquent pas. Il s'est produit un cas ici à Ottawa l'an dernier. Même si le consommateur devait payer les pommes un bon prix, le producteur n'a pas retiré grand-chose. Voilà ce que donne le régime de commercialisation.

La stabilisation peut donner lieu à de nombreux abus. Tout ce que le producteur veut, c'est avoir un prix équitable pour ses produits. Au début du printemps dernier, j'ai signalé au ministre que les pommiculteurs canadiens devaient payer des frais de transport plus élevés que leurs concurrents américains. J'ai dit que cela constituait un obstacle au commerce. Le ministre a répondu que si j'étais en mesure de le prouver, il ferait des paiements de stabilisation. Ce ne fut pas difficile à prouver. Pourtant, le moment venu de verser les paiements, le cabinet a prétexté la production restreinte aux deux extrémités. J'ai alors écrit au ministre, et il m'a répondu ceci:

Un programme de paiements d'appoint de 11 à 12 millions de dollars a porté les recettes globales au niveau de celles de l'année précédente et ce programme répond ainsi amplement aux objectifs de la loi.

L'objectif de la loi doit être modifié si tels ont été les résultats. Le ministre a parlé du niveau de l'année précédente. Pourtant, la production avait diminué l'année précédente pour augmenter ensuite l'année suivante. Il y a lieu de distinguer la valeur marchande, les tonnes ou les livres. La valeur marchande a été la même bien que la récolte ait été meilleure; cela s'explique par les prix concurrentiels à l'étranger et les importations de pommes au Canada.

● (1640)

En ce qui concerne les pommes, il y a environ cinq ans, nous en importions environ un million de boisseaux et nous exportions à peu près la même chose. Aujourd'hui, le Canada importe deux ou trois fois plus de pommes. C'est le genre de concurrence que nous avons. On dira peut-être que la situation dépend en grande partie des salaires élevés payés au Canada ou des taux d'intérêt plus élevés qu'à l'étranger. Si c'est le cas et que les salaires et les taux d'intérêt plus élevés entraînent des frais plus élevés au Canada, le gouvernement a une obligation importante envers les Canadiens. Nous entendons parler de gens qui traversent la frontière pour acheter des aliments, surtout le long de la frontière de la Colombie-Britannique. Je soupçonne que cela se fait partout au Canada, en Ontario en tout cas, mais les journalistes n'y font pas aussi attention. Cela se fait certainement en Colombie-Britannique. Pouvons-nous jouer sur les deux tableaux? Pouvons-nous avoir des salaires plus élevés et sortir cet argent du pays pour acheter nos aliments moins cher de l'autre côté de la frontière? Il y en a certainement qui le font. C'est la nature humaine qui le veut.

Cependant, le gouvernement a une certaine obligation à cet égard. Il était au pouvoir quand la situation a été créée. Puisqu'il a permis qu'elle se produise, qu'il y remédie. Les producteurs de fruits de l'Okanagan me disent que cela ne leur coûte pas plus cher qu'ailleurs de cultiver des fruits. Ils doivent payer les insecticides plus cher. Ils traversent la frontière pour en acheter afin de rester concurrentiels.

Il y a un autre domaine où ils ne peuvent pas faire la même chose. Je veux parler de l'eau pour irrigation. Les producteurs de l'État de Washington aux États-Unis se servent de la même eau que nous, mais nous devons la payer plus cher parce que nous avons fait construire des barrages et des systèmes qui conservent l'eau dans les collines et que les Américains se servent de cette eau une fois qu'elle est rendue dans la vallée, ce qui leur revient moins cher. Nous pouvons traverser la frontière et ramener du matériel en franchise si quelqu'un accepte de nous le vendre. Personne ne veut fournir de garanties quand le matériel est destiné au Canada. Il y a des problèmes au sujet des pièces, et ainsi de suite. Cependant, nous pouvons livrer concurrence et ne pas payer moins cher pour faire pousser nos fruits malgré tous ces obstacles, mais une fois que les produits laissent la ferme, il vient s'ajouter bien d'autres frais comme ceux que j'ai mentionnés, le transport et les taux ferroviaires.

Les agriculteurs ne veulent pas d'un programme de stabilisation. Si les tarifs ferroviaires sont plus élevés au Canada et si les sociétés de chemins de fer décident de transporter le plus de marchandises possible, ce sont elles qui devraient être assujetties à ce programme de stabilisation et non pas les agriculteurs.

Je le dis à vous, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, l'heure est venue de passer à l'action. Nous ne pouvons continuer dans la voie que nous avons suivie jusqu'à présent. Je ne pense pas que nous ayons besoin de ces programmes de création d'emplois inutiles qui nous coûteront 350 millions de dollars. On a dit qu'une partie de cette somme serait tirée des fonds de la Commission d'assurance-chômage. En réalité, celle-ci est en position déficitaire. Comment le gouvernement pourrait-il en obtenir des fonds? Pour pouvoir créer des emplois pour les Canadiens, il faut que notre agriculture, notre industrie textile et nos industries de transformation soient bien portantes. Il importe que notre marché soit florissant et il importe que nos industriels créent des emplois. Si le gouvernement désire dépenser 350 millions de dollars, il devrait le faire de façon à mettre notre commerce dans la bonne voie. Il ne devrait pas licencier des travailleurs, il ne devrait pas contraindre des conditionneurs et des industriels à la faillite. Nous devons donner à chacun la possibilité de travailler. Je suis heureux de ce que le présent bill va passer à l'étape du comité car nous pourrons l'y étudier encore plus en profondeur.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai également l'intention de faire quelques brèves remarques à propos du bill C-15 sur le tarif des douanes. Je m'efforcerai d'être assez bref de façon à terminer ma déclaration avant 5 heures. Monsieur l'Orateur, comme je ne suis pas intervenu dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, permettez-moi de profiter tout de suite de l'occasion qui m'est offerte afin de vous féliciter publiquement pour votre nouvelle nomination. Nous savons que nous pourrons compter sur votre sagesse ainsi que sur vos compétences, et je suis certain que tous les députés respecteront vos décisions.

Habituellement, imposer des droits de douane c'est pratiquer le protectionnisme. Si j'étais intervenu dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'aurais consacré tout mon temps de parole au problème des petites industries et des petites entreprises de Hastings, qui se trouvent actuellement dans une position fort précaire. Toutefois, le présent bill me fournit une bien meilleure occasion pour parler de ces

problèmes. Je pense aussi que si j'étais intervenu au cours de ce débat, j'aurais fait quelques remarques à propos de certains des membres du cabinet. Je me contenterai essentiellement d'en faire à propos du député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) qui a été nommé secrétaire d'État dans le but quelque peu ambigü d'aider les petites entreprises.

On doit vraiment féliciter le gouvernement de s'être soudainement rendu compte que la petite industrie avait sa place au Canada et que les gens qui travaillent dans ce secteur sont des contribuables qui auraient tout à gagner si nous avions une communauté industrielle forte au Canada. Je crois toutefois que le ministre finira par s'attirer la sympathie de la plupart des députés car, à dire vrai, je ne sais pas trop ce que c'est qu'il va faire. En fait, le discours du trône a consacré un paragraphe entier au grand intérêt que le gouvernement porte à la petite industrie. Il semble que le ministre va beaucoup voyager. Il est déjà en route vers la Russie. Je ne pense pas qu'il puisse vendre grand-chose là-bas. Je ne vois pas trop ce qu'ils pourraient nous apprendre sur le plan de la libre entreprise. Dans ses nouvelles fonctions, je crois que le nouveau ministre devrait essayer d'obtenir une certaine collaboration. Il pourrait sans doute coordonner certaines fonctions ingrates du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère du Revenu, du ministère de l'Expansion économique régionale et surtout du ministère des Finances. S'il faisait cela, il ferait vraiment quelque chose de valable.

● (1650)

Plusieurs des orateurs précédents ont parlé cet après-midi de l'inutilité peut-être permanente d'obstacles tarifaires, des vertus comparées du libre-échange et de l'équité commerciale. Je voudrais bien croire que la protection douanière est inutile dans beaucoup de cas, et j'en évoquerai certains dans quelques instants. Mais notre industrie est dix fois moins grosse que celle des États-Unis, pour la raison évidente que notre population, notre marché sont dix fois moins importants. Et malheureusement, les syndicats ont arraché à beaucoup d'entreprises des taux de rénumération et des avantages parfois bien supérieurs à ce qui se fait aux États-Unis, et j'en ai quelques exemples dans ma circonscription. C'est ce qui fait que la compétitivité des entreprises concernées est sabordée.

Je tiens à parler d'une petite collectivité du sud-est de ma circonscription, qui produisait jusqu'à il y a deux ans environ un excellent produit. Elle le vendait au Canada à un prix passablement concurrentiel. Mais lorsque la demande a baissé aux États-Unis, les principaux producteurs américains n'ont eu qu'à diriger ici 10 p. 100 environ de leurs excédents pour dominer complètement le marché canadien, à un prix que le producteur canadien de ma circonscription ne pouvait pas pratiquer. Il ne disposait pas de protection. Son usine fonctionnait dans des conditions particulièrement bonnes pour sa taille. Elle est relativement neuve, elle livrait un bon produit, mais sans protection elle n'a pu tenir sur un marché en baisse.

Dans cette petite localité de 1,500 âmes environ, la suppression d'environ 325 emplois a eu des effets désastreux. Il y avait longtemps que nous n'avions pas été aussi durement atteints. Mais le gouvernement fédéral n'a pas voulu protéger l'entreprise. Lorsqu'elle a fermé ses portes et mis son personnel en chômage, le ministère de l'Expansion économique régionale a refusé d'intervenir, en prétextant qu'il n'y avait pas suffisamment de chômage. Je me demande bien jusqu'où il faut en venir, dans une petite localité, pour que le ministère se décide à intervenir.

Je dirai en passant, sans chercher à me vanter, que nous avons réussi à nous tirer d'affaire. Avec mon concours, nous avons réussi à attirer dans l'usine vacante, une nouvelle entreprise, qui va faire travailler autant de monde que l'autre. Comme elle appartient à un important groupe international, elle va pouvoir tenir le coup. Le gouvernement ontarien a décidé de lui accorder une aide de $500,000, mais là encore, l'Expansion économique régionale a refusé d'intervenir. Heureusement l'entreprise produit pour le pacte de l'automobile. Elle n'aura donc pas besoin de la protection douanière qui aurait été nécessaire à l'ancien occupant. La seule aide que nous ayons obtenue du gouvernement fédéral est celle que n'importe qui obtient de Main-d'œuvre-Canada pour le lancement d'une affaire, au titre du paiement des salaires initiaux des employés.

Le lancement d'une affaire comme celle-ci fait surgir une autre question dont je voudrais parler brièvement. Dans le discours du trône, on a fait grand cas de la Banque fédérale de développement pour les affaires. Je pense qu'il s'agit exactement de la Banque d'expansion industrielle, avec les mêmes procédés, sous les mêmes apparences et, franchement, on peut s'attendre à ce qu'elle produise le même genre d'«engrais» que cette dernière. Avec ses taux usuraires, ses exigences déraisonnables quant aux garanties additionnelles et ses déficits scandaleux, elle n'encourage en rien l'industrie canadienne. Il y a quelques années, j'ai passé beaucoup de temps à faire un exposé détaillé de la situation et je n'ai pas l'intention d'y revenir aujourd'hui.

A côté de chez moi, dans la ville où je vis, se trouve une entreprise qui a pu pendant longtemps soutenir la concurrence des marchés. Or, il y a environ deux ans, on a signalé à mon attention les démêlés qu'elle a eus avec le ministère des Finances; on m'a fait remarquer que l'un des principaux produits qu'elle utilisait pouvait être importé de France et d'Italie à meilleur prix que ceux qu'on pouvait produire à Belleville, à cause des taxes qui s'appliquaient au produit fabriqué à l'usine de Belleville. J'ai consulté à ce sujet le ministre des Finances et, inutile de le dire, je me retrouve à présent avec un dossier fort volumineux sur les bras. En effet, le ministère a reconnu qu'il y avait là un problème et qu'un jour ou l'autre, il verrait à le résoudre. J'espère qu'il ne tardera plus car l'usine a annoncé qu'elle fermerait ses portes en décembre de cette année, et qu'elle devra renvoyer à ce moment-là des centaines d'employés. L'emballage des produits se fera dans une usine d'entreposage beaucoup plus petite de Belleville.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème fiscal mais, à mon avis, si l'on avait pu y voir rapidement, on aurait peut-être ainsi empêché la direction d'en arriver à cette décision. Ici encore, en 1967-1968, le gouvernement provincial est venu à l'aide de la société qui avait des difficultés; elle a honoré ses obligations vis-à-vis de celui-ci et a continué de tourner pendant sept ou huit autres années. Les emplois supplémentaires qu'elle fournit à une localité de l'importance de Belleville, qui n'a que 35,000 habitants, n'est certes pas négligeable.

Le nouveau ministre aura à résoudre bien d'autres problèmes encore. Mais comme je n'ai plus que dix minutes de mon

temps de parole, monsieur l'Orateur, et qu'il est presque 5 heures, puis-je dire qu'il est 5 heures et poursuivre après le dîner.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—L'industrie—Le nombre réduit de contrats accordés à l'industrie aérospatiale de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme Aurora; l'honorable député de Cape-Breton-East Richmond (M. Hogan)—La main-d'œuvre—Le programme d'initiatives locales—Demande de crédits supplémentaires pour le Cap-Breton; l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert)—Radio-Canada—Les allégations de parti pris dans la programmation—Demande d'enquête.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (VENTES À L'EXPORTATION)

MESURE RELATIVE À LA FABRICATION D'ARMES NUCLÉAIRES

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'ordre nº 1 inscrit au nom du député de Lotbinière (M. Fortin). L'ordre est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'ordre nº 2 inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'ordre est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'ordre nº 3 inscrit au nom du député de Capilano (M. Huntington). L'ordre est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'ordre nº 4 inscrit au nom du député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). L'ordre est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

● (1700)

M. James Gillies (Don Valley) propose: Que le bill nº C-205, concernant la ratification par le Parlement de l'exportation des combustibles, du matériel et de la technologie nucléaires, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

—Monsieur l'Orateur, tous les députés des deux côtés de la Chambre conviendront avec moi, je pense, qu'il n'y a pas de

problème plus urgent au monde que celui que pose la capacité de divers pays de mettre au point des armes nucléaires qui peuvent détruire tout le genre humain. Cette capacité s'est énormément accrue depuis une vingtaine d'années. Immédiatement après la seconde guerre mondiale et au cours des 10 ans qui l'ont suivie, seuls quelques pays possédaient le pouvoir de détruire le monde au moyen de bombes nucléaires, alors que l'équilibre des pouvoirs rendait peu probable une telle destruction, mais aujourd'hui, comme l'a signalé l'Institut pour la Paix de Stockholm, 35 pays posséderont des armes nucléaires en 1985. L'institut indique ensuite que puisque 35 pays sont capables de se servir d'armes nucléaires, les chances de faire durer la paix et, en fait, le monde, jusqu'à la fin du vingtième siècle sont minces.

Il est regrettable, à mon avis, que le Canada soit devenu l'un des pays responsables de la prolifération de la technologie nucléaire dans le monde en insistant auprès de divers pays pour qu'ils achetent nos réacteurs nucléaires. Nous ne savons que trop ce qui se passe lorsque nous vendons ces armes nucléaires sans les garanties appropriées. Lorsque nous lui avons vendu des appareils nucléaires, nous avons au fond été dupés par l'Inde, qui est devenu l'une des dictatures du monde. Nous savons que sans les garanties appropriées, il est presque inévitable que certains de nos réacteurs nucléaires serviront à des fins contraires à la paix.

J'ai lu avec étonnement dans les journaux d'aujourd'hui qu'un des résultats escomptés du voyage du premier ministre (M. Trudeau) au Japon est la vente possible de réacteurs nucléaires à ce pays, ce qui accroîtrait davantage la possibilité de luttes pour le pouvoir en Extrême-Orient. Nous avons fourni un réacteur à l'Argentine, l'un des pays les moins stables du monde, et même si je veux discuter de la question du point de vue moral et non pas commercial, il est intéressant de noter que nous avons non seulement fourni un réacteur à l'Argentine, mais que nous avons ainsi occasionné des frais condidérables aux contribuables canadiens. Nous fournissons des réacteurs à la Corée, pays qui dépense plus de dollars par habitant pour des armes que tout autre pays du monde. Nous savons que les garanties exigées pour l'exportation de techniques nucléaires ne sont pas suffisantes. Le rapport que vient de publier la Commission de contrôle de l'énergie atomique dit que, pour le moment, les garanties sont insuffisantes. C'est pourquoi il semble que pour une simple question de bon sens, sinon pour d'autres raisons, tous les députés devraient s'intéresser à ce problème qui est devenu un des sujets les plus importants du monde contemporain.

Le bill que j'ai présenté, et pour lequel je sollicite l'appui de tous les députés, propose—et je ne vois aucune raison que l'on s'y oppose—que le Canada refuse de vendre des appareils nucléaires, c'est-à-dire des réacteurs, des techniques et des combustibles nucléaires selon la définition du bill, à tout pays qui refuse de signer l'accord sur les garanties établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Deuxièmement, le bill exige que le combustible utilisé soit renvoyé au Canada si cette mesure s'impose. C'est là la seule véritable mesure de sécurité qui existe actuellement relativement à la surveillance de l'usage de réacteurs nucléaires. Le bill interdirait de réexporter la technologie, le matériel ou le combustible achetés chez nous et il défendrait au pays qui achète un réacteur nucléaire chez nous d'acquérir une usine de recyclage, ce qui l'empêcherait de recycler les matériaux provenant de nos

réacteurs pour en faire un combustible pouvant servir à fabriquer une arme nucléaire.

Un des problèmes de l'heure, c'est que la France essaie de vendre une usine de recyclage au Pakistan. Un pays n'a aucune raison d'acheter une usine de recyclage s'il ne s'intéresse pas aux armements. C'est là l'unique but d'une usine de recyclage. Nous ne devrions pas permettre que nos réacteurs soient exportés dans un pays lorsqu'il n'est pas sûr que ce pays n'achètera pas une usine de recyclage.

De plus, le bill exige que tous les accords de protection nucléaire soient permanents et, ce qui est plus important, que chaque accord de protection que signe le gouvernement du Canada soit présenté au Parlement pour ratification, avant signature. Toute proposition d'accord devra être soumise à un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, 25 jours de séance avant la date de signature prévue. Ce comité devra faire un rapport à la Chambre et, dans les 20 jours qui suivent, cet accord devra faire l'objet d'un débat à la Chambre; puis, dans les cinq jours qui suivront ce débat, il devra être mis aux voix.

Aucun député ne saurait assurément se désintéresser de cette question. Il évident que des choses si importantes pour l'avenir de l'humanité doivent se débattre à la Chambre. Même aux États-Unis, où les fonctions législatives et administratives sont entièrement distinctes, on a adopté une loi exigeant l'accord du Congrès avant de pouvoir exporter toute technologie nucléaire. Il est évident que nous ne pouvons accepter, comme on le propose, de vendre cette technologie nucléaire aux pays peu industrialisés pour les aider à se développer. Il me semble que cela défie toute logique de dire qu'il importe plus pour un pays en voie de développement d'avoir une puissance nucléaire aujourd'hui—bien que nous n'ayons pas les garanties nécessaires—au lieu d'attendre d'obtenir des garanties efficaces. En fait, l'argument selon lequel nous ne vendons qu'à des pays peu développés sonne faux lorsqu'on parle d'en exporter vers le Japon et que l'on a négocié avec l'Iran au sujet de réacteurs nucléaires.

On nous répond que si nous ne vendons pas notre technologie nucléaire, d'autres pays le feront, mais là n'est pas le problème. Il n'est certes pas question de tenir compte de considérations d'ordre commercial lorsqu'une chose aussi importante que le risque de fournir des armes dangereuses à d'autres pays est en jeu. Il s'agit d'une question morale. La seule chose que le Canada peut apporter au domaine des négociations internationales, c'est son attitude morale; or, il ne fait aucun doute que notre pays a la responsabilité morale de freiner la prolifération des armes nucléaires.

Si l'on veut recourir à l'argument commercial, il faut produire plus d'énergie dans notre pays. Nous pouvons à cette fin utiliser tous les réacteurs nucléaires que le Canada peut construire et toute l'eau lourde que nous pouvons produire dans le pays. Cependant, cela mis à part, le Canada n'a pas à se lancer dans l'exportation de réacteurs nucléaires alors que nous savons que le produit de ces réacteurs peut servir—car cela s'est déjà fait en Inde—à fabriquer des armes atomiques.

C'est pourquoi j'exhorte tous les députés à faciliter l'étude de ce bill et à ne pas le faire traîner en longueur, de sorte que d'ici quelques années, tous pourront dire que lorsqu'on leur a demandé ce qu'à leur avis le Canada devait faire au sujet de la prolifération des armes nucléaires, ils ou elles ont eu l'occasion, à la Chambre des communes ou au Sénat, de se prononcer.

• (1710)

[*Français*]

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois dire, pour commencer, que c'est la première fois que j'ai l'honneur et le plaisir, depuis ma nomination comme secrétaire parlementaire aux Affaires extérieures, de participer à la Chambre à un débat relatif aux responsabilités de ce ministère. Je tiens également à féliciter le député de Don Valley (M. Gillies) pour avoir introduit le bill C-205. Je suis évidemment d'accord sur de nombreux points qui ont été soulevés par l'honorable député qui a bien voulu prendre la responsabilité de présenter un bill d'une aussi grande importance.

Cependant, avant de se prononcer définitivement au sujet du projet de loi, je pense que nous ne pouvons, nous, comme gouvernement, faire des procès d'intentions aux pays avec lesquels nous traitons dans ce domaine. Il est vrai que, à l'occasion, peut-être un ou deux pays nous ont joué un mauvais tour à la suite de certaines ventes que nous avons faites dans ce domaine. Cependant je pense que nous ne pouvons pas appliquer ce principe-là d'une façon générale à tous les pays avec lesquels nous traitons. Je pense qu'il est important également, monsieur l'Orateur, de rappeler à la Chambre quelques points saillants de la politique nucléaire canadienne, et également de me prononcer sur la question constitutionnelle, relativement à la nécessité de faire ratifier par le Parlement, et je me réfère à l'article 5 du bill C-205, toute vente d'équipement ou de matériel nucléaire ainsi que le transfert de technologie.

Comme on le sait, ce n'est pas la pratique acceptée par la Chambre de demander l'approbation du Parlement afin de ratifier un traité ou de s'engager et d'engager le pays par un accord international. Au Canada, et l'honorable député de Don Valley le sait beaucoup mieux que moi, le pouvoir constitutionnel de conclure des traités fait partie de la prérogative royale, exercée dans la pratique par le Gouverneur général en conseil. La ratification de tel engagement, de tel traité, est donc le fait d'un acte exécutif. Toutefois, le gouvernement actuel s'est toujours fait un devoir, et je tiens à le souligner, de transmettre aux députés les textes importants dans le domaine des exportations nucléaires. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, le 30 janvier dernier, l'exécutif a produit les accords signés avec la République de Corée ainsi qu'avec l'Argentine. C'est dans ce même esprit de coopération que nous avons déposé les déclarations quant à la politique canadienne en matière de garanties, afin d'éclaircir la question et de fournir les renseignements importants et nécessaires aux honorables députés sur les activités du gouvernement dans ce domaine, et de leur procurer tous les faits que nous croyons pertinents à ces accords ou à cette politique.

Par ailleurs, les honorables députés, dont celui de Don Valley (M. Gillies), se sont sûrement rendu compte, à la lecture de ces différents documents, que plusieurs conditions préalables, telles les conditions financières, de garanties et d'autres plus générales d'ordre commercial doivent toutes être remplies au même moment, afin de nous permettre d'en arriver à un consentement confirmant leur acceptation. Je vois mal comment on pourrait agir en ce domaine avec toute l'efficacité requise s'il fallait, une fois toutes ces conditions réunies,

attendre encore plusieurs mois l'approbation du Parlement. On sait fort bien que parfois on met beaucoup de temps à adopter des projets de lois à la Chambre. Il faut parfois attendre plusieurs mois l'approbation du Parlement avant d'adjuger ces contrats commerciaux et les traités que nous négocions avec les autres pays. Un tel acheminement risquerait non seulement de mettre notre crédibilité internationale en doute, mais aussi de nous faire perdre les avantages commerciaux qui résultent de telle vente, tel traité ou de tel contrat.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le pouvoir exécutif doit être en mesure de prendre ses responsabilités en conservant l'initiative de ses négociations en matière d'exportation nucléaire. Il va sans dire que cette initiative est sujette à certains critères—et ce tous les honorables députés de la Chambre le savent—que l'actuel gouvernement s'est fait un devoir d'élaborer depuis ces dernières années afin d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, danger dont on doit être fort conscient, et qui, par l'importance qu'on lui accorde, retient sur une base quotidienne toute l'attention des responsables de l'élaboration d'une telle politique.

C'est d'ailleurs parce que nous sommes conscients de l'extrême importance que nous devons attacher à notre politique nucléaire que l'ancien ministre des Affaires extérieures (l'hon. Allan MacEachen) s'est employé à expliquer à la Chambre, lors du débat du 23 mars dernier, les lignes directrices de notre politique ainsi que les caractéristiques inhérentes à celles-ci.

On me permettra, monsieur l'Orateur, de me référer à ces débats puisqu'ils rendent compte, et ce d'une façon claire et précise, des soucis du gouvernement actuel d'enrayer la prolifération nucléaire, tout en permettant aux pays en voie de développement possédant l'infrastructure nécessaire et présentant les critères de sécurité recherchés dans toute entente de coopération en ce domaine, d'accéder à une technologie que nous sommes en mesure de leur procurer. Je n'ai pas l'intention de revoir tous les arguments mis de l'avant depuis de nombreuses années dans ce domaine, mais de rappeler qu'il est du devoir du gouvernement de prendre ses responsabilités de façon à s'assurer notre participation active au développement économique de ces pays—ceux avec lesquels nous traitons—tout en respectant nos responsabilités internationales d'éviter la prolifération nucléaire. Ce n'est certainement pas en nous isolant et en pratiquant une politique d'autruche que nous arriverons à jouer un rôle efficace en vue d'enrayer la prolifération nucléaire, alors que des investissements énormes ont été consacrés à la mise sur pied d'une technologie nucléaire qui, malgré les risques qu'elle présente, répond adéquatement et économiquement aux problèmes cruciaux d'énergie auxquels nous devons faire face.

● (1720)

Nous nous devons de poursuivre nos efforts afin de mettre en place les nouveaux mécanismes, afin de nous assurer de l'utilisation pacifique de cette nouvelle source d'énergie, et je crois que le député de Don Valley (M. Gillies) a soulevé le problème avec le bill C-205, parce qu'à l'occasion il semble que certains pays n'utilisent pas toujours de façon pacifique des produits que nous exportons, et cela contrairement aux ententes que nous prenons avec eux.

A mon avis, c'est un défi que nous nous devons de relever et auquel—je le dis malgré mon peu d'expérience dans ce domaine jusqu'à ce jour, je dois le signaler—s'est employé l'actuel gouvernement avec beaucoup de succès, puisque notre technologie nucléaire demeure accessible à tous ceux qui manifestent un besoin légitime de l'acquérir et la volonté d'accepter des garanties et des conditions qui éliminent la possibilité de toute explosion nucléaire et autres utilisation interdites. C'est parce que nous sommes convaincus que le TNP représente encore le meilleur instrument pour combattre la prolifération nucléaire que nous avons décidé d'être des plus actifs, afin de compléter l'adhésion à celui-ci par la quinzaine de pays importants qui ne l'ont pas encore fait.

Une éventuelle décision du Canada de terminer ses ventes de réacteurs nucléaires enlèverait certainement un élément majeur à la politique extérieure du Canada à un moment où notre pays est considéré comme jouant un rôle actif dans un secteur aussi névralgique. Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la prolifération ne peut être empêchée ou du moins réduite comme danger à long terme que par une action concertée et soutenue de la part des divers pays fournisseurs mais aussi par les pays clients, parce qu'il faut considérer que nous ne sommes par le seul pays fournisseur de matières nucléaires et que nous n'avons pas non plus seulement tous les clients de tout le monde, il y en a qui sont clients d'autres pays, il y a d'autres pays qui sont également fournisseurs.

Alors, à moins d'une entente complète et entière de tous ces pays-là, il est assez difficile, comme je le disais, de réduire le danger à long terme. Un retrait du Canada du marché international ne ferait qu'éliminer l'influence et le rôle que nous avons joué jusqu'ici, non seulement en limitant le danger de prolifération mais en participant à l'élaboration de garanties internationales encore plus efficaces. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Canada déploie ces derniers temps des efforts accrus, afin de faire accepter dans des secteurs clefs des normes plus sévères quant au retraitement, au recyclage, à l'entreposage, à la vente ou à la revente du plutonium ainsi que de l'uranium enrichi. Nul n'ignore que le Canada en tant que pays exportateur de réacteurs nucléaires a su jusqu'ici contribuer à l'élaboration de solutions dans ces secteurs, solutions qui ont contribué, à mon sens, à assainir la situation et à diminuer la tension internationale.

Je me réjouis à cet effet des récentes déclarations du Conseil supérieur de la politique nucléaire extérieure de France et des indications parues dans les journaux américains quant à l'orientation future de la politique nucléaire des États-Unis, qui font état d'une politique plus restrictive dans le domaine des exportations, tout en insistant sur la nécessité d'aborder d'une façon commune et concertée, plutôt qu'unilatérale, au problèmes de la prolifération. Nous ne pouvons, il y va de soi, qu'être encouragés par de telles indications qui rejoignent dans plusieurs cas des critères déjà inclus dans la politique nucléaire canadienne, et qui vont de pair avec des principes auxquels nous attachons, nous, du Canada, la plus haute importance.

Un tel mouvement par des pays comptant parmi les plus actifs dans le domaine nucléaire ne peut que nous encourager à poursuivre notre action. D'un autre côté, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'en une autre occasion, au moment de l'adoption de garanties beaucoup plus sévères dans la politique nucléaire, adoptée par le gouvernement en décembre 1974, notre action a aussi été exemplaire en incitant le groupe des pays fournisseurs, connu sous le nom du Club de Londres, à

accepter en 1975 des directives similaires aux nôtres. C'est à la même époque d'ailleurs que l'on a assisté à l'élargissement des mécanismes de consultation internationale qui existaient déjà, de même qu'à une plus grande concertation, afin d'amener les pays fournisseurs à déployer des efforts accrus pour contrôler de façon plus efficace les usines de retraitement de matières irradiées, en recherchant des arrangements pratiques quant à la gestion du plutonium.

Je me permets de rappeler aussi aux honorables députés que le Canada s'est également engagé, selon les termes de l'article 4.2 du TNP, à partager avec les pays signataires les fruits de son activité dans le domaine de l'énergie nucléaire de façon à contribuer à l'avancement rapide de cette forme d'énergie, non seulement dans les pays en voie de développement, mais aussi dans les pays industrialisés dont les ressources d'énergie classique sont en voie de s'épuiser. Une renonciation à cet engagement international de la part de notre pays pourrait à coup sûr créer un mouvement de désanchantement à l'égard du TNP, qui risquerait d'avoir des conséquences malheureuses, en incitant de nombreux pays à se retirer de l'Accord, alors que d'autres pourraient renoncer à tout projet d'adhésion.

Enfin, monsieur l'Orateur, je signalerai le rôle de premier plan joué par notre pays au sein du dialogue nord-sud, où nous cherchons avec un grand nombre de pays à trouver des solutions susceptibles de nous faire traverser cette période difficile de transition dans le domaine énergétique. Les sources d'approvisionnement classiques, étant en voie de s'épuiser ou de devenir du moins de plus en plus difficiles d'accès, au moment même où nous nous relevons avec difficulté d'une crise, causée par une hausse sans précédent des prix du pétrole, nous devons nous employer à trouver de telles solutions, susceptibles de contribuer à l'équilibre de l'économie mondiale. L'énergie nucléaire demeure dans cette recherche une solution de rechange vitale qui doit, à juste titre, jouer un rôle important dans cette période de transition en allégeant la tension internationale, et en procurant aux pays économiquement faibles un juste choix. Parallèlement, l'utilisation de l'énergie nucléaire par les pays industrialisés a pour effet de réduire l'utilisation du pétrole et de favoriser ainsi les pays en voie de développement, qui n'ont pas les ressources suffisantes pour constituer des concurrents valables sur le marché mondial du pétrole.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques éléments supplémentaires quant à nos engagements internationaux, que je tenais à exposer à l'occasion de la présentation du bill C-205 par le député de Don Valley (M. Gillies), et que je tenais à proposer à la réflexion de cette honorable Chambre. Ces éléments supplémentaires s'ajoutent aux nombreux autres mis de l'avant quant à la nécessité d'assumer non seulement nos responsabilités devant le Parlement, mais aussi sur le plan international, où nous avons un rôle à jouer et des engagements à respecter.

Monsieur l'Orateur, tant que nous n'aurons pas de solutions viables à offrir à cette source d'énergie précieuse que représente l'énergie nucléaire, nous ne pourrons nous permettre de restreindre son accès à la collectivité internationale. Nous devons au contraire poursuivre nos efforts afin d'établir des mécanismes de contrôle encore plus efficaces et d'empêcher la transmission de matériel ou d'équipement considérés comme étant de nature sensible. La politique du gouvernement n'est certes pas immuable en matière d'exportations nucléaires, comme l'ont démontré certaines décisions récemment prises, c'est-à-dire l'arrêt de notre programme de coopération avec l'Inde.

Mon temps de parole est écoulé, monsieur l'Orateur. J'aurais autre chose à ajouter, mais je veux laisser la chance à d'autres députés de s'exprimer.

[*Traduction*]

● (1730)

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je tiens à donner mon appui sans réserve au bill C-205 et pour féliciter le député de Don Valley (M. Gillies) de l'avoir présenté.

Toute la question de la prolifération des armes nucléaires n'est pas chose à traiter à la légère. Que les beaux parleurs s'abstiennent d'étouffer le bill pour que nous n'ayons pas à en débattre à nouveau cette session. J'espère que tous les partis seront d'accord et donneront leur consentement unanime pour que si nous n'en avons pas terminé avec ce bill à 6 heures, il soit placé en tête de liste pour être renvoyé à un comité de la Chambre afin d'y être étudié plus à fond avant de nous revenir. Je dis cela parce que je suis convaincu que les questions soulevées dans le bill dont nous sommes saisis constituent le plus grand problème moral de notre temps.

Depuis 50 ans, nous avons fait plus de progrès en science que n'en a fait l'humanité au cours de ses milliers d'années d'existence sur notre planète. Les progrès de la science ont été si rapides que l'éthique sociale et la morale publique n'ont pas encore eu l'occasion d'exercer sur les conclusions de la science le genre de modération sans laquelle l'homme ne saurait survivre.

Les deux hommes qui ont été les figures dominantes des recherches qui ont abouti à la fission de l'atome, les professeurs Albert Einstein et David Oppenheimer, s'inquiétaient au plus haut point de ce que ce pouvoir dévastateur qu'ils avaient mis entre les mains des nations de la Terre pourrait servir à des fins de destruction. Il y a une trentaine d'années, seuls les États-Unis possédaient la bombe atomique. Par la suite, les Soviétiques en ont fait l'acquisition. Tant que ces deux puissances majeures ont su maintenir l'équilibre de la terreur, nous avons connu en quelque sorte la sécurité. D'autres peuples du monde ont pris rang les uns après les autres parmi les puissances atomiques et tout indique que le nombre des peuples qui cherchent encore à produire des engins atomiques augmente sans cesse.

Le Canada assume une responsabilité majeure en ce domaine du fait que, par l'entremise de nos scientifiques, nous avons mis au point le réacteur CANDU, ce qui est tout à leur honneur, car c'est probablement l'un des réacteurs les plus sûrs qui soient. Mais c'est aussi un réacteur dont les déchets radioactifs peuvent facilement servir à l'extraction du plutonium, élément pouvant servir à fabriquer des bombes.

J'ai été étonné d'entendre le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Leblanc) dire que nous n'avions été trompés que par un ou deux pays seulement. C'est là l'aspect de la loi que nous étudions. Il ne faut pas plus de un ou deux pays qui nous trompent. En fait, chaque fois qu'un pays nous dupe et se sert du réacteur CANDU pour produire du plutonium et des armes nucléaires, il incite ses voisins à en faire autant. Nous avons déjà l'exemple de l'Inde qui s'est servie du réacteur pour fabriquer un engin explosif, ce qui a encouragé le Pakistan à l'imiter. Le

fait que nous vendons un réacteur à l'Argentine a incité le Brésil à l'imiter. Ce genre de prolifération s'accroît à un rythme alarmant.

Le secrétaire parlementaire a avancé un argument déjà utilisé par l'ancien secrétaire d'État selon lequel le Canada a la responsabilité de communiquer aux pays moins développés les connaissances scientifiques qu'il a acquises. Je crois que c'est notre devoir, mais je prétends également que les pays en voie de développement ont, pour leur part, le devoir d'accepter les garanties les plus strictes possibles pour que les Canadiens puissent vendre le réacteur CANDU en toute quiétude et avec l'assurance qu'il ne sera pas utilisé à des fins belliqueuses.

Il est vrai, comme l'affirme le secrétaire parlementaire, que le gouvernement a tenté d'exiger des garanties, mais, dans l'ensemble, elles n'ont aucune portée; elles constituent tout au plus un échange d'opinions qui ne s'accompagne d'aucune sanction, d'aucun mécanisme d'application ni de mesure de représailles. Je crois que le projet de loi à l'étude renforcerait ces garanties. Il est exact que la solution réside, en dernier ressort, dans un accord international sous l'égide des Nations Unies ou dans une entente internationale signée par toute les puissances nucléaires et qui comporterait des sanctions. Celles qui vendent des réacteurs ou de la technologie nucléaires pourraient sans délai imposer des sanctions aux pays qui ont rompu leurs engagements. Cependant, si pareille entente est impossible à l'heure actuelle, le projet de loi proposé par le député de Don Valley est certainement bien meilleur que tout ce que le gouvernement a pu proposer ou faire jusqu'ici.

Aux termes du projet de loi à l'étude, les pays qui achèteraient un réacteur nucléaire seraient tenus de se conformer aux derniers critères établis par l'Agence internationale de l'énergie atomique. J'irais pour ma part plus loin encore: j'exigerais du pays-client la ratification du traité de non-prolifération.

Aux termes du projet de loi, l'acheteur devrait consentir à ce que le Canada contrôle l'élimination des déchets radioactifs; celui-ci pourrait reprendre ces déchets ou prendre toute autre mesure qu'il juge opportune. Il sera en outre absolument interdit au pays-client de réexporter des éléments de technologie nucléaire ou du combustible nucléaire, et d'acquérir une usine de recyclage. C'est là l'essentiel de toute cette question, monsieur l'Orateur.

Des pays comme l'Argentine, la Corée du Sud et le Pakistan—et maintenant le Brésil—ont tous engagé des négociations avec la France ou avec l'Allemagne de l'Ouest en vue de l'achat d'une usine de recyclage. On a fait ressortir à maintes reprises à la Chambre que l'acquisition de ces installations ne pouvait avoir d'autre but que l'extraction du plutonium nécessaire au pays acquéreur pour fabriquer des bombes nucléaires.

Le projet de loi dont nous sommes saisis interdira au pays client de construire lui-même une usine de retraitement, ce qui n'est pas bien difficile, et d'utiliser les déchets radioactifs provenant du réacteur. Les scientifiques de l'Inde ont eux-mêmes construit une usine de retransformation. Comme l'a reconnu un ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Chambre, l'Argentine a déjà construit une petite usine de retransformation qui, selon elle, doit servir exclusivement à des fins expérimentales.

● (1740)

L'aspect le plus important du bill, je pense, c'est que le gouvernement, avant de signer une entente pour la vente d'un réacteur nucléaire, serait tenu de déposer les documents à la Chambre, renvoyer le dossier à un comité des Communes et du Sénat, qui doit faire rapport à la Chambre dans les vingt jours pour permettre à celle-ci, par voie de scrutin, d'accepter ou de rejeter le projet d'entente.

Le secrétaire parlementaire a opposé deux objections à cette façon de faire. Tout d'abord, il dit que la question des traités relève de la prérogative royale. Je tiens à lui rappeller que les déclarations de guerre relèvent elles aussi de la prérogative royale. Pendant les années 20, le très honorable Mackenzie King avait promis qu'aucun gouvernement libéral ne déclarerait la guerre de son propre gré, que toute déclaration de guerre devrait émaner du Parlement; c'est ce qui est arrivé en 1939. La chose est non moins importante. Une telle entente pourrait favoriser le déclenchement d'une guerre dans une partie du monde. La signature d'un contrat de vente d'un réacteur CANDU à un autre pays, surtout à un pays instable situé dans une région en ébullition, est tout aussi importante et devrait être approuvée par le Parlement.

Je connais l'argument que l'on évoquait au XIX^{e} siècle selon lequel l'exécutif a le droit de conclure des traités et si la Chambre des Communes n'est pas satisfaite, elle peut voter une motion de censure. C'est loin d'être une garantie étant donné la majorité du gouvernement actuel, celle qu'ont eu de nombreux gouvernements et celle que d'autres auront à l'avenir.

D'autres soutiennent également que les électeurs pourront déloger le gouvernement aux prochaines élections. C'est une bien faible consolation pour l'humanité, monsieur l'Orateur, à la suite de la vente d'un réacteur nucléaire et après avoir constaté qu'il a servi à des fins belliqueuses, que de demander aux électeurs de juger le gouvernement. Le mal est fait.

J'ai été renversé par le dernier argument invoqué par le secrétaire parlementaire. Selon lui, s'il fallait attendre l'autorisation du parlement pour vendre un réacteur nucléaire, notre crédibilité en souffrirait et, pour reprendre ses propres mots, «nous perdrions des avantages commerciaux». Oui, monsieur l'Orateur, nous perdrions des avantages commerciaux. Si le secrétaire parlementaire parle au nom du gouvernement, ce gouvernement devrait avoir honte d'affirmer que les avantages commerciaux sont plus importants que l'opinion des représentants du peuple qui pourraient décider si le gouvernement devrait confier à un autre pays le pouvoir de dévaster leur territoire et peut-être de déclencher une guerre nucléaire.

Monsieur l'Orateur, une guerre nucléaire n'a rien d'une guerre conventionnelle. Les guerres conventionnelles ont ruiné des pays et dévasté des villes. Mais une guerre nucléaire permettrait à l'homme de détruire toute vie sur la planète et de laisser une planète moribonde graviter dans l'espace. Vraiment, puisqu'il s'agit d'une question morale aussi capitale, le gouvernement ne peut refuser aux représentants élus du peuple l'occasion de déterminer si le gouvernement du Canada peut prendre une décision aussi grave et importante.

Je le dis avec le plus grand sérieux aux députés, cette question ne devrait pas être traitée politiquement. Je pense que tous les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, sont profondément conscients de ce que nous, les Canadiens, faisons avec ce pouvoir formidable qui nous a été remis entre les mains.

Le secrétaire parlementaire déclare qu'il est difficile de réunir un concensus à ce sujet, ce que je reconnais bien volontiers. Il n'est pas facile de traiter avec tous les pays qui fabriquent des réacteurs nucléaires et vendent de l'uranium. J'espère que le jour viendra où ce genre de coopération internationale sera de mise. Toutefois, je pense que nous ne devrions pas nous cacher derrière le fait que nous n'avons pas réussi à amener tous les pays nucléaires à agir de concert.

Il y a un vieux dicton qui dit: «Je ne puis tout faire mais je puis faire quelque chose et ce que, par la grâce de Dieu, je puis faire, je le ferai». Je demande instamment au gouvernement et aux députés de s'attaquer à ce problème moral, de laisser le bill passer à l'étape du comité et de laisser les membres du comité l'étudier pour voir s'il n'est pas possible, que ce soit aux termes du présent bill ou aux termes d'un bill amendé, d'inclure dans les statuts du Canada les garanties à caractère obligatoire qui permettront d'éviter que les réacteurs que nous vendons à certains pays étrangers soient utilisés pour la destruction de l'humanité, dans la mesure bien sûr où ceci serait juridiquement possible.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député de Don Valley (M. Gillies) et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) que le problème de la prolifération des armes nucléaires dans le monde est un problème très important que le gouvernement prend tout à fait au sérieux.

Il me semble que nombre des objectifs visés dans l'article 3 du bill du député ont déjà été atteints. Il propose que nos exportations soient subordonnées à des accords qui répondent aux plus récents critères de l'Administration internationale de l'énergie atomique. Bien sûr, c'est le cas. L'article 3(2) fait allusion à la réexportation des tiges de combustibles usés et interdit la retransformation des résidus du combustible utilisé dans du matériel de fabrication canadienne. Telles sont, à l'heure actuelle, les exigences requises dans nos accords d'exportation, exigences conformes aux règlements de l'Administration internationale de l'énergie atomique, aux dispositions du traité de non-prolifération et, bien sûr, aux conditions établies par le groupe des fournisseurs de matériel nucléaires. Tous les Canadiens approuvent et encouragent ces objectifs car, bien naturellement, ils veulent que notre technologie, nos réacteurs et notre uranium soient utilisés à des fins pacifiques.

En outre, le bill propose que tous les accords concernant la vente de technologie, de combustibles et de matériel nucléaires soient déposés devant le Parlement. Il me semble qu'il se pose là certains problèmes d'ordre pratique. Imaginez ce qu'il adviendrait si le Parlement devait étudier tous les accords concernant la vente d'une boîte de soupapes, de n'importe quelle pièce ou de combustible devant être utilisés dans des réacteurs.

Conformément à nos traditions parlementaires, les traités sont signés par l'exécutif à savoir le gouverneur en conseil. Dans le cadre de notre système parlementaire, qui est calqué sur le système parlementaire britannique, le Parlement n'a jamais été chargé de la ratification des traités, comme c'est le cas aux États-Unis et dans d'autres juridictions.

● (1750)

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles déclare sans valeur les traités actuels, celui qui porte sur l'Agence internationale de l'Énergie atomique, le traité de non-prolifération ainsi que les dispositions et garanties exigées par les fournisseurs nucléaires. Le député se montre peut-être fort disert, il utilise des expressions fort imagées, mais il dépasse les bornes lorsqu'il déclare sans valeur les garanties actuellement exigées. Dès les débuts de l'utilisation de l'énergie nucléaire, notre pays s'est orienté vers les applications pacifiques dans l'utilisation de la technologie, des réacteurs et de l'uranium.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Les propos de ceux qui parlent de ces questions témoignent souvent d'une profonde méconnaissance de la complexité du problème de la non-prolifération, de l'importance du travail qui se poursuit à ce sujet sur le plan international et des immenses progrès accomplis depuis quelques années. Si le Parlement avait la faiblesse de donner suite aux désirs de l'opposition, il risquerait fort de nuire à la recherche d'un consensus international sur les garanties.

Lors du débat de mars dernier sur les exportations nucléaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a longuement expliqué les intentions du gouvernement, qui s'emploie à retirer le maximum d'avantages économiques de l'énergie atomique tout en empêchant la prolifération des armes nucléaires. Mais il va falloir revenir sur ces questions, et rappeler peut-être certains principes fondamentaux qui nous ont amenés à adopter notre politique de garanties, la plus précise et la plus exigeante au monde. Ce sont ces principes qui ont donné au Canada un rôle de chef de file dans les rencontres internationales consacrées à la recherche des garanties.

Il faut tout d'abord souligner qu'en matière de garanties les normes nationales et internationales n'ont jamais été figées. Elles sont en continuelle évolution depuis qu'ont été signés dans les années 50 les premiers accords de collaboration nucléaires. Elles se perfectionnent constamment grâce aux nouvautés introduites par le Canada et les autres fournisseurs, grâce à des consultations suivies et à de grands accords internationaux, comme le traité de non-prolifération et le consensus auquel on est arrivé à Londres l'an dernier. Les clauses actuelles représentent ce que les grandes puissances nucléaires sont disposées à admettre de plus sévère à ce jour. Mais là non plus, il n'y a rien de figé. C'est la porte ouverte à de nouveaux progrès, espérons-le.

Pour en arriver aux normes élevées que nous connaissons aujourd'hui, cela n'a pas été sans mal. La création de l'Administration internationale de l'énergie atomique, en 1956, a été le premier pas vers l'établissement de régimes de garanties multilatérales. Au départ, les premières garanties s'appliquaient essentiellement aux petits réacteurs isolés plutôt qu'aux installations reliées les unes aux autres. Ce système initial de l'Administration s'est précisé par la suite et s'est étendu en 1965, 1966 et 1968. A ce moment-là le régime des garanties a été de nouveau orienté vers les installations individuelles plutôt que vers l'ensemble du processus, mais chaque installation est accompagnée d'une série complète de garanties.

Puis, en 1970, il y a eu dans le monde une prise de conscience suffisante pour mener à l'établissement du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Aux termes de cet accord, les garanties portaient sur des aspects techniques précis, par opposition au concept général de «fins pacifiques» que prévoyaient les accords précédents. Les garanties permettent actuellement de déceler à temps les cas où l'on cherche à détourner d'importantes quantités de matériel nucléaire pour fabriquer des armes ou des bombes atomiques, ou pour des fins

inconnues, et elles permettent donc d'empêcher un tel détournement de se produire.

Depuis 1970, les garanties n'ont cessé de s'accroître. Les fournisseurs d'armes nucléaires, qui ont certaines obligations d'ordre général définies aux termes de l'article 3 du Traité de non-prolifération des armes nucléaires se sont consultés pendant un certain nombre d'années pour mettre au point les détails techniques complexes de ces garanties internationales. En 1974, on a atteint une étape décisive de cette évolution lorsqu'un nombre considérable de pays fournisseurs se sont mis d'accord sur leurs obligations et ont dit à l'Administration internationale de l'énergie atomique comment ils concevaient ces obligations. Par la suite, un certain nombre de discussions bilatérales ont été entreprises par le Canada pour examiner en détail la question des garanties. D'après mes renseignements, il y a eu certains échanges au niveau diplomatique sur des questions délicates et dans ces cas-là, c'est aux pays participants de définir leur rôle et leur politique, s'ils le désirent.

Comme le Canada est l'un des auteurs du Traité de non-prolifération, nous appliquons nos garanties à toutes les installations nucléaires, de concert avec tous les autres pays signataires. Notre position est tout à fait conforme au consensus réalisé selon lequel la vente de matériel, de matériaux et de technologie est limitée aux pays dont le gouvernement nous donne l'assurance formelle qu'il n'utilisera pas ce matériel pour fabriquer une bombe atomique. Ces transferts entraîneraient aussi la mise en vigueur du système de garanties de l'Administration internationale de l'énergie atomique et un nouveau transfert à tout autre pays ne pourrait se faire qu'avec le consentement du gouvernement du Canada.

Ces garanties s'appliquent aussi aux produits visés pour leur vie utile, de même qu'à la génération subséquente de tout matériel nucléaire qui pourrait être produit. Il existe des accords qui permettent aux parties de s'entendre sur la façon dont l'acheteur voudrait traiter, emmagasiner, utiliser, transférer ou retransférer tout plutonium ou uranium hautement enrichi visé par le contrat. Des normes de sécurité physiques sont prévues. La politique du Canada vise aussi à promouvoir d'autres moyens de collaboration internationale pour obtenir la non-prolifération, comme des centres régionaux de combustible contrôlés au niveau international.

Ces politiques sont déjà en vigueur et d'autres pays fournisseurs qui se préoccupent du problème ont des politiques du même genre. Nous avons été témoins d'un consensus exprimé unilatéralement par un certain nombre de pays qui ont accepté certains principes de garantie dans tous les cas d'exportation de produits nucléaires à des États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander si la Chambre accepterait de réfléchir à la proposition faite par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), qui a demandé que le bill conserve sa position ou bien, s'il ne peut pas rester au haut de la liste, qu'il reste au moins au cinquième rang des bills publics afin que nous puissions en discuter plus tard.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, bien que je n'aie pas entendu ce qu'a dit le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), nous préférerions procéder avec cette question de la façon normale. C'est bien sûr un sujet extrêmement important. Selon nous, le thème du bill au moins sera repris à la Chambre des communes de diverses façons. Je pense que nous pourrions en discuter à ces occasions-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Autrement dit, c'est non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas consentement unanime. Comme l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Hastings a la parole.

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, quand l'heure réservée aux initiatives parlementaires est arrivée, je venais de terminer un discours sur les difficultés qui existent du fait que le gouvernement n'intervient pas pour régler les questions douanières et autres qui touchent certaines industries du comté de Hastings et de la région avoisinante.

J'aimerais parler brièvement d'un autre secteur d'activités qui est durement touché aujourd'hui dans tout le Canada. Dans la région que je représente, on trouve un certain nombre d'entreprises rattachées à l'industrie du textile, je veux dire des ateliers de confection de vêtements. Le ministère de l'Industrie et du Commerce ne semble prendre aucune mesure dans ce domaine, avec son nouveau ministre venu du Québec, bien qu'il y ait au Québec 200,000 emplois dans ce secteur d'activité. En fait, presque le quart de la population active œuvre dans ce secteur. Il semble donc qu'il y ait manque de bonne volonté de la part du gouvernement qui a conclu des accords commerciaux avec certains pays en voie de développement où les salaires sont inférieurs à 10 p. c. des salaires canadiens. Nous avons les salaires les plus élevés du monde dans ce secteur d'activité et en même temps le gouvernement se désintéresse de la question.

C'est pourtant une industrie importante, dynamique, mais qui est aujourd'hui en déclin. A moins que le gouvernement fédéral ne lui donne son appui sous une forme ou sous une autre, elle est appelée à disparaître prochainement. Chaque année, la Corée, Taïwan et Hong Kong expédient au Canada des marchandises représentant une valeur de 250 millions de dollars. Nous avons vu la Suède assister ainsi à la disparition de toute son industrie textile.

J'ai vu les problèmes que peut engendrer le manque de contrôles dans ma propre localité. Le gouvernement du Canada doit se rendre compte que s'il laisse périr cette industrie, non seulement beaucoup d'emplois disparaîtront mais, comme cela est arrivé dans d'autres industries, les prix grimperont bientôt au-dessus du seuil de rentabilité de l'industrie canadienne et si cela arrivait à une époque où nous étions coupés de nos sources extérieures, nous aurions de graves ennuis. Nous avons besoin de quotas et de règlements. D'autres pays beaucoup plus grands que le nôtre, les États-Unis, par exemple, contrôlent leurs importations, et nous devrions certes faire de même.

Bien que j'aie mentionné le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), j'aimerais faire une dernière remarque dans la même veine. Il me semble déplorable que le président d'une société multinationale au Canada ayant une usine importante à Belleville ne puisse voir le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce avant 10 heures le matin ou après 4 heures l'après-midi et, même là, qu'il doive attendre six ou sept semaines avant d'obtenir un rendez-vous. C'est typique de l'attitude du gouvernement actuel.

J'aimerais traiter brièvement d'une autre industrie. Je suis heureux que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) soit à la Chambre parce que j'aimerais parler d'agriculture. Cette industrie me semble si fondamentale que nous devrions certes lui accorder une attention prioritaire. Pourtant, dans le comté de Prince Edward, juste au sud de Belleville, quelque 4,000 acres sont en jachère cette année. Les producteurs de légumes de cette région ont présenté leur cas au ministère de l'Agriculture il y a des mois. Ils ont très clairement indiqué ce qu'il fallait faire pour maintenir cette industrie à flot. La réponse du ministère de l'Agriculture qui n'en est pas vraiment une a été qu'on voulait attendre de voir la situation. Évidemment, sans tout voir on a eu une très bonne idée, et à l'heure actuelle les conserveries vendent une caisse $1 de moins que le prix de revient.

● (2010)

Ces producteurs ne sont pas exigeants; cependant, ils sont disposés à subir une concurrence équitable. En fait, ils sont disposés à accepter le défi du grand producteur, à concurrencer librement les États-Unis. Ils ont les moyens de soutenir ce genre de concurrence mais ils ne sont pas capables de soutenir la concurrence d'autres pays comme ceux que j'ai mentionnés, les pays comme Taïwan et d'autres où le salaire horaire est de 10 p. 100 inférieur à ce qu'on verse au Canada et où le prix des matières premières est moins de la moitié de ce qu'il en coûte au Canada.

A une certaine époque, il existait une récolte commerciale de fraises au Canada. Mais sans appuis, ce genre de culture a été complètement abandonné. Le consommateur canadien paie beaucoup plus pour les fraises qui nous viennent de l'étranger. Puisqu'il n'existe ici aucun produit concurrentiel, les prix sont en fonction de la demande.

A un moment donné il existait une industrie de la corde de moissonneuse au Canada. Encore là, parce que l'aide du gouvernement a fait défaut, l'industrie est disparue et les cultivateurs savent que la corde de moissonneuse coûte maintenant quatre fois plus qu'il y a sept ou huit ans.

A l'heure actuelle, un bon nombre des députés de notre parti s'entretiennent avec des membres de l'Association canadienne des éleveurs. Je n'ai pas l'intention d'empiéter sur les domaines qui sont bien familiers à mon collègue, le député de Medicine Hat (M. Hargrave). Ces gens-là nous ont exposé les raisons qu'ils ont fournies dernièrement au cabinet fédéral en faveur de l'adoption d'une loi juste et raisonnable pour régir l'importation du bœuf. Le gouvernement n'a pas bougé d'un doigt. Ils sont la risée du monde mais ils font aussi l'objet de critiques de la part des producteurs mondiaux, car non seulement ils ne se protègent pas eux-mêmes mais ils perturbent le marché mondial.

Enfin, je voudrais parler d'un domaine agricole que je connais quelque peu, l'industrie laitière. Il y a eu tant de problèmes cette année au sein de cette industrie que la chose est devenue grave. Au début de l'année, le ministre de l'Agriculture a décidé de réduire la production de lait. Il y a quelques jours, il a augmenté les quotas. Assurément, le ministre de l'Agriculture doit savoir que les vaches ne sont pas munies de robinets. On ne peut les ouvrir et les fermer à volonté.

Il faut beaucoup de temps avant qu'une vache laitière ne soit productive et il ne s'agit pas d'un procédé automatique. Dans la région d'où je viens, on fabrique le meilleur fromage du monde et les fromageries constatent qu'elles ne produisent que cinq jours par semaine au lieu de six, et d'ici peu, elles devront passer à trois jours par semaine à cause de la pénurie de lait. Je n'ai aucun scrupule à accuser le gouvernement d'agir ainsi avec de mauvaises intentions. Nous importons actuellement 50 millions de livres de fromage par an environ et je tiens à vous dire que d'ici deux ans, vu la pénurie actuelle de fromage, nous manquerons de cheddar canadien bien vieilli que les gens aiment tant. Sans doute le gouvernement invoquera-t-il cette raison pour importer plus de fromage.

Je viens de décrire très brièvement les problèmes que j'ai rencontrés dans les circonscriptions de Hastings et de Prince Edward. Je suis convaincu que ces problèmes se répètent dans toutes les régions de l'Ontario où il y a des petites industries de fabrication et des entreprises agricoles. Après avoir entendu mes collègues, je suis à peu près certain qu'il en va de même dans tout le Canada. Si l'on multiplie les problèmes que j'ai décrits par le nombre de régions de notre pays, cela nous donne une idée de l'ampleur du problème qui nous assaille.

En examinant le discours du trône, je constate que l'une des réponses que propose le gouvernement, c'est de dire qu'il est disposé à créer directement des emplois dans certains endroits. Non seulement n'est-ce pas une solution, mais c'est une réponse abominable à un besoin d'action absolu. Je le répète, il faudrait que le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) fasse tous les efforts possibles et, franchement, il n'obtiendra pas l'appui nécessaire. Il risque même d'être le bouc émissaire d'un cabinet qui ne fait pas le travail que les Canadiens exigent de lui. Si le gouvernement agissait de façon plus

responsable, nous ne serions pas dans le pétrin où nous nous trouvons actuellement.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur ce projet de loi, je suis très heureux de voir que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a cru bon de venir à la Chambre ce soir. A en juger par ce qu'il a fait depuis quatre ans, à moins qu'il ne change ses politiques et ses méthodes, je n'attends pas grand chose des politiques actuelles du ministre. Je compte davantage sur le leadership de celui qui se trouve ce soir à la tribune pour représenter le ministère de l'Agriculture du Canada, car nous devons compter davantage sur le ministère que sur le ministre. Quand il est arrivé à la Chambre des Communes, il a dit que nous trouverions en lui un ministre qui répond à son téléphone. J'aimerais dire aux députés que c'est le service d'appels téléphoniques le plus coûteux qu'ait jamais eu l'agriculture canadienne.

Une voix: Tout comme le système de regroupement du whip libéral.

M. Towers: Depuis quelques années, l'agriculture canadienne a connu des expériences traumatisantes. Elle ne peut continuer à subir les conséquences de mauvaises politiques ou du manque de politique car les producteurs sont au pied du mur. L'agriculture ne pourra survivre sans l'aide du ministre des Finances (M. Macdonald) et du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien). Le ministre de l'Agriculture devra également lui donner une nouvelle orientation du fait que l'industrie du porc surtout a profité de prix élevés. Je parlerai plus tard de certaines des annexes du bill C-15 à l'étude. Je crois qu'avec la récente baisse de 35 à 40 p. 100 du prix de vente du porc et du bœuf, le producteur de porc ne fait pas de gros bénéfices.

Nous savons tous que l'éleveur de bovins de boucherie travaille à perte depuis trois ou quatre ans. Le député de Hastings (M. Ellis) a mentionné que des représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bétail étaient actuellement à Ottawa pour essayer d'inciter le ministère de l'Agriculture à adopter des politiques avantageuses non seulement pour les producteurs, mais également pour les consommateurs et nos partenaires commerciaux de l'étranger. Cette association est très consciente de ce qui se passe depuis huit ou dix mois alors que la quantité de bœuf importé des pays en voie de développement a augmenté de 60 p. 100. Nous savons quel en a été le résultat sur le prix de vente des éleveurs au Canada. En fait, ces dernières années, le naisseur a été la victime des circonstances. Les producteurs ne pourront plus tolérer longtemps la situation, et c'est ce qui rend si aiguë pour le gouvernement la nécessité de faire appliquer par le ministère de l'Agriculture, par celui de l'Industrie et du Commerce et par celui des Finances des politiques qui leur viennent en aide.

● (2020)

Les producteurs sont rendus au bout. Certains s'acheminent vers la faillite, ils vendent leurs troupeaux à cause d'un fait accompli. Ils sont liquidés. Que va-t-il arriver si le gouvernement ne fait rien pour encourager le maintien de la production? Ou bien les consommateurs canadiens devront compter sur le marché mondial, ou bien ils devront se priver. Le tableau est sombre, il ne faut pas tarder à adopter des politiques favorisant les producteurs car en fin de compte elles favoriseront les consommateurs.

Aujourd'hui encore le *Globe and Mail* de Toronto consacre un article à l'industrie canadienne. Il ne s'agit pas seulement des textiles ou autres activités du genre, mais aussi de la production et de la transformation du bœuf.

Le ministre des Transports (M. Lang) est à la Chambre ce soir, il est parfaitement au courant des problèmes de transport qui se posent au Canada. L'acheminement sur le marché de l'Est, c'est-à-dire sur Toronto ou Montréal, des produits de l'Ouest coûte cher. Il serait bien plus profitable pour l'Ouest de vendre sa production dans le nord-ouest des États-Unis, mais il y a là un marché difficile. On n'y envoie pas du bétail sur pied, on y envoie rarement des animaux abattus. Il faut offrir à ce marché ce qu'il veut, et c'est là que les politiques de l'État entrent en jeu. Et cela nous amène à ce bill des voies et moyens. Il faudrait trouver moyen d'encourager les producteurs de l'Ouest à profiter du marché qui se trouve dans le nord-ouest des États-Unis.

Du même coup, le marché de Toronto et de Montréal pourrait être offert aux producteurs de l'est des États-Unis. Cela exigerait des accords de réciprocité, et c'est là que le ministre et ses consorts, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Finances, font piètre figure. Ils ne se servent pas de leur imagination pour y arriver, et cela cause bien des problèmes à l'industrie canadienne de la viande de bœuf.

J'ai mentionné plus tôt un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin, et voici ce qu'il disait:

> Il est difficile aux petites et moyennes compagnies d'obtenir le financement d'expansion dont elles ont besoin en vertu des lois canadiennes et en conséquence, «notre pays compte très peu de corporations,» selon Peter Harris, président de A.E. Ames and Co. Ltd de Toronto.
>
> Il parlait des compagnies se situant au-delà du niveau des capitaux spéculatifs en ces termes: «Les gens dans ce secteur (les capitaux à risques) me disent que le problème est de trouver des affaires intéressantes. Ils pensent qu'il y a beaucoup trop de capitaux spéculatifs.»
>
> Pour bien faire ressortir le problème, il a demandé quels secteurs secondaires de la fabrication peuvent survivre au Canada, car même les compagnies qui ont des débouchés sûrs connaissent de graves problèmes de financement.
>
> M. Harris a reconnu que le monde des affaires au Canada, avec ses petits marchés et ses coûts de main-d'œuvre élevés, constitue un problème qui n'est pas facile à résoudre. Mais les gouvernements devraient aider, a-t-il ajouté en insistant, par exemple «en reconnaissant l'importance de lois d'investissement pour les compagnies d'assurance, les banques, les compagnies de fiducie et les caisses de retraite».

Le gouvernement devrait participer à l'établissement de nos usines de transformation. Voilà de quoi je parle. C'est ce qu'il nous faut dans l'Ouest.

Dans un instant, je parlerai d'un discours qu'a fait le premier ministre de l'Alberta sur le même thème. De toute façon, M. Harris a ajouté:

«Les lois fiscales peuvent aussi être des plus importantes. Il me semble que les risques de Bell Canada ou d'International Nickel sont bien différents de ceux de la compagnie XYZ.»

Nous autres, dans l'ouest, nous avons besoin de sociétés comme XYZ pour transformer les viandes que nous produisons et nous permettre ainsi de tirer parti du marché du nord-ouest des États-Unis.

«Vous vous attendez à de meilleures rentrées (de XYZ), mais cela demande beaucoup plus de patience. Il n'est pas du tout évident qu'il faille imposer le même régime fiscal à ces deux types très différents de placements en actions.»

Il préconise d'accorder des adoucissements fiscaux aux investisseurs, pour que les sociétés comme XYZ ne manquent pas de capitaux de spéculation et pour que des hommes d'affaires créent des entreprises qu'ils pourront léguer à leur famille sans gros frais de succession.

Sans financement extérieur, les sociétés de ce genre doivent se départir des bénéfices non distribués, accepter des associés (souvent de grosses sociétés, ce qui accélère la concentration industrielle), ou alors mettre fin à leur croissance.

«Nous pensons qu'il s'agit là d'un champ d'action important pour la planification industrielle au Canada.»

C'est précisément dans ce domaine que le gouvernement canadien, par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et ses collègues du cabinet, n'est pas à la hauteur. On n'a pas planifié de façon convenable l'établissement d'une base industrielle.

L'autre jour, le 13 octobre, le premier ministre de l'Alberta a fait une déclaration devant l'Assemblée législative de sa province, et j'aimerais consigner au compte rendu certaines de ses remarques:

Monsieur l'Orateur, il nous faut trouver de nouveaux débouchés pour nos produits agricoles. Les États-Unis représentent l'un des meilleurs marchés éventuels, et c'est la viande de bœuf en boîte qui constitue notre meilleure marchandise d'exportation. Il nous faut cependant apporter certaines modifications aux droits de douane et aux échanges. La viande de bœuf qui entre au Canada est frappée d'un droit de 3c. la livre. Toutefois, quand nous exportons de la viande à partir de l'ouest du Canada vers le nord-ouest des États-Unis ou la Californie, les États-Unis imposent un droit sur la valeur de 10 à 15c. la livre. Il importe donc que nous modifions profondément cette situation. En juin dernier, lors d'une visite à Washington, j'ai longuement parlé de ces problèmes avec des sénateurs, des membres du Congrès et divers représentants du gouvernement.

Soit dit en passant, une des causes du ralentissement de la croissance dans notre pays, c'est que le gouvernement fédéral ne s'occupe pas de créer des débouchés à l'étranger. Le gouvernement fédéral s'en remet aux premiers ministres et aux ministères de diverses provinces, comme l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario. Toutes ces provinces envoient des missions commerciales dans les pays de la Communauté européenne, au Japon, partout où il leur serait possible de trouver des débouchés.

Le premier ministre de l'Alberta a ensuite déclaré:

Nous devons reconnaître que ce problème est très important pour l'Alberta. Monsieur l'Orateur, il constitue la clé de la stratégie économique de notre province dans le domaine du conditionnement des produits agricoles. Le conseil exécutif de l'Alberta et, je l'espère, l'ensemble de l'Assemblée législative, vont s'intéresser de plus en plus à ces accords commerciaux et douaniers. Les accords que le Canada a conclus dans le cadre du GATT constituent une menace pour

[M. Towers.]

l'Alberta, et je souhaite que nous puissions engager des négociations bilatérales avec les États-Unis, notamment dans le domaine de l'agriculture.

Nous allons nous intéresser, et nous voulons nous intéresser à un domaine du conditionnement des produits agricoles qui comporte de très gros risques. Nous devons conditionner ces produits dans la province et conquérir les marchés mondiaux. Il faut ne plus dépendre autant du cours des principales céréales et des récoltes de la Chine et de la Russie. Dans le domaine des ventes internationales, depuis cinq ans, notre politique est de conquérir de nouveaux marchés, ce que nous faisons par l'intermédiaire de nos agents. Nous avons déjà remporté certains succès notoires.

Monsieur l'Orateur, cette politique de stratégie économique—que nous avons les moyens de réaliser—a été exposée à l'automne de 1974. Nous avons réalisé des progrès considérables dans le conditionnement de certains produits agricoles, à la fois grâce à l'appui que nous avons offert aux producteurs et à nos propres initiatives, mais également parce que nous avons su créer un climat propice. Certaines entreprises sont venues s'installer ici pour conditionner nos produits agricoles. Dans le courant de l'automne, nous avons d'autres plans, dont certains qui devraient nous permettre une avance importante dans ce domaine.

Pourquoi au nom du ciel, un gouvernement provincial devrait-il être amené à faire cavalier seul? Pourquoi le gouvernement fédéral ne participe-t-il pas à ces initiatives? Après tout, quels que soient les accords conclus, le gouvernement fédéral doit les sanctionner, et il serait certainement souhaitable que le gouvernement fédéral et le ministre des Finances prennent part aux démarches initiales, en suivant l'évolution et les mènent à bonne fin. Le ministre aurait au moins l'impression d'avoir réalisé quelque chose de valable.

Je veux insister auprès de la Chambre sur l'importance de ce processus. Nous devons établir des relations commerciales avec nos amis du Sud, compte tenu de l'importance de celles-ci pour notre pays. Cette année, du 1er janvier au 25 septembre, nos importations de bœuf mariné et fumé des États-Unis ont plus que doublé. Nos importations de bœuf cuit et de bœuf en conserve ont augmenté de 63 et 69 p. 100 respectivement. Ces chiffres représentent seulement les trois trimestres de l'an dernier parce qu'il faut encore y ajouter ceux de la dernière semaine de septembre, des mois d'octobre, de novembre et de décembre. Donc la situation aura encore empiré.

● (2030)

Les importations de porc frais et congelé se présentent de la façon suivante: les carcasses et les demi-porcs ont enregistré une augmentation de 100 p. 100; les jambons, de 62 p. 100; le dos et la longe, de 20 p. 100; le ventre, de 100 p. 100; l'épaule, les jambonneaux, de 69 p. 100; les côtes premières et découvertes, de 91 p. 100. Quant au porc transformé, les importations de jambon fumé ont plus que doublé—et le marché canadien du porc est orienté à la baisse, monsieur l'Orateur. Les importations de jambon cuit ont baissé de 66 p. 100; nous aurons, semble-t-il, un marché pour cette denrée. Le dos et la longe ont augmenté de plus de 100 p. 100; le ventre, le flanc et le bacon de côté ont augmenté de 47 p. 100; l'épaule, les jambonneaux ont augmenté de plus de 100 p. 100; le porc en saumure a diminué de 3 p. 100; les jambons en conserve, les épaules et les jambonneaux ont augmenté de plus de 100 p. 100; les autres viandes en conserve ont augmenté de 25 p. 100; les autres viandes de porcs non désossées ont augmenté de plus de 100 p. 100 et les viandes de porc désossées ont augmenté de 100 p. 100. Ce qui revient à une moyenne d'augmentation de 79 p. 100 pour l'an dernier.

L'agriculture canadienne ne peut tolérer cela, monsieur l'Orateur.

M. Whelan: Les exportations canadiennes de bœuf ont augmenté.

M. Towers: Le ministre affirme que nos exportations de bœuf ont augmenté, mais je lui rappelle que nos contingents de bétail sur pied expédié aux États-Unis sont complets pour cette année. Nos producteurs de bovins vont connaître de graves problèmes au cours des deux derniers mois de l'année.

Le tableau de nos exportations illustre tout le contraire, monsieur l'Orateur, et je voudrais consigner des chiffres au compte rendu officiel. Ceux-ci démontreront au ministre qu'il a du pain sur la planche.

Du 1er janvier 1976 au 5 septembre 1976 par rapport à la même période l'an dernier, nos exportations de porc frais et congelé ont baissé de 90 p. 100; le jambon de 13 p. 100; le dos et la longe de 10 p. 100, le ventre de 4 p. 100; l'épaule et le jambonneau de 13 p. 100; les côtes premières et les côtes découvertes ont baissé de 19 p. 100. Pour la charcuterie, le jambon cuit est monté de 26 p. 100; le jambon fumé a baissé de 50 p. 100; le dos et la longe de 62 p. 100; le ventre de 24 p. 100; le jambon d'épaule et le jambonneau de 48 p. 100; en saumure il est monté de 3 p. 100 . . . Quel palmarès pour le ministre de l'Agriculture; le jambon en boîte a baissé de 82 p. 100; d'autres tranches en boîte sont montées de 83 p. 100; le porc désossé a baissé de 14 p. 100, non désossé, il a baissé de 54 p. 100. En moyenne, le porc a perdu 10 p. 100 de sa valeur depuis l'an dernier.

Ces chiffres sont extraits du rapport sur le commerce de la viande et du bétail canadien. Je ne les cite donc pas à la légère. Ils sont à la disposition de tout le monde et doivent être considérés comme authentiques.

Le ministre de l'Agriculture et ses collègues, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Finances, feront bien de se hâter et de trouver des solutions pour ce secteur. Sinon, nous allons nous trouver dans le marasme car on ne peut espérer survivre dans une économie qui accuse un déficit commercial de 5 milliards de dollars alors que les exportations continuent à décliner.

Nous comptions bien sur nos céréales pour redresser notre balance commerciale. Le commerce des grains seul nous a rapporté 3 milliards l'an dernier mais depuis le 1er juillet de cette année le prix du blé a baissé de 70c. le boisseau et toutes les autres céréales ont suivi. Nous savons aussi que nous ne pouvons plus espérer que ces pays qui nous ont acheté notre grain continuent à le faire. D'après les rapports, la Russie a fait une excellent récolte cette année qui excède ses besoins.

Si je signale ces questions au ministre des Finances, c'est afin qu'il s'intéresse aux régions rurales. C'est peut-être parce qu'il habite à Toronto qu'il ne s'inquiète guère de la production des denrées alimentaires, mais ceux qui vivent de cette industrie savent qu'il faut planifier maintenant la production des denrées que nous voulons trouver sur le marché dans trois ans. Le gouvernement ne doit pas hésiter à établir de bonnes relations commerciales avec nos clients de façon à constituer un marché assuré pour nos excédents. Ce sont ces relations commerciales qu'il doit chercher à établir entre l'Ouest du Canada et le Nord-Ouest des États-Unis d'une part, et la région Montréal-Toronto et l'Est des États-Unis d'autre part. J'aimerais en outre bien faire comprendre au ministre des Finances que les politiques financières déterminent si oui ou non nous pouvons nous assurer de ces marchés. Il devrait ne pas perdre de vue non plus que l'impôt sur le revenu et les autres modes de fiscalité conditionnent directement le rendement du salariat. Le ministre doit assumer ses responsabilités à cet égard; autrement, les Canadiens en souffriront.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Au moment de prendre la parole pour examiner le pour et le contre du bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes, monsieur l'Orateur, j'estime opportun de faire en quelque sorte un bref historique des politiques douanières en général. Il n'y a pas si longtemps, les différents pays établissaient des droits de douane pour protéger leur industrie. Nous constatons que presque tous les pays disposent aujourd'hui de barrières douanières. Ils les modifient de temps à autre, mais jamais aussi souvent que le Canada.

● (2040)

Le ministre des Finances était en 1973 M. John Turner.

Une voix: Connais pas.

M. Clarke: En présentant ses mesures budgétaires le 19 février 1973, il proposait des réductions temporaires touchant une grande variété de produits de consommation. Il serait difficile de ne pas être d'accord avec certains des motifs invoqués par le ministre en proposant ces réductions. L'aspect le plus important de ces réductions, c'était qu'elles devaient être temporaires. Je ne me suis donc pas fait prier pour donner mon accord, car dans ma circonscription de Vancouver Quadra, il n'y a pas ce que l'on pourrait qualifier de groupes spécialisés. Ainsi, on n'y trouve pas de producteurs agricoles; en fait, on n'y trouve aucune entreprise agricole de quelque nature que ce soit, ni aucune entreprise de fabrication en tant que telle. Mais je représente par ailleurs quelque 80,000 consommateurs. Je trouve qu'il n'y a pas de porte-parole pour ces consommateurs qui doivent après tout payer la note, régler l'addition après que chaque autre groupe y a ajouté sa petite commission.

A l'occasion de ce même débat de 1973, mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) prit le ministre à partie à cause du caractère temporaire de ces réductions tarifaires. Il déclara notamment, comme en fait foi le hansard du 21 février 1973 à la page 1522:

> Celles-ci ne seront pas temporaires. Je ne pense pas que le ministre aura la possibilité d'annoncer à la Chambre qu'il revoit ces droits tarifaires et qu'il les augmente à nouveau.

La suite donna parfaitement raison au député d'Edmonton-Ouest encore une fois. Le ministre n'a jamais eu l'occasion d'augmenter les droits. Ses propres actions, bien entendu, l'en ont empêché.

Depuis que le ministre des Finances a pris cette première mesure en 1973, ces droits ont été réduits à d'autres reprises. En ce moment, nous envisageons d'autres réductions, tel que l'a proposé, en mai dernier, l'actuel ministre des Finances (M. Macdonald).

Je le répète, d'autres pays ont imposé des droits de douane pour protéger leurs propres intérêts. Je parlerai brièvement d'autres méthodes utilisées par divers pays pour suppléer au type officiel de droit de douane. Ces compléments sont appelés obstacles non tarifaires. Par exemple, un obstacle non tarifaire pourrait être une disposition limitant l'aide aux entreprises étrangères implantées dans un certain pays. Il pourrait également s'agir d'exigences peu pratiques en fait de documentation. Des documents peuvent être exigés dans une langue

particulière, ou sous une forme que des entreprises ne peuvent utiliser dans d'autres pays. Un autre exemple pourrait être un arrangement financier peu pratique qui servirait à écarter les entreprises étrangères du marché dans le pays qui édicte le règlement.

Il semble, pour ce qui est des droits de douane, que c'est la roue qui grince qui se fait graisser. Il semble aussi que souvent lorsqu'une grande industrie ou un commerce important a des ennuis, quelle qu'en soit la cause, il demande la protection du gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, nous tombons souvent dans le panneau. Parfois, des amis, des commettants ou d'autres crient au secours et, même si nous prétendons déjà que le gouvernement intervient trop souvent dans les affaires, nous sommes entraînés dans le débat et demandons au gouvernement de faire davantage au nom de ces amis, commettants ou autres.

Cet après-midi, je suis tombé d'accord avec ce qu'un député à ma gauche, le député de Timiskaming (M. Peters), a dit au cours du débat. Ce n'est pas souvent que je m'accorde avec les membres de son parti, sauf quand il s'agit de valeurs humanitaires, et alors je m'aperçois que nos idées se ressemblent beaucoup.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Venez donc nous visiter.

M. Clarke: Je trouve parfois que je passe trop de temps à côté des députés qui siègent à ma gauche. De toute façon, le député de Timiskaming a dit qu'il s'opposait à une prolongation des réductions tarifaires temporaires et il a mentionné deux points pertinents, ou deux questions, qui donnent bien du fil à retordre aux hommes d'affaires. Il a parlé du tarif-marchandises sur lesquels les hommes d'affaires n'ont absolument aucune influence mais qui les touche de très près, puis il a parlé du tarif douanier qui échappe totalement aux hommes d'affaires alors qu'il a des répercussions terribles, surtout pour les chefs de petites entreprises qui peuvent être en difficulté sans que ce soit de leur faute, en raison des pressions exercées sur le gouvernement.

Le député de Timiskaming a également déploré le fait que le gouvernement intervienne autant dans les affaires des petites entreprises. Je pense qu'il a dit en réalité—je le dis au cas où on lui rapporterait mes paroles—qu'il ne laisserait pas le gouvernement s'immiscer dans le monde des affaires. C'est agréable à entendre de la bouche d'un député néo-démocrate. Son parti aime la liberté et croit en la liberté de l'individu, si je ne m'abuse. J'approuve certes cette attitude. Une bonne partie des problèmes de nos entreprises pourraient être réglés plus facilement si le gouvernement intervenait moins dans leurs affaires.

Lorsque les gouvernements viennent en aide aux entreprises, l'une des difficultés qui surgit est l'inégalité de traitement. Peu importe, semble-t-il, le secteur de l'économie que le gouvernement veut aider; il finit toujours par nuire à autant de personnes, sinon à un plus grand nombre. Je suppose que le tout dernier exemple de l'inefficacité d'une politique gouvernementale en particulier est le prétendu bill ommibus sur la paix et la sécurité, qui a été présenté au cours de la dernière session. Avant que nous ayons fini de le débattre à l'étape du comité, le gouvernement avait lui-même proposé une cinquantaine d'amendements au bill inscrit au nom du ministre de la Justice (M. Basford).

Notre tarif des douanes comporte un bon nombre d'injustices; certaines ont été signalées au gouvernement, par moi notamment. Malheureusement, le bill à l'étude ne tente aucunement de les réparer. J'aimerais vous donner, monsieur l'Orateur et chers collègues, quelques exemples de ce que je veux dire.

Un de ces exemples a trait à un passe-temps qui m'intéressait beaucoup avant même de venir ici, la collection des vieilles voitures. Depuis longtemps, les passionnés de vieilles voitures tentent de persuader le gouvernement d'alléger leur fardeau. Ces gens-là essaient de préserver une partie du patrimoine canadien, si l'on peut s'exprimer ainsi, et veulent restaurer des voitures dont un bon nombre ont été fabriquées chez nous. Ils tiennent à ce que leur violon d'Ingres survive au Canada. Mais au lieu d'obtenir de l'aide, ces Canadiens se font pénaliser à chaque virage. Ils doivent, par exemple, aller aux États-Unis pour acheter les anciens types de pneus dont ils ont besoin pour leurs véhicules et, lorsqu'ils les rapportent, ils doivent payer le plein tarif sur ces pneus. La même chose se produit pour les véhicules qui ne sont pas fabriqués au Canada. On ne tient aucun compte de toute l'histoire des droits de douane.

● (2050)

On peut dire qu'après tout il s'agit d'automobiles et qu'il ne peut y avoir d'exception pour les automobiles. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit de modèles anciens d'automobiles. On n'a demandé de faire d'exception pour aucun véhicule de moins de trente ans. D'autre part, le tarif des douanes prévoit, dans une véritable volte-face, l'exemption des antiquités—meubles et autres objets non mécaniques. Tout ce qui date de plus de 100 ans est couvert par cette définition et peut entrer en franchise dans le pays. Cette exemption s'applique également aux œuvres d'art originales, pourvu que leur valeur dépasse $20 ou quelque chose comme ça. Tous les honorables députés qui connaissent des gens qui ont rapporté des tableaux en fraude peuvent leur dire qu'il ont perdu leur temps car, de toute manière, ils n'auraient eu aucun droit à payer.

Il y a un lien direct entre des œuvres d'art originales, des antiquités et d'anciens modèles d'automobiles. Bien des gens y voient là des œuvres d'art, et selon la définition qu'on en donne, ce sont assurément des antiquités.

C'est un exemple. Le ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) nous en a donné un autre aujourd'hui. De toute évidence, nos efforts seront vains pendant bien des mois encore, de toute façon, mais en réponse aux questions qu'on lui a posées au sujet des retards que subissent nos concitoyens qui rentrent au pays par le poste-frontière de Douglas, en Colombie-Britannique, le ministre a signalé qu'on avait engagé d'autres employés et étant donné que le problème de la circulation semblait être causé par des Canadiens qui reviennent au pays après être allés faire des achats aux États-Unis, que les provisions achetées étaient frappées de droits de douane à des taux différents, ce qui nécessite le déballage et le remballage, le ministre a laissé entendre qu'elle essaierait de faire modifier les droits de douane s'appliquant aux épiceries. Je ne saurais dire si elle compte faciliter les choses pour les Canadiens en supprimant les droits de douane sur les épiceries ou si elle songe à interdire l'importation occasionnelle d'épiceries, ce qui résoudrait assurément le problème de la circulation au poste-frontière de Douglas.

Nous constatons que les pressions ne cessent de s'exercer, que certaines entreprises réagissent, que le cycle commercial est bouleversé et que nous éprouvons plus de difficultés que jamais. Je pourrais citer des exemples. Les fabricants de vêtements qui créent des emplois au Canada ont découvert que pour nombre de raisons, leurs activités n'étaient pas rentables et ils ont cessé de les exercer. Résultat, des centaines de travailleurs sont en quête d'emploi. Ce n'est pas la faute du Tarif des douanes, c'est la faute des autres mesures prises par le gouvernement. Les établissements en question ne ferment pas leurs portes, ils s'aperçoivent seulement qu'ils peuvent importer les produits qu'ils fabriquaient chez nous auparavant, payer les droits de douane et revendre avec bénéfice. Les travailleurs ont été mis à pied, mais les compagnies prospèrent en faisant leur profit de la politique contradictoire du gouvernement et nous ne sommes même pas certains que les auteurs de la proposition dont nous sommes saisis ont tenu compte de ces problèmes profonds.

Aujourd'hui, à Ottawa, il y avait une délégation de l'Association canadienne des éleveurs de bétail. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette question en détails car nous aurons d'autres occasions de le faire, mais une chose m'a frappé. Les contradictions de la politique gouvernementale sont très néfastes pour ces éleveurs car les droits de douane sont plus élevés pour les produits qu'ils exportent dans d'autres pays que pour les produits importés au Canada en provenance de ces mêmes pays. D'une part, le gouvernement affirme que le Canada doit être capable de concurrencer les pays étrangers sur les marchés d'outre-mer, et, d'autre part, il rend cette concurrence très difficile pour nos exportateurs.

Les politiques contradictoires du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ont beaucoup contribué à cet état de choses. Le ministre a donné son accord à certaines politiques qui, assure-t-il, stabiliseront les prix des produits agricoles. Ce qu'il ne dit pas aux consommateurs, c'est que les prix ne se stabiliseront pas à la moyenne des fluctuations, mais que la population se retrouvera tout le temps en train de payer les prix forts. Nous n'avons qu'à examiner les contingents imposés aux producteurs efficaces à qui le gouvernement interdit de produire autant qu'ils le désirent. Des offices de mise en marché contrôlent actuellement la production des œufs, du lait et du beurre. Je ne puis dire combien de millions de livres de beurre et combien de milliers de douzaines d'œufs se sont gaspillées par suite de cette politique. Les stocks de dindes et de poulets sont déjà contrôlés ou le seront bientôt. Je parle ici au nom du consommateur, car je représente une collectivité de 80,000 consommateurs.

Je tiens à dire enfin combien je me réjouis de constater que l'Association des consommateurs du Canada s'en prend maintenant à certaines de ces politiques gouvernementales, parce qu'elle s'est finalement rendu compte que celles-ci ne servent pas aux mieux les intérêts de la population, mais ceux des producteurs inefficaces. Voilà ce dont se sont rendu compte tous ceux qui ont été à même de comparer les prix après avoir fait des achats outre frontière, dans l'État de Washington, par exemple. Il est temps de réexaminer les revendications des consommateurs et les principes dont s'inspire l'imposition des divers droits de douane.

Le premier ministre (M. Trudeau) est rentré du Japon aujourd'hui, je crois. Il est évident que les Japonais tiennent à acheter davantage de matières premières du Canada. Exempt des coûts élevés de production et des conflits ouvriers que nous connaissons si bien, le Japon est facilement en mesure de produire et de vendre des produits fabriqués à partir des matières premières que nous lui fournissons. Or, le Canada souhaite en même temps fabriquer et exporter davantage de produits finis. Comme nous possédons les matières premières, peut-être devrions-nous en garder le contrôle et faire en sorte d'exporter davantage de produits finis. A ce sujet, je voudrais bien savoir pourquoi les Canadiens devraient payer plus cher pour des produits d'importation frappés de droits ou encore pour des articles fabriqués au Canada. Cela ne veut pas dire que nous voulons continuer à être les bûcherons et les porteurs d'eau sous les trait desquels on nous a parfois dépeints. Ce que je veux dire, c'est que les politiques qui nous ont amenés au point où nous sommes présentement doivent être remises à l'étude.

● (2100)

Il est très possible que les gens qui s'occupent actuellement de fabriquer des produits que nous pourrions acheter à meilleur marché à l'étranger pourraient être amenés à fabriquer des produits à partir de nos matières premières. On pourrait facilement en arriver à un équilibre où le consommateur bénéficierait des prix avantageux de certains produits importés de l'étranger, dans la plupart des cas très inférieurs aux nôtres, et tirer également avantage des recettes fiscales et commerciales provenant de l'exportation d'articles produits au Canada à partir de nos matières premières. Dans l'état actuel des choses, monsieur l'Orateur, le contribuable ordinaire doit non seulement subventionner nombre de producteurs canadiens, mais également payer un prix encore plus élevé, étant donné l'intervention du gouvernement dans ce domaine.

Nous n'avons pas grand-peine à relier nombre de problèmes qui assaillent nos exportateurs à d'autres politiques du gouvernement qui font que le Canada a du mal à soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Toutefois, il y a encore de nombreuses industries qui peuvent encore fonctionner et exporter sur les marchés mondiaux, notamment l'industrie forestière, le bois d'œuvre, le contre-plaqué et la pâte à papier de la Colombie-Britannique. Cette dernière est expédiée dans le monde entier.

Ceux qui me donnent tort diront que la perte d'emplois dans l'industrie de la fabrication accroîtrait le chômage et en définitive imposerait un plus lourd fardeau au contribuable. Il conviendrait, je crois, d'examiner la question. J'estime que l'épargne nette que réaliserait le consommateur compenserait amplement toute perte occasionnée par un chômage accru. Si, en définitive, la production en était accrue, alors je crois qu'à tout prendre, la situation évoluerait dans l'autre sens. De toute façon, n'apportons pas de modifications insignifiantes ni de réductions temporaires aux droits de douane quand le problème est manifestement plus grave. Il est magnifique d'être Canadiens et d'avoir des industries canadiennes, mais je ne suis pas certain que les consommateurs canadiens soient toujours disposés à payer les prix très élevés qui leur sont réclamés afin d'encourager l'industrie canadienne et de permettre à certains consommateurs de travailler dans des industries canadiennes.

En outre, si le gouvernement prenait le temps d'y réfléchir, il pourrait trouver des politiques qui réduiraient les prix à la

consommation. A la longue, cela pourrait donner de meilleurs emplois à ceux qui travaillent maintenant dans les industries de fabrication. Bref, il ne faut pas refuser de faire un examen approfondi de nos politiques. Il ne faut pas nous contenter de modifier les droits tarifaires actuels au moyen de réductions temporaires ou d'autres mesures temporaires qui prendront fin dans un an et seront ensuite prolongées pour deux, trois ou quatre ans. Nous devrions faire un examen assez approfondi pour découvrir la cause du problème.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer dans la même veine que l'excellent orateur qui vient de terminer. Je ne voudrais pas parler tellement de ce que le bill prétend faire, l'orateur précédent l'a fait, mais de ce que, selon moi, il ne fait pas.

J'entends presque le ministre des Finances affirmer que, comme la plupart des questions présentées à la Chambre au moment de l'ouverture d'une nouvelle législature, le bill est simplement une mesure administrative. Étant donné la conjoncture économique actuelle, les députés de ce côté-ci de la Chambre n'acceptent pas qu'après un long congé d'été, on nous présente au cours des quelques premières semaines de la session des mesures qui, selon le gouvernement, sont de simples mesures administratives. Comme le député qui a parlé avant moi l'a dit, les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment que les questions comme les résolutions budgétaires ne devraient pas être de simples mesures administratives appropriées; les questions aussi importantes que les résolutions budgétaires devraient porter sur les principaux problèmes économiques du Canada. A mon avis, elles devraient au moins faire partie intégrante d'une stratégie industrielle, que celle-ci concerne les tarifs ou non.

J'aimerais parler surtout de l'industrie du textile au Canada. Nous avons eu des études sur cette industrie, des promesses, des atermoiements, de même que certaines recommandations de grande envergure de la part du Sénat mais le gouvernement n'a jamais agi. Nous avons eu commission sur commission et recommandation sur recommandation. Un ministre après l'autre, que ce soit le ministre des Finances actuel ou celui qui l'a précédé, ou bien le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) ou son prédécesseur, se sont penchés sur cette question.

[*Français*]

Ils ont fait de nombreuses promesses à l'industrie du textile, mais sans prendre de mesures et sans obtenir de résultats. En tenant compte de la situation qui existe actuellement dans le domaine du textile, non seulement dans la province de Québec mais à travers le Canada, je me demande jusqu'à quel point les ministres en cause ont écouté les avis des députés de la province de Québec, lorsqu'ils se sont réunis en caucus. Ou encore, je me demande, avec les résultats que nous obtenons à la Chambre des communes à l'heure actuelle, si les députés de la province de Québec ont bien discuté de ces problèmes au sein de leur propre caucus! Je me demande quelles mesures ont été prises, et quels résultats ont été obtenus?

Une voix: Que connaissez-vous dans le textile!

M. Grafftey: Vous parlez et vous parlez mais où sont les résultats?

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, si jamais la Chambre ou la partie patronale et les syndicats pouvaient s'attendre à ce que le gouvernement prenne des mesures, c'était certainement dans le cadre du bill présenté à la Chambre ce soir. Mais après avoir entendu promesse sur promesse, nous revenons à la Chambre des communes pour y être encore une fois témoins de l'inertie du gouvernement. C'est une cruelle tromperie après les promesses . . .

[*Français*]

M. Béchard: Nommez-en une!

M. Grafftey: Vous parlez beaucoup mais je suis persuadé que vous devriez parler franchement à la population de la province de Québec. Êtes-vous vraiment satisfaits du parti libéral et des résultats du gouvernement en ce qui concerne le textile? Vous êtes satisfaits? Jamais!

M. Béchard: Nous ne sommes jamais satisfaits nous autres!

M. La Salle: Nous autres non plus!

• (2110)

[*Traduction*]

M. Grafftey: Si le gouvernement voulait sérieusement présenter une politique industrielle intégrée pour l'ensemble du pays et, plus particulièrement, une politique réaliste en matière de textile, il est évident qu'après les promesses qu'il a faites, il agirait et ne se contenterait pas de présenter une mesure comme celle dont nous sommes saisis ce soir, mais ce n'est pas le cas.

[*Français*]

Nous avons eu des promesses, pendant la dernière session, avant le congé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) les a faites quand il était ministre de l'Industrie et du Commerce. A maintes reprises, à la suite de questions posées par l'opposition, il a donné la garantie à la Chambre, aux propriétaires, aux ouvriers du textile, non seulement dans ma province, mais à travers tout le Canada, que nous pouvions compter sur des mesures concrètes dans un avenir prochain. Et aujourd'hui, qu'avons-nous en ce qui a trait aux propositions du ministre des Finances (M. Macdonald), qu'avons-nous en ce qui concerne l'industrie du textile? Rien. J'espère que les ministériels vont faire des pressions très prochainement pour corriger cette situation très grave.

[*Traduction*]

Après les recommandations du Sénat, les rapports de Commissions et les millions de dollars consacrés aux commissions qui se sont succédées, aucun gouvernement de l'hémisphère occidental libre n'a engouffré autant de deniers publics dans des études sans appliquer la moindre recommandations.

Chaque fois que le gouvernement Trudeau est aux prises avec un problème, il nomme une commission royale et consacre des millions de dollars pour mener une étude. Nous avons les recommandations du Sénat et les rapports de la commission d'enquête, mais aucune recommandation n'est appliquée.

M. Béchard: Dites-le à votre ami, le député de Central Nova.

M. Grafftey: Le député jette les hauts cris parce que je dis la vérité et qu'elle ne lui plaît pas. Je regrette, mais vous m'embêtez.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je proposerais aux députés d'aller poursuivre leur conversation derrière le rideau.

M. Grafftey: Le whip vaquerait-il ailleurs à ses occupations?

M. Goodale: Allez-vous demander à Stanley de se retirer lui aussi.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si seulement le député disait quelque chose d'utile ou de sensé, je resterais à mon siège.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je ferais remarquer au député de Saint-Boniface (M. Guay) que ce n'est pas là un rappel au Règlement. C'est un argument.

M. Grafftey: Je sais que le whip du gouvernement a de quoi être tendu ces jours-ci; il perd ses manières.

M. Guay (Saint-Boniface): J'entends bien à rire, mais nous ne vous voyons pas ici très souvent ces jours-ci.

M. Grafftey: Je sais que vous n'attendez pas votre caucus avec impatience demain, après ce qui s'est produit cet après-midi.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait-il s'adresser à la présidence?

M. Guay (Saint-Boniface): Venez à la Chambre un peu plus souvent et nous vous remarquerons.

M. Grafftey: Après ces premières observations à propos d'une politique du textile, je ne vais pas reprendre en détail les solutions que les députés de ce côté-ci de la Chambre recommandent. Tout ce que je puis dire, c'est qu'au cours de la session précédente, nous avons eu, pensions-nous, un débat exhaustif sur la question des textiles. Nous avons eu une discussion franche. Le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est maintenant secrétaire d'État (M. Jamieson) nous a alors assurés que des mesures seraient prises immédiatement. Aussi, je ne pense pas que les députés de ce côté-ci de la Chambre exagèrent en disant que nous ne voyons pas de mesures concrètes dans le projet de loi dont la Chambre est saisie. Il est évident que le gouvernement n'a pas de stratégie industrielle, qu'il s'agisse du secteur secondaire ou d'un autre secteur. Cela se voit nettement lorsqu'on parle de l'industrie textile.

[*Français*]

J'espère que je peux toujours garder espoir que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), qui est de ma province et un de mes grands amis, est au courant du problème. Même si l'on n'a pas de mesure concrète à la Chambre des communes ce soir, j'espère qu'avec un tel ministre nous pouvons toujours garder espoir.

[*Traduction*]

Certes, l'attitude actuelle du gouvernement en matière de stratégie industrielle en général et plus particulièrement dans le cas des textiles, donne tout lieu de penser qu'il veut toujours vivre dangereusement en se contentant de sa politique à courte vue de vente de nos ressources naturelles non renouvelables. C'est ce qu'on fait dans le cas de notre commerce. Je suis entièrement d'accord avec le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) lorsqu'il affirme que si le gouvernement actuel est un mauvais commerçant, c'est parce qu'il s'est avachi. Depuis des années, il brade nos ressources naturelles non renouvelables.

A moins d'avoir une stratégie industrielle qui soit fonction de notre politique douanière, le jour n'est pas loin où nous nous en mordrons les doigts. Tant que le gouvernement ne m'aura pas prouvé le contraire, je demeure persuadé que les ministres ont été convaincus par les grands bureaucrates que l'industrie textile canadienne n'avait aucun avenir. Que peut-on croire d'autre lorsqu'on voit l'attitude que le gouvernement prend actuellement et depuis ces dernières années?

J'aimerais répéter ce que nous avons dit à maintes reprises, nous de l'opposition. Je ne connais pas tous les détails du problème du textile d'un bout à l'autre du pays, mais pour la cinquantième fois peut-être, je rappellerai à l'attention de la Chambre le problème qui touche non seulement ma circonscription mais un bon nombre de régions du Québec. En ce qui a trait au développement régional ou à la planification économique intégrée ou industrielle, nous ne partageons pas la même expérience que l'Ontario. Dans cette province, il existe un bon nombre de régions économiques qui gravitent autour de Toronto, Ottawa, Hamilton, Windsor et la Tête des lacs. Dans la province de Québec, toutefois . . .

[*Français*]

. . . nous avons le grand district économique de Montréal, qui comprend une population d'environ trois millions d'âmes. Nous avons naturellement les centres très importants, comme la ville de Québec et celle de Sherbrooke. Mais la planification économique de notre province, comparativement à celle de l'Ontario, est complètement différente. Nous avons les centres ruraux . . .

M. Béchard: Il y a Montréal et le reste de la province.

M. Grafftey: Il faudrait en être flattés. Je ne blâme personne.

[*Traduction*]

En dehors de la région économique de Montréal, notre situation économique diffère de beaucoup de celle qui existe en Ontario ou dans bien d'autres provinces canadiennes. Notre industrie textile est située en grande partie dans les régions rurales et les petites villes du Québec. Dans ma circonscription, par exemple, bien des villes de 12,000, 15,000 ou 20,000 habitants, par exemple Saint-Hyacinthe, ma circonscription, Magog, Downsville, Sutton, Farnham ou Bedford, sont des villes d'une seule industrie, le textile. Très souvent, les salaires sont bas, mais je dois admettre que la situation s'améliore.

• (2120)

Pour des raisons que les députés de l'opposition aurait dû pouvoir expliquer au cabinet il y a longtemps, la main-d'œuvre de cette industrie n'est pas très mobile. Contrairement à ce que des fonctionnaires ont essayé de faire croire aux ministériels, notre matériel est en grande partie le plus moderne du monde et pourtant, nous ne parvenons pas à soutenir la concurrence à cause de l'entêtement du gouvernement. Avec des villes à une seule industrie, une main-d'œuvre qui manque de mobilité pour des raisons que je n'expliquerai pas pour l'instant, et un matériel moderne, je ne peux comprendre pourquoi, à moins que le gouvernement ne nous cache quelque chose, on s'imagine que l'industrie textile au Canada peut être sacrifiée.

Je demande encore et toujours: pourquoi les députés ministériels du Québec n'essaient pas de convaincre le Conseil du

Trésor que c'est grâce à des mesures douanières comme celles-ci que nous pourrions commencer à appliquer des recommandations qu'elles nous viennent du Sénat ou d'ailleurs. L'intérêt des consommateurs entre en jeu, c'est-à-dire que l'importation de marchandises à bon marché profite aux consommateurs; mais à maintes reprises, nous avons vu que, dès que l'on laisse entrer des produits à bon marché, ils finissent par étouffer quelque industrie au Canada, et alors les pays exportateurs profitent de la situation.

[*Français*]

... et très prochainement, nous constaterons une hausse des prix sur le marché canadien et les consommateurs n'en bénéficieront pas.

[*Traduction*]

Je le répète, je suis bien déçu qu'une modification au tarif des douanes ne vise pas à régler un problème majeur qui concerne non seulement le Québec, mais l'ensemble du pays. Je n'essaierai pas de faire de la démagogie à cet égard. On s'imagine difficilement comment le chômage et le marasme économique suscitent de difficultés, mais je voudrais que le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre de l'Industrie et du Commerce puissent rendre visite en toute sérénité, à l'une de ces villes textiles pour constater le désarroi que leur absence de politique a semé au sein des familles. La misère et le chômage qui sévissent au sein d'une population active mobile est un grave problème, mais le chômage qui frappe une main-d'œuvre immobile est une cruelle supercherie. J'espère que la prochaine fois, on saura présenter une mesure adéquate à la Chambre ...

[*Français*]

... que le gouvernement actuel va faire quelque chose en prenant une telle mesure pour aider l'industrie textile à travers le Canada.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je voulais faire quelques observations, car j'ai vu se manifester l'intérêt de mes collègues d'en face sur cette question de tarifs douaniers. Il semble que ce bill, comme tant d'autres, a toujours une certaine importance. Lorsque mon collègue de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a fait ses commentaires, j'ai senti une certaine nervosité chez mes collègues d'en face. Je comprends qu'il n'est jamais plaisant de se faire reprocher une certaine inaction. Je comprends également que c'était juste de la part de mon collègue de rappeler aux députés québécois, et à nos collègues d'en face d'une façon générale, leurs responsabilités.

Par les temps qui courent, il est évident que la nervosité peut se manifester davantage. On a vu depuis quelque temps la fuite de quelques députés vers d'autres responsabilités, et les conditions dans lesquelles nous vivons, le contexte économique, sont toutes des raisons susceptibles d'énerver nos collègues d'en face, à un point que nous sentons le besoin de nous préparer à prendre la relève de ce gouvernement qui semble de plus en plus perdre la confiance du public.

Lorsque je dis que ce projet de loi a son importance, je reconnais moi aussi, monsieur l'Orateur, les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve le Canada tout entier. Il faudrait peut-être se demander qui a formé, préparé ce contexte dans lequel nous vivons aujourd'hui. Souvent on nous reproche de ne pas proposer des solutions miracles; on nous invite à leur donner des conseils. Dieu sait si des membres de ce côté-ci l'ont fait depuis dix ans! Également, nous nous rappelons très bien de l'avertissement que nous donnions à ce gouvernement il y a déjà quelques années au sujet des difficultés auxquelles nous faisons face. Mais on n'a pas bougé. On a préféré conserver trop souvent le statu quo. Voilà que nous nous trouvons dans une situation fort difficile, où il est reconnu que nos exportations diminuent, alors que les importations étrangères augmentent. Et on se pose des questions. On va jeter la responsabilité de ce malaise que nous connaissons sur l'inflation. Pourtant, depuis 1968, je me souviens fort bien que ce gouvernement promettait de freiner l'inflation et de diminuer le chômage. Tantôt, mon collègue de Brome-Missisquoi parlait des résultats, et nous avons l'inflation, Dieu sait à quel prix. Nous savons quel malaise cela cause, et nous avons réussi à accroître le chômage de 168,000 chômeurs, je pense, en 1968, à quelque 800,000.

● (2130)

Voilà les résultats de l'administration actuelle qui, bien sûr, l'oblige à apporter certains correctifs et à présenter certaines demi-mesures. Nous nous disons que c'est insuffisant, et le peuple du Canada sait que c'est insuffisant. Il manifeste un manque de confiance vis-à-vis du gouvernement. Lorsque nous disons cela à la Chambre, je pense que nous reflétons parfaitement bien l'opinion canadienne, et nos adversaires s'énervent et prétendent que nous n'avons pas raison de rappeler cette situation au Parlement.

Bien sûr, la main-d'œuvre s'étant accrue, nous le savons tous, ceci nous rend moins concurrentiel sur les marchés étrangers, mais il faut se poser la question suivante: Est-ce que le gouvernement a fait suffisamment pour la protection de nos industries, la conservation, l'amélioration de notre main-d'œuvre? Est-ce que le gouvernement a fait suffisamment d'efforts pour la création de nouveaux emplois? Je suis bien prêt à admettre que le gouvernement a disposé de crédits importants pour la création de nouveaux emplois, mais je ne suis pas prêt à croire qu'il a fait suffisamment pour protéger la production canadienne, par une consommation canadienne pour et par des Canadiens. A cet égard, le gouvernement est fautif.

On nous parle de protection pour une série de produits. Tantôt, un de mes collègues parlait des produits agricoles. Tout le monde sait combien cette industrie a souffert de l'absence de mesures relativement aux importations qui nous font mal et qui font diminuer la main-d'œuvre canadienne! Je me demande si le gouvernement n'a pas manifestement et délibérément voulu diminuer la main-d'œuvre dans l'industrie du textile, dont mon collègue parlait tantôt. On pourrait discuter de l'industrie de la chaussure. Les producteurs de lait en ont également pris pour leur rhume il n'y a pas longtemps. Tout cela à cause de l'absence de mesures, et le gouvernement ne bouge pas.

Nous savons parfaitement bien que les mémoires qui nous sont présentés, ainsi que les déclarations faites par les ministres sont sans résultat valable, et l'industrie du textile entre autres a diminué, je ne sais dans quelle mesure. Ce qu'elle demande c'est au moins de sauver ce qu'il reste au Canada, et encore aucune mesure nous garantit de pouvoir sauver ce qu'il nous reste lorsqu'on parle de l'industrie du textile. Rien ne nous assure actuellement que, dans l'industrie de la chaussure, les choses n'iront pas encore plus mal dans quelques mois. Aucune mesure ne peut convaincre les employés ou les propriétaires de ces industries que le gouvernement va s'y attarder

sérieusement. Et le gouvernement nous demande de lui faire confiance et de l'appuyer relativement à des demi-mesures.

Il me semble que, depuis quelques mois surtout, étant donné le mécontentement général qui se manifeste à travers le pays, et dans toutes les catégories de gens qui composent notre société, le gouvernement devrait être beaucoup plus éveillé et beaucoup plus attentif aux difficultés auxquelles la population canadienne fait face.

La sécurité doit exister pour la main-d'œuvre actuellement, au moins pour celle qui reste, pour les employés qui sont encore au travail. Cela est important, et le gouvernement n'offre aucune assurance à ce sujet. C'est ce que nous demandons. Et est-ce que nous allons, monsieur l'Orateur, applaudir sans hésiter à une demi-mesure semblable, qui fait abstraction d'une industrie comme le textile et la chaussure, et qui ne donne pas davantage l'assurance que nos producteurs de viande, de volailles ou de légumes, qui connaissent des importations massives, seront protégés.

Ces quotas d'importation dont le gouvernement nous parle si souvent dans divers domaines, ne pourrait-on pas les appliquer plus sévèrement et plus sérieursement de façon périodique, soit à la belle période de l'été où les producteurs de légumes sont immensément embarrassés par les importations qui viennent d'un peu partout. On ne se soucie pas de ces problèmes et ensuite on parle de paiements d'appoint pour des récoltes qui ne sont pas vendues et c'est toujours le populo qui doit payer les pots cassés.

Alors je pense qu'il est important d'en signaler l'importance. Il y a presque 100,000 employés dans le domaine du textile. Et combien d'autres milliers d'employés dans le domaine de la chaussure? Et je me dois encore une fois, comme d'autres députés de l'opposition l'ont déjà fait, je me dois de soulever ces questions, monsieur l'Orateur, pour assurer à ces industries une main-d'œuvre canadienne. Mais non, on a refusé de poser des gestes concrets. On n'a pas eu le courage de faire face à ses obligations et on nous demande d'adopter des législations sociales pour entretenir 800,000 chômeurs au pays et pour favoriser des budgets additionnels dans le domaine du bien-être social.

Et sans s'en rendre compte, le gouvernement est en train de pourrir notre génération par des mesures sociales, plutôt que de favoriser des mesures qui seraient une incitation au travail. Je ne suis pas contre les mesures sociales, monsieur l'Orateur, mais j'accuse ce gouvernement d'être responsable de la création délibérée de 800,000 chômeurs. Cela coûte cher à notre pays. On nous donne des arguments, on fait quelques commentaires. Je l'ai dit tantôt, monsieur l'Orateur, c'est excitant pour mes amis d'en face de se faire dire que les mesures et les efforts, s'il y en a eu, ont été littéralement insuffisants.

Nous demandons au gouvernement de présenter des mesures beaucoup plus courageuses, qui correspondraient à une certaine efficacité. Est-ce que ce gouvernement n'a plus d'idées positives, de solutions au moins acceptables? La population canadienne a le droit de se le demander.

M. Béchard: Quelles sont les vôtres?

M. La Salle: On nous pose la question: Quelles sont les nôtres? Ma meilleure proposition, d'abord, ce serait que ce gouvernement démissionne et donne sa place à une équipe qui est prête à administrer. Cela serait une excellente solution. Il est prouvé que depuis dix ans les solutions positives ont fait défaut, et on me pose la question: Quelle est la solution?—Des mesures courageuses pour la protection de l'industrie canadienne, des limitations d'importation chez nous.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas d'hier que nous préconisons une telle chose, l'assurance de la continuité de nos industries, une expansion si possible, bien sûr, mais est-il raisonnable, est-il humain de laisser aller à la dégradation l'industrie canadienne? Le gouvernement s'en moque éperdument, et le plus bel exemple, l'exemple le plus récent, et nombre de députés le savent, c'est la dernière politique laitière annoncée en avril dernier. Il a laissé littéralement aller notre industrie laitière, sans se préoccuper de son importance, de sa survie, facteur économique important dans notre économie. L'exemple s'applique au textile, à la chaussure, à la viande—on l'a souligné tantôt—aux producteurs de légumes, et le reste.

Donc, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas être accusé de faire perdre le temps à la Chambre. Je pense qu'il est quand même nécessaire . . .

Une voix: Ce ne serait pas nouveau.

M. La Salle: Nos amis d'en face ont une qualité, monsieur l'Orateur, il ne font pas perdre le temps de cette Chambre, ils ne prennent pas le temps, ils calculent que ce n'est pas nécessaire de rappeler au ministre ses responsabilités. Pourtant, les électeurs du Québec comme d'ailleurs tous les autres citoyens canadiens aimeraient bien de temps en temps que les ministériels rappellent à leur propre ministre ses responsabilités, mais ça ne se fait pas.

Apparemment c'est le rôle de l'opposition, mais nous, nous faisons notre devoir. Nous pensons que nous devons rappeler au ministre responsable et au gouvernement responsable leurs obligations, et nous croyons que nous avons été élus pour représenter de façon très respectueuse et très sincère les aspirations de nos commettants. C'est ce que je fais ce soir. C'est ce que mes collègues ont fait tantôt et c'est ce que mes collègues font depuis 10 ans. Mais toujours en recevant des réponses négatives de la part du gouvernement parce qu'il n'ose pas accepter certaines bonnes suggestions que nous leur faisons.

On a accepté une suggestion mais ils ne l'ont pas appliquée. Ils ne l'ont donc pas acceptée à 100 p. 100. Il s'agit des mesures de contrôle. On aurait pu appliquer à la lettre le programme préconisé par notre ancien leader (M. Stanfield), monsieur l'Orateur, mais comme d'habitude on a refusé la consultation. On a préféré la provocation. On a voulu bousculer les provinces, les syndicats et les hommes d'affaires. On a menti à la population canadienne dans son ensemble, et aujourd'hui on récolte ce que l'on a semé, la méfiance et le manque de confiance de la part de l'électorat. Que l'on analyse les dernières élections partielles que nous avons connues.

Je sais que mes adversaires n'aiment pas à en entendre parler mais cela fait quand même plaisir de le signaler de temps à autre, monsieur l'Orateur.

Une voix: Ce n'est pas très positif comme suggestion!

M. La Salle: Ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus positif comme suggestion, mais c'est un avertissement, je pense, qui doit inciter le gouvernement à se réveiller avant qu'il ne soit trop tard. Quant à moi, j'ai effectivement l'impression qu'il est déjà trop tard, mais un peu de bonne volonté de la part du gouvernement actuel pourrait aider, et nous sommes prêts, monsieur l'Orateur, à appuyer les mesures qui pour-

raient atténuer les difficultés, les misères que connaît le Canada actuellement.

Monsieur l'Orateur, j'ose espérer qu'un ministre responsable se sentira encore plus engagé que les collègues qui me font face ce soir. On profitera alors de l'occasion demain encore, il n'est pas trop tard, pour discuter, pour préciser nos remarques, afin que le ministre se sente obligé d'agir, parce que j'ai nettement l'impression qu'il n'est pas disposé à répondre et de présenter des sollutions valables pour supprimer nos difficultés.

Dans les circonstances, nous supplions le gouvernement de mieux comprendre les misères que connaissent actuellement les Canadiens, d'apporter des solutions beaucoup plus intéressantes que celles-là, et de montrer qui favorise la conservation d'une industrie qui est déjà en place. Il faut sauvegarder l'industrie actuelle et adopter des mesures et des correctifs susceptibles d'assurer l'expansion de cette industrie, et réduire le taux de chômage et l'inflation. Nous ne demandons pas mieux, et le gouvernement peut compter sur notre coopération la plus entière et la plus sincère dans la mesure où il prouvera qu'il est véritablement désireux de servir les Canadiens.

● (2140)

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances (M. Macdonald) voulait écouter, il apprendrait que certains députés savent bien peu de choses sur la question à l'étude, mais il apprendrait également combien certains d'entre nous sont profondément inquiets de la façon dont le gouvernement a traité les aspirations des Canadiens et des entreprises canadiennes.

La mesure à l'étude fait défaut sous bien des rapports, et je voudrais aborder un ou deux de ces aspects qui m'intéressent. Si je le fais, c'est avec l'espoir d'attirer l'attention des députés d'en face sur les préoccupations des petites entreprises, par exemple, dans le domaine de l'esthétique industrielle. Ces entreprises s'inquiètent lorsqu'elles voient leur gouvernement feindre d'ignorer la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent ceux qui poursuivent une activité dans le secteur industriel canadien et rester indifférent aux besoins du pays qui se doit de déployer des efforts inouïs pour redresser vivement une situation économique en perte de vitesse.

Le dollar canadien est très fort actuellement. Nous n'avons pas de ventes d'exportation, mais un dollar dont la position est très favorable sur les marchés internationaux. J'estime, pour ma part, que la raison en est manifeste dans le bill C-15, dans les modifications tarifaires proposées. Elles reflètent clairement l'attitude du gouvernement, non pas nécessairement à cause des numéros tarifaires qu'il a décidé de modifier par ce bill, mais celle qu'il adopte vis-à-vis le chômage. Dans ma région, qui compte peut-être le taux de chômage le plus élevé au pays, aucune mesure corrective n'est envisagée. Ce bill est un moyen qui permettrait au gouvernement de tenter de supprimer les disparités régionales, d'apporter un équilibre dans le secteur manufacturier et d'assurer la protection où elle s'impose, mais son indifférence devant les tribulations de certains secteurs de l'industrie est assez décourageante.

Je le répète, j'aimerais aborder un certain nombre de sujets. Je voudrais parler des cartes géographiques; des dessins industriels, des plans d'architectes, des devis de machines et d'outils et, grands dieux, même des devis de bâtiments qui sont importés en franchise de douane même s'ils représentent des millions de dollars de moins pour l'industrie de l'esthétique industrielle. Ce n'est là qu'un domaine.

Je vais m'étendre sur ces domaines et montrer à quel point le gouvernement s'en désintéresse. Par exemple, il est impossible de se procurer un kayak de course au Canada. C'est un petit canot de course muni de pagaies utilisé au Canada par des milliers de jeunes gens. Il est impossible d'en commander à l'étranger sans devoir payer le droit tarifaire général. Non seulement ces articles ne sont pas fabriqués ici mais il n'existe pas de marché qui permettrait la mise sur pied d'une industrie dans notre pays. Malgré cela, nos clubs nautiques et nos associations de canotage paient 35 p. 100 de plus pour avoir le bonheur d'utiliser un matériel qui n'est pas fabriqué ici et qui ne le sera pas pour de nombreuses années encore. En fait, il n'y a qu'un ou deux fabricants de cet article dans le monde entier. En ce qui concerne cet article en particulier, l'application du tarif général ne favorise en rien l'emploi ou l'expansion d'une industrie.

A Halifax, la MAGI (Metropolitan Area Growth Development Corporation) a été créée presque par hasard, à la suite d'une belle promesse faite par le gouvernement actuel il y a quelques années d'aider au développement des foyers de croissance. Cet organisme n'a pu fonctionner les quatre ou cinq premières années parce qu'on a perdu du temps à décider qui aurait la haute main sur l'assiette au beurre.

Je parlais d'un droit de douane de 35 p. 100 sur les kayaks; le gouvernement actuel a toutefois permis à la MAGI de Halifax d'engloutir 1.7 million de dollars dans un navire de croisière pour développer l'industrie et créer des emplois dans le port de Halifax. Où diable va donc aller croiser ce navire: de l'île George à l'île Macnab, aller et retour? Ce sera peut-être à Ecum Secum, aller et retour. Avant-hier soir, il y avait des vents de 40 à 50 nœuds à l'heure qui soufflaient sur la côte, et la température était probablement au-dessous du point de congélation. Grand Dieu, que va-t-on faire de ce navire?

Le gouvernement avait l'occasion d'alléger un peu le fardeau financier d'un groupe particulier de Canadiens, mais il a préféré n'en rien faire. Au lieu de quoi, il a retenu des douzaines de pages de numéros tarifaires qui sont importants en soi, mais pris individuellement ou collectivement, ils ne stimulent nullement l'emploi dans les provinces de l'Atlantique. Je doute en effet que le gouvernement fasse grand-chose pour stimuler la confiance de l'industrie agricole, manufacturière, pharmaceutique ou textile. Je doute fort que le gouvernement fasse autre chose que de susciter le mécontentement. Le bien-être de notre pays est le moindre des soucis du gouvernement. Cela vaut pour les pois comme pour les appareils photographiques, pour les pièces d'appareils photo comme pour le sucre: on peut en énumérer comme cela à l'infini. Le bill C-15 ne créera pas le moindre emploi, monsieur l'Orateur.

● (2150)

J'aimerais revenir à la question de l'importation de plans techniques et d'architectes. Nous avons donné des millions et des millions de dollars au profit d'autres pays pour des travaux d'études, alors que nous avions chez nous des gens compétents dans ces domaines. Le transbordeur qui est censé remplacer l'*Abegweit* en est un exemple. Le gouvernement a déclaré que nous n'avions pas d'architectes navals capables de dresser les devis d'un transbordeur devant naviguer dans nos propres eaux. Cela fait rire le député de Stormont-Dundas (M.

Lumley), mais je lui demande d'y réfléchir. Il est un membre éminent de la Chambre et il a eu des responsabilités au niveau municipal dans le passé. Lorsqu'on voit le gouvernement aller chercher à l'étranger des architectes et des dessinateurs navals, alors que nous avons, dans notre pays, des gens suffisamment compétents pour faire ce travail, je crois qu'il est temps d'examiner de près ce qu'il fait.

Pour se rendre compte à quel point on les surveille de près, les députés n'ont qu'à se rappeller leur exploit d'aujourd'hui—ils n'ont même pas été capable d'opposer un «non». Ils n'ont qu'à voir aussi comment les gens ont réagi, il y a une semaine ou dix jours, lors des deux élections partielles. Et pourquoi une poignée de gens ont-ils réussi à rejeter ce qui, à mon sens, était un très bon projet de loi, le bill C-61 tendant à refondre l'ancienne loi sur la marine marchande du Canada en un nouveau code maritime? Ils l'ont rejeté parce qu'ils n'ont plus confiance dans le gouvernement. Ils n'ont plus confiance en sa capacité d'établir des règlements ou d'apporter des changements au tarif douanier. Mais cela ne fait ni chaud ni froid au gouvernement, monsieur l'Orateur.

Nos constructeurs professionnels et nos techniciens se font dire que leurs navires sont excellents, mais qu'ils n'ont ni l'élégance, ni la beauté, ni le lustre des hydroptères qui vont dans l'île de Capri. A quoi pourrait-bien nous servir un hydroptère qui pourrait aller à l'île de Capri avec les quatre pieds de glace que nous rencontrons entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ou dans les détroits terre-neuviens, ou pour acheminer nos cargaisons sur le fleuve Saint-Laurent en direction de Terre-Neuve? Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une mignonne et rutilante MG, mais d'un camion de trois tonnes conçu en fonction de nos exigences en ce qui concerne la protection de l'environnement.

En plus d'être bien conçue et dotée de systèmes permettant de protéger l'environnement, la coque de nos navires doit être à double paroi, de façon à prévenir les marées noires et la rupture des réservoirs. Nous disposons des compétences voulues au Canada, mais savons-nous les protéger? Elles ont été trahies il y a bien des années par un ancien membre distingué de la Chambre, et nous devrions avoir honte de n'avoir rien fait pour donner à ces hommes de métier l'occasion de se faire valoir et de nous faire de nouveau confiance.

Le jour où notre pays achètera des études d'ingénieur d'une entreprise américaine, études que celle-ci aura achetées d'une entreprise danoise qui les aura à l'origine acquises chez nous, vous m'entendrez hurler. Je ferai beaucoup de bruit pour exprimer ma déception. Je ne dis pas que la chose pourrait se produire, monsieur l'Orateur, mais je dis qu'elle s'est déjà produite.

Pour quelle raison les Américains ont-ils construit ces deux gros brise-glaces? Serait-ce pour les faire naviguer dans le golfe du Mexique ou en Basse-Californie? Non. Ils ont été construits pour naviguer dans notre Arctique. Voilà où ils vont servir, et non au large de l'état de New York, de Boston, de Portland ou de Seattle où il n'y a pas de glace. Ce sont des brise-glaces des catégories 7 et 8. Nous pourrions bien exécuter ce travail de génie au Canada si seulement le gouvernement manifestait, par le biais d'une mesure comme le bill C-15, qu'il a foi dans nos constructeurs professionnels.

Je pourrais continuer ainsi, monsieur l'Orateur, mais ce ne sont là que deux petits exemples. L'autre point a trait aux kayaks. Personne en Amérique du Nord ne sera intéressé à construire des kayaks de course du type professionnel au cours des 20 ou 30 prochaines années si nous imposons un droit d'importation de 25 ou 30 p. 100. La valeur des kayaks importés, au cours de cette année des Olympiques, a été d'environ $40,000 ou $50,000 et pourtant nous importons en franchise du matériel valant des millions et des millions de dollars alors que la construction de ce matériel au pays pourrait donner du travail à des milliers d'ingénieurs et d'experts-conseils.

Je vois qu'une horloge indique 10 heures, monsieur l'Orateur, et qu'une autre indique 10 heures moins une minute. Puis-je signaler qu'il est 10 heures?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pourrais-je demander au premier whip du gouvernement quels sont les travaux de la Chambre qu'il a prévus pour demain?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être les indiquer. En raison d'un engagement pris depuis longtemps, je ne puis être encore ici demain pour continuer le débat de ce soir. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), présentera donc le bill C-2 à l'étape de la deuxième lecture. Après ce débat, mon secrétaire parlementaire, le député de York-Centre (M. Kaplan), présentera, en mon nom, le bill C-5. J'espère être de retour ici jeudi pour continuer le débat sur cette question, portant le nº 15 au *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE—LE NOMBRE RÉDUIT DE CONTRATS ACCORDÉS À L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AURORA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai la Chambre que quelques minutes encore pour soulever une des questions prévues au débat sur la motion d'ajournement de ce soir. Le 20 octobre, j'ai posé une question concernant la baisse du nombre de contrats accordés dans le cadre du programme de remplacement de l'Argus ou le programme dit Orion. Je vais citer brièvement un extrait de la question que j'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), et qui se trouve à la page 262 du hansard du 20 octobre:

Le ministre peut-il expliquer comment il se fait que l'industrie aérospatiale des provinces atlantiques, en particulier la Nouvelle-Écosse, à laquelle 6 millions de dollars avaient été offerts dans le cadre de ce programme sur une période de six ans, constate maintenant qu'elle ne touchera plus que $600,000 répartis sur la même période dans le cadre de ce même programme?

● (2200)

Cette subvention de 6 millions de dollars est tombée à $600,000, ce qui signifie que l'on peut faire le travail dans un laps de temps beaucoup plus court.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a répondu ceci:

Monsieur le président, je ne suis pas au courant de promesses aussi précises. Évidemment l'adjudication dans ce domaine ne relève pas de moi. Je vais me renseigner et faire rapport immédiatement à l'honorable député.

Cela ne m'intéresse pas particulièrement de savoir qui est chargé de l'adjudication car j'ai appris depuis belle lurette que le gouvernement actuel se donne un mal de chien pour éviter de dévoiler de tels renseignements. Le ministre a néanmoins fait de belles promesses précises au moment de l'adjudication.

Voici la situation à l'heure actuelle: La division aérospatiale de l'Industrial Marine Products, située à l'aéroport international de Halifax est en difficulté. Il s'agit du successeur de Fairey Aviation, compagnie qui depuis nombre d'années veillait aux besoins des vols militaires dans les provinces atlantiques. Cette société a été établie à la demande du gouvernement. Elle a été fondée après l'expiration d'un certain contrat, la compagnie initiale ayant fait un apport prolongé et fructueux à notre défense nationale. La société a été prise en charge par un groupe d'industriels qui avaient foi en ses possibilités et en ses chances de survie. Elle a accompli un excellent travail. Elle a maîtrisé les complexités de l'Argus, du Tracker, de l'hélicoptère Sea King et d'autres appareils plus petits utilisés par nos forces armées canadiennes. Elle détient le principal contrat pour l'Argus.

Permettez-moi d'exposer ce qui me préoccupe. Il serait logique, que cette compagnie exécute les révisions, les réparations et les travaux d'entretien nécessaires quand l'Aurora entrera en service. Mais toutes les installations de l'effectif ouvrier sur place et formé ne seront probablement pas nécessaires tant que le premier appareil n'aura pas été construit et n'aura pas rempli durant deux ou trois ans ses fonctions militaires et connexes. Nous nous demandons ce qui se produira d'ici là.

Le gouvernement nous avait assurés que pour nous permettre de survivre entre temps, notre secteur trouverait à s'employer au projet Orion. Bien entendu, cette promesse est restée lettre morte et nous ne savons à qui en est la faute. Je voudrais ce soir que nos dirigeants nous disent s'ils sont prêts à tenir leurs engagements, et si l'industrie aérospatiale des provinces atlantiques recevra les contrats promis. Je m'inquiète du sort de l'IMP et d'Enamel Heating à Amherst. Le gouvernement va-t-il confier à ces sociétés les travaux qu'il s'était engagé à leur donner? La direction de ces sociétés sera-t-elle en mesure de dire à son personnel—et c'est bien là ce qui m'inquiète: «Oui, nous savons où nous allons, nous savons quelle est notre situation et nous pouvons vous assurer qu'il y aura du travail entre la fin du programme Argus et l'entrée en service de l'Aurora dont l'entretien mobilisera tous nos services».

J'espère que l'Aurora, nom canadien de l'Orion, l'avion qui doit remplacer l'Argus, ne se trouvera pas dans la même catégorie que cette autre Aurora qui tira le coup d'envoi pendant la révolution bolchévique de 1917 et qui ne fera pas sombrer ce qui reste de la fière industrie aérospatiale des provinces atlantiques.

[M. Forrestall.]

[*Français*]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, en réponse à l'honorable député, je dirai que les travaux de compensation pour l'industrie aérospatiale du Canada étaient l'une des conditions fondamentales posées au début du programme des avions de patrouille long courrier, et le montant des bénéfices industriels promis alors revêtait beaucoup d'importance dans le choix de l'avion Aurora par le gouvernement canadien.

Le ministère tenait à ce que les entreprises canadiennes du domaine aérospatial en bénéficient le plus possible. La Lockheed Aircraft Company et la Boeing ont donc été encouragées à sonder toutes les sources possibles au Canada, y compris la Nouvelle-Écosse. Deux entreprises néo-écossaises ont retenu leur attention, notamment l'Enheat, à Amherst, et l'IMP, à Halifax, étant donné leur excellent rendement jusqu'ici et l'importance qu'elles revêtent pour leur localité. C'est aux instances du ministre et du ministère que les deux sociétés ont figuré dans la proposition définitive de la Lockheed en tant que fournisseur éventuel des composants du P3. Sous réserve des négociations finales entre les sociétés en cause, le ministère de l'Industrie et du Commerce prévoit que la Enheat produira des niches de tir et des gouvernails de profondeur et de direction pour tous les avions P3 produits par la Lockheed, et non pas exclusivement pour le Cp140 (Aurora) tandis que l'IMP produira les harnais électriques pour tous les avions P3 et exécutera des travaux supplémentaires pour lesquels elle a la compétence.

La Enheat est entièrement équipée pour fabriquer les composants structuraux du P3, et jouit d'une bonne réputation pour la qualité, les coûts et les délais de livraison. Au cours des récentes difficultés ouvrières à la Enheat, le ministère et la Lockheed étaient naturellement inquiets parce que le délai requis pour répondre au programme de livraison de la Lockheed s'amenuisait et que la Nouvelle-Écosse risquait de perdre les travaux par défaut. En conséquence, les représentants officiels du ministère et de la Lockheed se sont entretenus avec les représentants de la société et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour tenter de hâter le règlement de cette affaire. De l'avis du ministre, cette intervention a sensiblement contribué au rapprochement du patronat et du syndicat dans la conclusion d'une entente plus tôt qu'on aurait su le faire autrement.

Il convient de noter que l'IMP n'a pas de capacité de fabrication, mais qu'elle sert de base de réparations et de révision pour tous les avions Argus. La compétence de cette société réside nettement dans le domaine de la réparation et de la révision.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a eu bien du mal à découvrir des travaux de fabrication aptes à combler le vide laissé par l'élimination progressive de l'Argus et de l'introduction de l'Aurora, et cela sans doubler la capacité de fabrication qui existe déjà chez Enheat et dans beaucoup d'autres régions du Canada. Cependant, le harnais électrique prévu pour l'IMP exige une forte main-d'œuvre, un minimum de biens de production, et peut être réalisé avec un personnel relativement peu expérimenté.

La Lockheed et le ministère essaient sérieusement d'identifier d'autres harnais ou d'autres travaux semblables pour cette

compagnie, car le ministre et le ministère sont d'avis que ce genre de mesure sera au plus grand avantage du gouvernement et de l'industrie aérospatiale du Canada, en contribuant à maintenir l'IMP comme centre très compétent et viable de réparation et de révision.

La valeur globale des travaux de compensation pour l'Aurora maintenant en voie de négociation pour la Nouvelle-Écosse se situe aux environs de 12 millions de dollars, et ce chiffre est sujet à augmentation, au cours du programme Aurora, et pourrait atteindre 17 millions de dollars.

Nous avons tout lieu de croire que les négociations entre la Lockheed et les compagnies en cause seront bientôt terminées et qu'un contrat sera adjugé.

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CAP-BRETON

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je reviens aux questions que j'ai soulevées hier à propos du rationnement des crédits affectés aux projets d'initiatives locales dans les circonscriptions de l'île du Cap-Breton où le chômage est si catastrophique qu'il risque d'y détruire les valeurs humaines, sociales et économiques. Quand je rentre dans ma circonscription pour travailler à mon bureau et que je m'y entretiens avec les habitants de cette région en grande partie industrialisée, je constate que la situation y devient de plus en plus déplorable, monsieur l'Orateur.

Les gens qui jouissent de la sécurité d'un bon emploi dans la fonction publique ou qui vivent dans une région palpitante d'activité industrielle ont beau dire: «Mais pourquoi donc ces gens ne quittent-ils pas la région?». En fait, il y en a qui sont partis, mais les obstacles sont tellement nombreux: l'âge, les spécialisations, la formation scolaire, les liens familiaux, par exemple, que cette suggestion, sauf pour une poignée de gens, n'est ni pratique ni, à mon avis, humaine. La plupart de ceux qui sont partis pendant la période d'après-guerre sont allés en Ontario, mais depuis plusieurs années déjà, il ne reste pour ainsi dire plus d'emplois à y trouver à moins d'être très instruit et spécialisé.

● (2210)

Nous espérons qu'avec le temps nous aurons une industrie sidérurgique laquelle, si elle devient réalité, pourra transformer notre économie; mais, d'ici là, la gravité du chômage exige le recours à des projets à court et à moyen termes dans les régions où sévit un chômage chronique et structurel. C'est d'autant plus vrai lorsque les taux élevés de chômage national sont surtout cycliques, et aggravés par un programme d'austérité et de réglementation, de sorte que la main-d'œuvre ne peut plus se diriger vers la région prospère d'Halifax-Dartmouth, elle-même en proie à un chômage de plus en plus grave.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit récemment que selon lui, le taux de chômage continuera à être élevé jusque dans les années 80. Étant donné la situation, monsieur l'Orateur, le gouvernement doit élaborer de nouveaux programmes de création d'emplois. Ce n'est pas le moment et je n'ai pas le temps de parler de la valeur des programmes que le ministre a annoncés jeudi dernier et qui doivent semble-t-il entrer en vigueur le printemps prochain. Pour l'instant, je pense à cet hiver et aux réductions importantes des projets du PIL dans ma propre région et ma propre circonscription. En répondant à ma question supplémentaire hier, le ministre a indiqué qu'on lui avait dit que la formule utilisée pour répartir les fonds entre les circonscriptions était en gros la même que l'année dernière, exception faite de certaines modifications visant à garantir que les fonds soient affectés aux régions où le taux de chômage est le plus élevé.

Le ministre a probablement reçu la lettre que je lui ai écrite le 8 octobre 1976 et qui lui signale qu'en somme, la formule utilisée minimise l'importance du chômage dans ma circonscription grâce à un tour de passe-passe statistique. On n'a pas à blâmer les représentants du ministère à Halifax, qui ont collaboré avec moi, mais plutôt les fonctionnaires dans leur tour d'ivoire à Ottawa qui, apparemment, n'ont jamais connu la terrible réalité à laquelle doivent faire face les chômeurs qui n'ont plus de prestations d'assurance-chômage et qui détestent vivre de charité.

Hier, en répondant à la question du député de Fundy-Royal (M. Fairweather) au sujet de l'exactitude des chiffres continus dans les rapports sur la main-d'œuvre qui sont compris dans la formule, le ministre a déclaré que «nous devrions revenir à l'ancien système selon lequel les députés de la région déterminaient certains critères ou certaines données générales». Cela semble correspondre à ma proposition voulant que le ministre s'entretienne avec les trois députés du Cap-Breton et les chefs des bureaux de main-d'œuvre en cause pour se faire une idée plus précise de la situation de l'emploi cet hiver. J'espère que c'est ce qu'il fera. S'il est impossible au ministre d'assister à cette réunion, il pourrait y déléguer un fonctionnaire supérieur compréhensif et bien renseigné.

Je ne voudrais pas devoir me lever à nouveau à la Chambre l'hiver prochain pour demander que l'on vienne en aide de toute urgence aux chômeurs du Cap-Breton. L'an dernier, nous avions eu trois réunions. Ont assisté à ces réunions des fonctionnaires de la Main-d'œuvre, un représentant du MEER, les députés fédéraux et provinciaux de la région, de même que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Regan, et le président de la Société de développement du Cap-Breton. Au terme de ces réunions, on a convenu que la seule solution à longue échéance était la création d'une industrie sidérurgique. Il fut entendu à l'une de ces réunions, que Main-d'œuvre Canada devrait affecter un fonds spécial à un programme de recyclage dans la région du Cap-Breton afin qu'on dispose, désormais, d'une main-d'œuvre compétente pour les métiers de la construction. La chose paraissait de première importance si on réussissait à implanter un complexe sidérurgique tout en assurant des frais de construction et un échéancier raisonnables. Par contre, si la sidérurgie ne voyait pas le jour, on fut unanime à déclarer que ce serait quand même de l'argent bien dépensé.

Nous sommes maintenant presque en novembre et tout ce que nous avons reçu du gouvernement ce sont des mauvaises nouvelles au sujet de la réduction considérable des fonds affectés au Programme d'initiatives locales. J'espère que le ministre convoquera sans tarder la réunion dont j'ai parlé tantôt pour discuter de l'affectation de ces fonds. Les gens ont soumis des projets pour plus de 2 millions de dollars et on me demande de me contenter de $379,000 comparativement à $18,000 l'an dernier. Si le chômage allait se résorber pour autant j'en serais très heureux, mais je connais trop bien la

région comme la connaissent les directeurs de la Main-d'œuvre dans cette région, pour accepter pareil raisonnement. La formule est plutôt basée sur les données de l'an dernier que celles de cette année. Nous avons absolument besoin de plus d'argent pour ces programmes et des fonds spéciaux pour les programmes de recyclage mentionnés plus haut. Selon le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui, le nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) aurait déclaré qu'on lui a dit de se montrer compatissant. En voilà l'occasion, et aussi l'occasion de pratiquer la justice sociale.

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé deux questions différentes et je répondrai d'abord à sa question concernant les mises à pied de quelques 200 autres travailleurs à la Sydney Steel Corporation. Comme le mentionnait le ministre hier, l'annonce de cette mise à pied survient au moment où tout l'argent disponible a été réparti entre les 264 circonscriptions. On comprendra facilement que les fonds affectés au programme, tels qu'ils l'ont été au début, sont actuellement dépensés et que les affectations pour chaque circonscription ne peuvent être rajustées.

Je comprends la posture des travailleurs mis à pied à la Sydney Steel Corporation. La situation de l'emploi s'est détériorée brusquement et gravement dans plusieurs autres régions du pays également. Il est à espérer que ces problèmes seront quelque peu atténués dans un avenir rapproché à la réaffectation des montants qui n'auront pas été utilisés une fois complétée la phase actuelle d'évaluation et d'approbation du programme PIL.

Fait à noter pour le moment, $379,000 ont été affectés à la circonscription de Cape Breton-East Richmond dans le cadre du programme de 1976-1977 et ces fonds seront dépensés sous peu pour la création d'emplois dans la circonscription.

Le député prétend qu'il existe un écart de 65 p. 100. Des sources différentes peuvent donner des statistiques différentes, mais le ministre doute beaucoup que les chiffres du député soient exacts par rapport aux chiffres qu'utilise la formule appliquée à l'ensemble du pays. S'il veut bien nous communiquer les chiffres sur lesquels il se base en nous disant exactement à quelle période et à quelle région géographique ils s'appliquent, je demanderai aux statisticiens du ministère de les vérifier et d'analyser tout écart. Si la formule qu'emploie le ministère pour la répartition des subventions se révèle inexacte, elle sera certes modifiée.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que la formule utilisée pour la répartition des subventions entre les circonscriptions est la meilleure que nous ayions pu établir, même si elle n'est pas parfaite. On s'efforce chaque année de la rendre plus objective et plus exacte. C'est dans ce but que l'on a ajouté cette année le facteur de pondération et la règle selon laquelle aucune circonscription ne recevrait moins d'un tiers de la somme reçue l'année dernière. Si la statistique du chômage était établie autrement, les résultats varieraient sans aucun doute d'un endroit à l'autre. Aucun changement d'ordre méthodologique dans le calcul du taux de chômage ne pourrait cependant modifier le montant global d'argent disponible à cette fin. Nous ne pouvons pas utiliser un système de mesure différent d'un endroit à l'autre. Nous nous sommes basés sur les meilleurs chiffres, dans toutes les provinces et circonscriptions, pour essayer d'obtenir les résultats les plus équitables et les plus exacts possibles.

[M. Hogan.]

RADIO-CANADA—LES ALLÉGATIONS DE PARTI PRIS DANS LA PROGRAMMATION—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, j'ai proposé la motion suivante:

Que le gouvernement fasse comparaître immédiatement devant le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts les dirigeants responsables de la société Radio-Canada afin qu'ils expliquent les circonstances entourant l'affront fait récemment au premier ministre de la province de Québec, la réaction de ces dirigeants à l'incident et les mesures qu'entend prendre Radio-Canada pour prévenir à l'avenir semblable atteinte à la liberté de communication au sein d'un organisme de radiodiffusion subventionné par l'État.

Puis, un peu plus tard, j'ai posé la question suivante au secrétaire d'État (M. Roberts):

Le ministre est-il au courant des nombreuses critiques formulées au sujet d'un parti pris dans la programmation de la société Radio-Canada financée à même les deniers publics? A-t-il ordonné un enquête pour vérifier la véracité d'une des raisons données par Lloyd Robertson lors de sa récente démission, et comment concilie-t-il cela avec le geste posé cette semaine par Radio-Canada au Québec et qui a fait l'objet d'une vaste publicité?

Par sa réponse, le secrétaire d'État a montré qu'il ne comprenait pas bien de quoi je voulais parler.

La question met en cause l'intégrité de la société Radio-Canada, dont les divers ministres qui se sont succédés ont prôné l'indépendance ou la prétendue indépendance. Ces ministres cherchaient-ils simplement une excuse pour se tirer d'affaire? Cherchaient-ils un moyen d'expliquer au public pourquoi, bien qu'il participe au financement de la société Radio-Canada à raison de plus de 400 millions de dollars par an, celui-ci n'a pas son mot à dire par l'entremise de ses représentants élus, quant à la façon dont ces fonds seront dépensés? Pour mettre un terme aux questions que leur posent les députés, les ministres en cause invoquent trop souvent la prétendue indépendance de la société Radio-Canada.

D'autre part, est-il sage de dépenser 400 millions de dollars par an pour un service qu'utilisent moins de 10 p. 100 de la population? Dans quelle mesure la culture canadienne est-elle influencée ou touchée par des émissions financées à même le Trésor public et que des gens apparemment indifférents n'écoutent pas?

J'ai été très frappé en apprenant l'une des raisons pour lesquelles Lloyd Robertson a quitté Radio-Canada pour passer à CTV. Les règlements syndicaux l'empêchaient de dire ce qu'il voulait. Si nous nous inquiétons tant de l'intervention politique, ne devrions-nous pas nous préoccuper de la même façon de tout ce qui restreint nos libertés?

● (2220)

La société Radio-Canada, lorsqu'elle rend compte largement des activités du Parti Québécois, prétend que la suppression des nouvelles et des commentaires sur l'actualité constitue une menace à la démocratie dans une société libre. Pourquoi cette même liberté n'est-elle pas accordée à ceux qui présentent les nouvelles? Si Lloyd Robertson a eu tort de faire des commentaires sur une chaîne subventionnée par l'État, sommes-nous soumis à un lavage de cerveau maintenant qu'il a ses coudées franches sur le réseau indépendant?

Je demande également dans quelle mesure le contribuable devrait financer le point de vue séparatiste, qui cherche à détruire carrément l'institution qui fournit au P.Q. sa principale source de publicité? Le traitement fort élevé payé à Lise

Payette lui permet de démolir la société Radio-Canada que l'on connaît. Si jamais son parti était porté au pouvoir, elle n'aurait pas de mal à se trouver un emploi dans une station de télévision soutenue par un nouveau gouvernement du Québec. Lise Payette est certainement une excellente animatrice. Mais elle n'a pas à se faire de soucis. Si elle perd ses élections, elle pourra retrouver son gros traitement, aux frais de tous les contribuables canadiens.

J'ai appris à présenter l'autre joue et à aimer mes ennemis, mais jamais à leur donner le couteau qui leur servira à me trancher la gorge. Il faut réexaminer cette idée d'une radiodiffusion financée à même les fonds publics étant donné l'amélioration marquée des réseaux de communications au Canada.

Si Radio-Canada doit demeurer libre de toute intervention à l'échelle politique fédérale, il ne doit pas non plus être infiltré par des éléments syndicaux et politiques. J'estime donc que la télévision et la radio financée lorsqu'elles utilisent des fonds dépassant 400 millions de dollars puisés à même les deniers publics doivent se limiter à une programmation culturelle et didactique et à des reportages sur l'actualité. Autrement, ce serait empiéter sur la liberté de la majorité.

M. Jacques Guilbault (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le député a abordé plusieurs sujets que je n'aurai sans doute pas le temps d'examiner d'ici l'ajournement. J'examinerai les cas les plus brûlants, dont celui de Lise Payette qui doit se présenter aux prochaines élections provinciales. J'ai appris que selon la politique de programmation de Radio-Canada, toute personnalité du monde de la diffusion désignée officiellement pour briguer les suffrages à des élections est tenue de se retirer immédiatement de la programmation de la Société. Conformément à cette politique, la Société a mis fin au contrat de Lise Payette ainsi qu'à son émission. Maintenant, qu'adviendra-t-il si Lise Payette n'est pas élue? J'ai appris qu'en l'occurrence, étant donné le mandat que la Société Radio-Canada a reçu de favoriser l'unité nationale et de renforcer la fibre culturelle du Canada, buts que poursuit la loi sur la radiodiffusion, il serait difficile d'envisager le retour possible de Lise Payette au service de Radio-Canada.

Quant à Lloyd Robertson, peut-être l'une des raisons de son départ de Radio-Canada tient-il au fait qu'en tant qu'annonceur de Radio-Canada, il tenait à compiler lui-même les nouvelles, mais qu'il en était empêché parce que la compilation des nouvelles relève du syndicat des journalistes de Radio-Canada. Les questions de compétence entre les annonceurs et les journalistes à Radio-Canada n'ont donc rien à voir avec la liberté de l'information.

Quant à la question de l'usage par le premier ministre Bourassa de messages enregistrés d'avance, je pense que la réponse de M. Johnson, président de la Société Radio-Canada, à M. Ben Payeur, président du Parti libéral du Québec, lui a donné la dimension qui convient. Dans sa réponse, M. Johnson a indiqué que Radio-Canada avait assumé l'entière responsabilité de sa programmation, en vertu des dispositions de la loi sur la radiodiffusion et il a ajouté qu'en conséquence, Radio-Canada doit faire le meilleur choix possible dans sa programmation et agir en toute liberté. Il a en outre ajouté qu'à son avis, les organismes de diffusion ont le droit de se servir ou non de ces messages enregistrés ou de les présenter en entier ou en partie selon l'importance qu'ils leur accordent pour leurs émissions. Les réseaux anglophones de Radio-Canada ont tous diffusé un court extrait du message du premier ministre Bourassa alors que le réseau francophone ne l'a pas fait, mais il a tout de même présenté les détails essentiels de cet événement important. Ainsi, chaque réseau a exercé librement sa prérogative et a assumé ses responsabilités journalistiques sans subir aucune contrainte ni influence extérieure.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 octobre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'INCIDENCE SUR L'ÉCONOMIE DU YUKON DE LA DÉCISION RELATIVE AU RÈGLEMENT SALARIAL DES MINEURS DE CYPRUS-ANVIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné la situation économique critique au Yukon du fait de la fermeture de la mine Cyprus Anvil, à Faro, par suite de la décision du directeur de la Commission de lutte contre l'inflation, Donald Tansley, d'abaisser de 14 à 8 p.100 le montant accordé par la Commission, et comme cette fermeture aura des effets catastrophiques sur l'économie du Yukon, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien prenne des mesures immédiates à la suite de consultations avec le ministre des Finances et les représentants de l'Assemblée législative du Yukon en vue de résoudre ce problème.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la présentation de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES CONTRE LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement. Avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre qui a remporté hier un si remarquable succès, je propose la motion suivante . . .

Des voix: Non.

M. Broadbent: Écoutez, les gars, avant de dire non.

Que la Chambre souhaite la bienvenue au premier ministre de retour du Japon . . .

Des voix: Non, non!

M. Broadbent:

. . . et les exhorte, lui et son gouvernement, à présenter en priorité une mesure législative de nature à régler la crise du chômage qui, selon les prédictions de Wood-Gundy, va atteindre un niveau moyen de 8.1 p. 100 en 1977.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les dispositions de l'article 43 requièrent le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

ON DEMANDE QUE L'INTÉRÊT SUR LES HYPOTHÈQUES RELATIVES AUX MAISONS UNIFAMILIALES SOIT RÉDUIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que les taux d'intérêt actuellement en vigueur pour les acheteurs de maisons unifamiliales sont de nature à décourager tout acheteur conscient du montant total à payer durant 30 ou 40 années, en tenant compte du capital et de l'intérêt, et que d'autre part le coût de ce même capital et intérêt exigé mensuellement est pratiquement devenu hors de portée de tout salarié moyen canadien, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre se penche dans les plus brefs délais possibles sur cette importante question qu'est le financement des constructions unifamiliales, afin de permettre que cette acquisition, d'un luxe qu'elle est maintenant, devienne un bien de consommation accessible aux Canadiens visés par cette motion.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL ET SUR LES PROJETS DE LA SOCIÉTÉ RELATIVEMENT À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion. Le CN a annoncé des réductions de personnel à Terre-Neuve, ce qui prouve non seulement qu'il cherche à supprimer petit à petit le service ferroviaire dans cette province mais aussi que les réponses données par les responsables et niant une telle initiative étaient trompeuses.

Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministère des Transports interdise toute réduction de personnel et enquête sur les activités futures du CN dans la province de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE D'OPPOSITION À UNE MESURE RÉTROACTIVE ADOPTÉE PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement de Colombie-Britannique a, le 23 juin 1976, adopté une mesure habilitante pour soumettre les enseignants et d'autres fonctionnaires aux directives de la Commission de lutte contre l'inflation, et étant donné que cette mesure habilitante était rétroactive au 14 octobre 1975, c'est-à-dire neuf mois, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Lee):

Que la Chambre exprime sa vive désapprobation à l'égard du caractère rétroactif de la mesure habilitante, spécifié dans le bill 16 de la province de Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée en vertu de l'article 43, exige le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉCISION RAPIDE QUANT À L'ASSISTANCE AUX PROVINCES ATLANTIQUES RELATIVEMENT AU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, comme je tiens à ce que l'on comprenne ce que je vais dire, je vais attendre que ces bruits cessent.

Je prends la parole aux termes de l'article habituel du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité à l'échelle nationale et plus particulièrement pour les citoyens de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les propos du premier ministre suppléant—et je crois qu'il est encore premier ministre suppléant—le président du Conseil privé, rapportés dans la presse le week-end dernier laisseraient croire en une attitude plus positive quant à l'octroi de subventions permettant d'absorber le coût de production de l'énergie dans les deux provinces de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Tout en permettant de croire en une attitude plus positive de la part du gouvernement fédéral, ces propos n'en laissaient cependant pas moins entendre clairement qu'aucune décision ne serait vraisemblablement prise d'ici la fin de l'année. En raison des difficultés considérables qu'une décision aussi tardive ne pourrait manquer de causer aux personnes à revenus fixes ou faibles, je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre prie le gouvernement d'en arriver à une décision, du moins à une décision de principe, avant le milieu du mois prochain, soit le 15 novembre.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

HAMILTON—L'APPARENT CONFLIT D'INTÉRÊTS DANS L'OCTROI D'UNE HYPOTHÈQUE POUR UNE ENTREPRISE À DIVIDENDES LIMITÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre a-t-il pris connaissance de l'article publié aujourd'hui dans le *Spectator* de Hamilton selon lequel un ancien adjoint du ministre du Travail admet être intervenu dans le cas d'une demande d'hypothèque présentée, conformément aux dispositions statutaires relatives aux compagnies à dividendes limités, par un ancien associé du ministre du Travail et, si oui, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour déterminer les conséquences de ce conflit d'intérêts relatif à l'octroi d'une hypothque, puisque deux autres requêtes du même genre ont été rejetées?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore lu le *Spectator* de Hamilton de ce matin, mais je crois savoir que le tribunal est actuellement saisi de cette affaire. Je crois que le *Spectator* de Hamilton a présenté des excuses, mais je ne peux commenter la décision du tribunal.

HAMILTON—DEMANDES DE GARANTIE CONTRE L'UTILISATION À D'AUTRES FINS DES FONDS DESTINÉS AUX ENTREPRISES À DIVIDENDES LIMITÉS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai envoyé la coupure au ministre. Il peut être sûr que je pose la question en dépit de toute procédure judiciaire en cours dans le cas d'autres incidents semblables. Je parle pour l'instant du rapport publié aujourd'hui dans la presse.

Comme près de 6 millions de dollars de fonds hypothécaires fédéraux ont été avancés à l'entrepreneur en construction Dominic Morganti, du mois de décembre 1971 au mois de septembre 1976 alors que le projet a fait faillite, le ministre expliquerait-il à la Chambre comment il se fait que la Société centrale d'hypothèques et de logement a semblé, pendant cette période de deux ans, garantir les secondes hypothèques? Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que les fonds hypothécaires de ce projet n'ont servi à aucune autre fin que celle à laquelle ils devaient servir?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): C'est précisément le cas, si je comprends bien; c'est pourquoi le *Spectator* de Hamilton a déjà fait des excuses. Les tribunaux sont saisis de l'affaire en ce moment. S'il s'est produit des irrégularités, je tiens certes à en être le premier informé. Je me renseignerai. Je ne puis cependant donner aucune assurance au député pour l'instant, puisque les tribunaux sont saisis de cette affaire.

M. McGrath: Ma question porte sur un fait dont le *Spectator* d'Hamilton d'aujourd'hui fait état et qui n'est l'objet d'aucune procédure judiciaire. Dans ce numéro du *Spectator*, il est question d'irrégularités sérieuses. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qui est ici mis en cause, a-t-il l'intention de demander une enquête publique?

M. Danson: Je suis sûr que mon honorable collègue sait que je ne peux pas me fier aux assertions du journal de ce matin. J'examinerai certainement les allégations qui ont été faites et je ferai toutes les recherches voulues. Comme s'en doute sûrement mon honorable collègue, nous allons rechercher toute irrégularité ou tout écart de conduite, et je serais le premier à vouloir faire la lumière sur tout cela.

LES ENTREPRISES A DIVIDENDES LIMITÉS—LES DISPOSITIONS GARANTISSANT L'UTILISATION DES HYPOTHÈQUES AUX FINS PRÉVUES

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Étant donné que l'article 15 de la loi nationale sur l'habitation, traitant des logements rapportant des dividendes limités, laisse la porte ouverte aux abus, le ministre peut-il nous dire quelles sont les dispositions garantissant que ces fonds hypothécaires fédéraux servent bien à ce à quoi ils sont destinés?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il existe en vertu de l'article 15, auquel le député fait allusion, un certain nombre d'accords, et nous veillons de près à ce que ces accords soient d'abord, conformes à l'esprit de la loi et à ce qu'ils demeurent fidèles à la lettre de la loi.

* * *

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES INSPECTEURS

M. Dean Whiteway (Selkirk): Étant donné que les inspecteurs de la SCHL travaillent en très étroite collaboration avec son ministère quelles précautions le ministre a-t-il prises pour s'assurer qu'ils soient à l'abri des conflits d'intérêts?

M. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, ce sont avant tout d'excellents collaborateurs et je ne sache pas qu'il y ait possibilité de conflits d'intérêts. Ces choses sont surveillées continuellement et s'il existe le moindre doute là-dessus, j'aimerais que le député m'en parle en privé pour que je prenne les mesures qui s'imposent.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES CONTRE LE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En refusant d'admettre hier qu'un taux de chômage de 3 p. 100 constituait à toutes fins utiles une situation de plein emploi, le ministre a déclaré de façon plutôt sarcastique que pour le gouvernement un taux de 3 p. 100 était intolérable, qu'il visait rien de moins que le plein emploi, donc un chômage qu'on pourrait supposer à zéro p. 100. Chose étrange, une pareille profession de foi nous vient d'un gouvernement qui a toléré un taux de chômage de plus de 7 p. 100 depuis plus de 18 mois.

J'aimerais demander au ministre pourquoi il ne proposerait pas à la Chambre des mesures précises pour ramener le chômage, même à un taux de 3 p. 100, mettons, au cours des quatre prochaines années.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on parle de chômeurs, on ne parle pas de biens meubles et il n'est pas particulièrement utile d'user de pourcentage.

● (1420)

LES MOTIFS DU REJET DE CERTAINES PROPOSITIONS TENDANT À L'ABAISSEMENT DU NIVEAU DE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre part, comme toujours, du principe que pour donner une réponse ici à la Chambre il suffit d'être sarcastique. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il a rejeté d'emblée les deux propositions concrètes qu'on lui avait présentées pour construire un plus grand nombre des logements à loyer modique et dégrever les gens à revenus moyens ou faibles. Il a qualifié ces deux propositions qui sont pourtant susceptibles de faire baisser le chômage de «bouillie pour les chats», alors que le gouvernement ne nous offre aucune boullie quelle qu'elle soit avant 1977? Pourquoi rejette-t-il a priori ces propositions concrètes?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je le répète, monsieur l'Orateur, parfois les questions que pose le député n'inspirent rien de plus que du sarcasme mais cette question-ci mérite une réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Je n'ai pas dit que c'était de la bouillie pour les chats. J'ai dit que la plupart des choses que j'ai lues dans le rapport présenté par le député n'étaient, à mon sens, que du réchauffé. Je lui ai dit que le programme d'amélioration des quartiers et le programme d'aide à la remise en état des quartiers étaient actuellement mis en œuvre et que le député ne semblait même pas en avoir entendu parler. Lorsque je lui ai posé des questions sur ces deux programmes, tout ce qu'il a trouvé à me répondre c'est que nous devrions consacrer davantage de crédits dans ce domaine. Il n'a pas dit dans quelle mesure il faudrait consentir des dégrèvements fiscaux; il n'a pas dit dans quelle mesure le gouvernement devrait combler le déficit et il n'a pas dit dans quelle mesure le gouvernement devrait faire des emprunts. Cela ferait, bien entendu, monter le taux d'intérêt et si j'ai bien compris le député et son parti, ils veulent aussi le faire baisser. Si le gouvernement contracte de nouveaux emprunts, le taux d'intérêt va monter. Je trouve vraiment que le député parle à tort et à travers lorsque, sans

même connaître les chiffres ou le montant des sommes en question, il prétend que le gouvernement devrait baisser les impôts, c'est-à-dire augmenter le déficit et forcer ainsi le gouvernement à réaliser de nouveaux emprunts.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il justifié de déduire de la réponse donnée en toute modestie par le ministre que le gouvernement n'a nullement l'intention d'accroître ces prochains mois la construction domiciliaire afin de fournir des logements et des emplois, ni de réduire les impôts pour les personnes à revenus moyens ou faibles, ce qui constituerait deux propositions raisonnables ou deux méthodes pratiques de réduire le taux de chômage?

M. Cullen: Je vois déjà les manchettes, monsieur l'Orateur. C'est probablement la façon dont le député interprétera ma réponse. En fait, après avoir écouté les propos de mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je sais que nous avons atteint tous les objectifs que nous avait fixés le Conseil économique du Canada. Nous avons établi des taux records dans la construction de logements. Cela a une certaine importance, après tout. Avant que ce gouvernement ne prenne le pouvoir, aucun autre gouvernement n'avait fourni de logements à coût modique aux personnes âgées.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON SUGGÈRE QUE DE NOUVEAUX QUOTAS SOIENT OBTENUS SANS SURCHARGE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Dans la dernière publication du ministère sur l'ajustement des programmes laitiers 1976-1977, ont peut lire:

Aucun contingentement ne pourra être transféré d'un producteur à un autre avant avril 1978.

Le ministre sait-il que la Fédération des producteurs de lait fait actuellement parvenir des formules aux cultivateurs qui ont déjà été pénalisés en vue de les inciter à acheter de nouveaux quotas à 37c. la livre de gras?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, si ces formulaires sont bien ceux dont on m'a parlé, les offices locaux de commercialisation et autres organismes les font parvenir aux intéressés. Je ne crois pas que la Commission canadienne du lait le fasse.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Si le ministre constate que ces allégations sont vraies, entend-il prendre les moyens nécessaires pour que tous les producteurs pénalisés obtiennent leurs nouveaux quotas sans surcharge?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du lait ne fixe pas de valeur aux contingents. Certains offices de commercialisation locaux et provinciaux en attribuent une et d'autres ne le font pas. La province du Manitoba, par exemple, ne fixe aucune valeur aux quotas; la province de l'Ontario leur attribue une valeur limitée. Personnellement, je suis d'avis qu'il ne faudrait pas le faire.

LA DATE D'APPLICATION DES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE BŒUF—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre de l'Agriculture concernant le communiqué de presse de la semaine dernière qui annonçait l'imposition de contre-quotas sur toutes les importations de bœuf, soit 17.5 millions de livres, pour le reste de l'année. Voici ce que disait ce communiqué: les produits qui seront véritablement en route à compter du 17 octobre 1976, à minuit, pourront entrer au Canada dans la mesure où ils ne dépassent pas la quantité accordée à un pays particulier. L'expression «véritablement en route» englobe-t-elle les navires qu'on est en train de charger, comme ce fut le cas après l'annonce, en juin dernier, de la règle du «rabais de 6c.»? En d'autres mots, le ministre peut-il nous assurer que seuls les navires chargés et déjà en mer, qui se dirigeaient initialement vers le Canada et non pas ceux qui ont été détournés, pourront décharger leurs cargaisons dans les ports canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la signification est claire. Seuls les chargements véritablement en route vers le Canada seront acceptés. Aucun navire en route, par exemple, vers les États-Unis ne sera détourné vers le Canada. Ce serait impossible; il faut un certain temps pour s'assurer et confirmer que les chargements étaient véritablement en route vers le Canada avant l'entrée en vigueur du règlement du gouvernement. Nous voulons nous assurer que, si de la viande est exportée au Canada, seule la quantité autorisée soit mise sur le marché. Tout excédent sera retenu dans des entrepôts. Nous disons également dans ce communiqué que la vente de cette viande doit être soigneusement dirigée. Nous avons des entretiens sur ces questions avec les représentants néo-zélandais et australiens.

LE BŒUF—L'APPLICATION DE L'ACCORD SUR LE RABAIS DE 6c., RELATIVEMENT AUX IMPORTATIONS DE BŒUF AU CANADA

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à propos de l'application de l'accord sur le «rabais de 6c.»? Puisque jusqu'à présent les importations ne se sont pas faites en vertu de cet accord, j'aimerais savoir s'il est toujours valable pour les importations canadiennes en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui sont soumises à ce nouveau quota; de plus, le ministre peut-il nous assurer qu'aucune réduction plus importante que ce rabais injuste de 6c. ne sera accordée?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, depuis que l'accord relatif au rabais de 6c. a été renégocié avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, je n'ai reçu aucune preuve que l'on ait vendu de la viande au Canada sans respecter cet accord. Avant cet accord, on a vendu de la viande au Canada pour 31c. de moins la livre qu'aux États-Unis. Je pense que les faits le prouveront. Rien ne prouve que l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas respecté l'accord en ce qui concerne le prix. Il y aura d'autres pourparlers; j'espère qu'après cela, la viande expédiée au Canada se vendra au même prix que la viande expédiée aux États-Unis, en vertu du système de contingentement ou, devrais-je dire, en vertu du système de gestion de l'offre du président des États-Unis.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

ON DEMANDE AU MINISTRE POURQUOI IL DÉSIRE RENCONTRER SES HOMOLOGUES DES PROVINCES—ON SUGGÈRE QUE LE MINISTÈRE FAVORISE L'ENTRAÎNEMENT DES GYMNASTES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État responsable de la santé et du sport amateur.

A la suite d'une question que je posais au ministre, la semaine dernière, elle déclarait qu'elle entreprendrait une tournée à travers le pays afin de rencontrer ses homologues provinciaux. Serait-elle en mesure aujourd'hui de dévoiler à la Chambre l'objectif véritable de cette tournée et de ces rencontres avec ses homologues?

[*Traduction*]

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je prévois que les réunions débuteront en décembre; je me ferai alors un plaisir de donner un programme au député.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné l'intérêt marqué par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pour le football canadien, il y a quelques mois, et les problèmes auxquels font face les gymnastes désireux de s'épanouir dans cette discipline, le ministre a-t-il l'intention de faire une proposition aux provinces afin de répondre adéquatement à ce besoin?

● (1430)

[*Traduction*]

Mme Campagnolo: Je m'intéresse de très près aux besoins de tous nos athlètes mais je n'ai pu encore dresser la liste complète des secteurs où je devrai intervenir. J'accepterais volontiers la collaboration du député à cet égard.

Questions orales

LA SANTÉ

LA GRIPPE PORCINE—LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF—LE MOTIF DU REPORT DU PROGRAMME D'IMMUNISATION GÉNÉRALE

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou au ministre suppléant, s'il a reçu un rapport du comité consultatif national sur l'immunisation contre la grippe porcine; ce rapport lui recommandait-il notamment de modifier le programme d'immunisation générale et pourquoi faut-il le reporter encore une fois?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le ministre est absent en raison du décès de sa mère. Il n'a pas encore reçu de rapport mais nous en attendons un cette semaine. Nous avons été très frappés du reportage de Radio-Canada lequel était entièrement faux. Le comité consultatif qui étudie les agents immunisants a publié un communiqué précisant que cette information était prématurée et fausse et que ses propositions se rapprocheraient de beaucoup de celles qu'il a faites à l'occasion de deux réunions précédentes.

* * *

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE DES PÉAGES DU CANAL WELLAND—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Il s'agit de la menace faite il y a un an par le ministre et reprise par le président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, selon laquelle le gouvernement du Canada pourrait déterminer unilatéralement les hausses des péages du canal Welland. Étant donné qu'il sait maintenant que la chose est impossible suite aux avis juridiques que lui ont fournis les procureurs de la Couronne, le ministre peut-il garantir à la Chambre et au Canada qu'il n'y aura pas de hausse des péages, une telle mesure ayant déjà été condamnée par le Conseil canadien de l'agriculture et aussi par la Chambre de commerce du Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Il est bien évident qu'avant de prendre quelque mesure que ce soit, il faudrait d'abord consulter les États-Unis, ce que nous avons d'ailleurs toujours eu l'intention de faire de toute façon. Il se passerait donc un certain temps avant qu'une mesure soit prise. Chose certaine, cependant, les recettes des postes de péage ne compensent plus les frais d'exploitation et d'entretien. Par principe, il importe au gouvernement qu'une plus grande part des frais en cause et du coût réel d'exploitation de la voie maritime soit assumée par ceux qui transportent des marchandises par la voie maritime plutôt que par les contribuables. Il n'empêche que les utilisateurs américains de la voie maritime obtiennent une plus grande part des bénéfices et, par conséquent, le très honorable représentant demande en réalité aux contribuables canadiens de continuer à subventionner le transport des marchandises américaines par la voie maritime, ce qui ne semble certainement pas être dans l'intérêt des contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le gouvernement, faire quoi que ce soit pour aider les États-Unis! C'est tellement contraire à ses principes de base que c'en est révoltant! Je me demande si le ministre, qui représente une circonscription de l'Ouest . . .

Une voix: Plus maintenant!

M. Diefenbaker: . . . et qui, de fait, appartient à un parti qui suit de près le bison sur la voie de l'extinction, pensera une fois pour toutes aux Canadiens et reconnaîtra qu'une telle hausse pèserait lourdement sur le Canada et surtout sur les agriculteurs de l'Ouest? Pourquoi ne prend-il pas la défense des agriculteurs canadiens et des habitants de l'Ouest plutôt que celle d'un autre pays?

M. Lang: Je suis étonné d'entendre le très honorable représentant confirmer ce qu'il semblait laisser entendre dans sa première question, que c'est une bonne chose de subventionner le transport de marchandises américaines par la voie maritime. A mon avis, c'est au contraire très mauvais. A titre de Canadien et à titre d'homme de l'Ouest, je n'hésite aucunement à dire qu'une telle façon d'agir n'est pas très sensée. Le très honorable représentant a répété ses observations au sujet des problèmes politiques qui se rencontrent dans l'Ouest. Il a prédit ma défaite tellement souvent ces dernières années, sans que ses prédictions se réalisent, qu'il serait difficile de lui ajouter foi quant à mon aptitude à parler au nom de l'Ouest. Je le peux, et je parle pour l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Je suis bien prêt à m'adresser aux Canadiens de l'Ouest pour leur expliquer que ce n'est pas une solution que de faire supporter aux contribuables le poids du déficit. Il est important pour nous tous que les impôts ne soient pas trop lourds et quand on dépense les deniers publics pour un système de transport, il faut que ce soit de la façon la plus rentable possible. Je dirai au très honorable représentant que la kyrielle de subventions que son gouvernement avait la faiblesse d'accorder n'a produit que des systèmes de transport inefficaces et n'a servi qu'à gaspiller des milliards de dollars de fonds publics.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il n'y a plus sourd que celui qui ne veut point entendre. Je dirais au ministre . . .

Des voix: La question!

M. Diefenbaker: Étant donné que ses opinions sont contraires à celles du Conseil canadien de l'agriculture et de la Chambre de Commerce du Canada, je demande au ministre si je n'ai pas raison de prédire qu'il ne sera pas de retour après les prochaines élections?

M. Lang: Le très honorable représentant a déjà fait cette prophétie plusieurs fois au sujet d'élections antérieures et ce sera la même chose que les autres fois, compte tenu de l'appui que j'ai et qui lui a fait si peur il y a quelques années lorsqu'il a pensé que nos circonscriptions allaient être fusionnées. Toutefois, je comprends la position des usagers du service. Ils préfèrent que le service qu'ils utilisent continue à être pavé par les contribuables. Toutefois, l'ensemble des Canadiens peut comprendre qu'il vaut mieux avoir un système qui ne soit pas à la charge des contribuables et qui peut causer des dépenses excessives contraires aux intérêts du pays. Nous devons organiser le transport si important pour l'Ouest de façon à obtenir le maximum pour notre argent, et telle est bien notre intention.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INCIDENCE SUR LES AUTOCHTONES DE L'OCTROI DE DROITS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE À LA SOCIÉTÉ REED PAPER—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Puisque la société Reed Paper Company a empoisonné, en déversant du mercure, les eaux du système fluvial que constituent la rivière aux Anglais et la rivière Wabigoon et qu'elle a ainsi détruit les moyens de subsistance des aborigènes de la région, et que par un projet de concession le gouvernement ontarien s'apprête à lui accorder l'exploitation forestière de quelque 19,000 milles carrés de territoire englobant au moins sept grandes réserves indiennes, je prie le ministre de déclarer sans équivoque que le gouvernement fédéral va tout mettre en œuvre pour empêcher le projet d'aboutir si les aborigènes jugent que cela les lèse dans leurs droits et menace leur santé et leur économie.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): S'il y a la moindre violation des droits des aborigènes où des traités qui les protègent, nous serons heureux de les assister, et, au besoin, de leur fournir l'aide juridique.

M. Symes: Le ministre a-t-il exprimé au gouvernement ontarien l'inquiétude de la population autochtone de la région? Peut-il chiffrer le montant de l'assistance financière sur laquelle elle pourra compter pour la défense de ses droits?

M. Allmand: Je n'ai pas communiqué moi-même avec le gouvernement ontarien, mais mon prédécesseur l'a fait. Il a rencontré un des ministres ontariens l'été dernier, juste avant ma nomination. Je ne suis pas en mesure de dire au député combien nous mettrions à la disposition des Indiens pour la défense de leurs droits. Cependant, il existe une politique prévoyant l'octroi de fonds et l'assistance technique en pareil cas.

● (1440)

LES TRANSPORTS

LE SERVICE DE TRAVERSIERS YARMOUTH (N.-É.)—PORTLAND (MAINE)—L'ABANDON DU TRANSPORT DES CAMIONS LOURDS

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Est-il au courant qu'à compter du 1er novembre 1976, il se posera un problème très sérieux et très grave, en ce sens que la Lyon Ferry Company ne transportera plus de camions lourds entre Yarmouth et Portland au Maine? Dans l'affirmative, peut-il nous dire si des solutions de rechange sont prévues pour que ce lien économique vital soit maintenu avec la partie sud de la province?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai été effectivement informé de l'interruption prévue de ce service. Nous avons étudié avec la province de la Nouvelle-Écosse et les chemins de fer Nationaux du Canada la possibilité de mettre en place un autre service. Mais des complications ont surgi à propos des droits et de la situation de l'exploitant actuel. C'est pourquoi nous n'avons pu annoncer plus tôt un service de remplacement, mais j'ai bon espoir de pouvoir le faire très bientôt.

LA POSSIBILITÉ D'AIDE FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRAVERSIERS YARMOUTH (N.-É.)-PORTLAND (MAINE)

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre une question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il proposé de subventionner une partie des frais d'exploitation du service assuré par la société Lyon entre Portland et Yarmouth?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous estimons en somme que cela n'est pas nécessaire et que le service est exploitable sans l'aide de subventions.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Nos conversations avec la province ont porté pour une large part sur le genre de service à offrir qui pourrait se suffire à lui-même. Nous avons constaté dans le passé que lorsque nous accordions d'importantes subventions, il y avait abus des services.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NOM DES CANADIENS INCARCÉRÉS AU MEXIQUE—L'OPPORTUNITÉ DE PROTESTATIONS CONTRE LES CONDITIONS DE DÉTENTION

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une importante question à poser au leader à la Chambre en sa qualité d'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le gouvernement, par le biais de ses ministres compétents, doit assurer la justice à tous les Canadiens ici comme à l'étranger, le ministre demandera-t-il à l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire connaître les noms des Canadiens détenus dans les prisons du Mexique, les accusations qui pèsent contre eux, s'il en est, et entre autres choses, les conditions dans lesquelles ils sont détenus en attendant leur procès ou leur libération? Recommandera-t-il la tenue d'une enquête à des instances supérieures et en informera-t-il la Chambre afin d'assurer la protection des nombreux Canadiens, qui constituent une bonne part du tourisme au Mexique?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député pourra, je pense, obtenir auprès de l'ambassade du Canada au Mexique le nom de ceux qui pourraient être détenus actuellement au Mexique, connaître leurs conditions de détention ou savoir où en est leur procès. Je crois qu'habituellement l'ambassade recueille des renseignements comme ceux-là et qu'on peut y avoir accès.

M. Woolliams: Je remercie le ministre. Je voudrais aussi lui demander d'exhorter l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures à protester, en des termes très fermes s'il le faut, par l'intermédiaire de son ambassadeur ou l'un de ses représentants, contre les conditions auxquelles sont soumis les Canadiens, accusés de délits à tort ou à raison et incarcérés dans des prisons mexicaines que j'ai personnellement visitées.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je comprends que le député se préoccupe de cette question. La semaine dernière, répondant à une de ses questions, j'ai manifesté le même souci et j'ai parlé de la difficulté que nous, Canadiens, nous avons à comprendre ces longs retards. Autant que je sache, ces citoyens canadiens sont traités exactement de la même manière que les Mexicains. En d'autres termes, le Mexique applique la même loi et la même règle à tout le monde. Les Canadiens qui vont en voyage dans ce pays, en particulier les jeunes, sont avertis de ce qu'ils risquent, s'ils sont surpris en possession de drogues, ce qui, selon la loi mexicaine, est un délit très grave. Même si les cas dont nous parlons sont le résultat de l'application de la règle de la loi mexicaine, je pense néanmoins qu'il serait bon que nous fassions part de notre inquiétude étant donné le temps que les autorités mexicaines mettent à prononcer leur sentence.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE RELATIVEMENT AUX COÛTS DE L'ÉLECTRICITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'ai également une question supplémentaire à lui poser. Le ministre souscrit-il aux remarques du président du Conseil privé à titre de premier ministre suppléant, qui a déclaré qu'il est encore possible qu'une décision favorable soit prise au sujet de la demande d'assistance et de subvention provisoire pour l'énergie formulée par la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député avait suivi les observations que j'ai faites depuis quelques semaines, notamment en réponse à des questions qui m'étaient adressées à la Chambre, il ne me poserait pas cette question. J'ai nettement dit que telle est la situation.

M. Forrestall: Je l'implore alors de ne pas attendre jusqu'en janvier prochain quand les gens à revenu fixe devront supporter le froid rigoureux de l'hiver. Le ministre ne convient-il pas au moins que rien ne s'oppose, comme le signalait l'éminent député de Halifax à ce que cette décision soit pas prise comme l'a demandé la Nouvelle-Écosse, avant la fin de l'année? Ne pourrait-elle pas être prise d'ici deux ou trois semaines?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je demande au député de revoir certains aspects de la situation. Je lui demande de songer à l'assistance déjà accordée aux citoyens de cette province et les paiements de péréquation devenus nécessaires par suite de la situation. Je lui demande aussi de recommander instamment au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de présenter des mesures de conservation.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE DES DEVISES ÉTRANGÈRES—DEMANDE DE RAPPORT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré pouvoir souhaiter la bienvenue au premier ministre de retour de son voyage au Japon. En son absence, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. A-t-il des nouvelles du comité d'étude qui a traversé l'océan Atlantique pour aller se documenter sur les méthodes employées par les gouvernements européens en vue de bloquer la sortie de devises nationales en imposant des contrôles sur les changes?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je n'en ai pas de nouvelles.

* * *

● (1450)

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE SI LE CONTRAT DE Mme LISE PAYETTE SERA RENOUVELÉ APRÈS LES PROCHAINES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Vendredi dernier, je lui posais une question dans le but de savoir quel était le sort qui serait réservé par la Société Radio-Canada à Mme Lise Payette après les élections du 15 novembre au Québec. D'après la réponse que m'a donnée ce jour-là l'honorable ministre, il semble bien clair que l'honorable ministre n'a pas saisi la portée de ma question. Mais à même les explications fournies depuis, et surtout selon les termes mêmes de la déclaration de Mme Payette, vendredi dernier, et je cite de mémoire: A compter de ce matin, je me considère Québecoise et séparée du Canada, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si la Société Radio-Canada renouvellera le contrat de Mme Lise Payette, cette anti-canadienne, après le 15 novembre prochain?

[M. Gillespie.]

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur lorsque le député m'a posé une question la semaine dernière, j'ai compris qu'il me demandait d'enquêter, ce que je n'étais pas disposé à faire. Il sait maintenant pour avoir écouté la réponse que mon secrétaire parlementaire a donnée à la Chambre hier soir, qu'en vertu des autres dispositions de la loi sur la radiodiffusion, qui charge la Société Radio-Canada et CBC de renforcer l'unité nationale à l'intérieur de notre pays, il est fort peu probable que la Société envisage d'employer de nouveau Mme Lise Payette au cas où elle serait défaite aux élections et voudrait revenir à Radio-Canada.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

ON DEMANDE QUE LES TARIFS DES TRAINS DE BANLIEUE DE MONTRÉAL NE SOIENT PAS AUGMENTÉS, ET QUE LE SERVICE SOIT AMÉLIORÉ

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le CN a décidé à partir du premier janvier prochain de hausser de 25 p. 100 ses tarifs sur les trains de banlieue dans la région de Montréal, et que nous avons reçu de nombreuses plaintes de la part de nos électeurs à ce sujet, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre a l'intention de rencontrer à ce sujet les dirigeants du CN dans l'espoir qu'ils acceptent de suspendre ou à tout le moins de réduire la hausse envisagée jusqu'à ce que la situation ait été examinée à nouveau?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le député n'a pas eu connaissance des déclarations faites il y a quelques jours par mon secrétaire parlementaire et mon collègue le solliciteur général, lors d'une réunion publique tenue dans la province de Québec. Ces déclarations précisaient que j'avais écrit au président du CN lui demandant, conformément à une requête de M. Mailloux du Québec, de suspendre jusqu'au 1er juillet 1977 au moins l'augmentation de tarifs prévue de façon à ce que le comité du gouvernement provincial ait le temps d'étudier la question et d'élaborer un programme de desserte des banlieues de Montréal. Comme le député le sait, nous estimons que cette question est de compétence essentiellement provinciale et municipale.

[*Français*]

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Ce qui compte évidemment ce ne sont pas tellement les lettres mais les gestes. Je demande donc au ministre s'il a l'intention prochainement de rencontrer les autorités municipales du Montréal métropolitain, afin de discuter avec elles des moyens à prendre en vue d'améliorer le système de transport public sans que les consommateurs en soient fortement pénalisés?

[*Traduction*]

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué que cela relevait essentiellement de la province et de la municipalité, qui ont d'ailleurs créé un comité à cet effet. Nous sommes prêts à collaborer pleinement avec ce comité. D'autre part, mieux que des fonctionnaires du gouvernement, des représentants du CN, pourraient aider le comité à élaborer ce programme. Dans le même temps, nous étudions la question du transport urbain et de la desserte des banlieues et je pense particulièrement à la desserte des aéroports de la région de Montréal, question qui intéresse tout particulièrement mon ministère. Les études sont actuellement en cours et nous en connaîtrons les résultats au fur et à mesure qu'ils seront divulgués.

* * *

LES PORTS

CHURCHILL—LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR À PLEIN TEMPS

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les expéditions de grain via le port de Churchill ont atteint un chiffre record l'année dernière: 28.4 millions de boisseaux de blé et d'orge ont été expédiés à partir de ce port. Je dois dire que ce n'est pas le ministre qu'il faut féliciter de ce résultat car il a bien essayé de saboter tout le travail. Je demande maintenant au ministre quelles mesures il songe à prendre pour nommer au port de Churchill un directeur à plein temps de façon à garantir que la capacité du port sera utilisée au maximum, à savoir qu'on pourra expédier jusqu'à 40 millions de boisseaux de grain pendant les 88 jours de l'année où le port est ouvert.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous recherchons actuellement une personne remplissant les conditions requises. Je remercie le député de souligner qu'un record a été battu, comme je l'avais prévu quand, dans le courant de l'année, il avait signalé que mes efforts pour aider le port seraient insuffisants.

M. Horner: Le record a été battu en dépit de vous et non pas grâce à vous.

M. Smith (Churchill): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite d'un avis de concours pour le poste de directeur de port, 17 candidats se sont présentés. Trois ont subi une entrevue et aucun d'entre eux n'a obtenu le poste. Quand le ministre compte-t-il nommer un directeur de port?

M. Lang: Lorsque nous aurons la certitude d'en avoir trouvé un bon, monsieur l'Orateur. La dernière fois que le député s'est sottement inquiété au sujet du port, nous avons trouvé un directeur qui a rétabli la situation dans un très bref délai, et nous avons nommé un président à la Commission du port qui a également fait un bon travail. Nous avons donc pris ces mesures qui ont permis au port de Churchill de connaître une bonne année et nous continuerons de le faire.

RADIO-CANADA

L'AVIS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE Mme LISE PAYETTE APRÈS LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État qui fait suite à celle qu'a posée plus tôt le député de Bonaventure. La réponse du secrétaire d'État ne m'a pas semblé très claire: a-t-il fait part à la Chambre des communes de la position qu'a adoptée le président de la société Radio-Canada ou nous a-t-il donné l'avis du gouvernement quant aux mesures à prendre à cet égard. L'attitude à adopter, selon les déclarations du secrétaire d'État, est-elle celle du président de la société Radio-Canada?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition de me poser cette question en termes aussi clairs. Je faisais part à la Chambre de renseignements que j'ai reçus de la société Radio-Canada.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'INCIDENCE SUR LES AUTOCHTONES DE LA CESSION DE RÉSERVES FORESTIÈRES À LA SOCIÉTÉ REED PAPER ET DE LA CRÉATION D'UN PARC DANS LE BASSIN DES RIVIÈRES DES ANGLAIS ET WABIGOON

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme on a prévu de vendre 19,000 milles carrés de bois ontarien à la société Reed Paper, quelles mesures le ministre prend-il pour protéger le mode de vie des autochtones en recourant à la législation fédérale comme la loi sur les ressources en eau et autres lois nationales sur l'environnement, en vue d'empêcher que la société Reed Paper ne commette des abus comme il y en a eu par le passé? Quelles sont les répercussions du mémoire Bernier-Reid concernant la création d'un parc pollué par le mercure dans le bassin des rivières des Anglais et Wabigoon, comme le proposait l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien? Ce projet est-il toujours à l'étude?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je devrais examiner les lois dont a parlé le député pour voir si elles nous donnent les moyens de prendre des mesures en vue d'éviter d'éventuelles répercussions dues à la création de ce futur parc national, qui est toujours en projet et qui fait l'objet d'un examen minutieux.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL ET DE SERVICES À TERRE-NEUVE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme le Canadien National a annoncé sa décision de réduire le personnel à Terre-Neuve, ceci va non seulement réduire les services des transports, mais va à l'encontre des multiples dénégations du gouvernement qui avait promis de ne pas prendre une telle mesure. Aussi le ministre pourrait-il faire faire une enquête sur les raisons de cette décision, qui sera appliquée à partir du 24 janvier 1977, afin que l'on voie si elle est vraiment nécessaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'examinerai si les déclarations prononcées sont vraiment à présent contredites par les faits. L'exploitation du Canadien National revient pour une grande part à sa direction, mais j'aimerais avoir des entretiens avec le gouvernement de la province de Terre-Neuve et avec d'autres intéressés, sur la question des transports routiers et ferroviaires de la province. Il s'agit d'une question d'importance vitale pour la province, et elle me préoccupe vivement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE RELATIVE À L'AFRIQUE DU SUD—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au premier ministre suppléant. La semaine dernière, une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement a reçu le consentement unanime de la Chambre. Il s'agissait d'encourager et d'appuyer les Olympiques des handicapés qui collectent des fonds pour éponger le déficit encouru par suite du retrait des subventions du gouvernement résultant de la participation de l'Afrique du Sud aux Olympiques. J'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il peut préciser à la Chambre la politique du gouvernement vis-à-vis de l'Afrique du Sud, et expliquer ses prises de position contradictoires, compte tenu du fait que le personnel du ministère de l'Industrie et du Commerce continue à fonctionner dans ce pays.

M. l'Orateur: Je suis sûr que le député et d'autres se rendront compte qu'il n'est pas opportun de demander au ministre d'exposer la politique générale du gouvernement pendant la période des questions. La question devrait être plus précise.

M. Jelinek: Dans ce cas, pour simplifier les choses pour le ministre, monsieur l'Orateur, comme le gouvernement a adopté des positions contradictoires, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement reconnaît ou non l'Afrique du Sud comme État à toutes fins, ou s'il la reconnaît comme État pour ce qui est de l'industrie et du commerce et ne la reconnaît pas pour ce qui est des Olympiques pour les handicapés?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, la question de relations sportives entre le Canada et l'Afrique du Sud est extrêmement importante. Elle influe très directement sur les jeux du Commonwealth que nous espérons présenter au Canada en 1978.

M. Paproski: A Edmonton.

M. MacEachen: A Edmonton, Canada, en 1978.

[M. Marshall.]

M. Paproski: Edmonton, Alberta.

M. MacEachen: Pour résumer, le gouvernement du Canada n'encourage pas mais n'interdit pas l'échange d'athlètes entre le Canada et l'Afrique du Sud. Nous essayons cependant de décourager de telles relations en ne fournissant pas d'appui financier pour les événements sportifs tenus au Canada ou en Afrique du Sud auxquels participent des athlètes de l'Afrique du Sud. Nous voulons, bien sûr, souligner par là notre opposition à la politique d'apartheid adoptée dans ces relations sportives, qui a été invoquée dans le cas des Olympiques pour les handicapés pour des raisons purement superficielles.

* * *

LES OLYMPIQUES POUR LES HANDICAPÉS

LES MESURES D'APPUI ENVISAGÉES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire au ministre d'État (santé et sport amateur). Comme la Chambre appuie et encourage maintenant le programme de collecte de fonds pour les Olympiques pour les handicapés, par suite de la motion adoptée aux termes de l'article 43 du Règlement, le ministre peut-il nous dire au juste quelles mesures positives elle entend prendre pour appuyer cette cause valable?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je suis bien certaine que le député et tous les autres seront heureux d'apprendre que quelque $450,000 ont été affectés aux activités sportives pour les handicapés au pays. Nous nous en occupons donc de façon très active.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des procédures qui ont entouré à la Chambre hier après-midi la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

● (1500)

Il est clair qu'un certain nombre de députés ont été pris par surprise de diverses façons et qu'à la suite de l'incident d'hier, les députés ne pourront plus tenir pour établi que la période des questions est une partie vitale et indispensable de nos délibérations à laquelle aucun groupe à la Chambre ne devrait pouvoir toucher. Je puis garantir à Votre Honneur que je n'essaie pas de mettre en doute votre décision. De fait, ce serait antiparlementaire. Cependant, je signale que nous pourrions résoudre notre problème en donnant à l'article 15(2) du Règlement une interprétation quelque peu différente de celle qui a été donnée hier, sans aller à l'encontre de la décision rendue hier.

Le premier point que je veux établir, c'est que même si d'après l'article 15(2) du Règlement, la Chambre doit entamer «l'étude des affaires courantes ordinaires» à 3 heures de l'après-midi ou à midi, selon le cas, il stipule aussi que «au plus tard à 11 h 15 du matin ou à 2 h 15 de l'après-midi, selon le cas, on passera aux questions orales». La mention de 3 heures a été insérée pour protéger le gouvernement, et celle de 2 h 15 pour protéger les partis de l'opposition dans le cadre de cet article du Règlement. Il n'est certainement pas normal de s'en tenir à une des heures aveuglément en toutes circonstances et de ne pas respecter l'autre dans des circonstances qui peuvent se présenter fréquemment.

Le deuxième point que je veux établir, c'est qu'en cas de doute, nous pouvons aller au-delà du texte du Règlement s'il existe un autre texte pertinent et reconnu à ce sujet. Dans le cas qui nous occupe, il y a le préambule au deuxième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, qui a été présenté le 14 mars 1975 et qui contenait ces règles. Le préambule dit:

5. Votre Comité est d'avis que la première heure de chaque séance devrait normalement être consacrée aux questions orales. Certains de vos membres croient avantageux que les travaux continuent à se dérouler conformément à l'article 43 du Règlement, au début de chaque séance. Tous sont d'accord cependant, pour que la plupart des affaires courantes soient étudiées à une heure précise, mais après les questions orales. Vous êtes généralement d'accord pour dire que les déclarations des ministres et les questions s'y rapportant devraient être limitées. Votre Comité estime que les questions de privilège et les rappels au Règlement soulevés pendant la période des questions devraient être étudiés après la période des questions sauf si l'Orateur estime qu'il s'agit d'un sujet particulièrement grave.

J'attire surtout votre attention sur les mots «mais après les questions orales». Ce paragraphe donne en fait le ton pour les interprétations subséquentes et indique que toute notre procédure considère la période de questions comme le centre de la journée parlementaire et qu'il importe d'en tenir compte. D'après le compte rendu du comité et le paragraphe que j'ai lu, il est évident que le mot «normalement» a été employé pour montrer que le comité voulait moins que la période de questions dure environ une heure, comme cela devenait vite l'habitude, mais il a reconnu que les recours à l'article 43 du Règlement prendraient parfois quelques minutes. Le comité ne voulait certainement pas qu'il puisse se produire quoi que ce soit qui annule entièrement la période de questions.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), qui a rédigé le Règlement étudié par le comité, a donné clairement la raison d'être du préambule. Il a déclaré en comité, le 4 mars 1975:

Nous savons ce que nous désirons accomplir, mais il est fort possible que d'autres députés et M. l'Orateur ne comprennent pas nos intentions. Nous aimerions donc rédiger une sorte de préambule aux règlements qui préciserait dans quel esprit ces règles doivent être interprétées.

Puis il y a eu un bref échange de vues le 10 mars 1975 qui permet de comprendre clairement les intentions du comité:

M. BAKER: Si j'ai bien compris, il y a un facteur temps. Il s'agit de 2 h 15, quelles que soient les circonstances.

A cela, le président maintenant simple député d'Eglinton (M. Sharp) a répondu oui.

Selon l'esprit des règlements, la période de questions doit commencer au plus tard à 2 h 15 et se terminerait à 3 heures quelles que soient les circonstances. Le préambule faisait partie du rapport qui a été adopté à l'unanimité et sans débat par la Chambre et il sert donc de guide, comme prévu, pour interpréter le projet de règlement permanent présenté en même temps. Ce comité dont je faisais alors partie et dont je suis toujous membre a agi de bonne foi et c'est toujours le cas, j'espère.

Je suggère donc que la période de questions débute à 2 h 15 ou 11 h 15 et finisse à 3 heures ou midi et qu'on ne puisse absolument pas empiéter sur cette période. A mon avis, si nous voulons respecter ces limites, en cas de recours à l'article 43 du Règlement, de débat ou de vote, il faudra attendre que la période des questions et les affaires courantes soient terminées.

Monsieur l'Orateur, j'espère que vous considérerez cela comme une interprétation raisonnable et acceptable du règlement que le comité de la procédure a recommandé à la Chambre et, s'il y a des discussions, j'espère que les autres membres de ce comité confirmeront l'esprit de nos délibérations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit, bien sûr, d'une question importante. Avant d'entendre le président du Conseil privé (M. MacEachen) à ce sujet, j'aimerais dire que ce n'est pas un recours à l'article 43 du Règlement qui a retardé la période de questions, mais un vote.

● (1510)

Il ne fait pas de doute pour moi en tout cas que si la question avait fait l'objet d'une discussion plutôt que d'un vote, cette discussion aurait dû se terminer à 2 h 15, car un débat tenu en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut en aucun cas dépasser 2 h 15, heure à laquelle doit débuter la période des questions. Mais cette interprétation se trouve contrée par le fait qu'une fois qu'on a mis en branle le timbre appelant les députés à voter, que ce soit à 6 heures moins cinq ou à 10 heures moins cinq, au moment de l'ajournement, il continue de se faire entendre jusqu'à ce que les whips s'avancent depuis le fond de la salle. Il n'y a rien que l'on puisse y faire non plus. Cette pratique a été reconnue à maintes reprises. Voilà pourquoi en ce cas unique où une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement a non seulement été proposée mais a dû faire l'objet d'un vote par appel nominal exigeant de chacun des députés qu'il se prononce à sa rentrée à la Chambre, il n'a pas été possible de respecter ce terme de 2 h 15; or, si l'on avait tenu un débat sur la question, il est clair que ce débat aurait pris fin à 2 h 15. La difficulté qu'il y aurait à le reprendre pose une question de procédure assez intéressante, mais il ne fait aucun doute dans mon esprit que le débat aurait dû s'arrêter à 2 h 15.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été prévenu de l'objection que le député vient de soulever. Il s'agit d'un rappel au Règlement important, sur lequel vous avez rendu une décision hier, monsieur l'Orateur. Certes, la décision était bonne et elle est conforme au Règlement. Le député a parlé de la situation difficile dans laquelle se trouve la Chambre. Je pense que cette situation est provoquée par les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous avez provoqué le vote, Allan.

Article 43 du Règlement

M. Clark: Il l'a oublié.

M. MacEachen: Les députés de l'opposition sont à même de résoudre le problème, car s'ils tiennent à garder l'habitude de proposer des motions en vertu de l'article 43 du Règlement, ils doivent accepter toutes les conséquences de ce geste si souvent répété. A mon avis, c'est nettement abuser des dispositions de l'article 43 du Règlement qui stipule:

Dans un cas d'urgence toute motion peut être faite du consentement unanime de la Chambre, sans qu'il soit nécessaire de donner l'avis prescrit par l'article 42, pourvu que le député qui en prend l'initiative ait préalablement expliqué cette urgence.

Si le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) estime que la motion qu'il a proposée hier était urgente au point de demander à la Chambre de négliger ses autres travaux pour la débattre, il doit alors en assumer la responsabilité.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Tout député qui propose ce genre de motions sait à quoi il s'expose, car son initiative risque de se terminer comme c'est arrivé hier.

Les députés sont certainement au courant que cette utilisation de l'article 43 du Règlement est relativement récente à la Chambre des communes. Elle a fait suite à des modifications apportées au Règlement qui ont eu pour effet de faire relever le débat, un débat de procédure vraisemblablement, sur une question urgente d'un autre article du Règlement. On a précisé dans cet article que l'Orateur rendait une décision quant à l'urgence de la question sans entendre aucun député. Par la suite, évidemment, on a cherché à tourner l'article modifié et les députés ont commencé à invoquer l'article 43 du Règlement.

Maintenant, les députés demandent la parole chaque jour à la Chambre afin d'attirer l'attention du public sur certains problèmes en invoquant l'article 43 du Règlement, et ils espèrent que les députés de ce côté-ci de la Chambre se trouveront en mauvaise posture en leur refusant le consentement unanime. Autrement dit, ils veulent éviter les conséquences de leurs propres actions et de leurs décisions. Hier, la Chambre a donné son consentement unanime au député de Winnipeg-Nord-Centre et sa motion a été présentée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre . . .

M. Clark: Vous étiez profondément endormis.

M. MacEachen: . . . ont décidé, pour des raisons tout à fait évidentes, de voter contre cette motion. Le vote s'est déroulé normalement et la motion a été rejetée. Une fois que les députés se sont rendu compte qu'ils avaient perdu la période des question, ils sont venus réclamer des concessions spéciales à cor et à cri.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Nous sommes prêts à suivre scrupuleusement le Règlement actuel, mais les députés qui invoquent l'article 43 du Règlement n'ont qu'à en subir les conséquences.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à appuyer la position qu'a exposée il y a quelques instants le député de Grenville-Carleton (M. Baker).

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais avant d'en arriver au point précis soulevé par le chef de l'opposition officielle à la Chambre, j'aimerais faire quelques commentaires sur ce que vient de dire mon honorable collègue, le président du Conseil privé (M. MacEachen). J'ai éprouvé un certain plaisir à le voir revenir à ce poste parce que j'avais depuis longtemps l'impression que c'était un des ministériels qui ont un peu de respect pour le Parlement. J'avais cette impression, mais je crois que je suis en train de la perdre. Ce n'est pas digne du président du Conseil privé de se lever, comme il l'a fait aujourd'hui, pour dire que les députés de l'opposition, qui exercent leurs droits, en vertu d'un article très clair du Règlement, abusent de cet article.

M. Clark: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les interruptions venant de l'autre côté ne font que retarder le député de Verdun (M. Mackasey), mais nous avons tout notre temps. Il fut un temps, monsieur l'Orateur, où le Règlement ne précisait pas à quel moment on pouvait recourir à l'article 43, ce qui a donné lieu, je pense, à certains abus. C'est pour empêcher ces abus que le comité de la procédure et de l'organisation a fait certains changements et que les députés ne puissent y recourir qu'à un moment bien précis. Je pense que le président du Conseil privé n'a pas à dire que ceux qui ont recours à un article du règlement élaboré ces derniers mois ou au fil des ans, manquent d'égard envers le Parlement.

● (1520)

Mme Holt: Qui manque d'égards?

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes amis d'en face ne font rien d'autre que de retarder l'intervention du député de Verdun.

Une voix: Alors rasseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les discussions de procédure soulèvent cet après-midi un intérêt exagéré, pour une raison que j'ai du mal à comprendre. Quoi qu'il en soit, il reste un point de procédure à résoudre, et certains députés tiennent à exposer leur point de vue à ce sujet. J'invite donc tous les députés à s'exprimer brièvement, et de façon conforme à la procédure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la réaction des députés qui n'ont pas la parole inflige un démenti au ministre. Il faut quand même lui dire clairement que ce n'est pas à cause de l'opposition que le vote est intervenu hier, comme il l'a prétendu.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand on a compté les voix, il était clair que les oui l'emportaient, et la présidence l'a reconnu, s'il y a eu vote par appel nominal, c'est pour l'unique raison que des députés libéraux se sont levés pour l'exiger.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le président du conseil privé m'a pris à partie. Il m'a demandé si ma motion présentait vraiment un caractère d'urgence. Les veuves qui touchent la moitié d'une pension sont toujours en situation d'urgence. Mais cette urgence était devenue particulièrement aiguë parce que la veille, le ministre de la Justice (M. Basford) avait déclaré que le gouvernement prenait toute sorte de mesures pour établir l'égalité des sexes. J'ai estimé que, tant qu'à adopter une telle position, il était temps d'aller jusqu'au bout et d'offrir un traitement égal à toutes les veuves qui touchent une pension.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que j'apprécie la réponse que vous avez donnée à l'argument avancé par le député de Grenville-Carleton. Nous avons convenu, je pense, que la période des questions doit commencer à 2 h 15 et se terminer à 3 heures et que, si une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement doit être débattue et faire éventuellement l'objet d'un vote, il faudrait attendre plus tard pour le faire. Cela m'a un peu vexé d'entendre Votre Honneur dire que si la question faisait l'objet d'un débat, celui-ci devrait se terminer à 2 h 15. Mais, plus tard, vous avez employé des termes différents en disant qu'il faudrait l'interrompre à ce moment-là. Il me semble qu'en vertu du Règlement de la Chambre, une motion autorisée peut-être débattue conformément au Règlement et ce serait une erreur de dire que si l'on interrompt le débat à 2 h 15, celui-ci est reporté indéfiniment.

D'après ce qu'a dit le député de Grenville-Carleton, la logique voudrait que si une motion est proposée aux termes de l'article 43 du Règlement avant 2 h 15, si elle fait l'objet d'un débat ou d'un vote à 2 h 15, elle devrait simplement être reportée jusqu'à la fin de la période des questions et des affaires courantes.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je reconnais, comme Votre Honneur l'a déclaré hier, qu'à 2 h 15, le timbre sonnait déjà et qu'il était impossible de l'interrompre. Mais il me semble qu'à l'avenir, même si nous devons examiner cette question au comité permanent de la procédure et de l'organisation, nous devrions partir du principe que le droit incontestable qu'ont les députés de présenter des motions aux termes de

Article 43 du Règlement

l'article 43 du Règlement ne doit pas ôter à la Chambre son droit de tenir une période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invite le président du conseil privé à retrouver son humeur et ses sentiments habituels envers le Parlement et lorsqu'il l'aura fait, il adoptera une attitude toute différente de celle qu'il a prise aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ne veux pas restreindre indûment la discussion, mais les trois premiers participants à ce très intéressant débat ont eu tendance à commenter longuement l'incident d'hier. C'était peut-être une partie essentielle de leur argumentation mais, de toute façon, j'ai dû le permettre afin d'entendre le député de Grenville-Carleton (M. Baker) jusqu'au bout, et ensuite je l'ai permis aux deux autres députés. Il est bien entendu que nous ne discutons pas des événements d'hier, la question ayant été réglée hier, la décision a été rendue et ne doit pas susciter d'autres commentaires.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une fois qu'une question est mise aux voix et, à vrai dire, mettons qu'une question soit en discussion à 2 h 15, un conflit se pose nettement et il y a quelque indécision quant à la procédure à suivre à 2 h 15, ce qu'aucun député n'avait prévu, j'en suis sûr. Je ne partage pas la même indécision en ce qui concerne un vote, mais s'il fait l'objet d'une discussion, cela pose certaines questions qui restent sans réponse.

Assurément, la meilleure façon de résoudre le problème maintenant qu'il s'est posé et il pourra surgir à nouveau, bien que les chances soient minces, je suppose, c'est d'inviter le comité permanent de la procédure et de l'organisation à examiner aussitôt que possible la proposition du député de Grenville-Carleton, pour voir si le comité recommandera de modifier le Règlement de manière à tirer la chose au clair. Sinon, nous pourrions attendre que le comité débatte cette question. Si le comité ne présente ni rapport ni recommandation, peut-être la Chambre pourrait-elle en être saisie à nouveau, mais le comité permanent de la procédure et de l'organisation devrait examiner la question, comme le propose le député de Grenville-Carleton, afin de voir si le comité tient à faire une mise au point dans cet article du Règlement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma seule raison d'intervenir est les observations qu'a faites le premier ministre suppléant et leader à la Chambre (M. MacEachen) dans lesquelles il a essayé d'expliquer l'hibernation du gouvernement hier qui n'a pas su faire entendre le «non» qui est devenu si naturel qu'il ne souffre aucune exception. J'étais ici hier et j'ai observé le gouvernement, comme je le fais avec un intérêt qui est tout à fait objectif. C'était très intéressant. Tout le monde s'est regardé en face. Celui qui devait dire «non» n'a rien dit. Ils sont restés là, unanimes à se taire. Et puis personne n'a dit non.

Article 43 du Règlement

Le gouvernement a vidé de tout sens l'article 43.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Peu importe la motion, à une ou deux exceptions près, il y a toujours eu un déluge de non. Aujourd'hui, le gouvernement, embarrassé par ce qui s'est passé hier . . .

Mme Holt: C'est vous qui êtes embarrassé.

M. Diefenbaker: . . . au lieu d'admettre son erreur, au lieu d'offrir son sincère repentir politique, il a décidé d'en rejeter le blâme sur l'opposition. Imaginez les députés d'en face en train de condamner l'opposition pour n'avoir pas su respecter la vraie procédure parlementaire, alors que c'est le gouvernement qui est principalement responsable de la dégradation de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: On n'aurait jamais pu prévoir qu'une situation semblable arriverait, et c'est grâce à son expérience que le député de Grenville-Carleton a soulevé la question. A moins de modifier la règle, chaque fois qu'une motion est présentée en vertu de l'article 43 et qu'un vote a lieu, le gouvernement peut retenir ses membres et ainsi nous refuser une période de questions.

● (1530)

Après ce qui s'est passé hier, je pense que ce serait un grand progrès de faire en sorte que l'article 43 du Règlement soutienne le Parlement au lieu de le saper. Je ne pense pas que ce qui s'est passé hier puisse jamais se reproduire, car il semble que dans les dernières vingt-quatre heures, les députés libéraux se sont concertés, et ils ont dit non en chœur aujourd'hui. Ils ne prendront plus de risques, et je ne pense pas que cette question se pose à nouveau.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler le grave danger qui menace notre institution si la décision que vous avez rendue hier est maintenue, comme elle devrait l'être aux termes du Règlement, car cela voudrait dire que chaque fois que le gouvernement décidera de supprimer l'heure qui nous est consacrée, ou n'importe quelle période des questions, il pourra se contenter de demander un vote, les députés libéraux ne répondront pas à l'appel, l'heure s'écoulera et nous serons privés du seul droit qui reste aux députés de l'opposition au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je vais demander la collaboration de tous les députés. On a discuté assez longuement ce qui se résume essentiellement à une question de procédure pure et simple. Je ne manquerai pas de donner la parole aux députés qui veulent participer à la discussion, mais il s'agit bel et bien d'une question de procédure. On l'a étudiée de façon assez approfondie. A moins que les députés ne souhaitent invoquer un argument nouveau ou différent qui pourrait avoir trait aux délibérations du comité sur cette question, je leur demande de mettre fin à la discussion afin que nous puissions passer à d'autres questions.

[M. Diefenbaker.]

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, je comprends que vous soyez impatient de couper court à cette discussion, mais je pense qu'on a jeté du discrédit sur beaucoup d'entre nous à propos du vote d'hier. On a dit que nous contribuions à la dégradation de la Chambre, et je pense qu'une telle accusation exige une réponse. Les événements d'hier se rattachent parfaitement à l'objet du débat actuel. Les députés d'en face étaient responsables de leur propre malheur et, aujourd'hui, ils paient les pots cassés.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Ce qui me trouble, cependant . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: J'ai le droit de parler à la Chambre; j'y ai été élue comme vous tous l'avez été.

Je suis très préoccupée, car hier, les députés d'en face m'ont hurlé: «Et les veuves et les orphelins?» C'est de la frime dans ce genre que nous avons entendu à la Chambre hier, et je m'insurge contre cela. Je suis une représentante responsable qui se préoccupe du sort de toutes les veuves et orphelins, non pas exclusivement . . .

Des voix: Comment avez-vous voté?

Mme Holt: . . . pas exclusivement des veuves et des orphelins des fonctionnaires, pour ne pas en faire une catégorie spéciale touchant des pensions à cent p. 100. Ils sont maintenant très bien payés. Je me préoccupe des veuves des enseignants, des travailleurs ou des commis. Les députés d'en face essayaient de sous-entendre que je n'en faisais aucun cas, que nous n'en faisons aucun cas.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a plusieurs difficultés à revenir aujourd'hui sur ce qui s'est passé hier. L'un des plus graves dangers est de s'engager dans un débat. La Chambre a été saisie hier de la motion et a dû prendre une décision. On aurait pu la débattre à ce moment-là. Je ne vais certainement pas permettre que l'on reprenne le débat sur la motion car on aurait pu le faire hier. Si les députés ont d'autres réflexions à faire à l'égard de la décision concernant la procédure, je suis disposé à les entendre, mais, autrement, je demanderai aux députés de passer à un autre sujet.

Mme Holt: Je soutiens que cette question a un rapport avec le débat actuel et à cause de ce qui s'est produit par leur faute, les députés d'en face veulent modifier le Règlement de la Chambre. Ils ont obtenu ce qu'ils ont voulu et ils s'en plaignent. S'ils désirent à présent se plaindre, ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes et à se demander pourquoi la période des questions n'a pas eu lieu.

Ce ne sont pas les députés de ce côté-ci de la Chambre qui contribuent à la détérioration des travaux de la Chambre. Nous nous soucions du sort du Canada. Ils sont responsables de cette dégradation. Les députés d'en face semblent penser que nous sommes ici pour nous amuser et je m'y oppose violemment car je n'ai pas de temps à perdre à ce genre de chose.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je ne veux certainement pas prolonger ce débat davantage.

Des voix: Alors, asseyez-vous.

M. Hnatyshyn: Cependant, je voulais soulever un point à la suite des remarques du leader du gouvernement à la Chambre et du député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt). A les entendre tous deux, on dirait que c'est de la faute de l'opposition si la période des questions d'hier n'a pas eu lieu.

Monsieur l'Orateur, vous savez que vous avez l'habitude à la Chambre—et nous en avons eu aujourd'hui un exemple puisque vous avez donné la parole à au moins trois députés sinon plus de l'arrière-ban du parti libéral, et à l'un qui a demandé à proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement—de reconnaître que chacun des députés de l'arrière-ban, quel que soit le côté où il siège à la Chambre, devait avoir le droit de poser des questions. Comme le leader du gouvernement à la Chambre reconnaît que l'opposition a le droit de prendre la parole pendant la période des questions—et je suis sûr que l'avis des députés est unanime là-dessus—et comme les députés de l'arrière-ban, ministériel n'ont pas voulu nous permettre de tenir la période des questions hier, je penserais que Votre Honneur pourrait vouloir, entre autre choses, refuser à l'avenir aux députés de l'arrière-ban ministériel de prendre la parole pendant la période des questions puisque de toute évidence, ils ne tiennent pas à ce qu'il y en ait une.

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, je fais grand cas de votre opinion sur la question. Je ne veux que traiter brièvement de l'aspect procédural de l'affaire.

Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) nous a régalés d'une intéressante dissertation sur ce qu'on pourrait appeler les antécédents législatifs de cet article du Règlement. Je suppose qu'on peut appeler cela les antécédents de l'article en question. Dans le passé nous n'avons jamais interprété cette règle comme étant pertinente lorsqu'il s'agissait de l'appliquer à une situation particulière. Comment la règle est-elle arrivée là n'a rien à voir avec la présente situation. Il s'agit seulement de savoir ce que la règle signifie, et même si nous reconnaissons que les antécédents législatifs sont pertinents, aucune des citations du député de Grenville-Carleton n'indiquent que le comité avait à l'esprit ce problème particulier. Il s'agit nettement d'un problème insolite auquel le comité n'avait pas pensé lors des délibérations tenues sur son Règlement et rien de ce que le député a lu ou dit n'avait trait à la situation.

Autrement dit, il y a là une lacune grave et nous nous trouvons dans une situation où nous avons un article du Règlement qui a été adopté et qui s'applique exactement à la situation donnée. Les députés de l'opposition ne prisent peut-être pas l'interprétation qu'on en donne, mais le fait est que l'article s'applique à la situation. Or, en pareil cas, Votre Honneur n'a pas d'autre choix que de s'en tenir à la signification bien nette de l'article en question.

M. Jones: Monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que nous avons entendu assez de commentaires là-dessus. Ne pourrait-on pas obtenir le consentement unanime pour renvoyer cette question au comité approprié et mettre fin à ce débat stupide?

M. l'Orateur: A l'ordre. Que ce soit sous la forme d'un renvoi par consentement unanime ou sur demande, j'ai, certes, demandé que la question soit renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Je suis certain que ce dernier l'examinera.

* * *

● (1540)

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DU DÉPUTÉ DE VERDUN

L'hon. Bryce Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur ce rappel au Règlement, je suis conscient du fait que j'empiète sur les délibérations de la Chambre et je lui sais gré de son indulgence. Je suis plutôt flatté que la Chambre ait retardé ma démission d'une heure et demie. J'ignore pourquoi, bien entendu.

M. Prud'homme: Nous vous aimons.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: La Chambre est le lieu où se déroulent les débats, et le débat qui vient d'avoir lieu était si animé que j'ai quasiment changé d'avis au point de revenir sur ma décision.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Je voudrais très brièvement, monsieur l'Orateur, vous remercier de l'obligeance que la présidence me manifeste depuis 15 ans. Je crains qu'il ne vous ait quelquefois fallu beaucoup de patience. Je veux m'excuser auprès des ennemis que j'aurais pu me faire durant les débats auxquels j'ai participé et je voudrais ajouter que je sais que je quitte le plus haut tribunal du Canada. En entendant ici les excellents orateurs de tous les partis, je me suis pris à penser que de très grands tribuns étaient passés à la Chambre durant les 15 ans où j'y ai siégé, dont le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) qui est l'ancien chef du Nouveau parti démocratique, les leaders actuels des partis à la Chambre, et bien entendu, l'illustre M. Pearson et le premier ministre actuel (M. Trudeau).

Je ne m'en vais pas très loin: monsieur l'Orateur, seulement dans une autre arène mener un combat qui m'a tenu à cœur ces quinze dernières années, celui de l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Je sais que je parle pour tous les députés à la Chambre sans exception lorsque je dis que nous voulons tous un Canada uni d'un océan à l'autre.

Une voix: Sauf en 68, Bryce.

M. Mackasey: J'avais oublié qu'il y avait des exceptions. Il faut bien qu'il y ait un séparatiste dans cette enceinte, il ne peut en être autrement, et je le regrette. Je crois que nous pouvons avoir un pays où les deux langues officielles sont respectées. J'ai l'intention de combattre pour les minorités du Québec et j'espère que tous les députés aux Communes combattront avec autant d'ardeur pour les minorités du Nouveau-Brunswick, d'Ontario, du Manitoba et d'ailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pour ma part, je tiens d'abord à signaler, non sans quelque ironie, qu'il a fallu autant de temps au député de Verdun (M. Mackasey) pour annoncer sa décision que pour la prendre. Mes collègues et moi de ce côté-ci de la Chambre, nous nous demandons où nous allons à ce train-là, car tous les deux jours nous devons dire adieu à un autre ancien ministre du gouvernement.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que même si nous n'avons pas toujours été d'accord avec le député de Verdun quand il était ministre ou qu'il s'engageait dans un débat à la Chambre des communes avec sa vigueur caractéristique, nous avons tous été heureux de sa présence parmi nous et de son travail à la Chambre et au sein du gouvernement canadien. Il me semble juste de dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons tenu compte du fait qu'il s'est toujours distingué de ses collègues par l'intérêt particulier qu'il a manifesté pour les Canadiens ordinaires.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suis sûr que cette qualité continuera à lui gagner des faveurs. Nous n'allons naturellement pas nous immiscer dans la décision que doivent prendre les Québécois aux élections prochaines. Je crois toutefois pouvoir dire, au nom de mon parti et de toute la Chambre, que nous nous intéressons au déroulement de la carrière future du député et qu'il nous manquera ici à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, je suis heureux de m'associer à ceux qui ont fait leurs adieux à notre bon ami, le député de Verdun (M. Mackasey). J'ai remarqué que l'expression que nous utilisons volontiers pour parler d'une personne qui nous inspire beaucoup d'estime est: «Un vrai pilier de la Chambre», et je crois que c'est ce qu'on peut dire du député de Verdun, et je suis heureux de le faire. Il savait discourir avec art. Beaucoup d'entre nous avons pu l'entendre défendre des opinions que nous partagions et quelques jours plus tard nous mettre en pièces.

M. Goodale: Il avait raison dans les deux cas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Hier, monsieur l'Orateur, mon ami le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) s'est tenu bien tranquille. A mon avis, il devrait . . .

Des voix: Bravo!

M. Goodale: Quoi que vous demandiez, ma réponse est non.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député devrait prendre garde de ne pas dire non lorsque nous disons des gentillesses du député de Verdun.

Il y a lieu de consigner au compte rendu officiel que c'est le jour de mon anniversaire de naissance en 1962 que le député est arrivé ici après avoir été élu pour la première fois député. Sans doute était-ce écrit dans les étoiles. Depuis lors, il a été très actif à la Chambre; d'abord il a été secrétaire parlementaire et puis a été successivement titulaire de quatre ministères différents. Maintenant qu'il nous quitte et que nous ne risquons plus guère de lui faire du tort aux yeux de son parti, je n'hésite pas à dire que les députés de mon parti et moi-même avions parfois l'impression d'avoir une petite voix pour parler en notre nom au sein du cabinet libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On ne doit pas croire qu'il doive expliquer ce qu'il dit, mais je n'ai pas voulu donner à entendre que nous lui indiquions ce qu'il devait dire. Son point de vue pourtant était celui du travailleur, du peuple, chose infiniment rare dans ce cabinet de millionnaires.

Aussi, monsieur l'Orateur, conserverons-nous longtemps le souvenir du député de Verdun et de son apport aux travaux de la Chambre. Nous avons hâte de le voir prendre part à la campagne électorale et sommes favorables à l'esprit d'équilibre qu'il va tenter d'insuffler. Au nom de mes collègues, je lui offre mes meilleurs vœux.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, au nom du Parti Crédit Social du Canada et des membres de mon parti, je m'associe aux paroles que vient de prononcer l'honorable député de Verdun (M. Mackasey). Je l'écoutais hier soir à la télévision, et encore une fois j'ai remarqué son franc-parler que j'aime toujours entendre, lui qui, à mon avis, a fait sa marque à la Chambre des communes et la fera probablement demain à Québec.

Je crois que la province de Québec, monsieur le président, a besoin d'hommes qui, comme lui, savent parler franchement et sans détours. Je remarque que la province de Québec a besoin d'hommes d'expérience, d'hommes, comme je l'ai dit tout à l'heure, au franc-parler, et ayant du sang irlandais, parce que du sang irlandais ça ne refroidit pas. J'ai plusieurs Irlandais dans ma circonscription, et pour respecter la vérité, ils préfèrent souvent laisser leur place à d'autres.

Donc, nous souhaitons, nous du Crédit Social au fédéral, car ce n'est pas la même chose que le Ralliement des créditistes au provincial, nous souhaitons un grand succès à l'honorable député de Verdun. Nous avons remarqué que les discussions que nous avons eues ensemble ont été franches, honnêtes, et lorsque nous avons eu besoin de l'honorable député, et qu'il détenait des portefeuilles à la Chambre des communes, il a toujours donné une réponse prompte, vigoureuse, et surtout qui faisait l'affaire de nos commettants.

Donc, pour terminer, je lui souhaite tout le succès possible, et je suis assuré que nous pourrons le revoir sur la scène parlementaire.

● (1550)

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la semaine a été fort mouvementée pour la Chambre des communes et pour le Québec.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et pour le parti libéral aussi.

M. MacEachen: C'est avec émotion que je vois partir un ami et un collègue qui siège ici depuis près de 15 ans, quinze années pendant lesquelles nous avons participé ensemble à beaucoup de luttes politiques. Je ne puis qu'admirer son ardeur et sa ténacité à le voir s'apprêter encore une fois pour le combat.

Il s'est conquis une place spéciale à la Chambre et dans l'esprit des Canadiens. Comme homme politique, il a montré de grandes qualités de cœur et d'éloquence, comme le veut son ascendance irlandaise. Dans le meilleur sens du terme il est un défenseur du peuple, ayant toujours eu comme préoccupation première le bien-être de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent participer pleinement aux avantages qu'offre notre pays.

Le député s'est également fait le champion d'une cause qu'il n'a pas cessé de défendre ici et ailleurs, celle de l'unité nationale et de l'entente entre les divers éléments sociaux. Cette cause, il l'a défendue avec une conviction absolue, conviction qui l'amène maintenant à quitter Ottawa pour rentrer dans sa province natale.

Nous sentirons tous ici son absence. Sa voix manquera dans les débats, et la Chambre devra s'habituer à ne plus entendre les accents de ce combatif Irlandais de Verdun. De ce côté-ci de la Chambre, nous lui souhaitons grand succès dans la campagne en cours, et quant à moi je lui souhaite un prompt retour à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Jones: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour prendre la parole, non pas comme membre d'un parti mais en qualité d'unique député indépendant à la Chambre des communes. Cela me permet de parler en toute franchise, m'étant relié à aucun parti représenté sur le terrain où le député de Verdun (M. Mackasey) s'en va combattre. J'ai acquis un grand respect pour lui, nous avons été tous deux en excellents termes. J'offre donc au député de Verdun les meilleurs vœux de la population de Moncton, où il a déjà vécu, ou du moins les Mackasey, ses parents ont déjà vécu. A la première question que je posais à la Chambre des communes, c'est lui, je m'en souviens qui répondait il y a environ deux ans. Il s'est trouvé que je ne l'ai pas entendu. C'est donc au hansard qu'il m'a fallu trouver le mot qui a été retenu pour traduire sa réponse: «Bientôt». Que Dieu le protège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être me permettrez-vous d'ajouter quelques mots pour rendre hommage, à l'occasion de

sa retraite, à ce très éminent député à la Chambre des communes, qui sert fidèlement son pays depuis une quinzaine d'années.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter aux hommages éloquents qui ont été rendus avec tant de verve au député de Verdun (M. Mackasey). Tout ce que l'on peut dire pour décrire sa carrière d'homme public, c'est que même après avoir accédé à un poste élevé, il n'a jamais oublié l'homme de la rue avec lequel il a travaillé pendant qu'il s'élevait vers les cimes du pouvoir. Il n'a jamais oublié les gens qui l'ont élu à la Chambre des communes. C'est ce tact qui lui a permis d'obtenir de si grands résultats, notamment dans deux des quatre importants portefeuilles qu'il a détenus de façon si honorable.

En tant que ministre du Travail, au moment des conflits ouvriers, il a montré un tact extraordinaire avec les travailleurs syndiqués et les associations en cause; il a renouvelé cet exploit lorsqu'il était ministre des Postes et que le même genre de problème s'est posé. Tant que son tact vis-à-vis de l'homme de la rue transparaîtra dans son travail, chacun d'entre nous continuera de profiter de ses services distingués. Je suis sûr que les souhaits de chacun d'entre nous l'accompagnent.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DES DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

[*Traduction*]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 39, 136, 286, 291 et 639.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

LA DESTRUCTION D'IMPRIMÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 39—**M. Cossitt:**

Depuis le 1er janvier 1974, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il autorisé la destruction d'imprimés du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) quelle était, dans chaque cas, la nature de ces imprimés, *b*) pourquoi les a-t-on détruits, *c*) combien d'imprimés ont été détruits, *d*) combien cela a-t-il coûté aux contribuables, *e*) quelle en était la valeur?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Avant le 2 mars 1976, les fonctions de publications pour le gouvernement fédéral incombaient à Information Canada. Elles ont depuis lors été intégrées au ministère des Approvisionnements et Services. *a*) et *b*) Il s'agit de publications démodées, redondantes ou abîmées, et produites au départ pour le compte de ministères clients. On ne tient aucun relevé de la quantité ou de la valeur des imprimés détruits dans les conditions normales d'exploitation. *c*) On ne tient aucun relevé de la quantité d'imprimés détruits. Il faut noter, cependant, que toute destruction d'imprimés de la part du centre de publication fut effectuée et continuera à l'être conformément à l'autorisation 667239 du Conseil du Trésor, du 6 avril 1976 (section I, article 68 et section II, article 34); on informe d'avance l'auditeur général de toutes les destruction prévues. *d*) $52,402; *e*) $52,402.

NOTA: Les dossiers indiquent qu'Information Canada a détruit pour $160,708 d'imprimés, du 1er janvier 1974 au 1er mars 1976.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 136—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du Conseil privé?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Aucun.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 286—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du Bureau du Premier ministre?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Aucun.

SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 291—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du Secrétariat des Conférences intergouvernementales canadiennes?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): 1. Aucun.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LA REPRODUCTION À LA MACHINE DE LA SIGNATURE DU PREMIER MINISTRE

Question nº 639—**M. Beatty:**

Le cabinet du Premier ministre dispose-t-il d'une machine servant à reproduire sa signature et, dans l'affirmative, combien de fois a-t-elle servi à signer *a*) des lettres, *b*) d'autres documents, en 1975?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Oui. *a*) et *b*) Les statistiques ne sont pas disponibles.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 22 marquée d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

*LES WAGONS PRIVÉS DE CHEMIN DE FER

Question nº 22—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4777 de la première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le ministre des Transports a voyagé aux frais de l'État, en wagon privé, entre Ottawa et Saskatoon, du 20 au 24 août 1974 et entre Ottawa et Regina, du 27 août au 1er septembre 1975, et que le but de ces voyages était «inconnu», puisque le ministre a fait ces voyages, ce dernier peut-il expliquer les raisons «inconnues» de ces déplacements?

2. Le ministre précisera-t-il *a*) le but de chaque déplacement, *b*) le nom des personnes qui se trouvaient à bord du wagon, *c*) le nombre de milles parcourus, au coût indiqué de $1.95 le mille, *d*) la liste des arrêts effectués et la raison de chacun d'eux, *e*) le nombre de personnes chargées d'assurer le service dans le wagon?

3. Le ministre rendra-t-il ces renseignements publics et, dans la négative, pourquoi?

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la réponse à la question nº 22, aux paragraphes, 1, 2 et 3, je demande à l'honorable député de lire la réponse qui a été donnée le 26 octobre dernier à la question nº 21.

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte l'avis de motion nº 22 portant production de documents, compte tenu des réserves habituelles qui s'appliquent aux documents confidentiels et à condition d'obtenir l'autorisation des autorités gouvernementales compétentes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Compte tenu des conditions mentionnées, l'avis de motion nº 22 portant production de documents sera-t-il considéré comme adopté?

Des voix: D'accord.

COPIE DE LA CORRESPONDANCE ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX D'ADMISSION À LOWER FORT GARRY (MAN.)

Motion nº 22—**M. Whiteway:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des procès-verbaux des réunions, de la correspondance, des télégrammes et des rapports, des groupes de travail que le gouvernement a étudiés pour fixer un prix d'admission à Lower Fort Garry (Man.).

(La motion est adoptée.)

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres avis de motions portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

MESURE VISANT À FACILITER LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l 'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, depuis quelque temps, j'ai promis de présenter un programme qui allégerait les charges financières des producteurs canadiens de denrés entreposables. C'est à cette fin que j'ai fait rédiger le bill C-2.

Depuis 1958, les producteurs de blé, d'avoine et d'orge résident dans la région désignée de la Commission canadienne du blé, ont pu bénéficier de paiements anticipés aux termes de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Le programme a donné de bons résultats et les céréaliculteurs de l'Ouest en ont largement bénéficié. La loi a accru les rentrées monétaires des cultivateurs surtout après la période critique des moissons alors que les faibles contingents de la Commission du blé limitaient les livraisons. Les céréaliculteurs de l'Ouest ne sont donc pas sûrs de livrer toute leur récolte, mais

ils peuvent bénéficier des paiements anticipés qui leur assurent des avances sans intérêt sur le grain non encore livré.

Le blé, l'avoine et l'orge vendus à la Commission du blé dans la région désignée sont les trois seules cultures au Canada auxquelles ce privilège est accordé. Pourtant, tous les autres céréaliculteurs et producteurs agricoles doivent faire face au même encombrement du marché et aux problèmes d'entreposage qui ont frappé les céréaliculteurs de l'Ouest après la période de récolte. La plupart des récoltes pouvant être engrangées, produites au Canada, ne sont pas soumises aux quotas et au prix unitaire prévu pour le blé, l'avoine et l'orge. Il s'ensuit que les marchés de ces produits sont souvent déprimés, surtout au cours des mois qui suivent immédiatement la moisson.

● (1600)

Quand vient le moment de la récolte, les producteurs ont dû payer la plupart de leurs frais de production et doivent trouver de l'argent pour régler leurs dettes. Souvent, ils se hâteront de vendre une partie de leur récolte pour couvrir leurs frais de production. Il s'ensuit une congestion du marché et un avilissement des prix, et beaucoup de gens comptent là-dessus. Cela peut diminuer inutilement le revenu des agriculteurs pendant cette période. En outre, cela peut causer une baisse d'efficacité sur le plan de la mise en marché et une baisse de rentabilité. C'est pourquoi les cultivateurs de produits pouvant être engrangés y compris les producteurs de blé, d'avoine et d'orge des régions qui ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé ont demandé à recevoir eux aussi des avances sans intérêt.

L'objectif de la loi sur le paiement anticipé des récoltes, le bill C-2, est d'appliquer le programme déjà en vigueur pour le blé, l'avoine et l'orge dans la région relevant de la Commission canadienne du blé, à tous les autres produits pouvant être engrangés comme le blé de l'Ontario, les haricots blancs, les fruits, les choux et raves, le tabac, le soya, les légumes, etc., du reste du Canada y compris ceux qui sont situés dans la région désignée par la Commission du blé.

La loi autorisera le gouvernement fédéral à garantir le remboursement des paiements anticipés sur les récoltes. En outre, il garantira l'intérêt sur ces paiements anticipés s'ils sont faits conformément aux dispositions de la loi.

Dans le bill C-2, le gouvernement propose que si une association de producteurs désire faire un paiement anticipé à un producteur en empruntant de l'argent dans une banque, le gouvernement garantira le remboursement des avances y compris l'intérêt. Si le producteur ne rembourse pas, notre responsabilité se limiterait à la moitié du prix des récoltes.

La division des céréales et des cultures spéciales de mon ministère verra à l'exécution de la loi. Afin d'obtenir une garantie du gouvernement, mon ministère doit être convaincu que l'association de producteurs qui demande un paiement anticipé représente une partie importante des cultures dans la région en question. A cet égard, mon ministère prendra des mesures pour garantir que de telles associations représentent de fait une partie importante des récoltes de la région. L'association doit aussi indiquer qu'un tel paiement anticipé facilitera une mise en marché ordonnée de la récolte.

L'association doit aussi convaincre le gouvernement qu'elle remboursera l'argent emprunté pour le paiement anticipé. La loi mentionne toutes les possibilités de défaut de la part du producteur, mais pendant la période d'application du Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies, nous avons constaté que les producteurs qui omettent de rembourser les paiements anticipés représentent seulement un très petit pourcentage.

Dans le cas des producteurs, la portion de récolte visée par un paiement anticipé doit être emmagasinée par le producteur, soit sur sa propre exploitation, soit sur une autre ferme soit dans un entrepôt, pourvu que les céréales soient entreposées en son nom. Un producteur ne peut pas recevoir un paiement anticipé s'il n'a pas encore fini de rembourser ou a omis de rembourser un paiement anticipé antérieur.

Les demandes de paiements anticipés doivent être faites avant une certaine date et doivent comprendre toutes les données pertinentes exigées par la loi. Le montant maximum avancé pendant toute année de récolte à un même producteur admissible en vertu de la loi est de $15,000. Les groupes de producteurs peuvent recevoir un maximum de $30,000 ou de $45,000, selon le nombre de parties en cause. Ces niveaux ont été fixés de la même façon que ceux que prévoit le Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Pourtant, dans tous les cas, le montant du paiement anticipé autorisé par la loi ne peut pas dépasser la moitié du prix unitaire payable sur le marché pour ce produit pendant la campagne agricole visée. Par exemple, si le blé de l'Ontario se vend $3.50 le boisseau, et je me sers de cet exemple seulement pour indiquer ce que nous prêterons, ce montant pourra atteindre jusqu'à $1.75 le boisseau pendant la première année.

Le raisonnement à la base du bill C-2 n'a rien de nouveau pour les agriculteurs canadiens. La mesure a pour but de leur faciliter l'obtention d'argent liquide pour leurs récoltes engrangées au moment où ils en ont le plus besoin. Il existe cependant dans notre législation agricole nombre d'autres programmes similaires visant à assurer aux agriculteurs la stabilité de leurs revenus.

Outre la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont on a parlé plus tôt, les agriculteurs canadiens peuvent également se prévaloir de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest qui vise à protéger les céréaliculteurs de l'Ouest contre d'importantes baisses imprévues de leurs revenus provenant de la production et de la vente de leurs céréales. Ces fléchissements du marché sont causés par des facteurs qui échappent au contrôle tant de l'agriculteur que du gouvernement.

La Société du crédit agricole met en outre à la disposition des producteurs de forts montants d'argent afin de les aider à mettre sur pied et faire prospérer de saines entreprises agricoles. La loi sur la stabilisation des prix agricoles assure un paiement minimum de soutien pour les denrées disignées dans la loi, lequel correspond à 90 p. 100 de la moyenne des paiements des cinq années précédentes. Il est en outre possible de désigner d'autres denrées pour le bénéfice de ces paiements de soutien quand le besoin s'en fait sentir.

Il y a également la loi sur l'assurance-récolte qui offre aux producteurs canadiens une assurance en cas de dommages ou de mauvaises récoltes. La plupart des agriculteurs souscrivent à ce programme chaque année. La loi sur l'organisation du marché des produits agricoles vise à encourager et à protéger les organismes coopératifs de commercialisation des produits agricoles canadiens.

Toutes ces mesures visent à aider les agriculteurs à faire face aux nombreux risques et incertitudes que présente la production agricole. Toutefois, les consommateurs retirent également des avantages de ces divers programmes, parce que le marché sera approvisionné plus régulièrement.

En offrant, grâce au bill C-2, aux producteurs canadiens de céréales destinées à l'entreposage un moyen de régler leurs problèmes de liquidité, le gouvernement stabilise les niveaux de production des récoltes. En retour, cette mesure permettra de mettre à la disposition des consommateurs canadiens, pendant toute l'année, des produits alimentaires canadiens à un coût raisonnable.

Au lieu de compter sur les produits alimentaires importés, nous aiderons les producteurs canadiens à entreposer des légumes frais pendant une période allant jusqu'à huit mois, grâce à un système d'entreposage à température contrôlée. Cela nous permettra de fournir bien des produits qu'il nous faut actuellement importer.

Le chou en est un bon exemple. D'après des recherches faites par mon ministère pendant un certain nombre d'années, le chou entreposé plusieurs mois est aussi bon sinon meilleur après l'entreposage. C'est vrai également pour les pommes de terre, dont on a entreposé pour plusieurs millions de dollars depuis deux ans. C'est la Colombie-Britannique qui a employé le gros des crédits prévus, mais d'autres provinces participent maintenant à ce programme.

Jusqu'à présent, on a dû emprunter l'argent nécessaire au financement de cette opération jusqu'à ce que les produits soient vendus. Lorsque le bill prendra force de loi, les producteurs de denrées entreposables pourront bénéficier du même genre de programme auquel ont eu accès les agriculteurs de l'Ouest grâce à la loi sur la Commission canadienne du blé. C'est un pas en avant, une mesure que je promets depuis un bon moment. Elle profitera à un grand nombre de cultivateurs de tous les coins du Canada ainsi qu'aux consommateurs canadiens qui pourront acheter des produits de chez nous. J'incite donc fortement mes collègues de la Chambre à appuyer le bill C-2; j'espère qu'il recevra leur approbation et qu'il sera adopté sans délai.

• (1610)

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, en répondant, ou peut-être plus précisément, en participant au débat sur le bill C-2, je me sens obligé, une fois de plus, de mentionner le fait que ce projet de loi, qui prévoit le paiement par anticipation des récoltes, est la seule mesure législative agricole mentionnée dans le discours du trône. C'est là une autre preuve du peu d'importance que le gouvernement attache au développement ou au maintien d'une industrie agricole vigoureuse au pays. Pour être plus exact, on aurait dû intituler ce projet de loi «le paiement par anticipation de quelques récoltes seulement entreposées à la ferme».

Le bill C-2 est l'exemple le plus récent du fait que le gouvernement actuel prévoit encore d'autres bribes de mesures législatives pour un autre secteur de l'agriculture. C'est une admission flagrante de son manque de politique agricole d'ensemble. L'étude du bill révèle à quel point son libellé laisse à

désirer. Il n'y a pas de notes explicatives et personne ne semble trop comprendre ni, encore moins, savoir comment le bill sera appliqué. Du moins superficiellement, il semblerait appliquer un programme semblable à celui qu'administre la Commission canadienne du blé à tous les autres cultivateurs du Canada qui entreposent leurs récoltes à la ferme.

Toutefois, le présent bill ne prévoit absolument pas d'étendre le programme de paiement par anticipation à tous les producteurs. Par exemple, les producteurs de la plupart des fruits et légumes ne seront pas couverts par le programme. Je ne vois absolument pas où ils pourraient être inclus dans le bill.

M. Whelan: Pourquoi ne seraient-ils pas inclus? Même les producteurs de tabac le sont.

M. Wise: Le ministre demande pourquoi ils ne seraient pas inclus et il fait allusion aux producteurs de tabac. Je ne vois absolument pas comment les producteurs de tabac jaune pourraient tirer profit du présent bill. Toutefois, cela reste à voir et je suis impatient de connaître leur opinion à ce sujet.

Dans le discours du trône, le gouvernement faisait part de son intention de consulter les associations agricoles et les groupes de producteurs. De ce côté-ci de la Chambre, et particulièrement dans mon parti, nous avons toujours affirmé que les consultations avec les groupes de producteurs et les associations agricoles à propos des lois concernant l'agriculture étaient extrêmement importantes, voire essentielles. Hier et aujourd'hui j'ai rencontré des représentants des associations agricoles et aucun d'eux ne m'a dit qu'il possédait un exemplaire du bill. Monsieur l'Orateur, en réalité, le gouvernement ne consulte personne. Il fait mine d'engager des consultations mais, en fait, il ne tient aucun compte des producteurs.

Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour étudier le bill et nous n'avons pas eu l'occasion de demander leurs avis et leurs conseils aux producteurs, aussi nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle d'en souligner nombre des insuffisances. Toutefois, certaines questions restent évidentes. Je pense par exemple à la définition du terme «association». Il existe pour beaucoup de produits canadiens, pas pour tous, pour une centaine seulement, des offices, des organismes ou des commissions de commercialisation. Le cas des producteurs de maïs est particulièrement intéressant. Est-ce que l'office du maïs constituera une association et est-ce qu'il remplira les conditions précisées dans le bill pour que les producteurs de maïs puissent participer au programme, si tant est qu'ils veuillent y participer.

Qu'est-ce qui, aux yeux du gouvernement, constitue une association? Est-ce que les producteurs qui, pour une raison ou pour une autre, ne se sont pas constitués en association seront exclus? La définition du terme «producteur» nous offre un autre exemple. Qui peut être considéré comme un producteur authentique? Pour pouvoir participer au programme, devra-t-il ou devra-t-elle être contraint à produire une certaine quantité de produits ou faudra-t-il que cette quantité ait une certaine valeur?

Il est un autre article du bill qui me préoccupe particulièrement, à savoir l'article 5 qui stipule:

> En vertu de la présente loi, le Ministre ne peut se porter garant du débiteur de l'association qu'aux conditions suivantes:
>
> *a*) il doit, d'une part, s'assurer que les producteurs auxquels l'association propose de consentir des paiements anticipés sont responsables d'un apport substantiel à la récolte en question, obtenue dans la région qu'elle représente, et, d'autre part, que le versement de ces paiements facilitera la commercialisation régulière de la récolte dans la région;

Avec cette disposition, on pourrait se demander si les producteurs auraient droit au paiement par anticipation si le ministre jugeait que certaines conditions de marché ou autres sont inexistantes. Il semble également que les producteurs de certaines régions ne soient pas admissibles au programme. J'ai demandé qui allait financer les intérêts à un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture appartenant à la division qui, d'après moi, devrait être chargée de l'application de ce projet de loi. Il m'a répondu: «Le gouvernement». D'après l'article 7, le gouvernement n'accorderait qu'une exemption partielle des intérêts, à savoir le plus petit des montants suivants: les premiers $500 ou 10 p. 100 du paiement anticipé. Cela signifie $500 au plus. Je vois le ministre chargé de la Commission canadienne du blé hocher la tête; il nous donnera peut-être des éclaircissements, lui ou d'autres membres de son parti.

M. Lang: Il existe une exemption totale.

M. Wise: En ce qui concerne les producteurs relevant de la Commission canadienne du blé, on prélève en fait un intérêt au moment du paiement par anticipation. D'après mon interprétation du bill, il prévoit que seule une partie de l'intérêt sera prélevée, jusqu'à concurrence de $500.

M. Lang: Le député me permet-il une question?

M. Wise: Normalement, je le permettrais, monsieur l'Orateur, mais j'ai seulement quelques brèves observations à faire et je suis sûr que le ministre posera sa question plus tard. J'aimerais dire seulement que si c'est le cas, alors le bill est discriminatoire à l'endroit des producteurs.

M. Whelan: Ce n'est pas le cas et j'ai dit qu'il n'en était rien.

M. Wise: Le ministre tirera finalement la situation au clair et cela résoudra nos difficultés. Il me semble toutefois, à lire le bill, comme il semble aux organismes agricoles en cause, que le bill est discriminatoire de par sa nature puisqu'il ne prévoit pas les mêmes avantages et la même aide aux producteurs ne relevant pas de la Commission du blé.

M. Lang: C'est faux. N'induisez pas les gens en erreur.

M. Wise: Ce sont quelques-unes des questions qui surgissent immédiatement. Mes collègues et moi-même en soulèverons de nombreuses autres durant le présent débat et au comité. Étant donné l'expérience passée, quand le gouvernement administre ou propose un programme, qu'il soit destiné aux agriculteurs ou à d'autres secteurs de la société, c'est une raison suffisante de se méfier et d'être prudents. Nous nous proposons de contester le montant de l'assistance financière, le montant global et maximum accordé aux particuliers et aux associés. Il faut le faire pour évaluer équitablement l'utilité et l'efficacité du programme.

Nous nous inquiétons également, monsieur l'Orateur, toujours à cause de notre expérience, du versement différé des paiements anticipés. Quand le gouvernement annonce qu'il versera ces sommes sous peu, cela apporte peu de réconfort ou de satisfaction aux producteurs. Demandez-le aux producteurs qui n'ont pas encore reçu le paiement pour les pertes de bétail, en vertu du bill C-28. Les paiements aux producteurs de blé de l'Ontario sont toujours en retard, ordinairement fort en retard.

En terminant ces quelques observations, monsieur l'Orateur, je veux signaler que mon parti appuie l'esprit de cette mesure législative. J'ai bien d'autres réserves à faire, outre les quelques-unes que j'ai pu mentionner. Je suis certain que les collègues qui me suivront en apporteront d'autres. Mais je signale au gouvernement et au ministre que le bill ne passera pas facilement l'étape du comité tant que nous n'aurons pas eu le temps de consulter ou d'entendre les associations agricoles, les groupes d'agriculteurs et les producteurs qui n'ont personne pour les représenter. Si le gouvernement refuse ces consultations, alors, nous autres de mon parti, nous devons nous assurer que ces consultations auront lieu.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brèves observations au sujet du bill à l'étude aujourd'hui. Tout d'abord, je tiens à dire que, à l'instar du député d'Elgin (M. Wise), je trouve que, sous son libellé actuel, le bill est plutôt complexe et qu'il laisse un tas de questions de côté. Une fois arrivé à l'étape du comité, le ministre nous donnera peut-être certaines réponses et nous pourrons alors porter un jugement définitif.

● (1620)

L'autre point sur lequel je voulais insister, monsieur l'Orateur, le député d'Elgin en a déjà parlé d'ailleurs, c'est que le ministre devrait consulter davantage les associations agricoles. Il me semble qu'un aspect très important de la tâche de gouvernant consiste justement à essayer d'obtenir l'accord de diverses associations en rapport avec son ministère. Il me semble que, pour le moment, les associations agricoles ne sont pas très au courant de ce bill.

Pour ce qui est du bill proprement dit, j'en appuie le principe, j'approuve l'idée d'accorder des paiements par anticipation à davantage d'agriculteurs, pour un plus grand nombre de produits. Nous parlons de cela depuis bien des années au sein de notre parti et nous trouvons cela utile pour certains agriculteurs canadiens qui n'ont pas droit aux paiements par anticipation actuellement en vigueur, car le programme actuel ne s'applique qu'à la région de l'Ouest canadien qui relève de la Commission canadienne du blé. Il y a cependant deux choses qui m'inquiètent vraiment après avoir parcouru très rapidement le bill.

Je constate que les paiements par anticipation accordés à une personne ou à un exploitant sont soumis à un plafond de $15,000. Sauf erreur, le nombre maximum de travailleurs par exploitation est de trois. Cela veut dire que, dans certains cas, les grandes coopératives agricoles sont exclues de ce programme car seules les coopératives qui ne comptent pas plus de trois exploitants ont droit aux paiements par anticipation, si je ne m'abuse. Il se pourrait cependant qu'une exploitation agricole compte six ou sept familles, et il me semble que c'est là un des points qui devrait être étudié en comité pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'amender cet article.

Une autre question me vient à l'esprit: ces paiements anticipés s'appliqueront-ils aux sociétés, aux compagnies comme Heinz qui cultivent peut-être certains produits? Auraient-elles droit à ces paiements anticipés, sans intérêt, alors qu'elles n'en ont pas vraiment besoin? Ou le programme sera-t-il limité aux producteurs ordinaires, aux propriétaires de fermes familiales? Voilà autant de questions qui me viennent à l'esprit en parcourant ce projet de loi.

[M. Wise.]

Je tiens à faire valoir un autre point, soit qu'un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, même s'il est orienté dans la bonne direction, n'est certes pas la solution aux problèmes des cultivateurs. D'aucuns, et ils sont nombreux, diront: Les affaires vont très bien; dans les Prairies, le prix du grain est très élevé, les cultivateurs font de bonnes affaires, ils n'ont pas beaucoup de problèmes. Mais le revenu agricole a des hauts et des bas comme un yo-yo. Le moment est venu pour le gouvernement d'adopter de meilleurs programmes de stabilisation du revenu agricole, non pas seulement pour les céréales des Prairies ou certaines récoltes de l'Ontario, mais pour tous les produits agricoles canadiens, en sorte que les cultivateurs puissent avoir un revenu stable et soutenu. Ainsi, moins de gens quitteraient la terre et la production alimentaire serait accrue. Il suffit de consulter les données statistiques pour voir que les agriculteurs abandonnent encore la terre à un rythme alarmant.

Nous ne réussirons pas à leur faire changer d'idée en élargissant simplement les cadres du programme de paiement par anticipation. Ce qu'il nous faut, c'est un programme de stabilité du revenu agricole. Nous pourrions nous inspirer du modèle de la Colombie-Britannique, excellente mesure adoptée par le gouvernement provincial néo-démocrate, dont le gouvernement fédéral d'Ottawa devrait s'inspirer largement.

Si le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) tient vraiment à garder les cultivateurs à la ferme, il doit résoudre certains autres problèmes, comme celui que connaissent les naisseurs. Le gouvernement fédéral devrait s'occuper bien plus de ce problème et présenter un programme de plusieurs dizaines de millions de dollars pour aider les naisseurs et combler les lacunes de certains programmes provinciaux. C'est une façon d'aider notre agriculteur moyen.

Un autre point, et je sais que le ministre partage mes vues à ce sujet, c'est que nous devrions étudier l'idée d'un office national de commercialisation pour aider l'éleveur de veaux, pour lui assurer une certaine sécurité et aussi une certaine participation au marché. Ce sont des aspects que nous devrons envisager à long terme si nous voulons vraiment aider ceux qui s'occupent de production vivrière au Canada. Les avances en espèces ne forment qu'une très petite partie de l'aide que nous pouvons fournir aux producteurs. Si nous voulons aider les agriculteurs, nous devons les garder dans les fermes, et nous y arriverons en leur garantissant un revenu. Si nous refusons de le faire, les exploitations deviendront de plus en plus grandes et l'agrinégoce deviendra de plus en plus puissant. A la longue, cela nuira non seulement à la petite localité rurale, mais aussi au consommateur du fait du prix qu'il devra payer au comptoir pour ses aliments.

Au lieu de continuer à parler, j'aimerais entendre d'autres porte-parole du parti libéral, peut-être le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui pourrait répondre à certaines des questions qui ont été soulevées, avant d'étudier de façon approfondie au comité la façon dont ce bill s'appliquera aux divers groupes de produits canadiens.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat sur le bill C-2, j'aimerais dire à quel point je suis heureux que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ait cru bon de rendre indirectement hommage à mon très honorable ami de Prince-Albert en disant que la politique d'avances remontait à 1958, alors que mon très honorable ami

était premier ministre du Canada. Aujourd'hui, 18 ans plus tard, le ministre de l'Agriculture suit encore la ligne établie par le premier ministre de cette époque, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), ce qui prouve la valeur d'une politique qui a été avantageuse pour l'agriculture au cours des années.

Le problème, c'est que le ministre actuel de l'Agriculture ne semble pas être capable de comprendre la profondeur de la politique que le premier ministre d'alors, le très honorable député de Prince-Albert, cherchait à mettre en œuvre. Le gouvernement de cette époque avait présenté cette politique dans un effort en vue d'aider les agriculteurs dans ces années-là à cause des indiscrétions du gouvernement libéral qui avait précédé. Les avances, si bonnes puissent-elles être, ne remplacent pas les bonnes politiques de commerce et ainsi de suite.

J'étais quelque peu inquiet cet après-midi d'entendre le ministre de l'Agriculture, en réponse à une question du député de Medicine Hat (M. Hargrave), dire qu'il faisait allusion à la gestion de l'offre mise en œuvre par le président des États-Unis. Je me suis demandé si ce rusé ministre de l'Agriculture tentait de resserrer son emprise sur l'agriculture du Canada en présentant cette mesure.

M. Whelan: C'était l'accusation portée contre R. B. Bennett quand il a établi la Commission du blé.

M. Towers: Heureusement qu'un gouvernement conservateur prend le pouvoir de temps à autre pour présenter et mettre en œuvre des politiques profitables à l'agriculture. Le député d'Elgin (M. Wise) a signalé que le bill ne comporte aucune note explicative. Cela me préoccupe, car si on se reporte à la dernière page, on constate que tout le projet de loi semble être lié aux règlements. Pourquoi ne pas énoncer ces règlements dans le projet de loi au lieu d'en laisser le soin au ministre de l'Agriculture et au gouverneur en conseil?

● (1630)

Pour mener à bien ce programme, il faudra des services administratifs compétents. Cela me rappelle une histoire que j'ai lue il y a fort longtemps. Je crois que c'était dans la Case de l'oncle Tom. L'un des esclaves était chargé de peser le coton qu'il avait ramassé à la fin de sa journée de travail et si son coton ne pesait pas assez, on ne lui donnait pas ses rations alimentaires. Je crains que les règlements du ministre de l'Agriculture ne donnent le même résultat; c'est-à-dire qu'il va exiger que des offices de commercialisation ou des groupes de producteurs s'assurent qu'un producteur a rempli les conditions requises pour recevoir les paiements.

On a fait allusion à la Commission canadienne du blé qui répartit les paiements anticipés. Ce qui permet le succès de ce programme est le livret de permis. J'avertis tous les producteurs qui vont adhérer au programme qu'il est de leur devoir de s'assurer qu'ils ne perdront pas une liberté dont ils ont toute raison d'être fiers. Il leur faudra beaucoup de jugement et de sagesse s'ils y participent car, le programme a beau être bon, toutes les denrées ne sont pas dans la même catégorie que les grains. Je pense, par exemple, à ce cultivateur de l'Île-du-Prince-Édouard qui a dû détruire toute sa récolte, il y a deux ans, parce qu'il ne pouvait pas l'écouler.

Qu'advient-il du producteur qui a accepté le paiement anticipé et qui ne trouve pas de marché pour écouler son produit? Voilà pourquoi je dis qu'il faut des règlements qui prévoient ces situations et ces cas qui ne manqueront pas de surgir en raison de l'écart majeur qui existe entre l'acheminement et la vente des grains d'une part, et l'acheminement et la vente des autres denrées agricoles périssables d'autre part.

Le député d'Elgin a parlé du cas où le remboursement est fait en espèces et non pas en nature. Si j'ai bien compris le bill, le producteur qui décide de rembourser en espèces plutôt qu'en nature devrait payer de l'intérêt sur les premiers $500 ou sur les premiers 10 p. 100 du paiement anticipé. Pourquoi le producteur de denrées périssables et d'autres produits agricoles est-il traité différemment du producteur de grains? Le bill C-10 que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a présenté l'année dernière mentionne pourtant que le producteur, ainsi que chacun de ces actionnaires, associés ou membres garantissent conjointement et solidairement, en cas de défaut du producteur réel, le remboursement intégral de la somme due, avec intérêt à un taux annuel approprié, prescrit par règlement, à compter de la date du versement du paiement anticipé. Il semblerait y avoir ici une certaine contradiction. Je ne me l'explique pas.

Peut-être le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture ne communiquent-ils toujours pas entre eux afin de présenter des politiques qui soient logiques. Je ne comprends absolument pas pourquoi il devrait y avoir à cet égard une telle différence. Voilà pourquoi il faudra à mon avis consentir un long dialogue à l'égard du bill avant qu'il ne puisse être adopté.

Le gouvernement ne garantit pas vraiment un prix convenable pour le produit au moment de sa vente. Il serait bien préférable que le producteur n'ait pas à compter sur des paiements anticipés. Il vaudrait beaucoup mieux pour lui de pouvoir financer son exploitation. Il serait bien préférable que le gouvernement assure des marchés raisonnables et des revenus raisonnables.

Le ministre de l'Agriculture semble voir petit au lieu de voir grand quand il s'agit d'assurer des marchés pour les produits agricoles. J'ai des réserves quant à l'avantage de ce projet de loi car il me semble que le seul avantage qu'en tirera le producteur tienne dans le fait qu'il n'aura pas à payer d'intérêts sur les paiements par anticipation. Voilà à quoi cela se résume, M. l'Orateur.

Bien que ce projet de loi puisse aider certains producteurs, et je ne le nie pas, il ne remplace pas un régime approprié de commercialisation assurant au producteur un prix et un marché équitables pour son produit. Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de participer au débat. J'espère que je pourrai débattre ce bill en comité.

Paiement par anticipation des récoltes

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été navré de voir le ministre des Transports (M. Lang) quitter la Chambre parce que j'ai eu l'impression, pendant l'intervention d'un de mes collègues, qu'il expliquerait, si possible, ce bill. Je suis surpris qu'aucun des députés de l'Ouest n'ait indiqué que ce bill autoriserait des paiements en espèces aux producteurs de graine de colza parce qu'il a été impossible de le faire autrement. C'est peut-être là le but de ce bill. Si c'est le cas, le ministre des Transports pourrait alors nous le dire mieux que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Whelan: Pourquoi?

M. Peters: Le ministre demande pourquoi. Je suis certain qu'il y a déjà eu tripotage au sujet de la graine de colza. Peut-être désire-t-on effectuer des paiements en espèces et cette question relève davantage de la Commission canadienne du blé que du ministère de l'Agriculture. C'est peut-être une explication.

Je regrette que le ministre de l'Agriculture n'en ait pas parlé aux organisations agricoles afin que nous sachions ce qu'elles en pensent.

M. Whelan: Il est faux de dire qu'elles ignoraient tout de la question.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'apprécie les commentaires du ministre. Je me suis un peu inquiété pour le représentant de la Presse canadienne qui se trouve à la tribune car, après avoir vu le bill et écouté le ministre ainsi que les commentaires des membres de l'opposition, je suis sûr qu'il aura beaucoup de mal à écrire un article sur le bill. C'est sans doute la loi la plus compliquée ou la plus simple que nous ayons jamais eue. Ou bien elle ne dit rien, ou bien elle dit tout.

Si nous parlons de récoltes de grains nous parlons de récoltes, nous parlons de culture, nous parlons beaucoup d'agriculture au Canada où la surproduction est facile. Nous parlons peut-être d'une banque d'aliments où nous conservons les récoltes produites au cours de l'année afin que le producteur puisse continuer ses affaires l'année suivante. Ce pourrait être le début d'un programme de ce genre. Dans l'affirmative, c'est une mesure vraiment simpliste et ce n'est pas elle qui donnera l'élan nécessaire à ce genre de programme.

Le ministre conviendra, je pense, compte tenu des commentaires qu'il a faits à la conférence mondiale sur l'alimentation, à Rome, que nous sommes prêts à produire plus au Canada si l'on nous assure des marchés à long terme ou si nous produisons pour le marché d'exportation afin de répondre à un besoin mondial. Mais nous n'y parviendrons pas grâce à un programme de paiements anticipés. Nous devrions établir une banque de grains exploitée par le gouvernement et où les agriculteurs pourront entreposer leurs récoltes ce qui permettrait à toute la nation de s'acquitter de ses engagements envers une banque mondiale des aliments.

● (1640)

Je constate qu'un article du bill supprime les paiements par anticipation des récoltes qui relèvent de la Commission canadienne du blé, récoltes qui auraient été exclues de toute façon puisqu'elles sont visées par une autre loi. On précise que les récoltes concernées sont les grains, les graines oléagineuses, les récoltes-racines et les autres grandes cultures qui sont prévues. Je n'ai jamais entendu dire qu'une organisation agricole, sauf les producteurs de graines de colza, aient demandé des paiements par anticipation. Je n'ai même jamais entendu dire que les producteurs de pommes de terre, qui pendant des années ont eu des moments difficiles, dans les Maritimes ou en Ontario, aient demandé des paiements par anticipation.

Il y a une saison pour la vente des pommes de terre et les producteurs veulent tirer un revenu raisonnable de la vente de ce produit. Ils doivent le vendre pendant l'année pour la consommation humaine ou les écouler autrement, et je ne vois pas à quoi pourraient leur servir des paiements par anticipation. Ce serait un avantage pour les produits qui peuvent être entreposés au-delà de la période normale de vente. Beaucoup de ces produits ne peuvent être conservés que pendant une période bien inférieure à 12 mois. Pour les récoltes qui peuvent se conserver plus longtemps, les paiements par anticipation seraient utiles, car ils permettraient à l'agriculteur de se préparer pour la prochaine campagne agricole sans avoir encaissé toutes les recettes de la récolte précédente. C'était là la raison des paiements par anticipation versés dans l'Ouest lorsque les ventes de blé étaient pratiquement nulles. On a accordé ces paiements anticipés aux fermiers pour qu'ils aient suffisamment de fonds pour produire la seconde récolte. Dans tous les cas, nous avons inséré une garantie qui permettait à la Commission du blé de récupérer cette avance après la vente des récoltes, et si la vente n'avait pas eu lieu dans la seconde année, l'agriculteur pouvait attendre la seconde récolte pour rembourser les paiements anticipés. Cela pouvait se poursuivre ainsi pendant plusieurs années, comme cela a été le cas de nombreuses fois.

Je peux voir les avantages que représente ce projet de loi en ce qui concerne le colza et les autres graines oléagineuses produites dans l'Ouest et qui sont du ressort de la Commission du blé. Je ne sais pas pourquoi on a voulu assimiler ces produits aux grains, dont s'occupe la Commission canadienne du blé. C'est peut-être parce que l'Ontario connaît dans le même domaine des problèmes précis que les paiements anticipés pourraient régler. Mais il me semble que ces paiements sont mis à la disposition d'agriculteurs qui n'ont pas les moyens d'en profiter. Il est dit que ces agriculteurs peuvent former une association, mais le terme association est tellement vague qu'on ne sait pas très bien s'il s'agit d'un office de commercialisation. Est-ce qu'un office de commercialisation va prendre possession des récoltes et le ministre pense-t-il vraiment présenter un autre projet de loi? Je souhaite sincèrement qu'il ait l'intention de déposer un projet de loi qui permettrait aux agriculteurs d'emmagasiner les récoltes pour les vendre plus tard.

Il me semble que les paiements anticipés que l'on peut verser à une exploitation agricole ou à une association, visent justement les récoltes que l'on peut entreposer d'une année à l'autre, les récoltes qui en période d'abondance peuvent être entreposées en vue d'une consommation ultérieure non seulement au Canada mais dans le monde entier. Ce serait une façon de régulariser l'approvisionnement entre les périodes d'abondance et de disette qu'on observe dans divers pays à cause de conditions météorologiques imprévisibles. Peut-être qu'un jour viendra où il faudra entreposer une bonne partie de nos récoltes, non pour en obtenir un meilleur prix mais pour nourrir les affamés du monde entier. Le Canada pourrait se rendre utile, sur ce plan.

Si nous voulons atteindre un degré de perfectionnement qui nous permettrait d'offrir des approvisionnements sûrs pour la consommation mondiale, il nous faudra mettre sur pied un système d'entreposage. Ou bien il nous faudra mettre en conserve les denrées qui ne peuvent être entreposées longtemps ou bien les lyophiliser ou les traiter d'une autre façon. Même les pommes de terre peuvent être lyophilisées et traitées de diverses autres façons puis entreposées pour de longues périodes. Il faut pour cela des installations d'entreposage adéquates comme des greniers. Je crois que depuis 10 ans les cultivateurs canadiens n'ont pas assez bien réussi pour être en mesure de mettre sur pied un système de greniers qui leur permettrait d'entreposer leur récolte avec ou sans paiement, par anticipation. Si on veut en arriver à un tel système, le gouvernement devra assurer son appui comme il l'a fait pour les élévateurs terminaux et les élévateurs régionaux qui sont en mesure de contenir toute la récolte d'une année.

Je constate que le bill ne mentionne aucun projet en vue d'une commercialisation rationnelle, que ce soit chez nous ou à l'échelle mondiale. Ainsi, à moins que les dispositions du bill ne concernent les grains qui ne sont pas visés par les avances monétaires de la Commission du blé, comme le colza, les associations agricoles et autres agences, même les offices de commercialisation de l'Ontario, devront prendre les mesures qui s'imposent à l'égard de certaines denrées qui sont énumérées. Ils devront faire un certain apport pour que le bill ait quelque utilité.

On a avancé la somme de 200 millions de dollars. Je suppose que cela comprendrait les avances monétaires sur le colza. Dans ces cas, il aurait fallu le mentionner dans le projet de loi. Quand le ministre parle du remboursement des paiements au bout d'un an à compter de septembre, certains cultivateurs pourraient éprouver des difficultés. Que peut-on faire avec une récolte de tomates, de pommes de terre, de cerises, de pommes ou de toute autre denrée qu'on ne peut entreposer pendant une longue période? Je pense que certaines provinces comme la Colombie-Britannique ont des installations d'entreposage de fruits et pourraient entreposer la récolte pendant une longue période, mais dans la plupart des cas, les produits ne pourraient être entreposés plus de deux ou trois semaines.

● (1650)

Nous parlons de fruits et de légumes périssables et nous parlons de les commercialiser. Combien de temps peut-on conserver des citrouilles, des courges et ainsi de suite à la ferme? On peut les conserver à la cave quelque temps, mais on ne peut pas les laisser sur le champ ou dans une grange très longtemps. Il n'y a pas moyen d'entreposer des fruits et des légumes à la ferme pendant 12 mois, mais seulement quelques semaines. A mon avis, bon nombre des avantages des programmes de paiements anticipés qui relèvent de la Commission canadienne du blé ne peuvent pas s'appliquer aux tubercules ni à d'autres cultures de l'Est du Canada.

J'ai hâte qu'on discute de la question au comité. Je ne vois certainement rien qui puisse justifier un débat prolongé au comité et je ne veux pas particulièrement retarder le ministre de l'Agriculture. Nous passerons peut-être à quelque chose de beaucoup plus important si nous permettons que le bill à l'étude soit adopté. Cependant, je serais très étonné que les associations agricoles ne veuillent pas témoigner au comité afin de découvrir ce qu'elles pourront faire si elles contribuent à cette somme de 200 millions de dollars. Même si rien d'autre ne les intéresse, elles s'intéresseront certainement à notre participation financière et j'espère que si le ministre de l'Agriculture s'entend bien avec le ministre des Transports (M. Lang) et accepte de remettre l'argent aux producteurs de colza de l'Ouest du Canada, il le dira, sinon, je pense que certaines associations agricoles auront beaucoup de mal à voir comment profiter de la mesure.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, mes observations sur le bill seront plutôt brèves. J'ai eu l'occasion d'examiner le projet de façon assez détaillée et je suis certain qu'il n'a pas été présenté aux diverses associations agricoles et qu'il n'a pas fait l'objet de discussions avec ces associations avant d'être rédigé et présenté à la Chambre. C'est un bill qui sort de l'ordinaire. Comme le député de Timiskaming (M. Peters) l'a dit, c'est soit un bill simple soit un bill compliqué. Il ressemble beaucoup à certains autres bills que nous avons étudiés ces dernières années. Il manque tout à fait d'uniformité et il est difficile à interpréter.

Selon le bill, il semble qu'une association est l'organisme prêteur, du moins en ce qui concerne la banque, et le bill contient une description générale d'une association. Il s'agit d'une association de producteurs. J'ai hâte d'obtenir un peu plus de détail sur ce à quoi les associations ont le droit de participer parce qu'à mon avis, il y a bien peu d'associations qui ont le personnel, ou les dispositions administratives ou comptables nécessaires pour consentir des prêts en vertu de la mesure.

Il est évident que si les producteurs se prévalent en masse des dispositions du bill, il faudra étudier de nombreuses demandes de prêts, il y aura un gros travail de comptabilité et il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas trop d'arriérés dans les prêts. Lorsqu'il faudra créer une structure administrative pour remplir ce travail, cela coûtera cher.

Le député d'Elgin (M. Wise) a parlé de la question de l'intérêt. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ont également fait quelques observations, disant que l'on ne demanderait pas aux producteurs de payer un intérêt. J'espérais que lorsque le député d'Elgin aurait terminé son exposé, le ministre de l'Agriculture ou le ministre responsable de la Commission canadienne du blé prendraient la parole pour nous donner des explications.

Cependant, si nous examinons l'article 7 du bill, page 6, il stipule, et je cite:

> Le producteur qui, en application de la disposition 5b)(i)(B) ou (C), rembourse directement l'association de tout ou partie du paiement anticipé dont il a bénéficié n'est pas tenu, au cas où il rembourse le tout avant d'être en défaut, au paiement de l'intérêt sur le plus petit des montants suivants:
>
> *a*) les premiers $500; ou
>
> *b*) les premiers 10 p. cent du paiement anticipé.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député. Il doit savoir qu'il y a quelques années, à la Chambre, nous avons inclus une disposition semblable dans le bill sur les paiements anticipés concernant le grain de l'Ouest et qu'en effet, si le produit est livré dans les conditions stipulées, il n'y a pas d'intérêt à payer. C'est ce que prévoit la première partie de l'article du bill où il est question des intérêts. S'il y a remboursement en espèces plutôt que par livraison de marchandise, un intérêt est perçu et le député se rappellera sans doute—et je lui demanderais de le confirmer—

que ce sont les producteurs eux-mêmes qui ont demandé une telle disposition, dans l'Ouest, pour éviter des abus. En effet, une personne qui n'avait aucune intention de livrer sa récolte pouvait accepter un paiement anticipé et le rembourser en espèces, cherchant donc à obtenir un prêt sans intérêt, ce qui n'est pas une avance sur la livraison. Je suis certain que le député se souviendra de ce qui s'est passé au sujet des producteurs de l'Ouest.

M. Neil: Si c'est l'explication, je l'accepte, mais j'aurais préféré que le ministre de l'Agriculture nous donne cette explication dès le début. J'en vois maintenant la raison mais, d'autre part, lorsqu'un exploitant est en mesure de rembourser en espèces un prêt qu'il avait reçu, soit sous forme de versements anticipés de la Commission canadienne du blé ou en vertu de ce bill, je trouve qu'il ne devrait pas être pénalisé. Mais cette question devrait être discutée plus à fond à l'étape du comité.

Je le répète, il semble lorsqu'on lit ce bill en détails qu'il nous faudra beaucoup de temps au comité pour écouter les instances des membres de différents groupes et celles des producteurs avant de savoir ce qu'ils pensent de ce bill. Franchement, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, si l'association doit être l'agent prêteur et faire tout le travail administratif nécessaire, il me semble qu'il eût été plus simple d'ajouter au bill une disposition permettant au producteur d'emprunter directement à la banque et de faire garantir le prêt par le gouvernement fédéral, car les banques sont organisées pour prêter de l'argent. Elles ont tout le nécessaire et tous les employés qu'il leur faut pour étudier les dossiers; les associations n'ont pas ces avantages-là et on pourrait faire bénéficier le producteur de l'argent que l'association économiserait si elle n'avait pas à faire les dépenses administratives nécessaires pour accorder ces prêts.

Je trouve que, à longue échéance, compte tenu de l'intérêt qu'une association paie à la banque et de ce qu'il lui en coûte pour bailler ces fonds, le programme coûtera plus qu'il n'en coûterait si le producteur empruntait directement à la banque. J'ai également l'impression que les membres des associations hésiteront à révéler le produit de leurs récoltes car les associations sont généralement composées d'autres producteurs. L'association de producteurs devra s'assurer que l'emprunteur honorera ses engagements et il serait donc nécessaire que l'emprunteur dévoile à l'association l'importance de sa production.

● (1700)

Pour résumer, monsieur l'Orateur, même si je suis d'accord avec le principe de base du bill, je crois que nous devrions l'étudier soigneusement en comité. A mon avis, nous devrons demander la collaboration des associations de producteurs et autres. Je crois qu'après les séances du comité, un certain nombre d'amendements seront proposés pour que ce bill puisse satisfaire les producteurs.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, à mon avis, la plus grande faveur que nous aurions pu faire aujourd'hui au ministre de l'Agriculture aurait été d'adopter cette mesure immédiatement après ses commentaires. Je crois toutefois qu'il a quand même besoin des commentaires de la Chambre.

A quelques exceptions près, on n'a pas fait grand'chose pour favoriser la commercialisation ces dix dernières années et tous les membres de l'opposition, quel que soit leur parti, sont certainement d'accord, en principe, pour appuyer l'industrie agricole. Toutefois, nous nous inquiétons beaucoup de la méthode par laquelle on appliquera ce principe. Je me demande quel pourcentage de l'industrie agricole est syndiqué. On a beaucoup parlé des syndicats au Canada et, si je ne me trompe, les statistiques montrent que 30 p. 100 de la force ouvrière est syndiquée et que 70 p. 100 ne l'est pas. Mais quel pourcentage d'agriculteurs appartiennent à une association pour pouvoir profiter de ce bill?

M. Whelan: Plus de 80 p. 100.

M. McCain: On a certainement nommé les denrées qui ne peuvent profiter de la loi et il y a un grand nombre d'autres denrées qui ne sont pas visées non plus. Un petit pourcentage de producteurs de pommes de terre sont organisés et pourraient profiter de cette loi, mais si les producteurs de pommes de terre, les producteurs de maïs et les autres producteurs agricoles ne peuvent se prévaloir de leur adhésion à la Fédération de l'agriculture ou à une organisation du même genre pour bénéficier de cette mesure, ils n'en profiteront pas.

Dans le cas de l'Office de stabilisation des prix agricoles, s'il n'existait pas d'organisations de commercialisation, de gestion et de financement, la loi permettait au ministre provincial de devenir l'administrateur d'un programme de ce genre en collaboration avec le gouvernement du Canada et, peut-être, les banques. Par contre, ce bill ne semble pas permettre aux agriculteurs de s'organiser pour profiter des paiements anticipés. Si l'on ne remédie pas à cette lacune avant la troisième lecture, j'ai peur que le ministre ne s'expose à de nombreuses critiques.

M. Whelan: L'Île-du-Prince-Édouard a un office de commercialisation.

M. McCain: Je ne dis pas le contraire, mais allons un peu plus loin. Comme on l'a dit plus tôt, si l'agriculteur paie l'association en espèces, il doit payer des intérêts. C'est du moins ce que j'ai compris. L'Office de commercialisation de l'Île-du-Prince-Édouard ne commercialise pas les pommes de terre. Si l'on employait cet organisme, l'agriculteur vendrait au négociant autorisé qui, à son tour, remettrait l'argent à l'organisme. Il ne se conformerait pas à la lettre du bill. Il pourrait respecter certaines limites que le ministre jugerait acceptables, mais il n'agirait pas légalement, conformément aux termes du bill.

Il y a au Nouveau-Brunswick des associations de producteurs de pommes de terre. Mais ces organismes ne sont pas des intermédiaires auxquels l'agriculteur peut vendre sa production et s'acquitter en nature plutôt qu'en espèces pour éviter de payer des intérêts. Je pense que le ministre devrait réfléchir sérieusement à cette situation.

On a du mal à comprendre où interviendrait ce bill, où interviendrait la loi de stabilisation des prix et où ces deux textes s'arrêteraient. Il y a certains produits qui ne peuvent pas se stocker, et on voit mal comment le bill pourrait s'y appliquer. La commercialisation des pommes de terre, des poires et autres fruits destinés à la transformation, je dirai même la commercialisation de la plupart des légumes qui poussent en début de saison échapperait à l'application du bill. Et pourtant ce bill a pour but de soulager le producteur du fardeau de ses emprunts bancaires. Si l'on ne crée pas immédiatement une commission de stabilisation des prix, ce bill ne sera d'aucun recours pour l'agriculteur.

Dans quelles circonstances va-t-on faire des versements au producteur? Cela n'est pas dit. Il est permis de penser évidemment que cela fera l'objet d'un Règlement. Le ministre devrait être en mesure de répondre à ces questions lorsque le bill passera au comité. S'il a les réponses, il accélérera peut-être les travaux. Apparemment, le bill ne s'appliquera pas aux produits à transformer. Y a-t-il une raison spéciale à cela?

Supposons que le producteur soit en retard ou en défaut, sur quelle assistance supplémentaire va-t-il pouvoir compter? Si j'ai bien compris, le défaut crée une situation de droit, qui l'empêchera d'obtenir du crédit les années subséquentes, à l'époque des plantations. L'intention est-elle de lui permettre de recevoir l'aide nécessaire pour éviter de se trouver en défaut, ou de le laisser dans cette situation? Est-ce qu'il y a une interaction quelconque entre ce bill et l'assistance à laquelle il pourrait avoir droit en vertu d'un autre bill? A mon avis, le principe ne devrait pas avoir pour effet d'empêcher le producteur de recevoir l'assistance dont il a besoin. Est-ce que ce sont les coûts du marché qui vont déclencher cela, ou si cela va être prévu dans la réglementation?

● (1710)

Il est intéressant de voir le ministre responsable de la Commission du blé monter la garde auprès du ministre de l'Agriculture. En toute franchise, je ne sais pas quel ministre empiète sur la compétence de l'autre. J'ai trouvé que le ministre de l'Agriculture n'avait pas le ton aussi emphatique que d'habitude lorsqu'il a présenté ce bill en deuxième lecture. Il a peut-être besoin que quelqu'un lui tienne la main à la Chambre. Le comportement du ministre peut être significatif. Cela concerne peut-être les politiques qu'il a adoptées. Je remarque avec plaisir que les deux ministres sont assis l'un à côté de l'autre. Le ministre de l'Agriculture a peut-être besoin d'aide.

Je me demande si ce bill entre dans la politique du ministre de forcer les agriculteurs isolés de se joindre à des organismes qu'il approuve. Si telle est son intention, c'est aussi déplorable que cette politique. Comme on l'a déjà dit, il y a, à l'Île-du-Prince-Édouard, une multitude d'organismes agricoles qui ne répondent pas aux conditions d'agents de commercialisation et qui, en vertu des dispositions actuelles du bill, causeront des torts à leurs membres.

Les intentions du ministre à cet égard devraient être clarifiées. Comment, également, appliquera-t-on le programme? Avec l'aide des gouvernements provinciaux? Avec celle des banques et du personnel du ministère de l'Agriculture? Comment cela se fera-t-il? Il ne serait certes pas justifié de n'en faire bénéficier que les titulaires en bonne et due forme d'une carte de membre d'organismes agréés par le ministre. Cela ne serait pas servir les meilleurs intérêts de la démocratie.

Le programme incomplet du gouvernement a forcé les provinces à instituer leurs propres programmes destinés à venir en aide aux agriculteurs. Chose curieuse, au moment même où on entame la deuxième lecture aujourd'hui, un journal parle en manchettes des dépenses que la province d'Ontario devra consentir pour venir en aide à son secteur agricole.

Une voix: Avez-vous pris connaissance du bill?

M. McCain: On apprend ainsi que la province prévoit dépenser 70 millions de dollars à cet égard. Le chef libéral ontarien laisse apparemment entendre qu'il va appuyer le bill. Je n'en ai pas pris connaissance. Le chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario approuve également le bill, aussi ne vous montrez pas aussi sarcastiques. Après tout, si les députés d'en face ne forment qu'une seule grande famille avec leurs collègues libéraux du Québec, ils doivent ressentir les mêmes affinités avec leurs collègues libéraux de l'Ontario. Ils envoient des renforts au Québec; peut-être devraient-ils en dépêcher également en Ontario. Faites-le donc.

M. Hnatyshyn: Envoyez-y le ministre de l'Agriculture.

M. McCain: Je regrette de voir le gouvernement se soustraire à ses responsabilités en matière agricole. On pourrait qualifier cette attitude honteuse. Au cours des dix dernières années, pratiquement tous les ministres du gouvernement Trudeau ont essayé, au nom du gouvernement, de se dérober à leurs responsabilités financières en matière d'agriculture. Si le gouvernement avait fait face à ses responsabilités, la Colombie-Britannique et l'Alberta n'auraient pas jugé nécessaire de lancer un programme de subventions. D'autres provinces canadiennes n'auraient pas pensé qu'il était nécessaire de prévoir de telles subventions. Les éleveurs de porcs, les éleveurs-vachers et autres exploitants agricoles n'auraient pas jugé nécessaire de demander des subventions à leur gouvernement provincial respectif. Aussi, il apparaît clairement que les gouvernements provinciaux assument une partie des responsabilités du gouvernement fédéral. Ces subventions représentent une lourde charge pour les provinces, alors qu'il appartient en fin de compte au gouvernement fédéral de les assumer.

A mon avis, si seuls les membres en règle des organisations reconnues par le ministre peuvent bénéficier des avantages du projet de loi, le gouvernement fédéral pèche encore car c'est contraire aux principes de la démocratie canadienne.

Les règlements contenus dans le bill en constituent une partie importante. Le libellé n'en est pas clair. Qu'entend-on au juste par le paragraphe 14*a*) que voici:

en quoi consiste un apport substantiel à la récolte totale d'une région que représente une association;

D'autres parties de l'article 14 sont également vagues.

Nous étudions ici un projet de loi qui est court, incomplet et qui prétendument traite d'un principe. Tout ce que je puis dire c'est que son libellé laisse à désirer. Il n'est pas clair.

Laissez-moi vous signaler une autre imprécision. Le bill dit bien que la commercialisation du produit en question doit se faire dans la région désignée. C'est comme cela que je l'interprète. Je pose donc la question: qu'adviendra-t-il du produit qui a toujours traversé les frontières provinciales, c'est-à-dire qui est vendu un peu partout au Canada? Le ministre pourra peut-être répondre à ces questions à l'étape du comité. Le bill

s'appliquera-t-il aux produits qui se sont traditionnellement vendus entre les provinces?

Je ne doute pas que le gouvernement ait à cœur les intérêts des agriculteurs; malheureusement, ses intentions ne s'expriment pas du tout dans le bill. Les intentions et les mots sont aux antipodes. Monsieur l'Orateur, un bill qui donne au ministre le pouvoir de réglementer, de choisir les organismes récipiendaires de l'argent et qui établit tous les règlements nécessaires à l'administrateur est insatisfaisant. Il est contraire à nos principes.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me sens tenu d'intervenir brièvement au sujet du bill C-2, qui prévoit un paiement anticipé dans le cas des récoltes ne relevant pas de la Commission canadienne du blé dans la zone désignée. Comme l'a dit mon collègue, il est bon de voir les deux ministres en face qui sont chargés de l'agriculture assis côte à côte, conférant et faisant de leur mieux pour défendre le bill à la Chambre. Cela m'amène, bien sûr, à parler d'un sujet que nous avons souvent discuté au comité de l'agriculture, le partage des responsabilités dans certains secteurs de l'agriculture entre le ministre responsable de la Commission du blé et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Nous connaissons tous les difficultés reliées à l'application de la politique agricole. La répartition des tâches entraîne toutefois le double emploi et le chevauchement, surtout dans les lois et programmes touchant l'agriculture canadienne en général.

Je rappelle au ministre qu'il n'a pu entendre une partie du discours que j'ai prononcé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'avais espéré qu'en présentant le projet de loi, il démentirait ce que le discours du trône laissait entendre, c'est-à-dire que c'est là la seule mesure agricole qui nous sera présentée au cours de la session. Il n'en a pas soufflé mot quand il a pris la parole au cours du débat sur l'Adresse.

Je le répète, le discours du trône n'est guère qu'un énoncé de principe des mesures que le gouvernement entend proposer au Parlement pour régler les problèmes qui se posent dans différents domaines, en particulier dans l'économie. Le projet de loi à l'étude est, selon moi, la seule mesure agricole à laquelle le discours du trône fait allusion. Ce bill tente, fort mal d'ailleurs, de donner suite à une idée avancée à l'origine par le gouvernement conservateur, le principe du paiement par anticipation des récoltes. Si c'est là l'ensemble de la politique agricole du gouvernement, j'ai quelque inquétude à propos de l'importance qu'il attache à l'industrie agricole de notre pays.

● (1720)

Je suis heureux de voir que le ministre chargé de la Commission du blé est ici. Je sais qu'il est conscient de la situation et j'espère qu'il envisage des mesures capables de résoudre certains des problèmes qui se posent dans l'ouest du Canada.

Il est possible que les revenus nets des agriculteurs de la Saskatchewan soient cette année inférieurs de 200 millions de dollars à ce qu'ils étaient l'année dernière, en dépit de la qualité exceptionnelle des récoltes dans cette province. Les frais des agriculteurs de la Saskatchewan ont augmenté de façon phénoménale. L'augmentation du prix du matériel dépasse de loin les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation.

Je reconnais que l'on essaie d'étendre l'application du programme de paiement par anticipation aux récoltes qui sont engrangées dans les fermes. Bien qu'il ait pris cette mesure, j'espère que le gouvernement ne pensera pas qu'il n'a plus aucune responsabilité à l'égard des agriculteurs.

Des problèmes se posent également dans le cas des bonnes récoltes. Le blé est engrangé dans les fermes dans des conditions assez mauvaises. Nous espérons que ce système facilitera la vente de ce blé. J'espère qu'on lancera un plan efficace de vente et que le gouvernement sera en mesure d'obtenir un bon prix. Du fait que la récolte a été exceptionnelle, on a dû entasser le blé un peu n'importe où, dans les hangars ou dans d'autres lieux d'entreposage provisoire. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour veiller à ce que le blé de l'Ouest soit engrangé de façon convenable et sûre, compte tenu de la récolte record de cette année? Nous sommes extrêmement reconnaissants, peut-être pas au gouvernement mais certainement aux dieux, pour les bienfaits qu'ils nous ont accordés cette année.

J'espère que le ministre acceptera certaines des propositions constructives avancées de ce côté-ci en ce qui concerne le bill à l'étude. Je lui demande de nous dire pourquoi l'application de cette mesure est limitée, comme l'a signalé le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), en ce qui concerne les associations qui semblent être les seules entités pouvant bénéficier d'une aide aux termes des dispositions du bill. Cette limitation en restreindra l'efficacité.

J'espère que l'étude en comité nous permettra de mieux comprendre l'application de la loi. J'espère que le ministre permettra une discussion approfondie et accueillera les suggestions des groupes d'agriculteurs intéressés, des groupes de producteurs et des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je m'inquiète de ce qu'au tout début de la session, nous soyons saisis de cette mesure. Certes, il s'agit d'un bill important, mais c'est la seule allusion du gouvernement à une politique assurant une agriculture viable dans notre pays. Nombre d'entre nous de ce côté de la Chambre s'inquiètent des priorités du gouvernement au moment où l'agriculture va avoir à supporter des coûts de production accrus.

Celui qui veut aujourd'hui se lancer dans l'agriculture doit avoir un soutien financier important. Le ministre devrait examiner attentivement la question. J'espère que le ministre discutera avec les membres du comité permanent de l'agriculture, accueillera favorablement les suggestions et amendements proposés à la loi sur le crédit agricole, pour qu'il nous soit possible de l'améliorer.

En ce qui concerne son application, l'octroi et le remboursement de crédit, je pense que tout le monde admettra que les agriculteurs l'emportent, à ce point de vue, sur n'importe quel autre secteur de la société. Ils sont tout à fait dignes de confiance et ce sont eux qui respectent le mieux leurs obligations. Lorsque les conservateurs ont introduit les paiements anticipés pour le grain entreposé à la ferme, certains ont craint des abus. Je suis sûr que les deux ministres s'empresseront de reconnaître que l'application de ce programme a été exemplaire, c'est le moins qu'on puisse dire.

Je suis heureux que le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) soit présent car je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux problèmes de l'Ouest. J'espère qu'il élèvera la voix et qu'il dira à la Chambre ce que l'on peut faire pour l'Ouest, ce que le cabinet n'a pas su faire dans le passé, et qu'il rappellera le nombre de pétitions qu'il a présentées au nom de l'Ouest et qui ont été rejetées. Je suis sûr que le député se rendra très utile pendant le reste de cette législature.

Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps. Toutefois, je voudrais exprimer dans les termes les plus énergiques la préoccupation de mes collègues et des gens de l'Ouest à l'égard de l'indigence de la législation agricole, de l'indifférence totale que le gouvernement a montrée envers l'industrie agricole. On ne nous porte pas à croire que le gouvernement tient à présenter des mesures destinées à améliorer le sort des agriculteurs canadiens.

Il est inacceptable que le ministre de l'Agriculture persiste à utiliser le vieux cliché «la vie n'a jamais été si belle pour l'agriculteur». Le ministre sait fort bien que c'est faux. Il sait que les problèmes qui se posent à l'agriculteur sont plus graves que jamais. L'agriculteur envisage l'avenir avec appréhension. Il n'a pas confiance dans les politiques gouvernementales. Il ne peut envisager l'avenir avec quelque certitude que ce soit.

Le gouvernement doit envisager sérieusement la question des coûts de production et de l'aide aux agriculteurs. L'agriculture est une entreprise très importante. Je le répète, celui qui veut se lancer en agriculture dans l'Ouest doit disposer d'environ $150,000 pour acheter suffisamment de terrain et d'équipement. Le citadin salarié a peine à se faire une idée de la mise de fonds nécessaire pour se lancer en agriculture. L'agriculteur va de l'avant non sans appréhension, car il sait bien qu'il lui faut des sommes considérables pour se lancer en agriculture.

La Chambre doit absolument examiner maints aspects de la loi de l'impôt et de l'imposition des plus-values. Le gouvernement devrait présenter une mesure législative en vue de limiter le plus possible les conséquences du décès dans les familles, et de permettre la cession de l'exploitation agricole aux enfants ou à la famille de l'agriculteur, lorsque celui-ci n'est plus capable ou désireux de continuer lui-même l'exploitation.

● (1730)

Voilà certaines des inquiétudes dont les gens me font part dans ma circonscription et dont ils ont discuté avec mes collègues. J'espère que le ministre de l'Agriculture, qui, je le vois, prend des notes, nous parlera de certaines de ces inquiétudes et que nous pourrons faire étudier nos suggestions à fond au comité. Elles pourraient améliorer la mesure qu'en principe, je pense, nous appuyons tous de tout cœur et que nous félicitons le ministre d'avoir présenté à ce moment-ci.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques instants du débat cet après-midi pour parler des principes généraux du bill C-2, qui a trait aux avances en espèces. Le déroulement et le ton du débat me plaisent puisque, jusqu'ici au moins, il a été dominé par les députés de l'Ouest. Je pense qu'il est très heureux que ceux de nous qui viennent de cette partie importante du pays aient l'occasion, comme cela arrive fréquemment, de s'exprimer sur les questions touchant l'agriculture, secteur d'activité qui détermine en grande partie notre mode de vie et l'économie de l'Ouest du Canada.

Je pense que nous ne devrions pas non plus oublier—et ce point est très important—que la mesure dont nous sommes saisis cet après-midi est une mesure qui s'applique aux agriculteurs en général partout au Canada, une mesure qui s'est appliquée pour les grains dans l'Ouest du Canada depuis un certain temps et qui a été très bien reçue et acceptée par les agriculteurs de l'Ouest.

On a soutenu, et l'idée est valable, qu'un principe si efficace et si bien reçu devrait en fait être étendu aux producteurs de toutes les parties du pays dans la mesure où la chose est possible. En présentant ce bill à la Chambre, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) essaie de répondre à ce désir.

J'ai trouvé intéressantes les remarques de mon honorable ami le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) et l'inquiétude qu'il a exprimée dans ses dernières remarques au sujet de l'agriculture. Il a mentionné en particulier les agriculteurs de l'Ouest, et à juste titre. Je pense que certains des mêmes points touchent aux agriculteurs de toutes les parties du Canada. Toutefois, je pense que le ton qu'il a adopté dans les tout derniers moments de son discours aurait peut-être pu quelque peu induire en erreur car il a semblé laisser entendre qu'on avait fait ou qu'on faisait très peu pour répondre aux inquiétudes des agriculteurs.

Sans doute est-il utile de se rappeler certains événements récents qui pourraient éclairer les choses que malheureusement, et peut-être sans le faire exprès, le député de Saskatoon-Biggar a eu tendance à embrouiller. En essayant d'apporter ces précisions, je mentionnerai justement les questions dont il a traité, soit les préoccupations des agriculteurs de la région des Prairies que lui et moi-même avons l'honneur de représenter à la Chambre. Je voudrais également traiter brièvement de certains points qui ont été débattus aujourd'hui à la Chambre et qui concernent l'ensemble de la situation agricole; c'est-à-dire le contexte national dans lequel le projet de loi a été conçu.

Il importe de rappeler certains changements assez importants qui sont intervenus, surtout des changements qui ont affecté l'industrie céréalière de l'Ouest du Canada depuis quatre ou cinq ans alors que le gouvernement a essayé de résoudre les problèmes des céréaliculteurs. Point n'est besoin de remonter bien loin, monsieur l'Orateur, car c'est de 1968 à 1971 que l'industrie céréalière de l'Ouest a été en état de crise au chapitre des revenus des producteurs. Le gouvernement avait gros à faire pour aider ces producteurs d'une manière réaliste et positive à surmonter les difficultés énormes qu'ils éprouvaient à ce moment-là.

Paiement par anticipation des récoltes

Qu'a-t-on réalisé au cours de la période qui a suivi ces jours sombres qu'a vécus l'agriculture de l'Ouest? Il y a eu des mesures comme l'élargissement des facilités de crédit et les garanties gouvernementales à long terme qui ont permis à la Commission canadienne du blé de prospecter avec plus de vigueur et d'efficacité les marchés mondiaux afin de trouver à vendre le grain canadien.

M. Towers: N'oubliez pas le programme LIFT.

M. Goodale: Il importe également de se rappeler qu'au début des années 70, la Commission canadienne du blé a été fortement encouragée par le gouvernement et le ministre à prospecter vigoureusement, comme jamais nous ne l'avions fait au Canada, les marchés mondiaux de l'orge et des grains fourragers. Nous exportons maintenant des quantités importantes de ces grains et c'est grâce aux efforts entrepris au début des années 70 pour nous assurer et maintenir ces très importants marchés, qu'il existe maintenant un office de commercialisation des grains fourragers de l'Ouest canadien.

En outre, le gouvernment verse annuellement une somme de 10 millions de dollars à une caisse d'expansion des marchés afin de favoriser les débouchés commerciaux des grains au Canada et à l'étranger. Les céréaliculteurs et leurs associations ainsi que d'autres intéressés ont profité de cette caisse pour rechercher de nouveaux débouchés.

Nous disposons également de nouvelles installations de recherche. Je sais que mes collègues d'en face s'intéresent de près à cette question et nous en avons discuté ensemble au comité permanent de l'agriculture. Il va de soi que la recherche est importante en agriculture et que nous avons réalisé des progrès significatifs à cet égard, en créant par exemple une division de la science des récoltes à l'université de la Saskatchewan, à Saskatoon, laquelle effectue des recherches importantes sans compter les recherches courantes du ministère de l'Agriculture du Canada. Je pense également à la nouvelle usine pilote de Saskatoon pour la transformation des protéines, graisses et amidons qui entreprendra bientôt des recherches importantes en vue de trouver de nouvelles façons de traiter nos céréales et nos graines oléagineuses.

Puis il y a le programme de double prix pour le blé qui a fait l'objet de débats au Parlement. C'était là une mesure importante qui a fait beaucoup de bruit à la Chambre, mais qui y a résisté et qui a bien montré son utilité et rendu de grands services à l'agriculture de l'Ouest canadien.

Pendant que nous avons travaillé à ces autres questions, nous avons également augmenté substantiellement le niveau des paiements anticipés mis à la disposition de l'industrie céréalière de l'Ouest et nous avons trouvé de meilleures méthodes pour le remboursement de ces avances. Je veux, bien sûr, parler des modifications étudiées et approuvées par la Chambre des Communes lors de sessions antérieures et qui ont permis de porter à $15,000 la limite des avances en espèces et de rendre plus souples les modalités de remboursement afin que les avances consenties aux agriculteurs désirant se prévaloir de la loi soient mieux adaptées à leurs besoins et à la façon dont ils exploitent leur ferme. Sans doute n'est-ce qu'un petit changement technique qui a été apporté ces dernières années, mais c'est un changement important qui montre l'amélioration générale des facilités offertes aux agriculteurs de l'Ouest.

Il est également intéressant de noter que la Commission canadienne du blé expédie ses derniers paiements ou ses chèques de rajustement à de meilleures périodes. Auparavant ces chèques arrivaient souvent au mauvais moment, du moins en ce qui concerne l'impôt et la situation fiscale des agriculteurs. Les modifications à la loi sur la Commission canadienne du blé ont permis de corriger cette situation et d'empêcher que se reproduisent des événements regrettables d'il y a deux ans où des agriculteurs ont été pris par surprise en recevant deux derniers paiements au cours de la même année d'imposition. Dans certains cas, cela réduisait à néant leur planification fiscale. Bien entendu, nous voulons rendre la situation financière de l'agriculteur aussi stable que possible et le Parlement a apporté à cet égard des changements à la loi sur la Commission du blé. Je pense aussi au fait que nous avons donné aux producteurs la faculté de différer le billet provisoire d'achat au comptant pour la livraison du grain afin, encore une fois, de leur permettre d'exercer un plus grand contrôle sur leur situation financière.

● (1740)

Dans un autre domaine je veux mentionner l'amélioration que nous avons commencé à apporter il y a quatre ans en fournissant aux agriculteurs des données sûres au sujet de la production et de la commercialisation au printemps, bien avant les semailles. Il est important pour l'agriculteur de pouvoir profiter de ces renseignements pour planifier sa production et sa mise en marché pour l'année qui vient. A cause d'une méthode adoptée par le ministre chargé de la Commission du blé, de concert avec le ministère de l'Agriculture et la Commission du blé, des renseignements sont rassemblés, ordonnés et communiqués à chaque agriculteur des Prairies au début de mars chaque année afin qu'il puisse avoir les mêmes renseignements que les experts de la production et de la mise en marché et qu'il puisse prendre ses propres décisions en fonction de ces renseignements.

Nous nous sommes efforcés de supprimer les injustices qui avaient longtemps existé dans notre système de mise en marché des grains de provende canadiens. Cette question a fait l'objet de longs débats parfois animés à la Chambre. Il importe de se rappeler que le gouvernement essaie depuis des mois d'obtenir un consensus à l'échelle nationale au sujet d'une politique de commercialisation des grains de provende canadiens qui satisfera avec justice et efficacité aux besoins des producteurs de grain et des autres parties qui s'intéressent à l'agriculture tant dans l'Ouest que dans l'Est.

Je pense à une autre réalisation importante, l'établissement d'un office de commercialisation distinct pour l'orge de maltage pour la campagne agricole 1975-1976. Encore une fois, cette question a fait l'objet de discussions à la Chambre des communes plus tôt pendant la session.

M. Horner: C'était pendant la dernière session.

M. Goodale: La Chambre a adopté des amendements et cet office, sanctionné par une loi, vient de commencer ses activités. C'est une question que nous avons débattue plus tôt, le printemps dernier.

Il y a eu d'autres modifications: le nouveau système de contingentement, l'expédition des céréales en régime de zones, l'élection par les producteurs du comité consultatif de la Commission du blé, maintenant entérinée par les modifications apportées à la loi sur la Commission canadienne du blé. On a effectué un sondage parmi les producteurs de colza pour déterminer la meilleur méthode de commercialisation, on a acheté 6,000 wagons-trémie destinés exclusivement au transport du blé dans l'Ouest du Canada, on a lancé un programme de réparation des wagons couverts, il y a eu le rapport Mants sur les méthodes de répartition des wagons couverts, la nomination de coordinateurs aux ports de Thunder Bay et de Vancouver, la Commission Snavely sur le coût du transport du blé par rail et la Commission Hall sur la manutention et le transport du blé.

Cette liste particulièrement longue des réalisations fort importantes et fort impressionnantes qui concernent l'agriculture de l'Ouest ne serait pas complète si je ne parlais pas tout particulièrement d'une mesure que des députés de l'autre côté de la Chambre préféreraient oublier, car ils l'ont combattue à chaque étape. Ils savent que cela sera toujours à leur déshonneur. Ils se sont opposés à l'adoption de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, loi proposée par le gouvernement afin de réduire les effets négatifs des «années creuses» en ce qui concerne les revenus de la production du blé. Cette loi a été fort bien acceptée par les céréaliculteurs et les associations agricoles, et les députés de l'opposition savent qu'elle a été fort bien accueillie par les agriculteurs de l'Ouest du Canada. Ils préféreraient ne pas la voir incluse dans les statuts, car ils savent qu'elle sera portée au crédit du gouvernement actuel; elle sera pour eux un signe de déshonneur, car ils ont essayé d'y faire obstacle et d'en empêcher l'adoption.

Une voix: Parlez-nous du programme LIFT.

M. Goodale: Le député d'en face fait allusion au programme LIFT. Il y a quelque chose de très curieux, chez l'opposition . . .

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous étudions le bill C-2. Je suis patiemment resté à mon siège, écoutant le député faire un discours électoral comme s'il devait y avoir des élections bientôt, nous récitant la liste de toutes les mesures que les libéraux ont prises. Je pense que, en ce début de session, il serait fort approprié de s'en tenir essentiellement au sujet dont nous sommes saisis. Je comprends fort bien que, plus tard au cours de la session, quand nous approcherons des élections qui auront peut-être lieu en 1977, les députés d'en face voudront faire étalage de toutes les merveilles dont ils sont responsables pour ensuite envoyer le texte de leur discours à leurs électeurs. Toutefois, il est absolument certain, après seulement quelques jours de session, qu'il serait bon de s'en tenir au bill à l'étude.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je crois que l'honorable député a peut-être digressé un peu, mais il faisait allusion au bill . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): . . . et on devrait le laisser poursuivre.

M. Goodale: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dommage que le député de Crowfoot (M. Horner) n'ait pas été présent à la Chambre plus tôt aujourd'hui pour entendre les interventions de ses amis au sujet de ce bill. La plupart des interventions n'avaient rien à voir avec cette mesure.

M. Horner: Le fait qu'ils aient tort ne donne pas raison à d'autres.

M. Goodale: Ils ont fait allusion à toutes sortes de questions parfaitement étrangères au débat et les remarques que j'ai prononcées se rapportent aux céréales de l'Ouest, à la loi relative aux céréales et à bien des points soulevés par les députés d'en face, notamment par le député de Saskatoon-Biggar qui tentait de donner au pays l'impression que l'on n'avait rien fait pour l'agriculture de l'Ouest. Je pense que la liste que j'ai donnée il y a quelques instants répond parfaitement au point soulevé par le député de Saskatoon-Biggar et prouve que l'agriculture de l'Ouest a été l'objet, à maintes reprises, de l'attention de la Chambre et qu'elle continuera à l'être.

Des voix: Revenons-en au bill.

Une voix: L'enfant chéri d'Otto. Est-ce que Otto a approuvé ce discours?

M. Horner: Il tente de bloquer la première mesure du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'Ordre. Laissons le député poursuivre.

M. Goodale: Je comprends que les députés de l'autre côté se montrent chatouilleux lorsqu'on en vient au sujet de l'agriculture de l'Ouest car ils savent, comme je viens de le démontrer, que la liste des réalisations que j'ai donnée est impressionnante. Les agriculteurs canadiens le savent très bien et les députés d'en face préféreraient qu'on ne le répète pas car elle prouve leur impuissance. Ils préféreraient que ces choses-là ne figurent pas au compte rendu car ils savent qu'elles ajoutent au discrédit dont ils sont sans cesse l'objet dans l'Ouest du Canada.

Le bill C-2 . . .

Des voix: Bravo!

M. Goodale: . . . élargit un principe qui, avec certaines modifications, a joué en faveur de l'agriculture de l'Ouest depuis quelques années. C'est un principe que les agriculteurs en général aimeraient voir appliquer à d'autres aspects de l'agriculture, et le ministre de l'Agriculture cherche actuellement à répondre à cette préoccupation.

Les députés d'en face ont fait plusieurs remarques et ont demandé que le ministre de l'Agriculture prenne soigneusement note des travaux du comité et accepte les modifications suggérées. J'ai pris connaissance du bill C-2 et j'estime qu'il s'agit d'une mesure raisonnable mais, voici ce qui ressort clairement de la position du ministre de l'Agriculture à propos des travaux du comité permanent. Le ministre est très réceptif aux idées qui lui sont proposées. Je suis sûr que si les députés d'en face peuvent nous faire des propositions valables, constructives et réfléchies, en vue de modifier la loi, le ministre de l'Agriculture du Canada sera le premier à les accepter et à essayer de les inclure dans le bill pour qu'il serve du mieux possible les intérêts de tous les agriculteurs canadiens.

● (1750)

Le député d'en face a également parlé de la question de l'intérêt à payer. Je n'en parlerai pas en détail car le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déjà répondu à cette question et son intervention est consignée au compte rendu. Je suppose que le point que les députés de l'opposition veulent faire ressortir, c'est qu'en vertu de cette mesure, les agriculteurs de l'Est et ceux qui font partie de la Commission du blé mais qui ne sont pas producteurs de céréales, reçoivent un traitement différent de ce que prévoit la loi sur les paiements anticipés relatifs à des céréales précises, loi qui est en vigueur depuis déjà un certain temps.

Et pourtant le gouvernement s'est efforcé de traiter les producteurs exactement de la même façon dans les deux mesures législatives au sujet du grain et d'autres récoltes, surtout en ce qui concerne les intérêts. Si le paiement anticipé est remboursé normalement comme le prévoit le bill et comme cela s'est passé pour la loi sur les grains, aucun intérêt ne sera perçu, bien entendu. Mais au cas où il y a défaut ou que le producteur décide de rembourser le paiement anticipé en espèces et non pas en livrant sa récolte, à ce moment-là, l'intérêt court sur le paiement anticipé.

Il importe, là encore, que les députés connaissent l'origine de cette disposition, qui découle en fait de l'expérience acquise relativement à la législation sur les grains. Au départ, la mesure législative concernant les paiements anticipés pour le grain ne prévoyait aucune disposition exigeant le paiement d'un intérêt. C'est sur la recommandation des agriculteurs et des associations agricoles du pays que cette disposition a été incluse dans le bill pour éviter des abus, comme, par exemple, lorsqu'un producteur accepte un paiement anticipé sans avoir la moindre intention de livrer sa production de grain, mais plutôt pour profiter de cette avance comme d'un prêt sans intérêt, pour s'en servir à d'autres fins.

Les producteurs et les organismes agricoles de l'Ouest du Canada ont considéré cela comme un abus, et ont demandé la modification de la loi des paiements anticipés sur les céréales pour y remédier. Il y a déjà longtemps que ces modifications ont été apportées. Elles ont été très bien reçues évidemment, elles ont fait un très large accord. Le texte que le ministre de l'Agriculture présente maintenant va suivre le même principe exactement. Il ne concerne pas expressément les céréales, mais il élargit le principe, il étend l'application à tous les coins du pays, au titre de beaucoup d'autres produits.

Je pense que le principe concrétisé par le ministre de l'Agriculture dans ce texte est excellent. Je pense que dans les parties du Canada qui ne connaissent pas les usages de l'industrie céréalière des Prairies, les producteurs vont l'accueillir avec beaucoup de satisfaction. Je sais d'ailleurs que dans l'ensemble du pays, les producteurs sont très impatients de voir ce bill franchir les étapes, à la Chambre et au comité permanent de l'agriculture. Car ils ont hâte de pouvoir obtenir le paiement par anticipation et en espèces de leurs produits autres que les grains.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je relève qu'en terminant le député a exprimé le souhait que le bill soit adopté très rapidement, parce qu'il répond à un urgent besoin. Il aurait grandement accéléré les choses en s'abstenant de nous énumérer tous les petits cadeaux adressés par son idole à l'agriculture canadienne. Il n'a même pas hésité à voir une marque de génie commercial dans le fait que la loi sur la Commission du blé a été modifiée de façon que les derniers chèques ne partent pas la même année. Ce qu'il a omis de nous dire, c'est que s'ils ont été expédiés le 1er octobre d'une certaine année, c'est parce qu'il y avait élection le 30 octobre, et qu'on voulait faire bien comprendre aux agriculteurs d'où venait l'argent. Mais je pense que cela a eu des effets inattendus.

Le député a ensuite dit que les orateurs de ce côté-ci de la Chambre regretteraient amèrement d'avoir retardé l'adoption du bill de stabilisation des grains en 1971. Mais n'importe quel statisticien ou mathématicien au courant de la situation devrait venir en remercier l'opposition, car le prix du blé était si bas en 1971 qu'il ne pouvait y avoir d'inconvénient à retarder ce texte.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question.

M. Horner: Je le ferai en temps voulu mais pas maintenant. Vous avez parlé durant vingt-cinq minutes et vous m'en accordez seulement cinq. A l'époque du bill sur la stabilisation, le prix du blé était si bas qu'aucun céréaliculteur ne pouvait profiter de la stabilisation à un si bas prix. Quand il a été adopté à la dernière session alors que le blé se vendait $5 le boisseau, le contexte était différent. Tous les agriculteurs qui ont participé au programme de stabilisation des grains devraient être vraiment reconnaissants au parti conservateur du travail qu'il a accompli. Je dois également mentionner en toute justice la collaboration du NPD sur ce point. Il aime à s'attribuer tout le mérite et je crains d'être trop généreux en lui en donnant un peu.

Ce qui est intéressant au sujet du bill C-2, c'est que c'est la première mesure législative fédérale qui vient également en aide au bureau du Trésor de l'Alberta en stipulant que celui-ci sera considéré comme une banque. Dans de nombreux débats qui ont eu lieu à la Chambre, j'ai souvent prétendu au sujet d'autres mesures analogues que le bureau du Trésor de l'Alberta devrait être compris.

Je me souviens très bien avoir discuté cette question avec le ministre de l'Agriculture de l'époque, le prédécesseur de mon ami, le député de Medicine Hat, mais il n'avait rien voulu entendre. C'est pourquoi, je tiens à remercier le ministre. Les erreurs commises par son prédécesseur lui ont appris quelque chose. Toutefois, il n'a pas appris sa leçon au sujet de son grand dessein de tout réglementer. La mesure à l'étude laisse supposer que le gouvernement fédéral cherche à exercer un peu plus de contrôle. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 octobre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE DIVULGATION DES PROJETS DE DÉCENTRALISATION DES SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et de pressante nécessité. Le principe de décentralisation des ministères et agences du gouvernement du Canada revêt beaucoup d'importance pour les régions qui en profitent et aussi pour les fonctionnaires et leurs familles touchés par cette décision, c'est pourquoi je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le président du Conseil du Trésor fasse, à la première occasion, à l'appel des motions, une déclaration portant sur:

a) les projets à long terme du gouvernement touchant la décentralisation des services, y compris le nombre d'employés et d'organismes qui en seront l'objet;

b) la base des consultations avec les représentants des fonctionnaires, notamment que le gouvernement estime devoir donner aux employés;

c) les projets sur le placement dans d'autres services des fonctionnaires qui, pour des motifs légitimes de famille ou autres, ne peuvent déménager;

de sorte que les Canadiens et les fonctionnaires en cause soient assurés que le plan directeur sera intégralement rendu public.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée à la Chambre sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'OCTROI DE PENSIONS PROPORTIONNELLES AUX VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS INFÉRIEURES À 48 P. 100—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puisque le jour du Souvenir est dans deux semaines, la motion que je vais présenter est urgente; c'est pourquoi je demande le consentement unanime de la Chambre conformément à l'article 43. Donc, je propose, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre prie le gouvernement de présenter un amendement à la loi sur les pensions, visant à octroyer des pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants dont les pensions d'incapacité étaient inférieures à 48 p. 100, comme l'ont recommandé les rapports Woods, Hermann et plusieurs autres émanant du comité permanent des affaires des anciens combattants, et qu'avis de la présentation de cet amendement soit donné avant le jour du Souvenir 1976.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour la présentation de cette motion. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON SUGGÈRE UNE MODIFICATION DE LA POLITIQUE EN VUE DE PERMETTRE LA DIFFUSION DE PUBLICITÉ EN FAVEUR DU CONSOMMATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente.

Étant donné que la Société Radio-Canada refuse de diffuser des messages d'information et d'éducation au consommateur, et je me réfère ici à la publicité des caisses populaires et de l'Office de protection du consommateur, sous le slogan «Le gros bon sens»; étant donné aussi que le réseau privé de télévision a jugé bon de diffuser ces messages publicitaires en partie gratuits, reconnaissant l'importance d'éduquer le consommateur; étant donné enfin que la télévision d'État est subventionnée par des deniers publics et que les auditeurs de ce réseau ont droit aux mêmes services, je propose, appuyé par l'honorable député de Joliette (M. La Salle):

Que l'unanimité soit faite afin d'inviter le secrétaire d'État à recommander à la Société Radio-Canada de modifier son code d'éthique afin de permettre la diffusion de ses messages publicitaires auxquels a droit le consommateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une affaire urgente et de nécessité pressante, en ce qui concerne les employés du Canadien National de la région atlantique.

Étant donné que le CN continue sa politique de compression et de licenciement du personnel dont seront victimes des cheminots, des mécaniciens, des employés des télégraphes, des agents de police du CN, des employés des services de réception de la clientèle et ceux des télécommunications CN-CP, après de nombreuses années de service, sans même avoir la décence de leur donner un préavis suffisant, ce qui rend la situation de ces travailleurs et de leurs familles bien difficile, je propose, avec l'appui du député de Cumberland-Colchester-Nord:

● (1410)

Que le ministre des Transports fasse faire immédiatement une enquête sur l'activité des Chemins de fer Nationaux du Canada dans la région de l'Atlantique, afin de déterminer pour quelle raison cette société de la Couronne traite d'une façon aussi cruelle et inhumaine ses employés qui ont accumulé de si nombreuses années de service, alors même que le discours du trône prétend vouloir favoriser la création d'emplois dans les régions où le chômage existe à l'état chronique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE MAINTIEN DES SUBVENTIONS À LA NORTHLAND NAVIGATION JUSQU'AU TERME DE L'ÉTUDE DES OPÉRATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je demande, en conformité de l'article 43 du Règlement, à présenter une motion sur une affaire urgente et pressante. Je veux parler de la subvention accordée sur la côte du Pacifique à la société Northland Navigation, et censée prendre fin dans trois jours. Étant donné que cette subvention au transport versée sur la côte ouest à la société Northland Navigation de Vancouver sera abolie, et que cela entraînera la suspension d'un service de transport reliant fort efficacement 16 localités du nord-ouest de la Colombie-Britannique, et partant la perte des centaines d'emplois que cela comporte dans une zone de chômage élevé, et étant donné que cette mesure est prise alors même que le ministre est parfaitement au courant que, selon une étude effectuée par un service interne de la Commission canadienne des transports, la modernisation du matériel et du service actuels éliminerait rapidement le besoin des subventions actuelles, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

[M. l'Orateur.]

Que le ministre reconduise le programme d'aide pour une autre année et qu'il publie immédiatement le rapport de la CTC, de façon que les députés et la population de la Colombie-Britannique puissent discuter ouvertement et en connaissance de cause les solutions de rechange possibles.

M. l'Orateur: Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION DE PRÉSENTATION D'INSTANCES AUX ÉTATS-UNIS EN FAVEUR DE L'ARRÊT DES TRAVAUX DE DÉRIVATION À GARRISON EN ATTENDANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme la Commission mixte internationale a obtenu jusqu'à juin 1977 pour terminer son rapport sur le projet de dérivation Garrison dans le Dakota-Nord et comme une somme de 23.5 millions de dollars pour les travaux de construction de l'an prochain a déjà été votée par le Congrès, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre charge le premier ministre de demander au gouvernement américain de mettre fin immédiatement à tous les travaux de construction relatifs à la dérivation Garrison tant que la Commission mixte internationale n'aura pas terminé et présenté son rapport définitif.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE CESSATION DE LA PRISE DES EMPREINTES DIGITALES DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente découlant de la décision secrète prise par l'exécutif national de la Commission d'assurance-chômage de faire prendre les empreintes digitales de centaines d'employés de la CAC et d'enquêter sur leur passé ainsi que des conséquences des documents de mars 1976 classés confidentiels et portant la signature de D. R. Brown, directeur général de la CAC de l'Ontario et Robert Vantangerloo, conseiller régional en personnel de l'Ontario. Avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), je propose:

Que la Chambre condamne, comme une grossière manipulation et ingérence dans la Fonction publique à des fins politiques, les motifs de ce programme destiné, selon le document secret de Robert Vantangerloo «à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels à des groupes désireux de nuire ou de causer des torts au gouvernement canadien . . .» et enfin, que la Chambre exige qu'on mette immédiatement fin à cet abus des services de fonctionnaires, visant à maintenir le parti libéral au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée à la Chambre qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE DIVULGATION DES PROJETS DE DÉCENTRALISATION

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. En guise d'introduction, j'aimerais indiquer que mon parti est heureux que le gouvernement décentralise les tâches de la Fonction publique au pays. Le ministre pourrait-il confirmer qu'il y aura une importante déclaration de principe faite à l'extérieur de la Chambre aujourd'hui, immédiatement après la période des questions concernant le ministère des Affaires des anciens combattants et les fonctionnaires à l'emploi de ce ministère?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce serait mieux placé que moi pour répondre à cette question.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis encore responsable du programme de décentralisation du gouvernement fédéral, et je suis heureux de voir que le chef de l'opposition maintient la position qu'il avait lui-même incorporée dans son programme. J'espère qu'il va parler avec son voisin qui me fait face, de même qu'à son autre voisin, car je suis sûr que le député de Saint-Hyacinthe est d'accord sur cette politique de décentralisation. Cet après-midi, le ministre des Affaires des anciens combattants doit faire une annonce à Charlottetown, parce que je crois que c'est l'endroit le plus approprié pour la faire à ce moment-ci, un lieu qui a vraiment besoin de l'aide du gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à la politique elle-même, j'ai déjà fait des déclarations et des discours à la Chambre à son sujet. Si on veut que je fasse une autre déclaration, monsieur le président, il me fera plaisir de la faire et, à l'occasion, je citerai les énoncés de politique que le député de Rocky Mountain (M. Clark) avait faits lorsqu'il était candidat à la direction de son parti.

[*Traduction*]

M. Clark: Il serait peut-être utile que le premier ministre nous dise qui est chargé de quoi et quelles fonctions il remplit depuis le dernier remaniement ministériel.

J'aimerais également signaler au ministre de l'Industrie et du Commerce que ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre qu'il y a des mésententes qui obligent les ministres à démissionner.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je demande qu'on explique une déclaration de principe que le ministre de l'Industrie et du Commerce a faite lorsqu'il occupait son ancien poste, en admettant que les facteurs qui ont été à l'origine de cette décision soient autres que les quatres élections complémentaires prévues dans l'Île-du-Prince-Édouard où le parti libéral est en difficulté; je voudrais donc que le ministre nous dise quand nous pourrons entendre, à l'appel des motions, une déclaration de principe en bonne et due forme qui ne traitera pas du principe général de la décentralisation mais qui précisera plutôt quelles garanties nous aurons de consultations avec les fonctionnaires et les autres groupes concernés, et quand nous connaîtrons les grandes lignes, car je présume qu'elles existent, indiquant les autres ministères qui feront l'objet d'une décentralisation éventuelle, ainsi que les autres régions du Canada qui profiteront de cette décentralisation.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, nous avons des consultations avec les gouvernements provinciaux. Dans chacune des consultations avec les syndicats en cause qui représentent les employés dont il s'agit, j'ai moi-même déclaré que je pensais, comme cela avait été noté par l'opposition l'an dernier, que la décentralisation était l'une des priorités du gouvernement. S'il faut que je répète mon discours, je le ferai ou je pourrai en envoyer une copie à l'honorable député. De toute façon, je crois que le programme se poursuit. Le premier ministre a été assez aimable de me demander de continuer le programme que j'avais instauré il y a un an. Cela progresse très bien, et il me fera plaisir d'informer la Chambre d'une façon plus complète dans les semaines qui viendront, parce que je vois que certains députés ont la mémoire courte et qu'ils ont besoin de se faire rappeler les choses.

[*Traduction*]

M. Clark: Nous nous passerons bien volontiers, pour notre part, d'une reprise du discours du ministre, mais nous aimerions que le gouvernement nous dise exactement quels plans il a prévus, quels secteurs des autres ministères seront décentralisés et nous aimerions le savoir le plus tôt possible pour que les Canadiens aient l'assurance que cette décentralisation s'inscrit dans un plan d'ensemble et qu'elle ne répond pas à quelques nécessités politiques qui accablent le parti libéral dans certaines régions.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, si l'honorable député est au courant, je puis lui rappeler que nous avons décentralisé des organisations à Vancouver, à Winnipeg, dans la province de Québec, à Terre-Neuve, dans Moncton, à Saint-Jean, Terre-Neuve, et je pense que l'honorable député est très mal avisé de m'accuser d'essayer de faire de la politique avec cela.

Questions orales

● (1420)

[*Traduction*]

Je n'irai pas jusqu'à dire au chef de l'opposition que j'aurais dû l'accuser, quand il a mis sur pied son programme de candidature à la direction de son parti, d'avoir volé ma politique afin d'être élu chef de son parti.

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL À CHARLOTTETOWN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS EN COMPENSATION DE LA PERTE D'INSTALLATIONS DE DÉFENSE À SUMMERSIDE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, on n'a fait aucune annonce officielle à propos de cette importante décision, et on n'a pas précisé quel ministre en a la responsabilité. Le bruit court, cependant, que le gouvernement aurait peut-être fait un compromis en établissant un ministère fédéral dans l'Île-du-Prince-Édouard, de façon à compenser la perte pour cette province d'une partie importante de certaines installations de défense. J'aimerais donc savoir du premier ministre si le gouvernement a eu des entretiens avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard ou ses hauts fonctionnaires à propos d'un compromis possible. Sinon, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement fédéral ne songe ni à déménager ni à réduire sensiblement les installations de défense de la base des Forces canadiennes de Summerside?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a clairement précisé qu'il est le ministre responsable de cette phase de notre politique de décentralisation. Je tiens à ajouter que c'est un ministre très compétent.

Une voix: Il va démissionner la semaine prochaine.

Une voix: Pour se porter candidat au Québec.

M. Trudeau: Le député me demande si cette décentralisation entraînera un compromis. Je répondrai que cela n'a aucun fondement et je m'étonne qu'il y ait une rumeur à cet effet, à moins que ce ne soit pure invention de la part du député. J'aurais pensé qu'étant député de l'Île-du-Prince-Édouard, il nous en remercierait.

M. MacDonald (Egmont): Ma longue expérience m'a appris, monsieur l'Orateur, qu'il ne fallait jamais remercier l'actuel gouvernement de quoi que ce soit. Le journal de cet après-midi fait état en première page de la possibilité d'un compromis. Si c'est inexact, j'espère que le premier ministre tirera la situation au clair et qu'il dira que les conversations signalées en première page du journal de cet après-midi n'ont jamais eu lieu. Il sait comme moi à quel point la base des Forces armées de Summerside est importante pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard; je suppose qu'il voudra donner des assurances concrètes aux gens de cette province afin de dissiper les craintes exprimées dans les journaux d'aujourd'hui.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je peux certainement leur donner cette assurance. Ni le ministre chargé de la décentralisation ni moi-même n'avons parlé de cette question avec M. Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. En ce qui me concerne, si ce que le député prétend avoir lu dans le journal s'y trouve effectivement, le journal ment.

[M. Chrétien.]

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE D'OPPOSITION AU TRANSFERT DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ REED PAPER AVANT LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement fédéral a octroyé des fonds au grand conseil du Traité nº 9 dans le Nord de l'Ontario et l'a chargé de faire des travaux de recherche et de préparation sur les revendications territoriales dans cette région; de plus, ces revendications englobent notamment les 18,000 milles carrés de terrain que la société papetière Reed essaie d'obtenir du gouvernement ontarien; aussi, le ministre garantira-t-il à la Chambre que le gouvernement fédéral s'opposera à tout transfert de terrain par le gouvernement ontarien jusqu'à ce que toutes les revendications territoriales des autochtones soient réglées.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas dire cela maintenant mais je tiens à signaler au député que les représentants de mon ministère rencontreront les chefs du grand conseil du Traité nº 9 demain à Toronto, afin de voir ce que nous pourrions faire pour résoudre les problèmes que pose ce permis.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je ne pense que la réponse du ministre apporte grande consolation aux autochtones. Puis-je poser à celui-ci une question supplémentaire? Le ministre ayant admis hier à la Chambre que son prédécesseur avait eu des entretiens avec le gouvernement ontarien au sujet du projet de cession de terrain à la société Reed, le ministre peut-il nous dire pourquoi son ministère, au moment même où il finançait des recherches sur les revendications territoriales des Indiens, dans la même région, n'a pas eu le simple bon sens de mettre les autochtones de la région au courant des projets de la Reed Paper et du gouvernement ontarien?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, contrairement aux affirmations du député, les Indiens de la région aimeraient que nous envisagions avec eux les solutions possibles, avant d'imposer la nôtre, comme l'a laissé entendre le député. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire demain. Nous chercherons avec eux toutes les solutions possibles à ce problème, au lieu d'écouter le député.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PROPOSITION DE REPORT DE LA DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ REED PAPER JUSQU'APRÈS LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, le fait est qu'on n'a absolument rien dit de cet affaire aux autochtones depuis des mois. J'aimerais adresser ma dernière question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme il est absent, puis-je l'adresser au secrétaire parlementaire? Comme la société Reed a demandé un octroi du MEER pour financer une scierie et une usine de papier d'emballage fort à Red Lake et à Ear Falls, tous deux situées dans la région en cause, et vu les assurances du ministre des Affaires indiennes et du Nord voulant que le gouvernement fédéral respectera tous les droits accordés par traités

ainsi que ses obligations, le ministre ou son secrétaire parlementaire peut-il nous donner l'assurance que la demande de la société Reed sera mise en suspens d'ici que les réclamations territoriales et les droits des autochtones aient été pris en considération et traités avec justice?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je tiens la question du député pour préavis.

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ DE DÉDUIRE AUX FINS DE L'IMPÔT L'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que les conditions offertes, à l'heure actuelle, par le gouvernement fédéral, ne rendent pas l'achat d'une maison tellement intéressant du point de vue financier, et que les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement sont réellement trop élevés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé à recommander que l'intérêt hypothécaire versé par un contribuable canadien sur l'achat de sa première maison soit déductible de l'impôt sur le revenu personnel?

[*Traduction*]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, non. Je signale au député que le taux payé par les acheteurs de maisons à coût modeste au Québec, et ailleurs au pays, est égal à 8 p. 100. Ces programmes financés par les prêts consentis par le secteur privé grâce à l'aide du gouvernement fédéral, ont déjà augmenté cette année d'environ 80 p. 100. Cette année, nous prévoyons presque un record de mises en chantier et de vente de logements pour les familles canadiennes dont les revenus sont modestes ou faibles. De fait, les programmes remportent plus de succès et fonctionnent plus efficacement que partout ailleurs au monde.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UNE PERTE DE REVENU POUR LES PROVINCES PAR SUITE DE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS SUR LES PRESTATIONS—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le gouvernement se propose de modifier la loi sur l'assurance-chômage, il semble que certaines provinces, inquiètes des pertes qu'elles risquent d'encourir, cherchent à obtenir une certaine compensation vu la possibilité que leurs propres programmes provinciaux leur coûtent plus cher. Le ministre a-t-il été approché par certaines provinces en vue d'obtenir de lui une compensation, et comment compte-t-il régler la question?

• (1430)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, certaines provinces de l'Atlantique ont, je crois, exprimé quelque inquiétude au sujet de la perte de revenu que risque d'entraîner pour les chômeurs le passage, par exemple, de la période de 8 semaines à celle de 12 semaines. Certaines provinces ont proposé que le gouvernement fédéral leur verse le montant ainsi perdu. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que notre politique d'emploi direct, destinée aux régions à chômage élevé, fera plus que compenser les dépenses qu'il occasionnera.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DATE DE LA MISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—LES CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Le ministre a dit que cette stratégie de l'emploi qui vient d'être présentée exigerait que le gouvernement consulte les provinces. Le ministre peut-il nous dire quand ces consultations prendront fin? De plus, peut-il nous dire si l'on passera à l'action, plus particulièrement, du côté fédéral, avant avril 1977?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'une des premières initiatives que j'ai prises a été de m'entretenir avec les ministres provinciaux chargés du Travail et de l'Éducation pour discuter avec eux, dans la perspective du ministère de la Main-d'œuvre, de notre plan d'action direct en matière de stratégie de l'emploi. Je leur ai indiqué ce qu'elle prévoyait et les ai assurés que je les consulterai. Je pense que nous commencerons à discuter des programmes en nous consultant mutuellement vers le début de janvier 1977, dans l'espoir de mettre ces programmes en œuvre vers le mois d'avril suivant.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OPPORTUNITÉ DU REPORT DE L'ADOPTION DE MODIFICATIONS À LA LOI JUSQU'APRÈS CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Étant donné d'une part, que les projets de modification à la loi sur la Commission d'assurance-chômage font partie intégrante de la stratégie de l'emploi et, d'autre part, que des consultations sont nécessaires afin de prévenir les injustices, le ministre peut-il donner maintenant à la Chambre l'assurance que ces projets de modification à la loi sur la Commission d'assurance-chômage ne seront pas présentés avant que les consultations soient bel et bien terminées? Peut-il donner à la Chambre cette assurance?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur. Nous savons tous que le projet de loi sera adopté de toute façon, que les modifications seront apportées, et que nous appliquerons ensuite directement le programme de la stratégie de l'emploi.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LA FAIBLE CONCURRENCE DES PRODUITS CANADIENS SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Je tiens tout d'abord à saluer son retour à la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Hees: . . . et lui dire qu'en son absence, trois autres de ses députés s'étaient éclipsés et que l'on s'attend de jour en jour à ce que d'autres fassent de même.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Comme remède au chômage, ainsi que l'a exposé à la Chambre jeudi dernier le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le gouvernement préconise une stratégie mixte comprenant un programme de partage du travail et un autre grâce auquel tous les employés d'une usine opteraient pour une réduction des heures de travail de préférence à des licenciements. Le premier ministre profitera-t-il de la première occasion à l'appel des motions pour exposer à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour rendre nos produits, et particulièrement nos produits manufacturés qui fournissent les emplois, plus compétitifs sur le marché international, ce qui permettrait de fournir davantage d'emplois à caractère permanent, au lieu de préconiser le partage du travail envisagé par le gouvernement dans son dernier programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de m'en tenir à l'essentiel de la question du député et je l'étudierai sérieusement.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je vais simplifier ma question parce que le premier ministre est probablement un peu fatigué et qu'il faut lui ménager la tâche. Le gouvernement a-t-il envisagé spécialement de diminuer les taxes imposées sur les produits manufacturés exportés dans le but de les rendre plus compétitifs, de vendre en plus grande quantité et d'offrir plus d'emplois.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je serais prêt à en discuter avec le ministre des Finances, mais je ne comprends pas bien si le député veut parler d'une diminution de taxes seulement sur les produits destinés à l'exportation et non pas sur ceux destinés aux Canadiens. Si c'est là ce qu'il veut dire, cela m'inquiète un peu.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA FERMETURE DES PONTS ENJAMBANT L'OUTAOUAIS—LES MESURES DU GOUVERNEMENT VISANT À PALLIER CE PROBLÈME

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

[M. Cullen.]

Depuis un an et demi, les cinq ponts enjambant la rivière des Outaouais ont été systématiquement bloqués en totalité ou en partie, à cause du manque flagrant d'entente préalable entre les autorités de la Commission de la capitale nationale et du ministère des Travaux publics responsables de la réfection et de la réparation de ces ponts.

[*Traduction*]

Le ministre compte-t-il mettre sur pied un comité de coordination pour mettre fin à l'indignation, aux frustrations et à l'irritation croissante de 60 p. 100 des travailleurs de l'Ouest du Québec qui doivent traverser la rivière deux fois par jour pour leur travail ou envisage-t-il d'asphalter une bonne fois pour toute la rivière des Outaouais afin d'en joindre les deux rives?

Des voix: Bravo!

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il se peut que la deuxième idée soit bonne, mais je pense que la première solution est plus sensée et je l'étudierais avec plaisir.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LA SUPPOSÉE GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT DU JAPON EN MATIÈRES PREMIÈRES—LA POSSIBILITÉ DE DONNER LA MÊME ASSURANCE AU MARCHÉ COMMUN

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Tout en l'accueillant avec joie, qu'il me soit également permis de signaler combien nous avons goûté le charme et la grâce avec lesquels M^me^ Trudeau nous a représentés au pays du Soleil-Levant.

Monsieur le président, selon les dépêches en provenance de Tokyo, le très honorable premier ministre aurait garanti à l'industrie nippone la sécurité d'approvisionnement en matières premières. Étant donné que cette assurance n'a pu être donnée aux industriels du Marché commun en Europe, le très honorable premier ministre ou un membre de son Cabinet a-t-il obtenu des provinces canadiennes l'assurance que cette garantie sera respectée et, dans l'affirmative, quelles matières premières sont en cause et quelles provinces ont été consultées à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, si le député a véritablement lu cela dans un journal, je peux lui dire sans équivoque que le journal a fort mal rapporté ce qui s'est passé au Japon.

Au contraire, monsieur le président, je me suis mis en quatre pour expliquer au secteur privé et au secteur public du Japon que nous n'avions pas l'intention de laisser aller nos matières premières sans condition. Bien au contraire, si les Japonais recherchaient l'assurance de l'approvisionnement à même nos matières premières, nous, nous étions intéressés à discuter de la sécurité des marchés. Et c'est plutôt sur ce ton que le débat s'est engagé.

LES TEXTILES—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A DISCUTÉ DES CONTINGENTEMENTS AVEC LE JAPON

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné l'importance de l'industrie du textile, particulièrement au Québec, est-ce que le premier ministre aurait abordé, au cours de ses entretiens à Tokyo, le problème des exportations japonaises de textiles au Canada? Est-ce qu'il aurait requis et obtenu l'assurance que le Japon respectera intégralement ses contingentements, et évitera de perturber davantage le marché domestique par l'expédition au Canada de produits concurrençant plus directement ceux de l'industrie canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, cette question-là a été abordée dans le contexte général des discussions dans le cadre du GATT, mais le mal dont se plaint le député provient surtout d'autres pays, et non pas tellement du Japon. Le Japon s'est montré respectueux des contingentements que nous avons imposés, et nos difficultés proviennent plutôt d'autres pays orientaux.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ACQUITTEMENT PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE DES FRAIS DE PUBLICATION DU COMMUNIQUÉ «LA VOIE À SUIVRE»

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Le ministre pourra-t-il voir immédiatement s'il ne conviendrait pas d'obliger le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à payer de sa poche, à titre de député, les frais de rédaction, d'impression et de publication d'un communiqué manifestement d'ordre politique, car il est consacré au discours purement politique que le ministre a fait mardi dernier à Montréal? Examinera-t-il sérieusement la question? Ce communiqué ne dit pas un mot des activités ni des programmes de son ministère; il a cependant été imprimé et diffusé par le gouvernement. S'il était venu de ce côté-ci de la Chambre, un tel document aurait été publié au nom de notre parti politique et, si je ne m'abuse, le parti libéral a encore plus de fonds que nous à consacrer à cette fin. Le ministre ne pense-t-il pas que les crédits affectés par la Chambre aux services de renseignements du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne devraient pas être gaspillés ainsi ou utilisés à des fins politiques aussi flagrantes?

● (1440)

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le député a parlé avec véhémence et il a fait des observations politiques, mais j'ai l'impression que ses affirmations sont très peu fondées. Je tiendrai cependant la question pour préavis.

M. Lawrence: L'honorable représentant demandera-t-il que le parti libéral du Canada rembourse l'argent au Trésor public étant donné que le très dispendieux document intitulé «Document de travail—La voie à suivre—Un cadre de discussion» contient des références politiques bien évidentes au parti libéral? Je veux parler des déclarations clairement partiales contenues dans ce document.

Questions orales

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE MESURES GOUVERNEMENTALES QUANT AU RECOUVREMENT DES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS—LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet de l'annonce faite par la Commission de lutte contre l'inflation selon laquelle 96 compagnies ont dépassé les lignes directrices sur le revenu par un montant qui, au total, est supérieur à neuf millions de dollars. Étant donné que le cas des employeurs et des employés qui ont dépassé les lignes directrices a été signalé à l'attention du directeur et que l'argent a été recouvré et des amendes imposées, j'aimerais demander au ministre pourquoi le cas d'aucune des 96 compagnies en cause n'a été signalé au directeur et pourquoi le gouvernement n'a rien fait pour essayer de recouvrer les neuf millions de dollars, sauf pour ce qui est d'obtenir des compagnies une vague promesse qu'elles réduiront leurs prix afin de ne pas réaliser des bénéfices excédentaires à l'avenir.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je signale que les sociétés contre lesquelles le directeur a rendu une ordonnance sont celles qui avaient refusé de se plier à la décision de la Commission de lutte contre l'inflation ou qui avaient demandé que la question soit renvoyée au directeur afin qu'il puisse justement rendre une ordonnance contre elles. Dans le cas de ces compagnies, comme elles avaient, soit refusé de se conformer au jugement de la Commission de lutte contre l'inflation, soit demandé qu'on rende une ordonnance contre elles, elles ont été déclarées en infraction avec la loi. Il y a eu infraction, parce qu'elles ont refusé de se conformer au jugement et non pas à cause de l'excédent initial.

Dans le cas des compagnies en question, la Commission a négocié avec elles des ententes pour qu'elles rendent leurs bénéfices excessifs aux consommateurs en baissant leurs prix ou en les bloquant jusqu'à ce que les coûts supplémentaires eussent épongé les profits. Les compagnies ont collaboré avec la Commission, et il n'a pas été nécessaire de recourir au directeur.

DEMANDE DE DIVULGATION DU NOM DES SOCIÉTÉS AYANT ENFREINT LES DIRECTIVES CONCERNANT LES REVENUS ET D'UN RELEVÉ DES RECOUVREMENTS DE BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La plupart des observateurs auront remarqué, j'en suis sûr, la complaisance dont on a fait preuve à l'égard de ces compagnies. En ce qui concerne la déclaration selon laquelle au cours des six premiers mois de cette année les compagnies ont dépassé les directives concernant le revenu d'environ 70 millions de dollars, le ministre peut-il nous dire de combien de compagnies il s'agit, quelles mesures le gouvernement compte prendre contre elles, et s'il va veiller à ce que la Commission de lutte contre l'inflation ne leur permette pas de rester anonymes comme c'est le cas des 19 compagnies qui ont dépassé les directives d'environ 3.3 millions de dollars? Il n'y a aucune raison pour ne pas divulguer le nom de toutes ces compagnies. Le public a le droit de savoir quelles sont les compagnies qui ont enfreint les directives. La Commission de lutte contre l'inflation n'hésite nullement à donner le nom des syndicats et des employeurs qui, à son avis, ont enfreint les directives.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): En fait, le député dit que même si quelqu'un a obéi à la loi il devrait être puni quand même. Il est plutôt curieux de prêcher une telle doctrine dans un pays démocratique. Dans les cas où l'examen trimestriel des rapports des compagnies a révélé qu'elles pourraient dépasser les limites permises pour l'année, la chose a été signalée à l'intention des compagnies concernées et on leur a demandé d'établir leur politique de prix de façon à ne pas avoir de revenus excessifs. Bien sûr, pour établir si leurs revenus sont excessifs ou non il faut connaître le revenu total de l'année et c'est ce qu'on fera à la fin de l'année lorsqu'on aura le chiffre définitif.

En ce qui concerne les rapports, je rappellerai au député les dispositions de la loi adoptée par le Parlement concernant la publication de renseignements confidentiels, dispositions que, bien sûr, la Commission respecte.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au ministre à propos des rapports des 96 sociétés pour les deux derniers mois et demi de l'an dernier. Les choses vont-elles en rester là? Estime-t-il que s'engager à réduire les bénéfices à l'avenir équivaut à rembourser les sommes qu'elles ont soutirées abusivement aux consommateurs de notre pays, au mépris des indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation?

M. Macdonald (Rosedale): Aux termes de la loi, la Commission a le choix entre plusieurs moyens d'action. Elle peut récupérer les sommes au nom du Trésor public, ce qui ne serait pas nécessairement à l'avantage des consommateurs. Il me semble qu'il serait beaucoup plus sensé d'exiger de ces sociétés qu'elles maintiennent ou réduisent leurs prix, ce qui serait à l'avantage des consommateurs. Tel est là l'objectif du programme.

* * *

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER—DEMANDE DE PRÉCISIONS RELATIVES À LA PRISE D'OTAGES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre ou au solliciteur général suppléant. Cette question a trait à un sujet que le cabinet a vraisemblablement étudié lors de sa réunion de ce matin; sinon, il aurait dû l'étudier. Ce sujet préoccupe profondément le député de Cumberland-Colchester-Nord. J'aimerais savoir où en est la situation en ce qui concerne la prise d'otages au pénitencier de Dorchester. La vie du gardien est-elle menacée? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour lui porter secours, s'il en a besoin, comme c'est sans doute le cas?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): J'ai appris que le ministre et le commissaire des pénitenciers avaient communiqué avec le bureau de la région où se trouve la prison de Dorchester. Je pense qu'il ne convient pas, à l'heure actuelle, de donner des précisions sur cette situation, étant donné que les négociations se poursuivent. Toutefois, je puis assurer au député que nous prenons toutes les précautions nécessaires.

LES MESURES ENVISAGÉES RELATIVEMENT À LA PRISE D'OTAGES

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, non au secrétaire parlementaire ni au solliciteur général. J'aimerais savoir du premier ministre, afin que les députés puissent comprendre ce qui sous-tend réellement les déclarations faites par des ministres de la Couronne, s'il existe véritablement là un rapport avec ce qu'a dit le solliciteur général avant la prise d'otages survenue au pénitencier de Dorchester quand il a parlé de l'attitude intransigeante qu'on avait l'intention de prendre à l'égard des prises d'otages pouvant survenir dans les pénitenciers. Nous avons pu constater dans tout le pays une prolifération de ces prises d'otages, et à moins que nous n'affichions une attitude plus réaliste dans le traitement de ces incidents, nous en connaîtrons de plus en plus. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour persuader les détenus des établissements pénitentiaires qu'en s'armant de couteaux et en les mettant sous la gorge des gardiens ils n'obtiendront ni toutes sortes de concessions, comme l'attention de la télévision et tout le reste, pour le compte des détenus de ces établissements?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si je comprends bien, le député vient de faire des instances. Je veillerai à ce que le solliciteur général en soit saisi.

● (1450)

DORCHESTER—LE POUVOIR DÉCISIONNEL DE L'ADMINISTRATION LOCALE QUANT AUX POURPARLERS RELATIFS À LA PRISE D'OTAGES

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question au premier ministre à propos d'une des constatations et des recommandations de la Commission d'enquête, présidée par le juge Harris, sur la prise d'otages au pénitencier de la Colombie-Britannique, qui a coûté la vie à M^lle^ Steinhauser. Selon une des recommandations, la situation devrait être prise en main par l'administration locale et le gouvernement devrait avoir assez confiance en elle pour le lui permettre. Ce ne fut pas le cas lors de l'incident en Colombie-Britannique et c'est ce qui a entraîné la mort de M^lle^ Steinhauser. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que l'incident en cours à Dorchester a été pris en main sur place par ceux qui sont le mieux placés pour prendre les décisions sur l'heure, et que les responsables à Dorchester n'ont pas à en référer à Ottawa et à faire approuver chacune de leurs décisions?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député, comme je l'ai déjà dit, que nous prenons toutes les précautions nécessaires. Je le répète, le commissaire des pénitenciers est en contact avec les responsables locaux ainsi qu'avec, sauf erreur, un reporter de Radio-Canada de même qu'un avocat de Moncton, qui agissent comme médiateurs.

LES PÊCHERIES

LE SÉBASTE—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PRÉSERVATION DES STOCKS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre d'État (Pêcheries et Environnement). Le ministre a informé les pêcheurs, sauf erreur, le 4 octobre, que l'on avait décidé de mettre fin à la pêche au sébaste dans le golfe Saint-Laurent. Cette décision soulève deux questions. D'abord, la pêche au sébaste est-elle interdite à tous, y compris aux bateaux de moins de 100 pieds? En second lieu, étant donné le gaspillage qu'entraîne la capture de petits sébastes par les pêcheurs de crevettes, qui représente parfois jusqu'à 50 p. 100 des prises de certains pêcheurs, le ministre songe-t-il à des mesures pour mettre un terme à la destruction de cette espèce?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il a fallu interdire la pêche parce que les prises de sébastes dans le golfe ont atteint le quota fixé; sinon, il n'en serait pas resté pour l'année prochaine. L'un des problèmes que pose cette pêche, c'est qu'il faut entre 12 et 15 ans pour que le sébaste devienne adulte. Il faut donc attendre longtemps la constitution de nouveaux stocks.

L'autre question soulevée par le député, question très valable, concernait la prise accidentelle lors de la pêche à la crevette. On a fait de la pêche expérimentale cet été et, d'après ce que m'a dit mon directeur régional de Halifax, il semble que ce ne soit ni très positif ni très prometteur. Toutefois, nous évaluons la situation pour voir s'il est possible d'améliorer la technique.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE LA JAMAÏQUE

M. l'Orateur: Avant de poursuivre, permettez-moi d'empiéter un instant sur la période des questions pour signaler la présence à la tribune d'un très éminent visiteur, l'hon. Michael Manley, premier ministre de la Jamaïque.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LES PRODUITS CHIMIQUES FONGICIDES EBDC—LES MESURES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais exprimer au ministre toutes mes condoléances pour le décès récent de sa mère, M^me^ Laura Lalonde.

En ce qui concerne les effets indirects mais toutefois très toxiques des produits chimiques fongicides EBDC, qui, dit-on, causent des cancers et des anomalies fœtales aux animaux qui servent aux expériences, le ministère pense-t-il que l'élimination des produits alimentaires touchés garantira une protection suffisante au public? Ou bien envisagerait-il d'interdire totalement cette catégorie de produits chimiques agricoles, et d'aller jusqu'à conclure avec d'autres pays des accords concernant les produits importés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, des organismes fédéraux et provinciaux ont mené un programme de recherche intensif sur cette question et les résultats sont actuellement à l'étude. Lorsque cette évaluation sera terminée, nous déciderons de la voie à suivre. Il se peut que nous interdisions totalement ces produits ou que nous imposions de nouvelles restrictions de tolérance. Nous venons déjà de le faire, mais il serait possible de les rendre même plus sévères. En outre, l'emploi de l'EBDC pourrait être limité à certaines récoltes. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive quant à la voie que nous suivrons.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le premier ministre revient du pays du soleil levant, j'aimerais lui demander, ayant eu tout le temps de peser sérieusement l'absence de représentation du Manitoba au cabinet, s'il pense annoncer une nomination d'un député du Manitoba au cabinet avant que le soleil ne se couche complètement sur le parti libéral de cette province?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE LE DÉDOMMAGEMENT DES PRODUCTEURS DE LAIT POUR LA PERTE EN VALEUR DES QUOTAS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le ministre affirmait hier que la Commission canadienne du lait ne fixe pas de valeur aux quotas de lait. Afin d'éviter que la Fédération des producteurs de lait soit tentée de faire payer ces quotas par leurs membres, le ministre songerait-il à dédommager les producteurs contraints de vendre leur troupeau à cause de la réduction de 20 p. 100 selon la valeur des quotas perdus? On éviterait ainsi cette course aux quotas qu'on a malheureusement connue au cours des années passées.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le programme que nous venons d'annoncer devrait mettre fin à certaines injustices qui existaient du temps où les offices de commercialisation locaux et provinciaux chargés de répartir les quotas, ont réduit ces derniers.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je reconnais la valeur des amendements que le ministre a apporté à son programme. Le problème est le suivant: on est en train de faire payer aux agriculteurs le rattrapage sur leurs quotas.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PRISE DES EMPREINTES DIGITALES DES EMPLOYÉS—DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES FINS DU PROGRAMME

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et, j'espère, une très courte question supplémentaire à ajouter à propos du programme de son ministère qui consiste à relever les empreintes d'une centaine d'employés de la CAC et de faire des enquêtes à leur sujet, comme il est exposé dans les documents confidentiels de la CAC, afin de protéger le gouvernement qu'embarrasserait la publication de certains renseignements. Le ministre pourrait-il expliquer la situation à la Chambre et déclarer si la politique du gouvernement est de faire appel à des fonctionnaires dans le but de garder confidentiels certains renseignements légitimes et de ne pas les révéler ni au Parlement ni au peuple canadien et ce, afin de protéger le gouvernement?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député a généralement des questions concernant les piscines, ou il prend ses ébats en posant des questions; je ne tiens pas à en avoir par-dessus la tête avec celle-là. Je ne voudrais pas non plus lui donner l'occasion de faire un tas de foin avec quelques brins. Je puis donc assurer le député que j'examinerai ses allégations et les instances qu'il nous soumet, mais il me semble qu'il n'y ait guère de difficulté à obtenir des renseignements de mon ministère, légitimement ou non, tout au moins en ce qui concerne l'hon. représentant.

M. Cossitt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il examiner en même temps, s'il est également de la politique du gouvernement d'outrepasser les droits démocratiques des fonctionnaires au-delà des limites normales et acceptables, et si sa politique actuelle est de faire un usage abusif de la loi sur les secrets officiels pour ne ne pas révéler au Parlement certains renseignements pour des raisons qui, fondamentalement, sont d'ordre politique?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il doit y avoir là trois ou quatre questions.

M. Cossitt: Oui ou non, tout simplement.

M. Cullen: S'il fallait donner une réponse aussi simple, à toutes les questions du député, on n'en sortirait plus.

* * *

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENTS JAPONAIS DANS LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DE L'ATHABASCA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabaska): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui se rattache à celles qui lui ont déjà été adressées au sujet de son voyage au Japon. Voudrait-il nous dire s'il a été question d'une participation japonaise à la mise en valeur des sables bitumineux de l'Athabasca, et, dans l'affirmative, quelles conditions ont été attachées à une telle participation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de négociation d'investissement sur ce plan-là. Nous avons examiné, bien sûr, la question des investissements japonais au Canada et des diverses modalités d'accueil que nous leur réserverions, et cela a été énoncé en termes généraux dans l'accord-cadre économique signé par le premier ministre du Japon et par moi-même.

● (1500)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il préciser dans les grandes lignes, si son gouvernement a modifié sa politique concernant les investissements en général et s'il est prêt désormais à accueillir les investissements étrangers, en particulier pour l'exploitation des sables bitumineux.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le fait que nous les acceptions ne dénoterait aucun changement de politique quant aux investissements étrangers. Nous les avons toujours bien accueillis. Nous avons signalé que nous les acceptions seulement s'ils procurent des avantages appréciables aux citoyens canadiens. Je suis sûr que c'est également l'avis du député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance dans la représentation parlementaire du fait que l'honorable Bryce Stewart Mackasey, C.P., député pour la circonscription électorale de Verdun, a remis sa démission. Par conséquent, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux le gouvernement a prévus pour aujourd'hui, demain et la semaine prochaine, s'il est en mesure de voir aussi loin dans l'avenir?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il me fera plaisir de faire bénéficier le député de mes dons de voyant n'importe quand. Le député sait qu'aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat sur le Tarif des douanes et si nous devions le terminer, nous en profiterions, pendant que le ministre des Finances est présent, pour débattre le bill sur la monnaie et le change aujourd'hui. Demain, nous pourrions commencer par le bill relatif au paiement par anticipation des récoltes et lundi, sans tenir compte des progrès réalisés relativement à d'autres bills, j'aimerais que nous commencions le débat de deuxième lecture du bill relatif aux emprunteurs et aux déposants.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pour en revenir à la voyance, le leader du gouvernement à la Chambre devrait peut-être passer quelques années à la maison Laurier. Je lui ai déjà parlé des jours réservés à l'opposition. Je lui ai fait une proposition qu'il attendait. A-t-il eu l'occasion d'examiner les dates que je lui ai proposées ou désire-t-il que je recommunique avec lui relativement à la déclaration?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour la suggestion qu'il a faite. Je l'ai examinée, mais pas à fond. Je trouve que c'est effectivement un bon guide de programmation pour l'avenir. J'essayerai de m'y conformer, mais je me réserve le droit de le modifier selon les circonstances.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN COMMUNIQUÉ AINSI QUE DES ENTENTES CULTURELLES ET ÉCONOMIQUES CONCLUES AVEC LE JAPON

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer un communiqué mixte et les ententes culturelles et économiques entre le Canada et le Japon qui ont été conclues pendant mon séjour au Japon.

Tarif des douanes

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

DÉPÔT D'UNE MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer une motion de voies et moyens concernant la loi sur la taxe d'accise.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DES AGENTS IMMUNISANTS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais déposer deux copies, en anglais et en français, du rapport du Comité consultatif national des agents immunisants concernant le programme de vaccination antigrippal 1976-1977.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI D'AIR CANADA DE 1976

MESURE PRÉVOYANT LA RÉORGANISATION D'AIR CANADA

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-17, portant réorganisation d'Air Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 octobre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, l'étude que nous faisons du bill C-15 visant à modifier le Tarif des douanes est extrêmement importante. Le fait est qu'il ne s'agit pas d'une simple modification au Tarif. À la vérité, nous voyons le gouvernement procéder par décrets pour effectuer des changements de politique qui ne font que désunir le pays.

J'aimerais d'abord démontrer que la plupart des modifications proposées au Tarif des douanes ne visent en fait qu'à servir des ambitions politiques au Canada. J'estime, pour ma part, qu'il est temps qu'on se rende compte de l'importance que l'agriculture a toujours eue dans toutes les cultures et toutes les civilisations. Nulle culture n'a jamais fait de progrès sans un respect profond pour l'agriculture et sans un accès facile aux produits de la ferme. Mais après s'être industralisé, le Canada a eu tendance à dénigrer l'agriculture.

Les producteurs agricoles canadiens ont été victimes d'une machination de la part du gouvernement libéral qui n'a pas agi en gouvernement national car pour lui, le pays se réduit à la région centrale. Dans un effort désespéré pour pallier sa mauvaise administration, il a divisé le Canada par pur égoïsme politique. Le fait est qu'il y a plus de députés dans la seule ville de Toronto que dans toute la province de l'Alberta. Il y a également plus de députés à Toronto et Montréal que dans les trois provinces des Prairies. Le rapport avec le Tarif des douanes, frappe lorsqu'on pense que 78 p. 100 de la production canadienne de bœuf provient des trois provinces des Prairies et surtout de l'Alberta.

Avec 19 députés conservateurs en Alberta, le gouvernement inprégné du venin politique, a décidé de sacrifier une région du pays pour assouvir sa soif de pouvoir. Le gouvernement prétend que le programme anti-inflationniste est efficace du fait que le prix des aliments a baissé. En fait, il n'en est rien et toute allusion du contraire n'est que pure invention. En vérité, le coût des produits alimentaires au Canada a augmenté. Le gouvernement importe au Canada des produits alimentaires bon marché de certains pays où la production est moins coûteuse faisant ainsi croire que les prix ont baissé en général. En somme, le gouvernement canadien sacrifie aux consommateurs les producteurs canadiens. La seule explication de la baisse apparente du prix des produits alimentaires est la décision cruelle et calculée du gouvernement de supprimer le gagne-pain de 100,000 producteurs de bœuf par les règlements sur les contingents d'importations et d'exportations à seule fin de faire croire, pour des motifs égoïstes, que la Commission de lutte contre l'inflation est efficace.

● (1510)

Je signale que la situation s'est aggravée à tel point qu'elle cause de gros soucis et de sérieux problèmes aux producteurs du pays. Les importations de porc ont monté en flèche ces dernières années, depuis 1973, alors que nous en importions 250 millions de livres. En 1975, nous en avons importé 453 millions de livres, soit une augmentation de 110 p. 100. En octobre 1976, nos importations ont encore augmenté, cette fois de 82 p. 100 par rapport à 1975. Il ne faut pas oublier que, pendant la même période, nos exportations de porc ont baissé de 7 p. 100.

Ce que j'essaie de prouver est très simple. Le gouvernement en place pense qu'il doit justifier le programme de lutte contre l'inflation aux yeux de la population et, avec malveillance et calcul, il essaie de prouver, au détriment des producteurs, que ce programme fonctionne. J'ai ici toute une série de discours et d'exposés politiques du premier ministre (M. Trudeau) et de membres du cabinet. Tout cela est lourd et volumineux. Ils essaient de prouver ce que le gouvernement dit d'un bout à l'autre du pays, notamment que le programme de lutte contre l'inflation fonctionne et que les prix alimentaires sont en baisse.

Voyons donc comment le gouvernement a détruit notre industrie du porc. Par exemple, nos exportations de porc frais congelé s'élevaient en 1973 à 696 millions de livres, pour décroître au début de 1975 de plus d'un million de livres. Nos exportations de poitrines de porc frais congelées s'élevaient en 1973 à 76,890,000 livres, et n'atteignaient plus que 16,562,000 livres en 1975. Nos exportations de jambons non fumés s'élevaient à 370,368,000 livres en 1973, alors qu'au début de 1975 elles avaient elles aussi baissé à 255,244,000 livres.

Ce qui se passe en fait, c'est que le gouvernement, pour tâcher de prouver que la Commission de lutte contre l'inflation donne des résultats, tente délibérément d'importer des aliments à bon marché dans notre pays. J'aimerais communiquer aux députés certaines données relatives à l'industrie de la viande de bœuf. Les importations d'Australie se sont maintenant accrues de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière, tandis que les importations de Nouvelle-Zélande s'accroissaient de 139 p. 100. Si on examine le volume de bœuf frais congelé qui est entré au Canada ou qui est en route vers le Canada, on constate que le bœuf désossé et congelé provenant des pays de l'Océanie s'élève à 90 millions de livres. Il s'agit là incidemment du volume de viande qui entre chez nous en pleine période de surproduction dans notre pays même.

Le problème c'est qu'alors que d'une part le gouvernement essaie de prouver que le programme de lutte contre l'inflation fonctionne bien et qu'il annonce à Vancouver, Montréal et Toronto une baisse du prix des produits alimentaires au moment où nous entendons le premier ministre dire, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, dans le sud de l'Ontario ou aux informations nationales que le prix des produits alimentaires a diminué alors qu'il y a un an, il augmentait à un taux de plus de 10 p. 100 et cette année, à un taux de seulement 6.2 p. 100, nous constatons qu'il a fait faux bond aux producteurs du pays afin de se faire du capital politique dans les régions de grande densité démographique. L'affirmation selon laquelle le programme de lutte contre l'inflation fonctionne bien repose sur le seul fait que le prix des produits alimentaires a diminué, mais le premier ministre ne dit pas aux Canadiens que des milliers de leurs concitoyens risquent la faillite pendant que le gouvernement lutte, par des moyens malhonnêtes, pour garder le pouvoir politique.

J'aimerais citer un extrait des documents budgétaires de mai 1976 qui illustrent clairement ce qui se passe relativement à l'importation de produits alimentaires de mauvaise qualité. Il révèle à quel point l'affirmation selon laquelle la Commission de lutte contre l'inflation joue bien son rôle est fallacieuse. Si l'on compare 1973 avec 1976, on constate qu'en 1973 un droit de 50c. frappait le porc frais alors qu'à l'heure actuelle celui-ci entre au pays en franchise. En 1973, un droit de 5c. s'appliquait aux abats comestibles de tous animaux, alors qu'ils entrent en franchise maintenant. En 1973, un droit de douane de 15 p. 100 frappait le porc en boîte; aujourd'hui ce droit est réduit à 10 p. 100. Dans la même année, un droit de 15 p. 100 s'appliquait au jambon en conserve; on le réduit maintenant à 10 p. 100. En 1973, les viandes en boîte étaient frappées d'un droit de 15 p. 100; il est réduit maintenant à 10 p. 100. Cette même année-là, un droit de 10 p. 100 s'appliquait aux extraits

de viande et au thé de bœuf liquide, non médicamenteux; ces produits sont maintenant importés en franchise.

Nous constatons aussi qu'en 1973, un droit de 17.5 p. 100 s'appliquait aux préparations alimentaires de céréales en paquets ne dépassant pas les 25 livres chacun; ce droit est maintenant réduit à 10 p. 100. Cette année-là, le droit de douane sur les préparations alimentaires de céréales était de 12.5 p. 100; on le réduit maintenant à 7.5 p. 100. Un droit de 20 p. 100 s'appliquait à l'orge mondé, perlé, en flocons, torréfiée ou moulue; ce droit est maintenant réduit à 10 p. 100. Et le droit de 50 p. 100 applicable au riz nettoyé est réduit de 50 p. 100 à 25 p. 100.

Ce que j'essaie de démontrer, c'est qu'il est absolument faux de prétendre que la Commission de lutte contre l'inflation joue son rôle du fait que le prix des denrées alimentaires a baissé. La réalité, c'est qu'il existe au Canada 100,000 éleveurs de bétail qui entament leur quatrième année de production et qui vendent leur viande à un prix inférieur au coût de production. Dans ma seule circonscription, 17 fermes d'élevage vont fermer leurs portes; elles liquident tout parce que le gouvernement a refusé d'admettre qu'il importait de protéger les éleveurs canadiens. Au lieu de cela, par pur opportunisme politique, le gouvernement préfère aider l'économie mal gérée en important au Canada des produits alimentaires à bon marché et il néglige d'adopter une politique autarcique à longue échéance pour le Canada.

Il a abaissé les droits de douane sur pratiquement tous les produits alimentaires. Si l'on regarde les droits de douane qui frappent toutes les denrées alimentaires, on constate qu'ils ont été abaissés pour pratiquement tous les produits. Cela prouve, d'après moi, qu'il est faux de prétendre, comme le fait le premier ministre, que l'action de la Commission de lutte contre l'inflation est efficace. Le gouvernement ne fait que reconnaître par là qu'on puisse sacrifier une province représentée exclusivement par des députés progressistes conservateurs pour des raisons d'ordre politique, même si la plupart de la viande produite au Canada vient de l'Alberta. Le gouvernement pense pouvoir résoudre le problème en important des denrées alimentaires à bon marché, peu importe le tort que cela peut causer aux producteurs canadiens, parce que le gouvernement ne vise qu'à essayer de rester au pouvoir à n'importe quel prix.

● (1520)

A la page 6 du bill C-15 figure une liste de légumes dont les tarifs ont été abaissés. Il y a par exemple les choux, les oignons, les pois verts, la rhubarbe, les oignons verts, les asperges. Cette mesure ne fait que souligner que le gouvernement ne s'est pas rendu compte qu'en aidant le consommateur—et je sais que les consommateurs veulent acheter des aliments au meilleur prix possible—il ne les aide pas, au fond, puisque cette politique à court terme coûtera beaucoup plus cher, en fin de compte. Il peut se produire deux choses. Si les prix du bœuf restent aussi bas qu'ils le sont actuellement encore pendant un an, les éleveurs n'auront pas d'autre choix que de fermer boutique et de vendre leur exploitation. Le Canada aura alors perdu une industrie très importante et aussi un produit qui s'exporte bien. Cela veut dire aussi que nous serons réduits à acheter des aliments produits à l'étranger.

Dans la livraison d'aujourd'hui du *Globe and Mail*, on cite certains passages qui mettent en lumière la position du gouvernement et établissent hors de tout doute qu'on a fait aux Canadiens des déclarations fausses, inexactes et trompeuses. L'article rapporte ceci:

La Commission de lutte contre l'inflation a signalé hier que les prix des aliments avaient diminué pendant quatre mois consécutifs et qu'ils sont en moyenne de 3.1 p. 100 inférieurs aux prix de l'an passé.

Dans son relevé mensuel du prix des aliments, la Commission signale une baisse sensible du prix du bœuf, du porc, des œufs, de la volaille, des fruits frais . . .

Ce sont des choses indéniables; ce sont des faits et on ne peut qu'avouer qu'ils sont précis, mais la déclaration ne signale pas que ces baisses se font au profit de certaines régions du Canada alors que d'autres sont littéralement ruinées à cause de la politique du gouvernement. Voici un autre passage de l'article du *Globe and Mail*:

La vice-présidente de la Commission, June Menzies, a dit à une conférence de presse que la Commission pouvait s'attribuer un certain mérite parce que le prix des aliments est contrôlé, sinon à la production, du moins aux niveaux de la transformation, de la distribution et du détail.

Il faudrait demander à June Menzies de démissionner à cause de cette déclaration. Ce n'est pas une question de contenir la hausse du prix des aliments après qu'ils ont quitté la ferme. Ce qui se passe, c'est que la structure tarifaire canadienne permet d'importer des aliments, ce qui a des répercussions importantes. Pour ce qui est du bœuf, nous en importons 90 millions de livres à bon marché d'Océanie, où le bétail est engraissé dans des pâturages, ce qui soumet nos producteurs à une concurrence sans précédent. De toute évidence, quand une personne occupant un poste responsable dit que la Commission de lutte contre l'inflation remplit son rôle parce qu'elle contrôle les prix après la ferme, elle oublie que des milliers d'éleveurs sont obligés d'abandonner leur exploitation.

Les ventes canadiennes de vaches et de bétail de reproduction ont considérablement augmenté depuis quelques années. Le Canada s'achemine vers une situation très dangereuse. D'ici quelques années, il se pourrait, comme l'ont dit des experts reconnus, que les fermiers vendent le bœuf $1 la livre à cause de la pénurie qui résultera de l'absence de politiques à long terme qui assurerait vigueur et stabilité à l'élevage du bœuf. L'article dit ensuite que le prix de légumes frais a augmenté de 8.9 p. 100 et celui du café, de 18 p. 100. Si on considère divers produits alimentaires autres que ceux qui se rattachent aux viandes—essentiellement le bœuf, la volaille et le porc—on voit que la plupart des prix augmentent. L'article poursuit:

L'enquête sur les aliments a révélé qu'on pouvait s'attendre à un revirement dans la tendance à la baisse des prix du bœuf d'ici un mois à cause des récentes augmentations du prix du bétail sur pied.

Les prix du porc abattu ont diminué de 20 p. 100 au cours du mois dernier, mais le prix de détail n'avait baissé que de 3.7 p. 100 à la mi-octobre . . .

J'affirme que cette déclaration est absolument fausse. Si nous vérifions auprès des associations d'éleveurs des différentes régions, nous verrons que nous n'avons aucune raison de croire que le consommateur bénéficiera d'un prix plus bas pour le bœuf et que le producteur verra ses efforts récompensés en obtenant un bon prix pour son bétail. J'aimerais maintenant vous citer les paroles du ministre des Finances (M. Macdonald). A la page 466 du hansard, on lit la déclaration suivante:

Plusieurs produits alimentaires ont été ajoutés à la liste des produits auxquels des réductions tarifaires temporaires s'appliquaient avant le 30 juin. Ceux-ci comprennent le porc frais, le jambon, le bacon, le macaroni et d'autres pâtes. En outre, des réductions plus fortes que celles qui étaient applicables jusqu'ici s'appliqueront désormais à certaines viandes en boîtes . . . Les réductions tempo-

raires proposées dans le bill portent sur des biens de consommation d'une valeur de près de 1.6 milliard de dollars, selon les chiffres des importations de 1975.

Voici le plus important:

Près de la moitié de ces produits appartiennent au groupe alimentaire et leur valeur atteint quelque 727 millions de dollars.

Nous voyons donc que les éleveurs et les producteurs des Prairies vont travailler à perte pour la quatrième année de suite, mais ce gouvernement malhonnête et dur est prêt à se passer d'eux pour se faire élire, simplement pour donner l'illusion que la Commission de lutte contre l'inflation fait bien son travail. Autrement dit, quand on dit que les aliments sont moins chers parce que la Commission de lutte contre l'inflation est efficace, c'est absolument faux. En vérité, si des aliments ont baissé, c'est parce que nous les avons importés à bien meilleur marché et, ce faisant, nous détruisons littéralement des régions entières du Canada et leurs moyens de production. Ce qui se passe c'est que le gouvernement est tellement imbu de son autorité qu'il croit pouvoir rayer de la carte toute une région du Canada.

Si l'on en juge par le nombre de sièges, les Prairies ne détiennent pas beaucoup de pouvoir au sein du gouvernement libéral; c'est pourquoi ce dernier estime qu'il peut n'en tenir aucun compte. Le gouvernement sait que Montréal et Toronto comptent plus de députés libéraux que l'ensemble des trois provinces des Prairies; alors, il contingente l'importation et permet ainsi l'entrée au pays de produits alimentaires à bon marché. Cela détruit systématiquement l'armature de l'économie des provinces des Prairies et on peut en dire autant des provinces de l'Atlantique.

Jusqu'à un certain point, je sympathise avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parce que je me rends compte qu'il se veut solidaire du cabinet. En réponse à une question que le député de Medicine Hat (M. Hargrave) lui a posée hier au sujet de l'application de l'accord sur le rabais de 6c. sur les importations de viande congelée d'Australie et de Nouvelle-Zélande, le ministre a dit qu'il y aura d'autres pourparlers, et qu'il espère qu'après cela, la viande expédiée au Canada se vendra au même prix que la viande expédiée aux États-Unis, en vertu du système de contingentement imposé.

Chose curieuse, lors de la rencontre avec l'Association des éleveurs, il y a deux jours seulement, un des plus grands économistes du ministère de l'Agriculture a avoué que le ministère n'avait jamais favorisé l'application de l'accord sur le rabais de 6c. La vérité, c'est que le ministre n'a pu faire valoir sa cause auprès du cabinet. Il avait peut-être la bonne intention d'essayer de protéger notre industrie agricole mais pour donner l'impression que la Commission de lutte contre l'inflation joue son rôle, les agriculteurs, les éleveurs et les producteurs de pommes et d'autres produits ont été sacrifiés.

● (1530)

Depuis 1969, le Canada importe environ 7 p. 100 de sa consommation de bœuf désossé. Par le passé, ces produits importés étaient de qualité médiocre et ne rivalisaient pas directement avec les produits canadiens. Après 1974, toutefois, à la suite d'une période où le gouvernement a encouragé les éleveurs à accroître leurs troupeaux, il y a eu de plus en plus d'importations de bœuf de qualité moyenne et élevée, qui rivalisaient directement avec la production intérieure, ce qui nous a mis en conflit direct avec notre partenaire commercial de toujours, les États-Unis d'Amérique.

[M. Malone.]

N'ayant pas adopté de politique de contingentement de la viande importée, le Canada est devenu presque l'ennemi des États-Unis dans le domaine du commerce de la viande. Quiconque parle aux producteurs, aux agriculteurs et aux éleveurs américains soit qu'ils en veulent au Canada parce que les produits des pays d'Océanie sont écoulés à perte sur le marché canadien, ce qui oblige le Canada, en retour, à écouler sa viande à perte sur le marché américain. Le Canada, pays qui a les moyens de produire assez de viande de bœuf pour répondre à ses besoins, est le seul pays du monde qui n'exerce aucun contrôle d'ordre quantitatif sur les importations. Tous les autres pays producteurs de bœuf imposent des contrôles efficaces. Il me semble révoltant que le Canada, grand producteur de viande, soit le seul pays qui ne contrôle pas ses importations.

Prenons quelques exemples, monsieur l'Orateur. Les États-Unis, principal pays importateur de bœuf du monde, importent près de 30 p. 100 de l'ensemble des échanges mondiaux de bœuf et de veau; toutefois, les États-Unis ont une loi sur les importations, qui limite celles-ci à 7 p. 100 de la consommation intérieure. Si nous voyons ce qui se passe au Royaume-Uni et dans les pays de la Communauté économique européenne, nous constatons que ce groupe est le deuxième importateur de bœuf du monde. Les importations sont contrôlées de très près, toutefois, grâce à un système complexe de droits fixes, de redevances variables, de droits ad valorem et de quotas. En juillet 1974, la CEE a mis l'embargo sur les importations de bœuf et de veau. Le Japon est actuellement l'un des grands importateurs de bœuf, occupant la troisième place derrière la CEE et les États-Unis. Et pourtant, le Japon exerce un contrôle sur ses importations par l'entremise d'agences d'achat de l'État, en imposant des droits de douane de 25 p. 100 selon la valeur des marchandises, en percevant des droits variables et en fixant des quotas. Au début de 1974, le Japon a pour ainsi dire mis l'embargo sur toutes les importations de bœuf et de veau jusqu'en septembre 1975.

En 1975 et 1976, pratiquement tous les excédents de bœuf et de veau du monde se sont vendus à perte sur le marché canadien, situation qui ne s'est jamais produite ailleurs. Il est odieux de voir le gouvernement se promener dans le pays en préconisant son programme de lutte contre l'inflation en disant que la Commission de lutte contre l'inflation fonctionne alors que par sa faute, près de 100,000 agriculteurs et éleveurs canadiens travaillent à perte. Le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et le ministre de l'Agriculture sont responsables de ces 100,000 personnes qui, pour la quatrième année consécutive, doivent vendre leur bétail à un prix inférieur au coût de revient.

Même si le Canada n'est pas très peuplé, il se place maintenant au quatrième rang des pays importateurs de bœuf sur les marchés mondiaux. En 1976, le Canada se classait au premier rang pour la quantité de bœuf importé par tête d'habitant. Notre pays est capable de produire tout le bœuf dont il a besoin pour sa propre consommation, mais il est pourtant au quatrième rang des pays importateurs de bœuf. Cela veut dire que les politiques du gouvernement ne servent à rien et le bill C-15 laisse le problème tout à fait de côté. L'une des injustices les plus évidentes du bill C-15, c'est qu'il indique aux villes très peuplées du pays que le gouvernement est prêt à sacrifier les régions productrices pour des motifs d'ordre politique.

D'août 1974 à août 1975, le Canada a imposé des contrôles sur l'importation du bétail sur pied et du bœuf, mais les contrôles ont permis l'importation d'une quantité égale à 100 p. 100 de la moyenne des cinq années précédentes. Cette mesure n'a accordé aucune protection aux éleveurs. Il est important de noter la différence de prix entre le bœuf en provenance d'Océanie importé au Canada et le bœuf importé aux États-Unis. A partir d'août 1975, au moment où le contrôle à l'importation a été suspendu, on a constaté que le bétail importé d'Océanie au Canada coûtait de 10 à 12c. la livre de moins que le bœuf de même qualité importé aux États-Unis. Cette différence peu favorable s'est maintenue jusqu'à la fin de 1975 et a augmenté en 1976. En avril de 1976, le Canada permettait l'importation de bœuf coûtant de 16 à 17c. la livre de moins que le bœuf de même qualité expédié aux État-Unis. En mai 1976, les importations océaniennes de bœuf et de veau avaient augmenté de 40 p. 100 par rapport à 1975 et, en octobre, les importations avaient augmenté de 60 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Le gouvernement a l'audace de prétendre que la loi de lutte contre l'inflation est efficace parce que le prix des aliments a baissé, mais il oublie de mentionner que tous ceux qui ont entrepris la quatrième année du système de mise en marché du bœuf vendent leur bétail à perte. Je comprends le point de vue des consommateurs. L'un des objectifs du Canada devrait être de produire des aliments le plus économiquement possible. C'est impossible tant que nos politiques à long terme empêchent les Canadiens de produire. Nous faisons face à une dépression des prix au Canada. Les éleveurs canadiens devront probablement réduire de beaucoup l'importance de leurs troupeaux et nous finirons par perdre une industrie de production importante ou bien nous devrons payer la viande plus cher ou même en importer la plus grande partie.

Le 11 juin, le Canada a imposé la règle, devenue tristement célèbre «des 6c.», en vertu de laquelle le gouvernement acceptait, sans y être contraint en aucune façon, que le bœuf en provenance de l'Océanie se vende chez lui à un prix qui ne soit pas inférieur de plus de 6c. au bœuf de même qualité vendu aux État-Unis. Cette règle a fait baisser au plus bas niveau le prix du bœuf canadien et il y restera tant que cette règle sera en vigueur. La mesure prise par le gouvernement a eu pour résultat évident de nuire aux relations canado-américaines dans le commerce du bœuf et du veau. Quiconque, au cours des derniers mois a discuté de la question avec les éleveurs et exploitants américains se rend compte que cette politique a des conséquences adverses sur les échanges canado-américains.

Je crois qu'il est très important de souligner la différence existant entre les échanges commerciaux qu'a le Canada avec les États-Unis et ceux qu'il a avec les pays de l'Océanie. La première différence est que le commerce que nous faisons avec les États-Unis est réciproque. Le Canada ne se contente pas d'exporter aux États-Unis, il importe aussi des États-Unis. Nous produisons à peu près au même prix de revient que les Américains et notre niveau de vie est comparable. Il n'en est pas de même quand il s'agit du bœuf venu d'Océanie contre lequel presque tous les pays producteurs ont dû se protéger en établissant des quotas. Le Canada est devenu le pays idéal pour le dumping.

● (1540)

Pour vous montrer à quel point la situation est grave, monsieur l'Orateur, je vous dirai que les éleveurs aujourd'hui se rassemblent un peu partout dans le pays pour protester contre les mesures du gouvernement. Rien ne saurait nous donner une meilleure idée de leur inquiétude que le fait que 300 personnes se sont réunies à Lethbridge, il y a deux jours, après seulement deux jours de préavis. Monsieur l'Orateur, je répète que 300 éleveurs se sont réunis à deux jours d'avis pour manifester leurs inquiétudes devant ce qui se passe chez les producteurs canadiens. Dans ma province, l'Alberta, des réunions de tiennent presque tous les jours à la place aux enchères et dans les centres communautaires. Les éleveurs protestent. Ils veulent qu'on leur dise quoi faire. Ils savent qu'ils sont à la veille de perdre leur exploitation agricole et leur entreprise d'élevage si les quotas actuels du gouvernement ne sont pas modifiés. Dans ma circonscription, une réunion a eu lieu le 22 octobre. Huit cents éleveurs de tous les coins de l'Alberta, de certaines parties de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan y ont assisté pour apprendre de ce qui se passe dans la vente de viande de bœuf et de veau.

Les éleveurs ont de vives inquiétudes car les importations de Nouvelle-Zélande se sont accrues de 139 p. 100 cette année, et celles d'Australie, de 10 p. 100. Nous sommes pratiquement devenus, monsieur l'Orateur, un dépotoir pour la viande à bon marché pour que le premier ministre puisse dire aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Sud de l'Ontario que le programme de lutte contre l'inflation est efficace. Il essaie de prouver qu'il a raison en disant: «L'an dernier, les prix alimentaires ont grimpé de 10 p. 100; cette année, ils se sont accrus de 6.2 p. 100 seulement». Le nombre d'articles dont le prix a véritablement baissé est restreint. On constatera que cette baisse touche un produit dont le gouvernement a permis l'importation au Canada, dans le but de maintenir les prix alimentaires à un bas niveau. Je pense en particulier à la viande. Il est louable d'essayer de contenir les prix alimentaires, mais il est condamnable d'essayer d'aider une partie du pays aux dépens d'une autre. Voilà ce qu'il y a de répréhensible dans les actions du gouvernement actuel.

Examinons les faits exposés mardi à la Chambre par le Député d'Okanagan Boundary (M. Wittaker). Il a dit, comme en témoigne la page 472 du hansard, que le Canada a une politique de produits alimentaires à bon marché, ce que savent déjà les régions productrices. Monsieur l'Orateur, il est clair que le gouvernement considère qu'il peut politiquement se passer des régions productrices. Il fait tout ce qu'il peut pour faire baisser le prix des aliments, malgré l'injustice qu'une telle politique peut représenter pour une partie du pays. Par exemple, en 1975, nos importations de produits laitiers ont augmenté de 83 p. 100 par rapport à 1973. Ces augmentations, toujours par rapport à la même année, ont été de 37 p. 100 pour les baies, de 58 p. 100 pour les pommes, de 200 p. 100 pour le miel, de 74 p. 100 pour les confitures, de 294 p. 100 pour le poulet et de 33 p. 100 pour le jambon en conserve.

En 1974, le Canada a importé 5 millions de livres de poulet des États-Unis. Les chiffres jusqu'à juin 1976 parlaient de 22 millions de livres de poulet importées des États-Unis, soit 400 p. 100 de plus qu'en 1975. Pas étonnant que le Canada ait l'air d'aller à la dérive ou de se désagreger. Le fait est que ce

gouvernement est en train de le déchirer. En appliqant des politiques qui privent des milliers de gens de leur gagne-pain, le gouvernement divise le pays. Il y a aujourd'hui au Canada, 100,000 producteurs de bovins de boucherie. Et chacun de ces producteurs risque pratiquement de perdre son gagne-pain, parce que pendant longtemps ils ont été forcés de produire et de vendre à perte.

Le gouvernement actuel n'a pas de politique agricole ni de politique alimentaire à long terme. On constate que les politiques du gouvernement ne font que perturber le marché et ne visent qu'à justifier le programme anti-inflationniste. En fin de compte, le prix des aliments devra monter si les producteurs canadiens ne doivent pas être acculés à la faillite.

En avril 1976, il y avait au Canada près de 300,000 bovins d'embouche de plus qu'en avril 1975. Cet accroissement de population faisait suite à l'adoption, par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, du programme appelé LIFT et que l'on aurait pû appeler GOOF. Le programme du ministre visait à inciter les cultivateurs à transformer leurs champs de culture en prairie. Partout dans le pays, le gouvernement établissait des programmes pour encourager les propriétaires à accroître leurs troupeaux de vaches. C'est pourquoi il y eut 300,000 bovins d'embouche de plus que l'année précédente. Mais presque aussitôt que le gouvernement eut décidé d'accroître les troupeaux, la situation économique s'est modifiée. Alors que le Canada produisait assez de viande de bœuf pour sa consommation intérieure, le gouvernement a ouvert les portes à l'importation, et notre pays est devenu l'exutoire des bovins engraissés à l'herbe et importés de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Cette politique a suscité d'énormes difficultés, car les importations au Canada de bœuf congelé et désossé se sont accrues de 90 millions de livres.

On avait l'habitude de dire que le bœuf d'Australie ne pouvait concurrencer le bœuf canadien, à cause de sa qualité. A une certaine époque, les bovins d'Australie étaient élevés surtout à l'intérieur du territoire. On abattait les animaux dans leur cinquième année après les avoir engraissés à l'herbe et non pas avec du grain. La chair de ces animaux n'était pas vendue directement pour la consommation; on en faisait plutôt des conserves. Mais la situation est différente maintenant. Le bœuf qu'on importe maintenant est d'une toute autre qualité. Il provient de jeunes animaux engraissés par des méthodes différentes. Le bœuf importé concurrence donc celui que nous produisons ici.

Je tiens à signaler ces faits, car il n'existe pas de politique alimentaire à long terme au Canada. L'éleveur d'aujourd'hui ne peut planifier à long terme, vu l'absence de politique du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il pourra continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis tout d'abord de faire écho aux propos du député de Battle River (M. Malone). Il a parlé avec conviction des difficultés qu'éprouve l'industrie des bovins. Il a parlé avec beaucoup de sincérité et avec une connaissance du sujet qui de toute évidence fait défaut au gouvernement. Je remarque avec plaisir la présence à la Chambre du ministre des Finances (M. Macdonald). La classe agricole est bien faiblement représentée au caucus libéral. Le député de Battle River nous a brossé le tableau des difficultés sérieuses dans lesquelles se débat notre industrie bovine. L'élevage des bovins constitue une fraction importante de la classe agricole, un secteur important de notre économie.

Comme le député, j'estime que la lutte contre l'inflation menée par le gouvernement n'est rien d'autre que l'oppression de nos producteurs de denrées alimentaires. Comme lui, j'estime qu'il va falloir agir rapidement pour renverser la tendance actuelle, pour éviter que les importations massives de produits alimentaires étrangers ne sonnent le glas de notre agriculture. Il est malheureux que pour lutter contre l'inflation le gouvernement ait essayé de faire valoir la baisse des prix des produits alimentaires. Il cause un tort sérieux à nos producteurs. Ce bill va abaisser le prix au producteur de nos produits agricoles. A cause de ce bill, nous pouvons nous attendre à ce que le volume de nos importations de denrées alimentaires s'accroisse. Tous ces éléments ont un effet préjudiciable sur notre balance commerciale et sur un secteur industriel très important dans notre pays, je veux parler de l'agriculture.

• (1550)

Le bill va finir par créer de graves problèmes à l'industrie du porc, aux producteurs de porc et de produits du porc ainsi qu'à l'industrie des fruits et légumes. En s'attaquant à l'inflation, le gouvernement s'est surtout en fait attaqué aux producteurs de notre pays. Comme le député l'a signalé, la lutte qu'a menée le gouvernement contre l'inflation a en fait été une lutte menée contre les producteurs de denrées alimentaires. Quand le gouvernement proclame en termes chaleureux qu'il a réduit le prix des denrées alimentaires de 3.1 p. 100 l'année dernière, nous pouvons tout simplement comprendre que la guerre contre l'inflation a été menée au détriment des producteurs. D'ailleurs, les mesures qu'il a prises confirment clairement ce fait.

C'est en 1973 que l'inflation a commencé à devenir un problème très préoccupant. On a créé à cette époque un comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. Il s'agissait d'un comité permanent créé par la Chambre des communes pour étudier le prix des produits alimentaires. D'autres éléments ont eu une profonde influence sur le taux d'inflation à l'époque. Toutefois, le gouvernement actuel a désigné les produits alimentaires comme principal agent d'inflation. On a créé le Comité de surveillance du prix des produits alimentaires. Ce comité a également désigné les produits alimentaires comme étant le principal agent de la poussée inflationniste et n'a absolument pas fait allusion aux autres facteurs de production comme le prix de la main-d'œuvre et des transports ou l'adoption de la formule du paiement par l'utilisateur. A cette époque, les augmentations étaient affolantes mais le gouvernement désignait toujours les produits alimentaires comme principal facteur inflationniste.

En automne 1973, alors que le prix du bœuf avait atteint des niveaux extrêmement élevés, le gouvernement est intervenu, il a pris des mesures, les premières de ses nombreuses mesures touchant l'industrie bovine et je puis dire qu'elles annonçaient le début de la fin de ce secteur. A cette époque, le gouvernement a imposé des restrictions à l'exportation de la viande de bœuf vers les États-Unis car le prix du bœuf sur pied approchait de 60c. la livre. Toutefois, le gouvernement n'a absolument pas sorti les producteurs de la situation précaire où ils se

trouvaient quand le prix du bœuf sur pied a baissé de façon très marquée au point d'être inférieur au coût de la production. Le ministre a refusé d'élaborer un programme à l'intention du secteur du naissage, secteur très important de l'industrie bovine. Il a fallu que les gouvernements provinciaux interviennent pour essayer de rescaper les naisseurs.

Le député a exposé en détail la situation créée par les importations de bœuf, qui font chuter le prix de nos produits au-dessous du coût de production. Il a montré aussi que le gouvernement n'en tient pas compte, puisqu'il refuse d'instituer une loi d'importation de bœuf semblable à celle des États-Unis, seul pays au monde à ne pas protéger ses éleveurs.

On peut faire remarquer que malgré notre faible population nous venons au quatrième rang mondial pour les importations de bœuf. Quelle honte, monsieur l'Orateur! C'est incroyable, ce que le gouvernement actuel a laissé faire. Nous avons les moyens, le potentiel et les connaissances nécessaires. Mais à cause de la stupidité de nos politiques douanières et agricoles, nous venons au quatrième rang dans le monde pour les importations de bœuf, avec une population de 22 millions d'habitants seulement. C'est honteux.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il est bien évident que ce n'est pas le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ni ses services qui formulent notre politique agricole. Ce sont les trois ministères de la Consommation et des Corporations, des Finances, et de l'Industrie et du Commerce. Le ministre n'a plus d'allure. Il en avait un peu lorsqu'il a aidé les libéraux du sud-ouest de l'Ontario, mais maintenant il est lessivé. On ne peut plus compter sur lui, il n'est bon à rien. Je ne blâme pas le ministre des Finances. Il représente une circonscription urbaine, où les intérêts sont différents. Et ces intérêts, je suis persuadé qu'il les défend très bien. Mais le ministre de l'Agriculture, lui, ne défend ni le niveau de vie ni les intérêts des agriculteurs et des producteurs. Et je le regrette bien.

L'agriculture est bien mal servie par le gouvernement actuel. Mon ami me lance un regard éloquent. Il connaît bien la situation, et je suis persuadé qu'il n'en n'est pas content. Il représente une région où il se fait beaucoup de bœuf. J'aimerais l'entendre intervenir dans ce débat. Je sais qu'il parle en homme sincère et dévoué. Peut-être a-t-il influencé le ministre de l'Agriculture et les autes ministres qui ont formulé la politique agricole. Ce bill aura des conséquences désastreuses pour les éleveurs et l'agriculture en général.

Le commerce extérieur chez nous constitue un très grave problème. Nous devrions nous soucier d'améliorer notre situation commerciale, notamment dans le domaine de la production et de la transformation des produits agricoles. Par dessus tout, nous devrions nous appliquer à améliorer notre position commerciale vis-à-vis des États-Unis dans le domaine de l'agriculture. Le bill ne contribuera certes pas à atteindre cet objectif. Ce serait plutôt le contraire. Il favorisera les importations, ce qui réduira les prix versés à nos producteurs à une époque où les coûts de production ne cessent d'augmenter. Voilà le genre de guerre que le gouvernement a déclarée à l'inflation. Examinez les faits. Tous les journaux du Canada font état à l'heure actuelle des maigres perspectives de ventes de nos produits à l'étranger. Voici par exemple, un extrait tiré du numéro du 17 août du *Citizen* d'Ottawa:

Tarif des douanes

Les perspectives du Canada quant à sa balance commerciale et à sa balance des paiements sont médiocres, alors que les effets de la hausse du prix de l'énergie et des importations ne se sont pas encore faits pleinement sentir, selon un communiqué publié lundi dernier par le Conference Board of Canada.

● (1600)

L'article dit aussi:

On s'attend à un déficit commercial global important et croissant en matière d'énergie à partir de 1977 et jusqu'aux années 80.

L'agriculture est l'une de nos principales ressources renouvelables. C'est certainement un atout qui peut nous aider à améliorer notre balance commerciale. Nous avons le potentiel. Tout ce qu'il nous faut, c'est un climat politique sain. J'aimerais attirer l'attention des députés sur un autre article qui a été publié dans le *Financial Times* le 27 septembre. On y lit ceci:

La part canadienne des exportations mondiales exprimée en dollars américains a baissé environ du tiers à 3.8 p. 100 en 1975 par rapport à 5.4 p. 100 en 1970. Cependant, pendant la même période, les importations exprimées en pourcentage des dépenses pour les denrées au Canada sont passées de 26.1 p. 100 à 32.9 p. 100.

Ainsi, pendant que les exportateurs canadiens perdaient leur part du commerce international, les exportateurs étrangers accaparaient une plus grande part du marché canadien et produisaient un effet de «ciseaux» bien évident.

Une façon de remédier à la situation de notre balance commerciale consiste à nous lancer énergiquement dans l'exploitation et la vente de nos ressources non renouvelables. En 1975, le déficit commercial du Canada s'élevait à environ un milliard et demi de dollars et, en 1974, il était d'environ 200 millions de dollars. Il semble que le déficit de 1976 sera d'à peu près 100 millions de dollars. La situation de notre commerce agricole est plus favorable, mais sans l'exportation du grain et des produits de grain, la situation de l'industrie du point de vue des exportations et des importations serait difficile, sinon déplorable. Par exemple, examinons les tendances du commerce agricole en 1975. Nous avons importé pour 2.891 milliards de dollars de produits agricoles et nous en avons exporté pour 3.9 milliards de dollars, ce qui a donné une balance favorable d'environ 1.1 milliard. Cependant, si nous ne tenons pas compte du grain et des produits de grain, qui représentent 3.1 milliards de dollars, nous sommes en bien mauvaise posture.

Prenons par exemple le domaine des produits laitiers, dans lequel nous pourrions certainement augmenter la production si l'on en juge d'après les surplus qui se sont présentés. En 1975, nous en avons importé pour $58,323,000 et exporté seulement pour 36 millions de dollars. En 1974 nos exportations ont atteint 71 millions de dollars et nos importations 78 millions de dollars. En 1973 nous avons importé près de 90 millions de dollars de produits laitiers et nous n'en avons exportés que 65 millions de dollars. Ainsi, sur une période de trois ans, nous sommes dans une position nettement déficitaire, une position fort préoccupante.

Prenons le cas de la volaille et des œufs. En 1975 nos importations ont atteint 32.7 millions et nos exportations 19 millions. En 1974, la valeur de nos importations était de 24.5 millions, celle de nos exportations de 24 millions. En 1973, nos importations ont atteint 19 millions, nos exportations, 17 millions. Nous avons au moins la possibilité d'équilibrer les échanges de ces produits et nous avons nos propres capacités productives. J'en arrive au domaine où les importations sont très importantes, je veux parler des fruits et des légumes. C'est là que les problèmes sont les plus préoccupants. Rien dans les politiques agricoles du gouvernement n'encourage à la production de légumes et de fruits dans notre pays. Certes, nous

sommes limités par les conditions climatiques mais le déséquilibre de nos échanges devient de plus en plus préoccupant chaque année. A l'heure actuelle, nous importons quelque 500 millions de dollars de fruits et de noix et entre 265 et 300 millions de dollars de légumes. Nos propres exportations sont négligeables.

En tant que Canadien de l'Ouest, région où l'agriculture constitue un secteur essentiel, je suis profondément préoccupé par le fait que nous dépendons de plus en plus des importations de produits alimentaires. En premier lieu, je pense que, du point de vue politique, il est mal avisé de notre part de dépendre par trop de l'importation de produits alimentaires. En deuxième lieu, je suis fort inquiet du fait qu'un important secteur économique de notre pays est actuellement en train d'être détruit. Le ministre de l'Agriculture a fait allusion à cette situation dans le discours qu'il a prononcé à Calgary. L'une des choses que j'admire chez le ministre de l'Agriculture c'est qu'il doit avoir quelque 12 discours en réserve, il doit puiser parmi six d'entre eux lorsqu'il s'adresse à un groupe de consommateurs et parmi les six autres lorsqu'il s'adresse à un groupe de producteurs. Quoi qu'il en soit, il s'est montré préoccupé par le fait que les produits alimentaires importés constituent une part toujours plus importante de l'ensemble de nos ventes sur le marché du détail.

Il a souligné que sur l'ensemble des 18.3 milliards de dollars de vente de produits alimentaires au Canada en 1975, la part des produits importés recouvrait quelque 6 milliards, soit 32 p. 100. En 1975, la part des produits importés représentait 4 milliards, soit 25 p. 100 de l'ensemble des ventes de produits alimentaires. En 1973 nos importations ont représenté 2.5 milliards, soit 18 p. 100 du total. Ainsi, en quelque trois ans, la part de nos importations de produits alimentaires est passée de 18 à 32 p. 100 de l'ensemble des produits alimentaires vendus au Canada, elle a donc presque doublé.

Ce qui m'inquiète, c'est que des bills tels que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui auront pour seul effet d'accroître la part qu'occupent les produits importés dans l'ensemble des ventes de produits alimentaires dans notre pays. Il est certain que l'agriculture canadienne possède une importante capacité productive. Je pense que les véritables ressources productives de nos éleveurs et de nos cultivateurs n'ont pas été exploitées à fond. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas eux que je critique, c'est la politique gouvernementale car il ne fait aucun doute qu'avec les stimulants appropriés, les cultivateurs pourraient renverser la tendance actuelle. On y fait allusion dans un article publié dans le *Globe and Mail* du samedi 10 juillet intitulé «Sérieux écart entre le rendement et le potentiel de la production agricole et alimentaire canadienne». Cet article est de James Rusk et je tiens à le faire consigner au compte rendu car il résume, à mon avis, la situation dans laquelle se trouve cette industrie à l'heure actuelle:

● (1610)

La production agricole et alimentaire au Canada est «dans une mauvaise passe et bien malade», à en croire le président du Conseil canadien de recherches en économie agricole du Canada, Gordon McEachern.

L'écart entre le rendement et le potentiel de la production agricole et alimentaire s'élargit, a-t-il déclaré lors de la réunion annuelle de l'Association canadienne des fabricants de provendes à Toronto.

«Et surtout, le rendement agricole a considérablement diminué en termes absolus ces dernières années.»

[M. Mazankowski.]

«Par exemple, pour le premier trimestre de cette année, Statistique Canada révèle que l'indice de la production agricole a diminué d'environ 20 p. 100 par rapport à ce qu'elle était en 1970-1971.»

«Bien entendu, nous venons de traverser une période mouvementée, mais tous les stimulants s'appliquant aux récoltes n'ont pas donné de résultat appréciable jusqu'ici.»

Cette tendance récente représente l'un des taux de croissance les plus lents—sinon le plus lent—pour ce qui est du rendement parmi tous les pays industrialisés ou en voie de développement depuis 1962, avec un taux de 1.25 p. 100 par an pour la production agricole, bien inférieur à celui de la demande de produits alimentaires au Canada.

«Cela ralentit la croissance des exportations de produits agricoles et alimentaires en termes de volume et augmente le volume des importations.»

Le Canada continue d'être un exportateur net pour quelques produits seulement comme les céréales et les graines oléagineuses, mais même dans ces cas-là, le niveau de son rendement et de ses exportations est resté plus ou moins statique.

«La médiocrité de notre rendement et de nos exportations contraste vivement avec les réalisations de notre voisin du sud, surtout depuis 4 ou 5 ans, mais peut-être même davantage.»

La structure des prix de revient dans notre pays, par rapport à nos concurrents, montre que la position concurrentielle du Canada, pour ce qui est de la production agricole et alimentaire, a considérablement diminué depuis 3 ou 4 ans.

Cela est dû en grande partie, monsieur l'Orateur, au climat politique peu favorable et à la politique agricole restrictive du gouvernement qui vise à contracter notre potentiel agricole plutôt qu'à l'accroître. Je le répète, une façon de contrer les besoins d'énergie que nous devons importer est d'accroître notre potentiel et notre capacité de production et, bien sûr, nos exportations de produits agricoles.

Bien que nous ayons ici des mesures qui visent à réduire le prix des produits agricoles, un aspect important qu'il ne faut pas oublier est que les coûts nécessaires à la production de denrées agricoles continue d'augmenter. J'aimerais citer un document du gouvernement intitulé «Nouvelles et articles documentaires» publié par Agriculture Canada et daté du 28 mai 1976. Ce document revoit l'augmentation des coûts de production agricole au pays en 1976. Il prédit que le prix des produits pétroliers aura augmenté de 25 p. 100. que les engrais auront augmenté de 10 à 15 p. 100, les produits chimiques utilisés en agriculture, de 10 à 15 p. 100, la main-d'œuvre de 15 p. 100, la machinerie de 10 p. 100, et que les taux d'intérêt de financement agricole seront à la hause. Il ne fait pas de prédiction, mais nous savons tous que les taux d'intérêt au pays n'ont pas arrêté d'augmenter. Les taux horaires pour les réparation mécaniques sont passés en moyenne de $12 en 1975 à $14 en 1976. Le seul produit cité à avoir baissé de prix est la ficelle d'engerbage qui est passée de $18 à $20 à environ $10 depuis un an. C'est la seule diminution.

En même temps, les recettes en espèces dans l'industrie agricole en 1976 n'ont augmenté que de 1.1 p. 100 d'après Statistique Canada. Cela a entraîné un resserrement de l'étau des coûts et des prix qui est un problème pour les agriculteurs et producteurs canadiens depuis des générations et qui oblige un certain nombre de producteurs à abandonner.

Comme l'a signalé mon collègue de Battle River, les producteurs de bœuf abandonnent les affaires par douzaines. Notre pays a perdu son potentiel de production agricole. Nous ne réussions pas à améliorer notre balance commerciale en nous servant d'un potentiel que nous devrions utiliser. Ce qui est plus important, nous perdons une occasion merveilleuse de renforcer une industrie qui a actuellement besoin d'une certaine confiance et stabilité, l'agriculture qui est encore une des industries primaires du Canada.

Nous n'avons eu que des politiques et des interventions ponctuelles de la part du gouvernement, et surtout de la part du ministre de l'Agriculture, qui se prétend l'ami des cultivateurs. Cela a sapé la confiance. L'industrie ne sait plus où elle va, les producteurs doivent abandonner la partie.

En ce qui concerne les producteurs de porc, cette mesure augure bien mal. Car les réductions tarifaires sur le porc et la charcuterie ont un effet terrible pour ce secteur. Il y a deux choses à dire à ce sujet. La première, c'est que l'industrie du porc n'a pas été consultée. La deuxième, c'est que cette mesure unilatérale n'a été mise en échange d'aucune concession tarifaire de la part des pays qui en bénéficient. Il me semble que dans le marchandage, on essaye toujours d'avoir quelque chose en contre-partie. On ne donne rien pour rien. Mais dans le cas présent, voilà ce qu'on a fait. Nous avons renoncé à une mesure de protection, une mesure qui en toute franchise jouait dans les deux sens, et nous ne pouvons plus soutenir la concurrence. L'Association canadienne du porc a bien dit qu'elle n'avait absolument pas été consultée sur cette mesure unilatérale.

Quelle est la situation dans l'industrie du porc? Monsieur l'Orateur, pour l'ensemble du pays les quantités mises sur le marché au Canada ont baissé de 8 p. 100 en 1976 par rapport à 1975. Dans l'Ouest, la chute a été de 17 p. 100. Les prix ont dégringolé. A titre d'exemple, en Alberta le prix était de $68.63 les cent livres habillées dans le premier trimestre de 1976. Cette semaine il était de $43.45 à Edmonton et de $43.46 à Calgary. Quel autre secteur économique a subi chez nous une pareille coupure dans ses recettes?

M. McCain: Certainement par celui des ciseaux.

M. Mazankowski: Comme mon honorable ami, je dirai que ce n'est certainement pas celui des ciseaux. Dans son discours, le ministre des Finances a parlé de protéger le secteur des pneus et chambre à air et celui des ciseaux, parce que les réductions tarifaires antérieurement appliquées causaient de graves difficultés aux producteurs canadiens et nuisaient sérieusement à l'emploi.

● (1620)

On juge maintenant l'industrie des ciseaux plus importante que celle de l'élevage. C'est une honte, monsieur l'Orateur. Nous venons juste de sortir de la crise de 1971-1972 au cours de laquelle le porc s'est vendu de $25 à $30. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est qu'aux États-Unis le nombre de porcs augmente et que nos importations s'élevaient à 20,269,000 de livres pour les sept premiers mois de 1974, à 55,478,000 de livres en 1975, et à 90,905,000 de livres pour les sept premiers mois de 1976.

Voilà pour l'industrie du porc. Stable depuis un an ou deux, cette industrie est maintenant ébranlée. Cette mesure ne sert ni les intérêts de l'industrie du porc ni ceux du consommateur canadien. Ou bien nos négociateurs ont fait un mauvais travail, ou bien le gouvernement les a mal conseillés. Ce bill menace de réduire la production des agriculteurs sans offrir de réduction correspondante des intrants nécessaires.

J'aimerais terminer par un exemple précis. J'ai échangé de la correspondance avec l'ancien ministre des Finances à ce sujet. Cela concernait les corrals démontables, les corrals d'acier, les cloisons, les stalles et autres produits fabriqués aux États-Unis et vendus au Canada en grande quantité. Un concessionnaire de ma circonscription vend pour plus de $100,000 de marchandises de ce genre par année. Elles arrivent au Canada sous le nº tarifaire 44603-1 qui porte sur les panneaux de stalles, les barrières, les glissières et ainsi de suite.

J'attire l'attention de la Chambre sur cette question car on utilise de plus en plus de panneaux et des corrals d'acier dans l'industrie de l'élevage, pour l'élevage comme tel et surtout pour le transport. Les foires et expositions agricoles utilisent également beaucoup de matériel de ce genre. Ce matériel est maintenant l'objet d'un droit de douane de 17.5 p. 100. Le numéro tarifaire vise également les glissières, les barrières, les mangeoires à vis sans fin, les rampes de chargement, les mangeoires mobiles et les stalles, matériel en usage dans l'industrie de l'élevage. Je tiens à le signaler à la Chambre, car, dans la plupart des cas, le matériel et les machines utilisés pour l'agriculture ne sont pas visés par le tarif. Je sais qu'il y a des exceptions, mais en règle générale, il n'y a pas de tarif douanier sur le matériel de cette nature.

En outre, je pense qu'il est intéressant de faire remarquer que nous avons un assez bon équilibre dans les échanges agricoles entre le Canada et les États-Unis. En fait, Agriculture Canada a publié un document assez intéressant sous le titre «Canada's Trade and Selected Inputs 1974-75» où l'on fait remarquer que les États-Unis restent le principal client du Canada, en ce qui concerne les intrants agricoles, lesquels représentent 85 p. 100 des exportations du Canada et 84 p. 100 des importations du Canada pour 1975.

Le ministre des Finances précédent a souligné que de nombreux fabricants canadiens fabriquaient ce genre d'équipement. Si tel est le cas, j'espère qu'ils se feront connaître et essaieront de s'adjuger une partie du marché qui s'offre actuellement, car jusqu'ici, le commerçant de ma circonscription ne pouvait s'approvisionner nulle part de manière suivie et par conséquent n'était pas en mesure de répondre à la demande. J'ajoute que cette demande n'existe pas seulement dans l'Ouest du Canada et que la société vend ce matériel dans tout le pays.

Le tarif de 17½ p. 100 vient s'ajouter aux frais. Si notre pays produisait le même genre de matériel, je serais d'accord pour que l'on protège les fabricants mais, puisqu'il n'est pas fabriqué ici, point n'est besoin de cette protection, ceci ne représente qu'une taxe de plus qui vient s'ajouter aux frais de production qui augmentent sans cesse. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires voudront bien examiner cet article en particulier afin de voir s'il n'est pas possible ou d'annuler ou de réduire le tarif douanier imposé sur ces pièces, car elles sont très utilisées et la demande en est de plus en plus importante.

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur le bill C-15 concernant les modifications à apporter aux tarifs douaniers, j'aimerais me contenter d'en appeler au ministre des Finances (M. Macdonald) afin qu'il supprime les droits de douane sur certains articles culturels précis. Depuis l'annonce de la politique officielle de multiculturalisme du gouvernement fédéral, il y a cinq ans ce mois-ci, nous avons assisté à une recrudescence d'activités, d'organisations ethnoculturelles, particulièrement riches en présentations folkloriques. Le gouvernement fédéral les encourageait ces groupes ethniques non seulement à préserver leur héritage culturel, mais également à le développer, afin de partager avec les autres citoyens une appréciation de plus en plus marquée de la richesse culturelle de leur pays d'origine. Ces organisations ethnoculturelles—et je ferai remarquer que ce sont des associations bénévoles—ont dû engager des frais considérables pour se procurer des costumes nationaux, des instruments rares et autres objets qui viennent enrichir les festivals, les expositions, les conférences et autres activités culturelles.

En outre, ces même associations ethnoculturelles visitent d'autres pays ou reçoivent la visite de groupes culturels suivant leur propre initiative ou dans un esprit de collaboration, conformément aux accords culturels conclus entre le Canada et d'autres pays, par exemple le récent accord culturel entre le Canada et le Japon. Il nous appartient donc d'appuyer ces organismes ethnoculturels, notamment ceux à but non lucratif, qui nous demandent de supprimer les droits de douanes sur des articles importés introuvables au Canada. Je veux parler plus particulièrement des coûteux costumes nationaux pour les groupes de danse au Canada. Ils sont imposés sous le numéro tarifaire 52305-1 qui prévoit un droit de 22.5 p. 100 sur leur valeur en vertu du tarif de la nation la plus favorisée applicable à des importations de nombreux pays.

● (1630)

Si les costumes sont faits de tissus dont les fibres synthétiques constituent 50 p. 100 ou plus, en poids, de la matière textile qui les compose, et ne contenant ni laine ni poil, ils sont assujettis en vertu du numéro tarifaire 56300-1, à un droit *ad valorem* au taux de 25 p. 100. Ce tarif s'applique aussi aux numéros tarifaires 53305-1, 56805-1 et 61105-1. Je voudrais signaler au ministre des Finances que les articles en cause sont authentiquement nationaux et qu'on ne peut pas se les procurer au Canada. Ils sont faits à la main par des artistes ou des artisans spécialisés et incorporent les traits caractéristiques traditionnels ou artistiques de la région géographique d'origine. Naturellement, ils sont chers. Un costume national de ce genre peut coûter $500 ou même plus; or lorsqu'un groupe de 24 danseurs doit utiliser ces costumes, le coût à l'association culturelle qui les engage est assurément fort élevé. Nous devrions assurément pouvoir accorder à ces associations l'entrée en franchise de ces costumes.

J'ai présenté des doléances semblables au ministre des Finances et au ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin), non seulement aux ministres actuels mais à leurs prédécesseurs depuis 1969. Aussi le prétexte que les fonctionnaires concernés n'aient pas le temps de se pencher sur le problème n'est-il pas valide. Je prie donc cet après-midi le ministre des Finances, non seulement de reconnaître le problème et de le considérer avec sympathie, mais surtout d'accorder une attention favorable à une requête légitime pour l'entrée en franchise attendue depuis longtemps de tels articles à caractère culturel.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je veux démontrer, dans mon intervention de cet après-midi, que les modifications proposées au Tarif des douanes auront pour effet à long terme de détruire nombre des industries naturelles du Canada, et je vais surtout m'attacher aux industries suivantes, savoir l'industrie maraîchère, l'industrie horticole et les pépinières, car ces modifications n'offrent pas une protection tarifaire suffisante. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), qui est intervenu avant moi dans le débat, a signalé que ces révisions avaient pour objet de réduire les prix alimentaires. C'est là un effet à court terme. Mais à long terme—et dans un avenir pas si lointain que ça—elles auront pour effet d'acculer directement à la faillite certaines de ces industries productrices de denrées alimentaires, dont une que j'ai mentionnée en particulier, parce qu'elles ne bénéficieront pas de la protection dont elles ont besoin.

Pour donner le ton de mon intervention, je vais revenir à une motion que je présente régulièrement depuis quatre ans en vertu de l'article 43 du Règlement, dans l'espoir de faire comprendre plus tôt l'urgence de mon message. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'au moment de l'équinoxe de printemps chaque année j'ai pris l'habitude, depuis que je suis à la Chambre, d'offrir aux députés des jonquilles de ma circonscription, alors qu'il y a encore de la neige ici. Le geste n'est pas seulement symbolique, il a une signification plus profonde. Le ministre des Finances m'a dit qu'il avait été très heureux de recevoir ces jonquilles. Je lui ai demandé s'il avait pu pénétrer le sens caché derrière ces fleurs. Je voudrais donc vous lire la motion que j'ai présentée le 23 mars de cette année et qui se trouve à la page 12043 du *hansard*. Je la cite:

> Que le ministre de l'Agriculture, en collaboration avec son collègue, le ministre des Finances, entreprenne la révision des règlements en vue de l'imposition de droits de douane saisonniers sur les fruits, les légumes et les fleurs importés au Canada pour que les producteurs de fruits, de légumes et de fleurs de la circonscription maraîchère d'Esquimalt-Saanich et des autres circonscriptions de la zone maraîchère du Canada, puissent continuer leur commerce et apporter à ceux d'entre nous qui devons passer une si grande partie de notre vie sous la neige dans l'Est du pays le symbole du printemps que représentent si joliment les jonquilles offertes aux députés.

Cette partie du message est tombée dans l'oreille de sourds. Ils ont été tellement ravis de recevoir les jonquilles qu'ils n'ont pas su voir plus loin que les fleurs. Mais, depuis quatre ans déjà, j'essaie par ce geste de sauver une industrie. C'est une industrie qui nous nourrit, et les révisions proposées tendent à la détruire. Le gouvernement tue cette industrie; il cherche à nous forcer à importer nos fruits et légumes d'outre-frontière. A mon avis, c'est tout à fait inacceptable.

Point n'est besoin pour moi de faire une étude climatologique ou géographique pour expliquer mon point de vue au gouvernement. Il devrait pouvoir comprendre que c'est une question de latitude, de soleil qui brille davantage dans le Nord avec l'arrivée du printemps. Avec le temps, vient l'été, alors que le soleil étant dans l'hémisphère nord, nous avons la saison de croissance. Bien sûr, la nôtre sur la côte ouest commence plus tôt, mais celle de la Californie, encore plus loin au sud, précède la nôtre, d'où le problème. Je suppose que c'est à la fois la stupidité et le manque de bonne volonté qui expliquent que le gouvernement ne voie pas le problème particulier des saisons variant d'une région à l'autre du pays; et son refus de reconnaître l'Ouest—je m'étonne que personne de

l'autre côté de la Chambre n'élève la voix pour s'y opposer—qui explique le peu de cas qu'il fait de ces industries.

Pour ne citer qu'un petit fruit en exemple, il arrive que les fraises soient de saison sur la côte ouest plus tôt que dans l'Est, pour des raisons évidentes. Leur saison est même plus avancée encore en Californie et au Nouveau-Mexique. Et qu'arrive-t-il? Les fraises de Californie et du Nouveau-Mexique sont importées au Canada dans des conditions favorables, mais lorsque arrive la saison des fraises sur la côte ouest, rien ne les protège, et elles doivent faire face à la concurrence des fraises des États-Unis et du Mexique. Il en va de même des tomates. Nos agriculteurs de la côte ouest font faillite précisément à cause de cela. Si le gouvernement actuel a quelque intention de nous fournir à long terme des denrées du pays, alors il s'y prend bien mal par ces révisions tarifaires.

● (1640)

Les fleurs, et j'insiste, tout en étant l'un des agréments de la vie, font quand même partie de notre vie, même si elles ne sont pas comestibles. Notre houx de Noël ne se vend pas bien sur le marché de l'Est—un marché important—tout simplement parce que ce produit n'est pas protégé par des tarifs au moment opportun.

Je pense également à l'intervention que le député de Okanagan Boundary (M. Whittaker) a faite le 26 octobre. Il parlait de l'accroissement, observé ces dernières années, de la quantité de produits agricoles importés aux États-Unis et ailleurs et j'aimerais citer un extrait de la page 472 du hansard du 26 octobre:

> . . . Les importations de fruits à baies ont également progressé de 370 p. 100 en 1975 par rapport à 1973. De 1973 à 1975, les importations de pommes ont augmenté de 58 p. 100, celles de miel de 200 p. 100, celles de confiture de 74 p. 100, celles de poulet de 294 p. 100, celles de jambon en conserve de 33 p. 100 et celles de tabac de 1,086 p. 100 . . .

Je ne vais pas aborder la question du tabac, mais voici des industries vertes canadiennes qui sont forcées de se retirer des affaires. Je ne comprends tout simplement pas ce que le gouvernement cherche à faire. Je craindrais de devoir conclure qu'il cherche délibérément à lancer le Canada dans l'importation plutôt que dans l'exportation. Ainsi, j'ai sous les yeux une lettre d'un ancien ministre du Revenu national, datée du 27 juin 1975. Je soulevais cette question depuis trois ou quatre ans. La lettre traite des plantes, des fleurs et de l'industrie horticole, et signale que les droits saisonniers ne s'appliquent ni aux fleurs coupées ni aux plantes, et que le montant des droits sur ces marchandises est établi de la même façon que sur les autres produits d'importation au Canada; en d'autres termes, que le droit est calculé sur le juste prix du marché ou s'il est moindre, sur le prix de vente. Elle mentionne également que la juste valeur marchande, au sens où l'entend notre loi sur les douanes, est le prix de vente sur le marché libre de marchandises analogues dans le pays exportateur au moment de l'expédition au Canada.

Soit, mais on n'impose pas de droits saisonniers pour protéger l'industrie canadienne. Les ministères du Revenu national et des Finances comptent suffisamment d'experts pour pouvoir établir le niveau de droits qui assurerait la survie de la culture des denrées alimentaires au Canada. Le député de Battle River et le député de Vegreville ont parlé de l'élevage des bovins de boucherie. Il doit en être de même pour les légumes que pour le bœuf. Il y a notamment les choux et les pommes de terre. Je ne tiens pas du tout à essayer de savoir quelle quantité de pommes de terre le Canada importe alors qu'il existe ici des régions très propices à la culture de la pomme de terre. Il y en a dans ma circonscription. Il existe également des régions propices à la culture de la pomme, de la tomate et de la cerise.

En étudiant le Canada en longitude, d'ouest en est, et en latitude, le gouvernement verra quelles variations climatiques existent dans notre pays. Il y a des différences visibles ici dans l'Est; on a de la neige l'hiver et les étés sont ensoleillés, chauds et humides, mais la saison des cultures commence plus tôt dans l'Ouest; dès que le gouvernement se sera rendu compte de ces différences, j'espère qu'il protégera l'industrie qui constitue le pivot de cette région.

J'imagine qu'une certaine aide est accordée à l'agriculture de la péninsule du Niagara mais cela ne résout pas les problèmes agricoles de la Colombie-Britannique. L'établissement des prix dans un marché aussi vaste que celui de l'Est est une chose complexe. Il y a les tarifs-marchandise et les droits, et il faut tenir compte de ces questions lorsqu'on commercialise dans l'Est des produits qui viennent de loin, comme de la Colombie-Britannique. Par exemple, les horticulteurs de la Côte ouest qui produisent du houx pour la période des fêtes se plaignent du coût élevé du transport. Le ministère des Transports a changé sa façon de calculer les tarifs-marchandise. Ils se fondaient autrefois sur le poids d'un article, maintenant c'est sur son volume. Les députés admettront volontiers qu'une grande gerbe de houx pèse très peu mais prend beaucoup de place. Voilà qui met en lumière le problème du transport des marchandises lorsqu'elles proviennent de la Côte ouest.

En outre, le prix de l'engrais a monté. Dans le cas des serres, je suis sûr que le prix du verre a monté lui aussi. Le coût du chauffage a monté. Nous avons un climat tempéré sur la côte ouest, mais pas assez pour ne pas avoir besoin du chauffage à l'occasion. Nous devons chauffer nos serres pour que les produits parviennent à temps sur le marché.

Les pépinières constituent, elles aussi un objet de préoccupation dans ma circonscription. Les pépiniéristes continuent de se plaindre à moi des diverses façons dont leurs produits sont importés et de l'absence de protection dans leur cas. Tout d'abord, les plantes importées et à planter sont admises en franchise si elles sont en pots. Si les pépiniéristes de ma circonscription font pousser des plantes à partir de graines et veulent importer des petits pots pour transplanter leurs plantes, afin de pouvoir les vendre dans des contenants convenables, ces derniers sont imposables, mais les plantes en pots dans ces mêmes contenants de plastique ne le sont pas. C'est une injustice flagrante. Ce n'est pas toujours possible de se procurer des contenants au Canada et certains ne sont pas d'assez bonne qualité pour la vente.

Je ne peux faire autrement que de me demander pourquoi il en est ainsi. C'est, entre autres, que l'Ouest est négligé, mais j'espère que la présence dans le cabinet d'un député de la Colombie-Britannique, le ministre d'État (santé et sport amateur) (M^me^ Campagnolo), fera comprendre au cabinet l'importance de nombre de nos produits de l'Ouest. Je compte sur elle pour le faire.

J'ai tenté d'examiner les diverses annexes du bill C-15 afin de constater quelles sont exactement les modifications, ce qui était prévu auparavant et ce qu'on y trouve maintenant. Je défie un député de me dire en une demi-heure ou 45 minutes ce qu'on modifie. A mon avis, dans certains cas on ne fait rien. A la page 6 du bill, on mentionne les choux, les oignons, les petits pois, la rhubarbe et les oignons verts, qui sont tous des légumes frais cultivés dans ma circonscription et dans le Sud de la Colombie-Britannique par de petits cultivateurs et des maraîchers qui vendent au marché et veulent rester en affaires. On y trouve les mêmes chiffres à toutes fins utiles que dans le manuel des droits de douane et d'accise canadiens de Michael P. McGoldrick. J'ai cherché à faire la comparaison complète avec l'annexe 1 du bill, mais c'est un travail de bénédictin. Il m'aurait fallu encore quelques jours de plus pour vérifier article par article s'il y avait eu des modifications, et dans quel sens. Ce que j'ai constaté, c'est que le peu de modifications qui peut s'y trouver ne va pas dans le sens de la protection des industries canadiennes.

● (1650)

Le gouvernement se vante des mesures qu'il a adoptées pour favoriser le développement de l'industrie canadienne. Il y a la Corporation de développement du Canada, il y a la loi sur l'examen des investissements étrangers. Cela est bel et bon, mais à l'égard de nos industries vertes, le gouvernement fait le contraire. Il détruit certaines de nos activités les plus importantes, celles qui ont assuré et devraient continuer d'assurer notre survie.

L'industrie de la viande de bœuf est acculée à la faillite. Et voilà maintenant que nos producteurs de fruits et légumes vont subir à leur tour les conséquences de l'inaction gouvernementale. Il leur faudrait des droits de douane variables dans le temps, au fur et à mesure que la saison progresse: elle débute dans le Sud, pour remonter la côte du Pacifique jusqu'en Colombie-Britannique, et oblique ensuite vers l'Est sur la péninsule du Niagara, où se trouve la grande zone de culture fruitière et maraîchère que l'on connaît.

J'espère que le ministre tiendra compte de ce que je dis, j'espère que les modifications nécessaires seront apportées au comité, comité permanent ou comité plénier. Cela me fait mal au cœur de penser que des Canadiens de la deuxième et de la troisième générations, qui ont voué leur énergie et leurs capitaux à ces importantes industries, se voient forcés d'abandonner à cause de la hausse des coûts. Même l'eau d'irrigation devient de plus en plus chère sur la péninsule où j'habite. Il en va de même pour les engrais et le transport. Le traversier qui relie l'île au continent a doublé ses tarifs en l'espace de six mois, et cela ne manquera pas de se répercuter sur les coûts de transport. Mais à l'intérieur même de l'île, il faudrait pouvoir conserver ces industries, au lieu de les regarder disparaître.

En terminant, je reprends la déclaration que je faisais au début de mes propos. Ce bill aura pour effet d'anéantir beaucoup de nos industries vertes—beaucoup d'industries bien canadiennes, parce qu'il ne leur assure pas la protection dont elles ont désespérément besoin.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que lorsque le ministre des Finances (M. Macdonald) a présenté ce point de l'ordre du jour à la Chambre, il pensait qu'il serait adopté sans grand examen, si toutefois examen il y avait. La question mérite cependant d'être étudiée, à cause de certaines remarques du ministre qui a tenu à expliquer et à justifier le bill. Je pense qu'elles valent la peine qu'on y revienne, afin de rafraîchir la mémoire de ce dernier. A la page 466 du hansard du 26 octobre, il déclarait:

> La disposition principale de ce bill maintiendra en vigueur, jusqu'au 30 juin 1977, un certain nombre de ces réductions temporaires qui avaient d'abord été présentées comme mesure anti-inflationniste dans le budget du 19 février 1973 et devaient prendre fin le 30 juin de cette année. Plusieurs produits alimentaires ont été ajoutés à la liste des produits auxquels des réductions tarifaires temporaires s'appliquaient avant le 30 juin. Ceux-ci comprennent le porc frais, le jambon, le bacon, le macaroni et d'autres pâtes. En outre, des réductions plus fortes que celles qui étaient applicables jusqu'ici s'appliqueront désormais à certaines viandes en boîtes.

Compte tenu du fait que la production de viande de porc au Canada est retombée dans l'un de ces cycles à faible revenu et que les éleveurs vont probablement perdre de $10 à $25 par carcasse, je dis, monsieur l'Orateur, que ce bill vient bien mal à propos. La statistique et les tendances du marché ont été publiées le jour de la présentation du bill, aussi aurait-il dû être retardé et révisé.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Lorsque l'on songe au nombre de producteurs de viande de porc qui existent au Canada, je pense qu'il est utile de citer encore quelques passages de ce qu'a dit le ministre:

> Je devrais cependant mentionner que les pneus, les chambres à air et les ciseaux . . .

N'oublions pas les ciseaux, surtout.

> . . . ont été rayés de la liste parce qu'on a jugé que les réductions antérieures causaient de graves problèmes aux producteurs canadiens et nuisaient à l'emploi au Canada.

Le ministre ne sait-il pas que la charcuterie emploie de la main-d'œuvre, monsieur l'Orateur? Ne sait-il pas que les éleveurs perdent ainsi de l'argent, ce qu'ils ne peuvent se permettre de faire?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé—La grippe porcine—Le rapport du comité consultatif—Le motif du report du programme d'immunisation générale; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—L'Auditeur général—La mise en œuvre des recommandations du comité indépendant de révision—Les intentions du gouvernement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ABOLITION DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article nº 1 inscrit au nom du député de Lotbinière (M. Fortin). Est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose: Que le bill C-202, tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, si les députés étaient disposés à se prononcer immédiatement sur cette question, je m'abstiendrais, naturellement, de faire un discours, mais on m'a signalé que quelques députés avaient des opinions opposées aux miennes.

L'objet du bill est bien clair, monsieur l'Orateur. Notamment, le bill remplacerait l'article 17 de notre constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, par ce qui suit:

● (1700)

Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine et de la Chambre des communes.

Autrement dit, le bill vise clairement à abolir le Sénat. Je suis certain que ce bill n'a rien pour surprendre les députés. Je ne sais trop combien de fois je l'ai présenté déjà. Avant de le rédiger, j'avais l'habitude de présenter diverses motions et résolutions; par conséquent, j'imagine qu'on peut dire que je préconise l'abolition de l'autre endroit depuis mon arrivée à la Chambre.

Quelqu'un m'a dit il y a quelque temps que je n'avais pas eu beaucoup de succès puisque je préconisais l'abolition du Sénat depuis 34 ans et que le Sénat était toujours là. J'ai répondu que j'avais presque réussi. De tous ceux qui étaient à l'autre endroit à mon arrivée à la Chambre, soit quand j'ai commencé à demander l'abolition du Sénat, seulement trois y sont encore. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, nous avons réussi à nous débarrasser de la plupart d'entre eux. C'est presque fait. Il y a un certain nombre de fauteuils vides à l'autre endroit. On pourrait peut-être laisser les choses ainsi. Ces vides pourraient être comme une sorte d'encouragement pour inciter certaines personnes à bien se conduire. Nous pourrions peut-être nous débarrasser de l'autre endroit de cette façon.

Sérieusement, monsieur l'Orateur, j'espère qu'un jour, et je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas aujourd'hui, la Chambre permettra au moins au bill d'être renvoyé au comité permanent approprié pour que la question soit débattue. Tous les députés ne sont pas d'accord pour dire que le Sénat devrait être aboli. Cependant, maintenant qu'on pose des questions à propos du Parlement, de la démocratie et des institutions démocratiques, il serait raisonnable que les députés à la chambre élue du Parlement examinent la disposition de 1867 prévoyant un autre endroit et qu'ils décident si cette autre chambre doit continuer d'exister. Je suis convaincu qu'elle ne le devrait pas.

L'AANB

Même si je demande que le bill soit renvoyé au comité approprié, je reconnais qu'on peut apporter des arguments pour appuyer le point de vue contraire. De fait, il y a tellement d'arguments et tellement de choses à dire qu'il serait très difficile de prendre une décision dans l'espace d'une seule heure réservée aux initiatives parlementaires. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à m'écouter. J'affirme qu'au lieu de prolonger la discussion pour faire échouer le bill, la Chambre devrait permettre que le bill ou le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour y être étudié.

Bien que j'aie dit que les deux positions se défendent, et je suis tout prêt à l'admettre, pour ma part, ce n'est pas le cas. Je crois en la démocratie. Je crois en un pays, le nôtre, gouverné par le peuple. Je pense que nous avons trouvé la bonne façon de le faire, en formant un gouvernement composé de représentants élus, qui adoptent les lois et discutent des problèmes qui se posent dans un pays comme le nôtre.

Il y a quelque 109 ou 110 ans, à l'époque où la Chambre des Lords était une institution importante au Royaume-Uni, il semblait peut-être opportun que le Canada ait également une Chambre haute pour surveiller ce que faisaient les représentants élus de la Chambre. Mais le Canada a sûrement grandi depuis lors. La démocratie a certes évolué, au point où plus rien ne justifie la proposition voulant qu'un groupe d'hommes et de femmes qui ne sont comptables à personne puissent avoir un droit de veto sur ce que décident les représentants élus du peuple. J'insiste sur le fait qu'une fois qu'une personne est nommée au Sénat, elle n'est comptable à personne, pas même au premier ministre qui l'a nommée. Un sénateur peut remplir ses fonctions jusqu'à 75 ans. Certains de nos sénateurs d'aujourd'hui ont même été nommés à l'époque où cette nomination était à vie. Ils cesseront d'êtres sénateurs au moment de leur mort.

La notion d'une démocratie qui n'est pas totale ne s'inscrit pas dans notre façon de penser actuelle. Si nous croyons que les Canadiens ont eu raison de se donner un gouvernement responsable, les seules personnes qui peuvent avoir leur mot à dire dans l'élaboration des lois devraient être celles qui sont comptables aux électeurs, aux Canadiens. Je ne veux pas dire que tout ce que fait le Sénat est mauvais et que tout ce que fait la Chambre est bien. Je ne veux pas dire que nous ne faisons pas d'erreurs. Mais, monsieur l'Orateur, tous les trois, quatre ou cinq ans, nous retournons vers les électeurs, nous consultons à nouveau les Canadiens, qui décident si nous devons poursuivre ou non. En même temps, nous avons cette institution archaïque regroupant 104 hommes et femmes—à supposer que tous les sièges soient comblés—qui a un droit de veto absolu et peut rejeter toute décision prise par la Chambre des communes, sans avoir à en répondre à quiconque. A mon sens, il n'y a pas moins démocratique que cette institution.

Je ne suis pas le seul à faire des déclarations aussi extrêmes. J'ai en ma possession, même si je ne l'ai pas sur moi pour l'instant, un mémoire sur le Sénat rédigé il y a quelques années par le sénateur Eugene Forsey. Il est vrai qu'il l'a rédigé sans se douter qu'il pourrait être nommé à l'autre endroit. Dans ce mémoire, il déclare que le Sénat canadien est l'institution la plus antidémocratique au monde. Il ajoute qu'elle a un droit de veto illimité; elle peut dire non à une décision de la Chambre des communes pas seulement une fois ou cent fois, mais un

millier de fois. Il le dit dans le style qui le caractérise, et je pense qu'il avait raison. Le Sénat, tel qu'il existe au Canada, est absolument antidémocratique. Le sénateur Forsey n'a pas voulu dire, et je ne veux pas dire non plus, que les personnes qui siègent maintenant au Sénat ont une façon antidémocratique de voir les choses. Nous parlons plutôt de la structure, des dispositions constitutionnelles qui permettent à ceux de l'autre endroit de faire fi de la volonté des représentants élus.

Parfois, les gens qui discutent avec moi de cette question disent: «Mais les gens de la Chambre des communes commettent parfois des erreurs; il est bon d'avoir quelqu'un d'autre pour procéder à un second examen objectif de ces questions.» C'est un argument plausible, mais de quel droit les gens de l'autre endroit peuvent-ils rejeter ce que nous faisons? Je ferai remarquer que certaines personnes à l'autre endroit ont essayé de venir ici à la Chambre. Elles se sont peut-être présentées aux élections et se sont fait battre. Autrement dit, le public a dit qu'il n'en voulait pas au Parlement canadien; mais ces gens y sont rentrés par la porte d'en arrière.

Je crois également qu'il y a beaucoup plus de conflits d'intérêts à l'autre endroit qu'il n'y en a eu ici. Je trouve surtout regrettable que les questions concernant les banques, les institutions financières et la constitution de sociétés soient réglées par cet organisme qui a la même autorité que la nôtre, mais qui comprend des personnes ayant des intérêts dans un certain nombre de ces institutions.

● (1710)

On prétend parfois qu'il y a là-bas des gens très compétents, hommes et femmes, qui font un travail très utile en comité. C'est vrai, certains des rapports de commités ont été très utiles, car le comité a vraiment étudié à fond les questions. Et pourtant je ne vois pas pourquoi on garderait 104 sénateurs recevant un traitement complet et les retraites dont ils vont bientôt bénéficier pour que 15 ou 20 seulement d'entre eux fassent un travail utile en comité. De nombreux professeurs, universitaires, hommes d'affaires, syndicalistes et bien d'autres encore au Canada seraient capables de faire le même travail. Je le répète, garder 104 sénateurs alors que 25 ou 30 suffisent à la tâche ne me semble pas très sensé.

Je vois pas pourquoi aller parler de réforme comme on le fait parfois, notamment dans le débat toujours recommencé sur ce bill. Certains prétendront que le député va trop loin, et que s'il y a quelque chose qui cloche au Sénat, il n'y a qu'à le réformer. De temps en temps, les sénateurs eux-mêmes ouvrent un débat sur la réforme du Sénat mais ils ne le terminent jamais. La seule réforme qui se justifierait à mes yeux est celle qui prévoit l'élection d'une façon ou d'une autre des sénateurs. Leur accorder l'autorité morale que donne la responsabilité envers des électeurs, ce serait multiplier les tensions au sein du gouvernement du Canada. Nous avons déjà bien assez de difficultés à cause des conflits entre l'exécutif et le Parlement d'une part, et le Parlement et les différentes assemblées législatives d'autre part, sans ajouter à la difficulté en rendant les deux chambres électives, ce qui leur donnerait la même autorité. A mon avis, la meilleure formule à envisager est celle d'un parlement monocaméraliste comptable à la population qui s'occuperait de toutes les affaires de la nation.

Il fut un temps, dans notre histoire, où plusieurs provinces disposaient d'une chambre haute, mais elles les ont abolie les unes après les autres. La dernière à abolir la sienne a été la province de Québec. Comment s'en sont-elles débarrassé? Les unes en mettant à la retraite ceux qui en faisaient partie. C'est une façon qui peut sembler coûteuse au premier abord, mais qui l'est infiniment moins que celle qui consiste à maintenir le Sénat à perpétuité. Certains font valoir que nous avons toujours eu un Sénat et qu'il nous faut par conséquent le maintenir. Cet argument nous permet de continuer à faire bien des choses. Des députés autour de moi ont sollicité mon avis à propos de certains changements qu'il faudrait apporter à notre régime. Il m'arrive parfois de répondre que je suis passé par tout cela au moins une bonne demi-douzaine de fois au cours des dernières décennies. Il semble tout simplement que nous ayons connu l'actuel état de choses depuis un certain temps et que ce soit la raison pour laquelle nous le conservons. Ce n'est pas là un argument en faveur du maintien du Sénat.

On a également prétendu que le Sénat est l'assemblée qui étudie la législation avec réflexion et modération. Les gens qui peuvent revoir ce qui se fait ici avec réflexion et modération sont les citoyens du Canada, et non quelques individus qui, je le répète, n'ont de comptes à rendre à personne. Il y en a encore pour soutenir que d'une certaine façon, le Sénat protège les minorités. Votre Honneur, le Sénat ne protège absolument rien. Il ne protège certes pas les minorités. Les minorités sont protégées à la Chambre, dont les membres sont responsables devant les divers groupes constituant le pays. L'autre endroit où sont protégés les droits des minorités, c'est devant les tribunaux.

En somme, c'est une bonne occasion de revoir ce qu'ont élaboré les Pères de la Confédération il y a 109 ou 110 ans et de supprimer l'autre endroit. C'est ce que propose mon bill. Celui-ci est très précis en ce qui a trait aux changements qu'il y aurait lieu d'apporter à la Constitution. Il donne même une date précise d'entrée en vigueur, soit le 1er juillet 1977. En d'autres termes, les honorables peuvent rester honorables encore 7 ou 8 mois. Je sais que les chances de réussite sont minces, mais je crois que c'est là une question sérieuse qui mérite d'être débattue pour déterminer la structure et la nature du Parlement du Canada.

J'espère, monsieur l'Orateur, que ce bill qui propose l'abolition du Sénat recevra cet après-midi l'approbation de la Chambre et qu'il sera renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de la ténacité avec laquelle il persiste à présenter ce bill depuis 34 ans. Cela prouve certainement une chose. Même si l'on continue de remplacer les sénateurs nommés pendant les premières années du député à la Chambre, il remporte peut-être une bataille du fait qu'ils ne sont plus ici. Le député a sans doute remarqué qu'ils sont remplacés par d'autres personnes. Même si le député fait preuve de ténacité, il ne gagne pas beaucoup de terrain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Donnez-moi encore 34 ans et vous verrez ce qui arrivera.

M. Anderson: J'espère bien que le député sera encore des nôtres dans 34 ans.

Des voix: Bravo!

M. Anderson: Le député ajoute une certaine distinction à la Chambre qui nous manquerait vivement s'il n'y était plus. Permettez-moi une seule observation facétieuse: je suppose que le député se prononçait encore plus vigoureusement contre la création du Sénat à l'époque de la Confédération.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'étais pas de ce monde à ce moment-là.

Une voix: Allons donc, Stanley!

M. Anderson: Le député a soulevé un point très intéressant, un point que beaucoup de Canadiens considèrent peut-être comme un défaut dans la constitution du Sénat, qui n'est pas une assemblée élue, comme l'est la Chambre des communes. Mais il en était ainsi dès la création du Sénat. Nous assistons ici à de longs débats menés par les députés élus. Si le Sénat était lui aussi une assemblée élue, les sénateurs auraient autant droit à la parole que les représentants des électeurs à la Chambre. Bien qu'il ne soit pas démocratique de nommer quelqu'un sénateur, de la manière décrite par le député, cela créerait un imbroglio énorme pour les deux Chambres, si toutes deux étaient des assemblées élues dont les membres auraient les pouvoirs de représentants élus.

Parlant du rôle du Sénat, le sénateur Eugene Forsey a dit qu'à moins que le Sénat ne perde la tête et rejette un bill que la grande majorité des gens désirent ardemment voir adopté, la question de l'abolition du Sénat demeure purement académique. Le Sénat sait bien qu'il n'a pas suffisamment de poids politique pour agir de la sorte. En d'autres termes, le Sénat n'est peut-être pas démocratique, en ce sens qu'il n'est pas élu, mais par le fait même il se rend compte qu'il fait partie de tout le système. Il sait qu'il n'a pas assez de poids politiquement pour passer outre aux opinions et aux désirs de la Chambre.

Quant à la question de l'élargissement des pouvoirs du Sénat, le sénateur Forsey en a parlé intelligemment lorsqu'il a dit que donner plus de pouvoir c'était donner plus de moyens de créer des ennuis, ce qui n'est certainement pas à souhaiter. Faire du Sénat une assemblée élue aurait certainement cet effet. Il a dit qu'un Sénat élu se voudrait aussi représentatif de l'opinion publique que la Chambre des communes et chercherait à peser de tout son poids dans la balance.

● (1720)

Bien des Canadiens ne comprennent pas ce qu'est le Sénat. Ils le considèrent comme une maison de repos pour hommes politiques à la retraite . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et pour les hommes politiques battus aux élections.

M. Anderson: . . . une maison de repos pour les gens envers lesquels la collectivité se sent obligée en raison de l'importance des services qu'ils ont rendus. Faisons un peu d'histoire. Comme l'a dit le député, Sir John A. Macdonald a dit, à l'occasion d'une discussion sur les fonctions du Sénat, que c'était une chambre où on étudiait les lois avec réflexion et modération. J'ai toujours trouvé cette phrase amusante, de la part de Sir John A. Macdonald, et j'aimerais savoir s'il plaisantait ou non. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) doit admettre que le Sénat a proposé des amendements très utiles aux projets de loi adoptés par les Communes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Très peu.

M. Anderson: Mais ce n'est pas là la seule fonction importante du Sénat. Un certain nombre de rapports très utiles ont été établis par cette institution et ses comités. Je pense notamment à l'étude sur la pauvreté au Canada menée sous la direction du sénateur Croll. Je crois que le député conviendra avec moi qu'un grand nombre de sénateurs se sont distingués dans la vie publique ou dans les affaires. Beaucoup d'entre eux ont acquis une vaste expérience des affaires municipales ou en politique provinciale ou fédérale. Cette connaissance et cette expérience se reflètent dans des rapports comme celui dont j'ai parlé.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a glissé sur le fait que le Sénat avait vu le jour pour une raison précise. Les provinces Maritimes et le Québec ont ressenti le besoin d'avoir une chambre où la représentation ne serait pas simplement fondée sur la population. Il était évident, même à cette époque, que la population des Maritimes n'atteindrait jamais celle de l'Ontario, par exemple. Au début de la Confédération, le Québec craignait que sa population ne soit largement dépassée en nombre par celle de l'Ontario et que son influence à la Chambre des communes s'en trouve amoindrie si jamais la population de l'Ontario devait augmenter d'une façon disproportionnée. C'est pour cette raison que fut adoptée une proposition visant à assurer la présence d'un nombre précis de sénateurs du Québec, censément pour veiller aux intérêts de cette province.

La population des Maritimes, monsieur l'Orateur, ne s'est certainement pas accrue au même rythme que le reste du Canada. Le député nous dit qu'on ne voit plus tellement la nécessité de la représentation régionale en fonction de la population. Je n'en suis pas si sûr. Je ne connais personne qui puisse nous assurer que la situation, que les artisans de notre institution avaient jadis en tête ne pourrait pas se reproduire à un moment donné de notre histoire pour des raisons d'intérêt régional, dans les Prairies peut-être, ou encore dans les Maritimes. Lorsque le Québec, les Maritimes et l'Ontario sont entrés dans la Confédération, ils avaient droit de déléguer 24 représentants et les motifs qui ont présidé au choix de ce nombre demeurent inchangés jusqu'à ce jour.

Le député prétend que 104 sénateurs, c'est beaucoup trop, que le maintien de l'institution constitue un fardeau beaucoup trop lourd à porter par les contribuables canadiens. Si j'ai bien compris, toutefois, il ne s'en prend pas au nombre. Ce qu'il propose, c'est l'abolition du Sénat, qu'il soit composé de 104, 50, 25 ou cinq membres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

L'AANB

M. Anderson: Ce chiffre, 104, représente le nombre de sièges assignés aux diverses provinces à leur entrée dans la Confédération. En tant que député de l'Ouest, je me sens quelque peu rassuré à la pensée que l'Ouest compte 24 sénateurs. Si jamais nous étions dans un mauvais pas, ils seraient là. J'espère que nous n'aurons jamais besoin d'eux mais, je ne puis prédire ce qui arrivera dans l'avenir. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre avec sa grande sagesse ne peut prédire l'avenir, sinon peut-être qu'il restera ici pendant encore 34 ans, ce qui pourrait ne pas être autant une prédiction qu'une affirmation.

Bien que je ne sois pas d'accord avec le bill du député, j'espère qu'un jour le rôle du Sénat pourra être étudié, pour que non seulement les députés, mais les Canadiens puissent avoir l'occasion de se familiariser avec son travail. A l'heure actuelle, très peu de Canadiens comprennent vraiment son but et son rôle.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre rejoint probablement l'opinion de la majorité des Canadiens quand il dit que le Sénat devrait être aboli, non pas parce que ceux qui sont de cet avis fondent leur point de vue sur une connaissance personnelle du sujet. Ils ont adopté leur attitude, je suppose, parce que le Sénat n'a pas très bien réussi à justifier son existence. Nous n'avons pas non plus suffisamment reconnu l'importance des études que le Sénat a effectuées pour aider notre Chambre de bien des façons. Les sénateurs ont pu faire beaucoup de travail qui serait retombé sur nous.

Les Canadiens devraient savoir ces choses de façon à pouvoir juger de la valeur du Sénat et de sa place dans la constitution. Doit-on voir en eux un groupe d'hommes attendant simplement la mort dans des conditions très confortables dans leurs vieux jours, ou des spécialistes et des hommes d'expérience mettant leurs talents au profit des Canadiens? J'ai déjà mentionné l'aide qu'ils apportent à la Chambre des communes. L'abolition du Sénat n'entraînerait-elle pas la création d'un service de bureaucrates auxiliaires pour faire effectuer par d'autres le travail de recherche ou de comité?

Il pourrait y avoir des façons d'améliorer le fonctionnement du Sénat. Toutefois, je ne crois pas qu'il faille jeter le bébé avec l'eau du bain. Faisons-en un organisme productif et informons-en le reste du Canada.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je me souviens d'avoir participé à des débats sur des motions semblables ces dernières années.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député a participé à un en 1867, n'est-ce pas?

● (1730)

M. Macquarrie: J'ai déjà dit au député qui a proposé ce bill que si j'avais 74 ans et demi je pourrais envisager sérieusement d'appuyer la mesure, mais pour 17 ans encore, je pense que je vais m'opposer à une mesure aussi radicale que celle qu'il propose.

Mon honorable collègue se vantait quelque peu quand il disait comment il avait réussi pendant 34 ans et comment beaucoup de sénateurs avaient obtenu leur récompense. Il devrait faire preuve d'un peu plus d'humilité. Non seulement le Sénat existe-t-il encore, il a même grandi sous ses propres yeux. Le député n'a cessé de le harceler; pourtant les sénateurs sont passés de 96 à 104. C'est pour cela que je doute qu'il puisse prétendre avoir aussi bien réussi.

Je pense que c'est une façon un peu cavalière de considérer une institution et d'affirmer qu'elle doit disparaître parce qu'elle est imparfaite. C'est ce genre de pessimisme qui porte à dire que nous sommes incapables d'améliorer une institution. Il y a bien des années, Walter Bagelot disait que si la Chambre des communes était un endroit idéal on pourrait se passer de l'autre chambre. Même si j'admire la Chambre, je doute que j'irais jusqu'à dire qu'elle est idéale.

D'autre part, je douterais également que l'on puisse se passer d'un second regard, d'une mûre réflexion. Il y avait une certaine allusion au fondateur de notre pays dans les propos de celui qui m'a précédé, quand il a utilisé le mot «sobre». Je me souviens seulement que sir John A. Macdonald avait dit lui-même que le peuple canadien préférait John A. ivre à George Brown sobre. Il paraît avoir eu raison pendant de longues années.

M. McRae: Ni un ni l'autre n'a été sénateur.

M. Macquarrie: En effet. L'existence d'une deuxième chambre est une grave question. Les fondateurs des États-Unis y ont longuement réfléchi. Thomas Jefferson utilisait une métaphore assez typique quand il demandait: pourquoi a-t-on besoin d'une deuxième chambre? Il avait l'habitude de verser son thé dans la soucoupe, comme c'était la coutume à l'époque. Il portait la soucoupe à ses lèvres et déclarait, après avoir bu: «C'est un peu moins chaud de cette façon-là».

J'ai été très impressionné par la visite que j'ai eu la chance de faire dans la grande ville de Brasilia, avec ses magnifiques édifices tous fort intéressants. J'ai remarqué que leurs deux chambres du Parlement se réunissent dans un édifice qui ressemble beaucoup à une tasse posée sur une soucoupe. Cette ville est très futuriste; je ne suis pas architecte, mais c'est ainsi que je l'ai vue.

Je parlais l'autre jour à un important député du NPD qui m'a dit qu'il était allé à Londres visiter le Parlement de Westminster. Il s'est rendu à la Chambre des Lords où il a entendu des débats d'une très haute qualité. Les Lords y étudient de façon approfondie les principaux problèmes qui se posent aux Britanniques, utilisant un langage philosophique, certes, mais aussi très pratique. Les députés ont certainement lu les extraits des débats de la Chambre des Lords qui ont été publiés la semaine dernière dans le *Globe and Mail* de Toronto. Ce sont les débats que mon ami du NPD a écoutés.

Je pense que nous ne devrions pas oublier qu'il est toujours possible de s'améliorer. Nous devrions avoir assez d'espoir pour penser que nous pourrons faire des réformes. Voilà longtemps que l'on parle de réforme. C'est en 1893 que s'est tenue à Ottawa la première convention politique au Canada. Il ne s'agissait pas à cette occasion d'élire le chef du parti mais tous les libéraux qui ont pu venir à Ottawa ont assisté à une réunion fort importante. C'était bien avant l'époque du député et bien avant la mienne aussi. On y a proposé nombre de mesures que l'on prendrait dans l'intérêt du Canada et, aux premières places de la liste des promesses, venait une promesse de réforme du Sénat.

Le parti libéral est maintenant allé si loin que le premier ministre (M. Trudeau) fait preuve d'une extrême générosité en déclarant que si un sénateur du parti progressiste conservateur prenait sa retraite il «serait heureux d'envisager la nomination d'un membre du parti progressiste conservateur pour le remplacer». Notre groupe est tellement important là-bas que j'ai pensé que le premier ministre faisait preuve là d'une extrême générosité! Le premier ministre a déclaré dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône qui ouvrait la dernière session, et ses propos sont consignés à la page 44 du hansard du 12 octobre 1974:

> Les députés d'en face parlent de nominations partisanes. C'est une question sérieuse dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir, il y a déjà plusieurs années, avec les hautes autorités des partis de l'opposition, et je leur avais alors proposé, et je renouvelle aujourd'hui ma proposition, que si effectivement les sénateurs du parti progressiste conservateur, du parti tory, qui ont le désir de se retirer de la Chambre Haute, et qui ne veulent pas le faire, de peur d'être remplacés par des sénateurs à appartenance libérale, je répète ce que j'ai dit, il y a déjà plusieurs années à l'honorable sénateur Flynn qui, sauf erreur, représente le parti de l'opposition au Senat, que quant à moi je nommerais très volontiers des progressistes conservateurs pour remplacer les progressistes conservateurs qui se retirent d'eux-mêmes de la Chambre Haute.

J'en conclus donc que l'on n'agira pas de cette façon pour remplacer les sénateurs décédés. Apparemment, l'Île-du-Prince-Édouard est exclue car quand un sénateur du parti progressiste conservateur a pris volontairement sa retraire il a été remplacé par un ministre du Cabinet libéral de la province. Je n'ai rien de particulier à redire à cela.

Si l'on veut réformer le Sénat, on pourrait en accroître l'utilité. Lorsqu'il a lu le discours de prorogation, le suppléant de Son Excellence le gouverneur général a parlé de la fréquence des séances des Communes et de celle, bien moins élevée, des séances du Sénat. Je pense qu'on pourrait lui confier le soin d'étudier un plus grand nombre de bills en premier lieu. Le gouvernement actuel fait souvent preuve d'un grand mépris pour le Sénat: il lui balance des lois présentant un grand caractère d'urgence en ne lui laissant que deux ou trois heures pour les adopter, ce qui est déplorable.

Comme on l'a souvent dit, le Sénat fait un excellent travail par l'intermédiaire de ses comités. J'examinais aujourd'hui l'étude consacrée par le comité sénatorial des affaires étrangères aux relations entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth. Je tenais à ce sujet, parce qu'un très distingué jamaïcain nous rend visite et que j'aurai l'honneur d'échanger quelques mots avec lui demain. Cette étude, donc, est excellente. Elle témoigne de beaucoup de sagesse, de jugement et d'équilibre. Elle est tenue en haute estime par les chefs politiques de l'ensemble des Antilles du Commonwealth. Et le fait que quelqu'un d'ici se soit donné la peine de réfléchir à une question de cette importance nous attire beaucoup de considération. Ce comité a donc fort bien travaillé sur divers dossiers des affaires étrangères.

Le député qui m'a précédé a mentionné plusieurs autres études de grande valeur. Je pense que le Sénat devrait profiter de ce que ses procédures sont moins contraignantes pour s'occuper de plus de sujets. Il m'est souvent arrivé de penser à quel point il serait excellent que l'auteur du bill accepte d'être nommé au Sénat. On y est plus libre sur la question de procédure, et le député pourrait y apporter le concours de ses lumières sur bien des sujets.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Macquarrie: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi parler ainsi, puisqu'il est mon ami?

M. Macquarrie: C'est que je suis aussi l'ami du Sénat. Le député pourrait y rejoindre son ancien collègue. J'avais l'habitude d'entendre l'ex-député d'Assiniboia parler d'abolir le Sénat deux ou trois fois par session. Il est devenu depuis le sénateur Hazen Argue. Le député trouverait également d'autres amis. Le sénateur Eugene Forsey est passé non seulement au Sénat, mais au parti libéral. Il n'y a pas toujours été. Toutes sortes de possibilités s'offriraient au député.

L'un des défauts de notre régime est peut-être qu'à l'occasion, nous négligeons d'améliorer la procédure. Comme le député de Comox-Alberni (M. Anderson) l'a fait remarquer, nous savons tous très bien que si, à strictement parler, et en vertu de la constitution, ce second corps législatif a un droit de veto absolu, il ne garde sa position à l'intérieur de notre structure parce qu'il n'en fait pas usage. Ou, comme l'a souligné le sénateur Forsey, en n'agissant pas comme des idiots. Je pense qu'il serait donc sage de réformer le Sénat en annulant ce droit de veto ou en ne le rendant applicable que pour une durée limitée. Donner un droit de veto absolu que l'on n'utilise pas pour des raisons politiques, c'est la preuve, quand à moi, qu'il y a quelque chose de faussé dans la structure. Je pense qu'à cet égard, il y aurait lieu d'apporter une amélioration.

Je pense que le bill du député ne recueillera pas l'appui voulu. Certes, il y a beaucoup de choses à faire pour améliorer la vie des Canadiens, mais je me demande si l'abolition du Sénat en est bien une. Quant à ceux qui seraient ainsi limogés, même s'ils bénéficiaient d'une pension, comme on l'a suggéré, ils ne retireraient pas grand chose de cette mesure.

● (1740)

Annuler d'un trait de plume le Sénat du Canada qui existe depuis des années et dire qu'il est inutile et qu'il n'apporte rien, c'est à mon avis, refuser de voir plus loin que le bout de son nez. Je sais que c'est le sujet idéal de plaisanterie, et je me souviens du cher vieux sénateur qui a siégé au Sénat jusqu'à l'âge de 104 ans, et qui, selon certains, n'aurait jamais fait qu'un seul discours de toute sa vie. Ce fait d'ailleurs a été contredit. Il a assuré lui-même qu'il avait fait deux discours, un en entrant, pour nier que sa nomination soit une manœuvre de corruption politique et l'autre lorsqu'on l'a félicité de son 104e anniversaire. Mais il a toujours obéi au timbre. Et d'ailleurs, le timbre de l'autre endroit est si doux. Il est bien différent du nôtre et l'on regretterait presque de ne pas en avoir un semblable.

Le député nous a donné l'occasion de revenir sur un bien vieux sujet de débat; j'admire sa ténacité et respecte son point de vue, mais j'espère que ses visées destructrices ne recueilleront pas l'appui de cette Chambre.

L'AANB

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je serai bref, parce que je ne veux pas tuer le projet de loi présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je manquerais de courtoisie d'ailleurs en voulant tuer son bill, mais je veux le féliciter pour sa ténacité. Depuis que je suis à la Chambre des communes, chaque année le député de Winnipeg-Nord-Centre présente ce bill visant à l'abolition de cette fameuse vieille institution qu'est le Sénat.

Aujourd'hui, je crois, il demande tout simplement de déférer son projet de loi au comité pour une étude plus approfondie. A mon avis, cela est très raisonnable parce que les députés qui ont des opinions au sujet du Sénat pourraient aller témoigner au comité de la justice et des questions juridiques.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on interroge la population, on est étonné. J'entendais tout à l'heure quelqu'un qui aspire probablement au titre de sénateur essayer de prôner l'utilité du Sénat. Je vous assure que 98 p. 100 de la population trouve que le Sénat est une institution tout simplement inutile. Je suis même étonné aujourd'hui de constater l'existence du Sénat au gouvernement fédéral, parce que toutes les provinces ont décidé que c'était une institution inutile. La preuve, c'est qu'elles ont toutes, à tour de rôle, supprimé leur chambre haute.

Comme disait quelqu'un tout à l'heure, la dernière province à la suppirmer, ce fut le Québec. Combien on a vu de luttes, de discussions avant de pouvoir éliminer ce vieux monument du Québec! Toutes les autres provinces du Canada avaient supprimé leur conseil législatif. On disait des Québécois: Le peuple du Québec est le plus royaliste du Canada, parce qu'elle tenait tellement à son conseil législatif.

Une autre raison de mon étonnement réside dans le fait que le gouvernement fédéral a toujours un peu tracé la voie aux provinces dans les décisions importantes, et je me rends compte qu'aujourd'hui il s'est fait donner une leçon par toutes les provinces et il n'en a tiré aucun profit. Aujourd'hui on se demande tout simplement, à quoi sert le Sénat. C'est la question d'ailleurs que tous les citoyens se posent. A mon avis, pour être juste envers la population, on pourrait tout simplement tenir un référendum dans tout le Canada pour connaître l'opinion de la population, car ne doit-on pas représenter l'opinion de la population? Le gouvernement voudrait aller au-devant de tous les désirs des gros financiers. Sur le plan social, on devrait, il me semble, s'intéresser davantage à l'opinion de la population.

Si par hasard on déférait ce bill au comité et qu'un référendum au sujet du Sénat était proposé, la population pourrait décider si elle en a besoin et si elle ne veut pas voir détruire ce monument ancestral. Alors, on le peinturera à nouveau et on le laissera là comme on conserve les vieilles choses. Mais je suis convaincu, et les membres du Parlement le savent aussi très bien, que si un référendum était tenu, 80 p. 100 de la population voteraient pour faire disparaître le Sénat. C'est pour cette raison que je me suis levé pour appuyer le bill du député de Winnipeg-Nord-Centre. Au fait, qu'est-ce que c'est qu'un poste de sénateur? On dit que c'est un titre honorifique que l'on donne. Ce n'est même pas un titre honorifique, monsieur l'Orateur, c'est un titre de déshonneur, parce que 50 p. 100 sont des députés qui ont été battus qui sont là pour couvrir leur honte. Et on appelle cela un titre honorifique. Or, un titre

[M. Macquarrie.]

honorifique, à mon sens, c'est un titre qu'on décernerait à un grand savant. Si un homme de valeur faisait sa marque dans la société, ce titre lui permettrait de continuer encore 10 ou 12 années son travail scientifique, ou quelque autre activité importante. Ce n'est pas cela qu'on fait. Dès qu'un député est défait, il commence à siéger au Sénat.

On appelle cela un titre honorifique. Qu'espère-t-on que la population pense d'un tel geste? Si les membres du Sénat étaient élus, au moins ils auraient quelques responsabilités. C'est la Chambre des communes qui a toutes les responsabilités, parce qu'elle seule est élue et responsable devant le peuple. Le sénateur n'est pas élu, il n'a aucune responsabilité, mais il jouit de tous les privilèges de ceux qui sont élus et qui ont les responsabilités, même, il en a plus, il a le droit de veto sur tout ce que fait la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, le droit de veto que le Sénat possède aujourd'hui, il ne l'a pas reçu de la population. Je dis que les vrais responsables, ce sont les députés élus par la population, qui sont envoyés ici pour travailler pour la population. De plus, ils ne devraient pas rejeter leurs responsabilités sur les fonctionnaires. Aujourd'hui, on présente un autre modèle de sénateurs, les sénateurs fonctionnaires, qui font le travail des députés, qui prennent la responsabilité des députés, alors qu'ils ne sont pas élus du tout.

Monsieur l'Orateur, la population en a assez des groupes irresponsables, des groupes qu'elle ne peut pas rencontrer, qui se fichent de leurs opinions. On dit que les sénateurs représentent une région, mais ce n'est pas vrai. Tout ce que le sénateur, pour moi, représente, c'est son siège de l'autre côté, c'est tout!

Il est comme un fonctionnaire. Qu'est-ce qu'il représente? Son bureau, c'est tout ce qu'il représente, il n'a aucune autre responsabilité. Ceux qui ont la responsabilité, ce sont les élus du peuple. Quand il y a des coups à recevoir, ce sont eux qui les reçoivent, pendant que les fonctionnaires rient de nous, car on leur a donné tout le contrôle.

Le Sénat, c'est un peu pareil. Il a le droit de veto sur tout notre travail, alors qu'il n'est investi d'aucune autorité de la part de la population. On pourrait avoir un Sénat élu, responsable, plus petit, comme le disait le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), composé de 25 ou 30 sénateurs. On en aurait assez, il y en aurait moins qui dormiraient, c'est tout. Si on veut garder le monument, rapetissons-le un peu, mais au moins que les sénateurs soient élus et qu'ils posent des gestes responsables devant la population. C'est pour cette raison finalement que j'approuve le député de Winnipeg-Nord-Centre de renvoyer ce bill au comité de la justice et des questions juridiques, pour qu'enfin au moins les députés puissent aller au comité et parler de cette question.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Wm. Andres (Lincoln): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer au débat cet après-midi. Je ne veux pas parler trop longuement et fait je tenterai d'être bref. Toutefois, je voudrais féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de sa persévérance dans ses opinions et de la façon dont il tente avec obstination d'y donner suite pour le bien du pays.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est anticonstitutionnel.

M. Andres: De nombreuses critiques sont formulées contre les sénateurs, et l'utilité de l'autre endroit a été contestée. Le député a invoqué d'autres arguments valables.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Par exemple?

M. Andres: Il a formulé certains arguments valables à l'appui de sa proposition tendant à abolir l'autre endroit. Nous pourrions nous occuper de ces choses à la Chambre, a-t-il déclaré. Je souscris à nombre de ces arguments. Quoi qu'il en soit, l'honorable représentant a oublié un aspect très important de notre société, notamment notre liberté d'action. Je voudrais lui rappeler un dicton: le prix de la liberté est une éternelle vigilance. Nous devrions tous le garder à l'esprit et nous en pénétrer. Les membres de l'autre endroit sont là,vigilants, alors que nous nous hâtons et quelquefois nous nous comportons de façon irrationnelle en recourant à des expédients politiques. Ce sont les membres de l'autre endroit qui nous ramènent au bon sens. Je fais grand cas de l'autre endroit et des raisons qui motivent la nomination des sénateurs.

On a beaucoup parlé de démocratie et du fait que l'abolition du Sénat ne serait pas démocratique. Mais les mots doivent être suivis d'actes, et je crois fermement dans le processus démocratique. D'autre part, je reconnais que la démocratie est une forme de gouvernement qui peut être fort encombrante. Mais, c'est une forme de gouvernement qui représente le peuple. A mon avis, l'abolition du Sénat serait un autre pas vers la perte de cette protection de notre liberté. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre réussissait à faire adopter sa proposition, je ne serais pas surpris si lui ou quelqu'un du même bord présentait avant longtemps un autre bill, mais cette fois-ci pour abolir la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): Non, Stanley ne nous ferait jamais ce coup-là.

M. Andres: Je ne pense d'ailleurs pas que le député arrive jamais à ses fins, puisqu'il n'y est pas arrivé en une trentaine d'années, bien qu'il croit avoir fait du progrès dans ce domaine. Quant à moi, je prétends le contraire et je dirai même que l'autre endroit a acquis de l'importance depuis les quelques brèves années que je suis ici, mais qui m'ont suffi pour apprécier et respecter les idéaux du Sénat et pour reconnaître le talent avec lequel les sénateurs s'acquittent de leurs travaux de comité. J'estime que c'est un honneur que d'avoir une Chambre haute, ce rampart de notre liberté.

Des voix: Bravo!

M. Andres: On a beaucoup parlé dans les différentes provinces et à l'étranger d'abolir la Chambre haute, mais n'oublions pas qu'il n'y a plus de représentants élus dans d'autres pays et que ce sont des gouvernements totalitaires qui y règnent. J'espère que nous ne verrons jamais une telle chose se produire au Canada où nous jouissons de la liberté. J'espère que nous ne connaîtrons jamais ce genre de dictature ou de régime totalitaire.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures et que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est expirée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-15, tendant à modifier le Tarif des douanes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, la raison donnée par le ministre des Finances (M. Macdonald) pour ne pas avoir rétabli certains des droits de douane qui avaient été abaissés est la création d'emplois. C'est une raison fort logique et convenable, mais arrêtons-nous à une des industries qui sera vivement éprouvée par l'absence de protection douanière, c'est-à-dire l'industrie de la mise en conserve des viandes.

Cette industrie fait état de ventes annuelles qui dépassent 3.5 milliards de dollars. Elle se place au troisième rang de toutes les industries manufacturières. Elle arrive au second rang pour le prix de la matière première utilisée, soit presque 3 milliards de dollars. Cette matière première est produite sur place, monsieur l'Orateur. Cette industrie dépense tous les jours pour 6 millions de dollars de bétail et emploie une main-d'œuvre totale de près de 33,000 personnes. Elle paie annuellement 337 millions de dollars en salaires; donne tous les ans en impôts 20 millions de dollars et dépense pour 20 millions de dollars de carburant et d'électricité. Je pense que ces chiffres montrent bien que s'il y a une industrie qu'il faut protéger, pour des raisons d'emploi et d'apport à l'économie, c'est bien l'industrie de la mise en conserve des viandes.

● (2010)

Si nous ne protégeons pas les producteurs qui fournissent sa matière première à cette industrie, cela aura des conséquences néfastes dans le domaine de l'emploi, et je suis d'avis que les numéros tarifaires qui ont été révisés à cause de leur capacité de création d'emploi passent bien après l'industrie de la mise en conserve des viandes. Sans parler des difficultés que vont connaître ceux qui vendent à des prix inférieurs aux prix de revient.

Prenons, par exemple, monsieur l'Orateur, l'industrie du porc, qui est tout particulièrement touchée. Depuis 1972, année de l'arrivée de beaucoup d'entre nous à la Chambre, elle est entrée dans un cycle de pertes importantes et les provinces ont dû venir à la rescousse. Puis elle a connu, pendant un temps assez court, un cycle de profits, mais sans pour autant pouvoir récupérer ses pertes de capitaux, ni rembourser les emprunts qu'elle avait dû faire pendant la dépression. A cause de la surabondance de viandes de toutes sortes sur le marché canadien, l'industrie traverse un grave crise et il n'existe pour la protéger aucun plan qui entrerait automatiquement en action pour assurer le bien-être des producteurs, comme ce serait le cas dans d'autres pays. Elle doit subir les contrecoups des cycles de non-protection et, en plus, ceux des cycles de baisse des prix. Il s'agit là d'une économie à courte vue, non seulement du point de vue de l'agriculture et des producteurs de viande de porc, mais pour l'ensemble du Canada.

Chose curieuse, dans le projet que nous étudions, les droits seront inexistants ou resteront à un bas niveau sur 30 ou 40 produits agricoles. Voyons maintenant ce qui s'est passé entre 1972 et 1973 dans le cas de ces articles. Je ne parle pas des oranges, ni du jus d'orange ou des fruits que nous devons importer mais seulement de ceux que nous produisons. Le gouvernement prétend que la dernière réduction n'a pas eu de conséquences bien graves, mais s'il se donnait la peine de consulter les statistiques sur les importations de ces produits de 1972 à 1975, il verrait que la situation commerciale ne s'est améliorée que pour trois articles agricoles produits ici, les canneberges, les haricots verts et les carottes. Tous les autres articles, les pommes, les bleuets, les cerises, les pêches, les poires, les prunes, les fraises, les haricots, les choux, les pommes de terre, etc. ont été importés en plus grande quantité en 1975. Rien dans les statistiques de 1976 n'indique que cette tendance a changé ou changera.

Le chômage suscite beaucoup de mécontentement au Canada. Si nous adoptons des politiques douanières qui auraient pour effet d'accroître les importations d'aliments—et la tendance est très clairement établie—alors nous ne faisons qu'éliminer des emplois au lieu d'en créer. Nous ajoutons simplement à nos difficultés.

Il y aurait peut-être lieu d'examiner de près la question du sucre. Ce n'est pas que le Canada produise beaucoup de sucre, mais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a répandu des bruits sur le sujet. Il s'agissait bien de bruits, monsieur l'Orateur, puisqu'il n'en est jamais rien sorti. A plusieurs reprises, le ministre a dit qu'il faudrait implanter une industrie sucrière quelque part dans sa région. Malgré cela, le bill à l'étude propose des réductions tarifaires sur le sucre telles que les Canadiens ne pourrons plus en produire. Lors de la récente pénurie de sucre, je prétends que les consommateurs canadiens l'ont acheté à prix fort et que certains s'en sont passés dans une mesure qui n'aurait pas été nécessaire s'il y avait eu une politique du sucre pour aider l'industrie à maintenir les prix antérieurs. Je prétends également qu'à long terme les consommateurs canadiens auraient payé le sucre moins cher, comme ce fut le cas aux États-Unis, qui possédaient une politique du sucre.

M. O'Connell: Les chiffres prouvent le contraire.

M. McCain: Jetons-y un coup d'œil alors pour voir s'ils vous donnent raison.

M. Macdonald (Rosedale): Assurément.

M. McCain: Je sais à quel prix se vendait le sucre au Canada au moment de la pénurie et combien il se vendait aux États-Unis; là-bas, il se vendait à un prix bien plus fort qu'il ne l'a jamais été au Canada.

M. O'Connell: Vous voulez dire à long terme.

M. McCain: A long terme, oui, et je dis qu'à court terme, ils ont payé suffisamment pour dix ans si nous avions une politique du sucre au Canada.

A mesure que la demande de denrées alimentaires et de sucre augmentera dans le monde, les Canadiens pourront bien déplorer l'absence d'une politique du sucre. Nous n'avons pas connu le seul prix fort que nous connaîtrons pour ce qui est du sucre. Pour l'amour du consommateur et de l'agriculteur, nous avons besoin d'une politique du sucre.

En réponse à une question posée à la Chambre, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'on l'avait consulté au sujet de la réduction tarifaire sur les produits agricoles, mais qu'elle était si faible que cela ne faisait pas de différence. Voilà une déclaration choquante pour le monde de l'agriculture, monsieur l'Orateur. Examinons deux ou trois domaines agricoles autres que celui du sucre où l'industrie nationale a souffert de l'absence de politique.

Prenons l'exemple de la pomiculture. Il existe en Europe un programme qui garantit automatiquement à un pomiculteur un certain rendement pour son produit pour lui assurer, ainsi qu'à ses employés, un revenu équitable. Nous n'avons pas de programme similaire de sorte que lorsque la Suisse a eu un surplus de jus de pommes, il y a 18 mois, ce surplus est arrivé chez nous, car notre pays n'est pas protégé contre le dumping, ni contre un prix de marché inéquitable et bien entendu, notre pomiculture en souffre grandement. Voulons-nous devoir acheter notre jus de pommes en Europe? A la longue, ce sera coûteux. Je soutiens que la lutte contre l'inflation sur le dos des agriculteurs est une mesure à court terme, comme toute politique conçue par le gouvernement. Vous ne pouvez causer la ruine financière de l'industrie du porc et du bœuf ainsi que celle des pommes et du jus de pommes et vous attendre à ce que, demain, le consommateur puisse acheter ces produits à bon prix. Vous pouvez citer toutes sortes de statistiques pour vous justifier, mais vous allez voir quand le consommateur aura à subir les conséquences, a payer les frais de tout ce que vous avez fait. Vous aurez besoin d'une douzaine de M^me^ Plumptre pour justifier votre existence.

● (2020)

Le gouvernement a joué double jeu. D'un côté M^me^ Plumptre a dit au consommateur qu'il vivait dans un pays magnifique et que les prix seraient bas sous le gouvernement Trudeau. D'un autre côté, le ministre de l'Agriculture a essayé de convaincre les agriculteurs que s'ils votaient pour le gouvernement ils seraient au paradis. Le gouvernement a déclenché les élections en 1974 et tout le monde a été profondément déçu, surtout les agriculteurs.

Une voix: Mais c'est vous qui l'avez obligé à déclencher les élections.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, aucun parti de l'opposition ne peut obliger un gouvernement à faire des élection s'il désire rester au pouvoir.

Une voix: Où étiez-vous en 1974?

M. McCain: Veuillez vous taire et écouter, vous avez peut-être des choses à apprendre.

Des voix: Oh, oh!

M. McCain: Le gouvernement a présenté une loi à la Chambre en sachant qu'aucun parti de ce côté-ci ne pouvait l'appuyer. Il l'a fait dans l'intention malveillante d'imposer une élection au peuple canadien.

Une voix: Vous êtes amer parce que vous avez perdu.

M. McCain: Le principe même de cette loi exigeait que tous les partis de l'opposition votent contre le gouvernement et personne ne le savait mieux que le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il a permis qu'on présente cette mesure.

Une voix: Et vous avez perdu les élections.

M. McCain: Bien . . .

Une voix: Vous avez perdu et vous continuerez à perdre.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut rien entendre ou comprendre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Bien dit.

M. McCain: Notre industrie agricole est en mesure de redresser notre balance commerciale actuellement déficitaire. J'aimerais citer quelques chiffres pour montrer le déficit qu'a accusé la balance commerciale du Canada par rapport à celle des États-Unis.

Au cours de la période allant de 1966 à 1970 inclus, le Canada a accusé en moyenne un déficit commercial avec les États-Unis de 320 millions de dollars au chapitre de l'agriculture. En 1971, ce déficit est passé à 371 millions de dollars. En 1972, à 449 millions et, en 1973, à 672 millions. N'oubliez pas qu'à ce moment-là, le déficit du pétrole s'est également fait sentir. En 1974, le déficit des produits agricoles est passé à 1,048 millions de dollars. En 1975, le déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis en ce qui concerne les produits agricoles est passé à 1,095 millions de dollars. Et, monsieur l'Orateur, nous voilà aujourd'hui en train de mettre en branle le mécanisme même qui aggravera encore le déficit de la balance commerciale.

Je veux bien admettre que tant qu'il y aura une telle demande de nos céréales sur les marchés internationaux, nous continuerons d'avoir une balance commerciale excédentaire pour l'ensemble de notre agriculture. Mais si nous continuons dans la voie actuelle, cette position excédentaire s'amenuisera parce que nous importerons des produits agricoles qui devraient être produits au Canada. Et notre position se détériore, par la faute des politiques du gouvernement.

Au début de la journée, le député de la Colombie-Britannique a parlé de l'industrie de la floriculture. Monsieur l'Orateur, la floriculture se portait bien, sur les marchés canadien et américain quand est survenue la crise de l'énergie. La politique énergétique du gouvernement canadien a fait augmenter le coût du chauffage des serres et des autres installations destinées à la culture des fleurs. Par conséquent, cette industrie s'est trouvée dans une situation économique difficile. Or, comme l'énergie est moins chère aux États-Unis qu'au Canada, la culture des fleurs et des arbustes a diminué dans notre pays.

Des facteurs semblables ont eu une incidence sur les coûts au sein de notre industrie agricole. Permettez-moi de citer quelques chiffres, monsieur l'Orateur. Je vais parler d'une petite brochure publiée par Agriculture Canada et intitulée «Canada's Trade in Selected Farm inputs, 1945-75.» Voyons ce qui s'est passé pour les prix des articles importés utilisés dans l'agriculture.

Le prix des produits chimiques agricoles importés a augmenté d'environ 80 p. 100 au cours de la période 1971 à 1975. Le prix des engrais a augmenté de 340 p. 100. En 1975, le prix de la ficelle à ballot avait augmenté de 450 p. 100. Bien que le prix de cet article ait un peu diminué, les prix ont tout de même augmenté d'environ 300 p. 100 au cours de la période visée. Les pneus de tracteurs et de machines importés ont augmenté de 160 p. 100; les moissonneuses-batteuses de 90 p. 100, les élévateurs agricoles de 105 p. 100, les tracteurs de 100 p. 100, les tracteurs d'occasion de 300 p. 100, les cabines de tracteur de 225 p. 100, et ainsi de suite.

Comment le gouvernement peut-il approuver la mesure législative à l'étude préjudiciable à l'agriculture dont la contribution est si importante au Canada. En outre, le projet de loi ne remédie pas aux injustices créées à l'encontre de l'esprit de la loi s'appliquant fondamentalement aux importations agricoles. Les règles et les règlements établis sont incompatibles avec cet esprit. Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a donné des exemples cet après-midi. On pourrait en citer d'autres également valables.

L'outillage de manutention nécessaire à la ferme n'est pas admis en franchise, comme il avait d'abord été prévu. La raison est que ce matériel ressemble à des accessoires utilisés à d'autres fins. Il est donc imposable. Et une fois le droit payé, il est presque impossible d'obtenir un remboursement, même si l'outillage aurait dû être admis en franchise. Lorsqu'on veut acheter du matériel d'aération pour l'entreposage des légumes actuellement, il faut payer des droits de douanes. Des droits ont été remis dans certains cas; et dans certaines circonstances, ce matériel est admis en franchise, mais compte tenu d'une remise antérieure. Pourquoi ne pas rectifier la situation? Si les droits de douanes sur les instruments aratoires sont réduits, afin de permettre à nos agriculteurs d'être plus productifs, pourquoi ne pas rectifier la situation dans ce projet de loi au lieu de laisser l'affaire en suspens pour ainsi dire. C'est une invitation à imposer à l'avenir de nouveaux règlements.

A l'heure actuelle, personne ne fabrique de ventilateurs pour les bâtiments de ferme au Canada. Le gouvernement du Canada permet l'entrée en franchise d'appareils de contrôle de la température et de la ventilation pour le grain, mais l'importation de ces appareils pour toute autre raison est assujettie à des droits de douane. Cette politique est, à mon avis, mauvaise. Pourquoi ne pas faire quelque chose pour l'agriculteur? Ce dernier est souvent bafoué, ne devrait-il pas quelques fois obtenir certains avantages?

Certains produits chimiques ne figurent pas dans la liste parce qu'on ne les utilisait pas en agriculture il y a 50 ans ou même 20 ans. Or, maintenant, l'industrie agricole en a besoin. Parce que certains produits chimiques ne sont disponibles que depuis peu de temps, les agriculteurs doivent remplir toutes sortes de formules avant de pouvoir les importer. Le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Revenu national ont tous été mis au courant par des lettres qui leur ont été adressées, depuis 15 mois, monsieur l'Orateur. On a eu amplement de temps d'en tenir compte dans la mesure à l'étude et de prévoir l'entrée en franchise de ces articles, mais ils ne figurent toujours pas dans la liste.

● (2030)

Nous avons redouané les ciseaux, réduit les tarifs sur les produits agricoles, sans tenir aucun compte des articles d'importation qui sont des problèmes pour le producteur et nous comptons que l'agriculteur sera satisfait et qu'il va améliorer notre balance des paiements. Nous nous leurrons.

J'estime qu'à la lumière des statistiques qui ont été citées on pourrait remédier à un grand nombre d'injustices dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Les diverses formes de droits imposés sur le bœuf exporté aux États-Unis sont injustes. Les droits imposés sur les pommes de terre sont injustes et les droits imposés sur les raisins et les vins sont injustes.

Les raisins et les vins sont un excellent exemple de denrées alimentaires qui ont été victimes de la nouvelle politique appliquée aux produits agricoles importés. Les électeurs du sud de l'Ontario qui ont voté libéral ont eu pour tout remerciement une politique douanière permettant aux concentrés de raisins et de vins d'entrer au Canada à un prix qui empêche pratiquement complètement les producteurs de vins et de raisins canadiens de les concurrencer. Comment aimeriez-vous en expédier vers la France quelques milliers de tonnes? Essayez un peu un de ces jours.

Au lieu d'inscrire dans cette mesure législative un droit raisonnable pour protéger les viticulteurs, nous payons plus d'un million de dollars pour acheter des excédents de raisins dans le Sud de l'Ontario. Je félicite le gouvernement d'avoir reconnu leurs difficultés financières. Nous allons probablement faire quelque chose pour les transformer et dépenser finalement 330,000 dollars.

Nous allons utiliser les deniers publics pour aider les viticulteurs parce que nous avons une politique douanière qui permet l'importation chez nous de concentrés et de produits finis qui concurrencent nos propres produits. Le gouvernement puise dans le trésor public pour corriger cette situation. Je suis d'accord pour qu'il le fasse dans les circonstances actuelles. Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui lorsque c'est sa négligence qui le force à le faire.

Si vous deviez commander du vin dans les établissements du gouvernement partout où il est possible d'en obtenir à Ottawa, vous offrirait-on du vin canadien? Je me demande à quel point le viticulteur bénéficie vraiment de l'appui du gouvernement du Canada, du ministre de l'Agriculture et du ministre des Finances. Sauf erreur, une forte proportion du vin offert vient de l'étranger, et il vous faut l'accepter sans poser de question.

La pomme de terre offre une exemple classique de denrées souvent excédentaires. Le gouvernement du Canada devrait prendre note de cet exemple. Il est impossible d'exporter des pommes de terre vers la Communauté économique européenne sauf s'il y a eu sécheresse ou pénurie au point de causer de grandes difficultés. Or, il se trouve que nous sommes en possession d'un document écrit disant qu'à la suite de leur décision prise à la mi-août de suspendre les dispositions douanières relatives à l'importation de chous frais et congelés, de choux-fleurs, de pois, de carottes, de céleris et de pommes de terre jusqu'à la fin de septembre, les ministres de la CEE ont convenu de prolonger jusqu'à la fin de l'année cette suspension à l'égard de tous ces légumes.

C'est une des premières fois que le Canada exporte des pommes de terre de table à la Communauté économique européenne. Celle-ci a toujours subvenu à ses besoins et même, parfois, eu des excédents. Mais elle a déversé ces excédents non pas sur le marché canadien lui-même, elle les a vendus sur les marchés extérieurs traditionnels du Canada et des États-Unis. Elle l'a fait à des prix qui couvraient à peine les frais d'emballage et de transport. Toutefois, nous n'avons pas de programme semblable.

Les pays scandinaves déclarent aujourd'hui qu'ils exporteront autant de pommes de terre qu'is pourront le faire convenablement, tout en protégeant leurs consommateurs et leurs producteurs en n'en exportant pas trop. Les ministres de la Communauté économique européenne en autoriseront l'importation, mais en quantités limitées. Ils vont protéger leurs producteurs.

A maintes reprises le gouvernement australien a adopté règlement sur règlement parce qu'un produit agricole particulier était menacé. Nous avions autrefois un très vaste marché en Australie. Mais parce qu'un de nos produits faisait concurrence à un produit australien, on nous a fermé la porte au nez. Pour une raison ou pour une autre, le Canada, membre du GATT, ne peut pas rendre la pareille à qui que ce soit. Nous pouvons être écartés des marchés internationaux sans pouvoir réclamer la moindre compensation. Toutefois, lorsque notre marché est inondé de produits agricoles étrangers écoulés à perte, nous ne pouvons rien faire car cela nuirait à nos relations avec le GATT. Il est grand temps que nous changions de position par rapport au GATT.

Il existe un surplus de près d'un million de tonnes de pommes de terre sur le continent nord-américain, dont 400,000 livres au Canada. J'espère que les ministres de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture et des Finances collaboreront pour trouver des marchés et des concessions douanières afin que le ministre de l'Agriculture et le président du Conseil du Trésor (M. Andras) ne soient pas encore obligés de puiser dans les deniers publics pour venir en aide aux producteurs de pommes de terre. Sinon, il peut avoir besoin d'aide tout autant que les producteurs de raisin et les éleveurs de porcs.

Notre structure tarifaire est à la fois étrange et merveilleuse. Toute personne consciencieuse qui a le moindre rapport avec le monde agricole se trouve dans l'impossibilité absolue de permettre l'adoption de ce bill sans critiquer sévèrement le ministre de l'Agriculture et le ministre des Pêcheries et de l'Environnement (M. LeBlanc) qui est coupable lui aussi parce qu'il a approuvé des règlements du cabinet prévoyant une réduction tarifaire sur certains produits de la pêche. Les conserveries de poisson ont des difficultés à écouler leurs produits sur les divers marchés, notamment sur les marchés canadiens.

Voici quelques articles qui ont tous fait l'objet d'une réduction tarifaire à l'importation: le sucre, les légumes frais et en conserve, les produits de la pêche, les produits alimentaires préparés, les biscuits, les gâteaux secs et les céréales. Ces produits devraient être fabriqués par des Canadiens. Il y aurait plus d'emplois pour les Canadiens et les revenus agricoles augmenteraient. Le programme est contradictoire.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Ou l'on veut résorber le chômage ou on ne le veut pas, et je soupçonne le ministre des Finances d'adopter une attitude contradictoire dans ce domaine et dans d'autres domaines. Si l'agriculture se trouve dans une situation de plus en plus précaire, le taux de chômage augmentera.

Je me demande combien de députés ont des amis agriculteurs qui ont dépensé récemment $100,000 pour des instruments aratoires, $50,000 pour l'entreposage de céréales ou $75,000 pour l'entreposage de pommes de terre. Tout cela crée des emplois dans les secteurs industriels du Canada. Mais si l'agriculteur doit faire face à une concurrence accrue de l'étranger, il n'aura pas besoin d'entreposer ses produits. Il ne pourra pas se permettre d'acheter des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses fabriquées dans les provinces centrales ou dans le nord des États-Unis. En fait, il n'en aura pas besoin.

Le ministre des Finances devrait relire les observations qui ont été consignées au hansard lorsque le prédécesseur du bill à l'étude a été présenté. Le ministre de l'Agriculture devrait en faire autant. On avait consigné au compte rendu des données statistiques qui révélaient que l'importation de produits alimentaires bon marché ne faisait qu'aggraver la situation économique des régions rurales et urbaines du Canada. On peut améliorer la situation de l'emploi lorsque l'agriculture peut améliorer sa position financière.

● (2040)

Il est grand temps que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et son collègue, le ministre de l'Agriculture, examinent ensemble les programmes de la CEE, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Japon et des États-Unis. Il est grand temps que le président du Conseil du Trésor songe sérieusement aux montants qui seraient nécessaire pour maintenir un climat de confiance au sein de l'industrie agricole comparable à celui qui règne au États-Unis. Ce sont là des chiffres qu'on ne peut obtenir et auxquels personne n'a prêté attention.

Il y a quelques mois à peine, le ministre de l'Agriculture nous a dit que nos agriculteurs bénéficiaient de programmes parmi les meilleurs au monde. Ce n'est pas le cas. Voyez la production agricole aux États-Unis et consultez *Agriculture Abroad*, une autre publication du ministère de l'Agriculture. Lisez ce qu'on dit des plans suisses ou des plans américains. Informez-vous des programmes disponibles pour le riz, le sucre, le coton, les cacahuètes qui sont tous susceptibles d'être aidés en permanence ou subventionnés car le gouvernement estime que ces cultures doivent être rentables—ce qui ne veut pas dire qu'on interdise les importations.

Nous avons vu que les exportations de pommes de la Nouvelle-Écosse ont été exclues du Royaume-Uni à cause de la structure arbitraire et de l'intransigeance de la CEE. Nous avons vu disparaître les uns après les autres quantité de marchés parce que nous avons négocié, non pas avec l'idée de soutenir une industrie agricole en bonne santé, mais selon toute apparence, avec l'idée de soutenir des fabriques de ciseaux et des entreprises du même genre.

Je voudrais terminer en disant qu'il existe un lien logique et tragique entre les périodes de prospérité de l'économie de l'ensemble du Canada et les périodes de prospérité de l'agriculture canadienne. Les courbes ne coïncident pas exactement mais, dans presque tous les cas, les somments de l'économie canadienne sont très proches, dans le temps, des pointes de prospérité de l'agriculture canadienne. Un ministre des Finances qui fait adopter une loi mettant l'économie agricole en danger met toute l'économie du pays endanger. Il peut bien se dire que l'agriculture emploie seulement 7 p. 100 de la population canadienne, mais, en même temps, il ne faut pas qu'il oublie l'énorme pouvoir d'achat de ce secteur, qui profite, pour la plus grande partie, aux régions urbaines.

Cettes mesure est un pas en arrière, un pas néfaste. Cette mesure est préjudiciable à l'ensemble du Canada et dangereuse pour l'agriculture, pas seulement à cause de l'importance des diverses réductions, mais parce qu'elle est le symptôme d'une économie qui n'a pas bougé depuis dix ans et qui a fait beaucoup de tort à l'agriculture. Le ministre peut certainement revoir cette question. Le cabinet peut sûrement faire quelque chose pour aider ces gens qui, à long terme, sont si importants pour le Canada, y compris pour le consommateur urbain.

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, les économistes défendent vigoureusement le libre-échange depuis 200 ans, alors quand le Conseil économique du Canada a réaffirmé son appui du libre-échange l'année dernière, il ne faisait que suivre une longue tradition de pensée économique.

Comme le Pr Paul Samuelson l'a écrit dans son manuel d'économie bien connu:

> Le libre-échange favorise une division internationale mutuellement profitable au monde ouvrier, augmente de beaucoup le produit national réel potentiel de tous les pays, et permet d'atteindre des niveaux de vie plus élevés partout dans le monde.

Ces conclusions reposent sur le principe des avantages relatifs, énoncé pour la première fois en 1817 par David Ricardo, courtier et économiste anglais devenu millionnaire. Compte tenu des institutions qui existaient à l'époque, et à en juger par les priorités de l'Angleterre, l'appui théorique et pratique de Ricardo pour le libre-échange semblait justifié. Il est juste de dire que l'Angleterre s'est servie de la doctrine du libre-échange à son avantage à l'apogée de sa puissance coloniale dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Les provinces Maritimes ont toujours été en théorie partisans du libre-échange pour des raisons historiques. Les économies de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont toutes deux prospéré à l'époque du libre-échange avec les États-Unis avant la Confédération.

On s'est toujours plaint de ce que le tarif protégeât trop les industries manufacturières du centre du Canada, ce qui forçait les gens des Maritimes et de l'Ouest à payer le prix fort pour les produits de ces industries. Par ailleurs, les politiques de transport nationales nous empêchaient et nous empêchent encore d'édifier un secteur manufacturier rentable capable d'écouler ses produits sur le grand marché s'étendant de Trois-Rivières, au Québec, à Windsor, en Ontario, région à l'intérieur de laquelle vivent les deux tiers de tous les Canadiens.

Dans le même temps, les tarifs américains sur bien des produits, ainsi que leur secteur manufacturier plus évolué et fondé sur des économies d'échelle axées sur des marchés plus importants, leur plus grande technologie et leur accès à la finance ont tous ralenti notre développement. Une autre chose dont certaines gens de la région atlantique se plaignent est que bien des fermes et entreprises familiales et associées, tant dans le secteur manufacturier primaire que secondaire, ont été achetés par des corporations plus grandes qui les ont souvent fermées et ont approvisionné les Maritimes à partir de leurs usines du centre du Canada. Ils n'en sont empêchés par aucune intervention fédérale, par exemple, par un instrument fiscal comme un impôt élevé sur les gains de capital qui suivrait la vente d'une industrie située dans les Maritimes, afin que ces emplois industriels restent dans les provinces maritimes.

Après avoir fait cette brève incursion historique, sans aucune prétention, dans nos antécédents économiques, et même si je crois que dans les années 80 et 90 la situation mondiale exigera une plus grande libéralisation des échanges entre les pays, même si je crois que le Canada doit montrer l'exemple en abaissant ses tarifs, je dois quand même faire une mise en garde.

Le modèle de libre-échange proposé dernièrement par le Conseil économique du Canada comme option politique pour la deuxième partie des années 70 est, à mon avis, une proposition douteuse. Les applications modernes du modèle de Ricardo sont assujetties à un cadre institutionnel qui ressemble bien peu à l'ordre politico-économique international tel qu'il est aujourd'hui.

Pour être appliqué avec succès, le modèle du libre-échange suppose un laissez-faire politico-économique, c'est-à-dire un gouvernement passif, une économie vraiment compétitive, de petites entreprises inaptes et passives, la libre circulation des travailleurs entre les pays et à l'intérieur des États, le flux des capitaux, des taux de change libres et flexibles—pas de fluctuations controlées. Ce n'est que lorsque ces conditions à caractère institutionnel seront remplies que tous ceux qui sont des éléments du commerce international pourront constater une amélioration de leur niveau de vie réel.

● (2050)

Dans le cadre de notre propre Confédération, il existe un système de libre-échange entre les provinces, une union économique même, mais les provinces de la région atlantique sont toujours défavorisées. De même, si l'on examine les écarts entre les régions pauvres et les régions riches de l'Italie, nous constatons que le système de libre-échange au sein même d'un pays s'applique parfois au détriment d'une région particulière ou que, tout du moins, ce système contribue fort peu à réduire l'écart entre les régions d'un même pays dans le domaine de l'emploi et du revenu. Je pense également, et j'en suis encore plus convaincu après avoir écouté aujourd'hui le premier ministre de la Jamaïque, M. Manley, que nous, habitants des pays riches, devons ouvrir nos marchés aux pays du tiers-monde en leur accordant un traitement préférentiel.

Certains diront que nous devrions exploiter l'avantage dont nous jouissons, comparé à certains autres pays, dans le domaine des industries à haute technologie. En fait si on examine attentivement les chiffres relatifs au commerce canadien, on constatera que notre pays n'a peut-être même pas d'avantage relatif dans le domaine des industries à haute technologie. En outre, non seulement les industries qui produisent des équipements de haute technologie, à quelques rares exceptions près, ont eu d'assez piètres résultats sur les marchés étrangers, mais leur situation s'est détériorée sur le marché intérieur. Par conséquent, il semble que la force du commerce extérieur canadien réside essentiellement dans le secteur des richesses naturelles, secteur qui a peu de chances de réaliser des gains importants dans le cadre d'un système de libre-échange. Par conséquent, si nous adoptions le système du libre-échange, nous ne contribuerions qu'à renforcer l'image des Canadiens comme étant un peuple de coupeurs de bois et de porteurs d'eau.

Il est évident que le revenu par habitant a rapidement augmenté grâce à l'exploitation de nos richesses naturelles et à la vente de nos produits principaux. Toutefois, nous avons payé cher le prix de cette augmentation. Il nous faut maintenant mettre en viqueur une politique intelligente et vigoureuse de traitement de nos ressources naturelles; toutefois, une telle politique ne serait pas conforme à l'idée du libre-échange tel que l'entendent les manuels. En outre, les répercussions sur les régions de la fermeture d'un nombre important d'usines du secteur manufacturier—je pense, par exemple, à l'industrie textile au Québec—seraient encore plus importantes que je ne l'ai indiqué.

Une baisse notable de l'emploi dans le secteur secondaire, compensée par une hausse marquée de la part prise par le tertiaire dans l'emploi global, risquerait d'entraîner une détérioration sensible de notre potentiel de production. Il est même possible que les gains de production initialement réalisés qrâce à la spécialisation soient entièrement anéantis en quatre à six ans par une relative lenteur de croissance de la production générale.

Jusqu'ici, nous avons supposé que la libéralisation des échanges amènerait un réaménagement ordonné de notre structure industrielle. Mais en fait, la restructuration industrielle massive qu'il faudrait réaliser pour maximiser les avantages possibles du libre-échange ne peut pas s'effectuer sans heurts, à supposer même qu'on opère sur une période relativement longue. A en juger d'après ce qui s'est passé dans l'après-guerre, ses effets se feraient sentir sur des industries qui ont longtemps bénéficié de la protection.

En outre, il serait tout à fait irréaliste et peut-être même catastrophique d'appliquer unilatéralement le libre-échange, comme certains le préconisent. Nous n'avons pas d'autre voie que de négocier dans le cadre des accords du GATT. En ce moment, les pays participent aux fastidieuses mais importantes conférences du GATT relevant de ce qu'on a appelé la négociation de Tokyo. Nous croyons, nous espérons que ces travaux vont faire réaliser au Canada et au monde entier de grands progrès dans la voie de la libéralisation des politiques commerciales.

J'espère tout spécialement que les pays du tiers monde se verront accorder des concessions spéciales par les pays industrialisés, qui avaient jusqu'ici la haute main sur le système du GATT, en raison de ce que le gros du commerce mondial s'effectuait entre eux. Il ne faut jamais oublier dans le monde industrialisé qu'il existe sur la planète 2 milliards d'hommes comme nous, que nous avons encouragés par notre aide alimentaire et autre, par notre assistance technique et par nos capitaux, et qui attendent des concessions commerciales pour

pouvoir passer de leur économie traditionnelle à un stade de développement plus avancé.

Par ailleurs, je crois qu'une partie de la stratégie industrielle du Canada devrait consister à examiner les divers secteurs de l'économie afin de voir comment les rendre plus efficaces sans qu'ils dépendent trop étroitement d'une protection tarifaire constante. Il me semble que le mieux serait de faire cet examen secteur par secteur et d'établir des plans sur cinq à sept ans, de façon à parvenir aux objectifs souhaités.

L'argument le plus respectable en faveur du protectionnisme reste celui d'Alexander Hamilton, qui prônait la protection des industries naissantes, alors que les États-Unis venaient tout juste de se constituer en État souverain. L'une des raisons citées par John Turner, ce qu'il peut dire maintenant qu'il n'est plus député, comme il l'a dit l'autre jour, c'est que la province qui a profité le plus de la Confédération est l'Ontario. En effet, au Canada et particulièrement dans le centre du Canada, ce qui nous a particulièrement nuit, c'est que certaines industries manufacturières naissantes qui étaient trop bien protégées ne sont jamais parvenues à maturité. Par conséquent, elles sont relativement inefficaces sur le plan de la concurrence internationale.

A cet égard, je pense que la plupart des Canadiens verraient d'un bon œil que l'on modifie le pacte automobile conclu entre les États-Unis et le Canada, ce qui permettrait aux consommateurs canadiens d'acheter des voitures sans être soumis aux 15 p. 100 de droits de douane. A quoi rime que des voitures fabriquées en Amérique du Nord nous coûtent de $300 à $700 de plus que sur le marché américain, quand ces tarifs ne protègent même pas les emplois canadiens. Bien entendu, le pacte devrait être conclu en sorte que les emplois canadiens de l'industrie automobile soient protégés, mais je ne vois aucun rapport entre cette garantie et le tarif appliqué actuellement sur les importations.

J'ai bien aimé la déclaration de M. John MacDonald, directeur de la Société pour l'expansion des exportations, prononcée l'autre jour à l'occasion de la réunion du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, à laquelle j'aurais du reste aimé assister. Voici ce qu'a dit M. MacDonald:

> Les provinces de l'Atlantique auraient l'occasion de profiter des débouchés qu'offrent les marchés internationaux. La valeur ajoutée aux produits primaires de nos ressources forestières, agricoles, minières et celles de la pêche, ne devrait pas être perdue au bénéfice des secteurs secondaires des pays étrangers. Cette capacité de production devrait être établie ici, qu'il s'agisse des installations, du matériel, des compétences de la gestion ou des services de vente qui seront nécessaires à la fabrication.

Ce à quoi, monsieur l'Orateur, je dirai amen. L'une des plus grandes possibilités d'aide à la région de l'Atlantique qui nous soit offerte, spécialement en Nouvelle-Écosse, c'est que le gouvernement canadien fasse encore l'effort voulu pour s'assurer que le nouveau complexe international de l'acier soit installé au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. On pourrait en même temps renverser enfin le rôle historique de «parent pauvre» qu'a joué jusqu'ici la Nouvelle-Écosse au sein de la Confédération canadienne et voir par exemple, les paiements de péréquation disparaître d'ici la prochaine ou les deux prochaines décennies. Compte tenu des pénuries prévues dans la production d'acier au Canada au cours des années 80, ce projet favoriserait beaucoup notre balance des paiements dont la situation pourrait devenir critique. Car il faut se rappeler que 60 à 70 p. 100 de la production de Cansteel seront exportés et l'économie canadienne pourrait ainsi bénéficier d'un apport considérable de dollars.

● (2100)

Pour la gouverne des députés qui connaissent mal Cansteel, c'est un consortium de sociétés comprenant Dofasco de Hamilton, en Ontario, et deux des plus grands producteurs européens, l'un allemand et l'autre hollandais, de même que la National, de Pittsburgh, lesquels de concert avec la Nouvelle-Écosse, étudient tous les aspects techniques, financiers et commerciaux de l'établissement d'un complexe sidérurgique dans l'île du Cap-Breton, dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Les travaux ont débuté il y a un an et demi déjà, soit depuis la création de Cansteel, et la décision d'aller de l'avant devrait être prise en mai prochain.

En dépit des conditions incertaines des marchés mondiaux de l'acier et des capitaux considérables que nécessitera cette entreprise, il est fort possible que nos efforts soient couronnés de succès. Depuis le XIX^e^ siècle, on a coutume d'implanter les aciéries à proximité des matières premières, soit le charbon, le minerai de fer, le calcaire ou la dolomite, et près des sites intérieurs. Ensuite, la proximité des marchés devint un facteur déterminant. Il me semble que l'on tend à nouveau aujourd'hui à situer les usines près des matières premières, surtout le charbon à coke, et des ports en eau profonde.

Les membres du consortium achèteraient une bonne partie des brames et des billettes semi-finies et on espère pouvoir fabriquer certains autres produits ouvrés en plus de rails, étant donné qu'il existerait une sorte de marché captif pour l'ensemble des produits semi-finis. Le gouvernement doit saisir cette occasion et favoriser cette entreprise par tous les moyens. Il semble maintenant que la Société de développement du Cap-Breton pourrait fournir trois millions de tonnes de bon charbon à coke à des prix compétitifs.

Le minerai de fer de même qu'une main-d'œuvre qualifiée existent dans la région industrielle du Cap-Breton. Les eaux de la côte sont profondes et il existe des dépôts de calcaire et de dolomite. Pour que l'entreprise réussisse cependant, le gouvernement doit s'y intéresser de près. Étant donné que l'actuel député de Cape Breton Highlands-Canso (M. MacEachen) vient de reprendre ses fonctions de leader à la Chambre et de premier ministre adjoint, nous sommes sûrs de pouvoir compter sur la collaboration d'Ottawa.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, en écoutant cet intéressant débat sur le tarif des douanes, je me suis rappelé la campagne électorale de 1972 et une certaine assemblée où mon adversaire libéral avait lu une liste du prix des aliments dans différents pays d'Europe. Il avait lu cette liste pour prouver que le gouvernement libéral de l'époque avait réussi à juguler l'inflation. Mon adversaire néo-démocrate l'avait suivi et lui avait dit de ne pas importuner l'assistance en lisant une liste de prix des produits agricoles en Europe parce que le Canada est un grand pays qui a des agriculteurs agressifs et progressistes et qu'il n'était pas nécessaire de lire une telle liste. A mon avis, aucun des candidats n'avait saisi le fond de la question.

J'ai dit à mon adversaire libéral que la liste qu'il avait lue était ce qu'il avait dit de plus important de toute la soirée et qu'au lieu de ne pas nous en préoccuper, nous devrions l'étudier bien attentivement parce qu'elle n'indiquait pas du tout que nous étions en train de gagner la lutte contre l'inflation au

Canada, même si les aliments coûtaient moins cher qu'ailleurs à ce moment-là. Ce que la liste indiquait, c'était la mesure dans laquelle l'agriculture européenne est protégée puisque les habitants de ces pays sont prêts à payer des prix plus élevés et à subventionner leur industrie agricole extrêmement progressiste et développée.

Mon adversaire du NPD ne semblait pas se rendre compte que même s'il y a beaucoup d'agriculteurs canadiens et que même si ces agriculteurs sont progressistes et agressifs, presque tous leurs produits doivent livrer concurrence à ceux de l'agriculture européenne.

J'ai bien peur qu'en général, notre géographie soit bien mal enseignée dans nos écoles. L'Europe a l'air bien petite sur la carte et les élèves ont tendance à supposer, à cause de la taille du Canada, que l'Europe est tellement peuplée qu'elle ne contient que des immeubles, du macadam et ainsi de suite et qu'il n'y a plus de place pour l'agriculture. Cependant, j'ai visité le beau continent européen et j'ai été frappé par l'importance, l'envergure et la prospérité de son agriculture. L'industrie agricole européenne semble avoir souffert cet été, mais uniquement à cause d'un changement de température assez marqué. Il est un peu trop tôt pour dire si le climat a changé aussi, mais la température a certainement changé.

Je suis retourné en Europe il y a environ un an. J'y suis allé tout à fait en touriste. Ce n'était pas un voyage officiel. Ma femme et moi-même avons passé quelque temps en Allemagne de l'Ouest et nous y avons admiré encore une fois la merveilleuse productivité des agriculteurs allemands et leurs grands troupeaux de bétail roux et blanc. De là, nous avons pu traverser la Suisse en autocar.

Bien que j'aie beaucoup lu à propos de la race de bovins dite «brune des Alpes» et que j'en aie eu déjà admiré des spécimens, je n'avais aucune idée du nombre de ces bovins qu'on pouvait élever en Suisse avant d'en traverser les vallées. On se rend très bien compte à l'occasion de ces voyages pourquoi le producteur laitier canadien a tant de difficulté à écouler ses excédents de lait en poudre partout dans le monde dès que les producteurs laitiers européens commencent à couper leurs prix.

Je me dis parfois que nombre de Canadiens ne vivent pas dans la réalité en ce qui concerne l'agriculture moderne. On suppose que d'une façon ou d'une autre il nous serait possible de soutenir la concurrence et de prospérer en vase complètement clos en toute inconscience du genre de concurrence que pourraient nous opposer les pays du monde en voie de développement tout comme les pays dont le développement est le plus achevé. Dans le domaine de l'agriculture, nous sommes en concurrence avec des pays comme le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. On pourrait penser que la concurrence viendrait surtout des régions les plus primitives du monde, mais ce n'est pas le cas.

● (2110)

Nous sommes en concurrence avec des pays très industrialisés qui semblent avoir un avantage sur nous pour ce qui est d'empêcher nos produits d'entrer chez eux tout en nous imposant leurs produits. C'est l'un des aspects du commerce international qui m'ont toujours laissé pantois.

Je suis allé dans une île au nord du Japon qui avait une industrie fruitière comparable à l'industrie fruitière de plusieurs régions canadiennes. Aucune de nos pommes ne trouve sa place sur le marché là-bas. Ils ne prendront pas le risque d'être infesté de pyrale en recevant une caisse de pommes canadienne, alors ils s'arrangent très efficacement pour empêcher notre produit d'entrer. Nous n'avons pas réussi à trouver une bonne excuse pour évincer leurs produits de notre pays. L'Australie et la Nouvelle-Zélande emploient à l'occasion le même argument. Il est beaucoup plus facile de voir la pomme Granny Smith partout au Canada que de vendre une MacIntosh, une Spartan ou une Red Delicious sur les marchés australiens ou néo-zélandais. Je me suis toujours demandé pourquoi nous acceptions d'être exclus d'autres marchés en concurrence avec nous, sans rendre la pareille aux pays en question.

Je représente une région qui fait partie d'une circonscription très vaste et très diversifiée. Elle englobe une des grandes régions maraîchères du Canada qui produit encore des récoltes fruitières importantes, quelques légumes, et qui a également une bonne industrie laitière. Mais pour ce qui est des légumes, la production n'est pas aussi bonne que nous pourrions l'espérer. Pourtant, nous ne pouvons éviter d'avoir des rêves, des espoirs et des sentiments très romantiques à l'égard de l'industrie agricole de notre région.

Je viens de recevoir un mémoire rédigé à l'intention du gouvernement de la Colombie-Britannique par un organisme qui s'appelle la North Okanagan Aid Society. Je vais communiquer avec ces personnes, car j'aimerais beaucoup leur parler. J'ai lu leur mémoire au gouvernement de la Colombie-Britannique et j'aimerais leur parler de divert points qu'elles ont soulevés, mais je ne sais pas trop par où commencer. D'abord, bien sûr, je pense que le mémoire n'a pas été adressé au bon gouvernement. S'ils s'intéressaient vraiment à certains secteurs clés de l'expansion agricole en Colombie-Britannique, ils auraient dû adresser leur mémoire au gouvernement, ici, à Ottawa. Ils auraient dû l'adresser au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre des Finances (M. Macdonald), car c'est ici que sont prises de nombreuses décisions qui revêtent une si grande importance pour l'industrie agricole de ma province natale.

Mais lorsque le groupe chargé de préparer le mémoire parle d'agriculture, il dit qu'il a exhorté le gouvernement de la Colombie-Britannique à élaborer des programmes en vue d'encourager les divers producteurs agricoles, comme les maraîchers, les fructiculteurs, les céréaliculteurs, etc.—tout cela se trouve dans l'Okanagan—à traiter et vendre leurs récoltes en Colombie-Britannique, et à envoyer l'excédent vers d'autres marchés seulement une fois que les besoins de notre province seraient satisfaits. On comprend immédiatement que ceux qui ont rédigé ce mémoire n'ont pas examiné de très près la question de la commercialisation moderne des produits agricoles, car quiconque s'y connaît le moindrement en ce qui concerne les marchés dans l'Okanagan sait qu'on ne peut pas faire sans cesse ce genre de va-et-vient.

Lorsqu'on a un marché, il faut le garder et l'approvisionner chaque année, et il faut être certain de pouvoir garantir la livraison. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes si vulnérables aux grèves qui frappent les services essentiels, car quiconque cherche réellement à exercer un chantage auprès de l'industrie agricole dans le nord de l'Okanagan peut déclencher une grève des débardeurs à l'automne, au moment où la récolte fruitière est expédiée vers les marchés. S'il y a

une interruption, ne serait-ce que pendant un an, on risque de perdre le marché et il faut des années de négociations soutenues pour reconquérir ce marché.

J'ai toujours éprouvé le plus grand respect pour les fructiculteurs de la Colombie-Britannique, qui ont réussi à s'assurer des marchés dans le monde entier pour les pommes de l'Okanagan, et qui ont réussi à garder leur place et à faire un produit inégalé dans le reste du monde, tout en étant compétitif sur le plan de la qualité et des prix. Cet aspect de l'agriculture de la Colombie-Britannique n'est pas toujours bien compris même par les habitants de cette province. Je veux parler du fait que dans une industrie si fortement compétitive, on ne peut pas produire un produit médiocre et l'expédier à bon marché. Ce ne serait plus rentable parce que les frais des diverses opérations ont tellement augmenté qu'il faut produire un produit de qualité suffisante pour justifier un prix qui couvre le coût de production et d'envoi.

C'est pourquoi l'industrie doit en effet être protégée notamment contre ce que l'on appelle la vente à perte, procédé qui a toujours lieu et contre lequel nous avons élaboré un mécanisme qui n'est pas encore au point. Il faut un peu trop longtemps, semble-t-il, pour découvrir la formule qui permettra de dresser des obstacles contre des produits comme les cerises, qui représentent une récolte importante dans la région, où la concurrence s'exerce non pas avec les pays sous-développés des quatre coins du monde, mais avec les États-Unis, notre plus proche voisin.

Ce problème a déjà été exposé par d'autres députés au cours de la soirée. Il ne faut jamais oublier que les États-Unis peuvent pratiquement produire tout ce que nous produisons un peu plus tôt que nous et vendre ces primeurs au prix fort chez nous. Ils peuvent ensuite par compensation déverser leurs produits sur le marché canadien à un prix inférieur à leur prix de revient, assurant ainsi une prise-plancher à l'industrie chez eux. C'est une chose qui doit nous inspirer beaucoup de vigilance. On nous a cité d'autres exemples.

Mon collègue, le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker) a déjà parlé du problème des pommes de terre et de l'espèce appelée stripper. Plusieurs personnes hier et avant-hier m'ont demandé ce qu'était une pomme de terre stripper. Cela n'a rien d'immoral, c'est une variété de pomme de terre de qualité un peu inférieure mais c'est aussi le genre de pomme de terre qui, si on la laisse entrer en Colombie-Britannique fait à nos producteurs une concurrence sans merci—et pourtant nous produisons d'excellentes pommes de terre dans les vallées arides de la Colombie-Britannique et nous les transformons en divers autres produits de consommation.

Il s'agit ici d'un autre facteur qui n'a en réalité rien à voir avec les droits de douane, encore que cela leur soit en un sens relié puisqu'il y a des programmes fédéraux qui n'ont pas été appliqués en Colombie-britannique ou qui l'ont été en quantité négligeable. L'un d'entre eux est le programme du MEER où nous constatons que certains accords n'ont pas encore été conclus avec la Colombie-Britannique et depuis quelques années il n'y a pour ainsi dire pas de fonds disponibles, par l'intermédiaire de ce programme, pour les industries dans la région agricole de la Colombie-Britannique qui voudraient démarrer ou s'agrandir. Dans la plupart des cas, il s'agit d'agrandissement ou de remplacer des installations désuètes. Ce ne sont pas seulement les coûts dans l'industrie agricole ni le prix obtenu pour les produits qui posent un problème là-bas.

● (2120)

Le prix de l'argent est une des choses d'importance primordiale pour l'agriculture de la Colombie-Britannique. Tandis que les autres régions du Canada peuvent établir des installations de conditionnement grâce aux subventions du gouvernement fédéral—non seulement des prêts à faible intérêt mais de véritables prêts—les régions agricoles de la Colombie-Britannique ne peuvent en obtenir depuis de nombreuses années. Une coopérative ou un particulier qui veut étendre ses installations de conditionnement doit s'adresser au marché financier ordinaire pour tous ses besoins. Ainsi se pose toute la question des taux d'intérêt sur les prêts par opposition aux subventions du gouvernement fédéral, et la difficulté contribue encore à aggraver la situation des agriculteurs et exploitants agricoles de Colombie-Britannique.

Le mémoire traite ensuite de la Commission foncière de la Colombie-Britannique et de la nécessité de conserver le plus de terre possible pour l'agriculture. Je ne pense pas que personne conteste cette vérité élémentaire, mais le mémoire poursuit:

> Outre la préservation de toutes les terres arables actuelles et l'encouragement de la pleine culture de toutes les terres agricoles disponibles, nous proposons que le gouvernement provincial élabore un nouveau programme en vue de convertir en terres arables utilisables les terres de la Couronne actuellement impropres à l'agriculture. Ce programme pourrait comporter notamment le nivelage des collines, un assainissement des terres qui ne détruise pas l'habitat de la faune, l'irrigation de terres sans quoi inutilisables et, en général, l'utilisation maximale de la majorité des terres considérées à l'heure actuelle comme pauvres ou impropres à l'agriculture.

A première vue, tout cela serait fort utile. La ligne suivante se lit comme suit:

> Si ce programme fournissait des emplois utiles et rémunérés selon les normes syndicales, nous estimons qu'il pourrait profiter à la province pendant de longues années.

Ce qu'on veut dire ici, c'est que si ces terres actuellement improductives pouvaient être achetées à ce prix-là avec toutes les choses nécessaires qu'on dit qu'il faudrait, elles ne seraient pas du tout rentables aux prix que rapportent actuellement les produits agricoles. Il faudrait qu'elles servent à quelque autre usage: qu'elles soient vendues pour servir à la construction de logements en série ou au lotissement industriel. Il faudrait qu'elles servent à autre chose qu'à l'agriculture, car avant que leur potentiel agricole ne soit réalisé à un coût de main-d'œuvre exorbitant, elles ne pourraient plus servir à l'agriculture.

Une des difficultés qui se posent à l'agriculteur et une des raisons qui l'incitent à surveiller de près les dispositions relatives au tarif des douanes énoncées par le gouvernement fédéral est l'énorme investissement ou la valeur accrue que représente sa ferme. Si la ferme a été exploitée par son grand-père et transmise de père en fils, et si elle a été mise en valeur il y a des années alors que la terre ne valait pas grand-chose et pouvait être déboisée à peu de frais, l'agriculteur se trouve donc en possession d'un bien si précieux qu'il ne peut, en effet, rien en tirer de valable au moyen de l'agriculture. C'est là un problème qui se fait de plus sentir en Colombie-Britannique et, avant longtemps, les gens commenceront à se demander qui est le véritable propriétaire des terres et des ressources agricoles de ce pays.

Il existe, dans une certaine mesure, une industrie du bœuf ainsi qu'une industrie laitière dans le nord de l'Okanagan, mais des problèmes se posent continuellement. Nous avons entendu parler de la concurrence exercée par le bœuf de l'étranger qu'on a laissé entrer au pays. Le prix de ce bœuf a été maintenu à un bas niveau pour permettre au gouvernement de faire croire que son programme de lutte contre l'inflation fonctionne bien, mais il fonctionne aux dépens d'une des industries de base du Canada que nous ne pouvons nous permettre de faire disparaître.

Le gouvernement fédéral a incité l'industrie laitière de la Colombie-Britannique à accroître sa production et les producteurs ont réagi de façon extraordinaire, au point que la production a presque débordé. Puis, le gouvernement fédéral a transformé, d'un jour à l'autre, son programme de subventions en un programme de sanctions et les producteurs se sont retrouvés avec des surplus de lait qu'ils ne réussissaient à vendre qu'à un prix de sacrifice. Cette mesure aurait pu les pousser vers la faillite en peu de temps et certains d'entre eux se sont tournés vers l'élevage des porcs parce qu'il y a une chose que vous pouvez faire avec un surplus de lait, c'est nourrir les cochons.

Il est encore plus inexplicable de réduire la douane sur le porc, et de permettre la concurrence à une époque où l'industrie laitière a grand besoin de protection pour ceux de ses membres qui pourraient s'adonner à l'élevage des porcs pour employer une partie de leurs excédents de lait. On nous a beaucoup parlé de cette tendance étrange dans l'industrie porcine. Je n'ai rien compris au raisonnement du ministre lorsqu'il nous a annoncé ce changement: le moment est tellement inopportun.

J'aimerais changer de sujet un instant. Nous faisons face à un paradoxe extrême en discutant de tarifs douaniers à une époque où dans tous les forums du monde, dans tous les pays du monde, on parle d'un nouvel ordre économique international. On l'a mentionné en passant, comme aussi le libre-échange. J'ai remarqué que l'orateur qui m'a précédé a rejeté catégoriquement l'idée du libre-échange comme possibilité et ce, parce qu'il vient d'une région du pays à laquelle le développement économique est essentiel, car il n'a pas marché de pair avec celui des provinces centrales et de l'Ouest du Canada.

Pourtant, plusieurs porte-parole du gouvernement se sont engagés à promouvoir le nouvel ordre économique international. J'ai passé une semaine aux Nations Unies; on y a discuté du sujet assez longuement. Nous savons qu'un groupe de nations s'est réuni à Manille en janvier et février de 1976, qu'il a rédigé une déclaration et tracé un programme d'action. On a appellé ce groupe le groupe des 77 car 77 nations y étaient représentées. Le groupe attend beaucoup des nations industrialisées du monde. Pendant mon séjour aux Nations Unies, j'ai appris que ce groupe comptait maintenant 115 pays. Il réclame une restructuration complète du commerce mondial.

● (2130)

J'ai beaucoup voyagé, et j'ai visité certains des pays que nous disons sous-développés. J'ai vu l'épouvantable misère et je connais l'écart considérable existant entre les riches et les pauvres; j'ai également vu de mes yeux la détresse. On ne peut s'empêcher d'éprouver de la sympathie envers ces pays qui rejettent maintenant les anciens programmes d'assistance et exigent à la place une restructuration complète des échanges commerciaux internationaux.

Un article paru dans *The Canadian Business Review*, Volume 3, 1976, sous le titre «The New International Economic Order And Its Implications For Canada» fait ressortir certains faits éloquents. On y lit notamment:

> Le gouvernement canadien fait connaître en termes généraux son accord sur la nécessité d'instituer un nouvel ordre économique international.

Nos porte-parole se sont profondément engagés et l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a été—je ne voudrais pas employer le mot «rétrogradé» mais, mettons muté au poste de leader à la Chambre—était co-président de la Conférence Nord-Sud. Il s'agit d'une autre conférence internationale qui se poursuit plus ou moins de façon permanente avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui est tenue de temps à autre. La terminologie n'est peut-être pas des meilleures, mais le Nord représente les pays industrialisés et le Sud les pays sous-développés. Toutefois, cette conférence a abouti à une impasse. Un des problèmes qui se posent, je crois, c'est que peu de pays du monde sont dotés du processus démocratique pour lequel nous sommes reconnaissants ici. C'est ici que les droits de douane et les barrières tarifaires entrent en jeu. Il est facile de préconiser la restructuration globale du système économique du monde, mais la réalisation n'est pas aussi facile dans un pays comme le Canada.

A la page 20, l'article dit ceci:

> Néanmoins, les propositions visant l'établissement d'un nouvel ordre économique international revêtent une grande importance pour les Canadiens. Toute tentative importante de restructuration du système permettant les échanges de biens et services, de capitaux et de technologie sur le plan modial, touchera directement le Canada. Peut-être plus que tout autre pays industrialisé, l'intérêt du Canada dans la réforme du système international est ambivalent.

Nous jouons un double rôle. Sous certains rapports, le Canada est un pays industrialisé, développé, à la fine pointe de la technologie mais, sous certains autres, il est sous-développé, non développé et primitif. Nous possédons des régions immenses qui attendent d'être mises en valeur, qui offrent des occasions d'emploi et qui voudraient avoir un statut qu'elles n'ont pas parce que la région industrielle est concentrée en grande partie dans les provinces de l'Est.

Comment un pays, qui est un démocratie, peut-il faire pour aller dire à la population: nous vous demandons la permission d'adopter des politiques commerciales qui vont abaisser le niveau de vie de l'ensemble du pays. Je ne réussis tout simplement pas à croire que c'est possible.

Je pense qu'un des problèmes que connaît le monde aujourd'hui est que tant de nations, en particulier celles qui forment le groupe des 77, n'ont l'air de ne rien savoir du système démocratique lorsqu'il s'agit de connaître la volonté de la population, avant de prendre des décisions en matière de commerce. Ce n'est certainement pas la politique de l'autre grand bloc économique, l'Union soviétique, pays communistes d'Europe de l'Est et Chine. Bien sûr, il n'est pas question dans leur cas d'élection, d'opposition et de système parlementaire, avec alternance des gouvernements de temps en temps—comme ça n'a malheureusement pas été assez souvent le cas au Canada ces dernières années—ce genre de système est inconnu dans beaucoup de pays.

Il est très facile d'établir une vaste structure de commerce international et de réclamer l'élimination des barrières douanières pour les denrées et les produits manufacturés ou semi-manufacturés, mais il est très difficile dans un pays comme le nôtre d'aller proposer ce genre de chose aux gens. J'ai parlé à des gens de ma circonscription qui sont très conscients des problèmes qui se posent dans le reste du monde. Ils m'ont dit qu'ils étaient prêts à diminuer leur niveau de vie pour aider les autres pays. J'ai réfléchi à ce problème, monsieur l'Orateur. J'ai admiré cet esprit, et j'ai pensé que ceux qui sont disposés à diminuer leur niveau de vie pour aider les autres, peuvent le faire. Il existe un grand nombre d'organismes non gouvernementaux à qui on peut faire des dons ou proposer son aide pour travailler au développement du reste du monde, mais étant donné que nous vivons dans un régime démocratique qui donne leur chance aux gens, je doute fort qu'il soit possible d'aller annoncer à la population que nous allons adopter une politique commerciale qui va diminuer le niveau de vie des Canadiens.

Je pense que l'un des problèmes du monde d'aujourd'hui c'est que trop peu de nations s'acheminent vers ce genre de régime démocratique qui assure au peuple un pouvoir réel de choisir leur gouvernement et ses politiques. Si c'était le contraire, si la démocratie paraissait fleurir de par le monde, nous aurions peut-être une raison de nous réjouir de l'état des échanges mondiaux.

Je crois que pour bien des années encore nous aurons besoin d'une politique tarifaire et qu'aucun pays ne peut encore se permettre de détruire ses propres industries en espérant que ce geste profitera à d'autres régions du monde. Si nous détruisons notre agriculture, nous n'aiderons pas le Chad, la Somali ni le Mali, mais nous allons certainement faire une grande faveur au marché commun et à notre voisin du Sud. Ces pays seraient alors grandement avantagés pour commercer avec le reste du monde.

Quand nous voulons concurrencer des pays au moins aussi développés et bien souvent plus industrialisés que le Canada, nous devons être prudents et nous assurer que notre agriculture peut soutenir la concurrence. A quoi bon de charmantes régions rurales si elles sont désertes et improductives. Le monde sera aux prises avec une pénurie d'aliments et je suis certain que nous serons appelés à jouer un rôle beaucoup plus important qu'aujourd'hui dans l'alimentation des peuples. Nous commettrions une grave erreur en laissant péricliter notre agriculture au point de nous empêcher de remplir ce rôle.

C'est ainsi que je conclus ce que j'avais à dire sur le tarif des douanes, même si je n'ai pas abordé certaines questions comme les produits manufacturés et bien d'autres encore. Nous devons cependant surveiller de près ce qui se passe dans l'industrie primaire. Je représente une circonscription d'une province où l'ensemble des industries primaires, le bois, l'agriculture et le tourisme, éprouvent des difficultés. Malgré quelques malheureuses grèves causées en partie par les injustices du programme anti-inflation du gouvernement, l'industrie du charbon se porte assez bien. On pourrait sans doute se réjouir et être optimiste si une seule industrie primaire était en difficulté, mais quand c'est l'ensemble des industries primaires qui sont touchées, alors je crois que la province, même tout le pays sont dans une situation dangereuse.

● (2140)

Je suppose que bien des pays pauvres considèrent le Canada comme un pays sûr, stable et riche. Je sais cependant que bien des entreprises, bien des commerces, ne font que végéter. Leur aptitude à survivre et à fournir de l'emploi aux Canadiens dépend de ce bill. Je demande au ministre de revoir et d'étudier attentivement certains passages du bill, parce que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage que nous avons perdu jusqu'à présent, surtout dans le secteur agricole.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-15, loi tendant à modifer le Tarif des douanes. Je voudrais prouver l'attitude discriminatoire du gouvernement actuel envers un organisme du Manitoba, la division manitobaine de l'Association des industries de l'automobile du Canada. J'aimerais citer un extrait d'une lettre que m'a envoyée dernièrement cette Association. Voici ce qu'elle dit:

> Nous tenons à attirer votre attention sur un grave problème qui nuit aux intérêts des citoyens et des entreprises du Manitoba qui fabriquent ou vendent des pièces d'automobiles.

L'Association fait état de la discrimination dont elle fait l'objet.

> . . . si bien que les fabricants et les distributeurs ne peuvent pas faire face à la concurrence des autres entreprises analogues des autres régions du Canada. Si la direction des douanes et accises maintient sa politique actuelle, les habitants du Manitoba devront peut-être payer 20 p. 100 de plus pour des produits qui se vendent moins cher dans les autres provinces. Il est évident que cette mesure aura de fortes répercussions inflationnistes et qu'elle nuira à l'industrie manitobaine.

Et elle ajoute plus loin:

> Le problème provient des douanes et accises à Ottawa, qu'applique unilatéralement ce même ministère à Winnipeg et sans aucun préavis aux importateurs. Il donne des interprétations de la loi sur les douanes et applique les articles concernant les tracteurs et les automobiles d'une façon qui est incompatible avec ce qui s'est fait depuis plus de 40 ans et qui est contraire à ce qui se fait dans d'autres régions du Canada. En refusant l'entrée des importations au Manitoba à un tarif admis partout ailleurs au Canada et en réclamant des droits de douanes additionnels de 15 p. 100 pour les expéditions dédouanées au Manitoba, le service des douanes et accises place les importateurs manitobains en mauvaise posture et provoque une escalade des prix. Des droits additionnels sont réclamés indifféremment pour les biens fabriqués ici ou ailleurs et ils sont sensiblement supérieurs aux tarifs traditionnels imposés depuis nombre d'années.
>
> Cet état de choses est évidemment injuste. Toutes les tentatives faites auprès des fonctionnaires locaux des douanes et accises ici et à Ottawa en vue de corriger cette situation se sont soldées par un échec, sans qu'on daigne même reconnaître qu'une situation injuste existe.

Je trouve extraordinaire que le ministère ne daigne même pas reconnaître l'existence d'un problème aussi crucial. La lettre dit plus loin:

> Nous faisons donc appel à notre député, aux journaux et autres media pour qu'ils incitent le gouvernement à prendre des mesures immédiates propres à rectifier une situation injuste et discriminatoire.

J'espère que le ministre prendra bonne note de mes instances de ce soir. L'Association a fait beaucoup pour obtenir que le gouvernement fasse quelque chose. Elle réclame des mesures immédiates qui corrigeront cette situation injuste et discriminatoire. Je poursuis la lecture de la lettre:

> On peut se procurer des preuves détaillées auprès de plusieurs fabricants et distributeurs de Winnipeg qui corroboreront entièrement les affirmations ci-dessus.
>
> Nous réclamons votre compréhension et votre appui afin que vous nous aidiez à porter cette question à l'attention des intéressés à Ottawa, afin qu'ils redressent immédiatement cette situation.

Ce problème préoccupe beaucoup la division manitobaine de l'Association des industries de l'automobile du Canada, en raison du sort injuste infligé aux fabriquants et aux distributeurs du Manitoba et de ses effets inflationnistes. En définitive, cela touche toutes les entreprises engagées dans le commerce des pièces de rechange d'automobiles et d'instruments aratoires, et ce sont tous les consommateurs qui soutiennent ces entreprises qui en feront les frais en fin de compte.

L'Association des industries de l'automobile du Canada, ayant son siège à Ottawa, en Ontario, représentant l'industrie des pièces de rechange au Canada évaluée à 2.8 milliards et regroupant plus de 700 compagnies membres et 250,000 personnes employées par ces dernières, appuie entièrement notre position.

La lettre termine en disant:

Nous croyons que cette situation mérite que vous vous y arrêtiez et que vous l'examiniez.

La lettre m'a été envoyée par M. Dan McKenzie, président de l'Association au Manitoba. J'apprécierais que le ministre se penche immédiatement sur la question. La division manitobaine de l'Association fait face à un problème grave.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement du bill C-15 et en particulier des répercussions du Tarif des douanes sur l'agriculture canadienne, un aspect dont mes préopinants ont parlé.

Je m'inquiète de nos façons d'imposer des droits de douane temporaires, c'est-à-dire d'augmenter les droits sur certains produits pour répondre à une urgence dans l'agriculture canadienne. Je trouve qu'à l'heure actuelle notre système est trop lourd. Il faut trop de temps pour faire approuver une augmentation des droits de douane nécessaire pour protéger un produit agricole canadien. Comme toujours, c'est trop peu et trop tard. Cette mesure vient trop tard pour protéger l'agriculture canadienne. Cela vaut tout particulièrement pour le producteur canadien de fruits et de légumes.

Au printemps et au début de l'été, quand nos produits canadiens arrivent sur le marché, des produits semblables provenant des États-Unis et du Mexique continuent d'arriver chez nous et détruisent le marché de nos propres producteurs. De toute façon, ces produits étrangers affaiblissent le marché pour la première récolte que font les producteurs canadiens au printemps. La protection est trop faible et arrive trop tard.

Les politiques actuelles ont un effet désastreux sur les producteurs canadiens. Elles détruisent leur volonté de concurrencer et de produire des aliments au Canada. On s'en rend peut-être mieux compte en voyant qu'il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour enrayer l'importation de bœuf d'outre-mer. Je n'entrerai pas dans le sujet en détail, puisqu'il a déjà été discuté, mais il a fallu deux ou trois ans au gouvernement pour appliquer non pas un tarif mais un quota. Je le dis pour montrer le temps qu'il faut au gouvernement pour agir à une époque difficile pour l'agriculture.

Je déclare au ministre des Finances (M. Macdonald) que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ou les hauts fonctionnaires de son ministère devraient avoir un mot à dire dans toute décision d'imposer des droits de douane temporaires pour protéger l'agriculture. A l'heure actuelle, nos démêlés devant la Commission du tarif prennent trop de temps.

Examinons l'effet des droits de douane sur certains produits canadiens pour montrer les torts irréparables qu'ils ont faits dans certains cas. Comme le savent les députés, je viens d'une région où l'on cultive le tabac. L'industrie du tabac emploie des écôteurs—le terme est revenu plusieurs fois dernièrement. Il n'a aucune connotation morale. Les écôteurs sont tout simplement des gens qui enlèvent la côte des feuilles de tabac après qu'elles ont mûri. Ces dernières années, les importations de tabac en feuille au Canada ont augmenté de quelque 1,086 p. 100. Cela est arrivé alors que les producteurs canadiens offraient la même qualité de tabac, à des prix tout aussi attrayants. L'office de commercialisation du tabac traité de l'Ontario ne peut comprendre comment le gouvernement peut permettre l'importation de tabac en feuille qui fait directement concurrence à notre propre tabac sur nos propres marchés.

Il est vrai qu'il existe maintenant un droit de 15c. la livre sur le tabac en feuille entrant au Canada. C'était d'une certaine utilité il y a quelques années, quand le tabac se vendait de 30c. à 40c. la livre. Maintenant, il se vend de 90c. à $1 la livre. Par conséquent, un taux de 15c. ne fait pas vraiment obstacle à l'importation du tabac en feuille.

● (2150)

L'effet sur les producteurs de tabac est très simple: ils ont dû réduire leur production de moitié, ce qui représente une perte de revenu d'environ 50 p. 100. Quand on songe aux répercussions de cette perte sur l'économie globale des régions productrices de tabac, on s'aperçoit que la situation est grave. Je rappelle aussi au gouvernement que les recettes totales produites par la taxe d'accise tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale dépassent de beaucoup le milliard de dollars. Par conséquent, le gouvernement fédéral et tous les autres échelons du gouvernement devraient intervenir pour protéger cette industrie tellement lucrative pour le ministère du Revenu national.

Examinons maintenant le manque de protection de la culture de la pomme. Le comté de Norfolk est reconnu pour ses pommes. Je rivalise toujours avec le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) et avec les pommes de Colombie-Britannique. De toute façon, nous avons de très bonnes pommes dans le comté de Norfolk.

Les producteurs de pommes ont eu à souffrir du dumping de produits de pommes. Je veux parler surtout du dumping de concentré de pomme par l'Italie, il y a un an ou deux. En ajoutant un peu d'eau à ce concentré, on obtenait du jus de pomme reconstitué qui était vendu partout au Canada et qui concurrençait directement nos propres produits. La situation a aussi été mentionnée par mon collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Le producteur de pommes souffre certainement beaucoup de la mauvaise gestion de notre structure tarifaire.

Dans la même veine, les producteurs de tomates qui vendent leurs produits aux conserveries de l'Ontario et, de fait, de tout le Canada ont eu à souffrir du même genre de concurrence. La prospérité de cette industrie en a beaucoup souffert. Nous avons importé de la purée de tomate du Mexique et cette purée a été utilisée pour faire de la sauce tomate, du jus de tomate et d'autres produits du même genre. Nous n'avons aucune protection. Comme tout le monde le sait, la main-d'œuvre ne coûte pas cher au Mexique.

Il n'est pas nécessaire d'imposer des barrières douanières permanentes. Il suffit d'imposer des droits d'importation de façon qu'il y ait une concurrence normale entre les producteurs canadiens et les producteurs étrangers, tout en respectant l'engagement que nous avons pris en signant les accords du GATT; il faut simplement se conduire de façon raisonnable à l'égard des cultivateurs canadiens, il faut leur faire justice.

L'industrie laitière nous fournit un autre exemple. Les députés en ont déjà parlé. Cette industrie est très importante dans la région que je représente, dans certaines parties du comté de Norfolk et du comté de Haldimand qui est très connu pour sa production laitière, notamment la production de lait nature mais aussi celle du lait de transformation qui est utilisé pour la fabrication de fromage.

Il est possible que les problèmes de la production fromagère soient plus importants dans l'Est de l'Ontario et au Québec que dans ma région. Toutefois, je pourrais signaler que, alors qu'on demandait aux producteurs laitiers de réduire considérablement leurs contingentements, le fromage de l'étranger se déversait au Canada, et j'utilise ce verbe intentionnellement, si bien que les producteurs canadiens se trouvaient en face d'une concurrence fort sérieuse. Quand on sait qu'il faut 10 livres de lait pour faire une livre de fromage, on peut facilement constater l'incidence de ces importations sur la production laitière au Canada.

Souvent mes collègues ont pris la parole à la Chambre et ont exigé des mesures à propos de ces importations de fromage qui menaçaient gravement la production fromagère au Canada.

Je ne voulais pas citer d'autres exemples, mais il en est un qui me vient à l'esprit et à propos duquel j'ai écrit au ministre plusieurs fois. Je veux parler du miel en vrac importé de l'Argentine. Je pense que ce miel est conditionné par la société Billy Bee à Toronto. Il n'est pas vendu directement comme produit canadien mais la publicité indique que ce pourrait fort bien être un produit canadien. Le pauvre consommateur ne pourrait pas faire la différence. Après une enquête, le ministre a proclamé que l'importateur de miel argentin agissait conformément à la loi. Les gens de ma région qui produisent du miel ont encore de sérieuses réserves là-dessus.

Tous les discours que nous avons entendus ce soir ont un thème commun: il importe, au moyen de barrières douanières, de protéger l'agriculture canadienne. Si nous ne respectons pas la volonté des agriculteurs canadiens, si nous ne tenons pas compte de leur capacité de produire des denrées alimentaires, en dernier ressort, nous ne rendons pas service aux consommateurs de notre pays. Si vous ne me croyez pas, regardez donc le nombre de ventes aux enchères qui ont lieu dans tout le Canada rural. Nombre de fermiers vendent et se retirent des affaires. Les uns vendent leurs terres aux sociétés immobilières. D'autres, émigrent vers les villes pour obtenir un travail assez bien rémunéré, car si le gouvernement refuse de protéger l'agriculture il protège d'autres secteurs d'activités. Si nous laissons les choses se poursuivre sur cette lancée le consommateur canadien sera bientôt à la merci des importateurs.

La politique tarifaire actuelle ne profitera nullement, à long terme, au consommateur canadien. Si le gouvernement s'achemine vers une politique alimentaire bon marché, alors que tous les secteurs de l'économie en supportent le fardeau. L'agriculture vacille sous le fardeau; il lui faut avant tout produire à bon marché. Il serait temps de soulager les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Wetaskiwin (M. Shellenberger).

M. Schellenberger: Monsieur l'Orateur, il ne nous reste que quelques instants. Plutôt que de devoir interrompre mes remarques, puis-je dire qu'il est 10 heures?

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

LA SANTÉ—LA GRIPPE PORCINE—LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF—LE MOTIF DU REPORT DU PROGRAMME D'IMMUNISATION

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, à deux reprises au cours de cette session, j'ai soulevé des questions importantes pour savoir où en était la question d'immunisation générale contre la grippe porcine.

A divers niveaux de gouvernement, les autorités chargées de la santé et, en fait, la plupart des Canadiens, ont une décision importante à prendre cet automne: vacciner ou pas, se faire vacciner ou pas. Pour être plus précis, on doit se décider si oui ou non on dispensera une vaccination afin de protéger la population contre une épidémie possible causée par le virus A/New/Jersey/76, appelé plus communément virus de la grippe porcine.

Le gouvernement fédéral a pris l'initiative de ce programme et a donné l'exemple aux provinces en parrainant un projet ambitieux et audacieux dans le domaine de la médecine préventive. C'est grâce à la médecine préventive et aux soins médicaux que nous allégerons le fardeau économique de la maladie et que nous remédierons à la tragédie de la maladie et de la mort.

Apparemment, l'humanité est la victime de l'influenza depuis le début des temps. Toutefois, la grande épidémie d'influenza qui a fait ses ravages dans le monde en 1918-1919 sous le nom de grippe espagnole et qu'on désigne aujourd'hui comme la grippe porcine, a fait vingt millions de morts, deux fois plus que la Première Guerre mondiale.

En février 1976, on a identifié une nouvelle souche du virus de l'influenza identifié comme la A/New/Jersey 76 et baptisé le virus de la grippe porcine chez quelques recrues de l'armée américaine à Fort Dix, au New Jersey. Ce virus a infecté environ 500 personnes et tué un militaire. En outre, l'épidémie de Fort Dix a été causée par la présence simultanée du virus de la grippe procine et de la souche A-Victoria-3-75.

● (2200)

Dans les cas antérieurs où une grande variante antigénique nouvelle du virus grippal a été signalée dans la population humaine, il y a eu par la suite épidémie mondiale. D'après les leçons de l'expérience et dans les états actuel de notre connaissance, la prudence exigeait qu'on s'équipe pour un programme de vaccination de masse afin de protéger les Canadiens contre la nouvelle souche de virus grippal, étant donné surtout que l'organisation mondiale de la santé avait mis le monde en garde, le 8 avril 1976, contre le danger d'une épidémie de grippe procine et pressé les ministres de la santé d'appliquer des plans d'urgence. Ce programme n'est pas à l'abri des problèmes et des critiques. Mais il importe d'agir, il importe d'expliquer les problèmes, après avoir procédé aux consultations nécessaires. Sinon il pourrait en résulter de la confusion, des craintes et même des dangers pour la santé publique. Pour cette raison, j'ai demandé le 15 et le 27 octobre des précisions sur la situation du programme d'immunisation de masse et surtout sur les précautions qui avaient été prises. Je demandais

également si l'on disposait d'un vaccin propre à protéger adéquatement la population canadienne contre la grippe.

Nous sommes très heureux de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) se trouve ici à cette heure tardive. Je suis persuadé qu'il pourra nous éclairer un peu à ce sujet.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Parkdale (M. Haidasz), qui est un médecin qualifié, de nous avoir donné l'occasion d'aborder cette question. Je regrette que Radio-Canada ne l'ait pas consulté avant de diffuser son programme de lundi dernier. Cela lui aurait évité une affirmation malencontreuse.

Cet après-midi, j'ai déposé le dernier rapport du Comité consultatif national des agents immunisants. Ses recommandations concernent le programme 1976-1977 d'immunisation contre la grippe. Je les ai toutes retenues. Elles ont été communiquées aux ministres provinciaux de la Santé, à titre d'information, et j'ai exprimé l'espoir que les provinces donneront bonne suite aux recommandations du comité.

On remarquera que ces recommandations sont les mêmes en substance que celles présentées par le comité après sa réunion de juin dernier. Les seules différences essentielles consistent dans des recommandations particulières pour l'emploi de vaccins bivalents chez l'enfant dans les cas de troubles neuromusculaires chroniques, de cancer et d'affections mettant en jeu des mécanismes de défense biologique. La vaccination systématique des écoliers n'est pas recommandée, mais on prépare actuellement des formules spéciales à l'intention des moins de 20 ans souffrant de certaines maladies chroniques. En examinant ses recommandations, le comité a approuvé l'emploi du vaccin, à la fois bivalent et monovalent, au fur et à mesure où il sera disponible. Le comité a attentivement examiné les diverses solutions de rechange au programme qu'il recommande, en particulier la question de stocker le vaccin monovalent A/New Jersey et de l'employer si nous avons d'autres preuves d'une épidémie prochaine de «grippe porcine».

Aux yeux du comité, l'idée du stock n'a pas semblé une solution valable pour diverses raisons. Premièrement, parce que la grippe causée par un nouveau virus se répand très rapidement parmi la population et les gens ont très peu de chances de recevoir une protection suffisante suite à l'isolation du virus lors de la première attaque. Deuxièmement, il faut au moins 10 jours pour identifier le virus en laboratoire et il faudra encore plus de temps pour étudier le cas et s'assurer que le virus a été transmis d'une personne à une autre. Un troisième facteur important est que, selon les estimations, il faudra attendre au moins 5 à 8 semaines après avoir décidé de recourir au vaccin stocké pour pouvoir administrer le vaccin à tous ceux qui le désirent et pour qu'ils aient le temps de se constituer suffisamment d'anti-corps.

Tous les lots de vaccins contre la grippe vendus au Canada doivent recevoir l'approbation de la Direction de la protection sanitaire. Aucun vaccin ne sera administré s'il ne répond pas aux normes élevées du Canada visant tous les vaccins. Je puis assurer à tous les députés que ces normes seront toujours appliquées avec la même vigueur. Les premiers lots de vaccins ont été approuvés aujourd'hui.

[M. Haidasz.]

L'AUDITEUR GÉNÉRAL—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ INDÉPENDANT DE RÉVISION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, dans mes remarques au cours du débat sur le discours du trône, j'ai signalé que j'avais de sérieuses réserves à formuler au sujet de la partie du discours du trône qui porte sur l'Auditeur général. Le gouvernement libéral n'a trop souvent dans le passé nullement tenu compte des recommandations de l'Auditeur général et a continué à faire des dépenses exorbitantes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent depuis assez longtemps le renforcement du poste de l'Auditeur général; toutefois, presque rien n'a été fait jusqu'ici. Comme le gouvernement est maintenant dépourvu de nouvelles idées, il adopte ouvertement la politique du parti progressiste conservateur en faisant la promesse suivante dans le discours du trône:

> Il vous sera demandé d'étudier un projet de loi définissant plus précisément les fonctions et responsabilités de l'Auditeur général du Canada et de fournir à ce serviteur du Parlement les moyens de mieux accomplir sa mission.

Naturellement, monsieur l'Orateur, nous espérons que les intentions du gouvernement sont sincères. Pourtant, lorsque, le 25 octobre, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) quelles étaient les intentions du gouvernement quant à l'application de l'une ou l'autre des 47 recommandations que renferme le rapport établi par le comité indépendant de révision au sujet du bureau de l'Auditeur général, il m'a répondu sans vouloir s'engager. Je soutiens qu'en raison des critiques que l'Auditeur général a formulées récemment relativement à la médiocre gestion financière du gouvernement et à ses méthodes de vérification inefficaces, le gouvernement devrait annoncer clairement à la Chambre ses intentions au sujet du rapport établi par le comité indépendant de révision au sujet du bureau de l'Auditeur général, et au sujet évidemment des recommandations passées de l'Auditeur général.

En fait, monsieur l'Orateur, on prendrait beaucoup plus au sérieux ce que le gouvernement a dit de l'Auditeur général s'il accordait plus d'importance à la déclaration de celui-ci selon laquelle le Parlement a perdu le contrôle effectif des dépenses publiques. Le gouvernement doit prendre des mesures pour obtenir de chaque ministère, société d'État et organisme public un état financier détaillé avant que les dépenses ne soient faites. Par «détaillé», j'entends autre chose qu'une révision générale. Un jour viendra où les députés n'accepteront plus les états financiers remplis de grands titres et d'en-têtes pour mieux camoufler les dépenses.

Dans un récent article du *Maclean's*, l'ancien Auditeur général, Maxwell Henderson déclarait:

> C'est l'attitude des derniers échelons de la Fonction publique fédérale qui explique pourquoi nos députés obtiennent si peu de véritables renseignements sur les dépenses publiques. Et en même temps, le cabinet n'est pas particulièrement patient devant les questions des députés. Cela dérange les échéanciers politiques et bureaucratiques, même si cela n'influe que rarement sur les intentions du gouvernement. C'est pourquoi il arrive de plus en plus souvent maintenant que le gouvernement Trudeau ne saisisse la Chambre que du strict minimum de renseignements sur les prévisions budgétaires.

Monsieur l'Orateur, pour que le Parlement puisse à nouveau contrôler efficacement les dépenses gouvernementales, il faut que les pratiques que M. Henderson a décrites cessent immédiatement. Je prends la parole ici ce soir pour demander quelles sont les intentions du gouvernement en ce qui concerne le bureau de l'Auditeur général et les dépenses gouvernementales. Laisser le gouvernement continuer à engager des dépenses sans nous donner auparavant des précisions sur ces mêmes dépenses reviendrait tout simplement à lui signer un chèque en blanc.

Monsieur l'Orateur, aux fins du compte rendu, j'aimerais signaler que les paragraphes du discours du Trône relatifs au bureau de l'Auditeur général ne font absolument pas allusion aux sociétés de la Couronne ni à la façon dont le gouvernement a l'intention d'appliquer des mesures de contrôle plus efficaces dans ces sociétés. La société Air Canada constitue un exemple parfait d'une société de la Couronne où la gestion financière est particulièrement mauvaise et, d'ailleurs, ses comptes sont vérifiés par une société privée travaillant sous contrat avec le gouvernement. Monsieur l'Orateur il existe huit sociétés de la Couronne et organismes publics dont le bureau de l'Auditeur général ne vérifie pas les comptes, que ce soit individuellement ou conjointement. C'est pourquoi j'affirme que le gouvernement fuit devant ses responsabilités. Il lui incombe de prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation.

Le gouvernement a l'obligation morale, envers les Canadiens, de nous sortir du fiasco dont il est responsable. Lorsque l'Auditeur général a déclaré que l'état actuel de la gestion financière et les systèmes de vérification des ministères et organismes gouvernementaux étaient d'une qualité et d'une efficacité bien au-dessous des normes acceptables, je suis sûr qu'il s'attendait en retour à ce que le gouvernement prenne ses dispositions pour remédier à cet état de choses. En outre, monsieur l'Orateur, lorsque le président du comité des comptes publics a demandé à l'auditeur général s'il pouvait assurer au parlement que les états financiers présentés par le gouvernement étaient exacts, l'Auditeur général a répondu ce qui suit:

Nous avons le vif sentiment que si les systèmes ne sont pas améliorés, il se pourrait qu'un jour je ne sois plus en mesure de me porter garant des comptes publics.

● (2210)

A la lumière de cette déclaration, je ne puis que répéter que le gouvernement devrait préciser ses intentions au sujet du bureau de l'Auditeur général.

M. Jacques-L. Trudel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a exprimé son inquiétude au sujet de cette question à plusieurs reprises. Il en a parlé dans le débat sur le discours du trône. Il a aussi posé une question le 25 octobre, à laquelle le ministre a répondu en disant qu'une mesure législative serait présentée. J'aimerais répéter ses commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du comité Wilson quand il a dit qu'une nouvelle loi sur l'Auditeur général serait déposée à la Chambre sous peu.

Le mesure législative a maintenant été rédigée après une étude très minutieuse de chacune des recommandations contenues dans le rapport du comité Wilson. Certaines des propositions sont complexes et ont exigé de longues consultations avec les parties concernées, y compris l'Auditeur général du Canada. Je puis assurer au député que la mesure clarifiera les devoirs et responsabilités de ce serviteur du Parlement et lui fournira de meilleurs moyens de remplir son rôle important.

Je suis heureux de dire que cette loi reflète parfaitement l'esprit du rapport du comité Wilson et que les consultations dont j'ai parlé ont, à mon sens, contribué de façon importante à la qualité de la loi. Je suis convaincu qu'à la suite de l'étude parlementaire de ce bill—et j'espère que le député y participera—tous les députés conviendront que nous aurons là une loi des plus moderne et des plus complète concernant le rôle et la responsabilité du vérificateur parlementaire. Pour terminer, monsieur l'Orateur, comme j'ai dit que cette loi serait sous peu présentée à la Chambre, vous conviendrez, j'en suis sûr, qu'il vaut mieux attendre jusque là pour discuter des détails de la nouvelle loi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 octobre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'APPROVISIONNEMENT EN RETARD DE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais proposer une motion sur une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement a mal géré l'approvisionnement de vaccin contre la grippe porcine destiné aux ministères provinciaux de la Santé au point de rendre extrêmement difficile l'application du programme d'immunisation générale en ce moment, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre exprime son mécontentement à l'égard du gaspillage inouï des fonds publics, du fait que le gouvernement néglige de fournir aux provinces le vaccin A/New Jersey '76 comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'avait d'abord promis pour la mi-septembre.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION RELATIVE AU RÈGLEMENT SALARIAL DES ENSEIGNANTS DE C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'on a transmis la majorité des décisions prises par la Commission de lutte contre l'inflation concernant les conventions salariales liant légalement les enseignants et le gouvernement de la Colombie-Britannique et soumises à l'arbitrage en 1975; que la Commission a ordonné aux commissions scolaires et aux associations d'enseignants de la Colombie-Britannique de renégocier les conventions de 1976, ce qui n'est pas légalement possible et créerait un véritable chaos dans le système d'éducation de la Colombie-Britannique, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

● (1110)

Que la Chambre recommande instamment au ministre des Finances d'ordonner un examen de ces décisions.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DE L'USINE LABRADOR LINERBOARD À STEPHENVILLE (LABRADOR)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, la fermeture du Labrador Linerboard Mill à Stephenville, Terre-Neuve, l'an prochain menace le gagne-pain de 1,000 citoyens qui travaillent à l'usine et à la coupe du bois et plus particulièrement elle affectera la structure économique et sociale de cette région de la province.

Appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), je propose donc:

Que la question devienne la priorité immédiate du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Expansion économique régionale pour déterminer les moyens propres à ranimer l'usine et que des entretiens soient immédiatement engagés pour associer Terre-Neuve à la recherche de solutions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Le donne-t-elle?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ DE LA REPRISE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION DU BILL C-83 RELATIF À LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une affaire urgente. Les députés sont sans doute au courant du double assassinat et du suicide qui eurent lieu à Brampton au début de cette semaine. C'est la deuxième tragédie qui se produit en cette ville depuis quelques mois, et dans ce cas-ci le coupable avait acheté une carabine à longue portée juste avant le crime et, dit-on, en vue de commettre le crime.

Avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt), je propose donc:

Que la Chambre procède d'un commun accord à l'étape du rapport et à la troisième lecture du bill C-83 le plus tôt possible.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle disposée à le donner?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE DÉBAT SUR LES QUOTAS D'IMPORTATION DE BŒUF ET DE VEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion sur une question urgente. Comme les énoncés de politique du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet des quotas d'importation sont à la fois trop généreux et trop temporaires, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre de l'Agriculture prévoie, d'ici le 10 novembre 1976, un débat d'une journée complète sur une nouvelle orientation de la politique d'importation et d'exportation de la viande de bœuf et de veau.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT EN VUE D'OBTENIR LA COLLABORATION DES REPRÉSENTANTS DU SALARIAT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Dans le discours du trône, le gouvernement a reconnu que pour être efficaces, les mesures économiques exigent une collaboration entre les gouvernements, les travailleurs et ainsi de suite, et à cette fin, le gouvernement entreprendra une série de consultations importantes. Dans le discours qu'il a prononcé hier à Montréal, devant les membres de la Fédération internationale du syndicat des employés de l'industrie chimique et autres employés, il a donné un sévère avertissement. Voulait-il indiquer, dans son discours, qu'il est prêt apparemment à se passer de l'appui du mouvement ouvrier, contrairement aux phrases ronflantes du discours du trône?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il y a maintes initiatives dans notre programme en quatorze points qui procureront des avantages si appréciables aux travailleurs syndiqués comme aux non-syndiqués, que si nous n'obtenons pas la collaboration des porte-parole des syndiqués et des représentants des non-syndiqués, nous irons de l'avant de toute façon, car j'estime que ce programme profitera à tous les travailleurs canadiens. Ce qui ne signifie pas que je ne compte pas sur la collaboration du salariat. Au contraire, le gouvernement et moi-même espérons bien l'obtenir.

M. Muir: Le discours du trône parle de collaborer avec les travailleurs, mais allons-nous poursuivre cette politique d'affrontement avec les travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non? Comme les gens, qui ont été élus par 2.2 millions de travailleurs ne semblent pas s'entendre avec le gouvernement, le ministre va-t-il en chercher d'autres qui sont plus sympathiques et le gouvernement décidera-t-il alors qui devrait représenter qui?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, monsieur l'Orateur. Je puis apaiser les craintes du député. Je m'efforce encore d'obtenir la coopération du mouvement syndical. Je me suis entretenu au moins officieusement avec divers dirigeants syndicaux afin d'obtenir cette coopération. Nul doute que nous en arriverions beaucoup plus vite à de bien meilleurs résultats si nous pouvions entamer le plus tôt possible d'utiles consultations, maintenant que la campagne de protestation est terminée, et c'est ce que nous nous efforçons de faire.

M. Muir: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu des propos énergiques tenus par le ministre à Montréal et puisque le ministre a déclaré qu'il ne se laissera pas intimider par l'opposition du monde des affaires ou du mouvement syndical, je voudrais savoir si le gouvernement songe à amorcer des consultations tripartites en syndiquant ses valets à Ottawa, puis en conférant avec ses argentiers de Toronto pour résoudre le problème?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ignore de quels argentiers veut parler le député.

L'ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS TRIPARTITES AUX FINS DU PROGRAMME RELATIF AU SALARIAT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai peine à croire le ministre, et j'aimerais lui poser une autre question. A la suite des questions adressées au premier ministre au sujet du discours du trône, le ministre a laissé entendre que l'élaboration dans les détails du programme en 14 points dont il a parlé—et pour lequel il s'est pratiquement étranglé d'orgueil serait confiée à des comités tripartites. C'est ce qu'il a dit. Je me demande comment le ministre compte réussir à faire élaborer son programme et à lui faire donner du corps par des comités tripartites, si le monde syndical n'en fait pas partie. Qu'a-t-il l'intention de faire? Va-t-il essayer du contourner les chefs syndicaux du Canada? Va-t-il traiter avec quelqu'un d'autre? En un mot, comment va-t-il s'y prendre?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député conviendra que, en sa qualité de membre élu du Parlement, il se considère comme le représentant de ses commettants, y compris des travailleurs syndiqués. C'est ainsi que nous concevons notre rôle. Nous tenons beaucoup à obtenir la collaboration des syndicats et du monde des affaires. Une bonne partie des propositions sont tellement intéressantes en soi qu'il nous incombe d'essayer de prendre bon nombre de ces initiatives sans tarder, avec la collaboration de l'opposition, j'espère.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, un des problèmes que pose le ministre, c'est qu'il ne représente pas la circonscription prévue dans son mandat. C'est là un de ses problèmes. Le ministre a exprimé l'espoir que les représentants des travailleurs reprendront la place qu'ils ont abandonnée dernièrement au conseil. J'aimerais qu'il explique en gros les motifs de cette confiance, étant donné surtout que le Congrès du travail du Canada n'a même pas répondu à son invitation. Comment peut-il en être sûr?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, il faut être optimiste pour être ministre du Travail, et je suis optimiste.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVES LORS DU VOTE AUX NATIONS UNIES CONTRE L'INDÉPENDANCE DU TRANSKEI

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures qui est l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures; je lui souhaite donc la bienvenue, à l'occasion de son retour à son ancien poste, même si ce retour est temporaire. Le Canada a rejeté l'indépendance du Transkei, à l'instar de toutes les nations membres des Nations Unies, sauf les États-Unis—et j'en suis très heureux . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Allons donc. C'est ridicule.

M. Brewin: C'est ridicule? C'est un fait certain que vous le vouliez ou non. J'aimerais savoir si le Canada a formulé des réserves lors de ce vote et connaître la nature de ces réserves.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député, le Canada s'est opposé à cette forme de subterfuge politique pour essayer de résoudre les problèmes en Afrique du Sud. Quant aux réserves faites aux Nations Unies, je n'ai pu obtenir les renseignements nécessaires à ce sujet depuis que le député m'a prévenu de sa question. J'obtiendrai toutefois tous les renseignements qu'il désire et je les lui transmettrai personnellement à la Chambre à la première occasion.

● (1120)

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONTRE L'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS AVEC LE TRANSKEI

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le Conseil mondial des Églises ayant qualifié de pire escroquerie cette supposée indépendance, qui a été niée presque à l'unanimité par les Nations Unies, le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures pourrait-il assurer à la Chambre que le Canada n'aura pas de contacts officiels avec cet État dont l'indépendance a été niée?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est la suite logique à la position que le Canada a prise à ce sujet. Nous éviterons toute activité qui pourrait accorder de la validité à ce prétendu changement ou progrès politique.

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE DU PRIX MONDIAL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au premier ministre. Elle concerne des rumeurs parues dans les journaux voulant que le prix mondial du pétrole fixé par les pays de l'OPEP grimpera de 15 à 20 p. 100. J'espère que le premier ministre ne répondra pas que c'est une question hypothétique, parce que je parle d'une hausse possible. Ma question est la suivante: étant donné que c'est le gouvernement qui établit le prix du pétrole sur le marché canadien, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour concilier une pareille hausse du prix mondial du pétrole avec le prix du pétrole canadien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député sait que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur une hausse de prix répartie en deux phases. La seconde phase commence le 1er janvier. Si nous devons concilier notre prix avec une hausse du prix mondial, nous répéterons notre politique qui consiste à nous inspirer du prix mondial au Canada; les gouvernements fédéral et provinciaux devront alors se réunir à nouveau pour conclure une nouvelle entente.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

LE COÛT DES CADEAUX ÉCHANGÉS AVEC CUBA ET LE VENEZUELA

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit d'une réponse que j'ai reçue cette semaine à une question que j'avais fait porter au *Feuilleton* le 14 octobre. J'ai demandé la liste des cadeaux que le premier ministre avait distribués à Cuba et au Venezuela et celle de ceux qu'il avait reçus. Je n'ai pas eu de réponse.

M. Paproski: Le gouvernement a donné deux avions DC-8.

M. Reynolds: J'aimerais également savoir ce que valaient les cadeaux qu'il a apportés et ceux qu'il a reçus. Le bureau du premier ministre a refusé de répondre à cette question. Maintenant que le premier ministre est revenu au pays, j'aimerais savoir s'il peut me promettre que si j'inscris de nouveau ma question au *Feuilleton*, son bureau nous dira ce qu'ont coûté ses cadeaux lors de sa tournée en Amérique du Sud et quelle était la valeur de ceux qu'il a reçus.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur j'ai oublié la réponse; j'ai probablement lu la question si elle était inscrite au *Feuilleton*. J'imagine que c'est une question de savoir-vivre et de courtoisie. On ne révèle pas le prix des cadeaux qu'on reçoit.

M. Paproski: On a échangé deux DC-8 pour quelques cigares cubains.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: C'est un coup bas.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que c'est futile de parler de courtoisie avec les députés de l'opposition.

M. Reynolds: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Après la réponse que le premier ministre vient de nous faire, je me demande s'il pourrait nous expliquer ce qu'il a voulu dire au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, lorsqu'il a parlé de la loi sur la liberté d'information.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES DISCUSSIONS ENTRE LE MINISTRE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DES PROVINCES ATLANTIQUES QUANT AUX INITIATIVES MINISTÉRIELLES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle concerne les réunions du Conseil économique des provinces atlantiques tenues à Halifax cette semaine et auxquelles le ministre a assisté. Je suis sûr qu'il a entendu et, qu'il a lu dans la presse de nombreux commentaires sur la volonté du MEER d'augmenter la capacité de production des provinces atlantiques. Je pense plus particulièrement au ralentissement des dépenses engagées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. Vu les bruits qui ont couru sur la manière dont la loi était appliquée et sur l'argent dépensé en vertu de cette loi, le ministre pourrait-il nous dire s'il a eu des entretiens à ce sujet avec les membres du Conseil ou s'il en a tiré des conclusions, soit sous forme de modification à la loi, soit sous forme d'une diminution des dépenses encourues depuis 1970.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, j'ai effectivement eu une excellente rencontre lors de mon voyage à Halifax au début de la semaine, et je voudrais dire à l'honorable député qu'il ne faut pas uniquement s'en remettre aux articles reproduits dans la presse pour juger de l'efficacité du ministère. Bien sûr, des critiques sont exprimées à l'égard des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale et, en particulier, à l'égard du programme de subventions aux entreprises. Mais dans l'ensemble, les remarques qui ont été faites au cours de cette conférence ont été positives. Il y a eu d'excellentes suggestions. J'en tiendrai compte, et on y donnera probablement suite.

Mais lorsque l'honorable député parle d'une réduction des dépenses du ministère dans les provinces de l'Atlantique, je devrais lui faire remarquer que cela n'est pas exact. Effectivement, nous recevons un peu moins d'argent directement dans le cadre du programme d'aide aux industries. Cela résulte de la situation générale de l'économie au pays et, en particulier, dans les provinces de l'Atlantique, en ce qui a trait à l'industrie manufacturière.

Par contre, je parlerai de nos activités sous l'empire des ententes générales de développement, grâce auxquelles on investit pour l'avenir de ces provinces, dans le développement de leurs ressources et qui ont entraîné des dépenses qui se sont accrues largement au cours des dernières années, et j'espère bien que nous pourrons continuer à accroître nos dépenses et nos engagements dans des domaines. C'est le résultat d'une planification à long terme, qui, je crois, est une réponse directe aux idées, aux opinions exprimées par l'APEX, par bien d'autres organismes, par les députés de l'opposition à la Chambre, ainsi que par mes collègues de ce côté-ci. Nous effectuons une planification à long terme. Nous en connaîtrons les résultats probablement dans plusieurs années.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, comme, le ministre le sait fort bien, quatre cinquièmes des dépenses de son ministère dans les provinces atlantiques sont affectés à l'infrastructure et non aux programmes de stimulants pour l'expansion régionale et comme le conseil des ministres de la Commission économique européenne a déclaré récemment qu'il devrait relier les dépenses au titre de l'infrastructure qui relèvent de leur compétence dans un délai de deux ans à un aspect productif de l'expansion industrielle, le ministre peut-il dire si on songe à modifier les priorités, étant donné le très grave problème que pose le chômage dans toute la région atlantique.

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, nous nous intéressons beaucoup à cette situation et à la nécessité de créer des emplois permanents dans le domaine de l'industrialisation dans les provinces Atlantiques.

Il est clair que nos efforts dans le domaine de l'infrastructure visent justement à créer une situation qui dans les provinces Atlantiques va permettre d'attirer davantage les investissements du secteur manufacturier et du secteur industriel.

Nous avons actuellement des projets qui sont à l'étude. Certains sont connus du public. D'autres ne le sont pas, mais le deviendront probablement. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous pouvons faire face à de gros projets industriels dans l'Atlantique. Nous espérons pouvoir le faire. Toutefois, on ne peut pas en même temps faire cela, mettre au point les infrastructures et aider toutes les petites industries qui comptent elles aussi recevoir notre attention et notre appui.

Nous voudrions bien pouvoir accomplir toutes ces choses en même temps.

* * *

[*Traduction*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LES PERSPECTIVES D'UNE PLUS ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE JAPON À LA SUITE DE LA TOURNÉE DU PREMIER MINISTRE

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A propos de sa visite au Japon, les discussions ou les pourparlers ont-ils permis de réaliser des progrès dans le domaine de la science et la technologie en ce qui concerne l'échange de renseignements, de gens ou de programmes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'accord cadre signé par les deux pays prévoit des échanges dans le domaine de la technologie ainsi que des entreprises conjointes, surtout lorsque la technologie est importante. Nous avons discuté, bien sûr, des applications de la technologie, soit en intéressant les Japonais au programme de mise en valeur des sables bitumineux . . .

Des voix: Règlement.

M. Trudeau: . . . ou . . .

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Trudeau: . . . au CANDU . . .

Des voix: Règlement.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RAFFINERIE DE PLOMB ET DE ZINC TOHO—LA POSSIBILITÉ DE LA FERMETURE ET DE LA PERTE DU MARCHÉ D'EXPORTATION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Durant son séjour au Japon, lui, ou ses fonctionnaires, ont-ils eu des entretiens concernant la fermeture possible de la raffinerie de plomb et de zinc Toho par suite de la grève des mineurs à la mine Cyprus Anvil au Yukon découlant de la décision rendue par l'administrateur de la Commission de lutte contre l'inflation révisant une décision prise antérieurement par la Commission? Étant donné que 65 p. 100 de tous les approvisionnements de la raffinerie viennent de la mine Cypress Anvil, le Canada va-t-il vraisemblement perdre ce marché d'exportation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

● (1130)

M. Neil: Comme la société Toho a fait savoir qu'elle devra ou bien fermer sa mine ou bien importer du minerai de basse qualité d'Australie ou des États-Unis, le premier ministre voudrait-il intervenir de manière à obtenir un règlement plus réaliste qui permettrait aux mineurs de reprendre le travail, et à la mine sa production dans l'intérêt de nos exportations de plomb et de zinc?

M. Trudeau: Je trouve un peu extraordinaire que le député me suggère de ne pas confirmer la décision du président de la Commission de lutte contre l'inflation.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'OPPORTUNITÉ DE LIEUX DE DÉTENTION DISTINCTS POUR LES COUPABLES DE DÉLITS SEXUELS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): En l'absence du solliciteur général, j'aimerais poser ma question au premier ministre. Je veux parler de l'assassinat survenu récemment dans un pénitencier d'un prisonnier condamné pour délits sexuels et également de la prise en otage d'un homme de Saskatoon trouvé coupable du meurtre diabolique de quatre enfants. On semble être généralement d'avis, dans les établissements pénitentiaires que la présence d'individus ayant commis des délits sexuels de cette nature répugne à la généralité des détenus; je me demande si le premier ministre n'envisagerait pas la possibilité de réunir les auteurs de délits sexuels, comme ceux que j'ai mentionnés, dans un établissement distinct afin de prévenir toute possibilité de lynchage ou de jugement devant un tribunal des détenus, aussi compréhensible que puisse être la répulsion que d'autres prisonniers peuvent ressentir vis-à-vis de délits semblables. Cela faciliterait la réadaptation de cette catégorie d'individus qui tôt ou tard seront relâchés et qui, faute de réadaptation, pourraient constituer une menace à la société.

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Je me ferai un plaisir de transmettre l'instance du très honorable représentant quand le ministre reviendra la semaine prochaine. Pour ce qui est du prisonnier détenu en Ontario, M. Hardy, on lui avait proposé de le séparer des autres, mais il avait refusé.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et non pas à un secrétaire parlementaire . . .

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: . . . qui, peu importent ses qualités, n'a aucune compétence en la matière. J'ai posé une question sérieuse au premier ministre et il s'est esquivé en demandant à un secrétaire parlementaire de répondre. Je n'aime pas cette attitude.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, serait-il possible de faire taire ces tapageurs qui ne font que déranger le débat par leurs interruptions?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMMINENCE D'UNE GRÈVE DES GARDIENS DE PRISON—LES MESURES SÉCURITAIRES ENVISAGÉES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question sur un sujet connexe, à poser au président du Conseil du Trésor. Pourrait-il dire à la Chambre où en sont les négociations avec l'Alliance de la fonction publique du Canada en ce qui concerne . . .

M. Diefenbaker: Quel mépris pour le Parlement!

Des voix: Oh!

M. Nielsen: Le ministre peut-il nous dire où en sont les négociations entre le gouvernement du Canada et l'Alliance de la fonction publique, qui négocie pour le compte des gardiens de prisons, et nous dirait-il également si, comme le rapportaient les media ce matin, une grève des gardiens de prisons est imminente?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je m'occupe d'obtenir les derniers renseignements à ce sujet et j'essaierai de les communiquer dès lundi au député.

Une voix: Ce sera peut-être trop tard.

M. Nielsen: Le ministre peut-il nous dire si on a dressé des plans d'urgence étant donné l'imminence de la grève de l'AFPC, afin d'assurer le maintien du régime pénitentiaire si les gardiens devaient quitter effectivement leur emploi?

M. Andras: Je répondrai également à cette question lundi.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR AU SUJET DES CONTRATS DE FABRICATION DE PATROUILLEURS À LONG RAYON D'ACTION

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Approvisionnements et Services une question touchant les contrats de construction aéronautique. Le 1er mars 1976, l'honorable représentant a écrit au président du Conseil du Trésor énonçant ses constatations et ses recommandations relativement aux contrats de fabrication de patrouilleurs à long rayon d'action. Est-il prêt à déposer cette lettre?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je vais étudier le document en cause, mais j'ignore si je peux le faire à ce moment-ci.

[*Traduction*]

LE CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ NORTHROP—L'AUTORISATION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN MONTANT À LA SUITE D'UN RÈGLEMENT À L'AMIABLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Je voudrais poser une question supplémentaire à l'intention du même ministre à propos du contrat avec la société Northrop. Compte tenu des restrictions imposées par la loi sur l'administration financière, le ministre peut-il dire à la Chambre qui a autorisé certains ministères et la société d'État Canadair à verser plus de neuf millions de dollars à la société Northrop Corporation en juillet dernier, à la suite d'un règlement à l'amiable?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je voudrais d'abord corriger les prémisses de l'honorable député. Nous n'avons pas payé un montant de neuf millions de dollars en dommages à la compagnie Northrop. Nous avons remis un montant d'environ six millions de dollars que nous retenions. C'est donc dire que le montant de dommages n'est pas neuf millions de dollars. De plus, c'est à la suite d'une recommandation du ministère de la Justice et à la suite d'une décision du Conseil du Trésor que nous avons agi.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Le ministre peut-il également préciser à l'intention de la Chambre les modalités du choix des ministères et de Canadair qui était tenu de verser ces six millions? Leur contribution respective était-elle fondée sur le principe de chacun selon ses moyens ou de chacun selon sa culpabilité?

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, les six millions de dollars en cause, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'était de l'argent qui était retenu sur le contrat jusqu'à ce que le litige soit réglé par la cour ou entre avocats. C'était de l'argent retenu par la Compagnie commerciale canadienne.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE POURQUOI LES IMMIGRANTS CHILIENS SONT DIRIGÉS VERS L'OUEST DU CANADA, ET SI ON A CONSULTÉ LE QUÉBEC À CE SUJET

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi d'une part, son ministère dirige-t-il systématiquement vers l'Ouest du Canada les immigrants provenant du Chili, même si ceux-ci sont facilement «francophonisables», et pourraient, par conséquent, contribuer à rétablir l'équilibre linguistique au pays, s'ils s'établissaient au Québec, et d'autre part, pourrait-il indiquer si une telle politique a été conçue après consultation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Québec?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, au début le groupe s'est dirigé vers Montréal et vers la province de Québec. En se fondant sur l'expérience acquise par suite de l'établissement de ces gens, on a constaté que les possibilités d'emploi et de logement existent surtout en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Au sujet de nos activités dans le domaine de l'immigration et de nos programmes pour les réfugiés, nous continuons nos entretiens avec le Service d'immigration du Québec. Quant aux procédures relatives à l'établissement des Chiliens au Canada, le Service du Québec n'a jamais exprimé son mécontentement à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE PROJET DE MODIFICATION DES DROITS DE PENSION AU CONJOINT—L'OPPOSITION DE LA PART DE L'ONTARIO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—il paraît occupé en ce moment—à propos de l'annonce prématurée de ses projets de modification au Régime de pensions du Canada, ce qui paraît lui causer quelques ennuis. Étant donné l'opposition du gouvernement provincial de l'Ontario et subséquemment du Conseil de la situation de la femme de l'Ontario à ce projet qui accorderait des droits de pension au conjoint qui reste à la maison pour élever les enfants tandis que l'autre travaille à l'extérieur, le ministre songe-t-il à abandonner son projet étant donné l'injustice flagrante que cela suppose à l'égard de ceux qui ne peuvent pas se permettre de rester au foyer et l'appui financier qu'on accorderait ainsi à d'autres qui ont la possibilité d'occuper un emploi rémunérateur? Autrement dit, son projet nuirait aux pauvres qui sont le moins en mesure de profiter d'une telle politique. Et, sinon, comment pourra-t-il procéder étant donné le droit de veto de la province?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je regrette devoir constater combien mal renseigné mon honorable collègue semble être sur cette question et sur l'objectif de cette politique. Cette dernière vise à assurer une plus grande égalité économique aux femmes dans notre société; elle a l'endossement de toutes les provinces, sauf l'Ontario, qui a demandé à étudier la question davantage. Évidemment, l'Ontario a pratiquement un droit de veto en vertu du Régime de pensions du Canada. Mais j'ai l'intention bien ferme de faire cette proposition à la Chambre, puis il appartiendra aux provinces de décider si elles veulent l'endosser ou non. Nous nous sommes engagés très fermement et très catégoriquement à la promotion des droits de la femme, et nous n'avons pas l'intention de reculer.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être suis-je mal informé, mais je tiens à faire savoir au ministre que, selon le Conseil ontarien de la situation de la femme, ce n'est pas la bonne façon de s'y prendre. Je me demande si le ministre a été informé des objections du Conseil et s'il pense qu'elles ont quelque valeur, en raison d'une certaine injustice, car les pauvres seront très durement frappés si le ministre entend aller de l'avant. Cependant, je ne crois pas qu'il le pourra, vu qu'il lui faudra l'approbation des provinces intéressées. Est-il conscient que les femmes s'inquiètent de cette proposition qu'il formule?

M. Lalonde: Je devrai donc répéter en anglais ce que je viens de dire, monsieur l'Orateur. Je ne puis comprendre comment mon collègue puisse être si mal renseigné sur cette question et sur l'objectif de cette politique. Cette dernière vise à assurer une plus grande égalité économique aux femmes dans notre société, et le gouvernement n'a pas l'intention de reculer à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Cette proposition bien précise a reçu l'adhésion de toutes les provinces, sauf l'Ontario, qui tient à l'examiner davantage. Pour ce qui est de l'opinion du Conseil à laquelle le député a fait allusion, j'espère qu'une fois qu'il aura discuté de l'affaire avec d'autres conseils consultatifs du Canada, il changera également d'avis, sans se laisser uniquement influencer ou conseiller en l'occurrence par le gouvernement ontarien. Je pense qu'il se rendra compte que cette modification vise vraiment à améliorer la condition des Canadiennes.

* * *

L'IMMIGRATION

LE STATUT DES OUVRIERS APPAREMMENT RECRUTÉS AUX ÉTATS-UNIS PAR LE «JOURNAL» D'OTTAWA—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur le conflit de travail au *Journal* d'Ottawa. Je sais que dans un tel cas, les relations de travail relèvent de la province, mais compte tenu des affirmations selon lesquelles on aurait demandé à des travailleurs américains de venir faire fonctionner une partie du matériel de l'imprimerie du *Journal* d'Ottawa, le ministre de l'Immigration étudiera-t-il cette question pour vérifier si ces personnes ont reçu des permis de travail et, si oui, pourquoi?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je vais d'abord vérifier la véracité de ces affirmations, et si elles sont justes, nous poursuivrons les recherches.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES MOTIFS DU REFUS DE LA PUBLICATION PAR LE MINISTRE DU RAPPORT SUR L'INSALUBRITÉ DES USINES DE CONDITIONNEMENT DES VIANDES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Agriculture, concerne le secret au sein du gouvernement et le droit du consommateur d'être informé. On a demandé au ministre de l'Agriculture de transmettre certains renseignements sur l'insalubrité des usines de conditionnement des viandes et il a refusé de le faire. Pourquoi a-t-il refusé de divulger ces renseignements qui, par ailleurs, ont été obtenus aux États-Unis en vertu de la loi sur la liberté d'information? Pourquoi le ministre a-t-il adopté cette position et peut-il assurer la Chambre qu'il fera mieux à l'avenir?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député n'a qu'à vérifier ce qui se fait aux États-Unis pour se rendre compte que le rapport des services d'inspection américains est très succinct. De concert avec ce service d'inspection, nous inspectons les maisons canadiennes d'exportation qui vendent aux États-Unis et nous faisons de même avec les leurs. Nous nous sommes entendus avec les États-Unis pour ne révéler que ce qu'ils veulent bien. Nous sommes en train de négocier avec eux en ce moment.

Notre service d'inspection donne un rapport beaucoup plus détaillé sur les entreprises canadiennes. L'autre jour j'ai communiqué un document au service officiel d'information au Canada, à la Presse canadienne et à l'une des autres agences de presse. Les journaux, à ma connaissance, n'en ont pas parlé. Je ne sais si c'est parce qu'ils voulaient laisser entendre que nous ne publiions aucun document, mais, quoi qu'il en soit nous essayons maintenant de trouver une formule convenable et pas trop coûteuse pour renseigner le public. Quiconque désire un duplicata de ce document devra l'acheter. Dès qu'il sera publié, nous en aviserons le public.

Je tiens à ce que le député comprenne bien que nous rendons publics les documents qui peuvent l'être pour le moment. Nous avons une entente de longue date avec les intéressés, et nous ne ferons rien qui puisse leur être dommageable. Nous devons nous assurer que le gouvernement ne s'exposera pas à des poursuites parce qu'une entreprise se trouverait ruinée du jour au lendemain à la suite de la publication d'un document alors que la situation a déjà été corrigée.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE RECOURS À DES MESURES PRÉVOYANT LA PUBLICATION DES RAPPORTS SUR L'INSALUBRITÉ DES USINES DE CONDITIONNEMENT DES VIANDES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire que j'adresserai maintenant au ministre de la Consommation et des Corporations. C'est un fait avéré que certaines usines de transformation de la viande au Canada étaient peu salubres, et que le ministre de l'Agriculture avait refusé de rendre la chose publique dans l'intérêt des consommateurs canadiens. Le ministre de la Consommation et des Corporations contactera-t-il immédiatement, dans l'intérêt du public canadien, qui a le droit de savoir, son collègue le ministre de l'Agriculture pour veiller à ce que le consommateur soit protégé à l'avenir et que le public, malgré ce qui se passe aux États-Unis, puisse avoir une information complète de ces faits?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je n'attendrai pas jusqu'à la fin de la période des questions pour en parler au ministre. Je le ferai donc tout de suite.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE STATIONNEMENT D'HÉLICOPTÈRES À TERRE-NEUVE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, maintenant que cette petite comédie est finie, nous pouvons peut-être poursuivre.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: J'aimerais poser une question au ministre par intérim de la Défense nationale. Hier, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador, qui avait été jusqu'ici remarquablement silencieux sur les questions de recherches et de sauvetage, a déclaré à Terre-Neuve que le ministère de la Défense nationale avait l'intention d'utiliser des hélicoptères de recherches et de sauvetage dans la province en fin de semaine. Les media n'ont pas pu confirmer cette déclaration. Le gouvernement compte-t-il vraiment envoyer des hélicoptères dans cette province et, si oui, quand?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Je voudrais avant tout, monsieur l'Orateur, dire à quel point je suis ravi de donner la réplique à un acteur professionnel. Mes collègues de Terre-Neuve se sont entretenus plusieurs fois avec moi et avec mes collaborateurs des besoins de leur province du point de vue recherches et sauvetage et ils ont montré un vif intérêt pour cette question en temps et lieu. Je dois dire que le gouvernement n'a pas annoncé cette mesure. En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, nous sommes en train de voir comment on pourrait réduire nos délais de réaction dans ce genre de situations, problème qui s'est posé au moment de la tragédie du *Gabriella*.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES PERTES DE VIE À LA SUITE DE L'ABANDON DU «GABRIELLA»

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre vient de nous donner la preuve qu'il n'est même pas un amateur. Maintenant qu'il a fait son petit numéro habituel, peut-il nous dire s'il est maintenant en mesure, puisqu'il aspire à devenir ministre de la Défense nationale, d'ordonner une enquête sur la cause des 13 pertes de vie parmi l'équipage du navire *Gabriella*, étant donné les accusations portées par les propriétaires de ce vaisseau, selon lesquelles les pertes de vie ont été la conséquence directe d'une réponse inefficace au message de détresse et le sauvetage aurait été possible si les hélicoptères étaient arrivés à temps sur les lieux.

● (1150)

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Je ne tiens pas à faire une opérette avec une question aussi sérieuse. Je pense que le ministre des Transports a ouvert une enquête à ce sujet. En ma qualité actuelle de ministre suppléant de la Défense nationale je m'intéresse de près, avec le gouvernement tout entier, à la sauvegarde des vies humaines, qu'il s'agisse de Terreneuviens, de Hollandais ou de qui que ce soit, et nous allons continuer à faire de notre mieux. C'est ce que font actuellement les Forces armées, qui tentent de réduire le délai d'intervention.

* * *

LES PÊCHERIES

LE SÉBASTE—L'INTERDICTION DE LA PÊCHE—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES DE POISSON DE FOND APRÈS L'ÉTABLISSEMENT DE LA ZONE DE 200 MILLES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je demandais hier au ministre des Pêcheries et de l'Environnement si la pêche au sébaste dans le golfe du Saint-Laurent était fermée à tous, bateaux de moins de 100 pieds compris. Il n'a pas répondu directement à ma question. J'espère qu'il va le faire aujourd'hui. En deuxième lieu, comme la surexploitation de toutes les zones soumises à la CIPAN ont tellement appauvri nos stocks de poisson de fond que notre potentiel de pêche suffit maintenant pour absorber la totalité de la prise permise, d'après les chiffres de 1976, quelles mesures le ministre a-t-il arrêtées pour conserver cette ressource à notre profit dans notre zone économique de 200 milles. Quand pouvons-nous compter connaître les contingents de toutes les zones qui seront imposés le 1er janvier 1977 aux pêcheurs du Canada? Est-ce qu'il veut bien présenter ces renseignements à la Chambre?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): A ma connaissance je n'ai pas pu contrôler récemment si le contingent fixé pour la prise du sébaste dans le golfe du Saint-Laurent a été atteint. La seconde question du député est très importante. Il veut savoir si nous allons permettre ou interdire l'accès à notre zone de pêche de 200 milles en 1977, quand notre compétence aura été étendue. Il serait très facile de dire évidemment qu'il n'y aura pas excédent de poisson une fois nos besoins couverts, et que nous devons donc refuser l'accès à tous les pays étrangers. Mais en premier lieu, il y a des espèces que nous ne pêchons à peu près pas, qui sont excédentaires par rapport à nos besoins et se trouvent donc en concurrence avec des stocks que nous tenons à préserver pour l'alimentation de la vie marine de la zone. En second lieu, si nous tenons à la coopération internationale en dehors de la limite des 200 milles, où certaines pêches sont d'une importance extrême pour nos intérêts, il va falloir collaborer avec les États étrangers. Sinon ils pourraient nuire à notre pêche à l'extérieur de la zone de 200 milles.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, hier et encore aujourd'hui, j'ai posé une question précise au ministre. Je lui ai demandé si la pêche du sébaste dans le golfe est interdite à tout le monde, y compris aux embarcations de moins de 100 pieds de long, et il n'a toujours pas répondu à ma question. Je voudrais simplement qu'il me réponde par oui ou non, monsieur l'Orateur.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, les navires de plus de 100 pieds de long ont été obligés de quitter le golfe il y a déjà quelque temps afin de laisser un peu de poisson pour les embarcations qui n'ont pas d'autre possibilité. En fait, le problème s'est posé de façon très sérieuse dans le golfe à cause de la pêche intensive à laquelle se sont livrés les gros navires pendant le premier trimestre de 1976. Deuxièmement, pour autant que je sache, la pêche du sébaste est interdite dans le golfe. J'ai dit au député que je vérifierai à nouveau et c'est ce que je compte faire.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INQUIÉTUDE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT AUX SANCTIONS IMPOSÉES DANS LES CAS DE VANDALISME—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'aimerais lui demander quelles mesures son ministère a prises, si toutefois il en a pris, pour donner suite aux innombrables recommandations formulées par les municipalités canadiennes de l'Ontario, qui ont exprimé leur inquiétude face à l'aggravation du vandalisme et aux sanctions insuffisantes imposées par les tribunaux aux délinquants.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y ait de nombreuses recommandations précises à cet égard dans celles qu'ont formulées récemment les municipalités. J'ai reçu des conseils municipaux un grand nombre d'instances au sujet de la réglementation des armes à feu auxquelles j'aimerais répondre. En ce qui concerne les sanctions imposées par les magistrats et les juges aux auteurs d'actes de vandalisme, il faudrait, à mon avis, que le procureur général de l'Ontario ordonne à l'avocat de la Couronne de demander au tribunal, dans son réquisitoire, que les sentences appropriées soient imposées.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre que cela n'a rien à voir avec la réglementation des armes à feu. Cette opposition émanant de Trenton s'est étendue à toutes les municipalités de l'Ontario. Il ne s'agit pas de la réglementation des armes mais plutôt du vandalisme, qui n'a rien à voir avec l'emploi d'armes à feu. Le ministre a-t-il pris des mesures pour remédier à cette situation et pour obliger les tribunaux à être un peu plus sévères à l'égard des délinquants? Des centaines de milliers de dollars sont en cause.

M. Basford: Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense que les dispositions du Code criminel relatives au vandalisme sont satisfaisantes. Si la population a l'impression que les sentences imposées ne sont pas assez sévères, la seule solution, je le répète, serait que l'avocat de la Couronne de l'Ontario demande, dans son réquisitoire, une sentence plus sévère contre les inculpés.

Questions orales

LOTO CANADA

LA POSSIBILITÉ DE NUMÉROS GAGNANTS SUR LES BILLETS NON VENDUS—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LA PROTECTION DES PROBABILITÉS DE GAIN DES ACHETEURS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor qui, je crois, est responsable de Loto Canada. Comme il a été révélé que trois billets gagnants d'un million de dollars chacun à la loterie olympique n'avaient pas été vendus, une situation semblable peut-elle survenir dans le cas de Loto Canada et cela est-il prévu dans la loi?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis responsable pour quelque temps encore de Loto Canada, le premier tirage devant avoir lieu au mois de décembre. Le problème soulevé par l'honorable député a été très sérieusement étudié par la Commission Loto Canada. Évidemment, il y a toujours un problème lorsque tous les billets ne sont pas vendus. Il s'agit alors de trouver un mécanisme adéquat pour protéger les acheteurs de billets, et s'assurer qu'ils retirent le maximum des bénéfices provenant de ces loteries. Je vais m'enquérir à ce sujet, afin de donner une réponse précise à l'honorable député, mais j'ai déjà eu des conversations avec M. Cousineau, le directeur de Loto Canada, et il va me soumettre des solutions au cas où il ne vendrait pas le minimum de billets prévu dans l'établissement de ses projets.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—LA DATE DE L'ANNONCE DE LA NOUVELLE POLITIQUE—L'AIDE À COURT TERME

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Warterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Parce que le gouvernement n'a pas su doter l'industrie canadienne du textile d'une politique à long terme, une des compagnies de ma circonscription a dû fermer ses portes, faisant perdre de 25 à 30 emplois à la région. Comme, partout au Canada, la politique Pepin en matière de textiles a amené bien des entreprises œuvrant dans ce domaine à ouvrir des usines dans un grand nombre de petites localités, usines qui font maintenant face à une situation si critique qu'elle pourrait entraîner la perte de milliers d'emplois, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il dire à la Chambre exactement quand une nouvelle politique des textiles sera annoncée et s'il envisage d'accorder une aide à court terme aux compagnies qui sont déjà obligées de licencier des travailleurs en attendant l'annonce du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, si l'honorable député peut lire les quelques communiqués de presse que j'ai pu faire publier à ce sujet depuis quelque temps, il constatera que j'ai pris des décisions draconiennes pour limiter le nombre d'importations dans certains domaines où les gens du textile m'ont demandé d'agir.

[M. Basford.]

J'ai rencontré le Comité consultatif sur l'industrie du textile, et nous avons discuté d'une façon de solutionner ce problème. Il s'agit d'un problème extrêmement difficile à solutionner. Nous ne pouvons fermer complètement nos portes au Canada, parce que nous sommes un pays qui exporte énormément. Mais dans les cas où il était évident que nous étions envahis par des produits étrangers, j'ai pris au moins une douzaine de décisions au cours des cinq dernières semaines, et j'espère que l'honorable député prendra le temps de lire les communiqués de presse à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, les communiqués de presse en provenance du bureau du ministre ne manquent pas, mais les licenciements se poursuivent. Puis-je lui demander exactement quand la nouvelle politique sera annoncée et s'il envisage de prendre d'autres mesures d'ici là pour arrêter les licenciements continus de travailleurs, car les importations ne cessent d'éroder sérieusement la rentabilité de la compagnie?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député devrait lire la déclaration que j'ai faite. J'ai imposé un quota sur bien des produits qui inondaient le marché. C'étaient des gestes plutôt que des discours et un effort en vue de mettre au point la politique qui prendrait des années. J'ai simplement fait ce que j'avais à faire, c'est tout.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ DE L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS DES PARENTS ADOPTIFS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma queston s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le sait probablement le ministre, la plupart des organismes d'adoption exigent qu'un des parents adoptifs, habituellement la mère, s'absente du travail pendant une période pour prodiguer au nouvel enfant le plus de soins possibles. Bien que cette condition soit certainement excellente pour l'enfant, elle peut causer et cause d'ailleurs souvent de graves difficultés financières aux parents et peut même faire obstacle à l'adoption. Afin de résoudre ce problème et d'aider à garantir que les enfants abandonnés recevront les soins et l'attention nécessaires, le ministre songera-t-il à suivre la recommandation contenue dans la déclaration de principe publiée en juin par le Congrès du travail du Canada et à modifier la loi sur l'assurance-chômage afin que les parents adoptifs puissent recevoir des prestations semblables aux prestations de maternité?

● (1200)

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentante de la préoccupation qu'elle a exprimée à la Chambre et dont elle m'a fait part lors d'une conversation privée. Je ne voudrais pas faire naître de faux espoirs et je pense qu'il serait plus juste de dire que nous n'anticipons pas de changement pour l'instant. A mon avis, les parents adoptifs ont des besoins réels, mais le programme d'assurance-chômage n'est pas un mécanisme approprié pour fournir de l'argent aux parents qui décident d'adopter un enfant.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES MOTIFS DE L'INADMISSIBILITÉ AUX PRÊTS DANS LE CAS DES FOYERS D'HÉBERGEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné que la SCHL ne prête plus d'argent aux associations qui veulent construire des foyers d'hébergement et que cela retarde ou empêche la construction d'un grand nombre de ces foyers, le ministre songera-t-il à réexaminer cette politique?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le rôle de la SCHL n'a jamais vraiment été de prêter de l'argent pour la construction de foyers. Elles a consenti certains prêts dans le cadre de projets d'habitation pour personnes âgées. Elle ne le fait plus parce que cette question relève en bonne partie des ministères provinciaux de la santé. Cependant, nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et, dans certaines circonstances, nous sommes toujours prêts à élargir le cadre de nos programmes pour aider les provinces. La difficulté provient en partie d'une question de compétence, mais en partie aussi de notre budget. Si nous nous lançons dans un autre domaine de soins de santé dans lequel nous ne sommes pas experts, nous n'aurons pas suffisamment de fonds pour construire des logements pour toutes les personnes âgées du Canada.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—L'ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Restez là, Pierre.

M. Diefenbaker: Je voudrais lui parler, monsieur l'Orateur.

Des voix: Ne partez pas, Pierre.

Des voix: C'est une honte.

M. Diefenbaker: Je surveille le premier ministre depuis une dizaine de minutes et . . .

Des voix: Règlement.

M. Diefenbaker: . . . à en juger par son attitude, il se rend compte de ce qu'il a fait ici aujourd'hui. Au lieu de rester à la Chambre, comme il n'a pas son canot de sauvetage, il s'en va parce qu'il se rend compte de ce qu'il a fait.

Des voix: Règlement!

Une voix: Vous nous faites perdre notre temps.

M. Diefenbaker: Aujourd'hui, je voulais soulever une question qui inquiète beaucoup tous les Canadiens; il s'agit de la grave situation règnant dans les pénitenciers où les détenus s'arrogent le droit de punir les délinquants sexuels. Ils ont leurs propres critères à cet égard. J'ai posé au premier ministre une question fort simple à savoir si, à la suite de ce qui s'est passé à

Millhaven et de la prise d'otages à Dorcherster, il va, en l'absence du solliciteur général (M. Fox) ordonner ou suggérer que les délinquants sexuels soient placés dans un établissement où ils seraient à l'abri des tribunaux irréguliers et pourraient être soignés. Tous les Canadiens se posent la question.

Mais quelle a été l'attitude du premier ministre du Canada (M. Trudeau)? J'ai vu trois premiers ministres se succéder au pouvoir, mais je n'ai jamais vu une attitude plus dégradante et plus méprisante que celle qu'il a manifestée ici aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il a chargé un secrétaire parlementaire de répondre à une question importante d'un député.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu un meuglement là-bas. Cela montre parfaitement combien ce député, et d'autres d'ailleurs, ont été domptés. Le Parlement vivra si on le respecte. Par l'attitude qu'il a adoptée aujourd'hui, le premier ministre a montré qu'il ne respectait pas le Parlement.

Une voix: Qu'est-ce que cela change?

M. Diefenbaker: Comme je l'ai dit auparavant, je connais la situation des secrétaires parlementaires. C'est mon gouvernement qui a présenté un ensemble de mesures visant à leur donner le titre de secrétaire parlementaire plutôt que celui d'adjoint parlementaire, comme c'était le cas auparavant, afin de leur donner une fonction précise à la Chambre. Telle était la raison de cette modification. Un secrétaire parlementaire n'a ni l'autorisation ni le droit de répondre à des questions de politique car il n'est pas membre du Conseil privé ou du cabinet. Les personnes qui occupent ces fonctions sont certes dignes d'une grande estime, il est certains devoirs dont elles peuvent s'acquitter, toutefois, il ne leur appartient pas d'assumer les fonctions d'un ministre de la Couronne. En ce qui concerne le premier ministre, vu l'attitude qu'il a adoptée aujourd'hui, c'est son ami Castro qui pourra le féliciter.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Vos collègues eux-mêmes ont honte de ce que vous venez de dire.

M. Diefenbaker: Jamais, à mon avis, la Chambre n'a été traitée avec autant de dédain qu'aujourd'hui, vu l'attitude du premier ministre. Nous nous souvenons de ce qui s'est passé en 1956 quand ceux qui occupaient les banquettes ministérielles avaient adopté une attitude semblable.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai soulevé la question de privilège. Je vais songer à présenter une motion mais, quand un premier ministre se conduit de cette façon à l'égard de la Chambre ou à l'égard de n'importe lequel des députés du Parlement, il est alors temps que les Canadiens se rendent exactement compte du dédain avec lequel on les traite!

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Monsieur, je déclare qu'en tant que gardien des privilèges du Parlement, vous avez le devoir de prendre des mesures à ce sujet. Je ne présenterai pas de motion aujourd'hui—je vais toutefois envisager cette possibilité—et j'espère que le premier ministre ne sera pas lâche au point de disparaître à nouveau quand la motion sera présentée.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je sais que la Chambre a traditionnellement témoigné plus de considération au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

M. Diefenbaker: Jamais.

M. MacEachen: Mais je crois que c'est aller beaucoup trop loin que de lui permettre sous le prétexte d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement de se livrer ouvertement à une attaque personnelle contre le premier ministre (M. Trudeau)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je ne crois pas que s'il a le respect pour le Parlement qu'il prétend avoir, il agirait de la sorte en l'absence du premier ministre, et sur un point qu'il a entouré de toutes sortes de remarques préliminaires. Il est vrai que le premier ministre a dû quitter la Chambre. Il a dû quitter la Chambre pour s'entretenir avec le cardinal Slipj, primat de l'Église grecque . . .

M. Diefenbaker: Il est parti parce qu'il avait peur.

M. MacEachen: . . . avec qui il avait rendez-vous à midi.

M. Gillies: Quel est le plus important?

● (1210)

M. MacEachen: Je crois savoir que le cardinal Slipj a vu le très honorable député de Prince-Albert au début de la semaine, et je suis persuadé que le représentant a été très ponctuel à ce rendez-vous.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Nous avons l'habitude d'entendre le très honorable député nous adresser des petites homélies de ce genre au sujet du Parlement et de son fonctionnement, mais nous avons eu un exemple probant de la conception qu'il se fait de la bonne marche du Parlement lorsqu'il a été premier ministre du Canada, alors qu'il essayait de tout diriger lui-même et n'appliquait pas le principe de la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Je tiens à rappeler au très honorable représentant et à tous les députés, que lorsqu'un député est appelé au cabinet, le principe de la responsabilité ministérielle veut que ce soit lui et non le premier ministre qui soit comptable à la Chambre de la marche de son service. Tant que ce principe subsiste, aucun premier ministre ne peut se substituer à un ministre en matière de responsabilité envers la Chambre des communes.

Les députés d'en face font preuve d'une méconnaissance absolue de ce principe, car ils ont de plus en plus tendance à poser au premier ministre des questions qui devraient être adressées aux responsables. Dans notre système, les responsables sont les ministres, et non le premier ministre. Le très honorable député de Prince-Albert n'a jamais compris cela, il ne fait pas mieux aujourd'hui qu'à l'époque où il était premier ministre du Canada. Mais en ma qualité de leader du gouvernement, je conseille au premier ministre de laisser à ses ministres le soin de répondre à la Chambre et, lorsqu'un ministre est absent, de laisser ce soin au ministre suppléant ou à son secrétaire parlementaire.

C'est faire un emploi abusif de notre régime de responsabilité ministérielle que de chercher à remplacer tous les ministres du cabinet par le premier ministre et de rendre celui-ci responsable de tous les problèmes qui devraient relever d'un ministre donné. Pour ma part, telle est la théorie que j'appuierais, de concert avec le premier ministre, pour ce qui est de sa conduite à la Chambre.

Le très honorable représentant a dit qu'il avait demandé au premier ministre de répondre à une question de politique et que c'est le secrétaire parlementaire qui y a répondu. Les secrétaires parlementaires devraient jouer un rôle à la Chambre, à mon avis, et je crois que le très honorable représentant devrait être de ceux qui les encouragent à participer et à acquérir une expérience parlementaire au cours de la période des questions. Cependant, il a mené une véritable vendetta contre les secrétaires parlementaires et surtout contre l'actuel ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin), à l'époque où elle était secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Si le très honorable représentant s'attendait à ce que l'on répondre à cette question de politique à l'appel de l'ordre du jour, c'est qu'il a mal interprété le Règlement de la Chambre des communes, car on ne peut répondre à des questions de politique à ce moment-là. Monsieur l'Orateur vous avez souvent décidé, et d'autres qui vous ont précédé l'ont fait également, que la période des questions n'est pas le moment opportun pour demander aux ministres de faire un exposé de principe.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire le leader du gouvernement à la Chambre est la plus belle foutaise que j'aie jamais entendue au sujet d'une question aussi importante.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): S'il désire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que les principaux intéressés dans cette discussion sont tout à fait capables de défendre leurs propres intérêts sans l'intervention de leurs collègues, et j'aimerais pouvoir entendre ce qu'ils disent.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'étais sur le point de dire, avant que ces chacals nous tombent dessus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . que si le souhait du leader du gouvernement aux Communes est de donner aux secrétaires parlementaires un plus grand rôle dans les travaux de la Chambre, à mon avis, il devrait être le premier à donner l'exemple. Ainsi, il pourrait s'en référer directement à la question de privilège soulevée par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) au lieu de s'engager dans des polémiques personnelles, sur une question qui est importante pour la Chambre et dont elle a d'ailleurs déjà été saisie.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne sais pas s'il est venu à l'esprit du leader du gouvernement à la Chambre que le Règlement qui régit nos débats précise le rôle des secrétaires parlementaires au cours de ces débats. Je vais d'ailleurs citer le Règlement car la question étant soulevée, il me semble important de la régler. Voici ce que stipule l'article 15 (3) du Règlement, à la page 10:

> Au sujet des déclarations de ministres prévues au paragraphe (2) ci-dessus, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou une courte déclaration de politique gouvernementale.

Le Règlement ne parle pas des secrétaires parlementaires.

M. Blais: Nous parlons de la période des questions.

M. Baker (Grenville-Carleton): Laissez-moi finir. Nous passons à présent à l'article 39 (5) du Règlement qui établit que:

> Avant que la Chambre n'aborde l'Ordre du jour, des questions portant sur des sujets urgents peuvent être adressées oralement aux ministres de la Couronne . . .

Et non pas aux secrétaires parlementaires.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Passons à l'article 40(3) du Règlement. Voici:

> Le député qui soulève la question peut parler pendant sept minutes au plus.

C'est là que le secrétaire parlementaire est autorisé à donner une réponse au Parlement, à l'occasion du débat d'ajournement, et c'est le seul moment, en vertu du Règlement, où il est autorisé à répondre, qu'il s'agisse de la politique du gouvernement ou d'autre chose, que les secrétaires parlementaires le veuillent ou non. L'article 40(3) du Règlement poursuit ainsi:

> Un ministre de la Couronne, ou un secrétaire parlementaire parlant au nom d'un ministre, peut, s'il le désire, parler pendant au plus trois minutes.

C'est donc ce que stipule le Règlement. Si l'on a décidé que le secrétaire parlementaire pouvait prendre la parole au cours du débat d'ajournement, c'est que c'était à ce moment-là que la procédure et le comité d'organisation, en établissant ces règlements dans «le contexte de la loi existante»—comme l'a expliqué le très honorable député de Prince-Albert—décidaient que les secrétaires parlementaires pouvaient y prendre part en cette capacité. Le comité ayant fait cette exception, j'affirmerai donc respectueusement que l'omission à l'égard des autres fonctions du secrétaire parlementaire est très clairement voulue et que par conséquent, dans tous les autres domaines ils ne sont investis d'aucune responsabilité. Pourquoi pas? Le très honorable représentant de Prince-Albert en a parlé et d'autres députés en parleront eux aussi. Il existe une très bonne raison, monsieur l'Orateur. L'un des députés les plus distingués nous a dit pourquoi les secrétaires parlementaires n'ont pas de responsabilité et c'est le secrétaire d'État actuel (M. Roberts), qui était alors député de St. Paul's. Le 5 novembre 1974, une question était soulevée à la Chambre et le secrétaire d'État qui, malheureusement, n'est pas ici et qui pourrait peut-être mieux expliquer le point dont nous discutons au leader du gouvernement à la Chambre, avait déclaré, comme on peut le lire en page 1062 du hansard:

> ● (1220)
>
> La situation du secrétaire parlementaire est différente de celle du ministre. Les ministres sont collectivement responsables . . .

Non pas individuellement responsables, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a dit, mais collectivement responsables.

> . . . de la présentation de la politique et des programmes du gouvernement; ils parlent bien des langues.

Bien entendu, c'est le problème du gouvernement actuel, monsieur l'Orateur: il parle bien des langues. Le secrétaire d'État avait ensuite déclaré:

> Les secrétaires parlementaires ne font pas partie du gouvernement, ils ne partagent pas la responsabilité collective du gouvernement, ils ne sont pas tenus de parler d'une commune voix comme le sont les membres du cabinet. Leur responsabilité gouvernementale, dans la mesure où elle existe, est limitée aux seules reponsabilités du ministre dont ils sont secrétaires parlementaires. Mise à part cette responsabilité, ils ne participent pas ou n'ont pas accès au processus de prise de décision du gouvernement.

C'est pourquoi nous ne leur posons pas de questions, monsieur l'Orateur. Ils n'ont pas accès au processus decisionnel du gouvernement. Le député avait ensuite déclaré:

> Ils n'ont pas le droit de le faire dans le cadre de leurs activités ministérielles . . .

Un autre membre distingué du gouvernement qui a laissé la Chambre pour les salles de conseil de la rue Bay, le gamin de la rue Bay, l'ancien député d'Ottawa-Carleton, avait dit quelque chose à ce sujet. Vous vous souvenez certainement de lui, monsieur l'Orateur. C'est lui qui a retrouvé subitement la parole à propos de la liberté d'information, devant l'Association du barreau canadien.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est aussi celui . . .

Des voix: Règlement!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je continue, monsieur l'Orateur. Excusez-moi. Il m'est parfois difficile de me retenir. De toute façon, c'est l'héritier présomptif de ce qui nous reste de gouvernement en face. Il avait dit quelque chose au cours du même débat. Il fut un membre du gouvernement vraiment prestigieux et voici ce qu'il a déclaré sur le même sujet, tel que le rapporte la page 1061 du hansard:

> Cette question pourra ainsi être ventilée comme il se doit parce qu'elle concerne les droits des députés qui, bien qu'ils soient nommés secrétaires parlementaires, n'ont aucune fonction dans le ministère, ne prêtent pas serment et ne sont responsables que devant leur ministre et le premier ministre.

Ils ne prêtent pas serment, monsieur l'Orateur, c'est une différence primordiale.

Une voix: C'est faux.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je veux parler du serment du cabinet. Le très honorable représentant de Prince-Albert avait raison. J'ai sous les yeux le compte rendu des travaux de la Chambre du 8 avril 1959 au moment où le très honorable représentant a participé au débat sur l'établissement du poste de secrétaire parlementaire. En réponse à une question du député de Kootenay-Ouest, le très honorable représentant qui était alors premier ministre a déclaré:

> Le député de Kootenay-Ouest a demandé si les secrétaires parlementaires auraient le statut de ministres de second ordre . . .

Pas des véritables ministres, monsieur l'Orateur, mais des ministres de second ordre car il ne faut pas oublier que dans notre régime nous n'avons qu'une seule catégorie de ministres. Au sujet de ses intentions il a alors déclaré:

> . . . et sans réserve, je déclare que non.

En fait, si l'on en croit le Règlement de la Chambre, tous les précédents parlementaires, le rapport fait il y a des années par sir Grant Murray et que le très honorable représentant de Prince-Albert avait mentionné au cours du débat en 1959, et ce qu'ont déclaré l'ancien député d'Ottawa-Carleton et le secrétaire d'État actuel, tout ce que vient de dire le leader du gouvernement à la Chambre est absolument insensé.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis très heureux que le député de Prince-Albert ait soulevé la question. Cette situation est une vraie plaie pour la Chambre et plus les ministres voyagent—et fort légitimement . . .

M. McGrath: Plus les ministres démissionnent.

M. Baker (Grenville-Carleton): . . . plus les responsabilités des ministres les emmènent à l'extérieur de la Chambre, plus il importe que, pour exercer leur droit durant la période des questions les députés de l'opposition obtiennent des réponses autorisées ou bien d'un ministre suppléant—mais pas d'un secrétaire parlementaire—ou bien du chef du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Non, monsieur; ce serait détruire notre système pour servir des fins politiques.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ceci posé, monsieur l'Orateur, j'ajoute qu'il y a certains avantages et certains problèmes attachés à la fonction de secrétaire parlementaire. Mon prédécesseur—et Votre Honneur, je crois, également—a établi qu'ils occupent un poste particulier et que celui-ci les prive de certains droits pendant la période des questions et d'une certaine accessibilité à cette période. Cette question a déjà fait l'objet de débats à la Chambre. Mais, monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre demande à un député d'assumer les fonctions de secrétaire parlementaire, il lui donne le choix d'accepter ou non. S'il accepte, il est alors lié par les inconvénients de ce poste et s'il refuse, il jouit alors de toute la liberté, dans le cadre des règles et des traditions, que vous accordez aux autres députés.

Ceci ne modifie en rien les limites très précises de la responsabilité ministérielle et de la responsabilité ministérielle collective. Je pense que le très honorable député a soulevé une question qui est importante et je suis heureux de participer à ses côtés à ce débat. C'est lui qui a institué ce privilège afin de permettre aux députés de l'arrière-ban de se familiariser avec les travaux de la Chambre. Il n'appartient pas à un secrétaire parlementaire ou à un ministre ou à n'importe quel leader du gouvernement à la Chambre ou même au whip du gouvernement qui a toujours son mot à nous dire, de prétendre que pour assurer la formation des secrétaires parlementaires, ceux-ci doivent envahir un domaine auquel, en vertu des traditions, coutumes, précédents, et avec la moindre compréhension de ce qu'est le régime parlementaire, on sait fort bien qu'ils n'ont aucun droit à se trouver mêlés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député du Yukon (M. Nielsen) voudrait prendre la parole. Nous voici en face de deux difficultés sérieuses. Je pense que tous les députés reconnaissent que, premièrement, la question a été soulevée par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). La présidence n'a pas à décider en ce moment si la question de privilège est recevable ou non, car le très honorable député a précisé qu'il n'avait formulé aucune motion en ce sens dans son intervention; par conséquent, la présidence n'a pas à prendre de dispositions.

Ce débat concernant les fonctions de secrétaire parlementaire est certes très intéressant. Cependant, il s'est engagé après qu'un député eut soulevé un point reconnu comme ne justifiant pas la question de privilège et ne comportant pas de motion, et il est donc très difficile pour la présidence de le laisser poursuivre trop longtemps, et, de toute façon, bien difficile pour elle de prendre une décision. Je ne suis pas sûr que la question puisse être résolue à présent ou autrement. J'estime que ce débat nous éclaire sur certains points, mais je ne puis le laisser se prolonger, car on ne peut le considérer comme une question de privilège.

Le député du Yukon voudrait prendre la parole et s'il a quelque chose à ajouter, je serais très heureux de l'entendre.

● (1230)

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je sais fort bien que la question soulevée concerne les privilèges de tous les députés; par coïncidence, à moins que ce ne soit un fait exprès, elle concerne aussi les miens en particulier puisqu'elle est reliée à la question de privilège que j'ai soulevée hier.

Le premier ministre suppléant, qui est le leader du gouvernement à la Chambre a vertement critiqué le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'étais député lorsque mon parti était au pouvoir et que les députés d'en face étaient de ce côté-ci de la Chambre; le premier ministre suppléant se trouvait dans la tribune de l'opposition. Je suis donc en mesure de comparer la conduite des deux ministères et d'affirmer que les critiques dirigées par le leader du gouvernement contre le très honorable député de Prince-Albert ne sont nullement justifiées. C'est du moins mon avis.

Aujourd'hui le leader du gouvernement s'est condamné lui-même par ses propos. Il a déclaré que le premier ministre (M. Trudeau) ne devrait pas à avoir à répondre aux questions, qui devraient être adressées aux ministres ou à leurs suppléants. C'est une coutume de longue date et la pratique établie à la Chambre—et je suis sûr que ce l'est encore—de désigner des suppléants lorsque les ministres sont absents. J'ai, hier, posé au premier ministre une question qui figure au hansard d'hier, à la page 538. Cette question s'adressait au premier ministre ou au solliciteur général suppléant, qui était présent à la Chambre. Le ministre suppléant était le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) et ma question concernait une personne dont la vie était en péril au pénitencier de Dorchester. J'ai posé cette question hier, jeudi, jour où il y a normalement une réunion de cabinet le matin. Il faudrait vraiment que le cabinet fût sans cœur pour ne pas vouloir discuter de la question, sachant qu'un garde de prison était détenu comme otage, avec tous les risques que cela comporte. Tous les membres du cabinet en avaient conscience, excepté le secrétaire parlementaire.

Dans notre régime, monsieur l'Orateur, où les ministres de la Couronne sont comptables, le principe de la responsabilité ministérielle est d'une importance primordiale. Les secrétaires parlementaires ne sont pas comptables. Ils ne sont pas comptables des actes du gouvernement et ne sont certes pas instruits des décisions du cabinet. Il ne peuvent donc répondre convenablement à des questions comme celles que j'ai posées hier et auxquelles le secrétaire parlementaire a répondu. De fait, les réponses mêmes révèlent que les secrétaires parlementaires ne sont nullement comptables et responsables, et je ne dis pas cela dans un sens péjoratif en l'occurrence.

En somme, le secrétaire parlementaire a répondu: «Je peux assurer au député que nous prenons toutes les précautions nécessaires.» C'est en somme ce qu'il a répondu à ma question concernant les recommandations Farris ou l'enquête sur l'émeute avec prise d'otages au pénitencier de la Colombie-Britannique qui a entraîné la mort d'un des otages. Je voulais savoir si la situation était contrôlée à partir d'Ottawa lors de l'incident à Dorchester, car le juge Farris avait constaté que la prise en main par Ottawa de la situation au pénitencier de la Colombie-Britannique avait contribué pour beaucoup à cette mort. Selon lui, c'était aux dirigeants de la prison sur les lieux de prendre les décisions selon la tournure des événements. Le secrétaire parlementaire m'a répondu: «Je peux assurer au député que nous prenons toutes les précautions nécessaires.»

Le suppléant du solliciteur général aurait su si les décisions étaient prises à Ottawa ou à Dorchester. Le premier ministre ou un membre du cabinet l'auraient su, le cabinet en a sans doute discuté lors de la réunion habituelle du jeudi matin. Seul un cabinet insensible n'en aurait pas discuté. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que la question de privilège soulevée par le très hon. représentant est justifiée et devrait être discutée. La question de privilège que j'ai soulevée et qui se rapporte à cette question montre bien que la première question de privilège à être soulevée est importante et devrait être tranchée. Il ne faudrait pas que les secrétaires parlementaires qui ne sont pas comptables ni responsables pour répondent au nom des ministres à des questions comme celles que j'ai posées.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je serai bref. La question soulevée a trait aux responsabilités que les secrétaires parlementaires assument, lorsqu'ils répondent aux questions. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) l'a signalé, c'est lui qui a parrainé la loi sur les secrétaires parlementaires. Le compte rendu en fait foi, il a reconnu lui-même le droit des secrétaires parlementaires de répondre aux questions à la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 3, dont voici un passage:

> Le ou les secrétaires parlementaires d'un ministre doivent aider le ministre de la manière qu'il prescrit.

Selon l'usage de la Chambre, le ministre qui prévoit devoir s'absenter de la Chambre doit charger son secrétaire parlementaire de prendre note des questions ou de répondre aux membres de l'opposition qui cherchent à obtenir des renseignements. Hier, un député a cherché à se renseigner par le biais d'une question. Le secrétaire parlementaire a fourni des renseignements demandés. Personne ne conteste qu'en répondant, un secrétaire parlementaire ne peut formuler la politique du gouvernement. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) a soutenu qu'en effet, le secrétaire parlementaire représente à la Chambre le ministre responsable en l'absence de celui-ci.

M. Baker (Grenville-Carleton): Non.

M. Blais: L'administration du ministère doit relever du ministre lui-même. Monsieur l'Orateur, c'est ce qu'on a fait par le passé et cette pratique a été acceptée. Le leader de l'opposition à la Chambre a cité le député de St. Paul's (M. Roberts) maintenant secrétaire d'État. Les mots qu'on a cités indiquent clairement que la responsabilité du secrétaire parlementaire ne dépasse pas celle de son propre ministre. Ce sont là les responsabilités qu'assume un secrétaire parlementaire à la Chambre. Au cours de la dernière session de cette législature j'ai suivi, à titre de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le déroulement de cette question lorsqu'elle était soulevée. J'étais particulièrement attentif aux réponses données par les secrétaires parlementaires concernant les renseignements demandés. Je n'ai jamais entendu aucun secrétaire parlementaire essayer d'annoncer une politique ou de répondre à une question se rapportant à une politique gouvernementale.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est insensé.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, si c'est insensé, j'invite le leader de l'opposition à me dire quand cela s'est produit.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je le ferai.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, hier le député du Yukon (M. Nielsen) a demandé des renseignements. Il les a obtenus.

M. Nielsen: Non, monsieur.

M. Blais: Peut-être que la réponse qu'il a obtenue hier ne l'a pas satisfait. Il a oublié de dire que le problème de Dorchester avait été débrouillé. Certes, les précautions dont le secrétaire parlementaire a parlé hier avaient été prises. Le résultat, c'est que l'incident de la prise d'otage a été ramené à ses justes proportions.

M. Nielsen: Mais on n'a pas répondu à ma question.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui me tient à cœur. Je ne veux pas m'engager dans une discussion partisane.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Dites-le avec le sourire.

M. Blais: Je reconnais l'effort louable du leader de l'opposition pour venir à la rescousse du très honorable député de Prince-Albert. Je suis touché de voir que le leader de l'opposition à la Chambre essaie de défendre une cause perdue; j'ai déjà été dans ce genre de situation dans ma carrière d'avocat. C'est une expérience dure et frustrante. Je n'en crois pas moins que nous perdons un temps précieux à discuter d'une chose qui a été maintes fois débattue.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai examiné la question de très près. Malheureusement, l'un des aspects les plus intéressants de la question, au point de vue de la présidence, est le suivant: il est bien reconnu à la Chambre que, même si les députés ont le droit de poser des questions durant la période des questions, on n'est pas obligé nécessairement d'y répondre. On a décidé qu'il n'y avait pas lieu de soulever la question de privilège lorsqu'on ne donne pas de réponse ou une réponse plus ou moins satisfaisante. La qualité des réponses, la qualité de l'exposé—ou le mépris de celui qui répond, si on veut employer ce terme—qui pourraient mener à un refus prolongé de répondre, sont réellement une question de responsabilité politique et n'ont rien à voir avec la procédure de la Chambre.

Si l'on n'est pas obligé de répondre aux questions posées, il est donc difficile de dire que la réponse d'un secrétaire parlementaire, d'un ministre suppléant ou d'un autre ministre agissant à sa place n'est pas convenable, lorsque le Règlement n'oblige pas à répondre. C'est, à mon sens, un point intéressant de la procédure qui n'a pas été soulevé dans le débat d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, revenons à la question de procédure soulevée par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), car il s'agit d'une question d'un grand intérêt. La présidence se doit toujours de reconnaître qu'il est des cas où les subtilités de la procédure ne permettent pas au Règlement de s'adapter exactement au genre de tensions et de difficultés auxquelles peuvent donner lieu les pratiques de la Chambre.

• (1240)

Bien que les critères techniques d'une question de privilège puissent ne pas s'appliquer au cas dont nous sommes saisis ce dernier ressemble à d'autres qui surgissent de temps à autre lorsque la chaleur du débat nous signale du moins que nous traitons d'une question d'un vif intérêt pour tous les députés à la Chambre et soulève de vives inquiétudes des deux côtés de la Chambre quant au droit des députés d'obtenir de l'information grâce à la période des questions, que tout le monde considère non seulement comme une saine pratique, mais aussi comme une pratique qui nous différencie au plan de la qualité d'avec d'autres régimes parlementaires dans le monde, et une pratique dont nous pouvons à bon droit être fiers. Nous tenons certes tous à faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que la période des questions à la Chambre des communes garde toujours la vitalité qui en fait l'orgueil. C'est pourquoi les points qui ont été soulevés et qui ont fait l'object d'un débat aussi vigoureux n'auront pas été de vains efforts.

Il m'est très difficile de dire si le problème peut trouver une solution au plan de la procédure. Je tiens cependant à dire à la Chambre que rien ne m'oblige à donner suite à cette question puisque aucune motion n'y est liée. Je tiens par ailleurs à assurer la Chambre que je continuerai à prendre toutes ces observations en considération aujourd'hui pour voir si on ne pourrait pas trouver une solution dans un avenir rapproché qui puisse clarifier la situation des secrétaires parlementaires à cet égard.

M. ROMPKEY—LES OBSERVATIONS DE M. McGRATH DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je veux soulever la question de privilège. Elle découle de l'intervention qu'a faite le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au cours de la période des questions, à propos des opérations de recherche et de sauvetage à Terre-Neuve. Je tiens à signaler que, en sa qualité de député, il peut présenter ses instances devant plus d'une assemblée à Ottawa. Le député peut choisir la Chambre des communes. C'est une manière légitime de faire des démarches. Je trouve que l'utilisation qu'il fait de cette assemblée est excellente. Ses commettants seront d'accord avec moi. Il ne faut pas cependant qu'il donne l'impression que c'est le seul moyen dont dispose un député pour présenter des instances.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont fait beaucoup d'instances, même s'ils ont recouru à des méthodes différentes. Mon collègue, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), est secrétaire parlementaire; il ne peut donc pas poser de questions aux Communes. D'autres sont passés par d'autres tribunes pour faire leurs instances à titre de député; tous les députés les connaissent. Le député opte pour une tribune; nous en avons choisi d'autres. Cela ne veut pas dire que nous manifestons moins d'intérêt ou moins d'empressement à défendre la cause des habitants de Terre-Neuve, et surtout celle des pêcheurs en l'occurrence. Nous intervenons autant en leur nom. Les faits prouveront que notre méthode est tout aussi efficace.

Monsieur l'Orateur, le député ne devrait pas critiquer de la sorte les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) ait fait perdre son temps à la Chambre, pour soulever une question qui semble lui tenir démesurement à cœur. Je veux parler, et c'est un fait, du rôle remarquablement passif de ce député à cette Chambre depuis que cette question a été soulevée pour la première fois au début de l'année, lors de la première des quatre catastrophes qui se sont produites depuis janvier. Ma question d'aujourd'hui portait sur une déclaration faite hier, en dehors de la Chambre, au nom du gouvernement, par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador.

Vu les instances présentées constamment ici même par les députés de notre côté et vu la pétition adressée à cette Chambre portant environ 40,000 signatures, la résolution unanime adressée au gouvernement par le gouvernement de Terre-Neuve et la tragédie qui s'est produite la semaine dernière, entraînant 13 pertes de vie, on est certes en droit de s'attendre à ce que le gouvernement fasse au moins une déclaration à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les deux députés, que je remercie de leur intervention, se rendent certainement compte qu'il y a entre eux une divergence d'opinions qui ne constitue pas une question de privilège.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour revenir à la question soulevée par le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), je tiens à préciser qu'il n'y a aucun établissement frappé d'interdiction. Je ne voudrais pas créer l'impression que certains ne satisfont pas aux normes d'inspection. Tout établissement canadien inspecté par la CBA et qui exporte de la viande de bœuf, respecte nos règles et règlements. Les consommateurs canadiens ont la meilleure viande du monde.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Français*]

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 87, 284 et 330.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[*Texte*]

KEDCO PRODUCTS LIMITED

Question nº 87—**M. Cossitt:**

Le 21 juin 1976, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il communiqué avec la société *Kedco Products Limited*, boîte postale 340, Brockville (Ont.), en français uniquement, par l'entremise de son bureau de Sherbrooke (Qué.) et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi a-t-on envoyé une seule version française de ce document à une entreprise anglaise qui fait affaire dans une région à toutes fins pratiques unilingue anglaise, *b*) dans quelle mesure cet événement cadre-t-il avec la politique gouvernementale selon laquelle chaque citoyen canadien peut communiquer avec le gouvernement dans celle des deux langues officielles qui est sa langue maternelle, *c*) quelles mesures immédiates prendra-t-on pour remédier à cette situation et envoyer une version anglaise du document?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Le 21 juin 1976, le bureau de Sherbrooke (Québec) du ministère de la Consommation et des Corporations envoyait un avis de libération du syndic à la Multi-Advertising Specialties, Case postale 94, Brockville (Ontario). Ce document était rédigé uniquement en français et portait sur la faillite d'un certain M. Léo Bérubé, 209, Bellevue, Sherbrooke (Québec). *a*) Il s'agit d'une erreur si le document a été envoyé uniquement en français à une entreprise anglophone située à Brockville (Ontario). *b*) Le document original touchant cette faillite avait été envoyé à la Multi-Advertising Specialties à Brockville, le 10 juin 1974 et était un avis de faillite bilingue. *c*) Le 15 juillet dernier, une version anglaise du document envoyé le 21 juin 1976 a été expédié à la Multi-Advertising Specialties, case postale 94, Brockville (Ontario).

LES ENTREPRISES CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉ

Question nº 284—**M. Huntington:**

Combien d'entreprises ont été annuellement constituées en société de 1964 à 1974, au niveau *a*) fédéral, *b*) provincial?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations):

Voir le tableau ci-après.

	Féd.*	T.-N.	N.-É.	Î-P-É	N.-B.*	Qué.*	Ont.	Man.*	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Y.
1964	917	N D	512	Env. 50	N D	5739	6292*	N D	903	2650*	4111	N D	N D
1965	897	N D	562	Env. 50	414	5980	7276	1043	1085	2640	4646	N D	N D
1966	1018	N D	524	Env. 50	N D	5703	7309	907	984	2696	4746	N D	N D
1967	1085	N D	487	Env. 50	N D	5253	7425	887	912	2849	5080	N D	N D
1968	1207	N D	681	Env. 50	N D	5646	7699	893	1057	3373	6342	26	N D
1969	1552	N D	806	Env. 50	N D	5626	9593	1117	1043	3838	7414	36	N D
1970	1797	N D	691	Env. 50	664	5754	8091	1110	742	3172	6406	59	N D
1971	1897	N D	952	Env. 50	677	5775	9152	995	864	4107	7953	79	N D
1972	1678	N D	1055	Env. 50	924	6129	11030*	1183	906	4457	9024	83	N D
1973	2116	563	1365	Env. 50	1079	8460	12489*	1167	1191	N D	9412	100	N D
1974	2481	757	1574	235	1369	8907	15634*	1485	1441	5608*	9766	104	207*

N D: Non disponible.

*: Année financière allant du 1er avril au 31 mars.

Paiement par anticipation des récoltes

REMARQUE: Bien que le gouvernement du Canada conserve des statistiques sur les entreprises constituées en société sous le régime fédéral, le ministère de la Consommation et des Corporations doit compter sur les gouvernements provinciaux pour obtenir des statistiques individuelles sur le chiffre annuel d'entreprises constituées en société sous leur juridiction et ce, pour la période allant de 1964 à 1974. Les chiffres se rapportent à l'année civile, sauf indication contraire.

LA PUBLICATION «CONSERVATION CANADA»

Question nº 330—**M. Herbert:**

1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires de «Conservation Canada»?

2. Combien a coûté chaque exemplaire?

3. Dans l'édition de l'automne 1976, combien aurait-on pu épargner si on l'avait publié sous forme bilingue en ne reproduisant les photographies qu'une seule fois?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. 37,025 exemplaires ont été imprimés pour le dernier numéro, celui d'automne 1976.

2. 25.3 cents l'exemplaire.

3. Nous estimons qu'il en coûterait trois cents de plus par exemplaire, si l'on publiait l'édition sous forme bilingue et si l'on reproduisait les photographies une seule fois. Nous procédions ainsi avant le mois de juin 1976 et le coût d'impression s'élevait alors à 28 cents l'exemplaire.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

MESURE VISANT À FACILITER LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 octobre, de la motion de M. Whelan: Que le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais non parce que le bill n'est pas important. Il l'est extrêmement. Cependant, je devrais m'absenter cet après-midi. Selon nous, le bill C-2 se fait attendre depuis longtemps. Les cultivateurs de l'Ontario, de l'Est comme de l'Ouest, l'attendent depuis déjà 18 ans.

[M. Abbott.]

Comme le déclarait hier à la Chambre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), les producteurs de blé, d'avoine et d'orge dans les régions désignées par la Commission canadienne du blé reçoivent des paiements anticipés pour leurs récoltes depuis 1958. J'ajouterai, qu'à ma connaissance, c'est le gouvernement social démocrate de la Saskatchewan qui avait encouragé l'application de cette mesure déjà pendant les années 1950. Pourquoi les cultivateurs ont-ils dû attendre 18 ans pour bénéficier d'avantages de même ordre? J'espère qu'il ne faudra pas attendre aussi longtemps pour que soient présentées d'autres mesures concernant l'agriculture.

Il est intéressant de noter que le ministre de l'Agriculture a ensuite parlé d'autres programmes qui, prétendait-il, stabiliseraient les revenus des agriculteurs. Il a notamment parlé de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Comme les agriculteurs de l'ensemble de notre pays, je me souviens du débat sur le bill C-50, qui s'est déroulé pendant la première session de la présente législature. Ce bill modifiait la loi de sorte que les producteurs pouvaient bénéficier d'un rajustement équivalent à 90 p. 100 de la moyenne des coûts de production des cinq années précédentes et non pas à 80 p. 100 de la moyenne des coûts de production des 10 années précédentes. A l'époque, nous avions combattu cette mesure et, depuis, les agriculteurs se sont montrés particulièrement mécontents du fait que la loi sur la stabilisation des prix agricoles, dans sa forme actuelle, tient peu, ou pas du tout, compte des coûts de production actuels. Une moyenne établie chronologiquement ne protège absolument pas les prix à moins que cette moyenne ne soit pleinement et équitablement indexée sur les coûts de la production.

D'autre part, j'aimerais brièvement faire quelques remarques à propos de la déclaration que le député d'Elgin (M. Wise) a faite mercredi dernier dans le cadre du présent débat. Il a signalé, et je suis d'accord avec lui, que le bill C-2 ne constituait qu'une mesure isolée qui ne résoudra pas les graves problèmes qui se posent aux agriculteurs.

● (1250)

Par ailleurs, je serais fort curieux d'entendre les commentaires du député sur le plan de stabilisation présenté par ses collègues de Queen's Park. Le plan provincial est parallèle au plan fédéral en ce qu'il prévoit pour certaines marchandises un soutien minimum correspondant à 90 p. 100 de la moyenne des prix des cinq dernières années. Les conservateurs au niveau provincial, comme les libéraux au niveau fédéral, semblent totalement désintéressés de l'avenir ou du bien-être de la collectivité agricole. Après avoir entendu les discours de certains députés siégeant à ma droite, je ne suis pas convaincu qu'ils soient disposés à offrir des mesures efficaces pour aider les agriculteurs à surmonter leurs incertitudes actuelles. Le seul fait de verser des paiements par anticipation à certains producteurs de grain ne suffit pas à atténuer ces incertitudes. La plus haute priorité du ministre de l'Agriculture devrait être l'établissement d'un solide plan de stabilisation des prix agricoles. Le même message devrait être transmis aux députés qui sont à ma droite. A leur tour, ils pourraient signaler au gouvernement provincial de l'Ontario ce qu'il faut pour aider les agriculteurs.

Je voudrais, à l'instar d'autres députés qui m'ont précédé, répéter un certain nombre de points qu'ils ont fait ressortir et dont le ministre, j'espère, a pris bonne note. Tout d'abord, pendant la préparation du bill à l'étude, les groupes d'agriculteurs ont été bien peu consultés, s'ils l'ont été. Là encore, le bill nous arrive sans les explications habituelles, de sorte que nous ne savons pas à quoi nous en tenir sous certains rapports. En outre, je voudrais poser au ministre la question suivante: quand les paiements seront-ils effectués? Aucune date n'est mentionnée dans le bill, et les paiements faits par le gouvernement sont invariablement en retard, par exemple, les paiements d'assurance-récolte.

Une autre question. Qu'arrive-t-il au producteur qui a accepté un paiement et ne peut écouler son produit? Ni les libéraux ni les conservateurs semblent disposés à adopter des mesures appropriées de mise en marché pour assurer un débouché à certaines récoltes. Ils semblent peu disposés en outre à instituer un régime assurant un juste prix et des débouchés raisonnables.

En terminant, je suis certain que les équivoques que nous trouvons dans le projet de loi seront éclaircies au comité. On ne peut faire grief à quelqu'un de croire que les agriculteurs en général seront reconnaissants de tout ce qu'ils peuvent obtenir. Par ailleurs, le gouvernement ne devrait pas s'abuser au point de croire que cette mesure réglera les nombreux problèmes auxquels les agriculteurs font face. Je félicite le ministre d'avoir présenté cette mesure. J'ai eu jusqu'ici peu de réaction des agriculteurs de ma circonscription, mais la semaine prochaine, je me propose d'étudier cette mesure avec eux pour savoir ce qu'ils en pensent. J'espère que leurs critiques seront positives et je m'engage à les communiquer au ministre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député de Dauphin (M. Ritchie).

Des voix: Une heure.

M. Ritchie: Puis-je dire qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

(La séance est levée à 12 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dit qu'il était 1 heure, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a rétorqué que je n'avais jamais fait de si beau discours. C'est vexant. J'aimerais bien pouvoir faire un peu mieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit de discours si convaincant.

M. Ritchie: Je salue la présentation du bill C-2, qui me paraît être de nature à aider les producteurs de grain en période de surproduction, comme il ne manquera pas de s'en présenter à l'avenir. Avec cette mesure, le gouvernement donne à enttendre qu'il prévoit une très prochaine accumulation de divers produits. Inutile de regarder trop loin pour prédire de gros excédents pour certains de nos grains destinés à l'exportation. Il semble même que ce soit déjà le cas du blé.

Avant de me prononcer sur l'aptitude de ce programme à financer tous nos produits stockables, comme les appelle le ministre, j'aimerais bien que ce dernier nous donne des précisions sur la façon dont il va être appliqué. Selon lui, la Commission du blé n'a qu'un très petit nombre de comptes en défaut, et un montant minime d'avances non remboursées. Mais il ne vient pas de l'Ouest. Il ne sait peut-être pas que la Commission du blé, grâce au régime des permis, a la haute main sur le grain, avant même qu'il ne quitte la ferme. Le producteur est tenu de faire connaître à la Commission, en début de campagne, l'importance de la surface ensemencée. La photographie aérienne pratiquée à grande échelle permet de dépister sans mal les écarts entre les superficies cultivées et les superficies déclarées.

Donc, la fraude est aisément décelable à une certaine échelle, et il n'y a pas de grands abus à prévoir. En fait, il est interdit, dans la plupart des cas, de vendre du blé sans passer par la Commission du blé. Je dirai même qu'il y a fort peu de débouchés pour la vente des céréales fourragères, de l'avoine et de l'orge qui ne font pas l'objet de permis de la Commission. Le seul débouché à peu près est la vente d'une ferme à l'autre, qui ne porte habituellement pas sur de grandes quantités.

Comme le ministre l'a dit, ce bill s'applique à différents produits. La plupart ne sont pas soumis à un contrôle strict comme celui qu'exerce la Commission du blé sur les expéditions de blé de l'Ouest, d'orge et d'avoine. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous explique en détail, lors de l'étude en comité, ce qu'il compte faire à l'égard de ces divers produits, qui offrent tous diverses possibilités de mise en marché et pour lesquels les producteurs peuvent très vaguement s'organiser par l'entremise de leur association. Le ministre a mentionné le mot «associations» à maintes reprises. Par exemple, fait-il allusion à l'Association canadienne des producteurs de semences ou à l'Association canadienne des producteurs de fourrage, et comment compte-t-il appliquer cette disposition? Ce n'est pas la même chose de l'appliquer sous les auspices de la Commission du blé, qui exerce un contrôle légal strict et étendu sur les grains.

Nous devons également tenir compte d'une autre conséquence: s'agit-il là d'une porte de service permettant aux offices de commercialisation et à la gestion des approvisionnements de s'assurer cette industrie? Lorsque nous adopterons des politiques relatives à la gestion des approvisionnements ou aux offices de commercialisation, il importe que les producteurs soient pleinement conscients des conséquences et qu'on les consulte par référendum pour savoir s'ils veulent commercialiser ou non leurs produits par l'entremise d'un office. Tout laisse croire que l'application de cette mesure législative pourrait entraîner une sorte de gestion des approvisionnements et de contrôle gouvernemental sur les produits visés par le bill. Je serais heureux d'obtenir quelques éclaircissements de la part du ministre.

Paiement par anticipation des récoltes

● (1410)

J'espère que le ministre nous expliquera que cette mesure législative ne laissera pas champ libre aux offices de commercialisation et ne remplacera pas le droit des producteurs de décider par un référendum s'ils veulent ou non des offices de commercialisation. Nous avons beaucoup entendu parler de l'agriculture ces derniers jours. Il semblerait que l'avenir immédiat ne soit pas prometteur.

Le *Globe and Mail* d'hier faisait état de la constatation par la Commission de lutte contre l'inflation de la baisse du prix des aliments. Je pense qu'on peut dire sans trop risquer de se tromper que la majeure partie de la baisse était attribuable aux prix à la ferme et non, comme l'a dit la Commission, aux secteurs du détail et de la transformation ou de la distribution. Les perspectives de ventes de la Commission de blé, par exemple, ne semblent pas bonnes. Les négociants mondiaux à la bourse de Chicago laissent certes entendre que ce que devrait être le prix du blé a accusé une baisse appréciable depuis un an. Peut-être les media et les communiqués émis partout dans le monde ont-ils une tendance à exagérer les répercussions de la sécheresse et des désastres naturels et l'attente que les ventes et les exportations d'aliments continuent toujours à augmenter.

En vérité, la hausse prochaine des prix mondiaux du pétrole devrait entraîner une baisse du commerce mondial de produits alimentaires. On peut certes dire qu'il faut se contenter de la production de l'année la plus médiocre. Il y aura nécessairement des périodes d'excédent à l'avenir. En fait, s'il n'y en avait pas, il est évident que bien des gens mourraient de faim quand les désastres naturels inévitables réduiront les approvisionnements mondiaux.

Les exportations de produits agricoles sont une source importante de change étranger et influent beaucoup sur le niveau de vie des Canadiens. En général, nous avons exporté plus de produits agricoles que nous n'en avons importé. Cela n'a pas toujours été le cas. Si le commerce mondial diminuait, nous nous buterions à une farouche concurrence des producteurs de grain américains qui semblent avoir beaucoup plus augmenté leur efficacité que les agriculteurs canadiens de l'Ouest. L'industrie des grains de l'Ouest qui produit presque tous les surplus exportables d'aliments canadiens, a subi des profondes transformations depuis huit ans. Bien des gens ont quitté les fermes, ce qui signifie que la productivité dépend d'une plus grande utilisation des machines. Cependant, compte tenu de la montée prévisible, voire même inévitable, du prix des machines et des carburants agricoles, il se peut que la hausse des frais de production soit plus prononcée au Canada que dans d'autres pays exportateurs. On entend souvent dire que les prix sont beaucoup plus élevés au Canada qu'aux États-Unis pour des produits comparables, surtout pour ce qui est des frais de production et de transport. L'agriculture ne fait pas exception. Assurément, nos frais de production et de transport sont plus élevés que chez nos voisins du sud.

Il arrive bien souvent que nos politiques agricoles paraissent défavoriser la main-d'œuvre agricole. Il est vrai que l'activité agricole pour la plupart des gens n'est pas aussi attrayante que ne le sont d'autres emplois qu'ils peuvent exercer dans les villes et les villages. Beaucoup de politiques agricoles que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux désirent adopter paraissent avoir accéléré la transformation de l'agriculture d'une entreprise de main-d'œuvre en une entreprise de capitaux. Ces politiques ont favorisé la création des grandes exploitations, ce qui a accru l'efficacité immédiate de l'agriculture, mais il reste à savoir si cette évolution contribuera à renforcer l'industrie. Depuis 25 ans, l'efficacité de la production agricole peut être attribuée à la modicité des prix du pétrole et du gaz, ainsi que des engrais et des herbicides fabriqués à partir de ces deux produits. Mais puisque l'on prévoit une hausse des prix de ces composantes, il faudrait procéder à des rajustements difficiles et, à la longue, le prix des aliments sera passablement plus élevé.

J'aimerais dire quelques mots de notre politique agricole actuelle laquelle mérite qu'on s'y attarde, selon moi. Je mentionnerai un éditorial paru dans la livraison du 7 octobre du *Western Producer* qui s'intitulait: «Il est temps de changer la politique du double prix du blé». Cet article rappelle que depuis 1973, les minoteries canadiennes achètent de la Commission canadienne du blé, du blé destiné à la consommation intérieure à $3.25 le boisseau, et que le gouvernement fédéral comble la différence quand les prix varient de $4.75 à $5 et les agriculteurs ont contribué à ce programme quand les prix du marché mondial étaient supérieurs à $5.

Maintenant, le prix du blé a baissé énormément. En septembre, le blé rouge de printemps nº 1 CW se vendait $3.43 à Thunder Bay, soit près de $2 de moins qu'il y a un an. Il semble probable que le prix baissera encore vu la quantité en réserve dans le monde entier. Selon nous, il serait opportun de rétablir immédiatement le système de double prix. La Commission du blé a dit avoir vendu sur les marchés internationaux de grandes quantités de grain pour livraison ultérieure mais nous ne savons pas au juste si ce grain est entre les mains des importateurs ou s'il a simplement été vendu à des courtiers et devra être revendu plus tard sur les marchés mondiaux.

De toute façon, le prix que reçoivent les agricluteurs de l'Ouest du Canada baissera énormément. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a annoncé qu'il demandait à la Fédération canadienne de l'agriculture de déterminer le prix plancher approprié pour le blé vendu aux meuniers canadiens et que la Fédération avait indiqué qu'il lui fallait connaître le prix net plus la commission et ainsi de suite. A mon avis, il importe de déterminer ce prix minimum immédiatement.

J'aimerais aussi parler de ce qui, à mon avis, a empêché la vente d'une quantité considérable d'orge canadien à l'étranger et a réduit le prix de vente de l'orge canadien obtenu par les producteurs d'environ 100 millions de dollars et qui a peut-être empêché une augmentation équivalente des devises étrangères. Je veux parler de la politique relative aux ventes d'orge sur le marché de l'Est du Canada. Dans le numéro du 7 octobre du *Western Producer*, on indique que, selon la Cargill Grain Company et la Palliser Wheat Growers Association, les agriculteurs ne devraient pas mettre leur orge en vente sur le marché public parce qu'ils pourront obtenir un bien meilleur prix de vente.

Il semble qu'à cause de la politique des grains de provende du gouvernement, l'orge se vend jusqu'à $1 de moins sur le marché public que le prix obtenu sur le marché mondial. Un bulletin de nouvelles de la Cargill Grain Company Limited laisse entendre que la Commission du blé vend la nouvelle récolte d'orge à des prix très respectables et plus cher que le prix du maïs. En réalité, la Commission du blé vend l'orge plus de $2.30, mais elle le vend $1.90 sur le marché public, ce qui est bien inférieur à sa valeur réelle.

L'article publié dans le *Western Producer* dit encore que la sécheresse en Europe et les intempéries dans la région du maïs aux États-Unis ont fait monter la valeur des grains de provende à l'exportation et que la valeur de l'orge a augmenté à $2.78 le boisseau à Thunder Bay. On pensait que les récoltes de blé atteindraient des records dans le monde entier, mais ce n'a pas été le cas de l'orge.

● (1420)

La politique de fixation des prix du ministre responsable de la Commission canadienne du blé (M. Lang), qui consistait à établir le prix de l'orge sur le marché de Montréal en fonction du prix du maïs à Chicago, a de toute évidence nui énormément aux producteurs de l'Ouest. Ainsi, certains ont pu acheter d'importantes quantités d'orge pour $1.95 environ alors qu'en fait, le prix de vente était plus proche de $2.75 ou de $3.00. On ne sait pas précisément qui est propriétaire de cet orge, s'il s'agit de l'Office des provendes de l'Est ou bien de courtiers et d'exportateurs qui pourraient bien en obtenir $1 ou $1.50 sur le marché libre.

Cette politique a probablement entraîné des pertes de l'ordre de 100 à 200 millions de dollars pour les producteurs de l'Ouest ainsi que la perte d'un montant égal de devises étrangères du fait que l'orge en question aurait pu être exporté. Cette politique s'efforce de démontrer que deux produits différents sont en fait semblables. La politique du gouvernement concernant les provendes vise à donner la même importance au maïs et à l'orge sur le marché de Montréal. Elle n'est absolument pas efficace et, en fin de compte elle ne peut entraîner que des pertes pour tous les intéressés ou d'énormes gains fortuits pour ceux qui seront assez chanceux pour acheter cette orge au prix réduit. Monsieur l'Orateur, c'est tout ce que j'ai à dire actuellement à propos du bill.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour déclarer que ce bill me satisfait fort bien car, à mon avis, il établit plus d'équité entre les agriculteurs des régions qui relèvent de la Commission du blé et les autres. Le bill devrait bénéficier surtout aux producteurs de graine de colza qui jusqu'ici n'avaient pu obtenir de paiements par anticipation du fait que cette culture ne relevait pas de la Commission du blé.

Divers députés qui sont intervenus à propos de ce bill se sont tout particulièrement montré préoccupés par sa rédaction quelle que peu mystérieuse et, notamment, par la définition du terme «association». Le bill précise qu'une association désigne une association de producteurs sans donner plus amples précisions. Je suppose que le ministre veut parler des associations comme la Fédération canadienne de l'Agriculture, l'Association des producteurs de graine de colza et les associations de producteurs de pommes de terre de diverses provinces. Toutefois, ce point est encore imprécis. Je pense que ce n'est qu'en comité que nous obtiendrons une définition précise de ce terme, à moins que le ministre ne nous donne des éclaircissements dans le cadre des remarques qu'il fera en mettant fin au débat.

Il est probable que les groupes de producteurs qui pourraient vraiment bénéficier de ces paiements anticipés n'y auront pas droit car ils n'appartiennent à aucune association. J'aimerais vous mentionner de nouveau les producteurs de graine de colza de l'Ouest canadien, dont un bon nombre n'appartiennent à aucune association. Ils cultivent la graine de colza parce que c'est une culture rentable, une culture qui a bénéficié jusqu'ici de bons quotas. Ainsi, si les marchés de la graine de colza s'effrondrent, la seule façon dont ils pourraient bénéficier d'une avance, serait de se joindre à une association.

Avant que cette loi ne deviennent acceptable, il faudra répondre à un certain nombre de questions pour dissiper les inquiétudes bien légitimes d'un bon nombre des agriculteurs concernés. La première question est la suivante: s'il n'existe pas d'association et que les céréaliculteurs sont obligés d'en former une pour avoir droit aux paiements anticipés, qui couvrira les dépenses que cela entraînera? La deuxième question est la suivante: qui couvrira les frais d'administration de ces associations? Et troisièmement: qu'arrivera-t-il au céréaliculteur indépendant, comme il y en a beaucoup, qui ne veut pas adhérer à un groupe de producteurs? Va-t-il avoir à pâtir de son indépendance? Et la quatrième question qui me vient à l'esprit: quelles sont les récoltes réellement couvertes par cette loi? Le bill déclare qu'elle couvrira les récoltes-racines et les autres cultures de plein champ, mais je pense qu'il faudrait le préciser davantage.

Bien qu'il y ait des similitudes entre le bill C-2 et la loi de 1957 sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, trois grandes différences les distinguent. La première c'est que l'administration des paiements anticipés pour le grain n'est confiée qu'à un seul organisme, à savoir la Commission canadienne du blé. Étant donné qu'un bon nombre d'organismes seront chargés de mettre en application le bill C-2, j'estime que cela ouvre largement la porte aux injustices et à l'inefficacité. L'écart dans la taille des divers organismes et leurs ressources financières n'est qu'un des nombreux problèmes qui se poseront.

La deuxième différence c'est que la Commission canadienne du blé n'est pas comptable de ses paiements anticipés, alors que les associations qui feront des paiements anticipés en vertu du bill C-2 le seront. Mêmes si cette responsabilité se limite à 10 p. 100 du paiement réel, c'est un gros risque car, dans bien des cas, il s'agit de petites associations. Ce risque peut être particulièrement coûteux pour les nouvelles associations qu'il faudra former pour tirer parti de cette loi. Le montant d'argent que doit encore recouvrer la Commission canadienne du blé n'est pas vraiment important si l'on considère qu'elle a prêté plus de un milliard de dollars en vertu de la loi sur les paiements anticipés, et que, sur ce milliard de dollars, seulement $9,385,000 n'ont pas encore été remboursés par les céréaliculteurs. Plus loin, nous constatons que le 31 janvier 1976, toutes les remises avaient été faites, à l'exception de quatre autres millions de dollars, ce qui laisse un solde à percevoir de 3.8 millions de dollars. Voilà qui est tout a l'honneur des agriculteurs du Canada, qui ont réussi à livrer les quantités promises à la Commission canadienne du blé. Les trois millions dus à la Commission ne représentent pas une

somme énorme. Par contre, pour une association de producteurs, quelques centaines de milliers de dollars pourraient constituer une somme importante.

La dernière différence consiste en ce que les céréaliculteurs vendent leurs produits par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé alors que le bill C-2 n'exige pas d'eux qu'ils vendent leurs récoltes par l'intermédiaire de l'organisme. Ils sont libres aujourd'hui de choisir leur propre débouché. On peut se demander quelle est l'utilité d'établir un certain nombre de groupes de producteurs s'ils ne sont pas chargés de la commercialisation aux fins de la loi, alors que les banques ont toute la latitude voulue pour consentir des prêts de façon plus efficace et plus directe. Il semble peu utile d'impliquer les associations de producteurs dans le processus de paiement par anticipation alors que les banques ont toute l'autorité voulue pour consentir des prêts garantis par le gouvernement.

Quand on examine la marche à suivre dans le cas des subventions versées aux naisseurs de l'Ouest, on voit que les intéressés obtiennent d'abord la formule de garantie du gouvernement en s'adressant à leur agronome de district, puis ils se rendent à la banque qui leur consent le prêt. Cela semble un moyen très efficace d'obtenir un prêt, mais l'agriculteur devra appartenir à une association. Il apprend par l'association s'il est admissible et dans l'affirmative, celle-ci fait alors un emprunt à la banque et le lui remet.

● (1430)

Mais pourquoi diable passer par une association? Il me semble qu'il faudrait proposer ici un amendement pour simplifier les choses en autorisant l'agriculteur à faire sa demande à la banque, déclarer le volume de ses récoltes, offrir les garanties nécessaires et obtenir une avance, le gouvernement garantissant le prêt, outre les garanties ordinaires, si la récolte déclarée n'est pas produite. Je me permets donc de mettre en question l'ensemble de la procédure proposée dans le bill. Si les réponses qu'on nous fera en comité à ces questions ne nous satisfont pas, je pense que nous devrons logiquement proposer un amendement visant à simplifier la procédure.

A l'article 5(A)b)(i), le bill C-2 mentionne des acheteurs dont les noms doivent être expressément cités. Est-ce à dire que l'agriculteur devra donner des précisions sur les ventes futures de ses récoltes pour obtenir un paiement anticipé? Dans l'affirmative, quelles seraient les implications d'une telle obligation? Je vois déjà le producteur tenu de donner des précisions sur sa vente bien avant qu'il ne soit en mesure de le faire.

Lorsque nous examinons le cas des producteurs de colza dans l'Ouest du Canada, nous constatons que beaucoup signent des contrats d'avance avec les huileries s'engageant à leur fournir tant de milliers de boisseaux de colza; le prix est alors fixé, mais il y a également bien d'autres denrées pour lesquelles les possibilités de vente et le cours restent inconnues. Les prix peuvent fluctuer, et si les producteurs s'engagent par contrat, ils pourraient obtenir alors un prix bien inférieur à celui qu'ils obtiendraient sur le marché libre. C'est là d'ailleurs l'intérêt des paiements anticipés. Ils permettent au producteur de ne pas lancer sa denrée sur le marché tant que les cours ne lui sont pas propices. Mais pourquoi ajouter au bill un article aux termes duquel les producteurs doivent fournir des précisions sur leurs futures ventes en nommant expressément un acheteur?

Je suis également déçu de constater qu'on trouve dans le projet de loi ce terme mystérieux, «association». Le ministre a-t-il communiqué avec ces associations et leur a-t-il demandé si elles étaient disposées à accepter les modalités du bill et à établir les rouages nécessaires en vue de faire les paiements aux agriculteurs? Je lis les revues agricoles et je me suis entretenu avec les membres de diverses associations et aucun d'entre eux n'a mentionné qu'on leur avait demandé s'ils étaient prêts à établir une organisation de la sorte.

En qualité de citoyen de l'Ouest, je connais très bien les problèmes de l'économie agricole dans les Prairies. En général, ces problèmes sont les mêmes que ceux qui assaillent les agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada. Il est vrai que le revenu net de l'agriculteur canadien a augmenté de 8 p. 100 depuis un an, mais le coût des facteurs de production agricole monte constamment en flèche—le coût des engrais, du pétrole, de l'électricité, du fonctionnement et de la dépréciation a augmenté de 15 p. 100 depuis un an—ce qui ne permet pas aux agriculteurs d'être très satisfaits de leur situation.

Le député de Dauphin (M. Ritchie) vient de nous dire que le marché des exportations n'est pas très prometteur cette année. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), récemment rentré de son voyage en Union soviétique, a déclaré que les récoltes y avaient été très abondantes et qu'il était peu probable que l'Union soviétique nous achète beaucoup de grain cette année. Cette nouvelle a déçu les céréaliculteurs qui avaient réussi à y vendre leurs grains à un prix raisonnable depuis deux ans. Cette année, nous avons récolté une quantité énorme de céréales de très bonne qualité mais le marché s'annonce mal, et les producteurs ont toujours de gros frais à payer.

M. Whelan: Ils bénéficient du programme de stabilisation des revenus des céréales.

M. Schellenberger: J'ai ici un tableau qui donne l'indice des prix des fournitures achetées par les exploitants agricoles, et qui nous permettra de faire des comparaisons utiles. Prenons la période 1974-1975. L'indice des prix des engrais était de 161.9 en 1974. En 1975, il était passé à 204.6. Évidemment, nous comprenons tous la nécessité de la hausse du prix du pétrole et c'est là une des choses les plus indispensables aux agriculteurs et l'indice dans ce domaine est passé de 144.8 à 173, soit une hausse de 30 points sur la base de 100. L'indice dans le cas des bâtiments de ferme a grimpé de 24 points; dans le cas des machines aratoires, de 153 à 178 points; et nous pourrions continuer ainsi l'énumération, de l'électricité à l'alimentation du bétail en passant par la main-d'œuvre. Tous ces indices ont subi des hausses substantielles. Si nous regardons maintenant les chiffres correspondants enregistrés au cours des deux premiers trimestres de 1976, nous constatons qu'ils ont tous beaucoup augmenté, sauf dans le cas des engrais. Voilà pourquoi l'agriculteur canadien qui considère tout d'abord le prix de ses produits, puis ce qui lui en coûtera pour les acheminer vers le marché, ne laisse pas de s'inquiéter.

Le ministre a dit que nous avions la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, et peut-être cela a-t-il l'heur de réconforter certains agriculteurs, mais ils ne sont pas nombreux. Je persiste à croire que même si nous avons adopté la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le meilleur

moyen de faire naître le moins d'appréhension possible au sujet de leur avenir chez les agriculteurs, c'est d'établir un compte de stabilisation pour chacun d'eux. A mon avis, c'est là la solution, surtout compte tenu du comportement cyclique d'un grand nombre de produits agricoles.

Si, lors des bonnes années, un agriculteur qui réalise des revenus élevés était autorisé à en mettre une certaine partie de côté dans son propre compte de stabilisation qui échapperait à l'impôt, il pourrait y recourir advenant une mauvaise année. L'argent ainsi retiré deviendrait alors assujetti à l'impôt, mais l'existence de ce compte dissiperait les appréhensions que l'on observe dans l'industrie de l'élevage bovin, dans l'industrie du porc et dans un certain nombre d'autres industries. Dans le cadre d'un régime collectif de stabilisation, l'agriculteur d'une région donnée doit se plier aux exigences imposées par la situation dans laquelle se trouve sa collectivité. Il se pourrait que l'on supprime cette année le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest à cause d'une légère baisse du prix du grain. Il se peut cependant qu'il n'en soit rien parce que le volume de la récolte a considérablement augmenté cette année, et que les revenus collectifs peuvent donc être très élevés.

Je tiens à dire en terminant que la meilleure solution aux problèmes des agriculteurs des Prairies n'est pas de leur accorder davantage de crédit. Même si la mesure relative aux paiements par anticipation ne constitue pas réellement une mesure de crédit, elle pourrait encore représenter des paiements d'intérêts. La véritable réponse doit résider dans un régime de stabilisation du revenu individuel, et non dans un régime touchant le revenu collectif. Nous aurons de nombreuses questions à poser au sujet du bill lors de son étude en comité. Nous allons demander pourquoi les banques ne sont pas autorisées à faire directement aux céréaliculteurs ces paiements par anticipation. On posera un certain nombre d'autres question que j'ai posées dans mon intervention et que d'autres députés de notre parti ont abordées.

● (1440)

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole à la suite du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) et de reprendre certaines de ses excellentes remarques. Au sujet du bill C-2, loi pour faciliter le paiement par anticipation des récoltes, il faut reconnaître que le ministre n'a pas trompé, cette fois-ci, l'industrie agricole autant qu'avec la plupart des autres bills qu'il a présentés à la Chambre.

Ce bill soulève cependant des doutes, bien qu'il ne cause pas les torts causés par d'autres bills présentés au Parlement. Le député de Wetaskiwin a signalé un des points qui soulèvent de sérieuses inquiétudes, soit celui de la création d'une association qui sera chargée d'administrer les fonds consacrés au programme de paiement par anticipation des récoltes qui n'entraient pas dans le champ d'action normal de la Commission du blé. Mais pourquoi créer une nouvelle association, une nouvelle bureaucratie pour financer un groupe de personnes dans les principales régions du pays alors que les institutions bancaires sont déjà organisées pour jouer ce rôle? Le ministre n'a pas donné de réponse mais j'espère qu'en comité plénier, il proposera d'utiliser les mécanismes déjà existants des banques et des succursales du Trésor, etc., pour financer le programme au lieu de créer toute une nouvelle bureaucratie.

Nous approuvons le bill en principe. Mais nous nous opposons fermement à ce que ce soit là la seule mesure législative à découler du discours du trône. Je crois que le fait de n'avoir consacré que 49 mots à l'agriculture dans le discours du trône est une insulte faite non seulement au peuple canadien et aux agriculteurs, mais au monde entier. Le pire problème qui se pose à l'humanité aujourd'hui est celui de l'alimentation. Nous savons qu'il n'y a que deux sources d'aliments: le sol et l'eau. Les quatre cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition. Nous savons que 12,000 enfants meurent de faim chaque jour. C'est donc dire que 12,000 enfants sont morts hier, 12,000 meurent aujourd'hui et que 12,000 mourront demain. C'est le taux de mortalité dû à la pénurie d'aliments. Il est honteux, monsieur l'Orateur, que le discours du trône ne consacre que 48 mots à l'agriculture et que ce bill en soit le résultat.

Les autres orateurs ont parlé du manque de consultations entre le gouvernement et les producteurs; ils n'ont pas exagéré. Le ministre prétend qu'il y a eu des consultations avec les diverses associations agricoles, mais il a été incapable de préciser de quelles associations il s'agissait et les démarches que nous avons faites, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous ont rien appris de plus. Les associations nient avoir eu des consultations avec le ministre à propos du bill C-2. Les consultations devraient normalement avoir lieu avant que ce bill n'ait force de loi et non pas après.

Tout porte à croire que ce sera le seul bill sur l'agriculture qui découlera du discours du trône et le ministre n'a évidemment rien compris des problèmes qui assaillent l'agriculture aujourd'hui. Qu'en est-il de la législation sur la conservation des sols? Le ministre sait fort bien qu'il y a dix ans on a promis au provinces de lancer un programmme de cartographie des sols. C'était un programme intégré de classement des sols pour tout le Canada afin d'établir la qualité des sols des diverses régions, programme qui est resté en chantier. Le seul classement qui existe a été fait il y a 30 ans: il y donc belle lurette qu'on aurait dû le recommencer. Pour que notre agriculture soit productive, il faut avant tout conserver les terres agricoles actuelles, mais le ministre n'a rien fait pour mettre en œuvre le programme de classement et de cartographie des sols qui avait été promis.

En 1978, monsieur l'Orateur, Edmonton sera l'hôte de la Conférence internationale des sciences du sol qui réunira environ 3000 scientifiques du monde entier. La dernière conférence a eu lieu à Moscou. Lorsque ces scientifiques examineront la situation de l'agriculture au Canada, ils se rendront compte que nous ne nous occupons pas suffisamment de ce secteur de qualité. On ne peut pas cultiver si on n'a pas de sol, monsieur l'Orateur. Le ministre a beau parler dans le bill C-2 de paiements par anticipation pour les récoltes, le point majeur dans la situation de l'agriculture lui échappe; on ne peut pas cultiver si le sol arable disparaît.

Actuellement, il y a au Canada 24 millions d'acres de sol arable de catégorie I et II. Au rythme où l'on empiète sur le sol arable, ce chiffre sera réduit au pire à 9 millions d'acres en l'an 2000 et au mieux à 17 millions. Le ministre devrait comprendre qu'il ne suffit pas de présenter des politiques spéciales ou à court terme, ou encore des politiques qui ne s'adressent qu'à un secteur. Il nous faut une politique agricole

d'ensemble qui favoriserait une production alimentaire suffisante pour répondre à la demande mondiale.

Le bill est bien loin de répondre à la demande. Il garantira des paiements par anticipation aux agriculteurs, ce à quoi je ne m'oppose pas, mais il ne tient pas compte de l'accroissement de la production céréalière au Canada. Lorsqu'on s'arrête à penser qu'actuellement, les quatre cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition et que chaque année il y a 70 millions de plus de bouches à nourrir, il semble que le ministre devrait inciter les agriculteurs à produire le plus possible. Je sais qu'il répondra que nos agriculteurs font du bon travail et qu'ils ont accrû leur production à un rythme plus rapide que tout autre secteur de l'économie canadienne. Je lui donne raison évidemment. Le ministre fait de beaux discours à ce sujet, mais il reste que la production canadienne est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Cette année, nos récoltes sont abondantes, de l'Atlantique au Pacifique. Toutefois, l'Union soviétique, l'Australie, l'Amérique et d'autres grands pays producteurs de blé ont eux aussi d'abondantes récoltes. Cela n'a tout simplement pas de sens dans une année d'abondance comme celle-ci de réduire les prix ou de désespérer de trouver des débouchés pour nos récoltes sur le marché mondial. La vérité est que le Canada ne met pas assez d'agressivité et d'énergie à vendre ses produits agricoles à l'étranger. Notre pays se contente de mettre ses produits agricoles sur l'étagère et d'attendre que le client se présente.

● (1450)

Selon moi, le ministère de l'Agriculture a le devoir d'encourager les agriculteurs à produire au plus fort de leur capacité. Le ministère devrait se convaincre que nous pouvons lancer une offensive vigoureuse sur le marché international, que nous ne pouvons tolérer plus longtemps que des gens vivent dans la misère. Je défie le ministre, qui, je le sais, répondra rapidement, car il ne veut pas rater son avion, de dire à la Chambre comment il s'y prendra pour vendre nos produits alimentaires à l'étranger et quel est le rendement de notre industrie agricole, l'une des plus importantes du pays, par rapport à celui, par exemple, de l'industrie automobile.

Voyons ce qui se passe dans le domaine de la viande. Nous savons que l'industrie de la viande est une des trois premières en importance au Canada, avec son chiffre d'affaires de 3.5 milliards. Elle vient au second rang pour le coût des matériaux utilisés soit 3 milliards de dollars. Elle dépense environ 6 millions de dollars par jour au chapitre du bétail, et fait travailler près de 33,000 personnes. Mais si l'on fait la comparaison avec General Motors ou d'autres industries de même taille, on constate que sa production ne fait pas l'objet d'un effort de vente aussi dynamique sur les marchés étrangers. Ces marchés ont pourtant d'énormes besoins de produits alimentaires.

Il n'y a même pas de consultation complète avec les organismes de producteurs, avec les organismes agricoles. Mon collègue de Wetaskiwin a dit fort justement qu'il n'y a aucune raison de créer avec le bill C-2 un nouvel organisme, une nouvelle structure pour le versement d'avances aux agriculteurs. Il n'y a aucune raison de créer de nouveaux bureaux. Les mécanismes nécessaires existent déjà dans le secteur privé. Les banques ont le personnel voulu pour appliquer ce programme et pour comptabiliser les opérations. Mais c'est au gouvernement qu'il appartient de verser les fonds.

Je veux indiquer trois écueils à éviter avec le bill C-2. Nous n'avons pas besoin de nouvelles tracasseries administratives comme en imposent trop de lois adoptées. Lorsque le gouvernement a fait voter son programme anti-inflation, les petites entreprises se sont plaint d'être écrasées par la paperasserie. J'espère que l'adoption du bill C-2 ne sera pas suivie du même effet.

J'espère surtout—j'espère que le ministre va écouter—j'espère donc que les paiements seront effectués à temps, contrairement à la mauvaise habitude qu'a prise la Commission canadienne du blé.

Quoi de plus irritant, pour les agriculteurs qui attendent de l'argent, que de ne pas pouvoir compter sur l'administration fédérale. Ils ne savent jamais quand ils seront réglés. Si nous voulons avoir une agriculture vraiment efficace, si nous voulons qu'elle reste un de nos secteurs les plus importants de l'économie, il faut qu'on puisse savoir quand les paiements seront effectués. Il faut que celui qui exploite et qui gère la ferme puisse avoir une idée assez claire de l'époque où il recevra ses fonds. Il faut donner à nos agricultuers quelque chose sur quoi compter. Il faut qu'on leur garantisse une période pour la réception des paiements.

Troisièmement, si je puis faire une autre remarque sur ce qui pourrait se passer une fois que le bill C-2 sera adopté, j'espère que le gouvernement ou le ministre en cause ne permettront pas, comme cela s'est fait par le passé, que le règlement soit modifié en cours de route. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devrait veiller à ce que, une fois établi, le règlement ne soit pas modifié sans préavis suffisant.

Pour vous prouver que mon inquiétude est justifiée, je vous donnerai un exemple qui révèle comment le ministère de l'Agriculture a commis une énorme injustice envers certains Canadiens en modifiant un règlement sans en donner préavis. Je veux parler de ce qui s'est passé à la Direction de l'hygiène vétérinaire relativement aux bêtes atteintes de brucellose et de la maladie de Bang. A un moment donné, on partait du principe que toute bête dite «enregistrée» était considérée comme une bête de race. Puis, soudain, une affaire de bêtes malades a été portée devant le tribunal parce que l'avocat du ministère de l'Agriculture a déclaré que «enregistré» ne signifiait plus «pur sang».

Un agriculteur de ma province, propriétaire d'un troupeau de bêtes de race, troupeau enregistré sous le nom de Charolais seize-dix-septièmes, n'a rien pu toucher. Il a perdu un troupeau d'une valeur de $500,000 parce qu'on avait modifié le règlement sans prévenir. Le juge qui présidait à ce procès a terminé sur ces mots: «J'ai rempli mon devoir; j'ai rendu une décision conforme à la loi mais je n'ai pas le sentiment d'avoir rendu justice.» C'est ce que pensait le juge parce qu'on avait modifié le règlement sans en donner préavis.

J'espère que ce genre de chose ne se produira pas aux termes du bill C-2. J'espère qu'on ne modifiera pas le règlement sans l'annoncer à l'avance. Nous reconnaissons tous qu'il est parfois nécessaire d'apporter des modifications, mais j'espère que cela ne se passera pas dans les circonstances que je viens de mentionner, où certaines personnes se sont trouvées dans des situations étranges, voire difficiles. En fait, il arrive que les subalternes du ministre de l'Agriculture rendent des décisions comme celle qui tendait à ne plus considérer comme bête de race les bêtes enregistrées. Je ne suis pas convaincu que le ministre ait été au courant de ce changement. Et pourtant, cette décision a coûté près de $500,000 à un agriculteur de ma province, lorsque son troupeau de bêtes de race a été détruit parce qu'il était atteint de brucellose.

Pour ce qui est d'autres dispositions du bill C-2, j'aimerais ajouter que le programme de paiements anticipés n'encouragera pas vraiment la production de récoltes dans le pays. Je le répète, si nous voulons prendre notre industrie agricole au sérieux et la faire produire encore davantage, nous devons commercialiser à tout prix notre production sur les marchés mondiaux. Si nous agissons ainsi, nos agriculteurs produiront comme ils ne l'ont jamais fait auparavant, et ils gagneront bien leur vie. Le système actuel est loin d'être satisfaisant. Les fluctuations du marché sont souvent liées à l'importance des récoltes. Lorsque les récoltes sont maigres, les prix augmentent mais lorsqu'il y a abondance de produits, comme c'est le cas à l'heure actuelle, cela tend à créer un certain marasme sur le marché international, ce qui, en retour, entraîne une baisse de revenu pour l'agriculteur.

Les paiements anticipés ne procureront pas à l'agriculteur plus d'argent que ne lui rapporterait la vente des récoltes. Il s'agit simplement d'une avance du revenu qu'il touchera. Chose certaine, un homme ne peut faire des affaires dans une telle ambiance.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes disposés à approuver en principe le bill C-2, mais nous voudrons obtenir de nombreux éclaircissements au comité, car il y a certaines questions qu'il faudra étudier à fond, entre autres la consultation avec d'autres associations agricoles. Nous voudrons avoir d'autres précisions sur le mécanisme grâce auquel les paiements anticipés seront versés. En d'autres mots, y aura-t-il une nouvelle bureacratie, ou le gouvernement s'en remettra-t-il au secteur privé, qui possède déjà l'organisation et la structure nécessaires?

J'avertis le ministre que même si les membres de notre groupe approuvent en principe le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, il ne faudrait pas croire que les agriculteurs canadiens et les députés de ce côté-ci permettront au gouvernement de s'ingérer davantage dans les affaires agricoles, et je veux parler plus particulièrement du régime de la gestion de l'offre pour la viande de bœuf. A ce sujet; je voudrais relever une réponse que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a donnée à une question du député de Pembina (M. Elzinga). Voici, comme en fait foi la page 147 du hansard du 18 octobre 1976, ce que le ministre a répondu:

● (1500)

. . . il ne saurait faire de doute qu'un programme de gestion de l'offre s'impose dans le cas de l'indistrie des bovins de boucherie. Il est évident en effet que ce secteur ne peut continuer à exister dans les conditions actuelles sur le marché libre mondial.

Si jamais il y eut un exemple aussi frappant du manque de consultation, je vais vous en citer un.

Il y a environ une quinzaine, à deux jours d'avis, 300 éleveurs se sont réunis dans la ville de Lethbridge pour protester contre les intentions que le ministre pouvait avoir à l'égard d'un régime de gestion de l'offre. Le 22 octobre dernier, 800 éleveurs se sont réunis dans la ville de Steller. Ils essayaient de faire circuler en peu de temps dans les quatre provinces de l'Ouest une pétition que nous comptons déposer à la Chambre. Cette pétition a surtout pour objet de faire connaître notre opposition à un programme de gestion de l'offre dans l'industrie du bœuf.

J'espère que le ministre ne tardera pas à comprendre que l'adoption du bill C-2 et l'approbation de l'initiative du gouvernement actuel en matière de paiements par anticipation des récoltes céréalières ne l'autorisent en rien à croire que le ministère de l'Agriculture peut aller jusqu'à gérer tous les aspects de l'industrie agricole.

Les adhésions à la pétition qui ne circule que depuis très peu de temps ont fait boule de neige dans ma province. Les agriculteurs d'autres provinces se sont mis à nous téléphoner pour savoir où ils peuvent se procurer cette pétition. Ils tiennent ainsi à faire savoir qu'ils ne veulent pas d'un programme de gestion de l'offre pour l'industrie du bœuf de boucherie. Voilà qui souligne qu'il faut vraiment être circonspect lorsqu'il s'agit de l'ingérence du gouvernement dans les affaires de quelque industrie que ce soit.

Dans l'industrie des bovins de boucherie, il y a eu en deux ans 29 énoncés de politique particulière à court terme. C'est une raison qui suffit à expliquer pourquoi ce secteur est dans le marasme. Si la gestion de l'offre ne donne pas de bons résultats pour la volaille et pour les produits laitiers, ce que le ministre n'ignore probablement pas, on ne peut espérer que le programme soit satisfaisant pour les bovins de boucherie qui demandent 3 ans et demi à 5 ans avant d'être vendables.

Le paiement par anticipation des récoltes n'est pas une question aussi importante qu'une production accrue de produits alimentaires. C'est de cela qu'aurait dû se préoccuper le ministre de l'Agriculture. Son rôle dans ce bill était de faire reconnaître les besoins mondiaux en fait de denrées alimentaires. Cela étant, le discours du trône ne devait pas se contenter de ne consacrer que 48 mots à la question agricole. Le bill C-2 ne suffit pas à lui seul à garantir aux agriculteurs que s'ils produisent le plus possible, ils seront récompensés sans délai.

Il n'y a rien dont la société mondiale ressente aussi vivement l'urgence à l'heure actuelle qu'une augmentation des stocks alimentaires. Il est hors de doute qu'en une année comme celle-ci où le Canada a enregistré des excédents de production de grains et de céréales, il importe de donner aux agriculteurs l'assurance que leurs prix n'en souffriront pas. Cependant, à peine avaient-ils réussi une récolte magnifique que les prix commençaient à fléchir. C'était au temps où la Commission de lutte contre l'inflation limitait tous les autres Canadiens à une hausse de 10 p. 100. Pourtant, ces gens-là, qui sont sans doute les plus importants de notre société, doivent courir des risques sur le marché, non pas en raison de la faiblesse du marché, mais parce que le ministère de l'Agriculture n'arrive pas à vendre leur produit à l'étranger.

Je mets le ministre au défi de prendre la parole et de nous dire au juste à quel genre de programme il entend recourir pour vendre les récoltes sur les marchés internationaux. S'il existe une carence dans notre société à l'heure actuelle, c'est notre incapacité d'écouler nos produits agricoles sur les marchés internationaux.

Nous avons dit que le ministre était incapable de reconnaître les principaux problèmes agricoles en présentant un seul bill, le bill C-2. La conclusion qui en découle c'est que le Canada possède de vastes terres et qu'en conséquence, l'agriculture n'est vraiment pas une industrie importante. En réalité, environ 13 p. 100 seulement des terres du Canada sont consacrées à l'agricluture, dont presque la moitié sert en permanence au pâturage. Seulement 7 p. 100 de ces terres se prêtent à la culture et, par conséquent, aux grandes récoltes. La véritable limitation c'est que seulement 2.4 p. 100 des terres sont de bonne qualité, soit un sol de catégories un et deux. Presque toute l'urbanisation se fait au détriment de ces deux catégories de sol. Mais, les données indiquent une situation très différente: non pas 0.4 p. 100 de 100 p. 100, mais plutôt 0.4 p. 100 de 2.5 p. 100, ou environ 20 p. 100 de nos meilleures terres ont été détruites par l'urbanisation.

Au cours de cinq dernières années, 200,000 acres de terres agricoles de l'Ontario ont été utilisées à d'autres fins. Au rythme où les terres agricoles sont actuellement détruites en Ontario, la moitié de ces terres ne produiront plus d'ici l'an 2000 et elles seront toutes détruites d'ici l'an 2025.

Les villes canadiennes occupent actuellement plus de 9,000 milles carrés d'une superficie qui a été autrefois parmi nos meilleures terres arables. Entre 1966 et 1971, les Canadiens ont perdu à l'urbanisation quatre millions et demi d'acres de terres essentiellement agricoles.

Fait remarquable, les principales villes des Prairies, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Lethbridge, Red Deer, Edmonton et Grande-Prairie, sont toutes construites en plein centre d'anciennes formations géologiques riches en lacs. Autrement dit, toutes les grandes villes des Prairies, sauf Calgary et Medicine Hat, sont construites sur des sols limoneux, essentiels à la production alimentaire. Presque la moitié de toutes les terres utilisées pour l'urbanisation représente un vingtième de nos meilleures terres arables. C'est un phénomène qui est très naturel car villages et villes ont surgi et se sont étendus là où les pionniers pouvaient s'adonner à une exploitation agricole productive et profitable.

Au rythme où l'on détruit actuellement les terres agricoles au Canada, au lieu de 24 millions d'acres de terre de catégorie un et deux, il se pourrait que nous n'en ayons plus que neuf millions d'acres en l'an 2000; il y aura alors grave pénurie de produits alimentaires au Canada. Il est immoral de détruire de telles quantités de ressources alimentaires non renouvelables quand les quatre cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la population mondiale augmente de 70 millions d'être humains par an. Aussi, les agriculteurs devront produire 60 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle avant l'an 2000, uniquement pour maintenir le niveau actuel de nos misérables réserves alimentaires qui sont insuffisantes. J'aimerais le répéter: les agriculteurs devront accroître leur production actuelle de 60 p. 100 avant l'an 2000, uniquement pour maintenir le niveau actuel de nos misérables réserves alimentaires qui sont insuffisantes.

Il n'existe que deux sources d'approvisionnement en produits alimentaires: la terre fertile et l'eau. Dans la zone tempérée, il faut 20,000 ans pour produire un pouce de terre de surface. On devrait certainement considérer les terres agricoles comme une ressource non renouvelable. Plus de 80 p. 100 des Canadiens vivent sur des terrains divisés en zones ou sur des terrains délimités. Les villes ont des services de zonage chargés de planifier et d'organiser l'expansion urbaine. Il est toutefois à noter que l'on ne fait de la planification que lorsque les terrains sont considérés comme un bien, et non pas comme une ressource. Pourquoi la production d'aliments vient-elle après la construction de logements et l'expansion industrielle? Pourquoi le ministre de l'Agriculture continue-t-il à autoriser le remblayage des terrains destinés à la construction de maisons et d'usines avec de la terre noire alors que le monde a avant tout besoin de denrées alimentaires pour enrayer la malnutrition?

• (1510)

D'aucuns s'accrocheront aveuglément à l'idée fausse que nous avons largement assez de terres agricoles. Ceux qui ont autrefois adopté de telles idées ont laissé un malheureux exemple, mais ils ont gravé une précieuse leçon dans l'histoire. Le Colisée de la cité romaine de Thysdrus est, avec ses 65,000 places, un vestige visible d'un pays mal administré. Il en est de même pour une bonne partie de l'Afrique du Nord, pour la Tunisie, le Ceylan, la Vallée de l'Indus, les versants des montagnes du Pérou et la ville de Jericho, le Sud de la Russie, etc.

Il est trop facile de conclure que la civilisation passe avant l'agriculture, que l'industrie et le commerce sont des éléments essentiels du progrès culturel. La vérité, c'est que toutes les réalisations humaines de notre monde technologique actuel sont basées sur une agriculture rentable, que ce soit à l'intérieur du pays ou à l'étranger. Les gens ont faim et ils ne s'intéressent pas aux progrès culturels tant qu'ils n'ont pas assez à manger. Tout ce que je veux souligner, monsieur l'Orateur, c'est qu'il est vraiment honteux que, dans un pays comme le Canada, avec les ressources dont nous disposons pour la production de produits alimentaires, avec des agriculteurs qui possèdent les qualités administratives, les connaissances techniques et la volonté nécessaires pour produire, la Chambre ne soit saisie que de ce seul bill à la deuxième session de la trentième législature.

Je crois que c'est une grossière erreur d'avoir attendu si longtemps pour présenter des projets de loi montrant que le gouvernement fédéral s'intéresse à la protection des terres agricoles. C'est très bien de parler de paiements par anticipation pour les récoltes, mais où seront les récoltes si nous n'avons plus de sols? Le gouvernement fédéral, par exemple, a exproprié 88,000 acres de terres arables pour la construction de Mirabel et il parle de confisquer des terres pour la construction d'un aéroport au nord de Toronto, des milliers d'acres de terres à vocation essentiellement agricole. A la vérité, nous n'avons même plus besoin d'un ministre de l'Agriculture si nous continuons de détruire des régions agricoles d'où vient presque toute notre production alimentaire. En fait, le ministre n'a qu'à rester en poste jusqu'en 2030 et au train où vont les choses, il ne restera plus de terres et on pourra se passer de ses

services. Ce serait peut-être le seul avantage qu'on pourrait tirer de cette destruction massive de nos terres.

Je tiens seulement à signaler que même si nous ne nous opposons pas au principe du bill C-2, nous avons de sérieuses réserves à émettre à l'étape du comité et nous en profiterons pour signaler au gouvernement qu'il n'a pas accordé une attention suffisante aux problèmes de l'agriculture. Comment se fait-il que les éleveurs canadiens de bœuf entament leur quatrième année consécutive d'exploitation à perte? Il faudrait nous rendre compte que l'industrie de la viande vient au troisième rang de nos secteurs économiques, avec ses 3 milliards environ de chiffre d'affaires. Le ministère fédéral de l'Agriculture ne s'est pas donné la peine d'aller chercher des marchés, de fermer l'accès à nos marchés aux pays d'Océanie qui pratiquent chez nous un véritable dumping pour le bœuf. Le ministre nous répondra peut-être qu'il l'a déjà fait, qu'il a adopté certains contingentements . . .

M. Whelan: Je l'ai fait l'an dernier.

M. Malone: Mais il ne peut pas aller la conscience nette, dire aux producteurs de l'Ouest du Canada qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour protéger l'élevage. Il reconnaît que les producteurs en sont à leur quatrième année de déficit. S'il n'en était pas ainsi, on ne pourrait pas à deux jours d'avis réunir 300 éleveurs pour protester contre la situation de ce secteur. Nous savons bien ce qui s'est passé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous savons fort bien ce qui est arrivé au ministre de l'Agriculture. Il a peut-être la conscience nette lorsqu'il pense aux intentions qu'il avait pour l'agriculture, mais il a perdu son influence au cabinet. Deux fois au moins, peut-être trois, il y a eu au cours de l'été des promesses d'intervention en faveur des naisseurs. Ces mesures ne sont jamais venues. Les dates promises sont passées, les premiers ministres provinciaux ont adressé des télégrammes au ministre, mais n'ont jamais reçu de réponse. La vérité, c'est que le ministre n'a pas réussi à faire adopter ses politiques par ses collègues du cabinet. En d'autres termes, il a échoué en tant que ministre. Il n'a pas su prouver l'importance nationale de l'agriculture. On le voit bien aujourd'hui en lisant le discours du trône. On néglige un secteur qui a édifié le pays, un secteur qui en reste l'armature, un secteur qui demeure dans les premiers rangs pour les produits exportés, un secteur très important donc pour l'équilibre de notre balance commerciale.

De ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons certains mérites au bill C-2, nous admettons que le ministre s'y est révélé moins maladroit qu'en certains autres. Mais il n'a pas compris, et c'est très grave, qu'on maltraite l'agriculture.Tous les députés et les Canadiens ont l'habitude de manger trois fois par jour—et le ministre peut-être même plus. Mais si nous voulons avoir un pays productif, si nous voulons nous vanter que le pays est fort, il est grand temps de redonner à l'agriculture sa vraie place dans notre société.

J'espère que dès qu'il en aura l'occasion, le ministre nous annoncera les politiques s'appliquant aux ventes internationales de produits alimentaires et qui sont susceptibles de stimuler les agriculteurs canadiens, de les encourager à produire au maximum tout en ayant la garantie que le gouvernement jouera bien son rôle et veillera à ce que ces produits alimentaires soient vendus aux pays du Tiers-Monde pour remédier à un problème réel et des plus critique, la malnutrition, dont souffrent les quatre cinquièmes de la population mondiale. Le discours du trône ne mentionne l'agriculture que brièvement et cela souligne bien le fait que le gouvernement refuse de reconnaître la principale ressource du Canada, l'agriculture, et ceux qui s'en occupent.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour faire quelques observations sur le bill C-2, en ce qui concerne notamment deux produits précis cultivés en grande quantité dans la région que je représente et au sujet desquels je suis assez bien renseigné, je pense. Mes propos porteront sur le bill lui-même, et seront suivis de quelques questions adressées au ministre, qui, j'en suis convaincu, ne manquera pas d'y répondre, ici ou au comité.

Le bill C-2 autorise le gouvernement fédéral à garantir des prêts aux producteurs sous forme de paiements anticipés sur la récolte emmagasinée. Ces paiements anticipés donneraient au producteur un capital d'exploitation pour la campagne agricole suivante, c'est-à-dire que le producteur aurait de l'argent pour acheter ses semences, son matériel, etc. Une fois sa récolte vendue, le producteur rembourserait le prêt dont l'intérêt serait payé par le gouvernement fédéral. Le bill à l'étude accorde à tous les autres producteurs du Canada des avantages dont jouissent depuis 1957 les producteurs qui relèvent de la Commission canadienne du blé. Le bill C-2 a été calqué sur la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies de 1957-1958. Il comporte toutefois certaines différences que je signalerai plus tard.

Aux termes des dispositions du bill à l'étude, les paiements anticipés seront versés par une association de producteurs. Dans le bill, «association» signifie une association de producteurs. Cependant, le gouvernement, en disant association de producteurs pense à un organisme de commercialisation. Le bill est donc plutôt trompeur. N'y aurait-il pas moyen de faire en sorte que chaque agriculteur puisse profiter de cette mesure législative? Je suppose, à y réfléchir, que cela poserait trop de problèmes administratifs. Le ministère s'attend manifestement à ce que les associations en question se chargent de la comptabilité et de l'administration. L'un de mes honorables amis a dit que les banques devraient participer à ce genre de programme. Le ministre devrait peut-être réfléchir à cette proposition. Le problème qui se pose, selon moi, c'est que certains agriculteurs risquent d'être exclus des avantages de cette mesure, comme je le signalerai plus tard.

● (1520)

Actuellement, seulement 12 organismes de mise en marché répondent aux critères du bill. Il s'agit d'organismes provinciaux, comme les offices de commercialisation des pommes pour la Colombie-Britannique, du blé ou des haricots blanc pour l'Ontario ainsi que l'Office de commercialisation des producteurs de tabac de l'Ontario, dont je fais partie. Généralement ces organismes se trouvent en Colombie-Britannique et en Ontario. Cela laisse de côté de nombreux producteurs et de nombreuses régions du Canada qui n'ont pas droit aux paiements anticipés.

Paiement par anticipation des récoltes

En ce qui concerne le producteur de tabac, je ne vois pas personnellement comment il peut bénéficier du bill pour le moment. Étant donné que le tabac est cultivé, traité et emballé à la ferme, il ne peut pas y être engrangé. La seule façon de l'entreposer, c'est de l'envoyer à une usine de transformation et d'emballage, de le faire de nouveau sécher au bon degré d'humidité, et de le faire emballer dans des tonneaux et l'entreposer. C'est ce que fait l'Office de commercialisation des producteurs de tabac de l'Ontario depuis 1964, je crois, lorsqu'il a conclu un accord avec certaines compagnies pour faire traiter le tabac, l'emballer et l'entreposer à un taux uniforme.

Le comité formé par l'Office à cette époque exerçait un contrôle véritable et nous devons découvrir si la loi permettra encore à l'agriculteur d'exercer un contrôle par l'intermédiaire du comité de son office de mise en marché.

Même avant cela, les producteurs de tabac avaient formé une coopérative, la Coopérative de commercialisation des producteurs de tabac de l'Ontario et ils avaient une usine près de Kingsville où vit le ministre; je pense qu'il est parfaitement au courant. La coopérative a fonctionné pendant un an ou deux. Elle achetait le tabac et le payait à la bourse. Je suis sûr que le tabac entreposé de cette façon n'aurait pu bénéficier des dispositions du bill car l'agriculteur n'en est plus propriétaire. Je demande au ministre de nous expliquer en détail, quand il en aura l'occasion, comment le producteur de tabac peut bénéficier de ce programme.

Je suppose qu'un reproche qu'on pourrait faire d'emblée bill est d'être injuste. Par exemple, les producteurs de maïs—l'autre groupe dont je veux parler en détail—du sud-ouest de l'Ontario étaient parmi les plus chauds partisans de ce genre de mesure, un programme d'avances en espèces semblable à celui de la Commission du blé dans l'Ouest. Maintenant que le bill C-2 est arrivé, les producteurs de maïs se verront exclus, faute d'avoir établi d'office de commercialisation du maïs.

C'est une culture assez importante dans le sud-ouest de l'Ontario. Je n'ai pas à le rappeler au ministre, puisqu'il est en plein centre d'une région qui produit beaucoup de maïs. En fait, on en fait la culture dans tout le sud de l'Ontario depuis l'avènement des nouvelles espèces hybrides à maturation hâtive, semences qu'on peut maintenant se procurer partout en Ontario. Le maïs se cultive dans toute la province. En 1975, la récolte a été de 130 millions de boisseaux. En 1976, on prévoit environ 125 millions, soit une légère baisse. Les chiffres que j'ai cités proviennent du Conseil du maïs de l'Ontario. La récolte de 1975 a été estimée à environ 320 millions de dollars. A mon avis, cela montre l'importance de l'industrie, et un nombre appréciable d'agriculteurs y ont investi beaucoup d'argent et profiteront certes de cette mesure.

Toutefois, je le répète, ils n'ont pas d'organisation qui serait en fait admissible aux termes du bill, sauf erreur. Ce conseil est une organisation composée de représentants de tous les secteurs de l'industrie, comme les producteurs, les exploitants d'élévateurs, les courtiers, et ainsi de suite. Je doute qu'ils soient admissibles et je répète donc que nous devrions trouver moyen de faire bénéficier ces agriculteurs de certains des avantages de la mesure législative.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

Un autre commentaire que j'aimerais faire au sujet du maïs est que la création d'un office ou conseil de commercialisation du maïs dans le sud de l'Ontario a été discutée il y a un bon nombre d'années, mais que le plan ne s'est jamais concrétisé d'une façon qui aurait permis aux producteurs de voter sur la question. Je répète donc qu'il n'y a tout simplement pas d'organisation pour eux.

Je me demande s'il serait juste d'accuser le gouvernement d'essayer de contraindre les agriculteurs à faire partie de conseils ou d'offices de commercialisation. Ces organismes de commercialisation laisseraient-ils présager un régime obligatoire de gestion de l'offre de grande envergure? Ou bien le gouvernement fait-il seulement semblant de se montrer utile sans vraiment faire grand-chose? Par exemple, les producteurs devront se demander si le principe du paiement par anticipation justifie les frais de gestion des organismes de commercialisation qu'ils devront assumer eux-mêmes. Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait limité ses obligations à 200 millions de dollars.

En général, les agriculteurs—et je n'ai pas besoin de le rappeler au ministre car il est lui-même agriculteur—sont des personnes au caractère rude qui aiment avoir un certain contrôle sur leur production, notamment quand il s'agit de la vendre. Ils aiment pouvoir décider de vendre leur récolte à un moment particulier ou de la garder dans les silos jusqu'à l'été suivant. Par conséquent, je répète pour la troisième fois la proposition que j'ai déjà faite; il faut trouver moyen par lequel le producteur qui ne confie pas sa récolte à un organisme de commercialisation pourra bénéficier de ce programme.

Au niveau fédéral, le programme sera géré par la Division des céréales et cultures spéciales du ministère de l'Agriculture. On ne pense pas qu'il sera nécessaire d'accroître le personnel, car, comme le prévoit le bill, tous les travaux d'administration seront effectués au niveau local, par les organismes eux-mêmes.

Le bill défini le terme récoltes, et il est intéressant de noter qu'il parle à ce sujet de grains, de graines oléagineuses, de récoltes-racines, etc. J'aimerais simplement faire allusion à deux dispositions du bill qui sont assez vagues et imprécises, c'est le moins qu'on puisse dire. Sous la rubrique «Interprétation», il est précisé: «Récolte» désigne les récoltes de grain, de graines oléagineuses, les récoltes-racines et les autres grandes cultures qui sont prévues». Toutefois, en ce qui concerne le champ d'application du bill, l'article 3 précise que: «La présente loi s'applique à toutes les récoltes du Canada», un point c'est tout. Donc, il est clair qu'il n'y ait pas de limite à l'application de la loi.

Quand j'ai interrogé les responsables de la Division des céréales du ministère à ce sujet, ils n'ont pu me dire précisément si la loi s'appliquerait aux pommes de terre. Je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas le cas, mais voici la réponse qu'ils m'ont donnée. Ils m'ont dit que la loi s'appliquait aux pommes mais non pas aux fraises. Par conséquent, il importe d'établir une liste complète afin d'éliminer toutes les imprécisions. Le ministre devrait, soit dans le bill soit par le biais d'un règlement, donner une liste de toutes les récoltes visées par la loi.

Les paiements anticipés maximums prévus dans le bill, c'est-à-dire $15,000 pour les producteurs individuels, $30,000 pour deux producteurs associés et $45,000 pour trois associés ou plus, sont les mêmes que pour les Prairies. Dans la région qui relève de la Commission du blé, un producteur peut demander un paiement anticipé à la compagnie céréalière locale. La compagnie est autorisée à payer immédiatement au producteur la moitié du montant total demandé, ce qui est une bonne chose. L'autre moitié est versée une fois que la Commission du blé a vérifié si la demande est exacte. Une telle disposition pourrait être ajoutée au bill ou comprise dans le règlement.

A mon avis, de façon générale, les groupes visés ont appuyé le principe du bill et tous les députés qui ont pris la parole de ce côté-ci de la Chambre ont dit appuyer ce que le bill essaie de faire. Cependant, comme je l'ai signalé, il y a certaines choses que nous aimerions savoir. Les producteurs de l'Ouest et ceux de l'Est devraient être traités de la même façon en ce qui concerne les paiements anticipés, mais le ministère n'a pas pu expliquer comment il y parviendra.

De façon générale, je me préoccupe surtout des deux récoltes qui sont importantes pour l'économie des agriculteurs de ma région, et nous ne saisissons pas tout à fait comment ces agriculteurs pourront profiter du bill.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué il y a quelques instants au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) que j'aimerais dire quelques mots à propos du bill. En effet, une partie importante de ma circonscription, du moins importante à cause de son étendue et de son intérêt pour la question, est agricole et les habitants de ce secteur dépendent beaucoup des politiques agricoles du gouvernement.

● (1530)

Une chose qui m'inquiète et qui est attribuable aux politiques du gouvernement et aussi à d'autres circonstances, c'est que l'on trouve de moins en moins d'agriculteurs véritables. Les changements que je constate dans l'agriculture, m'inquiètent non seulement du point de vue politique, mais de celui de la collectivité.

Ce qui semble se produire chez les agriculteurs de ma circonscription et au Canada en général a été illustré ce matin par la charade qui s'est déroulée sous nos yeux pendant la période des questions. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) a demandé si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) verrait un inconvénient à aller consulter le ministre de l'Agriculture, faisant ainsi nettement ressortir le cloisonnement de leurs responsabilités respectives. Pour une raison qui m'est inconnue, le ministre de la Consommation et des Corporations s'est levé alors sous le regard des courriéristes parlementaires, s'est dirigé vers le ministre de l'Agriculture, s'est assis à ses côtés et lui a serré la main. C'était une charade faite, si je comprends bien, en guise de plaisanterie, bien que de mauvais goût.

Je ne blâme pas le ministre de l'Agriculture qui a accueilli le ministre de la Consommation et des Corporations, mais il s'agissait sans doute d'un geste symbolique, car il me semble, à moi qui observe le gouvernement et la manière dont les choses se déroulent, que ce dernier semble partir du principe qu'il doit y avoir nécessairement conflit entre les intérêts du consommateur et ceux de l'agriculteur au Canada. Si cette supposition est exacte—et je l'ai entendu dire aussi bien des agriculteurs que des consommateurs de ma circonscription—il me semble que cette supposition soit fausse et que le gouvernement devrait faire en sorte d'établir un véritable terrain d'entente entre ces deux secteurs importants du pays.

Je n'ai jamais dit et je ne dis pas que l'agriculture au Canada n'est pas la base même de la prospérité de la nation. J'ai dit publiquement, ici comme en dehors de la Chambre, que les habitants du pays doivent comprendre que l'alimentation et l'industrie de l'alimentation ne commencent pas à la porte du réfrigérateur et qu'elles exigent bien des efforts et des investissements de la part des agriculteurs avant que les aliments parviennent sur la table ou dans le garde-manger du consommateur.

Je m'intéresse au Parlement, à l'évolution du gouvernement et des responsabilités gouvernementales depuis mes études universitaires ici même et, quand je repasse les événements des dernières années, j'ai l'impression qu'on croit la dichotomie ou la division inévitable. Je dis avec une certaine tristesse que peut-être l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) et celle affichée ce matin par le leader du gouvernement lors de la discussion sur le Règlement de la Chambre, révèlent que les personnes à la tête du parti ministériel ne croient pas au principe de la responsabilité collective. C'est peut-être en 1968 que cette attitude est apparue. Par coïncidence, cette année-là est celle où le premier ministre actuel est devenu chef de son parti.

Le concept de la responsabilité collective est un élément très important en matière de compréhension et se manifeste de bien des façons, mais surtout dans la manifestation d'un esprit d'affrontement.

Les cultivateurs courent de nombreux risques et les conditions atmosphériques ne sont pas les moindres. Quelques-uns de mes collègues ont affirmé que les conditions atmosphériques pouvaient ajouter 15 p. 100 au prix de toute denrée agricole. Autrement dit, les cultivateurs canadiens doivent compter sur les conditions atmosphériques et le climat que nous avons par la grâce de Dieu. Si vous croyez tout comme moi que le rôle du gouvernement est de créer une atmosphère propice aux affaires y compris à l'agriculture, alors le gouvernement doit assumer une autre responsabilité. C'est la raison pour laquelle, à l'instar de mes collègues qui, beaucoup mieux que moi, représentent directement des intérêts agricoles, intérêts à la fois considérables et variés, je me préoccupe de l'absence d'intérêt et du manque d'initiative dans le discours du trône en matière d'agriculture.

Je crois que le bill est un moyen d'aider les exploitants agricoles, de financer leurs opérations puisque des dispositions du bill prévoient la protection des récoltes. C'est donc une bonne initiative en ce sens. Cependant, je me pose certaines questions. Le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) a parlé de la situation des producteurs de maïs dans le sud-ouest de l'Ontario. C'est une industrie importante, comme il l'a mentionné, à l'est de l'Ontario. Elle est cependant à la merci des conditions atmosphériques et de toutes autres vicissitudes que les députés ont mentionnées en parlant des cultures qui les touchent le plus.

Je souhaite que, soit au comité, soit ailleurs, le ministre puisse répondre à la question qui a été posée et qui m'intéresse, à savoir si la Commission du blé constituera une association ou

s'il faudra que les producteurs se regroupent pour en constituer une. Je me demande aussi pourquoi la loi ne semble pas couvrir les producteurs indépendants, qu'ils fassent partie ou non de cette association. Il doit y avoir une raison à cela et je souhaiterais la connaître. Cela est peut-être nécessaire du point de vue de la commercialisation, mais, à mon avis, il y a, dans le milieu agricole, des gens qui, contrairement à certains de leurs collègues, ne pensent pas forcément que c'est là la meilleure solution.

Dans ma région, en Ontario, nous avons eu des problèmes avec les contingentements de lait. Les producteurs de lait de l'est de l'Ontario, de toute la province et de l'ensemble du Canada ont été placés dans une situation terrible. Je n'ai pas besoin de la décrire au ministre de l'Agriculture. Il la connaît aussi bien que moi. Je lui ai écrit plusieurs lettres à ce sujet. Le ministre a répondu qu'il avait averti les producteurs de lait de ce qui allait se passer. Si c'est vrai, son avertissement n'est pas parvenu aux producteurs de lait de l'Ontario, du moins pas à ceux de ma région, d'après ce qu'on m'en a dit.

Cette partie du programme pose un autre problème—qui, je le sais, vous touche de près, monsieur l'Orateur, étant donné la nature de votre circonscription—c'est le problème que connaît l'agriculteur lorsqu'il veut obtenir une avance du gouvernement, en vertu d'une loi quelconque concernant les compensations pour les troupeaux atteints de la brucellose ainsi que pour d'autres pertes. On se plaint toujours que les paiements ne sont pas assez élevés et que les producteurs sont les seuls à le savoir. Ce qui me préoccupe toutefois, c'est lorsqu'on se plaint que les paiements ne soit pas acquittés assez rapidement. Je ne veux pas dire que tous les fonctionnaires mettent délibérément des bâtons dans les roues pour empêcher la stabilité financière de l'agriculture, loin de là, mais j'espère que les paiements prévus dans toute entente qui pourra être conclue aux termes du bill seront bien effectués et le seront avec plus de diligence qu'aujourd'hui.

● (1540)

Si j'interviens dans le débat—et j'ai écouté les discours de mes collègues dont les circonscriptions reposent surtout sur l'agriculture—, ce n'est pas que ma circonscription soit essentiellement à vocation agricole, au contraire. Dans les petites villes de l'Est de l'Ontario, il y a des petites entreprises, des concessionnaires d'outillage agricole, des marchands de provendes, des commerçants, des artisans, des gens de métier et des professionnels qui, je ne voudrais pas qu'ils l'oublient, dépendent de l'agriculture. Si nous voulons que l'agriculture progresse, nous devons tenir compte des difficultés et des dangers assez exceptionnels qui guettent les agriculteurs, comme les dangers d'accidents en période de production et d'entreposage agricoles, le mauvais temps, les maladies, les épidémies, l'incertitude des prix, les importations, etc. Cette loi accroîtra une stabilité de ce genre. Je suppose que des questions seront posées à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture et, comme le député d'Elgin (M. Wise), l'a dit, sous réserve des réponses à ces questions et de l'apport des associations agricoles qui n'ont pas encore eu la chance de l'étudier de façon détaillée, notre parti est disposé à l'appuyer.

En terminant, j'espère que le ministre de l'Agriculture ne se considère pas simplement le champion des agriculteurs au Canada. Je ne le crois pas, mais quand je lis ses discours—j'en suis inondé à mon bureau—je le crois parfois. J'espère qu'il considère ses responsabilités comme faisant partie de la responsabilité générale du gouvernement qui doit veiller à la stabilité agricole, et compte tenu des responsabilités du ministre de la Consommation et des Corporations. Si je trouve de temps à autre que le ministre de l'Agriculture se tient sur la défensive, peut-être en raison de l'attitude du gouvernement qu'il sert—mais il sert l'agriculture de bonne foi, bien qu'il puisse se fourvoyer—envers l'agriculture, il se sent légèrement embarrassé. Mais il est important que nous n'oublions pas cette responsabilité collective et qu'il se rende compte qu'à titre de ministre de l'Agriculture, il a également une responsabilité envers les consommateurs canadiens, tout comme le ministre de la Consommation et des Corporations doit assumer une responsabilité collective à l'égard de tous nos producteurs agricoles. Ils ont entre autres la responsabilité de favoriser un climat de compréhension entre ces deux groupes et malheureusement—je regrette de dire cela—ce n'est pas encore arrivé.

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je rappellerais aux députés que le discours du ministre mettra fin au débat.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, on a déjà mentionné, j'en suis certain, que je dois prendre un avion. Je ne devrais peut-être pas dire à quelle heure je dois le prendre parce qu'on ne m'accordera pas les 40 minutes auxquelles j'ai droit pour répondre à toutes les questions qui m'ont été posées. On m'a prié de me rendre à Toronto avec le premier ministre de la Jamaïque et je dois être à l'aéroport à 16 h 15.

Je voudrais mettre un certain nombre de choses au point. Tout d'abord, je voudrais dire au député de Grenville-Carleton (M. Baker) que je me rends compte que mon poste de ministre de l'Agriculture ne me rend pas responsable uniquement aux producteurs agricoles de notre pays. Ma responsabilité s'étend à tous les Canadiens. Aussi, comme l'a déjà mentionné le député de Battle River (M. Malone), j'ai des obligations envers un très grand nombre de gens de l'extérieur du Canada, qui bénéficient de nos programmes relatifs à l'aide alimentaire, et je dois m'assurer que nos producteurs puissent remplir les engagements que nous avons pris en tant que gouvernement pour venir en aide aux autres peuples du monde.

A écouter le député de Battle River, on penserait que nous ne faisons rien pour apaiser la faim dans le monde. Or, je tiens à lui faire remarquer que nous faisons plus, dans ce domaine, par personne, qu'aucune autre nation du monde, non seulement en raison du volume de denrées alimentaires que nous envoyons mais aussi de la somme que chaque contribuable verse pour ces programmes.

J'ai noté un certain nombre d'arguments qui ont été avancés cet après-midi mais, malheureusement, je m'aperçois que je ne dispose pas d'assez de temps pour répondre à toutes les questions qui m'ont été posées. J'espère le faire au comité, mais si nous ne nous en tenons qu'au comité, il nous sera difficle de répondre à toutes les questions ainsi qu'aux insinuations calomnieuses faites aujourd'hui. Par exemple, les députés de l'opposition ont parlé de la production de bœuf de boucherie. Savent-ils ce que fait le président Ford en faveur des éleveurs américains? Il essaie d'appliquer un système de gestion des approvisionnements au moyen de sa loi sur les importations de viande. Il a recouru à la puissance économique des États-Unis

en espérant qu'on coopérerait. Il a dit: «Je laisserai entrer dans mon pays une certaine quantité de viande de votre pays, etc.», mais ils n'ont pas honoré cet engagement.

Les gens se demandent où Whelan veut en venir avec ce projet de loi. Revenons donc à l'adoption de la loi sur la Commission canadienne du blé. Qui l'a fait entrer en vigueur? C'est un homme dont on a donné le nom pendant un certain temps aux bogheis dans l'Ouest—c'est R. B. Bennett. Il n'y a eu aucun vote après 1935 jusqu'à la fin des années 40 sur la question de savoir si les agriculteurs voulaient réellement la Commission canadienne du blé. Voilà donc la commission canadienne du blé qu'on a imposée aux agriculteurs canadiens.

Ensuite, ce fut la Commission canadienne des grains. Le député de Battle River fait circuler une pétition contre un éventuel programme de gestion de l'offre de bœuf de boucherie. Je me permettrai de lui dire que je ne puis en doter les agriculteurs canadiens sans leur consentement, parce que cela n'est pas prévu dans la législation. Le député ne fait que semer la panique. Je puis l'assurer que la situation du marché ne pourrait être que chaotique dans l'avenir prévisible. Jusqu'à l'Association canadienne des éleveurs de bétail qui dit que peut-être d'ici 1981 nous aurons réussi à nous sortir de cette impasse. Lorsque, à la même période de l'année dernière, j'ai imposé des quotas sur le bœuf en provenance des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les dirigeants de l'Association m'ont prié de supprimer les quotas, de libérer le marché et de le laisser fonctionner à sa façon. Voilà qu'ils me disent d'intervenir et de prendre des mesures. Tous les éditoriaux des publications agricoles disent qu'il est temps que le gouvernement agisse, alors qu'ils recommandaient l'an dernier au gouvernement de se mêler de ses affaires et de ne pas intervenir.

Il y a des producteurs laitiers dans la circonscription du député de Grenville-Carleton et je sais exactement combien d'entre eux sont en difficulté. Je tiens à dire que ce n'est pas moi mais les offices provinciaux de commercialisation qui répartissent les contingents. Nous sommes en train de mettre un programme en marche, et si les producteurs font ce que nous leur disons—comme nous avons tenté de le faire l'année dernière—il y aura plus de justice et d'équité. Nous essayons de corriger certaines injustices.

Il serait stupide de dire que la présente mesure est trop rigide. N'importe qui vous dira qu'elle a l'ampleur voulue pour s'appliquer à la majorité des producteurs. Je dirai à nos vis-à-vis qui m'ont accusé d'avoir présenté cette mesure sans avoir préalablement consulté les agriculteurs, qu'ils devraient lire certains journaux agricoles qui, avant la présentation du discours du trône, nous exhortaient à mettre en œuvre un programme de paiements anticipés. Ils demandaient: où est donc le programme de paiements anticipés du ministre de l'Agriculture, celui dont il parlait il y a trois ou quatre ans? Il est injuste de dire que je n'ai consulté personne à ce sujet. Ils croyaient probablement que nous ne ferions rien et ils s'étonnent maintenant que le programme soit déjà en place. Si le député de Grenville-Carleton se donnait la peine de lire le compte rendu de mes discours qui arrivent à son bureau, il saurait en quelles circonstances je me suis entretenu de cette question avec différentes associations agricoles du Canada.

Additifs alimentaires artificiels

J'ai dit que je tenais à mettre les agriculteurs canadiens, qu'ils cultivent des céréales ou d'autres denrées alimentaires, sur un pied d'égalité, de façon qu'ils n'aient pas à se hâter d'acheminer leurs récoltes vers les marchés, de façon à verser à la banque un intérêt de 11 ou 12 p. 100. Nos honorables vis-à-vis disent que nous allons les bloquer. S'ils veulent vendre leurs produits ailleurs, ils pourront payer en espèces, mais ils devront payer de l'intérêt là-dessus s'ils n'arrivent pas à les écouler ou à les livrer à temps. Ils doivent payer en espèces plus de $500 exempts du prêt total, ou 10 p. 100, selon le cas.

● (1550)

Les députés qui ont pris la parole ont dit qu'ils acceptaient le principe du bill, mais je n'ai jamais entendu de propos aussi pessimistes sur ce qu'il est susceptible de faire ou de ne pas faire. Je ne comprends tout simplement pas, car les quelques petits ennuis que connaissent certains secteurs de l'agriculture—et je dis quelques petits ennuis, si on les compare à ceux de certains autres pays—pourquoi les députés sont aussi pessimistes. L'agriculture est un secteur de l'économie canadienne qui fournit une production énorme. Même mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) est un peu pessimiste, à mon avis. Il devrait remercier Dieu de nous avoir donné une récolte aussi abondante car les moyens de production en URSS, par exemple, sont presque aussi imprévisibles que le temps. Qui peut prédire ce qui arrivera l'an prochain en URSS? Qu'est-ce qui peut inciter les Soviétiques à produire?

Le député de Battle River a parlé de l'utilisation du sol et m'a suggéré de présenter un bill à ce sujet. Nous n'avons aucune compétence en la matière. Cela relève des provinces et le député devrait le savoir. Il y a assez longtemps qu'il est député pour savoir cela.

Les députés d'en face nous demandent de coordonner un quelconque programme d'organisation du sol. Nous avons une carte complète du sol du Canada. Nous ne cessons pas de la mettre à jour compte tenu de l'empiètement des villes, mais le fédéral n'a aucun pouvoir en ce domaine. Si nous intervenions et formulions des exigences à propos du sol, on nous traiterait de dictateurs, mais on a du mal à faire comprendre cela à la population. Cette dernière pense que nous avons compétence en la matière, mais c'est on ne peut plus faux. Les députés n'ont qu'à vérifier mes antécédents en politique municipale pour constater que j'ai participé à l'élaboration de certains des premiers plans de zonage pour toutes les municipalités rurales de l'Ontario. Je comprends très bien l'importance du sol.

Il y a quelques semaines—je pense que c'était juste avant l'ajournement de la Chambre—je me souviens que le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) m'a demandé ce que je ferais pour les éleveurs de poulets de gril. Il me disait qu'ils étaient acculés à la faillite. Ensuite, quand ces éleveurs ont décidé de faire quelque chose d'eux-mêmes, et cela ne nous a rien coûté. le député a dit que leur geste était répréhensible et immoral et qu'ils devraient respecter la loi adoptée par nous à leur intention. Le directeur de l'Association des consommateurs a écrit au premier ministre (M. Trudeau) disant qu'il devrait empêcher «ce ministre de l'Agriculture» de permettre à ces gens d'avoir recours à une loi votée à leur intention. Cela m'étonne. Ne suis-je pas censé défendre une mesure que nos meilleurs producteurs agricoles ont utilisée pour améliorer leur productivité qui a doublé au cours des dix dernières années alors que

dans le reste du monde la croissance n'a été que de 30 à 40 p. 100 par tête? Quand l'institution la plus démocratique de notre pays adopte une mesure et qu'on nous demande ensuite de ne pas y avoir recours, il y a quelque chose qui ne va pas. De quoi parlons-nous au juste?

C'est ce que suggère dans sa question le critique de l'opposition officielle pour les affaires des consommateurs. D'une part, il veut aider les éleveurs de poulets de gril. D'autre part, il affirme qu'il ne faudra pas les aider même si nous le faisons par le biais de mesures votées par le Parlement. Il n'existe pas d'autre institution qui fait tant de démarches ou tient des audiences publiques. Les syndicats commercialisent leurs effectifs. Tiennent-ils des audiences publiques avant de se faire accréditer? Non, et je le sais, car j'ai été membre d'un syndicat. Pourtant, ils commercialisent leurs membres comme les agriculteurs commercialisent leurs produits.

Les députés d'en face devraient demander au nouveau député d'Ottawa-Carleton ce qu'elle pense de la gestion des approvisionnements. Elle m'a écrit et m'a dit qu'elle ne pouvait pas mener à bien son entreprise si elle n'avait pas de méthode de gestion des approvisionnements. Quand on suggère quelque chose du genre pour les agriculteurs, c'est une chose impie, mais la Commission canadienne du blé nous a été imposée, sans la tenue d'un vote ou d'un débat, par un gouvernement conservateur qui a dit aux céréaliculteurs qu'ils devraient s'en tenir à des quotas fondés sur la superficie, et le reste. On a dit aux agriculteurs que c'était ainsi qu'ils devaient approvisionner le marché; qu'ils ne devaient pas se bousculer pour livrer leurs produits.

On leur a dit de ne pas surcharger les élévateurs afin de ne pas empêcher les agriculteurs à l'autre bout du pays de vendre leurs produits sur le marché. Cela a donné une certaine justice au système, et c'est tout ce que je désire pour les agriculteurs. Je ne veux pas leur enlever leur initiative.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je sais pourquoi le député de Grenville-Carleton a dit ce qu'il a dit. Je connais sa belle-mère.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Elle vous aime bien vous aussi, Gene.

M. Whelan: Si je me présentais contre le député, je pense que sa belle-mère voterait pour moi parce qu'elle connaît la vie de la ferme.

Je ne veux pas en dire plus long, mais je vous promets que pour ma part, j'examinerai toutes les suggestions constructives présentées au comité. Si nous pouvons améliorer la mesure, nous le ferons.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics, les bills privés.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que les députés sont d'accord pour que la Chambre étudie aujourd'hui la motion inscrite au nom du député d'Athabasca (M. Yewchuk), soit l'avis de motion nº 6, et que les autres motions soient reportées.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est d'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'EFFET DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ARTIFICIELS CHEZ LES ENFANTS ET LES ADULTES

PROPOSITION D'ÉTUDE GOUVERNEMENTALE

M. Paul Yewchuk (Athabasca) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'une initiative en vue d'étudier le rapport entre les additifs alimentaires artificiels et l'hyperactivité chez les enfants, ainsi que celui entre ces additifs et les changements de comportement chez les adultes.

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de cette question au Parlement parce qu'elle permet de démontrer ce que nous savons déjà à l'heure actuelle des députés du gouvernement. C'est une question qui montre bien jusqu'à quel point ils ont presque totalement négligé la santé des Canadiens.

Aujourd'hui, 3000 ou 4000 produits chimiques sont ajoutés aux aliments que nous consommons presque tous les jours. Je pense qu'on peut dire sans grand risque d'erreur que, dans la grande majorité des cas, les produits chimiques n'ont pas subi de tests suffisants pour nous convaincre, moi et bien d'autres Canadiens, qu'ils ne présentent pas de danger pour la santé.

Je voudrais surtout parler aujourd'hui des colorants et des arômes artificiels. La question a été portée à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) pour la première fois à la Chambre le 20 octobre 1975. A l'époque, le ministre a refusé de reconnaître que ces additifs causaient un problème. Elle a de nouveau été portée à son attention le 24 octobre 1975. On lui avait alors signalé que près de 7 p. 100 des enfants nord-américains souffraient d'hyperactivité et que certains chercheurs aux États-Unis avaient relié l'hyperactivité chez les enfants aux colorants et arômes artificiels qu'on retrouve dans les aliments. En outre, d'autres recherchistes ont avancé que non seulement ces matières artificielles peuvent causer de l'hyperactivité ou de la suractivité chez les enfants, mais aussi qu'il peut y avoir un rapport avec le crime ou les activités criminelles chez les adultes. J'ai vu un graphique montrant une croissance très parallèle—presque identique—avec l'accroissement de l'addition de colorants et d'arômes aux aliments. Le graphique était identique à celui montrant l'accroissement de la criminalité en général dans la société nord-américaine.

● (1600)

La question a de nouveau été soulevée à la Chambre et le 14 novembre 1975, comme en fait foi la page 9068 du hansard, le ministre a répondu:

Je signale au député que jusqu'ici, il n'est apparemment ressorti aucun fait scientifique sur lequel nous puissions nous fonder pour prendre les mesures qu'il a proposées.

A en juger par les mesures qu'ils ont prises, les États-Unis ont été suffisamment convaincus pour entreprendre des études sur ces questions. Un groupe de 29 experts a estimé qu'on avait suffisamment de preuves pour relier l'hyperactivité aux additifs alimentaires et que ces preuves étaient suffisantes pour justifier une enquête plus poussée. Cela va plutôt à l'encontre de la position adoptée par notre ministre.

Il serait peut-être utile de définir l'hyperactivité. Les enfants d'âge pré-scolaire et des premières années de scolarité ont beaucoup de mal à se concentrer. Ils sont turbulents, ils dérangent la classe et ont des accès de colère. Ils sont intelligents, mais leur faculté d'apprendre est sérieusement compromise par leur faible capacité de concentration. Nous devrions étudier plus sérieusement ce problème.

Depuis des années, le public s'inquiète beaucoup de cette question, même si le ministre ne semble guère s'en soucier. Des manchettes de journaux comme celles-ci témoignent de l'inquiétude du public: Les États-Unis étudieront les colorants artificiels; selon des chercheurs américains il n'est pas prouvé que les cyclamates soient cancérigènes; les préservatifs reliés au cancer; les colorants alimentaires interdits aux États-Unis font l'objet d'études au Canada. Les États-Unis interdisent les additifs colorants; le gouvernement rendra bientôt une décision sur l'usage des colorants rouges. Monsieur l'Orateur, les États-Unis ont déjà interdit leur emploi.

Les États-Unis semblent beaucoup plus conscients du danger. Lorsqu'on soupçonne un colorant ou un additif quelconque de causer de l'hyperactivité ou d'être relié au cancer ou à un autre trouble, les autorités américaines semblent prendre des mesures immédiates, non seulement en en interdisant l'emploi s'il semble avoir des conséquences graves, mais également en entreprenant des études scientifiques attentives pour confirmer ou réfuter cette hypothèse.

Le Dr Ross Hall de l'université McMaster a récemment déclaré qu'il y a environ cinq ans, l'Organisation mondiale de la santé avait recommandé l'interdiction de la teinture rouge. Il a dit que du point de vue biologique cette teinture aurait dû être interdite il y a des années. Il maintient qu'elle est très dangereuse, mais que les fabricants préfèrent les teintures synthétiques comme la teinture rouge nº 2 aux colorants naturels du fait de leur supériorité chimique. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas ici aujourd'hui, pas plus que son secrétaire parlementaire ou toute autre personne reliée directement ou indirectement au ministère. A mon avis, cela témoigne honteusement de leur manque d'intérêt, car ils n'ont aucun représentant pour suivre le débat sur cette question importante.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler à la présidence que le député se trompe. Le député qui représente le ministère concerné est allé répondre à un appel téléphonique et il sera de retour sous peu. De telles choses peuvent arriver.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que l'on a persuadé le député de revenir à la Chambre. Il est évident qu'il ne s'intéressait pas suffisamment à ce sujet pour rester à son siège et pour écouter mon discours, comme il aurait dû le faire, d'autant plus qu'il vient d'assumer ses nouvelles fonctions.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce sujet m'intéresse profondément. J'ai quitté la Chambre pendant deux minutes environ pour répondre à un appel téléphonique urgent. J'espère que l'on cessera de s'échanger ce genre de remarques. Le ministère, comme chaque citoyen canadien, s'intéresse à la question des additifs alimentaires.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je constate que j'ai touché une corde sensible de l'autre côté. Je parle d'hyperactivité et il semble qu'on en fait parfaitement preuve.

Avant cette interruption fort impolie, je faisais allusion à une déclaration de l'Organisation mondiale de la santé concernant le colorant rouge nº 2. Il y a cinq ans, alors que cette organisation proposait l'interdiction dudit colorant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclarait dans un article de presse qu'une interdiction serait prématurée. Il semble que le ministre pense être mieux informé que l'Organisation mondiale de la santé et que les experts qui ont fait part de leurs inquiétudes, ce qui a entraîné l'interdiction de ce colorant aux États-Unis.

Je dois dire que, vu la façon dont le gouvernement a traité ce problème des additifs alimentaires, je commence à perdre patience. Il est évident que ce problème ne le préoccupe pas. Les faits s'accumulent qui tendent à prouver que certains additifs sont peut-être, ou sans aucun doute, dangereux pour l'homme. D'autre part, il est de plus en plus évident que les additifs ont des effets combinés dont nous commençons seulement à nous rendre compte. Malgré cela, le ministre est resté les bras ballants. Il a été appuyé en cela par les députés qui siègent derrière lui. J'aimerais donner quelques autres exemples.

A l'heure actuelle, les États-Unis financent une étude sur les relations entre les additifs alimentaires et l'hyperactivité chez les enfants. Au Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est contenté, d'une manière caractéristique du gouvernement libéral, d'envoyer un observateur pour s'informer de l'état des travaux. Voilà comment il est prêt à reconnaître qu'il peut se poser un problème dans ce domaine. Il ne se préoccupe pas suffisamment de prendre des mesures dans notre pays, il se contente d'envoyer un observateur comme le député de Saint-Boniface (M. Guay) ou un autre député pour savoir où en sont les travaux et quel genre de résultats on obtient. En tant que Canadien, je ne trouve pas qu'il se préoccupe suffisamment de ce problème. La population canadienne s'attend sûrement à autre chose de la part de son gouvernement.

Aux États-Unis, il y a un projet de recherches en Oklahoma pour tenter de déterminer la relation entre l'humeur et l'alimentation chez les adultes. Nous n'avons rien de semblable au Canada; nous nous contentons d'attendre les résultats de ce projet pour agir.

Le député de Saint-Boniface a l'air mal à l'aise aujourd'hui. Il s'est tenu tranquille depuis la démission de l'ancien ministre de la Défense nationale, espérant qu'en se montrant bien sage il obtiendrait peut-être le poste laissé vacant.

M. Guay (Saint-Boniface): Le député ne parle même pas de la motion.

M. Yewchuck: Apparemment le député a cessé d'espérer . . .

• (1610)

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais rappeler au député qu'il doit parler de sa motion. Ce doit être un bill important, sinon il ne l'aurait pas présenté. Qu'il parle donc de sa motion au lieu de parler de tout le monde et de son chien. S'il trouve sa motion importante, qu'il en parle donc et qu'il s'en tienne aux notes qu'il était en train de lire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis persuadé que le député d'Athabasca (M. Yewchuk) tient à exposer un point important et que les députés l'écouteront.

M. Yewchuk: J'aimerais bien savoir à qui de son côté de la Chambre le député d'en face faisait allusion en parlant de tout le monde et son chien.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, le député peut être assuré que je regardais en direction de l'opposition en disant cela.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je ne puis que conclure que le député de Saint-Boniface ne réussira pas à accéder au cabinet et qu'il demeure fidèle à son vieux personnage bruyant. Je lui recommanderais cependant de ne pas abandonner tout espoir, car il pourrait encore être appelé au cabinet.

M. Guay (Saint-Boniface): Tenez-vous-en à vos notes.

M. Yewchuk: Je le répète, les Américains ont interdit l'usage du colorant rouge n° 2 le 19 janvier. Ils ont également soigneusement analysé les nitrates que l'on soupçonne d'avoir des propriétés cancérigènes dans certaines conditions expérimentales. Le 28 janvier, le ministre de la Santé nationale et du Bein-être social a jugé que cette conclusion était prématurée. Depuis, on a laissé la question de côté au Canada; on l'a laissé mûrir. De toute façon, cela semble être la position du ministre.

Le 22 septembre, aux États-Unis, la direction fédérale des drogues a interdit l'usage du colorant rouge n° 4, ainsi que d'un autre colorant alimentaire, le noir de fumée; on soupçonne ces deux colorants d'avoir des propriétés cancérigènes, ou du moins des caractéristiques qui provoquent certains types de cancer. Peu de temps après, le ministère de la Santé nationale annonçait que le Canada n'envisage pas dans l'immédiat d'interdire l'usage de ces colorants et, d'après les renseignements disponibles, on ne considère pas leur usage comme très dangereux. C'est ce que le ministre a conclu. Il a trouvé qu'il n'existait pas de danger grave; par contre, les Américains ont conclu qu'il y avait danger grave et ils ont interdit l'usage de ces colorants alimentaires. Nous devons donc nous demander qui a raison et qui a tort, ou qui doit faire le nécessaire pour protéger la santé et le bien-être des Canadiens?

Si le ministre n'envisage pas d'agir dans l'immédiat, il ferait mieux d'établir un programme à longue échéance pour cette question. Je doute qu'un tel programme existe. A tout hasard, lorsqu'un conflit surgit à propos de la signification des mots «renseignements disponibles» on doit toujours accorder le bénéfice du doute au public. L'expression «on ne considère pas leur usage comme très dangereux» est pour le moins méprisable lorsqu'elle s'applique à nos aliments.

Les cyclamates, mieux connus sous le nom d'édulcorants artificiels, sont totalement bannis des États-Unis depuis fort longtemps. Ils sont interdits au Canada également, mais on peut encore s'en procurer sur ordonnance. Là encore, contrairement aux Américains, les Canadiens sont exposés à des risques.

Tout porte à croire que les Canadiens sont beaucoup plus tolérants que les Américains en ce qui concerne les dangers que représentent les additifs alimentaires. C'est une chose qui me préoccupe. J'estime, pour ma part, que c'est une grave erreur de croire que les additifs chimiques dans nos aliments sont «innocents jusqu'à preuve du contraire». C'est un principe hautement louable en droit mais, pour ce qui est des additifs chimiques, je suis plutôt porté à les considérer comme «coupables jusqu'à preuve du contraire». C'est une attitude qui ne risque pas d'avoir des suites regrettables comme cela a déjà été le cas par le passé.

Nous avons besoin, chez nous, d'une politique cohérente en matière d'additifs alimentaires. Nous ne devrions pas nous contenter de mener quelques actions dispersées ou de simplement réagir à ce que font les Américains. Nous ne devrions pas non plus nous contenter de regarder faire nos voisins, sans réagir. Nous devons avoir l'assurance que les conclusions auxquelles d'autres sont arrivés seront réexaminées et soumises à une évaluation sérieuse s'appuyant sur des études scientifiques effectuées au Canada. Ces études devront s'effectuer en tenant compte des conditions particulières qui existent chez nous. Après tout, elles ne sont pas les mêmes qu'aux États-Unis. Nous pouvons faire mieux que simplement nous tenir au courant de ce qui se passe dans le domaine de la recherche aux États-Unis, ce que nous nous sommes contentés de faire jusqu'ici. Pourtant, comme on peut le lire dans le hansard du 14 novembre dernier, le ministre a déclaré que c'était cela sa politique officielle en ce moment.

Si ce n'était pas si sérieux, il y aurait de quoi rire à voir ce que fait le ministère. En 1976, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social envoyait des lettres à l'industrie alimentaire pour lui demander des renseignements dont il avait besoin pour établir une liste des colorants autorisés. Si j'ai bien compris, vers le 16 juillet 1976, le ministère a écrit à toutes les entreprises canadiennes qui utilisent des colorants alimentaires; et ces lettres demandaient aux entreprises en question de fournir des renseignements pout permettre d'établir une liste des additifs qui ne présentaient pas de danger. Cette attitude m'inquiète car elle prouve que le gouvernement ne se préoccupe pas outre mesure de la recherche et ne cherche pas à instaurer son propre programme de recherches. Il demande simplement son avis à l'industrie.

Permettez-moi d'en revenir à la question des colorants et des parfums artificiels. Après de nombreuses années de mercantilisme, les gens croient que les cerises sont d'un rouge vif ou de couleur pourpre, comme la veste que porte le député de la Nouvelle Écosse assis en face de moi, ou encore d'un vert vif. Nous savons que les cerises ne sont ni rouge vif ni vert vif. Nous avons l'habitude de voir les gâteaux au chocolat présentés dans les annonces publicitaires de couleur brun foncé. Le

chocolat est-il si foncé? Des années de publicité nous ont convaincus que c'est à cela qu'ils devraient ressembler. De même, nous pensons que la tarte au citron doit être d'un jaune vif, alors que seule l'écorce du citron est de cette couleur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il n'y a pas consentement unanime.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur l'emploi des additifs chimiques dans les aliments vendus au Canada. C'est l'apparition des aliments tout préparés et des produits de genre casse-croûte ou collation qui est la cause principale de l'emploi accru d'additifs alimentaires au Canada. «Instantané» est devenu le mot magique, et la famille des «produits instantanés» inclut actuellement le café, le thé, les trempettes, les sauces, les céréales chaudes, la soupe, les pommes de terre et même les petits déjeuners. Il y a des produits tout préparés comme les mélanges à gâteaux, les tartes congelées, les casse-croûte-télévision, les pommes de terre déshydratées, les bâtonnets de poisson congelés, les petits pains à réchauffer, les boissons en poudre pour le petit déjeuner, les crèmes toutes préparées, les garnitures à gâteaux et ainsi de suite.

Bien que les consommateurs se préoccupent de la hausse du prix des produits alimentaires, il semble y avoir un intérêt croissant pour les aliments plus savoureux, plus exotiques et plus recherchés. Certains consommateurs achètent et mangent force pizzas congelées, repas chinois congelés, brochettes congelées, asperges à la hollandaise, poitrines de poulets à la Kiev, brocolis au gratin, pour n'en citer que quelques-uns.

Je comprends qu'en général les gens aient plus de temps de loisir aujourd'hui et aient acquis une préférence marquée pour les repas à la bonne franquette. Nous passons apparemment plus de temps autour du téléviseur ou sur la terrasse, autour du gril à charbon. Ces habitudes ont entraîné un accroissement rapide de la demande pour les aliments de casse-croûte: pretzels, maïs soufflé, bouchées au fromage, croustilles à l'oignon . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pas de commerciaux, s'il vous plaît.

M. Maine: . . . croustilles au bacon, saucettes à l'oignon, sauce barbecue et mélanges de boisson gazeuses. Un grand nombre de ces produits requièrent l'usage d'additifs.

M. Paproski: Et l'«holopche» et le «perohee»?

M. Maine: Les aliments sont transportés sur de plus longues distances et entreposés pour de plus longues périodes. Il est donc nécessaire d'utiliser des additifs pour empêcher ou retarder la contamination. En outre, on a tendance à acheter des aliments de commodité, qui requièrent des additifs.

J'aimerais parler du rôle que jouent et continueront de jouer les additifs dans la transformation des produits alimentaires. Bien que l'addition de produits chimiques à nos aliments ait grandement augmenté ces dernières années et ait reçu une publicité croissante, leur usage n'est pas nouveau. Devant les incertitudes du temps et de la pluie, de la chasse et de la pêche, l'homme primitif a dû apprendre à préserver sa nourriture difficilement gagnée. Des méthodes de séchage, de salage et de fumage ont été découvertes. L'utilisation d'additifs chimiques dans les aliments a probablement donc commencé quand l'homme s'est rendu compte qu'il pouvait préserver la viande en y ajoutant du sel.

Un comité chargé d'étudier les additifs dans les aliments a été réuni à Rome, en 1956, par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé. Ce comité s'est vu confier la tâche d'établir des principes généraux régissant l'utilisation des additifs dans les aliments et il a conclu que pourvu qu'un additif soit sûr lorsqu'il est consommé toute la vie durant, son utilisation peut être justifiée quand il sert à un ou quelques-uns des buts suivants: à maintenir la qualité nutritive d'un aliment; à aider à maintenir la qualité ou la stabilité, entraînant ainsi une réduction du gaspillage d'aliments; à rendre les aliments plus attrayants pour le consommateur sans le tromper; et à fournir des aides essentielles à la préparation des aliments.

● (1620)

Il faudrait sans doute mentionner également que le comité a signalé certains cas où l'utilisation d'additifs alimentaires n'est pas dans l'intérêt des consommateurs et devrait être interdit. Ces cas sont les suivants: *a*) pour déguiser l'utilisation de traitements ou de techniques de manutention défectueuse; *b*) pour tromper le consommateur; *c*) lorsqu'il en résulte une réduction substantielle de la valeur nutritive de l'aliment. Ces principes servent à évaluer au Canada si l'utilisation d'additifs alimentaires se justifie ou non.

Je devrais peut-être ici préciser ce que l'on appelle additif alimentaire, aux termes de nos règlements. Un additif alimentaire désigne toute substance, y compris toute source de radiation, dont l'emploi produit ou peut vraisemblablement produire comme résultat que ladite substance ou ses sous-produits deviennent partie intégrante d'un aliment ou modifient les caractères propres d'un aliment, à l'exclusion de ce qui suit: 1) toute substance nutritive qui est employée, reconnue ou vendue couramment comme substance alimentaire ou comme ingrédient d'un aliment; 2) les vitamines, les sels minéraux nutritifs et les acides aminés; 3) les épices, les assaisonnements, les préparations aromatisantes, les huiles essentielles, les matières extractives naturelles et les oléo-résines; 4) les pesticides; 5) les matériaux d'emballage des aliments ou toute substance qui entre dans leur composition; et 6) les drogues recommandées pour administration aux animaux dont la chair entre dans la consommation humaine.

Cette définition plutôt maladroite englobe les produits chimiques qui sont ajoutés aux aliments tels que colorants, stabilisants, émulsionnants, anti-floculants, agents adoucissants non nutritifs, agents de blanchiment, agents de stabilisation du pH et autres.

Avant d'accepter un additif alimentaire dans la liste des produits autorisés aux termes des Règlements sur les aliments et drogues, les agents de la Direction de la protection de la santé, ont mis au point certains critères que doivent respecter les produits chimiques. L'additif alimentaire doit être sans danger, même s'il est utilisé régulièrement. A l'aide de toutes les données toxicologiques que nous possédons, l'additif alimentaire doit avoir été dûment examiné par des scientifiques compétents qui auront constaté qu'il ne présente aucun danger appréciable pour la consommation humaine. Si l'utilisation

d'une proportion quelconque d'additifs alimentaires peut constituer un danger pour la santé du consommateur, leur utilisation ne sera pas autorisée, sous aucun prétexte.

L'utilisation d'additifs alimentaires doit être efficace et son effet premier, c'est qu'il ne doit pas induire le consommateur en erreur. Les dispositions prévoient qu'on interdit l'emploi de l'additif si son utilisation peut faire qu'on se trompe sur la substance, la composition ou la valeur nutritive de l'aliment.

Bien qu'il ait été prouvé qu'un additif n'offre aucun danger et que son emploi ne dupera pas, cet emploi sera autorisé seulement si un ou plusieurs critères sont respectés. Par exemple, l'additif alimentaire doit améliorer ou conserver la valeur nutritive d'un aliment. On le fait en incorporant un additif alimentaire pour préserver les vitamines naturelles que renferme un aliment.

Bien que l'addition de vitamines, de minéraux et d'acides aminés serve à la même fin, ils ne sont pas actuellement classés parmi les additifs alimentaires. L'additif doit améliorer ou préserver la qualité ou l'acceptabilité d'un aliment. Les préservatifs, les émulsifiants, les stabilisants, les agents antimicrobiques, les agents de filtrage et de liaison sont des exemples d'additifs alimentaires qui améliorent la qualité ou l'acceptabilité de l'aliment. L'additif doit améliorer ou maintenir la quantité du produit. On peut le faire en ajoutant directement des substances pour préserver la valeur nutritive des aliments. Par exemple, les anti-oxydants préservent les vitamines naturelles que renferme l'aliment, tandis que les agents antimicrobiques sont utilisés pour empêcher la croissance microbienne, diminuant ainsi la perte des aliments attribuable à la détérioration.

Les principes exigeant que le produit soit inoffensif, inaltéré et salubre sont conformes à ceux qui ont été énoncés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé et l'U.S. White House Conference on Food, Nutrition and Health.

J'aimerais à ce stade donner un aperçu des données que les toxicologues exigent lorsqu'ils évaluent un additif alimentaire ou un pesticide avant de déterminer un niveau maximum d'utilisation ou un niveau de tolérance dans les aliments.

Ils exigent que le produit chimique subisse un test . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Sur les libéraux et les néo-démocrates.

M. Maine: . . . sur au moins deux espèces d'animaux pour des études à court terme, à long terme ou sur la durée de la vie du cobaye. Au cours de ces études, on note quotidiennement le comportement et l'apparence, de façon générale, des animaux. Les observations hebdomadaires sont faites sur le poids du corps et la consommation alimentaire. Des observations initiales et subséquentes sont faites sur l'hématologie, l'analyse d'urine, l'activité enzimatique et les fonctions des organes. En fin d'étude, tous les organes sont l'objet d'un examen soigné.

Il faudra aussi entreprendre des recherches sur la reproduction notamment, pour les parents, sur la fertilité, la durée de la gestion, l'indice de lactation, et la fréquence des tumeurs. Pour les petits, il nous faut les données suivantes: nombre de mort-nés, taille de la portée, déformation du fœtus, poids du nouveau-né, rapport des sexes, taux de croissance, et données de survie portant sur les 24 premières heures sur 5 jours et 21 jours après la naissance. Si on trouve des manifestations d'embryotoxité, il faudra faire d'autres recherches teratogéniques.

Une fois que toutes ces données ont été étudiées, on détermine le plus haut degré de la substance chimique que peut consommer l'animal sans subir d'effet nocif. Ce chiffre est divisé par 100 et le résultat obtenu représente la quantité permise pour la consommation humaine; c'est à dire que si 100 parties par million dans l'alimentation du rat ne causent pas de mauvaise réaction, une partie par million sera permise dans l'alimentation humaine.

Je vais maintenant expliquer ce qu'on entend par «absorption journalière acceptable», quand il s'agit de substances chimiques ajoutées aux aliments et de pesticides. Les comités d'experts de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que ceux de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture ont, au fil des années, établi des niveaux «d'absorption journalière acceptable» pour les substances chimiques ajoutées aux aliments et pour les pesticides. On définit le niveau de la manière suivante: «la dose quotidienne d'une substance chimique qui, au cours de toute la vie du sujet, ne semble pas constituer de risque appréciable, dans l'état de nos connaissances actuelles». Cette dose s'exprime en milligrammes par kilogramme de poids du sujet.

Prenons les deux exemples suivants d'absorption quotidienne acceptable de produits chimiques dans les aliments par rapport à la quantité totale consommée au Canada. L'acide sorbique est une substance anti-microbiale utilisée pour conserver le pain, le fromage, les cornichons, les confitures, et les fruits à tarte. Supposons qu'on en mette dans tous les aliments que je viens d'énumérer et qu'un individu les mange tous en quantité raisonnable tous les jours. Cet individu absorberait environ 200 milligrammes d'acide sorbique.

L'Organisation mondiale de la santé fixe à 1750 milligrammes par jour le niveau acceptable d'absorption d'acide sorbique pour une personne de 150 livres. Le nitrite de sodium peut servir pour conserver la viande et la volaille. En supposant encore une fois que toutes les viandes préservées renferment ce produit chimique et qu'une personne en consomme tous les jours, celle-ci ingérerait environ 10 milligrammes de nitrite de sodium par jour. Selon l'OMS, une personne de 150 livres peut en consommer sans danger 60 milligrammes par jour.

Qu'un produit chimique figure sur la liste ne signifie pas qu'il y est pour toujours et qu'il est oublié. La Direction générale de la protection de la santé examine constamment la littérature scientifique mondiale et effectue ses propres travaux de recherche sur la toxicité de ces additifs.

Quand on se rend compte que 85 p. 100 de tous les scientifiques qui ont vu le jour sont encore de ce monde, et qu'on sait que les techniques et les instruments que ceux-ci utilisent sont de plus en plus sensibles, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'on dispose de plus de données sur ces additifs. Les données de la sciences sont étudiées avec soin et, lorsqu'il le faut, on fait en sorte d'interdire l'usage d'un additif en particulier. Depuis l'adoption de la réglementation sur les additifs alimentaires en septembre 1964, environ 26 additifs ont été supprimés de la liste, dont divers colorants, adoucissants non nutritifs, aromatisants, certains antioxidants de la liste des stabilisants, des agents de blanchiment dans la farine et ainsi de suite.

Il importe de signaler qu'il a été impossible de prouver directement que l'emploi de ces additifs avait nui aux humains. Toutefois, dans divers cas, les études effectuées sur les animaux ont indiqué qu'il serait prudent de cesser l'emploi de ces composants. Le règlement donne une liste de 344 additifs alimentaires.

La Direction de la protection de la santé continuera d'examiner d'anciens et nouveaux additifs à la lumière des meilleures connaissances scientifiques disponibles, et prendra toutes les mesures jugées nécessaires pour protéger le consommateur canadien.

Devant l'inquiétude toujours croissante de la population au sujet des additifs alimentaires, le ministère continue d'examiner et, au besoin, de modifier les politiques et règlements actuels concernant tous les additifs alimentaires, les polluants, les pesticides, etc., à mesure que les renseignements deviennent disponibles. A cet égard, le ministère a entièrement révisé sa politique sur les pesticides et les métaux lourds polluants et il a modifié son règlement afin de réduire ou d'éliminer la tolérance de certains pesticides. On élabore acuellement un nouveau règlement plus sévère visant à contrôler la quantité de métaux lourds dans les aliments.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a dit que le gouvernement ne s'intéressait pas à la santé des Canadiens ou que ces derniers n'étaient pas en bonne santé. Si l'on regarde l'autre côté de la Chambre cela semble probablement être vrai, mais je me demande à qui le député compare les Canadiens en ce qui concerne la santé et les normes d'hygiène. Le monde entier reconnaît que le peuple canadien est l'un des mieux portants du globe. Je me demande si le député nous compare à l'Inde, par exemple, qui a certainement énormément de problèmes de santé et énormément de cas de malnutrition, mais qui n'a certainement aucun problème majeur causé par les additifs alimentaires.

● (1630)

A première vue, j'aurais tendance à être d'accord avec la motion du député d'Athabasca. A y regarder de plus près cependant, je ne le suis pas. S'il demande que le gouvernement canadien fasse des recherches pour découvrir le rapport entre les additifs alimentaires et l'hyperactivité, je montrerai dans mon discours qu'il s'en occupe déjà. Si par ailleurs, le député demande que nous fassions les mêmes recherches que font déjà d'autres pays simplement afin de pouvoir flatter notre fierté nationaliste en disant que les Canadiens étudient la question, je lui signale que je ne suis pas du tout d'accord avec lui.

La science a une portée internationale et il ne serait pas prudent que chaque pays fasse les mêmes recherches que les autres. Le coût de toute la recherche nécessaire pour comprendre toutes les causes et découvrir le traitement de l'hyperactivité serait énorme et pourrait être relié à bien des facteurs qui n'ont pas encore été déterminés. Nous ne devrions certes pas gaspiller nos ressources pour reproduire inutilement ce qui s'est fait ailleurs. Nous devrions plutôt nous occuper des questions qui n'ont pas encore été examinées, mais qui semblent intéressantes.

En ce qui concerne une affection nouvelle comme l'hyperactivité, il faudrait certainement d'abord se pencher sur les causes, mais il y a bien d'autres possibilités que les additifs alimentaires.

Additifs alimentaires artificiels

Le public croit maintenant de plus en plus que les aliments et les additifs alimentaires peuvent être l'une des principales causes de l'hyperactivité chez les enfants. Cependant, certaines choses indiquent que l'hyperactivité chez les enfants peut être une manifestation d'une réaction allergique. Un enfant peut être allergique à certains aliments ou à certains ingrédients alimentaires. Par exemple, on sait que certaines personnes sont allergiques au colorant alimentaire tartrazine et que d'autres ont une réaction à certains analgésiques, surtout l'aspirine. La direction de la protection de la santé est en train d'évaluer l'importance du problème et des mesures qu'on pourrait prendre pour minimiser toute difficulté éventuelle à cet égard.

«Hyperactivité» est le terme qu'on emploi pour décrire le syndrome que manifestent certains enfants dont le comportement étrange devient un problème grave au foyer et à l'école. Ces enfants sont constamment actifs, passent d'un objet ou d'une activité à l'autre, sont agités et nerveux, extrêmement volubiles, incohérents et impulsifs. Ils sont irritables et agressifs, ils ne peuvent pas fixer leur attention pendant longtemps et ils sont facilement distraits. Voilà comment les parents et les éducateurs décrivent des enfants considérés comme hyperactifs. Les données actuelles laissent entendre que ces caractéristiques du comportement peuvent entraîner plus tard d'autres problèmes sociaux, comme la maladie mentale, la délinquance et l'alcoolisme.

Les statistiques concernant l'hyperactivité chez les enfants d'âge scolaire varient considérablement d'une enquête à l'autre. Ces variantes tiennent surtout au fait que les scientifiques ne s'entendent pas sur la terminologie ou la définition du syndrome. Par exemple, selon les autorités scolaires, 15 à 20 p. 100 des enfants souffriraient d'hyperactivité, tandis que les psychiatres estiment 4 à 10 p. 100. seulement le taux d'enfants hyperactifs.

On ne sait pas grand-chose des causes de ce syndrome. Toutefois, les dommages périnataux au cerveau, les troubles métaboliques héréditaires, un empoisonnement accidentel pendant l'enfance, des troubles psychologiques reliés au milieu et des réactions d'hypersensibilité aux aliments ou aux ingrédients alimentaires sont autant de facteurs retenus comme des causes possibles d'hyperactivité chez l'enfant.

Chez certains enfants hyperactifs on a décelé des ondes cervicales anormales reliées à des dommages cervicaux physiques ou à des dommages dus à l'hypoxie à la naissance; toutefois, les liens entre les dommages au cerveau et l'hyperactivité ne sont pas très clairs.

L'hyperactivité est quatre à dix fois plus fréquente chez les petits garçons que chez les petites filles. En conséquence, on considère comme une cause possible de l'hyperactivité les troubles métaboliques et héréditaires. Il faut souligner que la différence est la même d'un sexe à l'autre pour un bon nombre de syndromes congénitaux, mais il n'est pas encore vraiment prouvé que les chromosomes du sexe jouent un rôle dans la transmission de ces anomalies. On ne sait pas si le syndrome de l'hyperactivité est génétique ou relié au sexe car, on manque de connaissance sur le rôle de l'hérédité dans l'hyperactivité.

Certains chercheurs ont relié l'hyperactivité chez les enfants à des empoisonnements accidentels par des produits chimiques tels que le plomb, mais on manque de preuves cliniques. On sait toutefois que les enfants hyperactifs ont fortement ten-

dance à s'empoisonner accidentellement, probablement du fait de leur agitation intense.

On craint que les enfants hyperactifs souffrent de troubles émotionnels lorsqu'ils deviennent adultes. Les enfants hyperactifs peuvent être portés plus facilement à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies. Les caractéristiques de ces enfants, dont leur impulsivité, leur faible capacité d'attention, leurs efforts pour attirer l'attention, leur faible tolérance à la frustration face aux difficultés sociales et éducatives montrent qu'ils peuvent facilement se mettre à boire de l'alcool ou prendre d'autres drogues pendant leur adolescence. Selon une étude, il pourrait y avoir un lien entre l'hyperactivité et l'alcoolisme. Cette étude a constaté un taux plus élevé d'alcoolisme et d'hyperactivité chez les parents biologiques que chez les parents adoptifs d'enfants hyperactifs. En outre, on a constaté chez les enfants hyperactifs un taux élevé d'hyperactifs ou d'alcooliques dans leur parenté.

Quant aux autres types de comportements anti-sociaux, on rapporte des cas de personnalité explosive caractérisée par de l'agressivité et un tempérament coléreux. Dans les cas en question, la personnalité explosive était précédée d'hyperactivité pendant l'enfance.

Bien qu'il existe peu d'études suivies de ces enfants hyperactifs, la majorité des données révèlent que la majorité de ces enfants ne montrent guère d'amélioration. Règle générale, une forte incidence de comportement antisocial et de démêlés avec la police, et beaucoup d'entre eux ont dû être détenus pour délinquance ou sont devenus psychopathes. Les études n'établissent pas suffisamment de comparaisons, renferment peu d'échantillonnages et n'analysent pas suffisamment la pathologie du comportement. L'incidence de l'alcool et de la toxicomanie notamment, n'a pas été examinée de près. L'étude qui doit être financée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social verra à combler certaines de ces lacunes.

L'hypersensibilité (généralement appelée allergie) aux aliments est décrite depuis des siècles dans les traités de médecine. En fait, on a observé des réactions d'hypersensibilité chez les humains après les avoir exposés au pollen, à la poussière, à certains produits chimiques et, dans quelques cas, à certains colorants et additifs alimentaires artificiels.

Les allergies aux aliments affectent 30 à 40 p. 100 de la population mondiale, alors que l'allergie au lait touche 10 à 20 p. 100 des enfants. Les symptômes qu'on décèle chez les individus hypersensibles aux aliments vont d'une éruption à une commotion anaphylactique, et même peuvent entraîner la mort. Une personne hypersensible au lait, par exemple, peut, après avoir ingéré du lait ou des aliments contenant du lait, souffrir d'enchifrènement, d'urticaire, d'exzéma, de maux de tête, de nausées, de diarrhée, ou même être prise d'un grave accès d'asthme.

La variété d'aliments qui peuvent susciter l'allergie est presque illimitée. Ceux qui causent le plus fréquemment des allergies sont le lait, les grains (surtout le blé), les œufs, le poisson, les mollusques, les fruits (surtout les fraises), le chocolat, les noix. En plus de ces aliments naturels, les additifs alimentaires comme la tartrazine, les parabens, les huiles végétales, les additifs protéiques, la caféine, les cyclamates, les essences, etc., ont provoqué des réactions allergiques. Les symptômes vont de l'urticaire chronique et généralisé aux réactions anaphylactiques, à la dermatite, à l'urticaire, aux démangeaisons et à l'œdème.

L'existence de rapports entre les additifs alimentaires et l'hyperactivité a été établie à la suite des études cliniques menées par le Dr Benjamin Feingold, médecin de San Francisco. Ce dernier a noté une amélioration clinique sensible chez 50 p. 100 des enfants hyperactifs soumis à un régime sans salicylates (appelé également régime K-P). Ce traitement a permis d'interrompre les thérapies fondées sur les médicaments et a produit une amélioration sensible dans les résultats scolaires de ces enfants. Le régime ne contenait ni additif alimentaire ni aliment tels que les tomates, pommes de terre, concombres, courges, confitures, noix et presque aucun fruit frais contenant des salicylates naturelles.

● (1640)

M. Feingold reconnaît que ces premières études cliniques avaient été réalisées de façon empirique et, bien que l'on ait observé des effets positifs, il n'est pas possible d'en tirer des conclusion définitives. Pour respecter strictement ces régimes alimentaires et pour tenir compte des besoins de l'enfant, il était nécessaire de modifier considérablement le mode de vie de la famille. Par conséquent, on ne peut déterminer de façon précise si les améliorations constatées chez l'enfant étaient dues au régime alimentaire qu'il suivait ou aux soins accrus dont on l'entourait dans ces conditions particulières. En outre, nombre de diététiciens ont critiqué ces régimes alimentaires extrêmement sévères en soulignant qu'ils n'avaient pas une assez grande valeur nutritive. Il convient de noter qu'au Canada la loi sur les aliments et drogues interdit formellement l'usage de colorants dans la fabrication d'aliments destinés aux nouveaux-nés.

D'autres spécialistes ont fait des recherches pour savoir s'il existait une relation entre les additifs alimentaires et l'hyperactivité. Six des onze enfants qui ont fait l'objet d'une expérience pilote réalisée sous la direction du Dr Ester Wender de la faculté de médecine de l'Université d'Utah ont manifesté, au début de cette expérience, des signes d'amélioration de leur comportement. Toutefois, le rapport précise que parmi ces six enfants, cinq ont manifesté des signes de retour à leur comportement antérieur par la suite, bien qu'ils aient été soumis en permanence au régime alimentaire spécial. Les conclusions de cette expérience ont été tirées essentiellement d'observations directes. C'est pourquoi elles ne se prêtent pas à une analyse statistique.

M. Connor, de la faculté de médecine de Pittsburgh, a effectué une importante étude préliminaire à propos de cette hypothèse. Son étude s'intéressait au cas de 15 enfants choisis en tenant compte de la définition de la réaction d'hypercinésie chez les enfants, définition établie par l'American Psychiatric Association.

Au cours de cette étude, on a constaté des différences statistiques importantes entre le régime K-P et les mesures de référence tant selon les indications des parents que selon celles des professeurs, ainsi qu'entre le régime spécial et le régime témoin selon les indications des professeurs. Toutefois, on n'a constaté aucune différence importante entre le régime spécial et le régime témoin, selon les indications des parents.

Le docteur Connor conclut qu'«il est possible que le régime spécial réduise les symptômes d'hypercinésie» mais il avertit que:

. . . il serait dangereux à ce point de tirer trop de conclusions de cette étude étant donné que l'échantillon est assez réduit et que les résultats ne sont absolument pas uniformes. N'importe quel observateur sensé comprendra qu'en modifiant profondément les habitudes alimentaires d'une famille on modifie le comportement de ses membres, sans tenir compte des régimes alimentaires particuliers. Ce phénomène est fort bien compris quand il s'agit de soigner le diabète chez les enfants. Les résultats auraient été beaucoup plus précis s'il avait été possible de faire une étude objective, indépendamment des facteurs psychologiques nécessairement présents dans le système famille-école-enfant. Les résultats obtenus à ce stade montrent qu'il est nécessaire d'effectuer de nombreuses autres recherches approfondies.

Dans le cadre d'une autre étude réalisée en Californie, on a assujetti 19 enfants hyperactifs à un régime alimentaire spécial sur une période de deux à trois mois. L'étude en question a relevé un écart significatif entre les moyennes de population mesurées avant et après l'épreuve. L'appréciation des professeurs n'a pas signalé de changements significatifs.

La validité de ces constations est discutable. On a reproché l'absence de contrôle adéquat sur l'intervention diététique, ainsi que de nombreuses idées préconçues venant de ce qu'on avait informé au départ les parents et les enfants des résultats prévus de l'étude, récompensé les enfants qui suivaient le régime et adressé aux professeurs une circulaire où il était question des effets bénéfiques à prévoir.

L'étude sans doute la plus valable est celle qui a été effectuée par une équipe de chercheurs de l'université de Wisconsin. Ce travail financé par le Food Research Institute de l'université du Wisconsin (Madison), constitue la première enquête systématique sur l'hypothèse hyperactivité—additifs alimentaires. Elle a observé des données de psychologie objective, de psychophysiologie et de comportement observé en classe, et comporte une appréciation par les parents et par les professeurs des modifications de comportement consécutives aux manipulations diététiques. L'opération a été conduite de telle façon que ni les professeurs, ni les parents, ni les chercheurs en clinique, ni ceux qui étaient chargés d'observer le niveau d'activité des enfants en classe et en laboratoire, ne savaient lesquels suivaient le régime spécial ou un régime pourvu de colorants et parfums artificiels. Dans les deux cas, celui du menu expérimental et celui du menu témoin, tout a été préparé à partir de produits alimentaires en vente dans le commerce.

D'après les résultats publiés, sur 36 mères de garçons de 6 à 12 ans, 13 ont conclu à une amélioration par le régime spécial, et 5 à une détérioration. Sur les 30 pères du même groupe, 14 ont vu une amélioration, 3 une détérioration et 13 une absence de changements réels. Par opposition aux parents, les professeurs jugeant du comportement en classe étaient beaucoup moins nombreux à constater une amélioration pendant la durée du régime expérimental. Six seulement des professeurs ont conclu à une diminution d'hyperactivité, 10 à une augmentation d'activité pendant le régime expérimental censé améliorer l'enfant, et 30 n'ont pas constaté de changements notables entre les deux régimes. Dans 4 cas seulement sur 36, les parents et les professeurs étaient d'accord pour conclure à une amélioration par le régime expérimental.

Les données des observations affectuées lors de nombreuses épreuves de comportement en classe et sur tests standardisés en laboratoire n'ont conduit qu'à un très petit nombre de jugements d'amélioration apportée par le régime expérimental. L'analyse statistique préliminaire de ces données est terminée. Elle n'a fait apparaître aucun effet significatif de la diète, et je dis bien aucun, monsieur l'Orateur.

Additifs alimentaires artificiels

Les plus jeunes enfants, âgés de trois à six ans, ont montré cependant une réaction positive plus grande au régime expérimental, selon les résultats fournis par les parents. Sur les dix mères de ce groupe, toutes signalent une amélioration du comportement de l'enfant, tout comme l'ont fait les quatre pères de l'échantillon, sur sept d'entre eux.

Aussi, à l'exception possible de l'échantillon des enfants les plus jeunes, l'analyse préliminaire faite jusqu'ici sur l'étude du Wisconsin ne semble pas démontrer totalement l'efficacité de ce régime expérimental, tout au moins en ce qui concerne les effets sur les autres groupes. L'équipe de recherche de l'Université du Wisconsin a cependant bien insisté sur le fait que leur étude n'était pas terminée et que plusieurs mesures objectives obtenues sur le sujet n'avaient pas encore été calculées.

Le Dr Leon S. Otis, de l'Université Stanford, a proposé à l'Administration des aliments et drogues des États-Unis un projet d'étude et a demandé des subventions pour étudier l'évolution des réactions que provoquent les additifs alimentaires sur le comportement des souris et des rats. Cette proposition n'a pas encore été financée. Les membres de l'Institut national de la santé mentale des États-Unis et le Dr Frank Cordle, de l'Administration des aliments et drogues américaine, ne connaissent aucune étude de ce genre faite à l'Université Stanford. Cependant, le Dr Cordle connaît bien tous les financements entre organismes pratiqués aux États-Unis.

A l'Université de Western Ontario, on a fait une étude récente pour déterminer l'efficacité relative des régimes et des drogues administrées dans le cas d'hyperkinésie. D'après les résultats préliminaires, les effets du régime seraient ambigus. Les parents et les enseignants étaient d'avis que les infractions au régime provenant de colorants alimentaires artificiels et d'aromatisants avaient des effets insignifiants.

D'après les études susmentionnées faites jusqu'ici, on peut constater la difficulté de toute recherche faite en vue de vérifier si l'hyperactivité peut être attribuable ou non aux additifs alimentaires. La taille de l'échantillon adopté est si mince qu'elle affaiblit la portée de tous les résultats et rend l'utilisation d'une analyse statistique extrêmement difficile. En outre, comme l'on fait appel dans toutes ces recherches à des patients non hospitalisés, il est extrêmement difficile de contrôler l'application rigoureuse du régime imposé. Il faudrait donc étudier la réaction spécifique de chacun en soumettant les sujets à des groupes individuels de substances, tels que les colorants artificiels, les aromatisants ou les salicylates. Enfin, les résultats restent sans aucune signification si l'on ne s'en tient pas strictement à l'application des lignes directrices pendant toute la durée de l'expérience.

Plusieurs autres études actuellement en cours ont été commanditées par le Service américain des aliments et drogues. Elles comprennent une étude sur le syndrome hyperkinésique chez les enfants effectuée au Kaiser Permanent Foundation Research Institute en Californie. L'étude devrait être terminée dans environ un an. Une deuxième étude effectuée à l'Université du Wisconsin vise à identifier les enfants qui réagissent au régime alimentaire K-P.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il peut cependant continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le vote.

● (1650)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai pris mon thé et quelques biscuits d'arrowroot, je vais dire un mot. Chose certaine, les biscuits d'arrowroot ne contiennent pas d'additifs alimentaires produisant une activité outrée ou un comportement anti-social ni de colorants rouges.

Le débat qui se tient cet après-midi est typique. Mon ami, le député d'Athabasca (M. Yewchuk), estime que le gouvernement est loin d'en faire assez, qu'il ne fait presque rien, en fait, dans le domaine de l'étude du rapport entre les additifs alimentaires artificiels et l'hyperactivité. D'autre part, mon ami d'Halton, parlant pour le camp ministériel nous assure que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fait tout ce qu'il faut dans ce domaine. Je soupçonne que la vérité se situe entre les deux. Même si le député d'Halton (M. Philbrook) semble défendre la thèse ministérielle, selon laquelle des recherches importantes sont effectuées dans ce domaine aux États-Unis, ce qui laisse entendre que nous n'avons pas besoin de répondre au plaidoyer du député d'Athabasca, il me semble qu'il y aurait lieu de bien examiner l'écart entre le nombre d'additifs alimentaires interdits aux États-Unis et le nombre de ceux qu'on interdit chez nous.

Indépendamment des résultats fructueux des expériences et des travaux de recherche effectués aux États-Unis, j'estime que nous devrions nous aussi effectuer nos propres expériences. Peut-être trouverait-on chez les 259 députés actuels à la Chambre des communes les meilleurs sujets auprès de qui mener une étude des régimes alimentaires. Ce serait une étude très intéressante à effectuer, et particulièrement le vendredi, que de relier le comportement des divers députés à leur régime alimentaire. Aussi, monsieur l'Orateur, je crois que si nous pouvons éviter les affrontements comme ceux auxquels nous avons assisté cet après-midi, je dirai qu'en fait, la recommandation contenue dans la motion présentée par le député d'Athabasca est à mon avis excellente, et j'aimerais bien que la Chambre l'adopte cet après-midi.

M. Howard Johnston (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le parrain de cette motion, le député d'Athabasca (M. Yewchuk).

J'aimerais signaler qu'un congrès international sur l'hyperactivité a eu lieu le 1er octobre dans ma circonscription, plus précisément dans la ville de Vernon, en Colombie-Britannique. Ce congrès devait être modeste. En effet, on attendait au plus 500 congressistes. Avant le soir de l'inauguration, on s'est rendu compte qu'il en viendrait beaucoup plus et on a dû trouver de la place pour une centaine de congressistes inattendus. Les locaux s'avérèrent insuffisants en raison du nombre de personnes désireuses de s'inscrire, de sorte qu'il fallut louer un auditorium plus vaste pour recevoir près de 1,000 personnes. Voilà qui, à mon avis, démontre l'immense besoin que traduit la motion du député d'Athabasca.

Bien que le temps me manque pour parler davantage des activités de ce congrès—et je ne veux pas supprimer le vote—j'ajouterais que des congressistes ont présenté des exposés sur toutes sortes d'aspects de l'importante question des additifs et de leurs conséquences sur l'hyperactivité. Je félicite le député et exhorte la Chambre à adopter cette motion.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dois également féliciter le député d'Athabasca (M. Yewchuk) d'avoir soulevé le problème et provoqué un débat à la Chambre. Je pense que c'est une question extrêmement importante. Il importe d'étudier la question des additifs alimentaires et de leurs effets, surtout que l'emploi d'additifs dans les aliments se répand très vite.

Je trouve dommage que le député n'ait pas pu développer autant que je l'aurais voulu sa thèse sur le lien qui existe entre les additifs alimentaires et l'hyperactivité. J'aurais surtout aimé qu'il développe la thèse du docteur Feingold, bien que le député de Halton (M. Philbrook) en ait parlé. Il est parfaitement faux de prétendre, comme l'opposition a tendance à le faire, que nous ne nous intéressons pas au problème. Ce n'est pas vrai. Je pense que le député de Halton a parlé en détail de nos normes de sécurité, de l'importance capitale de la valeur nutritive des aliments, de l'usage d'additifs comme agents de conservation et ainsi de suite, ainsi que des seuils acceptables et des travaux de la direction générale de la protection de la santé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de Mme Jean Piggott dans la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton.

J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de M. John C. Crosbie, dans la circonscription électorale de Saint-Jean-Ouest.

* * *

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX DÉPUTÉS

Mme Jean Piggott, député de la circonscription d'Ottawa-Carleton, est présentée par M. Joe Clark et M. Walter Baker (Grenville-Carleton).

M. John Crosbie, député de la circonscription de Saint-Jean-Ouest, est présenté par M. Joe Clark et M. James McGrath.

• (1410)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'APPUI DES PROTESTATIONS DES ÉGLISES CONTRE LA PEINE IMPOSÉE À L'ÉVÊQUE LAMONT PAR LES AUTORITÉS RHODÉSIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, compte tenu des articles selon lesquels le gouvernement rhodésien a récemment condamné l'évêque Donald Lamont à 10 ans de travaux forcés pour avoir omis de signaler la présence de guérillas dans son diocèse, je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que le gouvernement du Canada appuie les protestations des Églises anglicane, unie et catholique romaine contre la peine cruelle et injuste imposée à l'évêque Lamont par les autorités rhodésiennes.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OPPORTUNITÉ DE COURS PAR LE DÉPUTÉ DE HIGH PARK-HUMBER VALLEY SUR L'ART DES RELATIONS AVEC LES ÉLECTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour soulever une affaire pressante. Étant donné les révélations récentes concernant le bureau de circonscription de High Park-Humber Valley discrètement situé quelque part à Toronto, ce qui permet au député et à sa secrétaire d'être bien renseignés sur la manière de traiter les électeurs, je propose, avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt):

Que la Chambre charge immédiatement les membres du comité de la régie interne de la Chambre des communes de demander aux députés d'enlever toutes les indications qui révèlent la nature de leurs bureaux, et que l'argent ainsi économisé soit placé dans une caisse à l'usage du député de High Park-Humber Valley, afin de permettre à ce dernier d'organiser des séances de travaux pratiques où il enseignerait aux députés l'art de s'occuper de leurs électeurs et de leurs problèmes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M.McKenzie).

* * *

LES DOUANES

LES DROITS D'ENTRÉE APPAREMMENT SUPPLÉMENTAIRES IMPOSÉS SUR LES PIÈCES D'AUTOMOBILE IMPORTÉES AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire pressante. Étant donné que le ministère du Revenu national fait preuve de discrimination envers l'industrie des pièces d'automobile du Manitoba en refusant de laisser entrer les pièces moyennant les mêmes droits de douane qu'ailleurs au Canada et en réclamant jusqu'à 15 p. 100 de plus en droits de douane pour les envois dédouanés dans la région du Manitoba, et que ces pratiques désavantagent l'industrie des pièces d'automobile du Manitoba vis-à-vis ses concurrents des autres provinces, je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre charge le ministre des Finances et le ministre du Revenu national de prendre des mesures immédiates pour remédier aux droits de douane injustes et discriminatoires imposés sur les pièces d'automobile importées au Manitoba.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Questions orales

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ORATEUR DE REPRÉSENTANTS DE DIVERS PARLEMENTS

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant la période des questions, puis-je signaler aux honorables députés la présence à la tribune d'un groupe très distingué. Pour leur rendre justice, je vais tenter de désigner un ou deux de mes homologues provinciaux. Il vaudrait peut-être mieux de leur demander de se lever.

Nous sommes les hôtes cette semaine, comme tous les ans, sous les auspices de l'Association parlementaire du Commonwealth, du colloque parlementaire régional canadien. Nous avons invité un représentant de l'Association parlementaire des Caraïbes, qui est le président du parlement de la Barbade, M. Hinds. Si monsieur le président Hinds veut bien se lever.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Toutes les assemblées provinciales sont également représentées, dont certaines par leur président. Je leur demanderais de tous se lever. En jetant un rapide coup d'œil, je vois M. le président Smith de la Colombie-Britannique, M. le président Brockelbank de la Saskatchewan, M. le président Ottenheimer de Terre-Neuve, M. le président Lavoie de la belle province de Québec qui est bien occupé maintenant avec tous les autres collègues ainsi que M. le président Fox du Manitoba, M. le président Woodroffe du Nouveau-Brunswick et M. le président suppléant Doucet de la Nouvelle-Écosse. Puis-je leur demander ainsi qu'à ceux qui les accompagnent de se lever?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE PROCÉDURES CONTRE LES EMPLOYÉS SOUPÇONNÉS D'ACTIVITÉS IRRÉGULIÈRES—LA VÉRIFICATION DES CONTRATS ACCORDÉS À DES ENTREPRISES DE L'EXTÉRIEUR

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 25 octobre, le ministre a signalé qu'il comptait voir prochainement le statisticien en chef du Canada. Étant donné la série de révélations dans les journaux d'Ottawa relativement aux activités irrégulières de la firme Allan Jeffery Associates et, maintenant, du statisticien en chef adjoint, et quant à la question de savoir s'il y a eu ou non autorisation tacite ou implicite de ces activités de la part de certaines autorités, le ministre peut-il dire si le fait qu'aucune poursuite n'a été intentée ni qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise confirme ou non le sentiment de la police ou des légistes de la Couronne selon qui c'est précisément parce qu'il a pu y avoir une telle autorisation, tacite ou implicite, que l'on n'a pu déterminer aucune intention délictueuse au sens juridique du terme et qu'il aurait été difficile d'obtenir une condamnation?

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai déjà répondu à cette question. Si je ne fais erreur, l'honorable député a inscrit 22 questions au *Feuilleton* à ce sujet. Je crois que je serai en mesure de répondre à chacune d'elles dès mercredi.

Au sujet de l'autre fonctionnaire, dont l'honorable député vient de mentionner le nom, il s'agit d'une personne qui, en dehors de ses heures du travail, a avisé des universités sans se servir d'aucune façon des renseignements confidentiels qui se rattachaient à son poste. Ce fonctionnaire a lui-même fait une déclaration à ce sujet, et je ne vois rien de répréhensible à ce sujet, mais le Dr Kirkham m'a avisé que des directives nouvelles avaient été émises à ce sujet, et j'espère que l'intégrité de Statistique Canada sera préservée.

[*Traduction*]

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je partage le vœu du ministre, et je ne veux en rien mettre en doute l'intégrité de Statistique Canada. Est-il vrai que le statisticien en chef a ordonné une vérification de tous les contrats intervenus entre Statistique Canada et des entreprises de l'extérieur? Le ministre peut-il nous dire qui est chargé de cette vérification ou de cette enquête et quand nous pouvons espérer la voir terminée? De plus, le ministre serait-il disposé à déposer à la Chambre les résultats de cette enquête?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai moi-même demandé au statisticien en chef de Statistique Canada de faire une vérification complète afin de savoir s'il y avait des activités illégales ou contre les pratiques normales des fonctionnaires du gouvernement. Il m'a dit qu'il faisait cette enquête. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt du public de faire quelque révélation que ce soit, tant et aussi longtemps que je ne serai pas moi-même avisé que l'enquête a été complétée. Toutefois, à la suite des nombreuses conversations que j'ai eues avec le Dr Kirkham, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter à ce sujet dans le moment, et je suis certain qu'à ce moment-ci l'intégrité de Statistique Canada est encore intacte.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LES OFFRES D'EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA RELATIVES À LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS—DEMANDE DE RAPPORT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aurais une dernière question supplémentaire à l'intention du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Peut-il nous dire s'il y a eu des transactions ou des offres de transactions entre la firme Allan Jeffery Associates, ou des personnes qui y sont reliées, et la Commission de la capitale nationale relativement à la transmission de données contre rétribution, et le ministre peut-il confirmer que des employés de Statistique Canada ont fourni de l'information à des experts-conseils américains sur une base commerciale, alors qu'ils avaient refusé de communiquer de l'information à la CCN?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il me faudrait vérifier ces allégations. Je n'en sais absolument rien.

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. GALLANT AU SUJET DES PRÉTENDUES OFFRES D'EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA RELATIVE À LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire, que j'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines a trait surtout à sa dernière réponse. Comme la Chambre l'a appris par les media, le président de la Commission de la capitale nationale à l'époque, le distingué fonctionnaire M. Gallant, a soulevé la question auprès d'un haut fonctionnaire. Je m'étonnerais qu'il ait écrit une lettre, et pris contract comme il est sensé l'avoir fait, sans fondement. Je dis cela surtout parce que la communication, comme on l'a prétendu dans les informations, aurait bouleversé Mme Ostry, alors responsable. La communication venant d'un fonctionnaire aussi important, haut placé et prestigieux que M. Edgar Gallant, je me demande si le ministre, qui depuis que la nouvelle est sortie, a dû prendre le temps d'interroger M. Gallant, peut nous dire exactement ce que ce dernier a dit, en supposant que cette enquête ait eu lieu. En outre, le ministre est-il en mesure aujourd'hui, et s'il ne l'est pas, pourrait-il s'arranger pour l'être—de déposer la correspondance échangée entre l'ancien président de la Commission de la capitale nationale, M. Gallant, et M. Gordon Robertson? Aurait-il l'obligeance de faire cela?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner. J'ignore quelles sont les circonstances de cette affaire. Il est possible que j'aie été au courant mais, pour l'instant, je n'en suis pas sûr, et j'aimerais me rafraîchir la mémoire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ma question supplémentaire monsieur l'Orateur, découle de la réponse qu'a donnée le ministre, aujourd'hui à ma question et à celle du député de Central Nova. Est-ce à dire que le ministre, après tout ce qu'ont publié les journaux à ce sujet, et le fait que le distingué M. Gallant ait été mêlé à cette affaire, que le ministre, dis-je, n'est même pas en mesure de réponse à la question toute simple que je lui ai posée sur les détails de cette affaire? Est-ce bien là ce que nous donne à entendre le ministre aujourd'hui?

● (1420)

M. Danson: C'est lundi, monsieur l'Orateur, et j'ai eu une bien pénible fin de semaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me réjouis qu'en l'occurrence, le ministre se rende compte que c'est aujourd'hui lundi.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): J'espère qu'il se rend compte aussi que cela nuit sérieusement à Statistique Canada et aussi à la réputation de certains distingués fonctionnaires de la Fonction publique du Canada. Comme c'est aujourd'hui lundi et que le ministre a été prévenu, s'engagerait-il. à vérifier les faits ce soir et à répondre à mes questions mardi ou mercredi? Je me satisferais de cet engagement.

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur. C'est au fond ce que j'avais répondu au député de Central Nova, que j'allais me renseigner et fournir demain les renseignements à la Chambre.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES ALLÉGATIONS CONTRE LE DÉPUTÉ DE CALGARY-SUD AU SUJET DE TRANSACTIONS AVEC LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Approvisonnements et Services, j'adresserai ma question au ministre suppléant ou au premier ministre. Le député de Calgary-Sud ayant, selon des révélations récentes, obtenu des contrats du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services, le dernier, que le député avoue avoir personnellement négocié, datant de janvier 1975, le ministre suppléant ou le premier ministre pourraient-ils nous dire si les fonctionnaires du ministère des Approvisionnements et Services étaient au courant des répercussions que pouvait avoir la négociation avec un député d'un contrat mettant en jeu des fonds fédéraux? Si oui, ces fonctionnaires ont-ils signalé la chose au ministre et dans ce cas quelles dispositions le ministre a-t-il prises? Maintenant que le ministre est bel et bien au courant de la situation, qu'a-t-il l'intention de faire à ce propos?

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député se contentera d'un réponse du secrétaire parlementaire du ministre, suite à la discussion de vendredi. Si oui, je prendrai avis de la question. Je voudrais ensuite faire remarquer que le député a, paraît-il, discuté de l'affaire avec l'Orateur et avec le légiste parlementaire, ce qui est, je dois le dire, tout à son honneur.

Des voix: Bravo!

M. Blaker: Je poursuivrai cependant l'examen de l'affaire avec le ministre.

LES ALLÉGATIONS CONTRE LE DÉPUTÉ DE CALGARY-SUD— DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre, mais je ne le vois pas ici. Le premier ministre peut peut-être me répondre. Étant donné que le gouvernement doit connaître tous les détails de cette affaire et que le député de Calgary-Sud a mis publiquement Votre Honneur en cause en laissant entendre que vous lui aviez donné feu vert pour . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Vous pouvez hurler. Vous vous permettez de vous plaindre pour les conflits d'intérêts concernant des députés de l'autre côté de la Chambre, mais quand c'est votre tour, vous poussez des cris perçants.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le premier ministre envisagerait-il de soumettre toute cette affaire au comité permanent des privilèges et élections pour voir si le député de Calgary-Sud a contrevenu à la loi sur la Chambre des communes?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je viens d'apprendre cette affaire. A l'instar du député, j'ai lu l'article publié à ce sujet. Nous prenons la chose très au sérieux. J'ai lu toutes les instances mentionnées dans l'article, et je puis assurer au député que l'on étudiera la question très sérieusement. J'accepte la proposition du député. Nous l'étudierons aussi très soigneusement. Je suis certain que tous les députés sont très inquiets des implications dont on parle dans cet article.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON DEMANDE S'IL EXISTE DES SURPLUS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné les rapports contradictoires sur les approvisionnements et l'entreposage des produits laitiers au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a actuellement de fortes quantités de produits laitiers tels que le beurre et la poudre de lait en entreposage, ou est-ce que la production est déficitaire en ce moment? Je pose cette question en vue de renseigner les producteurs de lait pour l'avenir.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Ces chiffres sont rendus publics. Il n'y a pas de pénurie. Nous avons d'amples réserves de beurre en entreposage. Nous avons encore davantage de lait écrémé en poudre en entreposage; si le député est au courant de ventes éventuelles ou s'il connaît d'éventuels acheteurs, il devrait en aviser la Commission canadienne du lait.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT A FAIT DES EXTRAPOLATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné la réponse du ministre, et pour ne pas donner une mauvaise orientation aux producteurs de lait au Canada, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre si la Commission canadienne du lait a donné les prévisions pour les mois à venir, afin d'être en mesure d'orienter cette production dans la bonne voie?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. C'est la raison pour laquelle la Commission tente de mettre sur pied des programmes qui répondront aux besoins de lait des entreprises spécialisées dans les produits laitiers. Au besoin, la Commission retirera son offre d'achat de beurre et de lait écrémé en poudre pour inciter les entreprises à fabriquer d'autres produits qui peuvent devenir rares avant la fin de l'année laitière si ce n'est pas déjà fait.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LA POSSIBILITÉ DE L'EXERCICE AVEC PERMISSION DES ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il a reconnu aujourd'hui que le statisticien en chef adjoint assumant un poste de SX-3 au traitement annuel de $43,000 s'adonne actuellement à des activités extra-professionnelles liées à son travail au ministère, le ministre peut-il nous dire si on l'a informé d'une association entre ce haut fonctionnaire et un premier conseiller en recherche, s'il est prêt à déposer les annonces publiées par cette entreprise et s'il compte interroger les personnes en cause pour savoir si elles ont obtenu une permission écrite ou orale avant de s'associer à cette entreprise?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai examiné la question et elle est compliquée. Je me souviens très bien quand j'étais étudiant en droit à l'Université Laval, certains des meilleurs professeurs étaient des fonctionnaires qui venaient donner leurs cours à 8 heures le matin. Je n'ai jamais cru que les services qu'ils offraient aux étudiants le matin constituaient une violation des principes régissant les conflits d'intérêts. Le fonctionnaire en cause est un spécialiste dans son domaine. Il a aidé certaines universités à mettre des programmes au point. Et bien entendu, comme il travaillait en dehors de ses heures de travail et qu'il était rétribué, je ne puis guère croire qu'il soit coupable d'un acte répréhensible. J'estime que nous ne devrions pas priver les universités du Canada de certains de nos meilleurs cerveaux quand il n'y a aucun conflit avec une fonction publique. Je ne veux pas nuire à la carrière de cet excellent fonctionnaire parce qu'il est disposé à aider une université et qu'il accepte une rémunération, tant que je serai persuadé qu'il n'utilise pas des renseignements confidentiels dans l'exécution de ce travail. Si nous devons prendre une décision dans ce cas-ci, nous devrons peut-être interdire à tout fonctionnaire de faire un autre travail, même d'aider comme agent de police en fin de semaine dans un stade. Où va-t-on tracer la ligne de démarcation?

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PRINCIPES DIRECTEURS RELATIFS AUX ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Le problème en l'occurrence, comme le ministre l'a signalé, est l'imprécision des principes directeurs. Je suis persuadé qu'ils seraient les premiers à vouloir savoir à quoi s'en tenir. Je demande au premier ministre si on l'a mis au courant de ces activités particulières et s'il accepte que de hauts fonctionnaires fassent des travaux supplémentaires même si la matière qu'ils utilisent n'est pas confidentielle mais a été obtenue aux frais de l'État dans l'acquittement de leurs fonctions régulières?

● (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas entendu parler de ces allégations avant que la Chambre n'en fasse cas aujourd'hui, mais il y a des lignes directrices que l'on peut invoquer. La question de savoir si on doit y avoir recours dans ce cas-ci et de quelle manière a été réglée par le ministre et je m'en tiens à son jugement.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA POSSIBILITÉ D'ENTRAVES À L'ENQUÊTE RELATIVE AUX ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au solliciteur général une dernière question supplémentaire? Pourrait-il dire à la Chambre si le fait que les prétendues activités répréhensibles des employés de Statistique Canada ont été signalées à Statistique Canada avant de l'être à la GRC ait pu de quelque façon gêner ou entraver l'enquête faite par celle-ci sur cette affaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, rien ne me permet de penser que l'enquête de la GRC ait été gênée ou entravée de quelque manière que ce soit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA BALANCE DÉFICITAIRE DU CANADA VIS-À-VIS LES ÉTATS-UNIS POUR LES PIÈCES D'AUTOMOBILE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'étude faite conjointement par le gouvernement canadien et celui des États-Unis sur l'industrie automobile démontre que le déficit canadien, pour les pièces détachées, qui a atteint 2.4 milliards de dollars en 1975, dépasse déjà ce montant de 100 millions en huit mois cette année et pourrait s'élever à 4 milliards à la fin de l'année, le ministre pourrait-il, à l'appel des motions, dire à la Chambre ce que son ministère entend faire pour remédier à cette grave situation, étant donné surtout que le premier ministre a écrit aux fabricants de pièces détachées canadiennes, juste avant son départ pour le Japon, en leur disant qu'on n'adopterait probablement pas de nouvelles mesures de réglementation des droits de douane visant à encourager les fabricants d'automobiles étrangères à commander davantage de pièces détachées au Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis d'accord avec l'honorable député pour convenir qu'il s'agit d'un problème extrêmement compliqué: les relations entre le Canada et les États-Unis sur l'Accord canado-américain au sujet des automobiles, lequel a généralement bien fonctionné. Le problème, à l'heure actuelle, est le suivant: un déficit dans la fabrication des pièces d'autos. Je dois dire à l'honorable député que nous avons un large surplus en ce qui a trait aux autos assemblées au Canada, exportées aux États-Unis. Il reste encore un déficit substantiel, j'étudie actuellement le problème, mais je dois dire à l'honorable député que je n'ai pas de solutions magiques. Si l'honorable député en a une, j'aimerais bien qu'il m'en fasse part, parce que je voudrais avoir recours à ses services quand c'est possible.

[*Traduction*]

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je serais heureux de passer chez le ministre et de lui donner des idées, car il semble en être singulièrement dépourvu. Il n'a pas du tout répondu à ma question. Avec une telle direction, n'est-il pas étonnant que l'industrie des pièces automobiles soit dans l'état où on la voit aujourd'hui?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Eglinton.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Mitchell Sharp (Eglinton): Monsieur l'Orateur, . . .

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Saute-leur dessus, Mitch!

Mr. Sharp: . . . c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser une question à mes anciens collègues. Je l'aurais adressée au leader du parti à la Chambre, mais comme elle concerne la politique du gouvernement en général, je vais l'adresser à la fois au leader à la Chambre et au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à nouveau la motion approuvant la télédiffusion des délibérations de la Chambre et, dans l'affirmative, le gouvernement en saisira-t-il la Chambre suffisamment tôt de sorte qu'une fois cette motion approuvée, toutes les dispositions nécessaires puissent être prises afin de permettre la télédiffusion de nos travaux avant la fin de la présente législature?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux dire que le leader du gouvernement à la Chambre a l'intention de s'en occuper. Il espère faire aboutir ce projet bien avant l'expiration du délai dont parle le député. J'ignore s'il a eu des entretiens avec les autres leaders à l'heure qu'il est et, le cas échéant, s'ils se sont montrés prêts à collaborer, mais j'espère que oui.

Questions orales

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

LA DEMANDE DE PRÊT PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME-UNI—LA POSITION DU CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'aimerais demander au ministre, à titre de membre éminent du Fonds monétaire international de retour d'une récente réunion à Manille, quelle est l'attitude du Canada à l'égard de la demande que le Royaume-Uni a adressée au Fonds monétaire international de lui fournir 3.9 milliards de dollars sous forme de prêts, afin de lui permettre de surmonter la grave crise actuelle?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois dire à la Chambre et au très honorable député que le Canada, de même que d'autres membres du Fonds, assure au Royaume-Uni depuis plusieurs mois une aide «stand-by» sous forme d'un accord de crédit réciproque entre banques centrales. Cette mesure visant à remplacer cet accord de crédit par un tirage à plus long terme sur le Fonds monétaire international et, à condition que le Royaume-Uni remplisse les conditions exigées par le Fonds, nous approuverions une pareille aide financière au Royaume-Uni.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelle est l'attitude du gouvernement devant cette demande d'emprunt de 3.9 milliards de dollars? Le ministre dit que cet emprunt serait assorti de certaines conditions. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il raison lorsqu'il fait dire au chancelier de l'Échiquier que pareilles conditions placeraient la Grande-Bretagne dans une position intenable et n'aideraient en rien à résoudre la grave crise que traverse la livre, crise qui pourrait fort bien s'étendre à d'autres pays si rien n'est fait pour la désamorcer?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne saurais le dire pour l'instant. Le Royaume-Uni a engagé des pourparlers avec le personnel du FMI sur la nature d'une pareille assistance et sur les conditions dont elle serait assortie. Une fois ces discussions terminées, le personnel du Fonds fera rapport au conseil d'administration de cet organisme, dont le Canada fait partie, afin d'établir les modalités de cet emprunt. Ce sera au gouvernement alors, ainsi qu'aux autres membres du conseil, de déterminer les conditions de l'emprunt en fonction de la situation du Royaume-Uni.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DE LA RIVIÈRE DE L'AIGLE (LABRADOR)—LA POSSIBILITÉ D'UTILISATION À DES FINS ÉTRANGÈRES À LA FORMATION D'ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale. Peut-il donner à la Chambre l'assurance que les $340,000 dépensés jusqu'ici cette année pour une base de recherche et de sauvetage à la rivière de l'Aigle, au Labrador, qui est, incidemment, l'une des meilleures rivières à saumon de la région, ont servi à initier le personnel de secours et non à permettre aux galonnards de pêcher le saumon?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député pose une question qui a déjà été soulevée à maintes reprises. Il sait fort bien que cette base sert aux opérations de recherche et de sauvetage. Pendant trois ou quatre semaines par an, elle sert à des officiers supérieurs du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada qui doivent payer leurs propres dépenses. C'est une base plutôt sommaire comprenant deux cabanes en bois rond construites au siècle dernier, je crois, et d'autres en toile: c'est loin d'être un centre de villégiature de luxe. La base sert à des opérations de recherche et de sauvetage et, à l'occasion, des officiers supérieurs de ces trois pays s'y rencontrent pour avoir des entretiens officieux, et j'espère qu'ils réussissent à prendre du poisson.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il en train de dire à la Chambre que pendant que son prédécesseur déclarait ici qu'il n'était pas rentable de mettre des hélicoptères en service à Terre-Neuve, deux de ces hélicoptères de recherche et de sauvetage ont été utilisés sur une période de 14 jours pour y transporter des haut gradés de l'armée venus faire la pêche au saumon?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je pense que, si le député se donnait la peine de se renseigner, il apprendrait que ce genre d'activités fait de toute façon partie de l'entraînement régulier de recherche et de sauvetage. Je lui demanderais de se reporter à l'époque où cette question a été soulevée la dernière fois, lorsqu'un journaliste du *Globe and Mail* de la magnifique ville de Toronto, décide de se rendre sur les lieux et voir en quoi consistaient ces activités. J'ai ici un article de trois pages écrit par ce journaliste. Si le député désire connaître les faits et juger de la source, je le lui communiquerais volontiers.

* * *

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—LA QUESTION DES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT D'UNE TROISIÈME PISTE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports concernant le projet d'une troisième piste à l'aéroport de Vancouver. Le ministre a déclaré, il y a une semaine, qu'il semblait nécessaire de poursuivre davantage les études d'ordre environnemental. Le 16 septembre, un porte-parole du gouvernement a déclaré à ce sujet, lors d'un symposium qui s'est tenu à Vancouver, qu'on avait effectivement constitué un groupe d'études environnementales, mais que celui-ci n'existait plus. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont exactement les études environnementales en cours et nous parler de celles qui sont terminées, si elles existent vraiment?

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne vois pas au juste ce que le député veut dire à propos du groupe d'experts qui aurait été dissous. Pour ma part, je pense que le groupe d'experts existe encore, que rien n'a changé et qu'on fera une annonce à ce sujet en temps et lieu.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'en septembre, un représentant du gouvernement a dit à un symposium tenu à Vancouver qu'un groupe d'écologistes avait été établi, mais qu'il n'existait plus, j'aimerais demander au ministre s'il se renseignera pour savoir s'il l'on effectue oui ou non des études à l'heure actuelle, car tout cela a commencé il y a trois ans?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai dit ce que je savais au député. A mon avis, le porte-parole en question voulait peut-être parler de travaux antérieurs auxquels le public avait participé et de la planification de l'aéroport, questions dont il est bien au courant. On avait bien sûr fait des études écologiques à cet égard, mais il faudrait mener d'autres études avant de prendre une décision définitive. Je lui dirai où en sont les choses dès que j'aurai des nouvelles.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION PRISE CONTRE LE RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION DE NORTHLAND NAVIGATION

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne la décision de mettre fin à la subvention de Northland Navigation. La subvention a pris fin hier et, bien entendu, Northland Navigation vient de licencier 150 employés. Étant donné que les fonctionnaires du ministre en ont discuté pendant la fin de semaine, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est revenu sur la décision de ne pas renouveler la subvention? Cette décision est-elle définitive? Est-il certain que la subvention de Northland Navigation sur la côte du Pacifique ne sera pas renouvelée?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des discussions se déroulent actuellement afin d'éviter une réduction des services qui sont fournis dans cette région ou même une modification de leur nature. C'est pourquoi je préfère ne pas entrer dans les détails. Nous avons envisagé diverses méthodes permettant d'assurer ces services et nous avons également eu des entretiens avec les autorités provinciales. Je pense que ces entretiens nous permettront de conclure un nouvel arrangement avec la province à ce sujet. Bien sûr, nous nous intéressons au cas des autres transporteurs afin d'assurer d'une façon ou d'une autre que les habitants des diverses localités situées le long de la côte, jusque au nord et sur les îles Reine-Charlotte pourront bénéficier de services satisfaisants.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, ainsi, les discussions se poursuivent. Le ministre conseillera-t-il à la société Northland Navigation de ne pas licencier les 150 employés auxquels elle a envoyé des préavis de licenciement et de réserver sa décision à propos des services de cabotage? Le ministre laisse-t-il espérer à la Chambre que la société Northland Navigation sera autorisée à continuer d'assurer ces services?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je dis simplement que les discussions se poursuivent. En ce qui concerne les employés menacés de licenciement, la société Northland connaît elle-même l'état des discussions. Inutile de rien ajouter qui puisse être considéré comme une lointaine intervention dans ces discussions.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA PERTURBATION APPARENTE DES SERVICES À TRENTON EN RAISON DE L'AFFECTATION D'HÉLICOPTÈRES À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense suppléant. Dans une tentative pour masquer la faiblesse flagrante de nos services de sauvetage, faiblesse qui a été mise en lumière la semaine dernière par mon collègue, le député de Saint-Jean-Est, le ministre, d'une manière soudaine et inconsidérée, a fait déménager les hélicoptères Voyageur de Summerside à Terre-Neuve, ceux de Trenton, en Ontario, à Summerside, et n'a laissé à Trenton que deux Twin Hueys qui sont lamentablement insuffisants pour les services de recherches essentiels. Admettons qu'il fallait absolument envoyer des appareils à Terre-Neuve, était-il vraiment nécessaire pour cela de perturber tout le système de sauvetage aéro-maritime, dans l'est du Canada?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, mon honorable collègue a quelque peu mélangé les noms de certains hélicoptères. Ses sources d'information sont intéressantes. Ce qu'il arrive, c'est que nous entreprenons des études de possibilités au cours desquelles nous vérifions la mobilité de certains types d'aéronefs. C'est au moins une des raisons qui nous a incité à agir ainsi. Trenton peut sûrement compter sur les services de Petawawa et d'Ottawa. Il y a également d'autres aéronefs à Trenton. C'est donc le but essentiel des études de possibilités, voir comment le déplacement de certains aéronefs peut affecter directement notre capacité, d'intervention.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre à l'épreuve dans un débat les connaissances du ministre au sujet de ces appareils. De toute façon, il est certain que cette mesure précipitée et mal planifiée entraînera la démission de certains responsables qui en ont assez du manque d'équipement convenable.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander ceci: le ministre suppléant peut-il nous dire si ces déplacements sont définitifs, si la région des Grands Lacs pourra bénéficier d'appareils neufs, tout au moins satisfaisants, ou songe-t-il à tout remplacer et à dégarnir encore une fois la côte est du Canada?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, l'objet d'une étude de faisabilité est précisément de savoir ce qui est faisable.

* * *

L'INDUSTRIE

L'OPPORTUNITÉ D'UN RELEVÉ DES EMPLOIS PERDUS DANS LE TEXTILE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et vient en supplément de celle qu'a posée le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, vendredi dernier concernant la trentaine de travailleurs du textile qui ont été mis à pied dans sa région. Compte tenu du fait que plus de 200 de ces travailleurs ont été mis à pied à Millhaven, à la Celanese Canada Limited, au cours de la fin de semaine, et que d'autres usines s'apprêtent à en faire autant d'un moment à l'autre, le ministre a-t-il fait une évaluation de l'état de cette industrie pour déterminer combien d'emplois seront ainsi supprimés dans le textile dans les six prochains mois?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je n'ai pas de réponse définitive à donner à ce sujet. Quand j'ai été nommé ministre de l'Industrie et du Commerce, j'ai immédiatement commencé à me préoccuper de ce problème, parce que dans ma propre région beaucoup d'employés travaillent dans l'industrie du textile, et j'ai immédiatement imposé un certain nombre de quotas en vue d'essayer de limiter le nombre des importations. Mais, monsieur le président, il y a toujours un délai entre le moment où certains quotas sont imposés et le moment où la situation se rétablit. Je crois comprendre qu'il y aura des mises à pied temporaires pour quelques mois, mais j'espère que les impositions de quotas que j'ai faites au cours des dernières semaines auront les effets attendus au cours des prochains mois. Cependant, je dois admettre qu'au cours des prochaines semaines, il y aura certaines mises à pied dans le domaine de l'industrie du textile. J'espère, toutefois, que la situation se rétablira un peu plus tard au cours de l'année.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, à tire de question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre combien de travailleurs du textile devront encore être mis au chômage avant que le gouvernement ne se décide à prendre des mesures efficaces pour remédier à la détérioration de ce secteur d'activité?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Vegreville.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES DE STABILISATION ENVISAGÉES POUR LE SECTEUR DU PÉTROLE LOURD

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet du secteur toujours en difficulté du pétrole lourd, et je pense en particulier au secteur de Lloydminster. Je remercie d'abord le ministre, qui s'est donné la peine de visiter ce secteur pour se rendre compte de la situation par lui-même, et le fait est qu'il y a maintenant près de 1,000 puits en inactivité. Le ministre peut-il nous dire si l'on envisage sérieusement de prendre de nouvelles mesures dans un avenir immédiat? Pour ne pas en rester au contingent intérieur de 25,000 barils par jour qui a été fixé pour le pétrole lourd, le ministre songe-t-il à exempter ce produit du contingentement ou à modifier la taxe à l'exportation, afin de stimuler et de stabiliser ce secteur très important, et d'éviter des difficultés sérieuses pour l'économie?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député ait soulevé la question. Je considère qu'il s'agit là d'une ressource très importante. J'ai grand espoir que les efforts de réflexion qui se poursuivent sur ce problème dans mon ministère, dans l'industrie et aussi, je l'espère, à l'Office national de l'énergie, vont déboucher sur une solution. Je pense que le contingent de 25,000 barils par jour adopté par l'Office national de l'énergie pour le mois en cours constitue un pas dans la bonne voie. J'ai très bon espoir que dans l'étude de ce dossier l'Office, qui examine actuellement comme vous le savez diverses solutions proposées par l'industrie, va songer à prendre d'autres mesures susceptibles de contribuer à la solution d'un problème très difficile qui se pose dans ce coin-là du pays.

• (1450)

M. Mazankowski: Dois-je comprendre que nous pouvons nous attendre d'ici deux ou trois mois à une annonce de nouvelles politiques destinées à dissiper certaines des difficultés immédiates auxquelles nous devons faire face en ce moment à cause de la baisse de la demande de pétrole lourd au cours de la morte-saison?

M. Gillespie: Évidemment, le Parlement a établi l'Office national de l'énergie qui s'occupe de traiter ces genres de question. Les députés comprendront que je ne suis pas autorisé à intervenir dans de telles démarches. J'espère que les instances qui ont été faites à l'Office national de l'énergie et l'intérêt qu'ont manifesté sur cette question des députés des deux côtés de la Chambre seront fructueuses. Je m'attends à avoir le rapport dans quelques semaines, certainement d'ici la fin de l'année.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉINTÉGRATION DE WILLIAM BIGGS DANS SES FONCTIONS—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale qui en a déjà été avisé. M. William Biggs, employé du ministère de la Défense nationale en Allemagne, a été cité à comparaître devant les tribunaux allemands par le ministère de la Défense nationale sous deux chefs d'accusation. Il a été suspendu de ses fonctions au cours de l'enquête, puis congédié. Il a par la suite été jugé innocent mais n'a pas été réintégré dans ses fonctions. Le ministre compte-t-il demander une enquête sur cette affaire à un organisme impartial afin que justice soit faite?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'étudie présentement la cause de M. Biggs. L'avocat de M. Biggs s'est mis en rapport avec le juge-avocat général adjoint. Le juge-avocat général est tout à fait disposé à rencontrer M. Biggs et son avocat en ce moment, et je m'occupe moi-même de ce cas à titre personnel.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE TRANSFERT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA DISCUSSION AVEC LES FONCTIONNAIRES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je sais parfaitement bien, monsieur l'Orateur, que c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été nommé, à titre purement personnel, ministre d'État chargé de la décentralisation des ministères, . . .

[*Traduction*]

Mais, comme en fin de compte c'est le président du Conseil du Trésor qui s'occupe du bien-être et des conditions de travail des fonctionnaires, c'est à lui que je poserai ma question. Est-il prêt à nous dire, à l'égard du déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, si avant de faire cette déclaration on a discuté de la chose avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada ou les employés du ministère et s'il est prêt à déposer les résultats de ces discussions.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour, ce programme relève tout d'abord de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Cette décision a été précédée de discussions et, selon mes renseignements, ces discussions ont été concluantes.

Questions orales

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE—DEMANDE DE DÉPÔT DE TOUT DOCUMENT RELATIF À L'ACCORD AVEC LES EMPLOYÉS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais toujours poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants pour lui demander si une entente a été conclue avec son ministère à l'égard du sort de ces fonctionnaires en ce qui concerne la garantie d'emploi, la sécurité de la carrière, le déménagement des familles et les questions de ce genre, et s'il est prêt à déposer cet accord.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que mon ministère, le Conseil du Trésor et l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce étudient la question depuis un an. Toutes les choses qu'il mentionne comme la garantie d'emploi, et le reste, ont été examinées. Le gouvernement a fait connaître sa politique il y a déjà quelque temps. Elle a déjà été appliquée et je n'ai aucune crainte quant à l'avenir de ces personnes. Elles ont la possibilité de conserver leur emploi ou de quitter le ministère si elles le désirent et elles n'ont d'ailleurs pas manifesté beaucoup d'inquiétude. Tout devrait très bien s'arranger.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DATE DE LA DÉCISION RELATIVE AU CHANGEMENT DE SITUATION ET D'EMPLACEMENT DES BASES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale qui vient de quitter sa place, à ce que je vois. Maintenant qu'il est de retour, pourrait-il nous dire où en sont ses négociations concernant le changement de taille, de structure et d'emplacement des bases militaires du Canada? D'autre part, pourrait-il nous expliquer si une décision a été prise par son ministère ou s'il est sur le point de faire des recommandations au cabinet? Dans ce cas-là, sa décision sera-t-elle annoncée dans le cadre d'un programme global ou par bribes et morceaux?

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai dit au député la semaine dernière, je crois, que je lui répondrai en temps voulu. A l'heure actuelle je me familiarise avec la situation. La réponse sera donnée avec logique. S'il s'agit d'une déclaration de portée générale ou d'un programme par étapes, ce ne sera pas présenté de façon fragmentaire, mais bien de la façon appropriée et dans les intérêts supérieurs des forces armées du pays et du personnel en cause.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE CHOIX DES SERVICES D'AVOCATS APPAREMMENT IMPOSÉ AUX EMPRUNTEURS PAR LA SOCIÉTÉ

M. Robert McCleave (Halifax-East-Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Pourrait-il nous dire si le gouvernement va renoncer à la pratique voulant que ceux qui empruntent auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont obligés de choisir un avocat parmi une liste donnée, faisant par là même de la société de la Couronne le seul organisme de prêt au Canada qui choisisse lui-même les avocats pour ceux qui lui empruntent des fonds?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): J'aimerais être rendu à mardi. Je serais heureux d'examiner cette question avec le député. Il constatera que les avocats s'occupant de la majorité des prêts et subventions consentis par l'entremise de la SCHL sont choisis par les emprunteurs eux-mêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Si les députés souhaitent avoir des faits précis plutôt que des hypothèses, je serai heureux de préciser le chiffre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'en croyez pas un mot, Barney.

M. Danson: De toute évidence, monsieur l'Orateur, les députés d'en face ne s'intéressent pas aux faits.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: En fait, la grande majorité des prêts consentis aujourd'hui le sont par l'entremise de la SCHL, dont les activités augmentent à un rythme étonnant, et les emprunteurs choisissent leur propre avocat. Dans certains cas, il ne serait que normal que l'avocat agisse pour leur compte.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu un mot de la réponse du ministre. Je ferais peut-être mieux de me protéger en reposant la question au moment de l'ajournement, et nous verrons ce qui se passe lorsque je lirai la réponse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DE LA RIVIÈRE DE L'AIGLE (LABRADOR)—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE DES USAGERS DE LA BASE, AUTRES QUE LE PERSONNEL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre suppléant de la Défense, qui découle de celle que lui a posée le député de Saint-Jean-Est. La question des crédits affectés aux opérations de recherche et de sauvetage lesquels servent peut-être à agrémenter les vacances de visiteurs au camp des Forces armées canadiennes de la rivière de l'Aigle, au Labrador, a soulevé beaucoup d'émoi. Comme le gouvernement n'a certes rien fait pour apaiser ces craintes, je demande au ministre suppléant s'il s'engagerait à déposer à la Chambre la liste de toutes les personnes qui ont séjourné au camp depuis un an, à part ceux qui participent aux opérations de recherche et de sauvetage, et nous dire le montant d'argent qu'ils ont payé pour leur séjour et les moyens de transport qu'ils ont utilisés pour s'y rendre.

Une voix: Bonne question pour 10 heures, mardi.

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la liste comprend des officiers supérieurs des forces alliées avec qui nous travaillons et qui se livrent à des opérations à Goose Bay. Je ne sais pas s'il conviendrait de donner la liste des noms des visiteurs d'autres pays. Le coût de séjour est de $25 par jour. Le coût total de fonctionnement atteint environ $3000 à $4000 par année. Les petites dépenses sont payées par les officiers hôtes à même la caisse de leur mess. Les hélicoptères utilisés pour s'y rendre font des vols au moins deux fois par jour à destination de cet endroit ou d'autre. Il n'y a donc pas de coût additionnel à cet égard.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre ferait-il connaître au moins le nombre de personnes qui sont allées là-bas depuis un an? Combien en a-t-il coûté au contribuable canadien? Des civils ont-ils fait usage de ce lieu de pêche?

● (1500)

M. Danson: Je pense qu'il serait très difficile de distinguer entre ceux qui participaient à des opérations de sauvetage et ceux qui étaient les invités d'officiers supérieurs des Forces armées du Canada. Je pense que cela serait particulièrement difficile, et pour ce qui est des frais encourus pour les opérations, je me renseignerai volontiers et fournirai des renseignements complémentaires précis au député.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'OPPORTUNITÉ D'AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DU PROJET DE TÉLÉVISION PAYANTE—LA POSITION DU MINISTRE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. J'aimerais lui demander si une décision a été prise relativement au projet de télévision payante et quel succès elle a obtenu lors de ses entretiens avec le président de la CRTC.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, lorsque j'ai prononcé un discours sur la télévision à payage, j'avais justement l'intention d'ouvrir un débat public sur cette question. Subséquemment, j'ai demandé au président de la CRTC l'autorisation de recevoir des soumissions ou des mémoires des divers groupes qui pourraient être intéressés à la question. Nous avons reçu 91 de ces communications. Nous sommes en train de les colliger et de les analyser. Je crois qu'effectivement il faut continuer le débat sur cette question. Quant à moi je ne vois aucune objection à ce que la CRTC tienne des audiences publiques sur la question de la télévision à payage, mais il appartient au président de la CRTC d'en décider.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Je remercie le ministre de cette réponse, pour ce qu'elle est, mais le ministre recourra-t-elle à son charme ou à l'autorité de son cabinet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Attention, mon vieux.

M. Nowlan: J'espère que le ministre choisira le charme au lieu de l'autorité de son cabinet pour nous garantir qu'avant que cette affaire ne parvienne au cabinet des ministres et que ce dernier n'émette une recommandation et une directive, la population, qui sera fondamentalement touchée par cette technologie ou cette innovation, pourra participer aux délibérations.

Mme Sauvé: Pendant que le député décide si je devrais faire appel à mon influence ou à mon charme, je lui répondrai que j'en discute actuellement avec le président du CRTC. Il n'est pas question que le cabinet envisage la tenue d'audiences publiques, mais il n'est pas inopportun—ni en fait exclus—que ces discussions se déroulent entre le président du CRTC et moi-même.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DEMANDE D'EXPOSÉ DE TOUTES LES PHASES DU PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Ma question s'adresse au premier ministre. Le président du Conseil du Trésor a dit tout à l'heure que selon lui, le ministre de l'Industrie et du Commerce était chargé de la première phase du programme de décentralisation. Cette incertitude dont a fait preuve le ministre concernant ses propres responsabilités ajoute encore plus de confusion à toute l'affaire. Le premier ministre pourrait-il nous promettre que lui, ou le ministre responsable de la phase I ou encore le ministre responsable de la phase II fera une déclaration à l'appel des motions pour faire savoir quel ministre est chargé de toutes les phases du programme de décentralisation, quelle procédure de consultation est en place concernant les fonctionnaires déplacés, quels sont les ministères susceptibles d'être décentralisés et quelles villes sont envisagées actuellement pour en être les hôtes.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a l'intention de faire une déclaration sur l'ensemble de l'opération de décentralisation. La raison pour laquelle nous avons parlé d'une première étape est qu'il s'agissait d'une opération déjà bien engagée et clairement définie au moment des changements ministériels. C'est pour cela que nous l'appelons la première étape. Il n'y a pas de deuxième étape en vue, mais il est certain que . . .

M. Fairweather: Alors, pourquoi parler de première étape?

M. Trudeau: . . . je tenais à ce que cette opération, qui est une opération d'ensemble lancée au Conseil du Trésor, soit poursuivie par le ministre qui s'en est si bien occupé jusqu'ici. Naturellement, une fois cette étape terminée, la responsabilité de ce qui est l'une des priorités du gouvernement, la décentralisation qui, incidemment, est une chose que le chef de l'opposition a défendue et préconisée au cours de sa campagne à la direction de son parti . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme l'avait fait M. Stanfield.

M. Trudeau: . . . reviendra alors au nouveau président du Conseil du Trésor et s'il songe à prendre d'autres initiatives qui constitueraient probablement la phase deux, ce qu'il n'a pas encore fait, il envisagera la chose en temps voulu.

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ACDI

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Dans le même esprit, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre qui est actuellement chargé de la phase courante de l'ACDI et si le principe énoncé par le premier ministre s'appliquera, c'est-à-dire que le président du Conseil privé rétabli sera chargé de l'ACDI. Si tel est le cas, cette responsabilité lui sera-t-elle confiée ou transférée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme le leader actuel de la Chambre a été un coprésident si efficace de la conférence internationale sur la coopération économique à Paris, je lui ai demandé de le demeurer jusqu'à la fin de cette conférence.

Une voix: Oui il vous l'a demandé.

M. Hnatyshyn: Si j'étais Andras ou Jamieson, je serais mécontent.

M. Trudeau: La question de l'ACDI a été soulevée en même temps et le ministère et moi-même envisageons de nommer un ministre chargé expressément de l'ACDI.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Voilà plusieurs mois que nous examinons cette proposition. Le remaniement du cabinet ayant eu lieu avant que nous en décidions, j'ai discuté avec les deux ministres de la possibilité de ne pas nommer un ministre subalterne à l'ACDI mais de demander à l'actuel leader du gouvernement à la Chambre de continuer à diriger l'ACDI avec la grande compétence dont it a fait preuve jusqu'ici; or le leader à la Chambre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures étudient toujours la question.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre vient de dire qu'il ne savait pas quel ministre était chargé de l'ACDI . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . et je crois que la Chambre voudrait bien savoir quel ministre en est actuellement responsable, qui que ce soit et s'il le restera.

M. Trudeau: Je pensais que le chef de l'opposition aurait conclu, que, puisque je viens de dire que nous n'avions pas annoncé de changement de ministre pour l'ACDI, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en était donc toujours chargé. Ce dernier étant souvent en voyage, le ministre suppléant qui est aussi le leader à la Chambre a répondu aux questions en son nom.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAWDEN—LA RÉPONSE DONNÉE AUJOURD'HUI AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Peter Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, de la façon dont le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a soulevé une question aujourd'hui, il est juste, je pense, pour mettre les choses au point et éviter tout malentendu de soulever la question de privilège afin que les députés soient au courant de toute l'affaire, dans tous ses détails.

Au début de 1975, la Gendarmerie royale du Canada s'est mise en rapport avec la société Emden Limited, dont je suis l'unique propriétaire, au sujet de la vente d'un turboréacteur Beaver équipé de flotteurs, de skis et de nombreuses pièces de rechange à condition de donner en reprise un vieil avion Beaver à moteur à pistons équipé de flotteurs. J'avais à l'époque sollicité un avis juridique et, après étude attentive de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, on m'a fait savoir que l'article 21*a*) de la loi stipulait qu'elle ne va pas jusqu'à rendre inéligible au poste de député à la Chambre des communes un actionnaire de quelque compagnie que ce soit, à l'exception d'une compagnie qui entreprend l'exécution de travaux publics.

Je tenais alors à avoir une décision absolument autorisée en la matière, parce que deux ans plus tôt, au printemps 1973, une autre de mes entreprises, dont je suis un important actionnaire, la Peter Bawden Drilling Services Limited, avait vendu au ministère des Transports un bimoteur turbopropulsé. J'avais à cette époque agi sur la foi du même avis juridique. J'avais cependant l'intention de faire connaître ces transactions antérieures à monsieur l'Orateur et de le prévenir par écrit de la vente à la GRC de l'avion turbopropulsé Beaver. Je lui ai donc écrit le 23 janvier. Je lui ai remis ma lettre moi-même au cours de la réunion qui a eu lieu l'après-midi même. A cette réunion, il m'a dit que la vente par une compagnie dont un député posséderait des actions ne serait pas contraire aux dispositions de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

● (1510)

Je lui ai alors demandé de m'écrire une lettre à ce sujet. Il a dit qu'il faudrait pour cela étudier le problème dans tous ses détails, que cela représentait beaucoup de travail en fait assez inutile. Il m'a toutefois informé qu'il demanderait à M. Maingot, le conseiller juridique de la Chambre des communes, d'en parler avec moi. Il y a deux semaines, vu que cette question pouvait être soulevée à la Chambre, j'en ai de nouveau discuté avec l'Orateur de la Chambre et j'ai rencontré le conseiller juridique du Parlement. J'ai passé en revue chacune des transactions c'est-à-dire la vente de l'avion King Air et de l'avion Beaver avec le conseiller juridique. J'ai également informé M. Maingot que la Emden Ltd, la compagnie dont je suis le seul actionnaire, possède un hangar à l'aéroport international de Calgary et qu'elle a signé un bail avec le ministère des Transports. Emden a hérité de ce contrat de la compagnie Trizec quand elle lui a racheté le hangar, Trizec étant le propriétaire précédent, et le bail a été conservé dans sa forme initiale. J'ai également discuté avec le conseiller juridique de la filiale de Emden, la Business Flights Ltd., qui assure un service d'avion nolisé à partir de Calgary ainsi qu'un service de ravitaillement et de hangar à un certain nombre de locataires et d'avions en transit.

J'ai informé M. Maingot que, de temps à autre, des avions du gouvernement utilisaient ce service et que la compagnie Business Flights Ltd. mettait et devait mettre son service de vol nolisé à la disposition de tous, aux tarifs publics et approuvés. M. Maingot m'a écrit le 27 octobre à la suite de notre entretien où nous avions discuté de toutes les activités dont je viens de parler.

Vous m'avez demandé s'il était contraire à la loi qu'un député soit le principal actionnaire d'une compagnie à responsabilité limitée faisant affaire avec le gouvernement du Canada. La réponse que je vous ai alors donnée, je la répète: Si le contrat est conclu entre la compagnie à responsabilité limitée et le gouvernement du Canada, les exigences de l'article 21 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes sont respectées. Dans ce cas, c'est la compagnie et non le député qui conclut un contrat avec le gouvernement.

A mon avis, monsieur l'Orateur, quand on siège du côté de l'opposition, ce n'est pas comme si nous siégions de l'autre côté ou au cabinet.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il a dit le cabinet.

M. Bawden: Monsieur l'Orateur, les compagnies dont j'ai parlé offrent leurs services sur une base concurrentielle et je suppose que quiconque les achète de l'une ou l'autre, que ce soit un particulier ou un organisme de la Couronne, le fait parce que la qualité et le prix du service offert sont au moins égaux et peut-être plus intéressants qu'ailleurs. Les mêmes droits s'appliquent aux services de forage des puits de pétrole, que l'on obtient presque toujours en lançant des appels d'offre auprès de sociétés rivales. Si la plus basse soumission pour le forage du puits était rejetée, cela entraînerait une augmentation de frais considérable pour le contribuable canadien—c'est-à-dire si une société pétrolière gouvernementale intervenait dans les conditions que j'ai décrites.

On m'a également signalé que j'aurais pu confier les actions de ces sociétés à une fiducie à gestion autonome. J'ai refusé cette solution car cela ne sert à rien, à mon avis. En fait, ce ne serait que pure hypocrisie. Cela ne changerait rien, car nombre des activités dont j'ai parlé sont exposées dans des revues commerciales. En ce qui concerne les petites entreprises appartenant à des capitaux privés comme celles-ci, il n'y a pas grand chose à gagner de confier ses biens à une fiducie à gestion autonome.

Étant donné les circonstances qui ont entouré cette affaire, je demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion de fond relative à la question de privilège soulevée. Je propose donc, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la question de droits, privilèges et obligations accordés et imposés aux députés en vertu de la loi sur la Chambre des Communes et d'autres lois fédérales pertinentes soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections et que ledit comité fasse rapport à la Chambre sur les paramètres de ces droits, privilèges et obligations que les lois en question confèrent aux députés.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que le député ne soulève cette question de privilège, j'avais l'intention d'intervenir au sujet de toute cette question, mais en mettant l'accent sur un point quelque peu différent. Certaines observations faites par le député de Calgary-Sud (M. Bawden) m'incitent encore davantage à aborder ce point qui me préoccupe.

Lorsque le secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et des Services (M. Blaker) a répondu à une question que lui a posée au début de l'après-midi mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), il a déclaré que le député de Calgary-Sud avait consulté la présidence et que c'était tout à son honneur. Il en a peut-être dit davantage mais je crois répéter fidèlement les propos du secrétaire parlementaire, qui a signalé que des consultations avaient eu lieu entre le député de Calgary-Sud et Votre Honneur, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas dire que cette déclaration semblait dégager le député de toute responsabilité. Ce qui m'inquiète vraiment, c'est que le mot «consultation» suppose conseil ou consentement, qui sait, peut-être même approbation. S'il était vrai que Votre Honneur, en tant qu'Orateur, avez donné votre consentement et même des conseils à un député sur une question pareille, la chose serait en soi très grave et devrait faire l'objet d'une enquête par le comité permanent des privilèges et élections.

Une voix: Allons donc!

M. Fraser: C'est ridicule. A qui doit-on s'adresser?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes honorables amis n'y voient rien de mal; c'est parfaitement . . .

M. Fraser: Qu'y a-t-il de déraisonnable dans le fait de s'adresser à l'Orateur de la Chambre?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un instant. Mon honorable ami a beau dire. C'est une chose que de s'adresser à l'Orateur pour le mettre au courant de ce qui se fait. Autant que je sache, c'est tout ce qui s'est produit. Si tel est le cas, alors je n'y vois rien à redire; mais c'est donner à entendre que l'Orateur a exprimé un avis, donné un conseil ou même son approbation qui, à mon avis, est grave pour la Chambre. S'il est une chose sur laquelle nous devons pouvoir compter à la Chambre—et je dis cela à mon ami le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) et à tous les autres—c'est sur l'impartialité de monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Calgary-Sud vient de faire une déclaration, et je l'ai écoutée très attentivement. Rien dans cette déclaration ne permet de croire qu'il ait reçu un conseil ou une approbation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si c'est bien le cas, alors les mots employés par le secrétaire parlementaire—mots prononcés sans doute innocemment, mais bel et bien prononcés—qui déclare avoir consulté monsieur l'Orateur, portent atteinte à Votre Honneur et à votre impartialité. Si c'est vrai, alors il y a lieu de faire enquête.

Je ne savais évidemment pas que le député de Calgary-Sud allait soulever la question de privilège. Dans mon for intérieur, je pensais devoir dire que c'est là une question difficile parce qu'elle met en cause Votre Honneur et que vous pourriez être obligé de l'examiner: je suis toujours enclin à dire que cette affaire est très complexe et que Votre Honneur peut très bien être obligé de l'étudier.

Quant à la motion que le député a demandé la permission de présenter, et qui consiste à demander tout simplement au comité permanent des privilèges et élections d'interpréter en vase clos les dispositions d'une loi, je la trouve trop vague et trop générale. Ce n'est pas cela qu'il faut dans la situation qui nous occupe. S'il y a quelque chose à soumettre au comité permanent des privilèges et élections, c'est la question dont a parlé le député de Nickel Belt, à savoir, la vente proprement dite de matériel au gouvernement par le député de Calgary-Sud ou par les sociétés dont il est actionnaire.

Plus on en parle, monsieur l'Orateur, et plus il me semble évident qu'il faut examiner cette affaire mais pas sur un plan général et vague, comme l'a proposé le député. Je crois aussi qu'il y a des choses plus importantes que le fait que le député ait conclu une vente ou qu'il soit le porte-parole de son parti en matière d'approvisionnements et de services et tout le reste.

● (1520)

Ce qui me préoccupe le plus, c'est l'impartialité de la présidence. Je suis tout à fait convaincu, par l'attitude de Votre Honneur, que vous ne penseriez absolument pas à donner votre approbation ou votre consentement dans un cas comme celui-ci. En l'occurrence, l'atteinte que renfermait la déclaration du secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services doit être retirée.

Monsieur l'Orateur, puisque cette question vous concerne directement, peut-être estimez-vous qu'elle devrait être différée, ou désirez-vous entendre d'autres députés à ce sujet; j'ose toutefois espérer que le problème qui me préoccupe particulièrement, celui de l'impartialité de la présidence, ne sera pas noyé dans les querelles qui opposent le gouvernement et l'opposition à propos de ces ventes.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Votre Honneur le sait, un rapport a été déposé à la Chambre concernant les conflits d'intérêts des députés. Ce rapport a été présenté parce que, entre autres choses, on a constaté qu'il n'existait aucun mécanisme permettant de demander et d'obtenir des conseils sur des problèmes comme celui qui se pose actuellement au député de Calgary-Sud (M. Bawden). Je suis particulièrement préoccupé, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), par le fait que Votre Honneur se trouve dans une situation délicate.

J'ai lu la loi et, bien que je n'en aie pas fait une analyse approfondie, je pense que nous avons afffaire à une question de droit extrêmement importante. Cette question a trait à la conduite du député de Calgary-Sud—et je ne jette sur lui aucun discrédit. Certes, le député a pris beaucoup de précautions pour se protéger des retombées éventuelles de son acte. Toutefois, il faut nous rappeler qu'un article de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes interdit à un député à la Chambre des communes de posséder, d'entreprendre ou d'exécuter un contrat ou un marché avec ou pour le gouvernement du Canada. C'est parfaitement clair et il importe donc de résoudre cette question.

J'en viens à présent à la motion du député. Avec tout le respect qui lui est dû, j'estime qu'elle est beaucoup trop générale. Elle aura pour effet de rouvrir le débat dont la Chambre a déjà été saisie à la suite du Livre vert sur les conflits d'intérêts. Je ne vois pas d'invonvénient à ce que la motion du député soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, mais je pense que le député devrait auparavant l'amender afin qu'elle se rapporte plus étroitement à la situation. A cet égard, la question ayant trait aux effets de l'article 16, examinée à la lumière de n'importe quel autre article ou du libellé de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes pourrait être débattue et vidée rapidement. Par contre, nous lancer dans un long débat sur une question dont a déjà été saisie la Chambre ou le comité des privilèges et élections, ne serait d'aucune utilité.

M. Nielsen: Mais rien n'a été décidé.

M. Blais: Rien n'a été décidé, comme le député du Yukon (M. Nielsen) le souligne. C'est pourquoi le rapport du Sénat se rattachait au même Livre vert, déjà mentionné. Cette discussion vient très à propos et pourrait être fort utile. A mon avis, la motion du député renvoyant cette question au comité des privilèges et élections devrait cependant être plus étroite et s'en tenir aux conditions précises qui inquiètent le député de Calgary-Sud. Autrement, nous allons gaspiller le temps précieux de la Chambre et traîner sur cette question sans que personne n'en tire rien de bon, pas même les députés.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas bien aimé les propos du leader du NPD. Son parti a recours à une drôle de tactique: il lance une accusation puis il se retranche derrière une vertu malhonnête.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'étonne que cette motion trouve des appuis du côté gouvernemental. Le président du comité permanent des privilèges et élections, le député de Lachine-Lakeshore (M. Blaker) a en effet déclaré que le député de Calgary-Sud (M. Bawden) avait agi correctement.

J'en viens maintenant à l'argument lui-même du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), auquel a fait écho le whip gouvernemental adjoint, le ministre des Postes (M. Blais). Il s'agit de la portée de la motion. Ce n'est pas au ministre des Postes qu'il appartient de dire que dans sa rédaction actuelle, la motion déclencherait de longues diatribes sur le conflit d'intérêts. Car cette question a été enterrée en comité.

M. Blais: Allons donc, Walter!

M. Baker (Grenville-Carleton): L'affaire a été reléguée aux oubliettes. Elle n'a pas été renvoyée ici avant la fin de la dernière session. Quand j'entends tout ce verbiage, je suis forcé de conclure . . .

Une voix: Vous tirez des conclusions sans fondement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas du tout. Ce que je dis, c'est que la seule chose en discussion, c'est l'article 16 de la loi mentionnée. Comme nous avons été saisis de cette question par la motion du député de Calgary-Sud, laquelle porte sur les circonstances du fait qu'on lui reproche, il importe d'ouvrir ce débat. En parcourant des yeux la Chambre, je vois beaucoup de députés qui s'interrogent en toute honnêteté sur certains intérêts, en se demandant s'ils n'entrent pas en conflit avec leurs fonctions. Si nous ne nous posions pas de pareilles questions, nous ne serions pas dignes de siéger à la Chambre. En ce sens, j'espère que tous les députés seront d'accord avec moi pour féliciter le député de Calgary-Sud, qui a décidé de s'attaquer au problème en nous demandant d'intervenir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je mentionnerais aussi la question du poste de l'Orateur de la Chambre. Quel est le rôle de l'Orateur de la Chambre? Notre Orateur représente une circonscription, comme tout autre député. Il connaît les difficultés de sa propre circonscription et y voit, mais les députés l'ont choisi pour présider à leurs séances et délibérations. Il est toujours député, dans le plein sens du mot, tout comme nous. Il ne nous est pas supérieur, sinon par la dignité de son poste. Autrement, il est un député de la Chambre des communes. Qui plus est, il est un serviteur des membres des Communes. Si les députés qui se retrouvent dans un situation difficile ne peuvent dans notre régime parlementaire demander conseil à l'Orateur, je ne sais pas à qui ils pourraient s'adresser; je ne sais pas à qui ils pourraient parler à la Chambre. Ce n'est certes pas la première fois qu'un député s'adresse à l'Orateur pour lui demander conseil. Je ne dis pas qu'il y a eu manque d'impartialité, discrimination ou rien du genre. Nous faisons confiance au jugement de l'Orateur. Je suppose que c'est la raison pour laquelle le député de Calgary-Sud s'est adressé à l'Orateur.

Je ne sais pas ce que révélera l'enquête, mais je suis certain qu'elle révélera qu'on a conseillé au député d'aller parler au conseiller parlementaire. Ce ne serait pas une suggestion déraisonnable de la part de l'Orateur. Et c'est ce que le député a fait: il a consulté le conseiller parlementaire, qui est un serviteur de la Chambre dans son sens corporatif. Il a suivi ces conseils. Comme tous les députés qui de temps à autre se retrouvent dans des situations du genre, le député a agi. Je pense qu'il a bien fait. Pour dire les choses sans détour, nous ne devrions pas fendre les cheveux en quatre sur la question du mandat.

● (1530)

Grâce à la motion présentée, ce conflit d'intérêts pourra être résolu. Si durant l'examen de ce prétendu conflit d'intérêts, il y a une question plus vaste qui se pose dans toute cette affaire, alors le comité permanent des privilèges et élections n'aura pas besoin de revenir à la Chambre pour faire étendre la portée de son mandat.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je crois que c'est tout à fait sensé. Je recommande instamment à tous mes collègues . . .

Une voix: Et les députés de ce côté-ci?

M. Baker (Grenville-Carleton): Le député parle des députés de l'autre côté de la Chambre. A mon avis, les députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre sont dans la même situation que les députés de ce côté-ci. Il y a une différence en ce qui concerne le cabinet, mais pas les députés de l'arrière-ban. C'est ce que le député de Calgary-Sud a prétendu, sauf erreur. J'invite tous les députés à consulter le compte rendu et ils constateront que c'est bien ce qui a été dit.

Dans les circonstances, et comme il importe de saisir le comité de cette affaire, nous ne rendons pas seulement un mauvais service à un collègue en débattant et en contestant le mandat au sens strict, mais nous rendons un mauvais service à cette institution en ne permettant pas que cette motion soit étudiée au sens large.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'aller plus loin, une difficulté fondamentale se pose. Le député de Calgary-Sud (M. Bawden) a soulevé la question aux termes d'une motion qu'il demande à présenter avec le consentement de la Chambre. Dans sa motion, le député traite précisément de la question soulevée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), la première à laquelle il a été fait allusion. Les termes de la motion portent uniquement, de toute évidence, sur la question qui concerne personnellement le député.

Selon les termes de sa motion, le député veut obtenir, avec le consentement de la Chambre, que celle-ci ordonne une enquête sur toute la question des droits et privilèges des députés en ce qui a trait aux contrats ou ventes conclus avec la Couronne compte tenu de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. En conséquence, ce qu'il me faut décider à ce stade est si le député a le consentement unanime de la Chambre. J'ai laissé aller la question dans l'espoir qu'elle finirait par se préciser. Je pensais aussi que d'autres soulèveraient la question de privilège à propos du même sujet. Nous sommes maintenant engagés dans une discussion générale sur la question de savoir si la motion devrait être présentée, renvoyée ou mise aux voix.

Il n'empêche que la discussion ressemble beaucoup à celle à laquelle donne lieu la question de privilège qui soulève un député qui demande à la présidence de décider si la question de privilège est fondée à première vue et justifie la suspension de l'ordre du jour pour qu'elle puisse être tranchée par la Chambre. Le problème pour le moment est que la présidence n'a pas été priée de rendre cette décision. Elle n'a pas été priée de présenter la question à la Chambre en ce qui concerne la question de privilège, mais elle a été priée de demander le consentement unanime de la Chambre pour que toute l'affaire soit examinée.

La motion dont je suis saisi est ainsi conçue:

Je demande le consentement de la Chambre pour présenter une motion de privilège portant sur une question de fond.

Cette procédure est distincte en quelque sorte de celle qui se rattache à la question de privilège ordinaire. J'hésite à laisser s'éterniser la discussion, car on a demandé le consentement de la Chambre. Au lieu de la discussion prolongée sur le pour et le contre de la motion qui s'ensuivrait d'ordinaire, s'il s'agissait de la question de privilège ordinaire soulevée relativement aux doléances d'un député qui ainsi demande à la présidence de se prononcer sur l'opportunité de présenter la question à la Chambre, la situation serait différente.

Puisqu'on me prie en fait de demander à la Chambre si elle consent au renvoi de cette question d'ordre général, j'estime de mon devoir de demander si la Chambre accorde au député le consentement qu'il recherche. Le député demande le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante, proposée par le député de Calgary-Sud, et appuyée par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Privilège—M. Bawden

Que la question des droits, privilèges et obligations accordés et imposés aux députés en vertu de la loi sur la Chambre des communes et d'autres lois fédérales pertinentes soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections et que ledit comité fasse rapport à la Chambre sur les paramètres de ces droits, privilèges et obligations que les lois en question confèrent aux députés.

La Chambre consent-elle à ce que le député propose cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blaker: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: Le député de Lachine-Bord-du-Lac (M. Blaker) a demandé la parole pour invoquer le Règlement. Je n'ai pas entendu la réponse à la question. Le député a-t-il le consentement pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que le Règlement de la Chambre m'interdit de parler de la décision qui vient d'être prise au sujet de la question de privilège. J'invoque toutefois le Règlement pour indiquer que la réponse que j'ai donnée a été quelque peu mal citée ou mal comprise. Je serai bref. Je ne veux pas participer à cette affaire, mais comme j'ai formulé ma réponse au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) d'une certaine façon, je veux m'assurer que les députés ont bien compris.

Le député de Nickel Belt a demandé si le ministère, ou le ministre des Approvisionnements et Services, était au courant de certains problèmes se rapportant à une vente effectuée par le député de Calgary-Sud (M. Bawden). J'ai divisé ma réponse en trois parties. J'aimerais signaler très clairement aux députés les mots que j'ai employés. J'ai dit: j'ignore si le député acceptera une réponse du secrétaire parlementaire mais, si oui, alors je tiendrai la question pour préavis. Deuxièmement, j'ai ajouté que le député avait discuté, semblait-il, de la question avec l'Orateur et le conseiller parlementaire. C'était là la deuxième partie de la réponse. De fait, je n'ai pas employé le mot «consulté» en parlant de vous, monsieur l'Orateur, ni du conseiller parlementaire. J'ai dit: le député a, paraît-il, discuté de l'affaire. J'ai fait une troisième et dernière observation dans ma réponse et ajouté «je poursuivrai, cependant, l'examen de l'affaire avec le ministre».

Pour peu que ma réponse contribue à élucider de quelque façon la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ou celle du député de Calgary-Sud, je tiens à souligner, en rapport avec mon propre rappel au Règlement, que j'ai employé les mots le député a, paraît-il, discuté de l'affaire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Je tiens personnellement à remercier le secrétaire parlementaire pour les éclaircissements qu'il vient de nous donner, et je pense me faire ainsi l'interprète du député de Calgary-Sud (M. Bawden) et de tous mes collègues.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Étant donné ces éclaircissements, je me demande si Votre Honneur jugerait bon ou si la Chambre accepterait de mettre à nouveau la question aux voix—ce que l'on a refusé il y a quelques instants—afin de voir s'il y aurait consentement unanime.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Sud a demandé le consentement de la Chambre. Il l'a demandé, mais il a essuyé un refus. Des députés différents peuvent présenter des motions analogues, quoique pas indentiques, à divers moments. Je ne vois toutefois pas comment je pourrais à plusieurs reprises mettre une question aux voix pour essayer d'obtenir le consentement de la Chambre alors qu'en réalité celle-ci a déjà refusé.

* * *

BILLS PRIVÉS

DÉPÔT DU 1er RAPPORT DE L'EXAMINATEUR DES PÉTITIONS RELATIVEMENT À UN BILL PRÉSENTÉ PAR IAC LIMITÉE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le premier rapport de l'examinateur des pétitions introductives de bills privés sur un bill présenté par IAC Limitée.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LES CONCESSIONS DE BIENS DE LA COURONNE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour des raisons analogues. Si on envisage toujours de renvoyer au comité permanent des privilèges et élections la motion du député de Calgary-Sud (M. Bawden), j'espère qu'on tiendra compte également de la question de privilège que je soulève maintenant. Les députés croient peut-être que le renvoi au comité viserait uniquement à faire examiner la question que le député de Calgary-Sud a soulevée aujourd'hui.

Les députés qui étaient ici à l'époque se souviendront que le comité permanent des privilèges et élections a examiné, il y a quelques années, mon droit, en tant que député, d'acheter des terres de la Couronne, car des fonctionnaires du gouvernement fédéral m'avaient refusé ce droit, sous prétexte que j'étais membre du Parlement. Le comité permanent a vite fait de rectifier la situation en disant que les droits des députés à cet égard ne se distinguaient en rien de ceux de tout autre Canadien. Depuis lors, toutefois, j'ai pu voir dans les concessions octroyées par la Couronne une disposition expresse prévoyant qu'aucun député ne peut détenir d'intérêts dans ces concessions. Il en est de même des accords portant sur la vente ou l'achat de terres de la Couronne. Aucun député ne peut être partie de quelque façon à un contrat de vente. C'est de documents fédéraux que je parle.

On m'a une fois refusé le droit de conclure un achat avec la Corporation de disposition des biens de la Couronne, du fait que j'étais député. Je pense que je devrais avoir le droit autant que n'importe quel citoyen de faire une offre pour l'achat de biens de la Couronne. Je devrais avoir le même droit de participer à une concession de la Couronne ou à un accord de vente de biens de la Couronne. Je m'interroge également sur les droits des députés concernant les honoraires versés par la SCHL.

Les trois exemples que j'ai donnés sont ceux où j'ai personnellement joué un rôle. On m'a refusé le droit de prendre part à ce genre de transactions. Utiliser la loi sur le Sénat et la Chambre des communes pour me nier ce droit, sous prétexte que je suis député, est parfaitement injuste. Ceci concerne tous les députés. Ils ne le pensent peut-être pas, mais c'est vrai. Qu'un député cherche à obtenir un bail de la Couronne, alors qu'il doit verser de l'argent à la Couronne. C'est impossible. Qu'il essaie d'acheter un terrain à la Couronne, en vertu d'une vente. Je vous défie d'y parvenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Les députés qui disent que cela ne les intéresse pas ne vivent pas dans des régions où la Couronne possède beaucoup de terres et où le seul moyen d'acquérir un terrain est de l'acheter du gouvernement fédéral. Ce sont là des questions qui intéressent de près tous les députés. La seule manière d'éclaircir des points comme ceux-là est de se livrer à un examen des droits, des privilèges et des obligations généraux, des députés, et non pas d'un député en particulier. C'est pourquoi je me réjouissais de voir toute cette question renvoyée à un comité permanent, comme s'efforçait de le faire le député de Calgary-Sud, dans sa motion. Cela éclaircirait ce genre de problème, celui de l'application de la loi fédérale aux députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a demandé la parole pour soulever une question de privilège. La question de privilège, si elle existe réellement, interromperait les délibérations et permettrait une mise aux voix de façon extraordinaire. Bien que le député soulève un point très intéressant, il n'a pas encore établi de lien étroit avec la question de privilège qu'il voulait soulever. Je le prierais donc de le faire.

● (1540)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, c'est ce que je croyais faire. Votre Honneur n'a pas dû saisir à quoi tendait ma question de privilège. Votre Honneur doit se souvenir que le comité permanent des privilèges et élections a déjà été chargé d'étudier le droit des députés d'acheter des terres de la Couronne. La présidence y avait vu une question de privilège valable et le comité chargé de l'étudier a signalé dans son rapport à la Chambre qu'un député avait le même droit que tout autre citoyen en ce qui concerne l'achat de terres de la Couronne.

Donc, parce que je suis député, je ne puis participer à une concession de terres de la Couronne, ce qui a déjà été l'objet d'une question privilège jugée recevable, comme je l'ai déjà dit. Parce que je suis député, je ne puis non plus participer à un contrat de vente avec la Couronne, ce qui soulève le même genre de question de privilège. Voilà à quoi tend ma question de privilège, et si je propose une motion de fond basée sur le précédent que je viens de mentionner, la question sera renvoyée au même comité.

Par conséquent, pourquoi ne pas la soumettre au comité comme une grande question générale? Je ne propose pas de motion de fond tout simplement parce que je suis d'avis que toute cette grande question devrait être renvoyée au comité permanent et j'espérais que cette motion serait acceptée par la Chambre. Si une motion analogue est proposée par le leader adjoint de la Chambre, j'espère qu'elle sera assez vaste pour justifier une étude générale des droits, obligations, et privilèges des députés, aux termes de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Elle ne devrait pas porter précisément sur cette seule question parce que d'autres privilèges des députés sont aussi touchés.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense qu'il vaudrait mieux s'en tenir à la procédure. Le député de Calgary-Sud a demandé le consentement de la Chambre. Il ne l'a pas obtenu. Si d'autres députés veulent soulever la question de privilège, ils doivent savoir sûrement que si la présidence doit interrompre les délibérations, procéder immédiatement à la mise aux voix et reporter même les travaux dont la Chambre est saisie, il faut qu'il y ait une motion qui se rapporte directement à l'affaire précise, motion qui demande à la présidence de procéder à la mise aux voix. S'il y a d'autres motions de fond de portée générale, la Chambre peut toujours se prononcer à leur égard de la façon normale. L'un ou l'autre côté de la Chambre peut présenter une motion d'une portée illimitée pourvu que l'avis nécessaire ait été donné et qu'elle soit conforme aux conditions normales du Règlement.

Ce qu'il incombe toujours à la présidence c'est de décider s'il se pose vraiment une question de privilège qui entraine l'interruption des délibérations, qui ait priorité et qui exige une mise aux voix pour en décider. Si d'autres députés désirent faire part de leur point de vue sur une question de privilège, je devrais insister pour qu'il la définisse afin de me permettre de décider si ces conséquences doivent en découler. S'il doit y avoir une discussion d'une motion générale quelconque, cette motion, aussi souhaitable qu'elle puisse être, devra être présentée à la Chambre en conformité de l'application générale du Règlement.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je veux simplement rectifier deux impressions que les députés ont laissé . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Passons à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En effet, j'ai été l'un des premiers députés à soulever la question et je pense qu'en toute justice, la présidence devrait m'accorder la parole à ce sujet.

M. Hnatyshyn: Les journalistes ne sont plus à la tribune.

M. Leggatt: Le député peut faire toutes les insinuations qu'il veut, mais en toute justice, je demande la parole à titre de député. Je signale, monsieur l'Orateur, que j'étais prêt à présenter une motion précise à la Chambre qui se serait conformée exactement à l'avertissement donné par Votre Honneur et selon lequel nous étions en train de nous éloigner de la question et de nous lancer dans une discussion très générale. A mon avis, il serait préférable que la Chambre revienne à la question qui nous occupe et qui concerne la situation délicate dans laquelle nous plaçons l'Orateur de la Chambre quand des questions de ce genre sont soulevées par les media. J'aimerais parler brièvement de cet aspect de la question et aussi présenter une motion précise à la Chambre pour que nous puissions revenir à la question qui nous occupe. Je me demande donc si Votre Honneur voudrait bien m'accorder la parole.

M. l'Orateur: Étant donné les circonstances, il me semble que le député de New Westminster M. Leggatt veut peut-être soulever la question de privilège à propos de tout autre chose. Je l'ignore; je ne l'ai pas entendue. De toute façon, si je n'ai pas accordé la parole à d'autres députés c'est parce que le député de Calgary-Sud M. Bawden n'a pas soulevé la question de privilège de la façon ordinaire, mais a demandé plutôt le consentement de la Chambre. J'ai donc pensé que nous ne devrions pas nous lancer dans une discussion pour savoir s'il y avait consentement ou non. Quand un député veut le consentement, il le demande; si la Chambre refuse, elle passe à d'autres travaux.

En ce qui concerne la motion à l'étude, il est bien différent de parler de ce qui pourrait constituer une question de privilège. Si c'est ce dont le député de New Westminster veut parler maintenant, je lui accorde volontiers la parole.

M. Leggatt: Merci, monsieur l'Orateur. Je tenais à ce que la Chambre revienne à l'argument invoqué par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cette question fait suite à une nouvelle parue dans le *Journal* d'Ottawa, portant simplement que l'Orateur de la Chambre des communes avait nié avoir autorisé une transaction commerciale, ajoutant ensuite que «M. Bawden avait dit au début de la semaine que M. Jerome avait autorisé la vente à la GRC par la société Emden Limitée, compagnie appartenant entièrement à la famille Bawden, vente pour une valeur de 120,000 dollars et la reprise en échange d'un aéronef».

J'accepte entièrement ce que le député de Calgary-Sud a dit aujourd'hui, mais j'estime qu'en tant que députés, nous devrions éviter autant que possible ce genre de conflit entre Votre Honneur et le député ainsi visé, parce que cela contribue à gâter l'atmosphère d'objectivité qui doit régner en tout temps à la Chambre si nous voulons que la Chambre remplisse son rôle. C'est donc pour protéger Votre Honneur que cette affaire a été soulevée.

[M. l'Orateur.]

Je regrette de ne pas avoir entendu les observations du député de Calgary-Sud concernant cet aspect de la nouvelle. J'aurais aimé qu'il insiste sur les commentaires contradictoires de la presse quant au rôle de l'Orateur au cours de cette transaction. Je regrette que la Chambre ait jugé bon de rejeter la motion précédente et je voudrais faire une autre tentative. Je propose donc, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

● (1550)

Que le comité des privilèges et élections soit saisi de cette question particulière et qu'il fasse un rapport sur l'attitude que doit prendre l'Orateur en pareilles circonstances pour que cette situation ne se répète plus.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je ne voudrais pas revenir sur ce qui s'est passé aujourd'hui. A vrai dire, cela tourne un peu à la comédie. Mais, au besoin, je me porterai à la défense de la Présidence, car si nous en sommes rendus au point où nous ne pouvons plus nous adresser au premier des membres du Parlement pour des questions personnelles, la situation n'est pas reluisante.

Quoi qu'il en soit, je doute de la pertinence de la motion proposée. Bien sûr, Votre Honneur devrait demander le consentement de la Chambre à ce sujet et, franchement, je ne suis pas porté à donner le mien. Mon ami du Yukon (M. Nielsen) vient tout juste de me signaler l'importance de l'article 17(2) du Règlement relativement à cette question. Je pense qu'il serait beaucoup plus indiqué si nous réfléchissions et nous rendions compte que nous ne parlons pas d'une question entachée d'esprit de parti, même si elle l'était au début.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous parlons des privilèges non pas d'un député mais de tous les députés; j'espère que si l'on accordait un délai qui pourrait durer d'ici la fin de l'après-midi et au cours de la soirée, ceux d'en face qui s'opposent à nous pourraient changer d'avis sur la motion présentée. Comme j'ai essayé de le dire—et je pense que les députés ont compris ce que je voulais dire, le député de Lachine-Bord-du-Lac (M. Blaker) en particulier, une fois que le comité aurait étudié une question comme celle-là, il reviendrait à la Chambre de toute façon pour élargir son mandat.

Une fois que le sujet aurait fait l'objet d'un examen général, les députés auraient quelque chose sur quoi se guider, ce qu'ils n'ont pas actuellement, et, dans cette époque du vingtième siècle où nous vivons, je pense qu'il est important qu'ils aient un guide.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je prends la parole simplement pour répéter que le gouvernement étudie en ce moment deux rapports, l'un de la Chambre des communes, l'autre du Sénat, traitant des conflits d'intérêts. Le premier vient du comité des privilèges et élections. Le débat a eu lieu à la Chambre et au sein de ce comité. On s'est déjà occupé de cette question et je ne vois pas l'utilité qu'il y aurait maintenant à se livrer à un examen ou à une étude générale de ce sujet. Cela me semble évident.

M. Blaker: Je voudrais simplement dire quelques mots sur ce point. Je n'aurais pas voté en faveur de la motion proposée au départ par le député de Calgary-Sud (M. Bawden). Je ne sais pas s'il était au courant que le comité des privilèges et élections, dont je suis le président, a passé des mois à étudier toute la question des conflits d'intérêts. Le chef de l'opposition (M. Clark) faisait également partie de ce comité et nous avons fait tout notre possible pour faire du bon travail. Je pense en fait que nous avons bien travaillé.

Pour ce qui est du deuxième point, je suis d'accord avec le député de Grenville-Carleton (M. Baker). La proposition du député de New Westminster (M. Leggatt) ne constitue pas, à mon avis, une question de privilège bien qu'elle semble obliger Votre Honneur à comparaître devant un comité et à examiner tous les détails se rapportant à la théorie du privilège.

Je proposerais toutefois une solution. Nous, de ce côté-ci, serions disposés à donner notre accord si jamais le député de Calgary-Sud décidait de renvoyer l'affaire—non pas toute l'affaire mais la question qu'il a soulevée et dont parle le *Globe and Mail*—au comité des privilèges et élections. Nous aurions certes la courtoisie de permettre qu'il se fasse entendre et répare toute injustice qui, à son avis, lui a été causée. Mais ces motions générales ne mènent nulle part et je ne pourrais appuyer la proposition du député de New Westminster.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de cette motion du député de New Westminster (M. Leggatt), car j'ai posé une question aujourd'hui durant la période des questions pour une excellente raison. A l'heure actuelle, on parle beaucoup en dehors de la Chambre des hommes politiques et de la façon dont ils accomplissent leur travail. Je suis préoccupé quand je vois les manchettes du *Journal* et du *Herald* d'Edmonton. On a l'impression en dehors de cette enceinte que la Chambre des communes est un club et qu'un membre du club obtient toutes sortes de choses s'il se conduit convenablement. Cela m'irrite et m'inquiète en tant que député d'assez fraîche date.

La situation de Votre Honneur m'inquiète également. Vous êtes impartial. Vous ne pouvez vous défendre quand les manchettes affirment: «Jerome nie avoir approuvé l'affaire Bawden» et quand on lit plus loin dans la nouvelle «Bawden prétend avoir obtenu une réaction très positive de l'Orateur à ce sujet.» Quand ces rumeurs commencent à circuler dans une localité, je suis inquiet, car la population perd confiance en ses chefs et il suffit de se tourner vers le sud pour constater ce qui se passe quand on perd confiance, notamment en des personnes qui sont censées être impartiales. Je soulève cette question dans cet esprit. Je sais qu'on répète en dehors de la Chambre—bien que je ne le crois pas nécessairement—que le parti conservateur cherche constamment à faire éclater des scandales à la Chambre des communes et j'ai cru que c'était une excellente occasion de saisir le comité des privilèges et élections de cette affaire afin de laisser savoir dans tout le Canada que le député de Calgary-Sud (M. Bawden) n'a rien fait de malséant ou d'inconvenant.

Un journal cite la loi sur la Chambre des communes et laisse entendre qu'un député qui possède des actions dans une société ne peut même pas par l'intermédiaire de sa société traiter avec le gouvernement. Le journal déclare carrément que les députés ne peuvent directement ou indirectement faire des transactions avec le gouvernement. Je sais que Votre Honneur saisirait avec plaisir l'occasion de comparaître devant le comité pour faire connaître son point de vue à ce sujet. Nous avons entendu la thèse du député cet après-midi. C'est un homme d'honneur et j'accepte sa thèse. Mais dans l'esprit du grand public, on a laissé une impression qu'il faudrait corriger à la satisfaction de tous les intéressés. C'est pourquoi je donne mon appui à la motion de mon collègue, le député de New Westminster. C'est le comité qui a été établi par le Parlement; c'est lui qui devrait analyser les preuves soumises par tous les intéressés et ensuite prendre une décision.

● (1600)

M. l'Orateur: A l'ordre. Que je doive voir là une invitation, pour moi ou pour tout autre député, à tirer la question au clair, le fait est qu'il importe de procéder correctement ou pas du tout. Nous n'avons jamais accepté comme la question de privilège qui paraît fondée de prime abord, si je puis m'exprimer ainsi, une motion qui parle de «renvoyer cette affaire». Ce sont des termes trop vagues pour être acceptables. «Cette affaire» a une signification différente pour chaque député utilisant ce terme. S'il est une question particulière susceptible d'être considérée comme question de privilège, et donc d'être soumise à la décision de la Chambre, cette question doit alors être clairement définie dans la motion.

Je dois dire qu'il ne convient pas non plus de considérer la tenue d'une session d'étude par un comité permanent comme matière à une question de privilège urgente, même si ce serait pour moi une magnifique occasion d'exposer mon interprétation des conversations auxquelles le député de Calgary-Sud (M. Bawden) a fait allusion. S'il faut étudier le rôle de l'Orateur par rapport aux députés des Communes, on ne chargera certes pas un comité permanent de faire cette étude de toute urgence.

Si, comme cela semble être le cas des député de tous les côtés de la Chambre, l'on souhaite que cette question soit renvoyée à un comité ou qu'elle soit examinée d'une façon ou de l'autre, il me semble que cela fera effectivement beaucoup de bien à la Chambre de pouvoir réfléchir au genre de motion qu'elle doit présenter et d'en préparer soigneusement le libellé; pour le moment, l'affaire doit en rester là, à mon avis.

Protection des emprunteurs et déposants

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU CANADA AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET À LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-18, tendant à modifier les accords de Bretton Woods.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

L'hon. James Hugh Faulkner (au nom du président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. J.-J. Blais (au nom du président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Je demande, monsieur l'Orateur, que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

Des voix: D'accord.

[M. l'Orateur.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur le prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, c'est, bien sûr, pour moi un grand privilège, étant ministre depuis peu, de présenter un bill au Parlement, d'autant plus que celui-ci est le premier. Ce bill est extrêmement important pour un nombre considérable et toujours croissant de Canadiens qui empruntent et déposent de l'argent. L'approche à la fois nouvelle et complexe que représente le bill est le fruit d'efforts soutenus de la part des fonctionnaires de mon ministère. Je leur sais gré de leur dévouement et je suis reconnaissant aux ministres qui m'ont précédé d'avoir fait avancer cette cause. Bien sûr, un bill pareil ne pourrait voir le jour sans consultations poussées et minutieuses avec les fonctionnaires d'autres ministères. Inutile de préciser que le ministère des Finances a joué un rôle particulièrement important lors de ces consultations. Je suis extrêmement reconnaissant à tous les fonctionnaires concernés de leur collaboration.

En présentant ce bill à la Chambre, je ne voudrais pas donner l'impression que les Canadiens sont mal servis par la vaste majorité de leurs établissements de prêt. Nos banques sont reconnues avec raison parmi les plus importantes et les mieux dirigées du monde. D'autres institutions de prêt servent avec efficacité et honnêteté les besoins des Canadiens en fait de crédit. Si l'on a donné l'impression que, selon le gouvernement, il en était autrement, j'aimerais dès le départ dissiper ce malentendu.

Je suis heureux de penser que ce bill promet de faire progresser de beaucoup la législation sociale et, à ce titre, il devrait rallier l'appui de tous les partis à la Chambre et de tous les Canadiens en général. Cette mesure s'est fait longuement attendre.

M. Grafftey: A qui le dites-vous!

M. Abbott: Cette mesure s'est fait longuement attendre. Les questions d'intérêt, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. La loi actuelle est terriblement désuète. La dernière modification apportée à la loi sur l'intérêt remonte à 1917 et la loi sur les petits prêts n'a pas été modifiée depuis 20 ans. Depuis une trentaine d'années seulement, les dettes totales à la consommation—dettes hypothécaires non comprises—sont passées de moins de un milliard à plus de 23 milliards de dollars. Plus de 65 p. 100 de cette augmentation s'est produite depuis 1967. Aujourd'hui, hypothèques mises à part, les dettes à la consommation représentent plus de 22 p. 100 du revenu personnel total disponible. Pendant la période allant de 1947 à 1975, les dettes personnelles (dettes hypothécaires non comprises) ont augmenté trois fois plus vite que les revenus.

[*Français*]

Il est évident, devant cette ascension vertigineuse, que le gouvernement doit assumer ses responsabilités et examiner la législation existante, afin de garantir aux consommateurs, sur qui pèse une si lourde charge, toute la protection qu'il est en mesure de leur apporter. Ce projet de loi non seulement résulte de cet examen, mais est également le fruit d'une vaste consultation au Canada avec les consommateurs, les prêteurs, les établissements de dépôts et les gouvernements provinciaux. Il ne nous a pas toujours été possible d'introduire leurs idées dans nos propositions, mais nous avons étudié avec soin toutes leurs suggestions.

[*Traduction*]

Le bill répond à trois objectifs principaux. Le premier est d'imposer une uniformité dans les pratiques utilisées pour calculer, créditer et désigner l'intérêt, par tous ceux qui, au Canada, acceptent des dépôts ou accordent des prêts aux consommateurs, et d'exiger un mode de divulgation complet, uniforme et facilement compréhensible, afin que le consommateur qui s'apprête à faire un dépôt ou à contracter un emprunt, connaisse bien ses droits et les obligations auxquelles il s'engage. Le deuxième but est de faciliter le bon fonctionnement du marché, en encourageant une concurrence plus vive et en assurant au consommateur à la fois protection et le droit à un recours civil. Troisièmement, ce bill établira une infraction criminelle claire et facile à prouver qui devra fortement décourager la pratique du prêt usuraire qui s'est répandue partout au pays.

● (1610)

J'aimerais parler premièrement de la protection des dépôts puisqu'elle fait bien voir les buts du bill. A l'heure actuelle, au Canada, il y a bien des façons différentes de calculer l'intérêt payé sur les dépôts. Un dépôt au taux de 8 p. 100 calculé selon une formule peut rapporter une somme d'intérêt bien différente d'un autre placé au même taux, calculé d'après une formule différente. Aux fins de la discussion et de la loi, le taux est de 8 p. 100 dans les deux cas. Nous ne croyons pas que ce genre de confusion serve les intérêts du consommateur. Le bill exige donc qu'une formule uniforme soit utilisée pour calculer et créditer l'intérêt sur les comptes de dépôt.

En pratique, cela signifie que pour la première fois quand deux établissements acceptant des dépôts offriront un taux d'intérêt de 8 p. 100, le consommateur obtiendra bel et bien 8 p. 100, quel que soit l'établissement qu'il choisisse. Cela n'est que le simple bons sens. Le coût des prêts fait aussi l'objet de réformes approfondies. Ce bill définit les prêts comme incluant non seulement les prêts formels en espèces négociés d'établissements prêteurs mais aussi les autres moyens de crédit à la consommation comme les cartes des grands magasins. La première réforme et la plus fondamentale est que le coût déclaré d'un prêt devra être le coût total réel de ce prêt.

Les prêteurs peuvent actuellement ajouter une série d'autres frais au coût déclaré d'emprunt. Des primes d'assurance, divers frais d'administration, des frais d'avocat, des frais d'enregistrement et ainsi de suite sont très souvent exigés du consommateur et, dans la plupart des cas, exclus du calcul du coût d'emprunt. Le consommateur ne sait donc pas quel est le taux d'intérêt réel qu'il doit en fait payer. Prenons l'exemple d'un prêt de $4,000 consenti au taux déclaré de 12 p. 100 par année et obtenu de quatre prêteurs différents. Le premier prêteur ne fait aucune déduction. Après trois ans, l'emprunteur aura payé $4,782.96, ce qui veut dire en réalité un taux de 12.68 p. 100 par année. Le deuxième prêteur déduit un total de $50 pour l'assurance et l'enregistrement. Cela donne $3,950. Après trois ans, l'emprunteur aura tout de même payé $4,782.96, mais le taux d'intérêt réel aura été de 13.66 p. 100 par année. Le troisième prêteur déduit $250 pour l'enregistrement, l'assurance et les frais d'avocat. Le montant du prêt est donc de seulement $3,750. En trois ans, l'emprunteur aura tout de même payé $4,782.96, mais le taux réel aura été de 17.86 p. 100. Enfin, le quatrième prêteur déduit $650 pour l'assurance-vie, l'enregistrement, les frais d'avocat, les honoraires de démarcheurs et le boni. L'emprunteur reçoit dont seulement $3,350. Après trois ans, il aura tout de même payé $4,782.96, mais le taux réel aura atteint 27.84 p. 100 par année. Monsieur l'Orateur, cet exemple relativement simple montre comment ce chiffre de 12 p. 100 par année ou de 1 p. 100 par mois peut varier considérablement selon le genre de frais inclus dans la transaction et peut représenter, comme dans le dernier exemple, plus du double du taux que l'emprunteur pense payer.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'hésite à interrompre le ministre, monsieur l'Orateur, mais quand il aura terminé son explication de cette question, j'aimerais qu'il me dise comment il peut songer à réunir avec les autres frais, les frais exigés par les lois provinciales pour l'enregistrement des hypothèques mobilières ou les autres formes de charges reliées aux frais de crédit et qui sont avantageuses pour l'emprunteur. Ce sont deux choses différentes. J'aimerais savoir comment le ministre peut songer à réunir toutes sortes de choses disparates et dire qu'il s'agit de frais de crédits.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je préférerais ne pas essayer de répondre à la question parce qu'elle est reliée aux problèmes des instruments provinciaux et que cette question peut-être assez difficile à expliquer. Par conséquent, j'aimerais répondre à mon honorable ami parce qu'il est toujours très juste, mais je ne pense pas pouvoir le faire pour l'instant.

J'aimerais poursuivre mes observations en disant qu'afin d'éliminer cette confusion, le bill exige que tous les frais relatifs à un prêt soient compris dans les frais de crédits totaux et soient clairement expliqués au consommateur de façon uniforme, quel que soit son lieu de résidence et quel que soit le genre d'emprunt qu'il fasse. Là encore, cette obligation signifiera dans la pratique que chaque fois qu'un consommateur traitera avec différentes institutions prêteuses affichant le

même taux d'intérêt, les frais réels des prêts seront exactement les mêmes et non pas simplement en apparence.

Il y a un autre aspect de la divulgation qui nous intéresse. La plupart d'entre nous ont sûrement remarqué qu'il est assez rare que l'on mentionne, d'une façon claire et complète, dans la publicité du crédit, quels seront les frais et autres obligations que le consommateur doit assumer. Si la publicité arrive à le convaincre d'utiliser le crédit ainsi offert, le prêteur atteint son objectif sans nécessairement se préoccuper si l'emprunteur est au courant des frais réels du crédit. En général, on annonce le crédit comme si c'était un attribut des biens de consommation—qu'il s'agisse d'une voiture neuve, d'un bateau ou de vacances—que le consommateur peut être incité à acheter, sans tenir compte de ses moyens. Le crédit est présenté comme un moyen pratique d'acquérir des biens, mais on ne tient pas compte des frais qui l'accompagnent.

Les règlements régissant la publicité qui complèteront la présente mesure exigeront que toute publicité vantant le crédit en précise les frais, de même que toute autre obligation que le consommateur devra assumer pour toute stipulation particulière du prêteur ou encore toute condition à remplir par l'emprunteur entraînant des frais supplémentaires.

L'unique protection dont bénéficie aujourd'hui le consommateur contre les frais de crédit excessifs, ce sont les dispositions de la loi sur les petits prêts. Cependant, cette loi s'applique aux prêts d'un maximum de $1,500 et elle ne s'applique pas uniformément à tous les prêteurs. Le crédit à la consommation—le crédit qu'on obtient dans un grand magasin et le crédit que consentent les banques, soit presque tout le crédit à la consommation au Canada—n'est pas réglementé par la loi sur les petits prêts. La loi n'impose aucune limite aux frais de crédit pour les prêts excédant $1,500 ni à ceux obtenus de prêteurs qui ne sont pas prévus dans la loi. Il devenait de plus en plus évident que la loi sur les petits prêts ne pouvait protéger adéquatement le consommateur. Car de nos jours, les prêts de $1,000 à $1,500 sont assez rares. En 1966, par exemple, la valeur globale des prêts qui répondrait à la définition des petits prêts aux termes de la loi, atteignait 647 millions de dollars. En 1974, la valeur totale des mêmes prêts ne s'élevait qu'à 296 millions de dollars. La majeure partie de cette somme est constituée de prêts inférieurs à $300. Voilà pourquoi nous proposons d'abroger la loi sur les petits prêts pour la remplacer par des mesures de protection efficaces et globales, applicables à toute forme de crédit à la consommation afin que les emprunteurs puissent bénéficier de frais de crédit juste et raisonnables.

L'un de ces moyens est l'obligation de divulguer sans ambiguïté tous les frais relatifs à un prêt. Le deuxième est la notion de taux excessifs. Quand un emprunteur jugera qu'un taux est excessif, compte tenu de la garantie exigée, du risque qu'il présente et des conditions du marché, il pourra demander à un tribunal de déterminer si le taux exigé est excessif. Afin que le consommateur ne soit pas tenu de faire les frais d'une procédure coûteuse il incombera au prêteur d'établir que le taux est justifié. Je ne m'attends pas à une avalanche de litiges, mais nous nous attendons à ce que les prêteurs veillent soigneusemnt à réclamer des taux d'intérêts qui tiennent compte de la situation du marché et qu'ils ne s'exposeront pas à des sanctions pénales et des frais de justice.

• (1620)

M. Clarke: Qui va en décider?

M. Abbott: A mon avis, cette disposition encouragera les établissements de prêt à se montrer raisonnables et incitera énormément les prêteurs à veiller à ce que leurs frais de crédit soient vraiment concurrentiels. Je le répète, nous n'avons pas l'intention de susciter des litiges. Nous croyons plutôt que les moyens offerts aux emprunteurs auront un effet modérateur sur le marché des prêts aux consommateurs.

L'un des principaux objectifs de cette loi est de protéger l'emprunteur à faible revenu. Il est bien évident que les règlements existants ne le protègent pas efficacement. Au lieu de permettre au petit emprunteur d'obtenir de l'argent à un taux raisonnable, les plafonds actuellement en vigueur sur les petits prêts l'empêchent souvent d'obtenir le moindre sou. Trouvant ces plafonds trop bas, les prêteurs investissent ailleurs ce qui laisse le petit emprunteur à la merci des usuriers. Pour l'éviter, nous commençons par imposer de lourdes pénalités aux usuriers. Ensuite, grâce aux dispositions concernant la divulgation des renseignements, nous offrons des stimulants financiers importants pour inciter les prêteurs à divulguer entièrement et ouvertement les taux qu'ils imposent. Les emprunteurs à faible revenu sauront immédiatement, avant d'emprunter, quel montant d'intérêt ils auront à payer. Pour la première fois, ils pourront comprendre clairement leur situation et décider d'emprunter ou non en toute connaissance de cause.

Troisièmement, je rappelle à la Chambre le privilège de remboursement anticipé et les dispositions à l'égard des taux excessifs. Un petit emprunteur offrant de bonnes garanties de solvabilité—et il y en a beaucoup, a droit à un taux tenant compte de sa solvabilité. Son crédit peut être aussi bon et peut-être meilleur que celui de gens à revenu supérieur mais, parce qu'il est mal informé, timide ou qu'il a peur de la paperasserie administrative, il cherchera à éviter les établissements qui se feraient un plaisir de lui prêter de l'argent. Maintenant, cet emprunteur peut se rendre librement dans n'importe quel établissement pour obtenir un prêt à un taux tenant compte de sa solvabilité et rembourser son prêt par anticipation si son taux est trop élevé. Cette disposition permettant le remboursement anticipé incite également les prêteurs à ne pas demander de taux d'intérêts excessifs pour ne pas perdre de revenus à cause des remboursements anticipés.

Enfin, nos efforts pour protéger l'emprunteur aux revenus modestes ne se limitent pas à ce bill. Mon ministère a entrepris des études sur l'ensemble du crédit offert à ce groupe. Nous nous intéressons tout particulièrement aux activités des succursales communautaires des banques, ce qu'on appelle les banques de quartier, que certaines banques à charte ont déjà ouvertes. Nous envisageons d'élaborer, une fois ce bill-ci adopté, un programme global visant à aider les emprunteurs aux revenus modestes.

M. Clarke: Qu'en est-il des règlements?

M. Abbott: Attendez-les. Le bill à l'étude prévoit un troisième mécanisme de protection très important. Le bill interdit au prêteur de pénaliser financièrement l'emprunteur qui rembourse un prêt non-hypothécaire avant l'échéance. Quand un emprunteur constate que les frais de crédit qu'il doit payer sur son prêt sont excessifs, tout simplement parce qu'il a découvert

qu'un autre prêteur peut lui accorder un prêt à un taux inférieur, il lui suffit d'emprunter à ce dernier prêteur et de rembourser le premier prêt immédiatement et il ne sera pas pénalisé.

Ce droit illimité de remboursement anticipé ne joue pas dans le cas des prêts hypothécaires. Toutefois, avant d'en venir à la question des hypothèques, j'aimerais expliquer qu'à l'heure actuelle, même si l'emprunteur qui rembourse par anticipation est exempt de toute pénalité, les établissements de prêt canadiens ont coutume, dans le cas des remboursements anticipés, de percevoir un intérêt supérieur à l'intérêt réel normalement payable. Cette méthode de calcul, appelée la règle de 78, est utilisée dans tout notre pays et elle constitue une charge supplémentaire et inutile sur l'emprunteur. Le bill exige que les taux d'intérêt soient calculés de façon à refléter exactement le taux prévu.

Cet avantage illimité dans le cas des remboursements par anticipation ne peut être appliqué aux hypothèques étant donné la nature particulière de ces hypothèques et du marché des hypothèques. Toutefois, je pense que les pénalités appliquées actuellement dans le cas de remboursement des hypothèques par anticipation sont excessives et qu'elles limitent plus que de raison les possibilités des emprunteurs. C'est pourquoi le bill permet également, dans une certaine mesure, d'effectuer le remboursement par anticipation dans le cas des hypothèques. Ce texte étend donc à l'ensemble du marché hypothécaire les dispositions actuellement applicables dans le cas de SCHL. C'est ainsi que le consommateur pourra rembourser jusqu'à 10 p. 100 du principal d'une hypothèque à taux fixe, après un an et deux ans de la prise d'effet. Après trois ans de date, l'emprunteur disposera d'une plus grande latitude pour rembourser le principal, et le prêteur ne pourra imposer une pénalité supérieure à trois mois de frais de crédit, au taux des frais de crédit convenus, sur le montant du remboursement anticipé.

M. Clarke: C'est déjà ce qui se fait.

M. Abbott: Non, pas du tout. Le bill parle également des prêts hypothécaires à taux variable, pour lesquels il limite la fréquence des hausses de taux et permet à l'emprunteur d'effectuer le remboursement anticipé après la première année. Ces dispositions devraient entraîner une plus large utilisation de cette forme d'hypothèque et bannir certaines pratiques actuelles qui visent les mêmes résultats mais sans donner de garanties suffisantes à l'emprunteur.

[*Français*]

Avant de me lancer dans la description des dispositions prévues pour punir et décourager les usuriers, j'aimerais entretenir la Chambre plus particulièrement de la pratique la plus en plus répandue au Canada, et qui consiste à prêter sur les chèques d'assistance sociale et sur les remboursements anticipés d'impôt.

Cette pratique, que l'on pourrait presque qualifier de vol, veut qu'une personne ou société «achète» le remboursement d'impôts anticipés d'un particulier à un escompte important. Elle peut égalememt revêtir la forme de l'achat de chèques d'assistance sociale, avant leur émission, encore une fois, à un escompte considérable. Ces prétendus «achats» constituent véritablement des prêts dont l'intérêt est la différence entre le montant prêté et celui que percevra le prêteur.

[*Traduction*]

Les frais de crédit exigés par ces canailles sont souvent si élevés que nous avons jugé nécessaire de les qualifier de criminels. Lorsqu'ils dépasseront de beaucoup les taux courants, le consommateur disposera d'un recours contre les taux usuraires pratiqués aussi bien par ces «escompteurs» que par n'importe quel autre prêteur.

Pour donner à la Chambre une idée de l'importance que prend au Canada cette sorte d'activité, je dirai seulement trois choses. Primo, elle a un chiffre d'affaires annuel au Canada de trois milliards de dollars, d'après les calculs de la police. Secondo, elle vient au deuxième rang comme source de revenu du crime organisé, après le trafic des drogues. Tertio, et c'est ce qui est le plus révoltant, les usuriers peuvent dans l'état actuel de la législation, exiger un taux d'intérêt de plus de 1,000 p. 100, et les victimes sont le plus souvent les pauvres, sans être passibles d'aucunes poursuites criminelles.

Les sanctions légales actuellement en vigueur n'ont nullement su arrêter ou même freiner les pratiques usuraires qui se répandent de plus en plus. Pas plus les dispositions de certaines lois provinciales régissant la divulgation des faits pour assurer la protection du consommateur que la loi sur les petits prêts ne prévoient des peines suffisantes pour arrêter ou même entraver la rapacité excessive des prêteurs usuraires. Jusqu'ici, les menaces ou les mesures d'intimidation ont été très difficiles à prouver, mais le bill définit en détail les cas de harcèlement, coercition, menace et intimidation et impose des peines très sévères à ceux qui en feraient usage. J'ai introduit dans le bill la notion de taux criminel de frais de crédit, de manière à ordonner les choses. Toute personne qui ferait un prêt à des conditions dépassant ce taux s'exposerait à des poursuites.

Une voix: Quel est le taux?

M. Abbott: On propose que le taux soit défini dans les règlements.

M. Clarke: Pourquoi ne pas l'inscrire dans le bill?

M. Gilbert: Allez-vous consulter la Mafia?

M. Abbott: Une fois qu'il sera prouvé que le taux imposé dépasse le plafond fixé par la loi, il y aura infraction.

M. Clarke: Mais vous n'allez pas nous dire quel est le taux du plafond fixé.

M. Abbott: J'espère que l'honorable député siégera au comité et qu'il pourra ainsi nous faire bénéficier de ses conseils.

Des voix: Bravo!

M. Abbott: Les infractions à la loi seront punies sur déclaration sommaire de culpabilité ou feront l'objet d'une mise en accusation et entraineront des amendes pouvant atteindre $10,000 au maximum ou une peine de cinq ans de prison. Grâce à cette mesure, nous pensons que pour la première fois, la police pourra enfin agir efficacement à l'encontre des prêteurs usuraires et de leurs méthodes. Finalement, le bill enumère d'autres sortes d'infractions: divulgation incorrecte ou incomplète des conditions imposées, violations aux règlements de la publicité, fausseté ou inexactitude des déclarations sur les frais de crédit ou les taux d'intérêt, mauvaise tenue des livres de comptes et extorsion des recouvrements. Ces délits sont passibles d'une peine d'emprisonnement et d'une amende. Telles sont les caractéristiques essentielles de la loi sur la protection des emprunteurs et déposants.

● (1630)

[*Français*]

A mon avis, il s'agit d'une loi judicieuse, laquelle nous permettra d'améliorer notre régime de marché, et la concurrence dans le secteur important du crédit à la consommation.

[*Traduction*]

J'attends avec impatience qu'on approuve le principe du bill, car à l'étape de l'étude en comité les députés auront l'occasion de faire des propositions valables. J'espère que le comité invitera des groupes de l'extérieur à présenter des instances et je suis tout à fait disposé à entendre toute proposition constructive. Nous ne considérons pas ce bill comme la fin des fins. Nous reconnaissons qu'il a peut-être des lacunes. C'est un bill complexe et je puis assurer aux députés que nous sommes disposés à envisager favorablement toute proposition constructive. J'espère et je crois que dans l'ensemble, les députés considéreront ce bill, quels que soient ses défauts, comme un grand progrès dans un domaine des plus important.

Des voix: Bravo!

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, en répondant au discours de présentation du ministre au sujet du bill à l'étude, je puis dire que les députés de mon parti approuvent bien entendu de façon générale certains des principes et objectifs du bill. Je le répète, et j'insiste sur ce point, nous l'approuvons de façon générale, mais je n'apprendrai rien au ministre, je pense, en lui disant qu'au comité et aux autres étapes de ce débat, il peut s'attendre à ce que tous les députés y participent vivement dans l'espoir d'améliorer la mesure législative. Comme le ministre lui-même l'a déclaré, ce n'est pas la fin des fins, et il y aura sans doute de nombreux amendements. Comme notre parti discute de cette question depuis des années lors de ses séances d'élaboration de politiques, nous aurons quelques commentaires utiles à faire au sujet de ce bill.

En 1970, à l'époque où j'avais l'honneur de présider le comité des programmes sur la protection du consommateur de notre parti, nous avions prévu une disposition générale selon laquelle le consommateur a le droit d'être protégé contre les contrats financiers qui ne sont pas clairement établis. En outre, les taux d'intérêt, les conditions légales et autres modalités financières et relatives aux prêts devaient être selon nous clairement et honnêtement précisés. Il s'agit d'un problème qui préoccupe les députés de notre parti depuis de nombreuses années.

Si j'ai bien compris le ministre, il a déclaré dans son discours que le bill visait trois objectifs et pourtant, dans les communiqués de presse, il a parlé de quatre objectifs. Nous ne savons pas exactement à quoi nous en tenir, mais ne cherchons pas à couper les cheveux en quatre. Si je ne m'abuse, l'objectif du bill est tout d'abord de protéger les emprunteurs canadiens contre les prêts usuraires et contre toute forme de taux d'intérêt excessifs. Deuxièmement, le ministre a déclaré ici et en dehors de la Chambre que le bill avait pour objectif aussi de fournir au grand public de meilleurs renseignements sur toutes les opérations de crédit et de dépôt. Troisièmement, le bill a pour objectif, entre autres, d'éliminer les complications inutiles et la confusion du domaine du crédit et finalement de définir des règles rigoureuses et uniformes destinées à protéger tous les emprunteurs et les déposants et de rationaliser la législation fédérale régissant le crédit. C'est sur les objectifs énoncés par le ministre que portera le débat cet après-midi.

Le ministre a fait une remarque intéressante au début de son discours, laquelle a inconsciemment révélé, je crois, l'attitude du gouvernement. Il s'est dit fier d'avoir pu consulter à cet égard les autres ministères de l'État, le ministère des Finances notamment. Je le crois sur parole, monsieur l'Orateur; il a évidemment débattu la question avec d'autres ministères et organismes, mais s'il venait passer plus de trois jours à mon bureau, il partirait convaincu qu'il n'a pas suffisamment consulté ceux qui sont touchés par le bill. Il va dire, j'en suis certain, qu'il leur a parlé pendant quelques minutes, soit au téléphone, soit à l'occasion de rencontres dans son bureau. Toutefois, nous autres de ce côté-ci de la Chambre, nous savons que le bill va susciter beaucoup de mécontentement, parce que le ministre n'a pas consulté les intéressés et, c'est bien là la façon de procéder du gouvernement. Le ministre devrait être franc avec nous. A-t-il réellement consulté les institutions financières? De ce côté-ci de la Chambre nous donnons au mot consultation une définition bien différente. Si je peux faire une comparaison, monsieur l'Orateur, lorsque Polonius donne des conseils à son fils qui part pour le collège, il emploie une expression que nous avons entendue en maintes occasions: n'emprunte ni ne prête à qui que ce soit.

Monsieur l'Orateur, les observations faites derrière le rideau n'ajoutent rien au débat. Je sais qu'il est ennuyeux de devoir appuyer le gouvernement.

M. Rodriguez: Ne faites pas ce que Hamlet a fait à Polonius à travers le rideau!

M. Grafftey: Le consommateur canadien, même s'il a entendu le conseil que Polonius donnait à son fils, ne l'a pas pris au sérieux. En 1948, l'endettement du consommateur était de l'ordre de 835 millions de dollars; aujourd'hui, on l'a cité maintes fois depuis la première lecture du bill, l'endettement est passé à environ 24 milliards de dollars—trois fois plus. L'endettement du consommateur s'accroît trois fois plus vite que le revenu utilisable, monsieur l'Orateur, et cela prend un sens très inquiétant et très révélateur.

Je n'ai pas à donner à la Chambre une leçon sur les conséquences sociales à grande portée que comporte, surtout pour les économiquement faibles, les phénomènes que sont le prêt et le crédit. Je ne crois pas me comporter comme un agitateur ou un démagogue lorsque je dis que nous qui nous préoccupons du bien-être de nos mandants, que nous ayons un bureau dans nos circonscriptions ou que nous rendions visite à nos électeurs chez eux, sommes souvent attristés de voir dans quel état se trouvent tant de Canadiens à faibles revenus à toutes fins pratiques étranglés par le crédit.

[*Français*]

J'aimerais ajouter quelques mots. Récemment, j'ai eu le privilège de visiter mon grand ami, le chef du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette) à l'Hôpital Général d'Ottawa. M. Caouette est un homme sincère et dynamique, un homme qui a discuté à maintes reprises, tant à la Chambre des communes qu'à l'extérieur, de plusieurs questions relatives au crédit et à la population canadienne, surtout à la population pauvre. Je demeure assuré que si le chef du Parti Crédit Social était à la Chambre des communes dans le moment, il aurait quelque chose d'extrêmement important et de profond à dire au sujet des effets de notre système de prêts et de crédit sur la

population canadienne. Je suis certain que mes collègues à la Chambre des communes partagent mes sentiments quand je dis que j'espère qu'il sera avec nous à la Chambre des communes dans un avenir prochain.

● (1640)

[*Traduction*]

Je le répète—sans entrer dans les détails sémantiques—nous allons appuyer la plupart des principes généraux du bill. Même si le ministre rend hommage à ses prédécesseurs, je ne serais pas étonné si, après avoir entendu ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que les parties intéressées au sein et à l'extérieur du comité avons à dire, il présente lui-même des modifications au bill.

Le ministre a dit que ce bill arrive avec beaucoup de retard. C'est vrai. Je sais que la question du crédit, qui concerne nos institutions financières et les consommateurs, est extrêmement complexe. Pourtant, tout compte fait, même si le ministre admet cette complexité, la mesure arrive avec trop de retard. Selon l'habitude du gouvernement, la question a fait l'objet de nombreuses études et elle a été soumise à de nombreux comités; il n'y a eu aucune véritable consultation, dois-je ajouter; puis, trop tard, la Chambre est saisie de ce bill. Je connais le vieil adage: mieux vaut tard que jamais. Je suis d'accord. Mais je signale au ministre et au gouvernement qu'en retardant la présentation du bill, ils ont rendu un mauvais service aux Canadiens, tant sur le plan individuel que collectif.

M. Fraser: Dans ce cas, c'est faux de dire que mieux vaut tard que jamais; c'est très tard, et pas beaucoup mieux.

M. Grafftey: Le ministre se préoccupe des prêts usuraires. Nous nous en inquiétons tous. Je suis d'accord avec ceux qui, dans le privé, m'ont dit ne rien voir dans ce bill qui permette vraiment de s'attaquer au problème. Le ministre sait sûrement que ce n'est pas d'hier que l'usure atteint les proportions dont il vient de nous parler. Le problème s'est aggravé parce que le gouvernement n'a pas su présenter de mesure législative pour l'enrayer. J'estime donc, sans vouloir être déraisonnable dans mes observations, que le gouvernement est à blâmer, du moins en partie, du triste sort d'un grand nombre des emprunteurs, surtout de ceux qui font affaire avec des usuriers. L'usure affecte les gagne-petit plus que tout autre groupe. Je le répète: les difficultés des gagne-petit aux prises avec des usuriers ont été exacerbées parce que le gouvernement n'a pas agi.

Aucun pays du monde occidental n'étudie les problèmes plus excessivement que le nôtre. Lorsque les historiens écriront l'histoire du gouvernement actuel, ils parleront de commission étudiant d'autres commissions, de groupes d'étude chargés d'étudier d'autres groupes d'études... et du fait qu'il agit moins que tout autre gouvernement du monde occidental. On peut en dire autant du sujet à l'étude.

M. Gilbert: Oui, mais voyons ce que les tories ont à dire du projet de loi à l'étude.

M. Goodale: Ils n'ont rien à en dire.

M. Gilbert: Je tiens à entendre ce que les conservateurs ont à dire.

Une voix: Demandons à Sinc Stevens.

M. Goodale: Ils essaient de penser à quelque chose.

M. Grafftey: Le ministre a dit que ses prédécesseurs et lui-même avaient consulté les premiers ministres des provinces. Je partage l'inquiétude du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert): ont-ils réellement consulté les premiers ministres des provinces? Nous parlerons brièvement des obstacles que le bill aura à surmonter; cela ne serait peut-être pas arrivé si le gouvernement avait consulté les premiers ministres des provinces. Je sais que le ministre occupe son poste depuis peu de temps; peut-il toutefois vraiment prétendre en toute honnêteté qu'il a consulté les consommateurs, les associations de consommateurs et les institutions financières du Canada? Non, monsieur l'Orateur. Il est inacceptable de préparer un projet de loi, d'en faire la première lecture à la hâte et de prétendre qu'il s'agit de consultation. Le gouvernement prend les intéressés pour des imbéciles, comme c'est d'ailleurs le cas de tant de projets de loi.

Le ministre croit peut-être que certains Canadiens réagissent comme les chiens de Pavlov lorsqu'ils parlent de ce sujet, c'est-à-dire qu'ils présument que les institutions financières et les associations de consommateurs sont automatiquement à couteaux tirés. Peut-être le ministre s'attriste-t-il de pareilles réactions automatiques de la part de groupes d'intérêts au Canada. En un sens, le ministre est la victime. Ceci m'amène à dire, monsieur l'Orateur, que je suis fatigué d'entendre la même ritournelle: que les intérêts des sociétés et ceux des consommateurs sont incompatibles.

Une voix: De quel côté êtes-vous?

M. Grafftey: Nous y voilà. Voilà la réaction pavlovienne de nos amis socialistes. Les socialistes n'ont jamais rien fait d'autre que d'empirer les problèmes. Voyez ce qui se passe au Royaume-Uni. Les socialistes cultivent l'idée d'un affrontement automatique entre consommateurs et sociétés. Ils n'ont jamais été à même de résoudre un problème...

M. Gilbert: De quel côté êtes-vous?

M. Rodriguez: Quel est votre intérêt?

M. Grafftey: Je parle dans l'intérêt général.

M. Rodriguez: Et de quel côté est-il cet intérêt général?

M. Grafftey: Si les députés continuent à débiter des âneries pareilles...

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Il est du côté de l'intérêt général.

M. Grafftey: Les députés tiennent à prendre parti. Tant qu'ils continueront à rabâcher des clichés, ils n'aboutiront à rien.

M. Fraser: Le gouvernement veut que les gens empruntent de l'argent sans avoir à le rembourser.

Une voix: Qu'est-ce qu'en disent les conservateurs?

M. Grafftey: Les libéraux et les socialistes disent qu'il y a automatiquement conflit entre consommateurs et sociétés.

M. Rodriguez: Vous êtes du côté des sociétés.

M. Grafftey: C'est à cause d'une attitude pareille que des ministres précédents ont jeté du discrédit sur le ministère. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, prétendons que vous n'aboutirez à rien avec un bill comme celui-ci, à moins que vous ne délimitiez les intérêts communs des consommateurs et des sociétés.

M. Gilbert: Écoutons Sinc.

M. Grafftey: Les progressistes conservateurs rejettent les clichés répandus et encouragés stupidement par le gouvernement. Ce n'est pas facile de se débarrasser des clichés. Il faut consulter les deux camps.

M. Rodriguez: Et vous, vous parlez au nom d'un camp.

M. Grafftey: Je pensais que si nous avions créé le ministère de la Consommation et des Corporations, c'était d'abord pour favoriser la compréhension, la communication et la collaboration entre le consommateur, les sociétés et le gouvernement. C'est seulement après y être parvenu qu'on passerait à l'action. Si ce ministère n'a rien fait jusqu'ici dans les domaines qui préoccupent les consommateurs et les sociétés—et j'espère que le gouvernement y remédiera. La raison en est que le gouvernement actuel accepte les vieux clichés, rabâchés depuis des années par les socialistes, voulant qu'il y ait, automatiquement et intrinsèquement, conflit entre consommateurs et sociétés.

Des voix: Non.

M. Grafftey: Ce n'est pas ce que nous croyons.

M. Gilbert: A mon avis, il fait obstruction systématique à ce bill.

M. Grafftey: Nous croyons que la seule manière d'avoir un système progressiste de protection du consommateur, ou une loi protégeant les emprunteurs—et j'en connais à ma gauche qui n'aimeront pas cela—c'est de préserver intacte la viabilité de nos sociétés de prêt.

Une voix: Expliquez-vous.

● (1650)

M. Grafftey: S'il faut vous expliquer cela, c'est la fin de tout. Depuis que le ministère de la Consommation et des Corporations a été créé, le gouvernement n'a pas réussi à faire preuve d'un intérêt égal à l'égard des producteurs, des fabricants et des consommateurs. Quant à nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous pensons que, bien que le gouvernement soit obligé de prendre à l'occasion des mesures sévères et impopulaires, il est voué à l'échec s'il ne coopère pas étroitement et ne s'entend pas avec les producteurs et les consommateurs. Vraiment, même si ce sont des lieux communs, il faut, à mon sens, les répéter, les répéter, les répéter et . . .

Une voix: Les répéter.

M. Grafftey: . . . et les répéter, car le gouvernement a pris une attitude hostile envers le ministère. Le ministre m'avouerait en privé qu'il n'y a pas lieu jusqu'ici d'être fier des résultats obtenus par le ministère. L'action gouvernementale, pour ce bill, avait beau être louable en théorie, elle s'est soldé par un grave échec en pratique. Pourquoi? Parce que la mesure a été trop tardive. Tout gouvernement digne de ce nom l'aurait présentée il y a cinq ans.

Une voix: Pourquoi votre gouvernement n'en a-t-il rien fait?

M. Grafftey: C'était il y a 13 ans. La consultation véritable a fait défaut. Voyez un peu comment ce bill a été présenté à la Chambre. C'est à peine si le discours du trône l'a mentionné. Il n'y avait rien de prêt. Après une intersession fort longue, nous sommes revenus à la Chambre des communes. Manifestement, aucune mesure législative importante n'était prête. Je vois d'ici la réunion du cabinet la semaine dernière: quelqu'un a accouché de quelque chose. Le ministre de la Consommation et des Corporations a dit qu'il avait une mesure à peu près au point. Voilà pourquoi le gouvernement nous a annoncé jeudi dernier que nous allions procéder à la deuxième lecture d'un bill passablement important. Peut-être s'agira-t-il d'un tigre de papier, mais je dirai pour le moment qu'il est important. Notre leader à la Chambre a été informé qu'on procéderait aujourd'hui à la deuxième lecture.

Une voix: Êtes-vous prêts?

M. Grafftey: Je ne suis pas comme les socialistes. Nous examinons les choses un peu plus. Nous n'avons pas à l'égard de tout cette réaction viscérale si bien décrite par Pavlov. Ce bill a été présenté à la Chambre sur la foi d'une hypothèse valable—et que je tiens sincèrement pour telle—selon laquelle l'opposition veut vraiment collaborer en améliorant ce genre de projet de loi et en faisant un apport utile. Je demande au ministre, est-ce vraiment comme ça qu'on gouverne?

Pour en venir maintenant à certains éléments du bill . . .

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Le ministre a affirmé avoir consulté les autorités provinciales. N'a-t-il jamais entendu parler des droits attachés à la propriété et des droits civils? Devant certaines dispositions relatives à la divulgation, devant certaines dispositions relatives aux taux excessifs, je me demande vraiment si certains fonctionnaires ou certains membres du gouvernement ont jamais étudié le droit constitutionnel. Nous, de l'opposition, espérons que l'on a su éviter ce piège.

J'ai trouvé très intéressante la question soulevée par le député d'Edmonton-Ouest. Je m'inquiète de certaines dispositons du bill à caractère constitutionnel et certes des répercussions qu'elles auraient au Québec sur les droits attachés à la propriété et sur les droits civils. Il y a pour les autres provinces d'autres considérations dont il faut tenir compte. Je voudrais savoir du ministre s'il a lu le mémoire présenté par la Saskatchewan sur toute cette question. Après avoir lu le bill et en avoir examiné attentivement certaines dispositions, je doute franchement que l'on ait procédé à de véritables consultations avec les autorités provinciales quant à sa constitutionnalité.

● (1700)

Peut-être que certains de mes principes de droit ne sont pas parfaitement à jour, mais j'ai toujours pensé que, quoi que nous disions ici même, à la Chambre des communes, il incombait au plaignant, et c'est là un principe de droit très ancien, de justifier le bien-fondé de sa plainte. Évidemment, c'est ce que le ministre devra faire devant nous tant à la Chambre qu'au comité. Certes, les exceptions à la règle générale abondent dans la loi, mais je doute que l'on puisse parler d'exception dans le cas présent.

Tant du point de vue pratique que du point de vue juridique, il me semble particulièrement difficile de demander au défendeur de justifier sa position, ce que l'on semble proposer maitenant. J'ai toujours pensé que, conformément à un principe de droit bien établi l'accusé était présumé innocent tant qu'on n'avait pas prouvé sa culpabilité. Certaines des raisons de cette disposition me semblent fort incompréhensibles. Le ministre, à ce que je vois, espère que le présent bill ne suscitera pas trop de litiges. Toutefois, s'il en est, ils seront soumis aux tribunaux provinciaux dont les juges auront le dernier mot en ce qui concerne la preuve, à savoir qui doit la produire, ce qu'elle doit être, comment et où elle doit être présentée. Je me demande sérieusement si les provinces ont été consultées à propos de ce bill. Quand le bill sera à l'étape du comité et plus tard au cours du débat, le ministre sera certainement invité à apaiser nos craintes à ce sujet.

L'honorable ministre a déjà déclaré que le bill avait pour premier objectif de protéger les emprunteurs canadiens . . .

Une voix: Il est 5 heures!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Medicine Hat (M. Hagrave)—L'agriculture—La viande de bœuf—L'opportunité de restrictions aux importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—L'administration fédérale—La possibilité du déménagement d'une partie du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard; le député de Moose Jaw (M. Neil)—L'industrie—La raffinerie de plomb et de zinc Toho—La possibilité de la fermeture et de la perte du marché d'exportation—Les mesures envisagées.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

Modification du Règlement

INITIATIVES PARLEMENTAIRES (MOTIONS)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LE RÈGLEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) propose:

Que la Chambre, pour moderniser le déroulement de ses travaux et mieux s'adapter au rythme de cette deuxième moitié du XXe siècle, devrait modifier le Règlement

1. en réduisant de moitié la durée des discours lorsque celle-ci est déterminée par le Règlement,

2. en créant un comité formé de sept représentants de chaque parti et de la tribune parlementaire afin de veiller au respect des règlements régissant l'enregistrement et la diffusion radiophonique ou télévisée des délibérations de la Chambre, des comités ou de toute autre entité reconnue de la Chambre, ainsi que l'utilisation de ces enregistrements en public,

3. en modifiant le règlement régissant le débat d'ajournement afin que cinq personnes puissent y participer au lieu de trois et de donner toute latitude à l'Orateur pour prolonger la période de réplique de trois minutes,

4. en reconnaissant le droit de parole de tout député qui s'est levé de sa place pour demander la parole durant trois périodes de questions orales consécutives et en obligeant l'occupant du fauteuil à donner la parole à ce député et à juger sa question recevable à la fin de la troisième période de questions,

5. en permettant au gouvernement, par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, de désigner au plus six mesures par session dont l'étude et la mise aux voix se feraient par voie législative à condition que:

a) la modification d'une loi existante n'entraîne qu'un seul changement important, tout litige étant tranché en dernier ressort par l'Orateur de la Chambre,

b) le gouvernement n'ait pas l'intention de modifier autrement cette loi durant l'année civile en cours sans l'assentiment unanime de la Chambre et que

c) les discours prononcés par le parrain de la motion et le député désigné pour lui donner la réplique ne dépassent pas quinze minutes et ceux des orateurs subséquents, cinq minutes.

6. en fixant à cinq le nombre des députés qui peuvent s'opposer à l'acceptation unanime d'une motion présentée en Chambre.

—Monsieur l'Orateur, voilà six idées et j'imagine que tous les autres députés pourraient présenter six autres idées tout aussi valables pour réformer notre procédure. J'ai rédigé ma motion de manière à intéresser directement tous les députés. Je pense que cet après-midi nous aurons le privilège d'accueillir un vieil ami à son premier discours en tant que député de l'arrière-ban, le député d'Eglinton (M. Sharp).

Des voix: Bravo!

M. McCleave: Je dirai simplement que j'espère que, quand le comité de la procédure sera reconstitué, il sera à sa place au bout de la table. Il a fait un travail tout à fait excellent à ce comité.

Monsieur l'Orateur, s'il s'agissait d'une réunion de médecins, il serait inopportun que quelqu'un meure d'un rhume, et comme il s'agit d'une assemblée de parlementaires, il ne conviendrait que j'étouffe la motion en épuisant tout le temps qui m'est alloué. J'ai 20 minutes et je vais essayer de faire mon discours en dix, rejoignant ainsi mon tout premier point, soit réduire de moitié la durée des discours à la Chambre, à l'exception du débat d'ajournement—je ne sais pas comment nous pourrions nous débrouiller avec beaucoup moins de quatre minutes pour présenter un point de vue, et trois minutes pour y répondre—mais je couperais tout le reste en deux. Pour ce qui est de supplémentaires au cours de la période des questions, il n'y a pas de façon parlementaire de dire ce que je ferais à ceux qui les posent.

Le premier point est donc évident. Je ne crois cependant pas que ce soit un remède général aux maux de procédure. Je crois que cela signifie rétablir la discussion au niveau du comité plénier. Toutefois, c'est là une idée trop large pour l'insérer dans une motion comme celle que je présente cet après-midi. Le deuxième point prévoit la formation d'un comité composé de députés de tous les partis et de membres de la tribune de la presse pour résoudre les problèmes de la radio et de la télédiffusion. Peut-être n'est-ce pas généralement connu, mais notre système sonore est organisé de sorte que les correspondants de la radio présents à la tribune—il n'y en a pas actuellement, j'imagine; il y a, comme d'habitude, le pauvre gars de la Presse canadienne, Dieu le bénisse—pourraient au début de la journée, s'ils y étaient autorisés, se brancher sur notre système de son et transmettre immédiatement les questions et réponses au public.

Ce ne serait pas très difficile à réaliser, il suffirait d'avoir l'accord unanime de la Chambre. Sans vouloir fouiller cette idée davantage, je vois déjà des différends qui se dessinent à l'horizon. Je vois à quel point il serait facile à certains d'utiliser malencontreusement la retransmission des débats de la Chambre. La Chambre craint déjà ce qui pourrait se passer si on laissait à la merci de certaines gens qui se disent journalistes, chez nous, le soin de ces retransmissions, sans contrôle ni mesure. C'est donc là un moyen d'assurer une certaine protection, tout au moins aux députés.

Il y a une semaine, j'écoutais une émission intitulée Here Today diffusée par la station de Radio-Canada à Halifax. Au cours de cette émission d'une heure, voici ce que l'on m'a fait absorber, en tant que téléspectateur innocent. Tout d'abord, une allocution de M. Mitchell, du cabinet libéral de Halifax. Ensuite une allocution de nul autre que le premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse. Puis un discours d'un personnage de l'autre endroit qui là encore, était libéral. Le quatrième—nous arrivons ici sur la scène nationale—était le ministre des Pêcheries et de l'Environnement (M. LeBlanc). Après lui, ce fut le premier ministre du Canada (M. Trudeau). Nous en étions donc au cinquième libéral. Vint ensuite le secrétaire parlementaire du ministre qui nous parle quotidiennement des affaires urbaines, excepté le lundi. Il était donc le numéro six et enfin le premier ministre du Québec (M. Bourassa), fit son entrée. Le compte était de sept libéraux.

Pendant cette émission d'une heure, la seule présence qui vint brouiller ce concert politique très virginal fut celle du premier ministre de la Saskatchewan qui se trouve appartenir au nouveau parti démocratique. Aucun autre parti n'aurait pu espérer se faire entendre. Aucun député du parti qui se trouve là-bas à ma gauche ni aucun député de mon propre parti n'ont pu ce jour-là se faire entendre à l'émission de Halifax. Voilà quelque chose de presque incroyable. Huit personnalités à l'écran, dont pas une seule de l'opposition officielle ni du parti créditiste. Quel abus scandaleux de la part d'une petite poignée de gens qui prétendent nous donner ainsi un tableau objectif de l'actualité! La seule exception honorable a été le bulletin des prévisions météorologiques qui n'était teinté d'aucune couleur politique et les informations sportives qui, à mon avis, ont été assez bien présentées.

[M. McCleave.]

Quand ce genre de chose se produit, nous savons, nous autres députés, que si nous laissons entrer dans la place un engin aussi puissant que l'est une caméra de télévision, il nous faudra en contre partie adopter un mécanisme qui permettra au député qui se trouvera injustement traité ou qui s'opposera à une exploitation abusive de certains éléments de la part des journalistes, de faire entendre son mécontentement.

Je passe maintenant au paragraphe 3 concernant le débat d'ajournement. Celui-ci est ce qui s'est produit de mieux comme réforme depuis dix ans. Je voudrais prolonger cette période afin que cinq députés au lieu de trois puissent faire valoir leurs griefs et n'aient pas à attendre trop longtemps pour se faire entendre.

Le paragraphe 4 a trait au problème de reconnaissance de droit de parole par la présidence pendant la période des questions. C'est une problème qui tracasse souvent les députés. Les ministériels seront peut-être étonnés, mais bon nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre éprouvent ce genre de difficultés. Dans mon propre cas, je pense que je suis aussi grand que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et nous pesons à peu près autant l'un que l'autre, mais je me souviens que la présidence l'a déjà reconnu quatre fois d'affilée au cours d'une même période de questions alors qu'elle ne m'a reconnu du tout. Je ne pense pas que ce soit parce que la présidence ne m'avait pas vu, mais plutôt parce que le député de Calgary-Nord a peut-être été plus adroit que moi pour se faire voir de la présidence. Je propose donc que tout député qui persiste pendant trois jours consécutifs puisse se voir donner la parole au moins à la fin de la troisième période de questions.

Le paragraphe 5 est, à mon avis, important. Comme beaucoup d'autres députés je m'inquiète de la lenteur avec laquelle les travaux s'effectuent à la Chambre. Ce que je propose c'est une méthode de disposer de ce que j'appellerai de bonnes mesures de régie interne qui découlent en grande partie de décisions prises par les tribunaux qui semblent défférer de ce que nous avions cru faire en adoptant certaines lois. Ma proposition offrirait un moyen rapide. par exemple, de modifier la loi sur le divorce sans qu'il soit nécessaire d'en débattre tous les aspects, importants ou non à la Chambre.

Un jour ou l'autre nous serons bien forcés d'adopter ma suggestion ou une autre semblable si nous voulons arriver à faire voter toutes les lois qui sont proposées à la Chambre. Je prétends que si nous n'avons pas recours à la méthode que je suggère, il faudra de plus en plus nous rabattre sur les décrets, les règlements et le reste, ce qui sapera encore le rôle du Parlement. Donc, je maintiens que, soit qu'on adopte ma formule, soit qu'on en adopte une autre, nous devrons trouver un nouveau code de régie interne et c'est la raison pour laquelle je fais cette proposition. Ma dernière proposition, c'est qu'il soit possible de refuser le consentement unanime de la Chambre, à condition que cinq députés s'y opposent. Cela mettrait fin aux abus actuels car il est courant de voir un ou deux députés se donner la main et s'opposer stupidement à toute motion raisonnable présentée en vue, par exemple, de prolonger le débat ou de faire quelque chose qui requiert le consentement unanime de la Chambre.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai combien je me réjouis de ce tirage au sort qui a permis à ma motion de figurer au premier rang des initiatives parlementaires. Je suis sûr que ce ne sera pas la dernière qui portera sur la procédure de la Chambre. J'ai hâte d'entendre les discours qui seront consacrés à cette question cet après-midi, y compris celui de ce nouveau député de l'arrière-ban qui vient de se découvrir, et je veux parler du représentant d'Eglinton.

L'hon. Mitchell Sharp (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je me découvre aujourd'hui de nouveaux horizons. En effet, j'ai posé aujourd'hui ma première question à un ministre à la Chambre et je vais prononcer maintenant mon premier discours en qualité de député de l'arrière-ban. Je me sens à l'aise dans ces deux rôles et j'ai l'intention de continuer à harceler le gouvernement et à participer aux discussions.

● (1710)

J'aimerais tout d'abord faire l'éloge du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) qui a parrainé cette motion. Ce député est reconnu à juste titre à la Chambre pour son impartialité et sa probité. Tous savent quel excellent travail il a fait en qualité de co-président du comité mixte sur les textes réglementaires. Pour ma part, j'ai comparu à plusieurs reprises devant ce comité lorsque j'étais président du Conseil privé et je me suis toujours senti stimulé par l'interrogatoire auquel j'étais soumis. Je m'intéresse tout particulièrement aux conclusions de ce comité et j'espère que le co-président invitera ses collègues à présenter leur rapport le plus tôt possible sur cette question controversée de l'accès aux documents; le gouvernement est sans nul doute impatient de voir ce qu'en dira le comité.

Le député fait aussi partie du comité permanent de la procédure et de l'organisation et a participé aux discussions qui s'y sont déroulées. Par conséquent, la motion dont la Chambre est saisie est des plus significatives parce qu'elle est proposée par un député de l'opposition de premier plan et digne de respect. Cet homme a une longue expérience, une habileté exceptionnelle et une réputation d'objectivité bien méritée. Nul ne pourrait l'accuser de présenter cette motion avec un motif secret, et tout particulièrement, nul ne pourrait l'accuser de vouloir aider le gouvernement par la réforme des règlements qu'il préconise.

Je partage l'avis du député sur cette question. Les procédures de la Chambre sont démodées, dépassées. Nos débats devraient être télévisés parce que c'est une méthode moderne et efficace de communication qui n'était pas offerte aux générations passées et que nous devrions utiliser maintenant qu'elle est disponible. Il en était de même, à l'époque, pour le hansard, auquel on s'est vivement opposé, lorsqu'il a été présenté comme méthode moderne. Aujourd'hui, il est accepté comme une façon logique de communiquer au public les propos formulés à la Chambre.

La Chambre des communes est le centre de nos institutions démocratiques et je n'exagère pas en disant que les Canadiens jugent de la santé de notre démocratie en examinant le fonctionnement du Parlement et surtout celui de la Chambre des communes. A mon avis, il faudrait certainement réviser notre procédure. A voir comment nous passons notre temps, personne ne peut être convaincu que nous l'utilisons efficacement. Le moment est certainement venu de faire face à la nécessité de moderniser notre procédure.

J'ai été très heureux de constater que le député d'Halifax-East Hants a réuni dans sa motion des changements ou des réformes concernant le Règlement et la procédure et la télédiffusion des travaux de la Chambre. Je pense qu'on pourrait demander à ceux qui s'opposeraient à une réforme de la procédure s'ils accepteraient qu'on décide de télédiffuser les travaux de la Chambre selon les règles actuelles. Par exemple, si c'était techniquement possible, et je pense que ce le sera bientôt, de diffuser continuellement en direct les travaux de la Chambre, combien de temps les Canadiens accepteraient-ils de suivre les travaux de la Chambre si les députés faisaient des discours de 40 minutes? Je suis bien certain qu'après un ou deux discours, les gens tourneraient le bouton de leur appareil et se diraient: «J'ai déjà entendu la même chose; ce ne sont que des répétitions et c'est une façon tout à fait inutile de discuter des affaires du pays.»

Alors pourquoi continuons-nous à faire des discours de 40 minutes si cette pratique ne peut pas être vue au grand jour, ou plutôt au petit écran? Est-ce parce que les députés essayent de convaincre les autres de changer d'avis? Je ne le pense pas. A mon avis, il est peut-être nécessaire, et je suis certain que le député en conviendra, de permettre aux chefs des partis et aux principaux experts en la matière de parler pendant 40 minutes, ou même plus longtemps au besoin, pour expliquer l'opinion de leur parti ou l'école de pensée qu'ils représentent. Mais j'observe les travaux de la Chambre depuis 13 ans et, à mon avis, dans la plupart des cas, quand les députés ordinaires de l'arrière-ban et non les principaux porte-parole des partis prononcent des discours, c'est pour les faire imprimer dans le compte rendu, soit pour pouvoir s'y reporter plus tard, soit pour pouvoir en faire distribuer des exemplaires à leurs électeurs.

Si nous télédiffusions les travaux de la Chambre nous nous hâterions de réviser notre procédure, de raccourcir nos discours, de prévoir avec une certitude relative les questions qui seraient débattues dans les jours prochains. Nous voudrions montrer au public que nous concentrons notre attention sur les questions qui les préoccupent, c'est-à-dire sur les questions importantes de notre époque. La télévision influerait certainement sur le Parlement. Selon certaines critiques que j'ai entendues, le Parlement changerait si les débats étaient télédiffusés. Bien entendu, il changerait, et pour le mieux, tout comme il a changé quand nous avons eu l'idée de faire transcrire par des personnes indépendantes ce qui se dit à la Chambre. Cela a changé la Chambre des communes, et pour le mieux. A mon avis, la télédiffusion des débats changerait aussi la Chambre pour le mieux. Ce serait comme si tous les Canadiens nous observaient.

A mon avis, si les séances de la Chambre des communes sont télévisées, cete enceinte deviendra à nouveau le centre des affaires publiques. Ce qui paraît important aujourd'hui, ce n'est pas ce qui se passe ici-même mais à l'extérieur des Communes dans les entrevues que les députés accordent à la presse qui nous rencontrent en bas, dans la mêlée et nous demandent: «Qu'avez-vous déclaré à la Chambre des communes? Est-ce vraiment cela que vous vouliez dire?» Ou bien ils abordent un autre sujet dont il n'a nullement été question à la Chambre.

Assurément, il est temps que nous, députés, voyions à ce que les gens sachent exactement ce qui se passe ici afin qu'ils puissent en juger par eux-mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: La chose n'est pas possible maintenant. Je n'accuse pas les media de déformer les faits; c'est à nous la faute. Nous sommes dominés par les media parce que nous ne nous en servons pas pour téléviser nos délibérations. C'est là le problème. Les gens reprochent aux media—je le fais moi-même à l'occasion—de déformer la vérité, mais nous avons la solution à ce problème. Nous n'avons qu'à mettre nos délibérations à la portée du grand public grâce à la télévision; nous n'avons pas à nous fier aux media.

Il est possible naturellement que les stations de télévision qui transmettront des passages de nos délibérations transmettent une image fausse en choisissant mal. La chose est possible et je suis sûr que c'est ce qui se passera quand nos séances seront télévisées. Mais cette déformation sera minime si c'est l'Orateur de la Chambre qui contrôle les opérations, comme c'est le désir du député de Halifax-East Hants, et comme le recommandait la motion inscrite au *Feuilleton* lors de la dernière session. Au moins les caméras ne déformeront pas ce qui se passe à la Chambre des communes car elles seront sous notre surveillance, sous celle de notre président, M. l'Orateur, et aussi des députés je l'espère, comme le propose le député de Halifax-East Hants. Au moins, la population verra ses représentants élus agir à la Chambre des communes.

● (1720)

Quelle différence il y a, par exemple, entre les échanges du chef de l'opposition (M. Clark) et du premier ministre (M. Trudeau) et le contre-interrogatoire de l'un ou l'autre de ces messieurs par la presse. C'est ici qu'il faut voir ce débat et non pas à travers les media qui déforment inévitablement parce que leur intérêt diffère de celui des députés.

De plus, il me semble que si nos délibérations sont télévisées, les media pourront alors remplir leur rôle beaucoup plus efficacement. Les commentateurs pourront ensuite commenter ce qui s'est passé aux Communes, le public en ayant été témoin Pour ses articles, la presse pourra se fonder sur ce qui s'est passé à la Chambre. Pour le moment, elle ne peut que mentionner ce qui s'y est passé et que personne n'a vu sauf quelques-uns qui se trouvaient à Ottawa, à la tribune.

La télévision permettrait au pays tout entier de voir ce que nous faisons à n'importe quel moment donné. J'ai profité de l'occasion que me donnait le débat sur le budget pour traiter de la télédiffusion de l'exposé budgétaire. J'ai alors souligné les avantages qui découleraient de la télédiffusion de l'exposé budgétaire du ministre des Finances et de la réponse des porte-parole des partis de l'opposition. Combien préférable ce serait à ce que nous voyons aujourd'hui, où, cachées derrière des portes verrouillées certaines personnes sont mises au courant de ce que contient le budget alors que le commun d'entre nous est gardé dans l'ignorance jusqu'au moment où le ministre des Finances se lève à la Chambre pour faire son discours.

On aurait pu, lors du dernier exposé, parcourir les couloirs et entendre le ministre des Finances faire ses observations d'avance dans la pièce close. Ça, c'est pratique! En outre, si le discours du budget était télévisé, il n'y aurait pas de problèmes d'anticipation. L'exposé budgétaire pourrait se faire plus tôt et tout le monde entendrait le ministre des Finances simultanément. Voilà ce dont nous nous privons en interdisant aux caméras l'accès à la Chambre des communes sous la surveillance de l'Orateur.

Nous pourrons peut-être disposer plus rapidement que nous ne le pensons des moyens techniques qui permettront la transmission en direct permanente de nos délibérations. J'ai eu l'occasion d'étudier cette question lorsque j'étais président du Conseil privé. Les délibérations de la Chambre pourraient être transmises en direct ou presque, grâce au nombre de canaux disponibles avec la télédistribution. C'est parfaitement possible. Nous devrions envisager la chose sous cet angle et non pas nous contenter de songer à une transmission partielle ou en différé des délibérations de la Chambre. C'est une possibilité, et il est très probable que c'est ce qui arrivera dans l'immédiat.

Je pense cependant que le Parlement pourrait avoir son propre canal et cela ne coûterait pas trop cher. Songez un peu aux avantages que présenterait cette solution. Il est vrai que la plupart des gens ne voudraient pas se donner la peine de regarder continuellement les débats télédiffusés du Parlement. Pensez notamment à tous les agriculteurs qui auraient l'occasion d'entendre ce que le ministre de l'Agriculture et ses principaux détracteurs disent à propos de la politique laitière et ainsi de suite. Ils pourraient l'entendre. Ils pourraient ouvrir la télévision et entendre de leurs propres oreilles au lieu de devoir faire confiance aux moyens de diffusion. La diffusion continue ne serait pas une folle dépense. Je crois que c'est comme cela qu'il faut voir la chose. Je pense, pour le plus grand bien de tous, que nous devrions songer aux possibilités qui s'offrent maintenant à la Chambre de téléviser ses délibérations.

Pour revenir aux propositions énoncées dans la motion du député à propos des révisions aux Règlements, je n'ai aucune remarque particulière à formuler sauf que j'abonde plutôt dans leurs sens. Le comité permanent a étudié un certain nombre de propositions du genre dont certaines ne vont pas aussi loin que celles du député alors que d'autres vont beaucoup plus loin. Toutes ces propositions figurent, comme vous le savez sans doute, dans le rapport du comité de la procédure et de l'organisation sur la dernière séance qu'il a tenue le 30 septembre 1976. En supplément, il existe un certain nombre de propositions des sous-comités que le caucus étudie actuellement. J'insiste auprès de tous les députés pour qu'ils étudient attentivement ces propositions. Je leur demande également de les examiner avec impartialité en ne pensant qu'à la bonne marche de la Chambre.

Je répète que le député de Halifax-East-Hants nous a rendu, selon moi, un précieux service en nous donnant un exemple d'objectivité, dénué de tout esprit de parti. Il parle comme un parlementaire qui a à cœur—et nous devrions tous suivre son exemple—la crédibilité de la Chambre. C'est le danger qui nous guette actuellement. La question n'est pas de savoir si c'est quelque chose que nous pouvons faire ou non. Notre propre réputation et celle de notre institution sont en jeu. Je partage on ne peut plus entièrement l'avis du député sur la nécessité de moderniser au plus tôt le Règlement de la Chambre de manière à les rendre plus conformes à la nature des problèmes que nous rencontrons maintenant.

En conclusion, je résumerai brièvement mon opinion. La Chambre accorde trop de temps aux questions banales et pas assez aux questions importantes. Elle siège pendant un trop grand nombre d'heures par semaine et un trop grand nombre de jours par année. Son ordre du jour est trop incertain. Le Règlement empêche inutilement les députés de s'occuper de leurs électeurs. Le Règlement ne correspond plus à notre époque. Il a été établi en tenant compte de certaines situations, à une époque où il y avait moins de travail à faire et où il était moins urgent de le faire. Le plus tôt nous aurons compris cela et examiné sérieusement notre Règlement, mieux nous nous en porterons tous.

Je sais que la réforme du Règlement ne transformera pas cette Chambre en une enceinte idéale car tout dépend de la personnalité des députés. Elle pourrait permettre au gouvernement et à l'opposition de remplir plus efficacement leur rôle car il est urgent, selon la teneur de la motion dont nous sommes saisis, de se mettre à l'œuvre immédiatement.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si comme je l'espère, les media font un compte rendu du présent débat, je suppose qu'ils insisteront sur la diffusion à la radio et la télévision des délibérations de la Chambre. Dans un tel cas, je voudrais me joindre aux deux députés éminents qui ont déjà parlé pour faire l'unanimité et j'espère qu'à la fin de cette heure-ci, cette unanimité existera encore.

Le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a présenté une motion qui renferme de nombreuses dispositions. Il y a certains détails que je contesterais et certaines autres modifications au Règlement qu'il n'a pas mentionnées et qui, je crois devraient y être, mais au lieu de la dénigrer, je préfère passer ces détails sous silence et faire porter mes observations sur la question dont le député d'Eglinton (M. Sharp) vient précisément de parler.

● (1730)

Comme les deux députés qui m'ont précédé, je trouve qu'en cette seconde moitié du XXe siècle, à une époque où tout ce qui compte passe à la radio ou à la télévision, il n'est pas normal que notre institution refuse de s'en faire connaître.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme d'autres l'ont déjà dit en diverses occasions, il y a encore pire, c'est la fausse idée de notre institution qui se dégage des interviews accordées en bas. Elles ne nous rendent pas justice.

Je ne me cache pas les difficultés. S'il y avait eu ici des caméras cet après-midi, elles se seraient donné un malin plaisir à montrer nos fauteuils vides. Les députés devront s'occuper un peu des présences. Il va falloir s'occuper un peu aussi de la longueur des discours. Il va falloir s'occuper, lorsqu'il y a conflit, de conserver l'audibilité des débats. A certains moments aujourd'hui il aurait été impossible de capter ce qui se disait même avec l'appareillage électronique le plus moderne.

Il y a des difficultés à prévoir du côté des députés qui voudront avoir la parole. Il y a ici dans les 258 ou 259 premiers ténors. Pour en calculer le nombre, je me soustrais du total. Disons 259, avec les deux qui sont arrivés aujourd'hui. Mais difficulté ou pas, il va falloir nous lancer sans plus attendre.

Je répète qu'il y aura peut-être des difficultés du côté des modifications à apporter au Règlement. Mais le député d'Eglinton a bien raison de dire que si nous voulons passer sur les media, il faudra modifier un peu nos habitudes. Je suis donc heureux que pour sa première question posée en qualité de simple député—lui qui siège au premier rang—il ait interrogé le premier ministre (M. Trudeau) sur la diffusion des délibérations de la Chambre. J'espère que cela va venir très bientôt.

J'ai dit que je serais bref. J'en resterai donc là. Nous voici donc trois en faveur de la diffusion des délibérations de la Chambre, par la radio ou par la télévision. Quel que soit le sort réservé à la motion, j'espère que l'unanimité sera faite lorsque cette heure de débat sera écoulée.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter très chaleureusement l'honorable député qui a proposé la motion à l'étude, car il s'agit d'une motion qui est d'une très grande importance, parce qu'elle se rapporte à la procédure de la Chambre. Elle cherche à déterminer de quelle façon on doit procéder afin d'administrer le pays le mieux possible. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du motionnaire et je suis convaincu qu'ils seront de nature à faire progresser dans la bonne voie la révision des règlements de la Chambre.

Comme mes préopinants, je suis d'avis qu'il y aurait possibilité d'accomplir plus de travail dans moins de temps et je ne me suis pas opposé, et même j'ai déjà dit que je suis en faveur qu'on modifie le Règlement afin de raccourcir les discours. Je suis de l'avis du motionnaire, à savoir qu'il y a de grandes possibilités avec les langues modernes que nous connaissons de pouvoir s'exprimer dans un temps un peu plus court. Or, il s'agirait d'aller au fond du sujet, et je pense bien que de cette façon nous aurions des lois qui seraient plus claires et que la population serait en mesure de mieux juger de l'efficacité du Parlement.

Un autre point qui a attiré mon attention et sur lequel j'ai déjà moi-même présenté des motions en vue d'essayer de corriger des situations que je considère comme parfois étant une farce, c'est le Règlement en vertu de l'article 43. On en a été les témoins, la semaine dernière, alors qu'on présentait une motion très importante et qui semblait rallier le consensus de tous les députés. Mais, malheureusement, la présidence, avec beaucoup d'hésitations, n'a pas accepté le fait qu'il y avait consentement unanime. J'en ai discuté avec le président qui m'a dit qu'on avait entendu un «non». On s'interrogeait d'un coin à l'autre de la Chambre afin de savoir si réellement il s'était dit un «non».

Modification du Règlement

Le motionnaire tout à l'heure disait que lorsqu'il s'agit du consentement unanime de la Chambre, il y aurait lieu de modifier le Règlement de façon qu'il soit nécessaire que cinq députés s'opposent pour que la motion soit rejetée. Et j'ajouterais que ces membres devraient être identifiés et que cela soit consigné aux *Débats de la Chambre des communes*. Des Canadiens et des gens qui s'intéressent aux travaux de la Chambre m'ont maintes et maintes fois demandé: Mais comment se fait-il que lorsque quelqu'un propose une motion, qu'un seul député ait raison contre les 200 autres députés, alors qu'on ne connaît même pas son nom, on ne sait pas de qui il s'agit. Je pense bien que si l'on apportait un amendement aux règlements dans le sens proposé, que cela apporterait une très grande amélioration.

Maintenant on parle de débats télévisés. Évidemment, cela est une question très très importante. Cela peut être très efficace pour faire connaître davantage l'institution du Parlement canadien, mais cela peut également comporter des inconvénients et, parmi ces inconvénients, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en a fait mention tout à l'heure lorsqu'il a parlé des sièges qui sont souvent inoccupés et des nombreuses questions que la population se poserait en voyant cela sur l'écran de télévision.

Monsieur l'Orateur, ceci m'amène à faire une suggestion afin de trouver un moyen de réaliser ce projet, et je pense qu'on est assez intelligent pour en trouver un. Vu le nombre considérable de comités de la Chambre, et étant donné que c'est à la Chambre que se terminent les travaux des comités, on peut dire que les travaux des comités sont très importants.

Or, je pense qu'on devrait désigner des jours pour que les comités siègent, des jours pour que la Chambre siège, mais à une condition, c'est que les députés soient très ponctuels, tant aux comités qu'à la Chambre. Il ne faudrait pas que les députés se disent: Ce n'est pas la semaine où siège mon comité, ou le comité ou la Chambre ne siègent pas lundi et mardi, et ne siège pas le vendredi, alors ça va faire deux jours de travail durant la semaine. Je pense bien qu'ainsi on abuserait réellement du Règlement. Je suis d'accord pour que l'on ait davantage de députés qui puissent se libérer de leurs occupations personnelles, et qui consacreraient davantage de leur temps à la bonne marche du Parlement et à la bonne administration de notre pays.

J'espère donc que le comité de la procédure et de l'organisation s'est déjà penché là-dessus, mais on devrait le faire davantage et ne pas laisser traîner cette question. Je pense que si cela doit être bon dans deux ou cinq ans, cela devrait être bon cette année, et il doit y avoir possibilité d'adopter ce règlement sans tarder.

En attendant qu'on puisse réussir à télédiffuser les travaux de la Chambre, j'aurais une suggestion à faire. Je pense bien que cela intéresserait le public. Chaque jour de sessions, le soir, à 10 h 30, ce serait probablement la meilleure heure, les députés, un par parti, ceux qui ont participé au débat comme celui-ci sur le bill C-16, seraient appelés à aller à la télévision et à donner au peuple canadien la position prise par chacun des partis. De cette façon-là, la pensée du législateur serait communiquée au peuple, sans qu'on passe par l'intermédiaire des commentateurs, qui agissent de bonne foi, mais ne respectent pas toujours la véritable pensée du législateur.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Si un député est appelé le soir à 10 h 30 ou à 10 h 45 à aller devant le peuple canadien répéter les propos qu'il a tenus sur tel projet de loi et pour telle raison, il va y penser à deux fois à la Chambre, parce qu'il va être appelé à rendre compte immédiatement, le même jour, des propos qu'il a tenus et de l'attitude qui aura été prise sur une question très importante. Toutes les questions sont importantes, mais celle du bill C-16 en est une très importante, puisqu'elle concerne tous les consommateurs.

Je fais cette suggestion, et j'espère bien qu'un jour, qui n'est pas trop loin, on réussira à donner plus d'information à la population, et j'ai toujours constaté, monsieur l'Orateur, qu'une population bien informée est une population qui coopère, qui est plus facile à administrer.

Pendant de nombreuses années, j'ai été à l'emploi d'une municipalité. Même si la loi ne m'y obligeait pas, je donnais à la population des communiqués sur les décisions des membres du Conseil, pour que les gens, soient au courant de l'administration. Et j'ai constaté qu'après avoir fait cette expérience, on a réussi à obtenir une collaboration beaucoup plus grande. Cela facilitait le travail du maire, des conseillers et du secrétaire-trésorier. On ne les dérangeait pas inutilement, parce qu'on aurait reçu les communiqués.

Je voudrais traiter très brièvement du calendrier de nos travaux de session. C'est sur cette motion-là que, la semaine dernière, on a semblé tous être d'accord pour que le gouvernement soit dans l'obligation de préparer un calendrier des sessions. Nous en sommes à la deuxième session du 30e Parlement. Il faudrait qu'au début de la session, on connaisse d'avance la durée de cette session, en tenant compte, autant que cela est possible, des vacances à l'occasion de Noël, de la Pâques, et de la période des vacances à la fin de l'année scolaire, de façon que les parlementaires puissent un peu jouir de la vie familiale, alors que les enfants sont en vacances. Il faudrait que les parlementaires puissent être eux aussi en vacances. Qu'on le sache d'avance. C'est toujours énervant de ne pas savoir ce qui vient.

● (1740)

A Noël, on se demande si la Chambre va ajourner le 20, le 22, le 23, le 24 ou le 25; on se pose la question, tout le monde est nerveux; nos femmes sont nerveuses, nos enfants se disent: Papa ne sera pas là. Cette situation devient décourageante et on ne fait pas preuve d'une grande intelligence si l'on n'est pas capable de s'ajuster pour travailler comme du monde.

On devrait également insister pour que ce soit définitif. Quand je sais d'avance combien de jours j'ai pour accomplir telle besogne, je m'organise en conséquence, afin d'être capable d'arriver au but. Je suis convaincu que nos propositions quelles qu'elles soient concorderaient avec celles du gouvernement, afin que les lois ne soient pas adoptées à la vapeur, mais soient adoptées d'une façon intelligente, pour donner à notre pays une saine administration, mais dans un temps déterminé. On pourrait s'habituer à travailler dans cet esprit, et je suis convaincu qu'on réussirait à accomplir quelque chose de formidable; on sauvegarderait véritablement le rôle de cette institution qu'on appelle le Parlement, qui est l'autorité la plus élevée dans notre pays. On démontrerait en même temps à la population que nous sommes des gens sérieux, conscients de nos responsabilités, et on donnerait le bon exemple de l'ordre et

non l'image de gens qui s'en vont à peu près, qui ne savent pas où ils vont.

Voilà, monsieur le président, les quelques réflexions que je voulais faire, et je ne voudrais pas terminer sans dire ceci: A la Chambre, des idées sont véhiculées par des députés qui représentent des populations diverses. J'entendais un jour le très honorable premier ministre (M. Trudeau) dire quelque chose qui m'a bien plu, et je me plais à le répéter à la population. Il l'a dit quand on discutait d'un projet de loi sur la caisse électorale. A ce moment-là évidemment, on a tous eu la même pensée: qu'est-ce que cela pourrait faire, est-ce qu'on pourrait aider à démocratiser les caisses électorales? Et le très honorable premier ministre avait dit que tous les partis politiques ont les mêmes obligations de véhiculer la pensée des gens qu'ils représentent.

Même si tout le monde n'accepte pas la pensée du gouvernement, que celui-ci soit libéral ou progressiste conservateur, il arrive que des gens qui ont des idées différentes sont d'aussi bons Canadiens que d'autres; mais ils ne pensent pas de la même façon. On avait dit à ce moment-là que la population a le droit d'être bien représentée et que ses idées soient véhiculées à la Chambre. On voulait démocratiser les fonds électoraux de façon à donner une chance égale à toutes les opinions. La démocratie, c'est cela: je la comprends aussi, et je suis heureux que cela ait été accepté dans ce sens-là.

Si l'on a été capable de faire une réforme de ce côté-là, on devrait être capable de faire une réforme également dans le domaine de la procédure, réforme qui serait acceptée par tous les députés à la Chambre et ceux qui nous suivront. Une telle réforme permettrait à la Chambre d'être beaucoup plus efficace et d'adopter de meilleures lois, des lois mieux pensées, et qui fonctionneraient non pas en épuisant les députés, mais en prenant ce qu'il y a de bon dans les députés, et en leur permettant de faire encore quelque chose de meilleur. Je m'excuse d'avoir pris plus de cinq minutes, mais, à tout événement, je vous assure que si l'on peut modifier le Règlement, quelle que soit la longueur prescrite pour les discours, je me conformerai à ce règlement.

[*Traduction*]

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, je comprends qu'il soit nécessaire de modifier le Règlement lors de la présente législature. Dans une certaine mesure, je puis comprendre que l'on demande une plus grande efficacité, bien qu'un frisson me parcoure le dos lorsque j'entends ce mot utilisé relativement au processus démocratique. La démocratie est connue pour son manque d'efficacité, mais elle vaut beaucoup mieux que certaines des autres formules adoptée dans le reste du monde et qui pourraient prétendre à une meilleure efficacité.

Bien que j'approuve sur de nombreux plans la motion proposée par le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), je ne vois pas pourquoi nous devrions embrouiller la question d'une réforme du Règlement de la Chambre en faisant intervenir l'idée bien différente de la radiodiffusion de la télédiffusion directe des délibérations de la Chambre. Cela m'est tout à fait égal de rompre l'accord unanime dont a parlé si chaleureusement le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Cela m'est tout à fait égal de m'élever directement contre les propos du député d'Eglinton (M. Sharp) qui, je le sais, caresse depuis longtemps le rêve de voir un jour les débats de la Chambre télévisés. Depuis qu'il a renoncé à ses importantes fonctions, il me semble qu'il cherche à se consacrer entièrement à la réalisation de cet objectif. Dans les différents discours qui ont été prononcés, notamment celui des députés d'Eglinton et de Winnipeg-Nord-Centre, on relève cette idée tout à fait naïve que la télévision peut d'une certaine façon améliorer le fonctionnement de la Chambre. Je ne comprends pas comment des gens aussi compétents dans différents domaines d'activité que ces deux députés peuvent manifester une telle ingénuité face aux répercussions que la télévision a sur les institutions qu'elle touche. Je suis tout simplement incapable de le comprendre.

• (1750)

On pourrait penser que le monde se serait amélioré, sur tous les plans, avec la généralisation de la télévision en Amérique du Nord, mais, si nous regardons autour de nous, nous sommes obligés de constater que c'est le contraire qui s'est passé. Le sport n'est pas meilleur parce qu'il est télévisé. Même les Jeux olympiques, d'une certaine manière, n'ont rien de plus parce qu'ils sont télévisés. Au contraire, toutes sortes de choses se passent dans le monde du sport à cause de la télévision.

Le crime sévit partout en Amérique du Nord. On aurait cru que la télévision pourrait améliorer cette situation et qu'en diffusant des feuilletons policiers, etc., on serait parvenu à créer un monde plus paisible et plus agréable à vivre. Mais ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Malgré cela, on nous demande de croire que le fait de téléviser les séances de cette institution aurait un effet salutaire, non seulement sur la Chambre mais pour la démocratie qui s'en trouverait rehaussée dans notre pays. Pour moi, c'est là pure illusion; pire encore, je pense que c'est une folie, une folie dangereuse pour la démocratie elle-même.

Cela met notamment en jeu le caractère représentatif de notre régime démocratique. Je sais que certains rêvent encore de démocratie directe et considèrent la démocratie née dans une petite ville de Grèce où tout le monde était là, comme la forme idéale de gouvernement démocratique et que, depuis, nous n'en avons eu qu'un succédané parce que les populations et les pays étaient trop grands. Je n'en crois rien, monsieur l'Orateur. A mon avis, le régime de démocratie représentative qui est née surtout de la tradition et de la monarchie constitutionnelle britannique est la meilleure garantie de démocratie que le monde ait jamais connue. Nous pourrions la compromettre en télévisant les débats de la Chambre et cela, d'une façon que le député d'Eglinton et le député de Winnipeg-Nord-Centre ne peuvent prédire.

Je rappelerai au député de Winnipeg-Nord-Centre et au député de Halifax-East Hants un débat télévisé où j'ai participé il y a 8 ans quand je suis devenu député. Le programme a été diffusé par une station d'Ottawa. Je leur demande de s'en souvenir. Cette expérience a notamment démontré qu'on ne pouvait prédire ce que la télévision allait donner.

Je ne suis pas le seul à le prétendre. Des gens qui connaissent bien la question, comme Malcolm Muggeridge, cette personnalité bien connue de la télévision, sont d'accord là-dessus. Il a dit que la télévision déformait énormément la vérité de la vie.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Il a dit que l'on donnait aux gens une image superficielle qu'ils finissaient par croire—la légende rendue visible, le verbe se faisant télévision. Selon lui, la télévision encourage le conformisme et lance des expressions comme «explosion démographique» comme si elles voulaient dire quelque chose.

Blaik Kirby a écrit dans le *Globe and Mail* au sujet des émissions de Muggeridge intitulées «A Third Testament» qu'on ne peut vraiment rien faire de bien à la télévision si ce n'est pas spécialement conçu en fonction de ce médium visuel, et que ce ne sont pas les gros plans ni la musique de fond qui font un programme.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: J'espère que les députés qui applaudissent approfondiront la question, car j'ai bien peur qu'ils n'aient pas encore tout saisi. Nous venons ici pour débattre certaines questions et légiférer; tel est notre devoir en tant que représentant, quel que soit notre rang. Si nous commençons à téléviser les débats, la demande changera et l'on ne cherchera pas à améliorer les débats et certainement pas à améliorer la loi, mais simplement à faire un bon programme de télévision.

A écouter les députés, on ne croirait pas que c'est notre pays qui a produit Marshall McLuhan. Ce grand prophète est l'auteur du principe, fort mal compris d'ailleurs, qui veut que le message, c'est le médium. C'est le médium lui-même qui intervient, qui altère, et qui détruit en fin de compte. Il ne faut donc s'en approcher qu'avec la plus grande prudence.

Rien dans les propos du député ne permet de conclure que nous sommes arrivés à dominer suffisamment cette technique pour téléviser les délibérations du Parlement sans risque pour la démocratie elle-même.

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, dans les quelques instants qui restent, je tiens à dire simplement que la Chambre des communes en est arrivée à un carrefour, qu'il va lui falloir choisir la voie qu'elle désire suivre. Le député qui m'a précédé a dit que les media déforment. Tout moyen de communication déforme. La vérité toute crue, c'est que nous fonctionnons dans une vaste salle très rarement remplie, et que les manifestations de notre sagesse ne filtrent qu'à petites doses à travers la presse écrite.

Si nous consultons les statistiques pour savoir où nos concitoyens puisent leur information, nous voyons que c'est la télévision qui dispense au plus grand nombre l'image du monde, n'en déplaise aux journalistes à stylo qui nous observent du haut de la tribune avec un sourire condescendant. Que faisons-nous, nous les hommes politiques, pour communiquer avec le plus grand nombre? Nous trônons ici en comptant pour communiquer avec la population canadienne sur le médium en perte de vitesse, je veux parler de la presse écrite. Cela n'est guère sensé.

L'idée de la télévision à la Chambre des communes, c'est d'avoir un point de contact réel et significatif avec la collectivité que nous avons pour mission de représenter. Je me souviens du bon vieux temps où il fallait compter sur la force de ses poumons pour se faire entendre. Alors il se formait de grands ténors, capables de faire porter leur voix sur des milliers d'acres. Mais la radio est venue, le style de voix a changé. Les grands tribuns du XIXe siècle ont disparu, un nouveau timbre vocal s'est imposé. Voyez le député d'Assiniboia (M. Goodale).

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, avant d'être interrompu, à 5 heures, je parlais des objectifs du bill. Je demandais s'il protégerait les emprunteurs canadiens contre les prêts usuraires et toutes les formes de taux d'intérêts excessifs. Nous espérons que le bill améliorera la situation à cet égard. Comme l'a dit le ministre, les renseignements fournis par la police montrent que les usuriers font un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de dollars, en profitant surtout de la terrible misère des gagne-petit. Je sais qu'il nous faudra examiner dans un esprit critique ces aspects du bill au comité, pour nous assurer que nous réalisons des progrès dans ce domaine.

Je le répète, je ne tiens pas uniquement le ministre responsable de ce qui est arrivé: nous estimons toutefois, nous les conservateurs, que le prêt à taux usuraire qui se multiplie au Canada depuis plusieurs années est attribuable en partie au retard qu'on a mis à présenter ce bill. Nous ne disons pas que le prêt à taux usuraire n'existe pas dans d'autres pays, dans l'hémisphère occidental en particulier. Le fait est que nous nous préoccupons de ce qui se passe dans notre pays.

Certains parlent d'usure, ainsi qu'on l'appelait dans la Bible; d'autres parlent de prêt à taux usuraire; d'autres encore, de taux d'intérêts excessifs. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il reste que l'un des principaux objectifs de ce bill devrait être de parer à ces problèmes. Cela dit, j'ajoute que nous, les conservateurs, ne sommes pas convaincus que les mesures énoncées dans le bill vont faire disparaître le prêt à taux usuraire.

Le ministre a déjà signalé certaines dispositions qu'il entend prendre en ce qui concerne les sanctions pénales. Nous espérons, quels que soient les effets du bill sur le prêt à taux usuraire dans l'avenir, qu'on fera des propositions claires et explicites destinées à inclure le prêt à taux usuraire dans le Code criminel. Nous disons qu'il faudrait ajouter de telles dispositions au Code criminel.

Je parlerai maintenant des recommandations faites à ce sujet par la province de Saskatchewan. L'opinion de cette province est que ce projet de loi ne traite pas à fond la question du prêt à taux usuraire. Plus encore, les autorités compétentes de cette province sont d'avis que seule une loi spéciale sur le prêt à taux usuraire peut s'attaquer efficacement à cette pratique et y mettre fin. Le prêt à taux usuraire devrait être considéré comme une infraction au Code criminel et vouloir s'y attaquer par le biais d'une loi visant à réglementer les prêteurs réguliers ne fait qu'affaiblir les moyens d'action de la loi vis-à-vis des prêteurs réguliers. On retrouve le même langage dans d'autres exposés émanant soit d'associations de consommateurs du Canada ou des provinces, soit d'autres groupements concernés.

Ayant dit cela, je voudrais ajouter que nous, de ce côté de la Chambre, nous allons tout faire, s'il le faut en présentant des amendements, pour que les articles traitant du prêt à taux usuraires aient de réels pouvoirs. Je veux que le ministre nous comprenne bien. Nous sommes en faveur de sanctions claires contre le prêt à taux usuraire, qui ferait l'objet d'un article spécial du Code criminel.

Que peut-on dire des objectifs énoncés par le ministre en vue de protéger l'emprunteur contre les taux d'intérêt exorbitants? Je ne rendrai pas de jugement définitif. Les députés de ce côté-ci ont écouté les instances des intéressés; en toute franchise, bien que nous n'ayons pas pris de décision à ce sujet, nous sommes peu convaincus de l'efficacité de certaines dispositions du projet de loi. Nous estimons que des limites de prêt et de taux devraient y figurer. Durant l'étude de la mesure, le ministre nous parlera peut-être davantage de sa théorie du taux injustifié.

Je me reporte une fois encore au mémoire de la Saskatchewan.

M. Gilbert: Bravo!

M. Grafftey: Il signale que les clients de nos compagnies de finance ne profiteront d'une loi visant à protéger les emprunteurs que si celle-ci comporte des dispositions fixant des maximums de prêt et de taux. Je crois que l'Association des consommateurs du Canada a également fait une réflexion assez sarcastique là-dessus. Le mémoire ajoute que sans des dispositions de ce genre, les améliorations apportées seront secondaires en comparaison de ce qu'il en coûtera au consommateur et la mesure pourrait se révéler inefficace et préjudiciable aux consommateurs qu'elle est censée aider. Et le mémoire ajoute:

> La suppression des maxima relatifs aux prêts et aux taux d'intérêt ne peut mener qu'à leur rétablissement à la demande générale, de la même façon que l'abrogation des lois sur l'usure a porté les gens à exiger la remise en vigueur d'une législation similaire.

Au fur et à mesure que le bill franchira les diverses étapes de son étude, le ministre devra être franc avec l'opposition et dire ce qu'il entend exactement par «taux excessifs». Il devra être franc avec l'Association des consommateurs du Canada au sujet de son projet d'abolir les taux fixes d'intérêts pour les petits prêts. J'en doute. Je sais qu'on nous répliquera, comme d'habitude; «Décidez-vous!».

● (2010)

Nous ne croyons pas que tout soit là. Je dis au ministre que nous découvrirons un aspect très important de la mesure quand nous entendrons les diverses instances qui nous seront faites aux comités et ailleurs. Je répète simplement, à l'instar de l'Association des consommateurs du Canada, que nous mettons sérieusement en doute le projet d'abolition des taux d'intérêt fixes pour les petits prêts, que nous ayons l'intention d'indiquer dans le bill où dans le règlement ce qui constitue un petit prêt.

Quant à l'attitude du ministre au sujet du taux injustifié, il a déjà déclaré qu'il ne s'attend pas qu'on trouve beaucoup à redire à cet aspect du bill. Je suis d'accord avec lui. Il a été prouvé dans le passé, certes depuis 50 ans, que les emprunteurs à faibles revenus, et c'est essentiellement d'eux qu'il s'agit, ne trouvent pas beaucoup à redire à cet égard. Ce n'est donc pas par l'affrontement que nous réglerons cet aspect. Du moins le ministre ne s'attend pas à beaucoup d'opposition.

M. Gilbert: Les gens à faible revenu n'en ont pas les moyens.

M. Grafftey: Ils n'en ont pas les moyens. C'est bien vrai. De toute façon, c'est une raison pour laquelle, de ce côté-ci, nous voulons en connaître davantage sur les principes de base et l'application pratique du taux injustifié que doivent payer les emprunteurs en général et les gens à faible revenu en particulier.

J'aimerais citer un extrait du rapport de l'Association des consommateurs du Canada. Je ne vais pas tout simplement le citer. Je m'assurerai bien en vous faisant part de ces propos que je parle pour moi-même et, je l'espère, pour ce côté-ci de la Chambre. Voici:

> La réserve la plus sérieuse de l'ACC a trait à la proposition du gouvernement de supprimer les limites sur les taux d'intérêt pour les petits prêts. Jusqu'ici, celles-ci étaient régies par la loi sur les petits prêts.

Le ministre l'a mentionné dans son discours cet après-midi.

> . . . les fonctionnaires de l'État peuvent s'imaginer que le marché libre est le meilleur moyen d'assurer des taux d'intérêt acceptables.

Personnellement, je pense que bien des députés ont déjà rencontré des gagne-petit qui étaient dans une situation désastreuse. Je pense que le libre marché n'est pas nécessairement le meilleur moyen d'assurer que les taux d'intérêt soient acceptables.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: On poursuit:

La majorité des gens ne sont pas des emprunteurs très avertis, . . .

Cela ne s'applique pas nécessairement aux gagne-petit. Quand on veut vraiment avoir du crédit, peut-être n'est-on pas toujours un consommateur averti.

. . . et ils ont besoin de la protection que leur assurent des limites réalistes sur les taux d'intérêt pour mettre un terme à l'escroquerie qu'exercent des prêteurs puissants.

Je dis ceci au ministre: Restons les pieds sur terre, ne nous leurrons pas. Essentiellement, je suis en faveur de la libre entreprise. Pourtant, si nous voulons voter une loi vraiment efficace, nous devrions examiner de près les propos suivants:

Ce n'est pas en surchargeant les emprunteurs peu solvables de prêts à des taux variant de 48 à 55 p. 100 qu'on les aidera à surmonter leurs problèmes quotidiens de pauvreté . . . les gens à faible revenu y gagneraient beaucoup si le gouvernement décide de les aider directement—en assurant les services de conseillers financiers et d'autres programmes conçus pour répondre à leurs besoins.

Il ajoute ensuite:

Un obstacle majeur à ce projet c'est la décision du gouvernement fédéral de ne plus octroyer de licences aux sociétés qui se spécialisent dans les petits prêts.

A mon avis, cela pourrait être une objection importante. Tous les faits ne sont pas encore disponibles, mais il y aura peut-être une objection importante à propos de cette décision.

En outre, le bill fournit seulement des moyens limités au consommateur pour obtenir le remboursement de pertes subies par suite de prêts usuraires.

Cela nous amène à une autre question posée par le ministre au sujet des objectifs qu'il se fixe dans ce bill. Le bill fournira-t-il plus de renseignements au public sur tous les aspects des prêts et des dépôts?

Il est bien évident que le ministre a accompli quelque chose à cet égard. Cependant, si l'on examine le compte rendu d'audiences tenues par les comités sénatoriaux et mixtes, les diverses recommandations de la Commission et ce qui a été dit par les ministres précédents, on ne peut pas nous blâmer d'être un peu embrouillés par ce que le gouvernement a dit là-dessus jusqu'ici.

Le Webster définit l'intérêt comme étant «le prix payé pour emprunter de l'argent». Je n'ai pas peur d'admettre que, dans toutes considérations d'ordre technique, notre définition de l'intérêt influe sur le principe énoncé par le ministre voulant qu'on élimine les complexités inutiles et la confusion en matière de crédit. Nous ne pensons pas que la meilleure solution soit celle que contient la partie de la loi mentionnée par le ministre et qui concerne la divulgation complète des taux d'intérêt ou des autres frais dont le ministre a parlé au début de ses observations.

J'ai consulté bon nombre d'organismes financiers, de consommateurs individuels et d'associations de consommateurs. Il me semble que nous pouvons garantir que le consommateur peut comparer avec réalisme les modalités offertes par plusieurs établissements si nous garantissons dans la mesure à l'étude que les taux d'intérêt et les autres frais seront clairement indiqués et expliqués.

Ne nous hâtons pas trop d'adopter la mesure. J'ai l'impression que le ministre songe à présenter quelques amendements. Je le crois en dépit de la définition du dictionnaire voulant que l'intérêt soit la somme que l'on paie pour l'usage de l'argent d'autrui. Nous pouvons entretenir des notions comme celle du loyer de l'argent et d'autres du genre.

[M. Grafftey.]

Il serait extrêmement négligent de notre part de ne pas faire état des usages courants des dernières années dans notre examen de cette partie de la mesure. L'intérêt demeure l'intérêt et pour ce qui est des frais accessoires des contrats de prêt, tant d'assurance que d'administration, comme l'a si habilement fait remarquer le ministre dans ses propos d'ouverture, nous devons porter une attention toute particulière à l'examen de cette partie de la mesure. Le ministre est sur la bonne voie et il faut l'en féliciter lorsqu'il veut faire en sorte que l'emprunteur pris isolément et les emprunteurs pris collectivement soient à même de vraiment comparer et de conclure la meilleure affaire possible. Nous devons donc faire en sorte que cette partie de la mesure indique clairement l'intérêt plus les frais accessoires. Quant à dire si nous voulons leur appliquer à tous un taux unique, c'est une autre chose. Je préviens le ministre qu'il doit s'attendre à des séances de comité très animées si certaines personnes ne changent pas d'avis à cet égard. Nous devons nous montrer très prudents en examinant cette partie du bill, à mon avis. Je sais que les économistes peuvent brouiller les pistes dans ce domaine. Ils parlent de «garder une certaine flexibilité, ainsi le loyer de l'argent sera une définition pratique de l'intérêt.»

● (2020)

Nous pouvons écouter les économistes jusqu'à la fin des temps, mais il se pourrait que nous devions, dans cette mesure législative, veiller à dire bien clairement au consommateur, d'une part, combien il a payé en réalité et à lui donner le détail des frais, d'autre part. Si, tout en fournissant ces renseignements au consommateur, nous voulons calculer le taux d'intérêt réel qu'il aura à payer, comme le ministre l'a fait de façon si compétente dans son exposé, c'est très bien. Mais je n'ai guère confiance dans une méthode de calcul hâtif des taux d'intérêt en bloc et des frais d'administration complémentaires car si l'on applique ce principe aux transactions dans des domaines autres que celui dont nous discutons, cela risque de créer une certaine confusion. La thèse du ministre à ce sujet semble au premier abord ne pas cadrer avec les recommandations concernant le crédit au consommateur, formulées par le comité mixte de la Chambre et du Sénat sur le crédit à la consommation et le coût de la vie.

On nous répète sans cesse que les taux d'intérêt et les frais complémentaires doivent être correctement présentés. Cela va sans dire. Selon la première recommandation du comité, qui traite de l'honnêteté dans le prêt, toute personne ou institution financière qui accorde un crédit au consommateur . . .

devra, de par la loi, divulguer au consommateur le coût global de ce crédit, exprimé à la fois sous forme d'une somme globale et d'un simple intérêt annuel.

Il n'y est nullement question de l'éventuel revenu prévu ni d'un taux d'intérêt «réel». Je passe assez longtemps sur l'étude de cette importante disposition du bill, car il faut absolument l'examiner de façon très attentive pour nous assurer que nous avons formulé le meilleur article possible.

Dans son rapport, le comité exprimait le désir de veiller à ce que le consommateur connaisse le coût réel du crédit et son coût exprimé en pourcentage annuel du montant du prêt. Selon lui, étant donné que le rôle du ministre et du comité consistait à veiller à ce que l'on révèle au consommateur les frais du crédit afin de lui permettre de décider en pleine connaissance de cause d'emprunter ou non, et de choisir, à cette fin, la source la plus économique, le désaccord apparent qui semble

exister entre le ministre, le comité et l'Association canadienne des prêts au consommateur, porte plutôt sur les méthodes employées que sur les objectifs visés. Nous le reconnaissons. Mais toutefois, j'aimerais demander à nouveau au ministre: son ministère a-t-il vraiment consulté l'Association des consommateurs et les établissements financiers quant à la méthode de divulgation, à la comparaison des taux par l'emprunteur? Nous approfondirons cette question plus tard.

Selon la déclaration du ministre, l'objectif final est de définir des règles strictes et uniformes en vue de protéger tous les emprunteurs et tous les déposants et de rationaliser la législation fédérale en matière de crédit. Un objectif louable mais pourra-t-il être atteint? Nous devons aborder ce domaine avec le plus grand soin car à cause du retard de l'autorité fédérale, les provinces sont tout naturellement allées de l'avant. Voilà pourquoi nous devons agir avec prudence dans cet aspect de la loi, mais pas nécessairement avec lenteur.

En guise de conclusion, j'aimerais traiter des aspects du bill qui toucheront tout particulièrement les personnes à faibles revenus. Je suis convaincu que nous entendrions des histoires tragiques si chaque député voulait bien nous faire part des problèmes de crédit portés à sa connaissance et intéressant des personnes à faibles revenus. Comme l'Association des consommateurs du Canada, je suis d'avis que la solution partielle aux problèmes de crédit de personnes à faibles revenus consiste à faire assumer par la société un niveau adéquat de soutien fondamental afin que le crédit ne soit pas nécessaire. C'est pourquoi il serait très sage que le bill à l'étude soit renvoyé au comité du bien-être social.

En outre, comme le mauvais usage du crédit est souvent, dit-on, l'un des principaux motifs de faillite personnelle, il faudrait que les établissements de crédit et le gouvernement fasse beaucoup plus d'information publique. Reste à savoir comment nous pouvons amender le bill de façon à prévoir une telle mesure. Il faudrait également envisager, dans certains cas, la possibilité de fournir du crédit à un taux raisonnable. Quoi qu'il en soit, nous savons bien à quel point les personnes à faibles revenus aux prises avec des difficultés de crédit sont vulnérables et il faudrait leur accorder une attention toute spéciale. Le ministre donne le coup d'envoi en présentant le bill. Par des audiences détaillées et sérieuses à l'étape du comité, nous pourrions peut-être faire davantage; si le ministre décide d'agir en ce sens, notre parti se montrera très coopératif. Nous tenons à dire en toute franchise au ministre que nous aussi, nous sommes pour le maintien des conditions d'octroi de permis aux prêteurs, sauf lorsque les prêteurs sont déjà assujettis à des exigences fédérales ou provinciales.

Tout comme l'Association des consommateurs, je m'inquiète des difficultés particulières qui pourraient découler du fait de prendre les maisons en garantie de prêts à la consommation. Voilà un autre aspect à examiner très soigneusement au cours de notre étude.

● (2030)

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) et le comité mixte ont recommandé la création d'un mécanisme grâce auquel on pourrait accorder des prêts à des taux d'intérêt raisonnables aux personnes à revenus modestes. Ce n'est pas parce qu'une personne a des revenus modeste qu'on ne peut lui accorder un prêt ou qu'il serait mal avisé de le lui accorder—le ministre a d'ailleurs déjà fait allusion à ce fait—et c'est précisément grâce à des prêts que les personnes dans le besoin pourront sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Le ministre a souligné au début de son discours que, bien souvent, un emprunteur dont le revenu est modeste ne présente pas nécessairement des risques élevés pour le prêteur. Les ministres précédents ont fait allusion à des expériences que la Banque Royale avait effectuées dans un quartier de Montréal habité par des personnes à revenus modestes. Des prêts à des taux d'intérêt faibles avaient été accordés à des travailleurs à revenus modestes et à des assistés sociaux. Ces personnes avaient été aidées par des spécialistes du crédit et leurs dossiers de remboursement s'étaient révélés tout à fait excellents.

Le comité mixte recommandait une certaine forme d'intervention du gouvernement fédéral dans le système bancaire afin d'accorder des prêts «remboursables sur une période étendue . . . à taux d'intérêt faibles», des prêts «qui seraient accordés seulement pour la réalisation d'objectifs dans l'intérêt du foyer et de la famille». Un programme de prêts destinés aux personnes à revenus modestes, appuyé par un service de conseillers en matière financière, constituerait sans aucun doute un mécanisme fort pratique. Bien sûr, je ne propose pas qu'on établisse dans le présent bill un programme de prêts aux personnes à revenus modestes mais j'aimerais que les dispositions du bill nous permettent de faire quelque progrès à cet égard.

Nous devons envisager la création d'un programme de prêts destinés aux personnes à revenus modestes. Il importe d'éduquer les citoyens à ce sujet. Les attributions du ministre dans le domaine de la consommation sont très vastes, qu'il s'agisse de la sécurité des véhicules à moteur, des médicaments, des aliments, etc. Les députés des deux côtés de la Chambre peuvent travailler, et travailler avec sincérité, pour le bénéfice des consommateurs; toutefois, nos progrès seront bien minces si, en dépit des mesures que nous prenons à la Chambre ou ailleurs, les citoyens ne sont pas correctement informés, si l'éducation dans ce domaine n'est pas assurée à l'école même. C'est pourquoi j'espère que les systèmes d'éducation des provinces envisageront d'ajouter à leurs programmes un cours obligatoire de gestion des revenus personnels. Monsieur l'Orateur, peut-être cela aurait-il été difficile autrefois mais, à l'heure actuelle, nous devrions encourager les pouvoirs publics provinciaux à prendre cette mesure qui servirait de complément aux efforts que nous déployons à la Chambre. De l'opinion des députés de ce côté-ci de la Chambre, il s'agit là d'un problème classique qui concerne le gouvernement, le consommateur et les entreprises.

Je félicite le ministre pour sa déclaration d'aujourd'hui. Je ne mets pas sa sincérité en doute et je souligne à nouveau que nous sommes en accord avec la plupart des principes fondamentaux sur lesquels il s'est appuyé. Nous travaillerons d'arrache-pied avec le ministre pour élaborer une loi encore meilleure. Toutefois, en dépit du vacarme qui a éclaté quand je tenais ces mêmes propos cet après-midi, je suis certain que si nous ne pouvons définir des centres d'intérêts communs aux entreprises, aux consommateurs et au gouvernement, nous n'arriverons à rien.

On m'a répété à satiété qu'il y a des intérêts inconciliables, comme par exemple ceux du consommateur et ceux d'un office de commercialisation, et qu'il faut s'en remettre ou bien au consommateur ou bien à l'office de commercialisation. Je

n'admets pas ce raisonnement. J'admets qu'il faut penser à assurer la rentabilité des producteurs avant de protéger le consommateur, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement n'est pas souvent dans l'obligation d'adopter des mesures sévères et impopulaires. Après tout, on ne peut plaire à tout le monde tout le temps.

Au risque de me répéter, j'invite les deux côtés de la Chambre à aider le ministre à mettre au point un bon texte de loi. En recourant à la consultation, en ouvrant le dialogue, nous pouvons faire voir aux producteurs et aux consommateurs que leurs intérêts sont sauvegardés. Il faut faire voir à l'un et à l'autre qu'ils ont des intérêts communs. Je félicite encore une fois le ministre pour sa remarquable intervention de ce côté-ci de la Chambre, nous allons suivre toutes les étapes du débat ici et au comité, pour nous assurer que ce texte soit le plus parfait possible.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je pense que le député qui m'a précédé vient de réaliser, pour son compte et pour celui de son parti, un progrès qui se mesure en années-lumière. Il vient d'admettre que le système de la libre entreprise n'est pas nécessairement celui qui convient le mieux pour procurer du crédit aux gagne-petits.

Pour ne rien cacher le ministre lui-même sait que l'annonce de sa nomination au portefeuille de la Consommation et des Corporations a causé beaucoup d'émoi, car beaucoup de personnes le considéraient comme le défenseur de la grosse entreprise. Je pense que dès les premières semaines de sa nomination il lui a fallu prendre des mesures pour modifier son image, et je comprends l'embarras qu'il a dû éprouver. Je crois que c'est pour cette raison que nous sommes saisis de ce bill. Voici que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) ressuscite pour ce faire le défenseur des consommateurs du Canada. Tout au moins, c'est ce que l'on pourrait croire. Mais si l'on examine attentivement ce bill, monsieur l'Orateur, on constate que c'est la plus grande escroquerie qui ait jamais été perpétrée contre le consommateur canadien.

Quant aux quelques aspects positifs du bill, le gouvernement s'est enfin rendu compte que dans une société progressiste, des lois assurant la protection du crédit du consommateur et fixant des taux d'intérêt devraient figurer dans nos recueils de lois depuis belle lurette. En fait, nombre de changements proposés ici ont déjà été acceptés par les provinces; plusieurs d'entre elles ont déjà légiféré sur certains points qui sont régurgités ici dans le bill. En fait, tous les pays industrialisés du monde occidental ont des lois sur le crédit et la protection du consommateur beaucoup plus avancées, au fur et à mesure que la quête et la bataille du crédit se font plus serrées sur le marché.

Le principal objet du bill semble vouloir répondre aux besoins de crédit des emprunteurs à revenus faibles. Je le répète, il répond à un besoin de législation qui se faisait sentir dans les lois fédérales. Par exemple, dois-je faire remarquer à quel point certaines de ces dispositions sont désuètes. La loi sur l'intérêt, n'a pas été modifiée depuis 1917. En fait, le ministre s'adapte enfin au XXe siècle, avec un semblant de progrès.

Sans aucun doute, certaines des dispositions du bill constitueront déjà un pas en avant pour assurer la protection du consommateur. Nous nous inquiétons cependant de ce que certains changements fondamentaux soulignés dans le bill, contrairement à ce que le ministre a déclaré aujourd'hui dans son exposé et dans sa déclaration à la Chambre, loin d'aider les emprunteurs à faibles revenus risquent, au contraire, de leur nuire dans certains cas.

● (2040)

Comme l'a souligné l'Association des consommateurs du Canada, l'un des plus grands problèmes c'est le manque de recherches sur les besoins des économiquement faibles en matière de crédit. J'ai essayé d'obtenir certains renseignements des fonctionnaires du ministre. Je leur ai dit qu'il devait y avoir eu des études sur les revenus des gagne-petit et qu'ils pourraient donc me fournir des données à l'égard de ce bill. Il est certain qu'il n'y a guère eu recherches sur les besoins des gagne-petit en matière de crédit.

Heureusement, je connais un spécialiste de la consommation qui s'est livré à des recherches de ce domaine, M. Michael Decter, qui réside actuellement au Manitoba. Dans son document il précise notamment:

> . . . en général, ceux qui empruntent aux compagnies de prêt connaissent des difficultés financières quelconques et n'ont pu obtenir de crédit ailleurs . . . les statistiques montrent que les clients de ces sociétés sont des petits salariés qui occupent des emplois spécialisés ou semi spécialisés ou encore des emplois de bureau. Les personnes à petit et moyen revenu qui sont généralement des salariés forment le gros de la clientèle des sociétés de financement tandis que les pauvres sont très mal servis par cette industrie. Les compagnies de prêt rejettent environ la moitié des demandes de crédit . . .

Je suppose qu'il s'agit des gens qui gagnent moins de $5,000 par an.

> Ceux dont la demande n'est pas rejetée utilisent cet argent pour répondre à des besoins de première nécessité. Le principal objectif des prêts est de regrouper des dettes ce qui est généralement un signe d'embarras financier.

C'est à des taux de 24 à 33 p. 100 que les compagnies accordent leurs prêts aux personnes à faible ou moyen revenu. Elles justifient le coût élevé des prêts par les risques qu'elles courent. Pour citer l'industrie des prêts elle déclare que les taux de perte des compagnies de prêt au consommateur vont de 1¼ p. 100 à 1¾ p. 100 des sommes à recouvrer et que, pour les sociétés de financement des ventes, la perte est d'environ 0.5 p. 100 des sommes à recouvrer. Ces pertes sont plus élevées que celles des banques, mais il est certainement possible d'y faire face. La notion de risque est très importante car à l'article 8 du bill l'un des facteurs à établir pour calculer le coût du prêt est le risque couru par le prêteur. Il faut aussi tenir compte des garanties, de l'âge, de la situation financière et de l'état de santé mentale et physique de l'emprunteur.

Le bill prétend assurer la protection de la moitié des gens qui voient leur demande d'emprunt refusée par les sociétés de finance à cause des risques élevés et de leurs faibles revenus. Ce sont justement ceux qui utiliseront vraisemblablement les services des requins de la finance, d'après une étude de deux ans effectuée par le capitaine Henri Marchessault. Ce dernier a constaté que sur 7,000 clients, seulement 20 p. 100 avaient un dossier judiciaire, ce qui pourrait expliquer le refus de crédit, tandis que le reste se composait de gagne-petit qui ne pouvaient s'adresser ailleurs. Force nous est de constater que les gens qui paient les taux d'intérêt élevés qu'exigent les sociétés de finance le font par nécessité. Les économiquement faibles qui s'adressent aux requins de la finance ont propablement besoin d'argent pour se procurer les nécessités de la vie, mais, de toute évidence, c'est parce qu'ils ne peuvent emprunter des institutions de prêts.

Le gouvernement s'est apparemment penché sur ce problème et il a décidé d'attaquer les requins de la finance tout en ouvrant des crédits à ceux dont les revenus sont inférieurs à $5,000 en supprimant le plafond des taux d'intérêt sur les petits prêts. Bien que les taux d'intérêt élevés soient permis, la présente mesure aura pour effet de rendre une entreprise déjà profitable plus profitable encore. Étant donné que le but de ces emprunts est de satisfaire les besoins, les jeunes à revenus modiques seront perpétuellement appauvris car ils auront à rembourser les dettes contractées pour satisfaire ces besoins à des taux d'intérêt atteignant 60 et même 70 p. 100. Notons que ces taux très élevés s'appliqueront aussi aux créditeurs qui ont déjà emprunté à un taux de 33 p. 100.

En outre, puisque le bill prévoit que l'âge de l'emprunteur soit pris en considération, à cause du risque—comme le prévoit l'article 8—les jeunes se lanceront dans la vie criblés de dettes s'ils veulent s'acheter même simplement des meubles. Tout cela est très injuste, car les compagnies de finance n'ont pas souvent affaire à de mauvais payeurs, ni les usuriers non plus d'ailleurs.

L'élimination des plafonds jusqu'ici placés sur les taux d'intérêt est l'un des deux changements fondamentaux qui fera grand tort aux personnes à revenus modestes désirant faire un emprunt. Le deuxième changement consiste à forcer l'emprunteur à intenter des poursuites en justice pour faire redresser les torts qu'il a subis. L'Association des consommateurs a rejeté cette proposition et l'on a souligné que les gagne-petit, ceux que précisément ce bill prétend aider, seront probablement les derniers à faire appel aux tribunaux car ils ne savent même pas comment procéder en ce cas.

Selon le gouvernement, la concurrence sur la place du marché sera le mécanisme qui empêchera les taux d'intérêt de croître de façon déraisonnable pour les gagne-petit. Nous pouvons rejeter cette proposition sans la discuter pour le moment. En d'autres termes, le bill ne fait rien d'autre que de détourner les gagne-petit des requins de la finance pour les diriger vers les compagnies de finance dont les taux d'intérêt sont sans limite. Comme mon collègue l'a signalé, les hommes de loi vont probablement être aussi de la partie.

Il existe d'autres solutions. La moins radicale d'entre elles serait celle proposée par le gouvernement à l'occasion des élections de 1974. A cette époque, le gouvernement avait promis un régime d'assurance sur les prêts pour les gens qui établissent le crédit. Voilà une autre promesse que le gouvernement n'a pas tenue. Cela éliminerait les risques pour les compagnies de finance et, vu le petit nombre de mauvais payeurs chez ceux qui touchent des revenus moyens ou faibles, ne nécessiterait probablement qu'une hausse minime des taux d'intérêt. Voilà la partie du bill que les députés de notre parti ne sauraient jamais accepter.

Le gouvernement a dit que l'intention, le but premier qu'il visait en présentant ce bill était d'éloigner les gens des requins de la finance. A cette fin, il va faire en sorte et s'assurer que les gagne-petit puissent obtenir des prêts des institutions prêteuses. Bien sûr, pour qu'il soit profitable au secteur privé, aux compagnies de prêts et aux banques de s'adonner à cette activité commerciale, il faut un certain élément de garantie, une diminution du risque, car les petits salariés représentent un risque élevé. Il faut que cette activité en vaille la peine. Le taux d'intérêt qui s'appliquera sera donc, comme le stipule l'article 3, un «taux conventionnel». C'est là un terme bien vague.

Je ferai remarquer au ministre en effet que celui qui veut emprunter de l'argent d'une personne qui en a à prêter est disposé à payer un taux d'intérêt qui s'approche de ce que le ministre qualifie de taux illicites. Il a tout à fait raison de les qualifier ainsi. Le taux illicite pourrait en effet être de 60 p. 100. Prenons le cas d'un individu dont la cote de solvabilité est nulle et qui veut emprunter de l'argent: il va conclure un emprunt à un taux d'intérêt convenu entre le prêteur et lui. Ce taux d'intérêt pourrait bien être de 50 p. 100. Le ministre dira peut-être qu'il est préférable pour le petit salarié de payer un taux de 50 p. 100 plutôt qu'un taux de 1500 p. 100 à un usurier. Mais ces deux taux sont totalement inacceptables pour le petit salarié. Je crois que le ministre sera d'accord sur ce point.

● (2050)

Cet article, qui fixe le taux d'intérêt convenu entre l'emprunteur et le prêteur, est sensé cadrer avec la déclaration du ministre selon laquelle ce bill exprime sa détermination à aider nos forces policières à lutter contre des criminels de plus en plus nombreux qu'on appelle les requins de la finance. Dans les Antilles d'où je viens, il y a un poisson encore plus dangereux que le requin, le barracuda. Il me semble que nous voulons soustraire ces gens aux requins de la finance pour les laisser à la merci des barracudas, pour qui il sera légal de demander un taux d'intérêt de 50 p. 100 ou aussi près de ce taux que possible. Il me semble que ce n'est pas une solution à offrir aux gagne-petit. Le gouvernement énonce très bien le problème. Il veut soustraire ces personnes aux requins de la finance et les diriger vers des établissements légitimes. Je me demande si ce n'est pas là tomber d'un mal dans un pire.

M. Fraser: A qui vous iriez-vous si ce n'est à une maison légitime?

M. Rodriguez: Comment le ministre veut-il que ces personnes à faible revenu aient un sens de la justice si elles croient que d'une façon ou d'une autre elles sont prises à la gorge? Il incombe maintenant au gagne-petit de traîner la maison de prêts devant les tribunaux. Je vois cela d'ici: une personne, qui gagne $5,200 par an dans ma circonscription de Nickel Belt, décide d'intenter des poursuites judiciaires contre l'IAC, AVCO ou la Banque royale parce qu'elle estime payer trop d'intérêt. Le ministre dirait probablement qu'en vertu du projet de loi l'emprunteur peut cesser de rembourser son emprunt: la maison de prêts concernée le poursuivrait alors en justice. Mais les gagne-petit ont peur et se méfient du régime judicaire, et de tout le processus.

Le ministre espère que la formule profitera aussi aux gens éclairés alors qu'à tout prendre les travailleurs à petits salaires ont peur du système et ne sont certes pas au courant de leurs droits. Nous connaissons, ceux d'entre nous qui ont des bureaux dans les grands centres, les problèmes que nos commettants nous apportent: nous savons le genre d'aide dont ils ont besoin pour s'y retrouver dans le dédale des chinoiseries bureaucratiques, et, à mon avis, le ministre le sait aussi.

Nous avons proposé une autre solution. A notre avis, il faut garder le système actuel des emprunts plafonnés. Il diminue les risques, et c'est là le nœud du problème et la raison pour laquelle les prêteurs du secteur dit privé, les banques et les

compagnies de prêts ne prêtent pas d'argent aux gagne-petits. Il semble que ce soit une question de risque.

Une voix: Et qu'en est-il de la libre entreprise?

M. Rodriguez: Même dans ce système, nous pensons qu'il existe une solution. Certes, le gouvernement peut garantir les prêts et ce n'est pas une idée très originale. On le fait pour les prêts aux étudiants, aux agriculteurs et aux pêcheurs; on le fait pour tout. On le fait par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations. Imaginez une banque qui garantit à l'INCO un prêt à faible taux d'intérêt. Toutes les études faites par des comités de la Chambre et de l'autre endroit ont montré que les gens appartenant à cett couche de la population sont prisonniers de la pauvreté et nous n'avons rien fait pour les en sortir. Nous avons rafistolé le régime fiscal, mais ils restent pris dans leur carcan. Et voici que le ministre présente un bill qui essaie d'avoir recours à ce qu'il estime être la libre entreprise pour résoudre le problème.

D'après nous, une solution serait de garantir les prêts; ainsi, le prêteur ne perdrait pas si un emprunteur n'arrivait pas à rembourser. Les député de ce côté-ci de la Chambre trouvent que ce serait une meilleure solution.

Nous pensons également qu'il faut maintenir le plafond, sinon comment pourra-t-on établir le taux d'intérêt? Selon le bill, le taux d'intérêt serait établi d'après le passé du requérant, son âge, sa stabilité financière en rapport avec son emploi, sa santé physique et mentale et ainsi de suite. Mais c'est là qu'est le nœud du problème, même avec une façon de voir aussi simple.

Si le bill était adopté dans sa forme actuelle, le prêteur pourrait demander à voir quel est le taux d'intérêt imputé à un éventuel emprunteur. Comme c'est généreux! Mais, le bill donne-t-il à ce dernier le droit de demander comment son taux d'intérêt a été établi, sur quels critères on s'est fondé pour le fixer? A-t-il le droit de contester le bien-fondé de pareils critères? Peut-il demander où ces renseignements ont été glanés et si le prêteur a fait enquête dans son voisinage? Il n'a aucun droit de regard sur des renseignements qui concernent sa vie privée. Il ne peut même pas exiger de les voir. C'est une grave lacune. Mais il y a plus stupide encore. Si l'emprunteur veut obtenir des renseignements sur la maison de prêts avec laquelle il traite, comme le nombre de fois qu'elle a contrevenu à cette loi, il faut qu'il communique avec le directeur et qu'il acquitte un droit. Imaginez, il faut qu'il paie pour obtenir des renseignements sur la maison avec laquelle il fait affaire.

Cela oblige encore les personnes à faible revenu à se procurer les renseignements nécessaires pour prendre des décisions, dans les limites de leurs possibilités. Selon moi, ce n'est pas juste. De plus, nous entourons ce directeur d'un voile de discrétion. Il ne peut rien révéler de l'opération sur laquelle il fait enquête. Il ne peut donner aucun renseignement à la personne qui vient le voir et qui, contre le versement d'un droit, lui pose des questions pertinentes. Nous croyons qu'il faudrait sérieusement réviser cet aspect.

Nous pensons aussi que cette loi devrait prévoir un protecteur des droits du citoyen en matière de crédit, de façon que, si une personne à faible revenu pense qu'elle est en train de se faire rouler, soit à cause du taux d'intérêt qu'on lui demande, soit eu égard à un autre point prévu par la loi, elle puisse s'adresser à ce protecteur du citoyen. Celui-ci peut alors faire une enquête et, si, selon lui, il y a infraction à la loi, il peut soumettre l'affaire au directeur, qui portera plainte contre la maison de prêts. L'État prendra les frais juridiques à sa charge. Il nous semble que ce système serait plus juste et qu'il protégerait vraiment la personne à faible revenu qui essaie d'obtenir un prêt. Nous ne pensons pas qu'il devrait incomber à la personne à faible revenu, à l'emprunteur, de poursuivre les maisons de crédit devant les tribunaux. Ce que nous proposons constitue, à notre avis, une solution raisonnable à ce problème.

Nous avons également de bonnes suggestions à faire au gouvernement, sur un point dont nous avons parlé plus tôt. Nous ne doutons pas qu'un des problèmes de notre société soit la mauvaise utilisation du crédit. Nous ne croyons pas avoir fait le maximum dans ce domaine, ni avoir fait tout notre possible pour financer des services de conseillers en matière de crédit. Bien sûr, le ministre a publié des communiqués traitant des $300 000 accordés aux associations de consommateurs et des $100 000 consacrés à d'autres fins. Mais ce n'est qu'effleurer le problème. Nous devons faire un effort pour apprendre à la population canadienne à bien se servir du crédit, au lieu d'en abuser. Cela ne vaut pas uniquement pour les économiquement faibles mais aussi pour les gens à revenus moyens.

• (2100)

Nous commençons à nous rendre compte qu'il faudrait investir davantage dans l'enseignement du français à l'élémentaire, et chacun de faire son mea culpa en promettant d'y veiller à l'avenir, mais il faudrait aussi enseigner aux jeunes à faire bon usage du crédit, et il me semble qu'on devrait le faire dans les écoles, les collèges communautaires et par le truchement de l'Association des consommateurs du Canada ainsi que par celui des groupements qui œuvrent au bien de leur milieu. On pourrait puiser à plusieurs sources. Il reste 3 millions de dollars du fait que certains billets de la loterie olympique n'ont pas été vendus. On pourrait utiliser cet argent pour financer ces sortes de programme. Puisque nous disposons des fonds, il ne reste plus qu'à établir les priorités.

Je le répète, nous croyons que le directeur doit être nanti d'un pouvoir plus considérable que celui qui lui est accordé dans le bill. D'après moi, le rôle du directeur est simplement de recueillir des données et des renseignements et moyennant un droit, il peut transmettre ces renseignements à un requérant. Aux termes de la loi antérieure sur la consommation adoptée il y a quelques sessions, le bill C-2, loi sur la concurrence, le directeur a une grande latitude pour juger les divers cas qui peuvent être renvoyés aux tribunaux. Nous prétendons que le directeur, en l'occurrence, devrait être pourvu d'un pouvoir de ce genre.

Nous croyons également que certaines modifications devraient être apportées en ce qui concerne le droit d'escompte et les paiements de sécurité sociale. Le projet de loi propose de supprimer les pires aspects de cette pratique en définissant cette opération comme un prêt. Nous croyons que cela laisse beaucoup à désirer et expose précisément le petit salarié à ce taux d'intérêt accepté de part et d'autre. Cette disposition devrait être modifiée et rendue plus efficace.

Il faudrait également modifier l'article 37 qui donne la définition d'infractions et de peines. Cet article décrit les infractions relatives aux taux d'intérêt; à notre avis, il devrait être beaucoup plus sévère. On a fait valoir à la Chambre que plus la peine est rigoureuse, plus grande est la dissuasion. J'ai entendu dire cela au cours de l'année. De nombreux députés conservateurs l'ont soutenu à la Chambre.

Une voix: Pendez-les.

M. Rodriguez: Le député veut revenir à la pendaison. Si l'on pousse la logique des députés conservateurs, il faudrait imposer des peines plus sévères. Nous ne pensons pas qu'une amende de $10,000, pour avoir exploité des pauvres gens, soit suffisante; nous voudrions voir imposer une amende de $250,000 ou encore 10 ans de prison ou les deux, sur déclaration sommaire de culpabilité. En ce qui a trait aux infractions et aux peines, l'article 37 devrait, me semble-t-il, être beaucoup plus rigoureux.

Le bill devrait aussi renfermer certaines dispositions en vue de régir une publicité qui ne connaît aujourd'hui aucune restriction. Cette publicité va à l'encontre de ce dont nous parlions tantôt: les services de consultation sur le crédit. Nous sommes tous au courant du stratagème publicitaire suivant: «Une fois que vous aurez choisi entre le cuir, le papier ou le bois, décidé entre le jaune, le vert ou le brun, n'est-ce pas agréable d'entendre demander si ce sera comptant ou... autrement?» Je trouve que ce n'est pas la bonne façon d'enseigner le bon usage du crédit.

Quelqu'un suscite-t-il un besoin, tout de suite nous nous précipitons, sans rien d'autre que la petite carte de plastique à la main, pour le satisfaire. Le ministre a dit que le bill ne fait rien d'autre à ce propos que de s'assurer que l'annonce renferme le taux d'intérêt. Encore une fois, cela ne s'attaque pas au cœur du problème. Nous voudrions voir abolir ce genre de publicité purement et simplement. Nous n'avons que faire de cette publicité sans contraintes en matière de crédit, et nous estimons que la mention du taux d'intérêt n'est pas en rapport avec l'éducation qu'il importe de donner aux consommateurs en matière de crédit.

Le bill a surtout pour objet de permettre aux petits salariés d'obtenir du crédit. Nous ne pouvons dire avec le gouvernement, et avec le ministre en particulier, que le bill assurera une protection aux petits salariés et leur obtiendra du crédit. La balance ne penche pas en faveur du gagne-petit, mais on peut réussir à la rendre égale.

Il est possible de rendre le bill plus équitable, et à l'étape de son étude au comité, nous allons nous efforcer—comme nous l'avons fait dans le cas des deux derniers bills en matière de consommation—de proposer des amendements qui assureront une certaine protection aux consommateurs. Le ministre aura l'occasion de se montrer l'ami des consommateurs. Nous allons juger de sa sincérité à sa bonne volonté à accepter des amendements, et nous espérons que les amendements que nous proposerons rendront le bill plus équitable pour les gagne-petit. Nous tâcherons d'être aussi constructifs que possible, mais il nous faut dire bien franchement au ministre que l'élément capital du bill réside dans le domaine que nous avons délimité, et que des modifications y sont nécessaires. L'appui que nous accorderons au bill dépendra des modifications qui y seront apportées à l'étape de son étude au comité et à l'étape du rapport quand la Chambre en sera saisie à nouveau.

• (2110)

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord remercier le ministre et le gouvernement d'avoir présenté le bill C-16, qui donne aux députés l'occasion de discuter d'un sujet très important, soit l'utilisation de son propre crédit de façon très judicieuse, afin d'assurer son avenir et de protéger ceux qui dépendent de soi.

Il s'agit en effet d'un sujet très important, et dans le communiqué daté du 27 octobre, qui nous a été remis par l'honorable ministre, je lis au 2e paragraphe ce qui suit:

Ce projet de loi sur le crédit vise plusieurs objectifs:

1) protéger les emprunteurs canadiens contre les prêts usuraires et les taux d'intérêt excessifs.

Nous sommes en faveur de cet objectif depuis très longtemps, monsieur le président. Je pense d'ailleurs qu'on l'a exprimé assez souvent à la Chambre pour que tous les Canadiens en soient convaincus.

2) accroître la quantité et la qualité des renseignements en matière de crédit, communiqués au public, éliminant ainsi les complications injustifiées et les sources de confusion dans ce domaine,

3) instaurer des règles strictes et uniformes pour protéger tous les emprunteurs et les déposants,

4) rationaliser la législation fédérale sur le crédit.

Voilà, monsieur l'Orateur, des objectifs qui sont tous fort louables, et c'est pourquoi dès le lendemain du dépôt de ce bill à la Chambre des communes, nous avons vu en grandes manchettes dans les journaux: Mesures pour protéger le public consommateur et les emprunteurs contre l'usure.

Alors grand soupir de soulagement de la part de ceux que le bill vise à vouloir protéger. Ces gens se sont dit: Enfin, le gouvernement va protéger les petits, les économiquement faibles. Pourtant si on va au fond des choses, on se souviendra qu'ici même à la Chambre des projets de loi aussi louables ont été présentés, ont été adoptés, c'est dans nos statuts, et pourtant ces lois n'ont pas donné les effets que nous pouvions espérer. Cela ne signifie pas que la loi n'est pas bonne. Cela dépend du fait qu'elle n'est pas appliquée d'une façon assez sévère. Les lois sont appliquées mollement lorsqu'il s'agit de s'attaquer à ces puissances d'argent, à ceux qui contrôlent notre économie, notre crédit.

On a souvent été témoins que des poursuites ont été intentées contre des monopoles, et puis cela a traîné en longueur devant les tribunaux, puis finalement il y a eu une audition, et parfois la Cour a condamné ces sociétés, mais à des amendes qui ne veulent rien dire, comparables à 25c. pour n'importe quel mortel. Une amende de $25,000 lorsque ces grandes sociétés ont réalisé des bénéfices exagérés, des bénéfices de millions et de millions, cela paraît bien devant le public, mais ce n'est pas ce qu'on appelle une loi qui donne véritablement les résultats sur lesquels on a pu escompter.

C'est pour cette raison que, en ce qui a trait au projet de loi, je considère que les sanctions prévues ne sont pas suffisamment sévères. On va encore être témoin de situations qui permettront aux gens qui ont l'habitude de vivre en parasites aux dépens du gagne-petit de réaliser, encore en détournant la loi, des bénéfices extraordinaires. Si par hasard des organisations font l'objet de poursuites, le pauvre juge, qui sur le banc reconnaît la culpabilité de ces organisations-là ou d'individus, doit se limiter à ce que dit la loi et imposer la sentence maximum qui est nettement trop faible, à mon avis.

Protection des emprunteurs et déposants

Monsieur le président, les taux d'intérêt sont à la base du problème majeur dans notre pays, savoir l'inflation. Et dans le communiqué, et dans la loi également, on voit qu'on va maintenant cataloguer les intérêts. Il y aura des intérêts qu'on appellera intérêts légaux. Il y aura ce qu'on appellera des intérêts usuraires. Il y aura ce qu'on appellera des intérêts injustifiables et des intérêts criminels. Mais qui déterminera chez le consommateur, chez l'emprunteur, à quelle catégorie d'intérêt il a affaire. Il faudra qu'il se plaigne, il faudra qu'il aille devant des organisations ou même devant le tribunal pour démontrer que, dans sa situation, il pense que la loi ne le protège pas, même si la loi dit: Il appartient au prêteur de prouver que c'est un taux justifiable. Il y a deux côtés à la médaille. Si le plaignant veut faire voir le côté de la médaille qui l'intéresse, il faudra, monsieur le président, qu'il fasse le «déboursé» pour être capable de faire la preuve que réellement il est pénalisé par l'une des catégories d'intérêts, usuraires, injustifiables ou même criminels.

Étant donné ces conditions, je pense qu'il y aurait intérêt à l'occasion d'étude de ce projet de loi au comité qu'on présente un amendement afin de clarifier la situation pour qu'une fois pour toutes, on détermine qu'un taux d'intérêt normal, c'est un taux d'intérêt déterminé d'une façon très claire, et qu'on laisse le reste. Les autres types d'intérêt sont tous de l'usure, à mon avis, que ce soit injustifiable, que ce soit criminel, c'est de l'usure. Et le gouvernement lui-même est présentement obligé de subir les conséquences de ces emprunts à des taux d'intérêt usuraires; c'est cela l'inflation.

Et dans l'industrie, dans le commerce, dans les affaires, c'est la même chose, ce sont des taux d'intérêt trop élevés. C'est cela qui contribue à augmenter les prix. C'est ce qui contribue à placer quantité d'entreprises dans des mauvaises situations. C'est pour cela que nous avons l'inflation, et c'est également pour cela que nous avons le chômage. Toutes ces choses-là se tiennent.

Alors, monsieur le président, dans le communiqué on lit également ceci:

> Le crédit à la consommation a connu une croissance extraordinaire au cours de l'après-guerre. En 1948, le crédit à la consommation impayé s'élevait à $835 millions. Il avait grimpé à $8.6 milliards en 1967, pour enfin atteindre près de $24 milliards en 1975.

Monsieur le président, je veux bien croire que les particuliers s'endettent d'une façon inconsidérée et exagérée, mais est-ce que les gouvernements donnent le bon exemple de ce côté-là? Est-ce que les gouvernements n'exagèrent pas? Est-ce que les gouvernements tracent réellement la voie de la raison de ce côté-là?

● (2120)

Que ce soit le gouvernement central, que ce soit les provinces, que ce soit les municipalités, examinons les statistiques. Comparons-les aux statistiques de l'endettement des particuliers, et on va découvrir alors que nos gouvernements n'ont réellement pas donné le bon exemple de ce côté-là. Alors l'exemple c'est quelque chose qui attire. Quand l'exemple est bon, tant mieux; quand l'exemple est mauvais, tant pis. Mais on est quand même des imitateurs.

Monsieur le président, il y a toutes sortes de choses qui amènent les gagne-petit à dépenser sans réfléchir. Combien d'annonces passent à la télévision? On sait, monsieur le président, combien il en coûte pour utiliser la télévision, que ce soit pour des annonces ou pour de l'information politique à la population. Ça coûte les yeux de la tête. A longueur de journée, nous avons des programmes de télévision qui invitent la population à dépenser. On démontre tous les avantages qu'il peut y avoir à utiliser telle et telle chose, même si vous n'en avez pas les moyens. Aujourd'hui il y a l'avantage d'avoir des cartes de crédit pour monsieur et pour madame: Dépensez, hypothéquez votre avenir. Cela se fait sous les yeux bienveillants des gouvernements, des députés, comme nous autres. On regarde faire cela. Pas les députés très souvent, car ils sont trop occupés, mais on se rend compte quand même que c'est l'usage, pas 24 heures par jour, mais pas loin.

Ouvrons maintenant les pages de nos journaux, celles qui traitent du crédit surtout. Regardons les annonces alléchantes qui invitent les gens à dépenser et dans l'autre page: Madame, faites votre demande de cartes de crédit Master Charge, Chargex, ou toute autre. On sait pourtant qu'en utilisant ces cartes de crédit, ça prend quelqu'un qui utilise cela de façon modérée. C'est bien utile pour voyager. C'est excellent. Mais il faut savoir s'en servir. Lorsqu'on fait de la publicité exagérée comme cela, il n'est pas étonnant qu'à un certain moment on déplore le fait que les individus sont endettés par-dessus la tête pour des années et des années à venir.

Monsieur le président, je me souviens du commandeur Desjardins, le fondateur des Caisses populaires, qui a été un fonctionnaire ici, à la Chambre, lorsqu'il était plus jeune, un homme exemplaire, un homme qui pratiquait ce qu'il disait. C'est beaucoup, monsieur l'Orateur, de pratiquer ce qu'on dit. Le dire aux autres, c'est bien, mais le mettre en pratique, c'est mieux, parce que l'exemple, comme je l'ai dit tout à l'heure, est encore bien préférable à la parole: Agir.

Qu'est-ce qu'il a fait le commandeur Desjardins? Il s'est rendu compte que, dans notre milieu, le petit peuple canadien-français avait des possibilités mais que notre argent n'était pas utilisé comme il se devait. Tout petit bonhomme, j'ai assisté à une réunion avec mon père dans une salle d'école, pas belle comme celles d'aujourd'hui mais avec des petits sièges à bascule. On tâchait de s'installer là-dedans; pour les plus petits, ça allait, mais pour les plus grands, ça n'allait pas trop bien. Et pour la première fois, j'ai entendu quelqu'un dire que l'économie est une vertu, et étant donné que c'est une vertu, on se doit de la pratiquer. On a démontré que si on voulait coopérer, que si on voulait unir ses sous, ses piastres, il était possible de les faire servir dans notre milieu pour préparer l'avenir des enfants. J'ai compris la leçon, je l'ai retenue, et plusieurs de mes contemporains ont retenu cette idée. Ils ont compris que l'économie est une vertu. On s'est efforcé de la mettre en pratique. Cela est donc entré dans nos mœurs qu'avant de dépenser nous devions penser, nous devions d'abord gagner et dépenser par la suite. Aujourd'hui, avec les avantages du système de crédit que l'on met pratiquement à la portée des gens, on leur laisse croire que la meilleure façon de vivre, c'est de dépenser aujourd'hui ce que l'on gagnera dans cinq, dix ou vingt ans si le Bon Dieu prête la santé. Cela n'est pas étonnant que nous ayons de tels chiffres qui démontrent que les gens sont endettés, qu'ils ont tout hypothéqué leur crédit.

Monsieur le président, je pense que l'on devrait également prendre des mesures, cela devrait faire partie du projet de loi, afin de mettre un frein à ces annonces exagérées, à cette invitation à dépenser en pensant que jamais il n'y aura de fin.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Qu'on fasse attention, monsieur le président! Je vais donner un exemple à ce sujet: Dans une maison il y a un réfrigérateur rempli d'aliments. Mais parce qu'il est rempli, tout le monde a le droit de se servir et d'en prendre, mais personne n'est obligé d'en remettre dedans. Pensez-vous qu'on va le vider? Mais c'est bien sûr qu'on va le vider, et cela ira très vite! Dans notre pays, c'est un peu comme cela qu'on est en train de vivre. On donne l'impression qu'on a droit à tout et qu'on est obligé à rien . . . C'est pour cette raison que nous avons tant de personnes à rien faire, qui ne produisent rien. C'est pour cette raison que la situation économique de notre pays dépérit, c'est pour cela aussi que notre pays est à la «baisse».

Je viens de faire tomber mon verre. Ce n'est pas un bien gros gaspillage. S'il n'y avait qu'un verre de gaspillé dans l'administration du gouvernement, je pense qu'on pourrait démontrer un surplus à la fin de l'année.

Monsieur le président, on demande aux gens de se sacrifier, de se serrer la ceinture. Regardons ce qui s'est passé aux Jeux olympiques. On devait avoir des jeux modestes. On devait avoir des jeux qui ne coûteraient pas trop cher. Moi aussi j'aime bien les beaux jeux! J'ai reçu dernièrement un jeu de cartes en français, et je l'ai trouvé bien beau. Cela est beau, mais il faut se limiter. On a eu une loterie, façon moderne ou ancienne de financer le secteur public. On a invité les gens à acheter des billets au cas où ils pourraient gagner le million. Moi j'ai connu des gens pauvres qui avaient besoin de rehausser leur niveau de vie pour payer leurs dettes, mais qui prenaient des chances, parce qu'il y avait un appât au bout du billet.

Qu'est-ce qui s'est passé aux Jeux olympiques? Pour aller voir courir des étrangers pendant 15 jours, on a hypothéqué les Canadiens pour 20 ou 25 ans. Il y aura encore des enfants qui naîtront et qui seront obligés de payer des impôts et des taxes pour ces exagérations. On aurait pu dépenser le même montant d'argent pour des choses plus avantageuses, plus profitables. Si on avait construit 50,000 logements pour les personnes à revenus modiques ou moyens, on aurait fourni le même nombre d'emplois et on aurait quelque chose qui nous resterait véritablement.

Aujourd'hui, nous sommes pris, ainsi que le maire de Montréal, et M. Bourassa qui est en train de se faire «bourasser» dans la province de Québec, justement à cause de ses prises de position vis-à-vis de ces questions.

Monsieur le président, je ne voudrais pas qu'on m'interprète comme un député ou un québécois qui est contre ces organisations. Mais non! Je veux démontrer par là qu'on a vraiment exagéré. Aujourd'hui, on demande aux Canadiens: Serrez-vous la ceinture, il faut absolument que l'on pratique davantage la modération et l'économie.

● (2130)

Monsieur le président, ce projet de loi contient d'autres bonnes dispositions, et justement on donne certains avantages aux petits qui devront nécessairement, à cause de la situation, intenter parfois des poursuites. Or, on regarde du côté des prêts pour que cela ne soit pas trop élevé, on regarde du côté également de l'utilisation de leurs crédits pour que cela ne soit pas à des taux trop exagérés, mais on ne touche pas par exemple au véritable taux d'intérêt qui est dominé et qui est le père des petits taux d'intérêt. Ça fait plusieurs fois que je le dis dans cette Chambre que je ne suis pas un expert, mais ça ne fait rien, on a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Les taux d'intérêt sont contrôlés par les banques à charte. Le ministre dit ici dans son communiqué, et je cite:

> Les institutions bancaires émettent une grande partie du crédit à la consommation et sont exclusivement de juridiction fédérale.

Cela veut dire principalement les institutions bancaires, eh bien ce sont nos banques à charte, et on devrait justement avoir une disposition dans le bill en vertu du pouvoir qu'on doit donner au ministre de la Consommation et des Corporations, disposition bien spéciale pour assurer que les taux d'intérêt soient réduits un peu, pour qu'ils ne montent pas d'une façon exagérée. Et si l'on outrepasse ce qui est prévu dans le bill, qu'on ait le courage d'intenter des poursuites même contre ces grandes institutions qui créent 95 p. 100 de la masse monétaire dans notre pays. Voilà, monsieur le président, la source principale du crédit.

Je sais bien qu'on contrôle le crédit individuel, qu'on contrôle le crédit des petites entreprises, mais que l'on contrôle le crédit de la collectivité, qu'on cesse d'aller s'approvisionner à des sources qui abusent des taux d'intérêt et amènent des intérêts usuraires, et cela ça devrait être prévu dans le projet de loi.

Or, monsieur le président, je sais qu'au cours du débat sur ce bill, en comité, à l'étape du rapport et en troisième lecture, nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet. Il y a beaucoup d'autres articles qu'il serait bien à propos d'étudier, de traiter. Il conviendrait de dire franchement ce que l'on pense, et j'invite tous mes collègues de la Chambre des communes de faire preuve de grande liberté, de détachement et d'aller au fond des choses, afin d'adopter ce projet de loi que j'approuve en principe, mais il y a des modalités, il y a des choses à ajuster. Or je demande ceci: qu'on l'examine très soigneusement et lorsqu'il sera devenu une loi, que le ministre avec ses hauts fonctionnaires fonctionnent pour qu'il soit efficace, pour que cela ne soit pas une farce.

Voilà, monsieur le président, les quelques commentaires que je voulais faire à l'étape de la seconde lecture. Je reprendrai la parole un peu plus tard.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je me félicite de participer à ce débat de deuxième lecture, parce que le bill C-16 que nous étudions, dont nous amorçons l'étude aujourd'hui, est certainement l'un des bills les plus importants qui ont été présentés au cours de la présente session de ce Parlement, et également du fait que voilà déjà trop longtemps que nous attendions que le gouvernement fédéral mette à jour la responsabilité qui lui est dévolue en vertu de la constitution dans ce domaine qui touche les intérêts.

Évidemment, l'étendue de ce bill a tous les aspects du coût des prêts qui peut évidemment nous amener à soulever des questions sur la constitutionnalité de tous ces aspects du bill, étant donné évidemment qu'il s'étend à tous les établissements financiers, et qu'il ne fait aucune distinction entre les différents genres de prêts. C'est ainsi, par exemple, que ce bill couvre les créances dues au vendeur impayé, tout comme dans le cas d'un prêt contracté auprès d'une banque, ce qui a toujours relevé évidemment de la juridiction fédérale, tandis que dans le premier exemple, c'est beaucoup moins certain. J'espère que le ministre, au cours de l'étude en comité, répondra à cette question au sujet de la constitutionnalité de tous les aspects de ce bill. Je le dis d'autant plus volontiers que nous

avons ce soir, dans la Tribune, un visiteur distingué, le ministre de l'équipement du gouvernement du Québec, l'hon. William Tetley, qui a déjà occupé le ministère des institutions financières et des coopératives dans le gouvernement québécois.

Monsieur l'Orateur, je disais que je me félicite de participer à l'étude de ce bill, étant donné qu'il apporte une solution à un tas de problèmes qui existent au chapitre des relations commerciales et aux taux d'intérêt, domaine où on constatait notablement une lacune pour la protection des consommateurs. Je donnerai seulement deux exemples: nous n'avions rien dans la loi pour protéger le consommateur contre les usuriers qui prêtent à des taux d'intérêt allant jusqu'à 1,000 ou 2,000 p. 100, et nous n'avions rien non plus dans nos lois qui permettait tant au déposant qu'à l'emprunteur de savoir exactement quel était le rendement, soit de ses épargnes, soit du coût des prêts effectués. C'est la triste réalité qui existe dans notre pays aujourd'hui, et ce bill va certainement répondre à tous ces problèmes auxquels avaient à faire face nos consommateurs. Évidemment, il couvre également beaucoup d'autres problèmes. Je pense au fait que si le contrat ne prévoit pas de taux d'intérêt, c'est le taux d'intérêt préférentiel qui prévaut; si la divulgation n'est pas faite de la manière prescrite par la loi, il sera interdit d'exiger des frais de crédits; en tout temps, un emprunteur peut choisir de mettre fin à tout prêt non hypothécaire par le simple remboursement du principal et des intérêts courus sans aucune pénalité.

Si un emprunteur détermine qu'on lui compte un taux injustifié, puisqu'il trouve un autre prêteur qui offre le même genre de prêts, dans des conditions similaires, mais à un taux sensiblement inférieur, il peut décider de modifier son prêt, de façon à obtenir un taux semblable, ou il peut élire de conclure un nouveau prêt avec l'autre prêteur à un taux inférieur, et de rembourser son premier prêt sans aucune pénalité.

Je vois le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), qui ne prend pas au sérieux cet avantage que je viens de signaler. Il s'en prend au fait que le projet de loi ne contient pas de plafond au niveau du taux d'intérêt. Je toucherai à cette question-là tantôt pour démontrer que le plafond, auquel tient tant le député de Nickel Belt, est une protection factice qui a été essayée aux États-Unis dans plusieurs États, qui a été essayée en Angleterre, où le gouvernement socialiste l'a abandonnée l'an dernier, parce que ce n'est pas avec des méthodes qui constituent des distorsions aux règles du marché que l'on va s'assurer que les épargnants vont acheminer leurs épargnes, en considérant des plafonds qui ne tiennent pas compte du rendement le plus attrayant. Au contraire, l'argent va plutôt aller là où le rendement est le plus élevé.

Enfin, mais sans limiter la liste des objets que touche ce projet de loi, je voudrais rappeler que si un emprunteur considère qu'on lui compte un taux injustifié, il peut présenter son cas au tribunal qui pourra déterminer si le taux est justifié ou non, ou encore, il peut attendre que le prêteur lui-même prenne les devants et, à ce moment-là, c'est le prêteur qui aura le fardeau de la preuve.

● (2140)

Enfin, l'emprunteur pourra aussi intenter une action en dommages-intérêts s'il considère qu'il a été amené à payer un taux d'intérêt trop élevé, et cela nonobstant tout règlement de compte ou tout paiement qui a déjà été fait. Il y a des sanctions pénales selon lesquelles le prêteur qui a prêté à un taux illégal pourra être condamné à payer des amendes très élevées, qui ne pourront pas être inférieures à $1,000, et également à l'emprisonnement pour cinq ans.

J'ai mentionné quelques caractéristiques de ce projet de loi, j'ai décrit quelques problèmes que le projet de loi solutionne, mais évidemment son étendue est encore beaucoup plus vaste. Je félicite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) d'avoir présenté ce projet de loi, en regrettant encore une fois qu'il ait tant tardé, étant donné que le gouvernement fédéral depuis 1956 a très peu touché au domaine de l'intérêt. A tel point d'ailleurs que la plupart des provinces se sont attaquées à cette question-là, au point qu'aujourd'hui nous avons au Canada une législation bigarrée pour ne pas dire incohérente en ce domaine.

Et le fait que les banques qui octroyaient environ 30 p. 100 de tous les prêts personnels au Canada, il y a à peine 10 ans, octroient aujourd'hui de 60 à 70 p. 100 des prêts. Ceci démontre à quel point, et évidemment les opérations bancaires échappent aux juridictions provinciales, ce projet de loi était nécessaire.

La première chose qui frappe évidemment, c'est que dans notre pays, jusqu'à aujourd'hui, il était presque impossible à un consommateur de savoir quel était le coût d'un prêt qu'il effectuait, ou encore le rendement qu'il pouvait avoir sur ses dépôts. Voilà le premier problème auquel ce projet de loi s'attaque. Désormais toutes les institutions devront calculer tant le rendement sur les dépôts que sur les emprunts, de la même façon. Ainsi, par exemple, quant aux dépôts, les comptes d'épargne devront tenir compte du solde mensuel, et non plus le pondérer soit sur un trimestre, un semestre ou une année. Cela représente pour des milliers de déposants des agrégats assez importants. Il était impossible jusqu'à aujourd'hui au consommateur de savoir le coût réel de son prêt, non seulement parce que chaque compagnie prêteuse ou chaque institution qui faisait du crédit, comme les maisons de commerce ou les maisons de vente au détail, calculait de façon différente, mais parce que chacune pouvait avoir des frais supplémentaires appelés frais services, bonus, assurance-vie, retrait sur le capital même qui était prêté. Cette situation faisait en sorte qu'il manquait d'uniformité dans la façon de calculer et d'indiquer les coûts et les bénéfices en matière d'emprunt et d'épargne. C'était évidemment une situation fort injuste pour les consommateurs.

Dans le cas des hypothèques notamment, il y a un manque grave d'uniformité et de règles d'équité dans la divulgation et le calcul de l'intérêt sur les primes, les escomptes et les commissions. Ainsi, il n'est pas aisé d'établir des comparaisons entre les établissements de crédit, ou même entre les options de crédit ou d'épargne offertes par un même établissement. Et la théorie que le coût du prêt est fonction du risque qu'assume le prêteur est évidemment une notion assez artificielle, puisque le même individu, qui s'adresse à une banque et qui utilise des plans différents de la même institution bancaire, va emprunter à des taux différents. S'il emploie sa carte de crédit, Chargex ou Master Charge, le taux d'intérêt est d'environ 18 p. 100, et si c'est un prêt à terme, en général, il va être d'environ 14 p. 100, et s'il emprunte en vertu d'un prêt négocié, aujourd'hui, le taux est d'environ 12 p. 100.

Si un individu emprunte de la même institution en vertu de trois plans différents, le taux évidemment est de beaucoup supérieur par l'utilisation de la carte de crédit. Je ne donne ici que cet exemple, mais évidemment si on veut comparer davantage entre plusieurs institutions bancaires, où pour l'emprunteur il n'y a apparement pas de différence, évidemment là on verra encore davantage comment les différents modes de calcul font en sorte qu'ils jouent toujours contre le consommateur.

Deux autres aspects du bill me frappent, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui, malgré toutes les études qui ont été faites, nous n'avons pas de renseignements très précis dans ce domaine qui quand même accapare 22 p. 100 du revenu disponible des Canadiens. Le bill va permettre enfin la divulgation entière et précise de toutes les conditions faisant partie des opérations de crédit, à chacune des phases des prêts, allant de la sollicitation préalable au contrat, et jusqu'à ce que celui-ci prenne fin. Les institutions bancaires devront garder les registres de toutes leurs opérations et les transmettre au directeur qui sera responsable de l'application de cette loi.

Deuxièmement, cette loi propose des mesures visant à normaliser les concepts fondamentaux utilisés dans les activités de crédit et de dépôts. Elles engloberont entre autres les divers types de frais et de coûts reliés à un prêt, qui devront tous être exprimés sous forme d'un taux unique de frais de crédit, de la méthode de calcul des taux, à la fois sur les prêts et les dépôts, et de la manière et de la fréquence dont les paiements sur les prêts ou les rendements sur les dépôts doivent être crédités.

Le point qui a été soulevé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), celui de la diminution de l'incidence des taux excessifs de frais des crédits, je pense bien que ce but sera poursuivi à la foi indirectement et directement. Indirectement par l'accroissement de la concurrence résultant d'abord de la divulgation accrue et améliorée des renseignements reliés au crédit et, en deuxième lieu, de la normalisation de la notion de crédit en des concepts fondamentaux utilisés dans les questions de crédit.

Premièrement, le concept du taux injustifié qui, dans tout différend, impose au prêteur la charge de justifier le taux imputé à un emprunteur en fonction des risques que présente celui-ci, du coût du capital des risques et des dépenses de fonctionnement. Cette disposition est conçue en vue d'établir des plafonds implicites sur les taux des frais de crédit, en exigeant des prêteurs de tenir compte des risques que présentent des emprunteurs particuliers. Elle élimine, en soi, la nécessité d'établir des plafonds de taux explicites, à valeur unique, qui se sont avérés, je le répète, inefficaces lorsqu'il s'agissait de tenter de réglementer le prix et l'allocation du crédit.

Deuxièmement, et particulièrement à titre de mécanisme pour restreindre les prêts à usure, y compris ses formes les plus récentes et dont plusieurs députés au cours des dernières années se sont plaints, et j'en nomme quelques-unes: Les prêts sur remboursement d'impôt anticipé et sur les versements anticipés du bien-être social. La disposition relative au taux maximal des frais de crédit rendra passible de sanctions pénales et d'emprisonnement quiconque prête de l'argent à un taux supérieur au taux illégal désigné. Il faut noter que les prêteurs sur remboursement d'impôt anticipé et les usuriers exigent actuellement des taux annuels réels échelonnés entre 300 p. 100 et 2,000 p. 100. Et pour la pègre, la pratique des taux usuraires représente aujourd'hui la deuxième source de leur source de fonds, immédiatement après la drogue. Alors les peines sévères que prévoit ce bill vont certainement donner enfin à la police des moyens de lutter efficacement contre ceux qui pratiquent les taux usuraires.

L'autre objectif: La rationalisation de la législation fédérale et institution de normes élevées pour la protection de l'emprunteur canadien. Aujourd'hui, comme le ministre l'a dit, la législation fédérale est dispersée à travers la loi sur les petits prêts, la loi sur les prêteurs sur gage, et la loi sur l'intérêt. Ces trois lois sont fondues dans le bill C-16, et enfin nous allons avoir une certaine cohérence et une uniformisation de la législation fédérale.

Je faisais également allusion tantôt au manque de renseignements dans ce domaine. Ce bill permettra enfin la création d'une banque de données nationale sur l'octroi et l'utilisation du crédit à la consommation, ce qui va permettre au gouvernement et à ceux qui s'y intéressent à la défense de l'intérêt des consommateurs d'avoir des données exactes sur la nature et l'ampleur de l'endettement dans divers secteurs de la population canadienne, la disponibilité du crédit et son accessibilité aux différentes classes d'emprunteurs (y compris les conditions d'emprunt), la nécessité du crédit et son utilisation.

Le fait qu'il incombe aux prêteurs de prouver que leurs taux d'intérêt sont justifiés, l'apparition de sévères sanctions pénales et une bonne application de la loi devraient contribuer à ce que les taux de prêt traduisent les fluctuations du marché et à ce que les transactions corrélatives soient justes et équitables.

Un des concepts, monsieur le président, les plus importants du projet de loi est celui de la présentation unique, et globale du coût d'un prêt. Les frais de crédit engloberont tous les coûts, frais et honoraires auxquels un emprunteur doit faire face pour conclure une transaction de prêt autres que les frais d'enregistrement et autres dépenses analogues. La pratique actuelle selon laquelle on ajoute des frais supplémentaires au «taux d'intérêt» énoncé dissimule à l'emprunteur le coût réel de son prêt.

En prescrivant que tous les frais soient compris dans le taux des frais de crédit et calculés de la même manière par tous les prêteurs, la loi permet enfin une véritable compréhension du coût réel du prêt et une comparaison exacte des conditions offertes par les prêteurs.

Toujours au sujet du point qui a été soulevé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je lui rappelle, comme je le disais au début de mon discours, qu'en Angleterre ils ont fait cette expérience et celle-ci démontre de façon concluante que les taux d'intérêt imposés aux emprunteurs représentent un risque élevé, a des tendances à se situer juste en deçà du taux-critère, et très rares étaient les emprunteurs qui contestaient ces taux devant les tribunaux. Par ailleurs, le fait que le fardeau de la preuve incombe au prêteur, tel que le projet de loi C-16 l'impose, incitera le prêteur à se réglementer lui-même.

L'emprunteur qui sera d'avis qu'il paie un taux d'intérêt injustifié ou illégal n'aura qu'à cesser de faire ses paiements, attendre que le prêteur lui-même le poursuive devant le tribunal, et c'est au prêteur qu'il incombera de faire la preuve et de démontrer que le taux d'intérêt qu'il exige tient compte du risque qu'il avait à encourir.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): And he won't be able to get any more credit!

Protection des emprunteurs et déposants

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, vous vous rendez compte que le député de Nickel Belt, à défaut d'avoir quelque argument rationnel pour défendre son point de vue, emploie des insultes et des mots orduriers, ce qui, à mon avis, est la preuve la plus éclatante qu'il n'a absolument aucun argument pour répondre à la position qui est prise par le gouvernement.

Ce que l'honorable député de Nickel Belt ne dit pas, c'est qu'il a beau imposer un taux d'intérêt plafond, il est incapable de dire en vertu de quelle alchimie mystérieuse il va forcer les épargnants à se diriger vers tel ou tel secteur, si les taux qui sont imposés ne correspondent pas au risque qu'ils auront à assumer. Et on en a la meilleure preuve si on regarde l'évolution des prêts consentis par les maisons prêteuses depuis 1968, dans cette marge jusqu'à $1,500, réglementée avec un taux d'intérêt. On se rend alors compte aujourd'hui qu'à peine 20 p. 100 des prêts sont consentis dans ce secteur et que, malgré cela, les compagnies prêteuses perdent de l'argent. C'est donc pour cette raison que cette source de financement est tarie et pourquoi ceux qui représentent des risques élevés sont maintenant prisonniers des usuriers.

Un autre point qui est fort important dans ce bill, monsieur l'Orateur, et qui jouait contre les emprunteurs, c'est la possibilité, si on fait exception de la question des hypothèques car il s'agit là d'une question séparée, qu'ils peuvent rembourser par anticipation le prêt qu'ils ont fait, sans payer aucune pénalité si ce n'est de payer l'intérêt normal, et qu'aucune pénalité pour retard ne peut être demandée dépassant 1 p. 100. Voilà un point, à mon avis, qui est extrêmement important, et tous ceux qui ont pratiqué le droit savent à quel point certains prêteurs en ont abusé afin de forcer les emprunteurs à emprunter pour des périodes assez longues et avec aucune possibilité de rembourser par anticipation.

Le projet de loi comprend également le taux d'intérêt illégal, qui est un concept différent du taux d'intérêt injustifié. Le taux d'intérêt illégal désigne un taux de loin supérieur au taux courant au point d'être tout à fait injustifiable, et qui va, évidemment, être nécessaire pour punir et décourager les pratiques inacceptables comme l'usure, les prêts à taux excessifs sur remboursement d'impôt, et sur diverses prestations du gouvernement. Les autorités policières estiment que l'usure est maintenant la deuxième source de revenu du crime organisé au Canada, après le trafic des drogues. Il rapporte au moins la somme de trois milliards de dollars par année.

[M. Rodriguez.]

Aucune loi fédérale ou provinciale jusqu'à maintenant n'était en mesure de combattre efficacement les pratiques comme les prêts sur remboursement d'impôt ou sur chèque de sécurité de vieillesse ou sur chèque de sécurité sociale, principalement à cause du fait que les pénalités prévues par la loi étaient ridicules comparées aux profits réalisés.

Enfin, au sujet du retrait du plafonnement des taux d'intérêt sur lequel je voudrais revenir, je voudrais faire remarquer que si le plafond est fixé au-dessus du taux essentiel au prêteur pour œuvrer dans un certain secteur du marché, les taux du marché prévaudront et le taux de plafond deviendra inutile. D'autre part, si le plafond fixé est inférieur au taux essentiel au prêteur, ce dernier retirera les fonds du secteur réglementé. En fait, les prêteurs diminueront les risques de pertes jusqu'à ce que les bénéfices par élément de risque du secteur réglementé égalent ceux du marché en général.

Aux États-Unis, bon nombre d'États ont fixé des plafonds sur les taux d'intérêt. L'expérience nous montre que, lorsque les plafonds sont supérieurs aux taux établis sur le marché, il n'y a aucune différence réelle entre les taux exigés dans les secteurs réglementés et les autres. Cependant, dans les États dont les plafonds sont inférieurs aux taux établis sur le marché, les taux ont tendance à se rapprocher de ces plafonds.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est déjà dix heures, et j'espère pouvoir continuer à la prochaine séance de la Chambre.

* * *

● (2150)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, au terme de la séance d'aujourd'hui, j'aimerais demander au leader adjoint du gouvernement à la Chambre de nous faire part des travaux prévus pour demain et pour autant de jours dont il lui plaira de parler.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis toujours prêt à donner au député tous les renseignements dont je dispose. Dans ce cas-ci, je lui signale que demain nous allons continuer le débat du bill à l'étude. Si nous le terminons, ce qui est peu probable, nous passerons à l'article nº 5, le bill tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes, et ensuite, nous aurons sans doute d'autres consultations.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'AGRICULTURE—LA VIANDE DE BŒUF—L'OPPORTUNITÉ DE RESTRICTIONS AUX IMPORTATIONS DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, mes observations au cours du débat sur la motion d'ajournement ce soir font suite à ma question au ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le 15 octobre, sur les importations d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je m'inquiétais vivement du fait que, même si le ministre avait annoncé qu'aucune importation de viande de bœuf ne serait admise au Canada sans permis après le 17 octobre, il n'ait pas déclaré son intention de se servir de cette formule pour restreindre, de fait, les importations de viande de bœuf.

Plus tard, le 19 octobre, dans une déclaration conjointe du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Industrie et du Commerce, on a annoncé que le contingent des importations de viande de bœuf de 17.5 millions de livres s'appliquerait à tous les pays exportateurs vers le Canada à compter du 18 octobre jusqu'à la fin de l'année, et notamment à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et aux États-Unis.

Je reconnais que cette mesure trop longtemps attendue limitera les importations de viande de bœuf pour deux mois, soit d'ici la fin de l'année en cours. Cependant, comme tous les éleveurs de bétail canadiens le savent certainement, le mal est déjà fait. Il reste clair qu'avant le communiqué du 19 octobre, le Canada était le seul pays du monde à ne pas avoir limité les importations de viande de bœuf.

● (2200)

Malgré sa faible population, le Canada est maintenant le quatrième pays importateur de viande de bœuf du monde. En réalité, en 1976, le Canada est le premier importateur de viande de bœuf par habitant, et ce, malgré une très forte production intérieure de bovins et de viande de bœuf, surtout de bouvillons et de vaches. Bien que le ministre de l'Agriculture ait dit maintes fois que les importations de bœuf étranger ne faisaient pas baisser notre marché intérieur de la viande de bœuf et de bovins, bien des faits prouvent que c'est le contraire et que ces importations massives, qui ont débuté le 12 août 1975, ont gravement menacé et continuent à menacer nos marchés de bovins d'engraissement, de vaches et de bovins d'embouche.

En juin 1974, l'Association des grossistes de viande de bœuf de Montréal a rendu publiques des données qui ne laissent aucun doute là-dessus. En outre, une comparaison des éventails de prix pratiqués au Canada et aux États-Unis pour les quartiers arrière et avant de toutes les catégories de vaches de boucherie, montre que ces importations ont été un élément négatif sur les marchés canadiens, élément, bien sûr, qui est directement relié aux rabais consentis par le Canada sur les importations extérieures comparativement aux mêmes importations aux États-Unis. Si on a besoin d'autres preuves, on a qu'à consulter l'étude économique de Freebairn et Rausser, dans le numéro de novembre 1975 de l'*American Journal of Agricultural Economics*, qui traite directement des variations de prix attribuables aux importations de viande de bœuf.

Trois semaines après que les États-Unis eurent adopté leur loi sur les importations de viande, on sait maintenant que c'est le volume des exportations de bœuf canadien qui a, en définitive, décidé le président Ford, le 9 octobre, à prendre des mesures pour contrôler le volume des importations de viandes dans son pays. Ces mesures ont eu des répercussions sur tous les marchés de bovins et de viande de bœuf au Canada. Même à Walsh, qui est mon marché, où nous avons 1,500 veaux d'engraissement d'un an, y compris les miens, il y a eu une baisse de $2 le cent livres par suite de cette initiative américaine.

Il ne fait plus de doute maintenant que l'inquiétude règne chez tous les éleveurs de bovins du Canada. On tient des réunions publiques dans toutes les régions d'élevage. Il est inutile de faire beaucoup de publicité à l'avance pour qu'une foule d'éleveurs de bovins se réunissent pour discuter de la crise des bovins. Il y a trois semaines à Lethbridge, 300 engraisseurs et naisseurs se sont réunis à seulement deux jours d'avis pour exposer leurs griefs et rédiger une résolution appropriée au ministre. J'étais là et je leur ai parlé. Puis, le 22 octobre, à Stettler, 800 éleveurs inquiets ont tenu une autre réunion du même genre. Le ministre de l'Agriculture en entendra bientôt parler.

La meilleure preuve de cette préoccupation nationale des éleveurs de bovins est peut-être l'action collective intentée par trois éleveurs de Maple Creek, en Saskatchewan, qui réclament 52 millions de dollars au ministre de l'Agriculture pour avoir négligé de faire obstacle à l'importation de bœuf de l'Océanie. Cela représente un million de dollars par semaine pendant une période de 12 mois, ce qui, d'après les trois éleveurs, est une part minime des pertes des éleveurs de bovins canadiens. Cette action collective est sérieuse et elle a été intentée dans les règles par les avocats des éleveurs de Maple Creek au nom de tous les éleveurs canadiens. Ceux d'entre nous qui sont assez vieux pour se rappeler l'industrie florissante du mouton au Canada lorsqu'il y avait de grands pâturages, surtout dans l'Ouest, ne peuvent faire autrement que de redouter la disparition de l'industrie bovine du Canada par suite d'une poussée des importations australiennes et néo-zélandaises, tout comme notre industrie du mouton a été anéantie il y a 30 ans par les importations d'agneau, de mouton et de laine en provenance de ces mêmes pays.

Bien entendu, la solution consiste à adopter une politique précise pour que les importations ne dépassent pas les niveaux jugés raisonnables par le passé, et à établir des politiques justes pour le commerce bilatéral de la viande de bœuf et des bovins avec les États-Unis. Je ne veux pas dire une politique de gestion de l'offre comme celle que préconise le ministre de l'Agriculture. Il est parfaitement insensé d'affirmer que l'élevage aux États-Unis est soumis à la gestion de l'offre parce qu'il existe une loi sur les importations de viande qui prévoit l'imposition de quotas d'importation.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais préciser une ou deux choses. Nous avons demandé qu'on nous montre comment l'importation de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande influe sur le prix du bœuf engraissé, lequel, comme le député le sait, est fondé sur les prix d'Omaha. Nos prix ont toujours été supérieurs à ceux d'Omaha. Les prix des États-Unis ont toujours été inférieurs

aux nôtres, chose normale. Quand nos prix sont beaucoup plus élevés que les leurs, ils exportent chez nous.

Le député parle de contrôles, mais il n'a pas très bonne mémoire puisque le gouvernement a contrôlé les importations Américaines. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque de l'abattage, le bétail Américain représentait par moments près de 68 p. 100. C'est alors qu'on m'a demandé d'instaurer des contrôles. J'ai imposé un contigentement, mais je n'ai entendu aucun Américain affirmer que le président des États-Unis protégeait les prix américains en instaurant son programme, non seulement à l'égard du Canada mais des 24 pays qui expédient de la viande aux État-Unis. Il est faux de prétendre que notre marché est dominé par les producteurs américains puisque le prix américain de la viande de bœuf au Canada et aux États-Unis est toujours fondé sur le prix d'Omaha, lequel est resté stable. Les États-Unis importaient en même temps de la viande d'Australie dont le prix était de 65 à 70c. la livre.

Le 15 octobre puis de nouveau le 27, le député a demandé des précisions sur les mesures que nous avions prises pour protéger les producteurs canadiens, face à l'application de quotas par les États-Unis. J'espère que cette explication répondra à sa demande étant donné la mesure que nous avons prise au moment où le président des États-Unis a institué son système de la gestion de l'offre. Voilà ce qui s'est passé, quoique l'on dise. Il avait essayé de recourir au contigentement volontaire. Après l'échec de cette tentative, il a imposé une loi sur l'importation de la viande espérant obtenir des résultats. C'est quand même un système de gestion de l'offre. Autrement dit, telle portion du marché appartient à celui-ci, telle autre à celui-là et une troisième à un autre. Si ce n'est pas là de la gestion de l'offre, je voudrais bien savoir ce que c'est puisque l'on a recours à une loi pour la réaliser.

Dans un communiqué daté du 13 octobre 1976, j'ai annoncé que le gouvernement allait protéger notre marché du bœuf de toute intervention des États-Unis, manifestant ainsi clairement notre intention de restreindre les importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande si elles menaçaient de perturber le marché canadien. Cette déclaration contredit certainement les commentaires faits par le député le 15 octobre lorsqu'il a dit que nulle part la déclaration indiquait une intention de restreindre ou de réduire les importations australiennes et néo-zélandaises. C'est absolument faux.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE—LA POSSIBILITÉ DU DÉMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 22 octobre, j'ai interrogé le président du Conseil du Trésor (M. Andras) au sujet du déménagement d'une partie du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Il m'a dit que ces questions relevaient de son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien). Jeudi, c'est leur collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), qui a fait cette déclaration à Charlottetown.

Comme je l'ai dit dans ma première question, la date du 8 novembre est importante. Ce jour-là, il y aura quatre élections complémentaires provinciales à l'Île-du-Prince-Édouard et l'on admet généralement que le Parti progressiste conservateur dirigé par un ancien député de cette Chambre, l'honorable Angus MacLean, va réaliser des gains importants lors de ces élections. Certes, on peut répugner à invoquer des raisons partisanes, mais j'aurais été extrêmement surpris si l'annonce avait été faite le 9 novembre.

• (2210)

Je suis quelque peu gêné que l'on puisse croire un seul instant que les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard seront influencés, lundi prochain, lors des quatre élections partielles, par la promesse d'une chose qui ne commencera que d'ici quatre ans. Je puis assurer à la Chambre que, le 8 novembre, les électeurs concernés voteront en fonction de leur propre conscience et qu'ils ne seront pas corrompus par quoi que ce soit d'étranger à leur volonté d'élire les meilleurs candidats possibles lors de ces quatre élections partielles.

Quoi qu'il en soit, comme j'ai toujours été le défenseur de la décentralisation, je suis très heureux de cette mesure. Je ne manquerai pas d'accueillir très chaleureusement les fonctionnaires qui viendront s'installer dans ma circonscription. L'Île-du-Prince-Édouard constitue un excellent lieu de résidence et ceux qui quitteront Ottawa pourront être certains de recevoir un accueil chaleureux dans notre belle province insulaire.

Bien que je sois satisfait par cette mesure, je dois poser quelques questions. L'une concerne le nombre d'habitants de l'Île-du-Prince-Édouard qui, de ce fait, trouveront de nouvelles possibilités d'emplois. Le taux de chômage est très élevé dans notre région. Chaque mois, chaque année, les statistiques montrent que l'Île-du-Prince-Édouard est à la première place, ou peu s'en faut, dans ce domaine, une place qu'il n'est très agréable d'occuper, un domaine où l'on ne se bat pas pour venir en tête.

Je suis d'accord avec le principe de la décentralisation et je suis très satisfait de cette mesure mais je pense qu'il m'appartient de poser quelques questions précises.

Si j'en crois un communiqué diffusé par les services du ministre à Charlottetown, rien ne se passera, il n'y aura pas de transfert de personnel et il n'y aura pas non plus de création d'emplois d'ici quatre ans. C'est le temps prévu pour la construction du nouvel édifice du gouvernement fédéral à Charlottetown. Nous savons tous que tous les édifices ne sont pas achevés dans les délais.

Si donc rien ne se passe d'ici quatre ans, on peut se demander pourquoi il était si urgent de faire cette annonce. Je n'avais pas besoin d'être un grand ou un petit prophète pour prévoir, comme je l'ai fait la semaine dernière, que l'annonce allait être faite avant le 8 novembre. Le ministre est allé à Charlottetown le 28 octobre 1976, pour annoncer des mesures qui commenceront à être appliquées, et non pas qui finiront d'être appliquées, en 1980.

Parlant de prophéties, les bruits qui circulaient sur la Colline du Parlement nous disaient que l'annonce n'en serait faite qu'après l'élection partielle dans Ottawa-Carleton, mais avant l'élection provinciale partielle du 8 novembre. Il n'était par conséquent pas trop difficile de faire une prédiction assez précise, et c'est ce que j'ai fait pour aider mon ami, le ministre des Affaires des anciens combattants en lui faisant un peu de publicité anticipée.

Si des membres du personnel du ministère des Affaires des anciens combattants pensent qu'ils n'ont pas été dûment con-

sultés, ces quelques dates politiques importantes devraient leur servir d'explication et leur suffire. On n'a jamais en tout cas tant attendu entre la publication des bans et la cérémonie du mariage. Même les époux les plus confiants seraient autorisés à s'inquiéter devant une période d'attente aussi longue. J'aimerais savoir ce que l'on fera pendant les quatre ans qui s'écouleront entre l'annonce de cet événement, et le premier déplacement.

On nous dit qu'il y aura de nouveaux emplois pour les gens de l'île, mais quelles sont les dispositions prises pour assurer leur formation? Il n'est guère vraisemblable que le nouveau personnel puisse entrer en fonction dès l'ouverture des bureaux, en 1980 ou même plus tard. Par conséquent, j'aimerais savoir ce qui se passera dans les quatre années intermédiaires.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député a commencé en disant qu'il espérait que les habitants de son île exerceraient leur bon sens et leur jugement à l'occasion de l'élection partielle du 8 novembre. D'après moi, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) qui est responsable de la décentralisation n'y pensait pas lorsque l'annonce en a été faite en son nom par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) au cours de sa visite à Charlottetown, la semaine dernière. Si je puis exprimer une opinion personnelle, tout comme le député l'a fait il y a quelques instants, je ne pense vraiment pas que le premier ministre de la province, Alex Campbell, en bon libéral qu'il est, ait vraiment besoin d'une autre aide que de celle qu'il obtient déjà de sa province.

Comme le député le sait très bien, le programme de décentralisation a été fortement appuyé et même encouragé par le chef actuel de son parti et par ceux qui l'ont précédé. Le député se dit également en faveur de ce principe.

Mais comment va-t-on former à ces emplois les habitants de cette bonne ville, au cours de ces quelques prochaines années? Je dis au député, s'il ne le sait pas, qu'ils sont capables de s'initier à ce travail très important et de le faire pour les Canadiens à partir de Charlottetown. Il est très important que ceux qui déménageront d'Ottawa à Charlottetown aient suffisamment de temps pour prendre leurs dispositions en vue de leur déplacement vers ce que le député a appelé une partie très glorieuse du Canada. Les autres qui voudront être réaffectés ici pourront aussi avoir l'occasion de l'être.

J'aimerais dire que ceux qui seront déplacés seront surtout des employés affectés aux écritures. Le nombre total de personnes touchées par le programme de décentralisation a été estimé à environ 5,500 employés permanents et 6,100 employés temporaires, d'après les renseignements dont je dispose.

Le ministère du revenu national a démenagé certains services à Surrey, en Colombie-Britannique, dans une circonscription conservatrice, à Winnipeg, dans une criconscription libérale et néo-démocrate, à Shawinigan-Sud, dans une circonscription libérale, et à Saint-Jean, à Terre-Neuve, dans une circonscription conservatrice, à Jonquière, dans une circonscription libérale, la division de la pension de retraite à Moncton, et le centre de rachat des chèques à Matane, aussi dans une circonscription libérale. Quand je regarde cette liste, je ne vois pas comment la partisanerie politique ait pu jouer; il s'agit plutôt d'un effort en vue de servir la population canadienne.

L'INDUSTRIE—LA RAFFINERIE DE PLOMB ET DE ZINC TOHO—LA POSSIBILITÉ DE LA FERMETURE ET DE LA PERTE DU MARCHÉ D'EXPORTATION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau) au sujet du rapport voulant que la raffinerie de plomb et de zinc toho sise au Japon envisage de fermer ses portes par suite de la grève à la mine Cyprus-Anvil au Yukon ou, comme autre solution, qu'elle songe à se tourner vers l'Australie et les États-Unis pour ses approvisionnements. J'ai demandé au premier ministre si le Canada allait vraisemblablement perdre ce marché d'exportation et il a carrément répondu non. J'ai poursuivi en lui demandant s'il interviendrait de façon à permettre d'en arriver à un règlement plus réaliste qui inciterait les mineurs à retourner au travail. Le premier ministre a répondu, comme en fait foi la page 579 du hansard:

> Je trouve un peu extraordinaire que le député me suggère de ne pas confirmer la décision du président de la Commission de lutte contre l'inflation.

Au début de la semaine, j'avais présenté au titre de l'article 43 une motion demandant au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) d'intervenir immédiatement, en consultation avec le ministre des Finances (M. Macdonald) et les représentants de l'Assemblée législative du Yukon, pour mettre un terme à la grève. Cette motion a été accueillie par un non retentissant de l'autre côté de la Chambre et du côté du Nouveau parti démocratiqe, à ma gauche.

La mine Cyprus-Anvil est la plus grosse du Yukon. A pleine capacité elle traite 10,000 livres de minerai de zinc-plomb par jour environ. La grève dure depuis trois mois environ, et au moins 100 ouvriers sur 410 ont démissionné ou sont partis. Il faut donc déplorer le départ non seulement de ces 100 employés, mais aussi de leur femme et de leur famille.

Je parlais ce soir à un représentant du chemin de fer White Pass and Yukon, qui est la plus importante entreprise de transport du Yukon. Ce réseau a licencié deux cent cinquante cheminots environ. Ces ouvriers qui se trouvent à Whitehorse, Skagway et Vancouver, comptent une centaine de chauffeurs de camion et 70 mécaniciens d'entretien, le reste étant constitué par du personnel ferroviaire. En outre, je pense qu'au port de Vancouver la cadence des départs de navires acheminant ce minerai a été réduite d'environ 50 p. 100.

Donc, si aux 410 ouvriers en chômage à la mine Cyprus-Anvil, on ajoute les 250 du chemin de fer de White Pass and Yukon, on arrive au chiffre de 600 sans-travail du fait de la grève. L'effectif total de main-d'œuvre du Yukon est d'environ 10,000 personnes, ce qui fait que la grève a réduit au chômage six à sept p. 100 de la main-d'œuvre.

Le commissaire adjoint au Territoire a déclaré que la grève et le ralentissement du transport routier qu'elle entraîne ont fait perdre au gouvernement territorial du Yukon plus d'un demi-million de dollars en taxes sur les combustibles. La Corporation d'énergie du Nord Canadien, société de la Couronne qui produit l'énergie au Yukon et est le client le plus important des mines Cyprus-Anvil, perd quelque $200,000 par mois à la suite de cette fermeture. A mon avis, une telle situation ne pourra qu'influencer les taux de cette société qui a augmenté de 80 p. 100 certains de ses taux commerciaux au cours de l'été.

● (2200)

Les négociations se poursuivent entre les dirigeants et les syndicats; les deux parties sont impatientes de résoudre le problème et de retourner au travail. J'ai été franchement navré par les réponses et l'attitude du premier ministre qui ne semble pas s'intéresser à la perte possible de nos exportations de plomb et de zinc au Japon. Je suis tout particulièrement consterné de le voir insensible à la situation économique critique du Yukon.

Je crois comprendre que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien se rendra au Yukon demain pour l'ouverture de l'assemblée législative du Yukon. Je ne voudrais pas suggérer qu'il intervienne dans les affaires de l'assemblée du Yukon, mais j'espère qu'il profitera de sa visite pour prendre connaisance de la situation économique et chercher à voir comment résoudre ce conflit. Nous savons tous comment le ministre s'est comporté au cours de son mandat précédent, tout particulièrement en ce qui concerne la question pénitentiaire. S'il veut avoir le même succès dans ses nouvelles fonctions, le ministre devra convaincre ses collègues du cabinet, et tout particulièrement le premier ministre, de la nature critique des problèmes du Yukon et du besoin d'un règlement immédiat du conflit.

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député a dit que le premier ministre (M. Trudeau) devrait intervenir dans le conflit industriel dans la mine Cyprus Anvil . . .

M. Nielsen: Mais non.

M. Baker (Gander-Twillingate): . . . dans le but de faire reprendre le travail à la mine.

M. Nielsen: C'est une nouvelle façon de dénaturer les faits.

M. Baker (Gander-Twillingate): Dans la deuxième partie de sa question, c'est exactement ce qu'a fait le député: il a demandé au premier ministre d'intervenir. Il a déclaré, comme en témoigne la page 579 du hansard:

. . . le premier ministre voudrait-il intervenir de manière à obtenir un règlement plus réaliste . . .

Le député a donc adopté ma suggestion.

Ce que cela signifie, c'est que si le premier ministre intervenait, pour permettre à ces travailleurs d'obtenir plus que ce que la loi ne leur permet, ceux-ci reprendraient le travail. Étant donné le nombre de grèves qui ont déjà frappé cette mine, où la dernière à date faisait suite à une décision de la Commission de lutte contre l'inflation, il s'agit là d'une hypothèse peu probable.

Le député demande-t-il un traitement spécial pour ces travailleurs? Si c'est le cas, quelle serait la réaction des milliers d'autres travailleurs canadiens dont les demandes salariales ont été rabaissées par la Commission de lutte contre l'inflation et qui ont accepté ces baisses, quoique sans enthousiasme, et continué à travailler? Intervenir dans ce cas serait commettre une injustice envers tous ceux-là. Les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation, sur lesquels se fondent la décision du directeur, s'appliquent, sans exception, à tous les cas qui lui sont soumis. N'oublions pas que, dans le cas présent, ce sont les dirigeants syndicaux qui ont demandé cet arbitrage.

C'est là toute la question, monsieur l'Orateur, si je puis m'exprimer ainsi sans entrer dans les chiffres et les faits concernant la Commission de lutte contre l'inflation et les fonctions du directeur: La Commission n'est pas obligée de suivre les indicateurs à la lettre. Elle jouit d'une certaine liberté qui lui permet de tenir compte d'autres facteurs. C'est pourquoi elle a pu accorder aux travailleurs de Cyprus-Anvil une augmentation supérieure à ce que permettait l'application stricte des indicateurs.

M. Nielsen: Huit p. 100.

M. Baker (Gander-Twillingate): Mais en vertu de la loi, le directeur doit suivre les indicateurs à la lettre. Je répète que les dirigeants du syndicat ont saisi le directeur de l'affaire. L'une ou l'autre partie est libre de renvoyer l'affaire au Tribunal d'appel de la Commission de lutte contre l'inflation, auquel cas le directeur serait tenu de justifier au cours d'une audience légale la raison de cette ordonnance.

M. Nielsen: Comparez un peu ce cas-ci avec celui de Thompson, la semaine dernière.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

LES DÉCLARATIONS APPAREMMENT CONTRADICTOIRES DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES PLACEMENTS JAPONAIS DANS LES SABLES BITUMINEUX—DEMANDE D'EXPLICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, en vue de présenter une motion de nature urgente. En réponse à une question que je lui posais le 28 octobre, comme en fait foi le compte rendu à la page 540, le premier ministre a déclaré à la Chambre que durant sa visite au Japon il n'a entamé aucun pourparler concernant des placements japonais éventuels dans les sables bitumineux de l'Athabasca. Le lendemain de ce jour-là, en réponse à une autre question consignée à la page 579 du compte rendu, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait cherché à intéresser le Japon «au programme de mise en valeur des sables bitumineux». Je propose donc, appuyé par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds):

Que le très honorable représentant explique, de façon satisfaisante à la Chambre à l'appel des motions, la contradiction entre ses deux remarques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LES PROPOS APPAREMMENT ERRONÉS TENUS À LA CHAMBRE PAR LE MINISTRE AU SUJET DE L'ACCORD CONCERNANT LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente. Le 13 juillet 1976, l'ancien ministre des Travaux publics a déclaré à la Chambre que le gouvernement n'avait pris aucun engagement envers la société Campeau Corporation relativement au projet «Les Terrasses de la Chaudière», alors même qu'il existe une circulaire, en date du 28 juin 1976, dans laquelle la société Campeau Corporation décrit en détail les dispositions prises avec le gouvernement dans le cadre d'un accord en date du 18 novembre 1975 qui a été signé par le sous-ministre des Travaux publics. Je propose donc, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre ordonne au ministre des Travaux publics de faire une déclaration le plus tôt possible à l'appel des motions, de façon à préciser les faits et à établir qu'il n'a pas, de propos délibéré ou involontairement, cherché à induire la Chambre en erreur.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DES QUESTIONS RELATIVES AU DÉPUTÉ DE CALGARY-SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion relative à la question qui a été assez longuement discutée hier et qui a fait l'objet de la question de privilège soulevée par le député de Calgary-Sud (M. Bawden). J'ai essayé de rédiger une motion qui comporte un mandat précis mais qui ne porte pas de jugement; autrement dit, toute l'affaire est renvoyée au comité approprié. J'ai montré à un représentant de tous les autres partis ainsi qu'à Votre Honneur copie de la motion que je compte proposer. En conséquence, je propose, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la vente en 1975 par Emden Limited à la Gendarmerie royale du Canada d'un avion et de pièces détachées, ainsi que la vente en 1973 au ministère des Transports par Peter Bawden Drilling Services Limited d'un avion, de même que la participation du député de Calgary-Sud à ces transactions, soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il examine ces transactions en fonction des dispositions visant les conflits d'intérêts dans la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, que le comité examine aussi le compte rendu des entretiens sur ces transactions entre le député et M. l'Orateur, et que le comité fasse rapport à la Chambre de ses délibérations et de ses conclusions au plus tard le 10 décembre 1976.

● (1410)

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. La Chambre le donne-t-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre n'a pas donné son consentement unanime.

Nouvelles de la BBC

LES FINANCES

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LE FINANCEMENT DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une affaire urgente. Il semble que certaines institutions financières canadiennes vont prêter 50 millions de dollars à la société Campeau le 1er décembre, si l'on en croit un mémoire confidentiel daté du 28 juin 1976, concernant la propriété des Terrasses de la Chaudière qui doit être louée au gouvernement fédéral. Étant donné que les circonstances entourant cette transaction sont des plus douteuses, qu'on se demande même si on avait vraiment besoin de cette propriété et qu'en outre, certaines des techniques financières utilisées vont, paraît-il, coûter au gouvernement du Canada des dizaines de millions de dollars, je propose donc, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que la Chambre charge le ministre des Finances d'examiner immédiatement ce projet et son financement, afin de déterminer s'ils étaient nécessaires en cette période d'austérité, et de faire rapport à la Chambre de ses constatations dans la semaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'article 43, cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Le donne-t-elle?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'INSTANCES CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TRANSMISSION DES NOUVELLES DE LA BBC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. A compter d'hier, et sans avis préalable, le réseau anglais de Radio-Canada a cessé de transmettre le bulletin de nouvelles de la BBC en direct de Londres, après plus de 30 ans de diffusion quotidienne. Il est sans doute vrai que le réseau anglais de Radio-Canada compte un personnel suffisant pour assurer un reportage détaillé des événements à l'étranger sans avoir à s'en remettre à des journalistes étrangers; mais la BBC présente les actualités internationales d'un point de vue non canadien, ce qui représente un avantage pour tous ceux qui prennent les actualités au sérieux.

Des voix: Bravo!

M. Clarke: Je propose donc, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre prie le secrétaire d'État de contacter les dirigeants de Radio-Canada afin de faire rentrer le bulletin de nouvelles de la BBC dans la programmation quotidienne du réseau anglais de Radio-Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES CONSÉQUENCES POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE DE CERTAINES MESURES FINANCIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de Montréal-Bourassa (M. Trudel):

Que le gouvernement reconnaisse la fuite de capitaux du Canada et admette que l'imposition de permis obligatoires et l'octroi de redevances excessivement faibles ont eu des conséquences négatives sur l'industrie sans apporter de bénéfices à l'économie; et qu'en ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, ces mesures ont provoqué une hausse des importations et une baisse de la production canadienne, limité la recherche pharmaceutique et découragé la fabrication de produits au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE DE RAPPORT—LES MOTIFS DE L'OCTROI D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE AVEC L'OPTION D'ACHAT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Étant donné qu'il est absent, je m'adresserai au ministre suppléant. Le ministre est au courant que je m'intéresse depuis quelque temps déjà au contrat passé entre le gouvernement et la société Campeau à propos des Terrasses de la Chaudière—soit par des questions au *Feuilleton,* par des recours à l'article 43 du Règlement, des questions orales ou des discussions privées avec le ministre. Les résultats de mes démarches ne laissent pas de me préoccuper. Le ministre peut-il maintenant nous dire, après avoir consulté les fonctionnaires de son ministère et demandé un rapport concernant le contrat des Terrasses, si ce projet est vraiment nécessaire et si c'est la façon la plus économique et la plus satisfaisante de fournir les bureaux dont le gouvernement a besoin dans la région de la capitale nationale?

L'hon. Marcel Lessard (ministre suppléant des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, comme je dois répondre au nom de mon collègue absent, je commencerai par dire que je connais parfaitement, comme tous les députés, l'intérêt que le député porte à cette question. Le ministre le connaît également et il se prépare actuellement à répondre aux questions du député.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, nous attendons depuis des semaines l'exposé que le ministre a promis à la Chambre. Le ministre peut-il dire pourquoi le gouvernement a accepté l'option d'achat des Terrasses de la Chaudière pour la somme de 54 millions de dollars alors que le loyer annuel de 16.7 millions de dollars permettra d'amortir l'ensemble du projet en 35 ans y compris le centre commercial, l'hôtel et le terrain de stationnement?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, mon collègue doit être au courant de ce dont parle le député. De toute façon, je m'assurerai qu'il est conscient du problème que soulève le député. Il sera probablement à la Chambre et il pourra donner une réponse complète au député.

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—LA POSSIBILITÉ D'ANNULATION DU CONTRAT

M. Ron Huntington (Capilano): Le ministre en question a dit à la Chambre que l'entente conclue avec la société Campeau est définitive et engage le gouvernement. Étant donné que ce contrat ne fait pas l'affaire des Canadiens, le ministre peut-il dire s'il envisage un moyen d'annuler le contrat, ce qui permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des millions de dollars, même s'ils doivent payer un dédit analogue à celui de 16 millions de dollars qui a été versé pour la commande des appareils Orion et qui semble être une habitude du gouvernement libéral?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marcel Lessard (ministre suppléant des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que mon collègue soit au courant de la question soulevée par le député.

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DEMANDE DE VERSEMENT À L'AVANCE PAR L'EXPLOITANT DU LOYER D'UNE PARTIE DU COMPLEXE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai également quelques questions à poser au ministre suppléant des Travaux publics. Est-il au courant que la réalisation des Terrasses de la Chaudière sera financée à même les revenus provenant du bail signé par le gouvernement, laissant ainsi à l'exploitant des revenus mirobolants grâce à l'exploitation du reste de ce vaste complexe? Sait-il en outre que si le gouvernement décide d'acheter le complexe au bout de 35 ans, l'exploitant, outre les 54 millions de dollars qu'il touchera à ce moment-là, aura de plus le droit de louer le parc de stationnement, le centre commercial et les installations hôtelières du complexe à $1 par an? Le ministre devrait peut-être, dans un geste symbolique, insister pour que les $75 payables pour la période de 25 ans soient acquittés à l'avance.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT SUR LE CHÔMAGE PRÉSENTÉ PAR L'INSTITUT DE L'UNIVERSITÉ DE TORONTO—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RECOMMANDATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le Canada perd chaque jour environ 18 millions de dollars dans la production de biens et services à cause du taux actuel de chômage, le ministre peut-il nous dire s'il a reçu copie des prévisions encore inédites de l'Institute for Public Policy de l'Université de Toronto, selon lequel le taux de chômage va monter encore davantage en 1977 pour atteindre 8 p. 100? Si oui, entend-il mettre en œuvre la recommandation de l'Institut voulant que le moyen immédiat le plus efficace de parer au chômage est de réduire les impôts?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ayant vérifié certains chiffres déjà cités par le chef du Nouveau parti démocratique, je devrai les examiner une seconde fois. Je remarque qu'il a toujours recours aux chiffres les plus élevés possible, et non aux plus bas, lorsqu'il parle du chômage. Je ne suis pas convaincu que les réductions d'impôts proposées par le député seraient une bonne solution, car il ne parle pas des montants en jeu. Il ne dit pas dans quelle mesure cela nous obligerait à accroître le déficit ou à contracter des emprunts, ce qui ferait monter les taux d'intérêt et ferait du tort en particulier aux gens qu'il désire aider.

M. Broadbent: Le ministre ne trouve peut-être pas que mes questions s'améliorent avec le temps. Je puis lui assurer que ses réponses se gâtent.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je me suis montré gentil avec le ministre. J'aurais pu citer les chiffres annoncés, qui atteignent 8.1 et 8.5 p. 100. Celui que j'ai choisi aujourd'hui est un des plus bas. Je voudrais maintenant m'adresser au premier ministre. Étant donné que, depuis les élections de juillet 1974, le Canada a vu le nombre de ses chômeurs augmenter de plus de 9,000, chaque mois, ce qui fait plus d'un quart de million de chômeurs en plus, au cours de cette période, et vu que le professeur Wilson de l'Institute for Public Policy était jusqu'à tout récemment encore le conseiller économique personnel du premier ministre, ce dernier pourrait-il dire à la Chambre si, contrairement à l'un de ses ministres, face à ce taux de chômage inquiétant le gouvernement envisage une réduction des impôts et cela dans de brefs délais?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lors de la préparation du budget, il sera tenu compte de la proposition du député ainsi que de nombreuses autres.

M. Broadbent: Le premier ministre prend nettement une attitude différente de celle de son ministre. Il dit qu'il tiendra compte de ma proposition dans la préparation du budget. Entre-temps, aucune décision essentielle ne sera prise relativement à l'annonce que le gouvernement a faite dans le discours du trône et aux commentaires du ministre intéressé lorsqu'il a participé à ce débat, avant avril 1977. Je voudrais demander au premier ministre s'il peut assurer à la Chambre que des mesures seront prises pour remédier à cette très grave situation qui se produira probablement l'hiver prochain et qui entraînera, prévoit-on, la plus forte hausse du chômage depuis la grande crise économique des années 1930.

Questions orales

● (1420)

M. Trudeau: Toute annonce sera faite à la Chambre dans le cours normal des événements.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE UNE MODIFICATION DE LA RÈGLE CONCERNANT LA PÉRIODE D'ATTENTE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'accord avec son prédécesseur, qui se proposait de présenter un amendement à la règle des quatre semaines de la loi sur l'assurance-chômage qui a démontré, pour son prédécesseur, que l'expérience de cette procédure a clairement découragé les prestataires en ce qui a trait au retour au travail?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne suis pas certain d'avoir bien saisi l'interprétation, mais si le député faisait allusion au changement de huit à douze semaines, telle est encore notre intention.

[*Français*]

M. Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, j'aimerais répéter ma question car l'interprétation n'a pas été bien faite.

Le ministre est-il toujours d'accord avec son prédécesseur qui se proposait de supprimer de la loi sur l'assurance-chômage la règle des quatre semaines, et désire-t-il qu'un amendement soit apporté à cette loi? A l'heure actuelle, un prestataire qui se trouve un emploi au cours de la période de prolongation de quatre semaines ou plus perd automatiquement tous ses droits si une société fait faillite et qu'il est obligé de recourir de nouveau à l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

M. Cullen: Certains changements qui seront apportés, remédieront au problème qu'entrevoit le député.

* * *

LES FINANCES

LE FINANCEMENT DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait au projet de la société Campeau de construire et louer au gouvernement la propriété désignée sous le nom des Terrasses de la Chaudière. Le ministre dira-t-il s'il est au courant d'un arrangement financier en cours de 148,500,000 dollars en faveur de cette société et si tel est le cas, sait-il que la compagnie Campeau est en train de se procurer ces fonds pour une période de 15 ans moyennant un contrat conclu avec le gouvernement fédéral à un taux d'intérêt de 11¼ p. 100 l'an qui sera payé indirectement par les contribuables canadiens et qui est environ 1⅓ p. 100 supérieur au taux d'intérêt courant pour un financement canadien comparable, ce qui représenterait pour la trésorerie un coût supplémentaire net de près de 2 millions de dollars par an?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je n'ai pas directement participé à cette transaction qui relève au premier chef de mon collègue.

M. Stevens: Étant donné que certains établissements financiers importants du Canada dont l'activité est surveillée selon les directives du ministre ont refusé de participer à l'entente financière conclue avec Campeau et manifesté de l'appréhension à l'égard de cette transaction, le ministre dirait-il à la Chambre si un ou plusieurs directeurs de ces établissements—dont certains ont installé leur bureau central dans sa circonscription—ont communiqué avec lui? Lui ont-ils fait part de leurs inquiétudes et, si tel est le cas, de quelle nature étaient leurs objections et quelle fut sa réponse.

M. Macdonald (Rosedale): Personne n'a communiqué avec moi.

M. Stevens: Une dernière question supplémentaire. Le ministre donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'il s'opposera dorénavant à ce que le ministère des Travaux publics ou tout autre organisme du gouvernement signe des accords analogues, puisqu'ils semblent carrément passer outre aux directives de modération et entraîner des frais considérables et inutiles pour les Canadiens.

M. Macdonald (Rosedale): J'ignore jusqu'à quel point les allégations du député sont fondées . . .

M. Stevens: Elles sont parfaitement fondées.

M. Macdonald (Rosedale): . . . mais je lui dirai que dans notre régime de gouvernement, c'est le Conseil du Trésor qui est chargé de scruter toutes les dépenses gouvernementales de cette nature. Une dépense de ce genre devrait en temps voulu être soumise à l'approbation du Conseil du Trésor.

* * *

STATISTIQUE CANADA

DEMANDE DE CLARIFICATION DE LA SITUATION DE CERTAINS EMPLOYÉS QUANT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et fait suite aux questions que j'ai soulevées hier au sujet de Statistique Canada. A propos de la publication dans la *Gazette du Canada* des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts chez les fonctionnaires, le ministre saurait-il nous dire si le statisticien en chef a invité en juin 1974 tous les hauts fonctionnaires à faire une déclaration relative à des conflits d'intérêts et, dans l'affirmative, si le statisticien en chef adjoint et son conseiller supérieur ont fait une telle déclaration et fait clarifier leur situation quant aux conflits d'intérêts auxquels pourraient prêter leurs activités en dehors de l'excercice de leurs fonctions?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de répondre aujourd'hui à la question précise de l'honorable député. Il s'agit d'une question à laquelle, je l'espère, je pourrai répondre demain. En passant, je voudrais dire à l'honorable député de Central Nova que demain matin, à l'appel de l'ordre du jour, je déposerai les réponses aux 23 ou 24 questions qu'il a posées au sujet de Statistique Canada.

[*Traduction*]

LE GENRE D'ACTIVITÉS EXTRA-PROFESSIONNELLES DE CERTAINS EMPLOYÉS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a, bien sûr, pris connaissance de cette question, et je voudrais lui demander aujourd'hui s'il est en mesure de nous dire si lui ou son ministère ont entre les mains des brochures publicitaires ou des prospectus rédigés par cette société, et si l'adjoint du chef statisticien et son conseiller principal étaient associés ou s'ils faisaient le métier de donner des services professionnels aux maisons de commerce privées.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je prie le député de s'exprimer clairement. Il y a l'adjoint du chef statisticien et il y a les associés Jeffery. De qui parle-t-il exactement?

M. Hnatyshyn: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je parle précisément de l'adjoint du chef statisticien, M. Fellegi et de M. Sunter, conseiller principal à la recherche. Ce sont les deux personnes dont il s'agit. Le ministre s'est fait poser plusieurs questions à ce sujet hier.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je demanderais au député de poser toutes ces questions par écrit. C'est ce qu'a fait le député de Central Nova la semaine dernière. Je serai alors en mesure d'y répondre. Tout cela est très technique, demande des dates et ainsi de suite; il conviendrait donc, je crois, d'y répondre par écrit.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC M. GALLANT AU SUJET DES PRÉTENDUES OFFRES D'EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA RELATIVES À LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans le même ordre d'idées, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Hier, comme en fait foi le hansard à la page 617, j'ai posé au ministre la question que voici:

> . . . je me demande si le ministre, qui depuis que la nouvelle est sortie, a dû prendre le temps d'interroger M. Gallant, peut nous dire exactement ce que ce dernier a dit, en supposant que cette enquête ait eu lieu. En outre, le ministre est-il en mesure aujourd'hui—et s'il ne l'est pas, pourrait-il s'arranger pour l'être—de déposer la correspondance échangée entre l'ancien président de la Commission de la capitale nationale, M. Gallant, et M. Gordon Robertson?

Ce à quoi le ministre a répondu qu'il allait se renseigner et fournir les renseignements «demain». C'est aujourd'hui mardi. Le ministre est-il en mesure de répondre à cette question dès maintenant?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur, comme c'est aujourd'hui mardi, je suis en mesure de répondre. J'ai découvert que la correspondance à laquelle le député a fait allusion remonte à 1944, soit le 22 février.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Nous remontons à Mackenzie King, n'est-ce pas?

M. Danson: Bien sûr, je veux dire 1974, soit avant que j'assume les fonctions que j'exerce maintenant. Quoi qu'il en soit, je constate que M. Gallant a agi de façon exemplaire. Dès qu'il fut mis au courant d'une situation qu'il ne jugeait pas très correcte, il a pris les dispositions qu'il convenait; en fonctionnaire intelligent qu'il est, il a pris contact avec M. Gordon Robertson, secrétaire du cabinet, et les choses ont suivi la filière à partir de là, comme M. Robertson sait si bien le faire.

● (1430)

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre de sa réponse, si incomplète qu'elle soit. Est-ce que le contact qu'il a mentionné était une lettre, comme on l'a dit? Dans ce cas, le ministre voudrait-il déposer cette lettre aujourd'hui même? Si ce n'était pas une lettre, le ministre voudrait-il faire une déclaration à la Chambre maintenant pour répondre aux questions auxquelles il s'est engagé à répondre, c'est-à-dire sur quoi a porté l'entretien entre M. Gallant et M. Robertson, de quoi se plaignait l'éminent fonctionnaire, M. Edgar Gallant, quand il a parlé ou écrit à M. Robertson, et de quoi s'agissait-il au juste?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, M. Gallant, comme je l'ai dit, a fait ce qu'il avait à faire. Il s'agissait d'un rapport écrit, un rapport qui ne concernait que lui-même et M. Robertson. C'est le genre de rapport que même le député d'en face, tout préoccupé qu'il soit des bruits qui courent à propos de certains fonctionnaires, ne voudrait pas rendre public. Je pense que c'est ce qu'il convient de faire. Si d'autres mesures s'imposent et qu'il devienne nécessaire de divulguer le rapport, nous devrions alors le faire à ce moment-là. Ce document pourrait même faire l'objet d'une enquête. Je préférerais ne pas le déposer à ce moment-ci, car certaines personnes y sont nommées. Je ne suis pas en mesure de préciser les résultats de l'enquête subséquente.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je pense que le ministre a dû lire la page 617 du hansard ainsi que la question que je lui ai posée. Le ministre sait que j'ai précisé au début qu'en règle générale, il fallait protéger la réputation des fonctionnaires, et je pense qu'il me reconnaît cette préoccupation. Je pense qu'il convient de divulguer entièrement les faits pour assurer cette protection, et j'aimerais que le ministre reconsidère la réponse qu'il vient de me faire, surtout qu'il s'était engagé catégoriquement à obtenir les données nécessaires pour répondre aux questions à la Chambre demain, c'est-à-dire aujourd'hui.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu dans la mesure où je suis capable de le faire. Comme le député le sait, l'enquête se poursuit. Des députés ont fait inscrire des questions au *Feuilleton* à ce sujet, et je pense que mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce s'en occupe.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A REÇU COPIE DU RAPPORT TREMBLAY

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

La question des débardeurs m'a toujours préoccupé, parce que ma circonscription en compte environ 250. Le 26 juin 1975, le ministre a nommé Me Roland Tremblay, c.r., pour arbitrer l'interprétation et l'application de certaines dispositions de la convention collective des débardeurs de Montréal. Depuis lors, plus d'une année s'est écoulée. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a maintenant en main une copie du rapport Tremblay?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai une copie.

[*Français*]

M. Lavoie: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Puisque le ministre a lu le rapport, peut-il informer la Chambre de ses principales recommandations?

[*Traduction*]

M. Munro (Hamilton-Est): Elles sont fort détaillées. Au lieu de tenter de les énumérer—je ne réussirais qu'à induire en erreur les députés—j'en transmettrai volontiers au député une copie, et il pourra ainsi poser d'autres questions s'il le désire.

* * *

L'INDUSTRIE

CANADAIR—DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS AUTORISANT LA GARANTIE DU PRÊT AINSI QU'UN ÉTAT DES COMMANDES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme Canadair appartient maintenant aux contribuables canadiens et que le conseil d'administration compte un nombre majoritaire de hauts fonctionnaires qui sont censés représenter les intérêts des contribuables, le ministre déposera-t-il le document par lequel le gouvernement autorise la garantie du prêt pour que les contribuables canadiens puissent voir dans quel genre de marché le gouvernement les embarque?

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, vendredi j'ai tenu une conférence de presse à ce sujet à Montréal, et j'ai donné toutes les informations nécessaires. Nous garantissons un prêt de 50 millions de dollars, le gouvernement du Québec en garantit un de 20 millions de dollars, et le reste du programme sera financé par l'intermédiaire de deux banques canadiennes. Jusqu'à présent, le programme Learstar est extrêmement intéressant. Déjà 53 commandes ont été obtenues par le comité de vente de la Canadair. Je crois que nous devons tous nous réjouir que la Canadair ait pu trouver un programme aussi intéressant.

[*Traduction*]

M. McKenzie: Le ministre déposera-t-il les documents qui démontrent que Canadair a des commandes fermes pour 53 Learstar et a arraché des dépôts aux clients pour ce nombre d'avions, qui sont ces clients et à quel prix le Canada a promis de leur livrer ces avions?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne peux déposer les documents en question, parce que je crois qu'il est extrêmement important que la Canadair puisse mener ses affaires comme toute autre société. Je pense que le gouvernement a le devoir d'aider les deux sociétés, savoir, la Canadair et la De Havilland, à créer le plus grand nombre d'emplois possible au Canada, et j'ai été très heureux d'être associé à une idée aussi avantageuse que celle qu'a pu trouver Canadair avec ce programme.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA LÉGALITÉ DU RENVOI RÉTROACTIF À LA COMMISSION DES ENTENTES SALARIALES DES ENSEIGNANTS DE COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE RAPPORT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ferait-il le point sur la situation qui prévaut en Colombie-Britannique où on conteste la légalité du fait d'avoir rétroactivement soumis à la Commission de lutte contre l'inflation les ententes salariales qu'ont obtenues les enseignants l'année dernière suite à l'arbitrage et qui lient également les parties, maintenant que la Commission a fini de rappeler tous ces règlements?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne puis faire le point aujourd'hui mais j'essaierai d'obtenir une réponse plus détaillée et de la transmettre au député.

LA SANTÉ

LA GRIPPE PORCINE—LA PÉRIODE D'ATTENTE ENTRE LA VACCINATION ET L'OBTENTION DE L'IMMUNITÉ—LA DISPONIBILITÉ DE CERTAINS VACCINS

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, l'un des avantages d'être assis dans les coulisses, c'est que l'on participe au programme Participaction du ministre. Ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concerne la grippe porcine. Étant donné tous les rapports contradictoires au sujet de la période qui peut s'écouler à compter de la vaccination jusqu'à l'immunité maximale et de la période d'immunité obtenue et vu les variations qu'il peut y avoir entre les personnes, le ministre peut-il dire quelle est la période d'attente avant l'obtention de l'immunité et quelle est la période d'immunité obtenue, et si l'on peut se procurer d'autres vaccins immunisant à la fois contre la grippe de Hong Kong, de Port Chalmers et d'Écosse qui étaient donnés actuellement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, je tiens à signaler que je regrette que certains reporters de Radio-Canada aient fait certaines déclarations sur cette question importante sans avoir vérifié les faits auprès de nous. Selon des tests de laboratoire, la vie du vaccin contre la grippe est évaluée à 12 mois avant son utilisation. Selon l'expérience acquise aux États-Unis avec les virus de grippe du type A, on pense que l'immunité après la vaccination pourrait durer jusqu'à trois ans pour une partie importante de la population s'il n'y a aucun changement dans la composition antigénique du virus.

En ce qui a trait aux divers autres vaccins, notamment le vaccin contre la grippe de Hong Kong, un fabricant canadien est en train de produire des vaccins bivalents contenant des virus de type A/Victoria et B/Hong Kong. Ces vaccins n'ont pas encore commencé à être distribués, mais on espère qu'ils seront disponibles pour la prochaine période de grippe. En ce qui concerne la grippe de type A/Port Chalmers et la grippe de type A/Écosse, il n'y a pas de vaccin disponible au Canada pour l'instant contre l'un ou l'autre virus.

Une voix: Et la grippe Lalonde?

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, étant donné que trois ans se sont écoulés maintenant et que nous savons que la grippe porcine et toutes les autres sortes de grippe ont l'habitude de revenir après deux ou trois ans, fait-on quelque chose maintenant pour étudier cette possibilité et prendre des dispositions quelconques pour fabriquer le vaccin au besoin?

M. Lalonde: Je n'ai pas entendu la dernière partie de la question du député. De quelle possibilité parle-t-il?

M. Rynard: La possibilité de nous préparer au cas où la grippe porcine se répéterait comme elle l'a fait en 1917, 1918 et 1919.

M. Lalonde: J'examinerai certainement la proposition du député et j'en discuterai avec mes fonctionnaires.

LA GRIPPE PORCINE—LE REPORT PAR CERTAINES PROVINCES DE PROGRAMME DE VACCINATION—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question concerne aussi le programme de vaccin contre la grippe porcine. Étant donné les retards dans la distribution du vaccin aux provinces et l'échec à garantir qu'il y a une quantité suffisante de vaccins pour remplir la demande, certaines provinces ont décidé de ne pas participer au programme de vaccination monovalente. Le ministre peut-il nous dire s'il a des projets pour parer à la décision des provinces de ne pas lancer de programme de vaccination, afin que les Canadiens puissent être protégés comme il le souhaite?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je voudrais d'abord assurer l'honorable député que la décision de certaines provinces de ne pas administrer le vaccin à tous les citoyens n'a rien à voir avec les retards qui ont pu être apportés à la livraison du vaccin. Ces décisions ont été prises, semble-t-il, pour d'autres considérations. En ce qui concerne la disponibilité du vaccin pour l'ensemble de la population, j'ai déposé à la Chambre la semaine dernière un rapport d'un comité composé de scientifiques éminents sur le sujet, les meilleurs immunologistes du Canada. Ce document recommande une vaccination généralisée. J'ai fait parvenir le rapport à tous mes collègues, les encourageant à suivre les recommandations de ce comité d'experts, comme le gouvernement fédéral va le faire. Malheureusement, je ne pense pas que je puisse faire davantage, car je ne peux pas imposer une solution aux provinces.

[*Traduction*]

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous fournir plus de détails. Peut-il confirmer la nouvelle selon laquelle les importations de vaccins bivalents seront d'environ 40 p. 100 inférieures aux besoins?

[*Français*]

M. Lalonde: Non, monsieur le président, tels ne sont pas mes renseignements. L'information que j'ai reçue précise que nous disposerons pour les Canadiens de tous les vaccins bivalents nécessaires pour répondre à la demande. Mais si mon honorable collègue a des renseignements à ce sujet, je serai intéressé à étudier la question davantage.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES MOTIFS DU REFUS DE SUBVENTIONS À L'ÉGARD DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous confirmer si le produit total de la taxe à l'exportation sur le pétrole et de la taxe spéciale d'accise de 10c. le gallon qui, au dire du ministre des Finances, doit servir à subventionner les importations de pétrole dans les provinces de l'Est, s'élève bien à près de 100 millions de dollars au terme de la période de 12 mois se terminant en septembre 1976. Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement canadien refuse d'accorder une aide spéciale aux régions de l'Atlantique, et surtout à la Nouvelle-Écosse qui doit faire face à une hausse de l'électricité produite à partir du pétrole?

Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de confirmer la question soulevée par le député. Je lui ferai remarquer que le budget du gouvernement est établi pour l'année financière et que nous pourrions faire face à une hausse importante le 1er janvier prochain s'il faut en croire les journaux ou ce que nos ambassades nous rapportent de l'étranger quant aux activités des pays de l'OPEP. Nous devons donc calculer notre budget sur une plus longue période que celle dont parle le député.

Quant à la deuxième partie de sa question, j'ai signalé à plusieurs reprises qu'à la suite des accords de péréquation conclus par le gouvernement fédéral et la province, une bonne partie, voire la majeure partie de la hausse du coût de l'électricité produite à partir du pétrole, qui fait suite à la hausse du prix du pétrole imposée par le gouvernement fédéral, sera compensée par une hausse automatique des paiements de péréquation cette année.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, le ministre divague lorsqu'il parle de subventions de péréquation contrôlée par le gouvernement fédéral. Comme le ministre ne peut confirmer les chiffres confidentiels des recettes fiscales qui m'ont été communiqués par une source d'information de son ministère, pourrait-il nous fournir ces renseignements demain et, par la même occasion nous expliquer pourquoi le gouvernement du Canada tire profit de sommes destinées à diminuer le prix élevé de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. S'il regarde au-delà de cette année et tient compte des hausses de prix éventuelles, peut-il nous assurer que l'excédent servira à venir en aide aux provinces de l'Atlantique, et surtout à la Nouvelle-Écosse?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de confirmer ce chiffre pour les raisons que j'ai déjà données. C'est, de toute évidence, une situation que l'on doit envisager sur une période plus longue. Je demanderais donc au député d'examiner les relevés et les chiffres. A la fin de l'année, le gouvernement fédéral aura consacré tout près d'un milliard de dollars aux provinces de l'Atlantique à titre d'aide, et de cette somme, la plus grande part par habitant aura été versée aux habitants de sa province.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LES CONSÉQUENCES DU DÉPLACEMENT D'HÉLICOPTÈRES DE TRENTON À LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de préciser la réponse qu'a donnée hier le ministre suppléant de la Défense nationale au député de Hastings relativement aux installations aériennes de recherche et de sauvetage en 1976. En tant que représentant d'une circonscription du lac Ontario, où les installations de recherche et de sauvetage dans le bassin des Grands lacs ont laissé à désirer dans le passé, j'aimerais demander au ministre si le déplacement des hélicoptères à Terre-Neuve va nuire d'une façon quelconque aux autres installations de ce genre au Canada, plus précisément dans la région des Grands lacs et ce secteur en général.

[M. Hogan.]

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): A vrai dire, monsieur l'Orateur, je ne crois qu'elles en souffriront. Elles feront l'objet d'une nouvelle orientation dans le cadre de l'étude de faisabilité. De fait, je crois qu'elles seront en quelque sorte améliorées. Les hélicoptères pris à Trenton sont remplacés par d'autres appareils de secours basés à Petawawa et qui, à mon avis, pourront desservir un secteur beaucoup plus vaste, de même que par des hélicoptères Chinook basés ici même à Ottawa. Il y a donc réorientation. L'étude de faisabilité a précisément pour objet de voir le meilleur emplacement possible à adopter. En fait, il y a en ce moment un hélicoptère qui ne peut atterrir à Saint-Jean, à cause des conditions atmosphériques. S'il y était basé là et qu'il y ait un cas d'urgence, il ne pourrait peut-être pas décoller. Ce sont donc ces conditions que nous essayons d'étudier actuellement.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, le ministre utilise le mot «améliorer». Nous avons déjà attiré son attention cet après-midi sur un communiqué de presse publié hier soir à 5 heures, après qu'il ait donné une impression fausse hier après-midi, dans sa déclaration à la Chambre. Je pourrais en citer un court passage à la Chambre. Voici:

> Bien que le déploiement des hélicoptères affectés aux opérations de recherche et de sauvetage améliorera la situation de la région de Terre-Neuve, la capacité des opérations de recherche et de sauvetage pour les régions des Maritimes et des Grands lacs se dégradera pendant cette période.

Comment dans ces conditions peut-on parler d'amélioration quand le ministère de la Défense nationale avoue qu'il va y avoir dégradation des services dans le reste du pays et, spécialement, dans ces deux régions d'une importance capitale?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je crois plutôt qu'il y aura vraisemblablement un fonctionnaire des relations publiques qui risque d'être dégradé.

* * *

LES FINANCES

LE RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE DES DEVISES ÉTRANGÈRES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle vient en supplément d'une question que j'ai posée mercredi dernier, au premier ministre suppléant. Je m'excuse auprès du ministre des Finances du retard à soumettre cette question supplémentaire, mais étant donné certaines mesures que j'ai prises au cours des deux ou trois derniers mois, je vois que je ne suis pas de ceux à qui l'on donne volontiers la parole. En réponse à une question concernant un rapport d'un groupe de travail qui a fait enquête sur les méthodes européennes de contrôle des devises étrangères, le premier ministre suppléant a déclaré qu'il n'en avait pas de nouvelles. J'aimerais que le ministre des Finances dise à la Chambre quand le groupe de travail communiquera son rapport et quelles sont les dispositions que le gouvernement compte adopter pour imposer des contrôles et arrêter la fuite de capitaux canadiens vers des refuges fiscaux et d'autres pays.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il n'y a pas eu un groupe de travail de ce genre et qu'il n'en existe pas actuellement. Depuis que je suis en fonction, je n'ai jamais fait allusion à des mesures de contrôle des devises étrangères.

M. l'Orateur: La parole est au député de Saint-Jean-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1450)

L'ÉNERGIE

LES PERSPECTIVES DE REMISE EN SERVICE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'aimerais lui demander si un groupe quelconque a fait des démarches auprès du gouvernement canadien afin d'obtenir une aide pour la remise en service de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance qui est fermée depuis la fin de 1975. Le gouvernement canadien envisage-t-il d'offrir une aide quelconque, par le biais de subventions ou de prêts, afin de remettre cette raffinerie en service?

En outre, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la société Pétro-Canada lui a remis un rapport au sujet des mesures que le gouvernement pourrait prendre à l'intention de cette raffinerie?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour accueillir le député à la Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: . . . et pour le féliciter de la victoire fort convaincante qu'il a remportée. J'ai eu, dans le passé, la joie de discuter avec lui des intérêts que nous partageons dans le domaine de l'énergie et j'espère que j'aurai à nouveau l'occasion de le faire.

Le député me demande si un groupe a fait des démarches afin d'obtenir une aide pour la remise en service de la raffinerie de Come-by-Chance. J'ai eu vent de rumeurs mais, pour être très franc, je n'ai moi-même reçu aucune proposition. En ce qui concerne la seconde partie de la question, je puis dire qu'effectivement la société Pétro-Canada a effectué à l'intention du gouvernement une étude et une analyse de la situation concernant la raffinerie de Come-by-Chance. Je ne puis rien ajouter d'autre à l'heure actuelle.

PÉTRO-CANADA

LA POSSIBILITÉ DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Un ancien ministre adjoint du ministère de l'Industrie et du Commerce avait mis en doute les raisons politiques à l'origine de la création de la société Pétro-Canada et il aurait déclaré, je cite: «Dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, le raisonnement politique semble avoir perdu tous ses fondements, on va à la dérive, on a perdu le nord, on se laisse aller au gré des vents.» Le gouvernement a-t-il l'intention de liquider cette société qui constitue un véritable désastre national?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas chargé de la société Pétro-Canada. Je demanderai à mon collègue de répondre, mais je ne pense pas qu'il ait l'intention de liquider cette société.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme le discours du trône a parlé de la possibilité de remettre dans le secteur privé les sociétés de la Couronne, est-ce que Pétro-Canada entrerait dans cette catégorie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur si le député veut bien relire le discours du trône, il verra qu'il n'a rien dit de tel.

* * *

AIR CANADA

LA RÉDUCTION DE LA PART DU TRAFIC VOYAGEURS RÉSERVÉE À LA SOCIÉTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme son énoncé de politique prévoit que le transport va être mis à la charge de l'usager est-ce qu'il va réduire la part réglementaire de 75 p. 100 réservée à Air Canada dans le trafic voyageurs transcontinental par préférence aux autres transporteurs aériens? Cela ne pourrait qu'augmenter la concurrence et jouer dans le sens d'une meilleure efficacité et d'un meilleur service aux passagers?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je répondrai tout d'abord que le député a bien mal résumé la déclaration beaucoup plus compliquée qui portait sur la façon d'assurer de bons services de transport au Canada.

Une voix: Toutes vos déclarations sont compliquées.

M. Lang: Et de toute façon, je ne vois aucun rapport entre cet énoncé et ce que le député a dit ensuite.

M. Ritchie: Est-ce que le ministre envisage de réduire la part réservée à Air Canada dans le trafic voyageurs transcontinental?

M. Lang: Nous sommes en train de réétudier dans son ensemble la question des rapports entre Air Canada et les diverses liaisons, dont le but est de conserver aux services aériens canadiens le maximum d'efficacité, avec un minimum de frais pour l'usager.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES MOTIFS DE L'ACHOPPEMENT DES NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DE CHAPMAN TRANSPORT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports relativement aux 200 travailleurs de l'entreprise Chapman Transport, de Colombie-Britannique. Il s'agit d'une filiale du CN. Les grévistes demandent uniquement des conditions identiques à celles qui ont été accordées au personnel des autres entreprises de transport de Colombie-Britannique, avec l'approbation de la Commission anti-inflation. Le ministre peut-il confirmer si oui ou non le CN a l'intention de fermer Chapman Transport et, dans la négative, pourquoi il ne négocie pas de bonne foi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis absolument pas en situation de confirmer cela. Tout ce que je sais, c'est ce que j'ai lu dans la presse à ce sujet. En ce qui concerne les négociations, je ne tiens pas à faire de commentaires, et cette question devra être examinée plus tard au point de vue ouvrier.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMMINENCE D'UNE GRÈVE DES GARDIENS DE PRISON—LES MESURES SÉCURITAIRES ENVISAGÉES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle concerne les questions que je lui ai posées vendredi dernier et qui sont consignées à la page 580 du hansard. Le ministre est-il maintenant en mesure de répondre à ces questions?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur. J'avais promis d'y répondre hier lundi et j'ai essayé d'obtenir la parole, comme le sait le député.

Après plusieurs rencontres entre les parties, les deux tiers environ des articles de la convention ont été approuvés et signés. Les négociations se poursuivent. Elles portent sur le personnel des pénitenciers et sur l'Alliance de la fonction publique du Canada. Les parties espèrent pouvoir se réunir au cours de la semaine du 8 novembre. Comme le député le sait, les employés de ce service sont pour la plupart des employés désignés et ne peuvent donc pas participer à un arrêt de travail sans enfreindre la loi. Toutefois, cette désignation fait toujours l'objet de discussions avec l'Alliance de la fonction publique et n'est pas encore définitive. Nous avons préparé des programmes d'urgence mais j'espère sincèrement que nous n'aurons pas à les mettre en application, car nous sommes convaincus que les négociations aboutiront.

LES PÉNITENCIERS

DEMANDE DE COMMUNICATION AU COMITÉ DES RAPPORTS D'ÉTUDES SUR LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Selon les journaux, le ministre aurait déclaré, dans un discours qu'il a prononcé à Vancouver, que les services correctionnels du Canada sont un échec total. Il aurait ajouté, toujours selon les mêmes sources, que la direction et le personnel des services correctionnels à tous les niveaux de même que les prisonniers et certains représentants du secteur privé, ont passé toute l'année dernière à étudier le système et que les résultats de cette étude seront rendus publics. Le ministre pourrait-il transmettre aujourd'hui les résultats de ces études au sous-comité spécial du comité permanent de la justice et des questions juridiques, chargé d'examiner le système pénitentiaire? Ainsi, les membres de ce sous-comité pourraient profiter des études effectuées jusqu'ici pour réaliser le travail que le Parlement lui a confié et qu'il doit terminer d'ici la fin février.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à remettre le texte de mon discours au député et à ses collègues afin qu'ils saisissent pleinement le contexte du passage que le député a cité.

Quant au travail du groupe spécial d'étude sur le rôle des services correctionnels du gouvernement fédéral, nous évaluons actuellement les études qui ont été réalisées et nous espérons publier le document pertinent dès le début de l'année prochaine.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE HARCÈLEMENT DU Dr MORGENTALER—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION DU MINISTRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, quelqu'un pourrait-il signaler au ministre de la Justice que ma question s'adresse à lui? Elle concerne la cause du Dr Henry Morgentaler de Montréal. Celui-ci a été par trois fois acquitté sur les chefs d'accusation sous lesquels il avait été inculpé à Montréal et il a fait dix mois de prison pour un délit dont il a été reconnu innocent. Je voudrais savoir si le ministre de la Justice a intercédé. Je sais bien que ce domaine n'est pas de sa compétence mais a-t-il intercédé tout de même auprès du ministre de la Justice du Québec dans cette cause qui constitue, aux yeux de tous les Canadiens un harcèlement de la personne en question?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas intercédé. Seules les autorités provinciales ont le droit et la responsabilité exclusive de décider si un suspect sera poursuivi, en vertu du Code criminel, et toute intervention de ma part serait contraire à la répartition des responsabilités arrêtées par le Code criminel, et serait très fâcheuse, comme l'eût été d'ailleurs toute intervention de la part du gouvernement provincial du Québec lorsque, dans l'exercice de mes fonctions, j'ai ordonné un nouveau procès.

● (1500)

M. Leggatt: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'importance de cette affaire et le vif intérêt qu'elle suscite dans tout le pays, le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'avis que les poursuites intentées par le ministre provincial de la Justice sont justifiées selon ce qu'il considère être la façon juste et appropriée et convenable de procéder étant donné que ce dernier porte des accusations qui pourraient toutes l'être le même jour, au lieu de les porter séparément une à la fois contre ce particulier? A-t-il pour objectif . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT D'UNE MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un avis de motion de voies et moyens qui a trait à la loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

LES PÊCHERIES

DÉPÔT DE L'AVIS DE PROMULGATION DU DÉCRET PORTANT À 200 MILLES LES LIMITES DES EAUX DE PÊCHE DU CANADA

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires d'un avis publié dans la *Gazette du Canada* du 1er novembre 1976, concernant un décret du conseil que le gouvernement se propose de promulguer pour porter à 200 milles les limites des eaux de pêche du Canada, ainsi que des graphiques illustrant les nouvelles zones de pêche ainsi proposées.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DES MOTIONS DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 60(2) du Règlement, je voudrais faire inscrire à l'ordre du jour l'étude des motions de voies et moyens relatives à la loi sur la taxe d'accise et à la loi de l'impôt sur le revenu.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX GARANTIES SUR LES PRODUITS DE CONSOMMATION

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA NORMALISATION DES GARANTIES

M. Dan Mckenzie (Winnipeg-Sud-Centre) demande à présenter le bill C-376, tendant à modifier la loi relative aux

enquêtes sur les coalitions à prévoir la normalisation de garanties et à en définir les conditions minimales.

Des voix: Expliquez-vous.

M. McKenzie: Le bill tend à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions à normalisation de garanties et à en définir les conditions minimales. Par trop souvent, les automobiles, les réfrigérateurs ou n'importe lequel des centaines de produits couverts par une garantie tombent en panne après l'achat. Lorsque le consommateur lit le texte de la garantie qui est imprimé en petits caractères, il constate que le document comporte tellement d'exceptions et de conditions que la garantie est presque inutile. Ce bill remédiera à ces lacunes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 33, 77, 164, 342, 574 et 769.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Texte*]

LA BANQUE NATIONALE DE TERMINOLOGIE

Question no 33—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question no 4109 de la Première session du 30e Parlement qui avait trait en partie à la mise sur pied d'une Banque nationale de terminologie par le Secrétariat d'État en collaboration avec l'Université de Montréal, *a*) quelle est la description des installations proposées et à quoi serviront-elles exactement, *b*) quel en est le coût estimatif, *c*) quelles sont les raisons de leur mise en place, *d*) combien d'employés de la Fonction publique y travailleront et quel sera environ leur salaire annuel?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): *a*) La banque de terminologie consistera en un rassemblement sur ordinateur de la terminologie utilisée ou susceptible d'être utilisée par les services de l'État. Chaque terme y fera l'objet d'une définition ou d'un contexte d'utilisation et sera accessible selon divers paramètres ou diverses combinaisons de paramètres (par ex., domaine d'emploi, source, fiabilité, origine géographique), dans chacune des langues où ce terme existera. Cette terminologie sera multilingue dans la mesure où l'État a besoin de termes en langues non officielles. La banque servira à centraliser les renseignements terminologiques disponibles, particulièrement à des fins internes de traduction, et constituera l'instrument indiqué pour satisfaire rapidement aux besoins de normalisation et d'uniformisation linguistiques dans la Fonction publique, et en particulier pour les fins de la bilinguisation des instruments de travail. *b*) D'après les prévisions, la banque de terminologie coûtera $953,500 en 1977-1978 et $1,717,500 en 1978-1979 (en dollars constants de 1975). *c*) Le Bureau des traductions doit se donner les moyens nécessaires à la vérification des données terminologiques et à la normalisation du vocabulaire, selon le mandat que lui a confié le Cabinet de vérifier et de normaliser la terminologie utilisée dans les deux langues officielles au sein de la Fonction publique. La banque informatisée de terminologie est le moyen le plus efficace pour permettre de suivre l'évolution rapide de la langue technique et

administrative, pour éviter le double emploi en recherche terminologique, la multiplication des termes et l'éparpillement des efforts de recherche, pour répondre à l'augmentation du besoin en terminologie pour la rédaction dans les deux langues officielles, la traduction des documents officiels, la formation de personnel spécialisé, la formation de personnel bilingue, l'établissement d'instruments de travail uniformes, et la rédaction et l'application des lois et règlements et pour répondre aux besoins de communications avec le public, les spécialistes, les unités travaillant en français et les organismes internationaux de normalisation et de recherche technique et scientifique. *d*) Selon les prévisions, 52 personnes gagnant un traitement moyen de $10,663 (en dollars constants de 1975) seront affectées au fonctionnement de la banque en 1977-1978 et 77 personnes ayant un traitement moyen de $11,396 le seront en 1978-1979.

LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DU CHEMIN CARSON

Question nº 77—**M. Cossitt:**

1. Vers le mercredi 23 juin 1976, des étudiants anglophones qui suivaient des cours de langue au Centre d'enseignement des langues du chemin Carson ont-ils été obligés d'assister à une conférence donnée en français sur la réincarnation et l'hypnose et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) quels sont les nom et adresse du conférencier, *c*) quels honoraires lui ont été versés, *d*) a-t-on affirmé qu'il avait déjà étudié l'électronique, *e*) quels sont les nom et description de tâches de la personne la plus haut placée qui ait autorisé la tenue de cette conférence, *f*) quelles raisons justifient cette conférence et de quelle manière cette dernière cadre-t-elle avec l'objectif déclaré de l'école, qui est d'enseigner la langue et la culture françaises aux anglophones?

2. A qui appartenait le matériel électronique, y compris l'équipement de télévision et autres, utilisé pour la conférence, *a*) qui étaient les opérateurs de prises de vues et les autres personnes préposées à la manœuvre de l'équipement, *b*) qui a payé leur salaire et s'il s'agit du gouvernement, à combien s'élevait-il?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Les étudiants du Centre d'enseignement des langues du chemin Carson ont eu l'occasion, le 23 juin dernier, d'assister à une conférence, en français, sur la réincarnation et l'hypnose. *a*) Environ 150 étudiants du 2e niveau des cours de langues ont assisté volontairement à cette conférence, l'assistance n'étant pas obligatoire. *b*) M. Jean Roussier, président de la Société de métempsychologie du Québec, était le conférencier, son adresse est la suivante: 1042, rue Echo, Ancienne Lorette, G2K 1K2. *c*) Des honoraires de $300 couvrant toutes dépenses lui furent versés. *d*) En réponse aux questions des étudiants, concernant ses activités antérieures, M. Roussier a mentionné, entre autres, avoir étudié l'électronique. *e*) M. Bertrand Desbiens, directeur des services pédagogiques du Bureau des langues. *f*) Cette conférence s'inscrivait parmi les activités organisées en vue d'aider les étudiants à améliorer leur expression orale et à comprendre la langue seconde. Les thèmes de conférences visent à encourager la participation du plus grand nombre d'étudiants. En conséquence, les sujets doivent être d'ordre général et intéressants pour la majorité des étudiants. Les étudiants identifient un certain nombre de sujets et les plus intéressants sont choisis comme thèmes des conférences. Avec l'aide de leurs professeurs, les étudiants sont invités à préparer, à l'avance, des questions afin d'animer la discussion au cours des conférences.

2. L'équipement électronique utilisé lors de cette conférence est la propriété de la direction générale du perfectionnement de la Commission de la Fonction publique. *a*) Le caméraman et autres opérateurs sont des employés des services audio-visuels de cette direction. *b*) Ces personnes étant des fonctionnaires à plein temps, le montant en question fait partie de leur traitement.

LES CONCOURS DE LA C.F.P. DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Question nº 164—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement a-t-il envisagé de quelque façon de déterminer si la Commission de la Fonction publique, de son propre chef ou par suite d'une contrainte législative, peut tenir des concours dans les provinces de l'Atlantique auxquels ne sont pas admissibles les membres des Forces canadiennes, même s'ils sont en poste à un autre endroit, et qu'ils résidaient auparavant dans la région de l'Atlantique et désirent obtenir un emploi au sein de la Fonction publique dans la région de l'Atlantique et, dans la négative, pourquoi?

2. D'après l'évaluation du gouvernement, quel effet une telle politique peut-elle avoir sur les efforts que la région de l'Atlantique déploie en vue d'éviter l'exode permanent des personnes qualifiées?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. La réponse à cette question est négative pour les raisons que voici: En déterminant l'admissibilité des candidats à un concours, la Commission de la Fonction publique est soumise à une législation restrictive. Au moment de la sélection des candidats parmi les employés de la Fonction publique, l'admissibilité est déterminée d'après le poste qu'ils occupent. Lors d'une sélection parmi des candidats étrangers à la Fonction publique, la région où résident ceux-ci détermine leur admissibilité à une nomination. Cependant, le Commission de la Fonction publique a établi une politique reconnaissant les circonstances spéciales auxquelles doivent faire face les membres retraités des forces armées qui désirent un emploi dans la Fonction publique. Cette politique prévoit que lorsque la zone de concours comprend, au nombre des conditions requises, le lieu de résidence des candidats, les membres des forces armées peuvent réclamer le droit d'y participer en raison de la région où ils sont en poste ou du lieu de résidence de leur famille. La Commission estime qu'elle ne peut offrir une grande flexibilité dans ses politiques concernant la zone de concours sans outrepasser les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et de fait établir un passe-droit en faveur des forces armées.

2. La Commission ne peut exprimer son point de vue sur cette question faute de données sur le nombre de militaires qui retournent dans les provinces de l'Atlantique au moment de leur licenciement.

LES POSTES

Question nº 342—**M. McCleave:**

1. Le courrier posté est-il envoyé à des endroits précis pour y être trié et, dans l'affirmative, quel courrier en provenance d'ailleurs que de la province de Québec est trié à Montréal?

2. A-t-on envoyé à Saint-Jean (N.-B.) du courrier à trier qui avait d'abord été envoyé à Montréal à cette fin et, dans l'affirmative, en quelle quantité et pourquoi?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Le courrier est d'abord trié au bureau où il est déposé. Selon l'usage, les envois postaux sont expédiés directement du bureau d'origine au bureau où ils sont adressés. Dans le cas où la faible quantité de courrier adressé à un bureau ne permet pas de le faire, les envois sont expédiés à un bureau intermédiaire pour un autre tri. Montréal est le bureau intermédiaire le plus utilisé au Québec par les Postes canadiennes, et par conséquent, le courrier provenant de partout au Canada y est expédié pour être acheminé à l'adresse de destination au Québec. En outre, Montréal est l'un des points terminaux principaux pour le courrier en provenance d'outre-mer, et les administrations étrangères expédient à Montréal leur courrier destiné à plusieurs points du Canada.

2. Non, sauf en ce qui concerne le courrier provenant du Québec et adressé à de petites localités dans la province du Nouveau-Brunswick, que les petits bureaux de poste du Québec ont expédié à Montréal, car la faible quantité de ce courrier ne justifiait pas une expédition directe, ce courrier a pu être expédié au bureau de Saint-Jean qui l'a acheminé à différents points du Nouveau-Brunswick.

LE TRAITEMENT DES CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

Question nº 574—**M. Reynolds:**

Tous les chèques du gouvernement peuvent-ils être traités par les machines à poster automatiques des bureaux de poste?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Tous les chèques du gouvernement revêtus d'un code postal exact peuvent être traités par les machines pourvu que l'enveloppe et son contenu répondent aux normes postales du Canada.

LA PARTICIPATION DE M. DAVE McINTOSH AU BULLETIN DE NOUVELLES NATIONALES DE RADIO-CANADA

Question nº 769—**M. Cossitt:**

1. M. Dave McIntosh de la Commission de la Capitale nationale est-il apparu, le 2 septembre 1976, au bulletin de nouvelles nationales du réseau anglais de Radio-Canada pour commenter en ces termes les déclarations du député de Leeds au sujet de la résidence d'été du premier ministre: «Ce ne sont là que faussetés» et, dans l'affirmative, le gouvernement est-il conscient que le texte du bulletin de nouvelles démontre que M. McIntosh s'est effectivement exprimé en ces termes?

2. Le gouvernement a-t-il adopté comme politique de permettre à des fonctionnaires de qualifier de «fausses» les déclarations des représentants dûment élus par la population et, *a*) dans l'affirmative, quand et qui en sont les responsables, *b*) sinon quelles mesures entend-on prendre pour veiller à ce que les fonctionnaires s'expriment en des termes plus dignes lorsqu'ils font des déclarations dans les organes d'information?

3. Quels sont les noms et fonctions des personnes qui ont demandé à M. McIntosh d'accorder des entrevues à divers organes d'information ce jour-là ou l'ont autorisé à le faire?

Protection des emprunteurs et déposants

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En ce qui concerne la Commission de la Capitale nationale: 1. Oui.

2. Non. *a*) Néant. *b*) En l'espèce le mot juste aurait pu être «balivernes».

3. Personne.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er novembre, de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je disais hier que nous nous félicitons de la présentation du projet de loi, mais je regrette que le gouvernement fédéral comme institution ait tant tardé à présenter cette loi fort importante.

Je disais également que le fait que les dettes personnelles des Canadiens aient augmenté d'une façon très importante depuis une dizaine d'années, pour atteindre aujourd'hui environ 22 p. 100 de leurs revenus disponibles, a fait en sorte que les amendements que le gouvernement présente aujourd'hui sont encore plus impérieux que jamais. Ce qui est intéressant dans ce bill c'est encore une fois sa portée très vaste. Il touche toutes les transactions qui peuvent concerner les Canadiens ou les petites compagnies dans le domaine des emprunts, de même que tous les Canadiens dans le domaine de la gestion de leurs épargnes.

De plus, il augmente la qualité et la quantité de l'information en matière de crédit. Il élimine les complications inutiles dans le domaine du crédit. Il réduit d'une façon substantielle l'incidence des taux de crédit excessif, car nous introduisons le concept du taux d'intérêt non justifié en vertu duquel c'est au prêteur à démontrer que l'intérêt qu'il charge à l'emprunteur est réellement le juste prix, compte tenu du risque et du coût du capital. Nous introduisons également l'introduction du concept du taux criminel en vertu duquel si le prêteur prête à des taux nettement au-dessus du taux d'intérêt justifié, la personne coupable est passible non seulement d'amendes mais également de peine d'emprisonnement.

Ce projet de loi nous permet aussi de rationaliser la législation fédérale et d'établir des règles de crédit à la consommation qui soient strictes et uniformes. J'ai exprimé hier certains doutes sur la constitutionnalité de tous les aspects de ce bill, et je formais le souhait que le ministre puisse répondre aux craintes qui ont été exprimées là-dessus, notamment par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Une bonne façon, je pense, de réaliser l'importance et l'opportunité de ce bill, c'est de donner des exemples de situations au Canada vis-à-vis desquelles aujourd'hui il n'y a absolument aucune protection juridique. Par exemple, la plupart des épargnants ne reçoivent pas réellement de l'intérêt pour leurs dépôts, étant donné que le calcul de l'intérêt sur le dépôt se fait d'une façon semestrielle sur le plus petit solde dans leurs comptes. Il en résulte donc que des dizaines et des dizaines de millions de dollars sont perdus parce que cette façon de calculer est exactement à l'opposé de celle que les prêteurs emploient, lorsqu'il s'agit de calculer les taux d'intérêt pour les emprunteurs.

Un autre exemple. Si nous croyons que notre réputation de solvabilité nous permettra d'obtenir un taux d'intérêt mensuel peu élevé pour notre emprunt, nous nous faisons sans doute beaucoup d'illusions. Hier, je donnais les exemples où la même personne, qui s'adresse à la même institution, selon qu'elle emprunte de l'argent selon une méthode ou une autre, soit en vertu d'une carte de crédit bancaire, d'un prêt négocié ou d'un prêt à termes, on va consentir à la même personne un prêt comportant des taux d'intérêt différents.

De même au sujet de la publicité. Il est possible aujourd'hui aux diverses institutions financières d'annoncer un certain taux d'intérêt sur les épargnes, alors qu'en réalité, le taux d'intérêt est beaucoup moindre. Par exemple, on peut très bien annoncer que l'on va donner 8 p. 100 sur les dépôts, alors qu'en réalité, cela peut être 5 ou 5.2 p. 100, et que cette assertion de 8 p. 100 dans la publicité soit légale. De même, l'intérêt que l'on exige des emprunteurs est souvent supérieur au taux d'intérêt qui est annoncé. Cela aussi va pouvoir être réglé grâce au projet de loi. Il est une autre question fort importante: nous allons enfin, comme je l'expliquais hier, avoir un outil pour chasser ceux qui prêtent à des taux usuraires de 300, 400, 500 ou 2,000 p. 100. Je rappelais hier que, selon les meilleurs renseignements que nous possédons, les forces policières estiment qu'aujourd'hui le domaine des prêts à des taux usuraires constitue la deuxième source de financement du crime organisé, de la pègre, de la mafia.

Ce projet de loi va permettre, là encore, de donner un outil aux forces de l'ordre pour tarir cette source fort importante du financement du crime organisé au Canada. Voilà quelques-unes des facettes de ce projet de loi, et j'espère vivement qu'au cours des séances en comité, tous les députés seront animés du même esprit, en vue de perfectionner le bill, là où ils pensent que certains aspects le méritent. J'aimerais avoir des explications sur la possibilité de faire le calcul du taux d'intérêt sur une base quotidienne. J'aimerais savoir dans quelle mesure cette obligation en vertu de ce projet de loi sera réalisable pour toutes les petites maisons de prêts. Est-ce que le calcul sur une base mensuelle ne serait pas quelque chose de plus réaliste? C'est au ministre à nous donner les chiffres. Il ne faudrait pas que l'obligation soit trop onéreuse pour les maisons prêteuses, ou à l'inverse, qu'elle frustre les emprunteurs de montants fort importants. Mais, à première vue, il me semble qu'en général, pour des prêts relativement modestes, le calcul sur une base mensuelle plutôt que quotidienne serait suffisant.

Monsieur l'Orateur, je me félicite de la présentation de ce projet de loi, et j'espère qu'il n'y aura pas de «filibuster» comme il y en a déjà eu lors de la présentation du premier bill sur la concurrence. Je pense que les Canadiens en général sont tous d'accord pour dire que jusqu'à maintenant nous n'avons réellement pas fait grand-chose pour les protéger dans ce domaine. A mon avis, c'est la raison pour laquelle la présentation de ce projet de loi, qui va répondre à des besoins pressants des consommateurs canadiens, est à point.

● (1510)

[*Traduction*]

M. Ron Huntington (Capilano): J'interviens, monsieur l'Orateur, pour prendre part au débat sur le bill C-16, la loi sur la protection des emprunteurs et déposants. Je reconnais qu'il s'agit d'un bill d'une grande importance et je me demande, compte tenu de son importance, l'incidence considérable qu'il aura sur la société et le monde canadien des affaires, pourquoi on n'a accordé à l'opposition qu'un délai de 120 heures entre la première et la deuxième lectures pour se préparer au débat. Voyez dans quelle situation on nous place: le débat est déjà commencé, et on nous présente des documents de recherche d'une soixantaine de pages, dont nous sommes censés connaître le contenu, pour veiller à ce que les Canadiens obtiennent une meilleure législation dans ce domaine. Pourquoi tant se presser? C'est pourtant un bill important.

Ce qui m'inquiète, c'est que ce bill fait beaucoup appel aux règlements. D'un bout à l'autre du bill, on fait allusion aux règlements, ce qui me porte à croire à des lacunes dans le travail des rédacteurs. J'ai remarqué que dans son préambule le ministre a félicité son personnel. Je le félicite d'avoir reconnu le dur travail accompli et des consultations intensives que les responsables de son ministère ont eues avec ceux d'autres ministères fédéraux. Cependant, après avoir lu le bill deux ou trois fois, ainsi que certains documents de recherches mis à notre disposition, je suis porté à conclure qu'on a peu consulté le monde des affaires au sujet des effets indirects possibles du bill sur le secteur privé. Pourquoi donc un nouveau ministre, jeune, intelligent sans aucun doute et assez brillant, s'empresse-t-il . . .

Une voix: Ménagez vos transports!

M. Huntington: C'est un gars fort intelligent. Pourquoi s'empresserait-il d'assumer un portefeuille qu'un vieux routier respecté comme son prédécesseur a jugé bon de quitter? A mon sens, le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas présenté bien des mesures législatives heureuses. Ses antécédents à cet égard ne sont pas reluisants; il n'a pas non plus réussi à appliquer convenablement les lois existantes sur la consommation. Je me permets de dire que si je suis là aujourd'hui, c'est essentiellement parce que je n'en reviens pas que l'ancien ministre de la Consommation n'ait pu comprendre qu'il peut y avoir deux points de vue.

Certains aspects de ce bill m'inquiètent sérieusement alors que d'autres m'emballent. Je me demande pourquoi ce bill n'a pas fait l'objet de plus de consultation avec d'autres parties intéressées, afin que nous puissions dépasser la portée de l'opportunisme politique et éviter de tomber dans le panneau—ce qui, à mon avis, se produira. L'empressement politique à

servir le consommateur créera des effets secondaires qui, par une meilleure préparation et une plus grande participation du public, pourraient être évités.

Permettez-moi maintenant d'énumérer les parties du bill que j'approuve entièrement. Je félicite le gouvernement d'exiger la divulgation complète des coûts de prêts. Je crois que cette mesure devrait déjà être en vigueur. En outre, les frais de crédit devront être calculés en fonction d'une somme principale nette, c'est-à-dire la somme nette que l'emprunteur reçoit réellement. Cette mesure est également positive. Le bill traite du contrôle de la publicité, un aspect que je trouve également important. Nous approuvons certaines dispositions du bill s'appliquant aux prêteurs. Le bill comporte des dispositions relatives aux remboursements anticipés des hypothèques à taux fixe. J'approuve l'application de cet aspect du bill dans un marché où les taux d'intérêt haussent continuellement. Toutefois, les auteurs du bill n'ont pas suffisamment bien élaboré les dispositions concernant les taux hypothécaires variables mais je reviendrai sur ce point plus tard.

A mon avis, il faut des registres, pour que le bill ait un sens, mais je me demande combien d'années-hommes représentera toute nouvelle bureaucratie responsable de ces questions. Comme l'a dit le ministre dans son communiqué, le bill insiste beaucoup sur la diminution du nombre de prêts à usure. Je conviens que les actions coercitives, les menaces ou certaines fraudes à cet égard de la part des prêteurs devraient être jugées en vertu du Code criminel. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre reconnaissent que ce sont là les aspects importants du bill. J'espère que nous améliorerons les autres parties du bill au cours de notre étude. J'ai bon espoir qu'un jour nous aurons de bonnes mesures législatives. Je ne voudrais pas toutefois que cet aspect très positif du bill ne cause des ennuis imprévisibles et n'ait des répercussions dommageables pour le monde des affaires. Nous payons aujourd'hui pour ce qui se passe depuis 1972, c'est-à-dire le renversement des bases de la prise de décisions. Nous avons tendance à légiférer pour redresser et corriger les abus. C'est très bien. Assurons-nous toutefois de ne pas jeter encore plus de confusion dans le secteur productif de notre économie qui traverse une période difficile actuellement.

● (1520)

J'ai déjà signalé à la Chambre que l'un des problèmes que pose dans l'Ouest ce genre de lois qui s'appuient largement sur des règlements, c'est qu'elles rendent l'intervention fédérale suspecte. C'est pour cette raison que j'ai soulevé des réserves devant l'insistance que l'on met à vouloir faire adopter ce bill et à le renvoyer au comité de la santé et du bien-être au lieu du comité des finances. Une fois de plus, je regrette de n'avoir pas pu pousser à fond mes recherches et connaître toutes les conséquences de cette loi.

Après avoir vu, dans le passé, comment certains comités étaient manipulés, je ne puis m'empêcher de me demander quel accueil va recevoir ce bill au comité et quel genre de manipulations il va subir de la part du comité de direction et du comité permanent auquel il sera soumis. Est-ce qu'on encouragera les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts hypothécaires et les institutions financières à présenter des mémoires, de manière à minimiser les répercussions en chaîne que certaines de ces mesures peuvent avoir à travers tout le pays? Tout comme certains de mes collègues, je me pose de sérieuses questions sur l'efficacité du système de comités, vu la façon dont certains ministres y manigancent.

Au cours des recherches qui ont abouti à la présentation de ce bill, nous avons reçu de volumineux mémoires des associations de consommateurs. Par contre, dans mes dossiers, je n'ai rien de bon venant des sociétés qui ont fait l'objet de mesures législatives; c'est une carence que constateront les industriels, s'ils lisent le hansard. Quant le bill reviendra à la Chambre à l'étape du rapport, j'espère que de nombreux éléments de la collectivité canadienne ne constateront pas tout à coup qu'un projet de loi très important leur est imposé. Je voudrais qu'il y ait le plus de participation possible à l'étude de ce projet de loi en comité. J'espère que le ministre encouragera une telle démarche durant les délibérations du comité de direction et celles du comité proprement dit.

Il y aura de très sérieuses répercussions dans notre population par suite des tentatives amorcées en vue de faire adopter une mesure législative qui protégera l'emprunteur à faible revenu. J'espère qu'on pourra empêcher ces répercussions et conserver au projet de loi son objet ou son principe premier. Je me demande si les auteurs du bill et le ministre sont pleinement conscients des changements qu'ils vont forcer la collectivité à accepter.

Pendant le temps dont je dispose aujourd'hui, je vais essayer de signaler un ou deux secteurs qui causent de réelles inquiétudes. Le bill aura-t-il pour effet de faire se raréfier l'argent et d'aggraver au lieu d'alléger la situation de l'emprunteur marginal? J'espère que le comité étudiera tous les aspects de ce problème et que l'industrie sera incitée à servir les besoins de l'emprunteur à faible revenu. Dans quelle mesure le bill contribuera-t-il à centraliser dans les mains du fédéral le pouvoir de l'industrie de consentir des prêts? Les provinces sont-elles réellement d'accord sur cette centralisation? Le ministre a-t-il entendu ce que ses homologues provinciaux avaient à dire à ce sujet? D'après un document que j'ai pu faire dactylographier seulement hier, la présente mesure telle qu'elle nous est présentée donnera lieu à de longs débats d'ordre juridique. Je me suis entretenu avec des fonctionnaires de deux ministères provinciaux. Je sais qu'ils résisteront à la centralisation de ces pouvoirs ou à tout ingérence dans les pouvoirs dont ils jouissent en vertu d'une loi qu'ils ont appliquée bien avant que ce bill n'ait été présenté à la Chambre des communes.

Le ministre sait-il quels seront les véritables bénéficiaires de cette loi? Si je lui pose cette question, c'est que nous nous sommes hâtés d'offrir au contribuable canadien un allégement fiscal grâce au Régime enregistré d'épargne-retraite. Nous recevons maintenant un énorme courrier de la part de personnes qui touchent les rentes autorisées par le régime et qui sont placées dans les compagnies d'assurance du Canada. Tout ce que les participants à ce régime d'épargne-retraite reçoivent en retour est un certain taux d'intérêt sur leur capital, mais qui est moindre que celui que le gouvernement paiera pour le projet Les Terrasses de la Chaudière. Le principal demeure aux mains de celui qui fournit la rente. C'est là un effet secondaire pour lequel il nous faudra adopter une loi corrective. J'espère qu'à nos délibérations en comité, nous n'allons pas nous retrouver dans une situation semblable en ce qui concerne ce bill.

Un autre point suscite de l'inquiétude. Je pose la question en toute sincérité. Jusqu'à quel point les abus feront-ils naître le chaos dans l'industrie, si les emprunteurs décident de façon arbitraire de ne plus payer. Si ce risque existe, qui donc va accepter de prêter avec une disposition pareille? Ce qui m'inquiète, c'est un article qui a paru dans le *Globe and Mail*. C'est en quelque sorte la conséquence de cet aspect du bill. «Quiconque estime que le taux d'intérêt sur son prêt est trop élevé pourra tout simplement cesser de payer et obliger le prêteur à intenter des poursuites contre lui. Le prêteur devra alors convaincre le tribunal que le taux n'est pas trop élevé.» S'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond au Canada, c'est bien notre système judiciaire. Sa besogne est trop lourde. Et puis, on en abuse. Pourtant, voici que nous allons permettre à toute personne qui trouve que le taux d'intérêt qu'elle s'est engagée à payer est trop élevé, de ne plus payer, obligeant ainsi le prêteur à lui intenter un procès, obérant d'autant nos tribunaux et paralysant notre système judiciaire.

● (1530)

J'aimerais parler de l'article qui traite des taux hypothécaires variables. On rapportait, il y a presque deux ans, que les sociétés de fiducie éprouvaient de sérieux problèmes de liquidités au jour le jour. Je me demande si le ministre a tenu compte de cette aspect du bill et de ses incidences sur l'industrie. A l'heure actuelle, l'industrie consent des hypothèques d'une durée de cinq ans. Les maisons de prêts empruntent sur des certificats garantis de revenus de cinq ans et prêtent leur argent sur des hypothèques d'une durée de cinq ans. On considère qu'il est de bonne politique de se servir des certificats garantis pour nantir les prêts hypothécaires et les sociétés pourraient exiger des dépôts pour faire face à leurs obligations.

Mais qu'arrivera-t-il aux sociétés qui ont consenti des certificats d'une durée de cinq ans, mettons au taux actuel de 10.5 p. 100, si le gouvernement intervient pour changer les règles du jeu? Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le gouvernement a la réputation de créer de la confusion en mettant la charrue devant les bœufs et je crains fort que ce soit cela qu'il soit en train de faire ici. Il a changé les règles du jeu, en permettant les versements anticipés sans pénalité, au bout de 36 mois. Cela signifie que les hypothèques de trois ans deviendront de pratique courante et remplaceront les hypothèques de cinq ans que nous avons maintenant.

Je crois que, dans son désir de présenter au plus tôt ce bill à la Chambre, le gouvernement n'a pas pensé au bouleversement que cette mesure provoquerait dans le pays. Le ministre a-t-il vraiment songé aux conséquences de ce qu'il propose? Comment fera, par exemple, un nouveau couple pour contracter un prêt hypothécaire à long terme, selon le principe des échéances renouvelables tous les trois ans? Est-ce que cela est juste pour l'emprunteur? Comment peut-il être certain de pouvoir renouveler cette échéance?

Nous abordons ici la question des prêts remboursables sur demande. Il est probable que beaucoup d'emprunteurs n'auraient pas la possibilité de s'engager dans un emprunt à long terme, alors que les règles du jeu s'appliquant à ce genre d'engagement deviennent de plus en plus sévères. Aujourd'hui, au Canada, le taux d'intérêt de base est d'environ 4 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis—10.5 p. 100 ici, contre 6.5 p. 100 là-bas. Peut-être finirons-nous par recouvrer la raison. Peut-être les taux d'intérêt finiront-ils par baisser suffisamment pour que, dans les générations futures, tout un chacun pourra avoir accès à la propriété privée.

Peut-être ferons-nous beaucoup pour diminuer le coût de la vie et augmenter le pouvoir d'achat du dollar du salarié. Peut-être qu'après les prochaines élections, le Canada reviendra au bon sens et que l'écart entre les taux d'intérêt ici et aux États-Unis se rétrécira. Dans ce cas, les taux hypothécaires diminueraient et il y aurait une ruée pour rembourser par anticipation après trois ans. Qu'arrivera-t-il alors à la compagnie qui a garanti ces fonds par des certificats de revenu garanti de cinq ans à 10.5 p. 100?

Je demande aussi au ministre: en quoi cette mesure encourage-t-elle une diminution des taux d'intérêt? Rien ici n'inciterait le prêteur à rajuster son taux. A mon avis, cet article concernant les remboursements par anticipation pourrait avoir des effets secondaires importants et mènerait à des hypothèques de trois ans n'offrant aucune protection à l'emprunteur qui a besoin d'un prêt à long terme. Emprunter à court terme pour un besoin à long terme représente un changement radical dans notre système. A mon avis, même les hypothèques à taux variable devraient prévoir des paiements fixes pendant cinq ans si nous voulons vraiment rendre service à l'emprunteur à faible revenu qui ne s'y connaît pas beaucoup.

Je serais le premier à reconnaître que certaines compagnies de fiducie et d'assurance-vie ont été très injustes en appliquant les clauses de pénalité aux emprunteurs dans un marché d'intérêt à la hausse. Pareilles cupidité et stupidité méritent une loi corrective. Je n'y trouverais absolument rien à redire. Quand le gérant d'une corporation exige plus de la communauté qu'il ne le devrait, clairement nous n'avons d'autre choix que de légiférer contre un comportement aussi intéressé. Toutefois, j'aimerais qu'une telle mesure corrective tienne compte de toutes les répercussions, et le problème que créeraient pour la communauté les dispositions concernant les hypothèques à taux variable en est une.

Vu les risques auxquels cette mesure exposerait la liquidité des compagnies de fiducie—je le répète, les compagnies ont déjà éprouvé de graves problèmes de liquidité—je me demande si le gouvernement ne devrait pas porter les critères d'assurance sur les dépôts du maximum actuel de $20,000 à, disons, $50,000 ou même $100,000. Je le suggère en me souvenant que les établissements qui acceptent des dépôts s'exposent à de nouveaux risques, de sorte qu'une augmentation de l'assurance-dépôt devrait être envisagée en même temps que ce bill.

Je voudrais revenir quelques instants aux prêts hypothécaires à taux variable. Je me préoccupe entre autres de ce qu'il adviendra du principal si l'on a convenu de versements fixes pour une certaine période et que l'on fait intervenir une modification du taux d'intérêt. Il y a ici une différence dont il faut tenir compte. Ce qui nous amène à nous demander si, en vertu de cette nouvelle loi, la période de révision sera maintenant de trois ans. A quoi et comment s'appliquera la différence? S'appliquera-t-elle au solde du principal, aux frais de crédit de la transaction ou à la durée de la transaction? Il paraîtrait nécessaire de fixer une période déterminée pour le bien de l'emprunteur. J'ai déjà dit qu'une période de trois ans était, à mon avis, trop courte et qu'il nous faudrait songer à une période de cinq ans au minimum. Si l'emprunteur n'a pas remboursé suffisamment d'argent, il sera déficitaire à la fin de la durée du prêt. Le gagne-petit, l'emprunteur ordinaire que

nous cherchons à protéger, ne saura pas à combien s'élève son déficit ou son excédent. S'il est incité à prendre une hypothèque pendant une période où le taux d'intérêt est bas, il ne répondra peut-être pas aux indicateurs selon lesquels il était admissible à l'hypothèque.

● (1540)

Disons qu'un type veut contracter une hypothèque de $40,000, hypothèque à coefficient élevé par laquelle on lui avance 95 p. 100. Il a besoin de $40,000 et il emprunte $38,000. Comme il n'a pas un revenu élevé et qu'il a besoin d'assurance, il faut ajouter encore $400. Il a maintenant emprunté $38,400 et a besoin de $40,000. L'hypothèque représente donc maintenant 96 p. 100 de la somme dont il a besoin; le rapport a augmenté. Supposons que le taux d'intérêt change de 1 p. 100 dans trois ans. Cela voudrait dire que cet emprunteur à faible revenu aurait un déficit de $1,000. Dans ce cas, l'hypothèque risque de valoir plus que la maison n'a coûté. Si le marché immobilier n'est pas à la hausse ou si la maison est en mauvais état et que l'emprunteur ne veuille pas renouveler l'hypothèque, qu'est-ce que cet emprunteur à faible revenu peut faire?

Le bill n'a pas de réponse à une question que je me pose. A-t-on prévu une clause de renouvellement pour protéger l'emprunteur qui se trouve dans une situation comme celle que j'ai décrite? Ou bien sommes-nous en train d'aider à endetter à long terme les emprunteurs qui ont un besoin à court terme et une telle situation leur offre-t-elle une stabilité quelconque? J'affirme que si les hypothèques actuelles peuvent être payées avant l'échéance, les compagnies de fiducie vont courir un nouveau risque qui n'existait pas auparavant. C'est pourquoi nous devons savoir quels seront les nouveaux règlements mentionnés ici et là dans le bill. Je pense qu'un bon nombre de facteurs inconnus qui ont créé des problèmes comme ceux que j'ai décrits s'aggraveront pendant que nous ferons des recherches et que nous discuterons avec les maisons de prêts en cause.

Une autre situation qui n'est pas visée par le bill est celle d'une société qui a sa propre compagnie hypothécaire. Une telle société pourrait consentir des hypothèques à perte à un taux inférieur à la moyenne et réaliser des bénéfices excessifs. Qu'est-ce que l'emprunteur à faible revenu peut faire dans une telle situation si son hypothèque doit être renouvelée après une courte période? Je dois demander au gouvernement jusqu'où il veut aller pour protéger l'emprunteur ordinaire. La solution serait peut-être d'élaborer un programme éducatif très bien conçu et de fournir plus d'aide à nos établissements d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire pour qu'ils puissent enseigner ces vérités bien simples au public.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas eu l'occasion de communiquer avec les diverses maisons de prêts touchées par le bill, monsieur l'Orateur, mais j'espère qu'elles nous feront part de leur opinion avant le renvoi du bill au comité. Je n'ai pas eu la possibilité de me préparer d'une façon technique pour le débat, mais j'ai tenu à décrire un ou deux des aspects du bill qui me préoccupent.

A mon avis, le bill s'éloigne sensiblement de la législation antérieure et nous devrons nous efforcer pendant nos délibérations de nous rendre pleinement compte du débat juridique que nous sommes en train de susciter entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Les provinces ne veulent pas qu'on touche à leurs attributions et le bill à l'étude, de même que la loi sur les banques, touchent à certaines provinces. Je suis certain que d'autres députés parleront de cet aspect au cours du débat.

Le ministre va beaucoup plus loin que ses communiqués lorsqu'il déclare aux Canadiens que ce bill est destiné à protéger les consommateurs contre les usuriers. Ce bill a beaucoup d'incidences sur la conjoncture sociale dont certaines très bénéfiques. Je crois qu'un véritable défi se posera à nous tous au comité car nous devrons essayer de faire de ce bill une mesure législative bénéfique pour l'ensemble des Canadiens.

Il y a une autre petite chose que j'ai oubliée, monsieur l'Orateur. Les postes déclarent que le courrier devient la propriété du destinataire au moment de son oblitération. Ce bill signifie que les maisons de prêts ont l'obligation de poster les articles au débit et au crédit à la date d'oblitération. Je dois rappeler à tous les députés la confusion qui règne actuellement dans le service postal au Canada. Nous ne donnons pas véritablement aux prêteurs la possibilité de tenir compte du long délai qui s'écoule avant que le courrier ne soit distribué, surtout le lundi où il y en a une grosse accumulation. Où dans la loi stipule-t-on que le prêteur ne peut jeter le cachet de la poste et comment pourrons-nous administrer une loi qui prévoit que les débits et crédits à un compte doivent être datés d'après le cachet de la poste? Voilà les points que j'aimerais qu'on clarifie.

Je remarque également que l'on considère comme un taux d'intérêt usuraire le taux préférentiel multiplié par 7. Je ne sais pas d'où cela vient et au cours du débat j'aimerais bien qu'on me dise comment un emprunteur canadien peut se satisfaire d'un taux de 73.5 p. 100. J'ai terminé, je crois, monsieur l'Orateur, et c'est à peu près tout ce que je pouvais dire d'important pour le moment au ministre et à ses collaborateurs au sujet de ce bill.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé assez amusant que mon préopinant dise ne pas avoir eu la possibilité de se préparer à ces discussions ou d'en parler avec les maisons de prêts concernées. Je trouve amusant que le critique officiel de l'opposition reproche au gouvernement d'avoir tant tardé à présenter ce bill. Nous savions presque tous que ce bill était en chantier depuis très longtemps et ceux d'entre nous qui s'y intéressaient vraiment ont pris la peine de communiquer avec les maisons de prêts et les autres intéressés pour découvrir ce qu'on en pensait.

Le bill sur la protection des emprunteurs et des déposants que nous étudions aujourd'hui est une mesure qui défend les intérêts du consommateur et qui devrait donner lieu à une approbation générale. Tout le monde devrait être d'accord sur ses objectifs qui sont de protéger les emprunteurs canadiens contre les taux usuraires et les taux d'intérêts excessifs et de mieux renseigner le public sur toutes les opérations de dépôt et de prêt. Cependant, les prescriptions strictes et uniformes destinées à protéger tous les emprunteurs et déposants peuvent entraîner certaines divergences quant à l'étendue de leur application. Les Canadiens ont le droit d'exiger un minimum élevé de protection concernant leur cote de solvabilité. Les nouvelles mesures obligent les établissements d'épargnes à révéler sans réserve le taux d'intérêt annuel réel sur l'épargne et le montant réel des frais de services, et à créditer l'intérêt au compte des déposants au moins tous les mois de manière à ce que les

épargnants profitent le plus possible de l'argent qu'ils économisent. Je reviendrai plus tard sur cette question.

● (1550)

Dorénavant, tous les emprunteurs auront pleinement le droit de rembourser tout prêt hypothécaire à un moment quelconque sans pénalité. Ce droit absolu de remboursement permettra à l'emprunteur d'échanger sans pénalité, un prêt à taux d'intérêt élevé contre un autre prêt à faible taux d'intérêt. Selon le projet de loi, les prêteurs hypothécaires seront tenus de divulguer tous les frais et conditions d'un prêt à chaque étape d'une transaction de crédit. Ils devront préciser dans leur publicité les taux et toutes autres conditions requises pour l'obtention d'un prêt. Leurs méthodes de recouvrement seront réglementées et ils seront passibles de poursuites criminelles pour recours au harcèlement, aux menaces et à d'autres pratiques coercitives.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique octroie au gouvernement fédéral la compétence exclusive en matière d'intérêt et toute transaction donnant lieu à un intérêt est donc assujettie à cette compétence. Les institutions bancaires assurent la plus grande partie du crédit à la consommation et elles relèvent donc exclusivement de l'autorité fédérale. Il va de soi qu'il faut assurer une bonne protection à tout emprunteur hypothécaire au moment où est conclue une telle transaction. Tout prêteur hypothécaire, établissement en particulier, doit être tenu de préciser au moment de la transaction toute différence entre le montant principal à payer et la somme que l'emprunteur croyait devoir rembourser normalement selon les conditions de remboursement prévues dans l'entente initiale.

Le bill vise en outre plus particulièrement les prêts usuraires qui représentent au Canada la somme imposante de quelque 3 milliards de dollars par an et qui ne cessent de prendre de l'ampleur. Il ressort d'enquêtes policières que le taux réel d'intérêt exigé par les usuriers peut s'élever jusqu'à 1500 p. 100. Toutefois, presque les deux tiers du crédit à la consommation sont accordés par des établissements de ressort exclusivement fédéral, tels que les banques à charte.

Il me semble toutefois qu'il faudrait laisser certaines dispositions de ce bill de côté, vu le remaniement prochain de la loi sur les banques. Je suis tout à fait en faveur de la création d'une banque nationale des données sur l'étendue et l'utilisation du crédit à la consommation. Il importe au plus haut point d'établir une banque nationale des données afin de déterminer et de surveiller l'étendue et l'utilisation du crédit à la consommation. Les prêteurs devront tenir des registres de leurs prêts et soumettrent des rapports. Les données ainsi obtenues permettront en temps opportun de formuler de nouvelles politiques sur le crédit à la consommation, tant au niveau fédéral que provincial. Je suppose que les discussions en comité permettront de rassurer de façon satisfaisante ceux qui craignent que cette disposition ne porte atteinte à la vie privée.

J'aimerais maintenant parler brièvement d'une autre de mes préoccupations. Il est toujours difficile, quand on critique certaines des dispositions d'un bill aussi positif que celui-ci, de ne pas donner l'impression que l'on s'oppose au bill tout entier. Toutefois, cette mesure sera minutieusement étudiée en comité et je suppose que le ministre prend bonne note de mes remarques. Le sous-ministre adjoint du ministère de la Consommation aurait déclaré que le nouveau bill sur le crédit à la consommation encouragerait les établissements qui reçoivent des dépôts à adopter progressivement un système de calcul journalier des intérêts à payer. Selon la *Gazette* de Montréal, une personne qui a un compte de $200 au début du mois et qui économise $50 par semaine recevrait un intérêt de $2.31 à la fin de ce même mois si le taux d'intérêt de 8 p. 100 était calculé chaque jour. Actuellement la plupart des banques établissent chaque mois le montant des intérêts à payer sur le solde minimum, ce qui donne, dans le cas présent, un intérêt de $1.33 soit une différence d'environ $1.00.

Je sais fort bien que les dispositions du bill à l'étude sont quelque peu différentes de celles qu'on nous avait remises à l'origine, car les soldes quotidiens sont additionnés de sorte que l'intérêt n'est porté au compte qu'une fois par mois. Par conséquent, les intérêts que reçoit le client restent les mêmes. L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations m'avait écrit:

> Le système actuel de calcul des intérêts d'après le solde minimum du semestre permet aux banques d'utiliser l'ensemble des dépôts qui leur sont confiés pendant cette même période, dépôts qu'elles prêtent au taux le plus élevé possible et sur lesquels elles paient l'intérêt le plus faible possible. Le bill que nous proposons vise à corriger cet écart.

Il poursuit:

> . . . les banques n'ont pas à payer d'intérêt sur quelque type de dépôt que ce soit. Elles ne le font que pour inciter les épargnants à leur confier des fonds qu'elles peuvent prêter en faisant des bénéfices.

Le calcul de l'intérêt coûte environ 20c. et il en coûte 20c. pour porter cet intérêt au crédit d'un compte. Il y a donc certains frais. J'aimerais souligner ce point et j'y reviendrai plus tard. Les banques paient un intérêt sur les soldes afin de limiter les frais de gestion et non pas de réduire le coût des fonds. Les banques offrent également toute une gamme de certificats de dépôt dont l'échéance peut varier entre 30 jours et cinq ans, certificats dont le taux d'intérêt est supérieur aux taux d'intérêt des comptes d'épargne véritable.

Toute réglementation a un coût, et ce coût est à la charge du consommateur. Il faut donc nous demander qui va profiter de la réglementation et qui va en faire les frais; c'est ensuite que nous pourrons juger de son opportunité. Il y a déjà des années que les banques ont modifié leur système pour éliminer les fluctuations du compte de découvert. C'est ainsi qu'à été institué le billet à ordre, par lequel l'emprunteur a stabilisé ses emprunts. Ce système est coûteux pour les comptes en fluctuation rapide, mais il n'a eu que peu ou pas d'effet pour les emprunteurs à plus long terme. Il ne fait pas de doute qu'en dernière analyse, c'est le consommateur qui fait les frais de la réglementation du gouvernement. Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut pas d'intervention de l'État. Je tiens simplement à énoncer ce fait, avant que nous allions plus loin.

L'addition quotidienne des intérêts va évidemment entraîner des frais, et ces frais seront répercutés sur le client. On peut supposer que cela va se traduire par une baisse des intérêts servis. Et cette baisse sera appliquée à tous ceux qui ont un compte en banque. Il y aura donc pénalisation pour ceux à qui la nouvelle méthode de calcul n'apportera pas de supplément de ressources. Mais ceux qui ont des comptes de dépôt fluctuants seront encouragés à retarder les paiements. Ces comptes sont les moins intéressants pour les banques, et pourtant ce sont les seuls qui pourront retirer un très léger avantage du nouveau système.

Ces trois points ne sont suffisamment importants pour que je m'oppose à ce bill, mais il fallait les signaler, pour que le comité s'y intéresse. Je répète donc. Il me semble tout à fait futile de forcer les banques à calculer les intérêts sur une certaine base, sans possibilité de savoir quels seront les taux ni même s'il y aura lieu pour les banques de payer un intérêt quelconque.

J'ai également parlé des transferts d'hypothèques. Si je l'ai fait, c'est parce que je m'inquiète vivement de la façon dont les hypothèques ont été transférées ou vendues d'une institution financière à une autre; il peut même arriver que le propriétaire de la maison hypothéquée ne soit pas informé, car aucune disposition de la loi ne prévoit qu'il doit l'être, de sorte qu'il pourrait y avoir une erreur de calcul et se poser toutes sortes de problèmes; à la fin de la période visée par l'hypothèque, que ce soit 20 ou 25 ans, au moment où il s'attend à terminer ses paiements hypothécaires, le propriétaire risquerait de constater qu'il lui reste un montant à rembourser sur le principal. Ce ne serait plus 20 ans, mais 21 ou 22 ans, ou, au lieu de 25, 26 ou 27 ans. Il serait peut-être déjà trop tard lorsqu'il se rendrait compte que cette erreur s'est produite à son insu, car aucun règlement ne prévoit que l'on doit tenir l'intéressé au courant de la situation.

● (1600)

En troisième lieu, j'ai parlé de la vie privée. La banque des données est une excellente idée. Je suppose que bien des gens se demandent si les renseignements réunis par cette banque pourront être divulgués trop facilement. A l'heure actuelle, il ne fait aucun doute que les divers organismes de crédit se communiquent les renseignements sur leurs clients, à l'insu de ces derniers. Il conviendrait peut-être davantage de soulever cette question lorsque nous examinerons les modifications à la loi sur les banques, mais elle s'applique également à ce bill. Selon les pratiques actuelles, un emprunteur n'est pas libre d'aller d'une banque à l'autre pour essayer d'obtenir les meilleures conditions de prêt possibles. En fait, si une personne s'adresse à une autre banque, il est presque certain que celle-ci communiquera avec la première banque à laquelle l'intéressé a déjà emprunté de l'argent. Selon toute vraisemblance, l'emprunteur s'entendra dire: «Je regrette; nous ne pouvons vous prêter l'argent demandé». C'est tout simplement parce qu'il y a une sorte de collaboration—j'emploierai ce terme très général—entre les banques, ce qui signifie qu'une personne qui désire obtenir un prêt auprès d'une banque ne peut pas aller de l'une à l'autre comme elle le ferait lorsqu'elle veut acheter un costume ou, en l'occurrence, lorsqu'elle va dans différents magasins ouvrir un crédit.

Peut-être est-il déplacé de soulever ce problème dans le cadre de l'étude de ce bill, mais j'espère vivement que lors de l'étude en comité, nous examinerons à fond cette question. J'ai déjà dit que les trois points qui me préoccupent ne sont pas d'une importance vitale, mais je les considère comme assez importants pour les signaler au ministre à l'étape de la deuxième lecture.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, comme l'orateur précédent l'a fait remarquer, il semble que le ministre ait fait un pas dans la bonne voie. Je pense que la plupart d'entre nous reconnaîtront la valeur de certains articles du bill. Mais plus on le lit et plus on écoute les interventions faites ici, plus on se demande jusqu'où il ira dans cette bonne voie.

Les deux derniers orateurs ont fait ressortir qu'ils n'avaient pas beaucoup de temps pour examiner les choses en détail. Pourtant, ils ont trouvé tout le temps qu'il faut pour défendre les institutions de finance et les trusts du pays. Là, ils ont bien su leur parler et il me semble qu'ils ont oublié les gens qui empruntent.

M. Abbott: Qui a dit cela?

M. Peters: Si je le dis, c'est que j'en fais partie, et que je parle d'expérience. J'ai passé de nombreux contrats avec Household Finance et une ou deux autres sociétés de finance et je sais comment elles fonctionnent.

M. Fraser: Vous savez ce que c'est qu'un mauvais prêt?

M. Peters: Oui. Je vous dirai volontiers l'expérience que j'ai eue et ce que ces institutions considèrent comme un mauvais prêt. Ces sociétés de finance et les trusts ne sont pas les sauveurs qu'on prétend. Personne ne devrait être près de défendre ces institutions parasitaires qui, grâce à leur structure financière, font des bénéfices en exploitant la misère de ceux qui ont besoin d'obtenir des biens et services et qui ne peuvent les obtenir qu'en empruntant de l'argent au prix fort.

Le député me demande ce que je sais des mauvais prêts. Voici peut-être qui va lui donner à réfléchir. Je me souviens lorsque j'étais mineur à Timmins d'avoir obtenu un prêt comme de nombreux membres du syndicat, auprès de la Household Finance. Je lui devais, je pense, $300. Peut-être avais-je un peu plus de sens pratique que certains autres mineurs car j'avais $300 en banque. Cependant, comme j'appartenais au syndicat et que personne d'autre ne pouvait régler les institutions de finance, je ne voulais pas le faire non plus.

Quand j'ai parcouru le pays pour trouver des fonds de grève à cette époque-là, il n'était pas rare que je me retrouve avec un représentant de la Household Finance qui m'attendait dans ma chambre d'hôtel, le soir à 11 heures. Il venait me harceler. Il insistait pour que je lui rembourse $1 sur ma dette. Même si cela ne compensait même pas tout le trouble qu'il se donnait ainsi, il venait me relancer tous les soirs. Il voulait savoir qui payait la chambre d'hôtel. Il tenait à mettre la main sur $1. Je refusais de le lui donner, parce qu'il n'y avait pas de raison pour moi de payer, les autres mineurs n'étant pas en mesure de le faire.

Lorsque je me rendais à Windsor, c'était la même chose. Quelqu'un d'autre m'attendait à l'hôtel pour me harceler encore davantage. Je trouvais intéressant de parler avec ces gens-là. Ils n'arrivaient pas à comprendre pourquoi je refusais de payer, alors que j'avais l'argent qu'il fallait à la banque. Ils ne voyaient pas que c'était par principe que je ne payais pas. A remarquer également qu'une fois la grève terminée, lorsque je suis allé les trouver pour régler entièrement ma dette, ils ne m'ont pas réclamé d'intérêts pour la période pendant laquelle je n'avais pas effectué mes paiements. Pas de pénalité du tout.

Tout ce que j'ai entendu sur les pénalités et les évaluations n'est que du verbiage. Cela dépend des circonstances. Le problème vraiment est ailleurs. Le ministre a envisagé de laisser flotter le taux d'intérêt des compagnies de prêts. Comme d'autres députés, j'étais à la Chambre la dernière fois que nous avons modifié la loi sur les banques. Le ministre devrait bien connaître certaines des modifications qui furent alors apportées à la loi sur les banques, lui dont la famille fut naguère pour quelque chose dans certaines de ces modifications. Quelle déclaration fut faite lorsque nous avons modifié le taux d'intérêt qui était auparavant fixé à 6 p. 100? Les institutions nous ont abreuvés de fariboles. Tous et chacun sont allés leur rendre visite. Elles étaient bien préparées. Elles nous dirent que si le plafond disparaissait, les taux d'intérêt baisseraient. A les en croire, nous aurions aujourd'hui un taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100. Ce qui n'est pas le cas.

● (1610)

Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas contrôlés, ils ne cessent d'augmenter. Ce qui me consterne, c'est que le ministre ne s'est entretenu avec aucun emprunteur. Il n'a parlé à aucun travailleur ni aux gens dans le besoin qui empruntent. Ceux-là ne se soucient guère de la façon dont on fait la publicité, ils veulent de l'argent et savoir combien ils devront rembourser. Ils ne se préoccupent guère non plus du coût car si on leur signale que les frais seront inférieurs pour 36 plutôt que 24 mois, la plupart choisiront la période la plus longue; pourtant, l'écart est assez important. Ils ne s'adresseront pas à une société de finance pour s'enquérir des taux d'intérêt. Ils ne s'intéressent pas aux états financiers, au rapport de l'an dernier ou aux gains réalisés par ces intitutions. Ils ne s'intéressent pas au montant de leurs prêts ni à leur solvabilité. Ces gens s'adressent aux sociétés financières pour acheter une voiture ou une remorque ou parce qu'ils veulent prendre les vacances d'été, acheter une nouvelle cuisinière, des biens de consommation ou s'ils ont des enfants malades, des produits pharmaceutiques.

Des travailleurs s'adresseront à un bureau de crédit pour demander un prêt et tout ce qui les intéresse, c'est de raconter une assez bonne histoire pour obtenir ce prêt. Très peu s'adressent à une banque, parce qu'on les enverra immédiatement voir le directeur. Ce dernier s'entretiendra longuement avec le client mais ne lui prêtera pas la somme qu'il demande. J'ai eu affaire une fois à une société de financement. Je m'y suis rendu parce qu'elle annonçait à la radio: «Venez voir votre amical prêteur de la Household Finance; il a de l'argent à vous prêter.» Lorsque j'avais besoin d'argent, comme tout le monde, j'avais toujours cette annonce derrière la tête. Un jour j'y suis allé et je voulais de l'argent tout de suite. Je voulais dépenser cet argent immédiatement. C'est pourquoi je voulais contracter un emprunt. Si j'y avais réfléchi pendant six mois, je n'aurais pas eu besoin de cet emprunt. J'aurais perdu tout intérêt à ce qui faisait alors l'objet de mes convoitises.

Le préposé aux prêts d'une société de prêts vous demandera où vous travaillez, combien vous avez d'enfants, si vous êtes marié, depuis combien de temps vous exercez votre emploi, puis il vous accordera un prêt.

[M. Peters.]

M. Fraser: Seulement s'il découvre que vous êtes député.

M. Peters: Quand j'ai accédé au Parlement, les députés étaient bien les derniers à réussir à obtenir un prêt d'une institution financière. Ils avaient probablement la pire cote de solvabilité de tous les citoyens de la ville d'Ottawa et probablement du pays tout entier. Les années ont passé, cependant, et notre cote de solvabilité est, espérons-le, meilleure. Il n'aurait en revanche pas fait de différence que même un député se présente à la société Household Finance. Le député n'aurait probablement pas obtenu un prêt d'une banque, mais à la société Household Finance, même un député aurait pu emprunter.

Les taux d'intérêt n'ont jamais fait de problème. Cela n'avait pas plus d'importance alors que maintenant. La seule chose qui compte, c'est de savoir si on peut avoir un prêt et combien de mois il faudra pour le rembourser. Pourquoi les gens ne se préoccupent-ils pas du taux d'intérêt? Il y a des années que je me suis adressé à une compagnie de finance, mais les gens ne s'en préoccupent pas parce qu'ils supposent que le gouvernement a fixé une limite à ce que peuvent demander ces compagnies. Pour les prêts plus importants, nous entrons dans le domaine des hypothèques où le taux est différent, mais le gouvernement va s'en occuper.

Que va-t-il se produire si le bill du ministre est adopté? Je me demande s'il y a jamais réfléchi. Le travailleur ira chez une compagnie de finance, où on lui demandera s'il est marié. S'il répond oui, le préposé au crédit inscrira quelques chiffres sur une feuille de papier. Il demandera ensuite au travailleur s'il a des enfants: suivront d'autres chiffres. Il demandera de plus s'il est propriétaire de sa maison, s'il a une hypothèque, pour ensuite ajouter quelques chiffres aux autres. Il lui demandera enfin s'il a une voiture, depuis quand il occupe son poste, et ajoutera d'autres chiffres à sa liste. Finalement, le travailleur se fera dire qu'étant donné les risques que la compagnie prend, son taux d'intérêt sera de, mettons, 24 p. 100.

Pour une autre personne les réponses pourraient fort bien être différentes et, étant donné les facteurs x, y et z du ministre, cette personne pourrait se voir attribuer un taux d'intérêt de 17 p. 100, le prix serait donc différent. Tous ceux qui se présenteront à une société de finance et dont les facteurs x, y et z ne seront pas les mêmes se verront attribuer des taux différents, allant du taux délictueux jusqu'au plus bas, c'est-à-dire celui que la compagnie elle-même ne pourrait obtenir d'une banque. Tout ce que la société aura à faire sera de déclarer régulièrement ses frais, qui auront déjà été négociés. Il est exact qu'il sera peut-être possible d'aller d'un endroit à un autre et de choisir le taux le plus bas. Ce serait peut-être un avantage, mais il n'y a pas que des grandes villes comme Montréal, Vancouver ou Toronto. Certains endroits n'ont qu'une seule maison de finance. C'est ainsi que quelqu'un pourrait très bien payer un taux différent de son ami, qui payerait lui-même un taux différent d'un autre ami. Tous ceux qui font affaire avec ce genre d'institution se verront attribuer un taux d'intérêt différent.

Le ministre voudra sûrement se convaincre que le jeu en vaut la chandelle; c'est pourquoi, je pense qu'il permettra toutes sortes de taux si les gens tiennent à négocier celui qu'ils auront à payer en fonction de ces nombreux facteurs. Ce sera une véritable catastrophe. Moins une personne sera capable de comprendre le taux qu'elle devra payer et plus élevés seront les taux que les sociétés de prêts lui demanderont; elle aura à payer un taux élevé. De prime abord, ceux qui s'y connaissent en fait de pratiques commerciales n'iront pas s'adresser à des sociétés de prêts. Ils s'adresseront à des banques. Les personnes non averties sont mal placées pour comprendre les renseignements que le ministre compte leur donner et elles paieront davantage. N'est-il pas possible de rétablir un taux fixe?

Des députés ont parlé de taux usuraires. Lorsque nous parlons d'un intérêt de 73 p. 100, nous songeons à ce qui se passe à Toronto, Vancouver ou Montréal, où la mafia sait user de représailles lorsque l'emprunteur ne fait pas ses versements; c'est de l'usure. Il ne faut pas confondre prêts usuraires et prêts normaux. Les prêts usuraires dont parle le ministre représentent une chose peut-être totalement différente de la notion que j'en ai, mais pour moi, les prêts usuraires sont des marchés léonins auxquels souscrit l'emprunteur qui ne peut s'adresser nulle part ailleurs et qui consent à payer, peu importe le prix. Au besoin, l'emprunteur pourrait devoir mettre sa vie en jeu. Quand le grand public entend parler de prêts usuraires, c'est qu'il y a des gens qui ont payé de leur vie.

M. Abbott: Allons donc! C'est archifaux!

M. Peters: C'est ce que les prêts usuraires représentent aux yeux du grand public.

M. Abbott: Non, ce n'est pas le cas.

M. Peters: Depuis un an, je lis les rapports d'enquêtes menées à Montréal sur les pratiques usuraires dans cette ville. Mais à Toronto, est-ce que cela existe? A Toronto, cette activité s'exerce dans les quartiers mal famés, et les gens paient de leur vie ou encore des taux d'intérêt qui s'élèvent parfois à 100 p. 100 par jour. Si quelqu'un emprunte $100 aujourd'hui demain il devra rembourser $200. Lorsqu'on emprunte d'urgence, il arrive qu'on doive rembourser autant. Les sociétés n'empruntent pas ainsi lorsqu'elles sont à court de liquidités pour un contrat et qu'elles ont besoin d'un peu d'argent. Ce n'est pas le prêt usuraire tel qu'on le connaît, à moins qu'elles ne fassent affaire avec la mafia ou la pègre.

● (1620)

Je suis sûr que le ministre n'est pas prêt à dire que la loi va mettre fin à cela. Il n'a même pas pris la précaution d'obliger quiconque contracte ce genre de prêt à posséder un permis. Ce genre d'opérations, que le public associe communément aux requins de la finance, se déroulent dans les salles de billard et autres lieux semblables. Le ministre est avocat et je suppose qu'il ne s'est pas seulement occupé de droit des sociétés, mais qu'il a aussi défendu des accusés. Si c'est le cas, il connaît sûrement le genre d'individus que le public tient pour des requins de la finance et il a certainement eu à défendre quelques-unes de leurs victimes. Mais il a peut-être une nouvelle définition bien à lui des prêts usuraires, monsieur l'Orateur, tout comme il possède une nouvelle définition de ce qu'est un «intérêt raisonnable», c'est-à-dire le taux d'intérêt le plus élevé qu'on puisse exiger, compte tenu des risques courus.

Le comité devrait étudier de près tout le problème des taux d'intérêt. A mon avis, et quiconque possède, par son éducation, une éthique de travail protestante doit penser de même, un taux d'intérêt de 10 p. 100 est un taux usuraire.

M. Goodale: C'est une réflexion anticatholique.

M. Peters: Quand j'étais jeune, j'ai vécu selon la morale protestante. La religion catholique a probablement les mêmes principes moraux et pense comme moi qu'un taux d'intérêt supérieur à 10 p. 100, c'est du vol. Et pourtant, aujourd'hui, il y a très peu de maisons—et une maison est une nécessité et non pas un luxe—qui soient hypothéquées à un taux d'intérêt d'au plus 10 p. 100.

Pour en finir avec la religion, monsieur l'Orateur, revenons à l'histoire sainte, qui nous raconte comment le Christ a chassé les marchands du temple. J'ai parlé de la morale protestante, parce que c'est celle dans laquelle j'ai été élevé, mais je suppose que l'usure remonte loin dans l'histoire. Profiter de la malchance des autres pour leur prêter de l'argent n'a jamais été une profession honorable, mais si elle doit être un jour réhabilitée, il me semble que le ministre a un certain nombre de choses à faire. Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis que les prêteurs seraient tenus d'obtenir un permis de façon à faire échec aux achats de chèques et aux prêts usuraires. Je suppose que les prêts usuraires au sens habituel se rattachent à l'élément criminel de notre société à qui les gens s'adressent pour avoir de l'argent qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs. Si je devais fixer un taux d'intérêt pour les prêts usuraires, j'inclurais certainement 10 p. 100 dans cette catégorie, mais apparemment pas le ministre. Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux ont dit aussi qu'ils porteraient à 20 le nombre de bureaux de quartier à l'intention des consommateurs avant la fin de 1974. Je ne sais pas s'ils l'ont fait, mais j'en doute beaucoup.

Peut-être pourrions-nous apprendre quelque chose de la campagne électorale aux États-Unis. Même dans ce grand empire de la libre entreprise, on parle d'essayer de couvrir ses frais. M. Carter a dit qu'il faudrait que le gouvernement justifie ses dépenses pour les programmes prévus dans le budget.

M. Goodale: Qu'est-ce que vous pensez que nous faisons?

M. Peters: Nous ne le faisons pas dans ce bill. Nous ne disons même pas aux gens qu'il pourrait leur être profitable de payer avec l'argent qu'ils ont plutôt qu'avec l'argent qu'ils pourraient gagner demain. Le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) a eu une très bonne idée comme simple député, que beaucoup d'entre nous ont appuyée, en préconisant une carte appelée «Cashex». Cette carte donnerait droit à une prime à qui paie comptant. Malheureusement, de nos jours, bien des magasins ne sont pas équipés pour recevoir un paiement comptant et ne peuvent accepter que des cartes de crédit.

Je pense que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) a l'obligation de créer un organisme pour faire connaître les avantages de payer comptant et conseiller les gens sur la meilleure façon de gérer leur revenu. Par la publicité, le consommateuur est encouragé à acheter, acheter, acheter. Cet organisme pourrait informer les gens du coût des emprunts et, dans certains cas, pourrait même les décourager de faire certains achats.

J'ai parlé tout à l'heure du rôle des banques, monsieur l'Orateur. Quand vous vous adressez à une banque pour un prêt, le comptable vous demande tout d'abord si vous avez de l'argent à la banque. Je n'ai jamais compris pourquoi quelqu'un emprunterait de l'argent s'il en avait à la banque. Une fois, j'ai voulu acheter une auto. J'avais une obligation de $5,000 à la banque et je l'ai donc encaissée. Je ne l'ai pas toute dépensée pour l'auto. J'ai découvert par la suite qu'encaisser cette obligation m'avait coûté environ $1,500 ou $2,000, alors que j'aurais mieux fait d'emprunter. L'intérêt aurait réduit mon impôt sur le revenu, mais personne ne m'a expliqué cela. Le bureau consultatif de crédit à la consommation expliquerait aux gens la meilleure façon de gérer leurs biens. Je ne crois pas que le citoyen ordinaire le sache.

Si le ministre s'intéresse sincèrement au problème, il devrait consacrer quelques jours à s'entretenir avec les petits salariés et les gens à revenu moyen qui touchent des salaires satisfaisants. Je crois que les gens entièrement démunis ne devraient pas être autorisés à emprunter—nous devrions leur donner plus d'argent au lieu de leur demander d'emprunter à des taux d'intérêt exorbitants. On ne peut pas toujours s'en prendre aux assistés sociaux ou a ceux qui touchent une allocation en vertu d'un programme fédéral ou provincial et qui empruntent d'une institution de finance; la faute en est à nous. A mon avis, ils ne devraient pas être autorisés à emprunter. S'ils peuvent prouver qu'ils sont vraiment dans le besoin un organisme devrait les conseiller.

● (1630)

A dire le vrai, il y a des agences et des organismes sociaux en Ontario qui iront même jusqu'à fournir de l'argent pour la réparation d'un toit ou d'un système de chauffage. Si un assisté a besoin d'argent pour ce genre de choses, on le lui fournit en plus de l'assistance sociale. C'est ainsi que les choses devraient se passer. Il ne faudrait pas inviter la personne à aller chez IAC, Household Finance ou à la maison de crédit préférée, emprunter de l'argent à un taux élevé, car ce genre d'emprunts font boule de neige. Bientôt, ces gens-là éprouvent tellement d'ennuis qu'ils doivent avoir recours au système de faillite que le gouvernement actuel a mis à leur disposition dernièrement.

En passant, on m'a raconté qu'un jeune homme aurait emprunté de l'argent d'une maison de prêts afin de pouvoir se mettre en faillite. Il aurait demandé au représentant de la maison de lui prêter $300 afin de pouvoir se mettre en faillite. Pourquoi donc une maison de prêts devrait-elle lui prêter de l'argent s'il avait l'intention de se mettre en faillite au bout de quelques jours? Mais la maison lui a consenti le prêt. Je vais vous dire pourquoi. L'emprunteur lui a promis de rembourser. Cet incident met en lumière quelque chose de très intéressant. Au sein de la classe aisée dans notre pays, on triche de toutes les manières, on triche sur une grande échelle, on triche le fisc, et que sais-je. Mais le gagne-petit au bas de l'échelle qui travaille à la mine ou à l'usine, lui ne triche pas. Il n'a pas de compte de dépenses; il ne peut rien défalquer qui puisse réduire son impôt sur le revenu. Ce n'est pas la même chose pour les personnes à revenu élevé qui peuvent même déduire le prix de leurs repas. On peut les voir un peu partout dans Ottawa manger dans les restaurants et défalquer de leur revenu pour fin d'impôt le prix de leurs repas. Mais vous et moi, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons nous le permettre en tant que député. Nous sommes plutôt comme le salarié. Nous payons nos repas sans pouvoir les défalquer.

Une voix: Et ils vous coûtent un bon prix.

M. Peters: Même le ministre n'a pas cet avantage, je pense.

M. Beatty: Les gens vont bientôt s'apitoyer sur notre sort.

M. Peters: Non. De bien des façons chez nous les pauvres et les salariés sont dans le même bateau. Ils ne trichent pas car le système ne leur permet pas. Je suppose qu'ils pourraient le faire si c'était possible. Les députés sont presque dans la même situation à moins qu'ils ne possèdent une entreprise ou des intérêts à l'étranger. Ils ne peuvent donc que réclamer des exemptions pour leurs conjoints, leurs enfants, et le reste. Ce sont des déductions ordinaires qu'ils demandent.

M. Gilbert: A moins qu'ils ne vendent des avions.

M. Peters: Ceux qui sont à leur propre compte sont dans une situation quelque peu différente. Il me semble que les banques ont très bien surveillé leurs propres intérêts. Il y a quelques années, les banques ont déclaré que le taux d'intérêt de 6 p. 100 était trop bas; mais depuis quatre ou cinq ans, elles ont réalisé tellement de bénéfices que leurs actions constituent probablement le meilleur placement possible. Où les banques ont-elles trouvé leur surplus d'argent? Elles l'ont obtenu des emprunteurs. Quand les taux d'intérêt ont monté, elles ont prêté de l'argent à des taux de 14 à 18 p. 100 et ont fait de bien bonnes affaires.

Les sociétés de financement aussi ont fait de bonnes affaires. Les banques sont propriétaires de quatre ou cinq sociétés de financement et elles leur prêtent de l'argent à un taux d'intérêt de 10 ou 11 p. 100 et les sociétés prêtent à leur tour cet argent à des taux allant jusqu'à 28 p. 100 par année. On me dit qu'un tel taux est relativement peu élevé; on prête parfois de l'argent à des taux plus élevés. J'ai entendu des gens dire que des sociétés de financement prêtaient à des taux allant de 11 p. 100 à 24 p. 100. Pour ma part, je ne pense pas qu'une seule société de financement du Canada prête de l'argent à des taux aussi peu élevés. La plupart d'entre elles empruntent de l'argent aux banques à un taux d'environ 9 p. 100, c'est-à-dire au taux préférentiel. Le dossier de certaines compagnies est tellement mauvais qu'elles ne peuvent emprunter qu'à 11 ou 12 p. 100. Le bill ne tient pas compte de cette situation.

Il me semble que si le ministre veut que les taux d'intérêt soient établis en fonction du risque, il devrait regarder le revers de la médaille. Le taux ne devrait-il pas avoir un certain rapport avec le taux auquel les compagnies de fiducie, les sociétés de financement et les autres établissements de prêt obtiennent leur argent? S'ils empruntent de l'argent à un taux peu élevé, pourquoi ne peuvent-ils pas le prêter à un taux peu élevé? Le ministre prétend sans doute que le prêteur a droit à un bénéfice raisonnable. Pourtant, s'il obtient son argent à un taux peu élevé, il réalisera plus qu'un bénéfice raisonnable, même selon les critères du ministre. Tout le monde sait qu'en

général, les pauvres et les gagne-petit au Canada remboursent ordinairement leurs emprunts. L'homme qui a emprunté $300 pour faire faillite a remboursé son emprunt, même si la loi ne l'y obligeait pas.

Une voix: Et son créancier?

M. Peters: Tant pis pour lui. L'homme a fait faillite pour s'en débarrasser. Si on pousse quelqu'un à bout, il fera faillite.

Une voix: C'est malhonnête.

M. Peters: Pas du tout. Combien le député compte-t-il d'amis dans les affaires qui ont fait faillite deux ou trois fois et fait 1 million de dollars?

M. Parent: Mes amis?

M. Peters: J'ai présumé que certains députés sont du côté des établissements financiers. Si une personne ne peut se tirer d'affaire, elle peut toujours tomber en faillite. Par contre, le pauvre type qui a emprunté $300 a remboursé son emprunt et l'intérêt. On a prétendu que nous devrions agir dans ce domaine de la même façon que pour le crédit agricole, les prêts aux petites entreprises, les prêts aux étudiants, et les autres secteurs relevant de la juridiction fédérale. En d'autres termes, nous devrions couvrir le risque par une assurance. Le coût d'un tel régime serait défrayé par l'emprunteur qui pourrait verser un supplément de 1 p. 100. Sauf erreur, dans le cas du crédit agricole, l'emprunteur paie 1 p. 100 de plus en frais de surveillance et d'assurance. L'intérêt est calculé plus ou moins de la même façon aux termes d'autres mesures législatives. Dans le cas de prêts de moins de $5,000, nous pourrions ajouter un supplément de 1 p. 100 au taux courant de 17 p. 100, par exemple, pour les frais d'administration et d'assurance.

Les risques et les frais seraient minimes, car, selon les statistiques, seulement 1.5 p. 100 de tous les prêts accordés à des gagne-petit par des sociétés de financement et de fiducie sont en souffrance. De cette façon, nous pourrions mettre plus d'argent à leur disposition. Si les députés croient fermement à la libre entreprise et au mouvement de l'argent, ils pourraient favoriser la circulation de l'argent en adoptant le régime proposé; et qui plus est, cet argent serait mis à la disposition des emprunteurs au taux le plus bas possible. L'argent n'a pas de valeur en soi, sauf par ce qu'il fait. Il fournit un service, comme me l'a fait remarquer l'un de mes amis il y a quelques instants. Il ne croît pas; vous ne pouvez pas le planter. Il fournit un service, c'est tout. Il me semble que les gens qui vivent à prêter de l'argent n'offrent pas vraiment un service. Ils profitent de la misère d'autrui.

● (1640)

Si le gouvernement désire vraiment aider les gens à faible revenu, il devrait instaurer un programme d'assurance avec un taux d'intérêt fixe. Ce serait juste tant pour l'emprunteur que le prêteur, tout en étant juste pour les moins favorisés de notre structure économique, les pauvres. Je suis certain que ce genre de taux d'intérêt a été instauré par les compagnies de prêt. Elles assurent leurs risques. Tout ce que je demande, c'est que le taux d'intérêt tienne compte des possibilités de récupérer leur argent dont disposent les compagnies de prêt. Pour savoir ce qu'il en est, nous devrions établir un taux d'assurance pour un certain niveau de prêts et l'offrir au grand public.

J'aimerais ensuite parler des poursuites intentées contre les compagnies de prêt devant les tribunaux. Une personne ne va pas engager un avocat pour poursuivre une compagnie de prêt parce qu'elle juge les intérêts trop élevés. Elle devrait emprunter de l'argent à une autre compagnie de prêt pour pouvoir le faire. Cela peut lui coûter $1,000. Cette personne qui a déjà montré qu'elle avait un mauvais jugement va probablement tomber sur un avocat marron. Le ministre dit qu'au lieu de suivre cette voie, cette personne peut laisser la compagnie de prêt la poursuivre. Mais elle n'a peut-être pas un emploi stable. Comme elle n'a pas beaucoup de formation, elle a eu beaucoup de mal à obtenir son emploi. Qu'adviendrait-il de sa solvabilité si une compagnie de prêt la poursuivrait? Elle ne pourrait plus jamais obtenir de crédit, et elle ne va donc probablement pas suivre cette voie. Si nous voulons protéger les gens contre les prêteurs, pourquoi demander à quelqu'un d'autre de les protéger? Pourquoi demander à quelqu'un d'aller devant les tribunaux. Une personne qui n'a sans doute pas assez d'argent pour obtenir son divorce n'ira certainement pas poursuivre une compagnie de financement. Le ministre ne sait rien des gens dont nous parlons. Il s'agit pourtant de la moitié de la population qui n'est pas née riche.

M. Fraser: Ces gens n'ont sans doute même pas eu assez d'argent pour se marier.

M. Peters: Le député a raison. Maintenant en Ontario, peu importe que vous soyez mariés ou non. Cela ne fait aucune différence.

Cette assurance garantie peut être fournie à un prix raisonnable, et le gouvernement pourrait s'en charger. Si un prêt est assuré, l'emprunteur le remboursera et les taux d'intérêt resteront fixes. On a parlé des prêts aux petites entreprises. Pourquoi les résultats n'ont-ils pas été positifs? C'est tout simplement parce que les banques n'ont pas voulu se charger de ce secteur. La même situation pourra se reproduire dans le cadre de ce programme si les taux d'intérêt sont trop faibles. J'aimerais signaler un autre point. Je veux parler des personnes qui reprennent des chèques pour un prix inférieur à la somme du chèque. En cas de grève des services postaux, le gouvernement retient les chèques ou bien il les envoie à l'avance.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est maintenant écoulé. Il pourra poursuivre sa déclaration seulement avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Le gouvernement peut envoyer à l'avance les chèques d'allocations familiales ainsi que les chèques d'allocations ou de pensions des anciens combattants. Certaines personnes dépendent totalement de ces chèques pour vivre. Ils ne leur permettent que de joindre les deux bouts, sans pouvoir s'offrir aucun luxe. Si elles peuvent encaisser leurs chèques en avance, elles seront dans une situation fort précaire le mois suivant, car elles n'auront pas d'argent.

J'invite instamment le ministre à ne pas légaliser cette pratique même s'il pense qu'elle permettrait d'éviter les abus que l'on a constatés dans le passé. Ces chèques de subsistance ne devraient couvrir que des périodes d'un mois. S'ils sont envoyés à l'avance, les bénéficiaires ne devraient pas être autorisés à les encaisser avant le début du mois pour lequel ils sont établis. Je demande instamment au ministre de ne pas proposer l'adoption de cet article.

Je remercie les députés de la Chambre pour les quelques minutes supplémentaires qu'ils m'ont accordées.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat. D'autres ont déjà dit que mon parti est favorable aux principes du bill, et nous allons collaborer avec le ministre lors de l'étude en Chambre et en comité. Nous aurons cependant beaucoup de questions à poser en comité. Nous espérons réussir à y apporter certaines améliorations, avec la collaboration des autres députés.

Après ce qui s'est déjà dit dans le cours du débat, il importe de rappeler que le bill n'a pas seulement pour objet de lutter contre les usuriers et le secteur de la pègre qui se spécialise dans le prêt à 100 p. 100 et plus, avec danger de mort ou de blessures en cas de défaut. Non, il importait de le dire, en toute justice pour la très grande majorité des membres de la profession financière, dont l'honorabilité n'est pas en cause.

A écouter certains députés et ce qui se dit parfois dans les média, on croirait presque que ce bill vise à mettre un terme à toute activité illicite au pays. Tel n'est pas le cas, inutile de le dire. Et mon ami le député de Timiskaming (M. Peters) a bien dit, il y a quelques instants, que le bill n'atteindra pas ce résultat.

Quel est l'objet du bill? Personne ne compte je pense qu'il va supprimer la pègre. Il rendra peut-être plus difficiles les excès de gourmandise des officines de prêt quasi-criminelles qui font le commerce de l'argent «blanchi». Non, le but réel est d'instaurer des conditions plus raisonnables, de permettre aux personnes de revenu modeste et à ceux qui ne sont pas à la recherche de sommes importantes d'emprunter avec une plus grande sécurité d'esprit, et en toute connaissance de cause. Voilà la raison d'être du bill.

Certains députés ont fort bien évoqué le cas des emprunteurs mal renseignés qui s'adressent à des maisons de crédit, de ceux qui se trouvent dans de grandes difficultés financières indépendantes de leur volonté et qui ont besoin d'argent à très bref délai. On perd son temps à leur dire qu'ils ne présentent pas les garanties nécessaires. C'est la seule chose qu'ils peuvent faire, à part voler. Voilà leur dilemme. Ce sont des personnes qui se trouvent périodiquement démunies. Il y aura toujours des gens qui devraient se garder d'emprunter. Ce sont souvent les gens qui ont désespérément besoin d'argent, et ils doivent savoir à quoi s'en tenir.

● (1650)

Certains députés qui ont pris la parole avant moi, y compris le dernier orateur, ont dit que le bill devrait prévoir un service complet d'orientation, de sorte que toute personne qui envisage de demander un prêt puisse être conseillée sur l'opportunité de cette initiative et, le cas échéant, sur le meilleur genre d'emprunt à contracter. En effet, ce serait une bonne chose si nous avions les moyens au Canada d'offrir ce genre de service d'orientation à toute personne susceptible de contracter un emprunt. Mais une telle proposition pose des problèmes théoriques autant que pratiques.

Les difficultés pratiques sont énormes si l'on songe qu'en 1950, le montant total du crédit à la consommation en souffrance s'élevait à 1.2 milliard de dollars, soit 10.2 p. 100 des dépenses totales des particuliers pour cette année-là, et que, vers la fin de 1974, ce chiffre était passé à 20.6 milliards de dollars, soit 25.8 p. 100 des dépenses à la consommation effectuées cette année-là. Il est, à mon avis, tout à fait irréaliste d'envisager sérieusement d'inclure dans le bill à l'étude une disposition prévoyant un service d'orientation à l'intention de toute personne désireuse de contracter un emprunt dans le pays. Du point de vue théorique, je ne sais pas s'il est judicieux de penser que les gens ne sont pas capables de prendre eux-mêmes les décisions concernant leurs affaires. En outre, je ne pense pas que les intéressés nous sauraient gré de créer une administration onéreuse pour les conseiller sur la façon de gérer leurs propres finances.

Je tiens à insister sur le fait que le bill vise à créer un climat de justice et de certitude relativement aux transactions régulières du marché financier. Il ne vise pas à éliminer les criminels endurcis ni même à faire disparaître les presque criminels. Il importe de se rappeler que la majorité des gens qui empruntent ne s'adressent pas à des institutions financières. Ils s'empruntent de l'argent entre eux. Un couple de jeunes mariés emprunte à des membres de sa famille ou de la belle-famille. Les jeunes empruntent à leurs vieux copains et les amis s'empruntent entre eux.

Néanmoins, le bill à l'étude pourrait s'appliquer à un grand nombre de personnes susceptibles de ne contracter qu'un ou deux emprunts durant toute leur vie. Je le signale à la Chambre, parce que l'on aurait trop facilement tendance à croire que toute personne qui accorde un prêt se trouve être une institution financière puissante qui connaît exactement les règles du jeu.

Je suis heureux de voir ici le ministre qui a été présent pendant la plus grande partie du débat. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je lui signale que la mesure est complexe, ce qui est facile à comprendre puisqu'elle traite d'un sujet complexe. Ce bill va donc régir les prêts consentis par des prêteurs qui, contrairement aux puissants établissements financiers, ne reçoivent pas toujours l'avis de personnes compétentes. Il s'appliquera aux prêts faits entre amis ou entre familles qui font partie des arrangements financiers que contractent la majorité des Canadiens. Dans ces conditions, nous devons donc examiner soigneusement tous les détails relatifs à ces dispositions pour nous assurer qu'en cherchant à créer un climat de justice et de sécurité, nous n'imposons pas involontairement, par contrecoup, un fardeau à des prêteurs ou à des emprunteurs innocents.

Je demanderais donc au ministre de noter que nous devrions examiner la question au comité afin que les articles concernant les pénalités ne se retournent pas contre ceux qui consentent des prêts à leurs gendres ou à leurs neveux mais qui omettraient par exemple d'énoncer tous les termes du prêt, conformément au bill à l'étude. J'ai été moi-même avocat et je sais pertinemment que les juristes ne sont pas les gens les plus aimés de la société—en fait nous venons tout juste derrière la profession la moins populaire, celle de prêteur . . .

Une voix: Ou les politiciens.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Fraser: Je ferai remarquer à certains de mes collègues qu'ils seraient eux-mêmes bien en peine s'ils ne pouvaient pas trouver de l'argent à emprunter quand ils en ont besoin.

Des voix: 5 heures!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les jours fériés—L'opportunité d'une mesure prévoyant le Jour du Patrimoine canadien; l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les aéroports—Vancouver—La question des études écologiques relatives à l'aménagement d'une troisième piste—Les intentions du gouvernement; l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Le Canadien National—Les réductions de personnel et de services à Terre-Neuve—Demande d'enquête.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UNE LISTE ÉLECTORALE PERMANENTE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) propose: Que le bill C-204, tendant à modifier la loi électorale du Canada (liste électorale permanente), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir d'être ici cet après-midi pour évoquer ce problème. Je suis cependant un peu à bout de souffle. Nous avons siégé au sous-comité de la justice cet après-midi et j'étais encore occupé à questionner M. Terry à cinq heures moins cinq. Je serai donc très bref. J'ai pris quelques notes pour une courte intervention où j'exposerai les avantages qui, je l'espère, découleront de ce bill et je pense que les députés d'en face seront d'accord pour qu'il soit renvoyé au comité.

Liste électorale permanente

La préparation de la liste d'électeurs représente une des étapes les plus importantes des élections générales. Si la compilation complète et juste d'une liste permanente constitue un des aspects de la réforme électorale à laquelle on a consacré beaucoup de temps n'empêche que c'est un domaine où les opinions restent partagées. Pour répondre de façon satisfaisante à la question, savoir quelle méthode comporte le moins d'inconvénients et le plus d'avantages, nous devrions examiner le problème en fonction de certains critères. Le critère initial et primordial est l'inclusion du plus grand nombre d'électeurs admissibles et inversement le moins d'électeurs inadmissibles. Le deuxième critère est le coût relatif de la préparation de la liste des votants.

● (1700)

Mon projet de loi, monsieur l'Orateur, propose une liste permanente et il incomberait au particulier de s'y faire inscrire. Cela ne signifie pas que la Couronne ne devrait exercer aucune influence. Comme on en a fait l'expérience dans de nombreux états américains, à moins qu'une certaine contrainte ne soit exercée ou qu'on projette des campagnes de publicité intensive, on ne peut compter que grâce à l'initiative des votants, on obtiendra une liste très complète. Nous aurions recours à une combinaison de méthodes imposant aux votants la responsabilité élémentaire de s'inscrire, ce qui serait suivi de nombreuses autres initiatives et de publicité par les fonctionnaires chargés d'organiser les élections, afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'électeurs exercent effectivement leur droit. La Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne, par exemple, ont toutes deux adopté cette méthode.

J'ai le sentiment que les campagnes électorales canadiennes sont beaucoup trop longues, non pas tellement pour permettre aux stratèges de la campagne d'exercer leurs talents mais plutôt pour permettre de compiler une liste de votants aussi exacte que possible à un moment donné. Une liste électorale permanente éliminerait les situations embarrassantes qui font perdre beaucoup de temps, comme cela se produit dans notre régime actuel. Une liste électorale permanente serait juste envers tous les partis, tous les organisateurs en auraient un exemplaire au moment voulu et tous les travailleurs et les partisans auraient plus de temps à consacrer aux visites des électeurs.

Dans une étude effectuée en 1968, le Commissaire canadien à la représentation a déclaré que:

> Le régime de liste électorale permanente actuellement en usage dans le Commonwealth d'Australie, notamment la méthode de recensement obligatoire des votants, peut être adaptée par le Canada aux fins des élections fédérales pour réduire le temps requis pour la tenue des élections et faciliter aux votants l'exercice de leur devoir . . .

On a prétendu, monsieur l'Orateur, qu'il faut beaucoup d'argent pour dresser une liste permanente d'électeurs qui soit bien faite et bien tenue. On est d'ailleurs arrivé à cette conclusion non par l'expérience mais par des conjectures. Or depuis 1935, nous n'avons jamais essayé d'établir de liste permanente en vertu de la loi des élections fédérales de 1934. Comme l'a dit lui-même le directeur général des élections, la liste permanente n'était pas une mauvaise idée. Bien des gens sont d'avis que pour dresser une liste permanente et continue des électeurs, il faudrait commencer par établir un bureau électoral dans chaque circonscription. Je ne crois pas que ce soit nécessaire et, ce qui reviendrait moins cher, on pourrait se contenter d'un bureau central qui pourrait compiler une liste en laissant

aux électeurs eux-mêmes le soin de s'inscrire. Bien entendu, il faudrait rafraîchir la liste tous les ans et un personnel habilité serait envoyé dans les circonscriptions pour mettre les listes à jour, rayer les noms qui n'ont plus cours et apporter les changements nécessaires.

Monsieur l'Orateur, une façon de faciliter l'inscription proprement dite des électeurs serait par le biais d'une section incorporée dans les formulaires de déclaration d'impôt sur le revenu. L'ordinateur du ministère du Revenu pourrait très facilement enregistrer les noms et les autres renseignements pertinents, éliminant ainsi une bonne partie des travaux d'écriture, de la confusion et des dépenses supplémentaires. On me dit que l'énumération lors des dernières élections fédérales en 1974 avait coûté 29 millions de dollars. On peut facilement s'interroger non seulement sur le coût de cette énumération mais encore sur son exactitude et sur le nombre de personnes qui, par suite d'erreurs imputables à une énumération au petit bonheur, sont privées de leur droit de vote à chacune des élections. Une liste permanente, mise à jour tous les ans à l'occasion de révisions au niveau des circonscriptions, permettrait sûrement d'inclure le plus grand nombre d'électeurs à un moment donné. Voilà assurément l'objectif que nous devrions viser lorsque nous parlons de réforme électorale, monsieur l'Orateur.

Les méthodes d'inscription des électeurs, prévues dans la loi électorale du Canada, n'ont pas été modifiées depuis 1938. Je ne veux pas dire que la liste permanente résoud tous les problèmes mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de renvoyer ce bill à un comité. Nous pouvons peut-être déterminer attentivement et avec précision quel système répond le mieux à nos besoins. Il est injuste, à mon avis, d'écarter l'idée d'une liste permanente d'électeurs parce qu'elle est coûteuse. Elle offre certains avantages pour l'énumération et je crois qu'en élaborant sérieusement une méthode selon laquelle l'électeur se verrait confier une responsabilité et qu'une mise à jour exacte serait effectuée annuellement, nous en arriverions à un système enviable.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais comparer le pourcentage de tous les citoyens en âge de voter qui ont été inscrits sur les listes électorales officielles. Les chiffres les plus récents que j'ai pu obtenir sont ceux du recensement de 1966, mais je crois qu'ils expliqueront néanmoins mon point de vue. A cette époque, la majorité était fixée à 21 ans. Selon le recensement de 1966, il y avait 11,260,202 personnes en âge de voter. Le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales au même moment était de 10,274,904, soit une différence de 985,298 personnes toutes privées du droit de vote. Je comprends que les électeurs détenus ou hospitalisés et ceux que l'on qualifie de migrants puissent parfois perdre leur vote, mais un chiffre de près d'un million me préoccupe. Je me demande donc si on met bien tout le soin voulu à effectuer le recensement électoral actuellement prévu, et ce seul motif justifierait à mon avis le renvoi du bill au comité.

Je voudrais, en terminant, faire une autre brève observation, monsieur l'Orateur. Lorsque le comité sera saisi du bill, une chose qu'il nous faudra examiner, et dont nous avons entre autres parlé au comité des privilèges et élections pendant la dernière session, c'est la question de la durée de la campagne électorale. Nous réussissons à la réduire de quelques jours parfois, mais la campagne électorale actuellement en cours dans la province de Québec va durer 28 jours. Je pense qu'il devrait s'agir là de la durée maximum. Un mois représente plus qu'il n'en faut pour mener une campagne électorale dans le cadre du système électoral en vigueur dans notre pays.

Il en coûtera peut-être plus cher pour tenir à jour une liste électorale permanente qu'il n'en coûte pour effectuer un recensement électoral tous les deux, trois ou quatre ans, chaque fois qu'une élection est déclenchée. L'économie des deniers publics réalisée en réduisant la durée de la campagne électorale serait en revanche énorme. Il en résulterait également que le Parlement n'aurait pas à interrompre ses travaux pour une si longue période. J'espère donc que les députés d'en face jugeront bon de renvoyer le bill au comité. Nous n'en sommes pas arrivés à une réponse définitive la session dernière, mais si le bill est renvoyé au comité, il nous sera possible d'en arriver cette fois-ci à une solution qui épargnera aux électeurs de notre pays une autre longue campagne électorale, à quelque moment qu'elle se tienne.

M. Gilbert Parent (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord sur les critères énoncés par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Nous devrions procéder à l'évaluation des divers systèmes qui existent actuellement au Canada pour établir les listes électorales. Les deux critères qui pourraient être utilisés pour évaluer ces systèmes ou qui pourraient servir lors des procédures d'enregistrement seraient les suivants: le premier est l'inscription du plus grand nombre possible de noms de personnes admissibles et du plus petit nombre possible de noms de personnes inadmissibles. Le deuxième critère est évidemment le coût que représente l'établissement d'une liste d'électeurs.

Il faut toujours avoir à l'esprit, monsieur l'Orateur, que même avec la liste la plus complète des électeurs, rien ne garantit un taux élevé de participation à une élection. C'est ce qui se passe aujourd'hui anx États-Unis alors qu'on estime que peut-être 50 p. 100 seulement des électeurs se rendront aux urnes. On m'a dit que le vote permanent est effectivement obligatoire dans plusieurs États, sinon dans tous, mais j'ignore s'il s'agit d'un usage fédéral. Je crois que ce sont là des points dont nous devrions tenir compte dans nos discussions sur l'opportunité d'établir une liste électorale permanente et sur son importance pour la société canadienne.

[*Français*]

Maintenant, monsieur l'Orateur, examinons les caractéristiques des systèmes relatifs à l'énumération des électeurs. L'énumération des électeurs a été adoptée dans les nations démocratiques de l'Ouest comme protection contre les votants frauduleux. Elle permet d'identifier à l'avance les électeurs qui ont vraiment le droit de voter, afin que nous soyons assurés que seulement eux auront la chance de voter. Pour atteindre ce but, les nations démocratiques ont institué une variété de lois se rapportant à l'énumération des électeurs.

[*Traduction*]

Des systèmes d'enregistrement des électeurs ont été progressivement adoptés dans la plupart des pays au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle afin de mettre un peu d'ordre administratif dans le processus électoral. Certains pays ont instauré des systèmes qui laissent à l'individu le soin de s'enregistrer mais le Canada a légalement investi les pouvoirs publics du fardeau de l'enregistement. Cette différence entre les systèmes instaurés par les gouvernements et ceux qui dépendent de l'initiative personnelle des électeurs est un élément fondamental qui peut servir à évaluer les qualités des divers systèmes d'enregistrement des électeurs.

● (1710)

Examinons deux systèmes différents d'inscription mis sur pied par des gouvernements. Dans les pays où l'on tient un registre des migrations internes, on établit une liste des votants admissibles à partir de renseignements contenus dans un registre général de la population. En Allemagne de l'Ouest, par exemple, l'État tient à jour un registre des événements importants dans la vie de chaque citoyen: naissance, décès, mariage, l'état civil et migrations. C'est la consignation de ce dernier élément, la migration, qui permet de compiler un dossier électoral extrêmement précis. Chaque citoyen allemand doit aviser les autorités locales de tout changement d'adresse, faute de quoi il se voit infliger une amende. S'il quitte une ville pour s'installer dans une autre, le citoyen doit aviser les autorités des deux endroits. Tous ces renseignements sont compilés dans un bureau municipal central. Un agent d'élections examine chaque nouvelle inscription pour voir si l'inscrit est habilité à voter. Le cas échéant, son nom et son certificat sont placés dans un dossier spécial contenant les personnes habilitées à voter. Au moment d'une élection, c'est ce dossier qui sert à imprimer les listes des votants. En Suède et en Suisse, il existe des systèmes analogues d'inscription automatique.

Je ne sais pas si les Canadiens seraient tous prêts à accepter qu'on tienne ainsi des dossiers sur les citoyens qui s'installent dans une ville. Je rappelle à mes collègues qu'au Canada on peut aller d'un océan à l'autre sans être tenu de s'inscrire, pourvu qu'on est citoyen canadien; et même si on ne l'est pas, personne ne vous dérangera. Je ne sais pas si les Canadiens seraient naturellement portés à accepter ce genre de registre qui permettrait de savoir où l'on est et ce qu'on fait, tout cela pour l'inscription des votants, pour contrôler les allées et venues des citoyens. C'est peut-être acceptable en Europe, mais je pense que ce ne sont pas tous les Canadiens qui souscriraient à une telle façon de faire.

[*Français*]

La deuxième formule d'énumération utilisée par le gouvernement est un genre de recensement de la population effectué par un organisme gouvernemental. C'est ce qui se fait en Angleterre et au Canada où il n'y a pas d'énumération obligatoire et de migration interne. En Angleterre, une nouvelle liste d'électeurs est préparée annuellement pour chaque circonscription fédérale. Le greffier municipal fait parvenir par courrier des formules à chaque maison de la circonscription. Le chef de ce ménage est obligé aux termes de la loi d'inscrire tous les électeurs qui cohabitent avec lui et qui sont qualifiés. Ensuite il doit remettre cette liste au greffier municipal.

Liste électorale permanente

[*Traduction*]

Si le taux de réponse à ce recensement direct par la poste est insatisfaisant, le secrétaire envoie des agents à domicile dans les secteurs concernés. La liste établie par recensement sert pour toutes les élections qui ont lieu au cours de l'année qui suit la fin du recensement et la fermeture officielle de la prochaine liste, le 15 février de l'année suivante. Au Canada, on établit une nouvelle liste des électeurs admissibles avant toutes les élections fédérales. Dans les régions urbaines, c'est-à-dire, d'après la loi, les villes de plus de 5,000 habitants, on fait un recensement complet avec visite à domicile. Dans les régions rurales, les listes sont établies par recensement à domicile ou grâce à d'autres moyens.

Les systèmes d'inscription où c'est le gouvernement qui prend l'initiative se distinguent en outre par leur efficacité dans le recensement des électeurs admissibles. Je note que le député nous a parlé du succès d'une liste permanente dans l'intervention qu'il a faite à la Chambre. Je pense qu'il faudrait lui parler des résultats obtenus avec les listes permanentes employées en Angleterre. Les systèmes d'inscription automatique sont manifestement les plus efficaces, pour autant que le registre de la population soit à jour. Dans les pays où l'inscription est obligatoire, la liste électorale est, en principe, un relevé complet de tous ceux qui ont le droit de vote, moins les personnes en voyage au moment des élections. Au Canada et en Angleterre, la manière dont les électeurs sont dénombrés permet également d'obtenir des listes qui reflètent fidèlement le corps électoral. Le directeur général des élections, qui, au Canada, supervise les élections fédérales, estime que, lors des élections de 1972, environ 90 p. 100 de ceux qui avaient le droit de vote ont été inscrits sur les listes.

Que penser du système britannique des listes permanentes? En quoi diffère-t-il du système que nous appliquons au Canada? Examinons-les pour pouvoir les comparer. Tout d'abord, les listes britanniques sont plus ou moins précises, selon la date des élections. Au Canada, l'inscription a lieu seulement lorsqu'on a annoncé des élections et, le jour des élections, les listes ne datent pas de plus de deux semaines et demie. En Grande-Bretagne, l'inscription se fait annuellement et les listes sont closes le 15 février de chaque année. On ne peut plus faire de nouvelle inscription après la date de clôture, mais, s'il y a des élections au Parlement, les gens qui ont déménagé après la clôture des listes peuvent voter à leur ancien lieu de résidence. Cela signifie que les élections qui ont lieu vers la fin de la période de douze mois que vise la liste électorale se fondent sur une liste plus ancienne et par conséquent moins exacte. Par exemple, une élection qui a lieu en décembre portera sur une liste vieille de neuf mois et demi. Quoi qu'il en soit, la liste électorale enregistre tout de même fidèlement 85 p. 100 des personnes résident dans une circonscription donnée et ce, même à la fin de sa période de validité d'un an. C'est loin des 98 p. 100 que nous obtenons présentement au Canada.

Une étude de l'exactitude de la liste électorale de 1966 en Angleterre a donné les résultats suivants. Lors de la journée d'inscription, soit le 10 octobre 1965, ils ont pu dresser la liste de 96 p. 100 de toutes les personnes qui avaient le droit de vote, non pas 98 mais 96 p. 100 au départ. Lorsque la liste est entrée en vigueur le 16 février 1966, elle était exacte à 93 p. 100. A mi-chemin de sa période de validité, soit en août 1966,

la liste était exacte à 89 p. 100 et, comme je l'ai déjà mentionné, à la fin de la période soit au 15 février 1967, elle n'était exacte qu'à 85 p. 100. Une telle situation n'est pas acceptable lorsque nous pouvons disposer de listes plus à jour.

Les régimes d'inscription dans lequels il appartient au citoyen d'aller s'inscrire à titre individuel semblent ne s'appliquer qu'aux États-Unis, comme je l'ai signalé tantôt, à la province de la Colombie-Britannique d'où vient le député de Burnaby-Richmond-Delta, à la France et à quelques pays d'Amérique latine.

A qui doit-on confier la réunion de tous ces renseignements, en tenant toujours compte qu'ici au Canada nous avons au moins des programmes dont le gouvernement a pris l'initiative, où le gouvernement a l'autorité voulue pour obtenir ces renseignements et non le particulier? Nous savons que les présidents d'élection nomment deux énumérateurs dans chaque division de scrutin urbaine. Ces énumérateurs sont choisis d'après les listes fournies par les deux candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix lors de l'élection précédente. L'idée de la direction bicéphale sert de contrepoids contre toute tentative de falsification des listes électorales. Les énumérateurs touchent des honoraires de $35 auxquels on ajoute 10c. pour chaque nom ajouté à la liste. La plupart des énumérateurs gagnent entre $50 et $60.

● (1720)

Quant à la méthode utilisée pour réunir des renseignements, les énumérateurs doivent visiter chaque foyer de la section de vote. S'il n'y a personne à domicile lors de leur première visite, ils doivent laisser une carte indiquant quel jour et à quelle heure ils reviendront. S'ils font deux visites, l'une doit avoir lieu entre 9 heures du matin et 6 heures du soir et l'autre entre 7 heures et 10 heures du soir. Ils doivent laisser à chaque personne recensée une formule l'avisant qu'elle sera inscrite sur la liste électorale.

Nous faisons une vérification pour nous assurer que les gens qui participent directement au vote sauront non seulement qu'ils ont le droit de vote, mais encore qu'ils figurent sur la liste électorale, afin que, le jour des élections, ils puissent prendre part au processus démocratique. Comme renseignement, les énumérateurs ne prennent que les nom, adresse et profession. Je le répète, je trouve inacceptable ces renseignements sur la migration interne au Canada. L'électeur ne doit rien signer et l'énumérateur ne peut pas lui demander de carte d'identité comme son permis de conduire, son extrait de naissance ou d'autres documents du même genre.

Des étrangers, comme des citoyens américains ou des gens d'autres pays qui vivent au Canada, peuvent se faire inscrire sur les listes des énumérateurs. Ces derniers ne sont pas obligés d'obtenir des renseignements directement de chaque électeur et peuvent se contenter de les obtenir d'autres sources telles que les membres de la famille. La liste imprimée envoyée aux candidats et aux électeurs sert à diverses fins. Elle vise surtout à assurer un certain degré d'exactitude. Les gens mal inscrits peuvent faire apporter des corrections lors de la période de révision. Par ailleurs, l'inscription de résidents étrangers inscrits par erreur peut être contestée et ceux qui ont été omis de la liste peuvent s'y faire inscrire.

Comme on peut consulter la liste un peu partout et qu'elle est portée à la connaissance du public, on estime que les possibilités d'inscriptions frauduleuses sont assez limitées. Les listes imprimées constituent également une source importante de renseignements, car elles indiquent où et quand la liste peut être révisée, la marche à suivre pour contester des inscriptions ou faire apporter des corrections, elles donnent des renseignements sur le vote anticipé et l'emplacement des bureaux de scrutin. Le député de Burnaby-Richmond-Delta a mentionné qu'au Canada on dressait une nouvelle liste pour toutes les élections fédérales. C'est bien vrai. Les listes ne servent qu'une fois, après quoi elles sont jetées. Ce système a été utilisé depuis 1920, sauf pour les élections générales de 1935 où l'on s'est servi de listes permanentes.

Ce système fut aboli en 1938, car on affirmait que le coût en était trop élevé et que la liste électorale ainsi obtenu n'était pas exacte. Je reviens sur les critères que le député a signalés. Analysons les différents systèmes de préparation des listes électorales actuellement utilisés au Canada. Comme on l'a signalé, deux critères seraient retenus pour évaluer les mesures d'enregistrement. Selon le premier critère, on réunit le plus grand nombre possible d'électeurs aptes à voter et le plus petit nombre possible d'électeurs inaptes à voter.

Le second critère qui entre en jeu est le coût relatif de la confection d'une liste électorale. D'après le premier critère, qui concerne le nombre de personnes aptes à voter et l'exactitude de la liste, il semble que le meilleur système soit celui des listes permanentes sur lesquelles les électeurs seraient obligés de s'inscrire. Toutefois, en Colombie-Britannique, seule province canadienne où les listes électorales sont ouvertes en permanence, les électeurs ne sont pas obligés de s'inscrire. On a constaté, dans nombre d'États américains, qu'il ne suffisait pas de compter sur l'initiative des électeurs pour obtenir des listes électorales complètes et qu'il était nécessaire de contraindre ceux-ci d'une façon ou d'une autre ou de lancer des campagnes publicitaires de grande envergure.

J'aimerais maintenant citer la même source que le député. Dans son rapport intitulé Méthodes d'enregistrement des électeurs et absentéisme (1968), le Commissaire à la représentation souligne les difficultés qu'il y aurait pour mettre à jour les listes électorales en se fondant uniquement sur un système d'enregistrement volontaire. Il déclare:

> Vu l'attitude généralement apathique que les électeurs adoptent à l'égard de l'enregistrement, bien peu de personnes profitent de la possibilité qui leur est offerte pendant les périodes inter-électorales pour s'enregistrer ou pour apporter des corrections aux listes électorales déjà établies, soit en se présentant au bureau d'un réviseur des listes, soit en envoyant par la poste les précisions nécessaires.
>
> A l'approche d'élections générales et pendant le court laps de temps qui s'écoule entre la date de convocation des élections et le jour du scrutin, certains électeurs peuvent être incités à s'inscrire. Toutefois, à cause de ces ruées de dernière minute, le système a tendance à rompre sous l'effet de son propre poids. Il est impossible d'inscrire correctement un nombre important de nouveaux électeurs à une date si proche du jour du scrutin.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur les systèmes de listes permanentes établies par recensement électoral qui ont été mis en application au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard. En général, le système de recensement électoral en vigueur dans la plupart des provinces canadiennes a donné satisfaction. C'est le meilleur moyen d'obtenir une liste électorale la plus à jour possible. La principale source d'erreurs sur la liste n'est pas tant l'omission d'électeurs que l'inclusion de ceux qui ne devraient pas y figurer, spécialement ceux ne détenant pas la citoyenneté.

Quant au second critère, celui des frais d'établissement des listes, c'est le système actuel qui est le moins coûteux. Si je

puis reprendre les chiffres cités par le député, le coût en 1974 était de 29 millions de dollars. Je me demande et vous demande monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés ce que pourrait coûter une mise à jour permanente des listes si ce doit être plus que le chiffre de 29 millions, cité ici.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Parent: D'après le commissaire à la représentation, le coût d'un système de mise à jour permanent avec enregistrement obligatoire devrait être très élevé. Il conclut ainsi son rapport:

> Cependant, je crois que l'adoption d'un tel système serait extrêmement coûteuse. L'établissement d'un bureau permanent pour chaque district électoral, le recrutement d'un grand nombre d'employés permanents ou temporaires et l'emploi de fonctionnaires de vérification chargés de démarcher tout au long de l'année les foyers de manière à tenir constamment à jour les listes d'électeurs en constitueraient les principaux postes de dépense.

Il en est de même au Québec, où le système d'énumération annuelle coûte très cher. D'après les estimations, il en coûte au Québec 3 millions de dollars par an. Je me hâte de faire remarquer que les listes des électeurs du Québec sont mises à la disposition des commissions scolaires et des municipalités aux fins électorales dans toute la province, et que pour ces institutions le coût des élections en est réduit d'autant. Cette liste sert également à établir les listes de jurés. En conclusion, j'aimerais savoir quel en serait le coût et si l'adoption d'une liste électorale permanente représente, en fait, un système beaucoup plus efficace. Merci.

● (1730)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en dépit de toutes les tentatives du député de St. Catharines (M. Parent) pour démolir ce bill, je suis toujours prêt à l'appuyer. En fait, en écoutant parler le député, je me demandais quel langage il tiendrait si le gouvernement qu'il appuie devait changer d'idée et instituer une liste électorale permanente.

M. Parent: Je reviserais mes positions.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une des plus honnêtes interjections que j'aie jamais entendues de la part des ministériels.

M. Parent: Je n'ai pas dit comment; j'ai dit simplement que je le ferais.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est exact. Ou bien il devrait réviser ses positions ou bien les mots qu'il aurait à avaler lui donneraient toute une indigestion.

Je félicite le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) de nous avoir présenté ce projet de loi et aussi de nous avoir signalé le seul point vraiment sérieux qu'il soulève, je crois, la question des coûts. Fort probablement, l'établissement d'une liste permanente, serait une opération coûteuse bien que, comme le signalait le député, si cette initiative devait réduire la durée des campagnes électorales, nous pourrions économiser des sommes considérables au profit non seulement du Trésor public mais encore de toute la population.

Mais revenons aux propos du député de St. Catharines. Même s'il est à la fois jeune député et jeune d'âge, il se présente comme un orateur de la vieille école. Ce que j'ai aimé, c'est la façon dont il a manipulé la requête toute simple du député de Burnaby-Richmond-Delta demandant l'établissement d'une liste électorale permanente; il a dit de cette initiative qu'elle ressemblait presque à un procédé cher au nazisme d'enregistrer les gens et de prendre acte de tout ce qu'ils font. Selon lui, ce projet de mon collègue supprimerait presque complètement la liberté de déplacement et toutes les autres libertés dont nous jouissons au Canada. C'est tout à fait extraordinaire. Comme effort oratoire, cela ferait sensation dans n'importe quel débat d'école secondaire.

Des voix: Bravo!

M. Goodale: C'est tout comme ce que les conservateurs ont fait avec le bill C-83.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cependant, il n'est pas question d'empêcher les déplacements d'une région à l'autre du pays. Il n'est pas question d'enregistrer tout ce qui se passe derrière le mur de la vie privée. Il s'agit simplement d'établir la liste permanente des électeurs, une liste plus exacte que celles qui sont confectionnées en période électorale. Cela permettrait de procéder à une élection dans un délai beaucoup plus bref qu'actuellement.

Je pense que cela est conforme à la logique. Les études qui ont été consacrées à cette formule en ont reconnu les avantages, le seul obstacle étant celui des frais. Nous décidons de faire beaucoup de choses coûteuses, parce que nous les jugeons nécessaires. Il y aurait intérêt, je pense, à mettre quelques dollars de plus pour avoir la liste permanente des électeurs. J'espère donc que ce bill pourra aller en comité, malgré l'usage qui s'est implanté ici de faire fi des initiatives parlementaires. Dans cet espoir, j'abrège mon intervention en signifiant mon appui au bill.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord faire une remarque avant d'aller plus loin dans ce discours, puisque l'honorable député de St. Catharines (M. Parent) a mentionné qu'il en coûterait très cher. Je voudrais tout simplement lui faire remarquer que tous les jours ce gouvernement dépense des sommes astronomiques pour déporter un bon nombre d'immigrants qu'on ne veut pas garder chez nous. Alors lorsqu'on parle de coût, il faudrait peut-être vérifier tous les ministères.

Afin de revenir à la liste permanente, monsieur l'Orateur, on me permettra de me réjouir doublement d'appuyer mon collègue, parce qu'en 1974 j'avais justement préparé un document assez complet pour en arriver un jour à l'établissement d'une telle liste, qui permettrait tout d'abord à de nombreuses personnes de voter, surtout lorsque les élections arrivent en période d'été, comme par exemple, le 8 juillet 1974. Combien de gens ont été privés de leur droit de vote, tout simplement parce qu'ils étaient partis en vacances, alors que tout à coup les élections ont été déclenchées.

L'énumération et la révision ont lieu, et des gens sont privés de leur droit fondamental. Il n'est pas question de dire à quelqu'un qu'il est obligé d'aller voter, mais à celui qui veut aller voter, si on enlève son droit de cette façon, il faut quand même, à un certain moment, se «brancher» afin de trouver les moyens nécessaires de permettre aux gens d'aller voter. Il

existe beaucoup d'autres choses dans un tel système qui pourraient faire que d'autres personnes peuvent voter à la place de celles-ci.

Monsieur le président, de toute façon, je ne veux pas m'étendre sur le sujet. Je souhaite que la Chambre puisse au moins permettre que ce projet de loi soit déféré au comité approprié. Je peux assurer mes collègues des deux côtés de la Chambre que je leur ferai parvenir, s'ils le veulent, toute la documentation, pour savoir comment on pourrait dresser une liste permanente électorale au pays. Je la possède dans les deux langues officielles. Il me fera plaisir d'en faire faire des copies et de les distribuer.

Je me souviens du cas d'une dame de près de 90 ans, pas en 1975 au cours de l'élection partielle, parce qu'à ce moment-là les choses se faisaient bien, mais parce qu'on n'avait pas inscrit le nom de cette dame au moment de la visite de l'énumérateur, elle en pleurait. Il était inutile lors de la révision, car c'était trop tard, et c'est à ce moment qu'on s'en est aperçu. Encore là il y a eu de nombreuses injustices.

Il y a cette petite formule nº 7 qu'on appelle: «formule d'énumération». Jamais un candidat ne connaît la quantité de ces formules possédée par le président des élections. On n'indique même pas un numéro d'assurance-sociale ou quoi que ce soit sur ces formules. Comment peut-on exercer un contrôle? Je ne veux pas mettre en doute l'intégrité des présidents des élections, mais il existe toujours des gens dans la population qui sont quand même malhonnêtes et réussissent à se procurer de ces documents et à les forger. Je vous assure qu'il y a de nombreuses façons d'aller chercher des élections et de les gagner d'une façon malhonnête.

Justement, une liste permanente d'électeurs permettrait à ce qu'on ait finalement des élections honnêtes, une fois pour toutes, au pays. Et, j'en suis convaincu, lorsque mes collègues liront le document que je leur ferai parvenir, ils s'apercevront que la vérité existe et que les faits le démontrent.

Évidemment quand on parle de liste permanente, à mon avis et selon le document de travail que j'ai en main, il n'est pas question de faire l'énumération tous les ans. Il n'est pas question non plus de tout chambarder. Certaines personnes ne veulent pas s'inscrire, parce qu'elles ne veulent pas être suivies, comme le disait si bien l'honorable député de St. Catharines. Évidemment, aujourd'hui, ces personnes ne sont pas suivies. Si on change d'endroit et de province notre carte d'assurance-maladie et les autres preuves d'identification sont des choses qui nous suivent.

A mon avis, il faut donc éliminer cet élément de peur. Dans ces documents, on pourrait inclure facilement la carte d'électeur. J'entends parler les gens depuis des années. J'entends parler de supposés experts de carte d'électeur, de liste permanente, et jamais une personne sincère n'a osé présenter un travail concret. Je ne vous dis pas que c'est parfait. Je ne vous dis pas que c'est 100 p. 100. Mais si cela peut aider mes collègues, qu'on accepte au moins que ce bill soit déposé, et ensuite, à la lumière de suggestions venant de tous les côtés de la Chambre, et aussi de ce plan de travail, le Parlement serait en mesure de décider si oui ou non on préparera une liste électorale permanente au Canada, et de quelle façon on la préparera. Il est important de le savoir. Mais pour le moment, il est important de savoir si au moins la Chambre acceptera d'étudier le bill de mon collègue. Je reviendrai plus tard sur ce point; en précisant davantage, si toutefois le bill franchit l'étape de la deuxième lecture, ce que je souhaite!

• (1740)

[*Traduction*]

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec des sentiments partagés les exposés qu'ont faits ce soir des députés sur une question à laquelle je m'intéresse depuis de nombreuses années. J'aimerais faire quelques commentaires sur les remarques de certains députés. J'espère pouvoir également rétablir certains faits.

Voilà dix ans que j'ai été appelé à Ottawa pour la première fois et au cours de mon mandat, le Parlement m'a nommé président d'élection pour la circonscription que je représente aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Pearsall: Entre 1966 et 1972, j'ai participé à deux élections fédérales en tant que président d'élection pour cette circonscription. Pendant mon cours de formation, j'ai demandé, entre autres, au directeur général des élections s'il avait été question d'établir une liste électorale permanente. Il m'a répondu que la question s'était posée à maintes reprises et qu'un certain nombre de bills privés avaient été présentés mais jamais mis en délibération. Je crois savoir que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé la même question le jour même où il est arrivé à la Chambre, et peut-être pourrait-il le confirmer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je l'ai fait il y a bien longtemps, mais ce n'est pas la première question que j'ai posée. Ma première question portait sur le chômage.

M. Pearsall: L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont peut-être les deux pays qui donnent l'exemple le plus frappant de l'emploi d'une liste électorale permanente. Mentionnons également l'Allemagne de l'Ouest. En Australie, toutefois, il y a un élément supplémentaire, celui de la sanction imposée à ceux qui refusent de voter. Les députés se rappelleront sans doute que lors de nombreuses élections en Australie, comme au Canada, un parti est resté au pouvoir pendant longtemps. En fait, lors des dernières élections générales d'Australie, le gouverneur général a jugé bon de destituer le premier ministre de ses fonctions. Puis il a dissous le Parlement et déclenché d'autres élections.

En Australie, la liste électorale permanente est révisée à une date précise. Tout comme on porte sa voiture au garage pour la faire régler, la liste électorale est révisée à certains moments de l'année. Dans les cas que j'ai cités, les élections sont arrivées six mois trop tôt et de ce fait, de nombreux Australiens ont été privés de leurs droits civiques. Cela souligne bien la faiblesse du système, monsieur l'Orateur. Pour être efficace, il faudrait remettre la liste à jour presque tous les mois.

Les États-Unis sont l'un des pays du monde auquel l'établissement d'une liste permanente d'électeurs conviendrait le mieux. Il est ironique que nous discutions cette question aujourd'hui alors que le pays est au beau milieu d'une élection. Tous les quatre ans, il y a une élection présidentielle aux États-Unis. Même si le président meurt durant son mandat ou est destiné de son poste, le vice-président le remplace jusqu'à l'expiration du mandat. Il arrive fréquemment aux États-Unis que le président élu, la majorité au Sénat et à la Chambre des

représentants n'appartiennent pas au même parti. Je crois que la dernière fois que le président était du même parti que la majorité à la Chambre des représentants c'était durant le mandat du président Johnson. Les États-Unis sont un des rares pays au monde qui pourraient utiliser une liste permanente des votants à l'échelon fédéral. Certains députés ont signalé qu'il y a une liste électorale permanente aux États-Unis, mais je signalerai qu'il n'en est pas ainsi dans tous les états; deux ou trois seulement en sont dotés.

On a déjà dit que le Canada avait essayé ce système en juillet 1934. Mais en 1935, un très petit nombre d'électeurs sont venus voter, alors que le système habituel était en vigueur. Finalement les députés qui avaient été élus ont dû courir après les gens et les faire inscrire car il n'existait pas de système bien organisé. Comme l'a dit le député de St. Catharines (M. Parent), il a fallu renoncer à cette méthode.

Certains députés ont agité la question des frais. Le député de St. Catharines n'ose pas se prononcer sur le prix des élections de 1974 et sur celui qui est prévu pour les prochaines. Mais moi, monsieur l'Orateur, je n'ai pas peur d'avancer un chiffre. Je crois que ce sera de l'ordre de 30 à 32 millions de dollars. Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) l'a fort bien dit: si on raccourcissait la période électorale de 60 à 47 jours, on pourrait économiser 2 millions. Mais la question de la liste permanente d'électeurs reviendrait à 4 ou 6 millions de dollars.

Il est probable, aussi, qu'il nous faudrait de 1,200 à 1,300 fonctionnaires de plus pour tenir la liste à jour. Quand on veut économiser, il faut bien peser ces arguments.

Le député d'Hochelaga (M. Lavoie) a parlé du problème des électeurs que les énumérateurs n'ont pas inscrits sur les listes. Si on avait une liste permanente, il n'y aurait pas de problème.

Je voudrais demander au député de Burnaby-Richmond-Delta et à celui de Winnipeg-Nord-Centre de joindre leurs efforts aux miens pour essayer de trouver un moyen de faire voter les électeurs qui ne peuvent se présenter aux urnes, chose qui n'est pas prévue dans la loi électorale actuelle. La question du vote par procuration a été soulevée il y a quelques années par un ancien député de Coast Chilcotin, M. Paul St-Pierre. Je reconnais volontiers que j'ai travaillé avec lui en tant que directeur de scrutin et que je l'ai aidé à mettre au point la proposition. Elle a été considérablement édulcorée en comité. Lorsque cette question a fait l'objet d'un scrutin à la Chambre, elle n'avait pas la forme que j'avais espérée. Le vote par procuration a ses faiblesses. On en a fait un usage abusif lors de deux élections. J'ai moi-même constaté un certain nombre d'abus lors des élections de 1972 et je sais qu'il y en a eu aussi lors des élections de 1974.

● (1750)

Les députés devraient savoir qu'une liste électorale permanente serait très coûteuse et nous devrions plutôt nous intéresser aux personnes qui sont absentes de leur foyer, qui voyagent ou partent en vacances et qui n'ont pas le droit de voter aux termes de la loi électorale du Canada en vigueur actuellement.

J'aimerais aussi aborder une autre question. Nous avons déjà parlé des recenseurs mais j'aimerais maintenant soulever la question de la participation. Nous savons tous ce que cela signifie, surtout lorsqu'on mène une campagne électorale. Au lieu de s'inquiéter au sujet d'une liste électorale permanente, les gens devraient s'intéresser plus activement au processus politique. J'espère que le plus grand nombre possible de Canadiens prennent part à des élections générales, ont une bonne opinion des candidats élus et s'intéressent à chaque candidat particulier.

Il se peut qu'en éliminant l'énumération et le système d'énumération, vous retiriez des centaines de personnes de la circulation. Le député d'Hochelaga a abordé différents sujets et traité des listes de votants. Au cours de mes six années d'activité en tant que président d'élection, je ne sache pas qu'il soit arrivé au Canada qu'un président d'élection se soit mêlé de travestir des listes de votants ou de révéler indûment des renseignements liés à la marche même des élections. Je tiens à ce qu'on le sache, car certains députés pourraient bien parler de malversation sans rien pour prouver ce qu'ils avancent.

Ancien président d'élection, j'ai le plus grand respect pour mon ancien chef, le directeur général des élections, et pour tous ceux qui ont travaillé avec moi pendant cette période.

Des voix: Bravo!

M. Pearsall: J'ai abordé certains aspects que je n'avais pas prévu d'aborder, monsieur l'Orateur. J'aimerais conclure en insistant sur un fait ou deux. Si nous établissons une liste permanente de votants, il nous faudra un ordinateur; j'ignore s'il en est un d'immédiatement accessible ou si nous pourrions emprunter celui d'un ministère du gouvernement. Mais je n'ai aucune peine à imaginer le directeur général des élections contraint de doubler, voire tripler ses effectifs ici même, à Ottawa, s'il faut installer un ordinateur pour traiter toute la documentation que nécessiterait une liste permanente de votants. Franchement, je ne pense pas que les Canadiens y tiennent. Le volume de travail ainsi imposé au directeur général des élections serait énorme, et si considérable qu'il faudrait pratiquement créer un tout nouvel organisme à cette fin.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que si nous devions instituer une liste électorale permanente—et j'ai entendu peu de suggestions sur la façon dont on s'y prendrait—la loi électorale du Canada s'en trouverait caduque. Il a fallu, monsieur l'Orateur, consacrer de nombreuses années d'un travail difficile à l'élaboration de cette loi. Les députés à la Chambre y ont contribué. Les députés ont formulé des modifications qui sont maintenant inscrites dans la loi et régissent la façon dont se tiennent les élections.

Je puis assurer les députés qu'aux yeux des autres pays, le système électoral du Canada, fondé sur notre système actuel de recensement électoral en temps d'élections fédérales, est l'un des meilleurs au monde. Les autres pays admirent la façon dont nous procédons. Nous sommes en contact permanent avec l'électeur et nous invitons les Canadiens à s'engager dans le travail qu'ils ont à faire.

J'ai parlé trop longtemps, monsieur l'Orateur.

Une voix: Je vous en prie, continuez.

M. Pearsall: C'est ce que je vais faire si les députés le veulent bien. J'aimerais aborder d'autres points que j'estime importants.

Une voix: M. Brisco veut prendre la parole quelques instants.

M. Pearsall: Je le sais.

M. Brisco: Alors pourquoi ne vous asseyez-vous pas et ne me donnez-vous pas l'occasion de dire un mot.

M. Pearsall: Monsieur l'Orateur, la discussion de cet après-midi ne concerne pas qu'un seul côté de la Chambre. J'ai sous les yeux les commentaires des députés de tous les partis de l'opposition qui ont participé à des discussions sur cette question devant le comité des privilèges et élections au cours de la dernière session du parlement. Certains sont très intéressants. L'un de ces députés a appris il y a quelques années, pendant un voyage comme membre du comité, la valeur du système électoral canadien. On lui a dit à Porto Rico qu'on respectait le système électoral canadien. Cette anecdote a été racontée par un néo-démocrate; je ne crois pas que le député de Winnipeg-Nord-Centre m'en voudra de révéler que le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) a mentionné cela au comité. Il a toujours été un membre actif du comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote.

M. Pearsall: Mes observations tirent à leur fin. J'insiste pour répéter qu'en temps d'élections, ce sont les gens qui comptent. C'est bien beau avoir une liste électorale permanente, de 21 millions d'électeurs, peu importe leur nombre; mais ce n'est pas cela qui compte. Ce qui compte, c'est le nombre de ceux qui votent. Peu importe le nombre des électeurs inscrits sur la liste; ce qui importe, c'est le nombre de ceux qui exercent leur droit de vote. C'est à cela que tient l'excellence de notre système. Le recenseur rappelle à la population qu'elle a un devoir à remplir, qu'elle doit se présenter et participer aux élections. Ne l'oublions pas: au Canada, le vote est encore secret. Nous avons bien de la chance de pouvoir exercer notre suffrage dans le secret. C'est un privilège que je tiens particulièrement à souligner.

Permettez-moi de traiter d'un autre point qui n'a peut-être pas encore été mentionné. La statistique pour les années 1965 à 1971 révèle que 50 p. 100 de tous les Canadiens ont tendance à changer de domicile sur une certaine période de temps. Nous sommes un peu nomades. Sauf erreur, cette proportion est passée récemment à 70 p. 100, et elle est peut-être maintenant de 75 p. 100. Les Canadiens ne sont uniquement au Canada, monsieur l'Orateur, on les trouve partout dans le monde. Les Canadiens voyagent comme jamais.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Pearsall: Monsieur l'Orateur, j'espérais finir ma phrase.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

Comme il est 6 heures, et que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, avant le souper, certains collègues, dans leur exubérance, m'ont interrompu. A cause de cela, les députés seront obligés d'écouter encore une fois les dernières observations que j'ai faites juste avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

En réponse à ce que certains députés ont dit tout au long du débat jusqu'à présent, je disais que leurs observations représentaient généralement une attaque contre toutes les personnes qui travaillent dans des sociétés de crédit ou dans le domaine des finances au Canada, compte tenu du fait que ces remarques ont été lancées parfois par pure étourderie. Je disais qu'après les avocats, les prêteurs ont probablement toujours figuré parmi les personnes les moins populaires, comme le montre la littérature.

Une voix: Parlez pour vous.

M. Fraser: Vous avez déjà fait cette observation avant l'heure du dîner. Vous devrez renouveler votre répertoire. Nous avons déjà entendu cela.

Ce que je veux dire, et je suis très sérieux, c'est que dans notre monde commercial et dans notre système économique, il y a des prêteurs et des emprunteurs légitimes. Notre régime économique serait probablement gravement compromis si nous reprenions à notre compte les vues étroites et moyenâgeuses voulant que tous ceux qui travaillent dans des organismes de prêt ou qui prêtent de l'argent à titre personnel, à des amis, à des parents ou qui sont dans les affaires sont, au sein de la collectivité, la cible d'insultes et d'attaques de la part des moyens de diffusion, des parlementaires, des politiciens, des citoyens frustrés ou des contestataires. J'insiste sur le fait que la plupart d'entre nous avons été obligés à un moment ou à un autre d'emprunter de l'argent.

Je tiens à répéter ce que j'ai dit avant dîner. Il est peu probable à mon avis, malgré tout ce qu'on a pu dire sur le prêt usuraire et sur l'élément criminel de notre pays, que ce bill influe beaucoup sur le crime au Canada. Le véritable objectif du bill, d'après moi c'est de créer une atmosphère de certitude de sorte que le prêteur aussi bien que l'emprunteur comprenne clairement à quoi il s'engage.

J'ai beaucoup de compassion surtout pour les gens à faible revenu qui n'ont pas la connaissance ou l'expérience des affaires nécessaires pour juger sainement quand et dans quelles circonstances ils devraient contracter un emprunt.

● (2010)

J'ai dit avant la pose qu'au cours du débat, on avait proposé entre autres de créer, aux frais du contribuable, des organismes chargés de conseiller ceux qui font un emprunt pour leur éviter de faire des erreurs. Cela sans doute irréalisable sur le plan pratique en raison du grand nombre d'emprunts contractés dans le pays. J'ai également signalé qu'il fallait tenir compte des répercussions profondes d'une telle mesure: en effet, elle accorderait au public une protection excessive qui risquerait de l'empêher de choisir librement. Je doute que le public nous sache gré de créer une bureaucratie qui finalement contribuerait fortement à déterminer non seulement auprès de quelle source les gens ont intérêt à emprunter, mais également s'ils ont, en l'occurrence, intérêt à le faire.

Il arrive fréquemment, d'après ma propre expérience, que lorsqu'ils sont absolument obligés d'emprunter, les gens qui vivent d'un revenu faible soient désireux et en mesure de rembourser leur prêt sur une période prolongée. Il est indispensable, cependant, que les dispositions soient prises dans des conditions telles que ceux qui empruntent savent exactement ce qu'ils empruntent et ce que cela leur coûtera.

Dans son discours, comme je l'ai également mentionné, le ministre a parlé de la nature des sanctions imposées à ceux qui enfreignent les dispositions du bill. Elles sont sévères. Si je m'en souviens bien, l'amende peut aller jusqu'à $10,000 et la peine d'emprisonnement jusqu'à cinq ans. Au cours du débat d'hier, il y a eu une discussion entre certains députés, au cours de laquelle on a dit que peut-être aucune prison du pays, à l'heure actuelle, ne garderait quelqu'un pendant cinq ans. Je sais que cela ne préoccupe guère le ministre responsable de ce bill, mais c'est une question qui inquiète certains de ses collègues et le grand public. Quoi qu'il en soit, j'ai signalé qu'en examinant ces sanctions, nous devions nous rappeler que bien des gens, qui ne font partie d'aucune institution financière puissante et qui ne font pas du prêt une activité commerciale, consentent à l'occasion des prêts à des amis et parents. Ces personnes devront également observer la loi et garder à l'esprit ces dispositions complexes, ce qui pourrait donner lieu à des injustices criantes et avoir des conséquences qu'aucun député ne souhaiterait. A cet égard, j'attire l'attention de la Chambre sur l'article 37 du bill, qui traite des infractions.

Nous devons être très prudents lorsque nous introduisons des dispositions pénales dans des lois autres que le Code criminel. L'un des principes fondamentaux de la justice criminelle britannique c'est qu'avant de trouver une personne coupable d'une infraction criminelle, on doit constater l'intention ou dans le language des latinistes, le *mens rea*. Autrement dit, l'intéressé doit avoir eu l'intention d'agir contrairement à la loi. L'article 37(1) de la loi se lit comme suit:

> Quiconque *a*) dans le cadre d'un prêt, stipule ou exige des frais de crédit payables par l'emprunteur à un taux qui dépasse le taux prescrit par les règlements pour l'application du présent alinéa qui est en vigueur à la date de la conclusion . . . est coupable d'une infraction et passible . . .

. . . passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement ou des deux à la fois. Nulle part dans la présente disposition il n'est question d'intention de contrevenir à la loi.

Comme le ministre est de nouveau avec nous ce soir, je lui dirai que cet aspect de la loi devrait être examiné avec soin car bien des personnes qui consentiront peut-être un seul prêt de toute leur vie, à leur gendre, à leur fille à un autre parent, enfreindront les dispositions de la loi et commettront ainsi la faute la plus innocente à cause de la complexité de la mesure. Je pense que nous devrions tous éviter soigneusement de prévoir des sanctions sous forme d'amendes et d'imposer des peines pour une faute innocente que quelqu'un aurait commise involontairement, peines qui s'appliqueraient sans qu'il y ait vraiment eu le moindre délit. A cet égard, je remarque à l'article 37b) qui concerne les infractions, que le rédacteur du bill est revenu à la notion de faute, car il affirme: «Quiconque pour se soustraire à l'application de la présente loi ou de ses règlements d'application . . .» et ainsi de suite. Ici il est question d'un geste nettement criminel, et naturellement, je n'ai aucune objection à soulever à cet égard.

Quant aux aspects criminels de ce bill, disons qu'il comporte quelque 44 articles en tout, dont 20 demeureront obscurs tant qu'un règlement d'application n'aura pas été promulgué par le ministre. Il ne faut pas avoir beaucoup d'imagination ou de compréhension pour reconnaître que lorsqu'il s'agit d'un bill qui a des connotations criminelles et qui à certains égards, renferme des dispositions fondamentales touchant le criminel, il est très dangereux d'adopter une mesure législative qui est étrangère au Code criminel et qui définit les infractions en fonction de règlements éventuels qui devront être modifés de temps à autre selon les circonstances. Je ne cherche pas à m'en prendre au bill lui-même mais je soulève cette question que nous devrions étudier au comité.

M. Abbott: J'aimerais poser une question au député. Lorsqu'il fait mention de 20 cas nécessitant l'adoption d'un règlement, il ne veut tout de même pas dire qu'il y aurait infraction dans ces 20 cas.

M. Fraser: Non, monsieur l'Orateur, j'ai dit que 20 des 44 articles appellent l'adoption d'un règlement d'application et que certaines dispositions de ce règlement créeraient une situation dans laquelle les personnes en cause agiraient d'une certaine façon, sinon elles commettraient des délits criminels aux termes de la loi. D'après une question qui a été posée au ministre, il semble bien être très au courant du problème et je suis sûr que le comité aura droit à sa bienveillance.

● (2020)

J'ai noté que, dans un élan d'honnêteté, le ministre a déclaré, dans son discours d'hier, que cette loi se faisait attendre depuis longtemps. Ce n'est pas là bien sûr une raison pour faire adopter ce bill, sous sa forme actuelle. Mais cela, par contre, rappelle à tous les députés que le parti gouvernemental est au pouvoir depuis 1963 et que, pour une raison quelconque, c'est seulement aujourd'hui qu'on nous présente un projet de loi dans ce domaine.

Avant l'ajournement du dîner, j'ai donné quelques statistiques illustrant l'évolution du volume de crédit, dans le secteur commercial, au Canada. Le ministre a donné une autre raison justifiant la présentation de ce bill: il a dit que des éléments criminels ou para-criminels avaient, selon lui, profité de la loi sous sa forme actuelle, et qu'il en serait de même à moins que le bill ne vienne y porter remède. Il est, à mon avis, très important qu'aux séances du comité, on nous présente le plus de preuves possibles touchant cet aspect particulier de la question, qui, comme il le dit, préoccupe le ministre ainsi que d'autres questions j'en suis sûr.

Le bill touche à ce qui est essentiellement un secteur très complexe de la collectivité économique et aura des répercussions qui ne deviendront probablement pas claires, dans certains cas, à moins que les gens intimement liés au travail quotidien du monde du commerce, de la finance et du prêt ne viennent témoigner au comité. J'espère que ce dernier, avec l'assentiment du ministre, n'hésitera pas à convoquer les témoins nécessaires. Je vois que le ministre hoche la tête pour montrer ce qui semble être, au moins pour l'instant, son approbation générale.

Le ministre et d'autres ministériels, dans les discours qui ont été faits jusqu'ici, se sont donné beaucoup de mal pour démontrer que ce bill est tout à fait constitutionnel et qu'il se rattache dans toutes ses parties à la compétence attribuée à l'État fédéral par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est possible, monsieur l'Orateur, mais, d'un autre côté, peut-être pas. Des porte-parole du gouvernement l'ont affirmé catégoriquement, monsieur l'Orateur, mais je signale au ministre que l'article 8 du bill semble, au moins à première vue, aller à l'encontre de l'article 2 de la loi de l'Ontario interdisant les contrats léonins. Si je me souviens bien, cette loi, bien que contestée a été maintenue. On a beau dire que ce bill traite de l'intérêt—bien que le bill renferme de nouveaux mots à ce sujet—et que cela relève clairement du gouverement fédéral, je fais remarquer que le bill traite aussi des contrats et de la question des biens et des droits civils. Je dis donc, en guise de mise en garde, qu'il faudra étudier le bill minutieusement au comité.

L'article 8 du bill traite de la méthode selon laquelle un tribunal saisi d'une requête d'un emprunteur détermine si le taux des frais de crédit applicable à un prêt particulier est justifié ou non. Selon la rédaction de cette disposition, le tribunal doit tenir compte de cinq considérations pertinentes pour faire cette détermination. Ce genre de mesure est inhabituel car il s'agit en fait de déterminer s'il y a eu infraction à la loi. Il est clair que ces cinq considérations sont étroitement délimitées et que le tribunal doit s'en tenir uniquement à elles.

[M. Fraser.]

J'aimerais porter à l'attention du ministre le fait que dans le cas d'une transaction immobilière ordinaire, notamment entre deux particuliers, quand un titre donnant droit à un bien immobilier est transféré d'un particulier à l'autre, ce dernier contractant une hypothèque, le taux d'intérêt et les conditions de remboursement sont souvent un facteur déterminant du prix du bien immobilier en question. J'aimerais également dire au ministre que la même situation se produit dans le cas des ventes de terrains dans certaines provinces, et notamment en Colombie-Britannique. Je demanderais au ministre d'étudier cette question quand elle sera soulevée en comité. Bien sûr, nous devons veiller tout particulièrement à ne pas rédiger des dispositions qui empêcheraient les tribunaux d'étudier tous les aspects qui doivent être pris en considération avant de rendre un verdict.

Dans son discours d'hier, le ministre a déclaré que le présent bill avait, entre autres pour objectif:

> . . . d'exiger un mode de divulgation complet, uniforme et facilement compréhensible, afin que le consommateur qui s'apprête à faire un dépôt ou à contracter un emprunt connaisse bien ses droits et les obligations auxquelles il s'engage.

Je pense que c'est essentiellement là que réside l'objet du présent bill. Toutefois, je souligne au ministre que 20 des 44 articles devront être complétés par des règlements afin de préciser la signification du bill. J'espère qu'à l'étape du comité, le ministre conviendra avec nous que certaines des précisions qu'il entend apporter dans le cadre des règlements seraient tout à fait à leur place dans les articles mêmes du bill.

Dans son discours d'hier le ministre a également fait voir les divers résultats qu'on obtient, suivant la façon de calculer les intérêts, sur des prêts d'un même montant nominal apparent. Le ministre a apporté divers exemples. Sur un prêt de $4,000 assorti d'un taux déclaré de 12 p. 100 par année, si l'on réduit du montant du prêt diverses charges et autres éléments, on peut se retrouver avec un taux d'intérêt différent. La démonstration figure en page 635 du hansard.

Comme premier exemple, le ministre a pris un prêt de $4,000 sans déduction. Après trois ans, l'emprunteur a payé $4,782.96, ce qui fait un taux réel d'intérêt de 12.68 p. 100 l'an. Le ministre est ensuite passé à diverses déductions sur le montant de l'emprunt. Dans un cas, on déduit $50 pour frais d'assurance et d'enregistrement. Dans un autre cas, $250 pour frais d'enregistrement, d'assurance et de contentieux. Dans un autre cas, $650 pour assurance-vie, enregistrement, contentieux, courtage et prime.

● (2030)

Abstraction faite des droits d'enregistrement provinciaux et de tous les autres frais qui ne dépendent pas des emprunteurs, le fait est que lorsque certaines choses sont déduites, comme le coût de l'assurance-vie et ainsi de suite, c'est nettement avantageux pour l'emprunteur, ce qui rend l'exemple utilisé par le ministre quelque peu douteux puisqu'après tout, si quelqu'un se sert d'une partie de l'argent emprunté pour obtenir un avantage quelconque, il est normal que le taux d'intérêt sur le solde du montant soit modifié une fois que l'emprunteur a profité de l'avantage déduit. C'est un facteur dont il faut tenir compte si l'on veut voir les choses sous leur vrai jour.

Comme l'indique la page 636 du hansard, le ministre a dit ce qui suit dans son discours hier:

> Nous envisageons d'élaborer, une fois ce bill adopté, un programme global visant à aider les emprunteurs aux revenus modestes.

Je ne sais pas au juste ce que le ministre a l'intention de faire. Bien que cela ne fasse pas partie des dispositions du bill à l'étude, il semble s'agir d'une déclaration de la part du ministre au sujet de la politique du gouvernement au sein de son propre ministère.

A mon avis, avant que le débat ne se termine, à l'étape de la deuxième lecture, il serait utile que les porte-parole du gouvernement nous donnent plus de détails sur les intentions du gouvernement parce que ces mots peuvent sembler assez inoffensifs jusqu'à ce que nous constations, ce qui serait fort possible, que le programme global visant à aider les emprunteurs aux revenus modestes vise en fait à mettre sur pied une nouvelle bureaucratie. Nous ne savons pas du tout ce que le gouvernement veut faire et bien que bon nombre d'entre nous comprenions un peu certains des problèmes que le ministre veut résoudre grâce au bill et que nous soyons d'accord pour essayer autant que possible d'instruire les gens de façon qu'ils ne fassent pas d'erreurs stupides en contractant des obligations à long terme, il est important que nous sachions exactement ce que le ministre veut faire. Il se peut fort bien, et ce n'est qu'une supposition, que son ministère ait déjà décidé que si le bill est adpoté, il faudra mettre sur pied un service de consultation très complet et peut-être très coûteux partout au Canada pour expliquer le bill aux Canadiens. Si c'est vraiment le résultat qu'attend le ministre, il faudra étudier le bill très attentivement, et j'invite le ministre à consulter certains de ses collègues et nous faire savoir avant la fin du débat quelles sont exactement ses intentions.

Je tiens à préciser de nouveau que notre parti appuie le bill en principe. A mon avis, dans leurs commentaires, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont exprimé le vœu que le bill soit vraiment efficace, juste et qu'il joue vraiment son rôle. Dans cet esprit, j'aimerais exprimer l'espoir que mes collègues de tous les côtés de la Chambre tiendront compte des commentaires que j'ai faits ce soir et j'ai bien l'intention de travailler avec tous nos collègues au comité quand nous étudierons ce bill plus soigneusement et plus attentivement.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier l'orateur précédent, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), qui a, comme à son habitude, abordé ce sujet assez longuement mais avec objectivité et intelligence.

M. Fraser: Il faut du temps pour dire des choses sensées.

M. Philbrook: Et je tiens surtout à féliciter le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) ainsi que ses deux prédécesseurs pour avoir réussi à élaborer une mesure législative qui protège de façon détaillée et complète le consommateur canadien en quête d'aide financière. Cela fait déjà quelque temps que cette loi nous a été proposée, mais je pense que le résultat final justifie bien notre attente. Il est clair qu'aucun effort n'a été épargné pour obtenir l'opinion et l'aide des experts dans ce domaine—des autorités policières aux établissements de prêt en passant par les emprunteurs. Cette loi donne à l'emprunteur la meilleure protection possible, mais sans pour autant s'ingérer dans les opérations financières normales et légitimes.

On a déjà fait remarquer au cours de ce débat que le crédit à la consommation qui était de 835 millions de dollare en 1948 est passé à 8.6 milliards en 1967 et à presque 24 milliards de dollare en 1974. Les taux d'intérêt ont suivi la même ascension, ce qui est dans l'ordre, en vertu de la loi de l'offre et de la demande. Par conséquent, la loi vient fort à point car les emprunteurs se faisant de plus en plus nombreux, ils doivent avoir une assurance que la loi de l'offre et de la demande joue en leur faveur et non pas contre eux.

Les emprunteurs sont généralement des gens très vulnérables et il est facile pour des prêteurs peu scrupuleux de les exploiter. Les rapports normaux qui régissent l'offre et la demande peuvent être déformés, par conséquent, si l'emprunteur a besoin du prêteur plus que le prêteur n'a besoin de l'emprunteur. Il faut donc prendre toutes les précautions pour s'efforcer de maintenir un juste équilibre entre ces deux parties. Tel est précisément l'objet du bill sur la protection des emprunteurs et déposants.

D'une part, cette mesure prévoit des sanctions légales énergiques contre les usuriers et les rapaces qui exploitent les gens qui sont acculés à des situations financières désespérées. D'autre part, elle permet au consommateur de se protéger en exigeant qu'il soit pleinement informé sur tous les détails et conséquences de ce genre d'opération financière. Cette double action devrait donc maintenir l'équilibre crucial qui permet un jeu efficace et équitable de l'offre et de la demande.

A mon avis, ces deux fonctions ont une importance égale pour que la loi ait toute la force recherchée. Je laisserai aux autres le soin de s'étendre sur le bien-fondé d'assurer à l'emprunteur l'accès à une meilleure information. Pour ma part, je m'attacherai aux moyens précis proposés pour éliminer une des pratiques les plus méprisables qui aient cours dans notre société.

Cette nouvelle loi se propose de remplacer la notion actuelle de plafond de taux d'intérêt fixe par trois catégories de taux d'intérêt distinctes: les taux normaux ou «légitimes»; les taux «excessifs» et les taux «délictueux».

Actuellement, le prêt à taux usuraire est, en un sens, une activité qui n'est guère plus dégradante que les pratiques plus subtiles des sociétés de prêts dont les taux sont «élevés» ou que les activités parfaitement légitimes d'une institution financière respectable. Elles sont toutes légales aux termes de nos lois inadéquates sur le prêt usuraire—du moins en ce qui concerne leurs transactions financières. Bien que la loi sur les petits prêts fixe le taux d'intérêt maximal à 24 p. 100 pour tous les emprunts de moins de $1,500, le prêteur peut exiger l'intérêt qu'il veut, sans limite aucune, sur les prêts de plus de $1,500. En outre, même lorsqu'ils se font prendre, les contrevenants se voient infliger des amendes trop douces—comparativement au rendement qu'ils obtiennent de leurs prêts—pour les dissuader de continuer dans cette voie.

Protection des emprunteurs et déposants

Le bill sur la protection des emprunteurs et des déposants remédie à cette situation incongrue au moyen d'une structure de taux différentielle. En établissant une catégorie de taux «excessifs», ce projet de loi établit une nette démarcation entre les taux d'intérêt légitimes pour les prêts personnels, taux qui sont déterminés par la conjoncture économique et ceux qui sont indûment élevés. Comme le faisait remarquer le ministre, le taux «excessif» permet à l'emprunteur de contester des conditions de crédit qui ne sont pas justifiées par la nature du risque couru—comme dans le cas des prêts à faibles risques—ou par la conjoncture économique du moment.

La catégorie des taux de nature «délictueuse» vise essentiellement les requins de la finance et les usuriers qui exercent des activités clandestines et qui exigent des taux beaucoup plus élevés que ceux de la catégorie des taux excessifs. Aux termes de ce projet de loi, les condamnations pour ce genre de délits entraîneraient une sentence raisonnable allant jusqu'à $10,000 d'amende et deux ans d'emprisonnement.

● (2040)

Certains députés de l'opposition ont soutenu que même lorsque le taux d'intérêt est délictueux, l'emprunteur ne reçoit pas une protection suffisante, car le taux sera trop élevé. Parler ainsi, c'est ne tenir aucun compte de la nécessité d'une certaine souplesse dans l'établissement des taux d'intérêt selon des critères appropriés, notamment le risque et la durée, et montrer une sérieuse incompréhension de l'objet de la mesure en général. Il ne s'agit pas d'une série de taux d'intérêt établis artificiellement et dissociés des réalités du marché, mais d'un programme général intégré, destiné à équilibrer les priorités sociales et économiques. Il faut prendre soin de ne pas confondre le taux délictueux avec le taux légitimement élevé. L'échelle des taux légitimes ressortira des divers éléments combinés d'une divulgation complète lorsque le prêt est consenti ainsi que l'échelle des taux excessifs et les nouvelles dispositions pour le paiement anticipé sans pénalité des dettes en souffrance.

Puis-je m'arrêter un moment, monsieur l'Orateur, sur ce dernier aspect: le paiement anticipé des prêts? Cette disposition permet à un emprunteur de rembourser n'importe quel prêt non hypothécaire, en totalité ou en partie, avant l'échéance, sans avoir à payer d'amende. Cela signifie que l'emprunteur ne paiera que pour la durée de son emprunt. Là encore, la logique interne du marché des capitaux est renforcée du fait que l'emprunteur est dégagé de contraintes irréalistes et qu'on lui permet de passer librement d'un prêteur à un autre où il peut trouver des taux plus favorables. Il en résultera inévitablement que le coût de l'argent sera plus élastique et les prêteurs seront forcés de tenir leurs taux à des niveaux concurrentiels.

Le bill prévoit encore une autre innovation majeure destinée à étayer la position de négociateur de l'emprunteur et, partant, de lui fournir plus de moyens efficaces de se protéger lui-même. C'est l'inverse du principe actuel selon lequel le fardeau de la preuve incombe à l'emprunteur dans les litiges relatifs aux prêts. Au lieu de cela, le bill impose au prêteur l'obligation de prouver que ses taux d'intérêt ne sont pas déraisonnables. De cette façon, les emprunteurs qui jusqu'ici ont eu à craindre les représailles et les honoraires d'avocats, seront en mesure de se lever et d'exposer les usuriers qui les ont tenus à leur merci pendant trop longtemps.

[M. Philbrook.]

Encore une fois, cela ne peut avoir d'autres résultats que de forcer le prêteur à se restreindre et à prêter à un taux d'intérêt plus raisonnable. Avec des bénéfices annuels estimés à environ 3 milliards de dollars, le prêt usuraire est en importance la deuxième source de revenu du crime organisé, après le trafic des stupéfiants. Du fait que les requins de la finance exercent leurs activités au détriment des pauvres gens, on ne se rend pas compte de l'énormité de leur trafic.

Examinons quelques statistiques saisissantes: d'après les révélations faites à l'enquête sur le crime organisé au Québec, il y a eu 1,496 cas d'usure aux termes des lois provinciales et des règlements de 1973 sur les prêts aux petites entreprises de 1973. Le total des prêts s'élevait à 3.5 millions de dollars, et selon les enquêteurs, ces prêts ont rapporté aux prêteurs 35 millions de bénéfice. Plus étonnant encore, ce montant n'a été réalisé que par les seuls 29 usuriers qui furent poursuivis en justice, c'est-à-dire probablement de 1 à 5 p. 100 du nombre total estimé des usuriers dans la seule région de Montréal. C'est dire qu'il n'y a pas beaucoup d'inculpations.

L'activité des requins de la finance est sans doute encore plus néfaste pour la société dans son ensemble du fait qu'elle engendre et suscite des crimes de toutes sortes. Les victimes de l'usure peuvent se voir poussées au crime: celui ou celle qui a reçu des menaces de sévices pour le cas où il lui serait impossible de payer peut bien se résoudre à vendre de la drogue, à écouler de la fausse monnaie, à voler, à se prostituer; tout vaut mieux que la perte de membres et la mort.

Dans le même ordre d'idées, les usuriers sont la source financière commune à laquelle les criminels ont recours pour poursuivre leurs activités illicites, qu'il s'agisse par exemple d'acheter des marchandises volées ou illégales, ce à quoi tout prêteur honnête se refuserait. Il s'ensuit que les activités des usuriers ont des effets beaucoup plus néfastes que ceux qui tiennent à ce crime lui-même.

Je lisais encore ce matin, à la une du *Globe and Mail*, un article où l'auteur s'interrogeait sur la croissance d'un autre syndicat du crime, dans la région de Toronto-Hamilton cette fois-ci—dans la circonscription que je représente et où certaines inquiétudes se sont manifestées. A quelle activité ce syndicat se livre-t-il notamment? Au prêt usuraire. Quelles sont certains des fruits déjà connus de cette activité? Trois morts, une fraude de $150,000 aux dépens de l'OHIP et, ce qui est encore plus effrayant, certaines intelligences curieuses avec des cadres du gouvernement ontarien.

Si on n'adopte pas le bill en laissant intactes ses dispositions très sévères contre le prêt usuraire, les autorités policières continueront de voir frustrés leurs efforts pour briser le cercle vicieux du crime qui se nourrit d'une telle activité. L'usurier continuera de faire des victimes chez les gens les plus défavorisés et ceux qui sont le moins en mesure de sortir de leur endettement. Il continuera de réduire les chèques d'assurance-chômage et de bien-être social à une fraction de leur valeur dans le cas des gens qui peuvent le moins se permettre de les perdre. D'une façon plus générale, il continuera de nous terroriser tous à mesure que le crime organisé deviendra une grande entreprise de plus en plus tentaculaire.

Si par contre nous adoptons ce projet de loi, nous verrons s'accomplir des modifications bien nécessaires dans la nature des relations emprunteur-prêteur dans notre pays. Une fois que les plafonds artificiels des taux d'intérêt auront été supprimés

et qu'aura été rétabli le caractère équitable de la concurrence, nous aurons réduit en bonne partie la nécessité pour les emprunteurs de recourir à des sources de financement socialement indésirables et donc de les appuyer. On me permettra donc de souligner encore une fois à quel point on peut compter que ce projet de loi aura des effets d'une grande portée, non seulement en faisant traduire les usuriers en justice, mais en réduisant également les crimes qui y sont reliés dans d'autres domaines.

Je ne souhaite pas, et le gouvernement non plus, décourager les emprunteurs. De nos jours, l'emprunt est une habitude acceptée et, en général, il est considéré comme un moyen efficace et légitime de maintenir la croissance. Ces derniers temps, cependant, il semble que les emprunts aient atteint un sommet. A cause des taux d'intérêt sans cesse croissants et des incertitudes quant à l'avenir suscitées par l'inflation, le nombre d'emprunts a commencé à diminuer légèrement depuis l'été 1975. Je crois qu'il incombe à la Chambre d'assurer le consommateur qu'il peut emprunter de l'argent à des fins légitimes et de sources légitimes sans avoir à craindre les frais cachés, les coûts déguisés et un endettement perpétuel. Il faudrait autoriser le consommateur à emprunter intelligemment afin qu'il puisse être rassuré lorsque le besoin se fera sentir. Cette année, les dépenses de consommation pourraient favoriser le relèvement en stimulant la vente au détail et, par conséquent, la production industrielle. Les emprunts pour fins de consommation peuvent contribuer considérablement au relèvement dans la mesure où ils sont bien dirigés, selon les données du marché libre, vers des investissements appropriés et soumis à des conditions équitables. C'est là l'objectif que devrait poursuivre le bill.

En conclusion, j'aimerais féliciter encore une fois le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations et lui souhaiter beaucoup de succès dans sa nouvelle carrière.

● (2050)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer d'abord ma satisfaction d'avoir entendu le ministre présenter le bill C-16, visant à assurer un peu de protection aux emprunteurs et aux déposants. Ce bill vise:

> . . . à assurer la protection des emprunteurs et déposants et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.

Monsieur l'Orateur, j'ai bien dit que c'est une toute petite protection, parce que je me rends compte à la lecture du bill que le gouvernement évite de s'attaquer au cœur du problème, aux taux d'intérêt excessifs qui sont la cause majeure de l'inflation que nous vivons aujourd'hui.

Même en présentant son bill, le ministre fait montre d'une timidité déconcertante lorsqu'il déclare: «Je ne voudrais pas donner l'impression que les Canadiens sont mal servis par la vaste majorité de nos établissements de prêts. Nos banques sont reconnues parmi les mieux dirigées du monde.»

Il aurait pu au moins ajouter qu'elles sont aussi les plus favorisées et les mieux protégées au monde par nos gouvernements. Si c'est là la conviction du ministre, pourquoi alors a-t-il demandé à ses fonctionnaires de penser et d'écrire un tel bill? Le fait que la loi n'a pas été révisée depuis 20 ans ne la rend pas nécessairement désuète, comme l'affirme encore le ministre.

Si elle est devenue désuète, c'est à cause de la tolérance et du laisser-faire des gouvernements qui se sont succédé pour servir d'abord les gros intérêts financiers. Ainsi, les contribuables furent laissés complètement à leur corps défendant devant des requins de la finance dont les appétits pécuniaires ne sont jamais satisfaits. Aujourd'hui, le gouvernement découvre que les consommateurs sont trop endettés. Voilà une découverte qui vient au moins 20 ans en retard, puisque, de 1947 à 1975, les dettes personnelles ont augmenté trois fois plus vite que les revenus des particuliers.

Comment peut-on espérer avec une loi aussi craintive renflouer l'ensemble des consommateurs submergés par cette montagne de dettes? Je dis que ce bill n'est qu'une lueur d'espoir, peut-être la dernière, que l'on fait miroiter à la population canadienne pour lui permettre de ne pas tomber dans le déficit le plus total.

Parlons un peu des intérêts payés sur les dépôts, et de la manière de calculer ces intérêts. Puis, je crois qu'il n'y a pas une seule banque qui accorde les mêmes intérêts sur les comptes d'épargne des déposants, et ce qui est pire encore, c'est la manière de payer ces intérêts. Pour donner justice aux déposants, il faudrait que les intérêts soient calculés tous les mois, et cela sur le solde du compte d'épargne à la fin de chaque mois, de sorte que, si un déposant fait un retrait occasionnel, ceci ne se reflète pas sur les autres mois. Il ne faut pas oublier, et ceci toute la population doit en être bien informée, que tous ces comptes d'épargne des travailleurs servent de réserves aux banques à charte. Selon la loi des banques, celles-ci ont le pouvoir de multiplier ces dépôts d'épargne par cinq fois leur valeur et de prêter le total à 11 et même à 12 p. 100.

En résumé, si la banque accepte d'ouvrir un compte d'épargne pour un déposant, à tous les $100 de dépôt ceci permet à cette banque de prêter $1,500 à 10 ou à 11 p. 100, et même plus quelquefois, à un prêteur éventuel. C'est dire que la banque paiera au déposant $8 en intérêts alors que sur ces mêmes $100, elle pourra retirer jusqu'à $160 d'intérêts. En résumé, ce qui coûte $8 d'intérêts aux banques à charte rapporte $160. Et les banques viendront dire que l'argent leur coûte cher. Et qui plus est, ces mêmes banques essaient par tous les moyens possibles de réduire les intérêts des déposants. Je dis donc qu'en plus de proposer une formule uniforme des intérêts, le bill devrait aussi prévoir le paiement mensuel des intérêts des comptes qui constituent en fait leurs réserves légales.

Revenons maintenant aux prêteurs qui depuis les dernières années tout spécialement ont eu le champ absolument libre. A quoi autre pouvait-on s'attendre quand l'exemple partait de la tête? Tous se souviennent que lors de la dernière révision bancaire, le gouvernement libéral supprima tout plafond d'intérêt pour les banques à charte. Aujourd'hui, les banques à charte, qui sont les institutions les plus importantes au Canada, peuvent prêter à n'importe quel taux, parce que le gouvernement a tout simplement supprimé le plafond. Et après une telle aberration, on est étonné du taux d'inflation.

Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit à la Chambre et je le répète, l'inflation a commencé le jour où le gouvernement a supprimé tous les freins aux banques. On sait très bien, monsieur l'Orateur, que lorsqu'une banque peut prêter à 10 et même à 12 p. 100, une société prêteuse ne peut se maintenir en

deçà de ce taux. Ce n'est pas que j'accepte les taux exagérés de certains prêteurs privés, mais je dis, monsieur l'Orateur, qu'il nous faut commencer par le commencement. Qu'on prenne le bœuf par les cornes au lieu de tenter de le retenir par le bout de la queue.

C'est pourquoi je disais au début que le gouvernement avait peur de s'attaquer réellement au problème. Sans cesse on tente de contourner le mal afin de laisser croire à la population qu'un jour qui n'est pas encore arrivé et n'arrivera jamais, le gouvernement sera logique et s'attaquera aux vrais problèmes que doivent affronter les travailleurs. En attendant ce jour, on tentera par le bill C-16 de refroidir quelque peu les petits prêteurs qu'on croit exploiter les consommateurs.

Le bill C-16, traitant des paiements anticipés, prévoit une disposition qui permettra à l'emprunteur de rembourser son emprunt avant la date d'échéance, sans être pénalisé en payant le montant total du contrat. Prenons l'exemple d'une compagnie de finance qui a accordé un prêt remboursable à 36 mois, et que l'emprunteur trouve la possibilité de rembourser au bout de 10 ou 12 mois. Pourquoi lui faut-il payer les intérêts de 36 mois, ou même de 5 ou 6 mois de plus, parce qu'il veut se libérer de sa dette? Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que lorsque la maison prêteuse retire ce montant de l'emprunteur qui est remboursé par paiements anticipés, elle peut prêter à nouveau cet argent le lendemain même, et, par conséquent, elle retirerait un intérêt double pendant des mois sur le même montant prêté. Et le gouvernement était bien au courant de ces vols légalisés. Pourquoi les a-t-il tolérés? Les autres gouvernements l'étaient aussi, pourquoi les ont-ils tolérés au cours des 20 dernières années?

Un autre cas pénible est, comme le ministre l'a indiqué, la pratique très répandue au Canada qui consiste à prêter sur des chèques d'assistance sociale ou sur les remboursements d'impôts. Voilà une pratique très répandue dans les régions à haut taux de chômage et d'assistance sociale. Il est bien naturel pour un père de famille qui a quatre ou cinq enfants à nourrir et attend son chèque d'assurance-chômage durant un mois et quelquefois durant deux ou trois d'essayer de trouver de l'argent quelque part. Cela est tout naturel. Le père de famille doit chercher les sommes nécessaires pour nourrir sa famille. Lorsqu'un chômeur vient me voir et que je lis sur sa carte de prestations: Cas à l'étude, cela, monsieur l'Orateur, c'est grave. Pendant des semaines et des semaines on voit au haut de sa carte «Cas à l'étude». Je me demande alors si le ministre qui donne des ordres trop stricts aux fonctionnaires en exigeant des enquêtes sans fin comme celles constatées encore ces jours-ci à l'égard des travailleurs forestiers, je me demande si ce ministre est bien conscient du tort qu'il cause à ce père de famille.

Je viens d'apprendre que la cause du retard de huit à dix semaines, un cas qui s'est présenté ces jours-ci, de paiements de prestations est due au fait que le fonctionnaire doit faire enquête personnellement auprès de chaque employeur forestier, afin de s'assurer que ce prestataire a bien droit aux timbres. Eh bien, monsieur l'Orateur, je dis tout simplement que c'est le comble du ridicule. Il va bientôt falloir une armée pour courir tous les chantiers forestiers, afin de vérifier si tel ou tel travailleur forestier a droit à l'assurance-chômage. C'est tout simplement aberrant! Voilà ce qui oblige le travailleur forestier à aller voir les prêteurs sur gage, à qui il cédera quelquefois jusqu'à un tiers de ses prestations à venir pour pouvoir nourrir sa famille. Qui blâmer, monsieur l'Orateur, dans de telles circonstances?

Avant de blâmer les prêteurs, je me dois de blâmer le ministre et ses lois restrictives amplifiées par des règlements qui le sont encore davantage. Après tout cela, on se demande si la loi sur l'assurance-chômage n'est pas d'abord faite pour les fonctionnaires afin que le plus grand nombre possible y travaille. Certains jours, on a l'impression que le chômeur est considéré comme un criminel parce qu'il ne peut se trouver un emploi. Et on laissera ainsi végéter sa famille et ses enfants risquer d'être malades. Je pourrais citer des exemples semblables au sujet des assistés sociaux qui sont obligés de faire appel à ces prêteurs désignés dans le bill C-16. Et le cas des remboursements d'impôt est encore un autre cas déplorable, il s'agit de ceux qui attendent le chèque de leur remboursement d'impôt et qui doivent emprunter pour essayer de payer leurs dettes.

Je ne conçois pas, monsieur l'Orateur, qu'un gouvernement responsable ne soit pas capable d'organiser son administration pour que tout cela soit fait à temps. Pourtant on a l'impression qu'il y a suffisament d'employés. Il y a même tellement d'employés que, à mon avis, les employés créent la confusion, et souvent les chèques se perdent parce que nous avons trop de fonctionnaires.

Pour résumer, je dirai que tous ces cas sont le résultat de la mauvaise administration des ministères en cause. Ces prêteurs ne pourraient survivre si le gouvernement possédait un peu plus de sens social et avait plus conscience de ses responsabilités. Enfin, je voudrais revenir sur la question des prêts hypothécaires. Je me demande pourquoi le ministre fait une distinction entre le prêt ordinaire et le prêt sur hypothèque, en ce qui a trait au remboursement par anticipation. Je ne puis concevoir que les compagnies d'assurance et toute autre association prêteuse sur hypothèque puissent imposer une amende à celui qui veut rembourser son prêt avant échéance.

On me dira peut-être que c'est parce que la compagnie prêteuse a dû conclure un contrat et enregistrer des hypothèques, mais n'oublions pas que c'est l'emprunteur qui paie pour tout cela, ce n'est pas la compagnie, tout est aux frais de l'emprunteur. Et encore, si la compagnie d'assurance prêteuse était obligée de respecter le taux d'intérêt initial, cela s'expliquerait. Mais tous les cinq ans, les compagnies ont le droit de majorer leurs taux d'intérêt de telle sorte qu'un prêt consenti à 6 ou 7 p. 100, il y a quelques années, au début du contrat, est porté à 10 et 12 p. 100, selon le caprice des compagnies prêteuses.

Et cela se passe avec la bénédiction de nos gouvernements. Pour toute excuse de son inertie, le ministre déclare qu'étant donné la nature particulière de ces hypothèques et du marché des hypothèques, il ne peut rien faire de mieux que d'accepter ce qui existe aujourd'hui. A-t-on seulement jeté un coup d'œil sur les bénéfices excessifs des compagnies d'assurances? S'est-on demandé d'où vient l'argent pour construire les gratte-ciel qui abritent ces compagnies? De la poche de ceux qui sont pris pour la vie par ces compagnies.

Ces compagnies prêteuses retiennent leurs clients comme des sangsues retiennent leurs proies. Elles déterminent les primes d'assurance, les montants des taxes municipales, des taxes scolaires et, tout au long de l'année, elles les collectent

elles-mêmes pour les remettre à la toute fin de l'année, et souvent deux mois après l'année. Que font-elles de cet argent qu'elles retirent tous les mois? Elles le prêtent durant 12 mois, en retirent les intérêts, et ainsi, tous ces intérêts s'accumulent aux intérêts multipliés des hypothèques. Le gouvernement ne veut pas légiférer dans ces domaines. Est-il complice, ou tout simplement ignorant de ce qui se passe?

Monsieur l'Orateur, nous approuvons le bill C-16, et nous espérons qu'il sera déféré au comité plénier de la Chambre, afin qu'on y apporte les amendements nécessaires pour le rendre plus acceptable et plus utile à toute la population du Canada.

● (2100)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, à quelques exceptions près, dont je parlerai tantôt, ce bill vise à réaliser la promesse-clé de la plate-forme électorale grâce à laquelle le parti libéral a remporté les élections en juillet 1974. Il aura donc fallu l'attendre deux ans et demi à peu près, mais il n'en est pas moins le bienvenu. Il apporte une réforme et une mise à jour de la législation fédérale du crédit à la consommation qui s'imposaient depuis longtemps.

Je suis d'autant plus heureux de l'accueillir, que c'est moi qui ai annoncé cette réforme et cette mise à jour lorsque j'étais ministre, avant les élections de 1974, et que l'élaboration de la mesure était déjà entreprise lorsque la campagne a député.

● (2110)

Le bill présente bien des aspects positifs. Ainsi, deux notamment figuraient dans le programme électoral de 1974 en ces termes: «Projet de loi exigeant la divulgation du taux d'intérêt véritable dans toutes les transactions soumises à un taux d'intérêt» et «projet de loi permettant à l'acheteur de rembourser une hypothèque sur une habitation résidentielle au cours des cinq premières années du contrat sans être indûment pénalisé». Le ministre a toutefois exposé les nombreux aspects positifs du bill dans le discours de présentation du bill en la deuxième lecture ainsi que dans la documentation qu'il a distribuée au moment où le bill a été déposé pour la première fois aux Communes, il y a quelques jours. C'est pourquoi je ne compte pas les reprendre. Je tiens cependant à faire quelques observations et à soulever des questions à propos de certains éléments du bill et, notamment, à propos de ce qu'on n'y trouve pas.

Je le fais dans un but constructif. Je veux contribuer à avoir le meilleur bill possible au moment de son adoption et partant, un projet de loi fédéral digne des consommateurs canadiens. Malgré tous ses aspects intéressants, je ne pense pas que l'on ait suffisamment prouvé jusqu'ici que le bill sera de ce calibre.

Il faut se réjouir de voir que le bill exige du prêteur qu'il informe le consommateur du coût total réel de l'emprunt ainsi que de tous les frais de crédit afférents. Il faut se demander cependant si le bill résout effectivement le problème des frais de crédit excessifs, des taux d'intérêts exagérés. Le bill propose l'abrogation de la loi sur les petits prêts qui prévoit actuellement un plafond sur les taux d'intérêts pour les prêts de moins de $1,500. En remplacement, il préconise plutôt un plafond maximum permissible établi par règlement—le taux d'intérêt usuraire—et n'importe quel taux inférieur à ce plafond est acceptable à moins qu'un tribunal ne décrète qu'il est excessif. Le ministre n'a pas encore précisé quel serait ce taux usuraire. J'ai entendu dire qu'il serait très élevé. Si je comprends bien, on prévoit un taux d'intérêts annuel de 70 p. 100.

Une voix: Honte!

M. Gray: Pour résumer, on peut dire que le seul recours qu'a un consommateur à qui on exige un taux élevé mais en deça du taux usuraire, c'est de demander à un tribunal de le déclarer excessif ou de ne pas le payer et d'attendre d'être poursuivi car à ce moment-là le prêteur devra prouver que le taux en question n'est pas excessif.

La loi prévoit également que l'emprunteur peut rembourser le prêt n'importe quand, pourvu, bien sûr, qu'il puisse trouver la somme nécessaire à un taux plus bas. Cette dernière chance a toutefois ses limites et ses problèmes, auxquels je reviendrai tantôt. Franchement je ne pense pas qu'il soit tout à fait réaliste de penser que le consommateur-emprunteur moyen, qui n'aime pas le taux qu'on lui demande pour une transaction, aura recours aux tribunaux en premier lieu pour qu'on lui vienne en aide. Ce sont des gens qui, la plupart du temps, touchent de faibles salaires, possèdent peu d'instruction, qui sont indécis et peu sûrs d'eux au moment de négocier avec d'importants organismes, fussent-ils des sociétés privées ou le gouvernement. Comme la majeure partie des Canadiens, ils trouvent que nos tribunaux sont un domaine interdit et inconnu où il est difficile et coûteux d'entrer comme de sortir. Le bill ne fait rien qui puisse dissiper leurs craintes justifiées.

L'emprunteur peut demander à un tribunal d'étudier la transaction et de déclarer injustifiés les frais de crédit prélevés. Mais à quel tribunal faire appel? D'après le bill, ce n'est pas à la cour des petites créances, où les formalités et les frais sont relativement restreints. A la place, il devra recourir à une cour de comté ou à une autre cour supérieure, avec tout ce que cela comporte de paperasseries administratives, de formalités et de frais, en plus de l'obligation d'engager un avocat.

L'emprunteur peut cesser ses paiements et attendre qu'on le poursuive en justice, en espérant que la cour déclare que le prêteur n'a pas, comme le veut la loi, prouvé que le taux n'est pas excessif. Cependant, l'emprunteur devra faire l'expérience souvent fort peu rassurante des assignations à comparaître, il devra se faire à l'appareil judiciaire, se faire représenter par un avocat, etc.

Le fardeau de la preuve repose peut-être sur le prêteur, qui doit démontrer que le taux est justifié. Mais cela ne signifie pas que le prêteur n'arrivera jamais à faire cette preuve, ni que la cour se prononcera toujours, ou presque toujours, en faveur de l'emprunteur et déclarera que le taux est excessif, et par conséquent non exigible. Il s'agira de poursuites au civil et non au criminel. Cela signifie que le prêteur n'aura pas à prouver le bien-fondé de sa réclamation au-delà du doute raisonnable, comme ce serait le cas en cour criminelle. Dans ce cas, le bénéfice du doute ne sera pas nécessairement donné à l'emprunteur, comme on doit le donner au défendant en cour criminelle. Tout ce que le prêteur a à faire, c'est justifier sa plainte, comme le dit le bill, «à la satisfaction de la cour», ce qui, je suppose, signifie, faire la preuve comme dans les causes civiles, montrer que son point de vue est justifié selon toute probabilité à la lumière des facteurs établis par le bill.

Les tribunaux n'auront probablement pas de mal dans beaucoup de cas à le faire, et à juger que le prêteur s'est justifié après avoir considéré divers éléments comme «le prix de revient des fonds du prêteur aux environs de la date du prêt», «les

autres frais d'exploitation du prêteur jugés raisonnables compte tenu de la nature et de l'importance de son entreprise», ainsi que «les risques que le prêt fait courir au prêteur, compte tenu de la nature et de la valeur des sûretés obtenues, de l'âge, de la connaissance des affaires, de la situation financière et de la santé physique et mentale de l'emprunteur».

La protection promise par le bill en cas de taux excessif risque fort d'être illusoire pour beaucoup d'emprunteurs. Je pense en particulier à ceux qui bénéficient déjà des plafonds prévus par la Loi sur les petits prêts dans le cas des montants inférieurs à $1,500. Dans son exposé, le ministre a parlé du peu de protection actuellement accordé par la Loi sur les petits prêts, faisant valoir qu'elle ne s'applique par aux prêts de plus de $1,500. Il a également signalé que le montant total des prêts inférieurs à ce plafond est en baisse constante depuis quelques années. Cela est peut-être vrai en général. Mais il y a encore beaucoup de personnes qui obtiennent des prêts de moins de $1,500 et qui bénéficient de ce fait des avantages de la loi actuelle sur les petits prêts.

Le dernier rapport consacré par le surintendent des assurances à l'activité des petites entreprises de crédit et prêteurs licenciés sous le régine de la Loi sur les petits prêts concerne l'exercice clos le 31 décembre 1974. On y lit qu'en 1974, il a été prêté dans les limites du plafond de $1,500 une somme totale de $412,204,415, répartie entre 647,739 comptes. Dans son discours, le ministre a parlé de 296 millions de dollars seulement prêtés en 1974 dans la limite du plafond de la Loi sur les petits prêts. Ce n'est pas ce que je lis au rapport de 1974. Peut-être nous expliquera-t-il cette discordance lorsqu'il conclura le débat.

Que va-t-il arriver à ces plus de 500,000 personnes qui bénéficient apparemment des avantages assurés par la Loi sur les petits prêts, au chapitre des intérêts gradués et des plafonds, si ce bill est adopté dans sa forme actuelle? Elle risquent fort de se retrouver avec la protection illusoire du recours pour frais excessifs, que le gouvernement entend substituer à ce qui existe déjà. Il y a déjà quelque chose de semblable au recours pour frais excessifs dans les lois que la plupart des provinces, sinon toutes, ont adoptées il y a déjà longtemps pour lutter contre les transactions malhonnêtes. Le fait est cependant que les consommateurs emprunteurs y ont rarement recours. Et lorsqu'ils le font, c'est rarement à leur profit. Et qu'est-ce qui empêche également les prêteurs, individuellement ou en groupe, d'établir une liste noire de ceux qui sont allés arguer devant les tribunaux d'un taux excessif? Celui qui a recours aux tribunaux trouvera-t-il de nouveau à emprunter auprès de son prêteur ou d'un autre? Le bill ne prévoit rien au sujet des difficultés que cette notion du recours pour frais excessifs pourrait entraîner.

A mon avis, il n'est pas tout à fait réaliste de penser que la plupart des emprunteurs payant des frais excessifs vont aller spontanément se plaindre aux tribunaux, pour se prévaloir des dispositions de ce bill qui est censé les protéger. Le gouvernement n'a prévu aucun mécanisme qui se chargerait de présenter lui-même des demandes aux tribunaux pour le compte des emprunteurs, et il ne propose pas non plus de participer aux frais de justice que l'emprunteur aura à subir s'il plaide. D'autre part, le gouvernement ne propose aucun mécanisme pour défendre l'emprunteur ou à l'aider à payer sa défense lorsqu'il est trainé devant les tribunaux pour avoir refusé de payer des taux de frais de crédit excessifs.

[M. Gray.]

● (2120)

Pour que le concept du taux injustifié ait un sens, il faut que le directeur nommé aux termes de la loi et son personnel agissent pour le moins au nom des emprunteurs à faible revenu, qu'ils saisissent les tribunaux en leur nom ou qu'ils interviennent de façon que le tribunal statue que le taux de frais de crédit en question est excessif. Quoi qu'il en soit, le ministre n'a pas, à mon avis, suffisamment justifié l'abandon total de la formule de plafond du taux progressif appliquée dans l'actuelle loi sur les petits prêts. Le fait que le plafond de $1,500 et les taux fixés dans la loi soient dépassés ne signifie pas qu'il faille renoncer totalement à cette formule. Au contraire, raison de plus pour augmenter le plafond et prévoir une nouvelle formule afin de fixer des taux d'intérêt acceptables.

La Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier (Commission Porter) n'a pas proposé de supprimer ce plafond. Le comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation (comité Croll-Basford) ne l'a pas recommandé non plus. Au contraire, après une étude attentive, ils ont tous deux recommandé de relever ce plafond à un niveau plus approprié—au moment de la présentation de leur rapport, ils parlaient de $5,000 au lieu de $1,500—et de modifier les taux d'intérêt acceptables.

L'un des coprésidents de ce comité spécial est maintenant notre éminent et compétent ministre de la Justice (M. Basford), qui fait partie du gouvernement qui a présenté le bill dont la Chambre est actuellement saisie. Il me semble que l'opinion exprimée dans son fameux rapport sur le crédit à la consommation, sur l'opportunité du système de plafond pour le petit prêts, vaut toujours aujourd'hui.

De même, examinons le programme électoral du parti libéral en 1974. Il ne proposait pas de supprimer ce plafond. L'Association des consommateurs du Canada a exhorté le gouvernement à conserver la formule du taux maximum et du plafond appliquée dans la loi sur les petits prêts. Nous devons examiner très attentivement les propositions du bill visant à éliminer cette formule pour voir s'ils nous permettront réellement d'atteindre les objectifs visés, à savoir faciliter le crédit à des taux plus raisonnables aux emprunteurs, tout en leur donnant des moyens de se tirer d'affaire s'ils acceptent des taux excessifs.

Toutefois, le bill ne fait rien pour garantir que l'emprunteur à faible revenu qui, jusqu'ici, a eu des difficultés à obtenir du crédit dans des établissements de prêt reconnus ne sera plus obligé d'avoir recours à des usuriers faute de ne pouvoir obtenir de l'argent de prêteurs agréés. Ce bill ne garantit en rien que l'emprunteur qui, jusqu'ici, a eu du mal à obtenir du crédit si ce n'est de compagnies autorisées en vertu de la loi sur les petits prêts pourra, une fois ce bill adopté, obtenir du crédit à des conditions aussi favorables que celles que prévoit actuellement la loi auprès des petites compagnies de prêts ou d'autres établissements de crédit. Dans son discours en deuxième lecture, le ministre a notamment déclaré:

Voilà pourquoi nous proposons d'abroger la loi sur les petits prêts pour la remplacer par des mesures de protection efficaces et globales, applicables à toute forme de crédit à la consommation afin que les emprunteurs puissent bénéficier de frais de crédit juste et raisonnables.

Dans le même discours il a ajouté:

. . . Je rappelle à la Chambre le privilège de remboursement anticipé et les dispoitions à l'égard des taux excessifs. Un petit emprunteur offrant de bonnes garanties de solvabilité—et il y en a beaucoup, a droit à un taux tenant compte de sa solvabilité. Son crédit peut être aussi bon et peut-être meilleur que celui de gens à revenu supérieur mais, parce qu'il est mal informé, timide ou qu'il a peur de la paperasserie adminstrative, il cherchera à éviter les établissements qui se feraient un plaisir de lui prêter de l'argent. Maintenant, cet emprunteur peut se rendre librement dans n'importe quel établissement pour obtenir un prêt à un taux tenant compte de sa solvabilité et rembourser son prêt par anticipation si son taux est trop élevé.

Toutefois, malgré ce que ces paroles peuvent laisser croire, si le bill est simplement adopté sous sa forme actuelle, les prêteurs ne seront pas plus obligés d'accorder des prêts qu'ils ne le sont maintenant ou qu'ils ne l'ont été par le passé. Les emprunteurs n'auront pas davantage le droit d'obtenir du crédit, d'obtenir un prêt, une fois le bill adopté.

Le bill n'ajoute rien en ce sens qu'il ne garantit pas que les emprunteurs qui se jugent suffisamment solvables pour obtenir des prêts à des taux raisonnables, les obtiendront vraiment. En fait, on ne retrouve nulle trace dans le bill de la promesse faite assez clairement lors de la campagne électorale des libéraux en 1974:

La politique du parti libéral comprend . . . un projet de régime d'assurance à l'intention des petits salariés ayant un emploi stable, afin de leur permettre d'établir leur crédit.

Qu'on nous explique pourquoi le programme promis dans la campagne électorale de 1974 ne fait pas partie du bill actuel. Avant que ce bill ne soit adopté, le gouvernement devrait s'engager à créer un tel programme dans les plus brefs délais. Si pour ce faire le gouvernement fédéral devait se porter garant de prêts offerts par des établissements financiers à de petits emprunteurs ayant un emploi stable, nul ne saurait dire qu'un tel programme puise trop librement dans les deniers publics. Toutefois, il permettrait de répondre à un besoin auquel le bill n'apporte pas une réponse satisfaisante.

En annonçant la deuxième lecture du bill, le ministre a déclaré:

En présentant ce bill à la Chambre, je ne voudrais pas donner l'impression que les Canadiens sont mal servis par la vaste majorité de leurs établissements de prêts.

Je suppose qu'en général, il est exact que ces institutions ont une certaine qualité par rapport à la plupart des autres dans le reste du monde et qu'elles répondent convenablement aux besoins de financement de nombreux Canadiens. Mais cela dit, il n'en reste pas moins, comme le ministre l'a dit dans son discours, que d'après les calculs de la police, l'usure représente un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de dollars au Canada. Pourquoi en serait-il ainsi? Comment une activité de cette envergure a-t-elle pu se développer? Si nos institutions de crédit font leur travail comme le ministre le dit, pourquoi tant de Canadiens se sentent-ils obligés de s'adresser à des vautours pour obtenir le crédit dont ils ont besoin? Pourquoi tant de Canadiens semblent-ils estimer apparemment que les requins de la finance sont plus accessibles que nos institutions financières tant vantées? Ni le bill ni le discours du ministre ne fournissent de réponse à ces questions clés.

Cependant, lorsqu'on voit la grande proportion d'emprunteurs qui s'adresse aux usuriers, comme le dit le ministre, on devrait en conclure, à mon avis tout au moins, que nos institutions financières reconnues ont laissé une grave lacune dans le domaine du crédit à la consommation. Pour combler cette lacune, il faudrait donc une action concertée de la part des institutions financières et du gouvernement; il faudrait que le gouvernement donne l'impulsion nécessaire pour répondre aux besoins des emprunteurs à faibles revenus. Il s'agirait de mettre sur pied non seulement un programme de prêt spécial comme celui qui avait été énoncé au cours de la campagne électorale, mais également un vaste programme d'éducation du consommateur, qui apprendrait à ce dernier à faire un choix judicieux du crédit et à en user avec sagesse. Mais ni dans le bill ni dans le discours du ministre, on ne nous propose un programme de ce genre.

Un des objets du bill est de permettre de sévir contre les usuriers. La notion de taux délictueux, l'obligation de tenir des livres, l'interdiction de menaces et du harcèlement des emprunteurs devraient y contribuer. Cependant, on a omis un point très important lorsqu'on traite avec des usuriers, ou même avec des prêteurs qui, sans être précisément des usuriers ont recours à des pratiques douteuses, si ce n'est totalement dépourvues de scrupules.

Nulle part dans le bill on n'a parlé d'octroi de permis de prêteur. Or, en 1974, dans son programme électoral, voici ce que le parti libéral promettait:

. . . une loi exigeant l'enregistrement auprès du gouvernement fédéral de tous les prêteurs non enregistrés qui prêtent aux particuliers.

Non seulement on n'a pas tenu cette promesse, mais le bill, en fait, propose au contraire d'éliminer les dispositions qui figuraient à la loi et qui exigeaient que les petites sociétés de prêt et les prêteurs d'argent détiennent des permis en vertu de la loi sur les petits prêts. Aucune explication n'a été fournie, non seulement pour l'abandon apparent de cette promesse électorale de 1974, mais aussi des dispositions concernant les permis qui existent déjà. Les permis peuvent être une façon efficace de s'assurer que ceux qui y sont assujettis répondent aux normes de conduite acceptable sur le marché prévues par la loi. On peut s'en servir pour éliminer du marché ceux qui ont montré par leur conduite passée qu'ils ne méritent absolument pas d'y être. Les permis facilitent les procédures pour écarter quelqu'un et les procédures de soumission volontaire qui peuvent être plus rapides et plus efficaces dans bien des cas que le seul recours aux poursuites qui n'entraînent souvent que des peines monétaires contre le prêteur sans véritable réparation des torts causés aux emprunteurs.

● (2130)

Le bill à l'étude n'empêcherait personne de continuer à consentir des prêts en se servant de moyens douteux ou peu scrupuleux, peu importe le nombre de fois qu'un prêteur aurait été condamné en vertu de la loi ou que la cour aurait déclaré excessifs les frais exigés par ce prêteur. Tant que le prêteur pourrait trouver assez de clients sans méfiance, il pourait rester en affaires.

Une disposition autorisant un tribunal à ordonner le retrait du permis après une juste audience et s'accompagnant de droits d'appel pourrait efficacement régler le cas de ce mouton noir du marché financier. Les dispositions du bill lui permettent non seulement de poursuivre son travail, elles soustraient même à l'examen de l'octroi des permis des entreprises qui doivent maintenant s'y soumettre en vertu de la loi actuelle sur les petits prêts. Le gouvernement devrait tout au moins expliquer et justifier l'absence d'octroi de permis dans le cours de l'étude de ce bill.

Une façon simple serait d'exiger de tous les prêteurs qu'ils obtiennent un permis et soient enregistrés s'ils ne sont pas tenus d'en obtenir un en vertu d'autres lois fédérales et provinciales. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'obtenir deux permis. Mais pourquoi supprimer même la nécessité d'obtenir un permis pour ceux qui doivent maintenant en obtenir un en vertu de la loi actuelle? Quelle que soit l'autorité que la loi confère au nouveau directeur, elle ne comprend pas l'octroi de permis.

Ce bill accorde à ceux qui ont été lésés par suite d'infractions à la loi le droit de poursuivre pour les dommages et intérêts civils. C'est un pas dans la bonne direction, mais encore trop hésitant. Il y a tout le problème de l'accès aux tribunaux dont on a parlé plus tôt. Il faut dire aussi que le jeu n'en vaut peut-être pas la chandelle s'il s'agit d'un petit prêt même si le pourcentage d'intérêt est très élevé. Le bill n'autorise pas, comme il le devrait, les emprunteurs qui ont été victimes d'un prêteur ou d'un groupe de prêteurs à se réunir pour intenter une action collective devant les tribunaux alors qu'il ne vaudrait pas la peine pour eux de le faire seuls. Le bill ne prévoit pas non plus que le directeur entame des poursuites en dommages et intérêts, même au nom d'emprunteurs à faible revenu.

Si l'on examine le concept du taux d'intérêt excessif, on remarquera qu'un tribunal peut décider qu'un taux est excessif uniquement si on lui soumet un cas et cela seulement pour la transaction dont il est question. Le même juge ou un autre peut évidemment invoquer ce genre de décision comme précédent dans une autre cause semblable. Toutefois, si un taux est jugé excessif, cela ne s'appliquera pas aux autres prêts, mêmes s'ils sont consentis aux mêmes conditions. Il faudra alors entamer d'autres poursuites devant les tribunaux.

Donc, il se pourrait que la crainte de voir contester les frais de crédit qu'il exige devant les tribunaux n'ait pas sur le prêteur l'effet salutaire que le gouvernement espère et dont le ministre a parlé dans son discours. Il se pourrait plutôt que certains prêteurs connaissant le jeu de la loi des moyennes s'attendent à ce que certains de leurs prêts fassent l'objet de poursuites, mais que la plupart y échappent pour les raisons que je viens d'exposer. Certains prêteurs décideront de courir le risque en s'attendant à ce que certains prêts et frais de crédit soient jugés excessifs par les tribunaux, mais à ce que leurs pertes soient largement compensées par les gains excessifs et injustifiés qu'ils obtiendront grâce à des taux d'intérêt excessifs qui échapperont à l'examen des tribunaux quoi qu'en dise le bill sous sa forme actuelle.

Enfin, monsieur l'Orateur, la loi devra une bonne partie de son efficacité non pas à ce que dit le bill, mais plutôt aux réglements dont nous ne connaissons pas encore la teneur. Le bill contient plus de 20 passages dont les conditions restent à préciser au moyen de règlements.

J'aimerais également signaler que certains des avantages prévus dans le bill pourraient ne plus avoir aucune signification—ils pourraient être annulés—aux termes mêmes du bill, puisque l'article 31(1)a) prévoit que le gouvernement peut établir des réglements afin d'«exclure totalement ou partiellement toute catégorie de prêts de l'application de la présente loi». Dans certains cas, des réglements peuvent être établis excluant des catégories entières d'établissements de prêts de l'application du projet de loi. En déléguant au gouvernement le droit d'établir ou de modifier par règlement les définitions et les détails de l'application d'une loi, je reconnais que, le Parlement peut faire en sorte que la loi reflète les tendances du marché; de cette manière, le présent bill, après avoir été étudié et adopté, pourra être fort différent, tant dans sa forme que dans son application, de ce qu'il est maintenant, avant la publication des règlements. Le projet de loi précise pourtant que tout intéressé devra avoir la possibilité de présenter des objections au sujet de ces règlement d'application avant que ceux-ci ne soient mis en vigueur. Voilà sans aucun doute une disposition fort utile pour divers groupes et particuliers du secteur privé. Toutefois, en ce qui concerne le Parlement, cette mesure ne peut pas remplacer la connaissance des intentions exactes du gouvernement à propos des questions importantes qui, selon le bill, seront précisées dans le cadre des règlements.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Je fais allusion par exemple à la fréquence des taux d'intérêt criminels à partir desquels les sanctions s'appliqueront tant, aux établissements de prêts et aux transactions qui ne tomberont pas sous le coup de la loi et aux genres de renseignements qui devront être précisés dans les annonces publicitaires concernant le crédit. Je déclare que le gouvernement devra déposer un ensemble de projets de règlements devant le comité qui sera saisi du bill et ce dès les premières séances dudit comité. Si ces règlements ne nous sont pas présentés le plus tôt possible, et je répète qu'ils ne devraient pas être déposés plus tard que lors des premières séances du comité, il ne pourra y avoir de débat sérieux au Parlement, ni de contribution sérieuse de la part du public à propos du contenu du bill.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Les documents qui nous ont été distribués avec le bill précisaient que cette mesure permettrait la création d'une banque nationale de renseignements sur le crédit au consommateur. Dans son discours, le ministre n'a cependant pas fait allusion à ce point et le bill à l'étude n'en traite pas non plus de manière explicite. Nous devrions avoir plus de précisions à propos des intentions du gouvernement à cet égard. Comment cette banque de renseignements sera-t-elle créée, comment fonctionnera-telle? Comment le gouvernement compte-t-il assurer le droit à la vie privée des emprunteurs et empêcher l'accès aux renseignements sur un particulier sans le consentement de ce dernier? Comment le gouvernement pourra-t-il faire en sorte que tout particulier puisse prendre connaissance de renseignements contenus à son sujet dans la base des données et voir à ce que les erreurs soient rectifiées rapidement et complètement? Il nous faut plus de renseignements.

J'ai soulevé ces questions de façon constructive afin d'assurer aux consommateurs canadiens la meilleure législation pos-

sible. C'est très important car, comme on l'a déjà signalé, la dette des consommateurs est passée de 1 milliard en 1947 à 23 milliards à l'heure actuelle et représente maintenant 22 p. 100 du revenu total disponible des Canadiens. Le crédit à la consommation est d'une importance telle que, pour reprendre les propos du premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il annonçait l'article du crédit à la consommation dans le cadre du programme électoral libéral de 1974, «nous considérons qu'il est essentiel d'assurer la plus grande protection et impartialité dans le domaine du crédit à la consommation». Pour ma part, je crois que ce bill mérite votre appui à la deuxième lecture mais, en permettant son cheminement dans le processus parlementaire, nous devons nous assurer qu'il garantit en effet «la plus grande protection et impartialité dans le domaine du crédit à la consommation».

Enfin, monsieur l'Orateur, même si à l'instar d'Edward Fitzgerald dans son Rubaiyat d'Omar Khayyam, on serait enclin à dire: «Prenons l'argent comptant et au diable le crédit», notre économie actuelle et celle que nous aurons probablement dans un avenir prévisible ne nous permet pas de croire la chose possible. Il nous incombe donc de veiller à ce que le crédit n'aille pas à l'encontre de l'intérêt bien compris de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, alors que je m'apprête à parler sur le bill C-16, on m'excusera peut-être d'éprouver un peu de pitié pour le ministre. Apparemment depuis qu'il occupe son nouveau poste, il n'a pas eu la veine d'obtenir l'assentiment de tous les membres de son parti. Il est plutôt rare que je doive attendre pour prendre la parole que les applaudissements destinés à un ministériel se soient calmés.

● (2140)

Je trouve fort étrange, monsieur l'Orateur, en fait, je trouve incroyable, qu'un gouvernement qui a permis la montée en flèche de l'inflation que nous avons connue ces dernières années, qu'un tel gouvernement s'inquiète tellement, comme il le fait maintenant, des taux d'intérêt élevés. Même si ceux-ci nous inquiètent également, nous constatons que le gouvernement a supprimé le plafond des taux d'intérêt et qu'il les a remplacés par des taux inconnus qui seront régis par certains règlements à édicter à un moment quelconque.

J'ai écouté le ministre nous parler de ses consultations. Il est vrai que des consultations ont été tenues, mais, monsieur l'Orateur, pour qu'elles valent quelque chose, il faut qu'elles donnent lieu à des concessions mutuelles. Je voudrais évoquer une lettre de l'Association des consommateurs du Canada dans laquelle on fait allusion aux entretiens entre le ministre et plusieurs représentants de l'Association. Il importe de noter que cette lettre est datée du 20 octobre, c'est-à-dire exactement une semaine avant que le ministre dépose le bill à la Chambre.

L'Association des consommateurs du Canada parle dans sa lettre de plusieurs propositions qu'elle voudrait que le ministre prenne en considération en préparant le texte de loi. La première concerne les plafonds. L'Association voudrait que l'on continue à placer un plafond progressif sur le coût des prêts jusqu'à concurrence de $7,500. Elle insiste aussi pour que ces plafonds soient placés à des niveaux qui expriment avec réalisme le coût de crédit. En ce qui concerne les taux excessifs, l'Association des consommateurs a dit ce qui suit:

> Nous ne sommes pas d'avis que la disposition prévue concernant le principe du taux excessif et un plafond atteignant sept fois le taux préférentiel peuvent remplacer une réglementation précise des taux d'intérêt sur les petits prêts.

En s'adressant à la Chambre le ministre n'a pas parlé du taux d'intérêt sur les petits prêts et les documents n'en font pas mention non plus. Apparemment, à en juger par la lettre, le ministre et l'ACC ont discuté de la question de taux et la question du plafond atteignant sept fois le taux préférentiel a dû être soulevée par l'un ou l'autre des deux interlocuteurs. Le taux préférentiel à l'heure actuelle au Canada est de 11¼ p. 100 donc il est facile de calculer qu'un taux excessif atteignant 7 fois ce montant serait de 77 p. 100 à peu près, soit près de 80 p. 100, comme l'a fait remarquer un député ce soir.

C'est un chiffre qui semble exorbitant et le ministre ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire au sujet de ce plafond. Il serait bon de se rappeler que la loi sur les petits prêts qui sera abrogée lorsque ce bill sera adopté prévoyait un taux nominal de 24 p. 100 par an. Cette loi a été modifiée il y a vingt ans, en 1956, et je crois que 24 p. 100 en 1956 représentait plus ou moins six fois le taux préférentiel de cette époque qui était probablement aux alentours de 4 p. 100.

L'Association des consommateurs donne ensuite à entendre que le système des taux injustifiés dépend en fin de compte de la capacité et du bon vouloir de ceux qui ont probablement le plus besoin de protection d'en référer aux tribunaux. J'ajouterai quelque chose là-dessus dans quelques minutes, monsieur l'Orateur.

L'Association des consommateurs s'inquiète également des emprunteurs désavantagés. Elle dit se soucier du problème résultant de l'activité des requins de la finance et, pour ce motif, elle favorise l'inclusion d'un plafond absolu pour ce qui est des taux d'intérêt légaux. La documentation mentionne quelque part des taux délictueux, mais je n'ai pas réussi à trouver l'expression dans le bill et il ne semble pas que la définition en soit donnée.

Au sujet des emprunteurs désavantagés, l'Association des consommateurs ajoute:

> De toute façon, on saurait désormais les difficultés auxquelles sont exposés d'une façon générale les gagne-petit lorsqu'il s'agit de se procurer du crédit; il faut donc que la politique du gouvernement et le programme de développement se concentrent en priorité sur ce domaine.

L'ACC favorise également le maintien des conditions d'octroi de permis dans le cas des prêteurs réglementés sous réserve de l'exemption des prêteurs déjà régis par les conditions d'octroi de permis présentes et à venir émises aux paliers fédéral ou provincial. Comme l'ont fait remarquer d'autres orateurs intervenus dans le débat, monsieur l'Orateur, les conditions d'octroi de permis auront disparu avec l'adoption du projet de loi à l'étude.

Mentionnons parmi les autres sujets de préoccupation exposés par l'ACC dans sa lettre au ministre: les sanctions civiles; la définition de «opération de crédit» qui n'a pas été clarifiée, monsieur l'Orateur; les emprunts hypothécaires non utilisés pour un achat, auxquels l'Association voudrait voir attaché le droit de remboursement anticipé sans pénalité; et enfin, dans le domaine des relations fédérales-provinciales, elle recommande des consultations régulières entre les divers gouvernements.

Ce qui rend cette lettre encore plus incroyable, monsieur l'Orateur, c'est sa dernière phrase où le représentant de l'Association s'adresse au ministre en ces termes:

J'espère que vous tiendrez bien compte de nos recommandations avant de présenter le nouveau bill au Parlement.

Nous savons qu'à peine le ministre avait reçu cette lettre qu'il présentait le bill au Parlement. On ne peut que supposer que la présentation soudaine du bill à l'étude tenait uniquement au fait que le gouvernement n'avait rien d'autre de substantiel à proposer à l'étude de la Chambre.

Pour illustrer la déception ressentie par l'Association des consommateurs du Canada en constatant qu'on avait ignoré ses recommandations, j'aimerais citer un extrait de son bulletin daté du lendemain de la présentation du bill à la Chambre. On y lit notamment:

Il est évident qu'une mesure législative sur le crédit, concernant tout genre de transactions de crédit, s'est fait attendre . . . Et nous approuvons chaleureusement les éléments du nouveau bill qui permettront d'assurer une meilleure protection aux consommateurs qui empruntent ou prêtent de l'argent.

Puis, elle exprime de sévères réserves, par exemple au sujet du projet du gouvernement de supprimer les limites des taux d'intérêt sur les petits prêts. Elle espère que ces aspects seront modifiés au cours du débat au Parlement. Elle estime également que le bill n'offre aux consommateurs que des moyens limités d'obtenir le remboursement de pertes encourues à la suite de prêts illégaux. Elle souligne en outre qu'il s'agit d'un bill long et compliqué.

Cet important groupe, l'Association des consommateurs du Canada, est financé par le gouvernement pour faire rapport de la réaction du grand public, les consommateurs du pays, qui sont les gens mêmes que le ministre veut aider. Rien ne prouve qu'il a reçu l'appui des personnes à qui s'adresse ce bill.

Comme les orateurs de ce côté-ci de la Chambre l'ont déjà signalé, nous sommes, à tout prendre, d'accord sur les objectifs officiels du projet de loi. En particulier, le ministre déclare vouloir protéger les emprunteurs canadiens. Nous ne saurions être plus d'accord. Ensuite, le ministre affirme vouloir donner plus de renseignements, et de meilleurs, sur le crédit; autre objectif louable et trop longtemps attendu et sur lequel nous sommes entièrement d'accord. En outre, il veut faire disparaître les complexités et la confusion inutiles qui entourent les transactions de crédit: autre objectif extrêmement louable, monsieur l'Orateur. Il veut en outre définir des règles uniformes visant à protéger emprunteurs et déposants. Voilà qui est aussi très bien. Nous avons là quatre principes de base que nous approuvons entièrement.

On donne la priorité à ces quatre objectifs dans le bill parce que les emprunts des consommateurs ont augmenté de façon alarmante, malgré les taux de l'inflation. Ainsi, en 1950, le crédit à la consommation s'élevait à 1.2 milliard de dollars, soit 10 p. 100 des dépenses des particuliers. En 1974, le crédit à la consommation était passé à 20.6 milliards de dollars, 26 p. 100 des dépenses des particuliers. Ce chiffre ne comprenait pas les emprunts hypothécaires pour les maisons particulières ni les condominiums; ces emprunts ne servaient pas à l'achat d'une propriété immobilière mais à l'acquisition de biens de consommation. Bien souvent, il est moins coûteux de recourir à un deuxième emprunt hypothécaire qu'à un autre mode de financement. D'après les statistiques, chaque Canadien actif avait en moyenne une dette de $2,250 en 1974.

● (2150)

Malgré ce changement important, la loi sur les petits prêts et la loi sur l'intérêt n'ont pas été radicalement modifiées, depuis 1956 pour la première et depuis 1917 pour la deuxième. Ces projets de lois demeuraient en substance analogues malgré les recommandations faites par la commission Porter en 1964 et le rapport sur le crédit à la consommation publié en 1967 et qui prouvait la nécessité de modifier la loi. En 1975, il y a environ un an, le ministre de la Consommation et des Corporations a dit dans un discours qu'un changement s'avérait indispensable depuis longtemps.

On s'est indiscutablement penché sur ce problème par le passé et il faut se réjouir de voir que le gouvernement cherche à y remédier. On peut s'interroger cependant sur la cause d'un pareil retard. Je suis forcé de constater que depuis mon deuxième anniversaire de naissance, nous avons eu moins de six années d'un gouvernement non libéral au Canada. Autrement dit, au cours des 40 dernières années, nous avons eu 35 ans d'administration libérale.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous êtes né trop tard.

M. Clarke: J'ajoute que cela pourrait fort bien changer sous peu. Je n'arrive pas à comprendre comment les députés d'en face peuvent applaudir aux réalisations de leur gouvernement.

J'aimerais parler de certaines plaintes d'ordre général auxquelles pourrait donner lieu ce bill. Premièrement, on définit l'emprunteur comme une personne ou une corporation fermée comptant moins de 15 actionnaires. Cependant, dans les dispositions de ce projet de loi relatives aux hypothèques, notamment aux articles 14 et 15, la définition de l'emprunteur est modifiée et elle exclut les corporations fermées. Bien des gens s'associent pour se livrer à des activités commerciales ou pour tout autre motif; il arrive parfois que certaines personnes se constituent en société pour acheter une maison qui appartient en fait à la société. Ces gens-là se verront dorénavant refuser les droits accordés aux emprunteurs particuliers.

Le ministre a fait grand cas du droit des emprunteurs particuliers à rembourser, mais tout ce qu'il a fait en proposant de nouvelles dispositions, c'est de permettre le remboursement intégral d'une hypothèque après trois ans au lieu de cinq ans. L'emprunteur particulier avait toujours le droit d'acquitter intégralement son prêt après cinq ans. On n'a pas modifié la pénalité imposée à l'individu qui rembourse son hypothèque au complet: elle est encore de trois mois d'intérêt.

J'ai une autre critique à adresser et elle se rapporte à l'article 31 concernant le règlement d'application. Il est prévu que le gouverneur en conseil a le pouvoir d'établir des règlements. Combien de fois on a parlé de règlements dans le bill! Je n'essaierai pas d'entrer dans tous les détails, mais il y a quelques exemples frappants—environ six je crois—à l'article 6, au sujet de la forme réglementaire voulant que les renseignements soient consignés de façon réglementaire. Ceci concerne les frais de crédit afférents.

L'article 7 stipule que le prêteur doit divulguer à l'emprunteur, de la manière réglementaire, tous les renseignements prescrits par les règlements. Une fois de plus, on nous demande d'approuver un projet de loi qui ne nous dit pas sous quelle forme et de quelle manière les renseignements en question doivent être réunis et de quel genre de renseignements il s'agit. Nous nous demandons comment quelqu'un peut faire pour se conformer à une loi qui ne donne pas ces précisions et comment on peut nous demander d'adopter un tel projet de loi. L'article 18 nous dit comment le prêteur doit fournir des états de compte à l'emprunteur et que le montant des frais est prévu par le règlement.

L'article 20 parle du contenu de la publicité des établissements qui reçoivent des dépôts, qui est fixé par le règlement. L'article 21 traite d'une catégorie d'établissements non régis par le bill; les intérêts payables ainsi doivent cependant être établis conformément aux règlements. Pour finir, nous découvrons, à l'article 31, que le gouverneur en conseil peut exclure toute catégorie de prêt de l'application de la loi.

Il y a tant d'échappatoires qu'on ne sait vraiment pas ce qu'on est appelé à adopter. Voilà un bill qui parle de montants maxima indéterminés et d'un taux d'intérêt usuraire indéterminé. Nous constatons que l'emprunteur doit agir après le fait, ce qui est vraiment inefficace et trop vague car personne ne sait à quoi s'en tenir dans les diverses opérations.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a parlé des problèmes auxquels doit faire face un emprunteur qui va devant le tribunal. Le bill ne dit mot des frais judiciaires et je présume que rares seront les emprunteurs disposés à prendre le risque devant les tribunaux de se grever de frais judiciaires élevés en plus des taux d'intérêt qu'il devra acquitter. Je crois que le député de Windsor-Ouest a très bien exposé le problème du petit emprunteur et de ses relations avec les tribunaux. Quand les dispositions régissant les petits prêts étaient en vigueur, le taux de 24 p. 100 était inscrit dans la loi et cette contrainte a été efficace durant quelques années jusqu'à son abrogation. Même alors le plafond était de $1,500 et cela incitait simplement les gens qui ne voulaient pas respecter les règlements concernant les petits prêts à majorer le montant des prêts au-delà de $1,500. Le montant souvent indiqué était $1,525. Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre ou au leader adjoint quels sont les travaux prévus pour demain et pour le reste de la semaine?

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de poursuivre le débat sur le bill C-16 jusqu'à ce qu'il soit terminé. D'après le nombre de députés des deux côtés de la Chambre qui désirent encore prendre la parole sur le sujet, nous n'allons pas vraisemblablement terminer le débat demain, bien que ce ne soit pas impossible. Si tel est le cas, nous passerons alors à l'article nº 5 des travaux du gouvernement, soit la loi sur la monnaie et les changes. A la suite de ce débat, nous passerons probablement à l'article nº 4, concernant l'arpentage des terres du Canada et ensuite à l'article nº 7, concernant la gestion et l'aménagement de certains ports de pêche et de plaisance au Canada. Mais notre première intention est de continuer le débat sur le bill C-16 jusqu'à ce que l'étape de la deuxième lecture soit terminée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—VANCOUVER—LA QUESTION DES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT D'UNE TROISIÈME PISTE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes dont je dispose, j'aimerais rappeler à tous les députés qu'au début de 1973, des députés de notre parti, moi compris, ont posé des questions à la Chambre au sujet du projet d'agrandissement de l'aéroport de Vancouver. Il s'agissait surtout de construire une nouvelle piste qui irait beaucoup plus près de l'agglomération urbaine de Vancouver et que rejoindrait la partie de l'estuaire du Fraser qui constitue un point de repos important pour les jeunes saumons qui descendent le fleuve avant de se jeter dans l'océan Pacifique. Les deux problèmes immédiats étaient la pollution de l'eau et le niveau du bruit. Il y avait aussi d'autres problèmes concernant les conséquences de la piste pour toute la région.

● (2200)

Éventuellement, le gouvernement d'alors a convenu d'établir un comité de planification de l'aéroport pour étudier toute la question. Le comité, établi au début de 1973, a présenté son rapport en mars 1976. Les délibérations du comité de planification, qui comprenait des membres de l'administration régionale de Vancouver, des membres intéressés de l'industrie de l'aviation, le ministère des Travaux publics, les ministères des Transports, de l'Environnement et des Affaires urbaines, le Community Forum, la ville de Vancouver et les districts de la région urbaine de Vancouver, se sont soldées par une décision partagée, mais la majorité des membres du comité préférait qu'il n'agrandisse pas l'aéroport parce que le ministère des Transports n'en avait pas démontré la nécessité. La question était de savoir s'il fallait construire une longue piste qui se prolongerait dans l'estuaire.

Après la présentation du rapport du comité de planification de l'aéroport, le ministre de l'Environnement d'alors a dit qu'on pourrait peut-être construire une piste plus longue qui ne se prolongerait pas dans l'estuaire. Le 7 mars 1976, le ministre des Transports actuel (M. Lang) a publié un communiqué de presse qui disait ce qui suit:

Le gouvernement fédéral prendra probablement une décision d'ici quelques mois et nous prions toutes les parties en cause de communiquer leur opinion au ministre le plus tôt possible.

Dans le communiqué de presse, le ministre n'indiquait pas le genre de projet qui était à l'étude à ce moment-là, mais il est ensuite devenu bien évident que le ministre avait choisi de ne pas laisser le comité de planification de l'aéroport prendre la décision définitive et de décider lui-même dans le secret de son propre bureau d'abord s'il y aurait une piste et ensuite de quel genre de piste il s'agirait. Puis, ces dernières semaines à la Chambre, on a demandé plusieurs fois au ministre ce qu'il se passait.

Le 25 octobre, comme l'indique la page 402 du hansard, j'ai demandé au ministre s'il pouvait dire à la Chambre où en étaient les délibérations sur la troisième piste de l'aéroport international de Vancouver. Le ministre a répondu qu'on avait jugé nécessaire de mener d'autres études écologiques avant de prendre une décision définitive. Ensuite le ministre a dit une chose tout à fait extraordinaire. Il a dit qu'entretemps on avait obtenu une certaine quantité de matériaux de remblayage sans nuire à la qualité des eaux environnantes et que l'on se disposait à l'étendre dans la zone prévue pour la piste.

J'ai demandé au ministre si cela voulait dire que l'on avait pris la décision de construire la nouvelle piste et il a répondu non, que ce n'était pas ce qu'il voulait dire. Ensuite, le 1er novembre, j'ai de nouveau demandé au ministre s'il pouvait nous dire ce qui se passait étant donné surtout qu'un groupe d'écologistes avait été formé en juillet cette année mais paraissait avoir été dissout. Le ministre n'a pas compris ce que le député voulait dire à propos du groupe d'experts. Et il a déclaré ceci:

Pour ma part, je pense que le groupe d'experts existe encore, que rien n'a changé et qu'on fera une annonce à ce sujet en temps et lieu.

Il est remarquable que le 18 septembre, un représentant de son ministère ait rencontré le groupe de citoyens de Vancouver et répondu à certaines de leurs questions. On lui a alors demandé si un groupe d'écologistes avait été formé et on lui a demandé de préciser la date de la formation du premier groupe. Il a répondu que c'était en juillet de cette année. On lui a posé la question suivante:

Y a-t-il eu vraiment des personnes de désignées pour faire partie de ce groupe?

Il a répondu:

Oui, il existe une liste de personnes et le groupe a même tenu une réunion pour informer les membres de ce dont il s'agissait.

Il a ensuite affirmé que le groupe avait été dissout et donc qu'il n'existait plus.

Cela soulève certaines questions. C'est une situation que connaissent bien les habitants de la ville de Vancouver, en Colombie-Britannique, et certaines questions demandent une réponse. Tout d'abord, pourquoi le ministre a-t-il éludé les travaux de planification et d'examen entrepris il y a trois ans par le comité de planification des aéroports, qui mettait en cause le gouvernement fédéral, l'administration locale, le district régional du grand Vancouver, la ville de Vancouver et les citoyens de la région touchée? La deuxième question est celle-ci: où en sont les instances, s'il y en a eu, que le ministre a incité le public à lui présenter dans son communiqué de presse du 12 mars 1976? Les connaîtrons-nous jamais?

Troisièmement, comment pourrait-on faire des commentaires sur une proposition alors qu'aucun détail de la ou des propositions n'a jamais été donné à qui que ce soit? En d'autres termes, nous ne savons absolument rien de la proposition que le ministre étudie en fait. Quatrième question, pourquoi le ministre a-t-il déclaré dans son communiqué de presse du 12 mars qu'une décision serait prise d'ici quelques mois? Il y a huit mois de cela et nous ne savons toujours pas à quoi nous en tenir.

D'autre part, pourquoi le ministre a-t-il refusé depuis mars 1976 jusqu'à présent de nous dire quelle proposition est à l'étude? S'agit-il d'une longue piste qui s'étend dans l'estuaire ou seulement d'une courte piste en-deçà de la jetée? Sixièmement, le ministre soumettra-t-il les propositions à l'étude, quelles qu'elles soient, au comité de planification des aéroports, si elles sont différentes de celles que le comité a déjà étudiées? Il y a sans doute une différence, ou bien le ministre ne parlerait pas de nouvelles études et de nouvelles instances. La question suivante, c'est que si l'on n'a pas encore pris de décision . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le député car les sept minutes sont écoulées.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Vancouver-Sud (M. Fraser), il faut, je crois, faire l'historique du projet afin de comprendre parfaitement ce qui se passe à l'heure actuelle en ce qui concerne la troisième piste de l'aéroport international de Vancouver.

En 1973, le ministre des Transports a estimé qu'il était nécessaire de construire à l'aéroport international de Vancouver une nouvelle piste parallèle à la piste est-ouest. On a alors établi le mandat d'un comité de planification de l'aéroport, comité qui s'est réuni pour la première fois en avril 1973. Aux termes du mandat, on devait veiller à ce que les travaux à l'aéroport international de Vancouver soient compatibles avec les mesures de planification adoptées aux divers niveaux de gouvernement et à ce qu'ils tiennent compte de préoccupations des citoyens des localités concernées.

Plusieurs études de planification ont été effectuées sous la surveillance des divers sous-comités du comité de planification de l'aéroport. Dix rapports ont été rédigés à la suite de ces études, rapports qui furent achevés et imprimés dans le courant de l'année 1975. Pendant que les études de planification et les études écologiques étaient en cause, on a étudié diverses manières de construire la piste parallèle; dans chaque cas, on prévoyait de prolonger cette piste au-delà de la digue jusque dans l'estuaire.

Le rapport du comité de planification de l'aéroport a été imprimé et publié en mars de cette année, à la suite de quoi le comité a été dissous. C'est vers cette date que l'on a décidé que, au lieu d'utiliser l'une des méthodes de construction qui obligeaient de prolonger la piste plus que dans l'estuaire, on construirait une piste plus courte, de 10,000 pieds de long environ, piste qui resterait en deçà de la digue et qui donc ne se prolongerait pas dans l'estuaire. Nous avons décidé que la construction de cette troisième piste ne débuterait pas avant 1978 et que, avant d'engager les travaux, il faudrait attendre le résultat des études écologiques et des examens du gouvernement fédéral.

Nous avons demandé à ce que des fonctionnaires du ministère de l'Environnement créent un groupe d'études écologiques afin d'analyser le projet de construction de cette troisième piste. Ces fonctionnaires étudient actuellement notre demande et nous attendons leur réponse d'ici peu.

L'ajournement

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 12, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES FÉDÉRAUX COMPORTANT LA LOCATION DE LOGEMENTS ET LES DISPOSITIONS DE LA RÉGIE DES LOYERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme l'habitation subventionnée par le gouvernement fédéral ne relève pas de la régie provinciale des loyers, et en raison des injustices dont sont victimes les petits salariés qui sont obligés de payer des hausses de loyer bien supérieures aux hausses salariales autorisées et excédant les hausses de loyer maximums fixés pour le secteur privé de location, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines prenne des mesures immédiates pour s'assurer que tous les programmes fédéraux comportant la location de logements observent la législation provinciale appropriée sur la régie des loyers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ DE LA DIVULGATION PAR LE CHEF DE L'OPPOSITION DES CAS PORTÉS À SA CONNAISSANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en vue d'éviter tout autre conflit d'intérêts mettant en cause des députés et pour donner suite à l'initiative du chef de l'opposition officielle (M. Clark), qui a adressé une lettre à tous les membres de son parti, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre presse le chef de l'opposition officielle de divulguer à la Chambre tous les cas de conflits d'intérêts possibles qui lui seront signalés à la suite de la lettre qu'il a adressée aux députés conservateurs et que, pour préserver l'intégrité des députés, il rende ces renseignements publics.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE SANCTIONS CONTRE LES AUTEURS DE LA PUBLICITÉ TROMPEUSE RELATIVE AUX ŒUVRES D'ART—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question très urgente. Étant donné que les artistes canadiens subissent un tort financier irréparable du fait qu'on annonce ici même à Ottawa des tableaux produits en usine comme étant des originaux, bien que les services de la douane aient refusé de les admettre en franchise comme œuvres d'art originales, je propose, appuyé par le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey):

Que la Chambre charge le ministre de la Consommation et des Corporations de faire enquête et, le cas échéant, d'intenter des poursuites contre ceux qui, dans leurs annonces publicitaires, font passer des tableaux faits en série pour des œuvres d'art originales.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43, cette motion, pour être présentée, exige le consentement unanime de la Chambre. Le donne-t-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ DE REMERCIER LE CHEF DE L'OPPOSITION POUR L'ORIENTATION DONNÉE À LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): En conformité de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je propose une motion à propos d'une affaire urgente et pressante:

Que la Chambre exprime sa gratitude au chef de l'opposition pour l'orientation qu'il a donnée à la Chambre, ainsi que ses regrets que les autres chefs de partis n'aient pas jugé bon de le suivre.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Goodale et Pierre ont dit non.

M. Baker (Grenville-Carleton): Peut-être la prochaine fois, les gars.

Terrasses de la Chaudière

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE PENSIONS EN FAVEUR DES VEUVES, DES VEUFS ET DES CÉLIBATAIRES ENTRE 60 ET 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la motion que je désire présenter revêt une extrême urgence, les députés de tous les partis le reconnaissent, pour beaucoup de Canadiens dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans. En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande donc à présenter, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), la motion suivante:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à proposer sans tarder un amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse, de façon que les veuves, les veufs, ainsi que les célibataires dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans puissent également toucher l'équivalent de l'allocation du conjoint, pourvu qu'ils aient quitté le marché du travail.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OPPORTUNITÉ DE REMETTRE LA CONSTRUCTION DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme les programmes de construction ou de participation gouvernementale à des réalisations grandioses nuisent à l'économie du pays alors que des programmes essentiels de recherche et de développement et d'autres entreprises plus utiles stagnent à cause d'un manque de fonds, et comme le gouvernement canadien a décidé de louer à un coût énorme 1,825,000 pieds carrés de surface de bureaux dans un ensemble immobilier dont la construction a débuté récemment dans la région de la capitale nationale et qui portera le nom de «Terrasses de la Chaudière», je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

● (1410)

Puisqu'il est tout à fait probable qu'il y a trop d'espace de bureaux dans les édifices actuels, surtout compte tenu des efforts de décentralisation du gouvernement, qui sont très louables, que le gouvernement modifie ou retarde immédiatement son projet de construction de bureaux supplémentaires, projet mal conçu pour lequel il a été mal conseillé, et permette ainsi aux contribuables canadiens d'apargner plus de 600 millions de dollars.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPOSITION DE LA BANQUE DE MONTRÉAL À L'EMBAUCHE DE DIABÉTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme la Banque de Montréal fait de la discrimination en refusant d'employer des diabétiques et comme les statistiques prouvent que les personnes souffrant de cette maladie ont un meilleur dossier de travail que bien d'autres personnes, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que le ministre du Travail ordonne une enquête sur les méthodes d'embauche de la Banque de Montréal et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui lance en ce moment une campagne anti-alcoolisme, lance également une campagne d'information visant à encourager les victimes du diabète et de troubles connexes de retirer leurs fonds de la Banque de Montréal et d'annuler leurs transactions financières avec cette dernière.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN MINISTRE CHARGÉ DE L'ORGANISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Dans l'intérêt d'une bonne administration gouvernementale, et pour remédier à la grande confusion qui règne au sein de l'ACDI, agence qui nous coûte 1 milliard de dollars, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le premier ministre donne suite immédiatement à sa réponse à la question du chef de l'opposition reproduite à la page 625 du hansard en nommant un ministre chargé expressément de surveiller l'ACDI.

Une voix: Joe Guay.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE D'ENQUÊTE ET DE RAPPORT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je constate que le ministre des Travaux publics se trouve à la Chambre. J'aimerais lui demander s'il communiquerait maintenant aux députés les détails du rapport qu'il a demandé à ses collaborateurs du ministère ou s'il déposerait le rapport. Peut-il dire s'il est satisfait de l'accord conclu avec la société Campeau à propos des Terrasses de la Chaudière et s'il considère cela comme une bonne affaire pour les Canadiens?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, les renseignements auxquels le député fait allusion ne se présentent pas sous forme de rapport. On a recueilli une masse de renseignements sur les Terrasses de la Chaudière à Hull ainsi que sur les phases trois et quatre du projet York Olympia à Ottawa. Je suis encore en train d'étudier certains détails. Je ne suis pas encore en mesure de répondre à la dernière partie de la question.

M. Huntington: Étant donné l'importance de ce contrat, le ministre convient-il que les contribuables canadiens ont droit à une enquête publique complète sur les tractations et les circonstances qui ont entouré sa signature? Peut-il nous assurer qu'on n'est pas en train de retirer les documents et les dossiers de son ministère concernant le contrat des Terrasses de la Chaudière afin de brouiller les pistes au cas où il y aurait enquête sur ce projet?

M. Buchanan: Monsieur l'Orateur, les démarches que j'ai faites jusqu'ici ne me permettent de soupçonner aucune irrégularité. A moins qu'on ne me prouve qu'il y a eu des tractations de ce genre je ne vois pas la nécessité d'une enquête.

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE TOUTE DÉROGATION AUX MÉTHODES DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'adresserai ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre a-t-il pris connaissance des circonstances qui ont entouré le lancement du projet Les Terrasses et peut-il assurer à la Chambre qu'on a suivi les méthodes ordinaires du Conseil du Trésor lors des négociations qui ont abouti à la signature de ce contrat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme je crois l'avoir déclaré à la Chambre il y a quelques jours, je me suis déjà entretenu de cette affaire avec le ministre des Travaux publics. Il m'a informé qu'il était en train de faire enquête; tout indique jusqu'ici qu'on a suivi les méthodes tout à fait normales du Conseil du Trésor.

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—LES APPELS D'OFFRES—LE RÔLE DE M. A. J. PERRIER DANS L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comme son ministère a une méthode d'appel d'offres s'appliquant à la location et à l'achat de bureaux, l'honorable représentant nous dirait-il si l'on a suivi cette méthode dans le cas du projet Campeau, Les Terrasses de la Chaudière, et, en particulier, si l'évaluation en a été faite par un comité présidé par le sous-ministre adjoint (Services immobiliers), M. A. J. Perrier, ancien employé de Campeau, comme ce fut le cas lors de l'appel d'offres pour le projet Olympia-York que vient de mentionner le ministre et qu'on est en train de construire dans la rue Sparks?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Il existe une différence sensible entre le cas qui nous occupe et celui du projet Olympia-York. Il s'agit dans ce cas-ci à la fois de terrains de la Couronne et de terrains privés; aussi, en l'occurrence le promoteur-constructeur ou constructeur-propriétaire a de fait présenté une offre parce qu'une partie du terrain en cause lui appartenait. Jusqu'ici du moins, le ministère n'a pas adopté de méthode particulière, comme le donne à entendre le député, dans le cas d'achats de ce genre.

M. Stevens: D'après les journaux, le ministre aurait affirmé hier, au sujet du complexe immobilier Campeau, qu'il eût mieux valu que le gouvernement procède à l'expropriation du terrain et lance ensuite un appel d'offres. L'honorable représentant peut-il nous dire si lui ou son ministère envisagent maintenant la possibilité d'une telle expropriation en vue d'abandonner la construction du complexe ou, tout au moins, de suivre la procédure régulière d'appel d'offres avant d'aller plus avant?

M. Buchanan: Tant que je serai ministre, j'ai l'intention à l'avenir de m'en tenir au principe de l'expropriation du terrain. Mais comme je l'ai dit au député de Capilano, rien n'indique qu'il y ait eu des irrégularités dans ce cas particulier, même si on n'a pas procédé de cette façon.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'AUTORISATION DU CONSEIL DU TRÉSOR RELATIVEMENT AUX TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Ma dernière question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le ministre des Finances a déclaré hier, au sujet du complexe Les terrasses de la Chaudière, que des dépenses de cet ordre devraient à un moment donné recevoir l'autorisation du Conseil du Trésor, le ministre peut-il nous dire s'il a accordé cette autorisation et s'il est convaincu qu'il n'y a eu aucune irrégularité dans la façon de procéder?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je crois que le Conseil du Trésor a examiné et approuvé cette transaction. C'est en tout cas ce qu'on m'a dit. Quant à la régularité de ce qui s'est passé, je me suis livré à un examen préliminaire de la question et, comme je l'ai déjà dit, je ne vois là aucun problème d'éthique; et, bien qu'il s'agisse d'une transaction très compliquée, je pense qu'elle résistera à un examen plus approfondi.

Questions orales

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT PAR VOIE LÉGISLATIVE DE DIRECTIVES À L'ÉGARD DES DÉPUTÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Avant de poser ma question au premier ministre, monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que seuls les députés du parti conservateur se sont opposés à l'importante motion présentée hier sur les conflits d'intérêts. Le premier ministre peut-il promettre à la Chambre que le gouvernement présentera, avant Noël, un projet de loi visant à obliger tous les députés à rendre publics, tous les ans, leurs intérêts financiers, ainsi que ceux de leur conjoint. Je pense à un registre parlementaire des intérêts financiers, du même genre que celui qui a été créé l'an dernier, en Grande-Bretagne.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me sens obligé de rappeler à la Chambre ce que le gouvernement a déjà fait à ce sujet, il y a plus de deux ans.

Une voix: Rien!

M. Trudeau: Le député dit que nous n'avons rien fait. Il a, de toute évidence, oublié d'apprendre sa leçon.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: L'énoncé de principe du gouvernement était très explicite et je l'ai présenté moi-même à la Chambre. Il s'agissait d'un énoncé de principe sur les conflits d'intérêts et il concernait l'ensemble des députés et, plus particulièrement, les ministres. J'ai exposé aux membres de mon cabinet les principes que nous devions suivre et chacun d'eux a fait une déclaration publique devant un mandataire.

● (1420)

M. Grafftey: Ils ne l'ont pas fait et vous le savez.

M. Trudeau: Il est donc loisible à quiconque de voir si les ministres se sont conformés ou non aux principes énoncés.

M. Baker (Grenville-Carleton): Tony ne l'a pas fait.

M. Trudeau: Quant aux députés, le gouvernement a tenu naturellement à ne pas légiférer tant que les députés n'auront pas eu l'occasion d'étudier les règles proposées qu'ils devront suivre: on voulait ainsi tirer au clair certaines dispositions de la loi actuelle sur le Sénat et la Chambre des communes qui ne sont pas tout à fait claires à cet égard.

Cet énoncé de principe a été remis au comité de la Chambre des communes et au comité du Sénat. Ils ont mis un an et demi à deux ans pour présenter un rapport, mais nous avons reçu un rapport des deux Chambres au début de l'été. Le gouvernement a l'intention de faire une nouvelle déclaration de principe ou de présenter un nouveau bill; j'inclinerais à dire que l'une ou l'autre seront relativement plus rigoureux que certaines des recommandations du comité. Toutefois, il est tout à fait erroné de dire qu'aucune règle n'a été formulée. Le gouvernement a fait connaître sa politique aux ministres et aux députés et ces derniers sont libres de s'en tenir à ces règles ou de les modifier.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le premier ministre sait bien que je n'ai pas dit dans ma question que le cabinet n'avait rien fait. Ma question concerne les députés de tous les partis et, si je l'ai soulevée, c'est bien sûr à cause d'une affaire très récente, qui a mis en cause un des nôtres. J'ai écouté attentivement ce que le premier ministre a dit, mais, étant donné que les députés des deux côtés sont appelés à prendre des décisions notamment sur la politique commerciale ou la politique fiscale, ne pense-t-il pas que, ne serait-ce que pour éviter même les apparences du moindre conflit d'intérêts, dans des questions aussi importantes, il serait indispensable que non seulement les membres du cabinet mais encore chacun des députés, rende public un exposé détaillé de ses intérêts financiers? Si c'est aussi son avis, peut-il promettre à la Chambre que les mesures qu'il a l'intention de proposer iront aussi loin que celles qui existent en Grande-Bretagne, sur cette question de la plus haute importance.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député se reporte aux propositions émises par le gouvernement dans son énoncé de principe, il se rendra compte que cela signifierait que les députés devraient s'abstenir de prendre la moindre décision, de faire la moindre déclaration ou de prendre position dans des domaines où il pourrait y avoir conflit d'intérêts. En fait, ces jours-ci, le leader du gouvernement au Sénat prend les dispositions nécessaires pour que le comité qui étudiera une loi sur les banques ne compte aucun membre qui puisse se trouver, de par son poste, dans une situation de conflit d'intérêts. En tout cas, en ce qui concerne les présidents, les fonctionnaires et le personnel de nos bureaux, toutes les directives voulues leur ont été communiquées et sont suivies. Pour ce qui est des députés, on se souviendra qu'il y a eu d'importantes divergences d'opinions, des deux côtés de la Chambre, quant aux mesures à adopter, et c'est ce que le gouvernement est en train d'étudier en ce moment.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a mis fort longtemps pour éviter de me répondre. Je voudrais lui poser la question suivante: le gouvernement croit-il, oui ou non, qu'il est impératif que les députés donnent aux citoyens au moins l'apparence de l'intégrité, donc qu'ils devraient tous déclarer régulièrement chaque année où ils ont des intérêts financiers, comme cela se passe dans d'autres pays démocratiques, notamment en Grande-Bretagne?

M. Trudeau: L'honorable représentant maintient que j'évite de répondre à la question. En ce qui concerne les personnes qui relèvent de moi en tant que premier ministre, dans la fonction publique et dans les ministères, je puis lui assurer qu'elles ont toutes déclaré leurs intérêts financiers. Pour ce qui est de la

Chambre des communes, il lui incombe, je pense, de prendre sa décision.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les journaux d'hier faisaient état des déclarations faites ces jours derniers par l'ancien ministre des Transports, qui est présentement candidat libéral dans la circonscription de Louis-Hébert au Québec, déclarations à l'effet que si le Québec se séparait du Canada, il serait dans la lutte avec ceux qui partagent ses opinions, ma question est la suivante: Est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre si M. Jean Marchand a eu des consultations avec lui à ce sujet, ou s'il lui a fait part de ses intentions à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je doute qu'il soit utile pour les députés de la Chambre ou pour moi-même de faire des déclarations relativement aux élections provinciales présentement en cours. Ce n'est pas notre habitude de le faire et je ne comprends pas pourquoi le député veut que le gouvernement fédéral s'ingère dans ces élections. L'ancien ministre des Transports est présentement un candidat aux élections provinciales. Il n'est que l'ancien ministre des Transports, et n'est plus membre du Conseil des ministres au fédéral.

* * *

LE BILINGUISME

ON DEMANDE SI DES PROVINCES ONT DEMANDÉ DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR ENSEIGNER LA LANGUE SECONDE DANS LES ÉCOLES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que les élections actuelles sont très importantes surtout pour les Québécois, et qu'elles concernent d'une façon indirecte le gouvernement fédéral, est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre, étant donné qu'on parle d'instruire nos enfants dans la langue seconde, que ce soit le français ou l'anglais, si certaines provinces du Canada, y compris celle de Québec, ont demandé plus de crédits au gouvernement fédéral pour l'enseignement de la langue seconde dans les écoles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député sait ou devrait savoir que depuis déjà plusieurs années, le gouvernement a une politique qui consiste à offrir aux provinces des fonds pour l'enseignement de la langue seconde ou de l'autre langue officielle, dans le cas d'une minorité qui la parle. Je crois que les sommes prévues au budget pour cette année sont de l'ordre de 125 millions. Ces sommes sont réparties à travers les provinces selon une formule qui est également connue de la Chambre. Je ne connais pas le détail qui me permettrait de dire exactement quelle somme est demandée par quelle province, mais si le député pose une question au *Feuilleton,* il obtiendra certainement la réponse.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—L'OPPORTUNITÉ D'UN EXAMEN DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION ET DES APPELS D'OFFRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une autre question au sujet des Terrasses de la Chaudière. Comme il a répondu, fort à propos, au député de York-Simcoe qu'à l'avenir, il favoriserait l'expropriation et les appels d'offres pour des projets de cette envergure et étant donné que ce projet en est encore à ses débuts, le ministre s'engagera-t-il à réexaminer très sérieusement le projet et à instituer ce genre d'action maintenant au lieu de limiter son engagement à l'avenir?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé il y a quelques jours en réponse à une question du député de Capilano, ce projet a fait l'objet d'un contrat négocié durant 12 à 15 mois et conclu de bonne foi. Sauf erreur, le gouvernement estime avoir conclu un contrat en bonne et due forme qui le lie, de sorte qu'il serait difficile de suivre la ligne de conduite préconisée par le député.

LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES HONORAIRES DE GÉRANCE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je voudrais rappeler au ministre que parfois les gouvernements annulent de façon équitable les contrats irrévocables, comme on l'a vu récemment, mais je voudrais poser au ministre une question détaillée au sujet de ce projet. Sera-t-il amorti au taux de 11¼ p. 100 sur une période de 35 ans? Le projet ne semble comporter actuellement aucune demande de soumission compétitive ou surveillance effectuée par le gouvernement en ce qui concerne les travaux de construction proposés? Est-ce vrai que la société Campeau touchera des honoraires de gérance s'élevant à 5 p. 100 du coût global du projet, ce qui ajoutera à peu près un autre montant de 7.5 millions de dollars?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Il y a deux parties à cette question. Le pourcentage de 11¼ p. 100 n'est que pour les premiers 15 ans, sauf erreur, et non pour toute la période de 35 ans.

Une voix: Augmente-t-il?

M. Buchanan: Il n'y a rien d'obligatoire pour la période complète. Je regrette, mais j'ai oublié la dernière partie de la question.

M. MacKay: Les honoraires de gérance.

M. Buchanan: Je vérifierai ce point, mais à ma connaissance, il n'y a pas d'honoraire de gérance. Je vérifierai la chose.

* * *

● (1430)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ADOPTION POSSIBLE DE MÉTHODES UTILISÉES EN ALLEMAGNE DE L'OUEST AUX FINS DE COLLABORATION SYNDICALE-PATRONALE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné qu'en Allemagne de l'Ouest le taux d'inflation est de 4 p. 100, celui du chômage de 3.7 p. 100 et que l'an dernier, ce pays a accusé un excédent commercial de 13 milliards de dollars grâce à la collaboration entre les employeurs, les syndicats et le gouvernement, sous l'excellente direction de ce dernier, le gouvernement est-il prêt à examiner les méthodes utilisées dans ce pays afin d'essayer, le cas échéant, d'autres moyens que la politique d'affrontement qu'il entretient à l'égard des employeurs et des syndicats, politique dont les résultats ont été désastreux pour notre économie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a étudié avec soin divers moyens d'établir une politique des revenus et c'est afin de faire l'unanimité nationale sur un juste partage entre les divers éléments de la société que nous avons des entretiens avec les chefs des syndicats, les entreprises et d'autres groupes, pour arriver peut-être pas au même genre d'entente que les Allemands mais à une entente semblable.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Puisque aux dernières nouvelles, les chances de succès dans ces entretiens avec les patrons et les syndicats ne sont pas meilleures que celles des dernières années lesquelles ont été nulles, le premier ministre ne convient-il pas qu'il serait souhaitable d'examiner les méthodes utilisées par ceux qui ont obtenu des résultats spectaculaires dans les domaines qui sont gravement menacés ici, afin que notre économie puisse continuer de prospérer?

M. Macdonald (Rosedale): Le député ne peut se résoudre à croire que les patrons et les syndicats seront assez raisonnables pour accepter une formule propre à limiter la montée de l'inflation au Canada. Évidemment, l'expérience tentée par mon prédécesseur au printemps de 1975, nous incite à ne pas être trop confiants mais nous bénéficierons tous si ce genre d'initiatives pouvait réussir. En Allemagne où un gouvernement social-démocrate a été élu par les syndicats, il existe des rapports étroits entre les syndicats et le gouvernement, chose qui n'existe pas ici.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je vais essayer de poser une dernière question supplémentaire au premier ministre même s'il a éludé les deux premières. Comme les résultats spectaculaires obtenus par l'Allemagne de l'Ouest ne semblent guère l'intéresser, et comme il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut point entendre, le premier ministre souffre-t-il parfois de migraines . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Hees: . . . à force de se cacher si souvent la tête dans le sable.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Annapolis Valley.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE DE BELL CANADA QUANT À UNE HAUSSE DES TARIFS—LA REPRÉSENTATION DES CONSOMMATEURS AUX AUDIENCES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Est-elle au courant de la demande présentée aujourd'hui même par Bell Canada visant une autre hausse du tarif téléphonique de 9.5 à 12.5 p. 100 en 1977, et a-t-elle veillé à ce que les consommateurs soient suffisamment bien représentés aux audiences du CRTC.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Oui, monsieur le président, je suis au courant de la demande de la compagnie de téléphone Bell Canada relativement à une augmentation de tarif fondée sur ses besoins d'investissement pour l'avenir. Je ferai, toutefois, remarquer à l'honorable député que les organismes de réglementation existent pour examiner les revenus des sociétés exploitantes des services d'utilité publique. Ces organismes sont créés précisément pour protéger le consommateur contre des augmentations qui ne seraient pas justifiables, compte tenu du fait que ces sociétés se trouvent souvent dans des situations de monopole ou de quasi-monopole.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Je suis conscient du rôle de l'organisme de réglementation, mais comme nous avons un autre organisme de réglementation qui a été créé à cause des problèmes du gouvernement à l'égard de la situation économique du pays, à savoir la Commission de lutte contre l'inflation, le ministre va-t-elle conférer avec cet organisme et voir si la Commission de lutte contre l'inflation n'a pas décrété des restrictions ou émis des règlements ou directives propres à réduire les bénéfices, le porte-feuille d'investissement ou le taux de profit de cette compagnie, ce qui pourrait l'avoir obligée à demander cette nouvelle hausse de tarif.

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur le président, le CRTC est habilité à appliquer le programme de lutte contre l'inflation, et les critères que nous avons établis pour lutter contre l'inflation sont examinés par le CRTC en fonction des demandes qui lui sont faites. Ces organismes ont une certaine flexibilité compte tenu du fait que des sociétés comme Bell Canada ou d'autres ne sont pas toujours soumises aux lois normales du marché.

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES JEUX D'ÉTÉ À SAINT-JEAN—LES ENGAGEMENTS RELATIFS AU FINANCEMENT

M. Dave Rooney (Bonavista-Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des sports et de la santé physique. Elle concerne les jeux d'été qui doivent avoir lieu à Saint-Jean de Terre-Neuve en 1977. Étant donné que le président du comité des jeux d'été a, d'accord avec le comité nommé en grande partie par lui-même, octroyé le principal contrat pour les jeux à une compagnie qui lui appartient, sans appel d'offre, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a déjà pris des engagements pour financer cette transaction et, dans la négative, peut-il nous dire si oui ou non le gouvernement envisage de le faire?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a promis de fournir $750,000 pour financer ces jeux. Bien sûr, c'est à la condition que l'appel d'offre se déroule de façon acceptable.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'UNE DISPOSITION DE RECHANGE QUANT AUX PRÊTS AUX PROVINCES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet du Régime de pensions du Canada et des prêts consentis aux provinces à cet égard. Étant donné que le taux préférentiel d'intérêt sur les prêts consentis aux provinces émanant de la caisse du Régime de pensions du Canada, sauf en ce qui concerne le régime du Québec, a été sérieusement mis en question puisque ce taux semble préjudiciable au rendement global des placements du Régime de pensions et, par conséquent, aux cotisants et prestataires, le gouvernement s'est-il entendu avec les provinces au sujet des taux d'intérêt sur les emprunts et a-t-il proposé une autre méthode qui pourrait être exposée dès maintenant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai déposé à la Chambre le rapport du comité consultatif du Régime de pensions du Canada qui recommande plusieurs autres méthodes pour remplacer le système actuel que j'ai d'ailleurs décrit tant à la Chambre qu'ailleurs comme insatisfaisant pour le gouvernement du Canada, pour les cotisants et ceux qui recevront des prestations plus tard. Malheureusement, les provinces n'ont pas encore examiné de très près les autres possibilités et je serais reconnaissant à l'honorable député s'il acceptait de m'aider à convaincre les provinces, surtout le gouvernement de l'Ontario, d'examiner la question afin de voir si nous pouvons trouver une meilleure solution que le système actuel. Je signale que le ministre des finances d'Ontario ne s'est pas montré très empressé d'étudier la question parce qu'il semble d'avis, comme l'indique sa déclaration, que le Régime de pensions du Canada est l'une des principales sources de fonds bon marché de la province. Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec cette idée.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF AU SUJET DE L'INTÉRÊT ACCRU SUR LES ACTIFS DÉTENUS PAR LA CAISSE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est une remarque tout à fait partiale. J'ai une autre question à poser au ministre au sujet du rapport du comité consultatif sur les régimes de pensions. Dans le rapport du 18 août 1976, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le comité consultatif du Régime de pensions du Canada recommande que les investissements retenus pour faire face aux obligations du régime produisent un taux de rendement satisfaisant. Le comité recommande aussi que le taux d'intérêt des obligations provinciales versées à la caisse soit modifié de façon à atteindre un niveau réaliste le plus rapidement possible. Je demande au ministre si ces recommandations font maintenant partie de la politique du gouvernement et, comme le comité consultatif considère la question comme urgente, et que ces recommandations font partie, selon le ministre, de la politique du gouvernement, quand pouvons-nous nous attendre à ce qu'on leur donne suite par des mesures législatives ou autres?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec ce que le député a dit à propos des recommandations contenues dans le rapport, mais je dois lui rappeler que pour mettre cette réforme en vigueur, il faudrait obtenir l'accord des deux tiers des provinces qui représentent les deux tiers de la population du Canada, ce qui, en réalité, donne un droit de veto à l'Ontario au sujet de la mise en vigueur d'un tel changement.

* * *

LES PÊCHERIES

LA DATE DE L'ANNONCE DES QUOTAS APPLICABLES AUX PÊCHEURS CANADIENS ET AUX ÉTRANGERS, ET DE LA PROMULGATION DE LA LIMITE DE 200 MILLES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries et de l'Environnement; elle a trait à la gravité des problèmes que doivent surmonter les pêcheurs et les fabricants de conserves de poisson des provinces de l'Atlantique et à la nécessité pour le secteur privé d'instaurer un programme sérieux de gestion afin d'assurer aux nôtres des emplois stables. Le ministre pourrait-il nous dire quand il compte annoncer à la Chambre les quotas pour tous les secteurs et les espèces de poissons, en vigueur à compter du 1er janvier 1977 pour les pêcheurs canadiens dans la zone de 200 milles? Pourrait-il aussi nous indiquer les quotas qui seront imposés en 1977 aux ressortissants étrangers qui pêcheront dans nos eaux et, en dernier lieu, préciser quand doit entrer en vigueur cette limite de 200 milles, car je n'arrive pas à retrouver la date exacte dans la *Gazette du Canada* déposée hier ni dans ses remarques?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur les programmes de pêcheries font présentement l'objet de discussions entre l'industrie et les organisations de pêcheurs. Je dois en outre m'entretenir avec les directeurs des régions de l'Atlantique demain matin afin de discuter la question avec eux. On a demandé l'avis de l'industrie au sujet de la répartition des quotas disponibles.

Quant à la partie de la question au sujet de la date, je rappelle que, selon le décret du conseil d'hier, la date de la prolongation sera le 1er janvier 1977.

LES PROJETS DE SURVEILLANCE DE LA ZONE DE 200 MILLES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, le ministre sait qu'il y a eu de nombreux cas de prises excessives de la part de certains pays étrangers, bien que ces pays aient accepté des contingentements précis et qu'ils aient également accepté de réduire leurs prises de 30 p. 100. Comme la zone économique sera étendue à 200 milles le 1er janvier, j'aimerais demander au ministre où en sont les plans qu'il établit actuellement avec le ministre de la Défense nationale et le ministre des Transports en ce qui concerne la surveillance et le patrouillage de cette immense zone.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Je ne puis accepter cette affirmation concernant les prises excessives tant que je n'aurai pas vérifié les faits, ce que je ferai fort volontiers. Je pourrais dire que les prises de certains membres de l'industrie de la pêche au Canada ont également été excessives. Pour ce qui est de la surveillance, au cours des quelques derniers mois, nous avons doublé notre force en ce qui concerne le nombre des jours en mer et le nombre des vols et nous accroîtrons encore cette force avec la collaboration des autres ministères. Je signalerai que tout navire qui voudra pénétrer dans la nouvelle zone économique devra faire connaître sa position exacte et si cette condition n'est pas respectée, les tribunaux canadiens pourraient être saisis de l'affaire.

* * *

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ACQUISITION DE UNION OIL PAR HUSKY OIL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À UNE DEMANDE DE SURSIS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Récemment, l'Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé l'acquisition de la Société Union Oil par la Société Husky Oil, une société américaine. Il s'agissait de l'acquisition d'une raffinerie à Prince George. L'Independent Petroleum Agents Association a demandé au premier ministre et au cabinet que la décision soit différée pour qu'elle puisse faire une offre concurrentielle à propos de la raffinerie de Prince George. Le ministre pourrait-il préciser à la Chambre si le gouvernement est intervenu au nom de cette association afin de différer la décision et de lui permettre de faire une offre au sujet de la raffinerie de Prince George?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur le président. Dans les cas comme ceux-là, la loi requiert du gouvernement d'analyser chaque proposition, et de voir s'il y a des bénéfices pour le Canada. Nous avons trouvé que la *Husky Oil Ltd.* faisait une proposition qui assurerait des bénéfices au Canada. En fait, cette société a 62 p. 100 des parts détenues par des Canadiens, et nous n'avons pas à tenir compte d'autres propositions. Il faut, selon la loi, seulement analyser la proposition qui est à l'étude, et étant donné les circonstances, nous y voyons des bénéfices pour le Canada, et nous l'avons approuvée.

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

[*Traduction*]

M. Leggatt: Certes, je connais les problèmes de droit qui se posent et le ministre pourrait indiquer à la Chambre qu'il établira une procédure de notification afin de corriger la situation. Toutefois, ma question est la suivante: la politique du gouvernement consiste-t-elle à ne pas intervenir, dans les cas d'acquisition par des sociétés étrangères, pour permettre aux sociétés canadiennes de concurrencer les offres faites par ces sociétés étrangères à propos de biens canadiens.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, la loi me défend de faire cela. La loi n'est pas une espèce de maison de change opérant entre les entreprises; il s'agit d'analyser chaque proposition d'achat et de voir s'il y a des bénéfices, et je suis bien étonné que l'honorable député me demande de ne pas suivre la loi.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA S.M.I. INDUSTRIES—LA POSSIBILITÉ DE PERMETTRE L'ENTRÉE AU CANADA D'ARTICLES FABRIQUÉS AUX ÉTATS-UNIS

M. Herbert Breau (Gloucester): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Étant donné la crainte exprimée par le syndicat des travailleurs de la S.M.I. Industries of Bathurst, Nouveau-Brunswick, à l'effet que des unités à être vendues au gouvernement du Canada seraient construites dans une usine américaine, appartenant aux mêmes intérêts, à cause d'une grève légale qui existe à cette usine, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le contrat de son ministère avec la société permet à cette dernière de transférer des travaux, c'est-à-dire de la valeur provenant de l'extérieur?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, le ministère-client a révisé sa réquisition qui comprend maintenant quatre véhicules et la manufacture de Bathurst peut fournir ces quatre véhicules fabriqués au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU PARTAGE DES FRAIS DES PROGRAMMES DE SOINS À DOMICILE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les frais des services médicaux ne cessant d'augmenter, il est devenu indispensable d'utiliser d'autres installations pour réduire le temps que passent les malades dans des lits de traitement actif. Je pense aux programmes de soins à domicile qui, bien organisés, permettraient de réduire considérablement les frais. Compte tenu de ce qui précède, j'aimerais demander au ministre s'il a consulté ses homologues provinciaux en vue de partager les frais ou d'accorder des concessions fiscales pour pouvoir étendre ce programme?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, nous tenons des discussions avec les provinces depuis au moins un an et demi sur cette question, et en particulier au sujet de l'élaboration

d'un plan quinquennal visant à trouver diverses autres solutions moins coûteuses. La plupart des provinces m'ont déjà répondu mais, comme le député le sait, nous consultons également les provinces, à l'heure actuelle, pour mettre au point une nouvelle formule de financement qui laisserait plus de latitude aux provinces quant à l'affectation des fonds alloués au domaine de la santé, que celle accordée à l'heure actuelle aux termes des régimes de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Nous tiendrons de plus amples discussions à ce sujet dans les mois à venir avec les représentants des provinces, et en particulier avec les ministres des Finances, et j'espère que nous pourrons en arriver à une solution satisfaisante qui laissera aux provinces la latitude voulue pour instaurer le genre de services dont a parlé le député.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MOTIFS DE L'ACHOPPEMENT DES NÉGOCIATIONS DU CANADIEN NATIONAL AVEC LES EMPLOYÉS DE CHAPMAN TRANSPORT—LA POSSIBILITÉ DE LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail, à qui j'ai donné le préavis nécessaire. Hier, mon collègue le député d'Okanagan Boundary a posé une question relativement aux 200 travailleurs de l'entreprise Chapman Transport de Colombie-Britannique, filiale du CN. Le ministre des Transports a déclaré que le problème était d'ordre syndical. Étant donné que le ministre a nommé un commissaire dont le rapport appuie, semble-t-il, la position des employés, qui demandent que leur contrat soit semblable à ceux des autres camionneurs de la province, le ministre peut-il nous dire pourquoi la société n'a pris aucune initiative pour rouvrir les négociations, bien qu'un directeur de terminus ait dit aux représentants syndicaux que cela ne saurait tarder?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, je n'en sais rien, monsieur l'Orateur. C'est une affaire qui concerne l'employeur lui-même et celui-ci ne communique pas ce genre de renseignements à nos fonctionnaires. Toutefois, nous avons informé les parties que nous étions prêts à les aider. Comme le député le sait, nous avons à Vancouver des médiateurs compétents qui sont prêts à faire tout leur possible dans les circonstances.

M. Fraser: Étant donné que des bruits courent que le CN n'a pas l'intention de céder et que, selon la radio, l'entreprise Chapman va devoir fermer ses portes, le ministre peut-il nous dire si le CN, société publique, est vraiment sur le point de fermer sa filiale, ce qui, bien entendu, se traduirait par la mise à pied de 200 travailleurs en Colombie-Britannique?

M. Munro (Hamilton-Est): Je puis seulement dire pour le moment que j'espère sincèrement que nous n'en viendrons pas là.

* * *

● (1450)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON DEMANDE SI DE NOUVEAUX CRÉDITS SERONT AFFECTÉS AU PROGRAMME DE RESTAURATION DES LOGEMENTS EN MILIEU RURAL

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Ma question se rapporte au programme de restauration des logements en milieu rural. J'ai en main une lettre dont je vais citer un extrait pour que le ministre saisisse bien la portée de ma question. Dans cette lettre, la Société centrale d'hypothèques et de logement dit ceci, et je cite:

> . . . faute de budget, relativement au programme de restauration, doit cesser ses engagements pour l'année 1976.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a été informé de cette situation, et s'il prévoit que d'autres crédits pourront être affectés à ce programme avant que le nouveau budget soit voté?

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, notons tout d'abord que le programme PAREL, dont il est question ici, est l'un des programmes les mieux réussis au pays. Malheureusement, on n'y a peut-être pas attribué suffisamment d'argent pour cette année, et on a des difficultés à satisfaire aux demandes qui ont été faites au niveau du secteur rural ainsi que du secteur urbain.

Je demanderais au député d'avoir un peu de patience. Nous sommes actuellement à revoir le programme pour constater s'il n'y a pas moyen de trouver des fonds ailleurs, et si c'est possible, de peut-être aller au Conseil du Trésor pour pouvoir obtenir des fonds pour satisfaire aux demandes. J'inviterais les députés à encourager même les municipalités à continuer de faire des demandes, parce qu'on n'a pas dit que les demandes étaient refusées, on a simplement dit que nous manquions de fonds.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse qui est suffisamment claire, mais ma question est claire également.

Étant donné que ce programme répond à un besoin, la preuve en est faite, il y a beaucoup de demandes. Or, étant donné qu'il arrive parfois que des programmes ne veulent rien dire, y aurait-il moyen de demander au président du Conseil du Trésor de prendre des crédits attribués à des programmes que la population ne désire pas parce qu'ils ne les utilisent pas, et de les transporter à un programme tel celui de la restauration de logements, pour qu'on puisse continuer à répondre favorablement à la demande des municipalités et des contribuables?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, je répéterai encore une fois à l'honorable député que nous sommes très conscients du succès du programme. D'ailleurs, nous en sommes très fiers. Il reste que les demandes cette année ont excédé le montant d'argent que nous avions prévu à cette fin. Le président du Conseil du Trésor est conscient de ce fait. Je crois qu'il se penche sur cette question, et nous, de notre côté, revoyons toute la question afin d'en arriver à une solution du problème.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA RUMEUR DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS DE PREUVE DANS LE CAS LATTA—LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU PROCÈS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne un ancien professeur de droit, du nom de Latta, convaincu de meurtre et qui purge à présent une peine d'emprisonnement à vie. Le ministre a ordonné un renvoi à la cour d'appel de l'Alberta sur la foi de nouvelles preuves que le tribunal a jugées irrecevables. Sauf erreur, il y aurait encore de nouveaux éléments de preuves. Le ministre va-t-il rouvrir l'enquête et ordonner un autre renvoi au même tribunal qui a jugé déjà deux fois l'affaire ou va-t-il ordonner un nouveau procès?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai fait savoir au député ce qu'il en est de l'affaire dans une lettre récente. J'ai reçu l'opinion de la cour d'appel de l'Alberta sur la question que je lui avait renvoyée relativement à d'autres éléments d'information qui m'étaient parvenus. J'étudie actuellement sa réponse, avant de me prononcer.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, une question suplémentaire. Comme il y a eu un nouveau renvoi concernant ce condammé à perpétuité, vu le doute raisonnable qui existe, le ministre pourrrait assurément rouvrir le procès afin que cet homme puisse au moins jouir des droits civils que tout citoyen du Canada est en droit d'attendre de la justice?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'examine les éléments d'information qui m'ont été soumis pour déterminer s'il y a en fait un doute suffisant, justifiant un renvoi ou un nouveau procès.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REQUÊTE DE Me DAOUST RELATIVE À LA LIBÉRATION DE Mlle MARIE LECLERC—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le 28 octobre dernier, Me Daoust, de Montréal, faisait parvenir une requête au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet du cas Marie-Andrée Leclerc. Étant donné les inquiétudes des membres de la famille de cette jeune Québécoise et toute la publicité qui a été faite autour de cette affaire, est-ce que le très honorable premier ministre est en mesure de dire à la Chambre si son gouvernement répondra dans l'affirmative à la requête de Me Daoust, et rendra publiques l'enquête ou toutes les informations pertinentes à cette question?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons souvent discuté du cas Leclerc à la Chambre, et le haut-commissaire en Inde continue à faire des instances auprès des autorités indiennes, afin que l'accusation soit portée devant les tribunaux le plus rapidement possible. Mais à l'heure actuelle, nous avons affaire à des lois qui ne sont pas les nôtres, et malheureusement cette Canadienne est soumise aux lois indiennes à l'heure actuelle. Cependant, nous déployons tous les efforts possibles pour aider cette famille. Me Raymond Daoust a fait des instances et nous avions nous-mêmes déjà fait des efforts inouïs en vue d'essayer de régler ce cas-là le plus rapidement possible.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je remercie beaucoup le secrétaire parlementaire pour sa réponse. Étant donné que les autorités policières indiennes refusent obstinément de nous communiquer les raisons de l'incarcération de Mlle Leclerc, est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait dire à la Chambre si son gouvernement connaît les raisons véritables de son incarcération, et s'il peut les rendre publiques?

M. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, la famille Leclerc a retenu les services d'avocats et nous-mêmes d'ailleurs nous en avons rencontrés pour étudier le cas. Cependant, nous sommes, comme je le disais, et comme on l'a répété souvent à la Chambre, nous sommes sujets aux lois des pays où sont détenus des Canadiens, que ce soit en Inde, au Mexique ou ailleurs. Nous faisons à l'heure actuelle des tentatives en vue de connaître les détails demandés par l'honorable député. Cependant, les autorités indiennes ont leurs propres lois, et nous devons nous soumettre à ces lois-là. Toutefois, à l'heure actuelle, vu qu'il s'agit d'une Canadienne, nous sommes intéressés à ce cas, et nous déployons tous les efforts possibles pour qu'il se règle au plus tôt. Cependant, nous devons dire qu'à la suite de nos interventions, nous savons que la situation physique de Mlle Leclerc s'est beaucoup améliorée ainsi que les conditions de sa détention.

* * *

[*Traduction*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT PAR VOIE LÉGISLATIVE DE DIRECTIVES À L'ÉGARD DES DÉPUTÉS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que feu le distingué député néo-democrate représentant la circons-

cription de Kootenay-Ouest, M. Herridge, a démissionné avant que soit étudié le bill d'intérêt privé qu'il avait rédigé sur les conflits d'intérêts, pouvant concerner les députés qui sont hommes de loi, et étant donné que malgré sa requête l'ancien chef du nouveau parti démocratique, David Lewis, ne souhaitait pas que ce bill soit présenté, pour des raison personnelles, le ministre de la Justice envisagerait-il de présenter à présent cette mesure, ou mieux encore, d'encourager le NPD à soumettre ce bill d'intérêt public dont l'avant-projet fut rédigé par feu le distingué député?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a exposé très clairement la position du gouvernement sur cette question au début de la période des questions. Je serai heureux toutefois de présenter des instances au chef du Nouveau parti démocratique pour qu'il adopte la politique de feu M. Herridge.

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT L'ABSENCE DE DÉCLARATIONS DE LA PART DES NOUVEAUX MINISTRES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la déclaration que le premier ministre a faite tantôt, selon laquelle tous les ministres s'étaient conformés aux règlements touchant les conflits d'intérêts. Étant donné qu'au cours de la demi-heure qui vient de s'écouler, un certain M. Taylor du bureau du Registraire général a confirmé qu'aucun des sept nouveaux ministres nommés il y a sept semaines n'avait présenté une déclaration attestant qu'ils se conformaient aux règlements sur les conflits d'intérêts, le premier ministre peut-il rectifier sa déclaration? Peut-il aussi nous dire s'il est disposé à donner à la Chambre l'assurance qu'il fera de son mieux pour s'assurer que chaque ministre se conforme aux directives sur les conflits d'intérêts, y compris le ministre de la Consommation et des Corporations de qui relève le bureau du Registraire général?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ce propos, le député conviendra, je pense, qu'il y a lieu d'être raisonnable. Tous les membres de notre ministère se sont conformés aux directives, sauf ceux qui ont été nommés ce matin; je doute qu'ils en aient eu le temps. Il est possible aussi que ceux qui ont été nommés le mois dernier ne s'y soient pas encore conformés. En principe, j'accorde aux ministres de un à trois mois pour le faire. Dans certains cas, il leur faut mettre sur pied un conseil d'administration, c'est une affaire complexe, comme le député d'en face le sait, qui ne saurait se faire du jour au lendemain.

● (1500)

Quant à l'affirmation voulant qu'aucun des ministres nommés il y a un mois ne se soit conformé aux lignes directrices, elle est inexacte. Je me souviens avoir écrit en fin de semaine à deux d'entres eux au moins, pour accuser réception de leur déclaration et les en remercier.

M. Hnatyshyn: Est-ce vous, le registraire?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. JELINEK—L'ARTICLE DE JOURNAL RELATIF AU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu auparavant la possibilité de soulever la question de privilège pour relever l'article consacré à mon bureau de circonscription par le *Globe and Mail* dans son numéro de samedi, et les allusions qui ont été faites à la Chambre.

Une voix: Quelle honte!

M. Jelinek: L'article en question donne à entendre que j'étais coupable d'un mauvais usage de fonds votés par la Chambre pour l'ouverture d'un bureau de circonscription. On m'accuse de m'être entendu avec une retraitée, ma secrétaire de circonscription, pour lui faire verser de l'argent qu'elle n'a pas gagné. Cette accusation est d'autant plus attentatoire à ma réputation qu'elle est inexacte. Mon bureau de circonscription est conforme à l'esprit aussi bien qu'à la lettre de la loi: accessible à tous mes commettants, il leur offre la gamme complète des services prévus, et il se compare, par sa situation et par son fonctionnement, aux plus efficaces des bureaux ouverts par mes collègues de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de me justifier brièvement des accusations précises qui impliquent un mauvais usage de fonds. D'après l'article, je fais verser par l'État $200 par mois pour l'usage partiel d'une pièce minuscule et d'une cuisine, lesquelles conviennent si mal aux entrevues qu'il faut les donner dans le salon de M^lle^ Pattison, ma secrétaire de circonscription. Cela est absolument faux. Le fait est que tout le rez-de-chaussée sert de bureau de circonscription. Cela comprend le salon qui sert pour les entrevues, la salle à manger qui est aménagée pour les réunions ou discussions de groupe, et une aire plus petite qui est affectée au classement des documents. J'ai aussi accès accessoirement à la cuisine pour la préparation du café. Sur le loyer mensuel de $200, il faut déduire environ $45 pour le service téléphonique qui prend les appels de tous mes commettants 24 heures par jour, sept jours par semaine, ainsi que la facture du téléphone, qui se chiffre à environ $15 par mois. En outre, M^lle^ Pattison conserve à sa charge tous les frais de chauffage et d'électricité. Il ne s'agit donc pas là d'un arrangement louche. Au contraire, le contribuable en a pour son argent, car tout compte fait il économise environ 50 p. 100 sur le montant autorisé, qui est de $3,600.

On a dit aussi que M^lle^ Pattison et le bureau n'étaient pas facilement accessibles aux commettants. Au contraire, mon bureau est à la portée de tout le monde et donne sur une rue principale près d'un des grands carrefours du comté. Il tient ma secrétaire de circonscription occupée six heures par jour, six jours par semaine. Comme on l'a dit dans l'article, M^lle^ Pattison a certes d'autres intérêts communautaires dans le secteur High Park-Humber Valley. Cela ne fait que la rendre plus apte au travail de secrétaire de circonscription lequel consiste à aider les gens à résoudre leurs problèmes, tout comme ses rapports de longue date avec la collectivité font qu'elle est très au courant des affaires locales et de l'actualité.

Pour ce qui est de dire qu'elle réfère bien des problèmes à mon bureau ici à Ottawa, les raisons doivent être évidentes à tous, sauf peut-être au journaliste irréfléchi du *Globe and Mail* qui a rédigé cet article libelleux. Il est vrai que le bureau n'a pas d'enseigne, parce que, je crois, les règlements de zonage ne le permettent pas, et à cause de cela l'adresse et le numéro de téléphone figurent sur un grand nombre d'envois postaux que mon bureau fait parvenir à tous les foyers de la circonscription.

L'auteur de l'article fait grand état du fait que le président de mon parti pour ma circonscription n'est jamais allé au bureau de comté. Il n'y est jamais allé parce que je fais l'impossible pour ne pas me servir du bureau à des fins partisanes. Toutes les réunions de l'exécutif et du parti se tiennent ailleurs, comme dans le cas de la plupart des députés, j'en suis certain, parce qu'un bureau de circonscription n'est pas l'endroit pour faire de la publicité ou de la politique de parti. On peut se demander comment un journal qui a déjà joui d'une excellente réputation comme le *Globe and Mail* pourrait s'abaisser à des niveaux si bas de journalisme à sensation en publiant à la une un article aussi trompeur et erroné.

De toute façon, j'estime que l'article était si farci de demi-vérités, d'insinuations et de purs mensonges qu'il constitue une attaque malicieuse et libelleuse contre ma conduite en tant que député. Je crois aussi que je serais pleinement justifié de présenter une motion pour renvoyer cette affaire au comité permanent des privilèges et élections, pour que les détails de cette attaque basse et non fondée contre la réputation d'un député puissent être exposés. Toutefois, je ne voudrais pas prendre davantage le temps de la Chambre et, sachant que le libelle et la diffamation sont du ressort des tribunaux, j'ai donné instruction à mes avocats d'agir en conséquence.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai aucune peine à conclure, comme je l'ai fait en de nombreuses occasions dans le passé, que le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a soulevé ce qu'il estime être un grief au sujet d'un compte rendu de ses activités. En rapport avec mon raisonnement et la façon dont j'ai réglé le cas du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), qui était, je crois, l'exemple le plus récent, ainsi que celui du député d'Athabasca (M. Yewchuk), concernant des plaintes à l'égard d'articles publiés dans les journaux au sujet des députés, je dois dire que lorsque les faits ne sont pas dénaturés au point de représenter un mépris de l'autorité du Parlement, de toute évidence, la question de privilège ne se pose pas.

En outre, en accord avec le traitement accordé au député de Madawaska-Victoria et au député d'Athabasca, il serait opportun que la présidence prévoie un délai raisonnable pour la mise au point d'une thèse en contrepartie des exemples signalés. Toutefois, je ne tiendrais aucun compte des règles de la procédure et de la préséance que j'ai citées, si j'affirmais que cette affaire donne matière à la question de privilège ou qu'elle s'y rattache le moindrement, ce qui permettrait la participation au débat des députés de l'autre côté. Cette question n'est pas imbue de préjugés. Aucune accusation n'a été portée contre les députés.

On a déjà soulevé la question de privilège lorsque survenaient des divergences de vues ou des désaccords entre députés. En toute justice, j'ai toujours permis la contrepartie dans ces cas-là, pour répartir également le temps de parole. Mais tel n'est pas le cas en ce moment et je pense réellement que rien ne justifie la poursuite de ce débat.

M^lle^ BÉGIN—ALLÉGATIONS CONCERNANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. La situation est bien plus simple que celle qu'on vient tout juste de présenter à la Chambre. J'aimerais répondre à l'honorable représentant d'en face, dont la circonscription porte un nom composé se terminant par Waterloo, qu'il n'est pas très dégourdi ou qu'il ne voit pas clair. Il y a un certain temps que j'ai fait ma déclaration de conflit d'intérêts, et je ne crois pas être la seule à l'avoir fait. J'aimerais par conséquent que Votre Honneur demande au député . . .

[*Français*]

. . . je vais le dire en français: de faire une rétractation. C'est la seule chose que je lui demande, et c'est très simple.

[*Traduction*]

M. Lawrence: Et les autres?

Des voix: Rétractation!

● (1510)

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question de privilège, je suis heureux que le ministre ait soulevé la question et je l'invite à se mettre en rapport avec M. Taylor, le greffier . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Faites-le donc, vous.

M. Beatty: Je viens de le faire, il y a de cela une demi-heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas que je veuille revenir sur ce sujet, mais nous avons affaire à une question de privilège d'une portée restreinte. Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) a affirmé dans sa question qu'aucun des ministres nommés il y a un mois n'a soumis sa déclaration. Le ministre a soulevé la question de privilège en arguant qu'elle avait en fait, présenté la sienne. Voilà le point en litige. Si le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo veut prendre la parole sur ce point, je veux bien la lui accorder.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, on verra dans le hansard que j'ai dit qu'il n'existait pas une seule déclaration des nouveaux ministres dans les dossiers de la greffe. Et c'est exact. J'ai vérifié il y a une demi-heure pour voir s'il y avait

dans les dossiers une déclaration faite par les nouveaux ministres. D'après M. Taylor, il n'y en a pas encore une seule.

Des voix: Bravo!

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le 1er rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DE QUESTIONS SOUMISES AU DIRECTEUR

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer copie de deux questions soumises au Directeur en vertu de la loi anti-inflation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 8, 184, 505, 619, 620 et 684.

[*Texte*]

LES VOYAGES DU PREMIER MINISTRE À BORD D'AVIONS PRIVÉS

Question no 8—**M. Cossitt:**

Depuis le mois de juin 1975, le premier ministre a-t-il utilisé des avions privés pour se rendre à l'extérieur d'Ottawa et, dans l'affirmative, dans chaque cas, quels sont, *a*) les dates, *b*) les destinations, *c*) les nom et adresse des propriétaires de ces avions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non.

BRIDGEWATER (N.-É.)—L'AFFECTATION DE FONDS POUR UN NOUVEL IMMEUBLE

Question no 184—**M. Crouse:**

Le gouvernement se propose-t-il de construire un nouvel immeuble à Bridgewater (N.-É.) et, dans l'affirmative, *a*) quels fonds y ont été affectés, *b*) quand les travaux de construction commenceront-ils?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Oui. *a*) $70,000 pour l'acquisition du terrain et l'étude préliminaire,—1976-1977. *b*) On se propose de commencer la construction durant l'année financière 1977-1978.

Questions au Feuilleton

M. BRIAN FLEMMING

Question no 505—**M. MacKay:**

1. Quelles sont les dispositions du contrat de M. Brian Flemming au cabinet du premier ministre?

2. Quel est le montant de son indemnité journalière?

3. Quelles sont les fonctions précises de M. Flemming?

4. Quel est le statut actuel de M. Flemming auprès de la société d'avocats Stewart, Covert et MacKeen d'Halifax?

5. Quels postes M. Flemming occupe-t-il dans d'autres organismes du gouvernement en plus de son poste au cabinet du premier ministre?

6. Quelles indemnités M. Flemming touche-t-il pour ses déplacements à partir et à destination d'Halifax?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. M. Flemming a été nommé en vertu de l'article 37(1) de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

2. Traitement annuel: $35,500 à $47,500.

3. Conseiller le premier ministre sur des questions d'orientations politiques.

4. M. Flemming a démissionné le 31 août 1976.

5. Aucun.

6. Prise en charge des frais de déménagement de Halifax à Ottawa, conformément aux règlements en vigueur. M. Flemming est installé à Ottawa et se conforme à la directive du Conseil du Trésor lorsque ses fonctions l'appellent à l'extérieur d'Ottawa.

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

Question no 619—**M. Herbert:**

Le gouvernement du Québec refuse-t-il la juridiction de l'hôpital des anciens combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Les pourparlers visant la cession de l'hôpital Sainte-Anne des anciens combattants devraient se dérouler au cours de l'année financière 1977-1978.

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

Question no 620—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de céder la juridiction de l'hôpital des anciens combattants à Sainte-Anne-de-Bellevue au gouvernement du Québec et, dans l'affirmative, quand approximativement?

2. Pour quelle période de temps minimale les employés et les patients de l'hôpital peuvent-ils s'attendre à relever de la compétence fédérale?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. La politique du gouvernement visant la cession de ses hôpitaux est toujours en vigueur. Si le ministère parvient à négocier un contrat de cession en regard de l'hôpital Sainte-Anne, il le signera à coup sûr. Pour le moment, il n'y a aucun pourparler en cours à ce sujet et par conséquent, l'on ne peut avancer de date approximative concernant la cession de cet établissement.

2. Les employés relèveront du gouvernement fédéral jusqu'à la date d'entrée en vigueur de l'acte de cession. Puisque le choix de la date ne dépend pas uniquement du ministère des Affaires des anciens combattants, il est impossible de savoir combien de temps les employés et les malades de cet hôpital peuvent anticiper de demeurer sous la juridiction du gouvernement fédéral.

Questions au Feuilleton

LA DÉFENSE NATIONALE—LES EFFECTIFS

Question nº 684—**M. McKinnon:**

A combien s'élevait l'effectif *a*) des militaires actifs, *b*) de la réserve, *c*) des civils du ministère de la Défense nationale, le 1er octobre 1976?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): a) 77,996. *b*) 21,768. *c*) 38,828 (y compris 5,990 employés nommés pour une période déterminée).

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que la question nº 764 soit transformée en ordre de dépôt de document; je demande en outre le consentement de la Chambre pour déposer immédiatement les renseignements que j'ai reçus. Ceux qui restent à venir seront déposés aussitôt que je les aurai reçus.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS OBTENUS DE STATISTIQUE CANADA

Question nº 764—**M. MacKay:**

1. Statistique Canada a-t-elle découvert que des fonctionnaires de la Division du commerce et des services, MM. G. Snyder, F. L. Torrington, I. E. Altman et Y. Goulet, transmettaient des renseignements tirés des dossiers de Statistique Canada à des intérêts étrangers, moyennant rémunération directe ou indirecte et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) comment?

2. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle été informée de ces activités et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) par qui, *c*) de quelle façon, *d*) quel est le nom de la personne notifiée?

3. *a*) Le ministère de la Justice, *b*) la Commission de la Fonction publique et *c*) le Conseil privé ont-ils été informés de ces activités et, dans l'affirmative, (i) par qui, (ii) quand, (iii) quel est le nom de la personne notifiée?

4. Le statisticien en chef du Canada, Madame Sylvia Ostry, a-t-il été le premier à être informé de ces activités et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) par qui, *c*) de quelle façon?

5. Le ministre qui était alors responsable de Statistique Canada a-t-il été informé de ces activités et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) par qui, *c*) de quelle façon?

6. Quelles autres personnes de Statistique Canada, de la Commission de la Fonction publique, du Conseil privé et de la GRC ont-ils informées de ces activités?

7. Des hauts fonctionnaires d'organismes du gouvernement ont-ils fait des démarches en vue d'enquêter sur les activités de MM. G. Snyder, F. L. Torrington, I. E. Altman et Y. Goulet ou de la société Allan Jefferies Associates (ou de toute autre société portant un nom similaire) et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) quand, *c*) par qui, *d*) dans chaque cas, quels ont été (i) les résultats de l'enquête, (ii) les recommandations faites et les mesures prises à la suite de ces recommandations?

8. Les quatre employés susmentionnés ou la société Allan Jefferies Associates ont-ils transmis ou offert des renseignements à la société américaine Decision Sciences Corporation et, dans l'affirmative, lesquels?

9. Ces quatre employés ou la société Allan Jefferies Associates ont-ils vendu ou offert des renseignements tirés des dossiers de Statistique Canada à d'autres organisations ou particuliers et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) à qui, *c*) quel montant ont-ils reçu ou leur a-t-on offert pour ces transactions?

10. Les renseignements mentionnés aux paragraphes 8 et 9 provenaient-ils exclusivement de documents alors publics et, dans l'affirmative, cette documentation était-elle également publique et sous quelle forme?

11. La documentation mentionnée aux paragraphes 8 et 9 a-t-elle été divulguée à la population après que les données aient été transmises la société Decision Sciences Corporation et, dans l'affirmative, sous quelle forme et quand?

[M. MacDonald (Cardigan).]

12. Les renseignements mentionnés aux paragraphes 8 et 9 ont-ils été entièrement ou partiellement établis Statistique Canada par ces quatre employés ou par la société Allan Jefferys Associates, et, dans l'affirmative, l'ont-ils été entièrement ou partiellement au cours des heures où ces quatre employés étaient rémunérés comme fonctionnaires?

13. Les quatre employés susmentionnés ou la société Allan Jeffery Associates ont-ils utilisé, de quelque façon que ce soit, à leur avantage personnel, certaines des ressources de Statistique Canada, comme: *a*) la programmation par ordinateur, *b*) les ordinateurs, *c*) la personnel de bureau ou de soutien, *d*) les services professionnels, *e*) l'équipement ou le matériel de bureau, *f*) d'autres ressources et, dans l'affirmative, combien coûtait approximativement chacun de ces services?

14. Les actes de ces quatre employés constituent-ils une violation *a*) des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts des fonctionnaires (*Gazette du Canada*, 9 janvier 1974), *b*) du serment d'office et du secret exigés de tous les fonctionnaires, *c*) de la Loi sur la statistique, *d*) du Code criminel?

15. *a*) Quelles mesures disciplinaires ou quelles poursuites ont été recommandées à la suite des enquêtes menées sur les activités de ces quatre employés et de la société Allan Jefferys Associates, *b*) quelles mesures disciplinaires ou quelles poursuites ont été effectivement prises et (i) de quel chef, (ii) quand?

16. Quels postes occupaient ces quatre fonctionnaires, ou toute personne en rapport avec la société Allan Jefferys Associates, à l'époque où Statistique Canada a pris connaissance des activités de la société Allan Jefferys Associates?

17. Quel était le traitement de ces quatre employés au moment où Statistique Canada a pris connaissance des activités de la société Jefferys Associates?

18. Le 14 octobre 1976, ces quatre employés étaient-ils toujours à l'emploi du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) à quel titre, *b*) dans quel organisme, *c*) à quel salaire?

19. S'il y a lieu, quelle part jouait Mme Roslyn Snyder dans la société Allan Jefferys Associates?

20. Mme Snyder était-elle à l'emploi du gouvernement au moment où Statistique Canada a pris connaissance des activités de la société Allan Jefferys Associates et, dans l'affirmative, *a*) à quel titre, *b*) au sein de quel organisme, *c*) à quel salaire?

21. Le 14 octobre 1976, Mme Roslyn Snyder était-elle à l'emploi du gouvernement et, dans l'affirmative, *a*) au sein de quel organisme, *b*) à quel titre, *c*) à quel salaire?

22. *a*) Quel était le statut juridique de la société Allan Jefferys Associates (ou toute variante de ce *nom*), *b*) quand la société a-t-elle été formée, *c*) quels en étaient l'adresse et le nom des propriétaires, administrateurs et employés, *d*) quand a-t-elle été dissoute et pourquoi?

23. Tous les revenus de la société Allan Jefferys Associates ou de toute personne reliée à cette société ont-ils été déclarés aux fins de l'impôt fédéral et, dans la négative, quelles mesures ont été prises?

24. La société Allan Jefferys Associates ou toute personne en rapport avec la société a-t-elle demandé des déductions fiscales pour des frais additionnels qui auraient été remboursés sur les deniers publics?

25. La société Allan Jefferys Associates ou toute personne en rapport avec cette société a-t-elle transmis, directement ou indirectement, certains renseignements à la société Campeau ou à une de ses filiales pour des études de marché ou à toute autre fin?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte les demandes de documents nos 4, 5, 9, 12 et 13, compte tenu des réserves habituelles qui s'appliquent aux documents confidentiels et à condition d'obtenir l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Français*]

M. l'Orateur: Sous les réserves et conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que les avis de motions nos 4, 5, 9, 12 et 13 soient réputés adoptés?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

LA CORRESPONDENCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Motion nº 4—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province de Colombie-Britannique au sujet du déménagement de l'hôpital des anciens combattants de Victoria (C.-B.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL SHAUGHNESSY

Motion nº 5—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province de la Colombie-Britannique au sujet du déménagement de l'hôpital Shaughnessy de Vancouver (C.-B.).

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ONTARIO AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL SUNNYBROOK

Motion nº 9—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province d'Ontario au sujet du déménagement de l'hôpital Sunnybrook de Toronto (Ont.)

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE QUÉBEC AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL DE SAINTE-FOY

Motion nº 12—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province de Québec au sujet du déménagement de l'hôpital de Sainte-Foy (Qué.)

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK AU SUJET DU DÉMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL LANCASTER

Motion nº 13—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province du Nouveau-Brunswick au sujet du déménagement de l'hôpital Lancaster (N.-B.)

(La motion est adoptée.)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des questions que vient d'énumérer le secrétaire parlementaire, particulièrement la question nº 764 qui, je crois, englobe les questions soulevées par le député de Central Nova concernant l'affaire de Statistique Canada que le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait déposer aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer pourquoi cette question doit être présentée sous forme de demande de dépôt de documents plutôt que par écrit, compte tenu de l'intérêt suscité par cette question et de l'intention du ministre de divulger, dans la mesure du possible, la réponse à la question posée par mon collègue.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, la réponse à la question que vient de mentionner le député posait deux difficultés matérielles. D'abord, nous avons essayé de compiler les renseignements demandés dans la question. Il s'agit d'une longue liste de faits et de chiffres. La documentation que nous avons réussi à recueillir jusqu'à maintenant se rapporte exclusivement aux responsabilités du ministre de l'Industrie et du Commerce à la Chambre. La demande des renseignements vise d'autres ministres et organismes gouvernementaux. Nous n'avons pas encore ces renseignements bien que nous soyons certains de les avoir très bientôt.

Pour communiquer la documentation que le ministre de l'Industrie et du Commerce veut présenter le plus tôt possible à la Chambre, nous avons jugé que c'était là le moyen le plus rapide. Lorsque les députés verront le document que nous voulons déposer, ils constateront qu'il est très volumineux. C'est un des problèmes matériels qui nous ont poussés à répondre de cette façon.

Protection des emprunteurs et déposants

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre passe à l'étude d'une motion de voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, déposée sur le Bureau le jeudi 28 octobre 1976, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Macdonald (Rosedale) demande à présenter le bill C-21, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude d'une motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le mardi 2 novembre 1976, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

LES RÈGLES DE 1971 CONCERNANT L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre passe à l'étude d'une motion de voies et moyens tendant à modifier les règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Qu'une motion de voies et moyens tendant à modifier les règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposée sur le Bureau le 2 novembre 1976, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 2 novembre, de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, hier soir, lorsque j'ai déclaré qu'il était 10 heures, j'étais en train de dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, même si nous étions d'accord sur le principe de ce bill, trouvions à redire au manque de consultations avec les associations de consommateurs et à l'absence de précisions sur les taux et autres détails dont le ministre a dit qu'ils seraient énoncés dans les règlements.

J'aimerais parler un peu des taux excessifs qui ne sont pas précisés dans le bill. Le ministre semble vouloir laisser aux tribunaux le soin de déterminer les taux excessifs dans chaque cas particulier. De cette façon, les tribunaux seront encombrés. La charge de la preuve est laissée au prêteur, ce qui constitue un renversement complet de la règle du droit canadien qui veut que quelqu'un est innocent jusqu'à preuve du contraire. Dans ce cas, le prêteur sera présumé coupable jusqu'à ce qu'il prouve son innocence. Les conséquences d'une telle mesure peuvent être graves. Elle tendrait à restreindre les prêts aux gens solvables. En outre, elle restreindrait les droits des personnes non solvables qui devraient alors s'adresser aux usuriers.

Au Canada, nous avons toujours eu la possibilité de choisir, aussi mauvais que ce choix puisse être. Par exemple, un locataire préfère peut-être payer un taux d'intérêt plus élevé qu'il n'est permis, afin d'éviter d'être expulsé par une ordonnance du tribunal. Au cours de ses observations, le ministre a parlé de taux excessifs et il a dit que lorsque les taux maxima d'intérêt sur les petits prêts étaient inférieurs aux taux généralement pratiqués sur le marché du crédit, les prêteurs avaient refusé d'accorder des petits prêts, forçant ainsi les emprunteurs représentant un risque plus élevé à recourir aux usuriers. Monsieur l'Orateur, rien de ce qu'il propose maintenant ne va changer cette situation.

● (1520)

Le ministre a en outre dit que les taux d'intérêt seraient fixés «selon le coût de l'argent et les risques que présente une transaction donnée». Il s'agira là, bien sûr, de l'argument qu'invoquera la défense devant les tribunaux. Le ministre dit encore qu'un emprunteur estimant, après avoir consulté un conseiller juridique compétent, que le taux qu'on lui fait payer est trop élevé, peut recourir aux tribunaux pour faire examiner ces frais de crédit, et que les tribunaux détermineront si le taux est ou non excessif. Mais pourquoi ne pas le déterminer à l'avance plutôt que de recourir aux tribunaux après coup? J'estime que le prêteur a le droit de choisir les risques qu'il veut bien prendre, et qu'il est vraisemblable que les sources de crédit s'assécheront au détriment des gens mêmes auxquels le ministre semble vouloir venir en aide.

Je passe maintenant à la question du calcul des intérêts sur les sommes déposées. Le ministre entend demander que ce calcul se fasse quotidiennement. Cela semble être une bonne idée et les gens dont les économies varient d'un jour à l'autre seront d'accord là-dessus, j'en suis sûr. Mais on se rend compte après mûre réflexion, que pareille pratique serait préjudiciable aux épargnants stables, ceux qui font leurs dépôts tous les mois et qui n'ont pas besoin de ce calcul, car ils devraient partager avec les autres épargnants pour qui ce calcul est utile, les frais qu'une telle pratique comporte.

Je prévois un certain nombre d'autres problèmes. Il faudra nommer un directeur. Dieu sait, monsieur l'Orateur, qu'il y a déjà suffisamment de bureaucrates supérieurs dans la région d'Ottawa. Les pouvoirs qui lui seront conférés seront immenses. Par exemple, il sera autorisé à pénétrer dans n'importe quel endroit pour y vérifier les comptes, les dossiers, et ainsi de suite. Toutes ces démarches coûteront énormément d'argent au

contribuable. En outre, un grand nombre des dispositions du bill imposent des obligations supplémentaires aux prêteurs et ce seront les emprunteurs qui, en dernier ressort, en feront les frais.

Une particularité notable du bill—je devrais peut-être dire «notoire»—qui touche les prêteurs est qu'un versement pour un prêt est réputé être fait le jour où il est posté. Actuellement au Canada, le courrier met des semaines à parvenir à destination. Aucune exemption n'est prévue en cas d'interruption du service postal et, à mon sens, les prêteurs risquent d'être sérieusement pénalisés, surtout s'il s'agit de fortes sommes payées un vendredi après la fermeture des banques.

On dira peut-être que je m'apitoie trop sur le sort des prêteurs et que ces derniers peuvent se défendre. Je signale cependant que les prêteurs ne sont, en général, que des dépositaires de fonds appartenant à des petits déposants. Les caisses syndicales servent à consentir des prêts. Les fonds investis dans les sociétés de fiducie pour l'entretien des veuves et des orphelins servent à des fins similaires. Les compagnies d'assurance vie investissent, après tout, les fonds de millions de Canadiens. Même les banques, les mal aimées du monde financier, comptent des milliers de Canadiens parmi leurs actionnaires.

J'aimerais parler brièvement maintenant des prêts usuraires. Le ministre nous a dit la semaine dernière qu'il voulait aider la police à lutter contre ce crime en progression constante. C'est un objectif très louable. Mais il ne nous a pas dit ce qu'était l'usure et le projet de loi demeure vague sur ce point, pour ne pas dire muet. On en saura peut-être davantage lorsque paraîtront les règlements mais, pour l'instant, ce qu'on nous demande c'est d'adopter le bill, tel quel.

Dans son discours, le ministre a admis que le gouvernement avait été incapable de mettre fin aux activités des requins de la finance et qu'aujourd'hui n'importe quel taux était légal. Nous pouvons nous demander pour quelle raison les gouvernements ne se sont pas davantage occupés de cette question depuis 14 ans et pourquoi ils n'ont pas été capables de déterminer un taux raisonnable. Au contraire, seuls les plafonds fixés pour les taux d'intérêt sur les petits emprunts ont disparu. Nous savons bien que ce genre d'activités se poursuivra, quelles que soient les restrictions imposées par le gouvernement. Mais pourquoi le ministre ne peut-il pas nous dire quel sera, selon ce projet de loi, le taux délictueux?

Je ne suis pas indifférent à la manière dont les requins de la finance s'y prennent pour se faire rembourser. La description de leurs méthodes est à faire frémir. Mais des tactiques de ce genre sont déjà contraires à la loi—de nos jours, au Canada, il est interdit de menacer les gens ou de les battre. Je pense que le ministre se trompe quand il dit que les dispositions contenues dans la loi qu'il nous propose aideront vraiment la police dans ce domaine.

Au cours de ses observations, le ministre a parlé de taux délictueux et il a dit que le bill le préciserait. Mais dans la mesure dont nous sommes saisis, il n'est fait aucune mention d'un tel taux. Le ministre a dit que le taux serait précisé de façon claire et nette et serait d'une grande valeur pour ceux qui intenteraient des poursuites criminelles. Il a également déclaré que le niveau serait établi bien au-dessus du taux courant du marché. Quel est-il ce taux? Selon les témoignages recueillis lors de l'examen en comité de la loi sur les petits prêts, le taux autorisé serait d'environ 80 p. 100. Est-ce à dire que le taux délictueux sera de 150 ou de 200 p. 100? On ne nous le dit pas, et pourtant, il y a un article portant sur les infractions, l'article 38, lequel établit avec force détails les peines prévues par la loi.

Au sujet de l'escompte sur les remboursements d'impôts, le ministre a dit qu'on pourrait presque qualifier cette pratique de vol. Ma foi, le gouvernement possède le pouvoir de résoudre ce problème. La seule raison pour laquelle une personne doit faire escompter son remboursement d'impôts, c'est parce qu'elle ne peut obtenir son remboursement du gouvernement. Quant à moi, je ne vois pas de différence entre un homme qui emprunte contre une promesse de paiement du gouvernement sous forme d'un futur remboursement d'impôts et celui qui contracte un emprunt sur la foi d'une obligation du Canada. J'ai lu hier dans un journal que certaines obligations du gouvernement du Canada sont cotées à un taux d'escompte de 72 p. 100 de leur valeur. C'est un chiffre assez normal. Le cas le plus infâmant est celui des obligations perpétuelles à 3 p. 100 qui sont escomptées à $47.

● (1530)

Le gouvernement peut très bien supprimer entièrement ce problème. Il pourrait, par exemple, accepter que les Canadiens déposent, disons en novembre, une demande de révision provisoire de l'impôt à payer, et ils obtiendraient ainsi un remboursement d'impôts. Le gouvernement a tout le personnel voulu, surtout à cette époque de l'informatique, pour faire ces calculs. Le gouvernement calcule les déductions salariales en se basant sur les revenus d'une année complète de travail. Nous savons très bien que les travailleurs qui ont des ennuis d'argent et doivent emprunter ne travaillent pas toute l'année. Par conséquent, il me semble que le gouvernement se doit de consentir à faire ces calculs provisoires, qui supprimeraient déjà ce problème.

Le ministre a réclamé nos recommendations, sachant que nous n'étions pas d'accord avec toutes ses propositions. J'ai dressé la liste de certaines d'entre elles à son intention et compte les lui communiquer; nous en discuterons sans doute au comité. Tout d'abord, le gouvernement a le pouvoir de contrôler les taux d'intérêt dans une certaine mesure en contrôlant le taux d'inflation. Naturellement, tant que l'inflation demeurera aussi élevée, les taux d'intérêt ne vont pas baisser. Nous recommanderions donc au gouvernement d'établir certaines réglementations dans ce secteur comme il le fait dans d'autres, mais sans livrer concurrence comme il le fait dans d'autres domaines. A mon avis, il faut formuler des règles très précises. Cependant, en dehors des principes énoncés, le bill ne donne aucune règle précise et accorde au ministère des pouvoirs beaucoup trop étendus.

S'il se souciait vraiment de la question, un gouvernement pourrait forcer par règlement les détaillants à fournir du crédit à certains taux sur toutes les ventes à tempérament. Ce genre de réglementation n'exigerait pas une intervention directe du gouvernement. Le gouvernement devrait permettre aux taux de s'établir par le jeu de l'offre et de la demande, c'est-à-dire en encourageant la concurrence. Dans ce domaine comme dans d'autres, nous l'avons vu, c'est le moyen le plus efficace d'assurer aux Canadiens des services à des prix convenables.

J'ai déjà mentionné la normalisation du régime fiscal, ce qui éliminerait la nécessité de faire escompter les remboursements d'impôts. Il est évident que les banques et les sociétés de

fiducie font une vive concurrence pour obtenir l'argent des déposants. Il suffit d'examiner la gamme des taux différents offerts en janvier ou en février pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite. En ce moment, dans le climat général des affaires, il y a beaucoup de fonds d'investissement disponibles et les emprunteurs sont très recherchés sur le marché de l'argent. Si les taux sont trop contrôlés, ceux qui ont besoin de crédit ne pourront pas en obtenir, et telle n'est pas censée être l'intention du gouvernement.

Finalement, le ministre a dit lundi qu'il espérait que je siégerais au comité pour suggérer des amendements. Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère que le ministre ne fait pas seulement le naïf. Car, d'après mon expérience, monsieur l'Orateur, et mes quatre ans passés à la Chambre, le gouvernement n'accepte pas facilement les amendements, en général, bien que, dans le cas d'un certain bill adopté au cours de la dernière session, il ait approuvé 54 amendements. Même si, selon le *Globe and Mail,* le ministre aurait dit qu'il ne s'agit aucunement de la forme définitive du bill, j'attends l'étape du comité pour être convaincu que le ministre désire sincèrement améliorer ce bill. Je n'ai jamais pensé que c'était à l'opposition de perfectionner les mesures du gouvernement et de lui laisser tout le mérite d'avoir présenté un bon projet de loi. Toutefois, j'assisterai aux séances du comité et j'espère que nous obtiendrons des renseignements plus complets, afin de pouvoir améliorer ce bill dans l'intérêt des emprunteurs canadiens.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je pensais que le bill C-16 me fournirait l'occasion de féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) et de lui souhaiter beaucoup de succès. Mais, après avoir lu le bill C-16, je puis seulement féliciter le ministre de sa nomination sans lui souhaiter de succès quant à l'adoption de ce bill. Il a échoué lamentablement et n'a pas été capable de résoudre le problème des taux d'intérêt exorbitants, des prêts usuraires, et il n'a rien fait contre les taux d'intérêt excessifs. Je me rends compte du problème qui se pose au ministre. C'est un ancien avocat spécialisé dans le droit des sociétés, et lorsqu'il a été nommé à ce poste, il a dû décider s'il se ferait l'avocat des conseils d'administration des sociétés ou celui des consommateurs.

M. Abbott: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) invoque le Règlement.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que si le député tient à décrire les défauts de ce bill, c'est son affaire. Mais s'il essaie de décrire le dilemme où j'ai pu me trouver en prenant ce portefeuille, il se trompe totalement, et c'est en dehors de la question.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, j'interprète seulement les problèmes que le ministre a eus. Il a l'expérience du droit des sociétés. Selon moi, il a dû avoir du mal à décider s'il devait se faire l'avocat des conseils d'administration des compagnies ou celui des consommateurs. Après avoir lu le bill, je crois qu'il a décidé de se faire l'avocat des compagnies.

C'est un bill qui ne fait pas grand-chose contre les établissements de crédit et qui ne protège guère les emprunteurs. On peut le comparer à de la barbe à papa, tout en douceur, mais sans substance. J'attire l'attention du ministre sur le titre de ce bill. Il a le toupet de l'appeler la loi sur la protection des emprunteurs et déposants. Quelle protection donne-t-il aux emprunteurs? Quelle protection donne-t-il aux déposants? Il aurait dû l'appeler loi sur la protection des prêteurs et des usuriers.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

M. Abbott: Il est évident que vous n'avez pas lu le bill.

M. Gilbert: Le but principal de ce projet de loi, qui est de protéger l'emprunteur canadien des requins de la finance et des taux d'intérêts trop élevés, ne peut être atteint, parce que le bill s'appuie sur deux principes—l'autodiscipline de la part des sociétés de crédit et la concurrence sur le marché de l'argent. C'est exactement comme si on demandait à un cannibale affamé d'arrêter de manger le missionnaire. C'est demander aux requins de la finance de se conduire comme sœur Theresa. C'est tout le principe qui est mauvais et inappliquable. C'est une capitulation devant les sociétés de crédit et une négation du besoin d'assurer une protection élémentaire à l'emprunteur et, plus particulièrement, aux personnes à faible revenu.

Tous les députés peuvent sans hésiter être d'accord avec les autres principes énoncés dans le discours du ministre: *a*) fournir des renseignements sur les transactions de crédit et de dépôt; *b*) mettre fin aux complications et à la confusion dans le domaine du crédit; *c*) régulariser et rationnaliser la législation concernant le crédit. Puis-je rappeler à Votre Honneur et à tous les députés que ces mesures sont la conséquence directe de la malhonnêteté, de la cupidité et des procédés douteux des sociétés de crédit. Ces procédés ont forcé les provinces à adopter des mesures législatives pour protéger l'emprunteur contre les prêteurs, et maintenant nous nous apprêtons à légiférer au niveau fédéral.

● (1540)

Pour revenir aux principaux objectifs de la mesure présentée par le ministre, c'est-à-dire assurer la protection de l'emprunteur canadien contre les usuriers et les taux d'intérêt excessifs en forçant les établissements de crédit à contrôler leurs propres activités et en établissant une concurrence relative sur le marché financier, si le ministre avait prononcé le même discours que le député de Windsor-Ouest (M. Gray), j'aurais été tenté de me ranger à son avis. Le député de Windsor-Ouest est allé au cœur même du problème en demandant si le bill constitue la meilleure solution aux problèmes des pratiques usuraires et des taux d'intérêt excessifs. Le reste de son discours montre que non.

Il est remarquable comme le député de Windsor-Ouest fait de bien meilleurs discours maintenant qu'il n'est plus au cabinet, et j'imagine que c'est parce qu'il peut maintenant dire toute la vérité. Le député de Windsor-Ouest a rappelé au ministre la politique et le programme des libéraux au cours de la campagne électorale de 1974 pendant laquelle ses collègues avaient proposé une série de mesures pour protéger les consommateurs. Le député a énuméré certains de ces principes, mais il a omis deux parties importantes du programme libéral. Je tiens à les rappeler à tous les députés parce que je suis certain qu'ils seront heureux que je leur rafraîchisse la mémoire.

Pendant la campagne électorale de 1974, le parti libéral avait promis d'instituer un programme d'assurance-prêt pour les gagne-petit qui ne peuvent établir leur solvabilité: Deuxièmement, le parti libéral avait promis d'établir des bureaux de quartier à l'intention des consommateurs et qu'il y aurait 20 de ces bureaux avant la fin de 1974. Le député de Windsor-Ouest n'a pas mentionné ces deux autres éléments importants du programme libéral. Il ne l'a pas fait parce que les libéraux n'ont rien fait à ce sujet. Ils n'ont pas établi de bureaux de counselling en matière de crédit pour aider les emprunteurs et pour leur faire part des taux d'intérêt et de certaines manigances des établissements de crédit. Ce qui est plus important, le parti libéral n'a pas adopté l'autre principe qu'il préconisait, c'est-à-dire une assurance-prêt pour les gagne-petit qui ont de la difficulté à obtenir des emprunts.

Le ministre a dit qu'il protégera la population contre les prêts usuraires et les taux d'intérêt excessifs en demandant aux institutions de crédit de se réglementer elles-mêmes. Les députés ont-ils déjà entendu parler d'une méthode semblable pour protéger les emprunteurs contre les requins de la finance? Le gouvernement demande aux coupables de se surveiller afin de protéger l'emprunteur. Le ministre compte sur ces institutions de crédit.

Permettez-moi de parler des banques. Que font les banques pour payer les intérêts sur les dépôts? Elles versent, deux fois par année, un intérêt sur les dépôts mensuels minimaux inscrits au livre du déposant. En pleine période d'inflation, les banques offrent des prêts pour acheter des voitures rouges décapotables, et le ministre demande à ces institutions d'exercer une auto-discipline pour protéger l'emprunteur. Examinons les frais à payer au départ et d'administration, les coûts, les rapports de solvabilité, les frais de remboursement anticipé et la publicité trompeuse en ce qui a trait aux taux d'intérêt des sociétés de finance. Examinons les ristournes que reçoivent les concessionnaires d'automobiles lorsqu'ils renvoient les notes de crédit aux sociétés de finance. C'est à ces mêmes sociétés de finance que nous demandons de s'auto-discipliner pour protéger l'emprunteur contre les prêts usuraires et les taux d'intérêt excessifs.

Au moyen d'exhortations et d'avertissements, le gouvernement demandera aux usuriers d'abaisser leurs taux d'intérêt. Le gouvernement agira ainsi après les récents communiqués du ministre et son discours dans lequel il disait que les usuriers réclament plus de 1,000 p. 100 aux emprunteurs désavantagés qui cherchent des prêts hasardeux. Le ministre propose un taux sept fois plus élevé que le taux préférentiel. Or, le taux préférentiel pour les prêts au Canada à l'heure actuelle est 10 p. 100, de sorte que le ministre prétend que tant que les prêteurs réclament un taux inférieur à 70 ou 75 p. 100, leur taux n'est pas délictueux.

Le ministre demande à ces gens de s'autoréglementer en ce qui concerne l'usure. Pouvons-nous compter sur les banquiers, les sociétés de financement et les usuriers pour protéger l'emprunteur? Mais non, et je suis étonné que le ministre soit assez naïf pour croire que ces groupes sont capables de faire leur propre police. Leur façon d'agir dans le passé a forcé le ministre à insérer des dispositions législatives sur la nécessité de protéger les gens en les renseignant sur les opérations de crédit et de dépôt, de définir des règles strictes et uniformes pour protéger les emprunteurs et les déposants en ce qui concerne les taux d'intérêt en vigueur. C'est pourquoi il est inutile de compter sur les établissements de crédit pour faire leur propre surveillance.

Le ministre, estime que la concurrence plus vive sur le marché des capitaux, le deuxième principe qu'il a énoncé, va se produire par quelque étrange osmose. Nous n'avons réellement jamais connu de concurrence sur ce marché. Les taux bancaires sont exactement les mêmes pour les trois types différents de prêts. Quant aux sociétés de finance, leurs taux sont pratiquement les mêmes et les usuriers ne se servent pas de taux compétitifs. Il n'y jamais eu réellement de concurrence sur le marché des capitaux. Toute concurrence est fondée uniquement sur le service assuré, jamais sur la base d'un taux d'intérêt. Il en est résulté des petites annonces habilement rédigées par les institutions financières qui disent: «Nous sommes votre société de finance amicale» ou «N'empruntez pas inutilement». Ce n'est pas à l'honneur d'un ancien député, d'un as du hockey et d'un grand entraîneur comme Red Kelly, de se prêter à une publicité de ce genre pour le compte de Beneficial Finance.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Cela permet de mettre de l'argent en banque.

M. Gilbert: Il est vrai que cela profite aux banques et aux compagnies de finance, mais il ne faut pas oublier que toute cette publicité est coûteuse et fait monter les taux d'intérêt. La concurrence est illusoire ou totalement absente. Qu'est-ce que le ministre a à répondre à cela? Que si l'acheteur se considère comme estampé, il peut intenter des poursuites en justice ou cesser de payer ses mensualités, ce qui forcera le vendeur à le faire comparaître devant les tribunaux. Que le ministre est donc naïf! Les députés peuvent-ils imaginer un ouvrier à petits revenus ayant suffisamment confiance en lui pour dire: «Très bien, qu'ils commencent les poursuites, qu'ils me fassent un procès et je prouverai à ce moment-là qu'ils m'ont fait payer des intérêts excessifs»? Qu'arriverait-il alors? Tout d'abord il n'y aurait pas de procès car l'emprunteur hésiterait à intenter des poursuites et les procès coûtent cher. Deuxièmement, l'emprunteur courrait le risque d'être mis sur la liste noire par les compagnies de crédit et de ne plus pouvoir emprunter à l'avenir. Troisièmement, les sociétés ajouteraient probablement des clauses de renonciation à l'accord de prêt.

● (1550)

Nous avons une certaine expérience des clauses de renonciation et des garanties données par les compagnies au sujet de leurs produits. Il y a eu des clauses de renonciation relativement aux baux en vertu de la loi sur les propriétaires et les locataires. Selon la loi, le propriétaire ne peut pas refuser sans raison de consentir à un transfert, mais certains baux contiennent une clause de renonciation. La même chose se produira pour les accords de prêt concernant les demandes de crédit. Je suis certain que le ministre s'empressera de dire que la loi contient une disposition qui empêchera l'inclusion de clauses de renonciation.

Il se pose un problème bien pratique à ce sujet. Je vois déjà les modalités de l'accord. L'emprunteur affirmera qu'il est satisfait, qu'il accepte le taux d'intérêt mentionné et reconnaît que la société de crédit «Profiteurs Associés» a tenu compte de toutes les dispositions et critères stipulés par la loi sur la protection des emprunteurs et des déposants et qu'il renonce donc à son droit à obtenir l'avis d'un conseiller indépendant et

à toutes poursuites en justice. C'est un exemple évident des dipositions de renonciation qui seront incluses dans les accords. Tout contrat contiendra une telle disposition. Le contrat mentionnera le montant du prêt, le taux d'intérêt et la date du paiement.

Selon la mesure, si l'emprunteur veut utiliser ce contrat pour sa défense ou si la société veut s'en servir, la société doit donner 15 jours de préavis pour intenter des poursuites. J'affirme qu'une telle disposition figurera dans toute contrat. Selon les règles de la preuve, si l'emprunteur veut prouver que le taux d'intérêt est excessif, il devra déposer l'accord pour montrer les termes du contrat et il consentira alors automatiquement aux termes du contrat et à la clause de renonciation et sa défense sera donc limitée.

Nous avons été témoins d'une situation semblable dans le cadre de la *Unconscionable Transactions Act* en Ontario. Nous savons que très peu de poursuites ont été intentées en vertu de cette loi et que très peu de requérants ont eu gain de cause. En effet, ceux qui rédigent ces contrats songent à tous les moyens de défense possibles de l'emprunteur et rendent le contrat tellement strict que l'emprunteur a peu de chances de succès s'il intente des poursuites. La même chose se produira si un emprunteur essaie d'intenter des poursuites à cause d'un taux d'intérêt excessif. Pour ces raisons, mes collègues et moi-même pensons que ce bill constitue une imposture et une abdication devant les établissements de crédit.

J'aimerais commenter le dernier argument invoqué par le ministre dans son communiqué. Il dit ceci: Les compagnies de crédit investissent des capitaux. Elles sont là pour réaliser des bénéfices. Je n'emploie pas le mot «raisonnable» car elles font des bénéfices énormes. Si elles ne peuvent réaliser ces profits dans le domaine du crédit, elles investiront leur argent ailleurs et ce sera une véritable tragédie pour le pauvre emprunteur sans défense. Voilà l'argument du ministre. Il se conduit comme le petit garçon qui a un ballon et qui dit: «Si vous ne me laissez pas jouer comme je veux, je reprends mon ballon et je rentre chez moi».

Nous avons connu une expérience semblable dans le domaine de la contruction. Ces derniers mois, des constructeurs ont dit qu'ils n'aimaient pas le climat économique et fiscal au Canada et qu'ils iraient vers le sud. Ils sont allés aux États-Unis et, jusqu'ici, ils ont investi environ 1 milliard et demi de dollars dans l'immobilier et la construction. Voilà l'attitude des constructeurs et le ministre craint que les établissements de crédit ne fassent la même chose; autrement dit, si vous ne me laissez pas réaliser le maximum de bénéfices je n'investirai pas dans ce domaine et les pauvres en pâtiront.

Il est bien certain que les établissements de crédit canadiens doivent réaliser des profits raisonnables; mais ces profits ne doivent pas être démesurés. Ils ne doivent pas imposer d'intérêts usuraires. Où se situe la limite? Quand on voit les bénéfices des compagnies de crédit et des usuriers il est évident qu'ils sont plus que suffisants. Les établissements de crédit ont la responsabilité sociale d'utiliser l'argent des dépositaires et investisseurs canadiens dans l'intérêt tant de l'emprunteur que du prêteur. Un proverbe biblique dit que l'emprunteur est le serviteur du prêteur. Au Canada, l'emprunteur devient l'esclave du prêteur. Je me souviens que dans l'un de ses ouvrages, George Bernard Shaw dit que le riche fera n'importe quoi pour le pauvre sauf de le laisser tranquille et ne pas lui vider ses poches.

Les députés du Nouveau parti démocratique adopteraient une attitude différente à l'égard du problème des taux d'intérêt excessifs et des pirates de la finance. Nous adopterions quatre mesures pour remplacer celles que propose le ministre en ce qui concerne l'autoréglementation, la concurrence et la collaboration sur les marchés financiers. Premièrement, nous exigerions une assurance sur les prêts, à l'égard de l'emprunteur. Deuxièmement, nous plafonnerions le montant des prêts et les taux d'intérêt. Troisièmement, nous créerions, dans les écoles, les églises, les organismes sociaux et les centres communautaires, des cours de gestion des budgets personnels. Quatrièmement, nous nommerions un défenseur du crédit qui aurait pour fonctions de protéger les emprunteurs, d'accorder des permis aux prêteurs et de contrôler leurs activités en faisant au besoin appel aux tribunaux, en intentant des poursuites collectives et en adoptant des ordonnances enjoignant à ces prêteurs de cesser leurs agissements ou encore des ordonnances d'accord.

Laissez-moi faire quelques brèves remarques à propos des quatre principes. Premièrement, l'assurance sur les prêts serait un facteur qui interviendrait dans le calcul du taux d'intérêt. Cela n'est pas nouveau. Comme je l'ai rappelé au ministre, cette mesure faisait partie du programme électoral du parti libéral en 1974. Monsieur l'Orateur, je relis le passage:

> . . . un programme d'assurance sur les prêts à l'intention des travailleurs à revenus modestes qui ne peuvent obtenir une cote de solvabilité.

C'est ce qu'en 1974 les libéraux envisageaient de faire et c'est précisément ce qu'ils ne font pas en 1976. Le gouvernement fédéral utilise l'assurance sur les prêts de diverses manières. Il l'utilise tout d'abord dans le domaine hypothécaire. Toutes les hypothèques accordées aux termes de la loi nationale sur l'habitation et par la Société centrale d'hypothèques et de logement ou les prêts directs relatifs aux hypothèques consenties dans le cadre du programme d'aide pour l'accession à la propriété sont assurés. L'acheteur paie 1 p. 100 du prêt. Les résultats ont été fort positifs dans le cas de défaut de paiement de la part de l'emprunteur. C'est ce qu'on appelle «répartir le risque». Qui donc le gouvernement fédéral veut-il protéger quand il utilise cette mesure dans le cadre des prêts aux étudiants, aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs?

Le gouvernement veut protéger les banques et les autres établissements financiers contre les défauts de paiement des étudiants, des pêcheurs, des agriculteurs. Le gouvernement est prêt à protéger les banques contre les défauts de paiement des emprunteurs. Le gouvernement est prêt à protéger les sociétés multinationales comme International Nickel quand la Banque pour l'expansion des exportations leur accorde des prêts afin de stimuler les exportations. Lorsque la Banque pour le développement des exportations accorde un prêt à International Nickel pour stimuler les exportations, le gouvernement l'assure contre le risque de ne pas être payée par les sociétés étrangères. Il garantit donc les créances des sociétés multinationales.

● (1600)

L'étape ultime sur le plan de l'assurance est l'assurance-dépôt, c'est-à-dire de protéger le déposant contre la faillite de la banque. S'il est possible de garantir la banque contre la carence de l'emprunteur, nous pouvons aussi protéger dans une certaine mesure l'emprunteur contre le prêteur. Actuellement

les banques, certaines sociétés de crédit et les coopératives de crédit se garantissent par l'assurance-crédit. Il s'agit d'une assurance contractée sur la vie de l'emprunteur: en cas de décès de ce dernier, le prêt est remboursé. Rien ne nous empêche d'adopter l'assurance-crédit surtout dans le cas des travailleurs mal rémunérés. Mais quel rapport demandera-t-on avec l'usure et les taux exhorbitants? Il s'agit d'étaler le risque, ce qui est le principe même des assurances. Cela abaisserait les taux d'intérêt élevés, car il n'y aurait plus de raison de parler de mauvais risques comme le font actuellement les banques, les maisons de crédit et les usuriers.

Cela aurait pour conséquence d'assurer une rémunération raisonnable au prêteur, cela donnerait à l'emprunteur une chance équitable et raisonnable de rembourser. Il ne serait donc plus question de juger si tel taux est injustifié ou criminel, et cela nous débarrasserait des usuriers.

On peut se demander ce qui arriverait si l'emprunteur refusait de payer la prime d'assurance-crédit. Il ne trouverait plus à emprunter de nouveau, tout simplement. Cela est déjà prévu dans les prêts aux étudiants. Un de mes électeurs, qui fréquentait l'université en 1972 et qui avait emprunté pour payer ses études, a laissé l'université en 1974 sans rembourser son prêt. En 1976 il a voulu retourner à l'université pour suivre un cours, et il a demandé un prêt. L'administrateur du fonds, qui se trouve à Ottawa, m'a informé qu'il ne pourrait pas emprunter parce qu'il avait déjà un prêt en souffrance. Le bill devrait appliquer le même principe aux emprunteurs, parce qu'il n'y a pas de droit inaliénable d'emprunter. Avant d'emprunter, il faut justifier un besoin et se justifier soi-même en égard au risque, il faut apporter des références de remboursement. Dans ces conditions, l'emprunteur ne reculerait devant aucun effort pour rembourser. Je m'étonne toujours de voir que les nombreux clients des maisons de crédit font tout pour rester de bons risques, pour rembourser ponctuellement.

Si nous avions l'assurance sur les prêts, nous ne verrions pas une telle multiplicité de prêts auprès des sociétés de financement. Il est plutôt affligeant de voir des gens venir dans mon bureau de circonscription exposer leurs problèmes de crédit. Lorsqu'on leur demande quel montant de crédit ils ont en souffrance, on s'aperçoit qu'ils ont contracté des emprunts auprès de différentes sociétés de financement, parfois trois ou quatre. Si nous avions une assurance-prêts, les gens n'essaieraient pas d'obtenir des prêts auprès de différentes sociétés de crédit. Dans certaines circonstances, nous pourrions obliger l'emprunteur à consulter des services d'orientation budgétaire au besoin.

En ce qui concerne la deuxième proposition du Nouveau parti démocratique, visant à imposer un plafond aux prêts et aux taux d'intérêt, nous approuvons le montant des prêts fixé par l'Association des consommateurs du Canada, soit $7,500 avec rajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Nous adoptons la même attitude à l'égard des prêts consentis en vertu du PAAP. Ces prêts sont révisés de temps à autre, et il n'y a aucune raison de ne pas fixer un plafond de $7,500 tout en prévoyant une clause d'indexation selon l'indice des prix à la consommation.

J'ai entendu le ministre et certains députés dire que la loi sur les petits prêts n'avait pas été efficace. Le ministre a l'intention de l'abroger. Si elle n'a pas été efficace, c'est parce que les prêteurs se sont soustraits à ses dispositions. Que se passait-il lorsqu'une personne s'adressait à une société de crédit? Il y avait un plafond de $1,500 sur les prêts. Une personne demandait un prêt de $1,000 et la maison de crédit lui répondait qu'elle ne lui prêterait pas $1,000—car un tel prêt s'accompagnerait d'un faible taux d'intérêt—mais plutôt $1,600, soit $100 de plus que le plafond de $1,500, l'obligeant alors à payer un intérêt de 25 p. 100. C'est pourquoi la loi sur les petits prêts n'a pas atteint les objectifs qu'elle visait. Ce sont les prêteurs plus que les emprunteurs qui ont contourné cette loi. Il aurait suffi de relever le plafond des prêts prévus aux termes de la loi sur les petits prêts et, dans certains cas, de relever les taux d'intérêt. Il est tout à fait absurde d'abroger la loi sur les petits prêts et de dire qu'elle était inefficace. Nous savons que les maisons de prêts se sont soustraites à son application. Ne nous y trompons pas.

Les établissements de crédit ont pour habitude d'imposer des taux d'intérêt différents sur les différents prêts qu'ils accordent à leurs clients. Mais les banques offrent divers genres de prêts. Elles ont des prêts industriels et commerciaux, sur lesquels elles imposent en général un taux préférentiel de 10 p. 100. Elles offrent également des prêts à la consommation, qui portent un taux d'intérêt de 13 et 14 p. 100, des prêts hypothécaires, dont le taux est actuellement de 11½ p. 100, ainsi que des prêts destinés aux améliorations agricoles, qui portent un taux d'intérêt identique de 11½ p. 100. Les banques sont au service du monde des affaires, de la classe moyenne et de la haute société, mais leurs prêts et taux d'intérêt sont limités.

Les sociétés de financement consentent des prêts aux consommateurs et limitent les montants des prêts et les taux d'intérêt mais, ordinairement, les taux d'intérêt varient entre 24 et 33 p. 100. Elles traitent avec les petits salariés et les petits bourgeois qui manifestent une crainte instinctive des banques et s'adressent alors aux maisons de prêts. Puis il y a les usuriers qui imposent leurs propres taux. D'après le ministre, ces taux peuvent atteindre 1,000 p. 100. Ils sont imposés aux pauvres et aux désavantagés. On pourra prétendre que des limites ne sont pas imposées aux taux d'intérêt mais que ce sont là les taux d'intérêt du marché. Je doute qu'il y ait de la concurrence en ce qui concerne les taux d'intérêt du marché, car les banques obtiennent leurs fonds des déposants et les prêtent au plus haut taux qu'elles peuvent obtenir. Il y a peut-être une certaine concurrence, mais elle est bien minime. Que font les sociétés de financement? Elles empruntent des banques et elles ajoutent au montant qu'elles remettent aux banques ce qui constituera leur profit.

● (1610)

Monsieur l'Orateur, si le ministre s'inquiète des taux concurrentiels des banques, tout ce qui lui reste à faire est de s'en servir et d'y ajouter un taux de bénéfice raisonnable pour les banques, les institutions financières et les requins de la finance. Quand l'ancien porte-parole financier du parti conservateur a siégé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques en 1967, il savait que la SCHL utilisait une formule de taux d'intérêt pour le calcul des taux hypothécaires, soit le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada, plus 1½ ou 2 p. 100. Il n'y a donc aucune raison que le ministre ne puisse utiliser le taux préférentiel minimal imposé par les banques, plus un taux de bénéfice raisonnable.

Tout taux au-dessus de cette marge est injustifié, excessif et délictueux.

Le ministre, qui semble posséder d'excellentes qualités morales, me fait plutôt bonne impression. Je pense cependant qu'il a tort d'indiquer dans son communiqué de presse que l'on pourrait déterminer le taux légitime en multipliant sept fois le taux d'intérêt de base.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) invoque le Règlement.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il d'intervenir?

M. Gilbert: Certainement.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais indiqué, ni dans un communiqué de presse ni dans le bill que le taux serait un multiple du taux préférentiel. Je veux que le député le comprenne bien. Ce sont les membres de l'opposition qui ont suggéré un taux d'intérêt élevé.

Une voix: Vos députés ont parlé de 70 p. 100.

M. Abbott: Qui?

Une voix: Votre collègue.

Une voix: Windsor-Ouest.

M. Abbott: Le représentant de Windsor-Ouest (M. Gray)? C'est son affaire mais il n'est pas ministre et je ne reçois pas d'ordres de lui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le moins que le ministre puisse faire, mais il ne le dit pas dans son discours, serait d'indiquer ce qu'il considère comme un taux de bénéfice raisonnable en plus du taux d'intérêt minimal. C'est tout ce que je demande. Je suis à peu près sûr que j'ai lu ces renseignements dans un communiqué de presse de son ministère. Je remarque que les membres du parti conservateur s'en sont servi, tout comme le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Peters: Moi aussi, je m'en suis servi.

M. Gilbert: Mon collègue le député de Timiskaming (M. Peters) s'en est servi lui aussi.

M. Abbott: D'autant plus faux.

M. Gilbert: Ces chiffres ne sont pas tombés du ciel. Après mon intervention, je transmettrai le communiqué au ministre et si j'ai commis une erreur, je m'en excuserai. Les députés conservateurs et néo-démocrates ont parlé de sept fois le taux de base. Peut-être que ce n'est pas un taux criminel mais si cela équivaut à 70 ou 75 p. 100, je crois que c'est moralement répréhensible.

M. Abbott: Ce n'est pas vrai.

M. Gilbert: Dans son discours, le ministre a omis de préciser ce que serait à son avis le taux acceptable et je l'invite maintenant à nous dire ce que serait selon lui ce taux acceptable pour les banques, les sociétés de financement, les usuriers, taux qui leur assurerait un profit raisonnable. Il nous a dit que ces renseignements figureraient dans les règlements, mais cela ne suffit pas, monsieur l'Orateur. Hier soir, le député de Windsor-Ouest a dit qu'avant de poursuivre l'étude du bill, ce serait la moindre des choses que le ministre présente les règlements qu'il envisage. Cette question m'inquiète, car nous voulons protéger les gens contre les prêts usuraires et les taux d'intérêt excessifs. Le Nouveau parti démocratique agirait ainsi à l'égard des prêts pour les emprunteurs à faibles revenus, limiterait les prêts ainsi que les taux d'intérêt.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois informer le député que son temps de parole est terminé. Il pourra continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Le député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Gilbert: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie mes collègues. J'en ai pour cinq minutes au plus. La proposition du Nouveau parti démocratique est bien meilleure que celle du ministre, qui consiste à laisser la concurrence sur le marché des capitaux fixer les taux. Nous pourrions avoir un programme global de planification budgétaire mais non pas du genre de celui dont parlait hier le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Assurément, il n'est pas nécessaire que chaque emprunteur suive un cours de planification budgétaire. Ces cours devraient être dispensés pas les écoles, les centres communautaires, les caisses populaires ou les églises afin que les gens aient une bonne idée de la planification budgétaire.

Nous proposons qu'on nomme un ombudsman du crédit, séparé et bien distinct du ministre. Je ne serais nullement satisfait qu'on nomme un directeur qui serait à la fois sous la coupe du ministre et sous celle des maisons de crédit, ce qui ne protégerait guère ou pas du tout l'emprunteur. Ce que je propose c'est un ombudsman du crédit qui aurait le droit d'accorder des permis aux prêteurs, d'ordonner des ruptures de contrat, d'ordonner des consentements aux demandes de crédit et d'une façon générale, qui aurait la haute main sur toutes les activités dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, je me dois de féliciter le ministre de ce qu'il a fait en matière d'intérêt sur les dépôts bancaires mais je trouve qu'on devrait calculer l'intérêt journellement au lieu de le calculer, comme le font actuellement les banques, sur le montant minimum chaque mois et de le payer deux fois par an. Je note que de nombreuses institutions de crédit ont bien reçu cette proposition et je suis surpris d'entendre les députés arguer, au nom des banques, que ce système serait trop difficile à appliquer en pratique. Il y en a déjà beaucoup qui le font, c'est donc faisable.

En ce qui concerne la possibilité de rembourser par anticipation les prêts hypothécaires à raison de 10 p. 100 la première année, à raison de 10 p. 100 la deuxième année et tout ou une partie la troisième année, après acquittement de trois mois d'intérêt, je trouve que c'est une disposition très intéressante. Je voudrais savoir combien de débiteurs ayant à rembourser des hypothèques à la SCHL ou qui ont contracté des hypothèques en vertu de la loi nationale sur l'habitation ont profité de cet avantage.

Les députés seront heureux d'apprendre que pour rembourser une hypothèque de $50,000 au taux d'intérêt actuel de 11¾ p. 100 pendant 25 ans, ce qui est la durée moyenne de remboursement d'une hypothèque, le montant à rembourser chaque mois, capital et intérêt, est de $498.54. Au bout de 25 ans, le débiteur a remboursé, intérêt et principal, $143,562. Donc, cette clause qui accorde à l'emprunteur le privilège dont nous venons de parler ne m'impressionne pas, monsieur l'Ora-

teur. Ce n'est que de la petite bière. Si j'étais ministre de la Consommation et des Corporations, je m'efforcerais de faire baisser le taux d'intérêt pour que les acquéreurs de maisons aient la chance de faire des paiements raisonnables et de régler leur dette dans un délai raisonnable.

● (1620)

Enfin, je dois dire que ce projet de loi n'est guère louable. Selon le dicton, ne soyez ni prêteur ni emprunteur, mais il faudrait dire plutôt: ne soyez jamais un emprunteur assujetti aux dispositions de ce projet de loi. Le ministre a fait une erreur funeste en s'entêtant à intituler ce bill: loi sur la protection des emprunteurs et déposants. En toute franchise, il aurait dû l'intituler: loi sur la protection des prêteurs et des usuriers. Je le félicite de sa nomination, je ne lui souhaite pas de réussir à faire adopter ce bill, mais je lui donne le conseil suivant: consultez vos fonctionnaires et revenez présenter à la Chambre un bill dont nous pourrons être fiers, un bill qui protègera convenablement les emprunteurs et restreindra l'activité des usuriers.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de prendre la parole après le député de Broadview (M. Gilbert) à la Chambre. Comme d'habitude, il a présenté sa propre version d'Alice au pays des merveilles et en faisant des recommandations, il s'est perdu dans les nuages. Je crois que nous sommes en général d'accord avec les objectifs que se donne le bill. Personne n'est forcé d'emprunter, monsieur l'Orateur. Ceux qui empruntent actuellement le font consciemment. Ils savent qu'ils n'ont pas l'argent voulu pour acheter ce qu'ils désirent, de sorte qu'ils empruntent pour faire un voyage, partir en vacances et ainsi de suite. Ils empruntent même de l'argent pour aller aux courses. On emprunte pour toutes sortes de plaisirs futiles. Un examen de l'histoire du crédit révélera, je crois, qu'il y a autant d'emprunts injustifiés que justifiés.

Prétendre que le prêteur détient tous les atouts est faux. J'avoue que certains prêteurs peu scrupuleux font des transactions louches. Mais il y a autant sinon plus d'emprunteurs malhonnêtes qui tentent de s'esquiver, des gens qui empruntent sans avoir la moindre intention de rembourser. Ce sont des vagabonds, des rapineurs qui déguerpissent avec leurs achats faits à tempérament. Ils sont malhonnêtes et ce qu'ils font n'est ni mieux ni pire que ce que fait le prêteur peu scrupuleux.

De temps à autre, les mesures législatives, telles la loi sur les petits prêts et la loi sur les intérêts, ont paru dans nos recueils de lois, mais elles sont sans valeur. Elles sont périmées à cause de l'inflation qu'on a laissé monter au point de perturber l'économie, et les montants qui figurent dans ces lois ne sont plus pertinents. Or, le gouvernement du Canada présente maintenant un bill que je qualifierais de superficiel, il agit comme s'il était le seul responsable dans ce domaine. En fait, les autres provinces, notamment l'Ontario et l'Alberta, ont depuis 20 ans adopté des lois visant la plupart des cas prévus dans le bill à l'étude. Ces lois provinciales suffisent encore.

Qu'il me soit permis de citer comme exemple un fait dont j'ai l'expérience personnelle, la loi de l'Alberta. En tant qu'avocat d'un grand magasin à rayons, j'ai participé avec le procureur général à des négociations visant les termes à inclure dans un document qui constitue une preuve d'achat d'objets de grande valeur: accord de ventes conditionnelles ou hypothèque mobilière. Les dispositions des lois provinciales sont meilleures, je pense, que celles que renferme le présent bill. J'ai posé hier au ministre une question à laquelle il n'a pas répondu. Je la pose de nouveau: croit-il que cette mesure l'emportera sur les lois existantes dans presque toutes les provinces visant les biens immobiliers et les droits civils? Avons-nous mis au point une autre version de la théorie selon laquelle papa est infaillible, ou le grand frère en sait plus? Le ministre croit-il que cette mesure est supérieure et l'emporte, mettons, sur la loi concernant les contrats de crédit et de prêts de l'Alberta qui est en vigueur depuis 1955 environ? J'invite le ministre et ses fonctionnaires à lire la définition des contrats de vente à tempérament.

Le bill C-16 prétend, avec grand renfort de publicité tapageuse, établir une nouvelle charte d'achats à tempérament. Rien n'est plus loin de la vérité. L'Alberta et l'Ontario ont depuis de nombreuses années décrété des lois exigeant la divulgation des prix et conditions de paiement. En fait, les exigeances provinciales sont plus honnêtes que celles que propose le ministre ou ses conseillers, qui lui ont assurément soufflé certains mots, qu'il serait bien avisé de reconsidérer, d'ailleurs. Je veux parler de quelques remarques du ministre, comme en fait foi la page 635 du hansard du 1er novembre:

> Les prêteurs peuvent actuellement ajouter une série d'autres frais au coût déclaré d'emprunt. Des primes d'assurance, divers frais d'administration, des frais d'avocat, des frais d'enregistrement et ainsi de suite sont très souvent exigés du consommateur et, dans la plupart des cas, exclus du calcul du coût d'emprunt. Le consommateur ne sait donc pas quel est le taux d'intérêt réel qu'il doit en fait payer.

Je le répète, le ministre met tout dans le même panier: pommes, oranges, cerises, bananes et autres. En fait, la loi provinciale en Alberta et dans d'autres provinces stipule que si un article coûteux, par exemple des meubles, est vendu sous contrat de vente sous condition, ou par hypothèque mobilière, le contrat de vente doit être enregistré pour être valide. Généralement, on l'enregistre au tribunal pour un prix établi par les provinces qui dépend des fluctuations, du montant de l'achat et ainsi de suite. Tout cela fait partie du coût du crédit.

Un deuxième élément de frais est l'assurance. Elle est exigée, dans l'intérêt même de l'acheteur, au cas où il viendrait à mourir et que sa famille aurait à répondre aux créanciers. N'oublions pas qu'avec un contrat à terme ou une hypothèque immobilière, le prêteur ou le vendeur ne se contente pas de reprendre la marchandise. La dette doit être repayée selon les termes établis par le prêteur ou le vendeur. Le solde du montant à payer, aux termes d'un contrat de vente sous condition, pourrait s'élever à des milliers de dollars, dans le cas par exemple d'une automobile, d'un tracteur ou d'une machine agricole.

● (1630)

Je suis certain qu'un agriculteur achetant aujourd'hui une moisonneuse-batteuse qui coûte des milliers de dollars serait très heureux d'avoir quelques dollars d'assurance pour protéger sa succession contre tout solde impayé s'il devait décéder avant d'avoir réglé la dette. Ce n'est que le bon sens. Il y a d'autres frais très légitimes comme les frais d'administration et les frais judiciaires. Après tout, le prêt vise à aider l'emprunteur. C'est lui qui a besoin d'argent. Je regrette que le ministre soit parti pour aller assister à une réunion, mais j'aimerais que son secrétaire parlementaire ou ses fonctionnaires clarifient cette partie des remarques que le ministre a faites lundi après-midi.

Les frais comme l'assurance, les frais d'enregistrement et les frais judiciaires sont certes des frais d'emprunt. Personne ne le nie. Toutefois, dire ensuite que c'était le taux d'intérêt réel, autrement dit que les frais judiciaires, les frais d'assurance et les frais d'enregistrement sont vraiment des frais d'intérêt, est de la foutaise. C'est trompeur. Une telle déclaration est tout à fait irréfléchie de la part d'une personne s'occupant de la Consommation et des Corporations.

J'aimerais parler des trois objectifs du ministre. Je commenterai les deux premiers. Je cite les paroles du ministre:

> Le premier est d'imposer une uniformité dans les pratiques utilisées pour calculer, créditer et désigner l'intérêt, par tous ceux qui, au Canada, acceptent des dépôts ou accordent des prêts aux consommateurs, et d'exiger un mode de divulgation complet, uniforme et facilement compréhensible, afin que le consommateur qui s'apprête à faire un dépôt ou à contracter un emprunt, connaisse bien ses droits et les obligations auxquelles il s'engage.

Cette mesure aura-t-elle préséance sur la loi de l'Alberta de 1967 concernant les ententes de crédit et de prêts s'il devait y avoir divergence ou la loi sur la protection des consommateurs des Statuts révisés de l'Ontario de 1970, surtout le règlement nº 128 qui en donne les détails? Il se peut que les règlements qui formeront une grande partie du bill C-16, et nous n'avons vu que la pointe de l'iceberg, rejoignent les lois de certaines provinces. A mon avis, cette mesure sera vraiment difficile à appliquer. Voici que le gouvernement fédéral a décidé que nous allions adopter à la Chambre une loi dans un domaine qui est sans conteste du ressort provincial et ce, depuis plus d'un siècle. Les provinces vont toutes devoir venir s'aligner, opiner du bonnet, fléchir le genou et déclarer que la loi fédérale prime sur la leur et qu'elles s'y conformeront.

Si l'on se soucie d'uniformité, que le ministre nous dise que ses hauts fonctionnaires et lui-même vont rencontrer leurs homologues au sein des différents gouvernement provinciaux pour les convaincre d'adopter une mesure législative uniforme. Ce serait un geste positif que j'appuierais. Nous dire au contraire que ce bill va créer l'uniformité n'est que fariboles. Je cite encore les paroles du ministre:

> Le deuxième but est de faciliter le bon fonctionnement du marché, en encourageant une concurrence plus vive et en assurant au consommateur à la fois protection et le droit à un recours civil.

Nous verrons si les emprunteurs éventuels auront plus facilement accès au crédit. Nous verrons si l'on pourra efficacement intenter une action civile contre les auteurs de contrats malhonnêtes.

> Troisièmement, ce bill établira une infraction criminelle claire et facile à prouver qui devra fortement décourager la pratique du prêt usuraire qui s'est répandue partout au pays.

Pourquoi ne modifie-t-on pas le Code criminel si l'on veut que l'usure constitue une infraction criminelle—ce n'est pas le cas pour le moment. Nous avons des bills comme le bill C-83 qui a été étudié au cours de la dernière session et que l'on ne regrette pas. On aurait pu parler des prêts usuraires dans ce bill et les intégrer dans le Code criminel, ce que le ministre essaie de faire avec ce projet de loi. Il y a une chose qui ne va pas dans ce règlement et ces tentatives qui ont pour but d'intensifier la concurrence et de rendre la vie difficile aux prêteurs. Il y a quelque chose qui ne marche pas dans l'esprit des bureaucrates. Tout règlement qui exige une démarche de la part du fabricant, du distributeur, du fournisseur, du marchand, du prêteur et que sais-je encore, entraîne des frais. Qui les paie? Le consommateur, celui-là même que cette mesure est sensée aider.

Prenons les banques et les fiducies: elles sont déjà visées par une foule de mesures législatives qui leur imposent des inspections, des pratiques et d'autres exigences. Est-ce qu'un seul de ceux qui ont parlé d'un calcul quotidien de l'intérêt s'est donné la peine de déterminer ce qu'il en coûterait pour le faire, pour le vérifier et faire les livres? Il y a bien longtemps, j'ai pendant deux ans employé le peu de matière grise que j'avais là-haut . . .

Une voix: Il n'en reste plus maintenant.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'en suis très bien tiré comparativement à ceux d'en face. J'ai travaillé au calcul de l'intérêt, en tant que commis de banque. Les députés se rappellent comme moi tout le temps que ce calcul prenait il y a 35 ans. Ceci me rappelle le bon vieux temps et ce qu'il en coûtait pour calculer les intérêts. Dans ce temps-là, il était de 2½ p. 100 pour les comptes d'épargne. Je me souviens également d'avoir calculé des intérêts de 1½ p. 100 sur ces comptes. Le calcul était fait sur le solde trimestriel minimum; ensuite ils ont été faits sur le solde mensuel minimum. Je puis donc dire aux députés ce qu'il en coûtait pour calculer les paiements d'intérêt, compte tenu du bien plus grand nombre et de la complexité accrue des comptes d'épargne. Nous disons aux banques et aux sociétés de fiducie de se contenter de calculer l'intérêt sur le solde quotidien. Ils en feront peut-être alors autant sur les prêts et l'on verra si les gens continueront de sourire. Ce serait donc une arme à deux tranchants.

● (1640)

Si les dispositions du bill font augmenter les frais d'exploitation des comptes d'épargne, il arrivera seulement que l'écart entre le prix de revient et le prix de vente s'agrandira et que les taux d'intérêt devront diminuer. Mais ce ne sont pas les banques qui vont payer. En plus, s'il y a moins de bénéfices, le Trésor en souffrira, car 50 p. 100 de ces frais supplémentaires seront déductibles du revenu imposable. Ainsi, en fin de compte, on ne gagnera rien. L'un dans l'autre, le bilan de l'opération sera nul. A première vue, le bill n'a pas l'air mauvais, mais en réalité, pour le consommateur, c'est une opération purement factice.

J'aimerais passer en revue la liste des lois des deux provinces auxquelles j'ai fait allusion, l'Ontario et l'Alberta. En Ontario, la première loi est la loi sur la sécurité de la propriété personnelle—elles figurent toutes parmi les Statuts révisés de 1970; mais je ne sais pas quand elles ont été adoptées sous leur forme initiale. Ensuite vient la loi sur les coopératives de crédit, la loi sur les privilèges des ouvriers, la loi sur les ventes à condition, la loi des sociétés de prêt et de fiducie, la loi de la protection du consommateur et les bills relatifs à la loi sur les ventes et hypothèques mobilières. Dans la province de l'Alberta, je citerai la loi sur le régime judiciaire, la loi sur les agents de sociétés de prêts hypothécaires (1964), la loi sur le calcul des ventes directes (1966) et la loi sur les accords de prêt et de crédit (1967). Plusieurs articles de cette loi représentent un véritable refuge pour le consommateur. On dit que certaines provinces sont des havres pour les débiteurs qui cherchent à se soustraire aux recherches et pour ceux qui achètent à tempérament pour ensuite disparaître.

D'autre part, ne convenez-vous pas, monsieur l'Orateur, que les pertes commerciales subies quand les clients ne paient pas leurs dettes doivent être recouvrées ailleurs si la compagnie en cause veut subsister? C'est ce qui arrive, par exemple, quand un marchand de voitures subit une perte en reprenant possession d'une voiture ou quand un de ses créanciers lui fait faux bond. De telles pertes doivent entrer en ligne de compte dans d'autres transactions, autrement le négociant ferait faillite.

La situation est la même pour un marchand de meubles, de radios ou de téléviseurs, pour toutes les entreprises ou sociétés commerciales qui accordent du crédit. Si la situation est trop facile pour le présumé emprunteur ou acheteur pauvre, une des deux conséquences suivantes se produira. L'entreprise sera plus exigeante pour accorder du crédit, restreignant ainsi le nombre d'emprunteurs—ce qui irait à l'encontre du bill à l'étude—ou les pertes seront si élevées que des frais supplémentaires seront imposés aux consommateurs—il faut bien partager le fardeau! Là encore, j'estime que cela va à l'encontre de l'esprit de cette loi.

Certes, la société a le droit de demander que, lors d'une transaction, tous les faits pertinents soient clairement indiqués. Supposons qu'il s'agisse de l'achat d'un réfrigérateur. Le prix de vente comptant de l'article en question devrait être marqué ainsi que le prix de la reprise, s'il y en a une. Puis, on devrait faire figurer aussi le nombre de traites à acquitter, leur montant et leur date d'échéance; les montants à payer pourraient être globaux et comprendre l'intérêt ou ils pourraient être calculés sur une base d'intérêt régressif, et indiquer le montant à payer tel ou tel jour. Au montant de la traite on ajouterait, le cas échéant, le prix du rapport de solvabilité ainsi que le montant de l'assurance prise au bénéfice de l'acheteur, si le contrat le stipule. Les frais d'enregistrement, si les lois provinciales l'exigent, seraient aussi ajoutés, et finalement le coût total.

Une fois le total obtenu, il est simple de soustraire le prix de vente comptant du produit, le soustraire du total que l'on vient de calculer, et l'on obtiendra ainsi le chiffre représentant ce qu'il en coûte pour emprunter, le prix de la transaction. Ce prix est réparti sur plusieurs mois. Je ne doute pas que l'acheteur qui fait l'acquisition d'un réfrigérateur soit tout à fait capable de comprendre le genre de contrat qu'il s'apprête à signer et les termes qu'il contient. Soit dit en passant, dans maintes provinces, une personne qui a effectué un achat en vertu d'un contrat de ce genre a le droit de revenir dans un certain délai—disons, 5 jours ouvrables—et de dire qu'elle regrette, mais qu'elle a changé d'idée. Je n'ai pas trouvé de dispositon semblable dans ce bill, mais cela pourrait bien constituer la réponse aux méthodes de vente sous pression. Les vendeurs d'appareils électroménagers, d'automobiles, d'appareils de radio et de télévision sont joliment adroits. Ils le sont par nécessité; leur monde en est un où s'exerce une très forte concurrence. Prenons le cas d'un acheteur qui n'a pas les moyens d'acheter. Il rentre chez lui, en parle à sa femme et dit:«Où avons-nous la tête; cet achat est une pure folie». Après avoir réfléchi, il peut retourner au magasin et dire au vendeur: «Je regrette, mais nous avons changé d'idée».

● (1650)

Voilà, monsieur l'Orateur, la meilleure protection, et je serais parfaitement d'accord pour qu'elle figure dans ce bill. Lorsqu'il s'agit par exemple de l'achat d'une voiture, tous les frais—sans oublier le moindre cent—que l'acheteur devra régler chaque mois devraient figurer dans des colonnes appropriées—en caractères suffisamment gros qu'il n'ait pas à utiliser une loupe pour les lire—de façon qu'il puisse trouver les chiffres et les comprendre facilement. Je serais d'accord avec ce mode de protection que certaines provinces fournissent déjà.

Les règlements renfermeront-ils quelque disposition à cet effet, monsieur l'Orateur? Mes collègues ont manifesté de l'inquiétude au sujet de ces règlements, et j'espère que le ministre, rompant avec la tradition, en fera connaître la teneur lors des réunions du comité. Après tout, il ne s'agit pas d'un bill que le gouvernement aurait élaboré en deux semaines et qu'il se hâterait de faire adopter; il nous en parle depuis belle lurette. Je suis sûr que le ministère a eu tout le loisir de consulter les parties intéressées et d'étudier les lois pertinentes que les provinces ont adoptées depuis vingt ans. J'ai en main une lettre, en date du 20 octobre, dans laquelle l'Association des consommateurs du Canada soulève certains points à propos desquels il y a vraiment lieu de s'interroger.

Mon dernier point, monsieur l'Orateur, a trait au prêt usuraire. Il est bien beau d'annoncer des sanctions contre le prêt usuraire; mais ce n'est pas tant le prêt usuraire qui est mauvais en soi: ce sont les mesures coercitives et les tentatives d'extorsion qui sont aujourd'hui si répréhensibles. Ce sont là les infractions pour lesquelles les usuriers sont condamnés.

Peut-on raisonnablement croire qu'un engagement par écrit va sceller la transaction intervenue entre un prêteur et un emprunteur disons, dans le port de Montréal où il est prouvé que le prêt usuraire est courant. La même chose vaut pour certains chantiers de construction, car des enquêtes judiciaires ont révélé que divers individus appartenant ou non au personnel du chantier s'y livraient au prêt usuraire. Trouve-t-on un tel engagement chez les joueurs et les membres de la pègre où se pratique couramment le prêt usuraire? Croyez-vous, monsieur l'Orateur, qu'un engagement par écrit va sanctionner le prêt de deux ou trois mille dollars au pauvre diable qui a perdu tout cet argent au jeu auprès d'un preneur aux livres, et que des hommes de main viendront récupérer cet argent? Et si l'emprunteur disait: «Non, je ne veux pas payer, traduisez-moi en justice»? Il va se faire casser les bras et les jambes à coups de bâtons de baseball. C'est ce qui arrive dans le monde des usuriers.

Je dis que ce n'est pas par un bill du genre qu'il faut combattre le prêt usuraire. Qu'on confie la tâche à la police. Qu'on en fasse une disposition du Code criminel. Nous n'aurons pas alors à parler bêtement d'ententes et de recours civil. Dans cette ligue-là, monsieur l'Orateur, il n'y a pas de recours civil. Où se font ces prêts dits usuraires? Certains prêteurs peuvent parfois se livrer à des pratiques de prêt usuraire, mais dans ces cas à quoi sert le prêt? Était-ce nécessairement pour payer le loyer ou acheter de la nourriture? Ces transactions ne sont pas toutes, je dirais, aussi banales ou à une fin aussi utile, très loin de là. Ces transactions se font habituellement du mauvais côté de la loi ou pour une raison qui ne peut être exposée au grand jour. Insérons ce genre d'activité dans le Code criminel. J'espère que nous pourrons convaincre le ministre d'essayer de persuader son collègue le procureur général d'insérer les dispositions qui conviennent dans le bill qui doit remplacer l'ancien bill C-83.

Nous devrions renvoyer ce bill au comité. Il vise à modifier certaines lois. Nous allons abroger la loi sur les petits prêts et faire un certain nombre d'autres choses, mais le principe de tout le bill est de modifier certaines lois. C'est bien; je suis d'accord et le bill devrait être renvoyé au comité. A part cela, cependant, monsieur l'Orateur, je crois que c'est un bill très superficiel qui n'aura pas l'effet escompté.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer par féliciter le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) d'avoir présenté ce bill comme première mesure législative depuis son entrée en fonction. Je pense qu'il a établi une bonne tête de pont d'où il pourra lancer son ministère. Nous n'approuvons peut-être pas tous les aspects du bill, mais nous en voyons certes la nécessité. J'espère qu'il aura assez d'ouverture d'esprit pour écouter ce que les députés ont à dire en deuxième lecture, qu'il écoutera les propositions qui seront faites et se préparera aux amendements auxquels il devrait s'attendre à l'étape du comité et à celle du rapport.

● (1700)

J'espère qu'il sera assez impartial pour reconnaître que même le meilleur ministre ne peut présenter de mesures parfaites et que ce n'est pas un signe de faiblesse, mais plutôt un signe de force, que de permettre que des amendements soient proposés plus tard. Encore une fois, je le félicite d'avoir présenté cette mesure. Il lui incombe d'agir pour le compte du public afin d'assurer la protection des vulnérables ou des imprudents et de décourager les achats irréfléchis.

La mesure à l'étude se prête à la création de nombreuses victimes du marché. L'expression même «consommateur» qui fait partie du titre du ministère, nous donne une idée de ce que le marché pense du citoyen ordinaire. Il n'est plus quelqu'un, un être humain; il est complètement dépersonnalisé et il est simplement un consommateur. L'expression a de toute évidence été inventée par quelque génie insensible engagé dans le régime de marché dont la mission consiste à trouver des dévoreurs d'approvisionnements monstres de gadgets que les industries fabriquent perpétuellement. Il n'appartient pas au ministre d'encourager ce genre de dépersonnalisation du commerce; il lui appartient plutôt d'humaniser toute cette activité économique de la vente et de l'achat.

Le bill énonce les responsabilités du prêteur et l'oblige à divulguer certains renseignements très importants, comme le coût total du prêt négocié, le montant total du remboursement, le montant annuel en dollars des frais d'intérêt, le taux d'intérêt annuel réel, les montants et la périodicité des versements à faire au prêteur ou au tiers désigné, les conditions attachées au paiement des pénalités et le calcul de ces dernières, ainsi que la date réelle d'entrée en vigueur de la transaction.

On a dit que la pauvreté était la seule chose que l'argent ne pouvait acheter. Je suppose que cela était vrai à une certaine époque, mais dans le monde de la consommation et de la commercialisation que nous connaissons aujourd'hui, cela devient déjà une contre-vérité en raison de la facilité avec laquelle on peut obtenir du crédit ou s'endetter. Oui, l'argent peut aujourd'hui acheter la pauvreté.

J'aimerais aborder quelques instants toute cette question du crédit à la consommation en ce qui a trait au système des cartes de crédit. Je ne pense pas qu'il y ait à la Chambre un député qui n'utilise pas de carte de crédit; il s'agit là d'une façon très pratique de régler ses achats.

M. Parent: Je n'en n'utilise pas.

M. Friesen: Je vois qu'il y a un député en face qui n'a pas de carte de crédit. Je l'admire. J'admire sa maîtrise de soi.

M. Parent: Je ne réussis pas à en obtenir.

M. Friesen: Le député dit qu'il ne peut pas en obtenir. C'est probablement qu'il échoue le test sur le comportement. Peut-être en est-il au point, comme beaucoup de gens, où son crédit est certainement bon, puisqu'il doit de l'argent à tout le monde. Sérieusement, cependant, j'estime que toute personne qui résiste à la tentation d'emprunter mérite des félicitations.

Aujourd'hui même, je signalais au ministre qu'on exerce trop de pressions pour forcer la population à demander des cartes de crédit. Elles s'exercent sans fin par le biais de la publicité à la télévision, dans les revues et même dans notre courrier. Le service des postes fonctionne actuellement, mais il est surprenant que le crédit soit possible maintenant même dans le cadre de régimes provinciaux. J'ignore où les compagnies qui distribuent les cartes de crédit peuvent bien obtenir les listes de clients. Il serait intéressant de le savoir. Le gouvernement devrait étudier sérieusement la question de l'envoi par la poste de cartes de crédit ou de formules de demandes pertinentes. Apparemment, les consommateurs ne connaissent pas de répit, tant les compagnies ne cessent de répéter combien il est facile, agréable et commode d'emprunter. Nous voyons des jeunes tirer leurs cartes de crédit et effectuer des achats, mais on ne mentionne jamais les taux d'intérêt de 18 ou de 24 p. 100

On voit ces personnes sortir rayonnantes de bonheur, mais nous ne les voyons pas lorsqu'elles reçoivent leur état de compte à la fin du mois ou lorsqu'elles payent ces taux d'intérêt usuraires. Je crois qu'il incombe au gouvernement de mettre fin à ces pressions dont est victime le consommateur. Je sais que nous ne discutons pas de la publicité subliminale, mais il semble que le citoyen n'est plus libre de prendre une décision indépendante. Il est victime de pressions et incité à prendre des décisions, et il est sans défense. Bien entendu, je sais que nous ne pouvons constamment mettre le consommateur en garde contre les dangers du marché et que le gouvernement ne peut être paternaliste à cet égard et protéger le public contre tous les pièges possibles, mais je crois que le gouvernement doit assumer une certaine responsabilité et il devrait obliger ces sociétés à faire preuve de modération dans ce domaine.

La semaine dernière lors d'un séjour chez moi, j'ai trouvé, dans mon courrier, une lettre de Master Charge. Je n'ai même pas de carte Master Charge mais la lettre disait: «Félicitations, vous pouvez maintenant emprunter jusqu'à concurrence de $1,500». Je n'avais jamais demandé ce privilège. Ces sociétés invitent les gens à s'endetter. Il appartient au gouvernement de forcer ces sociétés à moins faire appel à ce genre de publicité.

Le gouvernement supprime les taux maximums que les sociétés de prêts peuvent imposer aux emprunteurs. Il prétend que s'il élimine les prêts usuraire—c'est une perspective réjouissante, si c'est réalisable—il intensifiera la concurrence en supprimant les plafonds établis pour les taux d'intérêts exigibles sur les prêts. Je ne suis pas convaincu. Cela pourrait être vrai, mais je n'en suis pas sûr. Si le gouvernement veut supprimer les plafonds, il doit cependant vérifier attentivement le montant que ces sociétés consacrent à la publicité destinée à convaincre les Canadiens qu'ils doivent emprunter chez elles, tout comme nous devons vérifier le volume de publicité que font d'autres entreprises pour convaincre les acheteurs que leur produit est le meilleur.

Pourquoi la société General Motors devrait-elle consacrer plusieurs millions de dollars à la publicité pour me convaincre que je devrais acheter une de ses voitures? La plupart des gens savent s'ils veulent une voiture de la GM, une Chrysler, une Ford, ou une voiture d'American Motors ou n'importe quel autre véhicule. Nous ne devons pas être convaincus par des annonces de ce genre et il en est de même pour le crédit. Si le gouvernement veut lever les restrictions en matière de prêts par la suppression des plafonds, il doit aussi vérifier les dépenses publicitaires des sociétés qui distribuent des cartes de crédit.

● (1710)

A mon avis, le discours du député de Windsor-Ouest (M. Gray) à la Chambre hier soir était excellent. Il parlait en connaissance de cause étant l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai trouvé son discours sur la mesure à l'étude très sérieux, bien réfléchi. Ses critiques ont été non pas teintées de vitriol mais constructives. Il a souligné les lacunes du projet de loi et proposé des solutions de rechange que le gouvernement pourrait présenter s'il tient à améliorer le bill.

Je veux souligner que le ministre prouverait sa force, en tant que ministre, s'il avait le courage de prendre en considération les amendements qu'on pourra lui suggérer au cours du débat ici et à l'étape de l'étude au comité. Le député de Windsor-Ouest dans son discours, reproduit à la page 704 du hansard, a déclaré:

> Toutefois, le bill ne fait rien pour garantir que l'emprunteur à faible revenu qui, jusqu'ici, a eu des difficultés à obtenir du crédit dans des établissements de prêt reconnus ne sera plus obligé d'avoir recours à des usuriers faute de ne pouvoir obtenir de l'argent de prêteurs agréés. Ce bill ne garantit en rien que l'emprunteur qui, jusqu'ici, a eu du mal à obtenir du crédit si ce n'est de compagnies autorisées en vertu de la loi sur les petits prêts pourra, une fois ce bill adopté, obtenir du crédit à des conditions aussi favorables que celles que prévoit actuellement la loi auprès des petites compagnies de prêts ou d'autres établissements de crédit. Dans son discours en deuxième lecture, le ministre a notamment déclaré:
>
> "Voilà pourquoi nous proposons d'abroger la loi sur les petits prêts pour la remplacer par des mesures de protection efficaces et globales, applicables à toute forme de crédit à la consommation afin que les emprunteurs puissent bénéficier de frais de crédit juste et raisonnables.»

Ceux qui veulent emprunter, que ce soit d'une institution prêteuse ou d'une institution financière, savent fort bien qu'ils n'auront pas un seul sou à moins de prouver qu'ils n'en ont vraiment pas besoin. C'est une autre façon de dire aux gens qu'ils doivent fournir tellement de garanties qu'ils pourraient fort bien se passer d'un emprunt, sauf s'ils veulent agrandir leur entreprise. La vérité, c'est que certaines de ces institutions prêteuses mettent tellement de soins à établir leurs critères et à passer au crible leurs clients éventuels qu'il est très difficile d'emprunter chez elles.

Un de mes amis s'était rendu à sa banque locale. Il voulait rénover sa maison. Je crois qu'il était professeur, il semblait du moins être une personne très respectée dans son entourage. Il avait bonne réputation mais ne semblait pas beaucoup avoir de revenus comme c'est le cas de la plupart des professeurs. Cet homme s'est rendu chez son banquier pour emprunter une certaine somme d'argent devant servir à rénover sa maison. Après discussion, le banquier lui a répondu qu'il était incapable d'accéder à sa demande, faute de garanties suffisantes. Ensuite ils ont parlé de choses et d'autres puis, lorsque mon ami s'est apprêté à partir, le banquier lui a dit, selon son habitude lorsqu'un client sort de son bureau: «Si jamais je peux vous être utile, n'hésitez pas à venir me voir.» Mon ami m'a dit qu'il avait besoin du banquier dès maintenant.

Le fait est que ces établissements ont tellement tendance à se montrer secrets et à penser en termes de sécurité que seuls les clients les plus prospères ont la chance d'obtenir les prêts qu'il leur faut. Comme l'a souligné le député de Windsor-Ouest, si l'on n'a pas de garanties sûres, il est peu probable qu'on obtienne un prêt. Par conséquent, une personne qui autrement serait admissible à ce type de crédit finit par tomber dans les griffes des usuriers.

Le ministre propose qu'on se débarrasse du prêt à taux usuraire. J'espère qu'il réussira à le faire et que le bill sera d'une aide précieuse. La nature humaine étant ce qu'elle est et compte tenu du peu de scrupules des gens impliqués dans ce genre d'entreprise, je ne suis pas porté à être optimiste. Vu le caractère même de ces individus dangereux, ils continueront à fonctionner en marge de la loi et trouveront toujours des débouchés à leurs produits. Il se cacheront tout simplement un peu plus. L'emprunteur qui ne possède pas de garantie de premier ordre finira par contracter ce genre d'accord financier.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a demandé quel recours il avait. Le bill dit qu'il peut avoir recours à la loi et que c'est au prêteur de prouver au tribunal que les taux ne sont pas usuraires ni délictueux. Ce type de prêteur a d'autres moyens de s'y prendre avec le client qui a l'audace de lui intenter un procès. C'est là qu'interviennent les bâtons de baseball, les pneux lacérés et les menaces proférées au téléphone à trois heures du matin. Ces individus sans scrupules règlent leurs affaires sans l'aide de personne. Leur système est l'intimidation. Que peut faire l'emprunteur dans des conditions pareilles? Si, en temps normal, il jouit d'un bon crédit, mais ne peut pas emprunter à un établissement de crédit normal, que doit-il faire?

Je trouve que la solution proposée par le député de Windsor-Ouest est très sensée et mérite d'être étudiée par tous les députés et particulièrement par les membres du comité et par le ministre. Comme on le voit à la page 706 du hansard, le député a dit ceci:

> Une façon simple serait d'exiger de tous les prêteurs qu'ils obtiennent un permis et soient enregistrés s'ils ne sont pas tenus d'en obtenir un en vertu d'autres lois fédérales et provinciales. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'obtenir deux permis. Mais pourquoi supprimer même la nécessité d'obtenir un permis pour ceux qui doivent maintenant en obtenir un en vertu de la loi actuelle? Quelle que soit l'autorité que la loi confère au nouveau directeur, elle ne comprend pas l'octroi de permis.

La solution simple consiste à exiger un permis. Le gouvernement actuel et surtout lui devrait s'y connaître en fait de permis. Quand on songe à sa proposition au sujet du bill C-83, on s'imagine que par réflexe il y aurait pensé dans le cas des prêteurs.

Sauf erreur, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté une mesure législative exigeant que les prêteurs de la Colombie-Britannique obtiennent un permis. Qu'y a-t-il de mal à cela? Pourquoi ne pas exiger des prêteurs qu'ils suivent un cours pour se préparer à ce genre d'affaires que couronnerait l'octroi d'un permis; ainsi ceux qui ne sont pas faits pour ce genre de travail seraient vite éliminés. Cela existe dans d'autres domaines, l'assurance, par exemple. Tout vendeur d'assurances de bonne réputation doit suivre un cours quelconque avant d'obtenir son permis pour vendre de l'assurance.

● (1720)

C'est ce que nous faisons dans l'immobilier; les banques doivent détenir un permis. Il me semble que le député de Windsor-Ouest a fait hier une proposition très judicieuse que le gouvernement devrait proposer au comité. Le gouvernement devrait en faire un amendement qu'il soumettrait à notre examen. Je me demande ce qui l'empêcherait d'adopter cette proposition. C'est un de ses membres qui a eu cette idée. A mon avis, elle mérite examen.

Les moyens utilisés pour inciter les gens à acheter, à emprunter, ont certains aspects plutôt odieux. J'ai déjà parlé des cartes de crédit et de l'incitation du consommateur, mais si l'on voit comment marchent les affaires aujourd'hui, par exemple, les grands magasins qui jouent le rôle de prêteurs auprès de ceux qui achètent leurs marchandises, cela nous rappelle l'ancienne époque où les mineurs allaient s'endetter au magasin de la compagie qui les employait. On sait maintenant que les grands magasins peuvent faire un profit normal sur la marchandise, mais ils gagnent encore 18 à 24 p. 100 sur l'argent prêté à l'acheteur de leur marchandise.

C'est ce genre d'intégration verticale qui se prête à un grand nombre d'abus. Je ne dis pas que les magasins qui existent au Canada commettent des abus; je dis que cela prête à des abus. Prenez le cas de Power Corporation, par exemple, qui a des intérêts dans les transports, les communications, la publicité et dans les prêts d'argent.

Une voix: Aussi en politique.

M. Friesen: Ce genre de rapports existent donc. Il faut protéger le consommateur contre ceux qui l'encouragent, qui le forcent même à acheter. Prenons le cas d'une personne qui veut emprunter et qui serait considérée disons, comme un emprunteur de deuxième ordre. Le projet de loi prévoit un recours juridique qu'il peut utiliser s'il estime que les frais sont trop élevés. A première vue, il paraît raisonnable que le prêteur ait à justifier les taux qu'il exige. Mais si je comprends bien, il me semble que ce recours viendra après coup. Après que le contrat a été signé, l'emprunteur se rend compte que les frais sont trop élevés et il a alors le droit d'intenter des poursuites.

Cependant, dans bien des cas, les victimes de ce marché de l'argent sont ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller devant les tribunaux, qui n'en ont pas les moyens. Ils ne vont pas devant les tribunaux car ce n'est pas dans leurs habitudes et ils n'ont pas suffisamment d'argent pour engager un avocat ou consulter un conseiller juridique. Cette proposition semble valable, mais j'ai peur qu'en pratique cela ne marche pas et que les gens que cette loi doit aider continueront à être des victimes parce qu'ils ont peur des tribunaux, parce qu'ils les évitent et qu'ils n'ont pas l'habitude d'une situation de ce genre.

Le député de Windsor-Ouest s'est dit très préoccupé par le taux d'intérêt jugé délictueux qui vaudra des pénalités aux établissements de crédit, les transactions qui seront exemptées de la loi et la nature des renseignements devant figurer dans la publicité des maisons de prêt. Selon lui, le gouvernement doit déposer une série complète de règlements avant que le comité n'étudie le bill. Il a mis le doigt sur le nœud du problème. Un trop grand nombre de mesures ont stipulé que des règlements viendraient ultérieurement ou seraient rédigés après l'adoption de la loi, notamment le bill C-83. Il y a eu aussi les lois sur l'immigration où le gouvernement pouvait changer les règlements du jour au lendemain et les imposer au public sans préavis.

Le député de Windsor-Ouest a parfaitement raison de dire qu'il ne peut y avoir de véritable débat parlementaire ni de véritable participation du public quant au contenu du bill si l'on ne présente pas ces règlements le plus tôt possible, ce qui, selon lui, devrait se faire au plus tard au début des audiences du comité. J'encourage de nouveau le ministre à préparer ces règlements et à prendre le temps voulu avant d'aller plus loin afin que le comité puisse scruter les règlements et faire subir à cette mesure l'examen qui s'impose si nous voulons servir au mieux les intérêts du public.

Si ce débat et les discussions en comité ne produisent pas le meilleur bill qui soit, seul le public en souffrira. Ce sont les gens que le ministre désire aider qui en souffriront le plus. Ce qu'il y a de tragique c'est que les gens auront confiance dans cette loi, mais que leur confiance sera trahie si le ministre ne soumet pas cette mesure à notre examen. Je l'exhorte à prendre le temps de rédiger les règlements et de les présenter au comité. Nous devrions accepter des amendements et donner au public l'occasion de discuter et d'examiner cette mesure, afin qu'elle lui assure la meilleure protection possible.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je participe volontiers à ce très important débat sur le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts et d'apporter des modifications corrélatives à d'autres lois. Je crains que l'étude du bill C-16 n'ait été mal engagée, comme l'a signalé le député de Surrey-White Rock (M. Friesen). Il est semblable au bill C-83 qui était mal rédigé. S'il revient à la Chambre, mais nous espérons qu'il n'en sera rien, une centaine d'amendments seront présentés pour tenter de l'améliorer.

● (1730)

D'après le *Globe and Mail* du 29 octobre, l'Association des banquiers canadiens aurait dit du bill à l'étude, qu'au lieu d'atteindre l'objectif visé, qui est d'éliminer les complexités et la confusion inutiles dans le domaine du crédit, la loi sur la protection des emprunteurs et déposants sous sa forme actuelle pourrait causer la confusion et perturber le financement à la consommation au détriment de tous les Canadiens; que l'Association des banquiers canadiens avait de sérieuses réserves à faire au sujet du contenu du bill sous sa forme actuelle; que, selon toute apparence, au lieu de répondre de façon précise à des besoins canadiens fondés sur l'expérience canadienne et de fonctionner dans le cadre institutionnel canadien, on avait adopté des précédents et des méthodes étrangers. Toujours selon l'Association, sous sa forme actuelle, le bill desservira les intérêts des consommateurs, qui souffriront du coût et de la disponibilité du crédit, étant donné que les prêteurs légitimes auront à faire face à des difficultés d'administration et de gestion. Par ailleurs, l'Association aurait noté également qu'un autre objectif déclaré du bill est de rationaliser la législation fédérale concernant le crédit, que le bill tente d'englober toute une gamme d'éléments divers, tels le crédit à la consommation, les hypothèques, les dépôts, la publicité et la divulgation de renseignements, sans tenir compte des lois fédérales et provinciales existantes.

D'après le journal, l'Association prétend que le public aurait été mieux servi et la mesure législative aurait été plus efficace et plus utile si le gouvernement avait permis une discussion publique poussée de ses propositions avant leur présentation, peut-être au moyen d'un Livre blanc. De plus, l'Association compte étudier le bill à la première occasion et soumettre des solutions détaillées à l'examen des comités parlementaires.

Protection des emprunteurs et déposants

Le 1er novembre, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a posé la question suivante au ministre:

J'hésite à interrompre le ministre, monsieur l'Orateur, mais quand il aura terminé son explication de cette question, j'aimerais qu'il me dise comment il peut songer à réunir avec les autres frais les frais exigés par les lois provinciales pour l'enregistrement des hypothèques mobilières ou les autres formes de charges reliées aux frais de crédit et qui sont avantageuses pour l'emprunteur. Ce sont deux choses différentes. J'aimerais savoir comment le ministre peut songer à réunir toutes sortes de choses disparates et dire qu'il s'agit de frais de crédits.

Le ministre a répondu ce qui suit:

Je préférerais ne pas essayer de répondre à la question parce qu'elle est reliée aux problèmes des instruments provinciaux . . .

Ce qui prouve à quel point le gouvernement était mal préparé et à quel point le bill est mal rédigé. Sous le titre «On s'interroge sur la constitutionnalité du bill sur la protection des emprunteurs et déposants», la *Gazette* de Montréal, dans un article paru le 2 novembre rapporte les paroles du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey) en ces termes:

. . . il doute que le bill du gouvernement visant à empêcher l'usure et à protéger les emprunteurs contre des taux d'intérêts excessifs soit constitutionnel.

L'article poursuit en disant que le député ne pensait pas qu'il y ait eu suffisamment de consultation avec les provinces avant la présentation du bill. Monsieur l'Orateur, voilà qui prouve qu'il n'y a pas eu de consultations et maintenant on doute de la constitutionnalité du bill. Examinons maintenant certains articles de ce bill, monsieur l'Orateur. L'article 2(2)*a*) dit:

le jour où il est expédié par la poste à la dernière adresse connue du prêteur, s'il est négociable par lui le même jour;

Notre service postal étant ce qu'il est, monsieur l'Orateur, cet article pourrait créer de sérieux problèmes et devra être étudié de près au comité. L'article 33 du bill se lit ainsi:

Les versements de l'emprunteur sont, jusqu'à preuve du contraire, réputés être faits le jour de leur échéance.

Je ne sais pas comment il faudra consigner cela. J'imagine que les prêteurs devront photocopier toutes les lettres. J'ai hâte de les entendre nous expliquer, lorsqu'ils comparaîtront devant le comité, comment ils s'y prendront pour appliquer cette disposition. Quant aux obligations des prêteurs, les articles 17 et 18 du bill précisent que tous les prêteurs devront tenir des registres et des livres de compte qui permettront au Directeur d'identifier les frais de crédit applicables à chaque transaction. Le prêteur devra conserver ces registres pendant tout le temps que le règlement fixera. Nous nous butons encore une fois à la question du règlement que d'autres députés ont mentionnée au cours du débat.

Il est étonnant de constater comment tous les règlements peuvent être appliqués, quand certains d'entre eux nous tombent des nues. Le bill dit ensuite que les registres pourront alors être détruits; le prêteur devra fournir sans frais à l'emprunteur un état de compte périodique. C'est le règlement qui en fixera les modalités de temps et de forme. Contre paiement de frais dont le règlement fixera le montant, le prêteur devra fournir à l'emprunteur un état de compte intermédiaire. Monsieur l'Orateur, c'est le bill et non le règlement qui devrait établir toute cette procédure.

Étant donné que cet article repose presque exclusivement sur des règlements à venir, inutile de l'analyser. Cependant, la portée des règlements est significative en elle-même. Comment se fait-il, par exemple, qu'on laisse à la discrétion du gouverneur en conseil le soin de décider combien de temps il faut conserver les dossiers? Pour ce qui est des déposants, les articles 19 et 21 définissent un dépôt comme étant l'ensemble des sommes et des intérêts échus conservés par un établissement pour lesquels il doit remettre un reçu constatant ses obligations et qu'il doit créditer au compte du déposant. Pour que ce soit considéré comme un dépôt, l'établissement doit également rembourser les sommes d'argent à vue ou sur préavis.

Les annonces ne peuvent indiquer qu'un paiement d'intérêts est assuré sur les dépôts, sauf dans le cadre des règlements. Le montant de l'intérêt gagné doit être calculé de la manière prescrite dans des règlements. Les intérêts doivent être crédités tous les mois ou à des intervalles plus fréquents prévus par des règlements. Tous les établissements qui acceptent des dépôts doivent dévoiler au déposant le taux annuel de la catégorie de dépôts concernée, la méthode de calcul des intérêts et tout autre renseignement prévu par des règlements. Monsieur l'Orateur, la liste des règlements sera plus longue que tous les articles contenus dans le bill. Ces articles s'appliquent à tous les établissements acceptant des dépôts, sauf les institutions exemptées par des règlements.

On a insisté sur les termes «par réglementation» à cause de l'importance de ce que ces articles vont réglementer. Dans les banques à charte, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt hypothécaire seulement, on compte plus de 40 milliards de dollars en épargnes. La seule pensée que l'on propose des pouvoirs discrétionnaires sur le traitement d'un volume aussi énorme d'épargnes est en soi effrayante. Et que l'on propose de confier le contrôle des transactions portant sur ce volume d'épargnes au ministère de la Consommation et des Corporations, un ministère qui n'a en rien le mandat de veiller sur la stabilité du système monétaire, constitue une autre cause d'alarme.

Voici un scénario possible où ces dispositions relatives aux dépôts pourraient avoir une incidence sur la stabilité monétaire. Supposons que la réglementation stipule que l'intérêt sur les dépôts doit être calculé chaque jour: il deviendra plus avantageux aux épargnants d'ouvrir un compte d'épargne avec privilège ou non de chèque plutôt qu'un compte de chèques qui ne rapporte aucun intérêt. Il se produira ainsi un glissement des dépôts à vue aux dépôts sujets à avis de retrait. Pour utiliser la terminologie de la classification de la Banque du Canada, les fonds vont passer de la classe M-1, les dépôts en argent et à vue, à la classe M-2, les dépôts en argent et tenus privément, dont les dépôts d'épargne et les dépôts non personnels à terme et les dépôts non personnels sujets à avis de retrait. Comme la Banque du Canada s'attache aux fonds de la classe M-1 comme principal critère d'ajustement du volume de la masse monétaire, dans la mesure où les fonds passent de la classe M-1 à la classe M-2, le contrôle de la Banque du Canada s'en trouve réduit.

● (1740)

En outre, les banques à charte doivent actuellement avoir des réserves de 12 p. 100 des dépôts à vue et de 4 p. 100 des dépôts sujets à avis de retrait. Si des fonds sont virés des dépôts à vue aux dépôts sujets à avis de retrait, le niveau total des réserves des banques baissera. Encore une fois, cela réduirait le contrôle de la Banque du Canada sur la masse monétaire et, de plus, cela libérerait des sommes importantes dans le circuit monétaire. Je ne veux pas laisser entendre que cela se produirait automatiquement, mais c'est une possibilité. Il faudrait certes exiger que tous les règlements prévus pour les dépôts effectués par le ministère de la Consommation et des Corporations soit d'abord vérifiés et approuvés par le ministère des Finances ou la Banque du Canada.

Même si l'application de ces articles dépend dans une très grande mesure des règlements, on peut néanmoins faire une autre observation. Étant donné que les obligations d'épargne du Canada ne sont offertes qu'aux consommateurs, le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple pour ce qui est de la divulgation des taux d'intérêts, en acceptant de traiter les obligations d'épargne du Canada de la même façon que les établissements qui acceptent des dépôts doivent traiter l'intérêt applicable aux dépôts non transférables par chèque.

J'en viens maintenant aux pouvoirs du directeur, qui sont expliqués aux articles 24 à 30 inclusivement. Le directeur doit conserver un registre de renseignements relatifs aux prêteurs qui sont susceptibles d'intéresser l'ensemble des emprunteurs où il peut notamment consigner des renseignements sur les procédures judiciaires, qu'elles concernent la loi sur la protection des emprunteurs et des déposants ou toute loi fédérale ou provinciale. Sur paiement de certains droits, les emprunteurs peuvent consulter le registre ou obtenir un certificat attestant que le prêteur s'est conformé à la loi. Le bill stipule que le directeur peut exiger qu'un prêteur lui communique des renseignements sur les prêts qu'il a consentis. En outre, le directeur peut pénétrer à toute heure raisonnable dans les bureaux du prêteur pour examiner ou vérifier ses livres de comptabilité, obtenir son aide pour l'examen de ses registres et, s'il estime qu'une infraction a été commise, saisir tous les documents pertinents. Le directeur ne peut pénétrer dans les locaux du prêteur qu'avec l'autorisation d'un juge et seulement lorsqu'un emprunteur a porté plainte.

Les renseignements ainsi obtenus sont confidentiels et ne peuvent être divulgués que dans la mesure nécessaire à l'application de la loi. Les pouvoirs du directeur sont considérables, mais la loi empêche les abus en exigeant qu'il obtienne l'autorisation d'un juge avant de prendre toute mesure extraordinaire. Si l'on admet que les mesures prévues par la loi sont nécessaires et avantageuses, il est bien évident que quelqu'un doit avoir le pouvoir de les appliquer. Toutefois, dans un domaine particulier, l'administrateur dispose de pouvoirs qu'il peut exercer sans autorisation d'un juge et dont il pourrait faire un usage abusif.

Le directeur devra tenir un registre dans lequel seront rassemblés tous les renseignements qui, à son avis, pourraient être utiles à l'emprunteur, comme le procès-verbal des procédures intentées contre les prêteurs, que ce soit dans le cadre de la loi sur la protection des emprunteurs et déposants ou dans le cadre de toute autre loi. Le bill ne précise pas si l'on retiendra uniquement le procès-verbal des procédures où le prêteur a été déclaré coupable. Puisque ce domaine est laissé à la discrétion du directeur, celui-ci pourrait mener une campagne de calomnies contre un prêteur particulier en établissant une liste des

procédures qui lui ont été intentées, qu'il les ait gagnées ou perdues.

Je parlerai maintenant des articles 37 à 40 y compris, articles qui traitent des infractions. Toute personne qui exige des frais de crédit excessifs, qui détruit illégalement des dossiers ou des livres de comptabilité ou qui recourt à des menaces ou à des moyens de coercition à l'égard d'un emprunteur est passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de $1,000 à $10,000 et d'une peine d'emprisonnement de deux ans ou à l'une de ces peines ou, à la suite d'un acte d'accusation, d'une amende d'au moins $1,000 et d'une peine d'emprisonnement de cinq ans. Les moyens de coercition illégaux sont précisés: Le fait d'exprimer l'intention de commettre des actes de violence, de menacer d'accuser publiquement l'emprunteur, de menacer de céder les droits que le prêt confère au prêteur, de dire que l'emprunteur sera arrêté ou que ses biens seront saisis si une certaine somme n'est pas payée. Les comportements qui constituent une forme de menace sont également précisés: Le fait d'utiliser un langage obscène, de téléphoner à quelqu'un sans s'identifier suffisamment, d'occasionner des frais à quelqu'un en lui faisant payer des frais d'interurbain ou en l'appelant à un moment inopportun.

Cette liste très détaillée des pratiques illégales vise à prévenir contre les méthodes qu'utilisent les requins de la finance ou les usuriers sans scrupule pour obtenir leurs paiements. Toutefois, puisque ces méthodes d'intimidation et de coercition et ces menaces sont déjà considérées comme des délits criminels aux termes du Code criminel, il est fort peu probable que le présent bill fournisse des éléments dissuasifs supplémentaires. Il s'agit au fond d'un problème d'application de la loi.

Permettez-moi maintenant de faire des remarques d'ordre général. Dans l'ensemble, le bill sur la protection des emprunteurs et des déposants apportera des avantages énormes aux consommateurs qui empruntent ou qui déposent des fonds et il est fort peu probable qu'il impose un fardeau administratif et financier injustifié aux diverses catégories d'établissements qui prêtent de l'argent ou qui acceptent des dépôts. Toutefois, certains articles du bill sont clairement injustes à l'égard des prêteurs et ils pourraient même être néfastes pour les consommateurs. Si le bill est appliqué dans sa forme actuelle, le marché des prêts risque de se trouver perturbé étant donné que les fonds que les emprunteurs peuvent obtenir de source légale seront réduits. Il se peut que d'autres articles du bill ne servent qu'à embrouiller le consommateur, alors qu'il s'agit de mieux l'informer. Dans le cas des déposants, les avantages ne sont pas encore clairs. En effet, la plupart des méthodes de calcul, de crédit et d'affichage des intérêts sur les dépôts restent à prescrire par voie de règlement.

A peu près tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut une nouvelle loi dans ce domaine. Les principales lois fédérales protégeant les emprunteurs sont la loi sur l'intérêt et la loi sur les petits prêts, dont la dernière modification remonte à 1917 et 1956 respectivement. Il est évident que le système financier a connu beaucoup de modifications majeures depuis lors. C'est ainsi que le consommateur emprunte beaucoup plus, que le taux général des intérêts est beaucoup plus élevé, que la publicité est beaucoup plus raffinée, que les banques à charte sont entrées massivement dans le marché du crédit à la consommation, et qu'on a assisté à une prolifération des services financiers offerts aux consommateurs.

Mais il ne suffit pas de mettre la loi à jour. La loi sur les petits prêts ne s'applique qu'aux prêteurs et sociétés de prêts désignés. Il y a beaucoup d'autres types d'établissements financiers, par exemple les banques, qui échappent à ses dispositions. Les gouvernements provinciaux ont adopté des lois protégeant dans une certaine mesure l'emprunteur, mais cette protection n'est pas absolue et il y a des contradictions d'une province à l'autre.

Le bill C-16 prévoit une protection uniforme dans l'ensemble du pays, il s'appliquera à tous les établissements qui prêtent aux consommateurs ou aux corporations à participation restreinte. La loi sur l'intérêt va être abrogée et remplacée par une seule et même mesure. Simultanément, son application sera confiée à un autre ministère. Il n'y avait pas de ministre désigné pour veiller à l'application de la loi sur les intérêts, mais on supposait qu'elle relevait de façon générale du ministre des Finances, et dans la pratique, c'était une question qui n'exigeait pas d'intervention administrative, puisque la loi était appliquée essentiellement pa les tribunaux. L'application de la loi sur les petits prêts relève du ministre des Finances. La nouvelle loi sera du ressort du ministre de la Consommation et des Corporations.

Ce réaménagement soulève certaines questions. Le bill a pour objet de protéger les consommateurs, les emprunteurs, les emprunteurs et les déposants. La mission du ministère des Finances dans l'application de la loi sur les petits prêts consiste à contrôler non seulement la régularité des pratiques et politiques des sociétés qui consentent des petits prêts, mais encore leur solvabilité. En outre, le ministère des Finances a pour mission d'assurer la bonne marche du système financier. Il est possible que la protection de l'emprunteur et du déposant entre en conflit avec les exigences de solvabilité des sociétés de prêt et la bonne marche du système financier. Comme il entre dans les attributions du ministère des Finances de se prononcer sur les politiques que les autres ministères et organismes se proposent d'adopter lorsqu'elles ont une incidence sur la vie économique ou financière, il y aura peut-être lieu d'interroger le ministre des Finances (M. Macdonald) sur les effets probables du bill à l'étude.

J'ai dit il y a un instant que ce bill vise à instituer des normes nationales de protection. Donc, lorsqu'il y a conflit entre lois provinciales et lois fédérales, l'intention du ministre de la Consommation et des Corporations est semble-t-il que la loi fédérale prime. Il tranche ainsi cette question de compétence en se basant sur un point constitutionnel. En vertu du paragraphe 19 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les questions d'intérêt relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Pour le gouvernement fédéral, par conséquent, il en ressort que toutes les transactions où interviennent des questions d'intérêt doivent être considérées de la compétence du gouvernement fédéral.

● (1750)

Cette interprétation peut sembler logique mais reste suspecte pour deux raisons. Tout d'abord dans ce bill la définition du mot «intérêt» dépasse souvent largement l'acception initiale qu'elle avait en 1867. C'est le cas par exemple des «taux de frais de crédit» utilisés à la place de la notion de taux d'intérêt et qui n'est définie précisément que dans les règlements. Ensuite, bien qu'un prêt ou un dépôt soit une opération où intervient la notion d'intérêt, le bill régit certains aspects

d'opération de prêt ou de dépôt qui n'ont pas grand-chose à faire avec l'intérêt; il régit, par exemple, les procédures des pénalités pour arriérés ou pour paiements anticipés qui se trouvent précisées, les cas où sont exigés des états de comptes des prêts et ceux où l'on relève des moyens de recouvrement inacceptables. Il est sans doute souhaitable d'avoir des règlements dans tous ces domaines, mais le pouvoir juridictionnel du gouvernement fédéral s'étend bien au-delà de l'interprétation de la notion d'intérêt, utilisée pour justifier les règlements édictés. On peut donc s'attendre à certaines objections de la part des provinces.

Un nombre inquiétant de dispositions contenues dans le bill C-16 restent délibérément dans le vague. Des règlements viendront préciser ces lacunes. Dans un bill de 44 articles, on relève au moins 20 cas distincts où les éclaircissements des termes ou des procédures seront donnés dans les règlements décrétés par le gouverneur en conseil. La seule contrepartie du pouvoir illimité de ces règlements se trouve dans les dispositions du paragraphe (2) de l'article 31 qui spécifie que «tout intéressé doit avoir la possibilité de présenter des observations à leur sujet».

Une grande partie des règlements préciseront des points ayant trait au fond et non aux détails du bill. Voici quelques exemples des définitions ou des questions de procédure qui seront données dans les règlements: (1) définitions des «taux de frais de crédit», de «taux minimal» pour les taux préférentiels et les taux d'intérêt des dépôts non transférables par chèques et des «taux variable d'intérêt»; (2) procédures à suivre pour la publicité donnée aux possibilités de crédit, en divulgant le coût total du prêt, en exigeant que les emprunteurs reçoivent un état de leur compte, de la manière, forme et périodicité prescrites, en régissant les questions de publicité, de calcul et des intérêts crédités sur les dépôts. Le seul fait que l'on accorde autant de pouvoirs discrétionnaires dans un bill devrait être une source d'inquiétude en soi, mais l'étendue des pouvoirs demandés est tout à fait sidérante. Le bill propose d'accorder un pouvoir absolu au gouverneur en conseil pour contrôler de quelle façon sont effectués chaque année des dépôts et des prêts d'une valeur totale de plusieurs milliards de dollars. Il y a lieu de se demander si un tel pouvoir sera utilisé judicieusement, mais plus importante encore est la question de savoir si ce pouvoir absolu devrait exister au départ.

J'aimerais en venir maintenant aux principales dispositions du bill. Aux termes de l'article 3, le plafond touchant les taux d'intérêt est supprimé. A moins d'une disposition contraire de cette loi ou d'une autre loi du Parlement, les prêts portent intérêt «aux taux conventionnels». Cette disposition tend à supprimer le plafond touchant les taux d'intérêt imposés en vertu de la loi sur les petits prêts. Aux termes de cette loi, on ne pouvait pas imposer sur un prêt un taux d'intérêt excédant *a*) 2 p. 100 par mois sur toute partie du solde impayé d'au plus $300, *b*) 1 p. 100 par mois sur toute partie du solde impayé dépassant $300 mais n'excédant pas $1,000 ou *c*) ½ p. 100 par mois sur tout reste du solde impayé dépassant $1,000 mais n'excédant pas $1,500. Les taux d'intérêt sur les prêts à long terme étaient encore moins élevés.

La suppression du plafond visant les taux d'intérêt est avantageuse à la fois pour les emprunteurs et pour les consommateurs. Ces plafonds ont été fixés à une époque où les taux d'intérêt généraux étaient bien inférieurs. Aux termes des conditions actuelles, une société de crédit doit payer des taux d'intérêt de plus de 11 p. 100 pour acheter l'argent qu'elle prête, et il est donc impossible de s'attendre à ce qu'elle consente des prêts à moins de 12 p. 100 et moins tout en continuant à être solvable. Dans certaines conditions et pour certaines sommes, une société de crédit était censée consentir des prêts à des taux inférieurs à ceux qu'offrent les banques à charte, exemptes de l'application de la loi sur les petits prêts et dont le coût d'exploitation est bien inférieur parce qu'elles ont plus de poids et que cela leur coûte moins cher de réunir des fonds. Cette situation a incité les prêteurs et les petites sociétés de crédit à ne consentir des prêts qu'aux emprunteurs les plus solvables ou à prêter des sommes supérieures au plafond fixé en vertu de la loi, soit $1,500.

Les sociétés de crédit touchées par le contrôle des taux s'y sont opposées de façon générale. Selon elles, ce contrôle est inutile. Voici ce qu'elles affirment:

> La forte concurrence qui existe entre les divers établissements de crédit et les sociétés membres du secteur du crédit permet à la grande majorité des emprunteurs d'obtenir le crédit qu'il leur faut à des taux équitables, satisfaisants et compétitifs.

C'est un extrait d'un mémoire présenté par la Canadian Consumer Loan Association au ministère de la Consommation et des Corporations. L'Association fait maintenant partie de l'Association of Canadian Financial Corporation. Les consommateurs seront convaincus d'une part que les prêts seront plus facilement accessibles aux emprunteurs. L'Association canadienne des consommateurs soutient toutefois que le maintien d'un taux gradué jusqu'à concurrence de $7,500 est encore nécessaire, car elle prétend que le modèle de taux concurrentiels est seulement «théorique», en particulier dans le cas des emprunteurs à faible revenu ou dont la situation est complexe. Elle reconnaît que le contrôle des taux peut empêcher les mauvais risques d'avoir accès au crédit, mais si on peut résoudre le problème de ces derniers en leur permettant l'accès aux gros crédits, cela n'est, à mon sens, nullement répréhensible. Même si cet article supprime le règlement relatif aux taux précis, le contrôle des taux subsiste dans un autre article, l'article 8. Dans une certaine mesure, le règlement sur les taux semble être plus souple, mais pas nécessairement satisfaisant.

Je signale qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant d'invoquer le Règlement, puis-je offrir officiellement, les félicitations d'usage que mérite le député de Saint-Boniface (M. Guay) qui a été promu au poste de ministre.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Les députés de tous les partis ont toujours apprécié sa compagnie. Ils espèrent que son avancement ne les privera pas du contact quotidien qu'ils avaient avec lui, qui était toujours disponible. Au nom de mon parti, je le félicite de son avancement. Je veux également avoir l'honneur de lui poser sa première question en tant que ministre. Peut-il nous informer des travaux prévus pour demain?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre de ses paroles aimables et de ses bons vœux. En réponse à sa question, je dirai que nous prévoyons poursuivre l'étude du bill C-16 jusqu'à son

adoption. Si nous l'adoptons demain, nous pourrions peut-être alors passer à l'étude du bill C-5 sur la monnaie et les changes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vous conviendrez sûrement que je me dois, en tant que concitoyen de Winnipeg, de m'associer aux félicitations offertes au ministre sans portefeuille, le député de Saint-Boniface. Je le fais de grand cœur.

Des voix: Bravo!

Protection des emprunteurs et déposants

M. McKenzie: Peut-être le nouveau ministre sans portefeuille (M. Guay) mettrait-il la Chambre au courant de ses responsabilités au cas où nous aimerions lui poser une question par-ci par-là.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DEMANDE DE DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU TRÉSOR RELATIVES AUX TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de demander le consentement unanime de la Chambre. Comme le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déclaré, en réponse à une question du député de York-Simcoe (M. Stevens), que le financement pour le projet Les Terrasses a été approuvé par le Conseil du Trésor et que la transaction «résistera à un examen plus approfondi», je propose, appuyé par le député de York-Simcoe:

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor de déposer les procès-verbaux des délibérations et des séances du Conseil du Trésor relatives à cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion de ce genre présentée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES ENTRETIENS DU MINISTRE À MANILLE AU SUJET DE LA SITUATION INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente qui a trait à la stabilité financière de notre pays. Selon la presse, le ministre des Finances (M. Macdonald) était, il y a un peu plus d'un mois, à Manille où il s'est entretenu avec les représentants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de la situation financière internationale, notamment du mouvement des devises. Étant donné que ces entretiens pourraient avoir des conséquences considérables sur la stabilité future du dollar canadien dans le cas où des difficultés monétaires internationales surgiraient, et que le bill C-5 tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes aura une incidence sur la comptabilité des pertes subies dans les transactions de change, je propose, appuyé par le député de Capilano (M. Huntington):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de présenter avant que ne soit appelée la deuxième lecture du bill C-5, un rapport sur ses entretiens de Manille, en précisant la nature des discussions importantes qui se sont déroulées et des engagements qu'il a pu prendre au nom du Canada.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

L'OPPORTUNITÉ D'INSTANCES MINISTÉRIELLES EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DE RELIGION EN UNION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jake Epp (Provencher): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que les chrétiens et les adeptes d'autres religions font l'objet de persécutions en Union soviétique, pour la simple raison qu'ils désirent adorer Dieu en écoutant la voix de leur conscience et en obéissant aux préceptes de leur foi plutôt qu'aux ordonnances de l'État; et étant donné que la condamnation à cinq ans de travaux forcés qui a été prononcée contre Georgi Vins, secrétaire du Conseil des églises évangéliques chrétiennes et baptistes, pour avoir commis le prétendu crime de diriger l'assemblée des fidèles qui l'avaient choisi comme pasteur, et les persécutions dont sont victimes les membres de la famille Vins qui, depuis trois générations, ont subi des peines d'emprisonnement et la mort, témoignent du refus de l'Union soviétique de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que les députés exhortent le premier ministre à adresser des instances au gouvernement de l'URSS, le priant de libérer Georgi Vins de prison et d'autoriser lui et les autres croyants qui vivent dans les limites de ses frontières, à adorer Dieu selon leur conscience, ainsi que l'Union soviétique s'est engagée à le faire aux termes de sa constitution et aux termes du Pacte des Nations Unies sur les droits civils et politiques que l'Union soviétique a ratifié.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion comme celle-ci, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UNION SOVIÉTIQUE ET L'ACCORD D'HELSINKI RELATIF À LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer une motion à propos d'une affaire urgente. Comme l'accord de Helsinki enjoint à tous les signataires de favoriser la réunification des familles dans un esprit positif et de façon rapide et comme le gouvernement russe a refusé de répondre favorablement aux instances du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) au nom de Nailya Bibershtein et quelque 300 autres familles qui sont partagées entre le Canada et la Russie, je proposerais, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre déplore à l'unanimité le refus du gouvernement soviétique d'accélérer la réunification des familles, conformément aux dispositions de l'accord de Helsinki et, qu'en conséquence, la Chambre ordonne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'informer l'ambassadeur de l'URSS du désir du peuple canadien de voir ce pays respecter au plus tôt les dispositions de l'accord de Helsinki relatives à la réunification des familles.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

SABLES BITUMINEUX—LES STIMULANTS À LA MISE EN VALEUR—LA PROPOSITION À L'ALBERTA

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur l'absence de politique cohérente de l'énergie dont on peut se rendre compte dans le cas des sables bitumineux. D'après le rapport que le gouvernement vient de publier sur la stratégie de l'énergie, le quart du pétrole brut produit au Canada devrait, d'ici 1990, provenir des sables bitumineux. Quelle politique le gouvernement appliquera-t-il pour reprendre la mise en valeur des sables bitumineux presque au point mort en ce moment?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député se rend sûrement compte que sa question est très générale. Pour donner des précisions, je puis dire au député que j'ai rencontré le ministre de l'Énergie de l'Alberta tout récemment, comme aussi son homologue de la Saskatchewan, pour traiter plus particulièrement de quelques-unes de ces questions d'importance primordiale. Je songe ici aux sables bitumineux de l'Athabasca, à ceux du lac Cold et de Lloydminster. J'ai fait une proposition au ministre de l'Énergie. Il en discute maintenant avec ses collègues et j'attends sa réponse.

• (1410)

M. Gillies: Je remercie le ministre de cette réponse très générale. Maintenant que la société Shell a interrompu ses activités dans les sables bitumineux, et qu'il semble que ce soit pour une durée de cinq ans au moins, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il compte faire au juste pour relancer le projet de la société Shell ou un projet de même envergure?

M. Gillespie: Pour être très précis, nous essayons de conclure un marché avec l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Gillies: Pour que cela se fasse, il faut un nouveau gouvernement formé par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh!

M. Gillies: Le ministre pourrait-il nous dire alors quelle proposition au juste le gouvernement fédéral a faite à la province de l'Alberta, qui garantira que ce projet et d'autres dans la région de Cold Lake notamment, seront mis en œuvre?

M. Gillespie: La proposition que j'ai faite comporte un certain nombre d'éléments—je ne pense pas que le moment soit bien choisi pour en discuter. Le gouvernement de l'Alberta est en train d'étudier ma proposition et j'espère qu'il nous donnera une réponse sous peu. Je serais très heureux de discuter plus en détail de cette question avec les députés en temps opportun.

L'EXPLORATION DANS LES RÉGIONS RECULÉES—LES STIMULANTS ENVISAGÉS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai, moi aussi, une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit de son échec évident dans la poursuite de son objectif qui est de doubler l'exploration pétrolière dans les régions éloignées du Canada. En effet, le gouvernement rafle 3 millions de dollars par jour des recettes pétrolières, soit deux fois les montants qu'il injecte lui-même dans le secteur de l'énergie. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention d'améliorer les conditions financières faites à cette industrie pour faire avancer les choses?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député a des œillères, si c'est comme cela qu'il voit les recettes pétrolières. Il semble avoir oublié les engagements considérables que le gouvernement a pris relativement à la compensation, les investissements qu'il a consenti dans Syncrude, dans Panarctic et dans Pétro-Canada. Je comprends fort bien pourquoi il évite d'en parler: son parti était contre Pétro-Canada.

M. McKenzie: S'il y a quelqu'un qui a des œillères, c'est bien le gouvernement qui verse ces revenus dans les recettes fiscales générales, alors qu'ils ne sont pas destinés à cette fin.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi les réalisations dans le Nord vont diminuer de presque la moitié alors qu'en Alberta, où le gouvernement provincial s'est appliqué à fournir des stimulants, le travail avance à un rythme record?

M. Gillespie: Comme le député le sait très bien, on ne peut tout simplement pas ouvrir le robinet si vite que ça.

M. Fraser: Mais vous n'avez pas mis de temps à le fermer!

Des voix: Oh!

M. Gillespie: Dites-donc, voulez-vous réponse ou non? Peut-être devriez-vous inviter votre chef à énoncer clairement sa position au sujet de Pétro-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Si j'ai bien compris, il n'a pas encore décidé s'il fallait donner au projet un nouveau souffle ou y mettre un terme. Nous, les ministériels, avons mis en place toute une gamme de nouveaux stimulants fiscaux. Nous nous sommes donné pour objectif de doubler la prospection dans le Nord. Nous avons élaboré de nouvelles propositions concernant les règlements sur le pétrole et le gaz. Je m'attends bien à ce que ces travaux commencent à prendre forme. Comme le député le sait, ces travaux sont très coûteux et la saison en est très courte. Je n'ai pas eu connaissance que le député ou son parti nous aient appuyés quand nous avons pris la décision difficile d'effectuer des forages dans la mer de Beaufort.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE IMPOSANT LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES DÉPUTÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, il fait toujours bon entendre le gouvernement défendre, bien que rarement, l'entreprise publique. J'aimerais passer à une autre question qui cause également un peu de difficulté à l'opposition officielle ces temps-ci. Étant donné la décision du chef de l'opposition officielle de ne pas divulguer les cas de conflits d'intérêts qu'il pourrait découvrir dans ses propres rangs . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Broadbent: . . . et étant donné également le droit fondamental qu'a le public de connaître ces renseignements, le premier ministre suppléant pourrait-il assurer la Chambre que le gouvernement prendra aussitôt que possible les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations émises à cet égard dans les rapports des comités de la Chambre et du Sénat et dont le gouvernement est saisi depuis quelque temps déjà, à cette importante modification près, que soient rendus publics les intérêts financiers que pourraient avoir les députés dans toutes les décisions qui sont prises, comme cela se fait couramment maintenant au Royaume-Uni.

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre a bien fait comprendre, au début de la semaine, que le gouvernement était en train d'étudier le rapport du comité permanent de la Chambre et celui du comité du Sénat sur le Livre vert relatif aux conflits d'intérêts, que j'ai déposé à la Chambre il y a quelques années. Je dois dire que le gouvernement n'est pas enthousiasmé par l'empressement que les deux chambres ont montré à s'occuper de cette question, mais nous comptons bien donner suite à ce document et présenter bientôt un projet de loi ayant pour titre «Loi sur l'indépendance du Parlement», qui couvrira ces questions importantes.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant parle d'empressement. Il sait pourtant que cela fait 15 mois qu'il a entre les mains le rapport de la Chambre et que le gouvernement n'a encore rien fait. Étant donné que ni le Livre vert, ni le rapport du comité de la Chambre ne vont aussi loin que le système actuellement en vigueur en Grande-Bretagne, où on rend publiques les déclarations des intérêts financiers des députés, le premier ministre suppléant peut-il promettre à la Chambre que, lorsque le gouvernement se décidera à agir dans cet important domaine, il copiera cette pratique très importante et très progressiste établie par le gouvernement anglais?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'examinerais volontiers les précédents établis en Angleterre, mais, comme le sait le député, le Livre vert portant sur les conflits d'intérêts recommande deux solutions possible en cette matière. La première est la divulgation complète; la seconde vise à supprimer, par un moyen quelconque, les conflits d'intérêts eux-mêmes. Le bill qui sera présenté s'inspirera, dans ses grandes lignes, d'une de ces deux solutions.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Pour que nous n'ayons pas à attendre 15 mois de plus, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si l'on nous présentera un projet de loi sur cette importante question avant Noël, ou, dans le cas contraire, ce qu'il envisage de faire pour donner suite aux rapports des comités et s'il compte le faire avant Noël?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je le répète, nous avons classé les rapports des comités dans les questions urgentes. J'ai l'intention de présenter le plus tôt possible des mesures législatives. Mais il m'est impossible de garantir aujourd'hui que ce sera avant Noël.

Questions orales

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—LES CRITÈRES UTILISÉS POUR NOMMER LES ADMINISTRATEURS DE PROJETS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné les nombreuses protestations que nous recevons au sujet du choix des travailleurs en ce qui a trait aux projets PIL, les responsables des bureaux dresseraient unilatéralement la liste de ceux qui sont enregistrés au bureau de la Main-d'œuvre, sans se soucier des besoins des promoteurs, ni des qualifications des travailleurs. Je crois que les responsables des projets devraient être consultés, principalement lorsqu'ils donnent des garanties de 40 à 50 p. 100, relativement à ces projets. Le ministre peut-il dire si c'est la nouvelle méthode de procéder cette année, et s'il a donné des ordres pour que cette sélection unilatérale soit respectée?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur, il faut que nous examinions la situation décrite par l'honorable député.

M. Gauthier (Roberval): Je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le ministre, et je lui demanderais, en examinant la situation, de considérer le cas du programme des anti-alcooliques. Est-il normal qu'on ait remplacé des habitués dans le travail auprès des anti-alcooliques par des gens qui n'ont aucune notion de cette maladie? Qu'est-ce que le ministre prétend faire dans ces cas?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il faut qu'on fasse l'expertise. Nous examinerons cette situation à fond.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—DEMANDE D'EXPLICATION DES RÈGLEMENTS RÉGISSANT L'EXPLORATION DANS LE NORD

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la lumière des réponses qu'il a données aujourd'hui. Étant donné les graves problèmes causés à l'exploitation du pétrole dans le Nord et dans nos fonds marins par le droit qu'on projette d'accorder à Petro-Canada d'acheter 25 p. 100 des gisements existants non découverts, le ministre prendra-t-il des mesures pour assurer aux exploitants des régions non exploitées qui ont consacré jusqu'à 30 millions de dollars pour forer un seul puits que leurs actions ne seront pas dévalorisées au point où il n'existera plus de stimulant raisonnable et que par conséquent, ils cesseront de faire des travaux de prospection pour le pétrole et le gaz si importants pour l'économie?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je conviens avec l'honorable représentant qu'il s'agit d'une chose importante pour le Canada. Je crois aussi qu'il y va de l'intérêt des sociétés de rechercher les gisements de pétrole dans le Nord canadien. Nous avons comme ligne de conduite d'appliquer un régime qui incite les sociétés à poursuivre leurs explorations.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les hésitations du gouvernement et les retards à établir les règlements, notamment dans la promulgation des nouveaux règlements concernant les propriétés foncières, le ministre voudrait-il clarifier au plus tôt le droit qu'il entend accorder à Petro-Canada d'acquérir des intérêts dans les zones productives possibles, afin que les sociétés qui doivent poursuivre leurs activités dans les régions éloignées sachent où elles vont de même que la société Petro-Canada?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député aura tout le temps voulu pour faire valoir sa thèse lorsque le bill sera à l'étape du comité.

Une voix: Allons, voyons!

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre combien de temps encore nous devrons attendre. Nous attendons déjà depuis trois ans et maintenant il nous fait taire en disant que nous aurons les occasions voulues de faire valoir notre point de vue au comité et de soumettre des propositions. Combien de temps le pays, l'industrie et Petro-Canada doivent-ils attendre?

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RECHERCHE DE SOURCES NOUVELLES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au cours de la présente année financière, le gouvernement des États-Unis dépense environ 290 millions de dollars au chapitre de la recherche et du développement des sources d'énergie renouvelable, ce qui représente 12 p. 100 du budget qu'il consacre aux travaux de recherche et de développement de l'énergie nucléaire. Étant donné que les chiffres correspondants pour le Canada sont un maigre 4.7 millions de dollars, le ministre est-il prêt à reconsidérer les priorités de son ministère en matière de recherche avant que nous perdions toute initiative en ce domaine? Est-il prêt à envisager favorablement les demandes de financement de la recherche innovatrice, comme la demande de fonds présentée récemment par le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, pour trouver une forme nouvelle d'énergie pour cette province?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mes collègues du Cabinet étudient actuellement un document concernant la question des priorités du gouvernement, et surtout de la question des fonds supplémentaires qui pourraient être affectés cette année à la recherche et au développement. Je puis donner au député l'assurance qu'en ce qui concerne l'augmentation des fonds, j'accorde la toute première priorité à la recherche et au développement de sources d'énergie renouvelable.

L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE FUNDY—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTAT DU PROJET D'EXPLOITATION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je constate avec plaisir que le ministre s'intéresse aux ressources renouvelables. Ma question est la suivante: où en est la réévaluation de l'étude ou

du rapport sur l'énergie marémotrice de Fundy, déposé à la Chambre en 1969?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député avait suivi l'évolution de cette affaire, il saurait que le premier pas de la première étape est terminé et qu'un rapport a été présenté. Trois ou même quatre emplacements parmi plus de trente ont été choisis comme les meilleurs; je crois que c'est tout ce que je peux dire pour l'instant. Des travaux sont actuellement en cours à ces quatre emplacements pour en déterminer la rentabilité. Le député sait que ce n'est pas tellement une question d'ordre technique, mais beaucoup plus économique et écologique.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suis bien au courant de cette question puisque les marées de la Baie de Fundy lèchent ma circonscription deux fois par jour. J'aimerais demander au ministre s'il va essayer de prendre très rapidement une décision à ce sujet puisque nous attendons depuis sept ans et que pendant cette période de temps, l'homme est allé sur la lune et le projet de la Baie James est en chantier et que le début de la production ne tardera plus? Quand pouvons-nous espérer passer à la prochaine étape? Le ministre fait-il quelque chose pour que l'on se dépêche car la région de l'Atlantique connaît une crise de l'énergie très grave?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je regrette de constater que le député n'a pas écouté ma dernière réponse. Dans ce cas, il aurait entendu que la première étape de la phase 1 est terminée et que nous sommes maintenant passés à la deuxième étape qui consiste en une étude de la rentabilité économique des quatre emplacements retenus. Cela devrait être terminé tout au début de l'année prochaine j'espère. C'est alors qu'il faudra prendre une deuxième décision. Il s'agira de décider s'il faudra consacrer beaucoup plus d'argent, peut-être plusieurs dizaines de millions de dollars, aux travaux de génie pour l'aménagement d'un site déterminé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE DÉSIGNATION DE DEUX JOURS POUR UN DÉBAT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je tiens à dire d'abord que je suis avec enthousiasme ses pérégrinations depuis qu'il a assumé ce portefeuille. Je ne parviendrai pas à lui poser toutes les questions qui me viennent à l'esprit: cela prendrait trop de temps. Je lui demanderais d'abord s'il va procéder comme on le faisait du temps de M. King, de M. St.Laurent, de M. Pearson et de mon temps, alors que le gouvernement réservait deux jours, non pas comme jours de l'opposition, mais aux fins du gouvernement, pour discuter des affaires extérieures car les députés ne savent absolument rien de ce que fait le gouvernement au sujet des problèmes dont dépend la paix dans le monde.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pourrais, je suppose, déceler dans cette question une pointe de polémique. Pour ce qui est d'en donner l'occasion à la Chambre, je serais, bien sûr, heureux de le faire.

Il me semble cependant que sous les gouvernements des anciens premiers ministres, dont lui-même, auxquels il a fait allusion, il n'existait en fait pas de jours réservés à l'opposition comme on en connaît maintenant. Si l'opposition le désire, elle peut toujours faire inscrire ce sujet à l'ordre du jour, ou saisir d'autres occasions pour soulever la question. Mais je m'empresse d'assurer le très honorable représentant que je serai heureux de répondre à toutes les questions que lui-même ou les autres députés voudraient poser.

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES ALLÉGATIONS DE CRUAUTÉ CONTRE DES UKRAINIENS—L'ENTRETIEN DU MINISTRE AVEC M. GROMYKO

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Voici ma première question, monsieur l'Orateur. Lors de ses entretiens à Moscou avec M. Gromyko, n'est-il pas vrai qu'il a abordé le sujet de la cruauté diabolique dont sont victimes les prisonniers détenus en Ukraine et également dans les États baltes, et qu'à sa question posée en termes très généraux M. Gromyko a rétorqué: «Bon, quelle est la question suivante»?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le très honorable représentant ne s'attend pas à ce que je révèle la teneur exacte de ces entretiens. Peut-être devrais-je lui répondre en lui demandant: «Quelle est la question suivante?», mais je ne le ferai pas.

● (1430)

En réponse à la première partie de sa question, je dirai au très honorable député que je n'ai pas précisément abordé le problème de l'Ukraine et ainsi de suite. Mais j'en ai effectivement parlé dans le cadre de la déclaration d'Helsinki et j'ai exprimé l'espoir que ces problèmes pourront être débattus à la conférence de Belgrade qui doit avoir lieu en 1977. Je ne crois pas avoir laissé aucun doute dans l'esprit du ministre des affaires étrangères quant à la position du Canada sur ces questions. Pour ce qui est de la question elle-même, l'unification des familles, je tiens à assurer le très honorable député que j'ai fait les instances les plus vigoureuses possibles au mieux de ma connaissance de cette langue. Je ne crois pas avoir laissé des doutes sur le bien-fondé de l'unification des familles et sur le fait que l'Union soviétique n'était pas disposée à agir comme nous l'en avions prié incessamment. Sans vouloir reprendre mot pour mot la réponse du ministre des affaires étrangères soviétiques, je peux dire qu'elle se rapproche passablement de celle du très honorable député.

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE ET M. GROMYKO AU SUJET DE LA LIBERTÉ DE CULTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je suis heureux d'entendre cela, car le bruit courait un peu partout dans le monde qu'on ne fait aucun cas du Canada en dépit des prises de positions sensées prises par le ministre. Le ministre a-t-il signalé au représentant de l'URSS le fait que dans les États de la Baltique, l'URSS démolissait les églises chrétiennes et refusait aux habitants de ces États le droit d'avoir leurs propres églises et de pratiquer leur religion comme ils l'entendent?

Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'ai pas soulevé ces questions de cette façon-là. Le très honorable représentant comprendra, j'en suis sûr, que je n'ai pu saisir ce qu'il voulait dire à ce moment-là. Encore une fois, c'est sans hésitation que j'insiste à nouveau pour que les rencontres de Belgrade, faisant suite à la Conférence de Helsinki, embrassent toutes les questions concernant les droits de l'homme, une circulation accrue et plus libre des gens, leurs objectifs et leurs droits de vivre leur vie comme ils le veulent.

LA QUESTION D'UN TRAITÉ CANADO-MEXICAIN PERMETTANT LE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS POUR PURGER LEUR PEINE DANS LEUR PAYS

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement songe-t-il à conclure, comme c'est le cas entre les États-Unis et le Mexique, un traité portant sur le rapatriement volontaire des prisonniers, pour que ceux-ci purgent leur peine dans leur propre pays?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est depuis mon retour à la Chambre aujourd'hui que j'ai eu connaissance d'un rapport disant que les États-Unis—et le Canada aussi, je pense—avaient engagé des pourparlers dans ce sens avec le Mexique. Personnellement, je ne suis pas au courant, mais je pense qu'on peut être d'accord sur le principe. Je vais me renseigner à ce sujet et tenir le député au courant.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS POUR L'ACHEMINEMENT DES GRAINS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports également chargé de la Commission canadienne du blé. Comme en fin de semaine dernière, il y avait une pénurie de 4,800 de wagons couverts pour le transport des céréales dans les Prairies, 3,100 d'entre sur les voies ferrés du CP notamment en Alberta, 900 en Saskatchewan sur les voies ferrées du CP et que de nombreaux élévateurs ruraux sont congestionnés, le ministre est-il au courant de la situation, s'en est-il entretenu avec les chemins de fer et quelle mesure prennent-ils pour fournir des wagons en vue de transporter les céréales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'après le rapport que j'ai obtenu au sujet du retard des chargements qui est temporaire et nullement grave dans le programme d'ensemble, on signalait que les problèmes étaient attribuables à des voies ferrées et à des ponts. On pourra donc remédier à la situation dès que ces problèmes auront été réglés.

M. Benjamin: En conséquence, il y a quatre navires en chargement à Vancouver, huit arriveront en fin de semaine et six autres la semaine prochaine et il n'y a pas assez de wagons—Thunder Bay ne dispose pas d'un nombre suffisant de wagons pour justifier les déchargements en fin de semaine—et rien ne se produit à Prince Rupert—en fait, il y a l'espace disponible pour ensiler plus de 1 million de boisseaux à Prince Rupert et il n'y a pas de wagons en route—le ministre peut-il dire à la Chambre si, oui ou non, il a insisté auprès des chemins de fer pour que ceux-ci augmentent le nombre de wagons couverts et de wagons-trémies destinés au transport du grain, aux frais des contribuables, afin d'être en mesure de faire face à une situation qui se révélera probablement difficile à ces terminus?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député n'a évidemment pas saisi la réponse que j'ai donnée plus tôt. Il ne s'agit pas de pénurie de wagons; il s'agit de la vitesse à laquelle on peut leur faire faire demi-tour, les aiguiller sur les voies, et de la situation du pont.

Une voix: Quelles voies et quels ponts?

M. Lang: Le député de Calgary-Nord ne semble pas savoir que lorsque les ponts sont fermés à la circulation, les wagons ne sauraient les franchir rapidement, ce qui constitue un problème. J'ai fait savoir que nous avions la situation bien en main, bien qu'elle suscite quelque inquiétude. Il y a de forts volumes de grains dans les entrepôts de Vancouver et, le député le sait, il y a eu bien peu de navires en attente depuis huit ou dix mois, ce qui explique pourquoi nous ne l'avons pas entendu nous interroger à ce sujet. Vu la situation nouvelle, nous nous réjouissons de l'entendre de nouveau.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le ministre a dit que certains ponts sont fermés à la circulation, mais il n'a pas dit où sont les wagons. Les ponts ne sont pas fermés ainsi sur tout le réseau. J'aimerais demander au ministre quelles mesures sont prises. Les stocks de Vancouver sont suffisants pour charger les navires qui arriveront la semaine prochaine, mais ils ne sont pas suffisants pour charger les six navires qui arriveront la semaine suivante. Quelles mesures sont prises pour qu'un nombre suffisant de wagons chargés de grains arrivent aux élévateurs, de façon que le chargement puisse s'effectuer en fin de semaine? Ainsi, à Thunder Bay, il n'y aura de l'activité qu'à trois terminaux cette fin de semaine-ci, et il n'y en aura pas du tout à Prince Rupert. Toutes les companies de grains se plaignent qu'elles n'ont pas suffisamment de wagons en disponibilité.

M. Lang: Je puis donner au député l'assurance que j'ai la plus grande confiance dans la capacité de la Commission canadienne du blé de régler cette situation. Je sais qu'elle a la situation bien en main et qu'elle remédiera aux difficultés temporaires actuelles, tout comme elle a su remédier au problème beaucoup plus grave dont le pont de New Westminster était la cause. Si la Commission canadienne du blé estime qu'elle a besoin d'aide, elle me le fera savoir. Elle ne l'a pas fait jusqu'à maintenant, de sorte que j'invite le député à partager la confiance que j'éprouve à l'endroit de la Commission canadienne du blé.

L'ÉNERGIE

LA PROPOSITION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DE L'AIDE RELATIVE AU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait à sa politique à l'égard des provinces de l'Atlantique. Je ne veux pas connaître ses solutions à long terme, mais plutôt s'il a réellement l'intention de chercher à régler le problème immédiat des habitants de la région, qui sont exposés à une hausse de 65 p. 100 du coût de l'énergie. Affiche-t-il délibérément une attitude de cachottier et de conspirateur à cet égard, ou est-il maintenant disposé à me dire, à moi et aux députés, si le gouvernement annoncera bientôt sa décision sur la proposition, tout aussi secrète et mystérieuse, dont le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a saisi le ministre et le gouvernement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai dit l'autre jour que nous espérions être en mesure d'annoncer notre décision avant la fin de l'année. Je ferai en outre remarquer qu'il n'y a ni mystère ni conspiration dans cette affaire, si ce n'est de votre côté de la Chambre.

Des voix: Règlement!

M. Gillespie: Ce qui n'est pas clair du tout pour moi, c'est l'attitude de votre chef quant aux prix du pétrole. A mon avis, il se prononcerait en faveur d'une hausse. Je puis comprendre vos inquiétudes à cet égard . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Je voudrais poser au ministre une question bien simple. J'aime à croire qu'il est un honnête homme.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il est certainement simple.

M. Stanfield: Si la proposition du gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne tient pas du mystère ou de la conspiration, proposition qui, d'après le ministre, retient sérieusement son attention et celle du gouvernement, ce dont, franchement, je ne crois pas un mot, pourquoi le ministre ne nous dit-il pas en quoi consiste au juste ce que le gouvernement prétend examiner?

● (1440)

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Je n'ai cessé de répéter que nous étions prêts à la rendre publique si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse y consentait. Le document vient de lui. C'est lui qui nous a fait cette proposition. Je demande au député d'exposer ouvertement sa position secrète et mystérieuse à l'égard des prix.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous parlez pour ne rien dire.

M. Stanfield: Je pense que tous me donneront raison d'avoir parlé de mystère et de secret.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Je voudrais demander au ministre s'il est prêt à saisir la dernière occasion qu'il a de prouver sa sincérité aux provinces atlantiques et au Canada, en faisant preuve de franchise et en examinant ouvertement et honnêtement cette proposition.

M. Gillespie: J'ai dit à l'honorable député qu'il s'agissait d'une lettre confidentielle envoyée au gouvernement et avant de la publier, le gouvernement devra obtenir la permission de l'auteur de la lettre. C'est ce que le gouvernement a décidé. Nous n'avons pu obtenir le consentement de l'auteur.

LA RECHERCHE DE SOURCES NOUVELLES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il est maintenant évident que le gouvernement n'a pas l'intention de donner suite aux recommandations du groupe de travail qu'il avait créé l'an dernier, ni de respecter l'engagement pris dans le discours du trône à propos du financement de la recherche et de la mise au point de sources d'énergie nouvelles. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à s'associer aux provinces pour implanter des usines de transformation de la matière organique et de déchets industriels, dont la technologie est déjà connue, mais dont la réalisation nécessite la participation du gouvernement fédéral?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, nous partageons déjà avec les provinces les frais d'un grand nombre de programmes et le député se trompe en prétendant que nous ne voulons pas augmenter les crédits destinés aux recherches et à la mise au point de sources d'énergie. Nous avons déclaré sans équivoque, et je pense l'avoir dit clairement en répondant à la première et à la deuxième question aujourd'hui, que cela faisait partie de nos projets.

M. Oberle: Le ministre pourrait-il nous dire quel est le montant des crédits affectés à la recherche et au développement dans le budget de cette année? D'après les renseignements dont nous disposons actuellement, le gouvernement ne consacre aucun fonds dans ce domaine, sauf pour quelques projets témoins sans grande importance.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il conviendrait que cette question soit posée d'une autre façon. Je donne la parole au député de South Western Nova.

* * *

LES PÊCHERIES

LA POSSIBILITÉ D'UNE LIMITE DE 50 MILLES AU LARGE DANS LE CAS DES BATEAUX DE MOINS DE 100 PIEDS DE LONGUEUR

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries et de l'Environnement. Étant donné que le ministre nous a précisé hier que les programmes de pêcheries pour l'année 1977 faisaient actuellement l'objet de discussions et compte tenu des mesures qu'il entend prendre dans le golfe, envisagera-t-il d'établir une limite à 50 milles peut-être au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, limite à l'intérieur de laquelle pourraient pêcher seuls les bateaux de moins de 100 pieds de long étant donné que les bateaux plus gros pourront pêcher bien au-delà une fois que la zone économique sera étendue à 200 milles?

Questions orales

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que le député ait raison d'associer sa proposition à la décision d'interdire le golfe aux bateaux de gros tonnage. Cette proposition est le fait de quelques associations de pêcheurs; ses conséquences sont vraiment très graves et j'hésiterais fort à remplacer par le désaccord entre les provinces et des groupes de pêcheurs celui que nous commençons à régler avec certains pays étrangers.

* * *

LES PORTS

L'ATTRIBUTION À M. WOODALL DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE—LA JUSTIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX PRÉSIDENTS DES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Monsieur Michael Woodall a-t-il été engagé, à compter du premier novembre, afin d'appliquer la nouvelle politique portuaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. La dernière fois que je me suis penché sur cette question, d'autres personnes participaient à l'application de la politique portuaire. Toutefois, je m'informerai à l'intention du député.

M. Fairweather: Dans le cadre de quelle loi le Conseil des ports nationaux a-t-il délégué des pouvoirs, à compter du 1er janvier 1977, aux divers présidents des administrations portuaires? Le ministre se rappellera que son ministère avait exclu, il y a deux ans environ, toute délégation de pouvoirs de cet ordre.

M. Lang: Depuis deux ans environ, des pouvoirs ont été délégués à diverses administrations portuaires au Canada, notamment à Vancouver et à Montréal, et cette procédure est actuellement utilisée dans d'autres ports.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHERIES

LE DANGER QUE PRÉSENTAIT UN BATEAU-CITERNE VOGUANT DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêcheries et de l'Environnement.

J'aimerais bien lui demander si on lui a fait part du cas d'un bateau-citerne, le *White Peony*, un pétrolier pleinement chargé de 24.5 millions de gallons de pétrole brut, qui errait pendant la fin de semaine dernière dans les eaux du détroit de Juan de Fuca en cherchant un pilote, voguant dans les eaux canado-américaines, et en conséquence mettait en danger les bateaux qui voguaient dans ces mêmes eaux commerciales de pêche et de plaisir?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur le président, je n'ai peut-être pas très bien saisi la question, mais je vais vérifier, et je répondrai à l'honorable député demain. S'il s'agit de pilotes, je pense que c'est là une responsabilité du ministère des Transports.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS DE BŒUF ET DE VEAU—LE PLAN D'URGENCE POUR LA PÉRIODE POSTÉRIEURE AU 1er JANVIER 1977

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Est-ce qu'il a arrêté un plan d'urgence pour la limitation des importations de bœuf et de veau d'outre-mer à partir du 1er janvier 1977? Dans l'affirmative, quelle est la nature et la durée de ce plan?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il faut parler de plan d'urgence, parce que cela dépend des négociations entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ainsi que le Canada et les États-Unis, et cela dépend aussi de ce que les États-Unis pourraient faire. Cependant, nous sommes disposés à appliquer un programme à nous, au cas où ils choisiraient une solution entre plusieurs.

M. Malone: Afin de rétablir une certaine sécurité sur le marché du bœuf au Canada, le ministre pourrait-il nous dire s'il a un plan quelconque de stabilisation du marché, et je n'entends pas par là la régulation de l'offre.

M. Whelan: Pour permettre la commercialisation du bœuf dans le cadre qui est le sien, il faut une régulation quelconque de l'offre, qu'on l'appelle plan Whelan, plan du président Ford ou ce qu'on voudra.

Une voix: Vous allez tous les deux dans le même sens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES INSTANCES DU MINISTRE EN FAVEUR DE LA LIBÉRATION DE GEORGI VINS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme suite à la motion que je présentais aujourd'hui au titre de l'article 43 et aux questions posées par le très honorable député de Prince-Albert. J'aimerais savoir si, durant sa visite en URSS, le ministre a présenté ou a fait présenter par d'autres membres de la délégation canadienne des demandes précises en faveur des personnes emprisonnées pour raison de conscience, comme par exemple Georgi Vins, au sujet desquelles le ministre a reçu de nombreuses instances, pour qu'on les libère et qu'on leur permette de pratiquer leur foi en toute liberté?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je contrôle pour voir si le nom mentionné par le député figurait sur la liste. Je puis toutefois dire au député qu'à la suite de mon voyage en Union soviétique, j'ai ordonné à l'ambassadeur canadien à Moscou de transmettre certaines instances aux autorités de Moscou; certaines de ces instances m'avaient été faites lors de mon séjour en Union soviétique et d'autres, avant mon départ. Je pense ne pas risquer de me tromper en disant au député que toutes les instances qui m'ont été adressées ont été transmises aux représentants du gouvernement soviétique.

* * *

RADIO-CANADA

PROTESTATION CONTRE LE DOCUMENTAIRE SUR LA CULTURE FRANÇAISE DANS LE VILLAGE DE PAINCOURT

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État; elle porte sur le documentaire consacré à la culture française dans le village de Paincourt télédiffusé à CBET Windsor, au canal 9, au début de la soirée du lundi 26 octobre. La plus grande partie de ce documentaire présentait des images d'un hôtel où se produisait une strip-teaseuse.

Des voix: Oh, oh!

● (1450)

M. Holmes: Monsieur l'Orateur, en tant que résident du village et de ce comté imprégné de la culture et des traditions du village, je demande au ministre s'il va mener une enquête approfondie sur cette émission manifestement injuste qui a fait injure, monsieur l'Orateur, à tous les résidents de cette région. Peut-il insister pour que des excuses soient présentées publiquement aux citoyens de Paincourt et aux résidents du comté?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de vivre dans une si belle localité. Je le regrette, mais je dois dire que je n'étais pas au courant de ce documentaire, que je n'ai pas eu l'occasion de voir, mais je me ferais un plaisir d'examiner la question avec une attention toute particulière.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DÉCENTRALISATION—LES MINISTÈRES OFFRANT DES POSSIBILITÉS DE DÉMÉNAGEMENT AU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle concerne des démarches que j'ai faites pendant longtemps auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, à l'époque où il était président du Conseil du Trésor, du ministre des Approvisionnements et Services et de l'ex-ministre du Revenu national, auxquels j'ai envoyé des lettres, posé des questions à la Chambre et parlé en privé au sujet de la décentralisation. Le premier ministre suppléant est-il maintenant en mesure, ou le sera-t-il sous peu, d'annoncer quel ministère du gouvernement va être transféré à l'Île du Cap-Breton, région où sévit un chômage chronique et où, malheureusement, comme le ministre le sait, le taux de chômage varie actuellement entre 25 et 30 p. 100? Puis-je demander au ministre s'il continue d'envoyer des notes diplomatiques à son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est maintenant en mesure d'envoyer des messages directement.

M. Clark: Mais les lit-il?

LE TRANSFERT ÉVENTUEL AU CAP-BRETON DU MINISTÈRE DES PÊCHES

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je suis surpris que le premier ministre suppléant ne manifeste pas plus d'intérêt à cette question. J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Pêches et lui demander si des négociations sont en cours à l'heure actuelle, comme l'a laissé entendre hier ou avant-hier le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, en vue du transfert éventuel du ministère des Pêches à Sydney, dans l'Île du Cap-Breton?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'objection au choix de l'endroit. Quant à l'allusion qui a été faite, je dois avouer que je n'en sais rien.

* * *

LE CABINET

DEMANDE D'EXPOSÉ DES RESPONSABILITÉS CONFÉRÉES AU DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de poser une question à notre tout nouveau ministre du cabinet, depuis qu'il a prêté serment, hier matin, mais il n'a jamais été assis à sa place pendant plus d'une ou deux minutes. Monsieur l'Orateur, ma question est donc pour le nouveau ministre sans portefeuille, le député de Saint-Boniface.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Vous ne pourrez pas vous contenter de répondre non, Joe.

M. Lawrence: J'aimerais demander au ministre quelles sont les responsabilités supplémentaires et spéciales que lui a conférées le premier ministre et qui justifient son élévation à un poste au cabinet qui impose ainsi un fardeau supplémentaire aux contribuables du pays?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Réponds non, Joe.

M. Fairweather: Parle plus fort, Joe.

M. Guay (Saint-Boniface): J'aimerais fournir au député une réponse satisfaisante et lui dire que, tout d'abord, l'une de mes charges est de représenter les gens du Manitoba au mieux de mes compétences.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis heureux d'être en mesure de le faire. Pour ajouter un peu de gaieté, je signale au député que j'ai souvent des réunions secrètes avec le whip en chef de l'opposition. Il s'agit d'un secret militaire, aussi je ne puis rien lui dire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'OPPORTUNITÉ D'UN RELÈVEMENT DES PENSIONS AUX VEUVES DES ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS INFÉRIEURES À 48 P. 100

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme la fête de l'Armistice est à peine dans une semaine, le ministre envisage-t-il, en l'honneur de cette journée, de proposer une mesure pour assurer aux veuves des anciens combattants un relèvement de leurs pensions lorsque celles qu'elles reçoivent sont inférieures à 48 p. 100?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, c'est une mesure que le gouvernement étudie à l'heure actuelle, comme il en étudie d'autres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre fera-t-il de son mieux pour persuader le gouvernement de lui permettre de faire une déclaration de politique sur cette question avant le jour du Souvenir?

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je vais y penser.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LE MINISTRE COMPTABLE DES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. L'autre jour, comme on peut le lire dans le hansard, en l'absence du premier ministre suppléant et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre a indiqué que la responsabilité de l'ACDI était une affaire à discuter entre le premier ministre suppléant en sa qualité de leader à la Chambre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les exclamations des députés d'en face dureront assez longtemps pour que la période des questions étant épuisée le ministre n'ait pas à répondre. Je demande au premier ministre suppléant s'il est maintenant en mesure de nous dire si les discussions entre lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont terminées et quel ministre continuera d'être responsable de l'ACDI à la Chambre. Si le ministre ne peut pas nous le dire, peut-être voudrait-il que nous consultions le greffier du Conseil privé.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, pour la gouverne du chef de l'opposition, je dirai que la situation n'a pas changé depuis que j'ai répondu à la question la semaine dernière et que le premier ministre y a répondu lundi de cette semaine. La situation est encore comme nous l'avons tous les deux décrite. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même n'avons pas eu l'occasion de reprendre nos discussions depuis qu'il est revenu de son voyage très réussi en Europe.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre quand il prévoit que le torchon aura fini de brûler entre lui et son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures . . .

Une voix: Quel coup bas!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . et quand la Chambre et le pays pourront savoir quel ministre va être comptable de l'ACDI à la Chambre?

M. MacEachen: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas entendu la question du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Demandez à Schumacher.

M. Clark: Je m'excuse au leader du gouvernement à la Chambre de la conduite de son caucus.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le problème est que j'ai été moi aussi incapable d'entendre le chef de l'opposition. Peut-être poserait-il sa question.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'espère que le leader du gouvernement à la Chambre parviendra bientôt à remettre de l'ordre dans son caucus.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Puis-je demander au premier ministre suppléant quand il prévoit qu'on dira à la Chambre et aux Canadiens qui sera comptable au Parlement des activités de l'ACDI?

● (1500)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est chargé de faire rapport à la Chambre sur l'ACDI. Si jamais cette situation changeait, la Chambre en serait informée.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Aujourd'hui, en guise de préambule à ma question habituelle sur les travaux de la Chambre, j'aimerais signaler que l'opposition officielle est enchantée d'apprendre, comme vient de l'annoncer le premier ministre suppléant, que le gouvernement compte présenter une loi sur l'indépendance du Parlement, d'autant plus que les ministériels ont rejeté une motion présentée par un député de l'opposition officielle qui aurait permis l'étude de ce sujet plus tôt cette semaine.

Pour ce qui est du programme législatif, je demande au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux il prévoit pour le reste de la semaine et peut-être aussi pour la semaine prochaine. Est-il prêt à faire aujourd'hui une déclaration sur les dispositions qui seront prises pour le jour du Souvenir et pour vendredi prochain, le 12 novembre? Je sais qu'on en a discuté. En outre, va-t-il faire inscrire au *Feuilleton* les jours réservés à l'opposition, dont nous avons parlé lui et moi et sur lesquels il semble d'accord, sous réserve de certaines conditions?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à toutes les questions soulevées par le député. Pour ce qui est de la première question concernant les travaux courants de la Chambre, nous poursuivrons l'étude de la loi sur la protection des emprunteurs et déposants. S'il nous reste du temps pour terminer une journée, nous passerons à l'étude de la loi sur la monnaie et les changes et la loi sur l'arpentage des terres du Canada. Toutefois, au début de la prochaine journée complète, je mettrai en discussion le bill sur la compression des dépenses du gouvernement. Mardi prochain, je prévois un jour réservé à l'opposition. Pour lui permettre de s'organiser, j'aimerais indiquer à la Chambre quels sont les jours que je propose de réserver à l'opposition en plus du 9 novembre. Je propose le 18 novembre, le 26 novembre, le 1er décembre et le 9 décembre.

Quant aux séances de la Chambre la semaine prochaine, les députés n'ignorent pas que jeudi prochain est le jour du Souvenir et que c'est une journée où les députés vont dans leur circonscription. Pour qu'ils puissent s'organiser la semaine prochaine, je propose que nous ne siégions pas le vendredi, lendemain du jour du Souvenir, et que, pour rattraper une partie du temps perdu, nous siégions 2 heures de plus le mardi 16 novembre. Si ces propositions conviennent aux députés, je suis prêt à proposer une motion en ce sens. Voici les termes de la motion et je demanderai le consentement quand je l'aurai lu. Je songe à proposer:

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le 10 novembre 1976, ce soit au 15 novembre 1976; et que la Chambre siège de 11 heures du matin à 1 heure, le 16 novembre 1976, afin d'étudier des projets d'initiative gouvernementale.

Si j'obtiens le consentement de la Chambre, je proposerai cette motion.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé demande le consentement de la Chambre pour présenter la motion maintenant. La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: M. MacEachen, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose:

Que, lorsque la Chambre s'ajournera le 10 novembre 1976, ce soit au 15 novembre 1976; et que la Chambre siège de 11 heures du matin à 1 heure, le 16 novembre 1976, afin d'étudier des projets d'initiative gouvernementale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la même question. Pendant que nous discutons des travaux de la Chambre, puis-je demander au leader du gouvernement quand nous pouvons nous attendre à recevoir le bill sur les droits de l'homme qui a été présenté pendant la dernière session, mais n'a pas été étudié. Peut-il dire quand le bill sera présenté et si les dispositions tendant à créer l'égalité des sexes seront améliorées?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, J'espère certainement que le bill pourra franchir la première lecture d'ici quelques semaines. Je ne peux pas donner de renseignements précis au député à propos des dispositions du bill, mais je pense qu'il constatera une certaine amélioration depuis la dernière session.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il dire quand le bill C-11, tendant à modifier la loi sur les pensions, sera présenté et lu pour la deuxième fois? C'est un bill très simple qui vise à établir un poste de sous-ministre du Conseil de révision des pensions.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pourrais mettre le bill en délibération n'importe quand si nous pouvions nous entendre sur la façon de procéder. Nous pourrions interrompre les travaux que j'ai annoncés à un moment donné, après avoir consulté le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), afin de lire le bill pour la deuxième fois.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas mentionné la mesure sur les ports en énumérant les priorités du gouvernement. Songe-t-il à s'en occuper avant longtemps? Il importe que je le sache à cause des dispositions que je dois prendre.

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur. Si, par exemple, nous réussissons à disposer du bill à l'étude sur les emprunteurs et déposants, nous pourrions passer à l'étude des bills sur la monnaie et les changes, les ports de pêche et de plaisance et l'arpentage des terres. Cependant, comme je l'ai déjà dit, si nous consacrons la journée de demain à quelque chose de nouveau, la mesure que je mettrai en délibération sera le bill sur la compression des dépenses du gouvernement.

[*Français*]

M. l'Orateur: L'honorable député de Richmond (M. Beaudoin) invoque le Règlement.

M. Beaudoin: Monsieur le président, j'aimerais que le leader du gouvernement dise quand il présentera à la Chambre un projet de loi sur l'exemption d'impôt relative aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, ce qui permettrait à celui qui possède une société privée de réclamer une déduction de $3,500 au lieu de $2,500.

[*Traduction*]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous examinerons le bill de l'impôt sur le revenu découlant du budget. Cependant, je ne songe pas à présenter de nouvelles dispositions budgétaires, sauf celles qui ont été annoncées par le ministre des Finances. Il me semble que la proposition du député devrait plutôt figurer dans le budget.

* * *

● (1510)

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI DU PLÉBISCITE SUR LA PEINE CAPITALE

MESURE PRÉVOYANT LA TENUE D'UN PLÉBISCITE NATIONAL SUR L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-377, tendant à prévoir la tenue d'un plébiscite national sur l'abolition de la peine capitale.

—Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de donner à la population canadienne la chance de faire connaître son opinion concernant une décision qui a été prise à la Chambre et que la plupart des Canadiens trouvent inacceptable.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL, N° 1

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta) demande à présenter le bill C-378, tendant à modifier le Code criminel (rétablissement de la peine capitale).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LES TRAVAUX PUBLICS

PÉTITION RELATIVE AU PROJET DIT «LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE»

M. Ron Huntington (Capilano): En conformité des dispositions de l'article 67 du Règlement, monsieur l'Orateur, je présente une pétition au sujet des circonstances qui ont précédé et accompagné la signature du contrat afférent au projet dit «Les Terrasses de la Chaudière», dans la région de la capitale nationale, et au sujet des conditions dudit contrat. Les pétitionnaires prient l'honorable Chambre de s'enquérir de ces choses et d'apporter les correctifs que l'honorable Chambre jugera à propos.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 38, 50, 115, 176, 370, 580, 611, 683, 712, et 813.

[*Texte*]

LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE À LA JAMAÏQUE—VACANCES DE PÂQUES 1976

Question no 38—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question no 5339 de la Première session du 30e Parlement mentionnant, entre autres, que le Premier ministre a voyagé aller-retour à la Jamaïque lors de ses vacances de Pâques, par avion commercial, le Premier ministre a-t-il décidé de ne plus utiliser d'avions du gouvernement pour son plaisir et des voyages politiques et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi ce changement, *b*) quand a-t-il été décidé, *c*) le Premier ministre entend-il poursuivre dans cette voie?

2. Parmi les personnes qui accompagnaient le Premier ministre s'en trouve-t-il dont le prix du billet a été payé aux frais des contribuables et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et fonctions?

3. Des personnes, y compris le Premier ministre, ont-elles utilisé un laissez-passer d'Air Canada pour effectuer l'aller-retour à la Jamaïque et, dans l'affirmative, quelles sont leurs identité et les fonctions?

4. Un membre de la G.R.C. ou tout autre fonctionnaire du gouvernement a-t-il accompagné le Premier ministre et, dans l'affirmative, quels sont leurs nom et fonctions et qui a payé leur passage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Voir ligne 43, partie 4 de la réponse à la question 69, publiée le 3 février 1976, à la page 10581 des Débats de la Chambre des communes 237.

2. Voir la réponse à la question 5339, publiée le 4 mai 1976, à la page 13153 des Débats de la Chambre des communes 294.

3. Le premier ministre et sa famille (voir les réponses aux questions 2315, publiée le 19 juin 1975 à la page 6918 des Débats de la Chambre des communes 157, et 2315 (supplémentaire), publiée le 18 juillet 1975, à la page 7718 des Débats de la Chambre des communes 174.)

4. Un membre de la GRC—passage payé par la GRC (voir lignes 20 à 23, partie 4 de la réponse à la question 69.)

LE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE DANS LE SAINT-LAURENT À L'OUEST DE BROCKVILLE (ONTARIO)

Question nº 115—**M. Cossitt:**

1. Les ou vers les 21 et 22 août 1976, y a-t-il eu, pour la deuxième fois, un déversement de pétrole dans le fleuve Saint-Laurent à l'ouest de Brockville (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) quels sont, s'il y a lieu, les résultats de l'enquête menée par le ministère des Transports, *b*) quel était le navire en cause, *c*) quelles démarches a-t-on faites auprès du propriétaire du navire, *d*) combien en coûtera-t-il approximativement au ministère des Transports pour le nettoyage?

2. *a*) Quelle est la peine maximale s'appliquant à la suite d'une condamnation pour un délit de cette nature, *b*) le gouvernement envisage-t-il de rendre cette peine plus sévère et, dans l'affirmative, dans quelle mesure compte-t-il le faire et quand?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. *a*) La Garde côtière américaine a mené l'enquête mais n'a pu identifier le navire. *b*) Navire inconnu. *c*) Il est impossible d'identifier le propriétaire. *d*) $32,500.

2. *a*) $100,000. *b*) Le gouvernement n'envisage pas l'application d'une peine plus sévère.

TRANSPORTS—LES PRÉVISIONS DU COÛT DES TERMINUS JACQUES-CARTIER ET RODNEY

Question nº 176—**M. Forrestall:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 5503 de la Première session du 30e Parlement, n'y a-t-il pas, dans les prévisions du coût du terminus Jacques-Cartier, une ventilation des dépenses pour la prise en main des quais et des terrains connexes, sauf les hangars, et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. *a*) A combien le gouvernement évalue-t-il les quais et les terrains connexes du terminus Jacques-Cartier, sauf les hangars, *b*) cette évaluation est-elle comparable à celle du terminus Rodney à Saint-Jean (N.-B.), *c*) l'évaluation faite pour les installations de Saint-Jean comprenait-elle le coût des quais et des terrains connexes déjà existants?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Les prévisions de coûts n'incluent que les coûts directement reliés à la construction pour des fins budgétaires. Les coûts du projet comprennent une allocation pour le coût de la prise en main des quais et des terrains connexes.

2. *a*) La valeur estimative des quais préexistants est de $1,077,371 dollars. *b*) La valeur comptable nette des quais détruits pour permettre la construction du terminus Rodney était de 2.3 millions de dollars. La valeur estimative du terrain et du lot de grève existants incorporés au terminus était de 3.1 millions de dollars. *c*) Non, seuls les coûts de construction ont été inclus dans les estimations utilisées pour les prévisions budgétaires.

LE COMITÉ DE SÉLECTION DE LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART

Question nº 580—**M. Reynolds:**

1. Qui fait partie du Comité de sélection des membres de la banque d'œuvres d'art qui est subventionnée par le Conseil des arts du Canada?

2. D'autres organismes gouvernementaux achètent-ils des œuvres d'art pour le gouvernement et, dans l'affirmative, quel est le nom du ou des comités et de ses membres?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Depuis la création de la banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada, 144 personnes choisies surtout parmi les artistes, mais comprenant également des conservateurs de musée et des critiques, ont fait partie des comités de sélection de ses membres. Voici la liste pour 1975-1976: Kim Andrews (Toronto); Ted Bieler (Toronto); Zbigniew Blazege (Toronto); Ronald Bloore (Toronto, Ottawa, Oakville, Brampton, Claremont); George Bogardi (Ottawa); David Bolduc (Vancouver, Victoria, Ottawa); Jim Borcoman (Ottawa); Robert Bourdeau (Ottawa); John Boyle (Ottawa, Guelph, Georgetown, Stratford, Hamilton); Janice Campbell (Toronto); Robin Collyer (Toronto); Ulysse Comtois (Montréal); Greg Curnoe (Ottawa); Ihor Dmytruk (Edmonton); Paterson Ewen (Ottawa); Bill Ewing (Montréal, Ottawa); Joe Fafard (Ottawa); Bruce Ferguson (Ottawa); Brian Fisher (Ottawa); Robert Frank (Ottawa); Vera Frenkel (Toronto); Charles Gagnon (Montréal, Ottawa, Peterborough, Kingston, Tamworth, Havelock, Glenburnie); Yves Gaucher (Montréal, Québec); Pierre Gaudard (Ottawa, Montréal); Tom Gibson (Ottawa); Ted Godwin (Ottawa); John Greer (St-Jean, Sackville, Halifax, Charlottetown, Moncton, Saint-Jean, Fredericton); Donald Harvey (Victoria); Dave Heath (Ottawa); Terence Heath (Saskatoon); Jules Heller (Toronto); Jacques Hurtibise (Montréal); Gershon Iskowitz (Toronto); William Kirby (Winnipeg); Nobuo Kubota (Toronto); Ken Lochhead (Ottawa); Joan Lowndes (Vancouver, Victoria); Robin Mackenzie (Toronto); Jean McEwen (Montréal, Ottawa, St-Jean, Halifax, Sackville, Charlottetown, Moncton, Saint-Jean, Fredericton); Guido Molinari (Ottawa); Ron Moppett (Calgary); Michael Morris (Ottawa); Doug Morton (Toronto); Ken Morton (Vancouver); Robert Murray (New York); Ronald Nasgaard (Toronto); Jean Noël (Montréal); Bruce O'Neil (Banff); Chantal Pombriand (Montréal); David Rabinowitch (New York); Royden Rabinowitch (Ottawa); Pnina Rajinsky (Ottawa); Gordon Rayner (Toronto, London, St. Catharines, West Lorne, St. Thomas, New York); Don Reichert (Winnipeg, Toronto, Oakville, Brampton, Claremont); Suzanne Rivard-Lemoyne (Ottawa); Henry Saxe (London, St. Catharines, West Lorne, St. Thomas, Guelph, Georgetown, Stratford, Hamilton); Michael Schreier (Ottawa); Jack Shadbolt (Vancouver); Vincent Sharp (Ottawa); Gordon Smith (Ottawa, Vancouver); Gabor Szilazi (Ottawa); Takao Tanabe (Calgary); Sam Tata (Montréal); Eugene Tellez (Toronto); Normand Thériault (Montréal); Gilles Toupin (Ottawa, Montréal); Claude Tousignant (Montréal, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Banff); Serge Tousignant (Ottawa); Tony Urquhart (Ottawa); Roger Vilder (Montréal, Kingston, Peterborough, Tamworth, Havelock, Glenburnie, Ottawa); Irene Whittome (Montréal, Québec, Ottawa); Shirley Wiitasalo (Toronto); Karen Wilkin (Edmonton); Dennis Young (Ottawa).

Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 2. Les Musées nationaux du Canada achètent des œuvres d'art pour les collections nationales de la Corporation. Les acquisitions sont recommandées par le Directeur du musée concerné et approuvées par le Conseil d'administration de la Corporation et, dans certains cas, par le Ministre et le Conseil du Trésor.

Questions au Feuilleton

SCIENCE ET TECHNOLOGIE—LES BUREAUX RÉGIONAUX

Question nº 4611—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. *a*) Combien de bureaux régionaux le département d'État chargé de la Science et de la Technologie compte-t-il, *b*) où sont-ils situés, *c*) quelle région relève de chaque bureau?

2. Quand chacun des bureaux a-t-il été créé et quelle était l'importance de son personnel?

3. Quelle est actuellement l'importance du personnel de chaque bureau?

4. En plus des bureaux régionaux, existe-t-il des bureaux de district ou autres bureaux secondaires et, dans l'affirmative, *a*) où, *b*) combien?

5. Les fonctions du personnel des bureaux régionaux ou de district s'inscrivent-elles dans une ligne administrative hiérarchique qui part d'Ottawa et descend jusqu'au responsable sur place, ou ce personnel doit-il aussi s'acquitter d'autres fonctions et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Pour ce qui est du ministère d'État chargé des sciences et de la technologie, néant.

DÉFENSE NATIONALE—LE COMPTE DE LA PENSION DE RETRAITE

Question nº 683—**M. McKinnon:**

Combien d'argent restait-il dans la caisse de retraite des Forces canadiennes le *a*) 1er octobre 1975, *b*) le 1er octobre 1976?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) La situation du compte de la pension de retraite des Forces canadiennes, au 1er octobre 1975 et au 1er octobre 1976, est présentée comme suit:

Situation du compte de la pension de retraite des Forces canadiennes

	1er Octobre 1975	1er Octobre 1976
Contributions courantes	781,620,196.69	835,395,192.26
Arriérés de contributions	48,237,174.76	49,393,988.50
Transferts d'autres fonds de pension	9,501,653.28	10,988,738.63
Intérêts	1,026,676,988.18	1,113,678,502.86
Contributions du gouvernement	1,412,648,692.70	1,512,995,374.42
Comptes en instance	457,234.92	467,751.64
Chèques non distribués	147,394.33	151,513.72
Remboursement des prestations sur les rentes de rachat (Bill C-52)	—	287,514.88
Total partiel	3,279,289,334.86	3,523,358,576.91
Moins:		
Pensions et allocations annuelles	960,227,179.86	1,118,935,109.51
Indemnités de cessation en espèces et remboursement de contribution	174,758,018.88	180,391,466.40
Intérêts sur les remboursements de contributions	—	137,434.77
Contributions transférées à d'autres fonds	3,699,394.89	4,842,576.99
Impôts successoraux et droits de succession	6,708.87	6,708.87
Total partiel	1,138,691,302.50	1,304,313,296.54
Total	* 2,140,598,032.36	2,219,045,280.37
Compte Actuariel		
Contributions au passif actuariel	3,296,919,000.00	3,310,399,000.00
Intérêts	889,207,115.63	1,059,180,622.29
Total	* 4,186,126,115.63	4,369,579,622.29
Total général	* 6,326,724,147.99	6,588,624,902.66

LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DE PARCS CANADA

Question nº 712—**M. Marshall:**

1. A-t-on reçu des demandes de bourses de Terre-Neuve dans le cadre du programme de bourses d'études de $4,000 de Parcs Canada destiné à aider les étudiants de deuxième cycle à poursuivre des études reliées à la conservation, à la gestion et à l'interprétation des ressources naturelles et historiques du Canada?

2. A-t-on reçu des demandes de la part de Terre-Neuve dans le cadre du programme de bourses d'études destinées aux étudiants de premier cycle d'origine indienne ou inuit et offertes dans le but d'augmenter les possibilités d'emploi des autochtones dans les domaines de la conservation et de l'interprétation de l'environnement et des sites historiques, des loisirs en plein air et des sciences naturelles?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Nous n'avons reçu aucune demande en provenance de Terre-Neuve dans le cadre du programme de bourses d'études universitaires pour l'année 1976-1977.

2. Nous n'avons reçu aucune demande en provenance de Terre-Neuve dans le cadre du programme de bourses d'études collégiales ou de 1er cycle à l'intention des Indiens inscrits et des Inuit pour l'année 1976-1977. Ces renseignements ont été établis d'après la province de résidence permanente et l'université fréquentée.

LES MINISTRES SUPPLÉANTS ET SECONDS MINISTRES SUPPLÉANTS

Question nº 813—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Quel est le nom *a*) des ministres suppléants, *b*) des ministres suppléants adjoints?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): C.P. 1976-2303. Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 20 septembre 1976. Sur avis conforme du premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande: 1. que, au cas où le premier ministre serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le plus ancien ministre présent à Ottawa et capable de les remplir soit autorisé à exercer lesdites fonctions au nom du premier ministre;

2. que, au cas où le ministre dont le nom apparaît dans la colonne II en regard d'une mention de la colonne I de l'annexe du présent procès-verbal serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne III en regard de la même mention de la colonne I soit autorisé à agir en son nom;

3. que, au cas où les ministres dont les noms apparaissent dans les colonnes II et III en regard d'une même mention de la colonne I de l'annexe du présent procès-verbal seraient absents d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de leur charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne IV en regard de ladite mention de la colonne I soit autorisé à agir au nom du ministre désigné dans la colonne II;

4. que, au cas où les trois ministres dont les noms apparaissent dans les colonnes II, III et IV en regard d'une même mention de la colonne I de l'annexe du présent procès-verbal seraient tous absents d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de leur charge, le premier ministre, ou, au cas où celui-ci serait lui-même absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions de sa charge, le plus ancien ministre présent à Ottawa, soit autorisé à agir au nom du ministre désigné dans la colonne II;

5. que, lorsqu'un portefeuille mentionné dans la colonne I de l'annexe du présent procès-verbal est vacant, le ministre dont le nom figure dans la colonne III en regard dudit portefeuille soit autorisé à exercer les fonctions découlant de cette charge;

6. que, lorsqu'un portefeuille mentionné dans la colonne I de l'annexe du présent procès-verbal est vacant, au cas où le ministre dont le nom apparaît dans la colonne III en regard dudit portefeuille serait absent d'Ottawa ou dans l'incapacité d'exercer les fonctions découlant de cette charge, le ministre dont le nom figure dans la colonne IV en regard du même protefeuille soit autorisé à exercer lesdites fonctions.

C.P. 1976-2303
Ministres suppléants

	Colonne I	Colonne II	Colonne III	Colonne IV
	Poste	Nom	Ministre suppléant	Second ministre suppléant
1.	Agriculture	M. E. F. Whelan	M. D. J. MacDonald	M. O. E. Lang
2.	Communications	M^me. J. Sauvé	M. A. W. Gillespie	M. J. H Faulkner
3.	Consommation et Corporations	M. A. C. Abbott	M. M. Lalonde	M^lle M. Bégin
4.	Énergie, Mines et Ressources	M. A. W. Gillespie	M. D. S. Macdonald	M. D. C. Jamieson
5.	Affaires extérieures	M. D. C. Jamieson	M. A. J. MacEachen	M. D.S. Macdonald
6.	Finances	M. D. S. Macdonald	M. O. E. Lang	M. A. C. Abbott
7.	Pêcheries et Environnement	M. R. LeBlanc	M. M. Lessard	M. E. F. Whelan
8.	Affaires indiennes et Nord canadien	M. W. W. Allmand	M. J. J. Buchanan	M. J. Chrétien
9.	Industrie et Commerce	M. J. Chrétien	M. L. S. Marchand	M. R. K. Andras
10.	Justice et Procureur général	M. S. R. Basford	M. F. Fox	M. W. W. Allmand
11.	Travail	M. J. C. Munro	M. J. Roberts	M. J.-P. Goyer
12.	Main-d'œuvre et Immigration	M. J. S. G. Cullen	M. R. K. Andras	M. M. Lalonde
13.	Défense nationale	M. J. Richardson	M. B. J. Danson	M. A. J. MacEachen
14.	Santé nationale et Bien-être social	M. M. Lalonde	M^me. I. Campagnolo	M^me. J. Sauvé
15.	Revenu national	M^lle M. Bégin	M. J. S. G. Cullen	M. J.-J. Blais
16.	Postes	M. J.-J. Blais	M. A. C. Abbott	M. J. C. Munro
17.	Conseil privé	M. A. J. MacEachen	M. J.-J. Blais	M. J. S. G. Cullen
18.	Travaux publics	M. J. J. Buchanan	M. J.-P. Goyer	M. M. Lessard
19.	Expansion économique régionale	M. M. Lessard	M. R. LeBlanc	M. D. J. MacDonald
20.	Sciences et Technologie	M. J. H. Faulkner	M^me. J. Sauvé	M. A. W. Gillespie
21.	Secrétaire d'État	M. J. Roberts	M. J. H. Faulkner	M. F. Fox
22.	Solliciteur général	M. F. Fox	M. W. W. Allmand	M. S. R. Basford
23.	Approvisionnements et Services	M. J.-P. Goyer	M. J. Richardson	M. B. J. Danson
24.	Transports	M. O. E. Lang	M. S. R. Basford	M. R. LeBlanc
25.	Conseil du Trésor	M. R. K. Andras	M. J. Chrétien	M. J. J. Buchanan
26.	Affaires urbaines	M. B. J. Danson	M^lle M. Bégin	M. J. Richardson
27.	Affaires des anciens combattants	M. D. J. MacDonald	M. E. F. Whelan	M. J. Roberts

C.P. 1976-2559. Copie certifiée conforme au procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 18 octobre 1976. Sur avis conforme du premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que le décret C.P. 1976-2303 du 20 septembre 1976, portant nomination de ministres suppléants, soit par les présentes modifiée par la suppression des postes 23 et 26 de l'annexe dudit décret et son remplacement par ce qui suit:

Questions au Feuilleton

	Colonne I Ministère	Colonne II Nom	Colonne III Ministre suppléant	Colonne IV Second ministre suppléant
"23.	Approvisionnements et Services	M. J.P. Goyer	M. J.H. Faulkner	M. B.J. Danson"
"26.	Affaires urbaines	M. B.J. Danson	M[lle] M. Bégin	M[me] I. Campagnolo"

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 50 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il s'agit d'une question posée par le député de Leeds. Le secrétaire parlementaire peut-il nous donner la raison qui motive cette requête?

M. Goodale: Le document vient tout juste d'être déposé sur le bureau de la Chambre. Il s'agit d'un document volumineux par suite de la longueur qu'exige la réponse.

M. Baker (Grenville-Carleton): D'accord.

[*Texte*]

L'UTILISATION D'UN AVION DU GOUVERNEMENT PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Question nº 50—**M. Cossitt:**

1. Depuis qu'il fait partie du Cabinet, combien de fois le ministre des Transports a-t-il utilisé personnellement un avion du gouvernement et, dans chaque cas, quels étaient *a*) la raison, *b*) le point de départ et la destination, *c*) le genre d'avion, *d*) le coût de chaque voyage?

2. Combien ces voyages ont-ils coûté aux contribuables?

3. Quels voyages a-t-il faits, par affaire personnelle et politique?

(Le document est déposé.)

* * *

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

[*Texte*]

*APGA—LES VERSEMENTS À LA SOCIÉTÉ LOCKHEED JUSQU'AU 1[er] OCTOBRE 1976

Question nº 370—**M. McKinnon:**

Quel montant le gouvernement a-t-il versé à la société Lockheed en vertu du contrat d'APGA conclu le 1[er] octobre 1976, y compris les sommes payées en raison de la peine contractuelle du premier contrat?

[M. Goodale.]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Permettez que je donne, au nom du secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, une réponse à cette question. Au 1[er] octobre 1976, 20, 621,000 dollars É.-U., c'est-à-dire l'équivalent de 20, 248,000 dollars canadiens, ont été versés à la société Lockheed. Ce montant se rapporte à toutes les phases du programme de l'avion patrouilleur à grande autonomie CP 140 Aurore. Aucun montant n'a été versé, ou n'est dû, en vertu des clauses de pénalité du contrat afférent à l'APGA P3.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DE L'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 3 novembre, de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2[e] fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, en reprenant le débat du bill C-16, je dirai tout de suite que depuis sa présentation il y a quelques jours, le bill a suscité énormément de critiques quant à la façon lamentable dont il est rédigé. Tant les consommateurs que les prêteurs se sont élevés contre les propositions à l'étude. Ils ont attiré l'attention sur certains de leurs aspects injustes. On nous invite encore une fois à étudier un projet de loi qui a été élaboré sans consultation appropriée avec les organismes représentant les emprunteurs et les prêteurs.

Le gouvernement aimerait nous voir expédier le débat sur divers bills dont nous sommes saisis, mais il n'est pas question que nous, de l'opposition, nous contentions d'approuver des mesures législatives qui n'ont pas été bien rédigées et qui ne tiennent pas compte des intérêts légitimes des personnes concernées. L'Association canadienne des banquiers estime qu'il est peu flatteur pour les banques de les associer, ainsi que d'autres établissements financiers légitimes, aux requins de la finance dans le bill sur la protection des emprunteurs. On l'a mentionné hier.

Les prêts usuraires, monsieur l'Orateur, n'ont rien à voir avec le bill à l'étude. Les usuriers sont des criminels et devraient être aux mains de la police. M. Frazee, vice-président exécutif et directeur général de la Banque royale du Canada, soutient que le gouvernement, en essayant de réaliser l'objectif louable qui est de protéger le consommateur contre les prêteurs sans scrupule, est allé trop loin en présentant une mesure législative qui touche à tous les établissements financiers. Il a également signalé, en guise d'avertissement, que si jamais ce bill contribuait à accroître les coûts des prêteurs légitimes, tout le monde, y compris les consommateurs, en souffrirait.

A propos de l'opinion du gouvernement que les institutions financières, étant toutes dotées d'ordinateurs, ne devraient avoir aucune difficulté à se conformer aux dispositions du bill, par exemple, celle qui exige que l'intérêt soit calculé et crédité chaque jour dans les comptes de dépôts, M. Frazee a fait remarquer qu'elles ne sont pas toutes automatisées—la Banque Royale ne l'est pas, par exemple—et que ces dispositions entraîneraient un surcroît d'effectifs.

De plus, M. Frazee s'oppose énergiquement à ce qu'il interprète comme une assertion dans le bill que le prêteur est coupable jusqu'à preuve du contraire. Il fait allusion au concept du taux excessif. Le bill permet à un emprunteur qui se croit la victime d'abus, de cesser ses versements ou de demander à la cour de revoir les frais de crédit exigés. En cas de litige, ce serait aux prêteurs à prouver que le taux demandé ne représente que le coût normal du prêt de l'argent et des risques que présente l'emprunteur. M. Frazee prétend que cette disposition du bill pourrait inciter des emprunteurs sans scrupules à profiter des prêteurs. M. Frazee s'oppose à un autre aspect du bill qui prévoit que les prêteurs doivent établir un seul état des frais de crédit pour chaque prêt—comprenant l'intérêt, les frais d'assurance, de courtage et d'expertise ainsi que les frais d'enquête et de rapports de solvabilité.

Ce n'est là qu'un exemple des critiques que ce projet de loi boîteux a soulevées. Je prévois que nous aurons du pain sur la planche au comité avant d'en avoir terminé avec ce bill. Il est très probable qu'il faudra le remanier de fond en comble, et ce ne serait là qu'un autre retard inutile dans les travaux de la Chambre des communes.

● (1520)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Broadview, (M. Gilbert) invoque le Règlement.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, hier, pendant mon discours sur le bill C-16, j'ai déclaré que pour résoudre le problème des taux d'intérêt usuraires et excessifs, le ministre proposait de fixer un plafond légal aux taux d'intérêt. Ce plafond serait sept fois le taux préférentiel actuel; autrement dit, le plafond légal auquel songe le ministre s'établirait entre 70 et 75 p. 100.

Le ministre a mis ma parole en doute, sur quoi j'ai répondu que j'avais appris ce renseignement dans des communiqués aux journaux de son cabinet, que je le tenais de la bouche du député de Windsor-Ouest, (M. Gray), de députés conservateurs et d'un de mes propres collègues. Le ministre a alors invoqué le Règlement. J'ajouterais que le ministre a déclaré que j'avais créé une fausse impression en disant que je le tenais de la bouche d'un de mes collègues. J'ai donc répondu au ministre qu'une fois mon discours terminé, je consulterais mes notes pour voir où j'avais trouvé la formule que proposait le ministre et que, si je m'étais trompé, si le renseignement ne provenait pas d'un de ses communiqués, je lui présenterais mes excuses.

J'ai relu mes notes et les communiqués à la presse, monsieur l'Orateur, et on n'en fait aucunement état dans les communiqués du ministre ni dans son discours. Je tiens donc à m'excuser auprès du ministre d'avoir fait cette déclaration. J'aimerais toutefois dire à la Chambre d'où je tiens ce renseignement, tout comme sans doute les députés conservateurs, le député libéral de Windsor-Ouest (M. Gray) et mon collègue de Timiskaming (M. Peters). C'est dans une lettre envoyée au ministre par l'Association canadienne des consommateurs et datée du 20 octobre 1976. Je me suis renseigné auprès de cette association qui a obtenu ce renseignement, m'a-t-elle dit, dans un exposé tiré de propositions législatives préparées par le ministère à l'occasion d'un congrès, à Ottawa, des ministres fédéral et provinciaux de la Consommation et des Corporations. C'est le 1er décembre 1975 que la proposition a fait l'objet d'une discussion.

Par ailleurs, monsieur l'Orateur, l'ACC a dit qu'elle avait eu un entretien avec le ministre et ses collaborateurs, et sa lettre du 20 octobre porte sur ces entretiens. On a dit à cette occasion quel taux est considéré comme excessif—autrement dit, un taux qui varie entre 70 et 75 p. 100, tout taux supérieur étant considéré comme délictueux. Les représentants de l'Association en ont bel et bien discuté avec le ministre et ses collaborateurs, et le ministre ne l'a pas nié. Par conséquent, l'Association des consommateurs a écrit au ministre pour lui exposer son opinion à ce sujet.

A l'appui de mon affirmation à propos de la formule qui consiste à multiplier le taux de base par sept, ce qui donne de 70 à 75 p. 100 et du fait que tout taux supérieur à 75 p. 100 est considéré comme délictueux, j'ai consulté les ministres des provinces. J'ai appris que les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations avaient dit à leurs homologues provinciaux que c'était là le taux prévu, celui sur lequel le ministre se base dans les règlements qu'il compte présenter au comité.

Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, bien que je me sois déjà excusé au ministre d'avoir dit par erreur que ces renseignements provenaient de ses communiqués de presse, je pense qu'il s'est montré injuste, non seulement envers moi, mais aussi envers le député de Windsor-Ouest, les députés conservateurs et, certainement, envers mon collègue le représentant de Timiskaming et qu'il devrait tirer cette question au clair devant la Chambre et nous dire de manière précise ce qui sera considéré comme un taux injustifié et un taux délictueux. Nous ne sommes pas d'accord pour qu'il attende que nous en soyons à l'étape de l'étude en comité pour présenter ses règlements. Le moins qu'il puisse faire est de se montrer

honnête envers les députés de la Chambre et de les faire connaître aujourd'hui même. Sinon, je penserais qu'il s'est montré injuste envers moi en me mettant au défi de lui divulguer mes sources de renseignements.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je voudrais citer l'article 37(1) du Règlement:

Aucun député ne peut prendre la parole deux fois sur une même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée; mais il ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et aucun débat n'est permis sur son explication.

Le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a la parole.

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre de sa nomination. Comme il n'y a que deux ans qu'il siège à la Chambre, il comprendra qu'il n'est pas visé personnellement par ce que je pourrais dire de mal au sujet du bill, et je ne vois pas ce que je pourrais en dire d'autre. Je crois qu'il existe un ordre surnaturel et que des miracles peuvent encore arriver; mais le fait qu'un ministre puisse présenter un pareil texte un mois après sa nomination constitue un nouveau genre de miracle. Il a dû être préparé dans les bureaux. En lisant un projet comme celui-ci, on se demande comment il se fait que les politiques de décentralisation du gouvernement trouvent des adversaires. Si c'est comme cela que travaillent les bureaux d'Ottawa, il est normal que le pays soit aux prises avec de si grandes difficultés économiques. Il ne faut pas généraliser évidemment, ce serait injuste pour beaucoup de fonctionnaires qui travaillent sérieusement dans beaucoup de bureaux. Néanmoins, il me semble que le bill C-16 constitue un exemple patent de l'incroyable cafouillage de notre pléthorique administration outaouaise.

D'après le ministre, le bill était depuis longtemps nécessaire. On peut dire qu'il sait manier l'euphémisme. Il a signalé que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a attribué la question des intérêts à la compétence fédérale, et il a eu la franchise d'admettre que la législation actuelle est désespérément démodée. La loi sur les petits prêts n'a pas été modifiée depuis 20 ans, et cela en dit long sur la façon dont les gouvernements libéraux gouvernent le pays et gèrent l'économie depuis quelque temps.

Le ministre sait que depuis 1946, l'endettement total des consommateurs est passé, en chiffres ronds, de 1 milliard à plus de 23 milliards. Comme il l'a dit, cette augmentation est intervenue, pour plus de 65 p. 100, à partir de 1967. De 1947 à 1975, la dette non hypothécaire a augmenté trois fois plus vite que le revenu disponible. Cela en dit long encore une fois sur le gouvernement libéral actuel et sur ceux qui l'ont précédé. On peut pas dire qu'ils se sont précipités pour protéger les emprunteurs contre les lacunes qui existent sur le plan des garanties institutionnelles.

Depuis quinze ans, l'endettement du consommateur s'accélère à une cadence fantastique et on parle de plus en plus des inégalités de la répartition du revenu. On peut se demander pourquoi il a fallu tant de temps pour protéger convenablement les pauvres sur le plan du crédit, ou du moins pour envisager des réformes à la législation existante. Étant donné que la Grande-Bretagne, les États-Unis et les pays européens les plus progressistes de ces 15 dernières années avaient déjà adopté le genre de mesure que nous étudions, on aurait pu croire que cela aurait incité depuis longtemps le gouvernement à faire quelque chose pour vraiment protéger les emprunteurs à faible revenu comme il l'a tant promis au cours de la campagne électorale de 1974. Il nous a fallu deux ans et demi pour en arriver où nous sommes, monsieur l'Orateur. Il faudra que le comité passe beaucoup de temps à améliorer cette mesure avant que moi-même, et sans doute aussi mon parti, songions à l'adopter.

● (1530)

Comme cette loi est, en principe, destinée à protéger ceux qui souffrent de la mauvaise répartition du revenu national, il serait sans doute bon de nous rappeler la gravité de cette plaie que nous semblons avoir tant de mal à guérir. On a une bonne idée de la mauvaise répartition des richesses économiques si l'on compare les chiffres publiés par Statistique Canada pour la période de 1965 à 1974, et qui concernent la répartition du revenu par groupe de revenu. Le pourcentage du revenu total de chaque entité familiale qui désigne les familles et les personnes seules entre 1965 et 1974, révèle ce qui suit, si on établit la comparaison entre les 20 p. 100 au bas de l'échelle et les 20 p. 100 au haut de l'échelle: en 1965, les 20 p. 100 au bas de l'échelle recevaient 4.4 p. 100 du revenu total et, en 1974, ils n'en recevaient que 4 p. 100. Les 20 p. 100 en haut de l'échelle recevaient 41.4 p. 100 du revenu national en 1965 et, en 1974, ils en recevaient 42.5. p. 100. Ce qu'il y a de triste, c'est qu'au Canada, comme aux États-Unis, la situation relative de ces groupes est la même depuis 1951, malgré l'augmentation de tous les éléments individuels qui contribuent à créer un État Providence dans un système capitaliste mixte.

Si nous examinons la répartition du revenu par groupe de revenu sans tenir compte des entités familiales qui englobent les personnes seules et non seulement les familles, nous constatons que les 20 p. 100 au bas de l'échelle ont gagné moins de $3,320 en 1965 tandis que les 20 p. 100 en haut de l'échelle ont gagné plus de $8,944. En 1974, les 20 p. 100 en bas de l'échelle ont gagné moins de $7,480, tandis que les 20 p. 100 en haut de l'échelle ont gagné plus de $20,174. Le revenu global de ces familles en 1965 représentait 6.2 p. 100 pour les 20 p. 100 les moins favorisés et 6.3 p. 100 en 1974. En 1965, les 20 p. 100 les plus favorisés ont reçu 39 p. 100 du revenu global et en 1974, ils en ont reçu 38.8 p. 100. Selon Statisque Canada, en 1974 il y avait au Canada 5.5 millions de familles dont 93,500 ont touché un revenu inférieur à $3,000 par an.

Certaines gens prétendent que ces statistiques doivent être précisées. On fait remarquer, par exemple, que le groupe de revenu le plus bas qui obtient une si faible part du revenu national ne constitue pas un groupe permanent: il se renouvelle d'une génération à l'autre. Dans le jargon des économistes, il constitue une variable et non pas une constante. Il n'en reste pas moins que les 20 p. 100 du bas de l'échelle qui sont surtout des personnes âgées et des femmes seules, chefs de famille, souffrent gravement de notre système économique. On fait aussi remarquer que ces chiffres ne tiennent pas compte des revenus «en nature», comme les soins médicaux et les médicaments bon marché pour les citoyens âgés. Mais les très riches profitent aussi des soins médicaux, des pensions de vieillesse, et de tout le reste. Comme nous parlons des situations relatives des groupes de revenu, il faut aussi tenir compte de ce fait. Il est difficile pour quelqu'un de s'expliquer la curieuse et regrettable symétrie qui caractérise le partage des revenus au Canada.

Le rapport du comité du Sénat sur la pauvreté qui a été publié en 1971 révélait qu'une des grandes causes du bas niveau de revenu ou de la pauvreté était que les impôts régressifs comme la taxe de vente, la taxe d'accise et l'impôt foncier touchent plus durement ces groupes d'infortunés. Autrement dit, le jeu du régime d'impôt sur le revenu qui est progressif, c'est-à-dire fondé sur la capacité de payer, est annulé par le fait que les groupes à faible revenu paient une part proportionnellement plus élevée des taxes qui ne sont pas levées en fonction de la capacité de payer. Nous savons tous que les échappatoires et les refuges fiscaux favorisent les groupes à revenu élevé. Nous en reparlerons plus tard, monsieur l'Orateur.

Dans le débat sur le discours du trône, le chef de notre parti a signalé que le régime enregistré d'épargne-retraite accordait un avantage fiscal à ceux qui gagnaient $25,000 ou plus, leur permettant d'épargner $1,502 en 1974 alors que ceux qui touchaient un revenu de $5,000 à $10,000 n'ont pu économiser en moyenne que $34 aux termes du même programme. Notre parti n'a cessé bon an mal an de rappeler l'injustice qui découle de tout notre régime fiscal.

Au cours de la campagne électorale de 1972, nous avons signalé que le gouvernement libéral versait des paiements et des subventions de bien-être aux riches et aux très grandes sociétés par suite des iniquités du régime fiscal. On nous a répondu que c'était là de la propagande socialiste. Nous avons signalé que les grandes sociétés et les groupes à revenu élevé de notre société bénéficiaient de toutes sortes de subventions cachées. On nous a accusés d'encourager les paresseux parce que nous tentions de corriger certains de ces abus criants en voulant offrir des revenus garantis aux gagne-petit et aux chômeurs. Nous avons toujours trouvé un peu paradoxal et étrange que lorsque l'État favorise ainsi les grandes sociétés et les riches, on y voie ou une subvention ou un encouragement à économiser, mais quand nous proposons des transferts pour les groupes à faible revenu, on nous accuse d'encourager ceux qui abusent du système.

Hier, le Conseil national du bien-être social, qui n'est certainement pas un organisme socialiste, a produit d'autres preuves concluantes qui confirment ce que les membres de mon parti clament depuis tellement longtemps. Le Conseil a découvert que le système secret du bien-être social du Canada permet au gouvernement fédéral de verser des milliards de dollars à des contribuables aisés, grâce à des déductions et à des exemptions fiscales injustes. Voici quelques exemples des injustices qui existent actuellement et qui sont mentionnées dans le rapport: une personne qui gagne $30,000 per année épargne $62 en impôt sur le revenu parce qu'elle cotise $135 au Régime de pensions du Canada, tandis que la personne qui gagne $9,000 par année et qui cotise le même montant n'épargne que $37. Une femme qui gagne $6,000 par année et qui réclame la déduction de $1,000 pour frais de garderie d'enfant pour faire baisser son revenu imposable épargne $257, mais une femme qui gagne $20,000 peut demander la même déduction et épargner $380. Une personne qui gagne entre $5,000 et $10,000 par année place $1,000 dans un régime d'épargne-logement enregistré et reçoit une «subvention» ou réalise une économie fiscale de $264.93, tandis que la personne qui gagne entre $15,000 et $20,000 épargne $365.80 grâce au même régime.

Le conseil, organisme consultatif auprès du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social financé par le gouvernement, soutient que le contribuable moyen, c'est-à-dire celui dont le revenu est petit ou moyen, n'est pas au courant des mécanismes de la loi de l'impôt sur le revenu. Il est aussi évident que ce sont eux qui portent le gros du fardeau alors que les nantis récoltent les meilleurs bénéfices.

● (1540)

J'ai tenu à faire ce préambule à propos de la répartition du revenu et des injustices du régime fiscal, parce que je voulais que le bill que nous étudions en deuxième lecture s'inscrive dans le cadre des graves problèmes politiques et économiques qui se posent aujourd'hui. Il est regrettable que le projet de loi ne tienne pas compte de ces réalités. Comme je l'ai déjà dit, le bill C-16 a été conçu durant la campagne électorale de 1974. A ce moment-là, pour s'assurer d'une majorité, les libéraux ont mis de l'avant des projets législatifs, mais je remarque que l'ensemble de ces promesses n'ont pas encore été tenues au bout de deux ans et demi. Les libéraux ne se sont jamais sentis obligés de donner suite aux belles paroles dont ils ont parsemé leur campagne. Le dernier couplet de F. R. Scott consacré à Mackenzie King s'applique toujours à eux: Do nothing by halves which can be done by quarters. Fidèles à la suggestion de Scott, les libéraux se contentent de présenter des miettes et ils le font même de mauvaise grâce.

Un des changements positifs qu'un bon nombre de députés ont signalé, c'est l'uniformisation du calcul du taux d'intérêt sur l'épargne dans les banques et les institutions financières. A l'heure actuelle, les établissements qui reçoivent des dépôts ont des méthodes de calculer l'intérêt qui leur assurent des bénéfices injustifiés. Les frais d'intérêt seront calculés annuellement et seront payés sur le principal net, et seront établis, aux fins de l'épargne, sur une moyenne plutôt que sur le montant minimal. La somme que l'emprunteur obtiendra finalement servira de base au calcul au lieu du système actuel qui inclut des frais administratifs et autres.

En troisième lieu, le gouvernement admet enfin qu'il existe un taux d'intérêt criminel. A l'heure actuelle, il n'existe aucune limite sur les taux d'intérêt que les prêteurs peuvent exiger de clients en mauvaise posture. Comme le ministre l'a déjà dit, selon des sources policières, les prêts usuraires s'élèveraient à 3 milliards de dollars par année au Canada. Je répugne fort à accepter ce chiffre. J'aimerais que le ministre insiste pour que Statistique Canada nous donne des chiffres dignes de foi. Je ne comprends pas que l'on puisse tenir compte des chiffres que donne la police à propos des prêts accordés à des taux usuraires et, à mon avis, cette manière d'agir est à la fois inefficace et discutable. Je doute fort que le montant total des prêts accordés chaque année à des taux usuraires au Canada puisse atteindre 3 milliards de dollars.

Certes, si l'on tient compte des taux usuraires qu'on retrouve dans certains établissements financiers, on atteint facilement les 3 milliards de dollars, mais, à mon avis, il est ridicule d'affirmer que c'est là le chiffre d'affaires réalisé pour le monde interlope, car c'est je pense ce dont l'on veut parler. Le ministre a également utilisé à ce propos des statistiques qu'a corrigées par la suite le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Ce dernier a précisé que le ministre avait parlé de 296 millions de dollars prêtés en 1974 dans la limite du plafond de la loi sur les petits prêts c'est-à-dire $1500. Comme le député de Windsor-Ouest l'a souligné, il s'agit d'une somme vraiment supérieure aux 400 millions.

Quand il a parlé des taux usuraires, qu'ils soient légaux ou non, le ministre n'a pas précisé que le gouvernement devrait s'avouer responsable d'avoir laissé la situation se perpétuer si longtemps. Le quatrième aspect positif du bill à l'étude est le fait que le système d'hypothèques à taux fixes sera désormais semblable au système des prêts L.N.H. Voilà longtemps que nous attendions cette mesure. Ainsi, on pourra rembourser jusqu'à 10 p. 100 du principal impayé un ou deux ans après la prise d'effet ou trois ans après la prise d'effet et à l'échéance de chaque versement subséquent. L'emprunteur qui remboursera par anticipation tout ou partie du principal se verra sanctionné d'une pénalité équivalant au maximum à trois mois d'intérêts sur le montant remboursé par anticipation.

A lire certains des discours, j'ai pensé que l'on plaisantait quand on se montrait préoccupé par le fait que les pauvres sociétés de fiducie et les pauvres établissements financiers pourraient perdre de l'argent dans le cadre de transactions avec des personnes de revenus modestes. Ce qui importe, c'est d'aider ces sociétés et ces établissements à être plus concurrentiels et d'aider les consommateurs à faire reconnaître qu'ils sont les rois, comme cela est censé être le cas, dans le cadre d'un système de libre entreprise. Certains députés semblent y faire objection, ils préféreraient que l'on protège mieux les prêteurs au lieu de garantir une meilleure liberté aux emprunteurs et par conséquent une concurrence plus vive entre les prêteurs.

Tel est censé être le régime de la libre entreprise. Un contrôle doit être exercé afin que les taux et les modalités de crédit soient très bien en vue dans les annonces. Il y a certains députés de notre parti et probablement parmi ceux de l'arrière-ban de tous les partis qui voudraient interdire toute publicité concernant le crédit, mais je pense qu'elle doit être au moins fortement réglementée, car on cherche souvent en vain ce qui touche à l'information qui devrait constituer la majeure partie de l'annonce. La plupart du temps, il s'agit de pur gaspillage.

Nous savons déjà qu'une des plus grandes faiblesses de notre régime capitaliste, qu'il s'agisse d'un régime capitaliste mixte ou non, est le grand gaspillage dans cette institution économique désignée sous le nom de publicité, car il y a, je pense, en Amérique du Nord près de 30 milliards de dollars par an engloutis dans ce service. Le partisan le plus convaincu de ce régime ne peut guère prétendre qu'elle contribue vraiment au bien commun. Je sais qu'il est très difficile de réglementer l'élément information contrairement à l'autre, mais nous ne devons pas oublier que les critiques faites au sujet des pauvres et des petits salariés qui reçoivent de l'assurance-chômage ou veulent obtenir de trop nombreuses facilités de crédit et ainsi de suite sont liées aux valeurs mêmes créées par les media qui comptent sur les recettes publicitaires, mais ils voudraient que les pauvres restent impassibles et sourds devant ces choses, car elles sont destinées uniquement à ceux qui ont les moyens voulus.

Ce sont les valeurs culturelles et les conséquences culturelles d'un système que beaucoup de représentants des deux vieux partis défendent ici. C'est comme les critiques formulées à l'égard des Noirs pauvres des États-Unis lorsque ceux-ci veulent des voitures ou des téléviseurs couleurs. Pourquoi ne devraient-ils pas vouloir se procurer ces choses alors que tout les y pousse dans la société dans laquelle ils vivent et quand cette société mesure la valeur des gens aux biens matériels et à l'argent qu'ils possèdent. Quelle insulte à l'être humain. Ce sont les contradictions ou les conséquences culturelles de ce système qu'il faut reconnaître. C'est de l'hypercritique que de tenter de blâmer les gens à faibles revenus pour un processus de conditionnement culturel dont nous sommes responsables. Je ne dis pas qu'il s'agit d'un processus déterminant, mais d'un processus de conditionnement culturel que bien des gens ne veulent pas reconnaître ou prendre au sérieux, surtout ceux qui se prétendent les défenseurs du régime capitaliste et qu'on trouve dans les deux principaux partis représentés à la Chambre.

Pour en revenir au bill, monsieur l'Orateur, les nouvelles règles visant à uniformiser la présentation de l'uniformisation relative aux transactions de crédit afin de permettre la comparaison est un pas dans la bonne voie. Enfin, le Directeur doit veiller à l'application de la loi et informer la population des droits qu'elle lui accorde. A bien des égards, le succès de la loi dépendra du mandat confié au Directeur et aussi, évidemment, du choix du Directeur. Il est essentiel de nommer à ce poste un homme d'action dont les titres et qualités soient légitimes et sérieux. Espérons que le favoritisme ne jouera pas un rôle prédominant dans le choix du Directeur par un nouveau ministre qui s'efforce d'établir sa crédibilité. La tâche dévolue à son ministère joue un rôle de plus en plus important dans le bien-être de notre société et il est terriblement important de nommer les gens qu'il faut aux postes de commande. Voilà l'objectif de ce bill, et bien que j'applaudisse à nombre des cultures qu'il propose, la portée générale du bill me semble laisser beaucoup à désirer.

● (1550)

Le seul fait d'établir l'existence d'un taux criminel ou usuraire constitue un progrès. Saint Thomas d'Aquin en a parlé, et je me réjouis que nos honorables vis-à-vis aient découvert l'existence de ce théologien du XII[e] siècle. Les libéraux ont enfin compris Aristote et Thomas d'Aquin. Mais ce principe doit s'accompagner d'autres mesures.

Toute tentative sérieuse de protéger les consommateurs contre le prêt usuraire et les taux illicites d'intérêt doit d'abord s'attaquer aux raisons qui poussent les gens à recourir aux usuriers, et notamment au fait que les institutions financières ne sont tout simplement pas disposées à accorder des prêts à certaines gens à cause du risque élevé qu'ils représentent. Le gouvernement devrait appliquer un régime complet d'assurance pour les petits prêts à la consommation similaire à son programme de prêts aux étudiants. Lors de ma campagne électorale de 1974, j'ai pris connaissance du programme électoral des libéraux en me disant parfois que ce qu'ils promettaient était trop beau pour être vrai. En fait, on constate

maintenant que c'était si beau qu'ils n'y ont même pas donné force de loi. Non seulement ont-ils fait cette formidable volte-face, en ce qui concerne le contrôle des prix et des salaires, comme on le sait dans tout le pays, mais ils n'ont même pas légiféré pour tenir leurs promesses.

Quand ils ont fini par légiférer à ce sujet deux ans et demi plus tard, ils ont oublié l'une de leurs principales promesses. Cette assurance était une promesse très alléchante pour les Canadiens à revenus moyens et les petits salariés qui, jointe à la promesse de laisser évoluer librement les prix et les salaires, est, en grande partie la cause du maintien au pouvoir du parti libéral, à mon avis. Il a promis ce régime d'assurance et il ne l'offre même pas. Pourquoi le gouvernement a-t-il si peur d'inclure dans ce bill un régime d'assurance semblable, par exemple, au régime canadien de prêts aux étudiants? Ce régime aurait un double effet. D'abord, comme les banques et les autres institutions financières seraient certaines d'être remboursées—et nous n'avons rien contre cela—elles ne seraient plus justifiées d'imposer des taux d'intérêt élevés aux clients dont la solvabilité est incertaine. A ce sujet, j'ajouterais que la grande majorité de ces prêts, comme on l'a répété maintes fois à la Chambre, sont remboursés à temps, ce qui ne cause aucun problème à l'institution prêteuse. N'importe quel administrateur de caisse populaire vous le confirmera. Étrange paradoxe, ces institutions reçoivent les rendements les plus élevés des prêts consentis aux personnes qui sont le moins en mesure de payer. Ensuite, si ces prêts étaient garantis, les pauvres des grandes villes—et le ministre est mieux placé que moi pour le savoir—ne seraient pas forcés de s'adresser aux requins de la finance, surtout à ceux qui pratiquent illégalement, mais pourraient s'adresser aux prêteurs légitimes.

Grâce à ce régime d'assurance-prêt, le taux d'intérêt délictueux pourrait être fixé à un niveau inférieur à celui actuellement envisagé parce que, selon les usuriers pratiquant sous une façade légale—ils n'apprécieront peut-être pas cette appellation mais d'après mon expérience, même certaines compagnies de finance respectables publiant des annonces dans mon journal méritent bien ce nom—ce sont les risques qui justifient les taux d'intérêt élevés. Même s'il est vrai, d'après mon expérience et celle de bien d'autres, que bien des criminels s'adonnent à des activités usuraires, certaines de ces sociétés peuvent être dures pour les emprunteurs. Des députés ont semblé s'étonner de certains faits mentionnés par le député de Timiskaming (M. Peters) au sujet du particulier qui fut obligé à rembourser son emprunt à une compagnie de finance bien connue. Ayant vécu dans une ville minière, j'ai été témoin d'incidents dont, par exemple, le fait de voir des gens sortir les meubles de la maison de celui que ne pouvait rembourser ses emprunts.

Bien sûr, ces compagnies de finance mènent campagne véhémente de relations publiques depuis quelques années disant qu'elles ont modifié leurs pratiques, leurs méthodes. C'est peut-être vrai, mais elles ont certes laissé un souvenir traumatisant, une aversion et du ressentiment chez ceux d'entre nous qui ont été témoins de leurs actes. Aussi, il me semble que ce n'est pas une coïncidence que de voir, dans certaines régions durement éprouvées par de faibles revenus, comme celle que je représente, que la seule nouvelle activité dans les centres commerciaux soit l'ouverture en nombre croissant de nouvelles compagnies de financement. Ces compagnies ne sont peut-être pas les requins ou les barracudas mentionnés par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), mais elles me rappellent parfois les vautours qui planent en rond au-dessus de la bête blessée, attendant le moment d'attaquer leur victime impuissante. Elles annoncent des versements mensuels peu élevés, mais omettent de parler du total. Le taux d'intérêt réel fixé par ces braves citoyens organisés en sociétés, qui se bornent à répondre à un besoin de la société, est souvent supérieur à 24 p. 100. Il est essentiel que le gouvernement établisse clairement dans ce bill le taux d'intérêt légal maximum au lieu de le faire plus tard par voie de règlements. J'ai été heureux d'entendre la remarque que le député de Broadview (M. Gilbert) a faite aujourd'hui au ministre, car je la trouve pertinente. En tant que social-démocrate . . .

M. Paproski: Vous n'êtes pas social-démocrate.

M. Gilbert: Je suis social-démocrate, socialiste et néo-démocrate . . . certainement pas libéral ni conservateur.

M. Nystrom: Expliquez ce que vous entendez par social-démocrate.

M. Saltsman: Ils ne comprendraient pas de toute façon.

M. Hogan: Il est essentiel que le gouvernement fixe sans ambages dans ce bill le taux d'intérêt maximum que l'on peut légalement exiger au lieu de recourir plus tard à des règlements. En tant que socialiste, j'aimerais que le taux légal maximum soit extrêmement bas, mais cela ne peut pas se faire isolément et c'est impossible compte tenu du système économique actuel. Cependant, même dans notre économie capitaliste mixte actuelle, des taux d'intérêt illégaux de plus de 24 p. 100 sont possibles. Le ministre serait étonné de voir combien parmi ces collègues de l'arrière-ban sont de cet avis.

Je voudrais maintenant revenir au rôle de surveillance du directeur. Ses fonctions sont très importantes mais il faut élargir ses pouvoirs. Aux termes du bill, l'emprunteur doit entreprendre des démarches judiciaires contre une société de financement qui n'a pas respecté la loi. Le ministre sait par expérience—nous ne venons pas du même milieu mais il connaît sûrement les gens à faibles revenus, sinon, ses conseillers ou ses amis peuvent le renseigner—que ces gens ne traduiront pas IAC ou Household Finance devant les tribunaux. C'est vraiment mal connaître le comportement des gagne-petits et ignorer combien ils craignent ces établissements. Miséricorde, je rencontre des gens dans ma circonscription qui ont peur de mettre les pieds dans une banque, et encore bien plus dans une cour.

● (1600)

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a parlé du recours aux tribunaux. L'idée de poursuivre de grosses entreprises devant les tribunaux ne me semble guère réaliste. La plupart des gens répugnent à se faire traîner au tribunal par des établissements de crédit pour quelque raison que ce soit. A ce propos, le gouvernement met la charrue devant les bœufs. Ces gens-là devraient pouvoir faire appel à un protecteur du citoyen. Dans sa forme actuelle, le bill prévoit que les emprunteurs doivent renoncer à rembourser leurs prêts et prouver devant les tribunaux que les taux d'intérêt qu'ils doivent payer sont excessifs. Le gouvernement croit-il vraiment que les gens vont recourir à ce mécanisme pour prouver que les taux d'intérêts sont excessifs? Si c'est là l'avis du ministre, nous ne côtoyons sûrement pas les mêmes gens. Pour la majorité des

Canadiens, être cité en justice serait une expérience traumatisante, qui laisse un stigmate. Je vois mal des Canadiens laborieux renoncer au remboursement de leurs prêts pour faire face aux géants de la finance dans une salle d'audience.

Les emprunteurs devraient, selon moi, pouvoir s'adresser aux services du directeur: J'associe un peu son rôle à celui de l'ombudsman, dénomination que je préfère à l'autre. Je pense que c'est un mot d'origine suédoise et le rôle de ce protecteur du citoyen en Suède est bien plus grand qu'au Canada. Je pense que c'est un bon concept. Les protecteurs du citoyen sont bien vus alors que les directeurs ne le sont pas. Ceux-ci sont considérés comme des bureaucrates et la Commission de lutte contre l'inflation n'a pas aidé à supprimer ce préjugé, au contraire. Pour moi, le rôle du directeur s'apparente à celui du protecteur du citoyen, qui aurait le personnel régional et la détermination nécessaires pour étudier ces questions.

Le gouvernement a également décidé d'abolir le plafond sur les taux d'intérêt des prêts inférieurs à $1,500. Le montant de $1,500 est peut-être trop bas, étant donné le taux d'inflation actuel. Il faudrait peut-être le porter à $3,500 ou $4,000, mais il ne faudrait pas supprimer le plafond sur les intérêts. Le ministre devrait réfléchir à cette question et demander l'avis de spécialistes à ce sujet. Je ne comprends vraiment pas l'intention des gens qui ont rédigé le bill. Le député de Matane (M. De Bané) a essayé de défendre ce genre de chose.

M. Abbott: Et il l'a très bien fait.

M. Hogan: Allons donc.

M. Gilbert: Vous ne pouvez pas défendre quelque chose d'indéfendable.

M. Abbott: C'est très facile à défendre et il l'a très bien fait.

M. Hogan: Si ce que je dis ne plaît pas au ministre, il n'a qu'à relire le discours du député de Windsor-Ouest. Certains prétendront que les prêteurs n'accorderont plus ce genre de petits prêts si on fixe un plafond à leurs taux d'intérêts. Je suis sûr que c'est de cela que le ministre veut parler. C'est peut-être vrai, mais, à mon avis, le gouvernement peut facilement empêcher ce genre de chose en obligeant les prêteurs à consacrer un certain pourcentage de leur capital aux petits prêts. Ce n'est quand même pas trop demander pour aider les personnes à faible revenu.

Le gouvernement parle beaucoup de la divulgation de tous les renseignements touchant le coût réel des prêts, tels que les frais d'assurances, d'administration, etc. Cela est très louable, mais l'emprunteur devrait être au courant de tout cela. Le prêteur devrait expliquer à son futur client comment il fixe son taux des frais de crédit et comment il atteint le taux d'intérêt demandé.

Ce bill essaie de remédier à l'ignorance du consommateur en ce qui concerne le système de crédit, mais il n'y arrive pas. Ce que le gouvernement devrait faire, c'est lancer un grand programme d'éducation permanente pour apprendre aux Canadiens quels sont leurs droits et leurs responsabilités. On pourrait offrir des services de renseignements sur le crédit, en créant des bureaux là où il en faut, afin notamment de dissuader les gens d'emprunter de l'argent pour des choses qu'ils n'ont pas les moyens de s'offrir. J'avoue que ce n'est pas facile quand, tous les jours, la télévision nous répète d'acheter, et d'acheter à crédit. Mais on peut au moins conseiller aux gens d'attendre d'être dans une meilleure situation financière pour se lancer dans des achats. Un organisme non gouvernemental comme l'Association des consommateurs du Canada pourrait s'occuper de ce programme éducatif. En outre, dans les bureaux locaux du défenseur du citoyen et les établissements auxquels il aurait délégué ses pouvoirs à cette fin, on pourrait fournir des conseils aux particuliers en matière de crédit. L'ombudsman veillerait donc à l'application de la loi.

J'approuve l'idée de la création d'une banque de données. Il en est question dans le bill et je tiens à dire au ministre que cela nous permettra d'obtenir plus de détails sur l'emploi du crédit à la consommation et, tout en permettant aux entreprises commerciales d'avoir accès à ces renseignements, cela pourrait être une source d'information importante pour l'élaboration de la politique gouvernementale. Bien que cela ne soit pas en rapport direct avec le bill, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a formulé une mise en garde contre l'atteinte à la vie privée. Il a soulevé là un bon argument. Son idée est très valable et le ministère des Finances devrait en faire un instrument de politique afin de mieux diagnostiquer les intentions des consommateurs.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que le temps qui lui était imparti est écoulé. Il pourra continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hogan: Le bill C-16 a été rédigé dans les meilleures intentions du monde, mais il passe à côté de l'essentiel. J'ai l'impression que les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations n'ont pas de contacts avec les gens qu'ils cherchent à aider.

Dans son introduction, le ministre a déclaré que les banques canadiennes sont parmi les plus grandes et les mieux gérées du monde et que d'autres établissements de crédit rendent un service efficace et honnête aux Canadiens dans ce domaine. Il a oublié d'ajouter qu'ils sont parmi les plus rentables. Mais à l'intention de qui sont-ils les mieux gérés? Pourquoi, chaque année, de un à trois milliards de dollars de prêts à des taux usuraires sont-ils consentis par des escrocs? Pourquoi cela se produit-il si nos établissements de crédit rendent de si bons services au public? La vérité, c'est que les banques et les autres établissements de crédit ne fournissent toujours pas aux Canadiens le genre de services qu'ils sont en droit d'attendre.

En dépit de la coûteuse campagne de publicité de la Banque de Montréal nous offrant de nous aider à réaliser nos rêves et affirmant qu'elle veut nous aider à croître, ce qui intéresse la Banque de Montréal ou toute autre banque en fin de compte, c'est le gain. C'est pourquoi, si le gouvernement veut vraiment aider les Canadiens à régler leurs problèmes de crédit, il doit réglementer de près ces énormes établissements de prêt à la fois au moyen de cette loi et des changements qui seront apportés à la loi sur les banques.

Bref, le gouvernement doit se rendre compte que tant qu'il n'aura pas procédé à une nouvelle répartition fondamentale des revenus dans la société canadienne, tout le rafistolage du ministre de la Consommation et des Corporations ne donnera rien. Ce bill pourrait aider les Canadiens à obtenir de meilleures conditions des prêteurs et des établissements de crédit, mais seulement s'il est modifié en profondeur au comité. Premièrement, le rôle du directeur doit être accru et devenir celui d'un ombudsman. Cette personne, et non les cours, doit avoir le pouvoir de décider si les taux d'intérêt exigés des emprunteurs sont excessifs. Il doit s'évertuer à informer les Canadiens de leurs droits en vertu de cette loi. Le taux d'intérêt qui serait considéré comme délictueux doit être fixé à un niveau réaliste, quelque part entre 24 p. 100 et 33 p. 100 par année. Une procédure appropriée d'émission de permis pourrait mettre fin aux activités des usuriers. J'espère qu'au comité le gouvernement se rendra compte de son erreur et maintiendra le plafond pour les petits prêts.

● (1610)

[*Français*]

M. Claude Lajoie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, mes premières paroles seront pour remercier et féliciter tous ceux qui ont pris part au débat sur le bill C-16, en particulier mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Je félicite sincèrement le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) qui a eu le courage de présenter ce bill rempli de bon sens.

Il s'agit d'un projet de loi primordial pour les Canadiens, surtout pour les moins fortunés, qui sont souvent les victimes et la proie des prêteurs sans conscience communément appelés les requins de la finance ou les parrains de la pègre. C'est à mon humble avis un des projets de loi les plus populaires, un projet de loi tant attendu et en préparation depuis deux ans, un projet de loi sur lequel l'honorable André Ouellet, mon collègue, a fait beaucoup de bon travail alors qu'il était titulaire du ministère de la Consommation et des Corporations. J'aimerais lui rendre hommage pour le magnifique travail accompli relativement à ce projet de loi.

Au sein du parti libéral, on accepte les députés qui ne partagent pas nécessairement notre opinion. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) l'a bien prouvé avec son discours par lequel il critique et approuve en principe le bill que nous discutons présentement.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être bref. Je ne ferai que quelques observations afin de ne pas retarder l'adoption de ce bill. Je parlerai donc, si vous le voulez bien, à bâtons rompus.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je suis très enthousiaste à propos du bill C-16 débattu actuellement à la Chambre. Ce bill arrive au bon moment, je crois, car les Canadiens d'un bout à l'autre du Canada réclamaient une protection de ce genre. C'est un bill qui a du mordant et dont tous acceptent le principe.

[*Français*]

Pourquoi le projet de loi? Le gouvernement fédéral a la ferme intention de protéger le consommateur canadien. Le crédit à la consommation a plus que doublé depuis 1967, atteignant maintenant au-delà de 24 milliards de dollars, sans compter les prêts hypothécaires. Je m'explique: Le projet accorde également des droits importants aux propriétaires immobiliers qui désirent réduire leurs intérêts en remboursant de façon anticipée leurs hypothèques. Essentiellement, il s'agit d'une amélioration aux prêts hypothécaires traditionnels offerts en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

D'autres mesures aideront les consommateurs qui contracteront un emprunt hypothécaire à taux variable. La législation actuelle est démodée. La loi des petits prêts a été modifiée la dernière fois en 1956. Le bill que nous présentons va remédier à la situation. Les plaintes que nous recevons indiquent que les problèmes de crédit sont parmi les plus importants, du point de vue du consommateur. Le gouvernement veut uniformiser les règles du jeu et les simplifier autant que possible. Les activités de plus en plus nombreuses des requins de la finance nécessitent une action énergique de la part du gouvernement. Le prêt usuraire est devenu la 2e industrie principale de la pègre. La police estime que ce «racket» dépasse actuellement 3 milliards de dollars au Canada.

Que fait le projet de loi pour la protection du consommateur? Pour le consommateur, il va faciliter les règles du jeu dans le domaine du crédit, en uniformisant le calcul de l'intérêt, en forçant les prêteurs à divulguer clairement toutes les conditions d'un prêt, et en réglementant la publicité qui offre du crédit sous toutes ses formes. Il va augmenter la protection offerte au consommateur qui emprunte en lui donnant plus de recours sur le plan juridique, en lui permettant de rembourser en tout temps, sans pénalité, les dettes qu'il a contractées, sauf les hypothèques dont les pénalités seront fortement réduites, en imposant au prêteur tout le fardeau de la preuve dans les cas de recours aux tribunaux, et en limitant les recours possibles pour les prêteurs dans le remboursement des dettes.

Tout Canadien amené à risquer son crédit a droit à un minimum de protection, au même titre que les millions de gens qui essaient de faire fructifier leurs épargnes. Le projet de loi va donc fournir un outil de pénalisation qui va permettre de combattre efficacement le prêt usuraire, et établir un taux plafond criminel, au-delà duquel tout prêteur est passible de peines sévères allant de $1,000 à $10,000 d'amende et jusqu'à 5 ans de prison, ou les deux. Pour contrôler la valeur réelle des produits que nous achetons, le consommateur en aura pour son argent. Il incombe au gouvernement fédéral de contrôler les pratiques malhonnêtes qui se multiplient en matière d'intérêt. Nous sommes résolus à débarrasser le Canada de toutes les manipulations du crédit. Le consommateur aura une loi pour l'aider à négocier un emprunt raisonnable. Les forces policières disposeront de moyens légaux pour combattre ce fléau. Aussi le fardeau de la preuve, je le répète, reposera sur les épaules des usuriers et prêteurs clandestins. Nous obligerons tous prêteurs à divulguer toutes les clauses d'un contrat. Les usuraires ou requins de la finance, qui paient par anticipation, échangent des chèques d'allocation familiale, des chèques d'assurance sociale, ou des chèques d'impôt, sont des profiteurs qui cherchent des intérêts de 400 à 1500 p. 100 de ces pauvres victimes. Pour les usuriers, cette source de revenu devient la deuxième en importance; la première étant la prostitution et la troisième, le trafic des drogues. Ce bill vise à éliminer l'intimidation et le chantage.

Ce bill ne se préoccupe pas seulement du crédit consenti par les trusts ou les institutions bancaires. Le gouvernement s'inté-

resse aussi à tous les commerçants, c'est-à-dire ceux qui vendent des biens et des services à crédit, depuis les entreprises à caractère national ou multinational, jusqu'aux marchands locaux d'automobiles, de vêtements ou de mobiliers.

Le règne des requins de la finance tire à sa fin. Espérant une coopération des partis de l'opposition pour le passage de cette loi dans le plus court délai possible, nous sommes prêts, j'en suis sûr, à accepter des suggestions constructives, et je suis certain que ce n'est pas dans un esprit mesquin ou politique que va agir l'opposition.

[*Traduction*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, avant de faire mes quelques remarques au sujet du bill C-16, je voudrais offrir au honorable vis-à-vis mes meilleurs vœux de succès et de longue vie.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: De longue vie, en tout cas.

● (1620)

[*Français*]

M. Allard: Nul doute, monsieur le président, que le bill C-16 que nous présente aujourd'hui l'honorable ministre s'avère d'une extrême nécessité pour un très grand nombre de Canadiens au pays qui ont l'occasion soit de faire des emprunts ou de faire des dépôts à la banque.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que les banques à charte sont reconnues comme étant parmi les plus grandes et les mieux organisées à travers le monde, et qu'en plus, certaines autres entreprises de crédit pourvoient de façon efficace aux besoins de financement de tous les Canadiens. Mais la question que je me pose est la suivante: A quel taux d'intérêt, et qu'en coûte-t-il à l'emprunteur? Il est bien évident qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique la compétence exclusive en matière d'intérêts relève du gouvernement fédéral, et qu'en plus toute transaction qui comporte de l'intérêt doit être considérée comme relevant de la compétence du gouvernement central, car si l'on jette un coup d'œil sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, spécialement les paragraphes (2), (3), (14), (15) et (19) de l'article 91, on se rend compte que le gouvernement central possède tous les pouvoirs relatifs au commerce et aux échanges, au prélèvement d'impôt et d'intérêts des deniers publics, aux banques et à l'émission du papier-monnaie et, ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, aux taux d'intérêt.

En présentant le bill, l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) a déclaré ceci, et je cite:

> La dernière modification de la loi sur l'intérêt remonte à 1917, et la loi sur les petits prêts n'a pas été remaniée depuis 20 ans. Or depuis ce temps, bien des choses ont changé au Canada. En seulement 30 ans, l'endettement global des consommateurs, ce qui ne comprend pas les prêts hypothécaires, est passé de moins de $1 milliard à plus de $23 milliards . . . et environ les deux tiers de cette hausse est postérieure à 1967. Aujourd'hui, exception faite des hypothèques, les dettes à la consommation représentent plus de 22 p. 100 de la totalité de notre revenu personnel disponible. Entre 1947 et 1975, les dettes autres qu'hypothécaires ont augmenté trois fois plus vite que le revenu.

Oui, monsieur le président, quand je lis ceci, je pense aux taux d'intérêt excessifs qui sont, à mon point de vue, la cause majeure de l'inflation au pays et aussi de l'ascension vertigineuse de l'endettement global du consommateur canadien. Afin de remédier à tout cela, le gouvernement a décidé de présenter un texte législatif judicieux qui, selon lui, aura pour but d'améliorer notre régime de marché et d'inciter la concurrence dans le secteur important du crédit à la consommation. A mon humble avis, même si j'approuve ce projet de loi, je crois que si ce gouvernement désire réellement aider le consommateur, il devrait prendre les mesures qui s'imposent en vue de diminuer les taux d'intérêt et mettre fin à l'encouragement donné aux requins de la finance.

Monsieur le président, les Canadiens ne font que s'endetter pour maintenir, sinon pour accroître, leur niveau de vie, et ainsi souvent pour sortir d'une impasse financière. Pour s'en rendre compte, il suffit de jeter un bref coup d'œil sur les derniers chiffres disponibles, soit ceux du 30 juin 1976.

L'endettement des Canadiens représentait la somme impressionnante de 20 milliards 263 millions, soit une augmentation de 17.3 p. 100 par rapport au total de la période correspondante de l'année dernière.

Chose curieuse, dans le quotidien *Le Soleil*, du 24 septembre dernier, on pouvait lire ceci, et je cite:

> Fait à noter, les banques à charte sont les plus grandes dispensatrices de crédit, avec les deux tiers du total. Leurs prêts personnels, au 30 juin dernier, s'élevaient à $14,841,000,000, soit une hausse de 23.7 p. 100 à comparer au chiffre de la période correspondante de l'an dernier.
>
> Par ailleurs, les prêts personnels en argent consentis par les compagnies de prêts et de finance représentent un faible pourcentage de l'ensemble du crédit; ils ont même diminué légèrement durant la période en revue. Selon les statistiques officielles, ces prêts ont atteint $1,773,000,000 un an auparavant.
>
> Quant au crédit accordé par les mêmes institutions pour financer les achats des consommateurs, il représentait un volume légèrement plus élevé à la même date, soit un montant de $1,143,000,000 en regard de $1,138,000,000 l'an dernier.

Ce n'est pas tout, monsieur le président. Les Canadiens empruntent de plus en plus sur les polices d'assurance-vie. Jusqu'au mois d'août 1976, les prêts sur les polices d'assurance-vie s'élevaient à 1 milliard 202 millions de dollars, soit une hausse de 6.8 p. 100, et le crédit en cours (1 milliard 186 millions) dépasse même de 100 millions le crédit obtenu dans les grands magasins. Je pense sincèrement que la hausse du niveau d'intérêt qu'on a connue au cours des dernières années et même aujourd'hui est tout simplement attribuable dans une certaine mesure, bien sûr, à nos structures institutionnelles, car il ne fait aucun doute que nos institutions financières exercent et ont exercé une influence considérable sur les hausses du niveau des taux d'intérêt.

En janvier 1924, lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Midland Bank de Londres, M. Reginald McKenna, président de cette dernière et aussi ancien chancelier de l'échiquier britannique disait ceci:

> Je crains que le citoyen moyen n'aimerait pas qu'on lui dise que les banques peuvent, . . .
>
> . . . Remarquons bien ce qu'il dit, . . .
>
> . . . et c'est ce qu'elles font, créer et détruire l'argent (crédit). Le montant d'argent en existence varie seulement par suite de l'action des banques en augmentant ou en diminuant leurs dépôts ou achats bancaires. Tout prêt, tout compte à découvert ou achat par la banque crée un dépôt; et tout remboursement d'un prêt, d'un compte à découvert ou d'une vente détruit un dépôt.

On peut donc ramener ce passage à ceci, monsieur l'Orateur:

Tout prêt bancaire crée un dépôt, et tout remboursement d'un prêt bancaire le détruit. En plus, on n'ignore sans doute pas que des banques à charte, grâce au pouvoir multiplicateur qui leur est conféré par les lois canadiennes, réussissent, et cela en maintenant une faible couverture légale, à prêter jusqu'à seize fois le montant de cette couverture en créant ainsi de nouveaux moyens d'achat. Ces mêmes banques ont acquis ces

privilèges de créer du crédit à partir de rien et de charger une pénalité sous forme d'intérêt à l'emprunteur, cela tout simplement parce qu'elles possèdent tous les pouvoirs de créer l'argent nécessaire pour arriver à leurs fins.

Ceci nous permet de toute évidence de distinguer entre le comportement honnête du citoyen qui achète des obligations d'épargne gouvernementales que les banques à charte peuvent se procurer. Il arrive tout simplement que le pauvre citoyen qui a travaillé à la sueur de son front pour économiser un peu d'argent investit les quelques économies qu'il a su amasser, alors que les banques acquièrent un contrôle financier puissant sur le gouvernement au moyen d'argent créé grâce à une manipulation du système bancaire. D'ailleurs, seules parmi tous les groupes de la société, les banques créent leurs moyens de paiement à partir de rien. On peut donc convenir que les méthodes que les banques emploient pour enchaîner notre pays et les Canadiens constituent de la fraude de la plus pure espèce.

Monsieur le président, je considère réellement que les taux d'intérêt élevés sont inflationnistes, puisqu'ils augmentent les coûts de ceux qui réussissent à se procurer des fonds et suivent la hausse moyenne de l'indice du coût de la vie. En d'autres mots, les taux d'intérêt s'ajustent à l'inflation, ce qui a pour effet que la hausse des taux d'intérêt suit la montée des autres coûts, tout comme les syndicats de travailleurs affirment que les augmentations de salaire en réalité ne précèdent pas la hausse des prix mais en sont plutôt une conséquence et la suivent tout simplement. Quant à moi, je suis d'avis que les syndicats de travailleurs sont justifiés de réclamer des hausses de salaire face à la hausse constante du coût de la vie.

Donc, je suis porté à croire que la hausse des taux d'intérêt produit exactement les mêmes effets. En toute sincérité il est facile d'admettre que tout le monde s'endette et que tous les gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral s'endettent sans espoir, et que les dettes, à cause des milliards à verser en intérêt chaque année, ne peuvent qu'augmenter les pressions inflationnistes. Comme on le sait, ces intérêts sont prélevés chez les contribuables sous la forme de taxes. Comme ces derniers ne fabriquent pas d'argent, ils sont obligés de réclamer des revenus accrus et des salaires toujours plus élevés afin de faire face aux exigences des coûts. Toutes les taxes sont finalement incluses dans les prix parce que c'est là le seul moyen de les recouvrer pour les producteurs.

Les consommateurs veulent recouvrer les taxes perçues sur leur chèque de paie, c'est-à-dire l'impôt prélevé à la source, et ils exigent pour cela, comme producteurs, des salaires et des gages toujours plus élevés. On peut donc conclure aisément que les hausses de taxes imposées, à cause des intérêts que doivent verser les gouvernements à tous les échelons, se répercutent dans les prix des produits aux consommateurs, ce qui a pour effet d'accroître l'inflation.

Monsieur le président, comme l'ont démontré les statistiques citées précédemment, tous les contribuables canadiens souffrent de l'inflation, ce fléau mondial, et de la hausse des taux d'intérêt. A tout ceci s'ajoutent également nos gouvernements et, à ce sujet, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Louis Rasminsky, dans un mémoire présenté le 3 juillet 1969 devant le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, disait, comme en fait foi la page 2749 du fascicule 55 dudit comité, et je cite:

● (1630)

Au nombre des vicitimes d'une inflation prolongée, on compte les marchés des titres d'emprunt à long terme. Cela tient au fait que les investisseurs répugnent de plus en plus à engager leurs capitaux sous cette forme, même à des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Les sociétés privées qui désirent se procurer des capitaux à long terme peuvent essayer de combattre cette tendance en offrant une participation à leur capital, souvent sous forme d'obligations convertibles. Cette option n'est pas accessible au secteur public—les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités, ni ceux qui veulent acquérir une habitation, ni aux services d'utilité publique qui appartiennent aux gouvernements puisque la couverture de leurs besoins financiers doit s'effectuer sous forme d'obligations. C'est donc la formation du capital social qui subit ainsi le poids des effets nocifs de l'inflation sur le marché des capitaux à long terme.

Monsieur le président, avant de clore ce bref exposé, je voudrais attirer votre attention surtout sur un domaine, celui des cartes de crédit.

Dans le *Journal de Montréal* du 3 novembre 1976, on pouvait lire à la page 10 un article qui s'intitulait comme ceci: Danger explosif. Et voici ce qu'on pouvait y lire:

Que diriez-vous d'un individu qui vous dérobe votre argent chaque mois et qui vous affirmerait sans rire qu'il vous rend service? Vous diriez simplement: C'est un maudit voleur. Mais c'est vrai. Des centaines de milliers de Québécois se font plumer chaque mois et ils applaudissent . . . Vous savez comme moi qu'il n'y a pas plus malin qu'un banquier pour empocher l'argent de son voisin. Mais un jour, un des hommes d'argent, j'ignore malheureusement son nom, eut une idée géniale, la carte de crédit. Je leur donne une carte de crédit qui me permet de leur prêter de l'argent à un taux encore plus élevé et je parie à dix contre un qu'ils applaudiront tous.

Et notre pauvre homme a visé juste. Qui ne se promène pas avec sa minuscule carte de plastique? Ce banquier de génie venait de révolutionner l'univers du crédit et de la consommation. Dans le musée imaginaire de la consommation cet inventeur devrait trôner dans la plus belle salle. Le rêve n'avait plus de limites, sauf celles du cauchemar. Voici ce qui se passe. Vous trottez dans les magasins avec votre petite carte dans la poche, sans but précis. Subitement, sans prévenir, l'immense désir de posséder vous saisit devant un objet plus souvent qu'autrement inutile et hop, hop, vous achetez, et en vous disant! Bah! j'étalerai mes paiements sur 12 ou 24 mois.

Vous venez d'emprunter, à ce moment-là, à la banque émettrice de la carte de crédit, à un taux de 18 p. 100 d'intérêt. Voilà pourquoi les banquiers rougissent de plaisir lorsque vous mentionnez les cartes de crédit. Si vous avez un achat important et essentiel à faire, et qu'il manque la somme nécessaire pourquoi ne pas aller à votre caisse populaire ou à votre banque où les taux oscillent autour de 14 p. 100. De cette manière-là, vous n'utilisez pas votre carte de crédit et vous pourrez épargner au moins 4 p. 100 d'intérêt.

Monsieur le président, n'est-ce pas la vérité pure et simple? Les crédits bancaires sont tout simplement manufacturés d'un trait de plume en vertu d'une permission législative. De toute façon, on peut conclure que l'État qui devrait être au service de la population est forcé par la pression financière de devenir son oppresseur. Il faut donc convenir qu'une telle situation peut avoir des conséquences graves sur la stabilité de notre économie.

Le gouvernement vient uniquement de se réveiller et de s'apercevoir que la population a besoin de lui pour crever l'abcès qui mine réellement depuis assez longtemps la santé économique de notre société dont les forces agissantes, qu'on le veuille ou non, sont réduites de plus en plus à devenir des automates de la consommation, car au-delà des frontières circonscrites par une législation qui n'est plus adéquate pour la protection et la défense des consommateurs et qui en définitive tombe en désuétude, il y a des champs d'exploitation ouverts qui prolifèrent.

Monsieur le président, il en est ainsi pour l'achat, la vente ou le financement des voitures neuves et usagées, car si mes renseignements sont bons, à peu près aucun contrôle n'est exercé dans ce secteur de production et de consommation qui envahit le marché international. On n'a qu'à penser aux méca-

nismes de vente sous pression, exploités à fond par le colportage qui donne comme résultat, en définitive, de fausses représentations et abus de confiance—et j'en passe—car il suffit d'aller dans les grands magasins pour se rendre compte du crédit qui se crée pour des achats de biens meubles, grâce à des plans budgétaires et à des cartes de crédit. De tout ceci, on peut en conclure que la publicité mène le bal et Satan mène la musique.

A mon avis, il est de plus en plus temps que le gouvernement dénonce l'insuffisance et la vétusté des lois qui sont complètement dépassées par l'envahissement orchestré d'une production de masse qui place le consommateur sous l'empire de la loi de la jungle. Le gouvernement se doit de promouvoir la création d'une législation juste, équitable, nette et sans ambages, articulée selon les besoins des consommateurs d'aujourd'hui. Je crois également qu'il est plus que temps que le gouvernement voie à créer certains organismes de protection et de défense des consommateurs, qui ont le malheur d'être des victimes des abus d'usuriers et de l'exploitation. Et ce qu'il y a de plus comique dans cette affaire, c'est que cela est parfois légalisé, qu'on encourage un système de consommation souvent axée sur des besoins artificiellement créés la plupart du temps. De plus, le gouvernement pourrait peut-être, en guise de solution, tenter de mettre sur pied certaines écoles populaires chargées de transmettre aux consommateurs de tout âge, tant individuellement que collectivement, l'information de base comme premier moyen de défense, assurant ainsi à la loi une réhabilitation et une prévention.

[*Traduction*]

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je ferai quelques remarques sur ce bill pour la principale raison que je n'ai pas eu encore l'occasion de féliciter le nouveau ministre de sa nomination. Je sens comme une espèce de parenté avec lui, parce que nous avons été l'un et l'autre élus en 1974 et que, autrefois, je prenais place comme lui à la tribune en qualité de chef de cabinet. Je comprends donc l'exaspération que peut ressentir le ministre lorsque, une fois au Parlement, il essaie d'appliquer certains des conseils qu'il donnait dans la passé.

J'aimerais signaler quelques points que je trouve intéressants dans cette mesure. Le bill nous est promis depuis longtemps et je félicite le gouvernement de nous présenter enfin une nouvelle mesure destinée à protéger les emprunteurs contre les taux et les frais d'intérêt excessifs. Depuis quelque temps déjà, je m'intéresse à la remise à jour de la loi fédérale dans ce domaine, et à certaines occasions déjà depuis mon élection, j'ai demandé instamment au gouvernement de prendre des mesures à ce sujet.

Il vaut la peine de relever que le bill dont nous sommes saisis abroge la loi sur l'intérêt, mesure assez insignifiante à certains égards. Mais je me souviens que peu de temps après ma sortie de la faculté de droit, mon employeur dans l'étude où je travaillais m'avait parlé de transfert de titres immobiliers et d'hypothèques et porté à mon attention une disposition de cette loi qui, je crois, est bien peu connue. Néanmoins, c'est une disposition que nombre de gens qui ont des hypothèques sur leurs maisons aimeraient peut-être examiner car elle stipule qu'à moins que l'hypothèque ne précise que le calcul de l'intérêt doit se faire annuellement, ou semestriellement et non pas d'avance, le paiement de l'intérêt n'est pas exigible.

Je n'ai jamais entendu parler que quelqu'un ait été en justice pour demander qu'il soit déclaré que l'intérêt sur un prêt hypothécaire pourrait ne pas être exigible en raison de cette disposition particulière de la loi sur l'intérêt que je viens de mentionner. Cependant, je me demande si le ministre n'envisage pas que d'après le précédent établi dans la loi sur l'intérêt, l'intérêt peut ne pas être exigible si jamais il y a violation de la loi qu'il propose.

Ceux qui lisent le hansard pourront alors relire le texte de leurs propres hypothèques et vérifier si le libellé mentionné dans la loi sur l'intérêt ne figure pas dans leurs documents. Ils peuvent alors consulter la loi sur l'intérêt et communiquer avec le conseiller juridique pour se renseigner sur la nécessité de payer l'intérêt de leurs hypothèques respectives. Ce conseil est l'humble contribution que je fais aujourd'hui à ceux dont la propriété est hypothéquée. C'est un détail que bien des gens ignorent.

● (1640)

Il y a aussi dans cette mesure d'autres aspects qui méritent qu'on s'y arrête. J'ignore si le ministre serait disposé à accepter certaines propositions d'amendement, mais un de ces amendements auquel je songe pourrait être plus sérieux que ce qu'il envisage. Comme je viens de la Saskatchewan, je peux dire qu'au cours de périodes de prospérité et de détresse qui ont suivi la crise, cette province a passé une mesure législative qui met une limite aux moyens dont disposent les prêteurs hypothécaires et les autres prêteurs qui exigent comme garantie des biens immobiliers ou personnels, ce qui m'amène à penser tout haut, en quelque sorte, et à dire, que la mesure que nous étudions aujourd'hui pourrait bien renfermer des dispositions analogues.

Plus précisément, je veux parler des dispositions qui existent dans bien des provinces au sujet des résidences ou des maisons, ces dispositions limitant les recours offerts aux prêteurs hypothécaires. Dans beaucoup de provinces, quiconque prête contre une telle garantie est limité au produit de cette garantie même. Autrement dit, à supposer que j'aie vendu une maison $50,000 pour laquelle j'ai reçu un acompte de $5,000 et les $45,000 restants sous forme d'une hypothèque sur la maison; en cas de défaut de paiement, dans bien des provinces, les prêteurs sont assujettis à des restrictions en ce sens qu'ils ne peuvent compter que sur la garantie, c'est-à-dire le fruit de la vente de la maison, effectuée en vertu d'une saisie, que le montant ainsi obtenu soit égal au solde dû de $45,000 ou non.

Étant donné que le gouvernement fédéral a lourdement investi dans le domaine des hypothèques, cela ne me paraît pas irréaliste d'envisager la solution suivante: chaque fois qu'une hypothèque sert de garantie dans l'achat d'une maison, nous pourrions envisager de limiter les recours en dédommagement des institutions fédérales à la seule garantie que procure l'hypothèque, au lieu de permettre à un prêteur de bénéficier d'un deuxième et parfois d'un troisième recours suite à une vente judiciaire, sans compter qu'il a le droit de poursuivre l'emprunteur si le produit de la vente n'amortit pas le solde de l'hypothèque.

Pour que le projet de loi soit vraiment une mesure sociale, nous devrions également tenir compte de la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de construction et de propriétés domiciliaires. Je crois que ce principe ne pourrait pas seulement s'appliquer à la maison elle-même, mais aussi au

mobilier. Ici encore, on pourrait déterminer une limite aux recours offerts au prêteur qui accepte comme garantie, par exemple, un réfrigérateur, une cuisinière ou des meubles. Le recours serait limité à la reprise et à la vente de l'immeuble donné en garantie.

En plus des dispositions touchant les taux d'intérêt et le projet de limiter les frais d'intérêt, je pense que l'on pourrait appuyer l'idée de limiter, dans une certaine mesure, dans le cas des institutions qui relèvent du gouvernement fédéral, le droit du prêteur et le recours contre le propriétaire, celui qui achète une maison. Je pense que ces dispositions seraient bien accueillies, non seulement parce que le gouvernement manifesterait qu'il veut favoriser l'accession à la propriété, mais parce qu'il accorderait également une certaine protection à bien des acheteurs. Je pense que le ministre conviendra qu'une telle mesure intéresserait beaucoup de jeunes, par exemple, les nouveaux mariés qui ont besoin d'une certaine protection durant leurs premières années de vie. Je recommande certaines de ces idées au ministre, pour voir si le gouvernement est désireux d'étendre aux deux domaines que je viens de mentionner la protection accordée aux emprunteurs et aux consommateurs.

Je pense aussi que le gouvernement fédéral mérite des félicitations pour avoir présenté ce bill même s'il a attendu longtemps. Il s'était laissé devancer par beaucoup de provinces dans ce domaine. C'est peut-être compréhensible, étant donné que les questions de propriété et plus généralement les droits civils relèvent des provinces et que celles-ci s'y intéressent donc de plus près. Cependant, il me semble que le gouvernement fédéral commence à montrer un grand intérêt pour le crédit à la consommation. En outre la loi nationale sur l'habitation a pris une grande importance, comme la SCHL également qui avait débuté très modestement lorsqu'elle a été créée par le gouvernement libéral dans les années 50. La loi nationale sur l'habitation a pris de l'ampleur sous l'impulsion du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), lorsqu'il était premier ministre. Il a accordé d'importants crédits à la construction des maisons, qui a connu un bel élan sous le gouvernement d'alors.

J'ai dit que je ne prendrais pas trop de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à féliciter le gouvernement au sujet des mesures prévues à l'égard du nombre croissant et peu rassurant d'entreprises intéressées à consentir des avances sur remboursements d'impôt et sur chèques d'aide sociale. J'avais communiqué au prédécesseur du ministre les plaintes que j'avais reçues de ma circonscription au sujet de cette pratique, qui suce le sang des pauvres et de ceux qui ne sont pas en mesure de se protéger. Je serais le premier à féliciter le ministre à cet égard. Je ne veux pas me montrer trop défavorable au bill, et sur ce point je félicite le ministre et je lui donnerai mon entier appui. Il s'agit là d'une partique insidieuse qui a cours dans nos grandes villes, et dans les moins grandes aussi.

Il y a un autre point au sujet duquel je veux poser une question au ministre. Peut-être pourra-t-il donner plus de précision là-dessus en comité. Il s'agit de l'absence de toute disposition qui donnerait au consommateur l'accès à son dossier de crédit et lui permettrait de faire rectifier les erreurs qui pourraient s'y trouver. Nous ne savons pas ce que les agences de recouvrement ou les établissements de crédit disent de nous. Comme un de mes amis me disait un jour: «Tout ce que vous pourriez dire de moi est probablement vrai et je n'aurais aucun recours là contre.» D'autre part, je suis sûr que mes collègues de la Chambre, qui pour la plupart sont des hommes honorables, s'inquiètent comme moi que les renseignements recueillis par les agences de recouvrement ou les établissements de prêt aient des conséquences très graves pour ceux qui peuvent avoir besoin de crédit. Il semble donc que ce soit là une proposition raisonnable et qui concorde avec l'engagement apparent d'ouverture du gouvernement qui nous a été annoncé dans le discours du trône . . .

● (1650)

M. Baker (Grenville-Carleton): Ne gonflons pas les choses en parlant d'engagement.

M. Hnatyshyn: Mon collègue le député de Grenville-Carleton (M. Baker) se demande si l'on peut, avec raison, parler ici d'engagement. Nous nourrissons en effet une certaine appréhension à l'égard des promesses du gouvernement, monsieur l'Orateur, mais il nous a fait savoir cependant qu'il changeait d'orientation et qu'à l'avenir il s'ouvrirait davantage au public canadien. Bien entendu, je suis bien d'accord sur ce point et s'il poursuit ses efforts dans cette voie, je suis sûr qu'il en recevra une juste récompense.

Il manque à la mesure une disposition accordant à tout consommateur qui le souhaite le droit d'obtenir une copie de la fiche de renseignements qui le concerne et par la même occasion, le droit de corriger toute erreur qui aurait pu s'y glisser. L'autre aspect du bill qui me préoccupe également concerne l'interdiction de taux d'intérêt excessifs. Le bill ne fixe pas de plafond aux taux d'intérêt, précision qui est laissée, on le présume, à la discrétion du ministre. Cela touche un autre sujet d'inquiétude: la tendance du gouvernement à présenter des lois contenant invariablement une disposition qui laisse au gouverneur en conseil le soin d'en établir les règlements d'application. J'espère que le ministre ne succombera pas à la tendance de diriger au moyen de règlements.

Depuis que je suis à la Chambre, j'ai remarqué que certaines des lois les plus importantes nous ont été ainsi présentées, sous forme de bills de 20 ou 30 articles, dont le principal stipule qu'il appartient au gouverneur en conseil d'édicter des règlements qui mettent la loi en vigueur. Nous en avons un exemple avec la loi anti-inflation. La seule disposition de quelque poids de ce bill habilitait le cabinet à décider au moyen de règlements plutôt que d'incorporer à la loi un libellé détaillé de la disposition. Je hais cette tendance, monsieur l'Orateur, et je constate avec regret qu'une disposition analogue existe dans la mesure législative dont nous sommes saisis. C'est effrayant le nombre de fois où le gouvernement tente de procéder par le biais de règlements plutôt que par celui de mesures législatives que le Parlement et la population sont en mesure de scruter. Cela ne devrait pas continuer et ne continuera pas après 1978, car je suis sûr que c'est notre parti qui formera le prochain gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: L'inclination du gouvernement à procéder presque exclusivement par le biais de règlements et de mesures arbitraires est à tout le moins malheureuse. En vertu de l'article 31 du bill, le ministre a le pouvoir d'établir des règlements pour l'application de la présente loi, s'il le juge à propos. Je pense que les Canadiens souhaitent renforcer le rôle législatif du Parlement.

Une voix: Je pensais que vous aviez dit cinq minutes seulement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, quand le député de Regina-Lake-Centre (M. Benjamin) doit prendre l'avion, je m'efforce toujours de ne pas le retarder. Je ne voulais pas faire une trop longue intervention et j'ai parlé brièvement de certaines questions très importantes relatives au bill. Je m'en tiendrai là pour le moment et je laisserai le ministre reprendre la parole.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Avant d'accorder la parole au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott), il est de mon devoir d'informer les députés que si j'accorde la parole au ministre, il mettra fin au débat.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je vous remercie et je tiens à remercier les députés de leurs interventions très constructives. Si j'en avais eu le temps, j'aurais aimé répondre en détail à certains des points qu'ils ont établis, mais je sais que tous les députés ont hâte que le bill soit approuvé en principe afin qu'il puisse être renvoyé au comité.

Des voix: Le vote.

Une voix: 5 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les jours fériés—L'opportunité d'une mesure prévoyant le jour du Patrimoine canadien; le député de Victoria (M. McKinnon)—La défense nationale—La réintégration de William Biggs dans ses fonctions—Demande d'enquête; le député d'Egmont (M. MacDonald)—L'expansion économique régionale—Les motifs de l'absence de projets de modifications à la loi sur les subventions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES EMPRUNTEURS ET DÉPOSANTS

MESURES PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DES INTÉRÊTS SUR LES CRÉANCES JUDICIAIRES ET L'ABROGATION DE CERTAINES LOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Abbott: Que le bill C-16, tendant à assurer la protection des emprunteurs et déposants, et ayant pour objet de réglementer l'intérêt sur les créances judiciaires, d'abroger la loi sur l'intérêt, la loi sur les prêteurs sur gages et la loi sur les petits prêts, et d'apporter les modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

• (1700)

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Abbott
Alexander
Allard
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Balfour
Basford
Beatty
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Brisco
Buchanan
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Collenette
Corbin
Côté
Crosbie
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
Demers
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Fairweather
Faulkner
Flynn
Fortin
Foster
Fox
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Gover
Grafftey
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Howie
Huntington
Isabelle
Kaplan
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
La Salle
Lavoie

Messieurs

Lawrence	McCleave	Robinson
Leblanc (Laurier)	McGrath	Rompkey
LeBlanc (Westmorland-Kent)	McIsaac	Rondeau
Lee	McKenzie	Rooney
Lefebvre	McKinnon	Roy (Timmins)
Lessard	McRae	Roy (Laval)
Loiselle (Chambly)	Milne	Sauvé (Mme)
Loiselle (Saint-Henri)	Muir	Schellenberger
Lumley	Munro (Esquimalt-Saanich)	Schumacher
MacDonald (Cardigan)	Munro (Hamilton-Est)	Sharp
MacDonald (Egmont)	Nielsen	Smith (Churchill)
Macdonald (Rosedale)	Oberle	Smith (Saint-Jean)
MacEachen	Olivier	Stanbury
MacFarlane	Paproski	Stevens
MacGuigan	Parent	Stewart (Marquette)
Macquarrie	Patterson	Stollery
Malone	Pearsall	Tessier
Marceau	Pelletier	Towers
Marshall	Pennor	Trudel
Martin	Pigott (Mme)	Turner
Masniuk	Portelance	Watson
Mazankowski	Poulin	Whelan
McCain	Railton	Woolliams
	Raines	Yanakis
	Reid	Young—169
	Reynolds	
	Ritchie	
	Roberts	

CONTRE

Messieurs

Brewin	Gilbert	Leggatt
Broadbent	Hogan	Nystrom
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)	Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	Peters
		Saltsman
		Symes—11

● (1740)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

(Le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.)

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui . . .

Des voix: Il est 6 heures.

M. l'Orateur: La Chambre semble disposée à laisser tomber les mesures d'initiative parlementaire pour dire qu'il est 6 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est levée à 5 h 45.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LA MONNAIE ET LES CHANGES

MESURE TENDANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI ET CONSÉQUEMMENT CERTAINES AUTRES LOIS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose: Que le bill C-5, tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes et, par voie de conséquence, certaines autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on pourrait associer le bill C-5 au bill C-18 qui tend à ratifier les accords de Bretton Woods. Il y a, bien sûr, beaucoup de choses à dire sur ces deux bills. La loi sur la monnaie et les changes, qui est maintenant à l'étude, a un historique plus simple. Je puis dire à la Chambre que le ministre mènera le débat sur le bill C-18, portant sur les accords de Bretton Woods et il aura bien plus de choses à dire à ce sujet.

Le bill C-5 vise surtout à concilier la loi canadienne sur les monnaies et les réserves internationales officielles avec les articles modifiés de l'entente du Fonds monétaire international. Nous profitons également de cette occasion pour apporter quelques modifications à caractère technique.

Les modifications dont nous sommes saisis officialiseront l'utilisation dans les contrats canadiens des droits de tirage spéciaux et des unités de compte définies par rapport aux monnaies de plusieurs pays. Le gouverneur en conseil sera également autorisé à fixer l'équivalent en dollars canadiens des moyens de paiement comme les droits de tirage spéciaux, l'or ou les devises étrangères. Cette dernière disposition vise à éviter toute ambiguïté qui pourrait découler, du point de vue juridique, du fait que l'or et les droits de tirage spéciaux ont maintenant un rôle nouveau à jouer en tant qu'unités de compte.

Nous proposons aussi que les avoirs du Compte du fonds des changes, lesquels sont exprimés en droits de tirage spéciaux et en devises étrangères, soient évalués en tenant compte des cours des changes en vigueur de sorte que leur valeur exprimée en dollars canadiens puisse figurer très précisément dans les comptes publics. D'autre part, étant donné que les taux de change peuvent varier considérablement, bien que ces variations ne soient pas irréversibles, nous ne souhaitons pas que les variations de valeur des avoirs nets portés au crédit ou au débit du Fonds du revenu consolidé d'une année sur l'autre soient trop importantes ou qu'elles soient de nature à déséquilibrer le Fonds. C'est pourquoi la modification prévoit une période moyenne d'évaluation des variations de valeur.

La liste des avoirs pouvant être investis par le Compte du fonds des changes est allongée et recouvre maintenant les valeurs émises par les gouvernements de certains pays, libellées en devises ayant libre cours et venant à échéance au plus tard deux ans après leur date d'émission. Le Compte du fonds des changes aurait également la possibilité de prêter ses avoirs en or.

Finalement, à la demande du bureau du vérificateur général, certaines petites modifications sont apportées en ce qui concerne le dépôt du rapport contenant les résultats de la vérification du Compte du fonds des charges.

En résumé, ces modifications sont d'un caractère très technique et elles ont essentiellement pour but de refléter dans le système juridique et dans les usages canadiens, les modifications qui interviennent actuellement dans le système monétaire international.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre des Finances (M. Macdonald), que je vois en Chambre, va intervenir dans le débat avant la fin de la soirée. Je suis surpris qu'il n'ait pas lui-même parlé le premier, au lieu de laisser ce soin à son secrétaire parlementaire.

Dans l'exposé lu par le secrétaire parlementaire, je relève que ce bill fait pendant à celui des accords de Bretton Woods, que nous examinerons plus tard. Le secrétaire parlementaire a dit également que le bill contient certaines dispositions de conséquence, mais aussi beaucoup de modifications techniques. Je trouve un peu bizarre qu'un secrétaire parlementaire vienne nous lire une page, de l'air de dire de ne pas nous inquiéter et d'adopter le texte au plus vite. Il faut que tous les députés, avant de décider dans quel sens ils vont voter, aient la possibilité de replacer ces propositions dans leur cadre.

Il s'agit de milliards de dollars et j'estime, monsieur l'Orateur, que s'ils lisaient certaines des dispositions techniques, tous les députés s'alarmeraient des mesures proposées par le ministre. Je reviendrai plus en détail sur ce point, mais j'attirerai d'abord l'attention de la Chambre sur l'article 5 du bill. Le secrétaire parlementaire n'en a même pas parlé, et cependant il s'agit de retirer au Parlement le droit de demander au vérificateur général de venir justifier devant la Chambre les opérations du Compte du fonds des changes, qui font l'objet de la loi à modifier. Un des droits fondamentaux de la législature est de préserver l'autonomie de l'auditeur général, afin qu'il puisse faire rapport, selon qu'il le juge à propos à la Chambre.

● (2010)

Je voudrais rappeler à la Chambre comment nous en sommes arrivés à la situation actuelle, où on nous demande de supprimer un autre droit du Parlement qui est d'examiner les dépenses et l'activité financière générale du gouvernement. J'estime qu'il est temps que les députés affirment qu'ils en ont assez de la tendance du gouvernement à saper les quelques droits qui restent à la législature sur le gouvernement actuel.

Voyons les choses sous leur vrai jour, monsieur l'Orateur. Il n'y a peut-être pas de question plus imprévisible dans le monde d'aujourd'hui que celle du change. Il n'y a pas de facteur financier ou économique plus incertain que les fluctuations des balances courantes mondiales. Par exemple, permettez-moi de me reporter à la *Revue de la Banque du Canada* qui donne les faits saillants de la conjoncture économique de l'OCDE dans sa publication mensuelle d'août dernier. À la page 13 de cette revue dans le tableau III, on constate l'importance des balances ou déséquilibres des paiements courants à l'heure actuelle. Ces chiffres sont vraiment renversants.

Le déficit global des pays de l'OCDE s'élèvera à 20 milliards de dollars en 1976. Je souligne que notre pays à lui seul accusera 25 p. 100 du déficit de la balance des paiements courants, soit le déficit le plus considérable de tous les pays de l'OCDE dont la *Revue* fasse état. Au total, l'OCDE compte avoir à faire face à un déficit de 20 milliards de dollars en 1976, dont 5 milliards pour le seul compte du Canada. Les États-Unis accusent un déficit de 3.5 milliards de dollars, le Japon enregistre un excédent, la France accuse un déficit de 2.75 milliards de dollars, l'Allemagne enregistre un excédent, l'Italie et le Royaume-Uni accusent respectivement un déficit de 2 milliards et de 2.5 milliards de dollars.

Sous ce rapport, monsieur l'Orateur, combien de fois nous sommes-nous empressés de rire presque du dilemme qui se pose à la Grande-Bretagne? Mais n'oublions pas que pour l'année courante, nous avons un déficit de la balance des comptes courants deux fois plus élevé que le montant estimatif qui figure au rapport de l'OCDE. Ne nous imaginons pas qu'il s'agit là d'une situation provisoire. Le fait est que le déficit dont je viens de parler se prolongera probablement. La *Revue* montre que, d'après un rapport annuel, le déficit des pays de l'OCDE aura atteint au cours du premier trimestre de 1977, le montant de 23 milliards de dollars.

Ce que j'essaie de montrer, monsieur l'Orateur, c'est que nous sommes aux prises à l'heure actuelle dans le monde avec d'immenses déficits des comptes courants. Les membres de l'OPEP, c'est-à-dire les pays exportateurs de pétrole, devraient avoir un excédent de 51 milliards de dollars en 1976, alors que les pays qui n'en produisent pas devraient enregistrer un déficit de 21 milliards. Les autres pays ont un déficit de 13 milliards. Le déficit mondial global sera de 3 milliards de dollars. En somme, monsieur l'Orateur, voici que deux pays industrialisés, soit le Japon et l'Allemagne, ont un excédent, les membres de l'OPEP enregistrent les excédents les plus considérables, alors que tous les autres pays accumulent des déficits immenses. Tel est le contexte dans lequel il faut envisager ce bill ce soir.

Où le Canada intervient-il dans tout cela? Le fait est que le Canada sera invité, a en fait été invité, à contribuer à aider certains pays qui ont accumulé d'énormes déficits à s'en tirer. La Grande-Bretagne, par exemple, est, comme nous le savons, dans une situation plutôt difficile. La livre a subi une chute spectaculaire, et la Grande-Bretagne a demandé au Fonds monétaire international de lui consentir un prêt immédiat de 3.9 milliards de dollars. Une fois qu'elle aura obtenu ce prêt, en supposant qu'on le lui accorde, on s'attend à ce qu'elle sollicite auprès de divers pays du monde entier un autre prêt d'urgence de 10 milliards de dollars.

Je crois qu'au lieu d'essayer de faire adopter son bill à la Chambre ce soir, le ministre des Finances se devrait de faire à la Chambre un exposé détaillé de la position du gouvernement pour ce qui est d'aider à se dépêtrer des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie ou n'importe quel autre pays qui cherchent à obtenir un prêt. Je rappelle encore une fois, comme nous l'avons fait plus tôt aujourd'hui, que le ministre des Finances est allé à Manille et y a eu des entretiens privés avec des dirigeants de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, mais qu'il n'a jamais, à son retour à la Chambre, fait de déclaration au sujet de ses propositions ou de ses négociations, et ne nous a jamais exposé non plus ce qui avait transpiré de la conférence de Manille et cela en dépit du fait qu'on devra consentir d'énormes prêts pour aider à s'en sortir divers pays aux prises avec des problèmes monétaires.

La Chambre doit sûrement avoir le droit de savoir ce à quoi le ministre nous engage quand il participe à certaines de ces conférences auxquelles il aime se trouver et se donner des airs de personnalité d'importance mondiale. J'ai ici copie du discours que le ministre a prononcé à Manille; aussi les députés n'auront pas seulement à me croire sur parole quant à l'envergure du problème. Dans son discours, le ministre déclare, et je cite:

La liquidité du Fonds a ainsi été réduite à des niveaux jamais vus auparavant. Je vous avoue franchement que je m'inquiète du financement des programmes du Fonds. Ce dernier risque de se heurter à de graves difficultés dans ses efforts pour respecter ses engagements si jamais un plus grand nombre de pays, en invoquant l'urgence, lui refusent de disposer librement de leur monnaie aux fins

de ses transactions. Par ailleurs, l'adoption de nouvelles quotes-parts, la reprise économique et les modifications apportées aux Statuts, sont autant de facteurs qui auront des effets bénéfiques sur la liquidité du Fonds. Mais cela ne se fera pas du jour au lendemain et le problème auquel nous faisons face aujourd'hui demeure entier. Par conséquent, je souhaite que les pays membres s'entendront avec le Fonds pour lui assurer la libre utilisation de leur monnaie le plus tôt possible.

Au début de son discours le ministre a dit:

Pendant la session du Parlement canadien qui débutera à mon retour à Ottawa, j'ai l'intention de présenter les mesures législatives nécessaires à l'adoption des statuts modifiés.

Il s'agit de ceux du Fonds monétaire international. A Manille, le ministre a indiqué qu'il allait présenter des mesures législatives et ce soir, nous sommes saisis d'un de ces bills. Le ministre n'a même pas eu la courtoisie d'expliquer, lorsqu'il a présenté la première mesure législative, ce qu'il avait l'intention de faire et quels engagements précis il a pris au nom du Canada lors de son séjour à Manille. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que mérite le Parlement de la part du ministre des Finances. Si on a l'intention de prendre des engagements pour aider d'autres pays, soit par l'entremise du Fonds monétaire international ou directement, le gouvernement devrait donc nous dire exactement quelles conditions seront jointes à ces accords d'aide financière.

Par exemple, allons-nous continuer d'accorder des crédits à la Grande-Bretagne sans lui signaler que nous l'aiderons financièrement à la condition qu'elle accepte de se serrer la ceinture et d'être davantage responsable de ses dépenses?

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) invoque le Règlement.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je crois que le député sait très bien que si jamais le ministre faisait une déclaration du genre, cette dernière serait déplacée parce que cette question n'a rien à voir avec les modifications proposées à la loi sur la monnaie et les changes. Si une telle déclaration du ministre est déplacée, celle du député de l'autre côté l'est également. Il devrait s'en tenir au bill et aux modifications.

● (2020)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'ai du mal à le croire, mais il semble que le secrétaire parlementaire n'ait même pas lu ce bill. Il n'a pas l'air de se rendre compte que nous parlons du fonds des changes. L'un des principaux avoirs du fonds des changes est son investissement dans le Fonds monétaire international, qui, à son tour, est appelé à fournir certaines avances de crédit à différents pays, y compris à la Grande-Bretagne.

M. Macdonald (Rosedale): Vous n'avez pas le bon bill; le bon discours, mais pas le bon bill.

M. Stevens: C'est quand même étrange qu'on ne juge pas à propos de revoir les effets des dispositions sur les changes, auxquelles je fais allusion.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est le secrétaire parlementaire; s'il a lu le bill, il ne l'a pas compris.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole pour faire un discours.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, en résumé, je trouve simplement que, vu que le ministre des Finances s'occupe de ces deux questions étroitement reliées—et les deux bills, celui sur les accords de Bretton Woods et celui-ci, le sont—il est temps qu'il explique à la population et à la Chambre quels sont au juste les engagements qu'il prend à ces réunions internationales. Nous nous engageons de plus en plus à cautionner d'autres pays. Il va bientôt être temps de dire à des pays comme la Grande-Bretagne qu'on ne leur fera plus crédit tant qu'ils n'auront pas mis de l'ordre chez eux. Malheureusement, avec les travaillistes au pouvoir, je n'ai pas l'impression que la Grande-Bretagne soit prête à se serrer la ceinture. En fait, dans le *Times* du 29 octobre, un titre en première page disait: «Le ministre des Finances évite d'autres réductions des dépenses». L'article expliquait qu'à cause d'une lutte de pouvoir au sein du parti travailliste, il était probable que les dépenses effrénées continuent en Grande-Bretagne.

En somme, monsieur l'Orateur, il est temps que le gouvernement cesse de faire des mystères à propos du système monétaire international et du rôle que nous y jouons et qu'il adopte une attitude moins cavalière. Le gouvernement doit reconnaître le droit du Parlement à l'information.

Cela me ramène à l'article 5 du bill que j'ai mentionné plus tôt. J'aimerais attirer l'attention des députés sur ce qu'on propose de substituer à l'article 18(2) de la loi sur la monnaie et les changes. L'article 5 du bill se lit ainsi:

«(2) Le vérificateur général du Canada doit faire une vérification annuelle du Compte du fonds des changes et des opérations y afférentes, de la manière qu'il juge appropriée,

J'espère qu'on soulignera ces mots, monsieur l'Orateur.

. . . et faire rapport des résultats au Ministre.»

C'est tout ce qui se produira, monsieur l'Orateur. On devrait comparer ce que le ministre veut qu'on accepte maintenant avec ce qui existe déjà dans la loi sur la monnaie et les changes, à l'article 18(2). Incidemment, monsieur l'Orateur, tout cela figure dans la loi depuis son entrée en vigueur en juillet 1935. La loi actuelle se lit comme il suit: Le vérificateur général du Canada doit faire une vérification annuelle du Compte du fonds des changes et des opérations y afférentes, de la manière qu'il juge utile . . .

Le nouvel énoncé se termine là. L'article existant se poursuit de la façon suivante:

. . . en vue de constater si les opérations relatives audit compte ont été conformes à la présente loi, et il doit certifier au Parlement . . .

M. l'Orateur, veuillez prendre note de ceci: il doit certifier non pas au ministre des Finances, mais au Parlement.

. . . qu'à son avis, eu égard à l'examen en question, les opérations relatives au compte ont ou n'ont pas été conformes à la présente loi, et que les inscriptions du compte en indiquent ou n'en indiquent pas véritablement et clairement l'état.

En somme, monsieur l'Orateur, si ce bill est adopté sans amendement, le Parlement aura perdu le droit de recevoir directement le rapport du vérificateur général à propos des transactions du Fonds des changes.

Des voix: C'est honteux.

M. Stevens: Je pense qu'il n'y a rien de plus fondamental pour le Parlement que le droit d'examiner ce fonds et les transactions qu'on effectue. A l'article 4 du bill, nous constatons que le vérificateur général fait rapport au ministre des Finances. L'article 4 se lit comme suit:

«(2) Dans le rapport au Parlement prévu au paragraphe (1), le Ministre doit inclure les états financiers relatifs au Compte ainsi que le rapport du vérificateur général visé au paragraphe 18(2).»

En empêchant le vérificateur général de nous présenter directement son rapport sur les activités du Fonds des changes, le ministre a astucieusement damé le pion au Parlement. En somme, il nous dit ceci: «Le vérificateur général me fait rapport et j'inclurerai moi-même ce rapport dans celui que la loi m'oblige à déposer.» C'est une toute autre situation que celle qui existe actuellement, monsieur l'Orateur. J'ai signalé que les auditeurs généraux ont souvent inclus dans le rapport qu'ils présentaient à la Chambre des communes, un rapport spécial sur le Fonds des changes.

Dans son rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1975, le vérificateur général actuel donne, à la page 45, un état de l'actif et du passif du Compte du fonds des changes. Je le signale au ministre. A la page 46, le vérificateur général fait un rapport spécial au Parlement. Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle, le vérificateur général présente un rapport non seulement au ministre des Finances, mais aussi au Parlement. C'est ce qu'il fait dans son rapport officiel à la Chambre des communes qu'il nous remet chaque année aux termes sur la loi sur l'administration financière. Le vérificateur général est assujetti aux dispositions de la loi sur l'administration financière et ses responsabilités sont bien définies: il doit soumettre ses constatations à la Chambre des communes.

A cet égard, monsieur l'Orateur, je signale que l'article 18(1) de la loi sur la monnaie et les changes est un bon exemple des manigances du gouvernement. Cet article dit ceci:

La loi sur l'administration financière ne s'applique pas au Compte du fonds des changes ni aux opérations s'y rattachant.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, nous avons surpris le gouvernement en train de profiter de ce que, selon l'article 18(1), la loi sur l'administration financière ne s'applique pas à la loi sur la monnaie et les changes. A l'heure actuelle, l'article 18(2) stipule que le vérificateur général doit faire rapport au Parlement. Cependant, si nous adoptons l'article 5 du bill, le vérificateur général n'aura plus le pouvoir de faire rapport au Parlement parce que la loi sur l'administration financière, de laquelle il relève, ne s'applique pas à la loi sur la monnaie et les changes. De fait, il est douteux que le gouvernement rende compte au Parlement par l'entremise des comptes publics ou du rapport du vérificateur général. Tout ce que nous verrons sera un rapport probablement censuré par le ministre des Finances et déposé à la Chambre par lui. Nous devons songer à la portée de la mesure, monsieur l'Orateur. Avant que le bill ne soit adopté, les députés doivent demander pourquoi on veut que nous supprimions ce droit.

● (2030)

Je signalerais que les Comptes publics du Canada de 1976 font état de toutes les opérations, y compris l'actif et le passif, du compte des changes. Le Compte du fonds des changes indique un avoir de 4¾ milliards de dollars. Il y est indiqué également que les opérations concernant la réserve en devises pour l'année à l'étude sont de l'ordre de 6 milliards de dollars. Par conséquent, il importe que ces opérations puissent faire l'objet d'un examen approprié, non seulement par le ministre des Finances mais par le Parlement, et que nous ayons le droit de demander à l'Auditeur général de continuer à rendre compte au Parlement de ses constatations concernant des opérations de cette envergure.

Il y a lieu de se demander ce que cherche exactement le ministre. Espère-t-il pouvoir cacher quelque chose ou craint-il qu'à l'avenir, il se passe des choses qu'il aimerait mieux ne pas révéler et qui seraient connues si le vérificateur général continuait à faire rapport comme à l'heure actuelle? C'est bien beau que le secrétaire parlementaire prenne la parole pour nous expliquer qu'il y a cette disposition concernant les crédits et les déficits du fonds des changes sur une période de trois ans, mais pourquoi ne pas obliger le gouvernement à indiquer le montant total du déficit pendant l'année où il s'est produit ou le montant total du crédit, si c'est ce qui l'inquiète. La comptabilité se fait en grande partie sous forme de compte courant. Pourquoi devrait-on être autorisé à rejeter les pertes que nous devons subir maintenant?

Il y a lieu de se demander pourquoi ce bill propose d'ôter au vérificateur général la responsabilité qui lui incombe depuis 1935, celle de faire rapport à la Chambre et, deuxièmement, pourquoi on prévoit maintenant une telle disposition d'étalement sur trois ans. Cela ferait le bonheur de bien des entreprises! S'il y a des erreurs ou si elles ont des déductions, elles seraient trop contentes de pouvoir dire qu'elles n'ont pas à les déclarer l'année même, mais qu'elles peuvent les laisser de côté pendant trois ans!

La vérité, c'est, à mon avis, que le ministre se rend compte que nous sommes pris dans un cycle infernal et qu'il nous fait jouer un rôle croissant sur la scène internationale, où il nous suffira de nous cramponner à nos sièges et de surveiller les manipulations qui se produisent sur les marchés monétaires internationaux, en voyant nos engagements réduits de moitié ou à rien par des pays qui doivent se soustraire à certaines obligations qu'ils ont envers l'étranger. Voilà la réalité. Il me semble qu'il n'y a aucun doute là-dessus: nous devrions exiger de recevoir à la Chambre une explication et un rapport exhaustifs sur ce compte, par l'intermédiaire des rapports du vérificateur général, et sans passer par le ministre des Finances, ce que le gouvernement, très habilement d'ailleurs, veut faire adopter ce soir à la Chambre.

La loi sur la monnaie et les changes est une loi que la plupart d'entre nous connaissent bien. Il est évident qu'il appartient à la Banque du Canada d'enquêter sur les avoirs de ce compte. Je ne suggère nullement qu'il y ait une mauvaise gestion de ce compte. Il est bien dirigé. Mais à mon avis, nous ne devrions surtout pas renoncer à notre droit d'avoir le rapport du vérificateur général du Canada présenté à la Chambre.

En conclusion, je dirai qu'il importe énormément de se souvenir que dans les rapports que le vérificateur général a établis ces dernières années, il a beaucoup aidé à faire ressortir certaines des erreurs du gouvernement. En ce qui concerne le Compte du fonds des changes, le vérificateur général a souvent fait remarquer que certaines évaluations n'étaient pas claires et que si elles avaient été faites de manière appropriée, le compte accuserait des déficits. C'est le cas par exemple du rapport du vérificateur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 où il fait des remarques concernant les comptes de réserve en devises. Dans ces comptes de réserve les avances consenties au Compte du fonds d'échange au 31 mars 1972, s'élevaient à 5.5 milliards et comprenaient des avances en espèces tirées du compte du revenu consolidé, de 5 milliards 146 millions et des droits de tirage spéciaux d'une valeur de 370 millions de dollars et quelque. Le rapport déclarait:

> Toutefois, la valeur marchande des placements nets provenant d'avances en espèces détenues dans le Compte à cette date n'était que de $4,928,540,000, ce qui représente un déficit de $217,460,000. A notre avis, le déficit en question devrait être annulé, avec l'approbation du Parlement, à titre des frais de gestion des changes. (Voir les paragraphes 89 et 400 du présent Rapport.)

Je ne cite ici qu'une de ces remarques. Je pourrais faire inscrire au compte rendu plusieurs autres remarques du vérificateur général sur les activités du compte des changes. Et si nous adoptions le bill sous sa forme actuelle, il semblerait que le vérificateur général ne serait plus tenu de rendre compte au Parlement de ces transactions. Je ferai également remarquer que si la loi sur l'administration financière n'est pas applicable, et c'est le cas, à la loi sur la monnaie et les changes, il en découle que tous les droits et privilèges qui existent en vertu de la loi sur l'administration financière ne s'appliqueront plus à la loi sur la monnaie et les changes.

Avant qu'on nous demande de nous prononcer sur cette mesure, je recommanderai que chaque député étudie soigneusement les dispositions du bill et se pose simplement la question suivante: voulons-nous perdre notre droit de faire examiner les activités de ce fonds par le vérificateur général et de lui demander de faire rapport au Parlement. Voulons-nous perdre ce droit? Si nous votions ouvertement à la Chambre, je crois qu'un bill contenant une telle disposition ne pourrait jamais être adopté. J'espère donc qu'avant la fin de la soirée, le ministre expliquera pourquoi il propose d'enlever ce droit au Parlement.

Je ferai de nouveau remarquer que la suggestion voulant que l'Auditeur général fasse rapport au ministre des Finances et que ce dernier insère ce rapport dans son propre rapport sur le fonds à la Chambre n'est pas la bonne solution. Nous avons déjà eu une disposition semblable. J'estime qu'il n'y a pas lieu de décharger le vérificateur général de la responsabilité de faire rapport directement à la Chambre à l'égard du fonds des changes comme le prévoit la loi sur l'administration financière et de renoncer à ce que le comité des comptes publics de la Chambre se livre au besoin à un examen approfondi de la question.

Je sais que d'autres députés désirent faire leurs commentaires au sujet de ce bill. J'espère avoir l'occasion d'en reparler plus longuement une autre fois. Et j'espère que les députés ne se laisseront pas leurrer par le gentil petit discours du secrétaire parlementaire. Nous étudions un bill très sérieux ce soir et je pense que nous n'agirions pas en vrais parlementaires si nous le laissions passer sans obtenir certaines explications.

• (2040)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je pense que je devrais commencer, au moins au début, par donner raison au député de York-Simcoe (M. Stevens) sur au moins un point, qu'il s'agit d'un bill sérieux et important, après quoi je me dissocie de lui.

Je dois reconnaître que j'ai beaucoup d'admiration pour la confiance en soi qu'a le député de Simcoe. Parce que les sondages d'opinions canadiens montrent que son parti pourrait former un gouvernement avant longtemps, il peut difficilement contenir son enthousiasme et il a l'impression qu'il devrait gouverner aussi la Grande-Bretagne. Je ne croyais pas que je participerais à un débat dans lequel on ressusciterait l'ombre de William Jennings Bryan et son discours de la «croix d'or».

Le député de York-Simcoe, à mon avis, a bien raison de dire dans son analyse qu'il s'agit d'un bill important, mais il aurait pu aussi ajouter que c'est un bill très dangereux et incertain, et pourtant, le danger qu'il y aurait à agir autrement est plus grand que celui que nous fait courir le bill.

Nous nous trouvons en fait—je suppose parce qu'il va de pair avec la loi sur les accords de Bretton Woods—à essayer de le replacer dans son contexte général. C'est une tentative de la part du monde pour trouver un moyen d'assurer le maintien des échanges et d'aider les pays qui éprouvent des difficultés financières sans avoir à échanger sans cesse les deux chargements d'or ou attendre une crise pour tirer les choses au clair. Nous en avons parlé en un certain nombre d'occasions. Le monde s'était complètement enlisé parce que nous n'avons pu trouver de système de crédit efficace grâce auquel nous pourrions aider même des pays comme la Grande-Bretagne qui éprouvaient certaines difficultés, sans leur conseiller de se serrer la ceinture avant de compter obtenir de l'argent de nous, car ce qui arrive à la Grande-Bretagne aura des répercussions au Canada. Dans les années 1930, nous avons commis la sottise d'essayer de nous ficher de notre voisin et, ce faisant, nous nous sommes détruits l'un l'autre.

Nous devons reconnaître que ce qui arrive à quelqu'un à 5,000, 10,000 ou 15,000 milles d'ici finira par nous toucher aussi. C'est dangereux. Il n'y a pas assez de dollars disponibles en certains cas, il n'y a pas assez d'or disponible ou il n'y a pas assez de crédit disponible. Les droits de tirage spéciaux ont été conçus comme une sorte de devise d'appoint, peut-être une façon de maintenir le système en marche et de continuer à fonctionner à crédit. Je suppose que nous ne savons pas vraiment comment cela va aboutir, ce qui comporte un risque appréciable. Mais je pense que cela a été fait et c'est la raison pour laquelle je suis prêt à donner mon appui à une mesure de ce genre bien que j'aimerai poser certaines questions supplémentaires lorsque le bill ira au comité, et j'estime qu'il doit y être renvoyé.

Je voudrais faire une remarque à propos des vérificateurs généraux. Nous en avons deux sortes. Il y a le vérificateur général actuel, que j'admire profondément, et il y a eu celui qui semblait être plus un homme politique qu'un vérificateur général. Je suis particulièrement curieux à propos de l'article 5 du bill. J'exprimerai quelques réserves à propos du fait que le vérificateur général devra maintenant faire rapport au ministre plutôt qu'au Parlement. Toutefois, en tenant compte des articles précédents, je constate que si le vérificateur général, au lieu de faire rapport directement au Parlement, fait rapport au ministre qui à son tour fait rapport au Parlement en incluant les états financiers relatifs au Compte et le rapport du vérificateur général—il me semble que, pour l'essentiel, les renseignements que le vérificateur général réunit seront présentés au Parlement—il n'y aura plus de remarques de nature politique dans le rapport. En passant par le ministre, le vérificateur général n'a pas à faire de commentaires et peut-être préfère-t-il ne pas faire de commentaires sur l'état du Compte et des avoirs de ce Compte car il ne s'agit pas vraiment d'une procédure comptable.

Lorsque l'on aborde des questions concernant les droits de tirages spéciaux, les devises étrangères et la valeur que nous leur accordons on se trouve à prendre une décision d'ordre politique et non pas d'ordre comptable et alors c'est le ministre des Finances (M. Macdonald) qui doit s'en charger et non pas le vérificateur général. C'est essentiellement pour cette raison que, à mon avis, le gouvernement veut modifier la façon dont le vérificateur général faisait rapport au Parlement. Maintenant, celui-ci fera rapport au ministre qui, à son tour, fera rapport au Parlement. C'est toutefois un point sur lequel j'aimerais avoir des précisions quand le comité sera saisi du bill.

Un bill de ce type est particulièrement dangereux. Je suis certain que tous les députés reconnaissent que lorsque l'on manie des monnaies dont les taux fluctuent et des monnaies qui n'en sont pas vraiment, comme les droits de tirages spéciaux, on a la possibilité de cacher le coût de l'aide aux pays étrangers ou le coût que l'on doit payer pour être considéré comme un pays doté d'un sens civique international. Les législateurs auront un problème particulièrement difficile à résoudre quand il s'agira de savoir dans quelle mesure nous sommes disposés à aider financièrement certains pays étrangers, dans quelle mesure nous le faisons et comment nous nous y prenons.

J'espère que devant le comité, le gouvernement expliquera la façon dont il entend procéder. J'espère également que le vérificateur général comparaîtra devant le comité. Je serais beaucoup plus rassuré au sujet de ce bill si nous recevions des assurances du ministre des Finances, ou de son secrétaire parlementaire que j'estime très compétent.

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Je ne suis pas du tout troublé en effet, que ce soit lui qui ait présenté le bill et l'ait exposé. Je serai satisfait si l'un ou l'autre nous donne l'assurance que nous pourrons parler directement au vérificateur général et lui demander ce qu'il souhaiterait en pareil cas: s'il préférerait rendre compte directement à la Chambre, ou rendre compte au ministre pour que ce dernier rende compte à la Chambre. Encore une fois, j'ai une excellente opinion de notre auditeur général actuel, et j'aimerais bien recevoir du ministre l'assurance que nous pourrons lui parler. En effet, l'auditeur général est comptable à la Chambre, et non au ministre, et en cette qualité nous devrions avoir le droit de lui poser cette question.

Je termine en exprimant l'espoir que soient résolues en comité les importantes questions qu'un bill de ce genre ne manque jamais de soulever.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du bill, et j'espère que le ministre ou son secrétaire parlementaire pourra répondre à certaines de mes questions au comité.

Je relève que l'article 14(2) dispose:

> Le Ministre peut faire acquérir, avec les avoirs détenus par lui ou en son nom pour le Compte du fonds des changes,
>
> *a*) des droits de tirage spéciaux émis par le Fonds monétaire international; ces droits étant, aux fins de la présente Partie, considérés comme des valeurs;

Je parle de cette question parce qu'il est très important, en ce moment de l'histoire du monde, que nous parlions un peu du rôle du Fonds monétaire international et de la monnaie mondiale. On se pose de sérieuses questions dans les milieux financiers et dans le monde au sujet de l'efficacité et du fonctionnement du Fonds monétaire international.

● (2050)

Le 21 octobre, comme en fait foi le hansard, à la page 298, j'ai posé au ministre une question au sujet de la politique des ventes d'or du Fonds monétaire international, politique qui semble faire baisser le cours de l'or et qui a provoqué, au moins dans cette région du monde, beaucoup de chômage dans nos centres aurifères en même temps qu'elle dévalorisait nos propres réserves. Le ministre a réagi en disant que, à la réunion de Manille, il avait exprimé certaines réserves quant aux modalités de vente, mais que, de façon générale, il souscrivait à la politique des ventes d'or.

D'aucuns expriment des doutes quant à la capacité du Fonds monétaire international de continuer à jouer le rôle qu'on attend de lui. Les demandes seront peut-être trop fortes. Par ailleurs, d'autres pensent que ce fut une erreur de supprimer l'or comme l'un des principaux éléments du Fonds monétaire international.

J'espère qu'au comité le ministre fournira des explications complètes sur ce qui s'est produit à Manille et sur sa façon dont il envisage l'activité future du Fonds monétaire international. Nous nous intéressons véritablement à cette question, car selon le comité consultatif économique général du ministère de l'Industrie et du Commerce qui a examiné notre commerce extérieur et fait l'analyse de la balance des paiements du Canada de 1971 à juin 1976, la balance des comptes courants qui comportait un excédent de 431 millions de dollars en 1971 accusait en 1975 un déficit de près de 5 milliards de dollars. Tout récemment encore, soit en 1973, les comptes courants du Canada justifiaient d'un petit excédent, de sorte qu'en deux ans seulement, nous sommes passés d'un petit excédent à un déficit de près de 5 milliards de dollars. Au cours du premier semestre de 1976, le déficit enregistré était légèrement supérieur à celui enregistré au cours de la période correspondante de 1975. Bien qu'il soit possible que la situation s'améliore avec les années, nous avons d'excellentes raisons de nous demander si elle s'améliorera jamais. Les ventes de grains sont minimes et les prix sont bas à l'heure actuelle.

Notre balance commerciale a enregistré des déficits tant pour les biens que pour les services. Nos comptes sont en effet passés d'un excédent maximum de 2.7 milliards de dollars en 1973 à un déficit de 639 millions en 1975. Il se peut que notre balance commerciale affiche un modeste excédent de 500 millions au chapitre des biens pour cette année, ainsi que le prévoit le ministère. Mais que dire de notre déficit au chapitre des services? Il a pratiquement doublé de 1971 à 1975, passant de 2.1 à 4.3 milliards de dollars. Le déficit enregistré pour la première moitié de 1976 est supérieur d'environ 600 millions de dollars à celui qui était affiché pour la même période en 1975. On prévoit que le déficit au chapitre des services atteindra près de 5 milliards pour toute l'année.

Je pense qu'il nous faut porter un grand intérêt au fonctionnement du FMI. Comment ce problème a-t-il pu surgir? L'augmentation la plus forte a été observée dans le déficit au titre des intérêts et des dividendes qui est passé de 1.1 milliard de dollars en 1971 à 2 milliards en 1975. Le déficit au chapitre du tourisme est passé de 200 millions de dollars en 1971 à 700 millions en 1975.

Ce sont là quelques aspects très importants du bill qu'il faudra discuter. Deux étrangers en ont parlé. Le premier était le premier ministre de la Jamaïque, M. Manley, l'autre, l'ambassadeur américain au Canada. Ils ont parlé du problème des paiements internationaux relativement aux prix des produits. Je suppose qu'ils défendaient des intérêts opposés de ce monde, M. Manley représentant les pays en voie de développement. Ce dernier a parlé de l'aspect tyrannique du commerce, du taux de chômage de 20 p. 100, de la hausse rapide du prix des produits manufacturés dans des pays industrialisés, ainsi que du maintien et de l'instabilité du prix des produits. D'autre part, dans un discours qu'il prononçait à Edmonton, M. Enders, l'ambassadeur américain, a signalé les graves problèmes qui nous assaillent relativement aux prix des produits et les solutions à apporter. Je crois que nous, au Canada, n'avons pas parlé des prix que les nations du monde, particulièrement les pays du tiers monde, désirent pour leurs produits. Nous n'avons même pas commencé à répondre à leurs demandes ou à en discuter, quoique je crois que l'ambassadeur, selon les journaux, a commencé à le faire.

Si le prix des produits du tiers monde atteint un niveau assez élevé pour donner à ces pays un sentiment de sécurité ainsi que le marché auquel ils estiment avoir droit, le Canada fera face à l'importation de produits à des prix de beaucoup supérieurs à ceux auxquels il est habitué.

Je termine ces quelques brèves observations en soulignant les problèmes majeurs auxquels le monde fait face à l'heure actuelle. Le tiers monde a des dettes de 40 à 50 milliards de dollars; il est donc peu probable qu'il parvienne à les payer. Il y a quelques minutes à peine, nous avons vu M. Carter, futur président des États-Unis, interviewé à la télévision. On lui a demandé ce qu'il ferait si les nations membres de l'OPEP haussaient le prix du pétrole de 20 p. 100. Il a répondu qu'il y avait peu d'espoir qu'on puisse faire grand-chose. Le Royaume-Uni a demandé récemment 3.9 milliards de dollars au Fonds monétaire international, et le Mexique vient tout juste de négocier un emprunt de tout près d'un milliard. On estime à l'heure actuelle que le FMI ne dispose même pas des ressources nécessaires pour consentir ces deux emprunts, qui sont probablement modestes comparés aux demandes qui lui seront adressées à l'avenir.

J'espère que le ministre nous donnera, au comité une idée de ce qu'à son avis le FMI fera pour faire face à la situation mondiale, et du rôle qu'y jouera le Canada, question à laquelle touche le bill à l'étude.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, nous avons à discuter ce soir des modifications d'une loi qui, selon le texte même, peut s'intituler loi sur la monnaie et les changes. Mais, d'un autre côté, qu'est-ce qu'on demande? Il y a certaines modifications qui sont proposées, et actuellement selon les notes explicatives, je constate à l'article 1 du bill, que nous allons ajouter aux monnaies qui doivent être considérées pour l'interprétation de contrats canadiens, certaines unités de compte comme les droits de tirage spéciaux émis par le Fonds monétaire international.

Monsieur le président, nous avons discuté très longuement au cours des années précédentes d'autres projets de loi se rapportant aux avantages des droits tirages spéciaux. Mais je regrette infiniment que cet après-midi, lorsque le ministre a fait son exposé au sujet de ce bill, qu'il n'ait pas voulu expliquer les avantages pour le Canada de cette initiative relative aux droits de tirage spéciaux, en ce qui concerne le Fonds monétaire international.

• (2100)

[*Traduction*]

J'ai vécu les problèmes que le gouvernement canadien a eus au sein du FMI. Je me souviens notamment de ce qui s'est passé en 1968 et, avant, en 1962. Je ne regrette pas que le gouvernement canadien ait eu ces expériences. Je me souviens de la réprimande ou plutôt de l'interdiction imposée au gouvernement canadien, au nom de la santé monétaire internationale, et j'insiste sur le mot santé. Il ne faut pas oublier qu'il est difficile d'interpréter certaines données statistiques ni que certains pays, pas toujours les mêmes, ont eu un comportement assez bizarre depuis quelques années.

Je pense à ce qui est arrivé au gouvernement canadien en 1962, quand le très honorable représentant de Prince-Albert était premier ministre et en 1968, sous le très honorable Lester Pearson. Ce dernier dut interrompre ses vacances à la Jamaïque à cause de la contrainte financière internationale la plus terrible que le Canada ait jamais connue. Étant donné la crise à laquelle le Canada devait faire face—on sait bien que le gouvernement libéral n'était pas parvenu à faire adopter son bill de l'impôt sur le revenu à la troisième lecture—le premier ministre, qui avait dû interrompre ses vacances à la Jamaïque, avait demandé au chef de l'opposition, le député de Halifax (M. Stanfield), d'accorder 24 heures de répit au gouvernement. Et le député de Halifax, qui est connu pour sa loyauté indéfectible envers son pays, a accepté car on lui avait exposé, comme à moi, la situation du compte des finances internationales.

Nous aurions pu rallier nos troupes pour renverser le gouvernement, mais nous aurions remporté une victoire à la Pyrrhus. Beaucoup d'enragés, et de fanatiques, experts en sociologie, chroniqueurs de journaux ou ennemis déclarés de Robert Stanfield, ont soutenu que le député de Halifax avait fait preuve de mollesse. Monsieur l'Orateur, je veux inscrire au compte rendu que Robert Stanfield a défendu la cause du Canada à ce moment-là. Il n'y a pas deux façons de le dire. Certes, il aurait pu mener une guérilla à la Chambre et il aurait peut-être pu se gagner l'appui du NPD et du Crédit social, surtout du parti créditiste de l'époque, contre une motion de soutien inconditionnel au gouvernement. Mais vous savez, monsieur l'Orateur, que la situation financière internationale du Canada à cette époque-là était la pire de son histoire.

Pour répondre aux besoins du Canada et des autres pays en matière de commerce, on a mis au point un système financier international. Le Canada n'a pas proposé de formule particulière, il n'a donc pas à se glorifier de quoi que ce soit. Certains de nos partenaires commerciaux, avec qui nous sommes fiers d'avoir des échanges, connaissent parfois des moments difficiles. Je suis sûr que tous les députés espèrent, comme le ministre des Finances (M. Macdonald), qu'avec les années, nous trouverons un moyen de régler nos affaires sur le plan international, qui nous évite les boulversements inutiles. Dans le cas du Canada, ce n'est pas forcément ce bill ou l'autre bill modifiant les accords de Bretton Woods qui y parviendra.

Nous avons connu de durs moments sur le plan international dans le passé et nous allons avoir encore quelques virages difficiles à négocier dans les prochaines années. Que les députés se reportent à ce propos au discours que j'ai prononcé l'autre jour au sujet du Bill C-15 sur le tarif douanier. Comme mon collègue de York-Simcoe, d'autres députés et moi-même le démontrerons, notre pays va connaître des moments difficiles sur le plan du commerce international. Je suis sûr qu'au fond de lui-même le ministre est d'accord avec cela.

Cela étant dit, je dis au ministre—et je suis sûr que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre partagent mon avis—que nous participerons à toute mesure positive visant à aplanir les difficultés que le commerce canadien éprouvera d'ici quelques années. Lorsqu'on parle du commerce canadien, on nous répond immédiatement que la santé de notre commerce se réflète dans la valeur de la monnaie canadienne. Je me rappelle, monsieur l'Orateur, qu'il y a environ deux ans, nous avons établi des droits de tirage spéciaux. Le ministre nous demande d'accepter à l'article 1 du bill une modification qui est assez raisonnable en un sens, et qui veut que dans un contrat, s'il faut établir mettons, certaines équivalences entre la monnaie canadienne et une monnaie étrangère, ces équivalences puissent aussi être exprimées en droits de tirage spéciaux. Je pense que c'est parfaitement légitime. Il existe toutefois d'autres choses que le ministre doit expliquer.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

● (2110)

Les principes généraux du projet de loi laissent beaucoup de place à l'interprétation ministérielle; et cela au bénéfice du gouvernement. Prenons un passage du bill. L'article 14(2) se lit comme suit:

Le Ministre peut faire acquérir, avec les avoirs détenus par lui ou en son nom pour le Compte du fonds des changes,

Je pose cette simple question: pourquoi? Un peu plus loin, on a quelque peu modifié le libellé qui est maintenant comme suit:

b) de la monnaie des États-Unis, des dépôts en monnaie des États-Unis détenus au nom du Ministre par la Banque du Canada ou toute banque désignée par le Ministre et des valeurs des États-Unis;

Et quand on jette un coup d'œil à la loi précédente, nous demandons de nouveau pourquoi.

c) les devises désignées par le Ministre comme ayant libre cours . . .

L'ancienne loi se lisait comme suit:

c) des devises de tout pays autre que le Canada ou les États-Unis, librement convertibles en or ou en dollars des États-Unis;

Pourquoi désigne-t-on expressément le ministre?

J'en arrive maintenant au point soulevé par mon collègue le député de York-Simcoe (M. Stevens). Quelle que soit mon attitude générale à l'égard des modifications qu'on apporte à la loi pour en faciliter l'application, je dis: Halte! A l'article 5, le ministre des Finances affirme que l'Auditeur général devra lui soumettre les résultats de l'examen du Compte du fonds des changes. C'est le point de non retour. L'Auditeur général ainsi que son rôle a fait l'objet de grands débats ici-même, dans les journaux et dans les cercles universitaires. A propos de ce dernier point, je défie tout ministériel depuis le ministre jusqu'au dernier arrivé, de m'expliquer à moi et à mes collègues, pourquoi l'Auditeur général ne ferait pas un rapport droit, simple et direct au Parlement du Canada.

M. Kaplan: Tope!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le secrétaire parlementaire dit tope. Je discuterai de la question avec lui jusqu'au jugement dernier . . .

M. MacFarlane: Qui viendra certainement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): . . . et j'en discuterai avec l'honorable whip suppléant du gouvernement ou même avec le whip en chef du gouvernement. Nous en discuterons et nous empêcherons le bill d'être adopté par la Chambre tant qu'on ne nous aura pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi ce rapport qui, en fin de compte, constitue l'explication définitive du compte commercial du Canada sur le plan international, n'est pas présenté à l'ensemble du Parlement canadien. J'ai entendu certains affirmer que le commerce international du Canada devrait être débattu en fonction des comptes mensuels.

Mlle Campbell: Oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est quelque chose qui inquiète l'honorable représentante de South Western Nova (M^lle^ Campbell). Ce n'est pas un domaine qui intéresse les femmes. Elle a protesté curieusement.

Mlle Campbell: C'est faux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'affirme à l'honorable représentante qu'à tous les points de vue, le Canada doit avoir un rendement économique extrêmement élevé pour pouvoir répondre aux demandes qui nous sont adressées fréquemment par certaines des régions moins favorisées du Canada. Nous devons les écouter. D'autre part, comment pouvons-nous réagir de façon appropriée si le Canada n'a pas une économie forte?

Je signale à certains des néophytes du côté ministériel que certaines régions du Canada ont une économie prospère et que les dissensions dans ces régions, prétendument au nom du bien public, ne peuvent pas être utiles au pays. Cela ne peut se justifier par des raisons démagogiques. Le NPD dit souvent que ceux qui gagnent un dollar devrait sacrifier $1.50 au nom de ce qu'il appelle l'égalitarisme, même s'il est prôné par des oisifs qui parlent à tort et à travers, sans contribuer le moindrement au progrès, à l'expansion et au soutien économique du pays. Autrement dit, vous êtes là, vous réclamez et vous obtenez et il ne doit y avoir aucune distinction d'une région à l'autre ou d'un individu à l'autre. Telle est cette philosophie. Je mets les néo-démocrates au défi de la faire fonctionner dans ma province, l'Alberta. Ils savent jusqu'où ils peuvent aller en Alberta avec ce genre de philosophie. Ils savent jusqu'où ils iront dans les autres régions du pays . . .

● (2120)

M. Goodale: Y a-t-il une différence entre eux et les conservateurs de gauche?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oh! J'ai entendu quelqu'un murmurer quelque chose au sujet des conservateurs de gauche. Quelqu'un vient de se réveiller là-bas.

M. Duclos: Pas étonnant qu'il se soit endormi!

[*Français*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais voyons, mon cher ami, tout cela parce que vous ne comprenez pas l'anglais. Je peux alors répéter mon discours en entier en français, si vous le désirez.

Alors, je vais recommencer pour le bénéfice de certains députés.

Une voix: Vos remarques ne sont pas pertinentes!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Voilà, je vous demande si vous voulez participer à ce débat?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre s'il vous plaît! Les honorables députés voudraient-ils donner la chance à l'honorable député d'Edmonton-Ouest de continuer son discours?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous remercie, monsieur le président, de signaler simplement mes droits, et de dire que la participation de l'honorable député ne m'ennuie pas du tout. Je demanderais à l'honorable député de m'écouter! Par votre entremise, monsieur le président, je l'invite à participer à ce débat. Je lance ce défi.

Une voix: Nous participons.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Maintenant, monsieur le président, je veux inviter l'honorable ministre à participer au débat, tout simplement parce que mon temps de parole est presque écoulé.

Une voix: Très bien.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ah non! Pas à cause de votre participation, vous savez, parce qu'elle est nulle. Écoutez, mon cher ami, venez donc chez nous.

Une voix: On y va chez vous! J'y suis allé l'été dernier.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, vous êtes passé chez nous, mais on ne vous a pas apprécié. Revenez donc, parce que votre participation a été tellement insignifiante . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La présidence aimerait que le député revienne au bill à l'étude et que les autres députés s'abstiennent d'intervenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous remercie, monsieur le président. Les interventions de mes collègues d'en face ne m'ennuient pas du tout, et je constate que l'honorable nouveau ministre veut participer au débat. Je pourrais peut-être poser quelques questions pertinentes en attendant sa réplique réfléchie au cours de ce débat en ce qui a trait—et bien entendu je fais allusion au passé—à l'expression de ses sentiments en faveur du Parlement canadien. Partage-t-il, depuis qu'il est du ministère, l'opinion que l'auditeur général devrait faire son rapport sur le Fonds monétaire international, non pas au Parlement, mais d'abord au ministre des Finances, qui pourrait ensuite le passer . . . par, comment dirais-je . . .

[*Traduction*]

Je dirais le passer au tamis. Je demande au ministre d'État de Winnipeg (M. Guay) qu'elle sera l'attitude du Parlement à l'égard du rôle de l'Auditeur général si nous faisons cet exemple alors qu'il y a actuellement au *Feuilleton* un bill qui définit et même qui élargit le rôle de l'Auditeur général par rapport au Parlement.

Nous sommes des députés. Je dois m'incliner devant le député de Saint-Boniface, il fait maintenant partie du cabinet. Mais on a toujours défini le rôle de l'Auditeur général par rapport au Parlement. Et ce rôle on veut l'élargir à la satisfaction des députés de tous les coins de la Chambre, depuis l'honorable représentante de South Western Nova jusqu'aux banquettes les plus éloignées. Le bill à l'étude ne contient qu'un article important. Excepté cet article, il ne vaut pas grand-chose. Je demande à M^me^ le ministre d'État nouvellement nommé et à tous les députés jusqu'au ministre des Finances qu'elle devrait être la réaction de la Chambre devant une telle proposition? Je suis contre ce bill.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on a parlé ce soir du bill qui fait pendant à celui-ci et qui traite également du Fonds monétaire international. Comme le député de Don Valley (M. Kaplan) l'a dit, je parlerai plus longuement de ce bill qui aborde certains aspects importants des disponibilités internationales. Le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne parle que des dispositions relatives à notre fonds du change et à la façon dont il en est rendu compte dans le contexte de nos institutions.

Nous venons d'entendre une discussion intéressante sur les disponibilités internationales mais malheureusement, comme je l'ai dit il y a quelques instants, le discours que le service de recherche du député avait préparé à son intention a été prononcé au mauvais moment.

La thèse défendue ce soir par l'opposition officielle au sujet de l'article 5 se résume à ceci: il s'agit, selon elle, d'un amendement visant à empêcher le Parlement de mieux connaître la façon dont est géré le fonds du change.

Des voix: C'est vrai!

M. Macdonald (Rosedale): Les députés d'en face disent que c'est vrai. Si c'est là leur seule objection, je leur signalerai que la disposition que je cherche à modifier est la seule me dit-on de toutes nos lois, où l'on utilise encore cette formulation pour rendre compte au Parlement: cette modification vise donc à rendre le bill conforme aux autres articles de nos lois qui demandent une vérification par le vérificateur général. La question essentielle est la suivante: A qui doit-on une telle modification? C'est, paraît-il, une de mes initiatives. J'aimerais faire remarquer à l'honorable député que c'est le bureau du vérificateur général qui a suggéré cet amendement.

• (2130)

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Peut-être le vérificateur général a-t-il tort, et peut-être a-t-il raison de vouloir de l'uniformité.

J'aimerais parler ici de ce qu'a dit le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Je serais heureux que le comité convoque le vérificateur général pour obtenir ses idées sur les propositions contenues dans le bill et peut-être confirmation de ce qu'on m'a dit, à savoir que c'est lui qui a proposé cet amendement.

M. Hnatyshyn: Vous blâmez maintenant la Fonction publique. N'acceptez-vous donc aucune responsabilité pour quoi que ce soit?

M. Macdonald (Rosedale): Voilà pour les arguments du député, et j'aimerais maintenant parler d'un certain nombre d'autres points.

M. Stevens: Vous renvoyez la balle.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le député dit que je renvoie la balle. Il a dit que le vérificateur général est un serviteur compétent et fidèle du Parlement, et il l'est. C'est lui qui a recommandé cet amendement. J'ai repris cette recommandation en tant que ministre et j'y ai donné suite. Il me semble qu'il ne puisse pas m'accuser de renvoyer la balle ou de ne pas prendre mes responsabilités. J'en prends la responsabilité et cela pourra être confirmé au comité.

M. Hnatyshyn: Êtes-vous maintenant en train de nous dire où vous obtenez vos conseils? Est-ce un précédent?

M. Macdonald (Rosedale): J'obtiens mes conseils de mes fonctionnaires sur un grand nombre de questions. Si le député ne le sait pas, alors il ne connaît pas grand-chose au gouvernement.

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a fait allusion à une partie de mon discours de Manille concernant la liquidité du Fonds monétaire international et la libre utilisation de la monnaie. J'ai en effet souligné que certains des principaux États adhérents au Fonds monétaire international, particulièrement les membres de l'OPEP, n'utilisent pas librement leur monnaie, comme le fait le Canada. C'était là la raison des remarques que j'ai faites à Manille.

Le député de York-Simcoe a soulevé une question intéressante qui a été appuyée avec enthousiasme par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) en disant que nous devions nous montrer énergiques à l'égard des Britanniques et leur faire la vie dure.

M. Paproski: Je n'ai pas dit ça.

M. Macdonald (Rosedale): Le député de York-Simcoe l'a dit et le député d'Edmonton-Centre a frappé son pupitre du poing, et crié «Bravo», ce qui est sa manière à lui de participer aux débats de la Chambre. Je pense que l'honorable représentant ferait bien de se reporter à la question qu'a posée le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) il y a deux jours, alors qu'il déplorait que le Fonds monétaire international se montre trop dur à l'égard des Britanniques. Je voudrais bien savoir quelle est la position officielle du gouvernement sur la question. Est-ce l'opinion du député de York-Simcoe ou celle de l'honorable député de Prince-Albert qui fait autorité en la matière?

M. Stevens: Quelle est votre opinion sur la question?

M. Macdonald (Rosedale): Si le député voulait bien se reporter à ma réponse de l'autre jour, il le saurait. Il pourrait peut-être faire un peu de recherche à ce sujet.

La remarque finale que j'aimerais faire porte sur la question critique de la liquidité et des opérations internationales, qui sont traitées dans l'autre bill. Je rappellerai en dernier lieu les articles d'introduction du présent bill qui donnent la possibilité, pour les opérations internes, en vertu de la loi actuelle, d'utiliser les droits de tirage spéciaux. Les autres dispositions du bill traitent de la manière dont les comptes publics du Fonds du change sont gérés et vérifiés. Je serai heureux d'assister moi-même à ces vérifications et de voir également les fonctionnaires compétents—ceux qui sont chargés de la gestion des paiements internationaux du Canada—s'en occuper, ce qui permettrait de répondre aux inquiétudes exprimées par l'honorable représentant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Macdonald (Rosedale), mise aux voix, est adoptée.)

● (2140)

(*Vote nº 7*)

POUR

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Broadbent
Caccia
Cafik
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Chrétien
Clermont
Collenette
Corbin
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Duclos
Dupras
Ethier
Faulkner
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Kaplan
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Leggatt
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Marceau
Martin
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nystrom
Parent
Pearsall
Peters
Portelance
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rooney
Roy
(Laval)
Saltsman
Sauvé (Mme)
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Symes
Tessier
Trudel
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—96.

L'ajournement

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Beaudoin
Brisco
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hnatyshyn
Holmes
Horner
Huntington
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Nielsen
Nowlan
Oberle
Paproski
Pigott (Mme)
Reynolds
Ritchie
Rondeau
Schellenberger
Schumacher
Smith
(Churchill)
Stevens
Stewart
(Marquette)
Towers
Woolliams—64.

● (2320)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

(Le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES JOURS FÉRIÉS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT LE JOUR DU PATRIMOINE CANADIEN

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 22 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 368, j'ai posé une question au secrétaire d'État (M. Roberts) à propos du jour du Patrimoine canadien. Je lui ai demandé plus particulièrement s'il était vrai qu'au cours de la présente session le gouvernement déposerait un projet de loi global sur les congés, y compris un jour du Patrimoine au mois de février. Le ministre a répondu par un oui catégorique. C'était une réponse on ne peut plus satisfaisante et le ministre doit se demander pourquoi je soulève cette question à cette heure aussi tardive.

On trouvera bien sûr la raison dans la réponse qu'il a donnée à ma question supplémentaire. Je lui avais en effet demandé si cette mesure pourrait être prise assez tôt pour pouvoir célébrer le premier jour du Patrimoine en février 1977. Il m'a répondu qu'il aimerait que ce soit le cas, mais il n'a pu me le promettre.

Si je suis ici à cette heure tardive—et ceux d'entre nous qui ont des questions à poser à l'ajournement auront assez de bon sens pour limiter leur exposé—c'est pour donner au ministre la chance de revoir la réponse qu'il m'a donnée. Il est certain que si le gouvernement a décidé d'ajouter le jour du Patrimoine à la liste des jours fériés au Canada, il n'y a pas de raison pour repousser d'une autre année la célébration de ce premier jour du Patrimoine.

D'ailleurs, quand il y a plus de deux ans maintenant le juge Emmett Hall s'occupait d'un conflit du travail dans les chemins de fer, et que nous avions alors la possibilité d'ajouter ce jour du Patrimoine à la liste de nos jours fériés, il avait donné aux cheminots des raisons de croire que le contrat qu'il établissait à leur intention comprendrait le jour du Patrimoine. Ils en ont déjà perdu deux; il est certain qu'ils ne vont pas en perdre un troisième.

Je pense que l'idée d'un jour du Patrimoine est tout à fait excellente pour ce qui est de sa signification et c'est également une très bonne idée d'avoir un jour férié en février. Je suis heureux de savoir que, l'autre jour, le ministre a déclaré que le gouvernement était d'accord là-dessus. J'espère que ce soir il pourra me donner une réponse assez brève et qu'il pourra me dire que le bill sera présenté assez tôt de façon à ce que nous puissions célébrer le premier jour du Patrimoine en février 1977.

M. Paproski: Nous avons déjà un jour férié le 14 février, la Saint-Valentin.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le député de Edmonton-Centre (M. Paproski) propose que le 14 février soit un jour férié. Je serais fort heureux d'appuyer cette proposition non seulement parce qu'il s'agit de la Saint-Valentin, mais aussi parce que c'est le jour de l'anniversaire de ma femme.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: J'apprécie à la fois la concision et l'éloquence de mon collègue d'en face. Les députés de tous les partis ont montré pas mal d'intérêt à cette question par le passé. Je pourrais mentionner le bill que le député a déjà présenté. D'autres bills ont déjà été présentés également; l'un d'eux proposait l'institution de la fête du drapeau, un autre, l'anniversaire de la découverte, un autre, présenté par notre distingué collègue de l'Île-du-Prince-Édouard, proposait un jour de congé en l'honneur de sir John A. Macdonald, enfin, un bill de mon collègue, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), qui a souvent insisté sur l'opportunité d'une fête du patrimoine en février.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à mon collègue, il est vrai que nous comptons présenter une mesure afin que les députés aient l'occasion de faire connaître leur point de vue sur cette question et de se prononcer à la Chambre. Je dois avouer que certains m'ont rappelé qu'en période d'austérité, et à une époque où nous sommes tous très conscients de la nécessité de nous priver, non seulement le gouvernement mais aussi le secteur privé, peut-être le moment n'est-il pas bien choisi pour réaliser ce projet tout à fait souhaitable. Ces sentiments n'ont pas dissuadé le gouvernement ni moi-même de présenter une mesure, mais parce qu'il semble que la question pourrait susciter une controverse ou que les députés pourraient vouloir en discuter, je ne peux garantir au député, comme je voudrais le faire, que tel jour de février, lui et moi pourrons célébrer cette magnifique occasion, un jour de congé en plein milieu de ce mois terne qui semble durer une éternité au beau milieu de notre long hiver canadien.

Comme je le lui ai dit, je souhaite la réalisation de ce projet et je voudrais pouvoir l'en assurer mais, à cet égard, je suis à la disposition des députés. Certains d'entre eux ont exprimé des réserves. J'espère que l'on pourra les surmonter. Nous comptons présenter le bill aussitôt que nous le pourrons, afin que les députés puissent nous faire part de leur point de vue. J'espère qu'ils conviendront avec le député et moi-même qu'il faudrait régler rapidement cette question, mais il faudrait être un ministre bien téméraire pour croire qu'à si bref délai, il pourrait présumer de l'intention de la Chambre des communes . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Donnez-nous-en l'occasion.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA RÉINTÉGRATION DE WILLIAM BIGGS DANS SES FONCTIONS—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, M. William Biggs, capitaine de l'armée à la retraite après 25 ans de service dans les Forces armées canadiennes est, en tant que civil, directeur du bureau des transactions automobiles des Forces armées canadiennes en Europe à Lahr, en Allemagne. En novembre 1974, sans en être averti, il est suspendu de ses fonctions et trouve son bureau fermé à clé. Il est accusé par les Forces armées canadiennes de fraude, de détournement de fonds et de falsification de comptes, entre autres méfaits. Le 20 décembre 1974, il est licencié.

Le 1er décembre, encore sous le coup de la suspension, Biggs écrit au commandant des Forces armées canadiennes en Europe pour lui demander un procès militaire et l'accès aux dossiers de son bureau, pour prouver son innocence. Les nombreuses autres lettres qu'il adresse à ses supérieurs militaires pour se plaindre de ce traitement ne recoivent d'autre réponse qu'un simple accusé de réception. Cependant, le major général Quinn, commandant des Forces armées canadiennes en Europe, lui dit en février 1975, en réponse à une réfutation détaillée couchée sur papier, qu'il recevra une réponse lorsque l'enquête sera terminée. Pour toute nouvelle, le général Quinn écrit plus tard à Mme Biggs qui s'est adressée à lui au nom de son mari, pour lui dire qu'il estime que l'affaire est classée.

Immédiatement après la suspension, la station de radio canadienne annonce que le bureau des transactions automobiles est fermé temporairement à la suite d'irrégularités découvertes dans les livres à l'occasion d'une vérification comptable. Toute la collectivité de Lahr a et garde encore l'impression que M. Biggs a été pris la main dans le sac. La vérité est qu'il n'y avait pas eu de vérification avant cette époque. L'unité spéciale d'enquête des Forces armées canadiennes instruit les accusations portées contre M. Biggs et rend ses rapports aux autorités civiles allemandes. M. Biggs est donc poursuivi devant les tribunaux allemands. Le 27 janvier 1976 son affaire passe devant le tribuanl de comté de Lahr. Il est disculpé de toutes les accusations portées contre lui, et le juge dit en autre:

Au cours du procès, l'accusé a démontré qu'il est un homme d'honneur, dont le sérieux et l'intégrité sont hors de cause. Les reproches qui lui avaient été adressés se sont révélés sans fondement aucun.

Même le procureur public, après avoir entendu une partie de la preuve à charge, a demandé le renvoi des accusations. La preuve a été entendue et le non-lieu prononcé. M. Biggs s'attendait bien sûr à être réintégré dans ses fonctions s'il prouvait son innocence; mais ça n'a pas été le cas et, au lieu de cela, on lui a appris que les militaires considéraient que son cas était clos.

● (2330)

Cette affaire a donné lieu à de nombreux procédés injustes et irréguliers. A aucun moment on ne lui a exposé clairement quelles étaient les accusations portées contre lui. La lettre de licenciement comprend quatre paragraphes d'accusations; on lui dit, dans ces paragraphes, qu'il a agi, en certaines circonstances, avec malhonnêteté ou négligence, mais sans préciser en quelles circonstances et en demeurant extrêmement vague sur la nature exacte des fautes commises. Une des raisons pour lesquelles la lettre demeure si vague est certainement que, bien que la lettre dise qu'il a pu agir avec malhonnêteté, la malhonnêteté ne constitue une raison suffisante pour renvoyer un employé occupant le poste de Biggs que si elle est admise ou prouvée. Or ici, aucune des accusations n'était qualifiée de «rendement insatisfaisant au travail».

Toutes les lettres des autorités militaires disaient qu'on ne pouvait pas s'occuper de son grief tant que les Allemands n'auraient pas clos le procès qu'ils lui avaient intenté. Et pourtant, aucun militaire canadien n'a assisté à ce procès et après sa clôture aucune suite n'a été donnée à la lettre de grief de Biggs.

En terminant, la lettre de suspension de décembre 1974 révèle que M. Biggs était soit malhonnête—et il a été innocenté des accusations de malhonnêteté par une cour de comté allemande—soit d'une grossière négligence. Si en fait M. Biggs était incompétent, il me semble qu'on aurait pu s'en rendre compte au cours des 25 années qu'il a servi dans l'armée, ou dans les quatre années de service au bureau des transactions automobiles, plutôt qu'au beau milieu d'une enquête menée à la suite de fausses accusations qui ont été rejetées par un tribunal. En outre, la façon dont M. Biggs a été congédié ne l'a pas blanchi pour autant. Dans la ville où il vit, il a maintenant une réputation d'homme malhonnête et depuis deux ans, il n'a pu se trouver un autre emploi. Sa réputation étant atteinte et ne pouvant gagner sa vie, il devrait tout au moins pouvoir répondre à des allégations précises et se réhabiliter.

M. Biggs a été jugé puis déclaré innocent; malgré cela il en subit d'amères conséquences. C'est une parodie de la justice élémentaire et du fair-play qui existent au Canada.

Je signale au ministre que la Déclaration canadienne des droits stipule à la partie 1, et je cite:

... Nulle loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer comme ... privant une personne du droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale, pour la définition de ses droits et obligations;

Pour prouver à quel point la justice que l'on refuse à M. Biggs est fondamentale, je vous citerai également cet extrait de la Grande Charte:

Nul homme libre ne doit être saisi ... ni condamné par nous ... si ce n'est par le jugement de ses pairs ou par la loi du pays.

Il n'y a pas longtemps que le ministre assume ses fonctions; jusqu'ici, je l'ai toujours considéré comme un homme juste. Je sais que l'on a serré les rangs à cet égard dans son ministère où, bien sûr, les seuls conseils qu'il puisse obtenir viennent des personnes mêmes à qui l'on doit cette initiative scandaleuse. J'ai remis au ministre un bref exposé des faits, que je tiens d'une source indépendante. C'est à lui de nous montrer ce qu'il a dans le ventre et d'instaurer une commission d'enquête indépendante au sujet de cette question très troublante.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le ministre m'a demandé de remercier le député pour l'intérêt qu'il manifeste pour cette affaire. Je tiens à l'assurer que le ministre poursuit personnellement des recherches à ce sujet. Je suis certain que le député comprendra que le ministre ne détient ce portefeuille que depuis quelques jours, et qu'il n'a donc pas eu l'occasion de vérifier tous les documents et toutes les données pertinents à cette affaire. Le ministre aimerait également que je remercie le député de lui avoir fourni un exposé des faits, comme il l'a dit il y a quelques instants, faits qu'il tient à examiner attentivement.

Le député lui-même a employé des termes comme «aspects troublants», «fausses accusations», «amères conséquences» et «parodie de justice élémentaire». Si ces expressions représentent les sentiments du député et de M. Biggs, il est d'autant plus indispensable que le ministre examine attentivement cette affaire si l'on veut qu'il prenne une décision juste et honnête. Le ministre m'a autorisé à assurer au député que dès qu'il aura eu l'occasion de revoir toute cette affaire, il fera part personnellement au député des résultats de ses recherches.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE PROJETS DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES SUBVENTIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le deuxième ou le troisième jour de cette session, j'ai soulevé une question concernant d'éventuelles modifications à la loi sur les subventions au développement régional. Des organismes consultatifs ont fait de nombreuses propositions au ministre, aux gouvernements provinciaux et à d'autres organismes indépendants au sujet de cette loi.

On se serait attendu à ce que le dernier discours du trône indique que le ministère de l'Expansion économique régionale s'était occupé de façon concrète d'apporter les améliorations et les modifications que de nombreux Canadiens jugent maintenant nécessaires si nous voulons aider et développer l'industrie dans les régions touchées par la disparité économique et sociale.

A vrai dire, je me suis étonné que le discours du trône ne fasse aucune allusion en ce sens. J'ai été encore plus surpris quand j'ai abordé la question à la Chambre, le 13 octobre, avec le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard). Quand je lui ai posé une question sur le silence du discours du trône à ce sujet et quand je lui ai demandé s'il avait fait des recommandations à ses collègues du cabinet et s'ils les avaient rejetées, le ministre a répondu et je cite:

Monsieur le président, à ce stade-ci, il n'y a pas eu effectivement de recommandations faites au cabinet, par moi-même ou par mon ministère, parce que nous sommes à considérer, comme nous l'avons fait au cours des dernières semaines, plusieurs représentations faites par divers organismes canadiens sur les façons d'améliorer la loi. J'espère bien qu'au cours des prochains mois nous pourrons en venir à un consensus à ce sujet. Je serai à ce moment-là en mesure de proposer à mes collègues du cabinet les modifications qui s'avéreront appropriées pour répondre aux besoins.

Je trouve cette réponse plutôt étonnante de la part d'un ministre dont les services prétendent s'occuper des problèmes posés par la disparité économique et sociale dans les diverses régions du pays.

Je vois bien que la loi sur les subventions au développement régional ne compte pas tellement dans les dépenses de ce ministère. Elles représentent à peine 20 p. 100 de son budget. La plupart de l'argent est consacré à des programmes d'infrastucture dans le cadre de l'accord général d'expansion et des accords complémentaires conclus avec les provinces.

Le plus troublant, c'est que le ministre et ses fonctionnaires n'ont pas encore tenu compte des recommandations faites depuis déjà longtemps. Depuis 1973, le ministre a le rapport provisoire du Conseil de développement de l'Atlantique. Il a été publié cette année. Voici un extrait du rapport:

Les faits accumulés jusqu'ici et les tendances relatives aux offres et aux demandes indiquent que si l'on ne modifie pas considérablement la politique et ses applications, le programme en ce qui concerne la région de l'Atlantique pourrait subir un sérieux ralentissement au lieu de continuer sur sa lancée.

Nous devons supposer que le ministre est au courant de la situation depuis trois ans. Le ministre a aussi reçu d'autres rapports, d'abord de son groupe consultatif, et encore par suite d'études indépendantes, dont certaines ont été examinées par le comité de l'expansion régionale de la Chambre. Ce rapport du Conseil de développement de la région de l'Atlantique dit aussi:

Par suite de la mise en exécution de la loi sur les subventions au développement régional dans la région de l'Atlantique, «en moyenne, une seule nouvelle entreprise par année a commencé la production commerciale dans la région au lieu de s'installer ailleurs».

En outre, des études indépendantes et des députés des deux côtés de la Chambre ont exprimé leur grande préoccupation devant la discrétion et la latitude laissées au ministre relativement à l'approbation des demandes de subventions.

Il y a déjà longtemps, c'est-à-dire le 20 juin 1972, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) avait demandé qu'on accélère les subventions et qu'on n'exige pas que les travaux soient aussi avancés avant d'effectuer le versement. De fait, en 1975, le congrès sur la politique du parti libéral avait demandé qu'on élimine la paperasserie administrative du ministère de l'Expansion économique régionale. Un certain nombre de points ont été établis. Ce n'est pas le moment de les énumérer tous.

Le 5 décembre 1975, le député de Halifax (M. Stanfield) avait proposé qu'on n'utilise pas des normes uniformes partout au Canada pour appliquer la loi sur les subventions au développement régional. Le Conseil canadien du développement rural, organisme chargé de conseiller le ministre, avait demandé en 1969, tout comme le Conseil du développement de la région de l'Atlantique a demandé dans son rapport publié cette année, qu'on fournisse plus de renseignements sur l'industrie et plus d'aide une fois que les subventions ont été accordées.

Cependant, les suggestions les plus importantes concernant l'application universelle de la loi sur les subventions au développement régional ne viennent pas seulement d'organismes consultatifs, mais aussi des gouvernements provinciaux. Ceux-ci ont exprimé leur préoccupation dès le départ.

● (2340)

Je me souviens du temps où je faisais partie du comité de développement régional en 1969; nous examinions alors la mesure initiale, et je m'inquiétais de son application aux industries de service. Des instances ont certainement été présentées par des gouvernements provinciaux et, en une occasion, par les quatre ministres du Tourisme des provinces de l'Atlantique quant à l'importance des amendements à la loi sur les subventions au développement régional par rapport à l'industrie du tourisme. En outre, l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale, aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), avait fait savoir qu'il pourrait bien y avoir trois ou quatre amendements concernant le financement intérimaire, question fort importante au moment d'établir de nouvelles industries dans des régions économiquement défavorisées.

Sans doute devrais-je consacrer le peu de temps à ma disposition à décrire ce qu'est la grande préoccupation de tous ceux d'entre nous qui ont pu étudier les incidences de cette loi, c'est-à-dire la difficulté de définir un objectif réaliste et une stratégie en ce qui concerne le programme fédéral d'aide à l'industrie. Dans un rapport récent, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique déclare qu'il n'y a jamais eu une définition bien nette de la stratégie industrielle à laquelle pourrait s'appliquer la loi sur les subventions au développement régional. Le même point de vue a été exprimé dans de nombreuses études indépendantes. Sept ans se sont écoulés depuis lors, il est donc bien trop tard pour que le ministre nous dise que le gouvernement vient tout juste d'aborder l'étude de recommandations qu'il connaît depuis des années. Il est grand temps de passer à l'action et j'espère que le gouvernement apportera sous peu les amendements qui s'imposent quant à l'application de la loi sur les subventions au développement régional.

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux de noter dans la question que le député d'Egmont (M. MacDonald) a posée au cours de la période des questions, le 13 octobre, qu'il reconnaît l'importance de la loi sur les subventions au développement régional comme instrument de mise en œuvre de la politique de développement régional. C'est une opinion que je partage avec lui, ainsi que bien d'autres

groupes, y compris les gouvernements provinciaux et le Conseil de développement de la région de l'Atlantique.

Dans sa question l'autre jour, le député a parlé des recommandations faites au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) par le Conseil de développement de la région de l'Atlantique à titre d'organisme consultatif. Je suppose qu'il songeait précisément aux recommandations contenues dans une étude publiée par le Conseil en 1976 concernant les activités reliées au programme au cours de la période allant de 1969 à 1972.

Cette étude renfermait bel et bien des recommandations pour améliorer l'efficacité du programme d'encouragement au développement régional. Il y a, cependant, deux points importants que j'aimerais signaler à ce sujet.

Premièrement, le Conseil a noté dans le rapport que:

«Le programme d'encouragement dans la région atlantique a été une source utile d'aide financière pour l'industrie et a contribué à y accroître l'emploi.»

Par conséquent, même en ne se fondant que sur les premiers résultats d'une application limitée du programme, l'étude du Conseil révèle que celui-ci avait été très efficace.

En deuxième lieu, ce qui est peut-être plus important, le Conseil reconnaît dans son rapport que l'on avait tenu compte de ses recommandations quand on avait apporté «un certain nombre de modifications aux méthodes de gestion du ministère et à l'application du programme de subventions au développement régional lui-même». En d'autres termes, le Conseil reconnaissait que le ministère avait, de sa propre initiative, entrepris l'examen de sa politique au sujet du programme de subventions au développement régional et avait adopté nombre des modifications proposées par les gouvernements provinciaux et par des organismes comme le Conseil de développement de l'Atlantique lui-même. La décentralisation du processus décisionnel et l'application de formules types dans le cadre de certains projets de subventions constituent deux exemples des recommandations formulées par le Conseil et que le ministère a adoptées.

Ce n'est pas parce que cet important examen du programme de subventions a été effectué en 1972 et 1973 et que les modifications n'ont commencé à être apportées qu'en 1974 que nous sommes satisfaits du programme et que nous n'apporterons aucune autre modification pour en améliorer l'efficacité. En fait, comme le ministre l'a dit l'autre jour en répondant à une question du député d'Egmont, nous réétudions en permanence l'application du programme de subventions et nous sommes constamment à la recherche des moyens qui permettront d'en faire un meilleur élement de l'expansion économique des régions défavorisées de notre pays et de l'amélioration des conditions de vie dans ces mêmes régions.

A cet égard, on se souviendra que le Parlement n'a approuvé que l'année dernière l'extension de l'application de la loi de 1976 jusqu'en 1981. Cette extension permettra d'adopter des mesures à l'intention des entreprises de toute taille, y compris les petites entreprises sur lesquelles on a particulièrement pu mettre l'accent à la suite des modifications apportées au programme en 1974. Cela permettra également d'étudier les instances de divers groupes canadiens et de déterminer la meilleure façon de réaliser les objectifs du gouvernement et du ministère, ainsi que les modifications qu'il faudra apporter, s'il y a lieu, à la Loi sur les subventions au développement régional au cours de cette période.

J'espère que ces remarques contribueront à faire de la lumière sur toutes les actions récemment entreprises par notre ministère relativement au programme de subventions sur nos projets concernant ce programme.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 11 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 novembre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROPOSITION DE DÉSAPPROBATION À L'ÉGARD DU GOUVERNEMENT EN RAISON DU RETARD APPORTÉ AU VOTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter la motion suivante:

Que la Chambre exprime sa désapprobation à l'égard du mépris insolent envers l'institution du Parlement que le gouvernement a montré hier soir en retardant un vote pendant des heures pour répondre à ses propres besoins.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une motion de ce genre, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LE MALAISE DANS LES RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Étant donné le malaise persistant dans les relations ouvrières-patronales au ministère des Postes—expression souvent utilisée par l'ancien ministre des Postes—malaise qui a dégénéré en impasse, comme le signalait le nouveau ministre des Postes dans le discours qu'il faisait cette semaine au congrès des usagers des Postes, le patronat ayant enfreint l'esprit dont s'inspirait la convention collective conclue en décembre 1975 avec le Syndicat des postiers du Canada en négligeant de prévenir les dirigeants syndicaux de l'installation de nouveau matériel à Saint-Jean, Terre-Neuve, et à London, Ontario, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Smith):

Que le ministre des Postes prenne des mesures immédiates pour atténuer le despotisme du patronat, afin qu'ainsi le syndicat ne soit pas poussé à réagir, et qu'il s'empresse d'établir avec le SPC un climat de confiance mutuelle semblable à celui qui existe avec le syndicat des facteurs depuis quelques mois, de façon à assurer aux Canadiens le service postal de qualité dont ils jouissaient auparavant et sur lequel ils devraient pouvoir compter.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'OPPORTUNITÉ D'ENTRETIENS ENTRE LE MINISTRE ET LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE AU SUJET DE REMÈDES CONTRE LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je demande la parole, conformément à l'article 43 du Règlement, pour exposer une affaire pressante. Étant donné que l'aciérie de Sydney est sur le point de licencier 170 autres ouvriers et que le chômage dans la région industrielle du Cap-Breton atteint déjà près de 20 p. 100, je propose, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt):

Que la Chambre charge le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de concert avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, de prendre des mesures spéciales pour surmonter cette crise de l'emploi et pour dresser des plans susceptibles d'assurer un avenir stable à l'aciérie de Sydney.

M. l'Orateur: Cette motion, conformément à l'article 43, exige le consentement unanime pour être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'ENQUÊTE AU SUJET DU RACKET DE L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire urgente et de nécessité pressante relativement à l'administration de la justice. Je veux parler des nombreuses annonces qui sont publiées dans les quotidiens concernant l'avortement; celle-ci, par exemple: «Confidentiel, effectué légalement dans l'État de New York par des gynécologues compétents, départ d'Ottawa, retour le jour même».

Je propose donc, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre de la Justice, en vertu de pouvoirs que lui confère la constitution et sur l'avis des procureurs généraux des provinces, enquête sur ce racket de l'avortement annoncé au Canada et pratiqué aux États-Unis, surtout au moment où le Dr Morgentaler fait l'objet de persécutions et de poursuites pour pratique illégale de l'avortement au Canada.

M. l'Orateur : A l'ordre. Cette motion, proposée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE DE DÉPÔT DES DONNÉES DU MINISTRE RELATIVES AUX TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour proposer une motion sur une affaire urgente. Comme le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) a présenté, lors d'une conférence de presse, hier, une série de chiffres pour essayer de montrer que le gouvernement n'a perdu que 6 millions, et non pas 50 millions de dollars, dans son accord de location-vente relatif aux Terrasses de la Chaudière, par rapport à ce qu'il lui en aurait coûté pour exproprier et construire des installations similaires pour ses propres besoins; comme ces chiffres constituent un tour de passe-passe fondé sur les données financières les plus douteuses . . .

Des voix: Règlement.

M. Stevens: . . . qui dissimulent une perte de plusieurs dizaines de millions de dollars pour les contribuables, et comme le ministre a affirmé être prêt a relever n'importe quel défi pour prouver et corroborer la validité de ces chiffres, je propose, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Horner):

Que la Chambre ordonne au ministre de déposer ses chiffres, qui semblent aussi irréguliers et extraordinaires que le projet des Terrasses de la Chaudière lui-même.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais présenter la motion, mais nous avons toujours soutenu qu'un avis de motion proprosé en vertu de l'article 43 du Règlement ne devait renfermer que les renseignements nécessaires pour en démontrer l'urgence, sans prêter à la discussion ou à la controverse. De toute façon, cette motion ne peut être présentée à la Chambre qu'avec son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT INTITULÉ «LE RÉGIME CACHÉ D'ASSISTANCE SOCIALE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme le Conseil national du bien-être social conclut dans son rapport récemment publié que les programmes de subventions fiscales coûtent au Trésor 6.4 milliards de dollars par année et constituent ainsi un régime caché d'assistance sociale, et comme ces avantages favorisent les riches plus que tout autre groupe, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

[M. Woolliams.]

Que la Chambre renvoie au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le rapport du Conseil national du bien-être social sur le régime caché d'assistance sociale en le chargeant de l'étudier et de présenter un rapport à la Chambre avant le mois de décembre 1976.

M. l'Orateur: Pareille motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMMONWEALTH

M. l'Orateur: Avant la période des questions, je sais que les députés aimeraient que je signale la présence à la tribune d'un très éminent visiteur, le secrétaire général du Commonwealth, l'honorable Shridath Ramphal.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÉSULTAT DES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES À PROPOS DE L'EXTENSION DE LA ZONE DE PÊCHE À 200 MILLES DES CÔTES

M. LLoyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il vient de rentrer de France et j'aimerais lui poser la question suivante. Étant donné l'importance socio-économique des pêches pour les habitants des provinces de l'Atlantique, j'aimerais que le secrétaire d'État dise si le Canada et la France se sont mis d'accord à propos du conflit d'intérêts qui met les deux pays aux prises en ce qui concerne l'extension de notre zone de pêche à 200 milles des côtes. Pendant qu'il était à Paris, son collègue le ministe des Pêches et de l'Environnement a fait une déclaration à la Chambre et il a donné un préavis statutaire de son intention de décréter que la limite de la zone de pêche canadienne serait à 200 milles des côtes à partir du 1er janvier 1977?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de donner le plus de renseignements possible au député et à la Chambre aujourd'hui. Je promets également de préparer une déclaration sur les négociations canado-françaises pendant la fin de semaine; je n'ai tout simplement pas eu le temps de la préparer. En ce qui a trait à la situation du Canada par rapport à Saint-Pierre et Miquelon, nous avons eu récemment des pourparlers à Paris au niveau ministériel, qui faisaient suite à ceux qui étaient en cours entre les hauts fonctionnaires depuis un bon moment. Il est évident que nous ne pourrons pas, comme ce fut le cas avec les États-Unis, arrêter et régler tous les aspects de cette question avant le 1er janvier.

Toutefois, au cours de conversations et de négociations fort amicales, la France et le Canada se sont engagés à mettre en place une entente ou un accord provisoire, avant le 1er janvier. Cette entente a pour but commun, comme l'a souligné chaque partie aux pourparlers de Paris, d'éviter que ne se dégrade ou ne s'aggrave la situation au 1er janvier. Dans l'intervalle, nous poursuivrons les conversations à long terme et nous remplacerons tôt ou tard l'entente provisoire par un accord qui, j'en suis sûr, saura satisfaire les deux parties.

LES NÉGOCIATIONS CANADO-FRANÇAISES AU SUJET DE L'ALLOCATION DE QUOTAS DE PÊCHE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre pour sa réponse; je sais qu'il vient tout juste d'arriver et qu'il n'a pas eu le temps de préparer un rapport. J'espère que lorsqu'il sera prêt, ce rapport sera présenté à la Chambre et non à l'extérieur pour que nous puissions l'examiner. Ma question supplémentaire est la suivante: étant donné qu'on n'a évidemment pas réussi à s'entendre jusqu'ici sur cette importante question, j'aimerais savoir si on a discuté des quotas qui seraient alloués à la France aux termes de l'accord de la CIPAN portant sur les zones trois et quatre? J'aimerais savoir également s'il y a eu des accords spéciaux conclus entre le Canada et la France dans ce domaine.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à propos de la diffusion de toutes les informations je voudrais d'abord assurer le député que je suis prêt à étudier avec lui et avec d'autres députés intéressés les meilleurs moyens pour en saisir la Chambre; nous pourrions peut-être le faire en fin de semaine. Pour répondre à sa question, je crois que le député est au courant des deux accords conclus entre le Canada et la France qui, de l'avis des deux parties, résoudront le problème dans l'immédiat. L'un des principaux accords de contingentement passé par la CIPAN pour 1977 servira de base à l'établissement de contingents dans les zones auxquelles le député fait allusion. Bien sûr, il y a en plus le traité signé en 1972 par le Canada et la France, qui n'est pas sérieusement remis en question par l'extension de la limite des eaux territoriales à 200 milles, annoncée par mon collègue, en notre nom à tous deux, il y a deux jours.

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DU BANC GEORGE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? Le périmètre des eaux territoriales, établi à 200 milles des côtes, comme l'a annoncé le ministre des Pêcheries et de l'Environnement, montre que nous avons tracé, à égale distance du Canada et des États-Unis, une ligne qui englobe la partie supérieure du banc George, une zone qui fournit à elle seule pour plus de $30 millions de pétoncles au Canada. Je voudrais demander au ministre si l'on est arrivé à une entente finale avec les États-Unis au sujet de la propriété de ce banc? Je lui pose cette question à cause des ressources importantes que ce banc représente pour les pêcheries et aussi parce que la découverte possible de gaz et de pétrole dans cette zone la rende doublement importante pour l'économie du pays. Où en sont les négociations à son sujet entre le Canada et les États-Unis? Ont-elles abouti à un accord?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les nombreux points dont parle le député ne sont pas encore complètement réglés. Je pense avoir dit, avant la déclaration faite il y a deux jours, qu'on donnait suite sous toutes réserves et que les négociations avec les États-Unis se poursuivraient. Comme l'a dit le député, le Canada a tracé une ligne qui traverse le banc George, à égale distance des côtes des deux pays. Après consultation, les États-Unis ont réagi, comme nous nous y attendions d'ailleurs, en traçant une ligne différente, que le député connaît sûrement. Toutes ces initiatives ont été prises sous toutes réserves. Comme l'ont déclaré les deux parties, dans leurs communiqués, il s'agissait simplement, comme on dirait familièrement de poser des jalons pour les États-Unis et les pourparlers se poursuivent dans une ambiance amicale.

● (1120)

Entre-temps, tout comme en ce qui concerne nos relations avec Saint-Pierre-et-Miquelon, nous prévoyons l'application d'ici le 1er janvier d'une entente provisoire dont l'objectif sera de prévenir toute perturbation de l'exploitation traditionnelle et normale des ressources de la région du Banc George.

Monsieur l'Orateur, si le député le désire et si la Chambre y consent, je pourrais déposer à la fois le communiqué de presse canadien et le communiqué de presse américain qui pourraient fournir plus de détails à ce sujet.

LE RÉSULTAT DES ENTENTES BILATÉRALES RELATIVES AU DROIT DU CANADA À LA GESTION DE SES PÊCHERIES—LA POSSIBILITÉ D'ENTREPRISES EN COMMUN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre du succès de sa première mission à l'étranger. J'espère qu'il poursuivra ses efforts à promouvoir notre bonne vieille diplomatie en matière maritime. Étant donné que nous avons déjà aliéné 85 p. 100 de notre souveraineté à l'étranger par des ententes bilatérales et que le premier ministre a laissé entendre lors de son séjour au Japon que l'on conclurait une entente octroyant un permis de pêche à ce pays qui ne reconnaît pas nos droits sur une zone de contrôle économique de 200 milles, ce qui nous porte à croire que la déclaration récente ne soit que l'occasion pour le gouvernement de se refaire une beauté et ne corresponde pas à grand-chose pour le Canada, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les ententes bilatérales avec ces pays, dont la France, et notamment l'entente octroyant un permis de pêche au Japon, ne nous enlèvent pas le droit qui nous appartient de gérer nos ressources et d'en faire les premiers l'exploitation?

Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois pouvoir donner cette assurance sans réserve, monsieur l'Orateur. Je remercie le député de ses paroles obligeantes. Il dit que nous avons aliéné 85 p. 100 de notre souveraineté. De fait, je crois que s'il examine attentivement l'accord bilatéral, il constatera qu'il protège les 85 p. 100 de droits dont s'étaient emparés les pays avec lesquels nous concluons cet accord. Le point essentiel, dans la mesure où monsieur l'Orateur me permettra de l'exposer, est en réalité que dans la zone de 200 milles et à cause des problèmes que j'ai mentionnés et qu'il faudra régler de façon provisoire, le Canada prendra tout ce dont il aura besoin pour ses propres fins et seuls les contingents excédant les besoins du Canada seront alloués aux pays avec lesquels nous avons conclu des accords bilatéraux.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si le gouvernement a pris une décision concernant la possibilité que le Canada se lance dans certaines entreprises de concert avec d'autres pays avec lesquels nous avons conclu des accords bilatéraux, compte tenu du fait que nous ne serons pas de sitôt en mesure d'exercer nos droits dans la zone de 200 milles.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, nous avons, en effet, étudié la possibilité de nous lancer dans des entreprises en commun avec les divers pays avec lesquels nous avons conclu des accords bilatéraux, et dans une certaine mesure, c'est à la suite d'initiatives prises par le gouvernement de Terre-Neuve. Toutefois, ce genre d'entreprise comporte toutes sortes de conséquences qu'il faudra étudier à fond. Tous les députés souhaiteraient, je pense, que le gouvernement se lance dans ce genre d'entreprises en commun. Plus précisément, au cours de la première année qui suivra la déclaration de la zone économique de 200 milles, il est fort peu probable qu'il reste suffisamment de stocks pour permettre de telles entreprises en commun avec les pays étrangers, mais nous n'écartons pas pour autant cette possibilité. Avant de faire quoi que ce soit, nous voudrions simplement nous assurer que les pêcheurs et les exploitants de conserveries de poisson au Canada soient bien protégés.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MISES À PIED À L'ACIÉRIE DE SYDNEY—LES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE AU CAP-BRETON

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration mais en son absence je vais l'adresser au premier ministre suppléant. Étant donné que 170 autres ouvriers vont sous peu être licenciés à l'aciérie de Sydney, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'adopter des mesures d'urgence pour remédier au grave problème du chômage dans la région du Cap-Breton?

[M. McGrath.]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je suis moi aussi préoccupé par la question soulevée par le député. Comme il le sait, on peut faire appel à nos services consultatifs de main-d'œuvre dans des situations comme celle-ci, ces services seront assurément mis à la disposition des intéressés. Mes collaborateurs vont examiner la situation, probablement de concert avec les patrons et les ouvriers de ce secteur particulier.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, étant donné l'imminence de ces licenciements, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourra-t-il nous annoncer au début de la semaine prochaine quelles sommes son ministère va octroyer à la formation continue et au recyclage? Envisagerait-il encore une fois d'allouer immédiatement des crédits supplémentaires du PIL à cette région, vu que ce programme y a été réduit de façon draconnienne cette année, et afin d'éviter à cette région un nouvel effondrement grave?

M. Cullen: Comme pour tous les projets du PIL, monsieur l'Orateur, certains fonds sont encore disponibles—nous utilisons à leur égard, sauf erreur, l'expression «sommes non utilisées». Nous nous efforçons autant que possible de les investir dans une région, ainsi que le député le propose, lorsque quelque chose survient entre le moment où le niveau est fixé et celui des mises en disponibilité.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ON DEMANDE SI UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ RÉCEMMENT SUR LES IMPORTATIONS, ET S'IL SERA DÉPOSÉ À LA CHAMBRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, je voudrais adresser ma question à son secrétaire parlementaire.

Étant donné la situation très difficile dans laquelle se retrouve actuellement l'industrie du textile, est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait donner à la Chambre des renseignements sur la véritable situation des importations. De plus, est-ce que la Commission qui est chargée de surveiller ces importations a fait récemment un rapport, et est-ce que ce rapport pourrait être déposé à la Chambre?

Toutefois, s'il n'est pas possible d'obtenir une réponse aujourd'hui, j'aimerais bien que l'on prenne note de ma question et qu'on nous donne une réponse la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Je n'ai pas entendu toute la question, monsieur l'Orateur. Cependant, au lieu de demander au député de la répéter, je vais la prendre en préavis et la signaler au ministre.

Une voix: Qu'allez-vous donc prendre en préavis, puisque vous n'avez pas entendu la question?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'EXTENSION PAR LA FRANCE DE LA ZONE DE PÊCHE À 200 MILLES DES CÔTES DES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celles qu'ont posées mes collègues au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lors de ses entretiens avec les dirigeants français, le ministre a-t-il obtenu l'assurance, étant donné qu'ils avaient déjà décrété en juillet l'extension de leurs eaux territoriales à 200 milles, qu'ils n'invoqueraient pas leur possession des îles Saint-Pierre et Miquelon pour revendiquer une zone économique de 200 milles autour de ces petites îles, ce qui nuirait aux négociations que l'on ne manquera pas d'avoir?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, la France n'a pas encore porté à 200 milles la limite de ses eaux territoriales. Mercredi de cette semaine, cependant, la Communauté économique européenne a publié un communiqué annonçant que les pays membres s'étaient entendus pour étendre collectivement la limite de leurs eaux territoriales. En ce qui concerne les deux îles, rien ne laisse croire que le gouvernement français revendiquera une zone économique de 200 milles autour des îles de Saint-Pierre et Miquelon au sens où l'entend le député. A part cela, il faudra que je défende ce point vigoureusement parce qu'autrement, j'y perdrais une bonne partie de ma circonscription.

M. Marshall: Même si le ministre risque de perdre sa circonscription . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il la perdra de toutes façons.

M. Marshall: . . . les îles Saint-Pierre et Miquelon sont un département français et elles sont membres du marché commun. Elles pourraient étendre leur zone légalement et les Français pourraient se servir de cet argument comme arme lors de prochaines négociations. Le ministre n'a pas répondu à ma question. A-t-il reçu l'assurance qu'ils ne se serviront pas de ce prétexte comme arme pour étendre la limite à deux cents milles?

M. Jamieson: Non, je n'ai pas reçu cette assurance parce que, pour être honnête, la question n'a pas été soulevée. Je crois que toutes les parties supposaient qu'il n'en serait pas ainsi.

Des voix: Allons donc.

● (1130)

M. Jamieson: Les députés devraient me laissser répondre à la question. J'étais là, je sais ce qui est arrivé et c'est avec plaisir que je le dirais à la Chambre si les députés voulaient écouter.

M. Paproski: Ne soyez pas susceptible, Don.

M. Jamieson: Ce que je disais, en essayant de répondre le mieux possible au député, c'est qu'il n'a jamais été question le moins du monde pour les deux parties en cause de considérer que les îles Saint-Pierre et Miquelon étaient englobées dans la position de la Communauté économique européenne. Pour ceux qui ont protesté, je dirai que j'ai déclaré sans ambages au gouvernement français que le Canada ne voulait pas du tout qu'une entente bilatérale entre le Canada et la France soit transformée en une entente qui accorderait certains privilèges à la Communauté économique européenne et que, en fait, nous nous opposerions avec acharnement à toute tentative de ce genre. Nous l'avons dit très clairement au cours des entretiens.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE DES AVEUGLES—LES MESURES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'après le rapport qu'a publié récemment le professeur Cyril Greenland, sous les auspices du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Institut national canadien pour les aveugles dans le but d'étudier les difficultés rencontrées par les aveugles au Canada, plus de la moitié des aveugles appartenant à la catégorie d'âge de la population active ont des moyens de subsistance nettement inférieurs au seuil de la pauvreté et l'INCA n'arrive plus à répondre aux besoins des aveugles. Quand le ministre dira-t-il ce que son ministère et lui-même comptent faire pour résoudre ce grave problème et pour donner aux aveugles canadiens les mêmes chances de vivre décemment qu'aux autres citoyens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai reçu ce rapport et l'INCA aussi. La plupart des recommandations contenues dans le rapport sont destinées à l'Institut et on m'a dit que celui-ci avait donné suite à celles qui le concernaient.

Pour ce qui est du ministère, je me range à la suggestion du député, c'est-à-dire que nous devrions faire plus pour les gens à faibles revenus, surtout lorsqu'il s'agit d'aveugles et de handicapés, et j'espère que son parti appuiera toute proposition visant à assurer un revenu garanti et des services sociaux plus complets aux Canadiens à faibles revenus.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS D'AMORTISSEMENT POUR LE COMPLEXE «LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné l'étrange calcul auquel s'est livré le ministre des Travaux publics à une conférence de presse qu'il a donnée hier et au cours de laquelle il a tenté de faire croire que les 510 millions de dollars que le gouvernement s'était engagé de plein gré à payer à la société Campeau au cours des 35 prochaines années ne coûteraient que $192,517,021, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il partage ce point de vue et si le gouvernement a en fait prévu un fonds d'amortissement de $142,517,021 pour le projet Campeau à Hull dont parlait le ministre et qui semble être l'élément clé de sa thèse?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans les détails, j'aimerais qu'on me rafraîchisse la mémoire au sujet des propos qui ont été tenus et de tous les faits.

M. Stevens: Vu la nouvelle technique découverte par le ministère des Travaux publics et rendue publique hier, qui permettrait peut-être bien au gouvernement de s'acquitter de ses engagements, le président du Conseil du Trésor sait-il si les $142,517,021 mentionnés par le ministre des Travaux publics dans sa conférence de presse étaient placés à 10 p. 100 pendant 70 ans et non pas seulement pendant les 35 ans dont il a parlé, cela suffirait à rembourser entièrement la dette nationale? Si oui, le ministre compte-t-il liquider la dette du pays de cette façon?

M. Andras: Je dois reconnaître que je n'avais pas pensé à cette prodigieuse possibilité.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme le ministre des Travaux publics semble ne pas avoir impressionné son collègue, le président du Conseil du Trésor, avec ses nouveaux chiffres, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si en fait le ministre des Travaux publics a avancé ces chiffres dans l'espoir de se faire propulser à la tête du Crédit social lors du prochain congrès?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SANTÉ

LES MOTIFS DE LA DIVERGENCE D'OPINION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS RELATIVEMENT AUX COLORANTS ROUGES DANS LES ALIMENTS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons appris, il y a quelque temps, que la Food and Drug Agency des États-Unis avait interdit les colorants alimentaires rouges, etc. Le ministre a informé la Chambre que les membres de notre bureau des aliments et des drogues n'étaient pas d'accord avec cette décision et n'avaient pas interdit les colorants rouges dans les aliments, au Canada. Dans l'intérêt du consommateur canadien, au lieu de se contenter de nous dire qu'il y a eu divergence d'opinion entre notre bureau et celui des États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire avec précision—je dis bien avec précision, sur quoi nos fonctionnaires se sont basés pour prendre leur décision, qui s'avère différente de celle des États-Unis.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, d'ici une heure, le député recevra à ce sujet une bibliographie complète, de même qu'un texte et des documents qui le tiendront occupé je pense, pendant au moins deux mois et je n'ai certainement aucune objection à fournir ces textes à quiconque s'intéresse à l'affaire. Le député recevra la bibliographie dans la journée et je lui souhaite bien du plaisir.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DATE D'APPLICATION DES MESURES RELATIVES AUX BOYCOTTAGES INTERNATIONAUX

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans sa déclaration du 21 octobre au sujet des politiques du gouvernement relativement aux boycottages des États arabes et autres blocus internationaux, il a dit que le gouvernement refuserait son appui ou ses services aux sociétés canadiennes qui souscrivent à des boycottages et que toutes les sociétés canadiennes seront tenues de signaler au gouvernement le moindre geste de leur part indiquant qu'elles souscrivent à de telles politiques de boycottage. Cependant, il m'a plus tard confirmé que ces mesures n'étaient pas mises en application le jour même et il n'a pas indiqué quand elles le seraient. J'aimerais donc lui demander si ces deux mesures sont maintenant appliquées par tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que par les sociétés de la Couronne et, dans l'affirmative, quels sont les mécanismes utilisés. Sinon, quand exactement les mesures seront-elles pleinement appliquées ?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, étant donné que je ne suis rentré qu'hier, je ne suis pas certain que tous les organismes, toutes les sociétés de la Couronne, et ainsi de suite, ont été mis au courant des mécanismes de mise en application. Immédiatement après avoir fait mon annonce à la Chambre, j'ai eu des entretiens avec les conseillers juridiques du ministère et je crois savoir que ceux-ci se sont entretenus avec le ministère de l'Industrie et du Commerce afin de mettre au point les mécanismes de mise en œuvre de la politique. Si le député le veut bien, je me renseignerai là-dessus aujourd'hui pour savoir si la politique est pleinement appliquée ou bien, si elle ne l'est pas, quand on pense que le règlement sera publié et que les renseignements pertinents seront diffusés.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE MOTIF DE LA DÉROGATION AUX LIGNES DIRECTRICES DANS LES HAUSSES DE REVENUS DES MEMBRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'ai posé une question qui est restée sans réponse, du fait de la regrettable absence du ministre des Finances. Je voudrais maintenant lui poser une question qui découle du premier rapport de la Commission de lutte contre l'inflation, rapport qui démontre qu'entre la période de base et la période du rapport, le revenu moyen des membres des professions libérales a augmenté de $4,900, soit plus du double des $2,400 annuels prescrits par la Commission. Il démontre aussi que les trois professions en tête de liste sont les ingénieurs qui dépassent le montant de $7,700, les dentistes de $6,700 et les avocats de $5,100. Je voudrais demander au ministre s'il peut expliquer pourquoi cette augmentation maximum autorisée de $2,400 n'a pas été appliquée aux professions libérales et quelle mesure la CLI se propose de prendre pour régler cette situation?

● (1140)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, je peux fournir l'explication demandée. La première période du rapport porte sur l'année 1975, pour laquelle il n'y a que 2 mois ½ tombant sous le coup du programme anti-inflation. Pour un certain nombre de professions énumérées par le député, comme les dentistes, les hausses d'honoraires étaient entrées en vigueur plus tôt en 1975, avant l'instauration du programme de lutte contre l'inflation, si bien que les chiffres que cite le rapport portent sur une année dont plus des trois quarts ont échappé au programme, ce qui explique pourquoi l'augmentation dépasse les normes du programme. Je pourrais ajouter que ces hausses substantielles des revenus professionnels n'est qu'une autre manifestation de la manière dont les hausses de revenu se répercuteront sur ceux qui doivent payer avant le début de la période de réglementation.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je tiens à préciser que si la période en cause ne couvre pas toute l'année 1975, c'est 1974 qui aurait dû servir de base. Je demande au ministre pourquoi il n'a pas été possible d'inclure les deux derniers mois et demi de 1975 dans la période de déclaration afin d'ajouter plus de précision, et pourquoi il n'a pas été possible de publier un rapport provisoire pour les six premiers mois de 1976 comme ce fut le cas pour les revenus excédentaires des sociétés commerciales qui doivent faire un rapport à la Commission de lutte contre l'inflation.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne auprès de la Commission, mais je pense que les particuliers qui en l'occurrence—et il s'agit de particuliers aussi bien que de nombreuses firmes—soumettent normalement des rapports annuels ne peuvent pas faire des rapports trimestriels comme les sociétés qui en fournissent ordinairement à leurs actionnaires grâce à la bourse. La première période de contrôle ne vise donc que 2½ mois et je suppose que ce n'était pas possible de traiter à part ces 2½ mois de 1975 au moment de la préparation du rapport sur les revenus annuels.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'un certain nombre de membres des professions libérales au service des municipalités et des institutions publiques ont été obligées de rembourser l'argent qu'elles avaient perçu en plus des $2400 autorisés, et comme il ne paraît pas y exister de mécanisme défini pour imposer cette prescription aux firmes et aux particuliers qui offrent des services professionnels, n'est-il pas de plus en plus évident que le premier ministre avait tout à fait raison en 1974, quand il répétait sans cesse que s'il était possible de contrôler le revenu des salariés, il était pratiquement impossible de réglementer les professions libérales, les bénéfices et les dividendes? N'est-il pas temps que le ministre présente à la Chambre une formule précise pour imposer cette obligation aux services professionnels ou qu'il reconnaisse simplement que cet aspect du programme n'est que pure comédie?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense que le député exagère dans ses derniers propos. Il est certes plus difficile d'expliquer comment fonctionnent les contrôles imposés aux milliers de membres des professions libérales comparativement à la situation des grands ensembles économiques, telles que les grandes entreprises. Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que pour assurer l'équité du programme, il faut tenter quand même de restreindre les revenus professionnels. Je pense que les propos du député soulignent l'importance d'imposer des restrictions aux services professionnels aussi bien qu'aux employeurs et aux syndicats.

* * *

PARCS CANADA

LE DÉMÉNAGEMENT POSSIBLE DU BUREAU DE CORNWALL—LA CONSULTATION AVEC LE DÉPUTÉ DE STORMONT-DUNDAS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Y a-t-il du vrai dans les rumeurs selon lesquelles le bureau de Parcs Canada à Cornwall, dans l'Est de l'Ontario, doit être déménagé dans une autre région de la province?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, on a envisagé de déménager à Guelph et à Québec le bureau régional pour l'Ontario et le Québec qui était situé à Cornwall. On a décidé de diviser en deux le bureau régional qui desservait à la fois le Québec et l'Ontario pour créer un bureau régional à Québec et un autre à Guelph. Tels sont les projets établis depuis quelques temps et, à ma connaissance, ils n'ont pas changé.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre a-t-il consulté le député de Stormont-Dundas à l'égard de ce déménagement et, dans l'affirmative, celui-ci a-t-il approuvé ce déménagement qui fait partie du programme de décentralisation du gouvernement? Je pose ces questions parce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce aurait protesté auprès de ce dernier contre le déménagement de la Fonction publique et aurait demandé que l'on arrête la construction d'autres bureaux. De toute évidence, son ministre ne l'a pas consulté, mais a-t-il consulté le député de Stormont-Dundas et celui-ci a-t-il approuvé le projet?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ignore s'il a été consulté, car je n'étais pas encore ministre. Je puis toutefois répondre que le député de Stormont-Dundas m'a demandé de réexaminer la question du déménagement et d'essayer de maintenir le bureau à Cornwall.

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DEMANDE DE M. POULIN QUANT À L'ARRÊT DE LA CONSTRUCTION D'AUTRES ÉDIFICES À BUREAUX

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et j'espère qu'il pourra y répondre. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si son ministre a reçu sa lettre de protestation à l'égard du déménagement de certains fonctionnaires à Hull ou dans d'autres villes canadiennes, lettre où il demande également que l'on arrête de construire d'autres édifices à bureaux tant qu'il n'y aura pas eu de réponse? Le ministre lui a-t-il dit s'il était prêt à accéder à sa demande?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la décentralisation des services gouvernementaux d'Ottawa vers d'autres régions du pays, je puis dire que lors de ma campagne électorale en 1972 de même qu'en 1974 . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous nous aventurons en terrain de plus en plus glissant avec ce genre de question en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce qui a dit conserver la responsabilité du programme de décentralisation. La question lui est donc posée dans les règles ainsi, je suppose, qu'à son secrétaire parlementaire. Toutefois, la réponse doit porter sur les responsabilités du ministre à l'égard de la décentralisation et non pas sur celles du secrétaire parlementaire en tant que député d'Ottawa-Ouest.

M. Poulin: Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, ma circonscription est celle d'Ottawa-Centre, et non Ottawa-Ouest. Je répondais à la question du député de Grenville-Carleton et à son préambule. J'ai eu l'occasion à l'époque d'appuyer cette politique. Elle était avantageuse pour le Canada. Si le député veut bien lire ma lettre très attentivement, il verra que ce dont je me plaignais au ministre des Travaux publics, c'était surtout des vides que le déplacement vers Hull et le reste du Canada allait laisser dans la ville. En ce qui concerne le ministre de l'Industrie et du Commerce, je l'ai consulté à ce sujet, il a dit qu'il m'en reparlerait à son retour à Ottawa, la semaine prochaine. Il a proposé que nous rencontrions ensemble le maire, le plus tôt possible, pour discuter de ce problème très urgent.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LA DATE DE PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Comme la loi sur les banques arrive à expiration le 30 juin prochain, que les préoccupations des Canadiens ont été exprimées dans les nombreux mémoires présentés à la suite du livre blanc, et que l'adoption d'une loi nouvelle exige un certain temps, puis-je demander quand seront présentées à la Chambre les modifications à la loi sur les banques, pour que le long processus d'étude soit terminé à temps et qu'on évite ainsi d'en revenir aux nombreuses prolongations dont la loi sur les banques a fait l'objet entre 1964 et 1967?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député sait que la date limite pour la présentation des observations sur le livre blanc relatif aux banques était fixée au 15 octobre. Nous prenons actuellement en compte les observations déjà reçues dans la rédaction du projet, qui devrait être prêt pour la première lecture vers la mi-décembre. J'ai donc appris avec plaisir que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a donné son accord à un projet d'échéancier qui permettra de faire franchir d'ici le 30 juin 1977 toutes les étapes à la loi sur les banques.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'UNE DÉCLARATION PORTANT SUR L'EXPORTATION DE L'ÉLECTRICITÉ

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A-t-il l'intention d'annoncer vers 12 h 30 aujourd'hui une mesure concernant l'exportation de l'électricité, au Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie va présenter un communiqué de presse vers cette heure-là.

Une voix: Pourquoi pas ici?

Une voix: La Chambre des communes ne convient plus?

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ACQUITTEMENT DES FRAIS DU PROCÈS POUR OUTRAGE AU TRIBUNAL INTENTÉ À M. OUELLET

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Peut-il nous dire si le gouvernement fédéral ou celui du Québec a pris à son compte le coût du procès pour outrage au tribunal intenté à M. Ouellet, à l'initiative du juge MacKay de la Cour supérieure du Québec, ou si, au contraire, on s'est entendu pour laisser un juge dépenser la moitié à peu près de son traitement brut annuel pour défendre l'honneur du système judiciaire canadien?

• (1150)

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je suppose que lorsque le député dit «pris à son compte», il parle du paiement. Je ne puis parler qu'au nom du gouvernement fédéral, et la réponse est non.

M. McCleave: Je reviendrai la question au moment de l'ajournement, monsieur l'Orateur. Toutefois, je présenterai une motion lundi en vue de remédier à cette situation malheureuse.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE D'ACCEPTATION DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LES ENSEIGNANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Étant donné le caractère rétroactif du bill C-16, adopté par le gouvernement de la Colombie-Britannique en vue de faire relever les enseignants de cette province de la Commission de lutte contre l'inflation à compter du 14 octobre 1975, bien que la loi d'habilitation n'ait pas été adoptée avant le 23 juin 1976, le ministre envisagerait-il de permettre que la décision irrévocable rendue par arbitrage continue de s'appliquer, tout d'abord dans l'intérêt de la justice et, deuxièmement, en vue de prévenir un conflit juridique complexe entre la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique et le gouvernement de cette province ou le gouvernement canadien?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois signaler au député qu'aucune des dispositions actuelles de la loi anti-inflation ne donne de tels pouvoirs discrétionnaires au ministre ni à la Commission de lutte contre l'inflation en ce qui concerne ce règlement particulier. Comme le député l'a dit, l'affaire est actuellement en instance devant les tribunaux de la Colombie-Britannique pour déterminer la validité de la loi rétroactive adoptée par le gouvernement de cette province. Il m'est impossible, compte tenu de cette loi, de faire d'autres commentaires au sujet de ce règlement.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Steven E. Paproski (Edmonton Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. La Gendarmerie royale du Canada enquête-t-elle sur l'apparent enlèvement du nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines, le député de Papineau, qui a été nommé il y a trois jours et n'a pas réapparu à la Chambre depuis?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ALLÉGATIONS CONCERNANT LA TENTATIVE CANADIENNE DE RECHERCHE EN FRANCE DE PLANS DE BRISE-GLACE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourquoi le ministre a-t-il jugé bon d'aller en France pour examiner les plans d'un brise-glace, comme il a été dit dans la presse, alors que notre compétence à établir les plans de bateaux de ce type, et d'autres, nous a valu une réputation mondiale?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu ces rapports de presse mais si telles sont les nouvelles, elles sont totalement fausses. Le gouvernement français m'a approché sur la possibilité de fournir une centrale d'énergie pour un brise-glace qui serait conçu et construit au Canada. Le gouvernement français voudrait fournir la centrale d'énergie, comme plusieurs autres gouvernements. C'est lui qui a soulevé la question et les choses s'arrêtent là.

* * *

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

LA DATE DU DERNIER VERSEMENT AUX PÊCHEURS— L'EXCLUSION POSSIBLE DES PÊCHEURS DE LA SASKATCHEWAN

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a-t-il l'intention de verser un dernier paiement à tous les pêcheurs, et à quelle date? A-t-il également l'intention d'en exclure 80 p. 100 des pêcheurs de la Saskatchewan?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je devrai vérifier ce point. Cependant, la décision appartient à l'Office où sont d'ailleurs représentés les pêcheurs et les provinces. C'est une décision qui lui revient et non pas à moi.

M. Korchinski: Comment se fait-il que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce puisse exclure certains pêcheurs alors qu'ils font partie de cet organisme? D'après ce que je comprends, ils sont exclus pour que les coopératives puissent fonctionner plutôt que d'avoir des pêcheurs qui recevraient davantage que d'autres.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je connais mal les faits et je n'ai pas étudié la question. Il se pourrait que certains groupes soient exclus. Je le répète, la question des derniers paiements et de la répartition des fonds de l'Office relève de cet organisme. Les pêcheurs et les membres du gouvernement provincial y sont représentés. Ce n'est pas moi qui dirige l'Office depuis Ottawa.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MINISTRE COMPTABLE DES ACTIVITÉS DE L'ACDI—LA PROLONGATION ÉVENTUELLE DE LA CONFÉRENCE NORD-SUD

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle découle de la réponse qu'il a adressée hier au chef de l'opposition. A la suite des entretiens qu'il a eus avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la question de la prise en charge des responsabilités parlementaires de l'ACDI, le ministre pourrait-il confirmer qu'il en assumera lui-même la responsabilité afin d'assurer une continuité des politiques gouvernementales, et de régler les travaux de l'ACDI en fonction de la Conférence Nord-Sud? Par ailleurs, le ministre a-t-il l'intention de demander un prolongement du dialogue Nord-Sud, à la suite des changements à la présidence des États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Sur le premier point, monsieur l'Orateur, la situation n'a pas changé depuis ma réponse hier. Pour ce qui est de prolonger le dialogue Nord-Sud à Paris, il est trop tôt pour dire si la conférence devrait être prolongée dans l'année qui vient. De toute évidence, comme elle fonctionne d'après un consensus, c'est au Groupe des 19 qu'il appartiendra de prendre toute décision dans ce sens. Je m'attends à voir l'autre coprésident lundi en huit et j'en parlerai avec lui.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PÉNURIE DE WAGONS À BESTIAUX—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre des Transports ou le ministre suppléant des Transports. Elle a trait à la pénurie extrême de wagons à bestiaux dans l'Ouest à l'époque de l'année où on expédie le plus de veaux en Ontario. Vu les résultats d'une enquête que j'ai menée hier, révélant des pénuries de wagons à bestiaux assez graves pour ralentir encore davantage le marché des veaux de l'Ouest, et vu les retards considérables à retourner ces wagons parce qu'on ne peut pas les nettoyer assez vite à Toronto, le ministre usera-t-il de ses bons offices pour étudier les raisons de cette pénurie grave de wagons à bestiaux et prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher une plus grande détérioration de notre marché de veaux dans l'ouest du Canada?

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous sommes justement à étudier cette situation, et j'espère qu'au cours de la semaine prochaine nous pourrons donner suite à la suggestion faite par l'honorable député.

[*Traduction*]

LE SERVICE DE TRANSPORT MARITIME À DESTINATION DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA NATURE DES RÉSERVES DES HABITANTS DE LA RÉGION AU SUJET DU NOUVEAU SYSTÈME

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. En son absence, je la poserai au ministre suppléant, le ministre de la Justice. Elle découle d'une annonce par le ministre de ce qu'il a appelé le service de transport maritime amélioré à destination du nord de la Colombie-Britannique, une amélioration qui se situera au niveau des chalands et des bateaux à coque d'aluminium. Le ministre a dit dans sa déclaration que les trois députés de la côte représentant Coast Chilcotin, Comox-Alberni et Skeena avaient aidé à mettre au point le nouveau système au sujet duquel il reconnaît que certains habitants de la région ont des réserves. Je demande au ministre quel genre de réserves les résidents de la région ont au sujet du nouveau système et les trois députés libéraux mentionnés sont-ils entièrement d'accord avec le nouveau plan?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait . . .

Une voix: Lisez le *Sun* de Vancouver si vous voulez savoir ce qu'ils ont à dire.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si, comme le prétend le ministre, cet arrangement va entraîner une amélioration des services, et s'il a examiné attentivement ces problèmes comme il le prétend également, pourquoi M. Campbell, un fonctionnaire de son ministère, a-t-il jugé bon, deux jours seulement avant l'annonce de ce même arrangement, de contacter la firme Northland Navigation pour savoir si elle continuerait à assurer ses services si le versement des subsides reprenait?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, en accord avec la pratique qui a été expliquée à maintes reprises, j'ai été heureux de voir le leader à la Chambre de l'opposition officielle confirmer cette pratique en adressant ce matin ses questions au secrétaire parlementaire. C'est au secrétaire parlementaire du ministre des Transports qu'il appartient de répondre aux questions relatives aux transports. Quant aux trois députés mentionnés, ils ont accompli un travail extrêmement efficace à titre de représentants de leurs circonscriptions respectives, et continueront de le faire.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1200)

L'ÉNERGIE

LES PROGRAMMES DE CONSERVATION—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme d'après un rapport de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada a obtenu en moyenne des résultats inférieurs à d'autres pays de l'AIE pour ce qui est de freiner le taux de croissance de la demande d'énergie, l'honorable représentant dira-t-il à la Chambre s'il se propose d'offrir aux propriétaires d'habitations d'autres stimulants pour améliorer l'isolation en plus des mesures minimales annoncées jusqu'ici?

L'hon. Alastair Gilllespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le rapport de l'Agence internationale de l'énergie m'a vivement intéressé, comme le député. Je me demande s'il a noté que la principale critique dirigée contre le Canada était que nos prix étaient trop bas.

M. Darling: Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ma question et à ma question supplémentaire. Comme d'autres pays tels que le Japon ont presque deux fois mieux réussi à abaisser leur taux de croissance pour la demande d'énergie, l'honorable représentant fera-t-il cas de la critique de l'Agence qui trouve que nos programmes de conservation pour les moyens de transport et l'industrie devraient être renforcés sensiblement?

M. Gillespie: Nous avons pris beaucoup de mesures pour assurer la conservation d'énergie. Nous avons supprimé la taxe de vente sur des matériaux isolants. Nous avons pris les dispositions voulues pour mettre au point des normes obligatoires qui entraîneront une diminution de la consommation d'essence des automobiles au Canada; nous avons entrepris toute une série de mesures que je décrirai avec plaisir à la Chambre une autre fois. Au sujet de la question générale des normes et en particulier des incitations à renforcer l'isolation, je peux annoncer au député que le Conseil national de recherches effectue en ce moment une étude exhaustive dans ce domaine. Nous publierons sous peu les nouvelles normes que les provinces accepteront, j'espère, étant donné que ce domaine relève nettement de leur compétence.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'UNE INDEMNISATION DE LA PART DE LA FRANCE POUR L'ARRAISONNEMENT ILLÉGAL DU «GREENPEACE»

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A l'issue de son voyage en France, la Chambre voudrait savoir si le ministre compte suivre les traces de son prédécesseur en épousant la cause de David McTaggart qui cherche à obtenir du gouvernement français une indemnisation pour l'arraisonnement illégal du *Greenpeace* lors de l'essai nucléaire effectué dans le Pacifique. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a présenté des instances au sujet de l'affaire McTaggart; si oui, quelle réaction at-t-il obtenue du gouvernement français? Y a-t-il quelque espoir d'obtenir une indemnisation?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En effet, j'ai soulevé cette question avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de France. Lui et moi avons convenu, comme l'intéressé, je crois, qu'un règlement à l'amiable serait encore ce qui serait le mieux et tout au moins le plus expéditif. J'ai réaffirmé le vœu qu'on en vienne à un règlement. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a dit qu'il communiquerait à nouveau avec moi sous peu—il n'a pas précisé dans quel délai il le fera, mais je suppose que ce sera d'ici deux ou trois semaines—pour me faire connaître la réponse de la France à ma dernière instance.

M. Leggatt: Le gouvernement français a-t-il laissé entendre lors de ces entretiens qu'il songeait à intervenir en accordant un dédommagement plutôt que de laisser l'affaire continuer à traîner devant les tribunaux?

M. Jamieson: C'est là précisément le point de vue que je tenais à faire admettre au secrétaire d'État, et je pense que j'y suis parvenu dans la mesure où il a effectivement reconnu que laisser traîner cette affaire devant les tribunaux ne constituait pas la meilleure façon de la régler. Après en être donc plus ou moins arrivé à cette conclusion, il a alors ajouté que le gouvernement français nous ferait une offre, nous donnerait bientôt une réponse. Je dois apporter ici une réserve: Il n'a pas parlé d'«offre», mais d'une réponse dans un bref délai.

M. Gillies: J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. Elle découle de la réponse que m'a donnée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne le droit qu'ont les députés d'être informés au sujet des activités majeures du gouvernement du Canada. Le ministre est, comme chacun sait, responsable de l'Office national de l'énergie auprès du Parlement. Il me semble donc que lorsque les décisions prises par l'Office sont d'une grande importance pour tous les Canadiens, le ministre est tenu de communiquer à la Chambre le contenu des rapports qu'il a reçus de cet organisme . . .

Des voix: Bravo!

M. Gillies: . . . pour que les questions de cette importance—et le rapport dont il est question aujourd'hui est d'une très grande importance—donc, que ce genre de questions ou de rapports soient d'abord présentés au Parlement pour que les députés puissent faire connaître leur réaction.

Je soulève la question, monsieur l'Orateur, et je vous prierais de statuer si oui ou non les députés ont le droit d'être mis au courant d'activités importantes qui relèvent d'un organisme du gouvernement, lorsqu'un ministre qui siège à la Chambre est chargé de rendre compte au Parlement de ces activités.

M. Gillespie: J'inviterais le député de Don Valley à consulter la transcription et à examiner la question qu'il m'a posée. S'il le fait, il constatera qu'il n'est pas justifié de soulever la question de privilège. Il m'a posé une question et je lui ai répondu sans ambages. Je trouve qu'il avait bien mal formulé sa question. S'il m'avait demandé si j'étais prêt à déposer un rapport, j'aurais répondu oui. Je suis prêt à déposer ce rapport n'importe quand. J'ai clairement répondu à sa question qui portait sur l'annonce d'une décision de l'Office national de l'énergie. Je déposerai volontiers le rapport à la première occasion.

M. l'Orateur: Le député de Don Valley a soulevé la question de privilège. Comme il arrive souvent, elle a trait à un grief très important qui, sans doute le regrettons-nous tous, ne saurait trouver à s'exprimer correctement dans le cadre de la procédure assez stricte qui régit les privilèges parlementaires. Nous sommes nombreux à désirer une formule qui permette de formuler un grief légitime, sans avoir à recourir à la question de privilège. D'autre part, chacun reconnaîtra que cet important grief ne cadre pas, à proprement parler, avec la définition de la question de privilège et, de toute façon, il ne s'accompagne d'aucune motion réclamant l'intervention de la présidence.

[*Français*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, hier le ministre de l'Environnement (M. LeBlanc) m'a promis de répondre aujourd'hui à une question que je lui ai posée au sujet d'un pétrolier qui errait récemment dans les eaux du détroit Juan de Fuca. J'aimerais savoir si le ministre est disposé à y donner suite.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai donné la parole, pendant la période des questions orales, pour la deuxième journée, à l'honorable député d'Esquimalt-Saanich, qui a posé une autre question ce matin. La période des questions orales est malheureusement terminée maintenant.

[*Traduction*]

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion permettant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de déposer le rapport de l'Office national de l'énergie, qui doit être rendu public de toute façon à 12 h 30, si je ne m'abuse.

M. l'Orateur: Le ministre pourra le faire pendant l'étude des affaires courantes s'il le désire.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, dans le hansard d'hier, aux pages 760 et 761, on trouve une question du député de Winnipeg-Nord-Centre qui demande le nom des ministres suppléants et des seconds ministres suppléants de chaque ministère fédéral. Le secrétaire parlementaire a alors fourni à la Chambre une liste des ministres suppléants.

La question que j'ai posée aujourd'hui s'adressait au ministre des Transports. Comme il est absent, je l'ai posée au ministre suppléant qui, par pure coïncidence, était concerné puisque la question du transport l'intéresse également—il représente la circonscription de Vancouver-Centre. Avant qu'il n'ait pu répondre, et je le remercie de s'être levé pour répondre à ma question, le secrétaire parlementaire lui a coupé l'herbe sous le pied et nous a donné une réponse officielle. Il serait très intéressant de savoir ce que le ministre de la Justice aurait dit s'il avait répondu à ma question aujourd'hui. Comme la question s'adressait au ministre suppléant, je ne vois pas pourquoi le secrétaire parlementaire aurait le droit d'intervenir.

● (1210)

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce qui concerne le rappel au Règlement du député de Surrey-White Rock, le ministre suppléant a pris la parole pour indiquer qu'il avait été convenu que le secrétaire parlementaire du ministre répondrait à la question. Il a ensuite essayé d'ajouter un commentaire, que la présidence a rejeté pour des raisons de procédure. Toutefois, le ministre a donné une réponse et a indiqué que pour ce qui est de donner les renseignements demandés, c'est le secrétaire parlementaire qui répondrait. Du point de vue de la procédure, le rappel au Règlement contre cette pratique n'est, à mon avis, pas valable.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DES COMMUNIQUÉS CONCERNANT LE PROLONGEMENT À 200 MILLES DES CÔTES DE LA ZONE DE PÊCHE

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, suite à l'engagement que j'ai pris pendant la période des questions, j'aimerais déposer copie des communiqués canadien et américain concernant l'annonce du prolongement de la zone de pêche à 200 milles des côtes.

M. l'Orateur: Nous passons au dépôt de documents.

M. Paproski: Allez-y, Gillespie, déposez le document ou faites une déclaration.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, du consentement de la Chambre je déposerai volontiers le document en question quand je l'aurai devant moi. Pour l'instant, je ne l'ai pas, mais si la Chambre s'entendait pour en donner l'ordre, je le déposerais plus tard dans la journée.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour autoriser le ministre à déposer le rapport de l'Office national de l'énergie plus tard dans la journée?

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au lieu de déposer le document, le ministre aurait-il l'obligeance de faire une déclaration officielle sur la question?

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre est-elle d'accord pour autoriser le ministre à déposer le rapport plus tard dans la journée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-22, tendant à modifier le droit fiscal.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PÉTITION RELATIVE AU PROJET DIT «LES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE»

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le troisième rapport du greffier des pétitions, déclarant qu'il a étudié la pétition présentée par le député de Capilano (M. Huntington) et qu'à son avis elle répond, par la forme, aux exigences de notre Règlement.

* * *

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur le fait qu'un certain nombre d'entre nous avions inscrit au *Feuilleton* à la dernière session des questions qui sont restées lettre morte. Ces questions sont demeurées au *Feuilleton* de la dernière session pendant plusieurs mois sans compter les vacances de l'été dernier et elles ont été réinscrites. Le secrétaire parlementaire accepterait-il de répondre en vitesse à ces questions qui ont été reprises telles qu'elles figuraient au *Feuilleton* de la dernière session?

M. Goodale: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le député ait soulevé cette question à la Chambre. Un certain nombre de questions ont été effectivement laissées en plan au *Feuilleton*, à la fin de la dernière session parlementaire. La Chambre se rappellera qu'à la dernière heure de cette session, le gouvernement avait un nombre considérable de réponses qui auraient pu être données selon la procédure normale de la Chambre des communes ou déposées. Mais le député de Leeds s'est opposé à ce qu'on réponde à ces questions à la Chambre des communes. Le député de Leeds et beaucoup de ses collègues d'en face auraient pu obtenir une réponse à ces questions il y a des semaines s'ils n'avaient pas refusé le consentement unanime nécessaire pour y répondre de la façon proposée.

Ainsi, ces questions, dont certaines selon leur formulation originale et d'autres sous une nouvelle formulation, ont de nouveau été posées et inscrites au *Feuilleton.* Nous tâchons maintenant de mettre nos réponses à jour afin de donner des renseignements aussi actuels que possible. Si les députés sont prêts à accepter des réponses périmées à leurs questions, nous pouvons les leur donner, mais ils semblent évidemment vouloir des renseignements actuels, pertinents et à jour. Nous voulons donner aux députés les meilleures informations possibles et nous tâchons de le faire dans les plus brefs délais. Je signalerais également que le geste du député de Leeds entraînera des frais supplémentaires aux contribuables canadiens.

M. Paproski: Vous cherchez à gagner du temps.

Compression des dépenses de l'État

M. l'Orateur: Est-ce d'accord pour que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur l'Orateur, en ouvrant le débat sur la deuxième lecture de ce bill, qui n'est pas long mais qui n'en est pas moins important, j'aimerais profiter de l'occasion pour rendre hommage à mon pédécesseur, qui détient maintenant le portefeuille de l'Industrie et du Commerce, pour son excellent travail et pour l'efficacité avec laquelle il a assumé la direction du Conseil du Trésor, notamment au chapitre de la compression des dépenses. Bien sûr, ce bill est important de ce point de vue-là.

Plus je prends conscience de mes responsabilités en tant que président du Conseil du Trésor, mieux je comprends avec quelle extraordinaire maîtrise mon prédécesseur s'est attaqué aux problèmes qui le confrontaient et dont j'hérite aujourd'hui. J'essaierai de faire aussi bien que lui. Je sais que la tâche n'est pas facile et je me rends très bien compte, à la lumière de mon expérience à la tête d'un ministère d'exécution, des difficultés que posent les rapports avec les collègues, qui arrivent avec toutes sortes de bonnes idées pour améliorer les programmes, les politiques et les services gouvernementaux, qui, bien sûr, entraînent toutes des dépenses. La réussite de mon prédécesseur n'est plus, selon moi, à démontrer, et elle sera encore plus évidente lorsque toute l'histoire financière des années 1976-1977 sera écrite. Je puis affirmer dès maintenant qu'il a réussi, au cours de cette partie de l'année financière, à faire face à ses engagements quant aux réductions annoncées à la Chambre.

Une des mesures gouvernementales dont nous avons besoin pour mener à bien ce projet est l'adoption du bill C-19. Le 18 décembre dernier, dans le cadre de son effort pour mater l'inflation, le gouvernement annonçait certaines réductions des dépenses gouvernementales prévues pour l'année financière 1976-1977. Ces réductions étaient de trois ordres; certaines dépenses gouvernementales étaient différées, d'autres supprimées, ou encore les activités elles-mêmes étaient supprimées. Je voudrais donner quelques exemples de réductions de dépenses. Comme le savent les députés, nous avons proposé le gel des salaires des députés et des sénateurs, de tous les juges de la Cour suprême, des juges de la Cour fédérale et des cours supérieures provinciales, ainsi que de celui de tous les fonctionnaires les mieux rétribués. Nous supprimerons aussi le programme connu sous le nom de Perspectives-jeunesse et nous

dissoudrons les organismes Information Canada et la Compagnie des jeunes Canadiens. Le bill accorde l'autorisation nécessaire pour supprimer en 1976 l'indexation des allocations familiales et aussi pour reporter ou réduire les prêts aux sociétés de la Couronne ou les obliger à obtenir leurs fonds du secteur commercial.

● (1220)

La réduction totale des dépenses prévues pour ces postes et bien d'autres est d'environ 1.5 milliard de dollars; un peu plus de la moitié de cette somme provient de réductions des dépenses budgétaires et le reste de réductions des dépenses non budgétaires. Si ces réductions n'avaient pas été imposées, cela aurait ajouté à peu près un milliard de dollars au budget principal des dépenses déposé à la Chambre le 18 février 1976 et environ 500 millions de dollars aux budgets d'immobilisations des sociétés de la Couronne, qui sont approuvés par décret et déposés eux aussi à la Chambre. Comme les niveaux des dépenses de certains des postes visés par les réductions sont régis par des dispositions précises de certaines lois du Parlement, il faut bien entendu, pour réduire ces dépenses, modifier les dispositions en question.

Les députés se rappelleront que le bill a été présenté pour la première fois en mars dernier, c'est-à-dire qu'il a reçu la première lecture à ce moment-là, mais que nous n'avons pas continué à l'étudier avant le congé d'été ou la fin de la dernière session. Par conséquent, le bill, légèrement modifié, a été de nouveau lu pour la première fois il y a quelques jours, le 1er novembre. Les révisions concernent les dates d'entrée en vigueur de certaines modifications. Cette mesure d'ensemble vise à fournir l'autorisation nécessaire pour permettre certaines réductions prévues aux dépenses. J'essaierai d'expliquer en détail le but et les principales dispositions du bill, même si les députés sont probablement au courant de la plupart d'entre elles.

Ce bill modifie la loi sur la formation professionnelle des adultes. Les articles 7 et 8 de la loi sont abrogés et remplacés par de nouveaux articles. Ce changement est nécessaire pour supprimer certaines obligations à l'égard de l'indexation annuelle des allocations de formation basées sur la hausse de l'indice des salaires dans l'industrie manufacturière et de prévoir une disposition permettant de fixer le taux de ces allocations par voie de règlement, sans disposition d'indexation, sous réserve d'une révision annuelle. Le ministre procéderait à cette révision après avoir soumis la question au Cabinet. Selon la loi actuelle, les allocations de formation sont augmentées chaque année au 1er juillet d'après la hausse de l'indice des salaires dans l'industrie manufacturière pour l'année civile précédente.

Une autre section de la loi concerne la Compagnie des jeunes Canadiens. La loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens est abrogée et le bill prévoit le transfert des biens et obligations de la compagnie à Sa Majesté et au secrétaire d'État chargé de mettre fin aux affaires de la Compagnie.

Le bill modifie également la loi de 1973 sur les allocations familiales. Il ajoute de nouveaux paragraphes à la loi afin que les taux des allocations de 1976 restent les mêmes qu'en 1975. Il stipule clairement que les provinces pourront fixer le taux de leurs allocations familiales par voie de règlement. Bien sûr, ces mesures entraînent d'autres modifications. En fait, comme certains députés l'ont fait remarquer lors du débat sur le discours du trône, l'indexation des allocations familiales doit reprendre le 1er janvier 1977.

Le bill abroge en outre la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Toutefois, pour ce faire, il faut modifier la loi pour mettre un terme à la période pendant laquelle une aide sera offerte pour financer la recherche et le développement et prévoir que toutes les demandes de subvention seront rejetées à compter du 31 décembre 1976. Selon ces modifications, une fois que la loi aura rempli son objet, le gouverneur en conseil pourra l'abroger par proclamation.

Le bill traite également du crédit nº 25 de la rubrique Approvisionnements et Services de la loi nº 3 de 1970 portant affection de crédits. Ce crédit représente la mesure qui créait Information Canada et il doit être annulé afin d'abolir officiellement cet organisme. Le bill tend également à modifier la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. L'article 41 de la loi est modifié de façon à autoriser mon collègue, le ministre des Finances, à choisir une date ultérieure pour créditer le Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest de sommes prélevées sur le Fonds du revenu consolidé; les intérêts seront crédités par la même opération.

M. Horner: Je suppose que les agriculteurs peuvent reporter également leurs paiements.

M. Andras: L'article 272 de la loi sur les chemins de fer est abrogé, de façon à supprimer le plafond fixé en 1960 pour les tarifs de transport du grain et celui de 1966 pour les tarifs de transport de la farine, pour l'exportation, jusqu'à un port de l'Est, et à supprimer les subventions payées aux compagnies de chemins de fer pour leur permettre d'assurer le transport du grain et de la farine à ces tarifs. Mon collègue, ou son représentant, et le ministre des Transports, ou son représentant, parleront en détail de certaines autres dispositions qui ont été adoptées à la suite de discussions pour supprimer progressivement ce programme. Je n'entrerai donc pas dans les détails pour le moment. Je puis ajouter que nombre de mes collègues ou leurs représentants participeront au débat sur ce bill omnibus. Certaines mesures seront expliquées plus à fond par les représentants du ministère en cause dont relèvent directement les dispositions du bill à l'étude à ce moment-là.

Les autres éléments du programme de compression des dépenses annoncé le 18 décembre n'ont pas besoin d'être confirmés par la loi, étant donné qu'ils ont été autorisés et tombent dans le champ d'action de l'exécutif. Le bill à l'étude concerne les questions qui exigent une modification législative et il a été proposé afin d'être débattu en deuxième lecture.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce bill que le gouvernement a révisé a enfin été présenté à la Chambre. Il avait été annoncé dans le courant de l'année dernière; depuis, bien sûr, il y a eu un changement de ministre. Nous avons maintenant un nouveau président du Conseil du Trésor (M. Andras). Le bill précédent avait fait long feu, même s'il figurait sur la liste des priorités dont le gouvernement devait s'occuper avant le congé d'été. Le bill précédent portait le nº C-87 et, à l'exception de certaines différences au dernier article au sujet de son application, il est essentiellement le même que le bill dont la Chambre est actuellement saisie.

Comme l'a mentionné le président du Conseil du Trésor, bien des aspects à caractère spécial seront abordés par d'autres ministres. De même, bon nombre de mes collègues s'intéressent à des articles en particulier. L'article 14 a trait aux changements concernant la stabilisation pour le grain. D'autres parties du bill parlent de la formation des adultes, d'allocations familiales, etc. Je m'intéresse surtout aux dépenses du gouvernement et je veux montrer ces prétendues restrictions sous leur vrai jour. Est-ce vraiment des restrictions? S'agit-il vraiment de réductions? Sont-elles superficielles, ou n'est-ce qu'un transfert de dépenses d'un compte à un autre?

Je songe à la réduction du programme de formation des adultes. Elle fera augmenter le nombre des imperséverants qui devront ensuite s'adresser à l'assurance-chômage ou à l'assistance sociale. Du point de vue des Canadiens, cela ne revient qu'à remêler les cartes. La compression ne se traduit pas par des réductions de dépenses publiques. On nous dit que le budget des immobilisations diminuera de quelque 20 millions de dollars par suite de la suppression des indexations sur le coût de la vie rattachées à certaines hausses de salaires. Il s'ensuit que les stagiaires qui pour vivre n'ont que le strict minimum, à cause de ce changement, constateront qu'ils ne peuvent s'en tirer et abandonneront les cours. Où iront-ils alors?

● (1230)

Le programme visait justement à les sortir du chômage. Nous leur verserons quand même des primes d'assurance-chômage s'ils réussissent et sinon, ils devront malheureusement s'en remettre à nouveau à l'assistance sociale. Ils seront plus nombreux, ceux qui abandonnent, à recourir à ces deux moyens, leurs seules sources pour assurer leur subsistance. Une chose qu'on paraît oublier et que le gouvernement devrait expliquer c'est l'indifférence délibérée avec laquelle ou traite des personnes en difficulté que l'on change simplement de liste d'émargement. Ce n'est pas une façon de régler le problème. De toute façon, il ne s'agit pas d'un programme d'austérité. Ce n'est qu'une façon d'ajourner la solution d'un problème pour qu'on puisse l'oublier. Il n'est pas question de réduire les versements à la Commission d'assurance-chômage de manière a abaisser le déficit fédéral.

Si on considère les milliards que le gouvernement fédéral verse à la Commission d'assurance-chômage on peut dire qu'il y a encore près de 20 millions de gaspillés sur ces milliards. C'est justement ce qui se passe. Ce que je voudrais que le ministre nous propose ce serait d'améliorer la planification à long terme. Le taux moyen de vacance, ce qui représente pour le programme de recyclage de la main-d'œuvre une perte réelle, a été de l'ordre de 17 p. 100. Autrement dit, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la direction de la main-d'œuvre achète du temps de formation à des institutions provinciales ou à d'autres. Il y a un engagement qu'il faut tenir.

En 1973-1974, le taux de vacance du programme annuel de formation professionnelle était de 17.1 p. 100. Le taux n'a pas diminué ces années-ci. Un taux de vacance de près de 17 p. 100 révèle que le gouvernement dépense inutilement près de 63 millions de dollars en frais de formation et une somme à peu près semblable en allocations de formation. Mais en augmentant les allocations de formation versées aux adultes le coût total du programme pourrait s'accroître, mais la perte réelle serait moindre étant donné qu'un plus grand nombre de personnes terminerait le programme de formation.

Le gouvernement ne peut restreindre le budget du ministère de la Main-d'œuvre sans reduire considérablement les services qu'il offre au public et sans limiter le nombre des personnes qui suivent les cours de formation du ministère de la Main-d'œuvre. Ces cours de formation donnés dans le cadre des programmes du ministère de la Main-d'œuvre sont essentiels pour parfaire les connaissances de ceux qui les suivent et si l'on réduisait la part du budget du ministère de la Main-d'œuvre consacrée à ces programmes on créerait beaucoup trop de difficultés inutiles à des personnes qui sont le moins à même d'y faire face. Comme je l'ai signalé, elles seront contraintes, dans la mesure où elles en auront le droit, de faire appel à l'assurance-chômage ou, sinon, de s'adresser aux services d'aide sociale.

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se partagent à moitié les frais de l'aide sociale. C'est l'homme de la rue, le contribuable canadien, qui désire que les programmes de dépenses du gouvernement soient limités car ses poches sont déjà vides. Pourquoi cela? J'aimerais maintenant vous citer un extrait d'une publication qui fait autorité et à laquelle j'ai eu recours à maintes occasions; il s'agit de *Finances nationales*, publication réalisée chaque année par le Bureau canadien d'études fiscales. Je signalerai l'évolution qui s'est produite au cours de la dernière décennie par suite de l'inflation, de l'accroissement démographique et de l'augmentation de l'activité économique. Le tableau 2-8, de la page 15 du numéro en langue anglaise de 1975-1976 de *Finances nationales* indique que de 1965 à 1974 inclus la tranche des recettes globales gouvernementale exprimées en pourcentage du produit national brut est passée de 30.3 p. 100 à 40.4 p. 100.

Nous n'avons pas encore les chiffres concernant l'année 1975 mais le secteur public, c'est-à-dire le secteur productif de notre pays, déclare que la tranche du produit national brut qui revient au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et aux municipalités sous la forme d'impôts directs ou indirects a augmenté d'un tiers en une décennie. Nous sommes donc partis de 30.3 p. 100 pour atteindre le chiffre de 40.4 p. 100, soit une augmentation de 10 p. 100 du PNB et donc, sur une décennie, une augmentation d'un tiers. C'est là une partie du problème qui se pose à notre pays. Cela constitue un élément de la poussée inflationniste à laquelle le gouvernement fédéral du Canada a contribué. Les facteurs inflationnistes sont nombreux mais les dépenses effrénées de l'État constituent le plus important et l'un des plus graves.

Compression des dépenses de l'État

● (1240)

En l'espace de dix ans, nous avons vu augmenter du tiers la tranche de la production canadienne de biens et services que le secteur public prélève pour ses dépenses. Maintenant, il y a lieu de considérer posément la totalité de ces programmes. De toute façon, on peut prévoir que la tendance va se maintenir dans les dix prochaines années. Si le rythme d'expansion des dépenses publiques se maintient, nous nous souviendrons que cette hausse des dépenses publiques, du PNB, aura été de 33 p. 100 ou du tiers depuis dix ans. Supposons donc que l'expansion se poursuive au même taux, car rien ne permet de croire que la cadence va se ralentir, et qu'il y aura vraiment «modération». Si les dépenses augmentent encore de 33 p. 100, on constatera en 1984, c'est-à-dire dans huit ans d'ici, que près de 54 p. 100 du PNB va passer dans les dépenses publiques.

Je parle du taux d'accroissement. Et si ce taux donc se maintient d'une décennie à l'autre, en d'autres termes si on ne pratique pas de modération, voilà jusqu'où va aller la part que les pouvoirs publics vont s'arroger dans le PNB. Je suis persuadé que cela créerait certaines difficultés pour le pays, et je ne pense pas que c'est ce ministre des Finances (M. Macdonald) qui puisse me démentir. Je pense qu'il y aurait des problèmes surtout du côté des investissements, du côté de leur rendement financier car c'est ce rendement qui est le principal moteur de réinvestissement, tant pour le renouvellement des biens de production existants que pour la création de nouveaux.

Voyons à quoi le Canada va consacrer ses dépenses en 1976 et aussi en 1977 d'après les chiffres prévisionnels puisque nous avons maintenant les prévisions budgétaires. Lorsque j'aurai terminé mon intervention, je demanderai l'autorisation d'annexer au compte rendu des débats d'aujourd'hui le tableau que voici, établi à partir du budget et du budget supplémentaire. Ce tableau a été établi par le Bureau canadien d'études fiscales et je m'en porte garant. Je puis soit le déposer, soit le lire en entier. Je demanderai donc de le déposer en annexe au hansard d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il ne s'agit pas d'un document officiel, il ne peut pas être déposé. Mais il peut être annexé au hansard. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau ci-haut mentionné figure en appendice.*]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je remercie les députés de leur considération; l'examen du programme en sera vraiment simplifié. D'après le budget de 1976, l'intérêt de la dette publique devait être de 3930 millions de dollars, soit 11.3 p. 100 des dépenses fédérales. Cependant, en 1977, l'intérêt de la dette publique aura augmenté de 720 millions de dollars, atteignant ainsi un total de 4650 millions de dollars, soit 12.1 p. 100 de la totalité des dépenses gouvernementales. Au chapitre de la Santé nationale et du Bien-être social—ce qui comprend la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint, le Régime d'assistance publique du Canada, l'assurance hospitalisation, l'assurance maladie, les allocations familiales, la caisse d'aide à la santé, les programmes de services médicaux et autres postes divers—la dépense est de 9886.7 millions de dollars, soit 28.5 p. 100 de la totalité des dépenses fédérales. En 1977, ce total sera de 10881 millions de dollars, soit 28.3 p. 100. Cependant, la contribution du gouvernement fédéral au fonds d'assurance-chômage en 1976 est estimée à 890 millions de dollars, soit 2.6 p. 100, mais—et cela étonnera sans doute les députés—le gouvernement examine à présent tous les éléments et estime que pour 1977, cette contribution sera de 1700 millions de dollars, soit presque le double de ce qu'elle était en 1976, ou 4.4 p. 100 de la totalité des dépenses gouvernementales, ce qui permettra d'éponger le déficit du Fonds d'assurance-chômage.

Inutile d'énumérer tous les autres chiffres, cependant disons que les dépenses de la Défense nationale, restent plus ou moins les mêmes ainsi que les transferts garantis aux provinces, alors que les paiements compensatoires pour le pétrole sont en baisse légère; les allocations de service et de la formation de la main-d'œuvre restent également les mêmes, tout comme les paiements versés au titre de l'enseignement post-secondaire, qui sont bloqués, et qui par conséquent ne bougent pas, comme le programme de bilinguisme qui, lui aussi, reste sensiblement le même. Les chiffres concernant les transports, et notamment le transport par air, par eau, par rail, par routes et autres restent au même niveau; il en est de même des travaux publics et des programmes du gouvernement, qui représentent un poste de dépenses relativement faible. Les dépenses au titre des Postes passent de 896.5 millions de dollars, soit 2.6 p. 100, à 1,122 millions de dollars, soit 2.9 p. 100. Les dépenses au titre des Affaires indiennes et du Nord canadien—étrange priorité—demeurent au même point alors que celles de l'agriculture et des céréales sont en baisse.

M. Towers: Naturellement!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Elles passent de 957 millions à 862 millions de dollars. A la rubrique des dépenses diverses on note une augmentation d'environ 600 millions de dollars, mais le pourcentage reste le même. Les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral pour l'année 1976 s'élèveront au total à seulement 34,691 millions de dollars! En 1977, on s'attend à ce qu'elles passent à 38,417 millions. Nous ne pouvons ici répondre du niveau des dépenses provinciales, ni les influencer d'aucune façon; mais si l'on parle de compression des programmes de dépenses et de la philosophie du gouvernement dans ce domaine en général, je tiens à affirmer ce que j'ai déjà dit plus tôt au sujet du pourcentage du produit national brut affecté au secteur public. C'est un chiffre faramineux. Certains de nos collègues du NPD diront peut-être que c'est un chiffre très raisonnable, mais ce n'est pas le secteur public qui produit ce PNB.

● (1250)

J'aimerais maintenant passer à un domaine où il faut réexaminer le niveau des dépenses. Les provinces ont carte blanche dans ce domaine et elles n'ont pas de comptes à rendre au marché monétaire. Elles sont certes comptables à leur propre assemblée législative au titre des programmes de dépenses, mais le marché monétaire, c'est là qu'on peut se procurer de l'argent. Les provinces peuvent emprunter de la Caisse de pensions du Canada jusqu'au niveau de leurs cotisations, moins une certaine proportion pour les frais d'administration, mais nous constatons par contre qu'elles ne paient pas d'intérêts. Elles sont censées payer des intérêts en espèces à la Caisse de pensions du Canada, mais elles ne le font pas. Il n'y a aucun virement des provinces, alors qu'elles devraient en effectuer, si elles émettaient des obligations sur le marché.

Elles sont autorisées à capitaliser leurs paiements d'intérêts à la Caisse de pensions du Canada; en somme, elles peuvent émettre plus d'obligations provinciales. Tout ira bien jusqu'en 1982, lorsque les contributions en espèces de Pierre, Jacques et Jean ne combleront pas les versement et qu'elles devront réaliser une certaine proportion de l'actif de la Caisse pour combler les versements. Il y a un jour de règlement, mais je prétends qu'aucun gouvernement provincial assujetti à ce régime ne se sent contraint, car il sait que ses citoyens sont indirectement imposés sous le couvert du Régime de pensions du Canada et que les gouvernement ne contribuent à la caisse qu'à titre d'employeurs.

On prend donc cet argent des mains des citoyens d'une province et on le place dans une caisse qui est immédiatement retournée à la province et qui lui assure une source de revenu. A mon sens, les responsabilités des provinces en matière de finance ne commencent pas à zéro, mais à moins dix, parce qu'elles ne rendent compte à personne au sujet de cet argent, principalement pas au marché monétaire. Si les provinces étaient obligées de justifier leurs dépenses par rapport à leurs possibilités de revenu, le marché monétaire indiquerait aussitôt aux trésoriers et aux cabinets provinciaux quand leurs dépenses commencent à être trop élevées. C'est là une question très sérieuse et il faudra que nous nous en occupions. Les gouvernements fédéral et provinciaux veulent-ils sérieusement réduire leurs dépenses, ou essaient-ils simplement de mêler les cartes?

Mes collègues vont examiner en détail ce programme, tel qu'il est énoncé dans le bill C-19. Je trouve que le bill ne contient pas grand-chose en fait de compression; il se borne en grande partie, je le répète, à faire passer dans un programme qui n'est pas facile à reconnaître ce qui était déjà contenu dans un autre programme. Nous allons bien étudier le bill. J'ai l'impression que le débat sur ce bill sera long. La mesure mérite qu'on l'étudie de très près, encore que les articles pris isolement ne soient pas très importants, sauf peut-être le 14 et le 15. Après tout, la stabilisation n'est qu'un remboursement différé; il faudra toujours finir par rembourser. Ce bill demande un examen très minutieux. Il nous faudra pénétrer l'intention réelle du gouvernement en ce qui concerne les restrictions qu'il prétend s'imposer en matière de dépenses publiques, et j'estime que nous devons nous attaquer au rythme de l'augmentation des dépenses de l'État.

Puis-je déclarer qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: Puisqu'il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est levée à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés savent que la Chambre a adopté un ordre permettant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de déposer le rapport de l'Office national de l'énergie, ce que le secrétaire parlementaire du ministre est maintenant prêt à faire. Je donne la parole au secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter, au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), le rapport de l'Office national de l'énergie relatif à la demande conformément à la loi sur l'Office national de l'énergie de la Commission hydroélectrique de Québec.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou à abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre trop longtemps puisque j'ai déjà eu l'occasion de faire la plupart de mes remarques. Toutefois, j'aimerais attirer l'attention des députés et de l'ensemble du public sur l'un des domaines où, à mon avis, le gouvernement est bien loin d'avoir pris les mesures nécessaires en ce qui concerne l'application de ce prétendu programme de compressions.

Avant la suspension de séance, j'ai consacré une bonne partie de mon intervention à souligner l'importance de la tranche du produit national brut que s'octroyait le gouvernement du Canada. On nous a présenté des rapports presque jusqu'à satiété, tant du point de vue du nombre que du point de vue du contenu, sur les difficultés qu'affrontent actuellement l'industrie, le commerce et en fait toute l'économie canadienne pour ce qui est de la productivité, des problèmes d'exportation, du taux extrêmement élevé de nos salaires par rapport à ceux de nos concurrents et du prix unitaire extraordinairement élevé.

Si pour poursuivre l'exploitation de matières premières ou de certains produits de base ou la production d'un bien semi-fini ou d'équipements particulièrement complexes, peu m'importe en fait de quoi il s'agit, il faut engager des dépenses que le marché ne peut accepter, nous nous trouvons devant une difficulté insurmontable. C'est ce qui est arrivé dans le cas de nombreux produits aujourd'hui et il importe de changer d'attitude. Quels sont les domaines dans lesquels le patronat, les syndicats et le gouvernement canadiens pourraient prendre des mesures conjointes, en toute liberté et en portant un intérêt éclairé dans chacun de ces domaines? S'agit-il de la promotion et du développement de la recherche industrielle canadienne?

Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons rester les bras croisés. Toutefois, qu'y a-t-il dans le bill à l'étude? Quel est le domaine dans lequel des mesures de compression vont être appliquées? Le gouvernement va-t-il carrément liquider l'aide qu'il accorde à la recherche et au développement industriels?

● (1410)

Du point de vue bureaucratique, cela s'explique, je suppose. Nous ne le savons que trop bien: dans la tour d'ivoire qui abrite les commis de l'État, un grand principe s'applique inlassablement: «Cela n'a pas été inventé ici». Autrement dit, nous n'y avons pas pensé, nous n'y avons pas travaillé, nous ne l'avons pas mis au point; en conséquence, ce n'est pas bon et cela ne devrait pas être accepté. C'est bien humain, je suppose, mais ce grand principe exerce une influence terrible dans l'administration publique. Il faut que le ministre nous dise que l'efficacité du programme n'en justifie plus les coûts, que le tout sera supprimé le 31 décembre prochain. A cet égard, je mets le ministre à l'épreuve et je pense que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) sera probablement celui à qui on confiera cette tâche.

Je ne pense pas que le gouvernement ait justifié sa compression des dépenses, du moins au sens où j'entends ce mot, compression que le gouvernement s'est imposée à lui-même sous prétexte de réduire le taux d'augmentation du produit national brut. J'ai dit, et sans doute mes collègues le feront-ils voir avec plus de précision, que ce programme ne se résume à rien de plus qu'un déplacement des dépenses. Certains programmes qui peuvent avoir une certaine identité sont éliminés et réinsérés dans le cadre de l'assurance-chômage ou ailleurs. A cet égard, c'est le président du Conseil du Trésor et ses collègues les ministres, appelés à défendre les divers aspects de ce bill qui doivent assumer le fardeau de la preuve. Ce n'est sûrement pas à l'opposition de démontrer que le gouvernement a tort de présenter ce bill sous cette forme particulière.

J'invite donc mes collègues et les autres députés à participer à ce débat, car ce bill déterminera en grande partie ce qui se fera au Canada au cours de la prochaine décennie.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, à bien des égards, le bill C-19, sur la compression des dépenses du gouvernement, devrait porter le sous-titre de «bill de conversion aux idées conservatrices». Il comporte en effet toute une série de mesures que le parti progressiste conservateur appelle de ses vœux depuis longtemps. Il illustre bien le genre d'ennuis dans lesquels s'empêtrent les gouvernements libéraux quand les néo-démocrates ne sont pas là pour leur donner des coups de pied de temps à autre. Aussi longtemps que nous étions dans leur ombre et qu'ils formaient un gouvernement minoritaire, nous pouvions les aiguillonner dans une voie progressiste. Or, ils ont eu le terrible malheur de former un gouvernement majoritaire à la suite des dernières élections. Ils n'ont par conséquent plus personne pour les remettre dans la bonne voie de temps à autre, et ont tendance maintenant à donner suite aux exhortations flatteuses des progressistes conservateurs dans leur proposition de compression des dépenses. Ce ne serait déjà pas si mal si mes amis assis à ma droite étaient reconnaissants, mais ils ne le sont pas. Ils ne couvrent pas le gouvernement de lauriers pour ce bill. Je pense à un aspect en particulier.

Au cours de la dernière campagne, le programme conservateur préconisait fortement la réduction des dépenses gouvernementales. Nous avons demandé aux candidats conservateurs quelles dépenses gouvernementales ils avaient l'intention de réduire. Nous leur avons demandé s'ils supprimeraient les allocations familiales ou les pensions de vieillesse. A leur crédit, disons qu'ils étaient pour les allocations familiales et les pensions de vieillesse. En fin de compte, Information Canada a été le seul élément qu'ils auraient supprimé. Cet organisme fut la bête noire de la dernière campagne électorale. Le gouvernement élimine Information Canada avec ce bill. Encore une fois, le groupe à ma droite n'a pas de reconnaissance. Dans son intervention, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'a même pas daigné mentionner Information Canada parmi les éléments supprimés.

Les députés à ma droite ne pensent qu'à laisser tomber des programmes gouvernementaux. Les programmes inutiles, disent-ils, mais pas les bons. Mais allez savoir ce qui est utile et ce qui n'est pas à leurs yeux. Voici un exemple. Dans son allocution, le député d'Edmonton-Ouest a eu l'air de regretter la disparition de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Pourtant cette suppression ne répond pas à une recherche d'économie. C'est paraît-il qu'il n'y a pas eu de demande de subvention répondant aux conditions fixées par la loi. Comme elle ne servait à rien, on a jugé inutile de la conserver. S'il est impossible de stimuler la recherche et le développement dans l'industrie avec des dispositions nous préférerions quant à nous recourir à d'autres mesures de ce genre. Nous n'allons pas nous battre pour conserver une chose inutile.

J'ai écouté très attentivement, espérant trouver un écho—oserais-je dire anticipé—mes protestations contre une coupure opérée à un chapitre très important. Comme si ce n'était pas assez pour les Canadiens de traverser une année difficile, le gouvernement s'en prend aux allocations familiales. Voilà le dragon contre lequel il a décidé de partir en guerre. Le groupe à ma droite aurait pu dire ne serait-ce qu'un mot pour défendre l'indexation des allocations familiales. Après tout, il était partisan de l'indexation, puisqu'il a réclamé celle de la loi de l'impôt sur le revenu. Il a même réussi à convaincre le gouvernement d'adopter une mesure aussi conservatrice, sachant pertinemment que cela profite infiniment plus aux riches qu'aux pauvres. Les conservateurs sont donc en faveur de l'indexation de la loi de l'impôt sur le revenu, qui enlève à l'État des centaines de millions de dollars. C'est pour compenser ce trou qu'on retire aux bénéficiaires des allocations familiales des avantages de l'indexation.

Les arbitrages de ce genre, mon parti ne peut pas les avaler, cela est évident. Mais à ma droite, on n'a pas adressé un seul reproche au gouvernement au sujet des allocations familiales. C'est véritablement criminel de ne pas protester contre une mesure de ce genre. Une annonce insérée dans un journal du matin par la Citizens' Coalition le montre bien. Il s'agit d'une annonce affreuse, aux conclusions inadmissibles, mais elle contient quand même un élément de vérité. Cette annonce s'en prend à l'indexation des retraites des fonctionnaires. La publicité visait essentiellement à combattre l'indexation des pensions des fonctionnaires, même si celle-ci fait partie des dispositions globales qui servent de base aux négociations salariales.

● (1420)

Le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement aura bien de la peine à justifier l'indexation des pensions des fonctionnaires en raison de la décision qu'il a prise d'abroger la disposition autorisant l'indexation des allocations familiales. Avant que cette décision ne fût prise et au moment où nous discutions de l'indexation des pensions des fonctionnaires, nous avions signalé qu'une disposition analogue s'appliquait aux pensions de vieillesse, aux allocations parlementaires et aux allocations de l'impôt sur le revenu. Nous avions signalé également que non seulement les fonctionnaires, mais les catégories les plus diverses bénéficiaient de l'indexation.

Mais qu'arrive-t-il maintenant? Le gouvernement possède un instinct de l'autodestruction qu'on a peine à imaginer. Bien qu'il ait des ennuis très graves, il se donne beaucoup de peine pour empirer les choses. Au moment même où les députés font l'objet de critiques parce que leurs pensions sont indexées, voici que le gouvernement élimine l'indexation des allocations familiales. Et à qui profitent, pour l'essentiel, les allocations familiales? Il est vrai qu'une certaine partie va aux familles à l'aise, mais ce sont les économiquement faibles chargés de grosses familles qui en profitent surtout. Nous conservons le principe de l'indexation dans le cas des parlementaires et des fonctionnaires, mais nous le supprimons dans le cas des bénéficiaires des allocations familiales. Outre le manque de conscience que dénote une mesure de ce genre, sa stupidité n'est pas négligeable. Or, on n'a pas entendu un seul mot de la part des députés siégeant à ma droite pour dénoncer ce cynisme à l'endroit des bénéficiaires des allocations familiales, ou pour critiquer le gouvernement de les avoir choisis pour faire les frais des coupures que le gouvernement estime nécessaire d'effectuer durant une période d'austérité.

J'ai écouté ce que disait le député d'Edmonton-Ouest à propos du rythme auquel augmentent les dépenses gouvernementales. En toute justice pour ce dernier, j'admets que le gouvernement fédéral, dont la part du produit national brut est passée, si je me rappelle bien les chiffres que le député a cités de 30.3 p. 100 il y a dix ans à 40.4 p. 100 aujourd'hui, n'a pas été sa seule cible. Il a déploré cette augmentation. Je me demande quels seraient les chiffres comparables pour la province d'origine du député, l'Alberta, car l'augmentation des revenus du gouvernement provincial y a été phénoménale. Et qui paie ces impôts qui aboutissent dans les coffres de l'Alberta? D'autres Canadiens. Je ne veux pas dire que le gouvernement de l'Alberta est injuste; la province n'exige pas le prix mondial. Nous avons réussi à persuader l'Alberta, par un moyen ou un autre, de maintenir son prix en bas du prix mondial. Mais soyons réalistes. Il se produit ici un déplacement de revenus d'un groupe de Canadiens à un autre.

Les députés voudraient-ils sous-entendre que cette hausse accidentelle du prix du pétrole, qui n'a rien à voir avec les talents ou l'intelligence des sociétés pétrolières, doit être intégralement portée à leur crédit? Ses chiffres paraîtraient alors plus valables et au lieu de dire qu'au cours des dix dernières années, la part du gouvernement fédéral du PNB est passée de 30 p. 100 à plus de 40 p. 100, il donnerait le chiffre définitif, soit 38 p. 100 parce que les 2 p. 100 restants seraient allés aux sociétés pétrolières. Mes commentaires servent à illustrer combien il est ridicule d'utiliser des chiffres de ce genre pour comparer la part du produit national brut accaparée par le secteur public et celle du secteur privé sans attirer l'attention sur la façon dont sont dépensées ces sommes.

Si, par exemple, la part dévolue au secteur privé était démesurément grande et qu'elle servait à des fins frivoles, serait-on satisfait? Si la part dévolue au secteur public servait, comme c'est le cas, à fournir des hôpitaux, des écoles, des services médicaux et ainsi de suite, trouverait-on à redire? Ou encore si elle sert à effectuer des versements compensatoires pour le pétrole à ceux des Canadiens qui vivent dans une région du pays plutôt que dans une autre? Je suis sûr que le député de Halifax (M. Stanfield), que je vois là-bas, s'inquiète des tribulations actuelles des consommateurs de pétrole de sa province, et qu'il se demande ce qui se produirait vraisemblablement si ces versements compensatoires était réduits ou supprimés comme le gouvernement menace de le faire.

Les dépenses dont nous parlons ici sont-elles vraiment si terribles, ou traduisent-elles tout simplement le fait que nous vivons dans une société devenue plus consciente des besoins d'un groupe particulier de Canadiens, de la nécessité de partager? Au fur et à mesure que la proportion des dépenses de l'État augmente par rapport à celles du secteur privé, voici ce qui se produit: le revenu est redistribué d'une toute autre manière qu'il ne l'est par le marché. La plupart des Canadiens s'accorderaient à dire, je crois, que la redistribution qui s'effectue par le truchement du secteur public est beaucoup plus équitable et très souvent plus utile et humaine que celle du marché.

Le bill C-19 est d'une logique malhonnête. J'ai de la difficulté à lire le titre sans éprouver un sentiment colère. Le titre dit «la compression des dépenses du gouvernement». C'est là qu'intervient la logique à rebours: certains programmes fédéraux qui nécessitent des dépenses et font perdre des recettes fiscales, se sont avérés coûteux et inutiles. Pourtant le bill ne parle pas du tout de supprimer ces programmes.

J'aimerais parler des déductions pour amortissement accéléré accordées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu ou des dispositions relatives aux réductions d'impôt accordées aux sociétés qui sont maintenant prévues dans cette loi. Lorsque ces mesures ont été présentées, on nous a dit qu'elles permettraient d'accroître les possibilités d'emploi. C'est ainsi qu'on les justifiait. Voilà ce qu'on disait alors que ces mesures obligeaient les particuliers à assumer une plus grande part du fardeau fiscal. Qu'en est-il au juste? Qu'est-ce que l'expérience a prouvé? Pratiquement à partir du jour où ces mesures ont été introduites, le taux de chômage s'est mis à augmenter et il y a maintenant presque 700,000 chômeurs au Canada; c'est là le chiffre le plus élevé que l'on ait atteint depuis la grande crise

économique. Où sont tous les programmes de distribution de cadeaux, ces milliards de dollars en recettes non perçues avec lesquels le gouvernement comptait créer des emplois? Malgré ces programmes, les investissements sont très peu élevés. Le gouvernement a demandé aux sociétés bénéficiaires de prouver qu'elles étaient parvenues à accroître le nombre d'emplois grâce à ces programmes. On a répondu qu'à cet égard les résultats obtenus avaient été plutôt insignifiants. Les emplois ne sont pas plus nombreux malgré tous ces avantages.

● (1430)

Pour pratiquer la modération, monsieur l'Orateur, il faut voir quels programmes se sont révélés inefficaces et les supprimer. Mais non, ce n'est pas là la logique du gouvernement. En renonçant à indexer les allocations familiales, le gouvernement aurait épargné 230 millions de dollars par année. Ceux qui ont analysé l'économie canadienne ont souligné qu'une des raisons pour lesquelles la récession a été moins grave au Canada qu'aux États-Unis c'est que le pouvoir d'achat du consommateur y a été maintenu. Les allocations familiales et leur indexation entrent dans le pouvoir d'achat et ont aidé à nous épargner une récession encore pire que celle que nous connaissons maintenant. Il n'en va pas de même de l'exemple que je vous ai donné, les bénéfices d'impôts des sociétés. Pourtant, c'est le programme qu'on veut comprimer.

Prenons un autre exemple de cruauté. Je comprends que le gouvernement supprime Information Canada; il devait réagir. Cette agence était la bête noire du parti progressiste conservateur, et puisque le gouvernement a maintenant décidé d'essayer de faire mieux que les conservateurs, de se montrer plus conservateur que ceux-ci, il devait se débarrasser d'Information Canada. Ce n'est pas que l'on pense vraiment que cela soit très utile, ou qu'il s'agisse d'une véritable économie, ou que le budget d'Information Canada ne sera pas dépensé par un autre ministère ou une autre agence, ou encore que certaines fonctions remplies par Information Canada ne devront pas être assumées par d'autres organismes.

J'aimerais passer à un autre exemple, la Compagnie des jeunes Canadiens. On la supprime. Je sais que cette compagnie a fait l'objet de controverses. Elle a été créée dans un but contestataire. Elle devait s'opposer à la société établie. Elle devait stimuler l'activité. On ne peut y arriver sans commettre d'erreurs.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle a été créée pour donner mauvaise conscience aux nantis.

M. Saltsman: Elle avait été créée pour donner mauvaise conscience aux nantis. Mon ami se souvient encore des citations bibliques qui l'ont si bien servi dans ses débuts. Donner mauvaise conscience aux nantis est une bonne chose en soi et c'est ce qu'a fait la Compagnie des jeunes Canadiens. Nous nous lançons dans des compressions budgétaires massives. Nous allons réduire un budget de quelque 35 milliards de dollars. A quoi allons-nous nous attaquer?

M. Brewin: Sûrement pas au programme d'achat des appareils Orion.

M. Saltsman: C'est exact, on ne touchera pas au programme Orion. On va supprimer la Compagnie des jeunes Canadiens pour récupérer 3.7 millions de dollars. Je ne voudrais pas sombrer dans la mauvaise habitude de certains anciens ministres libéraux du Cabinet en disant: «Qu'est-ce qu'un million de dollars?» ou «Qu'est-ce que 3 millions de dollars?»

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et ils ne peuvent plus dire que c'est une bagatelle.

M. Saltsman: C'est exact, car ce serait presque une insulte au monde entier. C'est de plus en plus difficile, monsieur l'Orateur, de faire un discours vu toutes ces restrictions qu'on nous impose. La Compagnie des jeunes Canadiens a accompli, je pense, un travail remarquable, compte tenu de son budget. Celui-ci a été réduit par rapport aux 5.9 millions de dollars qu'il était en 1975-1976, dépassant légèrement le budget de 1974 et 1973. La Compagnie employait des personnes d'un âge et d'une catégorie qui constituent le défi le plus difficile à relever au titre de l'emploi. Chez les jeunes Canadiens, le taux de chômage est au moins deux fois plus élevé que chez les autres catégories.

Dans quelle mesure, monsieur l'Orateur, peut-on parler de véritable économie? On comprime 3.7 millions de dollars, ou 5.9 millions, selon le budget de l'année envisagée, mais combien épargnerons-nous en termes réels? Ces jeunes travaillaient à un salaire à peine supérieur au salaire minimum et compte tenu des heures qu'ils faisaient, ils ne touchaient même pas le salaire minimum. Ce n'est pas comme s'ils avaient le choix. Si nous avions le plein emploi ou une grande pénurie de main-d'œuvre, nous pourrions facilement dire qu'il s'agit d'une économie réelle, car ces gens-là pourraient travailler ailleurs et épargner ainsi l'argent du budget fédéral. Mais ce n'est pas ce qui va se produire, monsieur l'Orateur. Il y bien moins de 100,000 emplois disponibles pour nos 700,000 chômeurs; aussi, en se montrant optimiste, chacun de ces jeunes gens a une chance sur 14 de trouver un emploi. Et même si un sur 14 trouve du travail, il faudra aider les autres, probablement par l'assurance-chômage ou quelque autre programme d'aide. Donc, quelle économie représente à ce moment-là un beau geste de ce genre? Par contre, ce qu'on perd est important, monsieur l'Orateur. On perd un groupe de jeunes pleins d'idéal, qui ont fait du bon travail. Je n'étais pas toujours d'accord avec ce qu'ils faisaient. En fait, je les ai même critiqués à maintes occasions. Malgré tout, il s'agissait d'un des groupes les plus idéalistes et les plus dynamiques du pays. Nous ne pouvions pas le supporter; il a fallu le supprimer sous prétexte de compressions budgétaires—un très mauvais prétexte d'ailleurs, selon moi.

Même si certaines des compressions prévues dans le bill s'imposaient parce que les fonds n'étaient pas toujours bien employés, la Compagnie des jeunes Canadiens était utile. Elle ne nous coûtait pas très cher. Malgré cela, le gouvernement a pris les grands moyens; il a voulu démontrer qu'il était capable de faire aussi bien sinon mieux que les conservateurs, et voilà ce que ça donne.

C'est une honte de voir dans ce genre de bill une solution—ou même une solution partielle, car je sais que le gouvernement ne prétend pas que ce soit la seule—aux problèmes dont notre société est affligée. Malgré ces compressions, je suis sûr que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) va nous présenter un de ces jours des programmes qui ne seront rien d'autre que la réplique des programmes d'initiatives locales, de Perspectives-jeunesse où même de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le gouvernement va lancer une

autre série de programmes qui donneront peut-être des résultats avec un autre ministre.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration propose l'extension du programme d'emplois. Combien d'emplois seront créés? Très peu. Je ne critiquerai pas le programme parce qu'il crée peu d'emplois. S'il en crée quelques-uns, il est valable, étant donné le grand nombre de chômeurs au Canada. Toutefois, les députés de ce côté-ci de la Chambre constatent que le gouvernement ne fait en réalité aucun effort pour remédier au chômage, ce qui est honteux.

Le premier ministre (M. Trudeau) parlait à Montréal avant-hier, sauf erreur, et un compte rendu publié dans le *Star* de Toronto hier était intitulé «Le premier ministre: les gens ont raison d'être mécontents». Le voici:

Le premier ministre M. Trudeau exhortait hier soir les Canadiens à réapprendre à faire confiance au gouvernement en dépit de ses maladresses.

Trudeau a déclaré à plus de 1,300 hommes d'affaires au congrès annuel de la Fédération des associations de marchands d'automobiles «qu'avant même de pouvoir commencer à régler le problème de vos affaires et de notre législation, nous devons régler un problème plus fondamental—l'entente entre le gouvernement et la population.

«Les gens sont mécontents et Dieu sait qu'ils ont raison d'être peu satisfaits au Canada, vu nos maladresses.

● (1440)

Je ne condamne pas ces examens de conscience publics, mais il y a une raison au manque de confiance actuel. Il n'y a aucune honte à ce que le premier ministre admette que le gouvernement a tout gâché. Tous les gouvernements commettent des erreurs de temps à autre. Mais qu'il ne parle pas sérieusement, voilà qui est honteux. Si le premier ministre pense ce qu'il a dit, et s'il a vraiment conclu que le gouvernement ne fait pas ce qu'il devrait, nous devrions voir des preuves de ces préoccupations. Mais nous n'en trouvons pas. Nous voyons seulement le gouvernement saisi d'une peur bleue à cause des sondages qui révèlent que le parti progressiste-conservateur obtient de plus en plus la faveur populaire. Devant pareille situation, les libéraux ont toujours répondu: «Cherchons autre chose. Nous n'aimons pas les bottes des néo-démocrates, essayons celles des conservateurs.» Malheureusement, cette monture, ces idées, ne conviennent pas très bien aux libéraux; pas plus qu'aux conservateurs d'ailleurs. C'est la façon prétentieuse des libéraux de régler ces problèmes, et il ne faut pas se surprendre si c'est la pagaille. Le gouvernement ne sait pas encore comment atténuer le chômage.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avec les bottes des conservateurs, on pourrait mettre les pieds dans le plat.

M. Saltsman: Si le premier ministre est sincère en disant que le gouvernement s'est trompé et qu'il veut changer des choses, il doit agir en conséquence. Soit dit en passant, je voudrais m'intéresser particulièrement au ministre de la Main-d'œuvre et d de l'Immigration ici présent, et qui a déjà tenu des propos semblables aux miens. Si l'avenir nous inquiète, nous devons nous préoccuper du moment présent. Nous savons qu'à la longue le chômage va se résorber, mais je ne voudrais pas faire miens les propos de John Keynes au sujet du long terme.

Il faut régler nos problèmes de chômage sans tarder. A l'heure actuelle, il y a du chômage et dans le futur il y aura une pénurie de main-d'œuvre. Assurément le gouvernement n'attendra pas que cette pénurie se manifeste avant d'agir. S'il attend, il aura à envisager des problèmes aussi graves que ceux d'aujourd'hui. Étant donné que notre société comptera moins de jeunes à l'avenir, il me semble qu'ils devront être très efficaces s'ils doivent assurer pour eux-mêmes et pour ceux qui seront à la retraite un niveau de vie convenable.

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur? Que nous devons nous efforcer de réduire le taux de chômage actuel. Bien des mesures s'imposant au Canada et nous devons y voir si nous voulons garantir à notre société un avenir satisfaisant. Par exemple, il faut améliorer nos usines, construire des chemins de fer, plus d'installations d'emmagasinage pour le grain afin d'éviter de passer constamment de la prospérité à la pauvreté. Nous devons créer l'infrastructure dont nous aurons besoin plus tard et ainsi donner à ceux qui veulent travailler l'occasion de le faire.

En effet, le chômage coûte énormément cher, tant en termes humains qu'en termes économiques. L'année dernière, nous avons perdu plus de 6 milliards de dollars de biens et de services à cause du chômage. Les recettes fiscales ont baissé. En plus de cotisations personnelles à la caisse de l'assurance-chômage qui s'élevaient environ à 2 milliards de dollars, le gouvernement lui-même a dû dépenser 1.7 milliards de dollars pour le régime. En outre, le gouvernement a payé environ 2.3 milliards de dollars dans le cadre de programmes d'aide aux familles et de bien-être social. Je ne comprends pas pourquoi, dans ces conditions, le gouvernement estime qu'il est moins dispendieux de ne pas participer à des projets publics. Pourquoi tient-il tellement à réduire les dépenses gouvernementales? Cela entraînera inévitablement des pertes énormes du produit national brut ou, autrement dit, une baisse de notre production de biens et de services.

Il semble que le gouvernement veuille réduire ses dépenses pour ménager les apparences; il cède aux pressions des conservateurs. C'est ce qu'on pensera de ses motifs; ils ne peuvent certainement pas être défendus logiquement. Les Canadiens considèreront que le gouvernement ne sait pas sur quel pied danser. Ils diront que le gouvernement ne respecte pas les programmes traditionnels du parti libéral et qu'il essaie d'imiter le parti conservateur. Par conséquent, penseront les Canadiens, si les libéraux veulent imiter les conservateurs, nous ferions aussi bien de ne pas nous contenter d'un fascimilé et de voter pour les conservateurs. Nous ferions aussi bien d'avoir l'original.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les libéraux n'ont pas très loin à aller.

M. Saltsman: Non, le parti n'a pas très loin à aller. Il est déjà sur la bonne voie. Le gouvernement doit se rendre compte que pour que la société de l'avenir soit productive, nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller nos ressources actuelles. Nous ne pouvons pas tolérer un taux de chômage élevé et, à mon avis, il est tout à fait honteux que le gouvernement ne songe pas à se préparer pour l'avenir. En conclusion, je trouve que le bill fait preuve d'un manque de logique. Le gouvernement a pu évaluer l'économie l'été dernier et se rendre compte que dans le domaine de l'emploi les conditions ont empiré. Par conséquent, il aurait pu ne pas supprimer l'indexation des allocations familiales afin de maintenir tout au moins le pouvoir d'achat des familles. Comme les pensions des députés seront indexées, il me semble difficile, pour ne pas dire impossible, de justifier la décision qu'a prise le gouvernement de ne pas indexer les allocations familiales.

Compression des dépenses de l'État

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, bien que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) ait déclaré plus tôt que le gouvernement comprimerait les dépenses d'un milliard dans un domaine et d'environ $500,000 dans un autre, il est difficile de croire, à la lecture de ce bill, que la réduction des dépenses fédérales puisse être aussi importante. Le gouvernement se contente de remettre certaines dépenses à plus tard. On a dit que les 4 p. 100 de la part fédérale du fonds de stabilisation ne seraient pas payés tant qu'on n'en aurait pas besoin. C'est vraiement de la part du gouvernement fédéral se moquer des agriculteurs à qui on avait promis que ces fonds seraient disponibles. La confiance des agriculteurs dans le gouvernement va se raréfier.

Comme l'orateur précédent l'a souligné, le premier ministre (M. Trudeau) a incité la population canadienne une fois de plus à avoir foi et à placer sa confiance dans le gouvernement fédéral. Mais comment? Dans une session du Parlement, le gouvernement a dit qu'il investirait 4 p. 100 environ des ventes brutes dans un fonds de stabilisation et il a demandé en contre partie aux agriculteurs d'investir 2 p. 100, leur promettant de doubler le montant qu'ils investiraient. Puis, tout de suite à la session suivante, le gouvernement présente une loi où il affirme qu'il ne versera pas ce 4 p. 100 dans le fonds de stabilisation. Mais nous pouvons être certains que ce sera inscrit dans les livres et que le taux d'intérêt y figurera et que s'il est nécessaire de puiser dans ce fonds, le gouvernement trouvera l'argent ailleurs.

● (1450)

Supposons que les ventes de grain ralentissent subitement, que les prix s'effonchent et qu'on doive puiser dans le fonds un million ou même 1.5 millions de dollars. Le gouvernement serait tenté de tripoter les chiffres pour ne pas avoir à donner l'argent, surtout si c'est après une élection. Si c'est juste avant une élection, le gouvernement trouvera l'argent d'une façon ou d'une autre. Voilà la raison de l'inquiétude et de la méfiance des gens. Cela se résume à une simple inscription dans les livres et en fait d'économie, on se contente de retarder l'échéance. Mais si l'on retarde l'échéance, les agriculteurs canadiens perdront confiance. Ils hésitent à se joindre au programme de stabilisation parce qu'ils se méfient du gouvernement fédéral depuis des années. Et ils ont de bonnes raisons de se méfier.

Le bill s'attaque ensuite à la Compagnie des jeunes Canadiens, aux allocations familiales et à un certain nombre d'autres choses. J'aimerais surtout parler de la disparition de la disposition à l'égard des tarifs de l'Est, à l'article 15, qui dit simplement que l'article 272 de la loi sur les chemins de fer sera abrégée. Cet article garantissait aux ports maritimes, surtout aux meuneries, qu'ils recevraient une subvention pour la farine destinée à l'exportation. Le bill abrogé l'article 272 de la loi sur les chemins de fer qui accorde une subvention pour l'exportation de grain et de farine à partir des ports de l'Atlantique et de la côte est.

Les expéditeurs de grain et de farine savaient ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont demandé l'instauration de ces taux. La Commission canadienne des transports établit le taux compensatoire et le gouvernement paie la différence aux chemins de fer. C'est donc une subvention indirecte qu'on accorde aux expéditeurs de grain et aux meuniers. Est-elle nécessaire? Qu'elle est la situation du marché de la farine au Canada? L'orateur précédent peut bien parler des emplois. Si nous transformons notre blé en farine cela crée des emplois au Canada et je crois donc important de le faire.

L'URSS a prévenu le gouvernement canadien que nous pourrions bien perdre le marché cubain si nous haussons le prix de la farine ou en changeons la subvention. Que représente le marché cubain pour l'industrie meunière du Canada? Il accapare environ 80 p. 100 de la farine que nous moulons. Le gouvernement le sait très bien. On se demande pourquoi il essaierait de changer cet état de chose et d'économiser de l'argent quand il connaît bien la situation. Je suppose qu'on va nous dire que l'industrie va être subventionnée de quelque autre façon.

Les taux «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» de la loi sur les chemins de fer sont une disposition statutaire accordée essentiellement aux ports des Maritimes et de l'Est. Ils sont là. Ils sont une assurance, une garantie et une confiance. On ne peut créer la confiance dont parlait le premier ministre avec une politique qui accorde une subvention aux meuniers une année et la leur retire l'année suivante. Je signale encore une fois que les agriculteurs des Prairies pour ce qui est du compte de stabilisation pour le grain sont en train de perdre confiance. Il n'y a pas seulement les ports de l'Est qui sont en train de perdre confiance. On pourrait continuer à en parler. Au cours de l'année civile en cours, les exportations canadiennes de farine à Cuba atteindront probablement 375,000 tonnes métriques, en vertu d'une entente signée en 1963. Les Cubains reçoivent de la farine et la Russie paie. L'entente a été conclue en 1963 et le Canada y a trouvé son profit.

La farine canadienne, cependant, doit faire concurrence à celle du Marché commun et celle des États-Unis. Le Marché commun européen subventionne fortement l'exportation de farine à bien des pays sous-développés. Les États-Unis ne subventionnent pas l'exportation de leur farine mais en exportent beaucoup au titre de programmes d'aide comme la loi publique 480. La suppression des taux «jusqu'à et à l'est de ce point-là» fera augmenter le prix de la farine canadienne d'environ $15 à $20 la tonne, ce qui nous placera dans une situation très désavantageuse pour ce qui est de garder le marché du Cuba.

La Russie a dit au gouvernement canadien par l'entremise de la Commission canadienne du blé que si le prix de notre farine augmente trop, elle construirait des meuneries à Cuba, acheterait notre blé et le moudrait sur place. Quelles seront les répercussions pour le Canada? Cela ne règlera pas du tout la situation. Qu'est-il arrivé ces dernières années à toute l'industrie meunière? Le commerce mondial de la farine s'est plus ou moins maintenu au cours des dix dernières années à environ cinq milliards de tonnes métriques.

Par contre, la part canadienne du marché mondial de la farine a diminué de façon considérable. Il y a dix ans, les meuniers canadiens accaparaient quelque 18 p. 100 du commerce mondial de la farine. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à 10 p. 100, malgré le marché avantageux de Cuba. Il faut, bien sûr, regarder toute l'industrie de la farine pour voir ce qui est arrivé. En 1956, par exemple, il y avait 78 meuneries au Canada, et il y en a aujourd'hui 39. Cela donne une idée de ce qui se passe vraiment dans cette industrie. Notre pouvoir de concurrencer diminue lentement partout dans le monde à cause des subventions que le Marché commun européen accorde à cette industrie et à cause des cargaisons de farine envoyées par les États-Unis sous forme d'aide aux pays sous-développés. Le Canada n'est pas dans une très bonne position concurrentielle.

● (1500)

Nous devrions réellement repenser l'article 15 du bill et éventuellement le supprimer, car il n'est pas avantageux pour l'ensemble du pays. Il ne nous permet pas de réaliser la moindre économie et effrite encore un peu plus la confiance que les Canadiens ont mis dans le gouvernement ces dernières années. Nous devons essayer de regagner cette confiance; nous devons essayer de créer des débouchés et stimuler l'emploi dans le pays.

Comme je l'ai dit, le volume des échanges que représente l'exportation de notre farine payé par les Russes, expédiée à Cuba, puis distribuée par ce pays au titre de l'aide à certains pays d'Afrique, a été avantageux pour l'industrie céréalière, les minoteries et les ports du Canada. L'organisme d'achat de céréales de l'URSS a signalé à la Commission canadienne du blé que si le prix de la farine augmentait, elle cesserait de nous acheter ce produit. L'accord ne tient qu'à condition que les tarifs de l'Est ne soient pas modifiés. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ou le ministre des Transports (M. Lang) peuvent prendre la parole et assurer à la Chambre et aux représentants des minoteries qu'ils ont rencontrés à maintes reprises qu'ils recevront une compensation sous une autre forme, mais à mon avis cette assurance ne suffira pas à assurer la subsistance des minoteries. On ne peut pas moderniser ses usines et améliorer sa production sur la seule garantie d'une subvention accordée d'une année sur l'autre à une usine ou un port donné. D'autre part, cette subvention créerait un précédent. Les gens se demanderont quel port en sera bénéficiaire, si elle ne sera accordée qu'à la minoterie de Halifax ou dans tout le Canada. Le gouvernement devra faire face à ce problème, une fois qu'il aura accordé une telle subvention.

Si nous subventionnons directement les minoteries dans les ports de l'Atlantique, par exemple, il y a également le gros danger de voir les États-Unis—qui sont en mesure, et ils l'ont bien prouvé, de rivaliser avec nous—prendre des mesures de représailles et subventionner également ses minoteries—ce qu'ils ne font pas encore, bien qu'ils lui apportent une idée—ce qui détériorerait considérablement la position concurrentielle du Canada sur ce plan.

Comme nous le savons, 80 p. 100 de nos exportations de farine vont vers Cuba. Si ce bill est adopté, nous risquons de perdre ce débouché important. Le maintien de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer et le maintien des tarifs de l'Est sont la réponse à ce problème. Point n'est besoin de modifier l'article et encore moins de l'abroger. Les meuniers connaissent exactement la situation et ils savent s'ils obtiendront ou non la subvention d'année en année. L'octroi d'une telle subvention est un jeu dangereux. Ce n'est pas la manière d'encourager des dépenses d'équipement. L'industrie meunière ne peut courir le risque que le gouvernement change d'idée.

Si le prix de la farine canadienne baisse de $15 à $20 la tonne, il s'ensuivra immédiatement une diminution de nos exportations sur les marchés autres que celui de Cuba, et cela dès le début de 1977, non pas dans un avenir incertain mais très prochainement. Il est plus que probable qu'à la longue, Cuba augmentera sa capacité de production de farine et réduira ses importations au minimum, ou encore, se tournera vers d'autres fournisseurs. La perte des marchés d'exportation qui s'ensuivra entraînera dans l'industrie une rationalisation d'envergure et exigera la fermeture de plusieurs meuneries.

Je le répète, en 1956, le Canada comptait 78 meuneries, aujourd'hui, il en compte 39. Jusqu'où faut-il aller? Nous avons déjà perdu un fort pourcentage du marché mondial de la farine. Il y a dix ans, nous nous étions emparés de 18 p. 100 du marché mondial. Le marché de la farine ne s'est pas rétréci, mais notre part a été réduite. Aujourd'hui nous n'en prenons que 10 p. 100, même en considérant les expéditions record de 375,000 tonnes que nous avons faites cette année à Cuba. A mon avis, il incombe au gouvernement fédéral, en cette période d'inflation et de fort chômage dans les régions du Canada où sévit un chômage chronique beaucoup trop élevé, de faire tout son possible pour maintenir ce secteur en vie plutôt que de le laisser mourir, ce qui pourra fort bien se produire si on abroge l'article 272 de la loi sur les chemins de fer.

Je sais que le gouvernement va s'engager à subventionner les minoteries directement, mais le bill C-19 a pour but de réduire les dépenses de l'État. Si le gouvernement veut subventionner les minoteries, pourquoi le faire au moyen de ce bill qui a pour but de compresser les dépenses du gouvernement? Ces compressions n'auront pas lieu si le gouvernement honore sa promesse, mais personne ne compte là-dessus, surtout pas les minotiers. Ils ne croient pas, en toute confiance, que ces subventions durent longtemps.

On peut rétorquer que si on leur accorde une subvention fixe, ils utiliseront la route la moins coûteuse. C'est un vieil argument. Et d'ailleurs on est en droit d'espérer que l'on se sert d'ores et déjà des routes les moins coûteuses.

En adoptant ce bill en deuxième lecture et en l'envoyant au comité nous pouvons assurer aux minotiers que cet aspect du bill sera longuement et soigneusement examiné car nous, de ce côté-ci de la Chambre nous soucions du sort de tous les Canadiens, où qu'ils soient.

Compression des dépenses de l'État

● (1510)

Les députés des Maritimes se sont toujours fait beaucoup de souci au sujet de l'ancienne mesure, le bill C-87, et nous avions cru avoir réussi à convaincre le gouvernement de supprimer l'article 15 de cette mesure. C'était l'article 15 et c'est encore l'article 15 dans le nouveau bill. Au cours de la dernière session, nous avions cru avoir persuadé le gouvernement de supprimer cet aspect du bill. Le gouvernement continue toutefois de foncer aveuglément, insensible aux désirs et aux préoccupations des Canadiens, et il se demande pourquoi il est si impopulaire.

Le premier ministre continue ses tournées au pays en pleurnichant et en demandant aux gens pourquoi ils ne l'aiment pas. Dans toutes les régions du Canada, les gens ne l'aiment pas parce qu'il s'est montré insensible à leurs préoccupations. Ce bill est un exemple typique de son inconscience, tout comme le rappel de l'article 272. Nous croyions avoir convaincu le gouvernement qu'il ne pouvait pas procéder de cette manière, mais nous avons échoué semble-t-il.

L'organisme russe chargé des négociations a déclaré au gouvernement qu'il cesserait d'acheter la farine si les prix montaient. Il a prévenu le gouvernement que la Russie va se construire une minoterie à Cuba pour moudre notre grain; nous devrions les en dissuader. Nous devrions conserver cette industrie, surtout dans les régions où le chômage est un problème chronique.

Le gouvernement ne prête aucune attention aux désirs des gens, et lorsqu'un gouvernement en est rendu là, c'est aux gens à s'en débarrasser à la première occasion. Je suis sûr que ce ne sera jamais assez tôt pour les gens qui sont touchés par ce bill et on ne saurait les en blâmer. Le premier ministre peut toujours prétendre qu'il est impopulaire parce qu'il est francophone et qu'il cherche à promouvoir le français, mais ce n'est pas du tout là la raison. Il est impopulaire parce qu'il est insensible aux désirs et aux besoins des gens de toutes les régions du Canada.

Le gouvernement pourrait accroître considérablement sa popularité s'il procédait par étapes: l'une de ces étapes serait, selon moi, d'accepter la suppression du bill de l'article 15. Ce serait simple d'accepter cette modification et, ce faisant, les minoteries en seraient plus heureuses et auraient plus confiance dans le gouvernement. Voilà tout ce que j'avais à dire sur le bill C-19. Je tiens à assurer les minoteries que nous, les conservateurs, veillerons de très près à ce qu'elles ne soient pas éliminées, que les occasions d'emploi se maintiennent et, si possible, qu'elles connaissent une forte expansion. Nous espérons que l'Association des minotiers du Canada sera invitée à présenter ses revendications devant le comité pour faire en sorte que les subventions à l'industrie lui permettent de survivre. Sinon, nous espérons que le comité prendra les mesures nécessaires pour lui donner ces garanties

A mon sens, gouverner c'est sûrement d'abord accroître les chances de succès pour les Canadiens, et non les réduire. Par ce bill, on veut limiter les activités de la meunerie, qui a déjà joué un rôle essentiel dans l'économie canadienne et qui, à un moment donné, était concurrentielle partout sur le plan international. Elle ne l'est plus aujourd'hui, parce que le Marché commun européen subventionne largement son industrie meunière, et nous sommes en train de mettre la nôtre dans une position défavorable.

[M. Horner.]

Je vois que le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Goodale) prend fébrilement des notes. J'espère qu'il a noté mes avertissements, car tout cela est très important pour l'ensemble de l'industrie céréalière.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis toujours ravi de participer à un débat ici lorsque j'ai l'occasion de prendre la parole à la suite de mon ami le député de Crowfoot (M. Horner), et j'espère que je pourrai quelque peu le rassurer, comme il semble en avoir besoin, à en juger par ses dernières remarques. Sa déclaration très franche sur l'importance pour le Canada de nos relations commerciales avec Cuba m'a beaucoup intéressé, plus particulièrement l'importance qu'il attache à nos échanges de denrées agricoles et notamment de farine. Je me demande cependant si mon honorable ami ne risque pas d'être accusé par mon collègue le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de faire la cour à Castro, vu les remarques qu'il a faites cet après-midi.

M. Horner: Cela montre à quel point vous connaissez mal la question.

M. Fairweather: C'est exactement l'inverse.

M. Goodale: Il semble que de l'autre côté de la Chambre, il y ait un certain manque de suite dans les idées, car le député de Prince-Albert ne se prive pas de reprocher que le Canada maintienne des relations commerciales avec Cuba, tout en accusant le premier ministre (M. Trudeau) de toutes sortes d'effroyables . . .

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député fait des remarques qui sont tout à fait inexactes. Lorsque le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre, il a maintenu nos relations commerciales avec Cuba, malgré les pressions des États-Unis qui nous demandaient de les aider à maintenir l'embargo contre Cuba. Nous avons, malgré tout, continué à développer nos relations commerciales avec Cuba et je ne pense pas que mes remarques aujourd'hui étaient en aucune façon . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député à mon sens, n'invoque pas le Règlement; il veut plutôt engager le débat.

M. Horner: Je voulais bien lui préciser les choses.

M. Goodale: Mon ami a à nouveau souligné ce manque de logique dont on fait preuve de l'autre côté et dont je parlais auparavant. D'une part, le très honorable député de Prince-Albert critique le fait que, au début de cette année, le premier ministre s'est rendu à Cuba à des fins commerciales et diplomatiques alors que, d'autre part, le député d'en face approuve les relations commerciales que le Canada a toujours entretenues avec Cuba. Je pense qu'il s'agit là d'un exemple d'illogisme manifeste que ni le très honorable député de Prince-Albert ni l'honorable député de Crowfoot ne peuvent expliquer aussi simplement que le député vient d'essayer de le faire. Je pense qu'il leur est impossible de justifier cet illogisme.

Quoi qu'il en soit, avant de parler des préoccupations que le député de Crowfoot a exprimées à propos de la minoterie au Canada, je voudrais parler d'une autre disposition du bill C-19, celle qui propose de modifier l'article 91 de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. A mon avis, pour comprendre les conséquences de cette disposition, il importe de comprendre certains points essentiels concernant le mécanisme

d'application de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le mécanisme actuellement en place vise à protéger les revenus des céréaliculteurs de l'Ouest contre les fluctuations des revenus de la production du grain auxquelles bon nombre d'entre nous, dans l'Ouest du Canada, sont hélas tristement accoutumés.

On a créé à cet effet un fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Le Compte tire des revenus de quatre sources. Premièrement, des producteurs, qui sont priés de verser annuellement une certaine partie de leurs recettes brutes provenant de la vente du grain au Compte de stabilisation pour le grain. Encore une fois, il s'agit d'un programme volontaire et les producteurs peuvent décider de s'en retirer mais, s'ils y participent, ils doivent verser cette contribution. Deuxièmement, pour chaque dollar que verse l'agriculteur dans le Compte, le gouvernement du Canada en verse deux. Troisièmement, lorsque le Compte est excédentaire, le gouvernement paie un intérêt sur cet excédent. Quatrièmement, le gouvernement du Canada assure au Compte de stabilisation pour le grain une garantie fondamentale de solvabilité afin qu'il ne soit jamais à cours d'argent et dispose toujours des sommes nécessaires pour aider les producteurs de grain au moment opportun.

● (1520)

Dans la mesure où le programme de stabilisation du grain de l'Ouest est visé, la modification prévue au bill C-19 permet au gouvernement de retarder ses versements au programme jusqu'à ce que cet argent soit requis. À ce moment, les agriculteurs et les habitants de l'Ouest du Canada peuvent être assurés que, conformément à l'article 14, la somme totale et les intérêts seront inscrits au Compte. L'agriculteur de l'Ouest est protégé; cette modification ne peut avoir aucun effet néfaste sur le programme de stabilisation du grain de l'Ouest ni sur les intérêts des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Au début de la séance, mon ami d'en face a demandé pourquoi l'agriculteur n'était pas également en mesure de retarder sa contribution au Compte de stabilisation du grain. Bien entendu, cette question n'est pas aussi simple qu'il voudrait le faire croire. Environ 140,000 ou 150,000 agriculteurs participent à ce programme et, comme en a discuté le comité permanent de l'agriculture lorsqu'il a été saisi de ce bill l'an dernier, l'établissement d'un compte personnel distinct pour chacun des 140,000 ou 150,000 participants serait un cauchemar administratif qu'il n'est lui-même pas prêt, je crois, à approuver.

L'idée de faire déduire à la source la cotisation des producteurs est commode du point de vue administratif et la grande majorité des agriculteurs de l'Ouest et des associations canadiennes d'agriculteurs l'approuvent et l'appuient. Mon honorable ami d'en face sait que certaines contisations ne se prêtent guère à la déduction automatique à la source; elles sont essentiellement volontaires et sont versées au gré des producteurs s'ils jugent que cela sert leurs intérêts. Ces déductions prises sur le produit des ventes de céréales ne se prêtent pas à une déduction automatique ou toute simple à la source.

Ce qu'il importe entre autres de retenir, c'est que lorsque le fonds enregistre un excédent, le gouvernement du Canada paie un intérêt sur cet argent qui travaille pour les producteurs de céréales de l'Ouest dans la mesure de leur contribution au fonds de stabilisation du prix du grain.

Compression des dépenses de l'État

Un autre point important à souligner a trait à la question que le député Crowfoot a soulevée au sujet de la confiance et de l'appui dont jouit le régime de stabilisation du prix du grain de l'Ouest. Le fait qu'environ 80 p. 100 des producteurs de l'Ouest y participent est significatif; le nombre de ceux qui veulent s'en retirer baisse sensiblement tandis que le nombre de ceux qui s'en sont déjà retirés mais qui veulent y adhérer de nouveau augmente. Il se pourrait qu'à la fin de l'année le taux de participation dépasse même 80 p. 100.

Tout programme gouvernemental qui obtient un taux de participation de 80 p. 100, tout régime auquel on est essentiellement libre d'adhérer, doit jouir de la confiance et de l'appui des gens à qui il est destiné. Ces derniers mois, j'ai eu l'honneur de présider un certain nombre de rencontres dans tout l'Ouest canadien et dans diverses régions des Prairies et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des agriculteurs et autres personnes intéressées au sujet de notre programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Après avoir ainsi tenu plus de 50 réunions publiques, il m'apparaît clairement que notre programme suscite un vif intérêt et que les gens auxquels il s'adresse ont une bonne compréhension de la façon dont il va s'appliquer. Notre programme remporte un large appui auprès des agriculteurs. Je soutiens avec assurance à la Chambre que cette confiance et cet appui à l'égard de notre programme sont bien réels et nullement érodés par quoi que ce soit qui se produise actuellement.

M. Horner: Déclenchez une élection, vous verrez bien.

M. Goodale: L'article 15 du bill C-19 a trait à ce qu'on connaît comme la subvention de transport jusqu'à un point de l'intérieur ou à l'est de ce point-là, c'est-à-dire à l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Il est clair à mon avis que cette disposition de la loi sur les chemins de fer maintient ce qui est devenu un système coûteux et inefficace de transport des céréales qui ne sert plus les intérêts des producteurs ni ceux du Canada. Il est intéressant de considérer le genre de transport de céréales que cet article de la loi sur les chemins de fer tendait à encourager dans le passé. On obtenait une subvention au transport quand les céréales étaient transportées de l'entreprise agricole à l'élévateur des Prairies pour y être entreposées, puis chargées dans des wagons qui les amenaient des Prairies à Thunder Bay; à la tête des Grands Lacs, les céréales étaient déchargées dans les élévateurs de tête de ligne, nettoyées, entreposées quelque temps, puis chargées à bord de navires qui leur faisaient franchir les Grands Lacs; pas descendre la Voie maritime, mais franchir les Grands Lacs seulement; elles étaient ensuite déchargées des navires et entreposées dans des élévateurs pour être plus tard chargées dans des wagons de chemin de fer qui les amenaient plus loin dans l'Est du pays. Et si on s'y prenait autrement, on n'obtenait pas de subvention. Voilà qui illustre bien le problème que posait ce genre de disposition dans la loi sur les chemins de fer. Il s'agit d'une subvention qui s'est avérée non économique et non productive et qui ne fait rien pour améliorer le système de transport des céréales que nous connaissons au Canada.

Le bill C-19 propose d'abroger l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. On a fait état plus tôt aujourd'hui, ce que le gouvernement a reconnu, que l'industrie meunière se ressentirait de cette décision. Ces derniers mois, différents ministres du gouvernement ont participé à d'intenses discussions avec les représentants de l'industrie meunière, dans l'espoir de trouver

directement des solutions aux problèmes économiques et industriels auxquels les meuniers sont en butte. La formule d'attribution de l'aide financière dont ils disent avoir besoin a fait l'objet d'intenses discussions à l'intérieur du gouvernement et à l'extérieur, avec les représentants de l'industrie. Ces discussions ont porté fruit, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre des Transports (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, doit participer plus tard au débat et expliquer à nos vis-à-vis et à l'industrie les mesures qui ont été élaborées pour fournir une méthode plus réaliste, plus économique et plus efficace d'envisager les problèmes de l'industrie meunière. Mon honorable ami et l'industrie peuvent compter que la proposition annoncée répondra à leurs vœux.

Ces quelques observations faites, monsieur l'Orateur, je termine. J'ai fort goûté le ton du débat de cet après-midi; en effet, si les conservateurs ont trouvé que le bill ne faisait rien, et si les néo-démocrates ont trouvé qu'il en faisait trop, le député de Crowfoot, pour sa part, a réussi à adopter simultanément ces deux positions. C'est probablement assez typique. J'espère qu'au débat qui suivra tant à la Chambre qu'au comité, nous aurons l'occasion d'examiner à fond ce que vise le bill C-19, comment il compressera efficacement les dépenses gouvernementales et comment il exercera un effet positif sur notre situation économique.

● (1530)

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire me permet-il de lui poser une question?

M. Goodale: Assurément, monsieur l'Orateur.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien savoir si le député a consulté son collègue, et mon voisin, le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) qui aurait pu lui dire à quel point l'article 15, s'il est adopté, aura pour effet de paralyser le transport de la farine au port de Saint-Jean. Un document du cabinet déclare ce qui suit:

Les exportations de farine souffriront beaucoup si les tarifs subventionnés «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» sont éliminés.

Qu'est ce que mon ami a à répondre à cela?

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette question non seulement avec mes collègues de ce côté-ci originaires de la région atlantique, mais aussi avec les ministres qui ont participé à l'élaboration du bill C-19. Le gouvernement a en effet bénéficié de la sagesse de nos collègues de l'Atlantique et des conseils qu'ils lui ont donnés.

M. Fairweather: Quelle formule avez-vous adoptée?

M. Goodale: J'ai essayé de souligner le fait qu'il ne faut pas, en lisant le bill C-19, conclure que tout ce que le gouvernement offre aux minotiers canadiens et aux ports de l'Atlantique est contenu dans l'article 15 du bill C-19. Car ces questions sont beaucoup trop importantes et beaucoup trop compliquées pour pouvoir être traitées dans un simple article de bill.

M. Fairweather: Nous venons du Missouri, il faut qu'on nous le prouve.

M. Goodale: Le député dit qu'il est du Missouri et qu'il faut qu'on le lui prouve. Je peux lui assurer qu'il n'aura pas longtemps à attendre pour voir cette preuve sous une forme très précise.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai parcouru le bill C-19, qui parle de compression. Certaines de ses dispositions manifestent de la part du gouvernement une volonté réelle de comprimer les dépenses, mais d'autres me paraissent d'une efficacité douteuse.

J'ai remarqué en premier lieu le cas des allocations de formation professionnelle des adultes, qui sont fixées par voie de règlement, et non par la Chambre des communes. Nous serons encore une fois dans l'incapacité de souscrire au bon sens de ces allocations. Le bill fait obligation au ministre de réviser tous les ans ces dépenses. Mais cela ne l'oblige pas à les réduire. Est-ce que dans ce cas on peut parler de compression budgétaire?

Je remarque la dissolution de la compagnie des jeunes Canadiens. Je n'ai pas oublié que cela avait été promis pendant une campagne électorale au moins, si ce n'est deux, par mon prédécesseur à la tête du parti. Cette fois il s'agit bien de compression budgétaire, mais je relève dans les comptes publics publiés récemment que l'économie sera d'un peu moins de 6 millions.

Je remarque la supression d'Information Canada, recommandée également par mon parti à de nombreuses reprises. Il y aura là une économie de 10 millions. On peut supposer que certaines activités d'Information Canada seront reprises par l'imprimeur de la Reine, ce qui fait qu'une partie de cette dépense continuera de s'effectuer. Il n'en est pas question dans les chiffres à notre disposition.

Le blocage des allocations familiales est un peu plus dur à avaler. On a parlé aujourd'hui en Chambre de 230 millions par année. Je note également qu'on remet à plus tard les crédits de stabilisation du grain de l'Ouest. Mes collègues des régions rurales se chargeront de traiter de ces dispositions, et aussi de celle qui concerne l'aménagement des tarifs de transport du grain.

Je pense qu'on peut parler d'une compression de l'ordre de 250 millions de dollars par année à ce programme. Quand le budget porte sur quelques 42 milliards, avec dans les 16 p. cent d'augmentation par rapport à l'année précédente, je ne pense pas qu'on puisse s'extasier devant ces compressions budgétaires.

J'aimerais donner quelques idées au gouvernement sur la façon dont nous pourrions réaliser de vraies économies en faisant preuve de modération. J'aimerais parler pendant quelques instants des sociétés de la Couronne. Le volume III des Comptes publics, qui a été déposé il y a environ un mois, donne les bilans des sociétés de la Couronne. A la table des matières, 43 sociétés de la Couronne sont énumérées, d'Air Canada à Uranium Canada Ltée. Je n'ai pas l'intention de les passer toutes en revue aujourd'hui, loin de là, mais je tiens à parler de certaines d'entre elles, en commençant par la première, Air Canada.

Le bilan d'Air Canada accusait un déficit d'exploitation de 12 millions de dollars pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1975. Ce n'est pas une somme exorbitante par rapport à l'ensemble des dépenses du gouvernement du Canada, qui s'élèvent à 42 milliards de dollars. Si l'on compare le déficit au nombre de voyageurs, cela ne représente qu'une perte de $1.12 environ par personne. Cependant, ces chiffres en eux-mêmes dissimulent bien d'autres renseignements d'ordre financier.

Si l'on fouille dans le rapport d'Air Canada, on constate que le coefficient de remplissage pour cette année-là est tombé à 58 p. 100, le taux le plus bas depuis 1971. Dans une entreprise comme celle-là, qui a des recettes brutes énormes, de l'ordre de un milliard de dollars, il est évident qu'un tout petit changement du coefficient de remplissage, qui serait possible grâce à un remaniement d'horaire et ainsi de suite, pourrait avoir une grande incidence sur les dépenses du gouvernement canadien.

J'aimerais ajouter qu'Air Canada n'a pas pour habitude de perdre 12 millions de dollars Le déficit de l'année précédente était légèrement inférieur. Cependant, Air Canada représente un énorme investissement. En fait, elle a une dette de l'ordre de un milliard de dollars, dont, bien sûr, le gouvernement doit environ les trois quarts. En d'autres termes, le gouvernement du Canada a près de 750 millions de dollars investis dans la dette d'Air Canada. Un investissement, peu importe qui le ferait, serait peut-être une bonne affaire à condition que le rendement soit suffisant. Mais selon le rapport d'Air Canada, les dividendes que la société verse ne seraient que de 5.1 p. cent, et ce n'est qu'une moyenne; depuis dix ans, ils ont été parfois plus élevés, parfois moins. Mais nous devons nous demander où le gouvernement prend l'argent qu'il place à ce rendement de 5.1 p. cent.

● (1540)

Comme nous le savons, tous les ans le gouvernement du Canada emprunte auprès de la population. Si l'on examine un aspect de cette opération, nous constatons que les Obligations d'épargne du Canada ont un taux d'intérêt inférieur à beaucoup d'autres titres publics semblables de l'État et que le gouvernement emprunte à un taux un peu supérieur à 9 p. 100. Et, comme nous l'avons dit, il ne retire que 5.1 p. 100 ce qui n'est donc pas une bonne affaire. C'est à se demander quel genre d'austérité une entreprise comme Air Canada peut bien pratiquer.

Depuis des années, je soutiens que le gouvernement devrait songer à vendre Air Canada. On comprend facilement qu'à l'époque de la naissance de cette industrie, dans les années 30, beaucoup d'autres sociétés ont vu le jour et comme d'autres jeunes entreprises, Air Canada a éprouvé des difficultés financières. Je suppose que le gouvernement avait de bonnes raisons de mettre sur pied cette entreprise, compte tenu des sommes considérables qu'il fallait investir et de la nécessité de consolider toutes les sociétés qui éprouvaient des difficultés financières.

On pourrait dire que le peuple canadien ne pouvait se permettre d'acheter Air Canada. Mais on sait que les investisseurs canadiens, par l'entremise de fonds de pension, de sociétés de fiducie, de banques ou d'autres sources, ont déjà acheté des obligations représentant les trois quarts de la dette totale de cette société. D'une certaine façon, je me suis réjoui en lisant dernièrement que le gouvernement songe à remettre dans une certaine mesure la société Air Canada à l'entreprise privée. Je ne sais pas comment cela se passerait, mais j'ai hâte de voir ce qu'il a en tête et si quelques-unes de mes idées ont fini par séduire le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que je crains.

M. Clarke: Je ne tiens pas à ce que le gouvernement s'approprie toutes mes idées, car je sais ce qui arriverait alors si les députés d'en face avaient le courage de se soumettre à nouveau au verdict populaire. Ils diraient ceci: «Nous avons déjà utilisé toutes les idées de l'opposition; elles sont déjà toutes appliquées».

Une voix: C'est alors que vous vous réveilleriez.

M. Clarke: Air Canada n'est qu'un exemple où il serait possible d'effectuer des compressions et de faire réaliser d'énormes économies au contribuable.

Et que dire de Radio-Canada? D'après l'examen des Comptes publics pour l'année se terminant le 31 mars 1976, le coût net ou les pertes de Radio-Canada pour cette année était de 310 millions de dollars. C'est le chiffre publié pour la dernière année financière; au cours de l'année financière précédente, le déficit était de 260 millions de dollars. Loin d'avoir un programme de restrictions à Radio-Canada, l'augmentation des frais annuels pour cette année-là était de 60 millions de dollars. On pourrait prétendre, je suppose, que ce n'est pas une grosse somme, car répartie sur l'ensemble de la population, elle ne représente que $14 par tête. Mais ici encore, il faut examiner les montants qu'il faut investir pour arriver à enregistrer un tel déficit. Or, nous constatons d'après les Comptes publics que la totalité des avoirs de Radio-Canada est de 316 millions de dollars. Les investissements représentent donc un peu plus que le déficit annuel de l'exploitation, soit un rendement négatif d'environ 98 p. 100.

Une voix: Ce n'est pas beaucoup.

M. Clarke: En voilà au moins qu'on ne traînera pas devant la Commission de lutte contre l'inflation pour excès de revenus.

Si je puis trouver le rapport du vérificateur général, j'ai une ou deux remarques à faire sur ces chiffres. Pour en revenir à l'état financier de Radio-Canada, à la suite des chiffres que j'ai cités, le rapport souligne:

> La société n'a pas tenu compte des intérêts courus sur 28 millions de dollars, sur lesquels 14 millions représentent l'intérêt annuel sur les prêts du Canada et le paiement de cet intérêt a été reporté au 31 mars 1979.

Je pense que les résultats étaient déjà si mauvais que les fonctionnaires chargés de rédiger la déclaration au sujet de Radio-Canada ne pouvaient supporter d'ajouter encore 28 millions d'intérêt courus. Le vérificateur général indique également que les allocations de cessation de services ne sont portées en compte que lorsqu'elles sont payées à l'employé qui prend sa retraite ou quitte la société, et il ajoute:

> Dans les comptes, on n'a pas tenu compte des avantages sociaux qui reviennent aux employés et se montent à 28.7 millions de dollars, au 31 mars 1976, et il y a donc ainsi 3.4 millions de dollars de plus qui auraient dû être portées au compte des dépenses annuelles.

Je pense que le comité des comptes publics s'intéressera à cet aspect s'il est saisi des comptes de Radio-Canada. Toutefois, comme les députés le savent, ce comité n'a pas pour mandat d'examiner régulièrement les comptes de chaque société de la Couronne ou même de chaque ministère, aussi n'est-il pas certain que nous ayons l'occasion de faire des remarques à propos de cette observation du vérificateur général.

On fera probablement valoir que Radio-Canada offre aux Canadiens un service à caractère très spécial et que cette société ne devrait pas se préoccuper de la question des coûts en soi. Je suis dans une certaine mesure d'accord avec cet argument. J'ai toutefois constaté que, à dater du 1er de ce mois-ci, Radio-Canada a cessé de retransmettre en direct de Londres les bulletins d'information de la BBC, ce que la société faisait depuis 30 ans. Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé qu'il s'agissait là de l'une des émissions dont les coûts auraient été inclus dans les 300 millions de dollars de pertes qui se reproduiront presque certainement.

L'un des éléments qui nous considérons comme particulièrement positifs à propos de Radio-Canada, c'est le fait que cette société diffuse relativement peu de messages publicitaires et qu'elle n'a pas à se préoccuper d'un grand nombre de détails d'importance secondaire. Je constate qu'à la place des bulletins d'information de la BBC, on diffuse des nouvelles sportives de sorte qu'il nous faudra maintenant écouter ce qui se passe dans tous les stades du pays.

Quel est le coût réel par habitant de ce monstre qu'est Radio-Canada qui nous coûte quelque 300 millions de dollars de pertes pour 300 millions de dollars d'immobilisations? Je ne sais pas quel est le pourcentage de Canadiens qui écoutent Radio-Canada, mais il est évident que la société doit soutenir la concurrence de centaines d'autres stations dans tout notre pays de sorte que le coût par habitant des services fournis doit être absolument astronomique.

Pourquoi ne pouvons-nous nous débarrasser de Radio-Canada? Nous libérerions les 300 millions de dollars que nous n'aurions pas besoin d'emprunter et épargnerions les 300 millions de dollars nécessaires pour couvrir les pertes actuelles. Les députés pourront demander: Qui achètera Radio-Canada? Eh bien, je me suis adressé aux radiodiffuseurs canadiens. Ces gens ont des ressources énormes et ils ont fait des investissements très importants dans leurs propres stations. Beaucoup d'entre eux prendraient en main, et à un juste prix, les avoirs de Radio-Canada.

● (1550)

Qu'avons-nous à perdre, monsieur l'Orateur? Un réseau national que bien peu de personnes écoutent. Peut-être qu'à l'époque où l'on a créé Radio-Canada un pays comme le Canada avait besoin d'un réseau national. Mais les réseaux foisonnent de toutes parts; sauf erreur, il ne reste plus un seul poste de radio indépendant à Ottawa; tous sont membres d'un réseau ou d'un autre; nous pourrions laisser Radio-Canada faire partie d'un autre réseau. Pensez à toutes les ressources canadiennes qui seraient ainsi épargnées.

D'aucuns diront peut-être que personne n'introduira la radio et la télévision dans les régions non rentables, comme dans le grand Nord, où la demande est trop faible pour justifier l'exploitaiton commerciale. La réponse est simple: si le gouvernement adoptait comme politique de devenir un organisme de réglementation au lieu de faire concurrence à ceux qui sont déjà dans la diffusion, il n'y aurait pas de problèmes. Ainsi, rien n'empêcherait le gouvernement de vendre Radio-Canada et de délivrer des permis comme il le fait déjà à tous les autres diffuseurs au Canada. Entre autres exigences, et Dieu sait qu'elles sont nombreuses dans le cas des permis délivrés par le CRTC, l'organisme qui régit cette industrie au Canada, il pourra exiger de l'acheteur de Radio-Canada qu'il desserve les régions éloignées aussi bien que les régions rentables.

La publicité ne serait plus interdite à Radio-Canada mais ce serait un bien faible prix à payer si on songe aux 300 millions de dollars d'immobilisations et aux 300 millions de dollars de déficits. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens n'écoutent peut-être pas Radio-Canada de toute façon; ces gens écoutent l'une ou l'autre des centaines d'autres stations qui sont rentables grâce à la publicité.

On dira peut-être que cela ne s'est jamais vu jusqu'à présent. Je constate qu'aucun député néo-démocrate ne m'écoute. Je m'attendais à une réaction de ce côté; je regrette qu'ils laissent passer cette occasion. Je suppose que c'est la raison pour laquelle c'est si calme ici, monsieur l'Orateur.

J'aimerais citer un exemple. Je suis certain que l'industrie du téléphone fonctionne bien avec Bell Canada, mais c'est encore mieux dans ma province, en Colombie-Britannique. La société de téléphone de la Colombie-Britannique est une société privée—une société par actions—disposant d'investissements considérables du secteur privé. Toutes les régions de la Colombie-Britannique sont desservies. Comment cette société peut-elle se permettre de desservir les régions non rentables, et de son plein gré? Elle ne le fait peut-être pas de son plein gré, mais le gouvernement lui a accordé un permis—un monopole si vous voulez—pour le service téléphonique.

Un permis d'exploiter un service téléphonique ne s'emporte pas avec soi comme un permis de conduire un taxi. C'est un domaine qui ne se prête pas à la concurrence étant donné l'importance des installations matérielles que ce service exige. La compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique obtient un permis dans les régions qui sont rentables sur le plan des investissements mais ce permis exige qu'elles assurent un service dans des régions qui le sont moins. Aucun investissement public n'est nécessaire. Aucune concurrence n'existe de la part du gouvernement. Et les gens des régions éloignées bénéficient d'un service téléphonique à un taux raisonnable.

A la vérité, monsieur l'Orateur, j'ai été étonné d'apprendre que les tarifs téléphoniques dans les régions éloignées de la Colombie-Britannique étaient effectivement inférieurs à ceux des villes. Il y a une bonne raison à cela. Elle est logique si on s'y arrête un moment. Plus une localité est grande, plus l'usage du téléphone est fréquent; donc la compagnie est d'autant plus justifiée de demander davantage pour une utilisation accrue. Cela part du principe que lorsque vous utilisez un service, que ce soit le téléphone ou autre chose, vous devez être prêts à payer pour l'usage que vous en faites.

M. Raines: Pourquoi ne pas soumettre quelques-unes de vos idées au comité de la radiodiffusion?

M. Clarke: On me conseille d'aller présenter mes suggestions devant un autre comité. A mon avis, c'est à la Chambre des communes que doivent se faire ces suggestions, et c'est ce que j'essaie de faire. Je suis heureux qu'il y ait des membres du comité de la radiodiffusion ici aujourd'hui; j'espère qu'ils retiendront quelques-unes de mes idées.

Pendant les quelques minutes qui nous restent avant 4 heures, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de cette autre société de la Couronne qu'est le Canadien National. Voyons s'il est possible de réaliser des économies de ce côté-là. Le Canadien National a une organisation très complexe, bien qu'il ait débuté à peu près de la même manière qu'Air Canada.

Au cours des années 20, les chemins de fer avaient à faire face à de nombreux problèmes et on créa alors le Canadien National pour regrouper les différents secteurs en crise.

D'après son rapport, le Canadien National est propriétaire de 13 sociétés de transport routier distinctes, dont il coordonne les activités. En plus des entreprises de transport routier qui, bien sûr, sont concurrencées par des entreprises privées, il compte 53 filiales qui rentrent toutes dans le même bilan. Je ne vais pas m'attarder sur ces 53 filiales, mais il est intéressant de noter que le CN a toujours l'air de croire que l'argent ne coûte rien. Il déclare tout bonnement que les 13 entreprises de transport routier ont rapporté 6.6 millions de dollars et on trouve à côté une petite note disant que les intérêts ne sont pas compris. On ne trouve évidemment nulle part, monsieur l'Orateur, combien coûtent les intérêts. Le rapport du CN ne dit pas combien d'argent elle investit dans le camionnage, c'est pourquoi on ne peut pas savoir de quoi il retourne exactement. En 1975, toutefois, l'ensemble de l'entreprise a accusé une perte de 91 millions de dollars. Je me dois, en toute justice, de dire que c'est le premier déficit d'exploitation que la compagnie a enregistré depuis 1962. En 1974, par exemple, elle a réalisé des bénéfices de 17 millions. Mais pour tomber d'un profit de 17 millions à une perte de 91 millions, le gouvernement, qui attache tant d'importance à la compression des dépenses, n'a sûrement pas mis ses principes en pratique.

En outre, le rapport signale plus loin que la perte de 91 millions ne compte pas les intérêts—ici, on connaît exactement le total—il est de 111 millions. A mon sens, il y a toute une différence entre 91 millions, intérêts non compris, et 111 millions en intérêts. Je signale qu'il est 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 4 heures, passons donc maintenant aux mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics.

L'article nº 1 inscrit au nom du député de Lotbinière (M. Fortin) est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'article nº 3 inscrit au nom du député de Capilano (M. Huntington). Est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

● (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Français*]

LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT DES PRÊTS À LONG TERME AU TAUX D'ADMINISTRATION

M. Adrien Lambert (Bellechasse) propose: Que le bill C-206, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Banque du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le président, je suis très fier d'être le parrain de ce bill dont l'importance est très grande, et je suis convaincu que s'il est adopté par ce Parlement, il aura des répercussions avantageuses dans l'économie du Canada.

Ce bill est absolument identique à celui que mon chef (M. Caouette) avait présenté et si bien exposé à la Chambre au cours de la dernière session. Ce projet de loi a pour objet d'amender la loi constituant en corporation la Banque du Canada. Quoique fondée depuis 40 ans, il n'en reste pas moins qu'elle n'a pas encore le pouvoir de consentir des prêts à long terme au gouvernement du Canada et aux provinces.

En effet, l'alinéa 18(1)*i*) se lit comme suit: La Banque peut:

«*i*) consentir des prêts ou avances, pour des périodes *d'au plus six mois*, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage *ou le nantissement de valeurs mobilières facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province;*»

A mon sens, ce n'est pas ce qu'on peut appeler monnayer le crédit de la nation pour le financement du secteur public à l'avantage de la population.

L'article 18(1)*j*) n'est pas plus valable, puisqu'il ne fait que préciser la limite de temps pour le remboursement des avances faites et il se lit comme suit:

«*j*) consentir des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de toute province, mais ces prêts non encore remboursés à une même époque ne doivent pas dépasser, dans le cas du gouvernement du Canada, un tiers des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière, et ne doivent pas dépasser, dans le cas d'un gouvernement provincial, un quart des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière; en outre, ces prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de ce gouvernement;»

Cela revient à dire que si l'année financière d'un gouvernement provincial se termine le 31 mars, et que cette province a emprunté $150 millions de la Banque du Canada, elle devra au plus tard le 30 juin de la même année rembourser les $150 millions, et cette province sera placée financièrement dans la même situation qu'avant son emprunt, et c'est le cercle vicieux qui continuera. Le gouvernement canadien est pourtant beaucoup plus généreux à l'égard des pays étrangers, puisqu'il leur prête des sommes considérables, sans intérêt dans certains cas, et à des taux d'intérêt très bas dans d'autres cas.

Ce que nous faisons pour les autres, pourquoi ne pourrions-nous pas le faire pour notre pays? Le bill C-206 a pour objet de modifier la loi sur la Banque du Canada de façon à permettre à la banque de consentir des avances et des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement d'une province pour des périodes n'excédant pas 60 ans, et ce sur la mise en gage du crédit réel du pays ou d'une province qui se prévaudront des avantages de ladite loi, et ce à un taux d'intérêt ne dépassant pas les frais d'administration.

En deuxième lieu, le bill a pour but d'abroger l'alinéa 18(1)j) de ladite loi. Voilà, monsieur le président, que par cet amendement l'on donnera au gouvernement du Canada, par la Banque du Canada, le véritable pouvoir pour monnayer le crédit de la nation à des coûts très bas, ce qui enrayerait l'inflation et permettrait au gouvernement de financer le secteur public à meilleur compte, et l'État cesserait d'être le concurrent de l'entreprise privée sur le marché des emprunts, sur le marché de l'argent.

Je sais que déjà certains députés se disent que cela va créer l'inflation. Allons donc, soyons sérieux. Que 50 millions en crédit soient créés par les banques à charte et mis en circulation par l'intermédiaire des emprunts du gouvernement pour la construction d'un édifice public, ou que 50 millions de crédit soient créés par la Banque du Canada et mis en circulation par les emprunts du gouvernement pour les mêmes fins, quelle différence y a-t-il? Y aurait-il plus d'inflation si les 50 millions étaient créés par la Banque du Canada? Je dis non. Cependant, il y aura une différence pour les contribuables canadiens. Au lieu de verser des taxes et des impôts pour payer des intérêts à 12 et 15 p. 100 comme c'est la situation actuellement, ils ne paieront que pour les frais d'administration. Il ne faut pas oublier qu'un système monétaire dans un pays doit être un service d'abord et avant tout et non pas une marchandise qui peut être créée et détruite au bon gré de ceux qui en ont le contrôle comme c'est la situation présentement.

On me dira peut-être que ceux qui ont de l'argent à prêter y perdront, car les taux d'intérêt baisseront sûrement. A cela je répondrai que c'est le but visé: faire baisser les taux d'intérêt. Mais si les contribuables paient moins d'impôts et de taxes pour le financement du secteur public, il leur en restera davantage sur leur revenu, et cela compensera avantageusement la perte de revenus provenant des intérêts sur les placements de capitaux. Même s'il y a plus d'emprunteurs que de prêteurs particuliers au pays, je crois qu'en définitive cette mesure serait profitable à tous. Voici un autre avantage d'une baisse des taux d'intérêt: les industriels, les hommes d'affaires et tout le secteur privé verraient les coûts de fonctionnement diminuer, ce qui amènerait un baisse du coût de la vie en général, et c'est ce que nous recherchons tous.

A mon avis, il est beaucoup plus difficile d'implanter le système métrique dans notre pays que d'opérer une réforme monétaire. Pourtant, le gouvernement, par une loi du Parlement, réussit quand même une grande réforme économique par l'instauration du système métrique. Le Parlement canadien est l'autorité suprême dans notre pays, et il a le pouvoir d'opérer un changement dans notre système monétaire, et l'un des moyens par excellence serait l'adoption du bill C-206.

Bien des gens, monsieur le président, n'ont que des idées fort imprécises au sujet de l'argent. Ainsi, ils ont souvent l'impression que l'argent est automatiquement créé par l'activité économique. Cela est loin d'être la vérité. L'éleveur qui possède un troupeau de bovins ne crée pas par le fait même la valeur en argent du troupeau. Je suis convaincu qu'un grand nombre d'éleveurs accepteraient présentement ces moyens si cela était possible. La fabrication de biens et la production d'argent sont le fruit de deux procédés tout à fait différents:

● (1610)

L'argent est créé en majeure partie par les banques à charte, quoique le contrôle global de la masse monétaire appartienne à la Banque du Canada. Elle contrôle en effet, en vertu de l'article 72 de la loi sur les banques, les réserves des banques à charte. Ces réserves permettent aux banques à charte de créer et de mettre en circulation le crédit financier utilisé par la société, mais étant donné que les banques à charte ont le pouvoir d'émettre jusqu'à 16 fois plus de crédit qu'elles n'en n'ont sous forme de réserves, ces institutions ont une influence déterminante sur les conditions qui permettent à la société d'obtenir son pouvoir d'achat.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Il va sans dire que cette création du crédit est conditionnée au remboursement de ce crédit avec intérêt. De même qu'une famille peut payer une maison trois fois en intérêts avant d'en être finalement propriétaire, les gouvernements paient habituellement trois, quatre et même cinq fois en intérêts le prix original des travaux publics. Monsieur le président, c'est là le cancer de l'inflation. Je n'aime pas cependant avancer de tels propos sans en fournir la preuve.

C'est pourquoi, monsieur le président, vous me permettrez de citer un cas qui est bien de notre temps. Je me réfère donc au hansard du 23 février 1976, à la page 11151, question numéro 3580, où le député de Bellechasse pose une question et la réponse du ministre des Affaires urbaines. Il s'agit de deux projets de construction de logements pour personnes à la retraite. En vertu d'un accord entre la province de Québec et le gouvernement d'Ottawa, la Société centrale d'hypothèques et de logement prête à la Société d'habitation du Québec à 90 p. 100 de la valeur estimative du projet, et pour l'un deux, la somme à emprunter, soit $537,863 au taux d'intérêt de 10⅜ p. 100 est remboursable sur une période de 50 ans. Il est bien stipulé que le montant annuel du remboursement en capital et intérêts sera de $57,617.24.

Si l'on multiplie le remboursement annuel par 50, puisqu'il faudra payer pendant 50 ans, la somme globale que devra payer le Québec pour ces 30 logements sera de $2,880,862, soit $2,342,999 en intérêts seulement, ce qui représente la valeur de 130 logements d'une valeur initiale de $17,929. Donc 30 logements pour les personnes retraitées, et la valeur de 100 logements en intérêts qui va au monopole du crédit et de la finance, en d'autres termes, aux requins de la finance.

Voilà, monsieur le président, une image claire et nette de ce qu'est le système de financement du secteur public. Pour n'être pas maître absolu du système monétaire, le gouvernement oblige le peuple canadien à payer cinq fois en intérêts la valeur d'une chose publique, c'est ce qui explique que la dette nationale a doublé entre 1967 et 1975, et elle continuera à augmenter davantage au cours des prochaines années si on n'a pas le courage de modifier la loi de la Banque du Canada, afin de lui permettre de consentir des prêts à long terme au gouvernement à un taux d'intérêt représentant uniquement les frais d'administration. Si le Règlement me le permettait, monsieur l'Orateur, je déposerais sur la table du greffier des tableaux qui démontrent la différence entre ces deux modes de financement dans le secteur public. Le premier se rapporte au fait que je viens de mentionner, c'est-à-dire, un emprunt de $537,863, et dont l'intérêt est de 10⅜ p. 100, mais calculé tous les six mois, ce qui veut dire que six mois seulement après l'emprunt, la dette est augmentée de $27,901.64, et qu'après 12 mois, l'intérêt sera calculé sur l'intérêt du premier semestre, ce qui veut dire que sur le premier versement annuel de $57,617.24, la remise sur le capital ne sera que de $366.56. Voilà le cancer.

A mon sens, les emprunts de l'État devraient être consentis à intérêt simple, étant donné que les experts comme les architectes, les ingénieurs et autres ont estimé que la bâtisse en question pouvait avoir une durée minimum de 50 ans. Il serait donc normal que le remboursement sur le capital emprunté soit effectué selon la dépréciation. En conséquence, dans le cas qui nous intéresse, il serait de $10,757.26 par an, donc la deuxième année, le coût de l'intérêt serait diminué en proportion. Ce serait donc décroissant. Le prêteur pourra prêter pour

d'autres fins les $10,757.26 qu'il aura reçus comme remboursement. Même à 10⅜ p. 100 d'intérêt simple, il en coûterait quand même aux contribuables la somme de $1,423,667 en intérêt, mais ce serait tout de même une économie de près de un million sur cette bâtisse. A intérêt simple, monsieur le président, payer $2,342,999 en intérêt sur un emprunt de $537,863 remboursable en 50 ans représente tout de même un taux d'intérêt de 17 p. 100. Si cela n'est pas de l'usure, je me demande ce qu'est l'usure. Il faudra y penser lors de l'étude du bill C-16, se rapportant au taux d'intérêt qualifié de criminel.

Nous proposons maintenant par ce projet de loi que la Banque du Canada soit autorisée à consentir des prêts pour le financement de constructions d'utilité publique, par exemple, un prêt de $537,863 pour la construction d'une bâtisse de 30 logements, dont le capital sera remboursable, comme dans le cas que j'ai cité, sur une période de 50 ans au taux d'intérêt de 1½ p. 100, ce qui représente les frais d'administration. Il en coûterait $743,150 représentant capital et intérêt, soit $14,863 par an au lieu de $57,617.24. Il y aurait donc une économie globale de $2,137,712 uniquement sur cette bâtisse et elle serait tout aussi solide que celle qui en coûterait $2,880,862 puisqu'il s'agit de la même bâtisse. La différence est dans le mode de financement. Le gouvernement pourrait donc construire davantage de ces logements sans endetter les générations futures à un niveau tel qu'elles n'en sortiront jamais. On n'a qu'à examiner la hausse de la dette nationale.

Dans la revue *Fortune*, on rapporte que le premier ministre du Canada (M. Trudeau) aurait dit que les pires «râleurs», ce sont les banquiers. Ils se la coulent douce, dit-il, comme jamais depuis que je dirige le gouvernement. Et il ajoute: J'ai honte. Ils s'enrichissent bien plus que le secteur manufacturier, que le secteur des ressources naturelles et que l'ensemble du secteur des services. Comme il a raison, monsieur le président, de dire que les banquiers sont les pires «râleurs», mais il n'en reste pas moins que ce sont eux qui font «râler» tous les gouvernements au Canada. Je sais que certains ont peur de s'attaquer à la finance, que certains diront: Oui, mais si on change notre système monétaire, comment allons-nous commercer avec les autres pays? Commençons donc par bien organiser le commerce domestique. Ne sommes-nous pas maîtres de nous donner un système monétaire de notre choix, tout comme nous nous donnons un système postal de notre choix?

Et pourtant, s'il y a un service qui fait affaire avec tous les pays du monde, c'est bien le service postal. Nos lettres circulent partout dans le monde. Peu importe la couleur, la grandeur et la figure qu'il y a sur les timbres que nous apposons sur les enveloppes; cela se fait en vertu d'une convention internationale, et cela fonctionne très bien. Pourquoi en serait-il autrement si nous réformions notre système monétaire? Pourquoi certains affirment-ils que notre monnaie perdrait de sa valeur? Ce ne sont pas les banques elles-mêmes qui donnent de la valeur à la monnaie, mais notre production nationale brute, laquelle est faite par les Canadiens. L'argent n'est pas la vraie richesse, mais signe qui mesure la valeur des choses et des services et aussi un instrument d'échange.

Je demande aux libéraux de méditer sur les propos que tenait le défunt chef du parti libéral lors d'une élection générale en 1935, et je cite:

Le parti libéral croit que le crédit est une affaire publique, qui ne concerne pas les banquiers seulement, mais qui intéresse directement le citoyen ordinaire.

Le parti libéral se prononce pour l'établissement immédiat d'une Banque nationale bien constituée pour le contrôle de l'émission de monnaie en terme du besoin public. La circulation monétaire doit être en rapport avec les besoins domestiques, sociaux et industriels du peuple canadien.

Et c'est ce que je pense, moi aussi. Et il poursuit en ces termes, et je cite:

Dès qu'une nation a cessé de contrôler elle-même sa monnaie et son crédit, il importe peu qui fait les lois de cette nation. L'usure une fois au contrôle ruinera n'importe quel pays. Tant que le contrôle de la monnaie et du crédit n'aura pas été restitué . . .

● (1620)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle unanimement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que tous mes collègues.

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): On a entendu une fois de plus les théories du Parti Crédit Social du Canada.

M. Lambert (Bellechasse): Je suis en train de lire la théorie de M. King, celle du parti libéral, en 1935.

A tout événement, monsieur le président, j'accepte ces remarques très amicales, mais il n'en reste pas moins qu'on traite d'un sujet tout à fait sérieux. Dans la conjoncture actuelle, alors que les choses vont excessivement mal dans notre pays, que tous les gouvernements se plaignent de manquer justement de piastres pour administrer soit le pays, soit les provinces, et que tout le monde se lève tôt le matin pour courir après ces fameuses piastres, il est important qu'au moins dans le secteur public, nous donnions à notre banque, la banque des Canadiens, le pouvoir d'aider le gouvernement quel qu'il soit à administrer le pays.

Je continue la citation que je lisais tantôt. M. King disait ceci:

. . . la plus évidente et la plus sacrée, il est vain et futile de parler de démocratie et de souveraineté du Parlement.

Je m'adresse aux libéraux qui, eux, sont en majorité à la Chambre . . .

Une voix: Il n'y en a pas d'autres?

M. Lambert (Bellechasse): Oui, il y a certainement d'autres députés. Je m'adresse alors à tous les députés, mais en particulier à vous qui pensez détenir le pouvoir. Après 40 ans, ne croyez-vous pas qu'il serait temps de modifier la loi de la Banque du Canada pour mettre en pratique les idées mises de l'avant par le chef libéral en 1935?

Puisque les libéraux sont en majorité, je leur demande de faire en sorte que ce bill ne soit pas tué mais bien déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, puis adopté définitivement par la Chambre, afin de donner au gouvernement un outil valable et lui permettre ainsi de bien administrer le pays, sans compromettre les générations futures.

Monsieur l'Orateur, je pense bien avoir expliqué d'une façon bien claire la portée du projet de loi dont je suis le parrain, par des exemples bien concrets et des tableaux que j'ai en main que j'aimerais voir consigner aux *Débats* de la Chambre des communes. Malheureusement, la procédure ne me le permet pas. Il n'en reste pas moins qu'ils sont disponibles. Alors, pour tous les députés qui désireront en obtenir, je suis prêt à leur en fournir pour qu'ils puissent les examiner, les approuver ou les critiquer.

A tout événement, cela représente une somme de travail considérable et cela mérite d'être examiné par les parlementaires comme nous tous, qui sommes chargés de bien administrer notre pays, de façon que l'on puisse, lorsque nous quitterons la Chambre, laisser aux générations qui vont suivre quelque chose qui leur permettra d'être fières de nous, parce que si on les laisse endettées par-dessus la tête, alors qu'elles devront à ce moment-là pourvoir à leurs propres besoins et payer pour nos besoins d'aujourd'hui, cela n'est pas raisonnable. Il faut donc absolument prendre des moyens pour enrayer cette montée vertigineuse de la dette nationale, et le meilleur moyen pour le faire, c'est de donner à la Banque du Canada les pouvoirs décrits dans ce projet de loi.

Quant au secteur privé, il continuera de s'administrer de la même façon qu'aujourd'hui, mais les gouvernements cesseront d'être des concurrents de l'entreprise privée. Celle-ci pourra survivre, et nous pourrons en tant qu'individus avoir davantage confiance en notre pays, et nous pourrons davantage laisser à ceux qui nous suivront quelque chose dont nous aurons raison d'être fiers. Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné quelques minutes supplémentaires. Je vous en suis très reconnaissants.

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur le président, je désire offrir mes félicitations au député de Bellechasse (M. Lambert).

[*Traduction*]

Je regrette beaucoup de ne pouvoir faire tout mon discours en français. Le jour où je le pourrai, je serai la femme, je veux dire le député le plus fier de la Chambre. Je me suis presque rendue coupable de chauvinisme féminin.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Je conviens avec le député que les banques jouent un très mauvais rôle dans la société actuelle. Elles fabriquent du crédit et gagnent de l'argent. Les édifices construits un peu partout par les banques sont presque aussi gros que ceux des avocats. Les avocats du pays forment également, à l'exception de ceux qui sont ici, un groupe plutôt malfaisant. Ils ont bien des comptes à rendre, tout comme les banquiers. Si j'en avais le temps, je parlerais des fraudes et des combines des avocats dont j'ai eu connaissance. J'ai peur de devoir dire au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) que cela se passe dans sa ville et que je peux le prouver documents à l'appui.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill. Si nous n'étions pas en période d'austérité—et nous avions reçu tant de critiques de ceux qui appuieraient ce bill pour ce qui est de la fabrication de l'argent—j'accorderais un certain mérite à l'idée. C'est une vieille, idée, que l'on doit, je crois au major C. H. Douglas qui l'a lancée à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, et je serais peut-être en faveur de certains principes de ce M. Douglas—de la doctrine du Crédit social. Je pourrais dire aussi qu'on peut prendre pour exemple l'économie de l'Alberta où j'ai grandi, et avoir la fausse impression que le régime est efficace puisqu'elle est riche maintenant.

Je me souviens très bien de la période Aberhart, car c'est le premier contact que nous ayons eu avec les journaux. A cette époque, on a émis pendant une brève période ce qu'on appelait de la monnaie de singe. C'était un bout de papier sur lequel vous colliez des timbres. Mais cela n'a pas duré longtemps. L'économie albertaine a prospéré et pas grâce au programme monétaire. La vieille méthode du Trésor provincial a peut-être été utile. Cela consistait à acheter et vendre ses propres marchandises dans la province pour bâtir l'économie provinciale. Cela a peut-être été très utile, mais du même coup, c'est le premier ministre Ernest Manning et peut-être William Aberhart qui en ont fait l'économie la plus forte, une économie dont M. Lougheed se prétend maintenant le créateur et le sauveur.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Ce n'est pas à lui, mais plutôt au bon Dieu que l'on doit la richesse de notre économie car c'est Dieu qui a placé des trésors dans le sol.

M. Fraser: Et il a attendu qu'un bon gouvernement accède au pouvoir pour que ce trésor soit découvert.

Mme Holt: Là-bas les gens vivent très bien car ils n'ont pas de taxe de vente, mais c'est grâce à la richesse des minéraux du sous-sol et non pas à la grandeur d'âme des conservateurs actuellement au pouvoir. Si Manning ou Aberhart n'avaient pas abandonné la monnaie de singe, nous n'aurions sans doute pas une économie si prospère.

● (1630)

Peut-être qu'au cours de mes années d'expérience dans le domaine de la criminologie et du judiciaire, j'ai rencontré trop de faux monnayeurs ou, pour employer le language plus raffiné de notre grand Parlement, trop de faussaires. Ils fabriquaient leurs billets pendant la nuit et l'écoulaient partout où ils avaient les meilleures chances de réussir. Je ne crois vraiment pas beaucoup en ce système, quelle que soit mon admiration pour le député de Bellechasse. Je me souviens de l'époque des notes de crédit. On nous dit et on nous répète qu'il y a trop d'argent en circulation et que si l'on continuait ainsi à fabriquer des billets, ce ne serait pas beaucoup mieux ou plus rassurant que d'avoir de la fausse monnaie. On s'inquiète de l'inflation. Il va sans dire que cette mesure ne pourrait qu'aggraver l'inflation, et empirer le mal, ce que nous cherchons avant tout à éviter. Comme le dit l'un des plus grands hommes de la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau), l'inflation est une maladie insidieuse. Elle fait peur, et sème la division et la méfiance parmi divers secteurs de notre société. Je n'ai pas confiance dans les banquiers et ils me le rendent bien parce que je suis une femme. Nous devrons éduquer M. MacLaughlin, de la Banque royale, au sujet des femmes canadiennes.

Lors des prochaines élections, nous devrons éduquer l'ensemble de la population pour qu'un plus grand nombre de femmes soient élues à la Chambre. Peut-être alors nous serons-nous débarrassés de cette mentalité de banquier superficielle et que nous pourrions résoudre les problèmes grâce au concours intelligent des femmes, et de tout ce qui a posé des problèmes aux femmes à travers les générations au sujet de la tenue du budget du ménage. Il est remarquable que tout le pays participe à la lutte contre l'inflation et malgré ce que peuvent dire

les députés d'en face, toute la nation y participe: la masse des syndiqués, le public et les enseignant. Leurs chefs, qui sont fondamentalement néo-démocrates ou maoïstes—bien que certains ne le soient pas—peuvent bien nous dire que le système est pourri, mais ils font du bourrage de crâne. Ils s'imaginent que s'ils répètent un mensonge assez souvent, les gens le croiront, mais s'ils faisaient preuve d'intégrité, vous tous là-bas seriez . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement. Adressez-vous à la présidence.

Mme Holt: Les Canadiens veulent voir régler le problème de l'inflation, mais pas de la façon que vous proposez, avec un gel. Vous voulez tout geler.

M. Goodale: «Par votre entremise, monsieur l'Orateur.»

Mme Holt: Même par votre entremise, monsieur l'Orateur, c'est la même chose. J'aimerais dire par votre entremise, monsieur, qu'ils ne savent pas la différence entre gel et formule. La formule de réglementation est bien différente de l'idée des députés d'en face, mais ils parcourent le pays en attaquant précisément ce que le public veut le plus. Ils s'en vont parce qu'ils ne peuvent endurer d'entendre ce que je dis. Ils ne sont pas bien nombreux en face. Il y a deux conservateurs, un NPD et trois du parti qui présente le bill. Une chance que les libéraux sont là. En fait, à moins que vous n'alliez chercher du monde, nous n'aurons plus le quorum dans quelques minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement! Adressez-vous à la présidence.

Mme Holt: Vous n'aimez pas le fait que, après les prochaines élections, vous puissiez être le seul ici à nous surveiller.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'essayais simplement d'aider le député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt) et de lui montrer qu'elle doit s'adresser à la présidence, et non aux députés d'en face d'elle.

Mme Holt: Je m'excuse à la présidence, mais je n'ai pu m'empêcher de remarquer tous ces bonshommes verts en face. Oh, il s'agit bien de tous ces sièges vides!

Le programme anti-inflationniste actuellement en vigueur n'a pas été un échec, et je pense qu'il serait très désastreux d'essayer de créer plus d'argent à un moment où le pays essaie de se limiter. Les députés d'en face parlent et ont parlé contre les dépenses du gouvernement. Ils essaient de donner l'impression que dépenser pour le gouvernement signifie mettre de l'argent dans les poches de quelques fonctionnaires et dans nos propres poches. Évidemment, rien ne saurait être plus loin de la vérité.

Les députés de l'autre côté devraient dire la vérité parce qu'ils devront peut-être un jour répondre de leurs gestes ici même. L'opposition fait partie du gouvernement et elle peut avoir à dire la vérité sur la signification des dépenses du gouvernement, des frais partagés, du bien-être social, des pensions, de l'enseignement, des routes, des tribunaux, de la police, des prisons, des subventions pour stabiliser le prix des aliments et le coût de la vie, des allocations familiales, et ainsi de suite. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de toutes ces nécessités. J'ignore ce qu'il a déjà fait à cet égard, mais ce sont toutes des nécessités de la vie. Les députés de l'autre côté induisent le public en erreur au sujet de la nécessité de modérer les dépenses et, malgré toute mon admiration pour le député de Bellechasse et certaines des théories qu'il a exposées aujourd'hui, je dois m'opposer à ce bill.

Il est dangereux d'essayer d'induire le public en erreur. Le public est déjà méfiant. Les femmes comme moi et les hommes qui font les courses savent ce qui est arrivé il y a un an quand chaque jour, une bouteille de lait ou un pain coûtait 10c. de plus que la veille. Tout semblait coûter plus cher et nous avons été pris de panique. Il n'en est plus ainsi. De fait, les prix se sont stabilisés et, dans certains cas, il y a même eu baisse.

Les prix sont un peu plus élevés en Colombie-Britannique, mais nous avons eu un gouvernement NPD qui a racheté des compagnies en faillite et maintenant nous devons payer. Par exemple, le prix du poulet a baissé partout au Canada, sauf en Colombie-Britannique, mais c'est parce que le NPD en Colombie-Britannique a eu l'idée d'acheter des élevages de volaille et de vendre les poulets. Comment un gouvernement peut-il diriger un poulailler? Il faut dire que c'était un gouvernement de pouilles mouillées.

Des voix: Bravo!

Mme Holt: Si vous aviez dit la vérité vous aussi, vous auriez mieux servi le Canada.

Des voix: Règlement.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, ils auraient pu mieux servir le Canada s'ils avaient dit la vérité au public à propos de la formule. Ce n'est pas un blocage; c'est une formule. C'est le programme d'urgence dont on avait parlé longtemps avant les élections. Les députés de l'autre côté disent que les libéraux ont, avant les élections, promis une chose et ont fait le contraire. Longtemps avant les élections, le premier ministre avait parlé d'un programme d'urgence.

En tant que journaliste, avant d'être élue à la Chambre des communes, je me souviens que je me suis demandé ce que pouvait être ce plan d'urgence. Était-ce un blocage? On me dit alors que ce n'était pas un blocage, mais que ce pourrait être une réglementation. Nous avons une réglementation. Le premier ministre, l'ancien ministre des Finances et le ministre actuel des Finances (M. Macdonald), tous ont essayé de persuader les grandes entreprises, les syndicats et les administrations publiques d'instaurer des restrictions. Un enfant qui refuse de se conformer aux restrictions a droit aux mesures disciplinaires.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Donc, ce sont des enfants, n'est-ce pas?

Mme Holt: C'est parce que ces sociétés, entreprises et organismes n'ont pas voulu s'imposer de discipline que les règlements leur ont été imposés. La formule a donné de bons résultats, ce qui attriste beaucoup les députés d'en face. Je me demande souvent si le succès du parti a plus d'importance que le bien-être du pays.

Je pense que les députés d'en face auraient aimé voir échouer le programme pour ensuite imputer cet échec au gouvernement. Or, nous avons beaucoup de succès dans la lutte contre l'inflation et, en août cette année, le taux d'inflation était de 6.7 p. 100 alors qu'il était de 11.1 p. 100 en octobre dernier.

Le Congrès du Travail du Canada a organisé une prétendu journée de protestation, un mot à la mode dans les années 60. C'était aussi ridicule à l'époque que ce l'est aujourd'hui. Le CTC a tenté de s'en prendre aux contrôles en décrétant une grève nationale. Le CTC ne s'est pas demandé si les simples travailleurs voulaient travailler et gagner leur salaire cette journée-là. Il ne s'est soucié que de la complicité qu'il entretient avec quelques directeurs du NPD. La base du NPD est la même que celle des syndicats. Ces travailleurs sont venus me dire qu'ils réprouvaient toute tentative pour contrer la montée de l'inflation au Canada, si bien qu'aux prochaines élections, les néo-démocrates pourraient se compter chanceux que le député de Winnipeg-Nord-Centre occupe un siège pour surveiller la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y sera.

Mme Holt: Quoi qu'il en soit, le programme n'a pas échoué et à cause de ce succès, je ne voudrais que nous contribuions d'une manière quelconque à l'inflation au Canada. Je voudrais que les contrôles restent.

● (1640)

Le premier ministre (M. Trudeau) dit que les mesures de réglementation ne seront supprimées que lorsque le taux d'inflation sera ramené à 4 p. 100. Je préférerais les maintenir jusqu'à ce que nous ayons atteint une inflation zéro. Quand on fixera les prix et les salaires après la suppression des contrôles, j'espère que tous les secteurs sociaux auront à cœur de ne pas rechercher des augmentations comme auparavant. A l'heure actuelle, le pouvoir d'achat est plus élevé que jamais auparavant. Le panier de la ménagère est plein. Au fait, les mesures de réglementation ont accru le pouvoir d'achat des travailleurs et la valeur du dollar est de 3 p. 100 plus élevée qu'il y a un an. On ne s'attire pas la confiance du public canadien en invoquant des arguments spécieux contre les contrôles pour l'induire en erreur. D'ailleurs, en mentant au public, nous perdons la confiance du pays. Monsieur l'Orateur, nos citoyens sont instruits, ils ne sont pas illettrés. Ils savent reconnaître la vérité. Les femmes constituent 50 p. 100 de la population, bien qu'il n'y en ait pas le même pourcentage à la Chambre.

M. Fraser: Cinquante et un p. 100.

Mme Holt: Ce sont ces 51 p. 100 qui font la plupart des achats aujourd'hui bien que de plus en plus d'hommes participent aux tâches ménagères et fassent les emplettes. Ces personnes savent où est la vérité quand un député ment à propos des prix soit à la Chambre ou aux assemblées populaires ou quand la presse essaie de semer la crainte dans l'esprit du public. Ceux qui vont faire leurs achats dans les magasins, ceux qui sont assujettis au nouveau programme de lutte contre l'inflation savent que ce programme fonctionne. Ils se rient de ceux qui disent qu'il faut supprimer les mesures de réglementation. La plupart des Canadiens veulent que des mesures soient prises et le gouvernement a pris l'initiative par sa lutte contre l'inflation. Monsieur l'Orateur, je ne dis pas que la formule est parfaite. Quelle formule peut être parfaite quand on doit traiter avec des êtres humains. Il faut tenir compte de tant de variables qu'aucune formule ne pourra jamais résoudre les complexités de ces variables dans l'économie d'une société complexe.

La théorie de Douglas constituait une formule intéressante. Toutefois, les formules ne valent rien ni pour les personnes ni pour le système économique. Elle avait été lancée en 1935 et je pense que 13 lois ont été adoptés en 1937, lois que les tribunaux ont rejetées et qui furent abrogées l'année suivante. On a essayé à plusieurs reprises de concrétiser en Alberta la relation A et B de Douglas.

Vous savez tous que, dans la formule Douglas, A représentait les salaires du personnel, et B les frais de fabrication, indispensables pour faire l'appoint aux salaires A. Ce B représentait je crois un bon de $25.00 qui pouvait être échangé aux succursales du Trésor. Il était nécessaire d'acheter des produits albertains. Le système avait l'air bon,—surtout le boni de $25—mais il a été abandonné. Je pense qu'ils l'auraient laissé tomber même s'il n'avait pas été interdit par les tribunaux. On l'a jugé inconstitutionnel à l'époque, et je pense qu'on dirait la même chose aujourd'hui. Il serait même dangereux de le relancer aujourd'hui, à une époque où il faut tous travailler au coude à coude pour édifier un Canada fort et uni. Il ne faut pas chercher à semer la division en attisant le mécontentement.

Je m'en prends encore à ceux qui répètent des mensonges pour intoxiquer les cerveaux et, annuler les efforts de nos gouvernants pour sauver notre économie chancelante et protéger le pouvoir d'achat des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, avec tout le respect que je dois à l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt), puis-je me permettre de lui poser une question?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt) admettra-t-elle une question?

Mme Holt: Oui, en espérant pouvoir y répondre.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Rimouski (M. Allard).

[*Français*]

M. Allard: Dans les propos qu'elle a tenus tantôt, l'honorable député a parlé de sa province, l'Alberta. Et dans ses propos, elle a semblé vouloir dire que si l'Alberta avait réussi à payer ses dettes, dettes qui étaient en 1935 de 179 millions, à tel point que la province était en faillite et sous la tutelle du gouvernement fédéral, elle a semblé vouloir insinuer que c'était grâce aux richesses naturelles.

Je voudrais faire remarquer au député que l'Alberta a des richesses naturelles en ce qui concerne l'énergie, les puits d'huile. Je lui ferai remarquer également que le gouvernement Aberhart a été élu en Alberta en 1935 et, de 1935 à 1948, il a réussi à payer la dette de la province. L'Alberta ne devait plus un sou à personne, et je lui ferai remarquer qu'avant de frapper de l'huile, les gens avaient frappé le Crédit social. Quant au «phoney money» dont elle parlait tantôt, l'argent, cela ne veut pas dire que parce qu'il a été désavoué par les banquiers, le système n'était pas bon. La preuve en est qu'ils ont réussi à payer la dette de 1935 à 1948, avec les moyens de bord qu'ils avaient. Est-ce que l'honorable député pourrait me répondre à ce sujet?

[*Traduction*]

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'ai dit de façon très claire que M. Aberhart et M. Manning avaient fait du très bon travail au gouvernement. Ils avaient une très bonne politique financière mais je sais très bien qu'ils n'ont pas exploité alors les ressources comme les sables bitumineux et le pétrole. Comme le dit le député, ils ne pouvaient pas le faire parce qu'ils n'avaient pas les finances nécessaires. Ils avaient une bonne politique mais ce n'était pas la politique du Crédit social; ils n'avaient que le nom de Crédit social. A mon avis cette politique était différente en ceci qu'ils utilisaient leurs propres banques, l'Alberta Treasury Bank, et achetaient les produits de l'Alberta. Les gens achetaient et déposaient de l'argent dans leurs propres banques pour aider la province. J'ai dit que M. Lougheed, qui possède aujourd'hui les ressources, a profité des bons programmes fiscaux et économiques établis par M. Manning. C'est pourquoi l'Alberta est aujourd'hui une province riche.

• (1650)

[*Français*]

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je remarque que l'honorable député de Rimouski (M. Allard) désire poser une autre question à l'honorable député de Vancouver Kingsway (M^me^ Holt). Je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député pose sa question.

M. Allard: Allez-y, je vais vous donner la chance.

M. Béchard: Merci. Monsieur le président, l'affection particulière et très prononcée que nourrit depuis son existence le Parti Crédit Social du Canada pour la Banque du Canada me permet de ne pas trop m'étonner du discours qu'a prononcé l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) cet après-midi sur le bill C-206. La Chambre, monsieur le président, se souviendra des initiatives semblables dans l'histoire, non seulement du Parti Crédit Social du Canada, mais aussi dans les délibérations de la Chambre. Les renseignements que j'ai pu obtenir en fouillant dans le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, depuis les dernières années, m'ont révélé qu'un projet identique a déjà été discuté, et l'honorable député de Bellechasse l'a mentionné tout à l'heure, cela a été discuté à la Chambre le 15 mars 1967. Par conséquent, même avant son arrivée, on parlait de la Banque du Canada à la Chambre. Puis, le 18 mars 1969, un projet identique, auquel se référait mon honorable ami de Bellechasse le 22 octobre 1974, était présenté par le chef actuel du Parti Crédit Social du Canada. La conviction qui a également toujours animé le chef actuel du Parti Crédit Social, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), lors des débats antérieurs auxquels je me suis référé il y a un instant. Et j'ajouterai que la sincérité profonde des propos du parrain de ce projet de loi, c'est-à-dire l'honorable député de Bellechasse, est des plus admirables.

Incidemment, je veux féliciter l'honorable député de Bellechasse, même si je ne partage pas ses opinions, je veux le féliciter pour la persévérance dont il fait preuve lorsqu'il attaque non seulement la Banque du Canada et ses pouvoirs mais lorsqu'il attaque un sujet en particulier, et il mérite notre admiration pour cela. Mais sans prétendre être un expert ni du Crédit social ni dans le domaine bancaire, je crois que je peux dire que les dispositions qui sont incluses dans le bill C-206 de l'honorable député de Bellechasse ne sont pas trop réalistes. Toutefois elles ne manquent pas d'un certain intérêt, sinon d'un intérêt certain. Le projet de loi de l'honorable député de Bellechasse, si on se reporte uniquement à sa rédaction, n'a certainement pas accaparé trop de temps de l'honorable député de Bellechasse, si on se reporte à sa teneur même, ou au matériel qu'il a dû employer, parce qu'il est très court.

M. Lambert (Bellechasse): Il faut toujours se méfier des bills trop épais.

M. Béchard: Et je continue. Il est très court. L'auteur l'a fait à dessein, j'imagine, mais ce bill renferme des suggestions qui, si elles étaient mises en application, que ce bill était adopté à 5 heures cet après-midi, renvoyé en comité, et ensuite adopté par la Chambre, je crois que ça transformerait considérablement, et je n'ajouterai pas immédiatement, mais dangereusement le rôle de la Banque du Canada. C'est d'ailleurs ce que l'honorable député de Bellechasse, comme ses prédécesseurs qui ont présenté des bills ou des projets de loi semblables visent, c'est de transformer le rôle de la Banque du Canada, mais il peut y avoir certains inconvénients.

Par exemple, si on lit les deux premières lignes du bill, on constate qu'il propose de modifier la loi sur la Banque du Canada en portant à 60 ans au maximum le terme ou la durée des prêts ou avances éventuelles de la Banque du Canada au gouvernement du Canada ou aux gouvernements provinciaux.

Il faut admettre, monsieur le président, et je sais que mon honorable ami de Bellechasse l'admet également, qu'il fait faire un bond spectaculaire par rapport à ce qui existe présentement, de 6 mois à 60 ans.

Et voici ce que je lis dans la note explicative à l'alinéa 18 (1)i) de l'article 18:

> consentir des prêts ou avances, pour des périodes d'au plus six mois, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs mobilières facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province.

Pourtant, le projet de loi de l'honorable député stipule: «consentir des prêts ou avances pour des périodes n'excédant pas 60 ans au gouvernement du Canada, etc.» On admettra, comme je le disais, que c'est faire un bond considérable, lorsqu'on veut passer de « six mois» à «60 ans», dans la loi.

Monsieur l'Orateur, c'est toujours la même terminologie dans tous les projets de loi présentés par le Parti Crédit Social du Canada depuis 1967. Chaque fois qu'un projet de loi d'une telle nature a été présenté et débattu à la Chambre, il faut admettre, comme ce sera la situation ce soir, que le gouvernement a toujours refusé, il n'a pas refusé ces propositions par pur esprit de contradiction ou d'opposition aux propositions faites par le Parti Crédit Social du Canada, ou simplement pour s'y opposer parce qu'il a été présenté par l'opposition. Non! Mais c'est à cause des dangers qu'une telle politique représente pour l'économie et c'est là que j'en viens à la mise en garde qu'a faite au cours de son discours l'honorable député de Bellechasse, lorsqu'il a dit: Il y en a qui diront au cours de ce débat que cette mesure est une mesure inflationniste . . . Eh bien, oui!

Nous vivons actuellement dans une période d'inflation et l'honorable député de Bellechasse veut, comme c'est la théorie du Parti Crédit Social, la théorie avouée depuis son existence, l'honorable député veut qu'une plus grande somme d'argent soit en circulation dans le pays, dans la province . . . L'honorable député me fait signe que «non». Mais c'est bien cela qu'il

veut . . . C'est ce qu'il a dit du moins dans son discours. Parce que si nous donnons plus de pouvoirs à la Banque du Canada, comme il l'explique dans son bill et dans son discours, eh bien, plus d'argent sera mis en circulation et cela revient toujours à la théorie originale du Parti Crédit Social: Mettez de l'argent, mettez de l'argent en grande quantité. L'honorable député a fait un assez long discours, car on lui a donné tout le temps voulu. On a été poli, j'ai même dit: donnons-lui dix, quinze, ou vingt minutes de plus.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur . . .

M. Béchard: . . . afin de terminer mon savant exposé . . .

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander la permission à l'honorable député de lui poser une question.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je serai disposé à répondre à toutes les questions que l'honorable député voudra bien me poser lorsque j'aurai terminé mon discours.

Le Parti Crédit Social du Canada, monsieur le président, et ce n'est un secret pour personne, dans sa théorie, dans sa philosophie, a toujours réglé les problèmes économiques, les problèmes fiscaux, monétaires, tous les problèmes et même jusqu'aux problèmes moraux, par la seule solution qu'il connaît: «La Banque du Canada». Mais la Banque du Canada, monsieur le président . . .

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse pose la question de privilège.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, l'honorable député vient de m'accuser d'avoir dit qu'on veut créer de l'argent à profusion. Ma question de privilège est donc la suivante: J'ai dit dans mon exposé, et maintenant je vais l'illustrer, qu'on veut changer de robinet, c'est-à-dire avoir un robinet qui coûte $1 le gallon au lieu d'en avoir un qui coûte $100 le gallon . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Pour la gouverne du député de Bellechasse, je dirai que je ne considère pas ceci comme une question de privilège mais comme une contestation.

Comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Aussi, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

Addenda 1976-1977

Tandis que le numéro de *Finances nationales* de 1975-1976 était à l'impression, le dernier budget supplémentaire des dépenses pour 1975-1976 et le Budget principal des dépenses pour 1976-1977 étaient déposés. Le tableau ci-dessous comprend ces nouvelles données en fonction du tableau 3-3, à la page 29 de *Finances nationales*.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE NETTE, SELON LE POSTE PRINCIPAL OU LE MINISTÈRE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 31 MARS 1976 ET 1977

(en millions de dollars)

	1976[a]		1977[b]	
	($)	(p. 100)	($)	(p. 100)
Intérêt sur la dette publique	3,930.0	11.3	4,650.0	12.1
Santé nationale et Bien-être social				
Sécurité de la vieillesse, allocation au conjoint et supplément de revenu garanti	4,127.7[c]	11.9	4,506.2	11.7
Régime d'assistance publique du Canada	860.1	2.5	926.3	2.4
Assurance-hospitalisation	1,739.9	5.0	2,065.0	5.4
Assurance frais médicaux	796.3	2.3	956.7	2.5
Allocations familiales	1,961.9	5.7	2,013.3	5.2
Caisse d'aide à la santé	20.0	.1	36.7	.1
Autres	380.8	1.1	376.9	1.0
	9,886.7[c]	28.5	10,881.0	28.3
Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	890.0	2.6	1,700.0	4.4
Défense nationale	2,975.6	8.6	3,371.1	8.8
Transferts inconditionnels aux provinces	2,755.2	7.9	2,851.1	7.4
Versement des indemnités pour le pétrole	1,685.0	4.9	1,410.0	3.7
Services et allocations de formation de la main-d'œuvre	518.5	1.5	525.0	1.4
Paiements pour l'enseignement postsecondaire	535.0	1.5	538.0	1.4
Programme de bilinguisme	121.2	.3	134.4	.3
Transports				
Aérien	331.3	1.0	388.0	1.0
Maritime	376.9	1.1	438.5	1.1
Chemins de fer et voirie	515.5	1.5	463.2	1.2
Autre	66.2	.2	85.3	.2
	1,289.9	3.7	1,375.0	3.6
Programmes routier et maritime des Travaux publics	47.2	.1	64.0	.2
Postes	896.5	2.6	1,122.7	2.9
Affaires indiennes et Nord canadien	854.4	2.5	949.4	2.5
Agriculture et grains	957.7	2.8	862.2	2.2
Autres	7,348.5	21.2	7,983.1	20.8
Total des dépenses budgétaires nettes	34,691.4[c]	100.0	38,417.1	100.0

[a] Budget principal et budgets supplémentaires (A) et (B). [b] Budget principal. [c] Comprend dépenses non budgétaires de la Caisse de sécurité de la vieillesse.

Provenance: Budget des dépenses.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU CHEF DE L'OPPOSITION ET AU NOUVEAU CHEF DU CRÉDIT SOCIAL

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné les deux heureux événements survenus en fin de semaine . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: . . .tous deux à Ottawa . . .

[*Français*]

. . . l'un au moins pour le chef du parti progressiste conservateur, et l'autre pour le chef du Parti Crédit Social du Canada.

[*Traduction*]

Je suis certain que la Chambre me pardonnera si je cède la parole un moment à un ou deux députés avant le commencement de la période des questions. Je promets formellement dans les circonstances de regagner le temps perdu. La parole est au premier ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre à vous pour féliciter les deux héros des événements de cette fin de semaine, et accueillir le chef de l'opposition (M. Clark) au club des pères. Nous comptons bien recevoir d'autres cigares dans les années à venir.

En ce qui concerne le Parti Crédit Social, je voudrais tout d'abord dire à quel point nous avons regretté l'absence du député de Témiscamingue (M. Caouette) qui a été hospitalisé. Nous espérons tous qu'il sera bientôt de retour à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Trudeau: Je voudrais aussi, au nom de mon parti, exprimer au député de Lotbinière nos félicitations, en lui souhaitant de nouveau la bienvenue à la Chambre, à la suite du congrès à la direction du parti créditiste, qui a été un succès pour lui.

Son élection semble vouloir mettre l'accent sur la jeunesse. En effet, bien qu'il siège depuis neuf ans à la Chambre des communes, le député de Lotbinière n'aura que 33 ans la semaine prochaine. Cela est dans l'ordre des choses, monsieur le président, parce qu'on me dit que sa circonscription est du point de vue démographique une des plus jeunes du pays. Mais, en dépit de sa jeunesse, le nouveau chef créditiste est un des plus anciens députés de la Chambre, et comme leader de son parti aux Communes, il s'est montré habile parlementaire.

Il aura maintenant l'occasion de faire valoir encore davantage ses talents politiques, et nous lui exprimons nos bons vœux. Encore une fois, je le félicite de sa victoire, et je lui offre, au nom de mon parti, nos meilleurs vœux.

[*Traduction*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je trouve que je ne mérite pas d'être traité en héros. Si on peut parler d'épopée, nous avons affaire à deux héroïnes seulement. Je voudrais au nom de Maureen et de Catherine, ainsi qu'à titre personnel, remercier mes collègues de la Chambre de leurs bons vœux dont certains m'ont été offerts en personne. Nous en sommes très touchés. La mère et l'enfant se portent bien et le père se remet de ses émotions.

● (1410)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je voudrais féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) de son accession à la direction du Parti Crédit Social du Canada. Nous savons que ce n'est pas une chose facile de succéder à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), mais nous sommes assurés que l'honorable député saura maintenir l'élan de son prédécesseur, et qu'il défendra avec autant d'ardeur les principes de son parti et l'unité de notre pays. Nous lui offrons tous nos vœux de succès.

[*Traduction*]

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je suis disposé, bien qu'à regret, à céder le titre du plus jeune chef de parti à la Chambre des communes à mon collègue, le député de Lotbinière (M. Fortin). C'est une distinction, comme les députés le savent, qui est passée du Nouveau parti démocratique au parti progressiste conservateur puis au Parti Crédit Social. Nous attendons tous, naturellement, de voir qui décrochera ce titre la prochaine fois.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) m'a souhaité la bienvenue en tant que chef de mon parti, il m'a fait grand honneur en disant que j'assumais mon poste dans la tradition de mon prédécesseur, le député de Halifax (M. Stanfield). C'est un compliment qui devrait aussi revenir à notre collègue le député de Lotbinière. Il a toujours réglé sa conduite à la Chambre des communes sur celle de son prédécesseur, le député de Témiscamingue (M. Caouette), lequel a su diriger ce parti, marquer de son empreinte les affaires canadiennes et, bien que représentant des intérêts régionaux, donner à sa vision et à sa pensée une perspective nationale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La même remarque s'applique au nouveau chef de son parti. Nombreux sont ceux d'entre nous qui le tiennent pour un ami. Nous avons appris à le respecter comme leader de la Chambre et comme parlementaire. En mon nom propre et au nom de mon parti, je tiens à le féliciter et à accueillir le député de Lotbinière en tant que chef de son parti à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, au sujet des heureux événements de la fin de semaine dernière, j'aimerais d'abord exprimer, au nom de mes collègues, notre joie d'apprendre que les deux femmes du clan Clark se portent bien.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous leur transmettons nos souhaits les plus sincères, ainsi qu'au père. Étant donné la popularité que le parti conservateur a su se gagner au cours des derniers mois selon les sondages Gallup, j'aimerais, en tant qu'ancien père, conseiller au chef de l'opposition (M. Clark) de consacrer moins de temps à la politique et plus à son foyer.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Il y a plus de succès.

M. Broadbent: Je passe directement à un autre événement heureux, d'un caractère plus sérieux, et à l'instar du premier ministre (M. Trudeau) et du chef de l'opposition (M. Clark), je tiens à rendre hommage à l'ancien chef du Crédit social, le député de Témiscamingue (M. Caouette). Il a toujours déclaré fièrement qu'il était à la fois Québécois et Canadien et incontestablement fédéraliste. Tout au long de sa vie politique, il s'est efforcé d'amener les deux principaux groupes linguistiques du Canada à vivre en harmonie. C'est peut-être ce trait qui ressortira plus que tout autre lorsqu'on écrira la biographie politique de Réal Caouette.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A titre personnel et au nom de mes collègues, je tiens à présenter mes sincères félicitations au député de Lotbinière (M. Fortin). Mes bons vœux l'accompagnent: Il s'est beaucoup dépensé comme député. Il mérite ce nouveau poste. Je puis dire maintenant qu'il force le chef du Nouveau parti démocratique à avoir maintenant l'air d'un homme mûr, sérieux et parvenu à l'âge qu'il convient d'avoir pour diriger un gouvernement au Canada. Nous souhaitons même que son parti continue de réussir et de grandir aussi longtemps qu'il suivra, si nous sommes tous deux de l'opposition, tout de suite après le Nouveau parti démocratique pour poser des questions.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais, en mon nom et au nom de tous mes collègues, remercier le très honorable premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition officielle (M. Clark), et celui du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), des excellentes paroles qu'ils ont eues, tant à mon égard qu'à l'égard d'un homme que tous les députés sont unanimes à reconnaître comme un très grand Canadien, je veux dire l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette).

Je suis très conscient de l'énorme défi qui se pose à l'équipe du Parti Crédit Social du Canada de remplacer un tel homme, mais je crois qu'en fin de semaine nous avons donné à ce pays l'image d'un groupe de gens sérieux, décidés à bâtir ce pays, à collaborer avec les autres dans un esprit de bonne entente. Nous sommes évidemment en politique pour faire des gains électoraux, et il est certain que parfois on se fait des passes d'armes. Il est une chose que j'ai toujours remarquée à la Chambre, savoir la solidarité entre les députés pour reconnaître des faits historiques, comme le fait Réal Caouette, au Canada.

Je voudrais assurer tous mes collègues des deux côtés de la Chambre de notre désir de collaborer avec tous les députés pour l'avancement des travaux de la Chambre, pour continuer à effectuer un travail efficace et à faire des propositions positives afin d'améliorer le sort de nos concitoyens.

En terminant, je voudrais féliciter le chef de l'opposition officielle de sa paternité, et lui dire qu'il a signalé que l'honneur de posséder le plus jeune chef est passé du Nouveau parti démocratique aux progressistes conservateurs, et maintenant au Parti Crédit Social du Canada, tout ceci pour lui rappeler, à lui et aux autres chefs de partis, que le Parti Crédit Social du Canada a bien souvent le dernier mot.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA LOI SUR LES BANQUES

LA NOUVELLE PROCÉDURE SUGGÉRÉE POUR LA CRÉATION DE BANQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je suis tellement habitué à travailler en équipe, que je suis en train d'oublier mon propre rôle.

Je voudrais adresser ma question au très honorable premier ministre. Le gouvernement, au mois d'août 1976, a déposé un Livre blanc très sérieux dans le cadre de la révision décennale de la loi sur les banques qui, comme on le sait, arrive bientôt. A la page 21 du mémoire, le gouvernement propose que dorénavant, pour devenir une banque à charte, il ne sera pas nécessaire d'avoir l'appui du Parlement canadien. On pourra simplement solliciter des lettres patentes du ministre des Finances. Je voudrais demander au très honorable premier ministre s'il est conscient qu'il s'agissait-là d'un des derniers pouvoirs du Parlement relatif au système bancaire, et s'il est en mesure de donner une réponse à la Chambre aujourd'hui, ou d'étudier sérieusement cette question afin de redonner davantage de pouvoirs au Parlement sur le système bancaire, plutôt que de lui en enlever.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, c'est une question évidemment qui doit être débattue à la Chambre et au Sénat. J'espère de plus qu'elle sera amplement discutée par tous les partis en présence. Mais je voudrais simplement indiquer au chef du parti créditiste que le but de cette proposition n'est pas de donner plus de pouvoirs aux banques, au contraire, elle vise à ce qu'il y ait davantage de concurrence. Nous espérons donc que cette concurrence entre les banques plus nombreuses se fera au bénéfice de l'épargnant et de l'emprunteur. Comme les banques seront peut-être plus nombreuses, il est à espérer que la concurrence entre elles leur permettra de traiter à un taux de profit moins élevé.

● (1420)

M. Fortin: Monsieur le président, le très honorable premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment le fait d'enlever des pouvoirs au Parlement canadien pourrait redonner plus de concurrence à l'intérieur du système bancaire?

M. Trudeau: Monsieur le président, l'expérience démontre que, lorsque le gouvernement peut émettre des chartes et créer des banques, il s'en créera davantage que s'il faut chaque fois engager un très long débat au Parlement qui, pour des raisons qui lui sont propres, agit généralement en la matière moins rapidement que le gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LA SITUATION DES EMPLOYÉS RELATIVEMENT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je lui sais gré de ses réponses et de ses démarches qui ont apparemment amené le statisticien en chef à faire enquête sur certaines activités de Statistique Canada. Ne convient-il pas que nous n'en sommes plus au stade où une simple enquête interne menée par le statisticien en chef est de rigueur, étant donné la façon dont l'affaire Allan Jeffery a été réglée, les questions qui sont demeurées sans réponse à propos d'autres employés et celles qu'on se pose sur la compétence même de cet organisme. N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que le meilleur moyen de sauvegarder la réputation de la grande majorité des employés et de redonner confiance au public serait d'ordonner une enquête aux termes de la loi sur les enquêtes ou encore d'en charger un comité compétent de la Chambre qui pourrait être un comité spécial à la rigueur?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord du tout. Il s'agit d'un excellent organisme et je ne vois aucunement l'utilité qu'il y aurait à semer des doutes à son endroit. Je pense que le statisticien en chef tâche par tous les moyens de rétablir la confiance dans cet organisme, et j'estime que cela ne servirait à rien de susciter des doutes à son sujet. Nous devons tous, à mon avis, nous efforcer de redonner à cet organisme l'excellente réputation qu'il avait tant au Canada qu'à l'étranger. Je suis convaincu que le prédécesseur du statisticien en chef avait montré toute la diligence voulue, et je ne pense pas que le fait que son adjoint ait prêté ses services à une université ait entravé en rien la compétence de cet organisme. Si le député tient à ce que celui-ci conserve sa réputation, il devrait, je pense, continuer à poser des questions, s'il en a d'autres, en faisant inscrire au *Feuilleton*, et je veillerai à y répondre au plus tôt. Je ne crois pas qu'une enquête publique donne rien de bon dans ce cas.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION DE CERTAINS EMPLOYÉS QUANT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS—LES MOTIFS DE LA RÉUNION SECRÈTE DES HAUTS FONCTIONNAIRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je sais gré au ministre de sa réponse et je tiens à lui dire que j'ai suivi son conseil et fait inscrire d'autres questions au *Feuilleton*. Je tiens à le remercier encore une fois d'avoir répondu à certaines de ces questions.

J'ai une autre question supplémentaire à poser au ministre. A la suite des articles parus dans les journaux de vendredi dernier, selon lesquels les 5,600 employés de Statistique Canada avaient été soumis à un contrôle du point de vue des conflits d'intérêts, chose qui ne s'était encore jamais vue, le ministre pourrait-il tenter de nous dire pourquoi une réunion secrète de 80 hauts fonctionnaires de Statistique Canada aurait été convoquée la semaine dernière et s'il est vrai, comme le rapportent les journaux, que ces 80 hauts fonctionnaires ont remis une déclaration écrite concernant les conflits d'intérêts. A mon avis, il y a lieu de conclure que ces incidents ne font pas suite uniquement à une indiscrétion mineure, comme l'a laissé entendre le ministre la première fois qu'il en a été question.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai demandé au statisticien en chef du Canada de veiller à ce que cet organisme soit bien protégé, et c'est sur mon conseil qu'il a demandé à tous ses employés de le mettre au courant de tout conflit d'intérêts ou de tout doute qui pourrait leur venir à l'esprit. J'ai la certitude que le statisticien en chef fait le nécessaire pour qu'en cas de conflit d'intérêts, l'employé soit obligé de faire un choix entre son travail au sein de cet organisme et ses activités à l'extérieur. Il m'a toutefois laissé entendre que jusqu'ici il n'existait pas de problème grave au sein de son organisme. Il y a bien sûr un certain nombre d'experts qui enseignent à temps partiel dans les universités d'Ottawa, mais je ne pense pas que l'on doive priver le monde universitaire canadien des talents que le gouvernement a réussi à s'attacher. Bien sûr, dans l'éventualité d'un conflit d'intérêts, j'ai prié M. Kirkham de dire aux employés qu'ils devaient choisir entre demeurer à leur poste ou démissionner. Ce dernier m'a répondu qu'ils avaient fait leur choix et qu'il était convaincu qu'à sa connaissance il n'y avait aucun conflit d'intérêts à déplorer au sein de l'organisme.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE CERTAINS EMPLOYÉS QUANT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS—L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS DE L'INVESTIGATION

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aurais à poser au solliciteur général une très brève question supplémentaire qui fait suite à celle que lui adressait la semaine dernière le député de Saskatoon-Biggar. Le ministre a-t-il maintenant vérifié auprès de l'officier supérieur chargé de l'enquête de la GRC dans l'affaire de Statistique Canada en 1974 si la situation découverte quand la gendarmerie a été saisie de l'affaire et la procédure suivie pour en saisir le corps policier avaient été entièrement satisfaisantes, compte tenu des bruits dont j'ai eu vent et selon lesquels le corps policier avait trouvé très décevants certains aspects de l'enquête?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Si tel avait été le cas, monsieur l'Orateur, le commissaire de la GRC aurait sans doute porté cette question à mon attention. Comme il ne l'a pas fait, je ne puis que présumer que tout s'est passé à l'entière satisfaction du corps policier.

Une voix: Vérifiez donc, s'il vous plaît.

* * *

STATISTIQUE CANADA

L'EXACTITUDE DES ESTIMATIONS DU PRODUIT NATIONAL BRUT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais également poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dira-t-il à la Chambre quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour remédier au problème signalé dans une note de service distribuée à Statistique Canada qui affirme que l'exactitude des estimations du produit national brut a été compromise par la dévalorisation de l'élément revenu de la main-d'œuvre et dépense à la consommation, ce qui pourrait se traduire, dans le montant définitif du PNB par une différence de l'ordre de 10 milliards de dollars par an?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'un problème extrêmement complexe. J'en ai discuté avec le Dr Kirkham. Je suis certain que dans quelques jours je serai en mesure de donner une réponse plus satisfaisante à ce problème qui est sérieux mais à cause de l'évolution très rapide de l'équilibre des statistiques, non seulement au Canada mais dans les autres pays, et à cause des nouveaux facteurs que les statisticiens doivent obtenir, je crois qu'il est normal qu'on ne puisse pas donner à ce moment-ci une réponse absolue au sujet de ce problème. Cependant, je suis certain que le haut degré de compétence du personnel de Statistique Canada lui permettra de résoudre ce problème auquel l'honorable député fait allusion.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Compte tenu du fait que ce problème particulier aurait de très graves répercussions sur les interprétations des chiffres du PNB à Statistique Canada et que les prévisions de Statistique Canada sont fondées sur des tendances plutôt que sur des faits réels et étant donné l'importance de l'exactitude dans ce domaine particulier, je me demande si le ministre serait disposé à déposer à la Chambre la note de service et à divulguer les mesures que le gouvernement et Statistique Canada ont prises pour rectifier les erreurs dont il est question dans cette note.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je vais voir si je puis faire quelque chose pour satisfaire l'honorable député, et faire rapport à la Chambre dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES INÉGALITÉS D'IMPOSITION SIGNALÉES—LA POSSIBILITÉ DE MESURES CORRECTIVES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Finances a, semble-t-il, reçu du Conseil national du bien-être un rapport qui montre, entre autres choses, qu'en 1974, à cause de certaines exemptions et déductions inéquitables de l'impôt sur le revenu dont ont bénéficié les nantis, le gouvernement du Canada a perdu 6.4 milliards de dollars en revenus. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement présentera une mesure législative pour remédier à ce genre d'inégalités pour la prochaine année d'imposition.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant du rapport auquel le député fait allusion. Je le signalerai au ministre.

M. Broadbent: Il est regrettable que le premier ministre ne soit pas au courant d'un des rapports les plus percutants qui aient été publiés par un organisme privé depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, en y donnant suite, il devrait prendre conscience des doléances que la majorité des provinces ont présentées au gouvernement en le pressant de modifier le régime actuel d'indexation de l'impôt sur le revenu. Ainsi, ce système coûtera aux Canadiens plus d'un milliard de dollars en revenus perdus au cours de la prochaine année financière. Le système fournira des avantages fiscaux de la manière suivante: une famille de quatre personnes qui gagne 50,000 dollars économisera 580 dollars, alors qu'une autre famille de quatre personnes—j'en viens directement à ma question, monsieur l'Orateur—dont le revenu est beaucoup moindre, aura doit à une réduction bien moindre. Puisque la majorité des provinces ont déjà instamment prié le gouvernement fédéral d'abolir ce système inique, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il entend accéder à cette demande?

● (1430)

M. Trudeau: Je répète ma première réponse, monsieur l'Orateur: le député fait allusion à un rapport dont j'ignore tout. Tout ce que je puis dire, c'est que je vais l'examiner et faire en sorte que le ministre des Finances en prenne connaissance.

L'OPPORTUNITÉ DE LA PUBLICATION DU MONTANT DE REVENUS PERDUS PAR SUITE DES EXEMPTIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je me permets de reprendre le premier ministre, monsieur l'Orateur. Ma deuxième question portait sur des demandes précises que des gouvernements provinciaux ont adressées à son gouvernement, et non pas sur un rapport privé. J'aimerais poser une dernière question supplémentaire au premier ministre pour savoir s'il envisage d'adopter le système actuellement en vigueur aux États-Unis, lequel prévoit des années à l'avance les pertes que les contribuables américains encourront par suite des diverses exemptions et des dégrèvements prévus aux termes de la fiscalité de ce pays. Entend-il présenter à la population un rapport analogue, de façon que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai peine à croire que le chef du nouveau parti démocratique puisse nous proposer d'adopter en tout ou en partie une fiscalité analogue à celle des États-Unis. Quant à la position des provinces, les ministres provinciaux des finances doivent rencontrer d'ici la fin du mois leur homologue fédéral. S'ils ont des instances à formuler, ils pourront le faire directement sans passer par le député.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS FIGURANT DANS LA LETTRE DE M. GALLANT RELATIVE À L'OFFRE DE VENTE DE DONNÉES PAR DES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines mais, puisqu'il est absent, je vais la poser à son suppléant. Le 2 novembre j'ai posé une question à laquelle le ministre d'alors a répondu qu'il préférerait pour le moment ne pas déposer les lettres échangées entre M. Gallant et M. Gordon Robertson au sujet de la vente de données par les employés de Statistique Canada car, a-t-il dit «certaines personnes y sont nommées». Le ministre suppléant peut-il confirmer si plus d'un employé de Statistique Canada est nommé dans cette correspondance?

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de confirmer s'il y en a un ou plusieurs. Tout ce que je peux dire c'est que la réponse du ministre tient toujours et que nous étudions la question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre suppléant ou à quiconque est le porte-parole du gouvernement. Étant donné que le ministre a été nommé à ce portefeuille tout récemment, le secrétaire parlementaire pourrait-il assurer à la Chambre et à moi-même, qu'il lui communiquera ma question du 2 novembre pour qu'il puisse, comme son prédécesseur, essayer d'y répondre?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre est au courant de la question mais le principe du secret est ici en jeu. Il est de tradition, me semble-t-il, que la correspondance échangée entre les employés du gouvernement canadien soit, à ce niveau, considérée comme confidentielle.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que le secrétaire parlementaire soit induit en erreur. Il aura remarqué que je n'ai pas demandé de noms; tout ce que j'ai demandé, c'est qu'on confirme le nombre des fonctionnaires de Statistique Canada qui ont été mentionnés dans la correspondance. Je n'ai pas encore demandé de noms, mais je suppose que cela viendra plus tard.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Je vais prendre avis de la question, monsieur l'Orateur.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État originaire du Manitoba puisque tant va le Manitoba tant va le pays. L'honorable représentant semble bien nerveux ces jours-ci. A titre de concitoyen du Manitoba, je tiens à le féliciter de son accession à ce poste . . .

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: . . . pour la province qu'on a qualifiée de «clef de voûte», puisque tant va le Manitoba, tant va le pays. A la lumière de cette appellation et du vent d'insatisfaction que traduit le résultat de cette autre importante élection tenue jeudi dernier au Manitoba et à l'issue de laquelle le chef conservateur est sorti bon premier . . .

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: . . . la candidate libérale, femme charmante . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'essaie d'être le plus indulgent possible dans les circonstances.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, je prépare les esprits à ma question. La candidate libérale était charmante et nous connaissons tout le pouvoir politique . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Un problème sérieux se pose au départ parce qu'il n'a jamais été dans les usages de poser des questions à un ministre concernant la région géographique qu'il représente plutôt que ses responsabilités en tant que ministre.

Une voix: C'est sa seule responsabilité.

M. Dinsdale: Ma question est la suivante: comme le Nouveau parti démocratique s'est classé troisième dans cette province «clef de voûte», le ministre peut-il . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Prince Edward-Hastings a la parole.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LES STIMULANTS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le premier ministre a dit, à juste titre, à Tokyo que si nous voulons accroître nos exportations, nous devons relever nos manches et développer notre technologie, le ministre peut-il dire à la Chambre à quel moment il présentera des mesures visant à encourager la recherche et de développement, ce qui contribuera à accroître fortement notre technologie dont nous avons, selon le premier ministre, grand besoin et si les mesures d'encouragement seront proportionnelles à l'effort fourni?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il va falloir que les Canadiens se réveillent un peu et deviennent plus concurrentiels sur le marché international. Il faut aussi que tout le monde comprenne que la santé économique du Canada dépend beaucoup de nos exportations. En ce qui a trait aux concessions fiscales ou autres déstinées à aider à la recherche et au développement au Canada, j'étudie présentement cette question et j'espère que nous pourrons aider l'industrie canadienne à obtenir une meilleure position concurrentielle dans le monde.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme de bien entendu le ministre a réussi à ne pas me répondre, j'aimerais adresser une question supplémentaire au ministre des Transports avec l'espoir d'être plus chanceux. La politique du paiement par l'usager présentée par le ministre signifie-t-elle que c'est lui qui utilise le matériel et que ce sont les contribuables qui règlent la note?

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PERMIS DE DESSERTE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—DEMANDE DE RAPPORT

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'ai une question importante à poser au ministre des Transports. Au mois de juin, j'ai attiré l'attention des députés sur le fait que l'on avait grand besoin d'un service de transport aérien de voyageurs dans la région de l'Atlantique; aussi, le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est l'étude des demandes de permis de deuxième classe qui ont été soumises à la Commission canadienne des transports? Le ministre pourrait-il également essayer de savoir quand la CCT prendra une décision sur ces demandes afin de permettre de résoudre un grave problème de transport aérien de passagers non seulement au Nouveau-Brunswick mais dans toute la région de l'Atlantique?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pense que nous sommes tous très conscients de l'importance que les habitants des provinces de l'Atlantique attachent à cette question. Je suis certain que la CCT en est consciente également. Elle est en train d'étudier en tout trois demandes relatives à la région de l'Atlantique. Bien sûr, elle est en train de les étudier. Je n'ai aucune idée de la date à laquelle ces jugements seront rendus, que ce soit séparément ou les trois ensemble. Je tiens à assurer au député que la question est à l'étude par la CCT: elle connaît l'importance de cette question, et moi aussi.

* * *

● (1440)

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES AU SUJET DE L'EMPLOI D'AVIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme les journaux signalent que le ministre des Transports a pris un avion du gouvernement pour se rendre encore une fois à Saskatoon en fin de semaine pour s'adresser entre autres, à un groupe de jeunes libéraux de cette ville, et que le ministre a dépensé depuis trois ans environ $750,000 en déplacements à bord d'avions du gouvernement, je demande au premier ministre s'il compte sérieusement établir des règles rigoureuses concernant l'usage des avions de l'État par les ministres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il existe bel et bien des règles à ce sujet et elles sont très rigoureuses. Elles stipulent que si le ministre se déplace pour les affaires de d'État—et c'est de loin le moyen le plus efficace de le faire—il a le droit d'utiliser les avions du gouvernement. Comme le ministre l'a souligné, ce qui est particulièrement vrai des ministres qui vivent dans les régions éloignées du Canada, il s'agit véritablement de s'assurer que le gouvernement fédéral est conscient de l'existence et des opinions de divers groupes et qu'il est en mesure de les rencontrer et de communiquer avec eux le plus souvent possible, en dépit du fait que les ministres vivent à Ottawa et assument leurs fonctions dans les ministères et à la Chambre.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre considère-t-il une réunion des jeunes libéraux comme une activité officielle du gouvernement?

M. Paproski: Il n'y a pas tellement de libéraux dans l'Ouest.

M. Nystrom: Sinon, demandera-t-il au ministre des Transports d'appliquer sa politique de paiement par l'usager et de rembourser au Trésor les dépenses occasionnées par de tels voyages à bord d'un appareil du gouvernement?

Des voix: Oh, oh!

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TRANSFERT ÉVENTUEL D'UN RÉGIMENT AÉROPORTÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la défense. D'après certaines rumeurs inquiétantes, le ministère de la Défense nationale serait décidé à transférer dans l'Est du Canada le régiment aéroporté stationné actuellement à Edmonton et à procéder à une vaste restructuration; étant donné que cette incertitude constante à propos de leur avenir et l'importance d'un tel changement matériel démoraliseraient les membres de ce corps d'élite, officiers et simples soldats, le ministre peut-il dire à la Chambre si le déménagement touche le régiment aéroporté d'Edmonton?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nos forces armées sont certainement décidées. Je remercie le député d'avoir employé cette expression dans l'introduction de sa question. Je n'ai pas encore pris de décision jusqu'à présent. Je me rends compte de l'incertitude qui règne. Toutes les possibilités sont ouvertes et je tiens à mettre fin à cette incertitude aussitôt que possible. Je ne veux rien précipiter parce que je sais que ce déménagement touche beaucoup de monde.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le prédécesseur du ministre, le député de Winnipeg-Sud, a démissionné du cabinet en partie parce que l'Ouest ne recevait pas assez d'attention de la part du gouvernement. Le ministre peut-il nous assurer qu'il a à cœur les intérêts des gens de l'Ouest et qu'il va mettre fin à ce projet peu judicieux en vue de réaliser de vagues objectifs militaires?

* * *

L'ÉNERGIE

LA REQUÊTE DU QUÉBEC QUANT À L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ—DEMANDE DE REMISE DE L'AUTORISATION JUSQU'APRÈS LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DE TERRE-NEUVE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que l'Office national de l'énergie a décidé, vendredi, d'autoriser l'Hydro-Québec à exporter 800 mégawatts à la ville de New York, alors que Terre-Neuve se voit refuser le droit de réclamer une partie de cette électricité aux termes de l'accord des chutes Churchill et que cette question est devant les tribunaux, je voudrais savoir si le ministre entend recommander à ses collègues la remise de cette décision jusqu'à ce que le problème puisse être résolu à la satisfaction des deux parties?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les provinces de l'Atlantique souffrent d'une grave pénurie d'énergie et que l'énergie électrique du Labrador pourrait fort bien être dirigée vers cette région pour répondre à une partie de ses besoins, le ministre pourrait-il faire en sorte que le gouvernement fédéral exerce des pressions sur le gouvernement du Québec, afin que Terre-Neuve puisse obtenir une partie de cette énergie? Il serait ainsi rentable pour cette province de construire des lignes de transmission et ainsi transmettre cette énergie aux provinces atlantiques.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député veut m'entraîner dans la discussion d'une question qui est devant les tribunaux. Il devrait savoir qu'il serait inopportun que je fasse des commentaires. Je peux dire que je m'intéresse vivement au projet de l'île Gull et que je tiens à aider Terre-Neuve à exploiter cette ressource dans l'intérêt de tout le Canada, y compris les Maritimes. Le gouvernement a déjà offert 343 millions de dollars à cet effet, soit la moitié du financement d'une ligne de transmission. Nous étudions aussi d'autres possibilités.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS AVEC LA FRANCE CONCERNANT L'EXPORTATION DE TECHNOLOGIE NUCLÉAIRE ET L'USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM DE LA BAIE JAMES

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours de ses entretiens à Paris la semaine dernière, le ministre a-t-il tenté d'obtenir des autorités françaises qu'elles acceptent de suspendre provisoirement leurs exportations de technologie nucléaire d'ici qu'on adopte une formule d'inspection internationale plus satisfaisante quant au danger que le combustible nucléaire usé serve à des fins autres que pacifiques?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, toute la question de la non-prolifération a fait l'objet d'une discussion longue et approfondie. Le gouvernement français m'a fait part d'un mémoire qu'il venait d'émettre quelques jours plus tôt et des changements dans sa position. Je ne crois pas qu'on puisse dire qu'il s'agit d'une interruption complète, mais sa position se rapproche sensiblement de celle du Canada et des autres pays. A la réunion des pays fournisseurs actuellement en cours à Londres cette semaine, je crois, on approfondira la question davantage. Bien sûr, nous surveillerons de près ce qui va se produire aux États-Unis d'ici deux ou trois mois. Je mentionne ces points-là car ils auront une portée directe sur les entretiens canado-français sur la question de la non-prolifération.

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Lors de sa visite à Paris, le ministre a-t-il discuté assez longuement de la proposition de la France de construire une usine d'enrichissement de l'uranium dans la région de la baie James?

M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, la question n'a pas fait l'objet d'une discussion détaillée. Autant que je sache, on en a seulement fait mention en cours de conversation, sans que ni d'une part ni de l'autre on ne dise quoi que ce soit d'important.

Questions orales

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE MESURES PRÉVOYANT LA PARTICIPATION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS AU DÉPLACEMENT DES CHEMINS DE FER

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Étant donné que la formule de partage des frais, qui a été retenue dans la loi sur le déplacement des voies ferrées, met beaucoup de villes et de villages dans l'impossibilité de prendre part à ce programme, le ministre envisage-t-il d'y apporter des modifications pour que des municipalités moins prospères puissent s'organiser pour supprimer des installations gênantes et éliminer les risques d'accidents que représente la présence de voies ferrées dans des secteurs urbains à forte densité?

L'hon. Otto Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis toujours prêts à apporter des améliorations à une loi. Je n'étais pas au courant de ces problèmes et je sais que des municipalités moins importantes mais dynamiques comme Regina, en Saskatchewan, ont déjà fait des projets dans ce sens.

M. Patterson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme dans les petites villes les voies ferrées constituent un véritable embarras lorsqu'il faut assurer des services d'urgence à certains secteurs de ces localités, le ministre envisage-t-il de modifier la loi dans le sens de mes suggestions?

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS À TERRE-NEUVE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte Barbe): Le 27 octobre dernier, monsieur l'Orateur, J'ai interrogé le ministre au sujet de la réduction des effectifs du CN à Terre-Neuve. Celui-ci m'a répondu qu'il ferait enquête. Puisque de nouvelles réductions ont été annoncées, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu un rapport? Autrement, dirait-il au CN de s'abstenir de toute nouvelle réduction de ses effectifs tant qu'il n'aura pas reçu le rapport?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Plus exactement, monsieur l'Orateur, j'ai répondu que la dotation en personnel était en grande partie une question administrative relevant du Canadien National, mais que je vérifierais les allégations du député selon lesquelles, contrairement aux affirmations du CN, cette société procédait actuellement à une réduction de ses effectifs. Après enquête, j'ai constaté, que le Canadien National s'était engagé à ne pas supprimer de postes à un certain endroit, et non à n'effectuer aucune réduction de personnel ni là ni ailleurs. Évidemment, l'activité du Canadien National et son organisation à Terre-Neuve constituent une question complexe et de longue portée. Je tenais pour le moment à fournir au député un bref rapport sur cette question.

* * *

LES AÉROPORTS

GANDER—LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE SÉJOUR DESTINÉES AUX VOYAGEURS INTERNATIONAUX EN TRANSIT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, en l'absence du ministre du Revenu national et du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, tous deux en cause dans cette affaire. Le ministre dira-t-il à la Chambre quelles mesures le ministère des Transports se propose de prendre pour modifier les installations à l'aéroport de Gander étant donné que depuis dix ans, semble-t-il les voyageurs à bord d'un appareil international en transit ont pu circuler dans l'aéroport et même dans la ville de Gander sans se conformer aux formalités des Douanes ou de l'Immigration? Quelles mesures ont été prises pour remédier à cette surveillance insuffisante depuis l'incident dont se sont plaints des pays situés derrière le Rideau de fer?

• (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Le problème s'est posé lorsque certains ont exprimé des craintes au sujet du respect des règles concernant l'immigration et la douane. Lorsque nous avons pris conscience de ce problème, nous nous sommes aperçus qu'il fallait modifier les installations pour accueillir les voyageurs en transit à l'aéroport de Gander, parce que l'application rigoureuse du règlement pouvait causer des inconvénients graves, rendant presque impossible l'atterrissage des avions et l'utilisation complète de l'aéroport de Gander. Comme nous voulons l'utiliser au mieux, nous avons immédiatement pris les dispositions nécessaires pour le court et le long terme, afin de fournir les installations nécessaires pour accueillir les passagers en transit.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puis-je demander au ministre si, dans l'immédiat, on se contentera de laisser les passagers dans l'avion? Deuxièmement, dans combien de temps les installations permanentes seront-elles prêtes et troisièmement, ces installations permettront-elles aux passagers à destination de Malton ou de Mirabel de remplir certaines formalités comme passer à la douane?

M. Lang: Puisque la question n'a été soulevée que tout récemment et que les plans sont encore à l'étude, je ne peux pas dire au député exactement quand les plans à long terme seront mis à exécution. Ceux à court terme sont conçus pour permettre aux voyageurs de descendre de l'avion et d'entrer dans l'aérogare. Le problème est qu'en leur donnant accès aux installations, on empêche d'autres personnes d'y accéder. Nous espérons réussir bientôt à résoudre cette difficulté.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES INÉGALITÉS D'IMPOSITION SIGNALÉES—LA POSSIBILITÉ DE MESURES CORRECTIVES

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances suppléant. Le ministre des Finances ferait-il faire une étude indépendante sur les anomalies qui apparemment existent dans la loi de l'impôt sur le revenu, anomalies qui semblent favoriser les riches plutôt que les contribuables à revenus modiques ou moyens? Je fais allusion, par exemple, au fait que l'intérêt tiré de logements loués ou les détériorations qu'ils subissent sont considérés comme déductibles de l'impôt sur le revenu lorsqu'il s'agit de propriétaires d'immeubles en location, mais non pas lorsqu'il s'agit d'un propriétaire habitant le logement lui-même; de la même façon, les riches hommes d'affaires bénéficient de déductions pour frais de voyage . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut se procurer ces renseignements d'une autre façon.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPPORT DU COMITÉ DES NATIONS UNIES SUR LES PRATIQUES D'ISRAËL DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné le dépôt à la Commission politique spéciale des Nations Unies du document A31-218 du 1er octobre 1976, intitulé «Report of the Special Committee to Investigate Israel Practices Affecting the Human Rights of the Population of the Occupied Territories» et à la lumière des conclusions dudit rapport, préparées par une firme indépendante d'ingénieurs-conseils sous la responsabilité de l'ingénieur suisse, M. Edward Gruner, selon lesquelles la destruction de 4,088 constructions immobilières de la Ville de Quneitra a été causée par une action systématique et délibérée, le ministre envisage-t-il de recommander que le Canada entérine par un vote positif les conclusions du rapport, lorsque la résolution à cet effet sera présentée à la Commission politique spéciale?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La question est dans une grande mesure de caractère hypothétique, étant donné surtout que nous n'avons pas encore été saisis de la résolution attachée à ce rapport. Je ne puis donc pas indiquer ce que sera la réaction du Canada.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, avant d'adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais attirer l'attention sur la présence à la tribune à la droite de l'Orateur de . . .

[*Français*]

LES CONFLITS EN RHODÉSIE ET EN AFRIQUE DU SUD—ON DEMANDE SI LE CANADA RESTERA NEUTRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Si l'honorable député de Shefford désire poser une question, il devrait la poser immédiatement.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné les événements en Afrique du Sud et en Rhodésie, est-ce que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut assurer la Chambre que le gouvernement canadien n'interviendra pas, ou restera neutre dans le conflit? Qu'est-ce que le gouvernement canadien a l'intention de faire actuellement des demandes provenant d'un peu partout dans le monde, et selon lesquelles il devrait intervenir?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'y a eu aucune demande d'intervention, de participation ou d'engagement de la part du Canada de quelque manière que ce soit dans l'affaire rhodésienne. Un certain nombre d'articles de caractère conjectural ont paru dans les journaux et un certain nombre de propositions font l'objet d'examen sous une forme ou sous une autre, mais jusqu'ici, du moins, on n'a rien demandé de précis au gouvernement du Canada.

LA POSSIBILITÉ D'ACCUEIL AU CANADA DE RÉFUGIÉS RHODÉSIENS

M. Jake Epp (Provencher): Des hauts fonctionnaires américains n'ont-ils pas adressé une requête directe à des hauts fonctionnaires canadiens à propos du règlement de l'affaire rhodésienne, savoir que le Canada accueille un certain nombre de réfugiés de Rhodésie?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Je tiens à profiter de l'occasion pour souligner à nouveau que jamais, dans quelque circonstance que ce soit ni à aucun moment que ce soit, le Canada n'a reçu de requête de quelque pays que ce soit, et notamment des États-Unis, le priant de songer à cette possibilité.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA POSSIBILITÉ DE VIOLATION D'UN CERTAIN ARTICLE PAR LA PUBLICATION D'ANNONCES SUR DES SERVICES D'AVORTEMENT—DEMANDE D'ÉTUDE ET DE DÉPÔT DU RAPPORT BADGLEY

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice au sujet d'une motion que j'ai proposée vendredi. Le ministre a déclaré que, à sa connaissance, aucune loi canadienne n'interdit la publication d'annonces sur des services d'avortement. Or, l'article 251 du Code criminel stipule qu'il est illégal d'aider ou d'encourager une personne à se faire avorter. Le ministre étudiera-t-il cette question qui est de son ressort, à titre de ministre de la Justice et de légiste principal de la Couronne, et envisage-t-il de consulter ses homologues provinciaux, les procureurs généraux, pour déterminer si l'article du Code criminel que j'ai mentionné a été violé?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Comme je l'ai dit à la Chambre et à l'extérieur, un comité présidé par M. Robin Badgley est en train d'étudier l'ensemble des dispositions sur l'avortement. Dans le cadre de ce travail, le comité a examiné les activités des organismes étrangers vers lesquels sont dirigés les patientes. Quand à la question posée par le député, je serai heureux d'en discuter avec mes homologues provinciaux afin de nous assurer que ces annonces ne violent pas les dispositions du Code criminel.

M. Woolliams: En guise de supplémentaire, puis-je demander au ministre s'il a reçu le rapport Badgley? Le cas échéant, le classera-t-il et, sinon, s'engage-t-il à le déposer à la Chambre des communes pour que le public et les députés sachent ce qu'il renferme?

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas encore reçu le rapport, mais je crois que le comité a terminé son travail et que ses membres sont en train de rédiger le rapport et de le faire traduire dans les deux langues officielles. Dès qu'il sera disponible, il sera déposé comme le demande le député. Nous nous y étions engagés au moment où le comité avait été nommé.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'ENTENTE ENTRE TELESAT ET LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE TRANSCANADIEN—LES DÉSAVANTAGES POSSIBLES POUR CNCP—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. Patrick Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le gouvernement a-t-il approuvé une fusion ou une entente contractuelle partielle de fait entre Télésat et le Réseau téléphonique transcanadien aux termes de laquelle en échange d'une somme de Télésat il se verra garantir l'usage de répondeurs dans la construction de trois nouveaux satellites?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, oui, nous avons acquiescé à cette demande des deux entités corporatives en cause en vue de conclure une entente en vertu de laquelle la location de l'espace sur le satellite serait assurée par le groupement des sociétés de téléphone et Télésat, de sorte que nous puissions assurer à l'avenir à la société Télésat des activités plus rentables.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Je remercie le ministre de sa réponse. Mais en préparant cette entente, a-t-on bien considéré le fait que le Télésat jouera un rôle très actif dans le Réseau téléphonique transcanadien et serait ainsi bien placé pour profiter d'un avantage injuste par rapport à l'autre système de communications téléphoniques, CNCP, bien indépendamment de l'organisme de régie gouvernemental qui contrôle et dirige aussi le Réseau? N'y a-t-il pas de conflit d'intérêts possible?

Mme Sauvé: Le rôle que jouera Télésat n'est pas différent de celui des autres membres de cette proposition d'entente entre le Réseau téléphonique transcanadien et Télésat. Télésat conservera son identité corporative, mais sera membre à plein titre du Réseau et aura le même droit de veto et le même rôle que les autres membres du Réseau. Pour ce qui est du CNCP qui, selon le député, serait défavorisé par cette nouvelle entente entre Télésat et TCTS, Télésat a obtenu l'entière assurance qu'il aurait accès à l'usage du satellite, au même prix, sans discrimination. Il ne sera donc pas désavantagé par rapport aux autres transporteurs.

* * *

● (1500)

L'ENVIRONNEMENT

LE MOTIF DE L'OMISSION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU GROUPE D'ÉCOLOGISTES AUX FINS DE L'ÉTUDE DU PROJET ET D'UNE TROISIÈME PISTE À L'AÉROPORT DE VANCOUVER

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement et concerne le projet d'une troisième piste à l'aéroport de Vancouver. Étant donné qu'un groupe d'écologistes a été formé en juillet cette année et qu'il a été dissous depuis lors, le ministre voudrait-il en exposer la raison à la Chambre et nous dire pourquoi, du moins jusqu'à mardi soir dernier, aucun nouveau groupe n'avait été formé?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je devrai consulter mon collègue qui siège en face de moi. Je pense que l'on avait décidé d'examiner la possibilité d'aménager la piste à l'intérieur des digues actuelles, ce qui ne serait pas la même chose évidemment que si on décidait de la prolonger dans l'estuaire. Cependant, je me renseignerai et j'essaierai de fournir une réponse au député demain.

M. Fraser: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être que le ministre aurait l'obligeance de communiquer à la Chambre et au public le mandat que l'on désire confier au futur groupe d'écologistes?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers cette question. Je ne vois pas pourquoi le mandat du groupe devrait être tenu secret.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR CONCERNANT LE CONTRAT DE FABRICATION DE PATROUILLEURS À LONG RAYON D'ACTION

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre a-t-il eu l'occasion de réfléchir à la question que je lui ai posée le 29 octobre, quand je lui ai demandé de déposer la lettre qu'il avait envoyée au président du Conseil du Trésor le 1er mars 1976 pour énoncer ses constatations et ses recommandations relativement aux contrats de fabrication de patrouilleurs à long rayon d'action? Le ministre est-il disposé à déposer cette lettre le plus tôt possible?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, j'ai étudié la demande de l'honorable député, et dans la lettre on se réfère à des décisions ou à des documents du Cabinet, et étant donné les circonstances, je pense qu'il ne serait pas opportun de rendre cette lettre publique.

[*Traduction*]

DEMANDE DE DÉPÔT DES PIÈCES JOINTES AU CONTRAT D'ACHAT DE L'AURORA

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre accepterait-il de déposer maintenant les annexes, appendices, pièces jointes et autres documents mentionnés dans l'article 2.1 du contrat signé par la société Lockheed et le gouvernement relativement à l'achat de l'Aurora et que le ministre a déposé il y a quatre semaines, puisque, selon cet article du contrat, ces documents en font partie et auraient donc dû être déposés en même temps?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il s'agit de documents dont l'ensemble pourrait atteindre de huit à 10 pouces d'épaisseur. Je ne sais pas si l'honorable député constate le travail que leur traduction représenterait. De toute façon, il n'y a rien à cacher. Si l'honorable député veut consulter ces documents, je l'invite à le faire, et mes services seront à sa disposition.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'APPROBATION DANS LE CAS DES HAUTS FONCTIONNAIRES D'UNE AUGMENTATION DE PENSIONS EXCÉDANT LES DIRECTIVES—LES HAUSSES ENVISAGÉES POUR LES AUTRES CATÉGORIES DE PENSIONNÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais pu poser ma question au ministre des Finances ou au ministre du Revenu national, ou bien peut-être aux deux, mais en leur absence, j'aimerais la poser au très honorable premier ministre. Étant donné que le gouvernement impose des restrictions aux pensions, comme l'indique le refus qu'il a opposé, il y aura deux semaines demain, à une révision des pensions des veuves, le gouvernement remettrait-il à l'étude deux règles qui ont été annoncées à la fin de la semaine dernière, l'une par le ministère du Revenu national et l'autre par la Commission de lutte contre l'inflation, et qui permettent aux pensions des hauts fonctionnaires de passer d'un maximum de $40,000 par année à $60,000 par année, ce qui est contraire à l'esprit du programme anti-inflation?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de signaler cette instance au ministre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire concerne bel et bien une question de politique. J'aimerais l'adresser elle aussi au très honorable premier ministre. Étant donné que le gouvernement approuve une augmentation de 50 p. 100 des pensions des hauts fonctionnaires, proposera-t-il que les pensions de vieillesse, les pensions des veuves et les pensions des anciens combattants soient aussi majorées de 50 p. 100?

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je transmettrai aussi cette question au ministre.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE D'ASILE POLITIQUE AU CANADA DE M. PELTIER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de la Justice. M. Léonard Peltier, Sioux de la réserve Pine Ridge dans le Dakota du Sud est accusé aux États-Unis, d'avoir tué deux agents du FBI et d'avoir commis deux tentatives de meurtre et un vol. Si j'ai bien compris, l'homme en question a demandé l'asile politique au Canada parce qu'il se prétend innocent et qu'il craint pour sa sécurité s'il retourne aux États-Unis. Comme le ministre de la Justice est chargé des procédures d'extradition ou, du moins, vu qu'il a désigné un avocat pour entamer les poursuites, peut-il nous dire s'il a reçu cette instance et s'il a l'intention d'accéder à la demande d'asile politique de M. Peltier?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'on puisse parler ici d'asile politique. En fait, il y a eu une demande d'extradition qui a été entendue lors du procès en Colombie-Britannique ainsi qu'un appel à la Cour fédérale qui a été rejeté. J'ai fait savoir à l'avocat de M. Peltier qu'il pouvait, sous réserve d'autres démarches juridiques, m'envoyer un mémoire écrit au nom de M. Peltier et, s'il le désire, me présenter un exposé verbal à l'appui de ce mémoire écrit.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question supplémentaire. Peut-il nous dire pourquoi il se mêle d'une décision du tribunal ordonnant que nous expulsions cet homme du pays?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, c'est une question très péjorative, mais comme le député n'est pas avocat on peut l'excuser d'avoir employé le verbe «se mêler». Comme le sait mon honorable ami de Calgary, la loi sur l'extradition comporte plusieurs articles. Certains ont trait à la procédure judiciaire et d'autres laissent au ministre le soin de décider si le mandat d'extradition devra être signé ou non. Cette décision ne revient donc pas au tribunal, mais au ministre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES POURPARLERS AVEC M. GROMYKO AU SUJET DE LA RÉUNIFICATION DE Mme BIBERSHTEIN AVEC SA FAMILLE AU CANADA

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait aux entretiens qu'il a eus avec le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, à propos de la réunification des familles. J'aimerais savoir si, lors de ses entretiens avec M. Gromyko, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé expressément le cas de Nailya Bibershtein? Dans le cas contraire, j'aimerais savoir si ce cas a été soulevé depuis avec des représentants de l'Union soviétique et, si oui, par qui?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'espère que le député me permettra d'exprimer quelques réserves à propos de la seconde partie de sa question. J'ai demandé à notre ambassade à Moscou de nous remettre la liste des personnes dont les cas non encore réglés. Je pense que le nom de la personne à laquelle le député fait allusion figurait dans cette liste, mais il me faudra m'enquérir particulièrement à ce sujet, c'est pourquoi je fais cette réserve. Je n'ai pas soulevé ce cas, pas plus qu'aucun autre, avec le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique.

L'UNION SOVIÉTIQUE—LES POURPARLERS AVEC M. GROMYKO AU SUJET DES ACCORDS D'HELSINSKI

M. Perrin Beatty (Wellington-Gray-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Je remercie le ministre de sa réponse, mais permettez-moi de lui demander si, au cours de ses entretiens, il a souligné aux autorités russes que notre pays s'attendait à ce que Moscou respecte les dispositions des accords d'Helsinki ayant trait à la réunification des familles. Si c'est le cas, a-t-il précisé les mesures que le Canada prendrait si le gouvernement soviétique continuait à ne pas respecter les accords dont il est signataire. Notre gouvernement pourrait par exemple se montrer peu disposé à signer des accords unilatéraux?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas proféré de menace—si c'est le mot qui convient—ou quoi que ce soit de cette nature. Je pense que la meilleure façon de faire des progrès dans une situation comme celle-ci, c'est de faire sans cesse le genre de déclaration que j'ai faite et que le député a paraphrasée. Cette déclaration n'était toutefois assortie d'aucune précision à propos des mesures qui pourraient être prises en cas de non-respect des accords.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LANG—LA REMARQUE DE M. NYSTROM

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre des Transports soulève la question de privilège.

M. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège essentiellement pour donner des précisions à propos des commentaires du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). D'ordinaire, je ne devrais pas avoir à dire à la Chambre quelles sont les tâches que j'accomplis dans notre pays au nom du gouvernement; je ne pourrais qu'assurer à la Chambre que je suis habituellement très pris par ces tâches. Je voudrais toutefois, relever une déclaration tout à fait erronée, qui ne tient pas compte de ce fait et ne porte que sur l'utilisation que j'ai faite d'un Jetstar pour me rendre à une réunion de jeunes libéraux. Il faut dire que les jeunes libéraux dans l'Ouest tout entier sont très dynamiques, et qu'ils font du beau travail.

• (1510)

Des voix: Bravo!

M. Lang: Au cours de la fin de semaine il n'y a pas eu seulement cette réunion de centaines de jeunes libéraux venus de tous les coins de l'Ouest. J'ai aussi rencontré un groupe de producteurs de bœuf de l'Alberta, qui évidemment ne sont pas très bien représentés par leurs députés et qui sont donc venus me voir à Saskatoon.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: J'ai fait une conférence à des étudiants de l'université sur des questions d'intérêt public, j'ai vu des représentants de Serena Canada, j'ai rencontré le comité Aviation de la Chambre de Commerce de Melfort, en Saskatchewan, et j'ai fait une allocution devant cette chambre. Melfort se trouve dans la circonscription du très hon. député de Prince Albert (M. Diefenbaker), et je tiens à ce que cela soit bien consigné. Je sais que la question a été mise sur le tapis par le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees) qui a jugé bon de passer la première commande de Jet Star lorsqu'il était ministre des Transports.

M. Hees: C'est un discours politique pur et simple.

M. Lang: Je tiens à ce qu'il soit bien compris que l'état des coûts présenté comprend le coût global . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est toujours très difficile à la présidence de dire jusqu'à quel point un député peut aller lorsqu'il soulève la question de privilège pour faire une mise au point à propos d'une allusion émanant de l'autre côté. L'allusion a été faite aujourd'hui dans une question que j'ai déclarée irrecevable. Cette question portait sur le point de savoir si une assemblée de jeunes libéraux entrait dans le cadre des affaires de l'État.

Le ministre a soulevé la question de privilège. Je lui avais laissé la parole pour lui permettre au moins de dire que pendant son voyage il s'était occupé d'autres affaires publiques, ce qu'il a maintenant fait. Mais poursuivre sur ce terrain ne peut mener à un débat très partisan, et à proprement parler il n'y a pas là matière à privilège. Je vais donc y mettre un terme, si le ministre n'a pas l'intention de présenter immédiatement une motion de privilège demandant une décision de la présidence. Donc, à moins de motion, les choses en resteront là.

M. DINSDALE—LA RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE JEUDI DERNIER PAR M. LAWRENCE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, au sujet d'une question que j'ai posée aujourd'hui. J'espère ne pas enfreindre le Règlement. Ma question découlait d'une autre qu'a posée jeudi dernier le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), et qui a obtenu la réponse suivante:

—l'une de mes charges est de représenter les habitants du Manitoba au mieux de mes compétences.

Ce que nous voulons connaître, ce sont les attributions exactes du ministre sans portefeuille (M. Guay). Compte tenu de cette réponse, j'aimerais que vous nous disiez, monsieur l'Orateur, si le ministre sans portefeuille a le pouvoir de s'occuper tout particulièrement de questions concernant la province qu'il représente, où de nombreux problèmes restent à résoudre, ou s'il a une sphère de responsabilités plus vaste. Voilà la question que j'ai essayé de poser aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) fait là un intéressant rappel au Règlement. J'ai finalement refusé que l'on réponde à sa question. En fait, il n'a même pas eu l'occasion de la poser réellement. Quoi qu'il en soit, j'ai essayé à quelques reprises de le ramener gentiment à la question proprement dite. Par ses allusions continuelles à des résultats électoraux et à la situation politique du Manitoba, il cherchait à poser au ministre une question concernant la région qu'il est censé représenter au Manitoba. C'est une question qui a toujours été rejetée par le passé.

Il est arrivé à maintes reprises, par le passé, que les députés cherchent à poser aux ministres des questions relatives à leurs activités politiques dans une région. Ces questions ont continuellement été rejetées. Chacun sait que la portée de la période des questions est très restreinte et qu'elle se limite à la compétence administrative du gouvernement. Il s'agit manifestement là d'une responsabilité politique et non administrative.

La semaine dernière, le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a demandé comme première question quelles étaient exactement les attributions du nouveau ministre. Certes, je ne pourrai dire ce qu'elles seront tant que je n'aurai pas entendu la réponse. Si ma mémoire est fidèle, le ministre a répondu en premier lieu qu'il devait représenter les habitants du Manitoba. Belle réponse de sa part mais qui ne modifie pas les règles fondamentales. Il devra assumer plus de responsabilités si les questions doivent relever du domaine administratif. Bien qu'il soit tentant d'en poser, je ne puis permettre que les questions portent sur des responsabilités d'ordre géographique.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une remarque du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) au cours de la période des questions. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je n'ai pas à rendre compte des attributions du ministre d'État ou du whip en chef du gouvernement. Je me préoccupe, toutefois, de la forme de la question du député de Brandon-Souris.

M. l'Orateur: A l'ordre. Soit dit en toute déférence, la présidence est seule apte à juger de la forme d'une question. Je suis intervenu en ne permettant pas que la question soit posée.

Mme Holt: J'aimerais préciser mon rappel au Règlement. Vous avez décidé, monsieur l'Orateur, que vous n'avez pas à vous prononcer sur les questions d'ordre géographique. Sauf le respect que je vous dois, j'ajouterai que vous n'avez pas à vous prononcer non plus sur les charmes d'une femme.

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Vous avez du charme, Simma.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'OCTROI À UN AUTRE ÉLECTEUR DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra) demande à présenter le bill C-379, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, actuellement le vote par procuration n'est autorisé que pour les électeurs qui ne peuvent voter aux bureaux de vote par anticipation ou le jour de l'élection, par suite de maladie ou d'invalidité; dans le cas des pêcheurs, mariniers ou prospecteurs, s'ils sont retenus au loin par leur travail ou, dans le cas d'un étudiant à plein temps, si celui-ci poursuit des études dans un établissement d'enseignement canadien éloigné de son domicile.

Le bill propose de permettre le vote par procuration aux électeurs qui sont absents pour quelque raison que ce soit, y compris pour affaires, vacances ou déplacements occasionnés par un deuil. Il ne serait plus nécessaire de produire des certificats de maladie ou d'invalidité ni des déclarations du registraire, dans le cas des étudiants. Par ailleurs le bill propose d'accorder aux électeurs citadins un droit qui, jusqu'ici n'était accordé qu'aux électeurs des régions rurales. Tout électeur autorisé dont le nom ne figurerait pas sur la liste des électeurs pourrait ainsi voter, à condition qu'un autre électeur dont le nom figure à la liste officielle des électeurs se porte garant de son identité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMITÉ MIXTE PERMANENT DES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 1er RAPPORT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'allais proposer, avec l'appui de la charmante représentante de Vancouver Kingsway (Mme Holt) mais peut-être aussi du député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que le 1er rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 4 novembre 1976, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 10, 34, 82, 363, 367, 498, 641 et 697.

[*Texte*]

LES DIPLOMATES ÉTRANGERS ET LES EMPLOYÉS D'AMBASSADE

Question nº 10—**M. Cossitt:**

1. Depuis le 20 avril 1968, combien de diplomates étrangers ou d'employés d'ambassade en poste au Canada ont quitté le pays à la suite de *a*) la demande, *b*) la recommandation, *c*) toute mesure directe ou indirecte du gouvernement canadien et, dans chaque cas, (i) quel était le nom des intéressés (ii) de quel pays venaient-ils (iii) quand ont-ils quitté le Canada (iv) quelle était la raison de leur départ?

2. Tous les incidents de cet ordre ont-ils été rendus publics au moment où ils ont eu lieu et, sinon, pourquoi?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Trois. *a*) (i) Lieut. Col. V. S. Didenko. (ii) URSS. (iii) Le 24 mai 1968. (iv) Mesure de représaille, suite à l'expulsion par l'URSS de l'attaché militaire adjoint du Canada. *b*) (i) Janos Hegedus. (ii) République populaire de Hongrie. (iii) Le 10 janvier 1970. (iv) Pour des actes contraires aux fonctions diplomatiques. *c*) (i) Kuo Ching-an. (ii) République populaire de Chine. (iii) Le 2 mai 1975. (iv) Pour des actes contraires aux fonctions diplomatiques.

2. Oui.

TRAVAUX PUBLICS—LES APPELS D'OFFRES DE TAPIS POUR L'IMMEUBLE LA CITÉ, À MONTRÉAL

Question nº 34—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 4109 de la première session du 30e Parlement mentionnant entre autres, que le secrétaire d'État utilise de la moquette valant $77,443 dans les bureaux loués à l'immeuble La Cité à Montréal, y a-t-il eu appels d'offres et, *a*) dans l'affirmative, (i) quand, (ii) ont-ils été annoncés publiquement et, dans l'affirmative, dans quelles publications, *b*) dans la négative, pourquoi, *c*) des entreprises ont-elles été invitées à soumissionner et, dans l'affirmative, quels sont leur nom et adresse et d'où provenaient ces noms?

2. Quels sont les nom et adresse des soumissionnaires et le montant de leur soumission?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. *a*) Les appels d'offres n'ont pas été lancés par le ministère des Travaux publics. (i) Sans objet. (ii) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Le propriétaire de l'immeuble «La Cité» a invité les entreprises suivantes à soumissionner: Savoie et Sauvé 5060 Charleroi Montréal N., date de demande d'offres le 8 mars 1976 $77,443.00; Roy & Fils 3399, boul. Métropolitain Saint-Michel, date de demande d'offres le 19 mars 1976 $79,423.00; Provincial Flooring 4228, boul. Décarie Montréal, date de demande d'offres le 15 mars 1976 $84,793.00; Jérôme Myers Place Bonaventure Montréal, date de demande d'offres le 26 février 1976 $86,013.00; Lemmor Interiors 4020 Côte Vertu Montréal, date de demande d'offres le 9 mars 1976 $86,026.00. Pour ce projet, le ministère des Travaux publics était autorisé à adjuger directement au propriétaire un marché d'aménagement des locaux destinés à être occupés par les bureaux de l'Administration fédérale. Le propriétaire, en tel cas, est libre de choisir le nombre d'entreprises qu'il veut inviter à soumissionner ainsi que l'adjudicataire. Le Ministère demande alors au propriétaire de lui communiquer ses prévisions et exige que les prix soient concurrentiels et conformes aux estimations de ses évaluateurs. Dans le cas qui nous concerne, ces deux critères ont été respectés.

2. Voir 1. *c*) ci-haut.

[M. McCleave.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA DIRECTION DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES

Question nº 82—**M. Cossitt:**

1. Le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures pour 1975 renferme-t-il aux pages 96 et 97 un organigramme de l'administration centrale du Ministère?

2. L'organigramme indique-t-il une Direction des institutions francophones et, dans l'affirmative, quels en sont *a*) l'objet, *b*) l'effectif, *c*) le budget annuel des dépenses?

3. Le Ministère a-t-il une Direction des institutions anglophones et, sinon, pourquoi?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui.

2. Oui. Le rapport annuel donne de plus aux pages 41 et 42 une indication générale des attributions et des activités de la Direction des institutions francophones rattachée, avec la Direction des institutions du Commonwealth et celle de la Coordination fédérale-provinciale, au Bureau de la coordination. *a*) Plus spécifiquement, la Direction des institutions francophones est chargée de tous les aspects reliés à la participation du Canada aux organisations multilatérales intergouvernementales et non-gouvernementales rassemblées dans ce qu'il est convenu d'appeler la Francophonie internationale. Ainsi, la Direction, sous l'autorité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement du Canada à l'égard de la francophonie multilatérale et, à cet effet, avec les pays et les organismes qui en font partie. En complément, la Direction est responsable de la coordination et de la liaison, d'une part avec les nombreux services et ministères du gouvernement canadien qui participent aux activités et aux programmes de la Francophonie internationale et, d'autre part, avec les provinces du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba impliquées également dans la Francophonie internationale. Au plan intergouvernemental, les principales institutions francophones internationales dont le Canada est membre et au fonctionnement desquelles il apporte une contribution, sont: 1) L'Agence de coopération culturelle et technique, créée en 1970; 2) La Conférence des ministres de l'éducation des pays d'expression française et, comme organisme connexe, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur, auxquels le Canada a adhéré en 1969; 3) La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française dont le Canada a participé à la création en 1969. Une trentaine de pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, qui ont le français comme langue officielle ou comme langue d'usage, sont membres de ces institutions. Au plan international privé, le Canada maintient, par l'intermédiaire de la Direction des institutions francophones, un lien constant avec les multiples associations et organisations internationales du monde francophone auxquelles il apporte son concours afin de promouvoir et d'assurer une participation canadienne à la fois efficace et représentative. A titre d'exemple, citons parmi les plus importantes de ces associations dont plusieurs sont d'origine ou d'inspiration canadienne: l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF); le Fonds international de coopération universitaire (FICU), dépendant de l'AUPELF; le Conseil international de la langue française (CILF); l'Association mondiale des médecins de langue française (AMMF); le Conseil de la vie française en Amérique; l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF); l'Institut international

de droit d'expression française (IDEF); etc. *b*) Les effectifs actuels comprennent trois agents, un stagiaire et trois secrétaires. *c*) La Direction des institutions francophones administre, en collaboration avec le Service des finances du ministère, les contributions que le gouvernement du Canada doit verser au titre de son adhésion aux organisations multilatérales francophones (Agence de coopération culturelle et technique; Conférence des ministres de l'éducation; et Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française). Ces contributions totalisent environ $2,900,000 pour l'année financière 1976-1977. D'autre part, la Direction s'occupe de faire verser les subventions accordées en 1976-1977 par le gouvernement canadien à l'AUPELF ($95,000) et au CILF ($30,000). Enfin le ministère des Affaires extérieures dispose, pour 1976-1977 d'un budget de $200,000 géré par la Direction des institutions francophones, en étroite coopération avec le Service des finances du ministère et le Conseil du Trésor, afin de promouvoir et de réaliser une présence nécessaire et constructive du Canada aux multiples activités de la Francophonie internationale soit de caractère intergouvernemental soit au niveau privé. A l'intérieur du Bureau de la coordination, la Direction des institutions francophones dispose d'une tranche d'environ $15,000 au budget de voyage pour 1976-1977.

3. Oui, dans la mesure où la Francophonie internationale peut être considérée comme l'équivalent du Commonwealth. Les services appropriés sont réunis sous la Direction des institutions du Commonwealth qui assume des fonctions identiques quant aux organisations multilatérales intergouvernementales et non-gouvernementales faisant partie du Commonwealth. Les activités de cette Direction sont décrites à partir de la page 37 du rapport annuel du ministère des Affaires extérieures.

L'AFFECTATION DE FONDS AU PROGRAMME PERSPECTIVES JEUNESSE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 363—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Quel était dans chaque circonscription électorale de la Colombie-Britannique le montant des subventions dans le cadre de Perspectives Jeunesse en *a*) 1972-1973, *b*) 1973-1974, *c*) 1974-1975, *d*) 1975-1976, *e*) 1976-1977?

2. Durant ces mêmes années, quel était le taux de chômage dans chaque circonscription?

3. Sur quels autres critères s'était-on fondé pour attribuer ces subventions?

L'hon. Jack Cullen (ministre de l'Immigration et de la Main-d'œuvre): 1. *a*) *b*) *c*) *d*) Les fonds affectés dans le cadre de Perspectives Jeunesse n'étaient pas affectés par circonscription fédérale. *e*) Le programme a été interrompu en 1976.

2. Les fonds n'étant pas affectés par circonscription, les taux de chômage n'étaient pas calculés par circonscription pour toute l'année.

3. Perspectives Jeunesse est devenu un programme du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1974, et depuis lors les fonds étaient affectés aux différents secteurs de direction du ministère et calculés d'après le chômage étudiant, l'importance de la population âgée de 14 à 25 ans et le nombre d'emplois ouverts pour les jeunes.

L'ALLOCATION DE DENIERS FÉDÉRAUX POUR L'ÉDUCATION DES INDIENS ET DES INUIT DANS LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 367—**M. Nielsen:**

De 1970 à 1976, combien le gouvernement a-t-il dépensé annuellement pour l'éducation des Indiens du Yukon et pour les Indiens et les Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Voici la liste des sommes dépensées pour l'éducation des Indiens au Yukon:

Année fiscale	E.&E.	Capital
1970-1971	$ 632,000	$ 2,000
1971-1972	617,000	11,000
1972-1973	1,145,000	194,000
1973-1974	1,249,000	137,000
1974-1975	1,254,000	317,000
1975-1976	1,442,680	248,200

Le gouvernement fédéral n'a alloué aucune somme au chapitre de l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest, car ce domaine relève de l'Administration territoriale.

LE REMPLACEMENT DE L'EXPRESSION «DROITS DE LA COURONNE RÉSERVÉS»

Question nº 498—**M. Schumacher:**

1. Dans le numéro d'avril 1976 de la publication *Compte rendu de la situation économique*, a-t-on remplacé les termes «droits de la Couronne réservés» par «droits du ministre des Approvisionnements et Services réservés» et, dans l'affirmative, *a*) qui en est responsable, *b*) pourquoi, *c*) quand ce changement a-t-il été autorisé, *d*) a-t-on décidé de conserver cette nouvelle formule?

2. A-t-on décidé de verser les droits de la Couronne à des ministres ou à des ministères pour tous les numéros à venir et, dans ce cas, de quand date cette décision et qui l'a prise?

3. Depuis 1974, quelles publications ont changé les termes «droits de la Couronne réservés» et pour chacune d'elles, *a*) à qui reviennent les nouveaux droits, *b*) qui a autorisé ce changement, *c*) est-il définitif?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Oui. *a*) En vertu de l'autorisation C.P. 1976-104 du 20 janvier 1976. *b*) Aux termes de l'autorisation C.P. 1976-104, le ministre des Approvisionnements et Services a été désigné comme étant le membre du Conseil privé de la reine pour le Canada sous l'autorité duquel le directeur d'Information Canada est chargé d'administrer un service intégré d'information consistant notamment à superviser et contrôler les droits et obligations se rapportant aux droits d'auteur de la Couronne à l'égard de tout document ou toute œuvre pour laquelle ces droits subsistent. Cette désignation, c'est-à-dire celle du ministre de la Couronne qui supervise et contrôle les droits et obligations se rapportant aux droits d'auteur de la Couronne, établit clairement qu'il s'agit de la personne qui, de par ses fonctions, est chargée de contrôler les droits d'auteur de Sa Majesté et à qui toutes les demandes d'autorisation doivent être adressées. *c*) Le 20 janvier 1976. *d*) Oui.

Questions au Feuilleton

2. Le symbole de droit d'auteur © Droits du ministre des Approvisionnements et Services réservés figurera maintenant sur toutes les publications émanant du Centre de l'édition du ministère des Approvisionnements et Services, en tant qu'indication désignant clairement la personne qui, de par ses fonctions, est chargée de contrôler les droits d'auteur de Sa Majesté et à qui toutes les demandes d'autorisation doivent être adressées. Cette décision est entrée en vigueur à la suite de l'autorisation C.P. 1976-104 du 20 janvier 1976.

3. *a*) Avant avril 1976, le symbole © Information Canada était utilisé par la Direction de l'édition, qui relevait alors d'Information Canada, sur les publications gratuites d'Information Canada. Depuis avril 1976, le symbole © Droits du ministre des Approvisionnements et Services réservés apparaît sur les publications du Centre de l'édition. *b*) l'autorisation d'utiliser le symbole © Information Canada a été accordée par le directeur général d'Information Canada. Le droit de recourir au symbole © Droits du ministre des Approvisionnements et Services réservés a été accordée en vertu de l'autorisation C.P. 1976-104 du 20 janvier 1976. *c*) Oui; l'utilisation du symbole © Droits du ministre des Approvisionnements et Services réservés constitue une ligne de conduite définitive.

LA CONFÉRENCE HABITAT

Question nº 641—**M. Beatty:**

Le gouvernement a-t-il accordé une aide quelconque à l'Organisation de libération de la Palestine pour la préparation du matériel audio-visuel nécessaire à la Conférence Habitat et, dans l'affirmative, quels en étaient la nature et le montant?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement canadien n'a pas accordé d'aide financière ou technique à l'Organisation de libération de la Palestine pour la préparation du matériel audio-visuel nécessaire à la Conférence Habitat.

LE MINISTÈRE DES POSTES

Question nº 697—**M. Fortin:**

Quelle est la classification des bureaux de poste de chacune des municipalités de la circonscription électorale de Lotbinière?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):

Nom	Catégorie	Groupe ou Classe
Victoriaville	Auxiliaire 3	—
Norbertville	A commission	3
St-Valère	A commission	3
St-Pierre-les-Becquets	A commission	5
Val-Alain	A commission	5
St-Sylvere	A commission	6
Victoriaville	Auxiliaire 1	—
Victoriaville	Auxiliaire 2	—
Victoriaville	Auxiliaire 7	—
Ste-Marie-de-Blandford	A commission	3
Ste-Sophie de Lévrard	A commission	6
Victoriaville	Auxiliaire 5	—
Ste-Françoise-de-Lotbinière	A commission	3
St-Samuel de Horton	A commission	2
Victoriaville	Urbain	8
Villeroy	A commission	3
Leclercville	A commission	3
Ste-Eulalie	A commission	6
Lemieux	A commission	2
Daveluyville	Semi-urbain	5
Ste-Emmelie-de-Lotbinière	A commission	2
Deschaillons	Semi-urbain	3
Lotbinière	Semi-urbain	1
Dosquet	A commission	5
Blandford	A commission	3
St-Antoine-de-Tilly	A commission	6
Rivière-Bois-Clair	Semi-urbain	2
Ste-Cécile-de- Lévrard	A commission	4
Laurier	Semi-urbain	4
Ste-Croix	Semi-urbain	5
Aston Junction	A commission	6
Parisville	A commission	3
St-Flavien	Semi-urbain	1
Victoriaville	Auxiliaire 6	—
Manseau	Semi-urbain	3
Fortierville	A commission	6
Joly	A commission	4
Princeville	Semi-urbain	6

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 369 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES INSPECTEURS DES VIANDES

Question nº 369—**M. Patterson:**

1. Combien d'inspecteurs des viandes sont actuellement employés par le gouvernement *a*) au Canada, *b*) en Colombie-Britannique?

2. Par quels ministères sont-ils employés?

3. Quelle est l'échelle de salaires pour cette catégorie d'emploi?

4. Quelles sont les qualifications requises pour être inspecteur des viandes du gouvernement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 5 novembre, de la motion de M. Andras: Que le Bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, vendredi, avant 4 heures, je disais que les mesures d'économie que le gouvernement avait prises dans le cas de la CJC, d'Information Canada et du blocage des allocations familiales, ne constituaient que de maigres efforts. Je faisais remarquer qu'il y avait des compressions énormes à faire dans les sociétés de la Couronne comme Air Canada et Radio-Canada. J'avais tout juste commencé à parler des Chemins de fer nationaux. Je trouvais significatif qu'une entreprise comme le CN, dont les recettes totales étaient d'environ 2 milliards de dollars et les pertes d'exploitation de 91 millions de dollars en 1975 n'envisage même pas la possibilité de réduire un compte d'intérêts totalisant 111 millions de dollars.

Le déficit total de cette compagnie pour l'année financière 1975 est donc de 168 millions de dollars, soit 130 millions de plus que l'année précédente. A lire ce rapport, on aurait du mal à parler de modération. Non seulement il y a la perte de ce revenu, mais aussi la somme d'argent qu'elle investit pour subir cette perte. Ainsi, à la page 21 du rapport de la compagnie, on remarque que le gouvernement canadien a investi la somme de 1.4 milliard de dollars dans le CN. Il possède en outre des actions ordinaires d'une valeur de 2.2 milliards de dollars (le gouvernement canadien est le seul actionnaire cité sur la liste). L'actif total du CN se chiffre a un peu moins de 5 milliards de dollars actuellement. Voici un autre exemple qui montre, à mon sens, que cette société de la Couronne ne comprime pas ses dépenses. A la page 22 du rapport de la compagnie, on peut lire dans les remarques sur l'état financier:

> . . . selon les dernières attestations d'actuaires, la dette non consolidée, remboursable sur différentes périodes allant jusqu'à 2027, s'élevait à $809,020,329.

La société montre déjà un manque de compression dans ses bilans, mais on pourrait se demander pourquoi ces dettes non consolidées n'apparaissent pas au bilan mais seulement sur les notes qui y sont jointes. En plus des transports ferroviaires, la société possède des hôtels. Si nous regardons à la page 14 du bilan annuel, nous constatons qu'en fait ses hôtels lui ont rapporté $900,000 et ceux qu'elle loue à la chaîne Hilton 2.7 millions, ce qui fait un revenu total net de 3.6 millions par an, pour les hôtels. Cependant, ce revenu représente 4.2 millions de dépenses en immobilisations; la prévision nette de caisse,

pour cette période, est donc de plus d'un demi-million de dollars. Si nous considérons que les bénéfices provenant des hôtels sont bien de 3.6 millions, nous ne pouvons pas dire à combien se chiffre le produit des placements de la société, car ces placements ne sont pas spécifiés lorsqu'il s'agit, par exemple, de secteurs particuliers comme l'industrie hôtelière. Ainsi, on demande aux contribuables canadiens de contribuer au financement d'une activité dans laquelle le CN n'a pas besoin de se lancer et qui fait concurrence à d'autres entreprises du pays. Si le gouvernement veut vraiment comprimer ses dépenses, le budget du CN lui offre bien des possibilités de le faire.

J'aimerais profiter du temps qu'il me reste pour parler des Postes canadiennes. C'est un secteur où nous pourrions comprimer nos dépenses. Les recettes brutes des Postes sont de 618 millions de dollars et son déficit pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1975 est d'environ 321 millions. L'année précédente, le ministère des Postes n'avait perdu que 177 millions de dollars, ce qui veut dire que le gouvernement qui affirme vouloir comprimer ses dépenses, a augmenté le déficit du ministère de 144 millions de dollars. Le ministère dépense $1.50 pour chaque dollar qu'il gagne. Ce qui est intéressant à propos des Postes, c'est que ses états financiers ne reflètent pas certains de ses frais qui sont imputés au ministère des Travaux publics pour location des divers immeubles. Le budget du ministère comprend une somme de 59 millions de dollars pour les locaux, mais le bilan du ministère, qui figure à la page 8 du rapport annuel du ministère des Postes, contient une note qui dit ce qui suit:

> Les terrains et les bâtiments sont fournis et payés par le ministère des Travaux publics et ne sont donc pas compris dans l'actif. Certains comptes internationaux à recevoir ou à payer ne figurent pas dans le bilan parce qu'on ne peut les établir avec assez d'exactitude.

Monsieur l'Orateur, j'affairme qu'une telle entreprise pourrait certainement faire preuve d'un peu de moderation. Étant donné que je suis en train de parler des frais du ministère des Postes qui sont imputés au budget du ministère des Travaux publics, je pense que ce serait peut-être une bonne chose de jeter un coup d'œil sur le budget de ce ministère. A la page 20.4 des comptes publics de 1976 que nous avons reçus il y a un mois, on trouve sous la rubrique du programme du logement que le budget du ministère des Travaux publics comprend une somme de 252 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement relativement à la fourniture de locaux à divers ministères du gouvernement. Cette somme peut sembler raisonnable, mais l'année précédente, elle n'était que de 220 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 32 millions ou d'environ 15 p. 100.

En outre, le budget du ministère des Travaux publics comporte pour le même exercice financier une somme de 270 millions de dollars pour les dépenses en capital, y compris les dépenses à l'égard de travaux effectués ailleurs que sur une propriété fédérale. Le budget ne parle même pas des dépenses en capital relatives aux immeubles. L'année précédente, cette somme était de 208 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 62 millions ou d'environ 30 p. 100. J'aimerais profiter du peu de temps que j'ai à ma disposition pour souligner que quand on nous demande d'étudier une mesure de restriction aussi faible que celle que nous étudions maintenant, nous devrions réclamer un examen plus approfondi des nombreux domaines où le gouvernement pourrait vraiment comprimer ses dépenses.

Compression des dépenses de l'État

● (1530)

M. Marke Raines (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser tout de suite que je me réjouis toujours à l'annonce d'une mesure qui vise à réduire les dépenses inutiles du gouvernement, et je me réjouis donc de la venue du bill C-19 parrainé par le président du Conseil du Trésor. Ma seule réserve, c'est que la mesure est encore trop timide. Le bill C-19 prévoit la dissolution de la Compagnie des Jeunes Canadiens. Je ne verserai aucune larme. Cet organisme a connu ses jours de gloire, mais les temps changent, et nous devons nous occuper de nouvelles priorités.

Je répète donc que le bill C-19 me paraît trop timide. D'autres secteurs des dépenses du gouvernement pourraient être examinés. Il y a justement un de ceux-là qui prête à controverse et qui concerne encore le CN, un problème qu'a soulevé mon préopinant, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke). C'est un autre aspect des opérations du CN. Un quotidien d'Ottawa, *Le Droit*, a publié une photo avec la légende suivante:

[*Français*]

Selon un article du journal *Le Droit* d'Ottawa du 3 novembre 1976, dont le titre se lit: Campagne publicitaire, on lit ce qui suit:

Jean Cormier, vice-président des relations publiques au Canadien National administre un budget publicitaire de un million de dollars afin de redorer le blason de la société d'État qui, dit-il, à cause de son association avec le gouvernement, souffre d'une image «d'inefficacité, de bureaucratie et de gaspillage».

[*Traduction*]

Il est assez ridicule que le vice-président chargé des relations extérieures du CN vienne nous dire qu'il va dépenser, au moins qu'il a à sa disposition un budget de un million de dollars pour redorer le blason du CN, blason qui, selon lui, a été terni par la politique du gouvernement. Ainsi, nous leur donnons de l'argent et ils dépensent cet argent pour refaire leur image. Je crois que ce million pourrait être mieux utilisé. Le vice-président chargé des relations extérieures du CN affirme disposer d'un million pour refaire une image. Je crois que ce million pourrait servir à abaisser les tarifs ferroviaires afin qu'un plus grand nombre de personnes, surtout les étudiants et les jeunes, puissent visiter le Canada et mieux le connaître.

Un autre type de dépense bizarre dont raffolent les relationnistes, c'est le symbole, appelez-le si vous voulez, la marque de commerce, l'emblème, l'insigne, je veux parler des deux lettres sinueuses CN. Ces gens-là n'en démordent pas et, apparemment, ils sont convaincus que si vous trouvez l'emblème qu'il faut, les choses iront comme par enchantement. Ce matin, j'ai demandé à mon bureau de s'enquérir du coût de l'emblème du CN. J'ai constaté que les fonctionnaires des sociétés d'État et les bureaucrates sont peu disposés à révéler de tels coûts. Comme pour la plupart des emblèmes, je suppose que son prix de revient est assez embarrassant car on semble le cacher aussi soigneusement qu'on l'a fait pour l'emblème de radio-Canada, ce nouvel emblème adopté par Radio-Canada et au sujet duquel j'ai déjà posé des questions à la Chambre. Donc, je n'ai pu encore obtenir confirmation du coût de l'emblème du CN.

Cela m'amène au mystère qui entoure les dépenses des organismes gouvernementaux. A mon avis, tout ce mystère est inacceptable. On me répète sans cesse, et je ne puis l'accepter, que les organismes du gouvernement et les sociétés de la Couronne ne sont pas tenus de dévoiler le montant de certaines dépenses relatives à la gestion et à l'administration internes. La raison donnée, c'est que ces renseignements pourraient être utilisés par des concurrents pour en tirer des avantages commerciaux. A mon avis, ce raisonnement ne tient pas debout. Étant donné que ces organismes sont subventionnés par les contribuables, j'estime que ces derniers ont le droit de savoir comment leur argent est dépensé.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

Personnellement, je crois que le CN pourrait améliorer son image en revenant à sa principale raison d'être, à savoir le transport efficace des gens et des marchandises au plus bas prix possible. Le reste n'est que de la frime et le contribuable ne doit pas accepter de payer pour de la frime. Si le CN admet lui-même qu'il projette une image d'inefficacité, de bureaucratie et de gaspillage, qu'il s'attaque à ses problèmes et son image s'améliorera d'elle-même.

On pourrait utiliser efficacement le CN pour transporter des jeunes d'est en ouest et d'ouest en est. Nous avons eu un bon début avec les programmes des jeunes voyageurs, des échanges d'étudiants et des écoles de langue d'été où l'on combine le voyage et l'étude. Mais ces programmes sont trop limités. La plupart des gens ignorent même leur existence ou n'ont aucune idée de leur valeur. Toutefois, ces programmes sont excellents et il faudrait les étendre. En accordant une réduction de tarif aux étudiants et aux jeunes gens, on leur permettrait de visiter le pays et si les programmes de langue d'été étaient plus nombreux, cela permettrait aux étudiants de prendre des vacances d'étude à la fois stimulantes et enrichissantes.

On a également discuté du coût des programmes de bilinguisme au Canada. Je crois important de dépenser cet argent à bon escient. Je tiens à dire que je ne critique pas les sommes consacrées au bilinguisme. Nous ne pouvons plus nous permettre de jouer avec le bilinguisme, de dire qu'il coûte trop cher, de nous demander si nous n'allons pas trop vite, ni de craindre de nous exposer, nous et nos jeunes, à une langue et à une culture qui nous ont été étrangères pendant trop longtemps. L'heure n'est plus à se poser ce genre de question car si nous ne maintenons pas et si nous n'accélérons pas l'application du programme de bilinguisme dans nos écoles, dans nos systèmes de communication et même dans les services gouvernementaux, nous risquons de perdre le Québec et, que nous soyons prêts à l'admettre ou non, si nous perdons le Québec, nous perdrons le Canada et tout ce grâce à quoi notre pays est un pays digne de ce nom.

Que pouvons-nous donc faire pour que, sans tarder, nos deux cultures se rencontrent, pour que nos deux peuples s'ouvrent l'un à l'autre au lieu de rester chacun dans son coin l'air songeur et menaçant? Je pense qu'il importe de faire des efforts dans le domaine de l'enseignement. Je sais qu'au Canada les systèmes d'enseignement ont toujours été la chasse gardée des gouvernements provinciaux. Les provinces ont toujours été jalouses de leurs attributions en matière d'enseignement, elles ont toujours affirmé les droits que leur conférait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Toutefois, ces droits qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été remis en question, leur donnent l'énorme responsabilité et l'énorme devoir de fournir aux jeunes Canadiens le meilleur enseignement possible.

A mon avis, des cours donnés dans l'autre langue officielle pourraient constituer une importante partie de cet enseignement. On devrait également prévoir dans les programmes des cours d'introduction aux cultures qui sont à la base de notre pays, ne serait-ce que pour aider nos enfants à mieux comprendre leur pays et le rôle du Canada dans le monde. Les gouvernements provinciaux et les services d'enseignement ont négligé leur rôle. Dans certains cas, c'est par malveillance qu'ils ont fait preuve de négligence. Il importe qu'ils changent d'attitude à l'égard du bilinguisme et du biculturalisme, il importe qu'ils se rendent compte non seulement de leurs responsabilités au niveau provincial mais aussi de leurs responsabilités au niveau national. S'ils ne peuvent y parvenir, peut-être sera-t-il nécessaire au gouvernement fédéral de jouer un rôle dans le domaine de l'éducation.

Le domaine des communications est également extrêmement important pour la survie du Canada. On nous demande d'être très conscients du pouvoir dont disposent les media pour façonner l'esprit du public. A la Chambre, nous en sommes tout particulièrement conscients. Toutefois, on n'a pas encore usé de ce pouvoir avec sagacité, on a négligé certaines possibilités extraordinaires. Au lieu d'un système efficace qui réunirait les diverses parties de notre pays au moyen d'informations et d'émissions de variété provenant de tous les endroits du Canada, nous n'avons qu'un ensemble de stations isolées, sans liaison les unes avec les autres, qui ne s'intéressent pas à ce qui se passe dans le reste du pays, qui connaissent ou qui voient à peine les problèmes qui se posent dans les régions du Canada qui ne sont pas les leurs. Au Canada, chaque station de radio ou télédiffusion est un ghetto, l'ensemble du système de radiotélédiffusion est balkanisé. Les media au Canada n'ont pas rempli ce que je considère être leur rôle principal, soit permettre aux Canadiens de se connaître. Comment peut-on exhorter à la compréhension collective, à la tolérance et à la compassion quand les membres de notre collectivité nationale ne se connaissent pas? Les media ont le pouvoir d'agir comme liens de communication à l'échelle nationale. Je soutiens également qu'ils devraient depuis longtemps avoir assumé ce rôle.

Enfin, je voudrais parler de l'expansion du bilinguisme dans la Fonction publique. Il est indiscutable que ces fonds sont dépensés avantageusement, que chaque Canadien a le droit de s'adresser au gouvernement fédéral dans une des deux langues officielles et être servi dans cette langue. C'est peu demander, néanmoins ce principe simple mais décisif est bien souvent méconnu. A partir de ce principe, élargissons le concept du bilinguisme afin d'y inclure un enseignement des langues dans nos écoles qui soit à la fois plus poussé et bien meilleur, de même qu'un rôle positif et constructif du secteur des communications, afin de rapprocher nos communautés culturelles et linguistiques.

● (1540)

Nous sommes sur la défensive au sujet de notre politique de bilinguisme depuis trop longtemps déjà; nous avons l'air de nous excuser en cherchant à expliquer un programme qui n'accorde aux Canadiens français qu'une parcelle des droits dont nous, Canadiens de langue anglaise, jouissons depuis des années et tenons pour acquis. Cette attitude doit céder la place à la fierté légitime d'avoir au moins jeté les bases d'un pont entre ce que nous appelions les deux solitudes.

Compression des dépenses de l'État

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je crois être le premier député des provinces de l'Atlantique à participer au débat sur ce que j'appellerai le rejeton du bill C-87 de la dernière session, faute de pouvoir utiliser des termes plus vigoureux, mais je ne serai certes pas le dernier, car il s'agit d'un principe très important qui touche de très près les ports de Halifax et de Saint-Jean. En effet, ce principe concerne aussi le port de Montréal et d'autres ports du Saint-Laurent et influe sensiblement sur l'industrie meunière au Canada. La politique énoncée dans ce bill est tellement mauvaise qu'un ministre du gouvernement actuel l'a décrite d'un mot savoureux. Je préciserai plus tard de qui il s'agissait, mais je peux vous dire maintenant ce qu'il a dit. Il a dit que la politique est idiote, et quand un ministre de la Couronne, qui est sans doute tenu de défendre le bill, qualifie ainsi une mesure, il est grand temps que son propre parti et le gouvernement qu'il représente examinent la question de plus près.

J'ai l'intention de consacrer mon allocution à la question des tarifs dits «jusqu'à et à l'est de», ainsi qu'à la suppression de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer; bref aux effets de l'article 15 du bill C-19. Car, lorsqu'il avait été question pour la première fois d'une pareille mesure au printemps, le député de Vegreville, et moi-même nous étions relayés pour faire un peu de tapage en posant des questions aux ministres. A un certain moment, nous avons même réussi à en faire intervenir quatre ou cinq. Nous sommes ensuite passés au spectacle de fin de soirée, cherchant à faire le plus de bruit possible, à crier au viol du plus fort de nos poumons. Nous avons du moins réussi à empêcher le bill d'aller plus loin que la première lecture, lors de la dernière session. Mais il renaît de ses cendres. Et il ne s'agit pas d'un phénix, mais d'un monstre qui n'embellit pas avec l'âge.

Vendredi, le député de Crowfoot (M. Horner), critique de mon parti en matière de transports, et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale), qui est le défenseur de son parti, ont parlé des effets de cette mesure sur le transport du grain, et plus spécialement sur l'industrie de la farine. Avec sa concision habituelle, le député de Crowfoot a fort bien exposé la chose. J'ai jugé que l'appréciation du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé relevait d'une vue assez étriquée des choses. Car lorsqu'on parle des difficultés de la meunerie, il ne faut pas oublier que s'il y a un produit pour lequel nous sommes connus dans le monde, c'est bien le blé. Et que pour empêcher les affamés du monde de passer de vie à trépas, la farine est un produit tout indiqué.

A proximité de ma circonscription se trouve une meunerie qui dessert tout le centre de la Nouvelle-Écosse. Elle est menacée de fermeture par l'article 15. Avant d'aller plus loin, il faut reconnaître que le ministre des Transports (M. Lang) a bien parlé d'un programme de remplacement susceptible d'indemniser les ports du tort considérable qu'on leur cause. Du moins, il a parlé de tentative en ce sens. Mais, dans ce qu'il a dit, il n'y a rien de tangible, rien qui annonce une politique de remplacement véritablement applicable et utile.

A l'époque où le député de Vegreville et moi-même usions du spectacle de fin de soirée pour alerter certaines régions du pays, je me suis rendu sur les quais de Halifax, et j'ai parcouru la masse de ses entrepôts. En superficie, ces entrepôts équivalent à trois terrains de footbal. Je me suis faufilé entre des piles

et des piles de sacs de farine, entassés presque jusqu'au plafond sur cette surface presque égale à celle de trois terrains de footbal. A proximité était amarré un cargo russe en train de charger la farine destinée, je crois, à Cuba.

Ce commerce constitue l'un des principaux moyens d'existence des habitants du front de mer de Halifax qui gagnent leur vie à la sueur de leur front, et si l'article 15 est adopté, cela leur sera ôté de façon péremptoire par le président du Conseil du Trésor (M. Andras) et le ministre des Transports. Le ministre ne devrait pas se soustraire à ses responsabilités à cet égard. Cette mesure visant à abroger l'article 272 de la loi sur les chemins de fer m'a tout l'air d'être une initiative du ministre des Transports. Je m'y opposerai autant que possible. Mes collègues les députés de Halifax (M. Standfield), de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et d'Annapolis Valley (M. Nowlan), entre autres, lutteront à mes côtés, mais vous pouvez mettre votre main au feu que des députés représentant les localités meunières d'autres régions du Canada viendront également renforcer nos rangs. Peut-être même que quelqu'un de l'autre côté viendra nous appuyer car je vais lire certains extraits de remarques faites par des députés d'en face. Cette question les préoccupe manifestement et peut-être participeront-ils également au débat tout comme, j'en suis sûr, le député de Saint-Jean Lancaster (M. Landers). Il voudra avoir son mot à dire car cette mesure touche de nombreux travailleurs du port de Saint-Jean et quiconque représente une localité de front de mer sait que les gens ne renoncent pas facilement à leur emploi.

Nous commencerons par quelqu'un de bien connu parmi les ministériels. C'est un de mes vieux amis, membre réputé et précieux du parti libéral du Canada. Il s'agit de M. J. W. E. Mingo, qui n'est rien d'autre que le président de la Commission du port de Halifax-Darmouth. C'est un avocat renommé dans la province de la Nouvelle-Écosse. Il a été ou le sera d'ici un an ou deux, président de l'Association du barreau de la Nouvelle-Écosse. Il joue un rôle important dans le monde des affaires en Nouvelle-Écosse et comme il faut de l'argent pour participer à une campagne électorale, il est indispensable qu'il rassemble des fonds à l'intention du parti libéral. Dans un acte de courage digne d'un grand politique, M. Mingo a adressé au ministre des Transports un télégramme dans lequel il dit, et je cite:

L'annulation de la subvention et des taux réglementaires représentera pour Halifax une perte de son commerce d'exportation de farine estimée à 200,000 tonnes pour 1976 et une diminution considérable des livraisons de grain à son élévateur, accroissant ainsi le défit d'exploitation de ce dernier au point d'en rendre la fermeture inévitable.

Plus loin:

Le grain des Prairies est transporté à des taux réglementaires à Vancouver et à Thunder Bay entraînant pour les chemins de fer une perte annuelle estimée en ce moment à 150 millions de dollars ou plus (et qui doit être subventionnée par d'autres moyens de transport, dont le transport export-import à destination et en provenance du port de Halifax), et de Thunder Bay par la Voie maritime du Saint-Laurent à des taux hautement subventionnés vers Montréal, Baie Comeau et les autres ports du fleuve et du golfe. Commment se fait-il qu'on ait justement décidé d'annuler cette subvention de 11 millions de dollars pour le transport de grain vers les ports de l'Est?

● (1550)

Il a parlé de montants 14 fois plus élevés encore, auxquels ce projet de loi ne change rien, et il semblerait que le ministre des Transports veuille dire à tous les habitants du Canada atlantique: «Vous n'êtes que des citoyens de deuxième classe, comment peut-on, à présent, faire de vous des citoyens de troisième classe?» J'ai un télégramme de M. Mingo, suivi d'un autre de M. J. Peill, président de l'Inter-Cereal Producers Association de Nouvelle-Écosse. Voici ce que disait ce télégramme qu'il m'a adressé, et que je reprends à mon compte:

Les céréaliers de Nouvelle-Écosse s'inquiètent des effets que le bill C-87 . . .

Je le répète, monsieur l'Orateur, le bill C-87 était le père du bill actuel C-19. Le télégramme poursuit ainsi:

. . . pourrait avoir sur l'exploitation du CPN et de Dover Mills que nous considérons l'un et l'autre comme essentiels à la poursuite et à l'expansion d'une production céréalière jeune et prometteuse pour la province.

Les méthodes modernes de production utilisées au cours des dernières années ont rendu possible la culture du blé en Nouvelle-Écosse et ont permis de doubler chaque année les emblavures de blé d'hiver destiné à la mouture ces trois dernières années.

Pourvu que nous disposions des moyens de manutention voulus, tout semble indiquer que cette tendance puisse se maintenir.

Les répercussions du bill C-87 et des autres politiques de transport envisagées ne nous étant pas connues, nous demandons instamment que l'on prenne toutes les mesures posssibles pour que se poursuive l'exploitation du silo et des installations de Dover Mills.

Le sigle CPN désigne le Conseil des ports nationaux, monsieur l'Orateur. A mon avis la politique énoncée dans le bill C-15 est une absurdité et je m'en référerais au vocable choisi par cet homme d'État, si j'ose dire, qui a utilisé un mot plus approprié et a parlé de politique «insensée». Dans les comptes rendus du comité permanent de l'agriculture, au nº 84, voici les échanges qui ont eu lieu à ce sujet:

M. DOUGLAS (BRUCE-GREY): Monsieur le président, ma question s'adresse au Ministre et aux membres de l'Office. Pour reprendre la question soulevée par M. Corbin au sujet du retranchement de l'article 272, j'estime que cette mesure aura certes des répercussions sur les ports de l'Est et qu'elle anéantira presque entièrement les minoteries, du moins dans ma circonscription ainsi que dans d'autres régions de l'Ontario; mais il serait probablement préférable de réserver cette question.

Et voici la personne qui a déclaré qu'il s'agissait d'une politique «insensée»:

M. WHELAN: Je ne crois pas, monsieur le président et j'aimerais demander au député ce qu'il a fait à ce sujet.

Voici donc un ministre demandant l'aide d'un député de l'arrière-ban ministériel pour essayer d'empêcher le gouvernement de faire fausse route. Le député de Bruce-Grey a répondu alors:

Eh bien, j'ai écrit de nombreuses lettres à beaucoup de gens, monsieur le Ministre, et j'ai l'intention de continuer car, selon moi, cette mesure est injuste.

J'espère que le député de Bruce-Grey (M. Douglas) participera au débat et nous dira si ces lettres ont porté fruit ou non. Cela nous donnerait une idée de sa lutte pour ses électeurs. Plus loin, dans le même débat, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit:

M. Douglas veut sans doute dire par là que nous craignons tous que ce bill nuise à l'industrie des provendes puisque l'on ne se servira plus autant des silos portuaires de la baie Géorgienne et du lac Huron et peut-être même de la rivière Sainte-Claire car les bateaux tenteront désormais de transporter les céréales directement aux ports du fleuve Saint-Laurent à la fin de la saison. Il risque cependant d'y avoir des embouteillages. Les silos portuaires de la baie ne serviront plus du tout.

Monsieur l'Orateur, cela se répercute d'Halifax pratiquement à l'autre bout d'Ottawa. Le ministre a poursuivi:

Les bateaux chargés ne resteront pas dans les ports puisque ce sera le dernier transport qu'ils pourront effectuer à l'automne; s'ils sont en aval du fleuve Saint-Laurent ils n'auront pas le temps de remonter à la tête des lacs prendre un chargement et revenir vers les silos portuaires de la baie. Les céréales pourront donc être transportées par rail au cours de l'hiver; sinon, les subventions destinées au transport ferroviaire du grain ne seront pas accordées. Si ma mémoire est juste, cette subvention se chiffre à environ 11 millions de dollars.

M. TOWERS: Vous êtes donc d'accord avec ce bill?

M. WHELAN: Non. Il est insensé. Je veux dire par là que la partie qui m'intéresse est tout à fait injuste.

UNE VOIX: J'invoque le Règlement.

M. WHELAN: Je retire l'expression «insensé».

LE PRÉSIDENT: Ces renseignements répondent sûrement à la question du député au sujet du bill C-87. Nous pourrions peut-être nous limiter maintenant à l'étude du budget.

M. WISE: J'invoque le Règlement. Si tel est l'avis du ministre au sujet du bill, il appuiera alors la motion à laquelle nous songeons en vue de retrancher cet article.

Monsieur l'Orateur, peut-être le ministre de l'Agriculture aura-t-il l'occasion de le faire plus loin dans le débat. Le député a enchaîné:

J'espère que le ministre de l'Agriculture nous accordera son appui à ce moment-là.

M. WHELAN: Vos détectives privés surveillent sûrement mon courrier, car vous êtes au courant de mes faits et gestes.

M. WISE: Nous ne faisons que représenter nos commettants.

C'est en fait exactement ce qui se passe. Il ne faut pas avoir la tête à Papineau pour se rendre compte que du point de vue du ministère de l'Agriculture, c'est un très mauvais bill. Ceux qui voudront revoir ce que le député de Vegreville et moi-même avons dit dans le débat verront que nous avons convaincu le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque ainsi que le ministre de l'Agriculture et le ministre des Transports . . . quand il avait les deux pieds sur terre et n'était pas à une altitude de 30,000 pieds dans un avion luxueux. Nous avons également convoqué le président du Conseil du Trésor de l'époque. Nous savions pouvoir compter sur le ministre de l'Agriculture comme sur un ami et un allié, puisqu'il avait financé au sein de son ministère des études sur les conséquences de cette mesure législative sur le commerce de la farine et des céréales au Canada.

M. Towers: Ne vous fiez pas au ministre de l'Agriculture.

M. McCleave: Selon le député de Red Deer (M. Towers), nous ne devrions pas nous fier au ministre de l'Agriculture; cependant, nous pouvons le mettre à l'épreuve par la suite et lui demander s'il croit toujours que cet article du bill serait une folie. Nous avons entendu à la Chambre des commentaires assez sympathiques de la bouche de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque. Monsieur l'Orateur, j'entends participer à ce débat le plus souvent possible et venir en aide aux autres députés en leur fournissant les renseignements dont je dispose. Le dossier est encore fort volumineux, car je n'y ai pas puisé abondamment, même si j'ai abordé les points les plus importants.

Le jour où le Parlement adopterait l'article 15 du bill serait un triste jour pour la Chambre. Il porterait un vilain coup aux débardeurs de Halifax et de Saint-Jean qui se demanderaient sûrement pourquoi le gouvernement songe d'abord à eux au moment où il commence à comprimer ses dépenses. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi ce secteur de l'économie, alors que la majorité de ces gens ne travaillent pas toute l'année et qu'ils doivent compter notamment sur le commerce de la farine et des grains pour gagner leur vie? Sous le prétexte d'économiser 12 millions de dollars, nous allons mettre en péril la situation des débardeurs de Halifax et de Saint-Jean, ébrécher le commerce de Montréal et des autres ports du Saint-Laurent qui expédient la farine et les grains et probablement pousser à la faillite les trois quarts de l'industrie meunière du pays.

L'association des meuniers, qui a tenté d'expliquer sa situation, a de nouveau trouvé une oreille sympathique chez le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et chez le ministre de l'Agriculture, alors que le ministre des Transports a préféré faire la sourde oreille.

● (1600)

Monsieur, il est certes bon de savoir économiser les deniers publics, lorsqu'on le fait judicieusement en sachant à quoi ces économies nous mènent. Mais j'estime que cette mesure-ci va causer beaucoup de difficultés aux armateurs, aux débardeurs et aux minotiers, pour ne pas parler des agriculteurs qui se trouvent en tête de liste si je puis m'exprimer ainsi. Je prétends qu'en essayant d'économiser, nous allons faire tant de tort qu'on pourrait comme le dirait le ministre de l'Agriculture qualifier «d'idiots» les membres du cabinet s'ils persistent à conserver ce monument de stupidité qu'ils nous demandent d'examiner.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous estimons que le bill est mauvais et nous nous y opposons. Si nous éprouvons des difficultés sur le plan économique, la meilleure solution consiste, à notre avis, à augmenter la production, à fournir des emplois et à faire fonctionner notre économie à plein régime. Mais si le gouvernement ne réalise pas tous ces objectifs et estime devoir s'en remettre à un programme d'austérité, nous soutenons qu'un tel programme devrait au moins s'appliquer avec un certain degré d'équité et de justice. Le gouvernement actuel ne connaît pas selon nous, le sens de ces termes quand il s'agit de pratiquer l'austérité.

Je vais illustrer mes propos de quelques exemples. Auparavant, je me permettrai de dire que je déplore tout à fait la décision de liquider la Compagnie des jeunes Canadiens et le Programme des Initiatives locales. Je sais que la CJC a fait l'objet de beaucoup de critiques. Je sais en revanche que les jeunes gens qui ont œuvré sous les auspices de la CJC ont accompli beaucoup de travail utile en s'attaquant aux problèmes sociaux observés dans le pays. Il est malheureux que l'on ait mis fin à ce programme. Je me suis réjoui de même des réalisations dans le cadre du Programme des Initiatives locales pour venir en aide aux gens qui avaient besoin d'aide et n'auraient pas pu en obtenir autrement. Je me suis réjoui de l'initiative et de l'innovation que représentait la création de ce programme. Le gouvernement compte maintenir le programme pour un certain temps, mais travaille à mettre autre chose sur pied pour le remplacer. Voilà qui montre comment le gouvernement peut changer d'idée en quelques mois, entre la présentation d'un bill et son examen à la Chambre.

Information Canada a pendant longtemps été une tête de Turc à la Chambre et c'en sera bientôt la fin. Cet organisme cessera d'être une tête du Turc. Je ne crois pas que nous allons économiser beaucoup en supprimant Information Canada et je suppose que de nombreux Canadiens regrettent déjà les services qu'offrait cet organisme. A mon avis, la principale erreur en ce qui concerne Information Canada a été la suivante: lors de sa création, on a laissé entendre que cet organisme remplacerait le personnel responsable des relations publiques dans les divers ministères. On voulait qu'au lieu que chaque ministère publie ses propres communiqués, ce soit Information Canada qui s'en occupe.

Compression des dépenses de l'État

Nous avons constaté que les choses ne se sont pas passées ainsi. Les ministères ont accru leurs activités dans le domaine des relations publiques et Information Canada n'a pu réaliser un de ses objectifs. Au contraire, cet organisme a commencé à publier des documents impossibles à obtenir autrement, et à ouvrir des librairies—ce qui, à mon avis, était bien. En raison des critiques que les députés ont adressées à Information Canada, je suppose que le gouvernement a cru qu'il n'avait pas le choix si ce n'est de céder à ces critiques et, sous prétexte de restriction, de supprimer Information Canada. Cet organisme n'existe plus. Je ne suis pas de ceux qui s'en réjouissent.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, au principal exemple, dans le bill C-19, de la modération pratiquée à mauvais escient. Je songe ici au fait qu'on supprime, pour l'année 1976, la hausse des allocations familiales. Le gouvernement peut dire qu'il économise de cette manière 200 millions de dollars. Mais il le fait surtout au détriment des familles et, dans la plupart des cas, des familles à faible revenu. A mon avis, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là qu'il faut faire preuve de modération. C'est imposer à ceux qui peuvent le moins le supporter la forte partie du fardeau des mesures d'économie du gouvernement.

Mentionnons d'autres exemples de compression dont les pauvres doivent assumer les frais. On en signale un dans le rapport, qui nous est parvenu la semaine dernière, du Conseil national du bien-être social. J'avoue m'être étonné aujourd'hui, lorsque mon chef le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a posé au premier ministre (M. Trudeau) quelques questions sur ce rapport, d'entendre ce dernier répondre qu'il ne l'avait ni vu ni lu. Pourtant, le Conseil national du bien-être social est un organisme important, créé et financé par le gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas d'une agence extérieure. Le gouvernement fédéral l'a fondé, le finance, précisément pour qu'il fasse des recommandations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les questions de politique du bien-être social.

Depuis deux ou trois ans, il a publié un certain nombre d'excellents rapports qui mettent en lumière les imperfections et les injustices de notre régime d'assistance sociale et de notre société en général. Le dernier rapport que j'ai en main est intitulé «Le régime caché d'assistance sociale». Il tombe à point, au moment où le gouvernement incite à l'économie. L'essence du rapport, c'est que les Canadiens doivent verser à certaines personnes au moins 6.4 milliards de dollars par an en raison des exemptions injustes prévues dans notre régime d'impôt sur le revenu. Le rapport fait longuement état de cette injustice dans sa quarantaine de pages, notamment aux pages 16 et 17, où l'on fait remarquer comment fonctionne le régime de bien-être dissimulé. Je n'ai pas l'intention de citer tout le texte de ces deux pages, mais je dirai qu'on y fait mention d'une soixantaine de crédits accordés en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu pour 17 desquels le ministère du Revenu national fournit des données utiles et exhaustives. C'est en étudiant le coût de ces 17 exemptions que le Conseil national du bien-être social constate que la trésorerie perd en raison de ces exemptions accordées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu environ 6.4 milliards de dollars par an. Je voudrais vous lire deux paragraphes de ce rapport:

● (1610)

Un examen du coût des 17 exemptions, qui s'élève à 6.4 milliards de dollars est très révélateur en ce qui concerne le régime caché du bien-être. Pour envisager ce montant de 6.4 milliards sous son vrai jour il faut noter qu'il correspond à plus d'un cinquième de tout le budget fédéral en 1974. Ce montant représente 4 fois et demie le coût des Jeux olympiques et 19 fois le coût global des nouveaux coûts des programmes de soutien et d'appoint. Cette somme suffirait à fournir à chaque famille canadienne un montant supplémentaire mensuel de 100 dollars pour l'alimentation et les vêtements.

Toutefois, ce montant de 6.4 milliards de dollars n'a pas été distribué également entre les familles canadiennes. Les plus démunies, celles dont le revenu était inférieur au seuil de l'imposition, n'en ont pas profité. Quant aux autres, plus leur revenu était élevé, plus elles en bénéficiaient.

Suit ensuite un tableau qui indique les diverses catégories de revenus et la moyenne des exemptions accordées. Les catégories inférieures n'ont obtenu aucune des 17 exemptions accordées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Les contribuables dont le revenu imposable est inférieur à $5,000 bénéficient d'un rabais moyen de $243.75. C'est une somme importante pour un économiquement faible. Mais pour ceux dont le revenu se situe dans la fourchette de $20,000 à $25,000, l'indemnité moyenne est de $1,786.93 tandis que le groupe dont le revenu dépasse $50,000 l'indemnité moyenne est de $3,989.78. Maintenant, écoutez bien le paragraphe que je vais lire—il est aussi tiré du rapport.

Il serait difficile d'imaginer un programme de dépenses gouvernementales qui donnerait directement et visiblement $244 à ceux dont le revenu est inférieur à $5,000; $2,427—soit dix fois plus—à ceux dont le revenu se situe entre $25,000 et $50,000; et $3,990 à ceux dont le revenu dépasse $50,000 par an. Aucun gouvernement n'oserait proposer un programme de ce genre. Et pourtant, c'est justement ce que réalise le système caché de bien-être et personne, ou presque personne, ne proteste.

J'ajoute que lorsque mon chef a protesté aujourd'hui pendant la période des questions, le premier ministre ne savait même pas de quoi il parlait. Je poursuis la citation:

La raison pour laquelle ce système de bien-être se fait est précisément qu'il est dissimulé. Le contribuable à faibles revenus qui économise $200 se réjouit sans se rendre compte que celui qui a des revenus cinq fois plus élevés en économise $2000.

J'ajoute que, selon le rapport, si l'on pouvait se procurer le détail de toutes les 60 exemptions accordées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu qui n'en mentionne que 17, on obtiendrait un total non pas de 6.4 milliards de dollars mais de plusieurs milliards de dollars au-delà de ce montant. Je prétends donc que s'il faut faire des économies, pourquoi ne pas en faire dans ce domaine-ci, pourquoi ne pas en faire en empêchant ceux qui reçoivent ces formes déguisées d'aide sociale sous forme d'exemptions fiscales au lieu de les faire aux dépens de ceux qui touchent des allocations familiales et des nécessiteux en général? Nous maintenons que le domaine où il faut se restreindre et s'imposer des restrictions est celui qui ne causera de souffrances à personne et non pas celui qui imposerait de pénibles épreuves à ceux qui en feraient l'objet.

Une autre question posée aujourd'hui met en cause tout le principe de l'austérité. Mon ami de Yorkton-Melville (M. Nystrom) n'a pas obtenu de réponse satisfaisante, pas plus d'ailleurs qu'un député conservateur.

Une voix: Le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'a pas obtenu satisfaction non plus. Je veux parler de l'utilisation d'un avion privé par le ministre. Même si un ministre estime qu'il devrait avoir droit à une certaine discrétion pour pouvoir travailler en se rendant à une réunion, que ce soit pour le compte du gouvernement ou autrement, comment justifier une dépense de $7,000 pour transporter un ministre de Saskatoon à Edmonton? Ce voyage ne dure qu'une heure et demie. A peine l'hôtesse aurait-elle servi son passager ministériel qu'il serait temps d'atterrir: il n'aurrait pas le temps de travailler. Nous ne

nous plaignons pas que le ministre se soit transporté par avion de Saskatoon à Edmonton; nous bénéficions tous de privilèges à cet égard. Mais, à notre avis, il devrait voyager à bord d'Air Canada. Que le ministre ait accumulé un compte de dépenses de trois quarts de millions de dollars pour la location d'avions privés ces dernières années est scandaleux, d'autant plus que cela cadre fort mal avec la mesure législative dont nous sommes saisis et qui vise à comprimer les dépenses.

C'est vraiment dépenser beaucoup d'argent pour le seul transport aérien. Peut-être que le poste que j'entends examiner maintenant ne permettra pas d'en économiser autant. Mais si l'on veut faire des économies, qu'on en fasse. Je ne sais pas pourquoi, chaque fois qu'un ministre prononce un discours à la Chambre, il nous faut tous en obtenir une copie immédiatement avant ou immédiatement après qu'il le prononce. Son discours est pourtant consigné au compte rendu de la même manière que mon intervention le sera. Pourquoi faire la dépense d'imprimer des discours, alors qu'il est si facile d'en avoir le texte autrement? Là encore, quand on songe à tous les imprimés distribués par les ministres et leurs ministères—j'en remplis une pleine corbeille chaque jour; tout cela ne vient pas du gouvernement, je le sais . . .

Une voix: Pourquoi n'en lisez-vous pas quelques-uns?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est là une des choses que j'ai dû apprendre après avoir été élu à la Chambre pour la première fois: décider ce qu'il faut lire et comprendre, ce qu'il faut mettre de côté en cas de besoin, et ce qu'il faut jeter sans perdre plus de temps. C'est ce que tous les nouveaux députés doivent apprendre; je pense que le député est ici depuis assez longtemps pour le savoir. De toute façon, il y a certes place pour des économies en ce domaine, et il y a des tas d'autres domaines qui pourraient donner lieu à des économies plutôt que ceux que le gouvernement propose. Il se peut que les économies qu'on réaliseraient en réduisant le volume des impressions et ainsi de suite ne soient pas substantielles mais si, en plus de ces économies, on réduit d'autres dépenses que se permet le gouvernement, on économisera des sommes considérables.

J'ai une autre proposition à faire—et je crois qu'elle contribuera à faire hausser ma cote de popularité vers de nouveaux sommets. Mais j'y suis habitué. Il y a environ un an, lorsque le gouvernement a parlé pour la première fois de restrictions, il a dit qu'il allait présenter une mesure législative visant à interdire, en 1976 toute hausse salariale aux députés, telle que prévue dans la loi adoptée en 1975. Les députés s'en souviennent. D'abord, le bill interdisait une hausse des salaires seulement. Puis, suite aux protestations de certains d'entre nous, le bill vise maintenant le salaire et les allégements fiscaux accordés aux députés de la Chambre et aux membres de l'autre endroit. Et bien, monsieur l'Orateur, la période de restrictions est terminée. L'inflation n'a pas été jugulée. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose en 1977? Pourquoi ne pas en faire autant en 1977? Si rien ne se produit, les augmentations qui n'ont pas été accordées en janvier 1976 le seront en 1977.

● (1620)

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je savais que ma popularité atteindrait de nouveaux sommets quand je dirais cela, monsieur l'Orateur. Cela veut dire qu'en janvier, notre salaire passera de $24,000 à $25,600 et notre indemnité de dépenses passera de $10,600 à $11,300. Le traitement des honorable membres de l'autre endroit augmentera comme le nôtre et leur indemnité de frais passera de $5,300 à $5,600. Je suis au courant de tous les arguments invoqués au sujet de l'usage fait de notre indemnité de dépenses, et ainsi de suite, mais nous parlons de modération. Nous parlons d'économiser parce que le pays est en mauvaise posture. Par conséquent, pourquoi ne ferions-nous pas preuve de modération en faisant en 1977 ce que nous avons trouvé bon de faire en 1976?

M. Clermont: Pourquoi ne remboursez-vous pas votre pension de vieillesse?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit que je savais que ma proposition serait populaire, monsieur l'Orateur, et j'obtiens l'appui de toutes sortes de gens.

M. Goyer: Revenons au système de deux partis et nous pourrons alors épargner de l'argent.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si les députés veulent ramener la discussion sur le plan personnel, je leur signale qu'en restant à la Chambre des communes, j'épargne au Trésor des milliers de dollars que je recevrais en pension si je n'étais pas député. Si je reste ici assez longtemps, je n'aurai peut-être jamais de pension.

Je soupçonne que le gouvernement permet l'indexation des allocations familiales en 1977 parce qu'il serait virtuellement impossible de bloquer les allocations familiales une autre année si notre traitement et nos indemnités augmentaient. J'ai vu ce genre de choses se produire trop souvent pour que ce soit une pure coïncidence. La chose s'est produite lors de l'indexation de la pension des fonctionnaires retraités, et ainsi de suite. Ces pensions sont restées au même point pendant longtemps, mais elles ont fini par augmenter. Ensuite, on a décidé qu'il était temps de faire quelque chose au sujet du traitement des députés. Je ne trouve pas le moment bien choisi pour discuter de ce que le montant de l'augmentation devrait être, mais c'est le moment de discuter de la politique d'austérité du gouvernement. Si nous voulons avoir une politique d'austérité, je dis que nous devrions donner l'exemple. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, j'estime que l'ensemble du programme proposé par le gouvernement dans le bill C-19 laisse à désirer et qu'il devrait être remanié de fond en comble, selon des principes de justice et d'équité.

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, à une époque où nous demandons aux Canadiens de comprimer leurs dépenses et, dans la mesure du possible, de ne pas procéder à des dépenses non urgentes, et d'abolir des dépenses inutiles, je crois qu'il est de mise pour le gouvernement de présenter un projet de loi qui coupe certaines dépenses, qui, à un certain moment, pouvaient paraître essentielles pour la bonne administration du gouvernement et pour les services aux Canadiens, mais qui, après un certain nombre d'années, à cause d'événements nouveaux, apparaissent aujourd'hui inutiles, et même dans quelques cas, futiles.

Tout bon gouvernement doit s'appliquer de temps à autre à diriger ses efforts en vue de supprimer le gaspillage, car, dans une administration comme celle du gouvernement fédéral, où il y a des centaines de milliers d'employés, nécessairement le gaspillage finit par s'installer par habitude et entraîne des dépenses, lesquelles au cours des années atteignent des montants substantiels. Voilà donc l'objet du présent projet de loi: Faire en sorte que nous montrions aux Canadiens une certaine volonté de nous ajuster aux circonstances présentes.

Le 19 décembre 1975, le président du Conseil du Trésor annonçait que certains programmes allaient disparaître. Certaines dépenses qui s'avéraient désormais inutiles allaient être coupées, et l'administration fédérale, y inclus les élus du peuple, devraient montrer aux Canadiens une certaine réserve quant aux dépenses de fonds publics.

Mon ministère a reçu le mandat entre autres de voir au démantèlement d'Information Canada. La création d'Information Canada, au départ, était sûrement une bonne idée. Cet organisme a rendu des services surtout dans les régions les plus éloignées des grands centres du Canada. Pour ceux qui vivent dans des grands centres, comme Vancouver, Toronto, Montréal, Information Canada n'apportait pas tous les bénéfices que l'on pouvait réaliser ailleurs, dans des centres plus éloignés, où l'information du gouvernement ne peut atteindre d'une façon efficace les Canadiens. C'est dans cet esprit qu'avait été formée Information Canada, mais parce que Information Canada n'a peut-être pas été gérée de la façon la plus efficace, mais surtout parce que Information Canada a fait face à un barrage d'objections de la part de l'opposition, d'une façon répétée et d'une façon, je pense, généralement négative, le gouvernement a dû se rendre à l'évidence qu'Information Canada n'était plus en mesure de donner les mêmes services aux Canadiens sans attirer les critiques qui s'avéraient de plus en plus nombreuses. Ce n'est pas dire que tous les services qu'offrait Information Canada sont disparus. Certains sont bien sûr disparus, mais d'autres ont été amalgamés dans divers ministères et continuent à satisfaire aux besoins des Canadiens, mais sous différentes formes.

Je voudrais rendre compte ici de ce que nous avons fait dans le domaine de l'édition et de la distribution des publications du gouvernement. On le sait, le gouvernement, grâce à Information Canada, avait à travers le pays, six librairies qui fonctionnaient forcément dans les plus grands centres, et offraient leurs services à un bon nombre de Canadiens, mais quand même pas à une majorité de Canadiens.

De plus, les publications du gouvernement n'étaient pas, et loin de là, distribuées exclusivement par notre service de librairie, puisque on a satisfait à 65 p. 100 des besoins par voie des services postaux. C'est donc dire que beaucoup de Canadiens ne sont pas touchés par un changement de distribution des publications du gouvernement. Au contraire. De plus, à cause de nos contrats de travail, il nous était difficile dans nos librairies gouvernementales de nous ajuster aux méthodes de travail du secteur privé, c'est-à-dire à des heures plus longues, à l'ouverture de nos magasins le soir, à l'ouverture de nos magasins le samedi, alors que la clientèle est nécessairement plus nombreuse. Nous avons donc, après étude de la situation, décidé d'orienter notre service de distribution, par le ministère des Approvisionnements et Services, d'une autre forme.

[M. Goyer.]

Premièrement, nous avons décidé de fermer nos six librairies qui fonctionnaient dans six villes différentes au Canada. En ce faisant, nous allons économiser plus d'un million de dollars par année et nous allons réduire substantiellement le nombre d'années-hommes pour le gouvernement. Par quoi allons-nous remplacer ces six magasins? Nous allons les remplacer par la nomination d'agents, c'est-à-dire en désignant des librairies du secteur privé qui verront à offrir les mêmes services que les librairies du gouvernement offraient, mais à l'intérieur de leurs activités commerciales. Nous allons ainsi multiplier le nombre de librairies à travers le pays et même dans des localités moyennes où on peut trouver des librairies qui sont prêtes à faire affaires avec nous. Nous allons donc multiplier les centres de services à travers le pays pour faire en sorte que la distribution des publications du gouvernement soit plus adéquate et rejoigne plus de Canadiens sur tout le territoire. De plus, nous allons désigner comme agents du gouvernement toutes les librairies qui se trouvent dans les universités canadiennes. C'est donc dire que tous les étudiants, tous les professeurs d'universités qui avaient recours à nos librairies dans les six principales villes, pourront désormais trouver des services similaires à même leurs propres librairies universitaires. En ce faisant, nous faisons disparaître un déficit annuel et nous faisons disparaître aussi des emplois qui deviennent redondants.

Pour ce qui est du service de distribution des publications par les services postaux, nous l'avons amélioré de beaucoup, alors qu'auparavant il fallait mettre à peu près de trois semaines à un mois pour recevoir ce qu'on avait commandé. Notre objectif désormais est de pouvoir le réaliser en neuf jours; nous le réalisons actuellement à peu près à l'intérieur d'un délai de 12 jours, mais nous comptons pouvoir atteindre l'objectif de neuf jours d'ici quelques mois. En ce faisant, nous améliorons de beaucoup ce qui représentait 65 p. 100 de notre volume d'affaires.

Également, nous allons publier d'ici fort peu de temps une liste par sujets de nos publications, et nous allons adresser cette liste-là aux groupes spécialisés pour faire en sorte de ne pas envoyer à travers le pays de l'information qui sert très peu les gens qui la reçoivent, pour que plutôt ceux qui reçoivent l'information puissent concentrer cette information sur des sujets qui relèvent de leur expertise ou de leurs pôles d'intérêt.

En ce faisant, nous allons donc accroître notre mise en marché. Nous allons également accroître l'information sur les publications gouvernementales et faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens aient accès à ces publications. Ceci dit, monsieur le président, il peut arriver que certaines publications soient considérées comme un peu trop chères pour le portefeuille de certains Canadiens. Pour répondre à cette carence, nous envoyons nos publications dans toutes les bibliothèques du pays, toutes celles qui sont enregistrées auprès du gouvernement fédéral. Donc, il y a un dépot légal dans chaque bibliothèque et les Canadiens peuvent, par l'intermédiaire de ces bibliothèques, obtenir les publications du gouvernement sans avoir à débourser un sou. Pour ceux qui veulent nécessairement faire affaire avec nous et acheter ces publications, encore une fois, ils pourront le faire à même les listes qui seront publiées selon les pôles d'intérêt ou l'expertise envisagée.

Il existe une dernière façon de procéder, et celle-là peut paraître un peu plus attrayante, car elle est sûrement innovatrice. Nous avons négocié avec CARA qui offre divers services dans plusieurs aéroports du Canada et, entre autres, des services de vente de publications, de volumes sur divers sujets. Nous avons donc négocié avec CARA la possibilité d'avoir un étalage dans leurs librairies des aéroports du Canada. C'est donc dire que les Canadiens qui utilisent les avions dans les divers aéroports du pays pourront, désormais, voir dans ces librairies les dernières publications du gouvernement fédéral et ainsi, s'ils sont intéressés, se les procurer. Voilà donc une innovation qui pourra certainement accroître la mise en marché et la rentabilité des publications du gouvernement du Canada.

Enfin, au sujet des décisions, nous comptons être beaucoup plus actifs dans nos efforts en vue de négocier, encore une fois, avec le secteur privé la coédition de certaines de nos publications, entre autres, bien sûr, d'une façon générale, celles qui ne sont pas des publications officielles du gouvernement, mais qui sont plutôt publiées dans l'intérêt général ou particulier des Canadiens. Nous voulons nous intégrer aux collections du secteur privé.

Pourquoi, lorsque, par exemple, ils traitent d'un sujet spécialisé, quand, par exemple, ils portent sur les mines ou sur la botanique, le gouvernement publierait-il ces volumes en dehors de collections qui existent au Canada, lesquelles pourraient très bien recevoir ces divers sujets pour faire en sorte que le gouvernement du Canada, dans ses publications, ne serait-il pas considéré sur un pied d'égalité avec le secteur privé? Ceci aurait l'avantage également de procurer plus de travail dans le secteur privé, ce qui constitue une priorité du gouvernement indiquée dans le discours du trône. Nous voulons faire en sorte que le secteur privé puisse faire les choses que le gouvernement n'a pas toujours l'expertise de faire, ou ne peut pas faire de façon concurrentielle.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Qu'allez-vous faire des sociétés de la Couronne maintenant inutiles?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur l'Orateur, on pourra y revenir lorsque le projet de loi qui a été annoncé pourra faire l'objet de l'étude de la Chambre. Donc, dans le domaine de l'édition, nous comptons recourir davantage au secteur privé afin de pouvoir procurer aux Canadiens, non seulement les mêmes services mais des services supplémentaires. Un autre sujet d'intérêt, monsieur le président, pour lequel je ne veux pas prendre trop de temps de la Chambre, parce que nous n'avons pas encore défini nos politiques d'une façon détaillée, c'est celui du domaine des expositions.

On le sait, de même que les membres du comité qui a étudié mes crédits sont au courant que dans le domaine des expositions nous avons accusé des déficits assez élevés. Mon objectif c'est de faire disparaître ces déficits et de faire fonctionner le service des expositions sur une base rentable, afin que nous puissions atteindre un point où les dépenses puissent être payées à même les revenus, de sorte que les deux s'équilibrent.

Il n'y a aucune raison que nous ne puissions atteindre cet objectif à la condition, premièrement, qu'il n'y ait plus de duplication dans les divers ministères du gouvernement, deuxièmement, qu'il n'y ait pas une dispersion des ressources. A la condition également que mon ministère puisse obtenir un mandat clair qui permettra d'offrir des services en commun aux divers ministères. Ainsi, nous pensons que d'ici un an ou deux, au maximum, nous pourrons effacer complètement le déficit. Ce n'est qu'une condition, il y en a d'autres bien sûr, par exemple, avoir davantage recours au secteur privé. Encore là, il n'y a aucune raison pour que nous fassions des choses au sein du gouvernement, quand elles peuvent être faites d'une façon plus économique dans le secteur privé, et c'est à ce sujet que nous poursuivons actuellement des études en détail, afin de savoir exactement quels seraient les correctifs à apporter pour éventuellement faire disparaître ce déficit.

Je pourrais, monsieur le président, donner d'autres exemples de mesures que nous avons prises pour faire disparaître certaines dépenses inutiles ou pour comprimer les dépenses gouvernementales, comme celles du domaine des ordinateurs, alors que nous avons mis en commun l'achat des ordinateurs, et que nous avons encouragé les ministères à partager l'utilisation des ordinateurs, afin de tirer un profit maximum du temps mis à notre disposition et de celui que nous payons en service de location. Désormais, nous envisageons acheter certains ordinateurs au lieu de les louer, et de louer les services de l'ordinateur par la suite aux divers ministères, afin que nous puissions encore là tirer le maximum de profit de nos dépenses et pouvoir utiliser nous-mêmes les services de location.

Dans le nouveau statut social de toute organisation, non seulement gouvernementale mais même dans le secteur privé, alors que chacun veut avoir son photocopieur très proche de lui pour s'en servir, ce qui contribue à multiplier les dépenses, désormais, mon ministère est chargé de faire en sorte que nous puissions offrir des services d'expertise aux divers ministères, en vue d'une meilleure utilisation des photocopieurs pour maximiser leur utilisation, et faire en sorte de diminuer le coût de location ou d'achat de ces photocopieurs qui entraînaient des dépenses énormes pour le gouvernement, et dont le coût était vraiment hors de proportion par rapport aux services rendus.

Je pourrais mentionner aussi le fait que nous avons complété une étude de tous les entrepôts à travers le pays. Alors que chaque ministère voulait que ses entrepôts soient répartis un peu partout sur le territoire, nous avons fait une étude pour calculer le nombre de pieds carrés que nous occupions par région et même par cité, à travers le Canada, pour réaliser que nous pourrions mettre en commun l'utilisation de ces entrepôts et faire en sorte d'offrir les mêmes services aux ministères, mais à un coût beaucoup moindre.

Mais ce sont les exemples qui ont été déjà mentionnés, dont la réalisation est en cours, qui entraînent des épargnes se chiffrant à des millions de dollars par année, parce que nous avons exprimé une volonté bien claire, bien précise, de faire en sorte que, bien sûr, les services du gouvernement doivent être procurés aux Canadiens d'une façon adéquate, pour répondre rapidement à leurs besoins. Ceci est possible en réalisant des économies et en agissant d'une façon plus efficace.

Ces temps-ci, monsieur le président, on demande aux Canadiens de restreindre leurs demandes salariales, de réduire leurs dépenses; on demande aux travailleurs et aux entreprises d'accroître la productivité, de travailler plus fort pour remettre notre économie sur la bonne voie. Les gouvernements, à divers

paliers: provincial, municipal et fédéral, sont appelés eux aussi à prendre leurs responsabilités à cet égard, à réduire les dépenses gouvernementales inutiles, et à faire disparaître le gaspillage, pour faire en sorte que nous puissions bien servir les Canadiens, mais d'une façon efficace et économique. Il m'apparaît surprenant, dans cette veine, que dans une province, où on fait appel actuellement à la population pour pouvoir peut-être éventuellement se séparer du reste de la Confédération, on fasse appel aux Québécois pour précisément s'aventurer dans des dépenses absolument inutiles dans le contexte économique que nous connaissons.

Par exemple, faire appel aux Québécois pour se séparer, c'est demander aux Québécois de se taxer d'une façon outrancière dans des dépenses inutiles, où des efforts, des talents, de l'argent et du temps, des fonctionnaires sont occupés à faire en sorte que nous puissions défaire des choses alors que les gouvernements s'appliquent à en bâtir. Je pense que c'est négatif d'agir de cette façon-là, et que les Québécois pourront réaliser que ce n'est pas le temps d'aller vers des aventures, d'engager des économistes ou toutes sortes d'autres talents à travailler à démolir, alors que nous essayons de procurer un mieux-être aux Canadiens, donc, à bâtir un meilleur Canada et des administrations gouvernementales qui puissent mieux les servir.

● (1640)

[*Traduction*]

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, le 18 décembre 1975, le président du Conseil du Trésor a annoncé la suppression de la subvention au transport de la farine et du grain vers les ports de la côte est. Voilà une décision très grave qui aura des conséquences catastrophiques, d'une portée incalculable. Il s'agit de l'article 15 du bill C-19, naguère le bill C-82. Si cette subvention devait être supprimée, bien des éléments de l'économie tels que les ports de l'Est, les agriculteurs, les élévateurs intérieurs de tête de ligne et les minoteries, y perdraient. L'ampleur de ce problème est en effet considérable. Au cours de la dernière session, les députés de Halifax-East Hants (M. McCleave) et de Vegreville (M. Mazankowski) ont parlé de l'incidence qu'aurait la suppression de cette subvention sur les minoteries au Canada. J'aimerais maintenant, monsieur l'Orateur, rafraîchir un peu la mémoire des députés.

Tout d'abord, la suppression de cette subvention au transport pourrait provoquer une augmentation du tarif de transport des marchandises pouvant aller jusqu'à 212 p. 100. C'est une chose absolument impensable, quel que soit le sujet dont on parle. Deuxièmement, à cause de cette augmentation des frais de transport, le Canada perdra la position concurrentielle qu'il occupe actuellement au niveau des prix, et les pays qui achètent notre farine seront alors obligés de chercher d'autres fournisseurs, qui seront, en l'occurrence, les Américains et les pays du Marché commun européen. On remarquera que ces deux fournisseurs possibles occupent déjà une position enviable du point de vue de la concurrence, avec leurs différents programmes d'aide à l'exportation.

Troisièmement, la suppression de cette subvention pourrait entraîner une perte de 28 millions de dollars dans le secteur que les économistes appellent «les opérations de transformation à valeur ajoutée», la plus grande partie de cette perte touchant les régions déjà défavorisées du pays. Quatrièmement, de nombreuses minoteries se trouveront forcées de fermer leurs portes, mettant ainsi à pied près de 3,000 personnes. Ce chiffre vaut seulement pour les employés des minoteries et ne compte pas les autres travailleurs qui seront indirectement touchés. Voici la question que je pose au gouvernement: comment pouvez-vous adopter un plan qui augmentera encore le chômage dans une économie où sévit un taux de chômage de plus de 7 p. 100?

Cinquièmement, on pense que le prix de la farine destinée à la consommation intérieure augmentera, étant donné le nombre de minoteries qui ne fonctionnent pas à plein rendement. Comme on peut le voir, la suppression de cette subvention aura des résultats néfastes sur les minoteries qui seront amenées à réduire encore leur production et à voir leur part des exportations diminuer davantage. Bien entendu, si on transporte moins de céréales à la suite des suppressions de ces subventions, les ports de l'Est du Canada en souffriront. Le député d'Halifax-East Hants en a déjà parlé en détail, mais j'aimerais en dire un mot. Tout d'abord si l'on supprime le soutien financier accordé au titre des envois effectués par les ports de l'Est, le tarif-marchandises sera augmenté, ce qui, par ricochet, aura pour effet d'enlever toute compétitivité aux installations portuaires de Saint-Jean et d'Halifax. Naturellement, on perdra ainsi des emploi, des marchés et les transports par rail diminueront. Ainsi s'allonge la liste des répercussions.

Cependant, la plus grande injustice c'est que tout en annonçant qu'il va éliminer les subventions au transport vers les ports de l'Est, le gouvernement annonce en même temps qu'il n'augmentera pas cette année les droits perçus sur la Voie maritime du Saint-Laurent, bien qu'il faille le faire pour supporter les coûts d'exploitation. Le gouvernement subventionnera les ports des Grands lacs et la Voie maritime, mais il laisse les ports atlantiques à leur sort.

Le troisième point du débat, et le gouvernement n'a fait que proposer des solutions bien faibles à cet égard, est de savoir ce que l'on fera avec les 35 millions de boisseaux de blé supplémentaires qui sont actuellement transportés par rail des élévateurs de têtes de ligne jusqu'aux ports de l'Est. Une solution qu'a suggérée le gouvernement serait d'adopter un nouveau mode de transport des céréales, comme par exemple, d'assurer des convois transportant uniquement des céréales entre les Prairies et Halifax ou Saint-Jean. Cette suggestion, si originale qu'elle puisse sembler, ne peut être considérée comme une solution sérieuse. Elle n'a jamais été proclamée par la Commission du blé comme solution de rechange au transport des céréales vers les ports de l'Est. On ne l'a jamais appliquée au transport des grains, des Prairies à Halifax ou à Saint-Jean. D'aucuns ont même prétendu que la superstructure sur laquelle ces trains seraient appelés à circuler n'est pas assez solide pour supporter le poids de ces trains-blocs chargés de céréales. Et elle ne le sera pas, à moins qu'on dépense des sommes énormes à la renforcer.

● (1650)

En général, les intéressés estiment que ces quantités supplémentaires de grains n'iront jamais aux ports de l'Est par quelque moyen que ce soit. Ils prévoient plutôt qu'on les expédiera par le port de Vancouver. Ce serait ironique car les installations y sont déjà surchargées, surtout dans le cas du blé, situation qui n'est pas pour encourager nos acheteurs à l'étranger s'ils ont entendu parler de l'agitation ouvrière là-bas,

ou encore s'ils se trouvent de l'autre côté de l'Atlantique. Voici la conclusion qu'il faut tirer de ces renseignements: il existe peut-être des solutions plus rentables et moins coûteuses pour le transport de ces céréales, mais menons nos expériences à terme avant de modifier le système actuel. Essayons de connaître à fond ces possibilités avant de remplacer le système actuel ou de supprimer les subventions.

Il faut encore se demander: comment se fait-il que l'on ait choisi de supprimer justement cette subvention? Le montant de cette subvention s'élève à environ 11 millions de dollars par an, ce qui n'est pas grand chose, et pas tellement exorbitant, surtout si on compare ce montant à la subvention accordée pour le transport des céréales des Prairies à Vancouver et Thunder Bay, qui est de 150 millions de dollars par an. Si le gouvernement veut faire des économies, un calcul tout simple montre que ces 150 millions de dollars représentent une somme bien plus élevée que 11 millions de dollars. C'est là seulement un des multiples exemples en matière de transport de grains aux tarifs réglementaires. Le gouvernement n'a rien fait pour faire diminuer ces tarifs.

Voici une autre question particulièrement pertinente: pourquoi la réaction du public est-elle aussi violente? La raison, c'est que le gouvernement n'a jamais manifesté le moindrement ses intentions avant d'annoncer sa décision le 18 décembre 1975. Après que l'annonce en eut été faite et que les gens eurent pu en prévoir les conséquences, ils ont eu toutes les raisons du monde de s'alarmer. Il était absolument évident que cette décision avait demandé très peu de temps et d'efforts de la part du gouvernement. Il a semblé que le gouvernement avait eu des raisons inavouées de supprimer cette subvention. Ce ne fut certainement pas une décision réfléchie de sa part, étant donné son programme d'austérité concernant les programmes de transports. Il était évident que la subvention sous-jacente au tarif était facile à cerner et qu'elle était devenue une cible facile pour des coupures éventuelles.

On peut dire qu'avec la suppression de cette subvention et une application rigide du principe du paiement par l'usager et sans proposer aucune autre initiative, le gouvernement renonce aux principes fondamentaux d'une politique des transports visant à favoriser le développement régional dans le cadre d'une politique nationale. On a dit également que cette décision avait été prise avant même qu'on en ait étudié les conséquences. Une autre preuve d'un laisser-aller évident de la part du gouvernement, c'est l'absence d'une politique de rechange. Si l'on avait effectué une étude, elle aurait révélé, j'en suis sûr, à quel point le geste que le gouvernement se propose de faire nuirait à l'économie canadienne. Elle aurait au moins recommandé que la subvention soit supprimée graduellement et non pas subitement biffée du budget. Elle aurait également permis de constater qu'en dépit du fait que la suppression de la subvention s'inscrit dans un effort de compression, le résultat final entraînerait des coûts accrus pour le gouvernement, compte tenu du chômage et de la dislocation de l'industrie. Elle aurait permis d'évaluer à environ 100 millions de dollars la perte de cette subvention pour l'économie canadienne. En terminant, je pense qu'il faudrait permettre à ces personnes et à ces industries de s'y faire petit à petit, car ils n'ont pas besoin de ce genre de traitement-choc.

Le dernier point à soulever concernant la suppression de cette subvention—et qui me tient grandement à cœur, ce sont les conséquences qu'elle aura sur les élévateurs intérieurs de tête de ligne et sur les gens qui comptent sur les services que fournissent ces élévateurs. Les élévateurs en question sont ceux qui sont situés le long de la baie Georgienne et du lac Huron, à Collingwood, Midland, Port McNicoll, Goderich, Owen Sound, Sarnia, Toronto et Kingston. On utilise actuellement ces élévateurs de tête de ligne pour le transport du grain sur les Grands lacs et vers les ports de la côte est. Le programme qui régit les activités de ces élévateurs et qui nous intéresse ici est le transport ferroviaire de 35 millions de boisseaux de grain par an, vers les ports de la côte est. Ce transport se fait principalement en hiver et reçoit une subvention annuelle de 10 à 12 millions de dollars.

Ce programme est très important pour ces élévateurs et constitue la plus grande partie de leurs activités hivernales. S'il devait disparaître, ils devraient certainement fermer pendant l'hiver. Cette fermeture entraînerait avec elle tous les problèmes propres à une activité saisonnière, des problèmes ouvriers habituels à ceux, plus sérieux encore, que représenterait la perte des services fournis par ces élévateurs. Mais le plus grave, c'est que les conséquences ultimes ne se limiteraient pas à la suppression de cette subvention et à la fermeture, par le fait même, des élévateurs pendant les mois d'hiver. La conséquence ultime de tout cela serait la fermeture de ces élévateurs pour une période indéfinie.

Pourquoi la suppression de cette subvention entraînerait-elle la fermeture des terminus pour une période indéfinie? C'est une question importante, mais la réponse est facile à trouver. La suppression de la subvention causera une diminution de l'activité pendant les mois d'hiver et une baisse de l'ensemble du transport de grain par les terminus. Par conséquent, les déficits d'exploitation des terminus augmenteront jusqu'à ce qu'il ne soit plus rentable pour eux de continuer à fonctionner. A ce moment-là, ils fermeront leurs portes.

Une autre raison pour laquelle on ne doit pas permettre à ces terminus de fermer, c'est qu'on pourrait facilement s'en servir au besoin au lieu de la voie maritime du Saint-Laurent. Si pour une raison quelconque, la voie maritime devait fermer pour une certaine période, les terminus de grain situés à l'intérieur des terres pourraient être utilisés à leur capacité maximale. Même à l'heure actuelle, ils sont extrêmement importants quand il y a grève ou que le transport du grain vers Thunder Bay ralentit. Un autre secteur de l'économie qui sera touché par la suppression de la subvention et par l'effet que cela aura sur les terminus est le programme céréalier du Canada. Les agriculteurs de l'Ontario ne recevront pas autant de grains de provende qu'à l'ordinaire.

A l'heure actuelle, les agriculteurs reçoivent la plus grande partie de leurs grains de provende de ces terminus. Si les terminus ferment, les agriculteurs devront trouver d'autres sources de grains de provende. Ces autres sources se vendront probablement plus cher. Les agriculteurs québécois qui comptent sur les entrepôts de grains de provende situés aux terminus de la voie maritime souffriront eux aussi. Les terminus situés plus bas sur la voie maritime, près de Montréal et Québec, ne gaspilleront pas leur espace d'entreposage pour emmagasiner des grains de provende. Ils se concentreront plutôt sur le grain d'exportation. Le prix plus élevé du transport du grain par chemin de fer forcera les terminus à accumuler autant de grain d'exportation transporté par voie maritime

que possible. Il n'y aura pas de place pour les grains de provende. L'agriculteur de l'Ouest perdra les débouchés alimentés en grains par les ports de l'Est. C'est ce qui arrivera à cause de la différence de prix que les acheteurs de grain devront peut-être payer pendant les mois d'hiver lorsque le grain arrivera aux ports par train.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois, en conformité de l'article 43 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir, au moment de l'ajournement: le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—L'énergie—Les perspectives de remise en service de la raffinerie de Come-by-Chance—Les intentions du gouvernement; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Le Canadien National—Les réductions de personnel et de services à Terre-Neuve—Demande d'enquête; le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—L'énergie—Demande de dépôt de la documentation relative à l'établissement d'une raffinerie d'uranium en Saskatchewan.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT LA DÉDUCTION AUX FINS D'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOMMES VERSÉES EN IMPÔT FONCIER OU EN LOYER

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de permettre la déduction d'impôt sur le revenu de l'impôt foncier pour les logements habités par leur propriétaire et des loyers versés par les locataires, jusqu'à un maximum de $300 par an.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir proposer une motion visant à obtenir une réduction d'impôt pour les contribuables municipaux, dont les taxes sont déjà trop élevées. En proposant de nouveau cette motion, j'espère attirer l'attention du gouvernement fédéral, et celle du ministre des Finances (M. Macdonald) en particulier sur le besoin urgent d'alléger l'énorme fardeau que doit supporter le contribuable canadien, qui est non seulement lourdement imposé, à l'heure actuelle, mais qui, la plupart du temps, est également victime d'une double imposition.

● (1700)

Ma motion demande qu'un montant maximum de $300 soit déductible de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers de l'impôt foncier municipal pour les logements occupés par leur propriétaire ou les loyers versés par des locataires dans une pension ou un appartement. Nous savons tous que le logement est l'un des éléments essentiels d'une vie décente, et nous savons également la difficulté qu'il y a aujourd'hui à trouver un logement satisfaisant et abordable qui offre les nombreux services voulus et exigés par les membres de notre société opulente, en particulier dans les régions urbaines et industrialisées. Aucun niveau de gouvernement agissant de sa propre initiative ne peut espérer répondre de façon positive à toutes ces exigences et à tous ces besoins. C'est pourquoi tous les niveaux de gouvernement doivent participer à un effort commun en vue de fournir un logement abordable et une déduction d'impôt à l'intention du contribuable municipal.

Pour vraiment réussir dans cette entreprise, les trois niveaux d'administration doivent collaborer. Comme la participation du gouvernement fédéral dans les affaires municipales est très restreinte en raison des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux sont en grande partie responsables de l'éducation, de l'utilisation des terres municipales, de la planification économique locale et se chargent d'offrir de nombreux autres services à l'intention des citadins. Malheureusement, tous les gouvernements provinciaux n'ont pas encore élaboré de politiques et de programmes satisfaisants en vue d'alléger la charge financière des municipalités. En conséquence, celles-ci doivent imposer les propriétaires de maisons en vue de réunir les fonds nécessaires pour offrir de plus en plus de ces services que les gens exigent et qui coûtent de plus en plus cher chaque année.

L'impôt foncier, frappant surtout des propriétés résidentielles, est devenu la principale source de revenu des administrations locales; il représente 80 p. 100 de l'ensemble des recettes municipales, sans compter les paiements de transfert. Cependant, les nombreux services offerts par les municipalités, en particulier l'enseignement, n'ont guère de rapport avec la valeur des biens des particuliers, et pourtant, le coût de l'enseignement représente à l'heure actuelle de 50 à 60 p. 100 de nos taxes municipales.

En outre, un impôt foncier pris séparément ne correspond pas à l'aptitude à payer dans le domaine de l'imposition, et il n'y a aucun rapport précis entre la propriété foncière et les moyens de payer. Par exemple, un couple de personnes âgées n'a pas beaucoup de moyens de payer les taxes du seul fait qu'ils sont propriétaires de leur maison. Par conséquent, bon nombre d'experts fiscaux considèrent aujourd'hui les taxes foncières comme rétrogrades, rigides, injustes et lourdes à payer pour ceux qui peuvent le moins se les permettre. En outre, les gens qui paient des impôts municipaux fonciers sont victimes d'une double imposition. C'est pourquoi dans de nombreux pays, comme par exemple aux États-Unis, pour éviter cette injustice on estime que l'impôt foncier, les paiements des intérêts hypothécaires et autres dépenses du même ordre sont déductibles de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pourtant, les lois fiscales canadiennes permettent aux hommes d'affaires de déduire de l'impôt sur le revenu les taxes foncières et autres dépenses d'exploitation.

Dans la crise économique actuelle que traverse notre pays, je crois qu'il est urgent que le gouvernement fédéral adopte des mesures spéciales pour réduire le chômage, pour arrêter la montée du coût de la vie, et en particulier pour réduire les impôts de façon à stimuler l'économie. Des mesures visant à encourager la construction et l'achat de maisons accroîtraient le nombre d'emplois et stimuleraient notre économie qui en a bien besoin. Nous lisons presque quotidiennement dans la presse, des annonces et prédictions selon lesquelles le taux des taxes foncières, les tarifs de l'électricité et de l'eau et les frais

de chauffage seront augmentés encore une fois cette année à des niveaux presque inadmissibles, malgré la réglementation et le programme de lutte contre l'inflation. Pour les gagne-petit, ces mesures sont tragiques, et particulièrement pour les citoyens du troisième âge qui vivent de pensions de retraite non indexées. Les locataires de garnis et d'appartements devront également subir des augmentations de loyer car la hausse des prix de ces services fera augmenter les loyers, malgré le contrôle des loyers.

On a fréquemment rappelé ces problèmes à l'attention du ministre des Finances. Plus récemment la Fédération canadienne des maires et municipalités s'en est chargée et les membres de la Fédération ont exprimé leur profond mécontentement de ce que les paliers supérieurs de gouvernement n'avaient pas donné aux municipalités une aide financière suffisante pour permettre de maintenir les taxes municipales à un niveau raisonnable. Je suis particulièrement heureux de ce que l'Association canadienne des conseillers scolaires m'ait exprimé l'intérêt qu'elle portait à la motion et j'aimerais lire un article que l'Association a publié à l'occasion d'un de ses congrès. En voici la teneur:

> L'Association canadienne des conseillers scolaires estime que le gouvernement du Canada devrait prendre des dispositions financières de façon à permettre aux propriétaires-occupants et aux propriétaires en général de déduire les taxes scolaires de leur revenu imposable.

J'espère que les députés appuient une telle politique. Le mécontentement s'accentue d'année en année dans toutes les couches de la société canadienne à cause de la montée des prix et des impôts, et c'est une raison qui devrait inciter le ministre des Finances à réfléchir à cette solution. Le gouvernement fédéral consent déjà des dégrèvements fiscaux pour les personnes mariées, les personnes à charge, les dons de charité, certains frais médicaux, les dépenses de déménagement et les frais professionnels. Depuis que j'ai présenté cette motion la première fois en novembre 1967, les dépenses du gouvernement fédéral sont passées de 11 milliards de dollars par année à plus de 35 milliards. L'augmentation s'établit donc à 24 milliards. Par conséquent, ni le gouvernement ni les députés qui prennent part au débat ne peuvent prétexter le coût du programme pour rejeter la motion. Je pense qu'il est temps que le gouvernement fédéral se rende compte que les frais de logement devraient être déduits de l'impôt des Canadiens. Je crois qu'en adoptant ma motion cet après-midi nous contribuerons à alléger le fardeau de nos concitoyens lourdement taxés.

Je considère cette motion comme une question urgente et mon objectif ultime est d'essayer de régler certains des problèmes que suscite l'impôt foncier, impôt considéré depuis longtemps comme injuste et régressif. J'espère donc que tous les partis de la Chambre voudront appuyer ma motion cet après-midi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crains que le temps alloué à ce débat cet après-midi soit beaucoup trop court car depuis toutes les années où j'ai assisté à des congrès et à des réunions politiques à l'échelon local, provincial ou national, j'ai pu constater que ce sujet suscitait des débats assez animés. A première vue, cette proposition paraît tout à fait attrayante, mais il faut quand même tenir compte du contexte dans lequel ces propositions sont toujours présentées. Il y a 10 ou 15 ans, alors que j'étais appelé pour la première fois à commenter une proposition de ce genre, c'était surtout les autorités municipales qui les proposaient comme un moyen de favoriser l'accès à la propriété.

• (1710)

Les administrations municipales ont jugé que s'il y avait davantage de logements occupés par leurs propriétaires que par des locataires dans leurs localités, elles auraient une population plus stable et que si les locaux étaient occupés par leur propriétaire ce dernier serait davantage porté à entretenir et embellir sa propriété. Tel était l'objectif principal de la proposition faite il y a dix ou quinze ans, mais elle semble nettement dépassée aujourd'hui. Nous voyons maintenant des propositions comme celle du député de Parkdale (M. Haidasz) destinée à soulager le fardeau fiscal en cette période d'inflation. Autrement dit, c'est une proposition visant à réduire les impôts. On ne cherche pas à encourager les propriétaires de maisons, mais plutôt à alléger le poids de l'inflation et des taxes qui augmentent à tous les niveaux.

Les crédits d'impôt de l'Ontario offrent une formule quelque peu différente de celle du député. Sur la formule de déclaration qu'on envoie pour avoir droit à un crédit d'impôt en Ontario, on stipule le montant des taxes payées au cours de la dernière année financière sur les propriétés que l'on possède ou que l'on loue et l'on obtient alors un crédit. Il ne faut pas oublier que même si cette résolution ne le précise pas autant, le député demande un crédit d'impôt et pas seulement une déduction de $300 sur le revenu imposable. Cela ne voudrait pas dire grand-chose pour tous les crédits d'impôt qu'il s'agisse de l'intérêt sur les hypothèques ou sur les propriétés occupées par leurs propriétaires. Nous avons déjà vu cette proposition bien des fois à la Chambre et à l'extérieur et elle présente de nombreuses difficultés. Il faut également songer à toutes les conséquences négatives de ce genre de proposition.

Le député a dit, je pense, qu'il accorderait un crédit d'impôt pour les résidences occupées par leurs propriétaires ou aux locataires. S'il comprend la loi fiscale, il verra qu'en principe le locataire a déjà profité d'un crédit d'impôt sur son loyer, car le propriétaire a déjà été autorisé à déduire les frais d'entretien de l'immeuble et en principe le locataire en bénéficie du même coup.

Mais comment peut-on traiter équitablement tous les contribuables? En 1974, mon parti a proposé que les taux d'intérêt au-dessus de 8 p. 100 jusqu'à concurrence d'un certain montant soient déductibles du revenu imposable. Mais cette suggestion présentait certaines difficultés. En fait, elle encourageait le contribuable à prendre une hypothèque à n'importe quel taux puisqu'il bénéficiait d'une déduction sur la différence au-dessus de 8 p. 100, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. On peut dire la même chose des propositions prévoyant la même forme de subvention pour les intérêts hypothécaires supérieurs à $5000 par an, par exemple. Une telle mesure n'aurait pas pour but de favoriser l'acquisition de logements mais constituerait plutôt un moyen unique de diminuer les taux d'intérêt élevés. Pour ma part, je ne crois pas au succès d'une telle méthode; elle se révélerait négative.

Dans le cas qui nous intéresse, je me demande si les avantages qu'en retireraient les contribuables pourraient justifier les complications de la déclaration d'impôt sur le revenu. Fort de l'expérience de quelque 18 années tant du côté du gouvernement que de l'opposition, je sais que chaque exception à l'impôt sur le revenu donne lieu à des complications dans la

déclaration des revenus. L'application de la loi est beaucoup plus généreuse et il en résulte beaucoup plus de frais et d'ennuis pour le contribuable, qu'il choisisse de faire lui-même sa déclaration ou de confier cette tâche à quelqu'un d'autre. A vrai dire, un système très simple d'imposition frapperait les revenus de tous les niveaux selon un pourcentage fixe. Cela serait une façon d'encourager les gens à travailler et augmenter leur revenu et favoriserait l'initiative. Par contre, selon ceux qui prônent un régime fiscal où le taux d'imposition augmente très rapidement en fonction du revenu, et cela n'est pas mon cas, c'est à ce point qu'il commence à y avoir des exceptions. Il y a des exceptions aux termes de la loi sur les allocations familiales. Si l'allocation d'enfant à charge aux fins de l'impôt sur le revenu était éliminée, cela signifierait une réduction importante qui pouvait correspondre, à un moment donné, à une diminution générale de cinq points.

Il y a des allocations pour les travailleurs, des allocations de déplacement, des allocations pour ceci et pour cela. En ce qui concerne le calcul de l'impôt sur le revenu des sociétés, chaque exception donne lieu à toutes sortes de difficultés et il entraîne des dépenses plus importantes. Je ne crois pas que ce système permette nécessairement une application plus équitable de la loi mais, dans ce cas particulier et compte tenu du fait qu'elle est utilisée avec un certain succès, je crois que le député aurait présenté une motion plus solide s'il y avait inclus une allocation pour les dépenses en taxe de vente afin de déterminer le fardeau total d'imposition pour le particulier. Si cette motion a pour but de répartir le fardeau total de l'imposition, il est très maladroit de dire qu'aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, les personnes ayant des gains annuels de $5000 ne paieraient pas d'impôts.

● (1720)

Supposons que le chiffre soit de $5000. Cette personne peut-être exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu, mais est-elle exemptée des taxes municipales, si elle est propriétaire d'une maison? Ces gens peuvent posséder des maisons qu'ils ont achetées il y a bien des années quand les conditions étaient un peu différentes. Le propriétaire peut avoir construit la maison lui-même, et elle est peut-être toute payée. Mais là n'est pas la question: cette personne doit encore payer ses taxes municipales et une part aussi élevée, sinon proportionnellement plus élevée, de la taxe de vente au détail dans certaines provinces. Elle doit aussi payer la taxe fédérale de fabrication, la taxe de vente indirecte sur les articles de consommation courante. Ce bill ne fera donc pas grand-chose pour alléger son fardeau.

On entend parler des petits salariés. Il est difficile de dire exactement qui est un petit salarié aujourd'hui, parce que les gens se situant dans les tranches de revenus moyens et supérieurs parviennent tout juste à subsister. Il y a à peine 20 ans, nous considérions ces gens comme étant à l'aise.

A mon avis, monsieur l'Orateur, nous devrions considérer le régime fiscal dans son ensemble. Si le député présentait une motion visant l'ensemble du régime fiscal, je pense que nous devrions être prêts à l'envisager sérieusement. La proposition du député renferme un élément de justice approximative, mais ne va malheureusement pas assez loin. Il serait préférable, à mon avis, de considérer le fardeau fiscal total du groupe que le député veut protéger.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

De plus, nous devrions voir ce qu'un crédit d'impôt de $300 représente pour un homme payant un taux d'impôt marginal de 50 p. 100. On se rend immédiatement compte des difficultés qu'il y aurait à appliquer le crédit d'impôt aux divers paliers d'imposition. Le crédit d'impôt de $300 profite plus à celui qui paie un taux d'impôt marginal de 50 p. 100 qu'à celui qui a un revenu inférieur ou même, mettons, au pauvre type qui ne paie pas d'impôt sur le revenu. Après tout, que vaut le crédit de $300 pour un homme qui ne paie pas d'impôt? Absolument rien. Il n'a aucune valeur pour lui. Nous devons donc examiner tous les aspects de cette proposition. La question n'est pas aussi facile à résoudre qu'elle le semble à première vue, et j'invite les députés à se pencher plus longuement sur les divers aspects de cette proposition. Nous étudions un sujet que certains trouvent avantageux de défendre sans en examiner de près les nombreuses ramifications. Une proposition du genre pourrait coûter des sommes énormes au Trésor. C'est pourquoi nous devons en étudier les aspects en détail pour voir si elle procure plus de justice que d'injustice.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Parkdale (M. Haidasz) d'avoir présenté son éternelle motion demandant au gouvernement d'aviser à l'opportunité de permettre la déduction de l'impôt fédéral sur le revenu de l'impôt foncier pour les logements occupés par leur propriétaire et des loyers payés par les locataires, jusqu'à concurrence d'un maximum de $300 par année. Les collègues libéraux du député débatteront probablement cette proposition jusqu'à épuisement puisqu'elle n'a pas été bien reçue par le cabinet, surtout le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet).

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a été relativement charitable avec l'emploi du mot «déductible». Il y a une différence entre déduction et crédit d'impôt, et je pense que le parrain de la motion a parlé de déduction plutôt que de crédit. Sur ce plan, la déduction proposée n'offre pour ainsi dire pas d'avantages à beaucoup de personnes, et le crédit d'impôt dont il s'agit ne sera d'aucune utilité pour ceux qui ne paient pas d'impôt. Dans cette dernière catégorie figurent les retraités, les personnes à revenu fixe et les travailleurs des catégories de revenus peu élevés ou moyens. Lorsque le député présentera de nouveau sa motion l'an prochain, peut-être devrait-il préciser sa pensée, et parler de crédit d'impôt au lieu de déduction.

Les arguments avancés en faveur de la déductibilité sont persuasifs et de nature à plaire. Mais à y regarder de plus près, on voit qu'il s'agit d'une mesure coûteuse et régressive, d'un «gadget» de bien peu d'intérêt pour le petit propriétaire et pour le locataire de revenus moyens ou peu élevés. Par contre, la mesure proposée par le député serait d'un avantage réel pour les catégories supérieures de revenus, et les bailleurs d'appartements. En fait de médicament, il offre une aspirine pour calmer la migraine, il s'en prend au symptôme et non à la racine du mal.

Voyons d'un peu plus près la déductibilité dont parle le député. Les études effectuées à ce sujet montrent que cela serait extrêmement coûteux. C'est sans doute la raison pour laquelle le ministre des Finances et le ministre d'État aux Affaires urbaines ne sont pas en faveur. Permettez-moi de citer la déclaration suivante de M. William Teron, président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui a été publiée dans un numéro récent d'*Executive*. Voici ce qu'il dit:

En ce qui concerne la déduction fiscale des intérêts, des taxes municipales, etc., il s'agit d'une solution extrêmement coûteuse. Le programme coûterait cher. Il ferait perdre à l'État quelque chose comme un milliard par année en recettes fiscales. Il serait terriblement régressif, car il serait plus avantageux pour les grosses maisons que pour les petites, ce qui est bien le contraire de ce que la société désire. En outre, nous dépensons actuellement dans les 200 à 280 millions à peu près pour subventionner tous les logements publics et toutes les épurations d'eaux usées, etc., que nous assistons au Canada. Et sur un seul chapitre, vous dépenseriez donc quatre fois plus en un an pour aider tous ces Canadiens qui sont extrêmement bien logés dans de magnifiques maisons. Ces bien-logés n'ont pas besoin d'aide.

Et il est terriblement important à mon avis de veiller à nous montrer très sélectifs en faveur des mal-logés.

Le gouvernement appuie le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Nous affirmons également que les déductions telles qu'elle sont proposées bénéficient beaucoup moins aux personnes de revenus moyens ou de revenus modestes. Je pense que je pourrais parfaitement illustrer mon argument en faisant allusion au régime enregistré d'épargne-logement présenté par l'ancien ministre des Finances, l'honorable John Turner, dans le cadre du budget de 1974, régime qui avait d'ailleurs été adopté. Aux termes de ce régime, un contribuable peut déduire $1,000 de son revenu annuel, jusqu'à concurrence de $10,000, à condition que ces sommes soient versées dans un compte spécial constitué dans l'intention d'acheter une maison ou du mobilier. Les personnes qui sont déjà propriétaires d'un logement ne peuvent souscrire à ce régime. Si les sommes ainsi épagnées sont utilisées pour l'achat de meubles ou d'un logement, elles peuvent être déduites des revenus imposables et les intérêts courus sur ces sommes ne sont pas soumis à l'impôt. D'autre part, si le contribualble décide de ne pas acheter un logement ou du mobilier, il ou elle peut transférer la somme épargnée sur un plan reconnu d'épagne-retraite et échapper de la même façon à l'impôt. Voici ce qu'il en est en ce qui concerne le plan reconnu d'épagne-retraite.

Pour en revenir aux programmes d'accession à la propriété, permettez-moi de vous rappeler qu'en 1974 on a octroyé 65 millions de dollars de subventions pour l'achat de logements. Qui a bénéficié de ces subventions? Un sur 49 de ceux dont les revenus se situent entre $5,000 et $10,000, un sur 32 de ceux dont les revenus se situent entre $10,000 et $15,000; un sur 16 de ceux dont les revenus sont égaux ou supérieurs à $50,000.

Ceux dont les revenus moyens se situaient entre $5,000 et $10,000 ont reçu une subvention de $264.93. Celui qui gagne de $15,000 à $20,000 aurait droit à une subvention de $365, une personne qui toucherait entre $20,000 et $50,000 aurait droit à $462, tandis que ceux qui reçoivent plus de $50,000 obtiendraient $571. Comparons cela au montant accordé à ceux qui touchent moins de $2,000. Ils reçoivent une subvention de $105. Les gens qui touchent de $2,000 à $5,000 reçoivent $203. C'est ce qui arrive quand un programme de ce genre est mis en application. Car on donnera à celui qui a; mais à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a.

● (1730)

Les problèmes de l'habitation ne peuvent être résolus au moyen de combines. Nous devons construire des maisons à un coût raisonnable. Quand je parle de maisons, je songe à des habitations familiales, à des logements locatifs et sociaux ou sans but lucratif. L'ancien ministre d'État a déclaré qu'il y avait 800,000 personnes au Canada qui consacraient plus de 25 p. 100 de leur revenu à payer leur loyer. Elles ont besoin d'aide. Comment y parviendra-t-on? En abaissant les taux d'intérêt.

La semaine dernière, je signalais dans un discours ce que paie une personne sur une hypothèque de $50,000 au taux courant des intérêts de 11.5 p. 100 pour une période de 25 ans. Elle paie $498 par mois, pour le principal et l'intérêt. Au bout de 25 ans, elle aura payé $143,000. Voilà le problème qu'il faut aborder de front. Les gouvernements et les institutions financières ont assurément la responsabilité sociale d'abaisser les taux d'intérêt afin de permettre aux gens de faire l'acquisition d'une maison à un prix raisonnable.

Il faut aider les locataires en adoptant des mesures concrètes de réglementation des loyers et les économiquement faibles en leur versant des allocations de logement. Il ne faut pas oublier que la plupart des gens ne paient pas d'impôt sur le revenu personnel; c'est pourquoi il faut penser en fonction d'allocations de logement plutôt que de déductions fiscales. Le député de Parkdale a parlé de dégrèvement d'impôt. Mais celui qui ne paie pas d'impôt n'a droit à aucun dégrèvement d'impôt. Il importe que le député distingue entre une déduction et un dégrèvement d'impôt.

Il est temps que le gouvernement s'attaque au coût élevé des terrains. De 1975 à 1976, le prix—c'est-à-dire le coût moyen d'un lot de la Société centrale d'hypothèques et de logement est passé de $6,542 à $8,520—, soit une augmentation de 30 p. 100 en un an. Le député, qui vient de Toronto, sait qu'il est impossible d'y acheter un lot pour moins de $30,000. Donc, il faut faire quelque chose. M. Teron, président de la SCHL, déclare que le prix des terrains a par trop fluctué et qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour remédier à une telle situation au moyen d'un plan cadastral.

Ce que doit faire le gouvernement, c'est accroître ses réserves de terrains et les revendre au moment opportun afin d'en faire baisser le prix. Le député de Parkdale sait aussi bien que moi que les terrains entourant Toronto—et ceci s'applique aux terrains entourant la majorité des grandes villes du Canada—appartiennent aux promoteurs qui les vendent seulement lorsqu'ils peuvent en tirer des bénéfices. Le gouvernement devrait intervenir, acheter les terrains et les revendre au moment opportun de façon à en faire baisser le prix.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a indiqué certains moyens par lesquels les provinces aident les municipalités. Il est vrai qu'en Ontario, il est possible d'obtenir des dégrèvements d'impôt. Cette mesure devrait avoir un champ d'application plus vaste. La limite est actuellement de $90, mais le programme pourrait très bien être élargi et s'appliquer aux contribuables à revenu modeste. Je crois qu'il est nécessaire d'accorder plus de dégrèvements d'impôt.

Je sais que les taxes municipales constituent un fardeau de plus en plus lourd. A mon avis, nous devrions transférer la part de ces taxes imposée au titre de l'éducation aux gouvernements provinciaux et fédéral—ils versent actuellement un certain montant. Mais ils devraient payer une somme plus importante, particulièrement à l'avantage des contribuables à revenu moyen et fixe.

Je ne peux accepter la proposition du député de Parkdale d'autoriser, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, une déduction relative aux maisons occupées par le propriétaire et aux maisons de location. Mais, si le député ne réussit pas à persuader le ministre des Finances d'avancer ses idées à cet

égard, j'espère qu'il réussira à le persuader d'adopter les propositions que je viens d'émettre au sujet d'un programme national de construction domiciliaire, du besoin de s'attaquer aux taux d'intérêt élevés, d'imposer une plus grande responsabilité aux institutions financières, d'assurer une réglementation efficace des loyers et de créer des allocations de logement, et ainsi de suite. S'il réussit, je serai très fier de lui mais en ce moment, je ne suis pas convaincu de la validité de la proposition qu'il a émise aujourd'hui.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter mon honorable ami de Parkdale. Sa proposition était bien présentée et il n'est pas nécessaire d'être cardiologue pour savoir qu'il a bon cœur.

En tant que membre régulier du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et du fait que j'ai reçu un grand nombre de questions de la part du public à ce sujet, je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre sur ce thème.

Le débat concerne le logement, l'un des besoins les plus élémentaires de l'homme qui a le droit de se sentir en sécurité et protégé des intrus. C'est le cas même dans les pays jouissant d'un climat très doux, des pays où les gens peuvent vivre dehors toute l'année s'ils le désirent. Il est donc encore plus important que les citoyens soient convenablement logés dans un pays comme le Canada où on peut réellement mourir de froid, même dans un abri si l'on n'est pas bien vêtu et chauffé. Cette question de survie prend actuellement de grandes proportions du fait que l'on est en butte à de nouvelles sources de tension telles que la hausse constante du coût de la vie, des anticipations supérieures, un nouveau sens des valeurs, l'instabilité sociable et la crise de l'énergie.

Que propose donc le député? Que les impôts fonciers et le paiement des loyers puissent être déduits de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence de $300. Je ne sais pas s'il proposait aussi de déduire le paiement des intérêts hypothécaires.

● (1740)

Quels sont les principaux aspects de la position du gouvernement sur cette question? Tout d'abord, les propositions visant à permettre des déductions ou des dégrèvements d'impôt foncier de l'impôt sur le revenu des particuliers se fondent généralement sur l'un ou l'autre des arguments suivants. Ou bien on soutient parfois qu'une telle mesure aiderait le secteur du logement. Ou bien on soutient que le gouvernement devrait adopter une mesure de ce genre pour réduire le coût élevé du logement.

A l'heure actuelle, le taux désaisonnalisé des nouvelles mises en chantier serait de 260,000 par année. Bien que ce taux soit légèrement inférieur au chiffre record enregistré plus tôt cette année, la réduction n'est pas imputable à quelque faiblesse fondamentale du marché, mais traduit un retour à un niveau soutenable d'activité. Une mesure législative de ce genre devrait influer de façon négligeable sur le nombre des nouvelles mises en chantier, puisqu'une faible proportion des économies fiscales viserait de nouveaux logements. Toute mesure de ce genre qui contribue à accroître la demande entraînera la conséquence peu enviable de hausser les prix et les loyers et, partant, ferait obstacle, dans une certaine mesure, à la réduction du coût des logements.

Comme il est tout à fait improbable qu'une mesure de ce genre puisse avoir des répercussions pratiques importantes sur le secteur du logement, une telle mesure se résume essentiellement à un paiement de transfert. Les considérations d'équité sont donc de première importance. Vue sous cet angle, même compte tenu du maximum proposé de $300, la proposition du député de Parkdale (M. Haidasz) ne paraît pas très souhaitable.

Si l'on veut examiner dans le contexte l'équité de la mesure proposée, il faut noter que l'élément de l'indice des prix à la consommation représenté par l'impôt foncier n'a pas connu de hausse plus rapide que les autres prix et coûts. Dans ce contexte, il me semble juste de dire que le fait de choisir cet élément précis de l'inflation récente et de subventionner cet élément précis de dépenses par le biais du régime fiscal n'est pas généralement équitable. Grâce à l'indexation et à des dégrèvements fiscaux accrus, le gouvernement s'est servi du régime fiscal d'une façon beaucoup plus générale pour indemniser ceux qui souffrent le plus de l'inflation.

En outre, la proposition du député de Parkdale, selon laquelle tout loyer jusqu'à concurrence de $300 serait déductible, établit une distinction injuste en faveur des locataires par opposition aux propriétaires de maisons. Pour être juste, il faudrait permettre la déduction d'un certain pourcentage du loyer, soit grosso modo l'équivalent de la taxe foncière comprise dans le loyer. De plus, une simple déduction ou un crédit, tel que le recommande le député de Parkdale, ne tient pas suffisamment compte du revenu du bénéficiaire. La déduction ou le crédit offert devrait dépendre du revenu du particulier si nous voulons en faire bénéficier ceux qui sont le plus durement frappés par la montée du prix du logement.

Tout en admettant la possibilité d'apporter des modifications dans ce sens, toute proposition semblable, peu importe sa forme, ouvre forcément la porte à d'autres injustices. En fin de compte, ceux qui bénéficieront le plus d'une mesure à caractère aussi général ne seront pas ceux à qui l'on a accordé la déduction d'impôt initiale. Ainsi, si le prix des maisons et les loyers augmentent par suite de la déduction, une forte partie de ces avantages iront aux constructeurs. Une pareille mesure tient bien peu compte des besoins divers des particuliers. D'aucuns affirmeront que les grandes familles ont besoin de logements relativement plus spacieux et, par conséquent, devraient pouvoir bénéficier d'un crédit ou d'une déduction pour une fraction relativement plus importante de leur taxe foncière ou de leur loyer.

Par ailleurs, il existerait probablement de graves inégalités d'une province à l'autre, pour la bonne raison que les arrangements financiers entre les diverses provinces et leurs municipalités varient considérablement, surtout en ce qui concerne la part des services offerts par la province et la part des recettes municipales provenant de subventions provinciales, contrairement à l'impôt foncier. Bien que cela ne pose pas de problème à une province donnée pour établir son programme, si le gouvernement fédéral adoptait une mesure en matière d'impôt foncier qui s'appliquerait nécessairement de manière uniforme à toutes les provinces, celles-ci recevraient des sommes qui couvriraient un pourcentage différent de l'ensemble des frais municipaux. En outre, les modes d'évaluation pour l'impôt foncier se basent sur un classement différent des propriétés d'une province à l'autre. Les prestations que recevraient les provinces pour les divers types de logements varieraient d'une province à l'autre et les écarts seraient très grands.

On peut soulever plusieurs autres points à l'égard de cette proposition. Premièrement, une fois cette mesure en vigueur, les municipalités se sentiraient moins obligées d'éviter une augmentation de l'impôt foncier. Il se pourrait donc qu'il augmente et que les provinces abaissent le montant de leurs subventions, ce qui fausserait les objectifs de la proposition et en accroîtrait le coût. De plus, ce n'est peut-être pas le meilleur moyen pour le gouvernement fédéral de transférer des ressources aux municipalités.

Deuxièmement, l'impôt foncier et sans conteste une taxe appliquée à la propriété d'une maison et il est perçu par les municipalités et les provinces en vue de payer les biens et les services. Cet impôt est exclusivement du ressort municipal et provincial. Les provinces et les municipalités pourraient considérer le genre de déduction proposée par le député de Parkdale comme une immixtion du gouvernement fédéral dans leurs affaires.

La structure à laquelle pense le député ne semble pas claire. On ne sait pas, par exemple, s'il propose une déduction sur le revenu ou un crédit imputé aux impôts versés. Alors que les effets signalés seraient indépendants de la forme précise de cette mesure, les frais de revenu et l'importance relative des économies fiscales réalisées à divers niveaux de revenus dépendraient essentiellement bien sûr de cette structure.

On estime qu'une déduction des impôts payables d'au plus $300 coûterait au-delà de 2.5 milliards de dollars. Si pareille mesure était établie comme une déduction du revenu imposable, le coût en serait d'environ 500 millions. Même avec un maximum de $300, ce serait les personnes à revenus élevés qui en retireraient les plus grands bénéfices.

Le gouvernement fédéral consacre des sommes importantes au secteur de l'habitation. Le budget de la SCHL au chapitre des nouveaux prêts est d'environ 1.2 milliards de dollars. Ces prêts sont en majeure partie destinés aux personnes à faibles revenus. En outre, les dépenses de la SCHL en octrois et en subventions au titre des habitations publiques sont de l'ordre de 300 millions. Là encore, une importante partie de ces dépenses sont effectuées dans le cadre de programmes comme le PAAP et le PAREL, les programmes d'aide pour l'accession à la propriété et la remise en état des logements, sont destinés, avant tout, aux personnes à faibles revenus. En outre, le gouvernement fédéral a inclus, en 1973, les taxes scolaires et municipales dans la formule de péréquation. C'est ainsi que les paiements de péréquation sont environ 200 millions plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. Ces paiements sont évidemment destinés aux provinces moins fortunées. Il est clair que toutes ces mesures du gouvernement fédéral sont à l'avantage de ceux qui sont le plus dans le besoin. La proposition du député de Parkdale, d'autre part, accorderait un avantage sans tenir compte des besoins.

Quelle est alors la conclusion du gouvernement? Une mesure comme celle-là ne semble pas souhaitable. Elle ne donnerait pas l'élan nécessaire au secteur de l'habitation et aurait pour effet catastrophique et regrettable de faire monter le prix des maisons et les loyers. Bien que le caractère obscur de cette proposition nous permet difficilement d'en mesurer l'équité, il demeure que la proposition n'aurait pas le même effet sur tous les Canadiens, selon la province qu'ils habitent, et ne répondrait pas convenablement aux besoins des familles de taille différente en matière d'habitation. Comme l'impôt foncier n'a pas progressé plus rapidement que l'IPC, il semble injuste d'accorder des subventions à l'égard de ce coût seulement. La mesure entraînerait une réduction sensible des recettes fédérales et ne canaliserait pas les avantages vers les plus déshérités. Enfin, elle serait interprétée comme une invitation aux municipalités à alourdir leur impôt foncier.

Un ou deux autres contre-arguments ont par ailleurs été soulevés. Je voudrais tout d'abord comparer le régime fiscal du Canada et celui des États-Unis. Aux arguments en faveur d'une déduction des dépenses, du même type que celle permise aux États-Unis, je répondrais ceci. Il est pratiquement impossible de comparer le mode d'imposition sur le revenu des particuliers, au Canada et aux États-Unis, car il s'agit de deux régimes foncièrement différents. Par exemple, bien que les taxes municipales et les intérêts hypothécaires sur les habitations soient déductibles aux États-Unis, les gains en capital provenant de la vente d'une maison sont imposables et les déductions personnelles de base sont moins élevées que chez nous. Le Canada permet une déduction pour les cotisations au régime de pension, alors que ce n'est pas le cas aux États-Unis. D'autre part, on ne tient pas compte des impôts payés aux provinces ou aux États de la même manière dans les deux pays. Toute comparaison du point de vue fiscal doit, pour être valable, tenir compte de tout le contexte du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale, propre à chacun des deux pays.

Deuxièmement, en ce qui touche les taxes municipales et les intérêts hypothécaires payés par les propriétaires, un des grands principes de politique fiscale contenu dans la loi de l'impôt sur le revenu en vigueur au Canada est qu'aucune déduction n'est permise pour les dépenses personnelles. Étant donné qu'on achète une maison pour des besoins personnels, notamment pour se loger, aucune dépense entraînée par cet achat ne pourrait normalement, selon ce principe, donner lieu à une déduction. Bien que l'achat d'une maison représente une dépense importante, il entre dans la même catégorie que l'achat de meubles, de vêtements ou d'une voiture par le contribuable. Personnellement, je ne suis pas d'accord sur ce point, mais c'est une opinion que certains avancent.

● (1750)

Tels sont les grandes lignes de la position du gouvernement à ce sujet. Cependant, étant donné le besoin crucial de logements dans un pays où le climat est aussi rude que le nôtre, dans un monde où le logement devrait être un droit humain fondamental pour des questions de sécurité et de vie privée, même dans les parties du monde où le climat est plus supportable, vu le coût élevé du logement, dû à la spéculation et à d'autres raisons, et l'importance, sur le plan social, d'une vie de famille stable, il incombe à tout gouvernement, et en particulier au nôtre, d'être sensible à l'inquiétude continuelle du public à l'égard du coût du logement et d'examiner très attentivement toute proposition visant à l'améliorer.

L'homme, et en particulier l'homme politique, est certainement assez intelligent pour cela. Il faut évidemment tenir compte également du prix élevé du terrain, dû peut-être à un oligopole croissant de promoteurs et de constructeurs, en particulier dans les régions fortement urbanisées, prix qui augmente encore plus vite que celui des logements eux-mêmes.

Que cette motion fasse ou non l'objet d'un vote, j'exhorte tous les niveaux de gouvernement à y réfléchir sérieusement.

Je félicite encore une fois mon collègue, le député de Parkdale de s'être fait le champion de cette cause.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je veux dire seulement quelques mots sur la motion présentée par le député de Parkdale (M. Haidasz). On peut être assuré que je ne tuerai pas sa motion, parce que j'aimerais qu'elle ne soit pas rejetée. Et je crois que le problème soulevé est de la plus haute importance, bien que cette motion soit très modérée, je dirais presque insignifiante pour les petits salariés.

Je n'ai jamais compris pourquoi les gouvernements qui se succèdent n'ont jamais étudié la discrimination qui existe actuellement entre le propriétaire d'une maison unifamiliale et le propriétaire d'une maison de rapport. Encore aujourd'hui le propriétaire de maison unifamiliale n'est pas capable de déduire un sou des taxes municipales et des taxes scolaires de son revenu. Il est obligé d'en payer à 100 p. 100, et s'il emprunte pour bâtir ou réparer sa maison, il est obligé de payer à 100 p. 100 les intérêts de cet emprunt-là, parce que c'est une maison unifamiliale. Il est obligé de payer les taxes deux fois, alors que le propriétaire d'une maison à loyer sera exempté des deux tiers des taxes municipales, des deux tiers des taxes scolaires, il sera exempté des deux tiers de l'impôt, et de l'intérêt de l'argent qu'il a emprunté pour bâtir cette maison-là.

Il est constamment favorisé, alors que celui qui en aurait besoin n'a pas cette chance. Si cet homme ou cette société a les capitaux nécessaires pour bâtir des maisons à loyers modiques ou non, il est favorisé, monsieur l'Orateur, du fait qu'il a droit à toutes ces déductions de l'impôt. Il peut faire toutes ces déductions-là, et le pauvre travailleur qui veut se bâtir une maison pour loger sa famille n'a droit à aucune de ces exemptions-là. Voilà la discrimination que je veux indiquer ce soir à la Chambre.

Mais on craint d'enlever au trésor public un petit «trois cents piastres». Si cela énerve les percepteurs d'impôt, monsieur l'Orateur, qu'on impose un peu plus ceux qui sont capables de payer l'impôt. On dit que les gros monopoles, les grandes sociétés ne paient pas plus que 25 p. 100 de tout l'impôt au Canada, alors que les travailleurs en paient 75 p. 100. Nous sommes en train de demander aux travailleurs de payer pour faire vivre les gros monopoles. C'est tout!

La motion, bien qu'elle soit très modeste, devrait être adoptée. Je ne veux pas la «tuer», et c'est pour cela que je reprendrai mon siège immédiatement.

[*Traduction*]

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet de cette motion, car je n'ai pas non plus l'intention de la couler.

Je tiens à assurer au député de Parkdale (M. Haidasz) qu'un gouvernement progressiste conservateur envisagera très attentivement l'idée d'autoriser les propriétaires de maison à déduire une partie des taxes foncières municipales et de l'intérêt hypothécaire aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu ou d'établir à partir de là un programme de «crédit» d'impôt fédéral. Il y a une condition à cela, il faudrait accorder aux locataires un avantage fiscal semblable.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu des discours fort éloquents à ce sujet.

[M. Philbrook.]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que le député à qui la présidence vient tout juste de donner la parole terminera ses observations avant l'ajournement afin que la Chambre puisse se prononcer sur cette motion. C'est un principe extrêmement important.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La parole est au député de Welland (M. Railton).

M. Railton: Monsieur l'Orateur, l'intervention du leader de l'opposition à la Chambre est incompréhensible, comme la plupart de ses observations.

Une proposition comme celle que renferme la motion du député de Parkdale (M. Haidasz) ne saurait être tranchée rapidement. Bien entendu, la Chambre n'aurait pas à se prononcer à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Pourquoi pas?

M. Railton: Un simple débat durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire alors que les députés ne font que tuer le temps ne suffit pas. Cette motion n'a pas été discutée à fond par tous les députés.

Pour ma part, je crois que c'est une excellente idée. Le député cherche à favoriser les petits salariés. Toutefois, cette somme de $300 ne leur sera pas très utile, car fort peu d'entre eux possèdent leur propre maison. Les politiques et les restrictions en matière de loyers régissent habituellement les loyers que ces gens ont à acquitter.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

Le séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre les remarques que je faisais à 5 heures, au moment où l'on a appelé l'heure des mesures d'initiative parlementaire, au sujet des personnes qui seraient touchées par l'article 15 du bill C-19.

L'agriculture canadienne est un autre secteur de l'économie qui sera touché par la suppression de cette subvention, en

raison des conséquences qu'elle aura sur les élévateurs de tête de ligne. Les agriculteurs ontariens verraient leurs ventes de provendes diminuer. A l'heure actuelle, les agriculteurs sont tributaires de ces élévateurs pour distribuer la majeure partie de leurs grains de provende. Lorsque les élévateurs fermeront leurs portes, les agriculteurs devront trouver d'autres sources de grains de provende, qui seront fort probablement plus coûteuses.

L'agriculteur québécois, qui a besoin des grains de provende entreposés dans les élévateurs de la Voie maritime en subira lui aussi le contrecoup. Les propriétaires d'élévateurs situés plus en aval le long de la Voie maritime, près de Montréal et de Québec, n'utiliseront pas leurs entrepôts pour stocker le grain de provende: à la place, ils se concentreront exclusivement sur les céréales d'exportation. Le coût accru du transport de grain par chemin de fer va inciter ces propriétaires d'élévateurs à accumuler autant que possible les céréales d'exportation transportées par voie d'eau. Il n'y aura pas de place pour le grain de provende.

L'agriculteur de l'Ouest perdra les marchés qui sont alimentés en grain à partir des ports de l'Est. Cela sera imputable à la hausse possible du prix que les acheteurs de grain devront payer les mois d'hiver lorsque le grain arrive par fer à ces ports. Les acheteurs auront tôt fait de se tourner vers d'autres fournisseurs qui peuvent garantir la livraison du grain au même prix à longueur d'année. La fermeture des élévateurs aurait également des incidences sur les compagnies de navigation des Grands lacs qui font le transport du grain entre Thunder Bay et les élévateurs intérieurs de tête de ligne et les ports de l'Est. Si l'on supprime la subvention, elles devront changer leur activité commerciale, ce qui aura des effets néfastes sur tous les intéressés.

Comme le cours inférieur de la Voie maritime ferme beaucoup plus tôt à l'automne que les Grands lacs, ces cargos céréaliers peuvent effectuer des voyages supplémentaires aux élévateurs situés à l'intérieur du pays. Après ces voyages supplémentaires—et la plupart du temps, les élévateurs sont remplis—les navires entreprennent ensuite leur dernier voyage. Au retour, ils sont amarrés près de ces élévateurs intérieurs de façon à pouvoir être déchargés plus tard pendant l'hiver. Au printemps, les navires amarrés aux élévateurs recommencent également à naviguer tôt et peuvent faire des voyages supplémentaires dans les lacs en attendant la fonte des glaces dans le cours inférieur de la Voie maritime.

Après la suppression des subventions, ces activités seraient grandement modifiées. Premièrement, les expéditions directes de grain entre Thunder Bay et les points d'exportation situés à l'Est seraient plus nombreuses au cours de la saison normale de navigation. Encore une fois, en raison des tarifs ferroviaires plus élevés, il serait préférable d'expédier le plus de grain possible par bateau. A l'automne, les navires transporteront de préférence leur cargaison vers les ports du Saint-Laurent. S'ils se trouvent dans le bas du Saint-Laurent, ils n'auront vraisemblablement pas le temps de remonter vers la tête des Grands lacs pour prendre une cargaison et ensuite passer l'hiver aux élévateurs situés à l'intérieur.

Les trains cesseront de rouler vers ces élévateurs intérieurs et les navires n'iront plus y mouiller; l'activité y sera réduite en hiver, et avec le temps on finira par les fermer.

Je résume, en terminant, monsieur l'Orateur; je partage l'avis de la plupart de mes collègues. L'abrogation de l'article 272 devrait être retardée d'au moins un an, d'ici que le ministre ait formulé sa nouvelle politique des transports, d'autant plus que son prédécesseur a dit de la politique actuelle qu'elle était un fouillis. Il faudrait éviter de transformer cet aspect de nos transports nationaux sans tenir compte des répercussions que cela pourrait avoir sur les autres secteurs de l'économie.

Qu'on me permette aussi d'ajouter que si le gouvernement décide qu'il est souhaitable de supprimer la subvention, il faudrait le faire de façon à permettre à l'économie qui en dépend de s'y adapter. De plus, avant de prendre une décision politique, il faudra veiller à terminer et à bien comprendre toutes les études sur ses répercussions économiques. Enfin, si l'article 272 de la loi sur les chemins de fer doit disparaître comme on songe à le faire, sans prévoir des mesures de compensation, les régions touchées en souffriront gravement sur le plan économique. Monsieur l'Orateur, à mon avis, la Chambre ne devrait pas adopter ce projet de loi avant que l'article 15 en ait été supprimé.

● (2010)

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Huron-Middlesex (M. McKinley) à propos des minoteries. Du fait que je viens de la côte est, cette question m'intéresse également. J'attends toutefois le discours du ministre chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang) qui participera au débat plus tard, pour voir ce qu'il dira à propos des entretiens qui ont eu lieu dans les minoteries, surtout dans celles de la côte est.

Ce soir, je me propose de parler des articles du bill C-19 qui concernent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a fait connaître son intention de ne pas indexer en 1976 les versements effectués aux termes de la loi de 1973 sur les allocations familiales. Cette mesure est inscrite dans le bill C-19 et c'est de cela que j'aimerais parler aujourd'hui. Avant de dire quoi que ce soit sur les mesures proprement dites, j'aimerais faire quelques observations préliminaires.

Aucun gouvernement n'aime annoncer qu'un programme dans lequel il est profondément engagé et auquel il croit fermement, fera l'objet de compressions. Ce ne sont donc pas là des remarques faites de gaieté de cœur. Cependant, la plupart d'entre nous avons reconnu la nécessité de compressions budgétaires et d'une réduction du taux de croissance des dépenses publiques. Nous avons tous admis également que l'ensemble des activités gouvernementales doivent se ressentir de ces compressions. Étant donné que les programmes à caractère social absorbent la plus large part des dépenses gouvernementales, ils doivent forcément se ressentir d'une réduction des dépenses.

Après m'être renseignée, j'ai constaté que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social disposait d'un certain nombre de moyens pour restreindre la croissance des dépenses gouvernementales. Il avait déjà pris des mesures pour restreindre les dépenses fédérales dans le cadre des lois sur les soins médicaux et sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, et le gouvernement estimait qu'aucune autre restriction dans ce domaine n'était souhaitable pour le moment.

Compression des dépenses de l'État

Du côté bien-être du ministère, sans parler du Régime contributif des pensions du Canada, les programmes les plus importants sont les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti pour les bénéficiaires de pensions de vieillesse et les dépenses à titre d'aide et de services sociaux dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. C'est sur ces programmes que s'est concentrée l'attention du gouvernement.

On me dit que la réduction ou la non-indexation des programmes de sécurité de la vieillesse ou de supplément de revenu garanti ne constituaient pas une solution acceptable. En effet, un des objectifs importants de la politique sociale du gouvernement ces dernières années a été de faire en sorte que les prestations accordées aux personnes âgées, en vertu de régime du soutien du revenu, atteignent le plus rapidement possible un niveau satisfaisant. Revenir en arrière, par rapport à ce qui a été acquis, semble tout à fait inacceptable pour le gouvernement. La réduction ou la non-indexation des prestations de sécurité de la vieillesse ou de supplément de revenu garanti diminuerait l'efficacité des réalisations du ministre et du gouvernement jusqu'ici. Même si l'inflation diminue, cela replongerait les citoyens âgés dans de graves difficultés économiques.

On me dit qu'un argument à peu près semblable l'a emporté quant aux principales dépenses afférentes aux programmes à frais partagés, établis en vertu de régime d'assistance publique du Canada. En vertu de cette loi, les dépenses supportées par les provinces à des fins d'assistance et de services sociaux sont partagées, dans la mesure où elles sont destinées à aider les personnes économiquement faibles ou en passe de le devenir.

La définition exacte du besoin varie d'une province à l'autre, mais dans tous les cas les fonds fédéraux versés en vertu du régime d'assistance publique du Canada sont presque complètement consacrés à ceux qui ont de très faibles revenus. L'imposition de lourdes restrictions fédérales sur ces dépenses semblait inopportune au gouvernement car agir ainsi aurait frappé le plus durement ceux qui sont le moins en mesure de se protéger durant une crise économique.

Il y avait aussi d'autres raisons de renoncer à une initiative importante en vue de réduire les coûts versés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Comme les députés le savent, nous sommes sur le point de terminer une importante révision fédérale-provinciale de toutes nos dépenses partagées au titre du bien-être social, révision qui, espérons-nous, entraînera une vaste réforme et une amélioration de notre régime d'assistance sociale. Par conséquent, le gouvernement a cru qu'il était inopportun d'adopter des mesures fédérales unilatérales dans ce domaine. Bien entendu, les dépenses provinciales faites aux termes du Régime d'assistance publique du Canada en vertu d'accords conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux ne peuvent être modifiés unilatéralement sans avis préalable d'un an. De fait, le gouvernement fédéral ne peut agir rapidement sans le consentement des provinces.

La Chambre doit se rendre compte que parmi les principaux programmes d'assistance sociale le gouvernement devra envisager une baisse des coûts à l'égard du programme d'allocations familiales. A cet égard même, j'ai appris que le gouvernement s'était décidé à prendre ces mesures avec beaucoup de réticence. Les allocations familiales de 1975, de $22.08 par enfant, ne sont pas très élevées mais constituent un revenu

[Mlle Campbell (South Western Nova).]

d'appoint substantiel pour beaucoup de familles canadiennes. Pour la plupart des Canadiens qui ont des enfants, le chèque mensuel d'allocations familiales apporte un supplément important au revenu familial. Le gouvernement a proposé de ne pas augmenter les allocations familiales en invoquant la nécessité urgente de comprimer les dépenses publiques, et en partant du principe que parmi les principaux programmes d'assistance sociale à même de subir des restrictions, le programme d'allocations familiales est celui qui causerait le moins de difficultés aux Canadiens.

Le ministre a reçu des doléances d'associations féminines au sujet de cette décision, à juste titre, car on fait remarquer que pour beaucoup de mères de famille les allocations familiales sont le seul revenu dont elles peuvent disposer et le seul sur lequel elles peuvent exercer elles-mêmes un contrôle. Dans le discours du trône, le gouvernement reconnaît bien la situation mais encore une fois cette décision est un moindre mal pour le moins de gens possible.

J'ajoute que ceux qui sont les plus durement touchés par les modifications proposés ne sont pas sans autre protection. Ceux qui peuvent prouver qu'ils sont dans le besoin recevront des paiements d'assistance sociale à frais partagés qui en général sont indexés sur le coût de la vie, ce qui compensera le manque à gagner que représente la non-indexation des allocations familiales. Dans la plupart des provinces, les salariés touchant le salaire minimum verront celui-ci relevé par rapport au plancher de l'année dernière. Ceux qui doivent avoir recours à l'assurance-chômage pour compenser une perte temporaire d'emploi recevront des prestations calculées sur la base du salaire qu'ils recevaient lorsqu'ils travaillaient, et en général ces salaires sont plus élevés que l'année dernière. En outre, les exonérations au titre de l'impôt sur le revenu seront augmentées si bien que tous les salaireés à revenus faibles ou moyens paieront moins d'impôt que l'année dernière.

Enfin, l'inflation qui atteignait l'année dernière 11 p. 100 était réduite à 6.5 p. 100 en septembre ce qui devrait représenter une amélioration pour la situation familiale.

Les économies ainsi réalisées, si la Chambre approuve ces amendements, seront considérables. Les paiements versés dans le cadre de la loi sur les allocations familiales ont été, en 1975, de deux milliards de dollars. En 1976, le blocage de ces paiements fera réaliser une économie de 221 millions de dollars et les dépenses pour 1976 seront approximativement les mêmes qu'en 1975. En outre, bien entendu, ces économies annuelles de 221 millions de dollars ainsi réalisées se feront sentir à long terme dans les caisses publiques puisque la base sur laquelle seront effectués les futurs ajustements sera celle de l'année 1975.

Le projet de modification à la loi des allocations familiales de 1973, contenu dans le bill C-19 dont les députés sont saisis mettrait en vigueur ce blocage pour 1976. Il est inutile d'en discuter en détails aujourd'hui en deuxième lecture mais je rappelle à l'attention des députés les deux caractéristiques des modifications proposées. En premier lieu, elles sont rétroactives au 1er janvier 1976. Ces dispositions rétroactives visent à éviter aux Canadiens des difficultés supplémentaires puisque depuis la fin de 1975, nous avons continué de verser le taux de 1975, soit $22.08 par enfant, pour ne pas faire de surpaiements.

● (2020)

La deuxième chose que je désire signaler, c'est que la loi fédérale sur les allocations familiales autorise les provinces à instaurer des modalités de paiements différentes de la proposition uniforme fédérale. Ces modalités qui sont fonction de l'âge, de la taille de la famille ou des deux à la fois, ne doivent pas cependant s'écarter sensiblement des versements globaux qui auraient été faits si le taux fédéral avait été maintenu.

Ainsi, outre le maintien du taux des allocations familiales de 1975 tout au long de 1976, les amendements dont la Chambre est saisie visent à autoriser les gouvernements des provinces à avoir recours à leurs propres modalités de paiement afin de procéder aux modifications qui s'imposent dans leur propre loi et règlements. L'Alberta et le Québec sont les deux provinces directement concernées. Le gouvernement d'Alberta a accepté de verser la même allocation en 1976 et a modifié sa loi en conséquence. Le Québec a décidé d'indexer le taux en 1976, mais le gouvernement fédéral ne s'est engagé qu'à verser le montant égal au taux de 1975. Il incombera donc à la province de combler la différence avec ses propres deniers.

Je voudrais rappeler aux députés qu'en 1973, le gouvernement actuel a triplé le montant des allocations familiales, le portant de $7, ou peu s'en faut, à $21 à partir de janvier 1974, le gouvernement s'étant rendu compte de l'accroissement des charges familiales ainsi que de l'importance du rôle de la famille dans notre société. Par le biais de mesures complémentaires, les prestations ont été relevées en 1974 et elles ont été indexées afin de tenir compte de la hausse du coût de la vie. Je rappellerai que l'allocation n'avait jamais été indexée auparavant.

Ce fut une décision difficile certes, mais pour assurer le succès de son programme d'austérité fiscale dans le domaine des allocations familiales, le gouvernement a choisi provisoirement de ne pas indexer les allocations familiales en 1976 après avoir estimé que les familles nécessiteuses auraient recours à d'autres mesures d'assistance sociale. Je souligne cependant que ces mesures sont provisoires. La loi que nous présentons ne concerne que l'année 1976. Le discours du trône l'a affirmé, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) l'a promis et je le réitère aujourd'hui, les allocations familiales seront de nouveau indexées à compter de janvier 1977.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, le gouvernement a proposé ces modifications à la loi sur les allocations familiales de 1973 parce qu'il reconnaissait la nécessité de restreindre ses dépenses, nécessité à laquelle doivent s'astreindre tous les Canadiens. Le gouvernement croyait que c'était l'un des moyens les plus appropriés et les moins brutaux de limiter la croissance de nos programmes sociaux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Vegreville (M. Mazankowski).

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au député si elle peut nous assurer que ce qui concerne . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) désire poser une question il ne peut le faire qu'avec le consentement du député de South Western Nova (M^lle^ Campbell). Autrement, il devra attendre de faire son propre discours.

Une voix: Non.

M. Woolliams: Vous ne pouvez dire non; c'est à elle de le dire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. C'est au député de South Western Nova de décider si elle veut bien répondre à une question.

Mlle Campbell (South Western Nova): Certainement, monsieur l'Orateur. Le député comprendra, j'en suis sûre, que si je ne puis trouver la réponse immédiatement, je me renseignerai s'il inscrit sa question au *Feuilleton.*

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le discours du trône disait qu'on lèverait le blocage des allocations familiales. Le député peut-elle nous dire si le blocage des allocations familiales, qui sont actuellement à $22.08, sera levé et si, l'année qui vient, le gouvernement va de nouveau indexer les allocations familiales?

Mlle Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je l'ai dit dans l'un de mes derniers commentaires. Je citais le discours du trône pour dire qu'en janvier 1977, il y aura une escalade basée sur l'indexation au coût de la vie et que les versements d'allocations familiales seront augmentés en utilisant l'année 1975 comme année de base.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, vous avez écouté de nombreux discours au sujet de ce bill et vous en entendrez sans doute encore beaucoup d'autres d'ici la fin du débat. C'est un bill très complexe, une mesure omnibus qui comporte un certain nombre de propositions. Elle concerne la formation professionnelle des adultes, les allocations familiales, la Compagnie des jeunes Canadiens, Information Canada, la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et la loi sur les chemins de fer. Il y a du bon et du mauvais. Il est donc très difficile pour un parti de l'opposition de décider comment voter en deuxième lecture. En fait, un vote en deuxième lecture n'a rien de très sérieux et notre parti cherche un moyen de présenter un amendement motivé pour mettre en lumière tout ce que ces dispositions ont de répugnant. A notre avis, cette mesure n'est qu'une manœuvre, un truc publicitaire.

Ce n'est pas un vrai bill d'austérité gouvernementale, monsieur l'Orateur. Dans les secteurs où le gouvernement propose d'effectuer des compressions, cette mesure entraînera probablement beaucoup plus de frais sur le plan des ressources humaines et financières du pays.

J'ai souri en entendant le président du Conseil du Trésor (M. Andras) dire, en présentant ce bill vendredi dernier, que c'était une mesure législative d'importance capitale, une initiative très importante dans le domaine de la compression des dépenses gouvernementales. En fait, ce bill a été présenté en mars dernier. S'il était vraiment si important, la Chambre en aurait certainement disposé d'une façon ou d'une autre avant l'ajournement d'été. Bien entendu, le gouvernement était trop occupé par la mesure concernant l'ordre et la sécurité publics et des questions semblables. Celle-ci ne peut pas revêtir une importance vitale, car le bill sur la réglementation des armes à feu ne verra jamais le jour grâce aux députés de notre parti et à de nombreux Canadiens sensés qui ont présenté des instances très réfléchies à un ministre irréfléchi.

M. Goodale: Ce qui n'est pas le cas des députés de l'opposition.

M. Mazankowski: Ce n'est pas l'opposition qui a proposé la clôture pour restreindre le débat sur la mesure visant la réglementation des armes à feu. Je ne sais pas où se trouvait le député lorsque la Chambre étudiait cette mesure.

M. Woolliams: Le taux de mortalité à Assiniboia est très élevé.

M. Mazankowski: Cette mesure législative représente le report et non la suppression de certaines dépenses. Examinons le Fonds de stabilisation pour les grains.

M. Goodale: Bravo!

M. Mazankowski: Le député cogne sur son bureau. Je me demande s'il agira de même à propos des agriculteurs à qui on demande de contribuer financièrement au fonds.

● (2030)

M. Goodale: Lisez mon discours de vendredi dernier.

M. Mazankowski: Est-ce que le jeune député d'en face, la doublure du ministre responsable de la Commission du blé, veut dire à la Chambre que les agriculteurs qui éprouvent des difficultés à remplir leurs engagements obtiendront le même privilège que le gouvernement?

M. Goodale: Lisez mon discours de vendredi dernier.

M. Woolliams: C'est la doublure de Lang, l'homme aux $700,000, qui parle.

M. Goodale: J'ai assisté à plus de 50 réunions dans les Prairies, j'ai parlé avec les agriculteurs à propos du programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

M. Mazankowski: Le député devra probablement assister à 50 autres réunions s'il veut faire accepter son point de vue.

M. Goodale: Le député ne parle-t-il pas avec les agriculteurs du programme de stabilisation concernant le grain? A combien de réunions avez-vous assisté?

M. Mazankowski: Je rencontre des agriculteurs presque chaque fin de semaine, mais il ne m'en coûte pas $740,000 pour me rendre dans ma circonscription.

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance en un ministre qui gaspille autant d'argent et qui, en même temps, parle de mesures de compression. Cela me semble de la pure bêtise.

M. Goodale: On ne peut pas parler avec des agriculteurs à Ottawa.

M. Mazankowski: Tout le monde sait très bien que le jeune député d'en face passe beaucoup plus de temps à parler avec quelques libéraux qu'à parler avec des agriculteurs.

M. Goodale: Ce ne sont là que des bêtises. Je parie que je parle beaucoup plus avec les agriculteurs que vous ne le faites.

M. Mazankowski: J'ai probablement parlé avec beaucoup plus d'agriculteurs vendredi soir que le ministre pendant toutes les années qu'il a été à Ottawa.

M. Goodale: Ce ne sont que des bêtises.

M. Woolliams: Apparemment le seul mot que le député connaisse est le mot bêtise.

M. Mazankowski: Je propose au député et à celui qu'il s'efforce d'imiter de se cracher dans les mains s'ils veulent faire accepter leurs programmes et se voir accorder une certaine confiance de la part du Canadiens.

M. Andras: Ne dirait-on pas plutôt «retrousser ses manches»?

M. Mazankowski: Si le secrétaire parlementaire tient à défendre l'indéfendable, libre à lui. Il se fiche bien, comme son modèle, qu'on dépense à pleines mains l'argent des contribuables pour faire de la propagande libérale en Saskatchewan.

M. Hnatyshyn: Mais sans résultat.

M. Mazankowski: Sans résultat. Vraiment, cette mesure va simplement permuter les dépenses. C'est uniquement de la poudre aux yeux. Et en fin de compte l'État retire son appui à certains programmes, ce qui est indéfendable. Il faudrait reconsidérer la recherche et le développement, surtout si l'on considère que nous avons un déficit de 8.2 milliards dans la technologie de pointe. Monsieur l'Orateur, il est important de s'occuper de la recherche et du développement, si nous voulons améliorer notre technologie et notre productivité. Réduire les dépenses à ce chapitre, c'est insensé. En améliorant notre technologie nous pouvons améliorer notre balance des paiements, accroître notre productivité et améliorer notre compétitivité commerciale. Il faudrait donc reconsidérer les compressions qui ont été décidées.

Les programmes de formation spéciale répondent à un besoin important. Ils permettent d'assurer des emplois et de combler des postes spécialisés. En Alberta par exemple, il y a une grave pénurie de travailleurs spécialisés; plombiers, électriciens, comptables, par exemple. Ce n'est pas en distribuant de trop généreuses prestations d'assurance-chômage et en rognant sur la formation qu'on pourra pourvoir les emplois dans ces domaines. Je remarque que suivant les dernières statistiques officielles on a déjà versé 2.4 milliards en prestations d'assurance-chômage.

M. MacKay: Le croiriez-vous?

M. Mazankowski: Je répète que ce bill n'est pas bon. Dans les cas où il y a véritablement compression, par exemple les taux dits «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là», les répercussions vont être si désastreuses que l'État va devoir intervenir, en dépensant beaucoup plus d'un côté qu'il n'aura économisé de l'autre. A mon avis, il s'agit simplement d'une manœuvre pour masquer les extravagances du gouvernement et son refus de s'attaquer aux véritables problèmes.

Je suis scandalisé de la façon dont le gouvernement actuel joue avec les chiffres quand il veut nous vendre une idée ou politique quelconque. Je ne cesserai jamais de m'émerveiller devant le don pour la manipulation dont fait preuve le gouvernement à des fins politiques. Vous savez, il y a bien des coins à nettoyer et à mettre en ordre dans la maison du gouvernement. Je pense en particulier à la façon dont le gouvernement, ses agences et ministères, régissent leur budget interne. Je ne crois pas que des améliorations dans ce secteur soulèveraient l'intérêt de la presse; quoi qu'il en soit, restaurer des contrôles financiers et parlementaires adéquats est l'une des tâches urgentes qui s'imposent à nous.

Les systèmes de contrôle financier et de gestion du gouvernement du Canada, de ses agences et ministères sont très au-dessous de la norme acceptable de qualité et d'efficacité. Il importe de se rappeler que le gouvernement du Canada, de même que de ses agences et ministères, sont mal protégés

contre les actes frauduleux. Comparaissant devant le comité des comptes publics, le vérificateur général a déclaré que nous sommes mal protégés contre la fraude et que nous n'avons pas de mécanismes adéquats nous permettant d'en déterminer la fréquence.

Les témoignages recueillis par le comité des comptes publics révèlent qu'il est possible dans certains ministères d'obtenir des chèques signés en blanc. Un membre du personnel du vérificateur général qui a participé à l'enquête a mentionné que le tout premier jour de son enquête sur le service d'émission des chèques d'un ministère, il a trouvé un chèque signé mais non rempli. Le ministère en question émet quelque deux millions de chèques par mois et qu'à moins que des chamgements fondamentaux ne soient apportés, il se pourrait bien qu'avant longtemps le vérificateur général ne puisse apposer son certificat sur les comptes du Canada. Si cela arrivait à une société dont les actions sont inscrites à la bourse, leur côte descendrait bientôt à zéro. Ou encore, si un petit homme d'affaires menant son commerce de cette façon demandait crédit à son banquier, ce dernier lui dirait de mettre d'abord de l'ordre dans ses affaires. Sans cela, cet homme d'affaires ne pourrait même pas mettre les pieds dans une banque.

Je ne sais combien de temps le gouvernement s'attend que les Canadiens accepteront les incompétences criantes et les techniques douteuses qui sont mises au jour au comité des comptes publics. Dans le premier volume des Comptes publics du Canada, on voit que le gouvernement a exagéré sa situation financière de quelque 7 millions de dollars. Je vois le président du Conseil du Trésor sourire. Peut-être s'imagine-t-il que c'est une farce, un jeu de mot, mais le gouvernement ne suit pas les pratiques de comptabilité logiques et normales acceptées par les comptables partout au Canada.

Le ministre, connait mon respect pour le vérificateur général. Il souligne, je crois, certaines lacunes et avertit les Canadiens que le contrôle et la gestion financière du gouvernement sont inefficaces. Quand pouvons-nous espérer que le gouvernement adoptera une attitude franche envers les Canadiens et utilisera une méthode de comptabilité et de tenue des livres qui s'inspire des règles de comptabilité généralement acceptées?

● (2040)

Quand pouvons-nous compter que le gouvernement fera rapport sur sa mise en application des 34 recommandations du vérificateur général? Sauf erreur, le gouvernement aurait consenti à accepter 32 d'entre elles, mais jusqu'ici rien n'indique les progrès réalisés dans ce domaine. Qu'a-t-on fait de ces recommandations appuyées par le comité des comptes publics? Qu'a-t-on fait, par exemple, de la recommandation réclamant la nomination d'un agent financier supérieur qui surveillerait les opérations budgétaires et la gestion financière de tous les organismes de l'État. J'appuie cette idée, car dans le régime actuel, la gestion intérieure fait nettement défaut. La structure du Bureau du Trésor et des ministères de l'État chargés du contrôle, ne favorise pas l'adoption de mesures rectificatives efficaces.

Le Conseil du Trésor n'a pas suffisamment insisté sur les mesures de contrôle. Les prévisions budgétaires et les comptes publics sur lesquels repose le système de règlementation, n'ont pas réussi à établir des normes convenables de comptabilité. De plus, en vertu du régime actuel, les députés n'ont pas suffisamment accès à l'information pour pouvoir juger de la valeur de cette comptabilité. On pourrait décrire le gouvernement actuel comme un gouvernement incompétent qui n'a pas agi en administrateur gestionnaire éclairé et digne de la confiance du public. Il a perdu la volonté de gouverner et la confiance pour administrer.

Mme Holt: Ce sont des clichés vides de sens.

M. Mazankowski: Voyez, monsieur l'Orateur, c'est le genre de sottises que les gens d'en face débitent. Ils ne se soucient pas des deniers publics. Mais nous, nous nous en soucions. Nous sommes tous des gestionnaires des deniers publics, tous les députés. Le Parlement a besoin d'un chien de garde, mais notre rôle a été réduit à néant par suite des manœuvres gouvernementales.

Le président du Conseil du Trésor est un hommes d'affaires. Pendant qu'il s'occupait d'entreprises, je suis persuadé que l'un de ses premiers soucis était d'exercer un contrôle serré sur la gestion interne de l'entreprise. Il voudrait en faire autant, j'en suis certain, au poste qu'il occupe maintenant; je voudrais savoir ce qu'il a fait depuis qu'il assume ces fonctions élevées. Il est responsable du Trésor et je voudrais savoir où il en est dans l'application des recommandations du vérificateur général. Quel conseil donne-t-il à ses collègues à ce sujet? L'essence de la démocratie parlementaire est le contrôle des cordons de la bourse. Nous savons tous que les administrations libérales successives n'ont pas donné de bons résultats dans ce domaine.

Je vais citer un extrait des procès-verbaux du comité permanent des comptes publics publiés à des dates différentes. Voici les paroles de M. Harris du bureau du vérificateur général; elles figurent à la page 66 du numéro 45:

> A cet égard, il convient de noter que presque toutes les observations et recommandations de notre rapport avaient plus ou moins été exprimées par la Commission Glassco en 1962. Nos recommandations concordent avec ce que disait Glassco, en ce sens qu'elles en diffèrent uniquement par l'insistance et l'ampleur des détails fournis. Tout indique que les responsables ont décidé de ne pas mettre l'accent sur la plupart des recommandations axées sur le contrôle ou de ne pas y donner suite.

Nous trouvons dans le numéro 47, à la page 10 l'extrait suivant:

> Si un gouvernement n'a pas à rendre compte de ses activités au Parlement, il est peu vraisemblable que les divers échelons de la Fonction publique rendent des comptes à leurs supérieurs. De ce fait, si ces documents ne font pas l'objet d'améliorations sensibles, il sera très difficile, me semble-t-il, d'exercer un meilleur contrôle des activités des ministères et organismes gouvernementaux et, partant, de parvenir à meilleure planification.

Dans le numéro 48, à la page 17, on cite du vérificateur général les mots que voici:

> ... il semblerait qu'actuellement le Conseil au Trésor applique trop peu les dispositions statutaires dont il peut se prévaloir pour empêcher que les ministère ne dissimulent les lacunes d'exploitation en utilisant des fonds pour des fins autres que celles établies au départ.

Et dans un autre extrait qui apparaît à la page 13 du numéro 50, on rapporte les paroles de M. Lafferty:

> Nous estimons également qu'aussi longtemps que les ministères n'adopteront pas de systèmes efficaces de contrôle budgétaire, rien de fondamental ne permettra de déterminer si les fonds sont dépensés ou non pour les fins, en termes d'activités, pour lesquelles ils ont été accordés.

C'est là un réquisitoire acerbe contre l'administration gouvernementale, un réquisitoire acerbe contre la façon dont l'argent des contribuables a été gaspillé et chapardé. Dans son intervention relative au discours du trône, le ministre a parlé franchement de ce qu'il entendait faire. Il a déclaré qu'il prendrait des mesures sévères contre les pratiques de gaspillage. Il a dit qu'il allait restreindre l'usage des coupons de taxi.

C'est certes là un pas dans la bonne voie. Il est grand temps que quelqu'un prenne cette initiative. Mais ce sont des changements fondamentaux et un changement fondamental des priorités qui s'imposent.

Et, plus important encore, il faut la restauration du contrôle parlementaire. A cet égard, il faut modifier la forme et le contenu des prévisions budgétaires—une autre des recommandations proposées par le vérificateur général. Que fait le Conseil du Trésor à cet égard? Je crois savoir qu'on a constitué un groupe d'étude chargé d'examiner les modifications à apporter à la présentation des prévisions budgétaires de manière à les rendre plus facilement compréhensibles. A-t-on convenu de ces modifications? Seront-elles apportées aux prévisions budgétaires de la prochaine année financière? Quel sera l'apport, s'il en est, des députés? Ou cette étude ne sera-t-elle l'œuvre que des bureaucrates?

Le ministre déclare avec insistance que la croissance de la fonction publique sera limitée a 1.5 p. 100 cette année et à 1 p. 100 la prochaine année financière. Il s'agit encore là de données qui prêtent à distorsion. Cela revient à jouer avec les chiffres. L'utilisation des heures-hommes autorisées de travail comme indice de la croissance de la fonction publique est trompeuse, car il existe un grand écart entre les heures-hommes autorisées et les heures-hommes réelles de travail. Par exemple, en 1975-1976, le nombre d'années-hommes autorisées en ce qui concerne les fonctionnaires relevant du Conseil du Trésor a été fixé à 319,000 comparativement à 308,000, en 1974. Au cours de la même année, le nombre réel d'employés permanents s'est élevé à environ 276,000, comparativement à 260,000 l'année précédente. L'écart est donc passé de 15 à 13 p. 100. Le gouvernement a soutenu, à raison, que la hausse d'années-hommes autorisées n'avait pas dépassé 3.5 p. 100, mais le taux réel de croissance du nombre de fonctionnaires était deux fois plus élevé, soit environ 6.1 p. 100.

● (2050)

En extrapolant sur 1976-1977 cette baisse de 2 p. 100 de l'écart entre le nombre d'années-hommes autorisées et le nombre réel d'années-hommes, le taux de croissance réel de la Fonction publique pourrait être, cette année, de 3.6 p. 100 et non pas 1.5 p. 100, comme voudrait nous le faire croire le gouvernement. Il est certainement juste de supposer que cette diminution de l'écart se produira parce que le gouvernement utilise pleinement les deux moyens qui peuvent le permettre.

En outre, on retiendra les services d'un plus grand nombre d'employés occasionnels, d'experts-conseils et de contractuels. D'autre part, le Conseil du Trésor a transféré des années-hommes autorisées du ministère à qui elles étaient destinées à un autre ministère qui n'en avait pas suffisamment à cause d'un excédent d'employés. Je soutiens qu'il est très trompeur et inexact de jouer ainsi avec les chiffres et que cela ne devrait pas se produire.

Dans le domaine administratif, nous avons une expérience similaire et je suppose que rien n'a changé à la suite du supposé programme de restrictions. Ces quatre dernières années, on a créé environ 33,000 nouveaux postes administratifs, soit une hausse d'environ 31 p. 100. Pour l'exercice financier 1976-1977, 3,447 postes supplémentaires ont également été créés. Voilà le genre de curiosités qui surviennent et qu'après un examen plus attentif, nous avons grand peine à avaler.

[M. Mazankowski.]

Puisque j'en suis au chapitre des curiosités et des bizarreries, monsieur l'Orateur, je tiens à discuter d'un autre aspect des prévisions budgétaires qui m'étonne quelque peu. Il s'agit de certains ministères qui dépassent largement les crédits qui leurs sont accordés; ainsi, pour l'achat de services de réparation et d'entretien, certains ministères ont dépensé de 300 à 400 p. 100 de plus que ce qui était d'abord prévu dans le budget de 1975-1976. Ces augmentations de 300 p. 100 par rapport au budget original et de 450 p. 100 par rapport au budget de l'année précédente sont en fait des augmentations infimes au regard des hausses véritables du budget des différents ministères.

Ainsi, le Programme d'administration du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avait prévu $36,000 pour l'achat de services de réparation et d'entretien au cours de l'année financière 1975-1976. Il a dépensé en fait $4,236,000, soit quelque $4,200,000 de plus. La correction nécessaire a été apportée dans le Budget supplémentaire (A), mais ce qu'il y a lieu de signaler, c'est que le Budget principal de 1976-1977 ne prévoit que $50,000 pour ce poste.

De même, monsieur l'Orateur, les dépenses de $2,024,000, pour la direction de l'administration du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prévues au budget principal des dépenses pour 1975-1976 prévoit, à ce titre, des dépenses de seulement $23,000. Le budget principal pour 1976-1977 prévoit une baisse des dépenses à $1,235,000. Chacun de ces crédits mérite un examen critique.

La direction des impôts du ministère du Revenu national avait prévu des dépenses de $6,249,000, comparativement encore à des dépenses de $1,874,000 au budget principal. Une fois de plus, l'écart est comblé par le budget supplémentaire des dépenses, mais les prévisions pour 1976-1977 ont baissé à $1,544,000. La direction de l'administration du secrétariat d'État avait prévu des dépenses de $4,719,000, comparativement à $19,000 au budget principal. C'est là une différence $1,700,000 entre le montant dépensé et le montant prévu. Encore ici, l'écart est comblé dans le budget supplémentaire des dépenses, mais le budget principal pour 1976-1977 prévoit une baisse à $331,000, ce qui est encore de beaucoup supérieur aux prévisions de $19,000 au budget des dépenses pour 1975-1976.

La direction de l'administration du ministère des Approvisionnements et Services dépensera $1,425,000 comparativement aux $21,000 prévus au budget principal des dépenses pour 1975-1976. Encore ici, l'écart est comblé par le budget supplémentaire A, mais le budget principal pour 1976-1977 indique une réduction à $491,000. Il en va de même pour le ministère des Transports, qui prévoit des dépenses de $1,858,-000, alors que le budget principal pour 1975-1976 en prévoit de $112,000. Le budget supplémentaire couvre $1,496,000 de cela, mais les prévisions budgétaires pour 1976-1977 marquent une baisse à $1,184,000. Le compte du ministère des Affaires urbaines indique des dépenses de $1,085,000 comparativement aux prévisions, au budget principal des dépenses, de $85,000. Encore ici, ces dépenses figurent dans le budget supplémentaire des dépenses A, mais les prévisions pour 1976-1977 s'établissent à $130,000.

Monsieur l'Orateur, tous ces chiffres montrent qu'il y a d'énormes abus de dépenses pour le poste concerné et que l'on prévoit une diminution des dépenses pour 1976-1977, au même

poste. Ce qui confère une signification particulière à tous ces chiffres, c'est le fait qu'ils représentent visiblement des dépenses uniques. Presque aucun des ministères en cause ne prévoit pour l'année financière en cours, soit 1976-1977, des dépenses analogues à celles prévues pour 1975-1976. En fait, toutes les prévisions budgétaires de ces ministères pour 1976-1977, soit $14,242,000, représentent moins de la moitié des dépenses prévues pour 1975-1976.

Monsieur l'Orateur, j'ignore si nous pouvons dire qu'il y a eu beaucoup de pannes dans tous ces ministères, qu'il a fallu faire d'importants travaux de réparations et d'entretien ou que ces ministères ont essayé d'utiliser à d'autres fins des sommes prévues à ce poste. Nous devons poser ces questions, monsieur l'Orateur. Quels bâtiments ou quel genre de machines ont été réparés? Quelle était la nature de la réparation? Pourquoi n'avait-on pas prévu de frais de réparation et d'entretien dans le budget des dépenses des années précédentes? Qu'a-t-on fait pour que le ministère soit plus apte à prévoir des dépenses de cette ampleur qui ne correspondent pas du tout aux prévisions initiales?

Bien franchement, monsieur l'Orateur, nous sommes ici en face de tant de ramifications et de tant de possibilités d'erreurs que toute cette question demande à être étudiée de près et exige des éclaircissements. J'espère que le président du Conseil du Trésor examinera la question avec soin et apportera les éclaircissements voulus à la Chambre. Je ne manquerai pas de revenir sur ce sujet en inscrivant d'autres questions au *Feuilleton*. Il s'agit sans aucun doute d'un sujet digne de son attention et je fournirai volontiers des renseignements supplémentaires au ministre, s'il désire en savoir davantage sur ces chiffres étonnants, qui expriment l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.

J'en arrive maintenant, monsieur l'Orateur, à ce qui est peut-être l'article le plus contestable du projet de loi; je veux parler de l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, plus communément appelé article sur les tarifs dits «jusqu'à et à l'est de». En 1961, on avait quatre très bonnes raisons de créer ces subventions par une loi. Premièrement, on voulait encourager l'utilisation des ports de la côte est; deuxièmement, permettre aux minoteries canadiennes de demeurer concurrentielles sur les marchés mondiaux; troisièmement, favoriser et aider le développement et la croissance du secteur céréalier canadien; et quatrièmement, aider l'économie canadienne en fournissant le transport aux minoteries et en créant des emplois dans les ports, tout en améliorant la balance commerciale canadienne dans le secteur de la fabrication.

Ces quatres raisons étaient valables en 1961 et je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'elles sont encore valables aujourd'hui. Il n'y a absolument aucune raison pour abroger cet article de la loi sur les chemins de fer aujourd'hui. J'ai appris avec intérêt que le président du Conseil du Trésor et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) avaient laissé entendre que le ministre des Transports participerait probablement à ce débat et présenterait un certain nombre de nouvelles mesures qui pourraient être adoptées en remplacement de cet article de la loi. Si c'est le cas, il faudrait en saisir la Chambre à la première occasion afin que nous puissions débattre non seulement l'article 15 du bill qui abroge l'article 272 de la loi mais encore que nous étudions les mesures proposées dont le ministre parle.

• (2100)

Je ne sais pas pourquoi le ministre a décidé de ne pas participer au débat à ce moment-ci. Je l'invite à le faire le plus tôt possible pour que nous puissions examiner sa proposition. Si elle est satisfaisante, nous pourrions peut-être mettre un terme ou du moins abréger un peu ce débat pour que la Chambre puisse s'occuper d'autres choses.

M. Goodale: D'habitude, vous ne vous laissez pas arrêter par ce genre de considérations.

M. Mazankowski: Nous avons un peu pris le gouvernement de court jeudi dernier alors que nous avons dû attendre deux heures avant qu'il rassemble suffisamment de gens pour voter.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Lorsqu'un bill nous donne satisfaction, rien ne nous fait plus plaisir que de l'adopter au plus vite. Mais lorsqu'un grand nombre de dispositions nous déplaisent comme c'est le cas actuellement, il est de notre devoir de nous y attarder et de remettre en question certaines actions du gouvernement.

Le ministre des Transports s'est montré intraitable dans sa politique du paiement par l'usager. J'aurais cru qu'après le séjour du premier ministre (M. Trudeau) dans les provinces de l'Atlantique où il a été reçu avec hostilité, le principe du paiement par l'usager lui aurait semblé moins acceptable et qu'il y aurait eu changement de sa position.

Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement actuel changerait d'idée sur une politique donnée. Nous avons déjà vu des volte-face. En fait, c'est devenu plutôt commun chez lui. Je n'aurais pas été étonné de voir une modification dans le cas présent.

M. Hnatyshyn: Il change toujours pour le pire, jamais pour le meilleur.

M. Mazankowski: Il y va au pifomètre. Il est intéressant de constater les réactions et certaines réponses que nous avons obtenues. Plusieurs députés ont abordé cette question, entre autres, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et le député de Middlesex-Huron (M. McKinley). Nous avons tous abordé cette question à différentes reprises et avons obtenu des réponses à la fois bizarres et merveilleuses. Par exemple, le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà répondu, et la réponse figure à la page 12041 du hansard:

Le ministre a néanmoins minutieusement étudié le instances qui lui ont été présentées par l'Association nationale des meuneries du Canada, mais n'estime pas qu'on ait réussi à justifier le maintien de la subvention.

Nous savons que le ministre des Transports à déjà écrit dans une lettre que cette disposition était du gaspillage. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a affirmé pour sa part que des études étaient en cours et qu'il en avait parlé au président du Conseil du Trésor. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit qu'il étudiait la question et en discutait avec l'autre ministre. Et ainsi de suite.

Si l'on avait entrepris des études et si le gouvernement avait analysé et reconsidéré les conséquences de la suppression de la subvention aux taux «jusqu'à et à l'est de», on aurait dû déposer ces études afin que nous puissions en prendre connaissance. Après avoir examiné la situation, le gouvernement est

convaincu que la suppression des tarifs de l'Atlantique et de l'Est n'entraînera aucune difficulté d'envergure. J'ai déjà été l'objet de certaines démarches comme d'autres députés, j'en suis certain. La Goderich Elevator Company a déclaré, et je cite:

Certains de nos élévateurs devront sans nul doute fermer leurs portes définitivement; il en résultera une perte d'emplois mais, qui plus est, nous ne pourrons plus disposer de précieux espaces d'entreprosage, nécessaires en cas de stocks excédentaires de céréales.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous apprêtez à me signaler que le temps qui m'est accordé est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. Mazankowski: Je voulais simplement exhorter le président du Conseil du Trésor, qui est un homme raisonnable, à reconsidérer l'article 15. Je lui demanderais de déposer à la Chambre tout document qui puisse démontrer que l'abrogation de l'article 272 ne serait pas préjudiciable aux intéressés, c'est-à-dire les meuneries, le secteur céréalier et les ports. Je puis assurer au ministre que si cette disposition n'est pas supprimée de ce bill, il pourra s'attendre à une lutte dure et longue à la fois à la Chambre et en comité. J'espère donc que le gouvernement cédera sur cette question et proposera sans tarder une solution de rechange afin que nous puissions en discuter de façon intelligente, à la lueur de toutes les données disponibles au gouvernement et en sachant ce qu'il compte faire.

En guise de conclusion, j'aimerais remercier les députés de l'attention qu'ils m'ont accordée. Je regrette que le député d'Assiniboia m'ait fait m'écarter de mon sujet.

M. Goodale: Je vous ai fait perdre le fil de vos idées.

M. Mazankowski: Oui, monsieur l'Orateur: il m'a fait perdre le fil de mes idées et je n'ai pu achever mes remarques.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat qui a commencé plus tôt cette année et qui se poursuit encore. D'autres députés ont parlé de certains aspects de la suppression de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer qui traite des taux «jusqu'à et à l'est de».

Mes commentaires seront brefs et iront droit au but. Je n'ai pas eu l'occasion de revoir cette question. La façon du leader du gouvernement à la Chambre de traiter le Parlement en ce qui a trait aux intentions législatives du gouvernement laissé énormément à désirer.

Il est important que les Canadiens comprennent que ce débat ne fait que commencer. Nous n'avons rien entendu depuis la rétractation du gouvernement à la fin du printemps dernier ou au début de l'été. Quand il a présenté cette mesure il y a un an, il a clairement indiqué qu'elle permettrait de faire des économies. Par contre, il est plutôt déconcertant pour ceux qui seront touchés par la suppression de l'article 272 de se voir soudainement imposer cette mesure perfide. Le gouvernement ne s'en sert que pour remplir son programme législatif.

Les points dont je voudrais parler, au nombre de sept ou huit, ont été abordés en partie aujourd'hui, vendredi dernier et dans des questions posées au cours de la dernière session. Depuis la première annonce, rien ne s'est passé dans la planification du gouvernement pour faire changer d'opinion ceux qui sont plus directement touchés. En somme, il est inutile, selon eux, de chercher à réduire les frais imposés aux contribuables canadiens dans cette région. Le gouvernement a avoué que ce n'était pas parce qu'il n'y a pas eu d'études de faites à ce propos. C'est plutôt parce qu'il a refusé de parler de ces études.

● (2110)

Je n'hésite plus à parler des documents du gouvernement du Canada qui viennent en ma possession. Peu m'importe si le gouvernement les considère comme très secrets ou seulement en partie confidentiels. Peu m'importe ce que le gouvernement en pense. Ils sont importants pour les Canadiens, et six ou sept des points que je veux établir concernent certaines questions contenues dans un document du gouvernement qui aurait dû être publié en mai dernier.

J'entends s'exclamer le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane). Le député de Hamilton Mountain veut-il parler du bien-être des 400 ou 500 hommes qui travaillent pour l'industrie meunière sur les quais de Halifax. Peut-il nous dire comment on peut leur trouver des emplois? Est-ce le député qui paiera les meuniers? Il ne dit jamais rien. Il se contente de rester assis et de lancer des sarcasmes sans fondement à la Chambre, sans jamais se préoccuper des habitants de l'Ouest du Canada. Il y avait tellement longtemps qu'il était absent que la température de la Chambre avait baissé. Il s'est absenté des provinces de l'Atlantique tellement longtemps qu'il ne se préoccupe plus maintenant de personne à l'extérieur du centre du Canada.

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député que j'ai toujours pris la défense des provinces Maritimes et que je les ai toujours appuyées très énergiquement et que je m'intéresse beaucoup à l'Ouest. Je puis me faire le porte-parole des gros . . . vive les gros!

M. l'Orateur adjoint: Le député pourra dire tout cela dans son propre discours.

M. Forrestall: J'ignore ce que cela a à voir avec le chômage sur les quais de Halifax. Nous parlons de rendre aux Canadiens un peu de leur confiance dans le gouvernement fédéral. Les députés de l'autre côté veulent abandonner des programmes importants et utiles qui n'ont pas été institués à la légère.

Permettez-moi de demander au député de Hamilton Mountain pourquoi on retire quelque chose à une partie du pays pour la donner à une autre. Qu'arrive-t-il à ces gens? Ne s'en soucie-t-il pas? Il s'intéresse plutôt aux entreprises grandioses d'uu gouvernement décadent dépourvu d'idées et de principes. Il cherche à donner une sanction législative à des paroles dites en l'air par le ministre des Finances (M. Macdonald) il y a un an. Les gens ne sont pas satisfaits. Et ils ont raison. Le premier ministre (M. Trudeau) l'a dit. Voulez-vous savoir, monsieur l'Orateur, pourquoi ils ne sont pas satisfaits? Ils ne sont pas satisfaits parce qu'on enlève de l'argent et des emplois à un secteur de l'économie pour le donner à un autre sans aucune utilité. Les affaires baisseront. Si les députés d'en face s'en moquent, qu'ils le disent carrément.

Ils connaissent sans doute les diverses solutions possibles s'ils ont lu leurs propres études. j'espère qu'elles sont mises à la disposition des partisans du gouvernement. Nous n'y avons pas droit, mais j'admets que de temps en temps on nous expose ces solutions. Les conseillers du gouvernement affirment que l'industrie n'est pas dans une situation vraiment concurrentielle du fait des subventions accordées par les autres gouvernements à leurs industries.

Le député de Crowfoot (M. Horner) et le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) ont déclaré que l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer coûtera des millions et des millions de dollars à l'économie. La subvention sur la farine ne coûte que 3 millions ou 4 millions de dollars par an. Pourquoi changer cela? Pourquoi créer des conflits?

Une voix: La question.

M. Forrestall: Quelle question? Vous là-bas, vous n'avez aucune question à poser. Juste ciel vous n'avez non plus de réponse et c'est sans doute parce que vous ne posez pas de questions. Parlez aux meuniers canadiens. Une fois, vous leur avez dit d'aller au diable. Ce sont les gens des moulins, des entrepôts de grain et des installations d'entreposage du centre à l'est du Canada qui sont touchés par cette mesure. Je parle des provinces de l'Atlantique, pas nécessairement de l'Ontario et du Québec même si cela touche les ports fluviaux. En fait, je me demande ce que Bourassa dit là-dessus ce soir. Je me demande comment il s'excuse de cette situation.

J'ai sous les yeux une étude qui s'appelle mémoire au cabinet. Pourquoi ne l'avons-nous pas eu en mai dernier? Quelqu'un veut-il répondre à cette question?

On entend parler de documents secrets. On entend les remarques du nouveau ministre qui nous vient du Manitoba; je le félicite d'ailleurs très chaleureusement. Peut-être aurait-il dû prendre le poste de ministre de la Défense. C'est du moins un homme qui a une certaine personnalité et qui se préoccupe du sort des membres des Forces armées canadiennes. Toutefois, je doute fort qu'il se préoccupe du sort des travailleurs du port d'Halifax, de Saint-Jean ou de Montréal.

Chose curieuse, ce petit document précise au cabinet que, du fait de la suppression de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, les exportations de farine, la farine destinée à Cuba, ne passeront plus par le ports de Saint-Jean et de Halifax mais par celui de Montréal. C'est là une des incidences de cette suppression, et le gouvernement pourrait en tirer avantage. Jamais de la vie, il faudra nous passer sur le corps. Ce n'est pas là une manière d'agir. Le gouvernement a montré assez d'intérêt pour commander une étude. Je déclare au député de Vegreville (M. Mazankowski) qui prétend le contraire que des études sont faites sur tous les moyens détournés pour réduire les activités du port d'Halifax. Aucun député d'en face ne peut m'affirmer que le gouvernement n'a pas eu l'intention de relancer la croissance du port de Montréal au détriment des ports d'Halifax, de Saint-Jean et de Terre-Neuve.

Une voix: Otto, prenez-moi dans votre avion!

M. Forrestall: J'ai des amis dans la marine marchande canadienne qui s'exprimeraient d'une autre façon. Cuba est notre plus grand acheteur de farine. Le député de Crowfoot et d'autres députés en ont parlé, les mémoires que nous remet l'Association canadienne des minotiers y font également allusion, une demi-douzaine de sources en parlent. Le député de Huron-Middlesex (M. McKinley) en a parlé non seulement ce soir mais à maintes reprises pendant la première partie de l'année. Le cabinet avait le choix entre trois ou quatre possibilités. Elles sont très claires. Il importe d'être franc et ouvert et de laisser les Canadiens savoir ce que contiennent ces documents hautement confidentiels de façon à ce qu'ils puissent juger s'ils le sont réellement.

M. Goyer: Qu'y a-t-il de secret à propos de ces documents? Il n'y a rien d'écrit sur votre papier.

● (2120)

M. Forrestall: C'est numéroté au bas. Je ne suis pas si intelligent que vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Au milieu de la page 5, on voit très clairement . . .

Une voix: Ce sont des pages vierges.

M. Forrestall: . . . on voit très clairement la façon dont le gouvernement possède les Maritimes, dont il possède, passez-moi l'expression, les producteurs à grains du Canada, les travailleurs des silos à grain et des meuneries. Je leur conseille de se procurer ce document du cabinet. Je violerais les règles en le lisant, et je m'en garderais bien.

Ce document appartient au gouvernement du Canada, comme il est dit ici. Qui est-ce, le gouvernement du Canada? Il est si éloigné du peuple du Canada que même cela, c'est confidentiel, secret. Il se tue à dire aux Canadiens qu'il les aime, qu'il les représente. Mais il est si loin de la base qu'il lui faudra bien attendre 20 ans pour reprendre le pouvoir. Ce document est si peu confidentiel qu'il ne porte même pas de numéro d'ordre. Peut-être en a-t-il eu un, mais il est rogné en tête. Je crois pouvoir lire 267-75.

Une voix: Foutaise.

M. Forrestall: Je suppose que 75 représente l'année. Il date d'une couple d'années. Je n'ai jamais entendu parlé par qui que ce soit de ces solutions de rechange.

Une voix: Vous avez peur.

M. Forrestall: De le lire?

M. Goyer: Oui.

M. Forrestall: Je vous en adresserai une copie. Chaque député devrait peut-être en avoir une. Un ministre admet qu'il ne s'est pas donné la peine de lire les recommandations.

M. Goyer: C'est pure invention de votre part.

M. Forrestall: Honte. J'ai du mal à croire cela de la part d'un ministre si consciencieux, si dévoué. Je vais vous dire ce que je pense, je vais vous le dire en une phrase.

Mme Holt: Vous avez prononcé des tas de phrases pour ne rien dire.

M. Forrestall: Je vous dis en une phrase: assez de stupidités.

Des voix: Bravo!

M. Goyer: C'est une tactique de diversion.

Mme Holt: Vous n'avez pas dit une phrase qui soit intelligente.

M. Forrestall: Quel est l'objet de ce bill?

Mme Holt: Vous voyez bien!

M. Forrestall: Ce n'est pas de concrétiser de vagues promesses électorales extravagantes faites par un gouvernement stupide il y a deux ans. Il a dit à ce moment-là: nous ferons ceci, nous dirons cela. D'autres ont souligné les nombreuses lacunes de cette pseudo-proposition de compression des dépenses. J'ai écouté ma chère collègue des Maritimes, et je regrette qu'elle soit absente. Je veux parler de la représentante de South Western Nova (M^lle^ Campbell). Elle n'a pas abordé ce sujet. Ses propos seront rapportés aux première pages du *Herald* de Halifax. Ils le seront, ne craignez rien.

M. Goyer: Où est votre document?

Une voix: Dans la première page consacrée aux libéraux, page 52.

M. Forrestall: Il y aura des pertes de l'ordre de $15 et $20 par tonne en termes d'heures-hommes. Si cela intéresse les députés, je leur dirai que cela nous coûtera plus de 600 années-hommes pour les ports de Halifax et de Saint-Jean. Je ne sais ce que cela représente pour de nombreux autres députés, mais dans des régions comme les provinces de l'Atlantique, où le chômage est plus élevé que dans le reste du Canada, avec un taux de l'ordre de 20 et de 30 p. 100, les hommes qui ont passé leur vie sur le front de mer ne peuvent pas occuper un autre emploi. Je ne puis que conclure que les députés d'en face s'en désintéressent tout à fait. Si tel est le cas, il va sans dire que tout le bill C-19—qui était auparavant le bill C-87—n'est qu'une sinistre blague, qu'une vaine suite donnée à des promesses sorties des ténèbres, oubliées depuis longtemps par un pays qui n'a plus confiance dans le gouvernement fédéral. C'est cela qui nous coûte cher et c'est désolant.

J'aimerais parler maintenant du bill C-61, le Code maritime. J'ai fortement appuyé ce bill, les députés ministériels devront bien l'admettre. Je continue à l'appuyer parce que je crois en lui et qu'il sert, à mon avis, les meilleurs intérêts du pays. Il a été rejeté et savez-vous pourquoi? Parce que les Canadiens ne croient plus dans le gouvernement fédéral. Ils n'ont plus confiance en lui et c'est tragique. Supprimer la subvention aux chemins de fer pour la donner aux meuniers ne permettra pas aux Canadiens de réaliser la moindre économie. Si le gouvernement ne veut pas de l'industrie meunière, qu'il le dise et qu'il écoute les Canadiens. S'il écoutait, les Canadiens seraient peut-être disposés à payer le prix et à encourager le gouvernement à poursuivre ses efforts pour faire cesser les autres gouvernements de subventionner les minoteries. En fait, c'est que les autres gouvernements n'y vont pas de main morte.

La farine que nous expédions à Cuba est payée par le gouvernement russe et subventionnée par les Russes. D'autres ont parlé à la Chambre de la baisse mondiale du marché de la farine. Est-ce dans cette direction que nous nous dirigeons? Si c'est l'orientation que nous prenons délibérément, à mon avis nous n'avons aucune raison de nous demander pourquoi les Canadiens ont perdu confiance dans les institutions fédérales. Il n'y a aucune confiance, aucune économie n'est réalisée et pourtant, voici des mesures prises sous couvert d'un bill concernant la compression des dépenses publiques. Ce n'est pas là l'objet du gouvernement. On risque de tant s'éloigner des gens qu'on les perd de vue. Le gouvernement ne fait rien à cet égard.

J'ai ici un télégramme beaucoup trop important pour ne pas être consigné au compte rendu. Ce télégramme est adressé au ministre des Transports (M. Lang) par M. J. W. E. Mingo, président de la Commission portuaire de Halifax-Dartmouth, daté du 13 février 1976. Il dépeint bien, à mon avis, la préoccupation qui règne dans les ports de Halifax et de Dartmouth et il est empreint de bon sens. Je suis sûr qu'il se fait l'écho des préoccupations des employés du port de Saint-Jean, et je suis sûr qu'il recueillera en principe l'appui des commissions portuaires de Montréal, Trois-Rivières et Québec. En voici la teneur:

> Nous avons été informés que vous vous disposiez (i) à présenter une mesure législative abrogeant les tarifs prescrits en vertu de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer pour le transport des céréales et de la farine par rail vers les ports de l'Est, laissant ainsi les chemins de fer libres de fixer leurs propres tarifs, et ce, à partir du 1^er^ avril de cette année.

Bien sûr, les choses vont plus loin puisque cette mesure doit entrer en vigueur le 1^er^ avril 1976 ou à la date à laquelle la loi entrera en vigueur, selon la plus tardive de ces deux dates. Nous avons été heureux qu'au début de l'été dernier le gouvernement nous ait promis de ne pas poursuivre dans cette voie. Nous pouvons donc présumer que la date d'entrée en vigueur sera la date d'entrée en vigueur de la loi. Ce sera sans doute là l'une des batailles les plus longues auxquelles la Chambre a jamais assisté, car le bill ne sera sans doute pas adopté sans le débat le plus acharné que nous ayons vu depuis longtemps. C'est une insouciance classique. Je poursuis la citation:

● (2130)

> (ii) de mettre fin à la subvention, évaluée à un montant global de 11 millions de dollars en 1975, actuellement versée pour indemniser les chemins de fer des pertes subies en transportant des marchandises aux taux statutaires.
>
> Nous nous rendons compte que votre initiative est fondée sur l'avis de vos fonctionnaires qui ont étudié cette ligne de conduite, cependant nous ne pouvons pas comprendre comment elle peut être justifiée et par conséquent nous voudrions avoir la chance de discuter de la question avec vous.
>
> La suppression de cette subvention sur les taux statutaires fera perdre à Halifax son commerce d'exportation de farine évalué à 200,000 tonnes en 1976 et réduira sensiblement l'entreposage de céréales à cet élévateur, accroissant ainsi son déficit d'exploitation au point où sa fermeture sera inévitable.

J'interromps ma citation pour vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le port de Halifax a été construit parce que le Canada avait besoin d'un port libre de glace la majeure partie de l'année sur la côte atlantique. Voilà pourquoi il a été aménagé il y a 70 ou 80 ans.

Je reprends ma citation:

La fermeture du silo va entraver le mouvement du port de Halifax, mettre fin aux activités de Dover Mills et saper l'élevage du porc dans la province, par suite de la majoration des tarifs de chemin de fer pour l'importation des grains de provende de l'Ouest.

Il ne s'est encore rien produit, n'est-ce pas? Je poursuis:

Nous ne comprenons absolument pas comment on peut justifier un tel tort fait à notre économie pour un certain nombre de raisons, dont:

(1) Même lorsqu'il est souhaitable de mettre fin à une subvention, il est ordinairement inopportun de le faire si brusquement que l'économie qui en dépend ne puisse s'adapter;

(2) Cela est particulièrement vrai là où, comme ici, le gouvernement fédéral cherche à renforcer l'économie dans le cadre de sa politique déclarée de réduire les inégalités régionales.

(3) Le grain des Prairies est transporté à Vancouver et à Thunder Bay à des tarifs réglementaires, occasionnant aux chemins de fer une perte annuelle estimée en ce moment à 150 millions de dollars ou plus, perte qui doit être compensée par d'autres moyens de transport, dont le transport export-import à destination et en provenance du port de Halifax et de Thunder Bay par la Voie maritime du Saint-Laurent à des taux fortement subventionnés à Montréal, Baie Comeau et autres ports du fleuve et du golfe. Comment se fait-il qu'il ait été décidé de mettre fin à cette seule subvention de 11 millions de dollars au transport du grain vers les ports de l'Est?

(4) La chose est encore plus difficile à expliquer si l'on se rend compte que, d'une façon générale, l'énorme excédent des dépenses sur les recettes de votre ministère et des sociétés de la Couronne engagées dans le domaine du transport et dont vous êtes le porte-parole à la Chambre, représente un ensemble complexe de subventions au chapitre des transports dont bénéficient diverses circonscriptions, et que la seule subvention dont bénéficie le trafic export-import du port de Halifax correspond à sa part de celle que vous vous proposez maintenant de supprimer et au déficit d'exploitation des Ports nationaux du Canada imputable aux installations de Halifax. Cette perte de $700,000 en 1975 doit disparaître selon les prévisions pour 1976.

Voilà, monsieur l'Orateur, la plus stupide mesure qu'on nous ait jamais présentée.

(5) Nous apprenons que, conformément au programme fédéral de compression des dépenses, votre ministère a réduit ses dépenses de 31 millions, sur lesquels 23 millions, soit 74 p. 100, y compris les 11 millions de dollars de la subvention en question, seront soutirés aux dépenses actuellement en cours dans les provinces de l'Atlantique. S'il en est ainsi, comment se fait-il que l'on demande à la région la moins prospère du pays, à celle dont l'économie est la plus précaire et le niveau de vie le plus bas de supporter les trois quarts du fardeau?

Pourquoi, monsieur l'Orateur? Je le demande aux députés d'en face.

(6) Les tarifs «jusqu'à et à l'est de» ont été établis il y a des années pour encourager les bateaux marchands à mouiller en ports canadiens. Nous croyons savoir que c'est encore la politique du gouvernement fédéral d'inciter ainsi les hommes d'affaires canadiens à faire usage des ports canadiens.

Monsieur l'Orateur, il n'y a eu, à ma connaissance, aucun Livre blanc, ni aucune déclaration à l'encontre; et pourtant, le gouvernement agit aujourd'hui autrement.

. . . et, en l'occurrence, les taux «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» ne devraient pas être supprimés tant qu'une autre politique n'aura pas été proposée, débattue et adoptée. Certes, si cette politique devait être modifiée, elle devrait l'être à cause des avantages anticipés et non pour des motifs de compression des dépenses.

(7) Nous estimons que votre ministère a choisi de supprimer les taux «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là», non pas dans le cadre d'une nouvelle politique nationale des transports longuement mûrie, mais parce qu'il se sentait pressé de réduire ses dépenses et qu'il a trouvé facile et par ailleurs commode d'isoler la subvention à l'origine de ces taux.

(8) Nous estimons qu'il vaudrait mieux garder cette subvention jusqu'à ce que toute la question de l'acheminement, tant vers l'est que vers l'ouest, du grain, du charbon et d'autres marchandises en vrac soit étudiée en tenant compte de la circulation prévue, des moyens technologiques disponibles et du coût pour les contribuables . . . Une fois qu'auront été abolies toutes les subventions du gouvernement fédéral et des chemins de fer, que tous les moyens technologiques seront utilisés au maximum, nous pensons que le moyen le plus économique d'acheminer le grain des Prairies vers l'Europe sera celui des chemins de fer, de la Saskatchewan à Halifax, en utilisant des trains composés de wagons-trémies spécialement conçus à cette fin.

Quoi qu'il en soit, nous aimerions bien pouvoir discuter avec vous de toutes ces questions avant qu'aucune décision irrévocable ne soit prise.

Il serait intéressant de savoir, monsieur l'Orateur, si quelqu'un s'est donné la peine de communiquer avec M. Mingo à propos de ce programme. C'est une personne très respectée dans notre localité, un membre éminent du Parti libéral du Canada et un homme pour qui j'ai la plus haute estime et le plus grand respect. Ce sont là les vues qu'il a exprimées à un gouvernement qui lui a souvent demandé conseil sur des questions politiques concernant la région de l'Atlantique, surtout Halifax et la Nouvelle-Écosse en général.

Si le secrétaire parlementaire du ministre des Transports est parmi nous, j'aimerais qu'il me dise si une réponse a été donnée à ce télégramme et, dans l'affirmative, que quelqu'un la dépose ou dépose une étude offrant des solutions de rechange à ce problème.

M. MacFarlane: Pourquoi ne la déposez-vous pas?

M. Forrestall: Je n'en ai pas le droit. Je ne suis pas un gros bonnet comme vous ici.

M. MacFarlane: Vous en avez lu un passage.

M. Forrestall: Je n'en ai rien lu. Je n'en ai rien cité.

M. MacFarlane: Pourquoi?

M. Forrestall: Je craignais que vous n'en preniez ombrage. Vous pourriez en être bouleversé. Il vous reste trois solutions que je vais résumer. Premièrement, vous ne faites rien à propos de l'article 272. Deuxièmement, vous donnez une subvention fixe quelconque qui aura pour effet de séparer complètement Montréal d'Halifax et de Saint-Jean. Les minotiers ne feraient que déménager à Montréal et éliminer la région de Saint-Jean, Montréal et de Dartmouth-Halifax-Est. Voilà ce que cela donnerait. Ou, vous pouvez tout laisser tomber, renoncer à ces modifications et offrir une subvention directe aux minotiers. Ce serait déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul et donner toute latitude au Canadien national de faire appel à qui mieux mieux aux compensations comme ce fut le cas ces dernières années. Je crois que n'importe quelle de ces solutions serait préférable à la poursuite du débat que la Chambre devra envisager relativement à l'article 15 du bill C-19. Je constate que cette partie du bill est similaire à l'ancien bill C-167 présenté lors de la dernière session. On ne semble même pas y avoir changé un iota. Le gouvernement devrait à notre avis supprimer cet article, ce qui lui permettrait d'en faire adopter assez rapidement certains autres.

● (2140)

Le bill tend également à modifier la loi sur la formation professionnelle des adultes et la loi sur les allocations familiales. Le gouvernement aura peut-être des difficultés à propos de la dernière disposition. Le bill pourra être adopté beaucoup plus rapidement si le gouvernement se range à l'avis de ses experts et ne met pas en application l'article dont je parle. Le gouvernement n'a effectué aucune étude; il ne possède aucune analyse comparative des répercussions de l'abandon de la subvention. Je soutiens qu'il ne réalisera aucune économie de l'argent des contribuables canadiens; aussi, pourquoi ne pas laisser les choses comme elles sont? Que je sache, aucun député ministériel n'est disposé à nous voir renoncer totalement aux exportations de farine et de céréales.

Compression des dépenses de l'État

Comme je l'ai dit au début, la voie à suivre pour le gouvernement est toute simple: n'en rien faire. Ne pas mettre en application cette partie du bill. Cet article est stupide. Personne n'en bénéficiera, et bien des gens seront touchés, de la tête des Lacs jusqu'à Halifax. Bien plus, si elle est appliquée, cette disposition va nous coûter des milliers d'années-hommes d'emploi productif. La plupart des gens touchés ont travaillé dans leur domaine le plus gros de leur vie. Ils ne sont pas facilement recyclables. Une fois épuisées leurs prestations d'assurance-chômage, la plupart d'entre eux connaîtront de terribles difficultés. Bien que le gouvernement n'ait pas étudié la question, je suppose que la plupart d'entre eux ne pourront pas occuper un autre emploi ni recevoir une autre formation. Dès qu'ils cesseront de toucher leurs chèques d'assurance-chômage, ils deviendront un fardeau direct pour leur famille et pour le gouvernement. Ainsi, le bill n'aura rien apporté de bon.

J'incite les députés d'en face à exercer des pressions auprès du gouvernement à cet égard, puisque je suis persuadé qu'ils ont reçu des mémoires et des lettres des personnes les plus directement visées. Je les incite à exercer des pressions auprès du président du Conseil du Trésor (M. Andras) et du ministre des Transports relativement à cet article. Le printemps dernier, le gouvernement n'a pas eu de difficultés à battre en retraite après avoir présenté une disposition similaire. S'il tarde au gouvernement d'adopter ce bill, je lui conseille d'apporter des modifications semblables. Après tout, il peut le faire mieux que nous. Je signale au gouvernement que plus vite il apportera ces changements, plus vite le bill sera adopté; sinon, nous serons peut-être encore en train de le débattre au printemps prochain. Le seul autre moyen par lequel le gouvernement le fera adopter est la clôture; et s'il veut risquer de se servir de la clôture pour une question aussi stupide, il doit en assumer les conséquences. Les Canadiens ne se contenteront pas de cette mesure et les gens de Halifax ne toléreront pas la proposition du gouvernement.

Depuis l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent, nous avons vu, dans le port d'Halifax, 19 hausses des tarifs-marchandises. Et combien en a-t-on imposées à la Voie maritime? Pas une seule. Pas un sou de plus n'a été demandé pendant toute cette période au cours de laquelle les ports d'Halifax et de Saint-Jean se sont vus imposer 19 augmentations. Pas une seule hausse non plus aux ports en amont de Montréal, pas une seule; et maintenant on parle du concept du financement par l'usager. Dans les provinces atlantiques, nous avons dit: «Très bien, gardez la voie ouverte, mais avec nos impôts nous paierons les services des brise-glace. Laissez-nous la paix pendant que nous trouvons d'autres possibilités pour nos ports». Le gouvernement nous a regardé faire pendant sept ou huit ans; ce que nous avons fait l'a gêné, et il nous est sauté dessus encore le printemps dernier, au point où Halifax a perdu 40 p. 100 de ses affaires. Dieu sait si jamais nous les récupérerons. Par-dessus le marché, on nous a forcés à siéger ici, à adopter une loi de retour au travail, à cause de l'ineptie du gouvernement en matière de relations entre employés, employeurs et usagers de nos ports.

A moins que le gouvernement ne nous écoute, son bill ne sera pas adopté de sitôt. Au fil des jours, d'autres députés prendront la parole pour en discuter. Ils exhorteront, tant et plus, le gouvernement à ne pas s'orienter dans la mauvaise voie. A mon avis, il est grand temps de prendre des mesures qui ranimeront la confiance des Canadiens en leur gouvernement fédéral.

[M. Forrestall.]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme les députés le savent, le bill C-19 est une preuve importante de la volonté du gouvernement actuel de faire tout son possible pour juguler l'inflation. Les causes de l'inflation sont multiples. L'inflation provient en partie du prix des produits importés de l'étranger. Elle résulte également en partie de la concurrence que se livrent les différents secteurs de notre société pour s'approprier une plus grosse part de la richesse nationale. Enfin, elle est aussi due à l'accroissement de notre masse monétaire et aux comportements du marché que le gouvernement doit équilibrer au moyen de programmes.

Nous avons pris des mesures qui s'attaquent aux causes fondamentales de l'inflation, notamment, ce qui est très important, à la surenchère inflationniste. Nous le savons maintenant, une bonne partie de l'inflation est provoquée par le simple fait que les gens s'attendent qu'elle se maintienne. De ce fait, les gens sont forcés d'exiger des salaires plus élevés. Les entreprises, prévoyant une inflation des coûts, se sentent obligées d'augmenter leurs prix. Du fait que les gouvernements prévoient l'inflation, ils se croient obligés eux aussi d'en tenir compte. Toutes ces attitudes ont un effet global négatif, car elles provoquent l'inflation contre laquelle nous essayons tous de nous prémunir.

Vu l'origine de l'inflation, monsieur l'Orateur, et le rôle majeur que les attentes de la population y jouent, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'envergure. La plus importante, c'est celle que nous avons prise pour éviter l'escalade effrénée des prix et des salaires. Même si elle n'a pas eu l'assentiment universel, il reste que ce fut une mesure-clé. Elle impose des compressions là où il a n'a pas été possible d'obtenir des restrictions volontaires. Il est impérieux que nous nous rendions tous compte que les compressions sont réelles, que l'inflation diminue et va diminuer encore et que nous n'avons plus besoin de craindre et d'appréhender l'inflation. Ce n'est que lorsque nous n'aurons plus peur de spectre inflationniste que nous pourrons lever les contrôles.

Le programme de réglementation des prix et des salaires, toutefois, ne touche pas directement le secteur gouvernemental et il va de soi que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement mette en pratique ce qu'il prêche. C'est l'une des principales raisons d'être du bill. Nous sommes résolus à montrer au pays que nous ne demandons pas à autrui ce que nous ne voulons pas nous imposer à nous-mêmes. L'austérité demandée aux syndicats, aux particuliers et au monde des affaires doit trouver son pendant au sein du gouvernement.

● (2150)

Monsieur l'Orateur, je ne traiterai pas de tous les articles importants du bill, et il y en a beaucoup. Je m'attacherai pendant un instant à ceux qui concernent directement et de façon toute particulière le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ils portent sur la base de calcul des allocations versées au titre de la loi sur la formation professionnelle des adultes.

La loi actuelle, adoptée il y a une dizaine d'années, prévoyait des taux minimum et maximum déterminés. Ces deux taux étaient indexés, la révision étant effectuée chaque année le 1er juillet. Cette révision était basée sur une mesure statistique nationale, c'est-à-dire le salaire horaire moyen de l'industrie manufacturière.

Il en résultait que toute hausse de cette moyenne horaire se répercutait automatiquement et de la même façon sur ce chapitre important des dépenses publiques, mais avec un certain décalage. S'il y avait une hausse de 16 p. 100 sur les gains, les allocations étaient relevées de 16 p. 100 l'année suivante, même si l'augmentation des salaires et des autres versements de soutien du revenu s'était ralentie à 8 p. 100.

Le ministère dépense actuellement quelques 200 millions de dollars en allocations de formation. Il est clair qu'une hausse générale de 16, de 10 ou même de 8 p. 100 pourrait avoir un effet marqué sur les dépenses de l'État. La loi rendait cet effet automatique.

Cela a eu pour résultat de rendre de plus en plus coûteuse la formation, qui est pourtant très nécessaire. A une époque où l'État se voit contraint de comprimer ses dépenses au lieu de les augmenter, cela n'avait pas de sens. D'ailleurs, ce relèvement automatique a eu pour résultat jusqu'ici que le ministère pouvait faire de moins en moins, d'une année sur l'autre au chapitre de la formation. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu former autant de Canadiens qu'il aurait fallu, ni offrir à l'industrie autant d'ouvriers spécialisés qu'elle en demandait.

En même temps qu'il grevait notre budget de formation, le relèvement automatique contribuait à l'extrême difficulté que nous éprouvons à limiter les dépenses publiques.

Cette nécessité de limiter les dépenses publiques constitue l'un des problèmes les plus ardus qui se posent aujourd'hui aux gouvernements progressistes des pays démocratiques. Il y a des besoins réels, il y a des demandes réelles. Il faut les satisfaire. Mais il faut s'y prendre de la façon la moins inflationniste possible, et de manière à ne pas relancer la spirale inflationniste.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques-unes des raisons fondamentales qui ont amené le gouvernement à décider la suppression du relèvement automatique des allocations de formation. Cette décision constitue une composante essentielle de l'effort que nous avons engagé pour comprimer nos dépenses journalières, et pour faire le maximum de bien avec l'argent dont nous disposons.

Je ne voudrais pas vous donner l'impression que cette modification n'est importante que dans le cadre de la lutte contre l'inflation. Le fait est que sur le plan de la formation, ce genre de modification est naturellement souhaitable. Selon l'ancien système, la loi prévoyait une indexation fixe du plafond et du plancher des allocations, sans tenir compte de ce qui se passait relativement à d'autres formes de soutien de revenu, ni à la situation sur les marchés du travail, ni encore aux besoins réels des stagiaires. Ce système avait commencé à bouleverser sérieusement nos programmes de formation. Par exemple, le ministère a constaté qu'il ne pouvait pas faire tous les rajustements nécessaires de temps à autre. Le niveau des allocations augmentait automatiquement en vertu de la loi, et les consultations entre le ministère et les provinces sur le niveau le plus approprié à une situation donnée ont commencé à devenir purement symboliques. Il faut bien dire que la loi ne nous laissait guère de choix en la matière.

Le ministère finissait par verser trop d'argent à certaines personnes et pas assez à d'autres. Nous ne pouvions pas offrir des allocations convenables à des groupes de gens qui en avaient un besoin modéré. Trop souvent, le ministère devait payer une allocation élevée ou rien du tout.

Je rappellerai à la Chambre que ce sont ces anomalies qui ont incité le ministère, en 1972, à obtenir l'autorisation de verser des allocations à des gens qui n'étaient pas des chefs de famille et ce, à des niveaux que ne permettait pas la loi auparavant.

Les modifications proposées aujourd'hui constituent un nouveau pas dans cette direction. Elles permettront au ministère, à mon avis, de réexaminer les maigres crédits alloués aux allocations et de les employer de façon plus souple. Nous désirons avant tout faire en sorte que le plus grand nombre possible de gens touchent un revenu suffisant pendant qu'ils poursuivent des cours de formation.

Les modifications nous permettront de payer des allocations de formation d'après des critères personnels plutôt qu'en fonction de données statistiques. Dorénavant, les allocations seront fixées non pas en fonction de statistiques nationales, mais d'après la situation de la famille et les besoins financiers des gens qui ont vraiment besoin de suivre cette formation.

Inutile d'ajouter qu'à mon avis, cette modification sera des plus utiles, tant dans le cadre de la lutte contre l'inflation que pour les avantages qu'elle apportera au programme de formation. Elle donnera au ministère la latitude nécessaire pour accorder les allocations selon les besoins de chacun. La nouvelle loi nous permettrait de faire exactement ce que nous faisons actuellement ou de modifier le système afin de répondre aux conditions régionales et locales, de façon que les allocations aient un juste rapport avec les autres moyens d'existence du stagiaire et en particulier qu'elles aient un niveau différent selon le coût de la vie et la situation familiale.

Des voix: Il est 10 heures.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais comme il est 10 heures, nous devons passer à la motion d'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LES PERSPECTIVES DE REMISE EN SERVICE DE LA RAFFINERIE DE COME-BY-CHANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, la circonscription de Saint-Jean-Ouest est restée sans député pendant 14 mois et, le 2 novembre, la circonscription étant de nouveau représentée, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) au sujet de la raffinerie de pétrole de Come-by-Chance. Il s'y trouve une raffinerie de pétrole, comme le savent les députés, représentant un investissement de quelque 250 à 300 millions de dollars. En février dernier, elle a déclaré faillite, et la raffinerie ne sert plus depuis la fin de février, par suite de quoi 600 personnes sont sans emploi.

Le gouvernement du Canada a quelque chose à voir avec cette raffinerie parce que les contribuables canadiens ont financé le quai à Come-by-Chance à raison de quelque 20 millions de dollars, somme qui est encore due au gouvernement.

Au début de mars, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'à sa demande Pétro-Canada étudiait si elle pourrait être intéressée à acquérir le complexe et qu'elle avait engagé des experts-conseils pour étudier la situation et l'en informer. Cette déclaration a été faite au début du mois de mars, il y a quelque huit mois. L'autre jour, j'ai demandé au ministre si on avait reçu le rapport. Il m'a répondu par l'affirmative mais il n'a pu me donner les résultats de l'étude. Le ministre, le gouvernement se préoccupent-ils de la situation à Come-by-Chance? Il semble que non.

● (2200)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) s'est rendu à Come-by-Chance à la fin du mois d'août—Come-by-Chance se trouve dans la circonscription de Saint-Jean-Ouest—afin d'assister à une réunion avec les membres du syndicat. Il leur a déclaré que, selon lui, la raffinerie serait réparée cet hiver et qu'elle serait remise en service pour le printemps. Monsieur l'Orateur, quelles sont les preuves dont nous disposons à ce sujet?

Le 2 novembre, j'ai également demandé au ministre de préciser à la Chambre quelles mesures le gouvernement du Canada envisageait de prendre afin de remettre cette raffinerie en service. Le ministre n'a pas répondu à cette question. Je demande à nouveau quelles mesures le gouvernement du Canada envisage de prendre? Envisage-t-il d'accorder des subventions, d'octroyer des prêts à faibles taux d'intérêt, de conclure une entente à propos de la jetée de Come-by-Chance, de faire de la région une zone franche afin de remettre cette raffinerie en service? Monsieur l'Orateur, quelles mesures le gouvernement du Canada envisage-t-il de prendre?

Telles sont mes questions. Les habitants de Come-by-Chance et les quelque 400 ou 500 employés attendent les réponses et ils espèrent que la raffinerie sera réouverte afin qu'ils n'aient pas à déménager en Alberta ou dans d'autres régions du Canada.

A mon avis, en adoptant une attitude aussi blasée à propos des questions qu'on lui pose sur la situation à Come-by-Chance, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se montre à la fois cruel et insensible. L'autre jour, le ministre a déclaré que personne n'avait fait de démarches auprès de lui et qu'il ne savait pas si un groupe quelconque avait fait des démarches auprès du gouvernement du Canada afin de savoir si celui-ci était prêt à prendre des mesures pour la remise en service de la raffinerie. Permettez-moi maintenant de dire à l'honorable ministre que le plus important créancier, la société Ataka, à qui l'on doit quelque 250 ou 300 millions de dollars, a fait des démarches auprès de certains ministres fédéraux pour savoir si le gouvernement envisageait de prendre quelques-unes des mesures auxquelles j'ai fait allusion. Cette société a fait des démarches auprès du ministre des Finances (M. Macdonald)—et je suggère au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de consulter son collègue—pour savoir si une subvention ou un prêt pourrait être fait ou si des mesures pourraient être prises. Le ministre a déclaré que cela était fort peu probable et que, à son avis, la raffinerie ne serait pas remise en service et qu'il faudrait liquider cette affaire. Telle fut l'attitude du ministre des Finances.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui représente la province de Terre-Neuve au cabinet, a adopté la même attitude. Je demande maintenant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou à son représentant, de dire à la Chambre, aux habitants de Terre-Neuve, à ceux de Come-by-Chance et à ceux de Saint-Jean-Ouest, quelles mesures, le cas échéant, ils sont disposés à prendre pour aider le créancier japonais ou tout autre groupe à relancer l'activité de la raffinerie, pour éviter que ces installations ne se détériorent à jamais. En ce moment, le premier prêteur ou créancier les garde inactives et elles vont se détériorer. Quelque 500 personnes ont perdu leur emploi. Que va faire le gouvernement du Canada? Est-ce que celui-ci, par la voie du ministre des Finances, estime que la raffinerie doit être effacée et oubliée? Ou bien songe-t-il à aider à la relance de cette usine?

C'est là une industrie que Terre-Neuve peut difficilement se permettre de perdre. Peut-être que ce serait peu pour l'Alberta, mais pour Terre-Neuve cela représente 500 emplois. Cette industrie ne doit pas disparaître. La population de Terre-Neuve y a investi près de 47 millions de dollars à titre de deuxième créancier, et la population canadienne y a consacré 20 millions de dollars. Le gouvernement du Canada est-il disposé à octroyer une subvention ou un prêt à faible intérêt? Quels sont les résultats de l'étude entreprise par Pétro-Can? Cette société est-elle intéressée à ce projet ou est-ce simplement une autre feinte de la part du gouvernement du Canada?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est vrai que le gouvernement canadien s'intéresse beaucoup à la raffinerie de Come-By-Chance. Il l'a démontré en plusieurs occasions, notamment quand il a aidé à construire un quai et chaque semaine quand il se renseigne sur la situation qui existe à Come-By-Chance.

Jusqu'ici, le gouvernement canadien n'a reçu ni demande ni proposition concernant la reprise des activités à la raffinerie de Come-By-Chance. Nous verrions bien sûr d'un bon œil la réouverture de cette entreprise par une firme susceptible de lui apporter l'aide technique et les appuis financiers nécessaires. Mais on comprendra que toute proposition venant d'une société régie de l'étranger soit soumise à l'approbation de l'Agence d'examen des investissements étrangers.

Au sujet de l'activité de Pétro-Canada concernant cette raffinerie, je puis dire que la Société a fait préparer un rapport d'expert-conseils pour complémenter sa propre évaluation des possibilités commerciales de Come-by-Chance. Il ne s'agissait pas d'un rapport présenté au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie), mais plutôt à la Société. Les députés se rendront compte que Pétro-Canada a la tâche excessivement difficile et, à l'heure actuelle, les priorités de la Société se situent au niveau de la mise en valeur des ressources de pétroles et de gaz plutôt que du raffinage et de la commercialisation.

Le gouvernement fédéral continuera d'examiner la situation à Come-By-Chance et encouragera l'étude de tout projet prévoyant les sommes de capital assez énormes qui seraient requises pour relancer la raffinerie et trouver des marchés pour ses produits.

J'espère que d'ici quelques jours les autorités provinciales et la raffinerie trouveront une solution acceptable.

LE CANADIEN NATIONAL—LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL ET DE SERVICES À TERRE-NEUVE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, le grief que j'aimerais formuler ce soir a trait à une question que j'ai posée au ministre des Transports (M. Lang) le 22 octobre au sujet de l'annonce d'une réduction du personnel du CN à Terre-Neuve. Quoique les changements de plans du CN, comme ils ne cessent de nous le répéter, puissent être dans l'intérêt du public qu'il dessert, sa façon de faire ses annonces laisse beaucoup à désirer.

Dans le cas présent, lequel est à l'origine de ma question, la direction du CN a catégoriquement nié avoir réduit son personnel de quatre postes à Port-aux-Basques, de cinq dans le centre de Terre-Neuve et de sept à Stephenville, dans l'Ouest de Terre-Neuve, réductions qui ont été ébruitées et qui ont été portées à mon attention il y a un certain nombre de semaines. Toutefois, les décisions mêmes qu'on a niées ont été prises et m'ont été confirmées dans une lettre que j'ai reçue du directeur de la région de Terre-Neuve en date du 25 octobre. On les confirme encore au moment où nous observons le CN essayer de rabaisser le service ferroviaire dans ma province. Les dirigeants du CN continuent à suivre ce même schéma de tactiques avilissantes par lesquelles ils camouflent leurs objectifs véritables tout en démoralisant des êtres humains, notamment les employés qui leur ont donné de loyaux services au cours des années.

Je le répète, c'est le même schéma. En premier lieu, on lance des rumeurs, puis on les nie et enfin on annonce des modifications au niveau des opérations dans le cadre de mesures visant à moderniser et améliorer les méthodes de travail. De façon générale, on modernise en renvoyant des employés ou en éliminant un service.

Ce qui est le plus ridicule dans leur tentative de camouflages, c'est qu'ils ont l'impression qu'on les croit. Ils vivent dans un monde d'illusions où ils croient remplir leurs obligations vis-à-vis des Canadiens. A mon sens, ils vivent comme s'ils confondaient le rêve et la réalité. Ils essaient de camoufler leurs intentions véritables de la même triste façon, soit en jetant la confusion, en expliquant qu'à cause du système de distribution des messageries du CN et des activités qui les intéressent, ces conclusions sont celles qui se révèleront profitables au secteur des affaires.

Ils ajoutent à la confusion en indiquant que des modifications sont nécessaires si l'on veut que le service des messageries du CN maintienne sa position concurrentielle dans l'expédition des colis et améliore ces niveaux de productivité et de service. Ils essaient ensuite de nous imposer d'autres explications par la voix de leurs services des relations publiques; par exemple, qu'il sera nécessaire de modifier l'ordre traditionnel des choses afin d'apporter ces améliorations.

Ils nous offrent les mêmes explications depuis les sept ou huit dernières années, de fait, depuis que Pickersgill a sacrifié les intérêts de Terre-Neuve et a présenté ses citoyens en sacrifice pour le reste du Canada lorsqu'on a commencé à éliminer certains services-voyageurs dans différentes régions de notre pays.

● (2210)

Quand le ministre a répondu à ma question le mercredi 27 octobre, j'ai été heureux d'apprendre qu'il examinerait la question des déclarations qui ont été faites par des représentants du CN et qui ont ensuite été contredites par les dispositions prises par le CN en vue de dégrader davantage le service ferroviaire et le service des messageries à Terre-Neuve afin de se tourner éventuellement vers le transport routier, comme cela est arrivé quand on a éliminé les trains de voyageurs en faveur du service d'autobus. Le ministre a aussi indiqué qu'il aimerait avoir des entretiens avec des représentants du gouvernement de Terre-Neuve et avec d'autres intéressés au sujet de toute la question du transport routier et ferroviaire de la province. J'espère qu'en parlant du transport routier, il voulait parler du besoin d'améliorer les routes. Le ministre a aussi déclaré qu'il se préoccupait vivement de la question et qu'elle était d'importance vitale pour la province. Pour ma part, je me préoccupe surtout de la politique future des transports dans l'Ouest de Terre-Neuve.

Je recommande au président du comité permanent de faire visiter le Sud et l'Ouest de Terre-Neuve au comité afin qu'il puisse se rendre compte des besoins de la région. J'espère seulement que le secrétaire parlementaire pourra me dire ce soir que le ministre a non seulement autorisé le comité permanent à visiter cette partie de la province, mais qu'il a aussi pris des mesures pour faire enquête sur les efforts que font les représentants régionaux du Canadien National en vue d'éliminer le service ferroviaire à Terre-Neuve au moyen de tactiques hypocrites sans essayer de comprendre que toute économie, surtout dans les régions isolées du Canada, doit reposer sur un réseau de transport satisfaisant, ce qui veut dire plus que jamais une expansion du service plutôt qu'une tentative délibérée de réduire graduellement les services du CN dans la province de Terre-Neuve.

J'aimerais donner un exemple. L'un des piliers économiques de Terre-Neuve est une société de pâte et de papier appelée Bowaters. Voici un extrait d'une lettre de cette compagnie en date du 1er novembre 1976:

La compagnie Bowaters s'inquiète de certains aspects du plan d'expansion dont dépend sa viabilité économique:

(i) La nécessité d'instaurer d'urgence un service de transbordeurs ferroviaires entre une gare maritime du continent et Corner Brook pour expédier notre papier journal. Les wagons de papier journal doivent normalement arriver vides à Corner Brook, mais ils pourraient transporter d'autres marchandises. De nombreux éditeurs du continent préfèrent maintenant acheter le papier journal en petits lots acheminés plus fréquemment dans de grands wagons spéciaux sur coussins au lieu de recevoir par bateau des cargaisons qu'il faut entreposer et manipuler de nouveau. Un plus grand nombre d'expéditions ferroviaires nous aiderait non seulement à étendre et à conserver nos marchés du Nord-Est, mais nous permettrait également de planifier de façon plus égale le travail de notre personnel d'expédition et d'entrepôt.

Voici un exemple de la situation où se trouve une industrie de base à Terre-Neuve. Il est évident que le gouvernement ne se préoccupe pas du rôle que doit jouer le CN pour bâtir l'économie de Terre-Neuve et assurer un service ferroviaire marchandises et exprès dans la province. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra me donner une réponse quant aux intentions du ministre à l'égard de Terre-Neuve et de son avenir qui dépend des transports.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, même si mes responsabilités ont changé puisque je suis maintenant secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, je m'intéresse encore de très près aux questions de transport et j'ai le plaisir de remplacer le ministre des Transports (M. Lang) et son secrétaire parlementaire pour répondre une fois de plus à mon honorable ami de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe sur une question qui, je le sais, l'intéresse beaucoup et qui intéresse également beaucoup le gouvernement. Pour commencer, j'aimerais citer un extrait de la réponse que le ministre a donnée au député le 27 octobre. Il a déclaré:

L'exploitation du Canadien National revient pour une grande part à sa direction, mais j'aimerais avoir des entretiens avec le gouvernement de la province de Terre-Neuve et avec d'autres intéressés, sur la question des transports routiers et ferroviaires de la province. Il s'agit d'une question d'importance vitale pour la province, et elle me préoccupe vivement.

Il y a quelques instants, le député mentionnait quelques extraits de la réponse originale du ministre à la question qu'il a adressée ce soir à la Chambre. Le ministre se préoccupant en général de la question des transports à Terre-Neuve, et à la suite des questions du député sur ce sujet, un représentant de la CCT s'est rendu récemment à Terre-Neuve pour examiner de près la situation. Je crois comprendre qu'il vient de terminer cette enquête et je sais que le ministre des Transports voudra examiner de très près ce qu'elle pourra révéler; nous espérons que nous pourrons trouver au cours de cet examen certaines des solutions aux questions qui ont été soulevées ce soir et à d'autres occasions.

En outre, je pense qu'il est important de faire remarquer que dans un contexte plus général, et en collaboration avec l'administration provinciale de Terre-Neuve, le ministre des Transports continuera de s'efforcer à examiner les diverses conditions de transport notamment la question des coûts et les changements qui se produisent dans les divers modes de transport et qui touchent tous les moyens de transport utilisés à Terre-Neuve, et les transports de la région de l'Atlantique, en général.

L'ÉNERGIE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN SASKATCHEWAN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question de ce soir découle d'une réponse que m'a fournie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) le 22 octobre 1976, alors que je lui posais une question qui inquiète de plus en plus les habitants de ma circonscription et de la circonscription voisine de Saskatoon-Humboldt. Il s'agit de l'établissement d'une raffinerie d'uranium qui serait construite à l'extérieur de la ville de Saskatoon, près de Warman, en Saskatchewan. J'ai questionné alors le ministre en lui demandant s'il serait assez bon de déposer les divers documents et accords conclus par la province de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada entre leurs organismes respectifs.

Tous ceux d'entre nous qui ont lu le discours du trône se souviendront de la déclaration suivante:

A une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point, de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

Ce passage du discours du trône m'avait laissé quelque peu espérer que le gouvernement était prêt à rendre public ses projets, tout particulièrement en ce qui concerne le genre d'installations qu'il envisage d'établir en Saskatchewan.

J'avais soulevé cette question lors de la dernière session du Parlement lorsque je m'étais enquis des projets du gouvernement. Le secrétaire parlementaire m'avait répondu que Warman était un des emplacements possibles en Saskatchewan. Dans la réponse qu'il m'a faite, le 17 juin 1976, il a indiqué qu'une fois la décision prise, le gouvernement créerait ce qu'on a appelé un programme d'information à l'intention du public. En d'autres termes, il semble que l'on va prendre une décision sur ce projet et, ensuite, que l'on expliquera aux habitants de Saskatchewan et plus particulièrement aux résidents de Saskatoon à quel point cette installation sera sûre et importante. Cela ne me satisfait pas du tout. Le 5 juillet dernier, j'ai adressé une lettre au ministre dans laquelle je lui faisais part en des termes très explicites de mon appréhension vis-à-vis de la ligne de conduite que le gouvernement adoptait sur cette question. Je lui ai signalé que de nombreuses personnes de Saskatoon et de la région avoisinante s'étaient mises en rapport avec moi afin de savoir ce qu'envisageait le gouvernement.

A toutes fins pratiques, aucun renseignement ne leur était offert. Le gouvernement fédéral, apparemment de connivence avec le gouvernement provincial néo-démocrate, était en train d'acheter des propriétés et des terrains en vue de l'installation de cette raffinerie, sans mettre le moindrement les gens de la région au courant de ce qui se passait. Le secrétaire parlementaire avait laissé entendre qu'une fois que la décision serait prise il y aurait une sorte de campagne d'information publique. C'est, à mon avis, insuffisant.

C'est pourquoi, dans une lettre datée du 5 juillet, j'ai demandé au ministre d'indiquer clairement ce que le gouvernement envisageait de faire au sujet de la création de cette raffinerie. Je dois dire, hélas, que la réponse à ma lettre contenait surtout des généralités. Le ministre me disait qu'une décision serait prise d'ici quelques semaines à propos de l'emplacement. Plusieurs mois ont passé et il ne semble pas que le choix ait été fixé.

● (2220)

Je pense que le gouvernement actuel est en partie responsable, de même que le gouvernement provincial néo-démocrate dont les représentants ne cessent de crier depuis que j'ai soulevé cette question à la Chambre. D'après eux, ce n'est qu'un jeu politique, mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je suis sérieux à propos de cette question. Les gens s'inquiètent et ils ont le droit de savoir. Nous ne sommes pas en temps de guerre et il n'est pas question de bombe atomique. Les gens ont le droit de savoir ce qu'on est en train d'aménager non loin d'une région populeuse. S'il est vrai que les installations seront aussi sûres que l'affirment le représentant d'Eldorado et le ministre, alors pourquoi ne dépose-t-il pas toutes les études écologiques qui ont été effectuées? Pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas exactement quel genre d'études se poursuivent? Pourquoi ne nous dit-il pas quels sont les endroits envisagés à part Warman, que l'on connaît seulement parce qu'un député provincial conservateur a appris par hasard que le gouvernement prenait des options dans la région par l'entremise de la Saskatchewan Economic Development Corporation? Nous ne savons pas du tout quels autres sites font l'objet d'études.

Ni l'un ni l'autre échelon de gouvernement ne nous a fait part de ses intentions. Autrement dit, encore une fois, le gouvernement, avec son arrogance habituelle, fait comme s'il savait mieux que personne ce qui est le plus avantageux pour les habitants des diverses régions du Canada et refuse d'appliquer le principe de démocratie de participation dont le premier ministre (M. Trudeau) avait parlé en 1968 puisqu'il ne permet pas aux Canadiens de prendre des décisions en fonction des renseignements que lui ferait connaître le gouvernement. A mon avis, ce genre d'exemple indique mieux que tout autre combien il est nécessaire d'adopter une loi sur la liberté d'information. C'est le manque de renseignements dans les cas comme celui-ci qui montre à quel point nous avons besoin d'une loi sur la liberté de l'information qui chargerait un tribunal indépendant de décider si l'on a soustrait à juste titre certaines informations aux Canadiens.

Je ne suis pas du tout d'accord avec tout le mystère et les cachotteries de ce gouvernement et du gouvernement provincial. Je ne blâmerai pas uniquement le gouvernement fédéral. Toutefois, à mon avis, si ces gouvernements persistent dans cette attitude, ils en subiront les conséquences à Saskatoon et dans les régions avoisinantes lors des prochaines élections.

Des voix: Bravo!

L'ajournement

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question posée le 22 octobre par le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn), je comprends maintenant pourquoi un représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce de la Saskatchewan a déclaré qu'il induisait ses électeurs en erreur ou qu'il avait été mal informé. Il est, bien sûr, mal informé s'il ne sait pas ce que fait le gouvernement.

Je vais relire ce communiqué à l'intention du député, car il semble en avoir oublié la teneur.

Gordon Burton, directeur des affaires sociales de la compagnie, a déclaré que le but des options est de permettre à l'Eldorado Nucléaire Limitée de faire des études détaillées sur le milieu et des relevés techniques sur place pour déterminer si on pourrait y construire une raffinerie.

Je souligne, a déclaré M. Burton, que la compagnie n'a pas encore pris de décision définitive. Cette décision sera subordonnée à de nombreux facteurs dont non le moindre sera l'assurance d'un approvisionnement de concentrés provenant des nouvelles mines dont on projette l'exploitation dans la région septentrionale de la province.

Il a ajouté, monsieur l'Orateur:

Les études sur le milieu ainsi que de nombreuses données seront publiées—si elles sont favorables—avant le début des travaux de construction.

Le député prête-t-il l'oreille? M. Burton ajoutait:

De fait, la déclaration au sujet de la répercussion sur le milieu doit faire l'objet, en vertu d'une mesure législative, d'audiences publiques.

Si le député avait lu la page 3 du même communiqué, il aurait remarqué que le bureau de l'Eldorado à Saskatoon compte lancer d'ici quelques mois un programme général d'information sur la nature de la prospection, de l'exploitation et du raffinage de l'uranium.

Le communiqué fait également mention d'une nouvelle raffinerie en Ontario. En effet, on lit à la page 2:

On a annoncé un projet de construction d'une nouvelle raffinerie en Ontario qui commencerait à produire en 1980; la société envisage maintenant la construction éventuelle d'une autre raffinerie en Saskatchewan.

Ce communiqué ne renferme aucun secret d'État et je donne raison au ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, M. Messer. Je pense que l'honorable représentant induit ses électeurs en erreur.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas vrai.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RELATIVES AUX PENSIONS DES VEUVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Durant la dernière session, par suite de la publication du rapport Hermann, le gouvernement fédéral a été prié d'accorder des pensions aux veuves d'anciens combattants qui touchaient une pension d'invalidité inférieure à 48 p. 100. Elles se trouvent actuellement dans une situation injuste car on leur refuse cette assistance justifiée. Je propose, appuyé par le député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre ordonne au gouvernement fédéral de réaffirmer la promesse faite aux anciens combattants par sir Robert Borden en 1917 et par ses successeurs et d'apporter des modifications à la loi sur les pensions, en vue de fournir aux veuves des anciens combattants des pensions compatibles avec les recommandations du comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA REMISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DURABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné que la conférence fédérale-provinciale des ministres des finances doit avoir lieu à la fin du mois à Ottawa, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le ministre des Finances, en consultation avec ses homologues provinciaux, ranime le programme conjoint de travaux durables afin de diminuer et, si possible, de faire disparaître le chômage qui a atteint un niveau élevé dans notre pays.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON RECOMMANDE QUE LE PUBLIC SOIT ADMIS DANS LES TRIBUNES AU MOMENT DE LA PRIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné que nous avons besoin plus que jamais des lumières de la Providence pour faire face à nos obligations, et qu'il y a lieu d'associer le peuple à la prière des députés à l'ouverture de chaque jour de session de la Chambre, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre recommande un amendement au Règlement de la Chambre, afin de permettre au public d'entrer dans les tribunes avant l'heure d'ouverture de la Chambre, pour qu'il puisse s'unir de cœur et d'esprit à la prière de la Chambre et que nos délibérations soient fructueuses et profitables pour le mieux-être de la population.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Puisque la Chambre y consent à l'unanimité, je vais présenter la motion. Avec l'appui du député de Roberval (M. Gauthier), le député de Bellechasse (M. Lambert) propose:

Que cette Chambre recommande un amendement aux Règlements de la Chambre, afin de permettre au public d'entrer dans les tribunes avant l'heure d'ouverture de la Chambre, pour qu'il puisse s'unir de cœur et d'esprit à la prière de la Chambre pour que nos délibérations soient fructueuses et profitables pour le mieux-être de la population.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Gendarmerie royale

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI DES CONCESSIONS DE LOCATION DE VOITURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43, je voudrais présenter une affaire urgente. Il s'agit des malentendus, de la confusion et des irrégularités qui entourent l'octroi des concessions de location de voitures par le ministère des Transports dans ses neuf aéroports. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver Sud (M. Fraser):

Que la Chambre charge le ministre des Transports d'ouvrir immédiatement une enquête sur la manière dont le ministère des Transports octroie ses concessions de location de voitures dans ses neuf aéroports.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'article 43 exige le consentement unanime de la Chambre pour qu'une motion semblable puisse être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA GENDARMERIE ROYALE

LES SERVICES D'AVOCAT EN FAVEUR DES AGENTS ACCUSÉS D'ENTRÉE PAR EFFRACTION DANS LES BUREAUX DE L'AGENCE DE PRESSE LIBRE DE QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, savoir le dangereux précédent établi par des policiers qui sont entrés par effraction dans les locaux d'un journal québécois il y a quelque temps. Étant donné le genre de traitement qu'on a fait subir ces dernières années à des agents de la GRC au plan de la justice naturelle et étant donné le retard mis par le gouvernement actuel à mettre en application les recommandations du rapport de la Commission d'enquête Marin au sujet de la GRC, je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le solliciteur général prenne les mesures nécessaires pour assurer que les agents accusés d'être entrés par effraction dans les locaux de l'Agence de Presse Libre du Québec bénéficient des services d'un avocat pour les défendre afin d'éviter que l'on fasse de ces hommes des boucs émissaires eu égard à ce genre d'activités dont la responsabilité devrait incomber à ceux qui établissent, appliquent et interprètent la politique en matière de police et de sécurité.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée à la Chambre qu'avec son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PROCÉDURE RELATIVE AU PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES DANS LA CAUSE OUELLET DEVANT LES TRIBUNAUX DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Hier, monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de mon intention de présenter une motion en conformité de l'article 43 du Règlement pour proposer l'usage d'une nouvelle procédure devant les tribunaux de Montréal. Je propose donc, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre demande au gouvernement d'envisager une solution possible à l'impasse où on se trouve au sujet du paiement de certains frais juridiques consécutifs aux poursuites intentées contre M. Ouellet pour outrage au tribunal, en prenant les deux mesures suivantes: tout d'abord, communiquer avec le gouvernement du Québec et lui demander son accord pour que le bâtonnier du barreau de Montréal prenne en cette matière une décision finale s'appliquant à tous les conflits analogues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; et ensuite, que les deux gouvernements déclarent que le compte ne sera assujetti à cette décision qu'après avoir été approuvé par le Conseil d'arbitrage du barreau de la province de Québec.

M. l'Orateur: Une motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE D'AUGMENTATION DES AFFECTATIONS DE CRÉDITS À LA CONSTRUCTION POUR STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur étant donné le chômage élevé au Canada, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement, la motion suivante, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernment accroisse le budget d'équipement de la SCHL afin de permettre la construction de logements supplémentaires, surtout de logements en copropriété et à loyer modique, contribuant ainsi à créer plus d'emplois cet hiver et à accroître le nombre de logements dont nous avons grand besoin.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime pour que cette motion puisse être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU BRIGADIER GARBA DU NIGERIA

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, puis-je profiter de l'occasion pour vous signaler ainsi qu'aux députés, la présence à la tribune d'un visiteur de marque, mon homologue de la république du Nigeria, Son Excellence le brigadier Joseph N. Garba.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LES PRÉVISIONS DU MINISTRE QUANT À LA RÉSORPTION—LES EFFETS DU PROGRAMME ANTI-INFLATION—LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉVISION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Étant donné que 784,000 Canadiens sont en chômage, soit 53,000 de plus qu'en mai dernier, et que le chômage atteint 7.6 p. 100, soit un demi-point de plus qu'en mai, le ministre nous dirait-il s'il prévoit une amélioration de cette situation tragique, compte tenu du fait que dans son exposé budgétaire de mai dernier, il a prédit que le chômage:

> . . . devrait, à court terme, rester à peu près au niveau de la tendance récente, puis baisser progressivement à mesure que la reprise s'affermira.

Cela ne s'est pas produit, de sorte que maintenant des milliers de Canadiens chôment inutilement et bon nombre sont dans la misère.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en effet, le député en a fait mention vers la fin de mon exposé budgétaire de mai et, manifestement, la reprise escomptée ne s'est pas matérialisée. L'analyse du relevé de la population active pour le mois d'octobre est en cours. Cette analyse révèle certaines différences régionales au Canada, surtout en Ontario, par suite de la grève de la société Ford au moment où l'on faisait le relevé, ainsi que des problèmes régionaux critiques dans l'est du Canada. Pour l'instant, je n'ai pas l'intention d'annoncer de changements.

M. Stevens: Le ministre ayant admis que la reprise escomptée dans son budget ne s'est pas matérialisée, et comme la création d'emplois est pratiquement au point mort depuis janvier—l'emploi a effectivement fléchi depuis mars—le ministre peut-il nous dire s'il croit encore que l'économie canadienne va offrir 250,000 nouveaux emplois cette année comme il l'a dit dans son budget du 25 mai? Ne convient-il pas que le programme anti-inflation a freiné la reprise de notre économie et nous a coûté des dizaines de milliers d'emplois?

M. Broadbent: C'est de votre programme que vous parlez, mon ami.

M. Stevens: Si le ministre estime que le programme anti-inflation n'a pas aggravé le chômage, accepterait-il—de préférence, avant Noël—de le soumettre à l'examen du Parlement sans plus tarder?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que ce soit à cause du programme de lutte contre l'inflation que le produit national brut a peu progressé. Je signale au député que nous connaissons les mêmes problèmes que les États-Unis et en fait que tous les autres pays de l'OCDE; après une récession, la reprise est lente.

M. Broadbent: il y a un nouveau gouvernement aux États-Unis.

M. Macdonald (Rosedale): Il me semble que, dans la situation actuelle, notre principale préoccupation devrait être le niveau de l'inflation au Canada; le député nous conseille de ne plus penser à l'inflation, mais sa proposition n'est pas fondée.

M. Hnatyshyn: Il n'a jamais dit cela.

LE CHÔMAGE—L'EFFET DES DÉDUCTIONS TARIFAIRES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Les députés savent que je n'ai jamais dit que l'inflation au Canada ne posait pas un grave problème à l'heure actuelle.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement est également un grave problème.

M. Stevens: Ce qui a contribué à accroître le taux de chômage, c'est la détérioration de notre position commerciale, surtout dans le domaine des biens manufacturés, car nous accusons à ce chapitre un déficit de 10 milliards de dollars; aussi, le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de modifier notre position dans les négociations commerciales que nous menons à Genève ou ailleurs, et surtout s'il compte revoir les modifications tarifaires prévues dans son budget de mai, car il a dit à ce moment-là que ces réductions seraient supprimées si elles compromettaient gravement la situation de l'emploi ou la production au Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je vais revenir sur ma réponse précédente. Le député dit que l'inflation le préoccupe, mais en fait il a peur qu'on ne prenne aucune mesure pour la juguler.

Une voix: Tout ce qui vous intéresse, c'est le pouvoir.

M. Macdonald (Rosedale): Je signale au député que le budget de mai dernier proposait des baisses de tarifs sur les biens de consommation, ce qui s'avérerait utile pour continuer de restreindre la hausse des prix à la consommation au Canada. Il me semble que la suggestion du député voulant que nous accroissions les tarifs et, partant, le coût des biens de consommation . . .

M. Stevens: C'est votre suggestion.

M. Macdonald (Rosedale): . . . n'est guère conciliable avec la volonté de lutter contre l'inflation.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MOTIFS DU RETARD EN MATIÈRE DE CONSULTATION AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES PROGRAMMES D'EMPLOI

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui s'intéresse, je le sais, au chômage ou, tout au moins, à sa stratégie de l'emploi. Étant donné les prévisions de l'Institute for Policy Analysis de l'Université de Toronto et du Conference Board du Canada, comme quoi nous allions connaître une croissance très lente et un taux de chômage encore plus élevé en 1977 et au cours des années suivantes, ce qui bien sûr n'est pas très encourageant pour les chômeurs ou pour ceux qui risquent de le devenir, pourquoi faut-il attendre janvier 1977 pour entamer les consultations avec les provinces au sujet des programmes d'emploi, comme l'envisage la stratégie d'emploi adoptée, et pourquoi le ministre a-t-il déclaré qu'il était, à son avis impossible, de mettre ces programmes en vigueur avant avril 1977?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je comprends que le député soit sincèrement préoccupé par le taux de chômage. C'est un sentiment généralisé et il s'agit d'un problème qu'on ne peut traiter à la légère. Actuellement, il y a un certain nombre de programmes en train. Le ministre des Finances a expliqué en partie pourquoi ce chiffre était si élevé et il a mis au moins une partie du blâme sur les grèves. Après avoir annoncé nos programmes et déclaré que 100 millions de dollars seraient consacrés au Programme d'initiatives locales et environ 40 millions de dollars à d'autres programmes tels que le programme de formation, nous nous sommes heurtés à des problèmes. Certains ont dit que nous n'avions pas suffisamment consulté les provinces. C'est ce que nous nous proposons de faire. En toute franchise, si après une analyse de la situation nous jugeons que d'autres mesures sont nécessaires immédiatement, je n'hésiterai pas à les recommander.

● (1420)

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le récit du ministre ne m'intéresse guère. Je voudrais savoir, comme huit ou neuf mois se sont écoulés depuis que l'ancien ministre annonçait ce programme, pourquoi le gouvernement prend tellement de temps à effectuer ces consultations. Le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il communiquera avec ses homologues provinciaux pour entamer immédiatement ces consultations, afin que les programmes qu'il a mentionnés, c'est-à-dire la stratégie de l'emploi, puissent entrer en vigueur avant 1977? Le ministre peut-il agir ainsi?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je crois que le député sait que je m'en soucie et que je l'ai en quelque sorte devancé durant les deux semaines qui se sont écoulées depuis que je détiens mon portefeuille, car je me suis entretenu avec les ministres provinciaux pour discuter toutes les autres questions où nous partageons une certaine juridiction.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Par exemple, dans ma circonscription il y a 700 ou 900 emplois remplis par des Américains parce que nous ne possédons pas les programmes d'apprentissage appropriés pour nous permettre de remplir ces emplois.

Une voix: A qui la faute?

Une voix: Que faites-vous à ce sujet?

Une voix: Élisez un autre député.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, l'opposition semble hurler à qui la faute au lieu de chercher des solutions.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Je dirai simplement que mes collègues provinciaux et moi avons pu travailler en collaboration très étroite. Une somme d'environ 64 millions de dollars a été dépensée uniquement au chapitre du programme de formation par l'apprentissage, domaine qui relève nettement de la compétence des provinces. Nous nous efforçons donc de nous occuper des secteurs qui relèvent de notre compétence et là où nous pouvons travailler en collaboration. L'opposition voudrait nous voir agiter une baguette magique et créer des emplois de toutes sortes.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Je voudrais rappeler au ministre ce qu'il a déclaré au sujet des consultations le 28 octobre, comme en fait foi le hansard à la page 535. Il a dit:

> Je pense que nous commencerons à discuter des programmes en nous consultant mutuellement vers le début de janvier 1977, dans l'espoir de mettre ces programmes en œuvre vers le mois d'avril suivant.

Le ministre peut-il nous dire si, réellement, il consulte ses homologues provinciaux comme il l'avait escompté et pourquoi il faut attendre si longtemps ce genre de consultation qu'il estime nécessaire? Je voudrais savoir si le ministre peut accélérer les choses et prendre contact avec les ministres provinciaux . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LE MOTIF DU REJET DE LA DIMINUTION DES IMPÔTS COMME TENTATIVE DE RÉSORPTION DU CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances qui a dit à la Chambre que le rythme de la reprise au Canada était à peu près le même que celui des État-Unis. Je signale au ministre des Finances que les Américains viennent tout juste de changer de gouvernement en raison de la lenteur de la reprise. Étant donné que le chômage au Canada a atteint à l'heure actuelle son plus haut niveau depuis 15 ans—c'est-à-dire depuis le dernier gouvernement conservateur—le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi le gouvernement ne propose pas de réduire les impôts, ce qui ne contribuerait pas à l'inflation, puisque le secteur industriel ne fonctionne qu'à 85 p. 100 de sa capacité?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Pour le moment, monsieur l'Orateur, je n'envisage pas de modifier le budget. Ainsi que je l'ai dit à l'occasion d'une réponse précédente, les chiffres en ce qui concerne le chômage, si élevés soient-ils, correspondent indubitablement à une situation régionale. En fait, les niveaux de l'embauche sont très élevés dans certaines régions de notre pays. Voilà pourquoi il ne semble pas, pour le moment du moins, qu'une modification macro-économique, comme une réduction de taxes, aboutirait au résultat que nous souhaitons l'un et l'autre.

L'ACCROISSEMENT DU BUDGET DESTINÉ À L'HABITATION COMME STIMULANT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, si le ministre considère l'ensemble du pays comme une seule région, il a raison de dire que nous nous inquiétons du chômage régional. Si le ministre n'envisage pas de réduire les impôts pour combattre le chômage, envisagera-t-il d'apporter les changements proposés plus tôt, soit, d'accroître le budget destiné à l'habitation à l'échelle nationale? Cette mesure toucherait les municipalités de tout le pays, favoriserait la création d'emplois et répondrait aux besoin de logements.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers cette proposition. En lisant le dernier rapport, j'ai remarqué que la construction de logements au Canada a atteint, et je pense pouvoir le dire avec raison, un sommet presque historique. Il est évident que le gouvernement voudra étudier sérieusement, au cours des prochains mois, la proposition du député et certaines autres.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DONNÉES SERVANT DE BASE AU CALCUL DE L'ÉCONOMIE PRÉVUE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma dernière question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Peut-il confirmer que l'économie de 110 millions de dollars qu'il prévoit réaliser l'an prochain en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, est fondée sur l'hypothèse qui figure dans un document de son propre ministère, soit que le taux de chômage se maintiendra, l'an prochain, entre 7 et 8 p. 100?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il faudrait y être forcé pour se souvenir de toutes les statistiques que nous lancent le député, et surtout mon ministère. Je vais certes étudier la question du député. Les économies prévues sont fondées sur une série de chiffres se rapportant au chômage à certains niveaux.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE LES SERVICES DU MINISTÈRE SOIENT MIS À LA DISPOSITION DES DÉPUTÉS

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si nous, les députés, pouvons toujours compter sur un service adéquat des fonctionnaires de son ministère pour aider les gens qui font appel à nos services?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est l'un des meilleurs ministères. Il est formé d'un groupe d'hommes et de femmes dévoués qui sont au service du public. Si le député pense à un cas en particulier qu'il veut me signaler, je puis lui assurer que nous ferons le nécessaire.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment il se fait que l'on ne donne pas à ma circonscription, et surtout à mon bureau, les services nécessaires pour desservir les commettants qui paient le gros prix par leurs impôts? Comment se fait-il également que les demandes de mes commettants, qui sont transférées au bureau régional de Montréal, restent aussi longtemps sans réponse? Si le ministre croit que cette situation existe à cause du manque de personnel, peut-il s'engager à y remédier immédiatement, afin de rendre justice aux citoyens du Canada et à ceux du Nord-Ouest du Québec?

M. Cullen: Monsieur le président, il faut tout d'abord que j'examine la situation décrite par l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MESURES PRÉVUES EN VUE DE L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LA PRODUCTIVITÉ

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce mais, en son absence je la poserai au ministre suppléant. La balance commerciale du Canada sera encore déficitaire cette année, le quatrième déficit consécutif sous ce gouvernement. Ce même gouvernement a pour politique de promouvoir et de financer les contrats clefs en main à l'extérieur. Or, dans la plupart des cas, ces installations sont très supérieures à tout ce que nous avons au Canada au point où nous devons en importer la production ou lui faire concurrence sur les marchés internationaux. Je voudrais savoir quelles mesures immédiates le gouvernement a prévues pour accroître la productivité de notre secteur manufacturier?

L'hon. Len Marchand (ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il faudra que je prenne note de la question du député, mais je tiens à l'assurer que le gouvernement canadien est vivement intéressé à étendre ses activités partout dans le monde, notamment celles qui portent sur divers aspects du commerce, sur les contrats clefs en main et sur les entreprises en coparticipation. Nous voulons élargir ces activités.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Étant donné les derniers chiffres sur le chômage, avez-vous l'intention de déposer l'étude sur la productivité que le groupe DM-10 de votre ministère a faite? Si oui, quand pourrons-nous en prendre connaissance et allez-vous la renvoyer à un comité de cette Chambre pour qu'il l'examine?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, je prendrai note de cette question et j'en aviserai le député.

Une voix: Êtes-vous le ministre?

Questions orales

● (1430)

LA CONSOMMATION

LA TENTATIVE D'INFLUENCE INDUE ATTRIBUÉE À UN ANCIEN MINISTRE RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UN CONTRAT DE PUBLICITÉ—DEMANDE DE DÉPÔT DES CONTRATS ADJUGÉS À LA SOCIÉTÉ R.P.R.

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Y a-t-il un fondement quelconque à la nouvelle qui prétend que l'ancien ministre des Postes et le ministre de la Consommation et des Corporations ont essayé de faire accorder un contrat de publicité à un ami qu'ils avaient dans une agence de publicité de Montréal?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député fait probablement allusion à un article de M. Frank Howard, paru dans le *Citizen* d'aujourd'hui dans lequel l'auteur de l'article entreprend, apparemment, de scruter la correspondance intérieure de mon ministère. Je me considère comme chanceux d'avoir ainsi eu la possibilité de prendre connaissance de cette correspondance, grâce à cet article. Je crois comprendre qu'un certain contrat publicitaire qui avait été recommandé au Conseil du Trésor nous était ensuite revenu. On m'a demandé si je voulais donner suite à l'affaire. J'ai répondu que nous pensions annuler ce contrat et reconsidérer notre politique publicitaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Reynolds: Étant donné que cette société fait environ 80 p. 100 de ses affaires avec le gouvernement et que leur seul client important est Sky Shops, le ministre peut-il déposer des exemplaires de tous les contrats passés entre la société RPR et le gouvernement?

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je présume que le député continue à me poser la même question. A ma connaissance, cette agence de publicité a une réputation d'intégrité, je ne crois pas qu'elle ait rien de suspect. Je me borne à ré-examiner la politique publicitaire de mon ministère, voilà tout. Il n'y a rien dans mes propos qui puisse donner créance à ce que le député laisse entendre.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA RÉDUCTION DE LA PENSION DU GENDARME EUGENE HALE—DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU TAUX PRÉALABLE

Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'intention du solliciteur général, du président du Conseil du Trésor et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Il s'agit d'une affaire très sérieuse, messieurs. Cela pourrait vous préoccuper vous aussi. Étant donné que la Commission canadienne des pensions a reconnu son erreur en portant en mars dernier de 20 à 100 p. 100 la pension de l'ancien agent de la GRC Eugene Hale, avec effet rétroactif à 1969, grâce à l'intervention du sénateur Perrault, ancien solliciteur général, et moi-même, et qu'on a maintenant ramené à 20 p. 100 la pension de M. Hale, soit à $128 par mois, parce que sa femme, infirmière de son métier, lui prodigue des soins chez lui à Rossburn, au Manitoba, plutôt qu'à l'hôpital, pourriez-vous intervenir . . .

Des voix: Qui?

Mme Holt: Soit le solliciteur général, soit le président du Conseil du Trésor, soit le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Simma au cabinet!

Mme Holt: Pourriez-vous intervenir et faire inverser cette décision odieuse sinon cruelle et inutile, ou, d'un autre côté, si la réglementation interdit toute intervention, pourriez-vous faire quelque chose pour corriger une réglementation aussi inqualifiable? Quant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES ENVISAGÉES POUR LA RÉSORPTION DU CHÔMAGE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle fait suite à la réponse donnée par le ministre des Finances au député d'Oshawa-Whitby dans laquelle il a dit que le chômage actuel se concentrait avant tout dans certaines régions et qu'on ne pouvait donc pas s'attendre à l'enrayer par des politiques macro-économiques. Étant donné le taux élevé de chômage dans les provinces de l'Atlantique, comme en font foi les données parues aujourd'hui ou hier, le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions pour exposer les mesures supplémentaires qu'il prendra pour réduire et éliminer le gaspillage énorme de ressources économiques et la misère humaine qui accompagnent le taux élevé de chômage dans les provinces de l'Atlantique?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons mis sur pied le ministère de l'Expansion économique régionale et les Initiatives locales précisément pour assister cette région aux prises avec un taux élevé de chômage. Ces programmes sont surtout destinées aux régions durement frappées par le chômage. Nos services de consultation en main-d'œuvre sont sur place et sont prêts à rencontrer les employeurs et les syndicats lorsque surgissent des difficultés. Lorsqu'on peut disposer de fonds d'abord prévus pour certaines régions bénéficiant du PIL, nous tâchons d'en faire profiter les régions qui en ont le plus besoin.

L'INEXACTITUDE DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE SERVANT DE BASE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PIL

M. Andy Hogan (Cap Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre ne me satisfait pas du tout, car ça fait longtemps que ces agences existent et notre taux de chômage n'a cessé d'augmenter. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce s'apprête enfin à corriger les statistiques sur le produit national brut, le ministre étudiera-t-il lui aussi les statistiques absolument fausses sur le chômage, dont s'est servi son ministère pour couper les subventions accordées cette année à la région de l'Atlantique, dans le cadre du Programme d'initiatives locales?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons tous les ans le même problème, lorsqu'il s'agit de trouver la meilleure façon de calculer le montant à accorder à chaque région, dans le cadre du Programme d'initiatives locales. Et je peux vous dire que nous recevons des plaintes des deux côtés de la Chambre. Une région peut recevoir un million de dollars et une autre de la même province quelque chose comme $250,000. Mais, lorsque nous proposons une autre méthode, on nous dit qu'elle sent le favoritisme et prête à des attaques. C'est une question que nous devons étudier. Il s'agit d'une critique parfaitement fondée, et le député n'est pas le seul à le faire.

* * *

LES AÉROPORTS

L'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS AUX AGENCES DE LOCATION DE VOITURES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jack Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Transports. Elle a trait aux concessions accordées aux agences de location de voitures dans les aérogares de son ministère. En assignant à Tilden, qui s'est classé troisième meilleur offrant, un guichet national et en le plaçant ainsi au cinquième rang dans l'attribution de ces guichets, le ministre ne fait-il pas de cette agence de location d'automobile un citoyen de seconde zone?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, décidément pas, car l'offre de Tilden s'appliquait à la catégorie des guichets nationaux. L'attribution de ces guichets dépend de la valeur des offres comme on l'explique dans la documentation s'appliquant aux appels d'offres, et la maison Tilden s'est classée cinquième.

M. Horner: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la maison Tilden s'est classée troisième dans l'ensemble des offres pour les neuf aéroports. Dans un bon nombre de ces aéroports, elle s'est classée troisième ou mieux. Le ministre n'est pas au courant des faits ou il induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'essayer d'aider le député à comprendre les faits. Tilden a fait deux offres, dont l'une dans la catégorie ouverte et l'autre dans la catégorie nationale. L'offre qui a été acceptée lors de l'évaluation des meilleurs résultats d'ensemble du système de location d'automobiles, ce dont on traite aussi dans la documentation sur les appels d'offres, était celle de Tilden dans la catégorie nationale. Son offre se classait cinquième. L'autre offre aurait occupé un rang plus élevé mais elle n'a pas été acceptée.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, les règlements formulés par le ministre pour la demande d'offres stipulent ce qui suit:

Une section de comptoir à l'aérogare sera louée aux concessionnaires de voitures de location pour la durée de l'accord, le choix de l'emplacement correspondant aux offres reçues, c'est-à-dire le plus haut soumissionnaire aura le premier choix, le deuxième soumissionnaire aura le deuxième choix, le troisième aura le troisième choix et ainsi de suite.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LES SOMMES DEMANDÉES PAR LES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA POUR LA VENTE DE RENSEIGNEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Hier, le secrétaire parlementaire du ministre a avoué en dehors de la Chambre, après avoir consulté l'aide-mémoire du ministre que les employés de Statistique Canada, dont il a été question durant l'absence du ministre ces derniers jours, avaient tenté de vendre de la documentation à la Commission de la capitale nationale. Le ministre dira-t-il à la Chambre si c'est vrai et, si tel est le cas, quel montant aurait été réclamé pour vendre ces renseignements à la Commission de la capitale nationale?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai lu très attentivement la réponse qu'a donnée le secrétaire parlementaire, et qui est consignée aux *Débats de la Chambre des communes* d'hier. Malheureusement, je ne retrouve pas l'information que l'honorable député semble donner. Je dois dire que déjà mon prédécesseur avait répondu à une question semblable, et le secrétaire parlementaire avait pris une ligne de conduite que j'approuve en tous points.

[*Traduction*]

M. Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il est regrettable que la qualité de la réponse du ministre ne corresponde pas au tonnerre d'applaudissements avec lesquels on l'a salué lorsqu'il s'est levé. Ma question était pourtant claire. Son secrétaire parlementaire a déclaré que la documentation avait été vendue. C'est ce qu'on lit dans les journaux d'aujourd'hui. Cela ne figure pas au hansard. Voici donc ma question: Est-ce vrai? Si le ministre ne connaît pas la réponse, voudrait-il se renseigner et s'il la connaît, nous dirait-il le prix qu'on avait réclamé? Voilà ce que je voudrais savoir.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je me référais aux propos tenus par le secrétaire parlementaire, à la Chambre des communes, et aux renseignements dont je disposais. Quant au montant qui aurait pu être divulgué en dehors de la Chambre, si le secrétaire parlementaire a parlé d'une offre pour un montant de $250, c'est celui-là, et je peux le confirmer.

Questions orales

[*Traduction*]

LES MOTIFS DE L'OMISSION D'UN RECOURS À LA GENDARMERIE LORS DE LA TENTATIVE DE VENTE DE RENSEIGNEMENTS PAR DES EMPLOYÉS DE STATISTIQUE CANADA

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une dernière question supplémentaire. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une réponse. M. Robert Desramaux, adjoint du statisticien en chef étant censé avoir dit que si les personnes soupçonnées avaient compilé leurs données sous forme de prévisions et les avaient vendues—et c'est là le point litigieux—ce serait un délit, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il a été décidé de ne pas appeler la Gendarmerie dès que les faits furent établis au lieu de demander au président d'alors de la CCN d'écrire à celui qui était alors responsable de ce service, M. Gordon Robertson? Pourquoi avoir eu recours à la voie bureaucratique au lieu d'appeler la police, puisqu'on savait clairement quelle était la loi et en quoi consistait le délit?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je ne peux présumer, monsieur l'Orateur, du jugement qu'a pu porter à l'époque le haut fonctionnaire. Je pense que la démarche qu'il a faite était tout à fait plausible et valable, et je pense que l'honorable député devrait accepter cette démarche comme étant une démarche qu'il était dans l'ordre de faire.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET ATTRIBUÉ AU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN BRISE-GLACE ATOMIQUE DE CONCEPTION FRANÇAISE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, on a dit dans la presse que le gouvernement canadien était en train de négocier activement avec des représentants du gouvernement français en vue de l'achat par le Canada d'un brise-glace atomique de conception française. En réponse à une question que mon collègue le député d'Esquimalt-Saanich avait posée à ce sujet, le ministre a dit qu'il n'avait pas vu ces articles de journaux. Il a maintenant eu l'occasion de les lire; peut-il dire sans ambages que le gouvernement n'a pas l'intention de s'adresser à un pays étranger pour la conception et la construction de navires pouvant naviguer au nord du 60e parallèle?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord remercier le député pour m'avoir donné préavis de sa question. Pour ma part, je n'ai pas lu ces nouvelles. J'ai demandé si quelqu'un d'autre les avait lues et le député pourrait peut-être me montrer une copie de ces articles. Quant à la deuxième partie de la question, je puis lui garantir que le Canada n'a pris aucun engagement et qu'il ne compte pas en prendre quant à l'achat d'un brise-glace à l'étranger.

En fait, on est en train de concevoir un brise-glace au Canada. Des fonctionnaires fédéraux, ou plutôt des techniciens, essaient de décider si ce brise-glace sera muni d'un moteur conventionnel ou atomique. Les Français nous ont justement proposé de nous vendre un moteur atomique. Nous n'avons pas encore décidé quel type de moteur nous utiliserons; voilà où l'affaire en est pour le moment.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CONCEPTION D'UN MOTEUR NUCLÉAIRE POUR LA PROPULSION D'UN BRISE-GLACE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax East): Une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me réjouis de cette réponse étant donné surtout la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement, ou se trouveront l'an prochain, les chantiers maritimes. Je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre des Transports en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aimerais savoir du ministre quelles pressions au juste exercent ses collaborateurs relativement à la mise au point au Canada de la technologie nécessaire pour faire progresser notre propre expertise nucléaire afin de produire un réacteur nucléaire capable de propulser les navires en service au nord du 60e parallèle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de Transports): Monsieur l'Orateur, en ce moment nous effectuons des travaux préparatoires relativement à la possibilité de construire un brise-glace de ce genre mû par l'énergie nucléaire. D'ici à ce que soient terminés ces travaux préparatoires, il serait prématuré de tenter de déterminer où pourrait se trouver la technologie nécessaire.

* * *

LA LOI CONCERNANT LA CITOYENNETÉ

LES MOTIFS DU RETARD À LA PROCLAMATION DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État d'expliquer à la Chambre la raison du retard à publier la nouvelle loi concernant la citoyenneté, loi qui a reçu la sanction royale l'été dernier, et de préciser à quelle date nous pouvons espérer que sera publié le règlement afférent à la nouvelle loi?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je regrette tout comme le député que nous n'ayons pas encore pu publier cette loi. Le retard est imputable à la difficulté d'élaborer le règlement et à la traduction. J'espère sincèrement que nous pourrons publier la loi au cours du mois de février.

ELDORADO NUCLEAR LIMITED

LES TENTATIVES DE RÈGLEMENT DU CONFLIT OUVRIER—L'INCIDENCE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL SUR LES STOCKS D'OXYDE D'URANIUM ET SUR LA MISE EN MARCHÉ DE L'HEXAFLUORURE D'URANIUM

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, les employés d'Eldorado Nucléaire Ltée, société de la Couronne qui jouit du monopole quant à la production de combustible nucléaire au Canada, sont en grève. Comme c'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui fait rapport à la Chambre de l'activité de cette société, c'est à lui que je pose ma question en trois parties. Tout d'abord, que fait précisément le ministre pour mettre fin à ce malheureux arrêt de travail? Ensuite, vu qu'il est fréquemment rumeur que les stocks de réserve d'UO_2, c'est-à-dire d'oxyde d'uranium, ont atteint un niveau dangereusement bas, dirait-il à la Chambre aujourd'hui même de quoi sont faits ces stocks de réserve? Et enfin, dans quelle mesure cette longue grève nuira-t-elle aux projets du gouvernement de s'implanter sur le marché de l'hexafluorure d'uranium?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, on m'informe que les représentants de la société et du syndicat se sont rencontrés jusqu'aux petites heures ce matin dans le but d'en arriver à une entente. Jusqu'à présent, ils n'y sont pas arrivés, mais il y a des raisons de croire que les parties souhaitent conclure un accord et qu'elles se rencontrent de mouveau très bientôt.

Quant à la question concernant les taux dangereusement faibles d'oxyde d'uranium, je n'ai pas reçu cette information mais on m'a assuré que même si la grève se prolongeait assez longtemps, il y a suffisamment d'oxyde d'uranium pour répondre aux besoins actuels.

Quant à la troisième question concernant l'hexafluorure d'uranium, je ne peux donner de réponse précise. Je crois qu'il faut considérer cela plutôt comme un problème temporaire qui ne nuira en aucune façon aux progrès réalisés par l'Eldorado en matière de promotion des ventes.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS CANADO-FRANCAIS RELATIFS À LA VENTE AU PAKISTAN D'UNE INSTALLATION DE RETRAITEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour faire suite à la question posée hier par le député de Sainte-Hyacinthe, au sujet des conversations sur la prolifération des armes nucléaires que le ministre a eues en France. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'est entretenu spécialement avec le gouvernement français sur la vente éventuelle par ce dernier au Pakistan d'une installation destinée à regénérer le plutonium servant de combustible au réacteur nucléaire canadien?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de répondre le mieux possible à la question, tout en tenant compte du caractère confidentiel des entretiens que j'ai eus avec le ministre français.

La question des ventes au Pakistan a effectivement été abordée. J'ai demandé si la nouvelle politique annoncée il y a environ trois semaines par la France n'écartait pas ce genre de ventes. On m'a répondu que non et que la France considérait qu'elle avait l'obligation, en vertu d'un contrat, de vendre cette installation de retraitement au Pakistan. Si cette vente se fera ou non, je ne suis évidemment pas en mesure de le dire.

● (1450)

En ce qui concerne le Canada, le député doit sûrement savoir que nous discutons actuellement avec le Pakistan de la possibilité de continuer à collaborer avec ce dernier pour ce qui est du réacteur déjà en place et de l'approvisionnement en combustible. Jusqu'à maintenant, les négociations n'ont pas abouti à une solution satisfaisante mais elles se poursuivent et j'espère qu'elles donneront des résultats concrets sous peu.

● (1450)

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il avisé le gouvernement français que le Canada ne fournirait pas de réacteur nucléaire ni de combustibles nucléaires au Pakistan si le gouvernement français vendait à ce dernier une usine de retraitement?

M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur, en effet. Je ne me suis pas exprimé en ces termes exacts mais il ne pouvait y avoir d'équivoque. J'ai indiqué que le Canada n'était pas du tout en faveur de l'acquisition d'une usine de retraitement par le Pakistan et qu'une telle démarche aurait un effet très défavorable sur notre collaboration future avec ce pays. Je ne pouvais être catégorique, étant donné les négociations en cours afin d'obtenir du Pakistan des garanties quelconques, mais pour l'instant, je dois aviser la Chambre qu'il n'y pas eu accord à ce sujet.

* * *

LA CONSOMMATION

LA DEMANDE DE HAUSSE DE TARIFS DE BELL CANADA—LE CONSENTEMENT ÉVENTUEL DU GOUVERNEMENT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Je suis certain, que, comme tous les autres députés, le ministre a reçu de Bell Canada les documents justifiant la demande de hausse de tarif présentée par cette société. Je m'adresse au défenseur des intérêts des consommateurs à la Chambre et lui demande si, maintenant qu'il a eu le temps d'étudier cette demande, il envisage d'y donner son aval.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, comme le député, j'ai reçu les documents de Bell Canada mais je n'ai pas eu comme lui le temps de les lire.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, d'une part il s'agit là d'une question très importante pour tous les consommateurs canadiens et, d'autre part, la société Bell Canada peut être considérée en situation de monopole dans ce domaine. J'aimerais par conséquent que le ministre nous assure qu'il lira ces documents sans tarder et qu'il dira ensuite à la Chambre si oui ou non il donnera son aval à cette demande d'augmentation.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, j'ai bien l'intention de lire ces documents car cette question a des incidences très importantes sur les consommateurs, du moins dans cette région-ci de notre pays. Cependant, je doute fort que je vienne à la Chambre exprimer mon point de vue à ce sujet, à moins qu'on ne me pose des questions. Nous étudierons toutefois cette demande et, si les hausses demandées sont des incidences particulièrement défavorables pour les consommateurs, je ne manquerai pas de faire connaître mon opinion, que ce soit ici ou ailleurs.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA POSSIBILITÉ DE LA RECONDUCTION OU DU REMPLACEMENT DU PROGRAMME D'AIDE AUX PÊCHEURS INDIENS

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait aux préoccupations exprimées par la Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique pour l'avenir des quelque 1,500 pêcheurs autochtones de la province. J'aimerais savoir si le ministre est maintenant en mesure d'indiquer s'il prolongera jusqu'en mars 1978 le Programme d'aide aux pêcheurs indiens.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, cette question est actuellement à l'étude. J'ai l'intention de me rendre à Prince-Rupert d'ici quelques semaines et de rencontrer des représentants de la Fraternité des autochtones. J'espère qu'ensuite je pourrai vous donner une réponse.

M. Holmes: Monsieur l'Orateur, pour assurer la stabilité future de l'industrie de la pêche pratiquée par les autochtones, le prédécesseur du ministre avait fait savoir à la Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique qu'il favoriserait le lancement d'un programme de développement économique de remplacement pour cette industrie. Le ministre peut-il nous dire où en est l'élaboration de ce programme, et surtout quand il va nous en faire connaître les détails?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, cela s'inscrit dans le cadre du réexamen dont j'ai parlé. J'espère avoir quelque chose à annoncer lorsque j'irai en Colombie-Britannique rencontrer la Fraternité des autochtones.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA CONSTRUCTION DE LIGNES ÉLECTRIQUES INTERPROVINCIALES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement du Canada a-t-il décidé s'il allait user du pouvoir constitutionnel que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin de permettre la construction de lignes électriques sur le territoire d'une province même non consentante et d'assurer ainsi le transport interprovincial de l'énergie hydro-électrique, comme par exemple le transport de l'énergie de Terre-Neuve et du Labrador vers les Maritimes ou l'Ontario, avec franchissement du Québec même contre le gré de cette province? Même chose pour les oléoducs et gazoducs, en faveur desquels le ministre s'était prononcé au cours du voyage qu'il a effectué au Labrador au mois de juillet. Est-ce là la politique du gouvernement, ou le ministre a-t-il changé d'opinion à cet égard?

L'hon. Allastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question posée par un des collègues du député, j'ai déclaré hier qu'il y a actuellement diverses solutions à l'étude, dans le but d'acheminer l'énergie que pourrait produire l'usine de Gull Island vers Terre-Neuve, certaines régions du Labrador et les Maritimes. Mais je ne suis pas pour l'instant en mesure de donner des précisions sur l'étude de ces dossiers.

* * *

LES FINANCES

LA PROPOSITION DE REPRISE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DURABLES—LA POSSIBILITÉ DE POURPARLERS AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si, à sa prochaine réunion avec ses homologues provinciaux, il songe à proposer la reprise des programmes de travaux durables entre le gouvernement fédéral et les provinces afin de prendre des mesures immédiates pour faire baisser le taux élevé de chômage.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cette question ne sera pas à l'ordre du jour de la réunion. On y étudiera surtout les relations financières entre les provinces et le gouvernement fédéral actuellement couvertes par la loi qui doit expirer à la fin de mars 1977. Toutefois, on discutera certainement des grandes questions économiques et il serait extrêmement utile au gouvernement canadien d'obtenir l'opinion des divers trésoriers et ministres des Finances au sujet des mesures visant à améliorer la situation économique en général.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—L'ÉTUDE DU PROGRAMME DE LOGEMENT AVEC LES PROVINCES COMME STIMULANT À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné le taux élevé de chômage, le ministre songe-t-il à inscrire la question du chômage à l'ordre du jour de la réunion et va-t-il, avec son collègue le ministre chargé du logement, étudier le programme actuellement mis en œuvre par la province du Manitoba pour rénover et réparer les logements des personnes âgées et des économiquement faibles afin de l'étendre à tout le pays, ce qui fournirait également des emplois.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je trouve intéressante la deuxième partie de la question du député et je me renseignerai davantage sur le programme dont il parle.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ABSENCE D'HÉLICOPTÈRES À TRENTON—LES MESURES DE REMPLACEMENT ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale à la suite de notre discussion de la semaine dernière au sujet des hélicoptères. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, ce matin, il ne restait plus un seul hélicoptère à la base des Forces armées canadiennes à Trenton?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, si le député se rend à Trenton ou s'il téléphone là-bas, il constatera, je pense, qu'il y a là un Hercules, un avion Buffalo et deux hélicoptères Huey que l'on a amenés, en renfort de Petawawa, tout comme je l'avais annoncé.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir répondu si vite, sans doute parce qu'il s'attendait à ma question. Peut-il maintenant nous dire quand il a l'intention de ramener les hélicoptères de sauvetage air-mer qui devraient se trouver là-bas?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, les hélicoptères Huey sont en mesure d'assurer le sauvetage aéromaritime. On était en train de modifier l'équipement de l'hélicoptère en vue d'opérations nocturnes et c'est ce qui explique son absence. Tel était le but de cette opération. Nos forces armées se sont admirablement bien acquittées de leur tâche et le député de Hastings le sait très bien.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DU CAP-BRETON—DEMANDE DE RAPPORT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné le taux élevé du chômage en Nouvelle-Écosse et surtout dans l'île du Cap-Breton, ma question découle d'une déclaration du ministre du Travail de la Nouvelle-Écosse, M. Walter Fitzgerald. Ce dernier a déclaré que 3,000 travailleurs bénéficieraient cet automne d'un programme de formation intensive grâce auquel la nouvelle sidérurgie du Cap-Breton pourra compter sur des travailleurs de la construction qualifiés. En supposant que le ministre soit au courant de ce programme, puisque M. Fitzgerald a affirmé que des négociations se déroulaient avec les fonctionnaires du ministre, pourrait-il nous dire s'il a lui-même participé à ces entretiens et nous dirait-il également quand doit débuter ce programme?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il faudra que j'examine cette question. A première vue, les pourparlers se sont déroulés au niveau des fonctionnaires.

● (1500)

M. Muir: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire soit en nous écrivant, soit en nous téléphonant à la Chambre, soit de vive voix, si son programme débutera après-demain ou aussitôt que possible?

M. Cullen: Avant de communiquer avec le député j'aimerais bien pouvoir me renseigner.

* * *

L'AGRICULTURE

LA POSSIBILITÉ D'INTERDIRE DE L'ACHAT AUX ÉTATS-UNIS DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS CHIMIQUES

M. John Wise (Elgin): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle découle de rumeurs voulant que le gouvernement prenne sous peu des mesures pour interdire aux producteurs canadiens d'acheter directement aux fournisseurs américains des engrais chimiques et des pesticides pour leur propre usage. Les producteurs canadiens doivent concurrencer directement sur le marché leurs rivaux américains. Or, cette mesure créerait des difficultés aux producteurs canadiens qui perdraient de 25 à 30 p. 100. Le ministre peut-il nous dire ce que compte faire le gouvernement à propos de ce sujet si important?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance aucun organisme agricole ne m'a présenté d'instance à ce sujet et, je le répète, avant de prendre une décision, je vais discuter de la question avec des délégués de groupements agricoles. Il y a un aspect de réciprocité qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les exploitants agricoles veulent un embargo et des droits sur l'importation de produits qu'ils peuvent produire ici et que nous voulions développer notre industrie chimique, nous devons aussi lui assurer la protection dont elle a besoin pour survivre.

* * *

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

L'OCTROI DE LA CROIX DU SOUVENIR AUX MÈRES ET AUX VEUVES DES SOLDATS TERRE-NEUVIENS

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire si l'on compte remettre la Croix du Souvenir aux veuves et mères des militaires de Terre-Neuve et du Labrador tués en en activité dans les forces canadiennes et alliées?

Questions au Feuilleton

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à la question, je voudrais signaler que c'est le député de Prince Edward-Hastings, qui s'est intéressé à la situation à Trenton. Je crois m'être trompé de circonscription.

Pour ce qui est de la question du député de Grand Falls-White Bay-Labrador, je dois lui dire que ses instances ont porté fruit. Un décret du Conseil a été adopté et un communiqué sera publié cet après-midi annonçant que les veuves et les mères des militaires de Terre-Neuve tués en service dans les forces alliées au cours des guerres recevront la Croix d'argent. Un avion militaire ira chercher quatre veuves et, je crois, une des mères qui sera à Ottawa pour les cérémonies de l'anniversaire de l'Armistice, le 11 novembre. Nous sommes fiers et heureux de pouvoir les honorer comme elles le méritent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question que le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt) a posée tantôt. Je me rends compte que Votre Honneur a estimé que la question prenait trop de temps, mais comme je connais très bien le cas de l'ancien agent de la GRC, Eugene Hale, il me semble qu'on aurait dû permettre qu'on réponde à cette question et j'espère que vous permettrez maintenant au solliciteur général (M. Fox) ou au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants de répondre à cette question importante et très sérieuse.

M. l'Orateur: Ou au premier ministre (M. Trudeau) ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). A l'ordre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le deuxième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'Éditeur: Le texte du rapport figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^os^ 69, 100 et 114.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[M. Rompkey.]

[*Texte*]

RADIO-CANADA INTERNATIONAL

Question n° 69—**M. Cossitt:**

1. Le chef de la section russe de Radio-Canada International, M. M. Mogiljansky, a-t-il écrit une lettre, le 25 mai 1976, à M. F. Yaroshevsky de la section russe de Radio-Canada International à Toronto dans laquelle il cite l'extrait suivant d'une note de service du surveillant de la programmation de l'Europe de l'Est, M. L. C. Chipman: «Le directeur m'a demandé de faire enquête sur l'accusation réitérée par le ministère des Affaires extérieures selon laquelle M. Yaroshevsky aurait, apparemment l'automne dernier, fait un reportage sur une manifestation à caractère anti-soviétique qui s'est déroulée dans la ville: on a laissé entendre que M. Yaroshevsky avait organisé cette manifestation pour pouvoir faire un reportage» et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les nom et poste des personnes du ministère des Affaires extérieures qui ont fait de telles représentations ou porté de telles accusations à Radio-Canada et pourquoi ont-elles été faites, *b*) quel est le nom de la personne qui occupe le poste le plus élevé aux Affaires extérieures et qui puisse autoriser de telles représentations ou accusations?

2. *a*) Combien de fois, depuis le 20 avril 1968, le ministère des Affaires extérieures a-t-il fait des représentations auprès de Radio-Canada Internationnal relativement à ce que cet organisme devrait ou ne devrait pas diffuser en Union soviétique ou dans d'autres pays communistes, *b*) ces représentations ont-elles été faites à la suite de plaintes formulées par des représentants de l'Union soviétique et, dans l'affirmative, quels en sont tous les détails et qui a fait ces représentations?

3. Les accusations portées contre M. Yaroshevsky se sont-elles révélées fausses par la suite et, *a*) dans l'affirmative, a-t-il reçu des excuses du ministère des Affaires extérieures, *b*) sinon, pourquoi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Oui, cependant le Dr Yaroshevsky ne fait pas partie de la section russe, ni n'est un employé de Radio-Canada International, mais est un collaborateur à la pige de la langue russe au programme de la section. En outre, ce n'est pas le ministère des Affaires extérieures qui a porté l'accusation contre lui mais un ancien employé de RCI. Le ministère des Affaires extérieures n'a jamais fait ou «réitéré» de telles accusations. *a*) et *b*) Sans objet.

2. *a*) Nos dossiers ne contiennent aucune indication que le ministère des Affaires extérieures ait fait des représentations auprès de Radio-Canada International relativement à ce que cet organisme devrait ou ne devrait pas diffuser en Union soviétique ou dans d'autres pays communistes. Le ministère est prêt à accueillir et reçoit des agents de RCI afin de discuter de sujets qui peuvent être d'intérêt commun. Il ne cherche cependant pas à influencer les émissions de RCI de quelque façon que ce soit. *b*) De telles représentations n'ont pas eu lieu. RCI est obligé de consulter le ministère des Affaires extérieures conformément au décret PC 1968-525 du 19 mars 1968 qui ordonne à la Société Radio-Canada «de fournir, après consultation du ministère des Affaires extérieures, un service international . . .». Le ministère des Affaires extérieures informe régulièrement Radio-Canada International de toutes les plaintes qu'il a reçues au sujet des émissions, qu'il s'agisse de citoyens étrangers dans leurs pays ou de diplomates étrangers au Canada. Cette initiative a pour objet de renseigner RCI et la documentation de la réponse est fournie par RCI, de vive voix ou par écrit, afin d'être communiquée au plaignant, à la discrétion du ministère des Affaires extérieures. Radio-Canada International ne reçoit pas d'instructions du ministère des Affaires extérieures quant au contenu des émissions vers l'étranger. Il entre dans le cours normal des choses d'examiner ouvertement les critiques reçues de l'étranger.

3. Le démenti du Dr Yaroshevsky a été communiqué au directeur de RCI, qui l'a accepté. Le Dr Yaroshevsky collabore toujours aux émissions de RCI. Il n'existe aucune preuve qu'il ait monté des manifestations afin de pouvoir en faire des reportages. *a*) et *b*) Sans objet.

CAC—LES DEMANDES DE PRESTATIONS DE RETRAITE ET DE PENSION DE RETRAITE

Question nº 100—**M. Cossitt:**

1. Combien de demandes de prestations de retraite ont été présentées à la Commission d'assurance-chômage au cours de chacune des deux dernières années par les requérants, tout juste avant qu'ils ne relèvent du Régime de pension du Canada et quelle est la ventilation de ces demandes pour chaque région de la Commission?

2. Au cours de cette même pérode de temps, combien de demandes ont été soumises par des personnes qui se retiraient du marché du travail, au titre du Régime de pension du Canada?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission de l'assurance-chômage et Santé et Bien-être social Canada m'informent comme suit: 1. On ne tient pas de statistiques concernant les personnes qui touchent des prestations de retraite juste avant de devenir admissibles au Régime de pensions du Canada. Cependant, on peut obtenir le nombre de personnes qui touchent des prestations de retraite, mais ne sont pas admissibles au RPC ou RRQ dans la publication nº 73-001 de Statistique Canada, intitulée Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage.

2. Année financière, 1974-75, nombre de requérants; 93,867; Année financière, 1975-1976, nombre de requérants; 113,391. Les chiffres sont le total des demandes de pensions de retraite pour chacune de ces deux années. Puisqu'en vertu de la loi sur le Régime de pensions du Canada une personne n'est pas tenue d'être retirée du marché du travail pour être admissible à une pension de retraite, il est impossible de répondre à cette question dans son contexte précis.

LA DÉMISSION DU DIRECTEUR SOCIAL DE L'HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS DE VICTORIA (C.-B.)

Question nº 814—**M. McKinnon:**

Le directeur des services sociaux de l'Hôpital des anciens combattants de Victoria, M. Cassels, doit-il prendre sa retraite au printemps de 1977 et, dans l'affirmative, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il envisagé de le remplacer ou de continuer à l'employer à temps partiel?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Non.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des réponses données au cours de la période des questions. Normalement, je ne signalerais pas la chose, si ce n'étaient des observations que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a formulées hier soir. J'ai inscrit au *Feuilleton* un certain nombre de questions au sujet de l'implantation possible d'une usine de raffinage de l'uranium en Saskatchewan. Bien que ces questions figurent au *Feuilleton* depuis passablement de temps, elles demeurent toujours sans réponse. Hier, le secrétaire parlementaire m'a accusé d'induire mes commettants en erreur à cet égard. Je prierais donc le secrétaire parlementaire, qui est chargé de répondre à ces questions, de s'enquérir lui-même auprès du ministre des réponses à donner, de façon que celui-ci ne soit pas accusé d'induire les gens de la Saskatchewan en erreur.

M. Goodale: Comme toujours, monsieur l'Orateur, nous nous appliquons à fournir aux députés les réponses qu'ils demandent le plus rapidement possible. Pour ce qui est des questions du député, nous ferons preuve de la plus grande diligence afin de lui fournir les renseignements qu'il demande.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traductions*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je demande à proposer, aux termes de l'article 26 du Règlement, la suspension des travaux de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir la révélation faite aujourd'hui que le chômage a atteint son plus haut niveau depuis 15 ans et augmentera encore davantage cet hiver, de sorte que nous compterons le plus grand nombre de chômeurs au Canada depuis la crise.

M. l'Orateur: A l'ordre, Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a prévenu la présidence, conformément à l'article 26 du Règlement, de son intention de proposer cette motion, ce qui a, bien sûr, permis à la présidence, ainsi que le prévoit l'article du Règlement invoqué, d'étudier la question. L'article 26 du Règlement stipule:

L'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence . . .

Certes, le libellé de cet article permettrait de croire qu'un problème tel que le chômage ou toute autre question d'intérêt national tomberaient dans cette catégorie. Toutefois, les usages et les précédents suivis à la Chambre ont permis de statuer que le motif principal devant influencer la décision de la présidence relativement à cet article du Règlement n'est pas seulement de savoir si une question soulève un intérêt constant, mais plutôt si elle a atteint des proportions critiques et si elle provoque un état de crise par opposition à un état chronique. Bien que le problème du chômage ne puisse difficilement être écarté sous prétexte qu'il ne cadre pas avec le premier alinéa de l'article 26 du Règlement, je suis persuadé que les députés conviendraient qu'il s'agit là d'un problème d'intérêt constant plutôt que d'un état de crise.

Je me réclame en outre d'un autre point, à savoir que conformément à l'alinéa (5) de cet article, la présidence doit toujours tenir compte de la probabilité que l'affaire soit portée devant la Chambre d'une autre façon. Comme nous venons à peine de terminer le débat sur l'Adresse, on ne saurait guère prétendre que nous n'avons pas eu récemment l'occasion de discuter amplement du problème du chômage. Dans les quelques semaines qui nous restent d'ici la fin du premier trimestre, un certain nombre de jours sont réservés à l'opposition et cela m'étonnerait, comme tous les députés j'en suis sûr, que nous n'ayons pas au moins une fois l'occasion de discuter du chômage, chiffres à l'appui.

Je dois donc décider, d'abord, qu'il n'y a pas urgence, que le chômage est un sujet de préoccupation constant, et ensuite, que même si la motion répondait à la première exigence, aux termes du paragraphe (5) de l'article du Règlement en cause, nous avons eu l'occasion d'en discuter pendant le débat sur l'Adresse, qui vient de prendre fin, et nous en aurons d'autres lors des jours réservés à l'opposition. Je ne pense donc pas que la question doive faire l'objet d'une étude spéciale en conformité de cet article du Règlement.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT— L'OMISSION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA TENUE D'UN DÉBAT PUBLIC SUR LA FUTURE POLITIQUE COMMERCIALE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) propose:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement d'abandonner son penchant à agir en secret et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, qu'elle le blâme de n'avoir pas débattu ouvertement en public la future politique commerciale du Canada et de n'avoir pas tenu les Canadiens au courant de sa politique ni de la marche des pourparlers en ce qui concerne les négociations du GATT qui se déroulent actuellement à Genève et qui auront certainement pour résultat de modifier de façon radicale les courants d'échanges internationaux.

M. l'Orateur: Je signale à la Chambre qu'en conformité de l'article 58(9) du Règlement, nous devrons procéder, à 9 h 45 ce soir au plus tard, à toute mise aux voix nécessaire pour statuer sur cette motion.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour parler de la motion, j'estime que je dois d'abord placer le débat d'aujourd'hui dans son contexte. A mon avis, quand nous discutons du penchant du gouvernement à agir en secret et des questions du commerce, du GATT et du Fonds monétaire international, il importe de nous rappeler que de nombreuses réunions mondiales ont porté sur le sujet important dont nous discuterons aujourd'hui, surtout celui du commerce international et des questions monétaires internationales.

[M. l'Orateur.]

Les députés se rappelleront qu'il y a eu des réunions à Genève, à la Jamaïque, à Paris et à Manille. Il y a eu plusieurs réunions à Genève et à Washington et jusqu'ici, le gouvernement n'a jamais exposé clairement à la Chambre ou au peuple canadien quel a été le résultat de ces réunions internationales importantes auxquelles nous participons. J'estime que les accords conclus par suite de bon nombre de ces réunions sont très importantes pour les Canadiens. Les députés auront à étudier diverses mesures législatives découlant de ces accords et le gouvernement devrait expliquer à la Chambre quelle sera, à son avis, la situation commerciale du Canada dans le monde à l'avenir. Voilà pourquoi nous avons proposé le débat d'aujourd'hui.

On a souvent décrié la tendance cachotière du gouvernement. Cette tendance ne s'est jamais manifestée davantage que sur des questions extrêmement importantes, comme la situation monétaire internationale et le commerce international. Regardez en quel dédain ce gouvernement tient la Chambre des communes. Il suffit de voir les bancs d'en face.

Des voix: C'est une honte!

M. Stevens: Où est le ministre des Finances (M. Macdonald), qui est chargé des négociations du GATT en cours à Genève?

M. Baker (Grenville-Carleton): Il se cache quelque part.

M. Stevens: Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), qui devrait s'intéresser à ce débat puisqu'il touche au commerce?

M. Baker (Grenville-Carleton): Quelque part en train de décentraliser un ministère.

M. Stevens: Où sont les autres ministres qui brillent par leur absence, alors que nous ouvrons ce débat? Il y a un contraste curieux, pour une raison ou une autre, entre l'attitude de nos voisins américains à l'égard de leurs négociations commerciales, et celle du Canada, qui s'entoure de mystère. En effet, avant que les États-Unis participent aux pourparlers de Genève les modifications à apporter à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ils fixent les paramètres des négociations et établissent exactement ce que les négociateurs sont autorisés à faire ou non au moyen d'une loi du Congrès.

En ce qui concerne les négociations qui sont en cours à Genève, appelées les négociations de Tokyo, le Congrès américain a adopté, le 3 janvier 1975, la loi sur le commerce de 1974. Il est temps, sans aucun doute, que les Canadiens connaissent l'avant-dernier article de la loi américaine sur le commerce de 1974. Combien de députés et de Canadiens savent qu'à l'article 612 de la loi sur le commerce, adoptée en prévision des négociations actuelles de Genève, le Congrès américain a autorisé le président des États-Unis à conclure un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis? J'aimerais faire consigner au compte rendu l'article 612, intitulé «Relations commerciales avec le Canada.» Soit dit en passant, le Canada est le seul pays qui fasse l'objet d'un article précis dans cette loi. Voici ce que stipule l'article:

Le Congrès est d'avis que les États-Unis devraient conclure un accord commercial avec le Canada en vue de garantir la stabilité continuelle de l'économie des États-Unis et du Canada. En vue d'instaurer une telle stabilité économique, le président peut entamer des négociations en vue de conclure un accord commercial avec le Canada pour créer une zone de libre-échange regroupant ces deux pays.

Nous avons quelle est la position du Congrès américain en ce qui concerne une zone de libre-échange avec le Canada. Ce que nous ne savons pas, c'est quelle est la position de notre gouvernement à cet égard. C'est pourquoi nous avons lancé ce débat aujourd'hui, dans l'espoir d'entendre le gouvernement nous parler de ses politiques et nous faire part de la position qu'il entend prendre à Genève. Il est étrange que des négociations privées se poursuivent à Genève et que les Américains aient donné le pouvoir à leurs négociateurs de conclure un accord de libre-échange avec le Canada alors que le gouvernement Trudeau n'a pas donné la moindre indication de l'attitude qu'il compte adopter à l'égard de cette très importante question.

La notion de libre-échange n'est pas nouvelle au Canada et dernièrement, le Conseil économique du Canada, dans un rapport intitulé «Au-delà des frontières», préconisait la signature d'un tel accord. Je suppose que la plupart des députés l'ont lu. Ce rapport a été publié il y a plus d'un an, et pourtant, ceux qui sont directement visés par cette question doivent attendre sans intervenir tandis que le gouvernement hésite, reste assis en silence, sans doute à la recherche d'une politique de libre-échange et en se demandant quelle politique commerciale le Canada devrait suivre. La question du libre-échange est trop importante pour rester aux mains d'un seul parti ou même d'un seul gouvernement. Une décision de ce genre a une portée bien trop grande. Ce qu'il faut, en fait, c'est tenir des discussions permanentes entre la population et ceux qui négocient en son nom.

Voyons quelle est l'attitude des États-Unis à l'égard du commerce international et en quoi elle diffère de la nôtre. Je le répète, aux États-Unis, le président est autorisé à entamer des négociations commerciales non seulement dans le cadre des négociations du GATT, mais en vue d'établir une zone de libre-échange avec le Canada. Dans ce contexte, cependant, nous voyons que le Congrès ordonne au président de nommer un comité consultatif pour s'occuper des négociations commerciales. C'est obligatoire, monsieur l'Orateur. Ce comité doit comprendre des représentants du gouvernement, des syndicats, de l'industrie, de l'agriculture, des petites entreprises, des industries tertiaires, des détaillants, consommateurs et du public en général.

● (1520)

Qu'avons-nous au Canada de semblable à ce comité consultatif pour mener le genre de négociations que notre gouvernement a entamées à Genève? Nous avons Donald MacDonald à Ottawa, Rodney Grey à Genève, et une bande silencieuse de sept. Ces messieurs peuvent être les meilleurs négociateurs du monde, mais ils ne devraient certes pas travailler dans un isolement aussi glorieux. Cela me fait penser à un avocat qui accepte une cause et refuse de voir son client. Croyant tout savoir, il veut travailler à la cause seul, à sa façon, sans se soucier le moins du monde que ce qu'il négocie pourrait ne pas convenir à son client. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas soufflé mot de notre position à Genève. Il conclut des ententes, nous le savons, mais il en parle peu avec les intéressés directs, les agriculteurs, les mineurs, les exploitants forestiers, les fabricants et les consommateurs. Il est vraiment étrange que nous apprenions, non pas de notre propre gouvernement, mais des Américains, qu'on discute une proposition de libre-échange en ce moment à Genève.

Les négociations commerciales américaines ont commencé par l'adoption par le Congrès de la loi sur le commerce que j'ai mentionnée. Comme je l'ai dit, cette loi établit leur position en matière de commerce et autorise les négociations. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que quand le président des États-Unis entame de telles négociations au nom de son pays, il doit consulter les comités du Sénat et de la Chambre des représentants avant de conclure une entente commerciale visant à affaiblir ou à supprimer un obstacle au commerce international.

Monsieur l'Orateur, entendons-nous le ministe des Finances, le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre de l'Industrie et du Commerce proposer le renvoi de ces questions à nos comités permanents, afin que nous puissions revoir la politique commerciale de notre pays ou, par exemple, la situation monétaire internationale actuelle? Bien sûr que non. Par contre, les Américains exigent par une loi que des audiences publiques soient tenues et aussi que le président établisse le comité consultatif que j'ai mentionné et qui se compose de représentants de tous les secteurs de l'économie.

Il n'y a rien de semblable au Canada, mais des millions d'emplois canadiens, les prix canadiens et l'avenir de notre économie peuvent être modifiés par un simple décret du conseil adopté aux termes de l'article 10 de la loi sur le Tarif des douanes. Le Parlement l'apprend quand on le place devant le fait accompli, sans discussion possible et sans consultation préalable. Lorsque j'ai discuté de cette question avec un homme d'affaires, il m'a dit: C'est terrible de savoir que je risque d'être ruiné par un accord conclu à Genève, non seulement sans avoir la chance d'exprimer mon opinion, mais sans même en être informé avant la signature de l'entente.

Une voix: Êtes-vous pour ou contre?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, voilà la question. Nous, députés, ne sommes pas suffisamment informés pour savoir si nous sommes pour ou contre ce que fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: Vous auriez alors intérêt à vous adresser à une autre agence de détectives.

M. Stevens: Il est temps que certains ministériels silencieux de l'arrière-ban s'inquiètent de voir monter le taux de chômage, comme ce fut le cas ce mois-ci. Il est temps que les silencieux qui souhaiteraient se prononcer, mais qui ne le peuvent pas, le fassent lorsqu'ils croient passer inaperçus. Il est temps qu'ils s'animent et se rendent compte que ces jeunes prodiges assis au premier rang ont perdu tout leur éclat. En fait, ils sont tout à fait incapables de diriger le pays.

M. Hees: Où sont-ils? C'est une insulte au Parlement qu'ils soient tous absents.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je remarque qu'un seul ministre est présent à la Chambre, le solliciteur général (M. Fox), qui va probablement répliquer. Je remarque un ancien ministre, le député d'Eglinton (M. Sharp), qui semble très heureux de reparticiper au débat. Il a peut-être l'intention de demander d'être rappelé et nommé ministre des Finances.

M. Hees: Je viens de l'entendre dire que les temps avaient bien changé.

M. Stevens: Puisque, dans ce débat sur le libre échange, il s'agit en fait de savoir quelle est la réaction du gouvernement canadien à la proposition commerciale des États-Unis et de connaître également sa réaction suite à la publication du rapport du Conseil économique, nous, les députés et la population, devrions être les premiers à connaître la position de notre gouvernement sur cette importante question, non pas les derniers.

J'aimerais profiter de l'occasion pour demander au gouvernement ce que font nos savants négociateurs? Que négocient-ils en notre nom sans les conseils ni l'assentiment du Parlement? La Chambre devrait nommer un comité consultatif permanent sur les négociations commerciales formé de représentants de tous les secteurs de l'économie, et qui étudierait toutes les questions ayant trait aux négociations commerciales internationales, en étroite collaboration avec le gouvernement. Ce comité devrait faire à la Chambre un compte rendu sur les principales négociations commerciales qui vont avoir lieu et il connaîtrait l'opinion de la Chambre à ce sujet.

Outre des représentants du grand public, ce comité devrait comprendre des représentants des associations de consommateurs, des détaillants, des petites entreprises, des fabricants, des mineurs, des travailleurs, des gouvernements provinciaux et des régions du Canada. En bref, il devrait constituer un conseil représentatif auquel le gouvernement et la Chambre pourraient demander quelle position le Canada doit adopter en matière commerciale.

Dans le document de travail intitulé «La voie à suivre» et dans le discours du trône, le gouvernement a reconnu qu'il ne peut plus dicter unilatéralement des réponses aux problèmes des années 70 et qu'il ouvrira une nouvelle ère de consultation et de participation du public; il comprendra peut-être alors le bien-fondé de la suggestion que je viens de faire. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ce gouvernement inepte agir plus longtemps dans le secret. On ne peut plus se fier à ses seules fantaisies lorsqu'il s'agit de prendre des orientations commerciales qui peuvent avoir de profondes répercussions pour les travailleurs, les hommes d'affaires et les consommateurs canadiens.

J'ai dit ce que le gouvernement pourrait faire s'il comptait sérieusement obtenir un nouveau consensus public. J'aimerais mentionner brièvement ce qu'il a omis de faire jusqu'à présent. Il ne fait pas vraiment mention de la détérioration de la situation commerciale du Canada dans le document intitulé «La voie à suivre» ni dans le discours du trône. L'année dernière, le Canada avait un déficit global de la balance commerciale de 5 milliards de dollars et un déficit de 10 millions de dollars pour les biens manufacturés. Il est étrange que le gouvernement ne juge pas opportun d'exposer ces réalités économiques au moment où l'on négocie à Genève les accords commerciaux les plus importants de l'histoire du GATT.

● (1530)

Afin de mettre ces négociations en perspective, je répète que la *Revue* de la banque du Canada, qui souligne l'importance du déficit de notre balance commerciale, estime que le déficit de l'ensemble des pays de l'OCDE en 1976 s'élèvera à quelque 20 milliards de dollars. A lui seul, au compte courant et au compte commercial, notre pays assumera une part étonnante de 25 p. 100. Monsieur l'Orateur, 25 p. 100 du déficit global que connaîtront tous les pays de l'OCDE, sera la part qu'assumera le Canada. Selon la *Revue*, notre déficit sera le plus élevé de tous les pays de cet organisme.

Comparons ce chiffre avec celui des États-Unis, dont la taille dépasse de neuf à dix fois la nôtre. Les États-Unis prévoient un déficit de l'ordre de 3.5 milliards, la France 2.75 milliards et le Royaume-Uni 2.5 milliards, soit la moitié du nôtre. Par contre, l'Allemagne et le Japon accuseront des excédents. Les pays de l'OPEP, les pays exportateurs de pétrole, envisagent cette année un surplus de 51 milliards, tandis que le déficit des pays non producteurs de pétrole doit atteindre 21 milliards. Le déficit des autres pays s'élèvera à 13 milliards. Selon les chiffres, le déficit mondial global s'élèvera à près de trois milliards de dollars.

La situation se résume à ceci: deux pays industrialisés, le Japon et l'Allemagne, accuseront un excédent. Ce sont les pays de l'OPEP qui accusent les plus forts excédents et le reste du monde, le Canada en tête, accumule des déficits énormes. Tel est le cadre dans lequel se déroulent les négociations de Genève. Voilà pourquoi nous ne cessons de répéter qu'il est temps que le gouvernement lève le voile sur le mystère dont il entoure ses négociations commerciales. Il devrait exposer clairement au Parlement et aux Canadiens les politiques qu'il se propose d'adopter pour corriger nos déficits commerciaux.

M. Paproski: Exposer ou démissionner.

M. Stevens: Quelle est la situation du Canada? Un rapport rédigé par le groupe consultatif sur l'économie en général, des services d'analyses économiques et politiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, daté du 6 octobre 1976, soit juste un peu plus d'un mois, traite du commerce et de la balance des paiements du Canada depuis 1971 à juin 1976: et énonce clairement la nature de nos difficultés. Comme je l'ai dit, le rapport affirme que notre balance au compte courant est passée d'un excédent de 431 millions en 1971 à un déficit de près de cinq milliards l'an dernier. Le rapport ajoute ceci:

> Le changement est d'autant plus remarquable car, encore en 1973, le Canada accusait un léger excédent au compte courant.

Durant cette période, les comptes des activités commerciales et non-commerciales se sont gravement détériorés, la balance commerciale passant du sommet de 2.7 milliards en 1973 à un déficit de 639 millions en 1975. Le déficit habituel du Canada au compte des invisibles a presque doublé de 1971 à 1975, passant de 2.1 milliards à 4.3 milliards. Pour le premier semestre de 1976, le déficit dépasse de près de 600 millions celui de la même période en 1975. On croit que le déficit au compte des invisibles pour l'ensemble de l'année atteindra près de cinq milliards de dollars.

Le rapport indique aussi que la balance des transactions des services tertiaires s'est détériorée dans presque toutes les catégories, quoique le changement le plus marqué ait été l'augmentation du déficit des intérêts et dividendes, qui est passé de 1.1 milliard de dollars en 1971 à 7 milliards de dollars en 1975. Le compte du transport et de l'expédition, qui était plus ou moins équilibré au début des années soixante-dix, a atteint un déficit de 370 millions en 1975. Le déficit pour les autres transactions des services tertiaires est passé de 765 millions en 1971 à 1.2 milliard en 1975. Pour la première moitié de 1976, les déficits du compte de voyage et du compte des intérêts et dividendes ont augmenté considérablement. Il est intéressant de noter que ce rapport indique que Statistique Canada n'a pas tenu des dossiers du commerce avec chaque pays, sauf le Royaume-Uni et les États-Unis. Cela explique peut-être partiellement pourquoi le gouvernement tient tellement au secret. Il ignore quelle attitude adopter à l'égard de chaque pays.

Autre chose qui peut peut-être aider à expliquer la position du Canada dans le commerce international, c'est le peu de temps que les ministres du cabinet occupent leurs fonctions. Je vois peu de ministres à la Chambre aujourd'hui.

M. Goodale: Où est donc le chef du député?

M. Stevens: Un ministre peut difficilement connaître ses fonctions en moins d'un an . . .

Une voix: Les banquettes-arrière du côté de l'honorable représentant sont presque vides.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député peut faire un discours s'il le désire, mais il aura peut-être la courtoisie de me laisser terminer le mien. Le fait est que le Canada a eu trois ministres de l'Industrie et du Commerce depuis 1973. Comme je l'ai dit, il est difficile de comprendre ce que comporte un nouveau portefeuille en moins d'un an et trois ministres ont été nommés depuis trois ans. A mon avis, ils n'ont même pas eu le temps d'apprendre où se trouvent les toilettes au ministère. Comment alors pouvons-nous nous attendre qu'ils élaborent une politique commerciale appropriée sur laquelle le Canada pourrait se fonder pour négocier à Genève?

J'aimerais parler encore des conditions qui forment le cadre des séries actuelles de négociations à Genève. Le monde a bien changé depuis la négociation Kennedy dont j'ai déjà parlé. Nous devons maintenant traiter avec au moins trois blocs économiques différents. Il y a le bloc américain, le Marché commun européen, qui négocie pour la première fois au nom de tous pays qui en font partie au lieu de laisser chacun d'eux négocier individuellement et de façon nationaliste, et il y a un troisième bloc important, c'est-à-dire l'Union soviétique et les pays du bloc de l'Est. Le Japon pourrait se réjouir de la formation d'un quatrième bloc et les nations de l'OPEP celle d'un cinquième. Le Canada semble faire cavalier seul. Le gouvernement doit expliquer cette situation. Est-ce ce qu'il veut? Veut-il que le Canada soit l'un des rares pays du monde qui ne fasse partie d'aucun des cinq grands blocs économiques en place ou en cours de formation ou veut-il plutôt se joindre à l'un d'eux? Quoi qu'il en soit, nous avons le droit de connaître les intentions du gouvernement à ce sujet.

Le gouvernement devrait sans nul doute tenir à présenter une politique bipartite lors de la négociation d'accords commerciaux à l'échelle internationale. Il pourrait même, du moins je l'espère, envisager une politique tripartite qui serait présentée au Parlement lors des négociations sur le plan international. Ce n'est pas ce que le gouvernement fait. Il a plutôt adopté une attitude très sectaire, a traité de ces accords en secret et est venu chercher au Parlement une sanction servile. Le Parlement, cette institution dont nous faisons partie intégrante, constitue sans contredit la meilleure tribune de consultation pour ces questions commerciales. Par l'entremise de leurs représentants élus, les Canadiens peuvent participer aux décisions parlementaires du jour. Et de plus, monsieur l'Orateur, il n'y aura pas au cours des dernières années de cette décennie, de décision plus importante que celles qui sont prises actuellement à Genève.

J'aimerais maintenant traiter de la question des tarifs. Il est intéressant de noter les revenus considérables que le gouvernement tire de certains tarifs. Durant l'année financière 1976, le revenu global s'élevait à 1,887 millions de dollars. L'American Trade Act réclame la suppression complète des tarifs de 5 p. 100 ou moins et une réduction de 60 p. 100 de tous les autres tarifs. Si ce point de vue l'emporte à Genève et que de pareilles réductions tarifaires soient appliquées, cela signifiera, par exemple, une perte de revenu estimée à 1.1 milliard en droits de douane. Chose étrange, les négociateurs qui nous représentent à Genève ne sont même pas au courant de ce fait.

• (1540)

Trop souvent quand nous parlons du tarif douanier, nous le faisons en termes abstraits. Toutefois, n'oublions pas qu'il s'agit en réalité d'emplois; des emplois pour les Canadiens dans l'électronique, le textile, le cuir, l'ameublement, la porcelaine, la serrurerie et diverses autres activités. Voilà pourquoi, en proposant cette motion aujourd'hui, nous estimons qu'il est de la plus haute importance de faire moins de mystère au sujet de ce qui se passe au Parlement et, certes, en ce qui concerne nos négociations commerciales qui se déroulent actuellement à Genève.

Il ne s'agit pas uniquement de droits de douane. En fait, les questions les plus importantes que nous négocierons à Genève concernent les articles non tarifaires, ce qu'on appelle les primes, les droits de compensation. C'est sur ce point que les hommes d'affaires canadiens, les exportateurs et les consommateurs auraient leur mot à dire dans les négociations de Genève, si le gouvernement, qui est pour l'instant au pouvoir, leur accordait ce privilège.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

Politique commerciale du Canada

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Je remercie les députés de leur patience. Je continue, mais je serai bref. On s'attendrait que le gouvernement canadien soit beaucoup plus sensibilisé aux difficultés de nos producteurs. Cette approche subtile, cette attitude qu'il prend comme si une élite à Ottawa ou à Genève savait mieux que quiconque ce qui est préférable dans le monde inconstant et changeant d'aujourd'hui, témoigne encore une fois du peu de considération du gouvernement pour ceux qui doivent subir les conséquences de ses politiques. Espérer et prier que la situation économique mondiale tournera à l'avantage du Canada ne suffit pas. En tant que puissance commerciale, nous devons chercher par tous les moyens à assurer aux nôtres une place prépondérante sur les marchés du monde. Pour cela, il ne suffit pas de vendre à l'étranger, il faut encore examiner secteur par secteur, et industrie par industrie, les moyens dont nous disposons au Canada pour nous assurer une part toujours plus grande du commerce mondial. Dans cette perspective, au lieu de fuir les conseils des Canadiens, au lieu de faire la sourde oreille aux observations, voire aux critiques, le gouvernement devrait participer activement à des entretiens suivis, de façon à mieux comprendre les désirs des Canadiens.

Contrairement à ce que le premier ministre et son cabinet peuvent penser, le fait est que l'on peut faire confiance au peuple canadien. Les Canadiens voudraient prendre part à ces négociations en matière commerciale. Pourquoi donc le gouvernement ne les met-il pas à contribution? Pourquoi ne pas consulter les secteurs de la population qui seront les plus durement touchés? Qui sait, même l'actuel gouvernement fera peut-être moins d'erreurs qu'il n'en a fait jusqu'à présent.

M. Kaplan: Le député me permettrait-il une question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il n'appartient pas au député de le permettre puisque son temps de parole est écoulé. Cela ne peut se faire qu'avec le consentement de la Chambre. Consent-on à permettre au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, dans ses allégations relatives au secret, le député a omis de mentionner un processus consultatif avec l'industrie qu'il connaît très bien puisqu'il y a participé. Je voudrais savoir s'il a effectivement pris part à ces consultations et rencontré les négociateurs canadiens chargés des négociations du GATT. Peut-être pourrait-il prendre quelques instants pour transmettre à la Chambre les impressions qu'il a retirées de ces consultations.

M. Stevens: Je voudrais répondre à cela, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, le secrétaire parlementaire veut parler de l'exposé donné à Genève à l'Institut canadien des affaires étrangères et auquel j'ai eu l'occasion d'assister. M. Rodney Grey, qui était à la tête de notre groupe de négociations à Genève, nous a mis au courant de la position du Canada. M. Long, directeur général du GATT, nous a tracé un tableau des négociations du GATT sur le plan mondial.

Je voudrais dire au secrétaire parlementaire que l'exposé auquel j'ai assisté, en tant que membre de ce groupe, est à l'origine du débat que nous avons ici. Les hommes d'affaires qui ont entendu cet exposé ont été, tout comme moi, scandalisés par les résolutions que le Canada devait présenter à Genève et qui ne tenaient aucun compte du Parlement ni de la population du Canada. J'ai été scandalisé d'apprendre que la tenue de ce genre de négociations dépendait du caprice d'un seul ministre, le ministre des Finances. Il est temps que le gouvernement abandonne cette loi du secret et mette les gens au courant de ce qu'il entend exactement proposer lors de ces négociations.

Je remercie le secrétaire parlementaire de m'avoir posé cette question, car il n'aurait pas pu tomber plus juste. Le fait est que le gouvernement n'est absolument pas disposé à pratiquer la politique de la porte ouverte, dans les négociations commerciales qui se déroulent actuellement. Cela risque malheureusement d'avoir un effet désastreux pour notre économie et, ce qui est plus important, pour ceux qui peuvent à bon droit s'attendre à voir se créer des emplois grâce à une politique commerciale intelligente de la part du Canada. L'avenir du Canada est un avenir international et il est temps de mettre fin aux discussions secrètes, du genre de celle qui s'est tenue à Genève.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'ai été vivement intéressé par les remarques du député de York-Simcoe (M. Stevens). Je partage son opinion sur l'importance de ce problème. Je ferai remarquer, toutefois, que si de belles paroles suffisaient à renflouer le trésor public, nous nagerions tous dans l'opulence au lieu de nous débattre dans la confusion. La confusion règne de part et d'autre.

Le député de York-Simcoe accuse le gouvernement d'avoir la manie du secret. Le député devrait connaître la musique pourtant. Le gouvernement n'a pas la manie du secret, il ne sait pas ce qu'il fait. Mais lorsqu'on écoute le député de York-Simcoe, on n'est pas trop sûr non plus à quelle enseigne il loge. C'est très bien de sa part de dire au gouvernement que nous voulons être tenus au courant de ses démarches car nous estimons qu'il ne se met pas assez en évidence. Cependant, je serais prêt à contredire le député sur ce point. Je crois que le gouvernement s'est très bien mis en évidence. C'est bien de demander au gouvernement d'abattre ses cartes sur la question du libre échange pour que nous ayons matière à discuter. L'autre question est la suivante: quelle est la position du parti conservateur à l'égard du libre-échange? Permettez-moi d'être franc, monsieur l'Orateur, et de commencer en disant que c'est là un débat à la fois sérieux et important. Avec tout le respect que je leur dois, je dirai à mes amis à ma droite qu'on ne peut pas aller bien loin dans ce débat sans connaître l'opinion de l'opposition officielle sur cette question. Comment peut-on avoir un débat si l'on ne sait pas quelle est la position de chacun?

● (1550)

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Dites-nous quelle est la vôtre.

M. Saltsman: Je dirai au député d'Edmonton-Ouest M. Lambert ce qu'elle est. Je m'y attendais et j'ai justement quelques notes à ce sujet. Il est bien clair que le pays se dirige vers un libre-échange avec les États-Unis. A mon avis, on a tort de parler de libre-échange avec les États-Unis. L'expression libre-échange est généralement reliée au commerce international et, quant à moi, en tant que membre d'un parti socialiste démocratique, je ne m'oppose nullement au libre-échange international.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) invoque le Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de plaisanter comme pourrait le craindre le député d'Ottawa-Centre (M. Poulin). Les jours réservés à l'opposition et lorsqu'il y a débat, on s'arrange d'habitude pour qu'il y ait à la Chambre au moins deux ministres du cabinet. Il n'y en a aucun en ce moment. J'en vois justement un qui arrive. J'espère que le secrétaire parlementaire s'arrangera pour que nous ayons suffisament de ministres à la Chambre comme le veulent nos traditions.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, le leader à la Chambre du parti conservateur a certainement remarqué qu'au cours du présent débat qui dure depuis environ 45 minutes, divers membres du cabinet ont écouté les discours prononcés jusqu'à présent. Les ministres continueront à se relayer tout au long de l'après-midi pour écouter ce qui se passe ici.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous déduirez ces interruptions de mon temps de parole. A vrai dire, je n'étais pas tellement mécontent de l'absence des ministres pendant le discours du député de York-Simcoe car vu la confusion qui règne dans leur esprit, je ne pense pas que ces commentaires les auraient particulièrement éclairés. Donc, je m'arrangerai bientôt pour les éclairer quelque peu.

Je disais qu'à mon avis nous nous dirigions vers un système de libre-échange. Quand le député de York-Simcoe déclare qu'il n'y a pas de processus de consultation dans notre pays à propos des questions de commerce international, je pense qu'il ne tient pas totalement compte de l'importance énorme que l'on accorde actuellement dans les milieux du gouvernement à ce processus de consultation quand il s'agit de savoir s'il ne faut faire commerce qu'avec les États-Unis. C'est là l'autre idée que je veux développer, idée indépendante de la notion de libre-échange. Un système de libre-échange avec les États-Unis revient à ne faire commerce qu'avec les États-Unis. Si nous établissions un système de libre-échange avec les États-Unis seulement, nous nous isolerions presque totalement du reste du monde, comme l'indiquent certains accords de libre-échange particuliers qui ont été conclus entre le Canada et les États-Unis.

Si l'on regarde la composition de certains organismes et comités chez nous, comme le comité Canada-États-Unis, le comité C.D.-Howe, le Conseil économique, on constate que la représentation du monde du travail n'est que symbolique. Ces comités sont essentiellement composés des chefs de l'industrie, ceux qui dirigent les grandes entreprises dans notre pays. Ces personnes donnent en permanence des conseils au gouvernement et sont constamment favorables à un renforcement du système de libre-échange. Je ne m'opposerais pas au système de libre-échange si les industries et les sociétés canadiennes étaient indépendantes, si notre industrie était forte, si elle était purement canadienne. Toutefois, notre pays vient au premier rang dans le monde en ce qui concerne la participation étrangère. Les décisions concernant nombre de nos entreprises nous viennent de l'autre côté de la frontière.

Par conséquent, que voulons-nous dire quand nous parlons de libre-échange? Nous pouvons nous arrêter sur un certain nombre d'exemples afin de voir quelles sont les conséquences possibles d'un système de libre-échange. On nous dit que le prix de certaines denrées va baisser; cela est vrai. Qu'en est-il cependant de la principale préoccupation des Canadiens, à savoir les possibilités de trouver un emploi utile ou un emploi pour tout dire. Il importe à ce sujet d'examiner un certain nombre de questions. Dans le domaine de la construction du matériel agricole, le système de libre-échange est en vigueur depuis longtemps. Quelles en ont été les conséquences? Est-ce qu'on a pu créer un plus grand nombre d'emplois au Canada? Est-ce que des usines à haute technologie se sont implantées dans notre pays? Je parle de sociétés canadiennes comme Massey-Ferguson. En fait, toutes les nouvelles usines ont été concentrées aux États-Unis et il ne reste au Canada que celles où l'on doit faire appel à une main-d'œuvre importante.

Il y a quelques années, alors qu'un conflit de travail avait éclaté dans ses usines, la société Massey-Ferguson a en quelque sorte affronté les Canadiens disant que la seule raison pour laquelle elle maintenait certaines de ses installations au Canada c'était que les salaires canadiens étaient inférieurs aux salaires américains. Toutes les usines automatisées et les usines à haute technologie furent installées aux États-Unis et c'est là que l'on fabriqua les nouveaux tracteurs. Les usines de montage de tracteurs et de moissonneuses-batteuses qui demandent une main-d'œuvre importante, restèrent au Canada. La société a alors déclaré que si les travailleurs canadiens revendiquaient la parité salariale avec les travailleurs américains, elle n'aurait plus de raison de garder ses usines au Canada. Il me semble donc que le libre-échange signifie inévitablement que nous devrons accepter au Canada un niveau de vie continuellement plus bas qu'aux États-Unis pour la majorité de nos gens.

Le libre-échange signifie aussi que, quand un pays comme le Canada, qui a eu tendance au cours des années à se faire exportateur et exploitant de ressources naturelles, face aussi à un pays comme les États-Unis, qui jouit d'une industrie de fabrication très perfectionnée, notre commerce consistera à leur vendre des matières premières pour leurs produits manufacturés, mais à un rythme accéléré. Le commerce en soi n'est pas nécessairement une bonne chose. Une mauvaise transaction n'est manifestement pas une bonne affaire. Toute l'idée du commerce est d'en retirer un certain avantage.

Quand on échange des matières premières irremplaçables, comme nous l'avons fait par le passé dans le cas du gaz, du pétrole, du minerai de fer et du cuivre, ces produits deviennent plus rares et coûtent beaucoup plus cher qu'il n'en serait autrement. Je ne blame pas les États-Unis à ce sujet, pas plus que je ne leur en veut. Ils poursuivent leurs meilleurs intérêts et ils s'attendent qu'en gens intelligents nous fassions de même. Ils ont toutefois besoin de nos matières premières. Ils n'ont pas besoin de nos produits ouvrés. Si nos deux pays s'associaient dans une entente de libre-échange, il faudrait qu'il y ait des garanties très complètes. Il est bien clair que les États-Unis n'ont pas l'intention de conclure éventuellement avec le Canada le moindre accord de libre-échange qui incluerait même les garanties limitées qui existent actuellement dans l'accord sur l'automobile que nous avons conclu avec eux; ils l'ont indiqué bien clairement. Il n'y aura plus de garanties. Si nous concluons le moindre accord commercial avec les États-Unis, nous devrons nous en passer.

Où se situe le parti conservateur à cet égard? La motion qui a été présentée est importante et je veux savoir où se situe le grand parti conservateur à cet égard. Quand j'ai entendu le député de York-Simcoe ouvrir le débat, j'ai cru pendant un instant qu'il allait lancer le slogan «Pas de commerce avec les Yankees» et s'en servir dans la prochaine campagne. Mais il n'a rien dit de tel. Pour débattre une question, monsieur l'Orateur, il faut connaître les positions de chacun. Si on se borne à dire: Révélez-nous la vôtre pour que nous puissions vous attaquer de tous les côtés», alors ce n'est pas un débat. Cela ne rend service ni à la Chambre ni à l'électorat canadien qui doit décider comment voter. Nous avons fait connaître notre position.

● (1600)

Mon parti ne sera jamais favorable à un accord continental abolissant des frontières douanières entre le Canada et les États-Unis, tant que notre industrie sera contrôlée par l'étranger, tant qu'une bonne part de nos entreprises seront partagées entre deux attachements nationaux. Depuis un certain nombre d'années nous avons vu beaucoup de pays se mettre comme nous dans cette difficulté.

Que se passe-t-il lorsque nous nous trouvons en pareille situation vis-à-vis des États-Unis? La simple logique veut qu'en cas de chômage élevé aux États-Unis, nos voisins du Sud disent à leurs entreprises de maintenir la production et de chercher à créer des emplois chez eux, au lieu d'aller en créer à l'étranger. Cela stérilise ici le commerce et le financement, parce qu'ils nous échappent. Nous ne les contrôlons pas, et ce n'est certes pas le gouvernement qui essaie d'y changer quelque chose.

Pour le gouvernement, la libéralisation des échanges est une solution toute faite. Je ne suis pas le seul à penser, car du côté ministériel il y en a qui redoutent l'abolition des barrières douanières, que le gouvernement trouve là une formule qui lui évite tout effort de planification et toute décision. Il n'a qu'à laisser glisser les choses, et les forces du marché se chargeront de faire un tri.

L'abolition des barrières douanières, c'est une démission. C'est une façon pour le gouvernement de tourner le dos à ses responsabilités, de ne pas gérer l'économie. J'estime donc que nous ne pouvons pas appuyer de pareilles mesures. Il faut au contraire que le gouvernement relève ses manches, qu'il adopte une politique commerciale calculée en fonction d'une planification, d'une analyse de nos besoins. Il faut qu'il prenne certains risques et n'ait pas peur de prendre des décisions courageuses.

Dans son numéro du 2 octobre, le *Financial Post* publiait un article intitulé «démanteler l'IC?». Il s'agit du ministère de l'Industrie et du Commerce. Cet article disait entre autre:

> Ce qui manque au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, ce n'est pas de l'argent mais de l'esprit de décision. Voilà ce qu'affirmait à notre reporter la semaine dernière M. Jean Chrétien, qui venait de prendre la charge de ce ministère.

[M. Saltsman.]

Des voix: Bravo!

M. Saltsman: Mes amis d'en face applaudissent. Ils auraient raison de le faire si c'était vrai. J'applaudirais moi-même si c'était vrai. Malheureusement, c'est inexact. Rien ne prouve que le ministre, qui est pourtant un homme très déterminé et très intelligent, soit vraiment en mesure de se libérer de ce carcan dans lequel chacun de ses prédécesseurs s'est trouvé emprisonné.

La seule décision qui semble venir de la part du gouvernement au sujet des questions de commerce est celle de n'en prendre aucune. Dans quel domaine le gouvernement a-t-il jamais pris de décision, du moins récemment? Il fait continuellement marche arrière. Il n'a pas adopté de véritables mesures. C'est vrai, certaines modifications ont été apportées aux programmes d'aide à l'industrie, mais ce n'est pas là qu'est le problème. Le problème, c'est que nous devons nous attaquer à la question du commerce en fonction de notre politique économique globale, et rien ne prouve que le gouvernement le fasse.

Permettez-moi de donner un exemple du genre d'impasse dans laquelle on se trouve lorsqu'on part d'un endroit donné, qu'on tourne en rond pour en revenir exactement à son point de départ, sans être plus avancé. Le gouvernement commence par dire qu'il doit maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé pour éponger notre déficit commercial et pour attirer des capitaux, souvent dans le but de mettre en œuvre des programmes de mise en valeur des richesses naturelles. En conséquence, la valeur de notre dollar commence à augmenter. Cette valeur est artificielle. Il n'y a aucune raison que le dollar canadien vaille, comme c'est le cas à l'heure actuelle, $1.03 par rapport au dollar américain, et le gouvernement le sait. Conséquence logique d'une telle mesure, la valeur du dollar augmente. Pour maintenir le dollar à ce niveau élevé, les taux d'intérêt restent élevés et nous avons tendance à nous fermer les marchés internationaux en raison de nos prix. Notre productivité globale diminue.

Lorsque je dis productivité, je veux parler non seulement du prix de la main-d'œuvre, mais également de la conjugaison de ce facteur avec celui des richesses et de la qualité de la gestion, ainsi que de notre genre de structure industrielle; tous ses facteurs sont souvent beaucoup plus importants que le prix réel de la main-d'œuvre. Par nos prix, nous nous fermons les marchés internationaux parce que notre dollar et nos taux d'intérêt sont trop élevés. Nous ne pouvons donc pas procéder à une restructuration de notre industrie, ce qui est très difficile. Tout d'abord, le gouvernement n'a pas de stratégie industrielle, et lorsqu'on lui demande quels sont ses plans dans ce domaine, le gouvernement ricane à l'idée qu'on puisse prendre de telles mesures tout en planifiant l'économie globale. Le gouvernement dit qu'il a une stratégie sectorielle, qu'il a un plan pour l'industrie du meuble et qu'il en a un autre pour l'industrie textile. Ces plans sont souvent contradictoires, mais c'est ce que l'on appelle stratégie. Pas conséquent, il ne cherche pas à restructurer l'économie canadienne d'une façon plus intelligente.

La domination étrangère des industries se poursuit et se poursuit dans le vide. Je ne pense pas que ce soit parce que le gouvernement recherche actuellement des investissements étrangers. Il fut un temps peut-être, à partir de C. D. Howe, où c'était le cas mais maintenant qu'il voudrait s'arracher à cette mainmise, il ne peut plus le faire. L'économie canadienne en est au point où il ne reste pratiquement plus d'industries canadiennes indépendantes, en tout cas ni de taille ni de force suffisantes pour empêcher la prise en main de notre économie par les sociétés étrangères. Si nous désirons qu'on investisse au Canada, nous devons en fait accepter la mainmise étrangère. Et nous poursuivons dans cette voie. Nous devons donc exporter les produits bruts pour compenser notre déficit ou redresser notre balance commerciale, c'est-à-dire emprunter davantage, car l'extraction des matières premières exige beaucoup d'argent et de gros capitaux.

Aussi nous nous retrouvons au point de départ. Nous avons emprunté, les taux d'intérêt sont élevés, le dollar est trop élevé et nous devons continuer d'emprunter. Que se produit-il? Nos erreurs se retournent contre nous. Il devient évident que l'écoulement des intérêts et dividendes payés à l'étranger dépasse de beaucoup l'apport de capitaux. Les municipalités et les provinces ont emprunté de l'argent aux États-Unis pour profiter de la différence de valeur de nos monnaies. Mais à présent, nous craignons de dévaluer le dollar canadien, même pour aider l'industrie de fabrication canadienne, de peur que certaines des municipalités qui ont emprunté sur les marchés étrangers ne soient presque acculées à la faillite si elles devaient rembourser ces embrunts en dollars américains réévalués par rapport au dollar canadien.

Nous nous sommes donc mis dans le pétrin. Nous avons parlé plus tôt de l'intérêt des échanges commerciaux. Près de 27 p. 100 du produit national brut du Canada provient des échanges commerciaux, soit l'un des plus hauts pourcentages mondiaux. Mais quel est l'intérêt d'une telle politique? Fait-on du commerce pour le plaisir d'en faire? Le jeu n'en vaut pas la chandelle, si en fin de compte nous perdons des emplois. Et c'est bien ce que nous faisons. Nous exportons surtout des matières premières qui coûtent des emplois à notre industrie de transformation. Voilà ce que nous faisons alors que nous avons l'une des populations actives dont la croissance est l'une des plus rapides du monde. Il semble donc que notre politique commerciale actuelle soit complètement erronée. Le genre de politique que nous poursuivons en ce moment conviendrait à un pays à population extrêmement stable ou en déclin et non pas à un pays dont la population croît et a besoin d'emplois. Par conséquent, comme le chef de mon parti l'a fait remarquer, nous avons à présent le niveau de chômage le plus élevé depuis la grande crise, et vu son incapacité à trouver une politique commerciale adéquate on peut en tenir le gouvernement entièrement responsable.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) d'avoir invité deux députés de l'opposition, le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) et moi-même, à accompagner dernièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) en mission commerciale en Russie. Cette expérience s'est révélée fort utile. Nous avons appris bien des choses. En dépit du fait que d'autres pays veulent commercer avec nous, nos prix nous ont pratiquement exclus des marchés étrangers. Nos prix ne sont pas élevés seulement à cause du coût de la main-d'œuvre car il est des produits que nous essayons de vendre dont la fabrication n'exige pas beaucoup de main-d'œuvre. Nous avons constaté qu'il n'existait au Canada aucune entreprise suffisamment puissante pour assumer les risques que comporte l'invasion des marchés étrangers.

Il est difficile de constituer des consortiums d'hommes d'affaires canadiens, même si cela en intéresse certains. Il est difficile d'en constituer bien que le gouvernement ait partiellement garanti les transactions par le truchement de la Société pour l'expansion des exportations notamment. Les transactions sont garanties de cette façon grâce à l'établissement d'un crédit avec l'Union soviétique et celle-ci était toute disposée à acheter des biens au Canada. Nous avons pour la plupart pu constater que pour des raisons strictement personnelles, politiques ou amicales, l'Union soviétique veut traiter avec le Canada mais elle ne peut pas le faire; cela saute aux yeux. Pourtant le gouvernement a rejeté l'unique instrument à sa disposition susceptible de résoudre ce genre de problème.

● (1610)

En proposant la création de la Corporation de développement du Canada, notre parti espérait qu'elle compenserait la faiblesse du marché des capitaux et de l'esprit d'entreprise au Canada. Nous avions fait valoir à ce moment-là que le gouvernement devait se donner un instrument qui chapeauterait les industries et leur permettrait de prendre collectivement certains risques qu'elles auraient craint de prendre seules, sous la gouverne du gouvernement fédéral. Mais au lieu de cela, la CDC est devenue une sorte de tirelire où les investisseurs canadiens déposent leurs oboles pour en retirer des dividendes. Ce n'était pas la peine de se donner tant de mal car il existe nombre de caisses au Canada qui peuvent répondre à ce besoin. Ce qui nous manque, par contre, c'est un instrument qui nous permettrait d'aider l'industrie, de nous tailler une place sur les marchés étrangers, de prendre des risques et d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour concurrencer les sociétés internationales.

Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer l'amendement suivant à la motion, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on modifie la motion en y insérant, après les mots «qu'elle le blâme», les mots suivants:

«de n'avoir pas mis au point le genre de politique commerciale la plus apte à maintenir un niveau d'emploi élevé». . .

Le reste de l'énoncé reste tel quel. Pour nous, l'intérêt de faire du commerce sur les marchés internationaux est de créer des emplois pour les Canadiens. Il y a bien sûr d'autres avantages à cela. En tant que citoyens du monde, nous avons le devoir d'aider les autres pays. Si le commerce est un des moyens de le faire, alors mettons-nous à la tâche. Au Canada, nous avons le culte du commerce sans égard à ses conséquences, sans nous demander si nous en tirons profit ou s'il faudrait en modifier les conditions. Il est donc, selon moi, de la plus haute importance que cet amendement soit accepté, pour bien faire comprendre que la véritable raison d'existence des échanges commerciaux est la création des emplois dont les Canadiens ont un urgent besoin et dont la pénurie afflige actuellement notre société.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, lorsque je suis arrivé à la Chambre, j'ai appris, à mon grand regret, que les députés de l'autre

côté me reprochaient mon absence. Lorsque je suis arrivé, j'ai vu que ceux-là même qui me faisaient ces reproches, avaient disparu. Je constate maintenant que le motionnaire est revenu parmi nous, mais il n'est même pas à sa place. Et pourtant, il s'est plaint lui-même de mon absence, il y a quelques instants. Il ne me semble pas très bien placé pour le faire.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Sa motion est de celles qui n'ont pas beaucoup de sens. Il était à Genève il y a quelques jours. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère des Finances qui y sont allés de lui faire un exposé complet de la situation. Pourtant, voici que pour nous remercier, il déclare que nous travaillons dans le secret.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le député se plaint toujours de tout et de rien, mais il ne tient pas compte de ce qui est en jeu et cherche toujours avec mesquinerie à marquer des points politiques.

M. Stevens: C'est très facile à faire.

M. Chrétien: Je sais que c'est très facile pour lui parce qu'il ne s'intéresse pas au bien-être du pays.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Quand nous leur disons la vérité, ils ne veulent pas l'entendre. Ils sont très susceptibles. Ils aiment bien nous dire nos vérités, mais ils ne supportent pas que nous fassions la même chose. La prochaine fois que le député demandera des renseignements, nous refuserons de les lui donner parce qu'il ne veut rien savoir. Quand nous lui donnons les faits, il vient se plaindre à la Chambre que nous faisons des cachotteries. Je suis ministre de l'Industrie et du Commerce depuis deux mois maintenant, mais le député ne m'a pas posé une seule question pendant la période des questions. Il parle de secret et pourtant il n'a pas posé de question à la Chambre ni à moi ni au ministre des Finances (M. Macdonald).

Je regrette d'être arrivé en retard aujourd'hui, mais j'étais à Montréal pour discuter des problèmes de l'industrie du textile.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, on essaie toujours de me provoquer.

Des voix: Comme vous êtes perspicace!

M. Chrétien: Notre attitude n'est certainement pas si mauvaise que cela, monsieur l'Orateur, parce que, je suis bien obligé de le dire, j'ai été applaudi à tout rompre à la fin de mon discours et deux fois plus de gens que d'habitude assistaient à la réunion d'aujourd'hui. Ils savaient probablement que le gouvernement et le ministre actuel assumeraient leurs responsabilités.

Une voix: Et seraient modestes.

M. Chrétien: A propos du problème des négociations commerciales multilatérales, j'ai dit aujourd'hui que je me préoccupait surtout du fait qu'il y a 200,000 employés dans l'industrie du textile et que j'avais l'intention de faire mon possible pour qu'ils gardent leur emploi. En même temps, j'ai dit à l'industrie que je ne crois pas qu'on doive aider ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes dans ce domaine et que l'industrie elle-même devrait faire sa part en étant efficace, productive et créatrice. L'industrie a accepté. J'ai été heureux de pouvoir dire aujourd'hui aux représentants de l'industrie que nous travaillons de concert avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les syndicats. C'était la première fois que nous réussissions à réunir en même temps les syndicats, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En effet, à titre de ministre de l'Industrie et du Commerce, je pense qu'il est aussi important pour moi de visiter les salles à manger que les salles de conseil du pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Il est très important de travailler en collaboration. Il y a dix jours, nous avons décidé qu'à cause de notre problème de balance de paiements, nous devrions construire un avion à Montréal, le Lear Star, à propos duquel nous avons déjà conclu 61 contrats. J'ai décidé de courir un risque parce que ce programme est axé sur les exportations. S'il réussit, comme je l'espère, dans cinq ans, le rendement à l'exportation sera d'un milliard de dollars. L'industrie aérospaciale n'est pas suffisamment utilisée à l'heure actuelle. Toutefois, quand nous avons pris cette décision, je suis allé directement à l'usine pour dire aux employés que cela les regardait également car s'ils étaient efficaces et productifs nous pourrions vendre ces avions et ce serait une bonne chose pour le Canada. Si le projet Lear Star obtient le succès escompté, cela permettra de créer d'un coup 3,000 emplois dans une industrie à haute technologie.

• (1620)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Comme je suis ministre et que je crois dans le commerce, j'ai approuvé la semaine dernière des subventions d'environ 7 millions de dollars à la compagnie de Havilland pour mettre au point le Dash-7 de reconnaissance afin que nous puissions l'utiliser pour notre propre surveillance et, également, le vendre à l'étranger. Nous essayons de nous orienter dans la bonne voie, mais si nous voulons exporter nous devrons être très prudents dans nos négociations à Genève.

Je m'étonne beaucoup que le député de York-Simcoe (M. Stevens) parle de négociations secrètes. Quand vous négociez, vous ne dévoilez pas toutes vos cartes à votre adversaire. C'est sans doute ainsi que le député a géré la Banque de l'Ouest du Canada, mais cela n'a pas été un grand succès.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Quand vous négociez, vous devez laisser de côté votre position. Il faut inviter les Canadiens intéressés à nous faire connaître leur point de vue et il faudrait également les tenir au courant. Depuis le début des nouvelles négociations commerciales et la déclaration que nous avons faite après la réunion de Tokyo en septembre 1973, on a créé le comité canadien du commerce et des tarifs douaniers et, jusqu'ici, il a reçu plus de 200 mémoires de l'industrie et il a tenu plus de 70 séances de consultation avec des entreprises. Le CTTC a également organisé des séances d'information pour le secteur privé et nous avons ramené pour cela notre négociateur en chef de Genève.

M. Stevens: Et qu'avez-vous fait au Parlement à cet égard?

M. Chrétien: Nous attendons vos questions.

M. Goodale: Quand en avez-vous demandé la dernière fois?

M. Chrétien: Le député était à Genève et nous avons demandé aux fonctionnaires de l'informer.

M. Stevens: Vous ne saviez même pas que j'étais là.

M. Chrétien: Mes gens me tiennent au courant.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: C'est être tout à fait malhonnête que de reprocher au gouvernement de garder ses politiques secrètes quand il a pris la peine de vous les communiquer.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Comment le député pourrait-il être ministre des Finances dans un gouvernement conservateur? Le peuple canadien ne supportera pas longtemps la duplicité à l'égard d'un problème comme celui-ci. Je pense que le peuple canadien considère la Chambre des communes comme une enceinte où l'on peut dire la vérité, et je ne suis nullement gêné de l'attitude de notre gouvernement à cet égard. Nous avons beaucoup à dire au cours des négociations tarifaires, mais nous devons nous en tenir aux règles. Si des députés estiment que nous sommes dans l'erreur, qu'ils présentent des arguments politiques honnêtes. Le député devrait nous faire part de sa pensée ici même.

M. Stevens: C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

M. Chrétien: J'aurais volontiers accueilli un discours intelligent qui nous aurait appris quelque chose, mais aujourd'hui le député n'a essayé que de marquer des points. Le porte-parole du Nouveau parti démocratique avait au moins quelque chose à dire. Il n'était pas entièrement d'accord avec ce que nous faisons, mais il a contribué positivement au débat. Il a exprimé ses vues. Je ne suis pas prêt à les accepter toutes car dans bien des domaines, si nous devenons trop protectionnistes, nous pouvons anéantir ce que nous avons.

Nous exportons des quantités considérables de produits agricoles et autres et pour conserver ces marchés, nous devons faire des concessions. Comme je le disais tantôt, nous devons protéger les emplois dans l'industrie textile. C'est notre position et nous l'avons fait connaître, mais par contre, nous savons que notre marché doit être ouvert aux pays en voie de développement. Nous ne pouvons être à la fois de grands exportateurs et protectionnistes, et c'est pourquoi il est si difficile d'élaborer une stratégie industrielle globale. Nous ne sommes pas un État communiste ou socialiste où le gouvernement contrôle tout. Il arrive parfois que nous devions rajuster nos positions car il y a du danger à se montrer trop doctrinaire.

La gestion d'un pays comme le Canada est particulièrement complexe. Notre pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et du nord au sud. Un seul et même système ne peut donc s'appliquer sur l'ensemble de notre pays. Il faut une certaine souplesse. Par exemple, je n'estime pas que l'industrie textile soit l'une des plus rentables car ce n'est pas une industrie à haute technologie. Je n'en reste pas moins réaliste et je sais que si nous fermons les usines de textiles dans certaines régions de notre pays afin de les remplacer par une industrie à haute technologie celle-ci n'ira pas s'installer où étaient les usines de textile. Je ne crois pas qu'il soit sage de concentrer les industries dans certaines régions du Canada, car il faut penser aux travailleurs de Waterloo, de certaines petites villes de l'est du Québec, du Nouveau-Brunswick ou même de Winnipeg où l'industrie textile est maintenant relativement importante. Si nous fermons les industries textiles dans ces endroits et si nous créons des emplois dans d'autres régions du Canada, la situation ne s'en trouvera pas améliorée et nous serons contraints de faire face à des problèmes de chômage dans l'industrie textile.

Le député de Lévis (M. Guay) s'est toujours montré très résolu quand il essayait de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction navale. Certains problèmes se posent également dans ce domaine et il nous faut prendre des mesures protectionnistes, mais nous devons aussi tenir compte du fait que la demande est moins importante sur les marchés internationaux. A l'heure actuelle, le nombre des bateaux construits est moins important que jamais auparavant. Ce problème est particulièrement délicat et peut-être nous faudra-t-il élaborer une stratégie s'y appliquant en particulier car, comme le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) l'a souligné, nous ne pouvons élaborer une politique d'ensemble qui engloberait tous les domaines étant donné que nous sommes beaucoup trop tributaires de l'évolution économique dans le reste du monde. Le Canada est un pays exportateur et nous devons importer des marchandises. Les marchés internationaux sont le cadre de fluctuations et nous ne pouvons nous protéger contre tous les remous causés par des événements qui se passent en dehors de nos frontières. Je pense que ces négociations sont très importantes pour le Canada. La tendance sera à la réduction des tarifs douaniers, mais il nous faudra être très prudents car certains secteurs exigent une protection douanière.

Il y a un moment, j'ai mentionné l'industrie textile, mais il serait opportun que nous ayons une politique commerciale plus libre dans le monde entier. Je suis certain que le Canada en profiterait à longue échéance. Si chaque pays devient de plus en protectionniste—et le député de Waterloo-Cambridge m'étonne vivement—comment pourrons-nous aider les pays émergents à établir de nouvelles industries? En qualité de ministre de l'industrie et du Commerce, j'ai reçu ce matin le ministre des Affaires étrangères du Nigeria. J'ai reçu les ministres du Commerce d'autres pays émergents qui voudraient que nous leur offrions des débouchés pour certains de leurs produits. Comment pouvons-nous y parvenir en devenant complètement protectionnistes? Je crois qu'il faut trouver un juste équilibre? Nous avons peut-être été trop libéraux dans certains secteurs. On me dit que dans le textile, 55 p. 100 des articles achetés par les Canadiens proviennent de l'étranger par rapport à seulement 45 p. 100 il y a à peine deux ans. Des gens de Winnipeg, de certaines régions du Québec et de l'Ontario se plaignent d'importations trop abondantes qui nuiraient à l'emploi dans leur localité.

● (1630)

Il faut faire la part des choses. Il faut se rappeler d'autre part que si nous devenons trop protectionnistes, nous n'arriverons pas à vendre certains de nos produits. Et parfois ces produits sont plus avantageux pour nous que certains des emplois que nous protégeons.

Je ne pense pas qu'il soit possible d'avoir une stratégie uniforme. Il faut être pratique, examiner les choses par secteur, en tenant compte de tous les facteurs en jeu. Ce qui compte, c'est de nous assurer dans ces négociations que nos intérêts sont bien protégés. J'invite les députés à nous faire connaître les arguments précis qu'ils pourraient avoir à présenter. Nous les écoutons. Il n'est pas certain que nous pourrons toujours les accepter, mais en tout cas je serai heureux qu'on en discute. Les négociations dans lesquelles nous nous engageons actuellement sont très importantes.

Monsieur l'Orateur, je ne puis en dire plus, je suis un peu au dépourvu. Cette motion a été présentée hier soir, et j'avais une allocution à faire à Montréal aujourd'hui. Je n'ai donc pas eu le temps de me documenter suffisamment pour faire un long discours. Je tenais simplement à donner une idée de mes impressions premières. Il faut protéger les intérêts canadiens d'abord, mais en pensant aux conséquences que les négociations tarifaires peuvent avoir pour le tiers-monde. J'ai là-dessus des opinions bien arrêtées, et bien des députés sont de mon avis.

Il ne faut pas nous montrer trop égoïstes. Il faut penser à ceux qui sont plus faibles que nous. En nous montrant trop égoïstes, nous nous attirerions de sérieux ennuis. Mais il ne faut pas oublier que nous avons aussi nos problèmes. Notre dollar est peut-être surévalué pour l'exportation, mais nous sommes victimes de l'inflation. Le ministre des Finances a présenté une politique très efficace de lutte contre l'inflation. Cette politique a suscité beaucoup de confiance à l'étranger, où l'on est maintenant disposé à faire des placements au Canada.

Bien sûr, notre balance des paiements accuse cette année un déficit de cinq milliards, mais il entre beaucoup d'argent. Certains se plaignent que cet argent est placé non pas dans des actions, mais dans des obligations. Il y a un certain temps, tout le monde désirait voir l'argent étranger s'orienter vers les obligations, afin que nous conservions plus de contrôle sur l'investissement étranger et de nous contenter de payer les intérêts et le capital. Maintenant que nous en sommes là, je ne suis pas certain que cela soit si merveilleux.

Le député de Waterloo-Cambridge a parlé du voyage qu'il a fait en URSS et je suis très heureux qu'il y soit allé. Je n'ai pas pu y aller moi-même car je devais rester à Ottawa pour régler certains problèmes. Toutefois, on me dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) s'en est très bien sorti et je le félicite pour son excellent travail. Le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) m'a remplacé. J'aimerais faire part à la Chambre d'un fait très intéressant. Certains députés se sont plaints parce que j'avais demandé au ministre de me remplacer, mais c'est un associé dans mon ministère et son rôle est de m'aider. En revenant d'URSS, il s'est arrêté en Pologne et les représentants de l'industrie qui ont réussi à conclure des contrats avec les Polonais nous ont fait savoir que sans la présence du ministre à Varsovie, les contrats n'auraient pas été conclus.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je vois que cela fait rire le député d'Edmonton Centre (M. Paproski).

[M. Chrétien.]

M. Paproski: S'il s'agit du contrat concernant la pâte et le papier qui devait être signé il y a trois ou quatre mois, il l'aurait été de toute façon, alors ne nous parlez pas de cela.

M. Chrétien: Je ne fais que vous rapporter les commentaires du secteur privé. Selon les représentants de l'industrie, il était très important d'être accompagné par un ministre pour rencontrer le gouvernement polonais dans des conditions semblables. C'est pourquoi le ministre d'État chargé des petites entreprises y était. Je ne vous fais pas part ici de ma satisfaction personnelle, mais de celle des représentants de cette industrie.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'aimerais souligner quelque chose à l'intention du député de Waterloo-Cambridge car certaines de ses interventions sont à mon sens contradictoires. Chaque fois que nous avons un débat concernant le secteur des entreprises au Canada, les députés de son parti font de grands discours et parlent des quêteux en Cadillac et ainsi de suite. Or, le député se plaint maintenant de ce que l'industrie au Canada n'est pas assez puissante et il prétend qu'il devrait y avoir de plus grands consortiums dans notre pays.

M. Saltsman: Je veux parler de la corporation de développement du Canada, et non du secteur privé.

M. Chrétien: Nous ne sommes pas encore prêts à avoir un gouvernement socialiste au Canada bien que, j'en convienne, nous ayons effectivement besoin de bons consortiums. C'est pourquoi je suis allé au Venezuela il y a quelque temps. Nous avons la possibilité d'y construire un chemin de fer. C'est une chose que les Canadiens savent bien faire parce que le Canada lui-même a été édifié grâce aux chemins de fer. Nous pouvons exporter notre technologie dans ce domaine mais il nous faut rassembler les gens, le CP, le CN, les ingénieurs, les fabricants d'automobiles et ainsi de suite. C'est le genre de spécialité qui nous convient.

Je pense à la puissance des consortiums dans le monde entier. Nous avons cette technologie et sommes très efficaces dans ce domaine. Vendredi dernier, j'étais censé aller à Peterborough mais j'ai dû annuler mon voyage car d'autres fonctions me retenaient au Québec, les députés le comprendront. Je devais visiter l'usine de la CGE pour dire aux employés et à la direction que leur travail efficace nous avait aidé à obtenir un contrat de presque 50 millions de dollars avec le Venezuela pour la fabrication d'une génératrice. Nous devons être plus dynamiques dans ce domaine et, pour avoir un consortium, nous devons obtenir le marché.

Pendant un temps, il y aura un peu plus d'intervention du gouvernement parce que je ne crois pas que nous puissions nous permettre d'envoyer quatre ou cinq groupes concurrents essayer d'obtenir un contrat en se coupant mutuellement l'herbe sous le pied. J'ai appris que, dans un cas, en URSS, deux manufacturiers canadiens essayaient d'obtenir un contrat de 10 millions de dollars. Les Russes ont réussi à les opposer l'un à l'autre et, à la fin de la journée, les Canadiens avaient laissé 2 millions de dollars sur la table. Dans une situation de ce genre, il serait dans l'intérêt du Canada que le ministère de l'Industrie et du Commerce choisisse une compagnie canadienne pour un contrat au lieu de laisser 2 millions de dollars sur la table. Il faudrait une intervention un peu plus marquée mais nous gagnerions en crédibilité sur le marché.

Il y a des milliards de dollars partout dans le monde qui attendent la technologie canadienne, les compagnies canadiennes et la personnalité canadienne comme telle. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer que je me rendrai en Iran le mois prochain. Nous perdons beaucoup de marchés parce que nous ne sommes peut-être pas assez dynamiques.

Ce matin, le ministre des Affaires extérieures du Nigéria m'a dit qu'il pensait que les Canadiens n'étaient pas intéressés parce que leur potentiel était déjà utilisé à plein rendement. Je lui ai dit qu'au contraire nous en avions à revendre, ajoutant que s'il avait de bons projets à nous proposer, nous serions enchantés de les étudier. Nous avons des gens compétents partout au Canada et certains sont intéressés à participer à ce genre d'entreprises.

Si nous voulons multiplier nos possibilités commerciales, nous devons mettre au point les mécanismes nécessaires à cette expansion. Entre autres difficultés, nous devrons trouver une solution au problème des risques accessoires, problème inévitable lorsqu'il s'agit d'entreprises de l'envergure de celle du Venezuela. Nos sociétés canadiennes ne peuvent assumer qu'une partie des risques; elles doivent tenir compte du niveau de l'inflation . . .

• (1640)

M. Kempling: Et des changements de gouvernement au Venezuela.

M. Chrétien: Cela n'a pas causé de problèmes. Je songe au régime d'assurance de la Société pour l'expansion des exportations qui offrirait certaines garanties quant à la stabilité politique. La difficulté tient donc aux risques accessoires qui dépendent de l'inflation et de facteurs semblables. Je devrai donc, semble-t-il, mettre au point une politique à cet égard. Je songe à présenter un régime d'assurance aux termes duquel les consortiums ou grandes compagnies verseraient une prime et nous garantirions les risques accessoires, qui seraient répartis sur plusieurs projets. Certains projets nous coûteront peut-être un peu d'argent, mais avec les droits des autres participants, le programme se stabilisera probablement. Je pense que l'on a créé des programmes de ce genre dans la plupart des pays du monde. Malheureusement, ce n'est pas le cas au Canada.

M. Paproski: Est-ce ainsi que fonctionne l'ACDI?

M. Chrétien: L'ACDI est un cas spécial. Ce n'est pas une entreprise commerciale. C'est une agence dont le budget est de 1 milliard de dollars et qui permet aux Canadiens d'aider certains pays moins favorisés du monde. Je ne pense pas qu'il faille faire un rapprochement trop étroit entre l'ACDI et une entreprise commerciale. Elle devrait fonctionner comme une entreprise commerciale quand c'est possible. Nos organismes de charité ne doivent pas être gérés comme des entreprises commerciales.

M. Paproski: Charité bien ordonnée commence par soi-même. Il ne faut pas l'oublier.

M. Chrétien: Pour la gouverne du député, si le Canada connaît certains problèmes, peu de Canadiens échangeraient leurs problèmes contre ceux d'un autre pays, quel qu'il soit.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le député dit que charité bien ordonnée commence par soi-même. J'estime que l'attitude de certains gouvernements locaux, celui de l'Alberta notamment, n'est pas un exemple d'une charité bien ordonnée.

M. Paproski: Nous ne jetons pas notre argent par les fenêtres.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Nous savons où l'argent va. Nous y regardons à deux fois.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie.

M. Chrétien: Comment le député peut-il dire pareille chose après ce qui s'est passé.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Puis-je ajouter que le député a besoin du consentement unanime de la Chambre s'il veut poursuivre son exposé car son temps de parole est écoulé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés. Je tâcherai d'être bref car je sais que d'autres aimeraient participer à ce débat. Je ferai remarquer au député d'en face que les Albertains devraient se rappeler que pendant des années l'Ontario a payé un prix majoré pour le pétrole afin de permettre à l'Alberta d'exploiter ses ressources pétrolières. C'est une chose qu'on a tendance à oublier.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, non, nous ne l'avons pas oublié. C'est nous, en Alberta, qui avons ainsi protégé le reste du Canada contre le cours mondial du pétrole et cela non plus nous ne l'oublions pas.

M. Chrétien: Je suis heureux de l'apprendre et pourtant certains d'entre nous se demandaient si la province avait la mémoire courte. Monsieur l'Orateur, je voulais faire ma déclaration et je suis heureux que le député soit présent pour l'entendre. Je le prie de ne pas être trop pointilleux.

M. Paproski: Je ne suis pas pointilleux.

M. Chrétien: C'est tout ce que j'avais à dire, sauf que je voudrais aussi remercier les députés de m'avoir permis de prolonger mon discours. Dans le feu de l'action j'ai oublié de parler français; la prochaine fois que je prendrai le parole, ce sera on français.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Cela exige le consentement unanime de la Chambre. Le donne-t-elle?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de m'avoir permis à l'unanimité de poser ma question, qui est importante. J'ai écouté avec grande attention les propos du ministre. Il a pris comme exemple Waterloo, dans ma région lorsqu'il a parlé de l'emploi au Canada. Or la société Kinney Shoes a annoncé il y a vingt-quatre heures qu'elle fermerait ses trois usines de chaussures en Ontario, dont deux se trouvent dans ma circonscription, l'une à Mount Forest et l'autre à Markdale, ce qui fera 150 nouveaux chômeurs pour chaque usine; le ministre est-il disposé à intervenir pour essayer de sauvegarder le travail de ces 300 ouvriers dont le salaire contribuait à l'économie de la région?

Politique commerciale du Canada

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner la chose. Je n'en ai pas été prévenu et j'ignore ce qu'on peut faire. Les manufactures ferment pour toutes sortes de raisons. Peut-être avons-nous été trop libéraux ces dernières années en ce qui concerne les exportations et les importations. J'entends intervenir.

M. Beatty: Le ministre va-t-il examiner l'affaire que je lui ai signalée?

M. Chrétien: Je vais examiner cette affaire. J'espère faire de mon mieux pour régler les situations comme celle que le député vient de me signaler. Celui-ci doit cependant se rendre compte qu'en matière d'importations, il ne suffit pas de tourner un commutateur pour obtenir des résultats immédiats. Des marchandises importées sont parfois commandées depuis plusieurs mois. Mais le marché est parfois inondé, et les acheteurs refusent d'acheter. Il s'écoule toujours un certain temps entre le moment où l'on endigue une inondation et celui où l'on constate les résultats. Je vais certainement examiner cette affaire et j'espère qu'il n'en surgira pas trop d'analogues.

Puisque le député a soulevé la question, j'aimerais lui donner un exemple des difficultés qui surgissent dans différents domaines. Ainsi, les tricots double maille. Ces tricots ne sont plus à la mode. Que peut bien en faire celui qui en accumulé des stocks importants. La vente de ces tricots au Canada a diminué de façon fantastique. Le marché du tricot double maille ne représente plus qu'environ 20 p. 100 du marché d'il y a trois ans.

Par conséquent, même si on interdisait toutes les importations, on ne pourrait pas créer un marché pour les tricots double maille, car ce marché n'existe plus. Les gens n'achètent plus de tricots double maille, je le répète. On fabrique le tricot double maille dans ma région, c'est pourquoi j'ai acheté deux costumes. Je les trouve confortables, mais les Canadiens n'achètent plus de ce tissu. J'ai fixé des quotas. Voilà maintenant que les fabricants de costumes me disent que parce que nous avons mis fin aux importations de tricots double maille des États-Unis, les prix ont augmenté. Les prix sont trop élevés, et les détaillants n'arrivent pas à vendre les stocks qu'ils ont en magasin. Il ne faut donc pas chercher des solutions simples et faciles, parce que le marché ne fonctionne pas de cette façon. J'ai tenu à vous donner cet exemple pour illustrer certaines des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises.

Quant à l'industrie de la chaussure, dont le député a parlé, je vais étudier la question. Je dois dire au député que j'ai observé des problèmes similaires dans ma propre circonscription où sont établies des fabriques de textile et de chaussures.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je suppose que le ministre est rentré spécialement de Montréal pour prendre part au débat. J'espère qu'il va rester à la Chambre pour tout le débat. Le ministre a parlé de ce qu'il a accompli ces derniers mois. Il s'est en fait vanté de ses réalisations. Ses propos ont malheureusement peu de pertinence quand on les considère dans le contexte des conditions actuelles du commerce dans notre pays. Le ministre a parlé avec enthousiasme des réalisations du gouvernement. Je puis dire sans crainte de me tromper que son discours ne va pas améliorer la position du gouvernement et ne convaincra pas les hommes d'affaires canadiens de l'appuyer dans sa quête de nouveaux marchés. Pour reprendre une expression familère, je dirai que le gouvernement n'a pas pratiqué ce qu'il prêche. J'estime également que le ministre des Finances (M. Macdonald) devrait être présent à la Chambre et prendre part au débat de cet après-midi.

● (1650)

Nous disons donc que notre motion comporte des répercussions beaucoup plus directes sur le ministère des Finances que sur le ministère de l'Industrie et du Commerce. J'espère qu'au cours du débat, cet après-midi, le ministre, ou son secrétaire parlementaire, nous fera connaître le point de vue du gouvernement.

J'ai moi aussi passé quelques jours à Genève, où je me suis entretenu avec nos représentants aux négociations sur l'accord général sur le tarif et le commerce. Même si les députés se rendent à Genève pour discuter de commerce international, il n'en reste pas moins que les dirigeants de l'industrie, ceux qui sont à la tête des usines et qui emploient les Canadiens, ne sont pas suffisamment renseignés. C'est le problème qui se pose, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) n'en a pas soufflé mot.

Le débat d'aujourd'hui promet d'être un des plus importants de la présente session. Pour ma part, je tiens à donner d'abord un aperçu de l'économie canadienne telle que je la perçois en ce moment. Je passerai ensuite à l'accord général sur le tarif et le commerce en ce qui a trait au Kennedy Round des années 60 et aux événements qui se sont déroulés dans les années 70 par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler le Tokyo Round qui se déroule maintenant à Genève.

A tous points de vue, l'économie canadienne est en mauvaise passe. Notre déséquilibre commercial est un aspect important et inquiétant de notre rendement économique. Au fil des années, le commerce international est devenu un élément de richesse de plus en plus important dans presque tous les pays. C'est vrai, en tout cas, du Canada qui n'importe chaque année pas moins de $1,520 en produits par personne. Ces produits importés consistent surtout en articles fabriqués, ce qui prouve l'ampleur de nos importations et l'importance qu'elles revêtent pour le Canada qui est le premier importateur, par personne, d'articles fabriqués parmi les grandes puissances commerciales du monde, mais bien des gens ne savent pas que nous détenons ce record.

Le Conference Board in Canada a récemment publié un rapport rédigé par le Pr Charles Barrett, intitulé «Canada's International Trade, Trends and Prospects». Bien que le rapport ne propose pas de mesures pour remédier à la situation, la conclusion va de soi. Je vais citer quelques extraits de ce rapport, et si je le fais, c'est parce que le Conference Board in Canada est l'un des organismes les plus prestigieux du pays en matière d'économie. Je cite:

> Le fléchissement de notre balance commerciale se manifeste depuis 1970, et bien qu'il y ait eu un redressement temporaire en 1973-1974 au moment où le prix de nos ressources, qui est soumis à des fluctuations périodiques, a atteint son maximum, la faiblesse sous-jacente de notre système s'est manifestée à nouveau, entraînant un déficit global de 5.4 milliards de dollars en 1975.

J'ajouterais que si nous avions un déficit comme celui-là en 1975, tout indique qu'il se maintiendra non seulement jusque dans les années 1980 mais qu'il continuera à s'accroître. Je reviens à ma citation:

Cette tendance vers une balance commerciale déficitaire est liée à certains éléments fondamentaux, comme l'épuisement de nos ressources énergétiques que nous vendons au prix fort à l'étranger et la réévaluation de 1970 du taux des changes.

Cependant, la composition des courants commerciaux importe bien davantage. Notre déficit en ce qui concerne nos produits entièrement ouvrés était d'environ 10 milliards de dollars l'année dernière, en raison d'une forte importation de produits ouvrés que l'exportation de nos ressources ne saurait compenser.

L'atmosphère nécessaire à l'acquisition de nouveaux marchés pour l'exportation de nos ressources s'est nettement détériorée en raison du fardeau fiscal et de la hausse des coûts de la construction et du financement.

C'est une des raisons pour lesquelles j'aimerais que le ministre des Finances intervienne dans le débat pour exposer sa position. Le rapport du Conference Board hdisait encore:

Enfin, les données dont nous disposons démontrent à l'évidence que la situation de notre secteur manufacturier s'est considérablement détériorée au plan des coûts de production au début des années 70.

Comme je le disais plus tôt, les implications en sont certes claires pour l'économie canadienne. En raison de la gravité de notre situation, la négociation de Tokyo, à Genève, prend une nouvelle dimension. Il existe dans ce pays un problème dont on a fait mention aujourd'hui au cours de la période des questions et de certains discours prononcés dans le cadre de ce débat. Le chômage, en raison notamment d'un ralentissement dans la construction, est de nouveau à la hausse. Cet hiver, nous avons un taux de chômage de plus de 9 p. 100, un taux réellement honteux pour un pays comme le Canada.

J'espère que le gouvernement s'efforcera de répondre à ce genre de critiques, soit que nous avons nui à notre propre secteur d'exportations. Notre situation en matière d'exportation se détériore grandement. Ces dernières années, ce fut à un rythme très rapide. Il se trouve que le Canada n'est plus en position concurrentielle sur de nombreux marchés mondiaux intéressants. L'an dernier, la Commission de lutte contre l'inflation de même que certaines déclarations générales du premier ministre (M. Trudeau) relatives à l'économie ont, dans une certaine mesure, détourné l'attention de nos problèmes économiques. Cela a contribué à faire baisser la confiance des industriels, en ce qui concerne les relations entre le monde des affaires et le gouvernement actuel. C'est là l'un des principaux problèmes que doit résoudre le gouvernement.

J'aimerais parler brièvement de la négociation Kennedy comme préambule à mes propos sur la négociation de Tokyo. Après ce tableau sombre mais combien réaliste de l'économie canadienne, nous espérons pouvoir envisager les pourparlers qui auront lieu bientôt dans leur perspective véritable. Dans l'ensemble, la négociation Kennedy qui a pris fin dans les années 60 fut favorable au Canada. On évalue à 40 milliards de dollars le volume des échanges effectués grâce à des concessions au moment de la négociation Kennedy. Celle-ci a donc eu d'heureuses répercussions sur le commerce international. En général, la négociation Kennedy a permis au Canada de trouver plus facilement des débouchés à un grand nombre de ses produits sur les marchés internationaux. Alors que les droits sur de nombreux produits de base canadiens étaient déjà peu élevés, les changements apportés offraient de nouvelles possibilités, notamment dans le secteur des produits de fabrication. Les réductions les plus importantes ont été pratiquées sur les produits industriels et fabriqués: ainsi, les droits qui en découlèrent devaient assurer une bonne protection à l'industrie canadienne sur le marché interne jusqu'à la fin des années 60 et depuis la conclusion de la négociation Kennedy.

Politique commerciale du Canada

On a réduit les droits sur la plupart des produits fabriqués d'une marge de 22.5 à 25 p. 100 à une nouvelle marge de 17.5 à 20 p. 100. Les concessions canadiennes se sont établies généralement à moins de 25 p. 100 du taux existant sur une liste donnée de produits, contrairement à une réduction générale de 50 p. 100 pour un large éventail de produits, appliquée par les États-Unis. Pour votre gouverne, les droits de douane américains sur la plupart des produits fabriqués sont inférieurs à 10 p. 100 alors que ceux de la CEE s'échelonnent de 5 à 8 p. 100. Ce sont là choses du passé maintenant et dans l'ensemble, le Canada en a tiré des avantages, bien que les perspectives actuelles de l'économie canadienne ne révèlent pas que nous ayons bénéficié de la négociation Kennedy.

● (1700)

Si l'on cherche un peu en profondeur les causes de cette situation, on constate que c'est avant tout les erreurs d'ordre économique commises par le gouvernement, une stratégie à court terme, adoptée pour des raisons politiques et non pour le bien de l'économie canadienne, et l'instabilité générale de l'économie canadienne, venant de plusieurs facteurs, dont certains, il faut en convenir, ne dépendaient pas du gouvernement, qui, réunies, ont été à l'origine de cette situation et ont fait que tout ce que nous pensons avoir gagné lors de la négociation Kennedy a été perdu.

Pour en finir avec la négociation Kennedy et en venir à celle de Tokyo et à ce qui nous attend au cours des prochaines années, il ne fait aucun doute que le Canada sera obligé d'adopter une position plus positive que celle qu'il a eu lors de la négociation Kennedy. Puisque je parle de la négociation de Tokyo, je ferai une comparaison entre les États-Unis et le Canada. Il est évident que c'est entre nos deux pays que les échanges commerciaux sont le plus considérables et que les États-Unis sont bien plus importants pour nous que tout autre pays. Les résultats de la négociation de Tokyo auront une importance beaucoup plus grande pour le Canada que tout autre pays. C'est pourquoi nous serons forcés d'adopter une position plus ferme que lors de la négociation Kennedy. Les États-Unis obligeront le Canada à se mettre en avant lors de la prochaine négociation de Tokyo dans le cadre des négociations tarifaires multilatérales. Les États-Unis vont apparemment s'assurer que le Canada prenne place parmi les leaders au lieu de rester dans l'ombre, tandis que d'autres nations dirigent les négociations et prennent l'initiative en matière de politique tarifaire.

Je le répète, il semble que dans le passé, la stratégie du Canada ait consisté surtout à jouer un rôle passif, à ne prendre la parole que pour s'opposer aux propositions d'autres pays ou pour protéger et servir ses propres intérêts. Les délégués commerciaux américains sont persuadés que s'ils réussissent à amener le Canada et quelques autres partenaires réticents à s'engager dès le début—et, à mon avis, ils ne vont pas tarder à exercer des pressions dans ce sens—et à s'engager dans les principales négociations, les chances que le Canada peut avoir de faire cavalier seul s'en trouveront diminuées de beaucoup.

En raison de ce fait, il règne, semble-t-il, moins d'inquiétude dans les milieux ouvriers aux États-Unis au sujet de la teneur effective des diverses propositions concernant les réductions tarifaires qu'à propos de la nécessité de les imposer au cours des négociations. Les propositions américaines et celles du Marché commun, par exemple, diffèrent sensiblement en ce

qui concerne l'importance des réductions tarifaires et l'étendue des produits couverts. Le Marché commun voudrait que la principale formule de réduction tarifaire n'englobe pas ses produits agricoles étroitement protégés qui bénéficient actuellement d'une protection tarifaire élevée. Les États-Unis et le Canada aussi, je l'espère, voudraient que les produits agricoles du Marché commun soient assujettis à la formule générale de réduction tarifaire. Les États-Unis ont également proposé que les grand pays réduisent leurs tarifs de 50 à 60 p. 100 pour de nombreuses catégories.

En dépit de ses dénégations, le Congrès songeait assurément à la présumée tactique canadienne quand il a étudié le Trade Act en 1974 qui permettait au président de négocier à la série d'entretiens à Tokyo. Ce projet de loi donne au président américain l'autorisation précise de négocier avec le GATT. Une disposition de la loi, l'article 126, connu dans les milieux autorisés américains sous le nom d'article canadien, vise à empêcher tout grand pays industriel de retirer à bon compte des avantages tarifaires des États-Unis. L'article prévoit qu'à la fin des pourparlers, si les États-Unis estiment qu'un grand pays industriel n'a pas fait des concessions suffisantes correspondant à celles qu'il aura obtenues des États-Unis, ce pays pourra être exclu du partage des avantages tant que d'autres concessions n'auront pas été faites pour rétablir l'équilibre. On croit comprendre que dans un projet préliminaire du rapport du comité sénatorial des finances mentionnait effectivement que le Canada aurait agi ainsi dans le passé, bien que cette mention ait été supprimée dans le rapport définitif.

Une telle approche a évidemment suscité un vif ressentiment chez les Américains, tant dans l'administration qu'au Congrès. Les États-Unis sont convaincus que lors de la négociation Kennedy sur les négociations tarifaires, le Canada a profité des concessions obtenues par les États-Unis et a obtenu beaucoup plus d'avantages tarifaires et commerciaux qu'il n'en a abandonné. Selon certains, le Canada serait parvenu à ses fins en attendant à la dernière minute pour se prononcer et, à l'encontre des autres nations, a évité d'accorder des concessions tarifaires importantes dans les secteurs qu'il voulait protéger.

Il est intéressant de noter que selon les règles du jeu, le Canada a obtenu les mêmes avantages tarifaires que les États-Unis avaient négociés d'arrache-pied avec d'autres nations. Évidemment, le Canada a nié cette allégation de parasitisme, mais c'est toujours un point extrêmement délicat. Il ressort de toutes les négociations, des discours prononcés, et tout particulièrement du discours récent de l'ambassadeur des États-Unis, M. Enders, que, quoiqu'en pense la Chambre des communes, le Canada devra devenir beaucoup plus concurrentiel dans le domaine du commerce international selon le nouvel ordre économique qui sera établi après la négociation de Tokyo, à la fin des années 1970 ou au début des années 1980. Voilà ce que les autres partenaires commerciaux pensent de nous.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il y avait consentement unanime.

Des voix: D'accord.

[M. Murta.]

[*Traduction*]

M. Murta: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'en ai plus pour longtemps. Si je comprends bien la position canadienne, on supprimera les tarifs de moins de 5 p. 100 et on réduira, sur ce qui est appelé une base commerciale pondérée non précisée, les tarifs de 5 à 20 p. 100; on abaissera tous les autres tarifs plus élevés au plancher de 20 p. 100.

En outre, la position canadienne doit être considérée dans l'optique sectorielle que le Canada a proposée, et qui représente véritablement une initiative du Canada dans ce domaine. L'intérêt de la négociation sectorielle est d'améliorer l'exploitation des ressources du Canada, au Canada même, en supprimant les barrières tarifaires et autres. La question des secteurs, et celles qui se rattachent aux règlements multilatéraux relatifs à certains produits à exclure des négociations et aux dispositions garantissant que les pays se plient aux décisions douanières conclues, doivent également faire l'objet de discussions ces prochains mois.

J'aimerais aborder brièvement l'un des domaines les plus importants et certainement les plus délicats de la série actuelle des négociations, celle de l'agriculture. Pour la première fois, les négociateurs s'assiéront à la table des négociations pour traiter de manière positive de l'agriculture et des subventions agricoles. On espère que le Canada soutiendra l'initiative des États-Unis qui voudrait réduire les tarifs dans la communauté économique. Dans l'ensemble, je crois que la position du Canada est la même. On tirerait des avantages commerciaux importants d'une réduction des droits de douane sur les produits agricoles, l'agriculture étant l'un des principaux secteurs où le Canada est un exportateur efficace dans quelque denrée que ce soit. Environ 40 p. 100 des principaux revenus agricoles du Canada proviennent de l'exportation, aussi est-il très important de prévoir une libéralisation des échanges.

● (1710)

Les négociations seront complexes parce que bien des pays se servent de leurs politiques agricoles pour réaliser des objectifs sociaux ainsi qu'économiques, comme en font foi les politiques de revenus agricoles de la Communauté économique. Les États-Unis soutiennent que les objectifs doivent être de créer un milieu commercial agricole basé sur le soutien des revenus indépendamment des structures de prix, les bas tarifs, comme la seule façon de se protéger contre les importations et d'empêcher la subvention des exportations. Comme la politique actuelle de la CEE n'est pas compatible avec ces objectifs pour que le progrès puisse se réaliser, la position de la CEE et des États-Unis devra changer ou se solidifier dans une certaine mesure. La CEE, par contre, estime qu'une décision de s'écarter de sa politique agricole commune qu'elle a édifiée de peine et de misère détruirait la force qui unit le Marché commun.

Comme je l'ai déjà dit, je pense que l'agriculture est un domaine important. J'espère certes, et je crois que tous les députés pensent comme moi, que le Canada peut réussir à réduire ces barrières commerciales. Il se pourrait que, n'étant relié à aucun des trois grands, les États-Unis, la CEE et le Japon, nous nous retrouvions en surnombre aux négociations, dans le nouvel ordre économique auquel nous pouvons nous attendre au début des années 1980. On se rend facilement compte que la concurrence sera plus vive quand on regarde les négociations passées et ce qui pourrait survenir à l'avenir.

La série actuelle de négociations commerciales multilatérales visant à réduire les tarifs et autres barrières au commerce ne seront pas terminées avant 1978 après une période de ratification par les pays participants, surtout à cause de la lenteur des négociations dans le domaine de l'agriculture. Les changements apportés aux tarifs et autres pratiques commerciales entreraient progressivement en vigueur au cours de la période entre 1980 et 1985.

Monsieur l'Orateur, parce que je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, je termine en disant au sujet de la situation canadienne dans le contexte des négociations qui se poursuivront à l'heure actuelle à Genève, que l'impression qu'on a, après y être allés, est celle d'un grand vide. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a certes pas comblé ce vide cet après-midi. Le monde des affaires n'a absolument pas confiance dans le gouvernement. Comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, la position du gouvernement au cours des quelques années à venir sera extrêmement difficile à cause de sa préoccupation pour la Commission de lutte contre l'inflation et à cause de la philosophie générale que le premier ministre a fait sienne au début de 1976. Il faudra donc démontrer en termes non équivoques aux hommes d'affaires canadiens que le gouvernement entend faire preuve de fermeté à l'égard de ces questions, au cours des prochains pourparlers de Tokyo. Autrement dit, le gouvernement devra encourager et aider les entreprises à mieux soutenir la concurrence tout en prouvant qu'il ne souhaite pas prolonger sa présence au sein des entreprises commerciales canadiennes.

Afin de devenir un peuple marchand dynamique comme nous le souhaitons tous, il reste certains problèmes épineux à résoudre. Je citerai brièvement quatre de ces problèmes. D'abord, le Canada n'est pas en mesure de produire assez de richesses et de créer la quantité et le type d'emplois réclamés par l'entremise des seules industries primaires et tertiaires. Le gouvernement et les syndicats doivent être profondément convaincus que nous devons construire et entretenir des entreprises manufacturières tandis que l'ensemble des Canadiens doivent manifester leur appui. Jusqu'à présent, pareilles attitudes n'ont pas été suffisamment démontrées. Nous devons également être déterminés à appliquer les mesures qui s'imposent pour assurer le dynanisme de l'industrie manufacturière.

En second lieu, nous devons reporter notre intérêt sur le problème des hausses de coûts et des augmentations d'impôts qui ont réduit la productivité canadienne l'an passé. Il est peu probable que nous réussissions à endiguer la fuite des entreprises canadiennes qui vont investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada, à moins que nous prenions les mesures nécessaires pour compenser certains désavantages économiques par rapport à nos associés, comme les taux d'intérêts, les taux de salaire, la productivité relative et les frais d'installation et d'équipement. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit commencer à se rendre compte qu'il est nécessaire de redéfinir les objectifs de la Commission de lutte contre l'inflation laquelle doit être un moyen de relance économique, non pas un obstacle aux entreprises en leur infligeant des frais d'administration tout en restreignant leurs prix. La grande priorité pour le Canada est de se libérer des contrôles le plus rapidement possible. Enfin, le gouvernement fédéral devrait adopter une politique tarifaire sélective pour renforcer les secteurs de l'économie qui offrent les meilleures perspectives de croissance et d'exportation,

J'écouterai avec attention le reste du débat d'aujourd'hui car, comme je l'ai dit tantôt, il porte sur une question des plus graves et des plus importantes. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre, d'avoir prolongé mon temps de parole.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mon discours cet après-midi en parlant de certaines des observations faites plus tôt par le député de York-Simcoe (Mr. Stevens) et le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Je pense que nous nous rendons tous compte que c'est une motion d'opposition qui a été présentée aujourd'hui. Je suppose qu'elle est parrainée par le député de York-Simcoe, qui est le critique financier de l'opposition officielle. Cette motion semble demander au gouvernement d'encourager ses négociateurs au GATT à laisser de côté leur rôle de négociateurs et à servir plutôt de messagers ou à faire la girouette politique.

A mon avis, le député ne peut pas y songer sérieusement. Je suis certain qu'il comprend bien mieux que bon nombre d'autres députés les difficultés et les questions délicates que comprennent les négociations internationales de ce genre. Il doit certainement se rendre compte de la nécessité de tenir des négociations tranquilles et rapides à l'échelle internationale.

M. Stevens: Après en avoir discuté avec les intéressés.

M. Martin: Le député parle d'avoir des discussions avec les intéressés. Je pense que nous avons tous entendu plus tôt le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) dire dans son discours que son ministère avait reçu au moins 200 exposés et qu'il avait eu 70 consultations orales, surtout avec les représentants des industries qui pouvaient être touchées par les négociations du GATT qui allaient avoir lieu. Dans ce cas, comment peut-on dire que le gouvernement agit en secret? Qu'est-ce que le député veut dire quand il parle de consultation? A mon avis, il y a une certaine limite aux consultations que le gouvernement peut avoir. Un gouvernement qui reçoit 200 exposés et les soumet à l'étude de fonctionnaires supérieurs et qui tient 70 consultations orales avec les représentants de l'industrie touchée a certainement une politique de consultation poussée.

J'affirme que comme d'habitude, le parti de l'opposition officielle a montré cet après-midi qu'il n'a ni politique ni position. Comme le ministre l'a dit, il essaie plutôt de marquer des points politiques d'une façon qui est à mon avis assez lâche. Selon moi, le député de York-Simcoe part d'un point de vue tout à fait faux ou ne semble pas comprendre ce qui fait fonctionner le Canada. N'importe quel pays doit tenir compte de bien des facteurs internationaux dans un monde où les distances deviennent de plus en plus courtes. Nous avons des responsabilités internationales que nous ne pouvons tout simplement pas laisser de côté, que nous ayons un système de libre marché ou non.

Le député de Waterloo-Cambridge a indiqué certaines difficultés à cet égard. Le gouvernement n'a pas vraiment établi de politique de libre-échange avec les États-Unis ou d'autres pays ou exempte de libre-échange à long terme. C'est un domaine très complexe et très délicat et, à mon avis, comme l'a fait remarqué le député de Waterloo-Cambridge, le député de York-Simcoe n'a vraiment rien dit de positif dans ce débat. Il

n'a pas dit qu'elle sera la position de son parti ni qu'elle serait son orientation.

● (1720)

M. Stevens: Nous avons amorcé le débat. C'est déjà plus que n'a fait votre gouvernement.

M. Martin: J'aimerais parler quelques instants des commentaires du député de Waterloo-Cambridge. Il a abordé certaines questions délicates touchant les négociations et la détermination de la position finale du Canada, que nous nous orientions davantage vers le libre-échange ou non. Il a dit clairement qu'à son avis il y avait eu de nombreuses consultations. Il s'est rendu compte, je pense, de l'ampleur des consultations auxquelles le gouvernement avait participé. Je suis heureux de l'entendre confirmer qu'à son avis les négociations commerciales ne sont pas si simples. En fait, ce n'est pas seulement de ce coté-ci de la Chambre qu'on considère que les négociations commerciales ne sont pas si simples car le critique financier du NPD a ouvertement déclaré à la Chambre qu'il comprenait ce que cela voulait dire. J'aimerais que le député de York-Simcoe le comprenne également. On ne peut lier ainsi les mains des négociateurs.

M. Stevens: C'est pourquoi vous avez besoin d'aide.

M. Martin: On ne peut interrompre et reprendre les négociations commerciales selon son caprice. Je le répète, le fait est que l'opposition officielle n'a pas de politique dans ce domaine. Elle est complètement dépourvue de politique comme dans bien d'autres domaines. Je serais plutôt d'accord avec le député de Waterloo-Cambridge lorsqu'il dit que l'un des principaux objectifs de l'accroissement du commerce est de créer de nouveaux emplois au Canada. Personne ne s'y oppose, je pense.

Mais j'aimerais revenir un instant aux commentaires du député de York-Simcoe. Cela me montre que l'opposition officielle aborde toujours de façon négative les questions relatives à l'économie canadienne. J'aimerais parler positivement de notre situation économique générale. A mon avis, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont tendance à se montrer positifs, ce qui révèle un point de vue différent. Nous sommes conscients des problèmes économiques qui se posent à notre pays, et certains de ces problèmes sont particulièrement graves, mais, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes en même temps fiers et, à mon avis, nous avons raison de l'être, des éléments positifs de notre économie et dont certains excitent la convoitise même à l'extérieur du Canada.

Permettez-moi tout d'abord de commencer par la façon dont notre premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues du cabinet ont tenu les rênes de notre pays quand il s'est agi de lutter contre le fléau de l'inflation qui nous frappait il y a un an. Je le répète, je pense que de ce côté-ci de la Chambre nous devrions être fiers des mesures positives que nous avons prises très ouvertement dans ce domaine. Permettez-moi de citer un très célèbre éditorialiste étranger. Je fais allusion à Joseph Kraft et un article de ce journaliste publié le 19 octobre de cette année. Il est très rare qu'un journaliste étranger, et surtout un journaliste américain, consacre un article entier aux affaires canadiennes. En plus, celui-ci a été écrit pendant les dernières semaines de l'une des batailles électorales les plus serrées que nous ayons connues au cours de ces dernières années. Je voudrais citer brièvement quelques passages du premier et du dernier paragraphe de cet article. L'éditorial débutait par ces mots:

Il y a eu un an la semaine dernière que celui qui est peut-être le dirigeant le plus doué du monde commençait à déployer des efforts exceptionnels pour vaincre l'inflation.

Il termine son article avec les mots suivants:

On ne peut, compte tenu de l'expérience canadienne, être optimiste à propos du reste du monde où les présidents et les premiers ministres sont tellement moins intelligents que Trudeau, ou ils sont beaucoup moins prêts que lui à faire passer les principes avant la popularité.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il est évident qu'il ne vit pas ici.

M. Murta: Vous osez lire cela sans tiquer. Vous devriez le faire à la radio, au moins on ne pourrait pas vous voir le visage.

M. Martin: Ces citations irritent l'opposition officielle. Ils n'aiment pas qu'on leur dise que le Canada est bien dirigé, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: Au sujet de l'inflation j'ajouterai simplement, à l'intention du député de York-Simcoe et de son parti, que c'est leur incapacité à comprendre la gravité du problème qui se posait à l'économie canadienne en octobre 1975 qui les a amenés à voter contre la politique anti-inflationniste. De la part d'un parti qui se présente aux électeurs comme le gouvernement qui nous remplacerait, c'était là une grave erreur de jugement.

Et puisqu'il est question de l'économie canadienne, voyons certains faits. Nous avons parlé d'inflation. Quelle est la situation à cet égard? Le taux actuel est d'environ 6½ p. 100. Ce n'est pas si mal, si on pense aux 12 p. 100 de l'an dernier, ou à peu près. Ce n'est pas si mal si l'on pense aux 7 p. 100 relevés en octobre dernier dans les prix de gros américains. Ce n'est pas si mal non plus, je dirais même que c'est extrêmement bien en comparaison des 14 p. 100 à peu près avec lesquels le Royaume-Uni est aux prises. On n'ira nulle part à moins de maîtriser l'inflation. Nous sommes en train d'y réussir. Le gouvernement est en train de la maîtriser, et il ne lâchera pas. Cela est extrêmement important pour l'ensemble de l'économie, pour la situation à long terme de notre commerce, de l'emploi et du bien-être du Canadien moyen.

Parlons un peu croissance. Pour l'année 1976, notre économie atteint assez bien les objectifs. Nous avons connu au cours du premier semestre une croissance réelle d'environ 5 p. 100, en taux annuel. Il n'y a pas eu là de hausse par rapport à l'an dernier, mais les temps sont difficiles. D'autant plus que tout ce que l'on fait pour maîtriser l'inflation tend a ralentir la croissance. Cette croissance de 5 p. 100 relevée pendant le premier semestre doit donc s'apprécier dans le contexte de ce que nous chercons à faire par ailleurs dans la lutte contre l'inflation. Pendant le premier semestre de 1976, la consommation a augmenté d'environ 15 p. 100 par rapport à l'an dernier. Il y a eu une progression marquée dans la construction des maisons. J'admets que l'investissement a été plutôt lent. Il fallait d'ailleurs s'y attendre car, en période de contrôles c'est fatal. Il y a eu un recul temporaire dans les investissements des entreprises, mais je suis persuadé qu'ils reprendront une fois l'élan inflationniste raisonnablement amorti.

Notre commerce extérieur a fort utilement soutenu l'économie: nos exportations de biens accusent une hausse marquée, en valeur, sur l'an dernier. Parallèlement, nos importations ont augmenté beaucoup moins. Il y a eu une amélioration modeste dans l'emploi, due principalement à la reprise graduelle des affaires, et il faudrait comprendre qu'en cette époque de contrôle des prix et des salaires, l'emploi ne va pas remonter en flèche. En d'autres termes, c'est encore une sorte de pénalité qui nous est imposée en cette période où nous cherchons à maintenir les prix. Notre taux de chômage continue d'être trop élevé. Tout le monde en conviendra, je pense. Il se situe actuellement aux environs de 7.8 p. 100, un tout petit peu moins que le taux actuel des États-Unis. Comparé à ce pays, nous ne nous en tirons pas trop mal.

● (1730)

En ce qui concerne les prix, le taux d'inflation a considérablement diminué. Comme on l'a dit il y a quelques instants, les prix à la consommation n'ont augmenté que de 6.5 p. 100 par rapport à l'année dernière, alors que le gouvernement s'était fixé un objectif de 8 p. 100. Je le répète également, en 1974 et en 1975, le taux d'accroissement de l'indice des prix à la consommation était de l'ordre de 11 p. 100. Le prix des denrées alimentaires s'est stabilisé et l'on a parfois tendance à attribuer toute l'amélioration à ce simple fait, et à dire que cela n'a rien à voir avec les mesures de lutte contre l'inflation. Toutefois, nous devons nous rappeler—et je pense que le premier ministre y a fait allusion au cours du débat sur l'Adresse—que 40 p. 100 seulement du prix des aliments que nous achetons correspondent au coût de production. Un grand nombre de secteurs sont donc en cause et ce sont eux qui font l'objet d'un contrôle en vertu de nos politiques anti-inflation.

Au cours du troisième trimestre, les conventions collectives conclues prévoyaient en moyenne des augmentations annuelles de 9.7 p. 100 et je puis ajouter que c'est le taux trimestriel le plus bas que nous ayons connu depuis 1972. Les augmentations des prix de vente de l'industrie ont également ralenti. Leur indice révèle une hausse de l'ordre de 4.5 p. 100 pour le mois de septembre par rapport à l'année précédente. On peut maintenant raisonnablement s'attendre que les objectifs de la Commission de lutte contre l'inflation—une augmentation de 8 p. 100 cette année et de 6 p. 100 en 1977—soient atteints, et c'est encore une preuve du leadership dont a fait preuve notre gouvernement.

En ce qui concerne la balance commerciale et la balance des paiements pour 1976, nos exportations ont été encourageantes jusqu'ici. Nos exportations de marchandises ont augmenté d'environ 15 p. 100 d'après l'évaluation des douanes, et cette amélioration s'est surtout manifestée en termes de volumes, étant donné que les prix n'ont pas beaucoup augmenté cette année. Par contre, les importations n'ont augmenté que de 8 p. 100.

Le déficit de notre compte courant et la situation de la balance des paiements constituent un grave problème. L'année dernière, nous avons enregistré un déficit de la balance des paiements de cinq milliards de dollars environ et cette année encore, le chiffre en restera élevé. De nombreux facteurs sont à l'origine de ce déséquilibre et notre inaptitude à poursuivre l'exportation de nos ressources naturelles qui autrefois nous apportaient des revenus très substantiels n'en est pas le moindre. S'il en est ainsi, c'est, nous le savons, pour deux raisons: nous avons reconnu que nous disposions de ressources moindres que ce que nous pensions et, d'autre part, les pays de l'OPEP nous ont imposé de fortes augmentations de prix.

Sans aucun doute, le Canada doit faire des efforts du côté des exportations et à mon avis, dans son discours de cet après-midi le ministre nous a donné des indications très positives de ce qu'il comptait faire dans ce domaine. Il a parlé des ententes qui sont sur le point d'être signées, d'un voyage au Moyen-Orient et ailleurs; il est certain que le ministre et le gouvernement sont pleinement conscients de la nécessité de promouvoir les industries d'exportation.

Nombre de programmes gouvernementaux visent à aider les entreprises d'exportation. L'augmentation des exportations créerait plus d'emplois, ce qui est extrêmement important. Nous devons continuer à améliorer nos exportations, afin que le pays dépende un peu moins des apports de capitaux étrangers pour financer l'énorme déficit de son compte courant. Tant que nous aurons ces balances des paiements largement déficitaires, le seul recours sera d'importer des capitaux. Ce n'est certes pas une situation très souhaitable, et à mon avis, ce sera là au cours des quelques prochaines années, le problème-clé à résoudre sur le front économique.

En ce qui concerne la consultation, je signalerai les rapports qui ont été publiés récemment; on y lit que non seulement le ministre de l'Industrie et du Commerce et ses prédécesseurs ont consulté les chefs d'industries, que non seulement le ministre a étudié les 200 demandes ou pétitions et organisé des entrevues avec 70 groupes de chefs d'entreprise, mais que le premier ministre lui-même consulte en ce moment les chefs d'industrie du pays. Il a tenu à s'en occuper lui-même et à écouter personnellement les doléances qui lui sont exprimées. Ceux qui prétendraient encore que le gouvernement ne consulte personne et se passe de consultation devront fournir de meilleures preuves que celles que nous avons entendues cet après-midi.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Vous êtes au pouvoir depuis 1968.

M. Martin: J'entends des commentaires venant de l'autre côté au sujet de 1968. Les partis de l'opposition veulent vivre en 1968; ce n'est pas le cas de ce côté-ci. Nous sommes en 1976 et nous nous intéressons aux problèmes de 1976, non pas à ceux de 1968 ou 1698.

M. McKenzie: Oh, oh!

M. Martin: Du marmottage, c'est tout ce que nous pouvons tirer d'eux.

M. Goodale: Comment se fait-il que vous perdez toujours vos élections?

M. Whiteway: Décrétez-en maintenant et nous verrons.

M. Goodale: Nous verrons bien. Votre plus grand souci, c'est de ne pouvoir tenir deux ans; comme un feu de paille.

M. Martin: Je comprends les difficultés du parti de l'opposition. Je comprends qu'il éprouve de la difficulté à présenter une motion d'opposition qui soit significative et bien fondée. Il ne semble pas avoir appuyé la motion sur des bases substantielles. Toutefois, d'autres députés prendront la parole plus tard au cours de cette discussion et nous aurons peut-être l'occasion d'entendre des arguments de poids.

L'économie canadienne doit surmonter des problèmes dont certains sont très graves. Les divers ministres du cabinet, le premier ministre lui-même et les intéressés de ce côté-ci de la Chambre s'appliquent à trouver une solution et j'aimerais tout simplement ajouter qu'à mon avis nous sommes beaucoup mieux placés pour traiter de ces problèmes que ceux qui ne semblent proposer aucune politique positive pour résoudre nos problèmes économiques.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, à mon avis, la seule chose susceptible d'être moins excitante que de prendre la parole à la Chambre des communes à 5 h 40 serait de la prendre à 9 h 40. Les tribunes sont remplies à craquer et tout le monde est en pleine forme!

Je le répète, c'est là un débat très sérieux sur une question fort complexe. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a exprimé l'inquiétude que selon lui, et selon bien des parlementaires et des citoyens, les négociations relatives au GATT et à notre politique commerciale d'ensemble n'ont pas été assez ouvertes. C'est très bien de dire que le gouvernement a reçu 200 mémoires et tenu 70 consultations avec des représentants de l'industrie, mais, après tout, la Chambre des communes est une tribune. Les questions aussi importantes que le commerce et les droits de douane devraient être soumises à la Chambre et débattues ouvertement.

Le Conseil économique du Canada a présenté un document très détaillé sur la question du libre-échange, mais ce document n'a même pas été renvoyé à un comité de la Chambre. D'autres députés ont parlé de la loi américaine de 1974 sur le commerce, adoptée en 1975. Ils ont parlé d'un article de cette loi concernant le pouvoir du président de négocier avec le Canada un pacte de libre-échange. Monsieur l'Orateur, ces deux points justifieraient certainement à eux seuls un débat public et un débat à la Chambre sur ce sujet. Je ne pense pas qu'il faille qu'une discussion sur le commerce et les tarifs douaniers se limite à la présentation de deux cents mémoires et 70 interventions orales dans un pays de la superficie du Canada.

● (1740)

Les économistes et les avocats font rarement de bons hommes d'affaires. Pour réussir dans la fabrication ou dans le commerce, au Canada ou à l'étranger, un des meilleurs atouts constitue peut-être à avoir un certain sens de l'histoire. Nous devons connaître l'évolution de nos échanges commerciaux et savoir comment nous sommes arrivés à ce stade dans les négociations commerciales; nous devons aussi connaître les taux de chômage et d'inflation actuels.

On a également parlé de la position de mon parti à propos du libre-échange, mais ce n'est pas nous qui sommes au pouvoir, monsieur l'Orateur. Nous espérons que le gouvernement va dévoiler publiquement sa position sur le libre-échange.

Cela ne veut pas dire que le premier ministre (M. Trudeau) doit traiter les banquiers de râleurs, les membres des professions libérales d'extorqueurs ni dire qu'il va matraquer les travailleurs. Il faudrait débattre la question à la Chambre et la renvoyer au comité qui entendrait les témoins.

Pour comprendre notre situation industrielle et commerciale actuelle, il faut connaître l'évolution de l'industrie. On peut se reporter au siècle dernier mais pour la plupart des gens, c'est la période depuis la fin de la guerre qui est importante. Comme tout le monde le sait, on a construit un excellent complexe industriel pendant la Deuxième Guerre mondiale. Puis bien des gens ont réintégré la vie civile et les industries de guerre ont fermé leurs portes de sorte qu'un grand effort a été déployé pour maintenir les entreprises en activité et pour éviter le chômage.

Nous devons aussi étudier la question des impôts. On se plaint de ce que notre industrie est contrôlée par des étrangers, de ce qu'on ait permis à l'industrie étrangère de s'implanter au Canada; pour ma part je m'en réjouis, parce que cela a créé de l'emploi quand nous en avions besoin. Par contre, où nous avons péché, c'est en n'ayant pas une législation fiscale comparable à celle des Américains: c'est à la différence entre nos législations fiscales, au Canada et aux États-Unis, que nous devons une bonne part des capitaux étrangers investis au Canada.

Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) a parlé de la fabrique de chaussures dans sa circonscription qui doit fermer ses portes, et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a parlé de l'industrie du textile. Nous devrions examiner ces deux problèmes, monsieur l'Orateur, et voilà pourquoi il importe d'avoir un débat ouvert. Ces questions devraient être étudiées dans le contexte de l'histoire de ces industries.

Encore une fois, nous devrions étudier notre législation sur la dépréciation et la capitalisation dans l'industrie. L'industrie du textile et celle des chaussures dépérissent depuis déjà quelque temps. De fait, les fabricants de chaussures se classent parmi les plus grands importateurs de chaussures. S'ils découvrent un genre de chaussures comparables à ce qu'ils produisent mais qui pourraient être importées à meilleur prix, dans bien des cas ils cessent de les fabriquer et les importent. Aujourd'hui de 50 à 60 p. 100 des chaussures qui se portent au Canada viennent de l'étranger. L'industrie de la chaussure a atteint un point où les bâtiments et l'outillage avaient été complètement amortis, et où les propriétaires, voulant peut-être retirer leurs placements, vendaient. Quelqu'un achètait, capitalisait de nouveau et recommençait à amortir et jamais le gouvernement n'a bougé le petit doigt pour améliorer l'industrie. Pendant longtemps, il n'est pas intervenu dans ce secteur.

Ce ne sont pas les capacités qui manquent dans cette industrie, monsieur l'Orateur. Nous produisons le gros des matières premières. Nous avons une bonne industrie chimique produisant le pétrole et le gaz nécessaires pour traiter les éléments qui entrent dans la composition de ce produit. Le gouvernement aurait dû avoir à cœur une présence canadienne au sein de cette industrie et chercher à lui donner un regain de vigueur en lui accordant des privilèges d'amortissement accéléré qui l'auraient amenée à un niveau concurrentiel.

On a beaucoup parlé de notre capacité de production et j'aimerais relater un incident qui s'est produit l'été dernier. Une société suédoise m'a pressenti au cours de la période estivale à propos d'un certain produit. Nous avons parlé de prix et j'ai dit que nous ne pouvions pas l'importer car il était trop cher. Il s'agissait d'une grosse pièce coulée. Je leur ai dit que nous avions une importante fonderie au Canada et que je serais davantage intéressé à une licence d'exploitation. On m'a dit que le produit n'était plus fabriqué en Suède mais au Portugal à cause de la cherté de la main-d'œuvre suédoise. J'ai su par la suite que la société avait négocié avec une entreprise américaine capable de produire la même pièce 20 p. 100 moins cher qu'au Portugal. J'ai communiqué avec une de nos grandes fonderies et j'ai appris qu'elle pouvait fabriquer ce produit à un prix inférieur à celui des États-Unis, étant donné que notre technologie dans ce domaine était encore plus avancée que la leur. Nous poursuivons actuellement nos négociations avec cette société et nous avons bon espoir de lui obtenir une licence d'exploitation au début de l'année prochaine. Nous espérons que le produit en question pourra être entièrement fabriqué au Canada et qu'une partie de la production sera exportée à la Suède. Le coût de la main-d'œuvre n'est pas tellement important lorsqu'on fait appel à une technologie de pointe.

On a beaucoup parlé de la productivité et le gouvernement a chargé le groupe DM-10 du ministère de l'Industrie et du Commerce d'effectuer une étude à cet égard. J'aimerais que cette étude, et toute cette question soient portées à l'attention de la Chambre pour que nous puissions les débattre et en saisir le comité.

Actuellement, monsieur l'Orateur, on parle à tort et à travers de la productivité et ceux qui ne comprennent rien au processus de la production dénoncent le bas niveau de la productivité. Ils laissent entendre que les travailleurs canadiens ne sont pas productifs, alors que la plupart du temps les usines et l'outillage sont usés et qu'il est impossible de faire face à la concurrence. Il faudrait savoir ce qu'on entend par productivité. L'échelle produite par l'OCDE est aussi fausse qu'un billet de 3 dollars. Il faut définir ce concept en fonction de notre propre économie. Je me fous complètement de ce que disent les autres pays au sujet de la productivité; ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe ici.

Bien que certains représentants de l'industrie aient présenté des mémoires au gouvernement pour faire connaître leur position concernant les négociations du GATT, il reste qu'en général, il n'y a eu aucune consultation. Une question de cette importance devrait être étalée au grand jour. Une soixantaine d'entretiens d'un bout à l'autre du pays ne constituent pas une base suffisante. Le gouvernement effectue des études mais nous n'en voyons jamais la couleur: cela fait partie du syndrome du secret.

● (1750)

Une étude a été préparée sur les relations commerciales et gouvernementales. Nous demandons qu'elle soit déposée à la Chambre, une fois que le gouvernement l'aura examinée, pour que nous puissions à notre tour l'étudier. Le document de travail sur le consensus devrait aussi être déposé. En outre, un mémoire sur les initiatives touchant les petites entreprises, devrait lui aussi être présenté à la Chambre, débattu et confié à un comité, pour nous permettre d'examiner cette question importante.

Le secret s'installe partout. J'ai appris, par exemple, que le ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie avait présenté une étude sur les ramifications et les conséquences du recul de la limite des eaux territoriales à 200 milles des côtes. N'aurait-il pas été normal de remettre un exemplaire de cette étude aux députés qui ont pris part aux discussions sur le droit de la mer? N'aurait-il pas été préférable qu'ils puissent lire ce rapport avant d'assister à la Conférence sur le droit de la mer? N'auraient-ils pas mieux compris de quoi il était question et mieux été en mesure de prendre part à la dicussion? N'auraient-ils pas été mieux informés? Au cours de mes voyages à l'étranger, j'ai pu constater que, dans la plupart des cas, les parlementaires et législateurs des autres pays sont mieux traités et mieux informés par leurs gouvernements que nous ne le sommes. Les autres gouvernements communiquent plus facilement des renseignements que le nôtre. Je voudrais ajouter que Statistique Canada fournit, tous les trimestres je crois, au ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie, une étude spéciale sur les produits manufacturés. Quoi qu'il en soit, Statistique Canada prépare régulièrement à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce un rapport secret. J'estime qu'il ne devrait pas être secret, que nous devrions avoir le droit de l'examiner.

Le commerce évolue, monsieur l'Orateur, la plupart des entreprises n'ont pas été fondées seulement depuis deux ou trois ans, ou même sept ou huit ans. Elles ont évolué au fil des ans. Les erreurs peuvent être coûteuses. Qu'il me soit permis de citer un exemple pour illustrer le point que je veux faire ressortir; c'est un exemple que je cite souvent à mes compatriotes. Il s'agit de la Steel Company of Canada dont le siège social est maintenant à Hamilton. Une division de cette industrie, appelée Stanley Works, était établie à Dundas où j'habite en ce moment. Il y a quelques années, un différend s'est élevé entre la compagnie et le conseil municipal au sujet du paiement de l'installation d'un drain pour faire écouler l'eau d'un certain toit. La compagnie a déclaré qu'elle ne paierait pas, la ville a dit qu'elle ne paierait pas mais qu'elle s'occuperait de la fabrication du drain et enverrait la facture à la compagnie. Cette dernière a répondu que dans ce cas, elle quitterait Dundas. Ce qu'elle fit. Elle est allée s'installer à Hamilton où elle a prospéré et est devenue une des industries les plus importantes de notre pays.

Je m'étonne que le NPD traite toujours mon parti comme s'il était le seul parti d'opposition à la Chambre. Au lieu de critiquer le gouvernement, il passe beaucoup de temps à critiquer mon parti, comme s'il devait former le prochain gouvernement. Les néo-démocrates nous demandent constamment quelle est notre attitude à l'égard de ceci ou de cela. Les députés d'en face ont parlé de libre échange et mentionné la loi de 1974 sur le commerce des États-Unis; et pourtant aucun néo-démocrate n'a demandé au gouvernement ce qu'il pense de cette loi. Mais mon parti voudrait le savoir: quelle est la position du gouvernement?

Le ministre a signalé les difficultés que les consortiums et les industries éprouvent dans leurs exploitations en pays étrangers. Les consortiums, de par leur nature, diffèrent beaucoup les uns des autres, parce que chaque négociation diffère des autres. Somme toute, l'objet du consortium est de mettre en commun les ressources et les talents des diverses compagnies et entités afin de former une entreprise industrielle complète.

En fin de compte, des critiques a posteriori sont parfois plus faciles à formuler que des propositions constructives. Si je le dis—et je vais terminer là-dessus—c'est pour la raison suivante: nous devons mettre nos propres initiatives à profit. La moto-neige, créée et construite au Québec, est à l'origine d'une importante industrie. Pourtant, c'est l'Indonésie—qui l'aurait imaginé?—un pays où la neige ne tombe pas, qui profite des fruits magnifiques de cette création. Presque tous les survêtements de moto-neige vendus sur le marché canadien proviennent de l'étranger. Nous devons faire en sorte que pareille chose ne se reproduise pas. Ces vêtements sont entièrement faits de fibres synthétiques, de nylon surtout. Si nous avions conservé la fabrication des survêtements de moto-neige au Canada, notre industrie textile ne serait pas aux prises avec ses difficultés actuelles. Dorénavant, nous devrons donc planifier, pour le cas où des situations analogues se produiraient. Nous ne voulons pas que d'autres pays récoltent les fruits—les retombées, comme qui dirait—de nos efforts créatifs. Le Canada devrait conserver ces retombées profitables. La même remarque s'applique aux chaussures, aux bottes, aux mitaines et aux casques de motoneigistes. Ils sont faits à l'étranger alors qu'ils devraient l'être au Canada. J'espère que nous allons planifier et ne pas laisser pareille chose se reproduire.

J'ai presque terminé, monsieur l'Orateur. En guise de conclusion, j'aimerais dire un mot des négociations du GATT. En général, je pense que nous favorisons tous une libéralisation du commerce. La tendance dans le monde est actuellement à une libéralisation accrue. Le Canada a érigé relativement peu de barrières non douanières et verse peu de subsides occultes. Voilà pourquoi certains d'entre nous—y compris les industriels—s'inquiètent beaucoup de ce que maints pays avec qui nous commerçons versent de ces subsides occultes et érigent de ces barrières.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La parole est maintenant à l'honorable représentant d'Eglinton (M. Sharp).

L'hon. Mitchell Sharp (Eglinton): Monsieur l'Orateur, il n'est pas étonnant que vous ne soyez pas familier avec le nom de ma circonscription. Je ne le suis pas moi-même. Il arrive rarement que je m'entende appeler ainsi, bien que je dois dire que c'est un grand honneur pour ma circonscription. Je n'ai pas eu, comme bien d'autres députés, l'occasion de faire un discours lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour vanter les qualités de cette grande circonscription située au centre de Toronto. Je le ferai peut-être plus tard.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je voudrais participer ce soir au débat de la motion présentée par l'opposition sur la politique commerciale, plus particulièrement sur les négociations concernant l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je commencerai par faire une remarque non pas tant sur la substance de cette motion que sur les règles de la Chambre et la manière de les appliquer.

Il est exact qu'une motion de l'opposition peut être présentée avec un bref préavis adressé au gouvernement ou à la Chambre. Pourtant, les députés qui veulent que l'on prenne une question au sérieux devraient donner plus de préavis pour que les ministres aient le temps de préparer leurs réponses.

Le député de York-Simcoe (M. Stevens), en entrant dans la Chambre, s'est plaint de l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) ainsi que de celle du ministre des Finances (M. Macdonald). Et pourtant le député de York-Simcoe est lui-même absent. Tiens, je l'aperçois qui entre.

Les ministres sont souvent très pris. Si l'opposition officielle compte sur leur présence à la Chambre, elle doit les prévenir vingt-quatre heures à l'avance. J'espère qu'à l'avenir, lorsqu'il s'agira de motions de cette sorte, les députés donneront 48 heures de préavis ou plus. J'ai été leader à la Chambre. J'ai toujours essayé de persuader le leader de l'opposition de nous prévenir longtemps à l'avance avant de présenter ces sortes de motion, non point que le gouvernement ne soit pas capable d'y répondre, mais si nous voulons tenir un débat utile, donnons un avis raisonnable, afin que les ministres puissent se préparer convenablement.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Voici le deuxième argument que je voudrais invoquer. J'examinais cette motion qui se plaint du penchant du gouvernement à agir en secret et qu'elle blâme de ne pas avoir débattu ouvertement la future politique commerciale du Canada. Je me suis demandé si récemment l'opposition avait inscrit des questions au *Feuilleton* ou s'était enquis durant la période des questions de la position canadienne durant les négociations du GATT. Il se peut que parmi les questions inscrites au *Feuilleton* il s'en trouve certaines sur les négociations du GATT. Je n'ai pu m'en souvenir. J'ai assisté à la Chambre à chaque période des questions durant des années, assurément depuis 1973 alors que débutaient les entretiens de Tokyo. Je ne me souviens pas d'une seule occasion où l'opposition en quête de faits ait posé des questions à ce sujet auxquelles nous pouvions répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Combien de questions l'opposition a-t-elle posées verbalement à l'occasion de la période des questions? Voici la première fois que le sujet est abordé depuis des années. Il est difficile de prendre au sérieux ceux qui accusent le gouvernement de se livrer à de la dissimulation ou de ne pas donner l'occasion de tenir un débat ouvert en public sur la question. Nous avons connu 75 ou 100 jours réservés à l'oppposition depuis le début de la négociation de Tokyo. Aucun n'a été consacré à ce sujet. Voici maintenant qu'à cette date tardive, après trois ou quatre ans de négociations, l'opposition déplore l'absence de débat public. Drôle d'accusation!

Des voix: Bravo!

M. Sharp: J'ai écouté très attentivement l'intervention du député de York-Simcoe, espérant qu'il fasse connaître la position de l'opposition en matière de politique commerciale. J'espérais l'entendre faire des recommandations quant à l'attitude que nous devrions prendre à Genève ou ailleurs où nous ayons à nous réunir. J'ai espéré entendre ce que l'opposition aimerait nous voir adopter comme politique. Je n'ai rien entendu de tel.

Je n'ai entendu que des plaintes et des griefs à l'endroit du gouvernement, et pas la moindre recommandation relative à notre politique. Pas la moindre!

M. Stevens: Qu'on nous donne donc la position du gouvernement!

M. Sharp: L'opposition n'a aucune politique. Elle ne fait qu'exprimer des griefs dans l'espoir que lorsqu'elle devra affronter la population au cours d'une campagne électorale, les Canadiens ne s'en rendront pas compte. Je peux assurer aux députés de l'opposition que le public commence à noter leur attitude tout à fait négative.

S'ils veulent faire des suggestions, nous les entendrons. Qu'ils nous parlent de leur politique sociale. Qu'ils nous parlent de leur politique commerciale. Nous n'avons entendu aucun porte-parole de l'opposition, encore moins le chef de l'oppositon (M. Clark), donner le point de vue de l'opposition officielle.

● (2010)

M. Stevens: Dites-nous quelle est votre position.

M. Sharp: Je mets au défi l'opposition officielle sur une proposition fort simple.

M. Woolliams: Ce sera simple en effet.

M. Sharp: Le député de York-Simcoe n'a pu dire si l'opposition officielle était en faveur de la libéralisation ou de la restriction des échanges commerciaux. J'ai écouté le discours du député de York-Simcoe. Il serait en faveur de la restriction si cela pouvait lui procurer quelques votes ici, et de la libéralisation s'il pouvait obtenir quelques votes ailleurs. Mais cela ne révèle en rien la position de son parti ni des députés d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Par contre, l'intervention du député de Halton-Wentworth (M. Kempling) au sujet de la motion à l'étude était je dois dire, très constructive, bien plus constructive que celle du député de York-Simcoe.

Nous, les libéraux, sommes très clairs à ce sujet, et je parle maintenant en tant que simple député du parti libéral et non plus en qualité de membre du cabinet. Les libéraux ont toujours adopté une position ferme à ce propos. Aujourd'hui, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a exposé notre position. Je ne doute pas un instant que mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) exprimera des vues analogues. Les libéraux croient bon de libéraliser les échanges. Si l'opposition officielle préconise les restrictions, laissons-la faire: le public pourra ainsi juger. Rien n'indique jusqu'ici ce qu'est la position de l'opposition officielle.

M. Stevens: Dites-nous quelle est celle du gouvernement.

M. Sharp: J'exprime ici l'avis du parti libéral, avis que tous mes anciens collègues du gouvernement partagent. Je prévois que le ministre des Finances appuiera le ministre de l'Industrie et du Commerce quand celui-ci exprimera une préférence pour la libération des échanges commerciaux, si nous parvenons à convaincre le reste du monde de faire de même. Voilà notre position.

J'ai eu le grand privilège, étant ministre du Commerce, de prendre l'initiative de la négociation Kennedy. Nous avions alors pour politique d'accorder des concessions tarifaires comparables, par la valeur, à celles que nous obtenions. Sauf erreur, on reconnaît partout dans le monde que le gouvernement a alors conclu un excellent marché. La valeur des concessions accordées par d'autres pays était au moins égale à celles que le Canada a faites en retour; c'est une des raisons pour lesquelles le volume du commerce canadien à tant augmenté au fil des années.

Il suffit de revenir sur la période depuis 1963 pour se rendre compte de la transformation des tendances commerciales à l'échelle mondiale. La négociation Kennedy en marquait le début. L'attitude du gouvernement libéral a été amplement démontrée par la position que nous avons adoptée lors de ces négociations. Aujourd'hui, il s'agit de la négociation de Tokyo: notre position est la même. Nous cherchons des concessions grâce auxquelles des marchés s'ouvriront aux produits d'exportation canadiens. Nous sommes prêts à faire des concessions, et à les faire de façon à nuire le moins possible à l'économie canadienne.

M. Woolliams: Parlez-nous du déficit, Mitch.

M. Sharp: A tout prendre, les états de service commerciaux des gouvernements libéraux sont une des plus grandes réussites au monde. Et cela, parce que les gouvernements libéraux ont toujours préconisé un commerce plus libre.

Des voix: Oh, oh!

M. Sharp: Comment se fait-il, monsieur l'Orateur, qu'aujourd'hui le volume des échanges s'est multiplié depuis 1963? Parce que nous sommes de bons commerçants. Nous avons obtenu des concessions pour la vente de biens canadiens.

M. Stevens: Et nous n'avons jamais eu un déficit aussi élevé.

M. Sharp: Mon collègue le ministre des Finances parlera de la question du compte commercial; il connaît beaucoup mieux que moi les derniers chiffres. Je ne présente toutefois aucune excuse pour les réalisations commerciales du gouvernement actuel. Elles sont extraordinaires; les libéraux peuvent en être fiers. Elles résultent du succès remporté dans la négociation Kennedy, dernière négociation commerciale d'envergure. Nous en entamons maintenant une autre.

Le député d'York-Simcoe a parlé de l'accord commercial américain qui permet de faire d'autres négociations tarifaires. Je suis certain qu'il connaît aussi bien que moi la nature du problème qui se pose au Canada, en tant que pays, pour la prochaine négociation, celle de Tokyo. L'essentiel des négociations se fera entre les États-Unis, le Marché commun européen et le Japon. Ce sont les trois grands qui établiront d'une manière générale les paramètres des négociations. Pour le Canada, il s'agira d'obtenir le meilleur marché possible dans la limite de ces paramètres.

J'ai entendu le député d'York-Simcoe parler du secret où l'on tient certains renseignements, mais que ferait-il? Obligerait-il le gouvernement canadien à dire maintenant quelles concessions il est disposé à faire pour obtenir certaines concessions d'un autre pays? Je connaissais le député de York-Simcoe lorsqu'il travaillait dans le secteur privé et il n'agissait pas ainsi. Je suis fermement convaincu qu'il n'a pas dit cela sérieusement.

Passant à la législation américaine, il a également fait allusion à une clause d'une loi qui autoriserait les États-Unis à s'engager dans le libre échange avec le Canada. J'ai suivi attentivement ses propos et j'ai attendu qu'il fasse connaître ses réactions à cette proposition émise par les États-Unis et non pas par nous. J'en ai été pour mes frais. Les seules paroles que le député a prononcées ont été: «Le gouvernement ne sait même pas qu'elle y est».

C'est tout simplement inexact, monsieur l'Orateur. Je voulais uniquement savoir quelles étaient les vues de l'opposition officielle sur cette question. Je puis dire, par contre, quelles sont les vues du gouvernement canadien. Lorsque j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou ministre des Finances, ou ministre de l'Industrie et du Commerce, l'attitude du gouvernement canadien ne prêtait à aucune forme de spéculations: nous étions contre. À cet époque, le gouvernement canadien a clairement laissé entendre qu'il n'était pas intéressé à négocier un accord de libre échange avec les États-Unis. C'était notre position quand j'étais à l'Industrie et au Commerce et nous l'avons réaffirmée lorsque j'ai assumé le portefeuille des Finances.

Lorsque je suis devenu secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai présenté la politique que j'entendais suivre sous forme d'un document d'État. Celui-ci est paru dans Perspectives internationales et parlait de trois options possibles eu égard à nos relations économiques avec les États-Unis. La première était de ne rien changer. La seconde d'en arriver au libre-échange avec les États-Unis. Nous rejetions sans équivoque ces deux options et nous nous prononcions pour une troisième qui consistait à conserver notre indépendance face aux États-Unis, tout en vivant en bons termes avec eux.

Nous avons refusé de faire d'un accord de libre-échange avec les États-Unis le but de la politique commerciale du Canada. C'est cela la position du parti libéral et du gouvernement. Je voudrais que l'opposition officielle définisse clairement la sienne. Est-elle d'accord avec cette troisième option ou avec la proposition du député de Yord-Simcoe, qui voudrait que nous signions un accord de libre-échange avec les États-Unis?

M. Stevens: Je n'ai pas proposé cela.

M. Sharp: C'est donc que vous êtes contre.

M. Stevens: Non, je ne suis pas contre.

M. Sharp: Voilà, monsieur l'Orateur, que peut-on faire avec un parti comme celui-là qui n'a même pas de politique?

M. Stevens: Parlez pour vous.

[M. Sharp.]

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pense en avoir assez dit . . .

Des voix: Bravo!

M. Sharp: . . . pour démontrer la faillite des politiques des partis de l'opposition. Je défie quiconque de l'autre côté de la Chambre, de nous dire au nom de son parti, ce qu'il pense d'un accord de libre-échange avec les États-Unis ou de la position que nous avons adoptée au GATT, et de nous dire s'il est en faveur de pratiques commerciales plus libres ou plus restrictives. Je demanderais à l'opposition de parler un peu moins mais d'être un peu plus explicite.

● (2020)

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux en cette journée réservée à l'opposition, d'exprimer mon avis sur la motion qui prie la Chambre de demander instamment au gouvernement d'abandonner son penchant à agir en secret et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, de le blâmer de n'avoir pas débattu ouvertement en public la future politique commerciale.

Ce débat a déjà pris passablement d'ampleur. Nous avons entendu aujourd'hui des déclarations contradictoires. J'aimerais relever une affirmation du député d'Eglington (M. Sharp). Il a dit que l'opposition n'a jamais parlé à la Chambre des affaires du GATT. A l'article GATT, accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, je vois dans l'Index que la question a été soulevée en pages 652, 1222, 1313, 1365, 1373, 1377, 1379, 1421, 1665, 1666, 2514-5, 2519, 2542, 2546-7, 3184, 6214, 6218, 7021, 7258, 7599, 7749, 11370, 11378, 13830 et 14119. Il en a également été question à propos des produits agricoles en page 13114, et à propos de la proposition américaine de réduction tarifaire en page 12184. Je pourrais continuer ainsi encore longtemps. Et pourtant l'honorable député nous dit ce soir qu'il n'a jamais été question du GATT à la Chambre. Belle déclaration libérale.

J'ai d'autre part, écouté avec intérêt le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) nous parler de parcourir le pays. Il dit qu'il a été à Genève, qu'il était à Montréal aujourd'hui, qu'il va visiter de nombreux pays pour étendre notre commerce. Je constate avec plaisir qu'il applique le manuel d'instructions conservateur, à la page rédigée par l'ex-ministre conservateur de l'Industrie et du Commerce, le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Il avait adopté un principe qui avait pour abréviation mnémotechnique PAQ-CIFD-DSF ce qui veut dire que pour arriver à quelque chose, il faut décoller de son fauteuil.

L'histoire retiendra que le député de Prince Edward-Hastings a été notre meilleur ministre de l'Industrie et du Commerce. Le titulaire actuel ne lui arrive pas encore à la cheville sur le plan de l'accélération de nos échanges industriels. Nous allons voir s'il réussira à s'améliorer. Il a fait un beau fiasco au Conseil du Trésor. Il s'était baptisé M. No, pour dire qu'il allait mettre un frein pour de bon aux dépenses de l'État. Mais il a échoué lamentablement. Nous lui souhaitons donc meilleur succès à son nouveau poste.

Le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) a parlé cet après-midi de la Commission de lutte contre l'inflation et a vertement critiqué l'opposition officielle pour n'avoir pas voté pour le programme anti-inflation proposé l'an dernier par le gouvernement libéral. Le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a expliqué pourquoi nous ne pouvions pas appuyer la politique anti-inflation du gouvernement. J'aimerais citer le chef de l'opposition officielle qui s'est exprimé de façon si éloquente dans un discours prononcé récemment, où il a dit:

L'une des caractéristiques du discours du trône, c'est que le gouvernement propose maintenant d'engager la consultation avec les autres secteurs de l'économie canadienne. Il va commencer ses consultations avec douze mois de retard.

J'ai écouté, non sans intérêt, les observations faites par le député de Scarborough-Ouest cet après-midi sur le processus de consultation, qui n'a certes pas été l'une des priorités du gouvernement fédéral par le passé. Le chef de l'opposition officielle a pourvuivi en ces termes:

Cela montre la différence entre le programme de réglementation avec consultation que proposait M. Stanfield et le programme de réglementation par surprise imposé par M. Trudeau. Nous avions proposé un programme qui commencerait par un gel pour permettre à tous les secteurs de l'économie de participer à l'élaboration des mesures de contrôle. Lorsque M. Trudeau a volé ce programme, il a rejeté le processus de consultation qui était essentiel au bon fonctionnement de ce programme. Il n'a pas consulté le secteur ouvrier, ni les entreprises, ni les provinces. Apparemment, il n'a même pas accepté les conseils des fonctionnaires du ministère des Finances qui, sauf erreur, lui ont dit que tant qu'à voler le programme de M. Stanfield, il devrait le voler tout entier, y compris la consultation.

Il est également très intéressant de noter que le gouvernement actuel est désireux de consulter tous les secteurs maintenant qu'il connaît les résultats des derniers sondages d'opinion. Avant la publication des derniers sondages Gallup, il va sans dire que le gouvernement n'était pas très chaud pour consulter qui que ce soit.

Le chef de l'opposition officielle a encore ajouté:

Mais M. Trudeau n'en a fait qu'à sa tête et il a refusé la consultation en imposant les mesures de réglementation. Aujourd'hui, il est prêt à commencer ces consultations, après avoir perdu douze mois. S'il y avait eu des consultations dès le départ, comme nous le proposions, il n'aurait pas été nécessaire d'organiser une journée de protestation. Il n'aurait pas été nécessaire de modifier si souvent le règlement de la Commission de lutte contre l'inflation. Il y aurait moins d'hostilité et beaucoup plus de collaboration.

Un grand nombre de secteurs ne sont pas soumis aux règlements anti-inflation, par exemple les services d'utilité publique. Les petits salariés sont toujours visés par les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation, mais nous constatons que les taxes d'eau ont doublé et que les factures d'électricité ne cessent de monter, alors que ni l'un ni l'autre de ces services n'est soumis aux indicateurs de la Commission. C'est une vraie farce.

Le député de Scarborough-Ouest, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le député d'Eglington ont glorifié le gouvernement pour ses brillantes réalisations. C'est dommage, ils ne s'accordaient pas avec le premier ministre (M. Trudeau). Il est intéressant de noter que le premier ministre, de passage à Saint-Jean, a déclaré que les libéraux avaient menti à propos des contrôles durant la campagne de 1974. Et il a ajouté:

«Pourquoi avons-nous menti? Si nous ne réussissons pas à expliquer la volte-face, ils ont le droit de dire que le gouvernement a perdu sa crédibilité.»

Quel euphémisme!

Politique commerciale du Canada

Dernièrement, à Montréal, devant les membres de la Fédération des associations de distributeurs d'automobiles, le premier ministre a déclaré ceci:

. . . avant de pouvoir même commencer à résoudre le problème de vos affaires et de nos lois, nous devons résoudre une question beaucoup plus fondamentale—la compréhension entre le gouvernement et le peuple.

Les gens ne sont pas satisfaits, et Dieu sait qu'ils ont raison de ne pas l'être, devant le gâchis dont nous sommes responsables.

Ainsi, monsieur l'Orateur, le premier ministre admet que le pays est gouverné par une bande de menteurs maladroits. Des ministériels se lèvent aujourd'hui pour glorifier ce brillant gouvernement, alors que le premier ministre parcourt le pays en disant qu'ils sont des menteurs et des bousilleurs. Que nous réservent-ils encore?

● (2030)

Comme exemple de la merveilleuse administration du gouvernement actuel, on voit qu'au cours des six premiers mois de l'année budgétaire en cours, le déficit atteindra trois milliards de dollars et qu'à la fin de septembre de cette année le gouvernement fédéral a dépensé trois milliards de plus qu'il n'a reçu. Je n'ai pas entendu de commentaires à ce sujet aujourd'hui et je ne vois rien de brillant à cela. C'est incroyable. On estime le déficit total de l'année en cours à 6 milliards de dollars. Quand les libéraux ont pris le pouvoir en 1963, le budget total était de 6 milliards de dollars; le déficit est maintenant de 6 milliards de dollars et ils sont encore en train de s'encourager mutuellement. Regardez ce sourire du député de Scarborough-Ouest. Il pense que c'est tout simplement merveilleux. C'est une honte qui devrait lui enlever ce sourire du visage.

Qu'obtenons-nous? Des ministres du cabinet qui se promènent dans tout le pays prêchant le bilinguisme. J'aimerais les voir venir à Winnipeg. Parlons du déficit de 6 milliards de dollars. Que comptent-ils faire? Oublions le bilinguisme dont tout le monde au pays répudie les modalités d'application, et parlons des vraies questions, les questions économiques. Ils ont peur d'en discuter.

Il y a encore la question du secret dont s'entoure le gouvernement. Un des aspects essentiels d'une vraie démocratie est que la population et ses représentants doivent être renseignés de sorte que l'opposition politique puisse défier le gouvernement en connaissance de cause. Les citoyens du Yukon ont-ils le droit de savoir quels restaurants leur servaient de la nourriture contaminée, et les gens de Pickering ne devraient-ils pas pouvoir livrer leur bataille en ayant accès aux rapports que le gouvernement a fait préparer avec l'argent des contribuables? Le gouvernement refuse de rendre compte de ses actes et dit à ses critiques qu'ils ne connaissent pas les faits et qu'il vaut mieux qu'ils ne les connaissent pas. Dans ce sens, nous n'avons pas un bon gouvernement au Canada. Le premier ministre le reconnaît lui-même. L'adoption d'une loi établissant et proclamant le droit du public à l'information serait un bon moyen de rendre le gouvernement vraiment responsable.

J'aimerais citer un article paru dans le numéro d'octobre du *Parliamentarian*. C'est un excellent article rédigé par le chef de l'opposition officielle dans lequel il parle de la liberté d'information. Voici ce qu'il dit:

Il faudrait présenter un bill pour favoriser une attitude plus ouverte à l'égard de la liberté d'information au sein du gouvernement. Les renseignements recueillis aux frais du public devraient être mis à la portée de la presse, du public et du Parlement. Nous ne pouvons accepter plus longtemps que le gouvernement décide lui-même de ce qui peut être divulgué ou non. Comme cette conduite conduit à des excès en douce, il faudrait la remplacer par un code législatif établissant des critères pour la diffusion de l'information; ceux-ci seraient renforcés par un tribunal d'appel neutre qui appliquerait les lignes directrices au cas où le gouvernement refuserait de diffuser la documentation désirée.

Si nous étions au gouvernement, nous appliquerions une politique ouverte d'information.

Mais le secret gouvernemental a également des côtés humoristiques. Le député d'Eglinton (M. Sharp) assistait récemment à une réunion à Toronto et faisait partie d'un jury en compagnie de l'ancien ministre des Finances, M. John Turner. J'aimerais citer une description de cette réunion, parue dans les journaux:

Cette question est nettement à l'ordre du jour. Autrement, pourquoi l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, aurait-il choisi de siéger à un jury pour en discuter—avec son ancien collègue du cabinet, M. Mitchell Sharp, et l'activiste des consommateurs américians, M. Ralph Nader—à l'occasion de la réunion de l'Association du barreau, le mois dernier? Turner semblait très conscient du fait que le public s'inquiète de la question du secret gouvernemental, tandis qu'il observait Sharp qui, mal à l'aise, s'agitait sur son siège au cours du débat de l'Association.

C'est vraiment comique. Je me souviens du temps où il était ministre des Finances. On ne pouvait jamais obtenir une réponse directe de lui. Le voilà à présent qui se fait le champion de la liberté de l'information et qui est prêt à divulguer tous les secrets du gouvernement. Je me demande ce qu'il mijote.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Je crois comprendre que le député d'Eglinton était contrarié des réflexions de M. Turner. L'article ajoute:

Sharp et Turner étaient assis aux deux bouts de la table en fer à cheval qui symbolisait visiblement leur position respective sur cette question. Nader, par contraste, était assis à côté de Turner.

Il semble que ce n'est qu'après avoir démissionné du cabinet que ces personnes critiquent ainsi le gouvernement. Il est regrettable qu'un plus grand nombre de ministres ne disent pas le fond de leur pensée. Cela vaudrait certainement mieux que de garder certaines choses secrètes comme les ministres le font à l'heure actuelle.

J'aimerais maintenant dire quelques mots à propos du ministre de l'Industrie et du Commerce qui se dresse aujourd'hui comme le grand défenseur du gouvernement. J'aimerais rappeler une question que je lui posais le 2 novembre. Cette question avait trait à la société Canadair.

Comme Canadair appartient maintenant aux contribuables canadiens et que le conseil d'administration compte un nombre majoritaire de hauts fonctionnaires qui sont censés représenter les intérêts des contribuables, le ministre déposera-t-il le document par lequel le gouvernement autorise la garantie du prêt pour que les contribuables canadiens puissent voir dans quel genre de marché le gouvernement les embarque?

Le ministre m'a répondu:

Monsieur le président, vendredi j'ai tenu une conférence de presse à ce sujet à Montréal, et j'ai donné toutes les informations nécessaires. Nous garantissons un prêt de 50 millions de dollars, le gouvernement du Québec en garantit un de 20 millions de dollars, et le reste du programme sera financé par l'intermédiaire de deux banques canadiennes. Jusqu'à présent, le programme Learstar est extrêmement intéressant. Déjà 53 commandes ont été obtenues par le comité de vente de la Canadair. Je crois que nous devons tous nous réjouir que la Canadair ait pu trouver un programme aussi intéressant.

Personne ne peut contredire cela. J'ai alors posé la question supplémentaire suivante:

[M. McKenzie.]

Le ministre déposera-t-il les documents qui démontrent que Canadair a des commandes fermes pour 53 Learstar et a arraché des dépôts aux clients pour ce nombre d'avions, qui sont ces clients et à quel prix le Canada a promis de leur livrer ces avions?

Je pense que cette question est tout à fait légitime. Si donc les commandes ont été faites, pourquoi l'opposition officielle ou les Canadiens ne peuvent-ils pas avoir connaissance des documents? Voilà un nouvel exemple de la manie du secret du gouvernement qui incite à la méfiance. Je suis méfiant car je pense que les gouvernements n'ont rien à faire dans l'industrie aéronautique. C'est là un secteur des plus précaires.

Nous connaissons fort bien la situation de l'industrie aéronautique au Manitoba. Le gouvernement s'est lancé dans l'industrie aéronautique dans cette province, malheureusement il a fait fiasco. Il en a coûté 50 millions de dollars aux contribuables manitobains. Les grandes sociétés aéronautiques Boeing et Lockheed licencient des milliers et des milliers de travailleurs et connaissent des pertes financières énormes quand elles sont en difficulté. Je pense donc que nous pouvons très légitimement demander pourquoi le gouvernement s'embarque ainsi dans le domaine de la construction aéronautique. Le gouvernement devrait déposer tous les documents concernant Canadair et les avions Learstar.

Il me vient une autre question à ce propos. Il s'agit là d'une société qui est totalement aux mains du gouvernement. Avant d'autoriser la conception et la fabrication de l'avion à réaction Learstar 600, je pense que le ministre devrait expliquer ce qu'il en coûtera aux contribuables et quelle part des deniers publics il a accordée à Canadair. Il s'agit là d'une question parfaitement légitime à laquelle il devrait donner une réponse. Selon le ministre, les études de marché démontrent que, d'ici cinq à sept ans, on devrait pouvoir vendre de 250 à 300 avions de la société Canadair. Il devrait dire à la Chambre ce que cette garantie de la part du gouvernement coûtera au contribuable si Canadair n'est pas capable d'accaparer le tiers ou le quart du marché des avions à réaction de luxe que représentent 250 à 300 appareils. Je crois comprendre que le secteur privé aux États-Unis a beaucoup de difficultés à vendre ses avions à réactions de grand luxe; pourquoi donc le gouvernement canadien s'embarque-t-il dans cette affaire? Je crois qu'on nous doit des renseignements concrets. Qu'on nous laisse voir tous les documents qui ont été déposés. J'espère toutefois que cette entreprise sera fructueuse maintenant que nous y sommes engagés à ce point.

● (2040)

Parce que le gouvernement a autorisé Canadair à mettre au point cet appareil, faut-il comprendre que le gouvernement devra racheter tous les appareils construits en excédent des besoins du marché, sans nul doute à un prix manifestement gonflé, et qu'en plus des avions Falcon mis à la disposition des ministres, nous aurons une cinquantaine de Learstar pour la seule raison que le gouvernement s'est fait vendre un autre éléphant blanc de Canadair?

M. Epp: Otto pourra même choisir son appareil.

M. McKenzie: Il se peut même que le ministre des Transports (M. Lang) doive augmenter sa flotte d'appareils.

M. Epp: Un pour chaque semaine de l'année.

M. McKenzie: En outre, en ce qui concerne cette question—monsieur l'Orateur, est-ce que mon temps est écoulé?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais son temps est écoulé. Néammoins il peut continuer s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai assisté au débat depuis le début et les députés ont parlé de bien des questions et de bien des sujets, mais deux en particulier ont donné lieu à des propos enflammés de la part de l'opposition, surtout du député de York-Simcoe (M. Stevens). Ce sont les deux questions dont j'aimerais parler parce qu'elles indiquent jusqu'à quel point le député a eu tendance à exagérer. Ce n'est pas la première fois qu'il le fait. Il s'est attardé et de façon très animée sur la conjoncture économique actuelle.

Tout le monde sait que le gouvernement n'est pas satisfait de la situation actuelle de l'économie et que nous nous efforçons de la changer et de l'améliorer, mais il est faux de prétendre, comme le député l'a fait, que nous n'avons que des déficits. Il a prétendu que nous avions un déficit commercial. Il devrait savoir, parce qu'il pouvait consulter les chiffres, que le compte de marchandises du gouvernement canadien indique maintenant un excédent et que l'économie canadienne a un rendement excédentaire. Cela ne veut pas dire que la situation se maintiendra . . .

Une voix: C'est bien vrai.

M. Kaplan: . . . mais il a dit ensuite que nous avions adopté des politiques à court terme afin d'améliorer notre image. Comment peut-on être aussi loin de la vérité? Nous savons que les politiques de contrôle que nous avons mises en vigueur ne sont pas bien reçues. Nous les avons adoptées parce que nous les estimons nécessaires. Nous croyons qu'avec le temps et grâce à l'adoption de mesures supplémentaires, l'économie canadienne commencera à avoir le rendement que désirent tous les Canadiens, mais il est vraiment ridicule de prétendre que nous appliquons des politiques à court terme pour gagner la faveur populaire.

De toute façon, si le Tokyo Round, qui vient de commencer à Genève, est couronné de succès, il donnera lieu à un accord qui ne sera pas mis en vigueur avant le milieu des années 1980. En essayant d'établir un rapport entre la conjoncture économique actuelle et les négociations qui se poursuivent à Genève, on fait entrer un élément d'hystérie dans le débat. Le monde des affaires et tous les secteurs canadiens touchés par les accords qui seront conclus par suite des négociations auront de nombreuses années pour mettre de l'ordre dans leurs affaires en sachant très bien ce que l'avenir leur réserve, afin de profiter de tout accord que le gouvernement pourra négocier dans l'intérêt de l'économie canadienne. Ils auront tout le temps voulu.

Politique commerciale du Canada

Ensuite, le député a cherché à faire beaucoup de bruit au sujet de la question du secret. Il a commencé par dire que le gouvernement conduisait ses négociations dans le secret le plus total, que personne n'était mis dans la confidence et qu'aucun de ses associés économiques n'avait connaissance de ce qui se passait, de ce qui allait être fait ou de ce qu'on proposait. Il n'a pas admis, jusqu'à ce que je lui pose une question après la fin de son discours, que le comité de négociations l'avait renseigné à Bruxelles.

Des voix: C'est une honte!

M. Kaplan: Le député n'a pas dit que les négociateurs avaient également renseigné le chef de l'opposition (M. Clark). Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a déclaré aujourd'hui que les négociateurs les avaient totalement informés de la situation et qu'il avait donné instruction à ses fonctionnaires de dire tout ce qu'il y avait à dire, puis, quand le député a dit en réponse à ma question combien il était fâché de ce qu'il venait d'apprendre, je pense qu'il était fâché, en fait, de découvrir ce qu'il n'avait peut-être pas compris, à savoir que ces négociations étaient terriblement importantes pour l'avenir du Canada.

Le député aurait peut-être dû diriger sa colère vers lui-même et les membres de son propre parti qui n'ont pas su reconnaître depuis longtemps qu'il s'agissait d'une question importante.

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: C'est une question sur laquelle ils auraient dû prendre position et ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont cessé de répéter qu'ils voulaient connaître la position du gouvernement. Et bien, cela montre qu'ils n'ont pas suivi ce qui s'est passé lors de la préparation de la négociation de Tokyo car déjà, en 1973, quand le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est maintenant le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a signé l'accord de Tokyo il a dit très clairement quels seraient nos objectifs, quelle était notre position à l'égard du libre-échange, notre position à l'égard des barrières non douanières et à l'égard de l'approche sectorielle.

Je soutiens que nous nous sommes exprimés beaucoup plus franchement que le gouvernement américain, en dépit de toutes les structures dont sont pourvus les Américains. Je vroudrais y revenir dans un moment, mais en dépit de toutes ces structures, n'importe quel Canadien—même un député de l'opposition—qui veut prendre la peine de lire les comptes rendus peut avoir une meilleure idée de notre position lors des prochains entretiens à Genève que les Américains n'en ont au sujet de leur propre gouvernement.

M. Guay (Saint-Boniface): Ils ne savent rien.

M. Kaplan: Cinq objectifs principaux ont été énoncés au sujet de la position canadienne dans la négociation du GATT.

M. Baker (Grenville-Carleton): Croyez-vous que GATT est une arme à feu, Joe.

M. Kaplan: Le premier objectif est de réduire ou d'éliminer les effets des mesures non tarifaires qui tendent à restreindre ou à fausser le mécanisme des échanges et de soumettre ces mesures à un examen et à une réglementation internationaux plus efficaces. Voilà notre premier objectif énoncé en 1973. Les députés apprendront avec intérêt qu'un groupe de discussion œuvrant des ce domaine a étudié la mesure DISC présentée récemment aux États-Unis. La plupart des députés sont au courant de ces mesures, je pense. Le même groupe d'experts a aussi étudié les autres concessions fiscales européennes et prépare en ce moment un rapport à l'intention des négociateurs réunis à Genève.

Notre deuxième objectif, celui que le député d'Eglinton (M. Sharp) a expliqué très clairement, consiste à obtenir une réduction sensible des droits de douane sur les produits agricoles aussi bien que sur les produits finis. L'opposition est-elle d'accord? Nous ne le saurons peut-être jamais.

Notre troisième objectif vise à une amélioration importante des débouchés pour l'exportation des produits agricoles, résultant d'un plus grand rôle que nous jouerons avec le temps grâce aux avantages concurrentiels que nous pouvons offrir et à la plus grande stabilité du marché international.

Notre quatrième objectif est de choisir certains secteurs qui feront l'objet d'un mouvement d'ensemble visant à supprimer toutes les entraves au commerce international, surtout lorsque celles-ci touchent à la transformation et à la mise en valeur des ressources du pays d'origine. Un député d'en face a parlé d'approche sectorielle. C'est notre quatrième objectif auquel je viens de faire allusion. Nous avons suggéré l'idée de l'approche sectorielle à Tokyo, comme le pays devrait le savoir. Nous l'avons préconisée depuis lors et notre position est beaucoup plus nette en ce moment que celle des États-Unis, en dépit de tous les mécanismes que le Congrès a mis en œuvre pour orienter le gouvernement.

Notre cinquième objectif est de fournir l'occasion aux pays en voie de développement d'accroître leurs gains d'exportation.

Tels sont nos objectifs, et quiconque les examine constate sans difficulté que tout n'est pas dit. Nous n'avons pas encore mis nos dernières cartes sur table. Nous n'avons pas indiqué, ni à la table des négociations ni au Canada, quelles sont les arrangements définitifs et rigoureux qui nous sommes prêts à accepter, mais nos vis-à-vis peuvent-ils soutenir sérieusement que nous devrions mettre toutes nos cartes sur table? Quel avantage le Canada y trouverait-il si les autres parties, notamment les États-Unis et le Marché commun européen, se présentent à la table des négociations avec leurs cartes serrées bien précieusement sur leur poitrine? Elles ne sont pas prêtes à préciser quelle sera leur position définitive, mais elles aimeraient bien pourtant connaître la nôtre. Qu'est-ce dont qui pourrait être plus préjudiciable aux intérêts à long terme du Canada que de mettre dès maintenant cartes sur table?

Des voix: Bravo!

M. Kaplan: Je pense que c'est mal envisager la question. Mieux vaut pour le moment garder le silence sur nos intentions, et en rester là pour un certain temps encore. Quoi qu'il en soit, ainsi que je l'ai dit, nos honorables vis-à-vis ont eu l'occasion d'en être instruits par nos négociateurs.

● (2050)

Je voudrais vous décrire le procédé que nous employons pour consulter le public, l'amener à s'intéresser à ces questions, et pour nous assurer que les secteurs intéressés aux différents aspects des négociations ont été consultés. En novembre 1973, le gouvernement a annoncé qu'il avait créé le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers, pour que tous les Canadiens intéressés à la question de la participation canadienne aux négociations commerciales puissent exprimer leurs opinions. Le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors a affirmé que les négociations seraient d'une importance cruciale pour tous les secteurs de l'économie canadienne et pour toutes les régions du Canada. Il a souligné que, étant donné la complexité et la portée possible des négociations, le gouvernement était fortement désireux de connaître le point de vue des intéressés. Pour que les Canadiens de toute les régions puissent plus facilement faire connaître leur pensée, il a été décidé qu'il y aurait des séances du Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers dans diverses parties du pays. Il a en outre souligné que le Comité resterait en activité pendant toute la période des négociations et qu'il serait toujours possible de se consulter à mesure que les négociations se poursuivaient.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

● (2050)

C'est exactement ce qui s'est porduit. Depuis sa création, en effet, le CCCT a reçu et examiné plus de 200 mémoires. En plus de ces mémoires soumis par écrit, le comité a également eu de longs entretines avec bon nombre d'organismes qui avaient sollicité de telles consultations; celles-ci ont permis non seulement d'apprécier et d'examiner l'opinion des organismes intéressés sur des aspects déterminés des négociations, mais également de procéder à un échange permanent d'information sur leur déroulement. Les contacts réguliers qu'entretiennent bon nombre de ministères avec les syndicats, les associations commerciales et les compagnies se sont poursuivis et se sont même accrus durant cette période, offrant ainsi une autre voie de communication.

Le gouvernement a également créé un comité de coordination des négociations commerciales. Le comité, qui réunit des sous-ministres, assure un lien direct entre le gouvernement et la délégation à Genève. Il a pour rôle d'assurer que les ministres sont informés de la marche des travaux et que des directives sont transmises à la délégation sur des sujets déterminés. Et, bien sûr, les ministres ici à Ottawa sont parfaitement accessibles de bien des façons au public et aux députés.

Afin que le Comité sur le commerce et les tarifs douaniers joue un rôle efficace dans les consultations, son président siège au sein du comité de coordination. Je parle de ces arrangements parce qu'ils démontrent que le gouvernement veut que les vues exprimées par le Comité soient considérées dans le processus de prise de décision et qu'elles transpirent dans les conseils et les recommandations communiqués aux ministres. J'aurais cru que les députés d'en face commenteraient cette organisation, mais ils ne l'ont pas fait. Ils n'en connaissaient peut-être pas l'existence. Ils ne se sont peut-être pas donné la peine de s'informer.

Les négociations sont actuellement sous la conduite d'une délégation dirigée par l'ambassadeur Grey, ancien sous-ministre adjoint du ministre des Finances. Le chef adjoint de la délégation est M. Clark, cadre au ministère de l'industrie et du commerce. Les autres ministères sont évidemment directement représentés au sein de cette délégation. La délégation est documentée, selon les exigences, sur des questions spéciales, par des cadres et des experts d'Ottawa.

J'ajouterais que le chef de la délégation et son adjoint ont été rappelés au Canada à maintes reprises pour rendre compte du progrès des négociations. Ils se sont fait un devoir, en l'occurrence, d'adresser la parole à certains groupes d'Ottawa, et de visiter les différentes capitales provinciales pour s'entretenir avec les représentants des gouvernements provinciaux et du monde des affaires. Ils ont offert leurs conseils aux secteurs les plus directement concernés par les négociations tarifaires. C'est un apport de renseignements qui fonctionne dans les deux sens, monsieur l'Orateur. Bon nombre d'hommes d'affaires, et même certains députés à la Chambre, ont eu l'occasion de visiter Genève où ils ont été à même d'obtenir des renseignements plus complets directement de la délégation.

Les députés devraient savoir que le gouvernement a cherché non seulement à tenir les provinces au courant des négociations, mais également à obtenir leur avis sur les sujets négociés. Il y a peut-être lieu de signaler qu'au cours de la négociation Kennedy, trois provinces seulement avaient fait parvenir un mémoire officiel au ministre de l'époque, alors qu'actuellement huit provinces ont présenté au gouvernement fédéral des exposés détaillés de leur point de vue. Des réunions officieuses et officielles ont également été organisées à tous les niveaux entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Il y a eu également des contacts au niveau ministériel, évidemment. Je puis donc assurer à la Chambre que nous nous efforçons par tous les moyens de comprendre parfaitement les préoccupations et les aspirations des provinces et de faire en sorte qu'elles soient pleinement informées de l'état des négociations.

Je signale que depuis le début des négociations, certains ministres et hauts fonctionnaires ont prononcé des allocutions au sujet des questions en jeu dans ces négociations et de leurs répercussions pour le Canada. Comme le savent les députés, le ministre de l'Industrie et du Commerce a pris la parole récemment à ce propos à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens tenue à Ottawa le mois dernier. Je me permets également de souligner que l'ambassadeur Grey a fait un exposé public très détaillé sur l'état des négociations en ce qui nous concerne, lorsqu'il s'est adressé à l'Institut des fabriquants de vêtements du Québec en septembre. On a fait largement état de son discours.

Les députés d'en face ont parlé du comité consultatif mis sur pied aux États-Unis en vertu de leurs pouvoirs législatifs en matière de consultation. Ils ont également fait mention de la loi limitant les pouvoirs du président des États-Unis pour négocier au nom de son pays. Ayant exposé les méthodes suivies au Canada, je pense avoir montré aux députés que chez nous, la consultation est possible autant qu'aux États-Unis tout au moins.

L'opposition se plaint qu'elle n'a pas contribué aux négociations du GATT, qu'elle n'a pas été autorisée à participer à l'élaboration des politiques du gouvernement dans le cadre des négociations de Genève: la raison de cette absence de participation est claire, monsieur l'Orateur. C'est qu'ils n'ont rien à proposer sur cette question.

Une voix: Alors pourquoi persister à nous demander nos vues?

M. Kaplan: De toute la journée, pas une seule proposition tarifaire n'a été faite par les députés d'en face pour correspondre aux cinq objectifs du gouvernement. Ils n'ont rien dit du commerce international, sauf pour citer des chiffres courants. Nos vis-à-vis n'ont rien proposé que nous puissions accepter. Bien sûr, ils ont le droit d'exposer leurs vues. Ils ont le droit de discuter des négociations d'importance majeure actuellement en cours, et dont l'enjeu est un accord international de première importance. Mais ils doivent donner à la Chambre et au pays une idée de leur position. S'ils le font, leurs idées retiendront alors l'attention qu'elles méritent.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat de ce soir qui porte sur le commerce extérieur du Canada. Au moment où je suis entré à la Chambre, c'était le député d'Eglinton (M. Sharp), qui a déjà été leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé, qui parlait. Je me suis demandé pourquoi il parlait puisque le débat portait sur le caractère confidentiel des affaires de l'État et sur le commerce extérieur, mais je me suis souvenu qu'à un certain moment de l'après-midi, il n'y avait aucun ministre à la Chambre. Le seul ministre qui a jugé bon de défendre les réalisations du gouvernement en matière de commerce extérieur et d'information, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien).

M. Goodale: Où sont vos collègues des premières banquettes?

● (2100)

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je crois avoir entendu le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) faire du bruit. Après avoir omis il y a quelques semaines de dire «non», ce qui est son seul rôle, on penserait qu'il hésiterait à se montrer bruyant ce soir.

J'ai noté avec intérêt qu'aucun ministre, à l'exception du ministre de l'Industrie et du Commerce, n'a pu être amené à défendre les politiques de l'État de sorte que le gouvernement a dû dénicher l'ancien président du Conseil privé pour le faire. Je pense qu'il convient que l'ancien leader du gouvernement à la Chambre participe au débat puisque celui-ci gravite autour de la question du secret. Personne n'a eu une aussi grande réputation à la Chambre que cet ancien ministre de s'être embrouillé à propos de la liberté d'information au cours de son mandat comme leader du gouvernement à la Chambre. Cela ne l'ennuyait pas, je le sais. Le gouvernement le met maintenant sur la brèche pour offrir une vibrante défense de la politique du gouvernement sur le secret. L'ancien leader du gouvernement à la Chambre, le député d'Eglinton, est le genre d'homme qui abattrait un arbre centenaire et qui en replanterait la souche pour faire un discours sur la conservation. Il convient que ce soit lui qui fasse un discours ce soir sur le secret.

Je pense qu'il convient que nous débattions la question du commerce extérieur aujourd'hui alors que Statistique Canada a publié les chiffres du chômage pour octobre. Ces chiffres révèlent l'échec du gouvernement.

Une voix: Je me demande à qui ils ont été vendus en premier.

M. Beatty: Mon collègue se demande à qui ils ont été vendus en premier. S'il a vendu les chiffres de Statistique Canada au secteur privé, c'est à peu près tout ce que le gouvernement actuel a fait pour stimuler les affaires au Canada.

En examinant ces chiffres, je pense qu'il convient de songer aux répercussions du commerce extérieur sur les emplois. Le commerce extérieur signifie la création des milliers de nouveaux emplois nécessaires pour produire les biens et services et nous assurer que les Canadiens jouissent du niveau de vie auquel ils ont droit. Les chiffres montrent que le nombre désaisonnalisé de chômeurs a augmenté de 31,000. En octobre, le chiffre était de 784,000. Monsieur l'Orateur, c'est assez de monde pour remplir trois villes de la grandeur de Kitchener-Waterloo. Et ce n'est là que le nombre de chômeurs; il ne comprend pas les familles des chômeurs qui souffrent également.

Dans ma province, l'Ontario, qui a connu la plus forte hausse du taux de chômage, nous avons ressenti les conséquences des politiques du gouvernement actuel quand le nombre de chômeurs s'est accru de quelque 20,000, en octobre. A l'heure actuelle, le taux de chômage chez les jeunes atteint 10.4 p. 100 soit 1 p. 100 de plus que l'an dernier. Il est regrettable que par suite de l'impuissance du gouvernement à élaborer des politiques économiques intelligentes, un jeune travailleur sur dix en Ontario se trouve sans emploi.

Le gouvernement devrait se rendre compte que sans débouchés extérieurs et sans une prospection active des marchés étrangers, nous réussirons difficilement à créer de nouveaux emplois. Et si nous n'assurons pas la protection nécessaire à nos industries et à nos marchés nationaux, nous pourrons difficilement protéger les emplois qui existent aujourd'hui.

Il convient de parler de tout cela aujourd'hui, car la question du secret a été souvent abordée à la Chambre. Je m'oppose au secret dans les affaires publiques et mon chef s'y oppose également. Notre parti assurerait la liberté de l'information ainsi que la transparence de l'administration. Le peuple canadien saurait ce que fait le gouvernement et comment son argent est dépensé. L'histoire du gouvernement actuel est tissée de mystère. Les ministres estiment que l'information appartient au gouvernement et qu'ils sont libres de la communiquer ou non au peuple. Quand l'information est gênante, ils la tiennent cachée.

Je vois que cela amuse le ministre sans portefeuille (M. Guay), monsieur l'Orateur. Je ne suis pas trop au courant de ses responsabilités, mais il est le contrôleur des présences le mieux payé du Canada. A la faveur du dernier remaniement ministériel, on lui a octroyé le portefeuille et le traitement, mais pas de responsabilités. Il fait toujours le même travail.

M. Guay (Saint-Boniface): Vous êtes tout bonnement jaloux. Vous n'y serez jamais.

M. Beatty: Je pense que beaucoup de Canadiens seraient jaloux car ils ne peuvent faire reclasser leur emploi pour contourner les directives anti-inflation.

L'été dernier, j'ai rencontré des milliers de personnes dans ma circonscription et j'ai pu constater ce qu'elles pensaient de la politique économique du gouvernement et des problèmes que ce dernier devrait tâcher de résoudre. On m'a transmis le message suivant: les hommes d'affaire sont inquiets parce que l'avenir est incertain. Ils en ont assez de voir changer les règles du jeu derrière des portes closes et de ne pas être consultés sur les décisions à prendre. Leur inquiétude vient du fait qu'ils ont cru que le gouvernement, qui paraissait disposé à améliorer les affaires et à gagner la confiance du peuple comme il l'avait annoncé dans le discours du trône, donnerait une idée de la durée de la réglementation anti-inflation et ce qui surviendrait ensuite. Évidemment, ils sont restés sur leur appétit. Ils s'inquiètent de voir le gouvernement faire autre chose que ce qu'il prêche aux autres. On le voit bien dans l'affaire des contrôles et de tant d'autres politiques adoptés par le gouvernement ces dernières années.

Les hommes d'affaires de ma circonscription subissent le contre-coup de la négligence du gouvernement. Négligence en matière de commerce étranger, absence de protection de nos marchés contre la concurrence étrangère. Nos agriculteurs ont fait les frais des importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande, qui ont déprimé les prix canadiens. La même chose se renouvelle d'un secteur à l'autre; le gouvernement tarde toujours à agir. Tout le monde a sûrement compris dans le secteur privé que le gouvernement a une dent contre les entreprises. Pourtant, elles font travailler des milliers de Canadiens.

Combien de fois n'ai-je pas entendu les hommes d'affaires de ma circonscription se plaindre du climat d'incertitude que le gouvernement fait régner en agissant dans le secret. Je ne pense pas que ma circonscription soit tellement différente de tant d'autres circonscriptions rurales. Les entreprises industrielles des petites villes rassemblent à celles des autres petites collectivités ontariennes, elles comptent pour vivre sur les échanges et le pacte de l'automobile, l'industrie du textile ou le meuble. Ce qui me désespère, c'est de voir que des milliers de personnes risquent de perdre leur emploi parce que le gouvernement est incapable d'agir dans le domaine des échanges internationaux, incapable de faire confiance aux Canadiens en leur exposant ses projets d'avenir.

Selon les chiffres établis par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'an dernier—chiffres qui lui ont servi à répartir dans chaque circonscription les budgets des programmes d'initiative locale—ma circonscription venait avec une autre à l'avant-dernier rang pour le taux de chômage au Canada. Mais au cours de l'an dernier, une entreprise qui envisageait de s'étendre a dû construire une usine à l'extérieur de la circonscription à cause d'un manque de main-d'œuvre. En l'espace d'un an, monsieur l'Orateur, le gouvernement a bouleversé la situation. L'exemple de ma circonscription mérite qu'on s'y attarde. Il fait voir ce qui s'est produit ces derniers mois dans beaucoup d'autres circonscriptions du même genre.

A Fergus, GSW a dû fermer une usine, et 60 emplois ont été supprimés. A Palmerston, la seule entreprise d'importance en existence, Heritage Kitchens, qui faisait travailler 60 personnes, a fermé ses portes il y a deux semaines. Et il n'y a pas d'autre endroit où les personnes licenciées pourront chercher du travail. Dans les 24 dernières heures, Junior Footware annonçait la fermeture de ses usines de Markdale et Mount Forest, ce qui dans chaque cas va mettre 150 personnes au chômage. J'ai parlé de ce problème au ministre de l'Industrie et du Commerce cet après-midi et, à ma grande satisfaction, il

a dit qu'il allait s'en occuper. J'espère qu'il fera tout ce qu'il pourra pour protéger ces emplois. Dans la petite ville d'Arthur, Bell Thread, qui est la principale entreprise, a dû licencier une bonne partie de son personnel, en raison de l'incertitude qui règne au sujet de la politique du gouvernement qui laisse entrer des textiles bon marché.

● (2110)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a mené aujourd'hui une offensive partiale qui n'en finissait pas contre notre parti, et il s'est porté gaillardement à la défense de la politique de son gouvernement relative à l'industrie textile canadienne.

M. Baker (Grenville-Carleton): A la défense de l'indéfendable.

M. Beatty: A la défense de l'indéfendable, comme le dit mon collègue d'Ottawa-Carleton.

M. Baker (Grenville-Carleton): De Grenville-Carleton.

M. Guay (Saint-Boniface): Il ne connaît même pas votre circonscription.

M. Beatty: Il ne sera pas très difficile de s'y retrouver à Ottawa après les prochaines élections, car toutes les circonscriptions seront conservatrices.

Le ministre a dit cet après-midi qu'il avait pris la parole lors d'un dîner d'affaires avec les représentants de l'industrie textile canadienne, à Montréal. Il a dit que l'auditoire était debout pour l'applaudir quand il a terminé son discours. Je puis comprendre que l'auditoire se soit levé, mais pas pour l'ovationner. Selon toute vraisemblance, les gens se préparaient à partir. Il est peut-être utile de faire consigner au compte rendu une lettre provenant de l'une des personnes présentes ce jour-là, le président de la société Bell Thread. Voici ce qu'il dit:

> La présente fait suite à la lettre que je vous ai envoyée dernièrement pour vous signaler la situation précaire dans laquelle se trouve l'industrie textile, en raison principalement des importations des États-Unis et des pays où les salaires sont plus bas que les nôtres.
>
> J'ai le regret de vous apprendre que la situation s'est aggravée à la société Bell Thread. L'un de nos services a dû fermer définitivement ses portes, entraînant la perte de 25 à 30 emplois et d'importantes compressions de personnel touchent également d'autres services, ce qui entraîne de nouvelles pertes d'emplois. En outre, nous appliquons actuellement le principe de la semaine de 4 jours. Inutile de vous dire que cela crée des difficultés à nos employés et à leur famille.
>
> Comment peut-on planifier son avenir avec confiance dans une situation semblable? Nous voilà en train de prendre des mesures de compression alors que nous devrions être en plein développement afin de créer plus de possibilités d'emploi. Nous sommes conscients des efforts que fait le gouvernement par le biais de certaines recommandations mais jusqu'ici, nous n'en avons pas ressenti directement les avantages.
>
> Je pourrais également ajouter que, pour le moment, la Commission du textile et du vêtement mène une enquête sur le préjudice que cause les importations. Nous espérons que vous ferez tout votre possible pour lutter à nos côtés lorsque cette question sera débattue publiquement dans un proche avenir.
>
> Puis-je me permettre encore une fois de demander votre collaboration pour veiller à ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean Chrétien, sache bien dans quelle situation précaire nous nous trouvons. Si nous laissons les importations se poursuivre au rythme actuel, on peut se demander combien de temps notre industrie pourra survivre.

C'est pourquoi j'ai soulevé cette question à la Chambre des communes il y a une semaine. L'emploi de dizaines de milliers de ruraux en Ontario est en cause, mais le gouvernement se contente de rester à l'écart et de publier des communiqués. De fait, quand j'ai posé ma question au ministre il y a plus d'une semaine, il m'a conseillé de lire ses communiqués à la presse des dernières semaines. Je ne doute aucunement que le ministre a publié des communiqués. Cependant, je signale que la publication de nombreux communiqués aux journaux aide davantage l'industrie de la pâte et du papier que l'industrie textile.

Je me suis entretenu avec certains membres de l'industrie dans ma circonscription des problèmes qui les harcèlent. Ils ont fait valoir un certain nombre d'arguments. Il est utile de les répéter parce que j'espère qu'il y aura à ce sujet un débat public libre au Canada. Les membres de l'industrie ont insisté sur le fait que le taux du change du dollar canadien était beaucoup plus élevé que celui du dollar américain, ce qui facilite la tâche aux entreprises étrangères qui veulent livrer concurrence sur notre marché. Bien des fois, quand ils expédient des marchandises à l'étranger, leurs produits sont frappés de certains droits, mais aucun droit n'est imposé sur les marchandises du même genre expédiées au Canada.

Prenons l'exemple de la société Uniroyal, à Elmira, qui fabrique des produits chimiques pour l'agriculture. Sous bien des rapports, une entreprise de produits chimiques pour l'agriculture ferait mieux de s'établir aux États-Unis. Elle pourrait alors expédier ses produits au Canada sans payer de droits, tandis que si elle expédie ses produits du Canada aux États-Unis, elle doit payer certains droits. En outre, il y a le taux du change du dollar et la productivité moins élevée au Canada.

La même situation s'applique aux compagnies qui fabriquent des accessoires automobiles. Dans toutes les réigons rurales de l'Ontario, un grand nombre d'emplois sont reliés à la fourniture de pièces à l'industrie automobile. Que s'est-il passé depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir? La part du marché appartenant aux Canadiens a diminué régulièrement. Cela vaut la peine de consulter les chiffres. En ce qui concerne la fourniture de pièces à l'industrie automobile au Canada, les chiffres publiés par la U.S. International Trade Commission indiquent qu'entre 1963 et 1975, la part de participation des industries canadiennes ou des industries contrôlées par des Canadiens est passée de 42 p. 100 à 18.2 p. 100. Ces chiffres s'appliquent au marché canadien. La part de participation des industries américaines ou des compagnies contrôlées par les Américains est passée de 57.8 p. 100 à 83 p. 100 en 1975. Si nous ne protégeons pas les industries canadiennes sur le marché canadien, elles ne pourront pas survivre.

Mon temps est presque écoulé. Cependant, il serait sans doute utile de récapituler. Notre parti se préoccupe de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici dans le domaine du commerce et de sa tendance à agir en secret. Les Canadiens ont le droit d'avoir un gouvernement ouvert. Il ont le droit d'être consultés au sujet des projets d'avenir du gouvernement. Nous croyons que l'industrie a le droit d'avoir confiance dans les projets d'avenir du gouvernement et de savoir un peu quelles seront ses politiques.

Nous avons l'intention de faire tout notre possible ici à la Chambre des communes pour contraindre le gouvernement à ouvrir les portes, à laisser les Canadiens connaître en quoi consistent les politiques et les plans du gouvernement. Nous avons l'intention de faire tout notre possible pour mettre l'industrie canadienne en position concurrentielle tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers.

Politique commerciale du Canada

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le député d'Eglinton (M. Sharp) faire un résumé de la contribution du parti libéral au débat sur le libre-échange et sur le protectionnisme. Il a accusé le député de York-Simcoe (M. Stevens) de ne pas prendre position à propos de la question du libre échange avec les États-Unis. Il a ensuite déclaré que le parti libéral voulait libéraliser les échanges, qu'il avait favorisé cette libéralisation et que son parti était à l'origine de l'expansion du système de libre-échange. Il nous a fait une rapide description, description à la fois très partiale et très simpliste, de ce qu'on appelle l'histoire économique des échanges de notre pays, ce qui recouvre les biens et les services et les questions monétaires, à savoir les politiques concernant les taux des changes suivies par le Canada.

Vu la façon dont le député d'Eglinton a présenté ses arguments, il est clair que le parti libéral était en faveur au protectionnisme des bons principes depuis que le député en fait partie. Si je l'ai bien compris, le parti libéral n'a jamais été favorable au système du libre-échange à savoir à un système de libre-échange avec les États-Unis. Il est clair que, pendant les dernières décennies, il n'a pas été favorable à un tel système. Après ce qui s'est passé en 1911, les libéraux n'ont jamais soulevé cette question à nouveau. Toutefois, je ne voudrais pas ergoter à ce propos.

Le député a déclaré que notre économie était fondée sur l'exportation de richesses naturelles. Il a précisé que ces exportations représentaient 25 p. 100 environ de notre produit national brut. Si on tient compte de l'effet multiplicateur, ce sont les emplois de millions de Canadiens qui sont concernés.

Au XIX^{e} siècle, nous avions conclu une alliance spéciale avec la Grande-Bretagne, alors que la puissance coloniale de ce pays était à son sommet. Les arguments classiques sur le libre-échange invoqués par des économistes du XIX^{e} siècle comme Ricardo furent utilisés dans le cadre de politiques économiques car ils s'appliquaient parfaitement à la structure coloniale de l'économie britannique. Ce pays pouvait ainsi obtenir ce que l'on cherche toujours aujourd'hui, des matières premières et des produits alimentaires à bas prix venant d'autres pays. Nous comprenons cela parfaitement. D'autre part, nous avons été enfermés dans une structure coloniale vu les politiques que l'on a adoptées à l'égard de nos relations commerciales avec les États-Unis. Donc, il me semble que vous ne gagnerez rien en demandant aux députés de l'opposition s'ils sont en faveur du libre-échange avec les États-Unis.

● (2120)

Le député de York-Centre (M. Kaplan) a fait beaucoup de bruit au sujet du quatrième objectif établi en 1973, quand on a discuté pour la première fois de la négociation de Tokyo, à savoir l'orientation vers la libéralisation des échanges par secteurs. Là encore, c'est un bien bel argument. Si vous n'avez pas de libre-échange avec les États-Unis au sens litéral du mot et que vous ayez plutôt un commerce continental, le même genre de liens commerciaux qu'entre les provinces de la Confédération, vous adoptez une attitude protectionniste, ou peu s'en faut. Le député d'Eglinton semblait faire remarquer que c'était là la grande vertu du parti libéral. A mes yeux, les contraintes internationales ont obligé le gouvernement à adopter cette position bon gré, malgré. Même s'il prétend le contraire, le gouvernement n'a pas fait bien du chemin pour s'orienter vers le libre-échange.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les faits sont légèrement différents. Tout d'abord, dans le contexte canadien, il faut admettre que l'Ouest, et surtout la région de l'Atlantique, a payé terriblement cher les mesures de protection tarifaires mises en œuvre, d'abord par un premier ministre conservateur en 1879, et dont le pays n'a pas vraiment ressenti les effets avant 1890, et que les gouvernements libéraux ont ensuite appliqué à fond.

Si le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty) parle de l'effondrement de l'industrie dans les régions rurales et les petites villes d'Ontario, j'aimerais lui dire qu'il ne s'agit pas du secteur des marchandises. Comme l'a fait remarquer le député de York-Centre, il y a un surplus de marchandises. Toutefois, cela montre que de nombreuses industries qui avaient été trop protégées en Ontario sont finalement touchées par la structure tarifaire. L'industrie textile est relativement désavantagée et non pas avantagée au Québec, car elle aussi, elle a été trop protégée.

Qui a payé, et payé gros, monsieur l'Orateur? Bien sûr, ce sont les Canadiens et surtout ceux des régions périphériques. Ils ont dû acheter très cher des produits protégés même si le gouvernement se prétend pour le libre-échange. Il a négocié le pacte de l'automobile sous prétexte de protéger les emplois des travailleurs, mais il a refusé de laisser entrer au Canada les voitures fabriquées aux États-Unis pour permettre aux Canadiens de les acheter au même prix que les Américains, frais de distribution en plus. Non, il a insisté pour protéger ce qui n'avait pas besoin de l'être, à moins qu'il ne protège, comme c'est si souvent le cas, les actionnaires de cette industrie. Il ne protège certainement pas les emplois et il n'aide assurément pas le consommateur canadien.

Le député d'Eglinton a avancé un argument qui, superficiellement, semblait acceptable. En nous présentant comme une protection la libéralisation des échanges il n'a pas dit une seule fois ce qu'il en coûterait au contribuable canadien. Il n'a pas non plus parlé des études qui ont été faites à ce sujet lorsqu'il était titulaire du commerce.

Le professeur John Young, avant de devenir directeur de la Commission des prix et revenus qui est tombée bien bas dans l'estime du public, a fait une étude en Colombie-Britannique—et je ne sais pas s'il y en a eu d'autres depuis et a estimé qu'un tarif douanier protectionniste, efficacement appliqué, contrairement à ce qu'a prétendu le député d'Eglinton, coûtait aux consommateurs canadiens plus de un milliard de dollars par an, et ce chiffre remonte à 1960. J'ai consulté un ami économiste et lui ai demandé aujourd'hui si d'autres études du genre avaient été faites récemment; il m'a répondu par la négative mais d'après certaines discussions et suggestions, la protection douanière coûterait deux milliards par an environ. Je suggère donc au député d'Eglinton que si l'on se fait le protagoniste de la libéralisation des échanges, ce n'est pas là l'argument à mettre en avant.

La raison, ou l'une des raisons pour lesquelles notre secteur manufacturier est à présent dans un tel pétrin, c'est que nous n'avons pas su nous libérer complètement de notre dépendance vis-à-vis des denrées essentielles et des ressources naturelles, et que le gouvernement a jusqu'ici beaucoup trop protégé nos industries. A ce stade, personne ne pensera que nous serons

assez fous pour prétendre que nous devrions ouvrir entièrement notre système et pratiquer le libre-échange avec les États-Unis. Mais, comme l'a dit le député de York-Centre, il est évident que nous devrions examiner la question secteur par secteur.

Si je critique le député d'Eglinton et son parti, ce n'est pas tant qu'ils aient tenu les choses secrètes, bien que la notion générale du secret gouvernemental dans le monde occidental soit aujourd'hui l'objet de bien des critiques. Je suis entré au Parlement il y a deux ans avec beaucoup d'idéal mais j'ai été profondément choqué non seulement des secrets gouvernementaux mais aussi de l'ensemble de la bureaucratie.

Qu'on me permette une légère digression, monsieur l'Orateur. Je rapporterais aux députés une expérience que j'ai eue avant d'entrer sur la scène politique. La société Hawker-Siddeley d'Angleterre avait à Sydney une usine de sidérurgie qu'elle a laissé tomber froidement, après en avoir épuisé toutes les ressources. Elle aurait dû être nationalisée depuis longtemps, mais le gouvernement fédéral s'est dérobé et a forcé la Nouvelle-Écosse à reprendre l'affaire. Il en résulte que nous avons encore d'immenses problèmes sur les bras avec cette usine. Ensuite le gouvernement a établi la Société de développement du Cap-Breton en 1967 pour tenter de remédier aux faiblesses économiques que le Cap-Breton a toujours connues. Mais il a laissé de côté l'industrie la plus importante, la sidérurgie, abandonné la province, qui n'avait pas la compétence voulue pous s'en occuper. Le gouvernement voulait bien lui accorder des subventions du MEER de temps à autre, mais refusait d'en faire une société de la Couronne.

Je voulais savoir quelles subventions la société Hawker-Siddeley avait reçues depuis cinq ans dans la région du Cap-Breton, par rapport à l'aide reçue après sa nationalisation. J'écrivis au Bureau fédéral de la statistique, maintenant Statistique Canada, organisme qui a de plus en plus mauvaise réputation, et à juste titre, d'après ce que je peux voir.

M. Gilbert: Et une grande notoriété.

M. Hogan: Oui, une grande notoriété. On m'a indiqué à qui je devais écrire. J'ai écrit et j'ai demandé qu'on me communique des renseignements sur cette société, qui avait, à ce moment-là, quitté la région depuis deux ans. Savez-vous ce qu'on m'a répondu, monsieur l'Orateur? On m'a fait savoir qu'en vertu de la loi sur les secrets officiels, on ne pouvait rien me dire, même si cette société était partie, à moins que je n'aie la permission de son directeur. C'est absolument insensé, mais cela montre bien aux députés jusqu'où peut aller cette manie du secret.

Le plus grave reproche que j'ai à faire au gouvernement est qu'il ne semble pas prendre, au moins ouvertement, la moindre initiative en vue de libéraliser les échanges. Soit, à cause des nombreux exemples de protectionnisme que nous donne l'histoire, nous sommes tous opposés au libre-échange, au sens littéral du mot, mais, je le répète, comme le savent les députés d'en face, l'histoire finit toujours par nous rattraper. Ils savent que si l'on protège un enfant à l'excès sans lui permettre de devenir vraiment efficace, il faudra continuer à le nourrir et à le protéger, non pas au taux nominal mais au taux réel. Le député d'Eglinton a semblé éviter cette question.

● (2130)

L'économie de notre industrie manufacturière est l'une des plus protégées du monde occidental. Je mets les députés d'en face au défi de me prouver le contraire. Le secteur manufacturier de l'économie canadienne est l'un des plus protégés du monde occidental. Par conséquent, la liberté ou la libéralisation des échanges commerciaux dont parle le ministre n'existe pas ici. Je reconnais que nous devons nous entendre avec les autres pays lorsque de 20 à 25 p. 100 de notre produit national brut proviennent de ce secteur. Mais d'après ce que je peux voir maintenant, je crois qu'il est grand temps que le Canada cherche à jouer un rôle de premier plan dans le GATT, qu'il choisisse de le rendre public ou non, parce que ce que nous observons présentement sur la scène internationale ressemble fortement et à bien des égards à la situation des années 1930.

Les économistes des pricipales puissances préconisent que celles-ci, comme les États-Unis, le Japon et l'Allemagne, commencent à stimuler leur économie afin de provoquer une reprise dans les autres pays. J'espère que le ministre des Finances (M. Macdonald) qui a suivi l'exemple de John Turner qui, à son tour, a suivi celui du secrétaire au trésor des États-Unis, reconnaîtra que l'économie du Canada et celles des pays du monde libre en général ont besoin d'être stimulées et que nous ne devons pas trop nous inquiéter de l'inflation.

Examinons ce qui se passe en Italie et en France. Ces pays suivent des politiques inflationnistes préconisant une croissance zéro ou faible pour combattre l'inflation et équilibrer leurs taux de change. Nous pouvons maintenant voir le scénario. La Grandre-Bretagne, l'Allemagne et le Japon essaieront de pénétrer ces marchés sans pouvoir le faire si les étranger son libres. Ces pays seront obligés de se diriger vers les États-Unis. Le nouveau président de ce pays veut libéraliser les échanges, stimuler l'économie et ainsi de suite. Mais l'industrie et les groupes de pression, malgré les bonnes intentions et les philosophies du président, le pousseront à suivir une politique plus protectionniste. Il est donc opportun que le Canada et les pays du monde libre s'affirment vraiment, car nous nous trouvons à un moment décisif de l'économie internationale.

Bien que nous ne puissions tirer une analogie étroite entre la crise économique des années 30 et la crise actuelle, assurément en dépit de l'évolution et l'application de politique fiscales et monétaires, le monde libre se trouve maintenant dans une situation précaire si nous nous orientons de plus en plus vers le protectionnisme. Il ne suffit pas de dire que nous participons au négociations du GATT et cherchons à obtenir le meilleur marché. Nous devrions établir une position où nous nous prononcerions catégoriquement en faveur d'un commerce plus libéralisé et une stimulation de l'économie afin d'éviter le protectionnisme qui a anéantit les économies dans les années 30 et vers lequel se tournent bon gré mal gré certains pays qui veulent se protéger et stabiliser leur économie. C'est peut-être un scénario pessimiste, mais il est très réaliste. Étant donné les politiques actuellement adoptées en Grande-Bretagne, en Italie et en France et en présumant que deux des pays les plus importants, y compris le deuxième pays en importance dans le monde occidental dans le domaine économique, l'Allemagne et le Japon, seront effectivement écartés de nombre de ces marchés. Je répète qu'ils tenteront d'accaparer une plus grande proportion du marché américain. Mais ils y trouveront toutes sortes de sentiment protectioniste.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je pense que ce débat en vaut la peine s'il fait ressortir ce genre de chose, que l'économie internationale est à un point tournant et que le Canada n'a d'autres choix que de se tourner vers un commerce plus libre, non pas le libre-échange, et que nous devrions clairement dire que c'est là la position de notre pays, non seulement pour notre propre survie mais pour la survie du monde libre.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais porter à l'attention des députés que, du 3 juillet 1975 au 6 avril 1976, un sous-comité de développement international a tenu 30 réunions et entendu un certain nombre de témoins, dont M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, M. Maurice Strong, l'ambassadeur Mills de la Jamaïque, John Turner, le professeur Brecher de l'Université McGill, le professeur Sabourin de l'Université d'Ottawa, qui ont traité du commerce international et de la position du Canada face aux pays en voie de développement. Nous avons étudié bien des aspects du commerce et j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur certaines conclusions auxquelles en est arrivé ce comité qui se composait de députés de tous les partis et qui était unanime dans son rapport.

Au sujet de l'abaissement des barrières commerciales, le comité a déclaré:

> Des mesures énergiques s'imposent au niveau international si l'on veut laisser aux pays en voie de développement une partie équitable de l'activité industrielle mondiale et renverser ainsi la tendance inacceptable voulant que leur part du commerce mondial des produits manufacturés diminue sans cesse. Les barrières auxquelles se butent leurs produits sur les marchés prospères des pays industriels sont une des causes principales de cette situation et l'on doit accorder une très haute priorité à la réduction et à la suppression de ces barrières.

Le comité a également déclaré:

> L'expansion des horizons commerciaux des pays en voie de développement au chapitre des produits manufacturés et semi-finis avantagera beaucoup les consommateurs canadiens qui paieront moins cher une foule de produits. Elle exigera, cependant, des ajustements importants au Canada et ailleurs. Cette adaptation, si elle est convenablement menée, viendra appuyer et compléter la réorientation économique à laquelle le Canada doit de toute façon se soumettre, comme l'a prétendu le récent rapport du Conseil économique du Canada. Cette sorte de transition profitera à la longue aux travailleurs canadiens comme aux millions de chômeurs et de sous-employés des pays en voie de développement.

Ensuite figure le passage suivant dans le rapport du comité:

> L'un des principaux points qui est ressorti des travaux du sous-comité, est le besoin qu'ont les pays producteurs en voie de développement de savoir qu'ils pourront compter sur des marchés mondiaux stables et y avoir accès. Si les exportateurs qui réussissent à pénétrer de nouveaux marchés risquent sans cesse de se heurter soudain à de nouveaux obstacles sous forme de barrières tarifaires, non tarifaires ou contingentements, la motivation des pays en voie de développement à déployer les efforts et consentir les investissements considérables que nécessite la mise en place de nouvelles industries d'exportation en sera compromise.

A propos des négociations commerciales multilatérales, le comité recommande ce qui suit:

> Des efforts multilatéraux concertés en vue de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires actuellement en vigueur constituent un moyen essentiel d'élargir les horizons commerciaux des pays en voie de développement. Malheureusement le processus des négociations commerciales multilatérales est lent et compliqué et les préoccupations commerciales particulières des pays en voie de développement ne semblent pas jouir d'une priorité suffisante.

● (2140)

Cela est d'autant plus vrai que la structure tarifaire actuelle défavorise précisément les pays en voie de développement, et sur deux plans. D'abord, en ce que les produits qui les intéressent sont ceux qui, dans l'ensemble, demeurent les plus lourdement frappés; ensuite, il y a une augmentation marquée des tarifs sur les produits ouvrés ou manufacturés, par opposition aux taux relativement peu élevés qui s'appliquent aux matières premières qui entrent dans leur fabrication. Il est clair que nous avons le même intérêt que les pays en voie de développement à faire supprimer cette escalade des tarifs, et c'est justement pour lutter contre ce problème que nous voulons aborder les négociations sectorielles.

Je sais que j'ai très peu de temps à ma disposition, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais parler également du rapport du comité consacré à l'aide d'adaptation. Les avantages que présente la libéralisation des échanges pour les pays en voie de développement et, à longue échéance, pour l'économie canadienne, ne doivent pas nous cacher que cette libéralisation va imposer à certaines de nos industries une concurrence nouvelle et très aiguë. Il est évident que notre industrie est déjà très concurrentielle en beaucoup de domaines, et qu'elle peut le devenir plus dans les autres. Dans certains secteurs où le Canada ne peut soutenir la concurrence, on pourrait avoir de bonnes raisons de maintenir un certain potentiel de production. Mais il faut reconnaître que certaines industries canadiennes devront être complètement réorganisées et d'autres abandonnées.

L'un des principaux thèmes qui ressort des conclusions du sous-comité est qu'il nous faut des programmes d'expansion et d'amélioration pour aider à cette réadaptation, en aidant les travailleurs, les secteurs d'activité et les localités les plus touchés par la concurrence de la main-d'œuvre bon marché des pays en voie de développement; il nous faut aussi nous orienter vers des activités nouvelles plus productives.

J'aimerais également lire la conclusion du sous-comité qui recommande le lancement prochain de programmes sérieux et de grande envergure dans certains secteurs, et une planification intensive en vue de se préparer aux difficultés d'adaptation encore plus grandes que représentent les négociations commerciales multilatérales. Comme première mesure, il faudrait se livrer à une étude sérieuse et réaliste de la liste des industries menacées, qui peuvent et devraient se spécialiser dans des activités plus concurrentielles et qui n'ont aucune chance réelle de survivre, à moins d'une protection considérable.

Il me reste une ou deux minutes et j'aimerais terminer par quelques commentaires sur le climat économique général au Canada et à l'étranger. On reconnaît de façon générale que l'économie canadienne repose fortement sur le taux de croissance des grands pays industrialisés de l'OCDE et tout particulièrement celui des États-Unis. Il importe de reconnaître à ce sujet que, même si l'économie des principaux membres de l'OCDE s'est relevée de la pire récession depuis la fin de la dernière guerre, la relance économique a été modérée jusqu'à maintenant et commence même à faiblir. Selon les prévisions du secrétariat de l'OCDE, le taux de croissance réelle du PNB des 24 nations membres ralentirait à un taux annuel d'environ 4½ p. 100 dans la seconde moitié de 1976, après s'être élevé à 6½ p. 100 au cours de la première moitié de cette même année.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 9 h 45, je dois suspendre les délibérations et mettre aux voix toute motion nécessaire pour statuer sur la question dont la Chambre est saisie, en conformité de l'article 58(9)a) du Règlement.

Le vote porte sur l'amendement du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Saltsman, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(Vote nº 8)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Beatty
Beaudoin
Broadbent
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Fortin
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Jarvis
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Patterson
Pigott (Mme)
Ritchie
Rondeau
Saltsman
Schumacher
Stanfield
Stevens
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—79.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Young—118.

● (2200)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté.

● (2210)

Le vote porte sur la motion de M. Stevens, appuyé par M. Baker (Grenville-Carleton).

(La motion de M. Stevens, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 9)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Beatty
Beaudoin
Broadbent
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Fortin
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Jarvis
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
Lawrence
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain

Politique commerciale du Canada

Messieurs

McCleave
McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Paproski
Patterson
Pigott (M^me^)
Ritchie
Rondeau
Saltsman
Schumacher
Stanfield
Stevens
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Whittaker
Wise
Woolliams
Yewchuk—78.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (M^me^)
Basford
Béchard
Bégin (M^lle^)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me^)
Campbell (M^lle^)
(South Western Nova)
Caron
Chrétien
Clermont
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)

Messieurs

Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Holt (M^me^)
Hopkins
Isabelle
Jamieson
Jones
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Sauvé (M^me^)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Young—119.

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion rejetée. Comme il est 10 heures passées, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 20, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE RELATIVE AUX MOTIONS CONCERNANT LE JOUR DU SOUVENIR

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a décidé de ne pas siéger demain afin de permettre aux députés d'assister à la cérémonie qui se déroulera au cénotaphe, ni vendredi non plus afin de faciliter les choses aux députés qui voudraient participer à cet événement fort important. Plusieurs avis de motion relatifs au Jour du souvenir ont été inscrits en vertu de l'article 43 du Règlement.

A l'ordre, je vous prie. Puis-je demander aux visiteurs dans les tribunes de bien vouloir garder le silence.

Bon nombre de députés ont indiqué à la présidence leur intention de présenter une motion visant à marquer le Jour du souvenir, et je les comprends parfaitement. Certes, la présidence ne songe pas à entraver ces initiatives; toutefois, il lui semble qu'il appartient à l'ensemble de la Chambre plutôt qu'à quelques députés de signaler l'importance de ce jour historique. Autrement, la présidence se trouverait placée dans la situation peu enviable de devoir choisir le premier des nombreux députés qui voudraient prendre l'initiative de présenter une motion sur ce sujet. J'ai demandé conseil et on m'apprend maintenant qu'à 3 heures, cet après-midi, un ministre se lèvera pour faire une déclaration, laquelle sera suivie des commentaires appropriés du porte-parole de chaque parti. Je demande donc, dans les circonstances, la collaboration des députés et je les prie d'attendre cette déclaration au lieu de présenter individuellement, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur ce sujet très important.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OPPORTUNITÉ DE PRÉSENTER UN BUDGET TENDANT AU REDRESSEMENT DE L'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de nature urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'indice des prix à la consommation révèle un taux trimestriel et annualisé de 8.3 p. 100 et un taux stupéfiant annualisé de 10.8 p. 100 le mois dernier, tandis que la hausse de l'expansion réelle demeure stationnaire et comme 748,000 Canadiens, soit 7.6 p. 100 de notre effectif ouvrier est actuellement en chômage—et s'est accru de plus de 53,000 depuis le budget de mai dernier, un chiffre que nous avions prévu dans nos réactions à ce budget—je propose, appuyé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre charge le ministre des Finances d'examiner l'opportunité de présenter un budget qui favorisera plus efficacement la création d'emplois, la croissance des exportations et la stabilisation des prix et d'envisager l'éventualité de présenter un pareil budget avant le congé de Noël.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

L'À-PROPOS D'UNE MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INDEXATION ANNUELLE DES PENSIONS DES MILITAIRES ET DES GENDARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion de nature urgente pour de nombreux Canadiens. Je propose donc, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

● (1410)

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor de présenter prochainement les modifications nécessaires à la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, pour que la pension de retraite des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale canadienne soit indexée chaque année sur le coût de la vie, à partir de l'année qui suit la prise de la retraite, sans tenir compte de l'âge du bénéficiaire, de manière à mettre un terme au traitement injuste que subissent bien des membres de ces catégories.

M. l'Orateur: Cette motion, conformément à l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Le donne-t-elle?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Tarifs d'électricité

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES PRÉVOYANT LA CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement et demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion concernant une affaire urgente.

Étant donné que les chiffres publiés hier par Statistique Canada révèlent que le taux de chômage au mois d'octobre au Canada était le plus élevé depuis quinze ans et que dans la catégorie des jeunes de 15 à 24 ans on comptait un chômeur pour 9 travailleurs, je demande la permission de présenter la motion suivante, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas su donner l'impulsion nécessaire pour créer des emplois pour les chômeurs Canadiens, les jeunes notamment, et qu'elle donne instruction au ministre des Finances de faire une déclaration le plus tôt possible à l'appel des motions pour révéler les mesures spéciales que le gouvernement entend prendre pour régler ce problème.

M. l'Orateur: Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RÉVISION DU PROJET DE HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le gouvernement conservateur de l'Ontario projette une augmentation de 30.3 p. 100 des tarifs d'électricité dans cette province et que, ce faisant, il tourne en dérision le pseudo programme anti-inflation du gouvernement fédéral. En outre, comme une hausse de cette ampleur déséquilibrerait tout à fait le budget des Canadiens économiquement faibles, je propose, avec l'appui du député de Broadview (M. Gilbert):

Que la Chambre donne instruction à la Commission fédérale de lutte contre l'inflation d'examiner cette hausse aux fins de l'annuler, conformément aux indicateurs qui ont été établis relativement aux hausses de traitements.

M. l'Orateur: Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON PROPOSE QUE LE COMITÉ PERMANENT ÉTUDIE LE PRÉSUMÉ REFUS DE LA SOCIÉTÉ D'ANNONCER L'INAUGURATION D'UN POSTE FRANCOPHONE À RÉGINA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et d'intérêt national, qui concerne spécifiquement le mandat de la Société Radio-Canada de promouvoir la réalisation de l'unité nationale et chercher à exprimer ainsi la réalité canadienne.

Étant donné le refus de la Société Radio-Canada de souligner sur le réseau national l'inauguration d'un autre maillon de la chaîne de postes francophones locaux à Regina le lundi 8 novembre, parce que selon les dirigeants il ne s'agissait pas là d'une nouvelle d'intérêt national, je propose, appuyé par le député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre défère ce problème au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, afin que soient réexaminées les priorités établies par les dirigeants du réseau francophone de Radio-Canada, eu égard au mandat explicite qui leur est dévolu par les statuts constitutifs.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU PROJET DE MAJORATION DES TARIFS—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE L'AMENDEMENT À L'ARTICLE 10 DE LA LOI

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et a trait aux énormes augmentations des tarifs d'électricité proposées par la Commission d'énergie du Nord canadien, qui totaliseraient respectivement 89 p. 100 pour les consommateurs de Yellowknife et 100 p. 100 pour ceux de Fort Simpson. Comme le sait sans doute le ministre, la plupart de ces consommateurs sont soit des bénéficiaires de pensions soit des autochtones à revenus fixes. Comme il le sait également, les augmentations proposées n'entreront en vigueur qu'avec l'approbation du cabinet. Le cabinet a-t-il l'intention d'approuver cette hausse injuste imposée aux habitants des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, les taux rendus publics hier par la Commission avaient déjà été annoncés il y a un an. Pour l'instant, on a saisi la Commission de lutte contre l'inflation de la question, tandis qu'au ministère, l'ancien ministre a chargé un groupe de travail de les étudier afin de voir quelle forme d'allégement serait possible. J'espère recevoir le rapport de ce groupe la semaine prochaine.

M. Clark: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il garantir que les recommandations de ce groupe seront communiquées à la Chambre des communes dès la présentation du rapport et non pas cachées comme c'est le cas de nombreux rapports remis au gouvernement? Par ailleurs, compte tenu des problèmes périodiques au sein de la CENC et des injustices dont sont victimes les habitants du Nord, le gouvernement envisagera-t-il d'apporter des modifications à la loi sur la CENC et, particulièrement, à l'article 10 de la loi qui exige l'autofinancement?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, lorsque j'examinerai le rapport du groupe de travail, que j'espère recevoir la semaine prochaine, je tiendrai compte de cette proposition.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES HAUSSES DE PRIX IMPOSÉES AUX CONSOMMATEURS DU NORD CANADIEN—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire à l'intention du premier ministre, monsieur l'Orateur. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord nous a signalé que cette affaire avait été renvoyée à la Commission de lutte contre l'inflation. Cela souligne le manque de logique du gouvernement qui, d'une part, s'est servi de la Commission de lutte contre l'inflation pour limiter les hausses salariales des travailleurs du Nord canadien et, d'autre part, se sert d'un autre organisme pour faire adopter ce système et imposer aux consommateurs de cette région des hausses extravagantes des taux d'électricité. Le premier ministre donnera-t-il à la Chambre l'assurance que le gouvernement s'occupera de cette situation, qui permet d'imposer des hausses injustes aux consommateurs du Nord?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député parle des mesures prises par la CLI dans le cas des salaires, mais il semble oublier qu'elle agit aussi dans le cas des prix de sorte que l'indice des prix à la consommation a beaucoup moins augmenté cette année—près de la moitié moins que l'an dernier.

Des voix: Bravo!

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME—LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉPASSEMENTS DU COÛT DE CERTAINS PROJETS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Comme les habitants du Nord paieront de 12 à 15c. le kilowatt, soit presque quatre fois les taux qui ont cours dans le Sud, le ministre se rendrait-il à la demande des Canadiens du Nord en instituant une enquête officielle, publique et complète sur l'activité de la Commission?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrai probablement tenir compte de toutes ces suggestions lorsque j'étudierai le rapport du groupe de travail la semaine prochaine.

M. Neil: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre parle d'un groupe de travail. Sauf erreur, un autre groupe de travail a été chargé d'enquêter sur les dépassements des prévisions dans le cas des projets d'Aishak et du lac Strutt. A-t-il reçu ce rapport et, si oui, le déposerait-il? Sinon, s'engagerait-il à le faire dès qu'il le recevra?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas l'avoir reçu, mais j'étudierai la suggestion.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—L'EFFET DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS AU COURS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE 1977

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Des tableaux, préparés par son ministère m'ont été remis ce matin. D'après ces tableaux, ses hauts fonctionnaires prévoient pour le premier semestre de 1977, un chômage moyen de 7.5 p. 100 et une baisse marquée du nombre des nouveaux emplois. Je viens d'en transmettre copie au ministre. Compte tenu de ces renseignements, le ministre ne reconnaîtra-t-il pas que le piètre programme de son collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui ne sera appliqué qu'à compter du 1er avril 1977, ne remédiera pas—pourrions-nous avoir un peu plus d'ordre?—je sais que vous venez tout juste de vous apercevoir qu'il y avait du chômage. Auriez-vous l'obligeance de m'écouter?

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre ne trouve-t-il pas que le programme annoncé par son collègue ne résorbera pas le chômage au cours du premier semestre de 1977?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la somme mesquine dont parle le député s'élève à 358 millions de dollars; c'est donc une question d'ordre de valeurs. Je considère qu'il s'agit d'une somme impressionnante.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Nous nous intéressons de très près au taux de chômage de l'hiver prochain, comme je l'ai dit en répondant aux questions posées hier, et nous étudions les diverses possibilités de modifier les programmes actuels sans perdre de vue toutefois le fait que le programme de restriction des dépenses gouvernementales ne nous laisse pas beaucoup de liberté d'action.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre pour que la Chambre puisse saisir la véritable portée de sa politique: le ministre dit-il que la somme d'argent en question, qui provient en grande partie des restrictions appliquées en vertu d'autres lois et règlements gouvernementaux et de décisions préalables, suffiront à assurer un emploi aux centaines de milliers de Canadiens qui chôment actuellement et également au nombre croissant de Canadiens qui chômeront en 1977, à en croire ses propres fonctionnaires?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, on a prévu 100 millions pour cet hiver et 358 millions pour le printemps prochain. Ce sont là en tout temps des dépenses publiques d'envergure. Le député fausse l'ordre des valeurs en considérant au-delà de 400 millions comme une somme négligeable.

LE CHÔMAGE—L'OPPORTUNITÉ D'UN NOUVEAU BUDGET COMPRENANT DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS COMME MOYEN DE RÉSORPTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, sans oublier que nous avons perdu 6 milliards de dollars en production, à cause du chômage, je répondrais au ministre que ce n'est pas la somme qui est importante. Puis-je poser une dernière question supplémentaire au premier ministre? Étant donné qu'en réponse à une question que je lui ai posée, et que l'on peut retrouver à la page 141 du hansard, le premier ministre a dit qu'il leur était impossible de prévoir avec exactitude quel serait le taux de chômage—il voulait parler du cabinet—et que, d'après ce que je sais, le ministère des Finances et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sont maintenant capables, par je ne sais quel miracle, de prévoir le taux de chômage pour l'année à venir et ont annoncé que, l'année prochaine, ce taux se situerait entre 7.5 et 8 p. 100, le premier ministre peut-il promettre à la Chambre que le gouvernement présentera, avant Noël, un nouveau budget qui prévoira des mesures adaptées à la situation préoccupante que nous connaissons, entre autres une réduction des impôts pour les Canadiens à faibles ou à moyens revenus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me semble que ce que vient de dire le député indique en soi que le ministère des Finances et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sont préoccupés par la situation économique actuelle. S'ils s'en préoccupent c'est, de toute évidence, qu'ils sont en train de chercher des politiques pouvant régler nos problèmes. Le député sera mis au courant de ces politiques, à la Chambre, comme c'est le cas pour toute autre question concernant le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DANS L'EST DU PAYS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné le malaise qui se fait de plus en plus sentir dans l'économie canadienne surtout à cause de l'augmentation du coût de l'énergie, malaise qui se traduit par beaucoup d'hésitation dans le domaine de l'investissement, surtout chez les compagnies privées, ce qui n'aide pas du tout à la lutte contre le chômage, est-ce que l'honorable ministre des Finances peut dire à la Chambre si son ministère a l'intention de proposer des idées nouvelles pour améliorer la situation, pour que ces compagnies puissent avoir plus confiance à l'avenir, surtout celles qui œuvrent dans l'Est du Canada?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas exactement tout l'argument de l'honorable député, mais je peux affirmer au sujet de l'énergie qu'en ce moment le gouvernement paie une subvention de presque un milliard 400 millions de dollars pour réduire le coût de l'énergie au Canada. Nous avons d'autres programmes sous la responsabilité de mon collègue de l'Expansion économique régionale, en particulier dans l'Est du Canada.

LES DIFFICULTÉS DE L'INVESTISSEMENT DANS LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre qui s'occupe de l'investissement.

Est-ce que l'honorable ministre peut dire si son collègue décidera de songer plus sérieusement avec son ministère aux inégalités régionales? On peut vivre actuellement une situation très difficile. L'Ouest canadien ne ressemble pas beaucoup à l'Est du Canada, au point de vue économique.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je pourrais répondre à l'honorable député qu'effectivement notre ministère se penche constamment sur les inégalités économiques régionales et pour les régions dont il fait mention. C'est pourquoi nos programmes avec les gouvernements provinciaux sont établis de manière à exploiter sur une période plus ou moins longue le potentiel économique de ces régions. C'est pourquoi nous signons des ententes avec les gouvernements provinciaux et avec la province du Québec. En particulier, en vue du développement du secteur industriel de sa région, nous avons mis en place des parcs industriels, des structures et des infrastructures industrielles qui ont déjà produit des effets. Des industries vont créer des emplois dans un domaine beaucoup plus dynamique que les industries traditionnelles qui existent dans ces endroits.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

PROPOSITION DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Il s'agit de la gestion et du contrôle financiers du gouvernement du Canada. Étant donné que le dernier rapport du vérificateur général signale de très sérieuses carences au niveau de la gestion et du contrôle financiers du gouvernement et recommande la nomination d'un directeur général des finances ou contrôleur général, et devant le refus de l'ancien président du Conseil du Trésor de donner suite à cette recommandation, le ministre peut-il nous assurer qu'il n'est pas aussi intransigeant que son prédécesseur et nous faire part des mesures qu'il entend prendre à cet effet?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà répondu à une question semblable du député il y a deux ou trois semaines. Je répète, pour sa gouverne, que l'on envisage très sérieusement la recommandation du vérificateur général. Nous avons pris certaines mesures provisoires très précises. Mon prédécesseur avait entrepris d'importantes démarches en ce sens en nommant un secrétaire-adjoint au sein du Conseil du Trésor afin de faciliter ses travaux de gestion et de contrôle financiers. D'autre part, toute la série des mesures maintenant connues de la Chambre, puisqu'elles figurent dans le bill concernant le bureau du vérificateur général qui a subi la première lecture l'autre jour, sont autant de preuves des mesures pratiques que nous prenons et, en fait, d'autres mesures suivront.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Don Mazankowski (Vegreville): Le vérificateur général a déclaré que, selon lui, c'était là la plus importante fonction de gestion financière de tout le Canada. Comme le ministre a au moins admis l'existence du problème et créé la direction des finances, il reste quand même que cela ne suffit pas à corriger les faiblesses signalées par le vérificateur général. Quand le ministre compte-t-il déposer à la Chambre un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation, pour que le Parlement et les Canadiens puissent voir quelles mesures le président du Conseil du Trésor a décidé de prendre pour débrouiller cet énorme gâchis?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense qu'on tourne en rond en quelque sorte. J'ai déjà fait connaître chacune des mesures importantes qui ont déjà été prises et la Chambre n'est pas sans être au courant. Nous ne nous arrêterons pas là: il y en aura d'autres. Je profiterai d'une occasion appropriée pour faire connaître ces détails au député et à son collègue, sans doute au moment de la deuxième lecture du bill relatif au vérificateur général maintenant à l'étude.

M. Mazankowski: Le vérificateur général a déjà prévenu les Canadiens que si l'on n'apportait pas certaines modifications essentielles au contrôle et aux mécanismes financiers au Canada, il pourrait bien arriver un jour qu'il ne puisse plus donner de certificat clair sur les comptes du Canada. Le ministre peut-il nous assurer que cela ne se produira pas? Peut-on s'attendre à une autre accusation cinglante de la part du vérificateur général au moment de la présentation de son rapport qui est censé être déposé d'ici la fin de l'année?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il y a un aspect hypothétique à la question du député.

● (1430)

LE MOTIF DE L'ABSENCE DE MENTION DE LA PERTE SUBIE LORS DE LA VENTE D'UN RÉACTEUR ATOMIQUE À L'ARGENTINE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la vente d'un réacteur nucléaire à l'Argentine a des conséquences désastreuses tant du point de vue moral que pécuniaire, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi les registres de comptabilité de la Commission de l'énergie atomique du Canada ne font pas mention des pertes que nous a fait subir cette vente?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): J'aurais besoin de me rafraîchir la mémoire pour savoir ce qui a été déposé mais je crois ne pas m'engager trop en disant que les chiffres seront bientôt à la disposition des intéressés.

M. Gillies: Puisque le vérificateur général a déjà attiré notre attention sur cette omission, peut-on assurer que les pertes subies par les sociétés de la Couronne figureront dorénavant dans les comptes publics lorsqu'ils seront déposés?

M. Andras: Je vais prendre bonne note de cette suggestion.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AUTORISATION DE LA RETRAITE VOLONTAIRE À 60 ANS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu de la hausse alarmante du nombre des jeunes en chômage, et du fait que bon nombre des membres plus âgés de la population active sont physiquement usés mais incapables de se permettre de prendre leur retraite, le ministre dirait-il à la Chambre si l'on a fait une étude de la possibilité de permettre la retraite volontaire à 60 ans accompagnée de versements proportionnels aux termes du Régime de pensions du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Cette question a été pas mal approfondie lors de la revision de notre sécurité sociale. J'ai demandé à mes hauts fonctionnaires de mettre à jour cette étude distincte; de fait, je crois qu'ils l'ont déjà fait. Si le député désire savoir qu'elles en ont été les conclusions, je me ferai un plaisir de les lui communiquer.

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA FORME DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Compte tenu des recommandations émises en 1975 par le vérificateur général dans les comptes publics à propos de la forme des prévisions budgétaires, et à la lumière de la déclaration faite par le bureau du vérificateur général voulant que le Parlement ne dispose pas actuellement de suffisamment d'information pour vérifier la comptabilité du gouvernement, je voudrais savoir du ministre, étant donné que nous serons bientôt saisis d'un budget supplémentaire qui constitue en soi un exemple de dépenses gouvernementales incontrôlées, s'il a l'intention de présenter des recommandations précises sur la forme à donner aux prévisions budgétaires de sorte que la Chambre puisse au moins disposer d'une certaine information sur les habitudes de dépense sans contrainte du gouvernement actuel?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le budget supplémentaire que l'on déposera bientôt donnera une nette indication du degré de contrôle rigoureux que l'on a exercé, puisque les montants en sont considérablement inférieurs à ce qu'ils étaient les années précédentes.

Une voix: Nous l'espérons!

M. Basford: Et pourtant, tous les jours que le bon Dieu amène, vous voudriez que nous dépensions encore plus d'argent pour toutes sortes de choses.

Des voix: Oh!

M. Andras: Cette question mise à part, la présentation complète des prévisions budgétaires et les renseignements transmis à la Chambre sont examinés, comme je le signalais il y a quelques jours au député de Vegreville en réponse à une question analogue.

PROPOSITION D'EXAMEN PAR LA CHAMBRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES D'UN MINISTÈRE DÉSIGNÉ PAR L'OPPOSITION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Étant donné le sérieux de l'affaire et les frustrations que connaît la Chambre lorsqu'elle veut donner suite aux déclarations du vérificateur général, puis-je demander au ministre s'il est prêt, nonobstant le travail du comité de la procédure et le Règlement de la Chambre, à recommander que les prévisions budgétaires d'au moins un ministère soient choisies par l'opposition officielle pour être étudiées à la Chambre sans aucune limite de temps?

[M. Lalonde.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'arrive pas à comprendre que cela puisse relever de la compétence administrative du président du Conseil du Trésor.

LE SOI-DISANT ENCOURAGEMENT À LA DÉPENSE DE TOUS LES FONDS DISPONIBLES PAR LES MINISTÈRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Moi aussi, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné la déclaration de Pat Lafferty du bureau de l'Auditeur général devant le comité des comptes publics le 23 mars, selon laquelle les directeurs auraient été expressément encouragés à veiller à ce que tous les fonds disponibles soient dépensés avant la fin de l'année, et comme cela montre clairement que rien n'incite les fonctionnaires à se montrer parcimonieux avec les deniers publics, bien au contraire, le ministre pourrait-il nous dire s'il entend corriger cette situation scandaleuse?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Si cette pratique a jamais existé, le programme d'austérité et le système de surveillance actuellement en place ne manqueront certainement pas de renverser cette tendance. Je ne crois pas cependant que ce soit une pratique répandue.

LES ALLÉGATIONS DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL CONCERNANT L'IMPOSSIBILITÉ DE DÉPISTER LES FRAUDES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Si le président du Conseil du Trésor veut bien examiner le compte rendu des délibérations du comité des comptes publics du 23 mars, il comprendra ce que je veux dire. Je voudrais lui signaler maintenant la déclaration suivante de l'Auditeur général:

> Ce qui me préoccupe un peu, c'est que s'il y a fraude, on ne peut guère savoir comment s'y prendre pour la dépister.

Compte tenu de cette déclaration, le ministre dira-t-il à la Chambre quelles mesures il prend pour remédier à cette situation effroyable?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Comme d'habitude, le député, comme certains de ses amis, se laisse aller à des exagérations.

Des voix: Oh!

M. Andras: En dépit de cela, nous prenons la chose très au sérieux. Je signalerai cependant que la même question, tournée différemment, revient à tout bout de champ à la période des questions.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LE TRANSFERT ILLÉGAL DES FRAIS D'EXPLOITATION À L'OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE—LES SANCTIONS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le comité permanent des comptes publics a prouvé que le transfert par l'Office national de l'énergie de $90,000 de ses frais d'exploitation aux opérations de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie enfreignait nettement les dispositions de la loi sur l'administration financière et était illégal, et à la suite du sixième rapport du comité recommandant que le ministre prenne immédiatement des sanctions disciplinaires, le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire ce qui a été fait à ce sujet, et, plus précisément, à qui ces sanctions ont été appliquées et de quelle nature elles étaient.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je sais que, le 16 août dernier, mon prédécesseur a écrit à mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, pour attirer son attention sur cette recommandation du comité permanent. Je ne possède pas de renseignements précis quant aux sanctions disciplinaires qui ont été appliquées, mais mon collègue m'a affirmé qu'il s'était sérieusement occupé de cette affaire et qu'il avait pris les dispositions nécessaires pour que ce genre de chose ne se reproduise plus.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DEMANDE D'ENGAGEMENT QUANT À LA VÉRIFICATION PAR L'AUDITEUR GÉNÉRAL DES ÉTATS FINANCIERS DE TOUTES LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une autre question au président du Conseil du Trésor, monsieur l'Orateur. D'après les comptes publics de 1976, les états financiers de certaines sociétés de la Couronne ont été vérifiés par des sociétés privées de comptables. Le ministre fera-t-il le nécessaire pour qu'à l'avenir les comptes de toutes les sociétés de la Couronne et des organismes de l'État soient examinés par l'Auditeur général?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): On a étudié la question et on en a discuté avec l'Auditeur général.

M. Baker (Grenville-Carleton): Tout est à l'étude.

M. Andras: Pour la bonne raison qu'il ne s'agit pas d'une question aussi simple que le député de Grenville-Carleton semble l'insinuer.

M. McKenzie: Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement compte mettre en œuvre la recommandation 17 du rapport du comité d'étude indépendant qui recommande que l'Auditeur général devrait avoir accès aux dossiers et documents financiers de toutes les sociétés de la Couronne comme Air Canada, et ordonnera-t-il à l'Auditeur général de vérifier en détail et à fond les comptes de toutes les sociétés de la Couronne et des organismes de l'État, et pas simplement de les examiner?

M. Andras: Je donnerai une réponse détaillée à la Chambre lorsque j'interviendrai dans le débat de deuxième lecture du bill concernant le vérificateur général.

* * *

LES TRANSPORTS

LE MOTIF DE LA RÉTENTION D'UNE SOMME D'ARGENT DANS UN COMPTE EXCÉDENTAIRE RENOUVELABLE AUX FINS DES AÉROPORTS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): En guise de préambule à ma question, monsieur l'Orateur, je dirais que nos critiques exagérées ne sont nullement à la mesure des dépenses exagérées du gouvernement. Bien que ma question porte également sur le rapport du vérificateur général, c'est au ministre des Transports que je la pose. Les gouvernements devraient en tout temps respecter la règle d'or . . .

Des voix: La question!

M. l'Orateur: Sans doute le député devrait-il poser sa question.

M. Lawrence: Étant donné que le règlement du Conseil du Trésor interdit de transférer les excédents d'un ministère, d'un organisme ou d'un programme à un autre, quelle justification le ministre peut-il invoquer pour avoir retenu cette année la somme de 65 millions de dollars dans un compte excédentaire renouvelable, de façon à l'utiliser à l'égard des aéroports?

Une voix: C'était pour des dépenses de voyage.

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député que le fonds de roulement des aéroports a été mis sur pied afin de justifier les investissements que nous faisons dans nos aéroports, et je puis lui garantir que d'un point de vue comptable, nous avons pu faire assumer tous les frais dus aux transports aériens par le service qui s'en occupe.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA PRATIQUE DES MINISTÈRES D'ACCUMULER DES EXCÉDENTS D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, étant donné que le vérificateur général critique justement ce genre de comptabilité de même qu'un surplus de trois millions accumulé au ministère des Approvisionnements et Services, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il finira par appliquer les règlements du Conseil du Trésor qui interdisent toute accumulation d'excédents d'une année sur l'autre puisque cela enlève à la Chambre toute possibilité de connaître les causes de tout excédent ou de tout déficit qui se produirait dans un fonds comme celui que le ministre a mis sur pied?

Questions orales

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député peut en être assuré sauf quand il s'agit d'une décision touchant un programme. Mais ce fonds de roulement continuera d'exister, ce qui n'est pas une si mauvaise pratique, à mon avis.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES MOTIFS DE LA MONTÉE DU COÛT DU LOGEMENT EN DÉPIT DE LA RÉGLEMENTATION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que l'indice des prix à la consommation publié ce matin révèle que l'indice du logement a augmenté de 11.1 p. 100 l'an dernier, alors que la hausse n'avait été que de 10.4 p. 100 au moment de l'entrée en vigueur du programme de contrôles du gouvernement, le ministre peut-il expliquer cette hausse à la Chambre et fera-t-il une déclaration à la Chambre à l'appel des motions la semaine prochaine pour nous dire comment son ministère interprète la montée du coût de l'habitation en dépit des règlements de la Commission de lutte contre l'inflation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si le député a bien lu le communiqué de Statistique Canada de ce matin, il pourra noter que la principale raison de la hausse de la composante logement de l'indice des prix à la consommation, est l'augmentation des taxes municipales dont tiennent compte les chiffres d'octobre. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le gouvernement n'est pas en mesure d'exercer un contrôle sur les politiques fiscales à l'échelon provincial ou municipal et pour cette raison, on n'a pu empêcher ces hausses dont le contribuable fait les frais, en invoquant le programme de lutte contre l'inflation.

L'À-PROPOS DES DIRECTIVES REVISÉES CONCERNANT LES PRIX ET LES PROFITS DES PROMOTEURS IMMOBILIERS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le ministre doit sûrement se rendre compte qu'il ne s'agit pas simplement des taxes municipales mais aussi des bénéfices réalisés sur les biens fonciers. Les grands promoteurs rapportent de très fortes augmentations de profit, par exemple 64 p. 100 pour la Cadillac Fairview, 30 p. 100 pour la Markborough Properties et 21 p. 100, dans le cas de la Genstar. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement a approuvé vendredi dernier les nouveaux règlements de la Commission de lutte contre l'inflation, mesure qui élargissait son action sur les prix et les profits des promoteurs immobiliers?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'une des principales raisons était que le prix se rapportant à la réalisation des biens fonciers ne pouvait certes pas être une augmentation de prix survenue exclusivement pendant la période des contrôles. Les mêmes biens peuvent fort bien avoir été aux mains des promoteurs bien avant l'entrée en vigueur de la période de réglementation. Au contraire, nous avons indiqué que toute augmentation survenue au cours de cette période de réglementation ne pourrait pas être considérée comme revenu ou que les dispositions sur les revenus excessifs s'y appliqueraient.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON DEMANDE POURQUOI LA SOCIÉTÉ A NÉGLIGÉ D'ANNONCER L'OUVERTURE D'UN POSTE DE TÉLÉVISION FRANÇAISE À REGINA

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État du Canada qui, je n'en doute pas, se soucie de l'unité nationale et du respect des droits des minorités au pays.

Je voudrais savoir si le ministre a l'intention de demander à la Société Radio-Canada pour quelles raisons son service des nouvelles n'a pas cru bon d'inclure l'excellente nouvelle de l'ouverture d'un poste de télévision de langue française à Regina, savoir CBKFT, le lundi 8 novembre 1976, et s'agirait-il d'arrogance de la part de la Société Radio-Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je me ferai un devoir de faire part de la préoccupation du député aux autorités de la Société Radio-Canada et je tenterai d'obtenir une explication. Peut-être convient-il d'annoncer au député qu'une nouvelle station doit être ouverte aujourd'hui à Vancouver. Je suis certain que la Chambre sera heureuse d'apprendre que la Société Radio-Canada poursuit son expansion de cette façon.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'OBJET DES RÉUNIONS DES FONCTIONNAIRES À MONCTON—LA POSSIBILITÉ D'UNE INVITATION AU MONDE DES AFFAIRES ET AUX SYNDICATS

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Peut-il dire s'il y a eu effectivement des rencontres à Moncton ces derniers jours entre ses fonctionnaires d'Ottawa et ceux du bureau local de l'Expansion économique régionale? Quel était l'objet de ces réunions? Ont-elles été tenues à huis clos? A-t-on pensé à y inviter des représentants du monde des affaires et des syndicats de la région.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je peux certainement confirmer que les fonctionnaires de mon ministère ont des réunions assez fréquentes avec les autorités provinciales et les représentants d'entreprises privées de leurs secteurs, malheureusement, l'honorable député n'ayant pas apporté suffisamment de précision, je ne suis pas en mesure de relier ces réunions avec un sujet précis qu'il pourrait peut-être avoir à l'esprit. S'il veut me le préciser, je pourrai peut-être lui répondre d'une façon plus claire.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LES ÉCHANGES AGRICOLES AUX NÉGOCIATIONS DU GATT

M. Jack Murta (Lisgar): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Par les années passées—j'entends par là les années 50—les exportations agricoles ont parfois permis au Canada d'éviter de très grands déficits commerciaux. Quelle est la position du gouvernement sur les échanges agricoles aux négociations du GATT qui se poursuivent actuellement à Genève.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, une réponse détaillée et complète prendrait beaucoup trop de temps au cours de la période des questions. Il y a des consultations qui se poursuivent entre les provinces et le ministère de l'Industrie et du Commerce et ainsi de suite. Je signalerais aussi au député que les membres de la Commission canadienne des grains parcourent le monde, comme ils le font périodiquement, pour faire connaître aux meuniers et aux marchands de grain ce que nous avons à vendre.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, ce n'est absolument pas une réponse. Le ministre sait très bien ce que je lui demandais. Je dirais en outre que s'il n'a pas de politique, il devrait le dire publiquement sur-le-champ. Peut-il donner un peu plus de détails? Il me semble qu'avec la stabilisation des prix mondiaux de l'alimentation, il sera vital d'améliorer les débouchés de nos produits agricoles sur le marché mondial. Le ministre aurait manifestement pu le dire lui-même s'il avait voulu. J'aimerais lui demander si le gouvernement est prêt à adopter une attitude plus ferme sur la nécessité de libéraliser les échanges de produits agricoles. J'ai précisé ma question et peut-être pourrait-il y répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député se rendra assurément compte qu'il s'agit d'une question beaucoup trop générale pour la poser au cours de la période des questions.

* * *

STATISTIQUE CANADA

L'ALLÉGATION CONCERNANT LA SITUATION DE CERTAINS EMPLOYÉS QUANT AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS—DEMANDE DE RAPPORT ET DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et elle a trait à Statistique Canada. La semaine dernière, le ministre a laissé entendre que les informations dont la presse avait fait état étaient d'une importance relativement secondaire et, maintenant, nous savons qu'une enquête interne de grande envergure a été lancée et que M. Kirkham, le statisticien en chef, a invité tous les hauts fonctionnaires de son ministère à déclarer leur situation financière et leurs intérêts. En fait, cela devait être fait vendredi dernier. La situation a donc considérablement évolué depuis la semaine dernière. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a obtenu de nouveaux renseignements à ce propos?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. J'ai parlé à M. Kirkham qui m'a déclaré qu'il n'y avait aucun problème et que les fonctionnaires qui avaient des intérêts financiers avaient donné les précisions nécessaires. Certains sont professeurs d'université et je ne vois pas de problème à ce sujet. Certains ont investi dans des entreprises. On m'a dit que l'un d'eux avait investi ses économies dans un salon de coiffure et je ne vois pas là de conflit d'intérêts. Je suis donc très heureux que le statisticien en chef veille prendre toutes les mesures nécessaires afin de supprimer tous les doutes qui pourraient subsister et pour rétablir l'intégrité de cet excellent organisme.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre puisse donner ces précisions à la Chambre. Toutefois, le public continue à nourrir quelques doutes. S'il me le permet, je dirai au ministre que, à mon avis, il serait bon, d'éclaircir la situation une bonne fois pour toutes et ce dans l'intérêt de Statistique Canada et peut-être même dans l'intérêt du ministre lui-même. Le ministre accepterait-il donc de déposer à la Chambre toutes les lettres et documents qui ont fait l'objet de questions à la Chambre des communes et qui ont pu semer le doute dans l'esprit du public de façon à ce que l'on puisse régler définitivement cette affaire.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, vous savez que, à mon avis, la meilleure façon de ne pas semer le doute c'est de ne pas poser des questions aussi stupides que celles du député.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'ENTENTE AVEC LE MANITOBA TOUCHANT LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR CÂBLE—LA CONCORDANCE AVEC LES DÉCISIONS DU CRTC

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. L'honorable représentante a-t-elle conclu une entente avec le Manitoba de façon que cette province, par l'intermédiaire de sa propre société de téléphone, devienne propriétaire du réseau de télécommunications par câble et qu'elle gère ce même réseau. Cette entente constituera-t-elle un précédent dont d'autres provinces pourraient se prévaloir?

Voudriez-vous rester calmes? Monsieur l'Orateur, j'essaie de parler au ministre des Communications.

• (1450)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'impression que le député a suffisamment communiqué avec le ministre. Il voudrait peut-être offrir maintenant au ministre l'occasion de communiquer avec lui.

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): J'espère que j'ai assez bien compris la question, monsieur l'Orateur. Le député me demande, semble-t-il, si j'ai signé un accord avec le gouvernement du Manitoba. Je peux lui répondre que oui. En effet, il y a quelques heures, j'ai, au nom du gouvernement du Canada, signé un accord avec le gouvernement du Manitoba concernant de nouveaux arrangements relatifs à la télédistribution. Que Votre Honneur veuille bien me permettre de préciser. Cet accord garantit l'accès du réseau aux exploitants de télédistribution. Il prévoit également que les émissions radiodiffusées auront priorité sur tous les autres services fournis par câbles ainsi qu'une garantie d'accès à ce réseau aux seuls titulaires de permis du CRTC. En outre, il prévoit la possibilité pour les exploitants de télédistribution de louer le matériel des entreprises téléphoniques, évitant ainsi certains problèmes qui se sont posés à l'égard des conditions de propriétés du matériel établies par le CRTC. Cet accord

témoigne de la volonté du gouvernement d'accommoder les provinces et d'établir un système efficace et économique de télécommunications à condition que soit reconnue la compétence indiscutable du gouvernement fédéral en matière de radiodiffusion.

M. Nowlan: Je remercie l'honorable représentante de la réponse complète qu'elle m'a donnée sur ce sujet compliqué et sur un arrangement unique. Puisque l'accord qui octroie au Manitoba des licences de télédistribution semble être fondamentalement en conflit avec les décisions prises jusqu'alors par le CRTC en cette matière, je prie le ministre de dire à la Chambre si en changeant unilatéralement et de fait la politique du CRTC elle a, pratiquement, asséné le coup de grâce au Conseil . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: . . . en attendant de présenter de nouvelles mesures législatives qui feront d'elle le tsar des communications.

Des voix: La tsarine.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, l'article 23 de la loi sur la radiodiffusion donne au gouverneur en conseil le droit soit d'écarter, soit de renvoyer la décision du CRTC. Deux des décisions du CRTC ont été écartées et je suis sûre que grâce à cette nouvelle entente, le CRTC sera en mesure de prendre tous les nouveaux faits en considération lorsqu'on lui présentera de nouvelles demandes de reconduction de ces permis.

* * *

LES DOUANES

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX VOYAGEURS EN TRANSIT À L'AÉROGARE DE GANDER—DEMANDE DE PRÉCISIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et en partie également au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et fait suite aux questions que j'ai posées l'autre jour au ministre des Transports au sujet de la situation à l'aéroport de Gander. L'honorable représentante pourrait-elle informer la Chambre des dispositions qui ont été prises en collaboration avec le ministère de son collègue pour accueillir les voyageurs en transit, étant donné qu'ils ne devraient pas être autorisés à circuler dans l'aéroport ou dans la région avoisinante, et nous dire également si on pourrait y soumettre aux formalités des Douanes et de l'Immigration les passagers internationaux en transit à destination de Mirabel ou de Malton?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, les installations de l'aéroport de Gander constituent encore pour le moment ce que l'on appelle dans le jargon du métier un aéroport «stérile»—je veux dire un aéroport «fertile».

[M^me^ Sauvé.]

Des voix: Oh, oh!

Mlle Bégin: Jamais auparavant une femme n'avait été titulaire du ministère du Revenu national. J'aimerais dire au député qu'il n'existe pour le moment à Gander aucune section réservée où l'on puisse accueillir les voyageurs en transit. Dans le cadre de la modernisation d'autres aéroports au Canada, je crois savoir que le ministre des Transports propose d'installer au niveau de la mezzanine une salle de transit qui pourra recevoir jusqu'à 250 passagers.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le ministre ou son collègue pourraient-ils nous dire comment il se fait que le gouvernement tolère une situation qui dure depuis dix ans au moins alors que les passagers en transit se promènent un peu partout à l'aéroport de Gander et dans la ville même contrairement aux règlements de l'IATA et à nos obligations en matière de transport international?

M. l'Orateur: Puis-je faire remarquer au député qu'il devrait peut-être s'y prendre autrement pour obtenir ce genre de renseignements?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE SUR UNE RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES RELATIVE À L'EMBARGO SUR LES ARMES ET LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE AVEC L'AFRIQUE DU SUD

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous expliquer pourquoi le Canada s'est abstenu de voter hier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur une résolution demandant l'embargo sur le transport d'armes en Afrique du Sud étant donné que le Canada impose un embargo sur les armes depuis 1963 et sur les pièces de rechange militaires depuis 1970?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Je peux répondre brièvement au député mais je serais heureux de lui fournir une explication écrite plus détaillée.

Une voix: Répondez ici.

M. Jamieson: Je vais tâcher de répondre ici même si le député m'en laisse l'occasion. Cette résolution comporte plusieurs volets. Dans le cas qui nous intéresse, il y avait certaines parties qui étaient inacceptables au Canada. Cependant, cela n'a modifié en rien la politique que nous suivons depuis pas mal de temps comme le député le souligne. Je lui ferai remarquer que sur au moins quatre points de la résolution nous avons effectivement continué de voter contre la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud, mais la résolution en question comportait certains éléments qui nous ont paru inacceptables.

M. Wagner: Monsieur l'Orateur, j'espère recevoir la réponse écrite du ministre, mais pour l'instant, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le Canada s'est abstenu de se prononcer sur deux résolutions condamnant la coopération économique avec l'Afrique du Sud, et quelle est la politique du gouvernement relativement aux investissements et au commerce du Canada avec l'Afrique du Sud?

M. Jamieson: C'est précisément pour la raison que je viens de mentionner. Toutefois, notre politique a toujours été précise et uniforme en ce qui concerne le commerce de matières et de produits ne prêtant pas à controverse. Nous avons continué de suivre cette politique avec l'Afrique du Sud et la situation n'a pas changée. Évidemment, nous n'avons limité le commerce avec aucun autre pays comme, par exemple, l'Union soviétique ou certains autres dont nous ne partageons pas les idéologies. Les seuls pays avec qui nous refusons d'avoir des relations commerciales sont ceux contre qui les Nations Unies ont imposé un embargo, par exemple, la Rhodésie.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LA MAJORATION DES TARIFS—DEMANDE D'EXAMEN D'UNE AUTRE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX ET D'UNE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA DETTE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant l'inflation dont le gouvernement se dit si inquiet. Le 20 novembre 1975, en réponse à une de mes questions, le ministre des Affaires indiennes d'alors a dit que toute hausse des tarifs d'électricité imposée aux consommateurs du Nord par la Commission d'énergie du Nord canadien devrait être sous réserve de l'autorisation du ministre. L'actuel ministre a-t-il l'intention d'ordonner au groupe de travail chargé actuellement de l'étude de la Commission d'énergie de concevoir une autre politique d'établissement des prix qui n'entraînerait pas un tel fardeau pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, le rapport du groupe de travail sur les tarifs d'électricité dans le Nord me sera soumis la semaine prochaine; c'est à ce moment-là que j'examinerai toute la question et que je tiendrai compte des suggestions du député.

M. Firth: Ma question s'adresse au même ministre, monsieur l'Orateur. Comme les habitants des Territoires du Nord-Ouest sont ceux qui ont par surcroît le coût de la vie le plus élevé au Canada, le ministre proposera-t-il au cabinet une modification à la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien de sorte que la population relativement petite des Territoires du Nord ne soit pas la seule à faire les frais de l'énorme dette d'établissement de la Commission?

• (1500)

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, avant de choisir une solution, j'aimerais envisager toutes les possibilités, et surtout étudier les recommandations du rapport.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA RUMEUR DU RENVOI DU PRÉSIDENT ET DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT ADJOINT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. En ma qualité de représentant d'une des principales régions laitières du Canada, où les producteurs ont hâte de retrouver la stabilité et la confiance dans leur industrie, je prie le ministre de confirmer ou de nier la rumeur bien fondée voulant que le président de la Commission canadienne du lait ait été renvoyé et que le président adjoint ait démissionné.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député devra attendre un peu, parce qu'en ma qualité de ministre de l'Agriculture, c'est moi qui ai la mission de veiller à ce que la Commission du lait soit dirigée le plus efficacement possible.

Une voix: Répondez à la question.

M. Whelan: Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de changements, mais il n'y en a pas encore eu.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROCÉDURE PRÉVOYANT L'APPLICATION D'UNE RECOMMANDATION RELATIVE À L'ADMISSION DU PUBLIC DANS LES TRIBUNES AU MOMENT DE LA PRIÈRE.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a adopté hier une motion présentée par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert), en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La teneur de cette motion ne saurait faire aucun doute. La motion vise à permettre au public d'entrer dans les tribunes pour assister à la lecture de la prière quotidienne à la Chambre.

Cependant, la motion ne précise pas la méthode selon laquelle l'objet de la motion pourrait être mis en vigueur. Elle prévoit en effet un amendement au Règlement de la Chambre, alors que l'heure d'ouverture des portes donnant accès aux tribunes est réglementée par la pratique et non pas par le Règlement.

En outre, la motion est présentée sous forme de recommandation et non pas sous la forme d'un ordre. Par conséquent, la présidence apprécierait recevoir des directives sur la façon de mettre en application l'objectif proposé par la motion de l'honorable député de Bellechasse.

A cette fin, il me semble que la marche à suivre consisterait à demander au comité permanent de la procédure et de l'organisation d'étudier les moyens de réaliser l'objectif de la motion le plus tôt possible, et d'en faire rapport à la Chambre.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KORCHINSKI—L'INTERVIEW DONNÉ À LA PRESSE PAR M. LANG

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège au sujet d'une interview donnée à la presse canadienne par le ministre des Transports (M. Lang) au sujet de l'utilisation d'un avion de l'État, suivant l'article publié par le *Citizen* d'Ottawa dans son numéro du 9 novembre.

L'affaire avait d'abord été lancée par mon collègue le député de Leeds (M. Cossitt), mais le lecteur non averti pouvait conclure de cet article que l'initiative est venue du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Mais ce n'est pas là le sujet principal de ma réclamation.

Ce dont j'ai à me plaindre, c'est que le ministre a déclaré que les députés pouvaient fort bien voyager avec lui, et que beaucoup profitaient de cette occasion dont, disait-il, «Stanley Korchinski, PC, de Mackenzie, il y a deux semaines».

Pour le lecteur de l'article, il est normal de conclure qu'il y a eu pour moi, député, avantage à voyager à bord d'un Jet Star emprunté par le ministre. En fait ce dernier ne cherche qu'à se mettre à l'abri des critiques de l'opinion en donnant des renseignements trompeurs.

Voici ce qui s'est passé: un nouvel aéroport devait être inauguré le 15 octobre, à La Ronge. Les députés comprendront qu'il s'agit d'un événement important, car je représente une région d'une superficie d'environ 600 milles sur 150 milles, et La Ronge se trouve dans ma circonscription. C'est à 350 milles de mon domicile, dans la circonscription, et l'on peut voler pendant trois heures en ligne droite vers le nord sans en sortir.

Ce nouvel aéroport est le premier de la circonscription, à part les pistes de gravier ou de gazon, ou encore les lacs sur lesquels nous atterrissons. Le ministre m'a envoyé une lettre datée du 1er octobre pour me dire que le nouvel aéroport serait inauguré officiellement par lui-même et le premier ministre de la Saskatchewan. Dans sa lettre, il mentionnait les services qui seront fournis et il avait l'amabilité de m'inviter à me joindre aux officiels pour l'inauguration. Mais dans sa lettre, le ministre ne m'invitait pas à l'accompagner dans le Jet Star. J'aurais pu prendre un avion commercial d'Air Canada jusqu'à Regina ou Saskatoon et de là, un avion de la Norcanair jusqu'à La Ronge, mais si je l'avais fait, j'aurais demandé au gouvernement de me payer mon voyage comme j'en ai le droit, et cela aurait été aux frais du contribuable.

J'ai préféré la méthode la plus économique, et j'ai demandé à mon bureau de voir si je ne pourrais pas prendre place à bord du Jet Star que le ministre allait prendre de toute façon. Le ministre a donné son accord et, en fait, il m'a offert de me ramener dans la capitale après un arrêt à Saskatoon.

Le matin du 15 octobre, il y avait dans l'avion quatre passagers en plus de l'équipage. Le ministre était accompagné de deux membres de son personnel qui ont débarqué à Winnipeg. J'ignorais le but de leur visite à Winnipeg. De Winnipeg à La Ronge, les seuls passagers à bord du Jet Star étaient le ministre et moi-même. On m'a offert de me ramener à Saskatoon après les cérémonies et ensuite, de Saskatoon à Ottawa, le lendemain, à 16 heures. J'ai décliné cette offre. Je suis rentré à Regina où j'ai pris ma voiture pour me rendre chez moi, dans ma circonscription. Je suis rentré dans la capitale le lundi et je suis venu à la Chambre, comme en fait foi le vote qui a eu lieu ce jour-là.

Selon son plan de vol, le ministre ne devait pas rentrer immédiatement à Ottawa après avoir rempli ses fonctions officielles, et je conviens que le ministre a parfaitement le droit de se servir d'un avion du gouvernement pour affaires officielles. Au lieu, le ministre a fait un détour par Saskatoon, dans sa circonscription, où il est demeuré le reste de la journée et jusqu'à 4 heures de l'après-midi le lendemain, ou bien jusqu'à l'heure de son départ pour Ottawa s'il a décidé de partir plus tard. Étant donné que les frais pour les avions du gouvernement sont calculés en fonction du temps écoulé plutôt qu'en fonction des milles parcourus, j'imagine que le ministre doit justifier son emploi du temps entre le moment de son départ de La Ronge et celui de son départ de Saskatoon pour Ottawa.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Korchinski: Bien que je ne sois pas au courant de ses activités . . .

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Korchinski: . . . pendant ces vingt-quatre heures, une enquête pourrait peut-être . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme je l'ai toujours fait, j'ai permis au député, qui m'avait prévenu de sa question de privilège, d'exposer pendant un certain temps le point qu'il voulait établir. Je pense que tous les députés savent que cette fois-ci, comme bien d'autres par le passé, la question de privilège a été soulevée par suite d'une divergence de vues au sujet de l'interprétation de paroles prononcées soit à la Chambre soit, comme dans le cas actuel, à l'extérieur de la Chambre, ce qui complique les choses.

Je n'aime pas interrompre un député trop vite lorsqu'il essaie d'établir qu'il y a matière à la question de privilège; cependant, le député a parlé assez longtemps pour montrer son désaccord avec les déclarations qu'il attribue au ministre et, s'il n'a rien à ajouter qui se rapporte aux privilèges de la Chambre, je pense qu'il vaudrait mieux laisser tomber. Cependant, si le député veut aborder un point qui a trait à la question de privilège, je serai heureux de l'entendre. Sinon, je n'ai pas l'intention de laisser continuer le député, non plus que de donner la parole à d'autres députés qui voudraient participer au débat.

M. LANG—LES COMMENTAIRES DE M. KORCHINSKI

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, vous ne me permettez pas de faire le moindre commentaire après un exposé aussi laborieux . . .

Une voix: C'est exact.

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins de n'accorder encore une fois la parole au député, je n'ai pas l'intention de la donner non plus au ministre. Il me semble que le député a donné un exposé des faits. Je n'y trouve rien qui, de prime abord, constitue la moindre accusation à l'encontre du ministre, bien au contraire. S'il y avait la moindre allégation concernant les propos du ministre ou la situation qui a été décrite à la Chambre, je serais tout à fait disposé à entendre les deux parties. Toutefois, je pense qu'il vaut mieux s'en tenir là, étant donné que je ne suis pas disposé à entendre les arguments pour et contre des deux parties.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, c'est à mon avis une question légitime . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lang: C'est . . .

Une voix: Règlement! Stanley a dû s'en tenir à la décision de la présidence et vous devriez faire de même.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la question de privilège est soulevée à la suite des allégations et des commentaires du député de Mackenzie (M. Korchinski), qui a laissé entendre que l'emploi de cet avion n'était pas très régulier.

M. Clark: C'est à l'usager de payer.

M. Lang: Comme le député vient de l'Ouest, je pensais qu'il comprendrait à quel point il importe que les ministres puissent se rendre aussi bien dans l'Ouest que dans les provinces de l'Atlantique. Peut-être ne le comprend-il pas . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

Des voix: Règlement!

M. Clark: C'est à celui qui abuse de payer.

M. l'Orateur: Pour ce qui est du ministre, j'ai écouté très attentivement et je n'ai rien entendu dans les remarques du député de Mackenzie (M. Korchinski) qui fasse allusion le moindrement à une irrégularité. Au contraire, il me semble que le député a laissé entendre dans ses remarques que le ministre avait utilisé cet avion à bon escient. En effet, le ministre s'en est servi pour assister à l'inauguration d'un aéroport, ce qui entre dans ses fonctions, et a invité le député à l'accompagner. Par conséquent, si la question a trait seulement à des allégations de mauvaise conduite, je n'en vois aucune. A moins que le ministre ne veuille intervenir là-dessus, je serais prêt à clore immédiatement le débat.

Privilège—M. Lang

● (1510)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député a laissé entendre que mon retard à rentrer à Ottawa ne pouvait être dû aux affaires de l'État. Je pense avoir le droit de signaler que mes fonctions de ministre me donnent beaucoup de travail pendant les fins de semaine, à Ottawa ou ailleurs. Bref, j'ai utilisé l'avion aux seules fins gouvernementales, et c'est très important que je le fasse. Je demanderais aux députés de me croire sur parole, en tant que député. Il n'y a pas plus clair: je n'ai aucun intérêt personnel, si ce n'est les affaires de l'État et ma famille à Ottawa.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) invoque le Règlement.

M. Broadbent: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) soulève la question de privilège.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour le même motif que le député tout à l'heure.

Une voix: Le ministre vient juste de s'envoler.

M. Broadbent: Si Votre Honneur a reconnu que le ministre avait le droit d'intervenir au sujet de cette question de privilège, alors je pense que les députés de ce côté-ci ont le droit de répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a demandé la parole pour exposer une question de privilège et je devais la lui accorder. Il a parlé d'une déclaration que le ministre aurait faite à la presse. J'ai déjà dit que, selon moi, les faits relatés par le député de Mackenzie ne laissaient croire à aucune irrégularité quant à l'usage que le ministre avait fait de l'avion. Le ministre a jugé bon de s'expliquer à propos de ce qui s'est passé le lendemain des événements dont a parlé le député. Je ne vois matière à une question de privilège dans aucun des cas.

Je ne voudrais surtout pas que le débat se poursuive, maintenant que les deux principaux intéressés ont exposé leurs vues, sous le couvert d'une question de privilège. La Chambre a toujours essayé de dégager l'élément fondamental dans ce genre de questions. Permettre au député d'Oshawa-Whitby de parler serait étendre l'application du Règlement sur les questions de privilège et cela reviendrait à encourager un véritable débat sur une question qui, nous n'en doutons pas, sera soulevée de bien d'autres manières au cours de la session, mais non pas, espérons-le, par le biais d'une question de privilège.

La parole est au député de Saint-Jean-Est, qui invoque le Règlement.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit d'une question urgente et j'espère que Votre Honneur m'accordera quelques instants pour l'exposer.

La Chambre va bientôt être saisie d'un budget supplémentaire de centaines de millions de dollars. Comme mes collègues l'ont fait aujourd'hui, j'ai posé une série de questions au président du Conseil du Trésor. Dans ma deuxième question, je lui ai demandé s'il était prêt, comme mesure provisoire, à recommander à ses collègues de consentir à ce qu'au moins un ministère soit étudié en comité plénier, sans que nous soyons limités par l'article 58, celui de la clôture. J'ai pris soin de commencer ma question en rappelant le travail du comité permanent de la procédure et de l'organisation qui doit maintenant rédiger un rapport à la Chambre sur les changements à apporter au Règlement. J'ai néanmoins décidé de poser ma question à cause de ce que je considère être l'urgence de la question de la présentation du budget à la Chambre et le témoignage du vérificateur général et de son ministère, selon lequel la Chambre et le Parlement dans leur ensemble ont perdu le contrôle des dépenses du gouvernement.

Comme il est comptable au Parlement des dépenses publiques, à titre de président du Conseil du Trésor, je voulais que le ministre montre la voie et le recommande à ses collègues et suggère à titre d'essai que les prévisions budgétaires soient étudiées en comité plénier.

Je soulève la question parce que nous sommes tous préoccupés par le fait que, depuis que le Règlement a été modifié, nous sommes devenus des approbateurs passifs des dépenses du gouvernement. On dit que le Parlement a perdu le contrôle des dépenses gouvernementales, et c'est une affaire sérieuse. Depuis que le nouveau Règlement est entré en vigueur en 1968, les dépenses du gouvernement ont augmenté de plus de 300 p. 100, et pourtant les Communes n'y ont aucun droit de regard. Le ministre devrait faire preuve d'initiative à cet égard. Je sais qu'il partage notre inquiétude, tout comme le vérificateur général et le comité des comptes publics. J'ai simplement voulu dire en lui posant ma question que les budgets supplémentaires et le budget principal pour cette année pourraient être examinés à la Chambre, car il est évident que le comité permanent de la procédure et de l'organisation n'agira pas à ce sujet à moins de recevoir des instructions du gouvernement. J'aimerais entendre ce que le ministre a à dire à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que le député aimerait entendre ce que le ministre a à dire, mais il parle d'un cas où la présidence a dû décider de la recevabilité de la question. Elle a été posée au président du Conseil du Trésor qui voit à la présentation des prévisions budgétaires et à tout le processus. Mais la question portait sur un changement à apporter aux procédures de la Chambre. L'idée n'est pas nouvelle et peut être très valable. Le député pourrait trouver des sympathisants dans plusieurs coins de la Chambre. L'étude plus approfondie des prévisions budgétaires à la Chambre pourrait être une meilleure façon que celle qui a été suivie depuis quelque temps.

Ma décision était basée sur le fait qu'il s'agit d'une question de procédure qui rallie un grand appui, et non d'une question de fond concernant les prévisions budgétaires, qui sont la responsabilité du président du Conseil du Trésor. La question ayant trait à la procédure, il me semble qu'elle aurait dû être posée au président du Conseil privé, le leader du gouvernement à la Chambre. Je suis sûr que ces questions seront posées en temps voulu et que le comité de la procédure et de l'organisation tâchera de faire en sorte que les prévisions budgétaires soient examinées de cette façon. J'ai estimé que cela ne relevait pas de la compétence administrative du président du Conseil du Trésor.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme nous sommes aujourd'hui mercredi et que nous ne serons pas ici à l'heure habituelle pour nous informer des travaux de la Chambre, j'aimerais demander au leader suppléant à la Chambre, le ministre des Postes (M. Blais), quel est le programme législatif du gouvernement pour la semaine prochaine.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député ne l'ignore pas, nous poursuivrons aujourd'hui l'étude du bill C-19, concernant la compression des dépenses, et cela jusqu'à 6 heures ce soir. Comme nous ne pensons pas pouvoir en disposer aujourd'hui, nous y reviendrons donc lundi.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre est-il en mesure de nous dire quelle mesure suivra au début de la semaine? Pendant qu'il y réfléchit, pourrait-il nous dire si le gouvernement sait quand il présentera le budget supplémentaire? Cette question a donné lieu à des discussions intéressantes.

Enfin, même si cela ne dépend pas directement de lui, le ministre des Postes peut-il signaler au leader du gouvernement à la Chambre que le comité des comptes publics n'est pas encore organisé? Peut-il exhorter le leader du gouvernement à la Chambre à prendre des mesures à ce sujet, étant donné surtout qu'il n'y a malheureusement pas encore eu une seule réunion des leaders à la Chambre depuis la première qui a eu lieu au cours de la deuxième semaine de cette législature? Le magazine *Maclean's* a dit que nous nous rencontrions chaque semaine, alors que ce n'est pas le cas. J'aimerais que ces rencontres aient lieu toutes les semaines, mais il n'en est rien. Le ministre peut-il poser ces questions au leader du gouvernement à la Chambre, où qu'il soit, afin que nous puissions poursuivre les travaux de la Chambre?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le budget supplémentaire, je présenterai une motion à ce sujet sous la forme habituelle, lorsque nous en serons aux affaires courantes aujourd'hui.

Pour ce qui est des travaux de lundi, le bill C-19 suscite énormément d'intérêt et je m'attends à ce que cela dure. Nous proposons de poursuivre l'étude de cette mesure jusqu'à ce qu'elle soit adoptée. Si, grâce à une meilleure collaboration qu'il n'y en a eu jusqu'ici, nous pouvons adopter ce bill avant mardi, nous passerions à la loi sur l'arpentage. Nous pourrions alors consulter mon honorable ami à l'égard des mesures supplémentaires que nous aimerions présenter ensuite.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DÉPÔT DE DOCUMENTS RELATIFS AU PROJET DE FINANCEMENT

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, et au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, déposer des documents du comité consultatif du Régime de pensions du Canada, au sujet du projet de financement du régime en vue d'une augmentation des prestations.

* * *

● (1520)

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1977

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet un cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (B) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

* * *

[*Traduction*]

LE JOUR DU SOUVENIR

HOMMAGES AUX MEMBRES DES FORCES CANADIENNES AYANT SERVI EN TEMPS DE GUERRE

L'hon. E. F. Whelan (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, à titre de ministre suppléant des Affaires des anciens combattants, j'aimerais rappeler aux députés que la cérémonie du souvenir organisée chaque année par la Légion royale canadienne se déroulera demain matin, à 11 heures, au Monument aux morts, à Ottawa. Des cérémonies analogues se dérouleront dans toutes les villes et villages du Canada. D'un bout à l'autre de notre grand pays, des citoyens de tous âges se recueilleront en souvenir d'au-delà de 100,000 Canadiens qui ont fait le sacrifice suprême pour préserver notre mode de vie, qui fait l'envie du monde. On ne pourra jamais calculer combien de vies humaines ont coûté au Canada les sacrifices de la guerre, mais jamais nous n'oublierons ceux qui sont tombés. Monsieur l'Orateur, le Parlement, le gouvernement y veillent. Nous ne les avons pas oubliés. C'est dans notre pays que l'on prend mieux soin des anciens combattants.

Dans nombre de pays du monde, demain est aussi un jour de deuil en souvenir de tous les jeunes hommes et jeunes femmes qui ont donné leur vie au nom de la liberté. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a été invité par son homologue du gouvernement français à la cérémonie qui se déroulera à l'Arc de Triomphe, à Paris. L'après-midi, il assistera au service commémoratif qui sera célébré en la cathédrale Notre Dame en présence des représentants des pays du Commonwealth. Étant donné l'absence du ministre, la Légion a invité son secrétaire parlementaire, le député de

Welland (M. Railton), à le représenter à la cérémonie nationale qui se déroulera ici à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je ne pourrais que dire la phrase qui sera prononcée demain lors de chaque cérémonie du souvenir: «Nous ne les oublierons pas».

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, il est regrettable que la cérémonie qui se déroule au Canada le seul jour de l'année où nous nous rappelons les morts de la guerre et notre participation à la guerre ne puisse pas prendre une importance plus grande. J'ai le privilège de répondre, au nom de mon parti, à la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants, quelques heures avant l'émouvante cérémonie commémorative de l'Armistice qui se déroulera au Monument aux morts du Canada, ici à Ottawa. De ce côté-ci de la Chambre, nous faisons nôtre la déclaration du ministre suppléant. Nous rendons hommage à la Légion canadienne et à toutes les associations d'anciens combattants de notre grand pays, à qui le jour du Souvenir tient particulièrement à cœur. Le jour de l'anniversaire de l'Armistice, nous nous rappelons tous nos camarades qui sont tombés. Toutefois, tout en rendant hommage à ceux qui sont morts, nous ne devons pas oublier les devoirs que nous avons à l'égard de ceux qui restent.

Il est sans doute difficile d'imaginer qu'en 1976, quelque 60 ans après la première guerre mondiale, il y a encore presque un million d'anciens combattants qui ont servi leur pays avec distinction et honneur, que ce soit sur les champs de bataille à l'étranger ou ici, au Canada, toujours prêts à défendre notre fier pays.

Beaucoup de ces anciens combattants ont encore besoin de notre aide car la guerre les a laissés mutilés et invalides. Malheureusement, à mesure que les années passent, le souvenir de leur sacrifice s'estompe; mais il importe de reconnaître qu'à mesure que nos anciens combattants vieillissent et disparaissent, nous devons renouveler nos efforts et accroître l'aide nécessaire et les soins que nous dispensons à l'ancien combattant qui vit solitaire et aux veuves qui se sont fait tant de souci pour des êtres chers affligés par la guerre.

Enfin, l'heure est propice à la réaffirmation de nos engagements à l'égard de nos anciens combattants. J'aimerais reprendre les paroles qu'un ancien premier ministre a prononcées à la Crête de Vimy, en 1917:

> Le gouvernement et le pays se feront un devoir de rappeler au peuple la grandeur de vos efforts et de votre courage—et nous essaierons toujours d'influencer l'opinion générale de manière à ce que le peuple appuie le gouvernement dans ses efforts en vue de démontrer aux anciens combattants combien il estime et apprécie la valeur des services qu'ils ont rendus à leur pays et à l'empire et que personne ne pourra reprocher au gouvernement d'avoir ébranlé la foi en ceux qui ont vaincu et en ceux qui sont morts.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même au nom du Nouveau parti démocratique, nous nous associons ici à tous les députés pour rappeler que demain sera le jour du Souvenir. Nous souscrivons aux propos du ministre suppléant des Affaires des anciens combattants (M. Whelan) et du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Comme eux, nous réaffirmons nos obligations à l'égard de ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour leur pays. Je voudrais même que nos obligations consistent aussi à édifier le genre de monde pour lequel ils ont donné leur vie.

J'aime les mots par lesquels le député a terminé son discours et qu'on nous rappelle chaque année à l'occasion du jour du Souvenir. Il a dit: «Nous ne les oublierons pas.» J'ai aimé la façon dont le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a souligné cette promesse. Nous avons essayé d'agir ainsi à l'égard de nos anciens combattants et de leurs familles. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait même s'il reste encore beaucoup à faire. J'espère que nous trouverons encore le moyen d'améliorer l'existence de ceux qui sont frappés d'incapacité. J'espère que la Chambre donnera bientôt suite à ce que nous devrions faire souvent, comme l'a recommandé le comité permanent des affaires des anciens combattants, soit relever les pensions des veuves de tous les anciens combattants du Canada.

Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour nous de participer à cet instant de reconnaissance, car demain, partout au Canada, tous les Canadiens se souviendront de ceux qui sont morts.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je me joins à mes préopinants, y compris l'honorable ministre, pour souligner que demain sera le Jour du Souvenir. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, des hommes sont morts pour la patrie. Ceux qui demeurent sont un souvenir vivant des malheureuses guerres. Que ceux qui demeurent, handicapés ou non, puissent toujours être écoutés favorablement par l'honorable ministre des Anciens combattants (M. MacDonald) et surtout recevoir des réponses rapides et toujours dignes des grands sacrifices consentis pour tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRES (B) POUR 1976-1977—RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, en conformité des articles 58(15) et 59(1) du Règlement, je présente une motion demandant que le budget supplémentaire (B) pour 1976-1977, déposé aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre, comme il suit. Avec l'indulgence de la Chambre, j'aimerais demander que la motion soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue. La présentation est la même que d'habitude.

M. l'Orateur: Conformément à l'usage établi, puis-je demander s'il plaît à la Chambre que la motion de renvoi de crédits supplémentaires aux comités appropriés soit déposée et imprimée comme si elle avait été lue?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'Éditeur: La motion suit.*]

M. Blais, appuyé par M. Andras, propose: Que le budget supplémentaire (B) pour 1976-1977, déposé aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture—Crédit 35b

Au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Communications—Crédit L6b

Secrétariat d'État—Crédits 10b, 15b, 20b, L21b, 35b, 40b, 65b et 70b

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures—Crédits 10b et L16b

Défense nationale—Crédit 5b

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Consommation et Corporations—Crédit 30b

Finances—Crédits 1b, 2b, 5b et L13b

Industrie et Commerce—Crédits 1b, 5b, 6b, L36b, L37b et 55b

Revenue national—Crédits 5b et 10b

Au comité permanent des pêches et des forêts

Environnement—Crédits 5b et L16b

Au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations—Crédits 1b, 15b, 20b et 25b

Santé nationale et Bien-être social—Crédits 25b, 26b, 45b, 50b et 60b

Affaires urbaines—Crédits 10b, 15b, 20b et 30b

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédits 5b, 11b, 25b, 35b et 75b

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice—Crédit 10b

Solliciteur général—Crédits 1b, 5b, 15b, et L17b

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Travail—Crédit 1b

Main-d'œuvre et Immigration—Crédits 1b, 5b, 10b, 15b et 20b

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances—Crédit 15b

Gouverneur général et lieutenants gouverneurs—Crédit 1b

Conseil privé—Crédit 25b

Science et Technologie—Crédits 10b et 35b

Secrétariat d'État—Crédit L107b

Conseil du Trésor—Crédit 1b

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 5b, 6b, 30b, 35b et 75b

Travaux publics—Crédits 10b, 20b, L30b et 40b

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale—Crédits 1b, 25b et 31b

Au comité permanent des transports et des communications

Postes—Crédit L7b

Transports—Crédits 51b, 80b, 107b et L108b

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 52, 54, 61 63, 64, 78, 83, 85, 88, 89, 90, 91, 94, 102, 106, 108, 209, 299, 300, 488, 513, 599, 615, 622, 633, 634, 637, 638, 686, 693, 695, 698 et 704.

[*Texte*]

LE PERSONNEL DE L'IMMEUBLE FEDERAL DE BROCKVILLE (ONT.)

Question nº 52—M. Cossitt:

1. Quels sont le nom et le poste occupé par les personnes embauchées par le ministère des Travaux publics pour travailler à l'Immeuble Federal de Brockville (Ont.) depuis le 1er janvier 1974?

2. Dans chaque cas, y a-t-il eu concours et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) combien de personnes ont postulé, *c*) quel est le nom des personnes inscrites sur la liste d'admissibilité?

3. Est-il arrivé qu'il n'y ait pas eu de concours pour un poste temporaire ou permanent et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) quels sont le nom et le poste occupé par les personnes embauchées?

4. Quelle est la description générale des méthodes d'embauchage du ministère des Travaux publics pour l'Immeuble Federal de Brockville?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Toutes les personnes qui ont été embauchées à compter du 1er janvier 1974 ont comblé des postes devenus libres pour cause de congé de maladie ou de congé annuel. Vous trouverez ci-après le nom des employés embauchés, ainsi que la nature et la durée de leur emploi. Scale L. M., GS-BUS-2, nettoyeur, 8-8-1974 à 13-8-1974; 22-7-1974 à 2-8-1974; McIsaac N., GS—2, nettoyeur 28-10-1974 à 1-11-1974; 22-8-1974 à 7-9-1974; Euverman C.A., GS-BUS-1, nettoyeuse, 25-8-1975 à 29-8-1975; 15-12-1975 à 30-12-1975; 14-10-1975 à 20-10-1975; 7-7-1975 à 25-7-1975; 17-3-1975 à 1-4-1975; 28-10-1974 à 30-10-1974; 16-9-1974 à 27-9-1974; 19-8-1974 à 30-8-1974; 16-12-1974 à 21-12-1974; 15-7-1974 à 2-8-1974; Bellinger D., GS-BUS-2, nettoyeur 9-7-1974 à 12-8-1974; Todd B., GS-BUS-2, nettoyeur 5-1-1976 à 30-1-1976; 6-10-1975 à 15-10-1975; 23-6-1975 à 29-8-1975; 9-6-1975 à 13-6-1975; 2-12-1974 à 31-12-1974; 23-8-1974 à 23-8-1974 (8 hrs.). Van Rijswijk E., GS-BUS-2, nettoyeur; Reid D., GS-BUS-1, nettoyeuse; Phythian H., GS-BUS-2, nettoyeur.

2. *a*) Dans chacun des cas précités, on a procédé par voie de concours public en ce sens que les demandes des candidats nous sont parvenues du Centre de main-d'œuvre du Canada. *b*) Nous ne tenons pas de registre permanent sur le nombre de candidats en cause étant donné que ce n'est pas la pratique courante du ministère dans le cas des emplois occasionnels. *c*) Dans chacun des cas précités, seulement le nom du candidat choisi a été inscrit sur la liste d'admissibilité.

3. Il n'y a aucun cas pour lequel nous avons omis de tenir un concours public. Dès qu'un emploi est devenu vacant, nous nous sommes adressés au Centre de main-d'œuvre du Canada.

4. Dès qu'un emploi devient vacant, le ministère communique avec le Centre de main-d'œuvre du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada, à Brockville, pour qu'on lui fournisse une liste de candidats. On se charge ensuite de choisir les personnes les plus aptes à remplir les postes vacants par l'application des critères de sélection déjà établis.

CAC—M. J. DONOGHUE

Question nº 54—M. Cossitt:

1. Le directeur exécutif de la planification opérationnelle de la Commission d'assurance-chômage, M. J. Donoghue, était-il auparavant au service de la province de l'Ontario à titre de directeur régional?

2. Quand M. Donoghue a-t-il été nommé directeur régional pour l'Ontario et jusqu'à quand a-t-il occupé ce poste, *a*) quel traitement total a-t-il reçu à ce titre, *b*) quel traitement touche-t-il à l'heure actuelle, *c*) au moment où il était directeur régional pour l'Ontario, M. Donoghue était-il affecté à Belleville?

3. Pendant la période où il a occupé le poste de directeur régional pour l'Ontario, M. Donoghue se rendait-il plus ou moins régulièrement à Ottawa les fins de semaine, *a*) passait-il par Toronto pour ce faire, *b*) quel moyen de transport utilisait-il, *c*) quelles ont été les dépenses totales payées par le gouvernement, *d*) le gouvernement versait-il à M. Donoghue une allocation quotidienne pour les repas, pendant son mandat à Belleville et, dans l'affirmative, (i) pourquoi (ii) quel a été le montant total ainsi versé, *e*) le gouvernement a-t-il contribué aux frais de location d'un logement destiné à M. Donoghue à Belleville et, dans l'affirmative, quel a été le montant total ainsi versé à M. Donoghue pendant son séjour à Belleville?

4. Quel est le montant total des frais divers payés à M. Donoghue alors qu'il était directeur régional pour l'Ontario?

5. *a*) Mme A. Humphreys cumule-t-elle actuellement les fonctions de secrétaire auprès de M. J. Donoghue, dans l'exercice de son poste de directeur exécutif de la planification opérationelle, *b*) Mme Humphreys était-elle la secrétaire de M. Donoghue quand celui-ci était directeur régional pour l'Ontario, *c*) quel est le total des dépenses payées à Mme Humphreys pendant qu'elle travaillait à Belleville, notamment en ce qui concerne (i) les transports (ii) les allocations pour les repas (iii) le logement, *d*) quel traitement annuel Mme Humphreys touchait-elle exactement quand elle travaillait à Belleville et quel est son traitement actuel exact?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. 1. Oui.

2. Monsieur Donoghue a exercé les fonctions de directeur intérimaire, entre le 1er octobre 1972 et le 30 août 1973; le 1er septembre 1973, il est devenu titulaire de ce poste qu'il a occupé jusqu'au 18 avril 1975. *a*) l'échelle de traitement du poste était comme suit: 1er octobre 1972—31décembre 1972, ($25,000-$31,000); 1er janvier 1973—31 mars 1974, ($26,750-$33,750); 1er avril 1974—31 mars 1975, ($29,000-$37,000); 1er avril 1975—18 avril 1975, ($31,500-$41,500). *b*) $35,500-$47,500. L'échelle de traitement du poste actuel. *c*) *c*) Oui, à la suite de sa nomination comme directeur régional le 1er septembre 1973.

3. Oui. *a*) Occasionnellement, s'il devait se réunir avec la direction du bureau métropolitain de Toronto. *b*) Il voyageait par train, par avion ou en voiture. *c*) Entre le mois d'octobre 1972 et le 24 août 1973, les frais de déplacement se sont chiffrés à environ $3,240; ce montant comprend tous les voyages qu'il a faits à Ottawa, pour assister à des réunions, conférences ou autres. *d*) Oui, durant la période où il a exercé des fonctions intérimaires, (i) lors de périodes prolongées de voyage; (ii) $650. *e*) Non.

4. Fonctions intérimaires	Payées à	Payées pour le compte de	Total
Dépenses 1972	$1,770.68	Montant non disponible	$1,770.68
Dépenses 1973	3,311.90	$756.00	4,067.90
Nomination permanente			
Dépenses 1973	2,015.76	177.00	2,192.76
Dépenses 1974	4,959.69	4,457.00	9,416.69
Dépenses 1975	1,382.25	2,743.00	4,125.25
	$13,440.28	$8,133.00	$21,573.28

Questions au Feuilleton

5. *a*) Non. *b*) Oui. *c*) (i) $28. (ii) $93. (iii) Néant. *d*) A Belleville: $11,395 à 12,987, échelle de traitement du poste; Salaire actuel: $12,762 à 15,138, échelle de traitement du poste.

CAC—M. D'ARCY REZAC

Question nº 61—**M. Cossitt:**

1. M. D'Arcy Rezac a-t-il déjà été directeur régional des opérations de la Commission d'assurance-chômage de Belleville et, dans l'affirmative, *a*) quand a-t-il été nommé, *b*) jusqu'à quand a-t-il occupé ce poste, *c*) quel poste occupe-t-il actuellement à la Commission?

2. Avant d'être nommé à Belleville, a-t-il travaillé pour la CAC à Toronto et, dans l'affirmative, à quel titre?

3. *a*) Durant son séjour à Belleville, quelle somme totale lui a-t-on versée pour ses dépenses, y compris les frais d'hôtel payés à l'avance, *b*) avait-il un budget de dépenses complet et (i) dans l'affirmative, pourquoi (ii) dans la négative, quelles dépenses, s'il y a lieu, défrayait-on, *c*) avait-il son lieu de résidence permanent à Belleville pendant la période où il y a travaillé et, dans la négative, (i) pourquoi (ii) pourquoi lui payait-on ses dépenses (iii) son lieu de résidence était-il toujours Toronto à ce moment-là?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. 1. Oui. *a*) A partir du 29 septembre 1974 (Il exerçait les fonctions, à titre intérimaire, depuis le 1er avril 1974). *b*) Le 15 juillet 1975. *c*) Sous-directeur général de la région du Pacifique.

2. Oui, à titre de directeur de district, bureau de High Park, Toronto.

3. *a*) Dépenses totales en 1974, $5,416.25; en 1975, $2,770.62—$8,186.87. *b*) Oui, en conformité des dispositions des règlements. (i) Il demeurait à Belleville, mais travaillait à Toronto. (ii) Sans objet. *c*) Non. (i) La complexité des opérations était telle à Toronto, qu'on avait besoin, au cours de l'hiver de 1974, d'une personne expérimentée. M. Rezac, bien qu'ayant de grandes possibilités, occupait son premier poste de cadre supérieur à la CAC; on a cru qu'il serait dans l'intérêt de la Commission de l'affecter temporairement à la zone centrale, qui est de moindre importance, en l'installant au bureau régional de Belleville pour une période de 6 à 10 mois, avant son entrée en fonction au bureau de Toronto. (ii) Parce qu'elles découlaient de son affectation. (iii) Oui.

CAC—LA DIVISION DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Question nº 63—**M. Cossitt:**

1. Avant sa suppression, la Division des enquêtes spéciales de la Commission d'assurance-chômage a-t-elle réuni des preuves, mené des enquêtes ou entrepris un examen des centres régionaux de versements et a-t-elle recherché la possibilité de fraudes dans le système des versements, visant à établir des chèques pour des demandes non existantes en les délivrant sans les faire figurer à l'enregistrement principal des données courantes et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les centres de versements concernés (i) Moncton (ii) Montréal (iii) Belleville (iv) Winnipeg (v) Vancouver, *b*) a-t-on entrepris en particulier un examen plus approfondi au centre régional de versement de Montréal, *c*) dans chacun des centres, quelles mesures a-t-on (i) recommandées (ii) prises?

2. Depuis la suppression de la Division des enquêtes spéciales, le personnel de la CAC a-t-il entrepris d'autres recherches et, dans l'affirmative, quels sont tous les détails déjà demandés à la partie 1 de cette question?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage. 1. L'ancienne Division des enquêtes spéciales n'a recueilli aucune preuve ni mené d'enquête concernant la possibilité d'infiltration dans les systèmes des centres régionaux de paiement.

[M. Cullen.]

2. Les centres régionaux de paiement ont fait l'objet de vérifications avant que la Division des enquêtes spéciales ne soit établie, durant sa période d'activité et après sa dissolution. La Section de la vérification opérationnelle de la Commission et, plus tard, le Bureau des services de vérification du MAS se sont chargés des opérations de vérification. De plus, la GRC a procédé à une vérification de la sécurité physique. Il n'y a pas lieu de croire qu'il y ait eu «infiltration».

CAC—LA DIVISION DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Question nº 64—**M. Cossitt:**

1. Où étaient ou sont tous les dossiers de la Division des enquêtes spéciales de la Commission d'assurance-chômage maintenant supprimée, *a*) entre la date de sa suppression et le 28 juin 1976, *b*) la date où l'on a répondu à cette question et quelle est cette date?

2. Des dossiers quelconques de la Division des enquêtes spéciales ont-ils été détruits depuis que la décision a été prise de supprimer la Division et, dans l'affirmative, *a*) sur l'ordre de qui, *b*) quand, *c*) de quels dossiers s'agit-il, *d*) pourquoi?

3. Le gouvernement serait-il d'accord pour conserver indéfiniment les dossiers existants de la Division afin qu'ils puissent être examinés plus tard *a*) par un comité parlementaire, *b*) lors d'une enquête judiciaire et, dans la négative, (i) pourquoi, (ii) quelles raisons empêcheraient que ces dossiers soient conservés et publiés ultérieurement?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage: 1. *a*) On a conservé au bureau central tous les dossiers principaux de l'ancienne Division des enquêtes spéciales, constitués depuis en établissement. Des copies des documents de travail ont été conservées dans les dossiers des cinq bureaux régionaux. *b*) Les dossiers se trouvent toujours au bureau central.

2. Non, on a détruit certaines copies des documents de travail; toutefois, les renseignements qu'elles renfermaient peuvent être obtenus du dossier principal du bureau central.

3. Tous les dossiers sont tenus et conservés conformément au décret sur les documents publics, C.P. 1966-1749, en date du 1er octobre 1966. Il ne serait pas dans l'intérêt du public de divulguer les renseignements contenus dans ces dossiers, étant donné qu'ils sont de caractère confidentiel.

CAC—L'ENQUÊTE SUR LES DEMANDES DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Question nº 78—**M. Cossitt:**

1. La Commission d'assurance-chômage a-t-elle enquêté sur des demandes de prestations de retraite de trois semaines dans ses différents bureaux au Canada et, dans l'affirmative, quel est le nombre total de demandes frauduleuses d'une manière quelconque pour l'an dernier et, dans tous les cas, combien touchaient des personnes *a*) étrangères à la CAC, *b*) employées par la CAC?

2. Combien de personnes n'avaient pas réellement atteint l'âge de 65 ans et avaient obtenu de l'argent ou fait une demande de prestations de retraite en déclarant qu'elles avaient 65 ans et quelle est la répartition de ce nombre dans les différents bureaux de la Commission?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage: 1. Au cours de leurs fonctions, les agents de contrôle enquêtent sur les prestataires de ce groupe afin de prévenir la possibilité de demandes frauduleuses; cependant, les données individuelles sur le nombre de ces demandes étudiées et les résultats obtenus ne sont pas divisibles des données du contrôle général.

2. Voir 1.

CAC—LES ENQUÊTES SUR LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Question nº 83—**M. Cossitt:**

1. En 1975, les vérificateurs des prestations de la Commission d'assurance-chômage ont-ils effectué 180,124 enquêtes sur des demandes de prestations dans la région de l'Ontario et, sinon, combien en ont-ils terminées?

2. Au cours de la même période et parmi les demandes étudiées pour diverses raisons, y a-t-il eu 107,303 refus et, dans l'affirmative, *a*) les refus représentaient-ils environ 58 p. 100 des demandes étudiées au cours de cette période dans la région de l'Ontario, *b*) serait-il alors possible que le pourcentage des demandes inexactes, étudiées ou non, s'élève à environ 58 p. 100 des demandes faites en 1975 dans cette même région?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage: 1. 201,693 enquêtes ont été effectuées.

2. On a prononcé l'exclusion ou l'inadmissibilité dans 114,597 cas de prestataires. *a*) Ce chiffre représente 56 p. 100 des cas qui ont fait l'objet d'une enquête. *b*) Non, ce chiffre indique seulement que dans 56 p. 100 des cas qui ont fait l'objet d'une enquête on a prononcé l'exclusion ou l'inadmissibilité de prestataires.

CAC—LES ENQUÊTES SUR LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Question nº 85—**M. Cossitt:**

1. Entre le 1er janvier et le 30 avril 1976, les vérificateurs des prestations de la Commission d'assurance-chômage de la région de l'Ontario ont-ils effectué des enquêtes sur 78,353 demandes de prestations et, dans la négative, combien en ont-ils terminées?

2. Au cours de la même période et parmi les demandes étudiées pour diverses raisons, y a-t-il eu 41,235 refus et, dans l'affirmative, *a*) les refus représentaient-ils environ 52 p. 100 des demandes étudiées au cours de cette période dans la région de l'Ontario, *b*) serait-il alors possible que le pourcentage des demandes inexactes, étudiées ou non, s'élève à environ 52 p. 100 des demandes faites au cours de cette période dans la région de l'Ontario?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage: 1. Non, 84,395 enquêtes ont été effectuées. De plus, 4,928 cas ont fait l'objet d'une vérification postérieure effectuée par le personnel de soutien du contrôle des prestations.

2. Non. On a prononcé l'exclusion ou l'inadmissibilité de prestataires dans 44,516 cas. On a prononcé l'exclusion ou l'inadmissibilité dans 3,968 des cas qui ont fait l'objet d'une vérification postérieure. *a*) Ces chiffres représentent respectivement 52 p. 100 et 80 p. 100 des cas qui ont fait l'objet d'une enquête ou d'une vérification postérieure. *b*) Non. Ces chiffres indiquent seulement que dans 52 p. 100 et 80 p. 100 respectivement des cas qui ont fait l'objet d'une enquête ou d'une vérification postérieure, on a prononcé l'exclusion ou l'inadmissibilité de prestataires.

CAC—LA NOTE DE SERVICE DE C.L.R. GRAY

Question nº 88—**M. Cossitt:**

1. Le directeur du contentieux du ministère de la Justice pour la Commission d'assurance-chômage, région de l'Ontario, M. C.L.R. Gray, a-t-il envoyé une note de service datée du 13 août 1975 au directeur régional de la Commission d'assurance-chômage pour l'Ontario, M. D. Brown, au sujet d'une employée de la Commission d'assurance-chômage nommée Bernadette Pelletier et, dans l'affirmative, ce document se rapportait-il à une falsification présumée de la part de cette dernière d'une demande de prestations faite par Ghislain Gareau?

2. M. Gareau a-t-il reçu plus de prestations que celles auxquelles il avait droit et, dans l'affirmative, a-t-il remis la somme excédentaire, *a*) dans la négative, pourquoi, *b*) dans l'affirmative, quand?

3. La note de M. Gray affirmait-elle entre autres: «Nous ne pouvons poursuivre le requérant à moins de citer Bernadette Pelletier. Si nous faisons cela, elle déclarera qu'elle avait fait un «X», mais que Ghislain Gareau l'ignorait. Je suppose que vous ne voulez pas que Bernadette Pelletier comparaisse en cour à titre de témoin de la Commission d'assurance-chômage, pour rendre publique toute cette histoire» et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on poursuivi Bernadette Pelletier et, dans la négative, pourquoi, *b*) que signifient exactement les mots «toute cette histoire»?

4. Cette note indiquerait-elle que le ministère de la Justice a comme politique de conseiller à la Commission d'assurance-chômage de ne pas intenter de poursuites contre ses employés qui enfreignent la loi pour éviter que le public ne soit mis au courant de «toute cette histoire» et, dans l'affirmative, *a*) quand a-t-on établi une telle politique et qui l'a fait, *b*) Bernadette Pelletier a-t-elle été (i) congédiée par la Commission d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, quand, (ii) mutée à un autre poste au sein de la Commission et, dans l'affirmative, à quel poste et quand?

5. Combien d'employés de la Commission d'assurance-chômage ont été poursuivis au cours de chacune des quatre dernières années civiles pour avoir enfreint la loi relativement à l'assurance-chômage?

6. Dispose-t-on de chiffres sur le nombre de fois où le ministère de la Justice aurait recommandé de ne pas intenter de poursuites contre des employés de la Commission sous prétexte qu'il n'était pas souhaitable de «rendre publique toute cette histoire»?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui.

2. Non. Il n'a reçu aucune prestation. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

3. Oui. *a*) Non. Le succès d'une poursuite sous l'empire du Code criminel ou de la loi sur l'assurance-chômage n'était pas assuré. *b*) L'expression «de toute cette histoire» se rapportait aux circonstances entourant la falsification présumée d'une demande de prestations de la part de Bernadette Pelletier.

4. *a*) Sans objet. *b*) (i) Non. Sans objet. (ii) Non. Sans objet.

5. 1973, 2; 1974, 0; 1975, 4; 1976, 2.

6. Oui. Il n'en existe pas d'autres outre le cas sus-mentionné.

CAC—LA DIVISION DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Question nº 89—**M. Cossitt:**

1. Quel est le montant total des dépenses, traitements y compris, effectuées par la Division des enquêtes spéciales de la Commission d'assurance-chômage, au cours de la période allant de la création de la Division jusqu'à sa dissolution?

2. Quand la Division a-t-elle été *a*) créée, *b*) dissoute?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Les dépenses effectuées par la Division des enquêtes spéciales étant comprises dans le coût d'ensemble des activités du Contrôle des prestations, ne peuvent être identifiées séparément.

2. *a*) Le 16 avril 1973. *b*) Le 30 avril 1975.

CAC—LA NOTE DE SERVICE INTITULÉE: «RESTRICTION TOUCHANT LE TRAITEMENT DE CERTAINES DEMANDES DE PRESTATIONS»

Question nº 90—**M. Cossitt:**

1. Une note de service a-t-elle circulé actuellement parmi tous les employés de la Commission d'assurance-chômage sous le titre «Restriction touchant le traitement de certaines demandes de prestations» et, dans l'affirmative, cette décision a-t-elle été prise à la réunion de mai des directeurs de la CAC?

2. La note de service a-t-elle été envoyée à divers bureaux de l'Ontario le 30 juin 1976, et signée par le conseiller du personnel pour la région, M. B.L. Murphy?

3. Demandait-on que tous les employés signent et renvoient la note à leurs supérieurs?

4. La note se lisait-elle, en partie, comme il suit: «Il est interdit aux employés de participer directement à l'enregistrement, au traitement ou au règlement d'une demande de prestations faite par un parent, un ami ou une personne à laquelle ils portent personnellement intérêt» et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi ces directives ont-elles été envoyées à ce moment-là, *b*) pourquoi ces directives n'étaient-elles pas pratique courante?

5. Avant le 30 juin 1976, permettait-on aux employés de procéder eux-mêmes à l'enregistrement, au traitement ou au règlement d'une demande de prestations faite par un parent, un ami ou une personne à laquelle ils portaient personnellement intérêt?

6. Au cours des quatre dernières années civiles, combien a-t-on découvert de cas où des employés de la CAC ont participé au règlement de demandes de prestations auxquelles ils portaient personnellement intérêt et pourquoi n'a-t-on donné de telles directives qu'après les questions du député de Leeds à ce sujet, à la Chambre des communes, en mai dernier?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Non. La note de service n'a été distribuée qu'aux employés de la CAC de la région de l'Ontario. La décision de distribuer ce mémoire fut prise par le Directeur général de la région de l'Ontario, cependant en mai, elle fut l'objet d'une discussion de la part de l'exécutif de la CAC au cours de laquelle fut établi l'utilité de sa diffusion. Depuis, les autres régions ont avisé leurs employés de ce pré-requis, mais pas nécessairement de la même manière.

2. Oui.

3. Oui.

4. Oui. *a*) En tant que rappel de la politique de la Commission à cet égard. *b*) Cette pratique fut mise en application au tout début de l'entrée en vigueur du régime d'assurance-chômage et a toujours fait partie intégrante des manuels de procédure depuis.

5. Non.

6. 1973, 1; 1974, 2; 1975, 3; 1976, 7. Les directives en ce qui concerne le conflit d'intérêts dans le traitement et l'adjudication des demandes de prestations, sont émises périodiquement afin de rappeler aux employés leurs responsabilités. La décision concernant la remise de ces directives a été prise par l'exécutif de l'assurance-chômage à la réunion du 5 mai, avant même qu'une question ait été posée à la Chambre des communes à ce sujet.

CAC—LA DIVISION DES ENQUÊTES SPÉCIALES

Question nº 91—**M. Cossitt:**

1. Depuis la parution de la question nº 5825 de la première session du 30e Parlement au *Feuilleton*, du 28 juin 1976, demandant des renseignements sur les dossiers de l'ex-Division des enquêtes spéciales de la Commission d'assurance-chômage, le bureau central de la CAC du 222, rue Nepean à Ottawa a-t-il recherché ces dossiers et, dans l'affirmative, a-t-il été difficile de les localiser?

2. Certains dossiers ont-ils été détruits ou sont-ils introuvables et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Des dossiers ont-ils été distribués à divers services, dont la Gendarmerie royale du Canada, les vérificateurs de prestations et autres et, dans l'affirmative, lesquels et quand?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui, nous avons demandé les documents de travail aux bureaux régionaux. Nous n'avons éprouvé aucune difficulté à les repérer.

2. Tous les dossiers sont conservés et entreposés conformément au décret sur les documents publics CP 1966-1749 du 1er octobre, 1966. Certaines copies de dossiers de travail ont été détruites. Toutefois, les renseignements qu'elles renfermaient peuvent être obtenus du dossier principal à l'administration centrale.

3. Non.

CAC—LE DOCUMENT INTITULÉ «1977 ONTARIO REGION BUDGET GUIDELINES»

Question nº 94—**M. Cossitt:**

1. La Commission d'assurance-chômage a-t-elle distribué un document daté du 29 juin 1976 et intitulé *1977 Ontario Region Budget Guidelines* et, dans l'affirmative, quels sont les nom et désignation du poste du supérieur hiérarchique de la Commission qui en a autorisé la distribution?

2. Ce document déclarait-il en partie: «Lors de la préparation de votre budget, il faudrait songer à un objectif de douze poursuites par année par vérificateur des prestations, y compris les poursuites de l'employeur. On estime que le chiffre de onze prestations fraudées et d'une poursuite de l'employeur par année par vérificateur serait satisfaisant» et, dans l'affirmative, *a*) la Commission a-t-elle pour politique d'intenter des poursuites contre les fraudeurs sur la base de contingents établis l'année auparavant plutôt que sur la base de toutes les fraudes qui se produisent, indépendamment du nombre, *b*) quels sont les nom et désignation du poste du supérieur hiérarchique de la Commission qui en est arrivé à la conclusion que ce nombre de poursuites semblerait «satisfaisant», *c*) pourquoi croit-on que ces chiffres sont «satisfaisants», *d*) pourquoi ne mentionne-t-on pas ledit contingent de poursuites contre les employés mêmes de la Commission qui enfreignent la loi ou est-ce la politique du gouvernement de ne pas intenter de poursuites dans ces cas, *e*) combien d'employés de la Commission ont été poursuivis au cours de chacune des quatre dernières années civiles et dans quelles régions a-t-on intenté ces poursuites?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui. Directeur général, David Brown.

2. Oui. *a*) Non. Ces chiffres n'étaient pas des contingents mais des points de repère destinés à évaluer le coût des activités du contrôle des prestations en 1977. *b*) Directeur général, David Brown. *c*) Le chiffre «raisonnable» ou la proportion de poursuites du prestataire à l'employeur fut déterminée en utilisant des données établies auparavant. Le critère «raisonnable» a été communiqué aux bureaux de district pour s'en servir comme point de repère dans l'évaluation du temps que l'agent de contrôle des prestations devrait consacrer dans les tâches relatives aux poursuites. Le gouvernement n'a jamais adopté une politique voulant qu'il n'exerce pas des poursuites dans ces cas. *d*) Les poursuites contre les employés de la Commission qui enfreignent la loi sont confinées à des agences qui appliquent la loi. *e*) 1973, 2 Québec 1, Ontario 1; 1974, 0; 1975, 4 Québec 3, Ontario 1; 1976, 2 Ontario 1, Prairie 1.

CAC—M. H. WILLIAMS

Question nº 102—**M. Cossitt:**

1. M. H. Williams est-il présentement le chef de la sécurité au bureau principal de la Commission d'assurance-chômage du 222, rue Nepean, Ottawa (Ont.)?

2. M. Williams travaillait-il à l'ex-Division des enquêtes spéciales de la CAC et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) à quel titre?

3. Lorsqu'il travaillait à cette division, combien de voyages a-t-il effectués dans la région de Vancouver, *a*) quand, *b*) à quel prix, *c*) dans quel but dans chaque cas, *d*) combien de fois s'est-il rendu au centre régional de la paye à Vancouver et, dans chaque cas, dans quel but?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui.

2. Oui. *a*) Mars 1973 à avril 1975. *b*) Coordonnateur des régions de l'Ontario, des Prairies et du Pacifique.

3. Quatre. *a*) Le 31 mars 1973. Le 21 septembre 1973. Le 30 novembre 1973. Le 9 janvier 1974. *b*) Dépenses, $449.60; Billets d'avion, $1024.00; Total, $1473.60. *c*) Travail d'organisation, liaison, contrôle des opérations, programmes d'informatique et sélection du personnel. *d*) Le 30 novembre 1973. Visite au Centre régional de paiements concurremment avec d'autres fonctions, en vue de se familiariser avec son organisation.

CAC—M. F. E. LEBLANC

Question nº 106—**M. Cossitt:**

1. Le ou vers le 19 mai 1976, M. F. E. Leblanc a-t-il reçu un appel téléphonique de l'honorable député de Leeds, lui demandant des renseignements sur la présumée fraude à la Commission d'assurance-chômage et posant des questions au sujet d'accusations portées contre un ancien employé de la CAC, M. Gordon Gunn d'Ottawa et, dans l'affirmative, *a*) M. Leblanc a-t-il refusé de répondre, *b*) a-t-il demandé au député de communiquer avec son supérieur, M. J. Third?

2. Les gestionnaires des bureaux de la Commission ont-ils été instruits de ne pas répondre à toute question provenant des députés et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) qui a établi un tel règlement?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui. *a*) Oui; *b*) Oui.

2. Non.

CAC—M. J. THIRD

Question nº 108—**M. Cossitt:**

1. Le ou environ le 19 mai 1976, le directeur des opérations de l'Est pour la Commission d'assurance-chômage, M. J. Third, a-t-il reçu un appel téléphonique de l'honorable député de Leeds, à propos d'une prétendue escroquerie à la Commission et d'accusations contre l'ancien employé, M. Gordon Gunn d'Ottawa, et, dans l'affirmative, quelle réponse a-t-il donnée?

2. M. Third a-t-il été informé par l'honorable député de Leeds que cette affaire allait être portée à l'attention de la Chambre des communes le même jour et, dans l'affirmative, qu'a-t-il dit au sujet de l'importance de la question et de la participation de la soi-disant société-fantôme?

3. Environ trente minutes plus tard, M. Third a-t-il rappelé l'honorable député de Leeds et, dans l'affirmative, que lui a-t-il dit quant à *a*) la gravité de la question, *b*) la soumission de la question à l'attention de la Chambre, *c*) la participation de la soi-disant société-fantôme, *d*) l'ignorance de la chose par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

4. M. Third a-t-il déclaré qu'au cours des quelques minutes après que cette affaire serait rendue publique à la Chambre, il y aurait un grand feu de dossiers et, dans l'affirmative, de quels dossiers s'agissait-il?

5. Pourquoi M. Third a-t-il effectué un second appel en l'espace de quelque trente minutes et quels sont les nom et poste de la personne avec qui il a communiqué pour s'entretenir de la question dans l'intervalle?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En ce qui concerne la Commission d'assurance-chômage—1. Oui. M. Cossitt a été dirigé à la Gendarmerie canadienne en ce qui a trait aux accusations portées à l'endroit de M. Gunn.

2. Oui. Les détails entourant cette affaire n'ont pas été discutés.

3. Oui. *a*) Le cas n'était pas aussi grave que l'honorable député semblait le croire. *b*) La soumission de la question à l'attention de la Chambre aurait pu mettre en péril l'enquête de la Gendarmerie. *c*) Il a été suggéré que le fait d'identifier la société aurait nui à l'enquête déjà en cours de la Gendarmerie. *d*) M. Third a saisi son supérieur de cette question, cependant il n'était pas en mesure de savoir si le ministre était au courant de cette affaire.

4. Oui. Les dossiers dont on a fait mention étaient ceux de la soi-disant société-fantôme.

5. Afin de réaffirmer tout le tort qui serait causé à l'enquête en cours par de la publicité hâtive.—D. Brown, Directeur général, région de l'Ontario, Commission d'assurance-chômage.

LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS SEXUELS

Question nº 209—**M. Orlikow:**

1. Fait-on subir à des détenus de notre régime pénitentiaire des traitements faisant appel à des méthodes de conditionnement par création d'aversion et, dans l'affirmative, à combien d'entre eux?

2. Des délinquants sexuels reçoivent-ils actuellement des traitements par conditionnement à l'aversion par administration de chocs électriques sur les parties génitales du détenu comme incitation à l'aversion et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) comment obtient-on le consentement de plein gré de ces détenus?

3. De quelle façon peut-on vérifier si *a*) le consentement est donné de plein gré, *b*) les traitements sont efficaces et prévoit-on continuer à les administrer?

4. *a*) Existe-t-il un comité d'éthique chargé d'étudier, dans chaque cas, l'usage des traitements et la nature du consentement, *b*) étant donné la nature expérimentale de ces traitements, des détenus font-ils partie du comité?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): 1. Les délinquants condamnés pour un délit d'ordre sexuel sont traités au Centre psychiatrique régional de l'Ontario. La durée du traitement est de douze semaines. La première partie du traitement fait appel aux méthodes de conditionnement par aversion et en deuxième partie aux méthodes de thérapie de groupe. Les groupes qu'on rassemble pour cette cure comprennent environ 15 détenus.

2. Les chocs électriques utilisés dans le cadre de la thérapie par aversion ne sont pas administrés sur les organes génitaux mais sur l'index et le majeur. *a*) et *b*) Sans objet.

NOTA: Objet: «Consentement en pleine connaissance de cause»—On étudie d'abord le dossier du patient afin de s'assurer qu'il ne souffre pas d'un trouble psychique quelconque ou d'arriération mentale et qu'il est en mesure de donner son consentement en pleine connaissance de cause. On lui fournit ensuite une description écrite du programme qu'il a tout le loisir d'examiner avant de dire s'il veut y participer. Il peut poser des questions à un responsable et visionner un enregistrement magnétoscopique réalisé au cours d'une de ces cures et lui montrant le matériel utilisé, etc. Il peut alors s'il le désire signer le formulaire de demande de traitement et peut aussi se retirer à tout moment du programme en question.

3. *a*) Il n'y a actuellement aucune façon de vérifier si le consentement donné par le détenu est donné de plein gré et en toute connaissance de cause. *b*) Le personnel de recherche du

Questions au Feuilleton

Centre suit de près les détenus qui sont mis en liberté suite au traitement, mais ceux-ci ne forment pas encore un groupe assez nombreux pour qu'on puisse déterminer si le traitement est efficace et devrait être maintenu.

4. Il n'existe pas de comité d'éthique au sens où on l'entend dans cette question.

LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ

Question nº 299—**M. Marshall:**

Par tranche de 5 p. 100, combien d'anciens combattants *a*) célibataires, *b*) mariés, dont l'invalidité se situe entre 5 p. 100 et 100 p. 100 touchent des prestations d'invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

Pourcentage	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100
a) Bénéficiaires célibataires																				
Première Guerre mondiale	545	826	438	528	246	285	117	219	15	237	35	97	16	59	31	232	34	82	16	385
Seconde Guerre mondiale	3537	4481	1810	2268	986	1118	474	847	70	1059	169	454	104	215	109	247	50	93	36	924
Contingent spécial	115	124	39	63	25	23	11	25	2	19	5	8	2	4	3	8	1	1	—	14
b) Bénéficiaires mariés																				
Première Guerre mondiale	833	1494	764	905	477	559	228	375	32	436	72	188	41	118	60	433	53	158	28	615
Seconde Guerre mondiale	7541	11755	5163	6404	2996	3454	1324	2223	222	2936	547	1263	373	777	339	824	262	348	123	1786
Contingent spécial	83	91	48	61	16	23	7	26	6	27	4	13	3	4	8	4	1	2	—	16

L'INDEMNISATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Question nº 300—**M. Marshall:**

1. Combien a-t-on reçu de demandes depuis l'entrée en vigueur de la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre?

2. Du nombre de demandes reçues, *a*) pour combien a-t-on effectué des paiements, *b*) y a-t-il encore des demandes en suspens et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu des lettres de prisonniers de guerre de la Première Guerre mondiale se plaignant d'être exclus de cette loi d'indemnisation et, dans l'affirmative, quels sont *a*) le nom des plaignants, *b*) leur invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Au 21 octobre 1976, nous avions reçu 6,128 demandes de compensation en vertu de la loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. La Commission a versé automatiquement 1,117 prestations à des anciens combattants de Hong Kong et à d'autres personnes qui ont été emprisonnés par les Japonais pendant une année ou plus.

2. *a*) Au 21 octobre 1976, le versement de 4,953 indemnités avait été approuvé. *b*) 853 demandes sont actuellement à l'étude à différentes étapes. (Nous avons reçu 322 demandes d'indemnisation de personnes non admissibles).

3. Des prisonniers de la Première Guerre mondiale ont communiqué avec nous, soit par écrit, soit par appels téléphoniques. La Commission n'a pas fait de relevé détaillé de ces demandes.

DÉFENSE NATIONALE—LES RÉPARATIONS ET AMÉLIORATIONS MAJEURES APPORTÉES AUX BASES EN 1974-1975

Question nº 488—**M. Hurlburt:**

A combien s'élèvent les réparations et les investissements pour les améliorations apportées au cours de l'année financière 1974-1975, aux bases militaires dans les provinces suivantes: *a*) Colombie-Britannique, *b*) Alberta, *c*) Saskatchewan, *d*) Manitoba, *e*) Ontario, *f*) Québec, *g*) Île-du-Prince-Édouard, *h*) Nouvelle-Écosse, *i*) Nouveau-Brunswick, *j*) Terre-Neuve?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Les montants consacrés aux réparations et aux améliorations majeures apportées au cours de l'année financière 1974-1975, aux bases militaires, par province, sont les suivants:

	Construction	Entretien
Colombie-Britannique	$7,534,338	$8,374,877
Alberta	7,636,220	8,781,455
Saskatchewan	1,407,425	2,244,618
Manitoba	5,313,348	6,201,217
Ontario	19,204,269	12,272,499
Québec	10,215,572	10,864,633
Nouveau-Brunswick	1,509,443	8,052,351
Nouvelle-Écosse	9,694,030	15,025,638
Île-du-Prince-Édouard	566,165	2,513,402
Terre-Neuve	212,989	579,173
	$63,293,799	$74,909,863

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR 1974-1975

Question nº 513—**M. Herbert:**

1. Le tableau donnant la répartition en pourcentage des dépenses budgétaires par fonction pour 1974-1975 indique-t-il 3 p. 100 pour les frais généraux internes?

2. Quel est l'équivalent de ce chiffre en dollars et à quels ministères ces montants sont-ils attribuables?

3. Quels critères servent à distinguer les frais généraux des frais d'administration encourus pour *a*) les services gouvernementaux en général, *b*) les frais d'administration des ministères, *c*) l'administration des programmes?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. Oui.

2. Les dépenses budgétaires par fonction, pour 1974-1975, indiquent qu'une somme de 875.4 millions est attribuée aux frais généraux intérieurs. L'appendice A montre les montants attribués aux différents ministères.

3. Les coûts sont affectés aux frais généraux intérieurs dans les cas suivants: (i) lorsqu'ils sont engagés par les ministères et organismes énumérés à l'égard des opérations des autres ministères, et (ii) lorsqu'il est pratiquement impossible d'essayer de les attribuer aux programmes dont ils font réellement partie. Les autres frais généraux intérieurs qui ont trait à l'administration des ministères, des programmes et des services sont affectés au programme approprié.

Dépenses budgétaires pour 1974-1975
Frais généraux intérieurs
($ milliers)

Services de soutien de l'État		
Logement, Travaux publics	$434,355	
Administration, Travaux publics	22,604	
Services professionnels et techniques, Travaux publics	25,197	
Subventions en remplacement d'impôts sur les propriétés du gouvernement fédéral, Finances	71,930	
Services juridiques, Justice	13,016	
Services de santé des fonctionnaires fédéraux, Santé nationale et Bien-être social	3,551	
Commission des relations de travail dans la Fonction publique	2,975	
Bureau des Traductions, secrétariat d'État	23,920	
Gestion des dossiers et Services techniques, Archives publiques	3,025	
Commission de la Fonction publique	53,960	
Administration, Approvisionnements et Services	9,039	
Services, Approvisionnements et Services	70,254	
Corporation commmerciale canadienne	6,423	
	740,249	$740,249
Cotisations des employés aux régimes de pension de retraite et de soins médicaux		
Pension de la Fonction publique, Conseil du Trésor	36,311	
Assurance de la Fonction publique, Conseil du Trésor	91,943	
Paiement d'indemnité à des employés de la Fonction publique, Travail	6,904	
	$135,158	135,158
		$875,407

MINISTÈRE DES FINANCES—LES BUREAUX RÉGIONAUX

Question nº 599—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. *a*) Combien de bureaux régionaux le ministère des Finances compte-t-il, *b*) où sont-ils situés, *c*) quelle région relève de chaque bureau?

2. Quand chacun des bureaux a-t-il été créé et quelle était l'importance de son personnel?

3. Quelle est actuellement l'importance du personnel de chaque bureau?

4. En plus des bureaux régionaux, existe-t-il des bureaux de district ou autres bureaux secondaires et, dans l'affirmative, *a*) où, *b*) combien?

5. Les fonctions du personnel des bureaux régionaux ou de district s'inscrivent-elles dans une ligne administrative hiérarchique qui part d'Ottawa et descend jusqu'au responsable sur place, ou ce personnel doit-il aussi s'acquitter d'autres fonctions et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En ce qui concerne le ministre des Finances: 1 à 5. Sans objet.

LE MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES URBAINES—LES BUREAUX RÉGIONAUX

Question nº 615—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. *a*) Combien de bureaux régionaux le département d'État chargé des Affaires urbaines compte-t-il, *b*) où sont-ils situés, *c*) quelle région relève de chaque bureau?

2. Quand chacun des bureaux a-t-il été créé et quelle était l'importance de son personnel?

3. Quelle est actuellement l'importance du personnel de chaque bureau?

4. En plus des bureaux régionaux, existe-t-il des bureaux de district ou autres bureaux secondaires et, dans l'affirmative, *a*) où, *b*) combien?

5. Les fonctions du personnel des bureaux régionaux ou de district s'inscrivent-elles dans une ligne administrative hiérarchique qui part d'Ottawa et descend jusqu'au responsable sur place, ou ce personnel doit-il aussi s'acquitter d'autres fonctions et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): En ce qui concerne le ministère d'État chargé des Affaires urbaines: 1. *a*) Un. *b*) 2001, rue University, Montréal. *c*) Les terrains situés à la périphérie de Mirabel.

2. Le 1er avril 1976—6 années-hommes.

3. Six employés permanents, cinq employés de bureaux de placement et treize employés à contrat.

4. Non.

5. Le personnel du bureau régional ne remplit pas de fonctions organiques. Le bureau régional est responsable de la planification de l'aménagement des terrains adjacents à l'aéroport international de Mirabel.

LE FOYER SENNEVILLE POUR ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 622—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de construire de nouvelles installations au Foyer pour anciens combattants de Senneville (Qué.) et, dans l'affirmative, quels en sont les détails?

Questions au Feuilleton

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Les projets de remplacement du Foyer Senneville (Québec) ont été retardés pendant que les discussions se poursuivent avec les autorités provinciales du Québec au sujet de la cession de l'hôpital Reine-Marie pour anciens combattants. Quand ces pourparlers seront terminés, le ministère s'occupera de la planification finale du remplacement du Foyer Senneville.

M. DOUGLAS DURHAM

Question nº 633—**M. Beatty:**

1. Le Federal Bureau of Investigation américain (FBI) a-t-il avisé la Gendarmerie royale du Canada d'activités secrètes de renseignement auxquelles se livrait à Edmonton (Alb.) en 1973, un ancien agent secret du FBI, M. Douglas Durham, et, dans l'affirmative, quand?

2. Le gouvernement a-t-il donné aux autorités américaines la permission de laisser entrer M. Durham au Canada afin qu'il se livre à des activités secrètes de renseignement?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): 1. Le 1er octobre 1973, le Federal Bureau of Investigation a averti la GRC que M. Douglas Durham avait l'intention d'entrer au Canada. Le 14 février 1974, le Bureau rapportait que M. Durham était à Edmonton (Alberta) autour du 4 octobre 1973. La GRC n'est pas au courant d'activités secrètes de renseignements auxquelles se serait livré M. Durham à Edmonton (Alberta).

2. Non.

M. GILBERT TALMA LAVOIE

Question nº 634—**M. Beatty:**

1. La GRC a-t-elle inscrit au CIPC comme «illégalement en liberté» M. Gilbert Talma Lavoie, *a*) en octobre 1972, *b*) en février 1973, à la suite de son évasion du pénitencier de Stoney Mountain le 17 juin 1972 et, dans la négative, par qui et quand a-t-il été inscrit?

2. *a*) Un mandat a-t-il été émis par la GRC contre M. Lavoie et inscrit au CIPC à la fin de janvier ou au début de février 1975 pour non-comparution à un procès et, dans la négative, par qui et quand a-t-il été émis, *b*) la GRC. a-t-elle inscrit à la CIPC un avis de mandat parce que M. Lavoie ne s'était présenté ni à son procès du 26 janvier ni à celui du 20 mai 1976 et, dans la négative, par qui et quand l'avis a-t-il été inscrit?

3. Est-il d'usage dans la police de transmettre des renseignements au CIPC alors que ces derniers y ont déjà été inscrits antérieurement et, dans la négative, pourquoi l'a-t-on fait dans le cas de M. Lavoie?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): 1. *a*) Non, ce n'est qu'en novembre 1972 que la CIPC a commencé à s'occuper des personnes recherchées. *b*) Oui.

2. *a*) Non. *b*) Non. Le 20 mai 1976, le détachement de Stonewall de la GRC a émis un mandat d'arrêt dans tout le Canada contre M. Lavoie pour le premier délit, en 1972, conformément à l'article 133 de C.C. (en liberté illégale).

3. Non. Le détachement de Stonewall a inscrit le premier avis contre M. Lavoie le 1er novembre 1972 et l'a retiré à la CIPC le 8 août 1973 suite à l'arrestation de M. Lavoie, le 3 août 1973, par la police de Vancouver. Le 20 mai 1976, un nouveau mandat d'arrêt au Canada a été émis contre M. Lavoie pour le premier délit conformément à l'article 133 du Code criminel et le détachement de Stonewall de la GRC a inscrit un nouvel avis à la CIPC.

LES ACTIVITÉS DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ANTIDUMPING

Question nº 637—**M. Beatty:**

1. Le ministre des Finances a-t-il enquêté comme il s'était engagé à le faire et comme en fait foi la page 14758 des *Débats* de la première session du 30e Parlement, pour déterminer si l'ancien président du Tribunal antidumping a remboursé le Trésor public pour le temps consacré à des affaires privées pendant qu'il était inscrit sur la feuille de paye publique ou pour l'utilisation de moyen de déplacement payé par le gouvernement ou d'autres services gouvernementaux à des fins privées?

2. Quelle somme, s'il y a lieu, a été remboursée au Trésor public par M. Gauthier et quelles dépenses couvrait-elle?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Oui.

2. Pour autant qu'il puisse être constaté, rien n'indique que l'ancien président du Tribunal antidumping devrait rembourser la Couronne pour quelques dépenses que ce soit se rapportant à la conduite d'affaires personnelles pendant qu'il était inscrit sur la feuille de paye publique. De plus, tous les frais de déplacement que la Couronne lui a remboursés se rapportaient à son rôle de président du Tribunal antidumping et étaient conformes aux directives du Conseil du Trésor concernant les voyages en vigueur au moment de la vérification de ces demandes de remboursement de frais de voyage.

LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

Question nº 638—**M. Beatty:**

Quel fonctionnaire ou quels organismes gouvernementaux sont actuellement chargés de soumettre des recommandations au gouvernement au sujet des systèmes de paiement électroniques et, dans chaque cas, *a*) quel est le nom du fonctionnaire ou des membres de l'organisme intéressé et pour quel ministère ou organisme ces personnes travaillent-elles, *b*) à qui les rapports sont-ils soumis, *c*) quand la responsabilité en cette matière a-t-elle été confiée à la personne ou à l'organisme en question, *d*) quand le mandat de la personne ou de l'organisme prendra-t-il fin, *e*) quels rapports ou recommandations ont été soumis au gouvernement avant le 16 juin 1976 et quand, *f*) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises par suite de ces recommandations et quand?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En ce qui concerne le ministère des Finances: En avril 1973, le gouvernement a publié un «Livre vert» intitulé «Principes directeurs d'une politique sur la téléinformatique: exposé du gouvernement du Canada». Le document contenait un certain nombre de déclarations par lesquelles le gouvernement indiquait sa «conception actuelle» de certaines questions de téléinformatique. Le Principe 16 disait notamment que: «Compte tenu du rôle capital et envahissant que jouent les banques et les institutions financières dans l'économie de la nation et vu l'évolution rapide de la téléinformatique dans le système de paiements et d'autres services financiers, il est très important que des conditions concurrentielles soient maintenues et que les développements soient conformes aux principes directeurs exposés dans le présent Livre». Le ministère des Finances a été chargé de formuler, avec le concours du Receveur général du Canada, de la Banque du Canada, des ministères des Communications, de l'Industrie et du Commerce, de la Consommation et des Corporations, ainsi que des autres intéressés, de recommandations propres à assurer le développement soutenu d'un système de paiements efficace et équitable. Le groupe de travail chargé de formuler ces recommandations était présidé par le directeur, Division des marchés de capitaux, ministère des Finances. Les recommandations du groupe de travail ont été soumises conjointement par les ministères des Finances et des Communications. Suite à leur examen par le cabinet, le gouvernement a publié, en janvier 1975, un rapport de situation intitulé «Vers un système de paiements électronique—Déclaration de principe sur la politique du gouvernement concernant la téléinformatique et le système de paiements.» Dans ce document, le gouvernement appuie l'idée d'un «réseau

de communication à utilisation commune» pour le système des paiements ainsi que la création de quatre comités chargés de faire des recommandations concernant le système de paiements électronique: 1. Comité directeur interministériel du système de paiements électronique. Ce comité, présidé par le directeur, Division des marchés de capitaux, ministère des Finances, est chargé de la coordination d'ensemble de la politique du gouvernement concernant le système de paiements électronique, y compris le maintien d'une liaison avec les comités 2, 3 et 4 décrits ci-dessous. *a*) Le comité comprend, outre le président appartenant au ministère des Finances, des représentants de la Banque du Canada et des ministères des Communications, de la Consommation et des Corporations, des Approvisionnements et Services et de la Justice. *b*) Le ministre des Finances et le ministre des Communications. De plus, chaque représentant ministériel fait rapport à son ministre. *c*) Janvier 1975. *d*) Aucune date d'expiration. *e*) Aucun rapport à ce jour. *f*) Sans objet.

2. Le Groupe des normes canadiennes du système des paiements (GNCSP), comité du secteur privé chargé d'élaborer des normes et des critères de rendement pour faciliter l'utilisation d'un réseau de communication à utilisation commune pour le système de paiements. *a*) Le Groupe se compose de représentants des institutions de dépôt, des sociétés de télécommunications à utilisation commune, des fabricants d'ordinateurs et d'autres, selon les besoins, y compris les détaillants. Il est présidé par Roger Charbonneau de l'École des hautes études de Montréal, dont les services sont retenus par la Banque du Canada. *b*) Le GNCSP soumet ses rapports au Comité directeur interministériel du système de paiements électronique. *c*) Janvier 1975. Toutefois, le président n'a été nommé que le 25 septembre 1975 et la première réunion du Groupe n'a été tenue que le 27 avril 1976. *d*) Aucune date d'expiration. *e*) Aucun rapport à ce jour. Le rapport intérimaire est prévu pour le 31 décembre 1976. *f*) Sans objet.

3. Étude des questions juridiques et des questions relatives à la consommation par le ministère de la Justice. Cette étude, placée sous la direction du ministère de la Justice, permettra de s'assurer que l'on tient compte des aspects juridiques et relatifs à la consommation, et que le cadre juridique du système de paiements évolue en harmonie avec les nouvelles méthodes de paiements. L'étude est effectuée de concert avec les parties intéressées, y compris les ministères des Finances, des Communications, de la Consommation et des Corporations, des Approvisionnements et Services, la Banque du Canada et la Gendarmerie royale du Canada. *a*) Voir ci-dessus. *b*) Le ministre de la Justice. *c*) Janvier 1975. *d*) Aucune date d'expiration. Le rapport intérimaire est prévu pour le 31 décembre 1976. *3*) Aucun rapport à ce jour. *f*) Sans objet.

4. Comité des cartes de crédit-paiement. Ce comité, présidé par un agent de la Division des marchés de capitaux, ministère des Finances, a été créé dans le but d'examiner la structure des marchés financiers et les aspects politiques de concurrence des systèmes généralisés de cartes de crédit et de cartes de paiement. *a*) Le Comité comprend, outre le président, des représentants de la Banque du Canada, des ministères de la Consommation et des Corporations et de la Justice. *b*) Le ministre des Finances. *c*) Janvier 1975. *d*) Aucune date d'expiration. *e*) Aucun rapport à ce jour.

Questions au Feuilleton

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AUX PRODUITS DE BASE

Question nº 686—**M. Hnatyshyn:**

Quelle sera la nature de la participation canadienne aux négociations et aux pourparlers qui auront lieu pendant les 30 prochains mois relativement à l'accord sur un programme intégré pour les produits de base qui a été mis au point lors de la dernière conférence de la CNUCED au Kenya?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada prendra une part active aux consultations et négociations portant et sur les produits de base individuels que la conférence de la CNUCED a jugés dignes d'une attention prioritaire plus tôt cette année, et sur le Fonds commun et d'autres mécanismes de financement. L'ampleur et le niveau de notre participation à chaque réunion seront fonction de l'importance du produit de base à l'étude pour le Canada et pour les pays en développement. Nous agirons en vertu du principe voulant qu'à la fois les producteurs et les consommateurs participent à tout accord ou association sur les produits de base qui résulterait de ces négociations, et nous continuerons d'appuyer le principe de la responsabilité conjointe du producteur et du consommateur au chapitre du financement des stocks régulateurs dans les accords sur les produits de base prévoyant la création de tels stocks.

LES PERSONNES EMPLOYÉES AU CABINET DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 693—**M. Fortin:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) description de tâches, *c*) salaire annuel des personnes employées au cabinet du ministre de la Consommation et des Corporations (i) le 8 juillet 1974 (ii) depuis cette date?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Consommation et Corporations, au 18 octobre 1976.

(i) Collaborateurs exemptés, cabinet du ministre jusqu'au 8 juillet 1974 (L'hon. H. Gray)

a) Nom	*b*)Description de tâches	*c*) Échelles de traitements
Aronson M.	Adjoint spécial	$15,000-17,500
Connolly P.	Adjoint administratif	$17,500-20,000
Klie P.	Adjoint spécial	$10,000-12,500
Sampson A.	Commis	$9,280-10,146
Sheffield M.	Commis	$7,777-8,499
Vienneau M.	Documentaliste adjoint	$15,000-17,500
Wright T.	Adjoint spécial	$15,000-17,500
Ages J.	Adjoint spécial	$15,000-17,500
Lapointe F.	Secrétaire privé	$11,043-12,086

(ii) Collaborateurs exemptés, cabinet du ministre depuis le 8 juillet 1974 (hon. A. Ouellet, hon. B. Mackasey)

Nom	Description de tâches	Échelles de traitements
Gilbert C.	Commis	$4.75 l'heure
Beaulieu L.	Secrétaire privé	jusqu'à $14,500
Dupré M.	Secrétaire	$10,532-11,519

Questions au Feuilleton

a) Nom	*b*)Description de tâches	*c*) Échelles de traitements
McCoy R.	Adjoint spécial	jusqu'à $21,000
Burke T.	Adjoint spécial	jusqu'à $21,000
McBride M.	Adjoint administratif	jusqu'à $25,000
Davidson J.	Adjoint spécial	jusqu'à $21,000
Leblanc P.	Adjoint spécial	jusqu'à $21,000
Bourgouin G.	Secrétaire de la circonscription	$8,324-9,092
Maguire L.	Secrétaire	$500. par mois
Lafontaine R.	Adjoint spécial	jusqu'à $21,000
Grossman A.	Adjoint administratif	jusqu'à $25,000

Collaborateurs exemptés, cabinet du ministre le 18 octobre 1976 (hon. A. Abbott)

Mills C.	Secrétaire privé	jusqu'à 17,900
Moore, M. P.	Adjoint spécial	jusqu'à 22,900

LES ADJOINTS SPÉCIAUX DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 695—**M. Fortin:**

Quels sont les *a*) nom, *b*) fonctions, *c*) traitement des personnes employées à titre d'adjoint spécial au ministre de la Consommation et des Corporations (i) le 8 juillet 1974 (ii) depuis cette date?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Voir la réponse à la question nº 693.

LE GROUPE «THE DIVINE LIGHT MISSION»

Question nº 698—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Le groupe «The Divine Light Mission» a-t-il reçu la permission d'assurer les besoins spirituels des prisonniers dans des institutions pénitentiaires fédérales et, dans l'affirmative, *a*) de qui, *b*) dans quelles institutions?

2. A-t-on autorisé le groupe ou ses représentants à utiliser les chapelles des pénitenciers et, dans l'affirmative, qui a donné l'autorisation?

3. Le bureau du solliciteur général a-t-il reçu des comptes rendus des activités de ce groupe dans les pénitenciers et, dans l'affirmative, le ton général en est-il neutre, louangeur ou condamnatoire?

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): 1. Oui, à deux reprises, pour rendre visite à deux détenus qui ont été mis en liberté depuis lors. *a*) la direction de l'établissement. *b*) l'établissement William Head.

2. Non.

3. A la connaissance du Service canadien des pénitenciers aucun compte rendu de ton neutre, louangeur ou condamnatoire n'a été envoyé au bureau du solliciteur général concernant les activités du groupe «The Divine Light Mission».

[M. Abbott.]

PARC NATIONAL DES ÎLES DU SAINT-LAURENT—LES DROITS ET PÉAGES

Question nº 704—**M. Cossitt:**

1. Quel a été le montant total des droits et péages perçus par Parcs Canada dans le parc national des îles du Saint-Laurent, y compris la partie du parc qui se trouve sur le continent *a*) en 1975, *b*) en 1976?

2. *a*) Quel a été le coût total de l'exploitation du parc national des îles du Saint-Laurent (i) en 1975 (ii) en 1976, *b*) dans chaque cas, quel pourcentage du coût a été compensé par les péages et les droits?

3. S'il y a lieu, pourquoi y a-t-il eu diminution des péages et des droits perçus entre 1975 et 1976?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) 1975, $42,578; *b*) 1976, $25,743.

2. *a*) (i) 1975, $399,115; (ii) prévisions de 1976 au 31 mars 1977, $430,300. *b*) 1975, 11 p. 100 1976, 6 p. 100.

3. Diminutions en 1976: Camping: $2,595, cause: fréquence des pluies durant l'été; Permis de véhicules: $6,701, cause: baisse du droit d'entrée de $2.00 à $1.00 et fréquence des pluies durant l'été. Droits d'accostage: $7,539, cause: baisse des droits d'accostage pour la plupart des embarcations, conformément à la révision du tarif (baisse de 50 p. 100 dans certains *cas)*. Utilisation des services réduite en raison des pluies fréquentes.

* * *

● (1530)

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 776 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION—LES PLAINTES REÇUES

Question nº 776—**M. Rodriguez:**

1. Combien de plaintes, *a*) par mois, *b*) par catégorie, *c*) par province, la Commission de lutte contre l'inflation avait-elle reçues le 12 mars 1976 à l'égard des augmentations de prix?

2. La Commission a-t-elle enquêté sur les plaintes reçues et, dans l'affirmative, *a*) combien de fois, *b*) de quelle façon, *c*) quelle décision a-t-elle rendue dans chaque cas?

3. La Commission a-t-elle pris à l'égard de ces plaintes des mesures visant à renverser, réduire ou annuler l'augmentation et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

4. La Commission avait-elle à l'égard de ces plaintes reçu un avis préalable à l'augmentation de prix et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des motions nos 1, 15 et 23 portant production de documents?

[*Texte*]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA RÉCLAMATION DU CANADA AU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Motion no 1—**M. Marshall:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents, procès-verbaux, lettres et télégrammes qui se rapportent à la réclamation de 11 millions de dollars du Canada au gouvernement de la France, par suite du retrait de la France de l'alliance militaire de l'OTAN et de l'éviction des unités participantes en 1966.

M. Paproski: Reportée.

LES RAPPORTS OU ÉTUDES CONCERNANT LA POLITIQUE NATIONALE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION

Motion no 15—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports ou études concernant la préparation d'une politique nationale en matière d'alimentation, par le groupe connu sous le nom des «Dix sous-ministres» ou sous sa direction.

M. Broadbent: Reportée.

LES RAPPORTS DE GROUPES DE TRAVAIL, LES ANALYSES ET LES ÉTUDES SUR L'UTILISATION DE PIÈGES RETENANT L'ANIMAL PAR LA PATTE

Motion no 23—**M. Whiteway:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des rapports de groupes de travail, des analyses ou des études sur l'utilisation de pièges retenant l'animal par la patte.

M. Paproski: Reportée.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres avis de motions sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 novembre, de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à

modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques remarques sur ce bill . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans restrictions.

M. Stanfield: . . . sans guère de restrictions et en insistant beaucoup sur certains points. Je m'intéresse particulièrement à l'article 15 qui, entre autres, concerne le transport du grain et de la farine dans les ports de l'Atlantique. J'espère que ce que je vais dire ne sera pas pris comme des critiques personnelles. Cependant cet article du bill concerne particulièrement le ministre des Transports (M. Lang). Je tiens à l'assurer que je ne me lève pas aujourd'hui pour l'attaquer car je pense qu'il se fait suffisamment de tort à lui seul sans mon aide.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Dans l'ensemble, le bill n'est qu'une tentative en vue de se gagner la faveur du public. Ce n'est pas qu'il ne change rien. L'article dont je parle a réellement des effets néfastes. Par exemple, il a des répercussions importantes puisqu'il supprime pour l'instant l'indexation des allocations familiales. Le but du gouvernement, d'après moi, est de choisir certains points sur lesquels les gens vont réagir, pour tenter de persuader le public canadien qu'il fait un effort réel pour exercer des restrictions et comprimer ses dépenses.

J'aimerais dire un mot de la suppression provisoire de l'indexation des allocations familiales. Je comprends bien pourquoi cette décision du gouvernement rebute tant de députés de la Chambre. Au cours de la campagne électorale le gouvernement s'est fait le champion de l'indexation des allocations familiales. Un an ou quelque plus tard, il retourne sa veste et s'efforce de convaincre le grand public qu'il essaye d'économiser de l'argent en suspendant cette indexation. Bien entendu l'indexation sera remise en application juste avant qu'il ne doive à nouveau faire face à l'électorat. Autrement dit, ce bill est marqué d'un bout à l'autre par la duplicité.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le bill dénote de l'insincérité du gouvernement. Il est conçu pour persuader le grand public qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg, d'une indication des efforts que déploie le gouvernement pour réaliser des économies. Le fait que le bill ne soit, en somme, qu'un effort de relations publiques ne signifie pas que certaines parties ne sont pas préjudiciables ou dangereuses. Je veux parler de l'article 15 qui a trait à la loi sur les chemins de fer, lequel, de l'avis du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) et de bien d'autres députés, causera un grand tort aux meuneries ainsi qu'à d'autres entreprises.

Je n'ai pu assister à la plus grande partie de ce débat à la Chambre, mais j'ai lu les discours, en particulier ceux, fort éloquents, qu'ont prononcés les députés de Crowfoot (M. Horner), de Halifax-East-Hants (M. McCleave) et de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

Une voix: Avez-vous lu ceux qui ont été prononcés par les députés de ce côté-ci de la Chambre?

M. Stanfield: Oui, j'ai lu très attentivement les observations du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Dans la mesure où je peux en juger, il semble penser qu'il s'agit réellement de savoir si nous voulons ou non commercer avec Cuba.

M. Goodale: C'était Horner.

M. Stanfield: Le secrétaire parlementaire a affirmé que les conservateurs devraient prendre position et dire si, à leur avis, nous devons ou non faire du commerce avec Cuba. Je comprends pourquoi le secrétaire parlementaire risque d'adopter une attitude à si courte vue au sujet de ce bill.

M. Paproski: Ce bon vieux Goodale à œillères.

M. Stanfield: Je puis comprendre pourquoi il a peut-être du mal à voir autre chose que ce qui intéresse la région du pays où il habite car lui et son parti sont une espèce menacée de disparition dans cette région-là.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Halifax (M. Stanfield) a la parole, veuillez l'écouter.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Après nous avoir dit toutes ces choses utiles sur Cuba, le secrétaire parlementaire a ajouté que le ministre des Transports ferait probablement une déclaration à la Chambre à propos du secteur de la minoterie. Je cite ses paroles:

> Il est intéressant de considérer le genre de transport de céréales que cet article de la loi sur les chemins de fer . . .

Après avoir examiné cet aspect, il ajoute:

> Le bill C-19 propose d'abroger l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. On a fait état plus tôt aujourd'hui, ce que le gouvernement a reconnu, que l'industrie meunière se ressentirait de cette décision. Ces derniers mois, différents ministres du gouvernement ont participé à d'intenses discussions avec les représentants de l'industrie meunière, dans l'espoir de trouver directement des solutions aux problèmes économiques et industriels auxquels les meuniers sont en butte. La formule d'attribution de l'aide financière dont ils disent avoir besoin a fait l'objet d'intenses discussions à l'intérieur du gouvernement et à l'extérieur, avec les représentants de l'industrie. Ces discussions ont porté fruit, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, le ministre des Transports (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, doit participer plus tard au débat et expliquer à nos vis-à-vis et à l'industrie les mesures qui ont été élaborées pour fournir une méthode plus réaliste, plus économique et plus efficace d'envisager les problèmes de l'industrie meunière.

Je tiens à formuler deux observations là-dessus. Tout d'abord, cette déclaration du secrétaire parlementaire et le souci qu'éprouverait, selon lui, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ne vont pas au-delà de l'industrie meunière. Ils ne s'inquiètent ni l'un ni l'autre de ce que cela signifiera pour les ports de l'Atlantique.

• (1540)

Je voudrais en particulier, monsieur l'Orateur, rappeler l'histoire de ce bill et de celui qui l'a précédé. Nous débattons ce sujet depuis de longs mois. Nous en discutions avant les vacances d'été. Autrement dit, le gouvernement a déjà présenté un premier bill sur cette question, qui, il l'avoue maintenant, causerait de graves torts à la meunerie et qui devrait être révisé de manière à tenir compte des propositions que le ministre des Transports a l'intention un jour de nous révéler, comme nous l'a appris son secrétaire parlementaire.

Le fait est que le gouvernement, dans son arrogance, nous a fait déjà débattre tous les aspects de la question au cours du débat sur le bill C-87 sans révéler une seule fois quelles seraient les autres solutions possibles. Il nous a demandé d'accepter l'abolition des articles de la loi sur les chemins de fer sans nous dire quelle serait l'autre solution. Il n'a même pas dit s'il en avait. Maintenant nous en sommes à la deuxième lecture du bill C-19: nous l'avons débattu vendredi dernier, puis lundi et nous en sommes encore une fois saisis aujourd'hui. Ce gouvernement a l'arrogance de présenter un bill à la Chambre en nous demandant d'accepter une proposition sans même encore lui révéler quelle autre solution s'impose. Et les députés d'en face se demandent pourquoi la Chambre n'avance pas plus vite dans ses travaux.

Pourquoi le ministre a-t-il refusé de révéler sa proposition? Lui et son secrétaire parlementaire savaient très bien à quel point la situation préoccupait nombre d'entre nous et ce qui importe davantage, préoccupait nombre de nos électeurs. Pourquoi le premier porte-parole du gouvernement n'a-t-il pas révélé tout à fait franchement, en deuxième lecture, l'autre solution que le ministère a l'intention de proposer? Pourquoi le gouvernement fait-il perdre du temps à la Chambre s'il n'est pas disposé à lui fournir tous les renseignements voulus? J'en arrive à me demander si le ministre des Transports ou le premier porte-parole du gouvernement n'ont pas formulé cette proposition, soit parce qu'ils ne la connaissaient pas encore soit parce qu'ils ne pensaient pas qu'elle aurait des résultats, de toute façon. Ou peut-être disaient-ils: nous allons forcer l'opposition à accepter cette mesure malgré tout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qu'y a-t-il de nouveau à cela de toute façon?

M. Stanfield: Si le ministre a prévu une autre façon d'aider l'industrie meunière et de faciliter le transport des céréales et de la farine par les ports de l'Est, en remplacement de l'article en question de la loi sur les chemins de fer, je lui demande encore une fois pourquoi il ne l'a pas révélée lorsque le premier ministériel a pris la parole, ce qui nous aurait permis de discuter intelligemment de la politique du gouvernement? Dans l'état actuel des choses, nous n'avons d'autre choix que de nous opposer à ce bill, du moins jusqu'à ce que le ministre nous propose sa solution de rechange et que nous ayons la possibilité de l'examiner pour voir si, par hasard, elle est satisfaisante.

On a du mal à croire qu'un gouvernement qui prétend prendre le Parlement au sérieux, qui nous accuse de perdre trop de temps en débats, s'abstienne de soumettre cette autre solution à la Chambre pour lui permettre de l'étudier. Après tout, nous pourrions fort bien décider que cette solution est satisfaisante pour remédier à la situation. L'attitude du gouvernement est absolument inexcusable, et il ne doit pas s'attendre à ce que nous approuvions ce bill à l'étape de la deuxième lecture. D'ailleurs, si je ne m'abuse, une conférence de presse a lieu en ce moment à l'extérieur—peut-être est-elle déjà terminée—au sujet de la question non résolue de General Steel et de Westinghouse.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Stanfield: Rien ne peut justifier un tel manque d'égards. Peut-être ne devrais-je pas utiliser le terme «arrogance». Rien ne peut excuser une telle inefficacité ni une telle indécision.

Voyons ce que le ministre a derrière la tête. S'il refuse de nous dire quelle mesure il envisage d'adopter à la place de l'article 77, le gouvernement devrait retirer le bill car, dans l'état actuel des choses, il fait perdre du temps à la Chambre. Je ne comprends pas comment le président du Conseil privé (M. MacEachen), leader du gouvernement à la Chambre et député de la Nouvelle-Écosse, a pu laisser faire une chose pareille. Je ne peux croire qu'il considère tellement à la légère l'avenir des minoteries dans l'Est et en particulier à Halifax, pas plus que l'emploi des débardeurs des ports de la côte est, ni les conséquences qu'auraient la disparition de ces installations pour une industrie des provendes viable. Je ne comprends absolument pas comment le président du Conseil privé, s'il s'intéresse le moindrement aux travaux de la Chambre—je regrette de devoir dire cela en son absence, mais il faut le dire—a pu laisser le gouvernement proposer ce bill sans insister pour que le ministre des Transports informe la chambre de la solution envisagée.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme ça, sans y réfléchir!

M. Stanfield: On aurait dû le faire vendredi dernier. Si le ministre n'est pas disposé à nous révéler immédiatement et en détail la proposition qu'il envisage, le débat de ce bill ne doit pas se poursuivre plus longtemps.

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole après le député de Halifax (M. Stanfield) pour participer au débat sur le bill C-19. Ce bill a déjà été présenté à la Chambre à la dernière session mais il n'est pas allé très loin. Le secrétaire parlementaire du leader de la Chambre, le deuxième ministériel à prendre part au débat, a dit qu'une proposition concernant particulièrement l'article 15 allait être présentée et je compte y donner suite.

Le fait est que nous avons longuement discuté avec les délégués des minotiers de la question de savoir s'il faudrait continuer à exporter la farine par les ports de Saint-Jean et de Halifax. Lorsque le premier bill était au *Feuilleton*, j'ai dit que nous avions l'intention d'étudier à fond la question du transport des grains et de la farine, ce que nous pourrions ou devrions faire une fois que l'ancien article 272 de la loi sur les chemins de fer aurait été abrogé.

● (1550)

Je dirai d'abord, de façon générale, qu'il est un peu bizarre de voir l'opposition—et j'ai entendu le député de Halifax tomber de nouveau dans ce travers—nous accuser de manquer de sincérité parce que certains passages du bill comportent des mesures de compression temporaire, c'est-à-dire des cas précis où un article n'est supprimé que pour un an. Économiser pendant un an, c'est faire quelque chose de concret. Peut-être le député pensait-il sans le dire que beaucoup de ces programmes, comme par exemple les allocations familiales créées et améliorées par les gouvernements libéraux, sont d'une grande importance pour les Canadiens, et que ce n'est qu'avec regret que nous avons dû opérer des coupures à ce programme ne serait-ce que pour un an, pour arriver au volume nécessaire d'économies budgétaires. Mais lorsqu'il est question des autres articles du bill qui portent sur des compressions de caractère permanent, les députés s'y opposent peut-être au nom de politiques qui à l'origine ont été adoptées sans trop d'études d'impact.

Si dans l'intérêt des contribuables le gouvernement tient à opérer des coupures, et il y tient, c'est justement du côté des dépenses qui ont des répercussions désastreuses, qui sont mal fondées ou qui entraînent de nouvelles dépenses qu'il doit agir. Il y a là pour moi, qui ai à m'occuper des transports d'un bout à l'autre du pays, un principe tout à fait général. Ce principe général qu'il va falloir appliquer, c'est que pour moderniser les transports il faut cesser de lancer de l'argent dans les transports inefficients par certains côtés si l'on veut agir de la façon la plus efficiente.

Il y a un autre principe général, c'est que lorsqu'on maquille les coûts en les faisant supporter par les contribuables, on finit souvent par avoir des transports plus chers. Le danger est qu'on transporte plus de marchandises ou sur des distances plus grandes qu'il ne serait nécessaire. Ce principe est défendu avec beaucoup d'éloquence par John Bullock, le représentant des petites entreprises canadiennes. Il affirme que c'est à proprement parler les coûts de transport qui à la longue, si on les met à la charge du secteur qui en profite, vont relancer le développement des petites entreprises et diminuer la taille des grands ensembles. Sa théorie veut que malgré certains avantages économiques découlant des économies d'échelle au niveau de la production, la fabrication en un point unique par de grosses unités a des inconvénients, par exemple, d'alourdir très souvent les frais de transport pour la distribution du produit fini, alors qu'il serait plus avantageux d'acheminer le plus rapidement possible des matières premières en divers points du territoire, où elles seraient élaborées puis consommées à proximité. Il parle de frais. Mais bien sûr, dans le cas des hommes d'affaires, les taux plutôt que les frais réels représentent très souvent le principe directeur.

Si on demande au contribuable d'assumer une partie des frais, ces taux sont en conséquence plus bas que le coût réel et l'effet de la régionalisation des entreprises plus petites en voie de se réaliser se fera probablement moins sentir. En d'autres termes, ce n'est pas particulièrement parce que nous voudrions que l'expéditeur soit mieux placé que le contribuable pour assumer les frais, que l'on répète souvent qu'il en est mieux ainsi, mais il semblerait que cette méthode soit la meilleure car quand les frais sont assumés plus directement par la personne qui contemple l'expédition de biens, il est probable que cette dernière choisira la façon la plus économique de le faire et que les dépenses totales d'expédition seraient moins importantes. Ce que cela veut vraiment dire, c'est qu'il ne s'agit pas simplement de savoir qui devra payer, du contribuable ou de la personne qui demande un service ou l'utilise, mais plutôt de voir si l'expédition a été faite de la façon la plus économique. Ce qui revient à dire que nous voulons une protection contre les coûts excessifs exigés par les divers modes de transport. Je parle de frais réels qui doivent être engagés et qui devront donc être acquittés par quelqu'un s'il y a effectivement expédition.

A propos de modes de transport, je prends l'exemple de la comparaison entre l'autobus, le train, l'avion et l'automobile, laquelle établit qu'en général, l'autobus est le seul mode rentable, alors que les autres ont tous plus ou moins besoin d'être subventionnés. Pourquoi devrions-nous encourager un particulier à utiliser un mode de transport plutôt qu'un autre, alors que nous savons que s'il avait le choix, il préférerait ne pas payer davantage de façon à épargner du temps, comme ce serait le cas s'il empruntait l'avion.

Si vous aviez pu lui donner $50 et lui laisser le choix entre consacrer toute cette somme à l'achat d'un billet d'avion, et payer $15 pour parcourir la même distance en autobus, quitte à utiliser les $35 qui restent à d'autres fins, il aurait pu exercer un choix judicieux en fonction de la valeur qu'il attribue à son temps et aux autres choses qu'il aurait pu se procurer avec les $35 qui restent. Mais si avec l'argent des contribuables nous subventionnons les différents modes de transport à des degrés différents, nous lui disons d'une certaine façon qu'il ne peut pas choisir d'utiliser autrement cet argent. Nous lui donnons de l'argent des contribuables s'il voyage d'une certaine façon, mais nous ne lui donnons rien s'il voyage autrement. Si donc nous l'encourageons à emprunter un mode de transport qu'il ne choisirait pas s'il en avait le loisir, nous finissons par payer en sus pour des aéroports et des installations qui sont surchargées et qui entraînent évidemment de grandes dépenses. Cet exemple est particulièrement pertinent, à mon avis, dans les régions où les moyens de transport sont assez développés, pour employer le terme courant, pour permettre d'offrir un choix aux voyageurs.

Dans les endroits où les voyageurs ne sont pas assez nombreux, comme dans les régions éloignées, ou encore, où faute de développement seulement deux modes de transport sont offerts, on peut invoquer d'autres arguments. Bien sûr, nous espérons, à mesure que les frais réels changent, qu'on tiendra toujours compte des régions éloignées et en voie de développement. Le sécrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Goodale) a donné un exemple de la hausse des coûts entraînée par les subventions, quand il a expliqué comment, sous le régime des taux dits «jusqu'à . . . et à l'est de», il fallait, pour obtenir les fonds prévus par le Trésor, manipuler le grain et la farine plusieurs fois de plus qu'on ne l'aurait fait en utilisant d'autres moyens de transport.

Prenons le grain comme exemple: on le transporte en camion jusqu'à l'élévateur dans les Prairies, puis en train jusqu'à Thunder Bay, où d'un élévateur il est chargé sur un navire puis transporté jusqu'aux ports de la baie Géorgienne où il est entreposé encore une fois; de là on le charge dans le train qui le transporte à Saint-Jean ou à Halifax. Par comparaison, il serait possible de transporter le grain autrement, soit par train des Prairies jusqu'à Saint-Jean ou Halifax sans manutention intermédiaire. Aussi longtemps que la subvention s'applique à une méthode de transport parmi d'autres, on peut continuer bien sûr d'y recourir même si elle est tout simplement plus coûteuse; car, étant donné l'avantage que retire l'expéditeur de la subvention, ce transport demeure rentable. Nous savons, bien sûr, qu'en passant d'un régime de subventions à un autre qui traduit davantage les frais réels, de sorte qu'on pourra juger du coût réel, il y aura des problèmes d'ajustement.

● (1600)

Il ne sera pas toujours possible d'apporter simplement un changement sans tenir compte, dans l'intervalle, de son incidence sur les industries intéressées, les consommateurs, ou les producteurs des particuliers dont les activités dépendent de la structure qui existe. Par conséquent, si l'on apporte des modifications aux divers frais de transport et si l'on constate que certaines industries doivent leur existence à cette situation artificielle, nous nous occuperons des répercussions que ces modifications pourraient avoir dans l'intervalle sur les personnes habituées au nouveau et à l'ancien barême. C'est pourquoi, en l'occurrence même si nous étions convaincus que le maintien du tarif entraînait pour le pays un coût sans rapport avec les avantages susceptibles d'en être retirés, car ce n'était qu'un encouragement à utiliser une main-d'œuvre et des capitaux accrus à des fins non productives pour transporter les céréales à un endroit particulier, et même s'il était souhaitable de changer cela, il valait la peine d'examiner de concert avec les minoteries, la question de savoir si elles seront encore capables de respecter leurs engagements concernant les ventes à l'exportation et celles qu'elles aimeraient conclure. Ces consultations se sont poursuivies durant une longue période et n'ont pris fin que tout récemment.

J'ai obtenu aujourd'hui des minotiers l'assurance qu'ils accepteraient la proposition que nous avons élaborée et considéreraient que grâce à cette proposition, les exportateurs de farine auraient un avenir assuré, du moins pour plusieurs années. Le programme que nous proposons consiste à mettre à la disposition des minoteries un montant de 9 millions de dollars la première année, montant qui diminuerait progressivement sur une période de cinq ans. Il concerne la farine produite pour l'exportation commerciale et l'aide multilatérale. Nous allons mettre au point avec l'industrie une formule précise de distribution de ce montant en fonction des quintaux de farine exportée dans ces deux catégories, en tâchant, dans la mesure du possible, d'établir un lien entre les taux par quintal et les répercussions qu'aura sur le chiffre d'affaires des divers minotiers la suppression de la subvention de transport dite jusqu'à un point de l'intérieur et à l'est de ce point-là, c'est-à-dire l'abrogation de l'article 272 de la loi.

Bon nombre des minoteries fonctionnent à plein régime au Canada, notamment dans certaines localités du centre et de l'est du Canada. Notre programme assurera donc que les minoteries établies dans d'autres localités et dont l'activité aurait pu, à court terme, être menacée par l'abrogation pure et simple de cet article pourront continuer à soutenir la concurrence sur le marché de l'exportation et de l'aide multilatérale.

Je suis persuadé que le mode de transport de cette farine et de ces céréales changera avec le temps et c'est ce qui explique la réduction progressive des subventions prévues dans la mesure proposée. On pourra faire des ajustements lorsque, après avoir éliminé certains arrêts en transit et supprimé les opérations supplémentaires de manutention de la farine que cela comporte, il sera possible d'expédier des cargaisons directement des minoteries des Prairies à Saint-Jean ou Halifax, comme on en a tant parlé relativement aux céréales. De toute façon, les minotiers espèrent que leurs exportations seront garanties pendant deux ans, et bien qu'ils se réservent le droit d'étudier de nouveau la situation à ce moment-là, je suis certain que les ajustements nécessaires seront apportés et que, si c'est encore possible à ce moment, les minoteries pourront continuer d'exporter sans être assujetties à des «taux jusqu'à . . . ou à l'est de ce point-là.»

De la même façon, je signale que nous avons continué à chercher une façon de transporter les céréales par train directement entre les Prairies et les élévateurs de Saint-Jean et de Halifax, ce qui, au cours des années, a permis de manutentionner une quantité importante de grain pendant l'hiver. Ces discussions se poursuivent toujours, mais je crois qu'elles seront fertiles. J'ai vu une partie des analyses de coût et je pense qu'il existe réellement une possibilité que les chemins de fer et la Commission canadienne du blé arrivent à conclure une entente qui permettrait de continuer à assurer le transport de ces marchandises dans les années à venir. J'encouragerai certainement la Commission canadienne du blé et les chemins de fer à prévoir des trains à cet effet, pour le bien du pays tout entier.

Bien des députés m'ont fait part de leurs préoccupations. Parmi mes propres collègues, les noms qui me viennent à l'esprit dans l'immédiat, sont ceux des députés de Bruce-Grey (M. Douglas), de South Western Nova (M^lle^ Campbell) et de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) qui s'intéressent à la production et à l'exportation de farine. Les deux derniers sont surtout préoccupés par l'utilisation des ports de leur province pour le transport de la farine. Je pense que cette initiative d'envergure aura pour but de veiller à ce qu'il en soit ainsi, mais il faudra prendre des dispositions, en supprimant l'article 272, pour transporter la farine et le grain destinés à l'exportation à moindre frais pour l'ensemble des Canadiens. Comme je l'ai dit au début, il importe de ne plus demander aux contribuables mais bien aux usagers d'assumer ces frais. Ce transfert ne vise pas essentiellement à alléger le fardeau fiscal du contribuable qui n'est, après tout, qu'une personne parmi tant d'autres, mais il tentera à abaisser les coûts étant donné que ceux-ci seront à la charge de l'utilisateur qui choisira nécessairement les modes de transport et les techniques commerciales les moins chers qui s'offrent à lui.

Fait intéressant à signaler, il arrive souvent qu'en matière de transports, nous nous rendions compte que les subventions publiques, comparativement aux paiements par les usagers, ont eu un effet paralysant sur l'économie en ce sens qu'elles ont, comme dirait le citoyen ordinaire, découragé les petits commerces et les entreprises et favorisé souvent le transport vers l'extérieur du pays de matières brutes ou en vrac. Il serait préférable que le produit brut soit traité aux endroits visés par nos politiques de développement, comme les régions éloignées du Nord, l'Ouest et les régions de l'Atlantique où le besoin d'emplois se fait sentir.

Je voudrais donc que les députés envisagent cette question du transport de la farine comme une assurance que nous prenons sur l'avenir et qu'ils voient les avantages qu'il y a à supprimer une subvention artificielle qui a eu pour effet d'augmenter indûment le coût du transport, ce qui constitue une perte induscutable pour tous les Canadiens.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat sur le bill C-19, je voudrais commencer par dire que je suis entièrement d'accord avec les propos très pertinents de mon collègue, l'honorable député de Halifax (M. Stanfield), surtout lorsqu'il fait le rapprochement historique entre ce bill et le bill C-87. Il y peut-être lieu de regretter que le ministre des Transports (M. Lang) n'ait pas jugé bon de faire ce parallèle. Je suis sûr que ces renseignements auraient été précieux lors du débat sur cette question et tous ceux d'entre nous que ce sujet intéresse de près auraient beaucoup aimé être mis bien plus tôt au courant de ce que le ministre vient de nous apprendre et qui a manifestement rapport aux entretiens qu'il a eu, aujourd'hui je suppose, avec la Canadian National Millers' Association.

● (1610)

Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai à dire sur la question. Il s'agit d'un projet de loi très important, ne serait-ce que parce qu'il nous vient de la dernière session, où il portait le numéro C-87. Je serai très précis, m'en tenant aux aspects traités par les articles 14 et 15 sur la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et les tarifs dits «jusqu'à et à l'est de», pour le transport du grain et de la farine. Pour citer le projet de loi, l'article 14 du bill:

> . . . autorise le ministre des Finances à choisir une date ultérieure pour créditer, conformément à l'article 41 de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest de sommes prélevées sur le Fonds du revenu consolidé; les intérêts seront crédités par la même opération.

Comme ce projet de loi réclame certaines «compressions des dépenses du gouvernement» le gouvernement estime évidemment que cet article accomplira cela. Il est certes clair que ce moyen est uniquement une écriture de comptabilité qui retarde la contribution de 4 p. 100 du gouvernement. Dans l'intervalle, cette contribution sera probablement dépensée ailleurs. Du moins telle en semble l'intention. Qui sait, c'est peut-être pour encourager l'application du système métrique aux grains ou à un autre projet du même genre.

Ce programme de stabilisation des céréales est un nouveau programme que les céréaliculteurs de l'Ouest ont accepté avec difficulté. En dépit du fait que les contributions du gouvernement et des producteurs se situent dans une proportion de deux à une, il y a encore environ 35,000 céréaliculteurs des Prairies qui ne participent pas à ce programme. Une des raisons est qu'il y a perte de confiance ou qu'on se méfie du principe et bien entendu du gouvernement actuel. L'article 14 semble certes inciter à cette méfiance. Pourquoi les agriculteurs ne peuvent-ils pas réclamer le même report? Pourquoi ne pas

créditer à leur compte leur quote-part de 2 p. 100 et leur permettre d'utiliser cet argent autrement. Je trouve cela sensé, si l'autre proposition est raisonnable.

Je voudrais surtout commenter l'article 15 qui ne renferme que douze mots: «L'article 272 de la loi sur les chemins de fer est abrogé.» Quelle histoire nous révèlent ces douze mots! Cet article supprime les subventions à l'expédition de grain et de farine par les ports de l'Est et fait disparaître la disposition qui maintenait les tarifs de transport du grain à leur niveau de 1960 et les tarifs de transport de la farine à leur niveau de 1966. Si cet article est adopté, la région que je représente subira un dur coup.

Dans ma ville natale, Medicine Hat, au sud de l'Alberta, la meunerie a été une des premières industries à s'implanter au début du siècle; elle a connu son apogée il y a une vingtaine d'années. Il y avait à Medicine Hat trois meuneries prospères, qui employaient environ 300 personnes, outre les emplois secondaires reliés surtout aux transports. Par suite de la baisse de la demande de farine d'exportation, l'industrie emploie maintenant seulement 150 personnes et notre production locale a diminué de 30 p. 100. Une des trois meuneries est fermée depuis nombre d'années et on est en train de la convertir en une combinaison d'hôtel-pub, c'est peut-être significatif. Quels fondations et bâtiment solides il aura! Nul doute que le nom qu'on lui donnera comportera l'expression «Old Mill» ou une connotation de ce genre. Je ne veux pas déprécier le plus nouvel hôtel de Medicine Hat et son pub, et je suis sûr que cette entreprise sera une réussite, mais le fait est qu'avec l'élimination des tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» pour la farine, nos deux derniers moulins à farine pourraient bien être confrontés avec un choix similaire.

Cette proposition ferait le pire tort aux moulins à farine de l'Ouest, puisque leurs produits doivent être acheminés vers les ports de l'Est, d'où ils sont finalement exportés vers l'étranger, surtout Cuba. Nos moulins à farine de l'Ouest s'en ressentiraient à l'année longue, et non seulement l'hiver pendant la fermeture de la voie maritime.

Au Canada, les exportations de farine n'ont cessé de décroître depuis 20 ans, même si la demande sur les marchés mondiaux a augmenté. Cette demande s'y est accrue de plus de 50 p. 100. En 1954, les meuniers du Canada exportaient environ 20,142,824 quintaux de farine par année. En 1975, ils n'en exportaient plus que 8,426,370 quintaux, ce qui est beaucoup plus que 50 p. 100. Au cours de cette même période, le nombre de moulins à farine au Canada est tombé d'un sommet de 78 aux 31 que nous possédons actuellement. Cette chute marquée de la production et de l'exportation de la farine au Canada est surtout imputable aux politiques de subsides des gouvernements étrangers, ceux notamment des États-Unis et de la Communauté économique européenne.

Sauf en ce qui concerne les tarifs «à et à l'est de», on dirait que le Canada a décidé de ne plus venir en aide à ses minoteries. D'ailleurs la farine canadienne d'exportation a toujours eu à faire face à des coûts de transports ferroviaires plus élevés que sa principale concurrente, la farine américaine.

En abrogeant l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, on fera passer le tarif des transports de farine destinée à l'exportation, de $17.64 la tonne à $22.05 et cette mesure, de l'avis de la Canadian National Millers' Association que je cite: «va pratiquement signer l'arrêt de mort de notre exportation de farine qui est déjà en très mauvaise passe», et c'est particulièrement le cas des minoteries de l'Ouest.

En proposant de mettre un terme aux tarifs ferroviaires «à et à l'est de», le ministre des Transports (M. Lang) tente-t-il d'appliquer le principe qui lui est cher et qui veut que ce soit l'utilisateur qui paie? S'il en est ainsi, cette mesure va imposer bien des difficultés à un petit secteur de toute notre industrie, ce qui est totalement injustifié et à courte vue.

En 1961, des tarifs statutaires pour la farine ont été établis pour quatre raisons: d'abord pour encourager les exportateurs à utiliser les ports de la côte est déjà existants; deuxièmement, pour aider les minoteries à faire face à la concurrence mondiale; troisièmement pour aider indirectement et directement les exploitants céréaliers canadiens, surtout ceux de l'Ouest, à faire fructifier leurs affaires; et quatrièmement pour faire profiter toute l'économie canadienne qui en retirerait des avantages évidents dont l'un des plus importants serait de redresser la balance commerciale qui est défavorisée dans le secteur manufacturier.

Quinze ans plus tard, les raisons invoquées en 1961 n'ont nullement perdu de leur validité. Quel que soit le zèle du gouvernement en matière de compression des dépenses, abroger cet article du bill ne conduirait pas au but recherché car, en fin de compte, cette mesure aurait pour effet de faire baisser la production, et causerait des pertes d'emploi dans toute notre économie, sans parler du fait que nous perdrions, de surcroît, ce qui reste de nos marchés d'exportation de la farine. C'est pourquoi je dis que c'est une politique imprévoyante. C'est pourquoi les Russes ont fait savoir que même avant que cette mesure ne soit votée, le Canada ne peut plus soutenir la concurrence des marchés mondiaux. Les Russes ont dit également qu'ils chercheraient ailleurs la farine dont Cuba a besoin ou bien qu'ils bâtiraient leurs propres meuneries à Cuba. De toute façon, il reste que notre farine sera moins en demande alors que nos meuniers n'ont utilisé que 76.6 p. c. de leur capacité au cours de la campagne de 1975. Et je pense que c'est surtout les meuneries de l'Ouest du Canada qui ont souffert de ce ralentissement.

● (1620)

Il ne faudrait pas oublier un autre aspect des conséquences de cette hausse des tarifs-marchandises. Les nouveaux tarifs seront des taux commerciaux qui ne seront pas aussi bien contrôlés que les tarifs de soutien actuels.

Dans son discours de vendredi dernier, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) a dit que le ministre des Transports participerait plus tard au débat et nous venons juste de l'entendre. Le secrétaire parlementaire a déclaré que le ministre expliquerait à l'opposition et à l'industrie comment on a mis au point une méthode plus raisonnable, plus rentable et plus efficace pour résoudre les problèmes des meuneries. C'est dommage que ces propos n'aient pas été tenus au début du débat et cela pour des raisons évidentes.

Le ministre vient de nous dire que la conséquence réelle de ces mesures serait peut-être la diminution des frais de transport. Je me demande qui en fera les frais. Si tout cela mène à la disparition des meuneries de l'Ouest du Canada, et c'est une possibilité, dans ce cas, c'est une politique imprévoyante. Comme l'a indiqué le ministre, les entretiens se poursuivent au sujet de cette grave question avec l'Association canadienne des meuniers. J'espère que l'Association sera convoquée quand le

comité permanent étudiera le bill afin qu'elle puisse nous dire pourquoi les meuneries canadiennes ne peuvent plus concurrencer les subventions à l'exportation que d'autres pays continuent d'offrir alors que le nôtre les élimine.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, il convient de signaler une contradiction entre les conséquences probables de l'article 15, s'il est adopté, et le projet du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) qui a annoncé le lancement d'un programme de 358 millions de dollars en vue de stimuler l'emploi au cours de l'an prochain. Assurément, l'article 15 aura l'effet contraire, soit de réduire l'emploi dans les meuneries et les autres industries connexes. J'en conclus donc que l'article 15 doit être supprimé du bill.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps cet après-midi. J'ai pensé essayer de dire quelques mots à propos du sujet du discours du député de Medicine Hat (M. Hargrave), qui vient de terminer. Auparavant, cependant, j'aimerais faire quelques observations d'ordre général.

Cela m'étonne toujours quand les députés de tous les partis de l'autre côté, mais surtout ceux de l'opposition officielle, expriment beaucoup de préoccupation au sujet des dépenses du gouvernement, des dépenses exagérées, du gaspillage, des erreurs dans les dépenses, et ainsi de suite. Quand nous décidons de nous pencher sur cette question, cependant, comme nous le faisons dans le bill C-19, ils ne font que critiquer ce que nous essayons de faire. Ils parlent avec une langue fourchue, comme le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) l'a dit.

Le bill à l'étude est très important, monsieur l'Orateur, et il intéresse tous les députés, quel que soit leur parti politique. Il importe que les dollars fiscaux que nous dépensons soient utilisés à bonne fin. Un bill de ce genre nous donne l'occasion d'examiner certains de nos programmes. Il est toujours regrettable de réduire ou d'abandonner un programme du gouvernement, qu'il s'agisse de la Compagnie des jeunes Canadiens ou de tout autre programme. Les dépenses de ce genre ont bien du bon, même si on peut aussi les critiquer.

Le député de Medicine Hat a parlé de deux sujet que j'aimerais traiter brièvement. D'abord, il y a le fait qu'en vertu du bill, la contribution du gouvernement à la caisse de stabilisation pour le grain sera reportée. Il a eu raison de signaler qu'il n'y a absolument rien de changé à l'obligation du gouvernement de verser de l'argent à la caisse. A mon avis, il n'est pas juste de dire, comme les agriculteurs pourraient peut-être le dire: «Pourquoi ne faites-vous pas la même chose avec nos 2 p. 100?» D'autre part nous parlons d'un engagement pris par le gouvernement en vertu de la loi afin de verser le double de l'ensemble des cotisations des producteurs à la caisse chaque année et nous demandons le droit de reporter ces versements pour essayer de trouver des revenus pour le gouvernement que nous comptons utiliser le mieux possible. L'obligation du gouvernement à cet égard ne fait aucun doute.

Mon honorable ami reconnaîtra peut-être qu'il est possible que nous devions bientôt puiser de l'argent dans la caisse pour effectuer des versements à cause du prix actuel du blé. Je suis heureux qu'il existe un programme de stabilisation qui aidera les agriculteurs à faire face à la situation si ce qui est déjà arrivé se produit de nouveau. L'avenir ne semble pas prometteur et nous pourrions fort bien nous retrouver dans la même situation plus tôt que nous le voudrions. Cependant, l'obligation du gouvernement est toujours la même.

Je regrette que plus de 30,000 producteurs de l'Ouest aient décidé de ne pas cotiser au régime. A mon avis, cependant, ce n'est pas parce que les agriculteurs ne sont pas prêts à faire confiance au gouvernement, mais plutôt parce qu'ils se sont laissé convaincre par certaines des bêtises qu'on a dites pendant les discussions qui ont entraîné la présentation du bill, quoique le député de Medicine Hat n'a certainement pas dit de bêtises. Cependant, bon nombre de députés néo-démocrates et de gouvernements provinciaux néo-démocrates ont dénigré les efforts du gouvernement en vue d'aider financièrement l'industrie céréalière de l'Ouest. Si un certain nombre d'agriculteurs ne participent pas au régime, c'est à mon avis à cause de l'attitude négative qui a précédé le débat sur le bill de stabilisation concernant le grain.

L'autre point soulevé par le député de Medicine Hat concernait les tarifs «jusqu'à et à l'est de», ce qui se passe dans l'industrie de meunerie de l'est du Canada et le déclin de l'industrie au cours des années dans l'ouest du Canada. Je suis certain qu'il est beaucoup plus au courant que moi de la question, mais j'ai vu des meuneries fermer à Saskatoon ces dernières années et la situation préoccupe certainement le gouvernement, tout comme mon honorable ami. Je ne vois cependant pas comment les taux «jusqu'à et à l'est de» pourraient avoir un effet quelconque sur la situation. Ils ne le peuvent pas dans l'ouest du Canada. Je soupçonne que mon honorable ami avait déjà rédigé son discours à ce sujet avant d'entrer à la Chambre.

● (1630)

En réponse à une question du député de Halifax (M. Stanfield) qui exprimait une préoccupation fort légitime, le ministre des Transports (M. Lang) a précisé tantôt qu'une subvention sera versée à l'industrie meunière, pour lui éviter de tomber dans le marasme. Il faut dire, d'autre part, que le système actuel des subventions, avec les nombreux arrêts apparemment inutiles qu'il entraîne dans l'acheminement du grain de l'Ouest, n'est certainement pas un système que le député de Medicine Hat tiendrait à perpétuer, car c'est un carcan. Vendredi prochain, je me rends à Rosetown, avec beaucoup d'autres, pour assister à l'inauguration d'un nouvel élévateur de l'intérieur. Je sais que ce sujet déclenche des discussions politiques avec mes honorables amis d'en face. Mais il y a là une formule nouvelle, une formule novatrice et originale. Nous allons essayer d'utiliser le nouveau système, en tout cas nous allons le voir à l'œuvre. Dans le système des tarifs «jusqu'à et à l'est de», cette formule n'avait aucune chance de réussite.

J'espère que le député de Medicine Hat étudiera les déclarations faites cet après-midi par le ministre des Transports. J'espère que, réflexion faite, il conviendra avec moi qu'en supprimant cet article de la loi sur les chemins de fer, nous ne causons pas de tort à la meunerie de l'est ou de l'ouest du Canada. Nous cherchons simplement à utiliser la subvention d'une façon différente, de manière à ne pas interdire d'autres modes de fonctionnement.

Je pense que les députés de l'Ouest, qui siègent au gouvernement ou dans l'opposition, se prononceront en faveur d'une formule assurant le transport direct du grain jusqu'à Saint-Jean et Halifax pendant les mois d'hiver. C'est cette solution que la Commission du blé et les chemins de fer ont à l'esprit. Si cela peut se faire économiquement, pourquoi les députés des deux côtés de la Chambre ne voudraient-ils pas encourager la Commission du blé et les chemins de fer à mettre en service les trains nécessaires? Cela pourrait être fait, espérons-le, avant la fin de l'année. Essayons des formules nouvelles, essayons d'obtenir de meilleurs résultats avec nos subventions au transport. Nous pourrons ainsi faire mieux, dans l'intérêt aussi bien des usagers de l'Ouest et des expéditeurs que des consommateurs ou des exportateurs destinataires.

J'espère que les députés d'en face accorderont leur appui aux formules proposées cet après-midi. Je suis persuadé que le député de Halifax ne manquera pas de le faire, après avoir lu le hansard. Car il est certain que les mesures que nous envisageons sont dignes de son appui.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, l'examen en deuxième lecture du bill C-19 nous permet de parler dans les détails des recommandations que le gouvernement nous présente dans ce bill omnibus. Il nous donne l'occasion de critiquer les dépenses du gouvernement.

Je dirai tout d'abord que la subvention à la farine est mal comprise, notamment parce qu'il y a eu une modification de procédure qui nous a enlevé l'examen de prévisions budgétaires. Je pense que ce bill aurait pu être discuté en bien meilleure connaissance de cause si les crédits avaient été examinés à la Chambre. Malheureusement, cela se fait au comité, et le comité n'est qu'une plate-forme gouvernementale. Il est impossible au comité de bien examiner toutes les dépenses publiques et, de toute façon, l'opposition n'a pas la possibilité de forcer un ministre ou un fonctionnaire à répondre, comme cela se faisait antérieurement.

Rappelez-vous que ce bill traite de sommes d'argent relativement minimes. Ceci est d'autant plus évident si l'on se rappelle que les trois paliers de gouvernement dépensent 50 p. 100 du produit national brut du pays. On fait beaucoup de bruit autour de questions qui touchent la sensibilité comme celle du bilinguisme, mais on oublie que les dépenses fédérales sont en grande partie responsables de la division qui se manifeste dans notre pays à l'heure actuelle. Les politiques gouvernementales ont fait du tort à la situation financière du pays et ont imposé des tensions graves à la Confédération. Je le répète, la division en grande partie résulte de ce qu'Ottawa a cherché à imposer au pays une uniformité dans les domaines de la santé, du bien-être social et de l'éducation. On a cherché à redistribuer les revenus, comme on le voit en étudiant le programme d'allocations familiales. La théorie du gouvernement était que chacun avait droit au même niveau de services sociaux, d'un bout du pays à l'autre. Or, elle n'a guère été fructueuse et elle a créé des tensions dans la confédération canadienne.

Le premier ministre (M. Trudeau) qui vient de rentrer du Japon propose que nous accroissions nos échanges commerciaux et estime aussi qu'une fois que le gouvernement aura jeté les premières fondations, les hommes d'affaires prendront le relais. Lorsqu'on sait que tous les paliers de gouvernement absorbent plus de 50 p. 100 du revenu national brut en impôts, dont ils s'efforcent d'en redistribuer une partie, et que des sociétés de la Couronne comme Air Canada, le Canadien National, les commissions provinciales d'hydro-électrique, Pétro-Canada et autres ont gros à perdre, selon le style de direction que l'on donnera au pays, il est amusant de voir le premier ministre insister sur les efforts de l'entreprise privée.

On a dit que tout gouvernement dont la fiscalité absorbe plus de 35 p. 100 du produit national brut compromet le bon fonctionnement de la libre entreprise. Nous en voyons un exemple au Royaume-Uni où le niveau de vie a baissé par suite de l'effondrement de l'économie. Cela, à son tour, va faire baisser la productivité, ce qui, par contre coup, entraînera une baisse encore plus prononcée du niveau de vie, dont tous dans ce pays se ressentent.

Pour en revenir aux allocations familiales, un article d'une récente livraison du *Financial Post*, daté d'Ottawa, sous-entend que les cadres de Revenu Canada, sous la direction du ministre des Finances (M. Macdonald) et de son sous-ministre, examinent actuellement les programmes gouvernementaux de transferts de revenu pour déterminer ceux qui peuvent être supprimés ou transférés au régime d'impôt sur le revenu. On espère que cela permettra de restreindre le grand nombre de bureaucrates nécessaires à l'administration des programmes sociaux actuels. Ainsi, les Canadiens administreraient leurs propres affaires, pour ainsi dire, grâce à une nouvelle série de déductions; le gouvernement verserait directement une somme aux personnes dont le revenu n'est pas suffisant pour être imposé.

Bien que l'article implique qu'on examine tous les aspects des paiements de transfert, il est évident que le gouvernement a limité son examen. Par exemple, il serait peut-être possible, par voie fiscale, de verser aux personnes à faible revenu une subvention pour le chauffage, ou de verser des sommes spécialement pour les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Cette modification à la loi sur les allocations familiales annonce peut-être une telle disposition.

Lors du débat sur le Livre blanc sur l'impôt, l'Ontario a proposé des allégements fiscaux pour les pauvres, mais le gouvernement de l'époque n'a pas été sensible à ces arguments et il ne les a pas approuvés. En théorie, même si ce programme pourrait réduire les dépenses fédérales de quelques milliards de dollars, il coûterait quand même quelque chose. En réalité, il sera peut-être possible d'économiser, mais il faudra quand même assumer le coût net du programme. Cela permettrait d'économiser uniquement sur les frais d'administration. En fait, il s'agirait, semble-t-il, d'accorder une certaine forme de revenu garanti ou de crédit d'impôt pour donner l'impression qu'on réalise de grosses économies. Cela pose des problèmes en période d'élections, lorsque le gouvernement aime se montrer généreux en instaurant des nouveaux programmes. A l'heure actuelle, on reproche au gouvernement de trop dépenser.

● (1640)

J'aimerais exposer certains des problèmes que pose un impôt négatif sur le revenu ou une sorte de revenu garanti, comme on l'a proposé. Dans ma ville, il y avait un régime fédéral-provincial qui accordait un revenu garanti aux gens de la localité. Après s'être livré à une analyse minutieuse des familles, les deux gouvernements ont payé un revenu supplémentaire à ceux qui avaient un emploi, pour leur assurer un niveau de vie décent. C'était une expérience intéressante et elle posait certainement quelques problèmes. Selon les journaux, le gouvernement fédéral a annulé le programme. Il y a eu également un projet-pilote au nord de Winnipeg. La plupart de ces projets-pilotes ont été annulés, après que le gouvernement y eut consacré 17 millions de dollars, selon les journaux.

Même si un programme de revenu garanti a bien des répercussions sociales malheureuses, comme je l'ai remarqué chez moi, il est vraiment dommage qu'on l'ait annulé avant de prendre une décision définitive et d'analyser les effets d'un revenu garanti accordé à un certain groupe de gens. Ce programme aurait pu donner lieu à une évaluation scientifique.

Les effets d'un programme de revenu garanti sont intéressants à observer. L'expérience réalisée dans ma région a permis de constater une amélioration certaine du niveau de vie des économiquement faibles. Si je comprends bien, pour bénéficier du programme, il ne fallait pas être assisté social, il fallait travailler une bonne partie du temps. Certaines personnes ont quitté des emplois à plein temps pour des emplois à temps partiel. D'autres, dans la crainte de perdre leurs prestations d'assurance-chômage et leur revenu garanti ont réduit leurs heures de travail pour continuer à bénéficier du programme. On trouvait peu de main-d'œuvre pour les emplois rebutants, comme ceux de terrassier, ou encore ceux dont personne ne voulait parce qu'ils étaient salissants ou qu'il s'agissait de travail de nuit. Le programme a permis à certains de relever leur niveau de vie sans pour autant accroître leur production ou leur revenu.

L'une des difficultés manifestes dans une région rurale en particulier, c'était la façon de s'y prendre avec les travailleurs autonomes. Cela semblait difficile. D'après ce que j'ai pu comprendre du rapport officiel, il était difficile d'estimer le revenu des travailleurs autonomes. Ils pouvaient gagner de l'argent en vendant des denrées. Ou bien accroître leur revenu en vendant des produits au nom d'autres membres de la famille sans le déclarer. Cela entraînait beaucoup de paperasserie administrative. Il est malheureux que le programme ait pris fin avant qu'on ait pu en étudier les résultats scientifiques.

La situation financière du Canada et, en fait, du monde occidental est grave. C'est ce qu'a déclaré M. Arthur Smith dans une allocution prononcée la semaine dernière à Winnipeg. Il a laissé entendre qu'une grave crise économique était plus que probable. La reprise actuelle est faible et nous pourrions fort bien retomber dans le marasme économique. Selon lui, le Canada en souffrira plus que les autres pays, à cause de sa situation économique très faible tant à l'intérieur que sur le plan international.

Vu les opinions contradictoires à propos des perspectives économiques, les consommateurs, les industriels et les fonctionnaires du gouvernement se trouvent dans une situation de plus en plus complexe. En outre, l'inquiétude grandit dans les entreprises et les centres financiers européens, car on se demande comment l'économie mondiale pourra résoudre les problèmes que posent la gestion déficitaire des entreprises, le ralentissement de la croissance et l'augmentation du taux de chômage. La situation de la Grande-Bretagne et de l'Italie n'est guère plus préoccupante que celle de pays industrialisés comme la France, le Danemark, l'Irlande, la Belgique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les pays pauvres du tiers monde sont dans une situation encore plus grave car leurs dettes s'élèvent à 135 milliards de dollars et personne ne voit comment elles pourront être remboursées. On a signalé que si les banques privées ne faisaient pas remise des dettes qui leur sont dues, il pourrait fort bien y avoir un effondrement général.

J'aimerais faire quelques remarques à propos du programme de stabilisation concernant le grain. Le bill à l'étude vise à reporter les versements à la caisse de stabilisation. On a signalé que 30,000 détenteurs de permis de la Commission du blé s'étaient retirés du programme. La raison en est que le programme ne s'applique pas aux céréaliculteurs individuellement. On peut signaler, qu'un agriculteur tirera bien peu d'avantages du programme s'il envisage de prendre sa retraite dans cinq ou dix ans. Peut-être est-ce faux, mais j'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire que l'on m'a maintes fois exprimé cette préoccupation. Ce programme est considéré comme un programme d'ensemble pour les collectivités et pour l'économie en général.

Un agriculteur dont l'entreprise ne se trouve pas dans une région où l'on produit du blé et dont le blé n'est pas la principale production, se trouve confronté à des problèmes de paiement surtout en ce qui concerne l'orge, le blé et le lin, dont la vente peut être très rentable. En effet, les paiements sont faits en fonction de la production et des ventes de l'ensemble du secteur.

Si le programme s'appliquait aux agriculteurs individuellement, et je ne vois pas pourquoi ce n'aurait pas pu être le cas, beaucoup plus d'agriculteurs auraient été prêts à l'accepter. Les agriculteurs âgés auront des difficultés à retirer leur argent du programme au moment de la retraite. C'est l'une des difficultés majeures que pose ce programme.

● (1650)

Deuxièmement, les programmes de stabilisation sont établis à l'avance d'après l'expérience des années précédentes. Lorsque vient le temps de les utiliser, on constate souvent qu'ils sont imparfaits, en raison de l'évolution de la situation. C'est ce qui s'est produit dans le cas des accords de stabilisation pour le grain. Le plafond de $25,000 applicable à un particulier en vertu du plan de stabilisation n'est pas suffisant et si on ne le relève pas, la réaction de bien des agriculteurs sera pour le moins hostile.

J'aimerais parler maintenant d'un événement dans le domaine de la vente des céréales qui suscite de nombreux commentaires parmi les agriculteurs. Le programme de stabilisation des grains est bien entendu essentiellement en cause. En évaluant les perspectives des débouchés pour l'année à venir, la Commission du blé a conclu que les possibilités offertes étaient très restreintes. Dans ces conditions, elle a accordé des ventes spéciales de grain aux négociants du secteur privé, étant donné qu'il n'y a que quelques contrats de vente d'un gouvernement à l'autre; en effet, la perspective des ventes aux Chinois et aux Russes ne semblait guère rassurante. Peut-être que les Chinois,

préoccupés par les bouleversements qui touchent leur régime politique, attendent avant d'acheter. Quoi qu'il en soit, il paraît que 165 millions de boisseaux de céréales ont été vendus à terme à des négociants privés au bas prix de $3.75 le boisseau environ. Mais les négociants privés ont tenté de se couvrir par des opérations à terme. Le grain est toujours dans les élévateurs et dans les fermes. Les commerçants parient que le prix du grain va augmenter.

Ce n'est pas pour rien que le Canada vend aux bourses de Chicago et de Kansas City, profitant des installations disponibles dans ces endroits et dont la Commission du blé ne peut pas se prévaloir dans notre pays. Mais les négociants ne peuvent pas se couvrir sans risquer de perdre de l'argent. Le bénéfice ira à ceux qui se sont assuré la contre-partie. La Commission du blé aurait vendu sur les marchés pour protéger le prix. Cependant, l'initiative de la Commission a eu pour effet de diminuer le prix du blé sur le marché de Chicago, qui fixe en grande partie les prix.

Je remarque que M. Kristjanson, l'un des commissaires, a déclaré que les négociants américains étaient trop pessimistes quant aux prix qui seraient sans doute payés pour le blé sur les marchés internationaux l'année prochaine. Mais la Commission du blé s'est également montrée pessimiste lorsqu'elle a vendu presque un tiers de ses livraisons normales à des négociants privés, ce qui n'est pas dans ses habitudes. L'initiative prise par la Commission du blé revêt une grande importance, en ce que la Commission utilise directement, ou plutôt indirectement, les installations des bourses de grain de Chicago et de Kansas City. Pour ceux qui souhaitent une commercialisation consciencieuse, ce procédé semble aller à l'encontre des objectifs officiels de la Commission. J'attendrai une explication du ministre chargé de la Commission du blé.

Au sujet des subventions pour la farine, je me bornerai à dire que la situation montre bien ce qui se passe quand un pays essaie d'améliorer la qualité de ses ressources. D'après certains, le Canada ferait mieux d'exporter sa farine sous forme de produits cuits et de pain tranché. Mais nous venons d'apprendre que nous ne pouvons faire cela. Nous avons graduellement perdu nos marchés pour la vente de la farine au cours des années parce qu'une des premières choses que les pays font quand ils s'industrialisent est de construire des moulins à farine et de moudre leur propre grain. Certains économistes, comme je viens tout juste de le mentionner, soutiennent que nous ne devrions exporter que des produits améliorés. La leçon que vient de nous donner le marché de la farine tombe à point. J'ai écouté avec intérêt les propos du ministre et j'espère pour ma part que nous pourrons maintenir nos exportations de farine à un niveau satisfaisant parce qu'en cas de ralentissement des ventes de blé, le revenu tiré des ventes de farine a toujours beaucoup aidé les agriculteurs de l'Ouest.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le bill que nous étudions prévoit divers changements en vue de mettre en pratique le programme de restrictions que le gouvernement a annoncé il y a un certain temps. Je parlerai de deux de ces changements en particulier. J'aimerais dénoncer le manque criant de leadership du ministre des Transports (M. Lang) pour ce qui est de la compression des dépenses aussi qu'une autre de ses politiques, à savoir la subvention dont a parlé le député de Dauphin (M. Ritchie), les taux dits «jusqu'à et à l'est de».

[M. Ritchie.]

Nous avons beaucoup entendu parler de restrictions depuis quelques années. Il y a eu le programme de lutte contre l'inflation que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé dans son fameux discours du soir du jour de l'Action de grâce. Nous avons maintenant appris que des changements seront apportés à toute une série de programmes, que les allocations familiales ne seront plus indexées, qu'Information Canada disparaîtra, que le programme PIL, le programme Perspectives-Jeunesse et d'autres subiront des réductions. Nous avons aussi un ministre du Transport . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ministre des Transports.

M. Nystrom: Nous avons aussi un ministre des Transports qui nous parle de paiement par l'usager dans le domaine des transports, et ceci est très pertinent parce que cela s'applique aux taux «jusqu'à . . . ou à l'est d'un point», et concerne le bill de stabilisation du revenu agricole. Le ministre déclare en effet que les personnes qui empruntent un mode de transport quelconque, que ce soit un train, un avion ou ce que vous voudrez, devraient payer pour ce service; ce dernier ne devrait pas être subventionné. Il parle d'abaisser le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui subventionne le transport des céréales de l'Ouest. Ce bill supprime l'article 272 de la loi sur les chemins de fer et éliminerait un subside appelé taux «jusqu'à . . . ou à l'est d'un point», mesure qui serait préjudiciable aux habitants des provinces de l'Atlantique.

Et tout cela, de la part d'un ministre qui ne donne pas le bon exemple au reste du pays, un ministre qui au cours des trois dernières années a dépensé environ $742,000 à utiliser les avions du gouvernement, qui a coûté beaucoup plus aux contribuables que n'importe quel autre ministre du cabinet en se promenant dans des avions du gouvernement, tantôt des Viscount, tantôt des avions à réaction. Une telle situation mérite qu'on s'y attarde lorsqu'on parle de restrictions et qu'on examine un bill proposé par un ministre qui compte éliminer des programmes qui touchent les citoyens de ma circonscription et, de fait, de tout le pays.

Je ne crois pas que le ministre doive dépenser une telle somme pour ses déplacements. Comme les autres ministres et les chefs de parti, il possède un billet de faveur de première classe qui lui permet de se déplacer partout au Canada en avion. Il a utilisé les avions du gouvernement non seulement pour de grandes distances mais aussi pour de petits déplacements. Selon certains, et je suis de leur avis, il convient que le ministre utilise peut-être des appareils du gouvernement pour se déplacer sur de grandes distances, d'Ottawa à Vancouver par exemple, car il pourrait s'entretenir avec ses adjoints ou étudier un point très important de politique gouvernementale. Ce n'est pas à cela que j'en ai, mais quand un ministre se rend dans des villes toutes proches, comme Montréal ou Toronto, absolument rien ne justifie, quand il est possible d'emprunter des vols commerciaux—qui sont nombreux à relier Ottawa à Toronto ou Montréal—qu'il utilise un Jetstar du gouvernement.

● (1700)

Je tiens à prendre quelques instants pour faire consigner au compte rendu des chiffres que je trouve scandaleux. J'ai à la main une réponse à une question posée par le député de Leeds (M. Cossitt) qui a, à mon avis, rendu un grand service au pays en faisant inscrire ces questions au *Feuilleton*. On y apprend

que le ministre s'est rendu d'Ottawa à Montréal le 26 mai 1976 à bord d'un Jetstar. Ce vol aller-retour pour Montréal a coûté $1,212. J'ai entendu le ministre parler des autobus et des gens qui utilisent ce mode de transport. S'il tient à conseiller aux gens ordinaires de l'utiliser, pourquoi ne l'emprunte-t-il pas lui-même de temps à autre pour se rendre d'Ottawa à Montréal? On apprend encore que le 21 juillet 1976, le ministre s'est rendu d'ici à St. Catharines à bord d'un Jetstar au coût de $1,853. Le voyage suivant s'est fait en septembre de la même année; le ministre s'est rendu d'ici à Toronto à bord d'un Jetstar au coût de $1,940.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il faut payer comptant, non avec la carte Chargex.

M. Nystrom: En effet, comme le dit le député, on paie comptant et pas de carte Chargex, et le ministre a un bon de circulation pour Air Canada. On a à peine décollé, pris un verre et un sandwich qu'on atterrit à Toronto ou à Montréal. Le ministre n'avait absolument pas besoin de recourir à un avion à réaction privé pour faire ce vol alors qu'il parle de modération. De tous les Canadiens, ce ministre est celui qui fait le moins preuve de modération. A mon avis, c'est tout à fait révoltant.

Un autre vol, d'ici à Montréal, en Viscount, le 1er août 1975, a coûté $1,235. Un autre encore, le 10 novembre 1975, d'Ottawa à Montréal et à Toronto a coûté $2,745. Pourtant, il y a des douzaines de vols dans les deux sens entre ces deux villes, sans compter tous les trains et les autobus. Vient ensuite le vol du 14 janvier 1976. Cette fois, il s'agit d'un vol Ottawa-Montréal, en Viscount, au coût de $1,235.

Nous avons ensuite le vol extraordinaire du 25 février 1976. Tous les députés s'y intéresseront sûrement. Il s'agit d'un vol Ottawa-Toronto, en Viscount, au coût de $8,027, vol aller-retour qu'a fait le ministre des Transports alors que les vols en direction de Toronto sont nombreux et qu'il aurait pu épargner aux contribuables plusieurs milliers de dollars sur un vol de 50 minutes. Cela me semble absolument scandaleux de la part d'un ministre de la Couronne qui est censé donner l'exemple; tous les Canadiens devraient avoir honte de cela.

Le 24 mars, 1976 il y a eu un autre vol d'Ottawa à Toronto en Viscount qui a coûté $1,958. Le ministre a effectué un autre vol d'Ottawa à Toronto le 23 avril 1974 qui a coûté $2,105. Le 28 août 1974, il a fait un autre voyage en Viscount, coûtant $2,175. Le 22 novembre 1974, le ministre a fait un voyage d'Ottawa à Toronto en Viscount, qui a coûté $2,105, puis un autre d'Ottawa à Montréal le 10 décembre 1974; ce dernier voyage a coûté $1,375 aux contribuables, pour une distance ridicule. Le 27 décembre 1974, il y a eu un voyage d'Ottawa à Toronto qui a coûté $1,810 et un autre vol d'Ottawa à Toronto qui a coûté $1,620, le 31 janvier 1975. Le 16 janvier 1975, le ministre a fait un voyage d'Ottawa à Toronto qui a coûté $1,957.

Voilà la liste des dépenses réelles que les fonctionnaires du ministère des Transports ont déposée à la Chambre en réponse à une question du député de Leeds. Le ministre dit aux Canadiens que les usagers devraient payer les frais de transport, il dit aux agriculteurs qu'il va probablement falloir supprimer les tarifs du Pas du Nid-du-Corbeau qui sont importants pour les agriculteurs de l'Ouest et il dit dans ce bill qu'il faut supprimer les taux «jusqu'à ... et à l'est» pour le transport de la farine et du blé du centre du Canada et de l'Ouest vers les provinces de l'Atlantique. A mon sens, cela est inadmissible de la part d'un ministre de la Couronne. Je trouve que le ministre se conduit de façon hypocrite et malhonnête envers les Canadiens.

Mais il n'y a pas que les vols dont j'ai parlé tout à l'heure, alors que le ministre aurait très bien pu emprunter un avion commercial, emmener ses collaborateurs avec lui et économiser ainsi des milliers de dollars, mais il y a eu aussi plusieurs vols qui ont coûté plus de $10,000 à l'État. D'abord, le 13 mars 1976, un vol Ottawa-Toronto-Vancouver à bord d'un Jetstar au coût de $11,233. Ensuite, le 15 juillet 1976, à bord d'un Viscount, un vol Ottawa-Saskatoon-Edmonton et retour à Saskatoon pour un total de $12,180. Le ministre s'est promené dans les airs de Saskatoon à Edmonton et de retour à Saskatoon. On a à peine le temps de se payer un sandwich et une consommation d'Edmonton à Saskatoon et il en est évidemment de même pour le retour. Et pourtant, le ministre a trouvé le moyen de dépenser $12,180 à même les deniers des contribuables alors qu'il a un bon de circulation d'Air-Canada et qu'il aurait pu emmener ses collaborateurs avec lui et économiser des milliers de dollars à l'État. Cela n'est déjà pas très édifiant de sa part, mais que dire lorsqu'il se met à parler d'austérité et qu'il propose aux agriculteurs d'assumer seuls les coûts de transport.

Je pourrais citer d'autres périples que le ministre a effectués en avion aux frais de la population. Le 24 août 1975, par exemple, le ministre a pris un Jetstar pour se rendre de Saskatoon à Québec, au prix de $13,900. Comme je l'ai dit plus tôt, le ministre a dépensé quelque trois quarts de million de dollars pour se déplacer d'un bout à l'autre du pays, au cours des trois dernières années. C'est le ministre le plus dépensier de la Chambre des communes. Car je sais qu'il y a beaucoup de ministres qui utilisent avec modération les avions du gouvernement. J'en ai vu beaucoup voyager par Air Canada.

M. Orlikow: L'ancien ministre de la Défense nationale empruntait toujours des vols réguliers.

M. Nystrom: Il y a aussi d'autres ministres qui le font. Mais le ministre dont nous parlons pense que son temps est précieux. C'est peut-être vrai. Je veux bien l'admettre, mais je ne vois pas pourquoi les contribuables devraient débourser un quart de million de dollars par an, pour faire gagner du temps au ministre, même si ce temps est précieux. Je ne vois pas pourquoi il dépenserait $7,000 pour une fin de semaine à Saskatoon, alors qu'il pourrait utiliser son bon de circulation à bord des avions d'Air Canada. Si le gouvernement désire être pris au sérieux par la population, il faudrait d'abord qu'il montre l'exemple.

Les membres du gouvernement devraient donner l'exemple par leur comportement et dans leur vie privée. Je sais que c'est le cas pour la plupart des ministres de la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils sont certainement très économes dans leur vie privée.

M. Nystrom: Oui, et je pense que la plupart d'entre eux le sont aussi dans leur vie publique. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a eu sa leçon, lorsqu'il a pris une fois un avion de Seagram. Je crois que maintenant il emprunte la plupart du temps des vols commerciaux.

Compression des dépenses de l'État

● (1710)

Je voudrais que le ministre des Transports apprenne de certains de ses collègues comment se comporter au Canada. Je voudrais lui signaler que non seulement il aurait pu se rendre à Saskatoon en avion accompagné de quelques aides, épargnant plusieurs milliers de dollars par voyage, mais pour $7,000, il aurait pu faire le trajet aller-retour entre Ottawa et Saskatoon et accomplir ce trajet 75 fois.

M. MacFarlane: Combien souvent avez-vous voyagé par train?

M. Nystrom: Je voyage souvent en train. Je faisais simplement une analogie.

M. MacFarlane: Personne ne parcourt plus de telles distances en train depuis Stanley il y a cent ans.

M. Nystrom: Je voudrais demander si un député peut justifier les voyages aller-retour en Jetstar à Montréal faits par le ministre des Transports ou tout autre ministre. Si un député peut les justifier, je l'invite à le faire maintenant. Le ministre des Transports l'a fait à maintes reprises. On peut se rendre à Montréal en courant, ou presque, et le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) pourrait le faire dans une couple d'heures, ou il pourrait voyager par autobus en deux heures et vous pourriez certainement vous y rendre en courant deux ou trois heures.

Voici l'homme qui parle de comprimer les dépenses et qui dit à mes mandants agriculteurs que le tarif du Nid-de-Corbeau disparaîtra probablement; celui qui affirme que l'usager doit payer la totalité des frais de transport, lui qui donne l'exemple le plus extravagant de tous les ministres. Jimmy Carter, président élu des États-Unis, a eu la chance de prendre un avion du gouvernement il y a une quinzaine pour se rendre à l'endroit où il passe ses vacances. Il a dit qu'il ne convenait pas de le faire et qu'il allait payer son propre passage parce qu'il ne s'agissait pas d'un voyage officiel. Si tel est l'usage aux États-Unis, pourquoi les ministres de notre pays ne donnent-ils pas un exemple semblable à nos gens? Cela dépasse mon entendement.

A ce sujet, je pourrais peut-être ajouter une chose. Certains voyages du ministre des Transports n'étaient pas, à mon humble avis, des voyages officiels. Au cours de la dernière fin de semaine, il s'est adressé aux jeunes libéraux de Saskatchewan réunis en assemblée. Je crois savoir que ce n'est pas la première fois. Lorsqu'il prend la parole à une assemblée politique de partisans libéraux, jeunes ou vieux, c'est le ministre lui-même ou le parti libéral du Canada qui devrait payer cette partie du voyage. S'il participait à quatre réunions, dont l'une avec des libéraux, le parti devrait payer le quart des frais. Ce ne serait que justice.

L'autre observation que je tiens à formuler à trait aux tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» que le bill vise à abolir. Il s'agit des tarifs applicables au transport ferroviaire du grain et de la farine des élévateurs de la Baie Georgienne et d'autres élévateurs de l'Ontario vers Halifax et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Ce transport de quelque 30 millions de boisseaux de grains de l'Ouest coûte au gouvernement fédéral, sous forme de subsides, environ 11 millions de dollars par année. Cela équivaut à un subside d'environ 33c. le boisseau de blé.

Cette abolition pourrait avoir de nombreuses conséquences pour l'économie des Prairies et celle des provinces de l'Atlantique. Tout d'abord, la Commission canadienne du blé pourrait bien, faute de subsides, interrompre pendant les mois d'hiver le transport par chemin de fer du grain des ports intérieurs vers les ports de l'Atlantique, et ce, tout simplement en raison de ce qu'il en coûte pour acheminer ainsi le grain.

Deuxièmement, cette décision fera diminuer les activités et le nombre d'emplois dans les élévateurs de Halifax et de Saint-Jean. Nous savons tous que le taux de chômage est élevé dans les provinces de l'Atlantique. L'élévateur de Halifax appartient au gouvernement mais on pense que celui de Saint-Jean fermera ses portes, car il appartient au Canadien Pacifique.

Enfin, les élévateurs de la baie Georgienne seront fermés puisque l'entreposage et l'expédition du grain de l'Ouest constitue leur principale source de revenu. Cela compliquera également la tâche de la Commission canadienne du blé en matière d'exportations.

Les représentants du gouvernement fédéral disent que la Commission canadienne du blé compensera la suppression du transport par les ports de la région de l'Atlantique en hiver en utilisant davantage le port de Vancouver, mais il est évident que les années où le volume des exportations est élevé, les ports de la côte Ouest sont déjà utilisés à pleine capacité. Deuxièmement, il ne semble pas raisonnable de passer par Vancouver pour exporter des grains de l'Ouest vers l'Europe. Il semblerait donc que le transport du grain vers l'Europe sera interrompu trois mois ou davantage par an.

J'espère que pour des raisons de cet ordre, le gouvernement reverra l'article du bill qui porte sur les tarifs de l'Est car cette mesure causera des problèmes aux agriculteurs de l'Ouest et nuira à l'économie des Prairies; de plus, elle provoquera une recrudescence du chômage dans les régions où se trouvent ces élévateurs, surtout à Halifax et à Saint-Jean.

En terminant, je signale que plusieurs autres députés de mon caucus ont déjà parlé de certains autres aspects du bill ou le feront dans les prochains jours. Je tiens cependant à dire que si le gouvernement s'attend sérieusement à ce que les Canadiens appuient le programme de lutte contre l'inflation, il doit commencer par donner l'exemple. Le ministre des Transports doit commencer par agir en adulte, et non pas comme un enfant. Il doit faire preuve de leadership à la Chambre. Dans ce cas, plus de Canadiens auront peut-être davantage confiance au gouvernement et seront peut-être moins cyniques à l'égard du régime politique canadien. Ce sont des agissements comme ceux du ministre des Transports qui portent réellement les gens à dénigrer le gouvernement fédéral et ses institutions. Le Canada a beaucoup trop d'importance pour tous les députés et moi-même pour que nous le laissions se désagréger pour les raisons que j'ai exposées aujourd'hui, à savoir le manque de leadership et de bon exemple.

Je pourrais parler de bien d'autres sujets encore, notamment le taux très élevé de chômage, mais d'autres députés de mon parti s'en chargeront. On devrait stimuler davantage l'économie et le gouvernement devrait faire montre de leadership à cet égard, ce qu'il ne fait pas.

Mon temps de parole tire à sa fin, monsieur l'Orateur, je vais donc reprendre ma place et écouter les discours des autres députés dans l'espoir que le ministre des Transports présente des excuses à la Chambre pour sa conduite. Peut-être l'un des députés d'en face relèvera-t-il mon défi et dira s'il pense que le

ministre devrait utiliser un avion du gouvernement pour se rendre à Montréal et en revenir.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je désire prendre part au débat pour appuyer ce bill, qui permettrait au gouvernement de prendre des mesures précises pour comprimer son programme de dépenses et pour le réduire dans certains domaines. Je ne veux pas m'attarder sur le bien-fondé des compressions dans tel ou tel domaine plutôt que dans tel autre, pas plus que sur l'ampleur de l'ensemble de ce programme de compressions des dépenses gouvernementales.

Il ne fait aucun doute que les compressions de dépenses et les économies réalisées par le gouvernement constituent un élément important dans la bataille contre l'inflation et réhabilitent le programme aux yeux du secteur privé, car les dépenses gouvernementales sont un des principaux secteurs qu'il faut réglementer pour regagner sa confiance.

Il ne fait aucun doute que les compressions des dépenses gouvernementales ont débuté et je voudrais en donner la preuve à la Chambre. Premièrement, les dépenses ont été inférieures de 1.5 milliard de dollars aux prévisions. Deuxièmement, le niveau de l'embauche dans la Fonction publique est bien inférieur à celui du reste de l'économie. Pendant l'exercice financier en cours, le nombre de fonctionnaires augmentera de 1.5 p. 100 et de 1 p. 100 pendant le prochain exercice. Ce sont des preuves que le gouvernement songe sérieusement à réduire l'importance des prélèvements du gouvernement actuel sur l'économie.

● (1720)

Je rappelle à nouveau que le gouvernement compte augmenter ses dépenses de 13 p. 100 durant la présente année financière, soit au même rythme que l'économie en général. C'est une réduction importante par rapport aux années précédentes, et on prévoit que les dépenses globales pendant le prochain exercice augmenteront de 11 p. 100. Ce taux sera donc égal ou même inférieur à la progression économique en général. Je cite ces exemples pour prouver que le gouvernement songe sérieusement à réglementer, et cela de façon définitive, la tranche de ses activités économiques.

Ce que je désire surtout signaler ce soir, c'est que ces mesures ne suffiront pas à rétablir la confiance à long terme, et que la croissance du secteur public, comme en témoignent les dépenses gouvernementales, sera à long terme restreinte au taux de croissance de l'économie. Autrement dit, cette confiance suppose que les prélèvements économiques du gouvernement ne seront pas proportionnellement supérieurs à la croissance économique générale; c'est-à-dire, qu'il lui faudra accroître la productivité. Pourquoi cette confiance est-elle absente aujourd'hui? Je pense qu'on le saura mieux si vous me permettez de citer quelques chiffres. Que s'est-il passé depuis dix ans? Je ne citerai que quelques chiffres.

Nous constatons qu'en 1965-1966, les dépenses totales du gouvernement fédéral se sont élevées à 9.4 milliards de dollars. Sept ans plus tard, en 1972-1973, elles s'élevaient à 20 milliards et trois ans après, au cours de l'année financière qui vient de se terminer, elles atteignaient 37.3 milliards. Et on estime que pour l'année financière en cours, elles dépasseront 42 milliards. En l'espace de 10 ans, elles sont donc passées de 9.4 milliards à 42 milliards.

Compression des dépenses de l'État

Comment faire face à cet ordre de grandeur? Comparons ces chiffres à la situation économique en général. Considérons les dépenses gouvernementales par rapport au produit national brut. Il y a dix ans, au cours des années que j'ai mentionnées, les dépenses du gouvernement fédéral représentaient 17 p. 100 de toutes les dépenses. La proportion est montée à 19.1 p. 100 il y a trois ans et à 23 p. 100 pour l'année en cours et grâce au programme d'austérité, elle reste à 23 p. 100. Au cours de cette décennie, la part du produit national brut dépensée ou prélevée par le gouvernement est donc passée de 17 à 23 p. 100. C'est l'une des raisons pour lesquelles le public n'est pas prêt à faire confiance au gouvernement, même si celui-ci adopte des programmes de restriction à court terme.

Il est facile de trouver la cause des augmentations que j'ai mentionnées. Elles ne proviennent pas simplement de sommes non utilisées ou de manque d'efficacité; elles ne proviennent pas d'un manque de planification; elles proviennent du choix délibéré de politiques que le Parlement a fait, avec l'appui des députés de ce côté-ci. Il ne s'agit donc pas simplement de mauvaise gestion. Le problème provient du fait qu'on a délibérément laissé l'État, pour certaines raisons de politique, accaparer une part plus grande de l'économie.

Quels ont été les éléments fondamentaux de l'augmentation? Pendant les sept années entre 1965 et 1972, la part du gouvernement a augmenté de 2 p. 100 de l'économie nationale. Cette augmentation provient entièrement des trois programmes suivants: les soins hospitaliers et médicaux, qui ont augmenté de .9 p. 100 de l'économie; la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu annuel garanti, à l'égard desquels nous avons décidé d'augmenter les pensions et de les indexer sur le coût de la vie, ce qui représente .7 p. 100 de l'augmentation de 2.1 p. 100; et troisièmement, les paiements de péréquation aux provinces, qui ont augmenté de .5 p. 100 de l'augmentation totale 2.1 p. 100.

Les soins hospitaliers et médicaux, les pensions et les paiements de péréquation aux provinces, qui sont ensuite rendus aux Canadiens, sont les trois programmes qui ont fait augmenter les dépenses du gouvernement pendant cette période de sept ans. Tout cet argent était destiné aux Canadiens et très peu d'entre nous oseraient affirmer que nous n'aurions pas dû payer cet argent.

Au cours des trois années suivantes, soit jusqu'à la fin de l'exercice financier qui vient de se terminer, les dépenses du gouvernement ont augmenté de 4 p. 100, ce qui est un taux d'augmentation bien plus élevé que celui de 2.1 p. 100 des sept années précédentes. Il est facile de découvrir quels programmes sont responsables de la plus forte tranche de cette augmentation. Nous savons tous comment les versements de transfert pour le pétrole fonctionnaient. Le gouvernement a imposé une taxe pour les produits exportés aux États-Unis. Cet argent était utilisé par le gouvernement pous subventionner le prix du pétrole importé dans l'est du Canada, mais cela a entraîné une augmentation de nos dépenses. Les allocations familiales représentent un demi p. 100 de l'augmentation, et nous savons que le montant total des allocations familiales a triplé pendant la période de 10 ans en passant de 600 millions de dollars à 1.9 milliard de dollars. Nous avons triplé le montant des allocations familiales dans le cadre d'une politique dont nous sommes tous très fiers et nous les avons indexées sur le coût de la vie.

Les garanties de recettes aux provinces s'attribuent une autre part importante de l'augmentation, et sur le total de 4 p. 100, l'assurance-chômage représente 0.5 p. 100. Les programmes agricoles, l'investissement de prospection énergétique que nous avons consenti par l'intermédiaire de Pétro-Canada et par d'autres moyens, et les crédits que nous consacrons à l'amélioration du logement, représentent des dépenses légitimes qui ne demandent pas de longues justifications.

Je tenais à le dire, car je n'ai pas l'intention de parler des mesures temporaires de stabilisation qui consistent à comprimer certaines dépenses pour en augmenter d'autres. Je traiterai plutôt des assurances à plus long terme—avec des preuves tangibles permettant d'y croire—que ces dépenses ne vont pas continuer d'enfler indéfiniment, de s'arroger une part toujours plus grosse du produit national, en d'autres termes une assurance que les compressions budgétaires actuelles ne seront pas bientôt abandonnées pour permettre à la tendance de se réaffirmer. Il y aurait trois ou quatre plans sur lesquels nous pourrions agir pour obtenir ce résultat.

Les députés me permettront d'abord de rappeler que le 14 octobre, je déclarais ici que le Parlement n'a pas vraiment de moyens de contrôle sur la croissance des dépenses de l'État.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans le mille, Martin.

M. O'Connell: Il ne faudrait pas nous imaginer que les comités permanents chargés d'examiner les prévisions budgétaires contrôlent vraiment les dépenses du gouvernement. J'ai proposé des modifications et je sais que j'ai trouvé des partisans de l'autre côté de la Chambre. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a proposé de très intéressantes idées qui nous permettraient de mieux travailler. J'ai proposé qu'on présente des prévisions quinquennales de dépenses, et un examen des cinq années écoulées, ce qui nous donnerait une vue générale de ce qui se passe sur une période de dix ans. Nous pourrons alors nous rendre compte si l'évolution est trop rapide. Je pense qu'il faudrait créer un comité unique chargé de contrôler les dépenses du gouvernement et qui remplacerait la vingtaine de comités permanents qui ne font acutellement qu'un travail parcellaire. Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur ce rôle de surveillance que le Parlement devrait, je pense, remplir de meilleure façon.

● (1730)

Permettez-moi de parler maintenant de la négociation collective. Au cours de la dernière génération, les économistes ont conseillé au gouvernement, conformément aux théories économiques de lord Keynes, de jouer le rôle de régulateur de l'économie; ils lui ont proposé de faire varier le montant de ses dépenses afin de contrebalancer les fluctuations de l'économie qui ont de profondes influences tant sur le plan social que sur le plan économique. Cette théorie n'est pas de tout repos. Il est relativement facile d'accroître les dépenses mais il est très difficile de les réduire. En effet, il faut tenir compte des dépenses préengagées qui maintiennent le taux d'accroissement.

Comme lord Keynes, nous avons négligé le fait que la négociation collective, telle qu'elle est appliquée actuellement, constitue un facteur inflationniste qui contraint, par conséquent, le gouvernement à prendre des mesures restrictives et exceptionnelles, ce qui, je pense, est mauvais. Il semblerait que le système de confrontation de la négociation collective joue en marge de l'économie et que, parfois, il soit impossible de le maîtriser.

Je voudrais parler d'un aspect particulier de la négociation collective sur lequel nous avons un certain contrôle. Il s'agit de la négociation collective dans la Fonction publique. Il y a quelque sept ou huit ans, nous avons introduit dans le cadre de la négociation collective dans la Fonction publique le système de confrontation qui est appliqué dans le secteur privé. Je ne pense pas qu'un tel système convienne à la négociation collective dans la Fonction publique. L'une des raisons en est que le gouvernement n'est pas un employeur comme les autres. Les gouvernements ne peuvent faire faillite. Ils ne feront pas faillite si les revendications salariales sont plus élevées ou si les travailleurs exigent de meilleures conditions de travail, car il leur suffira d'accoître les impôts pour augmenter leurs revenus. Ils ne se trouvent pas dans la même situation que le secteur privé où on est contraint d'introduire une certaine forme de discipline dans les négociations collectives. Souvent, les gouvernements ont le monopole de certains services ou certains des services qu'ils fournissent sont essentiels. Ainsi, toute perturbation est particulièrement gênante pour la troisième partie concernée, le public; la situation est différente dans le secteur privé.

Les hausses accordées aux fonctionnaires à la suite de règlements salariaux sont tellement importantes que, récemment, elles ont fait monter les hausses dans le secteur privé à un niveau sans précédent. Il nous faut trouver moyen de contenir ces facteurs inflationnistes sans nous contenter de faire appel à des techniques financières ou monétaires ou de faire fluctuer les dépenses du gouvernement.

J'aimerais qu'on cherche un autre système que celui de la confrontation; un système où l'on établirait une juste comparaison avec d'autres cas semblables—c'est-à-dire les employés du secteur privé dans des sphères d'emploi comparables. Je n'entrerai pas trop dans les détails mais, en principe, ce serait juste du point de vue social et plus viable sur le plan économique que le système de confrontation actuel que nous avons introduit délibérément à la Fonction publique. Selon le principe de la juste comparaison, au lieu de se battre chacun de leur côté pour obtenir le maximum, les syndicats de la Fonction publique et le gouvernement chercheraient à s'aligner sur les salaires accordés par les bons employeurs du secteur privé pour des emplois comportant des responsabilités identiques. C'est un bureau d'étude de la rémunération qui établirait la comparaison.

Le système est juste du point de vue social, car nos employés recevraient le même salaire que celui que donnent les bons employeurs, ni plus ni moins. Si nous les payons davantage—et c'est ce que nous sommes portés à faire en ce moment, car nous ne sommes pas limités par le marché et quand il y a grève, nous sommes soumis à des pressions politiques très fortes—si nous les payons davantage, nous désavantageons, en fait, les employés qui occupent des postes comparables dans le secteur privé. Cela veut dire que le secteur public incite le secteur privé à exiger des salaires toujours plus élevés, ce qui nous rend moins concurrentiels sur le marché international. Je ne pense pas nécessaire d'en dire plus long sur tous les problèmes que cela crée.

J'aimerais seulement proposer qu'on instaure le principe de la juste comparaison pour la négociation collective dans la Fonction publique, car c'est une mesure anti-inflationniste juste du point de vue social et viable sur le plan économique.

Et le secteur privé? Je ne vais pas parler de la négociation collective dans le secteur privé, mais j'aimerais dire que les dépenses gouvernementales échapperont régulièrement à notre contrôle si nous ne profitons pas du programme anti-inflation pour mettre sur pied les organismes consultatifs qui nous aideront à nous entendre sur les politiques pour l'avenir et, partant, à éviter d'autres crises économiques.

Le ministre du Travail (M. Munro) a fait quelques suggestions au sujet d'établissements de consultation et je crois que ces propositions constituent le strict minimum. Je ne sais pas si leur structure est suffisante pour donner une certaine crédibilité au processus consultatif que propose le ministre. Je prends quelques minutes pour démontrer que nous avons besoin d'organismes de consultation qui aient une structure un peu plus marquée que ne l'avait indiqué le ministre, mais comme mon temps est presque écoulé je les décrirai très brièvement.

Il nous faut un conseil consultatif socio-économique qui regrouperait des représentants du secteur des affaires, du travail, de la consommation, de l'agriculture, de la communauté scientifique et autres, mais non pas du gouvernement qui lui consultera cet organisme. Ils constituent les principaux éléments de l'économie et devraient avoir accès aux faits mais où trouver ces faits? Avant de poursuivre, monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser que le gouvernement serait tenu, de par la loi, de consulter un tel organisme et de nous soumettre ici le résultat de cette consultation. Toutes ces lignes de communication devraient ramener au Parlement et ne pas se borner à représenter certains organismes puissants et structurés qui, pour ainsi dire, se partagent le gâteau.

Je suggère donc que nous modifiions ou amendions la structure et le rôle du Conseil économique du Canada afin d'en faire une agence de prévision et d'analyses de l'économie, qui comprendrait des représentants du gouvernement et, sur invitation, des représentants des gouvernements provinciaux. Un tel organisme étudierait l'économie actuelle, considérerait les politiques qui y sont appliquées et examinerait les possibilités de l'économie, afin de fournir des données et des conseils au conseil consultatif mais pas nécessairement au gouvernement. Le Conseil économique du Canada fournit présentement des services de consultation au gouvernement et je propose à la Chambre de modifier sa position, d'élargir son rôle et d'en faire un service de consultation auprès du conseil consultatif, auquel il fournirait les données de base. Sa fonction serait celle d'un groupe de travail qui pourrait mettre les données recueillies à la disposition de toutes les parties.

● (1740)

En troisième lieu, pour revenir au thème principal de mon propos, le secteur public n'est pas assez coordonné pour jouer le rôle qu'il devrait en matière de consultation. Même le Parlement n'a pas les moyens de contrôler les dépenses publiques, pas plus que les gouvernements ne peuvent harmoniser leurs efforts pour jouer leur rôle efficacement dans l'économie canadienne. J'y vois là deux raisons: au Parlement, tandis que nous adoptons une politique, les provinces peuvent en adopter une tout opposée ce qui rend impossible tout succès de l'une ou de l'autre. Les réunions des ministres des Finances ne suffisent pas, pas plus que les réunions spéciales des autres ministres. Par conséquent, si nous voulons donner un peu de vraisemblance au processus de consultation et entamer un véritable dialogue avec le patronat, les syndicats, les consommateurs et les autres groupes, il nous faut obtenir un consensus et prendre ensuite certains engagements.

Or, Monsieur l'Orateur, nous du secteur public ne sommes pas en mesure de tenir nos engagements, car nous ne possédons pas tous les leviers de gouvernement pour le faire. Certains sont aux mains des provinces. Par conséquent, je propose qu'on établisse un comité fédéral-provincial de stabilisation et de croissance, auquel participeraient tous les principaux ministres chargés de questions économiques. Ils se consulteraient entre eux, constitueraient les principaux membres représentant le gouvernement dans ses relations avec le Conseil consultatif, prendraient des engagements et s'efforceraient de coordonner les efforts du secteur public en fonction des engagements pris aux termes de ce processus de consultation. Ce n'est qu'en établissant une structure de ce genre que la consultation pourra avoir un effet véritable.

Certains députés se poseront des questions sur l'intérêt de la consultation. A mon avis, à moins que nous n'adoptions cette façon de faire, nous verrons que la négociation collective entraînera l'économie dans toutes les directions avec comme seul résultat la hausse des prix. Nous verrons que le gouvernement se répandra en politiques fiscales et monétaires pour faire face à la situation, tandis que les dépenses publiques augmenteront et diminueront tour à tour. Nous savons que s'il y a ralentissement de l'économie, nous accroissons les dépenses, pour des raisons sociales et économiques, après quoi, il est bien difficile de les réduire. Mais c'est là un jeu dépassé. Et nous devons le corriger en y mettant plus de finesse et de stabilité grâce à une consultation réelle. Aucun processus de consultation proposé jusqu'à maintenant n'a la structure voulue. Et ce que je propose ici ne représente que quelques moyens qui pourraient être utiles.

J'ajouterais que je ne mets pas en question le tripartisme. Je ne fais que débattre les processus de consultation et non pas de prise de décisions. Cependant, à mon avis, il pourrait y avoir tripartisme pour l'administration de certains de nos programmes et organismes. Par exemple, la Commission d'assurance-chômage pourrait très bien être administrée par le gouvernement, le patronat et les travailleurs; il pourrait en être de même pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je pourrais nommer d'autres programmes et organismes auxquels pourrait très bien s'appliquer le même principe.

La question qui se pose est celle-ci: pourquoi? C'est qu'en participant à l'application de ces programmes, tous les partis intéressés en viendraient à une plus grande confiance en eux-mêmes. Après tout, ils appliqueraient des programmes que le Parlement a approuvés et dont on aurait déjà édicté les lignes directrices. Ils n'auraient pas à prendre de décisions fondamentales, mais par contre, unis dans un travail commun, les parties en viendraient à mieux se connaître et à comprendre que le besoin de restrictions est réel.

Je le répète, la proposition du ministre du Travail, qui demande plus de collaboration au travail, est bonne. Je veux parler de comités d'ouvriers, de cogestion, de prise de décisions conjointe par la direction et les travailleurs et de participation aux décisions patronales à certains niveaux. Pourquoi est-ce si

important? Parce que cela partirait de la base, et permettrait aux parties d'établir des relations qui ne soient pas automatiquement hostiles. A la base, toutes les parties en cause peuvent collaborer pour une plus grande productivité. C'est ainsi que la partie ouvrière s'intéresse à la réussite d'une entreprise et que la partie patronale réussit à comprendre les problèmes des travailleurs. Je le répète, cela se produirait à la base, là où les deux parties apprennent à avoir confiance dans le processus de consultation et à laisser des organismes centraux les représenter au sein des principaux comités de consultation pour négocier en leur nom.

Je propose des moyens de créer des mécanismes et des organismes de consultation, pour favoriser une plus grande stabilité économique à l'avenir, tout en évitant le genre d'activités auxquelles nous nous livrons actuellement et qui menacent cette stabilité.

J'en viens à mon dernier point. Si le secteur public s'est développé jusqu'à atteindre les proportions actuelles, c'est parce que, dans certains cas, le secteur privé n'a pas pu assumer certaines fonctions. Notre principale tâche est de donner plus de champ d'action, de stabilité, de confiance et de force au secteur privé. Ce n'est que si ce secteur se développe et prospère, crée des emplois et des revenus, que nous pourrons contenir l'expansion du secteur public. C'est pourquoi nos politiques doivent encourager la productivité. Les organismes de consultation sont le meilleur moyen connu pour atteindre ce but. Ils permettent d'éviter les rapports hostiles. Ils intéressent les deux parties à la productivité. C'est pour nous le moyen d'éviter une expansion illimitée du secteur public.

Nous ne pouvons pas au Canada nous satisfaire d'une croissance lente. Une croissance lente signifie une participation accrue du secteur public, ce à quoi nous devons nous opposer. Si nous voulons restreindre notre propre rôle, le taux de croissance doit être régulier et élevé. Nous devons refuser un ralentissement de notre croissance. J'ajouterais simplement que nous sommes sur la mauvaise voie. Je voulais dire que les politiques commerciales que nous suivons sont mauvaises, mais je ne le dirai pas si carrément. Nous devrons réviser nos politiques économiques et nous concentrer sur le secteur privé car ce n'est que si celui-ci se développe que nous pourrons restreindre notre propre participation.

A mon avis, c'est l'Ouest qui représente notre plus grande source de croissance économique. Je comprends bien les députés d'en face qui se plaignent de certains aspects du programme d'austérité. Selon moi, cela montre que le gouvernement ne se rend pas bien compte des débouchés économiques de l'Ouest canadien. La transformation des denrées, par exemple, augmente leur valeur. Le transport et la transformation sont intimement reliés. Par exemple, pourquoi expédions-nous des graines oléagineuses au Japon? Nous en expédions une quinzaine de millions de boisseaux et se sont les Japonais qui les transforment et en font un produit fini. Pourquoi aider le Japon à créer des emplois? Nous expédions nos graines au Japon car c'est moins cher d'envoyer des graines que d'envoyer de l'huile. Et on peut voir le lien entre matières premières, transformation et transport.

Le transport est la clé de l'expansion économique de l'Ouest et il ajoute à la valeur du produit. On peut dire la même chose du bétail transformé en viande, du grain qui devient farine et des autres denrées. Nous pourrions envisager toute une gamme de politiques économiques qui seraient à la fois bonnes pour l'Ontario et pour tout le Canada. Ces politiques augmenteraient l'importance de notre marché intérieur et des échanges entre nos régions, ce qui nous permettrait d'atteindre les objectifs des politiques conçues il y a une centaine d'années lorsque nous avons créé notre système de transport.

• (1750)

Toutefois, la destinée de l'Ouest était fondée sur les ressources. C'est maintenant chose du passé. Toutes les frustrations ressenties dans l'Ouest ne sont pas d'ordre psychologique. Elles ont leur origine dans la politique des transports et certaines politiques commerciales et douanières qui ne permettent pas à l'économie de l'Ouest d'abandonner sa vocation primaire pour accéder au secteur secondaire de la technologie et de la fabrication. C'est là que le secteur privé pourrait prendre le plus d'expansion. C'est là qu'il faudrait orienter nos politiques économiques.

Je termine comme j'ai commencé en disant que les mesures temporaires prises à des fins de stabilisation ne rétabliront pas la confiance, à long terme, dans la compression des dépenses publiques. Nous avons besoin de mesures à plus long terme. J'en ai proposé quelques-unes.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait une question.

M. O'Connell: Certainement, monsieur l'Orateur.

M. McRae: Elle a trait à un débat qui se poursuit entre lui et moi depuis un certain temps. Dans son désir d'en arriver à une plus forte croissance, entrevoit-il de grandes difficultés à cause de pénuries d'énergie et de son coût, ce qui nécessiterait un genre de croissance différente, de croissance plus lente?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, c'est une bonne question. Il n'est pas si difficile d'y répondre. A mon avis, nous pouvons maintenir une croissance élevée en exportant moins de pétrole et plus de produits pétrochimiques. Cela ne nous ferait pas utiliser nos ressources énergétiques plus rapidement qu'à l'heure actuelle. En fait, ce pourrait être le contraire.

Ce qu'il nous faut, ce sont les meilleures valeurs. C'est là que se situe la croissance. Je ne dis pas que nous croîtrions en transformant des graines oléagineuses, par exemple. Un boisseau de colza vaut $5 s'il est expédié comme colza. Il vaut probablement $30 sous forme d'huile. C'est ça la croissance, de $5 à $30. Qu'avons-nous dépensé en énergie? Un peu, c'est vrai, mais nous avons beaucoup gagné en revenus et nous pouvons en redistribuer une partie.

Au rythme où nous allons, les gens proposent d'accepter une croissance plus lente. Je reconnais qu'il faut protéger l'environnement. C'est même une contribution à la croissance. C'est une industrie en soi. Cela nous reviendra en recettes. Nous devons protéger l'écologie et économiser cette ressource. Je suggère de les porter à des valeurs supérieures. C'est tout ce que je dis. C'est ça la croissance. Le produit national brut augmenterait très rapidement si au lieu d'ajouter $5 le boisseau, nous ajoutions $30 sous forme d'huile. C'est ça la croissance. C'est ce que nous recherchons.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, mes collègues vont probablement reconnaître que nous venons d'entendre un discours très pensé. Il est maintenant six heures moins quatre et je préférerais ne pas rompre le fil de la pensée qui se retrouve

dans les notes que j'ai minutieusement préparées. J'aimerais donc déclarer qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: Est-on d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

Compression des dépenses de l'État

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne au lundi 15 novembre, à 2 heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre adopté le jeudi 4 novembre 1976.

(La séance est levée d'office à 6 heures et la Chambre s'ajourne au lundi 15 novembre, à 2 heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 novembre 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

L'OPPORTUNITÉ D'UN REFUS OPPOSÉ AUX DEMANDES DE HAUSSES DE TARIFS DE LA BELL JUSQU'À AMÉLIORATION DU SERVICE À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion sur une affaire urgente. La détérioration constante des communications téléphoniques à Terre-Neuve dénote que la compagnie de téléphone Bell néglige de servir également tous les Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre ordonne que la hausse annoncée récemment par la compagnie de téléphone Bell lui soit refusée, tant que la compagnie ne pourra pas prouver qu'elle fournit un service raisonnable et suffisant, conformément à ses responsabilités envers tous les Canadiens.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre, présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande la parole au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit du congédiement du président et du vice-président de la Commission canadienne du lait et de la nomination du chef de cabinet du ministre de l'Agriculture au poste de président de cette Commission. Comme il s'agit d'un acte patent de favoritisme politique, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

Que, devant ces agissements du ministre de l'Agriculture, la Chambre approuve à l'unanimité une motion exigeant une enquête publique complète sur les activités de la Commission canadienne du lait.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

L'À-PROPOS D'UNE MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INDEXATION ANNUELLE DES PENSIONS DES MILITAIRES ET DES GENDARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion concernant une affaire urgente. Il s'agit de savoir si certains membres de nos forces armées et de notre Gendarmerie royale doivent continuer à subir de nouvelles injustices et à être traités comme des citoyens inférieurs, du fait que les modifications apportées à la loi sur les prestations de retraite supplémentaire en 1973 stipulent que les hausses du coût de la vie accumulées à une certaine date de mise en vigueur, lorsque le bénéficiaire a 55 ans ou plus . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une motion à présenter conformément à l'article 43, qu'il le fasse.

M. Whittaker: Donc, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre presse le gouvernement d'envisager une modification à la loi sur les prestations de retraite supplémentaires visant à abaisser la formule magique de 85 à 70 et à indexer la nouvelle formule sur le coût de la vie.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43, une motion de cette nature ne peut être présentée que si la Chambre y consent à l'unanimité. Est-ce le cas?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS ET LA POLITIQUE—LES MOTIFS DE L'ENQUÊTE DANS LES ARCHIVES PUBLIQUES COMMANDÉE PAR LE STATISTICIEN EN CHEF

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Certains signes de plus en plus nombreux et précis donnent à penser que la situation qui existe à Statistique Canada serait beaucoup plus grave que le ministre ne le croyait tout d'abord ou qu'il n'était disposé à le reconnaître, comme en témoignent notamment les plaintes au sujet de l'interprétation des données relatives à la mesure du produit national brut, et celles que les représentants du Grand Toronto ont formulées au sujet des méthodes de recensement. Le ministre va-t-il renoncer à son attitude défensive? Nous fournira-t-il des renseignements précis et concrets sur les activités et les politiques de Statistique Canada, avant qu'on ne commence à mettre en doute la validité des calculs qui servent de base à l'établissement des allocations de vie chère dans les conventions collectives, ou que ne tombent en discrédit les autres données fournies par Statistique Canada relativement à d'autres domaines, notamment l'industrie laitière.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je crois qu'il n'y a pas de raison de changer ma position. Je devrai bientôt comparaître devant un comité de la Chambre pour expliquer les prévisions supplémentaires de mon ministère et, à cette occasion, si l'honorable député veut me poser des questions sur tous ces domaines, je serai très heureux d'y répondre.

Ce matin j'ai eu une longue conversation avec le Dr Kirkham, statisticien en chef de Statistique Canada. Ce dernier me dit qu'il serait heureux d'aller répondre à toutes les questions que les députés pourraient lui poser, parce que lui, tout comme moi, est préoccupé par l'image projetée de Statistique Canada. Mais je ne pense pas, à ce moment-ci, qu'on aide beaucoup cette institution en allant consulter des dossiers qui ont été révisés il y a quatre ans par la Gendarmerie royale du Canada, en qui j'ai énormément confiance, et qui a dit qu'il y avait peut-être eu un cas de conflit d'intérêts, mais qu'il n'y avait eu aucun acte criminel. Étant donné les circonstances, je ne pense pas qu'il soit très utile de continuer de cette manière-là, mais le Dr Kirkham et moi-même seront heureux de comparaître devant un comité de la Chambre à la première occasion.

● (1410)

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, je remercie le ministre de sa réponse courtoise, mais pour en revenir à la situation actuelle et non pas à celle d'il y a 4 ans, puis-je demander pourquoi le statisticien en chef a-t-il récemment ordonné la tenue d'une enquête dans les archives publiques? Le ministre voudrait-il expliquer cela?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai demandé au statisticien en chef du Canada de prendre toutes les mesures possibles pour me renseigner au sujet de tous les incidents qui ont pu survenir dans cette organisation. Évidemment, il est obligé de mener une enquête complète, et je lui ai demandé d'aller aussi loin que possible pour éviter que, par des insinuations, on détruise l'organisation. Je pense que le Dr Kirkham, étant donné les circonstances, a agi avec énormément de diligence, et il a pris toutes les mesures nécessaires pour nous renseigner au sujet de tous les conflits d'intérêts qu'il pourrait trouver. Je ne peux que le remercier de cela.

En ce qui a trait au rapport au sujet des National Product Figures, je voudrais, avec la permission de la Chambre, déposer une déclaration donnant l'explication technique demandée par l'honorable député de Vegreville (M. Mazankowski), et comme c'est plutôt long, je demanderais le consentement de la Chambre pour déposer ce rapport qui m'a été remis par le Dr Kirkham, expliquant les difficultés et le remède qu'il entend proposer.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Est-il convenu que le ministre pourra déposer les documents mentionnés?

Des voix: D'accord.

LA TENUE EN SÉCURITÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À ALAN JEFFERY ASSOCIATES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il indiquer si toutes les notes de service internes concernant Alan Jeffery Associates, comme les documents échangés entre MM. Snyder, Andrews, Berlinguette et Mme Ostry ainsi que les communications transmises aux agents de sécurité et aux conseillers juridiques de Statistique Canada sont protégés et pourraient être consultés lors d'une enquête impartiale si jamais le ministre décidait, comme il l'a dit plus tôt, d'ordonner une telle enquête.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai quelques documents devant moi, et j'espère pouvoir obtenir la permission des personnes en cause de les déposer à la Chambre. Évidemment, il y a des traditions qui existent dans ce domaine: par exemple, les rapports de la Gendarmerie royale du Canada. Selon la tradition, ces rapports ne peuvent pas être déposés à la Chambre. Quant à moi, en ce qui a trait à l'organisation interne de Statistique Canada, j'ai obtenu la permission du Dr Ostry et du Dr Kirkham de déposer les documents. Il me reste à obtenir quelques autres permissions des personnes en cause, et il me fera plaisir de déposer les documents à la Chambre, pour autant que la loi des secrets officiels ne soit pas malmenée étant donné les circonstances.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—LA POSSIBILITÉ DE GARANTIES FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DES CONSTRUCTEURS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant la déclaration de la société Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd. selon laquelle elle a présenté, il y a un an, des instances formelles au cabinet au sujet des garanties financières nécessaires au projet de cons-

truction du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Étant donné que le trésorier de cette société, M. William Stewart, a dit, lors des audiences de l'Office national de l'énergie, que ces garanties seraient absolument essentielles avant que la société ne puisse conclure des accords financiers, puis-je poser au ministre cette simple question: le gouvernement a-t-il donné des garanties ou a-t-il l'intention de le faire et, si oui, quelle est la nature de ces garanties?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je devrais corriger une partie du préambule de la question du député lorsqu'il dit que la Canadian Arctic Gas Pipeline Ltd a officiellement présenté des instances au gouvernement fédéral. Il y a environ un an, cette société a fourni au ministère intéressé une évaluation de la situation. Cette évaluation exigerait des garanties de la part du gouvernement, mais à cette époque aucune requête de ce genre n'a été présentée au gouvernement et aucune garantie n'a été donnée. Quant à la seconde partie de la question, à savoir si des garanties seront données à l'avenir, il faut, bien entendu, attendre le résultat des audiences.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. D'après les observations du trésorier de la société, des garanties étaient sous-entendues dans les propositions financières soumises à l'Office national de l'énergie et d'après les propos d'un membre de l'Office, «dans une certaine mesure, la demande de la société était hypothétique.» Puis-je demander au ministre s'il ne faut pas prendre une décision maintenant au sujet de ces garanties ou conseiller à la Canadian Arctic Pipe Lines Limited de retirer sa demande? Car, si l'Office national de l'énergie devait décider d'approuver la demande de cette compagnie, le gouvernement canadien risquerait de se retrouver dans la situation suivante: l'Office ayant donné son approbation à la compagnie en supposant que les garanties seront données, le gouvernement et le Parlement canadiens se retrouveraient alors dans une situation bien embarrassante.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, pour l'instant il serait prématuré de spéculer sur l'opportunité de donner ces garanties. Je sais que la compagnie en cause a communiqué aussi avec le gouvernement à Washington l'informant que si ce pipe-line devait être choisi ou approuvé, elle exigerait des garanties semblables du gouvernement américain. Il est clair que l'affaire est loin d'être réglée à Washington, pas plus qu'ici d'ailleurs. Il serait donc prématuré de ma part d'en dire davantage à ce sujet.

LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE—DEMANDE DE DÉBAT PRÉALABLEMENT À L'APPROBATION DE LA MISE EN CHANTIER

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une dernière question supplémentaire. Étant donné l'incertitude au sujet des garanties que peuvent offrir les gouvernements canadien et américain et puisqu'un membre de l'Office national de l'énergie a dit l'autre jour que l'on n'avait conclu aucun accord ferme pour la fourniture de gaz, le ministre peut-il garantir à la Chambre que si l'Office national de l'énergie recommande la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie, les travaux ne seront pas entamés avant que la question ait été soumise au Parlement sous forme de résolution ou de projet de loi? Ainsi, nous ne débattrons pas à la Chambre une question de l'importance de ce projet une fois le fait accompli.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur a bien précisé qu'il se réjouirait d'une étude minutieuse de toute cette question, et je suis de son avis. Je pense d'ailleurs que le comité permanent a pris soin de convoquer de temps en temps l'année dernière les porte-parole des divers postulants, et le député est membre de ce comité permanent. J'espère que ce comité décidera de continuer à agir ainsi au cours des prochains mois, afin d'être mieux en mesure de juger les recommandations qui seront faites au gouvernement.

Quant à la question de savoir s'il conviendrait de consacrer un débat spécial à ce sujet à la Chambre ou d'en discuter au comité, je pense que nous devrons y songer davantage.

* * *

[*Français*]

LES QUAIS

LA POSSIBILITÉ DU TRANSFERT DE CERTAINES JURIDICTIONS AU QUÉBEC—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Au cours de la dernière session, par votre entremise, monsieur le président, j'ai eu l'occasion de demander à quelques reprises à l'honorable ministre où en étaient rendues les négociations avec le gouvernement du Québec, relativement au transfert de juridiction de certains quais du gouvernement du Québec à celui d'Ottawa. A ces occasions, le ministre avait répondu qu'il communiquerait à la Chambre le résultat des entretiens qui allaient bon train. Aujourd'hui, le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre si les négociations sont terminées et quelle a été la conclusion de ces entretiens?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député me dise plus exactement à quoi il pense, et je pourrai alors essayer de lui donner les renseignements désirés.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, pour préciser ma question, il s'agit du transfert de juridiction du quai de Montmagny et de certains autres quais situés le long du fleuve Saint-Laurent, et qui servent de communication entre les habitants des îles et la terre ferme. Ces négociations, d'après ce que le ministre a dit, ont été confiées à des hauts fonctionnaires de son ministère et du gouvernement de la province de Québec.

Étant donné qu'il s'agit d'une question excessivement importante, parce que ces quais se détériorent à cause d'un manque d'entretien, et que les communications sont rendues plus difficiles, je dois dire qu'il est urgent pour les habitants de ces îles de connaître la décision du ministère des Transports à ce sujet. Si les négociations sont paralysées, il est évident qu'il n'y aura pas de transfert; alors, à ce moment-là, qu'est-ce que le ministre entend faire pour maintenir en bonnes conditions ces quais qui sont absolument nécessaires pour entretenir des bonnes communications?

● (1420)

[*Traduction*]

M. Lang: J'en ferai rapport aussitôt que possible, monsieur l'Orateur.

* * *

STATISTIQUE CANADA

DEMANDE DE RAPPORT ET DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION FELLIGI ET SUNTER

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je lui sais gré d'avoir déposer les documents en réponse à la question du député de Vegreville, même s'il n'a pas jugé bon de nous en avertir à l'avance pour que nous puissions en prendre connaissance avant la période des questions. J'ai déjà prévenu le ministre de la question que je vais lui poser. A-t-il eu l'occasion de s'enquérir des circonstances qui entourent l'association Felligi et Sunter? Est-il en mesure de nous parler des activités de cette association et nous dire si elle fait des offres publicitaires? Dans l'affirmative, pourrait-il déposer ces renseignements? Le ministre pourrait-il nous dire également s'ils ont eu des rapports avec des entreprises privées en dehors des universités?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, selon des renseignements que j'ai obtenus sur plusieurs incidents qui ont été mentionnés, je crois que dans le cas du statisticien en chef adjoint, M. Fellegi, il n'y a rien d'autre que le fait qu'il ait aidé certaines universités et qu'il ait travaillé pour une société. J'ai déclaré qu'étant donné les circonstances, je n'avais pas raison de croire qu'il y avait eu conflit d'intérêts, mais je vais préparer une réponse plus complète, par écrit, pour la déposer à la Chambre cette semaine, de façon que l'honorable député soit satisfait des réponses qu'il m'a posées.

[*Traduction*]

LES DONNÉES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE OFFRE DE VENTE ATTRIBUÉE À ALAN JEFFERY ASSOCIATES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre devrait faire une déclaration à l'appel des motions pour que nous puissions avoir un débat en règle sur cette question. Mais pour revenir aux renseignements déposés en réponse aux questions écrites de mon collègue de Central Nova sur le conflit d'intérêts que comporteraient les activités de certains employés de Statistique Canada, j'aimerais savoir s'il a des données provenant de Statistique Canada qu'Alan Jeffery Associates ou un autre employé de Statistique Canada associé à Alan Jeffery Associates auraient proposé de vendre à un autre organisme ou à une autre personne? Le ministre n'a pas répondu à cette partie de la question. Sa réponse est donc incomplète.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai essayé de répondre de la façon la plus complète à toutes ces questions, et j'ai dit tantôt, en réponse aux questions du député de Central Nova, que je serais disposé à comparaître devant un comité de la Chambre quand les budgets supplémentaires (A) ou (B) seront étudiés. Je crois qu'on y trouvera un poste pour mon ministère. Je sais que, étant donné ces circonstances, les députés de l'opposition comme les ministériels pourront me poser des questions. J'ai parlé avec le Dr Kirkham ce matin, et il m'a assuré qu'il serait très heureux de répondre à toutes les questions. On comprendra, monsieur le président, qu'à la période des questions orales, répondre à des points comme ceux-là est un peu difficile. Il y a tellement de points à couvrir qu'il me fera plaisir de répondre à toutes les questions devant le comité. Mais en attendant que je comparaisse devant ce comité, il me fera plaisir de déposer une réponse écrite aux questions posées par l'honorable député, et qui couvre plusieurs points particuliers, mais sa question n'ayant pas été inscrite au *Feuilleton,* je n'ai pas pensé que je pouvais y répondre de cette façon-là. Je pensais qu'il serait satisfait que je sois présent au comité pour répondre à toutes les questions.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE

L'AUTORISATION DE LA STATISTICIENNE EN CHEF QUANT À L'UTILISATION DE DONNÉES PAR M. SNYDER À DES FINS COMMERCIALES—LES ACTIVITÉS DE ALAN JEFFERY ASSOCIATES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter des faiblesses du système des comités en ce qui a trait à l'obtention de renseignements du gouvernement. Si vous me le permettez, je poserai ma question supplémentaire au solliciteur général. La GRC savait-elle que M. Snyder avait reçu de la statisticienne en chef d'alors l'autorisation d'utiliser d'autres données sur les ventes dans des centres commerciaux à des fins professionnelles extérieures? Le ministre est-il en mesure de donner des détails sur les déclarations qu'elle pourrait avoir faites sur l'autorisation qu'elle pourrait avoir donnée dans ce cas? Outre les travaux effectués pour le compte de l'Université de Toronto et du gouvernement ontarien, quelles sont les autres activités de la société Alan Jeffery Associates qui ont été découvertes par les fonctionnaires de Statistique Canada au cours de l'enquête?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je ne connais rien des faits particuliers signalés à la Chambre par le député. Je me ferai un plaisir de les vérifier. J'aimerais toutefois dire, en réponse à une question plus générale qu'il a posée il y a deux semaines et à celle de son collègue, qu'après avoir examiné la question, la GRC m'a informé qu'elle n'avait trouvé au cours de son enquête aucune indication d'ingérence ou d'intervention dans cette affaire.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques renseignements à donner à la Chambre à ce sujet. Les questions que le député a mentionnées ont été étudiées par la Gendarmerie royale lors de l'enquête sur Alan Jeffery Associates, mais aucune preuve d'irrégularité n'a été établie. De fait, M. Snyder tentait de refaire la sorte d'étude qu'il avait effectuée en 1962 avec l'autorisation du ministre du Commerce à l'époque.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DATE DE PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI SUR LA LIBERTÉ D'INFORMATION

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil privé. Quand se propose-t-il de présenter la mesure ministérielle énonçant des propositions relatives à l'accessibilité des documents ministériels, afin que la Chambre puisse procéder à l'adoption d'une loi efficace sur la liberté d'information qui aurait l'effet révolutionnaire d'éliminer ou d'atténuer la supercherie officielle et la dissimulation de documents, afin que des situations comme celles dont mon honorable ami vient de parler ne se reproduisent pas?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Nous attendons les avis judicieux du comité qui étudie la question, mais abstraction faite des travaux de ce comité, le gouvernement examine activement à l'heure actuelle la possibilité d'adopter d'autres mesures dans le sens de l'orientation que nous suivons constamment depuis plusieurs années.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Quel charabia!

* * *

LE NORD CANADIEN

L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE RELATIVE À LA MINE DE PLOMB ET DE ZINC DE NANISIVIK—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adressera au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle touche à l'étude écologique effectuée relativement à la mine de plomb et de zinc de Nanisivik, dans l'île de Baffin, par, je crois, M. P. S. Blackall, un inspecteur fédéral de l'environnement. Comme son rapport recommanderait, en raison de pratiques inacceptables au plan écologique, d'annuler le permis d'évacuation d'eaux industrielles de la mine, le ministre nous dira-t-il ce que l'on songe à faire afin que cette entreprise respecte les normes fédérales relatives à la protection de l'environnement? Le gouvernement a-t-il de plus fixé un délai dans lequel l'entreprise doit se conformer à ces normes?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la société minière a accepté de remédier à la situation. Ses dirigeants vont nous soumettre un programme d'application des normes d'ici le 19 novembre, et ce programme devra être mis en œuvre avant le printemps prochain.

M. Jarvis: Le ministre sait-il que la société minière a encore, selon M. Blackall, à mettre en application un certain nombre d'autres recommandations en plus de celles qui portent sur la qualité de l'eau? Quelles mesures entend-il prendre pour veiller à ce que soient mises en place les structures additionnelles de contrôle de la qualité qui s'imposent? Je pense que M. Blackall a écrit que l'on n'avait appliqué que le tiers seulement des recommandations.

M. Allmand: Je n'étais pas au courant de ces autres manquements, mais je suis heureux qu'on les ait portés à mon attention. Je vais tâcher d'en savoir plus long sur la question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROJET DE MAJORATION DU PRIX DU PÉTROLE—L'OPPORTUNITÉ D'INSTANCES AUPRÈS DE L'OPEP

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question au sujet de la réunion que tiennent les ministres des pays de L'OPEP, à Vienne. La discussion porte sur la majoration possible du prix du pétrole. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a, à ce sujet, présenté des instances aux pays de l'OPEP?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'Agence internationale de l'énergie s'est réunie la semaine dernière; bien entendu, le Canada en est membre. Une stratégie, si le mot convient, a alors été mise au point et je suis certain qu'un message approprié a effectivement été transmis aux pays de l'OPEP.

M. Gillies: Étant donné que le gouvernement des États-Unis a jugé bon de présenter des instances aux ministres de l'OPEP à deux reprises en soutenant qu'une augmentation du prix du pétrole brut entraînerait les effets les plus néfastes sur l'économie mondiale et surtout sur celle des pays du tiers-monde, le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait utile et valable pour le Canada de faire connaître ses propres vues sur une question aussi importante? En fait, le ministre peut-il nous dire quelle est la position du Canada là-dessus?

M. Jamieson: Je partage le point de vue du député. Non seulement je suis d'accord avec lui, mais nous l'avons devancé en ce sens que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a présenté des instances à plusieurs pays de l'OPEP. Je l'ai aussi fait de mon côté et nous avons bien exposé aux pays de l'OPEP la position de notre pays. Je crois qu'il est juste de dire que, comme les États-Unis, nous espérons que l'OPEP décidera de ne pas faire monter le cours du pétrole, à sa réunion de décembre.

Questions orales

● (1430)

LA DÉRIVATION DE GARRISON—LA POSITION DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU MORATOIRE RELATIF À LA CONSTRUCTION DU RÉSERVOIR LONETREE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement du Canada a-t-il fait parvenir une note diplomatique à celui des États-Unis, le 12 octobre, en le priant officiellement de différer la construction du réservoir Lonetree qui fait partie du projet de dérivation de Garrison et, dans l'affirmative, que lui a-t-on répondu?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le fait est que le 12 octobre nous avons envoyé une note officielle au secrétariat d'État américain présentant la demande dont parle le député, comme il a été communiqué cette fin de semaine. Jusqu'ici nous n'avons pas reçu de réponse des dirigeants américains, mais j'ai été avisé officieusement que la réponse nous parviendrait vraisemblablement d'ici une quinzaine de jours, toutefois, je le répète, nous n'avons jusqu'ici reçu aucune réponse. J'ajoute que, si le député le désire, je serai heureux de déposer la note en question.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je sais gré au ministre d'avoir proposé de déposer la note, mais puisque le gouvernement a décidé d'attendre le rapport de la Commission mixte internationale avant de prendre quelque initiative que ce soit, la nouvelle attitude du Canada s'appuie-t-elle sur des preuves établissant que la construction du réservoir Lonetree entraînera la pollution et la dégradation des eaux limitrophes?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, notre attitude procède tout simplement du fait que nous n'en savons absolument rien. En raison des incertitudes, et parce que nous ne saurions pas les résoudre sans le rapport détaillé de la Commission mixte internationale, nous avons demandé au gouvernement des États-Unis d'interrompre les travaux de construction. En d'autres termes, nous ne savons pas très bien—et je doute que qui que ce soit puisse être plus précis pour le moment—quelles seront les conséquences de la construction du réservoir Lonetree. Voilà pourquoi nous avons estimé que les États-Unis devaient accepter un moratoire jusqu'à la présentation du rapport de la Commission mixte internationale, rapport qui, en raison de sa complexité, ne devrait pas être terminé bien avant la fin du printemps de 1977.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

PROPOSITION DE RÉVISIONS DES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EMPLOI D'AVIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Comme le public s'intéresse beaucoup, ces derniers jours, aux déplacements du ministre des Transports, j'aimerais demander au premier ministre s'il envisage ou non de réviser les lignes directrices relatives à l'utilisation d'avions du gouvernement et, rendra-t-il ces lignes directrices publiques?

[M. Jamieson.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai fait connaître à la Chambre l'autre jour le but et la portée de ces lignes directrices. Celles-ci stipulent que les avions et autres moyens de transport du gouvernement ne doivent être utilisés par un ministre que lorsque celui-ci est en service commandé. A moins que le député n'en propose une meilleure, je crois que cette ligne directrice continuera d'être appliquée comme elle l'est depuis une trentaine d'années chez nous.

M. Nystrom: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne m'accorderait-il pas que des vols comme celui du ministre des Transports à destination de Saskatoon en avril 1975 . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député préface sa question sur un ton raisonneur. La question est peut-être acceptable par le fond mais le député devrait s'y prendre autrement pour la poser.

M. Nystrom: Le premier ministre nous dirait-il si oui ou non le voyage à Saskatoon du ministre des Transports en avril 1975 à la suite duquel il a transporté par avion du gouvernement un groupe jusqu'à Regina pour une randonnée secondaire en vue d'assister à un fête privée . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question du député serait tout à fait légitime dans un autre forum et à un autre moment, mais elle n'est certes pas du genre qui convient pour la période des questions.

M. Fairweather: J'ai une question supplémentaire légitime, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Yorkton-Melville.

M. Nystrom: Je veux tout simplement demander au premier ministre si les principes directeurs comprennent ou non un article interdisant au ministre d'emprunter un avion du gouvernement pour assister à une fête organisée chez son beau-frère comme il l'a fait en avril 1975?

Des voix: Oh, oh!

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. J'aimerais savoir si le ministre a pris du thé, du café ou du lait lors de son voyage à Saskatoon par Air Canada—croyez-le ou non—la semaine dernière?

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE—LA DATE DE PUBLICATION ET LE DÉPÔT ÉVENTUEL

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question raisonnable à poser au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a eu l'occasion d'étudier avec le ministre de la Défense nationale le rapport du groupe d'étude sur la révision des services de recherche et le sauvetage, et compte tenu de l'urgence de cette question, pourrait-il nous dire quand il déposera le rapport en question et peut-il nous dire où en sont les choses actuellement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cela me fait plaisir de voir que le député pose une question qui est effectivement raisonnable contrairement à la question supplémentaire supposément «légitime» de son collègue. J'ai étudié, je suis heureux de le dire, les services de recherche et de sauvetage avec le ministre de la Défense nationale et des mesures sont déjà prises pour les améliorer. Je ferai une déclaration plus complète et une annonce à ce propos en temps opportun avec documents à l'appui.

* * *

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE SUR LE NAUFRAGE DU «SAN JUAN»

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports se rappellera que dans son entretien avec le chef de l'opposition à Terre-Neuve, M. Roberts, il y a deux semaines, il a dit qu'il allait reconsidérer l'opportunité d'ordonner une enquête judiciaire sur le naufrage du *San Juan* au large de Saint-Jean-Ouest, en février dernier. Comme le ministre le sait, bien des Terre-Neuviens ne sont pas satisfaits de l'enquêtre privée tenue par le ministère des Transports. Le ministre avait alors dit qu'il allait reconsidérer l'à-propos de tenir une enquête judiciaire. Pourrait-il dire à la Chambre maintenant s'il a reconsidéré la question et quelle décision il a prise?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai fait savoir à ce moment-là que je ne manquerais pas d'examiner les quelques faits, les premiers à être portés à ma connaissance, qui ne semblaient concorder en rien avec le contenu du procès-verbal dressé précédemment. J'ai fait examiner ces faits plus à fond, notamment l'allégation que la radio du *San Juan* ne fonctionnait pas, ce qui contredisait certes les affirmations que renfermait le procès-verbal sur les circonstances de l'incident.

J'ai maintenant obtenu une confirmation catégorique du fait qu'il y avait alors un contact par radio entre le *Bartlett* et le *San Juan*. J'ai également obtenu une confirmation catégorique d'une personne connaissant très bien le *San Juan* dont l'appareil radio fonctionnait mal quand le moteur était en marche, mais qui fonctionnait très bien quand le moteur était arrêté; bien entendu, le problème particulier du *San Juan* était que le moteur n'était pas en marche, ce qui explique la divergence.

M. Crosbie: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il ne suffit pas que la justice soit rendue mais qu'il faut aussi que les gens voient que la justice est rendue? Il y a des dizaines de milliers de citoyens et de gens qui font acte d'autorité à Terre-Neuve, y compris des dirigeants des diverses confessions religieuses qui ne sont pas convaincus qu'une enquête appropriée a été menée relativement à la perte du *San Juan* et qui estiment que certaines preuves . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, voudrait-il la formuler?

M. Crosbie: Comment le ministre se propose-t-il de régler ces questions?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je compte mener à terme les nouvelles enquêtes que j'ai ordonnées, ensuite, je ferai un examen approfondi et très complet du rapport qui m'a été remis et de l'autre aussi que j'attends. En ce qui concerne le *San Juan*, deux éléments essentiels entraient en jeu. D'une part, nos opérations de recherche et de sauvetage, et cette question est étudiée dans le cadre d'un remaniement et d'améliorations d'envergure, d'autre part, les faits réels entourant l'incident. Il importe de connaître ces faits et de les divulguer, mais je ne voulais pas qu'on se contente de critiquer après coup le jugement du capitaine du *San Juan* et des personnes en cause au moment de la crise. D'une façon générale, je ne suis pas d'avis que les membres de la garde côtière et autres services de ce genre devraient être en butte des mois plus tard, chaque fois qu'ils portent un jugement dans des circonstances très graves, aux critiques de gens qui font preuve de perspicacité après coup.

* * *

LES FINANCES

LA RÉUNION AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX AU SUJET DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS ET DE PÉRÉQUATION—LES PERSPECTIVES DE RECONDUCTION DES ARRANGEMENTS FISCAUX ACTUELS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Finances. Pourrait-il dire à la Chambre s'il y aura, préalablement à la conférence des premiers ministres prévue pour la mi-décembre, une autre rencontre fédérale-provinciale des ministres des Finances en vue d'en arriver à une entente sur une formule de paiement applicable dans le cadre des programmes à frais partagés, de péréquation et de revenus garantis et, dans l'affirmative, quand elle se tiendra?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur; cette rencontre se tiendra les 29 et 30 novembre.

Mlle MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire si l'on songerait à prolonger jusqu'à la fin de mars prochain l'application de la loi actuelle sur les arrangements fiscaux s'il devenait impossible d'en arriver à une entente avec les provinces sur tous les points de ces arrangements fiscaux très complexes, ou si le gouvernement a toujours l'intention d'agir unilatéralement, comme il l'a laissé entendre, dès la fin, mettons, de l'entente relative au programme de revenus garantis?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la rencontre des 29 et 30 novembre permettra d'examiner tout l'ensemble des modifications que l'on se propose d'apporter aux ententes fiscales fédérales-provinciales. Le député a utilisé l'expression «unilatéralement». Il va de soi que toute loi de ce genre est exclusivement fédérale. Il ne s'agit pas là de mesure commune, conjointe ou parallèle.

● (1440)

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): J'expliquerai donc que tous les versements sont effectués par le gouvernement fédéral aux provinces. En quoi les provinces auraient-elles besoin de légiférer à cet effet? Dans ces conditions, nous ne voyons pas la nécessité de mesures de secours. Au cours de l'automne, de nombreuses réunions ont cherché à l'échelon technique à résoudre beaucoup des questions que cela avait soulevées. Il y aurait intérêt à mettre un point final le plus tôt possible à la question des diverses modifications fiscales à apporter, afin qu'une loi puisse être votée d'ici au début de l'an prochain.

Mlle MacDonald: Je me demande si le ministre ne voudrait pas prendre l'engagement d'aborder ces entretiens dans un esprit de réconciliation avec les provinces, plutôt que de confrontation continuelle.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

STATISTIQUE CANADA

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA NOTE DE SERVICE RELATIVE AUX INEXACTITUDES DANS LES PRÉVISIONS DU PNB

M. Don Mazankowski (Vegreville): J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je le remercie tout d'abord d'avoir déposé un document qui apporte une réfutation technique à la note qui a circulé à Statistique Canada. Est-ce que le ministre ne voudrait pas maintenant déposer la note du service en question, afin de tirer les choses au clair? Car il me semble que les inexactitudes dont il est question à la note de service ne peuvent être éclaircies que par référence directe à cette note, cela permettra aux usagers d'interpréter avec suffisamment de précision les statistiques de StatCan.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cette demande me paraît fort intéressante et je vais y réfléchir.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LES MOTIFS DU CONGÉDIEMENT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je trouve incroyable que le ministre de l'Agriculture ne soit pas à la Chambre aujourd'hui pour répondre aux questions sur la Commission canadienne du lait.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question.

M. Murta: Ma question s'adresse à quiconque répond pour le ministre de l'Agriculture aujourd'hui . . .

[M. Macdonald (Rosedale).]

Une voix: Ils sont tous en train de faire campagne.

M. Murta: . . . qui peut faire la lumière sur ce qui se passe à la Commission canadienne du lait. J'aimerais demander à cette personne, qui pourrait être le premier ministre ou le ministre suppléant, de dire à la Chambre la raison du congédiement du président et du vice-président de la Commission canadienne du lait.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Il n'y a pas de raison particulière, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: D'accord.

M. MacDonald (Cardigan): Je pourrais ajouter que le ministre de l'Agriculture est au Nouveau-Brunswick pour y rencontrer divers groupes. Bien sûr, comme vous le savez, il s'agit d'une province très importante et d'un sujet très important.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Cardigan): Le nouveau président de la Commission canadienne du lait est M. Gilles Choquette. C'est un homme très compétent. La décision du ministre de l'Agriculture ne laisse aucun doute.

Des voix: Bravo!

M. Murta: C'est la réponse la plus vide que nous ayons entendue à la Chambre aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

M. Jack Murta (Lisgar): Je voudrais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Étant donné que ni M. Choquette ni le ministre de l'Agriculture ne parviennent à susciter la confiance et qu'il est fort probable que l'accord sur la gestion des approvisionnements conclu entre les provinces et le gouvernement fédéral puisse échouer à la suite de ce qui s'est passé ces derniers jours, le premier ministre serait-il prêt à recommander une enquête publique sur la Commission canadienne du lait afin de rétablir la crédibilité de cet organisme et afin que les producteurs laitiers sachent exactement ce qui se passe au sein de la Commission?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis accepter les prémisses de la question par lesquelles le député allègue que M. Choquette n'a la confiance ni des producteurs ni des consommateurs. M. Choquette est un expert bien connu et je pense que le député devrait au moins s'efforcer de l'observer et de le juger à ses œuvres.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

ON DEMANDE QUE LES GARES DU PARCOURS CHAMBORD-DOLBEAU SOIENT OUVERTES AU MOMENT DU PASSAGE DES TRAINS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question est une forme de S.O.S. au ministre des Transports.

Depuis le changement d'horaire du 1er novembre, le train de passagers desservant le secteur de Chambord-Dolbeau effectue sa course entre 4 h. et 6 h. 30 du matin, donc l'heure où tout système de transport est discontinué. Comme les responsables des gares n'arrivent au travail qu'à 8 heures, toutes ces gares sont fermées à clef au passage du train et les passagers doivent demeurer dehors dans les intempéries de l'hiver.

Le ministre voudrait-il intervenir auprès des autorités du CN, en vue de faire ouvrir ces gares au moment où le train passe, ce qui permettrait aux passagers d'utiliser le téléphone et d'attendre à la chaleur?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je prends note de la demande du député et je l'étudierai.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MORT D'ANNA AQUASH AUX ÉTATS-UNIS—LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE DU FBI

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au leader du gouvernement. Puisqu'il y a déjà cinq mois que le gouvernement nous a promis qu'il y aurait une enquête sur les circonstances qui ont entouré le meurtre d'Anna Mae Pictou Aquash, et étant donné qu'on a affirmé aux députés le 29 juin que le FBI menait une enquête sur la mort de cette autochtone, le ministre peut-il dire à la Chambre si le rapport du FBI lui a été communiqué et si oui, le rendra-t-il public?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois que le député voulait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Jamieson: Je regrette, monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la question.

M. Firth: Puisqu'il y a déjà cinq mois que le gouvernement nous a promis qu'il y aurait une enquête sur les circonstances qui ont entouré le meurtre d'Anna Mae Pictou Aquash, et étant donné que l'on a affirmé aux députés le 29 juin dernier que le FBI menait une enquête sur la mort de cette autochtone, le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu le rapport du FBI et, le cas échéant, s'il sera rendu public?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement reçu un document à ce sujet la semaine dernière mais si le député voulait bien m'accorder 24 heures afin d'approfondir cette question, j'essaierai de lui donner une réponse plus circonstanciée demain car je ne suis pas certain qu'il s'agisse effectivement d'un rapport du FBI. Je m'en assurerai et le lui dirai.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA PRÉSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF—LA POSITION ADOPTÉE QUANT À LA BAISSE DU PRIX DU BLÉ

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé s'est-il réuni au cours des six dernières semaines et le ministre était-il présent?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'habitude le comité consultatif se réunit tous les mois. J'ai de fait pris part à ce que je crois être l'avant-dernière réunion du comité mais je devrai m'assurer si cette réunion a effectivement eu lieu au cours des six dernières semaines.

M. Hamilton (Qu'appelle-Moose Mountain): A la réunion à laquelle le ministre a assisté, a-t-on parlé de cette pratique inhabituelle qui consiste à réduire le prix du blé si rapidement et quel conseil a donné le comité consultatif?

M. Lang: Si je me souviens bien, cette réumion s'est déroulée peu après que M. Bell, le sous-secrétaire d'État des États-Unis, eut publiquement exprimé des plaintes à propos de la décision de la Commission du blé. C'est bien sûr la raison pour laquelle celle-ci a examiné la question avec le comité consultatif. Les précisions qui ont été données au comité consultatif sont exactement les mêmes que celles que les commissaires de la Commission canadienne du blé et moi-même avons données au public par la suite, à savoir que la Commission du blé ne visait pas à établir des prix défiant la concurrence américaine mais à établir des prix vraiment concurrentiels afin de ne pas perdre les débouchés qui nous reviennent.

* * *

LES DOUANES

L'ACHAT DE PROVISIONS AUX ÉTATS-UNIS PAR DES HABITANTS DE LA C.-B.—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Tout d'abord je voudrais féliciter le ministre d'avoir montré un certain intérêt et d'avoir pris des mesures à l'égard des problèmes de circulation au poste de douane Douglas à Surrey en Colombie-Britannique. Une des solutions qu'elle a proposée est un nouveau classement tarifaire pour les provisions, probablement pour accélérer l'acheminement des voyageurs au bureau des douanes. Comme il s'agit au plus d'un expédient, le ministre peut-il dire à la Chambre si elle propose, de concert avec ses collègues du cabinet, des solutions à long terme pour empêcher les Canadiens de s'approvisionner aux États-Unis, ce qui coûte à notre pays six millions de dollars par mois?

● (1450)

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier une des hypothèses du député. Il est vrai que nous faisons de notre mieux pour remédier à la situation, mais je n'ai pas proposé une modification du classement tarifaire en vue d'établir un nouveau poste tarifaire pour l'importation intermittente de provisions diverses. Cela relève du ministre des Finances. En agissant ainsi, nous pourrions laisser croire que nous encourageons les voyageurs à faire des emplettes aux États-Unis au détriment des petites entreprises et fabriques canadiennes. Je ne crois pas que le député voudrait que cela se produise et je suis désireuse de savoir ce qu'il aimerait exactement que nous fassions.

M. Friesen: Je me permets de rappeler au ministre qu'elle m'a déjà adressé une lettre m'avisant que son ministère négociait présentement un nouveau classement tarifaire avec le ministre des Finances.

Toutefois, étant donné que les marchés d'alimentation de Bellingham affichent que leurs denrées maraîchères sont exemptes de droits et que les agriculteurs de la Colombie-Britannique sont littéralement menés à la ruine par de telles pratiques de commercialisation, le ministre peut-elle nous dire si elle travaille de concert avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Agriculture afin de s'assurer que les marchands américains ne violent pas les accords du GATT ou d'autres accords connexes?

Mlle Bégin: Nous avons mis le ministère des Finances au courant de ce problème. Nous ne sommes pas à l'heure actuelle à négocier de modifications à apporter au classement tarifaire. Nous avons par ailleurs ajouté quatre années-hommes à titre occasionnel au personnel qui accueille les Canadiens qui se rendent faire des achats aux États-Unis.

Toutefois, aux dernières nouvelles que j'ai apprises du député d'abord et, plus tard, d'autres députés de la Chambre, la société Amtrack met présentement au point un programme d'excursions de 48 heures aux États-Unis. A l'approche de Noël, j'anticipe de nouveaux problèmes et je ne puis m'engager raisonnablement à ce sujet. Je ne sais toujours pas au juste ce que le député aimerait que nous fassions. Il y a là un paradoxe et je ne sais pas s'il cherche à aider les voyageurs ou les agriculteurs et les producteurs. Que veut-il au juste?

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

LES DANGERS INHÉRENTS À L'UTILISATION DE PÂTES DE REMPLISSAGE À BASE D'AMIANTE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil de défense des ressources nationales et l'Association des consommateurs des États-Unis ont déclaré que les pâtes de remplissage à base d'amiante représentent un danger réel pour les personnes qui les manipulent, à cause de concentrations de fibres d'amiante beaucoup plus élevées que ne le permet l'Administration de la santé et de la sécurité professionnelle. Cela étant, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour empêcher que ces produits ne soient vendus au Canada et, dans la négative, quelles mesures prévoit-il de prendre pour supprimer cette menace pour notre santé?

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais transmettre cette question au ministre afin qu'il puisse donner une réponse complète.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE D'EXAMEN DES PROJETS DE HAUSSE DU PRIX DES TABLETTES DE CHOCOLAT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que la société Cadbury Schweppes Powell Limited devra augmenter le prix de ses barres de chocolat, qui passera de 20c. à 25c., soit une augmentation de 25 p. 100, et comme les autres grandes fabriques de chocolat projettent de suivre cet exemple, le ministre des Finances, qui est un bon père de famille, pourrait-il ordonner à la Commission de lutte contre l'inflation d'examiner la question pour ramener éventuellement les prix à leur niveau antérieur et obliger les fabricants de chocolat du pays à offrir aux enfants une bonne barre de chocolat à 5c.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, de nombreuses instances m'ont déjà été présentées à ce sujet, surtout à la maison et, dans ces conditions, je puis informer le député que la Commission a effectivement examiné cet important secteur de la consommation publique. Elle m'a confirmé que cette hausse de prix a fait suite à l'augmentation de 51 p. 100 du prix du cacao sur le marché international. La Commission me dit qu'après avoir envisagé tous les frais que représentent la fabrication d'une barre de chocolat, elle estime que, dans les circonstances, la hausse de prix décidée par les sociétés se justifient par l'augmentation des coûts.

M. Paproski: Allez dire cela à votre fille.

M. Hnatyshyn: Expliquez-le à Justin.

M. Macdonald (Rosedale): Je donne cette explication à mes honorables amis d'en face, et il va me falloir maintenant affronter courageusement mes enfants.

M. Paproski: Les petits Canadiens vont vous haïr, Macdonald.

M. Macdonald (Rosedale): Comme tout le monde.

LES GRAINS

BLÉ—LES VENTES SUR LE MARCHÉ PRIVÉ ET LA COUVERTURE SUBSÉQUENTE PAR LA BOURSE DES CÉRÉALES DES ÉTATS-UNIS

M. Gordon Richie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et fait suite à la question posée par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que plus de 165 millions de boisseaux de blé ont été vendus sur le marché privé des céréales au prix de $3.25 ou $3.35 le boisseau, et si ces ventes ont été réalisées dans le cadre d'opérations de couverture par la bourse des céréales de Chicago et de Kansas City?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'ordinaire je ne tiens pas à parler de la quantité vendue ou des prix de vente pratiqués par le Commission canadienne du blé. On m'a dit cependant et je pense que rien ne s'oppose à ce que je vous communique ces renseignements—que la Commission canadienne du blé avait en effet vendu d'importantes quantités de céréales au moment mentionné par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain et au cours du jour qu'affiche de temps à autre la Commission canadienne du blé. Quant à savoir comment l'acheteur a procédé pour l'achat de ces céréales, c'est, bien entendu, quelque chose qui échappe à la compétence de la Commission canadienne du blé.

M. Ritchie: Compte-t-on modifier la politique par laquelle la Commission canadienne du blé devra accepter ces opérations de couverture appliquées par les marchés américains, soit directement soit indirectement, par l'entremise du marché privé des céréales?

M. Lang: Je ne pense pas que la Commission canadienne du blé envisage d'avoir recours à des opérations de couverture. Ce sont les acheteurs qui y auraient eu recours.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA REVUE DÉCENNALE DE L'ÉVOLUTION DES TERRITORIES DU NORD-OUEST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ÉTUDE DU COMITÉ

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 25 novembre de l'année dernière, j'ai posé une question au ministre qui était alors titulaire des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant le rapport Carrothers qui recommandait que l'on effectue tous les dix ans un examen de l'évolution politique, économique et sociale des Territoires du Nord-Ouest. Le ministre a alors répondu qu'il allait étudier la chose. Bien qu'il soit entré en fonction depuis relativement peu de temps, le ministre pourrait-il me dire s'il a eu le temps d'y voir?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur. On a rappelé ce point à mon attention lorsque j'étais dans le Nord et j'ai demandé que l'on me renseigne aussi rapidement que possible là-dessus, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

M. Neil: Le ministre peut-il dire s'il a reçu un exemplaire de la résolution adoptée par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest qui propose l'établissement d'une commission pour examiner l'évolution sociale, économique et politique des Territoires et si tel est le cas, approuve-t-il la résolution, est-il prêt à l'appuyer et à la commanditer?

M. Allmand: Je crois avoir reçu la résolution, mais elle est actuellement à l'étude et aucune décision n'a été prise.

* * *

LES CÉRÉALES

LES PAIEMENTS TRIMESTRIELS AU COMPTE DE LA STABILISATION DES GRAINS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme d'après la loi, le gouvernement devrait avoir fait actuellement trois paiements trimestriels au compte de la stabilisation des grains qui, selon les chiffres fournis par le ministre, pourraient atteindre 25 millions de dollars chacun, le ministre a-t-il communiqué avec le président du Conseil du Trésor pour s'assurer que les paiements ont été faits en temps voulu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on me dit que la loi a été suivie scrupuleusement.

* * *

LES JOURS FÉRIÉS

LA PRÉSENTATION DE LA MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU JOUR DU PATRIMOINE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il dire maintenant à la Chambre quand il présentera au nom du gouvernement le bill omnibus ou d'ensemble sur les jours de congé. Comme ce bill est censé établir le jour du Patrimoine canadien en février, sera-t-il présenté suffisamment tôt au Parlement pour que ce jour soit officiellement célébré en février 1977?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Cela dépendra du temps qu'il faudra à la Chambre pour adopter cette mesure.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander au ministre d'en revenir à ma question? Le bill sera-t-il présenté bientôt? Laissons le reste à la Chambre.

M. Roberts: Bientôt, monsieur l'Orateur.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉRIVATION DE GARRISON—DÉPÔT DE LA NOTE DIPLOMATIQUE AU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ainsi que je m'y suis engagé au cours de la période des questions, monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant déposer deux exemplaires, dans les deux langues officielles, de la note diplomatique que le gouvernement du Canada a adressée au gouvernement des États-Unis relativement au projet de dérivation des eaux de Garrison.

● (1500)

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'ai une petite question de Règlement à soumettre au sujet d'une affaire pour laquelle j'apprécierais vos conseils. Elle concerne la réponse donnée à ma question nº 764, figurant au *Feuilleton* du 21 octobre 1976 et plus particulièrement la partie 9 de cette réponse. La question est brève et me paraît très claire. La partie 9 dit, et je cite:

> Ces quatre employés ou la société *Alan Jefferys Associates* ont-ils vendu ou offert des renseignements tirés des dossiers de Statistique Canada à d'autres organisations ou particuliers et dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) à qui, *c*) quel montant ont-ils reçu ou leur a-t-on offert pour ces transactions?

Votre Honneur, puisque ma question était claire et la réponse incomplète, car elle se borne à déclarer que, d'après l'enquête menée par la Gendarmerie royale, la société Alan Jefferys Associates s'est livrée à des études pour le compte de cinq autres clients, apparemment dans le but de fournir des détails complets. Le *Feuilleton* en dresse une liste partielle mais omet un élément essentiel. Dans la réponse, le mot essentiel «offert» qui apparaissait dans ma question originale a été omis, ce qui permet à mon interlocuteur de ne pas avoir à traiter une partie intégrale de la question. En ce sens, la réponse induit en erreur.

Mon rappel au Règlement consiste simplement à demander à Votre Honneur de tirer la chose au clair pour ma gouverne ainsi que celle des autres députés et de nous dire s'il serait possible de demander au ministre d'étoffer sa réponse pour qu'elle donne un compte rendu plus exact de la situation ou si les règles de la Chambre permettent de donner avec impunité des réponses qui sont incomplètes et, partant, fallacieuses. Je me rends compte que le ministre n'est pas tenu de me répondre, mais je prétends que, s'il choisit de le faire, ce doit être assez complètement. Étant donné que j'ai fait inscrire d'autres questions au *Feuilleton* d'aujourd'hui et qu'il y en a encore beaucoup qui n'ont pas encore reçu de réponse, j'attire l'attention de Votre Honneur sur cette question dans l'espoir de recevoir à l'avenir des réponses plus exactes et plus complètes.

M. Chrétien: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le rappel au Règlement, qui se rapporte à une réponse donnée à une question inscrite au *Feuilleton,* aurait dû être soulevé plus tard au cours de la journée, lorsque cet article sera appelé au chapitre des affaires courantes. Quoi qu'il en soit, on l'a soulevé maintenant et je remarque que le ministre responsable semble vouloir apporter quelques commentaires. Je devrais peut-être les entendre avant de faire quelque observation.

[M. Roberts.]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député n'est peut-être tout à fait satisfait de la réponse et je vais examiner celle-ci sous cet aspect. J'ai tenté de répondre à tous les aspects de la question et aujourd'hui même j'ai offert de comparaître devant le comité de la Chambre où le député peut me poser autant de questions qu'il le voudra. Ma responsabilité est très grande dans cette affaire. Les questions posées à la Chambre le sont peut-être dans une bonne intention. La Fonction publique du Canada est un organisme de premier ordre, mais ses représentants ne peuvent venir ici pour se défendre; donc, en tant que ministre responsable, je dois protéger leur réputation.

M. Hnatyshyn: Vous ne faites pas une bien bonne besogne.

M. Chrétien: On a déjà parlé de scandales. Nous avons demandé à la GRC d'enquêter et selon son rapport, il n'y a rien de répréhensible. Aucune accusation criminelle n'a été portée, mais certaines peines ont été imposées et le nom des personnes en cause a été divulgué. Mais celles-ci ne peuvent se défendre, monsieur l'Orateur, et il m'appartient, je pense, en tant que ministre responsable, de me lever à la Chambre et de protéger l'intégrité des fonctionnaires d'Ottawa. Si d'autres ne veulent pas le faire, je suis disposé à le faire.

M. l'Orateur: La parole est au chef de l'opposition à propos de ce même rappel au Règlement.

M. Clark: Je dirai à propos de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, que si le ministre et ses collègues tiennent vraiment à sauvegarder la réputation de la fonction publique au Canada comme nous de ce côté-ci de la Chambre y tenons . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . une bonne façon d'y parvenir serait de répondre de façon exhaustive et sans détour aux questions posées oralement ou inscrites au *Feuilleton.* Voilà le rappel au Règlement soulevé par mon collègue le député de Central Nova. Si le ministre voulait bien répondre simplement et exhaustivement aux questions sans essayer de se dérober à ses responsabilités, cela serait à notre avis non seulement bénéfique pour la Chambre, mais contribuerait à préserver l'intégrité et la réputation de la fonction publique.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés des deux côtés de la Chambre se rendent sans doute compte qu'au départ la question soulevée n'avait rien d'un rappel au Règlement. La présidence n'a absolument aucune autorité pour juger de la longueur, de l'exhaustivité ou de la qualité des réponses qui sont fournies. Le député de Central Nova a d'ailleurs terminé son intervention en reconnaissant que rien n'oblige à répondre aux questions. Quand il y a réponse, l'exhaustivité ou la qualité de cette réponse pourraient peut-être justifier des commentaires en une autre occasion quand le débat est autorisé ou quand d'autres questions sont posées. Ces autres questions peuvent dans certains cas être inscrites au *Feuilleton* ou être suivies d'un débat, mais le rappel au Règlement soulevé en l'occurrence n'est pas recevable.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 40, 165, 185, 196, 199, 202, 700, 777, 778, 782 et 841.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA DIVULGATION DES NOMS DES FONCTIONNAIRES ACCOMPLISSANT CERTAINES TÂCHES DANS LE COURS DE LEURS FONCTIONS

Question nº 40—**M. Cossitt:**

Au sujet des réponses données aux questions nos 4094 et 4095 de la Première session du 30e Parlement où il était dit, entre autres, qu'«un service public non politique n'a pas l'habitude de divulguer les noms des fonctionnaires qui accomplissent certaines tâches dans le cours de leurs fonctions», *a*) depuis combien de temps cette politique existe-t-elle, *b*) qui l'a établie, *c*) pourquoi le gouvernement ne révèle-t-il pas au Parlement le nom des fonctionnaires et les tâches qu'ils accomplissent, *d*) est-ce une politique du gouvernement de les garder secrets, *e*) le gouvernement a-t-il l'intention de changer immédiatement cette politique pour permettre au Parlement de connaître tous les détails à cet égard?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Ceci est une convention fondamentale de notre système de gouvernement et l'honorable député voudra peut-être lire, *inter alia*, «Constitution and Bureaucracy» de Henry Parris, Representative and Responsible Government» de A. H. Birch et il va de soi, «Cabinet Government» de Jennings.

DÉFENSE NATIONALE—LA RECOMMANDATION DE LA LIGUE NAVALE CONCERNANT LE CONTENU CANADIEN DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES NAVIRES

Question nº 165—**M. Forrestall:**

1. Le gouvernement est-il au courant de la résolution de la Ligue navale du Canada quant à l'extrême importance que le programme de remplacement des navires de la flotte du ministère de la Défense nationale ait un contenu canadien maximum?

2. Le gouvernement convient-il que toute exigence relative à des travaux techniques canadiens garantirait en fin de compte un niveau plus élevé de contenu canadien qu'une conception étrangère?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. Le ministère de la Défense nationale est au courant de la résolution de la Ligue navale du Canada.

2. En autant qu'il sera possible, le ministère de la Défense nationale compte inclure le maximum de contenu canadien.

LA PISCIFACTURE KEJIMKUJIK

Question nº 185—**M. Crouse:**

1. Le gouvernement envisage-t-il de rouvrir l'établissement de pisciculture Kejimkujik, à North Queens (N.-É.) et, dans l'affirmative, quand?

2. Des fonds ont-ils été alloués à cette fin, en vue de repeupler nos rivières et nos lacs et, dans l'affirmative, à combien se chiffrent-ils?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): 1. Les restrictions budgétaires soutenues ont empêché la préparation de plans de réouverture de la piscifacture Kejimkujik.

2. Aucun fonds spécial n'a été alloué. Le peuplement des rivières et des lacs de la Nouvelle-Écosse est un programme continu entrepris par six piscifactures de la province.

LA PUBLICATION «POLITIQUE DES PÊCHES COMMERCIALES DU CANADA»

Question nº 196—**M. Marshall:**

Quel a été le mode de distribution de la publication «*Politique des pêches commerciales du Canada*» *a*) à Terre-Neuve, *b*) en Nouvelle-Écosse, *c*) au Nouveau-Brunswick, *d*) à l'Île-du-Prince-Édouard et, dans chaque cas, à qui la revue a-t-elle été distribuée?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): *a)* La publication a été envoyée sur demande aux groupes de pêcheurs, à l'industrie de la pêche, à l'Université Memorial de Terre-Neuve, aux étudiants de l'université, aux élèves et aux enseignants des écoles secondaires, aux hommes d'affaires, aux organismes de développement des collectivités, aux conseils municipaux et communautaires, aux fournisseurs des pêcheurs commerciaux, au gouvernement de la province de Terre-Neuve et du Labrador, aux employés du ministère des Pêches et de l'Environnement, à d'autres ministères fédéraux et au grand public. *b*), *c*), *d*) La publication a été envoyée par courrier à tous les employés du bureau régional des Maritimes du Service des pêches et de la mer, à tous les media d'information des Maritimes (radio, télévision, etc.) à toute l'industrie dans les provinces Maritimes, à tous les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, au public, sur demande et dans les festivals et expositions de pêches à Shediac, Shippagan et Lunenburg.

LA STATION MÉTÉOROLOGIQUE—CORNER BROOK (T.-N.)

Question nº 199—**M. Marshall:**

Au sujet de la station météorologique qu'on se propose de construire à Corner Brook (T.-N.), *a*) où sera-t-elle installée, *b*) quel personnel prévoit-on y affecter, *c*) quelle sera la superficie requise, *d*) quels services offrira-t-elle?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire de ministre des Pêcheries et de l'Environnement): *a)* On n'a pas encore décidé de l'emplacement à Corner Brook. *b*) 2. *c*) Environ 1 500 pieds carrés. *d*) La prestation de conseils d'ordre climatologique et de renseignements météorologiques à l'appui des activités du secteur de la pêche, d'autres usagers maritimes, de l'indusrie forestière et de l'agriculture, de même que la prestation de renseignements météorologiques à l'intention du public, des stations de radio et de télévision et des journaux à Corner Brook ou dans les environs.

LES EXPÉRIENCES DE STIMULATION DE LA PLUIE

Question nº 202—**M. Marshall:**

1. Fait-on aujourd'hui des expériences pour fabriquer de la pluie ou augmenter les chutes de pluie, à Terre-Neuve et, dans la négative, prévoit-on en faire à l'avenir?

2. Quels ont été les résultats d'une expérience semblable commencée le 26 juin 1976 à Yellowknife?

Questions au Feuilleton

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): 1. Aucune expérience visant à provoquer ou à augmenter les chutes de pluie à Terre-Neuve n'a été signalée en vertu de la loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps, et le MPE n'a pas l'intention d'effectuer de telles expériences à Terre-Neuve.

2. Cette expérience préliminaire a donné des résultats encourageants. Toutefois, ces résultats n'ont pas été concluants et il faudra effectuer d'autres expériences si l'on veut obtenir des résultats significatifs sur le plan scientifique.

LA DISTRIBUTION DE LA BROCHURE «INTRODUCTION À HABITAT»

Question nº 700—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

Le Comité Habitat a-t-il imprimé et distribué une brochure en papier glacé intitulée «*Introduction to Habitat*» et, dans l'affirmative, *a*) quel en a été le coût, *b*) à quel budget ministériel en a-t-on imputé les frais?

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Le Secrétariat canadien d'Habitat a publié une brochure intitulée «*Introduction à Habitat*» pour fournir avant le début de la conférence des renseignements généraux de base à l'intention des pays qui pourraient y envoyer des délégués. Il est d'usage qu'un pays hôte d'une conférence des Nations Unies imprime et distribue une telle brochure. *a*) Le coût total pour 100,000 exemplaires a été de $72,937.76. *b*) Ces frais ont été imputés au budget du Secrétariat canadien d'Habitat.

LES CRÉDITS ACCORDÉS À LA JUNTE CHILIENNE

Question nº 777—**M. Rodriguez:**

1. Quelle position ont adoptée les représentants canadiens auprès de la Banque de développement interaméricain au sujet des crédits accordés à la junte chilienne les *a*) 30 mars 1974, *b*) 25 avril 1974, *c*) 13 mars 1975, *d*) 19 juin 1975, *e*) 11 décembre 1975?

2. Des crédits ont-ils été accordés au Chili depuis septembre 1973 et, dans l'affirmative, comment le Canada a-t-il voté?

3. La dette du Chili envers la BDIA a-t-elle fait l'objet de négociations depuis 1973 et, dans l'affirmative, quelles en ont été les conditions?

4. A la lumière des graves questions que se posent les milieux commerciaux et économiques sur la «stabilité financière» du Chili et sur sa capacité de remboursement, quelle est la position du Canada concernant les 86 millions de dollars que l'on négocie actuellement avec le Chili?

5. Quelles exportations canadiennes ont servi à des projets financés par la BDIA depuis 1974?

6. A-t-on mené des études sur les frais et bénéfices nets réalisés par le Canada par sa participation à la BDIA?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Les directeurs canadiens des institutions financières internationales ont à ce jour étudié tous les prêts d'après des critères économiques et techniques. Pour ce qui concerne les accords de prêts au Chili conclus à ce jour avec la Banque interaméricaine de développement, tous les prêts consentis depuis 1974 ont été considérés économiquement et techniquement solides.

[M. Marshall.]

2. Oui, il y a eu un vote semblable. Le 18 juin 1976, on a tenu un vote officiel sur un prêt bancaire au Chili. Le Canada a voté en faveur de ce prêt à l'instar de tous les membres latino-américains de la Banque.

3. Non.

4. Aucun crédit de 86 millions de dollars au Chili n'est actuellement négocié avec la BID.

5. Des services d'ingénierie, de consultation et de construction, du matériel agricole, de contrôle et de génération d'énergie électrique, des fournitures et du matériel de transmission.

6. Les frais et avantages de la participation du Canada à la BID sont constamment contrôlés par des fonctionnaires.

LE PRÊT DE 33 MILLIONS DE DOLLARS DE LA BANQUE MONDIALE AU CHILI

Question nº 778—**M. Rodriguez:**

1. Quelle est la politique actuelle du Canada à l'égard des demandes d'emprunts faites par le Chili auprès de la Banque mondiale?

2. *a*) Le Canada a-t-il voté lorsque la Banque mondiale a consenti récemment un prêt de 33 millions de dollars au Chili et, dans l'affirmative, comment, *b*) quelle était la position du Canada à l'égard de ce prêt étant donné que des sources financières et économiques sérieuses mettent en doute la «stabilité financière» du Chili et sa capacité de remboursement?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réviser sa politique à l'égard des prêts étrangers afin de concilier d'une part les principes humanitaires définis par les Affaires extérieures, et de l'autre ceux du ministère des Finances, qui n'en tient pas compte?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Tous les prêts consentis par la Banque mondiale sont actuellement étudiés cas par cas d'après des critères économiques et techniques.

2. *a*) Oui, en faveur. *b*) Le prêt en question a été considéré économiquement et techniquement solide.

3. Le gouvernement canadien est d'avis que les prêts consentis par les institutions financières internationales doivent être étudiés d'après des critères économiques et techniques. Il cherche ainsi à promouvoir le bien-être de la population du pays auquel le prêt est consenti. L'adoption de critères autres que des critères techniques et économiques objectifs aurait un effet néfaste sur la viabilité financière des institutions mêmes. Le gouvernement canadien fait connaître ses préoccupations d'ordre humanitaire directement aux pays intéressés ainsi que par l'intermédiaire des organismes internationaux appropriés.

LE CONTRAT RELATIF AU NOUVEL IMMEUBLE DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 782—**M. Bawden:**

1. Quel est le nom de l'entrepreneur de l'immeuble de la Banque du Canada de la rue Wellington?

2. Quand le contrat a-t-il été accordé et à quel prix?

3. L'immeuble sera-t-il terminé au prix initial de soumission et, dans la négative, *a*) de quel montant s'est accru le coût total et quel est le détail de cette augmentation, *b*) de quelle manière le contrat a-t-il été renégocié?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Voir la réponse à la question nº 3229 déposée à la Chambre des communes le 26 janvier 1976.

LES AÉRONEFS DASH-7 ADAC

Question nº 841—**M. Horner:**

Le gouvernement a-t-il décidé d'acheter des aéronefs DASH-7 ADAC et, dans l'affirmative, *a*) a-t-il conclu un contrat avec la société DeHavilland, *b*) quand, *c*) quelles sont les modalités du contrat?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 novembre, de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'estime, pour ma part, que le bill C-19 est à l'image même du gouvernement. Il indique jusqu'où le gouvernement entend aller pour reconquérir un peu de la confiance des Canadiens. C'est un bill hautement fantaisiste et, pour reprendre une expression à la mode, c'est simplement une mesure superficielle. A cause de sa duperie et de sa tendance à jeter de la poudre aux yeux, le gouvernement est très mal vu du public canadien, ce qui devrait tous nous préoccuper ici à la Chambre.

Les Canadiens n'ont rien contre les spectacles de prestidigitation que l'on donne aux foires agricoles ou aux expositions à l'automne. Cela les amuse de voir l'adresse et la rapidité du prestidigitateur. Ils veulent bien risquer un dollar ou deux pour y assister, mais lorsque ce sont des ministres qui s'adonnent à ce genre de choses, c'est une autre paire de manches. Le bill C-19 est l'exemple le plus criant que j'aie jamais vu de ce genre de tour de passe-passe. Ce qui s'est produit, bien sûr, c'est que les colonnes de chiffres ont été déplacées d'une page à l'autre du grand livre du gouvernement. A l'article 15, le gouvernement fait observer qu'essentiellement cette partie du bill touchera ceux qui n'ont pas autant de force de persuasion et de pouvoir et qui ne peuvent pas exercer autant d'influence que d'autres sur le gouvernement. L'opération de rapiéçage se poursuit donc.

On demande aux députés de ce côté-ci d'accepter ce bill. Je dois dire que n'eût été le discours très éloquent et positif du député de Halifax (M. Stanfield) mercredi dernier, je ne pense pas que le gouvernement, par la voix du ministre des Transports (M. Lang), aurait déjà proposé un adoucissement à l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer.

Lorsque des ministres déplacent des millions de dollars d'une colonne à une autre du grand livre du gouvernement, ils ne font qu'ajouter à l'incompréhension, au scepticisme et au

malaise général de la population canadienne. C'est la raison pour laquelle je voulais prendre quelques minutes pour parler du bill et expliquer pourquoi je l'ai qualifié de mesure bien caractéristique du gouvernement actuel. C'est une façon qui a, en fait, désillusionné la majorité des Canadiens qui se demandent maintenant si le gouvernement est bien capable de diriger le pays. Le bill C-19 dont nous sommes saisis est en termes familiers le fils du bill C-87 et il a les mêmes défauts que lui. Le gouvernement a présenté ce bill parce qu'il a l'arrogance de continuer à espérer que les citoyens avaleront n'importe quoi. C'est en partie pourquoi les députés de l'opposition, en honorant leurs obligations vis-à-vis des Canadiens, doivent prendre une journée ou deux pour débattre ce bill, si visiblement mal conçu.

● (1510)

Considérons l'article 15 qui, je le répète, vise à abroger l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Pour faire des économies, le gouvernement a voulu supprimer la subvention accordée aux grains et à la farine transportés par les ports de Saint-Jean et de Halifax. De nombreux députés—je suis plus généreux que le ministre des Transports—des deux côtés de la Chambre ont rappelé au gouvernement que l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer aurait des conséquences très graves pour ces ports canadiens de la côte est. Monsieur l'Orateur, le député de Halifax a finalement fait sortir le gouvernement de ses derniers retranchements. Comme l'a affirmé mon collègue dont les propos sont rapportés à la page 957 du hansard du 10 novembre:

> Rien ne peut justifier un tel manque d'égards. Peut-être ne devrais-je pas utiliser le terme «arrogance». Rien ne peut excuser une telle inefficacité ni une telle indécision. Si le ministre n'est pas disposé à nous révéler immédiatement et en détail la proposition qu'il envisage, le débat de ce bill ne doit pas se poursuivre plus longtemps.

Le député de Halifax venait de lancer le défi, et je dois féliciter le gouvernement de l'avoir relevé; les grosses huiles ont participé au débat. A la suite du député de Halifax, le ministre des Transports a déclaré ce qui suit, comme le rapporte le hansard à la page 957:

> Lorsque le premier bill était au *Feuilleton*, j'ai dit que nous avions l'intention d'étudier à fond la question du transport des grains et de la farine, ce que nous pourrions ou devrions faire une fois que l'ancien article 272 de la loi sur les chemins de fer aurait été abrogé.

Je suis prêt à féliciter le gouvernement d'avoir sur le tard et à contrecœur reconnu les faits, c'est-à-dire que par suite de l'opposition à l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, le gouvernement n'avait pas réussi à faire adopter le bill C-87 au cours de la précédente session. Une opposition analogue risque de retarder l'étude du bill C-19 au cours de la présente session. Bien que je ne sois pas instruit de tous les secrets du ministre des Transports—j'entends en divulguer un ou deux au cours des prochaines minutes—sans doute celui-ci reconnaîtra-t-il que les critiques exhaustives et les longs débats n'ont pas été inutiles, puisqu'ils ont contribué au repentir «*in extremis*» du gouvernement.

De son point de vue plutôt limité, le ministre s'est contenté de rappeler à la Chambre que les députés de Bruce-Grey (M. Douglas), de South Western Nova (Mlle Campbell) et de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) s'inquiétaient au sujet du bill. Je préfère adopter une attitude plus généreuse que celle de certains ministres qui croient que personne, à part les députés de l'arrière-ban du gouvernement, ne pourrait appuyer un tel bill.

Soit dit en passant, si le gouvernement avait fait preuve de plus de générosité et avait accepté les propositions et les critiques de l'opposition, son programme législatif aurait été adopté beaucoup plus facilement à la Chambre. Je le répète, je préfère adopter une attitude plus généreuse et j'associerais les députés de l'opposition officielle et les néo-démocrates à ceux qui se sont opposés aux flatteries du gouvernement et à ses vagues promesses d'étudier les conséquences des modifications à la loi sur les chemins de fer. Il est évident qu'il n'a pas tenu ses promesses au cours des derniers mois. A mon avis, il aurait dû faire ce travail avant de présenter le bill C-87. Voilà pourquoi j'ai parlé du style de gouvernement.

J'ai été époustouflé de constater que, malgré les recommandations adressées au gouvernement, malgré les propositions des députés de l'arrière-ban du gouvernement ainsi que celles de mon parti, du Nouveau parti démocratique et du Crédit social au sujet des graves conséquences économiques de la suppression de cet article de la loi sur les chemins de fer, le gouvernement n'en a tenu aucun compte, comme il l'a prouvé en présentant le bill. Les mois ont passé. Le bill a été présenté, mais peu de progrès a été accompli. Le bill a fini par être mis en discussion le 10 novembre 1976. Après que le député de Halifax eut mis le gouvernement en demeure d'agir ou de se taire, le ministre des Transports est sorti de son hangar, si je peux m'exprimer ainsi, et a dit «à pleins gaz», si vous me permettez l'expression, que des mesures seraient prises et que l'Association canadienne des meuniers avait accepté les propositions du gouvernement.

Dans une note de service adressée au cabinet le 25 mai 1976, les recommandations suivantes étaient soumises à l'approbation du cabinet. Ces recommandations comprenaient d'abord l'introduction d'un nouveau programme d'aide à l'industrie meunière canadienne, programme fondé sur un versement direct pour toutes les exportations de farine autres qu'à destination des États-Unis égal aux avantages des taux dits «jusqu'à . . . et à l'est de», le niveau de ces versements devant être annoncé à la suite de discussions avec l'Association canadienne des meuniers. Ensuite, la mise sur pied d'une enquête par la Commission canadienne des transports visant à établir le coût réel des arrêts en cours de route pour permettre la mouture des grains en transit. Enfin, l'annonce de ces mesures avant de pousser plus avant l'étude du bill C-87.

Je ne saurai jamais pourquoi le cabinet n'a pas accepté ces recommandations avant le 10 novembre. Pendant la période des questions, un membre du cabinet a parlé de la compétence des fonctionnaires, observation que je m'empresse d'approuver. Pourtant, voilà qu'une note de service préparée par des hauts fonctionnaires à l'intention du cabinet doit attendre jusqu'au 10 novembre avant d'être acceptée. Il semble que le gouvernement traite bien cavalièrement non seulement le Parlement mais aussi les conseils que lui donnent des hauts fonctionnaires dans une note de service. Voilà, à mon avis, qui explique en partie le cynisme qui règne un peu partout dans le pays.

Si le gouvernement avait accepté les recommandations raisonnables qui lui ont été faites, le bill C-87 ou celui qui en découle, le bill C-19, pourrait maintenant très bien être devenu loi. Il est raisonnable de croire que si le gouvernement avait suivi les conseils des fonctionnaires ou du Parlement, le bill C-87 figurerait maintenant dans nos recueils de lois. Le gouvernement a eu de la difficulté à faire adopter rapidement son projet de loi parce que ce n'est pas son genre de suivre les recommandations, parce qu'il s'attend à une confiance aveugle de la part du Parlement et du public, et cette confiance n'a jamais été aussi fragile que maintenant, parce qu'il n'a pas eu confiance en ses fonctionnaires et qu'il n'a pas suivi les conseils du Parlement.

Si je dis tout cela, c'est parce que les députés d'en face demandent sans cesse à l'opposition si elle veut des restrictions. Monsieur l'Orateur, l'opposition veut des restrictions, mais elle veut des preuves réelles et indiscutables que le gouvernement se préoccupe des restrictions. Deuxièmement, dans le cadre de la modification de la loi sur les chemins de fer, le public veut que le gouvernement lui dise qu'il entend continuer à assurer la rentabilité des deux grands ports de Saint-Jean et de Halifax qui ne sont pas bloqués par les glaces, qu'il entend maintenir le transport des grains et le transport de la farine à destination de ces deux ports comme par le passé. Avec beaucoup de déférence, je répète au ministre des Transports, que l'honorable député de Halifax a acculé au mur, que toute la Chambre était prête à étudier cette mesure, une fois les intentions du gouvernement connues.

● (1520)

Il me reste une minute ou deux. J'aimerais revenir sur la question de la confiance. Sur une note philosophique, je dis que la confiance doit reposer sur quelque chose. Il lui faut une base sur laquelle s'appuyer. Le gouvernement actuel ne cesse de saper la confiance des Canadiens. Il promet de faire bien des choses et de prendre certains engagements. Puis, parce qu'il ne suit pas ses propres conseils ou ceux de ses fonctionnaires, il se met à dos ceux qui sont convaincus que la confiance est un élément essentiel du processus démocratique. Nous nous retrouvons dans l'impossibilité de faire confiance au gouvernement. D'une certaine façon, nous devenons les complices du cynisme qui règne dans tout le pays, en grande partie à cause de l'indécision, de l'absence d'orientation, du manque de leadership et du bousillage de dernière minute du gouvernement qui, à mon avis, pour le bien du Canada, devrait en appeler au peuple pour qu'il puisse effectuer le changement qui s'impose.

Des voix: Bravo!

M. Herb Breau (Gloucester): Je suis très heureux de participer au débat à ce moment-ci, après le très éminent député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Sauf en politique, lui et moi sommes habituellement d'accord. Toutefois, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais relever quelques points qu'il a mentionnés. Tout d'abord, je ne crois pas que le député affirme sérieusement que le ministre des Transports (M. Lang) n'a pas cherché à résoudre les difficultés que posent les réductions et les subventions qui étaient offertes aux meuniers en vertu de la loi sur les chemins de fer. Il ne peut prétendre sérieusement que cette décision a été prise à la Chambre jeudi dernier, après le discours de l'honorable député de Halifax (M. Stanfield). Si le député avait écouté ou lu le discours du ministre, il aurait appris que ce n'est que ce jour-là que les minoteries avaient indiqué au ministre que le programme qu'il leur avait proposé était acceptable et que leurs exportations étaient garanties.

M. Fairweather: C'est exactement ce que je disais.

M. Breau: Le député de Halifax s'est montré très opportuniste. Je ne vois rien de mal là-dedans. Le député de Fundy-Royal a également voulu en tirer parti. Disons que chaque fois que ces députés défendent l'intérêt des provinces atlantiques, il faudrait leur en donner le mérite. Pourtant, je tiens à préciser que le ministre des Transports a discuté pendant longtemps de ce problème avec les minoteries.

Ce que le député de Fundy-Royal a affirmé cet après-midi prouve que le gouvernement avait raison de remettre en cause cette démarche en annonçant l'an dernier dans le bill C-87 une réduction de subventions. Par la suite, les minoteries de concert avec le gouvernement ont mis au point une autre solution plus rentable concernant la commercialisation et bien d'autres aspects du problème. Le député de Fundy-Royal a dit que la mesure était trompeuse et superficielle. En réalité, le député a lui-même affirmé qu'il fallait examiner un programme qui existait depuis un certain temps. Par exemple, il arrive que le gouvernement doive déclarer qu'il étudie la validité d'une subvention qu'il verse depuis un certain nombre d'années, qu'il devra peut-être la réduire et qu'il discutera d'un moyen plus efficace d'aborder tel problème.

En commentant le bill, le député a déclaré que c'était une mesure superficielle. Il dit en fait qu'au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a adopté une attitude trompeuse et superficielle. Les conservateurs avaient dit qu'ils supprimeraient Information Canada. Je n'ai pas entendu parler de l'abolition de la Compagnie des jeunes Canadiens. Cependant, ils ont critiqué les dépenses du gouvernement au point de faire croire que les dépenses publiques sont du gaspillage. Si le bill est superficiel alors toute la position des conservateurs depuis six ou sept mois l'est aussi. Il faudra qu'ils choisissent. Je ne puis laisser mon honorable ami, je dis honorable dans le meilleur sens du terme, déclarer que le gouvernement fait illusion. Je sais quelle est son opinion à propos de la responsabilité du public et je sais qu'il traite les questions de politique avec beaucoup d'honnêteté. Toutefois, comme moi, il est un pion sur l'échiquier politique. Il sait qu'en parlant ainsi on ne peut que faire illusion.

Je ne pense pas que l'homme de la rue accorde à son gouvernement une confiance excessive. N'oublions pas comment les Britanniques ont repoussé Winston Churchill à la fin de la dernière guerre. Pendant la guerre, il était facile d'attirer les gens et de leur dire qu'il leur fallait défendre leur pays. La crédibilité de nos institutions publiques se trouve affaiblie par la nature même de notre système politique, le système majorité-opposition. Toutefois, c'est là le prix qu'il nous faut payer pour ce qui constitue je pense le meilleur système au monde.

Je voudrais à nouveau m'en prendre légèrement à l'honorable député. Certes, peut-être n'est-il pas de ceux qui agissent de façon malhonnête, toutefois il n'en est pas moins membre du parti conservateur. Quand il déclare qu'aucun gouvernement dans l'histoire n'a eu plus de problème de crédibilité que le gouvernement actuel, je me dois de lui rappeler qu'il y a un gouvernement au Nouveau-Brunswick avec lequel il est au moins indirectement associé.

M. Fairweather: Et fier de l'être.

M. Breau: Ce gouvernement doit faire face à un problème de crédibilité. Récemment, il a trompé les citoyens. Que l'on compare donc l'honnêteté dont fait preuve le gouvernement actuel et celle dont fait preuve le gouvernement du Nouveau-Brunswick. A la place du député de Fundy-Royal, homme fort respectueux du public, je ne ferais pas ce genre d'attaque contre le gouvernement actuel quand l'honnêteté du gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick est sérieusement remise en question.

J'en viens maintenant au fond du bill. La plupart des députés que nous avons entendus jusqu'à présent s'accordent sur un point, à savoir que les gens, et en particulier les députés du parti conservateur, s'inquiètent de la part du produit national brut qui revient au gouvernement. Voilà des années que nous leur posons toujours la même question: «Quel programme supprimeriez-vous?» Je ne tiens pas particulièrement à traiter de ce sujet; toutefois, quand certains s'inquiètent du fait que la part du gouvernement a augmenté d'un tiers au cours de la dernière décennie, pour atteindre quelque 40 p. 100, ou bien ils manquent d'honnêteté quand ils font leurs comparaisons ou bien ils ne disposent pas des faits et des données réelles. C'est l'un ou l'autre.

● (1530)

Au cours de la dernière décennie, une grande partie des dépenses du gouvernement n'ont pas été des dépenses au sens classique du terme. En fait, on transfère plutôt des fonds d'un groupe de contribuables à l'autre. Prenez par exemple l'assurance-maladie. Avant la promulgation de la loi, chacun payait les services médicaux qui lui étaient fournis. La différence maintenant est que les coûts sont partagés au lieu d'être à la charge de l'individu et que la gestion du programme est aux mains du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Ainsi, si l'on veut faire une comparaison honnête, on devrait ne pas tenir compte des coûts de l'assurance-maladie.

Il en va de même dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada. Certes, les programmes d'assurance-hospitalisation étaient en vigueur avant le début de la dernière décennie mais, depuis lors, les coûts ont grimpé de façon extraordinaire. Par conséquent, cet élément devrait également être exclu des calculs. Il en va de même pour des dépenses comme les subventions au titre du pétrole qui visent à amortir l'incidence de l'augmentation des prix dans l'Est du Canada. Il ne s'agit pas là de dépenses gouvernementales au sens véritable du terme. Il s'agit d'un transfert de fonds d'une partie du pays à l'autre, une canalisation des ressources afin d'assurer une meilleure justice.

Prenez par exemple la participation du gouvernement au projet Syncrude. Cette dépense a été entreprise dans l'intérêt national étant donné l'incertitude des futurs approvisionnements en pétrole. Quand certains des premiers investisseurs se sont retirés, les gouvernements, fédéral et provincial, ont acheté des actions de Syncrude pour s'assurer que la réalisation du projet serait poursuivie. Ainsi, il est possible qu'en faisant une comparaison on devrait également exclure cet élément. Il y a nombreuses autres dépenses du gouvernement, si les députés veulent utiliser le terme dépenses, qui devraient être exclues.

Pour résumer ma position à ce sujet, quelle damnée différence . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Breau: Quelle sacrée différence . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement! Parlez en français!

M. Breau: Bien, cela ne fait pas une maudite différence—peu importe le pourcentage du produit national brut qui revient au gouvernement. Ce dont il importe de se préoccuper, c'est la façon dont l'argent est dépensé, si cet argent est dépensé à des fins productrices. J'entends le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui grogne. Je ne pourrais pas trouver un meilleur exemple. Je ne puis penser à personne d'autre qui pourrait grogner ainsi quand je fais allusion à des faits comme ceux-ci.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): D'où l'argent vient-il? Vous l'obtenez des contribuables.

M. Breau: Oui, en imposant les secteurs productifs de la société et en imposant les gens en fonction de leur capacité contributive. Je ne dis pas que le gouvernement fait toujours de sages dépenses, et je ne prétends pas non plus que la part toujours plus grande que nous prélevons soit toujours dépensée de façon productive. Ce n'est pas ce que je veux dire. Je veux dire simplement que l'essentiel ce n'est pas l'importance de la part du gouvernement, mais la façon dont elle est dépensée. Le député peut bien grommeler. Je puis citer de nombreux cas d'intervention du gouvernement dans l'économie qui ont eu des résultats productifs, tant dans l'immédiat qu'à long terme.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, et il y a eu tout autant de «fromages».

M. Breau: J'y viendrai plus tard. Mais une fois qu'on a fixé un objectif comment fonctionnent les mécanismes de mise en œuvre? En tant que démocratie occidentale l'un de nos problèmes c'est que souvent un objectif valable peut être faussé—le mot est français—par une mauvaise administration. Une chose dont je suis certain c'est ceci: quand nous intervenons dans l'économie nous devons veiller à le faire dans des secteurs qui sont productifs sur le plan économique social et culturel.

Bien des gens estiment qu'il n'est pas productif de donner de l'argent par l'intermédiaire de l'assurance-chômage. C'est une affirmation que je conteste aujourd'hui encore. Dans une région comme la mienne, c'est un fait admis que tout le monde ne peut pas conserver son emploi en permanence. Bien des gens ont dû se résoudre à travailler seulement une partie de l'année et à rester chez eux le reste du temps. Ces gens reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Mais le fait qu'ils sont sans emploi ne veut pas dire que l'argent qu'ils touchent est dépensé de façon improductive. La tradition veut que bien des gens réparent leur maison pendant cette période. Si ce sont des pêcheurs, ils réparent leurs engins de pêche. Si ce sont des bûcherons, ils réparent leur matériel. Qu'arrive-t-il dans les autres secteurs de l'économie? On fait des réparations de ce genre de temps à autre et les frais sont inclus immédiatement dans le coût du produit. Donc, quelle différence y a-t-il si quelqu'un fait ses réparations pendant l'hiver pendant qu'il touche des prestations d'assurance-chômage?

A mon avis, il ne faudrait pas oublier cela lorsqu'on parle du pourcentage du produit national brut que doit s'octroyer le gouvernement. Au lieu de 30 ou 40 p. 100, il pourrait prendre 50 p. 100 et ce serait toujours productif. Je ne crois pas nécessairement mauvais qu'un gouvernement intervienne et je ne crois pas non plus qu'il doive nécessairement intervenir. Bien sûr, il y a des domaines où il est nécessaire d'intervenir. Les ententes dans le cadre desquelles on a conclu la fédération n'ont aucun sens du point de vue économique. La structure politique actuelle résulte d'une série de tractations entre diverses régions ou divers secteurs économiques unis sous une forme de gouvernement parlementaire. Conformément à cette décision suprême, l'une des premières choses à faire était de diriger les affaires économiques du pays d'est en ouest. Dans ma région, cela n'a aucun sens du point de vue économique. Mais c'est ce genre de considérations qui ont rendu possible la confédération. Toutefois, cela donne finalement un pays qui a besoin de l'intervention du gouvernement pour prospérer et survivre.

Je ne pourrais terminer mes commentaires à ce sujet sans mentionner l'attitude hypocrite adoptée par certains députés, surtout ceux du parti conservateur, qui continuent à dresser un tableau très noir de l'intervention gouvernementale. Il est insensé de prétendre qu'on devrait éviter toute ingérence gouvernementale dans le contexte de la réalité canadienne. S'il n'y avait pas d'intervention de ce genre, seules quelques régions privilégiées seraient prospères, le reste du pays serait dans une situation catastrophique et finalement la confédération s'effondrerait. Cela devient évident dans d'autres domaines. Par exemple, quel devrait être le remède à l'inflation? D'ordinaire, on décide de resserrer les mesures fiscales et monétaires, et c'est une stratégie qui a donné de bons résultats au Japon. Certains prétendent que cela a bien fonctionné aux États-Unis. Je n'en suis pas aussi sûr. Du strict point de vue économique, ces mesures ont donné des résultats aux États-Unis, mais il serait intéressant d'en connaître le coût social. Elles ont bien marché en Allemagne. Je doute qu'elles donneraient des résultats au Canada.

● (1540)

Certes, il serait inutile de donner des notions élémentaires d'économie politique dans un institution comme la nôtre. L'économie est au service des gens et non pas l'inverse. Bref, dans notre contexte canadien, si on s'attaquait à l'inflation par le biais des mesures fiscales et monétaires seulement on verrait cinq provinces qui subiraient l'odieux de ces mesures alors que les autres prospéreraient.

J'ai parlé de l'hypocrisie ou de l'ambivalence de certains. Si vous lisez les discours du député de Fundy-Royal et d'autres, vous verrez qu'ils vous parlent des conséquences terribles de la suppression des subventions aux termes de la loi sur les chemins de fer. Ils soulignent les conséquences terribles de la loi sur la stabilisation et prétendent que les paiements seront retardés. Ils parlent de toutes sortes de conséquences. D'autre part, dès qu'un président de banque ou de société importante prend la parole pour dire qu'il y a trop d'interventions de la part du gouvernement, les conservateurs sautent sur l'occasion pour étayer leurs arguments. C'est ce que j'appelle de l'ambivalence. Les conservateurs parlent de la nécessité d'une intervention pour stabiliser le marché des grains, pour réglementer les prix et pour donner une subvention aux minotiers, ce qui revient à dire que l'intervention du gouvernement s'impose au sein de notre économie.

M. Gilbert: En plein dans le mille.

M. Breau: J'ai un autre exemple de . . .

M. Elzinga: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permet-il une question?

M. Breau: Bien sûr.

M. Elzinga: Je ne pouvais pas passer sous silence l'observation du député concernant l'intervention gouvernementale. Je pourrais lui demander s'il appuie le discours du trône déposé récemment par son gouvernement, dans lequel celui-ci souligne que l'État devrait réduire son intervention. Peut-il nous dire s'il préconise une politique qui lui est propre ou bien celle du gouvernement?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je sais que le député siège depuis peu à la Chambre, mais il est là depuis assez longtemps pour savoir que je ne peux pas parler au nom du gouvernement. Je parle en mon nom personnel.

M. Paproski: Je pensais que vous étiez secrétaire parlementaire.

M. Breau: Je l'étais voilà un an. Dans le discours du trône, le gouvernement ne dit pas qu'il devrait limiter son intervention. Il dit plutôt qu'il lui faut être plus prudent dans ses interventions, que lorsqu'il intervient, il doit le faire de manière efficace. C'est exactement ce que je voulais dire. J'aimerais donner à la Chambre un exemple de ce que je veux dire. Je crois qu'aujourd'hui plus que jamais le Canada doit se donner un réseau de garderies pour des raisons non seulement d'ordre social mais aussi d'ordre économique. Je pense que cela saute aux yeux, à moins qu'on habite une région différente de la mienne et qu'on n'ait pas à s'occuper de cas d'assistance sociale analogues à ceux qui sont signalés à mon bureau dans ma circonscription et à Ottawa. Dans le rapport qu'il a présenté récemment, le Conseil économique du Canada annonçait qu'une pénurie de main-d'œuvre va survenir au pays entre 1982 et 1985. Il est de fait que beaucoup de femmes ne peuvent actuellement exercer d'emplois productifs parce qu'elles doivent rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants. Il serait beaucoup plus rationnel sur le plan économique, pour ne rien dire des avantages sociaux que cela apporterait, de faire établir par les pouvoirs fédéral et provinciaux un réseau de garderies à leur intention.

Il y a également le cas des mères célibataires, qui constitue un autre domaine de préoccupation. Bon gré mal gré, il faut reconnaître que la morale et les mœurs ont changé. Nous ne sommes pas une église mais un organe politique, et nous n'avons que peu de moyens pour imposer une morale à la population. Malgré l'envie que certains députés pourraient en avoir, cela est au-dessus de nos possibilités. Le comportement moral, la façon de vivre de la société est une donnée de fait dont nous avons à tenir compte.

Beaucoup de ménages éclatent, laissant la mère et le père avec un ou deux enfants. Il arrive parfois que c'est toute la famille qui est dispersée. Les gens ne raisonnent plus comme autrefois, ils vivent autrement, et c'est là une raison de plus pour obliger l'État à intervenir. Depuis quelque temps j'ai eu connaissance de nombreux cas de ménages rompus, dont l'un des conjoints se trouve dans la presque impossibilité d'exercer un emploi permanent, du fait qu'il n'existe pas à proximité de garderie ou de pouponnière. Cela appelle une intervention de l'État, dans l'intérêt de l'économie et du pays tout entier.

On pourra toujours critiquer les méthodes d'action de l'État, lui reprocher sa lenteur ou son manque d'efficience. Sur ce point, je serai heureux de connaître les formules que les députés voudront bien proposer pour rendre la Fonction publique plus active et plus productive dans notre type de société. C'est là un problème d'ailleurs fort complexe, qui se pose à mon avis dans la plupart des pays occidentaux. Il est permis de penser que les modes d'action sont devenus trop compliqués et trop lourds, que la routine ralentit tout, qu'il faudrait tout balayer pour repartir à neuf. Mais ce n'est pas une raison pour se plaindre de l'intervention de l'État. Car le gouvernement acculerait le pays au désastre s'il décidait de mettre un terme de façon générale à ses interventions dans l'économie.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Ce n'est pas le moment de nous emmener faire une ballade dans les ports éloignés.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) fait son premier discours à la Chambre et les députés ne devraient pas l'interrompre, à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quel débutant!

M. Crosbie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, c'est sans nul doute une très bonne suggestion. En prenant la parole pour la première fois à la Chambre des communes, je suis bien entendu très honoré de me trouver dans cette chambre qui a tant d'années d'histoire et de tradition. J'espère que je saurai me montrer à la hauteur des débats de la Chambre et que je pourrai y faire une contribution.

En prononçant mon premier discours en tant que député, monsieur l'Orateur, je manquerais à mes fonctions si j'oubliais de féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), d'avoir été nommé à ce poste. Comme tous les députés le savent, c'est un député de Terre-Neuve et tous les Terre-Neuviens sont très fiers de sa promotion. Je pense en effet que sa nomination à ce poste représente pour lui une promotion.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Pour faire une remarque plus personnelle, j'ajouterai que le député était un excellent ami de mon père et qu'il a été son associé en affaires il y a de nombreuses années. Ils ont toujours été très proches et je sais qu'il serait très ému d'apprendre que Don Jamieson est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, et qu'il s'acquitte on ne peut mieux de ses fonctions. Cela ne veut pas dire que je ne formulerai aucune critique envers le ministre, monsieur l'Orateur, bien au contraire. Je le critiquerai, aujourd'hui et en d'autres occasions. Il n'est pas parfait, mais tous les Terre-Neuviens lui savent gré de ce qu'il fait et se réjouissent de la confiance que le premier ministre (M. Trudeau) a mis en lui en le nommant à ce poste.

Compression des dépenses de l'État

● (1550)

Si l'on m'autorise à faire une légère entorse aux règles à cette occasion, j'aimerais rendre hommage au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), mes collègues progressistes conservateurs de Terre-Neuve, pour leur carrière distinguée à la Chambre: le député de Saint-Jean-Est depuis 1957 et le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe depuis 1968. C'est un grand plaisir pour moi d'être à la Chambre en leur compagnie et de les avoir pour guides et conseillers.

J'aimerais également remercier le chef de l'opposition (M. Clark) pour la réception qu'il m'a réservée ainsi qu'au député d'Ottawa-Carleton (M^me^ Pigott) lorsque nous avons prêté serment. Ce fut une grande occasion pour moi et ma famille. J'aimerais remercier tout particulièrement le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député de Halifax (M. Stanfield) qui, l'un et l'autre, ont assisté à cette cérémonie. Nous y avons aussi été honorés de la présence de l'ancien premier ministre, de l'ex-chef et du chef actuel de notre parti qui sera le prochain premier ministre.

Sans vouloir trop mettre à l'épreuve la patience des députés d'en face, j'aimerais parler du bill sur la compression des dépenses. A mon avis la politique du gouvernement à l'égard de la compression des dépenses est pernicieuse, fausse et ne tient pas compte des réalités de vie au Canada, ni des besoins de nos circonscriptions désavantagées et particulièrement des provinces de l'Atlantique. Je ne suis pas disposé à appuyer cette politique à la Chambre des communes. Je pense, comme nous tous, qu'il faut combattre l'inflation. Je pense aussi qu'il faut en effet comprimer la dépense publique, mais nous devons examiner les diverses régions du pays et voir où ces dépenses doivent être comprimées et où il est préférable de se modérer.

Je ne comprends pas comment un gouvernement peut comprimer des dépenses dans une région du pays qui a déjà un taux de chômage de 13.9 p. 100. En fait, c'est une politique parfaitement cruelle et inhumaine d'appliquer une politique de compression dans tout le pays sans discrimination, comme si toutes les conditions régionales étaient les mêmes. Cette politique de compression peut s'appliquer aux provinces comme l'Ontario, l'Alberta ou, peut-être, la Saskatchewan, qui ne souffrent pas d'un taux de chômage très élevé, mais il ne convient pas de l'appliquer aveuglement à Terre-Neuve, où sévit un taux de chômage de près de 14 p. 100.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder deux questions: premièrement, la compression des dépenses pour ce qui est des services que le gouvernement canadien offre directement aux contribuables et, en second lieu, la limitation des sommes qu'il transfère aux autres administrations canadiennes, car il semble ignorer à ces deux égards l'un des principes fondamentaux de sa campagne électorale de 1968 et de son programme depuis lors. Je crois qu'il devait y avoir deux grands thèmes, l'un se rapportant au bilinguisme et au fait français et l'autre, à la déclaration du premier ministre qui s'engageait à éliminer les inégalités régionales. Le premier ministre n'a pas aplani le moins du monde les inégalités régionales. Il semble avoir abandonné cette politique en désespoir de cause, car le gouvernement actuel ne cherche aucunement à aplanir les inégalités régionales.

J'ai mentionné le taux de chômage à Terre-Neuve. La construction est à la baisse. La vente de voitures neuves est à la baisse. Il n'y a aucun redressement économique dans cette région. Les prestations d'assurance-chômage vont en augmentant. L'économie réussit à survivre grâce au transfert des paiements et aux rentes et paiements d'autres sources auquels les Terre-Neuviens ont droit au même titre que les autres Canadiens.

Si nous examinons les dépenses gouvernementales et comparons les deux échelons de gouvernement, nous constatons que le gouvernement provincial est sans le sou, qu'il n'a pas de grandes ressources financières et qu'il emprunte l'argent nécessaire pour continuer à faire fonctionner l'économie à Terre-Neuve. Il emprunte plus qu'il ne devrait pour continuer à bâtir un peu et à donner quelques emplois dans la province tandis que l'autre gouvernement qui possède des ressources illimitées avec la Banque du Canada en son pouvoir et la haute main sur la monnaie et le crédit se moque de notre situation et nous traite de la même manière que toutes les autres régions du pays.

Voyons seulement ce qui s'est passé. En 1974-1975, le MEER a dépensé 67 millions de dollars à Terre-Neuve y compris la contribution provinciale. C'était il y a deux ans. L'année dernière, en 1975-1976, les dépenses ont baissé à 62 millions de dollars et cette année elles tomberont à 57 millions de dollars, car c'est ce que le ministère de l'Expansion économique régionale compte dépenser à Terre-Neuve pour 1976-1977. Au moment même où le gouvernement devrait accroître ses dépenses, au moment où il a sous les yeux un bon nombre de propositions du gouvernement terre-neuvien et où les gens de Terre-Neuve dépensent pour surmonter les disparités régionales, le gouvernement fédéral réduit ses dépenses de 12 millions de dollars en deux ans.

Pour que le gouvernement du Canada dépense la même somme qu'il y a deux ans en tenant compte de l'inflation il devrait dépenser cette année 80 millions de dollars à Terre-Neuve et au Labrador par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale. Si nous examinons ce ministère qui, en principe, doit effacer les disparités régionales, nous voyons que ses efforts ont considérablement diminué si l'on tient compte de l'inflation. C'est la même chose sur le plan des travaux publics. L'organisme fédéral des travaux publics à Terre-Neuve est à court de fonds et incapable d'entretenir comme il faut ses installations, car ses dépenses ont été limitées alors même qu'on devrait dépenser davantage pour créer des emplois pour les 26,000 chômeurs terre-neuviens.

C'est la même chose pour les petites embarcations et les ports. Il y a deux ans, les dépenses faites au chapitre des petites embarcations et des ports de Terre-Neuve ont atteint $6,801,000. C'était en 1974-1975. L'année suivante ces dépenses ont été réduites à $4,200,000. Cette année, elles seront d'environ 4 millions de dollars. Cet organisme est dirigé par d'excellents administrateurs, mais ils ne peuvent dépenser l'argent qu'ils n'ont pas. Comment un gouvernement peut-il limiter son financement pour des projets comme celui-là qui créent des emplois et offrent des services utiles, surtout en période de chômage? C'est une question à laquelle le gouvernement devrait répondre. On a effectué des coupures au chapitre de l'expansion économique régionale, des travaux publics et des ports pour embarcations de plaisance.

Une chose que je n'arrive pas à comprendre à propos du gouvernement actuel, c'est sa pingrerie, sa mesquinerie quant à la juridiction de Terre-Neuve sur les ressources minières du plateau continental. Lorsque nous sommes entrés dans la Confédération, nous avons apporté avec nous le pétrole et le gaz naturel et les prétentions à la juridiction du plateau continental que fait maintenant valoir le Canada. Terre-Neuve a apporté à la Confédération 65 p. 100 de tout le plateau continental de la côte est du Canada. Si Terre-Neuve n'était pas entrée dans la Confédération, le Canada serait un participant de deuxième ordre à la Conférence sur le droit de la mer. Le Canada n'aurait aucun droit sur le pétrole et le gaz naturel du sous-sol marin du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve. On penserait que le gouvernement central se réjouirait qu'une province pauvre comme Terre-Neuve ait l'occasion de subvenir à ses besoins grâce à l'exploitation de ces ressources, si le gouvernement voulait bien lui en reconnaître la propriété et le contrôle. Mais au lieu de cela, le gouvernement du Canada soutient qu'il est le propriétaire et détient le contrôle des ressources naturelles que Terre-Neuve a apportées au Canada en entrant dans la Confédération.

Le gouvernement fonde sa position sur les possibilités juridiques que comporte une cause entendue en Colombie-Britannique il y a huit ou neuf ans. Pourquoi ne reconnaît-il pas que Terre-Neuve, une province démunie, aurait une excellente chance de pouvoir subvenir à ses besoins financiers de sorte qu'elle n'aurait plus besoin de peréquation fiscale et de paiements de transfert et ne reconnaît-il pas à la province le droit de propriété et de contrôle quant à l'utilisation de ces ressources. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral veut nous maintenir sous sa coupe. Il veut nous assujettir à son pouvoir et nous tenir sous sa domination. C'est la seule raison qui peut expliquer la politique du gouvernement en ce qui concerne la principale chance économique de Terre-Neuve. Voilà pourquoi il faut changer de gouvernement.

Aucune dépense fédérale n'était affectée dans notre province à la défense, à la recherche et au sauvetage jusqu'à ces toutes dernières semaines, quand le gouvernement a fini par céder aux instances du député de Saint-Jean-Est et du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. La politique du gouvernement en matière de transports à Terre-Neuve est brutale à tel point qu'on peut dire que les lettres «CNR» signifient «Canned Newfoundland Railwaymen" ou "Cannibalize the Newfoundland Railway", car le gouvernement fédéral actuel permet au CN d'agir à sa guise à Terre-Neuve, de mettre à pied des cheminots, de réduire ses services comme bon lui semble et d'imposer le camionnage.

● (1600)

La pitoyable petite route à double voie qui traverse Terre-Neuve doit maintenant endurer le transport de quantités énormes de marchandises parce que le CN veut manœuvrer de façon à pouvoir dire au gouvernement du Canada qu'il n'est plus nécessaire d'assurer le service de chemin de fer à Terre-Neuve, faute de quantités suffisantes de marchandises à transporter dans cette province. La politique ouvrière du CN est brutale et scandaleuse. Il n'est pas un employé du CN à Terre-Neuve dont l'emploi soit assuré pour l'année prochaine ou pour les cinq années à venir. À Terre-Neuve, 3,900 personnes travaillent pour le CN, en cale sèche ou pour le service ferroviaire, et pas un n'a de sécurité d'emploi. Depuis 10 ans, ces gens voient comment le CN abuse d'eux de façon honteuse. Nous allons combattre ces abus et changer tout cela lorsque le prochain gouvernement prendra le pouvoir.

Une voix: Bravo!

M. Crosbie: Je voudrais, pendant quelques moments, parler des transactions entre gouvernements. J'ai décrit un bien vilain tableau de la façon dont le gouvernement du Canada restreint ses dépenses à Terre-Neuve alors qu'il devrait aider autant que possible à combattre un taux de chômage terriblement élevé. Bien des députés n'ont pas eu, comme moi, au cours de leur compagne électorale, à faire face à ces douzaines sinon à ces centaines de chômeurs des deux sexes qui demandaient du travail. On ne pouvait pas leur en trouver car il n'y a pas de nouveaux chantiers et donc pas d'emploi. Je sais qu'il y a des abus dans l'assurance-chômage et le bien-être social mais le fait est que 90 p. 100 des chômeurs voudraient du travail, l'oisiveté leur pèse, ils veulent du travail à Terre-Neuve mais le gouvernement du Canada ne fait pas grand chose pour les aider à en trouver.

Qu'a-t-il fait du programme Perspectives-Jeunesse qui a été comme tant d'autres abandonné? Le gouvernement supprime la Compagnie des jeunes Canadiens dans ce bill; ils étaient devenus trop dangereux ou trop radicaux pour les députés d'en face. En 1975, à Terre-Neuve, le programme Perspectives-Jeunesse a créé des emplois pour 2,950 jeunes, pour la somme de 2.8 millions de dollars, et il n'y a rien à redire à cela, puisque de cette façon les étudiants ont eu du travail pendant l'été. En 1976, ce programme a été éliminé mais cela ne voulait pas dire que le chômage était en régression; je ne sais pas quelle en était la raison exacte. Cette année nous avons encore beaucoup de chômage et ce sera pire dans quelques mois, et pourtant tout ce qu'on nous offre, c'est un maigre budget de 8 millions pour les projets PIL ce qui est au-dessous des 12 millions de l'an dernier. Donc, on nous offre 4 millions de moins à Terre-Neuve alors que le chômage est tout aussi aigu, sinon pire. Quels instincts humanitaires peuvent bien motiver les ministériels? Pourquoi réduisent-ils les crédits alloués aux programmes Perspectives-Jeunesse? Voici que, par le truchement de leur propagande, ils cherchent à nous faire croire que ces programmes seront remplacés par quelque chose de mieux. C'est à voir. Je ne puis annoncer à mes commettants de Saint-Jean-Ouest que ce que le gouvernement va offrir sera mieux tant que je n'en suis pas convaincu moi-même.

Voilà quelques-unes des difficultés des programmes gouvernementaux qui visent directement les personnes. Le programme du fonds d'investissement pour les projets d'hiver a été supprimé. C'était bien assez que le gouvernement ait mis un terme aux services qu'il offrait directement aux habitants de Terre-Neuve et d'autres régions défavorisées, voici maintenant qu'il exerce des pressions sur les gouvernements provinciaux. Il va en exercer sur les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Ces cinq dernières années, j'ai eu la chance—ou peut-être la malchance—d'assister à la plupart des conférences fédérales-provinciales. J'ai constaté depuis deux ans un changement marqué d'attitude. En fait, le gouvernement du Canada se fiche éperdument que les provinces pauvres s'en tirent ou pas. Il feint de ne pas entendre. Chaque fois que nous examinons un programme du gouvernement, nous constatons la compression des crédits, dans le cas par exemple de la péréquation. Le gouvernement du Canada veut modifier ce programme parce que les dépenses croissent plus rapidement que prévu. A Terre-Neuve, ce programme revêt une très grande importance.

Les programmes dont je vais vous parler représentent 52 p. 100 de tous les revenus du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral veut changer la formule de péréquation et il y a quelques mois, ils annonçaient vouloir modifier le programme de revenu garanti dans le cadre de la nouvelle structure d'impôt sur le revenu, et le faire rétroactivement. S'ils y donnent suite, cela coûtera 8 millions de dollars de revenu à Terre-Neuve, et encore bien davantage à l'Ontario. Le ministre des Finances (M. Macdonald) est intransigeant—il ne veut pas céder d'une ligne, quoique, parait-il, il commence maintenant à fléchir un peu. Il fléchira bientôt plus qu'Ed Broadbent.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: L'honorable représentant devra céder, monsieur l'Orateur, car le gouvernement reconnaît que, partout au Canada, non seulement le citoyen ordinaire mais aussi les gouvernements de toutes les affiliations politiques, libérales, progressiste conservatrice, ou NPD, crient à l'anathème. Ils en ont tous par-dessus la tête de ce que fait le gouvernement actuel.

Il s'est agi d'abord du revenu garanti, puis de l'assurance soins médicaux. Le gouvernement du Canada a instauré le régime d'assurance frais médicaux. Il a suivi l'exemple de l'honorable représentant qui siège à la Chambre actuellement, l'ancien premier ministre de la Saskatchewan. Pour les provinces comme Terre-Neuve, qui n'ont pas beaucoup de médecins, une grande partie des dépenses des premières années étaient assumées par le gouvernement du Canada, en vertu des dispositions de ce programme, mais la situation est en train de changer. Nous devons actuellement payer 64 p. 100 des coûts de l'assurance-maladie. Voilà le gouvernement qui a lancé le programme qui propose d'imposer un plafond à ces dépenses.

Ce gouvernement n'est pas obligé de signer des négociations collectives avec le SCFP et avec d'autres syndicats représentants les employés d'hôpitaux; il n'est pas obligé de subir directement la hausse fantastique des frais de l'assurance-hospitalisation. Qui s'oppose à ce que les salaires des employés d'hôpitaux soient haussés comparativement à ce qu'ils étaient il y a 3 ou 4 ans? Ainsi, le gouvernement veut céder l'assurance-hospitalisation aux provinces, ainsi que l'assurance-maladie. Il impose un plafond sur les programmes, un plafond qui n'a rien à voir avec les frais que doivent assumer les provinces pour administrer les programmes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie au cours des nombreuses années à venir. Il en résultera que les provinces telles que Terre-Neuve ne pourront plus offrir les services qu'elles offrent actuellement, encore moins les améliorer. Si ces programmes sont appliqués, la province de Terre-Neuve ne pourra plus offrir ses services actuels parce qu'une partie de plus en plus importante de son budget devra être consacrée aux programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation déjà en vigueur.

Le gouvernement canadien a fixé un plafond pour les dépenses destinées à l'enseignement postsecondaire. Je pense qu'il autorisera une progression annuelle de 15 p. 100. L'année dernière, l'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve a coûté 1.6 million de dollars davantage que cela n'aurait coûté sans ce plafond arbitraire. Si le gouvernement fédéral avait rempli son obligation initiale, Terre-Neuve aurait eu 1.6 million de dollars pour ces programmes. Cette décision n'est pas de nature à aider les provinces défavorisées à offrir des services d'enseignement postsecondaire convenables à leurs habitants. De quelque côté que nous regardions, le gouvernement d'en face a un bien piètre bilan à son actif, qu'il s'agisse de relations entre le gouvernement et les personnes ou de l'attitude du gouvernement à l'égard de ses propres programmes, et ce bilan s'assombrit de jour en jour.

Le gouvernement a introduit un autre changement qui a d'importantes répercussions; il concerne la Gendarmerie royale. C'est la Gendarmerie royale qui dessert Terre-Neuve. Les députés d'en face sont en train de mettre à contribution le gouvernement de Terre-Neuve et celui des autres provinces desservies par la Gendarmerie royale. Autrefois, les dépenses de la Gendarmerie royale étaient partagées à part égale entre le gouvernement et les provinces. Cette année, le gouvernement veut que la proportion passe à 52 p. 100. Quand j'ai dit cela, monsieur l'Orateur, je suis certain que vous pensiez que le gouvernement fédéral allait supporter 52 p. 100 des frais, que ce gouvernement étendu, fort, puissant et sain allait payer 52 p. 100 des dépenses. Pas du tout. Il dit aux provinces que cette année, il veut que sa part tombe à 48 p. 100 et que la leur passe à 52 p. 100. L'année prochaine, la part des provinces augmentera encore de 1 p. 100, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle atteigne 56 p. 100. Le gouvernement fédéral n'est même pas disposé à continuer à payer la moitié des dépenses de la Gendarmerie royale dans les provinces qu'elle dessert. Quelle politique est-ce là? Ils ont, bien entendu, besoin de la Gendarmerie royale. Il aurait dû y avoir plus de membres de la GRC en service, le week-end dernier, lorsque onze prisonniers se sont échappés. Cependant, c'est une autre histoire. Nous ne savons pas où ils se trouvent aujourd'hui, sans doute dans un bureau de vote au Québec. Onze d'entre eux se sont échappés en une seule fin de semaine. Si cela se reproduit pendant quelques autres fins de semaines, il n'y aura plus un seul prisonnier dans nos prisons. Donc, même en ce qui concerne un service mineur comme la GRC, le gouvernement fédéral effectue des compressions au niveau des provinces. Peu importe qu'une province soit moins en mesure d'y faire face qu'une autre, la même politique s'applique à toutes.

● (1610)

L'ex-premier ministre de Terre-Neuve continue à faire activement de la politique.

Une voix: Il est revenu parmi les libéraux.

M. Crosbie: Nous verrons quel charivari ce sera d'ici dix mois et nous verrons bien combien de temps il restera après le prochain congrès au leadership. Le député a déjà dit que l'on ne devrait pas traiter le Canada comme le lit de Procuste. Il a toujours des images très appropriées. Procuste, je crois, était plus grand que son lit et, pour faire entrer des gens dans son lit, il fallait les casser. Je crois que c'est ce qu'il voulait dire. C'est ce qui se produit ici. Le gouvernement actuel est revenu à sa politique de Procuste, c'est-à-dire que nous devons tous nous conformer à son moule et à ses programmes de restriction financière. C'est ce qui est finalement arrivé et si l'on continue d'appliquer cette politique, les provinces défavorisées connaîtront de graves difficultés financières d'ici un an ou deux. C'est inévitable.

Pour en revenir aux transports, non seulement cherche-t-on à détériorer nos services mais en juillet dernier, le ministre des Transports (M. Lang), avec une arrogance sans précédent, a ôté le service d'autobus du CN exploité à Terre-Neuve de la compétence de notre Commission des services d'utilité publique. Les députés se rappelleront qu'il y a quelques années, le gouvernement libéral de Terre-Neuve a décidé que si le gouvernement du Canada participait au financement de la Transcanadienne et, finalement, assumait 90 p. 100 des frais, il pourrait supprimer graduellement le service-voyageurs du CN et le remplacer par un service d'autobus. Il a été convenu que ce service serait régi par la Commission des services d'utilité publique de Terre-Neuve et il en est allé ainsi. En fait, il y eu des appels jusqu'à la Cour suprême du Canada pour le confirmer. Cependant, il y a quelques mois, le CN a essayé d'augmenter de 130 p. 100 ses tarifs d'autobus à Terre-Neuve—alors qu'il n'y a plus de service-voyageurs ferroviaire—mais la Commission des services d'utilité publique a ramené cette hausse à 30 ou 32 p. 100.

Le ministre des Transports, l'honorable ministre bionique dont les frais de déplacement atteindront 6 millions de dollars avant la compilation des comptes, a répliqué en soustrayant sans avertissement ou consultation les autobus au contrôle de notre commission des services d'utilité publique. Il a passé un décret du conseil et les a assujettis à la Commission canadienne des transports. Ils trouveront certes un refuge confortable sous l'aile de la CCT, qui ne connaît rien aux conditions de Terre-Neuve, qui s'en fiche éperdument et qui est à 1,600 milles d'ici. Bien sûr, nous savons qui est président de la CCT et de quel cabinet il vient. Jamais nous n'avons vu cela dans l'histoire du Canada! Le gouvernement pense que Terre-Neuve est une petite province primitive qui a peur, qui n'offrira pas de résistance et qui peut être traitée avec mépris et arrogance. Il pense que Terre-Neuve est sans importance, que les gens du centre du Canada ne sauront pas et qu'ils sont les seuls qui comptent.

L'important pour le gouvernement, c'est de se faire entendre en Ontario et au Québec. Terre-Neuve et ses problèmes sont relégués au second plan, et on n'en parle pas beaucoup ici, mais on en entendra parler tant que je resterai à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le dossier du gouvernement actuel au sujet des problèmes de transport à Terre-Neuve est lamentable sur tous les points. J'ai dit aujourd'hui que je ne critiquerais pas mon honorable collègue de Burin-Burgeo, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne parlerai pas de ses méfaits et je remettrai cela à une autre occasion. Je ne parlerai pas des arrangements qui ont été conclus pour que Port-aux-Basques obtienne tout l'argent du transport à Terre-Neuve et que Saint-Jean-Ouest, Saint-Jean-Est, Gander, Twillingate, Bonavista, Trinity et Conception et les autres s'accommodent des restes. J'en reparlerai une autre fois. Je ne veux pas le faire aujourd'hui. Je ne sais pas exactement à combien de temps j'ai droit.

Des voix: Allez-y.

M. Crosbie: Je ne veux pas être partisan.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je remercie les députés d'en face d'être si tranquilles pendant mon discours. Après, évidemment, je ne m'attends à aucune pitié. Le dossier du gouvernement est lamentable et doit changer. Il n'est pas trop tard pour faire volte-face. Il tombera nécessairement sous la colère de l'électorat quand il rencontrera son créateur d'ici 18 mois.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je crois avoir démontré à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement actuel est arrogant, manque de sentiment, ne plie pas, est sans souci et tient cavalièrement sa propre supériorité pour acquise. C'est ce à quoi on le reconnaît. Il suppose qu'il est supérieur et qu'il restera ici pour toujours. Il perdra bientôt ses illusions. Le gouvernement est cynique. D'abord, il dénonce le contrôle des salaires et des prix et il l'instaure seize mois plus tard. C'est ce qui inquiète l'ensemble des Canadiens. Ce ne sont pas les contrôles eux-mêmes qui les inquiètent.

Cela me rappelle combien j'ai été heureux de rencontrer le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, lorsque je suis allé à Saskatoon en fin de semaine. Il s'est adressé à la Fédération des travailleurs de la province et leur a dit qu'en tant que socialiste il prônait le dirigisme économique et qu'une économie dirigée supposait le contrôle des revenus. Il a demandé aux membres de la Fédération pourquoi ils s'insurgeaient contre le contrôle des salaires, puisque tout vrai socialiste est en faveur du contrôle des revenus. Il est ridicule que les syndicats ouvriers partout au Canada dénoncent le contrôle des salaires et des prix, alors que les néo-démocrates l'appuient. Ils ne comprennent pas que le parti qu'ils appuient est en faveur du contrôle des revenus et que si jamais ce parti prend le pouvoir, nos revenus seront contrôlés; il ne peut en être autrement. Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, est un homme lucide qui dit ce qu'il pense, et il n'a laissé aucun doute quant à ses convictions. Je pense qu'il a su remettre les syndiqués à leur place. Quelle bêtise de leur part d'appuyer les néo-démocrates et s'insurger ensuite contre un programme de contrôle des revenus. Ils peuvent bien s'en prendre à la Chambre et aux ministres, mais non pas au principe du programme.

Nous reprochons au gouvernement actuel sa mauvaise administration économique et, comme je l'ai mentionné au début, nous lui reprochons d'avoir abandonné la lutte contre les inégalités régionales. Ce n'est là rien de nouveau; la même chose s'est produite en 1957. En 1957, un gouvernement libéral confiant et arrogant se croyait destiné à gouverner indéfiniment. M. St-Laurent et ses collègues ont fait appel au peuple canadien, et le très honorable député de Prince-Albert a pris la tête de la révolution qui grondait chez les Canadiens depuis deux ans et enlevé le pouvoir au gouvernement. Le très honorable député de Prince-Albert venait de l'Alberta . . .

Des voix: De la Saskatchewan.

M. Crosbie: . . . et dans un an ou deux, ou peut-être dans 15 mois—cela ne sera jamais assez tôt, peut-être à l'hiver ou au printemps—le député de Rocky Mountain prendra la tête d'une autre révolution de l'opinion populaire.

Des voix: Bravo!

Une voix: Pas de discours partisans.

M. Crosbie: Mon prochain discours à la Chambre je le ferai de l'autre côté.

Une voix: Est-ce là tous les discours que vous allez faire?

Une voix: Allez-vous encore changer de parti?

M. Crosbie: Les députés d'en face ont un grave problème de leadership. La patience a des limites. Je doute que le véritable problème au Canada soit celui du bilinguisme, et les Canadiens n'y croient rien. Nous n'allons pas nous laisser leurrer. Inutile d'essayer de nous jeter de la poudre aux yeux. Les habitants du centre du Canada peuvent considérer que cela est le principal problème, mais ils se trompent. Nous autres, à Terre-Neuve, croyons dans la politique du bilinguisme, mais notre confiance dans cette politique ne nous a pas aidés dans nos différends énergétiques avec la province de Québec. Le bilinguisme ne nous aide pas; il s'agit d'un problème relevant seulement de la politique provinciale ou interprovinciale. Nous ne pensons d'ailleurs pas que le bilinguisme soit un problème réel.

● (1620)

A mon avis, voici les problèmes les plus importants: tout d'abord la conception du fédéralisme canadien. Allons-nous avoir un État unitaire comme le premier ministre et le gouvernement actuel semblent le préconiser? Ils semblent en effet se diriger au grand galop vers une concentration du pouvoir à Ottawa. Tel est le résultat de leur politique. Peu leur importent les régions, ils ne veulent pas qu'elles soient fortes. C'est la nature réelle du fédéralisme. Va-t-on avoir un gouvernement fédéral d'une force écrasante, avec cinq ou six comtés faibles et une ou deux provinces fortes, ou un véritable État fédéral? Il en sera décidé au prochaines élections, car le chef de notre parti croit en la seconde solution.

La question de savoir comment remédier au chômage est un autre problème, et autrement plus important que le bilinguisme. S'il est vrai que 7.6 p. 100 de chômage n'est pas un taux énorme pour l'ensemble du Canada, si l'on tient compte notamment qu'aujourd'hui nombre de familles ont deux emplois, puisque les femmes travaillent. Pareilles excuses pourraient mener à un taux de chômage de 14 p. 100. Que le chômage sévisse dans une partie du pays ou l'autre est néanmoins impardonnable, car il doit y avoir des moyens de résoudre le chômage régional. C'est pourquoi, le 14 octobre le candidat du Nouveau parti démocratique a remporté un tel succès dans la circonscription de Saint-Jean-Ouest, c'est pourquoi j'ai été élu et c'est aussi la raison pour laquelle le candidat libéral a essuyé un tel échec, avec 7 p. 100 seulement de votes dans une province qui était libérale depuis la confédération. Monsieur l'Orateur, c'est bien là un signe avant-coureur.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Crosbie: C'est la vraie nature du fédéralisme canadien, monsieur l'Orateur. Il faut remédier au chômage et juguler l'inflation. Aucune région du pays ne devrait avoir un chômage de 14 p. 100. Le troisième problème est celui des disparités régionales. Si le gouvernement est las de se battre avec cet éternel problème, les députés de ce côté-ci veulent avoir l'occasion de prendre les choses en main. Le très honorable député de Prince-Albert a commencé à faire une percée dans cette direction lorsqu'il était au pouvoir et notre parti est prêt à s'attaquer au problème et à le résoudre.

La quatrième question est de rendre au Canada sa productivité. C'est une priorité plus importante que le bilinguisme. Le prétendu nationalisme canadien est simplement à mon avis un reflet du provincialisme de l'Ontario. Nous devons prouver notre nationalisme en tant que Canadiens dès qu'une question enflamme les esprits des habitants de l'Ontario. Mais ils ont des idées si provinciales qu'ils pensent encore que la loi sur l'examen de l'investissement étranger et autres questions du même acabit sont ce qui passionnent le plus les Canadiens. Pourtant ces derniers s'intéressent bien davantage aux problèmes que je viens de citer.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les députés de leur patience. Je sais que je me suis montré un peu plus partisan qu'on ne pouvait s'y attendre, mais après tout la population de Saint-Jean-Ouest ne s'est pas fait entendre ici depuis 14 mois parce que le premier ministre semblait trembler dans ses bottes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On ne m'a pas élu ici pour me voir rester coi pendant les six prochains mois. Les problèmes de ces régions sont trop importants, monsieur l'Orateur, et je compte m'en ouvrir ici, tout comme le feront les députés d'en face ou de ce côté-ci. A Terre-Neuve, 530,000 personnes trouvent saumâtre que le gouvernement fédéral ne se soit pas occupé d'elles, et pensent qu'il a perdu les pédales. Les habitants s'inquiètent du bilinguisme mais aussi de nourrir leurs familles, d'avoir des emplois, des services et des moyens de transports convenables et de conserver les emplois qu'ils ont. Ces choses leur importent beaucoup plus que le bilinguisme et ils sont bien disposés à régler cette dernière question, mais seulement une fois que les autres problèmes plus fondamentaux auront été résolus.

Si le gouvernement continue à faire des compressions de dépenses du genre de celles qui sont annoncées dans ce bill, s'il continue à étrangler financièrement les provinces comme il le fait aux conférences fédérales-provinciales, Terre-Neuve va changer de cap pour éviter de sombrer. Elle va mettre le cap sur le député de Rocky Mountain, celui qui formera le prochain gouvernement.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour son premier discours à la Chambre. Il a parlé de façon posée et habile, mais non avec la modestie des débutants.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Le bill C-19 est intitulé loi modifiant ou abrogeant certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement. Il tire sa raison d'être de l'obligation dans laquelle l'État se trouve de limiter ses dépenses. En période d'inflation, il est utile et urgent d'agir ainsi. Mais les coupures doivent être pratiquées aux bons endroits, pour ne pas anéantir les efforts de relance et pour ne pas imposer de graves privations à ceux qui sont le moins en état de se tirer d'affaire. Mes collègues ont traité en détail des dispositions du bill. Quant à moi, je parlerai d'un sujet connexe dont il n'est pas question dans le bill lui-même, c'est-à-dire d'économies militaires.

Ce que je tiens à dire, c'est qu'on devrait penser sérieusement à opérer des coupures dans les frais des installations militaires inutiles. Dans les gouvernements modernes, comme aussi dans la presse et dans certains secteurs de l'opinion on a généralement tendance à considérer comme tabou les budgets militaires: tout, sauf cela. J'aborde donc un sujet impopulaire, mais important. Par contre, à mon avis, il n'y a aucune dépense plus inflationniste que celle de la défense. Elle ne produit ni biens de consommation ni biens supplémentaires. Comme nous l'avons tous constaté, les dépenses militaires ont tendance à se maintenir d'elles-mêmes. On maintient les installations et les alliances militaires, qu'elles soient nécessaires ou non. C'est un sujet qui, à mon avis, nécessite un examen très attentif.

En effet, non seulement le Canada a-t-il engagé à des fins militaires des dépenses considérables dont l'utilité pourrait être mise en doute, mais encore l'ancien ministre de la Défense nationale a déclaré triomphalement en Chambre il y a environ un an que les dépenses de son ministère ne sauraient faire l'objet d'un plafonnement mais que les immobilisations devraient être accrues annuellement de 12 p. 100 pendant cinq ans. A mon sens c'est une mesure nettement inflationniste.

Par le passé, de telles dépenses étaient taboues et il n'était pas question d'en discuter. Le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale est en mesure d'étudier les détails d'une dépense de ce genre, mais de façon générale par le passé, le gouvernement au pouvoir n'a pas consulté ce comité relativement aux projets d'envergure qu'il envisageait. Un exemple notoire a été l'achat des avions patrouilleurs à grande autonomie Orion de la société Lockheed. Cette transaction, qui a finalement entraîné une dépense de plus d'un milliard de dollars, a été présentée au peuple canadien sans avis préalable, après le minimum de discussions quant à son objectif fondamental. On a surtout traité de questions de détail et de l'ineptie dont avait fait preuve le gouvernement dans ses négociations, qui n'avait pas obtenu la moindre garantie écrite.

La mauvaise gestion de la société Lockheed et son système de corruption à l'échelle mondiale ont fait l'objet de vives discussions partout dans le monde. Je m'empresse d'ajouter, monsieur l'Orateur, que personne n'a laissé entendre qu'il y avait eu corruption de citoyens canadiens. Il semblerait que notre ministère de la Défense était disposé à accepter l'avis de fonctionnaires américains intéressés à la stabilité financière de Lockheed, sans le mettre en question. Le fait est que l'Orion a été conçu pour d'autres buts et d'autres rôles. L'une de ses fonctions principales était de participer, le cas échéant, à la guerre sous-marine à long rayon d'action dans l'Atlantique. Le scénario établi prévoyait une attaque par les forces classiques supérieures de l'URSS et des pays membres du Pacte de Varsovie en Europe, suivie d'une guerre prolongée en Europe dans laquelle les Nord-Américains essaieraient d'envoyer par bateau des fournitures en Europe. L'expédition des produits pourrait être compromise par les sous-marins dans l'Atlantique Nord. On a proposé que des avions patrouilleurs à long rayon d'action soient utilisés au-dessus de l'Atlantique pour permettre la détection et la destruction des sous-marins et, partant, pour assurer la protection des voies marines de l'Atlantique.

● (1630)

La faiblesse de ce scénario est qu'il est peu vraisemblable. Il est fort douteux qu'une guerre semblable ait lieu à l'âge des missiles. En effet, dans les deux guerres mondiales passées, il était de la plus haute importance d'annihiler le péril sous-marin et de prendre des mesures très énergiques dans ce but. Ce serait une grave erreur que de vouloir appliquer à notre époque des tactiques conçues pour les circonstances totalement différentes existant au moment de ces deux guerres. Il est difficile de croire que si, comme on le suppose, l'URSS devait déclencher une attaque, même partiellement réussie, sur l'Europe, la guerre ne se transformerait pas rapidement en conflit nucléaire.

Cette situation a été prévue. Ainsi, le vice-maréchal de l'air Stewart Menaul, chef du Royal United Services Institute for Defence Studies, à Londres, a dit que selon la stratégie actuelle de l'OTAN, seul le recours immédiat aux armes nucléaires peut arrêter une attaque des pays signataires du Pacte de Varsovie. Dans la série intitulée «Power at Sea», l'un des documents Adelphi présentés par l'Institut des études stratégiques, M. Hedley Bull, spécialiste éminent, examine le rôle que les petites puissances peuvent jouer dans une guerre navale et déclare qu'il devrait se borner à la défense des eaux côtières et des zones de pêche jusqu'à la limite prévue de 200 milles. Par la même occasion, il explique également pourquoi la guerre sous-marine sur une vaste échelle ne convient pas à une petite ou moyenne puissance. En ce qui concerne le Canada, tout préparatif en vue d'une guerre sous-marine de ce genre est une perte de temps et d'argent. En outre, le Canada s'est engagé à dépenser 184 millions de dollars pour l'achat de chars allemands Léopard, qui serviront surtout dans les plaines d'Europe centrale. Si le Canada n'est pas obligé de poursuivre ce rôle, peut-être s'agit-il d'une dépense raisonnable; quoi qu'il en soit, cette proposition mérite également d'être revue par le Parlement ou le comité de la défense.

Compression des dépenses de l'État

L'ancien ministre de la Défense nationale, le député de Winnipeg-Sud (M. Richardson) avait clairement indiqué que le Canada souhaitait acheter un grand nombre d'avions de combat. J'entends dire que le gouvernement envisage de consacrer un autre milliard de dollars environ à cette fin. J'espère que le nouveau ministre de la Défense (M. Danson), en ce moment absent et que je félicite de son nouveau poste, examinera non seulement les programmes de dépenses en immobilisations énoncés dans nos propositions en matière de défense, mais qu'il fera, devant le Parlement, ou le comité de la défense, une déclaration complète relativement aux futurs programmes de dépenses du Canada dans ce domaine. Nous n'avons jamais entendu de telles déclarations dans le passé.

Si de pareils programmes ont été élaborés au sein du ministère de la Défense nationale, et je ne doute pas qu'ils l'aient été, le ministre devrait les soumettre à examen. J'espère que notre nouveau ministre de la Défense nationale n'oubliera pas le Livre blanc qui a été publié lorsque l'actuel ministre des Finances (M. Macdonald) était ministre de la Défense nationale en août 1971. Il énoncait les priorités prévues au budget de la défense du Canada. En effet, les priorités de la politique de défense ont été émises par le premier ministre (M. Trudeau) le 3 avril 1969. Il y avait notamment en premier lieu, et à juste titre, la surveillance de notre propre territoire et de nos côtes, c'est-à-dire la protection de notre souveraineté; la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec l'armée américaine; le respect des engagements pris dans le cadre de l'OTAN; les rôles internationaux que nous pouvons être appelés à jouer pour le maintien de la paix.

Un chapitre important du Livre blanc sur la défense est consacré à la protection du Canada et à la surveillance nécessaire; on y dit que cela est essentiel non seulement pour nous autres mais aussi pour nos alliés. Le même chapitre parle également de la défense de l'Amérique du Nord et dit que la seule menace militaire qui pèse sur le Canada est celle d'une vaste attaque atomique lancée contre l'Amérique du Nord. On ne saurait neutraliser une telle menace que par la crainte de représailles. Le rôle du Canada dans ce domaine se limite à assurer une surveillance et une alerte préliminaire. Les bombardiers armés sont désormais inutiles et on ne leur accorde à juste titre qu'une faible priorité à l'ère des missiles où l'éventualité d'une attaque par bombardiers armés est pratiquement impensable.

Le Canada n'est pas le seul pays qui doive revoir soigneusement ses dépenses au chapitre de la défense. Le monde entier semble en proie à une folie collective avec sa course aux armements. On évalue les dépenses totales pour l'armement entre 300 et 350 milliards de dollars par an. Comme Barbara Ward le dit si bien dans son livre, une fraction de cette somme suffirait à répondre aux besoins essentiels de l'humanité; les dépenses faites au chapitre des armements sont disproportionnées. Dans son livre «l'*Habitat de l'homme*» qu'elle a publié lors de la conférence Habitat, elle mentionne le coût de certains besoins essentiels. Elle cite des prévisions faites par la Banque mondiale il y a quelque temps. Elle dit qu'à l'échelle mondiale nous devrions dépenser 42 milliards de dollars pour l'alimentation, 25 milliards de dollars pour l'approvisionnement en eau des campagnes et des villes, 28 milliards de dollars pour le logement urbain, 16 milliards de dollars pour le transport urbain, 8 milliards de dollars pour les programmes sociaux et sanitaires, soit au total environ 125 milliards de dollars sur dix ans ou 12.5 milliards de dollars par an.

Si nous comparons cette somme aux 300 à 350 milliards de dollars que les pays du monde dépensent chaque année pour leur armement on peut voir qu'il suffit de dépenser des montants relativement restreints pour changer la vie des gens qui ne sont pas suffisamment nourris, pas suffisamment instruits, en mauvaise santé et aux prises avec la maladie. Quand on voit qu'il faudrait dépenser si peu, au fond, pour remédier à ces problèmes alors que nous dépensons tellement pour les armes, on comprend facilement pourquoi Barbara Ward dit que les dépenses au chapitre de l'armement sont injustifiées et terriblement disproportionnées.

Je tiens à le dire clairement, je ne nie pas que les troupes auxquelles nous avons confié divers rôles doivent être suffisamment équipées, entraînées et rémunérées. Mais je demande que le gouvernement, le Parlement et même les Canadiens étudient de façon plus approfondie et plus ouverte les rôles et les priorités que nous avons choisis. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision de donner carte blanche aux services armés pour les exempter des mesures d'austérité et libérer leurs dépenses. Tenir compte de l'inflation c'est une chose, mais c'en est une autre que d'aggraver l'inflation en augmentant de 12 p. 100 par an les dépenses au chapitre de la défense nationale et cela pendant au moins cinq ans. Ces chiffres s'additionneront. Ils contribueront nettement à aggraver l'inflation et, si l'on revoit la chose, on fera beaucoup plus pour limiter les dépenses que toute autre mesure proposée dans ce bill.

● (1640)

Quand vous tenez le genre de propos que j'ai tenus, il se trouve des gens pour tenter de vous effrayer en invoquant les dépenses militaires des Soviétiques, disant qu'il faut en faire autant. Des gens très respectables, dont le secrétaire général de l'OTAN, ne sont pas à l'abri de cette tendance. Ils essaient de nous effrayer par ce raisonnement. J'ai ici un article très intéressant tiré du *Post* de Washington et publié dans le *Guardian* de Manchester. Ce dernier publiait cet article dans son numéro du 17 octobre de cette année, aussi est-ce un article qui est toujours d'actualité. Je tiens à vous en faire lecture:

L'Union soviétique dépense beaucoup plus au titre de la défense et de l'armement qu'on le croyait auparavant, mais elle tire beaucoup de l'arrière derrière les États-Unis en matière de technologie militaire ainsi que de production industrielle et agricole, d'après des études récentes des services secrets américains rendues publiques la semaine dernière.

Témoignant devant le Congrès, les directeurs de deux organismes de service secret américains (CIA et DIA) ont décrit une Union soviétique qui ne produit pas suffisamment d'aliments pour subvenir à ses besoins, qui tire de l'arrière en matière de technologie, qui subit une espèce de récession à la soviétique, mais qui dépense néanmoins davantage que les États-Unis, et de loin, au chapitre de la défense.

Ni l'un ni l'autre organisme . . .

Il s'agit des deux organismes mentionnés qui étaient appelés à témoigner devant le comité sénatorial des États-Unis.

. . . n'ont soutenu que ces dépenses soviétiques en armement menaçaient la sécurité américaine, et George Bush, directeur de la CIA, a souligné que la révision à la hausse de l'évaluation que la CIA avait faite des dépenses soviétiques au titre de la défense, ne voulait pas dire que les programmes soviétiques de défense étaient plus considérables qu'on le croyait auparavant. Ces révisions à la hausse, a fait valoir la CIA, s'expliquent surtout par le fait semble-t-il que «les industries soviétiques de production de défense sont moins efficaces qu'on le croyait auparavant . . . presque la moitié moins qu'on le pensait».

On donne des chiffres plus loin.

> Les nouvelles estimations de l'organisme se fondent sur les plus récentes informations, dont certaines proviennent, semble-t-il, de nouveaux immigrants soviétiques qui auraient travaillé dans l'industrie militaire de l'Union soviétique.
>
> M. Bush a déclaré au sous-comité dirigé par le sénateur William Proxmire que l'Union soviétique ne possède pas un seul système d'armements techniquement supérieur à ceux des États-Unis.
>
> Par contre, Bush affirme que les États-Unis possèdent pour leur part, plusieurs systèmes d'armements que les Russes ne peuvent pas copier.

C'est suffisant pour prouver mes dires. Je ne prétends pas que tous ces chiffres soient exacts. Ils peuvent fort bien être erronés. Je ne dis pas que nous devrions fermer les yeux, abandonner toute prudence ou cesser d'être sur nos gardes en évaluant nos besoins. Nous vivons dans un monde imprévisible. Ce n'est donc pas ce que je demande. Je demande simplement qu'on ne se lance pas tête baissée dans toutes sortes de dépenses importantes que nous proposent certains milieux militaires simplement à cause d'un état de panique fondé sur la prétendue situation militaire en URSS.

Je conclus en demandant à la Chambre, et surtout au ministre de la Défense nationale de créer un précédent dans les dépenses militaires, en annoncant que dorénavant, les politiques du gouvernement seront établies de façon ouverte. Je sais qu'il y a des secrets qu'on ne peut pas divulguer, des secrets qui revêtent une importance stratégique. On peut toutefois, en personnes intelligentes, discuter du but et du rôle généraux que nous avons à jouer. Nous avons besoin d'un grand nombre de spécialistes en la matière. Des personnes qui savent de quoi elles parlent ont souvent dit que des gens intelligents qui réfléchissent à ces choses peuvent faire preuve de bon sens et tirer des conclusions utiles. On ne nous a pas donné l'occasion de le faire, à nous les députés.

J'espère que le nouveau ministre de la Défense nationale va inaugurer une nouvelle époque, en partie au comité et en partie par le biais de déclarations à la Chambre. J'espère qu'il s'assurera de la nécessité de prendre telle mesure, que les Canadiens comprendront le pourquoi des mesures prises et, si elles ne sont pas nécessaires, que les restrictions que nous nous empressons d'appliquer dans d'autres domaines le seront dans celui-ci également.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) de son baptême d'orateur. Je peux en toute sincérité dire que j'ai une certaine affinité avec ce député. Nous sommes habitués en Colombie-Britannique à l'idée qu'on peut changer de parti politique comme on change de chemise. Je peux donc comprendre le député de Saint-Jean-Ouest. J'espère que le député suivra l'exemple de Joey Smallwood qui à titre de libéral a fait entrer Terre-Neuve dans la Confédération. Il a flanché à un moment donné mais tout récemment il redécouvrait que le parti libéral constitue le principal courant politique au Canada et il adhérait à nouveau à ce parti. Je souhaite seulement au député de Saint-Jean-Ouest une heureuse conversion de ce genre dans sa vie politique. Il constatera que les libéraux sont indulgents et ne tiennent pas rancune à ceux qui deviennent transfuges à un moment donné.

J'aimerais commenter brièvement un point que le député de Saint-Jean-Ouest a soulevé. Il a demandé où allait l'argent du ministère de l'Expansion économique régionale dans sa belle province. Sauf erreur, le député a déjà été ministre des Finances de Terre-Neuve. Or, ce sont les provinces qui décident où va l'argent affecté à l'expansion économique régionale; ce sont elles qui établissent les priorités. Le député de Saint-Jean-Ouest se critique donc lui-même parce qu'il n'a pas affecté ces fonds aux bons endroits. J'ai connu une situation semblable dans la province de la Colombie-Britannique. Je ne puis obtenir un sou des fonds distribués par le ministère de l'Expansion économique régionale pour l'île de Vancouver. Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral ne veut pas payer, c'est parce que le gouvernement provincial n'a pas reconnu cette priorité. Le député a signalé que cet argent prend le chemin de certaines circonscriptions. Cela m'étonne beaucoup, parce que, de toute évidence, c'est son gouvernement qui en a ainsi décidé. Je me rends compte que le député prononce son premier discours à la Chambre, mais je dois commenter ses observations. Je ne le fais pas malicieusement, mais uniquement pour mettre les choses au point. C'est la province qui établit les priorités et non pas le gouvernement fédéral.

S'il n'en tenait qu'à moi, j'aimerais avoir beaucoup plus à dire sur la façon dont cet argent est dépensé, plutôt que de voir les provinces exercer un contrôle exclusif sur l'usage qu'elles font chez elles des deniers des contribuables canadiens. Je suis peut-être sceptique, mais je me demande parfois si les provinces sont toujours honnêtes quand elles consacrent à certains domaines qui répondent d'après elles à leurs priorités, un argent qui servirait au mieux les intérêts des provinces, du moins du point de vue fédéral. Si nous devons dépenser de l'argent dans les provinces, nous devrions avoir voix au chapitre plus que par le passé.

Je n'aime pas me faire dire ici par des députés, et surtout par un ancien ministre provincial des Finances, que le gouvernement fédéral en oriente l'usage alors que la vérité est tout autre. En tant qu'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest aurait eu beaucoup plus à dire à ce sujet que probablement tout autre membre du cabinet alors au pouvoir. Je tenais à faire ces quelques observations avant de passer au bill C-19.

Moi aussi j'aimerais parler du problème auquel je fais face en tant que nouveau député. Qu'on soit nouveau ou ancien député, qu'il s'agisse de politique municipale ou provinciale, on rencontre partout le même problème. Jour après jour, l'opposition s'en prend au gouvernement, lui reprochant de trop dépenser. Elle demande ensuite pourquoi le gouvernement fédéral a un budget si élevé, qui a triplé en dix ans, affirmant qu'elle aurait agi autrement si elle avait été au pouvoir et ajoutant qu'elle aurait présenté des mesures législatives qui auraient fait l'une de deux choses. Le député de Saint-Jean-Ouest déclare que nous ne dépensons pas assez d'argent dans sa province. L'opposition officielle estime cependant qu'en général nous devrions réduire les dépenses du gouvernement et être moins prodigue avec l'argent des contribuables. Toutefois, dès que nous prenons une telle mesure, les députés d'en face se plaignent que nous n'agissons pas comme il le faudrait et, qu'en fait, nous devrions faire des économies dans d'autres domaines.

● (1650)

Est-ce là faire preuve d'honnêteté, du point de vue politique, alors que le gouvernement déploie des efforts très précis pour réduire ses dépenses? Il est certain que l'opposition devrait applaudir à ces efforts et que ses députés devraient frapper sur leurs bureaux. Est-il surprenant que le chef de l'opposition (M.

Clark) ne soit pas jusqu'à présent parvenu à élaborer de politique? Est-ce que les députés d'en face essaient encore de choisir la position qu'ils adopteront? Faudra-t-il que nous attendions deux années supplémentaires avant qu'ils nous donnent une réponse? L'opposition officielle devrait au moins avoir la courtoisie de nous faire savoir si elle s'est décidée ou non. Peu m'importe la position qu'elle adopte, je souhaite seulement qu'elle en adopte une. Les citoyens canadiens attendent que l'opposition prenne position sur les questions d'intérêt national. Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle l'opposition officielle se comporte comme il convient à l'égard de la population. Je me doute qu'elle prend de l'argent sous de faux prétextes. Les députés de l'opposition officielle ont le devoir non seulement de s'opposer mais aussi de faire des critiques constructives. Voilà maintenant plusieurs jours que j'écoute le présent débat et je n'ai pas entendu une seule proposition concrète de la part des députés d'en face. Comment peut-on poursuivre un débat quand une seule des parties en présence a une position ferme?

Des voix: Bravo!

M. Anderson: J'aimerais pendant quelques instants parler de l'un des articles du bill C-19 qui a trait aux allocations familiales. Au lieu d'adopter une attitude négative, peut-être l'un des députés du parti conservateur désirera-t-il faire des remarques sur la question de savoir si le gouvernement devrait accorder les allocations familiales en fonction du revenu de la famille ou non, en d'autres termes, si une famille dont le revenu est de $50,000 par an est plus en droit qu'une famille dont le revenu est de $7,000 environ de recevoir des allocations familiales d'un montant de $22 ou $23, ou d'un quelque autre montant.

Dans le passé, nous avons établi des précédents notamment dans le cadre du programme des pensions de vieillesse et d'autres programmes gouvernementaux. Nous savons certes que certains disposent de moins d'argent que d'autres et nous leur disons: quand le gouvernement fédéral devra accorder des fonds, il pensera avant tout aux personnes de revenus modestes. Nous ne versons pas les mêmes allocations à ceux qui ont réussi dans la vie. En fait, nous nous préoccupons essentiellement de ceux qui, bien souvent sans que ce soit de leur propre faute, ont perdu la possibilité de gagner autant d'argent que certains citoyens plus heureux qu'eux.

Que dit l'opposition officielle à ce sujet? On pourrait évidemment économiser en retirant l'allocation aux gros salariés et en la redistribuant aux familles qui ont vraiment de la difficulté en ces temps d'inflation, aux familles dont le gagne-pain peut avoir de sérieux problèmes à garder un emploi dans les circonstances économiques actuelles. Je me demande, monsieur l'Orateur, s'il ne serait pas préférable de penser en ces termes plutôt que de nous demander s'il faudrait bloquer les allocations à $22 ou non. Ne devrions-nous pas nous demander plutôt si l'argent qui est infusé dans l'économie par l'entremise de ce programme est utilisé au mieux. Pour ma part, je doute qu'il aille à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous savons tous qu'il en coûte beaucoup plus pour élever une famille depuis quelques années. Les jeunes couples décident souvent aujourd'hui de travailler tous les deux pendant cinq ou dix ans, non pas parce que la femme tient absolument à aller travailler ou parce que le mari veut arriver chez lui et se faire cuire des plats congelés, mais parce qu'il en coûte beaucoup pour élever une famille en temps d'inflation. Si nous acceptons cette situation, ne devrions-nous pas nous demander en tant que députés si les millions de dollars qui sont dépensés en allocations familiales vont aux bonnes personnes. La façon actuelle d'accorder uniformément le même montant à tous, indépendamment du revenu, en proportion directe du nombre d'enfants que compte une famille, est-elle vraiment dans l'intérêt de ceux que nous pourrions le plus aider à élever leur famille?

Des voix: Cinq heures!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—les anciens combattants; le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—Statistique Canada; le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—l'énergie.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

L'OPPORTUNITÉ DE LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

● (1700)

—Monsieur l'Orateur, j'ai présenté cette motion parce que beaucoup de Canadiens, à mon avis, ont l'impression d'avoir été trahis par le Parlement l'été dernier. Jamais jusqu'ici les électeurs n'avaient exprimé à tous leurs députés une opinion aussi constante que sur la peine capitale. Depuis 5 ans environ, toutes les consultations sérieuses font voir que 80 p. 100 environ des Canadiens désirent le rétablissement de la peine de mort. Pleinement conscients de ce désir les députés ont préféré, non pas faire semblant de ne pas le connaître, mais lui tourner le dos après en avoir pris acte. C'est pour cette raison que dans tous les coins du pays on a aujourd'hui l'impression d'avoir été trahi par ses représentants.

Le gouvernement libéral a obtenu le vote majoritaire qu'il cherchait par la vieille ruse du camouflage, qui lui a permis de diviser l'opposition. Les ministres ont voté en bloc, par l'effet de la solidarité ministérielle, en faveur du bill et, malgré qu'en apparence tous les autres députés étaient censés avoir la liberté de leur vote. Au départ donc le gouvernement disposait d'un groupe monolithique qui devait non seulement lui donner 28 voix mais lui permettait d'influencer les autres.

Le camouflage a été le vote dit libre, le vote «en conscience». Soit dit en passant, cela donnait à entendre que le reste du temps le Parlement ne vote ni librement, ni en conscience. C'est là, à mon avis, ce qui a fait disparaître le respect des Canadiens pour notre institution et pour leurs représentants. En substituant les volontés privées à la volonté publique, on a ancré dans la tête de chaque électeur qui pense et qui réfléchit la méfiance envers tous ceux qui dirigent les affaires de l'État.

Durant la campagne électorale de 1974, chaque député a dit à ses électeurs, d'une façon ou de l'autre, qu'il désirait les représenter ici. Deux ans plus tard une occasion magnifique s'est présentée de le faire. On leur demandait de voter de façon en apparence non partisane. Ils pouvaient faire droit au désir de leurs électeurs, puisqu'il n'existait aucun engagement préalable de ligne de parti. Chaque député avait eu connaissance des nombreux sondages d'opinion effectués sur ce sujet. Chacun d'eux avait probablement noté le même pourcentage dans l'opinion exprimée par le courrier de ses électeurs. Confronté à cette réalité, le gouvernement a dû trouver une façon de s'opposer à la volonté de la majorité. Pour ce faire, il a déclaré que le vote sur la peine capitale serait un vote «de conscience», laissant entendre encore une fois que les députés n'agissent pas en leur âme et conscience pour les autres votes.

Le débat sur la peine capitale en tant que tel a donc été en fait un exercice futile, à l'exception du très important facteur qu'est l'information des électeurs sur la façon dont chaque député a pris position et justifié son vote. Finalement, le vote ne portait pas tant sur la peine capitale que sur la question de savoir si le Parlement représente oui ou non la volonté du peuple. Nous avons manifestement échoué. Nous avons échoué parce que chacun d'entre nous, dans une mesure plus ou moins grande, nous sommes laissés prendre par la notion d'un vote libre. Ayant la possibilité de représenter nos électeurs ou de parler pour nous-mêmes, nombre d'entre nous avons opté pour la dernière solution.

J'ai dit au cours du débat qu'une telle réaction n'était que pur élitisme. Cela revient en effet à dire que quelle que soit l'opinion clairement exprimé par la majorité des Canadiens sur cette question, les députés sont plus intelligents qu'eux et peuvent donc faire fi des désirs de la majorité. Je n'oublie pas, monsieur l'Orateur, que c'est parfois le cas, qu'il incombe en effet au député d'étudier certaines questions en détail, d'utiliser tous les moyens à sa disposition, moyens auxquels n'a peut-être pas accès le grand public, pour en arriver parfois à des conclusions qui sont impopulaires, voire mal comprises. Mais la question de la peine capitale a été la plus controversée, c'est la question que le public a le plus débattue et à laquelle il a le plus réfléchi ces dernières années. Le public était tout à fait informé et avait des idées bien arrêtées sur cette question.

Il n'y a rien d'étonnant, monsieur l'Orateur, à ce que lorsqu'il a été élu en 1974, le gouvernement libéral se soit vanté de l'intelligence et de la prévoyance dont avaient fait preuve les électeurs en le choisissant. Pourtant, deux ans plus tard, il dit que ces mêmes électeurs qui, deux ans auparavant, étaient si intelligents, sont devenus si bouchés que l'on ne peut pas leur faire confiance pour cette question. Je pense que le public sait maintenant que l'on s'est servi de lui et qu'il s'est fait avoir. Rien d'étonnant à ce que nous connaissions un tel problème d'apathie électorale dans le pays. Trop d'électeurs ont été convaincus par des décisions comme celle-ci, prises sans tenir compte de leurs désirs, que certains candidats et députés ne les consultent que par nécessité, au moment des élections. Ces mesures qu'a prises le Parlement ont convaincu les électeurs que leur vote n'aura aucune incidence réelle sur le destin du Canada.

Je sais que ceux qui me désapprouvent contre-attaqueront et me demanderont en fait: «Qu'est-ce qu'un député pour vous, un automate qui répète servilement ce qu'un public mal informé ou partial lui a dit? Le Parlement doit-il correspondre à un système de délégation et être constitué de députés qui se rendent dans leur circonscription pour recevoir les directives du peuple sur la manière de voter; le Parlement doit-il être une sorte de conseil suprême de soviets ou un praesidium ou tout au plus une convention?» Certes non, et ce serait raisonner par l'absurde. Les Canadiens n'en espèrent pas tant et ce qu'ils demandent aux députés c'est de savoir prendre des décisions de manière intelligente et indépendante. Mais ils veulent aussi qu'on les écoute et qu'on leur porte intérêt. De plus, pendant la période des élections, ils escomptent plus d'honnêteté. Si les candidats ou les députés ont l'intention de passer outre à la volonté de leurs électeurs une fois élus, ils doivent être assez honnêtes pour le leur dire.

S'il est possible de justifier d'une manière ou d'une autre qu'on puisse ne pas tenir compte de la volonté de la majorité, pourquoi, je vous le demande, se donner le mal de faire une redistribution, et d'en payer le coût? Pourquoi accroître encore les possibilités de faire perdre toute illusion aux électeurs? La Chambre telle qu'elle est actuellement semble être parfaitement en mesure d'agir d'une manière autocrate. Nous aimerions accroître le nombre de députés afin, on le présume, d'obtenir une représentation plus exacte des Canadiens. On en déduit donc que les députés supplémentaires nous permettraient à tous de nous rapprocher de nos mandants et d'avoir une meilleure idée de ce qu'ils veulent. Mais, monsieur l'Orateur, en partant de ce principe, tout ce que nous obtiendrons en augmentant le nombre des représentants, serait d'accroître encore les possibilités de décevoir ceux que nous représentons.

Ces deux dernières années, les membres du cabinet ont croisé le Canada en tout sens pour essayer d'obtenir le consensus des divers secteurs de notre économie. Le ministre des Finances (M. Macdonald) l'a fait en espérant faire réussir le programme de lutte contre l'inflation. L'ancien ministre des Finances a rencontré les chefs d'entreprises dans tout le Canada pour essayer de les enrôler dans un programme de restrictions volontaires. Le ministre du Travail (M. Munro) a recherché le même genre de collaboration auprès des chefs syndicaux.

Personne ne doutera de l'importance de ces démarches ni de leur utilité. Mais pourquoi le gouvernement adopte-t-il pareille attitude uniquement à l'égard des questions économiques? Pourquoi ne pas viser à l'unanimité à propos des questions dites morales? Car il existe des précédents. Le gouvernement

de Mackenzie King avait tenu un référendum sur la conscription durant la Seconde Guerre mondiale; on aurait pu faire la même chose dans ce cas-ci.

Je doute que l'on veuille que le gouvernement dirige à coup de référendums. Les députés de la Chambre ont été élus pour prendre les décisions. Mais sur cettte question, je crois que le Parlement a perdu la confiance des Canadiens en ne tenant pas compte de leurs désirs. Je ne vois pas d'autre façon de restaurer la confiance des citoyens à l'égard du Parlement. Je ne vois pas d'autre façon de leur accorder une voix personnelle à propos de cette décision. Procédons par référendum. De cette manière, le gouvernement n'aura pas à prendre la décision. Si le peuple se prononce en faveur de la peine de mort, il en assumera également la responsabilité. S'il la rejette, il s'associera à la décision actuelle. D'une façon ou d'une autre, il saura au moins que c'est la majorité qui l'emporte.

Un dernier point, monsieur l'Orateur. Dans un régime démocratique, il est facile de croire que la majorité a raison. C'est peut-être vrai mais pas nécessairement. En fait, c'est peut-être faux dans certains cas. «Large est le chemin qui mène à la destruction et nombreux sont ceux qui l'empruntent». En réalité, la majorité des peuples du monde est soumise au totalitarisme mais est-ce que cela le justifie? Non, évidemment. S'il importe de toujours s'inquiéter du bien-fondé des questions et de les débattre d'une façon démocratique puis de prendre nos décisions personnelles sur ce qui nous paraît bon, c'est la majorité qui survit, non pas le bien-fondé de la majorité. Et même la majorité a le droit de se tromper. De toute évidence, c'est ce qui s'est passé à la dernière élection.

Dans mon premier discours à la Chambre il y a à peine deux ans, j'ai évoqué la déclaration et les inquiétudes de John Stuart Mill, ce grand libéral, député à la Chambre des communes britannique, il y a cent ans. Toujours convaincu que le gouvernement doit demeurer attentif aux droits et aux opinions des groupes minoritaires, il a dénoncé énergiquement la tyrannie de la majorité. Mais quand est venu le moment de se prononcer sur la peine de mort, il a oublié ses convictions; il nous faut maintenant déplorer la tyrannie de la minorité sur la majorité. Il est temps que le vote des députés dit en leur âme et conscience reflète la conscience collective du peuple canadien.

● (1710)

Monsieur l'Orateur, les Canadiens méritent d'avoir et doivent avoir confiance dans le Parlement. Ils n'ont plus cette confiance. J'estime qu'un référendum sur cette question à l'occasion des prochaines élections contribuerait beaucoup à restaurer cette confiance. J'espère que le gouvernement donnera aux Canadiens cette occasion de se prononcer. Il est sans doute fortuit que celui qui aura à donner la réaction du gouvernement à ma motion soit le député de Vancouver-Est (M. Lee) qui a lui aussi voté en faveur du maintien de la peine de mort, ce qui me porte à croire qu'il appuiera ma motion.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je voudrais d'abord dire que je suis très heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) ait présenté cette motion, parce qu'il y avait un abcès qui menaçait la Chambre, et j'espère que cet après-midi cet abcès sera crevé définitivement.

[M. Friesen.]

Je pense que tout d'abord je devrais expliquer la raison pour laquelle je prends la parole cet après-midi, et le contexte dans lequel je le fais. En effet, j'ai participé aux assises du comité de la procédure et de l'organisation, lorsque ce dernier a eu à étudier la question de la réforme de la procédure parlementaire. A cette occasion j'avais dit qu'étant donné la procédure désuète qui est suivie lors des initiatives parlementaires, des heures réservées aux députés, j'avais alors décidé que tant et aussi longtemps que la Chambre n'accepterait pas des modifications à cette procédure, je ne participerais plus autant que possible aux heures réservées aux députés.

En fait, je pense que je dois maintenant corriger un peu ces déclarations que j'avais faites à l'époque. J'ai l'intention de m'en tenir à ce que j'avais dit alors pour ce qui est des bills qui sont présentés lors des initiatives parlementaires, les affaires spéciales réservées aux députés, et je pense que lorsqu'il s'agit d'une motion à l'étude, comme dans le cas de la motion du député de Surrey-White Rock, la situation est quelque peu différente, et que la procédure actuelle telle qu'elle est, avec ses défauts, est valable pour ces motions-là. Il s'agit surtout des bills, et je pense que pour rendre cette heure vraiment méritoire, il faudrait adopter les modifications qui sont proposées par le comité de la procédure et de l'organisation.

Ayant terminé cet aparté, je voudrais maintenant m'en tenir à la substance de la motion en question, laquelle sous des dehors extrêmement naïfs, presque simplistes, représente, à mon avis, un danger très sérieux pour nos institutions, et en particulier pour notre processus électif. En effet, même si l'idée en soi n'est pas mauvaise, celle d'un référendum pour voir ou pour jauger de l'opinion majoritaire de la population vis-à-vis de la question, et je pense que le cadre dans lequel est présentée la motion constitue un danger extrêmement sérieux. J'y reviendrai tout à l'heure parce que je ferai un parallèle avec la situation qui se passe au Québec présentement, où avec la polarisation du vote, eu égard à la question justement d'un référendum, on en arrive à fausser complètement le processus électif, le processus de nos institutions.

En ce qui concerne le fond de la motion, comme je le disais tantôt, je n'ai rien contre le fond de la motion. Il s'agit en fait d'aller au peuple pour savoir au juste ce qu'il pense sur la question de la peine de mort. Pour moi, de mon côté, je ne partage pas les craintes de l'honorable député de Surrey-White Rock (M. Friesen). Je pense que la question a été réglée une fois pour toutes, je l'espère, par la Chambre. Nous sommes quand même les représentants élus de la population. Je pense que nous avons une responsabilité d'agir au nom de cette population, lorsque le besoin s'en fait sentir. Nous le faisons tous les jours à la Chambre, surtout sur les sujets qui y sont discutés, comme les finances, la consommation, la protection du consommateur, la justice. Au fait, nous avons fait la même chose en ce qui a trait à la peine capitale, et je ne partage pas, encore une fois, les réserves du député lorsqu'il dit que la décision que la Chambre a rendue sur la peine capitale est presque une abdication vis-à-vis des pressions indues provenant de l'intérieur ou de l'extérieur. Je pense que la majorité des députés ont pris une décision en conscience, eu égard au pour et au contre, et pour ma part, je m'en tiens à cette décision, indépendamment de la façon dont j'ai voté sur la question.

Donc, l'honorable député veut s'en remettre aux citoyens pour qu'ils décident, pour qu'ils renversent la décision de la Chambre, si vraiment ils décidaient de la renverser, pour qu'ils se mettent en porte-à-faux vis-à-vis de leur gouvernement élu, pour qu'ils se substituent à leur député, afin de prendre une décision d'une extrême gravité, aux conséquences multiples, puisqu'on joue quand même avec la vie humaine, et sans vouloir revenir sur la substance du très long débat que nous avons eu à la Chambre sur la question, je dirais encore une fois que pour moi la question a été réglée, les députés de tous les partis se sont présenté leurs arguments face à face durant le débat. Je pense que tout a été dit sur le sujet, et qu'il n'y a pas lieu de reprendre un débat extrêmement émotif sur la peine capitale.

Ceci dit, ce n'est pas tellement sur la question de fond, encore une fois, que je m'oppose à la motion de l'honorable député de Surrey-White Rock, mais plutôt sur la question de la forme, car c'est la forme qui est dangereuse, étant donné les circonstances. Relisons le texte de la motion. C'est important! L'honorable député propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

Il y a deux mots extrêmement importants, «référendum national», et il y a aussi les mots «lors de la prochaine élection fédérale». Parlons d'abord du référendum. Il n'a jamais été dans la tradition canadienne de fonctionner par référendum. Certaines sociétés, certains systèmes sont habitués à cette formule du référendum, mais un référendum suppose une très grande discipline, une très grande habitude du processus, une très grande maturité de la population vis-à-vis de cet instrument, et étant donné qu'au Canada ce système n'a pas été utilisé d'une façon régulière, je ne pense pas qu'il y aurait lieu d'utiliser un outil aussi dangereux, car c'est très dangereux un référendum, cela peut diviser la population d'un pays en clans, en factions, et ensuite il est extrêmement difficile de cicatriser les plaies.

● (1720)

Donc je ne pense pas que dans notre système la technique du référendum devrait être employée pour régler une fois pour toutes un problème aussi fondamental, aussi émotif, aussi personnel que la question de la peine capitale. En effet, monsieur le président, la peine capitale c'est quelque chose qui se décide ici, dans le cœur; ce n'est pas quelque chose qui se raisonne. On prend le pour et le contre, et on décide si oui ou non on est prêt à sacrifier une vie humaine pour telle ou telle raison. Certains disent oui, et je respecte leur opinion. Certains disent non. J'en suis, et je pense aussi que cette opinion doit être respectée par les membres de la faction opposée.

Mais si l'on met ce débat sur la place publique, je laisse imaginer d'ici ce qui va se passer. Vous allez avoir les faiseurs professionnels d'opinions qui vont commencer à se promener avec des pétitions d'un bord et de l'autre, qui vont acheter des pages de journaux, qui vont essayer de faire passer toute leur émotivité dans le débat. Et comment peut-on s'attendre qu'un citoyen qui quand même n'a pas que cela à faire de décider, ou d'étudier toutes les possibilités, toutes les mesures de rechange, qu'un simple citoyen puisse rendre un jugement éclairé sur une situation comme celle-là, s'il est inondé d'opinions contradictoires, s'il est sujet à une publicité abusive. Encore là, l'expérience le prouve dans d'autres juridictions, lorsqu'il y a un référendum, et je pense en particulier à la question de l'entrée dans le Marché commun de la Grande-Bretagne, on est témoin d'une cabale absolument inouïe des deux côtés.

Comment s'attendre qu'un simple citoyen puisse rendre un jugement éclairé lorsqu'il sera inondé, ce qui sera inévitablement le fait, d'opinions contradictoires? Moi je me mets dans sa peau, et je me dis que ce n'est pas possible. Bien sûr que le citoyen en question, dans l'état actuel des choses, avec sa propre perception des faits, lorsque les journaux lui donnent en pâture tous les jours des titres sanglants, des titres à sensation publiés par certains media d'information qui, entre parenthèses, sont à blâmer pour exciter ainsi l'émotivité publique. Comment s'attendre, monsieur le président, que les individus en question puissent en arriver à une décision éclairée, moi je ne sais pas.

L'honorable député faisait allusion tantôt à des statistiques, je pourrais lui en citer d'autres, mais il est un fait, je pense, que d'une façon relativement majoritaire, dans l'état actuel des choses, dans l'état actuel de l'information, la majorité de la population, semble-t-il, est favorable à la peine capitale. C'est vrai. Admettons-le. Admettons aussi qu'ils ne soient pas nécessairement en possession de tous les faits. Alors le référendum, c'est quoi? C'est une arme à deux tranchants.

Si on les informe, ils sont éclairés, si on les informe trop, ils sont complètement perdus. Alors quand on n'a pas l'expérience du principe du référendum, de cet outil qu'est un référendum, on semble ignorer qu'il s'agit d'un moyen de sonder le pouls de la population. Quand on n'a pas cette expérience-là, d'après moi, ce n'est pas le moment, sur un sujet aussi délicat que celui-là, de faire des expériences, et c'est cela que l'honorable député nous demande, de faire des expériences. Allons-y, lançons un référendum national, un grand débat sur la question de la peine capitale! Monsieur le président, je ne suis pas prêt à me lancer dans cette aventure-là. Et pourquoi ne suis-je pas prêt à me lancer dans cette aventure-là? Je vais vous le dire tout de suite. Ce n'est pas nouveau l'idée du référendum. Au Québec, on sait ce que c'est un référendum, parce qu'il y a des gens qui nous en parlent depuis six ans maintenant.

Et je reviens au fait que l'honorable député nous demande de faire un référendum à l'occasion d'une élection générale. Voyez-vous cela d'ici, le mélange inouï qui se présenterait dans la population canadienne s'il fallait qu'on greffe à une élection fédérale un référendum sur la question de la peine capitale! Comment voulez-vous que nous puissions mener une élection intelligente, alors qu'il y aura toujours cet espèce de débat qui sera omniprésent chaque fois qu'on voudra aborder un problème soit économique, soit financier, soit, comme je le disais tantôt, d'environnement, ou quoi que ce soit d'autre, ce sera toujours la peine de mort qui sera sur le tapis! Toujours on nous ramènera les arguments pour et contre! Comment est-il possible qu'on fasse des élections dans des circonstances pareilles. Ce n'est pas possible.

Le référendum, à l'occasion d'élections fédérales, on ne peut pas faire cela. Et je vois l'honorable député d'en face sourire. Il est vrai que je m'attache à des questions de forme, mais c'est justement la question de la forme qui m'inquiète particulièrement dans sa motion. Ainsi, chaque député se présenterait aux élections et tenterait de présenter, dans le cas de l'opposition officielle, une mesure de rechange au programme gouvernemental, et dans le cas des gouvernementaux, de défendre des

programmes déjà en vigueur, et, pouf! la peine de mort reviendrait sur le tapis, pouf! des gens, chaque fois qu'on voudrait discuter de quelque chose d'intelligent, nous parleraient de la peine de mort. Monsieur le président, elle a été réglée la question de la peine de mort ici à la Chambre des communes. C'est réglé! Et si l'honorable député n'est pas satisfait de la décision de la Chambre, il n'y a rien qui l'empêche, dans l'état actuel de notre système, de présenter un projet de loi. Qu'il le présente son bill, nous le débatterons encore une fois puisqu'il faudra le débattre. Mais ne nous en remettons pas à un référendum à l'occasion d'élections fédérales. Cela n'est pas possible. On ne peut pas faire des choses semblables, se lancer à l'aveuglette, faire des petites expériences, essayer des systèmes, des techniques ou des outils nouveaux pour aller consulter la population et mettre ainsi en danger nos institutions démocratiques. Non, moi je me refuse à cela.

Dans la province de Québec, c'est exactement ce qui se passe dans le moment. Il existe un certain parti politique qui prône une certaine option. Cette option, monsieur le président, les faits le prouvent, les chiffres le démontrent, la majorité de la population du Québec s'y oppose. Alors, qu'a fait ce parti? Il est très astucieux. Il a dit: Cette question fondamentale qui est à la source même de la création de notre parti, on va la mettre dans la glacière pendant un certain temps. On va la mettre dans la glacière, et lorsque viendra le temps d'en discuter, à ce moment-là, on procédera au référendum. Allons-y pour le référendum.

Mais qu'est-ce qui arrive dans la pratique? Comme aux élections de 1970, aux élections provinciales de 1973, et aux élections provinciales d'aujourd'hui même, monsieur le président, chaque fois, cela en revient toujours à la même chose, le référendum. Qu'est-ce qui arrive? Les vraies préoccupations de la population québécoise sont mises en veilleuse. Les problèmes économiques, les problèmes de consommation, d'industrie, de pêches, les problèmes de transport, tout cela, monsieur le président, est jeté au panier, parce que ce qui compte, c'est le référendum, c'est l'option fondamentale, et les gens votent, en 1970, en 1973, et encore en 1976, pour ou contre une option.

Voyez-vous le danger, monsieur le président, de présenter à la population un sujet, et encore plus à l'occasion d'élections fédérales, nationales ou municipales, ou provinciales, et de dire aux gens: Nous avons à faire une élection très sérieuse, mais pour l'instant l'élection ce n'est pas important, ce qui compte c'est de déterminer si oui ou non vous êtes pour ou contre telle chose. Ce n'est pas cela une élection dans notre système, ce n'est pas de voter pour ou contre telle chose.

On a vu ce qui est arrivé par exemple—je n'étais même pas né à l'époque—mais j'en ai entendu parler de ce qui s'est passé durant la Deuxième Guerre mondiale, avec la question de la conscription. Mais qu'est-ce qui est arrivé? C'est que cela a divisé le pays. La question de la circonscription a divisé le pays, monsieur le président. Pourquoi? Parce qu'on a demandé aux gens de voter pour ou contre la conscription. Ce qui est arrivé? Une certaine couche de la population, et dans le cas qui nous occupe, encore une fois une certaine province de la Confédération canadienne a dit non, et parce que la majorité dit telle chose, cela a créé des dissensions et cela a créé des remous par la suite. Cela a créé les arrestations. Cela a créé des conflits, des cicatrices, cela a été très long à se cicatriser.

[M. Lachance.]

Monsieur le président, un référendum, c'est dangereux. Je ne suis pas contre cela en soi, mais ce n'est pas quelque chose qu'on lance dans le public en criant: Allons-y, et on verra bien ce qui arrivera! C'est quelque chose qui se prépare, ce n'est pas quelque chose qui s'improvise, c'est quelque chose de sérieux, et lorsqu'on joue avec des masses de 22 millions de personnes, monsieur le président, on ne fait pas des expériences. Un référendum c'est dangereux, mais un référendum à l'occasion d'élection générale c'est inadmissible. Ce n'est même pas dangereux, c'est inadmissible, parce que cela fausse complètement le système. Et je veux insister encore à ce sujet. Je ne veux pas de référendum mais j'en veux encore moins à l'occasion d'élection, parce que à ce moment-là, il arrive ce qui arrive au Québec dans le moment: Les gens n'ont pas de choix, ils ne votent plus pour un parti, ils ne votent plus pour des idées, ils votent pour une option, monsieur le président.

Et avec le temps, qu'arrive-t-il? Dans le cas de la province de Québec, cela crée des dissensions, des factions, et quand il y a des factions, une province ne peut pas fonctionner. Et si au Canada on crée des factions basées sur les résultats de tel référendum, ou sur le résultat de telle ou telle option, monsieur le président, il n'y a pas de place pour le Canada dans le monde.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais après avoir entendu ce que je viens d'entendre, il faut absolument relever certaines paroles.

Je félicite d'abord le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) de nous avoir donné l'occasion de parler sur la question de la peine capitale. J'entendais tout à l'heure le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) dire que la population avait oublié cette question. S'il savait comme la population ne l'a pas oubliée, et je vais lui en donner une preuve. Que les progressistes conservateurs viennent au pouvoir et qu'ils relancent la peine capitale, et les libéraux perdront sur la peine capitale parce qu'ils l'ont imposée ici à la Chambre. Ils ont fait triompher la minorité à la Chambre. C'était le premier ministre actuel (M. Trudeau) qui a fait des pieds et des mains pour faire accepter son idée, et quand il a une idée en tête, il ne l'a pas ailleurs. Il s'est pris en quatre fois, j'ai assisté aux quatre discussions, et la dernière fois, monsieur le président, quand il a vu qu'il n'obtiendrait pas la majorité, parce que certains de ses députés n'ont pu voter avec lui, certains de ses députés ont eu le courage de se tenir debout, mais là, qu'est-ce qu'il a fait? Il a fait appel à la solidarité ministérielle. Il a obligé tous ses ministres à le suivre alors qu'il y en avait qui ne voulaient pas le suivre. Il les a obligés. On en a eu connaissance, les exemples je n'ai pas besoin d'en donner, tout le monde les connaît les exemples. Mais il n'avait pas la majorité, il s'est imposé et tout le monde a dit c'est la minorité qui triomphe. Parce que dans la population, 80 p. 100 et là le député de Lafontaine-Rosemont a raison de dire que c'est vrai que la majorité de la population était en faveur de la peine capitale, à 80 p. 100.

Chaque fois qu'on a discuté de cette question, j'ai fait des enquêtes dans ma circonscription, dans les autres circonscriptions, et 80 p. 100 de la population était en faveur de la peine capitale. Mais on voulait supprimer la peine capitale. Le gouvernement avait juré de la supprimer envers et contre tous. Il l'a supprimée. Nous avons demandé un référendum, et

encore là je suis d'accord avec le député de Lafontaine-Rosemont, qu'un référendum faisant partie d'une élection générale c'est fausser d'abord l'élection elle-même, tout en faussant le référendum.

Ça fait la même chose, ça produit le même effet que l'élection qu'il y a au Québec aujourd'hui. M. Bourassa fait l'élection sur le rapatriement de la Constitution, et regardons ce qui arrive: on a oublié complètement l'administration de M. Bourassa; tous les autres partis cherchaient à rejeter cela dans la discussion, et c'est revenu dans la discussion, de sorte que M. Bourassa a complètement perdu la face. Les gens voulaient discuter de son administration.

Vient le temps des élections. C'est cela qui doit être discuté: l'administration du gouvernement qui était au pouvoir, afin de détecter les bons côtés quand il y en a et dénoncer les mauvais. Il y a toujours quelque chose de bon ou de mauvais dans un gouvernement. Je ne m'en fais pas là-dessus. Il est impossible d'avoir à voter contre une motion comme celle à l'étude. Le vote serait contre, parce que je ne veux pas que la peine capitale ou des sujets aussi sérieux que celui-là fassent l'objet d'une élection, alors qu'une élection sert surtout à traiter des questions économiques du pays. Une question comme celle-là doit être traitée individuellement, séparément, par un référendum seul. Le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) a dit que c'est une question tellement intime qu'on ne doit pas s'y ingérer. Le jugement de chacun doit primer. C'est pour cela que j'ai toujours reproché au gouvernement d'avoir été contre le jugement de la majorité de la population. Et on a beau dire que la population est trop ignorante, non, monsieur le président, le cœur, comme l'a dit le député tout à l'heure, ne s'ignore pas.

On a beau essayer de s'excuser d'avoir voté pour supprimer la peine capitale, parce que la population en général n'était pas assez au courant. Je ne marche pas. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est mon préopinant qui a dit que c'était une question de sentiment. Le sentiment était trop fort. C'était une question personnelle. Voilà pourquoi il faut retourner aux personnes et demander l'assentiment de toute la population. Et comme on est en démocratie, si l'on veut être réellement démocrate... D'ailleurs, j'ai toujours considéré que le gouvernement actuel se fichait de la démocratie comme de l'an 40, dans toutes ses actions, soit envers les provinces, soit envers les associations. Si on veut être démocrate, qu'on commence par satisfaire aux désirs majoritaires de la population en ce qui a trait aux questions capitales. Et ensuite, on commencera à dire qu'on est démocrate, et qu'on veut demeurer démocrate. C'est pour cette raison que je suis et que j'ai toujours été en faveur d'un référendum sur cette question, et je le serai toujours. Le jour où un gouvernement se décidera à être honnête, pour demander un référendum sur cette question, je commencerai à le prendre au sérieux.

On a vu ce qui s'est passé aux États-Unis. On dit que c'est réglé: point final, on n'y reviendra pas. D'autres États américains y sont revenus: ils avaient enlevé la peine capitale et ils ont été obligés de la ré-instaurer. On va voir que les Canadiens français, dans quelques années, seront obligés d'y revenir, le gouvernement canadien va être obligé d'y revenir. Attendons, on verra qui a raison. Mais cela ne m'empêchera jamais d'être le porte-parole de la population sur ces questions, et aussi longtemps qu'elle manifestera son désir d'avoir un référendum sur cette question, qu'elle soit pour ou contre, je suivrai l'idée majoritaire de la population. Voilà quelques remarques que je voulais faire, et je suis sûr que même si cette heure doit aboutir comme toutes les autres, c'est-à-dire à rien, on aura au moins eu l'occasion encore une fois d'en parler de cette question-là.

● (1730)

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) a éloquemment exposé les raisons qui militent contre un référendum national. Je dois seulement ajouter quelques mots.

[*Traduction*]

A mon avis, il est très intéressant de noter que les deux députés qui ont pris la parole en faveur de référendum, le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) et le député de Roberval (M. Gauthier), ont de fait parlé de l'essence même de la peine capitale. Ils ont de toute évidence perdu leur vote sur cette question et, si l'on en juge par les arguments qu'ils apportent, ils voudraient remettre la question sur le tapis pour cette seule raison.

Des voix: C'est honteux!

M. MacGuigan: Je ne demande pas la parole pour parler de la peine capitale. Nous avons exposé nos vues sur le sujet au cours de la présente législature, un vote a eu lieu, et je n'ai pas l'intention de tout remettre en question ce soir. Je comprends difficilement que certains députés puissent prendre la parole à la Chambre et nous inciter à modifier tout notre système parlementaire pour la simple raison qu'ils ne sont pas satisfaits d'un vote en particulier. Mais, cela s'explique quelque peu plus facilement lorsque nous constatons la confusion latente de la motion présentée par le député de Surrey-White Rock. J'attire l'attention de la Chambre sur le texte de la motion, qui est ainsi conçu:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

● (1740)

Dans le jargon des sciences politiques, le terme «référendum» signifie l'expression obligatoire de l'opinion nationale. On peut voir nettement que l'auteur de cette motion ne l'entend pas ainsi. Il utilise le terme référendum au lieu du terme plébiscite, qui est l'expression non obligatoire de l'opinion nationale. Pis encore—et cela montre bien le genre de problème qui peut surgir, notre système ne prévoit aucun mécanisme qui permette de rendre obligatoire du point de vue légal la tenue d'un référendum. Si nous devions tenir un référendum, il faudrait qu'il soit suivi d'une loi du Parlement qui stipulerait que les députés sont liés par le référendum et qu'ils n'ont pas le droit de voter à leur guise sur cette question. En effet, ils seraient liés à quelque chose qui se serait produit à l'extérieur de la Chambre et qui détruirait toute la tradition parlementaire.

Là où il y a des référendums, ces derniers font partie de la constitution; c'est le vote libre des électeurs qui modifie la loi. Les chambres américaines n'ont pas à tenir un vote subséquent pour confirmer la décision prise par les votants lors du référendum. Les votants expriment leur voix par scrutin, mais c'est un système différent.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que cette innovation que nous proposent nos amis est précisément le genre de choses auxquelles ils s'opposeraient en d'autres circonstances. C'est leur parti qui, le premier, fait allusion à une rupture de la tradition britannique, mais il essaie quand même d'introduire un élé-

ment du système américain, qui aurait pour effet de corrompre entièrement le système qui nous tient tant à cœur.

Je le répète, ce n'est pas la peine capitale qui est en cause cet après-midi. Je sais que le sentiment populaire est très vif à ce propos. Les questions morales soulèvent toujours un sentiment populaire très vif. Pourquoi demander la tenue d'un référendum sur cette question morale? Allons-nous en tenir un autre sur l'avortement? Nous pouvons difficilement reconnaître la différence entre ces deux questions. Si le député prétendait que cette différence consiste en ce que l'on pose comme condition préalable un vote libre, je lui ferai remarquer que son système remplacerait intégralement le vote. Ensuite, aurions-nous un référendum sur la question du divorce, du contrôle des armes ou alors jusqu'où allons-nous aller? Si nous adoptions pareil mécanisme, il faudrait que nous fassions appel au peuple chaque fois que des questions morales sont en cause. Il n'y a aucun moyen d'isoler un vote de ce genre et d'en faire un élément distinct.

Je crois, pour ma part, que le seul cas qui justifierait la tenue d'un référendum serait celui qui mettrait en cause notre système même. Il existe diverses façons de modifier la constitution. Si c'est d'un changement de notre système que nous parlons, si c'est une situation comme celle qu'a vécue la Grande-Bretagne lorsqu'elle s'est prononcée pour son entrée dans le Marché commun, ce qui constituait une limite à la souveraineté de son Parlement et un changement dans le cours de son histoire, je crois que le cas s'y prête. Si une question analogue susceptible de changer le cours de notre avenir ou un problème vital concernant notre gouvernement lui-même se présentait, ce serait différent, mais si nous nous attaquons à des problèmes moraux courants, ils sont tous sur le même plan. Certains s'intéressent à la peine capitale, d'autres sont préoccupés par l'avortement. Quelquefois, il s'agit des mêmes gens, quelquefois de groupes distincts mais tous et chacun auraient le droit également de prétendre à la tenue d'un référendum. A mon avis, aucun d'entre eux ne possède pareille prérogative dans un système parlementaire.

Je n'ai pas besoin de décrire aux députés d'en face la genèse historique du parlementarisme et la lutte que nous avons dû mener en faveur du parlementarisme au Canada et dont le système des caucus de parti constitue l'un des résultats. C'est au Canada, dominion autonome au sein du Commonwealth britannique, qu'est né le système des caucus de parti parce que nous étions tous unis contre le gouverneur. Les députés les plus influents de chaque parti se sont concertés avec les simples députés de leur parti respectif parce qu'ils étaient tous unis dans leur lutte contre le gouverneur. C'est ainsi qu'est né notre système de caucus, qui n'a guère d'égal dans le monde, et au sein duquel dialoguent les députés influents et les députés de l'arrière-ban. Cela fonctionne très efficacement dans notre système—pratiquement tout notre système fonctionne très efficacement, ou fonctionnait très efficacement jusqu'à ce que notre ami le député de Surrey-White Rock s'en mêle.

Je comprends que les députés d'en face, n'ayant pas à porter les responsabilités attachées au pouvoir, puissent ne pas afficher une attitude responsable quant aux motions qu'ils proposent; mais nous, de notre parti, devons voir plus loin que le bout de notre nez, notamment quand il est question du principe même du gouvernement responsable.

Je vois que ce débat-ci suscite un vif intérêt à la Chambre. Les députés des deux côtés de la Chambre ne voudraient pas perdre les privilèges qu'ils ont acquis après des siècles de lutte pour le gouvernement responsable. Même les députés d'en face, en entendant les propos tenus aujourd'hui, peuvent être persuadés de reconsidérer cette suggestion irréfléchie et injustifiable qui sur un point particulier modifierait notre système d'une façon qui équivaudrait à y enfoncer un coin pour finir par en changer entièrement le caractère et courir le risque de créer ou d'importer au Canada le genre d'institutions qui existent aux États-Unis.

La plupart des députés savent, j'en suis certain, et c'est certainement vrai pour les députés de ce côté-ci, qu'il existe une différence considérable entre la mentalité de la population et du gouvernement canadien et celle des États-Unis. Nous avons une notion de liberté beaucoup plus souple et un concept différent du gouvernement. Nous ne croyons pas que tout doit être prétexte à un référendum. A notre avis, on doit élire des représentants pour prendre des décisions au nom de la population et ces représentants doivent rendre des comptes au peuple, tandis que le gouvernement doit rendre des comptes aux représentants afin qu'il y ait une chaîne de responsabilité d'un bout du système à l'autre.

Le régime américain est différent. Les Américains croient en une démocratie que nous trouvons pour la plupart exagérée, c'est-à-dire que tout le monde doit participer à toutes ces décisions. C'est dans cet esprit que les référendums sont devenus partie intégrante du système américain, mais je ne pense pas que nous aimerions faire la même chose ici. Il y a peut-être certaines choses que nous envions à nos amis, par exemple, leurs réalisations plus matérielles, mais je ne pense pas que les députés de cette Chambre désirent copier leurs institutions gouvernementales.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: J'en ai peut-être dit assez pour faire comprendre aux députés d'en face la nécessité de revenir sur les opinions qu'ils ont exprimées tellement à la légère cet après-midi. J'aimerais permettre aux autres députés d'exprimer eux aussi leur indignation comme je l'ai déjà fait au sujet du changement qu'on propose d'apporter à notre système.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je m'étonne que cette motion ait été présentée à la Chambre aujourd'hui. En début d'après-midi, nous avons entendu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous faire les commentaires les plus fantaisistes qu'il ne m'ait jamais été donné d'entendre depuis que je suis ici à la Chambre. Il y a quelques minutes, le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) se lançait dans un des raisonnements les plus fallacieux qu'il m'ait été donné d'entendre depuis que je siège ici.

● (1750)

M. Friesen: Que voulez-vous dire?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je veux dire qu'il tenait des propos équivoques. Le Parlement s'est exprimé le printemps dernier sur la peine capitale.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Non par un vote libre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député de Surrey-White Rock prétend que les Canadiens ont été trahis par le Parlement.

M. Friesen: C'est exact!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je ne comprends pas comment un député peut faire une telle assertion et conserver son siège à la Chambre. C'est ce que je veux dire par raisonnement fallacieux. Il a prétendu que depuis cinq ans tous les indices dignes de foi au Canada ont révélé que 80 p. 100 des Canadiens étaient en faveur de la peine capitale. Je me demande ce qu'il entend par indice digne de foi. En est-il un? Des sondages sont effectués depuis nombre d'années sur de nombreuses questions. Dieu merci, le Canada n'est pas gouverné au moyen de sondages.

Il est évident que les députés d'en face aimeraient que l'on tienne un référendum sur toute les questions le moindrement contentieuses, car ils évitent de prendre position. Monsieur l'Orateur, il incombe aux députés de venir à la Chambre pour voter sur les questions à l'étude, qu'elles soient contentieuses ou non. Ils doivent étudier tous les aspects de la question en détail, puis émettre un jugement. Que l'on me comprenne bien, lorsque j'ai voté sur la peine capitale, je n'ai pas obéi à la voix de ma conscience mais je me suis fié à mon jugement.

Une voix: Il s'agissait d'un vote libre.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, le député d'en face a soulevé un argument dont je parlerai maintenant. Il s'agit de l'argument soulevé par les députés qui se sont opposés à l'abolition de la peine capitale. Une bonne partie de ces députés, et notamment le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), disent sans cesse qu'il ne s'agissait pas d'un vote libre. Personne n'a jamais dit que le cabinet ne devait pas faire preuve d'une certaine solidarité; il s'agissait d'un bill d'initiative ministérielle. C'était clair dès le début. Malheureusement, certains adversaires du bill, des journalistes notamment, ont essayé de donner au public l'impression que l'on a forcé les députés libéraux de l'arrière-ban à voter contre l'abolition de la peine capitale.

Une voix: C'est vrai.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est une accusation tout à fait fausse et honteuse et qui ne peut être justifiée. Le député dit qu'il veut un référendum. En ses propres termes, un référendum soulagerait le député de toute responsabilité de décider. C'est ce que j'entends par sophisme. Il est dans notre mandat d'assumer la responsabilité des décisions.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'accepte volontiers que le député paraphrase mes propos, mais il ne devrait pas dire qu'il me cite textuellement lorsqu'il fausse mes propos comme il le fait présentement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Il s'agit plus d'un point de désaccord que d'une atteinte aux privilèges.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Après avoir écouté le genre de logique erronée qu'a présentée le député cet après-midi, il est difficile d'en reprendre les termes sans les fausser.

La question de la peine capitale comporte des aspects très complexes qui doivent faire objet de discussions; je suis d'avis que les députés de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) et de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) ont traité certaines de ces questions en détail. Elles sont complexes et ne peuvent être résolues par plébiscite ou référendum.

Comme l'a déclaré le député de Windsor-Walkerville, un référendum sous-entend une décision exécutoire de l'électorat; et pourtant le député de Surrey-White Rock demande la tenue d'un référendum ou d'une enquête. M. Gallup a effectué bien des enquêtes qui n'avaient pas la force d'un référendum. Nombre d'aspects complexes des questions en jeu ne peuvent être réglés par référendum. Ils doivent l'être par les députés de cette Chambre qui doivent étudier en détail les questions en jeu et prendre des décisions en connaissance de cause. Certains de ces aspects concernent l'appareil judiciaire, le fonctionnement des organismes chargés d'appliquer la loi et le système pénitenciaire. Des questions d'une telle complexité ne peuvent être décidées par voie de référendum.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Et la conscription?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député d'en face mentionne la conscription. Il me semble que le député de Lafontaine-Rosemont a traité de la question dans son discours. De toute évidence, le député d'en face n'écoutait pas. Les députés d'en face ont non seulement de la difficulté avec leurs discours, mais ils semblent aussi être durs d'oreille.

M. Paproski: Le vote!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Certains aspects de la peine capitale, comme les pouvoirs discrétionnaires et la façon inégale dont cette forme de châtiment a traditionnellement été appliquée au cours des années, requièrent une étude très détaillée. On n'a pas encore établi si la peine capitale renferme un élément de dissuasion. Où l'électorat obtiendra-t-il ces renseignements?

Une voix: De Benno.

M. Friesen: Je les leur fournirai.

Des voix: Le vote!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député veut sans doute parler du genre de renseignements qui ont été avancés au cours du débat du printemps. Mais nous devons étudier également d'autres aspects de la peine capitale, aspects qu'il est difficile d'éclaircir.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Compression des dépenses de l'État

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, cela devient une habitude. Les trois dernières fois que j'ai parlé à la Chambre, j'ai été interrompu par l'heure de la présentation des bills privés. Il est parfois difficile de reprendre ses commentaires exactement au point où on les a laissés. En tout cas, à 5 heures, je parlais de la redistribution du revenu au moyen du régime d'allocations familiales.

Le gouvernement, l'opposition officielle et les autres partis de la Chambre voudront peut-être dire pourquoi, à leur avis, il est justifié ou non de verser des allocations familiales à toutes les familles canadiennes quel que soit leur revenu. Quant à moi, j'aimerais qu'il y ait une certaine limite et que cet argent n'aille pas aux familles qui ont un revenu important ou suffisant, mais plutôt aux familles à faible revenu. Si nous prenons les chiffres de Statistique Canada ou d'autres, on voit que les plus grosses familles sont au bas de l'échelle des revenus. C'est une autre raison pour laquelle il faudrait leur donner plus d'argent, surtout en période d'inflation où il coûte plus cher d'élever une famille et où il devient difficile d'avoir des enfants.

Même si ce n'est pas uniquement pour cette raison qu'il faudrait verser l'argent aux familles qui en ont le plus besoin afin qu'elles aient plus d'enfants, la Chambre devrait certainement y songer. Tous les partis devraient étudier la question. J'espère qu'il y aura des remarques à ce sujet.

La discussion d'un bill tel que le bill C-19 remet en question le principe-même des dépenses du gouvernement. Nous pouvons considérer cette question sous différents points de vue. Premièrement, on voudrait que le gouvernement augmente ou diminue ses dépenses, selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre de la table.

L'un des aspects intéressants de cette question consiste à savoir sur quoi devraient porter les dépenses publiques. Devraient-elles servir à augmenter des services tels que les soins médicaux et divers autres services sociaux? Ces sommes devraient-elles être utilisées dans des secteurs qui permettraient d'augmenter l'emploi et notre revenu national? Je donne un exemple. Dans le cas du programme d'encouragement de la pêche au saumon, le gouvernement fédéral devra décider s'il convient de dépenser 300 millions de dollars afin de doubler les prises de saumon au cours des dix prochaines années. C'est une idée intéressante. Les responsables du secteur des pêches sont d'avis que les prises de saumon auront doublé d'ici dix ans si ces 300 millions de dollars sont dépensés sur la côte ouest dans le cadre de ce programme.

Doubler les prises de saumon aura un certain nombre de conséquences. Tout d'abord, cela donnera plus d'emplois aux pêcheurs. Cela encouragera la construction de nouvelles embarcations de pêche et la création de nouvelles conserveries. De façon générale, cela influencera dans une grande mesure l'économie de la province de la Colombie-Britannique.

Ce devra être un programme gouvernemental. Comment les pêcheurs ou les conserveries pourraient-ils participer à un programme qui exige l'assaisissement des cours d'eau, la conservation des ressources et la création de patrouilles chargées de veiller à l'application de la loi? La réponse, c'est que le secteur privé de cette industrie ne peut pas s'en charger.

C'est l'un des domaines où le gouvernement pourrait effectuer des dépenses au lieu de gaspiller de l'argent à offrir des emplois à court terme qui risquent de prendre fin après six ou huit mois. Les députés savent que nous avons des programmes comme celui-là qui sont destinés à faire face aux crises de chômage, comme pendant les mois d'hiver, ou à trouver des emplois aux étudiants pendant l'été comme le Programme des initiatives locales.

Bien qu'il faille attendre plus longtemps pour que ces avantages se fassent sentir, les gouvernements seraient sages, à mon avis, d'investir dans des programmes à long terme comme celui dont je viens de parler, le programme d'amélioration de la pêche au saumon. Cela permettra de doubler, de tripler et même de quadrupler le montant de la valeur marchande des prises. Les fonds seront injectés dans l'économie canadienne, ce qui aura une plus grande incidence à long terme qu'un programme instauré pour une brève période. Cela coûtera peut-être 100 millions de dollars comme le programme PIL, mais les effets en seront beaucoup plus durables. Les avantages du PIL ne se font pas sentir dans l'économie d'une année sur l'autre.

Outre l'objet du bill C-19, comprimer les dépenses gouvernementales de 1.5 milliard de dollars, la Chambre devrait réfléchir à la façon dont cet argent du gouvernement fédéral sera acheminé dans notre économie, et veiller à ce que nous en récupérions une partie raisonnable. Nous devons nous assurer de recouvrer une partie de cet argent chaque année, tout comme en foresterie, on replante des arbres pour assurer une nouvelle récolte—on ne se contente pas seulement de récolter.

● (2010)

Je dirais également que le gouvernement pourrait consacrer son argent à améliorer les ports et autres installations de la côte ouest destinées aux petites embarcations afin d'assurer de meilleurs services aux pêcheurs commerciaux et de meilleures installations aux propriétaires de plus en plus nombreux d'embarcations de plaisance. Un programme de ce genre amènerait des gens sur la côte ouest. Beaucoup estiment que l'industrie forestière a atteint son apogée et qu'elle ne pourra accroître son rendement. Mais nous, de la côte ouest, disposons d'abondantes réserves de poisson et jouissons d'un climat que tout le Canada nous envie. Par conséquent, il conviendrait peut-être de détourner notre attention de l'exploitation des richesses naturelles qui a atteint son apogée ou presque, et de tirer profit des autres avantages de la côte ouest que j'ai mentionnés.

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

Je veux parler de l'industrie touristique et de l'industrie des loisirs. Les avantages de la Colombie-Britannique attirent déjà des gens de tout le Canada et font sûrement l'envie des États-Unis. Ne conviendrait-il pas que le gouvernement aménage des ports de plaisance et des quais pour les petites embarcations de concert avec l'industrie de la pêche, une industrie encore sous-exploitée en mesure de jouer un rôle de plus en plus considérable dans l'économie.

Encore une fois, en voulant relancer l'économie dans des régions comme Terre-Neuve ou l'île de Vancouver, il faut en même temps investir dans les moyens de recherches et de sauvetage, services étroitement reliés à l'industrie de la pêche, et de plus en plus à l'industrie touristique, car le nombre de touristes qui profitent de la mer s'accroît sans cesse. Tout gouvernement se préoccupe de préserver la vie; on ne peut uniquement envisager ce problème en termes de dollars. Il est vrai que l'organisation de services efficaces de recherches et de sauvetage est une entreprise coûteuse. Il coûte cher de construire des bateaux de 65 pieds, capables d'embarquer des hélicoptères et de tenir la mer pendant de longues périodes. Quand des incidents se produisent en mer, il importe de pouvoir intervenir rapidement, qu'un navire porteur d'un hélicoptère puisse être sur les lieux en quelques minutes et non en quelques heures, puisqu'une personne immergée dans l'eau, surtout durant les mois d'hiver, ne peut survivre qu'un temps très limité et à moins de la secourir rapidement, on peut dire qu'il est inutile de lui envoyer du secours.

Les députés qui représentent des circonscriptions maritimes savent ce que coûte le matériel de recherches et de sauvetage. Ils savent également qu'en période d'austérité, il est difficile d'obtenir que le Trésor public affecte des sommes à un projet sans éclat, surtout si l'on considère que la majorité des Canadiens n'habitent pas le long des côtes. Il est difficile de convaincre les gens du Québec, de l'Ontario ou des autres provinces continentales qu'il est important de constituer une bonne flotte de recherches et de sauvetage. Les députés se souviendront, toutefois, que la Chambre a passé énormément de temps à discuter d'une question concernant la vie humaine—pas sur le même plan, d'accord, mais une vie est une vie et peu importe comment on la sauve. Dans le premier cas, il peut s'agir d'instaurer des moyens de dissuasion à l'intention de certaines classes de la société et dans le second, d'assurer un service de sauvetage sûr et fiable sur nos côtes ouest et est. La Chambre se doit de consacrer un certain temps à étudier cette proposition car il s'agit de nos vies, et pas seulement d'une question d'argent.

Puisqu'on parle de la façon dont le gouvernement devrait dépenser les deniers publics ou limiter ses dépenses, j'aimerais mentionner brièvement un secteur de dépenses qui, jusqu'ici, a eu plus de répercussions sur la ville d'Ottawa que sur une région comme la mienne, la circonscription de Comox-Alberni dans l'île de Vancouver. Je veux parler des dépenses relatives à l'emplacement des ministères du gouvernement et des frais de construction connexes, etc.

Les journaux et le maire d'Ottawa ont critiqué le gouvernement pour avoir proposé de déménager les ministères dans d'autres villes au lieu de les centraliser à Ottawa. En tant que député d'une autre région du pays, je puis seulement dire que ce serait le comble de la folie à ce moment de notre histoire, étant donné tous les moyens de communication à notre disposition, de centraliser tous les services gouvernementaux. Peu importe si on déménage le ministère de la Défense nationale au Pôle Nord: on obtiendra exactement le même service que celui qui est fourni d'Ottawa, dans l'Est du Canada.

Une voix: Un meilleur service.

M. Anderson: Il pourrait même être meilleur. Les distractions sont sans doute plus rares au Pôle Nord. D'un autre côté, le simple bon sens veut que la Fonction publique soit répartie dans diverses régions du pays au lieu d'être centralisée au même endroit. Je dirais même qu'il y a, j'en suis sûr, des gens à Terre-Neuve et dans l'île de Vancouver prêts à jurer devant Dieu qu'il n'y a pas de gouvernement parce qu'ils n'ont jamais vu de représentants du gouvernement. Ils n'entendent jamais parler du gouvernement. Pour eux, Ottawa n'est qu'un pays imaginaire car il n'a aucune conséquence sur leurs vies.

Ceux qui prétendent que le personnel ne doit pas être déplacé d'Ottawa, parce que les fonctionnaires pourraient être contrariés ou à cause d'un excédent possible de locaux manquent de réalisme. Il est inutile de signaler aux députés de l'Ouest que la population de l'Alberta comprend parfaitement bien son gouvernement provincial. C'est une chose presque tangible. Ses affiches se trouvent sur leurs sacrées routes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Anderson: La population sait qu'elle a un gouvernement. Mais qu'a-t-on à Churchill, Manitoba, ou à Alert Bay en Colombie-Britannique? On n'y a diablement rien en commun avec le gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Anderson: La seule chose que nous faisons ici est de rédiger des lois qui créent des embêtements aux gens. C'est leur seul rapport avec le gouvernement fédéral. Je ne pense pas seulement à la décentralisation, ce serait une perte de temps, d'argent et d'énergie aussi grande que de transférer les ministères à Winnipeg, Calgary ou Edmonton. La ville d'Edmonton n'a pas besoin d'avoir plus de fonctionnaires, pas plus que celle de Winnipeg.

● (2020)

Si nous voulons assurer une présence fédérale en dehors de la région d'Ottawa, monsieur l'Orateur, faisons-le alors, pour l'amour de Dieu, dans des petites agglomérations et non pas dans des capitales provinciales. Quel est l'intérêt pour Vancouver qui a plus d'un million d'habitants d'installer le ministère du Revenu dans ses banlieues alors que cette ville souffre déjà d'un problème de logement et de manque de terrain? Depuis des années les gouvernements fédéral et provinciaux ont proclamé que le gouvernement devrait chercher à faire transférer un certain nombre d'habitants en dehors de la région du Grand Vancouver. Et pourtant, que décide alors le gouvernement provincial? Construire ses bâtiments dans la cité même de Vancouver.

Et le gouvernement fédéral, qu'a-t-il fait à ce sujet? Si vous examinez l'annuaire de téléphone de Vancouver, monsieur l'Orateur, vous trouverez des listes entières d'organismes du gouvernement fédéral situés dans la ville de Vancouver, organismes qui devraient se trouver dans des endroits comme Courtenay, Campbell River et Nanaïmo où le travail se ferait tout aussi bien, grâce aux ordinateurs et aux lignes téléphoniques. Il n'en coûte pas plus d'expédier une lettre à une petite agglomération quelconque qu'à Vancouver.

Cet hiver la circonscription que je représente aura un taux de chômage de 15 p. 100. Si l'on installait un ou deux ministères gouvernementaux dans ma circonscription, ceci ferait descendre sensiblement ce taux et assurerait des emplois dans la région.

Le chef du NPD voudrait faire transférer de grosses sommes d'argent dans des régions où le chômage est relativement bas, comme à Vancouver, alors que si l'on transférait ces ministères dans des régions à chômage élevé, on ferait ainsi descendre les coûts de la construction dans les endroits surpeuplés et on stimulerait en même temps l'économie des petites agglomérations, qui, cet hiver, vont se trouver en plein marasme. On assurerait ainsi une présence du gouvernement fédéral et les gens pourraient enfin se dire: «Eh bien, je pense que nous avons en effet un gouvernement fédéral.»

Pour ne parler que de l'Ouest du Canada, monsieur l'Orateur, si nous continuons à construire des succursales de l'Hôtel des monnaies dans les capitales provinciales, si nous continuons à favoriser Vancouver et Vancouver seul, le programme de décentralisation de ce gouvernement, comme de n'importe quel autre, ne vaudra pas tripette. Tout ce que l'on va faire, monsieur l'Orateur, c'est de transférer des ministères dans d'autres grandes régions urbaines qui, pour commencer, n'ont pas besoin d'expansion. Les gens pourront dire: «La bureaucratie a encore refait la même bêtise en transférant les ministères de la région d'Ottawa dans la région de Vancouver, de Calgary ou d'Edmonton, ce qui n'aide nullement ces agglomérations.» Nous montrons ainsi que nous ne sommes pas assez intelligents pour trouver une politique qui s'occupe en priorité de tranférer les ministères fédéraux dans des régions à taux de chômage élevé pour résoudre ainsi, au moins en partie, le problème du chômage.

Que disons-nous aux Canadiens, monsieur l'Orateur? Peut-être leur disons-nous ceci: «Eh! vous les gars, vous feriez peut-être mieux de ficher le camp de Terre-Neuve et d'évacuer ce damné pays . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

M. Anderson: . . . parce que vous n'allez pas y voir investir un cent de toute façon; déménagez à Edmonton ou à Calgary sinon vous allez toujours vous trouver assis sur le tas de fumier». Est-ce là ce que nous tentons de dire à ces Canadiens, monsieur l'Orateur? J'espère que non.

Je prierais mes honorables amis de l'opposition officielle de faire quelques recommandations quant à ce qu'ils aimeraient voir se produire au Canada. Ou bien ils ne savent pas ou bien ils ne veulent rien dire. Ils sont absolument muets sur le sujet, sauf le député qui représente une circonscription de la ville d'Ottawa et qui se demande si l'on va laisser vacants quelques immeubles à bureaux. Je ne me soucie pas qu'il y ait 10 immeubles à bureaux vacants à Ottawa; je soutiens qu'il faut installer des ministères fédéraux dans d'autres régions du pays. Je puis vous assurer que la ville d'Ottawa va continuer à se développer et à grandir, que l'on déménage ou non des ministères.

Puisque nous parlons de dépenses du gouvernement, que peut-on faire, en tant que gouvernement, pour répartir également entre les Canadiens les richesses du Canada et pour donner au moins certaines assurances que nous sommes conscients des problèmes régionaux? Ne parlons pas d'économiser 1.5 milliard de dollars si l'on peut affecter cette somme, mettons, aux pêcheries de Terre-Neuve, je ne dirai pas à Saint-Jean, parce qu'il y a de meilleurs endroits dans d'autres régions de Terre-Neuve. Dépensons cet argent dans les régions éloignées de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique, au lieu de le concentrer dans les centres urbains et d'aggraver leurs problèmes. Est-ce cela qu'on peut qualifier de planification? Non, monsieur l'Orateur, je ne le crois pas.

J'espère que nos discussions sur le bill C-19 nous permettront de dépenser l'argent du gouvernement de façon plus rationnelle, qu'il s'agisse de 42 milliards, de 39 milliards ou de 36 milliards, de le dépenser sagement dans les intérêts bien compris non seulement des grands centres mais aussi des petites localités que je considère comme l'armature du pays. Si nous ne les aidons pas bientôt, monsieur l'Orateur, il n'y restera plus personne.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'écouter des porte-parole du parti gouvernemental et je comprends pourquoi ils supplient l'opposition officielle de proposer des solutions aux problèmes actuels du Canada. Nous savons tous depuis un bon moment que le parti libéral est complètement dépourvu d'idées, que ses programmes ont entraîné une chute de sa popularité d'un bout à l'autre du pays, comme en témoignent les sondages d'opinion publique. Je vois là une preuve de la frustration et de la colère du parti libéral, qui essaie maintenant de s'en prendre à l'opposition officielle en disant que nous ne l'aidons pas ou que nous ne lui disons pas quoi faire: c'est pourquoi il fait fausse route.

En toute déférence pour mon collègue de la Colombie-Britannique, le député de Comox-Alberni (M. Anderson), nous sympathisons avec lui. Nous savons qu'il est en butte à de graves difficultés. Le parti libéral a suivi la même voie que dans le passé. Le parti progressiste-conservateur proposait des programmes, et en désespoir de cause, les libéraux se les accaparait, les mettait en œuvre et les appliquait.

Des voix: Oh, oh!

M. Patterson: Récemment, les libéraux se sont réunis, paraît-il, pour tenter de découvrir pourquoi leur cote de popularité dans les sondages d'opinion publique a piqué du nez ces derniers mois. Cela me semble tout à fait inutile, monsieur l'Orateur. Si le premier ministre (M. Trudeau) et les membres de son cabinet ne savent pas quel est le problème, tout ce qu'ils ont à faire alors c'est de se mêler aux partisans libéraux parmi le peuple, ou aux ex-partisans libéraux, qui, eux, ne manqueraient pas de leur dire ce qui ne va pas. Ils n'hésitent pas à nous le dire: je suis sûr qu'ils se feraient un plaisir d'en informer le gouvernement, afin d'essayer de remédier à la situation que nous connaissons actuellement.

● (2030)

En relisant la correspondance de mes commettants, je me souviens qu'une des principales critiques adressées au gouvernement de M. Trudeau est que ses dépenses exorbitantes ont été faites aux dépens des contribuables canadiens. Les ressources de la population ne sont pas inépuisables, néanmoins le gouvernement s'est engagé dans un programme de dépenses qui exaspère les Canadiens, particulièrement à cause de l'ampleur et de la nature de nombre de ces projets. S'étant finalement rendu compte qu'il avait connu peu de succès, pour m'exprimer en termes mitigés, par le passé, le gouvernement a

tenté de mettre sur pied d'autres programmes qui réussiraient à atteindre ses buts et ses objectifs.

Je comprends parfaitement bien que certains programmes auparavant en vigueur, dont le gouvernement a annoncé la suppression, avaient été créés pour faire face à certaines situations et problèmes critiques. Mais au lieu de régler ces questions et problèmes, nous constatons que le gouvernement en a créé de nouveaux dont certains sont aussi graves et d'autres encore plus.

Je dois dire que certains de ces programmes ont été avantageux pour les Canadiens, je pense en particulier au PIL. Ce fut d'abord un horrible gâchis mais peu à peu, le gouvernement ayant écouté les suggestions présentées par certains citoyens, un travail efficace a été accompli. Nous constatons pourtant, en regardant la vue d'ensemble, que ces programmes n'ont pas suffi à satisfaire les besoins et le gouvernement a donc annoncé son intention de les remplacer par d'autres.

Le gouvernement parle beaucoup de réduire les dépenses publiques mais en réalité ce ne sont que des paroles en l'air. Les prévisions déposées de temps en temps indiquent que les dépenses ont sensiblement augmenté par rapport à l'an dernier. Cette constatation se réconcilie mal avec la prétention des pouvoirs publics de réduire les dépenses. Nous admettons que l'État a peut-être eu l'intention de mettre un frein à ses dépenses, aux programmes qu'il avait prévus ou aux montants que les ministres avaient revendiqués pour leurs portefeuilles, mais c'est loin d'être le genre de déductions qu'espéraient les Canadiens.

Lorsque nous songeons à cette question, je dis que les Canadiens considèrent au plus haut point les dépenses gouvernementales comme un grand sujet de méfiance et de ressentiment partout au Canada. C'est un fait que les habitudes du gouvernement sont à ce point excessives que les dépenses ont presque quadruplé en dix ans. Comme le signalait l'un de mes collègues, le gouvernement a mis un siècle à atteindre un budget de 9.9 milliards de dollars, en 1967; or, le gouvernement actuel n'a mis que trois ans à doubler ce chiffre, puis il l'a doublé encore une fois ces quatre dernières années, au point que le budget dont le Parlement est maintenant saisi prévoit maintenant 42 milliards de dépenses. Ce qui fait voir le chemin que nous avons parcouru et jusqu'à quel point le gouvernement a augmenté les dépenses du Canada.

Si l'opposition officielle s'inquiète de la compression des dépenses, c'est que le gouvernement fait trop peu trop tard. J'aimerais signaler qu'en 1965, la part du gouvernement représentait 30.3 p. cent du produit national brut. En 1974, cette part atteignait 40.4 p. cent. Autrement dit, au cours d'une décennie, la part du gouvernement du produit national brut s'est accrue d'un tiers. Il est reconnu que de nombreux facteurs sont la cause de l'inflation mais, je crois que les autorités d'un bout à l'autre du pays, et de bien des parties du monde, reconnaissent que les dépenses gouvernementales indues sont de loin le principal facteur d'inflation.

J'aimerais mentionner un éditorial de M. Edward Belitsky, rédacteur de la revue Canadian Automotive Trade. Au sujet du gouvernement assoiffé d'impôts, il dit:

> Le premier ministre Pierre Trudeau dirige le gouvernement fédéral presque comme Jean Drapeau dirige les Olympiques. Les sommes que nous y consacrons semblent disparaître à un rythme effréné.

Il s'agit là du premier paragraphe. Selon le dernier paragraphe de l'éditorial:

> Chaque fois que le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor ou tout autre homme de main de Trudeau passe à la télévision pour nous donner les dernières mauvaises nouvelles concernant les impôts, le budget ou tout autre problème, nous avons l'impression que le pays est dirigé comme le plus important racket de protection au monde.

Il est facile de comprendre ce qui se passe dans l'esprit des Canadiens à la lumière de ces citations.

J'aimerais parler de certains des programmes de création d'emplois que le gouvernement a supprimés et la raison qu'il nous en a donnée. Certes, lorsque le gouvernement tente désespérément d'instaurer des programmes qui fourniront de l'emploi aux gens, il doit avoir ses raisons et il doit certainement poursuivre des objectifs. J'estime que le nombre de programmes de création d'emplois lancés par le gouvernement est la preuve même de son manque de leadership à l'échelle nationale. Le gouvernement n'a pas pour tâche de fournir des emplois mais de créer un climat économique qui permettra à l'entreprise privée de donner son plein rendement en consacrant les ressources humaines du pays à un travail productif et rémunérateur. Je prétends que le gouvernement a lamentablement échoué sur ce plan. Je dis que c'est le contraire qui est vrai.

Les restrictions, les interventions indues et les impôts confiscatoires ont sapé l'esprit d'initiative, freiné le développement et découragé l'envie de réussir dans des domaines d'activité donnés. Je crois que c'est la raison pour laquelle le gouvernement s'est empressé de faire appel aux programmes créateurs d'emplois pour tenter de combler ce vide. Je pense à l'incapacité du gouvernement de créer un climat favorable à l'élaboration d'une politique mûre et ordonnée au Canada.

Nous nous souvenons que le premier ministre a dit il y a un certain temps que le système de la libre entreprise n'avait pas porté ses fruits et que partant, l'intervention du gouvernement allait s'accroître. Comme nous le savons, cette déclaration a provoqué une réaction très vive dans le milieu des affaires. Cette réaction venait non seulement des grandes entreprises, mais aussi des petites entreprises et de bien des associations et organismes ainsi que de bien des Canadiens de tous les coins du pays.

Compression des dépenses de l'État

● (2040)

Nous avons ensuite constaté, dans le discours du trône, que le premier ministre semblait revenir sur ses positions, je ne sais s'il se repentait sur son lit de mort, mais il a conclu qu'après tout le système de la libre entreprise était très positif et que, par conséquent, il devrait quelque peu limiter l'interventionnisme du gouvernement. Ainsi, si nous examinons quelques-unes des déclarations du premier ministre, nous commençons à constater que le gouvernement se rend peut-être enfin compte qu'il a fait une erreur, qu'il a suivi la mauvaise voie et qu'il devrait envisager de prendre d'autres mesures.

En ce qui concerne les dépenses du gouvernement, j'aimerais faire allusion à une déclaration du chef de mon parti. Cela pourra intéresser ceux qui demandent quelles sont la manière de penser et les propositions de l'opposition officielle. J'ai ici les notes pour un discours qu'a prononcé le chef de notre parti lors d'une réunion publique à Whitehorse, dans le Yukon, le 9 juillet. Il serait bon de consigner l'ensemble du discours au compte rendu mais je ne le ferai point. Je recommanderai seulement aux députés libéraux de lire ce discours et peut-être pourront-ils mieux savoir quelle voie suivre, quelle voie serait plus bénéfique à notre pays et que celle que leur chef a suivie jusqu'à présent.

Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré:

> Le domaine inflationniste qui est le plus visible à chacun de nous, aussi loin que nous habitions d'Ottawa, est le domaine des dépenses gouvernementales.

Il a ensuite souligné:

> Le gouvernement Trudeau . . . a accru ses dépenses de plus de 35 p. 100 au cours des deux dernières années. Mon gouvernement . . . limiterait ces dépenses. Ces compressions ne signifient pas nécessairement une réduction du nombre d'emplois. Nous n'accepterons pas ce genre de conclusion simplifiée de la part du gouvernement Trudeau. Les mesures de compression peuvent se traduire et elles se traduiront par la création de nouveaux emplois si les contribuables peuvent bénéficier des économies ainsi faites grâce aux allégements fiscaux visant les personnes de revenus modestes et aux stimulants directs à l'égard du secteur privé. Le système de la libre entreprise est menacé dans notre pays parce que le gouvernement intervient de plus en plus dans l'économie et aussi parce qu'il refuse de reconnaître qu'il est nécessaire de stimuler et de décentraliser l'économie, d'encourager l'initiative privée, d'encourager ceux qui sont prêts à prendre des risques et à créer de nouvelles entreprises.

A propos de la petite entreprise, il disait:

> L'entrepreneur, le petit homme d'affaires peut jouer un grand rôle dans la décentralisation de notre économie et dans le développement accéléré dont nos régions ont besoin. Ceux qui n'hésitent pas à courir des risques ont besoin de notre appui. Il faudrait favoriser ce développement par des mesures incitatives.

Ce qu'il faut, a-t-il dit, c'est de l'initiative pour le développement de notre économie nationale. Nous comprenons facilement l'énervement des libéraux, nous comprenons qu'ils nous demandent des solutions. Il n'y a pas si longtemps, ils avaient réponse à tout, ils se disaient plus malins que tout le monde. Ils essaient toujours de le faire croire, mais cela ne prend plus. Leur popularité baisse d'un bout à l'autre du pays. Ce qui n'arrange pas les choses, ce sont les déclarations que le premier ministre fait aux journaux. Il parle de l'incompréhension de la population, de l'incrédulité générale qui ne l'étonnent pas, dit-il, après les bévues de son gouvernement.

[M. Patterson.]

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre aux ministériels la nature du problème, puisque leur propre chef s'en charge. Dans l'intérêt du Canada, j'espère qu'ils se réveillera un jour, j'espère qu'il cherchera à appliquer des mesures qui permettraient de sortir le pays du marasme où il se trouve. Mais je n'ose pas trop y croire. Je ne vois pas comment il pourrait s'y prendre, je ne vois pas le gouvernement actuel faire ce qu'il faudrait.

Pour réduire les dépenses, le gouvernement supprime certains programmes de création d'emplois.

M. Benjamin: Quels programmes?

M. Patterson: Je sais que votre parti est à court d'idées. Mais si vous aviez écouté ces derniers jours les députés de mon groupe, vous ne seriez pas tant au dépourvu.

M. Benjamin: Qu'est-ce que vous réduiriez?

M. Patterson: Vous n'écoutez certainement pas beaucoup.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adressez-vous à la présidence.

M. Patterson: Comme je le disais, le gouvernement a annoncé son intention de réduire ses dépenses, mais il va présenter sous une autre forme des programmes annuels qui vont nous coûter dans les 350 millions de dollars pendant leur première année d'application, si l'on en croit l'un des porte-parole du gouvernement. Ce n'est pas ce que j'appelle faire preuve de modération. Il me semble que ce n'est qu'un transfert de fonds d'une poche à l'autre ou d'un portefeuille à l'autre. Ce n'est pas une réduction mais un transfert.

M. Railton: Expliquez-nous comment c'est possible.

M. Patterson: Comment c'est possible? C'est ce que me demande le député? Pourquoi ne le demande-t-il pas aux membres de son cabinet, qui parlent d'austérité d'une part et qui effectuent un transfert pour poursuivre le travail commencé avec d'autres programmes.

M. Railton: Donnez-moi un exemple.

M. Patterson: Je sais que les députés de l'autre côté sont un peu dans la confusion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Fraser-Valley-Est (M. Patterson) a la parole et les députés devraient lui permettre de poursuivre.

M. Patterson: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis sensible à l'intérêt que l'on me manifeste de l'autre côté. Je puis assurer au député que nous ne sommes pas, lui et moi, les seuls à nous intéresser—car tout le pays s'y intéresse—à ce que le gouvernement va faire et à la façon dont il remplira certaines promesses qu'il a faites au fil des ans, en disant qu'il jugulerait l'inflation et le chômage, mais à chaque exposé budgétaire ou discours du trône, nous entendons répéter inlassablement les mêmes choses. C'est pourquoi nous n'avons pas l'impression d'avancer beaucoup avec le gouvernement actuel.

A cet égard, j'aimerais faire une suggestion. Au sujet des programmes de création d'emplois, lorsqu'on formule les détails, qu'on met en place les plans et projets et qu'on établit les objectifs de développement d'une région, il faudrait tenir compte des autorités municipales, car c'est ainsi, je pense, que l'on pourra faire quelque chose de valable. Je ne veux pas dire que l'on n'a rien fait grâce au programme LIP ou autre, mais je pense que si le gouvernement avait plus étroitement collaboré avec les municipalités, il constaterait maintenant qu'il est plus en mesure d'atteindre les objectifs que les représentants de ce niveau d'administration ont étudiés et essayé de mettre en place. Si le gouvernement fédéral veut bien collaborer ainsi, nous assisterons à des réalisations vraiment concrètes. Il y a une foule de possibilités pour ces genres d'activités.

Nous pouvons en revenir aux programmes d'emplois d'hiver d'il y a quelques années. Du travail très utile a été accompli dans le cadre de ce programme; mais alors que nous voyons le gouvernement consacrer énormément d'argent à d'autres genres de programmes, nous constatons que la trésorerie des gouvernements municipaux est à sec, de sorte qu'ils sont incapables de mener à bien la réalisation de leurs objectifs.

● (2050)

J'ai écouté il y a quelques jours une émission de télévision dont l'invité était le maire d'une ville. Il a dit qu'il serait très heureux s'il pouvait offrir à ses concitoyens des installations de loisir aussi bonnes que celles que le service des pénitenciers offre aux détenus d'une des institutions pénales. Je soutiens qu'il serait beaucoup plus utile et productif de dépenser de l'argent pour construire de telles installations dans des localités que de dépenser de l'argent pour des prétendus programmes et services de réadaptation qui n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs.

Je me bornerai donc à signaler à ce sujet que si de tels programmes étaient mis en œuvre de concert avec d'autres programmes au niveau municipal, certains des rêves des habitants de ces communautés seraient réalisés et il en résulterait la création d'installations dans l'intérêt de tous.

Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que ce bill ne facilite pas la compression des dépenses du gouvernement. Il ne fait que transférer à d'autres programmes les sommes présentement allouées à d'anciens types de programmes. C'est ce que mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a fait ressortir clairement il y a quelques jours lorsqu'il a décrit la façon dont le gouvernement comptait diminuer les dépenses en supprimant l'indexation dans un certain genre de programmes. Il a ajouté que, selon toute vraisemblance, les personnes qui ne pourraient remplir les conditions voulues et participer à un programme de recyclage pourraient fort bien se retirer complètement du marché du travail et toucher des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social et que les sommes économisées seraient dépensées de cette façon.

Nous pourrions ainsi poursuivre, mais en conclusion j'aimerais dire que les Canadiens ne s'opposent pas à l'introduction de programme destinés à aider ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent réussir, à une époque où la concurrence est spécialement serrée. Les Canadiens ne s'opposent pas au financement des programmes qui contribuent au progrès général de l'économie nationale, pas plus qu'ils ne s'opposent à ce qu'on fasse appel à eux pour assurer les services que, en tant que citoyens, et particuliers, ils ne peuvent assurer eux-mêmes. Ils ne s'opposent pas non plus à aider les pays en voie de développement si cette aide est soigneusement et efficacement ordonnée et permet de remédier aux souffrances humaines. Mais ce à quoi ils s'opposent c'est à la gabegie qui fait que certains particuliers en viennent à refuser à prendre leur part du fardeau national. Ils s'opposent à ces gouvernements dont les politiques sous-entendent que les citoyens ne sont pas assez intelligents pour dépenser eux-mêmes leur argent, prendre soin d'eux-mêmes et assumer leurs responsabilités, et que par conséquent le gouvernement doit être là pour leur soutirer l'argent de la poche, et le leur rendre sous une autre forme.

Les Canadiens en ont assez qu'on les prenne pour une source intarissable de dollars, ceci pour appuyer des programmes gouvernementaux qui, depuis 1968 où le gouvernement est entré au pouvoir, ont pris des proportions démesurées et de voir que les avantages qu'on en tire sont, tout compte fait, extrêmement limités.

Mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté cet après-midi une liste des priorités qui, à ses yeux, sont essentielles dans la circonscription qu'il représente. Lorsque nous parlons de comprimer la dépense publique, nos dirigeants se récrient aussitôt en disant «Mais que peut-on supprimer?» C'est moins une question de suppression que de fixation des priorités, de telle sorte que les gens comprennent ce qui se passe et voient que ce qui est fait en vaut la peine; le gouvernement doit être sincère dans la volonté et les efforts qu'il déploie pour tirer l'économie du marasme et conduire la nation sur la voie du progrès et de l'expansion.

Je ne pense pas du tout que le gouvernement actuel y parvienne, mais quand sonnera l'heure des prochaines élections, je suis sûr que les Canadiens apporteront un changement—changement que tout semble annoncer dans les sondages d'opinion partout au Canada—et que le gouvernement qui prendra le pouvoir sous la direction de notre chef, le député de Rocky Mountain (M. Clark), réussira à mettre en œuvre le genre de programme qui remettra le pays sur la voie du développement et du progrès et qui permettra à la population d'atteindre certains des objectifs qui traduisent ses aspirations.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, au moment où je prends la parole, le scrutin est terminé dans la province de Québec, et se déroule actuellement à la télévision le résultat des élections générales. C'est peut-être ce qui explique le fait que je suis le seul député francophone de ma province à la Chambre en ce moment. A tout événement, il est évident que tout le Canada surveille avec une attention bien particulière le dénouement de cette campagne politique qui suscite énormément d'intérêt, et on comprend pourquoi.

Cependant, monsieur le président, nous qui sommes présents à la Chambre des communes, nous avons des responsabilités qui nous sont bien particulières, et pour ma part, j'entends bien les prendre et essayer de faire de mon mieux pour collaborer avec tous mes collègues de la Chambre pour donner à notre pays la meilleure administration possible pour que nos familles, les individus, les entreprises puissent survivre, et pour assurer un niveau de vie raisonnable à l'ensemble de la population, et également pour sauvegarder tous nos droits individuels et collectifs.

Compression des dépenses de l'État

Monsieur le président, le bill C-19 à l'étude est un bill du genre omnibus.

● (2100)

On a connu cela, des bills omnibus à la Chambre, des bills qui placent les députés dans une situation excessivement difficile. On est pour une partie du bill, et on est contre une autre partie du bill. Et lorsqu'on veut accepter ce qui est bon, on est obligé de prendre ce qui est mauvais, et si on refuse le tout, on se fait accuser d'avoir été contre les bonnes choses. C'est malheureux qu'il en soit ainsi mais il faut bien se débrouiller avec ce qu'on a. Par ce bill-là, on veut modifier le chapitre 14 de la loi adoptée en 1972 sur la formation professionnelle des adultes. Deuxièmement, on veut modifier la loi de 1973, chapitre 44, sur les allocations familiales, la loi stimulant la recherche du développement scientifiques, loi pour abolir Information Canada, loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, tout ceci dans le même bill. On pourrait être facilement d'accord sur certaines dispositions et certaines législations contenues dans le bill, et être contre d'autres dispositions. Mais non, je pense que c'est intentionnellement qu'on procède de cette façon. Et je déplore une fois de plus, monsieur le président, le fait que le gouvernement conserve cette mauvaise habitude de créer de la confusion par des bills à multiples voies. Il me semble pourtant qu'avec l'armée de fonctionnaires et de conseillers que le gouvernement a à sa disposition, il pourrait procéder de manière tout aussi expéditive et moins confuse. De la confusion, on en a toujours de reste. On a surtout besoin de lumière, on a surtout besoin de lois claires, parce que c'est le peuple qui doit vivre les lois que nous adoptons à la Chambre, et si on veut avoir un peuple qui collabore avec l'administration, il faut d'abord lui donner des lois claires, intelligentes, de façon que le peuple puisse accepter en temps et lieu des lois moins avantageuses, et dans d'autres circonstances, des conditions avantageuses.

Monsieur le président, le 5 novembre, j'avais l'honneur de présenter à la Chambre et de parrainer le bill C-206, bill qui en est à l'étape de la deuxième lecture, et qui, je l'espère, sera déféré à la Chambre à son heure pour être débattu. Je considère que ce bill comporte des dispositions qui méritent davantage d'être étudiées à la Chambre, au comité, qui méritent d'être étudiées à l'étape du rapport, afin que soient corrigées certaines situations qui obligent justement le gouvernement à présenter le bill C-19 destiné à comprimer davantage les dépenses du gouvernement. A l'occasion du débat de deuxième lecture du bill C-206, un député a dit: Le député de Bellechasse n'a pas dû consacrer beaucoup de temps pour préparer son bill, parce qu'il n'est pas épais. Monsieur le président, je me méfie toujours des bills épais, des bills qui sont réellement confus, qui compriment trop de choses en même temps.

J'aime mieux avoir moins de feuilles et savoir ce qui est écrit dessus, ce que je comprends, ce que le peuple est en mesure de comprendre. C'est cela qui est intéressant, c'est cela qui prouverait à la population de notre pays que nous sommes réellement des gens bien intentionnés, des gens qui veulent faire quelque chose de clair, de compréhensible. Il faut que la population puisse se servir des lois d'une façon aussi intelligente que celle que nous avons pour les élaborer et adopter.

[M. Lambert (Bellechasse).]

Le bill C-19 a pour titre Loi modifiant ou abrogeant certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement.

Monsieur le président, c'est épouvantable! Ça me fait penser au banquier: il nous offre un parapluie quand il faut beau, et quand il pleut, il le retire. Le gouvernement nous offre des programmes quand l'entreprise privée est en mesure de procurer des emplois, et quand on est en pleine activité économique, le gouvernement a des programmes. Justement lorsque l'activité économique est en récession, que l'entreprise privée n'est plus en mesure d'absorber la main-d'œuvre disponible, c'est à ce moment-là qu'on a besoin que l'État intervienne pour compenser cette déficience de création d'emplois. C'est à ce moment-là qu'il nous retire le parapluie, c'est à ce moment-là qu'il retire les avantages de certaines lois comme la loi sur les allocations familiales, par exemple, et la loi prévoyant un programme pour créer des emplois, ce qu'on appelle communément le programme PIL. Monsieur le président, moi je pense que la disposition du bill qui veut faire de l'économie aux dépens des familles, c'est mauvais pour le Canada, parce que le Canada est composé de familles, et nous devons faire en sorte que nous ayons des législations qui sauvegardent toujours et davantage les droits des familles. Et lorsque les familles seront en bonne santé économique on aura un pays en bonne santé économique.

Monsieur le président, on n'a pas besoin de s'étonner si, de nos jours, les jeunes époux refusent ou presque l'arrivée d'un nouveau né dans leur foyer. Mais pourquoi? Est-ce parce qu'ils sont plus mauvais que la génération qui les ont précédés? Absolument pas! C'est parce qu'ils doivent subir des conditions économiques trop difficiles, c'est pour cette raison que nous assistons présentement à la diminution de la natalité au Canada et plus spécialement dans ma province de Québec dont je suis fier pourtant. J'ai bien de la peine de constater que la Providence nous a donné tant de choses, tant de ressources de toutes sortes et que nous, nous administrons de façon à créer de l'inquiétude chez les jeunes, et qu'ils ne veulent pas accepter la continuité de notre peuple d'une façon normale. C'est à y réfléchir, c'est à y penser à deux fois.

Pourtant, j'avais eu un peu d'espoir lorsque le 12 octobre dans le discours du trône on pouvait y lire ceci: Pourtant, on ne nous dit pas l'année, on dit simplement:

Le 1er janvier, les allocations familiales seront indexées de nouveau en regard de l'augmentation du coût de la vie en 1976. Je veux bien comprendre qu'on a voulu parler du 1er janvier 1977, mais en attendant, il y a quand même une période de 12 mois qui va s'écouler. En attendant, je pense qu'on va priver les familles de notre pays d'un revenu nécessaire, d'un revenu important qui aurait servi à mettre du sang économique dans notre système. Lorsque les familles ont des revenus complémentaires, en général, elles dépensent ces revenus en achetant des choses, des nécessités de la vie, et lorsque ces familles achètent plus de lait, plus de vêtements, plus de choses, des nécessités de la vie, elles contribuent directement à écouler une production. Et lorsque la production s'écoule, les industries fonctionnent davantage et, automatiquement les familles contribuent à créer de l'emploi, à diminuer le chômage et à faire circuler dans notre société le sang économique de la nation, soit l'argent.

Monsieur le président, je suis offensé du fait qu'on présente, en 1976, un projet de loi visant à diminuer l'augmentation des allocations familiales qui avait été prévue en 1975.

● (2110)

Monsieur l'Orateur, si on diminue le revenu des députés de 7 p. 100 durant l'année 1976, c'est acceptable, parce qu'on touche seulement 264 familles, mais si on diminue les allocations familiales, on touche directement une quantité énorme de familles, et c'est plus grave.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire en passant que les députés ont accepté de voir leur revenu, leur compte de dépenses réduit de 7 p. 100 depuis le mois de juillet, depuis l'adoption du bill C-81, alors que chaque député rembourse au Trésor fédéral à chaque mois $58.33. Est-ce que les journaux en ont parlé de cela à la population? Est-ce que la télévision a dit à la population que les députés donnent le bon exemple? Est-ce que la radio a parlé de cela à la population? Jamais. Si on avait augmenté cela de 2 p. 100, cela aurait fait de grandes manchettes dans les journaux: «Les députés se la coulent douce, ils s'augmentent leurs revenus de 2 p. 100.» On a accepté de faire un sacrifice pour donner le bon exemple, et on n'en parle pas. Et par-dessus le marché, on nous arrive avec un projet de loi qui vise à diminuer le revenu de nos familles, de ceux qui acceptent d'élever des enfants, et peut-être va-t-on dire que c'est un scandale.

Monsieur l'Orateur, hier j'ai rencontré au moins 1,000 personnes dans ma circonscription. J'ai assisté au jour du Souvenir, au jour de la Reconnaissance, alors qu'il y avait là énormément de recueillement religieux, du recueillement qui a suivi cet office religieux. J'ai rencontré par la suite, durant la soirée, environ 500 mères de famille faisant partie de l'Ordre des Filles d'Isabelle, et on ne s'est pas rencontré pour une partie de plaisir, mais on s'est rencontré pour réfléchir sur l'avenir de notre pays, on s'est rencontré pour réfléchir sur le rôle de la mère de famille et, monsieur l'Orateur, on en a conclu que nous devons nous donner la main pour garantir davantage un revenu suffisant à la mère de famille, elle qui remplit le plus grand rôle de notre pays, car supprimons la mère de famille et c'est la disparition du Canada.

Alors la mère de famille, celle qui accepte son rôle de maternité, on doit par des lois lui reconnaître des droits. On doit faire en sorte qu'elle ne soit pas inquiète du lendemain, ou si elle aura de quoi se vêtir, ou suffisamment de revenu pour donner à manger au petit qu'elle a mis au monde.

Et pourtant, si on était dans un pays dépourvu de richesses naturelles, on pourrait dire: Il faut faire le partage, il faut faire sa part, il faut se priver mutuellement, mais ce n'est pas là le problème. Dans notre pays, monsieur l'Orateur, on punit présentement ceux qui produisent, celui-là ou celle-là qui se lève tôt le matin pour aller accomplir un travail productif de 10, 15 ou 20 heures, on punit cette personne-là plus que la personne qui a refusé d'aller travailler. Prenons le cas, par exemple, des producteurs de lait au Canada. Je ne veux pas faire de la petite politique mesquine, mais je voudrais bien qu'on regarde les choses bien en face. Ces personnes qui, depuis de nombreuses années, exploitent leur entreprise, cherchent à l'améliorer de façon à pouvoir en retirer des profits pour faire vivre leur petite communauté. Automatiquement, il faut absolument qu'elles progressent avec le temps, et l'entreprise étant bien organisée, avec un climat qui favorise l'entreprise agricole, on en est arrivé avec une politique qui punit ceux-là qui produisent. Non seulement on les punit, mais ce n'est presque pas acceptable de voir qu'avec le lait que ces gens-là envoient à l'usine, on ne le leur paie pas, mais on leur impose une amende parce que ces gens ont produit.

Mais c'est le contraire du bon sens, quand on sait d'une façon certaine que même à l'intérieur de notre pays, il y a des familles, des petits enfants, qui n'ont pas suffisamment de jour en jour de nourriture pour se remplir normalement l'estomac. On me dira peut-être que le Christ a dit: Il y aura toujours des pauvres parmi vous. C'est vrai qu'il a dit cela, mais il n'a pas dit, par exemple, à la Chambre des communes, vous passerez des lois pour produire des pauvres. Il ne faut pas que le Christ ait menti. Quel est notre rôle? C'est de se pencher justement sur ces gens, ces catégories de personnes qui n'ont pas les talents, les possibilités de pouvoir se sortir d'une situation dans laquelle on n'accepterait peut-être pas. Quel est notre rôle? C'est d'accepter ce que la providence nous envoie, d'en faire une répartition équitable afin de donner satisfaction à la population.

Monsieur le président, nous vivons une époque difficile, j'en conviens mais ceux qui ont vécu l'époque de 1930-1940 devraient se souvenir de ces années. Je me souviens d'un 29 octobre 1932, alors que je n'avais rien à manger dans ma cabane, je me souviens que j'ai eu l'avantage de voir un chevreuil à deux arpents de ma maison: j'avais une carabine et j'ai réussi à l'abattre. Une heure après, qu'est-il arrivé? Un garde-chasse me demanda si j'avais un permis. J'ai dit: Oui. Mon permis consiste à pouvoir prendre le gibier que la Providence m'envoie. Il m'a dit ceci: Je suis obligé de saisir ton chevreuil parce que tu n'avais pas de permis. Je n'étais pourtant pas un révolutionnaire, mais j'ai fort bien répondu ceci: Mon cher ami, je ne te connais pas. Je sais que tu détiens l'autorité, mais rien n'empêche que je vais te dire ceci: Celui qui va apporter le chevreuil, qui va me l'enlever de l'estomac, il n'est pas encore au monde. Vous comprenez cela. Alors, on s'est compris et finalement, il a décidé de me le laisser. Je l'ai partagé avec les familles de mon voisinage parce que cela venait de la Providence. On doit faire la même chose.

Aujourd'hui, monsieur le président, les circonstances veulent que je sois à la Chambre comme délégué, comme tous les autres députés du Parlement, afin de parler et légiférer au nom de mes concitoyens, au nom du peuple canadien. Nous devons faire en sorte de toujours légiférer de façon à assurer au plus petit de la société un minimum de sécurité. Que les autres soient millionnaires, qu'est-ce que cela peut bien faire? Du moment que le plus petit dans la société est assuré du strict minimum. Le Canada est capable de faire cela.

Monsieur le président, je n'accepte pas du tout, et je tiens à le répéter, le fait qu'on ne veuille pas indexer le taux des allocations familiales a l'augmentation du coût de la vie. Il y a bien d'autres moyens de faire des économies plutôt que sur le dos des familles. Que le gouvernement prenne les rapports de l'Auditeur général du Canada, que j'ai eu l'avantage de lire depuis que je suis ici. L'Auditeur général du Canada a fait des recommandations chaque année pour indiquer au gouvernement les endroits où il y a du gaspillage, les endroits où on pourrait faire des économies, et le gouvernement n'en tient pas compte. L'Auditeur général le dit dans ses rapports: Je n'ai pas suffisamment de personnel pour être capable de faire un

travail plus efficace. Et il demandait du personnel additionnel pour lui permettre de faire un travail véritablement responsable, afin d'assurer la bonne gestion des affaires de notre pays en collaboration avec le gouvernement. On peut lire dans le discours du trône que le gouvernement était disposé à accorder du personnel supplémentaire pour permettre à l'Auditeur général du Canada de faire son travail dans l'intérêt de toute la nation, sans égard pour le gouvernement.

● (2120)

Monsieur le président, je ne peux pas accepter le fait que tant de jeunes gens, tant de jeunes filles qu'on a mis au monde, qu'on a fait instruire, qu'on a habillés, qu'on a logés, qui ont des diplômes dans leurs poches, circulent de centre de main-d'œuvre à centre de main-d'œuvre. Quelques personnes se présentent au directeur du personnel des compagnies pour recevoir la réponse suivante: Monsieur, avez-vous de l'expérience? Mademoiselle, avez-vous de l'expérience? Il faut être naïf, monsieur le président, pour poser une telle question lorsque l'étudiant vient de lui dire: Je termine mes études. J'ai un diplôme, j'ai fait mon possible, maintenant je suis disponible sur le marché du travail. Et là, on lui demande bêtement: As-tu de l'expérience? Mais c'est à faire mourir les singes. Ils ne comprennent rien! C'est un raisonnement comme cela. Si on veut réellement exploiter notre main-d'œuvre, notre jeunesse au bénéfice de notre pays, commençons par leur donner une chance. Commençons par leur ouvrir les portes, et on va voir si réellement ce sont des sujets qui vont devenir compétents. On a des chances que cela soit vrai, et là on a des chances de pouvoir utiliser le capital humain à l'avantage du développement et du progrès de notre pays.

Monsieur le président, je ne comprends pas qu'un gouvernement préfère donner des prestations de chômage qui coûtent plus cher souvent que le salaire payé dans les industries voisines, qu'on accepte de faire vivre des jeunes gens solides par le bien-être social, alors qu'on dépense un demi-million par jour, ou si on dépense un milliard par année pour payer des prestations, pour payer des allocations à des personnes qui ne font rien, pourquoi ne serait-on pas assez intelligent pour prendre le risque de payer le même montant, pour que ces gens-là mettent à profit leur intelligence, leurs talents, les diplômes qu'ils ont reçus? Il me semble que ce serait normal dans des situations difficiles.

Moi, je ne blâme pas toujours l'entreprise privée, monsieur le président, parce que l'entreprise privée, d'après les données que nous avons, fournit au Canada 60 p. 100 de tous les emplois que nous connaissons. Mais cette entreprise, à force d'être écrasée sous toutes sortes de formes, finit par être moins efficace, et c'est pour cela que nous voyons le nombre des chômeurs augmenter, même s'il y a des gouvernements qui se vantent d'avoir créé 100,000 ou 200,000 emplois cette année. Ce n'est pas cela qui compte, monsieur le président. Il faut regarder chaque année combien on a de gens valides qui sont véritablement au travail et qui produisent. C'est pour cette raison que je ne suis pas très heureux des dispositions de ce bill, lorsqu'on arrive avec des restrictions comme cela sous prétexte d'économie.

Nous avons à construire au Canada quelque chose de formidable. On a les lacs, on a le fleuve Saint-Laurent, on a les océans. On a été bien servi par la Providence. On pourrait avantageusement avoir une marine marchande bien à nous. Mais pour la construire, il faut des bras. On en a des bras, on en a des soudeurs qualifiés, on en a des mécaniciens qualifiés, pourquoi ne pas les mettre au travail pour construire une marine marchande dans notre pays? Il me semble que c'est la logique.

Monsieur le président, je ne voudrais pas être démagogue, et puis accuser tous les gouvernements de tous les péchés d'Israël. Ce n'est pas cela du tout, mais on comprend, par exemple, qu'au fond le véritable problème, c'est un problème de «piastres», un problème d'argent. Et si on est conscient de ce problème de «piastres», ce problème d'argent, et que le système de financement qu'on a utilisé jusqu'à ce jour ne répond pas adéquatement aux besoins de notre pays, soyons assez honnêtes pour le transformer. Prenons une chance, on ne serait pas pire qu'on est là, prenons une chance pour le transformer, parce qu'à ce jour, monsieur le président, l'État, le gouvernement du Canada, sous prétexte d'aider aux provinces, je l'ai expliqué le 5 novembre, sous prétexte d'aider la province de Québec à construire des HLM pour les personnes à la retraite, on exige tout de même un taux d'intérêt de 17 p. 100. Comment est-il possible lorsqu'un gouvernement est obligé de payer 17 p. 100 en intérêts pour construire des choses d'utilité publique, l'entreprise privée, à côté, puisse survivre avec un concurrent comme celui-là. C'est de ce côté-là, monsieur le président, qu'il faudra orienter nos recherches.

On va découvrir les choses vite, on n'a qu'à suivre les indications de l'Auditeur général du Canada. On n'a qu'à écouter les remarques judicieuses de certains économistes libres, non pas des économistes vendus, non pas des économistes au service des requins de la finance, des économistes libres, des économistes objectifs, qui sont capables véritablement de voir la situation économique dans son véritable contexte, et de fournir en même temps aux administrations publiques les moyens pour que notre système économique, pour que l'ensemble de toutes nos activités soient plus efficaces, de façon qu'on cesse de parler inutilement, de dépenser inutilement des énergies pour essayer de poser des cataplasmes sur des jambes de bois.

Il y en avait un vieux mendiant dans ma paroisse qui avait une jambe de bois. Même s'il avait mis des cataplasmes là-dessus tous les jours, ce serait toujours une jambe de bois. Pour nous c'est la même chose. Si on met des cataplasmes sur des choses, sur des moyens, sur des systèmes qui ne donnent pas de résultat, qu'est-ce que cela donne? Changeons de méthode!

C'est ce que je suggère au gouvernement, ce soir, à l'occasion du débat sur le du bill C-19. Monsieur le président, vous qui m'écoutez, pour l'amour du Bon Dieu, demandez donc à l'honorable Orateur de la Chambre qu'il ramène au plus tôt au Parlement le bill C-206, afin qu'on continue de l'approfondir, et cela pour trouver un élément de solution qui va permettre au gouvernement de donner des résultats administratifs dont le peuple sera fier. Ce n'est pas le parti qui compte dans mon esprit. Que ce soit les conservateurs qui opèrent cette réforme, je suis bien heureux, que ce soit les NPD, je suis bien heureux, que ce soit les libéraux, je suis bien heureux, pourvu qu'on fasse quelque chose de positif, quelque chose de concret. C'est le résultat qui compte. C'est le résultat qu'on veut obtenir.

Or, je pense bien, monsieur le président, que nous avons une assemblée intelligente ici. Au fait, je connais passablement

tous mes collègues de la Chambre; j'ai toujours eu beaucoup de respect à l'endroit de chacun.

On peut bien différer d'opinion, mais on ne doit pas différer sur l'objectif des moyens à prendre. J'ai travaillé beaucoup à la construction, il m'est arrivé d'avoir des «foremen» qui différaient d'opinions avec moi sur la manière de faire des échafauds, mais l'objectif, ce n'était pas l'échafaud, l'objectif, c'était le fait d'être capable de poser la couverture et les derniers rangs de briques, c'était cela l'objectif. Si nous travaillons au Parlement, nous travaillons pour construire, peu importe les matériaux qu'on veut utiliser, c'est l'objectif qu'on doit viser.

L'objectif, monsieur l'Orateur, c'est de donner à notre pays une saine administration, de donner à notre jeunesse, à nos enfants qui vont nous survivre un héritage dont ils seront fiers, et à ce moment-là, ils se diront entre eux: Savez-vous que ces bonhommes-là n'étaient pas si bêtes, ils n'avaient pas notre instruction, ils n'avaient pas eu l'avantage d'user autant de sièges dans les universités, mais le peu d'instruction qu'ils avaient, ils s'en sont servi pour faire quelque chose de réellement positif, et à ce moment-là, ils diront: ce n'est pas si mal, nous autres, on doit faire mieux.

C'est là qu'ils vont partir avec un nouvel élan, au lieu d'avoir un peuple découragé comme on a actuellement, parce que c'est décourageant de les voir agir. Je suis témoin de cela chaque fin de semaine. Je rencontre le populo, monsieur l'Orateur, car il faut marcher sur le plancher du populo, et entendre leurs réflexions et ouvrir les yeux. Il faut être capable de les comprendre davantage.

Je ne suis pas un homme pessimiste de nature, vous pouvez être sûr de cela. J'ai confiance dans l'avenir de mon pays, mais à condition qu'on se réveille, qu'on fasse les réformes nécessaires pendant qu'il en est encore temps. Et une de ces réformes serait de supprimer la disposition qui a rapport aux allocations familiales, de façon que l'indexation des allocations familiales soit faite même pour 1976. Si on comprenait enfin cela, on donnerait là la preuve que réellement on veut bâtir notre pays sur cette cellule précieuse, fondamentale, qu'on appelle la famille, et les petites mamans de notre pays n'auraient pas peur d'avoir un petit enfant de plus et on parlerait peut-être moins de suicides et d'avortements.

● (2130)

[*Traduction*]

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je n'essaierai pas d'être aussi éloquent ou aussi impétueux que le député de Bellechasse (M. Lambert), surtout parce que j'ai attrapé un rhume en assistant aux cérémonies du 11 novembre. Je n'essaierai pas non plus de commenter les propos du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que je félicite pour son premier discours à la Chambre aujourd'hui. Cependant, puisqu'il n'a pu s'en tenir aux faits et, pourrai-je ajouter, puisqu'il a déformé la portée des dépenses du gouvernement fédéral, j'en reparlerai bientôt.

Je compte m'en tenir au sujet abordé par mon collègue de Comox-Alberni qui a signalé certains aspects avantageux du bill C-19. Je voudrais bien dire au peuple canadien que je suis heureux de participer au débat ce soir pour me prononcer en faveur du bill.

Le 18 décembre 1975, parmi les nombreuses mesures prises par le gouvernement pour juguler l'inflation, on annonçait certaines réductions des dépenses gouvernementales pour l'année financière 1976-1977. Ces réductions comprenaient le report de certaines dépenses prévues, la suppression de quelques autres et l'élimination de certaines activités. Ce n'était pas cependant quelque chose que le parti au pouvoir avait hâte de réaliser. De toute évidence, compte tenu de notre majorité à la Chambre et des hommes politiques compétents que nous avons, nous ne voulions pas présenter une mesure d'austérité. Cependant, je me réjouis que le peuple canadien voie d'un bon œil les avantages économiques qui suivront ces mesures. Le bill est un exemple d'initiative, une initiative que le peuple souhaite de notre part.

Les mesures visant à réduire les dépenses prévoient la fin de certains programmes qui, avons-nous pensé, ont perdu leur raison d'être, par exemple, Information Canada, Perspectives Jeunesse et d'autres. Sans doute les verrons-nous sous d'autres formats dans un avenir rapproché au fur et à mesure que certains aspects de ces programmes seront rétablis de concert avec les provinces au point où nous les avons laissés.

La réduction totale des dépenses prévues au chapitre de ces programmes et d'autres également, s'élève à près de 1.5 milliard de dollars, dont un peu plus de la moitié porte sur des réductions de crédits budgétaires. Le reste concerne des dépenses non budgétaires. Si ces réductions n'avaient pas été envisagées, le budget principal déposé le 18 février 1976 aurait été plus élevé de près d'un milliard et les budgets des sociétés de la Couronne approuvés par des ordonnances et déposés à la Chambre, auraient été supérieurs d'environ un demi-milliard de dollars.

Le montant des dépenses pour certains articles touchés par ces réductions est réglementé par des dispositions précises de certaines lois du Parlement. Pour effectuer ces réductions, il est nécessaire de modifier les dispositions en question.

Les députés s'en souviendront, ce bill ou un autre semblable nous a été présenté en première lecture le 8 mars 1976, mais l'ajournement d'été ou la fin de la dernière session nous a empêché d'étudier davantage cette mesure. En conséquence, le 1er novembre 1976, on nous a présenté en première lecture un bill à peu près semblable, à part quelques révisions mineures. Ces révisions concernent les dates d'entrée en vigueur de certaines modifications. Le but de la mesure omnibus actuellement à l'étude est d'accorder l'autorité nécessaire pour permettre de réduire certaines dépenses prévues.

Une chose qui retient l'attention, c'est la loi sur la formation professionnelle des adultes. Comme je suis originaire du Nouveau-Brunswick, je dirai, bien sûr, qu'il faut favoriser toute mesure propre à aider les gens à se préparer à un emploi. Comme le savent les députés, nous sommes obligés d'éliminer la Compagnie des jeunes Canadiens comme d'autres grands programmes que nous avons tous appuyés, mais on trouvera des moyens, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, pour aider efficacement les jeunes grâce à divers autres programmes.

J'estime que nous avons montré le bon exemple en supprimant certains programmes et en instaurant ces mesures d'austérité. Nous demandons aux Canadiens de comprendre que ces mesures sont absolument nécessaires pour maintenir la stabilité économique.

J'en reviens, maintenant, au député de Saint-Jean-Ouest. C'est un ancien libéral qui siège maintenant comme conserva-

teur et qui était ministre des Finances à Terre-Neuve. Cet après-midi, il s'est permis de critiquer le programme d'expansion économique régionale instauré par le gouvernement. Quelle hypocrisie flagrante quand on songe à tout l'argent que le fédéral dépense dans les provinces de l'Atlantique.

Au Nouveau-Brunswick, 50 p. 100 du budget total d'environ un milliard de dollars est fourni par les paiements de péréquation du fédéral. A l'Île-du-Prince-Édouard, c'est 75 p. 100. En Nouvelle-Écosse, un tiers du budget total de 800 millions de dollars est de l'argent du fédéral. C'est la même situation à Terre-Neuve où environ 50 p. 100 du budget est de l'argent fourni par le fédéral. De quoi se plaint le député de Saint-Jean-Ouest quand le gouvernement aide autant sa province? Je comprends mal comment le député peut, dans son premier discours à la Chambre, faire des déclarations aussi contradictoires, attaquer le gouvernement qu'il vient de quitter, attaquer le gouvernement Moores.

Si le gouvernement Moores est pauvre, pourquoi le député vient-il à la Chambre critiquer le gouvernement fédéral sans faire mention des millions de dollars que ce dernier donne à la région de l'Atlantique pour aider les gouvernements provinciaux dans presque toutes leurs activités—éducation, santé, bien-être, infrastructures, transports et ainsi de suite; prenez n'importe quel secteur et vous verrez que la majeure partie de l'argent qu'on y dépense est de l'argent du fédéral.

J'ai parlé des paiements de péréquation, mais je n'ai pas dit un mot de l'argent du ministère de l'Expansion économique régionale qui va dans sa province. Il est grand temps de déclarer publiquement que nous devrions être fiers de placer cet argent dans des endroits comme l'Est du Canada pour aider les habitants de la région de l'Atlantique à atteindre le même niveau de vie que ceux de l'Alberta.

● (2140)

Je me demande pourquoi le chef de l'opposition (M. Clark) ne s'entend pas avec le premier ministre de l'Alberta et quelques-uns de ses hauts fonctionnaires qui l'an dernier nous ont dit que nous de l'Est pouvions bien geler dans la noirceur. A-t-il parlé de nous aider en nous faisant partager des ressources naturelles qui sont des ressources naturelles canadiennes? En tant que Canadiens, nous avons droit à une part des avantages tirés de ces ressources. Mais non, monsieur l'Orateur, le premier ministre de l'Alberta veut placer cet argent, en toucher les intérêts au détriment des autres Canadiens. A mon avis, il incombe au chef de l'opposition d'en parler au premier ministre albertain puisqu'ils sont de même affiliation politique. Le député de Saint-Jean-Ouest serait aussi bien avisé d'en parler à ceux des autres provinces avant de se plaindre des problèmes de sa propre province.

Comme je le disais tantôt, j'appuie le bill C-19 parce qu'il propose des mesures que les Canadiens veulent que le gouvernement prenne. Nous avons réduit les dépenses fédérales d'un montant de 1.5 milliard de dollars. Ce serait bien de dépenser 2, 5 ou 10 millions dans certaines petites municipalités, mais les gens continueront toujours de demander de plus en plus de services, de plus en plus de tout, et nous savons tous qu'il n'y a pas de puits sans fond. Il faut mettre fin à ce genre de pressions.

Quand on se rend compte de ce qu'il en coûte pour faire fonctionner la Chambre, monsieur l'Orateur, il est regrettable de constater qu'aucune suggestion raisonnable ne nous vient de l'autre coté de la Chambre. Je me demande pourquoi l'opposition officielle ne propose pas de solution de rechange raisonnable si elle s'inquiète tant des dépenses du gouvernement fédéral. Pourquoi n'en viennent-ils pas aux prises avec les réalités de la vie canadienne aujourd'hui? Pourquoi n'assument-ils pas leurs responsabilités en assurant une opposition raisonnable, logique ici à la Chambre des communes?

Je suis convaincu que les mesures prises en ce moment du fait de la direction dynamique que le gouvernement assure au pays, apparaîtront dans les années à venir comme celles qui s'imposaient en l'occurrence. Au Nouveau-Brunswick, l'argent du fédéral coule à flots, mais qu'en fait le gouvernement Hatfield? Environ 9.5 millions de dollars sont affectés au bilinguisme en sus du demi-milliard de dollars que le Nouveau-Brunswick touche sous forme de paiements de péréquation, en plus de toutes les subventions du ministère de l'Expansion économique régionale, des 35 millions de dollars consacrés aux systèmes d'adduction d'eau et de traitement des eaux vannes, des 60 millions de dollars dépensés pour la construction de la route nº 11 entre Moncton et Campbellton, à l'égard de laquelle le gouvernement conservateur s'est fait tirer les oreilles, refusant ses responsabilités, revenant sur ses promesses et ses engagements envers la population de la province. Ce gouvernement a misérablement négligé d'assumer ses fonctions contrairement aux promesses qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale provinciale.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que tous les députés doivent reconnaître qu'il faut investir de grosses sommes dans certaines régions comme celle de l'Atlantique. Le jour viendra où le député de Saint-Jean-Ouest devra reconsidérer certaines des déclarations qu'il a faites cet après-midi. Il n'a pas cru devoir dire à la Chambre que M. Smallwood et les deux ou trois députés de son parti indépendant, sont retournés au parti libéral à Terre-Neuve. Étant donné la stature et le caractère de M. Smallwood, le député de Saint-Jean-Ouest devrait se mettre en rapport avec lui pour discuter de son idéologie politique. Peut-être comprendra-t-il ses erreurs et après être passé de libéral à conservateur reviendra-t-il aux libéraux. C'est là qu'il aurait dû rester pour commencer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est la même chose.

M. Harquail: Le député de Winnipeg-Nord-Centre M. Knowles dit «la même chose». Je suis d'accord avec lui; c'est d'ailleurs avec plaisir que je me mets d'accord avec lui lorsqu'il fait des interventions raisonnables à la Chambre.

Je tiens à profiter de l'occasion pour dire ce soir qu'il est très important de transférer l'argent économisé grâce à la compression des dépenses dans des secteurs qui ont besoin de fonds supplémentaires. Nous avons dit que certaines provinces étaient plus prospères que d'autres; dans la circonscription que je représente, il nous faut tous les dollars que nous pouvons obtenir pour survivre et pour nous développer à un rythme qui assure notre survie.

A l'instar du gouvernement, je trouve qu'il faudrait réduire les dépenses dans la Fonction publique. Étant donné les gaspillages auxquels elle a donné lieu, nous devons incontestablement faire preuve de dynamisme et veiller à revoir l'utilité de divers postes et à en supprimer si possible. Dans presque tous les ministères, la rentabilité et la production sont faibles. Nous ferions bien d'effectuer d'autres études approfondies à ce sujet parce que je suis convaincu qu'il y a moyen de réaliser des économies supplémentaires qui permettraient de réduire les dépenses gouvernementales dans cette période d'austérité.

Même les syndicalistes ont reconnu les avantages du programme de compression au cours des derniers mois. Des

statistiques récentes le prouvent. Je ne parle pas des déclarations gouvernementales; il s'agit de faits qui prouvent que le programme porte ses fruits et que les gens approuvent l'initiative du gouvernement.

Je ne voudrais pas manquer l'occasion de dire que, en ma qualité de représentant d'une circonscription du Nouveau-Brunswick, je suis en faveur du programme de décentralisation. Non seulement je l'appuie, mais j'aimerais beaucoup savoir où les postes seront transférés. C'est Matane, au Québec, qui a été la première ville à bénéficier de cette décentralisation. Puis un autre secteur de la Fonction publique a été transféré dans la région de Moncton, puis dans la région de Bathurst. C'est une bonne politique. Non seulement le gouvernement doit déménager une partie de ses services dans la région de l'Atlantique mais je suis également d'avis, à l'instar d'autres orateurs qui m'ont précédé, que certains de ses bureaux et ministères soient transférés dans l'Ouest du Canada.

● (2150)

Je suis convaincu que ces services décentralisés peuvent tout aussi efficacement servir le public canadien au Nouveau-Brunswick, dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve ou même sur la côte ouest, que dans la capitale nationale, à Ottawa. Je comprends bien sûr, la préoccupation de la population d'ici. Le maire s'inquiète tout comme la population de la région du vide que créera ce transfert de population. Je comprends et je sympathise. Personne ne veut changer ses habitudes ni être transféré, mais il faut tout de même comprendre la situation et reconnaître certaines réalités.

Le gouvernement n'a d'ailleurs pas déclaré qu'il transférerait tous les ministères en dehors d'Ottawa. Cependant, à entendre les media et autres, il semblerait parfois que le gouvernement cherche à décentraliser tous les organismes, sociétés de la Couronne et ministères dans d'autres régions du Canada, ce qui est faux.

Un plan très étudié a été établi pour le transfert de certaines directions et ministères vers d'autres régions du Canada. Pourquoi pas? Je l'ai déjà dit au sujet de l'énergie, les Canadiens de l'Est du Canada jouissent des avantages des ressources naturelles de l'Alberta tout comme les populations de l'Alberta, de la Colombie- Britannique ou du Manitoba doivent pouvoir profiter des ressources naturelles de la région de l'Atlantique. Nous devons partager et c'est un mouvement qui doit se faire dans les deux sens. C'est ainsi que nous devrons procéder pour avoir un pays fort.

Quels qu'en soient les résultats, je m'étonne que pendant toute la campagne électorale menée au Québec nous n'ayons pas entendu parler davantage de l'argent que le gouvernement fédéral a versé à la province et a consacrée aux programmes spécialisés comme celui du MEER etc. avec lesquels le gouvernement fédéral a aidé le gouvernement provincial. Selon le résultat final, nous devrons étudier sérieusement tous ces programmes et leur incidence sur chaque province et chaque territoire.

Pour reprendre l'expression d'un des membres de l'opposition il semble plus qu'étrange que l'on trouve commode de parler de quelque chose sans dire toute la vérité sur les programmes actuellement appliqués et l'argent versé pour les programmes provinciaux grâce aux fonds fédéraux.

En ce qui concerne ma province, on peut dire que le gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick n'a pas dit un seul mot des 50 p. 100 de son budget qui est de l'argent fourni par le gouvernement fédéral et de l'argent provenant du MEER. Le gouvernement oublie quand cela l'arrange de dire combien de dollars fédéraux sont versés au titre des programmes provinciaux.

Pour conclure, je réitère mon appui au bill C-19, comme à tous les autres programmes complets que le gouvernement fédéral administre aujourd'hui.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir apporter une rectification au compte rendu relativement aux déclarations du député de Restigouche (M. Harquail) et du député de Gloucester (M. Breau). Le député de Restigouche a utilisé l'expression «dire la vérité». Il est encourageant d'entendre cette expression de la bouche d'un ministériel. Tout ce qui nous reste maintenant à faire, c'est faire entendre à nos vis-à-vis qu'ils doivent comprendre le sens d'expressions comme celle-là, de façon que le Canada et les Canadiens puissent goûter les fruits qui devraient être les nôtres par suite d'une gestion intelligente. Le gouvernement est un appareil qui fuit et qui n'arrive plus à retenir l'eau. A peine bouche-t-il un trou que l'eau fuit par un autre. Voici ce qui est arrivé.

Cet après-midi, le député de Gloucester a déclaré qu'il fallait au gouvernement des revenus accrus. J'aimerais dire un mot du revenu accru qui vient de tomber tout cuit dans la bouche du gouvernement. En 1969, les Canadiens ont versé $24,914,000,000 d'impôts de toutes sortes tant aux niveaux fédéral que provincial et municipal. En 1974, soit cinq ans après, ils ont versé $48,461,000,000, soit près du double. La question sur laquelle nous autres, législateurs, avons à nous prononcer, c'est celle de savoir comment sera dépensé cet argent. Il s'agit là d'une question très importante. Peut-être le gouvernement ne sait-il pas à quoi il faudrait consacrer ces fonds.

Il y a bien des façons de gaspiller l'argent. La barque du gouvernement est en si mauvais état qu'elle fait eau de toute part et ne pourra rester longtemps à flot. Il faut se rendre compte que le gouvernement actuel est probablement l'un des plus prodigues que le Canada ait jamais vus essayer de gouverner le pays. Tous les députés d'en face sont des imposteurs, car ils ont été élus grâce à des procédés frauduleux, tant sur le fond qu'autrement, puisque le premier ministre (M. Trudeau) avait répété à maintes et maintes reprises qu'il s'opposait à des mesures de contrôle au Canada, pour ensuite en imposer quelques mois après les élections.

Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 10 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander à un ministériel quels sont les travaux prévus pour demain et, si possible, pour le reste de la semaine, si le premier ministre n'a pas l'intention de déclencher des élections après les résultats de ce soir au Québec. Y a-t-il un député de l'autre côté qui peut nous dire quels sont les travaux prévus pour demain?

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que nous continuerons demain la discussion du bill dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES ANCIENS COMBATTANTS—L'OPPORTUNITÉ D'UN RELÈVEMENT DES PENSIONS AUX VEUVES DES ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS INFÉRIEURES À 48 P. 100

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une des choses j'ai apprises depuis que je siège à la Chambre, c'est que si une personne défend une bonne cause assez longtemps, elle gagnera. Ce qui est triste dans cette histoire, c'est qu'il faut parfois beaucoup plus de temps qu'il n'en faudrait, mais à la fin, la persévérance paie. Il se trouve donc que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et moi-même sommes ici ce soir pour discuter une bonne cause et j'ose espérer que nous sommes d'accord qu'il nous faut la gagner.

● (2200)

Mon intervention à une heure aussi tardive fait suite à une question que j'ai posée au ministre jeudi le 4 novembre comme en fait foi le hansard à la page 756. Voici ma question:

> Comme la fête de l'Armistice est à peine dans une semaine, le ministre envisage-t-il, en l'honneur de cette journée, de proposer une mesure pour assurer aux veuves des anciens combattants un relèvement de leurs pensions lorsque celles qu'elles reçoivent sont inférieures à 48 p. 100?

La réponse était la suivante:

> L'HON. DANIEL J. MACDONALD (MINISTRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS): Monsieur l'Orateur, c'est une mesure que le gouvernement étudie à l'heure actuelle, comme il en étudie d'autres.

J'avais une question supplémentaire pour tâcher de faire dire au ministre qu'une déclaration de politique serait peut-être annoncée avant le Jour du Souvenir. Je constate malheureusement que cela ne s'est pas produit mais j'ai bon espoir que l'on ne nous fera pas attendre plus longtemps.

La plupart des députés savent sans doute, du moins tous ceux qui s'intéressent aux affaires des anciens combattants, que la loi sur les pensions prévoit des prestations pour les veuves d'anciens combattants qui recevaient une pension d'invalidité ou qui y avaient droit. Toutefois, cette loi prévoit, entre autres dispositions très strictes, que si la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100, la veuve n'a pas droit de toucher de pension. Je répète: si la pension de l'ancien combattant est égale ou supérieure à 48 p. 100, la veuve touche la pleine pension prévue par la loi sur les pensions, mais si la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100, elle n'obtient rien.

On se rend compte depuis de nombreuses années que c'est une mesure injuste et on a recommandé à maintes reprises qu'on répare cette injustice. L'une des études les plus approfondies de cette question a été faite par le juge Mervyn Woods: son rapport recommandait en termes clairs la modification de cette règle de 48 p. 100. Dans un rapport plus récent, celui de M. J. Douglas Hermann sur les prisonniers de guerre en Europe, on relevait une recommandation secondaire voulant qu'on modifie cette règle de 48 p. 100 et que les pensions au prorata soient prévues pour les veuves lorsque la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100. A ma connaissance, le comité permanent des affaires des anciens combattants a recommandé au moins deux ou trois fois l'adoption des propositions du juge Woods ou de M. Hermann. Chaque fois que le comité s'est prononcé sur cette question, nous avons en fait opté pour les pensions au prorata pour les veuves d'anciens combattants lorsque la pension des anciens combattants était inférieure à 48 p. 100.

La formule utilisée à l'heure actuelle nous vient d'une époque où, de façon générale, les pensions de veuves étaient beaucoup moins généreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles ne sont toujours pas assez généreuses mais cette formule nous vient d'une époque qui est révolue. Nous reconnaissons maintenant que si nous voulons assurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes, nous devrons traiter les veuves d'une façon plus équitable. Je suis d'avis que le gouvernement lui-même, par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, est le mieux placé pour résoudre cette question d'égalité à part entière et de traitement équitable des veuves. Je crois fermement que nous y arriverons un jour. Je suis certain que le ministre, en son âme et conscience, le veut autant que moi mais il doit faire face aux pressions de ses collègues du cabinet qui cherchent toujours à le retenir et l'exhortent à limiter ses dépenses. Il n'y a aucune justice dans la disposition selon laquelle la veuve n'aurait droit à aucune pension si la pension de l'ancien combattant était de 48 p. 100 ou moins et il faut la modifier.

Le ministre n'a pas à me rappeler la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je la connais très bien et je sais qu'il y a d'autres dispositions prévues à ce sujet, mais il est important pour la veuve d'un ancien combattant, de même que pour ce dernier, d'avoir droit à une pension, aux termes de la loi sur les pensions et je voudrais qu'une telle disposition puisse s'appliquer à toutes les veuves, même dans les cas où la pension de leur époux était inférieure à 48 p. 100. Cela semblerait raisonnable, au moins pour commencer, et j'espère que le ministre pourra nous dire ce soir qu'il est d'accord avec ce que le juge Woods, M. Hermann et les comités ont recommandé et que dès qu'il pourra faire voir la lumière à ses collègues du cabinet, il présentera la modification nécessaire à la loi sur les pensions pour traiter de façon équitable les veuves des anciens combattants canadiens.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) proposant d'offrir des pensions au prorata aux veuves d'anciens combattants lorsque la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100.

Le gouvernement est au courant de toutes les recommandations qui ont été faites concernant les pensions au prorata pour les veuves des pensionnés invalides. À l'heure actuelle, la veuve touche une pension si le décès de son mari est attribuable au service ou est survenu pendant la guerre. De plus, si l'invalidité de son mari lui donnant droit à une pension évaluée à 48 p.

100 ou plus au cours de sa vie, elle a droit à une pension de veuve.

On a fixé ce pourcentage parce qu'à ce taux les anciens combattants sont de toute évidence sérieusement handicapés et on a jugé que la maladie pour laquelle la pension est accordée pouvait contribuer pour une part, si légère soit-elle, au décès du pensionné. Par contre, si quelqu'un touche une pension de 5 p. 100 parce qu'il a les pieds plats et qu'il meurt d'une cause différente, son décès n'a aucun rapport avec la maladie pour laquelle il reçoit une pension, et il faut alors se demander si le décès devrait donner droit à une pension.

Le Canada ne le cède en rien à aucun pays pour ce qui est de ses lois sur les pensions. Les prestations que nous offrons aux soldats invalides, à leur épouse ou à leurs survivants dépassent de beaucoup ce qu'offrent la plupart des autres pays. Je ne connais aucun de nos grands alliés de l'Ouest en temps de guerre qui paie automatiquement des prestations de survivants aux veuves dont l'époux avait une invalidité proche des 48 p. 100 qui constituent le taux de base au Canada.

Cela dit, je dois ajouter que toute la question des avantages accordés aux anciens combattants—dont les pensions au prorata des veuves—font l'objet d'une étude suivie au ministère des Affaires des anciens combattants, à la Commission canadienne des pensions et dans d'autres organismes de mon ministère en vue d'améliorer le sort des anciens combattants et des personnes à leur charge.

L'ÉNERGIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À LA CONSTRUCTION DE LIGNES ÉLECTRIQUES INTERPROVINCIALES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 9 novembre, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) s'il avait pris des mesures, à la suite de la déclaration qu'il avait faite au Labrador en juillet dernier, selon laquelle il accepterait que le gouvernement fédéral exerce les pouvoirs que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour déclarer que les lignes de transmission d'électricité sont d'intérêt national, ou quelque chose du genre, afin qu'on puisse construire un réseau interprovincial, sans le consentement des provinces, au besoin, de la même manière que l'on a procédé pour les gazoducs et les oléoducs.

La raison de cette question c'est la situation fort déplaisante où se trouve la province de Terre-Neuve eu égard à son potentiel énergétique du Labrador, surtout à Gull Island, c'est-à-dire 1,800 mégawatts et à Muskrat Falls, juste en aval, c'est-à-dire de 600,000 à 700,000 mégawatts, projet dont la réalisation est remise en cause par suite de l'attitude du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. C'est un peu une coincidence que je prenne la parole ce soir alors que le Québec est à se donner un nouveau gouvernement, mais il n'existe aucun motif d'espérer que ce nouveau gouvernement du Québec adoptera une attitude différente de l'ancien à cet égard.

L'usine de Gull Island fournirait 1,800 megawatts, dont une grande partie serait acheminée vers l'île de Terre-Neuve par une ligne de transport qui emprunterait un tunnel sous le détroit de Belle-Isle qui serait ensuite distribuée dans l'Île même. Selon les prévisions initiales, il y aura un surplus énergétique qu'il faudra vendre sur une période de 10 à 15 ans afin d'assurer la rentabilité du projet. Le seul client possible était le Québec, le voisin immédiat du Labrador.

• (2210)

Quand on a lancé l'idée de ce projet, en 1974, son coût, approximatif et non détaillé, était évalué à 1.1 milliard. On a demandé au gouvernement du Canada de collaborer au projet, car la province ne pouvait le financer à elle seule. Les précédents étaient nombreux à cet égard, y compris le projet de Nelson River au Manitoba, pour lequel le gouvernement fédéral avait accordé un prêt pour financer en totalité la ligne de transmission. Le gouvernement de Terre-Neuve a demandé des conditions moins généreuses.

Finalement, on a évalué les coûts à 1.47 milliard pour la génération et la transmission de l'électricité ainsi que le tunnel et le gouvernement fédéral a accepté, le 10 février 1975, de prêter 50 p. 100 du coût de la ligne de transmission jusqu'à concurrence de 343 millions de dollars au taux d'intérêt consenti aux sociétés de la Couronne. C'était un prêt et non une subvention. Le gouvernement a accepté de différer le remboursement du principal et des intérêts pendant cinq ans après l'achèvement des travaux si c'était jugé nécessaire et de capitaliser les intérêts pendant la construction. Tout cela nous aurait permis de gagner 425 millions de dollars sur le coût qui était alors évalué à 1.47 milliard de dollars.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, l'inflation n'a fait que s'aggraver. Finalement, lorsqu'on a terminé l'évaluation des coûts du projet en juin 1975 on était passé à 2.1 milliards de dollars y compris les intérêts pendant la construction, les frais d'indexation et le reste.

Toutes les études financières montraient que la province ne pouvait entreprendre ce projet sans une aide financière importante du gouvernement fédéral. A la fin d'août 1975, le ministre des Finances d'alors a reçu une lettre, et je n'entrerai pas dans les détails, lui demandant une aide financière plus importante. Entre temps, l'Hydro-Québec ne s'était toujours pas engagée à acheter le surplus d'énergie. Elle ne s'y était pas engagée, car elle disait n'avoir pas besoin du surplus d'énergie et ne pas pouvoir l'utiliser, car la baie James allait bientôt entrer en production, même si son réseau pour acheminer l'électricité du Labrador vers les autres provinces et les États-Unis ne pouvait prendre tous les surplus.

Les autorités de la province de Québec ont toujours soutenu qu'aucune autre province ne peut transporter de l'électricité sur son territoire si elle ne l'achète et la revend. Elle est en mesure de dicter ses prix à Terre-Neuve, et de s'en réserver tous les avantages si elle le désire.

Comme il n'était pas possible de vendre l'énergie excédentaire au Québec et qu'il n'était pas possible d'obtenir du gouvernement fédéral une réponse immédiate à sa demande d'aide supplémentaire, le gouvernement terre-neuvien a dû renoncer à installer une usine hydro-électrique à Gull Island. Il a dû renoncer et demander au Québec s'il nous vendrait suffisamment d'électricité pour construire une ligne à partir de l'usine sise sur le cours supérieur du fleuve Churchill afin de pouvoir acheminer ce courant, construire la ligne et le tunnel. Il s'agit de notre énergie, mais le gouvernement est lié par un contrat avec l'Hydro-Québec.

Le gouvernement fédéral a dit à la province qu'il ne pouvait envisager d'augmenter son aide financière tant que toutes ces questions n'auraient pas été réglées avec la province de Québec. Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral nous a livrés entre les mains de la province de Québec. Cette province

a profité de sa voisine, elle cherche à la mettre sur la paille. Elle a fini par répondre que pour avoir plus de 300 mégawatts de la centrale sise sur le cours supérieur du Churchill, qu'elle était tenue de nous consentir dans le cadre du contrat actuel, il faudrait modifier la frontière du Labrador. L'autre possibilité consistait à lui vendre pour le prix de un dollar, 20,000 milles carrés environ du Labrador, soit le bassin de cinq affluents du Saint-Laurent, pour la faveur d'acheter le courant de la centrale en service sur le cours supérieur du Churchill au prix que coûtera l'énergie terre-neuvienne en 1982. Ce prix serait de 30 à 40 millions, monsieur l'Orateur, parce qu'en 1982 il faudrait produire l'énergie à partir de centrales thermiques. Voilà les conditions exigées par la province de Québec. Elle nous tenait à la gorge, elle n'a pas hésité à nous étrangler.

L'affaire est maintenant au point mort sur les deux plans. Nous ne pouvons pas construire la ligne et il a fallu renoncer aux centrales. Pour construire des usines hydro-électriques à Gull Island, aux chutes Muskrat et ailleurs au Labrador, et vendre l'excédent aux autres provinces, il faut trouver le moyen de franchir les limites territoriales de la province de Québec.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député car son temps de parole est écoulé.

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de répondre à la question du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). J'espère que le député, représentant une circonscription de Terre-Neuve, reconnaît que la politique énergétique du gouvernement vise depuis longtemps à favoriser la collaboration entre provinces voisines et que ce désir se reflète dans la politique actuelle d'interconnexion des ressources électriques régionales qui prévoit des subventions pour des études et des prêts allant jusqu'à 50 p. 100 du coût de projets approuvés. De telles conditions venant s'ajouter à une subvention dans des cas spéciaux ont permis l'interconnexion de réseaux électriques entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Ce même programme a permis d'offrir des prêts pour un montant total de 343 millions de dollars à Terre-Neuve et au Labrador pour la construction d'une ligne de transmission entre Gull Island et l'île de Terre-Neuve.

L'hypothèse de base de ce programme était qu'avec les encouragements voulus, des provinces voisines pourraient collaborer entre elles dans leurs meilleurs intérêts communs et, à ce propos, je suis très encouragé par le progrès réalisé à la réunion récente tenue à Halifax. Lors de cette récente réunion, des représentants du gouvernement fédéral et des représentants des services publics d'électricité de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu d'établir le mandat d'un groupe d'étude chargé de coordonner la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces Maritimes, grâce à la collaboration soutenue de ces trois provinces avec le gouvernement fédéral. Le groupe analysera les méthodes et les nouveaux types d'entreprises qui permettraient de régler certaines questions comme la production et la transmission d'électricité dans la région et le système de planification régionale. Il sera chargé de formuler des recommandations sur l'organisation, le financement et la prise de décisions concernant les projets régionaux communs et examinera les possibilités de collaboration avec les régions avoisinantes.

Le député fait allusion à une situation où les conditions d'une telle collaboration n'existent pas. Les droits que confère la constitution peuvent fournir certains pouvoirs dans des situations de ce genre, toutefois, si l'on veut tirer des avantages mutuels d'une telle mesure, il y a beaucoup d'autres facteurs à considérer, que celui de la construction des installations de transmission d'électricité, notamment la planification concertée, la participation conjointe à la construction d'installations de production et le partage des coûts. Le gouvernement préfère de loin le système de la collaboration, et ce n'est qu'en dernier ressort qu'il envisagerait de faire usage des droits que lui confère la constitution.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 20, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 novembre 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 novembre, de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai commencé à parler hier soir juste avant 10 heures. Je voudrais faire remarquer à la Chambre que je lui livre mes propres opinions qui sont partagées, j'en suis persuadé, par des centaines de Canadiens qui estiment que le gouvernement actuel est un navire qui prend l'eau et ne peut plus naviguer. En me rapportant à la déclaration du ministre des Transports (M. Lang) faite à la Chambre des communes, comme en fait foi le compte rendu à la page 957, je constate qu'il a dit ce qui suit:

Si, dans l'intérêt des contribuables, le gouvernement tient à opérer des coupures, et il y tient, c'est justement du côté des dépenses qui ont des répercussions désastreuses, qui sont mal fondées ou qui entraînent de nouvelles dépenses qu'il doit agir.

Le première question que je voudrais poser au ministre est la suivante: Comment peut-il prouver que le gouvernement veut réduire ses dépenses, compte tenu de la récente publicité faite à ses frais de voyage? Le ministre est ridicule, à mon avis, quand il déclare que le gouvernement veut restreindre les dépenses, alors qu'un ministre de la Couronne dépense un quart de million par an des deniers publics. Il faut que cela cesse, nous ne pouvons plus nous le permettre, les contribuables canadiens ne peuvent l'accepter. Il ajoute plus loin qu'il convient de supprimer tout d'abord les dépenses qui ont des répercussions désastreuses. C'est exactement ce que fait le gouvernement; il coupe les dépenses là où des répercussions désastreuses s'ensuivront.

Prenons, par exemple, la suppression des subventions au transport de la farine dans l'Est. Je tiens à souligner que cette initiative aura des effets néfastes non seulement dans l'Est mais aussi dans l'Ouest. On me dit que les meuniers de l'Ouest en souffriront plus que ceux de l'Est. Le gouvernement devrait, je pense, expliquer à la Chambre qui, au juste, devra supporter ce fardeau.

Lorsque le ministre s'est trouvé en difficulté sur cette question, il a dit que le gouvernement mettra en œuvre un nouveau programme qui coûtera 9 millions de dollars. J'en ai vu d'autres qui, selon le gouvernement devaient coûter tant. Songeons à la Commission de lutte contre l'inflation qui, au départ, devait employer 200 personnes pour réaliser son programme. En moins d'un an, ce chiffre est passé à 1,000, soit cinq fois le chiffre original. Lorsque le ministre prétend que le nouveau programme coûtera 9 millions de dollars, je ne le crois pas du tout, pas plus qu'un grand nombre de Canadiens. Le ministre a ajouté ceci: ...«des dépenses... qui sont mal fondées ou qui entraînent de nouvelles dépenses.»

● (1110)

Il est insensé que les députés fassent la navette entre Ottawa et leur circonscription, à bord d'un avion à réaction privé alors qu'il y a de la place dans les avions de transport en commun? Il y a deux lignes: Air Canada et CP Air. Ce sont les deux manières de voyager dont dispose le ministre et il peut trouver de quoi se loger à Saskatoon. Les propos du ministre ne sont pas convaincants et je suis sûr que les Canadiens le savent bien. Il a poursuivi en disant:

Ce que cela veut vraiment dire, c'est qu'il ne s'agit pas simplement de savoir qui devra payer, du contribuable ou de la personne qui demande un service ou l'utilise, mais plutôt de voir si l'expédition a été faite de la façon la plus économique.

Si ce n'est pas une blague, je me demande ce qui en est une. Lorsque le ministre dépense $7,000 pour se rendre à Saskatoon alors qu'il aurait pu prendre un avion de transport pour moins de $300, comment peut-il oser prétendre qu'il a eu recours au moyen de transport le meilleur marché et qu'il a fait le moins de dépense possible? Se moque-t-il de nous? C'est ce qui me fait dire que le gouvernement est devenu une espèce de tonneau des Danaïdes.

Il refroidit l'ardeur au travail et les Canadiens perdent confiance. Ils n'ont plus foi dans l'avenir du Canada. Il sévit un taux intolérable d'inflation avec le résultat que le coût de notre production et de notre subsistance est bien supérieur à celui d'autres pays. Nous ne pouvons survivre dans ces conditions et certes la politique gouvernementale explique dans une large mesure que nous ayons à affronter tant de problèmes. Les programmes fiscaux des gouvernements sont de la plus haute importance. C'est pourquoi nous débattons ce bill d'une manière aussi poussée. Il y a bien des orientations que l'État pourrait adopter pour mettre en vigueur une politique fiscale et des méthodes d'imposition qui seraient à l'avantage des citoyens au lieu d'être un fardeau supplémentaire.

Au cours de mes observations d'hier, j'ai déclaré qu'en 1969 le total cumulatif des impôts des trois niveaux de gouvernements atteignait 24 milliards de dollars. En 1974, soit cinq ans après, le total cumulatif atteignait 48 milliards de dollars. Les Canadiens ne supporteront pas bien longtemps de payer des impôts si élevés sans exiger quelque chose en retour. Quand je dis que le gouvernement refroidit l'ardeur au travail, c'est exactement ce qui se produit. Le gouvernement décourage tout désir de travailler et de produire. Lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est vu confier son portefeuille, il

s'est empressé de parcourir le Canada d'un bout à l'autre pour demander aux agriculteurs de produire le plus possible. Nous nous en souvenons tous parfaitement, mais voici qu'il leur dit maintenant de produire moins. Y a-t-il meilleur moyen que celui-là de tuer l'ardeur au travail? En agissant ainsi le ministre détruit la confiance des gens dans une forme quelconque de gouvernement. Lorsque nous n'arrivons pas à trouver de l'honnêteté aux plus hauts échelons du gouvernement, comment diable pourrions-nous en trouver dans les autres secteurs de notre société? L'une des pires choses qui puisse arriver aux Canadiens, ce serait d'apprendre à être malhonnête. La valeur des gens se mesure à leur honnêteté et nous ne saurions nous permettre d'être malhonnêtes.

Comment pouvons-nous mesurer la valeur des programmes que les gouvernements mettent en œuvre? C'est l'une des principales difficultés que le Vérificateur général doit affronter. Comment mesurer la valeur d'un fonctionnaire au sein d'un ministère? Comment évaluer une heure-homme? Voilà un sujet fort complexe qu'il y a lieu d'examiner, et le gouvernement ferait bien de travailler de concert avec le Vérificateur général pour élaborer des programmes qui permettent d'évaluer dans une certaine mesure la valeur en heures-hommes des fonctionnaires dans les différents ministères. En tant que députés, nous sommes un fardeau financier pour les contribuables, et lorsque je considère la valeur de quelqu'un, les députés y sont compris. Je dois tenir compte des dépenses qu'acquittent les contribuables. Certaines publications viennent aboutir sur nos pupitres, et parfois j'estime que le gouvernement fait des économies de bouts de chandelles. Comment juger de postes qui aux yeux du gouvernement sont insignifiants quand un million de dollars est pour lui si peu de chose? Des sommes considérables pourraient être épargnées de toutes sortes de façons.

Les journaux ont publié un article comme quoi le gouvernement avait pris une grande décision en vue d'économiser du papier en utilisant les deux côtés de la feuille. Je soutiens que l'on devrait d'abord s'attacher au nombre des feuilles utilisées, et que peut-être alors l'utilisation des deux côtés de la feuille représenterait une véritable économie. Je doute qu'un député puisse deviner le nombre de tonnes de papier entrant dans son bureau sous forme de documents qui lui sont adressés chaque semaine par la poste ou par messager. Je tiens à signaler quelques exemples de documents ou de publications inutiles que l'on devrait supprimer ou dont on devrait réduire la quantité. Peut-être cela fera-t-il comprendre aux ministériels que nous, de notre parti, savons faire au gouvernement des observations et des recommandations qu'il pourrait mettre en œuvre afin de réduire ses dépenses. Nous n'avons pas besoin de recevoir copies des discours ou des déclarations prononcés à la Chambre des communes. C'est là une perte de temps et un parfait gaspillage de papier. Nous trouvons tout cela dans le hansard.

J'ai ici un discours publié sous une forme très colorée. Il s'agit d'un discours prononcé par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott)—excellent homme au demeurant—lors du débat en deuxième lecture du bill sur la protection des emprunteurs et déposants, le 1er novembre 1976. Or ce discours est reproduit intégralement dans le hansard; pourquoi donc en faire distribuer des copies à chacun de nos bureaux? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a prononcé un discours lors d'une conférence nationale sur l'arriération mentale, discours dont il nous a fait adresser une copie en anglais et en français. Il y a peu de députés à la Chambre qui lisent les deux versions. Ils en lisent certes l'une ou l'autre, et les députés devraient demander la version qui les intéresse. Je conviens qu'ils ont droit de recevoir l'une ou l'autre, mais il appartient à mon avis aux députés de faire savoir quelle version ils tiennent à recevoir à leur bureau. Cela leur éviterait de jeter beaucoup de papier au panier.

Je soutiens qu'il ne faudrait adresser copies des discours prononcés par les ministres, leurs secrétaires parlementaires ou représentants qu'aux députés qui en font la demande. Même si les députés avaient le temps de parcourir ces documents et discours tant en anglais qu'en français, on ne devrait les leur adresser dans les deux langues qu'à leur demande expresse. Il suffirait de faire circuler un questionnaire leur posant simplement la question pour éviter cette accumulation.

Des enveloppes en grand nombre parviennent à nos bureaux de format 8½ × 11, 15 × 9½ et parfois même de plus grand format. Elles servent à la livraison d'une seule feuille de papier laquelle, une fois pliée, pourrait tenir dans une enveloppe nº 9 ou 10. Cela se produit continuellement et la Commission de la Fonction publique est l'un des principaux coupables. A maintes reprises les annonces de concours d'une page ou deux nous parviennent dans des enveloppes de format 15 × 9½ qui sont expédiées par milliers chaque jour dans tout le Canada. Le gaspillage est incalculable. J'en ai une ici même. Les ministères du gouvernement semblent ne pas vouloir réduire ces frais supplémentaires.

Puis, bien sûr, il y a le gaspillage que représente l'usage de chemises de luxe en papier vernissé qui contiennent des brochures, discours et autres publications des ministères et autres bureaux gouvernementaux, habituellement ceux des ministres. Ces chemises sont inutiles, elles ne sont pas nécessaires et je me demande pourquoi on en commande. Je ne suis pas le seul parmi les députés à en avoir. En voici une qui vient de la Commission d'assurance-chômage. Un autre d'Information Canada. Et ainsi de suite, monsieur l'Orateur. Je comprends bien l'importance de publier des rapports, des documents d'information, des plaquettes et autres documents dans les deux langues, mais il est certain que tout le monde, au Parlement comme ailleurs, serait satisfait de recevoir un exemplaire en une langue. Plus souvent qu'autrement, on en jette un exemplaire tout simplement pour ne pas encombrer son bureau. Je suis certain que je parle d'une chose que tous les députés ont été à même de constater. En tant que députés, nous devons en parler parce que si nous voulons réduire les dépenses, nous devons le faire dans des secteurs où cela ne nuira pas au développement de notre pays.

● (1120)

Je suis tout à fait certain que les gouvernements devront surveiller ces secteurs s'ils veulent combler le déficit effarant que nous connaissons actuellement et que nous connaîtrons probablement l'an prochain. Les Canadiens en ont assez de se faire leurrer que ce soit par Langair, Location-Lang, Excursions-Lang, ou autre chose. Ils en ont simplement assez de voir comment sont dépensés leurs impôts.

Après ses remarques préliminaires, monsieur l'Orateur, je veux maintenant expliquer pourquoi je m'oppose à ce bill. Il y a un an, le ministre chargé de la Commission canadienne du

blé voulait absolument présenter à la Chambre le bill sur la stabilisation du grain. Maintenant, il veut que le gouvernement cesse de contribuer au compte de stabilisation. Il exige que les producteurs paient leur part qui pourrait s'élever, selon son secrétaire parlementaire, à 50 millions de dollars par année. Le gouvernement doit—et j'insiste—être tenu responsable et il faut supprimer cette partie du bill parce que les producteurs céréaliers perdront toute confiance dans le gouvernement si ce dernier ne se montre pas équitable.

Il ne suffit pas de faire de belles promesses—de promettre que dans trois, quatre, cinq ou six ans, le gouvernement devra non seulement verser sa part à la caisse mais qu'il devra également rembourser au Trésor le montant que devront peut-être les producteurs. Tout le monde se rend compte, j'en suis sûr, que si nous devons un jour puiser à ce fonds, c'est que notre économie sera malade. Cela veut dire que notre économie sera dans le marasme et qu'elle sera un fardeau pour les contribuables si le fonds doit rembourser l'argent qu'il aurait dû verser cette année ou l'année prochaine en vertu du programme.

Si le gouvernement ne peut pas se permettre d'effectuer ses versements maintenant que les choses vont bien, comment fera-t-il lorsque nous serons en difficulté, monsieur l'Orateur? C'est faire preuve d'un manque de maturité que de présenter une mesure de ce genre et de refuser de payer. Ce n'est pas ainsi que vont les affaires au Canada. Qu'arriverait-il si une entreprise refusait de verser l'impôt sur le revenu? Le ministère du Revenu national interviendrait pour bloquer son compte en banque. Je suis certain que tous les députés ont connu des cas analogues.

Si le gouvernement fédéral a le droit de bloquer le compte en banque et les finances des citoyens par l'intermédiaire du ministère du Revenu national, ces citoyens devraient avoir le droit d'intervenir pour bloquer une certaine partie des recettes fédérales. Nous devons considérer que le ministre est responsable de cette partie du bill au moins, monsieur l'Orateur. Nous devons absolument empêcher le gouvernement de retarder les paiements échus, car ce serait irrégulier. Je suis certain que même le député d'Assiniboia (M. Goodale) admet que le gouvernement doit tenir ses paiements à jour parce que le sort des producteurs en dépend.

Le coût de la main-d'œuvre agricole augmente et on a de plus en plus de mal à en trouver. C'est la même chose je crois dans le secteur industriel. Tous les députés peuvent constater, j'en suis sûr, à quel point il est difficile maintenant de trouver des gens instruits, compétents, des techniciens en somme, pour combler les postes offerts dans les entreprises au Canada. On a dit, si je ne m'abuse, qu'il fallait recycler les gens—que la vie était une perpétuelle adaptation et qu'il fallait se recycler au moins cinq ou six fois au cours de sa vie.

Ce serait folie de la part du gouvernement de réduire de vingt millions de dollars le montant affecté au programme de formation de la main-d'œuvre alors que le travail, les affaires et l'agriculture exigent une formation technique plus poussée. D'une main, on retire vingt millions du programme de formation, de l'autre, on verse 700 millions additionnels au budget de la caisse de l'assurance-chômage. C'est un non-sens, monsieur l'Orateur. Nous faisons sûrement fausse route. Nous devrions recycler les gens et leur donner la chance de s'insérer dans notre monde technique. Si nous voulons nous maintenir à la pointe de la technologie mondiale actuelle, nous devons continuer à former les gens. Nous devons nous adapter à l'évolution dans notre monde et participer à l'épanouissement de notre pays dont nous sommes tous fiers à juste titre . . .

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il est intéressant d'entendre les critiques et les attaques de l'opposition. C'est là leur rôle, je suppose, mais s'ils se donnaient la peine d'être un tout petit peu plus pragmatiques et présentaient de véritables solutions, ils recevraient un accueil plus chaleureux non seulement de la part du gouvernement mais aussi de tous les Canadiens.

Quant à la politique d'austérité, et à la façon dont elle est énoncée dans le bill C-19, elle part de la ferme intention du gouvernement de réduire ses dépenses—non seulement dans les postes budgétaires et statutaires mais également dans les autres. Le budget s'est accru à un taux allant de 20 à 24 p. 100 mais il sera ramené à 16 p. 100.

Cela ne veut pas dire, bien sûr, que le gouvernement, pas plus que n'importe quel économiste, reconnaisse par là que les dépenses publiques sont la cause de l'inflation. Il faut sans cesse le répéter, car les gens essaient d'embrouiller le problème en disant que les dépenses gouvernementales en sont la cause. Je le répète, l'inflation est un phénomène mondial et montait à un rythme acceptable, bien que déplorable, même avant que les pays de l'OPEP ne quadruplent tous les prix. Depuis le début de la hausse des prix, l'inflation n'a cessé de croître. Malgré cela, le gouvernement a sans hésitation conduit le pays vers la stabilité économique. Il est temps que les députés d'en face en prennent conscience.

• (1130)

On reproche au gouvernement la situation du chômage. On doit toutefois se rendre compte que la hausse du chômage chez nous est encore l'une des moins élevées du monde occidental industrialisé. Naturellement, un taux de chômage de 6 ou 7.5 p. 100 n'est ni acceptable ni souhaitable; mais, pour être honnêtes, vous devez reconnaître, après avoir examiné tous les faits, que notre bilan figure parmi les meilleurs. Cela vaut aussi pour le taux d'inflation et le niveau de vie.

M. McKinnon: Dans ce domaine, ce sont les États-Unis qui sont les premiers.

M. Railton: Le député dit que ce sont les États-Unis qui ont le plus haut niveau de vie. C'est normal, selon moi, que les députés d'en face nous critiquent, mais je préférerais qu'ils nous prodiguent de bons conseils, que nous pourrions suivre. Ils nous ont adressé de nombreuses critiques, mais depuis 1972 j'ai eu peu d'échos de ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place. On se demande jusqu'à quel point l'opposition considère les Canadiens comme crédules. Il n'y a pas que l'opposition qui nous critique, bien sûr: les media eux aussi forment une sorte d'opposition secondaire, s'employant à critiquer le gouvernement lorsqu'ils jugent que ce dernier n'assume pas ses fonctions comme il le devrait. Nous pouvons souffrir la critique, monsieur l'Orateur, parce que nous savons que nous formons un bon gouvernement.

Nous devons comprendre que tout gouvernement démocratique dans le monde industrialisé n'est pas chose facile de nos jours. J'aimerais savoir ce que ferait l'opposition si elle était à notre place. Je pose toujours cette question, car c'est important. Les critiques de l'opposition faussent à mon sens certains

faits et cela préoccupe notre électorat. Si l'opposition était honnête, elle dirait ce qu'elle ferait si elle constituait le gouvernement. Dès qu'on formulera des critiques honnêtes, nous fournirons les réponses appropriées.

M. Mazankowski: Vous n'êtes pas experts en la matière.

M. Railton: La population canadienne est pour un gouvernement stable et ne pense pas que la situation soit aussi instable que les députés de l'autre côté le disent. Une partie des problèmes que nous connaissons viennent de ce qu'on nous présente les faits de façon erronée et qu'on déforme la vérité. Cela doit cesser. Nous avons besoins d'hommes d'État et je n'en vois pas beaucoup de l'autre côté de la Chambre. Je me demande en fait quand il va en sortir un des rangs d'en face.

M. Towers: Il y en a davantage de mon côté que du vôtre.

M. Railton: Venons-en maintenant aux compressions proposées par le gouvernement. Pour chercher à réduire les dépenses, le gouvernement modifiera certaines dépenses, en supprimera d'autres et réduira certains programmes. La première opération, entreprise il y a déjà quelque temps, fut plutôt douloureuse. Les traitements des députés, des sénateurs, des juges de la Cour suprême, de la Cour fédérale et des cours supérieures provinciales furent gelés. Cela devait en principe servir d'exemple au reste du pays, mais j'ai bien peur que ça ne soit passé inapperçu. Je me demande si on nous en a su gré.

Le gouvernement a décidé de mettre fin au programme Perpectives-Jeunesse, à Information Canada et à la Compagnie des jeunes Canadiens. Les avis sur ces programmes et sur ces organismes étaient plutôt partagés; on ne les aurait peut-être pas supprimés sans ce besoin de compressions budgétaires. Je pense qu'ils traduisaient tous une vision large de certaines difficultés que connaît la société canadienne d'aujourd'hui.

Le gouvernement espère réaliser une économie de 221.3 millions de dollars en un an en supprimant l'indexation des allocations familiales. Compte tenu des programmes d'assurance-chômage et de sécurité sociale tels que les pensions de vieillesse, les pensions des veuves et le supplément de revenu garanti, la plupart des Canadiens sont convaincus que nous faisons de notre mieux pour secourir les gens dans le besoin par suite de chômage ou de manque à gagner. Si nous pouvons économiser 221.3 millions de dollars sans pour autant créer trop de difficultés, nous devons le faire, je pense, même si je n'aime pas qu'on rogne les pensions.

Le gouvernement a aussi décidé de reporter ou de réduire les prêts aux sociétés de la Couronne dans l'espoir qu'elles obtiendront du financement du secteur commercial. Dans une certaine mesure, nous considérons nos sociétés de la Couronne comme les projets PIL. Nous regardons avec méfiance les gens qui viennent nous demander de l'aide pour poursuivre au-delà de trois ans tel ou tel projet PIL. Nous nous attendons que les programmes PIL deviennent autonomes en moins de deux ans. Le même raisonnement s'applique aux sociétés de la Couronne, c'est pourquoi le gouvernement central diminue ses prêts. Nous estimons qu'elles aussi devraient rechercher l'indépendance et la prospérité. Mais n'oublions pas que bon nombre des sociétés de la Couronne furent établies justement parce que leurs activités revêtaient une grande importance pour tous les Canadiens. Elles ont été financées par le gouvernement parce qu'au début elles ne pouvaient espérer faire des bénéfices. Je songe aux sociétés de la Couronne comme Radio-Canada, Air Canada et le CN, auxquelles nous demandons maintenant de voler de leurs propres ailes.

Nous allons réduire les dépenses projetées d'un milliard et demi de dollars au total, dépenses budgétaires et non budgétaires comprises. Ces compressions des dépenses se font comme prévu. En d'autres termes, sans ces réductions, les prévisions principales présentées en février dernier auraient atteint un milliard de plus et les budgets des sociétés de la Couronne auraient excédé de 500 millions leur niveau actuel. Pour réduire les dépenses, il faut modifier plusieurs lois qui donnent au gouvernement le droit de financer certains programmes. Par exemple, nous modifierons une partie du programme de formation professionnelle des adultes. La disposition permettant d'accorder certaines augmentations annuelles sera abrogée et remplacée par une autre autorisant l'établissement de ces montants par règlement. Il n'y aura plus d'indexation automatique. Et puis, il y a la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens qu'il nous faut modifier. Pour tout dire, je n'avais pas été très emballé par cette loi. Elle me paraissait plutôt extravagante.

J'ai mentionné les allocations familiales dont il faudra également modifier la loi. Je déplore quelque peu le sort fait à la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. A première vue, j'ai cru que nous renoncions à notre éventuelle prospérité en rognant sur les crédits consacrés à la recherche et au développement commercial, manufacturier et industriel. Nul doute que le Conseil national de recherches contribue beaucoup à la recherche industrielle. On n'a pas jugé que les stimulants à la recherche et au développement octroyés aux entreprises privées contribuaient beaucoup au progrès de la technologie.

● (1140)

Le gouvernement s'est montré généreux envers le secteur de la fabrication et de l'industrie en général, et notamment les producteurs du secteur primaire comme les sociétés pétrolières et les sociétés d'exploitation des ressources naturelles, en leur remettant à titre de stimulant 10 p. 100 du montant de l'octroi à rembourser. La seule chose que nous exigerons, et cela s'applique toujours, c'est que les entreprises réinvestissent dans leurs usines et leur machinerie; en d'autres mots, il faut que les mesures d'encouragement; tiennent compte de la rentabilité, de la productivité et des ré-investissements.

Nous avons ensuite la loi de 1970 portant affectation de crédits au ministère des Approvisionnements et Services pour Information Canada. Bien des Canadiens considéraient Information Canada comme rien de plus qu'une fantaisie dont nous pouvions nous passer. Sa suppression prouve que le gouvernement a fermement l'intention de limiter les dépenses inutiles. Quant à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, on ne fait que la reporter. Personne n'y perdra. Tous toucheront de l'intérêt sur le montant différé.

Puis, nous en arrivons à la loi sur les chemins de fer. Nous devons reconnaître que les sociétés de transport doivent essayer de s'autofinancer tout comme les autres sociétés. Je mentionne ce fait relativement aux sociétés de la Couronne et aux institutions semblables. Cette loi supprimera les subventions pour le transport vers l'Est du grain et de la farine destinés à l'exportation. Cela nous donnera le temps de souffler avant que toute la question soit réglée. C'est là l'une des tâches les plus

importantes que le ministre des Transports (M. Lang) est en train d'accomplir.

J'ai ici quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt. Tous les ministres réduisent de plusieurs millions de dollars les dépenses de leur ministère: Agriculture, 10 millions de dollars; Consommation et Corporations, 1 million; Énergie, 16 millions, Environnement, 11 millions; Industrie et Commerce, 13 millions; Travail, 6 millions; Main-d'œuvre et Immigration, 56 millions, Santé nationale et Bien-être social, 223.8 millions. Et la liste continue. Le total des compressions aux postes budgétaires s'élève à 828.5 millions de dollars et aux postes non budgétaires à 726.8 millions, ce qui fait en tout 1,555.3 millions de dollars. Voilà qui montre bien que les intentions du gouvernement ne sont pas paroles en l'air.

Beaucoup de choses ont été dites à propos du gouvernement par les représentants de l'opposition et dans les articles de la presse. A les entendre, les Canadiens ne peuvent s'empêcher de penser aux terribles initiatives que prend le gouvernement. Ainsi, d'aucuns prétendent qu'au cours de la dernière décennie, Ottawa a augmenté ses dépenses de 600 p. 100. De fait, la hausse a été de 388 p. 100 ce qui correspond tout à fait à la croissance du produit national brut.

Je vais vous citer M. Richard S. Malone, propriétaire du *Globe and Mail*. Il a écrit un article cinglant sur le gouvernement et ses dépenses. Presque tout ce qu'il y a déclaré était inexact. Si vous voulez critiquer le gouvernement au pouvoir, pour l'amour du ciel soyez sûrs des faits. Nous ferons ensuite de notre mieux pour rectifier la situation. Il n'y a pas moyen de rétablir dans l'esprit de la population une fausse représentation délibérée des faits. Elle s'y laisse prendre et y croit. Pour peu que les députés d'en face aient le sens des responsabilités, ils cesseront de le faire.

M. Malone a affirmé qu'on peut se permettre des dépenses exagérées seulement grâce à des dollars dévalués ou la contrefaction légale. C'est une déclaration ridicule. La politique budgétaire est fixée non pas uniquement d'après les besoins du secteur public fédéral mais aussi d'après les impératifs de l'administration macro-économique; autrement dit, par ce qui est essentiel au maintien de la croissance et au contrôle de l'inflation dans l'économie canadienne prise dans son ensemble. Ce qui a notamment incité le gouvernement à lancer le programme de réglementation des prix et des revenus il y a eu un an au mois d'octobre, c'est précisément le besoin d'éviter un changement trop brusque de notre politique économique. Autrement dit, le gouvernement a agi en démagogue. Il a ensuite ajouté que le budget des dépenses d'Ottawa prévoira une progression des dépenses de 16 à 19 p. 100, sans compter le budget supplémentaire. Il est faux de prévoir une augmentation de 16 p. 100 non seulement pour les postes budgétaires mais pour les postes non budgétaires et pour toutes les dépenses figurant dans le budget général des dépenses.

Il a également dit que d'après des statistiques récentes, 43 p. 100 des Canadiens qui ont un emploi travaillent pour le gouvernement. Quelle stupidité! Faisons un petit calcul pour voir. Il y a en tout 412,000 fonctionnaires fédéraux et militaires. C'est là le nombre de Canadiens directement employés par le gouvernement fédéral. Cela représente 4.4 p. 100 des travailleurs actifs du Canada. C'est pourquoi les chiffres du député sont dix fois trop élevés. Il y a 346,000 fonctionnaires provinciaux et 267,000 employés municipaux. Si on tient compte de cela, le nombre total des employés du gouvernement est de 1,025,000, soit 11 p. 100 de la main-d'œuvre totale du Canada, et non pas 43 p. 100.

Il y a environ 637,000 employés dans le secteur de la santé et du bien-être et le secteur de l'éducation, qui regroupe les enseignants, compte 662,000 employés. Il ne s'agit pas de gens employés directement par le gouvernement. Malgré cela, si on les compte parmi les employés des trois niveaux de gouvernement, on arrive à un total dépassant les 2 millions, ce qui représente environ 25 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne.

● (1150)

Qu'en est-il des sociétés de la Couronne? Les effectifs dans ce domaine s'élèvent à 270,939. Nous voilà donc à 28 p. 100. ou à 2,595,000 employés. Autrement dit, le député s'est trompé de dix fois dans ses reproches au gouvernement fédéral. S'il veut être méchant et inclure tous les gouvernements, à l'échelon national et provincial, tous les organismes au service du gouvernement, il se trompe toujours. Il a doublé les chiffres même des totaux que nous avons fournis. Je pense que nous avons droit à une critique honnête. Nous ne devrions plus entendre pareilles sottises.

Fait assez intéressant à noter, depuis 10 ou 15 ans notre produit national brut s'est accru de près de 5.5 p. 100. La croissance du Canada dépasse celle de la plupart des pays de l'OCDE, y compris l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni et les États-Unis. En 1974, alors que la croissance réelle n'était que de 2.1 p. 100 aux États-Unis et d'un dixième de pour cent pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le PNB du Canada s'élevait de 2.8 p. 100. Au cours de la récession de 1975, seulement cinq pays de l'OCDE devaient bénéficier d'une croissance réelle et on prévoyait que le PNB de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne de l'Ouest décroîtrait de 2 p. 100. Au Canada, on croyait que le PNB ne diminuerait que de 1 p. 100. Or, au lieu d'une diminution de 1 p. 100, notre PNB a progressé de 0.2 p. 100. En réalité, nous avons été le seul pays de ce petit groupe à connaître une augmentation.

Les députés qui examineront les chiffres se rendront compte de la mauvaise information que l'on donne au peuple canadien. Je déplore que cette situation soit le fait de l'opposition et de la presse.

Une voix: Vous êtes paranoïaque, docteur.

M. Railton: Non. C'est un diagnostique très difficile pour un oppositionnel de l'arrière-ban. Nous occupons la troisième place au monde pour le niveau de vie. Pendant longtemps seuls les États-Unis nous dépassaient et il y a maintenant l'Islande en plus. Je ne voudrais pas accaparer la Chambre plus longtemps. Je crois que mon discours a pu paraître quelque peu difficile pour les députés de l'autre côté; peut-être leur ai-je paru partisan. Mais ce n'est pas le cas. J'aime me considérer comme un homme impartial.

Compression des dépenses de l'État

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je sais que mes propos d'aujourd'hui sur le bill C-19 ou quoi que ce soit d'autre ne recevront guère de publicité, car toutes les nouvelles intéressantes viennent de la province de Québec. Je surveillais la mine des députés d'en face ce matin et hier soir. Ils se demandent: «Qu'est-il arrivé?» En discutant le bill dont nous sommes saisis, je tenterai d'exposer certaines idées que les députés voudront peut-être envisager même s'ils sont peu nombreux là-bas—je les comprends; le choc qu'ils ont reçu doit les sidérer.

J'ai l'intention de démontrer comment des bills tels que le bill C-19 qui sont si souvent adoptés à la Chambre après un débat portant sur les détails, comme celui que nous avons entendu ce matin, renferment souvent des principes fondamentaux qu'on perd de vue. Si les députés lisaient le discours que le ministre des Transports (M. Lang) a prononcé mercredi dernier et ensuite le premier discours du nouveau député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) je crois qu'ils comprendraient davantage le sens et le danger de cette mesure fallacieuse. La mesure dont nous sommes saisis se divise en plusieurs parties, mais celle qui retient mon attention—j'espère qu'elle retiendra l'attention de tous les Canadiens qui ont foi en l'unité nationale—est l'article 15 qui abroge tout simplement l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Monsieur l'Orateur, ce paragraphe s'en prend ouvertement à la base même du système fédéral.

Chaque écolier apprenait, au temps où on enseignait encore l'histoire en classe, que le Canada est devenu un pays parce que les diverses colonies à l'est de notre pays ne voulaient pas être absorbées par leur voisin du sud, les États-Unis, et la seule manière dont on pouvait unir ces colonies économiquement autant que politiquement était par des moyens de transports. Ceux d'entre nous qui connaissent les débuts de notre histoire comprennent le rôle primordial qu'a joué le système ferroviaire pan-canadien en reliant ces colonies de la côte est au centre du Canada et en les reliant elles-mêmes les unes aux autres. La voie ferrée était le lien qui unissait ces six colonies; j'admets que Terre-Neuve ne s'est jointe à nous que beaucoup plus tard—mais cela ne change rien à ce que je viens de dire. Les députés de l'Ouest qui connaissent l'histoire savent que c'est en se chargeant de faire construire un chemin de fer qui revenait très cher et qui était difficile à construire que le gouvernement d'alors réussit à faire entrer les quatre provinces de l'Ouest dans la confédération.

Quiconque connaît les édifices du Parlement sait que la plus grande salle de comité est celle des chemins de fer. Chaque député devrait aller dans cette salle, regarder autour de lui en silence et se demander pourquoi on a choisi une pièce aussi vaste pour le comité des chemins de fer. C'est parce que les transports sont à la base même de notre pays. Voilà pourquoi la salle de comité des chemins de fer est aussi grande. Cette pièce a été la plus utilisée de tout l'édifice pendant la plus grande partie de notre histoire. Elle ne sert plus beaucoup depuis quelques années parce que le gouvernement a oublié que l'histoire du Canada a essentiellement été celle du regroupement de vastes régions, éloignées du centre, en un seul Canada, une seule nation.

Et ce n'est pas un slogan vide de sens, monsieur l'Orateur; les transports constituent le fondement même de notre pensée politique, le principe qui rend viable l'économie de la nation. Et pourtant, nous sommes réunis afin d'étudier un bill qui dit vouloir nous permettre d'économiser de l'argent, et attaque le fondement même de notre unité. Il y a certes d'autres exemples de ce même principe, par exemple, la construction récente de la voie maritime du Saint-Laurent. Bien qu'on ne le mentionne presque jamais à la Chambre, la construction de cette voie maritime devait faciliter l'acheminement de denrées des régions de l'Est vers les provinces du centre. Pendant des années, personne n'a mentionné le fait que l'objectif principal était de faciliter les transports dans les régions du grand Nord du Québec et de l'Ontario et les régions du Nord des quatre provinces de l'Ouest, de même que le Yukon et les îles de l'Arctique. Sans contredit, c'est le peuple canadien tout entier qui a dû assumer les frais de ce système de transport dans le Nord. Nous le faisons encore, et j'espère que nous allons continuer.

● (1200)

Pour empêcher le pays de se disloquer, il va falloir que les chefs politiques fédéraux et provinciaux reconnaissent l'importance primordiale des transports et des télécommunications qui ont été à la base de notre système fédéral. Si ce système a pu fonctionner, c'est surtout parce que n'importe où l'on s'établit, partout où un peuplement se créait, on était sûr de l'égalité de traitement. Et si l'Ouest souffre aujourd'hui d'alinéation par rapport au Canada central, c'est en raison surtout de l'inégalité de traitement sur le plan des transports. C'est la même inégalité qui pousse les provinces atlantiques à se sentir oubliées. C'est à cause surtout de cette inégalité sur le plan des transports, de cet éloignement des télécommunications que nos populations du Nord ressentent tellement d'hostilité à l'endroit des habitants du Sud. Si nous avons réussi à édifier le pays, c'est que nous avons compris que l'union politique passe par l'union économique. Et cette union dépend des transports, avec ce que cela comporte en fait d'installations portuaires, de quais, de services de recherche et de sauvetage, et tout ce qui s'ensuit. Cette loi inéluctable de notre histoire continuera de jouer encore longtemps.

Ce bill présenté sous prétexte d'économie n'est pas le premier assaut contre le fédéralisme monté par le gouvernement. Depuis 3 ans, pensez à toutes les fois que le gouvernement s'en est pris aux fondements mêmes de notre système fédéral. Malgré toutes les campagnes d'affolement, la population continuera de comprendre qu'on écarte le principe auquel notre pays doit son existence et sa force. Un ou deux exemples feront voir à quel point cela peut paraître diabolique. Il y a 3 ans seulement, le gouvernement présentait le bill de l'administration pétrolière, qui s'en prenait directement à la fortune des provinces. Prétendant agir au nom de l'ensemble de la population, le gouvernement s'est arrogé le droit de violer la constitution et de s'approprier la propriété et le contrôle des ressources provinciales. Comme tous mes collègues, j'ai voté contre ce bill.

Lorsque les ministres des Mines se sont réunis en décembre 1974, 9 des 10 ministres provinciaux des Mines, ayant à leur tête celui de la province de Québec, se sont opposés à ce bill. Le ministre a dû retarder les choses pour qu'on puisse procéder à des consultations avec les provinces qu'il s'agissait de spolier. J'espère tout spécialement que les députés libéraux écoutent, car après les résultats d'hier soir, ils doivent se demander ce qui ne va pas.

On ne peut impunément attaquer les principes de base de notre pays sans savoir ce qui fait marcher les gens. Si les gens de provinces riches en ressources comme Terre-Neuve et Québec sont en colère, c'est parce qu'ils sentent que le gouvernement effrite constamment leurs pouvoirs et s'accapare leurs richesses en essayant de les centraliser. Je ne vois aucune différence à cet égard entre les libéraux et les néo-démocrates; les deux croient savoir mieux que tout le monde comment gouverner le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Pauvre Alvin, il ne comprend pas la différence.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): J'aime beaucoup entendre les berêts gueuler. Comme ce bill, c'est là un exemple d'atteinte contre le système fédéral. Bien des députés sont ici depuis assez longtemps pour se souvenir de ce qui est arrivé en 1974 où nous avons eu un budget au printemps et un autre à l'automne. Nous les avons appelés les budgets Turner. Le budget Turner du printemps, comme celui de l'automne, attaquait les bases fondamentales de notre système fédéral. Le gouvernement est majoritaire à la Chambre—mais pas dans tout le pays—et il doit représenter tous les Canadiens. Il estime avoir le droit de s'accaparer les richesses des gouvernements provinciaux et de leur population. Tôt ou tard, monsieur l'Orateur, quand ce budget ne tiendra plus, M. Turner pourra revenir sans danger à la Chambre. Mais en attendant, il ne reviendra pas, car il sait que, dans son budget de 1974, il s'est attaqué aux bases économiques fondamentales de toutes les provinces.

Je mentionne ces choses, car ce bill prétend faire appel à notre sens du devoir pour réduire les dépenses gouvernementales. Mais quand on lit le discours du ministre des Transports, on voit bien que cela ne portera pas uniquement sur un an. Il sait que s'il se débarrasse de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, il portera un rude coup aux gens à l'est de Montréal, car ce bill ne touche en effet que ceux à l'est de Montréal. Permettez-moi de lire aux députés l'article 272, vu qu'il est important non seulement pour les provinces de l'Atlantique, mais pour le pays tout entier:

(2) Afin d'encourager la continuation de l'utilisation des ports de l'Est pour l'exportation du grain et de la farine,

a) les tarifs de transport en vac pour l'exportation du grain jusqu'à un port de l'Est depuis un point de l'intérieur sur toute ligne d'une compagnie de chemin de fer relevant de la juridiction du Parlement doivent être maintenus au niveau des tarifs applicables le 30 novembre 1960 au transport de grain de ce genre jusqu'aux port de l'Est; . . .

Grâce aux taux que nous avions établis en 1960 quand nous étions au gouvernement, les chemins de fer ont pu utiliser ces ports, ce qui a non seulement permis aux habitants des provinces de l'Atlantique d'avoir des emplois mais ce qui nous a également permis d'avoir accès aux marchés étrangers toute l'année. Le bill à l'étude menace maintenant ce principe essentiel de la sécurité économique des ports situés à l'Est de Montréal. On veut supprimer l'article 272; aussi, permettez-moi de bien préciser les choses. Au moyen du bill à l'étude, le gouvernement fait mine de réduire ses dépenses mais, en fait, cette mesure fait partie intégrante d'un programme d'ensemble qui vise à réduire les pouvoirs des provinces et à confier la prise de toutes les décisions au gouvernement d'Ottawa.

Cette méthode pourrait en partie se justifier si le gouvernement était élu pour prendre ses propres décisions. Toutefois, le fait est que le gouvernement ne dirige pas le pays. Le pays est dirigé par un petit groupe de fonctionnaires qui s'attribuent les pouvoirs décisionnels de chaque ministère principal et qui dirigent le pays. Ce sont eux qui savent et qui disent aux ministres quoi faire et quoi dire. Je demande à tous les habitants de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique, du Nord de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et à tous les Québécois de reconnaître que ce bill qui vise à abolir les tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» applicables au transport ferroviaire du grain et de la farine vers les provinces maritimes constitue en fait une attaque contre chacun d'eux et je leur demande par conséquent de le rejeter et notamment cet article.

Mes remarques avaient trait à la situation politique. Il importe d'être parfaitement conscient du fait que, alors qu'autrefois la Saskatchewan et le Québec étaient les bastions politiques du parti libéral, les provinces sur lesquelles il dépendait pour obtenir un appui massif qui lui permettait de contrebalancer les résultats électoraux obtenus dans les autres provinces et de former le gouvernement du Canada, ces mêmes bastions se désintègrent aujourd'hui. La force des libéraux a considérablement diminué dans la Saskatchewan et il semble maintenant qu'après quelque 90 ans de domination, leur bastion du Québec commence à trembler sur ses bases.

• (1210)

J'aimerais prévenir mes amis libéraux, de l'autre côté, que la Saskatchewan les a abandonnés, que le Québec en fait autant et que, avant longtemps, il faudra aussi qu'ils abandonnent, à moins qu'ils ne commencent immédiatement à prendre les rênes de leur gouvernement. Les députés de l'arrière-ban peuvent se faire entendre. Ils peuvent dire au premier ministre (M. Trudeau) ce qu'il faut dire et ce qu'il faut penser de la question, il ne les renverra pas. Il n'oserait pas, et d'ailleurs, tous ceux qui ont été évincés reviennent. Aussi, je fais appel à eux et les exhorte à prendre la parole et à se faire entendre.

En 1974, l'élevage connaissait des difficultés et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a demandé de l'appuyer pour modifier la loi sur la stabilisation des prix. Tous les partis l'ont appuyé en comité et les amendements ont été adoptés. Lorsque le bill est allé au cabinet et le Conseil du Trésor, le ministre n'a pas eu gain de cause à propos d'une loi qu'il avait fait adopter au nom de tous les partis, libéral, progressiste conservateur, néo-démocrate et créditiste. Nous savons à présent qui dirige le pays. Ce ne sont pas les députés de l'arrière-ban. Mais pourtant ceux-ci ont l'occasion de prendre la parole, et je crois qu'aujourd'hui le premier ministre les écoutera. Hier soir, lorsqu'il a réalisé qu'on ne pouvait pas combattre l'opinion de tout un pays à coup de propagande, il s'est mis en colère. Mais il y en a qui se dresseront contre ce genre de chose.

Aussi, j'exhorte les députés de faire trembler le premier ministre dans ses bottes et de se prononcer en faveur de ces régions—le nord du Québec, le nord de l'Ontario, les provinces

de l'Atlantique et le Nord. Plaidez leur cause, car c'est le fondement de notre régime fédéral. Je ne voudrais pas m'étendre davantage sur ce point. Mais, monsieur l'Orateur, j'affirme très sérieusement que, en abrogeant l'article 172 de la Loi sur les chemins de fer le gouvernement attaque un des fondements essentiels de notre régime fédéral. Si les députés d'en face ne peuvent me comprendre et ont peur de parler net à leur premier ministre, je ne puis faire grand-chose. Tout au moins me serai-je fait entendre, et j'ai l'intention, comme le député de Saint-Jean-Ouest, de continuer à la faire, car, de ce côté de la Chambre, nous n'avons pas l'intention de laisser faire et d'en rester là.

Le député de Welland (M. Railton) nous a reproché de ne pas présenter d'idées. J'ai relu les discours que j'ai faits depuis 15 ans à la Chambre. J'ai présenté des idées au gouvernement. En décembre dernier, avant les vacances de Noël, je me suis levé à la Chambre et j'ai demandé sans cérémonie au premier ministre, à la lumière du budget et des contrôles de prix et de salaires qui avaient été imposés en octobre, s'il reverrait tranquillement pendant les vacances la position du gouvernement face à la situation monétaire et fiscale qui prévalait au pays. Par suite des contrôles de prix et de salaires imposés par le gouvernement, je prévoyais que l'économie allait ralentir avant de s'arrêter et de se stabiliser.

Nous sommes maintenant au bord du précipice et nous pourrions entrer dans une longue période de récession. Le premier ministre a dit qu'il étudierait cette proposition, mais il a décidé le 28 décembre que des contrôles permanents s'imposaient parce que nous ne pouvions faire confiance à la population pour qu'elle se restreigne d'elle-même. Selon lui, notre société est si cupide qu'il fait que l'élite du peuple impose des contrôles. J'en parle pour rappeler aux députés d'en face que nous avons bel et bien présenté des propositions.

On peut brasser toutes ces idées sans grand résultat. D'où vient l'inflation? Du gouvernement. C'est ce qui embarasse les politiciens. Nous parlons de la nécessité de couper sur toute la ligne. Tous les députés ont vu geler leur revenu à $24,000. Ne sommes-nous pas bons garçons! Pourtant il y a un ministre qui dépense $750,000 pour parcourir le pays et aller voir ses commettants au lieu d'utiliser Air Canada. Ce peut être un châtiment cruel et inutile pour les ministres que d'avoir à utiliser Air Canada, mais en même temps c'est ce qui mine nos efforts pour économiser de l'argent.

Ce bill est un autre exemple de fausses économies. J'aimerais vous énumérer, monsieur l'Orateur, certaines des propositions que j'ai présentées à la Chambre. Vous pouvez les revoir si vous voulez vraiment connaître les causes de l'inflation dans le monde occidental. Abaissons les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont 4 p. 100 plus élevés au Canada qu'aux États-Unis parce que nous avons un groupe d'économistes stupides qui croient qu'il nous faut avoir des taux d'intérêt plus élevés pour continuer à attirer l argent au Canada. Quel mythe à imposer aux Canadiens, le peuple qui épargne le plus au monde!

Nous devons diminuer les taux d'intérêt. C'est indispensable dans le cadre de la lutte contre l'inflation, de la réglementation des prix et des salaires, et autres mesures de ce genre. Deuxièmement, il faut diminuer le prix du terrain dans les environs des villes. Le prix des logements a augmenté mais ce n'est rien comparé à l'incroyable montée en flèche du prix des terrains autour des villes. Si l'on réussit à prendre les responsables, on n'en prend que cinq ou six dans chaque ville. Le simple fait qu'ils soient libéraux ne signifie pas qu'ils doivent dominer tout le pays et faire monter les prix. Le gouvernement doit faire baisser le prix des terrains aux abords des villes. La loi est là pour ça.

Troisièmement, nous avons des programmes universels d'assistance sociale extrêmement coûteux, qui nous coûtent de 18 à 20 milliards de dollars par an. Les gens veulent ces programmes, mais avec un peu de bon sens et fort de l'expérience acquise, le gouvernement devrait savoir qu'il faudrait prévoir dans ces programmes des stimulants personnels concrets s'il ne veut pas les perdre. J'ai déjà abordé cette question à maintes reprises dans mes discours à la Chambre.

Quatrièmement, en essayant de s'attaquer aux causes de l'inflation et à tous ces coûts, on oblige les citadins à demander des salaires de plus en plus élevés pour faire face à la hausse du coût de la vie, ce qu'ils ne semblent jamais capables de faire. Le gouvernement devrait, à partir de l'expérience acquise et des précédents, mettre un terme à cette inutile affrontement patronal-ouvrier. Tout le monde a entendu parler de la théorie de la productivité et de ses résultats. Tout le monde a entendu dire que les pensions et les assurances étaient transférables. Tout le monde a entendu parler des formules utilisées pour les règlements salariaux. Les grèves, vieilles comme Hérode, sont démodées. Non seulement elles coûtent des milliards de dollars, mais elles frappent en même temps le travailleur et l'homme d'affaires. L'expérience passée et les précédents sont là. Les députés d'en face ne devraient pas déclarer à la Chambre que nous ne proposons jamais de nouvelles idées.

Le cinquième point que j'aimerais aborder, c'est que pour enrayer l'inflation, il faut mettre le système monétaire et fiscal du pays au service de l'économie et ne pas l'employer à son détriment. On dit que 40 p. 100 de toutes les recettes de notre produit national brut passent par les mains du gouvernement. Ces 40 p. 100 peuvent servir à aider les 60 p. 100 restants et contribuer ainsi à la prospérité de l'économie, ou ils peuvent encore être utilisés pour comprimer l'économie et ramener le produit net à moins de 60 p. 100. Il y a toutes sortes de propositions. La Commission royale d'enquête Porter en a recommandé plusieurs. Personne ne s'intéresse à la commission Porter. Son rapport a été publié en 1964. Certains députés estiment que c'est un livre trop sale pour y toucher. C'est faux, car si c'était le cas, ils le liraient d'un bout à l'autre. Examinons les propositions qu'ils contient. Un jour je les ai énumérées au premier ministre à la Chambre. Il n'a eu aucune réaction.

Les députés d'en face ne s'intéressent pas à l'économie. Tout ce qui les intéresse, c'est de faire de l'esbroufe de façon à se faire remarquer chaque fois qu'ils le peuvent, plutôt que de s'attaquer aux problèmes économiques. S'ils n'ont tiré aucune leçon des événements d'hier, c'est regrettable. Un gouvernement qui se promène en essayant d'émerveiller la population, en s'érigeant en défenseur du peuple, et se lance dans des discussions qui avivent les sentiments des gens puis leur supprime toutes leurs libertés civiques c'est un gouvernement voué à la défaite. Toutefois, il faut bien l'admettre, ce qui a causé la défaite de ce gouvernement au Québec, c'est qu'il a été incapable de régler les problèmes économiques. On ne peut

demander aux gens d'accepter un faible niveau de vie année après année, décennie après décennie, car ils se demanderont alors s'ils ne pourraient pas élire un gouvernement populaire qui améliorerait parfois leur situation financière. Je recommande donc au gouvernement d'utiliser le régime financier et fiscal pour soutenir l'économie au lieu de lui nuire.

● (1220)

Monsieur l'Orateur, je crois avoir fait valoir mon argument: aucun député n'est opposé à la compression des dépenses superflues, mais le gouvernement présente une proposition qui sape le fondement même de notre régime fédéral, la promesse faite il y a 109 ans et renouvelée par les gouvernements successifs de toutes les allégeances politiques, une promesse faite au sujet des transports et des communications qui est maintenant remise en cause par le présent gouvernement. Après avoir été témoins en 1974 de l'attaque dirigée contre la propriété des ressources du ressort provincial, les Canadiens ont l'impression que le gouvernement ne se soucie guère d'aider la population et les provinces, mais se préoccupe d'une seule chose soit contrôler et limiter l'esprit et le portefeuille des gens.

Tout parlement sera prêt à appuyer des propositions raisonnables tendant à comprimer les dépenses, mais pas dans le cas où le gouvernement porte atteinte à l'un des accords fondamentaux conclus au sujet des taux jusqu'à Montréal et à l'est de ce point là. Tous les gouvernements ont respecté cet accord jusqu'ici, mais maintenant nous voyons un gouvernement qui cherche à inclure subrepticement un article tendant à abroger l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. C'est une chose que nous ne pouvons pas supporter. J'espère que les ministériels de l'arrière-ban vont se rallier et signifier en caucus au premier ministre qu'il faut rayer du bill cet article insensé.

Nous entendons de tous côtés l'argument selon lequel l'usager doit payer. Si ce principe devait s'appliquer à une personne qui paie tout le temps, ce serait différent. Si le gouvernement veut notre appui pour diminuer les dépenses, qu'il n'attaque pas notre régime fédéral. Nous croyons dans le Canada, nous croyons dans notre nation et nous croyons que tous les Canadiens où qu'ils soient au pays devraient avoir des chances et des droits égaux. Si vous les supprimez dans les provinces atlantiques, vous les supprimez également dans l'Ouest. Les gens de l'Ouest savent que si cet article 272 est abrogé, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau suivra ainsi que les subventions payées dans le Nord. Pour comprendre ce que je veux dire, il suffit d'examiner le coût de la vie dans des villes comme Thunder Bay et Kenora. Ces gens-là sont lésés parce que le gouvernement ne pense qu'à sa cote de popularité et remet l'autorité entre les mains des fonctionnaires à Ottawa, sans se soucier des intérêts des citoyens dans le reste du pays. Ce n'est pas pour cela que nous nous sommes fait élire. Qu'un pays riche comme le Canada qui commence tout juste à sortir du marasme risque d'y retomber à cause de l'ineptie des conseillers du gouvernement, c'est une chose intolérable.

Si j'étais deputé de l'arrière-ban, je réclamerais à cor et à cri des mesures, non pas seulement sur des questions de langues, quelque importantes qu'elles soient, mais aussi en matière économique. Dites à votre premier ministre, qui est loin d'être un imbécile, de reprendre les rênes du gouvernement et de dire à son ministre des Finances (M. Macdonald) d'aller s'informer et de faire preuve d'initiative au lieu de penser, comme il a tendance à le faire, qu'ils doivent tout avoir en main parce qu'ils en savent plus long que les autres. Il n'y a pas que les éléveurs de bétail ou de volaille qui pâtissent, mais tous les contribuables que l'on pressure. En tant que parlementaires, nous avons le devoir de proclamer que tous les citoyens canadiens sont égaux en droit. Si on supprime l'article 272 de la loi sur les chemins de fer, vous saurez ce que c'est d'être en difficulté.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'aujourd'hui pour la première fois depuis longtemps, les députés des vieux partis vont tendre l'oreille.

M. Paproski: Vous attribuez-vous le mérite de la victoire?

M. Benjamin: J'espère que les ministériels en ont pris de la graine, mais je constate que seulement 13 d'entre eux sont présents, ce qui signifie qu'ils sont encore perdants. Je me réjouis de la présence parmi nous du député d'Assiniboia (M. Goodale). Malheureusement, le ministre des Transports (M. Lang) est absent.

Une voix: «Jet» Lang.

M. Benjamin: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) lui, est présent. Il interprète à sa façon l'expression «jusqu'à . . . et à l'est de ce point». J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Je suis d'accord en partie avec ce qu'il a dit, mais je n'approuve pas la manière dont il entend s'y prendre, car elle ne diffère pas beaucoup de celle des libéraux. Il a toujours foi en la libre entreprise, qui n'est ni libre ni une entreprise. A l'instar des libéraux, il croit toujours que la concurrence doit s'exercer dans le domaine des transports au Canada. Il estime même que nos moyens de transport devraient être rentables, comme le pensent les libéraux, alors qu'en fait aucun moyen de transport ne l'a jamais été sans être subventionné. J'aurais aimé que le député fasse un pas de plus, qui l'aurait fait entrer dans les années 1980 au lieu de régresser aux années 1880, en reconnaissant que tous les moyens de transports constituent un service public essentiel et qu'il faut traiter équitablement les marchandises, les services et les citoyens où que ce soit au Canada.

Le bill à l'étude constitue une attaque typique des défenseurs de la libre entreprise fidèles aux vieilles idéologies contre ceux qui ne sont pas des facteurs d'inflation. Il s'agit d'un échec exemplaire à faire preuve d'austérité dans des domaines où cela aurait pu se faire sans léser le pays ni les familles à revenus faibles ou moyens, sans nuire à l'industrie du secteur primaire ni aux régions du pays situées quelque part ailleurs qu'au sud de North Bay entre Windsor et Québec. Avec ce bill, le gouvernement tente même de léser les gens de cette région rien que pour économiser un misérable montant de 11 millions de dollars.

Le gouvernement n'a pas accepté d'indexer les allocations familiales l'an dernier sous le prétexte, je suppose, que ces jeunes familles avec un, deux, trois enfants ou davantage constituaient d'une façon ou d'une autre un facteur d'inflation. La suppression de l'indexation des allocations familiales en 1976 a coûté aux familles canadiennes environ 230 millions de dollars. Comment savoir pourquoi le gouvernement met fin à ce transfert de revenus aux familles? Cela n'a aucun sens du point de vue économique. En fait, la propre Revue économique du gouvernement indiquait, en avril dernier:

Compression des dépenses de l'État

. . . notre pays a beaucoup moins souffert de la récession que les États-Unis . . . Il est cependant indéniable que l'action vigoureuse et opportune des mécanismes de soutien des revenus . . . de novembre 1974 à juin 1975 a joué un rôle capital.

Et plus loin:

Les dépenses personnelles en biens et en services ont été un important facteur de soutien de l'économie pendant les phases de baisse et de reprise en 1975.

En 1976, le gouvernement a décidé de voler aux familles canadiennes 230 millions de dollars sous prétexte de prétendues restrictions fiscales. Pourquoi ne s'attaque-t-il pas aux responsables de l'inflation? Pourquoi le premier ministre (M. Trudeau), ou le ministre des Finances (M. Macdonald), par exemple, n'oblige-t-il pas le président de Massey Ferguson, dont le revenu s'élève maintenant aux environs de $330,000 par année, à se modérer? Pourquoi n'a-t-on pas imposé son augmentation de l'année dernière au lieu de priver les familles de quelques dollars par mois? Pour les familles à revenus élevés et moyens, l'indexation des allocations familiales serait récupérée par l'impôt sur le revenu, ce qui fait que, pour finir, l'indexation des allocations familiales ne coûte rien au contribuable, pas plus qu'elle n'augmenterait l'inflation. Mais les vieux partis continuent de s'attaquer aux gens. Ils n'ont pas changé. Ils promettent de prendre de l'argent aux riches et des votes aux pauvres, puis ils promettent de les protéger les uns contre les autres.

● (1230)

Venons-en à la question du tarif-marchandises. Je voudrais revenir sur une remarque qu'a faite le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Je ne me souviens pas des termes exacts, mais il a semblé vouloir dire que les néo-démocrates et les libéraux, c'était la même chose. Mais je ne suis pas très sûr de ce qu'il a voulu dire.

M. Brisco: Regardez les résultats des votes.

M. Benjamin: Mon honorable ami me dit de regarder les votes. Je voudrais lui rappeler que tous les conservateurs qui étaient présents ont voté avec les libéraux pour que tous les grains ne relèvent pas de la Commission canadienne du blé. Si ce n'est pas se prostituer, je me demande ce que c'est.

J'aimerais donner deux exemples qui montrent comment les libéraux et les conservateurs ont trahi les régions de l'Atlantique, de l'Ouest et du Nord. Ils sont d'accord sur l'ensemble des principes. Il n'y a entre eux aucune différence fondamentale quant à la manière de mener l'économie du pays en matière de transports lorsqu'il s'agit des services-voyageurs. Le ministre des Transports (M. Lang) dit qu'il va faire revivre et améliorer les services-voyageurs en diminuant le nombre des trains. Je ne vois pas du tout comment il compte y arriver, mais c'est ce qu'il affirme. Et je parie n'importe quoi que les conservateurs vont l'approuver. Le spécialiste des transports du parti conservateur est venu dire devant le comité permanent des transports et des communications qu'il faudrait réduire le service transcontinental à un seul train de voyageurs, en lui faisant suivre toutefois un itinéraire quelque peu différent. Il n'a pas fait mention de la circonscription du chef de l'opposition (M. Clark). Je suis sûr que la population de Jasper, Edson et Hinton sera ravie d'apprendre cela.

Les conservateurs sont d'accord avec le ministre des Transports pour qu'il n'y ait qu'un train de voyageurs transcontinental et des élévateurs intérieurs, ce qui entraînera du point de vue économique la disparition de dizaines de villes et villages dans les provinces des Prairies, qui autrement seraient viables. Le député de Moose Jaw (M. Neil) et le ministre de l'Agriculture du gouvernement conservateur d'Edmonton conviennent de la nécessité non seulement d'avoir des élévateurs intérieurs, mais aussi de leur accorder des stimulants. Les conservateurs partagent donc l'avis des libéraux sur les élévateurs intérieurs. En fait, ils veulent même venir en aide à des entreprises comme la Gargill Grain.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain devrait plutôt faire preuve de prudence. Jetons un coup d'œil sur le tarif du Nid-de-Corbeau, le tarif réglementaire applicable au grain. Pardi, les députés de l'opposition ont lutté des années pour obtenir cela! J'aimerais rendre hommage à un ex-député de Humboldt-Melfort-Tisdale pour le travail qu'il a accompli concernant la graine de colza et ses sous-produits, à son prédécesseur, de la CCF, député de la même circonscription, qui a mené cette lutte, ainsi qu'à l'ancien premier ministre, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qui ont fait en sorte que la graine de colza et ses sous-produits tombent sous le coup de tarifs réglementaires. Maintenant, le ministre des Transports après tous les appels et les audiences, décide de concert avec le cabinet que les compagnies de chemin de fer recevront des tarifs compensatoires sur les produits de la graine de colza.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): On pourrait appeler cela le viol des tarifs réglementaires.

M. Benjamin: Il fallait s'y attendre, mais je m'étonnerais vraiment que le ministre conservateur de l'Agriculture en Alberta ne soit pas d'accord sur le fait que les tarifs compensatoires devraient s'appliquer aux sous-produits de la graine de colza plutôt que les tarifs réglementaires. Je préviens le député de Qu'Appelle-Moose Mountain qu'il ferait mieux de jeter un coup d'œil par-dessus son épaule pour voir qui appuie les libéraux et qui est d'accord avec le ministre des Transports.

Je disais donc que les conservateurs ont choisi de manigancer avec les libéraux pour faire relever tous les grains de la seule compétence de la Commission canadienne du blé, et ils ont vociféré contre les NPD disant qu'ils ne sont pas démocratiques et qu'ils chercheront à l'imposer aux agriculteurs. Loin de là; de fait, si mes honorables amis des partis libéral et conservateur veulent bien assister au congrès du Syndicat national des agriculteurs à Edmonton le mois prochain, ou aux congrès des syndicats du blé de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba, ils constateront qu'ils ont eu leur plébiscite maintes fois depuis quarante ans. La forte majorité des céréaliculteurs ont déclaré maintes et maintes fois à leurs réunions régionales et à leurs congrès annuels que c'est cela qu'ils veulent. C'est l'acte de foi de la majorité écrasante des céréaliculteurs depuis le début des années 1930. Le plébiscite a été tenu bien des fois et je conseille aux députés libéraux et conservateurs de se réveiller et de cesser de réagir comme on l'aurait fait en 1890 quand on parle de la Commission canadienne du blé et de la commercialisation efficace de n'importe quel produit agricole. Les agriculteurs qui produisent d'autres denrées ne cessent de réclamer une commercialisation méthodique, mais les libéraux et les conservateurs s'en tiennent aux notions de marché libre et ouvert de 1890. Le marché est libre pour les intermédiaires et les détaillants, mais pas pour les producteurs.

J'aimerais maintenant passer à l'article 15 du bill qui propose l'abolition de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Dans un pays de l'étendue du Canada, où le climat est très

variable et souvent rude et dont les habitants sont très dispersés et bon nombre d'entre eux même isolés, c'est la nation tout entière qui doit assumer les dépenses découlant de tous les modes de transport. Le Canada reste à peu près le seul pays du monde à ne pas le faire. Ce principe est même admis jusqu'à un certain point par le gouvernement américain et dans tous les autres pays du monde, les dépenses en matière de transport sont couvertes par le gouvernement parce qu'on considère les transports comme un service public essentiel. Tout le monde doit s'en servir. C'est non seulement de la folie de vouloir appliquer la notion de paiement par l'usager—et je suis d'accord avec le député de Qu'Appelle-Moose Mountain sur ce point—mais cette décision ne fera qu'accroître les dissensions au Canada. Elle accentuera les disparités, les injustices et la discrimination.

N'oublions pas que ce sont les trois provinces des Prairies qui assurent le gros de la production céréalière. Elles sont très éloignées de leurs plus importants acheteurs. Elles sont également très éloignées des ports de mer et des ports intérieurs, ce qui est un désavantage pour notre pays comparativement aux États-Unis, à l'Argentine ou à l'Australie, où la production céréalière se fait à proximité de la côte ou de voies navigables. Ces pays ont une population beaucoup plus dense, de coûts de transport moins élevés et les distances à parcourir y sont sûrement moins grandes. Cependant, même dans le cas où les distances sont les mêmes ou supérieures, c'est à l'échelle nationale que ces pays assument les coûts du transport. Ce ne sont pas les producteurs ni l'industrie de transformation qui en supportent seuls le fardeau.

Les tarifs «jusqu'à . . . et à l'est» dont parle le projet de loi et la subvention visent à encourager l'utilisation des ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Saint-Jean-Ouest, de Montréal pour l'exportation des grains et de la farine. La subvention ne concerne que les livraisons par chemins de fer. Elle s'applique aux envois de grains à partir des terminus de chemins de fer situés le long de la Baie Georgienne,—et j'espère que les députés qui représentent les circonscriptions de cette région en glisseront un mot au ministre des Transports—du lac Huron et à l'Est de Prescott, exclusivement. C'est-à-dire depuis ces points jusqu'aux ports de la côte est que j'ai mentionnés plus tôt. Pour ce qui est de la farine, cela s'applique aussi à l'expédition depuis un point quelconque du Canada à l'est de Thunder Bay jusqu'à des points de l'est dans les provinces de l'Atlantique; le transport de la farine provenant des provinces de l'Ouest à destination de Thunder Bay est assujetti au taux du Pas du Nid-de-Corbeau ou aux tarifs statutaires.

● (1240)

La législation exige que la Commission canadienne des transports détermine de temps à autre le niveau des tarifs compensatoires à l'intention des compagnies ferroviaires. Je ne m'y oppose pas, monsieur l'Orateur, dès qu'ils n'imposent pas le coût de ces tarifs compensatoires aux producteurs de grain et à l'industrie meunière. Le pays tout entier devrait en partager les frais. Si nous voulons soutenir la concurrence dans la vente des grains et de la farine, et être en mesure d'offrir un prix qui assurerait de telles ventes, nous devrons partager les frais de transport. Cela s'impose dans un pays aussi vaste que le nôtre. Pour ce qui est du transport de grains en vrac, les taux réels que doivent payer les expéditeurs de grains et de farine sont fondés sur le tarif qui était en vigueur au 30 novembre 1960, et dans le cas de la farine, sur celui qui était en vigueur au 30 septembre 1966.

Bien que le gouvernement n'ait pas annoncé de façon officielle sa politique en matière de taux «djusqu'à . . . et à l'est de ce point-là», le président du Conseil du Trésor a laissé entendre à la Chambre, en décembre 1975, que l'on pourrait éventuellement supprimer cette subvention. L'Association nationale de la meunerie canadienne a demandé au ministre des Transports de préciser la position du gouvernement dans ce domaine et a reçu de ce dernier un télégramme en date du 13 janvier 1976 dans lequel il annonçait enfin que le gouvernement comptait abolir la subvention «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» à compter du 1er avril 1976. Aux termes du bill, l'article 272 serait abrogé dès l'adoption du bill. Du moins cette mesure permettrait-elle aux cultivateurs et aux meuniers d'épargner de l'argent pendant plusieurs mois. Et le télégramme ajoute:

Je suggérerais donc que les prix de la farine que vous négocierez prochainement avec Exportkleb tiennent compte d'une compensation pour les frais de transport.

La subvention ne saurait être abolie autrement qu'en modifiant la loi sur les chemins de fer et le gouvernement vient de proposer cette modification. Mais qu'arrivera-t-il si on supprime la subvention, monsieur l'Orateur? En ce qui concerne la farine de l'Ouest du Canada, expédiée à partir de Thunder Bay aux tarifs réglementaires et ensuite aux tarifs courants, vers les ports du bas Saint-Laurent et de l'Atlantique, la subvention s'élève à 39.15c. les cent livres si on l'exporte à partir de Montréal et, à partir de Halifax, à 69.35c. les cent livres. En ce qui concerne la farine d'Ontario expédiée par chemin de fer à partir de la baie Georgienne, du lac Huron et de Prescott, si on l'exporte de Montréal après l'avoir moulue dans les ports de la Baie, cette subvention est de 42.25c. les cent livres, et si elle a été moulue dans l'Ouest de l'Ontario, 52.65c. les cent livres. Si elle est exportée à partir de Halifax après traitement dans les ports de la Baie, la subvention s'élève à 71.15c. les cent livres et si la farine est moulue dans l'Ouest de l'Ontario et exportée à partir de Halifax, la subvention atteint 81.55c. les cent livres. Si le blé est expédié des ports de la Baie, de la baie Georgienne et de Prescott et si on l'exporte de Montréal, la subvention est de 35.58c. les cent livres et s'il est exporté d'Halifax, de 51.75c. les cent livres. Si on supprime ces subventions, il s'ensuivra que notre farine expédiée à la Russie et dans les Caraïbes et d'autres pays, en hiver à partir des ports de l'Est, ne pourra concurrencer les produits américains. Il en sera de même pour le grain expédié par chemin de fer à partir de Thunder Bay ou des ports de la Baie durant les mois d'hiver, lorsque le Saint-Laurent est fermé à la navigation.

Je voudrais notamment citer un passage d'une lettre que le ministre des Transports a envoyée le 16 février à l'Association canadienne des minoteries:

Cette nouvelle politique qui a pris l'industrie meunière par surprise, a apparemment été adoptée sans qu'aient été examiné très attentivement les répercussions qu'elle aura sur nos ventes de farine et de grains outre-mer, sur l'emploi et l'activité économique tant au sein de l'industrie meunière que des ports visés, voire sur les revenus et les dépenses du gouvernement. A notre avis, une analyse du coût de revient démontrerait que le jeu de la subvention et du plafonnement se justifie au point de vue financier et social et devrait être maintenu.

Dans les messages que je vous ai adressés avant de partir pour Moscou le 15 janvier dernier, je vous ai informé que nous aurions probablement de la difficulté à négocier à cause des nouveaux tarifs-marchandises. Les représentants d'Exportkleb n'arrivaient pas à comprendre pourquoi le Canada ne pouvait pas établir de prix ferme pour l'année 1976. Comme prévu, ils ont refusé tout net de signer le contrat. Aussi, bien qu'ils aient admis qu'ils avaient besoin de 375,000

tonnes de farine canadienne en 1976, ils ont dit que de nouvelles négociations étaient nécessaires pour modifier les prix actuels en tenant compte de tarifs-marchandises supplémentaires.

Les représentants de l'URSS ont déclaré que le Canada n'est plus en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et qu'en raison de la hausse des prix, ils devront se chercher de nouveaux fournisseurs. Ceux d'entre nous qui négocient avec Exportkleb depuis des années trouvent cette situation fort grave et estiment que l'avenir de nos ventes est sûrement compromis.

Éliminer subside et plafonnement contribuerait à la ruine des meuniers canadiens et mettrait en péril un marché d'exportation important pour le blé canadien transformé en farine. Nous refusons de croire que ces conséquences et d'autres qui sont prévisibles puissent servir les intérêts de la population.

Nous n'arrivons pas à comprendre quel avantage le Canada pourrait bien tirer de ce changement, si ce n'est une réduction à court terme mais illusoire en définitive des dépenses du gouvernement.

Afin de faire voir les conséquences de cette nouvelle politique, nous vous envoyons ci-joint un mémoire sur cette question. Nous vous prions instamment de donner à cette affaire toute l'attention qu'elle mérite.

Malgré la menace évidente que cela pose à nos exportations de farine vers l'URSS, les Antilles et quelques autres marchés, le ministre des Transports, et le gouvernement qui a refusé d'écouter jusqu'à hier soir, insistent toujours pour laisser dans ce bill l'abolition de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Ils veulent économiser ainsi 11 millions, sans penser aux conséquences encore bien plus coûteuse de cette mesure.

Je répète qu'il n'est pas possible, dans un pays comme le nôtre, de mettre les transports à la charge de l'usager. Cela ne peut se faire que dans un pays à population dense et uniformément répartie sur un territoire très étendu. Dans un pays de grande superficie au climat rude, cela est impossible. Cela ne peut vraiment pas se faire dans un pays comme le Canada. Pour pouvoir livrer nos matières premières et nos produits de première transformation en concurrence avec ceux des États-Unis, de l'Argentine, de l'Australie ou de la communauté économique européenne, il faut répartir les coûts de transport sur l'ensemble du pays. C'est ce que faisaient les tarifs «à et à l'est de». Peut-être pas à la perfection, mais c'était en tout cas un début de partage des coûts, et cela assurait la rentabilité de notre industrie de la meunerie. J'espère que le député d'Assiniboia se donnera la peine de discuter avec M. Sarasen à Saskatoon . . .

M. Goodale: Je l'ai fait.

M. Benjamin: Alors il n'a pas dû écouter. Je lui conseille donc d'y retourner pour reprendre l'entretien, surtout après ce qui s'est produit hier. Peut-être bien que maintenant le député aura l'oreille un peu moins dure. J'ai reçu des lettres de M. Sarasen et je pense que je comprends son point de vue. J'ai eu des conversations avec lui. Je suis d'accord avec lui. Je ne suis pas d'accord avec le député d'Assiniboia ni avec le gouvernement.

● (1250)

Si le gouvernement fédéral prétend restreindre ses dépenses, la suppression des tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» n'est que de la poudre aux yeux et c'est peut-être même la pire forme de discrimination. Je sais que le député d'Assiniboia et le député de Battleford-Kindersley (M. McIsaac) et d'autres conservateurs voudraient aider les terminus de l'intérieur. Ils verraient bien charger des train-blocs au terminus Cargill à Rosetown et les cent wagons de chaque train rouler presque sans s'arrêter jusqu'à Halifax. C'est ce qu'ils aimeraient. Ils désirent que le grain soit transporté à un tarif compensatoire qui sera payé par les céréaliculteurs. Ce serait aux dépens de l'industrie de la meunerie. Mais bien sûr, monsieur l'Orateur, selon les libéraux et les conservateurs c'est ça la libre entreprise. Ils croient dans cette stupidité. Ils gouvernent le pays depuis environ 110 ans et pourtant, les disparités et les discriminations continuent dans les provinces de l'Atlantique et les Prairies. Que l'un ou l'autre de ces deux partis soit au pouvoir, c'est du pareil au même.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est comme s'ils avaient gouverné le pays pendant 1,000 ans et non 110.

M. Benjamin: Cela ne fait aucune différence. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a parlé en termes ronflants de ce que lui-même et le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avaient essayé de faire lorsqu'ils étaient au gouvernement dans les années soixante. Monsieur l'Orateur, ils avaient une occasion en or de changer toutes ces choses, mais ils n'en ont pas profité. Leur gouvernement s'est effondré et depuis ils n'ont cessé de se tirer dans le dos. Ceux qui dirigent vraiment le parti conservateur dans le centre du Canada ont pu faire de nouveau à leur guise. La même chose se reproduit.

M. Paproski: Où?

M. Benjamin: Elle se reproduit maintenant.

M. Paproski: Citez un exemple.

M. Benjamin: Je le dirai à mon honorable ami s'il veut le savoir. Quand le ministre conservateur de l'Agriculture en Alberta dit que les produits du colza ne devraient pas bénéficier des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, c'en est un bon exemple. Quand le critique conservateur des transports à la Chambre déclare que nous ne devrions avoir qu'un seul train de voyageurs transconstinental, c'en est un autre exemple. Nous en avons encore un autre exemple lorsque les conservateurs demandent que les grains de provende soient mis sur le marché public, et écrivent même au premier ministre (M. Trudeau) pour avaliser la politique du ministre des Transports (M. Lang).

M. Mazankowski: Allons donc.

M. Benjamin: Lorsque les conservateurs pensent que les allocations familiales devraient être versées seulement en fonction des moyens des familles, c'est encore un exemple actuel. J'en ai assez d'entendre les absurdités des conservateurs, monsieur l'Orateur.

M. Paproski: Ce sont des blagues.

M. Benjamin: Nous avons une liste des propositions des conservateurs longue comme le bras, monsieur l'Orateur. Ils sont encore pires que les libéraux, le croiriez-vous, et ce n'est pas peu dire. Ils font donc de véritables efforts.

M. Towers: Ce que vous pouvez avoir peur des conservateurs!

M. Paproski: Pourquoi riez-vous, Benjamin? Qu'il y a-t-il de si drôle à cela?

M. Brisco: Souvenez-vous de ce qui s'est produit en Colombie-Britannique.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui a la parole?

M. Goodale: Qui est-ce qui dirige ici?

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai touché un nerf sensible en montrant qu'il n'y a guère de différence entre les libéraux et les conservateurs. En Saskatchewan, un libéral a changé de camp l'autre jour et est passé chez les conservateurs, sans aucune difficulté d'ordre moral et sans le moindre remord. Il a dit à la télévision qu'il avait saisi «l'occasion» qui se présentait; l'interviewer n'a pas même eu besoin de prononcer le mot «d'opportunisme». L'ensemble de cette opération visait à protéger ses arrières, et tant pis pour le parti. Bien entendu, c'est ce qui se passe entre libéraux et conservateurs. Ils n'ont guère de mal à passer d'un parti à l'autre et s'ils en sont fiers tant mieux pour eux, c'est leur affaire.

M. Brisco: Dites-nous plutôt ce que Barrett a fait à Stratchan, en Colombie-Britannique.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas disposés à appuyer cette mesure mais en outre nous chercherons à y faire obstruction aussi longtemps que nous le pourrons, ou tout au moins jusqu'à ce que l'article 15 du bill soit supprimé. Nous voulons que le ministre ou le secrétaire parlementaire s'engage à ce que le gouvernement ne supprime pas les dispositions sur les tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» et qu'il maintienne les dispositions actuelles en vigueur. Si le gouvernement n'est pas préparé à le faire, il faudra beaucoup de temps avant que le bill ne passe, s'il passe jamais. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là comprimer les dépenses. On ne fait que transférer des coûts bien plus élevés que le montant des subventions. Cela revient à transférer les coûts à l'association des minotiers et aux céréaliculteurs, aux travailleurs et aux débardeurs des ports des Grands lacs, du bas Saint-Laurent et de l'Atlantique et rien de plus.

En réalité, la proposition du gouvernement entraînera des coûts beaucoup plus importants que le montant des subventions. Je sais que mon vis-à-vis pense aux neuf millions de dollars que le gouvernement propose d'accorder la première année aux minotiers et à l'aide qui sera accordée de façon dégressive sur une période de cinq ans. Monsieur l'Orateur, on ne peut pas envisager la fabrication de la farine et l'exportation du blé par les ports de l'Atlantique que sur une période de cinq ans. Il faut les envisager sur des périodes de 50 ou 100 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, en voilà une belle affaire! Le gouvernement ne fait qu'aider les minotiers à tenir un peu plus longtemps avant de faire faillite et de perdre leurs marchés d'exportation. Cela revient à couper la queue d'un chien d'un pouce à la fois au lieu de le faire d'un seul coup. Ce n'est rien de moins qu'une tentative d'offrir des pots-de-vin à l'industrie de la minoterie et à ses travailleurs; mais quel maigre pot-de-vin! On ne peut pas amortir le choc avec ce genre de stupidité.

Les quais

Monsieur l'Orateur, les quelque 11 millions de dollars que le gouvernement fournit actuellement ne constituent pas en réalité une subvention. Cela représente un partage des coûts par le pays dans son ensemble. En accordant des subventions, le gouvernement joue le rôle qui lui incombe dans le domaine des transports. Il s'assure que les céréaliculteurs et les minotiers de l'Ouest du Canada et les travailleurs chargés de la manutention dans les ports de l'Atlantique sont en mesure à la fois de soutenir la concurrence des meuniers étrangers et d'avoir accès à nos propres marchés dans le centre du Canada. Si le ministre des Transports, appuyé par le député d'Assiniboia, parvient à agir comme il le souhaite, je pense que nous pourrons nous attendre à ce que l'on construise des minoteries dans le centre de Toronto et de Montréal car il est certain que l'on peut y gagner de l'argent.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Puisqu'il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES QUAIS

LA POSSIBILITÉ DU TRANSFERT DE CERTAINES JURIDICTIONS AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné qu'il est urgent que des travaux de réfection soient effectués aux quais situés le long du fleuve Saint-Laurent, lesquels servent comme moyens de communication, et étant donné que le manque d'entretien est dû à la lenteur des négociations entre Ottawa et Québec, relativement au transfert de ces quais à la province de Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre recommande au gouvernement d'intensifier davantage ces négociations avec le nouveau gouvernement du Québec, afin que cette question soit réglée sans délai, et que le ministre des Transports soit tenu de faire un rapport à la Chambre dès que possible.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE MAINTIEN DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC—LE REPORT POSSIBLE DE LA DATE DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et je veux en guise de préface affirmer que tous les partis représentés à la Chambre conviennent, je pense, qu'essentiellement le résultat des élections tenues hier signifie que les Québécois ont voté conformément au principe démocratique leur permettant de changer le gouvernement de leur province. Mais à la suite de l'appel lancé hier soir par le leader du parti du premier ministre au Québec aux milieux financiers les priant de demeurer calmes, le très hon. représentant peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises ou entend prendre pour s'assurer que ce message important atteigne les investisseurs au Canada ou à l'étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La déclaration que j'ai faite hier soir et que je serais prêt à réitérer aujourd'hui indique nettement, je crois, que mon gouvernement est voué à l'existence d'un Canada inséparable, un Canada indivisible. Et nous n'avons qu'un mandat: celui de gouverner tout le pays, y compris le Québec.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les milieux financiers auxquels le chef de l'opposition fait allusion devraient savoir que tel continuera d'être notre mandat et que nous n'avons pas l'intention de négocier la moindre forme de séparation avec quelque province que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je conclus donc que le premier ministre ne songe pas à prendre, ou n'a pas encore pris de mesures particulières pour tenter de calmer l'inquiétude relative aux investissements exprimée hier soir par le chef de son parti dans le province de Québec. S'il devait juger nécessaire de prendre, au nom de son gouvernement, des mesures de cette nature, en fera-t-il part à la Chambre des communes? Entre-temps, peut-il nous dire, à la suite du changement de gouvernement survenu au Québec, s'il a l'intention de reporter la date de la rencontre des premiers ministres prévue pour le mois prochain?

M. Trudeau: Je répondrai à la première partie de la question que la meilleure façon à mon avis de s'assurer qu'aucune réaction de panique ne se déclenche consisterait à s'abstenir de faire des conjectures à ce propos ou de poser des question à caractère hypothétique comme vient de le faire le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai dit sur quel principe le gouvernement fédéral s'appuiera. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, selon la coutume, j'ai déjà écrit au nouveau premier ministre pour lui dire que nous comptons maintenir la conférence prévue pour la mi-décembre mais que je lui écrirais, à lui et aux autres premiers ministres, pour mettre au point l'ordre du jour.

[M. l'Orateur.]

M. Clark: Je désire tout simplement attirer l'attention du premier ministre sur le fait que c'est le chef de son propre parti dans la province de Québec qui a manifesté cette inquiétude.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si le premier ministre juge qu'elle est hypothétique, il devrait peut-être parler au chef de son parti au Québec.

M. Fairweather: Ou dire à Lalonde de parler à Bronfman.

M. Clark: Le premier ministre a-t-il l'intention de prendre l'initiative en rencontrant le nouveau premier ministre du Québec avant la réunion des chefs de gouvernement?

• (1410)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi la seconde partie de la question; dans la mesure où je l'ai entendue, elle m'a semblé reprendre la première partie.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pour ce qui est de la répétition, la question était claire. Il s'agissait de savoir si le premier ministre compte rencontrer tout spécialement le premier ministre du Québec avant la tenue de la conférence des premiers ministres prévue pour le mois de décembre?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'y ai vraiment pas songé encore, mais si le premier ministre souhaite me rencontrer, bien sûr je serai prêt à le faire compte tenu des considérations que je viens de mentionner. Pour ce qui est du préambule de la question, je ne vois pas en quoi elle justifie le fait que le chef de l'opposition ait cité la personne qu'il appelle le chef de mon parti au Québec. Manifestement son parti n'a pas de chef au Québec.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LES PERSPECTIVES DE PRÉSENTATION D'UN BUDGET DE PLEIN EMPLOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question pour le premier ministre. Compte tenu du fait que le gouvernement libéral de la province de Québec a été défait précisément pour avoir fait fi de problèmes fondamentaux, réels, comme celui du taux de chômage de 10 p. 100 dans la province, et compte tenu du fait que le gouvernement d'Ottawa applique précisément le même genre de politique au niveau national, je demande au premier ministre si ces élections et leurs graves et sérieuses conséquences l'ont poussé lui et ses collègues à réfléchir depuis hier soir à la situation du chômage en particulier, de sorte que le premier ministre peut maintenant donner à la Chambre l'assurance qu'il lui présentera, avant Noël, un budget prévoyant un programme de plein emploi.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas les prémisses de la question. Si elles étaient justes, on arriverait difficilement à expliquer pourquoi le parti du député n'a pas fait meilleure figure au Québec. Il doit sûrement avoir des contacts avec les membres du NPD au Québec.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'OPPORTUNITÉ DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES DE LA QUESTION DU PLEIN EMPLOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): C'est précisément ce genre d'attitude, monsieur l'Orateur, qui a causé la défaite d'un nommé Bourassa. Il vous reste encore deux ans peut-être. Je voudrais demander au premier ministre, étant donné que le chômage à l'échelle nationale se maintient au-dessus de 7 p. 100 depuis plus de 19 mois et à plus de 10 p. 100 dans la province de Québec, et que la conférence des premiers ministres est prévue pour le début de décembre, s'il entend communiquer avec les premiers ministres provinciaux, y compris le nouveau premier ministre de la province de Québec qui s'intéresse vraiment aux problèmes de sa province lui, et inscrire à l'ordre du jour un débat sur le plein emploi au cours duquel le premier ministre ferait vraiment preuve d'initiative et tâcherait d'amener tous les premiers ministres à s'attaquer à ce problème pressant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Voilà, monsieur l'Orateur, je viens de dire, dans une réponse précédente, que je consulterais les provinces pour savoir quels articles elles souhaitent voir inscrits à l'ordre du jour. A notre avis, il y aura un article qui portera sur l'économie et je suis très heureux que le député commence à comprendre l'importance de cet article également.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LA POSSIBILITÉ DE MESURES CORRECTIVES SPÉCIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je dois avouer que la condescendance du premier ministre est touchante. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que ses propres fonctionnaires ont prévu que le taux de création d'emplois au cours des prochains mois d'hiver sera le plus bas en dix ans, le ministre des Finances voudra-t-il dire à la Chambre s'il a ré-examiné les réponses qu'il a données à la Chambre au cours des deux dernières semaines et sera-t-il prêt à saisir le Chambre de mesures spéciales garantissant un taux de création d'emplois supérieur pour les prochains mois d'hiver, au cours desquels le taux de chômage sera le plus élevé depuis la grande crise?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les faits fondamentaux de la situation économique au Canada n'ont guère changé depuis bien des semaines. Nous nous préoccupons et devons nous préoccuper du taux d'inflation qui, à la longue, nuira bien plus à la création d'emplois que n'importe quelle autre difficulté à laquelle nous faisons face. Le chef néo-démocrate hoche la tête. Peut-être le taux d'inflation ne l'inquiète-t-il pas, mais il demeure la préoccupation première du jour.

J'ai dit la semaine dernière, et je l'ai répété cette semaine, que pour juguler l'inflation nous jouissons en effet d'une marge très mince de manœuvre à l'intérieur de laquelle nous pourrions prendre des mesures supplémentaires en matière de dépenses ou apporter des modifications fiscales vu l'urgence de surmonter l'inflation. Cela continue d'être vrai. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, d'autres collègues et moi-même avons envisagé les divers programmes qu'il serait possible de créer à l'intention des groupes parmi la population active qui souffrent le plus du chômage. Mais je ne propose pas en ce moment des mesures économiques générales qui iraient à l'encontre de la politique globale du gouvernement en matière d'inflation.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LA COMMISSION S'APPLIQUE À DISQUALIFIER CERTAINS PRESTATAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné qu'un nombre de plus en plus considérable de prestataires sont disqualifiés par les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, en vertu des articles 25a) et *b*) de la loi sur l'assurance-chômage et des règlements 164 et 166 de ladite loi, et que ces prestataires sont à la recherche d'un emploi, le ministre peut-il dire à la Chambre si des instructions spéciales ont été données aux fonctionnaires en vue de l'application plus sévère de cette loi et des Règlements, afin de disqualifier le plus grand nombre possible de prestataires?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur le président.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il considère comme raisonnable de disqualifier un prestataire qui a fait des efforts pour se trouver un emploi, et qui ne réussit pas parce que les possibilités d'emploi sont de plus en plus rares?

M. Cullen: Monsieur le président, l'honorable député a demandé une opinion; toutefois, il est difficile de répondre à cette question à la Chambre.

Questions orales

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS QUANT AU TAUX DE CROISSANCE ET AU DÉFICIT BUDGÉTAIRE—LES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE COMPRESSION DES DÉPENSES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Étant donné les données décevantes de la semaine dernière concernant le chômage qui sévit actuellement d'un bout à l'autre du pays, lequel s'échelonne en effet de 10.1 p. 100 au Québec à 13.9 p. 100 à Terre-Neuve, et compte tenu également de la montée des prix, en dépit de l'allégation du ministre voulant que l'inflation soit encore sa grande priorité, le ministre peut-il dire s'il estime toujours que la croissance réelle de l'économie atteindra 5 p. 100 cette année ou s'il prévoit de mauvaises nouvelles dans ce domaine également?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la situation du Canada sera fort probablement similaire à celle des autres pays de l'OCDE; c'est-à-dire que le taux de croissance espéré pour le quatrième trimestre de cette année risque de ne pas être atteint.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances. Étant donné que, comme l'a dit le ministre, notre économie est stagnante pendant le trimestre en cours et que le déficit budgétaire pour la première moitié de l'année financière atteint 3.3 millions de dollars, soit 50 p. 100 de plus que pour la même période, l'année dernière, le ministre peut-il nous dire s'il s'en tient au déficit budgétaire de 5 milliards, prévu dans son budget de mai dernier, ou croit-il que la tendance constatée au cours de la première moitié de l'année et du troisième trimestre va se poursuivre et qu'on doit s'attendre à un déficit budgétaire de plus de 6 milliards de dollars en 1977, le plus élevé de notre histoire?

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a affirmé que l'inflation demeurait le problème numéro un et que, selon les chiffres du ministère des Finances pour les six premiers mois, l'augmentation des dépenses fédérales atteindrait 16 ou 17 p. 100 cette année, le ministre peut-il nous dire si les augmentations des dépenses fédérales vont diminuer au cours des mois qui restent, de sorte que le plafond de 14 p. 100 que le ministre avait fixé pour les augmentations des dépenses fédérales ne soit pas dépassé, ou faut-il s'attendre à ce que ce plafond de 14 p. 100 que le gouvernement s'était engagé à respecter au mois de mai soit dépassé?

● (1420)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous espérons pouvoir contenir les dépenses au niveau établi dans le budget.

[M. Cullen.]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA MÉTHODE DE RELEVÉ DES FRAIS LOCATIFS

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux Publics. Dans son discours d'ouverture au comité sénatorial permanent des Finances nationales, il a déclaré qu'on adoptera d'autres méthodes pour faire un relevé des frais locatifs des locaux assignés aux différents ministères au lieu de faire payer les services, ce qui jusqu'ici n'est resté qu'un vain mot. A quelle méthode autre que celle de faire payer les services ou celle que l'on utilise déjà le ministre songe-t-il?

Hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Comme je l'ai dit à cette même séance du comité sénatorial, je suis personnellement en faveur de faire payer les services. Je crois que c'est encore la meilleure méthode.

* * *

LES PÊCHES

LA MÉTHODE DE VENTE DES PRODUITS DU POISSON SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. A-t-il l'intention d'établir un comptoir de vente unique pour les produits du poisson canadien à l'étranger, comme le laissent entendre les nouvelles parues dans les journaux à la suite de la déclaration qu'il a faite hier à Sydney (Nouvelle-Écosse)?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, s'il est question d'un comptoir de vente unique, c'est une fausse nouvelle. J'ai dit que les membres de l'industrie canadienne, comme nos concurrents, devraient s'orienter vers une concentration de leurs efforts sur le marché étranger au lieu de se concurrencer les uns les autres sur les marchés d'exportation.

M. McGrath: Puis-je dire en guise de préambule que j'appuie les intentions du ministre. Pourrait-il développer le rôle que, selon lui, le gouvernement fédéral devrait jouer pour rationaliser cette situation hautement concurrentielle, laquelle, dans de nombreux cas, nuit à nos exportations?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je ne sais ce que le député entend par «hautement concurrentielle». Une des raisons pour lesquelles dans de nombreux cas nous suivons la tendance des prix au lieu de l'orienter sur le marché d'exportation, c'est justement la concurrence dont nous avons parlé, c'est-à-dire la concurrence que nous nous faisons les uns les autres. Le rôle du fédéral est d'encourager les initiatives privées et j'espère que l'industrie en verra le bien-fondé. Pour le moment, je n'envisage pas de présenter une mesure législative dans ce domaine mais j'espère que l'industrie la réclamera si elle estime pouvoir en retirer quelque avantage.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE À QUELLE DATE SERONT TENUES LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Étant donné l'intérêt que nous manifestons à la représentation des circonscriptions qui actuellement n'ont pas de représentants à la Chambre, et étant donné que particulièrement au Québec nos organisateurs sont drôlement bien formés depuis cinq ou six semaines, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il annoncera la tenue d'élections partielles, car à mon avis, le moment présent s'y prête très bien?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'ai l'intention d'annoncer cette date à la Chambre.

* * *

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE PRÉSUMÉ VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT POUR OBTENIR LE STATUT D'IMMIGRANT REÇU

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

En tant que Québécois et député de ce Parlement, étant conscient de mon rôle de défenseur des citoyens, et compte tenu du fait qu'un citoyen canadien d'origine portugaise aurait été obligé de verser la somme de $150 pour certaines formalités en vue de l'obtention de son statut d'immigrant par l'intermédiaire du député provincial libéral de Montréal-Saint-Louis, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si un député provincial on fédéral peut se permettre de tels gestes, et en second lieu, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il entend faire une enquête à ce sujet, étant donné le nombre imposant d'individus victimes d'une telle exploitation, dont je lui ferai part dès que je posséderai les documents?

[*Traduction*]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Si, comme l'indique le député, il me fait parvenir des renseignements, je les transmettrai volontiers à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCISION AU SUJET DU PROJET DE RAFFINERIE DE L'ELDORADO NUCLEAR À PORT GRANBY—LES MOTIFS DE LA PRISE D'OPTIONS SUR LES TERRAINS PAR LA SOCIÉTÉ

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si lui ou le gouvernement ont déjà pris une décision suite à la demande présentée par la société Eldorado Nuclear en vue de construire sa nouvelle raffinerie à Port Granby, en Ontario, tout près de Port Hope? Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire quelle est cette décision et, dans la négative, peut-il nous dire pourquoi elle n'a pas encore été prise?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député essaie toujours de poser des questions sous une forme simple comme: «si non, pourquoi pas?» et ainsi de suite.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est parce que je m'adresse à un ministre simple.

M. Gillespie: Ce n'est pas toujours aussi simple que le député le souhaiterait. Il doit savoir qu'un certain nombre d'organismes doivent approuver tout projet de nouvelle usine dans la région de Port Granby. Je veux parler des autorités locales pour ce qui est du zonage, du gouvernement provincial pour ce qui est des questions de santé et d'environnement, du gouvernement fédéral pour les mêmes questions, et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de l'approbation pour ce qui est du budget d'établissement de la société proprement dite. Dans ces conditions, il est bien évident que nous n'avons pas encore eu le temps de présenter une demande à chacun de ces organismes, et donc encore moins d'obtenir leur approbation. La réponse est qu'aucune approbation n'a encore été donnée.

Si j'ai bien compris, la deuxième partie de la question concernait l'élimination des déchets. Je crois que c'est à cela que pensait le député. Le gouvernement fédéral prendra des mesures pour construire une usine d'élimination permanente des déchets dans cette région.

M. Lawrence: J'en déduis que le ministre n'a pas encore pris de décision. Dans ce cas, je me demande pourquoi cet organisme de la Couronne qui relève du ministre s'occupe activement de prendre des options dans la région et achète effectivement le terrain nécessaire pour cette raffinerie. Si cette société de la Couronne ne pense pas que le ministre ait pris de décision, pourquoi achète-t-elle déjà le terrain où sera construit cette raffinerie?

M. Gillespie: Si le député avait écouté la dernière partie de ma réponse, il aurait compris pourquoi. C'est parce qu'aux termes de son mandat, la société est tout à fait libre d'acheter un terrain ou de prendre une option sur l'achat d'un terrain. Elle a reçu des ordres très stricts de la Commission de contrôle de l'énergie atomique en vue de prévoir une installation d'élimination permanente des déchets dans l'usine actuelle d'élimination des déchets de Port Granby. La société a exercé ce droit d'option, ce qui est tout à fait légal.

* * *

STATISTIQUE CANADA

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENCE AU COMITÉ DE L'ANCIENNE STATISTICIENNE EN CHEF, M^me^ Ostry

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce qui découle de sa réponse à une question que lui a posée hier le député de Central Nova. Le ministre a indiqué qu'il était prêt à soumettre l'affaire de Statistique Canada à l'étude d'un comité et qu'il était également prêt à faire comparaître M. Kirkham pour qu'il réponde à toutes les questions. A part la question de l'opportunité d'un tel débat, qui est une autre affaire, comme M. Kirkham n'était pas le statisticien en chef à l'époque où ces prétendues pratiques douteuses étaient employées—et peut-être son seul témoignage ne serait-il pas suffisant—le ministre s'engagerait-il, si le comité le demande,

à user de ses bons offices pour assurer la présence au comité de M^me^ Sylvia Ostry, qui était en fait le statisticien en chef à l'époque où ces prétendus événements se sont passés?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je crois que le D^r^ Kikham sera en mesure de donner satisfaction au comité, parce que le dossier est très clair et, à mon avis, les députés seront satisfaits des réponses qu'il leur donnera. Si ce dernier ne pouvait pas s'exprimer d'une façon suffisamment claire, nous pourrons alors examiner la proposition que fait l'honorable député, mais étant donné les circonstances, je crois que c'est la personne responsable qui devrait répondre pour le ministère.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE

LA RÉDUCTION DE LA PENSION DE L'AGENT HALE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre est-il au courant de l'affaire de l'ancien agent Eugene Hale de la GRC, dont la pension d'invalidité a été réduite de 100 à 20 p. 100 parce qu'il a été transféré de l'hôpital à sa maison pour y vivre les derniers jours de sa vie, et le cas échéant, interviendra-t-il pour corriger cette réduction cruelle et modifier les règlements de la Commission canadienne des pensions pour que cette situation ne se répète plus jamais?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je prends bien note des commentaires et recommandations du député et je demande immédiatement à mon ministère de voir à corriger toute injustice ou erreur qui aurait pu être commise. J'aimerais prendre le temps de vérifier tous les détails avant de prendre une décision finale.

* * *

● (1430)

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA COMPTABILISATION COMME PROFITS ATTRIBUÉS À BELL CANADA DE FONDS ALLOUÉS EN COMPENSATION DES COÛTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que le Syndicat des travailleurs en communication du Canada essaie de négocier un nouveau contrat de travail avec Bell Canada depuis plus d'un an maintenant, et étant donné que cette société, l'entreprise de communication la plus riche et la plus considérable au Canada, s'est vu autorisée et approuvée par le cabinet une hausse de tarif l'automne dernier, dont 80 millions de dollars devaient compenser l'augmentation des coûts de main-d'œuvre, quelle intervention personnelle le ministre est-il disposé à faire pour empêcher Bell Canada d'empocher des profits inattendus allant jusqu'à 52 de ces 80 millions accordés au titre de la hausse des coûts de main-d'œuvre, en invoquant les lignes directrices du programme de lutte contre l'inflation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il serait sage pour le ministre des Finances de s'ingérer dans les négociations entourant ce nouveau contrat de travail, et je n'ai pas l'intention de le faire. Il appartient bien sûr aux parties intéressées de négocier leur contrat de travail. Nous avons beaucoup entendu parler de la libre négociation collective ces derniers mois. Le député semble dire que le ministre des Finances devrait intervenir; ce n'est pas ce que je me propose de faire.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LE TEMPS REQUIS POUR L'APPROBATION D'UNE HAUSSE DES TARIFS DE BELL CANADA

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au ministre des Communications. Étant donné qu'il n'a fallu que deux mois à Bell Canada pour négocier et obtenir de la CCT et du cabinet sa dernière hausse de tarif de 102 millions de dollars, le ministre peut-il assurer la Chambre que la CCT et le cabinet mettront aussi longtemps à examiner la demande actuelle de hausse de tarif de Bell Canada que cette société en aura mis à négocier un nouveau contrat de travail avec le Syndicat des travailleurs en communication?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le CRTC doit étudier les augmentations de tarif demandées par Bell Canada; Bell Canada a déposé une requête auprès du CRTC qui, conformément à la nouvelle façon de procéder qu'il a adoptée, demande à Bell Canada de fournir les détails qui permettront au Conseil ainsi qu'aux personnes qui voudraient intervenir, d'examiner tous les faits. J'espère que le CRTC pourra ensuite prendre une décision. Le CRTC respecte les directives de la Commission de lutte contre l'inflation et il tiendra compte de tous les nouveaux frais et de toutes les nouvelles activités de Bell Canada. Le CRTC étudiera ces questions très attentivement car il est investi d'un pouvoir de réglementation.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE RAPPORT SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM EN SASKATCHEWAN

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La politique du gouvernement de la Saskatchewan en matière d'uranium a été très vivement critiquée au congrès du Parti néodémocrate la fin de semaine dernière et je me demande si le ministre pourrait nous dire où en est le projet de construction d'une raffinerie en Saskatchewan, sur quelles études on s'appuie et quand une décision sera prise à ce sujet?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le député a dit que l'on avait vivement critiqué le gouvernement de la Saskatchewan au congrès du Parti néo-démocrate. Si le député me demande de répondre à la place du gouvernement de la Saskatchewan, il se trompe d'adresse.

M. Hnatyshyn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me rends compte que le ministre veut une question toute simple; je réduirai donc ma question à sa plus simple expression. Où en est le projet de construction d'une raffinerie d'uranium en Saskatchewan? J'espère qu'il peut répondre à cette question simple.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas me montrer trop complaisant envers le député si ce n'est pour lui conseiller de lire le communiqué qui a été rendu public et qui expose de manière détaillée les arrangements pris par Eldorado et montre quel genre de pourparlers ont eu lieu entre la société Eldorado et le gouvernement de la Saskatchewan.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'ACCORD AVEC LE MANITOBA AU SUJET DE LA TÉLÉDISTRIBUTION—LA POSSIBILITÉ DE LA CONCLUSION D'ENTENTES SIMILAIRES AVEC LES AUTRES PROVINCES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné qu'elle a annoncé la semaine dernière une entente spéciale entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Manitoba et un réseau téléphonique, laquelle prévoit une installation de télédistribution au Manitoba, entend-elle se servir de ce précédent pour d'autres provinces, surtout la Saskatchewan et le Québec où les compagnies de téléphone s'intéressent également à acquérir des installations de télédistribution?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député sait sans aucun doute que c'est Bell Canada qui assure la plupart des services téléphoniques au Québec et qu'elle relève du CRTC. En réponse à la première partie de la question, je dirai que si une autre province s'intéresse à un genre d'entente comme celle que j'ai négociée avec le Manitoba, je suis prête à entamer les discussions. C'est une entente qui établit, à mon avis, la façon dont les deux gouvernements entendent administrer ensemble un domaine particulier qui les intéresse.

LA REPRISE DE LA CONFÉRENCE AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous assurer qu'au cours des futures négociations, il y aura une certaine cohérence dans le modèle d'ententes conclues avec les provinces lorsque ces dernières entendent, soit par l'entremise de leur réseau téléphonique ou d'un réseau privé, acquérir des installations de télédistribution? Étant donné que la conférence des communications prévue pour ce mois-ci a été remise à plus tard à cause des élections au Québec, le ministre va-t-il tenter de convaincre ses homologues provinciaux de reprendre cette conférence pour que les questions de juridiction et autres, notamment celle de la télédistribution, soient résolues?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai la ferme intention de reprendre ces discussions et d'organiser une autre conférence avec les ministres des communications. Je trouve important que les provinces participent avec le gouvernement fédéral à l'élaboration des politiques en matière de télécommunications. Quant à la question de la cohérence dans les modèles d'ententes, je peux assurer le député que je ne manquerai pas d'être logique avec moi-même. L'entente que j'ai négociée au nom du gouvernement fédéral avec le gouvernement du Manitoba traite de problèmes mutuels. La situation pourrait être légèrement différente dans d'autres provinces. Je peux assurer au député que j'essaierai d'être aussi logique que possible.

LES DISPOSITIONS DE L'ENTENTE AVEC LE MANITOBA QUANT À LA PROLONGATION DU CÂBLE DANS LES RÉGIONS RURALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Communications. Dans l'accord qu'elle a signé, au nom du gouvernement canadien, avec le gouvernement du Manitoba, pour la société de téléphone du Manitoba, le gouvernement manitobain donne-t-il l'assurance que les investissements des deux entreprises de télédistribution seraient garantis? D'autre part, ce même gouvernement s'est-il formellement engagé à installer le câble dans les régions rurales, si l'accord était signé? La société de téléphone du Manitoba ou la province du Manitoba se sont-elles engagées à ce que cette prolongation du câble soit considérée comme faisant partie intégrale de l'accord passé avec le ministre des Communications?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un accord entre le gouvernement provincial du Manitoba et le gouvernement du Canada. Le gouvernement manitobain traitera comme il l'entendra avec la Manitoba Telephone Company. Je puis assurer que cet accord garantit la pleine juridiction fédérale en matière de radiodiffusion. C'était là ma fonction et le mandat précis que j'avais. Quant aux modifications ou projets concernant le réseau téléphonique manitobain et à ses relations avec les opérateurs de câbles, c'est une affaire qui les concerne.

M. Epp: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le gouvernement manitobain est le seul négociateur et également l'unique propriétaire du réseau téléphonique de la province—qu'en d'autres mots, il négocie donc avec lui-même—le ministre peut-il nous garantir que les entreprises de télédistribution auront la possibilité et le droit de s'attaquer à des marchés qui leur étaient jusqu'ici interdits, parce que le CRTC a refusé d'accorder des permis, même s'il y a eu des audiences il y a déjà deux ans? Ils ont bloqué toute décision.

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, d'après ce que je sais, le CRTC n'est pas en retard dans l'examen des demandes concernant le câble.

M. Epp: Si, de deux ans.

Mme Sauvé: Non, monsieur. Ils sont à jour. Ils prennent leurs décisions et je n'ai rien à dire sur les décisions du CRTC lorsqu'elles concernent des demandes particulières.

* * *

LES TRANSPORTS

LES RISQUES POSÉS PAR LE PASSAGE DE PÉTROLIERS DANS LE DÉTROIT DE JUAN DE FUCA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Au cours des quinze derniers jours, il s'est produit deux incidents mettant en cause des pétroliers étrangers qui sillonnaient de façon fort dangereuse les eaux du détroit de Juan de Fuca—l'un d'entre eux, le *White Poppy*, battait pavillon panaméen, tandis que l'autre, le *Warbah*, battait le pavillon du Koweit. J'espère que le ministre s'est assez bien remis de son voyage avec Air Canada que tant d'entre nous sommes couramment obligés d'emprunter. Je me demande si le ministre est maintenant rétabli, et est prêt à se pencher sur ces infractions aux règles de la navigation et à nous dire ce qu'il entend faire pour veiller à ce qu'elles ne se renouvellent plus.

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai pu me renseigner sur le premier incident. J'ai appris que le bateau en question était rattaché au contrôle facultatif des autorités américaines, dans le cadre des accords en vigueur. Le régime facultatif va être remplacé par un régime obligatoire dès que les entretiens canado-américains à cet égard auront abouti. Nous aurons alors un des meilleurs systèmes de navigation possible.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. De la réponse du ministre, je conclus qu'un accident survenant du côté américain serait sans effet sur nos plages et nos pêches. Je me demande si c'est pour cette raison qu'il cherche à rejeter la responsabilité sur le côté américain.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'un cerveau raisonnable puisse tirer pareille conclusion de ce que je viens de dire. J'ai dit simplement que dans le cas dont il s'agit, le bateau était guidé par les autorités américaines.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Mais il se trouvait en eaux canadiennes.

M. Lang: Je n'ai rien dit sur les dégâts qu'il a ou n'a pas causés.

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA DEMANDE D'ENTREVUE AVEC LE MINISTRE PRÉSENTÉE PAR LES PRODUCTEURS ONTARIENS À LA SUITE DU CONGÉDIEMENT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture au sujet du renvoi soudain du président et du vice-président de la Commission canadienne du lait. Le ministre a-t-il reçu le télégramme par lequel, au nom des quelques 18,500 producteurs laitiers de l'Ontario, le président de l'office de commercialisation ontarien des producteurs de crème et de l'office de commercialisation ontarien du lait, demandait une entrevue immédiate à la nouvelle de la nomination d'un nouveau président qui connaît mal l'industrie nationale du lait, étant donné qu'en cette période difficile il faut à la tête de la Commission canadienne du lait une personalité d'envergure reconnue? Dans l'affirmative, a-t-il prévu une date pour la rencontre demandée par M. Smeltzer et M. McLaughlin?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu le télégramme, mais mon cabinet pratique la politique de la porte ouverte et nous serons heureux de parler de n'importe quoi avec eux, quand ils le voudront. Permettez-moi de dire que nous avons des rendez-vous de temps à autre. Je ne pense pas avoir jamais abordé cette question avec eux, mais leur action influe sur la politique dont je suis responsable et dont je réponds envers l'ensemble du Canada. Je n'ai rien à redire à ce qu'ils font. Lorsque je leur aurai expliqué ce que j'ai fait et pourquoi, je suis persuadé qu'ils n'auront plus rien à ajouter. Je n'ai pas eu connaissance du télégramme en question. Comme je l'ai souvent dit, leurs préoccupations sont les miennes. L'actuel ministre de l'Agriculture et l'actuel gouvernement ont donné à nos producteurs laitiers les meilleurs revenus et la meilleure politique laitière de l'histoire du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA PROMESSE APPAREMMENT FAITE AU PRÉSIDENT QUANT À LA RÉINTÉGRATION DANS SES FONCTIONS AU TERME DE SON CONGÉ DE MALADIE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Warteloo): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le télégramme a été envoyé jeudi et tous les députés de l'Ontario, à l'exception du ministre, en ont reçu une copie. Je puis en envoyer une au ministre. Celui-ci peut-il nous confirmer que lorsque l'ex-président de la Commission canadienne du lait est parti en congé de maladie, lui le ministre, lui a promis qu'il retrouverait son poste de président dès son retour, mais que lui, le ministre, a changé d'avis entre-temps et rompu cette promesse en essayant de rétrograder M. Powers au poste de vice-président, poste que M. Powers a refusé?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, M. Powers et moi-même sommes amis depuis longtemps. Nous avons pris cette décision et continuons de l'être. M. Powers a accepté de me rencontrer en janvier pour discuter d'autres fonctions que je le crois capable d'assumer à Agriculture Canada. Il a fait un apport énorme à mon ministère. C'est une personne extraordinaire; mais la charge de travail actuelle de la Commission du lait est exténuante. Je lui ai parlé de sa situation et de celle de sa famille. Nous avons discuté longuement de toutes ces questions avant de prendre une décision. Lorsque je lui ai offert le poste de vice-président de la Commission, il m'a répondu qu'il préférait ne plus en faire partie car il serait injuste, à son avis, que le nouveau président de la Commission ait son prédécesseur à ses côtés en tant que vice-président.

J'ai respecté la position prise par M. Powers. Permettez-moi d'ajouter que j'ai également parlé à son médecin pour voir si M. Powers était en mesure de remplir les obligations à plein temps de ce poste. C'est un poste très exigeant et il exige un titulaire à plein temps. M. Powers a accepté la décision que nous avons prise. Je le répète, nous nous sommes quittés en bons termes et continuons d'éprouver un grand respect l'un pour l'autre.

M. Beatty: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il confirmer que lorsque M. Powers est parti en congé de maladie, c'était avec la promesse de retrouver son poste dès son retour? Deuxièmement, j'aimerais demander . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerai au député qu'il vient de répéter exactement sa question précédente.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ APPLICABLE AU MATÉRIEL ANTI-POLLUTION

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'amortissement accéléré concernant les acheteurs de matériel anti-pollution. Comme ce programme d'amortissement accéléré doit se terminer le 31 décembre, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il envisage de prolonger la disposition concernant l'amortissement annuel de 50 p. 100 et, dans l'affirmative, pendant combien de temps?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, lors de l'étude du budget l'an dernier, nous avons examiné certaines de ces dispositions. Il vaudrait peut-être mieux que je réponde aux points précis que le député a en tête car toutes les dispositions ne subiront peut-être pas le même sort.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'AVIS DU MINISTRE AU SUJET DU PROGRAMME D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ APPLICABLE AU MATÉRIEL ANTI-POLLUTION

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre est-il d'avis que le programme d'amortissement accéléré a été couronné de succès et croit-il que ce programme devrait être prolongé pendant au moins une autre année?

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après moi, le député demande l'avis du ministre et non pas des renseignements.

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

HOMMAGE AU BALLET NATIONAL À L'OCCASION DU 25e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, si vous me le permettez, nous ramener pour quelques instants à un aspect plus heureux de la vie canadienne et demander au secrétaire d'État de se joindre à moi afin de rendre hommage au Ballet national du Canada à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, un événement qui a été marqué de façon brillante dans sa ville-hôte de Toronto.

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je me joins volontiers aux hommages du député. J'ai assisté vendredi dernier au spectacle du Ballet national en l'honneur de son vingt-cinquième anniversaire. A cette occasion, j'ai pris la parole brièvement afin de rendre hommage à Celia Franka pour son travail magnifique des vingt-cinq dernières années en faisant de cette compagnie l'une des parties les plus importantes de l'héritage culturel du Canada.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA SUPPOSÉE DÉPORTATION IMMINENTE D'UNE FAMILLE CHILIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre ce que son ministère entend faire dans le cas du citoyen chilien, M. Romeo Humberto Ponce Bustos et de sa famille qui, même s'ils vivent à Montréal depuis plus d'un an, doivent être déportés incessamment, et seraient sans doute en danger s'ils devaient rentrer au Chili après leur expulsion du Canada?

[*Traduction*]

M. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député pour les efforts qu'il a déployés pour le compte de cette famille. J'avais étudié leur cas personnellement. Ils ont rempli toutes les formalités d'appel et une ordonnance d'expulsion a été rendue. En conséquence, mon ministère est lié par cette ordonnance. Toutefois, d'après les faits contenus dans ce dossier, il y aurait une procédure selon laquelle l'ordonnance d'expulsion serait mise à exécution mais qui nous permettrait, dans le cas qui nous intéresse, d'autoriser cette famille à entrer à nouveau au pays en vertu d'un permis du ministre. J'étudie présentement cette possibilité.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXCUSES PRÉSENTÉES PAR LE PREMIER MINISTRE AUX JAPONAIS RELATIVEMENT AUX MESURES PRISES LORS DE LA GUERRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AIDE AUX CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait aux excuses qu'il a présentées au premier ministre du Japon récemment, par suite de la conduite du gouvernement canadien et des Canadiens envers leurs concitoyens d'origine japonaise lors de la dernière guerre mondiale. Le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il compte présenter, au Canada, des excuses aux Canadiens d'ascendance japonaise pour la conduite du gouvernement canadien à cette époque? En outre, nous dirait-il s'il songe à leur offrir quelque chose de plus tangible que des excuses, compte tenu de la décision de la Cour suprême qui a rejeté les revendications des Canadiens d'origine japonaise par suite de cette injustice?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député aurait été mieux renseigné pour poser sa question s'il avait lu ce que j'ai déclaré au Japon plutôt que s'en tenir, semble-t-il, aux nombreux articles et lettres publiés dans les journaux à ce sujet. Je n'ai jamais employé les termes «excuses» ou «intention de présenter des excuses». J'ai expliqué cet épisode de notre histoire et le lien avec les personnes d'origine japonaise. Je l'ai fait à l'ambassade du Canada, en sol canadien, à un auditoire surtout canadien. Je récitais une page de notre histoire. Tout le monde le sait fort bien. Je ne l'ai pas fait en guise d'excuses. Je l'ai fait tout simplement pour expliquer que nos relations se sont en effet beaucoup améliorées depuis le début du siècle et depuis la seconde guerre mondiale et l'après-guerre, alors que des mesures regrettables furent prises. Mais l'essentiel de ce discours, le toast que j'ai proposé, visaient à souligner que les Canadiens d'ascendance japonaise sont vraiment d'excellents citoyens et qu'ils ont réussi dans tous les domaines et toutes les régions du Canada. J'espère que le député se reportera à cette déclaration avant de poser d'autres questions.

● (1450)

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de me demander de me reporter à sa déclaration, que j'ai sous les yeux, dans laquelle il a dit que le Canada avait privé les Canadiens d'origine japonaise de leurs droits civiques au cours de la seconde guerre mondiale. S'il ne s'agit pas là d'excuses, je ne sais pas ce que c'est. Le premier ministre n'a pas dit s'il comptait faire quoi que ce soit de plus tangible que de condamner l'injustice dont les Canadiens d'origine japonaise ont alors été victimes. A l'occasion de cette réunion, le gouvernement du Japon ou le premier ministre du Japon s'est-il excusé auprès des Canadiens de la conduite du gouvernement japonais et des traitements infligés aux prisonniers de guerre canadiens pendant la seconde guerre mondiale?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député affirme avoir ma déclaration sous les yeux. Il verra qu'il n'y est pas question d'excuses. Il s'agit d'un exposé des faits admis de part et d'autre. Je ne pense pas que ce soit trop nous demander, en tant que nation, de reconnaître que parfois nos actes passés n'ont pas été très glorieux. Il n'y a guère de mal à le rappeler. Et si le député voulait que d'autres pays en fassent autant, il pourrait s'adresser à eux. Peut-être obtiendra-t-il d'eux qu'ils reconnaissent ce qui, dans leur passé, n'est pas très glorieux.

[M. Cullen.]

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DEMANDE DE DÉPÔT DU CONTRAT D'ACHAT DE CHARS LEOPARD

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale ont annoncé l'achat de chars d'assaut Leopard I. Mis à part les avantages relatifs du Leopard I, par rapport aux principaux autres types de chars de combat et compte tenu de l'impossibilité de doter le Leopard I, d'un canon plus puissant, le ministre des Approvisionnements et Services va-t-il déposer le contrat, comme dans le cas pour les avions patrouilleurs à long rayon d'action?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je ne vois pas d'objection à rendre accessible à n'importe quel honorable député, n'importe quel contrat que nous passons avec nos fournisseurs. Toutefois, chaque fois que nous négocions un contrat, je dois le déposer à la Chambre. Je crois que cela complique pas mal la situation. L'honorable député peut très bien demander à mon ministère d'avoir accès aux contrats, il aura l'entière collaboration de mes fonctionnaires. S'il ne l'obtient pas, qu'il m'en fasse part, et je m'occuperai alors personnellement de sa demande.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LA NÉCESSITÉ DE DÉPENSES ÉNORMES EN VUE DE LA RÉSORPTION DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est vrai que, comme l'affirme le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui, la semaine dernière le ministre des Finances l'a prévenu qu'il faudra que le gouvernement dépense des sommes énormes pour résorber le chômage au Québec et dans le Canada de l'Atlantique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore à quel bruit ou article le député fait allusion. Il est bien évident que le ministre des Finances et moi-même discutons de temps à autre de la situation économique du pays et que nous avons l'intention de continuer à trouver des solutions aux problèmes économiques les plus pressants du Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE LA BASE NAVALE D'ARGENTIA

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre se rappellera que les forces armées américaines ont évacué le côté nord de la base navale d'Argentia il y a plusieurs années, abandonnant dans la région divers édifices et installations pouvant se prêter à un réaménagement industriel. Le gouvernement américain avait stipulé qu'il pourrait réclamer ces installations à 30 jours d'avis, ce qui empêchait tout réaménagement. Le ministre a-t-il abordé la question avec les autorités américaines afin de faire modifier cette stipulation? Et le cas échéant, quand ces pourparlers doivent-ils prendre fin? Quand compte-t-on annoncer un changement, ou y a-t-il lieu d'y compter?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les pourparlers sont en cours et, de fait, il y en a eu il y a trois semaines à peine. C'est pourquoi je puis affirmer que les résultats obtenus sont encourageants et que j'attends une décision des autorités américaines sous peu. Toutefois, je ne saurais dire quand au juste elles doivent se mettre en rapport avec moi.

LA DÉRIVATION DE GARRISON—LE MOTIF DU DÉLAI ACCORDÉ À LA CMI POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT

M. Dean Whitteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre et se rapporte au projet de dérivation de la Garrison et à la note diplomatique qu'a envoyée le Canada dernièrement aux gouvernement des États-Unis, afin d'obtenir un moratoire sur les travaux de construction. Sur quoi se fonde la décision du gouvernement, en août dernier, d'accorder à la CMI un délai de huit mois pour la présentation de son rapport final, décision qui a été prise après que le sous-comité de l'affectation des crédits et le président des États-Unis eurent affecté 23.5 millions de dollars aux travaux de l'année prochaine? Sur quel fait le gouvernement s'est-il fondé pour prolonger le délai, tout en sachant que les fonds destinés aux travaux de l'année prochaine avaient déjà été affectés?

M. l'Orateur: En toute déférence, le député conviendra que cette question ne doit pas être abordée de cette façon à la Chambre mais plutôt au comité.

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'AUGMENTATION DES DÉPENSES AU CHAPITRE DE L'ACHAT DE SERVICES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN—LE RECOURS POSSIBLE PAR LES MINISTÈRES À CE MOYEN DÉTOURNÉ POUR L'OBTENTION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le budget supplémentaire (B) propose une hausse moyenne de 16 p. 100 des dépenses au chapitre de l'achat de services de réparation et d'entretien et qu'il y a eu une hausse phénoménale de ces frais pour 1975-1976 par rapport à 1974-1975, augmentation moyenne incroyable de 450 p. 100, dont la majeure partie a également été payée grâce à un budget supplémentaire présenté au milieu de l'année, le ministre peut-il nous dire si les crédits supplémentaires demandés au milieu de l'année par divers ministères étaient légitimes ou si l'on se sert de cette méthode pour s'octroyer des fonds de façon illégitime pour couvrir les dépenses supplémentaires des ministères?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression en tout cas que c'est une méthode parfaitement légitime. Je me ferai un plaisir d'étudier la chose en détail ou de charger quelqu'un de le faire lorsque ce budget supplémentaire sera soumis à l'examen du comité compétent.

M. Mazankowski: Si le ministre juge légitime une hausse de 450 p. 100 de cette catégorie de dépenses, envisage-t-il de réviser les directives et de recommander aux ministères d'acheter du matériel plus solide? Enquête-t-il sur la façon dont ces crédits sont affectés? Et surtout, le ministre peut-il nous dire pourquoi les dépenses de cette catégorie pour la Commission de lutte contre l'inflation ont augmenté de 460 p. 100 dans le budget supplémentaire (B) de cette année?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le député a le don de poser des questions embarrassantes. Je lui fournirai une réponse détaillée afin qu'elle figure au compte rendu quand je comparaîtrai devant le comité ou que ce dernier étudiera cet article.

* * *

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LES POURPARLERS AU SUJET DES TARIFS SUR LES APPAREILS AU COURS DES NÉGOCIATIONS EN VUE DE L'ACQUISITION DE LA WESTINGHOUSE APPLIANCE DIVISION

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Lors des négociations en vue du fusionnement de la Canadian General Electric et de la General Steel Wares et de l'acquisition de la Westinghouse Appliance Division annoncée mercredi dernier, a-t-on discuté des tarifs douaniers sur les appareils importés avec la CGE et la GSW?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il n'a pas été question du niveau des tarifs qui s'appliquent aux appareils domestiques, au cours des négociations que j'ai eues avec les gens en cause.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

LA MODIFICATION ÉVENTUELLE DES TARIFS SUR LES APPAREILS APRÈS L'ACQUISITION DE LA WESTINGHOUSE APPLIANCE DIVISION

M. Bill Kempling (Hamilton-Wentworth): Étant donné la place prépondérante que cette nouvelle compagnie devrait occuper dans l'industrie des appareils électro-ménagers au Canada, lorsqu'on a parlé du potentiel d'exportation de la nouvelle compagnie à la conférence de presse, a-t-on accordé une compensation en garantissant qu'une fois la nouvelle compagnie établie et en pleine production, les tarifs douaniers sur les appareils importés seront ajustés pour lui permettre de vendre une gamme complète d'appareils ou l'aider à exporter certains de ces produits?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur le président, il n'a jamais été question d'un statut particulier pour cette industrie. Je crois même qu'un des présidents des deux sociétés a fait la remarque qu'à cause des négociations générales qui ont lieu présentement à Genève au sujet des tarifs, il croyait que même s'il y avait une réduction internationale des tarifs, cela pourrait permettre une meilleure concurrence à ce groupe de sociétés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES VUES DU MINISTRE AU SUJET DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ APPLICABLE AU MATÉRIEL ANTI-POLLUTION

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre a-t-il recommandé à son collègue le ministre des Finances de reconduire les dispositions relatives à l'amortissement accéléré du matériel de contrôle de la pollution?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre de l'Environnement): A ma demande, mes collaborateurs participent actuellement à des entretiens avec les fonctionnaires du ministère des Finances à ce sujet, et je discuterai de la chose avec le ministre lui-même.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[M. Chrétien.]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 283, 362, 635 et 646.

[*Texte*]

LES OPÉRATIONS DU SERVICE DE TRAVERSIER VERS L'Î.-P.-É.

Question no 283—**M. Huntington:**

1. Au sujet du service de traversiers entre *a*) Cap-Tourmentin (N.-B.) et Borden (Î.-P.-É.), *b*) Caribou (N.-É.) et Wood Islands (Î.-P.-É.), quel en a été (i) le revenu annuel (ii) le coût annuel (iii) la perte annuelle entre 1971 et 1975?

2. Le cas échéant, la perte a-t-elle fait l'objet de subventions *a*) directes et, dans l'affirmative, de qui, *b*) indirectes et, dans l'affirmative, à quel compte ont-elles été versées?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de Transports Canada: 1. *a*) Pour les services de traversier entre Cap-Tourmentin (N.-B.) et Borden (Î.-P.-É.) les recettes, les dépenses et les déficits comblés par le gouvernement fédéral pour les années 1971 à 1975 inclusivement sont:

Année	(i) Recettes	(ii) Dépenses	(iii) Déficits
1971	$2,318,684	$ 7,824,392	$ 5,505,708
1972	2,590,063	8,578,070	5,988,007
1973	2,732,503	11,080,198	8,347,695
1974	3,232,525	13,965,147	10,732,622
1975	3,696,171	17,220,457	13,524,286

Voici la réponse de la Commission canadienne des transports: 1. *b*)(i) (ii) (iii) Cette question se rapporte aux opérations d'un transporteur privé et, à ce titre, ne doit pas être rendue publique.

Voici la réponse de Transports Canada: 2. Les déficits provenant du fonctionnement du service de traversier entre Cap-Tourmentin et Borden ont été payés par le ministère des Transports à l'exploitant du service de traversier, la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, et figurent au crédit 40 du ministère des Transports. Voici la réponse de la Commission canadienne des Transports:

2. Le service qui relie Wood Islands (Î.-P.-É.) à Caribou (N.-É.) reçoit une subvention d'exploitation gérée par le Comité des transports par eau de la Commission canadienne des transports. Le montant de la subvention pour les quatre dernières années s'est chiffré à: 1971-1972—$1,000,000; 1972-1973—$1,449,000; 1973-1974—$2,000,000; 1974-1975—$2,400,000.

LES RADIO-BALISES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA

Question no 362—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Toutes les balises installées à l'aéroport international de Victoria sont-elles en bon état et, dans la négative, *a*) combien ne fonctionnent pas, *b*) dans chaque cas (i) lesquelles (ii) où sont-elles situées (iii) quand ont-elles cessé de fonctionner et pourquoi (iv) quand seront-elles en état de fonctionner à nouveau?

2. Le cas échéant, quels autres appareils de direction servent à guider les avions en vol et sur le terrain?

3. Les usagés habituels et éventuels ont-ils été formellement avertis des changements?

4. Combien de temps à l'avance ont-ils été avertis de l'arrêt de fonctionnement et de quelle façon, *a*) au pays *b*) à l'étranger?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Non. *a*) Une. *b*)(i) Le radiophare omnidirectennel VHF (VOR) de Victoria. (ii) Cap magnétique 335°, à une distance de 4.9 milles marins de l'aéroport international de Victoria. (iii) Le 26 juillet 1976 pour une installation d'un Doppler VOR. (iv) Vers le 30 novembre 1976.

2. Le radiophare non-directionnel à basse fréquence de Gordon Head a été installé à Victoria comme autre appareil servant au guidage des avions.

3. Oui.

4. Trois jours. *a*) *NOTAM* de catégorie I, *b*) *NOTAM* de catégorie I.

LES DÉCISIONS ET COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Question nº 635—**M. Beatty:**

1. Quelle politique la Commission de lutte contre l'inflation a-t-elle adoptée concernant la distribution des copies de ses décisions et communiqués de presse?

2. *a*) Combien de noms figuraient sur la liste de distribution régulière de la Commission avant le 23 juin 1976, *b*) quelles catégories de particuliers et d'organismes comprenait-elle?

3. Quel était le coût unitaire des enveloppes habituellement utilisées par la Commission pour l'envoi par courrier de communiqués de presse et de documents semblables, avant le 23 juin 1976?

4. Combien en a-t-il coûté aux contribuables en fournitures, main-d'oeuvre et frais postaux pour les expéditions par courrier de la Commission pour le mois de mai 1976?

5. Quelle politique la Commission a-t-elle adoptée concernant l'expédition par courrier de plus d'un envoi par semaine à des hebdomadaires?

6. La Commission savait-elle qu'avant le 23 juin 1976, quelques particuliers figurant sur sa liste de distribution ont reçu le même jour cinq ou sept documents identiques et, dans l'affirmative, a-t-elle l'intention de remédier à cette situation?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Les communiqués de presse et les décisions de la Commission sont distribués sélectivement aux personnes qu'intéresse la question dont ils traitent.

2. *a*) La Commission de lutte contre l'inflation n'a pas de liste de distribution régulière. Chacune des expéditions par courrier est sélective. *b*) les quotidiens, 113; les hebdomadaires, 725; les particuliers, 705; les arbitres, 441; les associations, les syndicats, 267; les entreprises industrielles et commerciales, 246; les professionnels, 242; les consommateurs, 50; les industries de la construction, 101.

3. $34 par 1,000.

4. $332.

5. Depuis le 7 juin, la Commission de la lutte contre l'inflation a expédié par courrier un envoi par semaine aux hebdomadaires.

6. Oui. Des expéditions par courrier une fois la semaine ont été établies à compter du 7 juin concernant tous les envois, sauf pour les quotidiens.

LES ACHATS DE BŒUF ET DE PRODUITS AGRICOLES

Question nº 646—**M. Beatty:**

1. Le gouvernement a-t-il acheté du bœuf à l'étranger pour les institutions fédérales et, dans l'affirmative, *a*) pour quelle valeur au cours des douze derniers mois avant le 12 juillet 1976, *b*) pour quelles institutions?

2. Le gouvernement s'efforce-t-il sciemment d'acheter des produits agricoles canadiens pour les institutions fédérales avant d'en importer de l'étranger et, dans l'affirmative, quelles sont les lignes directrices émises à cet égard, qui les a émises et quand?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services: 1. Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

2. Oui. Le ministère des Approvisionnements et Services tient compte du contenu étranger lorsqu'il étudie les soumissions et il donne la préférence aux produits canadiens si la différence par rapport au contenu du produit étranger ne dépasse pas 10%. La ligne directrice à cet égard est la directive du cabinet datée du 18 mai 1950, confirmée par la décision du cabinet du 8 juin 1965.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 319 et 320, marquées d'un astérisque?

[*Texte*]

*LES CONVENTIONS SALARIALES SOUMISES À LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Question nº 319—**M. Orlikow:**

1. Combien d'ententes salariales convenues entre les employeurs et les syndicats la Commission de lutte contre l'inflation avait-elle reçues pour approbation le *a*) 1er mai 1976, *b*) 1er juin 1976, *c*) 1er juillet 1976, *d*) 1er août 1976, *e*) 1er septembre 1976, *f*) 1er octobre 1976?

2. Le 1er octobre 1976, combien de décisions avaient été rendues par la Commission et communiquées aux parties intéressées?

[*Traduction*]

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner la réponse à la question nº 319. 1. On appelle Rapports touchant la rémunération (CLI-2) les conventions salariales que doivent conclure entre eux les employeurs et les employés en vertu du programme anti-inflation. Voici le nombre de rapports touchant la rémunération qu'a reçu pour approbation la Commission de lutte contre l'inflation aux dates indiquées: Le 1er mai 1976, 8,107; Le 1er juin 1976, 10,512; Le 1er juillet 1976, 13,373; Le 1er août 1976, 16,531; Le 1er septembre 1976, 18,271; Le 1er octobre 1976, 21,733.

2. Au 1er octobre 1976, la Commission de lutte contre l'inflation avait rendu et communiqué aux parties intéressées 15,004 décisions concernant ces rapports.

[*Texte*]

*LES CONVENTIONS SALARIALES SOUMISES À LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

Question nº 320—**M. Orlikow:**

1. Combien de conventions salariales entre employeurs et syndicats avaient été soumises, pour approbation, à la Commission de lutte contre l'inflation, le *a*) 1er janvier 1976, *b*) 1er février 1976, *c*) 1er mars 1976, *d*) 1er avril 1976?

2. Le 1er avril 1976, combien de cas la Commission a-t-elle tranché et combien d'intéressés ont eu connaissance de sa décision?

[*Traduction*]

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): 1. Le nombre de rapports touchant la rémunération, reçus par la Commission de lutte contre l'inflation aux dates indiquées ci-dessous, était le suivant: Le 1er janvier 1976, 230; Le 1er février 1976, 400; Le 1er mars 1976, 651; Le 1er avril 1976, 4,510.

2. Le nombre de rapports touchant la rémunération, sur lesquels la Commission de lutte contre l'inflation avait statué

au 1er avril 1976, était de 2,706 et le nombre de décisions qui avaient été communiquées aux requérants était de 327. Jusqu'au 1er juillet 1976, la Commission de lutte contre l'inflation ne portait pas à la connaissance des intéressés l'approbation des rapports touchant la rémunération qui étaient conformes aux indicateurs.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais employer les sept ou huit minutes qui me restent à poursuivre les observations que je faisais avant le déjeuner. Je disais alors que la perte de subside, c'est-à-dire l'abolition des tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» applicables à la farine moulue dans l'Ouest du Canada et exportée depuis le port de Halifax, équivaut à plus de 69c. les cent livres, et dans le cas de la farine moulue en Ontario et exportée depuis le port de Halifax à plus de 81c. les cent livres. J'ajoutais que la suppression de ces tarifs nuisait à nos céréaliculteurs et à nos meuniers au point qu'ils perdront probablement des ventes sur le marché international des céréales et de la farine.

Les minoteries et les céréaliculteurs ont suffisamment de problèmes sans que le gouvernement n'aille appliquer inutilement des restrictions à leur endroit. Les ventes à l'étranger continuent à baisser. Le pourcentage de farine commerciale vendue par le Canada à l'étranger est tombé de 31 à 11 p. 100 en vingt ans, soit de 1954 à 1974. Et pourtant que voyons-nous? Le gouvernement essaie d'économiser trois millions sur l'exportation de la farine et huit millions sur les céréales expédiées par les ports de l'Atlantique et du Saint-Laurent, onze millions, piètre économie en vérité; et d'autre part en abandonnant ces tarifs on crée du chômage dans les minoteries et aux élévateurs de la baie Georgienne et de la côte de l'Atlantique; on perd des ventes de farine; j'estime que toutes ces pertes, une fois additionnées, représentent beaucoup plus que ce que le gouvernement compte économiser en supprimant les tarifs «à . . . et à l'est de ce point».

[M. Milne.]

Le gouvernement prétend faire des économies. Le ministre des Transports (M. Lang) a l'audace d'invoquer ce prétexte pour essayer d'abroger une partie de la loi sur les chemins de fer, l'un des rares avantages dont bénéficient encore les manutentionnaires de grain. Le ministre veut la supprimer pour nous donner des leçons d'économie, et pourtant il emmène ses amis par avion chez son beau-frère à Regina en passant par Saskatoon, pour la modique somme de $10,222. Bien entendu, il s'est cru obligé aussi d'amener certains journalistes de la tribune parlementaire avec lui. Il se devait d'emmener avec lui des musiciens de la tribune, pour célébrer l'anniversaire de son beau-frère; il est allé d'abord à Saskatoon et ensuite à Regina à l'occasion de cette petite expédition. Monsieur l'Orateur, il n'était pas question à cette occasion de compression! Peut-être essayait-il d'aider ainsi son beau-frère qui cherche à prendre la direction du parti libéral de la Saskatchewan. Je ne sais pas quel genre de rapport existe ici, car le beau-frère du ministre déclare à présent que le parti libéral de la Saskatchewan devrait se tenir à l'écart du parti libéral fédéral. Quels en seront les effets sur ce rapport, je l'ignore, mais j'aimerais que le ministre des Transports cesse de dire une chose et d'en faire une autre.

Il voudrait que les exploitants d'élévateurs, de l'Atlantique, du bas Saint-Laurent et de la baie Georgienne s'imposent des restrictions, que les entreprises assument tous les frais et concurrencent les États-Unis ou les pays du Marché commun, alors qu'en fait dans tous les pays industrialisés la farine est subventionnée. Que ce soit aux États-Unis ou dans les pays du Marché commun qui sont nos principaux concurrents sur le marché international, les uns comme les autres subventionnent considérablement la minoterie. Si l'on met fin aux tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» et, compte tenu de ce genre de concurrence, la part du marché international qui reste à nos minotiers en sera encore amoindrie. Le ministre des Transports ne pouvait certainement pas choisir un pire moment pour proposer une telle mesure.

Il s'agit donc là d'un article qu'il faut biffer. J'espère que le gouvernement a compris la portée du message d'hier soir. Les Québécois lui ont fait parvenir un message, comme en fait à nous tous. Ils réclament des changements fondamentaux à leur économie et à leur société. Ils veulent par exemple obtenir une assurance-automobile qui fera économiser à l'automobiliste moyen de la province $500, ou $600 par année. Ils veulent obtenir des changements économiques et sociaux à une échelle que la province n'avait jamais encore connue. Devant un message de ce poids, il semble que le ministre des Transports ou tout au moins ses collègues de la province de Québec et du Canada de l'Atlantique devraient insister pour que l'article 15 soit biffé du bill lorsqu'il sera renvoyé en comité. Ne pas tenir compte de la géographie du pays, oublier les distances sur lesquelles il faut transporter la farine et les céréales, c'est ne pas reconnaître une réalité économique essentielle et perdre tout sens commun. Ce n'est en tout cas certainement pas un domaine dans lequel il est opportun d'exercer des compressions gouvernementales. Il s'agit plus ici d'ailleurs d'un investissement que d'une subvention. Ce qui se produit en réalité, c'est que les frais de livraison de la farine et du blé de mouture vers les ports d'exportation, à des conditions qui nous permettent de concurrencer justement les exportations des États-Unis et des pays de la CEE, seront supportés par les Canadiens. Demander

à ces meuniers et producteurs de grains de ramasser 69c. ou 70c. les 100 livres de farine moulue dans l'ouest du Canada, et à Saskatoon en particulier, ou 82c. les 100 livres de farine moulue dans l'ouest de l'Ontario ou aux ports de l'Ontario, c'est leur refuser toute chance de succès concernant les ventes de farine à l'extérieur de nos frontières. Il n'est tout simplement pas juste de leur demander de concurrencer par eux-mêmes les trésors des États-Unis et le genre de ressources financières dont dispose la communauté économique européenne.

● (1510)

Il conviendrait certes que le gouvernement du Canada offre une aide additionnelle, au lieu de diminuer l'appui minimal que les taux «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» offraient à l'industrie meunière du Canada. Nous savons que Maple Leaf Mills, une grande corporation multinationale appartenant à des intérêts américains, et Lever Bros. qui sont une filiale de Unilever de Belgique, une autre corporation multinationale qui produit le savon de toilette Lux et ainsi de suite, ont l'intention de construire un moulin et un entrepôt à Windsor, en Ontario. Ce peut être bon pour eux, mais ce ne l'est pas pour les ports le long de la baie Georgienne ou les ports de Halifax, de Saint-Jean, de Montréal et de Québec. Ce ne sera pas bon pour le moulin des producteurs de blé de Saskatoon. Cet effort en vue de supprimer le petit avantage que la loi sur les transports offre à notre industrie meunière et à nos producteurs de grains est scandaleux.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime. Le député a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'aurais bientôt fini et je remercie mes honorables amis de leur gentillesse de me permettre de poursuivre.

Le président de l'Association des meuniers du Canada, un certain M. J. F. Blakeney—aucun lien de parenté avec le premier ministre de la Saskatchewan—a aussi écrit au ministre pour lui exprimer son alarme à l'annonce du gouvernement de supprimer ou d'abolir la subvention. Il explique dans sa lettre pourquoi ils s'inquiète. J'aurais également pensé que le ministre, ce protecteur de l'agriculture et de la transformation, compterait plus pour des représentants de l'Ouest. Je ne vois pas comment on pourrait réduire considérablement les dépenses du gouvernement en abolissant ce genre de tarif. A cause de la perte des exportations et de la hausse du chômage, les frais seront plus élevés que la subvention. Assurément, c'est une décision économique rétrograde.

Je veux également signaler que le transport des grains par le Saint-Laurent, bien que l'on ait tenté d'accentuer les ouvertures en direction de Vancouver, a été une mesure essentielle durant les mois d'hiver pour la farine et les grains destinés à la meunerie. Alors que le ministre des Transports (M. Lang) et quelques membres de son entourage qui favorisent les terminaux intérieurs, puissent entretenir des visions de grandeur à propos des trains-blocs, après avoir essayé ce système sur des périodes différentes, ils auront constaté que les coûts sont plus élevés, plus élevés encore que les taux «jusqu'à . . . et à l'est de ce point-là» aux dépens de la Trésorerie nationale.

Compression des dépenses de l'État

Quelle que soit la façon dont on l'envisage, monsieur l'Orateur, ce genre d'austérité ne va pas profiter au peuple canadien. En fait, il leur en coûtera plus cher que la suppression des taux. L'achalandage des ports océaniques et de plusieurs des ports de la baie est considérable. Le trafic des grains fourragers n'est pas très important. Par contre, les expéditions de grain destinées à le meunerie et à la farine sont extrêmement importantes. Des prédictions avancées par l'Association des meuniers dont nous avons tous reçu une copie, ne paraissent pas tout à fait exactes en ce sens que les tarifs ferroviaires augmenteraient de près de $18 la tonne, une augmentation leur a-t-on dit, qui entraînerait le perte du marché cubain et de la majorité de nos autres débouchés commerciaux. De Saskatchewan à Halifax, les minoteries s'en ressentiraient et les producteurs auraient perdu un débouché de près de 20 millions de boisseaux de blé, soit ce que les minoteries ont exporté l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, nos consommateurs et nos minotiers n'ont, semble-t-il pratiquement pas d'autre solution. Les Cubains insistent à transporter la farine au moyen de leurs propres bateaux et ils refusent de charger sur la côte ouest. Ils ne peuvent utiliser les trains à chargement homogène et, du fait qu'il est nécessaire de mettre la farine en sac, on ne peut procéder par chargement et déchargement en vrac, méthode nécessaire pour assurer une utilisation rentable de ces trains. Par conséquent, leur utilisation pour le transport de la farine sera beaucoup plus onéreuse.

L'année dernière, nos exportations de farine ont atteint le chiffre de 132 millions de dollars et 12 p. 100 de ce chiffre représentait la quantité de farine expédiée dans le cadre de l'aide alimentaire. Le gouvernement veut supprimer les tarifs «jusqu'à . . . et à l'est de ce point» qui permettent de réduire le coût de la farine. La farine accordée au titre de l'aide alimentaire a été vendue jusqu'à 82c. les 100 livres. Il est difficile de savoir si, ces subventions étant supprimées, le grain ne sera plus expédié vers les ports des provinces maritimes. Le grain exporté vers l'Europe depuis les ports des provinces maritimes coûte déjà 20c. de plus le boisseau que celui exporté par le port de Vancouver. En supprimant les subventions, il coûtera 60 ou 80c. de plus par 100 livres.

L'incidence réelle de cette mesure dépendra d'autres éléments. S'il est possible d'utiliser les trains à chargement homogène, le volume de farine qui est expédié actuellement vers les ports des provinces maritimes ne baissera pas et les producteurs ne connaîtront pas de perte. Je doute toutefois que l'on puisse les utiliser parce que je ne pense pas qu'ils conviennent au transport de la farine. Par conséquent, si l'on ne les utilise pas, on expédiera malgré tout le même volume qu'à l'heure actuelle mais les revenus des céréaliculteurs se trouveront diminués du fait que la Commission du blé devra absorber l'augmentation des tarifs de transport.

D'autre part, si l'on parvient à résoudre certains problèmes d'entreposage qui se posent aux élévateurs situés le long de la ligne de chemin de fer qui mène à Vancouver, il sera possible, l'hiver, d'expédier de plus grandes quantités de farine par le grand port de l'Ouest. Toutefois, ce port est déjà congestionné, il fonctionne à pleine capacité et on ne pourra pas y construire du jour au lendemain de nouvelles installations d'entreposage. Pendant ce temps, afin d'économiser quelques millions de dollars, qui ne constitueront pas véritablement une économie,

le gouvernement prend comme victime, les ports de la baie Géorgienne, de Halifax, de la ville de Québec, de Saint-Jean et de Montréal; il est prêt à menacer nos minoteries canadiennes, à les remettre entre les mains des sociétés multinationales qui se préoccupent fort peu du bien-être et de la situation économique des céréaliculteurs et des minotiers canadiens. Ce qui semble être une économie possible de 11 millions de dollars sur les prétendues subventions au transport du grain et de la farine vers les ports de l'Est et de l'Atlantique constituerait en fait des coûts plus élevés pour les contribuables, les travailleurs et les agriculteurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de réitérer les remarques que je faisais au début de mon intervention. Notre système des tarifs de transport doit tenir compte de notre climat et de la situation géographique des régions où le grain et la farine sont produits. Il importe de tenir compte de tous ces éléments quand nous cherchons à vendre notre production en Europe, en Amérique centrale, en Amérique latine et en Union soviétique et la seule façon de le faire, c'est d'établir un système de tarifs de transport qui nous permettrait de concurrencer les pays qui subventionnent déjà largement leurs minoteries.

● (1520)

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, bien souvent les députés de notre parti préconisent des principes qui divergent sensiblement de ceux de nos bons amis à notre gauche, mais je voudrais avant de faire mes remarques relever certains propos du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin). Ses critiques au sujet du gouvernement sont justes et ses observations au sujet de ce projet de loi, notamment l'article 15 visant à abroger l'article 272 de la loi sur le chemin de fer, sont fort pertinentes. Toutefois, je voudrais signaler au député que ses propos au sujet de mon collègue de Moose Jaw et mes autres collègues sont erronés.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre et les Canadiens ont demandé à maintes reprises au gouvernement d'adopter des mesures concrètes en vue de modérer les dépenses gouvernementales. Tout indique que le gouvernement prêche l'austérité et espère que les diverses classes de notre société la pratiquera tout en continuant de dépenser de plus en plus. En somme, je suis certain qu'on conviendra en général que le gouvernement actuel ne prêche pas l'exemple. Dans toutes les régions du pays, le gouvernement ordonne de faire ce qu'il dit mais non ce qu'il fait.

De façon générale, le bill illustre assez bien l'image que le gouvernement veut donner de lui-même en laissant croire qu'il dépense moins alors qu'il fait tout le contraire. Le bill C-19 n'aura, en somme, que peu ou pas d'effet. Il donne force de loi à certaines mesures déjà appliquées et il indique que d'autres mesures seront prises. Quand on sait comment le gouvernement actuel réussit à se serrer la ceinture, on serait tenté de dire qu'il perd la bataille de la panse. Y a-t-il lieu de s'étonner que les Canadiens voient d'un œil sceptique un bill intitulé: «Loi sur la compression des dépenses du gouvernement «? Selon le président du Conseil du Trésor (M. Andras), l'adoption du bill entraînerait une réduction des dépenses de 1.5 milliard de dollars. Vu les réalisations du gouvernement, on peut s'encourager et dire que ces mesures n'entraîneront pas le résultat escompté. En examinant bien le bill à la lumière des autres programmes projetés, tout ce qui, de toute évidence, peut se produire, c'est simplement un remaniement des affectations et un report des paiements. Seul le temps nous dira quelles économies auront été réalisées, s'il en est, et je détecte fort peu d'optimisme chez de nombreux Canadiens.

Il est habituellement difficile, à l'égard de bills de ce genre portant sur un large éventail de sujets, d'adopter une position positive ou négative. Or le bill à l'étude comporte un article qui supprime nos difficultés à son égard. En fait, à cause de cet article et de sa présence plutôt surprenante dans le bill, on n'a pas d'autre choix que de s'opposer au bill dans sa totalité. Je dois avouer que je suis vraiment étonné que le gouvernement n'aie pas jugé bon de supprimer l'article 15 qui entraîne l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer ayant trait aux tarifs dits «jusqu'à . . . et à l'est de».

J'ai déjà parlé à maintes reprises à la Chambre du manque d'intérêt affiché par le gouvernement actuel à l'endroit de l'agriculture. J'ai parlé du manque de programmes efficaces et du manque de mesures gouvernementales visant à résoudre les problèmes urgents qui assaillent l'agriculture, ainsi que de la faible priorité accordée généralement par le gouvernement actuel à l'industrie dans son ensemble. L'article 15 du bill nous fournit tout simplement un autre exemple manifeste de l'attitude du gouvernement actuel à l'endroit du monde agricole canadien. . À ce propos, on entend maintenant sans cesse l'observation largement répandue dans le pays que l'influence du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sein du cabinet s'est érodée au point de devenir insignifiante. Depuis des mois, cela nous semble évident à nous de ce côté-ci de la Chambre. Le fait que les gens de l'industrie reconnaissent que c'est le cas prouve simplement que même s'il est parfois possible de tromper certaines personnes, il est impossible de les tromper tout le temps surtout lorsqu'il s'agit d'agriculteurs.

J'ai été heureux d'apprendre, en lisant le discours de mon collègue de Halifax-East Hants, qu'il avait examiné l'attitude du ministre devant le comité permanent, le 4 mai 1976. Certains aspects des déclarations du ministre concernant la suppression des «jusqu'à . . . et à l'est de» sont très intéressants et révélateurs. Au cours de cette réunion, le président et le vice-président de l'Office canadien des provendes, MM. Perrault et Sonneveld, ont indiqué assez clairement que si cet article n'était pas supprimé, il en résulterait de graves problèmes.

Une telle mesure aggraverait la situation qui est déjà dangereuse concernant les installations disponibles d'entreposage de provendes, en cas d'urgence, dans la région du Saint-Laurent, particulièrement aux ports de Montréal et de Québec. Je suis certain que les producteurs de provendes québécois n'accepteront pas de gaîté de cœur de telles mesures, et avec raison. Le président a clairement démontré que pareille initiative serait également préjudiciable aux ports de la baie Georgienne. Le ministre de l'Agriculture a lui aussi fait d'intéressants commentaires à ce propos. Il a déclaré, en réponse à une question de mon collègue de Red Deer, qu'il n'était pas d'accord avec cette mesure, et il a poursuivi en disant que c'était pure folie. J'ai demandé au ministre s'il appuierait notre motion demandant le retrait de cet article. Le ministre n'a pas répondu directement à cette question mais s'est contenté de dire que je devais avoir embauché un détective pour surveiller son courrier, car je connaissais toutes les démarches qu'il faisait. C'était le 4 mai 1975, il y a six mois, et cela se passait à propos

du bill C-87 qui prévoyait la suppression de l'article 272. Six mois plus tard, le bill C-19 était présenté et l'article 15 refaisait surface.

On peut donc en conclure que les instances du ministre de l'Agriculture ont été absolument sans effet. Ses priorités ont dû céder la place à celles des finances, de l'industrie et du commerce et maintenant, à celles des transports au sein du cabinet. Étant donné que l'article 15 a refait surface, nous ne devrions pas être surpris si, dans un proche avenir, compte tenu du comportement habituel de ce gouvernement, un bill était présenté demandant la suppression des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Nous nous réjouirons tous de voir le ministre prendre la défense du secteur qu'il est censé représenter lorsque le comité étudiera ce bill. Il est vrai que l'on a annoncé un programme visant à aider les 39 minoteries du Canada; celles-ci étaient au nombre de 78 il y a seulement 20 ans. Ce programme ne résoudra toutefois pas les problèmes d'entreposage des grains fourragers dans l'Est de l'Ontario et du Québec, ni la question des élévateurs de l'intérieur du pays.

Le ministre des Transports (M. Lang) et le ministre de l'Agriculture pourraient dire de construire des installations d'entreposage à cet effet. Le gouvernement l'avait promis l'été dernier, lorsqu'il a modifié sa politique en matière de grains fourragers. Il n'a pas tenu sa promesse et nous n'avons aucune nouvelle installation d'entreposage à l'heure actuelle et il est peu probable que l'on en construise plus tard. La construction de nouveaux entrepôts ne règlerait que partiellement le problème qui se pose dans les ports du Saint-Laurent. Je le répète, cela ne contribuerait pas du tout à résoudre le dilemme qui se pose à propos des élévateurs de la baie Georgienne.

Il ne s'agit pas d'une question secondaire, comme on pourrait le penser au premier abord. C'est un problème majeur et vital pour notre unité nationale. Les ports de l'Est subiront de lourdes pertes si l'on supprime cette subvention. Je pense plus particulièrement aux ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Montréal, de Sorel, de Trois-Rivières et de Québec. Les producteurs de blé des trois provinces des Prairies, de même que ceux de l'Ontario, risquent également d'être touchés si cette loi mal conçue est adoptée. L'ensemble du Canada risque d'y perdre, non seulement en raison des dégâts dont je viens de parler mais aussi parce qu'il risque vraiment de perdre des exportations à cause de la hausse du prix du grain qui s'ensuivra automatiquement si l'on supprime la subvention au transport.

● (1530)

A une époque où les débouchés extérieurs sont de plus en plus difficiles à trouver, le gouvernement a pris une décision qui aggravera nettement notre position déjà affaiblie sur les marchés d'exportation de la farine. Je ne comprends absolument pas comment cette décision peut être avantageuse pour le Canada et je suis convaincu que si l'on avait effectué une analyse de rentabilité approfondie, cette mesure législative n'aurait jamais vu le jour.

Selon l'Association canadienne des meuniers, cette mesure législative n'est ni plus ni moins qu'un projet d'augmentation des tarifs ferroviaires de $17.64 à $22.05 la tonne métrique de farine à l'exportation. Cette compression tout à fait inattendue et peu judicieuse entraînera, c'est presque certain, l'effondrement rapide de notre commerce d'exportation de farine déjà bien précaire. Cela entraînera en dernier ressort une augmentation des frais pour le gouvernement et, partant, pour toute l'économie canadienne.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que de plus en plus de pays fabriquent leur propre farine et que, par conséquent, ils en importeront de moins en moins. C'est absolument faux; toutefois, si l'on supprime cette subvention, il s'ensuivra inévitablement une diminution de la demande de farine canadienne trop chère, sur le marché international. Dans l'état actuel des choses, seuls le Canada et l'Australie ont connu d'importantes baisses dans ce domaine. Le niveau des exportations américaines de farine est resté relativement constant depuis 1954, tandis que la Communauté européenne a vu ses exportations augmenter, en dix ans, de 15 millions à 64 millions de quintaux.

En fait, certains pays comme l'Afrique et les Antilles n'ont pas de minoteries, et la seule façon dont nous puissions exporter nos céréales vers ces pays, c'est sous forme de farine. Contrairement à ce que dit le ministre, la farine continue d'être une denrée recherchée sur le marché international et il nous faut maintenant décider si le Canada va ou non maintenir sa position concurrentielle d'exportateur dans ce domaine. Nous le savons tous, la Russie achète chaque année au Canada une quantité importante de farine. Toutefois, ces ventes doivent être renégociées chaque année et nous ne pouvons continuer à exporter notre blé et notre farine que si nos prix restent concurrentiels. La Canadian National Millers Association juge la situation critique et estime que nos affaires avec la Russie peuvent être sérieusement compromises. Une analyse des coûts-bénéfices montrerait certainement que les économies réalisées grâce à la suppression de la subvention seront loin de compenser la perte des ventes à l'exportation qui s'ensuivra assurément.

Et le programme d'aide alimentaire du Canada? Une grande proportion de nos exportations de farine, presque 12 p. 100, sont parrainées par l'ACDI. Si nous estimons devoir poursuivre notre aide internationale, en fait, nous nous contentons de transférer directement les frais supplémentaires du budget d'un ministère à celui d'un autre.

Un autre aspect de cette mesure qu'il faut étudier sérieusement c'est le chômage et les difficultés que nous connaîtrons inévitablement si cette subvention est supprimée. D'autres minoteries qui ne travaillaient déjà plus qu'à 76.8 p. 100 de leur capacité en 1975 devront fermer leurs portes et il y aura également plus de mises à pieds parmi les 3,000 personnes employées directement dans cette industrie. La farine destinée à l'exportation est un produit qui crée un bon nombre d'emplois dans les ports de l'Est et la diminution de nos exportations de farine aura de graves répercussions sur l'emploi dans un secteur où le chômage atteint déjà un niveau inacceptable. Les effets secondaires comme le chômage et les effets directs comme la perte de revenu ne se feront évidemment pas sentir si le Canada conserve, ou plutôt regagne, sa position concurrentielle. En fait, monsieur l'Orateur, il nous faut, des mesures propres non pas à ébranler, mais à renforcer notre position de pays exportateur.

Les exportations de farine canadienne diminuent régulièrement depuis 20 ans malgré l'accroissement de la demande mondiale. En 1954, les meuniers canadiens exportaient plus de 2 milliards de livres de farine chaque année. En 1975, ces exportations avaient baissé de plus de 50 p. 100 et n'attei-

gnaient plus qu'environ 850 millions de livres. Si l'on prend simplement les exportations de farine qui représentaient plus de 1.9 milliard de livres en 1954, elles se trouvaient réduites à 150 millions de livres. En 1975, au cours de la même période, la demande mondiale de farine a augmenté de 6.45 milliards de livres à 9.5 milliards. En pourcentage, la part du Canada sur le marché mondial de la farine est tombée de 31 p. 100 à 11 p. 100.

L'instauration de programmes de subventions par de nombreux gouvernements, surtout celui des États-Unis et des pays de la CEE, jointe à l'absence d'une aide semblable de la part du gouvernement canadien, est le facteur le plus important qui à lui seul ait amené la détérioration de la position du Canada dans le commerce mondial de la farine. Presque tous les autres grands pays exportateurs de farine ont senti le besoin d'aider leurs minoteries et ont entrepris d'accroître leurs exportations ces dernières années à l'aide de divers programmes de subventions.

Par rapport aux minoteries américaines, le Canada était presque toujours aux prises avec des coûts à l'embarquement plus élevés. Même avec la subvention au transport de la farine destinée à l'exportation et le gel des tarifs de la farine, les coûts américains restent inférieurs à nos prix à l'exportation. Le projet du gouvernement ne servira qu'à aggraver cet inconvénient commercial puisque la farine canadienne coûtera $17.64 plus cher la tonne métrique si on élimine la subvention et le gel des tarifs. On m'a dit également que l'élimination de la subvention actuelle causerait au Canada une perte de près de 28 millions annuellement soit la valeur ajoutée des opérations de transformation, dont la majorité s'effectuent dans des régions déjà victimes de marasme économique. Je dois ajouter que ce montant n'est pas rajusté en fonction d'indices économiques courants car il serait beaucoup plus élevé.

Puisque la meunerie achète des biens et des services, la perte en exportation de farine entraînerait des pertes semblables dans un certain nombre d'industries connexes. Ces industries sont la fabrication des sacs, les machines et l'équipement, les services de transport, le débardage et le pilotage. On estime que les dépenses totales de ces industries atteignent près de 65 millions de dollars par année. De nouveau, on ne tient pas compte ici d'indices économiques courants.

Certains débouchés pour le grain ne peuvent être maintenus que par l'exportation de farine. Si la farine canadienne ne peut rester compétitive, nous perdrons également ces ventes de grain. C'est particulièrement vrai là où il n'existe pas de minoteries, car la perte de ventes dans ces pays ne pourra être compensée par des achats de grain. Les meuniers canadiens sont de gros acheteurs de blé canadien, soit une moyenne de 90 millions de boisseaux par année. C'est-à-dire que les minoteries canadiennes traitent une récolte entière de blé tous les cinq ou six ans.

Jusqu'à présent, nous nous sommes surtout intéressés aux difficultés inutiles qui frapperont le céréaliculteur et le meunier de l'Ouest de même que les installations portuaires du Québec et des Maritimes. Je voudrais maintenant ajouter quelques mots sur le tort que le projet de loi causera probablement aux cultivateurs et les travailleurs de terminus intérieurs de l'Ontario, de même qu'aux céréaliculteurs de l'Ontario, sans compter les difficultés des travailleurs des terminus intérieurs, surtout ceux de l'Ontario et de la baie Georgienne.

[M. Wise.]

Les céréaliculteurs de l'Ontario subiront une perte de revenus du fait de la mesure. Afin d'éviter des pertes de ventes dues à la hausse des prix, si la chose est possible, le producteur sera obligé de combler la différence dans les frais de transport. La Commission de commercialisation d'Ontario a énergiquement protesté auprès du gouvernement à cet égard, protestation qui semble être tombée dans l'oreille d'un sourd, ou tout au moins dans l'oreille d'une personne qui n'a aucune influence sur le cabinet fédéral. Les terminaux situés à l'intérieur des terres qui seront grandement touchés sont situés sur les bords de la baie Georgienne et du lac Huron, plus précisément à Prescott, Collingwood, Midland, Owen Sound, Sarnia, Port Colborne, Toronto et Kingston.

● (1540)

Pour terminer, je demande au gouvernement de supprimer l'article 15 du bill C-19. Il a été abondamment démontré que si cette disposition est adoptée, il y aura perte d'emplois, de revenus et de débouchés extérieurs importants. Les sommes que l'on pourrait épargner sont minimes. Par contre, les économies réalisées ne valent pas les dommages qu'on subira, surtout si l'on songe au grand nombre de crédits fédéraux qui pourraient être réduits sans qu'on subisse des conséquences néfastes comme celle qu'aura l'adoption du bill, surtout l'adoption de l'article 15.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir commenter le bill C-19, mesure d'austérité. Je doute qu'il y ait un seul député qui ne soit pas en faveur de la modération. Je pense que c'est une notion universellement acceptée, mais la question est de savoir de quelle façon il faut la pratiquer. Essentiellement, nous sommes en faveur de l'austérité, mais à condition qu'elle ne nous touche pas de près. Cela devient une réaction typiquement canadienne. Nous aimerions qu'un autre porte le fardeau, pas nous. C'est un problème qui se pose à nous tous.

J'ai entendu des députés des trois partis d'opposition parler d'austérité. J'ai entendu notamment des députés conservateurs affirmer que la grande cause de l'inflation ce sont les dépenses élevées du gouvernement. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a mentionné comment il pourrait supprimer littéralement des milliards de dépenses gouvernementales, mais je ne l'ai entendu donner aucun exemple concret de la façon dont il s'y prendrait. Prenons un ou deux exemples de l'an dernier.

Une voix: Prenez le cas d'Otto Lang.

M. McRae: Parlons du bill C-68 présenté l'hiver dernier. Il a fallu toute une année pour étudier le bill, depuis le moment de la présentation jusqu'à l'adoption définitive. Quels étaient les objectifs de la mesure? Elle visait à ramener à 13 p. 100 la hausse des dépenses médicales alors que l'entente précédente ne prévoyait aucun plafonnement. Pour la première année d'application du bill, on accepterait des hausses de dépenses médicales de seulement 13 p. 100, la deuxième année, de 11 p. 100 et la troisième année, de 9 p. 100. En même temps, l'inflation était ramenée à 6 ou 6.5 p. 100. C'était une proposition raisonnable.

Je comprends les néo-démocrates, car depuis des années ils répètent qu'il faudrait affecter plus de fonds à certains secteurs. Pourtant, si nous additionnons le coût des programmes qu'ils nous proposent depuis des années, les résultats seraient astronomiques. Sous ce rapport, c'est un parti humain. D'autre

part, le parti tory soutient que nous devons modérer et comprimer les dépenses de toutes sortes et laisser toute latitude au secteur privé. Néammoins ces deux partis ont agi de la même façon et se sont opposés au bill. Il serait préférable de dire qu'ils ont fait de l'obstruction systématique. Je crois que le parti libéral et le gouvernement ont fait preuve de compassion dans ce bill, mais ils l'ont fait en assumant leurs responsabilités et tel est le rôle qu'un gouvernement doit jouer.

Prenons un fait un peu plus récent.

Une voix: Otto Lang.

M. McRae: Un député néo-démocrate a présenté l'autre jour, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur les pensions dans la Fonction publique. Elle avait trait aux pensions des veuves ou des conjoints et une disposition de cette motion prévoyait que les pensions des conjoints seraient en définitive équivalentes à la pension des deux membres d'une famille donnée. Cela aurait provoqué une hausse sensible du coût de l'embauche des fonctionnaires et du coût de leurs pensions. Lors du scrutin, le parti qui préconise la restriction, le parti conservateur, a voté en faveur de cette motion. Les membres de ce parti étaient alors d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder à l'épouse une pension égale à la totalité du montant que devraient toucher les deux conjoints. Était-ce là un acte de restriction? Certainement pas.

M. Dick: Et que dire de Otto Lang? A-t-il fait montre de restriction?

Une voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le Règlement prévoit qu'un député doit pouvoir parler sans interruption. Je propose que nous écoutions le député.

M. McRae: Je préfère ne pas m'engager dans une longue discussion, mais si nous voulons faire des comparaisons . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, étant donné que nous avons été interrompus, semble-t-il, à cette fin. Le Règlement prévoit aussi qu'on ne peut revenir sur un scrutin pris au cours d'une même session. Le député peut parler tant qu'il le voudra de ce qui est arrivé au cours de la dernière session, mais il ne peut revenir sur un scrutin pris au cours de la présente session.

M. McRae: J'accepte cette affirmation. Je voudrais dire quelques mots à propos du ministrre des Transports (M. Lang) puisque certaines des choses qu'on lui reproche datent de cette session. Sans vouloir me lancer dans une grande discussion sur les voyages personnels . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas trop de précisions.

M. McRae: . . . d'une part nous avons voté pour une chose qui coûtera probablement plus de 50 millions et d'autre part nous parlons d'un budget annuel de 3 millions pour toutes les dépenses du gouvernement. Donc, sans vouloir défendre M. Lang . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement.

M. McRae: . . . car je suis sûr qu'il est bien capable de se défendre tout seul . . .

M. Mazankowski: Il est ministre des Transports.

M. McRae: Je regrette, mais ce n'est pas ainsi que d'autres députés l'on désigné.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je demande au député de parler de tous les députés à la Chambre en citant soit leur titre soit leur circonscription.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Excusez-moi, monsieur l'Orateur. Je me suis laissé emporter parce que j'ai souvent entendu le nom du ministre prononcé de l'autre côté.

Si nous voulons trouver des moyens de comprimer les dépenses, il faut voir comment les gouvernements peuvent restreindre leurs propres dépenses. Il nous faut considérer les dépenses gouvernementales dans leur ensemble, en examinant la nature de ces dépenses et les montants. Des 42, 43 ou 44 milliards de dollars du budget de l'année financière en cours, c'est-à-dire le montant que le gouvernement dépensera vraisemblablement cette année, environ 30 p. 100 seront consacrés au fonctionnement du gouvernement en général. Cette proportion du budget couvre les dépenses d'exploitation des forces armées, du service des postes et de tous les services du gouvernement fédéral. Cette part du budget est consacrée à tous les services que le gouvernement est chargé d'assurer. Les paiements de transfert en revanche accaparent 70 p. 100 du budget. Où vont donc ces paiements de transferts, qui représentent plus de 30 milliards de dollars? Les autres niveaux de gouvernement en touchent 8.1 p. 100 au titre du Régime d'assistance publique du Canada, des programmes de santé et de bien-être social et du programme de péréquation. Le sentiment généralement répandu dans notre pays veut qu'au chapitre des paiements de péréquation il n'y en aie que pour la province de Québec, ce qui n'est bien sûr pas vrai.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ne dites pas de sottises.

M. McRae: Les paiements de péréquation favorisent 7 des 10 provinces. En pourcentage, ce sont les provinces de l'Atlantique qui retirent le plus et, bien que la Saskatchewan et le Manitoba en retirent quelque chose, ce sont ces provinces qui obtiennent le moins.

● (1550)

La deuxième part va aux paiements versés à des particuliers, totalisant environ 9 milliards de dollars ou 23.6 p. 100 du total. Ces paiements sont effectués sous la forme de chèques de pension du Canada, de pension de vieillesse, ou de suppléments de revenu garantis. L'un des principaux facteurs qui ont contribué à accroître les frais du gouvernement au cours des trois dernières années a été le besoin de hausser les sommes versées aux particuliers suite à l'inflation dans l'économie. Il nous a fallu accroître substantiellement les pensions de vieillesse, les pensions aux veuves, aux anciens combattants et ainsi de suite et il nous a fallu les indexer afin que ces personnes aient suffisamment d'argent pour vivre. Dire que ce sont là des facteurs contribuant à accroître l'inflation, c'est dire que les retraités, les anciens combattants et les veuves sont une cause d'inflation. Il était nécessaire d'accroître considérablement les sommes versés dans ces domaines. Il était surtout nécessaire de prévoir un supplément de revenu garanti pour s'assurer que ces personnes pourraient subvenir à leurs besoins en période d'inflation. C'est là une mesure que prend tout gouvernement humain, mais il faut faire preuve de modération et de sérieux.

Les allocations familiales constituent un autre important secteur de paiements à des particuliers. J'ai entendu des députés de l'opposition parler de restrictions, mais je n'ai jamais entendu personne préciser les domaines où il serait possible d'en imposer, sauf dans celui-ci. J'ai entendu des discussions au sujet de la limitation des allocations familiales ou du versement d'allocations familiales selon les besoins.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je me demande si, au lieu d'être vague, le secrétaire parlementaire n'aurait pas l'obligeance de préciser de qui il tient chose pareille. Je sais que c'est notre parti qui a proposé l'indexation.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais d'une question.

M. Dick: Répondra-t-il à la question? Il est incapable de le faire.

M. McRae: Non, je ne puis me rappeler les noms.

Une voix: C'est le député de Comox-Alberni (M. Anderson), un membre de votre parti.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je vais consulter mes dossiers.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il doit sûrement être conforme à notre Règlement de renseigner un collègue. Pour sa gouverne, le député qui a adopté la position qu'il vient à tort, de nous accuser d'avoir adoptée était le député de Comox-Alberni (M. Anderson), son collègue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Hier.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de consulter mes dossiers. Je crois pouvoir dire quand on a suggéré de verser les allocations familiales selon les besoins ou en en modifiant la formule de sorte qu'elles aillent seulement à ceux qui en ont besoin. J'ajoute ici songer à l'opposition conservatrice et non pas au NPD car on peut être sûr que lorsqu'il y a de l'argent à dépenser le NPD veut en dépenser encore davantage.

Pour continuer, si nous devons réduire les dépenses du gouvernement de façon sensible, alors c'est dans quelques-uns de ces domaines qu'il faut agir. Le secteur suivant est celui des subventions. Au cours de l'année financière en cours, le gouvernement fédéral a versé environ 2.2 milliards de dollars en subventions; près de 6 p. 100 du budget global du gouvernement fédéral est affecté à ce poste. Quand je parle de subventions, monsieur l'Orateur, je parle de subventions à tous les groupes et non pas seulement aux sociétés de la Couronne car on traite de ces dernières dans un autre article du projet de loi. Nous parlons ici de subventions qui permettent de faire de ces choses dont bon nombre de députés estiment qu'elles s'imposent.

Je n'ai pas été heureux d'entendre le ministre des Transports (M. Lang) dire que nous devrions adopter la notion de paiement par l'usager dans le secteur des subventions. Je crains de ne pouvoir approuver cette notion parce que l'édification du Canada s'est faite selon le principe opposé. En un sens, le Canada est une nation qui doit partager. L'idée de paiement par l'usager pourrait très bien être impossible à appliquer et je l'accepte très difficilement. J'éprouve donc de la difficulté à critiquer la plupart des subventions, mais je trouve que le principe de paiement par l'usager est une aberration, car le développement de tout le pays est basé sur une certaine égalité entre toutes les régions.

Pour passer à autre chose, monsieur l'Orateur, 12.1 p. 100 des dépenses fédérales, soit 4.6 milliards de dollars, vont aux sociétés de la Couronne. Nous avons lutté avec acharnement au cours des deux ou trois dernières années pour créer un organisme comme Petro-Canada, qui est une société de la Couronne, afin de défendre les intérêts des Canadiens dans le domaine du pétrole. Je pense que Petro-Canada, Panarctic, le Canadien National, Air Canada et ainsi de suite, qui sont des sociétés de la Couronne, devraient recevoir des subventions ou être financées d'une manière ou l'autre. Ces paiements de transfert représentent 70 p. 100 de l'ensemble du budget fédéral. Le dernier poste est la dette fédérale qui est de 4.6 milliards de dollars, soit 12 p. 100 de l'ensemble du budget fédéral. Personne n'oserait dire que nous pourrions réaliser de fortes économies à ce titre. En réalité, la progression des dépenses au poste de la dette fédérale provient surtout du fait que l'inflation a fait augmenter les taux d'intérêts, ce qui a fait augmenter les dépenses du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que les dépenses gouvernementales constituent la seule ni même la principale cause d'inflation. Je pense qu'une bonne partie des dépenses gouvernementales sont inflationnistes mais la plupart des augmentations des dépenses gouvernementales proviennent de l'inflation. Elles peuvent encourager l'inflation, mais elles étaient nécessaires à cause d'elle. Si nous remontons à l'année 1973-1974, nous constatons que l'on parlait d'inflation mondiale due principalement à une demande trop forte par rapport à l'offre. La demande était extrêmement forte en 1973-1974. C'est pour cela que le parti conservateur avait tort de parler d'introduire une règlementation au printemps et aux élections de 1974. La situation changeait, je l'admets, mais nous étions en train d'essayer de résoudre un problème causé par une demande trop forte et une offre trop faible. L'application à cette époque de mesures de contrôle aurait probablement servi à beaucoup aggraver la situation.

● (1600)

Toutefois, la situation a nettement évolué entre le printemps et l'été de 1974 et l'automne de 1975 et c'est là que se trouve la clef de toute l'affaire. Au cours de l'été de 1974, il était toujours possible d'imputer l'inflation à une demande excessive. Comme le déclarait le premier ministre (M. Trudeau) à l'automne de 1974, dans le débat qui a suivi le discours du Trône, les salaires ne constituaient pas à cette époque une des causes principales de l'inflation. Néanmoins, on a constaté que les règlements salariaux accordés dans la période allant d'octobre 1974 à octobre 1975 étaient en moyenne de 21.8 p. cent, soit plus que le double des règlements salariaux moyens accordés aux États-Unis. C'est pourquoi nous avons dû faire face à de fortes revendications salariales à l'automne de 1975.

M. Brisco: Les gens demandaient toujours plus.

M. McRae: Nous devions faire face à un genre de revendication que nous n'avions pas connue par le passé. Par exemple, les travailleurs postaux demandaient une augmentation de 71 p. 100, certains groupes d'enseignants voulaient une augmentation de 40 p. 100 ou plus, et ainsi de suite. L'été et l'automne de 1975 ont amené un grand nombre de revendications extravagantes. Au printemps de 1975, nous demandions au mouvement ouvrier et au monde des affaires de restreindre volontairement leurs exigences; malheureusement notre initiative a avorté, de sorte qu'à l'automne de 1975 nous faisions face à l'inflation par les coûts et devions y remédier. Il est alors devenu nécessaire d'imposer une réglementation.

Il est indiscutable que depuis plus d'un an, soit octobre 1975, nous avons contenu l'inflation; le taux d'inflation pour la période comprise entre octobre 1975 et octobre 1976 était d'environ 6.2 p. 100 par rapport à 10.6 p. 100 pour la période comprise entre octobre 1974 et octobre 1975. Il est évident que le taux d'inflation a diminué sensiblement. Il est vrai que cette baisse est attribuable à de nombreux facteurs, mais la réglementation est un des plus importants. En même temps, le taux des majorations salariales légèrement inférieur à 22 p. 100 durant la première moitié de 1975 est maintenant réduit un an plus tard à environ 11 p. 100. Comme la moyenne des hausses salariales est d'environ 11 p. 100 et que l'inflation est d'environ 6.2 p. 100, même si on ne tient pas compte de certains gains de la productivité, on peut dire en toute certitude que le travailleur et le Canadien moyen se trouvent en somme dans une situation plus avantageuse et cette amélioration est en grande partie attribuable à la réglementation.

Ceux qui prétendent que seuls les salaires sont régis et non les profits sont dans l'erreur. C'est faux. Exprimés en dollars réels, les profits ont baissé d'environ 7 p. 100 au cours de la dernière année. Pour juguler l'inflation , il a fallu tenir compte des salaires et comprimer les bénéfices. Même si certains prétendent avoir été traités injustement, les Canadiens ont, dans l'ensemble, profité du programme anti-inflation. Par conséquent, on peut dire que celui-ci a réellement fait baisser le taux d'inflation.

Pour maîtriser l'inflation, il faudra exercer un contrôle sur les autres éléments de coût qui se feront sentir. Nous craignons fort que pendant l'hiver qui s'en vient, le taux de chômage ne dépasse 7 p. 100. Il faudra créer des emplois, accroissant ainsi les dépenses gouvernementales qui, en retour, exerceront des pressions inflationnistes.

D'autres programmes comportant des dépenses devront être mis en œuvre à l'avenir et ils créeront, sans doute, des déséquilibres dans notre économie. Je pense, en particulier, aux 180 milliards de dollars dont nous aurons besoin dans les 15 prochaines années au chapitre de l'énergie. Cette somme raisonnablement amortie, exprimée en dollars courants, revient à plus de $3,000 par famille canadienne. Des dépenses de cette envergure pourraient bien exercer des pressions inflationnistes considérables.

Je crois qu'il est bon de se souvenir de ce qui est arrivé dans le cas du projet de la baie James. Lorsque je suis devenu député, on disait que ce projet coûterait entre 3 et 4 milliards. On estime maintenant son coût à 15 ou 16 milliards. Ce qui montre bien les effets de l'inflation—et encore ces chiffres sont-ils calculés en dollars d'aujourd'hui. Je crois que le gouvernement libéral du Québec a été battu aux dernières élections, ou c'est du moins une des raisons de sa défaite, parce que l'énorme coût du projet altérait son économie. En outre, le projet donnait lieu à de formidables anticipations qui, elles aussi, étaient source d'inflation.

Donc, lorsqu'on considère qu'il nous faudra investir 180 milliards en 15 ans pour le développement énergétique, on doit s'attendre à de grandes répercussions sur l'économie canadienne. Pour remédier à cela, il nous faudra envisager de réduire notre consommation d'énergie ou de conserver l'énergie. Ce n'est qu'en réduisant la consommation d'électricité que nous pourrons échapper au désastre. Mais c'est une autre histoire. Je le répète, les 180 milliards que nous allons investir dans ce domaine en 15 ans soumettront notre économie à de fortes pressions inflationnistes. Nous devrons donc mettre un frein à nos ambitions et adopter de nouvelles façons de faire.

Je reprends mon argument. Bien que nous puissions résoudre certains de nos problèmes au moyen d'un certain niveau de compression, il y a un certain seuil que nous ne devons pas franchir sans risquer de paralyser l'économie. Je le répète, 70 p. 100 du budget fédéral sont consacrés à toutes sortes de paiements de transfert, alors que 30 p. 100 seulement servent au fonctionnement du gouvernement. S'il faut recourir à la compression des dépenses, cette compression devra donc s'appliquer aux domaines des paiements de transfert, et je ne pense pas que nous puissions réduire les dépenses dans ces domaines sans nuire sensiblement à la population. Nous devrons faire face à l'avenir à des pressions inflationnistes de plus en plus fortes, surtout en ce qui concerne les investissements nécessaires à la mise en valeur de l'énergie. Je prévois donc que la nécessité d'un programme gouvernemental de lutte contre l'inflation se fera longtemps sentir. Nous devons freiner dans les secteurs privés et publics la consommation de nos ressources. En tant que Canadiens, nous devons réduire nos exigences.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Si le député qui vient de reprendre son fauteuil croit ce qu'il dit, monsieur l'Orateur—je le sais sincère et convaincu—nous sommes en droit de conclure que le gouvernement se dit qu'il peut tromper un certain nombre de personnes la plupart du temps et ses propres députés de l'arrière-ban tout le temps.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Et l'opposition, elle, cherche à tromper tout le monde tout le temps.

M. Baldwin: Ce bill vise à modifier ou à abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement. Son titre abrégé est: «loi sur la compression des dépenses du gouvernement». «Compression des dépenses du gouvernement» sont les mots essentiels de son titre au complet. Je suis d'accord avec les objectifs et les intentions du bill et avec les raisons que l'on donne. L'inflation est le problème numéro un au Canada et ailleurs. Le gouvernement n'a pas fait grand chose pour la combattre, et il ne fait pas grand chose avec ce bill. C'est une mesure superficielle pour tromper les gens et leur jeter de la poudre aux yeux.

● (1610)

Parlons un peu de l'inflation. C'est de cela que nous parlait le député. Dans une large mesure, l'inflation est une question de psychologie. C'est évidemment ce que le gouvernement pensait, il y a un peu plus d'un an, lorsqu'il a adopté son programme anti-inflation et la loi afférente. Le gouvernement avait mené, 14 mois plus tôt, une campagne électorale au cours

de laquelle il remettait en question et réfutait le bien-fondé des propositions avancées par notre parti et d'autres Canadiens. Un peu avant le 13 octobre 1975, le gouvernement a déclaré qu'il était catégoriquement opposé aux contrôles et qu'il n'avait aucune intention d'en proposer à la Chambre. C'est sûrement pour cette raison, qu'au départ, ce programme était voué à l'échec.

C'est la psychologie qui alimente l'inflation. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en douter. Il est parfaitement compréhensible que les gens veuillent se protéger des remous d'une hausse des prix ou des risques d'une majoration du prix des biens et des produits. Ils veulent se protéger de manière à avoir assez d'économies pour se prémunir contre ce genre de situation. Lorsqu'ils réclament des hausses de salaires ou du prix des produits qu'ils vendent, ils ne tiennent pas seulement compte de l'année en cours, mais de l'année suivante également. C'est l'effet culmulatif qui explique l'inflation.

Les 13 et 14 octobre 1975, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé solennellement au peuple canadien qu'il allait mater l'inflation. Il a annoncé l'imposition de contrôles et expliqué leur mode d'application. S'il y avait eu à ce moment-là des raisons bien solides et justifiées pour expliquer le geste du gouvernement, le programme aurait peut-être rallié plus d'appui. Toutefois la population du Canada n'a pas confiance dans le premier ministre. Elle n'a pas confiance dans le gouvernement actuel qui bat tous les records en matière de tromperie, de sournoiserie et d'incapacité de dire la vérité sur certains aspects de la poussée inflationniste. Il a tout simplement perdu la confiance de la population.

Lorsque le gouvernement a lancé le programme de lutte contre l'inflation et fait adopter sa loi, la population a tout simplement haussé les épaules et s'en est désintéressée. L'aspect psychologique qui aurait dû être l'élément central du programme a été complètement laissé de côté, d'entrée de jeu. Quand un gouvernement pratique depuis des années la tromperie systématique, ce n'est pas facile de persuader les gens qu'il a changé ses manières. C'est une des raisons pour lesquelles un gouvernement a été battu hier.

Le député nous a demandé de croire que le gouvernement prend en ce moment des dispositions logiques, raisonnables et vraisemblables concernant ce programme qui doit supprimer ou du moins ralentir l'inflation. Il nous a dit que c'était par le bill C-19 qu'il comptait le faire. Il ne peut s'attendre que les Canadiens acceptent ce genre de proposition.

Il y a différentes manières de lutter contre l'inflation. Cela ne sera pas facile. Le public est moins confiant. Il n'est plus prêt maintenant, à accepter sans mot dire les déclarations du gouvernement. Depuis de nombreuses années, le premier ministre et les ministres des finances qui se sont succédé ont maintes fois déclaré aux Canadiens que l'inflation avait été vaincue. Cela ferait presque penser aux cessez-le-feu que l'on déclare au Liban tous les deux ou trois jours. Le public n'accorde pas sa confiance au gouvernement quand celui-ci tient de tels propos. S'il était réellement déterminé, le gouvernement pourrait résoudre les problèmes inflationnistes. Il pourrait essayer de convaincre la population qu'il a sincèrement et honnêtement l'intention de réduire ses dépenses.

Je suis heureux que le député ait parlé de la baie James. Cela m'a fait penser à une déclaration que j'ai faite il n'y a pas très longtemps et que je rappellerai à la Chambre. Les coûts de presque tous les programmes lancés par les gouvernements du Canada au cours des 20 ou 25 dernières années, à l'exception d'un ou deux, ont largement dépassé les prévisions. Quand on élabore un programme, qu'il comporte des dépenses de construction ou que ce soit un programme d'aide sociale, on établit des prévisions en matière de coûts. Comme je l'ai dit, à l'exception d'un ou deux programmes, les coûts réels ont chaque fois dépassé les prévisions. Je ne sais si on a fait des erreurs lors des estimations, si on a fait preuve de négligence, d'ignorance ou si on a purement et simplement menti. Je ne puis le dire. Je pourrais vous énumérer la liste des programmes mais je n'en ai pas le temps. Toutefois, à chaque occasion, les coûts réels ont été beaucoup plus importants que les prévisions. Entassés les uns sur les autres, ces programmes sont à l'origine de l'inflation qui règne ici et à l'étranger. Entre autres raisons, c'est parce que les Allemands ont cru pouvoir avoir à la fois des canons et du beurre qu'ils ont été poussés à faire la dernière guerre. Ils se sont imaginés qu'ils pourraient financer une opération de ce genre.

Lorsque ces programmes finissent par porter leurs fruits, leur coût a augmenté dans des proportions infinies. On ne peut les financer tous ensemble sans augmenter encore les impôts. Et les impôts obligent ceux qui fournissent les biens et les services à augmenter leurs prix. Et voilà l'inflation. Cela n'est pas si mauvais pour les riches ou pour les gros syndicats, qui sont capables d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits ou pour leur travail. Mais pour les pauvres, les infirmes et les gagne-petit à salaire fixe, la situation devient absolument intenable. Cela va durer tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui se charge de limiter ses dépenses.

Je vais donner au gouvernement une ou deux idées, qu'il pourra appliquer s'il est sincère. D'abord, dire à la population la vérité sur le coût réel de la gestion du pays. Même un esprit intelligent ne peut savoir exactement ce qui est prévu en lisant le Livre bleu du budget. Depuis 8 ou 9 ans, les crédits se multiplient, leur désignation devient incompréhensible, et il y a un grand nombre de crédits de $1 qui permettent d'effectuer par décret ou par règlement des dépenses dont nous n'entendons jamais parler.

● (1620)

On a imposé aux contribuables un système qui permet de dépenser l'argent pris dans leur poche après avoir fait adopter des prévisions budgétaires qu'il nous est dans bien des cas impossible d'examiner avec quelque clarté que ce soit. Même si ces prévisions budgétaires sont rendues plus explicites et plus intelligibles, le Parlement ne dispose d'aucun moyen d'en faire une étude raisonnable et de déterminer si elles portent sur des dépenses dans lesquelles le pays devrait s'engager. Il n'y a absolument aucun moyen de le déterminer. Tout ce qu'on a, c'est une date fixe du calendrier à laquelle les prévisions budgétaires sont censées être adoptées. Le principal objet du Parlement, qui est de refuser d'accorder des crédits avant l'exposé de tous les griefs, a été abandonné. Si le gouvernement actuel tient à persuader le peuple canadien qu'il désire enfin sincèrement pratiquer la modération, il nous fournira les moyens d'exercer un véritable contrôle. Mon honorable ami de Vegreville (M. Mazankowski) interroge depuis quelque temps les ministres avec ces idées en tête. La réaction n'a pas été très favorable, et si mes propositions reçoivent le même accueil, on n'y donnera guère suite.

J'aimerais faire une autre proposition. Il faudrait trouver un moyen obligeant le gouvernement, lorsqu'il présente une mesure législative ou prévoit des programmes de tout genre, de dévoiler à la Chambre les dépenses prévues. Si, par exemple, le gouvernement présente à nouveau un bill modifiant les bénéfices de l'assurance-chômage ou concernant l'immigration, cette mesure législative ne pourrait être adoptée à moins de ne comporter un article énonçant le coût probable. Un énoncé aussi ouvert contribuerait grandement à restreindre les dépenses du gouvernement.

Nous oublions aujourd'hui le coût prévu, il y a 25 ans, de la canalisation de la voie maritime du Saint-Laurent. Nous a-t-on jamais indiqué le coût probable des programmes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation, qui étaient deux projets fondamentalement utiles? On ne nous a jamais dit la vérité sur les coûts. Il se peut bien que si nous avions su quels en étaient les coûts, nous ne les aurions pas appliqués à une si grande échelle. Le gouvernement n'a pas été honnête et a caché la vérité relativement aux dépenses publiques et c'est pourquoi la population n'est pas disposée à accepter les demi-mesures comme celles dont nous sommes saisis.

A mon avis, ma proposition est sensée. Si vous ou moi, monsieur l'Orateur, décidons d'écrire une lettre à l'un de nos commettants, nous savons que cette lettre risque fort d'être publiée; aussi, nous prenons soin de présenter les faits tels qu'ils sont. J'estime que le gouvernement devrait être forcé de faire de même lorsqu'il présente des mesures législatives et de nouveaux projets. Prenons, par exemple, le bill C-20, le prochain au *Feuilleton,* qui a trait au vérificateur général. Voilà un bill dont je suis tout à fait en faveur et auquel on pourrait fixer un prix. Je suis convaincu que s'il veut persuader le public qu'il est sincère, le gouvernement doit faire preuve de plus de franchise avec lui quand il parle de programmes de dépenses.

Je fais donc ces deux suggestions au gouvernement et aux ministériels. En guise de conclusion, je dirai que si le bill C-19 est la seule réponse que le gouvernement puisse donner à un public qui refuse de croire qu'il désire sincèrement modérer ses dépenses, alors il a perdu son procès avant même de se présenter devant le tribunal.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur. J'aimerais faire suite aux propos du député de Peace River (M. Baldwin), qui se plaint que les prévisions budgétaires du gouvernement ne sont pas énoncées clairement. C'est une question qui me préoccupe depuis mon arrivée à la Chambre il y a quatre ans. Je me suis souvent demandé pourquoi le gouvernement ne présentait pas un véritable budget. Il pourrait établir un budget long de 50 à 70 pages qui contiendrait les divers programmes, le nombre d'années-homme, le nombre d'employés et le total des dépenses que chacun comporte, rédigé de telle sorte que les gens puissent examiner de près le budget de chaque ministère et ses prévisions de dépenses, comme ils le feraient s'ils avaient à étudier le budget d'une société ou même d'une famille: ainsi, ils sauraient ce qui est prévu. Si l'on a dépensé plus qu'il faut, il s pourraient y regarder de plus près pour savoir exactement pourquoi tel programme a crevé son budget. Bien sûr, si tel programme n'a pas utilisé tous les crédits qui lui étaient alloués, ils veilleraient à ce que le budget de ce programme soit réduit à la taille des besoins réels dans les années à venir. J'ai souvent pensé que cela aiderait non seulement les députés dans leur examen des affaires gouvernementales, mais abolirait aussi le caractère secret du budget en consignant les chiffres d'une manière intelligible pour que les députés et la population puissent les comprendre.

Nous débattons aujourd'hui le bill C-19 qui fait partie du programme de restrictions du gouvernement. L'année dernière, en 1975, la veille du jour de l'Action de grâce, le gouvernement a décidé qu'il s'était fourvoyé, qu'il allait se reprendre et faire volte-face, qu'il allait introduire une réglementation tout en restreignant ses dépenses. Ce bill est ridicule s'il prétend vraiment limiter les dépenses gouvernementales. Il va annuler quelques mesures qui coûtent de l'argent, mais il ne va pas au cœur du problème. Le fond du problème, c'est que le gouvernement se lance dans de nouveaux programmes, sans revoir les anciens programmes pour voir s'il convient de les maintenir, ou même de les supprimer. L'année dernière, le gouvernement nous a dit qu'il allait supprimer la Compagnie des jeunes Canadiens, Perspectives-Jeunesse et le PIL et il nous a dit évidemment dans le discours du Trône et par le truchement du ministre de la Main-d'œuvre, qu'il allait présenter de nouveaux programmes permettant de rétablir ce qu'ils avaient supprimé il y a un an au nom de la modération.

Il y a un aspect du bill qui me préoccupe beaucoup. Je pense que c'est une mesure factice que le gouvernement a mise dans son programme de restrictions. C'est une fausseté et une tromperie. La vérité, c'est que le gouvernement, par la voix de son ministre des Finances (M. Macdonald), a déjà déclaré en d'autres occasions que l'un des meilleurs moyens d'accroître la productivité industrielle était de favoriser l'épanouissement de la haute technologie et la création de nouveaux procédés. Le ministre des Finances avait poursuivi alors en disant que c'était une entreprise très risquée et difficilement susceptible d'attirer des capitaux spéculatifs. Mais le ministre avait promis d'étudier la chose et d'en faire une question de priorité, pour autant que cela veuille dire quelque chose. Je suppose qu'il voulait dire lorsqu'un nouveau gouvernement viendrait prendre la relève de l'équipe fatiguée qui occupe actuellement les banquettes ministérielles.

● (1630)

L'article 10 du bill supprimerait la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Je prétends que c'est une mesure rétrograde. Le 10 mars de cette année, le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé, après avoir accordé pour plus de 220 millions de dollars en subventions à quelque 3,000 entreprises canadiennes aux fins de la recherche et du développement au cours des neuf dernières années, que la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques seraient abrogée cette année. Le gouvernement annonce donc qu'il va abolir la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques après que le ministre des Finances eut déclaré que pour accroître la productivité industrielle, il fallait encourager le développement de la haute technologie et la création de nouveaux procédés. On peut donc en conclure que le gouvernement fait le contraire de ce qu'il prêche. Je soutiens que l'article 10 est une mesure très rétrograde.

Je remarque qu'au cours des neuf dernières années de nombreuses industries du pays, en particulier celles du secteur technologique qui produisent des ordinateurs et le matériel électronique moderne qui est tellement utilisé, ont profité de ce genre d'appui gouvernemental pour améliorer la qualité de leurs produits et devenir plus concurrentielles sur les marchés nationaux et mondiaux. Nous avons appris que le gouvernement avait l'intention de remplacer la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques par une autre loi. Mais que se passe-t-il, monsieur l'Orateur? Eh bien, le gouvernement n'a pas eu le courage de nous dire ce qu'il voulait mettre à la place de cette loi. Avec une telle manie du secret, il ne veut pas dire aux Canadiens comment il entend encourager la technologie, la recherche et le développement dans le pays, par une nouvelle loi ou de nouvelles propositions. En nous demandant d'adopter ce projet de loi, le gouvernement nous demande d'abandonner le soutien qui existe actuellement et ne nous dit strictement rien sur ce qu'il a l'intention de faire dans ce domaine d'importance capitale.

Est-ce parce que le gouvernement a l'habitude de garder ses programmes si bien cachés? Est-ce parce qu'en réalité il n'a aucun programme à mettre à la place de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques? Ou le programme est-il si discutable que le gouvernement a peur de laisser la population canadienne l'examiner pour voir s'il est aussi valable que celui qu'il veut supprimer? A mon avis, le gouvernement a peur d'un examen rigoureux. Il va peut-être attendre le nouveau budget ou un autre moment pour essayer de présenter un programme et de faire expédier l'affaire rapidement par le Parlement, à un moment où celui-ci n'aura pas le temps de l'étudier en détail. Il se peut que le programme en question ne soit pas aussi bon pour l'industrie et l'économie canadiennes que ne l'est le programme actuel.

Nous approchons au Canada à présent d'un taux de chômage de 8 p. 100, taux qui sera probablement atteint en mai prochain. Si nous avons ce taux de chômage, c'est que l'industrie ne produit pas à pleine capacité, loin de là, et par suite de la stagnation de l'économie. A mon avis, ces deux conditions déplorables sont dues pour une grande mesure à l'inaptitude du gouvernement actuel qui n'a pas su prendre en main l'économie, car il a servi le pays d'abord et a agi seulement ensuite au mieux des intérêts de tous les citoyens.

Au contraire, monsieur l'Orateur, à certaines reprises le gouvernement a adopté une attitude partisane et a mis les intérêts du parti libéral avant ceux du pays. Nos dirigeants ont pris des mesures qui n'étaient que des expédients politiques; ils sont revenus sur leur parole à propos des mesures de lutte contre l'inflation, car à peine un an plus tôt ils déclaraient qu'ils ne voudraient pas bloquer les prix à un échelon élevé et les salaires au bas de l'échelle. Ils ont prétendu que le chef du parti conservateur avait préconisé cette politique pendant la campagne électorale et qu'ils avaient contre-attaqué sur ce point.

Au cours de la campagne électorale de 1974, le parti libéral s'est servi d'une astuce publicitaire qui montrait l'honorable député de Halifax (M. Stanfield) poussant une voiturette de glacier en disant: «On va geler vos salaires au bas de l'échelle, point final!» Voilà le genre de remarque «intelligente» auquelle a recours constamment le premier ministre. Faut-il s'attendre à rien de mieux avec des gouvernements corrompus qui font un gâchis de tout et qui se maintiennent au pouvoir pour en arriver à leurs fins politiques. Puis un jour la population se réveille, elle les jette par-dessus bord et vote pour le premier parti disponible dans l'espoir d'avoir enfin un gouvernement honnête et ouvert.

Je le répète, monsieur l'Orateur, le gouvernement a été forcé de revenir sur sa parole. Après avoir dénoncé un programme, il introduit un an plus tard ce qu'il a dénoncé. Le gouvernement refuse d'annoncer clairement aux Canadiens ce qu'il compte faire. Il a créé un climat tel que les affaires et la libre entreprise craignent de prendre de l'expansion. Il a créé un climat dans lequel les Canadiens ne cherchent plus à s'enquérir des possibilités d'expansion qui existent ou qui pourraient ouvrir de nouvelles voies. Que ce soit au Canada ou en dehors, ceux qui pourraient s'intéresser à investir chez nous hésitent à donner de l'expansion à la capacité industrielle de l'économie canadienne.

Au lieu, monsieur l'Orateur, nous constatons de plus en plus que les fabriques qui auraient pu s'étendre au Canada vont s'établir au sud de notre frontière ou ailleurs où le milieu économique leur est plus propice. De fait, il semble qu'une filiale de la Northern Telecom, une compagnie désignée auparavant sous le nom de Bell Northern dont une proportion de 66 p. 100 appartient à Bell Canada, la mère de toutes les sociétés canadiennes de télécommunication que nous nous plaisons à surnommer «Mother Bell», une grande entreprise canadienne, établira une usine en Californie qui emploiera 12,000 personnes. Pourquoi ces emplois ne restent-ils pas au Canada? Nous avons de nombreuses usines de la Northern Telecom au Canada, mais cette nouvelle installation sera située en Californie, la fabrication de ses systèmes à hyperfréquences ayant été éliminée progressivement au Canada.

Apparemment, monsieur l'Orateur, elle ne peut obtenir la productivité nécessaire. Elle ne peut établir les taux de salaires nécessaires au Canada pour faire concurrence sur les marchés mondiaux et l'ambiance créée en grande partie par le présent gouvernement n'a pas été suffisamment propice aux affaires. J'estime que les affaires et la fabrication sont importantes au Canada. Si nous voulons que notre pays progresse et soit prospère, nous aurons besoin d'emplois pour la population. Nous ne pouvons pas nous permettre un chômage de 8 p. 100. Le Canada ne peut se permettre que 46.7 p. 100 de ses 780,000 chômeurs actuellement soient des jeunes âgés de 16 à 24 ans. Ils représentent presque 50 p. 100 des chômeurs du Canada.

● (1640)

Les jeunes avec qui je me suis entretenu ne veulent pas des subventions du genre des Initiatives locales, de Perspectives-Jeunesse et ils ne veulent pas pas se tourner les pouces en attendant l'an prochain. Ils souhaitent à une économie croissante et dynamique, une économie qui crée des emplois pour qu'ils puissent avoir du travail, une certaine sécurité et des occasions d'avancement. Ils désirent une véritable forme d'emploi plutôt que des programmes de création directe d'emplois. Pourtant, le gouvernement actuel revient toujours à cette forme d'emplois provisoires, car il n'a pas réussi à créer le climat favorable aux affaires et aux entreprises. Car les commerces et entreprises qui auraient pu étendre leurs activités ont retardé cette expansion en attendant un meilleur climat. Comme je l'ai dit, il suffit de s'entretenir avec des hommes

d'affaires et des financiers pour comprendre que de nombreuses entreprises ont décidé de prolonger leur activité à l'extérieur du Canada, peut-être aux États-Unis, dans les Caraïbes,, en Malaisie ou en Irlande où il existe des zones franches, en tout cas, pas ici.

Pour assurer un climat de prospérité et maintenir un niveau de vie élevé, il faut au Canada une industrie manufacturière à technologie avancée capable de soutenir la concurrence mondiale. Qu'avons-nous? Nous avons un gouvernement qui supprimerait le seul programme d'envergure que nous ayons, la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. La presse nous rapporte que le Canada se cherche une politique scientifique, que la politique scientifique du Canada nous même droit au désastre et que le gouvernement ne prend pas au sérieux une politique scientifique. Un ancien député libéral à la Chambre, le sénateur Maurice Lamontagne, a présidé une commission royale d'enquête sur la politique scientifique au Canada. Pourtant, le gouvernement actuel ne fait rien à cet égard.

A cette époque-là, le ministre avait dit qu'il croyait que le Canada devrait investir dans les sciences et la technologie. Le comité sénatorial spécial sur la politique scientifique présidé par le sénateur Maurice Lamontagne, a étudié en profondeur les activités de recherche et de développement au Canada dans le contexte de nos besoins économiques et il a publié un rapport en trois volumes intitulé «Une politique scientifique canadienne». Le troisième volume recommande que le Canada ne cesse d'accroître son appui à la recherche et au développement, par des mécanismes comme la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, pourrai-je ajouter.

Comme je le disais, le troisième volume recommendait que le Canada augmente régulièrement son aide à la recherche et au développement afin qu'elle représente d'ici 1980, dans trois ans et demi seulement, 2.5 p. 100 de notre produit national brut. Il ajoutait que, parallèlement, on augmenterait le budget de la recherche fondamentale et de la recherche scientifique dans les universités et les autres instituts de recherche. Selon un récent sondage mené par Statistique Canada dans les principales industries, les recherches internes et les frais de développement ne représentaient plus en 1973, que 0.37 p. 100 du produit national brut, en dollars actuels, au lieu de 0.44 p. 100 en 1967.

Même si le gouvernement a formé, en 1973, le comité sénatorial sur la politique scientifique dirigée par le sénateur libéral Maurice Lamontagne, un ancien ministre du cabinet Pearson, pour étudier la politique scientifique, nous avons diminué le budget de la recherche qui ne représente maintenant plus que 0.37 p. 100 du produit national brut. Je le répète, avec 0.37 p. 100 nous sommes bien loin des 2.5 p. 100 que nous devons atteindre pour que notre industrie soit vraiment basée sur la technologie.

Du fait que notre industrie de fabrication n'a pas de base technologique solide, le Canada est obligé de vendre davantage de ressources. Eh bien nous extrairons un peu plus de ressources naturelles que nous vendrons à l'étranger sous forme de matière première, nous disons-nous. Nous couperons plus d'arbres dans les forêts et nous les enverrons tels quels à l'étranger. Ou encore, nous enverrons le maximum de nos récoltes de blé à l'étranger. Notre pays n'a pas fait de progrès pour développer sa technologie industrielle. En fait, le gouvernement prend des mesures rétrogrades en abrogeant une des lois les plus utiles.

Plus tôt, j'ai entendu le secrétaire parlementaire de Fort William dire que ce bill constituait un pas en avant pour réduire les dépenses gouvernementales et que c'était une mesure d'austérité. Il a dit que personne n'avait suggéré des moyens de réduire les dépenses gouvernementales. Bien sûr, je me suis permis de l'interrompre pour dire que le gouvernement pourrait peut-être réduire ses dépenses en empêchant le ministre des Transports (M. Lang) de dépenser $750,000 pour voyager dans son avion privé. Il n'a pas aimé cela. Je doute que le chef d'une autre compagnie canadienne dépense autant d'argent pour ses voyages personnels.

A bien des occasions, les députés de notre parti ont fait remarquer que nous ne croyons pas utile de dépenser un milliard par an pour engager des experts-conseils. Pourquoi le gouvernement a-t-il toujours recours aux services de conseillers techniques de l'extérieur? Est-ce parce qu'il ne peut trouver les spécialistes voulus au sein de la Fonction publique? Bien sûr que non. Notre Fonction publique compte de nombreux employés compétents, désireux de mener à bien leur tâche. Ils ont les connaissances voulues afin d'analyser la situation et de faire des études et des projections pour les projets envisagés mais au lieu de les consulter, le gouvernement retient les services d'experts-conseils du secteur privé dans l'idée que, de cette façon, il ne se mouillerait pas les pieds. Par exemple, s'il suit les recommandations de ces conseillers techniques et que ces dernières se révèlent erronées, le gouvernement pourra toujours dire qu'il a suivi les conseils de spécialistes du secteur privé.

Le fait demeure que le gouvernement paie deux fois le même service parce qu'il possède déjà les compétences voulues. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le Canada dépense un milliard de dollars par année pour les services de conseillers techniques de l'extérieur lorsque des fonctionnaires compétents sont prêts à faire du travail consciencieux. Le ministre a mentionné Petro-Canada. Je crois que mon parti a avisé le gouvernement qu'il n'était pas nécessaire de dépenser des deniers publics afin de constituer sa propre société de la Couronne. Nous pensions que le secteur privé pourrait peut-être mieux réussir que Petro-Can.

● (1650)

Bien sûr, le ministre a parlé de Panarctic. Il estime que l'investissement canadien dans la société Panarctic donne des résultats positifs, mais, c'est le gouvernement qui a dû faire cet investissement. Il a également fallu que le gouvernement consacre d'importantes sommes d'argent pour créer la Société de développement du Canada. Peut-être le gouvernement devrait-il réexaminer l'ordre de ses priorités au lieu de s'occuper des affaires du secteur privé. Peut-être devrait-il utiliser les fonds qui lui sont confiés pour gérer les affaires du pays au lieu de se mêler de problèmes que le secteur privé est beaucoup mieux à même de résoudre.

Certes, le gouvernement pourra peut-être imposer des mesures d'austérité au sein du ministère de l'Expansion économique régionale. Il se trouve que, pendant un certain nombre d'années, une grande partie de ma circonscription a reçu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et, maintenant, elle est en droit de recevoir les subventions qu'accorde ce même ministère dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional. Ce qui est amusant c'est que plus de la moitié de la quinzaine de sociétés qui ont reçu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale ont maintenant fait faillite. Je ne suis pas certain que les sociétés dont les résultats ont été positifs avaient réellement besoin des subventions du gouvernement, je veux parler de Union Carbide, la petite société multinationale, de Chase Nuclear, de Noranda Metals, qui sont toutes de très petites sociétés. Certaines sociétés de ma circonscription ont reçu des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale et elles ont connu des résultats positifs mais d'autres ont fait faillite. Certes, l'investisseur n'a pas perdu sa chemise mais, quoi qu'il en soit, il n'a pas avancé d'importantes sommes d'argent une fois que le gouvernement eut accordé sa subvention.

Voilà ce qui se passe au ministère de l'Expansion économique régionale. La première subvention accordée au Nouveau-Brunswick par ce ministère a bénéficié à la société McCain dont les responsables appuyaient le premier ministre (M. Trudeau) quand celui-ci briguait le poste de chef. Je suis certain que l'on ne peut parler d'assiette au beurre dans un tel cas. Ce sont simplement mes yeux qui me trompent quand je vois que ces grosses sociétés reçoivent des fonds et je me demande bien pourquoi elles appuient toujours le parti libéral.

Peut-être faudrait-il imposer certaines restrictions au sein du ministère de l'Expansion économique régionale. Le gouvernement devrait peut-être prendre des mesures en son propre sein. Il y a maintenant 32 ministres, le nombre le plus important que nous ayons jamais connu depuis la Confédération. Le gouvernement est-il plus complexe ou a-t-il besoin d'un plus grand nombre d'idiots pour semer la pagaille comme c'est le cas à l'heure actuelle? Nombre de ces ministres ne semblent pas avoir été chargés de responsabilités particulières. Je crois savoir qu'il y a un ministre sans portefeuille dont la seule charge est d'être whip du parti; il occupait d'ailleurs déjà ce poste avant d'être nommé ministre. Je ne sais pas s'il exerce d'autres fonctions à la Chambre. Mais peut-être pensera-t-on à quelque chose prochainement. Je me demande s'il touche de doubles appointements.

Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement fasse connaître ce qu'il a comme politique pour remplacer la loi stimulant la recherche et le développement scientifique. Il devrait faire savoir aux gens ce qui les attend, avant de détruire ce qui a existé jusqu'ici. Quand on se trouve sur une île et qu'on ne veut pas s'isoler, on construit un pont pour atteindre la rive devant soi avant de démolir celui qui est derrière soi.

Encore une fois, le sénateur Lamontagne affirme dans son rapport que pour conserver notre niveau de vie et pour assurer l'industrialisation nécessaire, il faut affecter des sommes importantes à la science et à la technologie. D'après l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, nous venons au dixième rang des douze pays les plus prospères recensés, pour le pourcentage du produit national brut consacré à la recherche et au développement. Les neuf pays qui nous précèdent sont les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Japon et la Norvège. Nous figurons donc parmi ceux qui croient à la nécessité d'un pareil investissement. Mais, chose bizarre, beaucoup de ces pays ont un niveau de vie supérieur au nôtre.

Si je dis que nous venons au dixième rang et que nous voulons en juger, c'est à cause de la faible importance des crédits que nous cherchons à faire consacrer à la recherche et au développement. Cela m'inquiète, et je ne suis pas le seul. A preuve une lettre que j'ai reçue d'une entreprise de ma circonscription, petite société créée il y a un an par quatre personnes et qui fait maintenant travailler 19 personnes. Dans sa deuxième année complète d'exploitation, cette entreprise va, semble-t-il, avoir un capital d'un demi-million de dollars. Pour tout dire en un mot, elle a vu le jour grâce à une subvention de recherche et de développement industriels de $19,000, et fait maintenant travailler 19 personnes au lieu de quatre. Voilà l'assistance dont nos entreprises ont besoin.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Société centrale d'hypothèques et de logement—Le choix des services d'avocats apparemment imposé aux emprunteurs par la Société; l'honorable député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'agriculture—La date d'application des quotas sur les importations de bœuf—Demande de précisions; l'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan)—L'énergie—Les motifs du refus de subventions à l'égard du coût de l'électricité dans la région de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉLIMINATION DE LA CRUAUTÉ DU PIÉGEAGE DES ANIMAUX

M. l'Orateur adjoint: L'article nº 1 inscrit au nom du député de Lotbinière (M. Fortin).

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement. L'article nº 3 inscrit au nom du député de Capilano (M. Huntington).

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement. L'article nº 7 inscrit au nom du député de Scarborough-Ouest (M. Martin).

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté, à la demande du gouvernement.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich) propose: Que le bill C-208, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté), soit lu pour le 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

● (1700)

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, je tiens à préciser que je n'ai pas l'intention de faire un très long exposé et je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux députés de tous les partis qui se sont dits prêts à appuyer ce bill.

Celui-ci reçoit l'appui de députés de tous les partis à la Chambre ainsi que de citoyens canadiens et de groupements comme l'Association pour la protection des animaux à fourrure. J'ai également reçu des pétitions de diverses régions du pays. Par exemple, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre d'étudiants de l'École secondaire de Nepean, à Ottawa. J'en ai également reçu une de Kingston, Ontario, signée par 1,586 membres de la Société protectrice des animaux de cette ville.

Si je tiens à être bref, c'est dans l'espoir que les autres députés parleront également brièvement pour appuyer cette mesure et qu'avant 6 heures, nous pourrons voter afin de la renvoyer à un comité, ou du moins d'en renvoyer le sujet à un comité.

Le bill devrait répondre à diverses exigences dans notre pays. Tout d'abord, il faut trouver un moyen de prendre les animaux d'une manière qui n'entraîne pas pour eux des souffrances atroces, ni qui les fassent mourir de faim ou d'hémorragie, ni encore qui les livrent en proie aux prédateurs. Deuxièmement, il faut trouver un dispositif qui permette à ceux qui vivent du commerce des fourrures de continuer leurs activités tout en sachant qu'ils ne vont pas faire souffrir exagérément des animaux ni, les condamner à mourir de faim, de douleur, ou devenir la proie des prédateurs.

Piégeage sans cruauté

Je tiens à préciser tout de suite que je n'ai pas l'intention de ruiner l'industrie du piège ni de l'entraver d'aucune façon. Je connais l'histoire du Canada et le rôle que cette méthode de chasse y a joué. Mais il faut appliquer la technologie moderne à cette entreprise canadienne traditionnelle.

Il y a une troisième demande à laquelle j'espère répondre, celle des trappeurs canadiens, qui aimeraient utiliser des pièges qui leur permettent d'obtenir une peau en bon état et non pas endommagée.

De tous les pièges que l'on emploie à l'heure actuelle, les plus connus sont le piège à mâchoires et le collet. Ils ne répondent ni aux exigences ni aux objectifs dont je viens de parler. Par contre, ces deux pièges ont des effets comme ceux que le bill cherche à éviter, car ils entraînent des souffrances atroces pour les animaux, les font mourir de faim ou les livrent en proie aux prédateurs et, souvent, les fourrures sont endommagées.

Comment vais-je donc faire pour satisfaire à ces exigences et remplacer ces instruments cruels par d'autres plus appropriés? Le bill cherche tout simplement à encourager la mise au point d'autres moyens de piégeage, que le ministère d'État chargé des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc jugera préférables à ceux qui sont actuellement utilisés. Une fois que ces moyens de remplacement auront été trouvés—et il s'agira peut-être d'un instrument différent selon la taille ou l'espèce d'animal—on interdira les pièges existants, qu'il s'agisse de pièges à mâchoires, de collets ou autres types de pièges qui font souffrir inutilement les animaux à fourrure. En les interdisant, le bill stipule que l'on considérera comme un délit possible de peines l'utilisation d'instruments causant des souffrances inutiles aux animaux alors qu'un moyen moins cruel existe. Il stipule également que la fabrication, l'importation ou la vente de pièges plus cruels seront considérées comme des délits et également passibles des peines prescrites par la loi.

On va se demander naturellement comment mettre au point des instruments convenables, et quels moyens prendre pour les soumettre au ministère, aux fins d'essai et d'approbation et ensuite, à l'attention du commerce et de l'industrie.

En septembre 1973 un comité fédéral-provincial sur les moyens de piégeage était créé en vue de faire des essais de meilleures formes de pièges et de les mettre au point. Le comité établi a été financé par les dix provinces, le gouvernement fédéral et les deux territoires. Ce programme de cinq ans disposait de $75,000 par an, mais 30 p. 100 seulement de la subvention était destinée à la mise au point de pièges. Le reste sert malheureusement aux frais d'administration. Il semble donc que le programme manque de financement. Au cours des deux premières années de son existence, on n'a consacré aucun financement aux essais de pièges. Je crois savoir qu'environ 100 pièges ont été ainsi soumis au comité, mais que sur ce chiffre, 10 seulement ont été jugés assez intéressants pour mériter des essais supplémentaires, ceci sur la courte période qui a suivi ces deux premières années. Par conséquent, parvenu à la moitié de son mandat, le comité offre peu d'espoir de réalisations réelles, à en juger par ces premiers résultats.

Il faut se demander si le comité manque de fonds ou s'il est bien administré. Nous ne le savons pas. Je pense que ce bill et son renvoi à un comité nous donnera l'occasion de le savoir.

J'aimerais donc que le bill ou son sujet soit renvoyé à un comité où nous pourrons convoquer des porte-parole de ce groupe fédéral-provincial et leur demander de nous dresser un bilan de leurs activités. Nous devrions aussi pouvoir convoquer des associations intéressées et obtenir leurs témoignages et conseils.

Il me semble que ce comité fédéral-provincial devrait offrir, en plus de ses autres services, des subventions d'encouragement à l'invention et à l'essai des nouveaux dispositifs. Un des pièges essayés par le comité a été inventé, me dit-on, sans appui financier au comité par un vieux trappeur d'expérience qui, à cause d'un manque de fonds, a dû obtenir les matériaux qu'il lui fallait pour construire son modèle de marchands de ferraille et de matériaux d'occasion. Cette initiative aurait dû être aidée et encouragée. L'inventeur devrait au moins être récompensé pour sa peine.

Une autre façon de faire les choses et d'assurer la mise au point de dispositifs appropriés serait de permettre au comité d'offrir des encouragements aux organismes de recherche privés et publics pour qu'ils étudient plus à fond cette activité importante. Il y a des gens qui en dépendent pour gagner leur vie. Nous ne nions pas cela, et nous n'essayons pas de les priver de leur gagne-pain.

Les deux suggestions, en plus de permettre aux mêmes sources d'offrir davantage de fonds, sont les seules qui puissent produire des résultats que nous désirons tous. Pour mettre l'affaire en marche, j'exhorte sincèrement la Chambre à nous laisser passer, avant 6 heures, à un vote sur cette mesure et d'en permettre le renvoi à un comité où il pourra être étudié comme il se doit.

En terminant, si les députés d'en face ne peuvent se rallier à cette idée, j'aimerais faire une suggestion. Si le gouvernement n'est pas prêt à laisser renvoyer le bill à un comité, peut-être un député d'en face pourrait-il être persuadé de présenter une motion visant à en faire renvoyer au moins le sujet à un comité, et j'espère qu'un de nos vis-à-vis le fera. Le cas échéant, j'espère que personne ne verra d'objection à cette façon de faire, la discussion pouvant se poursuivre, bien sûr, une fois la motion présentée. Cela ne mettrait pas fin à la discussion, pourvu évidemment qu'elle cesse tout juste avant 6 heures.

● (1710)

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), dont la circonscription est située à un petit bout de chemin passé Comox-Alberni, d'avoir soulevé la question dont il vient de traiter brièvement.

Sans doute tous les députés reconnaîtront-ils que nous n'avons pas sujet d'être fiers des méthodes cruelles de piégeage utilisées actuellement au Canada. Sans doute reconnaîtront-ils aussi que nous ne tolérerions pas ces méthodes cruelles et barbares qui sont utilisées chez nous depuis plusieurs siècles, pour l'abattage des animaux domestiques destinés à la consommation. Le député mérite également des félicitations pour avoir signalé la chose à la Chambre et pour avoir rappelé qu'un comité fédéral-provincial étudie cette question depuis deux ans. Les efforts actuels pour mettre au point des pièges moins cruels que ceux qui sont utilisés depuis toujours et qui capturent les animaux par les pattes sont un exemple du rôle utile que joue le gouvernement fédéral dans un domaine de compétence essentiellement provinciale.

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

A la suite de demandes adressées par les provinces en 1973, le Service canadien de la faune, du ministère de l'Environnement, a aidé à mettre sur pied un comité fédéral-provincial d'étude sur le piégeage et a fourni des experts et des fonds pour cette étude louable. Le Service canadien de la faune essaie actuellement des types de pièges que le comité a jugés dignes d'être étudiés sérieusement. D'après les résultats de cette première phase du programme d'essai, le Service canadien de la faune établira, à l'intention du comité, un certain nombre de critères scientifiques qui permettront à ce dernier d'évaluer d'autres pièges.

A la suite de la première phase de travaux en laboratoire et d'essais sur le terrain, le Service canadien de la faune aidera le comité à établir des normes scientifiques valables s'appliquant aux pièges. Ces normes pourront par le suite aider les gouvernements provinciaux à établir leur réglementation du piégeage. J'insiste sur le fait que ce sont les provinces qui seront chargées, en dernier ressort, de faire appliquer les règlements sur le piégeage.

La commission fédérale-provinciale pour le piégeage sans cruauté a établi un programme quinquennal qui doit se terminer en 1979. La commission a la tâche difficile, car la technologie des pièges en acier s'est grandement améliorée depuis 100 ou 200 ans sans offrir d'autre solution satisfaisante à l'utilisation des pièges capturant les animaux par les pattes. Je crois qu'il est peu réaliste d'espérer pouvoir le remplacer d'ici un an ou deux. Il y a lieu de remplacer les pièges qui servent à capturer les animaux par les pattes, mais c'est manquer de réalisme que d'espérer la technologie nécessaire sera mise au point dans un si bref délai.

Le ministère des Pêcheries et de l'Environnement appuie entièrement le travail accompli par la commission fédérale-provinciale pour le piégeage sans cruauté. Quand ce programme sera terminé, des normes nationales pour le piégeage sans cruauté seront accessibles à toutes les juridictions canadiennes en vue de réglementer le piégeage. Il serait opportun, je crois, d'envisager l'adoption de moyens législatifs pour faire appliquer l'utilisation de pièges sans cruauté au Canada. A mon avis, adopter une mesure législative de ce genre avant que le comité n'ait terminé ses travaux nous priverait des connaissances nécessaires.

Comme je doute que le bill du député soit constitutionnel et que le gouvernement ait juridiction sur l'emploi des pièges pour capturer les animaux par les pattes, je voudrais proposer un amendement aux termes duquel cette question ne serait pas renvoyée au comité de la justice et des questions juridiques mais au comité permanent des pêches et forêts, mais je me rends compte que pour le faire, je dois obtenir le consentement unanime. J'ai été heureux d'entendre le député dire qu'il serait satisfait et que le débat se poursuivrait jusqu'à la fin de l'heure prévue. Monsieur l'Orateur, je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour présenter l'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. Anderson: Je propose donc, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Le bill C-208, tendant à modifier le Code criminel (piégeage sans cruauté), ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le bill retiré et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion telle que modifiée est-elle adoptée?

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à souligner que je m'oppose au bill C-208 sous sa forme actuelle. Bien que je comprenne les raisons qui motivent la présentation de ce bill, j'estime que la Chambre devrait examiner toutes les conséquences possibles qui en découleraient. En tant que citoyen du Grand Nord, j'ai consacré un certain temps au piégeage et je me suis gelé les pieds quelques fois alors que j'essayais de gagner ma vie. Je m'inquiète surtout des répercussions du bill sur les trappeurs et leur gagne-pain traditionnel. Si le bill est adopté sous sa forme actuelle, il placera un nouveau et très lourd fardeau sur les épaules des particuliers qui éprouvent déjà assez de difficultés pour affronter quotidiennement leurs conditions de travail en tant que chasseur et trappeur.

Le parrain du bill ne se rend peut-être pas compte que la plupart des trappeurs travaillent seuls, à titre individuel. Ils n'appartiennent pas à une grande société pour avoir des fonds d'exploitation et des notes de frais. Le trappeur doit s'autofinancer. Les députés seront peut-être curieux d'apprendre que les trappeurs du Canada représentent une des rares entreprises privées authentiques qui restent encore au pays. Il y aura sans doute moins de ces individus entreprenants si jamais ce bill devient loi.

Pour la gouverne des députés, je voudrais signaler qu'une douzaine de pièges ordinaires, modèle 6 de taille 1½ coûtent en magasin $28.80 à la Baie d'Hudson d'Inuvik dans les territoires du Nord-Ouest. Le trappeur moyen en utilise de 200 à 300, ce qui signifie qu'il devra débourser plus de 500 ou 600 dollars pour renouveler son équipement, sans parler évidemment de ses autres frais généraux. Je crois que le revenu annuel d'un trappeur dans le nord est de $1,500 à $2,000.

Actuellement le trappeur doit investir une grande partie de son gain pour remplacer les pièges perdus, usés, cassés ou même volés. Et voilà que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) veut imposer un nouveau fardeau pécuniaire à ces trappeurs qui gagnent leur vie si durement.

J'ajoute que le trappeur, malgré son dur labeur ne reçoit qu'un très petit pourcentage du prix de vente de la fourrure. N'importe quel trappeur canadien vous dirait la part infime qui lui revient chaque fois qu'on vend un manteau de fourrure, par exemple.

● (1720)

Le coût des pièges n'est qu'une infime partie de ce que le trappeur doit assumer pour exercer son activité. Il doit en outre fournir ses propres moyens de transport. Il s'agira par exemple de cordées de chiens qui coûtent cher à entretenir, ou de luges à moteur, et je n'ai point besoin de préciser aux honorables députés ce qu'elles coûtent. Sans doute la plupart d'entre eux le savent-ils déjà. Le trappeur doit acheter beaucoup d'équipement pour camper, ce qui coûte très cher, et une grande quantité de vêtements d'hiver dont il a besoin s'il veut survivre et exercer son activité en dépit des températures extrêmes du Nord. Pour y faire froid, il y fait froid; le mercure y descend parfois bien au-dessous de zéro. Et puis la nourriture y coûte très cher. A Yellowknife par exemple, la nourriture coûte au moins 30 p. 100 plus cher qu'à Edmonton, bien que ces deux villes soient reliées par une route de gravier d'une distance de 1,000 milles. Le trappeur doit acheter de grandes quantités de nourriture s'il veut travailler sur son territoire et gagner sa vie.

Le piégeage est un mode de vie traditionnel du Nord canadien. A tout considérer, le trappeur travaille très dur pour une maigre pitance. Parce que j'en ai connu beaucoup, je puis donner aux députés l'assurance que les trappeurs triment dur et aiment ce qu'ils font. Ils n'ont que faire du bien-être, mais l'adoption de ce bill pourrait bien en forcer un grand nombre à s'y inscrire, du fait qu'elle hausserait les coûts d'opération.

Je trouve que le député d'Esquimalt-Saanich a complètement brouillé ses priorités dans le bill dont il nous a saisis, car le bill aurait pour effet de punir les trappeurs de poursuivre leur genre de vie traditionnel. Le bill rangerait en effet parmi les criminels les trappeurs qui n'ont pas d'argent à investir immédiatement dans l'achat de nouveaux pièges.

S'il était adopté, le bill imposerait un fardeau injustifié à la GRC dont les membres seraient tenus de patrouiller les pistes de piégeage dans tout le Nord du pays. Il alourdirait également la tâche des gardes-chasse, des agents de conservation et des inspecteurs de l'environnement. Tous ces gens ont mieux à faire que de harceler des gens qui travaillent dur et dont l'activité a longtemps été traditionnelle dans le Nord.

Je soutiens que le bill adopte une approche négative en poursuivant des objectifs positifs. Sa logique s'en trouve donc complètement faussée. Pourquoi ne pas adopter une approche positive pour obtenir des résultats positifs?

Si le député souhaite que les trappeurs se procurent un nouveau genre de pièges, le gouvernement fédéral devrait subventionner l'achat de tels pièges au lieu de châtier ceux qui s'efforcent de gagner leur vie dans des conditions difficiles.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Jamais je n'ai proposé le genre de bill que décrit le député.

M. Firth: Je recommanderais une modification à la loi sur les subventions au développement régional. Le gouvernement pourrait octroyer des subventions à tous les trappeurs utilisant les moyens de piégeage sans cruauté mentionnés plus tôt, dès leur apparition sur le marché. Ce faisant, le gouvernement encouragerait une activité qui a longtemps été traditionnelle dans notre pays au lieu de punir les gens qui veulent exercer un métier qu'ils ont pratiqué toute leur vie. Le métier de trappeur est le seul gagne-pain que connaissent certains habitants du Nord.

Piégeage sans cruauté

M. W. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) d'avoir saisi la Chambre du bill C-208. J'appuie ses objectifs. La note explicative se lit comme suit:

Cette modification vise à interdire l'utilisation de piège capturant des animaux par les pattes, et d'autres méthodes cruelles de capture, lorsqu'on dispose, ou disposera dans l'avenir, d'autres moyens pratiques de capture, à favoriser l'abandon graduel de pièges de ce genre et à inciter les piégieurs à régler correctement les pièges conçus pour tuer instantanément.

J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour dire que j'appuie mon collègue dans sa tentative d'interdire l'utilisation de pièges capturant les animaux par les pattes et d'autres méthodes cruelles de capture. Il est parfois nécessaire d'encourager le changement et le moment est bien choisi. Il y a lieu de féliciter le député d'Esquimalt-Saanich de nous avoir présenté un bill fort sensé que la Chambre devrait approuver.

Le bill dont nous sommes saisis a deux principaux objectifs. Le premier est de supprimer un mode de piégeage qui n'est autre qu'inhumain, soit le piège à mâchoires. Le second, et non moins important est de prévoir des pièges plus pratiques. La modification proposée n'est pas une réforme farfelue; c'est plutôt une solution réfléchie à un problème grave. Le député réclame l'interdiction de certains modes traditionnels de piégeage seulement dans les cas où l'on dispose déjà d'autres moyens pratiques. Cette approche est louables parce que le député fait la distinction essentielle entre les pièges comme tels et le piégeage en général. L'amendement proposé ne détruira pas le gagne-pain des trappeurs. Il n'interdit pas le piégeage mais seulement l'usage des pièges qui infligent aux animaux des douleurs prolongées. C'est pourquoi l'application de cet amendement serait à la fois sensé et pratique.

Les députés le savent: un certain nombre de Canadiens, et je songe aussi bien à nos autochtones qu'aux trappeurs blancs, dépendent de la chasse et du commerce des fourrures pour gagner leur vie, et dans certains cas, pour assurer leur existence même. Une industrie établie depuis aussi longtemps que celle du piégeage ne doit pas être bouleversée à la légère. Les chasseurs de phoques de Terre-Neuve connaissent trop bien ce phénomène. Non, monsieur l'Orateur, au contraire le bill pourvoit aux besoins de ceux qui sont le plus directement visés par toute modification du commerce des fourrures. Il ne privera pas le trappeur des outils essentiels à son métier d'un trait de plume.

Nous qui vivons dans le confort relatif des villes, ne sommes par les seuls à ressentir les effets du changement en devant transformer notre conscience et nos attitudes. Il y a ceux qui doivent payer la note. Ainsi, un piégeur d'animaux à fourrure qui gagne $7000 par an doit investir une partie de son revenu dans l'achat et l'entretien de son matériel. Le prix d'un piège à mâchoires classique oscille entre $2 et $5. Multipliez cela par 30 ou 40 et vous verrez que si le prix moyen du piège est de $3.50, cela coûte environ $105. Par ailleurs, un piège à mâchoires pèse une livre et demie; multipliez cela par 30 et vous verrez que le trappeur doit transporter 45 livres de pièges jusqu'au lieu de piégeage.

Il existe un modèle de piège qui pourrait remplacer le modèle classique, le Conibear. On a dit qu'il s'agit là d'une solution de remplacement acceptable. Il y a toutefois deux éléments à ne pas négliger. Premièrement, ce genre de piège coûtera de $14 à $25; 30 pièges à $25 pièce coûteront $750 au trappeur. Vous admettez que la dépense est de taille. Par ailleurs, ces pièges pèsent quatre livres dix onces. Le poids total de 30 pièges serait donc de 123 livres. Je ne voudrais pas devoir porter de 30 à 40 pièges Conibear à travers les bois en hiver, monsieur l'Orateur. Nous désirons montrer que nous ne voulons pas nous contenter d'instaurer une réforme dans un secteur économique relativement peu important. Nous essayons avec ce bill de tenir compte des besoins et des intérêts des personnes qui sont directement ou indirectement en cause.

J'ai déjà dit que pour le moment, le piège Conibear pouvait remplacer le piège à mâchoires classique. J'ai dit que ce n'est pas une solution raisonnable ni logique en raison du poids et du prix de ce piège. Il convient toutefois d'envisager l'utilisation d'autres modèles de pièges.

Le comité fédéral-provincial sur le piégeage sans cruauté a demandé et reçu un certain nombre de modèles. On a présenté en réalité plus de 100 modèles brevetés au comité. Il faut beaucoup de temps pour faire des essais et comparer ces pièges et le comité ne fera pas ses recommandations définitives avant trois ans. L'Association canadienne de normalisation a cependant testé mécaniquement quatre modèles de pièges pour le comité. Il s'agit des pièges Bigelow, Hanson, Dahlgner et Instant Killer. Ces pièges ont chacun leurs avantages, le plus important est que l'animal n'est pas pris par la patte, mais ils sont tous très lourds. Ainsi, le Bigelow pèse deux livres et demie, l'Instant Killer pèse environ six livres. Multipliez cela par 30 et vous verrez que c'est intransportable. Cet exposé peut paraître assez pessimiste, mais l'existence de plusieurs variétés de pièges prouve que l'on peut considérer le problème comme résolu en principe.

On connaît les exigences à respecter dans le choix d'une autre méthode de piégeage: le prix, le poids, la puissance et la technique de capture. Les moyens techniques de base existent; il faut les améliorer. Les modèles actuels ne sont pas des solutions de rechange pratiques mais il existe théoriquement des possibilités. Il faut donc s'attacher à améliorer les modèles actuels, à supprimer les caractéristiques qui éliminent les modèles de pièges mentionnés et d'autres modèles comme solution de rechange. En donnant force de loi à cette proposition, on donnera l'influx nécessaire à la réalisation de ces changements.

● (1730)

En tant que Canadiens, nous nous vantons d'être civilisés et humains. Nous nous faisons gloire aussi de notre nature équitable. L'adoption de ce bill nous permettrait de continuer à nous glorifier de ces vertus. Toutefois, notre sincérité et notre intégrité pourront être mises en doute si nous n'interdisons pas l'utilisation de pièges à mâchoires. En adoptant ce bill, monsieur l'Orateur, nous traduisons notre préoccupation de façon concrète et elle ne sera donc pas écartée comme n'étant qu'une simple suite de lieux communs.

Les efforts que déploie présentement le comité fédéral-provincial sont des plus louables. En étudiant attentivement chaque proposition, le comité maintient sa crédibilité en tant que vérificateur légitime de nouveaux modèles de pièges. Par ses nombreuses consultations avec l'Ordre des médecins vétérinaires de l'Ontario, à l'Université de Guelph, le comité préserve le caractère scientifique médical de ses enquêtes. En adoptant ce bill, nous donnerons force exécutoire aux efforts concertés des membres de ce comité et le bill servira d'exemple aux gouvernements provinciaux.

Il est nécessaire d'établir clairement que les provinces doivent s'intéresser activement à cette question. Le comité s'occupe actuellement à élaborer des normes et des méthodes de piégeage sûr. Ces normes, une fois qu'elles seront officiellement reconnues, seront mises en application dans tous les territoires relevant de l'autorité fédérale où s'exerce cette activité. Il est nécessaire que les provinces se rendent compte que le gouvernement fédéral n'agit pas inutilement. Si l'on adopte cette modification, les gouvernements provinciaux devront emboîter le pas. C'est après tout aux provinces qu'incombent la gestion et le contrôle des animaux à fourrure. Le gouvernement fédéral peut fournir les données permettant de restructurer la politique en matière de piégeage. Il peut apporter des modifications à sa propre législation qui correspondent à l'esprit des données. Il ne peut cependant modifier les lois provinciales. Mais l'exemple entraînant, cette modification donnera le branle nécessaire au changement.

Le bill à l'étude constitue une proposition rationnelle et bien conçue. Le bill adopte un ton raisonnable et joint le côté pratique à l'idéal d'un traitement moins cruel des animaux. Il établit pour les gouvernements provinciaux un modèle à suivre. Enfin, et chose peut-être plus importante, il protège à la fois les trappeurs et les gens intéressés au piégeage sans cruauté.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais demander à mes collègues de la Chambre de donner leur appui à la mesure présentée par le député d'Esquimalt-Saanich visant à interdire les pièges à mâchoires. Je félicite mon collègue, le député de Comox-Alberni (M. Anderson), de proposer que le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je félicite mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette grave question et d'avoir pris l'initiative de recommander des mesures constructives pour y remédier. Il s'est sérieusement penché sur toute cette question du piégeage des animaux.

C'est l'admirable travail de la femme d'un de nos anciens collègues, M^me^ Hugh John Flemming, qui a éveillé en moi cet intérêt pour la question. M^me^ Flemming est une grande Canadienne de ma circonscription. Elle a fondé le Kindness Clubs dont les travaux méritoires se sont étendus au monde entier.

Je voudrais exprimer mon appui enthousiaste pour ce bill qui demande la modification du Code criminel de manière à interdire les pièges à mâchoires ainsi que d'autres méthodes cruelles de capture. Le piège capturant les animaux par les pattes est la forme la plus barbare de torture infligée par l'homme au règne animal. Comme son nom l'indique, le piège attrape sa victime par la patte et la retient dans l'étau de ses mâchoires d'acier. L'animal ou l'oiseau piégé attend de mourrir de soif, de faim ou de froid, torture qui peut durer des jours et même des semaines. La victime peut également mourrir après avoir déchiré ou dévoré son pied ou sa patte.

Environ trois millions d'animaux à fourrure sont piégés chaque année au Canada pendant les cinq mois de la saison de trappe. On a toutefois calculé que six millions d'oiseaux ou d'animaux—aigles, hiboux, porcs-épics, pics bois, etc.—sont capturés accidentellement et meurent inutilement à cause de l'utilisation continue de ce genre de pièges.

Ce piège primitif est le principal moyen attraper des animaux à fourrure au Canada. Il y a environ 20 ans, on a inventé et mis sur le marché un piège appelé Conibear qui attrape et tue l'animal instantanément ou en l'espace de quelques secondes. Ce piège a des désavantages: il coûte cher et il n'est pas vraiment efficace pour le piégeage des canidés tels le loup, le renard et le coyote. Le renard, le plus important d'entre eux sur le plan commercial, représente seulement 1.5 p. 100 de toutes les peaux qui se vendent. Bien d'autres travaux de recherche s'imposent pour améliorer ce piège, même s'il est déjà supérieur au piège à mâchoires actuel, mais son usage n'est pas encore très répandu.

En septembre 1973, on réclamait un comité fédéral-provincial du piégeage sans cruauté, et la Conférence fédérale-provinciale de la faune en fondait un de huit membres. Au bout de six mois, on engageait un coordinateur pour en organiser les travaux, de sorte que le comité entra en fonctions seulement vers le milieu de 1974. Huit mois après sa création, le comité ferait ses buts et objectifs.

Le comité avait pour mandat de coordonner et de promouvoir le mise au point de méthodes et de dispositifs de piègeage sans cruauté; de recommander aux provinces des pièges et techniques de piégeage qui permettront, selon l'état actuel de la science ou de l'art, de retenir et de tuer les animaux à fourrure d'une façon plus humaine, moins cruelle.

Tout cela est très beau en apparence mais qu'a fait le comité? Le comité a reçu—jusqu'à présent plus de 100 modèles de pièges à examiner. On en est au dernier stade des essais pour trois modèles et aux premiers stades pour quatre modèles; les essais portent sur les aspects mécanique et biologique. Si les résultats de ces essais sont satisfaisants, le comité procédera à des essais sur le terrain. Autrement dit, aucun piège n'a été complètement testé. La raison en est toute simple. Ce comité n'a pas assez d'argent pour financer convenablement ses travaux.

C'est une bonne chose que le gouvernement ait créé un comité pour étudier la question, mais il montrerait qu'il s'en préoccupe réellement s'il donnait suffisamment de fonds au comité pour que l'on puisse rapidement trouver une solution et mettre fin ainsi à la cruauté envers les animaux sauvages.

Enfin, on propose dans ce bill de modifier le Code criminel afin d'interdire l'utilisation de pièges et autres méthodes cruelles de capture des animaux lorsqu'on peut ou lorsqu'on pourra en utiliser d'autres. J'appuie sans réserves cette mesure et je trouve que c'est à cet égard que le gouvernement devrait effectivement apporter son appui financier à la mise au point d'un piège à effet rapide qui rendrait le piégeage moins cruel et répondrait en même temps aux besoins des trappeurs.

Je suis également d'accord sur la période de transition prévue puisque tout le monde admet qu'il ne serait pas pratique d'abolir les méthodes de piégeage actuelles lorsqu'il n'y a pas de d'autres solutions pour les trappeurs. Le gouvernement devrait également subventionner une partie des frais de remplacement des vieux pièges par de nouveaux pièges moins cruels.

Le gouvernement ne doit pas se contenter d'admettre que les pièges servant à capturer les animaux par les pattes sont cruels mais il doit affirmer ses convictions en finançant la recherche d'autres moyens de remplacer les vieux pièges. Un jour viendra où cette forme de piégeage sera chose du passé. Mais on ne devrait pas attendre plus longtemps.

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) de l'initiative qu'il a prise. On a vu toutefois dans la dernière demi-heure que le bill C-208, dans sa forme d'alors, n'existe plus du tout par suite du consentement unanime et de l'accord de la Chambre. Cette question sera renvoyée au comité permanent des pêches et forêts, qui l'étudiera.

Il y a deux points à soulever lorsqu'on discute d'une question comme celle-là. L'un concerne ceux dont l'industrie de la fourrure est le gagne-pain. Nulle part n'est-il question de pouparlers qui auraient eu lieu afin de protéger le sort de ceux qui vivent de cette industrie. Trop souvent, avec la meilleure intention du monde, on fait des gestes pouvant nuire aux Canadiens qui tirent leurs revenus de cette seule industrie.

D'autre part, il faudrait penser davantage à l'aspect éducatif, en encourageant l' établissement de programmes accrus en matière d'éducation. J'espère que les membres du comité permanent s'y attarderont et qu'ils feront des recommandations ou suggestions à cet effet. On pourrait voter des crédits pour encourager la présentation, dans les média et à la télévision éducative, de toute l'histoire de l'utilisation des pièges à mâchoires. Peut-être des progrès notables seraient-ils accomplis si les émissions de télévision montraient les souffrances qu'endurent ces animaux à fourrure lorsqu'ils sont pris de cette façon.

● (1740)

Le gouvernement devrait s'intéresser de très près aux méthodes de piégeage légitimes au Canada. Il faut faire quelque chose. Le gouvernement a pris nettement position. Sauf erreur, l'Université de Guelph aurait reçu une somme d'environ $60,000 pour faire des recherches dans ce domaine et je recommanderais qu'on ne se contente pas de sensibiliser telle ou telle région au moyen d'émissions éducatives pour initier les gens qui tôt ou tard feront du piégeage leur gagne-pain. Un comité aurait déjà été mis sur pied grâce à l'aide fédérale pour étudier la question. Malgré les difficultés possibles au chapitre des juridictions, c'est un sujet, je crois, qui peut très bien être soulevé par un député pour accélérer les choses, grâce à la collaboration et de la discussion, et apporter les résultats que nous souhaitons tous.

[M. Howie.]

Je conclus en réaffirmant que, dans l'étude de cette question, nous ne devons pas seulement considérer les méthodes de piégeage, mais aussi nous préoccuper des emplois en jeu. Cela m'embarrasse toujours un peu lorsque, pour régler un problème nous envisageons de prendre des mesures qui risquent d'en créer un autre plus grave encore. J'espère personnellement que les différents ministères, entre autres le ministère de l'Environnement et le ministère des Sciences et de la Technologie, trouveront une manière moins cruelle de prendre les animaux au piège. On pourrait penser qu'à une époque techniquement si avancée, on ne devrait pas avoir à s'occuper de l'emploi de ces pièges datant d'un autre âge. J'ose espérer que cette mesure, lorsqu'elle sera présentée à un comité, sera étudiée avec l'aide de spécialistes, de gens qui s'y connaissent dans ce domaine, de sorte qu'on puisse remédier à la situation qui existe actuellement.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat mais j'ai entendu tant de bons discours que cela m'a donné l'envie et l'inspiration d'en faire un moi aussi. En effet, je me demande si nous ne pourrions pas élargir le sujet que nous devons renvoyer au comité. Pour le moment, le sujet qui sera renvoyé au comité aux fins de discussion est l'emploi de pièges à mâchoires cruels.

J'ai eu l'occasion d'assister à d'autres formes de massacre d'animaux. Il y a deux ans, je suis allé aux îles-de-la-Madeleine pour voir la chasse au phoque. J'ai vu des bébés phoques se faire assommer avec un gourdin et l'on n'a rien fait ou presque pour y remédier. Certains députés de mon parti s'opposent fermement à ce genre de chasse. En même temps, nous comprenons les problèmes économiques auxquels font face les gens qui chassent le phoque. Notre chef est allé à Terre-Neuve et a parlé à certains de ces chasseurs, qui lui ont fait part des difficultés financières auxquelles ils se heurteraient si l'on interdisait la chasse au phoque.

Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) a attiré notre attention sur les problèmes financiers qu'entraînerait une sorte d'interdiction de la chasse, en particulier la chasse au renard et à d'autres animaux à fourrure.

Il importe que toute étude porte également sur les conséquences économiques d'une interdiction totale. J'espère que lorsque le comité sera saisi de cette mesure, son ordre de renvoi sera élargi de façon à inclure l'étude des conséquences économiques et financières qu'aurait une interdiction totale. Je remarque que l'un des députés de Terre-Neuve semble impatient de prendre la parole à ce sujet. Sans doute connaît-il bien la chasse au phoque et les répercussions économiques et financières qu'elle a sur sa province. J'espère que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—c'est une circonscription que j'ai toujours du mal à prononcer: cela ressemble un peu à Esquimau sandwich.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Saanich. S-a-a-n-i-c-h.

M. Gilbert: Merci. Je remercie toujours mes collègues qui ont l'obligeance de m'aider. J'espère que le député qui a proposé ce bill en présentera un autre traitant de la gentillesse pour les êtres humains. L'un des députés qui a pris la parole avant moi a parlé de la ferme de Hugh John Flemming, qui a créé un club de la gentillesse envers les animaux. Il est grand temps de créer un club de la gentillesse pour les êtres humains. Je croyais qu'un ancien diplomate, un député qui a fait partie de missions diplomatiques dans le monde entier, nous proposerait un bill tendant à abolir les armes nucléaires qui tuent les gens par milliers. Lorsque je pense à Nagasaki et à Hiroshima, je me dis que son prochain bill devrait traiter de la gentillesse envers les êtres humains.

J'espère aussi que le député en élargira la portée et inclura le problème des abattoirs. Qu'y a-t-il d'humain dans le fait de frapper une vache sur la tête avec un énorme marteau ou d'égorger un poulet ou une dinde? Je remarque que le député de Niagara Falls (M. Young) est d'accord avec moi. C'est pourquoi, bien qu'il soit important que le député ait présenté le bill à la Chambre à ce moment-ci, sa portée est plutôt limitée. Il devrait en fait comprendre le domaine plus étendu du traitement sans cruauté des autres animaux, plus particulièrement dans le cas des êtres humains. J'attendrai avec impatience que le député présente d'autres bills à la Chambre concernant les êtres humains, mais je suis très heureux que ce bill soit renvoyé au comité.

● (1750)

M. Roger Young (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Broadview (M. Gilbert) d'avoir remarqué mon hochement de tête pour lui montrer que j'étais d'accord avec lui. Mes idées rejoignent en partie les siennes, et je vais expliquer ce que je veux dire. Je ne parlerai pas longtemps parce que je veux avoir repris ma place avant 6 heures pour permettre le renvoi du sujet de ce bill au comité.

J'ai entendu des interventions ce soir, monsieur l'Orateur, qui m'ont poussé à vouloir faire quelques commentaires qui pourraient situer la question dans une perspective un peu plus juste. Nous avons parlé de la mise à mort des animaux. Le député de Broadview en a parlé exactement comme je l'aurais fait. Il n'y a pas vraiment de belle façon de mourir, qu'il s'agisse d'êtres humains ou d'animaux. C'est la mort et c'est tout à fait final.

J'ai entendu le député qui a initialement proposé le bill cet après-midi parler de châtiment cruel et inusité, ce qui est quelque chose dont il est habituellement davantage question dans un débat sur la peine capitale plutôt que sur les pièges servant à capturer les animaux par les pattes. Je me demande s'il nous aurait fait part de certains de ses sentiments dans cet autre débat.

J'ai été élevé à la campagne monsieur l'Orateur, et j'ai vu naître et j'ai vu mourir. J'ai vécu à côté d'animaux et j'ai dû en tuer avec le moins de cruauté possible quand ils avaient été blessés ou étaient nés difformes. Ce n'est pas une tâche agréable. Mais je voudrais bien faire comprendre à la Chambre que tous ceux qui se livrent au piégeage et tous ceux qui fabriquent et vendent des pièges sont des sans-cœur assoiffés de sang, des monstres insouciants.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je n'ai pas dit cela.

M. Young: Monsieur l'Orateur, certains semblent le croire. Je ne dis pas que c'était une citation exacte, mais que certaines personnes, à la Chambre ou à l'extérieur, semblent être de cet avis. Je viens d'une circonscription qui compte la plus grande manufacture de pièges au Canada, et je pense donc pouvoir parler en connaissance de cause.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ah!

M. Young: Je ne parle pas entièrement en son nom. Le député a dit: «Ah!» J'ai déjà eu plusieurs entretiens avec ce fabricant à propos de ses produits et de l'amélioration de ses pièges et des améliorations qu'il se propose d'y apporter.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il pourrait fabriquer de meilleurs pièges à souris.

M. Young: Ils ont essayé d'améliorer tous leurs pièges, y compris les pièges à souris. Cette entreprise—je ne la nommerai pas—le député peut en être certain, a été la première à commercialiser le piège Conibear, le moins cruel que nous ayons aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, elle fabrique également le piège à machoires Victor. Peut-être que le député l'ignore, mais le piège Victor a été amélioré et comporte maintenant des mâchoires en saillies coussinées, et ces mâchoires ne sont pas renforcées de pointes. De cette manière, monsieur l'Orateur, le piège est moins cruel, mais cela ne ressort pas du bill du député.

Je n'aime pas cela nécessairement, mais je peux également signaler, d'après les chiffres de vente, que près de 20 p. 100 des pièges vendus au Canada sont des pièges Conibear, des pièges moins cruels, et que près de 80 p. 100 sont des pièges à mâchoires. Cela révèle une chose, ce sont les clients qui décident. La demande fait loi. S'il n'existe pas un autre type de piège acceptable, le trappeur ne l'achètera pas. Et cela n'existe pas aujourd'hui.

Le bill du député soumettrait les fabricants. les marchands et les importateurs de pièges à une peine criminelle. Je doute qu'il soit juste d'agir ainsi étant donné l'absence d'une autre solution acceptable. C'est ce que je reproche notamment à la mesure du député à laquelle je me serais opposé avec force, car je pense qu'elle traite injustement ceux qui essaient de fabriquer un meilleur piège.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le bill a été retiré.

M. Young: Le bill a été retiré, mais d'après les conversations que j'ai eues avec certains de ces fabricants depuis un ou deux ans et pas plus tard que cet après-midi, je sais tous les comités dont il font partie. Je suis au courant de toutes les sessions d'étude où ils vont et je sais combien ils dépensent pour mettre au point des moyens de capture moins cruels. Donc, je ne pense pas que nous devions rejeter la responsabilité de tout ceci sur le dos du fabricant de pièges ou celui du trappeur, comme l'a si bien fait remarquer le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). Ces gens n'ont pas d'association puissante pour négocier en leur nom, pour plaider leur cause; et je sais que le député des Territoires du Nord-Ouest a fait un excellent travail ce soir en faisant valoir ce point de vue.

Je voulais seulement faire valoir l'autre côté de la médaille, monsieur l'Orateur. D'autres points semblables peuvent être soulevés en comité. Je sais que les fabricants, les gens de l'industrie et du commerce seront heureux de pouvoir en parler en comité car cela permettra d'étudier la question sous un nouveau jour et de faire connaître les deux côtés de la médaille.

Je suis très sensible à la requête présentée par le député au nom des animaux. Je préfère de beaucoup aller au zoo. Je ne suis pas chasseur ni trappeur. Je n'ai pas tiré de coups de fusil depuis des années et je préfère voir les animaux sauvages dans les films ou à travers l'objectif d'une caméra que de les tenir au bout d'une carabine. Mais j'aimerais dire seulement cela pour apporter un peu d'objectivité à la discussion. Je suis heureux que le comité puisse étudier l'objet du bill plutôt que la mesure elle-même.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Munro (Esquimalt-Saanich) telle que modifiée est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conséquence, l'objet du bill est renvoyé au comité permanent des pêches et forêts.

L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DE CERTAINES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX TAUX DES ALLOCATIONS DE FORMATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-19, tendant à modifier ou abroger certaines lois pour faciliter la compression des dépenses du gouvernement, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans un débat qui se déroule déjà depuis quelque temps et je suis sûr que certaines des remarques que je vais faire ont déjà été entendues. A mon avis, il convient cependant de les répéter. Espérons que certaines ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les discours qu'ont prononcés les députés sur le bill C-19. J'aimerais faire quelques commentaires à propos de deux d'entre eux. Mon ami le député de Vegreville (M. Mazankoski) a fait un excellent exposé de la mauvaise gestion des affaires de notre pays de la part du gouvernement. Il est bon de répéter certaines de ses remarques. Les commentaires qu'il fait à la Chambre sont toujours très approfondis et j'aimerais le féliciter de la façon dont il a contribué au présent débat.

Le présent bill ne constitue pas un véritable bill sur la compression des dépenses du gouvernement. Dans les domaines où le bill propose d'imposer des mesures de restriction, il faudra probablement faire des sacrifices très importants tant du point de vue humain que du point de vue financier. Mon ami le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a également souligné que le bill à l'étude ne prévoyait pas de véritables mesures d'austérité. Il avait raison. Les gouvernements sont bien connus par le fait qu'ils n'appliquent pas ce qu'ils prêchent. Le gouvernement fédéral nous fait l'affront de prêcher des mesures d'austérité et de les imposer à tous sauf à lui. Une telle position est véritablement indéfendable. Cela revient à déclarer: faites comme je dis et non pas comme je fais.

On trouvera un exemple de cette attitude dans le budget supplémentaire que le gouvernement fédéral a annoncé en même temps qu'il a précisé quel serait le montant total de ses dépenses pour l'année en cours. Le budget annoncé récemment s'élève à 594 millions de dollars, ce qui a amené le président du Conseil du Trésor (M. Andras) à se réjouir du fait qu'il était considérablement inférieur à ceux des années précédentes. Le gouvernement prouve ainsi qu'il est déterminé à plafonner ses dépenses dans le cadre de la lutte contre l'inflation, a-t-il dit.

Mais sans nous laisser de répit, ni même le temps de savourer un peu ce magnifique exemple de privation, le président du Conseil du Trésor nous annonce que les dépenses fédérales vont peut-être atteindre cette année les 42.2 milliards, soit 6 de plus que l'an dernier. Cela veut dire que 2 milliards de dépenses supplémentaires restent à venir, et qu'en tout les dépenses fédérales de 1976-1977 vont accuser l'augmentation phénoménale de 16 p. 100. Que c'est beau, pour un gouvernement qui prêche la modération au commerce et à l'industrie, qui rabaisse les augmentations salariales à 10 p. 100 on moins, qui a fait plafonner les profits. Ce gouvernement si amateur d'économie, qui s'est arrangé pour que la Commission de lutte contre l'inflation, chien de garde de tout ce beau système, se contente d'un budget qui a doublé par rapport au premier.

Tout cela n'aurait pas été si mal si le budget supplémentaire avait comporté des crédits importants pour réduire un taux de chômage effrayant. Mais il n'en est pas question. Sur les 594 millions, 15 p. 100 seulement sont prévus pour les programmes de main-d'œuvre comme les initiatives locales et la formation. Le reste sera surtout consacré à des questions vitales comme ce prêt de 25 millions à la Jamaïque, ces 63 millions de subventions aux compagnies ferroviaires, et ces 33 millions en faveur du bilinguisme.

La prochaine fois qu'il prêchera la modération en continuant de faire de folles dépenses, le gouvernement ne réussira peut-être pas à capter l'attention des Canadiens ni à leur inspirer confiance. Ce que nous désirons, dans mon parti, c'est un Canada uni, un Canada non amputé du Québec, un Canada qui offre l'égalité de chances à chacun des habitants de notre grand pays. Je pense que la grande majorité des habitants de l'Ouest ont une opinion tout à fait modérée, large et bienveillante de leurs compatriotes canadiens de tous les coins du pays, sans oublier les Canadiens-français. Cette attitude raisonnable,

on la déforme, on la travestit. Et ce n'est pas la faute des Canadiens de l'Ouest. On croit, opinion qu'entretiennent indirectement les hommes politiques libéraux et que font leur d'autres citoyens qui devraient être mieux avisés, que toute opposition au parti libéral ou à son programme officiel de bilinguisme est entachée de racisme. Ce n'est tout simplement pas le cas.

● (2210)

Le gouvernement Trudeau fait l'objet du mépris des Canadiens de l'Ouest depuis plus de cinq ans, non pas à cause de ses politiques de bilinguisme mais plutôt de son administration étonnamment mauvaise. Le gouvernement Trudeau, loin de répondre aux profondes préoccupations des Canadiens de l'Ouest au sujet de leur rôle dans la Confédération, n'a même pas su les percevoir, et le bill C-19 en est un exemple flagrant. Il n'a pas donné à la nation dans son ensemble l'ombre d'une administration sensée.

A un niveau local, le gouvernement actuel a gaspillé les ressources naturelles de l'Alberta à un point tel qu'il aurait entraîné la chute du cabinet en l'espace de quelques semaines s'il avait appliqué son programme, même en partie, à l'Ontario ou au Québec.

Il importe d'exposer à nouveau le point de vue de l'Ouest et de réfuter certains des préjugés sinistres qui ont cours à l'heure actuelle, car un nombre croissant de mythes ne sont pas simplement malveillants à l'endroit des Canadiens de l'Ouest, mais laissent entendre que le parti conservateur sous la direction de notre chef compétent ne peut par sa définition même diriger un pays divisé confirmant ainsi la théorie des libéraux qui croient qu'eux seuls sont en mesure de gouverner.

Ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, nombre de gens dans l'Ouest considèrent d'un mauvais œil la politique du bilinguisme—non pas parce que certains de ses aspects sont néfastes, mais parce qu'ils sont ridicules. Les règlements concernant l'emballage et l'étiquetage ainsi que la directive rigoureuse selon laquelle les substances chimiques qui se trouvent dans la plupart de nos produits alimentaires modernes doivent être énumérées dans les deux langues produisent ici un charabia bilingue qui ne profite à personne.

On savait dans l'Ouest du Canada longtemps avant que le gouvernement ne le reconnaisse que la tentative coûteuse en vue d'enseigner une deuxième langue aux fonctionnaires aboutirait à un échec. Les gens de l'Ouest prétendent depuis des années qu'une langue ne peut s'apprendre qu'à l'école. Au lieu de se renseigner et de chercher à leur venir en aide, le nouveau secrétaire d'État (M. Roberts) donne des entrevues à Toronto, débitant la même vieille rengaine au sujet du gars de l'Ouest qui est censé croire qu'un agent de la Gendarmerie lui dira un jour qu'il est obligé d'apprendre le français. Ce dernier, monsieur l'Orateur, promet de suivre fidèlement la voie que lui a montrée son prédécesseur en tant qu'instigateur d'un nationalisme étroit qui répugne autant aux Canadiens de l'Ouest qu'à ceux du Québec, parce qu'il cherche à étouffer leurs sentiments, à emprisonner leurs esprits et à les isoler du reste du pays.

De nombreuses divergences de vues parfaitement légitimes existent dans les relations entre le Québec et les neuf autres provinces. Il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Nous le savons fort bien en Alberta, parce que de nombreuses situations particulières au Québec se retrouvent aussi en Alberta. Les deux gouvernements provinciaux ont entretenu des rapports aussi étroits qu'il peut en exister entre deux gouvernements au sein de notre pays où l'on se chamaille par trop souvent. Les électeurs de M. Lougheed sont parfaitement au courant de ces rapports et ils ne lui en tiennent pas rigueur.

Une préoccupation constante dans l'Ouest concerne le transport des gens et des biens. Il est bien évident qu'il serait bien plus facile pour les gens de se comprendre mutuellement si notre vaste pays était doté de moyens de transports commodes et bon marché. Contrairement à cela, le gouvernement libéral s'entête à épouser la formule selon laquelle l'usager paie le transport, ce qui défavorise terriblement les deux extrémités du pays. Le gouvernement multiplie les obstacles au transport au lieu de les atténuer, sauf pour les membres de sa propre coterie.

Notre ministre des transports (M. Lang) a coûté aux contribuables quelque $740,000 en frais de transport aérien alors qu'il aurait pu, comme le font d'ailleurs les autres députés, se servir des lignes commerciales régulières, ce qui eût été beaucoup moins onéreux. Sur ces $740,000, $8,000 environ lui ont servi à assister au match de la coupe Grey l'an dernier, et plus de $10,000 à le transporter chez son beau-frère qui donnait une soirée chez lui.

Comment peut-on avoir confiance en un gouvernement dont l'un des ministres gaspille avec tant de désinvolture les deniers publics chaque fois qu'il lui prend l'envie d'aller faire un voyage en avion? Saskatoon n'est pas un coin isolé et inaccessible, hors du circuit des vols réguliers quotidiens.

Le bill C-19 n'est pas sincère, monsieur l'Orateur. Il est conçu pour faire croire aux citoyens qu'il s'agit seulement de la pointe de l'iceberg et simplement d'un exemple des efforts d'économie entrepris par le gouvernement. Je suis ahuri de la façon dont nos dirigeants jonglent avec les chiffres lorsqu'ils veulent nous faire apprécier une idée ou une politique. Leur talent de manipulateurs, à des fins politiques, ne cesse de m'étonner.

Nous savons tous que le gouvernement pourrait mettre un peu plus d'ordre et de rigueur dans bien des aspects de son activité. Je songe notamment à la façon dont le gouvernement, ses ministères et ses sociétés contrôlent leur financement interne. Sans doute des améliorations dans ce domaine ne sont-elles pas de nature à trop attirer l'attention de la presse, mais le rétablissement du contrôle financier par le Parlement n'en demeure pas moins l'une des difficultés viscérales que nous devons régler.

Les systèmes de contrôle et de gestion des finances du gouvernement du Canada, de ses sociétés et de ses ministères, sont bien loin de respecter des normes minimales acceptables de qualité et d'efficacité, et je me demande jusqu'à quand le gouvernement compte que les Canadiens supporteront les carences manifestes et les méthodes tortueuses qu'il a engendrées. Ce que nous voulons au Canada, monsieur l'Orateur, c'est un gouvernement qui accepte de traiter avec la population ouvertement et sans détour, et non pas un gouvernement qui cache la vérité.

Je suis prêt à parier que le chef canadien qui le premier parlera à la population un language simple et clair gagnera à sa cause un nombre appréciable d'incrédules. De nos jours, les gens en savent long. Ils remettent la palme non pas à ceux qui promettent la perfection ou qui prétendent ne s'être jamais trompés, mais à ceux qui, malgré leurs limites, s'efforcent de faire de leur mieux, de façon intègre et intelligente. Si le politicien agit autrement, cela signifie qu'il souffre d'insécurité ou qu'il méprise ses électeurs.

Je crois que les Canadiens sont en quête de nouvelles voix, de nouvelles idées et de nouveaux chefs, et même si le gouvernement a ses limites et qu'il ne peut résoudre tous les problèmes, nous refusons, en tant que Canadiens, d'accepter l'échec et la médiocrité. Ce n'est pas là notre patrimoine canadien.

Il faut admettre que notre parti n'a pas été parfait, aucun ne l'est. Nous avons commis des erreurs et nous les avons payées, mais notre parti a toujours donné une bonne direction, manifesté de la compassion et réalisé des progrès, c'est un parti qui investit surtout dans la population, et nous croyons fermement que, pour évaluer un gouvernement, il ne s'agit pas de connaître sa cote de popularité auprès de l'élite, mais son sens de l'honnêteté et de l'équité dans ses rapports avec les personnes qui doivent compter sur lui. Les hommes d'affaires, les syndiqués, les agriculteurs, les éducateurs, les hommes de science et les membres du gouvernement ne doivent pas lutter isolément mais devraient rechercher les mêmes objectifs et les occasions communes. Voilà le genre de gouvernement que nous aurions sous la direction du chef de l'opposition officielle (M. Clark).

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, à propos du bill C-19 qui abroge certaines lois, permettant ainsi au gouvernement de réduire ses dépenses, j'aimerais faire quelques observations sur la nécessité pour le gouvernement de comprimer ses dépenses. Depuis quelques mois déjà, le message qui nous parvient des électeurs d'un peu partout au Canada est clair et net. Nous avons besoin d'aide pour lutter contre l'inflation, et d'aide de tous les coins du pays. Nous devons convaincre le public que le gouvernement est sérieux dans ses intentions, et la meilleure façon de le faire c'est de lui servir d'exemple.

En période d'austérité, il nous faut décider quels programmes peuvent être supprimés ou élagués de façon à nous permettre de réduire nos dépenses. Ces programmes devront être de ceux dont la suppression n'affectera pas sensiblement le bien-être des Canadiens. Par conséquent, une des choses à faire c'est de supprimer les programmes de dépenses devenus inutiles, ou ceux que nous ne pouvons nous permettre en période d'austérité.

Certains programmes ont atteint les objectifs qui leur avaient été fixés; le gouvernement fédéral n'a donc pas à continuer de les financer, mais au besoin leur trouver d'autres sources de financement, le secteur privé, par exemple. Enfin, certains programmes nés d'excellentes idées n'ont pas répondu à l'attente du gouvernement: il faut le reconnaître et y mettre un terme.

● (2020)

Il y a d'autres programmes dont le gouvernement avait nettement l'intention d'atteindre les objectifs, et il a réussi. Voilà pourquoi il faut mettre fin aux programmes dont les objectifs ont été atteints. On peut en reconnaître trois exemples dans le cas de la Compagnie des jeunes Canadiens,

d'Information Canada et de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, dont le programme est mieux connu sous le sigle anglais IRDIA. Je pense que la fin de ces programmes illustre bien l'attitude adoptée par le gouvernement fédéral dans la révision de ses politiques, en examinant ce qui peut se faire et en mettant un terme aux programmes devenus inutiles.

J'aimerais parler un peu plus longuement du programme IRDIA, car il s'agit de celui que je connais le mieux, m'y étant intéressé pendant le plus clair de ses dix années d'existence. Mis en œuvre en 1966, ce programme a exercé une influence vraiment positive sur la recherche et le développement scientifiques au cours des derniers dix ans. Il avait été conçu en vue de stimuler la recherche appliquée à l'industrie.

On procédait comme suit: une société qui consacrait à la recherche une somme supérieure à la moyenne des dépenses de recherche des cinq années précédentes devait bénéficier d'un dégrèvement fiscal de l'ordre de 150 p. 100. Les sociétés réalisaient donc un bénéfice aussi longtemps qu'elles relevaient leur budget de recherche et de développement. Beaucoup d'entreprises canadiennes se sont prévalues de cet avantage. La plupart des laboratoires de recherche ont été construits au cours des dix dernières années et les sociétés en cause ont directement profité de cette mesure. Les sociétés ne peuvent toutefois pas continuer de construire de nouveaux laboratoires uniquement pour bénéficier de ce dégrèvement fiscal et au cours des dix dernières années, très peu de sociétés en ont bénéficié.

En général, les sociétés n'intensifient pas indéfiniment leurs efforts en matière de recherche et de développement. Les dépenses de recherche finissent par se stabiliser. Ce qui arrive alors, c'est que le montant de base atteint le niveau des dépenses et les dépenses de recherche ne sont plus assez fortes pour donner droit à ce dégrèvement fiscal. Par conséquent, le programme a fait son temps. Il a fait ce qu'il avait à faire. On ne peut plus en retirer aucun avantage sous forme de réductions d'impôts. A une ou deux exceptions près, c'est là que nous en sommes. A mon avis, le maintien de ce programme ne servirait qu'à augmenter inutilement la paperasserie, et le gouvernement comme l'industrie peuvent très bien s'en passer.

En ce qui concerne l'ensemble de la recherche et du développement industriels, les stimulants qui avaient été mis en place ont été réexaminés au cours de l'année. M. Gordon Sharwood, un consultant privé engagé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, a dirigé une étude globale, en collaboration avec des fonctionnaires des sciences et de la technologie, pour examiner les programmes gouvernementaux en matière de recherche et de développement et voir si l'on ne pouvait pas les rajeunir et les améliorer. Ce groupe a notamment recommandé de mettre fin aux programmes qui ne sont plus efficaces, et de changer la formule de certains. On examine actuellement ces recommandations et on est en train d'élaborer de nouveaux programmes.

Si l'on examine les résultats obtenus, on voit que la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques a atteint ses objectifs et a fait son temps; mais il est absolument faux de vouloir en conclure que le gouvernement ne désire plus aider la recherche et le développement scientifiques. C'est pourtant ce qu'ont dit certaines personnes en lisant, il y a

quelques mois, dans le budget les intentions du gouvernement concernant la suppression de ce programme.

Je tiens à réfuter l'argument voulant que le gouvernement ne tienne plus à aider ou à encourager la recherche et le développement scientifiques et à affirmer que je suis moi aussi pour la suppression de ce programme. Il ne s'agit que de faire le ménage, de réexaminer nos lois, pour tenter de rendre nos programmes plus efficaces et pour diminuer les dépenses gouvernementales là où c'est possible, en cette période cruciale de compressions budgétaires.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur le bill C-19, le programme gouvernemental visant à comprimer les dépenses du gouvernement. Je ne pense pas que quiconque a le sens de l'économie n'est pas d'avis qu'il faut réduire les dépenses du gouvernement et que c'est là un de nos problèmes actuels.

M. Hogan: Je ne suis absolument pas de cet avis.

M. Kempling: Ce qui tracasse la plupart des députés de ce côté-ci, c'est la méthode utilisée pour réduire le coût des programmes et l'incidence qu'elle aura sur certaines régions du pays. Le député de Wellington (M. Maine) a parlé du programme instauré par la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, et j'estime que son application a eu de très bons effets. Les plus grands bénéficiaires de ce programme furent les très grosses sociétés qui avaient les services nécessaires de recherche et de développement et qui pouvaient en tirer profit. Je ne crois pas qu'un grand nombre de petites et de moyennes entreprises canadiennes ont réellement tiré grand profit du programme. Je ne dis pas que c'est la faute du gouvernement si ces entreprises n'ont pas bénéficié du programme. Le ministère n'a peut-être pas compris l'ampleur des difficultés avec lesquelles sont aux prises les petites et les moyennes entreprises.

J'ai bien hâte de connaître les nouveaux programmes qui seront présentés, et je connais bien des chefs de petites et de moyennes entreprises qui s'intéressent beaucoup aux programmes de recherche et de développement. L'un de leurs problèmes, c'est qu'ils n'ont pas les moyens d'accumuler les sommes nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de recherche et de développement. C'est là, je pense, la clef de leur problème. Bon nombre de petites et de moyennes entreprises souhaitent prendre de l'ampleur et acquérir le savoir-faire, et le sens du marché pour vendre davantage, mais, en fait, leur problème est un problème de liquidité. Je conseille donc au ministre des Finances (M. Macdonald) et à celui de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) d'envisager cette proposition sérieusement.

Les petites et les moyennes entreprises devraient avoir le droit d'accumuler des sommes sur une période de trois à cinq ans. Les mécanismes qui leur permettraient d'épargner cet argent ne nous intéressent pas pour l'instant. Il y a toujours moyen d'en créer au moyen de règlements. Mais le problème, c'est qu'elles ne peuvent mettre au point un produit pour le vendre sur le marché intérieur car elles ne disposent pas des fonds nécessaires. Le seul moment où elles peuvent vraiment consacrer de l'argent à la recherche et au développement, c'est lorsqu'elles réalisent des gains très élevés. Si jamais le marché fléchit, elles n'ont qu'à abandonner les recherches entreprises.

Je crois qu'il serait possible et réaliste de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour que les petites et les moyennes entreprises puissent accumuler une somme, disons de $35,000, $50,000 ou $100,000 sur une période de trois à cinq ans à une fin précise. Nous devons, bien sûr, nous assurer qu'elles mènent cette recherche à bonne fin, car si elles accumulent de l'argent à cet effet, nous voulons savoir que cet argent soit consacré à la recherche et au développement et à rien d'autre.

• (2030)

Je pense que c'est l'un des problèmes auxquels font face les petites et moyennes industries canadiennes et c'est aussi l'une des raisons qui expliquent que nous n'ayons pas une industrie secondaire fortement implantée. Ces sociétés n'ont pas les moyens d'entreprendre des programmes de recherche réalistes. J'en sais quelque chose, grâce à mon expérience personnelle auprès de sociétés avec qui j'ai travaillé au cours de ma carrière d'homme d'affaires. On nous suggérait périodiquement de fabriquer tel ou tel produit importé, mais on en revenait toujours à la question de savoir où se procurer les fonds pour acheter l'équipement de production, etc. C'est donc une histoire de gros sous, et il est extrêmement difficile de trouver des fonds pour lancer une idée, dans le secteur privé.

On devrait autoriser les sociétés à accumuler des fonds dans une caisse spéciale de recherche et de développement de façon qu'elles aient la possibilité de mener leurs projets à bonne fin. On favoriserait ainsi la production de biens vendus sur le marché intérieur et on pourrait peut-être réduire ainsi les importations et par là, avec le temps, améliorer notre balance des paiements. Nous pourrions ainsi nous donner les bases d'une industrie secondaire dont nous avons si désespérément besoin.

Nous reconnaîtrons tous, je crois, que les effets des dépenses publiques constituent un des éléments d'un problème général qui se pose à la plupart des pays du monde occidental, bien qu'il soit d'après nous, plus durement ressenti au Canada qu'ailleurs. La population canadienne sait très bien que nous devons faire quelque chose pour comprimer la dépense publique dont les effets sur l'économie et les affaires se traduisent par un manque évident de confiance dans l'économie.

La semaine dernière, une société de ma circonscription a donné un préavis de licenciement d'un an à ses employés. Elle a déclaré qu'elle allait quitter le Canada et se réinstaller dans son pays d'origine parce qu'elle n'aime pas le climat économique du pays. Si l'on dressait la liste des sociétés qui ont pris une décision sur semblable ou qui en parlent, on verrait qu'elle est longue.

Le manque de confiance dans le gouvernement et dans l'économie en général est lié à plusieurs facteurs, dont bien entendu, le spectre de l'inflation qui est à la base. L'homme de la rue entend nos dirigeants demander à chacun de se serrer la ceinture mais sans que le gouvernement lui-même le fasse. Je le répète, la suppression de certains de ces programmes aura des effets disproportionnés sur certaines régions du pays. Il nous faut bien examiner la question, car depuis plusieurs années nous avons cherché à diffuser la notion de l'universalité, mais si nous effectuons ces compressions, les régions les plus déshéritées en seront touchées de manière dramatique.

Nous devrions nous interroger sur l'effacité du MEER. Il serait intéressant de faire une étude de ces programmes et des industries qui ont été transférées d'une région à l'autre. Combien y en a-t-il encore en exploitation aujourd'hui? La théorie de ce programme était bonne—transférer une activité d'un endroit où il y avait pénurie de main-d'œuvre à un autre où il y avait excédent de main-d'œuvre. Mais en fait nombre d'industries qui ont ainsi été transplantées ne pouvaient trouver la main-d'œuvre voulue dans leur nouvelle région d'implantation ou ne pouvaient former le personnel et finalement en étaient réduites à importer de la main-d'œuvre de la ville qu'elles venaient de quitter. Il faut donc étudier les programmes du MEER pour examiner l'efficacité des dépenses publiques dans l'industrie, dans la création de l'emploi, etc.

Nous devons également examiner le jeu de l'inflation et son rôle par rapport aux compressions des dépenses. On a soutenu que les revendications salariales étaient à l'origine de l'inflation, mais je crois qu'il faudra désormais mettre cet argument de côté. Si les revendications salariales réagissent à l'inflation, elles n'en sont certes pas la cause. Les gens ne savent pas ce que sera le taux d'inflation quand leur contrat prendra fin et, au lieu de signer un contrat de trois ans, ils signent donc pour un an et essaient d'en tirer le meilleur parti.

C'est en fait une question de restaurer la confiance dans l'économie, monsieur l'Orateur, mais l'affaire est de savoir comment s'y prendre. Certains soutiennent que l'augmentation des prix cause l'inflation, mais cela ne se traduit pas dans les profits des compagnies canadiennes et je ne pense donc pas qu'on puisse dire que ce soit un facteur.

On a très peu fait pour réduire les taux d'intérêts élevés qui préoccupent beaucoup tous ceux qui sont en affaires ou qui envisagent un projet de recherche et de développement. Le coût élevé de l'argent empêche bien des compagnies d'entreprendre de tels projets, surtout à cause de l'incertitude de l'économie.

Les débats ici et aux comités devraient porter sur ce qu'il faudrait faire pour réduire l'inflation et les coupures à effectuer dans les dépenses du gouvernement. j'espère que la question sera étudiée à fond au comité.

Le ministre des Finances, le ministre de l'Industrie et du Commerce ou les députés des premiers bancs ont peu parlé du rapport qui existe entre la masse monétaire et les dépenses du gouvernement. En étudiant toutes les théories économiques prêchées par les économistes classiques, on voit que, dans quelque pays que ce soit, la masse monétaire ne doit pas augmenter à un rythme plus rapide que le produit national brut. Au Canada, toutefois, comme dans la plupart des pays occidentaux, c'est exactement ce qui est arrivé. Nous imprimons de vastes sommes d'argent depuis un certain nombre d'années. Chaque fois que nous le faisons, le dollar perd de sa valeur.

● (2040)

Nous avons connu de graves déficits de notre balance de paiements et nous avons importé de l'argent de l'étranger pour combler ces déficits. Mais, maintenant, nous devons payer environ 740 millions de dollars par an au titre des intérêts sur cet argent étranger. Si les prévisions se révèlent exactes, faute d'avoir agi plus tôt à l'égard de la masse monétaire et d'avoir réduit plus tôt les dépenses gouvernementales, d'ici la fin de l'année ou du premier trimestre de l'année prochaine, nous paierons des intérêts de l'ordre de un milliard de dollars par an. Comme on peut le voir, il existe un lien important entre la masse monétaire, les dépenses gouvernementales, les déficits commerciaux et l'activité industrielle au Canada.

Je trouve très déprimante la diminution du nombre d'entreprises de fabrication en activité et la baisse de l'emploi dans les industries de fabrication dont certaines se sont converties en compagnies de service faute de posséder les ressources voulues pour soutenir la concurrence. Par exemple, l'industrie de la chaussure se plaint de ne pouvoir faire concurrence à l'importation et pourtant les plus gros importateurs de chaussures sont eux-mêmes des fabricants de chaussures. Faute de pouvoir concurrencer les importations, ces compagnies ont réduit leur production. L'insuffisance des allocations d'amortissement, le syndrôme fiscal de ces dix ou quinze dernières années et les pressions inflationnistes se sont traduits par un manque de fonds pour remplacer les machines et moderniser les usines en vue de soutenir la concurrence. Ces compagnies se sont converties en industries de service parce qu'elles n'ont pu suivre la technologie.

Certains industriels du pays ont engagé des ingénieurs-conseils et construit des usines modèles qu'ils exportent outremer. Je ne m'y oppose pas, car j'estime que nous devons partager notre technologie avec les autres pays, mais ce que je n'aime pas beaucoup, c'est qu'un bon nombre des usines que nous avons construites à l'étranger sont plus productives que des usines semblables au Canada. Finalement nous devons faire concurrence à ces usines sur les marchés mondiaux. Cela m'ennuie beaucoup. Nous devons remédier à cette situation.

Nous devons accorder quelques années à nos industries pour qu'elles puissent améliorer leurs installations et accroître leurs opérations. Nous devons offrir de généreux dégrèvements d'impôt et consacrer des sommes libérales à la recherche et au perfectionnement. Nous devons permettre à nos sociétés d'acquérir, ici même ou à l'étranger, la meilleure technologie qui soit afin qu'elles puissent soutenir la concurrence sur le marché international et contrebalancer jusqu'à un certain point le coût très élevé de la main-d'œuvre canadienne.

J'ai eu l'occasion de parler à quelques industriels japonais lors d'un voyage au Japon plus tôt au cours de l'année; nous avons discuté du coût de la main-d'œuvre, de technologie et d'autres questions de ce genre. Ayant très peu de ressources naturelles, le Japon doit importer 90 p. c. des matières premières qu'utilise son industrie manufacturière. Les Japonais m'ont dit qu'ils devaient être de meilleurs gestionnaires et utiliser des méthodes supérieures s'ils voulaient soutenir la concurrence sur le marché mondial. Je dois constater qu'ils s'en tirent fort bien. Voilà l'attitude que nous devons adopter. Nous devons utiliser la technologie la plus avancée si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous avons les ressources nécessaires mais le coût de notre main-d'œuvre est très élevé. Afin de compenser, nous devons utiliser dans nos industries les moyens techniques les plus avancés qui soient.

J'espère sincèrement que lorsque le ministre des Finances présentera son exposé budgétaire, il songera à autoriser les petites et moyennes entreprises à accumuler sur une période de 3 à 5 ans les fonds qu'elles peuvent consacrer à la recherche et au développement. J'espère aussi qu'il permettra à notre industrie de moderniser sa technologie et la qualité de son outillage, sans quoi il ne saurait y avoir d'amélioration de la productivité.

Sans cela nous devrons peut-être imposer aux travailleurs de certaines industries des réductions de salaire de 25, de 30 et même de 40 p. 100.

La seule façon de l'éviter, c'est de prévoir des mécanismes permettant à notre industrie, à nos petites et moyennes entreprises—je n'oublie pas les grosse entreprises, mais je mentionne les autres parce qu'elles me tiennent à cœur—de moderniser leur outillage et leur matériel et d'acquérir des techniques modernes. Il faut permettre à nos entreprises de constituer les fonds qui leur permettront de développer des produits industriels au Canada. Ce sera un pas de géant vers la création d'emplois. Mais tout d'abord, il faut rétablir la confiance des Canadiens dans le dynamisme de notre économie.

Je suppose que le ministre des Finances l'a déjà entendu dire maintes fois. Je répète quand même qu'il faut réglementer les dépenses publiques et l'expansion de la masse monétaire. Normalement, quiconque préconise une pareille théorie est considéré comme un partisan de l'argent cher. Mais il n'est pas nécessaire, justement, qu'une compression de la masse monétaire entraîne un resserrement du crédit; il suffit d'augmenter la vitesse de rotation de l'argent. Mais cela ne peut se faire qui si l'on rétablit la confiance dans le gouvernement et dans l'économie. A la seule condition, en d'autres termes, que la population soit certaine que notre économie va progresser.

Il y a beaucoup d'argent dans les comptes d'épargne. Un grand nombre de petites et moyennes entreprises ont des fonds non distribués, de l'argent en réserve. Beaucoup d'entreprises aimeraient investir cet argent dans l'énergie, par exemple, mais dans l'état actuel de notre législation fiscale, il est impossible de le faire avantageusement. Il y a dans les comptes des sociétés et dans les comptes d'épargne des particuliers, de vastes sommes d'argent qui pourraient servir à faire des choses nécessaires. Mais pour cela il faut que la confiance dans l'économie renaîsse il faudrait que le gouvernement dise par exemple qu'il va travailler en 3 ou 4 ans à rétablir l'équilibre budgétaire et à maîtriser l'expansion monétaire, à plafonner l'accroissement de la masse monétaire au taux de croissance du produit national brut. Si le gouvernement faisait cela, il rétablirait la confiance dans l'économie, et les capitaux disponibles s'investiraient.

J'ai cherché longuement à faire comprendre mon point de vue. Je n'aime pas m'emporter dans les débats. Je veux construire et non détruire, et j'aime sentir que j'apporte quelque chose d'utile aux délibérations de la Chambre. J'espère que ceux qui, en face, sont aux prises avec ces questions tiendront compte de mes observations dans l'élaboration des mesures législatives à venir.

● (2050)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement le bill C-19 qui vise à autoriser le gouvernement du Canada à restreindre ses dépenses. Il s'agit d'un programme défectueux, mal appliqué et au mauvais moment.

Hier, il y a eu des élections dans la province de Québec. Ce furent peut-être les élections provinciales les plus importantes qui se soient jamais déroulées au Canada. Je pense que personne d'entre nous n'est actuellement en mesure d'en évaluer les conséquences. Comme tous les députés de mon parti, je suis pour un Canada uni. Je ne puis accepter de bon gré qu'une province, que ce soit le Québec ou une autre, veuille se séparer du reste du Canada.

Pendant les semaines qui ont précédé les élections d'hier au Québec, on a fait de nombreux sondages d'opinion. Ces sondages ont déterminé exactement le pourcentage des voix qui reviendraient à un parti, le parti québécois: 40 p. 100. Toutefois, ce n'était pas là le seul but du sondage. On a aussi demandé aux personnes interrogées ce qu'elles pensaient de l'idée d'un État québécois indépendant. Les résultats que l'on a publiés sont très intéressants. Ils indiquent que moins de 20 p. 100 des Québécois désirent que leur province se sépare.

Je dois me demander, et le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. Macdonald) et le reste du gouvernement devraient également le faire, pourquoi 40 p. 100 des électeurs ont voté pour le parti québécois alors que 20 p. 100 seulement des Québécois veulent que leur province se sépare. Les motifs sont très clairs.

En premier lieu, le gouvernement était extrêmement corrompu. Il suffit de tenir compte de tout ce qui s'est déroulé à propos des Jeux olympiques. Le gouvernement fédéral a contribué au financement des Jeux olympiques. Les exemples de corruption et d'escroquerie se sont multipliés. Les Québécois ont constaté qu'ils ne pourraient rien obtenir de mieux du gouvernement libéral du Québec, ce qui est exact. Les Québécois déploraient profondément le niveau élevé de chômage dans leur province, résultat de manœuvres cauteleuses de la part des deux gouvernements libéraux, tant celui de la province que le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, on a adressé des questions au premier ministre et au ministre des Finances. On leur a demandé si, compte tenu des élections d'hier et du chômage dans l'ensemble de notre pays, ils envisageaient d'élaborer des programmes de création d'emplois. Ils ont donné la même réponse que nous entendons depuis octobre 1975: la lutte contre l'inflation est plus importante que la lutte contre le chômage.

Il y a des années, nous avons protesté contre le fait que le chômage contraint à gaspiller de l'argent, qu'il engendre la pauvreté et la misère. On nous a dit qu'il ne s'agissait pas là d'un problème grave. C'était en 1973, pendant le mandat de l'ancien ministre des Finances, M. Turner, quand le taux de chômage était de 6 p. 100. Quelle est la situation maintenant? J'aimerais vous citer un article publié dans le *Globe and Mail* du 10 novembre 1976.

> Le taux de chômage a atteint 7.6 p. 100 en octobre, soit le taux désaisonnalisé le plus élevé depuis le mois de mai 1961, selon Statistique Canada . . .
>
> Jusqu'ici cette année, le pire taux de chômage que nous ayons connu a été de 7.4 p. 100 en avril dernier . . .
>
> L'organisme gouvernemental a dit que toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve et de l'Alberta, ont connu une hausse du taux de chômage . . .
>
> Pour ce qui est du groupe d'hommes de 15 à 24 ans, le taux de chômage a augmenté de 2 p. 100, passant à 13.3 p. 100, tandis que pour les hommes de 25 ans et plus, ce taux est passé de 0.6 p. 100 à 4.9 p. 100.

Examinons les données provinciales. Au Québec, qui a le plus grand nombre de chômeurs de toutes les provinces, avec quelque 234,000 sans-emploi, le taux est de 10.1 p. 100, soit une augmentation par rapport à l'ancien taux de 9.7 p. 100. Dans ma province du Manitoba, ce taux est passé à 4.9 p. 100. En Saskatchewan, il est passé à 4.2 p. 100 et en Alberta, il n'a pas bougé et est toujours de 3.7 p. 100. Dans les Prairies le taux de chômage n'inclut pas les 70 à 90 p. 100 d'autochtones

qui vivent sur les réserves. Ils n'ont jamais été comptés dans les données sur le chômage.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les habitants de la province de Québec aient dit qu'ils en avaient assez. Ils se sont sentis obligés de voter pour un parti dont le principal cheval de bataille est le séparatisme. Même s'ils ne partagent pas cet idéal, ils n'avaient pas d'autres choix pour le moment.

Aujourd'hui et en d'autres occasions, on a demandé au premier ministre et au ministre des Finances ce qu'ils avaient l'intention de faire. Ils ont répondu que le chômage n'était pas grave, que c'était un problème régional. Mais le fait est que toutes les régions connaissent le même problème. Ils disent qu'il est provisoire, qu'il faut d'abord s'inquiéter de l'inflation et, qu'ils sont en fait en train de gagner la lutte contre l'inflation. Le gouvernement et le ministre des Finances se trompent sur les deux tableaux. Si je prétends cela, le ministre me dira que je suis partial et guidé par mes opinions politiques. C'est pourquoi je vais faire consigner au compte rendu l'opinion de deux personnes bien connues dans notre pays. Elles occupent des postes d'autorité et il est absolument impensable de les qualifier de radicales, de gauchistes, de socialistes ou de tout autre épithète que le ministre des Finances emploie à l'heure actuelle.

Je voudrais d'abord citer l'ancien président du Conseil économique. Il a su bien mieux se caser, comme vice-président de l'International Nickel, que le président démissionnaire du Conseil économique qui siégera dans l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec. Voici ce que disait Arthur Smith, à Winnipeg, il y a moins de dix jours. Je cite un extrait du *Globe and Mail*:

> Il est fort probable que le Canada soit au seuil du pire marasme économique depuis les années 30, selon M. Arthur Smith de Toronto, vice-président de l'Inco Ltd., de Toronto, et ex-président du Conseil économique du Canada et du Conference Board in Canada.

La *Gazette* de Montréal du 10 novembre de 1976 rapportait les propos de M. Don McGillivray, chroniqueur économique de Southam Press, concernant les chiffres du chômage que je viens de donner. A propos du travail accompli par l'actuel ministre des Finances, il a déclaré ceci:

> La politique économique de M. Macdonald, énoncée dans son exposé budgétaire il y a à peine cinq mois, est en lambeaux.
>
> L'aggravation du chômage n'est pas l'unique bise aigre qui s'engouffre par les trous de son costume.
>
> En mai, il prévoyait la création de 250,000 nouveaux emplois au Canada au cours de l'année. Il lui en manquera quelques-uns. Dans les dix premiers mois de l'année, 114,000 nouveaux emplois ont été créés.

● (2100)

C'est moins de la moitié du chiffre annoncé par le ministre dans son discours du budget il y a quelques mois. Il ajoute:

> M. Macdonald comptait sur les investissements commerciaux pour soutenir «l'expansion» l'année prochaine. Mais selon la dernière étude des investissements menée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, on hésite à investir et la raison la plus fréquemment citée est l'insuffisance de la demande du marché.

L'article poursuit:

> Le ministre a rejeté les allégations . . . voulant que le programme anti-inflation contribue à ralentir la croissance du produit national brut même si l'étude des investissements vient de démontrer que 13 p. 100 des compagnies ont réduit leurs investissements à cause du programme.
>
> Mais quant à savoir si le programme anti-inflation a réduit l'inflation au Canada, M. Macdonald et les autres membres du gouvernement accordent beaucoup de mérites au programme même si l'on a enregistré le même ralentissement des prix aux États-Unis et ailleurs.

[M. Orlikow.]

M. McGillivray conclue son article ainsi:

> Si M. Macdonald maintient que nous devons nous préoccuper avant tout du niveau de l'inflation au Canada c'est peut-être simplement pour donner le change. Il songe peut-être, en fait, à modifier sa politique pour sortir l'économie de l'impasse, mais il n'a pas encore eu le temps d'en mettre au point tous les détails et n'est pas encore prêt à l'annoncer.
>
> Espérons qu'il en est ainsi. Généralement les gouvernements canadiens attendent tellement longtemps pour s'assurer que la tendance est vraiment à l'inflation ou à la récession qu'il devient impossible de renverser cette tendance.

Et c'est précisément où nous en sommes à l'heure actuelle. Plus tard, je dirai ce que l'on peut faire et ce qu'il faut faire à notre avis dans le domaine de la création d'emplois. Mais maintenant j'aimerais aborder un autre aspect de la question. Pourquoi les Canadiens, y compris les Québécois, sont-ils si mécontents du gouvernement fédéral ou provincial?

Depuis 25 ans, on nous a présenté toute une série de programmes de distribution du revenu, assurance-maladie, assurance-hospitalisation, allocations familiales et ainsi de suite. On pourrait se lancer dans une longue énumération de programmes qui ont été inaugurés au Canada, la plupart par des gouvernements libéraux car ils ont presque toujours été au pouvoir depuis 30 ou 40 ans. Mais si l'on examine les études menées par Statistique Canada à l'égard du revenu, on constate un fait très troublant, du moins à mon avis. Le voici: Depuis 25 ans, il n'y a eu aucune amélioration importante pour ce qui est de la répartition du revenu. On peut même dire que la répartition du revenu entre les divers groupes de revenus est encore moins équitable qu'avant.

En 1951, le revenu du cinquième de la population situé au bas de l'échelle, le pourcentage du produit national brut qui revenait aux 20 p. 100 des citoyens au bas de l'échelle des revenus, n'était que de 4.4 p. 100. En 1974, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres, malgré tous nos efforts, même si la plupart des Canadiens croient que nous avons amélioré la part des 20 p. 100 au bas de l'échelle des revenus, ces derniers ont obtenu non pas 4.4 p. 100 comme en 1951, mais seulement 4 p. 100.

Et la tranche supérieure? En 1951, les 20 p. 100 de la population qui représentent la tranche supérieure de revenus recevaient 42.8 p. 100 du produit national brut. En 1974, 23 ans plus tard, malgré tous les programmes de répartition du revenu, malgré tous les programmes de santé et d'assistance sociale, malgré les modifications apportées aux échelles de pensions de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et tout le reste, les 20 p. 100 de Canadiens les mieux rémunérés accaparent toujours plus de 42 p. 100 du produit national brut. Je ne veux pas dire que ceux de la tranche inférieure, soit les 20 p. 100 qui touchent les plus bas revenus, vivent plus pauvrement aujourd'hui en termes absolus, qu'il y a 25 ans. Ce que les chiffres nous révèlent, c'est que nous n'avons pas réaliser une répartition plus équitable des biens et des services que nous produisons en si grande abondance.

Cela n'a rien de surprenant, je suppose, si l'on pense aux conclusions d'un rapport publié ce mois-ci, rapport préparé pour le Conseil national du bien-être social, organisme financé par le gouvernement fédéral et dont les membres regroupent 21 organisations représentant des travailleurs sociaux et des assistés sociaux de tout le Canada. Cette étude est intitulée «le régime caché d'assistance sociale» Que dit-elle? Selon cette étude, le régime fiscal actuel permet au gouvernement fédéral de transférer des milliards de dollars par le biais de déductions et d'exemptions fiscales injustes. Toujours selon le rapport, 17

subventions différentes telles que les déductions pour éducation et les régimes enregistrés d'épargne-logement ont coûté en 1974 au gouvernement 6.4 milliards de dollars en manque à gagner, qui ont profité en grande partie aux contribuables à revenu élevé.

Le Conseil a préparé un tableau à partir des données du ministère du Revenu national, tableau qui indique que la prestation moyenne touchée par contribuable grâce à ces 17 subventions, en 1974, était d'environ $244 pour ceux qui ont un revenu inférieur à $5,000. Mais les personnes qui gagnent plus de $50,000 ont bénéficié d'un crédit d'impôt de l'ordre de $4,000. Eh bien, «à ceux qui ont il sera donné», comme j'ai entendu des députés le dire en d'autres occasions.

Le Conseil donne un certain nombre d'exemples du fonctionnement du système. Il signale, par exemple, qu'une personne gagnant entre $5,000 et $10,000 par an et qui place $1,000 dans un régime enregistré d'épargne-logement a droit à une déduction fiscale de $264 par an, tandis qu'une personne gagnant entre $15,000 et $20,000 récupère $365 en vertu du même régime. Voici ce que dit le président du comité qui a préparé le rapport, M. Douglas Barr, de Toronto:

> Il est normal que les riches paient plus que les pauvres. Ce que les gens ne comprennent pas, c'est que le système de subventions est tout à fait rétrograde et permet aux riches, qui peuvent profiter des déductions de revenu pour intérêts et du régime enregistré d'épargne-logement, de payer proportionnellement moins d'impôts.

On a beaucoup parlé de la façon dont le gouvernement actuel, et les gouvernements en général, ont exercé de trop fortes pressions sur le secteur des entreprises. On serait porté à croire que les entreprises au Canada sont acculées au pied du mur. Il y a une semaine environ, un ancien ministre du cabinet libéral, M. Eric Kierans, s'est adressé à un organisme très respectable, le Conference Board. Je me permets de consigner au compte rendu certaines affirmations qu'il a faites à l'occasion de ce discours qu'il a intitulé «Le système de l'entreprise mixte est-il en voie de disparition?» En voici un extrait:

> Exception faite du Royaume-Uni, je doute qu'aucun pays au monde ait donné à ses 1,000 plus grosses entreprises autant de généreux cadeaux sous forme de subventions, d'allègements fiscaux, d'amortissements de deux ans, de franchise sur les coûts de fusion, de prêts à faible intérêt, de crédits à l'exportation et d'assurance, que ne l'a fait le gouvernement Trudeau.

Il poursuit en ces termes:

> Le but d'une société est de faire des bénéfices, ou du moins 99.5 p. 100 de bénéfices puisqu'un demi p. 100 sert à des fins philanthrophiques. On ne peut pas dire que les entreprises ne soient pas parvenues à leurs fins depuis cinq ans.

● (2110)

J'aimerais souligner que nous parlons là de cinq années où nous avons eu un gouvernement libéral dirigé par le premier ministre actuel.

Il poursuit en signalant que les profits ont augmenté de 12.8 p. 100 en 1971, 23.3 p. 100 en 1972, 34.4 p. 100 en 1973, 27.2 p. 100 en 1974 avant de se stabiliser en 1975 avec une légère diminution de 2.9 p. 100. En d'autres termes, les profits sont passés de 7.7 milliards en 1970 à 18.8 milliards en 1975, soit une augmentation de 131 p. 100. Et pourtant, pour reprendre l'expression d'un dirigeant canadien bien connu, Ottawa le malveillant ne comprend pas la libre entreprise.

En dépit de l'impression populaire, les taux de l'impôt sur le revenu des sociétés ont baissé au cours de cette période de cinq ans. En 1970, les sociétés ont payé au fédéral un taux réel de 29.6 p. 100 sur leurs profits se chiffrant à 7.7 milliards de dollars; en 1975, le taux réel de l'impôt fédéral était de 26.6 p. 100 sur des profits de 17.8 milliards de dollars.

Ensuite, M. Kierans cite quatre exemples de grandes sociétés—la Banque Royale, le Canadien Pacifique, le consortium Noranda et l'Imperial Oil—qui de 1970 à 1975, ont augmenté leur actif presque autant que pendant les 50 à 75 années précédentes de leur existence. Il ne faut donc pas s'étonner si lorsque nous avons un régime fiscal de ce genre, les gens sont tellement désespérés, désabusés des gouvernements libéraux tant fédéral que provincial, qu'ils votent pour un parti dont ils ne partagent pas les principes fondamentaux.

J'aimerais discuter brièvement d'une autre raison pour laquelle la population du Québec a voté comme elle l'a fait. Je répète encore une fois qu'il est regrettable que les Québécois aient jugé nécessaire ou souhaitable de voter pour un parti séparatiste. J'aimerais citer un passage de la revue *The Canadian* du 7 juin 1975, paru dans le *Tribune* de Winnipeg. Dans un article intitulé *The real loosers"*, Mary Kate Rowan décrit la vie de tous les jours à Montréal, dans la province de Québec, où l'on a dépensé plus d'un milliard de dollars pour une folle équipée de deux semaines. Voici ce qu'elle raconte au sujet de la ville de Montréal et ce que les gouvernements libéraux, fédéral et provincial, ont permis et continuent de permettre:

> Au Canada, on estime que 25 p. 100 des enfants vivent dans la pauvreté, mais à Montréal ce chiffre s'élève à 46 p. 100, soit presque le double de la moyenne nationale.
>
> A Montréal, cette même ville qui dépense 320 millions de dollars pour un stade olympique futuriste compte 15,000 logements qui n'ont pas l'eau chaude. Dans 10,625 foyers, les familles n'ont ni baignoire ni douche.

Elle rappelle ensuite qu'un jour le Conseil scolaire de l'île de Montréal ayant 3,4 millions de dollars à distribuer aux écoles des quartiers pauvres, avait demandé à trois recherchistes de lui indiquer où se trouvaient ces quartiers. Ils ont constaté que dans le Grand Montréal, un peu moins du quart des enfants de moins de 15 ans pouvaient être considérés comme pauvres. Dans la ville même de Montréal cette proportion se montait à 46 p. 100.

D'après le service de la santé de la ville de Montréal qui a mené une enquête dans une école publique du centre-ville fréquentée par les enfants de familles pauvres, on a constaté que la moitié des enfants vivaient dans des logements où manquaient tantôt une baignoire, tantôt l'eau chaude, tantôt l'une et l'autre à la fois. D'après cette même étude, 21 p. 100 des enfants souffraient de malnutrition et plus de 25 p. 100 étaient de poids ou de taille insuffisants pour leur âge. Et ainsi de suite, monsieur l'Orateur.

Comment les gouvernements peuvent-ils laisser subsister cet état de choses, monsieur l'Orateur? Pourquoi des gouvernements libéraux qui se sont mêlés de bâtir des stades olympiques spectaculaires n'ont-ils pas préféré construire des logements pour les économiquement faibles? Pourquoi le gouvernement est-il allé construire l'aéroport de Mirabel, plutôt que d'instaurer des cantines scolaires? En cherchant à se convaincre qu'il fallait combattre l'inflation, il combat l'inflation sur le dos des pauvres, des démunis et des chômeurs.

Le bill dont nous sommes saisis légalise la suppression de programmes de création d'emplois tel que Perspectives-Jeunesse et sanctionne les coupures apportées à des programmes comme le PIL et le PLACE. Nous ne sommes pas ici pour reproduire certaines des critiques fondamentales qui ont été faites sur ces programmes, mais il est évident, et cela saute aux

yeux de tous ceux qui ont le souci de l'objectivité et du réalisme, que les programmes de main-d'œuvre du Canada sont en pleine débâcle. Il ne faut pas être nécessairement un politicien de l'opposition, ni appartenir au gouvernement provincial ou du ministère de la Main-d'œuvre, ni être professeur de collège ou d'université, ni être spécialiste en éducation, pour voir que ces programmes du gouvernement sont en pleine débâcle.

Le C. D. Howe Institute, qui n'est ni radical ni révolutionnaire . . .

M. Hogan: Et qui est même tout à fait de droite.

M. Orlikow: «Et qui est même tout à fait de droite», comme le dit mon collègue de Cape Breton-East Richmond . . . a chargé Barbara Goldman, ex-économiste adjointe de cet institut de faire une étude des programmes de création d'emplois. Elle a constaté que les programmes actuels de la Main-d'œuvre sont surtout conçus pour assurer la formation des travailleurs, encore que cette formation ne corresponde pas souvent aux besoins des employeurs. En discutant avec les citadins de n'importe quelle région du Canada, on s'aperçoit tout de suite—et j'espère que le ministre nous fera la grâce d'écouter un jour, si ce n'est ce soir—que les programmes de création directe d'emplois réussissent à réduire le chômage sans exacerber l'inflation. Elle a conclu que le Canada ne lésinait pas quand il s'agit de politique de la main-d'œuvre. Le ministère va dépenser, nous dit-elle, 830 millions au cours de l'année financière, mais l'argent n'a pas été jusqu'ici dépensé à bon escient, car le gouvernement, inspiré par des motifs politiques, a agi au coup par coup.

Elle nous en donne ensuite des exemples. En juin 1975, le ministre des Finances de l'époque a annoncé la création d'un programme direct d'emploi s'élevant à 450 millions répartis sur deux ans. En décembre 1975, alors que le taux de chômage était de 7.3 p. 100, le président du Conseil du Trésor de l'époque a annoncé qu'il allait faire des coupures de plus de 100 millions de dollars dans ces programmes. De la même façon, cette année-ci, au mois de mai, alors que le chômage était revenu au niveau de 7.15 p. 100, le ministre des Finances a réaffirmé que le gouvernement allait à nouveau prendre des mesures en faveur de la création directe d'emplois, mais le ministre de la Main-d'œuvre d'alors avait déjà averti les citoyens qu'ils ne pouvaient pas compter sur de nouveaux programmes avant l'automne. Et nous n'en avons pas encore eu, monsieur l'Orateur.

● (2120)

M^lle^ Goldman a fait remarquer que c'était surtout les programmes innovateurs de création d'emplois qui avaient été touchés par les restrictions, parce que ces programmes n'offraient pas les garanties administratives ni la stabilité des vieux programmes de formation. Elle a dit qu'en 1972-1973, au moment où les programmes atteignaient leur sommet, une tranche de seulement 32 p. 100 du budget de la main-d'œuvre était consacrée à la création d'emplois. Le reste est allé en majeure partie à la formation et aux centres de main-d'œuvre du Canada, même si l'on sait que les méthodes de placement des CMC ne sont pas très efficaces et que l'on y prépare trop souvent des gens à des emplois inexistants. Elle a ensuite expliqué quelle partie du budget était consacrée à la formation des agriculteurs et des pêcheurs alors que ces secteurs n'offrent pas suffisamment de possibilités d'emploi.

Ses propositions sont très concrètes. Elle propose la création d'un programme assurant un emploi stable à des gens qui ne pourraient pas travailler du tout sans cela. Ce serait un programme analogue au programme actuel d'aide locale en matière d'emploi. Elle propose la création d'un deuxième programme visant à offrir des emplois de courte durée dans les services communautaires aux gens qui attendent de pouvoir reprendre un emploi régulier. Les services seraient permanents, mais les affectations seraient temporaires. Cela ressemblerait à l'ancien programme d'initiatives locales. Elle propose un troisième programme valable seulement lorsque le chômage atteint des sommets cycliques afin de prévoir des emplois à court terme pour des projets portant sur les loisirs et sur l'assainissement du milieu—projets faciles à mettre sur pied et à laisser tomber.

Je trouve intéressant que l'Institut C. D. Howe parrainerait, semble-t-il, une étude qui, sous bien des rapports, en arrive aux mêmes conclusions auxquelles nous sommes nous-même arrivés depuis pas mal de temps. Nous avons soutenu, et nous continuerons de le faire, que le Canada ne peut pas se permettre d'avoir un taux de chômage comme celui que nous avons actuellement et, je dirais plus, qu'il ne saurait se permettre d'avoir du chômage. Le ministre des Finances prétendra évidemment qu'il ne peut pas instaurer de nouveaux programmes de création d'emploi en période inflationniste.

Il nous apparaît évident, qu'avec le genre de chômage que nous connaissons, alors que nous avons plus de 700,000 personnes sans travail, nous perdons environ quatre milliards de dollars par année en terme de production perdue et que les impôts qui pourraient être récupérés par les trois paliers de gouvernement si nous avions le plein emploi, représenteraient quelque chose comme un milliard et un quart ou un milliard et demi de dollars et que l'argent pour atteindre cet objectif serait utilisé à meilleur escient que celui que nous dépensons actuellement en assurance-chômage et en bien-être social au plan local.

Nous croyons, comme le président élu des États-Unis, M. Carter, que le Canada peut et devrait réaliser le plein emploi. Nous voulons mettre fin à la frustration et à l'humiliation que ressentent les chômeurs. Nous voulons mettre fin à l'aliénation de la collectivité, à la désintégration de la famille et à la confrontation sociale qui accompagne le chômage à long terme. Nous voulons mettre fin au gaspillage de ressources humaines qui diminue notre potentiel économique comme pays. Nous pouvons voir qu'un gouvernement libéral n'a pas adopté le principe du plein emploi et ne l'adoptera pas.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, nous n'avons pas été surpris que les gens du Québec rejettent le gouvernement libéral qui avait accepté cette politique qui consiste à encourager, à tolérer le genre de chômage élevé que notre pays n'a pas vu depuis les faméliques années 30. Le gouvernement d'en face a montré qu'il ne voulait pas et ne pouvait pas mettre fin au chômage. En 1970, il a voulu combattre l'inflation en aggravant le chômage. Son succès dans la lutte contre l'inflation à l'époque comme aujourd'hui était illusoire. Cependant, il a créé beaucoup de chômage à l'époque et a ainsi aggravé les problèmes sociaux tout en réduisant le potentiel de notre pays.

Ces dernières années, le gouvernement libéral n'a fait que parler de l'objectif du plein emploi. Il a eu le PIL, les programmes locaux d'aide à la création d'emplois, Perspecti-

ves-Jeunesse et ainsi de suite, mais il ne s'en est pas servi pour lancer une attaque sérieuse, importante et soutenue contre le chômage. Il s'en est servi comme d'expédients politiques trop souvent manipulés à des fins partisanes. Ils ne se sont jamais inscrits dans le cadre d'une campagne sérieuse d'envergure contre le chômage. Les programmes qu'ils ont permis et dont nous parlons aujourd'hui en témoignent. Ils ne visent ni à enrayer le chômage national ni à répondre aux besoins du pays.

Il y a maintenant une nouvelle attitude. Au lieu de 4 p. 100 de chômage que le gouvernement et les membres du Conseil économique considéraient comme le plein emploi il y a une dizaine d'années, ou 3 p. 100 comme l'a dit le Conseil économique en 1965, on nous dit maintenant que 6 p. 100 de chômage est probablement le plein emploi. Pourquoi? Parce que deux membres d'une famille travaillent comme si les gens ne travaillaient que parce qu'ils le veulent bien, comme s'ils n'avaient pas à travailler à deux pour acheter une maison à cette époque où deux revenus sont nécessaires pour payer les hypothèques dont le taux d'intérêt se situe autour de 12 p. 100.

Nous croyons, et nous l'avons rappelé à maintes reprises, que notre pays peut et doit bénéficier du plein emploi. Je pense que la leçon que nous devons retirer de l'élection d'hier, c'est que les Québécois ne veulent pas que le taux du chômage atteigne 10 p. 100 ou plus et c'est ce qui les a incités à voter en faveur d'un parti dont ils n'acceptent pas l'objectif principal, un statut distinct pour le Québec.

A notre avis, pour que notre pays reste uni et pour satisfaire aux besoins de tous les Canadiens, pour réaliser des choses qui rendent la vie douce et agréable à tous nos concitoyens, nous devons adopter des programmes qui assureront le plein emploi, non seulement à Toronto, à Hamilton, mais aussi dans les Maritimes, au Québec et dans la région située entre les lacs, au Manitoba. Nous croyons que cela s'impose et nous croyons également que le gouvernement actuel s'est complètement mépris sur les besoins et les désirs du peuple canadien. Le gouvernement doit changer d'attitude. Pour assurer sa survie politique, il doit changer d'attitude rapidement car il subira un sort semblable à celui de son parti au Québec.

● (2130)

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, les observations que je vais faire au sujet du bill C-19 tendent à montrer qu'à toutes fins pratiques, ce bill n'est qu'une mesure de replâtrage. Le gouvernement essaye de modifier son image auprès des Canadiens, car le contribuable a bien compris que depuis quelques années le gouvernement, à force de lancer l'argent par les fenêtres, a perdu tout contrôle de ses dépenses. Maintenant qu'il s'est mis à parler de modération, on croirait entendre un ivrogne prêcher la tempérance.

Le gouvernement ne s'est pas engagé à limiter ses dépenses, mais simplement à modifier son image, à faire oublier qu'il a perdu le contrôle de ses dépenses. Il ne tient pas vraiment à se serrer la ceinture. Tout ce qu'il veut, quitte à faire certaines modifications ici et là, c'est de poursuivre comme avant son petit bonhomme de chemin. Mais il espère que le contribuable ne verra pas sa prodigalité.

Voyons certains articles du bill C-19. Il y a tout d'abord l'abrogation de l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. Si j'ai bien compris, le gouvernement voudrait supprimer les subventions accordées au transports du grain et de la farine vers les ports du centre et de l'Est du Canada. Devant le comité permanent de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que cela économiserait environ 11 millions. Lorsqu'il adopte une mesure d'économie sensée et réfléchie, le gouvernement mérite des félicitations. Mais à y regarder de plus près, on constate que le ministre des Transports (M. Lang) a accordé dare-dare une subvention de 9 millions, ce qui réduit à pas grand-chose l'économie que le gouvernement voulait faire. Le plus drôle de l'histoire, c'est qu'au cabinet, il n'y a pas accord sur l'abrogation de cet article.

Le ministre des Transports est en faveur. Mais qu'en pense le ministre de l'Agriculture, qui doit avoir son mot à dire dans la gestion des ports des Grands Lacs et dans le transport du grain vers le centre et l'Est du Canada? Voici ce qu'il déclarait au sujet de ce bill devant le comité permanent de l'Agriculture, comme on le voit au nº 84 du compte rendu des délibérations, en date du 4 mai 1976. Je devrais signaler que la Chambre a examiné ce même article avant le congé d'été, mais il est revenu sur le tapis. Lors de la séance du comité permanent, le ministre de l'Agriculture a dit:

> Les bateaux chargés ne resteront pas dans les ports puisque ce sera le dernier transport qu'ils pourront effectuer à l'automne; s'ils sont en aval du fleuve Saint-Laurent ils n'auront pas le temps de remonter à la tête des lacs prendre un chargement et revenir vers les silos portuaires de la baie. Les céréales pourront donc être transportées par rail au cours de l'hiver; sinon les subventions destinées au transport ferroviaire du grain ne seront pas accordées. Si ma mémoire est juste, cette subvention se chiffre à environ 11 millions.

Le député de Red Deer (M. Towers) lui a alors dit:

> Vous êtes donc d'accord avec ce bill?

et le ministre a répondu:

> Non. Il est insensé. Je veux dire par là que la partie qui m'intéresse est tout à fait injuste.

M. Parent: Qui a dit cela?

M. Epp: J'entends un député d'en face, un Ontarien, qui met en doute ce que je viens de dire. Il n'a qu'à se renseigner auprès du ministre de l'Agriculture pour savoir s'il l'a vraiment dit, car ces propos sont officiels, ou il pourrait le demander à son adjoint exécutif ou à d'autres personnes. Qui est responsable de l'Agriculture, le ministre des Transports qui vole si haut, le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Finances (M. MacDonald)? En tous cas, les Canadiens de l'Est, les cultivateurs de l'Ontario et de l'Atlantique, ne veulent pas de subvention du genre de celle que le ministre des Transports vient d'offrir aux minotiers. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on conserve l'article 272 et les taux «jusqu'à et à l'est de».

Nous autres, Canadiens de l'Ouest, avons appris à connaître le ministre des Transports et nous nous méfions de lui. Je l'avertis que si les taux du Pas du Nid-de-Corbeau sont encore modifiés, il va en voir de dures. Ce ne sera d'ailleurs pas son premier faux pas. Il s'est déjà jeté dans la gueule du loup quand il est monté dans l'avion, et son cas ne fait qu'empirer. Je lui répète, très clairement que les Canadiens de l'Ouest, du Centre et de l'Est ne sont nullement disposés à accepter ces changements constants des taux de transport sans recevoir de dédommagement, et ils ne toléreront pas cet air d'avoir toujours raison envers et contre tous. C'est l'image qu'il projette. Otto est le seul à marcher au pas.

Qui parle de l'abrogation? Serait-ce le ministre de l'Agriculture, qui a déclaré au comité comme lui seul sait le faire—c'est au compte rendu—que le bill ne vaut rien, ou serait-ce le ministre des Transports, qui s'efforce de convaincre les Canadiens que le gouvernement veut économiser l'argent des contribuables? Quel tour de passe-passe est-ce donc là? Je reconnais qu'il s'agit d'une somme importante, mais c'est peu de chose au regard des $740,000 que le ministre a dépensés en voyages dans l'avion public. Si le ministre se déplace spécialement pour le compte du gouvernement et qu'il ne puisse trouver place à bord d'avions commerciaux réguliers, il peut bien utiliser les avions de l'État, mais pourquoi s'en est-il servi? Je parie que ce fut sans doute un des cocktails aériens les plus luxueux de l'histoire du Canada. En outre, il s'est rendu au match de la Coupe Grey pour représenter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui était responsable à cette époque de la santé et du sport amateur. Je m'étonne qu'il ait assisté à ce titre à un match professionnel. Quoi qu'il en soit, je me demande pourquoi le ministre des Transports a dû se rendre à ce match en avion, alors que le premier ministre (M. Trudeau) s'y trouvait déjà pour représenter le gouvernement.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'était pour tenir la fleur.

● (2140)

M. Epp: Voilà qu'on parle de compression des dépenses. Mais le ministre, lui, a pris l'avion pour des déplacements extravagants! Il n'arrête pas de parler de Grande-Prairie. Je ne trouve rien à redire à un voyage à Grande-Prairie. A notre époque moderne, quand on parcourt de grandes distances en avion à réaction, on ressent par la suite un malaise dû au décalage horaire, le «jet lag». On ne peut parler de «jet lag» à propos du ministre. On peut parler de «jet Lang», mais non de «jet lag».

M. Lang: Vous devriez resservir ce calembour dans votre coin.

M. Epp: Le ministre dit que je devrais resservir ce calembour dans mon coin. Eh! bien, nous l'avons fait, et nous constatons que nos électeurs sont d'accord avec nous. Ils trouvent scandaleux que le ministre ait fait cette dépense.

M. Parent: Et qu'avez-vous pensé quand vous êtes rentré par avion avec lui?

M. Epp: Je ne suis jamais rentré en avion avec lui.

M. Parent: Vous n'être jamais rentré en avion?

M. Epp: Jamais. On ne m'a même pas invité, et quand j'aurai terminé mon intervention, les députés comprendront pourquoi.

M. MacFarlane: Voilà le problème; il ne vous a pas invité.

M. Epp: Nous y reviendrons dans un instant. Ce que je veux faire remarquer—et cela a de toute évidence touché une corde sensible en face—c'est que les Canadiens savent suivre le bon exemple mais pas le genre d'exemple qu'a donné notre ministre volant.

Passons maintenant à un autre programme, celui de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le bill à l'étude a aussi pour objet de mettre fin à l'existence de ce programme, mais ce dernier en fait pris fin le 1er avril 1976. Les activités de la CJC ont suscité beaucoup de critique, et bon nombre des activités de la CJC pourraient être décrites comme étant de l'animation sociale. Je dirai franchement que la CJC n'aurait jamais dû voir le jour, et quand on l'a supprimée en lui faisant un enterrement de première classe, c'est ce dont on se sera probablement le plus félicité à son égard.

Il est intéressant de constater que lors de la dernière comparution des représentants de la CJC devant le comité, nous leur avons posé des questions précises au sujet de leurs projets, et ils nous ont répondu qu'ils n'étaient pas tellement au courant, mais qu'ils allaient nous en fournir une liste au moment opportun. Il y a environ 10 jours, bien que la CJC n'existe plus depuis le 1er avril 1976, ces représentants ont finalement présenté leur rapport annuel. Pour quelle année? Pour 1974. Comment ce gouvernement peut-il continuer à subventionner des groupes en leur donnant littéralement carte blanche, et puis dire aux Canadiens qu'il surveille ses finances et contrôle ses dépenses. Le gouvernement n'exerce certes pas ce contrôle. Nous devrions toujours nous souvenir de la leçon que nous donne la CJC, soit qu'il a été beaucoup plus facile de créer la CJC avec les coûts et bénéfices minimes qu'elle rapportait aux collectivités qu'elle desservait plutôt que de lui faire un enterrement décent, parce qu'une fois que le gouvernement a créé des programmes . . .

Une voix: Elle a favorisé l'éducation.

M. Epp: Si le député est capable de se lever et de faire un discours, je lui céderai volontiers la parole. Il a probablement besoin d'exercice.

Le fait est qu'il n'est pas facile de mettre fin aux programmes lancés par le gouvernement parce que les gens viennent à en dépendre et les programmes se perpétuent d'eux-mêmes. Il est très difficile, du point de vue politique, de mettre fin à un programme une fois celui-ci en marche. Il incombe donc au gouvernement fédéral, à tous les partis politiques et à tous les gouvernements provinciaux de ne pas accepter à la légère tous les programmes qui peuvent sembler excellents au premier abord et qu'on adopte, pour constater quelques années plus tard qu'il est impossible d'y mettre fin.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vos commettants s'y sont laissés prendre.

M. Epp: Non, pas du tout. Ils m'ont élu; j'ai défait l'ancien député libéral.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ils se sont laissés attirer par quelque chose qui paraissait bien.

M. Epp: Ce député fait plus de discours assis que debout. Je me demande s'il a choisi ce soir pour faire ses débuts.

Le gouvernement au pouvoir a introduit des programmes, comme la Compagnie des jeunes Canadiens, qui ont duré pendant des années. En fin de compte, je rends hommage au gouvernement pour avoir fait disparaître la CJC. Mais, au fait, pourquoi l'a-t-on mis sur pied au départ? Était-ce une manigance politique destinée à rallier l'appui d'un groupe précis?

M. Brisco: Les amis du premier ministre.

M. MacFarlane: Il est votre meilleure ressource, supérieur même au pétrole ou à quoi que ce soit.

M. Brisco: Le premier ministre?

M. MacFarlane: Non, vous.

M. Epp: Je crois que nous devrions être prudents. lorsque nous parlons des amis du premier ministre dans cette vénérable enceinte.

M. Neil: Il ne lui en reste plus aucun.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Si j'étais vous, je ne parierais rien là-dessus.

M. Parent: Déclarez qu'il est 10 heures, Jake.

M. Epp: Je remercie le député de St. Catharines (M. Parent). Il vient de nous montrer qu'il peut avoir parfois des lueurs d'intelligence, ce qui ne lui était jamais arrivé jusqu'ici.

Il fallait préciser que ce genre d'étudiants employés à des programmes comme la CJC ne provenaient pas de groupes à faibles revenus. Les étudiants à faibles revenus avaient besoin d'emplois d'été et à temps partiel pendant qu'ils étaient aux études. Ils avaient besoin d'un emploi d'été pour poursuivre leurs études l'année suivante. Les demandes d'emploi étaient faites à la CJC après le Nouvel An et très souvent on n'en connaissait pas la réponse avant la toute fin de l'année universitaire, à la fin d'avril ou au début de mai.

Les étudiants provenant d'un milieu modeste qui avaient besoin d'argent pour poursuivre leurs études l'année suivante ne pouvaient de toute façon pas postuler et, assez souvent, c'étaient les étudiants provenant de la classe moyenne ou des familles riches qui recevaient les subventions prévues dans le cadre de Perspectives-Jeunesse ou de la Compagnie des jeunes Canadiens. Ces programmes n'aidaient pas les étudiants qui se trouvaient dans l'impossibilité de poursuivre leurs études s'ils n'arrivaient pas à trouver un emploi d'été pour lequel ils étaient mal rémunérés.

Et le Programme d'initiatives locales? Voilà un autre programme qui a rendu le gouvernement célèbre. L'année dernière, l'ancien ministre compétent qui est maintenant président du Conseil du Trésor (M. Andras) a dit que le PIL serait supprimé progressivement et que c'était la dernière année qu'on l'appliquait. Il a alors mentionné toute une stratégie en matière d'emploi à l'année. Le programme PIL existe toujours; il a bien fallu le reprendre en raison du taux de chômage.

M. Parent: Avez-vous eu des subventions dans votre région?

M. Epp: Je parlerai de cela dans une minute. Le gouvernement a dû reprendre le PIL pour réduire le taux de chômage dans certaines régions. Ceux d'entre nous qui ont vu des Programmes d'initiatives locales terminés à la fin de mai ou juin savent que le drame avec ces programmes est que les gens en deviennent dépendants. Il y a eu nombre de bons programmes, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas l'intention de les condamner. Ils ont permis de construire des centres communautaires et des arénas. En fait, on pourrait rallonger indéfiniment la liste. Très souvent, du fait qu'il s'agissait de programmes à court terme, nous avons découvert qu'ils avaient créé une dépendance vis-à-vis des fonds gouvernementaux et que les gens qui y participaient ne faisaient pas ce qu'il fallait pour trouver un emploi permanent. Ils prennent parfois un emploi d'été ou s'inscrivent au chômage, dans l'espoir de retrouver du travail dans le cadre d'un programme d'initiatives locales l'hiver suivant. On crée ainsi une dépendance, qui non seulement est dégradante pour l'individu mais le met, avec sa famille, dans une situation extrêmement difficile, à cause de l'absence de toute permanence.

● (2150)

Une voix: Êtes-vous en faveur?

M. Epp: Le député demande si je suis en faveur. Je suppose que c'est la manière de fonctionner des libéraux—tant qu'il y a des pots-de-vin, ils sont là. Ils pensent que c'est là la raison d'être du gouvernement. Mais ce n'est pas vrai, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'est pas seul à créer des emplois; c'est le secteur privé qui en crée.

Le discours du trône parlait d'une stratégie à l'année longue afin de tenter de nouveaux essais. J'ai l'impression que cela signifie tout bonnement que nous allons dépenser de plus en plus. Mais il s'agit de l'argent du contribuable, monsieur l'Orateur, et tant que nous créerons des emplois à court ou à long terme avec l'argent du contribuable, le facteur de dépendance sera là. Nous avons créé une dépendance par l'assurance chômage, les programmes d'initiatives locales, Perspectives Jeunesses, la Compagnie des jeunes Canadiens, les programmes locaux d'aide à la création d'emplois et les autres programmes que le gouvernement administre actuellement. Il y a là quelque chose de dégradant parce que cela ne permet pas à l'individu d'agir sur sa propre initiative.

Le bill C-19 supprimera également Information Canada, cet organisme de propagande créé par le gouvernement pour répandre la bonne parole sur ce qui se passe dans le pays. Maintenant qu'il est bien mort et enterré—et je ne pense pas que ce fut un enterrement mémorable, car il ne méritait pas ce sort— les ministères ont pris la relève et s'occupent eux-mêmes de leur propagande. L'exemple le plus frappant a été mis en circulation par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a fait un discours partisan—il en a le droit naturellement—qui a été diffusé partout au Canada sous le couvert d'un communiqué du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) vient de faire le deuxième discours de sa carrière pour sa longueur . . . cinq mots.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Au moins je sais me taire.

M. Epp: Il vient encore de prouver que ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement croit sincèrement à l'austérité, je voudrais demander au ministre pourquoi son ministère dépense-t-il des fonds publics pour diffuser des informations sur la santé publique? Pourquoi le ministre utilise-t-il ces fonds pour diffuser la propagande libérale sous le couvert d'information gouvernementale?

M. Neil: Il parlait de la maladie du parti libéral.

M. Epp: Mon collègue affirme que le ministre avait recours au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, parce qu'il parlait de la maladie du parti libéral. Sans doute est-ce là la meilleure raison.

Nous devons revenir à la question des dépenses gouvernementales qui sont justifiables. J'ai entendu des députés néo-démocrates parler de stratégie d'emploi et de dépenses accrues. J'imagine qu'ils réchauffent déjà leurs presses au Manitoba dans la circonscription de Saint-Boniface représentée par le ministre sans portefeuille (M. Guay). Le NPD dispose d'un programme grandiose, mais il n'en a pas encore calculé le prix; il le fera plus tard. Pour l'instant, le premier ministre néo-démocrate du Manitoba a institué un programme d'austérité pour réduire ses dépenses. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LE CHOIX DES SERVICES D'AVOCATS APPAREMMENT IMPOSÉ AUX EMPRUNTEURS PAR LA SOCIÉTÉ

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, vous permettrez que pendant quelques minutes je reprenne un thème que j'ai abordé à maintes reprises à la Chambre, soit le favoritisme que pratique une société de la Couronne, la Société centrale d'hypothèques et de logement.

D'abord, je dois dire qu'il existe un temps pour le favoritisme et un temps où on doit l'éviter. Malheureusement, il y a eu une occasion dans l'existence de la SCHL où l'on aurait dû éviter le favoritisme. Je ne blâme pas le gouvernement actuel pas plus que le gouvernement précédent ou l'autre qui l'a précédé; j'affirme simplement que la pratique est moralement injuste et indéfendable.

Si vous ou moi étions chargés d'un ministère du gouvernement, monsieur l'Orateur, et avions à choisir un avocat pour défendre certaines causes devant les tribunaux, il serait naturel que nous cherchions du côté de ceux qui auraient vigoureusement soutenu notre élection. Nous ne nous occuperions pas de ceux qui auraient cherché à nous écarter. Ainsi, toutes choses étant égales et les avocats étant bons, je pense que personne ne nous reprocherait notre choix.

• (2200)

Par ailleurs, si vous ou moi dirigions une maison de prêts et qu'un client vienne à nous pour emprunter de l'argent sur garantie d'un contrat ou d'une hypothèque, nous aurions tort de lui imposer de choisir parmi quelques avocats, pour la passation du contrat et de lui refuser le droit de choisir son propre avocat.

M. Baker (Grenville-Carleton): Quelle honte!

M. McCleave: C'est pourtant ce que la Société centrale d'hypothèques et de logement fait depuis des années, et c'est ce qu'elle continue de faire aujourd'hui.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous devrons changer cela.

M. McCleave: Les autres sociétés hypothécaires dans le passé suivaient cette même politique, et si vous vous adressiez à elles pour emprunter de l'argent elles vous imposaient une liste d'avocats. C'était la coutume autrefois. A présent, monsieur l'Orateur, toutes les sociétés de prêts du Canada que je connaîs permettent à l'emprunteur d'avoir recours à l'homme de loi de son choix. C'est ainsi qu'il doit en être non seulement si l'on se place du point de vue de la liberté de choix mais parce que la plupart de nos sociétés juridiques sont à présent protégées par de bons régimes d'assurance, si bien qu'en cas d'erreurs, personne ne prend réellement de gros risques. Dans le cadre de ces régimes, tous les hommes de loi d'une province cotisent à un fonds du barreau et si il y a quelque faute de négligence les compensations sont retirées du fonds commun et personne ne souffre des conséquences d'un mauvais coup.

Quant à la Société centrale d'hypothèques et de logement, il est temps qu'elle perde sa timidité de jeune fille, qu'elle s'aventure dans les mêmes chemins que les autres, et suivent les pratiques des autres sociétés de prêts. Elle n'a rien à craindre. Cependant, vu que je connais la SCHL, j'irai plus loin, et je lui dirai qu'il est temps que cette société dise au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) qui est comptable de la société à la Chambre, d'avertir le ministre de la Justice (M. Basford) qu'il est tout simplement inacceptable qu'une société de prêts, à notre époque et avec toutes les garanties qui protègent la SCHL, insiste sur le droit de choisir l'avocat qui devra agir pour l'emprunteur.

Faut-il préciser que ces listes d'hommes de loi sont dressées avec le plus grand soin? Connaissant mes honorables amis d'en face, on peut dire sans se tromper que les meilleurs avocats libéraux du Canada figurent sur la liste. Je n'ai rien à en dire car je sais que le public n'en souffrira pas. Je sais que toute l'attention requise sera apportée à ceux à qui l'on dit de choisir un avocat dont le nom figure sur la liste. Mais imposer cette liste, c'est enlever la liberté de choix à la personne en cause et c'est ce que je trouve mauvais. En outre, il me semble que de telles pratiques violent les principes fondamentaux du libéralisme ou de la liberté de choix, à supposer que ces principes soient encore appliqués chez les députés d'en face.

Finalement, en exposant cette affaire, j'ai choisi la modération mais j'ajoute que lorsque j'ai soulevé la question pour la première fois au cours de la présente session parlementaire, une dame m'a appelé et m'a dit: «M. McCleave vous avez absolument raison; on m'a montré une liste—cette personne habite à Dartmouth—et j'ai dû choisir un homme de loi qui m'a fait payer $200 de plus que mon voisin, dans le même lotissement qui, lui aussi, avait demandé une hypothèque à la SCHL.» Elle a ajouté: «Je crois que j'ai misé sur le mauvais cheval, monsieur McCleave et j'espère que vous gagnerez cette cause.» Moi aussi, je l'espère, Monsieur l'Orateur. Il nous reste à demander au secrétaire parlementaire si tel est le cas.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, contrairement à ce qu'a avancé le député de Halifax-East Hants (M. McCleave), depuis le 1er novembre dernier, la Société centrale d'hypothèques et de logement se conforme à la pratique normale des sociétés hypothécaires lorsqu'il est question de choisir un homme de loi pour traiter les documents relatifs aux hypothèques. Ce dernier doit faire le relevé de l'hypothèque et préparer le rapport sur le titre, inscrire l'hypothèque et verser le montant de l'hypothèque par anticipation; il doit en outre certifier à la Société centrale d'hypothèques et de logement que son hypothèque est effectivement la première hypothèque sur la propriété en cause. Dans le cas de prêts pour des logements destinés à des personnes à faible revenu, on accepte souvent d'avoir recours aux services de l'avocat ou du notaire de l'emprunteur lorsque cela est à l'avantage financier de ce dernier. En outre, dans le cas de prêts consentis sur des logements existants, lorsque l'emprunteur a eu recours aux services d'un avocat ou d'un notaire afin d'acquérir le titre d'une propriété, la Société centrale d'hypothèques et de logement pourra employer l'avocat ou le notaire de l'emprunteur qui agira en son nom.

En général, la SCHL, comme tous les ministères et organismes de l'État, recrute ses représentants parmi le personnel agréé par le ministre de la Justice (M. Basford). La règle actuelle à la SCHL veut que, avec l'approbation du ministre de la Justice comme le député l'a si généreusement affirmé, le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet) fournisse périodiquement à la société la liste des représentants juridiques auxquels elle peut faire appel à cette fin dans les diverses municipalités du pays.

En résumé, sur les 231,000 logements mis en chantier au Canada en 1975, moins de 6 p. 100 devraient exiger les services de représentants juridiques choisis par la SCHL.

L'AGRICULTURE—LA DATE D'APPLICATION DES QUOTAS SUR LES IMPORTATIONS DE BŒUF—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Bert Hargrave (Medecine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais apporter ce soir de nouvelles observations au sujet des importations de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Je traiterai en particulier de la question que je posais au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) le 27 octobre.

Je félicite le ministre des trois déclarations qu'il m'a faites à cette occasion. Tout d'abord, il a dit à propos des négociations: «Nous avons des entretiens sur ces questions avec les représentants néo-zélandais et australiens.» Il importe de poursuivre ces négociations sur les importations de bœuf d'origine étrangère.

Deuxièmement, le ministre a fini par admettre que cette viande était entrée au Canada avant l'accord relatif au «rabais de 6c.», et que cette viande se vendait jusqu'à «31c. de moins la livre qu'aux États-Unis.» Voilà un aveu capital, car le ministre et ses hauts fonctionnaires s'étaient toujours refusés à admettre qu'il y ait eu des rabais, avant l'accord du mois de juin qui a adopté la règle du «rabais de 6c.».

Et troisièmement il a fermement déclaré et je cite:

> Il y aura d'autres pourparlers; j'espère qu'après cela, la viande expédiée au Canada se vendra au même prix que la viande expédiée aux États-Unis, en vertu du système de contingentement . . .

J'espère que le ministre pourra convaincre son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) que c'est la seule façon dont on peut réglementer le prix des importations de bœuf. Après tout, pourquoi la livre de bœuf importé devrait-elle coûter moins cher au Canada que la même livre de bœuf aux États-Unis?

Le «rabais de 6c.» qui s'applique actuellement aux importations de bœuf représente déjà pour les producteurs de bétail canadien une perte totale de 30 à 40 millions de dollars. Si le ministre l'a admis à la Chambre en réponse à la question que je lui ai posée le 27 octobre, cela montre clairement que le ministre de l'Industrie et du Commerce a été plus fort que lui au cabinet ou que le ministre de l'Agriculture a depuis changé d'avis au sujet de l'équité de la règle du rabais de 6c.

Même si je suis d'accord avec les trois commentaires que m'a fait le ministre en me répondant à la Chambre le 27 octobre, je ne suis pas du tout d'accord quand il répète constamment que l'industrie du bœuf des États-Unis est soumise à un système de gestion de l'offre simplement parce que ce pays a sa propre loi d'importation des viandes qui autorise à imposer des quotas par décret présidentiel. Les producteurs de bétail et de bœuf américains continuent à avoir toute latitude pour commercialiser leur production, laquelle ne fait l'objet d'aucune gestion de l'offre.

Il est très rassurant de remarquer que, dans un récent discours qu'il a prononcé le 12 novembre devant la Canadian Simmental Association, le ministre a enfin admis que ces importations de bœuf avaient des conséquences sur nos prix. Dans son discours, il a déclaré:

> Les importations de bœuf, surtout en provenance des pays océaniques, ont été très importantes cette année. Elles ont eu quelques conséquences sur nos prix.

Il aurait peut-être être pu un peu plus précis en disant qu'elles avaient fait quelque peu baisser nos prix. Et nous aurions été très loin de la vérité. Somme toute, pourquoi ce nouveau contingent sur les importations aurait-il été imposé le mois dernier si ce n'est à cause de la baisse des prix des bovins au Canada?

● (2210)

Dans le même discours, le ministre a déclaré qu'il avait imposé des contingents sur les importations de bœuf en provenance des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Argentine jusqu'en décembre 1975. Rétablissons les faits. Dès avril 1975, l'Association canadienne des éleveurs de bovins réclamait la suppression de ces contingents de 1975 parce qu'il existait alors un marché pour l'exportation des bestiaux engraissés et c'est le 7 août 1975 et non en décembre que le ministre supprimait ces contingents précédents.

Dans le discours que le ministre faisait à la Fédération canadienne des rédacteurs agricoles à Toronto au sujet des importations de bœuf, faisant allusion au fait que les États-Unis et l'Australie n'avaient pas respecté l'engagement verbal, il avertissait—et ici je cite un passage du *Free Press* de London en date du 13 novembre—que le Canada réagirait en conséquence l'an prochain envers les pays qui n'auraient pas respecté l'entente. Nous devrions certes avoir appris que des représailles à la frontière ne favorisent pas d'heureuses négociations. Le Canada n'a pas signé d'accord sur le contingentement des importations de bœuf, mais d'autres pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Mexique l'ont fait. Et lorsque les exportations de bœuf canadien ont dépassé de 64.5 millions de livres la quantité autorisée fixée par les États-Unis, est-il étonnant que ce pays ait décrété une loi sur les importations de viande?

Le ministre songe, semble-t-il, à établir maintenant une nouvelle société import-export pour régulariser le mouvement de tous les produits, y compris les œufs. Reconnaît-il par là l'inefficacité de la loi actuelle? Les contre-quotas que le Canada a imposés récemment sur les importations de bœuf l'on été en vertu de cette loi; c'est le moyen recommandé dans le rapport de la Commission d'enquête sur le bœuf. Quelle que soit l'autorité invoquée pour restreindre l'accès illimité de la viande de bœuf aux marchés canadiens, comme c'est le cas actuellement, c'est-à-dire à la fin des quotas de 1976, il est assurément temps que le ministre de l'Agriculture et non le ministre de l'Industrie et du Commerce soit complètement chargé d'appliquer la nouvelle loi.

Le ministre est parfaitement au courant des instances que l'Association des éleveurs de bovins du Canada lui ont maintes fois présentées pour réglementer les importations, car elles font suite à un examen détaillé et réfléchi de toute la question et elles sont assurément dignes de son attention. Jusqu'à maintenant, il ne nous a pas dit pourquoi le Canada ne devrait pas décréter une loi sur l'importation de la viande. S'il ne compte pas se servir d'un tel instrument, il doit en donner l'explication aux producteurs canadiens de bovins. L'Association des éleveurs de bovins du Canada a signalé qu'une loi sur l'importation de la viande de bœuf au Canada pourrait régler ce problème.

[*Français*]

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, le 27 octobre, le député a posé quelques questions au ministre au sujet des démarches qui ont été entreprises afin de protéger les producteurs de bœuf canadiens, à la suite de la décision des États-Unis d'établir des contingentements. J'espère que la réponse de ce soir donnera satisfaction à l'honorable député.

[M. Hargrave.]

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé le 13 octobre dernier, dans un communiqué de presse, que le gouvernement fédéral agissait afin de sauvegarder le marché canadien de toute dislocation pouvant résulter de ces mesures américaines, ce qui indique clairement notre intention de limiter les importations de bœuf australien et néozélandais, si celles-ci menacent le marché canadien. Cette annonce est évidemment contraire au commentaire que l'honorable député a fait le 15 octobre, et je cite:

L'annonce n'indique nullement l'intention de limiter ou de réduire les importations de boeuf australien ou néozélandais.

Comme toutes les répercussions des mesures américaines n'étaient pas évidentes au début en ce qui concerne les exportations canadiennes et l'acheminement possible du bœuf vers le marché canadien, la première étape était, bien sûr, d'établir une base de travail comme forme de consultations avec les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et d'astreindre le bœuf et le veau à des permis d'importation individuels. Par la suite, tel qu'annoncé le 19 octobre, le contingentement d'importation de 17.5 millions de livres a été fixé pour la période du 18 octobre 1976 au 31 décembre 1976. Le contingentement canadien est basé sur les importations moyennes du dernier trimestre des années 1971, 1972 et 1973, corrigé des diminutions d'exportation à prévoir vers les États-Unis et réparti sur la période du 18 octobre au 31 décembre. La part attribuée à chaque pays sera fondée sur leurs antécédents au regard de cette base. Les produits déjà en route sont inclus dans les contingents. Si les quantités dépassent le contingent du pays, les produits seront mis en entrepôt de douane, assurant ainsi le respect des contingents. La sortie des viandes en entrepôt sera contrôlée pour réduire les possibilités d'un encombrement du marché. Des permis d'importation individuels seront nécessaires pour chaque expédition, aux termes de ce règlement. Ce contingent est inférieur à celui du dernier trimestre de 1975, soit 20.6 millions de livres, alors qu'il y avait aussi des contingents d'importation de beaucoup inférieurs à ceux du dernier trimestre pour la période allant de 1971 à 1973, soit de 31.10 millions de livres. Par conséquent, il est évident que les importations seront réduites, et le gouvernement a pris les mesures pour protéger l'industrie du bétail canadienne et éviter un encombrement du marché.

Afin d'être importée au Canada en conformité avec le contingent, la documentation doit indiquer que la viande était en cours de route à minuit le 17 octobre 1976. Aucune importation n'est permise sans la destination. La diversion de viande vers le Canada d'un pays tiers sera éliminée.

Monsieur l'Orateur, le député a indiqué à plusieurs reprises que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ignorent l'accord de 6c. Le ministre de l'Agriculture lui a indiqué le 27 octobre à la Chambre, que le ministère de l'Agriculture n'a aucune preuve que ces prix ne sont pas tels que requis par l'accord. Bien sûr, il est possible qu'il existe des cas où le bœuf est entré dans des entreposages canadiens avant la mise en vigueur de l'accord. Toute réduction du prix de ce produit serait partiellement modifiée par les coûts d'entreposage.

Le Canada a maintenu la frontière américaine ouverte, parce que les éleveurs canadiens le désiraient. Jusqu'en décembre 1975, il y avait des contingents d'importation pour le bœuf provenant des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Argentine, mais alors les éleveurs ont demandé leur retrait. Cependant, depuis que les États-Unis ont mis en

vigueur un système de contingentement des importations, la situation s'est modifiée, et nous avons rapidement pris des mesures pour réduire les effets négatifs que ces contingentements pouvaient avoir sur les prix canadiens.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LES MOTIFS DU REFUS DE SUBVENTIONS À L'ÉGARD DU COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) à qui j'avais demandé pourquoi le gouvernement fédéral se refusait à subventionner le coût de l'électricité dans la région atlantique, surtout en Nouvelle-Écosse, m'a répondu que son ministère devait prendre en considération non seulement le prix actuel du pétrole importé mais aussi les nouveaux tarifs qui seront plus élevés. Il m'a dit que son ministère devait calculer son budget sur une période plus longue «que celle dont parle le député»

Dans ma première question j'avais souligné qu'on tolère l'augmentation chaque trimestre, chaque mois et même chaque jour des fonds destinés au subventionnement par le gouvernement fédéral des importations de pétrole. Notre prétendue politique de l'énergie prévoit un sytème de dédommagement des importations de pétrole, permettant au gouvernement fédéral de dédommager les compagnies pétrolières qui doivent payer plus cher le pétrole importé, lesquelles doivent s'engager en retour à vendre le pétrole au même prix que le pétrole canadien à la sortie du puits.

Les fonds à cet effet proviennent de la taxe sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers et de l'application d'une taxe d'accise de dix cents le gallon d'essence adoptée l'année dernière. Dans ma question, je signalais que l'excédent du troisième trimestre de 1976 était légèrement inférieur à 100 millions de dollars.

Voici comment se présentent les trois trimestres de 1976. La taxe sur les exportations de pétrole a totalisé 812 millions de dollars au premier trimestre, 820 millions au deuxième et 542 millions au troisième. La taxe d'accise sur l'essence s'est élevée à 510 millions de dollars au premier trimestre; ce même montant s'est répété pour le deuxième et le troisième trimestre? Les subventions à l'importation de pétrole ont totalisé 1,268 millions de dollars au premier trimestre, 1,188 millions au deuxième et 958 millions au troisième. L'excédent au premier trimestre a été de 54 millions de dollars, de 142 millions au deuxième et de 94 millions au troisième. Nous sommes maintenant rendus au quatrième trimestre. Donc, l'excédent mentionné montre qu'il y a effectivement un montant qui peut être versé à la Nouvelle-Écosse pour aider les abonnés des services d'électricité à moyen et à faible revenus, de cette province.

Le ministre prétend qu'il pourrait y avoir une hausse décrétée par le cartel des pays exportateurs de pétrole l'année prochaine et qu'il faut penser à l'avenir. Nous sommes d'accord avec lui dans une certaine mesure et nous savons qu'il existe de fortes possiblités que les pays de l'OPEP décrètent une hausse d'au moins 5 à 10 p. 100 l'année prochaine. Mais je voulais qu'on me garantisse que tout excédent toujours dans ce fonds servirait à répondre aux besoins futurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard surtout, au moins pour les trois ou quatre prochaines années, tant que le programme d'énergie, y compris l'utilisation accrue du charbon du Cap Breton, leur structure tarifaire et leur programme de conservation ne seront pas bien lancés. Les chiffres excédentaires que je viens de mentionner indiquent qu'on dispose déjà des sommes nécessaires à l'octroi d'une subvention spéciale l'an prochain.

● (2220)

Le ministre, en réponse à mes questions, a répété que le gouvernement fédéral aura fourni près de 1 milliard de dollars aux provinces de l'Atlantique pour compenser les hausses du prix du pétrole. Le ministre a déjà mentionné ce chiffre à la Chambre et je l'ai défié, comme je le fais encore, de prouver ce chiffre parce qu'à ma connaissance, il se rapporte à l'ensemble de la région située à l'est de la vallée de l'Outaouais, qui constitue la ligne de démarcation pour la subvention compensatoire pour l'importation du pétrole, et comprend une bonne partie de la province de Québec. Si c'est faux, que le ministre nous le dise sans équivoque ce soir, mais à compter d'aujourd'hui, je soutiens que le ministre déçoit les Canadiens, délibérément ou autrement, lorsqu'il ne cesse de dire que ce milliard de dollars a été versé en guise de compensation aux provinces de l'Atlantique seulement, puisque la province de Québec est comprise, dans une certaine mesure, dans ce chiffre.

Le ministre a en outre ajouté, dans une des réponses qu'il m'a adressées, que la hausse automatique prévue dans les dispositions de péréquation conclues entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse, y compris celle de cette année, pourra servir à contrebalancer la hausse du prix du pétrole. Encore une fois, la hausse automatique dont il parle s'élève, je crois, aux environs de 10 millions de dollars. Mais le ministre, en interprétant ainsi la possibilité d'appliquer la hausse des subventions de péréquation à la Nouvelle-Écosse, donne une signification erronnée aux subventions de péréquation.

Ces revenus de péréquation, qui sont perçus grâce aux impôts de tous les contribuables canadiens, y compris des sociétés, proviennent des revenus généraux du gouvernement du Canada. Ces revenus étaient destinés, ils le sont encore, à assurer des services essentiels tels l'enseignement, les services sociaux et les soins médicaux. On partait du principe que, sans ces subventions de péréquation, ces services seraient de qualité beaucoup inférieure dans les provinces à revenu moindre. Aussi, ils devaient garantir que dans le domaine de ces services il n'y aurait pas de citoyen de seconde zone au sein de la Confédération canadienne. De demander, à un moment où le gouvernement fédéral réduit ses accords du partage du coût des frais de la santé et des soins hospitaliers, alors que ces services comme ceux de l'enseignement sont nécessaires dans les régions moins bien nanties, que toute augmentation automatique des versements de péréquation aillent à réduire le coût de l'énergie, c'est, à mon avis, fausser le sens de la péréquation.

Le ministre devrait savoir que l'une des caractéristiques primordiales du concept des versements de péréquation dans notre structure fédérale canadienne, c'est que ces versements ne sont assujettis à aucune condition. Autrement dit, le gouvernement fédéral ne peut avoir, et n'a rien à dire quant à l'usage de ces fonds pour répondre à des urgences spéciales comme la hausse du coût de l'énergie.

Le ministre a invoqué à maintes et maintes reprises à la Chambre le fait que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse avait refusé de l'autoriser à rendre publique la proposition qu'il avait adressée à son ministère afin d'obtenir une subvention

spéciale. Nous autres, députés de la Nouvelle-Écosse à la Chambre des communes, trouvons également très difficile de comprendre pourquoi M. Regan refuse qu'on la rende publique. Nous avons en effet été indignés d'apprendre récemment à propos de la centrale électrique de Wreck Cove en Nouvelle-Écosse que la société hydro-électrique de la province n'avait pas encore signé de contrat, ce qui équivaut à un contrat indéterminé avec le principal entrepreneur. Notre parti sur la scène provinciale a exigé, et à raison, la tenue d'une enquête publique spéciale sur cette affaire.

Le ministre a également fait état de temps à autres d'autres critiques relatives à la politique énergétique et à la politique de conservation de l'énergie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Je ne me soucie vraiment pas. Monsieur l'Orateur, des querelles que le ministre peut avoir avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ou avec la société hydro-électrique de la province, ni de savoir qui a dit ceci ou cela ou qui aurait dû faire ceci ou cela. La principale raison justifiant l'octroi d'une subvention provisoire à la Nouvelle-Écosse réside dans le fait que les tarifs de l'électricité ont augmenté de 50 p. 100 l'an dernier et vont vraisemblablement en faire autant cette année.

Il importe donc beaucoup que le gouvernement fédéral accorde une subvention provisoire de 15 à 20 millions de dollars par an pendant les quatre ou cinq prochaines années. C'est le meilleur moyen d'éviter que les gagne-petit n'aient des notes d'électricité trop lourdes à payer. Le gouvernement fédéral devrait insister pour que les subventions servent à payer une partie de la note des gagne-petit et des personnes à revenu moyen. Après tout, la Commission de lutte contre l'inflation ne régit pas les taxes de vente ni les impôts fonciers ni les autres services d'octroi de permis qui augmentent pourtant bel et bien.

Il faut rapprocher la nécessité d'une subvention des répercussions générales du programme fédéral d'austérité en Nouvelle-Écosse où le taux de chômage est de 10.8 p. 100 à l'heure actuelle et où ce taux progresse, même dans la ville de Halifax qui est relativement prospère. A l'île du Cap Breton, le taux de chômage est actuellement de 20 p. 100. C'est un scandale national de voir que l'on supprime les prestations de chômage à ces personnes et qu'on les force à recourir à l'assistance sociale; de voir que l'on supprime les subventions du PIL alors qu'il n'y a pas de vaste programme de création d'emplois en vue. Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de la région de l'Atlantique, ainsi que les Québécois, sont comparativement touchés davantage que ceux de toutes les autres provinces canadiennes par les efforts que déploie le gouvernement pour stabiliser l'économie au moyen du programme d'austérité.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de répondre au député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan). Lui et moi avons tous deux à coeur de protéger les Canadiens les moins aptes à faire face au coût élevé de l'énergie. Le gouvernement s'est en effet employé à protéger tous les Canadiens des hausses massives survenues depuis 1973 et, dans la mesure du possible, à les protéger contre la hausse possible prévue pour le mois de janvier prochain.

Le gouvernement a accru le prix du pétrole au Canada par étapes, à un taux sensiblement inférieur au prix international. Ce dernier est en effet 50 p. 100 plus élevé environ que le pétrole canadien, et je m'empresse de dire qu'aucun groupe de citoyens n'a autant bénéficié de cette politique que ceux de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes.

Le député m'a demandé de confirmer si le chiffre de 1 milliard de dollars est exact. Je peux confirmer qu'à la fin de l'année, il sera très près de 1 milliard de dollars pour les quatre provinces de l'Atlantique et que l'aide la plus élevée par habitant a été accordée aux habitants de sa province.

Il a en outre mentionné l'augmentation automatique des paiements de péréquation. Il n'y aurait pas eu cette année une augmentation de près de 10 millions de dollars des paiements de péréquation s'il n'y avait eu l'augmentation du prix du pétrole qui devait assurer, en vertu d'accords fédéraux-provinciaux, une péréquation qui ne s'appliquerait qu'aux produits du pétrole, et la somme de 10 millions de dollars est l'augmentation que la province de la Nouvelle-Écosse obtiendra afin de payer le pétrole nécessaire à la production d'électricité.

J'aimerais préciser un ou deux points dans les quelques minutes qui me restent. Le député a laissé entendre qu'il y aurait une certaine symétrie entre le coût de la taxe d'accise d'une part, la taxe à l'exportation d'autre part et la compensation versée pour le pétrole importé. J'aimerais lui signaler que presque toutes les dépenses du gouvernement sont payées à partir du fonds du revenu consolidé et qu'il n'est pas habituel d'attribuer des sources de revenus particulières à des utilisations précises. Il en va de même pour le programme de compensation à l'importation du pétrole. En effet, s'il revient un peu en arrière, il constatera que par les années passées les revenus des deux autres sources que j'ai mentionnées n'ont pas été assez élevés pour permettre de contrebalancer les dépenses du fonds de compensation.

En deuxième lieu, je ne pense pas qu'il reconnaisse que la taxe d'accise a également été introduite comme une source d'économie de l'énergie, pour décourager le gaspillage de l'énergie que les Canadiens ont pendant très longtemps estimée être bon marché. En d'autres termes, je ne pense pas qu'il puisse prétendre qu'un excédent temporaire réalisé pendant un exercice financier quelconque soit une raison de plus pour s'attendre à une réduction ou à un versement supplémentaire. Si ce principe était adopté, le gouvernement devrait accorder certains allégements fiscaux pendant les périodes où les comptes nationaux seraient temporairement excédentaires.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Gillespie: Je pense qu'il nous faut envisager la question du Fonds d'indemnisation des importateurs de pétrole à beaucoup plus long terme que le député ne l'a indiqué.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps de parole du ministre est maintenant écoulé.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I